DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

TROISIÈME SESSION—TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

41 Élisabeth II

VOLUME VII, 1992

COMPRENANT LA PÉRIODE DU DOUZIÈME JOUR DE MARS 1992
AU SIXIÈME JOUR D'AVRIL 1992, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DIXIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le dixième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

* * *

LOI SUR LES ALLOCATIONS AUX ANCIENS COMBATTANTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-338, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants (paiements rétroactifs).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Duhamel: Monsieur le président, je prends aujourd'hui la parole pour présenter un projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants (paiements rétroactifs).

L'objet du projet de loi est très simple; il vise à permettre la rétroactivité pour les pensions de veuves. La loi actuelle ne prévoit pas qu'on puisse demander une pension rétroactive.

Je propose de modifier la loi pour permettre de demander une allocation de veuve et de recevoir des paiements rétroactivement à compter de la date de production de la demande, et au plus tôt à la date du décès de l'ancien combattant. Il arrive trop souvent, sans que ce soit de leur faute, que des gens ne reçoivent pas une pension à laquelle ils ont droit. Je connais un homme qui a découvert, à l'âge de 81 ans, qu'il aurait pu recevoir une allocation supplémentaire. Elle n'était rétroactive que de 14 mois dans ce cas-là. Mais en l'occurrence, il n'existe pas de rétroactivité.

• (1010)

J'ai l'intention de présenter très bientôt d'autres projets de loi similaires. Je pars du principe que si l'État peut percevoir l'argent que les Canadiens lui doivent—et il devrait en être ainsi—, les Canadiens, eux, devraient pouvoir recevoir l'argent que l'État leur doit.

Le président suppléant (M. DeBlois): M. Duhamel propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES ACTES CRIMINELS VIOLENTS

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition jugée conforme par le greffier.

Les signataires viennent de la région de Hamilton et des alentours, notamment Beamsville, Ancaster et Hamilton. Ils viennent gonfler les rangs des centaines de milliers de pétitionnaires qui demandent au gouvernement de reconnaître que les crimes avec violence commis

contre une personne sont graves et font horreur à la société.

Les pétitionnaires nous demandent donc de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

LES LOCALITÉS RURALES

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, j'ai deux séries de pétitions à présenter aujourd'hui.

La première vient de Semans et Carrot River, deux localités situées aux extrémités de ma circonscription. Les pétitionnaires signalent que les décisions que le gouvernement a prises récemment constituent une attaque directe contre les localités rurales.

Ils exhortent le Parlement à appuyer le mode de vie du Canada rural et en particulier la préservation des bureaux de poste et des services postaux ruraux ainsi qu'à rejeter les projets du gouvernement qui veut réduire les services et fermer les bureaux de poste.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, je veux aussi présenter une pétition signée par des habitants de la région de Choiceland, de Melfort et de Gronlid, qui signalent que les impôts fonciers ne cessent d'augmenter à cause du coût des soins de santé, de l'éducation, de l'amélioration de l'infrastructure, des services sociaux, des services de loisirs et des services de protection.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de continuer d'assumer au moins 30 p. 100 du coût des services de la Gendarmerie royale du Canada afin d'assurer la sécurité des Canadiens.

LE LOGEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions ce matin. L'une d'entre elles porte sur le logement.

Les pétitionnaires signalent que, aux termes des propositions constitutionnelles, le secteur du logement, y compris les coopératives d'habitation sans but lucratif, relèverait dorénavant des provinces, sans que celles-ci ne reçoivent nécessairement une compensation pour ce transfert de responsabilité. Il fait ressortir le fait que les coopératives d'habitation permettent à des milliers de Canadiens d'avoir accès à un logement convenable à prix abordable.

Les pétitionnaires signalent en outre que certaines provinces seront peut-être incapables de soutenir financièrement les coopératives d'habitation sans but lucratif. Cela les inquiète beaucoup. Ils veulent que le logement soit une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les provinces et que la Société canadienne d'hypothèques et de logement continue d'exister.

LES PENSIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, la deuxième pétition concerne l'indexation des pensions. Les pétitionnaires sont les membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Ils soulignent—et je suis parfaitement d'accord avec eux—que les pensions indexées sont nécessaires non seulement pour certains groupes de la population canadienne, mais pour l'ensemble des Canadiens.

Ils ajoutent—et, encore une fois, je leur donne raison—qu'un nombre de plus en plus grand de Canadiens disposeront, au moment de leur retraite, de revenus fixes qui, très souvent, ne seront pas à l'abri de l'inflation. Comme moi, ils estiment indispensable d'augmenter les prestations en fonction de la hausse du coût de la vie.

Les pétitionnaires déplorent le fait que le gouvernement semble vouloir restreindre ou supprimer la pleine indexation pour les fonctionnaires fédéraux. Ils croient, et je suis d'accord avec eux, que le gouvernement devrait se donner comme objectif de verser à tous les Canadiens des pensions indexées en fonction de l'inflation.

LA FISCALITÉ

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je présente aujourd'hui une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Inlassablement, les Canadiens réclament de vraies réformes pour rendre notre régime fiscal juste. Cette fois-ci, la demande vient d'une région ontarienne, celle d'Oshawa, de Whitby et d'autres localités.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en vertu de l'article 36 du Règlement, de prendre la parole au nom de milliers de mes électeurs, dans la circonscription de Broadview—Greenwood, qui continuent de signer des pétitions et de me demander d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il révise ses positions sur la TPS et abolisse cette taxe parce que le manque de confiance des consommateurs est probablement le facteur le plus important pour faire augmenter le chômage et les mises à pied dont nous sommes témoins depuis un an.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée conformément à l'article 36 du Règlement, et signée par des résidants de ma circonscription. La taxe sur les produits et services étant appliquée aux produits d'hygiène féminine tels que les tampons et les serviettes, ces produits étant nécessaires aux femmes de la puberté à la ménopause et le gouvernement ayant

décrété que la taxe sur les produits et services ne devait pas s'appliquer à certains aliments de base, les pétitionnaires demandent humblement que le Parlement envisage d'éliminer la taxe sur les produits et services dans le cas des produits d'hygiène féminine.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 100 marquée d'un astérisque?

Le président suppléant (M. DeBlois): La question nº 100 marquée d'un astérique.

M. Cooper: Étant donné la longueur de la réponse, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

*Question nº 100—**Mme Langan:**

Depuis le 1er janvier 1985, le premier ministre du Canada a-t-il remboursé le gouvernement du Canada pour l'achat d'aliments consommés par lui-même, sa famille ou des invités et, dans l'affirmative, a) à quelles dates a-t-il remis les chèques, b) de quel montant étaient-ils?

M. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Pendant la période allant du 1er septembre 1984 au 30 avril 1991, le Premier ministre a remboursé la somme totale de 55 115,00 $ pour l'achat d'aliments consommés au 24, Sussex par lui-même, sa famille ou des invités non officiels.

Ce remboursement s'est fait par chèques aux dates et aux montants suivants:

Date du Chèque	Montant	Période Couverte
15 avril 1985	4 000.00	Sept. / 84 à mars / 85
16 septembre 1985	4 000.00	Avril / 85 à sept. / 85
23 mai 1986	3 773.50	Oct. / 85 à mars /86
27 novembre 1986	3 204.00	Avril / 86 à août / 86
15 décembre 1986	699.00	Avril / 86 à août / 86
7 octobre 1987	3 960.00	Sept. / 86 à mars / 87
13 novembre 1987	4 182.00	Avril / 87 à août /87
17 juin 1988	4 138.00	Sept. / 87 à mars / 88
20 octobre 1988	4 287.50	Avril / 88 à sept. / 88

Date du Chèque	Montant	Période Couverte
2 août 1989	4 949.00	Oct. / 88 à avril / 89
31 mai 1990	4 398.00	Mai / 89 à oct. / 89
31 mai 1990	4 392.00	Nov. / 89 à avril / 90
1er novembre 1990	4 566.00	Mai / 90 à oct. / 90
19 juin 1991	4 566.00	Nov. / 90 à avril / 91

Chiffres fondés sur des données de Statistique Canada concernant les dépenses alimentaires moyennes d'une famille de cinq personnes ou çplus. Les données de 1984 sont prises comme base. Les années ultérieures tiennent compte de l'augmentation du prix des aliments qui entrent dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges) propose:

Que de l'avis de la Chambre, afin d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est du Canada et, afin de sauver une industrie nationale essentielle et un mode de vie apprécié de nombreux Canadiens ruraux, le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs.

—Monsieur le Président, je voudrais dire bonjour à mes amis de l'Ouest. Ils semblent être prêts pour cet important débat. Cela ne me surprend pas parce que la motion est claire comme de l'eau de roche et très simple.

D'abord, elle énonce la nature du problème, comme vous l'avez si bien lu il y a quelques instants, puis elle va directement à la solution.

Je voudrais attirer l'attention des ministériels en particulier ainsi que des députés néo-démocrates sur le libellé de cette motion parce que cette dernière ne vise pas à déchaîner la colère de qui que ce soit, ni à soulever des empoignades partisanes. Il est vrai que nous excellons à ce jeu, si ça peut être utile, mais la motion n'est pas présentée dans cet esprit-là. Au contraire, elle cherche à

dégager un consensus sur une question qui aurait dû faire l'unanimité depuis fort longtemps.

D'abord et avant tout, ce débat porte sur la survie de la population dont je fais partie, et je veux parler de la population de localités comme Lord's Cove et Rencontre sur la côte sud de Terre-Neuve, Grand Bruit et Fox Roost sur la côte sud-ouest, Horewood sur la côte nord-est, Aliston, Codroy et Highlands sur la côte ouest, New Ferole sur la côte nord-ouest, Port Hope Simpson au Labrador et aussi celles de la Nouvelle-Écosse.

Ces gens-là, ou plus précisément leurs ancêtres, sont venus coloniser ces rivages il y a cinq siècles. Ils sont venus du sud-ouest de l'Angleterre, de Cornwall, de Dorset et de Tipperary, de Limerick et Cork, en Irlande, d'Écosse et du pays de Galles, des îles de la Manche et de la France.

• (1020)

Certains fuyaient les persécutions religieuses et d'autres, la famine. Ils sont venus dans l'espoir d'une vie meilleure. Ils ne sont pas arrivés les mains vides. Ils avaient des outils. Ils avaient une langue, que ce soit l'anglais, le français, le gallois, l'écossais ou l'irlandais. Ils avaient un système de valeurs axé sur le respect profond des valeurs humaines, un véritable amour de la vie et un goût peu commun de l'aventure. Ils avaient beaucoup d'égards pour les forces de la nature et une éthique obstinément rigoureuse du travail.

Ils avaient aussi autre chose, soit un courage brut teinté de fatalisme et de témérité. Vous connaissez peut-être une chanson folklorique typique de Terre-Neuve. Elle s'intitule *Let me fish off Cape St. Mary's*. Deux lignes de cette chanson définissent à merveille ce courage dont je viens de parler. L'auteur situe le pêcheur en plein coeur de l'océan déchaîné, pendant un voyage de pêche. Voici les paroles: «Si mon doris ne rentre pas au port, faites que comme un homme j'accepte mon sort.»

C'est cette race de gens qui est venue s'établir avec de tels outils. Ce qu'ils voulaient, c'était bâtir et c'est ce qu'ils ont fait avec succès. Ils ont créé une vie meilleure et un mode de vie précieux qui nous ont bien servi, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, dans tout le Canada et même le monde entier, parce que ces gens-là, même s'ils étaient géographiquement isolés, n'ont jamais eu une mentalité d'insulaires.

Les Terre-Neuviens ont mis le meilleur d'eux-mêmes au service de toute la planète. Ils ont envoyé le capitaine Bob Bartlett au pôle Nord aux côtés de l'explorateur américain Robert Perry. Bob Bartlett venait de Brigus, à Terre-Neuve. Ils ont envoyé Georgina Stirling, de Twillingate, dans les grandes salles de concert de New York, Paris et Vienne. Ils en ont envoyé d'autres en mission sur trois continents et d'autres encore dans les facultés des grandes universités et dans les salles de conseil du monde des affaires.

Je vous pose la question: Est-ce la recette pour devenir une société parasite? Peut-on trouver dans ce que je viens de dire un indice révélant que nous avons suivi là-bas, depuis toutes ces années, une sorte de plan maléfique qui nous amène à créer des générations d'assistés sociaux ou d'escrocs de l'assurance-chômage?

J'en arrive à ce qui est réellement le coeur de ce débat. Une population entière est contrainte à capituler, non pas à cause de sa cupidité, de sa témérité, de sa paresse ou de son immoralité, mais à cause des autres, de leurs mesquineries et de leur façon tout aussi mesquine de ne rien faire.

Ce dont nous parlons vraiment, c'est de la survie d'un peuple. Personne n'en est plus douloureusement conscient que ce peuple lui-même. Ce qui est encore plus cruel, c'est de se rendre compte qu'on est en péril, mais de ne pouvoir rien faire.

C'est de tout cela qu'il est vraiment question. Nous avons besoin de votre aide. Nous avons besoin de l'aide des hommes et des femmes de bonne volonté qui peuplent ce pays d'un océan à l'autre. Nous avons besoin de l'aide des peuples et des gouvernements de partout dans le monde.

Mais tout d'abord, je voudrais préciser certaines choses. Quelles sont ces actions méprisables dont je parle? Et pourquoi est-ce que je les qualifie de méprisables?

Hier, avec plusieurs de mes collègues, j'ai rencontré Richard Cashin et des membres du Syndicat des pêcheurs, de l'alimentation et travailleurs assimilés, venus de Terre-Neuve à Ottawa pour rencontrer le premier ministre et les représentants de différents caucus.

M. Cashin et son groupe nous ont décrit en termes très éloquents—et j'espère que le premier ministre aura compris lui aussi—la tragédie que la surpêche par les flottes étrangères représente pour les gens, les collectivités et le mode de vie de la côte est.

Lors de notre rencontre, M. Cashin a présenté des diagrammes illustrant parfaitement bien l'ampleur du massacre perpétré par les Espagnols et les Portugais au large de nos côtes. Le premier diagramme montrait la réduction des activités de pêche canadiennes au cours des trois ou quatre dernières années et l'autre montrait la croissance accélérée des activités de pêche—illégales—des étrangers. Ces deux diagrammes, présentés côte à côte, en disaient long sur la situation.

Nous, les habitants des régions rurales de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, nous, les Canadiens de toutes les régions du pays qui avons une conscience, avons besoin de votre aide. Nous avons besoin de vous à Williams Lake, en Colombie-Britannique, à Dauphin, au Manitoba, à Sachs Harbour, à l'intérieur du cercle arctique, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de la frontière américaine, nous avons besoin de vous. Mais nous n'avons pas besoin de pitié, nous ne recherchons pas la pitié, ce n'est pas ce que nous voulons susciter, nous faisons appel à votre bon sens.

Le pillage éhonté d'une préciseuse ressource marine est une insulte au bon sens. Notre incapacité, en tant que nation, en tant que puissance souveraine, à mettre fin à cette piraterie est également une insulte au bon sens. C'est précisément pour cette raison que je m'adresse à tous les Canadiens. Je leur demande de faire comprendre à leurs élus que ce qu'ils veulent, c'est que leur gouvernement mette fin immédiatement à cette destruction insensée de nos stocks de poisson. Les Canadiens souhaitent que leur gouvernement prenne dès aujourd'hui des mesures pour empêcher l'anéantissement de tout un mode de vie et d'une population.

Le débat sur cette motion et la motion elle-même ont une portée plus grande encore. Comme je l'ai dit, il y va de la survie d'un peuple. Comme je l'ai dit, il y va de notre poisson. Il y va aussi de l'environnement, de l'écologie et du développement durable. Mon ami et collègue de Montréal en touchera un mot.

Cette question s'inscrit dans les méandres des relations internationales et relève de l'art du possible; elle suppose une volonté politique pour prendre les mesures nécessaires et un savoir-faire pour les mettre en oeuvre. Mon ami et collègue de Winnipeg en touchera un mot. Mon collègue de Davenport, mon collègue de Broadview—Greenwood, mes collègues et amis de toutes les régions du Canada et moi espérons que les trois partis aborderont les divers aspects de cet important dossier.

Les crédits

• (1030)

Ce débat se fait l'écho de la souffrance et du désespoir de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont vu les perspectives d'une reprise économique compromises.

Mes collègues de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse vous entretiendront à ce sujet, de même que les députés de Bonavista—Trinity—Conception et de Gander—Grands Falls.

Lorsque les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont choisi de renoncer à leur indépendance et de faire partie de la Confédération, il y a 43 ans ce mois-ci soit dit en passant, ils nous ont apporté leur passion du travail. Il y avait un équilibre au niveau des bancs quand Terre-Neuve s'est jointe au reste du Canada. Les Terre-Neuviens nous ont fait profiter de bien des ressources naturelles, dont les plus riches et les plus vastes fonds de pêche au monde.

Or, maintenant, 43 ans plus tard, voyez où nous en sommes. On ne peut plus parler depuis longtemps d'équilibre dans le cas des Grands bancs. Les poissons ont disparu, du moins pour nous, même s'il semble qu'ils sont encore là pour tous les autres, notamment les Espagnols et les Portugais. Le zèle pour le travail ressemble beaucoup à notre appendice, en ce sens qu'il existe, mais qu'il n'est plus beaucoup utile. Il n'y aucun endroit où le mettre en pratique.

Parmi les nombreux mots pittoresque et descriptifs qui existent, et je crois que celui-ci est unique à Terre-Neuve, il en est un que mon bon ami que je suis heureux de voir parmi nous, le député de St. John's-Ouest, le ministre des Pêches et des Océans, connaît et utilise souvent, j'en suis persuadé. Il s'agit du terme *hangashore* qui signifie ne pas aller pêcher.

Une personne qualifiée de *hangashore* est considérée comme paresseuse. C'est la pire insulte qu'on puisse faire à un autre Terre-Neuvien. Si quelqu'un ne va pas pêcher, il est paresseux, c'est un *hangashore*. C'est un terme tout à fait éloquent.

Dans le passé, à Terre-Neuve, travailler signifiait pêcher. L'inverse est vrai aujourd'hui. Ceux qui ne peuvent pêcher ne peuvent en général travailler à Terre-Neuve. Ils deviennent alors des *hangashore*, mais pas par choix. Ils y sont forcés par les Espagnols, les Portugais et l'inertie du gouvernement national.

Est-ce qu'on comprend seulement sur quoi porte ce débat? Nous devons être en mesure de mettre en pratique à nouveau notre zèle pour le travail. Nous voulons être les premiers à pouvoir pêcher le poisson qui nous a amenés sur les côtes en question il y a cinq siècles. C'est ce que nous réclamons de ce pays auquel nous nous sommes joints de notre plein gré à la suite d'un référendum.

Nous sommes les seuls Canadiens à avoir adhéré à la Confédération à la suite d'un vote. Je ne suis pas né Canadien. Mes parents, mes frères et mes soeurs non plus. Nous avons voté pour nous joindre avec enthousiasme à une nation il y a une quarantaine d'années et nous voulons maintenant que cette nation fasse preuve d'un peu d'équité dans le cas présent, contrairement à ce qui se passe jusqu'à maintenant.

Nous sommes devenus des pions sur un grand échiquier et, pendant cinq années entières, de 1985 à 1990, les règles du jeu ont voulu qu'on se taise de façon honteuse sur cette question. Personne au niveau national n'a défendu les intérêts de nos pêcheurs. Pourquoi? Parce que durant cette période, les ressources halieutiques étaient considérées comme une monnaie d'échange commode pour obtenir de grandes choses de la Communauté européenne et un moyen facile de satisfaire l'orgueil de certains également.

Cependant, maintenant, cette attitude va se retourner contre nous. La catastrophe est à nos portes; non seulement elle menace, c'est l'affaire des gens qui ont du mal à gagner leur vie, dans les régions rurales de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, mais également l'affaire du Parlement et du gouvernement.

Si nous n'agissons pas dans ce dossier-ci, nous ne valons pas grand-chose. Si nous permettons qu'une population soit anéantie, qu'une de nos grandes industries nationales, qui est aussi importante que notre grande industrie automobile, soit décimée, que notre souveraineté continue d'être bafouée et qu'une merveilleuse ressource marine soit pillée à jamais, à quoi servons-nous? La catastrophe est à notre porte, mais la solution, l'unique solution l'est également.

Je comprends que mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans, a essayé d'autres options. Le connaissant et connaissant la vigueur avec laquelle il poursuit n'importe quelle tâche, je sais qu'il a poursuivi ces options avec beaucoup de vigueur, d'enthousiasme et de détermination. Je l'en ai souvent félicité, à la fois publiquement et en privé. Mais j'estime que, dans son for intérieur, comme il l'a indiqué dans certains de ses moments d'inattention, il sait qu'il n'y a qu'une solution, et elle est contenue dans cette motion.

Il sait, tout comme moi, que cette solution ne sera pas facile à mettre en oeuvre, mais je n'ai jamais vu le gouvernement reculer devant des choix difficiles.

Lorsque le gouvernement a poursuivi la question du libre-échange, et nous étions divisés là-dessus, mais je m'en sers uniquement comme exemple, il savait que la lutte n'était pas facile, mais il était déterminé et est allé jusqu'au bout.

Je n'étais pas de l'avis du gouvernement à propos de la TPS, mais c'est là un exemple d'une autre lutte qu'il a entreprise car, pour quelque raison que ce soit, il y croyait et est allé jusqu'au bout.

Alors, qu'il ne vienne pas me dire que nous ne pouvons pas agir parce que ce n'est pas très facile. Ce sera extrêmement difficile, mais il faut ce qu'il faut.

Vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. En conclusion, comme le député de Broadview—Greenwood vient de le dire, cette question nous concerne tous.

Nous l'avons examinée dans tous les sens. Peu importe que la politique canadienne de préservation des stocks soit bonne, que le gouvernement réglemente bien son secteur de la pêche, que le programme d'indemnisation des pêcheurs privés de revenus soit avantageux, et il faudra qu'il le soit, que la pêche côtière soit bien réglementée, que l'allocation des permis soit équitable, tout cela passera par-dessus bord si nous ne nous attaquons pas à ce problème crucial.

Sur ce, je dis au ministre et au premier ministre qu'ils ont l'appui de tous les députés de la Chambre et, à mon avis, de tous les Canadiens bien pensants. Je demande donc au ministre d'appuyer cette motion. Ensuite, qu'on entreprenne la tâche difficile, je l'admets, d'appliquer cette décision dans l'intérêt du Canada et notamment des pêcheurs, afin de sauver leur mode de vie.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, il y a deux ans, le député de Burin—Saint-Georges nous a amenés, un sénateur et moi, visiter sa circonscription qui couvre la majeure partie de la côte sud de Terre-Neuve.

Nous nous sommes rendus dans la région de Codroy et de Stephenville, mais je garde pour toujours le souvenir de notre visite aux quatre endroits suivants, soit Ramea, Grey River, Gaultois et Baine Harbour. Il y a deux ans, les collectivités qui s'y trouvaient s'éteignaient. Les usines de transformation du poisson fonctionnaient au ralenti, quand elles n'étaient pas fermées.

Le député de Burin—Saint-Georges nous a fait rencontrer un grand nombre des habitants. Nous avons demandé s'il était possible de recycler ces gens. Très optimiste, je croyais que nous pouvions y arriver, mais j'ai renoncé à cette idée après avoir conversé avec les habitants d'un grand nombre de ces régions, qui avaient vécu

de la pêche et de la mer pendant des décennies et des siècles.

• (1040)

Il serait cruel de le faire, car il faudrait alors déraciner les gens de leurs villages et de leurs régions pour les installer ailleurs, autrement dit, faire disparaître un mode de vie. Que faut-il faire? Le député de Burin—Saint-Georges l'a déclaré à la Chambre des communes: il faut préserver les stocks de poissons et surtout les protéger contre la surpêche étrangère.

À mon avis, il est réellement tragique de voir ces êtres humains formidables qui se font arracher leur mode de vie. J'invite les députés de toutes les régions du pays à protester. Peu importe que je vienne de Toronto, North York ou Willowdale, quand je vois ces Terre-Neuviens qui sont privés de leur mode de vie par suite des politiques nationales à courte vue et de la surpêche internationale, je sais que nous sommes tous à blâmer.

Ces gens n'ont commis aucune faute. C'était à nous de décider, et nous avons signé des traités. Nous les avons mis en vigueur. Nous avons été négligents. Nous avons une dette envers eux. Il faut que nous prenions les mesures que propose le député de Burin—Saint-Georges.

En terminant, je lui demande: Si sa motion est adoptée, combien de temps faudra-t-il pour que les stocks de poissons redeviennent suffisants pour le Canada?

M. Simmons: Monsieur le Président, je vais parler d'abord de la dernière partie. Là, j'ai besoin de la camaraderie et de l'appui de mon collègue de St. John's-Ouest, car je pense qu'il a manifesté quelque mécontentement devant certaines des constatations qui lui ont été communiquées par les scientifiques.

Il est certain qu'une partie du problème est la quantité de suppositions. Il ne faut pas oublier que la détermination du nombre de poissons dans l'océan est loin d'être une science exacte. En ce qui concerne la période de régénération ou de restauration de stocks en bonne santé, la réponse dépend du scientifique auquel vous vous adressez et même souvent du moment où vous lui parlez.

Certains prétendent que cela peut se faire rapidement. Je ne citerai pas de chiffres, mais je dirais que je n'ai entendu personne, ni M. Harris dans son rapport, ni M. Dunn, le directeur général du MPO à Terre-Neuve, dans son rapport ni qui que ce soit, et certainement pas le ministre, dire que le poisson était disparu pour toujours. Personne n'a jamais dit que «tout est consommé».

Tout le monde dit: «Si l'on fait ce qu'il faut.» Cessons de parler en code. Si nous prenions le contrôle de nos stocks de poisson, car reconnaissons qu'à l'intérieur des limites nous avons fait preuve d'assez de bon sens, même s'il y a eu quelques accrocs, si nous pouvions gérer les stocks actuellement menacés, nous n'aurions pas besoin de parler de cette résolution aujourd'hui.

Je peux dire à mon collègue que tous ceux qui ont examiné cette question estiment qu'il y a une solution. Il est surprenant de voir qui se range derrière cette opinion. Je viens de voir un éditorial dans un journal de Windsor, en Ontario. J'ai vu des éditoriaux de partout au pays. Il y a des gens qui étudient cette question depuis des années. Il y a les dirigeants des grandes sociétés de transformation, National Sea et FPI, qui nous disent maintenant, depuis quelques semaines, qu'il n'y a qu'une solution, et c'est d'étendre notre juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs.

Tout le monde le dit. Le ministre, sous diverses formes et parfois par allusion, a dit la même chose. Personne ne conteste la validité de cette solution. Ce que va dire le ministre dans quelques minutes, j'en suis convaincu, c'est que ce sera difficile, et j'en conviens.

J'ai un autre point en réponse à mon collègue. Il a mentionné qu'il avait visité des communautés comme Ramea, Grey River, Gaultois et d'autres. Tout le monde là-bas réclame la création de quelques emplois.

Est-ce que vous ne réalisez pas, monsieur le Président, est-ce que le ministre ne réalise pas que les emplois que l'on veut voir créer ne sont pas des emplois de peintre de clôtures de cimetières ou des emplois à Cambridge, en Ontario. Les emplois que nous voulons sont ceux qui sont à portée de chez nous, ce sont les emplois actuellement accaparés par les Espagnols et les Portugais. Redonnons-les à nos citoyens qui les avaient au départ.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en quelques mots, disons que, dans son discours énergique, le député de Burin—Saint-Georges a soulevé un point très intéressant. Il a parlé de la destruction insensée des stocks de poisson. Pourrait-il nous expliquer ce qu'il entend par là?

M. Simmons: Je remercie le député de Davenport. Oui, je vais m'expliquer. Tous connaissent bien les chiffres. Il existe depuis 1977-1978 un organisme appelé l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest,

l'OPANO, qui compte une douzaine de membres: 11 pays de la Communauté européenne et le Canada.

Chaque année, des scientifiques de cet organisme établissent le nombre de prises que nous pouvons faire sans détruire les stocks. Ensuite, ils attribuent aux différents pays des quotas que ceux-ci sont tenus de respecter. Or, depuis 1985, la Communauté européenne ne les respecte plus.

Depuis 1985 ou 1986, l'OPANO dit qu'il faudrait imposer un moratoire et cesser de pêcher la morue du Nord et demande à ses membres d'observer ce moratoire. Or, depuis 1986, année où l'on devait cesser la pêche à la morue, les Espagnols et les Portugais, qui sont membres de la Communauté européenne et de l'OPANO, en ont pêché illégalement 400 000 tonnes. L'an dernier seulement, ils ont pêché 47 000 tonnes qu'ils n'étaient pas autorisés à pêcher. C'est un vrai pillage.

Et ce n'est qu'un exemple. Je pourrais en donner bien d'autres, si le temps me le permettait.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, permettez-moi de poser une question à deux volets. La motion suggère que nous prenions immédiatement des mesures pour appliquer ce que l'on appelle la juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs.

J'ai ici une carte qui illustre les prises de morue dans l'Atlantique nord-ouest de 1960 à 1991. En 1960, on a pris 1,1 million de tonnes, puis, jusqu'en 1969, la quantité augmente et grimpe à 1,9 million de tonnes en prises surtout faites par les pêcheurs étrangers. Puis la quantité commence à diminuer car les stocks étaient déjà en voie de décroissance. En 1976, 1977, 1978, la prise totale pour tous les pêcheurs, Canadiens et étrangers confondus, était tombée à 400 000 tonnes. Puis en 1977, bien sûr, nous avons adopté la zone de 200 milles lorsque toutes les nations du monde sont arrivées à un consensus et ont reconnu aux pays le droit non pas d'établir leur juridiction, mais d'étendre leur zone économique jusqu'à 200 milles au large de leurs côtes.

Ma question est la suivante: Si un pays avait le droit d'étendre sa juridiction fonctionnelle et de résoudre ainsi le problème, pourquoi le gouvernement de cette époque—et durant la majeure partie de cette époque, il s'agissait du gouvernement libéral—n'a-t-il pas tout simplement fait passer sa juridiction fonctionnelle de 12 milles qu'elle était alors, ce qui était accepté à cette époque, à 200 milles, c'est-à-dire jusqu'au nez et à la queue des Grands bancs, ce qui nous aurait permis de prévenir tout ce problème de surpêche dans les Grands bancs? Jamais on ne nous aurait pris 1,9 million de tonnes en 1968 et ainsi de suite. C'était la première partie de ma question. Puisqu'il existait une solution facile, pourquoi nos prédécesseurs n'y ont-ils pas eu recours?

La deuxième partie de ma question est la suivante: Que signifie exactement la juridiction fonctionnelle? Le député pourrait-il nous dire s'il est probable que les autres États souverains du monde, particulièrement les pays qui pratiquent la pêche en haute mer comme les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Japon, etc., acceptent cette juridiction comme étant la norme et sont prêts à la respecter partout au monde, quelle que soit la signification de cette juridiction fonctionnelle de 200 milles?

Le président suppléant (M. DeBlois): La période des questions et observations est maintenant terminée, mais y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Simmons: Je remercie mon collègue de St. John's-Ouest et je remercie la Chambre de m'avoir donné son consentement unanime; je promets de ne pas en abuser. Je serai bref et précis.

Le ministre a tout à fait raison quand il dit que jusque vers 1968 en particulier, on se livrait à un véritable pillage dans cette zone. Je le précise pour être juste envers lui et non pour faire de la politicaillerie. D'ailleurs, lui et moi étions membres du même parti à cette époque. D'une certaine façon, nous étions tous deux également bien placés pour donner des conseils au gouvernement d'alors.

• (1050)

J'ose espérer qu'une partie de la sagesse que nous avons communiquée, lui et moi, était à l'origine de ce qui s'est passé dans les années 70 où des hommes, tels les regrettés Don Jamieson et Dan McDonald, le sénateur MacEachen et d'autres comme Romeo LeBlanc, ont mené l'offensive. Au fond, ils ont fait ce qu'on préconise dans cette motion. Il est vrai qu'ils ont tenté de faire ce que le ministre essaie de faire ces jours-ci pour s'attirer le plus d'alliés possible. À la fin, ils ont dû se serrer les dents. Le ministre a raison. Ils avaient peut-être attendu un peu trop longtemps. C'est l'accusation que nous portons maintenant contre ce gouvernement si l'on en vient à cela.

Il a fait quelque chose que j'aurais préféré qu'il ne fasse pas. Il a parlé de façon facile de procéder. Moi je dis non, qu'il n'y a pas de méthode facile. Comme je le connais, je ne pense pas qu'il attendra que ce soit facile avant de s'engager. Ne nous laissons par perdre dans ce petit jeu. Ce ne sera pas facile.

Juridiction fonctionnelle? Je ne crois pas que, si le gouvernement acceptait cette résolution aujourd'hui et faisait ce qu'elle propose dès demain, il résoudrait le problème d'un seul coup. Cela entraînerait de nouveaux problèmes. Le ministre l'a dit. Il l'a laissé entendre il y a une minute.

D'après moi, si l'on n'a pas d'autres choix, on pourrait prendre une mesure qui nous aiderait à trouver une solution. Pour le moment, l'Espagne et le Portugal savent qu'ils ne peuvent attendre rien d'autre du Canada qu'une visite de temps en temps de la part du ministre. Il ira les sermonner avec les expressions colorées qu'on lui connaît. Lui parti, ils continueront de prendre, à qui mieux mieux, tous les poissons qu'ils veulent. C'est ce qu'ils font depuis plusieurs annnées.

La question de l'extension de la juridiction posera, comme l'a dit le ministre, toute une gamme de problèmes. D'une façon concrète, cette question aura pour effet de forcer ces gens à aborder le problème. Ils n'en parlent même pas pour le moment. La plupart d'entre eux ne reconnaissent même pas l'existence du problème. Cette mesure les amènera à s'asseoir à la table pour commencer à réfléchir. Si le ministre veut tirer quelques leçons de ce qui a donné lieu à l'élargissement de la juridiction en 1977, je crois qu'il pourrait faire un bon parallèle et voir comment le Canada s'est serré les dents parce qu'il n'avait pas grand-chose à faire sinon que de rester là à regarder piller ses ressources. Des hommes comme Jamieson et d'autres n'étaient pas disposés à le faire. Je ne crois pas que des hommes comme le ministre actuel soient disposés à le faire encore bien longtemps.

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter l'orateur précédent si ce n'est de l'ensemble de son discours, au moins du ton de ce dernier.

La motion parle d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est, etc, et suggère que le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs, c'est-à-dire au-delà de la zone de pêche actuelle de 200 milles.

On ne sait pas exactement ce qu'on entend par juridiction fonctionnelle. On se demande aussi pourquoi le reste du monde accepterait que le Canada étende sa juridiction sur cette zone. Jusqu'à maintenant, personne n'a pu répondre clairement à ma question et, en l'absence de précision, il me semble que les mesures préconisées par cette motion sont prématurées. C'est une motion de censure. Le gouvernement et moi demanderons donc à nos collègues de voter contre cette motion parce qu'elle est prématurée et qu'elle ne définit pas en termes suffisamment clairs les mesures que le Canada devrait prendre.

J'aimerais rappeler qu'en 1960, il y avait dans cette zone des bancs de morue évalués à 1,1 million de tonnes, chiffre qui est passé à 1,9 million en 1968. Il a ensuite baissé, par suite de la diminution des stocks en 1976, lorsque le total des captures, étrangères et canadiennes, était d'environ 400 000 tonnes. Pendant toute cette période, le Canada et certaines autres nations tentaient de faire adopter la Convention sur le droit de la mer aux termes de laquelle les États côtiers auraient une certaine juridiction sur une zone de pêche exclusive au-delà de la limite de douze milles. Et ça a pris tout ce temps alors que les stocks étaient pillés, et le pillage était d'une ampleur telle que personne ne peut en avoir une idée aujourd'hui. Il a fallu de 10 à 12 ans pour faire adopter la Convention sur le droit de la mer et pour la faire accepter par les autres nations de la communauté internationale; si la grande majorité des pays du monde n'acceptent pas qu'un pays tente d'étendre sa juridiction, toute décision dans ce sens est bien évidemment inutile et ne peut qu'être une source de conflits et de confrontation.

Le député a dit quelque chose au sujet de notre souveraineté; il a dit qu'elle était entravée. La souveraineté de notre pays est certainement respectée à l'intérieur de nos frontières et, dans la zone de pêche de 200 milles, elle est reconnue en matière de pêche. Le monde entier la respecte.

Notre souveraineté n'est pas menacée aujourd'hui. Cependant, des stocks de poisson sont menacés de disparition par des pratiques tout à fait insensées de surpêche pratiquées par d'autres nations du monde aux extrémités des Grands bancs. Ce n'est pas une menace pour notre souveraineté, mais c'est une attaque contre le bon sens.

C'est une attaque contre les principes du développement durable tels qu'énoncés par la commission Brundtland en 1987 et acceptés par la communauté internationale.

C'est, je crois, l'un des meilleurs exemples de catastrophe écologique et environnementale que l'on peut trouver dans le monde aujourd'hui. On parle de la menace qui plane sur les forêts tropicales, on s'inquiète pour la couche d'ozone et beaucoup de gens s'inquiètent pour les phoques dont la survie n'est pas du tout menacée. Les phoques, en tant qu'espèce, ne sont pas du tout menacés. En fait, leur nombre s'est accru de façon phénoménale, doublant presque au cours des sept ou huit dernières années. Les phoques n'ont jamais été menacés d'extinction, ni le phoque du Groenland, ni le phoque à capuchon.

Nous avons vu que certaines personnes sont apparemment si inquiètes pour le sort des phoques qu'elles vont jusqu'à dépenser des centaines de milliers de dollars pour de stupides campagnes de publicité disant que les phoques ne mangent pas de morue. Comme le ministre des Pêches de Terre-Neuve l'a dit l'autre jour, que mangent-ils? Il ne les a jamais vus faire la queue devant une Villa du Poulet à la Kentucky. Je ne les ai jamais vus manger des sucettes glacées. Ils doivent certainement manger quelque chose qui se trouve dans l'océan. Nous savons qu'ils mangent du capelan, de la morue et d'autres espèces de poissons.

Bien que la survie des phoques ne soit pas du tout menacée, certaines personnes perdent le nord à l'idée que l'on en tue ou que l'on chasse les bébés phoques. Mais c'est là une autre question. L'espèce menacée, celle pour laquelle je m'inquiète, ce n'est pas l'espèce des phoques parce que les phoques ne sont pas menacés d'extinction. Ce sont les stocks de poisson qui sont en danger, notamment les stocks de morue du nord—ces stocks qui sont à l'origine de la colonisation de Terre-Neuve, il y a de cela des centaines d'années—et les stocks de poisson plat, comme je l'ai expliqué mardi à New York.

Ces quatre ou cinq dernières années, les prises de plie canadienne, de plie grise et de limande à queue jaune—trois précieux stocks de poisson plat—par deux pays membres de la Communauté européenne, l'Espagne et le Portugal, qui n'ont pas tenu compte des contingents fixés par l'OPANO, ont été tellement excessives que ces contingents ont dû être réduits de 50 à 60 p. 100 et que les experts de l'OPANO ont carrément avoué ne plus pouvoir estimer à quelles quantités devrait se monter le total admissible des prises faute d'information. Ces mêmes pays, l'Espagne en particulier mais aussi le Portugal, capturent—dans les zones d'alevinage situées à l'extérieur de la limite de 200 milles—du jeune poisson plat à l'aide de filets non autorisés par l'OPANO.

C'est là-dessus que nous devrions avoir l'oeil sans nous laisser distraire. Comme l'a dit une fois M. Diefenbaker, alors que Richard Cashin l'avait interrompu pendant l'une de ses interventions à la Chambre: un chasseur à l'affût de gros gibier ne se laisse pas distraire par les traces de lapin. Pareillement, nous ne devrions pas nous laisser distraire par les phoques et les slogans de groupes qui prétendent défendre l'environnement, comme le Fonds pour la défense des animaux, qui a fait fortune il y a quelques années en ruinant la chasse aux phoques et qui a dépensé cette semaine 100 000 $ pour faire passer des placards publicitaires dans les journaux.

• (1100)

Ce ne sont pas les phoques qui sont en danger. Ce n'est pas n'importe quel mammifère, n'importe quel mammifère marin. C'est une espèce de poisson. Le poisson plat dont j'ai parlé et surtout la morue du Nord.

Le député dit que nous n'avons rien fait pour remédier à ce problème. C'est faux. Nous avons essayé par je ne sais combien de moyens d'empêcher la surpêche à l'extérieur de notre zone économique de 200 milles. À l'intérieur de ces limites, nous avons un formidable système de surveillance et d'application des règlements. Nous détachons des observateurs à bord de tous les chalutiers, qu'ils soient canadiens ou étrangers, qui pêchent à l'intérieur de notre zone économique de 200 milles pour vérifier les prises, voir ce qui est rejeté à la mer, savoir de quelles espèces il s'agit et garantir le respect des règles.

Pour ce qui est de la pêche à l'extérieur de nos limites territoriales, le système de surveillance et d'exploitation est extrêmement inefficace, et nous essayons de l'améliorer en collaboration avec l'OPANO. On ne peut quand même pas dire que nous n'avons rien fait. Depuis que nous avons pris connaissance, en novembre ou décembre 1988, des résultats des travaux des scientifiques qui venaient de réévaluer la situation des stocks de morue du Nord, nous nous sommes efforcés inlassablement de venir à bout du problème de la surpêche étrangère aux deux extrémités des Grands bancs.

Chaque fois que j'ai eu l'occasion, quand j'étais ministre du Commerce extérieur, de soulever la question lors d'entretiens avec le ministre responsable des Affaires extérieures, le ministre du Commerce de la Communauté européenne, M. Frans Andriessen, je l'ai fait.

J'ai en outre assisté à de nombreuses réunions avec Manuel Marin, le commissaire aux Pêches de la Communauté européenne. Je me suis rendu en Espagne et au Portugal pour discuter de ces questions avec les ministres des Affaires étrangères, les ministres des Pêches et les ministres du Commerce de ces pays. J'ai prononcé des discours dans le cadre d'une campagne menée au Royaume-Uni, au Japon et à Paris, où j'ai d'ailleurs eu un entretien avec le ministre français de l'Agriculture et des Pêches. Je suis allé à Bonn pour rencontrer le ministre de l'Agriculture qui est également responsable des pêches.

Nous avons organisé des visites parlementaires auprès de la Communauté européenne et dans des pays européens à l'intention tant des députés de l'opposition que des ministériels. Nous avons mené des campagnes médiatiques et des campagnes de relations publiques. Nous avons invité la participation de groupes écologiques actifs dans ce domaine, dont Greenpeace, mais jusqu'à présent, ceux-ci se sont montrés très réticents à jouer un rôle de premier plan.

Je ne vois pas pourquoi. Ce doit être que la morue, ou le poisson en général, ne réussit pas à séduire les téléspectateurs aussi bien que ces jolis petits animaux à sang chaud dont les grands yeux pétillants ou quelque autre attrait vous donne envie de les caresser. La pauvre bête ne paie pas de mine. Il faut bien le dire, la morue a l'air bête et ne se prête guère aux câlins.

Ce poisson ne se prête pas aux collectes de fonds. Il n'attire pas l'attention, aussi nous avons eu de la difficulté à obtenir que ces groupes participent comme ils le devraient, car c'est la grande question écologique et environnementale de cette année et des prochaines années, croyez-moi, pas seulement dans l'Atlantique du nord-ouest, mais partout dans le monde où la surpêche des stocks de poisson est telle que ceux-ci sont menacés d'extinction.

Nous sommes intervenus auprès de la l'OPANO. Grâce à nos efforts, une séance spéciale de cette organisation aura lieu en mai où nous essaierons d'obtenir que celle-ci améliore sa surveillance et son système d'application.

Nous avons constamment des ennuis avec la Communauté européenne. On a réalisé des progrès, mais son système n'est absolument pas satisfaisant. Elle ne sait pas combien l'Espagne et le Portugal prennent de poisson. Elle compte sur ces pays pour lui dire ce qui a été débarqué, et l'Espagne ainsi que le Portugal n'ont pas assez d'inspecteurs pour qu'il y en ait un présent lorsque leurs navires arrivent au port et débarquent le poisson. Quand ils déclarent qu'ils ont pris de la raie ou du merlu, il est impossible de savoir si c'est vraiment le cas ou bien si c'est de la morue. Nous savons que souvent ce qui est déclaré comme de la raie et du merlu est en fait de la morue, et je pourrais continuer ainsi interminablement. Une réunion spéciale de la l'OPANO doit avoir lieu en mai. Nous avons soulevé cette question à l'ONU. L'ambassadeur Fortier a fait un excellent discours à ce propos il y a environ un mois. Nous avons organisé des conférences en commençant par St. John's pour encourager la collectivité internationale à régler cette question. Les conférences ont continué à San Diego; 16 pays, y compris le nôtre, ont saisi la CNUED d'une résolution à propos de cette question en vue d'établir quels devraient être les droits du pays riverain en ce qui concerne la gestion des stocks de poisson qui se trouvent à la limite des eaux territoriales.

C'est une résolution qui est aussi appuyée par l'Islande, le Chili, l'Argentine, la Nouvelle-Zélande et d'autres pays côtiers concernés. Nous espérons avoir de nombreux autres signataires avant la fin du processus de la CNUED, à la grande réunion de juin à Rio de Janeiro.

Je me trouvais cette semaine encore à New York où j'ai passé une journée à m'entretenir avec les ambassadeurs des États-Unis, du Japon, de l'Argentine, du Chili, de la Jamaïque et d'autres pays pour tâcher d'obtenir un meilleur appui pour cette solution au problème. Je me suis entretenu avec M. Maurice Strong, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui était tout à fait d'accord pour dire que cette question devait figurer en bonne place au programme de la conférence finale qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin. Il m'a dit qu'il ferait tout son possible pour qu'elle figure en bonne place et fasse l'objet d'un véritable débat.

Nous souhaitons la tenue d'une conférence des pays qui pratiquent la pêche en haute mer pour y faire adopter une résolution semblable à la nôtre afin de résoudre ce problème, et nous prenons donc des mesures dans ces domaines.

Ce qu'il faut faire maintenant, c'est envoyer ce mois-ci à New York des gens comme M. Cashin, d'autres dirigeants de l'industrie dans l'est du Canada et peut-être des représentants des gouvernements provinciaux, pour mettre les représentants des organismes non gouvernementaux qui y sont réunis au courant de la situation et les sensibiliser au problème, afin d'obtenir leur appui pour que la conférence de Rio de Janeiro prenne des mesures à cet égard.

On ne peut pas dire que nous ne faisons rien. Nous avons pris des mesures il y a quelques années. Nous avons refusé aux navires de la Communauté européenne la permission de pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles des espèces peu exploitées ou que nous n'exploitons pas parce qu'ils ne voulaient pas respecter de règles de conservation adéquates hors de la zone de 200 milles. Nous avons fait quelque chose.

Nous avons refusé l'accès à nos ports aux navires des pays de la Communauté européenne. Leurs navires de pêche ne sont plus les bienvenus dans nos ports à moins d'une urgence ou pour des raisons de sécurité, afin de sauver une vie ou de protéger la santé et la sécurité de l'équipage. Sinon, ils ne sont même plus tolérés dans nos ports. Les navires portugais qui remplissaient habituellement le port de St. John's sont disparus. Si vous allez aujourd'hui à St. John's, vous n'en verrez plus. Nous

avons pris de très nombreuses mesures qu'il était en notre pouvoir de prendre.

Depuis que je suis devenu ministre des Pêches, je me suis employé à promouvoir cette cause autant que j'ai pu, comme je le faisais auparavant, puisque je représente la province de Terre-Neuve au Cabinet. J'ai l'intention de me rendre à Cuba, en Russie, en Pologne et à Panama au cours des prochaines semaines.

Nous avons un problème avec les pays qui ne font pas partie de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, notamment Panama dont les navires appartiennent tous à des intérêts espagnols ou portugais, car les navires panaméens et sud-coréens viennent eux aussi prendre 40 000 tonnes de poisson par année, de la morue et du poisson plat, à l'extérieur de notre zone économique de 200 milles. Nous espérons faire des progrès avec Panama pour en arriver à une solution à ce problème, et les Coréens réduisent maintenant leurs activités de pêche dans l'Atlantique nord-ouest.

On ne peut pas prétendre que nous ne faisons rien. Cependant, tant aux niveaux bilatéral que multilatéral, nous devons être en mesure de défendre notre cause devant des organismes internationaux. Nous devons pouvoir prouver au reste du monde les motifs pour lesquels nous aurons été obligés de prendre des mesures unilatérales. Nous devons pouvoir dire au reste du monde: «Écoutez, nous avons fait l'impossible au niveau bilatéral. Nous avons fait l'impossible au niveau multilatéral, en négociant avec des organisations internationales pour tenter de régler la question de la surpêche des stocks qui chevauchent notre zone de pêche de 200 milles. Malgré tous nos efforts, malgré le caractère raisonnable de notre position et l'appui de groupes impartiaux, des environnementalistes et autres qui reconnaissent que ces stocks pourraient être menacés d'extinction si la surpêche continue, toutes nos tentatives se sont révélées infructueuses.»

• (1110)

Les organisations internationales procèdent par consensus. Il faut obtenir l'accord des autres parties. Il nous faut donc obtenir un consensus, ce que nous n'avons pas réussi à réaliser malgré les efforts énormes que nous avons déployés et les mesures raisonnables que nous avons prises.

Nos efforts n'ont rien donné à cause de l'obstination et de l'entêtement de l'Espagne, du Portugal et de la Communauté européenne qui restent indifférents aux besoins de l'humanité. N'ayant obtenu aucun résultat jusqu'à maintenant, nous nous devons de prendre certaines mesures unilatérales.

Nous demandons à la communauté internationale de les accepter et de les appuyer, parce que si nous tentons d'étendre notre juridiction, fonctionnelle ou autre, au-delà de la zone de 200 milles, cela ne nous donnera rien si les autres pays ne reconnaissent pas notre autorité.

J'aimerais que le député de l'opposition qui nous propose cette ligne de conduite nous dise ce qu'il adviendra si nous décidons d'étendre notre juridiction en matière de pêche aux deux extrémités des Grands bancs et si les pays qui pratiquent la pêche à cet endroit nous répondent: «En haute mer, nous avons toute liberté. Le droit international nous protège. Le Canada n'a aucun pouvoir au-delà de la zone de 200 milles. Nous ne reconnaissons pas son autorité. Nous continuerons de pêcher. Que fera le Canada devant une telle impasse?

Il ne sert à rien d'étendre notre juridiction, fonctionnelle ou autre, si nous ne pouvons pas la faire respecter. Et cela pourrait donner lieu à des affrontements. Si les autres pays ne reconnaissent pas notre juridiction, s'ils n'imposent pas les mêmes quotas que nous et s'ils ne cessent pas de pêcher quand nous le leur demandons, comment ferons-nous pour nous faire obéir?

Il faut nous poser les questions suivantes. Sommes-nous prêts à riposter par les armes? Comment répliquerons-nous? Voilà ce qu'il faut faire. Avant d'en arriver là, il faut sûrement cesser de prendre des attitudes. Quand on n'a pas de responsabilités, c'est facile de jouer aux héros de guerre. Je pourrais me prendre pour Sylvester Stallone. Je parais certainement aussi bien que lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Mieux même. Je ne suis peut-être pas aussi musclé, mais cela ne servirait pas la cause du Canada, car le monde ne se laissera pas intimider par Sylvester Stallone à moins que celui-ci puisse d'abord démontrer qu'il s'est comporté comme Clark Kent et que, multilatéralement et bilatéralement, il a tout tenté pour convaincre les autres pays de prendre, à l'égard de ces stocks de poisson, les mesures qui s'imposent.

Voilà pourquoi nous ne pouvons actuellement accepter cette motion qui propose que le Canada étende sa compétence fonctionnelle. Nous devons aller jusqu'au bout du processus.

Sauf erreur, le Président me fait signe de conclure. Je m'étonne de voir à quel point le temps file. Je n'ai même pas eu le temps de consulter mes notes si soigneusement préparées. Tous les députés de cette Chambre s'entendent sur la nature du problème, soit la menace qui pèse sur nos stocks de poisson et sur le mode de vie de certains Canadiens.

Je n'ai pas le temps de parler des dispositions économiques que nous avons prises, ni de ce que nous avons dit à Gaultois ou je ne sais trop où, ni du programme concernant les pêches de l'Atlantique, ni de celui concernant le Pacifique, ni de ce que nous entendons faire à propos des conséquences économiques. Je le ferai un autre jour.

Je remercie le député qui a présenté la motion de l'intérêt qu'il porte à la question. Je lui demande, ainsi qu'aux gens de Terre-Neuve, du Labrador et de l'est du Canada de faire preuve de patience. Si nous voulons avoir gain de cause, nous devons nous montrer patients et examiner la situation. Je pense que notre façon de procéder est la bonne.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, je veux d'abord remercier le ministre de son discours que j'ai trouvé décevant à certains égards, mais je reviendrai à cela dans un instant.

Sur un ton moins sérieux, puis-je poser une question à l'homme aux mille visages? Lorsqu'il s'est comparé à Sylvester Stallone, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'il avait le torse légèrement moins développé.

Encore une fois aujourd'hui, le ministre a fait quelque chose que je l'ai vu faire assez souvent. Comme il est juste à quelques pieds de moi de l'autre côté de l'allée, peut-être que, cette fois-ci, nous pourrions tirer les choses au clair. Il arrive souvent que je ne comprenne pas très bien, je l'admets. Toutefois, je crois que le point que je veux soulever en est un qu'il pourra éclaircir assez rapidement. Il commence par dire, et ce n'est pas la première fois qu'il fait ce genre de chose: «C'est imprudent, cela ne peut pas se faire et, si nous le faisons, nous aurons les navires de guerre du monde entier à notre porte», et ainsi de suite. Il dit cela. Puis, immédiatement après, il dit: «En passant, s'il faut que nous fassions quelque chose à un moment donné, nous voulons être capables de prouver que nous avons pris toutes les mesures préliminaires.»

Que faut-il comprendre? Si c'est imprudent aujourd'hui, le 12 mars 1992, qu'est-ce qui pourrait bien faire que ce serait moins imprudent plus tard? Ou bien c'est une ligne de conduite possible, ou bien ça ne l'est pas.

Le ministre commence par dire que c'est une mesure irresponsable que seules les personnes qui n'auraient pas à prendre cette décision préconiseraient. Le ministre fait peut-être de la politicaillerie, mais il ne devrait pas oublier qu'un des ses amis les plus chers, Vic Young, préconise cette position, et je ne crois pas qu'il cherche à se faire élire nulle part. La National Sea préconise cette position, ainsi que beaucoup d'autres personnes qui ne cherchent pas à se faire du capital politique.

Donc, je le demande au ministre: Est-ce aussi imprudent qu'il le prétend ou est-ce un atout dont il compte peut-être se servir plus tard? Je voudrais bien le savoir parce qu'il a dit les deux aujourd'hui et, à mon avis, ça devrait être un ou l'autre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, comme c'est si souvent le cas dans la vie, et c'est certainement vrai au niveau des affaires internationales, il ne s'agit habituellement pas de simplement choisir entre deux options. Je ne dis pas que, dans ce cas-ci, il faille trancher de la sorte.

Je dis plutôt ceci: si le Canada doit prendre des mesures unilatérales relativement à cette situation, comme par exemple le genre de mesure que prône le député dans sa résolution, il est à espérer que, lorsque nous agirons de la sorte, nous aurons l'appui du plus grand nombre possible de nations qui diront: «Oui, c'est une mesure raisonnable que vous avez été contraint de prendre parce que de toute évidence vos stocks sont en danger. Les groupes de protection de l'environnement et les mouvements écologiques confirment que vos stocks de poisson sont en danger.

Nous avons essayé pendant plusieurs années de persuader la Communauté européenne—l'Espagne, le Portugal, la Corée du Sud, Panama—de cesser de pêcher ces stocks et de respecter les exigences de l'organisme international OPANO.

Nous avons fait adopter des résolutions. Notre premier ministre a fait adopter une résolution au Sommet économique l'an dernier par tous les dirigeants de ces pays, résolution portant que les nations doivent respecter les quotas fixés par les autorités internationales régionales. Nous avons pris toutes ces mesures; Nous avons soulevé le problème aux Nations Unies. Nous en avons fait mention à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, au cours de laquelle nous avons présenté une proposition de résolution sur les stocks côtiers.

Cette résolution renferme cinq points importants, et je ne peux tous les mentionner. Toutefois, si cette résolution était acceptée, les nations du monde entier se trouveraient à donner leur accord pour dire que le régime de gestion d'un stock situé à la fois à l'intérieur de la zone exclusivement économique de l'État côtier et à l'extérieur de cette zone doit assurer une application uniforme des mesures prises par l'État côtier, et ce tant à l'inté-

rieur de sa zone exclusivement économique qu'à l'extérieur de celle-ci.

Nous avons proposé une solution raisonnable au problème. Cette solution a reçu l'appui de X pays, mais elle a été bloquée parce que la Communauté européenne et d'autres pays entêtés, qui ont beaucoup d'influence et de pouvoirs économiques, ne veulent plus se comporter comme des bons voisins ou ne veulent plus se préoccuper du reste de l'humanité. Ces pays représentent maintenant l'une des plus grandes concentrations du pouvoir économique dans le monde. Ils ne se préoccupent pas de ce que le Canada souhaite ou de ce que l'humanité pense.

Bref, nous avons fait tout cela, mais nos démarches ont été bloquées par ceux qui sont la cause du problème. Nous pensons qu'effectivement c'est le seul recours qui nous reste et nous pensons aussi qu'une nation raisonnable devrait se conformer aux mesures que vous voulez prendre.»

Nous devons en arriver à faire réagir la communauté internationale de cette façon.

• (1120)

Une voix: De combien de temps disposons-nous?

M. Crosbie: Je ne crois pas que cela importe. Je suis personnellement convaincu que ce problème pourrait être réglé d'ici quatre ou cinq ans de la façon dont vont les choses, mais nous ne disposons pas de quatre ou cinq ans pour régler le problème. Je suis d'avis qu'il faut dès cette année essayer de trouver une solution à ces questions. Si celles-ci ne sont pas réglées d'ici l'an prochain, je crois bien que toute assemblée raisonnable dirait: «Le moment est venu pour le monde de changer les règles du jeu.» Toutefois, nous avons de biens meilleures chances.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais d'autres députés veulent lui poser des questions. Le député de Davenport.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le ministre, dans l'intéressante analyse du problème qu'il vient de nous livrer, a fait allusion à l'interprétation de la notion de juridiction fonctionnelle.

Notre distingué collègue de Winnipeg-Sud fera un exposé plus détaillé et expliquera clairement au ministre ce que nous entendons par juridiction fonctionnelle en se reportant à l'expérience islandaise, dans les années 70. Nous espérons que l'intervention de notre collègue de Winnipeg-Sud convaincra le ministre que c'est une approche qui mérite qu'il s'y intéresse et l'appuie.

Ma question porte sur un bref commentaire du ministre au sujet de la motion, qu'il interpréterait comme une motion de défiance.

C'est nous qui avons proposé la motion, et nous invitons le ministre à revoir son interprétation, parce que nous n'avons pas conçu notre motion comme une motion de défiance. De plus, sur le plan de la forme, elle se range dans une certaine catégorie de motions, si bien que nous pouvons convaincre le ministre qu'elle mérite l'appui unanime de la Chambre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, comme je crois avoir essayé de l'expliquer, nous ne pouvons appuyer la motion telle quelle parce qu'elle réclame des mesures immédiates pour étendre ce qu'on appelle la juridiction fonctionnelle au-delà de l'actuelle zone de pêche exclusive de 200 milles afin d'englober les deux extrémités des Grands bancs.

Selon nous, il serait prématuré et en fait contraire aux intérêts du Canada de nous aventurer dans cette voie pour l'instant. Je ne dis pas que, à un moment donné, nous ne serons pas obligés d'envisager cette option, mais il me semble que la Chambre doit reconnaître que ce qui est proposé sort tout à fait de l'ordinaire et que c'est une mesure exceptionnelle qui ne peut être prise qu'une fois épuisés tous les autres recours.

Comme je l'ai expliqué dans mon intervention—du moins j'espère l'avoir fait—, nous avons un certain nombre d'initiatives en train et nous espérons qu'elles aboutiront. Hier, par exemple, M. Cashin et trois ou quatre membres de son syndicat ont rencontré le premier ministre. Celui-ci s'est occupé et continue de s'occuper à fond de ce problème. Il va en discuter très sérieusement avec les dirigeants des pays de la Communauté européenne, comme il l'a déjà fait par le passé, mais la question sera en tête des priorités. Il participera probablement, je crois, à la conférence de Rio en juin. Je ne crois pas qu'il était disposé à le faire jusqu'à tout récemment, mais il tient à ce que la question soit étudiée comme il se doit à la conférence de Rio.

Il nous faut espérer que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ainsi que nos démarches diplomatiques aboutiront.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons accepter la résolution dans sa forme actuelle.

Il y a une autre difficulté. Il s'agit d'une motion proposée pendant une journée d'opposition. Je ne suis pas un expert en procédure, mais ces motions sont généralement perçues et acceptées comme des motions de défiance. Une de ces motions, il n'y a pas très longtemps. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. La période prévue pour cet échange est terminée. Reprise du débat.

Le député de Broadview—Greenwood invoque le Règlement.

M. Mills: Monsieur le Président, le ministre a l'air si conciliant ce matin, que je me demande si nous ne pourrions pas obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poser au ministre encore quelques brèves questions.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme vous le savez, la période des questions et commentaires est terminée. C'est donc la reprise du débat.

[*Traduction*]

Le député de Gander—Grand Falls a la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Baker: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de mettre en doute votre jugement et vos décisions. Toutefois, je suis sûr que vous serez d'accord avec moi pour dire que la Chambre est maître de son destin et de son temps: elle peut, en dépit des règles, des restrictions et des entraves auxquelles elle est assujettie, prendre en tout temps ses décisions.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît! Le député a parfaitement raison, mais il doit d'abord demander le consentement unanime de la Chambre.

M. Baker: Monsieur le Président, je le demande.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à prolonger la période des questions et des observations?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au député de Broadview—Greenwood.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de son appui.

J'ai écouté très attentivement le ministre lorsqu'il a énuméré une longue liste des mesures qu'il a prises à la suite de réunions internationales, d'entretiens avec des ministres étrangers des Pêches et des ministres des Affaires étrangères, de campagnes de relations publiques, de campagnes auprès des médias et, enfin, de rencontres avec des groupes écologistes comme Greenpeace.

La question que je veux poser au ministre est très simple: Que lui répondent tous ces gens quand il leur dit que nos stocks de poisson sont détruits, massacrés? Pourtant, il y a toutes ces organisations environnementales qui ne cessent de prêcher en faveur d'un développement durable. Dès qu'elles décèlent le moindre problème dans une circonscription, elles sortent leurs bannières et leurs affiches et font un tas d'histoires.

Qu'est-ce que tous ces gens disent au ministre quand il plaide la cause des stocks de poisson et des habitants de Terre-Neuve? Je serais curieux de le savoir.

M. Crosbie: Pour ce qui est des groupes écologistes et autres organisations environnementales, ils expriment de la sympathie quand on leur en parle. Ils nous disent que c'est certainement un exemple de violation des règles du développement durable et des règles établies par la commission Brundtland.

Mais ils doivent être prudents sur cette question. Ils semblent, par ailleurs, ne pas être capables de se mobiliser suffisamment pour manifester leur appui avec enthousiasme, peut-être parce que c'est la tâche du gouvernement. Ils ne paraissent pas vouloir se mêler des affaires du gouvernement, comme s'ils allaient être suspects en se rangeant du côté du gouvernement.

Nous pourrions peut-être profiter plus efficacement de leur influence. Comme je l'ai mentionné dans mon discours, M. Maurice Strong a proposé qu'on les mette au fait de la situation et qu'on envoie une délégation à New York pour s'assurer que les organisations non gouvernementales soient vraiment au courant.

Voyez-vous, certaines d'entre elles ont de vieux comptes à régler avec le gouvernement du Canada, depuis l'affaire de la chasse aux phoques. Nos relations avec certains groupes ne sont pas des plus amicales, étant donné les tactiques qu'ils ont employées pour faire cesser la chasse aux phoques. Le phoque n'a jamais été une espèce menacée, et des problèmes en ont résulté. C'est un facteur qui peut jouer également.

Pour ce qui est des gouvernements, certains pays ont accepté, notamment l'Union soviétique, maintenant la Russie, Cuba, le Japon, la Norvège et d'autres, d'observer toutes les règles de l'OPANO. Il y a aussi un petit groupe, composé essentiellement de l'Espagne et du Portugal, dont la politique est déterminée par la CEE, la Corée du Sud et le Panama. Ces pays nous disent que les hautes mers appartiennent à tous et que, peu importe les mesures que nous allons prendre, nous allons violer la liberté d'y pratiquer la pêche. Toutes les excuses sont bonnes. Il y a quelques années, ils nous disaient que nos scientifiques ne coopéraient pas avec les leurs et qu'ils n'avaient donc aucune raison d'accepter leur point de vue et leurs re-

commandations. Nous avons surmonté cette difficulté, parce que nous avons réussi à réconcilier les scientifiques. L'OPANO et les scientifiques de la CEE ne sont pas en désaccord avec nos chercheurs. Ils ont d'autres objections. Les Portugais disent: «Nous pêchons dans ces eaux depuis des centaines d'années, et vous voulez maintenant nous les interdire.» L'industrie semble adopter le point de vue suivant: «Écoutez, le Canada a accès à une immense zone de pêche là-bas. Vous êtes égoïstes, les Canadiens. Vous disposez d'une immense zone de milliers de milles ou de kilomètres carrés, selon vos préférences, mais ça ne vous suffit pas. Vous voulez maintenant avoir la mainmise sur tout l'Atlantique nord-ouest et nous en chasser. Nous avons été chassés d'autres régions du globe. Dorénavant, nous ne pourrons plus pêcher comme nous le voulons. Vous essayez d'accaparer tout le poisson.»

• (1130)

Ils se méfient donc de nous. Il en va de même pour les Espagnols. Ils ont été chassés de la Namibie. Cette dernière s'est dotée d'une zone de pêche de 200 milles et en a chassé les Espagnols. La première chose qu'on a sue, c'est que six ou sept bateaux pêchant ordinairement en Namibie sont venus mouiller leurs filets dans l'Atlantique nord-ouest; l'an dernier, ils étaient 147.

Notre problème, soit dit en passant, et je voudrais que le député de Gander—Grand Falls mette de l'ordre dans ses idées à ce sujet, ce n'est pas la pêche étrangère qui se pratique dans notre zone de 200 milles, car nous maîtrisons parfaitement la situation dans ce cas. Nous savons exactement ce qui s'y passe. Nous leur imposons des droits de sorte que nous savons exactement ce qu'ils prennent. Le problème, c'est la pêche qui se pratique à l'extérieur de la zone.

Ce sont là le genre de réponses qu'ils nous donnent. La dernière rumeur que j'ai entendue et qui a circulé aux Nations Unies, c'est que la CEE aurait dit que nous ne tenons pas compte de ce que disent nos propres experts. Ils ont fait leur la théorie Cabot Martin ou Dieu sait quoi.

Autrement dit, c'est ma faute, j'aurais dû éliminer le total des prises admissibles de morue du Nord, j'aurais dû faire ce que les scientifiques m'ont dit de faire il y a deux ou trois ans. Les responsables de toute cette crise, ce serait donc nous et non ceux qui pêchent sans avoir de quota. Ce serait notre faute parce nous n'écoutons pas les scientifiques. Ils donnent toutes sortes d'excuses.

Nous avons besoin de quelqu'un qui possède le flair du député. En fait, nous devons faire participer davantage l'opposition en faisant appel à quelqu'un qui a autant de flair que le député pour prendre charge de cette question et la propager en dehors du gouvernement.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, j'ai trouvé amusante la comparaison du ministre avec Sylvester Stallone. Les deux ont un point en commun: Ils ne seront jamais accusés de surestimer l'intelligence de leurs interlocuteurs.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas ratifié la Convention sur le droit de la mer? Celui-ci parlait de situations tout à fait inhabituelles il y a quelques instants, ne croit-il pas que la situation est effectivement tout à fait inhabituelle? Ne croit-il pas que cette situation justifie la prise de mesures spéciales et plus énergiques de la part du gouvernement? Ne croit-il pas qu'il y a lieu que le ministère des Pêches fasse preuve d'un peu de fermeté?

M. Crosbie: Monsieur le Président, il m'est arrivé de surestimer l'intelligence d'un député: celui qui vient de prendre la parole. Qu'ajoutent toutes ces questions au débat? Le député parle d'un manque de fermeté de la part du gouvernement. Qu'est-ce qu'il veut dire par là?

Le gouvernement a pris toutes sortes de mesures. Le député prône-t-il une offensive militaire ou des opérations belliqueuses du genre?

Est-ce faire preuve d'un manque de fermeté que de recourir à toutes les possibilités qu'offre la diplomatie, de participer aux conférences de l'ONU, ou encore de pressentir des organismes non gouvernementaux afin d'essayer d'atteindre nos objectifs? Quelle déclaration bête et stupide que celle du député d'en face! Je suis convaincu que celui-ci changerait encore une fois de côté à la Chambre s'il en avait la chance.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il y a quelques instants, le ministre a fait une remarque à mon égard lorsqu'il a dit que je devais mettre de l'ordre dans mes idées. J'ai entendu le ministre au moment où je m'amenais ici. Le système de haut-parleurs augmente certainement le volume de la voix du ministre, mais il n'améliore certainement pas les idées que celui-ci formule.

Je l'ai entendu dire, en parlant des étrangers qui pêchent à l'intérieur de la zone de 200 milles, que ceux-ci font évidemment l'objet d'un contrôle. Imaginez-vous que les chalutiers-usines congélateurs étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles font l'objet d'un contrôle. Pendant ce temps, des personnes n'ont pas de poisson à pêcher au Canada. Pourquoi les étrangers ont-ils des licences de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles? Dans les documents qu'il distribue, le ministère dont est responsable le ministre dit que «nous avons une obligation en vertu du droit de la mer».

Ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas ratifié la Convention sur le droit de la mer. Il n'y a pas de droit de la mer. Il existe une coutume, mais il n'y a pas de droit de la mer en vertu de l'article 63, qui traite de l'utilisation de la ressource à l'intérieur de la zone de 200 milles.

Je veux poser une question au ministre. Parmi les pêcheurs qui sont à Ottawa aujourd'hui, certains ont dû passer l'hiver à ramasser des pierres. Ils ont dû en ramasser suffisamment pour pouvoir toucher des prestations d'assurance-chômage. Ces travailleurs ne pouvaient prendre assez de poisson. Or, des étrangers sont dans leurs bateaux, à l'intérieur de la zone de 200 milles, et ils pêchent le même flétan du Groenland. Ces étrangers prennent tout le quota qui leur est attribué.

Le ministre a appliqué la même logique il y a quelques semaines en accordant des licences de pêche de thon au Japon, à l'intérieur de la zone de 200 milles, permettant ainsi aux Japonais de pêcher cinq fois plus que notre quota et autant de thon à nageoires jaunes et de thon ventru qu'ils le veulent. Par conséquent, nous demandons au ministre: Va-t-il prendre la mesure qui s'impose? Il doit laisser tomber le thon à nageoires jaunes, ouvrir ses grands yeux et fermer la porte aux étrangers.

M. Crosbie: Lorsque j'ai vu le député de Gander—Grand Falls intervenir, j'ai cru que nous allions assister à un miracle aujourd'hui. Allait-il tenir des propos sensés? Malheureusement, mes espoirs ont été réduits à néant et je suis donc très déçu de voir qu'il tient toujours le même discours.

Voyons ce qu'il dit des Japonais. À l'instar du Canada et des États-Unis, ces derniers obtiennent un quota de la CICTA, l'association internationale régissant la pêche au thon. Nous permettons depuis un certain nombre d'années aux au thoniers japonais de venir dans notre zone de 200 milles prendre une petite partie du thon qu'ils pourraient, bien entendu, prendre également à l'extérieur de notre zone. Il s'agit là d'une pêche hauturière internationale.

Si nous faisons ceci, c'est parce que les Japonais nous apportent un appui solide en tant que membres de l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Ils respectent entièrement ses règlements. Nous ne les avons jamais pris en train de violer nos règles sur la conservation des espèces. Un de nos observateurs est à bord de leurs navires. Ils nous versent des droits pour le privilège de venir pêcher à l'intérieur de notre zone un quota qui leur est accordé non pas par le Canada, mais par la CICTA.

Ainsi, nous ne voulons pas nous aliéner tous les autres membres de l'OPANO qui regroupe 12 ou 13 pays, notamment le Japon. L'Union soviétique était membre, et je pense maintenant que ce sera probablement le cas de la Russie. Les Soviétiques également ont respecté les règles de l'OPANO. C'est pourquoi nous menons avec eux des entreprises conjointes et le reste.

Si nous sommes disposés à ce que des usines de transformation du poisson ferment dans toute la région de l'Atlantique, celle de Canso devra fermer ses portes, par exemple. Ce sera également le cas de celle de Burgeo, si nous décidons qu'aucun navire étranger ne pourra pêcher dans notre zone économique de 200 milles même en vertu d'ententes avec des usines canadiennes prévoyant que le poisson doit être débarqué à des usines canadiennes ou être pris au profit de propriétaires canadiens.

Si nous voulons empêcher que tout navire étranger pêche dans notre zone de 200 milles, où nous pouvons surveiller les activités de pêche et savoir exactement ce que tous les bateaux font, car c'est dans l'intérêt national d'aider les travailleurs canadiens des usines de transformation de poisson, nous pouvons le faire, mais des centaines et des centaines de gens viendront alors grossir les rangs des chômeurs dans la région de l'Atlantique.

Ainsi, je pourrais très bien intervenir demain dans cette enceinte et dire que, dorénavant, aucun navire étranger ne pourra pêcher dans notre zone économique de 200 milles; cela pourrait paraître merveilleux pendant un jour ou deux pour quelques têtes brûlées, comme le député ou les gens qui s'échauffent délibérément comme lui afin de pouvoir exploser encore davantage ou dénoncer avec plus de vigueur encore ce qui se passe. Cependant, si nous agissions ainsi, cela entraînerait probablement la suppression de milliers d'emplois dans l'est du pays. Tant que je serai ministre des Pêches, pas un seul navire n'obtiendra un permis pour pêcher dans notre zone de 200 milles si les parties ne peuvent montrer que c'est dans l'intérêt national. Le flétan du Groenland n'est plus une espèce sous-utilisée, et personne ne pourra en pêcher à moins que ce soit avantageux pour le Canada et qu'une certaine partie des prises soit transformée ici.

Les crédits

• (1140)

Même si cela paraît bien de dire que nous n'allons permettre à aucun navire étranger de pêcher dans nos eaux, nous subirions d'énormes répercussions si nous ne prenions pas des dispositions raisonnables qui sont dans l'intérêt national. C'est là la réponse aux accusations portant sur la pêche pratiquée par des navires étrangers dans notre zone de 200 milles.

Une voix: Une question supplémentaire.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai besoin de précisions, car il me semble que l'extension de la période des questions et observations qui a été accordée plus tôt n'est pas perpétuelle.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je tenais à entendre la réponse du ministre au député de Davenport à propos de l'extension de la limite de 200 milles.

Le ministre a reconnu que le moment pourrait venir où il devrait faire ce que nous demandons ce matin. Je me demande quand ce moment pourrait être, car il me semble que le moment et le besoin de protéger ces stocks dans l'intérêt national peuvent difficilement être plus pressants que maintenant.

M. Crosbie: Monsieur le Président, c'est une question de très grande importance au sujet de laquelle aucune décision n'a encore été prise.

Le moment devra être celui où nous estimons avoir les meilleures chances de succès: celui où une bonne partie de la communauté internationale aura été convaincue que c'est une chose raisonnable à faire et qu'elle doit appuyer le Canada. C'est à ce moment-là que nous devrons agir unilatéralement si nos démarches actuelles ne donnent pas de résultat.

Je ne peux pas donner de date précise, c'est la meilleure réponse que je puisse faire. Le moment n'est pas encore venu, mais à mon avis, nous ne pouvons pas attendre tellement plus longtemps. Cependant, je ne peux pas quantifier ma réponse.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, à mon avis, la matinée a été très intéressante et instructive; la discussion fut très importante.

La courtoisie et la collaboration dont tous les députés présents ont fait preuve, par exemple, en acceptant une prolongation de la période de questions, montrent que nous pouvons travailler ensemble pour défendre nos intérêts communs et ceux des autres Canadiens lorsque nous sommes tous convaincus que c'est la bonne façon de faire face à la situation actuelle.

Cette attitude est louable, et j'espère que certaines personnes promptes aux critiques envers les politiciens remarqueront que ce n'est pas toujours le cas. Bien qu'une attitude de ce genre ne fasse pas les manchettes, au moins nous, à la Chambre, savons qu'elle existe, et ceux qui se trouvent à regarder le débat en ce moment le savent également.

Il est dommage que le gouvernement ne puisse pas voir dans cette motion autre chose qu'une motion de défiance. Certes, s'il y a quelqu'un à blâmer, ce devrait être tout parti qui a formé le gouvernement au Canada à un moment quelconque au cours des 12 dernières années.

La situation ne date pas d'hier. Elle existe depuis 1980, et le rapport Harris a révélé que les pêcheurs des pays étrangers dépassent leur quota chaque année, sauf une, depuis 1980.

Alors, la situation décrite dans la motion n'a rien de neuf. Les libéraux ont été au pouvoir, mais ils ne pouvaient rien faire ou n'ont rien fait. Les conservateurs sont au pouvoir depuis huit ans et, jusqu'ici, n'ont pu rien faire ou n'ont rien fait. Voilà pour les libéraux et les conservateurs.

Les néo-démocrates n'ont pas été au pouvoir mais, au moins, en 1987, lors d'un congrès fédéral, ils ont adopté une résolution exhortant le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour étendre l'autorité du Canada au-delà de la zone des 200 milles, aux deux extrémités des Grands bancs, pour que nous puissions gérer efficacement la ressource.

Depuis lors, en 1989, notre chef, M^me^ Audrey McLaughlin, a fait valoir le même argument à la Chambre. Au cours du débat d'urgence, il y a environ deux semaines, elle a encore préconisé cette position au nom des néo-démocrates.

Notre position n'a pas changé. Dans notre cas, la différence, c'est que nous n'avons pas encore eu l'occasion de former un gouvernement et de mettre nos principes et tout ce qui s'est dit aujourd'hui en application, à savoir étendre notre compétence au-delà de la limite de 200 milles, si cela s'avère nécessaire pour vraiment gérer les ressources.

La motion blâme uniquement la surpêche étrangère. Or, d'autres facteurs ont déjà été avancés. Entre autres, le ministre a au moins mentionné le nombre de phoques. C'est une chose que je répète depuis ma visite à Terre-Neuve, en 1990, car j'avais écouté bien des gens, des pêcheurs et des entreprises du secteur. Ils avaient été

nombreux à soulever le problème que représente la diminution des stocks de morue.

Personnellement, je sais donc, pour l'avoir appris de Terre-Neuviens, que ce problème existe depuis longtemps. On a évidemment mentionné les phoques. Selon les scientifiques, les phoques consomment environ 1,5 million de tonnes d'aliments chaque année.

Il importe peu en vérité de savoir s'ils mangent de la morue, du capelan ou de la crevette, ou encore tous ces trois produits. Ils mangent un élément de la chaîne. Qu'ils mangent la morue même ou ce dont se nourrit la morue, ils ont un effet sur la population de morues. Le raisonnement est tellement logique, je ne comprends pas comment on peut en douter.

Pendant que j'attendais de prendre part au débat d'hier soir, je regardais le réseau des actualités et j'y ai vu un reportage où un scientifique rejetait complètement cette explication. En effet, certains voudraient absolument taire le fait que la population de phoques a presque doublé depuis huit ans. À ce rythme-là, les phoques consomment toujours plus de poisson, que ce soit de la morue, du capelan, de la crevette ou un autre produit que mange la morue; directement ou indirectement, ils réduiront la population de morues.

Nous devrions chasser cette ressource sous-utilisée. Cela se fait dans certains pays. Au cours de ce reportage que j'ai regardé hier soir, j'ai aussi vu qu'en Islande on chassait le phoque. Dans ce pays, on chasse cette ressource sans même attirer l'attention. Je ne sais pas très bien comment on y parvient. Nous devrions peut-être conclure avec ce pays une entente selon laquelle nous capturerions nos phoques et les lui expédirions. Il pourrait alors les exporter sans problème ou s'en occuper autrement.

Je me pose des questions depuis le moment où j'ai été mis au courant de cette situation hier soir, vers 21 heures ou 22 heures. Il est 11 h 45 ce matin, et je n'ai pas encore réussi à trouver comment les Islandais s'y prennent pour chasser les phoques sans trop attirer l'attention.

Il y a aussi la question de la surpêche canadienne. Le ministre a parlé des diverses excuses données par la Communauté européenne pour dépasser les quotas. Il y a une excuse dont je pensais qu'il n'allait pas parler, mais il l'a mentionnée, à la toute dernière minute. Cette excuse, c'est que la Communauté européenne affirme que nous dépassons nous aussi les quotas.

Les crédits

J'ai eu l'occasion, en tant que membre du Comité des pêches, de me rendre à nouveau en Europe en 1990. Le comité s'est divisé en deux groupes. L'un s'est rendu notamment dans la péninsule ibérique, en Espagne et au Portugal; l'autre a pris la direction contraire. Je faisais partie de ceux qui sont allés dans l'autre direction.

Nous avons tous entendu les mêmes arguments. Ce ne sont aucun de ceux qui ont été avancés par le ministre, aucun de ceux qu'il appelle des excuses, à l'exception du dernier voulant que les Canadiens dépassent eux aussi leurs quotas. Dans les faits, c'est vrai. Il ne s'agit pas nécessairement des quotas fixés par le gouvernement, mais de ceux recommandés par nos propres scientifiques.

Le ministre a déclaré que nous n'écoutions pas nos propres scientifiques et que ceux-ci n'arrivaient pas à s'entendre. Ce n'est pas la Communauté européenne qui fixait les quotas, mais l'OPANO, à partir des renseignements fournis par nos scientifiques. L'OPANO établissait les quotas, et les Européens étaient censés accepter ces quotas, qui avaient été établis en premier lieu par nos scientifiques. Chaque année, nous avons fixé des quotas qui étaient plus élevés que ceux recommandés par nos scientifiques. Nous ne dépassions pas nos quotas, parce que nous avions établi des quotas exagérément élevés.

• (1150)

Je me souviens d'avoir entendu l'actuel ministre des Pêches dire qu'il n'allait pas ruiner l'économie de Terre-Neuve, qu'il n'allait pas lui imposer ce genre de pression en abaissant les quotas aux niveaux recommandés par les scientifiques, par la commission Harris.

L'ancien ministre des Pêches a tenu relativement les mêmes propos, comme le révèle le rapport Harris, à propos d'une recommandation concernant la pêche. Une autre recommandation a été rejetée par M. Valcourt le 30 mars 1990, vu les nouvelles difficultés que cela engendrerait en 1990 par suite des réductions des prises totales autorisées qui avaient déjà été annoncées.

La commission Harris a recommandé d'autres réductions. Ce à quoi, le ministre a dit «pas question», parce que cela créerait encore plus de difficultés. Le ministre actuel des Pêches et des Océans a dit la même chose, c'est-à-dire que si cela devait créer des difficultés immédiates, peu importe ce qui arrivera plus tard, il ne voulait pas réduire les quotas.

Si le gouvernement avait eu le courage de le faire en 1990–1991 et même en 1980, lorsque les chiffres montraient qu'il y avait surpêche et que nous prenions trop de poissons, nous ne nous retrouverions pas aujourd'hui dans cette grave situation.

Pour la zone de pêche 2J3KL, le rapport Harris révèle que, depuis 1980, les pêcheurs de la Communauté européenne ont dépassé chaque année, à une exception près, les quotas que nous leur avions accordés. L'exception, c'était en 1983.

Par contre, pendant la même période, soit de 1980 à la dernière date signalée dans le rapport, c'est-à-dire 1989, les pêcheurs canadiens ont pris moins de poissons que le quota autorisé. Ce n'est pas parce que nos pêcheurs n'ont pas essayé. Ils ont même redoublé d'ardeur. Ils étaient mieux équipés pour localiser la morue et la prendre. Malgré tout, ils ont pris moins de poissons que le quota autorisé parce que la biomasse, la quantité de morues dans l'eau, diminuait. Nos stocks diminuaient et nous le savions. Le professeur Harris le savait et il ne l'a pas passé sous silence. Il ne l'a pas caché. Nous savions ce qui se passait. Pourtant, nous n'avons pas fait grand-chose à ce sujet, parce cela aurait créé des difficultés aujourd'hui. Demain, ce sera un désastre, si nous continuons comme cela.

Il y a un an et demi, le président de Nat Sea à Terre-Neuve aurait dit, pour autant que je me souvienne de l'exposé qu'il a présenté devant un groupe dont je faisais partie à l'été de 1990, car je ne voudrais pas lui faire dire des choses: «Dans cinq ans, il ne restera plus une seule morue au large des côtes de Terre-Neuve.» Il savait que la situation était grave. Les pêcheurs qui me parlaient savaient que c'était sérieux. Plus récemment, j'ai visité la côte sud et j'ai vu arriver quatre bateaux qui étaient en mer depuis six heures. Aucun de ces bateaux ne ramenait de la morue commercialisable.

Nous savons depuis quelque temps à quel point la situation est grave. Les libéraux avaient une certaine idée de l'ampleur du problème, mais ils ne disposaient pas de tous les renseignements que nous avons obtenus au cours des récentes années. Les conservateurs sont au courant et ils n'ont rien fait, car toute mesure prise créerait des difficultés immédiates.

C'est de la politique à très court terme qui ne fait rien pour sauver l'industrie. La situation est grave, personne ne remet cela en question. Il faut agir, cela aussi ne fait aucun doute. Le Conseil canadien des pêches a fait rédiger un rapport qui suggère certaines solutions, malgré les inquiétudes du ministre. Dans les années 70, l'Islande a pris des mesures unilatéralement. Elle a mobilisé l'opinion mondiale à sa cause avant de prendre ces mesures et lorsqu'elle est passée à l'action. L'opinion mondiale a accepté l'idée de la nécessité de ces mesures pour la conservation des ressources et pour la gestion adéquate des captures. L'Islande devait contrôler le poisson dans les eaux islandaises, même au-delà de la zone de 200 milles. Au milieu des années 70, ce pays a donc pris les mesures appropriées et a obtenu l'appui mondial. Personne ne pêche plus dans les eaux au large de l'Islande sauf les Islandais.

Selon une étude faite pour le Conseil canadien des pêches sur le problème de la surpêche étrangère, toute déclaration de juridiction unilatérale devrait être considérée comme une étape de plus dans le processus de perfectionnement du droit international. On n'enfreint pas une loi, on en rédige une nouvelle. Le droit international est mis au point par les États, et seules les lois de ces États peuvent transformer une simple proposition en une règle de droit exécutoire.

Dans cette étude, on indiquait que, si le Canada voulait obtenir l'appui international, il devrait montrer très nettement que le but d'une telle mesure unilatérale ne serait pas de réclamer le droit exclusif à la capture des stocks qui chevauchent la limite en haute mer. L'objectif de cette mesure serait plutôt de sauvegarder les intérêts du Canada et de la communauté internationale en préservant ces stocks.

La preuve est faite. Les stocks diminuent. Nous pourrions très bientôt voir les dernières morues. On a mis au point du matériel tellement sophistiqué, comme les chalutiers de haute mer si efficaces pour trouver la morue, détruire ses zones de frai et détruire les stocks, que cette ressource, qui devrait normalement être renouvelable et qui devrait pouvoir se reconstituer, pourrait bien être en voie de disparition. Nous avons fait cela. Peut-être faut-il blâmer aussi les étrangers et les phoques? Peut-être. Nous devons aussi accepter notre part de responsabilité et nous devons prendre la mesure qui s'impose, en suivant l'exemple de l'Islande s'il le faut, mais j'espère que ce ne sera pas nécessaire.

Quoi qu'il en soit, nous devons faire comprendre au monde que c'est ce que nous ferons. Dans l'intérêt du Canada et pour le sauvetage d'une ressource internationale, c'est la mesure que nous devons prendre. Ce n'est pas une mesure que nous imposerons à une nation donnée ou à un groupe de nations. Nous sommes prêts à respecter les recommandations des scientifiques qui ont fixé les quotas pour la Communauté européenne, mais dont celle-ci n'a pas tenu compte en pratiquant la surpêche, et dont nous n'avons pas non plus tenu compte en fixant nos propres quotas à des niveaux plus élevés que ce que ces scientifiques avaient recommandé.

Nous ne sommes pas totalement innocents. Personne ne l'est. Acceptons notre part de responsabilité devant la

communauté internationale et prenons les mesures qui s'imposent, sans tenir compte du degré de responsabilité ou d'innocence de chacun. Prouvons au monde que nous sommes prêts à prendre les mesures nécessaires pour préserver cette ressource.

M. Keyes: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je prie le député de m'excuser de mon interruption. Sauf le respect que je dois à la présidence, je lui demande si nous allons rompre les traditions de la Chambre. Puisque aujourd'hui est un jour désigné, est-ce que le motionnaire, député de l'opposition officielle, prendra comme il se doit la parole en quatrième place?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je comprends la question de l'honorable député puisqu'il est venu lui-même en causer avec moi au fauteuil, sauf que, après coup, j'ai vérifié auprès de nos conseillers, auprès du greffier.

Cette tradition existe, mais il y a également la tradition de l'alternance d'un côté de la Chambre à l'autre. Et la Présidence est toujours embarrassée: Laquelle des deux traditions faire prévaloir? Et j'ai pensé, dans les circonstances, comme j'ai aperçu tout de suite l'honorable député d'Etobicoke—Lakeshore, de le reconnaître, me faisant un devoir, bien entendu, de reconnaître un député de l'opposition aussitôt après le discours du député du côté gouvernemental.

Encore une fois, ce n'est pas une décision facile à prendre et je prends bonne note de la remarque de l'honorable député de Hamilton-Ouest. Reprise du débat. La parole est à l'honorable d'Etobicoke—Lakeshore.

[*Traduction*]

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part à ce débat. Les députés de Terre-Neuve ont tellement parlé de cette question que, peu importe de quelle partie du Canada nous sommes, nous comprenons que la situation est très grave. Je m'y intéresse personnellement.

• (1200)

En commençant, je voudrais poursuivre la discussion sur la question de savoir s'il s'agit d'une motion de confiance ou pas. J'ai entendu le ministre dire qu'il s'agissait d'une motion de confiance et que, par conséquent, il voulait que les ministériels votent contre cette motion.

Je précise qu'il est très important de faire la distinction entre le gouvernement et le Parlement. Nous sommes réunis ici à la Chambre des communes du Canada pour discuter d'une question très grave, et j'aurais cru qu'il aurait été utile au gouvernement de pouvoir s'appuyer sur une déclaration claire et forte traduisant notre opinion sur cette question lors de ses discussions internationales bilatérales ou multilatérales.

Je pense qu'on commet trop souvent l'erreur, comme dans le cas présent, de ne pas faire une distinction très nette entre le gouvernement et la Chambre des communes. À ce sujet, j'aimerais qu'il soit très clair qu'à mon avis, il n'y a aucune raison pour que cette motion soit considérée comme un vote de confiance. Pour ma part, ce n'est certainement pas comme ça que je vois les choses.

Le député de Terre-Neuve, qui parraine cette motion, a posé la question en termes de souffrance humaine. Il a parlé des angoisses des pêcheurs de sa province; c'est un grave problème qu'on retrouve dans tout le Canada atlantique comme le montrent les chiffres. Au cours des trois dernières années seulement, 38 usines ont fermé leurs portes à tout jamais, ce qui représente une perte nette de près de 5 200 emplois pour l'industrie de la pêche dans le Canada atlantique. La situation est particulièrement critique à Terre-Neuve où le taux de chômage est déjà d'environ 20 p. 100.

La pénurie actuelle de morue de taille adulte a entraîné la fermeture de deux grandes usines, 1 500 mises à pied et la mise hors service de 16 bateaux. D'autres députés ont cité des chiffres qui montrent très clairement que la pêche à la morue dans l'Atlantique nord est en crise.

On a publié de nombreux ouvrages sur l'histoire de la pêche dans l'Atlantique nord, certains scientifiques, d'autres pour le grand public, qui donnent une bonne idée de comment on en est arrivé là. Le livre de Farley Mowatt, intitulé *Sea of Slaughter*, présente sous une forme accessible à tous une information scientifique sur le sujet. L'auteur dresse un portrait précis de l'Atlantique nord où, pendant des siècles, foisonnaient toutes sortes de mammifères marins et d'espèces de poissons; on y trouvait de nombreuses espèces de baleines aujourd'hui disparues à cause de la chasse. Nous sommes les témoins du déclin général des pêches dans l'Atlantique nord ainsi que de l'élimination et de la disparition de nombreuses

espèces qu'on peut attribuer directement à l'intervention de l'homme: la pêche.

Une partie du débat a déjà porté sur la question de savoir si cette situation se retrouve uniquement en haute mer ou aussi le long des côtes. Et je peux vous dire que, lors de mes visites aux Îles-de-la-Madeleine, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, il a été très intéressant de voir tôt le matin les bateaux de pêche rentrer au port, leurs cales pleines de poisson, en sachant qu'ils avaient pu utiliser beaucoup de matériel très scientifique pour repérer le poisson et l'attraper à l'aide de radars, de sonars et autre équipement.

Il ne faut pas croire que c'est un sport ou une chasse. C'est une activité très scientifique que de capturer commercialement des stocks de poisson, et toute une économie en dépend.

Mais cela fait réfléchir de voir combien la technologie a été perfectionnée pour attraper le poisson. Ce processus s'est poursuivi, sur la côte et plus au large, à tel point que nous faisons face maintenant à ce genre de crise dans les pêches de l'Atlantique.

J'ai écouté le ministre exprimer son opinion, entre autres, sur la nécessité d'obtenir un consensus sur la question et d'instaurer des méthodes de coopération multilatérales. Il a énuméré un grand nombre de mesures qui ont été prises.

La semaine dernière, une autre question m'est venue à l'esprit, du moins quand je me suis entretenu avec cinq membres du Parlement européen qui étaient venus au Canada justement pour étudier la question de nos pêches de la côte est. L'un des membres conservateurs, en fait originaire du Royaume-Uni, Bryan Cassidy, m'a demandé pourquoi le Canada n'avait jamais saisi de cette question la Cour internationale de justice. Je n'ai rien trouvé à répondre. Je voudrais soulever ici cette question, posée par l'un de nos collègues du Parlement européen à mes collègues ici au Canada, je voudrais vraiment poser cette question.

Nous savons que les quotas de l'OPANO ont été établis avec soin. Nous savons aussi que plusieurs pays européens, membres de la Communauté européenne, ont dépassé ces quotas. Nous avons entendu le ministre parler lui-même ce matin de l'Espagne et du Portugal qui, non seulement dépassent les quotas autorisés, mais se servent aussi de filets à mailles beaucoup plus petites qu'ils n'ont pas légalement le droit d'utiliser, ainsi que d'autres faits qui ont été prouvés.

La question est donc de savoir quand il y a une violation manifeste de règles internationales acceptées et d'accords légaux concernant la taille des filets et d'autres points, pourquoi le gouvernement du Canada, dans le cadre de ses efforts, n'a pas saisi de cette question la Cour internationale de justice. À mon avis, c'est une question que nous devons examiner plus attentivement ici au Parlement.

Je devrais aussi signaler aux autres parlementaires ici présents que, dans cette discussion que j'ai eue avec les parlementaires européens, plusieurs d'entre eux ignoraient, chose étrange, les efforts de lobbying déployés par le gouvernement du Canada pour soulever cette question de la surpêche. Par exemple, M. Henry McCubbin, d'Écosse, député travailliste et membre du comité des pêches du Parlement européen, a fait observer que personne ne l'avait saisi du problème de la surpêche au nom du Canada.

C'est un fait important à noter parce qu'il nous obligera à rajuster notre tir en décidant des efforts à déployer pour attirer l'attention des Européens sur le problème de la surpêche, tant en suivant la voie officielle qu'en cultivant les rapports entre partis, voire à réévaluer la nécessité de redoubler d'efforts à cette fin. Un certain nombre de ces parlementaires songeaient à présenter à leur retour au Parlement européen une résolution portant sur la surpêche et le dépassement des quotas par l'Espagne et le Portugal. Les choses vont donc bouger là-bas, grâce à l'intervention de parlementaires européens consciencieux qui se sont renseignés sur la pêche à la morue. J'estime qu'il importe que le Canada fournisse ces renseignements de façon à ce qu'ils aient un maximun d'efficacité.

Le ministre et plusieurs députés, dont celle de Saanich, en Colombie-Britannique, ont mentionné les phoques et le fait qu'ils contribuent à l'épuisement des stocks de morue. Le ministre a dit qu'il faut se rappeler que des considérations, telles que la population de phoques et leur consommation de poisson, ne sont qu'accessoires. Je suis d'accord avec lui.

J'ai ici un exemplaire du rapport Malouf. Il s'agit d'une autre commission royale d'enquête parmi les innombrables que nous avons eues au Canada. Elles coûtent très cher ces temps-ci, à ce qu'on dit. On parle de dépenses de l'ordre de 20 à 25 millions de dollars dans le cas de la commission sur la loi électorale et dans celui de la commission sur les techniques de reproduction. Je crois comprendre que l'enquête de la commission Malouf, qui remonte à 1986, avait coûté près de 23 millions de dollars. Le plus étonnant, à mon sens, c'est que ce volumineux rapport en trois volumes sur les phoques et la chasse au phoque au Canada ne soit pas mieux connu du public.

Beaucoup de gens ne savent pas qui, au gouvernement ou au Parlement, s'occupent de cette question.

• (1210)

Même le premier ministre d'une province maritime avec qui j'en discutais la semaine dernière, vendredi soir pour être plus précis, l'ignorait. Il n'était pas du tout au courant des résultats et des recommandations de la commission royale établie en 1986 qui, dans le cadre de ses travaux—qui avaient coûté 23 millions de dollars—, avait fait ouvrir l'estomac de 550 phoques pour voir ce qu'il y avait dedans. Dans l'estomac de quatre phoques, on avait trouvé de la morue, ce qui montre en fait que moins de 1 p. 100 d'entre eux se nourrissaient de morue.

À mon avis, les phoques du Groenland, dans le nord-ouest de l'Atlantique se nourrissent certainement de divers organismes marins, y compris du poisson, des crevettes, des calmars et autres crustacés. Le député de la Colombie-Britannique disait que quelle que soit leur nourriture, celle-ci fait partie de la chaîne alimentaire et ils contribuent donc au problème. Logiquement, c'est exact. Mais on pourrait aussi utiliser la même logique et dire que, s'il est vrai que les phoques mangent toute la morue et tout le poisson de la même espèce ayant un rapport avec la morue dans la chaîne alimentaire, la disparition de la morue devrait automatiquement signifier celle des phoques. Parallèlement, il dit que la population des phoques augmente. Nous aurions besoin de quelques années pour voir si c'est vraiment la tendance, mais si l'on considère ça d'un point de vue logique, il est possible que nous assistions d'ici un an ou deux à la disparition massive de la population de phoques qui n'auront plus rien à manger. Ce ne sera pas le résultat d'une action concertée du gouvernement.

Cette question est, me semble-t-il, importante puisque que le ministre l'a mentionnée. D'après mes recherches et ces documents, il ressort des études effectuées par le gouvernement canadien que la population de phoques du Groenland n'a pas connu d'explosion depuis que leur importation a été interdite en Europe, en 1983. Le marché n'a pas vraiment augmenté entre 1978 et 1990, et on a beau prétendre que leur nombre soit passé de 2 millions à 3,3 millions depuis 1983, selon le chiffre que mentionnait récemment l'Association des pêcheurs de Terre-Neuve, cette croissance s'appuie sur l'hypothèse non fondée que la population de phoques a augmenté à un rythme constant. Je ne puis trouver dans aucun des rapports que j'ai consultés des données appuyant cette hypothèse. La Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse aux phoques a certes montré que les phoques du Groenland sont des animaux migratoires dont l'aire de distribution coïncide avec celle de la morue du nord pendant quelques mois de l'année seulement. Plus de la moitié de leur alimentation annuelle est consommée à l'extérieur des pêcheries canadiennes traditionnelles dans l'Atlantique nord-ouest.

Pour en terminer sur ce point, je pense que nous devrions tous, autant les parlementaires que les fonctionnaires des paliers fédéral et provincial, prendre au sérieux certaines des recommandations de cette commission royale, car on y trouve une abondance de renseignements pertinents sur le rapport entre les deux phénomènes et sur les moyens de maintenir l'équilibre.

Je crois certes qu'il est important de bien gérer les ressources naturelles. Là où l'intervention humaine a perturbé le cycle, il importe de veiller à maintenir un équilibre. Quant à la corrélation entre la population de phoques et les stocks de poisson, on trouve dans le rapport de la commission royale beaucoup d'information montrant qu'il est trop simple de dire, comme le font un certain nombre de députés et des membres du public, que les phoques sont les véritables coupables et d'en faire des boucs émissaires.

Je voudrais conclure sur ce point en citant ce passage d'un article publié hier dans le *Halifax Chronicle Herald* d'hier: «Le Canada devrait y réfléchir à deux fois avant d'autoriser une intensification de la chasse aux phoques qui pourrait provoquer un boycottage de nos produits de la pêche en Europe.» C'est là un point de vue sérieux et important venant de la région de l'Atlantique. Il faudrait le prendre au sérieux à ce sujet. Je souscrirais à la principale observation que le ministre des Pêches a faite, à savoir que bien que cette question touchant les phoques soit importante, elle est quand même distincte de la question principale dont la Chambre est présentement saisie, c'est-à-dire celle de la diminution des stocks de morue de l'Atlantique nord.

Je répète en conclusion qu'en plus des autres mesures que le ministre a mentionnées, nous devrions saisir de cette question la Cour internationale de justice. Nous devons entreprendre de nouveaux efforts de lobbying auprès des parlementaires d'Europe et d'ailleurs. Et je tiens à répéter en terminant que je ne considère pas la motion à l'étude comme une motion de censure à l'égard du gouvernement.

Il serait utile pour le gouvernement du Canada d'avoir une déclaration des parlementaires canadiens énonçant en termes très énergiques que la question nous paraît tellement grave que nous devrions prendre toutes les mesures possibles et ne négliger aucune option pour remédier à la crise à laquelle font face la population et l'environnement de l'Atlantique nord et même, sur une plus vaste échelle, le monde entier. Il s'agit d'une ressource mondiale. Je souscris, dans un certain sens, à

l'esprit de la motion à l'étude. En tant que l'un des principaux pays les plus proches de cette ressource, nous avons à jouer en l'occurrence un rôle de gardiens.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Le député a remis en question la remarque que j'ai faite au sujet de la croissance de la population de phoques. Je me demande s'il a en discuté avec le ministre, car c'est ce dernier qui a dit à un groupe de députés à l'occasion d'un petit déjeuner, le 20 février si je ne m'abuse, que la population de phoques—et j'essaie de me souvenir des chiffres exacts—était passée de 2 millions à 3,6 millions, ce qui est presque le double, durant cette période. Je me demande s'il a consulté le ministre au sujet des renseignements qu'il a concernant la population de phoques. Il semble y avoir divergence entre ses chiffres et ceux du ministre, à moins qu'il veuille nous dire que le ministre avait dit cela sans avoir de données exactes.

L'autre chose que je me demandais, c'est qu'il nous a dit que, sur 550 phoques, 3 seulement avaient de la morue identifiable dans l'estomac. Peut-il nous dire ce que les autres avaient dans l'estomac? Certains d'entre eux avaient-ils l'estomac vide peut-être? Les phoques ont la réputation de manger le ventre de la morue qui est facile à digérer plutôt que la tête et les autres os.

Je me demande si on a trouvé dans l'estomac de certains de ces phoques des matières qu'on n'a pas pu identifier de façon précise.

M. Boyer: Le député a posé deux questions. Le chiffre de 3,3 millions est celui utilisé par le ministère des Pêches. Ce dernier a publié d'autres chiffres aussi, mais ce sont des projections. C'est toujours difficile de déterminer un chiffre précis; personne d'entre nous ne sait de façon définitive combien de phoques il y a au total. On a lancé certains chiffres qui, à mon avis, sont grandement exagérés pour essayer de montrer que la population de phoques est le seul problème et éviter ainsi de s'attaquer à d'autres problèmes, comme la surpêche et le nombre excessif de permis octroyé pour ce qui est de la pêche intérieure.

Je veux simplement dire qu'il ne faut pas se servir de la population de phoques comme bouc émissaire. Évidemment, la saison est un facteur dont il faut tenir compte lorsqu'on examine le contenu de l'estomac des phoques. Je vais vous énumérer les espèces de poissons et d'invertébrés qu'on a trouvées dans l'estomac de ces phoques.

La liste a été établie selon l'ordre alphabétique anglais, et non selon la quantité: morue arctique—à ne pas confondre avec la morue de l'Atlantique—, morue de l'Atlantique—qui comprend la morue du nord—lussions, capelan, lotte, plie grise, plie, motelle à quatre barbillons, flétan du Groenland, grenadier, merlu, hareng, sébaste, lançon d'Amérique, chabot et raie. On a aussi déterminé que les phoques mangeaient les espèces suivantes d'invertébrés: amphipodes, crabe, décapodes, euphausiacés, mysidacés, crevette, calmar et pieuvre.

• (1220)

Il y a un autre chiffre qu'il ne faut pas oublier, car il ne faut pas penser que la population de phoques s'accroît sans aucune intervention de l'homme. Le Canada tient la plus importante chasse au phoque annuelle dans le monde. Le quota actuel est de quelque 186 000 phoques du Groenland par année. Je crois que, l'an dernier, on a tué environ 50 000 phoques. C'est un autre chiffre qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on veut voir ce qui se passe vraiment ici.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Lakeshore.

Dès que survient un problème international de nature environnementale, les groupes d'écologistes se font toujours entendre, notamment dans les grandes agglomérations urbaines comme Toronto. Ils font du porte à porte et nous parlent de l'interdépendance du monde dans lequel nous vivons. À titre de députés, nous sommes toujours prêts à réagir aux pressions et aux besoins des groupes d'écologistes de nos localités. Évidemment, ces écologistes sont souvent en rapport avec d'autres groupes qui ont la même vocation qu'eux et qui renseignent la population du monde entier sur l'écosystème dans lequel nous vivons et qui nous concerne tous.

Le député ne croit-il pas que, pour tous les parlementaires, voilà l'occasion de lancer un défi aux écologistes du Canada et du monde entier et de les inviter à sortir leurs pancartes, à utiliser leur système de communication pour exercer des pressions sur les pays qui ne respectent pas notre écosystème ni le principe du développement durable et à défendre cette cause avec autant d'énergie que les autres?

M. Boyer: Monsieur le Président, la réponse est oui. En fait, le ministre a admis lui-même que les rapports que lui et le gouvernement entretiennent avec certains groupes d'écologistes et certaines ONG du monde entier ne sont peut-être pas des plus cordiaux en raison de l'histoire qui a entouré la chasse aux phoques. Il a ensuite invité les députés de l'opposition à travailler en collaboration

avec les ONG. Sauf erreur, c'est au député de Terre-Neuve qu'il a dit cela.

Je partage entièrement l'opinion du député de Broadview—Greenwood. Nous, les parlementaires, nous devons travailler avec les groupes d'écologistes qui ont les mêmes préoccupations que nous au sujet de l'Atlantique nord, de manière que, tous ensemble, nous conjuguions nos efforts pour enrayer la véritable cause du problème.

Un de ces organismes, le Fonds international pour la défense des animaux, n'est pas très populaire ici en raison de toute l'histoire sur la chasse aux phoques, mais il a organisé dernièrement une mission d'information à l'intention de certains parlementaires européens. Ceux-ci pourront ensuite rentrer en Europe et se pencher, non pas sur la chasse aux phoques, mais sur la cause sous-jacente du problème, soit la surpêche pratiquée par l'Espagne et le Portugal. Pourquoi cet organisme a-t-il fait cela? Parce que le Fonds international pour la défense des animaux sait que plus le problème s'aggravera, plus les pressions s'intensifieront. Nous en avons la preuve en l'occurrence. Nous cherchons ici un bouc émissaire et nous refaisons la démarche à l'envers. Nous revenons à la chasse aux phoques, puis au boycottage des produits canadiens du phoque, du poisson, etc., par les pays d'Europe et d'ailleurs. Il s'agit d'une sorte d'effet de dominos à l'envers.

Voilà donc un exemple de situation où une ONG a essayé d'étudier la cause d'un problème avec d'autres personnes en mesure de faire quelque chose pour le régler en Europe.

Ce serait peut-être un bon exemple à donner aux autres groupes environnementalistes pour les inciter à chercher une solution au problème. À mon avis, le temps où nous agissions en adversaires dans ce dossier est terminé. Nous devrions examiner cette ressource et les menaces qui pèsent sur elle dans son contexte mondial. Nous devrions essayer de trouver la façon la plus efficace de recueillir des données fiables. C'est important. Ces données devraient nous permettre de travailler en collaboration et nous donner un peu de poids. Comme je l'ai dit, nous pourrions même saisir la cour internationale de la question pour résoudre le problème.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, nous sommes réunis ici pour discuter des répercussions de certains actes insensés sur le plan environnemental.

La surpêche et l'absence de mesures de conservation dans le Nord atlantique auraient tout d'abord des effets désastreux à l'intérieur même de l'écosystème marin, mais elles contribueraient à la longue à la dévastation de centaines de localités au Canada atlantique et de milliers de familles dans cette région.

Rien n'illustre mieux le lien absolu entre l'économie et l'environnement que cette tragédie dont nous discutons. Même si je n'ai que le temps d'aborder les conséquences environnementales de la surpêche, il faut bien comprendre que, si la société n'a pas su adopter les principes du développement durable, elle n'a qu'à s'en prendre à elle-même et à en payer le prix.

Par conséquent, il est de notre devoir d'aider financièrement ceux qui sont désormais privés de leurs moyens de subsistance ainsi que les localités qui vivent de la pêche.

[*Français*]

Nous sommes ici, monsieur le Président, pour discuter de la question de la surpêche de la morue, qui appauvrit une importante ressource naturelle de l'Atlantique.

Depuis quelque temps, plusieurs d'entre nous n'ont cessé de démontrer le lien qui existe entre les sytèmes économique et écologique. La preuve ne peut pas être plus évidente que l'exemple que nous avons devant nous dans cette Chambre aujourd'hui.

La surpêche dans l'Atlantique de la part de la France, de l'Espagne et du Portugal est un acte d'agression économique et environnemental. Son résultat: l'effondrement des ressources de morue de l'Atlantique; la destruction de la base économique de cette région; et la dévastation de centaines de communautés canadiennes.

Le problème de la surpêche n'est que le résultat de ce que nous avons semé. Cette tragédie doit nous léguer une leçon: jamais plus on ne pourra séparer l'économie de l'environnement.

[*Traduction*]

En général, le problème, c'est que les pays étrangers saccagent les stocks de poisson de nos eaux. Mais de façon plus précise, le problème, c'est que les États membres de la Communauté économique européenne ravagent les stocks de morue du Nord atlantique, et c'est le Canada qui en paie la note. Le gouvernement ne fait rien. La motion que j'appuie vigoureusement nous rappelle qu'il est temps d'agir.

Dans l'intérêt de la planète, le Canada se doit d'assumer ses responsabilités, de prendre des mesures rigoureuses pour protéger les stocks de morue qui chevauchent la zone de 200 milles. Nous ne pouvons tolérer la destruction du patrimoine mondial, cette tragédie des temps modernes. Si nous devons, à cette fin, prendre des mesures unilatérales, n'ayons pas peur d'agir.

Ces mesures sont justifiées sur le plan moral, mais aussi à cause de l'évolution du droit international, de l'accroissement de l'interdépendance économique des nations et des rapports moraux entre les divers éléments de l'écosystème. De plus en plus, les pays du monde entier s'intéressent au développement durable, à la gestion des écosystèmes et à l'interdépendance des nations aux niveaux économique et écologique. Tout cela nous signale que le droit international doit absolument évoluer.

Le Canada doit tracer la voie en préconisant des mesures spéciales pour protéger les ressources du Nord-Ouest atlantique. Soyons clairs. Il ne s'agit pas de réclamer le droit exclusif de pêcher les stocks qui chevauchent la limite de 200 milles. Il s'agit plutôt de préserver les intérêts de la communauté internationale, y compris le Canada, en assurant la survie de ces stocks. Nous parlons ici de ressources mondiales qui sont en danger.

• (1230)

Malheureusement, il est devenu évident que ce patrimoine international ne sera pas préservé en faisant uniquement appel à la coopération. Cette démarche a échoué à plusieurs reprises ces dernières années.

Il n'est pas nécessaire de remonter très loin dans le temps pour trouver un bon exemple du genre de mesures unilatérales que nous prônons. En 1970, le gouvernement libéral de l'époque avait unilatéralement adopté la Loi sur la prévention de la pollution dans les eaux de l'Arctique. Cette mesure législative établissait la juridiction fonctionnelle du Canada sur une zone de 100 milles autour des îles de l'archipel arctique canadien. Remercions Dieu d'avoir pris cette initiative.

Aujourd'hui, nous estimons qu'il existe de nombreux motifs justifiant la prise d'une telle mesure préventive. Un fondement existe dans le droit de la mer ainsi que dans le droit international. Le droit international est souple et il évolue. C'est une erreur que de croire qu'il est statique.

En vertu du droit de la mer, un État côtier peut décider unilatéralement d'étendre sa juridiction sur les pêches au-delà de la zone exclusivement économique, si une entente internationale prévoyant des mesures de conservation n'est pas conclue dans un délai raisonnable. Il est essentiel que nous agissions de la sorte afin de protéger ce droit privilégié de l'État côtier qui est d'ailleurs reconnu en droit international.

L'histoire du droit de la mer nous apprend que les notions ont évolué en ce qui a trait à l'océan, à ses ressources et aux revendications de juridiction à l'égard de zones partagées par des États souverains.

Par exemple, à une certaine époque, la pêche en haute mer se pratiquait sans être assujettie au contrôle d'un État. Toutefois, lorsque cette pratique avait cours, nous ne savions pas encore comment les poissons se déplacent. Nous ne connaissions pas non plus l'importance des stocks mondiaux de poisson. L'objet du droit international était considéré uniquement d'un point de vue statique et rigide.

De nos jours, le droit doit évoluer en fonction du fait que nous savons maintenant que les ressources marines ne sont pas inépuisables et qu'elles se déplacent. Le poisson se déplace librement, et la notion de propriété et de possession fondée sur des données cartographiques n'est pratiquement plus pertinente. Nous devons maintenant comprendre que les ressources vivantes des océans sont des ressources partagées, limitées et transitoires. La possibilité de pêcher en haute mer sans subir quelque contrainte que ce soit doit maintenant être considérée une notion archaïque et désuète.

Sauf lorsque des règles sont établies dans le cadre de conférences internationales, quelqu'un dans le monde doit prendre l'initiative d'établir un nouveau modèle. L'unilatéralisme fait partie intégrante du processus d'évolution du droit international. Ce n'est pas l'exception.

Voilà pourquoi les libéraux demandent qu'on étende la juridiction fonctionnelle du Canada au-delà de la zone de 200 milles. Cette position est bien étayée. Elle l'est premièrement par le principe objectif de territorialité du droit international. Il s'agit d'un fondement reconnu de juridiction, par exemple dans le cas d'un comportement criminel. C'est un prolongement de ce principe qui autorise un État à appliquer ses lois dans le cas d'actes commis au-delà de son territoire, mais ayant des conséquences à l'intérieur de celui-ci.

Deuxièmement, il y a l'application efficace du principe de justice. D.P. O'Connell, expert du droit de la mer, a dit:

> Si, en vertu du droit international, un État a le droit d'adopter des lois relatives aux pêches, il me semble qu'il doit aussi détenir la compétence nécessaire pour rendre ces lois efficaces.

C'est ce que nous disons. C'est là le fondement de notre résolution. Il existe de nombreuses justifications à la prise de mesures énergiques relativement aux stocks qui chevauchent la limite de 200 milles.

Le gouvernement conservateur n'a pas tenu compte de ces possibilités. Il nous a submergés sous des flots de beaux discours à la Crosbie. Le gouvernement s'est-il fixé un délai? A-t-il fixé une date après laquelle il renoncera à la diplomatie si elle est inefficace? Il est triste de le dire, mais non.

Le gouvernement a-t-il annoncé ce qu'il entendait faire si les démarches diplomatiques échouaient, comme elles ont échoué l'année dernière et les années d'avant? Encore une fois, c'est non. Les Canadiens peuvent-ils croire que le gouvernement tient vraiment à régler cette crise? Malheureusement, si l'on en juge d'après ce que le ministre a dit ce matin, la réponse est non.

La question demeure donc celle-ci. Que faut-il faire? Tout d'abord rédiger une loi établissant une gestion et une surveillance provisoires sur les pêcheries de morue à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cette mesure législative serait justifiée par les conseils que nous avons reçus des scientifiques, par le principe du développement durable, qui est clair, et par le régime juridique établi en vertu de la Convention sur le droit de la mer.

Deuxièmement, le Canada devrait annoncer des mesures de conservation et prendre des mesures complètes d'exécution, comprenant l'arraisonnement et la poursuite des bâtiments de pêche à l'extérieur comme à l'intérieur de la limite des 200 milles.

D'aucuns réagiront sans doute à ces mesures unilatérales vigoureuses en disant que ce n'est pas la solution idéale que de recourir à la force pour protéger les stocks qui sont présents de part et d'autre de la limite. Je leur répondrai que la passivité et l'inaction sont une attitude encore moins idéale, au moment où d'importantes ressources canadiennes et planétaires irremplaçables sont saccagées.

Il y a seulement une autre solution de rechange à ce genre de mesures, à ce genre de mesures de représailles; tous les députés savent que ces mesures ont leurs propres conséquences. Il est tout simplement inacceptable dorénavant que le gouvernement se contente de regarder passer le train.

En troisième lieu, notre intention de faire appliquer des mesures de conservation de la ressource à l'extérieur de la zone de 200 milles doit faire l'objet d'une intense campagne de presse tant au Canada qu'à l'étranger.

En quatrième lieu, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, comme l'a si bien dit tout à l'heure mon collègue de l'Alberta, devrait être immédiatement ratifiée. Comment pensez-vous que la communauté internationale prendra au sérieux les plaintes du Canada au sujet de la gestion des océans si nous ne ratifions pas la convention qui sert de fondement au régime de gestion des océans? Cette convention est le fruit de négociations internationales qui ont duré neuf ans; elle est la convention la plus avancée et la plus ambitieuse qu'on ait jamais vue dans le monde. . .

M. Caccia: Et le Canada a joué un rôle de pionnier dans son élaboration.

M. Martin: . . .et le Canada a joué un rôle de pionnier dans son élaboration. Le député de Davenport faisait d'ailleurs partie du gouvernement qui a amorcé les négociations. Il est tout simplement inacceptable, compte tenu de la situation actuelle, que le Canada n'ait pas encore ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

En cinquième lieu, nous devrions nous présenter devant la Cour internationale de La Haye pour lui demander de prendre une décision appuyant l'application par le Canada de mesures de conservation de la ressource, étant donné le déclin des stocks de poisson et la nécessité de préserver ces derniers dans la zone de 200 milles.

Il est clair, en droit international, que si l'on peut appliquer des mesures de conservation dans la zone de 200 milles, on peut le faire aussi à l'extérieur de celle-ci s'il le faut.

En sixième lieu, nous devrions annoncer que nous proposerons, dans le cadre du GATT, que des mesures commerciales de compensation, des sanctions, soient appliquées aux pays qui violent les conventions internationales sur l'environnement, notamment celles qui concernent les ressources biologiques marines.

En septième lieu, le Canada devrait accorder la plus haute priorité à un accord pour la conservation des ressources biologiques marines à l'occasion de la tenue, à Rio de Janeiro, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ce matin, le ministre des Pêches et des Océans a dit qu'il en avait l'intention. Nous serions tentés d'applaudir si c'était sérieux.

Le premier ministre n'a pas encore décidé s'il participera au Sommet de la terre. S'il est vrai que le gouvernement accorde la plus haute importance au règlement de la crise dans le secteur des pêches, le premier ministre devrait annoncer aujourd'hui même à la Chambre qu'il va transmettre personnellement ce message aux autres dirigeants des pays participant à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Chose certaine, il doit obtenir davantage qu'une simple ratification d'une déclaration de principes, car ces principes sont déjà énoncés dans les déclarations du G7 et d'autres organismes internationaux. Il doit ressortir des mesures énergiques de la conférence de Rio.

• (1240)

Enfin, en huitième lieu, le gouvernement doit obtenir l'engagement qu'il y aura un suivi à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, notamment en ce qui concerne la surpêche.

Qu'on me comprenne bien. Certaines de mes recommandations portent sur une extension provisoire et limitée de notre juridiction fonctionnelle jusqu'à ce qu'un arrangement valable ait été trouvé. D'autres recommandations traitent des mesures de plus longue durée. De toute évidence, on ne peut plus remettre les choses à plus tard.

Permettez-moi de vous citer un passage du rapport de la commission Brundtland:

> Les formes traditionnelles de la souveraineté nationale sont de plus en plus ébranlées par les réalités de l'interdépendance écologique et économique. Nulle part, cette constatation n'est plus vraie que lorsqu'il s'agit des écosystèmes partagés et du patrimoine commun—les parties de la planète qui échappent aux juridictions nationales [. . .]La commission est convaincue que le développement durable, sinon la survie elle-même, dépend de progrès importants dans la gestion des océans. Comme les océans sont reliés entre eux, cela exige des régimes de gestion efficace à l'échelle de la planète. Il faut penser à un écosystème international si on veut gérer ces ressources, pour qu'elles nous soient utiles de façon soutenue.

Ces propos sonnent terriblement juste aujourd'hui pour la population des provinces de l'Atlantique. C'est la raison pour laquelle nous recommandons la prise de mesures unilatérales immédiatement et que nous avons présenté cette motion. Elle constitue le premier pas vers une solution mondiale.

Monsieur le Président, conformément au paragraphe 26(1) du Règlement, je propose:

> Que la Chambre continue de siéger entre 13 heures et 14 heures aujourd'hui, afin d'examiner la motion du député de Burin—Saint-Georges dont elle est actuellement saisie.

Le président suppléant (M. Paproski): Que les députés qui s'opposent à la motion veuillent bien se lever.

Et moins de quinze députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Moins de quinze députés s'étant levés, conformément au paragraphe 26(2) du Règlement, la motion est adoptée.

(La motion est adoptée.)

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): J'aimerais poser une question au député de LaSalle—Émard au sujet de ces mesures visant à étendre notre juridiction fonctionnelle, peu importe le sens de cette expression.

Le député a entendu ce que le ministre a dit aujourd'hui au sujet de ce qui se produit sur le marché international et de tout ce que nous faisons déjà.

Le ministre était à New York, cette semaine. Nous serons également bien représentés à la conférence qui aura lieu cette année à Rio.

Je me demande quelles sont, au dire du député, ces mesures que le gouvernement n'a pas déjà prises pour obtenir cette extension de juridiction.

Il sait qu'il a fallu des années pour en venir à un accord entre les pays sur la limite de 200 milles. Ce fut un vrai succès, mais il n'y a certainement pas de précédent, que je sache, qui aurait fait déborder cette limite à l'extérieur des 200 milles. A-t-il quelque chose à proposer sur la manière d'obtenir l'appui nécessaire? On ne peut pas y parvenir tout seul sur un marché international.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, j'accueille avec plaisir la question du secrétaire parlementaire.

Je crois que le ministre lui-même y a répondu en disant, en réponse à certaines des questions du député de Burin—Saint-Georges, qu'il essayait d'obtenir dans le monde entier l'appui nécessaire pour prendre des mesures comme celles que nous recommandons aujourd'hui. S'il pense pouvoir prendre ces mesures d'ici trois à six mois, pourquoi ne pas les prendre tout de suite? En effet, le mal est fait, et on est en train de détruire ces stocks si rapidement que nous devons prendre des mesures dès maintenant comme nous le permet le droit international.

Le député demande ce que nous pouvons faire. Tout d'abord, ratifions la Convention sur le droit de la mer. C'est là le texte de droit international le plus solide sur lequel nous pouvons nous appuyer. À l'article 63 de la convention, on parle des stocks se trouvant dans les zones économiques exclusives de deux ou plusieurs États côtiers. Il y est question des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles ainsi que du droit d'un État de protéger ses propres intérêts côtiers pour des motifs écologiques et économiques. La Convention sur le droit de la mer nous donne ce pouvoir.

Pourquoi, grands dieux, le gouvernement refuse-t-il de la ratifier?

Il s'agit d'une convention clairement établie dans le droit international. L'Institut océanographique de Dalhousie a beaucoup écrit à ce sujet; selon l'institut, si on a le pouvoir de préserver certains stocks à l'intérieur d'une zone de 200 milles, on a également le droit d'aller au-delà de cette limite lorsque, en fait, c'est là la seule façon d'assurer la survie des stocks en question. C'est tout à fait

clair en droit international, et nous devrions nous adresser à la Cour internationale de justice.

Si l'on examine l'évolution du droit international, on s'aperçoit que cela se produit constamment à la suite de conférences internationales—qui, selon le ministre, ne donnent pas de résultat—ou de mesures unilatérales prises par certains États. Le Canada le fait, et il en va de même des États-Unis. Il s'agit d'un des outils fondamentaux, car le monde évolue.

Le problème, c'est que le gouvernement actuel s'en tient à une vision tellemnt dépassée de l'interdépendance et à une vision si désuète du développement durable que le reste du monde appuie maintenant, qu'il ne comprend pas les outils qu'il a à sa disposition.

Ainsi, en résumé, il doit: (1) ratifier la Convention sur le droit de la mer; (2) exercer tous ses droits en vertu du droit international; (3) soumettre le cas à la Cour internationale de justice; (4) décider s'il prend des mesures de rétorsion sur le plan commercial ou applique le droit de la mer et poursuit les contrevenants en haute mer. D'autres États le font. Le temps est venu pour le Canada de défendre ses propres droits et ceux des gens de toute la planète. Il ne s'agit pas simplement du Canada, mais d'une ressource mondiale qu'il nous incombe de protéger en tant que pays développé.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ce qui ressort clairement du débat, pour le moment, c'est que le gouvernement a quelque difficulté avec l'expression «juridiction fonctionnelle» qui figure dans notre motion.

Nous en avons déjà parlé brièvement plus tôt, et je suis sûr que mon distingué collègue, le député de Winnipeg-Sud, dans son intervention, fera l'historique de la juridiction fonctionnelle et expliquera son potentiel aux députés de la majorité.

Ce que nous disons essentiellement dans notre motion, c'est que nous pouvons nous inspirer du modèle et de l'expérience des années 70, lorsque l'Islande a pris une initiative semblable à celle que nous proposons aujourd'hui à la Chambre des communes.

Il y a seulement deux ou trois semaines, Judith Swan, Directrice administrative de l'Institut canadien des océans, disait à Radio-Canada, et je cite: «Le Canada pourrait étendre son aire de compétence jusqu'aux limites extérieures des Grands bancs et faire appliquer, dans cette zone, sa propre réglementation à tous les navires de pêche.

• (1250)

Il est certain que des mesures de rétorsion des pays qui seraient touchés constituent un risque. Ils pourraient essayer de passer outre à cette déclaration de compétence ou soumettre l'affaire à la Cour internationale de justice. Le Canada pourrait alors défendre sa position et justifier scientifiquement son action en démontrant les risques d'épuisement permanent des stocks. Les tentatives infructueuses, pendant des années, pour amener les étrangers à mettre un terme à la surpêche joueraient en notre faveur.»

Voilà ce que disait une scientifique qui parlait de la côte atlantique sur les ondes de Radio-Canada.

De toute évidence, les initiatives de ce genre ne sont pas courantes et elle serait certainement considérée avec mépris par les bureaucrates du secrétariat d'État aux Affaires extérieures. Ce n'est pas nouveau. La question est rendue à un point tel qu'elle nécessite une intervention politique.

Mon collègue de LaSalle—Émard a présenté tout à l'heure de façon très claire une initiative politique comportant plusieurs volets. Comme il l'a mentionné, la crédibilité du gouvernement du Canada sera entachée tant qu'il refusera de ratifier la Convention sur le droit de la mer pour les raisons très nettes que mon collègue a données en parlant de l'article 63. Tout est là.

J'espère que le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et le ministre comprennent bien toutes les possibilités offertes par cet article.

Comment pouvons-nous dire au monde entier que nous voulons adopter des mesures internationales pour protéger les stocks si nous ne ratifions pas une convention internationale qui, soit dit en passant, a déjà été ratifiée par 43 pays mais qui, pour entrer en vigueur, doit être ratifiée par 60 pays? C'est là le problème.

Tout récemment, le Brésil, un autre État côtier, l'a ratifiée. La ratification par le Canada enverrait un message très important au monde entier. Il est temps que le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement emboîtent le pas et aillent dans cette direction eux aussi, compte tenu du fait, comme le député de LaSalle—Émard l'a indiqué tout à l'heure, que le Canada a joué un

rôle de premier plan dans les travaux ayant précédé la signature de ce document.

Ce document doit être signé et ratifié. Ce que nous n'avons pas encore fait, c'est de le ratifier.

L'exemple des pêches est le premier exemple concret, important, social et économique de développement non durable. C'est là où nous en sommes avec les pêches. Nous commençons à comprendre la situation. Nous pouvons déjà voir les conséquences sociales sur la population touchée.

Il ne faut pas oublier qu'il y a 20 ou 30 ans, les habitants des collectivités qui longent la côte de l'Écosse vivaient de la pêche au hareng. Ces stocks ont disparu et ces gens ont beaucoup souffert économiquement. Nous voulons éviter que cela se produise dans nos collectivités, de nos régions côtières. Nous devrions tirer une leçon de cette expérience pour empêcher qu'elle ne se répète au Canada.

Le développement non durable n'est qu'un côté de la médaille. Nous devons donc faire en sorte que ce développement soit durable pour les générations futures. Le problème s'est accentué et s'est compliqué par suite de la pêche au chalut qu'effectuent dans les Grands bancs de nombreux pays, dont le Canada évidemment. Les conséquences de cette pêche sur les stocks de poisson ont été beaucoup plus marquées qu'on ne l'avait prévu.

Par exemple, il y a deux ans, M. Leslie Harris a présenté au ministre des Pêches et des Océans un rapport sur l'état des stocks de morue du nord.

Dans ce rapport, on souligne notamment que, pour garantir la survie des stocks de morue, des mesures devaient être prises, ce qui reste encore à faire. Dans ce rapport, M. Harris faisait les observations suivantes: «[Il faut absolument] restreindre ou supprimer les prises actuelles de morues par des navires étrangers qui, avec l'autorisation du Canada, pêchent à l'intérieur de la zone de 200 milles, et adopter une initiative énergique pour que tout le plateau canadien soit géré par le Canada ou pour conclure un accord international efficace qui découragera les activités irresponsables et destructives de certains pays qui pêchent aux deux extrémités des Grands bancs.»

M. Harris a notamment formulé la recommandation suivante: «Que le ministère des Pêches et des Océans revoie ses structures et ses méthodes de gestion en vue d'une intervention plus directe et mieux coordonnée.» Ce qui peut être surtout une question de structures internes.

Il a poursuivi de la façon suivante: «Le gouvernement du Canada doit être convaincu de la nécessité de réglementer, par voie d'un accord ou autrement, la surpêche étrangère de la morue du nord.»

Voilà maintenant deux ans que M. Harris a recommandé de prendre des mesures précises.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse d'interrompre le député, mais il ne m'a pas indiqué s'il prendra la parole pendant les 20 minutes ou s'il partagera le temps qui lui est attribué avec d'autres députés. Je lui saurais gré de l'indiquer à la Chambre.

M. Caccia: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de partager le temps qui m'est attribué avec le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Mifflin: Je voulais poser une question au député.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons à une période de questions ou d'observations de cinq minutes. Je vous demande votre collaboration. Il reste deux minutes au député de Davenport.

M. Caccia: Monsieur le Président, je ne dépasserai pas la limite que vous avez indiquée. Je vous sais gré de votre bienveillance.

Pour conclure rapidement et, aussi, pour revenir à la déclaration que le ministre a faite plus tôt, il me semble qu'à cette étape-ci de l'élaboration d'une stratégie canadienne lorsque le gouvernement planifiera la position du Canada en prévision de la CNUED qui aura lieu à Rio en juin prochain, il devrait utiliser la tribune qui lui sera offerte là-bas pour défendre l'élargissement unilatéral de sa compétence sur les pêches, au lieu de promettre de soulever la question et de présenter une certaine résolution à ce moment-là. Il devrait défendre cette mesure parce qu'elle est indispensable à la viabilité de la ressource.

Je suis convaincu que la majeure partie de l'opinion mondiale se rallierait à nous. Par la même occasion, nous ferions savoir à la communauté mondiale que la préservation des ressources planétaires est prioritaire pour le Canada et que nous reconnaissons l'importance de cette ressource-ci pour le monde entier, comme le député de Lasalle—Émard l'a souligné à la fin de ses observations.

Autrement dit, nous devons prendre une initiative qui secouera la communauté mondiale, après avoir reconnu que nous ne pouvons pas gérer efficacement une ressource biologique en tenant compte de frontières politiques

artificielles. Nous en sommes maintenant rendus là et, comme le député de Burin—Saint-Georges nous l'a dit plus tôt, nos erreurs se retournent contre nous, et nous devons tirer notre conclusion.

• (1300)

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je voudrais à la fois faire une obvervation et poser une question à mon collègue de Davenport.

J'ai observé attentivement sa réaction à l'idée qu'il serait hors de question, bizarre et mal venu sur le plan international d'envisager une mesure comme celle proposée dans cette motion très sensée, plus précisément, celle qui dit «pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs».

Je crois que le député de LaSalle—Émard a fait l'une des déclarations les plus justes et les plus claires au sujet de la possibilité d'application d'une telle mesure en droit international. Je l'ai écouté avec plaisir et je le lui ai fait savoir. Il existe un précédent en droit international qui nous autorise à prendre une mesure lorsque nous sommes menacés dans nos moyens d'existence ou lorsque nous avons un bon motif pour le faire, et c'est une mesure qui a souvent été prise. Vous m'avez entendu revenir sur ce point comme un disque qui accroche. Je suis heureux pour lui que d'autres collègues fassent la même observation.

Sur le plan écologique, j'éprouve le plus grand respect pour mon collègue de Davenport. C'est la dimension qu'il a ajoutée à la situation tragique dans laquelle nous nous retrouvons.

Chacun a son idée de la manière dont on pourrait procéder. Le député se rapporte à ce qui a été fait par le passé. Je me demande cependant s'il ne voudrait pas, compte tenu de sa très grande expérience des questions internationales comme celle-ci, nous dire ce qu'il pense de la façon dont nous pourrions appliquer cette mesure.

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député de Bonavista—Trinity—Conception pour son intervention.

La juridiction fonctionnelle dont il est question dans notre proposition est un terme technique qui signifie fondamentalement que le Canada a juridiction sur la gestion d'une ressource importante qui a pour lui une valeur économique parce qu'elle se trouve à proximité de ses côtes et à cause de raisons historiques. À cet égard, je trouve que la position du gouvernement manque de fermeté.

Je crois déceler une certaine hésitation dans le discours du ministre des Pêches, une certaine crainte et aussi une méconnaissance de certains faits historiques qui pourraient servir d'inspiration et également l'aider à fonder ses décisions.

L'Islande s'est retrouvée dans une situation semblable à la nôtre il y a moins de 20 ans. Il s'agit d'un petit pays qui a décidé un jour qu'il devait assurer sa survie économique en affirmant sa juridiction sur ses ressources halieutiques. Toute la communauté internationale s'en souvient encore très bien.

M'appuyant sur cet exemple, je répondrai à la question du député que j'ai la nette impression que la communauté internationale pencherait en notre faveur. Je crois qu'il en serait ainsi pour la simple raison que le rapport de la commission Brundtland, *Notre avenir à tous*, paru il y a quelques années, a sensibilisé les gens à la question de la gestion des ressources mondiales.

Il est clair que tout ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté politique d'agir, de prendre certains risques, d'adopter une position ferme et de donner un exemple à la communauté internationale. C'est ce que nous attendons du gouvernement.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole aujourd'hui pour commenter cette motion, qui propose d'étendre la juridiction fonctionnelle du Canada aux deux extrémités des Grands bancs.

Je dois dire, en toute sincérité, que ce jour est probablement le plus important qu'il m'ait été donné de vivre à la Chambre des communes. Ce débat parlementaire porte sur un sujet qui est très important pour nous tous, et plus particulièrement pour moi, puisque que je représente tellement de personnes qui vivent de la pêche. Avec 57 usines dans ma circonscription et la menace qui pèse sur le gagne-pain d'une grande partie des personnes dont je suis responsable et qui dépendent de l'industrie de la pêche, je m'intéresse de très près aux arguments qui sont présentés aujourd'hui.

Les crédits

Cinq points se dégagent de ce que j'ai entendu aujourd'hui, en Chambre et au poste de télévision qui se trouve dans mon bureau, et j'aimerais vous en faire part.

Le premier a trait non pas à l'interprétation qu'on en fait, ni aux discours politiques, ni à la volonté politique d'agir, mais à la réalité telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le deuxième point qui m'a frappé est la réponse du ministre des Pêches concernant ce qu'on pourrait faire, ce qu'on devrait faire, ce qui serait possible et plus particulièrement la raison pour laquelle il ne pensait pas pouvoir voter pour la motion. J'y reviendrai plus tard.

Le troisième aspect concerne la tournure qu'a pris ce débat qui me touche particulièrement, le résultat de tout ça.

Le quatrième aspect est le ton des exposés faits à la Chambre.

Et en conclusion: Où tout cela nous mène-t-il?

Permettez-moi, monsieur le Président, de rappeler brièvement les faits. Mais avant de commencer, j'aimerais donner quelques précisions. Je parle de la surpêche étrangère en dehors de la zone économique de 200 milles. Je ne parle pas que de la morue du nord, bien que ce soit le gros du sujet, mais aussi des poissons de fond qui sont transformés à Terre-Neuve et dans le Canada atlantique. Je parle du nez et de la queue des bancs, soit les deux parties situées à l'extérieur de notre zone économique.

Le nez ressemble si vous voulez à un segment de cercle; il mesure environ 60 milles et la partie la plus éloignée se trouve à environ 40 milles. La queue mesure environ 100 milles, et le segment s'étend jusqu'à un maximum de 60 milles. Il ne s'agit donc pas d'une grande partie de l'océan ni même d'une grande partie du plateau continental. Toutefois, monsieur le Président, ce secteur est suffisamment grand pour qu'au printemps de cette année, 10 p. 100 de la biomasse de morue se soit trouvée dans cet espace—10 p. 100. Par le passé cette proportion ne s'élevait qu'à 5 p. 100 selon les relevés; elle a doublé en un an seulement.

Peu importe ce qui se passe dans ce secteur, il renferme une grande quantité de poissons. Il est donc très important d'y accorder notre attention. Voilà ce que nous faisons aujourd'hui.

La réalité, c'est qu'on ferme des usines de transformation, on amarre des chalutiers, les filets des pêcheurs côtiers sont vides et les gens sont sans emploi. La réalité, c'est que les étrangers récoltent illégalement de plus en plus de poisson et que les Canadiens de l'Atlantique en capturent légalement de moins en moins. En fait, si nous avions les 380 millions de livres de poisson correspondant aux prises étrangères de l'année dernière, nous pourrions rouvrir toutes les usines de transformation qui ont été fermées dans la région de l'Atlantique.

La réalité, c'est que l'industrie de la pêche est menacée de disparition et que les gens sont très inquiets. Le problème comporte un élément humain. Voilà quelle est la réalité. Je crois que la situation dans son ensemble a été bien décrite par le député de Burin—Saint-Georges qui a parlé de façon très éloquente sur cette affaire.

La deuxième présentation qui m'a beaucoup impressionné aujourd'hui fut la réponse du ministre des Pêches. À mon avis, il a parlé en véritable homme d'État, mais certaines parties de sa réponse renfermaient ce que j'appellerais des formulations artificieuses. Le ministre a reconnu, selon moi, qu'il était possible de faire quelque chose, mais c'est mon interprétation de ses paroles. Mais il semblait croire qu'à ce stade, le moment d'agir importe plus que le principe. Il nous a récité toute une litanie des efforts qui ont été faits. Il a également dit que—bien que cette motion lui plaise—, comme il s'agissait d'une motion de censure, il ne pensait pas pouvoir voter en sa faveur ou conseiller à ses collègues de le faire. Le ministre des Pêches est ici depuis bien plus longtemps que moi et sait qu'un trait de plume ou un amendement suffirait pour que ça change. Très franchement, j'ai du mal à avaler ça.

• (1310)

Il s'agit d'une motion qui permettrait au gouvernement de prendre des mesures pour mettre fin à ce problème et à tout ça—pas l'an prochain, pas dans six mois—, mais maintenant. Car c'est maintenant que des mesures doivent être prises. Le ministre dit que, selon lui, c'est possible. Il croit au principe, mais estime que ce n'est pas le bon moment.

Troisièmement, je voudrais bien savoir à quoi ont abouti tous ces pourparlers, toute cette litanie d'initiatives dont a fait état le ministre. En fait, plus nous discutons, plus la surpêche étrangère illégale augmente. Il existe un rapport directement proportionnel entre les efforts diplomatiques et la surpêche. Cette année, si l'on tient seulement compte de la morue du nord, 47 000 tonnes de poisson ont été pêchées illégalement—40 p. 100 de ce que tous les Canadiens prennent légalement. Les mêmes proportions valent en ce qui concerne les pourparlers diplomatiques.

Le Portugal dit qu'il ne voit pas où est notre problème. L'Espagne dit que les Canadiens capturent des quantités excessives de toute façon. Ils nous renvoient la balle. Monsieur le Président, nous sommes la risée de la Communauté européenne parce que nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent. Voilà où en sont les choses.

Le quatrième point est le ton que prend cette discussion aujourd'hui. Le ministre des Pêches dit que ce n'est pas une question de souveraineté nationale. Permettez-moi d'être d'un autre avis. Rien qu'à Terre-Neuve, 8 000 personnes se trouvent affectées par ce problème. Trente-deux mille personnes travaillent dans cette industrie, soit 25 p. 100, 25 p. 100 de l'industrie automobile dans une province, 25 p. 100 des agriculteurs, 25 p. 100 de l'industrie textile. Si ce n'est pas une question de souveraineté nationale, pour l'amour du ciel, dites-moi de quoi il s'agit. C'est une question nationale. Regardez qui a pris la parole aujourd'hui. Des députés de la Colombie-Britannique jusqu'à Terre-Neuve. Il y a eu des interventions de mes collègues des Prairies, de l'Ontario et du Québec. Nous entendrons aussi celles de députés venant de chacune des provinces de l'Atlantique. S'il ne s'agit pas d'une question de souveraineté nationale, d'une question qui présente un intérêt national aux yeux de la Chambre, comme en témoigne la multiplicité des intervenants ainsi que leur provenance, je me demande alors ce que c'est.

Où en sommes-nous aujourd'hui? De quelle utilité sont les discours, les discussions et le train de mesures annoncées par le ministre ainsi que les conférences des Nations Unies et les discours qu'on a préparés pour les ministres qui vont prendre la parole à la Chambre aujourd'hui? Que nous reste-t-il à faire?

Dans les deux premières minutes de son intervention aujourd'hui, le député de Burin—Saint-Georges nous a présenté deux tableaux—une image vaut mille mots, comme dit le dicton—montrant que la pêche étrangère est à la hausse pendant que la pêche intérieure légale diminue. Voilà la réalité. Nous sommes saisis d'une motion qui, les députés de part et d'autre de la Chambre en conviennent, est réalisable. Il y a même des précédents. Nous sommes donc d'accord sur le principe, mais pas sur le moment de passer à l'action. Nous avons entendu les témoignages et nous nous entendons sur le principe. Il ne reste donc qu'un détail à régler, le calendrier.

La solution, nous l'avons trouvée. Reste à décider quand nous l'appliquerons. Quel serait le meilleur moment? Si un mur se dresse entre vous et l'objectif que vous poursuivez, vous vous cognez la tête dessus. Vous pouvez essayer de l'abattre avec un marteau et, s'il résiste, utiliser une hache. S'il résiste encore, vous allez chercher une masse. S'il résiste toujours, il vous faudra recourir à un bulldozer. Peut-être devrez-vous le louer et engager un opérateur. C'est le prix à payer. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il peut y avoir un prix à payer pour accomplir ce que je propose de faire, conformément à la motion à l'étude, mais que le jeu en vaut la chandelle parce que notre souveraineté nationale, l'honneur de notre pays et le mode de vie de nos compatriotes sont en jeu.

Qu'attendons-nous pour passer à l'action? Combien d'autres témoignages angoissés faudra-t-il entendre? Combien d'autres usines de transformation du poisson vont devoir fermer leurs portes? Combien de barrières cadenassées cela va-t-il nous prendre pour nous pousser à l'action? Combien d'autres maires de municipalités vont devoir défiler à mes bureaux, à Ottawa et dans mon comté, à Bonavista? Il y en a même un à la tribune au moment où je vous parle. Je vous le dis. Assez attendu; il est temps d'agir.

Le gouvernement devrait avoir la volonté politique d'étendre la juridiction fonctionnelle du Canada sans plus attendre, de façon à enrayer ce mal qui, à moins d'une intervention immédiate, va ruiner l'industrie de la pêche, avec les conséquences que cela comporte pour la dignité des personnes touchées et pour leur gagne-pain.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, le député de Bonavista—Trinity—Conception s'est déjà interessé aux pêches comme peut-être ne l'a fait aucun autre député.

Nous avons vu le mois dernier une usine de transformation du poisson, je suppose la plus grande du Canada atlantique, qui a fermé ses portes près de l'endroit où le député a grandi, lui qui est si intimement lié aux pêches. S'il y a une personne qui connaît cette industrie comme une industrie, je veux dire, comme une entreprise, c'est bien le député qui vient de parler, et sa famille.

Je voudrais lui demander de parler plus en détail du fait qu'à portée de fusil, comme on dirait, de la maison où il a grandit, le seul employeur vient de fermer ses portes ou est sur le point de le faire.

M. Mifflin: Je remercie mon collègue de Gander—Grand Falls de m'avoir donné l'occasion d'entrer dans ce genre de détails parce qu'un exposé de 10 minutes ne le permet pas. Le député a raison, et je le remercie de ses commentaires.

L'usine de transformation située à la limite de Catalina—Port Union est la plus grande et la plus moderne du Canada. Elle apppartient à FPI et cela ne fait pas si longtemps qu'elle est construite. FPI et, en fait, tout le Canada atlantique en était fier, car à son époque, elle était probablement la plus moderne du monde. Cela dépend de la saison, mais l'usine peut employer un maximum de 1 200 travailleurs.

Les crédits

Maintenant voilà au chômage 1 200 travailleurs de la péninsule de Bonavista, et je représente 250 localités; cette usine en dessert environ 75, certaines plus que d'autres, certaines moins, mais certes le centre de cette région, si vous voulez, que sont les villes de Bonavista, de Catalina, de Port Union, de Melrose, d'Elliston, de Newmans Cove, de Kings Cover, de Trinity, de Port Rexton, et je pourrais en citer d'autres. Toutes les localités de cette péninsule sont touchées, pas seulement les travailleurs, les pêcheurs au chalut ou autres et les travailleurs d'usine, mais leurs familles et les boutiques du coin.

Pour donner une autre perspective à cette question, j'ai parlé à un homme d'affaire de St. John's, à Terre-Neuve, qui était directeur d'une organisation appelée Atlantic Building Materials. C'est une quincaillerie qui vend des matériaux de construction. Il m'a dit: «On peut vous dire comment vont les pêches d'après le volume de nos ventes.» Ce n'est donc pas seulement la boutique du coin, le Foodliner, le Foodland ou le magasin Sobye's qui sont concernés. Ce sont les grands magasins, les quincailleries qui vendent des matériaux de construction, les stations-service et les grands magasins dont le principal dans ma circonscription est Carbonear, qui est touché également. Je le sais parce que j'ai parlé à ces personnes.

Donc, vous pouvez vous imaginer la situation et vous pouvez peut-être me pardonner ma frustration quelque peu inhabituelle, si vous voulez, que je partage avec mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et, dans une certaine mesure, je pense, d'en face. Cela s'explique quand votre frère, votre soeur, vos beaux-frères, vos cousins et vos amis sont au chômage alors que je vous parle ici aujourd'hui. Ils ne savent pas quand ils auront un emploi, combien de temps ils vont en avoir un cette année, et Dieu sait ce qui va se passer l'année prochaine,

C'est le côté humain de la question. Voilà ce qu'il en est et c'est ce à quoi nous devons mettre un terme.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je me lève aujourd'hui pour parler du problème de la zone de 200 milles et de la spoliation des ressources qu'on y retrouve.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Fredericton—York—Sunbury, et je vous prierais de bien noter qu'il est possible que je parle un peu plus de 10 minutes.

• (1320)

J'aimerais faire état de l'inquiétude profonde qu'a exprimée mon collègue de Burin—Saint-Georges dans sa motion concernant le pillage de poissons transfrontaliers au large de la côte est du Canada et de la possibilité d'élargir la compétence fonctionnelle du Canada afin de lutter contre ce problème.

La sincérité de mon collègue ne fait aucun doute, mais ce sentiment seul ne réglera pas la question et le gouvernement doit se baser sur des faits. Comme vous le savez, en février dernier, le Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique a présenté un rapport sur l'état des stocks de morue du Nord. Ce rapport comportait une révision à la baisse de la biomasse globale et des stocks de morue de sept ans et plus. Ainsi, la biomasse globale serait à peu près identique à ce qu'elle était en 1980 et la population de reproducteurs serait légèrement inférieure à son niveau de 1979.

Au cours de ces deux années, le total des prises accidentelles avait été fixé à 180 000 tonnes. Le Comité a également indiqué que les prises pour la première moitié de 1992 devaient être limitées au strict minimum et pour le reste de l'année, il fournira d'autres avis en juillet prochain.

Reconnaissant la situation actuelle de la morue du Nord, le ministère des Pêches et des Océans a établi, le 24 février, un plafond de conservation aux fins de gestion de la ressource. Ce plafond, fixé à 120 000 tonnes pour 1992, constituait une réduction de 65 000 tonnes du TPA pour la morue du Nord. Il a été annoncé dans le cadre d'un programme à six volets.

Le premier volet, c'est la gestion de la pêche. Le Comité a recommandé que les prises, au cours du premier semestre de 1992, soient ramenées à 25 000 tonnes, ce qui représente la moitié du volume capturé au cours de la même période en 1991. La recommandation a été adoptée et on a fermé la pêche hivernale des chalutiers de haute-mer dans la division 3-L. D'autres mesures de conservation du stock seront élaborées plus tard en consultation avec les représentants de l'industrie.

Étant donné le déclin des stocks de capelan dont se nourrit la morue du Nord, la pêche hauturière de cette espèce dans la zone canadienne a été fermée en 1992. Les chalutiers de haute-mer ne pourront pêcher la morue pendant le plus fort de la saison de reproduction. La pêche d'autres espèces dans lesquelles la morue consti-

tue une prise accessoire sera permise au cours de la première moitié de 1992 et les prises accidentelles de morue devront toutefois respecter certaines limites acceptables.

Les pêcheurs côtiers et artisanaux pourront continuer de pêcher sans limite de prises, et ceci est important, monsieur le Président. Les gros bateaux côtiers qui pêchent dans les secteurs hauturiers verront leurs prises limitées. En septembre, on pourrait devoir limiter davantage la pêche hauturière d'automne afin de garantir que les prises canadiennes totales ne dépassent pas 120 000 tonnes. Ces mesures de gestion de la pêche de la morue du Nord sont inhabituelles. Elles sont dictées par les circonstances exceptionnelles qui prévalent cette année.

Le deuxième volet, monsieur le Président, c'est la protection des personnes et des collectivités. Les problèmes concernant la morue des divisions 2J-3KL entraîneront la mise à pied de travailleurs de chalutier et d'usine de traitement en mer. À quelques exceptions près, tous ces gens seront admissibles à l'assurance-chômage. Il s'agira pour eux d'un revenu réduit, mais régulier, qui leur permettra d'attendre jusqu'à la pêche d'automne, s'ils n'ont pu, entre-temps, se replacer dans un autre secteur de la pêche ou de la transformation.

De concert avec d'autres ministères, Pêches et Océans Canada a déjà commencé à élaborer des mesures pour répondre aux besoins des personnes qui seront touchées cette année. À ce sujet, les ministères communiqueront sous peu avec les entreprises de pêche, les syndicats et les gouvernements. Toutefois, la nature et l'ampleur de l'aide requise dépendra largement des résultats de la pêche pendant le reste de l'année.

Pour le moment, je peux seulement dire que ce programme d'aide visera les personnes et les collectivités qui en auront besoin. Il pourra prendre la forme d'une prolongation des mesures prises dans le cadre du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique et du Programme fédéral du développement des pêches du Québec. Il ne faut pas oublier, monsieur le Président, que les problèmes que l'on retrouve dans l'Atlantique, on les retrouve aussi dans le golfe Saint-Laurent, et, partant, dans le fleuve Saint-Laurent.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le problème d'adaptation des pêches de l'Atlantique a été lancé en mai 1990 afin d'assurer une pêche viable aux Canadiens des provinces de l'Atlantique. Il s'agit d'un ensemble de politiques et de programmes destinés à rétablir les stocks de poisson, tout en aidant les pêcheurs, les travailleurs d'usine et les collectivités de l'Atlantique à s'ajuster aux réductions des quotas de pêche. Ces réductions ont perturbé le marché de l'emploi et la stabilité du revenu. Les initiatives prévues dans le programme visent à aider les personnes touchées jusqu'à ce que les stocks se rétablissent.

Il a fallu mettre en oeuvre une gamme étendue d'activités opérationnelles pour assurer le succès d'un programme aussi vaste. En plus du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique, le gouvernement a lancé, à l'été 1990, le Programme fédéral de développement des pêches du Québec. Ce programme fait suite à une série de consultations avec les pêcheurs, les conditionneurs et d'autres groupes intéressés. Son objectif global est d'assurer la viabilité à long terme de l'industrie de la pêche, tout en aidant les travailleurs et les collectivités des régions de pêche. Le programme compte quatre volets: commercialisation, traitement, collecte de ressources et recherche et infrastructure.

Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, des progrès importants ont été réalisés depuis la mise en oeuvre de ces programmes. Je pense, entre autres, aux nouvelles données sur l'évaluation des stocks de morue du Nord; à l'intensification de nos activités de surveillance et d'application des règlements qui favorise un plus grand respect de tous les aspects des règlements sur les pêches, tant parmi les flottilles canadiennes qu'étrangères; aux paiements directs versés aux pêcheurs et aux travailleurs d'usines touchés par les faibles niveaux de prises et de fermetures d'usines; à l'aide financière accordée aux personnes et aux entreprises afin qu'elles diversifient leurs activités dans le secteur de la pêche ou dans un autre secteur.

Le ministre annoncera bientôt la composition et le mandat d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de revenus et d'adaptation auxquels font face les personnes tributaires de la pêche de l'Atlantique. Ce groupe de travail, qui sera composé de représentants de l'industrie et des syndicats, sera mis sur pied au cours des prochaines semaines. Il disposera d'un vaste mandat et bénéficiera de l'appui inconditionnel des ministères et organismes fédéraux. Il pourra jouer un rôle majeur pour déterminer la ligne de conduite à adopter à partir de 1993.

Monsieur le Président, le troisième volet, c'est la surpêche étrangère. Très conscient de la gravité de la situation, le premier ministre du Canada insistera auprès des dirigeants européens pour qu'ils se plient sans plus tarder aux décisions de l'Organisation des pêches de l'Atlanti-

que Nord-Ouest, et notamment au moratoire sur la pêche de la morue dans la partie 3L qui se trouve à l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles.

Récemment, le Canada a informé les représentants de la Commission européenne et les pays membres de l'OPANO de sa position à l'égard de la surpêche étrangère. Monsieur le Président, notre gouvernement accorde la priorité aux dossiers de la surpêche étrangère. Le ministre des Pêches et des Océans a d'ailleurs rencontré cette semaine, à New York, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a profité de l'occasion pour souligner l'importance qu'accorde le Canada à la conservation des ressources marines.

Nous espérons pouvoir inscrire cette question à l'ordre du jour de la Conférence au sommet sur la Terre qui réunira les chefs d'État à Rio de Janeiro, en juin. Le Canada demandera la tenue d'une conférence complémentaire consacrée principalement à la pêche hauturière. L'OPANO tiendra une réunion spéciale en mai prochain, à la demande du Canada. Il y sera question de la prise de mesures de contrôle efficaces à l'extérieur de la zone de 200 milles afin de garantir que les prises ne dépassent pas les quotas établis par l'OPANO.

Au cours des deux prochains mois, le ministre visitera Cuba, la Norvège, la Russie, la Pologne et d'autres États membres de l'OPANO afin de souligner sa position dans le dossier.

En ce qui concerne les flottilles des pays non membres de l'OPANO, monsieur le Président, nous avons eu tout récemment des signes encourageants. En effet, nous pouvons espérer une solution prochaine au problème des flottilles panaméennes et coréennes étant donné entre autres que le gouvernement de la Corée a pris des engagements pour ses bateaux qui pêchent à l'extérieur de la zone de 200 milles. Même si nous progressons, le gouvernement est conscient de la frustration des intervenants de la pêche de l'Atlantique et partage leur sentiment. Il est évident que toutes les mesures prises pour mettre fin à la surpêche étrangère n'ont pas encore donné beaucoup de résultats concrets. Cela ne peut plus continuer.

Certains sont d'avis qu'on devrait élargir la zone de 200 milles. Je suis de ceux-là, monsieur le Président. Certains sont d'avis que le Canada devrait prendre des mesures immédiates afin d'élargir sa compétence fonctionnelle aux régions du Nez et de la Queue des Grands Bancs. Mais comme le ministre l'a dit récemment à Londres et à Tokyo, pour réaliser des progrès dans le dossier de la surpêche étrangère, il faudra envisager tous les moyens d'actions possibles.

• (1330)

Le Canada n'écarte donc pas la possibilité de prendre d'autres mesures, mêmes unilatérales, si toutes les autres solutions s'avèrent inefficaces.

Le quatrième volet, monsieur le Président, consiste en la canadianisation de la pêche des espèces sous-exploitées. Le gouvernement encourage l'exploitation de nouvelles espèces afin de détourner les efforts de pêche de la morue du Nord et d'autres espèces traditionnelles.

Nous ne supprimerons pas les allocations étrangères; toutefois, elles seront réduites au minimum.

Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans annoncera bientôt l'approbation des propositions de l'industrie concernant la pêche de stocks sous-exploités. Cette mesure augmentera l'emploi dans les conserveries de poisson, en plus de représenter une valeur ajoutée et une diversification des produits canadiens de fruits de mer.

De plus, nous créerons bientôt un conseil consultatif sur l'emploi des bateaux étrangers et sur les allocations étrangères dans la zone canadienne. Ce conseil comptera des personnes du secteur privé, qui connaissent bien l'industrie canadienne de la pêche. Ce groupe dont la mission sera de fournir des conseils sur la décision à prendre dans l'intérêt du Canada, sera ouvert à la discussion publique.

Le cinquième volet concerne la recherche scientifique. Pour éviter que la fiabilité des évaluations concernant les ressources halieutiques ne soit encore mise en doute, nous devons faire appel à l'expérience de pêcheurs côtiers et hauturiers. Les scientifiques analysent les données sur l'effort de pêche côtière et étudient les conditions océaniques de concert avec les pêcheurs côtiers. Les scientifiques invitent aussi les pêcheurs à participer à des croisières de recherche et à des voyages commerciaux.

L'industrie a proposé d'entreprendre des expéditions de reconnaissance afin de déterminer les concentrations de morue du Nord, et de fournir plus d'information sur les taux de capture et la disponibilité des stocks, en particulier dans les divisions 3K et 3L, de part et d'autre de la zone de 200 milles. Le ministre a chargé son personnel d'organiser ces expéditions.

Pêches et Océans est déterminé à intensifier davantage la recherche sur la morue tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cette recherche sera axée principalement sur les facteurs océanographiques, comme la température de l'eau, la salinité et les courants, qui influent sur la migration de la morue et du capelan, et peuvent également influencer le taux de mortalité.

Enfin, monsieur le Président, le sixième volet: le contrôle de la population des phoques. On évalue à 3,5 millions d'individus la population de phoques du Groenland au large de la côte est. Il s'agit là d'une augmentation importante par rapport à l'estimation de deux millions faite en 1985 par la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque.

Comme vous le savez, monsieur le Président, jusqu'à présent, les mesures visant à contrôler les populations de phoque ont été limitées car on redoutait les réactions des groupes opposés à la chasse au phoque sur le marché des produits du poisson. Toutefois, les représentants de l'industrie de la pêche affirment unanimement que ces craintes ne doivent pas nous empêcher de prendre des mesures pour contrôler la population de phoques.

Le gouvernement du Canada s'engage à gérer toutes les ressources marines de façon raisonnable, dans une optique de conservation et de développement durable.

En conclusion, l'établissement d'un plafond de conservation de 120 000 tonnes en 1992, pour la pêche canadienne, est une mesure draconienne, j'en conviens, puisqu'il s'agit d'une réduction du TPA de 65 000 tonnes. Cette mesure dépasse la réduction de 25 000 tonnes recommandée par le Comité consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique pour la simple raison que les circonstances dictaient une approche plus vigoureuse, au nom de la protection des ressources halieutiques.

Les mesures de gestion que j'ai décrites pour 1992 sont temporaires. Nous nous emploierons sans tarder à élargir nos connaissances sur la ressource, notamment sur les rapports entre prédateurs et proies et sur les facteurs océanographiques. Il reste bien des détails à mettre au point, monsieur le Président, et nous y travaillerons en collaboration avec l'industrie de la pêche, les syndicats et les gouvernements provinciaux.

Le président suppléant (M. Tremblay (Québec-Est)): Je comprends que le député de Gaspé partage son temps de parole avec son collègue, le député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Mais avant, je vais donner la parole à l'honorable députée de Malpèque pour les questions et commentaires.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député. J'aurais une question à lui poser, mais permettez-moi tout d'abord de faire quelques commentaires.

Je suis très heureuse d'avoir l'occasion aujourd'hui d'appuyer cette motion, parce que la surpêche pratiquée par les pays étrangers coûte des milliers d'emplois aux habitants du Canada atlantique. Dans les provinces de l'Atlantique, la pêche fournit plus de 100 000 emplois. C'est énorme. Il faut ajouter à cela quelque 8 000 emplois sur la côte du Québec.

La surpêche pratiquée par les flottes étrangères pose un problème très grave auquel le gouvernement fédéral doit s'attaquer sur-le-champ. Des travailleurs de Terre-Neuve et du Canada atlantique perdent leur emploi pendant que des étrangers pêchent, au large de notre côte est, des centaines de milliers de tonnes de poisson, en plus des quotas qui leur sont accordés.

L'inertie du gouvernement dans ce dossier est dure à comprendre. Il ne tient aucunement compte des besoins des pêcheurs de l'Atlantique.

Il nous en a d'ailleurs fourni une autre preuve dernièrement en proposant des changements aux règlements de sécurité en matière de navigation. Les changements proposés inquiètent énormément les pêcheurs de ma région, c'est-à-dire de l'Île-du-Prince-Édouard, parce qu'ils les obligeraient à se munir d'embarcations de sauvetage, de vêtements de survie pour chaque pêcheur et d'une série supplémentaire de feux de navigation.

Tous les pêcheurs reconnaissent que la sécurité est une question primordiale. Cela ne fait aucun doute. La plupart des pêcheurs acceptent volontiers de respecter des règlements de sécurité raisonnables. J'insiste sur le mot raisonnable, parce que les changements proposés ne semblent pas raisonnables dans bien des cas. Pourquoi un pêcheur d'huîtres serait-il obligé d'avoir une embarcation de sauvetage dans un bateau trop petit pour le transporter?

J'utilise cet exemple pour vous montrer à quel point le gouvernement ne comprend pas les besoins des pêcheurs.

J'aimerais que le député me dise s'il partage mon avis. L'inertie du gouvernement devant la surpêche pratiquée par les flottes étrangères illustre-t-elle son indifférence à l'égard des pêcheurs du Canada atlantique?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Marin: Monsieur le Président, je comprends la frustration et les conflits qui peuvent surgir dans le milieu des pêches, là où la ressource est de moins en moins abondante. Il sera difficile pour moi d'accepter que la faute ultime soit due à l'inaction du gouvernement, quel qu'il soit.

J'en profiterais, monsieur le Président, pour remercier ma collègue qui a posé la question, et qui se lève pour quitter la Chambre avant que je ne lui aie répondu.

Monsieur le Président, il est très important de considérer que ce qui se passe à l'heure actuelle dans le domaine des pêches, n'est pas la faute d'un gouvernement. C'est la faute d'un système qui a été, depuis des années, très mal surveillé. Qu'on parle de la surpêche en dehors de la zone de 200 milles ou à l'intérieur de la zone de 200 milles par les bateaux étrangers, il ne faut pas oublier qu'il y a aussi eu surpêche dans ces zones par les Canadiens. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on a voulu refréner l'augmentation du nombre de phoques, ces mêmes gens qui nous disent que c'est la faute du gouvernement étaient là pour nous dire de ne pas bouger.

Je crois, monsieur le Président, qu'il s'agit là d'un phénomène biologique très difficile à contrôler, et il m'est impossible, honnêtement parlant, de croire que c'est la faute de mon gouvernement si l'état actuel de la ressource dans la zone de 200 milles ou dans le golfe Saint-Laurent est si peu élevée.

• (1340)

De toute manière, je prierais la collègue qui m'a posé la question de bien vouloir lire les notes, étant donné qu'elle a quitté la Chambre avant que je ne termine mon intervention. Je vous remercie.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Je suis bien disposé à reconnaître l'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine, mais en lui faisant remarquer qu'il reste cinq minutes dans l'enveloppe de temps de 20 minutes de son parti. La parole est à l'honorable député de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine.

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Je ne sais pas si une période de cinq minutes sera suffisante, monsieur le Président. J'aurais préféré disposer d'une période de 10 minutes, en tant que Madelinot d'adoption, si l'on veut. De toute façon, je vais tenter de faire valoir mon point de vue le plus brièvement possible.

[*Traduction*]

J'ai eu le privilège, il y a quelques minutes, de m'entretenir avec M. Cashin et avec le ministre des Pêches et des Océans. Sans vouloir parler au nom du ministre ou au nom de M. Cashin, je crois que je peux dire que nous étions tous d'accord sur le fait que la partialité politique ne devrait pas avoir sa place lorsqu'il est question du problème de la morue du nord. Nous devrions travailler ensemble pour trouver une solution.

Je suis certain que tous les députés d'en face seront d'accord avec moi pour dire qu'il y a trois points à considérer. D'une part, il y a le problème de la morue du nord aux extrémités des Grands bancs, celui de notre politique étrangère en matière de pêche étrangère. D'autre part, il y a la surpêche dans nos eaux, problème qu'on a essayé de corriger à la satisfaction de certains pêcheurs, mais pas des autres. Et, enfin, le problème que pose la population de phoques.

Évidemment, je suis très chatouilleux lorsqu'on parle des phoques, étant moi-même un ancien chasseur de phoque. Que cela nous plaise ou non, je crois que, compte tenu de la population de phoques que nous avons dans le golfe du Saint-Laurent ainsi qu'au large de Terre-Neuve et des Îles-de-la-Madeleine et après avoir rencontré M. Cashin et le ministre des Pêches, nous devons user de voies diplomatiques. Je sais que c'est frustrant pour les pêcheurs, mais nous devons procéder de cette façon. Nous ne pouvons pas faire appel à nos navires de guerre.

Tout Madelinot que je suis j'espère que les Terre-Neuviens ne sortiront pas avec leurs bateaux de pêche, au péril de leur vie, pour donner une leçon exemplaire aux Portugais ou aux Espagnols qui pêchent là-bas. J'espère que nous saurons être patients et que nous attendrons de voir ce qui va se passer.

Je suis certain que notre ministre des Pêches et des Océans, avec les bons conseils de M. Cashin et d'autres Terre-Neuviens, prendra les mesures qui s'imposent si nous n'obtenons rien par la diplomatie.

Nous avons réduit les quotas et, en tant que gouvernement, nous sommes responsables de la perte de revenu de nos pêcheurs. Si ce que nous avons fait n'est pas suffisant, il faut prendre d'autres mesures. Encore une fois, je dirai aux députés d'en face et à mes collègues du parti ministériel que nous devons faire notre possible pour que ce ne soit pas trop difficile pour les pêcheurs.

Durant les quatre minutes qu'il me reste, monsieur le Président, je vais parler des phoques.

[*Français*]

Quand j'ai été élu le 4 septembre 1984, j'ai rencontré mes amis, les Madelinots, qui m'avaient dit que, avec l'ancien gouvenement—et ici, monsieur le Président, je ne fais pas de politique partisane—qui m'avaient dit donc: Comment se fait-il qu'eux autres, les maudits *Greenpeace*, qu'ils se choquent, ce qui a pour résultat que nous autres on va perdre de l'argent parce qu'on n'a plus le droit de faire la chasse au loup-marin?

J'ai pris position en 1984, et je ne l'ai pas changée depuis. Je suis tout à fait d'accord pour la chasse au loup-marin. Il ne faudrait jamais oublier, monsieur le Président, que la chasse au loup-marin, tout comme la chasse au chevreuil et à l'orignal, à Terre-Neuve et au Labrador, tout comme la chasse à la perdrix, peu importe la chasse, c'est une chose importante. Il s'agit d'un revenu très important, aussi bien pour les Madelinots que

pour les gens de Terre-Neuve. Ce qui est encore plus important, monsieur le Président, pour nous aux Îles-de-la-Madeleine, c'est que l'on a un système selon lequel on peut se servir de chaque once de foie, de viande de phoque et de loup-marin. On peut prendre chaque once d'huile et tout sera transformé, tout ira sur le marché, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Je suis un ancien agriculteur. J'ai fait boucherie dans mon étable. Personne ne se préoccupe de ce qui se passe dans les abattoirs de porcs ou de volailles. On accroche les porcs, on leur tranche la gorge et on les saigne.

On chasse le phoque de façon raisonnable. Il n'y a pas de problème. J'espère que les environnementalistes, que les gens de Greenpeace et que M. Baker de l'autre côté seront d'accord avec moi pour dire que, si on chasse le phoque de façon raisonnable, on apportera plus d'argent à Terre-Neuve ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine et on stimulera l'économie, sans nuire à l'environnement parce que les phoques détruisent nos stocks de morue du nord.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député ici cet après-midi.

Le député peut-il m'aider un peu à comprendre? Étant donné que le ministre des Pêches a eu un geste charitable en octroyant d'un trait de plume à d'autres pays des permis pour venir pêcher dans nos eaux territoriales, pour voler le gagne-pain de ceux qui dépendent des pêches, je voudrais d'abord demander au député s'il ne pense pas que charité bien ordonnée commence par soi-même.

Deuxièmement, le député d'en face peut-il me dire quel autre pays sur la face de la planète toute entière permet ainsi à des étrangers de venir envahir ses eaux territoriales à bord de leurs navires pour y pêcher? Peut-il m'en citer quelques-uns?

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je pensais avoir bien dit dans mon intervention que nous tâcherions de garder le débat impartial.

Je suppose que mon collègue ne veut pas le garder ainsi. Je vais vous dire une chose, après avoir siégé à la Chambre pendant sept ans et demi, et sans égard à l'appartenance politique, ce qui me met le plus en colère, c'est d'entendre des gens de la grande ville parler des phoques de Terre-Neuve ou des Îles-de-la-Madeleine alors qu'ils ne savent pas de quoi ils parlent. Je n'aime pas ça.

S'ils veulent garder l'esprit de parti, je vais répondre au député. Il parle de surpêche, mais ce n'est ni vous ni moi qui fixons les règles. Le droit international et le commerce international sont déjà bien établis. On dit que nous octroyons des permis aux étrangers au détriment de nos propres pêcheurs; or, il n'y a pas un gouvernement, qu'il soit conservateur, libéral ou autre, qui ne protège pas les droits des Canadiens.

La façon dont on le fait peut varier d'un parti à l'autre, mais il est déshonorant d'insinuer comme le fait le député que nous nous occupons des étrangers au détriment des Canadiens. C'est déshonorant pour lui et pour son parti.

[*Français*]

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je voudrais poser une très brève question à mon collègue de Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine. Je suis allé dans son comté, en hiver et en été, pour voir les phoques et pour visiter cette région touristique et économique des Îles-de-la-Madeleine. Je voudrais poser une très brève question en ce qui concerne l'économie basée sur les phoques, compte tenu du fait qu'il a dit que cela était très important. Je suis d'accord avec ses propos, mais parmi les recommandations de la *Royal Commission on Seals and Sealing in Canada*—

[*Traduction*]

Voici ce que dit la Commission royale sur les phoques et l'industrie de la chasse au phoque au Canada dans sa recommandation nº 39: «Les activités fauniques sans prélèvement, comme l'observation des mouvées de phoques, devraient être encouragées, sous réserve de mesures appropriées de réglementation destinées à protéger les animaux et leur habitat.»

• (1350)

[*Français*]

Je voudrais avoir juste une réponse du député des Îles-de-la-Madeleine en ce qui concerne cette nouvelle dimension de l'activité économique dans son comté, soit l'écotourisme, parce que je suis certain que c'est très important pour sa circonscription également.

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue qui a déjà visité à deux ou trois reprises les Îles-de-la-Madeleine. Même s'il ne s'y faisait pas de chasse au

loup-marin, il a quand même vu *first hand*, monsieur le Président, ce qui arrive aux loups-marins sur les glaces du golfe.

Je voudrais dire là-dessus, monsieur le Président, qu'au niveau du tourisme et du développement touristique aux Îles-de-la-Madeleine, à ce temps-ci, c'est formidable parce que les gens viennent des États-Unis, d'Italie, d'Europe, enfin d'un peu partout. Donc, c'est un boum touristique qu'on n'a pas connu depuis les dix ou quinze dernières années. C'est très important, monsieur le Président.

Mais pour ce qui est de la récolte d'un nombre X de loups-marins du troupeau global, cela ne dérange pas le développement touristique et cela ne dérange pas l'extinction de ces loups-marins, c'est bénéfique pour tout le monde qu'on fasse de la récolte.

[*Traduction*]

Il est très important de ne pas choquer les écologistes ou quiconque. Nous pouvons procéder à un abattage raisonnable. Nous pouvons utiliser chaque once de viande ou d'huile et les vendre sur le marché. L'ACDI achète toutes sortes de conserves de maquereau. Nous pouvons également vendre de la viande de phoque. Nous allons maintenir nos populations de phoques. Il y aura des chasseurs de phoques, et ils auront un emploi.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre des Pêches une question à laquelle il devra sûrement répondre demain, devant les étudiants en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Vendredi, vers 13 h 30, je crois, le ministre des Pêches prendra la parole devant ces étudiants. Le public est invité à assister à la rencontre, avec les représentants des médias et, bien entendu, les étudiants en droit. Ceux-ci vont sûrement poser au ministre des questions sur la gestion des pêches et le droit de la mer. Voici ce qu'ils vont lui demander: Quelles mesures le ministre des Pêches et le gouvernement du Canada comptent-ils prendre pour protéger nos pêches conformément au droit de la mer?

Je vais tenter de brosser un tableau de la situation dans les sept minutes qui me restent. Voici ce qu'il en est: selon ses propres données, en 1990, le ministère a accordé aux étrangers des allocations de 195 000 tonnes de poisson à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Il leur a accordé 117 permis de pêche à l'intérieur de la zone de 200 milles, ainsi que des allocations suffisantes pour alimenter 19 usines de traitement du poisson au Canada. Ce sont là les données du ministère canadien des Pêches et des Océans. Il est question d'au moins 10 000 emplois dans 20 usines de traitement du poisson.

Pour justifier l'octroi de ces allocations aux étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles, le ministre et le ministère expliquent que le Canada a une obligation en vertu du droit de la mer. C'est dit clairement dans les documents d'information de Pêches et Océans. Le droit de la mer exige ceci et cela des États côtiers. On n'en finit plus.

La question se pose ainsi: Si les exigences du droit de la mer sont telles que le Canada a dû donner 119 licences et 195 000 tonnes de poisson à des étrangers l'an dernier, alors comment se fait-il que nous ne pouvons pas étendre notre compétence sur les stocks transfrontaliers, comme cela est exigé par le droit de la mer?

Le gouvernement répond que nous ne pouvons élargir ainsi notre compétence parce que nous n'avons pas ratifié le droit de la mer. Il n'existe aucun droit de la mer. Il y en a bien un, mais fondé sur la tradition. En 1983, 119 pays ont signé la convention, mais il fallait que 60 d'entre eux le ratifient chez eux. À ce jour, seulement 43 l'ont fait.

Il n'y a donc pas de droit de la mer, mais il est invoqué pour donner des contingents à des étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Le ministre des Pêches a dit tout à l'heure à la Chambre qu'on cédait aux étrangers ce dont les Canadiens ne voulaient pas. Je regrette. Il y a des pêcheurs dans ma circonscription et dans bien d'autres qui voudraient bien exploiter les espèces sous-utilisées.

Comment se fait-il que les Canadiens ne peuvent obtenir des licences pour pêcher le calmar à moins de faire partie d'un certain groupe? Un homme ou une femme qui vivent d'assistance sociale ne peuvent pas obtenir de licence. Je ne peux pas en obtenir non plus. Personne ne peut en avoir à moins de pouvoir être considéré comme un pêcheur à temps plein et de remplir certaines autres conditions. Les Cubains peuvent en avoir. À 12 milles de côte, on voit le drapeau cubain. Les Japonais et les Russes peuvent avoir des licences.

Si vous allez pêcher une espèce qu'un étranger exploite en vertu d'une licence canadienne, vous vous retrouvez en prison. Vous devez passer votre temps en prison, comme cela est arrivé à beaucoup de Canadiens, parce qu'ils ne pouvaient pas obtenir de licence.

L'an dernier, les porte-parole de Pêches et Océans ont dit qu'ils avaient accordé 117 permis de pêche à des navires étrangers, pour une attribution totale de 195 000 tonnes métriques. Cela s'applique à des navires de plus de 400 pieds de long. Ces navires sont si énormes que le

plus grand navire canadien a l'air d'un jouet par comparaison.

Si la Convention sur le droit de la mer oblige le Canada à accorder des permis de pêche à des navires étrangers, comme le ministre l'a dit à la Chambre aujourd'hui, comment peut-il du même souffle répliquer à cette motion que la Convention sur le droit de la mer n'est pas en vigueur?

L'article 62 de la Convention sur le droit de la mer prévoit que tout pays doit accorder des quotas aux pays étrangers pour les ressources qui excèdent ses besoins et qu'il n'utilise pas. L'article 63 stipule que tout pays peut, selon le droit international, appliquer des mesures de conservation aux ressources transfrontalières.

Ainsi, le gouvernement invoque un article de la convention pour dire qu'il doit attribuer des quotas à onze pays étrangers s'il veut respecter le droit de la mer. Ce qui ne l'empêche pas de prétendre qu'il ne peut pas interdire aux étrangers de pratiquer la surpêche à l'extérieur de la zone de 200 milles, sous prétexte qu'il n'y a pas de droit de la mer.

Ça va être très intéressant. Demain, des juristes, des étudiants en droit, des professeurs de droit, voire un juge ou deux, vont poser des questions au ministre des Pêches à la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. J'aimerais y être pour entendre comment le ministre des Pêches va s'en sortir quand il va parler du droit de la mer.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, je dois interrompre le débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, lorsque l'Accord de libre-échange a été signé, les États-Unis et le Canada n'ont pas pu s'entendre sur des règles commerciales équitables. Il a donc été décidé qu'on les négocierait au cours des cinq à sept années suivantes.

Trois ans et demi plus tard, nous n'avons toujours pas commencé à négocier ces règles. Par conséquent, quand l'industrie du bois d'oeuvre du Canada et des fabricants canadiens comme Stelco et Honda ont augmenté leurs exportations aux États-Unis en pratiquant des prix compétitifs, les États-Unis ont menacé d'avoir recours à leurs lois antidumping et anti-subventions pour éliminer cette nouvelle concurrence.

Article 31 du Règlement

Il semble que le Canada ait décidé de reporter ces négociations, tant que celles qui se déroulent actuellement au GATT ne seront pas terminées. Pendant ce temps, l'absence de règles commerciales équitables est en train de détruire le marché nord-américain vraiment ouvert que convoitent les partisans de l'Accord de libre-échange et met les emplois canadiens en danger.

Nous pouvons soutenir la concurrence, mais nous avons besoin de règles commerciales équitables dès maintenant. Nous devons jouer à chances égales, mais il semble, encore une fois, que nous sommes en train de marquer des points dans notre propre but.

* * *

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le dimanche 15 mars 1992, les Jeux d'hiver de l'Arctique s'ouvriront à Whitehorse et se poursuivront jusqu'au 22 mars. Ces jeux réuniront plus de 1 400 participants aux activités sportives et culturelles. Ils viendront du Groenland, de Russie, d'Alaska, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du nord de l'Alberta. Seize différents sports, traditionnels et contemporains, sont au programme.

Parmi les sports traditionnels, on trouve des jeux typiques des Dénés et des Inuit comme le serpent de neige, la randonnée sur poings, le coup de pied sur une seule jambe et d'autres. Les sports contemporains sont, entre autres, le hockey, le ski de fond, la course de traîneaux à chiens, le tir à la cible, la raquette, le ballon-volant et la lutte.

Le volet culturel de ces jeux en fait un événement unique en son genre. L'art arctique, l'artisanat, la danse, le théâtre, le conte et la musique sont au nombre des manifestations parallèles aux compétitions.

J'invite chaleureusement tous les députés à venir participer à une expérience nordique absolument inoubliable, la semaine prochaine, à Whitehorse.

Je souhaite bonne chance à tous les athlètes du Grand Nord ainsi qu'à nos athlètes des Territoires du Nord-Ouest.

* * *

L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai déjà été président du Comité permanent des communications et de la culture. Si je l'étais toujours, j'insisterais pour qu'on mette en

place une nouvelle politique à l'égard de l'Orchestre du Centre national des Arts.

Quand l'orchestre fait une tournée nationale, il devrait commencer la soirée en jouant notre hymne national. La musique puissante et les paroles patriotiques de l'*Ô Canada* devraient résonner haut et fort dans toutes les collectivités et les salles de concert où joue notre orchestre national.

Que faire dans le cas où certaines collectivités ne veulent pas qu'on joue notre hymne national? Eh bien, que l'Orchestre du Centre national des Arts refuse de s'y rendre.

Les Canadiens doivent s'unir pour s'opposer aux forces qui menacent l'existence même de notre pays grand et fort. L'Orchestre du Centre national des Arts ne doit pas être le jouet de ces forces qui cherchent à entraîner la division chez nous.

Comme le dit si bien la version anglaise de notre hymne national: «O Canada, our true north strong, united and free».

* * *

LE LOGEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, Winnipeg est à coup sûr la capitale du logement coopératif. C'est là qu'a été mis sur pied le premier programme d'envergure qui a profité jusqu'ici à plus de 3 000 familles. C'est en leur nom que je m'élève contre la scandaleuse réduction, annoncée dans le dernier budget, des fonds affectés au programme du logement coopératif.

Si vous me le permettez, je vais vous lire une observation faite par des gens qui habitent la coopérative d'habitation Carpathia où l'on trouve un bon assortiment de logements pour des familles à faible revenu, pour des familles à revenu moyen et pour des familles monoparentales. Je cite:

> Le gouvernement fédéral est tenu de voir à ce que tous les Canadiens aient accès à un logement sûr, décent et à prix abordable.

Il y a donc une contradiction. En janvier, l'ancien ministre de l'Habitation a vanté les mérites du programme du logement coopératif en insistant sur le fait que la coopérative d'habitation mixte empêche la ségrégation dans le secteur du logement social de cette province. Par contre, hier, le ministre des Finances a dit à la Chambre des communes, que le logement coopératif s'inscrivait mal dans le cadre d'un programme de logement mixte.

Quand le gouvernement va–t–il enfin mettre de l'ordre dans ses idées? À mon avis, il est grand temps que nous comprenions que le gouvernement a une responsabilité vis–à–vis les Canadiens.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens n'ont jamais entendu parler de la région des lacs expérimentaux, l'ELA, dans le nord–ouest de l'Ontario ni de l'excellent travail de portée internationale qu'on y effectue.

Cependant, ce sont les membres du programme ELA qui ont été les premiers à prouver que les phosphates étaient responsables de la croissance explosive des algues dans l'eau douce. Ce sont toujours eux qui ont apporté la preuve que les pluies acides d'origine industrielle tuaient les lacs canadiens. En outre, ils continuent d'effectuer des recherches scientifiques de pointe en recueillant notamment des renseignements à long terme qui nous permettront de juger des véritables effets du réchauffement du globe.

Cependant, chose incroyable, on ignore encore combien d'argent sera consacré à ce programme l'année prochaine. À tout le moins, on doit y affecter à nouveau la faible somme de 155 000 $ qu'on y consacre déjà et qui est insuffisante; idéalement, on devrait augmenter les crédits.

Pour à peine 450 000 $ par année plus un investissement de 10 millions dans l'aménagement du terrain, le Canada peut conserver et améliorer l'un des projets scientifiques des plus essentiels sur notre planète, un projet dont on vante les mérites sur la scène internationale.

* * *

LE MOIS DE LA CROIX–ROUGE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais rappeler aux députés et à tous les Canadiens que le mois de mars est le Mois de la Croix–Rouge.

L'année dernière, deux millions et demi de Canadiens ont donné bénévolement leur temps et leur sang, car ils pouvaient constater les bienfaits de leur action.

Rien qu'à Fredericton, la Société de la Croix–Rouge compte plus de 600 bénévoles qui assurent des services essentiels, notamment pour aider des gens qui ont besoin d'un moyen de transport pour visiter leur médecin, souvent pour rester à leurs côtés et les réconforter. Un autre programme que la Croix–Rouge offre partout au Canada et qui est très apprécié dans ma collectivité est le Service d'aide en cas d'incendie, qui fournit une aide financière

et une assistance aux familles qui ont perdu leur maison et leurs effets personnels à cause d'un incendie.

La Société canadienne de la Croix-Rouge aide quotidiennement des Canadiens partout au pays et, avec les dons, distribue des fournitures aux victimes de la guerre, de la famine et de catastrophes naturelles à l'étranger. Au Canada, la Croix-Rouge organise bien des programmes d'aide à domicile à l'intention, notamment, des anciens combattants et des personnes âgées. Plus d'un quart de million de personnes ont bénéficié de ces services.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, des groupes de protection des droits de la personne aimeraient connaître les vrais motifs de l'élimination du Programme de contestation judiciaire.

Le gouvernement dit que la jurisprudence fédérale est suffisamment abondante, mais les experts soutiennent le contraire. Le gouvernement dit que l'élimination de ce programme fait partie de l'effort de réduction du déficit, mais tout semble indiquer que le ministère de la Justice ne pourrait pas assumer cette fonction à moindre coût. Ce ministère, qui doit défendre les contestations judiciaires, se retrouverait ainsi en situation de conflit d'intérêts.

Est-ce une simple coïncidence que Preston Manning ait demandé qu'on élimine ce programme? Compte tenu de l'appui que le premier ministre a donné au programme dans le passé, il doit certainement y avoir des gens au gouvernement qui soient prêts à défendre les droits des Canadiens.

Nous espérons que le gouvernement rétablira ce programme.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole au nom d'un électeur de Calgary-Sud-Est qui m'a appelé pour exprimer son inquiétude au sujet d'une déclaration faite hier à propos des anciens combattants.

J'ai parlé au ministre et je suis heureux de pouvoir déclarer qu'il n'y a absolument aucun plan visant à «remanier les postes ministériels d'un bout à l'autre du pays», comme le laissait entendre hier le député de Hillsborough.

On m'a dit que le ministère pourrait déplacer certains emplois pour rationaliser ses opérations, mais que ce serait seulement pour améliorer l'efficacité tout en maintenant le service aux anciens combattants, et on donnerait aux employés visés toute la considération possible.

Le député a mentionné également la réduction progressive de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants. Le gouvernement envisage des moyens d'améliorer l'efficacité de l'organisme. Nous étudions la privatisation de l'administration des activités de l'office et d'autres façons de garantir son efficacité économique.

Nous allons l'éliminer, mais de façon ordonnée et en donnant toutes les possibilités requises aux employés touchés et en garantissant le maintien du service aux anciens combattants.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, lors d'une réunion générale de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan le 6 mars dernier, on a interrogé le ministre d'État aux Céréales et Oléagineux relativement à l'utilisation du port de Churchill.

Le ministre a déclaré que le port de Churchill connaissait de nombreuses difficultés qu'on ne rencontre pas ailleurs. Il a donné l'exemple d'un navire brésilien qui en septembre ou octobre derniers a frappé un iceberg qui a percé sa coque. Le ministre a ensuite raconté qu'il avait fallu faire venir des soudeurs à Churchill par avion et que les Brésiliens refusaient de revenir à Churchill.

• (1410)

J'ai un document de la Garde côtière canadienne où l'on indique qu'aucun incident ou dommage de cette sorte n'a été signalé selon les registres d'incidents pour 1989, 1990 et 1991.

On a aussi vérifié les relevés du Conseil de la sécurité dans le transport. On y a trouvé certains cas de navires brésiliens endommagés par les glaces. Toutefois, il s'agissait de navires en provenance ou à destination du golfe du St-Laurent. On peut y lire: «Aucun navire. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette de devoir interrompre le député.

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, à titre de député du comté de Québec-Est, je me réjouis du fait que le Rapport du Comité permanent des transports déposé hier sur les trains à haute vitesse consacre l'importance que l'on doit accorder aux retombées économiques de ce projet.

Je me dois de souligner que l'étude finale de faisabilité qui se poursuit actuellement porte sur toute la longueur du corridor, soit de la ville de Québec à Windsor en Ontario, et non pas seulement sur le tronçon Montréal-Toronto.

Tout comme les autres membres de cette Chambre, j'ai hâte de connaître les conclusions de cette étude, puisque ce grand projet pancanadien pourrait, dans sa réalisation, signifier non pas seulement le maintien ou la création d'emplois dans l'exploitation de transport ferroviaire de passagers et la production de matériel roulant, mais permettrait l'acquisition de nouvelles technologies de pointe, le maillage d'entreprises étrangères et canadiennes, la réalisation d'alliances stratégiques et même, éventuellement, une réorientation des activités de recherche et développement, de production dans des entreprises des secteurs de l'aérospatiale et de l'aéronautique.

En prenant les mesures nécessaires afin que ce projet soit un succès, le Canada pourrait améliorer son positionnement sur le marché des exportations parmi les cinq pays les plus importants au niveau de la production mondiale de matériel ferroviaire.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer un acte déloyal de la Société canadienne des postes.

Dans plusieurs parties du pays, dont Saint-Frédéric de Beauce, la Société permet à des comptoirs postaux de vendre des livrets de timbres à rabais. Ces comptoirs sont parfois même situés non loin, pour ne pas dire en face des bureaux de poste. Cette pratique est inadmissible!

La Société canadienne des postes permet à ses propres concurrents de jouer avec le prix des timbres. Par contre, le bureau de poste, lui, ne coupe jamais ses prix. Il deviendra donc une cible facile pour les dirigeants postaux qui ne demandent pas mieux que de fermer les bureaux de poste en milieu rural au Canada.

Les gens de Saint-Frédéric de Beauce voient clair là-dedans, monsieur le Président. Ils voient clair au point d'avoir formé un comité de surveillance. Le gouvernement est en train de démanteler le système postal canadien par des soi-disant rationalisations et des pratiques d'affaires douteuses. La vente de timbres-poste à rabais devrait être interdite, parce qu'elle signifie la fermeture de bureaux de poste au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LE PREMIER MINISTRE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, la télévision de Radio-Canada a diffusé hier soir une entrevue avec le premier ministre et son épouse.

Dans cette entrevue, le premier ministre a utilisé des termes qui, d'après certains, ne seraient pas corrects du point de vue politique. Il a dit qu'il en ferait voir de toutes les couleurs à quiconque menacerait de faire du tort à sa famille. Si l'on veut critiquer Brian Mulroney pour s'être exprimé ainsi, on ferait mieux de commencer par se dire qu'il est père et époux avant d'être premier ministre et qu'il a réagi aux attaques faites par le magazine *Frank* contre sa fille.

Nous sommes 26 millions à attendre de cet homme qu'il soit un fonctionnaire dépourvu de sentiment et d'humanité, venu sur terre pour répondre à nos besoins. C'est un homme. Il dit le fond de sa pensée. Il appuie et défend sa famille de toutes les façons possibles.

À ceux qui pourraient exiger des excuses, je dirais simplement que bon nombre d'entre nous en attendent encore du magazine qui s'est lui-même discrédité pour commencer.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, il y a en Alberta un certain nombre de problèmes environnementaux extrêmement graves qui exigent l'action immédiate du gouvernement fédéral.

Malheureusement, les ministres responsables semblent frappés d'une crise de paranoïa paralysante, ce qui n'est pas passé inaperçu aux yeux des Canadiens que la question préoccupe. Comment se fait-il que le ministre de l'Environnement ait refusé de prendre la parole devant le Parlement pour arrêter l'abattage des arbres dans le parc de Wood Buffalo, le plus vaste du Canada? La Chambre devrait faire savoir aux sociétés Canfor et Daishowa qu'elles ne pourront plus acheter son silence.

Comment se fait-il que le ministre des Transports n'ait toujours pas intenté d'action contre le barrage illégal sur la rivière Oldman malgré la décision de la Cour suprême du Canada qui l'a enjoint de s'acquitter des responsabilités que lui confère la Loi sur les eaux navigables. Le ministre sait pertinemment qu'il devrait ordonner que ce réservoir soit vidé et pourtant il ne le fait pas. Pourquoi le ministre de l'Agriculture ne prend-il aucune mesure pour empêcher que le gibier élevé en captivité ne transmette des maladies aux animaux sauvages? Est-il vraiment d'accord pour qu'on tue les élans sauvages pour les empêcher d'attraper les maladies de ceux qui sont élevés dans des fermes à gibier?

L'inaction fédérale en matière d'environnement en Alberta pue le favoritisme politique.

* * *

[*Français*]

MORDECAI RICHLER

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, Mordecai Richler a encore une fois attaqué les Québécois et les Québécoises. La nation québécoise n'est qu'une tribu, selon cet écrivain, dont les élites ne sont que des forces autodestructrices. Nous serions atteints de paranoïa collective et devrions notre émancipation aux anglophones du Canada.

En tant que Québécois, je ne peux accepter de telles insultes racistes, de tels mensonges. C'est inacceptable. Il est malheureux que les Canadiens voient leurs noms associés à un tel personnage. Il faut dénoncer Mordecai Richler et j'espère que les leaders du Canada anglais et de la communauté juive dénonceront aussi cet artisan du racisme, pire pourriture de l'esprit.

M. Richler est un raciste de la pire espère qui ternit l'image du Québec à l'étranger en répandant mensonge sur mensonge. S'il fallait qu'un nationaliste québécois écrive de telles choses à propos d'une autre nation ou d'une autre minorité, je suis convaincu qu'il y aurait au Canada une levée de boucliers. Les Canadiens doivent réagir; ou ils dénoncent Mordecai Richler ou ils en sont les complices!

* * *

[*Traduction*]

LE JEWISH STUDENTS' NETWORK

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, 60 jeunes—garçons et filles—du Jewish Students' Network se trouvent parmi nous à la Chambre aujourd'hui. Ils sont venus de Victoria, de Vancouver, de Calgary, de Winnipeg, de London, de Waterloo, de Guelph, de Toronto, de Kingston, d'Ottawa, de Montréal, d'Halifax, et même d'aussi loin qu'Israël. Ils sont venus pour protester contre le sort qu'on fait subir aux juifs syriens qui se voient frustrés de leurs droits fondamentaux inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Constitution syrienne elle-même. Ils n'ont pas le droit d'émigrer, de voter et de travailler pour le gouvernement. Ils sont victimes de harcèlement et sont surveillés par la police; ils font l'objet d'arrestations et de détentions arbitraires.

Jeunes étudiants, tous les parlementaires vous applaudissent pour le dévouement dont vous faites preuve dans votre lutte en faveur des droits de l'homme. Nous nous joignons à vous pour protester contre ces violations flagrantes des droits de la personne perpétrées par la Syrie et pour inviter le président Assad à y mettre fin. Samedi prochain, alors que les juifs du monde entier fêteront le Shabbat Zachor, à la mémoire des juifs opprimés, nous serons en pensée avec vous car l'oppression n'intéresse pas seulement les juifs, mais l'humanité toute entière. Nous n'oublierons pas.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

L'hon Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Transports.

Le gouvernement a annoncé qu'il allait immédiatement donner suite à son projet de privatiser les aérogares 1 et 2 de l'aéroport Lester B. Pearson, un aéroport qui fait 100 millions de dollars de bénéfices par an. Les lignes aériennes, la province et les administrations régionales n'en voient pas la nécessité.

Le ministre peut-il me dire pourquoi il donne suite à ce projet alors que tout le monde s'en passerait? Pourquoi veut-il permettre au secteur privé de faire 100 millions de profit au détriment du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, l'Aéroport Pearson, en 1988 et 1989, s'est retrouvé dans une situation de congestion, dont tout le monde a subi des conséquences inacceptables. Les indications quant à l'achalandage à Pearson, au cours des prochaines années, nous indiquent que nous nous retrouverons dans une situation semblable en 1997-1998, à moins de faire des modifications. Alors, nous préparons l'avenir. Nous avons confiance en l'avenir du Canada et nous croyons que c'est le moment le plus approprié pour faire cette planification, et en même temps créer 3 200

emplois pour les cinq prochaines années dans la région de Toronto.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, comment se fait-il que le ministre nous dit aujourd'hui qu'il a besoin de procéder en la matière, alors que les études concernant les nécessités pour cet aéroport ne sont pas encore terminées, et alors qu'il a dit lui-même qu'il ne voulait consulter personne, qu'il n'était pas intéressé à parler avec aucune personne dans le milieu, sauf ses amis contracteurs qui pourraient faire de l'argent?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est absolument incroyable que le chef de l'opposition et d'un parti supposément sérieux se prononce d'une telle façon ici en Chambre. Nous avons consulté toutes les personnes intéressées. Nous avons même eu, lundi soir dernier, une rencontre à Toronto avec deux ministres du gouvernement de l'Ontario et quatre maires de la région, au cours de laquelle nous avons bien expliqué aux personnes concernées qu'il n'y avait pas de problème quant au processus. C'est simplement un délai qu'ils voulaient nous soumettre, pour créer une nouvelle autorité locale qui ne rencontre aucun des éléments de la privatisation à travers une autorité locale que ce gouvernement a déterminés il y a quatre ans. Ce n'est que lundi que tous ces gens-là se sont réveillés pour dire que l'on devrait avoir une autre autorité locale dans laquelle les trois niveaux de gouvernement seraient impliqués.

• (1420)

Parmi les personnes qui étaient là, deux maires des deux plus grandes communautés de la région de Toronto se sont opposés systématiquement à la création d'une telle autorité.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Il y a deux ans, monsieur le Président, on a posé des questions à la Chambre à propos de la privatisation des aéroports, et le gouvernement a déclaré à l'époque qu'il n'avait pas pour politique de privatiser; c'est ce qu'il a affirmé ici à la Chambre.

Mais le ministre a maintenant dit que les promoteurs auront 90 jours pour soumettre des propositions en vue d'acquérir ces aérogares. Les Canadiens devraient savoir qu'une société, Paxport, bénéficie d'une grande longueur d'avance. Elle avait même exposé il y a deux ans au Club Rideau la maquette d'un projet de nouvelle aérogare pour la montrer aux députés. Cette société compte parmi ses membres importants Don Matthews, un ancien président du Parti progressiste-conservateur et un collecteur de fonds pour le premier ministre lors de sa campagne à la direction du Parti.

Nous savons tous que le premier ministre aime lancer les dés. Le ministre peut-il nous assurer qu'en l'occurrence il n'est pas en train de truquer les dés pour ses amis?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il faudrait peut-être se rappeler que lorsque des propositions ont été demandées pour la construction du terminal 3, le personnage dont le chef de l'opposition vient de parler était un des proposeurs, mais ce n'est pas lui qui a eu le contrat, ce sont plutôt des amis du Parti libéral.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

Après avoir lu très attentivement la proposition, le communiqué et tous les documents qui ont été diffusés hier, je peux vous dire que les chiffres qui y sont avancés n'ont aucun sens. D'après les prévisions du ministre au sujet de l'achalandage, j'ai calculé qu'il faudrait attendre bien au-delà de l'an 2000 avant que l'aéroport Pearson ne desserve 28 millions de voyageurs en 1997, contrairement à ce que le ministre prétendait hier. D'ailleurs, le nombre d'emplois qui pourraient être créés est, lui aussi, tout à fait hypothétique.

Il est carrément insensé d'annoncer ce projet à ce stade-ci. Par conséquent, le ministre acceptera-t-il de retirer son appel d'offres, de retourner à la case départ et de ne revenir à la charge que lorsqu'il pourra prouver aux Canadiens que son projet servira les intérêts des voyageurs et des contribuables canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, la réponse est non. Nous allons de l'avant, parce que nous croyons qu'il est nécessaire de réaliser ce projet si nous voulons que l'aéroport puisse bien desservir sa clientèle en 1997-1998. Il faut agir dès aujourd'hui pour obtenir le meilleur prix.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'il peut rénover autant d'aérogares qu'il le veut, cela ne réglera pas le problème lié à la capacité de l'aéroport Pearson. Si le ministre veut laisser savoir à la population qu'on augmentera sûrement le nombre de pistes à l'aéroport Pearson, pourquoi ne s'exprime-t-il pas en termes clairs afin que tout le monde sache à quoi s'en tenir? Si c'est le message qu'il veut transmettre, pourquoi ne pas nous dire en même temps

comment il s'y prendra pour payer l'ajout de nouvelles pistes?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, si le député avait lu tous les documents que nous avons distribués hier, il aurait remarqué que nous avons bien précisé que la demande de propositions n'inclut pas la construction de nouvelles pistes, mais que l'ajout de trois pistes supplémentaires est toujours possible. Nous envisageons toutes les possibilités.

Je ne vois pas pourquoi le député d'en face s'oppose tant à la création de 3 200 emplois dans la région de Toronto à ce stade-ci.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le ministre est parfaitement au courant de la précarité de l'industrie du transport aérien au Canada. Nous ne savons pas s'il restera un ou deux transporteurs à la fin de l'année ou l'an prochain. Pourtant, le ministre a l'intention de céder au secteur privé le plus rentable de tous nos aéroports, alors que la circulation aérienne a chuté d'environ 12 p. 100 et que rien ne nous permet vraiment d'espérer une amélioration de la situation dans ce secteur, pas plus qu'une relance de l'économie, du reste. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens qui devront payer la note à quels mystérieux calculs il s'est livré pour dire que, dans le cadre de ce projet qui coûtera très cher aux Canadiens, le secteur privé peut faire mieux?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je rappelle au député que Transports Canada a remis ses prévisions sur le nombre de passagers qui passeront probablement à l'aéroport Pearson dans les années à venir au groupe chargé d'étudier l'aménagement de pistes supplémentaires, dans le cadre du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le groupe a reconnu l'exactitude de ces données.

La circulation à l'aéroport Pearson depuis 10 ou 12 ans a augmenté d'environ 4,5 p. 100 par année. Nos prévisions actuelles sont fondées sur une hausse annuelle de 3 p. 100 pour les 10 à 12 prochaines années. Cela nous permet de croire qu'en 1997-1998, cet aéroport aura un problème de capacité. Nous ne prenons pas ces mesures pour l'immédiat, mais pour l'avenir, parce qu'il faudra du temps pour procéder aux travaux de rénovation et d'amélioration.

Nous prévoyons terminer les travaux juste à temps pour pouvoir accueillir le nombre de passagers voulu. De cette façon, nous éviterons le genre de situation où nous nous sommes trouvés en 1989. Je m'étonne qu'un représentant du NPD s'oppose à. . .

M. le Président: Nous devrions passer à la prochaine question.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, il semble que le ministre des Transports se fie aux mêmes conseils que le ministre des Finances pour affirmer que la récession est déjà terminée.

Nous savons bien que la récession n'est pas terminée. Elle est loin de l'être. Nous savons aussi que, la demande de transports aériens étant à la baisse, les prévisions de 3 p. 100 ne se réaliseront pas. Nous ne demanderions pas mieux que de retrouver ce rythme de croissance, mais ce n'est pas pour demain. Par ailleurs, nous ignorons si le Canada conservera ses deux transporteurs aériens ou s'il en aura un seul. S'il n'y en avait plus qu'un, nous n'aurions pas besoin de plus d'espace dans les aérogares 1 et 2.

Je demande de nouveau au ministre s'il est disposé à reconsidérer sa décision et à la mettre en veilleuse en attendant que le secteur des transports aériens se soit rétabli et que nous sachions à quoi nous en tenir sur l'avenir à long terme de nos transporteurs.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je dois signaler au député que le nombre de voyageurs qui utilisent un aéroport n'a aucun rapport avec le nombre de transporteurs aériens. Il s'agit simplement de savoir combien de voyageurs choisissent de se déplacer par avion. Nous n'allons pas revenir sur notre position.

Il me semble plutôt étrange que ceux-là mêmes qui, il y a quelques semaines voire quelques jours, demandaient au gouvernement fédéral d'emprunter pour aménager des infrastructures dans des secteurs qui relèvent d'autres gouvernements, se demandent aujourd'hui pourquoi le gouvernement fédéral se lance dans un projet qui créera 3 200 emplois sans emprunter ni dépenser l'argent des contribuables.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, le ministre ne doit pas oublier non plus que l'aéroport Pearson rapporte 100 millions de dollars de bénéfices par année au secteur des transports aériens. Voilà ce que le gouvernement est disposé à céder à ses copains du secteur privé, aux dépens des contribuables. À long terme, ce seront eux et les usagers des transports aériens qui feront les frais.

Je réitère ma question. Le ministre est-il disposé à reconsidérer sa décision, puisqu'elle ne plaît ni à la province d'Ontario, ni aux municipalités et puisque l'industrie, qui va devoir payer, ne veut pas en entendre parler?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est précisément parce que l'aéroport Pearson est un élément crucial du réseau aérien au Canada que nous voulons prévenir le genre de congestion qui, en 1988-1989, a tellement perturbé le réseau.

Nous estimons que c'est le meilleur moment pour préserver l'intégrité et la rentabilité de l'aéroport. Nous n'avons rien à y perdre. En confiant le travail au secteur privé, nous allons faire des économies dans l'exploitation, et nous allons aussi mettre à profit le sens des affaires de l'industrie pour rendre l'aéroport encore plus rentable.

• (1430)

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Jusqu'à ce jour, tous les détails entourant la privatisation de l'aérogare 3 restent un secret d'État, y compris l'aspect financier, le texte de l'entente et la méthode d'octroi des contrats. Le gouvernement ne veut rien dévoiler aux Canadiens.

Pourquoi le gouvernement est-il encore prêt à procéder de la même façon? Pourquoi cette période de 90 jours? Serait-ce que Gordon Sinclair, président de l'Association du transport aérien, avait raison de dire qu'il s'agit plutôt ici de récompenser les efforts des promoteurs, pour qui le gouvernement est devenu une véritable mine d'or?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que cette décision est fondée sur le fait que nous devons répondre aux besoins en matière de capacité du plus important aéroport au Canada.

Nous devons planifier. Nous savons quels seront les besoins à compter de 1997-1998 et nous nous préparons dès maintenant à y répondre, tout en aidant l'économie de cette région du pays.

Je suis très étonné qu'un député de Toronto soit contre la création de 3 200 emplois.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce sont les intérêts publics, et non les intérêts privés, qui devraient primer dans un projet d'une telle envergure. C'est là quelque chose que le gouvernement ne comprend pas.

Étant donné que tous les contribuables canadiens ont investi beaucoup d'argent dans le plus grand aéroport au Canada, que le prix de vente des deux aérogares sera considérablement inférieur et que l'industrie aérienne est en plein marasme, pourquoi le ministre est-il prêt à risquer les actifs de 26 millions d'actionnaires canadiens à ce moment-ci?

Où est passé le bon sens des affaires qui voulait qu'on achète à bas prix et qu'on vende à prix élevé?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est précisément un facteur dont nous avons tenu compte dans notre décision.

L'économie étant faible actuellement, le coût des travaux de rénovation nécessaires sera évidemment moins élevé à ce moment-ci qu'il ne l'aurait été à n'importe quel autre moment à l'avenir.

Encore une fois, ce projet créera 3 200 emplois pour cinq ans dans une région du pays très durement touchée par la récession.

Je ne comprends pas pourquoi les députés d'en face, spécialement ceux de la région, s'opposent tant à ce projet.

* * *

L'ÉCONOMIE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le gouvernement poursuit ses politiques sans se soucier des difficultés qu'il cause aux Canadiens.

Aujourd'hui, les taux d'intérêt ont encore augmenté. Les taux d'intérêt réels sont tels qu'ils constituent une menace pour la reprise.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant: Combien de souffrances le gouvernement actuel va-t-il encore infliger aux Canadiens et pourquoi s'acharne-t-il sur eux?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la députée.

Le gouvernement met tout en oeuvre pour redresser la situation. J'espère que la députée ne propose pas que nous fassions des emprunts supplémentaires. J'espère qu'elle ne veut nous inciter à agir comme des libéraux,

c'est-à-dire à emprunter davantage et à faire grimper les taux d'intérêt.

Bien entendu, les taux d'intérêt évoluent en fonction d'une situation très changeante. Nous avons cependant fait notre part, en tant que gouvernement, et nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Certes, les taux d'intérêt ont augmenté de 11 points de base aujourd'hui, mais ils sont encore beaucoup moins élevés, trois fois moins élevés, en fait, qu'à l'époque des libéraux.

Nous avons fait notre part et nous poursuivrons nos efforts en ce sens. Je suis convaincu que, grâce à notre politique, les taux d'intérêt vont continuer de baisser comme cela a été le cas au cours des 14 derniers mois.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, à ce rythme-là, ce n'est pas étonnant que nous ayons des ennuis.

[*Français*]

Monsieur le Président, la seule et unique fois que le Canada a connu un taux d'inflation à zéro, c'était pendant la grande dépression des années 1930. Je demanderais donc ceci au même ministre: Maintenant que le taux d'inflation est presque à zéro, peut-il nous donner une raison concrète qui justifierait cette hausse des taux d'intérêt aujourd'hui?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler à l'honorable députée que lorsqu'on parle de hausses d'intérêt, il faut s'entendre. Onze points de base, c'est tout à fait normal, car dans un processus de descente, il y a des plafonds et des plateaux. C'est tout à fait normal, et j'aime mieux nos plateaux que le trou profond qui a été creusé du temps des Libéraux où on avait des taux d'intérêt qui, parfois, dépassaient les 20 p. 100.

Nous avons, en tant que gouvernement, pris toutes les mesures et nous continuerons à les prendre pour s'assurer que ces taux baisseront en n'empruntant pas l'argent que les Canadiens n'ont pas, en n'augmentant pas les impôts pour permettre à l'économie de démarrer.

Nous faisons notre part et nous sommes sûrs que l'économie va faire la sienne.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Dans son rapport de 1990, le professeur Harris a déclaré qu'il est difficile de dire que le capelan, le crabe ou la crevette, entre autres, n'ont aucun effet sur les stocks de morue.

Si le ministre est d'accord avec moi là-dessus, ne convient-il pas aussi que nous devons examiner les permis de tous les navires autorisés à pêcher dans notre zone de 200 milles pour déterminer quels effets, s'il en est, ils ont sur nos stocks de morue et la nourriture de la morue?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je pense que le député se laisse embrouiller les idées par le député de Gander—Grand Falls, qui s'y perd souvent lui-même dans cette question.

À l'heure actuelle, j'examine de très près les activités des navires étrangers qui pêchent dans notre zone de 200 milles. Aucun navire étranger n'est autorisé à pêcher dans notre zone de 200 milles, à moins que ce ne soit dans l'intérêt du Canada ou que notre industrie de la pêche ou le syndicat des pêcheurs n'en ait fait la demande. Ils ne peuvent pêcher que les espèces que nous ne pêchons pas ou que nous n'utilisons pas nous-mêmes. Tous les navires étrangers qui pêchent dans notre zone de 200 milles ont à leur bord un observateur canadien, de sorte que nous savons exactement ce qu'ils font, quelles espèces ils prennent, lesquelles ils rejettent et à quelles activités ils s'adonnent. Nous avons ainsi la certitude qu'ils respectent nos lois et règlements.

Le problème ne vient pas des navires étrangers qui pêchent dans notre zone de 200 milles, mais plutôt de ceux qui font la surpêche à l'extérieur de cette zone où le droit international ne nous confère aucun pouvoir.

Comme le débat d'aujourd'hui en fait foi, notre patience a des limites.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, ce que le ministre a dit est peut-être vrai, mais ce n'est pas toute la vérité.

Des voix: Oh, oh!

M. Stupich: Ce n'est pas antiréglementaire. Il n'y a pas qu'un seul facteur qui mette en danger nos stocks de morue. Il y en a toute une série.

Entre autres, il y a les quotas qui ont été fixés pour cette année à 120 000 tonnes. Ils s'établissaient auparavant à 185 000 tonnes. Il y a quatre ans, le professeur Harris recommandait qu'ils soient réduits sur-le-champ à 90 000 tonnes, compte tenu de la réduction alarmante des stocks de morue. Après quatre ans, les quotas sont encore un tiers trop élevés.

Quand le ministre prendra-t-il ces rapports au sérieux et ramènera-t-il les quotas au niveau qui est souhaitable selon le professeur Harris?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, soyons précis. Le rapport du professeur Harris a été présenté au gouvernement en 1990. C'était donc, d'après mes calculs, il y a deux ans.

Nulle part il n'est dit dans ce rapport que le TPA devrait être réduit à 90 000 tonnes. L'auteur a approuvé la méthode de gestion que nous utilisons avec un objectif F0.1, qui permet de prendre chaque année de 16 à 20 p. 100 de la biomasse d'une espèce particulière. Dans les circonstances actuelles, nous devrions essayer de limiter les prises à 0.30, parce que 0.1 ne nous permet pas de fonctionner normalement. Depuis lors, il nous a avisés d'être très prudents et nous a recommandé de réduire davantage le TPA. Cependant, le TPA a été établi de concert avec les scientifiques canadiens du CSCPCA. Il ne nous est jamais arrivé d'établir des quotas plus élevés que ce que recommandaient nos propres scientifiques.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

À cause de la surtaxe de 14,5 p. 100, le secteur du bois d'oeuvre est à l'heure actuelle dans une situation précaire. Ce qu'il s'agit de se demander dans l'immédiat, c'est ce que nous pouvons faire pour résoudre ce terrible problème.

• (1440)

La situation actuelle ressemble à ce qui s'est produit en 1971 lorsque nos amis américains ont imposé une surtaxe de 10 p. 100 sur les exportations canadiennes vers les États-Unis. On a adopté la Loi de soutien de l'emploi précisément pour remédier à ce type d'imposition injuste de la part des Américains.

Le ministre va-t-il considérer ma question comme une instance le pressant d'invoquer immédiatement cette loi pour contrer ce que les Américains font à notre secteur du bois d'oeuvre?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, bien entendu, nous accepterons toutes les instances du député, mais je dois lui dire que le gros problème en 1971, c'est que nous n'avions pas un mécanisme de règlement des différends. On a dû venir prendre davantage d'argent dans les poches des contribuables canadiens alors.

Nous essayons dans le cas présent de nous assurer que ce soient les contribuables américains qui paient davantage pour leurs maisons à la suite de cette décision tout à fait répréhensible que leur gouvernement a prise.

À l'heure actuelle, nous pouvons compter sur un mécanisme de règlement des différends qui n'existait pas en 1971. Selon moi, les faits parlent tellement en notre faveur que nous n'avons même pas à avoir recours à ce mécanisme, mais si nous le faisons, ce sera de façon énergique.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Cette réponse est tout à fait inacceptable. Je parle d'un problème qui se pose à l'heure actuelle.

À l'époque, nous pouvions nous adresser au GATT. Ce dont je vous parle maintenant, c'est d'une mesure provisoire. En 1971, lorsque la mesure de rétorsion, la Loi de soutien de l'emploi, a été présentée, il n'a fallu que trois jours pour l'adopter à la Chambre avec l'appui de tous les partis. Permettez-moi d'ajouter qu'à l'époque, tous les partis ont apporté leur entière collaboration.

À titre provisoire, je voudrais demander au ministre d'aider toutes les personnes touchées dans le secteur du bois d'oeuvre au Canada en invoquant cette loi aujourd'hui. Il s'agit non seulement de l'invoquer, mais également de faire en sorte qu'elle s'applique avec effet rétroactif à la date où les Américains ont imposé la taxe, le 6 mars, afin que nous puissions leur montrer que nous sommes capables de nous défendre face à leurs attaques contre nos exportations.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, ce projet de loi fut adopté en trois jours, car le gouvernement fédéral n'avait aucune autre solution.

Il ne pouvait alors s'adresser qu'au GATT. Or, comme nous le savons tous, les décisions du GATT n'ont pas force de loi. Il a simplement un très grand pouvoir de persuasion sur le plan moral, mais il ne peut forcer les partis à lui obéir. De nos jours, nous pouvons compter sur le GATT et, en fait, nous l'avons saisi de cette question et nous nous attendons à une décision de sa part en juin ou en juillet.

Nous suivons donc cette voie, mais nous défendons également nos droits en recourant à l'Accord de libre-échange qui nous donne ce que nous n'avions pas en 1971 et ce qui remonte à 1989 seulement, soit le groupe binational, le mécanisme de règlement des différends. C'est pourquoi nous n'avons pas à dépenser des millions de dollars de deniers publics comme ce serait le cas avec la proposition du député.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Conformément à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, nos deux pays se sont engagés à échanger équitablement des renseignements sur les offres et les marchés publics.

Selon les fonctionnaires des Affaires extérieures, le Canada fournit des statistiques aux États-Unis, mais les États-Unis n'ont toujours pas rendu la pareille malgré les demandes qui lui ont été faites depuis trois ans.

Le ministre prendra-t-il la défense des entreprises commerciales canadiennes en garantissant que cette partie de l'accord soit observée ou alors arrêtera-t-il de fournir ces renseignements jusqu'à ce que les États-Unis commencent à fournir les statistiques requises?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le gouvernement est au courant de cette question. Les Américains soutiennent qu'ils vont fournir les renseignements demandés. Bien sûr, s'ils ne le faisaient pas, ils contreviendraient gravement à ce qui a été convenu dans l'Accord de libre-échange sur le commerce bilatéral non visé par cet accord.

Le député doit savoir que cet accord nous a permis de négocier un accès aux marchés publics américains, accès que nous n'avions jamais eu auparavant. Nous obtenons maintenant des autorités américaines des renseignements sur des possibilités de contrat que nous n'aurions jamais obtenus auparavant. Nous avons ces renseignements et nous voudrions bien les compléter avec les autres renseignements que vient de mentionner le député.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux d'entendre le ministre s'engager, en quelque sorte, à prendre des mesures. Je voudrais lui faire remarquer qu'aux termes de l'accord, les deux gouvernements doivent échanger des renseignements chaque année, pour pouvoir suivre la situation concernant ces marchés. Sans ces renseignements, comment le gouvernement peut-il savoir si les entreprises canadiennes jouissent d'un accès adéquat au marché américain?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Le député présente un argument constructif. Nous nous assurerons d'obtenir tous les renseignements possibles, y compris ceux qu'il mentionne.

À l'heure actuelle, les renseignements que nous possédons sur le marché américain sont exhaustifs, mais nous serons très heureux de faire valoir nos droits, conformément à l'accord que nous avons conclu avec les Américains, comme l'a souligné le député.

* * *

LA PÊCHE AU SAUMON DE L'ATLANTIQUE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La semaine dernière, lui et son homologue de Terre-Neuve ont pris une difficile et importante décision pour la protection du saumon de l'Atlantique, une décision qui fait suite à l'interdiction de pêche prise au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse, il y a quelques années.

Cette décision était assortie d'une offre de rachat des permis, afin de les retirer du marché. Je pense que c'était là une bonne offre témoignant de compassion pour les pêcheurs, et aussi un investissement dans la protection de l'avenir.

Je voudrais simplement savoir si cette offre sera également faite aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse qui ont encore des permis commerciaux?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je pense que, la semaine dernière, nous avons effectivement fait un grand pas en avant en ce qui concerne la protection du saumon de l'Atlantique, un des poissons les plus nobles que l'on puisse trouver et en fait pêcher ou consommer.

En ce qui concerne l'extension du programme aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick et d'ailleurs, nous envisageons la possibilité de retirer du marché les permis commerciaux restants de pêche au saumon au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Toutefois, à Terre-Neuve et au Labrador, c'est un programme cofinancé, 70 p. 100 par le gouvernement fédéral et 30 p. 100 par la province, ce qui fait qu'il faudrait la collaboration des gouvernements de ces provinces également.

Je suis heureux de voir que le chef de l'opposition, qui représente le Nouveau-Brunswick, s'intéresse tant à la réponse à cette question.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

L'addition de plomb à l'essence cause des dommages irréversibles au cerveau des enfants. Apprenant cela, le gouvernement canadien a interdit en 1990 l'utilisation au Canada d'essence additionnée de plomb. Cette interdiction ne s'étend pas toutefois à la production et à l'exportation d'essence additionnée de plomb.

Pourquoi les enfants des pays en développement devraient-ils souffrir parce que le Canada veut exporter? Le ministre annoncera-t-il aujourd'hui qu'il imposera une interdiction de la production et de l'exportation d'essence additionnée de plomb?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme la députée le sait, le gouvernement canadien a une politique qui interdit l'utilisation du plomb tétraéthyle à des fins courantes au Canada et la restreint à des cas bien précis, par exemple pour les machines agricoles et pour certains avions. Quelque 75 000 avions au Canada utilisent ce type de carburant. Ce sont dans ces conditions qu'il est utilisé.

En ce qui concerne les exportations, nous élaborons actuellement des règlements qui exigeront que les pays où l'on exporte ce produit soient avisés car des lois en restreignent l'utilisation au Canada.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je pense que la plupart des députés admettront qu'il devrait exister des normes partout dans le monde afin de protéger tous les enfants, et non seulement ceux du Canada.

Le manganèse tricarbonylméthylcyclopentadiényle, ou MMT, a remplacé le plomb dans l'essence au Canada. Cette substance, qui présente elle aussi des dangers pour la santé, est interdite aux États-Unis depuis 1978.

Le ministre autorisera-t-il des fonds pour aider les compagnies qui produisent le plomb et le MMT à se convertir à la production de substances moins nocives pour l'environnement, comme l'éthanol par exemple?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux de dire à la Chambre que, dans le dernier budget, le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministre des Finances, a présenté une mesure qui favorisera l'utilisation du méthanol grâce à l'élimination de la taxe d'accise sur ce produit. Il s'agit d'une mesure très novatrice qui sera bonne pour l'agriculture.

Cette mesure est bonne pour l'environnement. Le méthanol a certaines répercussions sur l'environnement, mais il demeure très bon pour l'environnement, et c'est précisément ce que recherche le gouvernement du Canada.

* * *

• (1450)

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

La semaine dernière, j'ai rencontré des agriculteurs des comtés de Halton et de Peel. Ils s'inquiètent de leur avenir à cause des pourparlers du GATT et de la possibilité que l'article XI soit aboli.

Je sais que le ministre défend la position du Canada devant le GATT, mais j'aimerais lui poser une question car certains agriculteurs veulent que le Canada se retire de la table de négociations si l'article XI n'est pas renforcé.

Le ministre pourrait-il nous dire quelles seraient les conséquences possibles d'une telle situation?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme le député le sait très bien, la position du Canada devant le GATT a été élaborée par ceux que la question intéresse en premier lieu: les producteurs et les provinces.

Le raisonnement qui sous-tend la position du Canada en matière de gestion de l'offre, c'est qu'après la présentation des conclusions du GATT, l'article XI tel qu'il existe aujourd'hui ne nous permettrait plus de poursuivre

la gestion de l'offre de la façon que nous considérons comme importante au Canada. Par conséquent, il est indispensable de faire renforcer et clarifier l'article XI afin qu'il s'applique à d'autres formes de transformation ou à d'autres produits. Voilà pourquoi nous avons adopté notre position.

Je crois que le milieu de la gestion de l'offre comprend le motif de cette position et qu'il continue d'appuyer le Canada dans sa façon de la présenter au GATT.

* * *

REVENU CANADA

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Les ébénistes du Manitoba ont perdu jusqu'à un demi–million de dollars à la suite d'une application fautive, par Revenu Canada, de la politique ministérielle. La semaine dernière, le Tribunal canadien du commerce extérieur a déclaré que les ébénistes manitobains avaient raison sur toute la ligne.

Est–ce que le ministre est d'accord avec les conclusions du tribunal dans la cause Imperial Cabinet Company contre le ministre du Revenu national? Admettra–t–il que son ministère a soumis les ébénistes manitobains à un traitement injuste?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je crois que le député sait que tous les fabricants d'armoires et de comptoirs de cuisine avaient reçu copie du règlement. À deux reprises, en 1985 puis en 1989, tous ceux qui oeuvrent dans le secteur ont été invités aux consultations qui ont eu lieu avant que Revenu Canada prenne les décisions qui ont été jugées satisfaisantes par la majorité des participants.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Je m'adresse au même ministre. Ce qu'il dit va à l'encontre de la décision rendue par le tribunal. J'ai ici le texte de cette décision.

En mars de l'année dernière, le ministre a dit que, si le tribunal déclarait à l'issue de l'affaire Imperial Cabinet Company que son ministère était en faute, ces ébénistes seraient remboursés.

Remboursera–t–il immédiatement Imperial Cabinet Company? Le ministre accordera–t–il leur remboursement à tous les ébénistes du Manitoba?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai offert des remboursements à tous les ébénistes du Manitoba à deux reprises dans le passé.

* * *

LE PORT DE HALIFAX

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Après plus de soixante interventions faites à la Chambre auprès du ministre des Transports et du ministre des Finances, le gouvernement ne fait toujours rien pour améliorer la compétitivité du port de Halifax. C'est à cause de nos taxes sur l'essence, de nos taxes de vente et de notre taux d'amortissement plus élevé que les coûts d'exploitation du port de Halifax dépassent de 28 p. 100 ceux des ports fortement subventionnés des États–Unis.

Quand ce gouvernement se décidera–t–il à donner la priorité au Canada et à mettre en oeuvre des politiques qui permettent au port de Halifax et aux entreprises canadiennes de soutenir franchement la concurrence de leurs partenaires américains?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le ministre des Finances a adopté dans son dernier budget des mesures destinées à promouvoir la compétitivité du secteur des transports. La Société canadienne des ports a fait une étude sur les ports du pays et s'apprête à leur recommander des mesures susceptibles de les aider à accroître leur compétitivité.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Conformément au plan de rationalisation que ce gouvernement applique à la construction des navires, près de 200 employés de Dartmouth Marine attendent leur avis de licenciement à cause d'une entente qu'on négocie actuellement avec le Ministère.

La question que je pose au ministre est la suivante. Étant donné que Darmouth Marine a toujours été une entreprise rentable et que des acheteurs sérieux s'y intéressent, le ministre peut–il assurer à la Chambre qu'il ne participera pas à un plan de rationalisation qui risque d'entraîner la fermeture prématurée de ces chantiers maritimes dans le port de Halifax?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, le député aurait pu sans doute obtenir une réponse plus claire du gouvernement s'il avait donné avis de cette question, car elle est très technique.

Il sait bien qu'il est très important de rationaliser les chantiers maritimes au Canada. Chaque cas doit être traité en fonction de cette politique globale. Je serais heureux d'examiner cette question et de lui en rendre compte.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Pêches et des Océans. Elle porte sur le programme de la Région des lacs expérimentaux qu'administre l'Institut des eaux douces.

On pourrait dire que ce programme est, depuis ses origines, l'un des plus importants au Canada en matière d'environnement. C'est lui qui a permis de prouver que les pluies acides étaient le résultat de la pollution industrielle et que les phosphates, et non le carbone, favorisaient la prolifération des algues. C'est l'un des principaux instruments permettant de déterminer la nature du réchauffement de la planète et d'en étudier les effets sur le Canada, mais son financement est menacé.

J'aimerais demander au ministre s'il ne lui serait pas possible de trouver les quelque 450 000 dollars qui lui seront nécessaires pour son fonctionnement cette année et, s'il se sent particulièrement généreux, les 10 millions qui permettraient de rénover les installations et d'en faire un centre de première classe et de renommée mondiale.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, le député qui vient de poser cette question va se retrouver sans réponse parce qu'il m'a mis dans une situation difficile en ne me donnant avis de cette question qu'après le début de la période des questions. Ça fait un bout de temps que je ne me suis pas penché sur la question des lacs d'Edmonton.

Une voix: Des lacs expérimentaux.

M. Crosbie: Les lacs expérimentaux d'Edmonton. Ou est-ce en Ontario? Vous voyez bien que ça fait longtemps que je n'ai pas étudié la question.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je vais faire de mon mieux pour répondre au député le plus rapidement possible, monsieur le Président.

M. le Président: Le député d'Edmonton–Est pour une brève question supplémentaire.

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, je peux rafraîchir la mémoire du ministre ou de son collègue, le ministre de l'Environnement, en leur lisant le court passage suivant tiré du rapport du vérificateur général qui est sorti en décembre:

> Toutefois, il en est arrivé à un point critique. La base de financement assuré s'est effritée et, à l'heure actuelle, le programme est fortement tributaire de sources extérieures de financement qui sont imprévisibles et spéciales.

Est-ce que l'un ou l'autre des ministres pourrait trouver l'argent pour que ce programme, qui est le fer de lance de la recherche dans ce domaine, puisse poursuivre ses travaux qui sont d'une importance vitale?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis sûr que le ministre de l'Environnement répondrait par l'affirmative s'il était ici.

Des voix: Oh, oh!

* * *

[*Français*]

MORDECAI RICHLER

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté.

Les Québécois ont été stupéfaits et écoeurés de lire ce matin que M. Mordecai Richler les traite de «tribu avec une élite autodestructrice». À Toronto, il a avoué qu'il croyait que les Québécois étaient antisémites et une société tribale.

Je demande au ministre d'État au Multiculturalisme de dénoncer et de condamner ces propos racistes, injurieux, insultants et dégradants!

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais il est nécessaire que les questions qui sont posées se rapportent à l'administration du gouvernement. La question est peut-être sérieuse, mais ce n'est pas une question qui relève de l'administration gouvernementale.

Peut-être que l'honorable député peut poser une autre question, s'il le désire.

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pose la question au ministre d'État au Multiculturalisme et à la Citoyenneté étant donné qu'il est, en

cette Chambre, le gardien de l'esprit de tolérance et de générosité.

En ce sens, je lui demande encore une fois de faire appel à ses collègues et à la communauté anglophone de Montréal et du Québec pour qu'ils s'opposent. . .

Des voix: À l'ordre!

[*Traduction*]

M. le Président: Je me dois de faire remarquer que la question est irrecevable.

* * *

• (1500)

LES PRESTATIONS POUR ENFANTS

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Comme le premier ministre suppléant le sait, les nouvelles prestations pour enfants ont quelque peu semé la confusion chez le public.

Dans les documents budgétaires, le ministre a annoncé que la nouvelle prestation pour enfants accroîtra de 400 millions de dollars l'effort financier du gouvernement en faveur de l'aide aux enfants. Selon la réponse qu'a donnée le ministre à une question qui lui était posée à la Chambre, ce chiffre serait maintenant de 500 millions de dollars.

Le premier ministre suppléant pourrait–il faire savoir aux Canadiens de combien est ce chiffre exactement—de 400 millions de dollars comme on l'annoncait dans le budget, ou de 500 millions comme le prétendait le ministre hier?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je suis ravie que mon collègue ait attiré l'attention de la Chambre sur ce point.

Comme vous vous en rendez bien sûr compte, le livre blanc sur les nouvelles prestations pour enfants propose un nouveau régime fiscal plus équitable et plus simple. Le ministre des Finances a effectivement mentionné la somme de 400 millions dans les documents budgétaires. Nous examinons bien sûr les nouvelles mesures proposées par le ministre avec nos homologues des diverses provinces, et informerons ultérieurement la Chambre des plans exacts.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, le premier ministre suppléant n'est pas sans savoir que ce programme de prestations pour enfants est un élément central du programme du gouvernement conservateur. Cela fait plaisir de constater que nos vis–à–vis sont si nombreux à se préoccuper de la question, avec un grand renfort de données à l'appui.

En réponse à une autre question qui lui a été posée hier, celle portant sur la consultation du public dans l'élaboration du livre blanc—et tous les députés savent que ce document est la pierre angulaire de la consultation populaire à l'échelle nationale—, la ministre a répondu que son ministère allait travailler fort.

Le premier ministre suppléant pourrait–il préciser le sens de «travailler fort» dans le contexte d'un processus de consultation?

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je tiens à mentionner que je me réjouis de voir qu'un si grand nombre de députés d'en face le voient d'un oeil favorable.

Des voix: Favorable?

Mme Sparrow: Oui, favorable. Le régime fiscal est plus simple et plus équitable, sans compter qu'il va permettre l'affectation de plus de deux millions de dollars à la garde d'enfants au cours des cinq prochaines années. Et c'est précisément ce que veulent les Canadiens.

Évidemment, au début de tout processus de consultation publique, il faut que le ministre s'entretienne avec ses homologues provinciaux, avec les organismes, avec les commissions compétentes ainsi qu'avec les familles et les contribuables de partout au pays.

Le député verra que la consultation va être vaste.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap–Breton—Richmond–Est): Monsieur le Président, je voudrais poser ma question habituelle au leader du gouvernement à la Chambre en ce qui concerne les travaux de la Chambre pour demain, lundi et mardi. Pourrait–il nous indiquer quels projets de loi il a l'intention de faire étudier ces jours–là?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais désigner demain vendredi, 13 mars, comme journée d'opposition.

Lundi, le gouvernement a l'intention de passer au débat à l'étape du rapport du projet de loi C–13, celui sur le processus fédéral d'évaluation environnementale, puis de poursuivre et, espérons–le, de terminer ce débat mardi.

En ce qui concerne le reste de la semaine, des discussions sont en cours avec les partis d'opposition à ce sujet, et je mettrai le député au courant dès que possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'ENVIRONNEMENT

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Madame la Présidente, dans sa réponse à ma question, le ministre des Pêches et des Océans a fait observer que le ministre de l'Environnement n'était pas à la Chambre. Malheureusement, c'était non seulement faux, mais c'était naturellement antiparlementaire, parce qu'il faisait observer la présence ou l'absence d'un collègue.

Cependant, comme le ministre de l'Environnement est ici, dans ces circonstances, il devrait pouvoir, je pense, confirmer l'affirmation du ministre des Pêches et des Océans qu'il va effectivement octroyer au programme l'argent nécessaire.

Mme le vice–président: C'est une prolongation de la période des questions, mais comme le ministre semble être disposé à répondre, il le peut naturellement.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je tiens à faire remarquer qu'effectivement le ministre de l'Environnement était à la Chambre. Ce que le ministre des Pêches a dit, et je pense que tout le monde l'a compris, était une plaisanterie. J'ai estimé qu'il valait probablement mieux qu'il réponde à la question puisqu'il m'avait parfaitement mis au courant.

[*Français*]

LA RECEVABILITÉ D'UNE QUESTION LORS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, j'en appelle à vous pour comprendre l'un des règlements de cette Chambre, étant donné que j'ai voulu poser une question au ministre du Multiculturalisme sur un cas de racisme. Cependant, en cette Chambre, des ministres sont responsables de la Loi sur la littérature haineuse. On a parlé de racisme et de combat au racisme, et je ne comprends pas pourquoi ma question n'était pas conforme. J'aimerais que vous m'expliquiez qui dans cette Chambre est responsable. . .

Mme le vice–président: Le Président était au fauteuil à ce moment–là et il a déjà rendu une décision. Les questions qui se posent au moment de la période des questions orales sont pour demander au gouvernement des comptes sur le travail d'un ministère, et la question ne s'adressait pas du tout au travail du ministre ou du ministère. Le Président a déjà rendu sa décision et je la maintiens.

[*Traduction*]

AVIS DE MOTION DE VOIES ET MOYENS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, le 10 mars, le ministre d'État (Finances et privatisation) a présenté un avis de motion de voies et moyens.

Cette motion me semble avoir été irrégulière, et je veux expliquer pourquoi. Je demande à la présidence de nous conseiller à ce sujet et de songer à interdire toute autre délibération fondée sur cet avis de motion.

L'avis dont je parle est bref, et je vais vous le lire rapidement en entier:

> Qu'il est opportun de modifier la Loi sur la taxe d'accise et d'autres lois régissant l'application de la taxe sur les produits et les services afin de mettre en oeuvre les mesures législatives que le ministre des Finances a annoncées dans un communiqué de presse daté du 10 mars 1992 concernant la taxe sur les produits et les services, qui s'appliqueront comme il est indiqué dans le communiqué.

Cet avis de motion, à lui seul, ne nous apprend pas grand–chose. Il ne contient rien de substantiel et ne fait que nous apprendre qu'on apportera des modifications à la TPS et que les modifications sont contenues dans un communiqué.

Je ne crois pas nécessaire pour le moment de prendre plus de temps pour exposer le rôle important d'une motion de voies et moyens ou les restrictions qu'elle impose sur le pouvoir de la Chambre d'amender le projet de loi fondé sur la motion.

Je sais que ce n'est pas la première fois qu'une motion de voies et moyens renvoie à un communiqué ou à un autre document non parlementaire, mais nous avons déjà soulevé cette question générale. En fait, le Président a rendu la décision suivante:

> [. . .] rien dans notre Règlement ou notre pratique n'oblige à limiter les mentions faites dans les motions de voies et moyens aux seuls documents déposés à la Chambre.

Je demande aujourd'hui si les auteurs de cet avis de motion n'ont pas mal interprété cette décision. Elle n'avait sûrement pas pour objet de permettre des avis qui contiennent aussi peu de substance véritable que celui qu'on a déposé mardi.

Après tout, le Président apportait dans sa décision du 29 janvier 1990 la réserve suivante:

> Il semble évident que la question de savoir si une motion de voies et moyens ne devrait faire mention que de documents déposés à la Chambre s'articule autour de celle de savoir si la Chambre et les députés avaient accès à ces documents et si ces documents étaient de nature publique.

Il apportait une autre réserve:

> Les termes de la motion elle-même que je viens d'énoncer doivent servir de guide aux députés dans la rédaction de leurs amendements.

Je soutiens que l'avis de motion déposé à la Chambre le 10 mars ne répond pas à ce critère. Comme guide, il ne permettra pas de juger très clairement quels amendements sont recevables ou non, car il se contente de nous renvoyer à un communiqué rendu public à l'extérieur de la Chambre.

Je ne pense pas qu'on devrait permettre de proposer une motion d'adoption de cet avis. Je demande à la présidence de juger que cet avis de motion est irrégulier et qu'il ne peut faire l'objet d'aucune autre délibération.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, comme le député de Winnipeg Transcona l'a dit dans ses remarques, cette motion de voies et moyens n'était pas différente de motions précédentes qui ont été acceptées à la Chambre.

En fait, je renvoie le député à la décision rendue par le Président le 29 janvier 1990, lorsque la même question a été soulevé par son collègue, le député de Kamloops.

Cela étant dit, je crois qu'il convient de signaler que, lorsque la motion de voies et moyens a été déposée, le communiqué en question faisait partie du dépôt. Les renseignements étaient bien là, mais je reconnais que la motion pourrait être modifiée quelque peu pour être plus conforme aux traditions de la Chambre.

Même si on n'est pas allé à l'encontre des décisions qui ont été rendues précédemment à cet égard, je crois qu'il conviendrait peut-être de changer la procédure dans ce cas-ci. Nous ferons une recommandation dans ce sens au ministère des Finances.

• (1510)

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je veux simplement dire que je suis d'accord avec mon collègue de Winnipeg Transcona sur ce point. Nous avions l'intention de soulever la question au moment où le gouvernement allait demander l'approbation.

Toutefois, comme le mentionnait le député, l'avis de motion de voies et moyens fait problème, puisque, selon la décision que citait le député, l'avis doit guider les députés, et comme le savent désormais les députés et comme l'a admis le leader du gouvernement à la Chambre, l'avis donné ne remplit probablement pas cette fonction. Je crois que la recommandation que fera le leader du gouvernement à la Chambre est opportune.

J'espère que cette pratique n'aura plus cours, parce que ce genre d'avis de motion de voies et moyens est incomplet, et je dirais même inintelligible.

L'avis donné prévoit la présentation d'un projet de loi visant à modifier la TPS selon les critères décrits dans un communiqué. Toutefois, dans l'avis de motion de voies et moyens, on ne fait que mentionner le communiqué qui n'a pas été annexé à l'avis déposé et qui n'a jamais été déposé à la Chambre. Autrement dit, la Chambre doit se prononcer sur une question dont elle n'a jamais été officiellement saisie.

Le secrétaire parlementaire ne semble pas voir les choses sous cet angle. Toutefois, je tenais simplement à appuyer mon collègue de Winnipeg Transcona.

Mme le vice-président: J'ai écouté très attentivement le point qu'a fait valoir le député de Winnipeg Transcona, ainsi que le député de Cap-Breton—Richmond-Est et le ministre. Il semblerait qu'il y aurait une façon plus convenable de procéder. Si le tout ne se règle pas à la satisfaction des députés, je suis sûre qu'ils soulèveront de nouveau la question et que nous aurons alors l'occasion de la réexaminer.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES PÊCHES

La Chambre reprend l'étude le la motion de M. Simmons (p. 8079).

Mme le vice-président: Il restait deux minutes au député de Gander—Grand Falls.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Je vous remercie, Madame la Présidente. Comme je le disais ce matin, je me réjouis de la présence du ministre des Pêches et des Océans. Demain, à 13 h 30, il doit prendre la parole devant les étudiants de la faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il doit leur parler des pêches. C'est du moins ce qui est annoncé partout au Nouveau-Brunswick.

Évidemment, comme je le disais ce matin, il devrait expliquer comment le ministère peut dire, d'une part, que nous devons accorder des allocations aux étrangers à l'intérieur de la zone de 200 milles afin de nous conformer au droit de la mer, tout en affirmant, d'autre part, que nous n'avons aucun pouvoir sur les stocks transfrontaliers parce les 60 pays n'ont jamais ratifié la Convention sur le droit de la mer pour lui donner force de loi.

J'espère que le ministre saura expliquer cela demain à ces jeunes étudiants brillants de la faculté de droit. D'après ce que je comprends, ils pourront poser des questions au ministre immédiatement après son allocution.

La situation est très claire. Les Canadiens ne peuvent pêcher parce que le gouvernement dit qu'il n'y a pas de poisson à l'intérieur de la zone de 200 milles. S'il n'y en a pas, c'est essentiellement parce que les étrangers le capturent à l'extérieur de cette zone. Mais cela n'empêche pas le gouvernement canadien de leur accorder des quotas de morue dans les zones 2G et 2H ainsi que dans la zone 3NO située au large de la circonscription du ministre. Il y a deux ou trois semaines, il a accordé des quotas de thon à des navires japonais. Il a accordé des quotas de calmar au large de la Nouvelle-Écosse, d'autres de maquereau au large de la baie Sydney. Au dire du ministre et du ministère, les espèces allouées sont sous-exploitées au Canada. Les seules espèces sous-utilisées au Canada depuis que nous avons un gouvernement conservateur, ce sont les pêcheurs et les travailleurs des usines de transformation du poisson de l'est du Canada.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue de Gander—Grand Falls. Bien avant de devenir député, j'observais ses faits et gestes, je suivais ce qu'il faisait pour l'industrie de la pêche, et je puis dire que, tout comme mes concitoyens de Terre-Neuve et de toute la région de l'Atlantique, j'éprouve un grand respect pour le député, qui est bien plus qu'un héros populaire: il est un grand défenseur de la cause des pêches à Terre-Neuve. Je le félicite donc de son très solide exposé.

Tant à la période des questions que pendant ses exposés, le député nous a parlé en long et en large d'un sujet fascinant, les espèces prétendument sous-utilisées qui sont prises au Canada et exportées vers d'autres pays pour y revenir ensuite comme produits transformés beaucoup plus chers, au grand dam des pêcheurs et des travailleurs en usine. Ces produits reviennent au Canada, si bien que nous devons acheter le poisson que nous ne pouvons capturer à cause de ce fameux droit de la mer.

La question me fascine. Le député pourrait-il nous parler encore quelques minutes de cet aspect du problème affreux de la surpêche étrangère?

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Madame la Présidente, le député a tout à fait raison. Pendant qu'il parlait, je me suis imaginé ce que pensaient les hommes d'équipage de palangriers ici à Ottawa aujourd'hui. On sait que les Japonais viennent tout juste de recevoir sept permis de pêche au thon pour gros navires. Le thon rouge est une espèce menacée aujourd'hui dans l'Atlantique nord-ouest. Les Japonais ont eu droit à des quotas cinq fois supérieurs à ceux qui ont été attribués aux pêcheurs de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse dans notre zone de 200 milles.

Dans la zone 3M, cette grande zone de frai qui a pour nom Bonnet flamand et qui se situe à l'extérieur de la zone de 200 milles, le gouvernement du Canada a levé le moratoire l'an dernier, pour la première fois depuis des années, et a accordé aux pêcheurs étrangers des quotas de 12 900 tonnes, alors que les Canadiens n'en ont eu que 100.

Une voix: Mince!

M. Baker: Je ne dis pas que le Canada aurait dû obtenir le quota de 12 900 tonnes. J'estime plutôt que personne n'aurait dû recevoir de quota dans cette zone de frai.

Voici ma réponse à la question du député: si on examine les données des douanes, on constate que les quotas attribués ont trait à des espèces sous-utilisées dans notre zone de 200 milles. Ces mêmes espèces sont importées de pays à qui nous attribuons des quotas dans notre zone de 200 milles, de pays qui violent la loi à l'extérieur de la zone. Nous leur achetons aussi leur poisson qu'ils viennent pêcher au Canada. De la Corée et du Chili, nous importons de la morue pêchée dans nos eaux. En fait, nous importons tellement de poisson qu'au cours des huit derniers mois, nous avons importé de pays de la CEE le tiers de tout le poisson que nous leur exportons.

Je conclurai sur ceci. Nous importons même de quatre pays auxquels nous accordons de l'aide financière. Nous leur achetons du poisson qu'ils sont venus pêcher ici. La situation s'est aggravée à ce point.

Le ministre pourrait peut-être y penser et décider d'interdire l'importation de morue de pays comme la Corée ou le Chili.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Si le député veut bien faire en sorte que les députés de son camp ne soient pas les seuls à pouvoir l'interroger, je vais lui poser une question.

Ainsi, je me demande si le député admettra ou niera qu'aucun quota de thon n'a jamais été accordé par le Canada au Japon et que, si ce pays a des quotas de thon, ceux-ci lui ont été attribués par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique, ou CICTA, organisme qui surveille la prise du thon à l'échelle mondiale.

Jamais dans mon histoire du Canada notre pays n'a accordé l'ombre d'un quota au Japon. C'est le fait de l'organisme international de surveillance.

• (1520)

Comme je l'ai dit ce matin, et j'aimerais que le député confirme mes propos, nous avons autorisé le Japon pendant des années à pêcher dans notre zone de 200 milles la quantité de thon correspondant au quota que lui a attribué la CICTA. Il lui est plus facile de capturer ce quota dans notre zone. En contrepartie, le Japon nous a toujours appuyés auprès de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, ou OPANO; il a toujours respecté les règles de conservation de cet organisme et il plaide nos causes devant ce dernier.

Le député pourrait-il me dire quel mal il y a à autoriser un de nos ardents partisans auprès de l'OPANO à prendre le quota de thon qu'un organisme international lui a accordé dans notre zone de 200 milles?

Mme le vice-président: Je suis désolée d'interrompre le ministre. La période consacrée aux questions et aux observations est maintenant terminée. S'il y a unanimité, je suis toute disposée à permettre au député de répondre à la question. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Crosbie: Je termine ma question. Le député se rend-il compte que le Chili n'a pas de navires qui pêchent dans la région nord-ouest de l'Atlantique? Je ne sais pas où le Chili pêche la morue de l'Atlantique. Peut-être remonte-t-elle les montagnes du Chili, ou encore, cette espèce a été transplantée là-bas d'une façon ou d'une autre. Cuba peut faire des prises de morue, mais certainement pas le Chili.

J'aimerais que le député m'explique où est cette morue de l'Atlantique que le Chili exporte prétendument au Canada, quel est le volume de ses exportations et, avant tout, comment le Chili a obtenu cette morue, puisque ce pays n'a pas de chalutiers dans le nord-ouest de l'Atlantique et ne s'y est même jamais montré, que je sache. Pourrait-il nous expliquer tout ça et nous dire aussi en quoi cela pose un problème de permettre à Cuba, par exemple, de prendre un peu de calmar en haute mer, s'il se présente dans la zone 4VWX, alors que le Canada a un énorme surplus de calmar qu'il ne pêche pas et n'est pas équipé pour pêcher, ce qui fait que nous accordons un quota de calmar aux navires étrangers?

Le député a parlé de la morue des zones 2G et 2GH, très haut dans le nord. Aurait-il l'amabilité de dire à la Chambre si des étrangers ont jamais pris de la morue dans ces zones et, si oui, en quelle quantité? Ou bien le député est-il simplement en train de noyer le poisson à la face de la Chambre et de tous les Canadiens?

Une voix: Je retire mon consentement.

M. Crosbie: Magnifique! Vous retirez votre consentement, et ainsi le député de Gander—Grand Falls ne pourra pas répondre.

Le député pourrait-il répondre à quelques-unes de ces questions et cesser de se moquer des Canadiens et des députés en prétendant faussement s'en tenir aux faits?

M. Baker: Madame la Présidente, permettez-moi de traiter de ces questions une à la fois. Tout d'abord, en ce qui concerne le calmar, le ministre a demandé: «Qu'y a-t-il de mal à donner à Cuba du calmar du large dans la zone 4VWX?» Or, la zone 4VWX se trouve juste à l'est de la Nouvelle-Écosse. Cuba pêche dans ce qu'on appelle «la zone du merlu argenté», à 80 milles de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Ce pays pêche dans la zone que nous appelons «la 401» du calmar qui est né en Floride, comme le ministre le sait, et qui remonte le long de la côte américaine. En fait, ce calmar se promène aux alentours de Cuba, mais il est trop petit pour qu'on puisse l'attraper. Il n'est assez gros que lorsqu'il arrive en Nouvelle-Écosse et juste assez gros pour que les chalutiers puissent l'intercepter. C'est pour cette zone que le Canada accorde ses permis de chalutiers-usines congélateurs à Cuba.

Le ministre doit se rendre compte que c'est sous son ministère que nous avons limité les permis de pêche du calmar pour tous les Canadiens et que, aujourd'hui, la

pêche du calmar est restreinte à Terre-Neuve. Elle est restreinte pour les Canadiens.

Permettez-moi de passer à une autre question. Le ministre a prononcé un petit discours très impressionnant au sujet du thon et de la CICTA, l'organisation internationale.

Seulement trois pays font partie de la CICTA: le Canada, les États-Unis et le Japon. Ils se réunissent une fois par année pour attribuer les quotas. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, ils ont attribué 1 300 tonnes de thon rouge au Japon, 800 tonnes aux États-Unis et 570 tonnes au Canada. Le Canada est le seul de ces trois pays qui autorise le Japon à pénétrer dans sa zone des 200 milles pour y pêcher le thon. Le Canada n'est pas autorisé à se rendre dans la zone des 200 milles du Japon ou des États-Unis pour faire la même chose. Nous avons attribué au Japon un quota de pêche du thon rouge de 180 tonnes au large de Terre-Neuve, soit cinq fois le quota attribué aux Terre-Neuviens, en plus d'un quota illimité de pêche d'autres sortes de thon.

En soulevant un dernier point, le député a parlé de pavillons. Il a demandé: «D'où vient le poisson appelé morue de l'Atlantique? On le dit dans les rapports de douane du Canada de la dernière année. Il a encore demandé: «D'où vient-il? Comment peut-il venir du Chili ou de la Corée?» On ne voit pas de pavillons coréens ou chiliens là-bas. Non, on voit des pavillons panaméens. C'est à Panama que ces pays immatriculent leurs navires, et le député devrait fort bien le savoir.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je me permets d'abord de faire remarquer sans la moindre hésitation que personne ne connaît mieux l'origine du calmar que le député de Gander qui vient de parler. Je sais pertinemment que personne ne comprend mieux que lui ce qui arrive à l'industrie des pêches et que personne n'arrive à l'exprimer avec autant d'éloquence et de sincérité.

Je participe au débat parce que je voudrais que les Canadiens sachent qu'il ne s'agit pas simplement d'une question d'intérêt régional. Mes collègues de Terre-Neuve sont touchés par les ravages et la douleur qui affligent leurs travailleurs des usines de transformation du poisson et leurs pêcheurs; il en va de même pour les Canadiens car la question les intéressent tous. C'est un problème qui affecte chacun de nous. En réalité, ses ramifications et ses incidences s'étendent au-delà de nos frontières. Il importe beaucoup que tous les Canadiens fassent entendre leur voix sur cette question, car un danger incroyable menace aujourd'hui une des ressources les plus précieuses que le Canada possède depuis 400 ou 500 ans.

On parle volontiers des problèmes dus aux trous dans la couche d'ozone, mais nous sommes aux prises avec une crise réelle encore bien plus grave concernant le développement durable et l'environnement, et ce, juste au large des côtes de Terre-Neuve. Nous devons tous dénoncer cette crise et faire comprendre que des mesures s'imposent.

J'avoue que j'ai été amèrement déçu aujourd'hui par les paroles et par le comportement du ministre. J'avais toujours cru que, lorsque ce ministre adoptait une cause, il allait jusqu'au bout. Il n'a jamais montré de la réticence, tant en ce qui concerne ses talents que ses convictions. Aujourd'hui, nous l'avons entendu défendre l'indéfendable et nous avons trouvé cela inacceptable. Nous avions tenté de convaincre tous les députés que ce gouvernement déployait tous les efforts possibles, dans le cadre de sa compétence, pour mettre un terme à cette surpêche. Pourtant, j'ai pris la peine de vérifier quelques détails qu'il serait intéressant de dévoiler.

Il a énuméré tous les endroits où lui-même et le premier ministre, ainsi que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'étaient rendus afin de convaincre les gens en Europe et ailleurs qu'ils étaient dans l'erreur. Examinons quelques faits intéressants. Je suppose que la meilleure façon de déterminer l'importance que le gouvernement attache à une question donnée, c'est de voir où il fait porter ses efforts. Parlons de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Le ministre a déclaré que le Canada allait adopter une position ferme. Pourquoi alors le ministère des Affaires extérieures a-t-il, au cours de la dernière année financière, réduit de moitié son budget consacré à cette conférence? Est-ce là un signe qu'il est disposé à défendre notre environnement?

Je voudrais également demander au ministre pourquoi, en août dernier, lorsque le gouvernement fédéral a préparé son rapport national sur la CNUED, ce qui lui donnait une occasion incroyable de préciser des initiatives qu'il allait prendre pour contrer la surpêche, il n'a consacré qu'un seul paragraphe à ce problème dans ce document de 300 pages. Un seul paragraphe sur la surpêche. En outre, toujours dans ce document, il a promis une politique nationale sur le développement durable en ce qui concerne les pêches et les océans. C'était en août dernier. Avez-vous pris connaissance de cette politique, madame la Présidente? Personne d'autre dans cette enceinte ne l'a fait. C'est le secret le mieux gardé par le ministre. Nous avions là une belle occasion d'utiliser la CNUED pour défendre notre cause et proposer une politique, mais elle a disparu.

• (1530)

Permettez-moi de vous faire part de quelques autres faits intéressants dans les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures. Ce sont les services juridiques qui ont le travail le plus important à faire à

l'heure actuelle. Nous devons demander à nos plus brillants juristes de préparer les documents pertinents. Or, que fait le gouvernement fédéral? Il réduit de deux millions de dollars les crédits consacrés à la Direction générale des affaires juridiques du ministère des Affaires extérieures. Où allons-nous trouver les avocats voulus? Où va-t-on trouver les recherches pour livrer le genre de combat nécessaire?

En outre, ne se bornant pas à réduire ses propres effectifs, il a complètement anéanti le Centre international d'exploitation des océans, qui jouit d'une réputation internationale et qui a effectué, au fil des ans, certaines des meilleures recherches qui soient sur les pêches, l'environnement, la gestion des ressources océaniques et le droit international de la mer. Il l'a anéanti. Nous ne possédons même pas la force intellectuelle pour travailler au nom du Canada parce que ce gouvernement n'accorde pas d'importance à ce genre de raisonnement ferme et solide.

Devant ces faits, peut-on penser que le gouvernement a vraiment le souci d'autrui, qu'il est vraiment engagé, qu'il fait toujours un peu plus qu'on lui demande et qu'il utilise toutes les ressources à sa disposition? Difficilement, madame la Présidente. La meilleure raison, c'est qu'il ne croit pas vraiment à ce qu'il fait. Il fait semblant d'y croire.

Je ferai un dernier commentaire. La campagne d'information qui devait servir à sensibiliser le monde entier aux problèmes des pêches de l'Atlantique nord-ouest a également vu son budget tomber de 135 000 dollars à zéro dollar. Le gouvernement dit vouloir défendre les pêches de l'Atlantique nord-ouest, mais il n'est même pas prêt à dépenser 5 sous pour en faire connaître les problèmes au monde entier. Est-ce là un gouvernement déterminé à se battre? Est-ce là un gouvernement qui défend bravement ses barricades? Ça m'a plutôt l'air d'un gouvernement qui cherche à se dérober, parce qu'il n'a pas d'arguments.

Permettez-moi d'en arriver à la question la plus cruciale, question qu'il faut, comme nous le savons tous, résoudre dans un contexte international. Je tiens à prendre la parole à ce sujet aujourd'hui, parce que je trouve que les arguments utilisés par le premier ministre, par le ministre des Pêches et des Océans ainsi que par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant le droit du Canada de s'affirmer sont faibles et fallacieux.

J'entendais le ministre dire ce matin que: «En haute mer, nous avons toute liberté. Le droit international nous protège. Le Canada n'a aucun pouvoir au-delà de la zone de 200 milles. Nous ne l'acceptons pas. Nous nous défendrons si la situation en vient à la confrontation.» Il disait: «Nous sommes limités dans nos actions, lorsqu'on arrive à la limite des 200 milles, c'est comme un mur qu'on ne peut franchir.»

Il y a vingt ans, lorsqu'un gouvernement précédent s'est trouvé devant un grave problème environnemental dans l'Arctique, le Parlement a adopté la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques. Cette loi donnait au Canada le droit de protéger, au nom de la communauté internationale, les précieuses et fragiles eaux de l'Arctique. C'était une décision unilatérale.

Suite à cette décision, on a pu pousser le reste du monde à reconnaître le droit des États côtiers à défendre l'environnement extérieur au leur. Nous avons pris l'initiative, nous avons établi une situation et le reste du monde a entériné. C'est pour cela que, dans sa présentation, mon collègue de Burin—Saint-Georges disait qu'il est temps que le gouvernement agisse, qu'il présente une mesure législative et qu'il affirme le droit du Canada à gérer cette région au nom de toute la communauté internationale.

Nous ne demandons rien de spécial pour le Canada. Nous disons que, si personne ne réagit, il n'y aura bientôt plus de morue. C'est une richesse qui disparaîtra en tant que ressource alimentaire durable pour le monde entier. Pour donner de la crédibilité à une telle initiative législative, le gouvernement doit, aussi rapidement que possible, ratifier la Convention sur le droit international de la mer.

Il est tragique et criminel de penser que l'une des plus importantes initiatives canadiennes des années 70, initiative qui s'est poursuivie jusqu'en 1982, a porté sur le respect du droit en haute mer et sur un mécanisme de règlement des différends. Le ministre a été ministre du Commerce extérieur.

Il n'arrête pas de crier partout: «Nous avons un mécanisme de règlement des différends.» Le droit de la mer en a un aussi, mais le président Reagan a téléphoné au premier ministre en 1982 pour lui dire: «Une minute, Brian.» Depuis, nous ne sommes plus prêts à nous faire l'avocat du droit de la mer. Le Canada, à sa grande honte,

n'a toujours pas ratifié la Convention sur le droit international de la mer.

Lorsque le ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous disent qu'ils font tout ce qu'ils peuvent, tout ce que nous pouvons dire c'est: «Foutaises. Balivernes. Nous ne pouvons vous croire, car vous savez ce qu'il faut faire. Vous savez quels sont vos droits. Vous savez quelles sont les possibilités, et vous n'en profitez pas.»

Si nous ratifions le droit de la mer, nous pourrions établir la nécessité de l'utiliser pour obtenir le pouvoir clair et indiscutable d'agir afin de protéger les stocks de poisson au-delà de la limite des 200 milles. C'est une fonction claire et évidente que le Canada pourrait exercer en application du droit de la mer.

Je ne comprends malheureusement pas pourquoi, lorsque des ressources aussi précieuses sont en cause, le ministre et le gouvernement sont aussi négligents.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, j'aimerais poser une, peut-être deux questions.

D'abord, je sais que le député fait référence au budget des dépenses et je ne connais pas les chiffres inscrits au budget pour les relations publiques et les autres dépenses de ce genre reliées à cette question. Je peux toutefois lui assurer que, durant l'exercice 1992-1993, plusieurs centaines de milliers de dollars seront consacrés aux campagnes de relations publiques visant à rallier à notre cause les environnementalistes et les autres groupes de ce genre.

Le financement sera plus que suffisant, et nous pourrons entreprendre tout ce qui sera nécessaire à la promotion de cette campagne afin de pouvoir établir et confirmer les faits quant à la surpêche à l'extérieur de la zone économique canadienne de 200 milles. Nous espérons arriver ainsi à gagner l'appui éventuel de tous les pays du monde pour le cas où nous serions obligés de mettre en oeuvre des mesures comme celles qui sont proposées dans la motion.

J'aimerais poser une question à l'ex-ministre. Il a mentionné le règlement sur la pollution dans l'Arctique, c'est-à-dire des mesures prises il y a 20 ans dans l'Arctique. Il doit certainement être conscient du fait que la situation était entièrement différente dans ce cas. Les mesures prises alors n'ont été ni reconnues, ni approuvées par les autres pays.

De nos jours, toutefois, elles pourraient bien l'être. Les États-Unis étaient les seuls véritables intéressés à cette région. Je devrais faire quelques recherches à ce sujet pour obtenir des données factuelles, mais je suis convaincu que les États-Unis n'appuyaient pas nos mesures et même qu'ils ont protesté. Comme nous avions pris une décision concernant une région qui n'était pas occupée par d'autres nations et à laquelle elles n'avaient pas accès, nous avions de bonne chance que cette décision unilatérale soit couronnée de succès.

C'était tout autre chose que la mesure unilatérale qui est proposée dans cette résolution. Il s'agirait d'étendre notre juridiction en matière de pêches et de gestion des pêches au-delà de la limite de 200 milles, en fait jusqu'aux deux extrémités des Grands bancs, soit à 280 milles, de façon à inclure une zone où, à l'heure actuelle, de nombreux autres pays pêchent et exercent leurs droits de pêche hauturière, ce qui provoquerait immédiatement une confrontation avec ces pêcheurs qui exercent ce qu'ils estiment être leurs droits en vertu du droit international.

Nous nous retrouverions immédiatement en conflit avec au moins cinq, six ou même sept pays, y compris la Communauté européenne, puissante union de 12 pays.

• (1540)

Le député admettra certainement qu'il s'agit de deux situations complètement différentes. Si nous voulions envisager de prendre la décision que propose la résolution, il faudrait que nous commencions par préparer le terrain de façon à ce que la grande majorité du reste du monde et des États-nations soient prêts à dire que notre décision est justifiée et que nous avons d'abord eu recours à toutes les mesures possibles pour essayer de régler ce différend et que nous sommes maintenant en droit de prendre cette mesure unilatérale.

C'est ce genre de mesure unilatérale que nous devons amener le reste du monde à accepter. C'est ce que nous devons viser. Il ne peut certainement pas nier que les situations sont différentes.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je vais répondre à ces deux grandes questions.

Tout d'abord, je voudrais dire au ministre que je suis on ne peut plus heureux d'apprendre qu'il va s'occuper d'une situtation que sa collègue, la secrétaire d'État aux

Affaires extérieures, avait laissée se détériorer. Je voudrais demander au ministre des Pêches si son ministère est disposé à assumer l'importante augmentation des frais juridiques, à faire les frais de l'abolition du Centre international de l'exploitation des océans et à subventionner la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Je crois que le ministre aura besoin de l'appui de ses collègues. Il est temps qu'il cesse de mener la lutte à lui seul et que tout le gouvernement l'épaule sur cette question. Il est peut-être prêt à lutter, mais il est clair que sa collègue des Affaires extérieures n'est pas disposée à l'aider, car on voit bien, par ses actions et les postes budgétaires qu'elle sabre et qu'elle ne s'intéresse pas du tout à cette question.

Quant au précédent, le droit international est différent du droit propre à un pays. Il n'existe pas une instance mondiale habilitée à rendre des décisions. Selon un avocat, cela s'appelle le «système de droit horizontal». Le principe du précédent est évolutif en ce sens qu'habituellement des États prennent l'initiative d'établir certains droits, qui sont ensuite acceptés et codifiés dans un règlement ou une entente internationale quelconque. Nous ne pouvons pas nous adresser à une instance internationale pour lui demander d'adopter une loi.

On apporte des modifications au droit international seulement lorsqu'un État en établit le bien-fondé. Je voudrais faire observer ce point au ministre. Si vous consultez le droit international de la mer, vous verrez que l'article 116 prévilégie clairement les États côtiers. Je pourrais lui citer un avocat assez important et versé en droit international qui a dit que l'article 16 autorise les États côtiers à rendre des ordonnances de conservation pour des secteurs en dehors de la zone des 200 milles. Les autres États réagiraient à cette initiative de notre part. C'est le genre de droit international que nous demandons au ministre de faire valoir.

Évidemment, nous voulons que les autres États soient d'accord. Je voudrais simplement faire observer que les autres États ne donneront pas leur accord tant que nous n'agirons pas, tant que nous n'aurons pas pris d'initiative. C'est à cela que revient cette résolution, et nous voulons que le gouvernement y donne son appui. Si nous prenons l'initiative d'adopter une loi et de la faire connaître à l'étranger, nous pourrons alors commencer à établir un nouvel ensemble de règles en droit international en ce qui a trait à la conservation de nos stocks de poissons.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Madame la Présidente, c'est un privilège pour moi de participer au débat aujourd'hui sur la motion qui a été déposée par l'honorable député de Terre-Neuve sur la situation des pêches dans l'est du Canada.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je suis convaincu qu'il y a des députés ici qui se souviennent des pêches dans le Canada atlantique au début des années 70.

La mer territoriale du Canada venait d'être étendue à 12 milles des côtes. Au-delà de ces 12 milles, les eaux étaient des eaux internationales, et nous utilisions l'expression haute mer pour en parler.

Je profite de la motion à l'étude aujourd'hui pour rappeler aux députés les énormes progrès accomplis ces dernières années et pour décrire certaines mesures concrètes qui peuvent être prises par le Canada, et qui le sont effectivement, pour protéger les stocks de poisson.

Au début des années 70, la surpêche avait réduit, jusqu'à un niveau encore jamais atteint, les stocks de poisson au-delà de la zone territoriale canadienne de 12 milles. À cette époque, les exportateurs se sont réunis pour la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

En 1976, un consensus se dégageait: il fallait étendre la zone économique des nations à 200 milles pour protéger les intérêts des pêcheurs des États côtiers ainsi que les ressources naturelles biologiques.

Le 1er janvier 1977, le Canada étendait sa juridiction sur une zone de 200 milles conformément à ce qui devait devenir un principe fondamental de la Convention des Nations Unies de 1982 sur le droit de la mer. Il s'agissait d'un gain important pour les pêcheurs canadiens. Le Canada s'assurait la juridiction exclusive sur plus de 40 stocks de poisson dont les pêcheurs du Canada atlantique tirent leur subsistance.

Mais la nouvelle zone de 200 milles n'englobait pas la totalité des Grands bancs, en laissant les deux extrémités à l'extérieur de notre zone économique, dans les eaux internationales.

Cinq stocks majeurs de poisson de fond se retrouvaient à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle zone économique. Ces stocks qui chevauchent la limite restent à la merci des flottes de pêche étrangères. En plus, trois autres stocks de poisson de fond restent entièrement à

l'extérieur de la zone canadienne de 200 milles, dans une zone appelée le Bonnet flamand.

Pour faire en sorte que les stocks situés au-delà de la zone canadienne soient bien gérés, onze pays dont les navires avaient pêché de tout temps dans l'Atlantique nord-ouest se sont joints au Canada pour former l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, connue sous le nom d'OPANO.

La convention de cette organisation a créé un cadre de coopération internationale pour assurer l'utilisation optimale et la gestion rationnelle des stocks de poisson de l'Atlantique nord-ouest et a reconnu l'intérêt spécial qu'a le Canada, comme État riverain, dans la conservation et la gestion de ces stocks.

Jusqu'en 1986, l'OPANO a bien fonctionné, dans l'intérêt supérieur de tous ses membres, y compris, naturellement, le Canada. Les scientifiques de tous les pays membres de l'OPANO ont évalué tous les ans l'état des stocks et ont fourni la base scientifique pour les plans annuels de gestion. Les membres de l'OPANO se sont mis d'accord sur le total des prises admissibles, connu sous le nom de TPA, et sur les quotas nationaux.

Les pays membres ont respecté ces TPA et ces quotas. Les membres de l'OPANO se sont aussi mis d'accord sur une gamme étendue de mesures de conservation, comme la taille des mailles de filet et un programme d'inspections. L'OPANO s'est assurée une solide réputation pour l'évaluation scientifique des stocks de poisson aussi bien que pour la gestion des pêcheries.

Ce programme de conservation a réussi à protéger et à reconstituer les stocks de poisson. Les TPA pour la plupart des stocks de l'OPANO ont en fait augmenté au début des années 80.

Puis en 1986, l'Espagne et le Portugal sont devenus membres de la Communauté européenne. Celle-ci a commencé une politique de surpêche à l'extérieur de la limite de 200 milles du Canada. Elle a décidé de ne pas tenir compte des décisions de l'OPANO visant à la conservation et, au lieu de cela, a pêché de façon excessive dans les eaux situées juste en dehors de la zone de pêche du Canada. De cette manière, la CEE a simplement profité du fait que la zone des 200 milles ne protège pas tous les stocks de poisson qui se reproduisent et vivent dans les grands bancs canadiens.

Depuis 1986, les flottes de la CEE ont pris cumulativement dans l'Atlantique nord-ouest plus de 400 000 tonnes de poisson de plus que ne les y autorisaient leurs quotas de l'OPANO. Elles ont tant pêché les stocks de poisson plat, comme la plie grise et le flet, qui passent d'une zone à l'autre, que les TPA de l'OPANO ont été diminués de moitié depuis 1986 pour éviter leur complète disparition.

Les bateaux de pêche battant pavillon de la CEE sont aussi accompagnés ces dernières années par des navires battant de pavillon soi-disant de complaisance ou appartenant à des États qui ne sont pas membres de l'OPANO. • (1550)

En 1991, on estimait à un total de 28 le nombre de ces navires qui pêchaient dans la zone de l'OPANO et à environ 43 000 tonnes, dont 7 000 de morue du nord, la quantité de poisson capturée. Bien que battant pavillon de pays comme Panama, dix-neuf de ces navires avaient à leur bord un équipage espagnol ou portugais. Les neuf autres étaient ou bien immatriculés en Corée, ou bien avaient à leur bord un équipage coréen.

La surpêche dans la zone de l'OPANO a concentré l'attention—et à juste titre—sur les agissements du petit nombre de pays qui ne respectent pas le règlement de l'OPANO.

Mais il est important que les Canadiens et les députés de la Chambre sachent que seul un pays membre de cette organisation a pris des quantités excessives de poissons dans la zone de l'OPANO. En dehors du Canada, sept des huit membres actifs de l'OPANO—à savoir le Japon, la Russie, les îles Féroé, la Norvège, le Danemark, la Pologne et Cuba—sont en faveur de la conservation des pêcheries, respectent les contingents fixés par l'organisation et coopèrent depuis longtemps avec notre pays.

La politique canadienne en ce qui concerne la pêche internationale s'appuie sur la coopération et l'aide de ces pays pour essayer de faire ce que le député propose, à savoir sauver une industrie nationale et un mode de vie propre au Canada atlantique.

Le Canada n'a pas agi seul afin de protéger ses ressources halieutiques; il l'a fait de concert avec d'autres pays qui partagent ses objectifs de conservation et de gestion rationnelle.

En 1977, alors qu'il s'apprêtait à étendre sa juridiction afin de protéger les communautés côtières, le Canada est parvenu à des accords avec ses principaux partenaires en matière de pêche. Ceux-ci ont convenu de reconnaître la nouvelle zone de pêche canadienne et de coopérer avec le Canada en vue de la conservation des ressources halieutiques. C'était essentiel pour notre pays.

En 1976, plus de 100 navires étrangers pratiquaient la pêche dans les eaux qui allaient être placées sous la juridiction canadienne. Le 1er janvier 1977, le Canada a pris le contrôle de ces eaux sans qu'on ne lui oppose aucune résistance.

En retour, le Canada a autorisé l'accès à ses eaux et à ses ports aux pays avec lesquels il avait signé des accords en matière de pêche, et cela à une condition importante: qu'ils respectent dorénavant les contingents autorisés par

le Canada et qu'ils respectent la législation canadienne pertinente.

[*Français*]

À mesure que l'industrie de la pêche canadienne prenait de l'ampleur et que ses marchés croissaient, le volume de poisson mis à la disposition des bateaux étrangers dans la zone canadienne a baissé. En 1986, le Canada a annoncé un autre fait nouveau de sa politique internationale: seul le poisson excédentaire aux besoins canadiens, poisson que les pêcheurs canadiens ne pouvaient utiliser, serait alloué aux flottilles étrangères. Depuis, à l'exception de la France qui reçoit des allocations en vertu d'un accord de pêche, reconnaissant la situation spéciale des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, les autres pays n'ont pêché que des stocks excédentaires dans la zone canadienne.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que les allocations de poisson de fond aux bateaux étrangers sont passées de 370 000 tonnes en 1977 à 80 000 tonnes en 1991. Pendant la même période, les contingents des Canadiens ont grimpé de 330 000 tonnes à 815 000 tonnes. Au cours des deux dernières années seulement, en vertu du Programme de mise en valeur du poisson de fond qui a donné aux sociétés canadiennes la chance de développer de nouvelles pêches d'espèces non traditionnellement exploitées, les Canadiens ont capturé 40 000 tonnes de poisson jadis alloué aux bateaux étrangers, du poisson comme le merlu argenté et le flétan du Groenland dans le détroit de Davis.

Il est important de reconnaître, madame la Présidente, que les relations internationales n'ont pas détruit les pêches canadiennes; au contraire, elles ont contribué à leur développement. Un membre bien connu de l'industrie canadienne déclarait dernièrement au *Evening Telegram*, de St. John's, que lorsqu'ils pêchaient à l'intérieur de la zone de 200 milles en vertu de co-entreprises, les bateaux étrangers avaient eu des effets positifs sur de nombreuses sociétés et communautés canadiennes. Des relations internationales positives ont rendu possibles de telles co-entreprises. Comme nous devrions le faire, nous cherchons à obtenir l'appui de ces pays pendant cette crise que vit la pêche canadienne de la morue du Nord.

Comme vous le savez fort bien, mesdames et messieurs les députés, il subsiste encore de graves problèmes qu'il faut régler pour améliorer la conservation dans l'Atlantique nord-ouest. Le plus grand défi pour l'OPANO est le besoin de contrôler efficacement le petit nombre de flottilles qui pratiquent la surpêche dans la zone réglementée, soit sur le nez et la queue des Grands Bancs.

[*Traduction*]

L'OPANO a pris des décisions responsables en matière de contingentement et a mis en oeuvre les mesures de conservation nécessaires. Voici comment on y contrevient. Les navires espagnols et portugais pêchent beaucoup plus que le quota qui leur a été fixé. Les navires de la péninsule ibérique violent non seulement le quota fixé par l'OPANO, mais aussi le quota fixé unilatéralement par la Communauté européenne. Les navires espagnols et portugais ne respectent pas le règlement de la pêche de l'OPANO concernant par exemple la grandeur de maille.

C'est ce qui rend leurs opérations si dévastatrices quand ils pêchent sur l'extrémité des Grands bancs, dans la zone d'alevinage pour la plie et le flet.

Le conseil scientifique de l'OPANO signale que le flet pêché par les navires espagnols à l'extérieur de la zone de 200 milles est beaucoup plus petit et plus jeune que celui que les pêcheurs canadiens sont autorisés à pêcher dans les eaux canadiennes.

Les navires espagnols et portugais falsifient les rapports sur leurs prises. Un truc habituel consiste à pêcher du poisson qui est réglementé par l'OPANO comme la morue et le flet, mais à rapporter des prises d'espèces de poisson qui ne sont pas réglementées, comme la raie. Beaucoup de pêcheurs connaissent ces trucs, et certains peuvent essayer de les exploiter s'ils pensent pouvoir s'en tirer à bon compte.

Il vaut la peine d'insister sur ce point. Un contrôle efficace des opérations de pêche à l'intérieur de la zone canadienne ou dans les eaux internationales fait en sorte que les pêcheurs ne s'en tirent pas à si bon compte, et ils savent qu'il ne s'en tireront pas.

Un contrôle efficace des opérations de pêche est possible. Nous avons en grande partie réussi à l'assurer à l'intérieur de la zone canadienne et nous continuons à remédier aux lacunes qui restent. La même chose peut se faire dans la zone réglementée par l'OPANO. Le problème peut être résolu. Le Canada concentre maintenant ses efforts au sein de l'OPANO à résoudre les problèmes et à s'assurer que les opérations de pêche sur les deux extrémités des Grands bancs soient efficacement contrôlées.

Nous savons que l'OPANO doit adopter, et très bientôt, un système efficace pour veiller à ce que les prises ne dépassent pas les quotas et à ce que les règlements régissant la pêche soient respectés. Autrement, il n'y aura plus de poisson à pêcher.

Depuis que le Canada en a fait sa priorité en 1990, on a réalisé des progrès. En 1991, l'OPANO a mis en oeuvre un nouveau système de contrôle similaire à celui qui s'applique aux navires canadiens et étrangers naviguant à l'intérieur de la zone de pêche du Canada. Les navires doivent signaler leur position quand ils entrent dans une

zone de l'OPANO et quand ils en sortent, et même quand ils changent de secteur à l'intérieur de la zone.

Grâce à l'initiative du Canada, les États membres de l'OPANO ont approuvé, l'automne dernier, le recours à la surveillance aérienne pour vérifier si le système de contrôle était respecté. Si le navire ne se trouve pas à l'endroit indiqué, l'équipage peut être accusé d'infraction au système de contrôle. Il sera donc difficile pour les équipages de ne pas signaler le secteur exact où ils pêchent.

Les ressources supplémentaires que le gouvernement consacrent à la surveillance aérienne ainsi qu'à la surveillance en surface le long de la limite de notre zone de 200 milles et aux deux extrémités des Grands bancs, c'est-à-dire 28 millions de dollars par année sont donc utiles.

En 1991, les pilotes canadiens ont effectué de la surveillance pendant plus de 3 000 heures, ils ont aperçu 4 600 navires, inspecté quelque 310 navires étrangers dans la zone de l'OPANO, dont 285 appartenaient à des États membres de la Communauté européenne. Cette surveillance nous permet de contrôler les activités dans cette zone et de tenir l'OPANO au courant de toute infraction apparente à ses règlements.

Le système de contrôle, la surveillance aérienne et les inspections effectuées dans la zone de l'OPANO constituent un pas dans la bonne direction, mais de toute évidence, il reste beaucoup à faire pour contrôler la pêche pratiquée dans la zone de l'OPANO.

• (1600)

Il faut agir dès maintenant. Voilà pourquoi le Canada a demandé la tenue d'une réunion spéciale de l'OPANO. Il veut discuter du respect des règlements et faire approuver par les autres États membres de l'OPANO des mesures à appliquer dès que possible en 1992. Les États membres de l'OPANO ont approuvé la tenue de cette réunion spéciale qui aura lieu en mai, au siège social de l'OPANO, à Dartmouth. Le Canada cherchera à faire avancer plusieurs dossiers au cours de cette rencontre.

[*Français*]

Un élément primordial est l'inclusion de la déclaration des prises dans le système de rapports radio. Les bateaux seront tenus de signaler leurs prises au moment de déclarer leurs coordonnées géographiques. Ces données sur les prises seraient d'un grand secours aux autorités des pays membres de l'OPANO appelées à surveiller les prises de leurs bateaux, ainsi qu'aux inspecteurs des pêches qui montent à bord des navires pour vérifer si les contingents et les autres règlements de l'OPANO sont respectés.

Le Canada veut aussi qu'un règlement soit adopté afin d'obliger les navires pêchant dans la zone réglementée par l'OPANO à montrer leurs registres de bord aux inspecteurs de l'Organisation. Ces derniers seraient donc en mesure de vérifier les entrées du registre en les comparant aux prises entreposées dans la cale du navire.

Nous demandons également que des changements soient apportés aux rapports de l'OPANO pour qu'il soit plus facile de repérer les navires accusés d'avoir enfreint les règles de l'Organisation et de connaître les mesures coercitives qui ont été prises pour prévenir toute autre violation.

La création d'un programme d'observateurs internationaux dans la zone de l'OPANO, semblable à celui qui donne de si bons résultats dans les eaux canadiennes, est un autre point à l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire de l'Organisation, en mai.

D'autres membres de l'OPANO nous ont dit qu'un programme des observateurs coûterait cher et serait difficile à administrer. Toutefois, quoi de plus efficace qu'un programme qui met des observateurs à bord de bateaux en train de pêcher pour rappeler aux pêcheurs qu'ils doivent se conformer aux contingents et autres règlements de l'OPANO.

Il y d'autres mesures de surveillance et de mécanismes de contrôle que pourrait adopter l'OPANO à plus longue échéance. L'utilisation de procédés électroniques pour surveiller le mouvement des bateaux est devenue une réalité. Les membres de l'OPANO envisagent un système visant à contrôler le nombre de navires qui seraient autorisés à pêcher des stocks contingentés par l'OPANO. Certains pays ont déjà pris des mesures en ce sens. Une autre possibilité qui sera débattue lors de l'assemblée spéciale de l'Organisation est celle des ententes bilatérales en matière d'application des règlements, semblables aux accords internationaux appliqués à la pêche du saumon dans le Pacifique Nord.

Pour conclure, madame la Présidente, je voudrais inviter mes collègues de la Chambre des communes à prendre conscience des progrès qui ont été accomplis depuis ce jour mémorable en 1977, où le Canada a assumé la gestion de ses stocks de poissons dans sa nouvelle zone de 200 milles. Il reste encore des problèmes à résoudre, mais au cours des 15 dernières années, le Canada a contracté des alliances internationales et conçu des mécanismes qui peuvent et doivent servir à résoudre la crise actuelle. Tous ces progrès ont été réalisés dans les limites du droit international parce que nous sommes un pays qui a toujours reconnu la primauté du droit.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui d'appuyer cette motion de l'opposition que je voudrais relire, pour la gouverne des téléspectateurs,

parce qu'il est important, à mon avis, de bien comprendre le sujet dont nous sommes saisis.

Il est dit que, de l'avis de la Chambre, afin d'éviter un désastre écologique accru dû au pillage des stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est du Canada et, afin de sauver une industrie nationale essentielle et un mode de vie apprécié de nombreux Canadiens ruraux, le Canada devrait prendre des mesures immédiates pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs. La motion est présentée par mon collègue de Burin—Saint-Georges.

J'ai écouté attentivement le débat d'aujourd'hui et, comme le mentionnait le député de Burin—Saint-Georges, nous sommes en pleine crise environnementale. Il a dit que nous étions tous touchés par ce problème et que le ton de notre débat devrait être constructif. Nous essayons évidemment d'amener le gouvernement à prendre des mesures plus sévères, mais nous n'essayons pas de simplement critiquer sans rien apporter de constructif.

J'ai écouté le débat toute la journée et j'entends le terme «développement durable» qui revient constamment. Tout ce que nous faisons doit être fait dans l'optique du développement durable. Je veux revenir sur ce terme. En 1988, si je ne m'abuse, mon collègue de Restigouche—Chaleur avait demandé, à l'étape de l'étude en comité d'un projet de loi sur les forêts, que le terme «développement durable» soit clairement défini dans la loi. On avait donc défini le développement durable comme étant un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins.

Je crois que mon collègue de Restigouche—Chaleur a fait preuve de beaucoup de prévoyance lorsqu'il a demandé que cette définition soit incluse dans la loi. Franchement, lorsqu'on regarde cette définition, il me semble que c'est quelque chose que tous les êtres humains devraient comprendre aujourd'hui. Nous parlons d'une situation qui existe au large des côtes de Terre-Neuve, et il me semble que, peu importe si l'entente relative au droit de la mer a été ratifiée ou non ou si nos limites territoriales sont de 200 milles ou de 250 milles, lorsque nous ne respectons pas, en tant que communauté mondiale, le principe du développement durable, c'est cette loi fondamentale que nous enfreignons. Nous savons maintenant qu'on a enfreint la loi du développement durable, alors il me semble que nous avons un sérieux problème de communication.

Le ministre des Pêches a dit dans son discours qu'il avait voyagé partout dans le monde pour s'entretenir avec les ministres des Pêches et les ministres des Affaires étrangères de divers pays ainsi que pour prendre la parole aux Nations Unies et à l'occasion de divers forums internationaux. Il a dit n'avoir obtenu aucune réaction. Si quelque chose d'aussi fondamental qu'un désastre écologique comme celui-là se produit et que notre ministre fait tout ce qu'il peut pour communiquer le message aux autres pays sans obtenir de réaction, alors il y a un problème de communication. La stratégie de communication ne fonctionne pas. Nous faisons face ici à un désastre écologique pire que le déversement du Valdez. C'est aussi grave que le problème de la forêt tropicale brésilienne et aussi grave que le déversement de pétrole dans le golfe Persique. Et regardez quelle attention ces désastres environnementaux ont reçue dans le monde entier. Le désastre environnemental dont nous parlons ici est aussi grave que les trois que je viens de mentionner.

Je ne veux pas insister sur la question des lois. À mon avis, toutes ces lois sont importantes et tout ce qui a été dit aujourd'hui est vrai, mais je pense que notre campagne d'information au sujet de ce désastre environnemental laisse à désirer. Vous savez, je n'aime pas le reconnaître, mais nous avons parfois des leçons à apprendre de nos amis les Américains. Depuis cinq ou six ans, Willie Nelson organise un concert à l'intention des agriculteurs en difficulté, et tous les réseaux dans le monde couvrent l'événement et attirent l'attention sur le problème.

• (1610)

Nous devrions peut-être envisager quelque chose de semblable et organiser un concert pour sauver nos ressources de poisson. Nous devrions peut-être contacter les Bryan Adams, Anne Murray et autres personnalités canadiennes du monde du spectacle qui se sont taillé une réputation internationale et leur expliquer que nous avons besoin de leur aide pour empêcher ce désastre environnemental, car je ne pense pas que nous y parvenions simplement en débattant de cette question à la Chambre.

Les crédits

Vendredi soir dernier, à Terre-Neuve, un électeur de ma circonscription m'a remis une bande qu'il venait tout juste d'enregistrer. Il s'appelle Jim Martin, et sa chanson s'intitule *The Rape of the Grand Banks*. J'ai écouté la bande dans mon bureau de circonscription de Danforth et, au bout de cinq ou dix minutes, 15 ou 20 personnes s'étaient rassemblées pour l'écouter. Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir de la musique lorsqu'il s'agit de communiquer un problème.

Le Canada compte certaines des plus grandes vedettes du monde du spectacle et il est aux prises avec un problème environnemental. Les artistes sont intervenus à propos d'autres désastres écologiques dans le monde. Nous devrions peut-être leur demander leur aide dans ce cas-ci.

On parle sans arrêt de l'Espagne et du Portugal. Qu'y faisons-nous? Il y a une exposition mondiale à Séville cette année. De quelle nature y sera la présence canadienne? Que va y faire le gouvernement? Allons-nous simplement faire une grande exposition pour vanter les attractions touristiques du Canada? Allons-nous nous contenter de faire valoir notre secteur manufacturier? Nous devrions peut-être saisir l'occasion pour attirer l'attention sur ce désastre écologique. Nous devrions peut-être développer notre sens de l'effet et nous inspirer des procédés du mouvement Greenpeace. Nous devrions peut-être demander l'aide de Greenpeace. J'étais ici en 1980 et en 1981, lorsque Greenpeace et tous les autres organismes écologiques du monde ont fait envoyer à tous les députés des centaines de milliers de cartes postales protestant contre la chasse au phoque. Ils ont obtenu des résultats. La crise actuelle est dix fois plus importante que la chasse au phoque, mais nous n'arrivons pas à le faire comprendre.

Aujourd'hui, j'ai lu la brochure de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, cette belle publication sur papier glacé portant sur le Canada et l'environnement mondial. Je me suis dit en le lisant que c'était un document impeccable et qu'il ne s'y trouvait rien qui puisse susciter des objections. Mais il faut reprendre le contenu de ce document, lui donner vie et le rendre plus signifiant. Je dirai en toute humilité au gouvernement que, lorsque nous avons sur les bras une crise plus grave que le déversement de pétrole de l'Exxon Valdez, plus importante que les déversements dans le golfe Persique et aussi terrible que le désastre de la forêt ombrophile, nous devons le faire savoir.

Si les services de communication du gouvernement du Canada ne sont pas équipés ou ne sont pas assez créatifs pour attirer l'attention de réseaux comme CNN sur cette crise, alors il faut embaucher les entreprises les plus compétentes dans le domaine afin de saisir le monde entier de ce problème, de manière que nous puissions le résoudre.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques de mon collègue et je dois dire que je suis d'accord avec plusieurs éléments de son intervention. Ce qui est regrettable, c'est que malgré tous les efforts que le Canada a déployés jusqu'à maintenant sur les tribunes internationales pour attirer l'attention sur la situation désastreuse des stocks de morue du Nord et l'impact que ces diminutions ont sur l'industrie de la pêche au Canada atlantique, ceux-ci n'ont pas eu les résultats escomptés.

J'aimerais rappeler à mon honorable collègue que si le Canada envisageait la possibilité de reprendre, par exemple, la chasse au phoque ou de permettre à nouveau la chasse aux phoques durant la période d'hiver telle qu'on la pratiquait auparavant, ce qui était une activité traditionnelle exercée par des gens du Canada de l'Atlantique, je suis persuadé que toutes les organisations de conservation, incluant *Greenpeace*, seraient à l'avant-garde et s'organiseraient pour monter une protestation extraordinaire.

Peut-il me dire comment il se fait que les organisations qui sont apparemment vouées à la conservation, vouées au maintien de conditions environnementales qui doivent se poursuivre, comment peut-il expliquer qu'une organisation comme *Greenpeace* ne se soit pas encore intéressée à la situation désastreuse de la diminution des stocks de morue du Nord et aux impacts économique, social et humain que ces diminutions occasionnent aux communautés du Canada atlantique?

Il me semble bien versé dans les programmes de publicité, dans des actions dramatiques, spectaculaires, alors peut-être pourrait-il entrer en communication avec des groupes tel *Greenpeace* et tenter, avec nous, de les alerter à la situation.

[*Traduction*]

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Il existe un organisme qui est indépendant du gouvernement, si je ne m'abuse, mais qui est soutenu par lui. Il s'agit de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie.

Le député connaît cet organisme, qui est composé de représentants des secteurs public et privé venant de tous les coins du pays ainsi que de tous les secteurs d'activité, et qui s'intéresse à toutes les questions écologiques.

Il me semble que cet organisme—j'ai suivi de près ses activités depuis un an—s'y prend d'une manière très différente pour communiquer son message. Sa démarche et sa stratégie de communications sont beaucoup plus flexibles. Il semble entretenir d'excellentes relations

avec un bon nombre de ces organismes écologiques non gouvernementaux.

Cet organisme quasi-gouvernemental, la table ronde nationale—je crois qu'elle relève du ministre de l'Environnement ou du premier ministre—devrait être mandaté pour élaborer une stratégie de communications. Il pourrait servir de lien entre tous ces groupes écologiques qui ont parfois de la difficulté dans leurs relations avec les organismes de l'État.

Je ne dis pas, tant s'en faut, qu'il va être facile de convaincre Greenpeace d'épouser cette cause. Je pense que nous n'avons pas tout mis en oeuvre pour y parvenir. C'est ma théorie. Pour être franc, si le ministre écrivait à tous ces groupes pour solliciter leur aide et que ceux-ci refusaient, leur crédibilité en souffrirait. Là où je veux en venir, c'est que même si nous avons eu de mauvaises expériences avec ce groupe dans le passé sur d'autres sujets, où nous avons mis en doute ses intentions, cela ne devrait pas nous empêcher de lui demander de s'intéresser à ce qui constitue sans doute l'un des pires désastres écologiques que nous ayons jamais eu dans notre pays.

• (1620)

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de participer à ce débat aujourd'hui. Il est bon que la Chambre prenne le temps d'étudier les problèmes des pêches dans l'Atlantique, mais encore faut-il débattre de ces problèmes.

J'ai hâte au jour où l'on pourra parler des incroyables succès de l'industrie des pêches et de la prospérité des localités qui en dépendent.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui parle d'étendre notre juridiction pour qu'elle englobe les deux extrémités des Grands bancs.

Les problèmes de l'industrie des pêches de l'Atlantique ne sont pas nouveaux. Les gens de la région vivent de la mer depuis littéralement des centaines d'années. Ils sont venus d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Les pêcheurs ont dû affronter les dangers de la nature, la domination des marchands et l'isolement. Le problème de la surpêche n'est pas nouveau non plus.

Aux yeux de bien des gens, les problèmes de cette industrie au Canada atlantique sont attribuables à deux facteurs: la surpêche par les navires étrangers et l'inaction du gouvernement à ce sujet. Il y a belle lurette que les pêcheurs, les syndicats, les travailleurs d'usine et les entreprises demandent au gouvernement de prendre des mesures énergiques contre la surpêche pratiquée par les navires étrangers.

Les crédits

Lorsque la crise actuelle a éclaté, à la fin des années 80, le gouvernement a chargé M. Leslie Harris, du Memorial University, d'étudier les réserves de morue de l'Atlantique et de formuler des recommandations. Dans son rapport, M. Harris a déclaré que, même si le Canada doit tâcher d'obtenir un accord négocié lui donnant juridiction aux deux extrémités des Grands bancs, et je cite:

> L'établissement du total des prises admissibles et les autres décisions administratives doivent en toute logique être la responsabilité d'un même organisme de réglementation qui, dans le cas qui nous occupe, devrait être le gouvernement du Canada.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'un règlement négocié donnant juridiction au Canada aux deux extrémités des Grands bancs serait préférable à des mesures unilatérales de la part du Canada. Par contre, le gouvernement envisage cette possibilité depuis quelques années sans qu'aucun progrès n'ait été réalisé. En réalité, les prises des navires étrangers ont augmenté dans cette région. Le gouvernement se tourne les pouces, tandis que les Espagnols, les Portugais, les Allemands, les Coréens et d'autres nous prennent notre poisson. Au nombre des recommandations officielles du rapport Harris, on lit notamment ceci:

> Que le Canada devrait avoir comme objectif de négocier un accord international lui donnant juridiction sur la gestion de toutes les réserves de poisson du plateau continental canadien, même au-delà de la zone économique de deux cent milles, et, qu'à défaut d'atteindre cet objectif, le Canada devrait poser un geste unilatéral pour acquérir ces droits de gestion en vertu des dispositions de la Convention sur le droit de la mer.

«Poser un geste unilatéral», voilà les mots clés de cette citation, mais on dirait que c'est du chinois pour ce gouvernement.

À maintes occasions, le député de Bonavista—Trinity—Conception a évoqué le précédent historique que constituerait la mainmise du Canada sur les extrémités des Grands bancs. Je crois savoir que ce que veut le gouvernement, c'est étendre sa juridiction pour pouvoir s'exécuter.

Il y a tout juste un an, le gouvernement du Canada a envoyé la marine presqu'à l'autre bout du monde pour empêcher un fou de détruire complètement un pays. Au dire du gouvernement, il s'agissait de défendre la liberté. Très bien, mais qu'en est-il de la défense des pêcheurs canadiens? Qu'en est-il de la défense de notre environnement?

À l'instant même, un certain nombre de pêcheurs terre-neuviens se préparent à se rendre aux extrémités des Grands bancs pour empêcher des navires étrangers

de voler notre poisson. Des spécialistes d'Islande leur prodiguent des conseils. C'est bien que nos pêcheurs prennent des mesures énergiques contre les pêcheurs étrangers, mais ce n'est pas leur rôle. Ce n'est pas à eux de défendre la souveraineté du Canada, c'est la mission du gouvernement fédéral. La tâche du pêcheur est d'aller à la pêche, de prendre une bonne quantité de poisson et de les vendre à un prix convenable. Malheureusement, le gouvernement s'endort aux commandes et ne défend pas nos intérêts.

Personne ne songe sérieusement à confier à notre marine la mission de faire sauter les chalutiers espagnols. Ce que nous voulons, c'est que la marine et la Garde côtière défendent efficacement et avec zèle nos intérêts. Si nous avons pu protéger le Koweït, nous pouvons à coup sûr nous protéger nous-mêmes.

Les députés d'en face ont la mauvaise habitude de remonter à 10 ou 20 ans en arrière pour relever les torts du gouvernement libéral. Chose certaine, ils ne trouveront jamais un cas où les libéraux ont décidé d'abandonner les Canadiens à leur triste sort au nom de la diplomatie. Le Parti libéral a toujours défendu les intérêts des Canadiens, d'abord et avant tout. Quand il faut passer à l'action, on peut compter sur les libéraux.

Nous avons un gouvernement qui aime bien se tenir dans la coulisse. Parler dans les ambassades d'Europe, c'est bien, mais ça ne rapporte rien aux pêcheurs canadiens. Le gouvernement a essayé la voie diplomatique et ça n'a rien donné. À présent, le gouvernement doit étendre la juridiction du Canada aux extrémités des Grands bancs. Rien de moins. Si le gouvernement échoue dans cette tentative, ce pourrait être la fin de l'industrie de la pêche au Canada. Au nom des pêcheurs, des travailleurs d'usine et des habitants de l'Atlantique, j'exhorte le gouvernement à mettre fin à ce massacre et à prendre la défense des pêcheurs canadiens.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Le député aurait-il l'amabilité de nous expliquer pourquoi nos vis-à-vis aux poignets faibles—et je vois la secrétaire d'État aux Affaires extérieures en face—n'ont pas jugé bon de ratifier la Convention sur le droit de la mer? Il a peut-être son idée là-dessus, parce que la plupart des députés arrivent difficilement à en croire leurs oreilles. Je suppose qu'on se lèvera bientôt pour nous expliquer pourquoi ils ne peuvent ratifier la Convention sur le droit de la mer. La ministre n'a peut-être pas entendu ce matin, quand on a posé très clairement cette question au ministre des Pêches; il s'est levé, s'est comparé à Sylvester Stallone et n'est même pas arrivé à saisir la question, encore moins à y répondre.

M. MacAulay: Je tiens à remercier mon collègue. Quand on examine la question de la surpêche et des quotas, on constate que la Communauté européenne a eu droit à 20 049 tonnes métriques; elle a déclaré en avoir pêché 46 000, et nos chiffres indiquent qu'elle a pêché 58 000 tonnes métriques. C'était son quota, le quota de pêche qui lui a été attribué.

Voyons maintenant la pêche pour laquelle elle n'avait pas reçu de quota; on indique un total de prises de 152 950 tonnes, alors que le quota total était de 20 049. Si je ne m'abuse, la Convention sur le droit de la mer privilégie les États côtiers, et je crois que nous connaissons maintenant une situation désespérée sur la côte est, de même qu'aux deux extrémités des Grands bancs. Il est grand temps que nous adoptions des mesures, que nous prenions la défense des pêcheurs, que nous étendions notre contrôle aux deux extrémités des Grands bancs et que nous attendions de voir la réaction. Si nous ne prenons pas maintenant de mesures unilatérales et énergiques au Canada, nous n'aurons bientôt aucune raison de le faire. L'industrie des pêches s'effondrera parce que les stocks de poissons seront disparus. Il est temps de prendre la défense des pêcheurs canadiens.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Tout d'abord, je tiens à dire à quel point j'ai apprécié les observations de mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard représentant la circonscription de Cardigan. Selon moi, il connaît mieux que la plupart des députés dans cette enceinte, ou du moins que beaucoup d'entre eux, les conséquences des suppressions d'emplois pour les Canadiens des régions rurales, qu'ils vivent à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve ou ailleurs au Canada. Une bonne partie de ses électeurs sont des pêcheurs ou des agriculteurs, mais tous, à l'instar de mes électeurs, sont visés directement ou indirectement par la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ce sont des gens qui vivent près de la nature, de la terre et de la mer, dans le cas des pêcheurs.

• (1630)

Si le temps le permettait, je prétends que mon collègue pourrait mieux que beaucoup d'autres députés vous faire part des douleurs et des problèmes éprouvés par les gens, lorsqu'on leur retire leur gagne-pain et menace leur mode de vie.

Je n'ai aucune question particulière à poser au député, mais je voulais simplement le remercier pour ce qu'il a dit dans le cadre de ce débat. Il est extrêmement encourageant de voir un représentant de l'Île-du-Prince-

Édouard réclamer lui aussi, à l'instar d'un nombre croissant de personnes, des mesures concrètes, et je tenais seulement à l'en remercier.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, un certain nombre de mes collègues, dont le ministre des Pêches et des Océans, vous ont déjà entretenus du problème de la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest, de ses répercussions sur les stocks, des mesures nécessaires pour arriver à un développement durable des pêcheries, ainsi que des énormes efforts déployés par le gouvernement pour régler ce problème et assurer l'avenir des collectivités touchées.

Eh bien, malheureusement, nous ne pouvons créer du poisson, mais si le député est prêt à écouter, ce qui serait plutôt inhabituel pour lui, il pourra peut-être apprendre quelque chose.

L'épuisement de la biomasse de morues du nord n'est que l'exemple le plus récent, et d'ailleurs le plus critique, de l'équilibre précaire qui règne dans la nature, et dans ce cas-ci dans l'Atlantique nord-ouest, et des graves conséquences qui découlent du non-respect des mesures de gestion internationales.

Les économies des provinces de l'Atlantique, et tout particulièrement de Terre-Neuve, sont aux prises avec de nouvelles difficultés: fermeture d'autres usines, immobilisation des bateaux et pertes croissantes d'emplois. La conséquence tragique de cette situation en termes de souffrances et de misère humaines n'est que trop évidente, et c'est là une chose sur laquelle le gouvernement fait porter tous ses efforts.

[*Français*]

Les honorables membres de l'opposition demandent ce qu'il faut faire pour régler cette question. La stratégie que mène le gouvernement à cette fin est très claire et mes collègues en ont déjà décrit un certain nombre d'éléments. Je voudrais toutefois l'examiner avec vous de façon plus détaillée. Il y a cependant un certain nombre de points généraux que je me dois de souligner tout d'abord.

Nous réalisons notre stratégie dans le cadre d'un schéma international. Les dispositions de la Convention sur le droit de la mer constituent le droit coutumier pour ce qui est de la conservation des ressources marines vivantes. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, qui découle du droit de la mer, est l'organisme régional responsable de la gestion des pêches. L'Organisation des Nations Unies, qui est à l'origine de l'institution de la Conférence sur l'environnement et le développement, est une tribune multilatérale clé pour le règlement pacifique de problèmes internationaux.

Les crédits

La diplomatie bilatérale dispose de bon nombre de mécanismes visant à régler les différends. Pourtant, chaque État étant souverain, les progrès sont souvent trop lents et pénibles. Il faut utiliser tous les moyens disponibles pour voir à ce qu'un problème reçoive toute l'attention qu'il mérite et à ce que toutes les pressions possibles soient exercées afin d'en arriver à une solution.

[*Traduction*]

Voilà l'essentiel de la stratégie du gouvernement. La majorité des activités de pêche des flottes étrangères et toutes les activités de surpêche ont lieu au-delà de la zone des 200 milles, dans les eaux internationales, qui échappent à la compétence du Canada, sauf en ce qui concerne les navires canadiens.

Aux termes du droit de la mer, les États ont le devoir de prendre, à l'égard de leurs propres citoyens, les mesures qui s'imposent pour conserver les ressources vivantes de la haute mer. Ils ont aussi le devoir de coopérer avec d'autres États et avec les organismes régionaux. Pourtant, seuls les États du pavillon ont juridiquement le pouvoir de faire respecter ces mesures par leurs propres navires.

Le problème de la surpêche est dû aux activités de navires appartenant à des pays de la communauté européenne, surtout l'Espagne et le Portugal, et dans une moindre mesure à celles de quelques pays qui ne sont pas membres de l'OPANO, principalement le Panama et la Corée.

[*Français*]

Je tiens à souligner que la plupart des pays qui pêchent dans la zone de l'OPANO, notamment le Japon, la Russie, les Îles Féroé, la Norvège, le Danemark, Cuba, appuient la conservation des pêcheries, respectent les contingents qui leur sont imposés par l'OPANO et collaborent avec le Canada.

[*Traduction*]

Cependant, depuis 1986, année où la CEE a commencé à fixer unilatéralement ses propres contingents, les navires de la CEE ont déclaré des prises de morues, de plies rouges et de sébastes d'un total de plus de 530 000 tonnes, alors que les contingents de l'OPANO sont fixés à 100 000 tonnes. Les navires de pays non membres de l'OPANO ont pris plus de 165 000 tonnes.

Depuis 1986, la CEE et les autres pays qui ne collaborent pas avec le Canada en respectant les décisions de l'OPANO en matière de conservation, n'ont pas eu droit à des avantages dans la zone canadienne. Il est interdit à leurs navires de pêche de pénétrer dans les ports canadiens, sauf en cas d'urgence. Ils ne se voient pas accorder de quotas d'espèces excédentaires sous-utilisées dans la zone canadienne. Ils n'ont pas le droit de participer à des

entreprises commerciales donnant lieu à des activités de pêche de leurs navires dans les eaux canadiennes.

Mais ces restrictions n'ont pas entraîné la coopération que nous recherchions vivement. Leur impact cumulatif avait commencé à se faire sentir et, en 1989, le gouvernement a lancé—sur les plans bilatéral et multilatéral—une vaste campagne pour mettre fin à la surpêche des pays étrangers dans l'Atlantique nord-ouest, à l'extérieur de la zone de 200 milles.

[*Français*]

Nous poursuivrons nos efforts sur tous les fronts en 1992. Le ministre des Pêches et des Océans a préparé un ambitieux plan d'objectifs et d'initiatives pour le premier semestre de l'année.

[*Traduction*]

Sous la direction du premier ministre, nous avons entrepris une initiative politique de haut niveau pour nous assurer que les leaders de la CE, de ses États membres et d'autres nations sont conscients des sérieuses conséquences de la surpêche.

Aux sommets du G7 tenus à Houston et à Londres, le premier ministre a, par exemple, examiné la question avec ses collègues et obtenu, dans les communiqués, des engagements envers la conservation des ressources biologiques marines, y compris le respect des régimes établis par les organisations de pêcheries régionales au moyen de mesures efficaces de surveillance et d'exécution.

Dans les discussions bilatérales et multilatérales, nous n'avons manqué aucune occasion de tenter de persuader la CE de recommencer à respecter les décisions de l'OPANO.

Nous avons participé activement et positivement aux groupes de travail bilatéraux sur la science, la surveillance, le contrôle et la pêche pratiquée par des nations non membres de l'OPANO. Ces groupes de travail ont été établis à la suite des réunions ministérielles tenues avec Manuel Marin, qui venait d'être nommé commissaire aux pêcheries de la CE.

Il y a eu certains signes de progrès, comme l'acceptation de huit des onze décisions de l'OPANO sur la gestion pour 1991 et 1992. Nous aurions bien aimé qu'un plus grand nombre de ces décisions soient acceptées, mais enfin.

En 1991, la CE a commencé à appliquer le système de déclaration de navires de l'OPANO et a affecté pour sept mois un navire de patrouille à la zone de pêche réglementée. Et on s'attend à ce qu'elle intensifie sa présence en 1992. Mais les données de surveillance confirment que les prises des navires de la CE dépassaient encore largement les contingents autorisés en 1991.

[*Français*]

Au début de l'été dernier, notre ambassadeur spécial pour la conservation des pêches, qui était chargé de coordonner et d'exécuter les initiatives diplomatiques, juridiques et informationnelles du Canada dans cet important dossier, a entrepris des consultations bilatérales avec la Communauté européenne. La CE a rejeté les propositions du Canada pour aider à régler le problème, à notre grande frustration. Mais nous restons engagés à trouver, avec la Communauté, une solution qui garantit le respect des décisions de l'OPANO.

[*Traduction*]

Le respect du moratoire sur la morue dans le secteur 3L est essentiel. Le ministre des Pêches et moi avons convoqué les chefs de missions des pays membres de la CE le 27 février, pour leur faire comprendre l'importance de la crise actuelle et la nécessité que leurs gouvernements prennent d'urgence des mesures. Nous leur avons fait remarquer que non seulement le Canada mais eux aussi ont intérêt à ce que l'on mette fin à la surpêche.

• (1640)

L'ambassadeur Gherson revient aujourd'hui de la mission qu'il vient d'effectuer dans la CE pour présenter les preuves scientifiques sur le stock de morue du nord et pour inciter la CE à cesser la surpêche qu'elle pratique en contravention du moratoire de l'OPANO. Les capitales des États membres examinent actuellement les constatations canadiennes, et elles sont très étonnées.

Nous avons continué à faire valoir notre point de vue à l'OPANO et avons fourni un leadership aux activités entreprises pour améliorer son système de surveillance et d'exécution. Pour ce qui concerne la gestion internationale des pêcheries, la toute première priorité est l'amélioration du contrôle effectif.

Tous les pays membres de l'OPANO doivent s'entendre sur les mesures à prendre pour voir à l'exécution des décisions en matière de conservation. Ce n'est pas seulement à nous de le faire, sinon on aboutira à un échec.

À notre demande, une session spéciale sur la surveillance et le contrôle se tiendra en mai. Nous avons pris des initiatives bilatérales et nous avons dirigé au sein de l'OPANO des travaux visant à interdire la pêche aux navires enregistrés dans des pays non membres de l'OPANO.

Le gouvernement de Panama a fini par collaborer avec nos représentants pour mettre fin à l'utilisation de navires battant pavillon panaméen dans les eaux de l'Atlantique nord-ouest, et d'autres rencontres sont prévues à ce sujet.

La Corée a réduit le nombre de ses navires autorisés à pêcher dans la région, et nous continuerons d'exercer des pressions pour l'amener à les retirer complèment.

Le Canada a également proposé des efforts internationaux pour améliorer l'efficacité du droit international en ce qui a trait à la pêche en haute mer.

[*Français*]

Un grand objectif du Canada dans cette initiative d'ordre juridique est la reconnaissance internationale de l'intérêt spécial d'États côtiers comme le Canada dans la conservation et la gestion des stocks de poisson qui sont récoltés à l'intérieur et à l'extérieur des zones de pêche nationales.

Le Canada soumettra ses propositions sur la conservation des stocks de poisson de haute mer à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement—le Sommet de la Terre, de Rio de Janeiro—pour amener la Communauté internationale à accepter des améliorations à la conservation des pêcheries de haute mer.

La délégation canadienne participe activement à la conférence préparatoire de la CNUED qui se tient actuellement à New York, et notre approche reçoit un appui constant.

Une grande campagne canadienne d'information a souligné les risques écologiques de la surpêche et invité le public européen à s'opposer à la surpêche étrangère dans l'Atlantique nord-ouest. Certains d'entre vous ont participé aux délégations parlementaires qui ont porté notre message en Europe.

Le ministre des Pêches s'est rendu lui-même à Londres, à Tokyo et à New York pour parler de la nécessité d'un contrôle efficace des pêcheries internationales. Il visitera d'autres capitales dans les prochains mois pour faire mieux appuyer la position du Canada à l'OPANO et au Sommet de Rio.

Voilà quelques-unes des initiatives que nous avons prises pour mettre fin à la surpêche étrangère à l'extérieur de notre limite de 200 milles. Les nouvelles preuves scientifiques confirment encore une fois la dévastation du stock de morue du Nord qu'entraînent la surpêche étrangère constante et le refus apparent de respecter les décisions de l'OPANO sur la conservation rationnelle des stocks sur le nez et la queue des Grands bancs, à l'extérieur de la zone de 200 milles.

[*Traduction*]

Je puis assurer aux députés de cette Chambre qu'en 1992, ce gouvernement continuera à accorder la priorité aux efforts en vue de mettre fin à la surpêche par les étrangers.

Le premier ministre, mon collègue le ministre des Pêches et des Océans et moi n'avons pas manqué une seule occasion de faire savoir à nos collègues de la Communauté européenne que les stocks de l'Atlantique nord-ouest, en particulier ceux de la morue du nord, sont en grave difficulté à cause de la surpêche continuelle des navires de ses membres.

Ces efforts semblent avoir produit peu de résultats, mais ils sont comme des gouttes d'eau qui usent la pierre à la longue. L'Europe se montre de plus en plus préoccupée à ce sujet.

Nous avons clairement fait comprendre que c'était une question cruciale pour le Canada. Les membres de la Communauté européenne et les pays non membres de l'OPANO doivent le reconnaître et prendre cette question au sérieux. Pour arriver à préserver cette importante ressource, il faut que ces pays réussissent à faires respecter par leurs flotilles de pêche les décisions de l'OPANO en matière de conservation. En fin de compte, il y va de la préservation de leurs pêcheries, pas seulement des nôtres; et même si l'environnement ne leur tient pas à coeur, ils finiront bien par faire attention, ne serait-ce que dans leur propre intérêt.

J'aimerais citer le court passage suivant tiré d'un rapport du secrétaire général des Nations Unies qui met en lumière, en termes éloquents, la magnitude du problème;

> L'élaboration, dans le cadre du droit de la mer, d'un régime pour la préservation et la gestion rationnelle des ressources biologiques de haute mer est inscrite en encre indélébile à l'ordre du jour des nations. Bien que ce problème soit en grande partie imputable à la pêche intensive au filet dérivant, il faut souligner qu'il n'est qu'un symptôme des problèmes plus vastes qui assaillent les pêches à l'échelle mondiale, qu'elles relèvent d'une juridiction nationale ou non. Un autre symptôme est l'incidence de la surpêche pratiquée par les flottes de pêche lointaine à proximité des ZETE.

L'Assemblée générale des Nations Unies, qui avait pour la première fois été saisie de cette question à notre demande, à la demande de ce gouvernement en 1989, s'est inquiétée des pratiques et des méthodes de pêche utilisées en haute mer et susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la préservation et la gestion des ressources biologiques du milieu marin. Cette position fut élaborée en 1990, et nous avons l'intention de mettre à contribution tous les pays qui assisteront à la CNUED en juin à Rio pour développer une vaste base internationale qui permettra d'exercer des pressions sur les principaux coupables.

Suite à nos efforts, l'Assemblée générale a adopté une résolution critiquant les pratiques et les méthodes de pêche comme le changement de pavillon des bâtiments ainsi que le manque de surveillance et de contrôle des flottes de pêche hauturière qui ne respectent pas les règlements. Cette résolution nous donne l'occasion et les

munitions nécessaires. Elle reconnaît que les mesures en place pour la préservation et la gestion des ressources biologiques en haute mer ne produisent pas les effets désirés et qu'elles sont insuffisantes pour faire respecter les dispositions de la Convention sur le droit de la mer. C'est une question que nous aborderons avec les autres pays qui participeront à la CNUED en juin. Elle demandait aux États d'interdire toute méthode et habitude de pêche qui puisse avoir un impact négatif sur la conservation et la gestion des ressources biologiques de la haute mer et de prendre les mesures nécessaires pour donner leur plein effet aux dispositions pertinentes de la Co nvention sur le droit de la mer de 1982. Elle demandait aussi aux États de respecter les programmes établis par les organismes régionaux du domaine des pêches, en prenant des mesures efficaces de surveillance et de coercition.

C'est dans ce contexte de crise au sein de l'industrie de la pêche dans l'est du Canada et d'inquiétude internationale grandissante, à cause principalement des efforts du présent gouvernement à l'égard des problèmes créés par la surpêche des flottes de pêche lointaine, que le Canada a présenté à la CNUED sa proposition relative à la pêche en haute mer. Cette initiative vise l'élaboration de principes précis et de mesures conformes à la Convention sur le droit de la mer, qui permettraient de donner plein effet aux dispositions de cette convention, de donner plus de pouvoir aux organismes régionaux et de veiller à ce que soit reconnu l'intérêt spécial que portent les États côtiers aux stocks chevauchant les limites. Ainsi, on obtiendrait un programme juridique efficace qui permettrait de mieux contrôler les activités en haute mer. Nous sommes optimistes quant à notre possibilité d'atteindre cet objectif.

La première étape dans l'élaboration des principes et des mesures a eu lieu lors de la conférence juridique de St. John's, à Terre-Neuve, en septembre 1990. On a alors reconnu la nécessité de ces mesures et on est arrivé à un ensemble de conclusions qui reflétaient une meilleure entente quant à la façon d'interpréter et d'appliquer les règles du droit international. En mai, à Santiago, Chili, lors d'une rencontre entre les États de l'Amérique latine, la Nouvelle-Zélande et le Canada, on a poursuivi le travail d'élaboration des principes et des mesures. Il s'agit du document de Santiago et il a été déposé lors d'une réunion de juristes à New York, en juillet dernier. La réunion avait été convoquée par les Nations Unies, sous les auspices du secrétaire général, qui est responsable du Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer.

En août, le document de Santiago, amélioré à New York, a été inscrit comme article 21 à l'ordre du jour de la troisième conférence préparatoire de la CNUED. Ce document a reçu de nouveaux appuis, et on a loué les plans progressistes qu'il proposait pour régler des problèmes surgis au cours de la dernière décennie et pour mettre en oeuvre les dispositions de la convention sur le droit de la mer. Le document de Santiago a reçu l'appui de 40 pays et fait partie de la documentation réunie pour la quatrième conférence préparatoire de la CNUED qui débutera cette semaine à New York et portera sur les pêches.

• (1650)

Le Canada et d'autres pays ayant des intérêts convergents avec lui sont déterminés à faire tout en leur pouvoir pour que les principes et les mesures énoncés dans le document de Santiago soient intégrés aux documents qui seront adoptés au sommet de la CNUED à Rio et pour qu'ils servent de base à une conférence diplomatique qui sera convoquée après le sommet de la CNUED pour discuter en détail des problèmes de la pêche en haute mer.

Le gouvernement estime que le seul moyen pour le Canada de réussir à protéger les stocks de poisson canadiens dès maintenant et pour l'avenir, c'est de procéder par la voie de la coopération internationale et non pas par la confrontation en haute mer.

Nous sommes déterminés à agir avec toute l'imagination et la vigueur nécessaires pour garantir le succès de notre entreprise et nous savons que cela exigera beaucoup d'efforts. Les résultats ne sont pas toujours apparents au début, mais nos collectivités de pêcheurs peuvent compter sur la coopération internationale pour obtenir ce qu'ils méritent.

Nous sommes déterminés à trouver une véritable solution au problème, ce qui inclut l'accroissement du contrôle par le Canada des stocks de poisson au large de la côte est, dans toutes leurs aires migratoires. C'est pourquoi nous dépensons autant d'énergie.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions à poser.

J'ai écouté la ministre à deux reprises. Je sais qu'elle prend ce débat au sérieux, comme nous tous, mais il y a trois semaines, c'était le débat d'urgence. Cette semaine, c'est notre motion de l'opposition sur la crise qui nous

traversons. Nous voudrions voir le gouvernement déployer plus d'efforts et se montrer plus énergique pour remédier à cette crise.

Nos pêcheurs et nos collectivités s'intéressent de près à la question. Si le gouvernement ne fait pas davantage, alors on semble dire au reste du monde que cela ne nous intéresse pas. Je ne peux pas croire que ce soit le cas. Je sais que la ministre a rappelé toutes les fois où elle a parlé, elle ou le premier ministre, mais il faut prendre immédiatement de vraies mesures.

La saison est proche, et la réalité, c'est la perte éventuelle de 8 000 emplois immédiatement dans la région de Terre-Neuve et ses retombées dans d'autres régions.

Je pose à la ministre deux ou trois questions simples et je commencerai de la manière suivante: premièrement, cette semaine le *Globe and Mail* a fait paraître une publicité qui était fausse, à mon avis. Je voudrais savoir comment, en tant que ministre des Affaires extérieures, elle peut autoriser notre quotidien national à faire paraître une difficulté qui ne soit pas contestée par le gouvernement du Canada.

Nous savons que la population de phoques doit être contrôlée. J'ai le regret de dire qu'elle augmente. Nous savons qu'elle mange trop de poisson, et pas seulement de la morue. Il s'agit de tout le stock. C'est la quantité de poisson que les phoques mangent. Pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas agi de façon responsable et fait passer demain ou cette fin de semaine une annonce contredisant celle que nous avions vue dans les journaux cette semaine? Sur la côte est, nous pensons que nous sommes battus avant même d'avoir commencé avec le gouvernement.

La deuxième question que je veux poser est la suivante: Pourquoi n'avons-nous pas ratifié le droit de la mer? Nous l'avons signé en 1977. Je sais que les États-Unis ne vont pas le signer. Je sais pourquoi ils ne veulent pas le signer: à cause de leurs grandes entreprises et de leurs multinationales qui ne veulent pas être trop réglementées par un gouvernement républicain; il en était ainsi sous Reagan, il en est encore sous Bush.

Il n'y a aucune raison pour justifier que nous ne l'avons pas signé et démontré ainsi que nous croyons à ce que contient le droit de la mer. Alors, je pense que rien ne justifie que nous ne puissions pas faire un effort supplémentaire. Je suis membre des délégations parlementaires. On ne m'a pas demandé d'aller rencontrer des parlementaires des États-Unis, de la CEE, de la France ou du Commonwealth pour obtenir leur appui afin d'essayer d'alléger ce fardeau.

La ministre aurait-elle l'obligeance de me répondre?

Mme McDougall: Monsieur le Président, permettez-moi de répondre d'abord à la deuxième partie de la question.

La députée sait parfaitement qu'en tant que ministre, je ne suis pas responsable des délégations parlementaires. Celles-ci doivent s'adresser à la Chambre pour obtenir des fonds. Cela n'est pas du ressort du gouvernement, mais bien de la Chambre. J'ajouterai que, si la députée veut constituer une délégation parlementaire, j'en suis fort aise. On pourra en discuter, mais on ne m'en a jamais fait la demande.

À propos de la Convention sur le droit de la mer, que nous avons effectivement signée en 1977, ce qu'il faut, c'est un solide appui multilatéral. Nous observons la convention et en tenons compte dans nos activités, mais si nous sommes les seuls à la ratifier, cela n'aidera guère à régler le problème en question. Ce qui va donner des résultats, par contre, ce sont des mesures comme celles que nous appliquons actuellement, notamment en Europe.

La députée prétend que nous n'avons pas défendu ce dossier assez énergiquement. Je puis vous assurer que nous avons mis tant de vigueur dans nos démarches relatives à ce problème que nos rapports avec la Communauté européenne se sont considérablement tendus.

M. Mills: Les Européens ne savent même pas de quoi il retourne.

Mme McDougall: Nous avons fait des démarches à la fois auprès de la commission et au niveau politique.

La dernière fois que l'ambassadeur Gherson est allé en Europe pour leur présenter les données statistiques, il n'a évidemment pas été accueilli très chaleureusement. L'accueil fut même très tiède au départ. Mais dès que les gens jettent un coup d'oeil aux chiffres, ils deviennent plus attentifs.

C'est le genre de mesure qui prend du temps, mais cela en vaut la peine, peu importe le temps et l'énergie qu'il faut y consacrer. Nous l'avons fait au détriment d'autres questions dont nous traitons avec l'Europe à cause des tensions que nos démarches ont créées dans nos relations politiques avec la CEE, notamment avec sa Commission, sans parler de nos relations avec l'Espagne et le Portugal. Voilà une raison supplémentaire de le faire.

À mon avis, la seule chose qui risque d'avoir une influence sur leur—La députée pourrait peut-être écouter ma réponse au lieu de bavarder avec son voisin.

Mme Campbell (South West Nova): J'écoute.

M. Kilgour: Les phoques, Barbara, les phoques.

Mme McDougall: Ce qui va ultimement avoir une influence, c'est si nous arrivons à convaincre les Européens que c'est dans leur propre intérêt, car c'est autant leur poisson que le nôtre qui va disparaître. C'est la seule chose qui risque d'avoir un effet, notamment sur les Portugais.

Avant son départ pour l'Espagne où de nouvelles fonctions l'attendaient, l'ex-ambassadeur d'Espagne a été manifestement secoué par les informations que nous lui avons communiquées. Il a déclaré qu'à son avis, et il en aviserait son gouvernement, il était essentiel que cette question soit résolue.

Pour ce qui est de la publicité parue cette semaine dans le journal, je suis d'accord avec la députée. Nous examinons la question des phoques. Nous avons besoin de plus de données. Nous comprenons le principe fondamental et nous souscrivons à sa conclusion à ce sujet. Il nous faut absolument davantage de données. Mais, encore une fois, cette publicité était extrêmement offensante. Je suis tout à fait d'accord avec elle.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): J'ai une brève question à poser, monsieur le Président.

Il y a actuellement deux chalutiers-usines de Saint-Malo, en France, qui ont entrepris la traversée de l'Atlantique pour venir pêcher la morue ici. L'un d'eux se dirige vers les stocks de morue du nord, l'autre vers les stocks de morue du golfe.

Comme la ministre le sait, le 30 mars, à la fin du mois en cours, tous les bateaux français étaient censés perdre leurs quotas pour la pêche à la morue du nord et aussi pour la pêche à la morue dans le golfe du Saint-Laurent. Cependant, le ministère des Affaires extérieures a informé le tribunal qui siège à New York au sujet du conflit territorial entre le Canada et la France, relativement à Saint-Pierre-et-Miquelon, qu'il n'acceptera pas une décision en français seulement.

Mme Campbell (South West Nova): Pourquoi? Nous sommes bilingues.

M. Baker: La France, évidemment, conformément au droit international, accepterait la décision dans une langue seulement, comme le ferait tout autre gouvernement, mais le ministère des Affaires extérieures s'est montré inflexible. Par conséquent, le greffier du tribunal a informé le ministère que la décision ne pourra pas être rendue avant le 4 avril, ce qui veut dire que, à cause de ces quatre jours, le Canada se trouve à permettre à la France de pêcher la morue chez nous pendant trois mois de plus.

Je voudrais que la ministre, qui ne craint pas d'affirmer à la Chambre que le gouvernement se préoccupe du problème de la morue du nord et de la morue du golfe, nous dise pourquoi le gouvernement du Canada n'a pas voulu suivre le droit international et vient de donner des quotas additionnels pour trois mois à la France, qui s'est empressée d'envoyer des chalutiers-usines.

• (1700)

Mme McDougall: Monsieur le Président, la décision n'est pas encore rédigée, et le Canada n'a pas demandé que, lorsqu'elle le sera, elle soit traduite, même si, comme le député le sait, l'usage veut que, au sein de l'appareil gouvernemental, nous travaillions toujours dans les deux langues officielles. J'espère qu'il n'essaie pas de transformer le débat sur le poisson en querelle linguistique. Le problème est déjà suffisamment grave.

Le tribunal chargé de déterminer les limites fera connaître sa décision au printemps. Conformément à l'accord, le contingent accordé à la France dans les zones 2J et 3KL sera réduit en proportion des réductions imposées à la flottille hauturière canadienne.

Le député sait que l'accord en question a été signé par les libéraux et que nous avons beaucoup de difficulté à honorer ce traité international.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la période des questions et des observations soit prolongée et que nous puissions profiter de la présence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour prolonger cette période?

Des voix: Oui.

Une voix: Non.

Mme Campbell (South West Nova): Qui a dit non? Est-ce la ministre?

M. Simmons: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si je le fais, c'est évidemment par souci de justice. Ce matin, le ministre des Pêches a pris une demi-heure de plus pour répondre aux questions à ce sujet. Le seul autre ministre encore plus directement visé que lui par cette question, c'est la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je suis certain que celle qui s'est opposée au consentement unanime il y a 30 secondes, et

c'est la secrétaire d'État, se ravisera. Nous aimerions profiter de sa connaissance du dossier.

Je demande le consentement unanime.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le Président n'a d'autre choix que d'exécuter. . .

M. Mills: Ce n'est pas une bonne chose à faire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai d'autre choix que d'exécuter la volonté des députés de cette Chambre. Et comme il n'y a pas de consentement unanime, je ne peux revenir sur cette question.

[*Traduction*]

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de démentir tous ses propos onctueux disant qu'elle s'inquiète du problème et tient à protéger les stocks de morue dans les eaux de l'est du Canada et aux deux extrémités des Grands bancs. C'est pure hypocrisie que de venir prétendre ici. . .

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Je dois rappeler à tous les députés qu'il n'y a pas consentement unanime pour prolonger la période. Cela ne relève pas de la ministre. J'invite les députés à se montrer justes.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais commencer mon exposé, mais il est moins bien préparé qu'il aurait dû l'être parce que j'avais prévu poser une question ou faire un commentaire à la ministre si elle était restée un peu plus longtemps.

Je commencerai donc par parler du point que je voulais soulever plus tôt avec la ministre. Il s'agit du contrôle des stocks qui se trouvent en ce moment dans cette zone, aux deux extrémités des Grands bancs.

La ministre sait, comme nous tous, que ces stocks sont régis par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, l'OPANO. L'un des problèmes de cette organisation, c'est que, d'après sa constitution actuelle, elle n'a aucun pouvoir coercitif. Rien ne permet de freiner le Canada ou un autre pays qui voudrait appliquer des mesures de conservation ou des formules de gestion des stocks plus strictes dans la zone régie par l'OPANO. Aucun moyen d'intervenir. On permet à des pays tels que l'Espagne et le Portugal de pêcher impunément et de ne pas respecter les quotas de l'OPANO et, en fait, leurs propres quotas. Ces pays agissent impunément dans cette zone, et le Canada n'a aucun recours en vertu des règles actuelles.

Si nous n'agissons pas immédiatement de la manière proposée dans la motion, c'est-à-dire si nous n'assumons pas la juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs afin de protéger les stocks qui chevauchent la limite de la zone, il faut au moins essayer d'obtenir un renforcement de la convention de l'OPANO afin que celle-ci autorise les pays à assurer le respect des quotas fixés par cet organisme. À l'heure actuelle, ces quotas ne veulent rien dire puisque des pays tels que l'Espagne et le Portugal les violent constamment depuis des années. Il n'y a absolument aucune façon d'assurer le respect des quotas de l'OPANO.

Le gouvernement sait pertinemment que certaines modifications évidentes pourraient être apportées à la convention de l'OPANO afin que celle-ci ait plus de poids, et afin qu'en l'absence d'une juridiction fonctionnelle exercée par le Canada sur ces zones, cet organisme puisse jouer un rôle plus efficace dans la préservation des stocks.

Le ministre sait fort bien que la convention de l'OPANO, et en particulier l'article 12 qui traite expressément de cette question, doivent être renforcés et améliorés.

On nous dit que les membres de l'OPANO tiendront une réunion spéciale le 1er mai qui, sauf erreur, sera convoquée à la demande du Canada. J'ai appris que cette question, dont dépend pourtant l'efficacité de l'OPANO, ne figure même pas à l'ordre du jour, alors qu'elle devrait avoir une priorité très élevée. Si le gouvernement ne veut pas étendre sa juridiction fonctionnelle maintenant parce qu'il préfère procéder de façon graduelle, comme cela semble être le cas, il devrait au moins prôner le renforcement de l'organisme de réglementation, c'est-à-dire l'OPANO, dans le secteur où se trouvent les deux extrémités des Grands bancs.

Je suis très surpris que le gouvernement ne cherche pas à renforcer en priorité la convention de l'OPANO. S'il ne le fait pas, celui-ci devrait peut-être envisager de se retirer de cet organisme, puisqu'il est évident que ce dernier n'est d'aucune utilité pour le Canada lorsqu'il s'agit de protéger les stocks qui chevauchent la limite de

la zone, ce qui constitue l'une des principales responsabilités de cet organisme.

J'aurais voulu demander à la secrétaire aux Affaires extérieures pourquoi elle ne fait pas de démarches dans ce sens. Si elle fait de telles démarches, quels en ont été les résultats jusqu'à maintenant, et peut-on s'attendre à ce que le gouvernement prenne des mesures énergiques pour renforcer les pouvoirs de l'OPANO en matière de préservation des stocks?

Si le gouvernement n'agit pas de la sorte, il semble bien que la motion à l'étude aujourd'hui soit la solution logique—puisque le Canada n'a réellement pas d'autres recours que d'étendre sa juridiction fonctionnelle à ces zones. À défaut d'une attitude responsable de la part des États qui pêchent dans cette zone, et en l'absence de tout système de réglementation ayant un caractère exécutoire et en vertu duquel les objections de pays tels que le Canada auraient un caractère légitime, il n'existe pas d'autre solution face à l'épuisement d'un stock de poisson qui aura des conséquences dramatiques pour l'économie de l'est du Canada, en particulier Terre-Neuve, mais aussi la Nouvelle-Écosse. Nous souhaitons que le gouvernement cherche à renforcer le seul organisme de réglementation dans ce secteur.

• (1710)

Voilà le premier point que je voulais signaler à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quand elle lira le hansard, elle pourra peut-être répondre à cette question et je serai très heureux d'écouter.

Il est important de souligner ce qu'ont dit plusieurs orateurs aujourd'hui, car ce n'est pas un dossier qui intéresse uniquement une région du Canada. Il est vrai que la province de Terre-Neuve, qui dépend dans une très large mesure de l'industrie de la pêche, et notamment de l'industrie de la pêche qui exploite la zone de la morue du nord, risque d'être ruinée s'il n'y a plus de pêche. Il est vrai aussi que la province de Nouvelle-Écosse se trouve presque dans la même situation. Dans la circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso que je représente, il y a des usines qui traitent la morue du nord ainsi que d'autres stocks de poisson de fond et vont finir par disparaître à cause de la surpêche pratiquée dans ces zones.

Certes, cette question concerne avant tout Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, mais, comme l'ont fait observer d'autres députés, elle intéresse l'ensemble du Canada. Il s'agit d'un problème environnemental qui risque de prendre des proportions dramatiques face au peu de cas que ces pays étrangers font de toute cette affaire. Nous faisons face à une grave situation, car le Canada a le droit et le devoir de donner l'exemple sur le plan de la protection de l'environnement.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter mon ami et collègue de Cap-Breton Highlands—Canso pour sa participation remarquable à cet important débat.

Il était ici il y a un moment, tout comme moi, quand nous avons été témoins d'un spectacle qui dépassait mon entendement, mais qui m'a par contre confirmé quelque chose que je soupçonnais depuis quelque temps. Je veux vérifier si je me fourvoie complètement ou si mon ami de Cap-Breton Highlands—Canso est d'accord avec moi.

Je dis depuis déjà un certain temps que le ministre des Pêches aimerait beaucoup traiter cette question dans l'esprit du libellé de la motion. Il constate la futilité de la diplomatie, des flagorneries, ainsi de suite. Comme il vit parmi les gens qui sont les plus touchés par cette situation et qu'il représente ces gens, il se rend bien compte de la dure réalité et admet qu'il est temps de passer à l'action. J'ai déjà prétendu que son problème, c'est qu'il est le seul à penser ainsi au Cabinet.

Il a été bien obligé d'affirmer publiquement qu'il a l'appui du premier ministre et de tous les autres. Est-ce que je me suis trompé? Est-ce parce que la journée achève? Est-ce que je me fais des illusions? Est-ce que je m'imagine des choses? J'ai vu la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui devrait agir comme le principal porte-parole de la Chambre sur cette question, nous lire très mal et d'une voix endormie un texte qu'on avait préparé pour elle. De toute évidence, le coeur n'y était pas. Elle a refusé de répondre à toute question qui débordait le cadre de ses fonctions.

Le député pourrait-il me dire s'il pense que mes soupçons sont fondés? Est-ce là le problème du ministre des Pêches? Avons-nous bien eu la preuve, devant nous à la Chambre, il y a un instant, que les gens les plus influents dans cette affaire, y compris la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, n'éprouvent aucun intérêt pour ce dossier? Est-ce dire qu'il ne progressera pas tant que le ministre des Pêches ne le prendra pas en main en donnant un ultimatum au premier ministre et en disant qu'il est temps d'agir à l'égard de la surpêche étrangère?

Est-il d'accord pour dire que le vrai problème, c'est que ceux qui pourraient appuyer le ministre ne font rien pour l'aider et, à vrai dire, s'en moquent éperdument?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je partage sûrement les doutes de mon collègue en cette matière. Je pense que, pour faire ressortir les différents degrés de détermination, il suffirait qu'on entende de nouveau l'un après l'autre le discours du ministre des Pêches et celui de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'estime qu'on verrait alors que le ministre des Pêches, parce qu'il vient d'une région dont la survie même est menacée par cette crise, est vraiment résolu à trouver une solution.

La secrétaire d'État s'y intéresse moins peut-être parce que ses électeurs sont moins touchés par le problème ou peut-être pour une autre raison. Mais il reste que, par son ton et son expression peu enthousiastes d'aujourd'hui, on peut déduire qu'elle ne tient pas vraiment à ce qu'on trouve une solution à ce problème. Peut-être que nous faisons erreur, mais il faudra attendre pour savoir ce qu'il en est.

Je crains cependant que les pêcheurs de l'Est du Canada et les stocks de poisson ne puissent, quant à eux, attendre bien longtemps. Pendant qu'on pille nos stocks de poisson et qu'une région tout entière du pays est en train de perdre son gagne-pain, le gouvernement jongle avec ses priorités et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures semble ne pas se rendre compte de la gravité de la situation.

Je ne veux pas accuser qui que ce soit de manquer de sincérité, bien que ce ne soit pas l'envie qui manque quand on voit un comportement comme celui dont on a été témoin, il y a quelques minutes.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je suis d'accord avec mes collègues sur la question du manque d'intérêt. À mon avis, le ministre des Pêches devrait leur faire prendre une dose massive d'huile de foie de morue pour qu'ils se décident à faire quelque chose. De plus, comme il n'y a guère de stimulants chez nos vis-à-vis, le ministre des Pêches aurait lui-même intérêt à prendre de l'huile de foie de morue. Ça lui donnerait l'énergie dont il a grandement besoin.

[*Français*]

M. Robitaille: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Terrebonne.

M. Robitaille: Monsieur le Président, je voulais tout simplement rappeler à cette Chambre et à l'honorable députée que l'on n'a pas besoin de danser sur les bureaux et de faire des esclandres comme ils le font pour montrer un certain intérêt à la question. Ce n'est pas parce qu'on garde notre calme, monsieur le Président, que nous ne sommes pas. . .

[*Traduction*]

M. Simmons: J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur le Président. Mon bon ami du Québec, qui fait généralement preuve de gros bon sens, se trompe cette fois-ci.

Sa ministre, sa collègue, nous a rendus furieux en venant dans cette enceinte se moquer d'une question importante. Je trouve cela très difficile à accepter. Elle aurait mieux fait d'être absente, plutôt que de venir ne montrer qu'un intérêt de façade à l'égard d'une question qu'elle ne comprend pas ou dans laquelle elle ne croit pas.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que de chaque côté de la Chambre, on émet des opinions. C'est matière à opinion et je pense qu'il est bon de revenir, selon nos règles, au fond du débat. Je reconnais à nouveau l'honorable députée de South West Nova.

[*Traduction*]

Mme Campbell (South West Nova): S'il y a une chose dont ils ont un grand besoin, c'est de nouvelles énergies.

Une voix: Ils sont au bout du rouleau!

Mme Campbell (South West Nova): En effet! Ils n'ont plus rien à donner, ils sont complètement vidés.

Nous avons vu, cette semaine, des représentants des localités de Terre-Neuve et du secteur de la pêche dans la province, qui sont venus à Ottawa chercher de l'aide et des conseils.

Ce n'est pas le premier débat. Il y en a déjà eu un il y a trois semaines. C'était un débat d'urgence. Il s'est poursuivi tard dans la nuit. Mon collègue, le secrétaire parlementaire sait qu'il s'agit là d'une question grave.

J'ai peut-être déclaré qu'on pouvait reprocher une chose au gouvernement, et selon moi et de l'avis des Canadiens qui nous regardent, j'en suis persuadée que

c'est de ne rien faire. C'est bien le cas, monsieur le Président.

• (1720)

Nos vis-à-vis se rendent peut-être à New York pour assister à des conférences et s'entretiennent parfois peut-être avec quelqu'un là-bas, mais il y a des choses qu'en tant que pays, nous pouvons décider de nous-mêmes.

Premièrement, nous pouvons dire au monde que, même si nous avons une zone de 200 milles, nous ne contrôlons pas complètement nos stocks biologiques dont dépendent nos pêcheurs et que nous souhaitons changer cette situation. Nous voulons pouvoir contrôler les deux extrémités des Grands bancs. C'est là le fond de la question; nous n'avons aucun contrôle.

Comment pouvons-nous obtenir ce contrôle? Nous pourrions peut-être nous charger de surveiller les activités des navires étrangers qui viennent pêcher là, car ces stocks sont voisins de nos côtes. Cependant, nous n'en faisons rien.

Je parle de surveillance; nous avons toutes sortes de méthodes de conservation dans notre zone de 200 milles et nous ne pouvons les appliquer tout à côté de cette zone, afin de protéger les stocks biologiques. C'est ce que nous devrions dire au monde entier.

En outre, nous devrions prendre des mesures diplomatiques très efficaces contre les pays contrevenants. Tout d'abord, nous devrions peut-être mettre fin à nos relations commerciales avec l'Espagne et le Portugal ainsi que dire aux Canadiens de ne pas se rendre dans ces pays.

Nous devrions tenir compte de ce qui se passera à Madrid ou à Barcelone, étant donné les Jeux olympiques qui se préparent en Espagne cette année. Cela causerait peut-être du tort à certains habitants de ces pays, tout comme la surpêche en cause aux Canadiens.

J'ai déjà vu d'autres pays refuser de participer aux Jeux olympiques, même lorsqu'ils avaient lieu ici. Pourquoi ne pas menacer l'Espagne du même sort? Pourquoi ne pas retirer nos diplomates de quelques-uns des pays qui pratiquent la surpêche pour leur montrer que nous prenons au sérieux ce qui se passe sur la côte est?

Enfin, pourquoi ne pas interdire l'importation des produits de l'Espagne et du Portugal? Nous achetons leur vin, leurs sardines ou toutes sortes de poisson en conserve qu'ils exportent au Canada. Qu'on leur montre que leurs actions causent du tort au Canada, actions qui sont en contravention des règles qui devraient être appliquées dans cette zone.

Le gouvernement canadien n'a rien fait en ce sens. Bien sûr, il est difficile de prendre certaines mesures de la sorte, mais nous devons montrer que nous prenons les choses au sérieux et que nous voulons appuyer le secteur de la pêche sur la côte est.

Pendant le peu de temps qu'il me reste, je voudrais également dire que le Canada n'a pas indiqué clairement aux pays étrangers que, cette fois-ci, il prend les choses aux sérieux. Nous devrions reprendre en main toutes les activités de pêche à l'intérieur de notre zone des 200 milles.

À cette fin, le gouvernement du Canada devra peut-être investir un peu d'argent pour transformer le matériel de pêche afin que les navires canadiens puissent pêcher. Il devra peut-être également modifier les méthodes pour que nous puissions vendre le poisson que, habituellement, les navires étrangers viennent pêcher dans notre zone des 200 milles parce que nous ne le pêchons pas. Il est considéré comme «sous-utilisé en application du droit de la mer». Or, il n'est plus sous-utilisé.

Les navires étrangers ne devraient pas pénétrer dans la zone des 200 milles. Nous devrions dire qu'à compter d'aujourd'hui, les Canadiens pêchent tout le poisson qui s'y trouve. Peu importe comment nous le vendrons. Nous devrions pouvoir le vendre à des pays comme le Japon, Cuba et l'ex-URSS, dont les navires viennent pêcher dans notre zone des 200 milles. Or, nous ne le faisons pas.

C'est comme pour le GATT. Le gouvernement s'engage à faire telle ou telle chose, mais ne fait rien du tout.

Je suis ici, mon collègue est là, mais ni lui ni moi n'avons vraiment rencontré toutes ces organisations. Pourtant j'appartiens à toutes ces organisations. Je suis membre des associations qui lient le Canada et la France, le Canada et le Commonwealth, le Canada et les États-Unis. Personne ne m'a pas invitée, ni dans le cas du GATT ni dans le cas de ce conflit, à m'asseoir et à échanger avec des membres de ces organisations ou de l'Union interparlementaire pour leur dire ce qu'ils font.

Je pense qu'il faut commencer ici au Canada. Mardi, je crois, dans le *Globe and Mail*, il y avait une annonce où des phoques magnifiques disaient: «Non, ce n'est pas moi; rien depuis un mois.» Cela signifiait: «Je n'ai pas pris un seul poisson depuis un mois, ce n'est pas moi le coupable.» Qu'est-ce qui va de travers au gouvernement pour qu'on permette la parution de cette publicité d'un bout à l'autre du pays, comme si c'était les pêcheurs qui devaient être blâmés parce que les étrangers et les phoques prennent le poisson?

Ce n'est pas le cas, mais on donnera l'impression aux Européens que nous sommes coupables. Or, nous ne sommes pas responsables de cette situation. Nous voulons que les étrangers se tiennent à distance. Nous voulons réduire le troupeau de phoques et dire au monde

entier que, les phoques mangent en réalité une quantité énorme de poissons.

Pourquoi le gouvernement ne paie-t-il pas pour transmettre ce message? Il n'hésite pas à financer une multitude d'autres annonces.

M. Kilgour: Il n'a pas de courage.

Mme Campbell (South West Nova): Il manque de courage, c'est exact.

Les ministères de l'Environnement, des Pêches et des Affaires extérieures devraient faire paraître une annonce dans les journaux pour soutenir l'effort de la côte est. Autrement, nous verrons un autre reportage comme celui qui a été présenté hier aux actualités nationales, où des Allemands ont analysé la question du bois d'oeuvre et déclaré que nous avions tort d'agir comme nous le faisons.

D'ailleurs, cela se produira partout au Canada si ce gouvernement ne commence pas à agir de façon responsable et à défendre nos industries ainsi que nos ressources du secteur primaire.

Il pourrait, par exemple, publier une annonce pleine page, analogue à celle publiée par le Fonds international pour la défense des animaux dans le *Globe and Mail* et probablement dans d'autres journaux cette semaine, qui a fait plus de mal que de bien et qui n'a pas tenu compte du fond de la question.

Je terminerai en disant que ce gouvernement a la capacité nécessaire. Il a la capacité au Canada, au ministère des Affaires extérieures ainsi qu'au ministère des Pêches et des Océans de venir en aide à nos pêcheurs. Il en a la capacité.

Nous possédons des navires. Nous ne possédons peut-être pas de navires au sens où l'entendrait la politique de défense nationale, parce que nous n'avons pas de politique de défense nationale, mais nous possédons des navires que nous pourrions affecter là-bas. Nous avons des avions qui pourraient effectuer une certaine surveillance de la même façon qu'ils le font à l'intérieur de la limite des 200 milles.

Nous devrions invoquer ce pouvoir que confère la Convention du droit de la mer, si nous la ratifions, de prendre en charge le contrôle des ressources biologiques qui appartiennent légitimement aux Canadiens.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la députée qui vient de parler.

Soit dit en passant, je trouve étrange qu'elle puisse dire à la Chambre que le gouvernement a le pouvoir d'empêcher qu'une annonce soit publiée dans les journaux. J'ai entendu ce qu'elle a dit. Voici les mots qu'elle a employés: «Il aurait dû l'arrêter, ne pas la permettre.»

La dernière fois que j'ai vérifié, nous vivions encore dans une démocratie où il y a «liberté de parole». Je pense que la députée fait du tort à la côte est lorsqu'elle insinue que ce genre de chose est possible.

M. Mills: Elle a dit «protester».

M. Belsher: Je sais ce que la dame a dit. J'écoutais et c'est pour cela que je me suis levé pour intervenir.

M. Kilgour: Remarque sexiste.

M. Belsher: Non. C'est une bonne amie à moi, dans la mesure où l'on peut être amis entre membres de partis opposés.

Ce dont nous parlons aujourd'hui, c'est du secteur des pêches, un secteur qui nous inquiète tous. Les scientifiques étaient bien peu rassurants, quand ils nous disaient que la masse des reproducteurs n'était que de 270 000 tonnes. Maintenant, ils ont ramené cela à 130 000 tonnes de morues de 7 ans et plus. Ils ont aussi réduit leurs estimations des autres parties de la biomasse.

Voici ma question à la députée: À la lumière de cela, qu'aurait pu faire d'autre le gouvernement à l'intérieur de sa zone de contrôle de 200 milles, en plus des mesures déjà prises?

Mme Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, si j'ai dit «arrêter» et «permettre», ce n'est pas que je présume que la Chambre devrait arrêter ou refuser de permettre la publication de quelque chose dans les journaux, comme cela s'est fait parfois, cependant.

Je dirais que j'aurais souhaité que le bureau d'édition du *Globe and Mail* fasse preuve d'un peu plus de bon sens. Ce que je voulais dire, c'est que le gouvernement du Canada—ce ne sont pas les pêcheurs qui peuvent financer, ils sont toujours en train de payer... C'est un fait que le nombre de phoques devrait être réduit, parce qu'ils consomment d'énormes quantités de poisson.

À propos de votre question sur ce qui aurait pu être fait d'autre, je dirais que ce qui va se passer, je l'ai vu se produire en Nouvelle-Écosse, lorsque le gouvernement, sans avoir fait d'études, a dit: «Vous devez cesser de pêcher, car les stocks ne peuvent le supporter et il y a une surcapacité de pêche.»

• (1730)

Ce qui va arriver, c'est que les pêcheurs auront eu tellement de difficultés financières que, cette année, il n'en restera presque plus, parce qu'ils auront dû vendre leurs quotas—une décision du ministère—à des sociétés.

Les collectivités mourront, car il n'y aura plus d'usines de transformation du poisson.

J'estimais à l'époque, et je suis toujours de cet avis, qu'il y avait trop d'étrangers qui venaient pêcher dans nos eaux des espèces qu'on devrait cesser de qualifier de sous-utilisées. Nous devrions être autorisés à prendre tout ce poisson que pêchent les 100 navires-usines étrangers qui viennent dans notre zone de 200 milles, même si cela signifie investir pour se reconvertir à l'utilisation du poisson que nous avons, ou pour développer des marchés pour ce poisson.

Le poisson n'est pas couvert par l'Accord de libre-échange. Nous parlons ici du Japon, de Cuba, de l'URSS, de l'Europe de l'Est, de l'Europe de l'Ouest, du monde entier. Nous ne faisons rien. Nous avons perdu un temps précieux à ne rien faire. Nous avons permis aux étrangers de penser qu'ils ont maintenant des droits dans notre zone de 200 milles, ce qui n'est pas le cas. Ils ont peut-être des droits limités, s'ils sont exercés correctement, à l'extérieur de la zone, mais ils ne devraient pas décimer nos stocks biologiques comme ils le font en ce moment.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de conclure le débat et je crois que ce que nous avons entendu au cours des dernières heures constitue une discussion valable sur une situation tragique pour le Canada, mais plus particulièrement, bien entendu, pour la province la plus orientale de notre pays, c'est-à-dire Terre-Neuve. Cette tragédie touche non seulement le domaine de la pêche à la morue, dont nous parlio ns principalement ce soir, mais aussi celui de la pêche au saumon. La semaine dernière justement, le ministre et son collègue de Terre-Neuve on dû prendre des mesures draconiennes et interrompre indéfiniment cette pêche commerciale. En outre, l'interruption ou du moins le ralentissement des activités du projet Hibernia vient amplifier les effets de cette tragédie.

Il semble que, pour Terre-Neuve, toute nouvelle est nécessairement mauvaise en cette phase de son histoire. Il est très opportun que ce débat ait lieu cet après-midi. Je crois qu'au fond de lui-même, chaque député compatit avec Terre-Neuve et partage sa détermination à trouver des moyens pour lancer de nouvelles initiatives visant à résoudre les très graves problèmes auxquels elle doit faire face.

À mon avis le mot «tragédie» n'est pas trop fort pour décrire la situation de la pêche à la morue. La tragédie de la pêche à la morue constitue un problème environnemental mondial d'une très grande importance et elle mérite un appui mondial ainsi qu'une attention mondiale comparables à l'attention qu'on a malheureusement et malencontreusement accordée par exemple à notre bois d'oeuvre et à nos produits forestiers sur un plan commercial, et sur un large plan environ nemental dans le cas de l'Europe.

Je parlerai de ça un peu plus tard lorsque j'aborderai la question d'un programme d'information publique, mais il me semble qu'une des choses que nous devrions faire pour attirer l'attention sur la question de la morue et de la surpêche au-delà de notre zone de 200 milles, serait de lancer en Europe une campagne visant à rallier à notre cause les verts et leur indignation, de façon à ce qu'ils fassent adopter des mesures du même genre que celles qui nous ont été imposées, sur la base d'une perception fausse, en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

Il est tristement ironique que l'Europe ait réagi à une image fausse de la gestion des forêts au Canada et qu'elle ait décidé de boycotter nos produits forestiers, mais que nous semblions tout à fait incapables de susciter l'indignation du public et de le faire passer à l'action, action dont nous avons tellement besoin pour mettre fin au pillage de nos pêcheries par des Européens ainsi que pour éviter le désastre qui guette nos pêches et dont nous avons des preuves formelles.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que c'est à la surpêche qu'on doit la disparition des poissons au large de la côte atlantique. Les stocks du Nord-Ouest sont décimés principalement par les flottes de la Communauté européenne qui opèrent en haute mer au-delà de la limite de 200 milles.

Depuis 1986, la surpêche des stocks qui chevauchent la limite dépasse de 400 000 tonnes les contingents internationaux ; en 1991, il n'y a eu aucun fléchissement de cette dernière. Et bien que les mouvements migratoires varient d'une espèce à l'autre, un élément est commun aux stocks de morue, de flet et de sébaste qui chevauchent la limite de 200 milles; un bon nombre sortent de la limite de 200 milles et se déplacent pendant une partie de l'année en eau profonde en bordure du plateau continental et c'est là qu'ils sont victimes de la surpêche qui a conduit à l'épuisement des stocks.

Cette situation ne devrait pas se produire. Au contraire, ces stocks qui chevauchent la zone de 200 milles sont censés être capturés conformément aux décisions de conservation et de gestion prises par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Le Canada, la Communauté européenne, le Japon, l'URSS et la Norvège qui, entre autres, ont signé la convention de l'OPANO en 1978. Cet organisme a été créé pour évaluer scientifiquement les stocks, pour déterminer le total des prises admissibles, pour fixer des quotas aux pays membres et pour établir des mesures d'inspection et de contrôle à l'extérieur de la zone de 200 milles. Cependant, il incombe aux parties contractantes, aux pays membres qui accor-

dent des pavillons de complaisance, de donner effet aux décisions de l'OPANO. Or, ce n'est pas ce qui se passe.

Avant 1986, la Communauté européenne adhérait à presque toutes les décisions de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest. Toutefois, quand l'Espagne et le Portugal se sont joints à la Communauté européenne en 1986, celle-ci leur a donné un accès limité à ses eaux en leur promettant d'autres possibilités de pêche. À compter de 1986, la Communauté européenne a commencé à s'opposer aux quotas établis par l'OPANO et à se fixer unilatéralement des quotas plus élevés qui ont été alloués en grande partie à l'Espagne et au Portugal. En outre, la Communauté européenne a omis d'exercer une surveillance efficace sur les flottilles ibériques qui pêchaient pratiquement à volonté à l'extérieur de notre zone de 200 milles. En conséquence, les prises faites par les navires de la Communauté européenne ont largement dépassé les quotas de l'OPANO et même ceux qu'elle s'était elle-même fixés.

Cette situation a créé une véritable crise dans les pêches de l'Atlantique nord-ouest. De 1986 à 1990, les navires de la Communauté européenne ont enregistré des prises de morue, de flet et de sébaste totalisant plus de 530 000 tonnes. Ce chiffre est cinq fois plus élevé que les quotas alloués par l'OPANO. Dans certains cas, les prises de flet étaient dix-huit fois plus élevées que les quotas de l'OPANO et comprenaient en grande partie de jeunes poissons capturés dans des zones de reproduction.

Il ne s'agit là que des prises déclarées. Il y a des prises non déclarées et de fausses déclarations ainsi que des espèces non réglementées comme les raies. Ces chiffres ne rendent pas compte non plus des prises des flottes n'appartenant pas aux pays de l'OPANO. Entre 1986 et 1990, ces flottes et les autres navires qui pêchaient sans quotas de cette organisation ont pris plus de 165 000 tonnes de morue, de sole et de saumon mâle à l'époque du frai, ce qui s'ajoute aux chiffres impressionnants que j'ai déjà donnés pour brosser un tableau de la surexploitation de nos ressources.

Les chiffres donnés par la Communauté européenne pour 1991 ne sont pas très différents de ceux des dernières années même si elle avait accepté la plupart des quotas de l'OPANO pour 1991. Devant cette surpêche qui se poursuit, les stocks s'épuisent dangereusement et beaucoup de quotas ont été réduits de moitié au Canada. Entre 1986 et 1990, les quotas du Canada pour les espèces réglementées ont été réduits de 300 000 tonnes en tout.

Le modèle est maintenant bien implanté: le Canada et les autres membres de l'OPANO, à l'exception de la Communauté européenne, ont limité leurs prises pour conserver les stocks de poisson tandis que la Communauté européenne et les flottes des pays qui n'appartiennent pas à l'OPANO continuent de prendre tout ce qu'ils peuvent, souvent tout juste à l'extérieur de notre limite de 200 milles.

• (1740)

Pendant que le Canada a réduit sa flotte hauturière d'environ un tiers depuis 1986, les flottes de la Communauté européenne ont été réduites dans les eaux de la CE, pour tenter d'y diminuer la pêche, mais le nombre de navires de la CE et des pays n'appartenant pas à l'OPANO qui pêchent dans le nord-ouest de l'Atlantique a augmenté. Pourquoi? Parce que la zone située juste à l'extérieur de la limite des 200 milles est l'une des rares zones facilement accessibles où les flottes peuvent venir de loin et pêcher à volonté.

Depuis 1986, le Canada a tenté à maintes reprises de persuader la Communauté européenne et ses États membres de mettre fin à la surpêche. Le temps presse pour les stocks surpêchés. Il importe peu que la surpêche soit pratiquée par des navires battant pavillon espagnol, panaméen ou coréen si les stocks continuent de s'épuiser.

L'un des principaux éléments du plan de bataille canadien orchestré par le ministère des Pêches et des Océans, de concert avec le ministère des Affaires extérieures, a été le lancement d'une campagne d'information visant à sensibiliser l'opinion publique en Europe et dans le monde entier pour que, cédant aux pressions exercées par l'opinion mondiale, la Communauté européenne et plus particulièrement les flottes portugaises ainsi qu'espagnoles cessent de se livrer à la surpêche et respectent les quotas fixés par l'OPANO, contribuant ainsi aux efforts déployés pour préserver ces stocks de morue d'une importance et d'une valeur traditionnelle incommensurables.

De nombreuses activités ont été organisées dans le cadre de cette campagne, dont les suivantes: visites de délégations de parlementaires et d'industriels canadiens en Europe, participation à des tables rondes sur l'environnement, présence de porte-parole canadiens lors de grands événements en Europe, liaison avec des organis-

mes écologiques et scientifiques, séances d'information à l'intention des médias, entrevues ainsi qu'élaboration et diffusion de matériel d'information, comme des dépliants, des brochures et des vidéos.

On a mis à contribution le premier ministre du Canada, plusieurs ministres, députés fédéraux et provinciaux ainsi que des représentants, du secteur public, du milieu universitaire et des syndicats. On n'a vraiment rien négligé pour attirer l'attention des médias européens. La campagne d'information publique a pour cible la Communauté européenne, c'est-à-dire les dirigeants et chefs d'entreprise des États membres, les groupes écologiques et scientifiques européens ainsi que les médias, surtout en Espagne et au Portugal.

Qu'il suffise de mentionner les missions parlementaires auxquelles nombre de nos collègues députés ont participé, dont la mission de développement communautaire en Espagne et au Portugal. En octobre 1990, la Chambre de commerce du Canada y a envoyé une délégation composée de personnalités importantes du secteur de la pêche de la région de l'Atlantique. La même année, une délégation de la Fédération des coopératives de Terre-Neuve et du Labrador a assisté à une réunion de l'Alliance coopérative internationale, qui s'est déroulée en Espagne. Une brochure sur la question de la surpêche étrangère, intitulée *The Fragile Fishery*, produite spécialement à cette fin, a été diffusée en Europe et dans tous les pays du monde qui pratiquent la pêche.

Au printemps de 1991, des représentants de l'industrie et du syndicat ont accompagné au Portugal le ministre des Pêches et des Océans qui a fait un important discours en public et a eu plusieurs réunions avec ses homologues.

Cette campagne reste un élément essentiel des efforts du gouvernement dans ce domaine. On procède déjà à l'organisation de plusieurs activités et au lancement de nouvelles initiatives pour 1992. Notre mission auprès de la Communauté européenne et nos ambassades auprès des États membres de la Communauté européenne et des pays membres de l'OPANO ont reçu des informations détaillées sur la façon de présenter ce dossier très important et, en fait, tragique.

Des efforts sont actuellement faits pour étendre la campagne de façon à mieux appuyer notre action juridique, notamment à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui doit avoir lieu au Brésil cet été.

En mars, nous avons invité des journalistes européens et de pays membres de l'OPANO à Terre-Neuve. Ils pourront ainsi se rendre compte par eux-mêmes des conséquences de la surpêche.

Tous ces efforts se poursuivent. Pris isolément, aucun n'est vraiment radical, mais conjugués, il devraient concentrer l'attention sur cette catastrophe écologique imminente. Comme dans tout ce qui a trait à l'environnement, dans tout ce qui a trait au développement durable, rien ne se fait sans une certaine vision. Notre pays et, en fait, le monde doivent repartir à zéro en ce qui concerne la pêche dans les Grands bancs afin de déterminer ce qui est réalisable, ce qui peut être fait et s'engager à mettre en oeuvre les mesures nécessaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toute question nécessaire à l'adoption des crédits, conformément au paragraphe 81(14) du Règlement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote N° 113)

POUR

Députés

Althouse	Anawak
Angus	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre)	Baker
Bellemare	Black
Blaikie	Boudria
Brewin	Campbell (South West Nova)
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Fisher
Flis	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Heap
Hopkins	Hovdebo
Jordan	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Langan (Mission—Coquitlam)
Laporte	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay	Manley
Martin (Lasalle—Émard)	McGuire
Mifflin	Mills

Mitchell
Parent
Phinney
Simmons
Taylor
Wood—51

Pagtakhan
Peterson
Prud'homme
Stupich
Vanclief

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Blackburn (Jonquière)
Bosley
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Cooper
Corbett
Crosby (Halifax West)
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Edwards
Fontaine
Guilbault
Hawkes
Hockin
Horning
James
Johnson
Kempling
Landry
Larrivée
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
Martin (Lincoln)
Monteith
Oberle
Plourde
Pronovost
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Siddon
Soetens
Stevenson
Tremblay (Québec-Est)
Vézina
Weiner
Wilbee

Winegard

Andre
Beatty
Bird
Blenkarn
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Cole
Cook
Corbeil
Crosbie (St. John's West)
Danis
Della Noce
Dick
Domm
Ferland
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Halliday
Hicks
Holtmann
Hughes
Jelinek
Joncas
Koury
Langlois
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
McKnight
Moore
O'Kurley
Porter
Redway
Richardson
Roy-Arcelin
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Thacker
Turner (Halton—Peel)
Vien
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Worthy—90

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Bevilacqua
Couture
Duplessis
Harvey (Chicoutimi)
Lee
MacLaren
McCreath
Nowlan
Tardif

Blais
Dorin
Fee
Kaplan
MacDonald (Dartmouth)
Marchi
Milliken
Pickard
Vankoughnet

• (1810)

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion défaite.

[*Traduction*]

Mme Copps: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, pour dire que j'ai bien sûr été retardée par le vent d'hiver, même si j'ai passé une heure sur la route pour tâcher d'arriver ici. Je tenais à faire savoir que j'appuie la motion de mon parti.

Je ne puis croire que le ministre lui-même ait voté contre la motion. C'est une vraie honte.

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Conformément au paragraphe 30 (7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

M. René Soetens (Ontario) propose: Que le projet de loi C-263, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (frais personnels et de subsistance), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif F.

—Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à propos de cette mesure d'initiative parlementaire que j'ai proposée au tirage pour la première lecture, le 19 juin dernier. Certains diront de cette mesure qu'elle prête à controverse. Elle aura sûrement des répercussions pour un très grand nombre de Canadiens et a trait à l'équité fiscale.

Je voudrais dire pour qui exactement elle aura des répercussions. Elle en aura pour tous les députés, tous les sénateurs, tous les députés des assemblées législatives provinciales, tous les maires, préfets et conseillers municipaux élus, tous les commissaires d'écoles ainsi que tous les membres de commissions hydroélectriques ou de services d'utilité publique. Elle touche peut-être même un ramasseur d'animaux quelque part au Canada s'il existe une telle personne élue à cette fonction.

Toutes les personnes que j'ai mentionnées possèdent un privilège spécial, un privilège auquel personne d'autre

au Canada n'a droit. C'est qu'elles ont droit de toucher une portion de leur revenu, qu'on appelle allocation pour frais, en franchise d'impôt. Dans le cas des députés fédéraux, ils ont droit à un revenu additionnel de 33 p. 100, venant s'ajouter à leur traitement, qu'ils touchent à titre de député en franchise d'impôt sous forme d'allocation pour frais. Cela représente un montant d'environ 21 300 $. Il s'agit d'un supplément de 33 p. 100.

Ce supplément est de 33 p. 100 pour les députés fédéraux et de 50 p. 100 pour tous les autres politiciens au Canada. Je ne sais pas très bien pourquoi il en est ainsi, mais qu'il me suffise de dire que tous les autres politiciens élus au Canada ont droit à une allocation et que cette allocation est libre d'impôt.

J'insiste encore une fois sur la question d'équité. Personne d'autre dans notre pays n'a droit de recevoir un revenu d'emploi régulier qui soit considéré libre d'impôt.

Certains diront: «Oui mais, nous avons des dépenses en tant que politiciens.» Ce n'est pas moi qui va le nier. Nous avons certainement des dépenses, et je suis même prêt à dire que nos dépenses excèdent nos allocations. Là n'est pas la question. Je suis prêt à dire que nous avons des dépenses, mais comme elles nous sont remboursées, je crois que ces allocations devraient être imposables, comme c'est le cas pour tous les autres Canadiens.

Avant d'entrer en politique, j'étais représentant de commerce, et j'avais aussi des dépenses. Beaucoup de ces dépenses m'étaient remboursées. Cependant, à la fin de l'année, au moment de remplir ma déclaration d'impôt, il y avait cette chose qui s'appelait un avantage imposable. Cet avantage imposable s'appliquait à l'argent que j'avais reçu non pas à titre de salaire, mais pour aider à payer les dépenses liées à mon travail. C'était ce qu'on appelait un avantage imposable, et je devais ajouter ce montant à mon revenu imposable.

Puis, lorsque j'ai été élu député, j'ai continué de recevoir le même genre d'allocations mais, soudainement, elles n'étaient plus imposables. Le point que je voulais soulever en présentant ce projet de loi, c'est que les politiciens qui reçoivent ces allocations, c'est-à-dire tous les politiciens, devraient recevoir cet argent à titre d'avantage imposable.

Lorsqu'on parle de ces allocations comme étant un avantage imposable, certains diront qu'ils ont des dépenses et qu'ils ont des reçus à l'appui. Je pourrais demander à chacun des députés ici, à la Chambre, s'il ne lui arrive pas souvent d'acheter des billets pour des dîners organisés dans le but de recueillir des fonds ou pour des activités de bienfaisance et de recevoir un reçu aux fins d'impôt.

Je me demande combien de politiciens au Canada prennent ce reçu et disent: «Je n'ai pas payé d'impôt sur l'argent qui a servi à acheter ce billet, alors je ne déduirai pas cette dépense de mon revenu imposable.» J'ai l'impression que très peu d'hommes et de femmes politiques ne déduiraient pas ces dépenses déductibles d'impôt de leur revenu imposable, mais qu'ils le déduiraient de leur revenu exempté. Mon projet de loi vise à rendre les choses plus équitables, de façon à ce que les citoyens canadiens obtiennent ce que les politiciens n'ont pas, c'est-à-dire un avantage imposable s'appliquant aux allocations imposables qu'ils peuvent toucher.

Je parle ici d'équité en matière fiscale, et quand mon projet de loi a été soumis au processus normal servant à déterminer s'il allait faire l'objet d'un vote, je croyais qu'il aurait du mal à franchir cette étape. Il s'agit d'une mesure controversée, et je ne sais pas combien de députés l'appuieront à la Chambre.

Ce qui m'a le plus surpris, c'est de constater que le parti qui m'a donné le plus de fil à retordre est celui qui défend l'équité en matière fiscale. Faites ce que je dis, pas ce que je fais. Voilà l'attitude qu'il a adoptée au cours de ce processus. Il semblait très peu en faveur de ce genre de mesure, même s'il croit que les gens doivent payer leur juste part d'impôt.

Cette mesure aura sûrement un impact. Si nous faisons de ces allocations libres d'impôt et non imposables un avantage imposable, que cela signifiera-t-il pour les députés? Leurs allocations de 21 000 $ seront imposables. J'imagine que nous touchons tous un revenu assez élevé qui serait alors frappé du taux d'imposition de 29 p. 100. Il faudrait également payer l'impôt provincial d'environ 55 p. 100, en plus des surtaxes qui s'appliqueraient. Les allocations de 21 000 $ coûteraient probablement au député environ 10 000 $ ou 11 000 $ de plus en impôt. Je comprends tout cela. Je suis, quant à moi, bien disposé à rajuster les allocations si la perte de 10 000 $ ou 11 000 $ vous semble injuste. Je ne veux pas m'arrêter à cette considération. Rajustez les allocations en fonction de l'incidence totale que cela aura sur les recettes du gouvernement. Cela ne fait aucune différence, puisque si vous nous donnez 10 000 $ de plus, vous le récupérerez en impôt. Le tout aura très peu de conséquences.

Ce qui rend cette allocation non imposable injuste, c'est qu'elle existe depuis 40 ou 50 ans et que chaque fois qu'un député a droit à une augmentation, le fait qu'une partie de celle-ci ne soit pas imposable lui confère un

avantage encore plus grand parce qu'il fait partie des Canadiens ayant un revenu élevé.

• (1820)

Chaque année, l'allocation non imposable devient de plus en plus injuste pour les autres Canadiens qui ont des augmentations. Cela a certainement des répercussions.

Étant donné que le salaire d'un député comprend son salaire proprement dit et ses allocations, certains ont dit qu'en rendant la totalité de son salaire imposable, le député augmenterait sa pension. À mon avis, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne rajuste pas le salaire des députés. Par conséquent, il n'a pas de répercussion sur leur pension. L'allocation est indépendante de la pension du député. Si on continue à en faire un avantage imposable, elle n'entre pas dans le calcul de la pension des députés. Contrairement à ce que bon nombre ont dit, le projet de loi que je propose ne permettrait pas aux députés d'augmenter tout d'un coup leur pension.

S'agit-il d'une idée unique ou nouvelle? Je n'en sais rien. Je ne sais pas si un projet de loi d'initiative parlementaire a déjà été présenté à ce sujet. Aucune mesure semblable n'a certainement été présentée au cours de la présente législature, mais elle est bien accueillie par la population. Le *Toronto Star* a d'ailleurs publié un article très intéressant à ce sujet. Le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario a dit que son gouvernement devrait examiner les allocations non imposables que touchent les élus provinciaux et municipaux dans cette province. S'il en est ainsi, ce n'est pas à cause de la réglementation provinciale, encore que l'approbation de l'assemblée législative provinciale soit requise. C'est bien plutôt parce que la réglementation fédérale, la Loi de l'impôt sur le revenu, le permet.

Le *Toronto Star* rapporte que cette question a été débattue à North York l'année dernière. Voici les faits en bref. Les conseillers ont adopté à l'unanimité une résolution demandant à la province d'imposer l'allocation qu'ils touchaient. Voici, d'après le journal, le raisonnement qu'ils se faisaient:

> Mais les conseillers estiment que la population ne comprend pas bien la loi et la critique.
>
> «La population a l'impression que nous sommes grassement rémunérés», dit le conseiller Milton Berber.
>
> Le conseiller Paul Sutherland ajoute: «Les gens ne comprennent pas la raison d'être de cette exemption. Ils font tout un plat avec ça, car ils se font une fausse idée des sommes en question.»

Il y a d'autres passages intéressants. Je vous prie de croire que c'est la vérité. Il y a beaucoup de nos électeurs qui disent: «Dites donc, vous ne payez pas vos impôts comme tout le monde. C'est injuste. Quand votre taux d'impôt sur le revenu augmente, vous n'êtes pas touchés comme tout le monde.»

Si je propose ce projet de loi, c'est pour faire en sorte que mes électeurs et tous les Canadiens n'aient plus à maugréer à ce sujet. Nous serons enfin imposés comme tous les autres citoyens de notre pays. Je crois que ce que souhaitent les Canadiens, en définitive, c'est que les députés, les sénateurs, les députés provinciaux, enfin, tous les politiques d'un océan à l'autre soient imposés également.

Qu'est-ce que cela suppose dans ma municipalité, dans ma circonscription? Par exemple, dans ma circonscription—elles sont toutes différentes—, se trouvent trois municipalités. Dans chacune d'elles, on compte huit maires ou conseillers élus, ce qui fait 24 personnes. Nous avons également dix ou douze commissaires au conseil des écoles publiques et dix ou douze autres à la commission des écoles séparées, ce qui porte le compte à 44 ou 45. Puis, il y a deux députés provinciaux. Nous en sommes à 47 représentants élus.

Dans le cas de la ville de Pickering, il y a cinq commissaires à la société d'hydroélectricité. À Whitby, ces commissaires sont au nombre de sept. À Ajax, ils sont six. Nous en sommes à un total de 65 personnes. Nous avons aussi un député fédéral qui est touché par cette mesure. Par conséquent, dans ma seule circonscription, ce projet de loi vise environ 70 personnes. En multipliant ce chiffre par le nombre de circonscriptions au Canada, soit 295, on s'aperçoit que ce projet de loi aurait finalement des répercussions sur beaucoup de monde, et je soupçonne que le nombre de représentants élus par circonscription serait beaucoup plus élevé que 75, en moyenne, parce que certaines circonscriptions comptent dix ou même vingt municipalités. Bien des gens seraient touchés par cette mesure.

Mais revenons à l'objet de ce projet de loi. En posant ce geste, je ne vise qu'à améliorer l'équité du régime fiscal. Je ne tente pas de modifier le revenu des politiques de notre pays. S'ils croient que leur salaire n'est pas adéquat et s'ils trouvent que leurs dépenses sont beaucoup plus élevées que ce qu'on leur rembourse, tous les politiques du Canada peuvent simplement présenter un projet de loi visant à porter leur salaire au niveau qu'ils jugent raisonnable. Je sais que nous sommes la cible de bien des remarques désobligeantes quand nous retournons dans nos circonscriptions. Les gens disent que nous sommes trop payés et que nous ne travaillons pas assez.

Ce sont des accusations que tous les députés connaissent. Bien sûr, nous réfutons certaines de ces accusations.

Nous en avons le droit. Nous avons été élus pour servir de chefs de file et prendre des décisions. Si des députés estiment que 64 000 $, ce n'est pas suffisant ou qu'une allocation de 21 000 $, ça ne suffit pas, ou que toute autre allocation que nous recevons en plus de notre salaire ne suffit pas, ils peuvent en demander plus. Je pense que mon projet de loi ne porte pas là-dessus. Les députés ont toujours ce droit. Ce que je propose, c'est que, peu importe la décision que prendra le Parlement ou toute assemblée législative sur notre compte, l'allocation devienne imposable. C'est ce que j'appelle l'équité en matière d'impôt. C'est ce qu'il convient de faire et c'est pourquoi je présente ce projet de loi aujourd'hui.

Malheureusement, au bout du compte, ce projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote en raison des décisions et du processus que cela comporte, mais je respecte cette décision parce que c'est le processus parlementaire qui le veut ainsi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'interviens souvent dans cette enceinte pour remettre en question les initiatives du gouvernement, mais je tiens à dire qu'aujourd'hui, je salue sincèrement celle du député d'Ontario.

Selon moi, il se penche sur l'un des aspects les plus exaspérants de notre régime fiscal pour les Canadiens. Ces derniers ont le sentiment que les règles et les règlements ainsi que toutes les exceptions et tous les avantages fiscaux prévus dans le régime fiscal actuel ne font que compliquer les choses et accroître la paperasserie; tout le monde s'entend pour dire que notre régime fiscal est injuste.

Ce que j'aime dans l'initiative du député, c'est qu'il s'adresse aux députés, les gens dont on se méfie le plus dans tout le Canada, et leur dit fondamentalement qu'ils doivent réformer radicalement le régime fiscal en commençant par eux-mêmes et en faisant disparaître les avantages dont ils profitent à l'instar de tous les autres politiciens au Canada. Comme le député l'a déclaré, cela ne nuira en rien à leur travail. En d'autres termes, s'ils ont besoin d'argent pour des motifs légitimes, ils pourront alors, comme il l'a dit, s'adresser à la Chambre et demander des crédits supplémentaires pour couvrir leurs dépenses en tant que députés.

Rien ne déplaît plus aux Canadiens que de penser que les législateurs du pays parlent de réforme fiscale et d'équité dans le régime fiscal, quotidiennement, mais qu'ils profitent chaque année d'avantages fiscaux s'élevant à 20 000 $. Les Canadiens n'auront jamais totalement confiance dans le système tant que nous ne commencerons pas à réformer les dispositions qui nous touchent.

Comme le député le sait, j'essaie de faire avancer le débat sur la réforme fiscale. Je suppose que cela fait pratiquement trois ans et je tiens à préciser que tout le principe sur lequel s'appuie la notion d'un taux d'imposition unique consiste à faire disparaître tous les avantages fiscaux existant dont peuvent profiter non seulement les particuliers, mais également les sociétés. Il faut peut-être adopter une nouvelle législation fiscale permettant aux gens de déterminer clairement s'ils sont traités de façon équitable ou pas. J'estime qu'un régime de la sorte contribuera beaucoup à modifier les attitudes à l'égard de la productivité et de la qualité de notre travail au Canada.

• (1830)

Je n'ai vraiment rien d'autre à ajouter. J'appuie entièrement cette motion. Il est dommage de débattre tard un jeudi soir un projet de loi d'initiative privée comme celui-ci. Je veux dire qu'une initiative comme celle-ci devrait susciter plus d'attention. Nous devrions donner un plus long préavis aux députés et en faire davantage la promotion. Je serai honnête avec vous; je n'ai entendu parler de ce débat qu'hier soir, lorsqu'un employé du cabinet du ministre des Finances m'a informé qu'il allait avoir lieu aujourd'hui.

C'est le genre de mesure que veulent les Canadiens. Je regrette que cette motion ne puisse pas faire l'objet d'un vote. D'ailleurs, je ne sais pas pourquoi. Le député fait partie du gouvernement. Il devrait y avoir un moyen d'obtenir tout l'appui que mérite cette motion. Nous pourrions peut-être modifier le budget ou l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu. Jour après jour, nous entendons le Nouveau Parti démocratique parler d'équité fiscale et de simplification du régime d'impôt. Je suis sûr que nous pourrions obtenir son appui. Je sais que mon chef en parle constamment. Je suis certain que si le député, qui est proche du ministre des Finances, insistait un peu plus, nous pourrions voter sur cette motion, et elle pourrait avoir force de loi au Canada. Cela permettrait de commencer à rétablir la confiance dans cette institution, ce qui constitue la principale préoccupation des Canadiens à l'heure actuelle.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'appuie moi aussi l'idée générale de cette initiative. J'apprécierais que le député qui a présenté cette motion écoute attentivement ce que j'ai à dire parce que je pense qu'il a trahi, à certains égards, le but qu'il cherche à atteindre en ne traitant que d'un aspect très limité des frais de représentation, des allocations ou des régimes de pension des députés.

Cela me fait beaucoup penser aux propos tenus la semaine dernière par le chef du Nouveau parti démocratique. Je n'étais pas à la Chambre, mais je sais qu'elle a parlé des pensions. Et, hors contexte, elle peut montrer que les pensions—que bon nombre d'entre nous n'espérent jamais recevoir—sont trop généreuses, qu'elles sont basées sur les mauvais critères, et quoi encore. Le député vient d'agir exactement de la même manière en traitant seulement de la question des frais de représentation et le fait qu'ils sont exonérés d'impôt. Et le député de Broadview—Greenwood a applaudi à cela.

Je connais bien ces deux messieurs, et je sais qu'ils ne sont pas du genre moralisateur. Mais de ne parler que d'un aspect du problème présente un danger. Je reconnais que nous ne devrions pas avoir d'avantages fiscaux. Mais je peux vous prouver que les frais de représentation comme tels ne suffisent pas aux besoins de la plupart d'entre nous. Franchement, ce n'est pas être juste envers soi-même et envers les autres députés que de présenter cette motion.

Le fait que vous n'ayez pas présenté toute la situation, mon ami, et la réaction du député de Broadview—Greenwood nuisent à tous les députés. En traitant d'une question isolée de son contexte, vous alimentez la méfiance envers l'ensemble des députés.

Je fais partie de cette Chambre depuis trois ans seulement. Je viens du milieu des affaires, des affaires privées, mais j'ai aussi une grande expérience des affaires publiques. J'ai été surpris de voir le régime de rémunération spécial, mal fait et tout croche qui a été élaboré au fil des ans un peu n'importe comment. Pensons-nous vraiment pouvoir fonctionner avec un tel régime?

L'an dernier, par exemple, nous avions prévu des frais de 6 000 $ pour ceux d'entre nous qui doivent loger à l'hôtel ou louer un appartement, parce qu'ils n'habitent pas dans la région. Cette disposition est entrée en vigueur des décennies après que la Chambre a choisi de siéger ici. Cette allocation n'est pas une récompense pour moi, puisque je possède la maison en copropriété que j'habite. Je dois me débrouiller avec une allocation de 40 $ par jour, car pour une raison ou une autre, on ne juge pas approprié que je présente une demande de remboursement de mes débours pour une deuxième résidence. Comme nous le savons tous et comme tout Canadien devrait s'y attendre, il nous faut tous avoir une deuxième résidence ici si notre circonscription se trouve ailleurs.

Il n'y a pas de fin. Moi qui abandonnais ma carrière d'homme d'affaires pour devenir député, je m'offusque de l'étiquette que j'ai reçue, du manque de respect dont nous sommes l'objet, de la méfiance que nous inspirons et de la perception dans la population que nous sommes excessivement rémunérés, que nous ne travaillons pas assez et que nous abusons du régime fiscal ainsi que du régime de retraite.

Je ne me plains pas; je m'acquitterais même de ce travail bénévolement si je le pouvais, tant que j'en aurais les moyens parce que je suis convaincu que c'est une des fonctions les plus respectables qu'un Canadien puisse remplir. Cependant, la réalité, c'est que la rémunération totale que je touche pour ce travail ne couvre pas toutes les dépenses que je dois engager et elle est bien en deçà du salaire que j'ai fait pendant toute ma vie. Le coût de toutes les activités et de toutes les perspectives d'affaires qui sont perdues, c'est-à-dire le coût des occasions qu'on rate pour assumer cette fonction, est loin d'être remboursé.

Franchement, je ne partage donc pas l'opinion des deux députés que je respecte beaucoup et qui ont traité cette question avec autant de vigueur dans un contexte aussi limité.

Ce que je vous proposerais à vous et aux autres députés de cette Chambre, comme je l'ai franchement proposé à mon propre chef et à mon caucus, c'est de créer une commission pour faire une étude ou une enquête publique sur la rémunération globale des députés, pour évaluer leurs salaires par rapport aux qualités et aux exigences requises, pour vérifier toutes leurs dépenses, y compris celles relatives à une résidence secondaire et aux déplacements en avion, pour voir à ce que nos foyers ne soient pas brisés du fait que nos conjoints et nos enfants vivent loin de nous la plupart du temps, et pour s'assurer que les frais de voyage en avion constituent non pas un cadeau, mais une nécessité de nos fonctions. Pourquoi ne pas mentionner les voyages en avion dans cette motion? Les voyages gratuits en avion, les 64 points, surtout s'ils ne sont pas utilisés, sont encore plus choquants que le caractère non imposable de l'allocation pour frais.

M. Mills: Cela ne fait pas partie de la loi.

M. Bird: Laissez tomber la loi. Nous voulons parler de tout le paquet. Vous vous arrêtez à des technicalités. La réalité, c'est que le public voit d'un mauvais oeil toute cette question de rémunération des députés parce qu'il y a toujours quelqu'un, un député, un journaliste ou un simple citoyen, qui monte en épingle une partie spécifique de notre programme de rémunération, comme le fait la motion d'aujourd'hui. Il donne alors l'image d'une performance spectaculaire et courageuse et laisse croire que nous pouvons changer le monde. Changeons d'abord le monde de la politique de ce pays et de cette Chambre. Commandons une enquête publique portant sur notre rémunération globale, y compris le régime de pension. Accueillons les recommandations, discutons-en en Chambre, mettons publiquement sur pied un nouveau programme de rémunération qui tiendra compte de tous ces éléments et exigeons qu'il entre en vigueur aux prochaines élections.

En outre, assurons-nous que toute personne qui se porte candidat connaisse bien le programme à l'avance. Il ne faut pas compromettre le régime de pension de qui que ce soit pour le moment; ceux qui sont déjà là l'ont gagné de façon transparente. Adoptons, à partir des prochaines élections, un programme global, regroupant les salaires, les dépenses, les frais de voyage et de déplacement, les dispositions fiscales, le logement et les régimes de pension, auquel le public pourra faire confiance, afin qu'on puisse attirer le genre de personnes dont on a besoin dans cette Chambre.

J'approuverais une telle motion. J'approuverais ce genre de proposition venant d'un député car c'est le genre de proposition qui ne cache rien et commande une action immédiate; elle nous interpelle en disant: «Créons cette commission et tout de suite!»

Des voix: Bravo!

• (1840)

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le député a très bien exposé certains des problèmes de la vie de député et quelques-uns des problèmes que soulève, par certains aspects, le projet de loi. Je dis «par certains aspects» parce que ce qu'il faut reprocher à ce projet de loi, c'est de ne porter que sur un problème particulier à l'exclusion de toutes les autres questions que le député vient de soulever, c'est-à-dire tout ce qui touche directement et indirectement les indemnités des députés.

Par conséquent, plutôt que d'appuyer le projet de loi, j'appuie la requête que vient de formuler le député et qui a déjà été présentée par d'autres au fil des ans, c'est-à-dire, que l'on trouve le moyen de faire régler toute cette question par quelqu'un d'autre que nous. Peu importe quelle décision nous prenons, nous ne pouvons pas gagner devant l'opinion publique tant que les Canadiens restent aussi cyniques devant le processus politique. J'ajoute tout de suite que la population a toujours, jusqu'à un certain point, fait preuve de cynisme envers ses politiciens et le processus politique. À cet égard, il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Je me souviens d'avoir lu un ouvrage intitulé *Fifty Years of Headlines*. L'un des titres que j'ai retenus pour l'année 1906 se rapportait à une hausse exorbitante de salaire que s'étaient accordés les députés. C'est dire que déjà, en 1906, les médias, et d'autres aussi on peut le présumer, se plaisaient à présenter les députés sous un mauvais jour.

Je dirais même que cela est une industrie depuis longtemps. Il ne fait aucun doute que parfois, en tant que groupe, nous méritons des critiques, mais parfois, nous ne les méritons pas.

Je suis troublé par les paroles du député de Broadview—Greenwood qui prétend que nous sommes les personnes qui inspirent le moins de confiance aux Canadiens. Franchement, je ne partage pas son sentiment. Je n'ai pas l'impression d'être l'une des personnes à laquelle on fait le moins confiance dans ce pays. Je suis toujours fier d'être député. Je me sens bien dans ma peau de député. Si mon collègue de Broadview—Greenwood a l'impression d'être l'une des personnes qui inspire le moins confiance à ses concitoyens, je suis désolé pour lui. Bien sûr, les gens critiquent les politiciens et le régime politique. Mais à mon avis c'est une exagération.

Ce projet de loi et les remarques du député de Broadview—Greenwood ainsi que celles qu'on entend de temps en temps ici sont une forme de piété, de dévotion et d'héroïsme suffisant aux dépens de nos collègues.

Le principe que le député d'en face veut promouvoir est celui de l'égalité aux yeux du fisc. C'est un principe que tout le monde dans mon parti accepte et que nous avons défendu dans le passé et que nous continuons à défendre.

Tout ce que nous avons à dire au sujet de ce projet de loi, c'est qu'à lui seul, il ne règle pas le problème d'ensemble, perçu ou réel, en ce qui concerne l'ensemble de la rémunération des députés.

Le député rêve en technicolor s'il pense que, si notre allocation pour frais devenait imposable et si nous la trouvions alors insuffisante, nous pourrions tout simplement décider de l'augmenter de façon à toucher la même somme. Si le député pense que nous pourrions agir de la sorte sans nous attirer des critiques plus vives que celles dont il se plaint d'être maintenant l'objet, il se trompe lourdement.

J'en reviens donc à ce que j'ai dit au début, à savoir que quoi que nous décidions de faire, il faut régler cette question d'une façon ou d'une autre. L'argument a été invoqué l'autre jour par mon chef à propos de toute la question des pensions des députés, qui est devenue si importante, à savoir qu'il faut nous en débarrasser et laisser le soin à quelqu'un d'autre de faire ce jugement et probablement aller au-delà de ce que nous avons fait au cours des années, qui est selon la loi de laisser en décider deux députés à la retraite. Les gens pourraient toujours dire: «Eh bien, ils font toujours partie du club.» Confions à diverses personnes le soin d'étudier la question et de faire des recommandations. Je me risque à dire que si les personnes de l'extérieur faisaient notre travail ici et assumaient nos responsabiltiés, elles jugeraient peut-être que nous sommes dignes de plus de compassion que nous n'en recevons actuellement. C'est possible.

Le problème est que cela pourrait être le cas, bien que tout le monde pense que le plus grand frein imposé aux salaires des députés et autres avantages a pour origine, dans une certaine mesure, le fait que nous devons les fixer nous-mêmes. Nous devons politiquement en rendre compte. Il n'en a peut-être pas toujours été ainsi. Je suis assurément ouvert à cette idée, alors que j'ai voté moi-même contre une augmentation en 1981, la dernière fois qu'il y en a eu une.

Il se pourrait que le fait même que nous contrôlions le processus joue vraiment le rôle de frein. C'est peut-être difficile à croire étant donné tout ce que les gens disent ces jours-ci au sujet, entre autres, de nos avantages. En dépit du fait que c'est peut-être vrai, je dis dans l'intérêt du processus politique et des députés qu'il faut vraiment que nous nous en débarrassions.

Il n'y aura pas que nous qui devrons prendre le risque de ce que ces personnes recommanderont. Le public devra prendre le risque de ce qu'un examen indépendant de notre situation pourra recommander. Nous devrons accepter ce risque.

Lorsque le député cherche à faire ressortir cet élément, même si je souscris peut-être au principe fiscal en cause. . .

M. Mills: C'est de cela qu'il s'agit, d'un principe fiscal.

M. Blaikie: Le principe fiscal en question est dans ce cas faussé, vu qu'il ne s'applique pas à l'ensemble des mesures auxquelles il devrait s'appliquer pour être valable.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'aimerais remercier le député d'Ontario d'avoir porté cette question à notre attention ce soir.

Je puis dire pour ma part que le niveau de vie ne s'améliore pas quand on devient député. Néanmoins, ça ne change rien au fait que la vaste majorité des gens pensent que les députés touchent des salaires très élevés. C'est vrai, nous avons un salaire supérieur à la moyenne de bien des Canadiens. On nous accorde des indemnités, de l'argent net d'impôt, pour faire face aux frais supplémantaires que nous avons dès que nous acceptons le mandat qui nous est confié.

Je crois que le député du Nouveau-Brunswick a mis exactement le doigt sur le problème en faisant remarquer qu'il ne faut pas considérer cette question hors de son contexte et qu'il faut envisager l'ensemble. Il est toujours possible de l'améliorer.

Je sais que, dans beaucoup d'autres provinces, aux paliers inférieurs de l'administration, l'argent net d'impôt représente en principe un tiers du total des indemnisations. Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les députés. Il est fixé à un certain montant. Je sais également quel mode de vie est celui des députés et ce que les gens attendent d'eux quand ils leur envoient une invitation leur demandant d'assister à telle ou telle manifestation organisée dans leur circonscription afin de collecter des fonds, tout en espérant qu'on les invite au restaurant à l'étage au-dessus. Les gens pensent qu'on peut réclamer le remboursement de ces frais.

Non, ce type de dépenses est prélevé sur l'allocation qui accompagne notre deuxième résidence. Depuis deux ans, nous avons pu réclamer jusqu'à 6 000 $ parce que nous vivons loin de notre résidence principale.

Bien que je souscrive à ce que notre député d'Ontario nous propose, nous ne pouvons pas considérer cette question hors de son contexte. Je ne pense pas qu'il l'ait proposé. Je ne l'ai pas entendu le dire dans ses remarques. Il a dit qu'il faudrait que nous tenions compte de toutes les indemnités pour nous assurer que nous sommes indemnisés équitablement.

• (1850)

C'est la raison même pour laquelle il faut dire que nous ne voulons pas seulement que se portent candidats des gens qui ont les moyens d'être envoyés à Ottawa.

Nous voudrions nous assurer que notre pays soit représenté par un bon échantillon de notre population qui aille d'une côte à l'autre et qui appartienne à diverses professions.

Même si j'approuve l'initiative qu'a prise le député, je souscris à ce que nous a dit le député du Nouveau-Brunswick ce soir, à savoir que nous aurions vraiment besoin d'étudier davantage la question au lieu de la traiter hors de son contexte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 52, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 52.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 13 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona) propose:

Que de l'avis de la Chambre, le Canada devrait se retirer des négociations concernant un accord de libre-échange nord-américain, donner son avis de retrait de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et poursuivre une stratégie de commerce mondial qui ne vise pas à transformer la planète en un terrain de jeux sans restriction pour l'élite des entreprises multinationales.

—Madame la Présidente, aux prochaines élections, les Canadiens devront faire un choix au sujet de l'avenir de leur pays. Ils auront le choix d'élire un parti politique comme le Parti progressiste-conservateur du Canada ou le Parti réformiste du Canada. . .

• (1010)

Une voix: C'est la même chose.

M. Blaikie: Quelqu'un dit que c'est la même chose—à tort—qui est partisan de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et du principe d'un accord de libre-échange nord-américain, qui est négocié actuellement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique; ou d'élire un parti politique qui estime que ces deux accords, l'un qui existe déjà et l'autre éventuel, et même imminent d'après ce que nous croyons savoir, sont si contraires à la survie du Canada que nous devons dénoncer l'un et éviter de jamais conclure l'autre.

C'est le choix qui doit être offert aux Canadiens aux prochaines élections, et c'est le Nouveau Parti démocratique du Canada, et lui seul, qui leur rendra ce choix possible en 1992 ou en 1993, quelle que soit la date des prochaines élections.

Ce sera notre devoir de le faire, par loyauté à l'égard de nos propres principes et par loyauté à l'égard du Canada. Les Canadiens devront choisir entre un avenir dicté par ces accords, qui comportera certains problèmes, ou un avenir où ils seront libres de chercher une solution de rechange à ces accords, qui soit réelle et qualitativement différente, mais qui présentera aussi ses propres problèmes.

Dans un monde caractérisé par la tendance dite de mondialisation, dont sont symptomatiques l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et le projet d'accord de libre-échange nord-américain négociés en réaction à cette tendance, deux solutions s'offrent: ou bien résister ou bien s'adapter—voire, dans le cas du gouvernement actuel, la favoriser.

S'adapter ou résister à cette tendance, tel est le choix que nous avons. S'adapter à la mondialisation et devenir, pour employer un mot à la mode, compétitifs, il n'y a vraiment pas d'autre solution. Selon les partisans de l'adaptation, les dirigeants de ce monde sont en train de créer un climat où s'adapter est de pure nécessité et, plus vite nous le ferons, mieux nous nous en porterons. Pour ceux qui sont en faveur de l'adaptation, c'est la réalité. Pour ceux qui sont contre, c'est la catastrophe.

Les premiers ou bien estiment ou bien veulent faire croire aux autres que la mondialisation est quelque chose de comparable à la météo. Nous n'y pouvons rien. Le marché mondial qui est en train de naître n'est pas une création de l'homme en réponse à ses efforts en vue d'aider l'humanité, mais une force en soi à laquelle les gens avisés feraient bien de se soumettre. Le contraire serait, selon eux, de la folie.

Les seconds, ceux qui résistent, disent au sujet de la mondialisation et de la compétitivité qu'une planète gouvernée par les seules forces du marché mondial non seulement n'est pas souhaitable, mais n'est pas non plus inéluctable. Selon eux, il y a un seul monde, c'est vrai; un

monde de plus en plus petit, certes, mais c'est plutôt une communauté mondiale qu'un marché mondial, où la coopération et non la compétitivité est le mot clé pour assurer l'avenir de la planète.

Selon eux, la mondialisation qui s'établit devant nous et à laquelle on nous demande de nous adapter, n'est rien d'autre qu'une notion politique édulcorée destinée à dissimuler la réalité. La réalité, c'est que l'élite des entreprises multinationales veulent transformer la planète en un terrain de jeu pour elles-mêmes, où elles peuvent jouer entre elles sans se faire embêter par des facteurs tels que des gouvernements démocratiquement élus, et bien approvisionnées en l'équivalent économique de la chair à canon, c'est-à-dire des populations inquiètes et disposées à accepter des injustices ou même à démanteler des structures de justice existantes afin d'obtenir des investissements ou des emplois, au détriment d'autres populations tout aussi inquiètes mais moins disposées à offrir le même arrangement ou moins en mesure de le faire.

La mondialisation est un autre nom utilisé pour masquer un chantage global, intégré et très sophistiqué où les gouvernements acceptent au nom de leur peuple les exigences du maître-chanteur et s'emploient ensuite à imposer ces exigences à leur propre peuple tout en marmonnant des phrases qui voudraient nous faire croire que bien qu'amère, la pilule réussira à nous guérir. Ce n'est pas un remède, madame la Présidente, c'est un poison.

Au Canada comme à l'étranger, le chantage est double. Tout d'abord, nous sommes forcés par chantage de la part de l'ensemble du monde des affaires à conclure ces accords, ou amenés à les accepter par de vastes campagnes de publicité, comme ce fut le cas lors des dernières élections. L'accord rend ensuite le chantage du monde des affaires auprès des sociétés individuelles aussi bien qu'auprès de la collectivité d'autant plus facile et acceptable que l'Accord de libre-échange et l'accord nord-américain de libre-échange rendent acceptable ce qui était auparavant moralement suspect. Ce n'est pas une chose qui a échappé aux Canadiens non plus. Ce qui est bon pour les entreprises est bon pour les citoyens, ce qui explique le phénomène du magasinage outre-frontières aggravé par la TPS et par la valeur élevée de notre dollar, qui est également liée à l'Accord de libre-échange. Mais je m'écarte du sujet.

Dans les pays du tiers monde, le chantage se présente sous la forme de ce qu'on appelle le rajustement structurel, un euphémisme masquant le fait, entre autres choses, qu'on affame délibérément les enfants pour sauver le système de valeurs du monde financier international. L'ajustement structurel est le nom donné aux exigences imposées aux gouvernements du tiers monde qui préféreraient plutôt nourrir leur propre peuple, produire leurs propres aliments, accroître les services de santé publique, exporter leurs ressources de façon lucrative et autres objectifs aussi ridicules, mais qui sont forcés de ne pas le faire parce que ces plans ne correspondent pas au modèle économique privilégié par le FMI ou la Banque mondiale.

Au Canada, nous faisons nous aussi du rajustement structurel. La différence, c'est que nous devrons démanteler là où les autres pays ont été priés de ne pas bâtir pour commencer. L'autre différence, dans une certaine mesure, c'est que nos gouvernements semblent vraiment croire que tout cela est bon, alors que certains pays ou gouvernements du tiers monde ont au moins la dignité de penser le contraire, voire d'opposer parfois de la résistance.

Or, ce qui est en jeu dans tout cela, c'est le pouvoir. Qui dominera le monde et à quelle fin? C'est une question de souveraineté, non pas la souveraineté au sens étroit employé par les États au XIX^{e} siècle, même si cela n'était pas sans importance, mais la souveraineté au sens politique avec un grand P. Il faut se demander qui et quoi sera souverain, non seulement au Canada, mais dans le monde entier. Est-ce le marché qui sera souverain?

Le problème avec l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et l'accord de libre-échange nord-américain, et la mondialisation en général, c'est qu'ils règlent la question de la souveraineté en mettant un terme au débat idéologique qui se poursuit au Canada et dans les autres pays occidentaux depuis des décennies. En discutant des avantages du marché par rapport à l'État, du secteur privé et du secteur public, de la droite et de la gauche, nous avons trouvé un certain équilibre, quoique fragile, entre les différents points de vue. Cela nous a permis d'instaurer des économies mixtes, de jouir d'un niveau admirable de justice sociale et de confier au gouvernement un rôle assez considérable pour que la démocratie importe à l'économie. Toutefois, ce qu'il faut retenir avant tout, c'est qu'aucune idéologie ni aucune institution n'était complètement souveraine.

À ceux qui prétendent que le Canada a sacrifié sa souveraineté en concluant l'Accord de libre-échange, les partisans de la compromission répondent que la signature même de l'accord constituait un acte illustrant bien notre souveraineté. Ceux qui résistent à l'accord reconnaissent que la souveraineté peut être déléguée, mais ils précisent qu'elle est un principe politique qui ne peut être délégué qu'à une entité politique. La délégation de la souveraineté nationale peut se faire de deux façons: par la décentralisation, c'est-à-dire vers les régions ou les provinces, ou

alors vers le haut, à une organisation politique internationale, comme l'ONU. Toutefois, en s'en remettant au marché, à une entité non politique et non démocratique comme un marché continental ou mondial, le Canada ne délègue pas sa souveraineté, il l'abdique. Cela s'inscrit dans la tentative de subversion du pouvoir politique légitime faite par les puissances économiques mondiales qui n'ont de compte à rendre à personne.

Les partisans de la droite, qui ont toujours favorisé le marché sans la moindre équivoque, pourront désormais manoeuvrer à leur aise sans avoir à recourir à la politique. Ce genre d'accords commerciaux leur permettront d'atteindre leurs buts. Les conditions économiques créées par ces accords, ou même par le GATT que les dirigeants voudraient bien voir dominé de la même façon par les valeurs du marché libre, éroderont la gestion de l'offre, les programmes sociaux, les lois et règlements en matière de travail et de protection de l'environnement, ainsi que tout ce qui pourrait empêcher les plus puissants de faire ce qu'ils veulent.

La souveraineté politique nationale devient une blague cruelle. Nous sommes actuellement témoin du déclin de la politique. Les gouvernements en seront réduits à jouer le rôle de spectateurs ou de mendiants, échangeant les valeurs de leur peuple pour obtenir la faveur des investisseurs mondiaux.

• (1020)

Même ceux qui ont voté en faveur de l'Accord de libre-échange seront surpris de voir comment le Canada s'en tirait mieux avant que leur vision ne devienne réalité. Leur victoire sera tragique. On devrait les mettre en garde et leur dire d'être prudents dans ce qu'ils demandent, car ils pourraient bien l'obtenir.

Ceux qui résistent seront peut-être prêts à déléguer la souveraineté économique à un organisme politique international où les États membres ont voix au chapitre, comme les Nations Unies ou la Communauté économique européenne dans une certaine mesure, à condition que cet organisme international favorise la coopération plutôt que la concurrence. Il ne suffirait pas d'être l'arbitre timide d'un affrontement économique mondial. La délégation de la souveraineté devra se produire d'une façon ou d'une autre si nous voulons régler la crise écologique mondiale.

Cependant, au lieu de ce genre d'érosion de la souveraineté, nous voyons disparaître notre souveraineté en faveur des forces du marché qui ne se soucient absolument pas de l'environnement et qui ont d'ailleurs contribué à créer la crise écologique que nous connaissons.

Dans un monde où nous venons de célébrer la fin du totalitarisme bureaucratique dans l'Est, nous semblons prêts, pour célébrer notre victoire idéologique, à retourner aveuglément au capitalisme à l'état brut que nous avons délaissé il y a des années. La seule différence, c'est que nous parlerons dorénavant de mondialisation, mais ce sera en fait du totalitarisme pur et dur motivé par l'avidité et l'égoïsme des grandes entreprises, ce qui, au départ, avait donné naissance à l'autre forme de totalitarisme. Ces deux formes de totalitarisme ont toujours été très préjudiciables à l'environnement et à la dignité humaine, et continueront de l'être.

J'espère avoir réussi à démontrer aujourd'hui la profondeur de notre opposition à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, au projet d'accord de libre-échange nord-américain et à un autre qui pourrait ensuite viser tout l'hémisphère.

Cet accord est mauvais, et on ne saurait se contenter de simplement le renégocier. Il ne nous a pas permis d'obtenir ce que le gouvernement souhaitait, soit la possibilité pour notre pays de se soustraire aux lois commerciales américaines.

En échange de ce que nous recherchions et que nous n'avons pas obtenu, nous avons renoncé à notre capacité de décider de notre politique énergétique et de nos règles en matière d'investissement. Nous avons renoncé à être maîtres de nos services et, indirectement, nous avons préparé le terrain à la disparition, à plus ou moins brève échéance, de nos programmes sociaux et de notre régime fiscal dans leur forme actuelle, ainsi que d'autres mesures dont je n'ai pas le temps de parler.

Ce projet de loi ne sera pas renégocié. C'est une illusion des libéraux. On le rouvrira simplement afin de le bonifier pour les Américains. Même si on pouvait miraculeusement le rouvrir et y apporter certaines améliorations pour les Canadiens, il resterait tout de même un mauvais accord, et c'est là, à mon avis, la divergence de vues fondamentale entre les libéraux et les néo-démocrates. Il resterait un mauvais accord, car il s'appuie sur une vision du monde qui laisse moralement à désirer.

Les Canadiens devront choisir. Il ne sera pas facile de trouver une solution de rechange à ce que ces accords proposent.

Le mal vient peut-être de l'Accord de libre-échange actuel. Il se pourrait que les Canadiens préfèrent s'en accommoder, mais il n'en demeure pas moins que c'est un mal. Essayer de vivre autrement ne sera pas infernal, mais ce sera difficile. Nous devrons accepter de faire notre possible en comptant sur nos propres moyens et en collaborant avec les autres États qui aspirent à un monde différent de celui que proposent ces accords.

Les Américains seront mécontents. Ils veulent un accord de libre-échange visant tout l'hémisphère. Ils pourraient devenir méchants. Si nous n'osons pas prendre les mesures recommandées dans la motion pour affirmer notre respect de soi et rétablir la démocratie, le Canada est perdu de toute façon.

La question est la suivante: Voulons-nous vivre à genoux ou nous tenir bien droit? Les partisans de la compromission diront que notre niveau de vie baissera si nous ne cédons pas aux pressions.

Ceux qui veulent résister soutiendront peut-être que, de toute manière, notre niveau de vie devra baisser, soit à cause de la mondialisation et de la continentalisation de l'économie, soit à cause des représailles américaines qui suivront une dénonciation de l'accord. Ce serait une évolution positive si nous en venions à distribuer les ressources mondiales plus également, de manière à procurer un certain confort, dans la frugalité, à tous les hommes de la terre.

La diminution du niveau de vie peut se faire ou bien de manière à préserver ce qui est vraiment précieux ou bien aveuglément, certains étant victimes des lois du marché tandis que les autres, une minorité, prospèrent.

Le Parti libéral, dont le chef a dit livrer en 1988 la grande bataille de sa vie et qui ne vient plus aux Communes qu'à l'occasion, même s'il est toujours député, n'a pas de l'Accord de libre-échange cette haine viscérale qu'il faudrait pour le dénoncer. Les libéraux et les grandes sociétés qui les appuient, et elles sont légion, tenteront de faire accepter l'idée d'une renégociation. Ils devront peut-être prétendre vouloir l'abroger si cela devient nécessaire du point de vue politique.

Cependant, l'opposition que les libéraux ont manifestée au départ contre les pourparlers sur l'accord nord-américain de libre-échange a fondu comme neige au soleil. Voilà qui devrait en dire long à ceux qui veulent voir la réalité en face. Je parle de ceux qui veulent voir la réalité pour une raison, parce que ce n'est pas tout le monde qui veut voir cette réalité.

Il existe une catégorie de personnes au pays qui veulent que l'ALE soit aboli, mais qui veulent quand même pouvoir continuer à voter pour les libéraux. C'est là une illusion fatale pour le Canada et peut-être pour le NPD, bien qu'en fait cela n'aura plus d'importance parce que si l'ALE demeure en vigueur, le genre de Canada que le NPD s'efforce de bâtir et continue d'espérer sera impossible à créer de toute façon.

Les libéraux ne feront rien d'important pour modifier l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et encore moins l'abroger. Certains libéraux sont d'accord avec le NPD, ou savent dans le fond de leur coeur que nous représentons la seule solution relativement à ce genre de question mais, pour des raisons sociologiques, ceux-ci ne peuvent se résoudre à voter pour le NPD, ou pire encore à l'appuyer ouvertement ou même à en faire partie.

Un tel changement d'allégeance serait comme un déménagement de l'autre côté de la voie ferrée. Leur amour-propre les en empêche. C'est un peu comme faire partie des ringards. Il est beaucoup plus agréable d'être progressif et de continuer de faire partie du groupe des branchés. Il y en a d'autres à la gauche du NPD ici qui sont très arrogants lorsqu'il s'agit de juger le NPD relativement à diverses questions, mais qui n'éprouvent aucun scrupule à se joindre aux libéraux et parfois à diverses coalitions au moment des élections.

Ces deux groupes sont unis en ce sens qu'ils s'estiment trop bon ou trop sophistiqué pour le Nouveau Parti démocratique. Il faudra se débarrasser de cette attitude si l'on veut que le Canada survive. Autrement, la véritable histoire nous apprendra que ces personnes n'étaient pas pas trop bonnes pour le NPD mais bien pour le Canada que celles-ci et la plupart des Canadiens aimaient et voulaient défendre.

Le livre de Maude Barlow intitulé *Parcel of Rogues*, celle qu'elle a écrit avec Bruce Campbell intitulé *Take Back the Nation*, le livre de Linda McQuaig intitulé *The Quick and the Dead* et celui de Mel Hurtig intitulé *Betrayal of Canada*, sont tous des ouvrages qui évitent la question cruciale de savoir à qui l'on peut réellement faire confiance pour se débarrasser de cet accord.

À toutes fins utiles, aucun de ces livres ne traite de la question de savoir à qui l'on peut faire confiance et pratiquement tous ces ouvrages, lorsqu'ils font mention du NPD, certains ne le font même pas, évitent la question de savoir qui va véritablement s'occuper de supprimer l'accord. C'est une question qu'on n'ose pas poser mais si on ne le fait pas et si l'on n'en discute pas, la population canadienne sera très mal servie.

Parcel of Rogues est un titre tiré d'un poème de Robert Burns intitulé *The Union*, dans lequel le poète fait allusion au fait que l'Écosse, qui n'a jamais accepté l'acier anglais, a été vendue et achetée pour de l'or anglais. Je me suis servi de ce poème à la Chambre pour faire valoir ce point lors de la Journée Burns, le 25 janvier 1988, soit longtemps avant que ce livre ait été rédigé.

On pourrait faire une analogie encore plus révélatrice avec les *highland clearances.* Ce qui a rendu *highland clearances* encore plus abjects et dégoûtants, c'est le fait que ce sont les chefs traditionnels des habitants qui les ont vendus à des intérêts du Sud.

• (1030)

Pour expliquer pourquoi, contrairement aux Irlandais, les Écossais ont accepté tant bien que mal de telles atrocités, certains historiens avancent que ceux-ci ont commis l'erreur de s'en remettre à leurs chefs traditionnels tandis que ceux-là, sachant que leurs seigneurs étaient des étrangers, ont pris leurs affaires en main. Aujourd'hui, ces derniers sont indépendants.

Les Canadiens ne doivent pas commettre l'erreur de s'en remettre aux chefs traditionnels. Les chefs traditionnels de notre pays, les libéraux et les conservateurs, sont tellement corrompus et grassement payés, tellement intégrés et assimilés à l'élite commerciale avide de marchés qu'ils sont prêts à tout brader. Les libéraux, quant à eux, auraient des raisons de se sentir encore plus coupables à cet égard. À l'instar de lord Selkirk, ils pourraient établir certains d'entre nous dans le paysage économique de la Rivière-Rouge de l'avenir s'ils pouvaient en imaginer un. Hélas, nous disparaîtrons tous avec tout ce qui faisait de nous des Canadiens.

Je crois avoir exposé clairement les choix qui s'offrent aux Canadiens. Les partis politiques ont tous l'obligation de dire exactement où ils se situent par rapport à ces choix et pourquoi. C'est ce que j'ai voulu faire aujourd'hui au nom du Nouveau Parti démocratique. Je connais la position du gouvernement. Quelle est la position des libéraux?

Je sais que le député de Winnipeg-Sud-Centre n'est pas un chaud partisan de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis. Son repli apparent face à cette question me déçoit et me laisse perplexe. Il croit maintenant pouvoir façonner la mondialisation des marchés. C'est la communauté qu'il faut mondialiser. Or, cela ne se fera pas tant que nous serons assez nombreux à penser autrement, à chercher à comprendre les mécanismes et à nous atteler à la difficle tâche de trouver une solution de rechange.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, j'aime beaucoup le député qui a présenté la motion. Il a prononcé le plus éloquent discours des temps anciens servi à la moderne que j'ai entendu depuis longtemps. C'est un discours des temps anciens dans le sens que le Nouveau Parti démocratique voudrait voir le pays et le monde revenir au temps de Jules Verne et de son *Tour du monde en 80 jours*. Il voudrait qu'on revienne aux droits de douane élevés qu'on connaissait à l'époque des défricheurs.

Le monde dans lequel on vit devient chaque jour plus petit. Le télécopieur et le satellite diffusent les nouvelles à la vitesse de l'éclair. C'est incroyable d'entendre un discours qui réclame le retour aux droits de douane élevés et le rétablissement des grandes mesures protectionnistes, un discours qui voudrait faire du Canada un îlot de protectionnisme.

Je veux donc demander au député ce qu'il ferait. Abolirait-il l'Accord de libre-échange? Rétablirait-il les droits de douane tels qu'ils étaient à l'époque de sir John A.? Rétablirions-nous les droits de 50 p. 100 sur les produits importés? Essaierions-nous de vivre en autarcie au Canada? A-t-il découvert une nouvelle façon de cultiver les oranges? Quelle sorte de Canada veut-il? Veut-il que nous recommencions à vivre chacun dans sa petite maison miniature, avec une seule salle de bains et pas de voiture? Allons-nous revenir au temps de la dépression? Voudrait-il qu'on recommence à se déplacer en train? Allons-nous revenir au temps du CCF à Regina? Est-ce bien ce genre de Canada qu'il veut? Veut-il se débarrasser de sociétés comme Northern Telecom? Veut-il mettre fin à nos travaux de recherche et développement ainsi qu'à nos investissements? Veut-il nous retirer du marché mondial? Comment le NPD voit-il le Canada?

M. Blaikie: Madame la Présidente, comme d'habitude, le député de Mississauga-Sud passe complètement à côté de la question, notamment en ce qui concerne les *highland clearances*. La question n'est pas de savoir si on régresse à un certain point dans l'histoire. Elle porte plutôt sur les erreurs que les gens font parfois en faisant confiance aux qualités de chef de leurs dirigeants. Il arrive que ces dirigeants capitulent sur toute la ligne devant d'autres intérêts. C'est ce que je pense des dirigeants d'entreprises canadiens aujourd'hui. Que ce soit par l'entremise des libéraux ou des conservateurs, je pense que nos chefs d'entreprises sont en train, et ça ne date pas d'hier, de vendre le pays à rabais. C'est ça que je voulais dire, et je regrette que le député de Mississauga-Sud ne l'ait pas compris.

Quant à la question des droits de douane, je n'en ai même pas parlé. Le député sait qu'avant la conclusion de l'Accord de libre-échange, 80 p. 100 de nos échanges commerciaux avec les États-Unis se faisaient en franchise de droits de douane. Le NPD s'est opposé à l'Accord de libre-échange bien plus pour une foule d'autres raisons que la simple question des droits de douane. Je pense donc que le député a complètement déformé mes paroles.

Il n'est pas question d'un retour en arrière. Ce n'est pas ça la question. Au contraire, il faut toujours aller de l'avant. J'accepte la mondialisation; j'accepte le fait qu'il est révolu le temps où il fallait 80 jours pour faire le tour du monde et que nous sommes plutôt à l'ère des communications instantanées. C'est ça que le député aurait compris s'il m'avait écouté. J'ai dit qu'il nous fallait créer une communauté mondialisée plutôt qu'un marché mondialisé. J'espère que le député se donnera la peine de lire

le hansard de lundi pour prendre connaissance des grands pans de mon discours qu'il a ratés pendant qu'il vaquait à ses occupations.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté ce que mon collègue avait à dire. J'avais beau avoir l'esprit ouvert et vouloir me montrer généreux, j'ai été très déçu qu'il se plaigne de ce qu'un certain député libéral soit trop souvent absent. Je pourrais moi-même nommer un député de son parti qui l'est encore plus souvent. Il était inopportun de s'en prendre ainsi à mon collègue, le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Le député parle des sociétés qui appuient le Parti libéral. Eh bien, je dois vous dire que mon appui vient du peuple. Le député ne dit rien des syndicats. Il ne dit rien de ce qui nuit le plus à la crédibilité du NPD, à savoir l'absence de politique économique. Il laisse entendre que la proposition libérale de renégocier l'accord n'est pas honnête, ce qui me déçoit terriblement pour la raison suivante.

J'ai ici un article publié le 28 octobre 1991 dans le *Financial Post*. On peut y lire ceci au sujet du chef du parti du député, et je cite:

> Elle dit maintenant qu'elle essaierait d'abord de le renégocier.

C'est-à-dire l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. L'article se poursuit comme ceci:

> «Un gouvernement néo-démocrate essaierait de voir avec les Américains s'il y a moyen de faire que cet accord fonctionne. Sinon, il leur donnerait un avis de six mois», dit-elle.

Or, s'il ne s'agit pas là de renégocier l'accord, je me demande bien ce que c'est. Je suis déçu que mon collègue ne reconnaisse pas la position même du chef de son parti.

M. Blaikie: On sait toujours qu'on a atteint un chien de la meute lorsqu'on lance une pierre et que ça commence à japper.

Une voix: Sommes-nous une meute de chiens?

M. Rod Murphy (Churchill): Dans vos bons jours!

M. Blaikie: Dans vos bons jours.

M. Duhamel: J'ai essayé de me montrer généreux, je me suis efforcé de poser une question sérieuse, et le député parle de lancer une pierre à une meute de chiens. Je n'apprécie pas cette déclaration et je demande qu'on la retire immédiatement.

M. Blaikie: Ce n'est là qu'une analogie courante en milieu parlementaire, et je suis désolé que le député soit si susceptible qu'il ne puisse même pas l'accepter, mais je n'ai aucune intention de retirer mes paroles, car elles ne sont absolument pas contraires au Règlement. Je ne faisais qu'une analogie.

Le député dit à quel point il est déçu. Je suis désolé, mais il aurait été contraire au Règlement de parler de l'absence d'un certain député une certaine journée, c'est-à-dire aujourd'hui. Je n'avais aucune intention de le faire. Je trouve cela étrange. Je suis désolé que le député trouve offensant que l'ancien chef du Parti libéral ait pu participer à la lutte de sa vie en 1988 et continuer de garder son siège à la Chambre sans presque jamais venir l'occuper pour poursuivre la lutte de sa vie et celle de son pays contre l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'accord de libre-échange nord-américain.

J'avais beaucoup de respect pour le chef du Parti libéral dont je parle maintenant, mais je tiens à dire, en toute honnêteté, qu'il me déçoit beaucoup, si vous voulez le savoir. Le fait est qu'il n'est pas parmi nous pour poursuivre le combat de sa vie. En ce qui concerne le député de Winnipeg-Sud-Centre, j'ai dit cela avec le plus grand respect. Cependant, j'ai essayé de vous faire parler.

• (1040)

Une voix: Dites-nous votre position.

Une voix: C'est vraiment répréhensible.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je tiens à dire que depuis que je siège dans cette enceinte, c'est la première fois que je le fais. Je ne peux accepter qu'on dénigre ainsi le Règlement de la Chambre que je respecte tant.

Une voix: Qui viole ce Règlement?

M. Mifflin: Pas moi. Si vous m'écoutez jusqu'au bout, vous saurez ce que j'ai à dire. Vous devriez porter attention de temps à autre.

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous sommes un vendredi 13 et il est tôt le matin. Essayons de faire en sorte que la journée ne soit pas difficile pour tout le monde. Je sais où voulait en venir le député de Bonavista—Trinity—Conception.

M. Mifflin: Et je voudrais bien y arriver, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je crois même que le député y est déjà.

Le député de Winnipeg Transcona ne faisait pas remarquer si un député était présent à la Chambre ou non. Il faisait allusion à autre chose. Il n'enfreint donc aucune règle justifiant un rappel à l'ordre. En entendant ses paroles, j'ai espéré qu'il change de sujet. Je crois que c'est ce qu'il va faire.

M. Murphy: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je rappelle aux députés libéraux l'article 15 du Règlement qui est le suivant:

> Sauf lorsqu'autrement prévu par le présent Règlement, tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.

Or, je doute que le député de Vancouver Quadra ait reçu un tel congé.

Des voix: Oh, oh, vous venez de commettre la faute.

Mme le vice-président: C'est le député de Bonavista—Trinity—Conception qui avait la parole.

M. Mifflin: Je vous suis très reconnaissant de me laisser formuler clairement mon objection. Je suis heureux de constater que vous lisez ma pensée; c'est formidable. Vous avez tout à fait raison. C'est à ce point que je veux en venir.

Madame la Présidente, doit-on constamment se reporter au Beauchesne chaque fois qu'on veut faire quelque chose à la Chambre? Il n'existe pas assez d'ouvrages qui dictent ce qu'il faut faire pour réaliser les travaux pour lesquels nous sommes ici.

Même si le député de Winnipeg Transcona respectait les règles de la Chambre—et j'accepte ce que vous dites à ce sujet—cela ne change absolument rien au ton de la discussion, parce qu'il attirait l'attention sur un député en particulier pour soulever une objection et citer dans Beauchesne un commentaire qui n'avait aucun rapport avec la discussion.

Madame la Présidente, je vous prie de bien surveiller le ton de cette discussion et, à tout le moins, de vous assurer que cette discussion ne s'écarte pas du sujet.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais examiner la question sous un angle différent. Je ne connais pas tout le Beauchesne, mais il me semble inconvenant qu'un député critique un ancien premier ministre, qui a servi la Chambre pendant plus de 30 ans et qui, soit dit en passant, a clairement exprimé son opinion au sujet du libre-échange. Il se trouve que cette opinion concorde avec celle du député. Par conséquent, j'estime déplacé qu'on puisse aller jusqu'à critiquer quelqu'un qui n'est pas présent à la Chambre.

Une voix: C'est bien dit.

Mme le vice-président: Avec la permission de la Chambre, je voudrais que nous poursuivions le débat sur la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et que nous essayions de ne pas nous écarter de cette motion. Nous ferons beaucoup plus pour cet endroit et pour le pays si nous ne lançons pas d'attaques personnelles.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Je remarque que le député de Churchill se lève de son siège. Je viens tout juste de demander à la Chambre de laisser le débat suivre son cours.

Une voix: Une question.

Mme le vice-président: Est-ce sur un autre sujet ou le député veut-il encore jeter un peu d'huile sur le feu? Le député de Churchill.

M. Murphy: Madame la Présidente, je n'essaye pas de jeter de l'huile sur le feu, mais simplement de faire une mise au point. Je ne parlais pas du Beauchesne, mais plutôt du Règlement.

Mme le vice-président: Oui, la présidence savait qu'il s'agissait de l'article 15. J'ai lu le Règlement.

Il reste maintenant une minute et 45 secondes dans la période de questions ou d'observations. Le député de Broadview—Greenwood.

M. Mills: Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le député de Winnipeg Transcona et, si j'ai bien compris, il voudrait abolir ou dénoncer tous les accords commerciaux que nous avons avec les États-Unis.

Mon objection à cela, c'est le Pacte de l'automobile. Il s'est révélé un excellent instrument de commerce entre les deux pays. Je sais que son ancien chef en était un ardent défenseur. Je sais aussi que de nombreux membres du Syndicat national des travailleurs de l'automobile l'appuient. . .

M. Don Blenkarn (Missisauga-Sud): Pas à l'origine, ils ont voté contre en. . .

M. Mills: Ils étaient contre, mais maintenant ils sont pour, c'est ce qui compte pour l'instant. Mon problème est un problème de responsabilité. Je reconnais que l'Accord de libre-échange a des milliers de défauts, et personne ici ne peux douter de ce qu'était ma position au sujet de l'accord. Ma question au député est celle-ci: Ne pense-t-il pas qu'il y a des accords commerciaux avec les Américains, le Pacte de l'automobile par exemple, qu'il pourrait mettre en péril en prenant une attitude irresponsable face au document existant?

Mme le vice-président: Une brève réponse du député de Winnipeg Transcona.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je n'ai pas demandé, comme le disait le député, l'abolition de tous les accords avec les États-Unis. J'ai parlé de l'Accord de libre-échange et de l'accord envisagé de libre-échange nord-américain.

Cependant, le député a raison de dire que nous nous sommes mis dans une mauvaise posture en concluant cet accord avec les États-Unis car, comme le député essayait de le dire, ils pourraient essayer de prendre des mesures de rétorsion, comme annuler le Pacte de l'automobile, si nous décidions de nous retirer de l'Accord de libre-échange. Je suppose que c'est ce qu'il voulait dire.

C'est pour cela qu'il était trompeur de la part du premier ministre, en 1988, de dire: «Ce n'est qu'un accord commercial; si nous ne l'aimons pas, nous nous retirerons.»

J'ai essayé d'être honnête dans mes remarques sur les conséquences d'un retrait, qui pourraient être fort désagréables. J'ai essayé de dire que les Canadiens devraient choisir. Ils devront choisir entre les difficultés que cause l'accord et les difficultés que nous aurions en dénonçant cet accord. Ce que je dis, c'est que je préfère les difficultés associées au retrait. C'est mon choix, je voudrais savoir quel est le vôtre.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, bien que le ton des discussions jusqu'à maintenant ne le laisse guère entrevoir, le débat que nous entreprenons aujourd'hui est très important. Notre réussite commerciale est cruciale pour notre prospérité future en tant que pays. Tous les Canadiens, d'un océan à l'autre, ont intérêt à ce que nos entrepreneurs puissent exporter beaucoup. C'est pourquoi, depuis le jour où il est au pouvoir, ce gouvernement a inscrit le commerce international en tête de ses priorités.

Nous avons adopté une stratégie visant à faire du Canada un compétiteur international digne de la dure économie mondiale d'aujourd'hui. Et j'insiste sur les mots «mondiale» et «aujourd'hui».

Nous ne vivons pas dans le passé, et n'en avons nullement l'intention. Nous ne pouvons fermer nos frontières et nous isoler du reste du monde. Nous sommes confiants dans la capacité des compagnies canadiennes à livrer concurrence selon les règles du jeu. Car c'est vraiment de cela qu'il s'agit. Pour réussir, notre stratégie commerciale doit tenir compte des réalités de l'économie mondiale d'aujourd'hui et de la place qu'y occupe le Canada. Il faut oublier ici toute fantaisie et toute sentimentalité qui seraient fondées sur des succès passés ou imaginaires.

• (1050)

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui nous donne l'impression de promouvoir une stratégie mondiale mais, au fond, elle nous promet le désespoir. Elle cherche un monde qui n'existe tout simplement pas, un monde qui ne tiendrait pas compte des réalités géographiques ou des avantages des investissements étrangers, un monde qui mettrait en pièces nos accords commerciaux, qui nous isolerait de nos principaux partenaires commerciaux, qui tournerait le dos aux réalisations du passé, comme l'a indiqué le député de Mississauga, et qui nous laisserait impuissants devant les défis de demain.

L'approche de ce gouvernement à l'égard du développement des marchés internationaux, des négociations et des relations commerciales internationales a toujours été fondée sur l'hypothèse que le Canada pratique des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, ni plus ni moins. Elle reconnaît aussi que nous sommes voisins du pays le plus riche et le plus économiquement avancé du monde. Les autres pays donneraient gros pour jouir d'une situation aussi favorable. Comme nous le savons tous, c'est un bienfait qui cache certains aspects négatifs, mais c'est certainement un bienfait et on ne doit pas se permettre d'en douter.

Les États-Unis sont notre meilleur client et, réciproquement, nous sommes le leur. L'année dernière seulement, les échanges commerciaux entre les deux pays se sont élevés à 256 milliards de dollars. Aucun autre pays ne s'approche d'un tel chiffre. Il s'agit là de commerce de qualité; non seulement de pierres et de billes de bois, mais aussi d'autos et d'ordinateurs, de logiciels et de contrats d'ingénierie, de satellites et de wagons de métro, de simulateurs de vol et de pièces d'ailes d'avions. Les Japonais aimeraient bien faire autant d'affaires avec les Américains, tout comme le souhaiteraient aussi les Mexicains, les Européens et tous les autres, sauf, il me semble, les députés de l'autre côté de la Chambre.

Ces derniers seraient prêts à déchirer l'entente qui garantit ce commerce, l'entente qui renferme la base des règles et procédures qui donnent aux Canadiens l'assurance requise pour s'attaquer aux marchés plus difficiles, l'entente qui supporte deux millions d'emplois au Canada.

Il ne faut pas évaluer cette entente, et le commerce qu'elle représente, en la regardant uniquement par la lorgnette des irritants. Ces irritants ne sont pas un signe de faiblesse, mais plutôt de force. Ils signifient que les intérêts américains reconnaissent notre succès commercial, mais ils ne sont pas pour autant plus faciles à accepter. Ces différends commerciaux dérangent, mais ils devraient au moins nous faire prendre un certain recul à l'égard de cette question.

La liste courante des irritants touche 5 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis. Nous n'aimons pas ce chiffre; nous n'aimons pas les irritants, et il nous faut faire baisser ce pourcentage. Il faut toutefois se rappeler que 95 p. 100 de notre commerce se passe sans anicroche, exactement comme nous le voulons.

Pour ce qui est des irritants, nous sommes convaincus que nous avons le droit pour nous. En déchirant l'accord, nous mettrions en danger 95 p. 100 des échanges. Vous appelez ça une stratégie commerciale? Qui profiterait de ce manque total de réalisme? Et pour aggraver la bêtise de se retirer de l'ALE, la résolution propose que le Canada abandonne les négociations concernant un accord de libre-échange nord-américain.

Une voix: Et se retire du GATT.

M. Winegard: Et se retire du GATT, comme le dit mon collègue. Non seulement cette résolution conduit-elle tout droit à une guerre commerciale avec les États-Unis, mais en plus elle signifierait au Canada et implicitement à nos partenaires commerciaux d'Amérique latine que nous ne sommes pas prêts à faire affaire avec eux et que nous renonçons à nous préparer pour l'avenir en mettant en place un cadre méthodique fait de règles stables. Ne vous y trompez pas. C'est à ça que visent les négociations de l'ALENA et c'est de ça que nous nous priverions.

Les négociations du GATT sur le commerce mondial font partie intégrante de la stratégie commerciale du Canada dont elles sont un élément critique. Elles ne visent à remplacer ni l'ALE ni l'ALENA dont elles ne sont pas indépendantes. Tous ces accords sont le fruit d'un effort concerté du Canada et de ses partenaires commerciaux pour mettre en place un système d'échanges internationaux plus ordonné et plus stable. Chacun d'entre eux visent à renforcer les règles, à améliorer le processus de résolution des différends et à forcer les nations à adopter la même approche en matière de réglementation du commerce et des investissements.

Le succès de ces négociations est d'une importance critique pour le Canada. Grâce à elles, nous pourrons avoir accès aux marchés du monde entier, y compris ceux des États-Unis et du Mexique, et nous pourrons y défendre notre présence. En d'autres mots, nous n'avons pas mis tous nos oeufs dans le même panier. Nous défendons les intérêts commerciaux du Canada partout où nous pouvons le faire et dès qu'une occasion se présente.

J'arrive tout juste de la réunion des ministres des Sciences et de la Technologie de l'OCDE, qui portait sur l'économie et la croissance. Il est ressorti de cette réunion où étaient représentés des gouvernements de toutes les tendances que nous pouvons tous connaître la prospérité, que nous pouvons tous commercer les uns avec les autres et que nous pouvons tous avoir des économies florissantes si nous précisons clairement les règles du jeu. C'est là la recette.

Nos échanges avec les États-Unis sont importants, mais nos échanges avec le reste du monde le sont aussi.

En 1991, nos échanges commerciaux totalisaient 381,6 milliards de dollars, soit le quart de notre produit intérieur brut. Nos échanges avec les pays autres que les États-Unis totalisaient 124,7 milliards de dollars. Il faut penser que des exportations s'élevant à 34,1 millions de dollars ont procuré de l'emploi à plus d'un million de Canadiens. Nos exportations vers les pays autres que les États-Unis augmentent. Notre politique générale a permis une croissance annuelle de ces échanges de 5 p. 100 par année depuis notre arrivée au pouvoir.

Ces chiffres sont le résultat de la stratégie commerciale mondiale à multiples facettes du Canada. Les entrepreneurs canadiens savent que peu importe où ils se trouvent, ils peuvent compter sur l'aide des 1 060 délégués commerciaux du Canada. Ils savent qu'ils peuvent les trouver dans les 90 bureaux répartis dans le monde ainsi qu'à l'administration centrale et dans les centres du commerce international au Canada. Ils savent qu'ils peuvent compter sur les centaines d'ententes négociées par le Canada pour leur faciliter la tâche, qu'il s'agisse d'accords sur le trafic aérien, sur la double imposition, sur la coopération économique, sur les investissements ou encore sur le financement des exportations.

Les exportateurs canadiens savent qu'ils peuvent compter sur les programmes destinés à soutenir leurs efforts de commercialisation, tels que le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), Foires et missions commerciales, le Programme des associations stratégiques, Horizon le monde, le Programme de coopération industrielle de l'ACDI, la Société pour l'expansion des exportations et bien d'autres.

Il n'est probablement pas un seul député de cette Chambre qui n'ait pas utilisé au moins l'un de ces programmes pour promouvoir le commerce dans sa circonscription. Il est intéressant de noter que, lorsqu'il s'agit de leur propre circonscription, ils veulent que le Canada soit un partenaire commercial international et qu'il soit doté de ces programmes dont ils bénéficient eux-mêmes.

Article 31 du Règlement

Pourtant, quand il s'agit du commerce mondial, ils sont incapables d'une façon ou d'une autre de saisir l'importance de ce qui se passe.

Les programmes que j'ai mentionnés ne s'adressent pas à l'élite des sociétés multinationales, comme on pourrait le croire d'après les observations entendues plus tôt. Ils s'adressent aux sociétés canadiennes, grandes et petites. Ils s'adressent à des sociétés qu'on trouve partout au Canada—à Halifax, à Guelph ou à Gravelbourg, en Saskatchewan—des sociétés qui offrent des emplois à vos voisins et aux miens. Nos programmes ne sont pas conçus uniquement pour les grandes sociétés, mais pour toutes les sociétés canadiennes.

Notre stratégie commerciale commence chez nous. Notre réussite dans le commerce extérieur dépendra de nos succès dans le commerce interne.

Je parcours ce pays depuis deux ans pour expliquer aux gens comment nous pourrions devenir une nation compétitive et comment la technologie pourrait contribuer à notre croissance économique, ainsi que pour leur présenter des chiffres et des faits sur les problèmes, tels que je les vois, et ils réagissent à mes paroles. Toutes nos initiatives pour la prospérité sont fondées sur ces discussions que nous avons eues avec les Canadiens d'un océan à l'autre. Ils ne veulent pas que nous déchirions l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ils veulent que nous poursuivions nos négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain. Ils comprennent que le Canada est une nation commerçante et qu'il doit le rester.

• (1100)

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre le ministre. Il lui restera un peu plus de huit minutes à la reprise du débat.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'HÔPITAL DE DELTA

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, hier, un traversier de Colombie-Britannique et un navire charbonnier japonais sont entrés en collision au large de Roberts Bank, qui fait partie de ma circonscription de Delta.

Les 17 passagers blessés ont été conduits à l'hôpital de Delta pour y recevoir des soins d'urgence. Même s'il ne compte que 75 lits pour blessés graves, l'hôpital a mis au point un excellent programme de soins d'urgence parce qu'il se trouve au confluent de nombreuses voies de communication principales et qu'il est le seul hôpital au sud du Fraser.

On y avait également admis plusieurs des victimes du funeste accident d'autobus survenu sur l'autoroute 99 la veille, de sorte que les lits libres étaient rares. Malgré tout, l'hôpital a très bien répondu à la situation d'urgence hier.

Je tiens à féliciter les ambulanciers paramédicaux qui ont transporté les blessés ainsi que l'administrateur, le personnel infirmier et mes anciens collègues médecins de l'hôpital pour leur excellent travail ainsi que pour les bons soins et le réconfort qu'ils ont prodigués aux victimes. Leur sens de l'organisation, leur expérience et leur compétence ont une fois de plus été récompensés de belle façon.

* * *

LA CONSTITUTION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a fortement irrité les Québécois en laissant entendre récemment qu'ils perdraient leur citoyenneté canadienne si le Québec devenait indépendant.

Premièrement, les ministres du gouvernement ne devraient pas spéculer sur les conséquences éventuelles d'un référendum sur la souveraineté.

Deuxièmement, le ministre se trompe complètement en ce qui concerne la loi. Actuellement la loi canadienne autorise la double citoyenneté. On peut être à la fois canadien et américain ou canadien et italien.

En outre, on peut vivre très longtemps dans un autre pays et conserver sa citoyenneté canadienne.

Un Canadien ne peut perdre sa citoyenneté qu'en y renonçant délibérément. Manifestement, ceux qui voteront en faveur de l'indépendance du Québec voudront y renoncer. Mais les autres auront le droit de conserver ce patrimoine important. Les Québécois s'inquiètent suffisamment de la situation de leur province et n'ont pas besoin qu'on fasse des spéculations inutiles pour les alarmer davantage.

LES SOINS DE SANTÉ

M. Lee Clark (Brandon Souris): Madame la Présidente, pratiquement tous les Canadiens sont fiers de leur régime public d'assurance-maladie et de la qualité des soins qu'il permet universellement de dispenser.

Aussi, sommes-nous choqués et consternés d'entendre les politiciens aux États-Unis en critiquer à l'occasion les défauts, comme ils disent.

Vous pouvez vous figurer quelle aurait été la surprise et la colère des Canadiens s'ils avaient eu l'occasion de lire dans le *Brandon Sun* du 27 février 1992 qu'un politique canadien—en fait le chef du Parti réformiste—a promis, dans un discours qu'il a prononcé à Neepawa, au Manitoba, d'abolir le régime public d'assurance-maladie en tant que programme universel.

Peut-être le chef du Parti réformiste—fils d'un premier ministre créditiste—a-t-il eu, je n'en doute pas, une enfance privilégiée et ne comprend-il pas l'importance de l'assurance-maladie pour les gens ordinaires de tous âges, notamment ceux du troisième âge.

Peut-être ne comprend-il donc pas que les Canadiens ne permettront à aucun politique ni à aucun parti, y compris ceux dont les origines remontent à des temps lointains, de détruire le régime d'assurance-maladie actuel.

* * *

LE SÉNAT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai été extrêmement déçu que ni les membres conservateurs ni les membres néo-démocrates du Comité spécial mixte sur le renouvellement du Canada, mieux connu sous le nom de comité Beaudoin-Dobbie, dont j'étais membre, n'aient appuyé la demande du Parti libéral en faveur d'un Sénat fort et efficace dont les décisions du Sénat ne pourraient être annulées ou facilement annulées par la Chambre des communes. Si l'on veut réformer le Sénat, on doit sûrement le rendre efficace entre autres choses.

Les membres libéraux ont exprimé leur dissidence sur ce point, qui a été consignée en ces termes à la page 52 du rapport:

«Les membres libéraux du Comité rejettent la recommandation relative aux pouvoirs du Sénat parce qu'elle prévoit d'accorder à la Chambre des communes le pouvoir d'annuler un vote du Sénat. Le Parti libéral croit qu'un tel pouvoir d'annulation—car c'est bien de cela qu'il s'agit—nuira à l'efficacité d'un Sénat [. . .]Par conséquent, les libéraux au sein du comité recommandent de garantir à un Sénat réformé un dro de loi, à l'exception des projets de loi de crédits.»

Article 31 du Règlement

LA CONDITION FÉMININE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, la Semaine internationale de la femme est terminée, mais les femmes de couleur et les immigrantes sont toujours doublement victimes de discrimination.

Les domestiques logées sont confinées dans des emplois où elles peuvent être exploitées, et une nouvelle politique interdira l'entrée au pays à de nombreuses femmes de couleur disposées à faire des travaux domestiques.

Faute de reconnaissance professionnelle, de nombreuses immigrantes doivent se contenter d'emplois mal rémunérés.

Le dernier budget des conservateurs ne fait qu'ajouter aux souffrances de ces femmes. En amputant d'un million de dollars le volet formation de la Planification de l'emploi, le gouvernement a réduit de 35 p. 100 les subventions aux immigrantes qui n'ont pas accès non plus à des services de garderie.

Le gouvernement refuse également de verser à ses employées des paiements d'équité en matière d'emploi.

Il a aussi supprimé le Programme de contestation judiciaire qui permettait aux femmes de couleur de revendiquer leurs droits à l'égalité.

Après avoir adopté une loi visant à créer la Fondation des relations raciales chargée de lutter contre le racisme, le gouvernement a remis ce projet à une date indéterminée.

Le gouvernement ne respecte plus les droits des minorités, et en particulier des femmes de couleur qui sont doublement menacées.

* * *

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, mes électeurs continuent de m'envoyer de judicieux conseils et d'excellents commentaires.

Ron Fotheringham, de Bolton, en Ontario, m'écrit ceci: «Nous devrions apporter une simple modification à notre vocabulaire. Nous devrions supprimer le mot gouvernement et le remplacer par contribuables ou, dans certains cas, représentants des contribuables. Cela changerait totalement notre façon de percevoir des manchettes comme celles-ci: Le gouvernement fédéral a versé tant de millions de dollars aujourd'hui pour l'achat de la société de Havilland; Le gouvernement régional demande de l'aide au gouvernement fédéral pour le versement de prestations d'aide sociale aux réfugiés; Votre gouvernement provincial demandera de l'aide au gouvernement fédéral en cette période de crise économique. Depuis un certain temps, je remplace gouvernement par contribuables dans tout ce que j'entends, tout ce que je lis et tout ce

Article 31 du Règlement

que je dis. L'impact de ce changement de vocabulaire est vraiment étonnant. Essayez-le vous-même pendant une semaine.»

Enfin, John Benitz, de Belfountain, en Ontario, envoie simplement le message suivant: «La majorité silencieuse veut un Canada uni. Nous voulons aussi que ce soit un privilège, et non un droit, d'immigrer au Canada. Nous voulons être capables de financer nous-mêmes nos programmes sociaux pour ne pas obliger nos enfants à porter le fardeau de notre dette.»

Merci, madame la Présidente, de m'avoir donné cette occasion de faire connaître à la Chambre les opinions de mes électeurs.

* * *

SUSSEX AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je veux porter à l'attention des députés un sondage récent du magazine *Châtelaine*, qui place la localité de Sussex, au Nouveau-Brunswick, au nombre des dix villes où il est le plus agréable de vivre au Canada. Cette localité est située dans ma circonscription, celle de Fundy—Royal.

De l'avis de certains, la localité de Sussex offre la quintessence de la vie en milieu rural. Ses habitants peuvent aller skier sur les pentes du mont Poley, admirer à longueur d'année les splendeurs et les vues imprenables du parc national de Fundy et participer aux nombreux festivals qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Comme si cela ne suffisait pas à faire de Sussex une ville où il fait bon vivre, cette localité est aussi dotée d'une structure agricole solide—deux mines de potasse et plusieurs entreprises agro-alimentaires et laitières—qui maintient à 90 p. 100 le taux d'emploi dans la région.

Je sais que tous les députés voudront, avec moi, féliciter la localité de Sussex d'avoir été désignée l'une des 10 villes les plus agréables au Canada.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Madame la Présidente, les Canadiens se font escroquer parce qu'ils doivent payer les dispositifs antipollution abîmés par l'additif MMT de l'essence, produit qui présente peut-être aussi un danger pour la santé.

Les nouvelles voitures achetées au Canada coûtent en moyenne 16 790 $. Ford Canada annonce que les nouveaux modèles devront comporter des dispositifs antipollution additionnels valant 800 $ pour répondre aux nouvelles normes du Plan vert sur les émissions d'hydrocarbures.

Pourtant, voici ce qu'a dit l'Agence américaine de protection de l'environnement dans sa dernière décision rejetant pour la quatrième fois l'utilisation du MMT dans l'essence sans plomb aux États-Unis: «Ford a conclu que les données montraient clairement que le MMT nuisait de façon appréciable au rendement des dispositifs antipollution.»

L'agence ajoute:

«Toyota a aussi présenté des données attestant que l'efficacité du catalyseur était inférieure lorsque les éléments étaient exposés au MMT.»

Les normes du Plan vert sur les émissions sont frauduleuses et le resteront tant que l'utilisation du MMT sera autorisée dans l'essence au Canada. J'exhorte le gouvernement à prendre connaissance de la décision de l'agence, à examiner les données de Ford et de Toyota ainsi qu'à remplacer le MMT par un produit sans danger pour l'environnement, l'éthanol.

* * *

LES BOUTIQUES HORS-TAXES

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, le Programme des boutiques hors-taxes à la frontière constitue une bonne source de recettes pour le gouvernement fédéral et les localités frontalières. Ce programme crée de l'emploi tout en contribuant à promouvoir le tourisme et l'identité nationale par la vente de produits de fabrication canadienne.

• (1110)

Toutefois, les membres de l'industrie soutiennent qu'ils sont des victimes innocentes du projet du gouvernement de prélever une taxe d'accise sur toutes les exportations de produits de tabac du Canada.

Le but de cette taxe est de combattre la contrebande de produits du tabac. Toutefois, des études n'ont pu permettre d'établir un lien entre ce problème de contrebande et les boutiques hors-taxes.

Les boutiques hors-taxes à la frontière représentent moins de 11 p. 100 du marché d'exportation, même si leurs ventes de produits du tabac constituent plus de 50 p. 100 de leurs ventes totales. Nos boutiques hors-taxes comptent beaucoup sur les produits du tabac comme articles de réclame pour attirer les voyageurs et les touristes.

L'industrie est disposée à discuter et à formuler des propositions afin d'apaiser les inquiétudes au sujet des achats aux États-Unis et de la contrebande. J'invite le gouvernement à accepter cette invitation et à rencontrer les représentants de l'industrie des boutiques hors-taxes à la frontière afin d'en arriver à une solution mutuellement acceptable.

* * *

M. WILSON NEPOOSE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Wilson Nepoose a passé plus de cinq ans en prison pour avoir été condamné pour meurtre sur la foi de preuves discutables.

L'année dernière, conformément à l'article 690 du Code criminel, la ministre de la Justice a ordonné que la cause de Nepoose soit portée en appel. Dans la décision qu'elle a rendue récemment, la Cour d'appel de l'Aberta a renversé la condamnation de Nepoose et ordonné un nouveau procès.

La Cour d'appel a jugé que les preuves présentées au premier procès étaient insuffisantes. On a laissé entendre, en effet, que les preuves de la culpabilité de Wilson Nepoose avaient été, dans certains cas, fabriquées ou obtenues par la force. Dans d'autres cas, la Couronne a tout simplement caché des éléments de preuve qui auraient innocenté Nepoose.

Je demande à la ministre de la Justice et au solliciteur général d'ordonner une investigation officielle et complète sur l'enquête qui a mené à la condamnation de Nepoose, investigation dont l'objet sera de découvrir qui a fabriqué les preuves, qui a cherché à en obtenir par la force ou qui en a caché et de recommander les mesures à prendre.

* * *

LES GROUPES D'INTÉRÊTS

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Il n'a pas suffi que notre partenaire commercial et principal allié nous attaque la semaine dernière. Voilà que deux députés néo-démocrates ont, semble-t-il, trahi et calomnié systématiquement les groupes d'intérêts de la Colombie-Britannique qui représentent les localités dont l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles.

Ces groupes ne sont pas anti-écologiques. Ils font partie intégrante des communautés de la Colombie-Britannique. Ils représentent tous ceux qui s'intéressent aux forêts et à l'environnement, et cherchent à maintenir un équilibre entre les intérêts des uns et des autres.

Ils ne comprennent pas seulement des travailleurs forestiers, mais aussi des maires, des enseignants, des gens d'affaires et des éleveurs. Ce sont vraiment des organismes populaires.

Se faire poignarder deux fois dans le dos, c'est trop. C'est une chose que de se faire poignarder par les États-Unis, c'en est une autre que les travailleurs de la Colombie-Britannique se fassent attaquer par deux supposés amis. Les habitants de Caribou—Chilcotin ne sont pas prêts d'oublier cette trahison des députés néo-démocrates de Skeena et de Comox—Alberni.

* * *

[*Français*]

LE TAUX D'ESCOMPTE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, hier, les Canadiens ont vu le taux d'escompte de la Banque du Canada augmenter pour la sixième fois depuis janvier. Cela s'explique seulement par la volonté incompréhensible du gouvernement à soutenir le dollar canadien.

La politique monétaire des Conservateurs ne fait que reporter la reprise économique à plus loin, car si ces hausses répétées du taux d'escompte ne cessent pas, il y aura d'autres faillites, d'autres mises à pied et une désindustrialisation encore plus évidente.

Le Parti libéral du Canada, l'industrie papetière canadienne, le Conseil du patronat du Québec et l'industrie manufacturière canadienne condamnent la politique monétaire irresponsable du gouvernement.

Je fais remarquer au gouvernement qu'on ne détruit pas une économie pour soutenir le dollar. Le gouvernement doit arrêter ces stupidités immédiatement pour mettre fin au marasme et remettre le Canada en marche!

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU CHARBON

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Depuis maintenant des mois, les députés de mon caucus, surtout les députés de Kootenay-Est, d'Edmonton-Est et de Winnipeg Transcona, et moi cherchons à obtenir le renouvellement des contrats d'achat de charbon entre Hydro-Ontario et les producteurs de charbon de l'ouest du Canada, afin de protéger les emplois canadiens.

Au début de cette année, M^me^ Shelly Wark-Martyn, députée provinciale de Port-Arthur et ministre du Revenu de l'Ontario, s'est jointe à moi pour convoquer à Thunder Bay une réunion du ministre de l'Énergie de cette province et des membres d'une nouvelle coalition. Au cours de cette réunion, le ministre de l'Énergie a accepté d'intercéder auprès d'Hydro-Ontario pour tâcher de voir s'il était possible de régler la question à l'avantage des Canadiens.

Le ministre s'est exécuté et, à l'heure actuelle, Hydro-Ontario est en train de communiquer les résultats de ces négociations aux autorités du port de Thunder Bay. Une annonce doit être faite plus tard aujourd'hui à Calgary.

Je suis sûr qu'Hydro-Ontario, les sociétés de charbon, les transporteurs et les manutentionnaires ont trouvé le moyen de conserver les emplois des Canadiens, de réduire les coûts de l'Hydro et de montrer clairement que l'achat de produits canadiens est une attitude dont on sort gagnant à tout coup. Je félicite tous ceux qui ont contribué à ce dénouement.

* * *

M^ME CATHERINE ANNE FRASER

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Madame la Présidente, cinq Albertaines ont piloté la fameuse affaire «personne» et le gouvernement albertain a été le premier du Commonwealth à nommer une femme ministre. En cette Semaine internationale de la femme, c'est une excellente chose que M^me le juge Catherine Anne Fraser soit nommée juge en chef de l'Alberta et juge en chef de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest.

Cette nomination ne découle pas du fait que madame le juge Fraser est une femme, mais bien du fait qu'elle est une juriste de grand talent. Née au Nouveau-Brunswick de parents ukrainien et arabe, M^me Fraser a habité en Alberta la plus grande partie de sa vie. Elle est diplômée de l'Université de l'Alberta et de l'Université de London. Elle a été admise au Barreau de l'Alberta en 1971, nommée au Conseil de la Reine en 1983, nommée à la Cour du banc de la Reine de l'Alberta en 1989 et à la Cour d'appel de l'Alberta en mars 1991.

Tous les députés voudront sûrement féliciter avec moi le nouveau juge en chef de l'Alberta, Catherine Anne Fraser.

* * *

LES PROPOS TENUS PAR MORDECAI RICHLER

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je dois moi aussi, à l'instar du député de Laurier—Sainte-Marie hier, condamner les propos racistes que M. Mordecai Richler a tenus au sujet des Québécois.

En outre, je suis sidéré de voir que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté n'a pas eu la décence de répondre à la question posée par le député de Shefford. . .

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: La parole est au député de Bonavista—Trinity—Conception.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, on a tenu hier, à la Chambre, un débat sur une motion libérale tendant à ce que le Canada prenne immédiatement des mesures pour étendre sa juridiction fonctionnelle aux deux extrémités des Grands bancs.

Cette motion visait à sauver une industrie nationale essentielle et un mode de vie très important pour de nombreux Canadiens des régions rurales, notamment dans l'Atlantique, qui étaient menacés par le pillage de nos stocks de poisson transfrontaliers au large de la côte est du Canada.

Dix-huit députés de toutes les régions du pays, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, et les deux côtés de la Chambre sont intervenus alors, et on a eu droit à un débat animé. Le gouvernement a prétendu qu'il voulait continuer sur la même voie: poursuivre ses efforts diplomatiques. L'opposition a affirmé, pour sa part, que les initiatives actuelles ne donnaient pas les résultats escomptés, et de là la motion qui a malheureusement été rejetée par 90 voix contre 51.

Encore hier, notre ambassadeur pour la conservation des ressources marines a terminé un autre voyage diplomatique dans toute l'Europe sans réussir à rapporter un indice quelconque que la Communauté européenne entend réduire la surpêche illégale pratiquée au large des côtes de Terre-Neuve.

Manifestement, la stratégie courtoise du gouvernement ne fonctionne pas, et une escalade concertée est nécessaire pour dire clairement au monde entier que le Canada défendra les intérêts de ses citoyens tributaires d'une industrie que des étrangers détruisent de façon irrémédiable.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. L'industrie de l'aviation canadienne traverse une des périodes les plus difficiles de son histoire.

En réponse au plan du ministre de privatiser les terminaux 1 et 2 de l'aéroport Pearson, le président de l'Association du transport aérien du Canada a déclaré, et je traduis: Nous voulons minimiser nos coûts afin de pou-

voir faire concurrence aux lignes aériennes américaines, mais nous n'avons pas demandé au ministre de procéder à la rénovation des terminaux, et nous ne voyons pas le besoin de le faire.

Le ministre est-il vraiment sérieux quand il parle de rendre l'industrie aérienne canadienne plus compétitive, tout en lui imposant en même temps d'augmenter les coûts reliés à la privatisation?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je ne vois vraiment pas où le député prend ses informations à l'effet qu'il va y avoir des augmentations de coûts pour les compagnies aériennes. Nous sommes très conscients de la situation économique dans laquelle les lignes aériennes se trouvent actuellement. Nous travaillons effectivement à améliorer la situation, entre autres par la discussion bilatérale avec les États-Unis visant à augmenter la circulation. Mais la rénovation des terminaux 1 et 2 s'inscrit dans une phase d'être capable, au moment voulu, de répondre justement à l'accroissement de la circulation qui va survenir en 1997-1998.

[*Traduction*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, le ministre sait très bien que ces chiffres viennent de l'association et des compagnies aériennes.

Hier, il a reconnu que l'évaluation environnementale de l'aménagement de nouvelles pistes à l'aéroport Pearson ne serait pas disponible avant août. Il a également reconnu que, devant les difficultés que certains promoteurs pourraient avoir à répondre à l'appel d'offres dans les 90 jours prescrits, il pourrait être obligé de prolonger ce délai si ces entrepreneurs ont versé une provision et manifesté leur intérêt réel. Il se cache, sous cette annonce, une hâte inexpliquée et injustifiée.

• (1120)

Pourquoi le ministre n'admet-il pas que l'annonce de ce projet sent l'opportunisme et le favoritisme politiques à plein nez et pourquoi, comme M. Sinclair de l'Association du transport aérien du Canada l'a suggéré, n'attend-il pas jusqu'à 1993 afin de voir comment les choses se tassent dans l'industrie du transport aérien?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, M. Sinclair a déjà occupé, mais n'occupe plus, le poste de sous-ministre adjoint des Transports. Ce n'est pas lui qui prend des décisions pour Transports Canada.

Nous avons pris note de son objection et de celle de l'industrie du transport aérien: nous les comprenons. Ils pensent essentiellement aux six prochains mois, tandis que nous pensons aux cinq ou six prochaines années.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, on ne sait pas trop qui prend les décisions pour Transports Canada dans ce dossier.

Or, le ministre vient de faire une annonce que ne justifie nullement les chiffres qu'il a lui-même rendu publics hier. Cela contredit même ses propres estimations. Il n'a pu justifier que le moment s'y prêtait puisque l'évaluation environnementale n'est pas encore terminée.

Pourquoi le ministre serait-il prêt à sacrifier un processus objectif et transparent, de telle sorte qu'il puisse avoir une photo du premier ministre tenant une pelle juste à temps pour les prochaines élections?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ignore si le député reprend l'allusion qu'a faite hier à la Chambre le chef de l'opposition. Si c'est le cas, je voudrais lui rappeler que ce monsieur est le beau-père d'un de ses collègues de Willowdale.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, le ministre des Transports prévoit une croissance record de la capacité de l'aéroport Pearson d'ici six ans. Or, lorsqu'on lui demande combien de recettes cette croissance rapportera et combien il en coûtera au gouvernement pour rénover les aérogares n^{os} 1 et 2, il répond qu'il ne le sait pas.

Étant donné que l'aéroport Pearson est rentable et que les promoteurs privés se bousculent. . .

Mme le vice-président: Ce préambule est long. Le député va-t-il poser sa question?

M. Keyes: Voici ma question, madame la Présidente. Étant donné que les promoteurs privés se bousculent pour obtenir un bail auprès du gouvernement, que savent-ils que nous ignorons? Quels renseignements le ministre leur a-t-il transmis qu'il refuse de dévoiler à la Chambre?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis certain que vous ne m'accorderez pas le temps nécessaire pour dire au député tout ce qu'il ne sait pas.

Par contre, nous allons de l'avant parce que nous jugeons que c'est ce qu'il faut faire pour que l'aéroport Pearson continue d'être le principal aéroport du Canada qui fonctionne bien. Par ailleurs, je rappelle au député qu'en période de ralentissement économique, la création de 3 200 emplois dans la région de Toronto constitue une très bonne chose.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, les personnes touchées, les compagnies aériennes et les autres niveaux de gouvernement disent tous la même chose. Ils estiment que c'est une mauvaise décision au mauvais moment.

Est-ce que le ministre voudrait bien freiner sa demande de propositions pour que le Comité des transports puisse faire ce qui est dans l'intérêt des voyageurs de ce pays?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est très intéressant, car lundi soir, à Toronto, à la demande du gouvernement de l'Ontario, nous avons eu une réunion avec le ministre des Transports de l'Ontario, la ministre de l'Environnement de l'Ontario et quatre ou cinq maires de la région.

On nous a remis alors un document qui dit qu'on a analysé trois possibilités en ce qui concerne la propriété et l'exploitation futures de l'aérogare nº 2. Il s'agit du maintien au sein de Transports Canada, de la cession au secteur privé et de la cession à la SCOAA. On ne dit nulle part dans ce document que le gouvernement de l'Ontario est contre les propositions.

Des voix: Déposez-le.

M. Corbeil: Je vais le déposer avec grand plaisir. L'Ontario aimerait seulement que l'on forme une AAL, dont le conseil d'administration aurait des représentants du gouvernement fédéral, du gouvernement provincial et de l'administration municipale. Lorsque la politique de cession des aéroports a été adoptée par le gouvernement, celui-ci a clairement indiqué qu'il ne les céderait pas à d'autres niveaux de gouvernement.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, depuis la présentation du budget le mois dernier, des chiffres révèlent que notre revenu national est en baisse, que les taux d'intérêt montent et que le chômage ne cesse de s'aggraver. Aujourd'hui, des nouvelles encore plus alarmantes font état d'une baisse énorme de 2,4 p. 100 dans le secteur manufacturier. Ce gouvernement est en train de transformer nos villes manufacturières en villes fantômes.

Le gouvernement reconnaîtra-t-il que nous sommes encore en récession et acceptera-t-il de changer radicalement sa politique budgétaire pour remettre les citoyens de ce pays au travail et faire avancer le secteur manufacturier au lieu de le faire reculer?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je n'ai pas de difficultés à reconnaître que le secteur manufacturier traverse en effet une période très inquiétante. Je pense que tout le monde en conviendra.

Nous savons tous que la demande interne est très faible. La demande extérieure est très faible également. C'est pourquoi, nous avons présenté dans notre dernier budget des mesures très précises qui visent particulièrement à aider le secteur manufacturier. J'espère que le député s'en rend compte.

La situation exige que nous prenions les bonnes décisions et que nous fassions notre possible, en tant que gouvernement, pour maintenir les taux d'intérêt à la baisse afin que les fabricants soient capables d'investir. Ils doivent être en mesure d'acheter les machines dont ils ont besoin. Telles sont les mesures que nous avons présentées dans notre budget.

Quant aux taux d'intérêt, le député sait que nous devons aussi gérer la dette. Chaque jeudi, nous émettons des bons ou des certificats du gouvernement, que le public peut acquérir. Nous vivons dans une économie très ouverte, et les taux d'intérêt doivent fluctuer selon le marché.

En tant que gouvernement, nous faisons tout ce que nous pouvons pour maintenir ces taux aussi bas que possible, et ils sont à leur cours le plus bas depuis. . .

Mme le vice-président: Nous devons poursuivre. Le député d'Essex—Windsor a la parole.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, encourager les fabricants à investir alors que, le ministre l'admet lui-même, la demande n'est pas suffisante, équivaut à pousser sur une ficelle. L'effet est nul.

Par conséquent, je déclare au ministre que rien ne pourrait faire plus de mal à notre industrie manufacturière qu'une entente commerciale nord-américaine. Toutefois, les États-Unis déclarent qu'une telle entente pourrait intervenir d'ici quelques semaines. Lundi, le premier ministre s'en est pris à notre parti et a dit que nous refusions d'aider un pays du tiers monde comme le Mexique en nous opposant à cette entente.

Comment le gouvernement peut-il justifier le fait qu'il poursuit ses négociations sur le libre-échange à trois alors que le GATT a critiqué cette sorte de libre-échange en déclarant que ses effets sur les pays les plus pauvres étaient dévastateurs?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je crois que le député reconnaîtra que ce gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour faire baisser le prix des produits canadiens grâce à la TPS.

Nous nous trouvions dans une situation ridicule car, parmi les plus grands pays exportateurs du monde, nous étions les seuls à pénaliser nos propres fabricants. Nous avons fait notre part et nous continuerons de le faire en mettant à la disposition des fabricants du financement à faible taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt ont baissé grâce à la bonne gestion de notre gouvernement. Que nous suggère le député? Faudrait-il emprunter plus d'argent et donner l'image d'un pays qui ne sait pas gérer ses affaires en laissant grimper les taux d'intérêt?

Nous ne ferons pas cela et nous n'augmenterons pas les impôts afin de pouvoir dépenser des sommes que nous ne possédons pas.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, en fait, ce gouvernement a laissé les taux d'intérêt grimper depuis six semaines. Il est donc contradictoire pour eux de déclarer que les taux d'intérêt baissent grâce à leur politique. Cette déclaration ne correspond pas du tout à la réalité.

[*Français*]

Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire sur la question du magasinage aux États-Unis qui a augmenté aujourd'hui de 30 p. 100 au Québec.

• (1130)

Est-ce que le gouvernement va se rendre compte que sa stratégie économique ne vaut rien, et incite les Québécois et Québécoises ainsi que les autres Canadiens à aller investir leur argent dans l'économie américaine, plutôt qu'au Canada?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, les États-Unis sont soumis bien sûr eux-mêmes à des pressions de compétition énorme, et elles ont tendance, personne ne le niera, à se refermer. Il est extrêmement important de mentionner que nous, plus que tous les autres pays du monde, dépendons de notre commerce extérieur. Vingt-cinq pour cent de tout ce que nous construisons, produisons ou cultivons est exporté en grande majorité aux États-Unis.

Voilà que nous avions auparavant très peu de recours, sinon de nous plier aux exigences des États-Unis. Grâce à l'Accord de libre-échange maintenant, nous avons un tribunal où des Canadiens siègent et où nous pouvons apporter ces problèmes.

Nous avons des centaines de milliards de dollars d'échanges avec les États-Unis, dans les deux sens. Il y a des problèmes qui surgissent dans des secteurs, et on essaie de les régler. Nous avons, de manière très ferme, exprimé notre avis. Nous allons défendre nos intérêts et je suis sûr que nous allons gagner.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Les petites et moyennes entreprises sont les vraies créatrices d'emplois durables. Elles souffrent pourtant de taux d'intérêt réels presque six fois plus élevés que leurs concurrentes américaines.

Comment le ministre croit-il que nos PME peuvent être concurrentielles avec un fardeau si absurde sur le dos?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je suis tout à fait d'accord avec l'analyse de mon collègue quant à l'importance de la petite et moyenne entreprise. C'est effectivement un secteur d'un immense potentiel et sur lequel nous devons nous appuyer.

L'honorable député parle des taux d'intérêt comme si le gouvernement pouvait, bien sûr, en pesant sur un bouton, les faire monter ou les faire descendre. Ils sont plus élevés que ceux des États-Unis et, par conséquent, on devrait les faire baisser? J'aimerais qu'il m'explique comment un gouvernement peut faire cela? Comment, si c'est ainsi, le gouvernement libéral, lorsqu'il était au pouvoir, a laissé les taux d'intérêt monter à 22 p. 100? Où était la recette à ce moment-là?

La réalité du marché est celle qu'elle est. Les gouvernements, en gérant sainement, inspirent confiance. Et c'est ainsi que nous avons vu les taux d'intérêt baisser de 625 points depuis le mois de mai 1990. Nous faisons notre part, mais il n'est pas question, artificiellement, de demander aux gens d'acheter nos obligations à 2 p. 100, ils ne les achèteront pas. Les taux d'intérêt sont fixés par le marché.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Madame la Présidente, ce genre de réponse qui traite de taux d'intérêt nominaux alors que ma question portait sur les taux d'intérêt réels n'apporte pas grand-chose au débat sur l'économie de ce pays et n'améliore pas la crédibilité de la Chambre ou du ministre.

La valeur trop élevée du dollar et des taux d'intérêt ont affaibli l'économie. Cette économie affaiblie a poussé les taux d'intérêt réel à un niveau six fois supérieur à celui des taux d'intérêt réel américains pour soutenir un dollar canadien surévalué à tort.

Le gouvernement est pris dans un cercle vicieux de sa propre création dont souffrent des centaines de milliers de Canadiens sans emploi. Il faut nous sortir de ce cercle vicieux, et la seule façon de la faire est d'aligner les taux d'intérêt réels canadiens sur ceux des États-Unis.

Reste à savoir pourquoi le gouvernement s'y refuse.

[*Français*]

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Enfin, j'aimerais qu'un jour, madame la Présidente, l'honorable député m'explique quelles sont les marges dont dispose un gouvernement pour jouer avec les taux d'intérêt de cette façon.

Il parle, bien sûr, des taux d'intérêt, du dollar trop élevé, comme étant une des grandes raisons pour lesquelles nous avons cette situation. D'ailleurs, je suis en désaccord avec son analyse puisqu'on a des taux d'intérêt qui sont effectivement beaucoup plus bas, on les a fait descendre de 625 points. Le dollar aussi est en baisse, mais on ne joue pas artificiellement avec ces facteurs-là.

Le député devrait savoir que la dette dont nous avons héritée nous crée des obligations énormes. Nous sommes obligés de la financer, année après année. Cet argent-là, les gens ne nous le prêtent pas au taux que nous déterminons, mais au taux qu'ils veulent bien nous fixer, à cause de la compétition internationale. Nous ne sommes pas les seuls sur le marché. Nous essayons d'avoir les meilleurs taux, nous nous comportons en gestionnaires sérieux. Nous avons réussi à faire baisser les taux d'intérêt et le dollar. Nous avons fait notre part.

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre suppléant du Commerce extérieur. Je viens de parler avec plusieurs grossistes en bois de construction bien implantés à Winnipeg et je crois qu'ils sont très représentatifs de tous leurs homologues canadiens acculés à la faillite par les hésitations du gouvernement sur la question du bois d'oeuvre. Non seulement doivent-ils payer des frais supplémentaires de 14,5 p. 100 sur le bois de construction lui-même, mais ils doivent maintenant payer des frais supplémentaires sur le transport, le chargement, la distribution et l'administration, ce qui représente une augmentation de 25 p. 100 des frais. Ils n'ont pas d'autre choix que d'aller se réinstaller au Sud de la frontière.

Ma question a déjà été posée tous les jours cette semaine. La voici: Pourquoi le gouvernement n'invoque-t-il pas la Loi de soutien de l'emploi qui lui donne le pouvoir d'aider les entreprises touchées par des pratiques commerciales injustes de la part de pays étrangers? Pourquoi n'essaie-t-il pas de garder les emplois canadiens au Canada? De quoi a-t-il peur cette fois?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, la question posée par le député se rapporte à la décision provisoire rendue par le département américain du Commerce à l'échéance du protocole d'entente.

Le député a raison. Il y a injustice, et toutes les mesures voulues sont prises pour corriger la situation. Le député a aussi raison de dire que les coûts sur la valeur ajoutée sont visés par cette nouvelle décision. Nous avons protesté auprès des États-Unis et, bien sûr, nous en appellerons de la décision à tous les paliers. Comme le député le sait, nous nous appuyons sur l'article 19 de l'Accord de libre-échange qui nous donne accès à un mécanisme indépendant de règlement des différends, soit un genre de tribunal, et il ne fait aucun doute qu'on nous donnera raison sur toute la ligne.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la présidente, il reste qu'avant que nous en ayons fini avec toutes les procédures prévues dans l'Accord de libre-échange, toutes ces entreprises seront allées se réinstaller au Sud de la frontière et nous aurons perdu des emplois. Elles ont besoin d'aide tout de suite.

M. Peterson: Tout à fait.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Je voudrais interroger peut–être le premier ministre suppléant ou le ministre du Commerce suppléant, peu importe, au sujet d'un autre pétrin dans lequel nous nous mettons dans le domaine commercial.

Nous avons appris ce matin à la suite d'une déclaration de Carla Hills, la négociatrice américaine en matière commerciale, que l'accord de libre–échange nord–américain va être signé dans quelques semaines. Par ailleurs, selon une étude du GATT publiée hier, la signature de cet accord aurait des conséquences néfastes sur le commerce mondial. Aussi, je veux demander à un membre du cabinet comment nous pouvons conclure cet accord sans que les Canadiens en connaissent les conditions. Quelles vont en être les conséquences et comment cela influera–t–il sur nous? En signant l'accord, le Canada fait–il savoir qu'il renonce en réalité au système international de commerce?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, le député sait bien qu'il n'en est rien et que, en matière de commerce, le Canada veut avant tout collaborer avec le GATT, l'organisation commerciale internationale. Il sait aussi que l'Accord de libre–échange avec les États–Unis a été avantageux pour nous et également qu'un accord de libre–échange avec toute l'Amérique du Nord le sera également. C'est exactement le fondement de la politique du gouvernement. Nous comptons sur le commerce pour assurer notre croissance économique. Nous avons l'intention de compter sur le commerce et de l'encourager chaque fois que nous en aurons l'occasion.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Ma question s'adresse au ministre des Forêts. Les nouvelles concernant le secteur forestier ne cessent de s'aggraver de jour en jour. Hier, le GATT a publié un rapport dénonçant les prises de position commerciales américaines. À présent, nous apprenons que la décision prise vendredi dernier par le département du Commerce américain en ce qui concerne le bois d'oeuvre va s'appliquer également aux entreprises canadiennes de services qui exportent aux États–Unis des produits à valeur ajoutée. Le Cabinet s'est réuni cette semaine pour étudier certaines mesures de rétorsion. Le ministre peut–il dire à la Chambre quelles sont exactement les mesures envisagées? Quelle sorte d'indemnisation peut–il offrir à ces entreprises de fabrication? Reconnaît–il que cette attaque de la part des Américains ne vise pas seulement nos exportations de bois d'oeuvre résineux et qu'il s'agit également d'un coup porté à l'industrie manufacturière et semi–manufacturière du Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, nous avons déjà dit qu'il s'agissait à divers égards d'une décision fondée sur des données erronées. Elle est bizarre en ce sens que ce serait bien la première fois qu'un gouvernement étranger rendrait exécutoire une décision préliminaire rendue dans une affaire de droits compensateurs. Nous avons protesté contre cette mesure auprès des plus hautes instances. Certes, il est inacceptable que des droits soient imposés même sur les produits à valeur ajoutée. Nous l'avons dit au département du Commerce américain. Nous sommes en train d'interjeter appel. Nous avons interjeté appel de cette décison auprès du GATT. Un groupe spécial du GATT a été constitué. Il rendra sa décision en juin. Comme je l'ai dit, je suis sûr qu'à la fin, la décision sera en notre faveur.

• (1140)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, quand donc le gouvernement comprendra–t–il que nous ne sommes pas une république bananière et que nous n'avons pas d'ordres à recevoir de Washington? Nous menons notre politique forestière comme nous l'entendons.

Le premier ministre a adopté un ton belliqueux le week–end dernier et ces derniers jours en s'engageant à combattre cette décision. On suppose que le Cabinet s'est réuni pour examiner la question. Le ministre ne nous a rien appris de nouveau à ce sujet au cours de la période des questions aujourd'hui à la Chambre.

Le ministre peut–il nous dire quelles mesures particulières le gouvernement entend prendre pour protéger notre industrie forestière et pour protéger maintenant nos entreprises manufacturières qui souffrent de cette attaque injustifiée de la part de Washington?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, tout n'est pas sombre. Je suis heureux de faire remarquer que, grâce à une reprise marquée de l'économie aux États–Unis, les prix pour le genre de produits dont parle mon collègue ont augmenté de 30 p. 100 depuis le début de l'année. C'est bien sûr une mince consolation, étant donné que les États–Unis ont imposé un droit de 15 p. 100 sur nos exportations de bois de sciage.

Nous ne restons pas sans réagir devant cette mesure. Le Cabinet s'est réuni. Nous avons protesté aux échelons les plus élevés. Nous en avons appelé de ces mesures devant deux tribunaux, et ces appels en sont au stade de l'audition préliminaire. On ne devrait pas prendre le temps de la Chambre pour alarmer tout le monde.

Mon collègue vient de Prince George; il sait que les sociétés d'exploitation forestière s'établissent habituellement là où sont les arbres. Elles ne plieront pas bagage du jour au lendemain, car elles ne peuvent emporter les arbres avec elles. Nous devrons garder notre sang–froid

et nous en remettre aux règlements établis dans le cadre de l'Accord de libre-échange et du GATT.

Il ne fait aucun doute qu'on nous donnera raison dans les deux cas.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

L'éventualité de l'abandon du service d'hélicoptère de recherche et de sauvetage à Yarmouth dès le 31 mars de cette année suscite beaucoup d'inquiétude dans le public. Le premier ministre Cameron a dit qu'il accordait la priorité à cette question. Le premier ministre suppléant sait-il si le premier ministre Mulroney et le premier ministre Cameron ont eu l'occasion de discuter d'une question aussi importante, s'agissant de recherche et de sauvetage, lors de la conférence de cette semaine?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je répondrai au nom du ministre des Pêches qui est responsable de ce domaine, comme le sait ma collègue. Le Ministère a établi une base à Yarmouth et y a construit un hangar. Le contrat de 2 millions de dollars par année arrive à expiration. La question est à l'étude. Elle a évidemment des répercussions en matière de sécurité, et d'autres ministères sont concernés. Une décision sera prise sous peu.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Madame la Présidente, je voulais simplement savoir si le premier ministre de la province en avait parlé au premier ministre.

Comme nous en sommes à la mi-mars, j'espère que le ministre cherche à nous laisser entendre que la décision sera prise juste avant la date limite du 31 mars et avant que la question ne commence à trop préoccuper les gens. Je ne vois pas pourquoi la décision ne pourrait être annoncée dès aujourd'hui si elle est si imminente.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, les inquiétudes manifestées influeront certainement sur la décision, qui sera rendue très bientôt.

* * *

LES PÊCHES

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, en l'absence du ministre des Pêches, je m'adresserai au premier ministre suppléant.

La semaine dernière, le chef de la Conservation et de la Protection, au ministère des Pêches et des Océans, a déclaré au sujet de la surpêche du crabe des neiges: «C'est malheureux, mais nous n'avons pas les ressources suffisantes pour surveiller la pêche pratiquée dans ce secteur.»

Étant donné la situation, le ministre s'engagera-t-il à affecter les ressources nécessaires pour bien gérer la pêche à l'Île-du-Prince-Édouard.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, connaissant bien le ministre des Pêches, je suis persuadé qu'il répondrait par l'affirmative. Je lui ferai part des inquiétudes exprimées par le député.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les pêcheurs de ma circonscription veulent avoir accès à de plus grands stocks de crabe des neiges. Pourquoi le ministre refuse-t-il de supprimer la subdivision artificielle des eaux du golfe et de permettre aux pêcheurs de l'Île de prendre du crabe des neiges?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, si l'on n'accorde pas plus de permis de pêche, c'est, entre autres, parce qu'il n'y a pas assez de crabe des neiges pour tous les pêcheurs qui veulent exploiter cette ressource.

Néanmoins, je transmettrai la question au ministre des Pêches.

* * *

LES TRANSPORTS

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier, il y a eu une collision entre un traversier de la Colombie-Britannique et un charbonnier qui sortait du port Roberts Bank. C'est la deuxième collision impliquant un traversier de la Colombie-Britannique en cinq semaines. Beaucoup de gens se demandent quel est le problème.

Le ministre peut-il nous assurer qu'on fera une enquête approfondie sur les causes de ces incidents? Examinera-t-on la structure des traversiers eux-mêmes? Est-ce un problème lié à l'équipement de navigation ou est-ce un problème de pilotage?

Le ministre peut-il assurer aux habitants de la Colombie-Britannique, spécialement aux utilisateurs des traversiers, qu'on fera tout ce qui est possible de faire pour prévenir d'autres collisions de ce genre qui pourraient entraîner des blessures et des pertes de vie, ce qui, heureusement, n'est pas arrivé dans les deux cas que j'ai mentionnés?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, nous avons été informés de ces deux incidents, et nous regrettons qu'ils se soient produits. Comme le député vient de le mentionner, nous avons été très chanceux qu'il n'y ait eu aucune perte de vie.

La Commission canadienne d'enquête sur la sécurité dans les transports fait actuellement enquête sur ces deux incidents. L'enquête vise précisément à répondre aux questions soulevées par le député.

* * *

LE PORT DE CHURCHILL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le 6 mars de cette année, le ministre des Transports de la Saskatchewan, Bernie Wiens, a écrit à son homologue fédéral une lettre très favorable aux activités du port de Churchill. Dans cette lettre, il a proposé une rencontre entre les parties directement visées par l'exploitation de ce port, notamment la Commission canadienne du blé, le CN, les autorités portuaires, la province du Manitoba et le gouvernement fédéral.

Le ministre des Transports voit-il d'un bon oeil une rencontre de cette nature et prendra-t-il les dispositions nécessaires à sa tenue?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, comme le député le sait, nous avons déjà accepté de rencontrer, à quelques reprises, les diverses personnes touchées par les activités du port de Churchill. À la dernière réunion, nous avons dit que nous continuions d'étudier les diverses solutions devant permettre, si c'est possible, de garder le port de Churchill ouvert.

Nous avons déjà annoncé qu'il restera ouvert durant la prochaine saison. Je puis donner au député l'assurance que, dès que nous aurons les informations nécessaires pour faire avancer le dossier, nous nous ferons un plaisir d'organiser une réunion.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le ministre a parfaitement raison. Des rencontres ont effectivement eu lieu. Je suis très heureux qu'il m'ait rencontré ainsi que d'autres personnes favorables à l'exploitation du port de Churchill.

Nous avions alors demandé que les fonctionnaires et d'autres représentants cessent de dire des faussetés sur le port de Churchill.

La semaine dernière, le ministre responsable des Céréales a dit qu'un bateau brésilien avait frappé un iceberg dans la baie d'Hudson, qu'il avait fallu envoyer des soudeurs sur place et que les Brésiliens ne fréquenteraient plus le port de Churchill. Le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de répéter au ministre responsable des Céréales la déclaration de la Garde côtière canadienne à ce sujet? Voici ce qu'elle a dit: «Il n'y a pas eu d'incident de ce genre. Le seul qui soit survenu s'est produit dans le golfe du Saint-Laurent.»

Peut-on demander au ministre responsable des Céréales de cesser de répandre des faussetés sur Churchill?

* * *

L'IMMIGRATION

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, j'ai donné avis de ma question, et je crois savoir que c'est la ministre associée de l'Emploi et de l'Immigration qui y répondra.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pris une ordonnance d'exclusion contre une femme de l'Erythrée, M^me^ Mebrahtu, qui demandait le statut de réfugié, et contre ses trois enfants, âgés de 10, 6 et 4 ans. Ils doivent se présenter au pont Rainbow à 9 h 30, le lundi 16 mars, bagages à la main, pour être escortés Dieu sait où. À la suite d'une pénible histoire, cette femme se retrouve sans mari et ces enfants, sans père. Et voici que le gouvernement canadien les prive de leur foyer et leur enlève tout espoir.

• (1150)

Le gouvernement pourrait certainement faire preuve d'un peu de compassion et, pour des motifs humanitaires, annuler cette décision en accordant à cette femme seule et à ces jeunes enfants le statut de réfugié.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, je veux d'abord remercier la députée de Northumberland de m'avoir fait parvenir un préavis de la question qu'elle voulait poser.

Je suis convaincue que la députée comprendra qu'il m'est impossible de commenter un cas particulier, ici à la Chambre des communes. Je sais que notre collègue connaît le processus de reconnaissance du statut de réfugié qui est un processus généreux et qui permet au Canada de pouvoir protéger ceux et celles qui ont besoin de notre aide.

Cela étant dit, la décision a été prise, au sujet de la question qui nous est posée, par des décideurs indépendants, et elle a été prise en vertu de la Convention de Genève. Bien sûr que pour chaque décision qui est prise,

le caractère et les critères humanitaires sont évalués et ils l'ont été également dans l'étude de cas qui nous est référée dans cette Chambre. Mais cette demande, malheureusement, n'a pas été reconnue comme conforme pour l'obtention du statut de réfugié selon la Convention de Genève, et je le regrette.

[*Traduction*]

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, la famille Mebrahtu est au Canada depuis plus d'un an. Les enfants s'étaient acclimatés à l'école et menaient une vie à peu près normale. L'inefficacité de notre système d'évaluation du statut de réfugié ne fait qu'aggraver le traumatisme de leur départ.

Si le gouvernement refuse une fois encore de faire preuve de compassion envers M^me^ Mebrahtu, quel conseil peut-il donner à cette femme sans abri et sans espoir lorsque, avec ses trois enfants, elle traversera le pont Rainbow lundi matin?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre d'État (Emploi et Immigration) et ministre d'État (Troisième âge)): Madame la Présidente, peut-être est-il nécessaire de rappeler que la situation politique en Éthiopie s'est améliorée et que, bien sûr, les décisions qui sont prises sont toujours en fonction des critères de la Convention de Genève.

Il faudra aussi se rappeler en cette Chambre que le système de détermination du statut de réfugié ne doit pas être considéré comme étant un raccourci pour immigrer au Canada. Les décisions ont été prises par des décideurs indépendants et le caractère et les critères humanitaires ont également été évalués.

* * *

[*Traduction*]

LES BOVINS DE BOUCHERIE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture.

Le ministre est au courant du fait qu'un nouveau système de classement du boeuf est sur le point d'être adopté, y compris une catégorie non classée. Pourtant, les détaillants ne sont pas tenus de préciser les normes de classification du boeuf au comptoir des viandes.

Les consommateurs méritent de savoir ce qu'ils achètent, et l'Association canadienne des éleveurs de bovin est d'accord. Pourquoi le gouvernement ne prévoit-il pas des normes de classification et ne s'assure-t-il pas que celles-ci figurent sur les étiquettes des produits au comptoir des viandes?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je comprends le souhait formulé par le député et les groupes qu'il a mentionnés. Toutefois, celui-ci devrait poser sa question au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales, puisqu'elle relève de sa compétence.

* * *

LES SUBVENTIONS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, des communiqués révèlent aujourd'hui que le gouvernement a finalement terminé son étude sur les subventions américaines, souvent cachées, qui sont versées aux producteurs agricoles. En fait, le montant de ces subventions s'élève à 12,2 milliards de dollars pour seulement sept États. Il est intéressant de noter que le gouvernement a négocié l'ALE au cours des six dernières années et qu'il est maintenant en train de négocier au GATT.

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas fourni ces renseignements importants sur les subventions versées aux producteurs agricoles américains avant qu'il ne soit presque trop tard aux fins des négociations du GATT, dont l'issue aura une incidence directe sur la survie même de milliers d'agriculteurs canadiens? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fourni ces renseignements, compte tenu de l'importance des négociations au GATT?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, le député se trompe lorsqu'il dit que le gouvernement ou l'industrie n'était pas au courant des subventions dont il est fait état dans le rapport. Le gouvernement était certainement au courant des subventions fédérales mentionnées dans ce rapport. Il était aussi au courant de certaines subventions versées par les autorités des sept États. Le rapport fait aussi mention d'autres subventions ou programmes. Je pense qu'il faut parler de programmes plutôt que de subventions en ce qui a trait à l'aide accordée à l'agriculture dans ces sept États, et j'ajoute que certains de ces programmes n'étaient pas connus du gouvernement à l'époque. Une étude beaucoup plus poussée doit être faite afin de déterminer si ces programmes constituent effectivement des subventions ou s'il s'agit de programmes légitimes, semblables à ceux que nous appliquons au Canada pour venir en aide à l'agriculture.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant des Finances. Le 17 décembre dernier, dans un communiqué, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a promis d'affecter 6,1 millions de dollars au programme de logement coopératif. Sa crédibilité a été sérieusement ébranlée par le récent budget.

Le ministre sait-il que, par suite des compressions budgétaires effectuées arbitrairement aux dépens du logement coopératif, ce sont plus de 6 000 familles, dont les noms figuraient sur des listes d'attente à Vancouver, qui voient ainsi s'envoler leur espoir d'obtenir un logement convenable? Qu'a-t-il à dire pour sa défense aux conseils municipaux et aux groupes s'occupant de ce dossier qui sont outragés par sa conduite?

Une voix: Ça ne l'intéresse pas.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, je donne le bénéfice du doute au député. Je présume qu'il s'intéresse vraiment aux nécessiteux, ces gens à qui s'adressent nos programmes de logement.

À l'échelle nationale, nous fournissons le logement à plus 650 000 personnes qui en ont besoin. Au cours des cinq dernières années, nous avons affecté deux milliards de dollars par an à l'aide au logement, soit un total de dix milliards de dollars. Ce n'est pas de la petite bière par les temps qui courent.

Si vous vous intéressez à une organisation en particulier, c'est votre affaire. Nous, nos intérêts portent sur les besoins des démunis.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame la Présidente, cette déclaration est ridicule. Elle démontre que le ministre suppléant ignore tout du logement coopératif et des besoins de ceux qui cherchent un logement convenable. Il me fait honte.

Je tiens à faire savoir à ce député qu'à Vancouver, les sans-abri, les loyers élevés et l'afflux de nouveaux venus ont créé une forte demande de logements à prix abordable. Je lui rappelle qu'on nous avait promis que les anciens terrains de l'Expo serviraient à la construction d'un complexe communautaire composé à la fois de logements coopératifs et de logements sociaux, une formule idéale pour certains.

Le ministre peut-il expliquer comment il sera possible de construire ces logements à prix abordable dont on a désespérément besoin sur les terrains de l'Expo de Vancouver, maintenant que l'aide fédérale au logement a été supprimée?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Madame la Présidente, l'aide fédérale au logement n'a pas été supprimée. Nous continuons de financer les 14 800 logements coopératifs et de venir en aide aux personnes qui habitent un des 650 000 logements sociaux.

Cette année, nous construirons 28 000 unités de logement social supplémentaires. Notre programme s'adresse à ceux qui sont vraiment dans le besoin, et non à tous ceux cherchent un logement.

* * *

L'EMPLOI

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, je veux revenir à la charge auprès du premier ministre suppléant au sujet d'une question qu'a posée le député de Winnipeg-Sud-Centre. Le bois d'oeuvre est actuellement la proie des Américains, et nous perdons des emplois tous les jours au profit des États-Unis.

Pourquoi le premier ministre suppléant n'agit-il pas dès maintenant et n'use-t-il pas des pouvoirs que lui confère la Loi de soutien de l'emploi pour préserver ces emplois? Il est plus facile de les garder que de les récupérer une fois qu'ils auront disparu.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, comme je l'ai dit en réponse à une autre question, le secteur industriel dont parle le député—et qui lui est probablement moins familier qu'à moi—est habituellement situé près de la ressource. On ne construit pas une scierie ni une fabrique de bois là où il n'y a pas d'arbres. Par conséquent, il n'y a pas lieu de craindre que tout le monde déménage aux États-Unis.

J'ai dit au collègue du député que nous discutons de cette affaire au plus haut niveau, que nous examinons une décision préliminaire et que nous faisons des démarches qui se termineront en juillet. Les mesures draconiennes que propose le député ne fonctionnent tout simplement pas dans le cas qui nous occupe ici.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, il ne faut pas être un expert pour comprendre des gros titres comme «Emplois perdus à cause des droits américains»; «Exode des entreprises aux États-Unis». J'ai hâte à l'été prochain pour constater le début de ce processus.

• (1200)

Ma question supplémentaire est la suivante: Mercredi, à une question sur le différend relatif aux voitures Honda, le ministre du Commerce a dit ceci, et je cite: «Le chapitre 19, lui, traite du mécanisme obligatoire de règlement des différends, c'est l'étape finale.»

En l'absence du ministre du Commerce, je voudrais demander au premier ministre suppléant de dire deux choses au ministre du Commerce. D'abord, qu'il lui dise de lire l'Accord de libre-échange et, ensuite, qu'il lui demande d'admettre que le chapitre 19 ne s'applique pas au différend relatif aux voitures Honda. Le ministre

aimerait bien sans doute qu'il s'applique, mais ce n'est pas le cas aux termes de l'accord que le Canada a passé avec les Américains.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Le député n'ignore pas que le Canada fait tout ce qu'il peut pour régler le différend relatif aux voitures Honda. Tous les ministres et ministères ont fait part de leur vive opposition aux Américains. Nous sommes convaincus que nous avons raison dans cette affaire et que nous aurons gain de cause. Les Américains n'aiment pas qu'on utilise les mots gagnant ou perdant, mais nous sommes persuadés que nous sortirons gagnants de cette bataille.

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Je vous remercie, madame la Présidente, de votre indulgence.

Hier, nous avons parlé à la Chambre de la motion visant à étendre notre juridiction fonctionnelle sur la pêche pratiquée aux deux extrémités des Grands bancs. Essentiellement, la réponse du gouvernement se résume à dire qu'il continuera ses démarches diplomatiques.

Madame la Présidente, j'ai remarqué, dans les nouvelles de ce matin, qu'on parlait des résultats de ces démarches. M. Randolph Gherson, qui avait été envoyé comme ambassadeur du Canada pour promouvoir la conservation des stocks de poisson, a mis fin hier à sa mission diplomatique en Europe, alors que nous disions à la Chambre que la Communauté européenne montrait peu de signes de bonne volonté pour juguler le problème de la surpêche. Il en ressort en gros de la démarche de M. Gherson que les autorités britanniques et danoises ont demandé plus de temps. Les Espagnols et les Portugais ont déclaré qu'ils n'étaient pas prêts à accepter la position du Canada.

Puis-je demander à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qu'elle se propose de faire pour défendre une population qui dépend d'une industrie irrémédiablement ravagée par les étrangers?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme je l'ai mentionné hier à la Chambre, nous avons présenté les données scientifiques très ouvertement au cours de ce voyage, en exposant tous les faits, ce qui s'est avéré un processus long et complexe.

Lorsque les gouvernements portugais et espagnol ont pris connaissance de ces données, ils ont plutôt mal réagi au départ, mais ils ont été assez frappés par ces chiffres et ont demandé plus de temps pour les examiner.

Je considère que c'est un signe de progrès. Je ne sais pas combien de temps il leur faudra pour examiner la situation, mais, pour ma part, j'en discuterai de nouveau avec les responsables de la Communauté européenne au cours des deux prochaines semaines. Le fait qu'ils aient les données en main et qu'ils les examinent sérieusement nous satisfait pour le moment. Nous espérons qu'ils ne tarderont pas à agir.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le ministre des Transports n'a pas répondu à la deuxième question que j'ai posée à la Chambre.

J'admets qu'il n'est pas tenu d'y répondre, mais puisqu'il s'y refuse, je voudrais demander l'autorisation de déposer un document de la Garde côtière canadienne qui indique qu'aucun navire brésilien n'a heurté un iceberg en 1989, 1990 ou 1991. De toute évidence, le ministre d'État chargé des Céréales fait erreur. Le seul navire brésilien qui a été endommagé a heurté des icebergs dans le golfe Saint-Laurent.

Je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour déposer ce document.

Mme le vice-président: Le député désire déposer le document. Y a-t-il consentement?

M. Andre: Je n'y vois aucun inconvénient. Je regrette qu'on ne l'ait pas interrompu lorsqu'il a soulevé cette question bidon, mais, bien sûr, il peut maintenant déposer le document.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, je voudrais invoquer le Règlement au sujet d'une question analogue. Plus tôt aujourd'hui, le ministre des Transports a proposé de déposer un document. Peut-il m'assurer que ce document sera déposé, comme il l'a promis pendant la période de questions et comme, bien sûr, le Règlement l'y oblige de toute façon?

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU BUDGET DES DÉPENSES

Mme le vice-président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le budget des dépenses de la Chambre des communes pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets de nomination qui ont été pris par le gouvernement. Conformément aux dispositions du paragraphe 110(1) du Règlement, ils sont renvoyés d'office aux comités permanents appropriés dont une liste est jointe.

* * *

[*Français*]

LES COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DU CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du Comité permanent des comptes publics.

Ce rapport traite des comptes publics du Canada pour l'année 1990-1991 et des trois réserves émises par le vérificateur général concernant les comptes publics. En vertu de l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport. Je ferai également publier, madame la Présidente, un avis afin que ce rapport soit débattu et adopté par la Chambre.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

DÉPÔT DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones. Conformément à l'article 109 du règlement, le Comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale dans les 150 jours.

* * *

[*Traduction*]

DROITS DE LA PERSONNE ET SITUATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

LA TÉLÉDIFFUSION ET RADIODIFFUSION DE LA RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

> Que le Comité permanent des droits de la personne et de la situation des personnes handicapées soit autorisé à avoir sa réunion du lundi 30 mars 1992 télévisée et radiodiffusée selon les lignes directrices qui régissent la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes;
>
> Que, nonobstant le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés adopté par la Chambre le 20 octobre 1989, une rediffusion des délibérations soit autorisée le dimanche 5 avril 1992 à 15 heures (HNE).

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Le député de Churchill.

M. Murphy: Madame la Présidente, ces motions ont l'appui du Nouveau Parti démocratique.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE EXTÉRIEUR

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante concernant une autorisation de voyage d'un comité, motion qui avait été proposée l'autre jour, mais n'avait pas reçu le consentement unanime. Je pense que nous l'aurons aujourd'hui.

Affaires courantes

Que, nonobstant l'ordre adopté le 6 février 1992, le sous-comité sur l'exportation des armes du Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international soit autorisé à se rendre à Victoria, Vancouver et Winnipeg du lundi 30 mars au mercredi 1er avril 1992, et à Halifax et Montréal du lundi 6 avril au mardi 7 avril 1992.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mac Harb (Ottawa–Centre): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre aujourd'hui une pétition signée par des résidents de mon comté d'Ottawa–Centre et ceux d'autres quartiers aux alentours de la région d'Ottawa.

Ces gens demandent que le Parlement exhorte le gouvernement à corriger l'injustice existant au niveau du prix de l'essence dans la région d'Ottawa—Carleton.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Bruce Halliday (Oxford): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par quelque 28 personnes de ma circonscription, ainsi que de London, qui, à l'instar des parents de Nina de Villiers, déplorent l'augmentation apparente des crimes violents et réclament les modifications voulues au Code criminel du Canada, à la Loi sur la réforme du cautionnement et à la Loi sur la libération conditionnelle.

• (1210)

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 500 de mes électeurs, qui porte sur l'affaire Nina de Villiers. C'est Diane Lea, à Elliot Lake, qui a recueilli toutes ces signatures.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à prendre des mesures pour améliorer la Loi sur la réforme du cautionnement et celle sur la libération conditionnelle ainsi que la législation sur les sentences et la possession d'armes à feu, afin de protéger notre société, de mettre un terme aux crimes violents gratuits comme le meurtre de Nina de Villiers l'été dernier et de faire en sorte que nous puissions vivre dans une société plus sûre.

LA FISCALITÉ

M. Stan Wilbee (Delta): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par plus de 1 000 personnes de nombreuses localités du sud de la Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de l'iniquité du régime fiscal à l'égard des familles.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de s'assurer que les avantages fiscaux relatifs aux enfants et les déductions pour garde d'enfants soient justes et équitables pour toutes les familles, qu'ils tiennent compte de leurs besoins financiers et qu'ils soient indépendants du choix qu'elles font en matière de garde d'enfants. Selon moi, les pétitionnaires reconnaissent que des mesures ont déjà été prises, mais ils souhaitent d'autres modifications.

[*Français*]

LES CRIMES VIOLENTS CONTRE LA PERSONNE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai ici des pétitions portant plusieurs signatures de gens de mon comté concernant le meurtre de Nina de Villiers survenu le 9 août 1991. Ce meurtre a mis à jour de sérieuses lacunes dans le sytème de justice pénale. À ces causes, les pétitionnaires demandent que le Parlement reconnaisse que les crimes violents contre la personne sont sérieux et abhorrés par la société et qu'il modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionelle.

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition signée par des Canadiens qui veulent faire des doléances à la Chambre dans l'espoir d'obtenir certaines mesures de redressement de la part du gouvernement. Ils disent que nous, Canadiens, avons la chance de vivre dans une société multiculturelle, que nous sommes engagés à respecter des principes humanitaires traditionnels et que les violations des droits de la personne nous répugnent.

Ils nous demandent de nous unir en ce sabbat pour commémorer leur peuple opprimé, les Juifs, surtout les 4 500 qui vivent en Syrie et à qui on refuse toute liberté civile, tout droit de vote ou toute participation à titre de candidats à des élections, et l'accès à la fonction publique. Amnistie internationale a révélé que des juifs syriens ont

été emprisonnés sans que leurs famillles en soient informées, sans défense ou procès de quelque sorte, qu'ils ont été battus, torturés, parfois même assassinés, qu'on leur a refusé le droit de. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée d'interrompre la députée, mais je me dois de préciser que, peu importe le bien-fondé de la cause, la présentation d'une pétition ne devrait pas prendre l'allure d'un discours. J'invite donc la députée à conclure son intervention.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je lisais le texte des pétitionnaires. J'arrête à ce point. Je vous remercie de votre conseil, mais ces pétitionnaires demandent que, le jour du Shabbat Zachor, le Parlement demande à la Syrie de lever ces restrictions répressives et d'autoriser les membres de la communauté juive à émigrer librement, conformément à l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme que les Nations Unies ont adoptée et que la Syrie a signée.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de Winnipeg. Cette pétition résulte des efforts de Doug Martindale, un des députés provinciaux de cette ville. Elle se rapporte à la décision de Postes Canada de fermer l'établissement Empire Drugs, situé au 801 Selkirk Avenue. Cette pharmacie avait des heures d'ouverture commodes pour les habitants, dont un bon nombre appartiennent à des groupes ethniques différents et dont un grand nombre sont âgés et ne parlent pas anglais.

Dans cet établissement, on offrait un excellent service. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que la Société canadienne des postes reconsidère sa décision d'interrompre les services postaux assurés à cet endroit.

LE LOGEMENT

M. Rey Pagtakhan (Winipeg-Nord): Madame la Présidente, permettez-moi de présenter deux pétitions se rapportant à deux questions différentes.

La première est présentée au nom de nombreux signataires qui demandent respectueusement au Parlement de reconnaître le partage fédéral-provincial de la responsabilité en matière d'habitation, d'appuyer le programme de coopératives d'habitation sans but lucratif et de maintenir la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ces signataires vivent dans ma circonscription, principalement sur l'avenue Burrows, sur Tyndall et sur Dickens Drive. Ils s'inquiètent de la possibilité qu'une proposition constitutionnelle gouvernementale ne transfère la compétence aux provinces en matière d'habitation, y compris la responsabilité des coopératives d'habitation sans but lucratif, sans leur donner aussi les compensations correspondantes. Le programme de coopératives permet à des milliers de familles canadiennes de profiter d'un logement de qualité à un prix abordable, et les provinces ne pourraient pas à elles seules soutenir ce programme.

L'IMMIGRATION

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, ma deuxième pétition a trait à la récente directive du gouvernement concernant l'immigration.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à revenir sur cette directive, à reconnaître la contribution que les travailleurs domestiques étrangers ont apportée dans le passé et apporteront dans l'avenir au bien-être social et économique du Canada, à rétablir nos valeurs canadiennes de tolérance et d'humanisme et à préserver l'estime dont jouit le Canada sur la scène internationale.

Les pétitionnaires s'inquiètent car ils jugent que la nouvelle directive a été pensée en fonction des besoins des employeurs canadiens, qu'elle ne tient pas compte des besoins des femmes et qu'elle marque une rupture avec la longue tradition de non-discrimination qui constitue l'un des principes fondamentaux de la politique d'immigration canadienne.

LE SRI LANKA

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens du Manitoba, dont beaucoup sont de ma circonscription, au nom des citoyens du nord-est du Sri Lanka qui vivent dans la crainte et dans la peur, sans aucun espoir de trouver la paix, à cause d'un embargo imposé par le gouvernement sri lankais. Ce blocus économique a entraîné une grave pénurie d'aliments, de médicaments et d'essence, et seule une fraction de l'aide de secours réussit à atteindre la population touchée. La politique actuelle du gouvernement du Sri Lanka, c'est de trouver une solution militaire.

Les pétitionnaires demandent que le gouvernement intervienne pour faire cesser les violations flagrantes des droits de la personne et voir à ce que les besoins essentiels, tels que les aliments, les médicaments et l'essence, soient satisfaits.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions. L'une, d'un certain nombre de personnes de Terre-Neuve et de Toronto, porte sur les vols à faible altitude au-dessus du Labrador surtout. Ces personnes prient la Chambre de demander au gouvernement de joindre sa voix à celles de l'Assemblée des premières nations, des Innu et des peuples autochtones du Labrador et du Nord canadien qui s'opposent à ce que leurs territoires servent de terrain d'entraînement à l'attaque pour l'OTAN et le NORAD, et de consacrer la contribution financière du Canada à l'OTAN et au NORAD afin d'aider les peuples autochtones du Canada à reprendre le contrôle de leurs territoires et de leur

gagne-pain ainsi qu'à promouvoir le développement durable pour tous les Canadiens.

L'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, la seconde pétition provient d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique, qui vivent à Cooper Creek, Argenta, Kaslo, Creston et Salsbury Creek, et également d'habitants de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, et de l'Ontario, à Bond Head, Etobicoke, Scarborough, Eastminster, London, Watford, Willowdale, Richmond Hill, Barry et Mississauga.

Les signataires demandent au Parlement de prier le ministre de l'Immigration d'émettre des permis ministériels aux conjoints et enfants à charge des demandeurs du statut de réfugié qui ont été autorisés à faire leur demande d'immigrant reçu du Canada, y compris les personnes sur la liste d'attente et celles qui ont été acceptées en vertu de la nouvelle loi, et de permettre à ces personnes d'être réunies au Canada où leur demande sera étudiée.

L'UKRAINE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai ici trois pétitions, toutes les mêmes, d'électeurs de la circonscription d'Edmonton-Sud concernant les relations du Canada avec l'Ukraine. Les pétitionnaires demandent à la Chambre que des relations diplomatiques soient immédiatement établies avec l'Ukraine.

Vous pensez probablement, madame la Présidente, que c'est déjà fait et que les événements l'ont emporté de vitesse. J'aimerais malgré tout déposer ces pétitions.

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition de plusieurs personnes, dont un certain nombre de pêcheurs, de Murray River, Montague et Sturgeon, qui utilisent les installations portuaires pour petits bateaux. Or, ces installations étant actuellement à ce point détériorées, voire inutilisables, les pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce que tous les travaux d'entretien et de réparation nécessaires soient effectués pour la remise en état de ces installations dans l'Île-du-Prince-Édouard.

LA JUSTICE

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Madame la Présidente, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de ma circonscription de la région de Thorold, St. Catherines et Welland concernant la justice pénale dans notre pays. Il semble que le risque pour la société que présente la libération anticipée d'une personne coupable d'actes violents est d'une importance secondaire par rapport aux droits du délinquant.

• (1220)

J'estime que nous mettons la charrue avant les boeufs. Un grand nombre de personnes de ma région partagent cette opinion. Nous pensons que le système judiciaire ne reflète pas convenablement l'opinion de la société dans laquelle nous vivons.

LA SYRIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par des centaines d'Ontariens. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement syrien modifie sa façon de procéder et qu'il accorde aux Juifs syriens leur droit fondamental d'émigrer aux termes de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des résidants de ma circonscription et dûment certifiées conformément à l'article 36 du Règlement. Ces pétitionnaires font état de la promesse que le gouvernement avait faite de bloquer les taux de cotisations d'assurance-chômage durant trois ans et qualifient d'injustes et inhumaines envers la petite et la moyenne entreprise, en ces temps difficiles, les augmentations répétées des cotisations d'assurance-chômage ces derniers temps. En effet, les cotisations à la caisse d'assurance-chômage ont été majorées de plus de 50 p. 100 depuis 1989.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au gouvernement de geler sur-le-champ les taux de cotisations d'assurance-chômage des employeurs et des employés pour au moins un an.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[*Traduction*]

M. Mifflin: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire observer à la Chambre qu'une de mes questions la question nº 146, est inscrite au *Feuilleton* depuis le 28 octobre. Comme vous le savez, je comptais invoquer l'article pertinent du Règlement pour réclamer une réponse. Comme j'ai omis de préciser, au moment où j'ai donné avis de la question, que je voulais une réponse dans les 45 jours, je supplie mon ami le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement de bien vouloir y répondre quand même, car elle porte sur un programme de 1990–1991, le Programme d'aide relatif à l'échec des pêches de l'Atlantique. Je demandais qu'on me fournisse certains chiffres.

Je vous prierais humblement d'avoir l'obligeance, vu que le délai normal a été dépassé trois fois déjà, de hâter un peu les choses pour que je puisse obtenir une réponse dans un avenir prévisible.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande pardon au député, mais je n'ai pas entendu le numéro de sa question.

M. Mifflin: Le numéro 146.

M. Cooper: La question nº 146. Je puis lui dire qu'on s'emploie à y répondre. Je devrais avoir une réponse à lui donner dans pas très longtemps. Je vais certainement faire tout ce que je peux pour accélérer le travail afin qu'il puisse obtenir l'information qu'il demande.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blaikie (p. 8169).

Mme le vice-président: Il restait huit minutes au ministre des Sciences.

Une voix: Plus.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, mon collègue d'en face me réjouit. J'ai cru l'entendre dire «plus». Il veut m'accorder plus de temps, et je serais ravi d'accepter.

Au moment de l'interruption ce matin, je disais que l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis, les négociations avec le Mexique et les États-Unis ainsi que les négociations du GATT à Genève sont tous autant d'éléments d'une stratégie visant à accroître notre participation sur les marchés mondiaux et à nous rendre plus compétitifs et, partant, plus prospères.

Cette composante commerciale du programme du gouvernement s'assortit d'initiatives intérieures complémentaires. Nos efforts visant à réduire le déficit, à promouvoir la stabilité des prix, à alléger le fardeau de la réglementation, à privatiser les sociétés d'État, à encourager le recyclage et le perfectionnement professionnel, à moderniser l'industrie et accroître les éléments de valeur ajoutée dans l'économie, tous ces efforts visent à faire du Canada un endroit où il vaut davantage la peine d'investir. Ce sont les investissements des entreprises privées, canadiennes et étrangères, qui créeront les emplois de l'avenir: de bons emplois, des emplois rémunérateurs, des emplois avec un avenir. Du commerce des fourrures au libre-échange, le commerce a toujours été la vocation du Canada.

Aujourd'hui, les Canadiens bénéficient d'un niveau de prospérité sans précédent grâce au bon rendement que nous avons toujours eu sur le plan des échanges commerciaux. Nos succès sur les marchés mondiaux ont fait du Canada un des pays qui contribuent le plus à l'économie mondiale et un de ceux qui en retirent le plus. Les exportations sont l'un des principaux moteurs de la croissance et de la création d'emploi dans l'économie canadienne, et les importations ont grandement amélioré notre qualité de vie.

Beaucoup des produits de nos lacs, de nos forêts, de nos champs et de nos mines sont exportés vers les marchés de l'Europe, de l'Asie et des États-Unis. L'évolution du Canada du statut de colonie à celui de nation souveraine à été façonnée de façon indélébile par notre expérience en tant que commerçants internationaux.

L'approche qui s'est avérée fructueuse dans la passé ne le sera pas nécessairement aujourd'hui. Tout comme les industries, les gouvernements doivent aussi s'adapter. Nous devons nous servir de nos expériences passées, mais pas en être esclaves. Il semble évident que le député qui a proposé cette résolution veut que nous retournions au commerce international des années 60 et 70, mais la situation n'est plus la même. Qu'on le veuille ou non, l'économie d'aujourd'hui est axée sur la mondialisation des marchés.

Le commerce était le moteur de la croissance; maintenant, ce sont les investissements et la technologie. Le Canada peut tirer parti de ces nouvelles circonstances. Il ne faut pas avoir peur. Nous sommes forts dans bien des domaines. Notre économie vient au septième rang parmi les pays de l'OCDE. Ce sont justement ces circonstances

économiques changeantes qui nous ont amenés à nous engager sur la voie du libre-échange au début de notre mandat, et la situation actuelle nous dit que c'était bien la chose à faire.

En 1985, nous voyions seulement les signes avant-coureurs d'un phénomène qu'on appelle maintenant la mondialisation. Aujourd'hui, les signes sont indubitables. Comme les Américains, les Japonais et toutes les autres nations commerçantes, nous faisons partie de l'économie mondiale. Nous ne pouvons pas nous isoler du reste du monde. Notre niveau de vie dépend maintenant de notre succès dans cette économie mondiale.

Les défis que le Canada doit relever peuvent se résumer en une seule phrase. D'ici la fin de la décennie, il nous faut passer de nation commerçante à nation de commerçants. L'Accord de libre-échange canado-américain, les négociations du GATT, les négociations trilatérales, notre initiative de la prospérité, le budget de février dernier, les programmes de formation, voilà autant d'outils qui nous aideront à atteindre cet objectif. Il ne fait aucun doute que nous formons une nation commerçante, mais nous ne sommes pas encore une nation de commerçants et nous devons prendre cette direction. Notre culture commerciale n'est pas encore assez développée. Nous exportons trop peu de produits à trop peu de marchés. Pas assez de Canadiens reconnaissent que le commerce international est la clé de notre croissance future.

Il est évident que les députés qui proposent cette résolution n'acceptent pas le fait que le Canada doit soutenir la concurrence au niveau international, que tous les Canadiens doivent miser sur la concurrence mondiale, et que nous n'y arriverons jamais en nous isolant du reste du monde. Nous n'accomplirons rien en nous retirant des négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain. Nous n'accomplirons rien en nous retirant de l'Accord de libre-échange canado-américain. Nous n'accomplirons absolument rien si nous refusons de nous adapter. Le commerce est à la croisée des chemins, là où notre économie nationale rencontre l'économie internationale. Si nous obtenons un bon rendement des exportations, c'est signe que nous réussissons à soutenir la concurrence au pays et que notre économie nationale se porte bien.

Notre avenir repose sur notre capacité de nous adapter et de devenir compétitifs. Par le passé, nous avons assez bien réussi, mais nous devons faire mieux. Il nous faut accroître notre productivité et maintenir la stabilité des prix. Il faut accepter avec enthousiasme d'acquérir les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence au pays et à l'étranger. Il faut investir dans notre avenir et créer un climat économique favorable tant aux Canadiens qu'aux investisseurs étrangers.

• (1230)

Voilà pourquoi le gouvernement a négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Voilà pourquoi nous négocions une entente similaire avec les États-Unis et le Mexique, pourquoi nous voulons conclure de bonnes ententes commerciales au niveau multinational et pourquoi nous voulons résorber le déficit, juguler l'inflation ainsi que réduire l'intervention excessive du gouvernement dans l'économie, contrairement aux députés d'en face et à ceux qui proposent cette résolution.

Nous croyons pouvoir ainsi bâtir une économie plus forte, plus saine et ouverte sur le monde, une économie à laquelle tous les Canadiens pourront contribuer. Je veux contribuer à une telle économie et me battre pour la bâtir, afin que mes enfants puissent en profiter.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je vous remercie. J'ai écouté avec attention les propos du député et, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes d'accord sur une bonne partie de ce qu'il a dit.

Nous avons toujours été favorables à la libéralisation du commerce. En fait, 80 p. 100 de nos échanges se faisaient sans entraves avant l'adoption de l'Accord de libre-échange.

Je renvoie le député au chapitre 16 de l'accord, à l'article 1603, sous la rubrique «Prescriptions des résultats»:

> 1. Ni l'une ni l'autre Partie n'imposera à un investisseur de l'autre Partie, comme modalités préalables à l'autorisation d'investir sur son territoire ou relativement à la réglementation touchant la gestion et l'exploitation d'une entreprise commerciale située sur leur territoire respectif, de prescription:
>
> a) d'exporter une quantité ou un pourcentage donné de produits ou de services;
>
> b) de substituer aux produits ou services importés des produits ou services provenant du territoire de ladite Partie;
>
> c) d'acheter sur ce territoire, ou de fournisseurs situés sur ce territoire, les produits ou services que l'investisseur utilise, ou de privilégier les produits ou les services produits sur ce territoire; ou
>
> d) d'atteindre un niveau ou un pourcentage donné de contenu national.

Le ministre ne convient-il pas que les multinationales américaines, dont les filiales au Canada avaient d'importantes activités de R-D et de fabrication, se prévalent maintenant de l'article 1603, à cause de la profonde récession qui sévit aux États-Unis, pour opérer un repli, pour éliminer presque toute la R-D et pour réduire les activités de fabrication parce que, au fond, rien ne les oblige ni ne les incite à investir?

Par ces dispositions, nous avons dit en fait aux dirigeants des sociétés qu'ils pouvaient agir à leur guise chez nous et, à mon avis, c'est l'une des raisons qui expliquent le retrait de tant de sociétés américaines et le niveau élevé de chômage dans le centre de l'Ontario.

M. Winegard: Madame la Présidente, à mon avis, ce sont là les arguments typiques de certains de nos collègues qui ne croient vraiment pas au libre-échange. Ils essaient d'éluder la question en prétextant que le Canada ne peut être concurrentiel au regard des crédits d'impôt pour la R-D et sur d'autres plans.

La situation est parfaitement claire. Je peux vous donner toutes sortes d'exemples d'entreprises qui n'ont absolument pas réduit leurs activités et qui ne l'ont certainement pas fait davantage au Canada qu'aux États-Unis. C'est le cas de Pratt & Whitney et d'IBM. Elles réduisent peut-être leurs activités, mais certainement pas plus au Canada qu'aux États-Unis.

Lorsqu'ils discutent de cette question, les gens ont souvent tendance à parler uniquement de l'industrie automobile. Je connais très bien cette industrie et, aussi curieux que cela puisse paraître, même si elle n'en fait pas assez, elle en fait maintenant un peu plus qu'auparavant. J'estime que, au Canada, les activités de R-D dans le secteur automobile sont une honte. Je le disais il y a 40 ans et je continue de le dire. Mais cela ne signifie pas que les entreprises en font moins. En fait, elles en font légèrement plus. On note en effet une augmentation infime des activités de R-D elles-mêmes minimes.

Par conséquent, imputer à l'Accord de libre-échange tous les maux de l'actuelle récession est devenu une habitude et ne traduit pas fidèlement la réalité.

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Madame la Présidente, je veux féliciter le ministre des Sciences de ses observations et de l'engagement qu'il a pris ici aujourd'hui. Au moment où nous discutons de l'importante question du commerce, il est essentiel, comme l'a mentionné le ministre, que les Canadiens deviennent des commerçants.

Je veux simplement donner trois exemples et demander des précisions au ministre relativement à l'un d'entre eux.

La semaine dernière, je me suis rendue dans une compagnie de London, en Ontario. Cette entreprise, Trojan Technologies, se spécialise dans la désinfection au moyen des rayons ultraviolets, la recherche, l'élaboration de produits, les systèmes de conception, la commercialisation, la fabrication et le service. En fait, la compagnie se sert des rayons ultraviolets pour éliminer les bactéries des eaux usées.

Cette entreprise a quelque 70 représentants aux États-Unis et au Canada qui font la promotion de cette technique. Jusqu'en 1991, Trojan Technologies a vendu ou exploité 500 systèmes municipaux de désinfection ultraviolette des eaux usées, aux États-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Les représentants de l'entreprise m'ont dit que leur succès est directement lié à l'Accord de libre-échange.

Parlons maintenant de CDA Industries, à Scarborough. Cette entreprise, qui a pu créer 90 emplois supplémentaires grâce à l'Accord de libre-échange, est la plus importante entreprise de conception au Canada. Celle-ci met au point des produits de présentation en papier, en bois, en plastique et en métal. Cette compagnie est un bel exemple de réussite.

L'autre entreprise dont je veux faire mention et concernant laquelle j'aimerais que le ministre apporte des précisions est une compagnie qu'il a lui-même visitée à Scarborough et qui s'appelle Webcom Limited. Cette entreprise m'intéresse particulièrement du point de vue de l'environnement. Celle-ci jouit d'un avantage unique.

Elle imprime des livres, des annuaires et des catalogues. Elle a pris deux mesures importantes pour être compétitive: elle se sert d'encre végétale, ce que nous approuvons certainement, ainsi que de papier recyclé. Sauf erreur, cette compagnie compte environ 200 employés au Canada et elle a pu augmenter ses ventes ainsi que son effectif grâce à l'Accord de libre-échange.

J'aimerais que le ministre nous dise ce qu'il a constaté lorsqu'il s'est rendu chez Webcom, à Scarborough.

M. Winegard: Madame la Présidente, j'y ai trouvé une entreprise très dynamique utilisant les techniques de pointe. Les dirigeants de cette entreprise avaient examiné les techniques du monde entier dans le domaine de la reliure des périodiques et des journaux. Ils avaient utilisé la meilleure technologie, l'avaient modifiée quelque peu et étaient maintenant l'un des chefs de file en Amérique du Nord avec ce nouveau procédé de reliure.

J'ai aussi constaté qu'ils cherchaient activement à s'établir sur le marché américain et que ce marché occupait effectivement une part importante de leur production.

Ils ont été très heureux de la conclusion de l'Accord de libre-échange et de l'accès au marché américain qu'il leur conférait.

Quand je les ai rencontrés, je leur ai fait remarquer que nous avions pris une bonne décision à leur égard, et leur ai demandé si nous pouvions faire autre chose pour les aider à tirer parti de leur technologie et de leur méthode de vente.

Ils ont dit qu'ils aimeraient effectivement que la déduction pour amortissement du matériel soient légèrement modifiées, parce qu'ils avaient l'intention de rester au premier rang dans leur domaine.

Je ne doute absolument pas que, lorsqu'ils ont vu le budget il y a quelques semaines, ils ont été très heureux que nous ayons modifié la déduction pour amortissement et réduit le taux d'imposition.

C'est exactement ce que nous avons essayé de faire et ce que j'ai tenté de faire valoir dans mon discours, aujourd'hui.

• (1240)

Quand ma collègue, la ministre d'État chargée de l'Environnement, m'a amené chez Webcom, elle savait que j'allais voir une entreprise où la technologie et le libre-échange étaient efficaces et où des gens dynamiques avaient des choses à dire.

C'est la même chose pour ce gouvernement. Nous croyons que si nous n'agissons pas ainsi, nous ne serons pas compétitifs. Or, nous voulons être compétitifs, et c'est pourquoi nous avons l'Accord de libre-échange. Nous allons continuer à rechercher la libéralisation des échanges partout dans le monde, car nous croyons que les Canadiens peuvent gagner.

M. Jim Peterson (Willowdale): Madame la Présidente, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui est à tout le moins simpliste et naïve. Les néo-démocrates voudraient que nous quittions sur-le-champ la table des négociations de l'accord nord-américain de libre-échange. Ils souhaitent que nous n'y ayons plus ni porte-parole, ni observateur, ni moyen de protéger les intérêts du Canada.

Nous reconnaissons tous que les avantages que le Canada pourrait retirer d'un Accord de libre-échange avec les Mexicains ne sont pas mirobolants, mais il reste que nous devons être à cette table pour protéger nos intérêts. Comme ils sont naïfs, ces néo-démocrates! Ils nous demandent d'abolir immédiatement l'Accord de libre-échange.

Le député de Winnipeg Transcona, qui a présenté cette motion, reconnaît qu'il est parfaitement conscient du fait que ce que les néo-démocrates proposent va faire du tort aux Canadiens. Cela ne l'empêche pas pour autant de réclamer l'abolition immédiate de l'Accord de libre-échange.

A-t-il fourni à la Chambre des chiffres montrant combien d'emplois supplémentaires nous pourrions perdre si nous nous retirions immédiatement de l'Accord de libre-échange? Est-ce qu'il nous a présenté une étude des entreprises qui pourraient être touchées?

Loin de moi l'idée de faire, au nom du gouvernement, un exposé vantant les avantages qui découlent pour nous de l'Accord de libre-échange. Je veux simplement expliquer un peu en détail le tort qu'il cause à certains emplois au Canada.

Si les néo-démocrates veulent l'abolir, qu'ils nous présentent des études montrant qu'il vaudrait mieux pour nous de l'abolir immédiatement. C'est une attitude tout à fait irresponsable de leur part. Tant qu'ils ne nous auront pas fourni ces études, nous ne pouvons pas les croire sur parole. Qu'ils nous prouvent, chiffres à l'appui, que leur solution est meilleure.

Autre chose qui m'agace dans l'attitude des socialistes à la Chambre, c'est leur tendance à faire croire que si ça va mal sur le plan économique, c'est uniquement à cause de l'Accord du libre-échange. Or, nous savons qu'il n'en est rien.

Les conservateurs nous ont soumis une formule d'accord de libre-échange que nous les avons exhortés à ne pas signer, car nous nous y étions opposés. Nous nous y sommes opposés non pas parce que nous sommes contre le libre-échange, mais parce que nous estimions que cet accord ne garantissait pas les mêmes règles du jeu pour tous dont nous avons besoin.

En outre, après nous avoir donné le libre-échange, le gouvernement a mis en oeuvre une série de politiques qui ont contribué à la disparition d'emplois au Canada.

Le dollar s'est apprécié de presque 25 p. 100 depuis la conclusion de l'ALE. Cette appréciation, évidemment, a considérablement nui à nos exportateurs, beaucoup plus en fait que ne le faisaient les barrières douanières que devaient supprimer l'ALE.

Ensuite, le gouvernement est responsable du fait que le loyer de l'argent est beaucoup plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. À l'heure actuelle, les taux canadiens sont le double des taux américains.

Il y a autre chose dont le NPD se garde bien de parler et dont nous avons certainement tenu compte dans la conclusion du groupe de travail sur la désindustrialisation et le renouveau économique. Il s'agit du témoignage des entreprises de l'ensemble de la province. Outre le dollar élevé, les taux d'intérêt élevés et les impôts élevés, qui découlent des politiques des conservateurs, la grave menace qui pesait sur l'investissement en Ontario était le projet de loi sur le code du travail présenté par le gouvernement néo-démocrate. Un témoin a dit que, prises individuellement, ces mesures n'étaient pas particulièrement mauvaises en soi, mais, dans l'ensemble, les entreprises de l'Ontario n'ont pas pu concurrencer celles d'aucune autre province canadienne ni écarter la possibilité de déménager aux États-Unis.

Par conséquent, nous voulons bien que les travailleurs aient des droits et des possibilités, nous sommes pour l'équité, mais il faut considérer tout cela dans le contexte de la concurrence internationale et de la nécessité pour nous, Canadiens, de créer des emplois.

Jetons un coup d'oeil sur d'autres mesures conservatrices qui causent des problèmes très graves. Le magasinage outre-frontière est symptomatique d'un accord de libre-échange qui fait que les Canadiens ne sont pas sur un pied d'égalité avec les Américains. Notre groupe de travail a aussi découvert que la plus grande cause du magasinage outre-frontière, qui saigne le Canada de quelque 3 à 5 milliards de dollars par année et qui est en train de décimer les localités frontalières, depuis la région de Sarnia jusqu'à Montréal, c'est la différence entre les régimes fiscaux de nos deux pays, qui fait qu'il en coûte souvent moins cher de magasiner aux États-Unis.

La principale cause du magasinage outre-frontière, c'est le coût élevé de l'essence et du carburant diesel au Canada. Là réside le principal problème. Le gouvernement s'est-il penché là-dessus dans les mesures qu'il a présentées il y a trois semaines? Il n'en a même pas effleuré la possibilité. Il ne s'est pas attaqué à la cause première du problème.

Qu'a-t-il fait à la place? Il a décidé de conclure une entente de perception avec les provinces: il percevra la taxe de vente des provinces qui percevront la TPS. En d'autres termes, si les provinces imposent davantage de choses qu'à l'heure actuelle, si elles augmentent les taxes, alors le gouvernement les percevra pour elles. Tout cela au beau milieu d'une terrible récession au Canada. Les provinces refusent de mordre à l'hameçon. Elles n'ont pas l'intention de céder au chantage ni de se laisser prendre par de belles promesses.

Quelles autres mesures le gouvernement a-t-il prises pour essayer de remédier au problème du magasinage aux États-Unis? Il a déclaré qu'il allait imposer un droit sur les cigarettes exportées aux États-Unis, car ces cigarettes reviennent au Canada en contrebande; il s'agit en quelque sorte de faire payer à l'avance la TPS.

Cela pourrait aider à remédier en partie au problème de contrebande, mais en définitive, cette mesure va entraîner la suppression d'emplois au Canada. Les compagnies de tabac découvrent qu'elles ne peuvent plus être compétitives et elles déménagent aux États-Unis. Les Canadiens ne vont pas accepter de payer plus pour les cigarettes canadiennes. Ils achèteront plutôt des cigarettes américaines qui ne sont pas assujetties à cette taxe.

C'était peut-être un bel effort pour essayer de résoudre certains des problèmes, mais c'était un peu naïf de la part du gouvernement. Cette initiative n'a pas été bien réfléchie. Elle ne va pas donner les résultats escomptés et ne permettra pas de résoudre le problème. Elle va simplement faire disparaître des emplois au Canada.

Quelles autres mesures le gouvernement a-t-il prises au sujet de notre secteur de la vente par la poste qui éprouvait de grandes difficultés et perdait des emplois au profit des Américains? Ces derniers imposent une taxe d'environ 10 $ canadiens sur tous les produits canadiens envoyés par la poste aux États-Unis. Bien entendu, le Canada ne fait rien de tel aux produits américains.

Que fait notre gouvernement? Il prend des demi-mesures; il a décidé de riposter en imposant aux sociétés américaines de vente par la poste non pas une taxe de 10 $, mais de 5 $ seulement. Comment peut-on être aussi stupide? Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas appliqué aux Américains le même traitement afin que les règles du jeu soient au moins égales pour tous?

Je me demande à quoi pense le gouvernement. J'ignore qui il écoute au juste. Manifestement, il ne consulte pas les gens de l'industrie. N'importe quel enfant pourrait dire au gouvernement que les règles du jeu ne sont pas égales pour tous et qu'il ne doit pas prétendre avoir réglé le problème.

On assiste également à d'énormes suppressions d'emplois, au moins 1 700, dans le secteur de l'imprimerie au Canada. C'était peut-être le principe qui sous-tendait le libre-échange, de sorte qu'au bout de cinq ans, nous en aurions fini avec les droits de douane. Le secteur de l'imprimerie n'était pas nécessairement contre, mais depuis la mise en vigueur du libre-échange, 1 700 emplois y ont été perdus.

• (1250)

Pourquoi? Parce que nous n'avons pas des règles du jeu égales pour tous, le gouvernement n'ayant pas insisté là-dessus. Or, il n'y a pas que les droits de douane. Les autorités américaines imposent maintenant une multitude de spécifications qui obligent les imprimeurs canadiens à poser des étiquettes en divers endroits et à mettre en évidence certains caractères. Non seulement les règlements sont nombreux, mais ils ne sont pas appliqués uniformément dans tous les postes frontière. Nous sommes aux prises avec un système administratif qui joue contre nous.

Il y a une autre chose tout à fait naïve. Les Américains savent que, s'ils nous obligent à mettre sur nos imprimés une grosse mention «Made in Canada», le public Américain ne va pas les acheter. Pourquoi? Cela n'a rien à voir avec la qualité du produit, mais depuis de nombreuses années, les Américains ont mis en place un programme visant à encourager l'achat de produits américains, ce qui est une forme de nationalisme et de chauvinisme pour aider leurs propres travailleurs. Au Canada, on a demandé l'adoption d'un tel programme, mais ce gouvernement ne l'a pas fait.

Le libre-échange, c'est de la théorie. Dans la réalité, il n'y en a tout simplement pas parce que nous n'avons pas des règles du jeu égales pour tous. Que ce soit par naïveté, ignorance ou stupidité, la théorie est bonne, mais on ne fait pas ce qu'il faut. C'est pourquoi la perte d'emplois se poursuit à Sarnia.

Il y a aussi le secteur de la fabrication. Depuis l'entrée en vigueur du libre-échange, 345 000 emplois ont été perdus au Canada, ce qui représente 16 p. 100 de la main-d'oeuvre de ce secteur.

Comment pouvons-nous maintenir le dynamisme de notre économie si nous perdons nos emplois les plus rémunérateurs? Faut-il blâmer seulement le libre-échange? Je tiens à être très clair. Non. Le NPD soutiendrait peut-être que c'est le cas, mais les problèmes sont multiples. Si on a le libre-échange, un dollar surévalué, des taux d'intérêt et des impôts plus élevés ainsi qu'une loi sur les relations de travail que le gouvernement socialiste de l'Ontario adoptera sous peu, les emplois ne resteront pas au Canada.

Qu'a fait le gouvernement pour essayer de s'assurer que les règles du jeu étaient équitables lorsqu'il a négocié l'accord? Pourquoi a-t-il désavantagé le Canada en ayant des taux d'intérêt plus élevés? Une des tragédies, c'est que nous n'avons pas atteint le plus bas niveau de la récession. Les derniers rapports montrent que le taux de chômage augmente. Il est passé de 10,4 p. 100 à 10,6 p. 100 le mois dernier. Il était le plus élevé dans le secteur de la fabrication, qui est au coeur de l'industrie de l'Ontario et du reste du Canada. Nous avons perdu 22 000 autres emplois dans ce secteur en janvier.

Jetons un coup d'oeil sur l'industrie automobile. Le ministre des Sciences a dit que cette industrie est à blâmer pour la perte d'emplois, car elle ne fait pas assez de R-D au Canada. Or, si le gouvernement lui disait que, si elle veut demeurer au Canada, elle doit en faire davantage, elle en ferait. Sinon, elle ira la faire à Detroit et à Tokyo, au Japon. Les autres pays ne sont pas naïfs.

Examinons ce qui s'est passé dans l'industrie automobile depuis la conclusion de l'Accord de libre-échange. Depuis trois ans, nous avons perdu 27 213 emplois ou 21 p. 100 des emplois dans les secteurs des pièces automobiles et de l'assemblage au Canada. Le gouvernement nous dit que les États-Unis perdent eux aussi des emplois. En effet, ils ont perdu 9 p. 100 de leurs emplois dans l'industrie automobile ces trois dernières années. Au Canada, le taux de perte d'emplois est deux fois et un tiers supérieur à celui des États-Unis. Est-ce uniquement à cause du libre-échange? Non, c'est à cause de tout l'ensemble de la politique du gouvernement.

Je voudrais proposer aujourd'hui à la Chambre certains changements précis à nos relations commerciales qui, à mon avis, pourraient aider le secteur de l'automobile. Tout d'abord, l'Accord du libre-échange prévoit un contenu nord-américain de 50 p. 100. Si nous appliquons cette règle telle qu'elle est définie, les échanges entre le Canada et les États-Unis seront en franchise de droits. Selon moi, ce n'est pas assez. Il faudra augmenter le contenu canadien, peut-être le porter à 60 ou à 75 p. 100. Pour pouvoir accorder le privilège du libre-échange aux autres, ils devront créer un nombre considérable d'emplois et nous donner un contenu nord-américain important.

Deuxièmement, avec l'Accord du libre-échange, nous avons éliminé le Pacte de l'automobile. Ce pacte est très simple. Il protège les emplois au Canada et dit que, si on veut fabriquer une automobile à l'extérieur du Canada et la faire entrer en franchise de droits au Canada, il faut également en fabriquer une ou son équivalent au Canada. C'est juste. C'est ce que dit le Pacte de l'automobile, qui a été éliminé par l'Accord de libre-échange.

Aux termes de l'Accord de libre-échange, d'ici 1998, quand tous les droits de douane auront été éliminés, les trois grands fabricants d'automobiles pourraient déplacer toutes les usines à l'extérieur du Canada et ne seraient pas tenus d'acheter une seule pièce canadienne. Ils pourraient envoyer leurs automobiles au Canada en franchise de droits sans créer un seul emploi ici.

Est-ce ça que nous voulons? Nous voyons la tournure que prend ce droit maintenant, alors que notre perte d'emplois, dans le secteur de l'automobile, est deux fois et un tiers supérieure à celle des États-Unis. Nous devons revenir à un certain contenu canadien.

Je propose que nous fixions le contenu canadien à peut-être 100 p. 100. Nous allons avoir besoin d'un contenu canadien pour retrouver ce que nous avions avec le Pacte de l'automobile. Toute règle régissant le contenu canadien qui ne dit pas qu'il faut produire au Canada une automobile ou son équivalent pour toute automobile qu'on fait entrer au pays en franchise de droits, ne donne pas aux Canadiens leur juste part du marché de l'emploi.

Les gens vont parler de protectionnisme. Oui, c'en est. Il faut dire cependant que nos compétiteurs ne pratiquent pas le libre-échange. En Europe, ils discutent aujourd'hui pour savoir s'ils laisseront 15 ou 17 p. 100 du marché européen de l'automobile aux producteurs étrangers d'ici l'an 2000. Laisseront-ils une aussi grande part du marché leur échapper? Au Canada, en ce moment, les étrangers occupent 37 p. 100 du marché. En échange de cette part de 37 p. 100, les fabricants étrangers ne nous donnent que 3 p. 100 de nos emplois.

Le Japon est-il libre-échangiste? Quel pourcentage du marché japonais est occupé par des fabricants d'automobiles étrangers? Trois pour cent. Ce pourcentage est de 3 p. 100 au Japon et il sera de 15 à 17 p. 100 en Europe d'ici huit ans, tandis qu'il est en ce moment de 37 p. 100 au Canada et qu'il continue d'augmenter. Le Japon n'est pas libre-échangiste. Pourquoi devrions-nous être les seuls bons gars du groupe?

Il nous faut un mécanisme de règlement des différends efficace. Nous n'en avons pas en ce moment. Regardez l'affaire Honda. Les moteurs sont fabriqués aux États-Unis pour Honda, et les États-Unis crient à l'insuffisance du contenu nord-américain. Les règles de détermination du contenu nord-américain n'ont pas été négociées en même temps que l'accord. Ils étaient si contents de réussir à obtenir un accord, quel qu'il soit, qu'ils sont partis avant d'avoir réglé les détails. Ils n'ont même pas réglé la question des subventions.

Et nous voyons où nous en sommes maintenant. Nous n'avons pas de définition de contenu nord-américain pouvant servir de guide. À cause de cela, les autorités douanières américaines peuvent nous imposer des droits. D'accord, mais le mécanisme de règlement des différends tant vanté nous offre-t-il un moyen objectif de régler la question? Non.

Le seul droit que nous donne le chapitre 18 de l'accord, c'est de dire que nous devons nous consulter. Nous sommes en train de consulter. Si nous ne nous entendons pas après ces consultations, nous pouvons former un groupe spécial d'arbitrage, mais sa décision ne liera pas les États-Unis à moins que ce pays le veuille bien. Quelle bêtise. Pourquoi les États-Unis accepteraient-ils d'être liés par une décision puisque leurs autorités douanières et leur gouvernement se sont déjà prononcés en leur faveur? Nous sommes dans cette position et n'allez pas prétendre que, dans l'affaire Honda, l'Accord de libre-échange nous donne un droit que nous n'avions pas déjà. Ce qui est honteux, c'est que nous produisons au Canada des biens destinés au marché nord-américain. Le syndrome Honda peut s'appliquer à tous les autres produits canadiens destinés au marché nord-américain et à celui des États-Unis. La décision relative à Honda nuira énormément aux autres exportations du Canada et à tout autre investissement dans les entreprises canadiennes fabriquant des produits destinés aux États-Unis. Si vous êtes une entreprise nord-américaine qui doit choisir de s'établir au Canada ou aux États-Unis, quelle raison auriez-vous de choisir le Canada alors qu'on peut bloquer les neuf dixièmes de votre marché vers les États-Unis à cause de décisions comme celle touchant Honda et à cause des défauts dans l'Accord de libre-échange?

• (1300)

Madame la Présidente, j'arrive bientôt à la conclusion. Cet accord de libre-échange comporte plusieurs failles, parce qu'il n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante. Il n'offre pas des chances égales au Canada. Il n'est pas équitable pour nos producteurs et nos emplois. J'ai parlé de seulement trois des industries où les chances ne sont pas égales.

Madame la Présidente, il nous faut renégocier cette entente et obtenir une meilleure équité pour les Canadiens.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame la Présidente, lorsque le député a commencé par reconnaître qu'une entente commerciale comme l'accord de libre-échange nord-américain était une bonne idée, eh bien, j'ai pensé qu'il allait tenir des propos raisonnables aujourd'hui. Cependant, lorsqu'il s'est mis à parler des fluctuations du dollar canadien, je me suis demandé comment il avait fait ses calculs. Pour moi, il a utilisé les

mathématiques nouvelles. De toute façon, le dollar canadien se situait à environ 84 cents par rapport au dollar américain en décembre 1988. Il en vaut maintenant 83,5 cents. J'essaie de voir quels calculs peuvent lui permettre de dire que le dollar canadien a perdu 25 p. 100 de sa valeur par rapport au dollar américain.

De là, il a passé ensuite au Pacte de l'automobile. Il prétend que nous fabriquons deux fois plus de voitures que nous en consommons sur le marché. En ce qui concerne les Américains, il m'a perdu. Il m'a complètement perdu. Il nous dit ensuite que General Motors ferme des usines aux États-Unis, que bien sûr, il a fermé une usine au Canada, mais qu'il en a fermé bien plus aux États-Unis. Il me laisse perplexe.

Pour aller plus loin, il nous a dit ensuite des choses horribles concernant l'établissement d'usines et d'entreprises au Canada. Prenons les exportations canadiennes aux États-Unis. En 1988, elles se chiffraient à 102,6 milliards de dollars et elles sont passées à 107 milliards en 1991. Notre balance commerciale était favorable, et la différence continuait d'augmenter. Nous avons maintenant une balance commerciale positive de 15,1 milliards de dollars, alors qu'elle n'était que de 14 milliards en 1988. Or, les choses vont mal cette année parce que, des deux côtés, le commerce a ralenti.

Je me demande où il veut en venir. Il doit penser, d'après moi, que nous sommes incapables de diriger un pays. Il a dû lire un scénario de la nouvelle série «Dinosaurs» ou les publications de M. Hurtig, à moins qu'il ne fasse des recherches dans un domaine qui n'a rien à voir avec ce qui se passe dans la réalité.

Il a tout à fait raison, il y a un problème en Ontario; c'est son frère, qui a été premier ministre de cette province, qui a fait des dépenses inconsidérées, qui a augmenté les impôts, qui a emprunté sur les marchés étrangers et qui a fait monter le dollar canadien avant d'être enfin défait et remplacé par des vrais paniers percés, les néo-démocrates. C'est le gouvernement de son frère qui a provoqué en Ontario une croissance qui n'était pas durable. Et c'est pour ça que l'Ontario est maintenant en plein marasme, un marasme profond bien pire que nulle part ailleurs au monde. Oui, il y une récession mondiale, mais elle a été aggravée en Ontario par le leadership des gouvernements dirigés par son frère et par le premier ministre actuel qui semble n'avoir aucun bon sens.

M. Peterson: Monsieur le Président, je n'ai jamais eu à défendre mon frère parce qu'il a toujours été parfaitement capable de le faire lui-même.

Il faut peut-être se poser des questions quand le premier ministre trouve que son opinion sur tant de questions est d'une importance si vitale pour l'avenir du Canada. Inutile de dire que je suis très fier de mon frère. Je pense qu'il a fait ses preuves!

Je voudrais maintenant répondre très directement aux trois point soulevés par mon collègue. Je ne pense pas qu'il sait de quoi il parle parce que, s'il lit le hansard, il verra, contrairement à ce qu'il a dit, que le dollar canadien n'avait pas perdu 25 p. 100 de sa valeur au cours de cette période. Au contraire, le dollar a augmenté de 25 p. 100 par rapport au dollar américain.

J'ai dit ce qui suit dans mon discours. En 1986, quand cet accord a été annoncé pour la première fois et étudié, le dollar valait environ 75 à 76c. par rapport au dollar américain. Il est monté jusqu'à 90c. Autrement dit, il a augmenté de plus de 25 p. 100 pendant la période où on a commencé cette désindustrialisation et où on a mis cette corde au cou des Canadiens. C'est tout ce que j'ai dit. Dieu merci, le dollar baisse. On a finalement commencé à nous écouter.

Les taux d'intérêt baissent ainsi que le dollar, et je ne peux comprendre pourquoi on augmente les taux d'intérêt au Canada depuis cinq ou six semaines. Ne voulons-nous pas un dollar plus faible pour créer des emplois ici? Les députés de l'autre côté de la Chambre le demandent, et le député là-bas également. Il a donc tort quand il dit que le dollar a perdu 25 p. 100 de sa valeur. Il a augmenté de plus de 25 p. 100. J'espère qu'il va rectifier ses calculs.

Il dit aussi que General Motors a fermé certaines usines au Canada, mais que cette société en a fermé aussi aux États-Unis. Pourquoi devrions-nous nous inquiéter? Regardons les chiffres des trois dernières années. Les emplois canadiens dans le domaine des pièces de rechange et du montage des automobiles ont disparu à un rythme plus de deux fois supérieur à celui des États-Unis. Nous savons qu'il y a une récession. Nous savons qu'on procède à une rationalisation mais pourquoi le Canada devrait-il perdre des emplois plus rapidement que les États-Unis? Ce n'était pas le but.

Il a ensuite vanté les statistiques commerciales. Quand le gouvernement d'en face a accédé au pouvoir en 1984, le Canada avait un compte courant excédentaire de quelque 20 milliards de dollars. Aujourd'hui, le compte courant est déficitaire. Au cours du dernier trimestre de l'an dernier, nous avons accusé un déficit de 8,1 milliards de dollars, ce qui est un record dans l'histoire du Canada, le premier ayant été de 7,5 milliards au cours du trimestre précédent.

Si c'est là la performance économique dont se vante le gouvernement du fait de l'application sur la scène internationale de règles du jeu équitables, ma parole, il doit porter des oeillères. Les Canadiens ne vous croient pas, messieurs qui nous faites face, quand vous leur dites que votre performance est bonne, que vous avez bien su protéger l'avenir du Canada.

Le taux de chômage est passé à 10,6 p. 100. Aux États-Unis, il est de 7,1 p. 100. Ce sont eux qui nous font concurrence, et que faites-vous pour nous aider à récupérer ces emplois? Vous êtes naïfs et vous ne nous avez pas donné de chances égales. Je vous en prie, regardez chaque industrie. Comment pouvez-vous les aider pour qu'elles aient des chances égales à celles des Américains de créer des emplois? Arrêtez de nous raconter des histoires et de nous dire que ça n'a pas été dûment négocié. Ils ne peuvent même pas se débrouiller pour obtenir une décision exécutoire dans l'affaire Honda. Il nous faut une décision qui soit exécutoire, et pourtant nous ne pouvons l'obtenir.

J'aimerais que les députés d'en face nous montrent comment nous pouvons obtenir une décision dans cette affaire, sans que le ministre ait à se rendre à Washington pour se traîner à genoux et se prosterner devant le gouvernement américain dans le but de lui demander une faveur.

Une voix: Quelle noble position de négociation!

M. Peterson: Cela nous a placés, ici au Canada, dans une position dont je ne suis pas fier en tant que Canadien, et c'est pourquoi ça doit changer.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Merci, monsieur le Président.

• (1310)

J'ai entendu le dicton voulant qu'on punisse parfois les enfants pour les péchés de leurs pères, mais nous en avons entendu aujourd'hui une nouvelle version de la part du député de Mississauga-Sud qui veut reprocher à quelqu'un les péchés de son frère, quels qu'ils puissent être, réels ou imaginaires. Je ne sais pas combien de temps les ministériels vont poursuivre dans cette voie.

Le député de Mississauga-Sud dit: «Certains pensent que nous ne sommes pas capables de diriger un pays.» Eh bien, je tiens à dire bien clairement que je suis un de ceux qui pensent que le gouvernement actuel n'a pas été capable, n'est pas capable et ne sera jamais capable de diriger le Canada. On n'a qu'à voir leurs réalisations pour s'en rendre compte.

Le député de Mississauga-Sud a dit que les propos du député de Willowdale le rendaient un peu perplexe. Contrairement à lui, je ne suis pas du tout perplexe, mais je voudrais demander au député de Willowdale de faire un autre commentaire.

Le député a parlé de l'industrie automobile.

[*Français*]

M. Plourde: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que la période de questions et commentaires est terminée et que l'on doit maintenant passer au débat.

Le président suppléant (M. Koury): Deux secondes!

[*Traduction*]

M. Parent: Je vais prendre les 42 secondes, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, pour poser la question suivante. Si les intérêts du pays ont été effectivement trahis avec cet accord de libre-échange, je voudrais que le député me dise, par votre entremise, monsieur le Président. . .

Le président suppléant (M. Koury): Votre temps est écoulé, merci. La parole est au député de Trinity—Spadina.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat pour appuyer la motion à l'étude aujourd'hui. Celle-ci a été présentée par le député de Winnipeg Transcona et dit ceci:

> Que de l'avis de la Chambre, le Canada devrait se retirer des négociations concernant un accord de libre-échange nord-américain, donner son avis de retrait de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et poursuivre une stratégie de commerce mondial qui ne vise pas à transformer la planète en un terrain de jeux sans restriction pour l'élite des entreprises multinationales.

M. Boudria: Qu'est-ce que cela veut dire exactement?

M. Heap: Si le député me permet de continuer, je vais l'expliquer.

Beaucoup de gens, y compris le dernier orateur du Parti libéral, ont fait ressortir les échecs de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les échecs probables de l'accord de libre-échange nord-américain. De nombreux rapports ont montré que les seuls bénéficiaires du libre-échange sont les multinationales.

Je n'ai pas l'intention de répéter tous ces arguments parce qu'il y a d'autres points à soulever dans ce débat relativement aux solutions de rechange. Je vais y revenir un peu plus tard, mais pour l'instant, je veux donner simplement une des principales raisons pour lesquelles il ne faut pas renégocier l'Accord de libre-échange, mais bien l'abroger.

L'Accord de libre-échange place les lois canadiennes au-dessous des lois américaines. Voici ce que dit l'Accord de libre-échange, titre I, article 102, Relation entre l'Accord et les lois américaines, à la page 1853:

> (a) Primauté des lois américaines en cas de conflit—Sont sans effet toute disposition de l'Accord allant à l'encontre d'une loi américaine et toute application de pareille disposition, quelles que soient les personnes ou les circonstances en cause.

Ce serait juste si cela allait dans les deux sens, mais ce n'est pas le cas. Ailleurs dans l'accord, au Tome 2, Annexe-Partie A, à l'article 103, Étendue des obligations, figurant à la page 2, on dit:

> Les Parties au présent accord veilleront à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour donner effet aux dispositions de l'Accord, y compris à leur observance, sauf stipulation contraire dans les présentes, par les gouvernements des États et des provinces et les administrations locales.

Autrement dit, l'accord protège les lois américaines contre toute tentative visant à les réduire, à les annuler ou à les entraver. Pourtant, il n'étend pas cette protection aux lois canadiennes. Il s'agit d'une machination scandaleuse pour subordonner le Canada à la volonté de la Maison Blanche et des sociétés américaines. Voilà pourquoi notre parti, à son congrès l'an dernier, a reconnu la nécessité d'abroger l'Accord de libre-échange, position que notre chef a toujours soutenue.

Étant donné qu'une partisane bien connue de l'Accord de libre-échange, Diane Francis, a laissé entendre que Audrey McLaughlin avait changé d'avis, celle-ci a envoyé au *Financial Post* une lettre au rédacteur en chef datée du 3 décembre et dans laquelle elle disait:

> Monsieur,
>
> Dans votre numéro du 26 octobre, vous publiez des extraits d'une longue entrevue que j'ai accordée à Diane Francis et au cours de laquelle nous avons abordé plusieurs sujets. À la première page de ce numéro, M^me^ Francis tire certaines conclusions. Elle affirme notamment que les néo-démocrates ont atténué leur position en ce qui concerne l'Accord de libre-échange. Cette conclusion est fausse. Notre parti continue de s'opposer à l'accord et estime qu'il faut y mettre un terme. Un gouvernement néo-démocrate se prévaudrait des dispositions concernant le préavis de six mois et informerait les États-unis de son intention d'annuler l'entente.

C'est là la position de notre parti, celle que notre chef, notre porte-parole en matière de commerce extérieur et d'autres membres de notre parti ont réaffirmée à maintes reprises, aussi bien avant que par la suite. Comme le gouvernement est un inconditionnel de cet accord et que le Parti libéral en parle pour ne rien dire, je vais réfuter deux des arguments avancés pour nous convaincre de la nécessité de conclure et de maintenir un accord de libre-échange.

On nous dit, entre autres choses, qu'on aidera ainsi les pauvres travailleurs mexicains. Le premier ministre adore faire des déclarations désinvoltes et sarcastiques comme celle-ci: «Pourquoi les Canadiens refusent-ils de perdre des emplois? Ne veulent-ils pas aider les pauvres Mexicains?» Comme le premier ministre se fiche éperdument des Canadiens sans emploi, on conçoit difficilement pourquoi il voudrait aider les Américains et les Mexicains sans emploi ou sous-employés.

En fait, plusieurs facteurs tendent à montrer que l'ensemble des orientations des banques, des sociétés et des gouvernements américains et canadiens ne favorisent pas les perspectives d'emploi ou salariales des Mexicains, mais que, au contraire, elles leur nuisent. Voici un extrait d'un article de Jorge Calderone Salazar qui date de l'an dernier et qui porte sur le libre-échange, la démocratie et la souveraineté nationale au Mexique. D'après lui, voici ce qu'il faut. Je ne vais pas parcourir tout le document.

> Les négociations sur la dette étrangère doivent commencer immédiatement, notamment en ce qui concerne les dettes envers les banques américaines et canadiennes, selon une proposition prévoyant une baisse appréciable du taux d'intérêt et du principal.

Sa position, c'est que rien dans cet accord de libre-échange ne profitera au Mexique tant qu'il sort de ce pays plus d'argent que celui-ci n'en reçoit pour éponger sa dette. Il ajoute:

> L'expérience récente montre que le Mexique peut parfaitement négocier un accord cadre avec les États-Unis et le Canada, semblable à celui qu'il a signé avec la Communauté économique européenne le 26 avril 1991. C'est dans cette avenue qu'il faut s'engager pour arriver en quelques années à formuler une politique qui soit bénéfique pour les Mexicains.

Le sénateur Calderone et bien d'autres personnes ont dit que, à leur avis, et c'est le nôtre aussi, l'accord de libre-échange n'a pas pour but d'aider les travailleurs mexicains, ou les *campesinos*. Il ne le fera pas. Il ne peut pas le faire.

Le deuxième argument, plus largement utilisé, c'est que le Canada est trop faible pour faire face seul aux États-Unis. Nous ne sommes que 26 millions et ils sont dix fois plus nombreux et cent fois plus riches que nous. C'est pourquoi des gens, comme le ministre qui a ouvert le débat pour le gouvernement ce matin, disent en fait que les volontés des États-Unis se réaliseront inévitablement et que, si nous ne pouvons les battre, il vaut mieux se ranger de leur côté.

C'est l'attitude des banques et des grandes sociétés au Canada, et c'est aussi celle du gouvernement qu'elles contrôlent par l'entremise du Conseil canadien des chefs d'entreprises. Elles ont décidé de s'allier aux sociétés américaines pour exploiter Canadiens, Américains et Mexicains. Et elles ne s'en tiendront pas là, évidemment. Ce sont les travailleurs et les paysans mexicains qui font savoir qu'ils veulent des alliés pour s'opposer au genre de choses que représente l'accord de libre-échange nord-américain.

• (1320)

Ce que je veux dire, c'est que les Canadiens—à présent la majorité—qui, selon les sondages, s'opposent à l'Accord de libre-échange, ne sont pas les seuls dans ce cas. Nous ne sommes plus isolés dans le Grand Nord. Comme l'ont reconnu les députés d'en face, nous avons des télécopieurs et des jets. Nous communiquons avec les 380 millions d'habitants des nations au sud des États-Unis et dans les Caraïbes.

Il y a un an, lorsque je suis allé dans l'État de Morelos observer l'étrange façon qu'on a de voter là-bas, où le scrutin secret est interdit, j'ai rencontré au Mexique des syndicalistes. Ce que ceux-ci m'ont dit en gros, c'est qu'il nous faut une charte internationale des droits pour les travailleurs.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole achève. Pouvez-vous me dire combien de temps il me reste?

Le président suppléant (M. Koury): Une minute.

M. Heap: Je croyais que notre temps de parole était de 20 minutes.

Le président suppléant (M. Koury): Effectivement, il est de 20 minutes.

M. Heap: Comme je le disais, ils réclament le type de charte internationale des droits pour les travailleurs inscrite dans l'accord de la Communauté européenne. Mais, le président des États-Unis, le président du Mexique et le premier ministre Mulroney pour le Canada ont catégoriquement refusé d'inscrire une telle charte dans un accord. On nous a dit de signer l'accord et que ces détails seraient réglés par la suite, peut-être.

En octobre, le Nouveau Parti démocratique m'a envoyé à Zacatecas à une réunion qui avait lieu en même temps que celle des ministres du Commerce. C'était une réunion du réseau Action Canada, des réseaux homologues des États-Unis et du Mexique ainsi que d'un certain nombre d'autres personnalités politiques et universitaires mexicaines.

À cette réunion, nous avons adopté des lignes directrices pour une initiative des trois pays en vue d'instaurer un programme parallèle de développement des citoyens. Je ne mentionnerai que quelques-uns des points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord: annuler ou réduire la dette de 100 milliards de dollars que le Mexique a contracté avec les banques étrangères, uniformiser les conditions de vie des personnes habitant dans les trois pays en ce qui concerne le travail, les salaires, la sécurité, les syndicats démocratiques, les conditions de vie des collectivités, la santé et l'enseignement, assurer les mêmes droits aux travailleurs itinérants qu'aux autres, ainsi qu'établir l'égalité des femmes par rapport aux hommes dans ces trois pays. Chaque pays devrait contrôler, entre autres, sa propre culture, son enseignement et son système de communications.

Je ne prendrai pas le temps d'énumérer tous les points sur lesquels nous nous sommes mis d'accord. Je dirai qu'ils cherchent des alliés chez les Canadiens et qu'ils les trouvent.

Il y a deux semaines, j'ai été envoyé au Pérou par le NPD à une réunion du Sao Paolo Forum, un groupe de partis des Caraïbes et d'Amérique latine qui s'opposent à la domination commerciale des États-Unis. Ils ont invité le NPD, et mon parti m'y a envoyé. J'ignore s'ils ont invité les libéraux. Ces derniers étaient invités à la réunion à laquelle j'ai assisté à Zacatecas, mais ils n'ont envoyé personne. Je n'ai vu aucun libéral à la réunion de Lima, mais je ne peux pas dire s'ils avaient été invités ou non.

Les gens qui m'avaient invité m'ont demandé de leur décrire à quelles tromperies le premier ministre et le gouvernement ont eu recours pour convaincre les Canadiens de voter pour eux et l'Accord de libre-échange aux dernières élections. Ils m'ont demandé de leur exposer les ravages causés par cet accord depuis trois ans, et c'est ce que j'ai fait.

Ils veulent les Canadiens comme alliés dans leur lutte contre les États-Unis. Ils veulent profiter de notre expérience du libre-échange et de notre connaissance des États-Unis. Ils veulent traiter avec nous et ils veulent

que nous ayons voix au chapitre dans les affaires internationales.

Ce que je veux dire, c'est que nous ne sommes pas seuls. Ce ne sont pas seulement les Latino-Américains, y compris les Mexicains, qui s'opposent au libre-échange. Un groupe croissant d'Américains s'y opposent également. L'AFL-CIO a exprimé son opposition au libre-échange, de même que de nombreux autres syndicats, des groupes religieux et des universitaires. Certains groupes font actuellement campagne aux États-Unis pour avoir un régime publique d'assurance-maladie comme celui que nous avons au Canada, celui que les partisans du libre-échange voudraient détruire en donnant aux sociétés américaines le droit d'administrer nos hôpitaux et d'autres établissements canadiens.

Nous avons aussi des alliés au Canada. Le Congrès canadien du travail s'est dit clairement contre l'Accord de libre-échange. Nous avons aussi des groupes de recherche comme le groupe de travail latino-américain et la Coalition oecuménique pour la justice économique, qui s'appelait auparavant GATT-Fly. Depuis des années, ces groupes entretiennent des relations avec les Mexicains en prévision d'une mauvaise entente comme celle qui nous est imposée.

Il y a aussi les Églises, particulièrement l'Église catholique, qui ont exprimé leur opposition au libre-échange. Je veux citer Jean-Paul II, non pas au sujet de l'Accord de libre-échange, évidemment, car il n'en a pas encore parlé à ma connaissance, mais au sujet d'un principe fondamental que le député de Winnipeg Transcona a invoqué. Le pape a dit: «Quelle est l'origine de tous les maux auxquels *Rerum Novarum* voulait répondre, sinon une sorte de liberté que l'activité économique et sociale enlève à l'homme.» Autrement dit, ce que le pape nous dit, comme l'ont fait ses prédécesseurs, c'est que c'est aller à l'encontre des enseignements de l'Église que de se laisser mener par les forces du marché sans se préoccuper des besoins des individus.

Personnellement, je ne crois pas à l'infaillibilité du pape, mais je dirais que beaucoup de choses que le pape Jean-Paul a dites, comme celle-là, valent bien la peine d'être entendues, y compris son encyclique *Centesimal Anno*.

Je veux parler de propositions dont on discute actuellement au Canada. Le NPD a déjà appuyé certaines d'entre elles et il en examine d'autres qui préconisent de modifier diverses politiques, par exemple, celle sur les investissements. En vertu de cette politique, un pays pourrait faire valoir sa souveraineté en matière d'économie, décider de ses priorités en matière de développement et rejeter le principe du traitement national à l'égard des investisseurs étrangers. Au lieu de cela, un État souverain pourrait réglementer les activités des sociétés transnationales. Ces questions sont abordées de manière plus détaillée dans le document.

La nouvelle politique proposée au sujet des services permettrait d'établir des industries de services non assujetties aux exigences concernant le traitement national et le droit d'établissement des investisseurs étrangers. Les États souverains pourraient adopter des règles établissant quels services peuvent être fournis par les sociétés transnationales et quels autres sont l'apanage des sociétés nationales. Ce document a été rédigé par la Coalition oecuménique pour la justice économique, et beaucoup l'ont étudié.

Voici ce qu'on peut également lire dans le document:

> Nouvelle politique concernant la propriété intellectuelle comme les brevets de médicaments
>
> En vertu d'une nouvelle conception des droits liés à la propriété intellectuelle, les brevets et le droit d'auteur seraient considérés comme un privilège plutôt que comme un droit absolu. En ce qui concerne les droits liés à la propriété intellectuelle, une politique qui serait axée sur le développement reconnaîtrait le droit souverain des pays à établir leurs propres systèmes de brevet et de droit d'auteur, à faire respecter des lois concernant les médicaments génériques, à adapter la technologie à des usages correspondant à leur niveau de développement, à exclure de leurs frontières la technologie inadéquate et à résister aux pressions en vue de l'harmonisation mondiale des lois sur les brevets, harmonisation dans l'intérêt des sociétés transnationales.

Pour terminer, je voudrais citer leurs commentaires sur l'agriculture.

> Une nouvelle politique de l'agriculture reconnaîtrait tout d'abord le droit à l'autosuffisance sur le plan alimentaire. Les pays ont le droit de se protéger contre le dumping de denrées alimentaires sur les marchés mondiaux à des prix inférieurs aux coûts de production.
>
> Il faut établir une distinction entre les subventions qui favorisent systématiquement la surproduction ainsi que le dumping des exportations et les subventions conçues pour encourager l'autosuffisance sur le plan alimentaire, les pratiques agricoles écologiques et d'autres objectifs légitimes en matière de développement.

• (1330)

En guise de conclusion, je voudrais ajouter qu'il y a, en plus du NPD, de nombreux groupes au pays qui s'opposent aux accords canado-américain et nord-américain de libre-échange et qui élaborent de nouveaux programmes ainsi que de nouvelles politiques.

Si le gouvernement nous avait fourni plus de renseignements au moment où il négociait ces deux accords et s'il nous avait transmis, au fil des ans, tous les rapports d'étape qu'il nous avait promis, nous serions plus en mesure d'effectuer aujourd'hui ce genre d'études. Cependant, comme le gouvernement préfère élaborer ses politiques dans le plus grand secret, refusant même de dévoiler au Parlement ce qu'il négocie en notre nom, notre travail est plus laborieux, mais il progresse tout de même, et nos études commencent à être diffusées à plus grande échelle.

Je voudrais signaler également un document auquel travaille un groupe de ma circonscription; ses membres sont en train de préparer une déclaration qui s'articulera autour de cinq points:

1. Annulons l'Accord de libre échange—et ils donnent des détails à ce sujet.

2. Redonnons dès maintenant du travail aux Canadiens.

3. Une fiscalité équitable nous donnera l'argent dont nous avons besoin.

4. Améliorons nos services sociaux.

5. Les Canadiens doivent avoir leur mot à dire dans le développement de notre économie au plan national aussi bien que local.

En conclusion, je tiens à réitérer la motion du député de Winnipeg Transcona:

> Que, de l'avis de la Chambre, le Canada devrait se retirer des négociations concernant un accord de libre-échange nord-américain, donner son avis de retrait de l'Accord de libre-échange Canada—États-Unis et poursuivre une stratégie de commerce mondial qui ne vise pas à transformer la planète en un terrain de jeux sans restriction pour l'élite des entreprises multinationales.

Bref, monsieur le Président, larguons l'accord.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, le discours du député m'a beaucoup intéressé. Je suis heureux qu'il se soit rendu au Mexique lorsque se déroulaient les négociations sur le libre-échange.

Étant donné que le gouvernement du Mexique tient à cet accord avec les États-Unis et qu'il est disposé à négocier avec les États-Unis seulement, le député croit-il que le Canada ne devrait pas se trouver à la table, que le Canada devrait laisser Américains et Mexicains négocier leur propre accord et que nous ne devrions pas être aux côtés des Mexicains? Ne devrions-nous pas être là pour conseiller les Mexicains sur les précautions à prendre s'ils veulent conclure un accord avec les Américains? Ne pense-t-il pas que nous devrions proposer nos bons offices et notre aide aux Mexicains?

Le député et son parti ont-ils pour politique que nous devons quitter les négociations actuelles sur l'accord nord-américain de libre-échange qui se déroulent avec les Mexicains et ne plus rien faire?

Voilà ma première question. La deuxième est la suivante: comme nous sommes très fiers de notre régime d'assurance-maladie, le député ne pense-t-il pas, étant donné notre accord commercial avec les Américains et le fort volume de nos échanges avec eux—volume qui augmente chaque année et qui a beaucoup progressé depuis 1988—que nous pouvons exercer une certaine influence sur la politique américaine? Comme il l'a dit, même certains syndicats américains essaient de paralyser l'application de notre accord commercial avec les Américains. Ne croit-il pas que cet accord contribue à convaincre les Américains de se doter d'un régime semblable? Le député n'est-il pas d'avis que le commerce est un moyen, pour le Canada, d'influencer le reste du monde?

M. Heap: Monsieur le Président, comme c'est son habitude, le député déforme mes propos en laissant entendre que je m'oppose au commerce. Le NPD ne s'oppose pas au commerce, mais il s'oppose au fait de placer tous nos oeufs dans le même panier et de confier celui-ci au président des États-Unis.

Nous pouvons donner des conseils aux Mexicains. Je l'ai fait et le premier ministre l'a fait. Certains de mes conseils étaient plus conformes à la réalité que les siens, notamment lorsqu'il est allé leur dire que l'Accord de libre-échange avait permis de créer 250 000 nouveaux emplois au Canada au cours de la première année.

Nous pouvons continuer à donner des avis, mais je ne veux pas que le Canada cède encore une partie de sa souveraineté, en particulier à un gouvernement aussi illégitime que celui du président Salinas. Ce n'est que grâce à la corruption que celui-ci est parvenu à se faire élire lors des dernières élections. En fait, le processus était tellement invraisemblable que même l'Organisation des États américains s'y est opposée. On a tout simplement interrompu le dépouillement du scrutin lorsqu'on a constaté que le parti de l'opposition était en avance puis, une semaine plus tard, on a fourni des chiffres selon lesquels Salinas avait pris les devants. Je ne veux pas que le Canada signe un accord avec un dictateur qui ordonne à la police de taper sur les syndicats et de tuer les universitaires ou les religieux qui s'opposent à lui.

Je ne veux pas que le Canada participe à ces rencontres parce que notre premier ministre fait preuve d'une grande faiblesse en donnant aux Américains tout ce qu'ils

veulent. La compagnie American Express voulait des droits bancaires au Canada plus étendus que n'en possèdent nos banques, et le premier ministre a accédé à cette demande. Je me demande bien ce qu'il a obtenu en retour. Il ne nous a jamais dit ce qu'il a obtenu pour le Canada. Par conséquent, je ne veux pas que des cadeaux du genre soient accordés dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

Pour ce qui est d'accroître les échanges commerciaux avec les États-Unis, je dis non. Nous avons déjà trop d'oeufs dans ce panier. Je veux que nous accroissions nos échanges commerciaux avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Selon le rapport publié aujourd'hui, les autorités du GATT ont dit que l'accord nord-américain de libre-échange gênera le commerce au détriment des pays des Caraïbes et de l'Amérique latine. Ceux-ci seront les perdants si un accord nord-américain de libre-échange est conclu. Nous n'avons pas eu la chance de lire le rapport au complet, mais je pense que les auteurs pourraient fort bien avoir raison. C'est certainement la perception qu'ont les gens que j'ai rencontrés à Lima il y a deux semaines. Nous devons faire de notre mieux afin que le GATT et les Nations Unies soient des organisations plus démocratiques qu'elles ne le sont, au lieu de nous montrer poltrons au point de confier tous nos biens à l'ancien chef de la CIA, le président Bush.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): J'ai écouté attentivement les propos du député de Spadina. Il a commencé par dire qu'il annulerait l'Accord de libre-échange, mais il a ensuite continué en présentant une série de solutions de rechange qui seraient prétendument beaucoup plus avantageuses pour le Canada.

Certaines de ces propositions paraissaient assez raisonnables. Avec un bon négociateur, je pense que plusieurs d'entre elles pourraient sûrement être acceptées. Le député ne croit-il pas qu'il serait beaucoup plus constructif, ou moins dommageable, de tenter d'abord de présenter vos amendements, ces solutions de rechange constructives, et de voir si elles ont du succès? Et si elles en avaient? Et s'il réussissait à faire modifier l'Accord de libre-échange dans l'esprit de vos propositions? Et si un futur président acceptait ces conditions, grâce à un leadership ferme et à des explications claires?

Par exemple, pour ma part, je n'ai jamais été à l'aise avec l'idée du libre-échange sur la question de l'eau. J'aurais toujours voulu qu'on envoie une petite lettre protocolaire disant que l'eau ne fait pas partie de cet accord et devrait être l'objet de négociations distinctes.

Nous n'avons jamais essayé de le faire parce que notre premier ministre a, dans l'ensemble, toujours été d'accord avec ce que les Américains voulaient. Il pourrait encore arriver que celui qui le remplace aille dire aux Américains que, s'ils veulent conserver l'accord, ils devront respecter telle ou telle condition. Ne serait-ce pas un meilleur moyen de faire les choses?

M. Heap: Je remercie le député. Sa question est très pertinente. Il n'a cependant pas saisi une partie de mes propos. Il y a un an, le président des États-Unis, le président du Mexique et notre premier ministre ont déjà refusé publiquement d'inclure dans l'Accord de libre-échange certaines dispositions touchant l'environnement et le travail. Ils en ont rejeté le principe même. Ils en sont rendus à un stade si avancé que si nous voulons adopter la solution proposée par le député, c'est maintenant que nous devons nous retirer de l'accord.

• (1340)

Je suis également d'avis que nous devrions négocier ces questions avec tous les pays plutôt que de jouer à la souris et à l'éléphant. Avant de se convertir au libre-échange, le premier ministre comparait ce genre de négociations à la souris qui dormait avec l'éléphant. Il avait raison à l'époque, mais il a tort depuis.

Nous devrions négocier avec tous les pays de la planète et nous le pouvons. Tout le monde est d'accord. On nous réclame. Nous devrions négocier avec le monde entier. Cela suffirait peut-être à faire entendre raison aux États-Unis et à les amener à élire un président qui aurait de meilleurs sentiments.

[*Français*]

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la motion de l'opposition semble être une riposte, qui est en fait excessive, aux problèmes que connaît le Canada dans ses relations commerciales avec les États-Unis. Elle ne tient malheureusement aucunement compte de tous les aspects positifs des relations canado-américaines.

Monsieur le Président, il est vrai que la dernière semaine n'a pas été facile. Nous mentirions si nous ne reconnaissions pas être déçus de la décision prise par Washington au regard de la vérification des véhicules Honda et du bois d'oeuvre. Nous sommes très déçus, en fait. Nous ne croyons pas que ces décisions soient justifiées, mais nous

sommes persuadés que nous aurons éventuellement gain de cause, comme ce fut le cas pour le porc. L'enjeu était alors considérable. Il a fallu du temps, mais les faits nous ont donné raison. C'est pourquoi le gouvernement est convaincu que la ligne de conduite adoptée il y a sept ans était la bonne, et qu'elle demeure tout aussi valable aujourd'hui.

Pour ceux d'entre vous qui ont peut-être oublié, permettez-moi de vous rappeler les raisons. Dès le départ, nous visions trois objectifs dans nos négociations avec les États-Unis.

Premièrement, nous souhaitions améliorer l'accès au marché américain pour nos produits et services. Nous voulions encourager les producteurs canadiens à se défaire de la camisole de force imposée par le petit marché intérieur, à se ré-outiller et à s'attaquer au marché mondial. Le marché américain n'était pas une fin en soi, mais un point de départ vers une plus grande présence sur les marchés mondiaux. Nous acceptions le fait qu'une concurrence américaine accrue sur notre propre marché inciterait les Canadiens à se discipliner et se restructurer pour affronter la concurrence mondiale.

Deuxièmement, nous voulions un accès sûr au marché des États-Unis. Nous souhaitions pouvoir, dans la mesure du possible, garantir aux entrepreneurs canadiens qui décidaient de se lancer sur le marché américain, qu'ils ne seraient pas victimes de décisions arbitraires et irréfléchies. Nous voulions que nos rapports économiques et commerciaux avec les États-Unis soient protégés par des règles convenues par les deux parties et qui seraient appliquées uniformément.

En dernier lieu, nous souhaitions enchâsser cet accès amélioré et sûr dans un cadre légal, prévoyant des dispositions institutionnelles et des mécanismes de règlement des différends qui contribueraient grandement à faire de nous des partenaires égaux, régis par des règles et des procédures acceptées par les deux parties.

Paroles nobles, objectifs grandioses. Mais ont-ils été atteints, monsieur le Président? Dans l'ensemble, oui. C'est la conclusion à laquelle en est venu le gouvernement en 1987, et qu'il maintient aujourd'hui.

Ce n'est pas faire preuve de naïveté, mais de réalisme. Les accords internationaux portent sur des améliorations, sur des compromis, qui ont fait l'objet de négociations prudentes. Un seul critère s'applique: l'accord constitue-t-il une amélioration tangible par rapport au statu quo antérieur. C'est en se fondant sur ce critère qu'à l'automne de 1987 le gouvernement en venait à la conclusion que l'accord négocié constituait une amélioration marquée par rapport au statu quo.

Le peuple canadien nous a d'ailleurs donné raison lors de l'élection de 1988. Aucun des événements qui se sont produits depuis trois ans et demi n'a modifié cette évaluation, ni la vérification des véhicules Honda, ni la question du bois d'oeuvre, pas plus que celle de la bière ou du magnésium. Sommes-nous indifférents aux difficultés vécues par les travailleurs de l'automobile, les ouvriers forestiers, les mineurs et les brasseurs du Canada? Absolument pas, monsieur le Président. Chacun de ces problèmes nous inquiète énormément. Nous avons toujours consacré toutes les ressources possibles et profité de toutes les occasions pour défendre nos intérêts et venir en aide aux personnes en difficulté. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens, et ce, avec toute notre énergie et les moyens à notre disposition.

Le premier ministre, d'ailleurs, l'a fait savoir de façon non équivoque au président Bush. La secrétaire d'État aux Affaires Extérieures a transmis le même message à James Baker, et le ministre du Commerce extérieur à Carla Hills et Barbara Franklin.

Il faut toutefois remettre ces différends dans leur contexte, monsieur le Président. Le commerce bilatéral entre le Canada et les États-Unis se chiffre maintenant à 256 milliards de dollars. Cela représente les trois quarts de nos exportations et les deux tiers de nos importations. Environ 2 millions de Canadiens dépendent directement de ce commerce pour gagner leur vie et des millions d'autres en bénéficient indirectement.

Au cours des dix dernières années, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se sont accrus progressivement. En 1985, lorsque les Canadiens ont commencé à envisager sérieusement le libre-échange, des biens et services d'une valeur approximative de 200 milliards de dollars traversaient la frontière. Depuis lors, ce commerce s'est accru à un taux annuel moyen de 4 p. 100. Ce pourcentage a peut-être diminué l'an dernier, monsieur le Président, alors que la récession frappait les deux économies, mais les échanges devraient reprendre au fur et à mesure que nous sortirons de cette récession. Comment le savons-nous? Grâce aux statistiques sur les investissements des dernières années.

En fait, les accords commerciaux ne portent pas uniquement sur le commerce actuel, mais aussi sur les investissements de demain. L'objectif est de stimuler les investissements qui assureront une croissance soutenue. Sur ce plan, l'Entente de libre-échange demeure un succès retentissant.

De 1986 à 1989, c'est-à-dire entre le moment où les milieux d'affaires se sont, pour la première fois, rendus à l'évidence que les relations économiques canado-américaines étaient à l'aube d'une ère nouvelle et la mise en oeuvre de l'accord, les sommes consacrées par les entre-

prises à l'achat de biens d'équipement se sont accrues en moyenne de près de 12 p. 100 par année. La récession a freiné ces dépenses, mais elles ont tout de même atteint 80,2 milliards de dollars en 1990 et 75,2 milliards de dollars en 1991, et devraient être de l'ordre de 74,1 milliards en 1992. Ces investissements préparent le terrain pour une période d'échanges commerciaux et de production dynamiques qui caractérisera le reste des années 1990.

Mais, même en ce moment, alors que nous émergeons graduellement de la récession, il y a des signes encourageants. Les échanges dans le domaine des services commerciaux, un secteur du commerce international qui connaît une croissance des plus rapides, se sont accrus de plus de 3 p. 100 en 1991.

Qu'il y ait récession ou non, le commerce entre le Canada et les États-Unis se poursuit sans accrochages. Chaque jour, des milliers de biens traversent la frontière discrètement, efficacement et sans problèmes, à bord de camions, de trains et d'avions. Le commerce touché par les divers différends représente au plus 5 p. 100 de l'ensemble des échanges commerciaux. Je ne veux pas minimiser, monsieur le Président, l'importance de ce 5 p. 100, mais il faut le remettre en contexte.

Permettez-moi de poser la véritable question, d'en revenir à l'essentiel. Laissons de côté la rhétorique et les débats. Serions-nous en meilleure position sans l'Accord du libre-échange? Monsieur le Président, à cette question je réponds un non retentissant. Les Américains sont d'humeur hargneuse. Ils traversent une récession et 1992 est une année électorale. Pour ceux d'entre nous pour qui le commerce est essentiel, cette combinaison est particulièrement pénible. Les États-Unis adoptent des mesures contre plusieurs de leurs partenaires commerciaux. Le Canada n'est pas la seule cible, ou même la principale cible. Le Japon demeure la cible préférée, mais l'Europe, le Brésil et d'autres pays en sont aussi victimes. Nous ne sommes pas particulièrement heureux de cette situation, monsieur le Président, pas plus que les Japonais, les Européens ou les Brésiliens. C'est pourquoi il faut mener à terme les normes du commerce mondial qui établiront une série de règles, plus rigides et mieux définies, pour contenir les excès du protectionnisme américain, de même que celui des Européens et des Japonais. Le protectionnisme n'est pas un mal qui frappe uniquement les États-Unis, bien que ce soit le virus de souche américaine qui nous frappe le premier, et le plus fort. Ce virus, on l'appelle «pratiques commerciales loyales».

• (1350)

Les États-Unis ont une définition bien particulière des pratiques commerciales loyales, et l'économie américaine est assez puissante pour imposer ces idées, même si certaines d'entre elles sont inopportunes.

Le système de commerce loyal préconisé par les États-Unis part de la prémisse que tout producteur qui éprouve des difficultés à suivre la concurrence étrangère peut faire valoir sa cause devant les autorités compétentes. Il faut démontrer que le concurrent étranger a, d'une façon ou d'une autre, profité des États-Unis, et ce injustement. Au fil des années, le Congrès américain a inventé de nombreuses procédures qui permettent aux producteurs américains de laisser libre cours à leurs frustrations. Dans certains cas, les choses en restent là, mais le système permet parfois d'imposer des pénalités temporaires ou permanentes.

Quels que soient les résultats de ces diverses procédures, elles font mal, monsieur le Président. Elles refroidissent les échanges commerciaux et les investissements et minent la confiance des investisseurs. Les grands perdants, ce sont l'économie et les consommateurs américains. Mais nous en somme aussi victimes.

Le système américain en est graduellement venu à défier tout contrôle. Il est difficile de faire rentrer le génie dans la bouteille, une fois qu'il en est sorti. La politique commerciale américaine se caractérise par un manque de leadership et de clairvoyance. L'écart entre la rhétorique et l'action américaine ne cesse de s'élargir. Les États-Unis prêchent trop souvent le libre-échange, mais en donnant du *fair trade* une définition subjective et mouvante.

Mais la solution ne consiste pas à riposter du tac au tac. Comme je l'ai mentionné, cela revient trop souvent à se faire mal à soi-même. La solution se trouve dans la négociation de règles commerciales internationales. Nous le savons, et les États-Unis le savent. En fait, les représentants américains sont les premiers à admettre qu'ils ont besoin plus que quiconque de bonnes règles parce que leur propre système est trop vulnérable aux intérêts spéciaux.

C'est pourquoi nous avons l'Entente de libre-échange et que nous devons continuer à réclamer des règles plus claires et meilleures. C'est pourquoi aussi nous devons achever les normes de commercialisation mondiale et aussi l'entente tripartite avec les États-Unis, le Mexique et le Canada. Toute possibilité d'obtenir des règles convenues et de meilleures dispositions pour le règlement des différends est une possibilité à saisir. Ni l'une ni l'autre de ces initiatives n'est suffisante en soi. Elles sont des façons complémentaires de réaliser le même objectif, qui est un système commercial plus ouvert, plus prévisible et plus stable.

Mais le meilleur antidote à l'actuelle vague de protectionnisme sera une preuve tangible que la récession tire à sa fin, surtout aux États-Unis. Il y a des raisons d'être optimistes. Les bilans des sociétés américaines s'améliorent; les hypothèques sont refinancées à des taux moins élevés; les consommateurs ont plus d'argent à dépenser;

et le secteur privé ne demande pas mieux que de combler la demande.

Toute reprise de l'économie américaine améliorera les perspectives, et donc renforcera la confiance. Le Canada a découvert, encore une fois, que son bien-être dépend de celui de son voisin. Mais lorsque les consommateurs américains recommenceront à dépenser, nous en tirerons à nouveau des avantages, et nous serons alors en meilleure position pour exploiter ces débouchés. Les cinq dernières années d'ajustement et de restructuration s'avéreront fort profitables. Les entrepreneurs canadiens, plus forts et plus compétitifs, pourront tirer avantage de l'accès amélioré que nous donne l'Entente de libre-échange.

Certains soutiennent que cette entente a fait de nous une cible privilégiée des protectionnistes américains et qu'il nous a enlevé nos défenses. Qui donc fait maintenant preuve de naïveté?

Lorsqu'on réussit, on devient forcément une cible, monsieur le Président. Les intérêts américains se défendront toujours agressivement contre les importations. Les Américains ne sont pas différents des autres à cet égard. Qui nierait que les exportations s'acceptent plus facilement que les importations? Tous les pays préféreraient le libre-échange unidirectionnel, mais ce sont les échanges avec l'étranger qui nous rendent prospères. Les exportations comme les importations, monsieur le Président, préparent la voie à la croissance.

C'est un fait que le Canada continue d'enregistrer un important excédent dans ses échanges commerciaux avec les États-Unis. Nos exportations annuelles aux États-Unis se sont accrues de 5 milliards de dollars depuis 1988, l'année qui a précédé la mise en oeuvre du libre-échange. Par comparaison, nous avons un déficit global de 7,7 milliards de dollars dans nos échanges avec le reste du monde. Cela nous dit que l'Entente de libre-échange fonctionne bien et qu'il aide à préserver les emplois canadiens. Selon l'Entente, les droits de douane ne devraient avoir été entièrement éliminés qu'en 1998, mais les exportateurs des deux pays ont déjà demandé l'élimination accélérée de certains droits de douane entre les deux pays. À ce jour, les sociétés canadiennes ont demandé et obtenu deux séries de réductions tarifaires accélérées qui ont permis d'éliminer les droits de douane sur près d'un millier de lignes tarifaires représentant des échanges bilatéraux de 8 milliards de dollars, et une troisième série a été entreprise.

Les critiques, monsieur le Président, sèment la confusion en blâmant l'Entente de libre-échange pour les pertes d'emplois dans notre secteur manufacturier. Un fait vaut la peine d'être mentionné, c'est que le déclin que connaît actuellement l'emploi dans le secteur manufacturier est à peu près comparable au nombre des emplois perdus pendant la récession de 1982, alors qu'il n'y avait pas de libre-échange.

L'érosion de l'emploi dans le secteur manufacturier n'est pas un phénomène récent. En 1972, environ 22 p. 100 des Canadiens travaillaient dans la fabrication. En 1990, ce pourcentage n'était plus que de 15,9 p. 100. Le déplacement de l'emploi du secteur manufacturier vers celui des services est un phénomène que le Canada partage avec la plupart des pays développés, dont le Japon. Elle reflète le fait que le Canada a subi les effets de la grande restructuration de l'économie mondiale.

De plus, la croissance de l'emploi dans le secteur des services a plus que compensé le déclin de l'emploi dans le secteur de la fabrication. Les postes administratifs, professionnels et techniques ont compté pour le tiers de la croissance des emplois entre 1971 et 1981, comparativement à 77 p. 100 entre 1981 et 1986. Selon Statistique Canada, ces catégories d'emplois compteront pour plus de la moitié des nouveaux emplois qui seront créés dans les années 1990. Notre secteur manufacturier n'est ni mort, ni gravement menacé. Il est trompeur de mentionner uniquement la perte d'emplois comme preuve du déclin de notre secteur secondaire. La valeur totale de la production en dollars réels et la part du secteur manufacturier dans l'ensemble de l'économie sont des indicateurs plus précis. Selon ces indicateurs, notre secteur manufacturier se maintient.

En fait, l'emploi a progressé chez les fabricants de matériel de télécommunication et de transport, dans les industries aérospatiales et dans la production de logiciels d'ordinateur. Et depuis 1988, les exportations de produits finals canadiens dans des secteurs comme l'aérospatiale, la machinerie industrielle, le matériel de transport et les produits chimiques spécialisés se sont accrues de quelque 4 milliards de dollars.

Permettez-moi d'ajouter, monsieur le Président, que l'Entente de libre-échange attire des investissements étrangers au Canada, des investissements qui vont dans l'industrie manufacturière canadienne et qui créent des emplois canadiens. Les niveaux nets des investissements étrangers directs sont positifs pour la première fois en 16 ans. L'Entente de libre-échange a incité les sociétés canadiennes à réduire leurs investissements aux États-Unis et à investir davantage au Canada.

Il est inévitable que la plus importante relation commerciale bilatérale au monde connaisse des tensions et des problèmes, surtout en période de récession. La récession que nous traversons actuellement fait que les deux gouvernements ont de la difficulté à gérer la relation commerciale bilatérale, et c'est une année d'élections aux États-Unis. Mais l'Entente de libre-échange a protégé les sociétés canadiennes contre l'application arbitraire

et injuste des recours commerciaux prévus par la législation américaine.
• (1400)

Les décisions finales sur les droits antidumping et compensateurs peuvent maintenant être examinées par un groupe spécial binational.

Et nous avons aussi le droit de demander un examen binational de tout changement apporté aux lois et règlements existants sur les droits compensateurs et antidumping.

En terminant, monsieur le Président, les États-Unis ne peuvent appliquer de nouvelles lois commerciales au Canada que si ces lois sont conformes au GATT ainsi qu'à l'esprit et à la lettre de l'Entente de libre-échange. Aucun autre pays n'a une telle protection contre les actions commerciales déloyales.

Demandez-le à nos producteurs de viande de porc. Les groupes spéciaux de l'Entente de libre-échange leur ont fait épargner 20 millions de dollars l'an dernier, en faisant éliminer les droits compensateurs américains.

Nous sommes déterminés à protéger les intérêts canadiens et à faire respecter l'esprit et la lettre de l'Entente de libre-éhange, car l'Accord reste la meilleure garantie pour nos relations commerciales.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté le député et je dois dire que j'ai quelques questions à lui poser.

D'abord, il a parlé de l'investissement étranger qui aurait augmenté. Or, depuis quelques années, l'investissement étranger dans notre pays, notamment dans le secteur de la fabrication, a considérablement diminué, à tel point que nos petites et moyennes entreprises ont de la difficulté à se financer. Il y a une véritable pénurie de capitaux. Je ne pense donc pas que le libre-échange a stimulé l'investissement étranger au Canada.

Une voix: C'est faux.

M. Mills: Bien au contraire.

M. O'Kurley: Dans ma circonscription, 800 millions de dollars ont été investis chez Dow Chemical.

M. Mills: Certes, mais le Canada compte 1 700 000 entreprises, et le député donne l'exemple de Dow Chemical. C'est vrai, je vous le concède, il y a eu des investissements chez Dow Chemical. Mais il reste qu'il y a peu d'investissements étrangers au Canada. De plus, comme nous avons un déficit et une dette à servir, les capitaux se sont raréfiés au Canada.

Je vous parie à cent contre un que neuf entrepreneurs sur dix, si vous le leur demandez aujourd'hui, vous diront qu'ils ont de la difficulté à obtenir du crédit. C'est la stricte vérité.

En ce qui touche la question qui nous occupe, le libre-échange, plus j'écoute nos vis-à-vis, plus je me félicite d'avoir fait campagne contre l'ALE, les chapitres 14 et 16 notamment. Nul doute que la ministre responsable de l'environnement sait fort bien que la plupart de ses électeurs lui feraient savoir, s'ils en avaient l'occasion, qu'ils n'appuient pas sa position en faveur du libre-échange. Ils seraient contre.

Le point dont je voulais parler au député, et je lis ici dans le livre de Mel Hurtig, *The Betrayal of Canada*, mais je ne veux pas citer uniquement cet ouvrage parce qu'il y a des choses là-dedans sur lesquelles je suis en désaccord.
. .

M. Soetens: Quelle source faisant autorité!

M. Mills: Non, je nuançais mes propos.

Mme Browes: C'est faux.

M. Mills: Mais si. Ce n'est pas une citation du livre de Mel Hurtig, mais d'un magazine de recherche américain. On dit dans ce magazine que la plupart des sociétés américaines interdisent à leurs filiales canadiennes d'exporter aux États-Unis pour ne pas leur faire concurrence. Parmi ces sociétés, il y a Avon, Revlon, Gillette, Mennen, Noxema, Max Factor, Jergens et Lever Brothers.

Le député ne croit-il pas qu'on pourrait faire une sorte de vérification immédiate et une autre à mi-parcours pour voir de quelle manière l'ALE influe sur les activités quotidiennes de l'industrie de fabrication du Canada?

Pourquoi le gouvernement ne voit-il pas qu'il y a une récession mondiale et que cela influe sur notre économie? Le député ne pense-t-il pas que ce serait une bonne idée que de former un comité qui serait chargé de faire une sorte d'enquête pour déterminer quels sont les effets négatifs et positifs de l'ALE, afin qu'on puisse faire quelque chose?

[*Français*]

M. Plourde: Monsieur le Président, j'ai huit années d'expérience en tant que parlementaire, et je crois donc pouvoir répondre à la question de mon honorable collègue du Parti libéral. Avant de me lancer en politique, j'étais un ex-industriel. Pendant cette période, j'ai travaillé à former, pendant 28 ans, trois entreprises qui, jusqu'en 1988, ne pouvaient faire d'exportations vers les États-Unis. J'inviterais donc mon collègue du Parti libéral à visiter Rivière-du-Loup, dans le comté de Kamouraska—Rivière-du-Loup que je représente, pour qu'il puisse se rendre compte que les emplois ont doublé, dans ces entreprises, et dans une ville qui ne compte que 13 500 de population. Nous ne sommes pas à Toronto, ni à Montréal, ni à Vancouver, mais bien à Rivière-du-Loup. Mais, grâce à l'Entente de libre-échange, la petite entreprise a réussi à aller chercher de nouveaux marchés vers les États-Unis.

Tout à l'heure, il a cité quelqu'un qui a écrit un livre. Moi, je vais lui citer ce que M^me^ Elisabetta Bigsby, vice-présidente du Centre de commerce international de la Banque Royale a dit. Vous savez que moi, en politique, j'ai appris des choses. Les politiciens ici dans cette Chambre, hommes et femmes, sont tous des personnes intelligentes, mais il en existe aussi à l'extérieur de la Chambre des communes et il faut aussi les consulter. M^me^ Elisabetta Bigsby, la vice-présidente du Centre de commerce international de la Banque Royale a fait un exposé, à Québec, cette semaine. Elle a dit que le Québec a eu raison d'appuyer le libre-échange. Ce n'est pas un politicien qui parle, ce n'est pas un journaliste, ni un écrivain. Je pense que l'on devrait croire ce que M^me^ Bigsby a dit.

Elle était invitée comme conférencière au déjeuner-causerie de l'Association des femmes d'affaires du Québec. Elles sont très importantes, monsieur le Président, et vous en savez quelque chose. Elle a dit ceci, et je cite:

> Quand on ne dépend que d'un seul marché avec relativement peu de produits, comme c'est le cas pour le Canada. . .

Elle ne parle pas du Québec, elle parle du Canada.

> . . .ça va très mal quand l'activité économique de ce pays-client ralentit. C'est pourquoi il faut mettre l'accent sur la diversification tant géographique des produits.
>
> Ici au Canada, on rend souvent le coût élevé de la main-d'oeuvre responsable de nos déboires en commerce international. Pourtant en Allemagne, le coût de la main-d'oeuvre est encore plus élevé qu'ici, ce qui ne l'empêche pas d'être une puissance mondiale.

Les crédits

> Les sociétés québécoises SR Télécom et Vêtements Louis Gareau sont de beaux exemples. SR Télécom exporte 90 p. 100 de sa production de satellites de communication.
>
> Quant à Vêtements Louis Gareau, ils fabriquent des vêtements de sports haut de gamme exportés sur tous les continents. Ce sont des exemples parfaits d'entreprises qui, malgré un coût élevé de la main-d'oeuvre, ont su trouver des niches encore peu exploitées et pénétrer les marchés extérieurs.

M^me^ Bigsby fait remarquer qu'il y a 50 ans, le commerce international représentait à peine 20 p. 100 des transactions alors qu'aujourd'hui plus de 50 p. 100 des échanges commerciaux sont de nature internationale.

Elle termine en disant, et je cite:

> Puisque les échanges internationaux se font désormais entre blocs, qu'il s'agisse de la CEE, des pays asiatiques, de l'Amérique du Sud ou de l'Accord de libre-échange, le Québec a eu raison d'appuyer cet accord qui ne peut que le favoriser.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, j'aimerais répondre à une autre question. Le député a mentionné que je n'avais pas parlé d'investissements dans mon discours. Je dois lui faire remarquer que Pratt & Whitney, par exemple, a fait des investissements de l'ordre de 130 millions de dollars, à Halifax. La Louisiana Pacific Panel Products Limited a investi 65 millions à Point Tupper, en Nouvelle-Écosse.

• (1410)

Pratt & Whitney Canada a encore investi pour 1,8 milliard de dollars, à Longueuil, à Halifax, et à Mississauga, Ontario. Papeterie Daishowa, à Québec, 130 millions de dollars. Une autre compagnie a investi pour 120 millions de dollars, à Rivière-Beaudette, Québec.

Si on parle de l'Ontario, je vais lui parler de Dupont: 600 millions de dollars à Kingston, à Trenton, à Ajax, à Whitby, et à Sarnia; Bois Cascades Canada, 90 millions de dollars, à Kenora, et là je ne parle pas du Québec, seulement de l'Ontario; Kimberly-Clark, 60 millions de dollars, à Terrace Bay, Ontario; Goodyear Canada, 370 millions de dollars, à Napanee.

Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je vais terminer en disant ceci: La mémoire est une faculté qui oublie. On ne regardera jamais assez le passé, parce que le passé est garant de l'avenir.

[*Traduction*]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je tiens à dire tout de suite que je vais partager mon temps de parole avec le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Nous débattons ici d'une motion de l'opposition néo-démocrate proposée par le député de Winnipeg Transcona. Plus tôt, aujourd'hui, le député a reproché au député de Vancouver Quadra de ne pas s'être battu à mort. Celui-ci était, bien sûr, le chef du Parti libéral du Canada lors des dernières élections. La bataille a été dure, extrêmement dure.

Mais je tiens à signaler que si le chef du Nouveau Parti démocratique s'en était pris au gouvernement avec autant d'obstination que nous, les conservateurs ne seraient plus au pouvoir aujourd'hui. Mais, au lieu de s'en prendre au gouvernement qui est responsable du gâchis du libre-échange, les néo-démocrates s'en sont pris aux libéraux et cela, dans l'espoir de former l'opposition officielle. S'ils s'en étaient pris aux conservateurs et leur avaient fait perdre le pouvoir, ils formeraient peut-être aujourd'hui l'opposition officielle. Nous, libéraux, aurions pris le pouvoir et nous aurions tout de suite abrogé l'Accord de libre-échange, de telle sorte que le Canada ne serait pas aujourd'hui dans un tel pétrin.

Je comptais sur quelques applaudissements de la part des députés néo-démocrates, madame la Présidente, mais il n'y en a pas un seul ici pour participer au débat qu'ils ont eux-mêmes réclamé.

Je participe aujourd'hui à ce débat en tant que Canadien qui a lui-même assisté à l'effritement systématique de notre pays aux mains d'un gouvernement qui ne travaille que pour les riches et les puissants. Au lieu de travailler pour le Canada et pour les Canadiens, il défend les intérêts des sociétés étrangères qui ne cherchent que le pouvoir et la puissance financière.

Le prix que les Canadiens sont en train de payer pour cela est terriblement élevé—chômage élevé, usines qui ferment leurs portes et qui déménagent aux États-Unis et au Mexique, affaiblissement des programmes sociaux et érosion de l'assurance-maladie. L'Accord de libre-échange prive le Canada de la possibilité d'intervenir pour protéger ses programmes culturels, économiques et sociaux. En fait, je me demande combien de temps les Américains mettront à prendre des mesures de représailles contre notre programme d'assurance-maladie.

Examinons le scénario. Si une entreprise américaine affirme qu'elle doit payer l'assurance-maladie à ses employés et qu'un concurrent canadien lui prend ses marchés parce qu'au Canada l'assurance-maladie est universelle, je prétends alors que les Américains vont nous imposer des droits compensateurs.

L'Accord de libre-échange est un désastre total; c'est même pire que ce que nous avions prévu. La législation américaine sur les recours commerciaux demeure intacte et, en fait, elle prévaut sur l'Accord de libre-échange, mais ici, au Canada, nous avons apporté de nombreuses modifications à notre législation, aux cotisations d'assurance-chômage, à l'assurance-récolte, aux prêts sans intérêt sur le grain entreposé dans les exploitations agricoles, au tarif de l'Est, et j'en passe—tout cela pour respecter l'Accord de libre-échange. Ce sont-là des programmes mis en place par divers secteurs de notre économie pour répondre aux besoins des gens, mais ils peuvent être perçus comme des subventions et faire l'objet de droits compensateurs de la part des Américains.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, les Américains prennent toutes sortes de mesures contraires à cette entente, et notre gouvernement les laisse faire. On n'a qu'à penser aux droits compensateurs sur notre bois d'oeuvre, à la question du poisson sur la côte ouest et au maintien de leurs programmes de subventions aux exportations. Le 18 mars 1991, comme en témoigne la page 18640 du hansard, j'ai exposé, dans le cadre du débat d'ajournement, la procédure à suivre pour réclamer des consultations sur un dédommagement possible aux termes de l'Accord de libre-échange, et nos vis-à-vis n'ont rien fait depuis. Ils ne prennent aucune mesure pour protéger nos céréaliers contre les énormes subventions à l'exportation accordées aux producteurs américains, ce qui ruine nos exploitations agricoles et entraîne une chute des prix dans tout le secteur céréalier.

Dans le cas du bois d'oeuvre, nous avions auparavant un accès illimité au marché américain pour tout, sauf les maisons préfabriquées et le contreplaqué. Cet accès avait été négocié en vertu du GATT et du Tokyo Round et on l'a abandonné dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Or, voilà maintenant un gouvernement qui essaie de faire croire qu'il riposte en parlant de mesures de rétorsion. C'est de la pure hypocrisie.

Je dis depuis le début des négociations de l'Accord de libre-échange que cet accord fait complètement fi des conditions climatiques et de la géographie agricole de l'Amérique du Nord.

En tant qu'agronome de longue date, je soutiens que l'Accord de libre-échange est manifestement préjudiciable à la santé économique du secteur agricole du Canada. Seule la nature décide que les règles du jeu ne peuvent pas être équitables. On n'a nullement tenu compte des désavantages physiques dans le secteur agricole, de notre climat, de nos sols trés humides.

En 1987, le gouvernement américain a déclaré que les offices et les systèmes de commercialisation du Canada faussaient les échanges. Pourtant, nos négociateurs et le gouvernement n'ont rien fait pour protéger notre industrie contre les attaques continuelles provenant de l'intérieur du Canada aussi bien que de l'étranger. Pas une fois ils n'ont reconnu les différences qui existent dans notre géographie, et ils n'ont pas admis que les coûts des intrants au Canada sont 25 p. 100 plus élevés que ceux des États-Unis. Ils n'ont pas admis cela non plus.

Depuis janvier 1989, plus de 80 usines de transformation alimentaire ont fermé leurs portes au Canada, dont 46 en Ontario seulement. Plus de 80 usines ont fermé depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange au Canada. À l'opposé, de nouvelles usines énormes deviennent de plus en plus répandues aux États-Unis. Si une société américaine peut offrir une certaine crème glacée en utilisant uniquement deux usines énormes aux États-Unis, nous devons nous rendre compte qu'elle pourrait facilement approvisionner aussi le marché canadien, qui est plus petit, sans prendre trop d'expansion.

Par conséquent, en ne tenant pas compte de ces différences et en concluant un accord de libre-échange qui n'excluait pas expressément les éléments essentiels de notre industrie, le gouvernement a placé le Canada dans une situation impossible. L'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ne ferait qu'aggraver cette situation, surtout dans le secteur de la production et de la transformation des aliments.

Il est urgent que les Canadiens sachent ce qui se passe dans ces négociations. Nous voyons actuellement les secteurs du lait et de la volaille menacés au GATT, en raison de l'Accord de libre-échange et de ses répercussions.

Combien de fois avons-nous vu des institutions traditionnelles canadiennes, créées en vertu de lois adoptées dans cette Chambre, être éliminées en secret au GATT, dans l'Accord de libre-échange et maintenant dans les négociations entre le Canada, les États-Unis et le Mexique?

Ce qui m'inquiète au plus haut point, c'est le fait que le 1er mai 1991, notre ministre du Commerce extérieur ait appuyé la position des États-Unis voulant qu'on exclue les préoccupations environnementales des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain. On ne tient pas compte ici du réchauffement du globe et de l'amincissement de la couche d'ozone.

En juin 1991, le même ministre a déclaré qu'il voulait que les sociétés canadiennes puissent obtenir le même accès que les sociétés américaines à la main-d'oeuvre bon marché du Mexique. On ne tient pas compte, ici, du million et demi de chômeurs au Canada.

Prenons, par exemple, les différences dans les taux de salaire. J'ai ici des statistiques sur les salaires au Mexique. En 1980, le salaire horaire dans le secteur manufacturier au Mexique était de 2,85 $. Il est actuellement de 2 $. En 1980, il était de 1,36 $ dans les *maquiladoras*. Il est maintenant de 99c. En 1980, le salaire minimum était de 1,21 $. Il est maintenant de 59c. Est-ce cela que le ministre avait en tête quand il parlait d'utiliser ces énormes bassins de main-d'oeuvre?

• (1420)

Si c'est le cas, le gouvernement peut-il dire quel sera l'effet sur le niveau de vie au Canada et sur les possibilités offertes au million et demi de chômeurs canadiens?

Par contre, nous avons bien l'intention de révéler aux Canadiens ce qui se passe. Pour cela, nous devons le savoir d'abord nous-mêmes, et ce n'est pas le gouvernement qui nous en informera. Allons-nous continuer à laisser les investisseurs étrangers ramener chez eux des dividendes considérables de notre économie, dans les secteurs où ils jouissent d'un quasi-monopole et où les problèmes sont trois fois plus graves qu'ils le sont dans leurs propres entreprises aux États-Unis? Dans de tels cas, nos lois sur la concurrence s'appliquent-elles? Qu'en est-il des lois antitrust aux États-Unis? Sont-elles mises en application? J'en doute.

Nous constatons une énorme concentration de pouvoirs entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de multinationales, et le gouvernement les encourage à satisfaire leurs ambitions.

Je m'inquiète beaucoup de l'avenir de notre pays, de sa population et de son niveau de vie. Comme je l'ai mentionné précédemment, au Mexique, les salaires sont moins élevés, et de loin. Pourtant, notre gouvernement ne cesse de répéter que nous devons être plus compétitifs; il veut que nous soyons plus compétitifs face à un pays où les salaires sont nettement inférieurs aux nôtres et continuent de baisser.

Enfin, que puis-je dire à mes petits-enfants? Je ne peux que leur parler de l'époque où j'avais leur âge et où on l'on plaçait les besoins de la population, les besoins et le bien-être de la population, au-dessus de la cupidité et des ambitions de gigantesques entreprises.

Comme Canadien, je m'inquiète grandement de ce qui arrive à notre société, à nos structures et à nos institutions. Il est temps que le gouvernement canadien obéisse à la volonté de la population et qu'il arrête de suivre les directives des multinationales qui ne recherchent fondamentalement que le profit et la richesse.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Je voudrais poser une question à mon collègue d'en face, une question sans malice, car c'est un ami et un collègue du comté de Lambton. Nous pourrions peut-être parler un peu de la situation locale en ce qui concerne l'Accord de libre-échange et des multinationales, vu qu'il semble mécontent qu'il y en ait tant dans notre région. Il a beaucoup d'électeurs qui travaillent pour Dupont, Shell, Cabot Carbon, Dow Chemical, Esso, ICI, Ethyl—toutes des multinationales qui, à mon avis, ont beaucoup fait pour notre communauté, des sociétés que nous respectons et qui ont contribué à donner à notre comté de même qu'à notre ville la saine situation économique dont nous jouissons.

J'espère que ce n'est pas de ces sociétés dont il parlait lorsqu'il faisait allusion à ces multinationales qui violent et pillent le Canada.

Sur un point plus précis, l'Accord de libre-échange prévoit une élimination sur cinq ans des tarifs douaniers sur les produits de la pétrochimie. Dans deux ans après celui-ci, il n'y aura plus de tarifs douaniers sur les produits de la pétrochimie, à moins que, comme le prévoit l'Accord de libre-échange, nous ne décidions par consentement mutuel de les éliminer complètement plus tôt.

Son parti se plaint de la situation, mentionnant le cours du dollar, qui devrait être plus bas pour que nous puissions soutenir plus facilement la concurrence. Mon collègue doit cependant admettre qu'en diminuant progressivement les tarifs douaniers sur une période de cinq ans, on améliore notre situation en ce qui concerne l'exportation vers les États-Unis. Cela dit, toutes les sociétés de notre région appuyaient le libre-échange, car elles estimaient que ce seraient une bonne chose, que cela les rendrait plus compétitives. Cela signifie la stabilité d'emploi pour les nombreuses personnes de sa région qui travaillent pour ces compagnies, à l'heure ou à salaire, en complément de leurs revenus agricoles.

Je me demande donc s'il voudrait répondre à cela pour que les électeurs de la région comprennent exactement non pas d'où sort le député, mais d'où sort son parti.

M. Ferguson: Madame la Présidente, merci beaucoup. Je suis heureux de répondre à mon collègue de Sarnia—Lambton à ce sujet. Je devrais lui faire remarquer que la société Esso, une division de la Compagnie pétrolière impériale Limitée, a pris naissance à Petrolia, une ville de ma circonscription. Le pétrole a été découvert pour la première fois en Amérique du Nord dans le comté de Lambton, et c'est vraiment le berceau de l'industrie pétrolière.

Cependant, lorsque je pense aux problèmes des employés que la Compagnie pétrolière impériale a licenciés sans préavis il y a deux ou trois semaines, lorsque je vois les pressions que subit l'industrie pétrochimique dans cette région et aussi dans l'ouest du Canada à cause de la concurrence directe des entreprises pétrochimiques du golfe du Texas, je dois me demander ce que nous réserve à la longue l'Accord de libre-échange.

Nous devons reconnaître, comme dans le Pacte de l'automobile, que les deux compagnies, une fois installées au Canada, devaient prendre conscience de leurs responsabilités sociales. Les décisions devaient être prises au Canada pour le bien de la majorité des Canadiens. Ce n'est pas ce qui se passe aujourd'hui. Il y a une chose qu'on doit faire dans le cas de compagnies basées à l'extérieur du Canada. Si elles veulent s'installer au Canada, on doit les obliger à adhérer aux principes qui répondent à nos besoins, que ce soit pour le bien de l'environnement, de nos citoyens ou du pays en général.

Je devrais vous faire remarquer que j'ai des documents concernant une grande société dont les ventes se sont chiffrées à 4,3 milliards de dollars en 1990. Elle a versé 538,7 millions de dollars en dividendes à la société mère aux États-Unis. Elle avait emprunté 474 millions de dollars pour faire cela. C'est un stratagème pour tromper le fisc, et ce sont les consommateurs canadiens qui vont rembourser ce prêt et en payer les intérêts. Nous devons en venir à l'essentiel ici et voir à ce que ces sociétés transnationales prennent conscience de leurs responsabilités sociales dans ce pays.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, permettez-moi, en guise d'introduction, de faire la remarque suivante. Je pense qu'on ne se trompe pas en disant que les yeux de la nation ne sont pas rivés sur la Chambre des communes en ce vendredi après-midi, ce qui est fort regrettable puisque le débat d'aujourd'hui porte sur une question qui, à mon avis, est probablement la plus importante pour les Canadiens,

maintenant et plus tard, à savoir celle d'un politique commerciale sensée.

C'est très important parce que la politique commerciale du gouvernement, ou ce qui en tient lieu, va à la débandade. C'est la débâcle! Elle a perdu ses roues, les portières sont tombées, elle va tout droit vers le gouffre.

Vous vous souvenez de 1988? Des emplois, des emplois et toujours des emplois! Quelle belle promesse! Le premier ministre ne s'est pas trompé sur toute la ligne. Les emplois, ils se sont tous envolés vers le Sud: 400 000, ces deux dernières années. Des emplois du secteur manufacturier du sud de l'Ontario; de l'industrie pétrochimique de l'Alberta; des usines de transformations du poisson sur les côtes est et ouest. Tous les secteurs sont touchés: les usines de meubles au Manitoba, le textile et les usines de vêtements à Montréal. Partout, les emplois ont disparu et pas un n'a été créé.

Et cette semaine, la pierre de touche! J'ai consulté le compte rendu du 16 mars 1987 où sont consignées les paroles du premier ministre qui déclarait que la priorité la plus urgente était de conclure un accord qui mettrait fin aux menaces que font peser sur l'industrie canadienne les protectionnistes américains qui harcèlent nos exportateurs et font obstacle à nos exportations.

Et de quoi avons-nous parlé toute la semaine? Du harcèlement des États-Unis à l'égard de certaines de nos industries les plus vitales. L'hydroélectricité au Québec, le bois d'oeuvre résineux dans toutes les provinces et l'industrie automobile en Ontario. Si c'était vraiment sa priorité la plus urgente, on doit admettre en toute honnêteté que c'est un échec total. La raison en est qu'il s'est complètement fourvoyé en pensant faire d'un accord commercial avec le reste du continent la pierre angulaire de notre stratégie commerciale. Nous pourrions l'enfermer à l'intérieur de l'Amérique du Nord. Nous pourrions mettre tous nos oeufs dans ce panier-là. Nous pourrions avoir un mécanisme de règlement des différends limité simplement au commerce nord-américain, et le Canada deviendrait un pays de cocagne. Nons avons soutenu à l'époque que cela ne fonctionnerait pas comme ça. Et cela n'a pas fonctionné comme prévu. Cela allait à l'encontre de l'expérience que le Canada avait acquise depuis 40 ans en matière de commerce international, à savoir que nous devons opérer à l'intérieur d'un cadre international et multilatéral, pour que cela fonctionne.

• (1430)

En signant l'Accord de libre-échange, nous avons malheureusement abandonné cette approche. Nous l'avons en quelque sorte abandonnée en faveur de ce cocon nord-américain. Ce qui est vraiment tragique, c'est qu'à mesure que le monde change et à mesure que nous devenons plus interdépendants, les débouchés commerciaux augmentent autour du globe et les possibilités pour le Canada de commencer à occuper des créneaux commerciaux en Europe de l'Est, dans les républiques de l'ex-URSS, dans certaines parties de l'Asie du Sud-Est, en Amérique centrale et en Amérique du Sud augmentent de plus en plus, mais nous ne sommes pas en mesure d'en profiter. Le commerce canadien dans ces régions se laisse terriblement distancer.

Cela est en partie attribuable à l'Accord de libre-échange. Nous nous menottons nons-mêmes. L'Accord de libre-échange a eu directement pour effet de limiter notre capacité de transformer nos matières premières et d'investir dans les industries canadiennes spécialisées tout en leur donnant le genre de soutien nécessaire pour percer sur ces marchés. Nous avons perdu le contrôle sur notre propre capacité de nous doter d'une stratégie industrielle et commerciale qui permette au Canada d'accroître sa présence sur les marchés internationaux.

Telle était notre thèse pendant le débat de 1988. Nous ne nous opposions pas à la diminution des droits tarifaires car, en tant que libéraux, nous avons toujours préconisé d'abattre les obstacles au commerce international. Ce à quoi nous trouvions à redire, c'était le prix à payer dans le cadre de l'Accord de libre-échange pour y arriver, un prix nous condamnant à limiter les investissements en matière d'énergie, de stratégie industrielle et de développement régional. Nous avons cédé tout ce que les Canadiens avaient utilisé au fil des années pour se doter d'une stratégie commerciale sélective et dirigée. Nous nous sommes enfermés dans une camisole de force et, résultat, notre capacité de profiter des débouchés naissants pour le commerce international s'en trouve limitée.

Nous avons vu, au cours des débats de la semaine, les ministres intervenir les uns après les autres pour essayer de défendre tout d'abord l'indéfendable, la signature d'un protocole d'entente sur le bois d'oeuvre en 1986, vraiment un des désastres classiques. En comparaison, la bataille de Dunkerque pourrait passer pour une victoire.

Je n'oublierai jamais que je siégeais à la Chambre—certains députés n'étaient pas ici à ce moment-là—quand la ministre du Commerce de l'époque, l'honorable Pat Carney, à son retour de vacances à Hawaï, a déclaré: «Nous avons remporté une grande victoire.» Les députés conservateurs d'arrière-ban l'avaient alors chaudement applaudie. Nous venions de nous imposer une taxe de 15 p. 100. Nous avions trouvé là une solution ingénieuse à un problème épineux. Ce faisant, nous renoncions à notre

droit de contester la loi américaine au GATT, où nous aurions sûrement eu gain de cause, ce qui aurait obligé les Américains à admettre que leurs lois commerciales étaient mauvaises. Nous avons renoncé aux recours internationaux qui nous auraient permis de contester les lois américaines.

J'ai entendu la ministre du Commerce, le premier ministre et tous leurs acolytes dire: «Aux termes de l'Accord de libre-échange, nous disposons d'un mécanisme de règlement des différends. Cela nous sera utile.» Ils ne terminent jamais leur phrase. Ils ne complètent jamais l'équation. Le mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange ne nous permet pas de contester les lois commerciales des États-Unis. Il nous permet simplement de déterminer si les lois commerciales ont été bien appliquées. Nous ne pouvons pas dire aux Américains: «Vous adoptez des lois protectionnistes qui peuvent nous nuire.» Tout ce que nous pouvons leur dire, c'est: «Avez-vous appliqué vos lois selon les règles?»

Nous ne pouvons pas parler de mécanisme de règlement des différends quand il nous est impossible de contester une mauvaise loi qui ravage notre industrie. Quand ils nous disent qu'ils auront recours aux mécanismes de règlement des différends, ils cherchent à nous endormir.

Nous ne proposons pas d'abolir carrément l'entente de libre-échange, comme nous le recommandent ici nos collègues. Il faut d'abord l'étudier, en analyser les répercussions sur les entreprises canadiennes et renégocier avec les Américains les articles qui causent préjudice au Canada. Ce serait la façon pratique de réagir.

Je suis surpris; un député du NPD pourra peut-être m'expliquer la situation. En adoptant cette position, ce n'est pas ce que nous avions l'intention de faire, comme les députés le savent très bien. Notre propre critique de l'Accord de libre-échange, que je viens d'esquisser, n'est un secret pour personne. L'objectif, c'est de savoir ce qu'on fait face à cette situation, et nous avons présenté notre option—la négociation. Si la négociation ne donne pas des résultats satisfaisants, nous exercerons notre droit à l'abrogation. Notre chef et notre parti ont été très clairs à ce sujet lors du congrès il y a trois semaines.

J'écoutais le député de Winnipeg Transcona aujourd'hui, et il semblait dire que cette approche n'était pas la bonne. Toutefois, j'ai relu la déclaration faite par son chef, Audrey McLaughlin, et reprise dans le *Financial Post*; elle dit ceci:

> Si nous sommes élus, nous nous asseoirons à la même table que les Américains et nous analyserons ce qu'il faudrait faire pour que l'entente donne les résultats voulus. S'il est impossible de s'entendre, nous leur donnerons un préavis de six mois.

Voilà une approche raisonnable, et j'aimerais féliciter le chef du Nouveau Parti démocratique pour cette idée. Je me demande toutefois pourquoi le député de Winnipeg Transcona trépigne, piétine et vocifère contre une politique que son propre chef semble approuver. Je vous accorde qu'il est un peu étrange, madame la Présidente.

J'aimerais présenter un dernier point, si je le peux. Je sais bien que je dispose de 10 minutes seulement. La question c'est: «Qu'est-ce qu'on fait maintenant?» Il est évident que nous devons envisager d'autres possibilités. J'aimerais citer le document que nous avions produit durant la campagne électorale de 1988 relativement à la politique que nous préconisons en matière d'échanges. Nous disons, dans ce document, deux choses fondamentales; d'abord que toute stratégie commerciale mise en place au Canada doit être d'envergure internationale. Elle doit se réaliser par l'intermédiaire des groupes multinationaux. Elle doit viser la diversification de nos marchés et nous devons créer, au pays, les programmes qui permettront d'appuyer les industries canadiennes qui développeront ces marchés.

Cela signifie qu'il faut nous assurer que les usines de transformation du poisson peuvent transformer nos captures ici, au Canada, afin que nous puissions les vendre aux marchés internationaux. Nous devrons prendre les moyens appropriés, et voilà une des raisons pour lesquelles le libre-échange n'est pas profitable pour nous. Une telle politique signifie qu'il nous faut investir et accorder à l'industrie canadienne des droits d'acquisition spéciaux lorsqu'elle achète des ministères gouvernementaux afin qu'elle puisse se spécialiser et améliorer sa capacité en matière de recherche industrielle. C'est, selon nous, ce que nous devons faire pour réussir à vendre nos produits manufacturés, et nos techniques agricoles ou environnementales, aux pays du tiers monde ou à la Russie.

Nous croyons en une stratégie commerciale internationale. Nous croyons que nous commettrions une grosse erreur en nous limitant aux négociations avec le Mexique et les États-Unis. Cependant, il serait sensé de tenter d'en venir à une vaste entente commerciale intégrant les pays des Antilles, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud parce qu'ainsi, on pourrait instaurer un équilibre entre les différentes forces en présence. Ne tombons pas dans le piège qui consisterait à adopter la philosophie des Américains pour qui tous les chemins mènent à Washington.

Nous recherchons encore une entité équilibrée où les différents pays auraient la même force afin que les lois commerciales s'appliquent également à tous et pour ne pas qu'un État économiquement puissant bénéficie d'un

trop grand avantage sur les autres. Je crois que la motion aurait été beaucoup mieux si elle avait proposé une stratégie commerciale positive ou un plan constructif plutôt que de préconiser tout simplement un recul, l'abandon d'un accord et l'isolement de notre pays. Il faudrait un programme orienté vers l'avenir, qui permettrait au Canada de reconquérir sa place de premier plan dans le commerce international, et qui n'en ferait pas uniquement un acteur de second plan dans une politique commerciale continentale.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, j'ai écouté mon collègue, et je voudrais lui poser une question très précise. L'une des préoccupations que j'ai toujours eues au sujet de l'Accord de libre-échange a trait à nos ressources hydrographiques. J'ai toujours été préoccupé par cette question parce que le négociateur en chef pour les États-Unis, M. Clayton Yeutter, a fait sa thèse de doctorat sur la gestion des eaux en Amérique du Nord.

Le gouvernement nous a répété à maintes reprises que les eaux n'ont rien à voir avec l'Accord de libre-échange. Pourtant, nous savons qu'un grand nombre d'Américains pensent autrement, de même que de nombreux avocats au Canada.

• (1440)

Mon collègue pourrait-il prendre une minute ou deux pour nous faire part de ce qu'il pense des eaux et de l'Accord de libre-échange?

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, la question des eaux est devenue réellement importante lors du débat à la Chambre sur le projet de loi de libre-échange ainsi que lors des audiences pertinentes. Nous avons essentiellement fait valoir qu'en vertu des articles 408 et 409, les États-Unis avaient acquis un droit d'accès perpétuel aux ressources canadiennes. Nous nous sommes alors reportés à l'annexe afin de savoir ce qu'incluaient ces ressources. Or, celles-ci incluent les eaux, et nous avons dit que, si les Américains jugeaient un jour que l'eau était une ressource essentielle dont ils étaient sur le point de manquer—soit dit en passant, cette éventualité semble se rapprocher dangereusement puisque cette question les préoccupe de plus en plus—ceux-ci pourraient invoquer l'Accord de libre-échange pour revendiquer l'accès à nos eaux, de sorte que notre capacité de gérer cette ressource et d'établir notre propre politique pertinente serait en fait gênée par l'Accord de libre-échange.

En outre, ainsi que nous l'avons souligné, avec l'Accord de libre-échange, le Canada a tout à fait renoncé au droit d'imposer des taxes à l'exportation, ce qui, encore une fois, nous permettrait d'exiger que nos richesses naturelles soient utilisées au Canada ou, advenant le cas où celles-ci seraient exportées, nous permettrait d'imposer une taxe et d'au moins en tirer un avantage adéquat. Évidemment, le Canada a renoncé à ce droit. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est essentiel de renégocier l'Accord de libre-échange. Il faut supprimer ces articles de toute entente commerciale, parce que ces dispositions placent le Canada dans une position d'asservissement tout en lui faisant perdre le contrôle d'une ressource importante.

L'importance de l'eau pour chaque région du pays est évidente; on n'a qu'à songer à nos villes, à nos régions agricoles, ainsi qu'aux activités sportives et touristiques. Cette ressource est appelée à devenir l'une des plus importantes au Canada, à condition de pouvoir en garder le contrôle. Il est douteux que cela puisse se faire en vertu de l'Accord de libre-échange, et c'est la raison pour laquelle notre parti juge essentiel de renégocier cette entente.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Madame la Présidente, il me fait grand plaisir de participer aujourd'hui à ce débat sur une motion proposée par un député du Nouveau Parti démocrate relativement à notre retrait immédiat de l'Accord de libre-échange. Je suis heureux de constater que même l'opposition officielle semble avoir modifié sa position à la suite du congrès des libéraux qui s'est tenu à Hull et où ceux-ci ont eu l'occasion de s'entretenir quelque peu avec les gens d'affaires. L'opposition officielle favorise l'Accord de libre-échange ou, du moins, elle le modifierait, mais elle ne tient pas le même discours que pendant les dernières élections alors qu'elle proposait de l'abroger. Chose certaine, nous sommes sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne le maintien de l'Accord de libre-échange. C'est fou ce que le temps arrange bien les choses. Vous nous en voyez ravis.

Ce qu'il importe de comprendre, selon moi, au sujet de la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, c'est qu'elle propose une solution qui aurait pour effet d'isoler le Canada de ses partenaires commerciaux dans le monde. Il ressort de cette motion une politique à très courte vue parce qu'elle ne tient pas compte des réalités économiques et commerciales à l'échelle internationale.

Au lieu de m'arrêter sur cette motion et ses conséquences, je pense qu'il vaut mieux expliquer comment la décision du gouvernement de participer à des négociations en vue d'un accord nord-américain de libre-échange sert au mieux nos intérêts. À l'intention de mes collègues d'en face, je veux également faire ressortir les avantages qui pourraient découler d'un pareil accord.

Je voudrais aussi montrer, en ce qui touche ce dernier point en particulier, de quelle manière la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange contribuerait à placer le Mexique et son brave peuple sur la voie de la prospérité économique et du développement démocratique dont ils rêvent.

Depuis 40 ans, comme chacun sait, le fonctionnement de l'économie et du commerce international a tellement évolué que les politiques isolationnistes et mercantilistes d'autrefois sont dépassées. Les gouvernements et la classe politique tout entière se sont rendu compte qu'il était maintenant aussi insensé de dresser des barrières entre les États que ce ne l'était entre les composantes d'un même pays. Nous avons tous vu ce qu'il est advenu des pays qui se sont enfermés derrière des barrières, et nous ne savons que trop bien ce qu'il est arrivé à leur économie.

L'interdépendance mondiale nous rend tous dépendants les uns des autres. C'est une structure qui favorise pleinement les avantages concurrentiels de chacun des pays. Nous avons vu dans les décennies passées ce qui arrive quand l'insécurité économique engendre l'insécurité militaire et politique.

Les négociations d'un accord nord-américain de libre-échange ne sont qu'un élément de la stratégie globale du gouvernement sur le plan de la compétitivité et du commerce pour assurer la prospérité aux Canadiens dans l'avenir. Cette stratégie comprend aussi des plans d'action relatifs aux questions complexes faisant l'objet de l'Uruguay Round des négociations multilatérales du GATT. Il y a eu avant tout l'Accord de libre-échange canado-américain, qui a été négocié avec succès et qui a conféré un plus grand marché au Canada, surtout pour les entreprises de ma circonscription dont je viens de parler. Cet accord leur a donné un plus grand marché, des droits moins élevés et des avantages concurrentiels aux États-Unis.

L'idée que le Canada fait partie de la réalité économique mondiale ne semble pas recevoir l'appui de certains députés d'en face, et la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est certainement pas dans cet esprit. De notre côté, nous comprenons que le Canada a réussi à construire une société postindustrielle moderne et que le tiers des relations économiques qui font notre prospérité sont de nature internationale.

Je ne doute pas que mes collègues seront surpris d'apprendre que les exportations canadiennes représentent de nos jours plus de trois millions d'emplois au Canada. Avec autant d'emplois en jeu, c'est triste de débattre d'une motion qui, si elle était appliquée, nous priverait de notre accès privilégié au marché américain et mettrait fin à nos négociations avec l'une des économies les plus dynamiques qu'on voie se dessiner en Amérique du Sud.

Cependant, le simple fait de négocier ne suffit pas. Le gouvernement et le secteur privé, y compris les organisations syndicales, doivent travailler ensemble pour faire en sorte que les travailleurs canadiens aient les moyens de gagner dans cette situation de compétition. Nous devons nous organiser pour être en mesure de gagner cette vaste compétition mondiale.

Le gouvernement sait que pour gagner, le Canada doit améliorer la position concurrentielle de chacune de ses entreprises et améliorer sa propre position en tant que pays. Mon collègue, le ministre du Commerce extérieur et ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, a commandé une enquête sur la concurrence, une consultation dans tout le pays qui nous permettra de mieux connaître les cinq principaux secteurs de la concurrence.

Le gouvernement sait que l'apprentissage et l'éducation c'est l'affaire de toute une vie, et que cela ne sert pas seulement à enrichir la vie des personnes. C'est aussi une richesse qui donne aux Canadiens la capacité de relever les défis économiques futurs et de conserver les emplois à long terme bien rémunérés.

Il faut laisser assez de lest aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent s'adapter aux moindres signes de changement des marchés. Sur le plan de la production, elles doivent s'intéresser à tirer parti de la recherche scientifique et de la technologie internationales pour fabriquer des produits qui peuvent être vendus sur les marchés garantis par des accords commerciaux.

Il faut s'assurer que les sociétés canadiennes novatrices aient accès à des outils financiers et de placement tout aussi novateurs ainsi qu' aux stratégies qui sont nécessaires pour appuyer une économie ouverte sur l'extérieur, une économie en pleine croissance qui soit vraiment concurrentielle sur le marché international.

• (1450)

Au Canada, nos efforts internationaux doivent être appuyés par la réelle suppression des barrières commerciales qui empêchent la création d'un marché plus compétitif et vraiment intégré.

Le cinquième élément principal d'une concurrence renouvelée veut que l'on s'assure que le Canada conserve sa capacité de participer vraiment aux marchés étrangers. Et cela ne peut se faire que grâce à une démarche stratégique à l'égard des négociations commerciales internationales telles que celles qui ont mené à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, celles qui ont cours dans l'Uruguay Round et celles qui doivent aboutir à la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange.

L'auteur de la motion dont nous sommes ici saisis ne semble pas comprendre que le commerce nord-américain atteint déjà les 250 milliards de dollars américains par année. Les négociations d'un accord nord-américain de libre-échange constituent un vote de confiance de nos trois pays dans l'avenir du commerce.

Des négociations commerciales s'appuient rarement sur une base aussi solide que celles qui se déroulent entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Je répète que le commerce entre nos trois pays atteint déjà les 250 milliards de dollars par année. Je signale en outre que le produit intérieur brut combiné des trois pays en question excède les six billions de dollars américains. Il serait certes difficile de trouver un meilleur et un plus grand marché que le marché nord-américain pour mettre au point, produire et vendre ses produits.

Le marché nord-américain va permettre davantage aux entreprises canadiennes d'établir d'autres économies d'échelle et d'obtenir une meilleure productivité. Avec une base améliorant leur capacité concurrentielle, elles seront en mesure d'augmenter leur capacité de production au fur et à mesure que les obstacles au commerce disparaîtront.

Donc, en considérant la nécessité pour le Canada de participer aux négociations sur un accord nord-américain, je demanderais aux députés de ne pas oublier que le Mexique est, après les États-Unis, notre plus grand partenaire commercial dans l'hémisphère occidental. Comme je l'ai dit, un accord nord-américain ouvrirait le marché mexicain qui est prêt à se développer. Bien que le commerce entre le Canada et le Mexique soit relativement modeste, environ 2,2 milliards, un ALENA donnerait l'occasion aux sociétés canadiennes de se placer sur ce marché lucratif.

Le Canada cherche à négocier l'élimination progressive des droits de douane mexicains et des autres obstacles qui empêchent actuellement nos exportateurs de biens et de services d'atteindre leur plein potentiel. Le marché mexicain est actuellement de 85 millions de personnes et il augmente chaque année. Au fur et à mesure que l'économie mexicaine se développe, le pouvoir d'achat de sa population augmente. Le Mexique a une économie en transition, et un bon ALENA aiderait à mettre le Canada dans une position où il pourrait profiter des occasions commerciales croissantes qui se présenteront dans ce pays.

Il est aussi très important que le Canada préserve sa place à titre de lieu privilégié d'investissement, à la fois étranger et national. En offrant aux investisseurs l'accès aux marchés des États-Unis et du Mexique en plus de celui du Canada, nous rendons notre pays encore plus attrayant pour les investisseurs. Un accord de libre-échange nord-américain ferait que, quel que soit l'endroit où une société installe ses usines, elle aurait accès aux trois pays, et les barrières commerciales ne joueraient pas de rôle dans ses décisions.

J'ai également entendu le ministre dire que le Canada avait la chance de pouvoir s'appuyer sur les succès de l'Accord de libre-échange, lequel a amené des améliorations qui lui sont favorables. Nous l'avons noté aujourd'hui, car le Parti libéral semble maintenant dire oui, nous étions contre l'accord, mais nous voulons maintenant le conserver, moyennant quelques améliorations. Nous avons l'occasion avec l'ALENA d'explorer la possibilité d'améliorations mutuellement bénéfiques à l'Accord de libre-échange. Par exemple, le transport maritime est certainement un secteur que nous pourrions envisager. Il y a aussi la provenance des pièces des automobiles.

Un bon ALENA donnerait aux sociétés canadiennes un meilleur accès aux intrants meilleur marché nécessaires pour rester en concurrence avec les économies dynamiques d'Europe et des pays côtiers du Pacifique. La possibilité, en vertu d'un accord, d'aller chercher des produits ou des éléments de haute qualité au Mexique, par exemple, donnerait à nos assembleurs un avantage certain en ce qui concerne la concurrence.

À la suite de l'exemple établi par l'Accord de libre-échange et repris dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, le Canada cherche dans l'accord de libre-échange nord-américain une procédure de règlement des différends commerciaux rapide et assujettie à des règles claires et équitables, une procédure qui soit aussi rentable et accessible pour les entreprises canadiennes. Même s'ils ne représentent qu'un faible pourcentage de tous les échanges commerciaux entre les pays, les désaccords commerciaux peuvent devenir de très graves problèmes, lorsque les pays n'ont pas à leur disposition une méthode équitable et impartiale de règlement.

Comme nous le savons tous, avant la signature de l'Accord de libre-échange, nous n'en avions aucune. Tout à l'heure, mon vis-à-vis de Winnipeg a déclaré que le mécanisme de règlement des différends laissait beaucoup à désirer, mais je tiens à dire que nous n'avions rien auparavant. Il se peut que nous puissions en trouver un meilleur. Chose certaine, le règlement des différends ne sera plus soumis aux caprices de la politique. Nous n'ignorons pas que les groupes de pression jouent un rôle énorme sur la scène politique américaine et que les décisions du département du Commerce des États-Unis avaient des motifs politiques et que nous n'avions aucun autre recours. Nous pouvons maintenant compter sur un mécanisme impartial de règlement des différends, qui s'est déjà révélé profitable pour le Canada dans quelques cas.

Avant de terminer, je voudrais apporter mon appui à un des thèmes soulevés par le premier ministre durant la période de questions, il y a quelques jours. En réponse à une question, le premier ministre a fait remarquer alors que le gouvernement avait le vif sentiment que l'accord de libre-échange nord-américain allait permettre au Mexique de poursuivre ses objectifs en matière de développement. Le président Salinas du Mexique a déclaré à plusieurs reprises que le Mexique préférerait réaliser ses objectifs en matière de développement grâce aux échanges commerciaux plutôt que grâce à l'aide étrangère.

Je le répète, je suis surpris que les néo-démocrates présentent une motion de ce genre. Ils sont toujours en faveur d'aider les plus démunis. Or voilà une occasion pour nous d'aider de nombreuses personnes au Mexique à améliorer leur sort sur le plan économique grâce à un accord de libre-échange nord-américain. Je suis très surpris que nos vis-à-vis ne souscrivent pas à l'objectif en question.

En terminant, je voudrais dire que j'ai essayé dans le cadre de ce débat d'expliquer certains des avantages que le Canada tirera de sa participation aux pourparlers sur un accord de libre-échange nord-américain. J'espère que tous les députés dans cette enceinte finiront par comprendre que l'avenir du Canada dépend de sa capacité de se tailler une bonne place sur le marché international.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, je voudrais simplement féliciter le député du discours très sensé et très convaincant qu'il a prononcé sur cette question importante dont la Chambre a été saisie.

Je voudrais également le féliciter de sa réticence à commenter en profondeur certaines observations qu'ont faites les deux orateurs précédents. Cela témoigne d'une grande maîtrise de sa part, d'une maîtrise que je ne suis pas du tout certain de posséder.

J'ai encore entendu cette observation au sujet de l'eau. Pour l'amour du ciel, combien de fois devons-nous traiter de cette question? L'opposition a tenté de la soulever lors des élections de 1988, mais ça n'a pas marché et ça ne marchera pas aujourd'hui.

Ensuite, on a encore ressorti la vieille histoire des frais médicaux et le fait qu'ils pourraient être sujets à contestation à cause de l'Accord du libre-échange. Or, tout le monde sait que ce n'est pas vrai. On ne peut pas contester un programme universel en invoquant l'accord. Même si c'était possible, les frais d'assurance-santé qu'engagent la plupart des grandes industries américaines sont beaucoup plus élevés et, par conséquent, beaucoup plus sujets à contestation que ceux des sociétés canadiennes.

• (1500)

Le député d'en face devrait le savoir et cesser de tenter encore une fois d'effrayer les Canadiens qui ont besoin de cette protection, notamment les personnes âgées. Je trouve presque méprisable que vous rameniez cela sur le tapis.

Je félicite mon collègue de ne pas avoir été aussi énergique que moi sur cette question.

M. James: Madame la Présidente, j'ignore s'il y avait une question dans ce que vient de dire mon collègue, mais il y avait certainement une observation que je voudrais commenter.

J'ai hésité à réagir à cette question concernant l'eau. Je m'étonne un peu, parce que j'ai l'impression que les députés de l'opposition officielle ont vraiment modifié leur position depuis que, à la conférence tenue à Hull, il y a quelque temps, on leur a dit qu'ils étaient dans l'erreur. L'Accord de libre-échange est important et doit rester en vigueur. Ils disent maintenant: «Oui, mais nous voulons le bonifier.» Ce sont de belles paroles.

Or, c'est autre chose que de vouloir revenir en arrière et commencer à parler de l'eau, notamment afin de semer la peur comme ils l'ont fait aux dernières élections. Je leur conseille de ne pas le faire du tout, car je doute que la population canadienne accepte cela aujourd'hui. Ils devraient éviter de recourir à de telles méthodes.

Nous serons heureux s'ils soutiennent l'Accord de libre-échange, car cet accord devrait exister. De plus, le député de Winnipeg a utilisé des termes assez positifs en parlant de l'accord de libre-échange nord-américain. Or, je devine qu'il ne devait pas être très populaire à cette conférence tenue à Hull. Ils semblent acquérir un peu de maturité et être en mesure de comprendre. Quand on forme le gouvernement, on comprend cela beaucoup mieux. Quand ils se sont réunis à Hull, il devait y avoir des gens pour leur faire entendre raison. Tant mieux, nous sommes heureux d'avoir leur appui.

Ils ont de grandes idées et peuvent proposer des façons d'améliorer l'accord de libre-échange nord-américain. C'est formidable, mais il ne faut pas semer la peur. En toute justice, je doute qu'on puisse soumettre les Canadiens à ce genre de traitement. La question de l'eau n'a jamais et ne sera jamais incluse dans un accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Tout le monde le sait, sauf ceux qui veulent semer la peur.

Je suis content d'avoir pu dire ma façon de penser là-dessus.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, j'ai entendu la fin de l'intervention du député. Je voudrais simplement faire un commentaire sur l'Accord de libre-échange comme tel.

Quand nous discutions de l'Accord de libre-échange et que M. Reisman négociait pour nous, je pensais qu'il s'assurait qu'il y aurait une période de rajustement, pour nous éviter de perdre des emplois.

La chose la plus importante qu'il a oubliée dans ses négociations, c'est que nos coûts de production sont beaucoup plus élevés que ceux des États-Unis. L'argent coûte beaucoup plus cher ici, parce que nos taux d'intérêt et nos taxes sont beaucoup plus élevés que de l'autre côté de la frontière. Si nos coûts de production sont beaucoup plus élevés qu'aux États-Unis, comment peut-on être compétitif et profiter de façon égale d'un accord de libre-échange?

Bien sûr, nous voyons maintenant l'industrie se déplacer vers le Sud parce que nous ne pouvons soutenir la concurrence. La production coûte beaucoup plus cher de ce côté-ci de la frontière.

Une voix: Pourquoi avez-vous appuyé l'accord?

M. Kindy: Un député demande pourquoi j'ai appuyé l'accord. Je l'ai fait, parce que j'ai été induit en erreur. On m'a trompé. C'est aussi simple que ça.

M. Mills: On a trompé tout le pays.

M. Kindy: Un autre député dit qu'on a trompé tout le pays. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devrions réexaminer cet accord et prendre les mesures nécessaires pour corriger les éléments dont je viens de parler. Un pays ne peut livrer concurrence à un autre pays quand ses coûts de production sont beaucoup plus élevés que ceux de ce pays, comme c'est le cas ici pour le Canada vis-à-vis des États-Unis.

Et voilà qu'il est question d'un accord de libre-échange avec le Mexique. Pouvez-vous vous imaginer ce qui va arriver au Canada? Nous allons perdre une grande partie de notre industrie pour ne devenir que de simples fournisseurs de matières premières aux États-Unis et au Mexique. Je crois que cet accord a été négocié de mauvaise foi.

À midi, j'ai vu au restaurant du Parlement le négociateur, M. Reisman. Je ne sais pas ce qu'il fait, mais j'estime qu'on devrait le convoquer devant le Parlement et lui poser certaines questions. Comment a-t-il conclu cet accord? Il faudrait par la même occasion convoquer le premier ministre, parce qu'il a vraiment vendu le Canada aux États-Unis.

Nous savons que nous devons négocier et faire des échanges commerciaux. Mais ce faisant, nous devrions protéger nos intérêts, ce que nous avons négligé de faire jusqu'ici.

M. James: Prenons par exemple des pays comme le Japon et l'Allemagne. Ils ont probablement les salaires les plus élevés du monde; pourtant, leurs automobiles se vendent dans le monde entier à des prix compétitifs. Ils sont différents des autres pays: ils sont plus productifs et plus efficaces.

C'est vrai, et alors? On va leur fermer nos frontières? Et quoi d'autre? Nous replier sur nous-mêmes et mettre des millions de personnes au chômage? Il faudra bien un jour que nous devenions compétitifs. Il faut que nous

fassions face à la concurrence du reste du monde. Il faut que nous ouvrions nos frontières et que nous apprenions à relever le défi en améliorant notre productivité et notre efficacité.

Je pensais tout à l'heure au député d'en face qui s'en est pris à l'Accord de libre-échange. Quand ils étaient au pouvoir, ils ont fait des dépenses inconsidérées pendant des années et augmenté la dette ce qui a fait monter les impôts. Et c'est l'une des causes principales de notre difficulté à être compétitifs, difficulté que nous devons vaincre. Il faut que nous réduisions ce déficit massif qu'ils nous ont laissé. Ils s'en prennent à l'Accord de libre-échange et se lamentent que nous ne soyons pas compétitifs. Mais c'est eux qui ont mis le pays dans la misère dont nous essayons de nous sortir depuis des années. Je suis atterré par leur audace.

On dit qu'il faut que nous soutenions la concurrence et que nos industries soient compétitives, mais il faut qu'elles aient quelqu'un à qui faire concurrence autrement, nous, les consommateurs, nous allons continuer à payer des prix exorbitants comme nous le faisons depuis de nombreuses années. Les Canadiens en ont marre, ils vont finir par s'en lasser de cette situation. Il faut que nos entreprises soient compétitives. Nous devons et nous pouvons soutenir la concurrence.

Nos échanges commerciaux avec les États-Unis s'élèvent à des milliards de dollars, et nous leur faisons concurrence quotidiennement. Dans ma région, les grandes entreprises exportent 70 p. 100 de leur production vers les États-Unis. Nous leur faisons concurrence. Nous sommes en train d'étudier la possibilité de construire à Sarnia une usine de production d'éthylène à l'échelle mondiale qui pourra faire concurrence au Texas. Il reste encore un problème de fiscalité après impôt que nous avons réglé dans le budget, et nous espérons maintenant que l'Ontario va faire sa part, car tout est prêt. Nous pouvons leur faire concurrence. Ne dites pas le contraire. Dupont le peut; ICI aussi; Esso également; Cabot Carbon et Ethyl aussi. Toutes ces entreprises exportent des produits aux États-Unis, notre plus gros marché. Alors ne me dites pas qu'elles ne peuvent pas soutenir la concurrence.

Elles le peuvent, et nous allons étudier la façon de les aider à devenir plus compétitives au Canada, ce qui nous rendra de plus en plus concurrentiels.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Je suis heureux de pouvoir parler de commerce et de libre-échange pour la deuxième fois en deux jours.

Mercredi soir, la Chambre a tenu un débat d'urgence sur les effets désastreux de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis sur l'industrie du bois de construction. Nous avons entendu des députés parler des emplois que les Américains nous feront perdre. Nos vis-à-vis ont tenté de convaincre les Canadiens que le groupe spécial binational rendra une décision en notre faveur.

Cependant, on peut déjà prévoir le résultat. Le traité commercial n'a pas profité au Canada et a été néfaste à des secteurs industriels très importants dans notre économie.

• (1510)

Comme je l'ai dit l'autre soir, le gouvernement a tenté de convaincre les Canadiens qu'avec l'Accord de libre-échange, les Américains deviendraient nos partenaires commerciaux, que l'avenir amènerait la prospérité, que le Canada deviendrait plus compétitif et que nous aurions un accès garanti au marché américain. Le Canada et les États-Unis devaient travailler de concert. Malheureusement, ce n'est pas ce qui est arrivé.

Presque toutes les mesures commerciales prises contre le Canada ces dernières années l'ont été par les États-Unis. Ils ont contesté la transformation du saumon et du hareng en Colombie-Britannique et ils s'en sont pris à notre crème glacée ainsi qu'à notre yaourt; la menace qui pèse sur notre système de gestion de l'offre dans les négociations du GATT provient des États-Unis qui veulent détruire ce système.

La guerre des subventions qui fait rage entre les États-Unis et l'Europe est en train de faire disparaître nos céréaliculteurs. Mentionnons également la décision d'imposer des droits de douane sur les autos Honda construites au Canada et les droits sur le bois de construction levés la semaine dernière. Avec des amis comme ceux-là, nous n'avons pas besoin de beaucoup d'ennemis. Les Américains ne vont pas se soucier de nos intérêts, c'est clair. Ce qu'il nous faut ici à Ottawa, c'est un gouvernement qui protège les Canadiens. Trois ans après la signature de l'entente, examinons en les résultats.

Plus de 1,4 million de Canadiens sont à la recherche d'un emploi. On compte plus de banques d'alimentation que de restaurants McDonald au Canada. Chaque jour, nous entendons parler d'une nouvelle usine qui ferme ses portes, de nouveaux emplois qui vont aux États-Unis, et tout cela à cause d'une entente qui était censée nous rendre compétitifs.

L'une des principales raisons qui expliquent l'échec de cet accord commercial, c'est que ce gouvernement n'a pas établi les programmes d'adaptation qu'il avait promis pendant la campagne électorale. Il a dit qu'il n'était pas possible de déterminer quels emplois avaient été perdus à cause de l'accord. Moi je dis qu'il serait facile de le faire. Il suffit de compter les sociétés canadiennes qui ont déménagé pour s'installer notamment à Buffalo, à Seattle, en Floride et en Louisiane. Les sociétés ne partent pas à cause du climat. Elles partent parce qu'elles peuvent réaliser plus de bénéfices là où les coûts d'exploitation sont moins élevés.

Le gouvernement fédéral n'a pas été utile dans cette situation, car il a permis aux taux d'intérêt du Canada de grimper et au dollar canadien de s'apprécier au point de rendre les exportations moins rentables. L'industrie canadienne de transformation des aliments a été particulièrement frappée par cet accord commercial. Pour rendre prospère l'industrie de l'alimentation, il y a deux choses à faire: protéger ceux qui produisent les aliments et protéger ceux qui les transforment.

Avant cet accord, le Canada remplissait ces deux conditions. Le système de gestion de l'offre permettait aux producteurs de produits laitiers et de volaille d'obtenir un revenu convenable tout en garantissant les produits aux consommateurs et aux entreprises à un prix raisonnable. D'un autre côté, les droits à l'importation permettaient aux usines de transformation des aliments de réaliser un bon bénéfice sur leur investissement tout en offrant des emplois aux Canadiens.

Maintenant que nous avons cet accord, nos usines de transformation d'aliments n'ont plus de protection et à quoi assistons-nous? Quelque 80 usines canadiennes de l'industrie alimentaire ont fermé leurs portes et sont parties s'installer aux États-Unis mettant au chômage des milliers de Canadiens.

Ce que les Américains n'ont pu obtenir avec l'accord commercial, ils s'efforcent de l'acquérir par le GATT en contestant notre gestion de l'offre. C'est un miracle qu'il reste encore une industrie alimentaire au Canada.

Le Parti libéral a toujours cru à un Canada compétitif et prospère grâce à la collaboration des entreprises et la main-d'oeuvre, et des mesures appropriées de la part du gouvernement du Canada peuvent assurer un avenir prospère à nos enfants.

Les néo-démocrates refusent de reconnaître que les États-Unis sont notre plus grand partenaire commercial et que nous devrions nous efforcer de conclure un accord commercial favorable avec les Américains.

Le gouvernement devrait chercher à améliorer l'accord commercial avec les États-Unis. Malheureusement, nous savons qu'il ne veut pas ou ne peut pas défendre les intérêts canadiens. C'est pourquoi, après les prochaines élections, un gouvernement libéral défendra le Canada en renégociant l'accord et, si nous ne pouvons pas obtenir des termes favorables, nous invoquerons alors la disposition prévoyant un préavis de six mois avant le retrait.

Il serait stupide de partir en claquant la porte sur notre plus grand partenaire commercial sans chercher d'abord à régler nos problèmes. Il n'est jamais bon de dépendre trop d'un seul partenaire, mais il nous faudra du temps avant de trouver de nouveaux débouchés.

Le gouvernement veut que le Canada soit bloqué dans un accord avec le géant américain sans tenir compte des conséquences. Les néo-démocrates veulent que nous renoncions à un commerce de 200 milliards de dollars. Ce n'est pas possible.

Ce qui l'est, c'est la position libérale qui consiste à négocier un meilleur accord avec les États-Unis et, par des accords multilatéraux, à étendre nos débouchés éventuels.

Nous ne pouvons pas nous lancer vers l'avenir à l'aveuglette. Il faut que nous mettions au point une stratégie équilibrée qui favorise les intérêts et les emplois canadiens.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, j'apprécie les commentaires du député. . .

M. Boudria: Oui, ils étaient excellents.

M. Soetens: Ils étaient effectivement excellents de son point de vue. Ils les a très bien présentés, et je l'en félicite.

J'ai toutefois une question. Il a parlé d'une meilleure entente, il a dit que le Parti libéral négocierait certaines améliorations à l'accord. Mais, et je l'ai écouté attentivement, il n'a rien dit sur la nature de ces améliorations.

Et donc, plutôt que de laisser les électeurs élire votre parti pour que vous leur disiez qu'à présent que vous êtes élus, vous avez mis les points sur les *i* là où ils manquaient, et que l'entente s'en trouve améliorée, j'aimerais savoir si le député pourrait nous donner deux ou trois exemples de changements précis qu'il a en tête afin d'améliorer cette entente.

M. MacAulay: Madame la Présidente, je remercie mon collègue d'en face. À mon avis, il y a plusieurs choses. Il est certain que nous devons chercher à savoir exactement ce qui se passe. Nous voici en train de négocier une entente avec une nation dont le marché est dix fois plus grand que le nôtre, alors que nous n'avons pas encore établi ce qu'est une subvention.

Nous avons beaucoup de choses à faire pour savoir exactement où nous en sommes.

Je pense en outre que nous devrions examiner ce qui se passe, par exemple dans l'industrie de la pêche, notamment la pêche au hareng et au saumon sur la côte ouest.

Les Américains s'évertuent toujours à avoir un certain pourcentage des prises à transformer, mais nous ne l'avons pas autorisé en vertu de l'accord. L'encre était à peine séchée, que les Américains se sont adressés au GATT. Cela m'étonnerait beaucoup que le gouvernement n'ait pas su que les États-Unis pourraient l'obtenir par l'intermédiaire du GATT. Et ils ont effectivement réussi à obtenir ce qu'ils voulaient.

À présent, parce que nous avons cette entente commerciale, nous ne pouvons plus imposer une taxe à l'exportation sur le poisson et, malheureusement, les Américains ont droit à un certain pourcentage de notre hareng et de notre saumon de la côte ouest. C'est très malheureux, car nous avons perdu beaucoup d'emplois dont nous avons désespérément besoin sur la côte ouest.

Sur la côte est, c'est l'industrie du homard. En 1990, les Américains ont décidé qu'ils allaient accroître la taille du homard d'importation. Nous pouvons toujours recourir à ce merveilleux mécanisme de règlement des différends, mais que je sache, il permet seulement de déterminer si la législation du pays importateur a été bien appliquée. Bonté divine, qu'est-ce qui nous arrive en tant que pays exportateur?

Nous sommes un pays exportateur, et les Américains décident que nous n'allons pas exporter de poisson. Peut-être vont-ils aussi décider que nous n'exporterons pas de pommes de terre!

À mon avis, le problème dans cette entente, c'est que les Américains prennent toutes les décisions, Nous devrions, en tant que pays exportateur, avoir notre mot à dire dans le processus. À en juger par les faits, nous n'avons pas grand-chose à dire.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai le grand plaisir aujourd'hui de débattre de cette motion de subsides.

Je dois vous dire que je ne suis pas d'accord avec la motion proposée par les néo-démocrates. Et je les défie de se lever tout de suite d'ailleurs, à me contrarier, lorsque je dis que cette motion-là n'est définitivement pas dans l'intérêt des Canadiens. Et vous aurez noté, madame la Présidente, qu'ils n'ont même pas rétorqué. Mais, madame la Présidente, je veux vous faire part du fait que je ne voudrais pas non plus que le gouvernement d'en face s'apprête à penser que je suis sur le point de le louanger, parce que cela n'arrivera pas.

• (1520)

[*Traduction*]

Cela étant dit, voyons ce que nous proposent nos collègues à l'extrémité gauche.

Ils veulent nous faire dire que, de l'avis de la Chambre, le Canada devrait se retirer des négociations concernant un accord de libre-échange nord-américain. Ils veulent que le Canada s'en retire, qu'il ne discute pas et qu'il n'essaie même pas de voir ce que les Américains vont nous concocter en notre absence. Ils préfèrent que nous n'allions pas à la table des négociations.

Les néo-démocrates pensent peut-être qu'en n'y allant pas, nous ne connaîtrons pas l'ampleur des dégâts et que ce que l'on ne sait pas ne nous fait pas mal.

Selon eux, nous devrions annoncer aux Américains que nous nous retirons de l'Accord de libre-échange canado-américain et poursuivre une stratégie de commerce mondial qui ne vise pas à transformer la planète en un terrain de jeux sans restriction pour l'élite des entreprises multinationales.

Cette dernière phrase est séduisante, mais permettez-moi de rappeler à la Chambre ce qui se produit quand les néo-démocrates présentent des motions auxquelles ils n'ont pas sérieusement réfléchi.

Voici un exemple qui vous aidera à comprendre. Vous vous souvenez sans doute d'une motion sur le GATT que les néo-démocrates ont présentée il y a quelques semaines. Quelque part dans cet édifice, un néo-démocrate au bord du nirvana s'est assis derrière son écran d'ordinateur et a pondu un communiqué.

On y annonçait que, dans une motion, le NPD demanderait au gouvernement de ne pas souscrire au GATT. J'ai en main ce communiqué daté du 7 février. La motion devait être présentée le 12 février, journée réservée à l'opposition.

Le NPD a distribué quelques exemplaires de son communiqué, et celui-ci a été accueilli froidement. De nombreux électeurs qui appuient le NPD ne l'ont pas apprécié, notamment dans l'ouest du Canada. Les néo-démocrates ont dû récupérer les exemplaires déjà distribués. Ils se sont placés dans une situation embarrassante en disant que le Canada ne devrait pas faire partie du GATT.

Le NPD croit peut-être qu'il faudrait déménager le Canada sur une autre planète. Ils n'ont pas les pieds sur

terre et la plupart d'entre eux sont des cinglés. C'est pourquoi ils voudraient nous voir sur une autre planète.

Lorsque la motion a été rendue publique à la Chambre, savez-vous ce qu'elle disait? Que ce parti demandait au gouvernement d'appuyer sans équivoque une accord du GATT qui aurait toutes sortes de belles conséquences. Ce n'est pas tout à fait pareil. Vous voyez ce qui se passe? Un communiqué, certains disent un mot aux néo-démocrates, ils se resaisissent et voilà le texte final.

Savez-vous ce qui s'est passé aujourd'hui? Personne n'a vérifié le texte de la motion. C'est pourquoi nous sommes saisis d'une motion qui invite le Canada à se retirer des négociations nord-américaines. Pour ce que j'en sais, c'est peut-être un mauvais accord, mais comment savoir si nous ne sommes même pas là?

Deuxièmement, on nous demande de nous retirer de l'Accord de libre-échange.

[*Français*]

Madame la Présidente, on sait que dans ma circonscription, on a perdu plusieurs usines à cause du fait que l'Accord de libre-échange a été mal négocié. Mais je demande ceci aux néo-démocrates: quelle usine dans ma circonscription va rouvrir ses portes si on annule l'Accord de libre-échange? C'est une bonne question! Je n'en connais aucune, aucune! Bien sûr que les quelques industries qui ont pu gagner, elles aussi y perdraient. Alors, on aurait perdu celles qu'on avait perdues d'avance et on perdrait les petits gains qu'on a eus depuis. Donc, on finirait perdants, perdants, c'est-à-dire qu'on perdrait de tous les côtés. Voilà la position des néo-démocrates.

Maintenant, nous avons la position du gouvernement d'en face qui eux signent n'importe quoi que le président des États-Unis leur montre. Cela, c'est l'autre côté de l'histoire. Alors, nous voici avec un Accord de libre-échange que l'on a signé tard, en 1988, et je m'en souviendrai. Cet Accord de libre-échange a été signé dans un édifice, à Washington, apparemment en dégustant du *Kentucky Fried Chicken*, à trois heures du matin, par le ministre des Finances du temps, qui avait été à la rescousse de Simon Reisman qui lui, avec toute sa finesse, avait réussi à mettre la hache dans toute l'affaire.

Alors, nous avons cette entente mal négociée, dans laquelle nous ne trouvons aucune définition de subsides, qui inclut un mécanisme de réglementation qui, bien sûr, lie le Canada mais pas les États-Unis, avec un partenaire qui est dix fois plus gros que l'autre, sans toutefois qu'il y ait quoique ce soit qui puisse compenser ce fait-là. Et finalement, il n'y a rien qui règle la valeur des devises monétaires, ce qui veut dire qu'à mesure que notre dollar prend de la valeur, on peut perdre autant que s'il y avait une réduction, par exemple, d'un tarif douanier qui aurait pu exister au préalable.

Tout ce que j'ai énuméré, madame la Présidente, voilà ce que le gouvernement d'en face nous a donné. Et eux, les députés qui se trouvent à gauche, l'extrême gauche, veulent qu'on fasse disparaître ce qui a déjà été fait, sans toutefois retourner à ce qui existait auparavant, parce que cela est impossible, mais de plus, qu'on se retire des négociations.

[*Traduction*]

Il se peut fort bien que, lorsque l'accord nord-américain sera au point, il ne soit pas à notre convenance. Il ne plaira peut-être pas davantage au gouvernement, même si les Américains le trouvent acceptable. Je leur laisse le bénéfice du doute pour l'instant, jusqu'à un certain point, mais pas plus.

Comment nous tenir au courant si nous ne sommes pas à la table des négociations? Comment savoir que les Américains ne vont pas céder quelque chose que nous avons? Comment savoir si les deux autres parties ne vont pas établir des politiques qui joueront à notre désavantage, à moins d'être là? Nous ne saurons pas à quoi nous en tenir. Voilà pourquoi je dis que la motion n'a pas été corrigée. Voilà pourquoi je dis que celui qui, au bureau central, a rédigé ce texte au dos d'une enveloppe hier soir aurait dû se relire avant de le transcrire sur traitement de texte. C'est pourquoi la motion est mauvaise.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut féliciter le gouvernement.

[*Français*]

Comme je l'ai dit plus tôt, ce gouvernement n'a pas protégé l'économie canadienne comme il aurait pu le faire.

[*Traduction*]

S'il me reste quelques minutes, je voudrais lire un extrait d'une lettre qu'un électeur, M. William Howieson, a envoyée au journal *The Ottawa Citizen* en réponse à un éditorial sur l'agriculture. Je ne lirai pas toute la lettre, faute de temps. Il comparait les agriculteurs canadiens à leurs homologues américains. Voici ce qu'il disait: «Le bilan financier de 395 exploitations dans l'État de New York pour 1990 révèle que le coût total de production de 100 livres de lait aux États-Unis était de 15,27 $. Le chiffre comparable établi pour 204 exploitations dans le cadre du projet de comptabilité agricole de l'Ontario pour 1990 était de 15,32 $. Autrement dit, la différence n'est que de 5c. sur 15 $.»

Certains députés d'en face n'appuient pas la gestion de l'offre—pas tous. En général, le gouvernement est en faveur de la gestion de l'offre. Certains soi-disant groupes de défense des intérêts des consommateurs ne se rendent pas compte que nos agriculteurs canadiens sont

tout aussi efficaces que leurs homologues américains. Ce qui diffère, ce sont les subventions qu'ils reçoivent.

[*Français*]

Et l'honorable député d'Algoma l'a soulevé ce matin, à la période de questions orales à la Chambre des communes, lorsqu'il nous a fait part d'une étude faite aux États-Unis, déclarant les milliers et milliers de dollars qu'on accordait en subventions aux producteurs américains en même temps que ces gens-là prétendent vouloir être en concurrence avec nous sur un soi-disant pied d'égalité, un *level playing field*.

Il n'y a rien d'égal, madame la Présidente, lorsque l'agriculteur canadien est en concurrence avec la Trésorerie américaine. Il n'y a rien d'égal là-dedans.

[*Traduction*]

En terminant, je veux dire aux Canadiens que nous n'avons pas besoin des gens d'en face, ni des extrémistes à ma gauche avec des idées ridicules comme celles qu'ils ont exprimées à la Chambre aujourd'hui. Il nous faut quelque chose de plus raisonnable, comme un gouvernement libéral.

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole relativement à cette résolution très importante.

• (1530)

En général trois points de vue sont exprimés. Le premier est celui du groupe auquel l'intervenant qui m'a précédé a fait allusion et qu'il a qualifié de cinglé ou quelque chose du genre. Je ne suis pas certain de vouloir adopter le même qualificatif, mais je pense que celui-ci reflète adéquatement un point de vue. Le deuxième point de vue est celui de ceux d'en face. Le troisième est évidemment celui du gouvernement.

Avant de formuler mes observations, j'ai une petite devinette pour vous, madame la Présidente. Je ne sais pas si vous voulez y répondre. Premettez-moi de citer quelques extraits et de voir si vous pouvez fournir une réponse. Si vous ne le pouvez pas, je serai heureux de vous éclairer.

Qui, croyez-vous, a dit: «Nous devons réduire et non pas augmenter les obstacles au commerce ici et dans le monde, si nous voulons nous doter d'industries de fabrication efficaces et augmenter notre productivité»? Qui croyez-vous, a dit: «Non seulement le Canada pourrait-il bénéficier considérablement d'un commerce international libéralisé, mais en outre il est inexact de prétendre que la libéralisation du commerce entraînerait l'élimination de certaines industries canadiennes»? Enfin, qui a dit: «Il n'est pas perturbé par l'insécurité que ces questions engendrent chez les travailleurs touchés. Je veux que ces personnes aient peur de perdre leur emploi. C'est la meilleure motivation au monde»?

Je suis conscient du fait qu'il faut un long temps de réflexion pour découvrir qui a prononcé ces belles paroles. Il serait très difficile d'associer ces propos à ce qu'il dit aujourd'hui, mais il s'agit de l'actuel chef de l'opposition. En fait, ces propos sont tirés de l'édition du 15 juillet 1978 du journal *Le Soleil*, ainsi que du hansard du 20 octobre. Les questions sont posées. Elles sont très claires, ce sont les siennes.

Je ne crois pas avoir entendu un député d'en face faire ce genre de commentaire aujourd'hui, mais j'ai pensé vous en faire part, madame la Présidente, parce que c'est sûrement un facteur d'influence. Si les libéraux en venaient à former le gouvernement, Dieu nous en garde, ils reviendraient nous dire: «Vous connaissez notre attitude générale à cet égard. Ce que nous disions au cours de la campagne électorale n'est pas exactement ce que nous voulons faire. Vous n'avez qu'à examiner nos déclarations d'avant les élections.» Je pense que c'est un peu la même chose qu'au milieu des années 70, quand ils ont fait porter leur campagne sur le contrôle des prix et des salaires. Après les élections, ils nous disaient que la période électorale ne comptait pas et qu'il fallait plutôt voir ce qu'ils avaient dit avant. Ils nous ont encore dit la même chose après avoir fait campagne pour le gallon d'essence à 18c.

Je voulais vous en faire part, madame la Présidente. Je suis sûr que cela peut être utile.

Permettez-moi maintenant de vous communiquer des informations plus récentes. Certains articles sont intéressants. Je veux vous faire part de quelques paragraphes d'un article signé par Peter Cook dans le *Globe and Mail* d'hier. Peter Cook a dit:

> Les adversaires du libre-échange ont tort. Toutefois, même s'ils n'ont pas de solution de rechange à proposer, ils excellent dans l'art de tromper les gens en raison de leur tendance à déformer tous les faits. On entend souvent dire que les emplois perdus au cours d'une récession cyclique l'ont été à cause du libre-échange.

Plus loin, on lit:

> Une nouvelle étude du groupe WEFA de Toronto, intitulée *Pourquoi l'économie canadienne a-t-elle obtenu de si piètres résultats?*, inscrit l'argument dans le bon contexte, fait éclater le mythe du libre-échange et prend à partie, comme il se doit, le gouvernement fédéral ainsi que les provinces pour des erreurs de politique vraiment fondamentales. Cette étude mérite bien plus d'être distribuée et lue

que le radotage des anti-libre-échangistes sur le supposé abandon du Canada vaut d'être entendu.

J'ai cru bon vous faire part de cela, madame la Présidente. Il s'en trouve dans le monde et au Canada notamment pour dire: «Oui, c'est vrai que nous avons des problèmes et que le gouvernement fédéral comme les provinces ont fait des erreurs. J'aurais préféré que le dollar reste à 84 ou 85c. plutôt que de monter jusqu'à 89c., ce qui aurait été plus facile si nous n'avions pas eu un déficit de quelque 30 milliards de dollars depuis six ou sept ans. Je reconnais tout cela, mais il reste que c'est ça la situation et qu'il faut faire quelque chose.»

Toutefois, en réponse aux députés d'en face qui parlent de la ruine du secteur industriel canadien et de nos exportations, je tiens à citer d'autres statistiques, madame la Présidente, qu'ils s'empresseront sûrement de prendre en note en vue d'allocutions ultérieures.

En 1988, nos exportations vers les États-Unis atteignaient, en fait, les 102 milliards de dollars. En 1989, elles en étaient à 105 milliards de dollars. Je me rends compte qu'il s'agit là d'une hausse de 3 p. 100 environ en cette première année de l'Accord de libre-échange. Cela n'a certes rien d'une catastrophe. Cela n'a rien non plus d'un essor fantasmagorique, mais c'est certes très positif.

En 1990, la valeur de nos exportations est passée de 105 à 110 milliards de dollars. Encore là, cette hausse de 5 p. 100 n'est pas le Pérou, mais elle est positive. Malheureusement, les statistiques de 1991 ne sont pas encore au point, mais je crois qu'elles tourneront autour de 107 milliards de dollars, soit trois milliards de moins que l'année précédente. Ce n'est pas fantastique, mais ce n'est certes pas catastrophique. C'est encore nettement mieux qu'en 1988, avant la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange.

Les statistiques les plus intéressantes concernent les secteurs en croissance, je crois. En effet, entre 1988 et 1990, nos ventes ont grimpé dans les secteurs de la technologie et des produits manufacturés. La vente de réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques a grimpé de 6,7 p. 100 ainsi que celle de machinerie électrique et de pièces d'équipement électrique, d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son de même que de leurs pièces et accessoires a augmenté de 63 p. 100. Cela constitue certes une statistique intéressante. Les plastiques et les articles en plastique affichent une hausse de 16,5 p. 100. Les meubles, literie, matelas, sommiers, oreillers et autres articles du genre ainsi que les accessoires, lampes et appareillages électriques non précisés ailleurs, affichent une hausse de 14,5 p. 100. Aéronefs, engins spatiaux et accessoires, 53 p. 100 d'augmentation; caoutchouc et articles de caoutchouc, 16,8 p. 100 d'augmentation.

Rien que des bonnes choses. Pourquoi en avoir honte? Je suis plutôt fier de ces chiffres et c'est précisément pour cela que je vous les communique. Quand on jette un coup d'oeil aux nouvelles qui nous arrivent de tous bords et de tous côtés, on dirait qu'il n'est question que de ce qui ne va pas.

Permettez-moi de vous donner des exemples qui vont à l'encontre de ce qu'on entend au sujet de toutes ces entreprises qui s'en vont à la dérive. C'est peut-être le cas, mais laissez-moi vous citer des cas qui vont vous donner un autre son de cloche.

Il s'agit de cas qui se trouvent dans ma circonscription. J'ai pensé vous les soumettre, car il est facile de faire les manchettes avec les entreprises. Elles annoncent tantôt un projet d'expansion de 100 millions de dollars, tantôt leur fermeture. Elles sont en évidence. Voici la société All Temp. C'est une petite entreprise privée qui emploie 35 travailleurs et qui, à ce qu'il paraît, n'a pas beaucoup changé depuis 1988. Son chiffre d'affaires est à la hausse. Ses ventes ont augmenté considérablement. Elle se spécialise dans la distribution de moteurs, d'appareils de réfrigération et autres choses du genre. Ses prix sont à la baisse en raison notamment de la réduction des frais de douane.

Fait plus important encore, l'entreprise a constaté une baisse de la concurrence en provenance de l'Extrême-Orient parce qu'elle trouve maintenant un plus grand nombre de ses produits au Canada ou aux États-Unis, ce qui lui permet d'éviter les frais de douane. Elle est ainsi plus compétitive face aux entreprises utilisant des produits importés d'Extrême-Orient. C'est ce qui explique que ses affaires sont si florissantes.

Ces gens ont également découvert que certains de leurs fournisseurs étaient en mesure d'établir une partie de leur production au Mexique maintenant, ce qui réduit encore davantage le coût des pièces et profite à l'Amérique du Nord, qui peut compter sur une baisse du coût global par rapport à l'Extrême-Orient.

C'est donc une entreprise qui profite manifestement de l'Accord de libre-échange et qui le dit sans ambages.

Je vais vous donner l'exemple d'une autre entreprise de ma circonscription, la société Sollas, de Pickering. Elle a été achetée récemment par des investisseurs canadiens à sa société-mère des Pays-Bas. Il s'agit d'une petite entreprise. Elle distribue et fabrique du matériel d'emballage et de cerclage en plastique. Eh bien, depuis

l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, la société a pris de l'expansion au point qu'elle emploie 15 personnes au lieu de trois. Elle a déménagé dans de nouvelles installations quatre fois plus grandes. Sa clientèle aux États-Unis a augmenté considérablement. Avant 1989, elle n'avait absolument aucun client américain. À l'heure actuelle, le marché américain représente près de 50 p. 100 de sa clientèle. Qu'a-t-elle prévu pour 1992? Une année remarquable, la meilleure année qu'elle ait jamais eue.

Il y a également le cas de Timbrem Industries, une société d'Ajax, qui appartient à des intérêts privés. Elle fabrique des suspensions renforcées à cousinets de caoutchouc pour les camions, un produit tout à fait unique. Elle exporte 75 p. 100 de sa production aux États-Unis, et ses matières premières viennent en totalité du Canada. Elle appuie l'Accord de libre-échange avec les États-Unis; son volume des ventes a augmenté de façon marquée au cours des trois dernières années, soit de 20 p. 100 environ en moyenne et elle prévoit une augmentation semblable en 1992. En fait, si les dirigeants de l'entreprise sont convaincus durant l'année que les choses se déroulent comme ils le pensaient, ils procéderont alors à une expansion qu'ils ont déjà planifiée. Remarquez que cette société n'a pas créé beaucoup plus d'emplois, à peine trois, mais ses effectifs sont passés de 15 à 18. C'est bien.

Il y a d'autres cas. Nous entendons dire que notre secteur alimentaire ne peut être compétitif. N'est-il pas intéressant de savoir que c'est une entreprise de ma circonscription qui fournit de la viande fraîche et le reste à la Chambre des communes. Pourtant, elle n'a été établie qu'en 1989. Son volume des ventes en 1991 a augmenté de 50 p. 100 par rapport à 1989.

• (1540)

Elle appuie l'Accord de libre-échange et soutient que les avantages dont bénéficie son industrie favorise en réalité le consommateur. Elle a fait remarquer que la compétition qui existe sur le marché des aliments transformés, et c'est une entreprise de transformation de la viande, a permis de mieux stabiliser les prix.

Je sais que ce n'est pas le cas trop souvent de ce côté-ci de la Chambre, mais nos vis-à-vis, étant donné qu'ils ont peu à faire pendant l'été et qu'ils peuvent donc organiser des repas où ils servent beaucoup de steaks cuits au barbecue, savent fort bien que le prix du steak augmente en été, puisque la cuisson au barbecue est à l'honneur en cette saison. Eh bien, ce n'est plus le cas. Les prix se sont stabilisés pour cette gamme de produits.

Une société importante cette fois, GE Canada, a ouvert une usine dans ma circonscription. GE Silicones a ouvert une usine d'une superficie de 70 000 pieds carrés. Selon la société, 1991 aurait été la meilleure année de son histoire. Sa fonction consiste à fournir des silicones à toutes les installations de GE dans le monde. Les États-Unis représentent évidemment son principal client, et c'est le volume des ventes qu'elle réalise aux États-Unis et, en fait, au Canada qui lui permet de soutenir la concurrence internationale.

Comme je viens de le mentionner, elle vient d'ouvrir une usine, mais ce n'est pas tout, car son carnet de commandes était tellement rempli qu'elle n'a pu fermer l'ancienne usine comme elle l'avait prévu, car elle avait besoin de la production des deux usines pour satisfaire la demande. La société appuie fermement l'Accord de libre-échange et compte réaliser une année record en 1992.

Ce sont là quelques exemples de sociétés qui se portent bien. Il y en a d'autres, mais si je me fie à la motion du NPD, ce parti se priverait de tout cela, des histoires de réussite, des relations commerciales que nous entretenons avec les États-Unis et des relations que nous pourrions entretenir avec le Mexique. Il critique vivement les sociétés internationales qui créent beaucoup d'emplois.

À quoi pourrions-nous revenir? Je pourrais vous parler de l'époque qui a précédé mon élection. Je travaillais alors dans l'industrie sidérurgique. Nous exportions beaucoup de produits vers les États-Unis.

Qu'est-ce qui se passait aux États-Unis? Des organismes gouvernementaux cherchaient, de concert avec le président et le Congrès des États-Unis, à imposer des contrôles au moyen de barrières commerciales artificielles, entre autres, un mécanisme des prix de déclenchement. Si nous exportions de l'acier au-dessous d'un certain prix, ils nous imposaient tout à coup des droits compensateurs et nous entraînaient devant les tribunaux.

Toutes ces mesures étaient prises aux États-Unis, non pas pour punir le Canada, mais d'autres pays qui pratiquaient le dumping de leur acier sur le marché américain. Mais le fait est que le Canada était également visé par ces mesures.

Nous n'étions pas coupables de toutes ces stupidités, mais nous étions visés, car le système américain ne prévoyait aucun mécanisme pour empêcher le Canada d'être visé. Lorsque les Américains annonçaient un train de droits de douane, tous les pays du monde étaient touchés.

Avant l'adoption du mécanisme des prix de déclenchement, les Américains avaient attribué divers quotas artificiels à chaque pays en disant qu'il pouvait obtenir 3 p. 100 de leur marché et exporter tous les produits qu'il désirait, à n'importe quel prix, à condition de ne pas dépasser ces 3 p. 100.

Eh bien, le Canada a été la victime et, pourtant, il n'était pas la cause du problème. Au moins, l'Accord du libre-échange empêche que cela ne se produise.

Le NPD se réjouirait si nous retournions à ce vieux système où nous subissons le contre-coup de tous ces différends commerciaux, que nous soyons coupables ou innocents.

Le Canada redeviendrait la victime simplement parce que le NPD voudrait que nous laissions tomber l'Accord de libre-échange. Ce qui me surprend encore plus, c'est qu'il ose même présenter cette motion.

Voyons qui les députés du NPD disent représenter. Dans la circonscription d'Oshawa, qui est voisine de la mienne, il y a une société appelée General Motors. Je vous parie qu'elle répond à la description des multinationales dont ils critiquent les investissements au Canada.

Je parie que le député d'Oshawa n'a pas eu le courage d'aller dans sa circonscription pour dire à cette société de quitter Oshawa. On ne veut pas de ses investissements ni de ses emplois. Je me demande si les députés de Windsor sont allés dans leur localité pour dire que ces multinationales, qui déménagent à loisir d'un endroit à l'autre dans le monde, s'en fichent éperdument. Non, ils ne les ont pas chassées de Windsor. Ils n'ont pas dit qu'ils voulaient les voir quitter Windsor. Bien sûr, ils ne disent pas cela parce que ce sont de bons employeurs.

Qu'une entreprise soit une grande entreprise multinationale ne fait pas d'elle un bandit ni un citoyen irresponsable. Même qu'il y a de très grandes entreprises qui sont des plus responsables.

Dans ma circonscription, il y a Dupont Canada qui a beaucoup d'affiliations internationales. Dupont est une société très responsable et, même avant l'intervention des gouvernements, elle considérait la question de la couche d'ozone dans le cadre de ses activités de protection de l'environnement.

Je peux dire sans risques qu'en matière d'environnement la société était même à l'avant-garde. Allait-elle assez vite? On peut toujours en débattre, mais le fait est qu'elle avait commencé avant les gouvernements—pas seulement celui du Canada, mais je dirais tous ceux du monde.

Dupont était en train de rectifier certains des problèmes environnementaux causés par ses produits. Mais il est simple de critiquer, car c'est nous, Canadiens, Américains et autres qui voulions leurs produits, et Dupont était heureuse de nous les vendre. Une fois consciente des problèmes, elle s'est évidemment efforcée d'y remédier.

Donc, le NPD nous dit: «Sortons de ces accords commerciaux. Sortons du libre-échange avec les États-Unis et ne participons pas à la négociation d'un accord nord-américain.»

Je dirais qu'il est très ambitieux d'envisager un tel accord, mais il faut reconnaître que sa négociation vient à un bon moment.

Les nations du monde entier s'efforcent d'améliorer leur position concurrentielle, et nous entendons cela dans toutes les négociations multilatérales visant à niveler la situation pour tous les exportateurs. C'est toute la raison d'être des actuelles négociations du GATT.

En tant que pays, nous dépendons certainement du commerce. Je ne pense pas que quiconque ici puisse contester l'importance du commerce pour le Canada, mais si le commerce est important pour nous, l'ouverture des marchés mondiaux ne peut nous être que salutaire.

Le Canada vient au huitième rang des pays du monde pour l'exportation de produits et au douzième rang pour l'exportation de services, mais il ne fait aucun doute que notre prospérité dépend largement de notre fiche commerciale.

Voici ce que j'aimerais vous dire. Ce n'est pas de terrains de jeux dont nous parlons ici, comme il est mentionné dans la motion du NPD. Nous parlons de trois millions d'emplois au Canada qui dépendent des exportations. Nous mettrons en péril trois millions d'emplois si nous renonçons simplement à toute tentative de participer à ces négociations commerciales très fructueuses.

Les négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain constituent un pas dans cette direction. En effet, pour être compétitives dans le monde, nos entreprises doivent l'être en Amérique du Nord.

Un accord de libre-échange nord-américain serait bénéfique pour toute la gamme de sociétés canadiennes dont les produits et services sont destinés à l'exportation. Au fond, d'après la motion du NPD, si nous nous retirons de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis et des négociations concernant l'accord de libre-échange nord-américain, en présumant qu'ils voudraient que nous restions dans le GATT, nous serions seuls à négocier avec 108 autres pour amener tout le monde à enlever les barrières tarifaires. Car ces barrières sont en train de tomber.

Mais ce que les députés du NPD ne mentionnent pas vraiment, c'est que si ces barrières tombent, il y a des pays dans le monde où elles le font encore plus rapidement. Il suffit de prendre l'Europe où il existe, en un sens, un accord de libre-échange qui élimine au fond toutes barrières commerciales entre les douze pays membres.

La situation est la même dans les pays côtiers du Pacifique où les pays retirent rapidement leurs barrières commerciales. C'est ce qui se passe également en Amérique du Sud où certains pays tiennent des discussions en ce sens.

Pourquoi notre pays devrait-il rechercher à tout prix l'autonomie, tenter de percer tous ces secteurs de libéralisation du commerce et franchir tant d'obstacles alors qu'en fait il peut avoir accès à un marché de 380 millions de personnes grâce à l'accord de libre-échange nord-américain? Un tel marché de 380 millions de personnes serait le plus vaste marché jamais touché par une entente, et le Canada ne pourrait qu'en profiter.

J'ai parlé de la compagnie qui importe du Mexique et qui travaille en collaboration avec des fournisseurs des États-Unis et du Canada. Elle réussit très bien.

Il n'y a donc aucun doute dans mon esprit; cet accord de libre-échange nord-américain présente des avantages pour nous, mais tant qu'une entente n'est pas vraiment finale, il est difficile de dire si elle sera bonne ou non.

Je ne dirai certainement pas qu'il s'agit d'une occasion extraordinaire car je ne le sais pas. Je crois toutefois que nous devrions être présents, participer aux négociations et protéger le Canada. Voilà pourquoi je suis heureux de dire aujourd'hui que le Canada devrait être exactement où il se trouve maintenant.

• (1550)

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais profiter de cette occasion pour faire un bref commentaire et pour poser deux questions au député.

J'aimerais souligner combien le débat d'aujourd'hui est important. C'est un avant-goût des élections à venir; seuls les néo-démocrates prennent fait et cause, à la Chambre et dans ce pays, pour les Canadiens ainsi que pour ceux qui ont perdu leur emploi en raison de l'Accord de libre-échange canado-américain et qui risquent d'en perdre encore d'avantage lorsque l'accord de libre-échange nord-américain sera en place.

Le débat d'aujourd'hui a montré très clairement au moins une chose, le Nouveau Parti démocratique défend les intérêts des travailleurs canadiens et, bien sûr, de l'autre côté, les conservateurs défendent jusqu'au bout le libre-échange. Nous ne sommes pas trop sûrs de la position des libéraux, mais ça non plus, ça n'a rien d'inhabituel, et au moment des élections, il faudra bien qu'ils se décident. En fait, il faudra que tout le monde se décide.

Mes deux questions au député sont les suivantes. Tout d'abord, il sait que des élus de tous les partis, tant au Congrès mexicain qu'au Congrès américain, ont pu étudier, sous surveillance si j'ai bien compris, le projet actuel d'accord de libre-échange nord-américain entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. J'aimerais savoir si le ministre du Commerce extérieur lui a montré un tel document.

À sa connaissance, des membres du Cabinet ou des ministériels l'ont-ils vu?

Troisièmement, est-il prêt à reconnaître qu'en divulguant ces renseignements sur un accord de libre-échange nord-américain, on pourrait calmer un peu les appréhensions de bien des gens qui craignent un tel accord? Appuie-t-il ce genre de transparence qui existe semble-t-il au Mexique et aux États-Unis?

Le député a dit qu'on ne peut pas imputer au libre-échange toutes les pertes d'emplois. D'accord. Il est évident que beaucoup de facteurs interviennent dans une économie. Mais de son côté, je suis convaincu qu'il reconnaîtra que tous les emplois créés au Canada depuis l'entrée en vigueur de l'ALE ne l'ont pas été grâce à cet accord.

Quatrièmement, peut-il dire à la Chambre si, à sa connaissance, le gouvernement tient une liste des emplois créés grâce à l'ALE et des emplois perdus parce que des entreprises vont se réinstaller aux États-Unis? Sait-il s'il existe une telle liste et, si oui, croit-il qu'elle devrait être communiquée au Parlement? Si une telle liste n'existe pas, ne croit-il pas que le gouvernement devrait en dresser une pour prouver qu'il a raison d'être si fier de cet accord?

M. Soetens: Madame la Présidente, commençons par l'accord de libre-échange nord-américain. Non, on ne m'a pas transmis le document préliminaire en question. À vrai dire, j'ignore qui en a pris connaissance au Cabinet. Je ne suis pas allé voir chacun des ministres pour le leur demander et je n'ai pas reçu de communiqué indiquant qui l'a vu. Je suis cependant certain que les ministres compétents, soit la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou le ministre du Commerce extérieur, l'ont lu, et j'y vois rien à redire.

Si le député estime qu'on devrait le divulguer à la Chambre et le rendre public—il a dit qu'on pouvait se le procurer au Mexique—et s'il tient à le lire, je suppose qu'il devrait le demander par téléphone aux amis qu'il a au Mexique, au dire du député de Spadina. Je suis sûr qu'ils se feront un plaisir de vous l'envoyer. Je ne crois pas qu'il y ait lieu de rendre ces documents publics pour le moment, alors que les négociations sont en cours. Ce n'est pas l'usage.

Pour ce qui est des pertes d'emplois, le député a parfaitement raison: il y a des entreprises qui ferment leurs portes. Il y en a aussi qui ouvrent. Cet état de choses est fonction d'une foule de facteurs économiques, depuis la mauvaise gestion jusqu'à la concurrence internationale, en passant par l'épuisement pur et simple du marché. Comme vous le savez, les machines à laver à rouleaux ne sont plus guère en demande. Les consommateurs préfèrent les machines automatiques. C'est dans l'ordre des choses.

J'ai effectivement vu une liste de décisions concernant d'importants nouveaux investissements au Canada. Je ne sais pas s'ils sont directement attribuables à l'entente de libre-échange ou si les investisseurs ont décidé que le Canada était un endroit de choix pour où investir parce qu'il est bien gouverné par les conservateurs et que nous avons de bonnes mesures économiques dans le cadre desquelles s'inscrit d'ailleurs l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Les crédits

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je voudrais officiellement reprendre le député du Nouveau Parti démocratique.

La plupart des Canadiens connaissent la position du Parti libéral sur l'Accord de libre-échange. Les gens n'oublieront jamais que, pendant la dernière campagne électorale, notre chef à l'époque, le député de Vancouver Quadra, a mené un débat franc et a gagné la confiance des Canadiens grâce à son éloquence à propos du libre-échange.

Malheureusement, le Conseil canadien des chefs d'entreprises et d'autres associations ont publié des annonces couvrant des pages entières dans la plupart des grands quotidiens pour contester la véracité de certaines des déclarations de notre chef d'alors concernant le libre-échange. Ces annonces ont probablement eu plus de poids pour aider le gouvernement à regagner le pouvoir que n'importe quoi d'autre, à ma connaissance.

Mais c'est du passé. En ce moment, nous sommes sur le point de plonger dans une autre campagne électorale, et il ne faut pas que les Canadiens puissent penser que nous nous lavons les mains de ce document imparfait.

Cet accord de libre-échange est imparfait. Les faits montrent que l'investissement étranger libre et sans examen au Canada, cela ne donne rien. Statistique Canada et tous les organismes gouvernementaux peuvent le prouver hors de tout doute.

Le député d'Ontario, pour qui j'éprouve beaucoup de respect, a dit que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avions un grand talent pour tromper les gens. Je dirai au député qu'il a raison lorsqu'il dit que certains sortent gagnants du libre-échange. Nous ne l'avons jamais nié. Mais ceux qui y perdent sont beaucoup plus nombreux, et ces perdants, ce sont le plus souvent les petites et moyennes entreprises de fabrication. Tout comme le député, j'ai été en affaires. J'ai travaillé pour l'une des entreprises qui ont remporté les plus éclatants succès au Canada, Magna International. Les exportations aux États-Unis de pièces d'auto représentaient 80 p. 100 de notre activité commerciale.

Nous avions une main-d'oeuvre très productive; c'est encore le cas, et ils connaissent beaucoup de succès. Toutefois, ces grandes compagnies que sont Magna, Dow et Dupont—je leur donne crédit à cet égard—ne comptent néanmoins qu'environ 25 p. 100 de la main-d'oeuvre au pays. La majorité de cette main-d'oeuvre travaille dans des petites et moyennes entreprises.

À l'heure actuelle, l'Accord de libre-échange ne sert pas ce secteur de notre économie. Il ne le sert pas bien du tout. Il existe présentement une crise de confiance au pays non seulement parce qu'il y a 1,5 million de chômeurs et plus de 2 millions de Canadiens qui ont recours à l'assistance sociale, mais aussi parce que ceux qui ont un emploi craignent d'être sur le point de le perdre.

Par conséquent, lorsque le député parle des avantages du libre-échange, il aurait intérêt, selon moi, à reconnaître qu'il y a effectivement des gagnants. C'est lui qui a dit que la possibilité de tromper existait. Le député devrait reconnaître qu'il y a des perdants avec cet accord. Il doit y avoir de très nombreuses filiales canadiennes qui, dans le cadre d'un exercice de rationalisation, se sont vu dire par leur société-mère aux États-Unis: «Écoutez, nous cessons la fabrication au Canada. Il n'y aura plus de recherche et de développement non plus. Vous allez cesser votre activité et vous contenter d'être des centres de distribution et des bureaux de vente». Les députés sont bien conscients de cette réalité.

Certains essaient de justifier l'accord par des arguments falacieux alors que même Simon Reisman a déclaré au cours des deux dernières semaines que les Américains tiraient vraiment profit de cet accord. Même lui commence à éprouver des remords.

Mme le vice-président: Je pense que le député voudra bien accorder 30 secondes à son collègue pour qu'il puisse répondre à sa longue intervention.

M. Soetens: Madame la Présidente, je vais essayer d'être bref. Disons simplement que j'ai mentionné six entreprises, toutes petites, sauf dans le cas de la Générale Électrique. Les cinq autres appartenaient à des intérêts privés. Ce sont des entreprises canadiennes indépendantes qui oeuvrent avec succès dans le secteur de la fabrication au Canada.

Je leur laisse le soin de formuler les plaintes. Je m'intéresse, pour ma part, aux indices favorables. Au CCCE, tous les entrepreneurs ayant réussi sont en faveur du libre-échange. Mel Hurtig, Maude Barlow et le Conseil des Canadiens ont tous échoué dans leurs entreprises. Mel Hurtig vient de déclarer faillite. Il a dû vendre sa société avant qu'elle ne fasse faillite également. À qui accordez-vous foi? À ceux qui ne réussissent pas ou à ceux qui réussissent? Je préfère ceux qui réussissent.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 16 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Le député de Moose Jaw—Lake Centre n'est pas en mesure de présenter sa motion tel que prévu à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Par conséquent, cet article retombe au bas de la liste de priorité des initiatives parlementaires, conformément au paragraphe 42(2) du Règlement.

[*Français*]

Comme il est 16 h 01, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 mars 1992

(La séance est ouverte à 11 heures.)

Prière

Mme le vice-président: J'ai le devoir d'informer la Chambre que le Président doit malheureusement s'absenter.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

MESURE MODIFICATIVE

Mme Beryl Gaffney (Nepean) propose: Que le projet de loi C-279, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (prothèses mammaires) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif B.

—Monsieur le Président, je suis extrêmement heureuse et très honorée de présenter pour débat aujourd'hui le projet de loi d'initiative parlementaire C-279, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (prothèses mammaires).

Ce projet de loi a pour but d'assurer la protection des gens contre les prothèses mammaires dangereuses ou susceptibles de l'être. Il aura un certain nombre de répercussions directes sur la réglementation de l'industrie des prothèses mammaires.

Premièrement, il créera dans la Loi sur les aliments et drogues une catégorie précise pour les prothèses mammaires qui seront ainsi séparées des autres instruments médicaux. À l'heure actuelle, les seuls autres articles qu'on mentionne de façon particulière dans les règlements sont les verres de contact et les tampons hygiéniques.

Bien entendu, il faut bien réglementer ces deux articles. Cependant, je trouve plutôt étrange qu'ils soient expressément mentionnés alors que les prothèses mammaires sont regroupées avec tous les instruments conçus pour être implantés dans le corps humain pendant 30 jours ou plus.

On peut espérer que si ces implants mammaires font l'objet d'une mention particulière, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social réexaminera peut-être sa politique au sujet des autres implants également, ce qui permettra d'assurer la sécurité d'un plus grand nombre de Canadiens, et plus particulièrement de Canadiennes.

Deuxièmement, le projet de loi C-279 touchera tous les implants mammaires, quelle que soit la date à laquelle ils ont été mis sur le marché. Lorsqu'on a mis en oeuvre les règlements actuels de la Loi sur les aliments et drogues, en 1982, les produits qui étaient déjà sur le marché n'avaient pas à respecter les nouvelles exigences en matière de sécurité.

Le gouvernement ne nous a pas encore donné les preuves nécessaires pour bien montrer que les implants mammaires tombaient dans la catégorie en question. En fait, jusqu'à maintenant, pour appuyer ses affirmations selon lesquelles les implants mammaires étaient en vente au Canada avant le 8 octobre 1982, le gouvernement ne nous a soumis qu'une série d'annonces publicitaires dans diverses revues remontant à cette époque-là.

À la lumière de ces minces preuves, rien n'obligeait le Ministère à mettre en doute la sécurité de la prothèse Même et à faire une enquête de sécurité approfondie. Je dois dire cependant que dans les faits, la prothèse Même était offerte illégalement sur le marché au Canada.

Cette prothèse, couramment utilisée partout au Canada, est de loin la préférée des Québécoises. Les plasticiens l'aiment parce qu'elle est beaucoup plus facile à poser que certaines autres offertes sur le marché.

Des milliers de Canadiennes, dont 80 p. 100 au Québec, se sont fait poser cette prothèse, et beaucoup se disent satisfaites. Pourtant, beaucoup d'autres en ont souffert énormément.

Je me demande si ces femmes se seraient retrouvées dans la même situation si les fabricants avaient été obligés de prouver la sécurité du produit, ou s'ils avaient été obligés de le modifier afin d'éviter à toute femme d'endurer des souffrances atroces, comme ce fut le cas pour certaines.

Le projet de loi C-279 aurait pour troisième conséquence d'interdire complètement les prothèses mammaires qui contiennent un ingrédient dégradable, comme le silicone, susceptible de causer la présence, dans l'organisme, d'une substance interdite par la Loi sur les aliments et drogues.

Il est étrange que les règlements actuels ne suffisent pas pour assurer la protection des femmes contre les substances interdites dans les lois. Néanmoins il est clair, d'après les preuves présentées par des groupes tels que le groupe *I know-Je sais* qu'ils ne le sont pas.

Le plus grand impact du projet de loi C-279 sera son influence indirecte sur les fabricants de prothèses mammaires. Quand ils constateront que le gouvernement du Canada prend enfin la question au sérieux, ils devront alors veiller à ce que toutes les prothèses mammaires qu'ils fabriquent pour le Canada soient sûres à 100 p. 100.

J'ai présenté le projet de loi C-279 à la Chambre il y a près de deux ans, en juin 1990. Déjà à cette époque, le gouvernement avait quantités de preuves montrant que le règlement n'était pas adéquat. Un des scientifiques du ministère de la Santé, le Dr Pierre Blais, avait parlé des nombreux dangers associés aux implants Même dès 1986. Pourtant, deux ans plus tard, le gouvernement tergiversait toujours.

Pour ceux qui ne sauraient pas ce qu'est un implant Même, c'est une prothèse mammaire composée d'un gel de silicone dans une enveloppe en mousse de polyuréthane. C'est la même mousse qu'on trouve dans les coussins de sofas, les carburateurs et les climatiseurs, sauf que, dans ce cas-ci, elle est à l'intérieur de l'organisme des femmes.

Plutôt que de retirer l'implant Même du marché, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à préféré retirer le Dr Blais du Ministère. Il a été contraint de démissionner en 1989.

En mai 1989, le gouvernement demandait un examen de l'innocuité des implants Même. Le médecin chargé de ce travail, le Dr Carolyn Kerrigan, était une spécialiste de la chirurgie plastique qui avait elle-même utilisé les implants Même. Elle en avait implanté chez ses patientes et elle profitait de la présence de cette prothèse sur le marché. On peut donc difficilement dire qu'il s'agit d'une étude impartiale, n'est-ce pas? Il n'y a pas de conflit d'intérêts, n'est-ce pas?

Elle concluait: «Il n'y a pas de preuve concluante dans la littérature expérimentale et clinique permettant de dire que les enveloppes de polyuréthane des implants puissent être à l'origine de cancers.»

• (1120)

Il n'y avait pas de «preuves concluantes» que les implants étaient sans dangers? Mais y en avait-il qu'elles étaient sûres? De toute façon, le cancer n'est pas le seul risque. Nous savons maintenant que ces implants peuvent causer toute une série de maladies, depuis l'arthrite jusqu'à des insuffisances rénales ou même la défaillance du système auto-immunitaire, en passant par des maux de tête persistants, de l'inflammation musculaire, des troubles circulatoires, des maux de dos et des infections cutanées.

Cinq longues années après les premières mises en garde du Dr Blais, en avril 1991, l'implant Même était retiré du marché. Le mois dernier, Dow Corning, un des principaux fabricants américains d'implants de gel de silicone, reconnaissait qu'elle avait connaissance des dangers des implants de gel de silicone depuis plus de deux décennies, c'est-à-dire plus de vingt ans.

Le mandat du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est de protéger les Canadiens des risques pour leur santé. Il ne suffit pas que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social accepte seulement la preuve fournie par le fabricant. Il n'est pas nécessaire d'être savant pour voir le conflit d'intérêts dans cette situation.

Le 8 janvier 1992, réagissant aux mesures prises par la Food and Drug Administration des États-Unis, le gouvernement a demandé aux fabricants d'interrompre la distribution d'implants au gel de silicone au Canada. Il a fallu plus d'un mois, soit jusqu'au 17 février, pour former un comité consultatif chargé d'étudier ces implants. Cette étude ne sera probablement pas terminée avant des mois.

Je constate avec plaisir que le gouvernement admet enfin l'existence d'un problème. Pourquoi prend-il tant de temps à agir? Il y a évidemment quelque chose qui ne va pas dans la loi et dans le processus.

Même aujourd'hui, plutôt que de procéder avec prudence, le gouvernement élabore des plans en vue d'accélérer l'approbation de nouveaux produits. On confie des études sur les drogues à des firmes privées d'experts-conseils. Or, ces experts-conseils sont souvent payés par les sociétés que vise cette recherche.

À l'heure actuelle, il semble que le gouvernement préfère ignorer la prudence. On ne peut se contenter des avis tendancieux des praticiens de la chirurgie plastique

qui invoquent le manque de preuves établissant qu'un produit est dangereux. Les Canadiennes méritent mieux que cela. En effet, la loi doit les protéger contre les fabricants sans scrupules qui voudront mettre sur le marché des implants mammaires dangereux.

Chaque année, plus d'un million de Canadiennes apprennent qu'elles sont atteintes d'un cancer du sein. Bon nombre d'entre elles recourent à la chirurgie reconstructive du sein pour tenter d'atténuer le traumatisme dû à la déformation douloureuse et humiliante qui résulte de son ablation. Pour certaines, le remède a été pire que le mal. Marcella Tardif a survécu. Elle a été opérée pour le cancer. Les implants mammaires qu'elle a reçus lui ont causé une douleur physique longtemps après le moment où elle aurait dû être complètement rétablie.

M^me^ Tardif a créé un groupe de soutien pour les femmes qui avaient souffert des implants mammaires. Elle a découvert qu'elle n'était pas seule. Ces implants avaient causé de graves torts à des centaines de femmes. Elles ont formé un groupe de soutien appelé: *I Know–Je sais*. Ce groupe a aidé de nombreuses femmes, mais le prix qu'elles ont dû payer a été très élevé.

M^me^ Tardif a même reçu des menaces de mort pour avoir tenté d'amener le gouvernement à agir. J'ai moi-même reçu une lettre de menaces. De toute évidence, quelqu'un, quelque part, est très sensible à l'attention que certains d'entre nous ont tenté d'attirer sur cette question tragique.

Il est également évident que Santé nationale et Bien-être social Canada est incapable ou peu disposé à protéger les femmes canadiennes contre des instruments médicaux peu sûrs. Par conséquent, il est absolument nécessaire d'apporter ces modifications à la Loi sur les aliments et drogues pour instaurer un processus légalement obligatoire.

Toute femme a le droit de choisir l'implantation mammaire, que ce soit pour des raisons cosmétiques ou de reconstruction. Le gouvernement du Canada a manifestement le devoir et la responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que ces femmes pourront exercer ce droit sans danger. Mais, ce qui est plus important, ce projet de loi fera un pas de géant en lui imposant une telle obligation. J'espère seulement que le gouvernement aura le bon sens et la dignité de reconnaître ces faits.

J'effectue des recherches dans ce domaine depuis deux ans. Je ne prends pas cette question à la légère. Je me suis entretenue avec des experts au Canada et aux États-Unis. Tout indique que nous devons adopter des lois ou des règlements ou que le gouvernement du Canada doit assurer l'innocuité de ces prothèses ici, au Canada.

J'exhorte le gouvernement à agir dans ce dossier. Ce projet de loi ne fait pas l'objet d'un vote, mais j'exhorte le gouvernement à agir et à prendre des mesures qui assureront la sécurité des femmes canadiennes.

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg–Sud): Monsieur le Président, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social reconnaît qu'il faut empêcher la vente, au Canada, de prothèses mammaires dangereuses ou présentant des risques. Nous savons que c'est là le but visé par le projet de loi C–279.

Cependant, ce projet de loi néglige certaines données importantes. La réglementation adoptée en vertu de la Loi sur les aliments et drogues et le Règlement sur les appareils médicaux garantissent maintenant que tous les instruments utilisés à des fins médicales atteignent le niveau de sûreté prévu dans le projet de loi de la députée.

Les fabricants de beaucoup d'implants mammaires et de centaines d'instruments médicaux n'ont pas été obligés de se conformer à certaines exigences parce que leurs produits étaient déjà sur le marché au moment de la mise en oeuvre de certaines dispositions du nouveau Règlement. Mais les choses ont changé. Les éléments importants du projet de loi de la députée ont été intégrés dans les textes législatifs en vigueur.

Les prothèses mammaires sont réglementées par la Loi sur les aliments et drogues. Cette loi interdit la vente au Canada de tous les appareils médicaux dont les prothèses mammaires, qui présentent un danger lorsque les acheteurs ou les consommateurs les utilisent selon les directives ou dans les conditions habituelles prescrites.

La loi interdit d'étiqueter, d'emballer, de traiter, de vendre ou d'annoncer un instrument médical de manière à tromper ou à créer une fausse impression sur sa conception, sa fabrication, son efficacité, l'usage auquel il est destiné, son nombre, sa nature, sa valeur, sa composition, ses avantages ou sa sûreté.

La Loi sur les aliments et drogues donne à des inspecteurs désignés par Santé nationale et Bien-être social Canada le pouvoir de pénétrer à toute heure convenable dans tout endroit où des instruments médicaux sont fabriqués, préparés, conservés, emballés ou emmagasinés.

Les inspecteurs peuvent examiner tout ce qui sert à tester un instrument médical. Ils ont en outre le droit d'échantillonner, de saisir, de confisquer ou de copier tout document s'ils estiment qu'il y a contravention à la Loi des aliments et drogues et aux règlements connexes.

Aux termes de la loi, tout instrument médical doit être étiqueté et emballé conformément au règlement sur les instruments médicaux et répondre à des normes précises. Ces dispositions d'ordre général garantissent que des instruments médicaux dangereux et inefficaces ne soient pas en vente au Canada.

Tout instrument médical présente un certain risque. Toutefois, ceux qui présentent un risque inacceptable pour la santé des Canadiens sont interdits à la vente.

La Loi sur les aliments et drogues définit un instrument médical comme étant tout article, instrument, appareil ou dispositif, y compris tout composant, partie ou accessoire de ceux-ci, fabriqué ou vendu pour servir, ou présenté comme pouvant servir: a) au diagnostic, au traitement, à l'atténuation ou à la prévention d'une maladie, d'un désordre, d'un état physique anormal ou de leurs symptômes, chez l'homme ou les animaux; b) à la restauration, à la correction ou à la modification d'une fonction organique ou de la structure corporelle de l'homme ou des animaux.

Les prothèses mammaires rentrent dans cette définition et sont par conséquent assujetties à toutes les dispositions de la loi et des règlements sur les instruments médicaux.

Dans son projet de loi, la députée propose une nouvelle définition d'une prothèse mammaire, quasiment calquée sur la définition d'un instrument médical qui se trouve dans la loi.

Toutes deux la décrivent comme un article, instrument, appareil ou dispositif et englobent tout composant, partie ou accessoire de ce produit. Les deux définitions font état de modifier, de corriger ou de réparer la structure corporelle.

Si les prothèses mammaires sont incluses dans la définition d'un instrument médical, il faut se demander pourquoi il serait nécessaire d'en donner une définition séparée.

• (1130)

En présentant ce projet de loi, la députée désire évidemment apporter de nouvelles dispositions législatives concernant expressément les prothèses mammaires. Cependant, ces dispositions importantes sont déjà prévues par la loi en vigueur.

Ce projet de loi veut établir des conditions qui permettraient la vente de prothèses mammaires au Canada. Il exige que la prothèse soit soumise à des essais.

Le Règlement sur les instruments médicaux exige déjà que tous ceux-ci soient soumis à des essais avant d'être vendus. Le fabricant doit procéder à des épreuves qui démontrent les avantages et l'efficacité attendus de l'instrument.

Les députés savent sans doute que le produit sur le marché avait été exempté de cette disposition et que la vente de plusieurs prothèses mammaires avaient en fait été autorisée en vertu d'une disposition d'antériorité lorsque la nouvelle loi a été adoptée. Avant d'introduire une nouvelle prothèse mammaire sur le marché, il faudrait prouver qu'elle a été soumise aux essais prévus actuellement.

Ce projet de loi veut donner au gouverneur en conseil le pouvoir de prendre des règlements concernant notamment les circonstances et les conditions dans lesquelles on peut faire de la publicité au sujet des prothèses mammaires.

Je voudrais signaler une fois de plus que ce pouvoir est déjà reconnu dans la loi actuelle.

La Loi sur les aliments et drogues confère au gouverneur en conseil l'autorité de rédiger des règlements régissant l'offre, la présentation et la publicité concernant la vente de tout instrument médical et ce, en vue d'éviter que l'acheteur ou le consommateur dudit instrument soit mal informé ou trompé quant à la conception, à la construction, au rendement, à l'utilisation, à la quantité, à la nature, à la valeur, à la composition, au mérite ou à la sécurité de l'instrument ou de prévenir toute blessure ou dommage à la santé de l'acheteur ou du consommateur. En outre, le ministère de la Santé national et du Bien-être social a produit un document qui vise à informer les femmes faisant bace à la possibilité d'une implantation mammaire.

Le présent projet de loi renferme des propositions additionnelles. D'abord, il exige que le Ministère délivre au fabricant de tout implant mammaire un avis d'innocuité qui reconnaisse que la prothèse est considérée comme sécuritaire et qu'elle remplit bien la fonction pour laquelle elle a été fabriquée.

Ensuite, il exige que le Ministère interdise la fabrication, l'importation et la vente d'implants mammaires qui renferment des composantes dangereuses et veille ainsi à ce que toutes les Canadiennes aient accès à des implants sans danger pour leur santé.

Ces objectifs sont importants pour le gouvernement. L'autorité réglementaire de la Loi sur les aliments et drogues et du Règlement sur les instruments médicaux est totale quant il s'agit de veiller au respect absolu de ces objectifs primordiaux.

En vertu du Règlement sur les instruments médicaux, il faut posséder un avis d'innocuité du ministère de la Santé national et du Bien-être social pour mettre sur le marché toute nouvelle prothèse mammaire au Canada.

L'émission d'un tel avis de conformité signifie que le Ministère a reçu suffisamment de données sur les essais cliniques et physiques pour être convaincu que l'instrument médical qui fait l'objet de l'examen ne présente aucun danger inacceptable pour la santé.

Les exigences des règlements d'application de la Loi sur les aliments et drogues veillent à ce que les objectifs significatifs visés par le projet de loi de la députée soient respectés.

Il est important de faire remarquer qu'aucun instrument médical n'est sans danger. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social examine et évalue les données concernant l'innocuité et l'efficacité des instruments médicaux susceptibles d'être implantés comme les prothèses mammaires avant d'en autoriser la vente, et cela afin de s'assurer de ne pas mettre de produits dangereux ou inefficaces sur le marché canadien.

Le deuxième objectif de ce projet de loi est d'interdire les prothèses mammaires contenant des substances dangereuses interdites ou désignées par règlement ultérieurement. Il ne s'agit pas d'une nouvelle disposition puisqu'elle est déjà prévue dans la Loi sur les aliments et drogues.

L'article 19 de cette loi interdit clairement la vente de tout instrument médical qui, employé conformément au mode d'emploi ou dans des conditions normales ou habituelles, peut porter atteinte à la santé de son acheteur ou de son usager.

La proposition de la députée ne permet ni de tenir compte des risques et des avantages, ni de les évaluer. Au lieu de cela, elle interdit carrément les implants.

Lorsqu'il vérifie l'innocuité et l'efficacité d'un instrument médical, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le fait d'une façon scientifique qui lui permet d'évaluer pleinement les risques que peut présenter pour la santé toute substance renfermée dans un instrument médical. Lorsqu'un instrument médical présente un risque inacceptable pouvant nuire à la santé de l'acheteur ou de l'usager, il est interdit.

J'espère, pour conclure, avoir bien montré que les dispositions règlementaires actuellement prévues dans la Loi sur les aliments et drogues et dans le Règlement sur les instruments médicaux couvrent tous les aspects de l'innocuité et de l'efficacité de l'ensemble des instruments médicaux, y compris les prothèses mammaires.

Les changements que propose la députée dans le projet de loi C-279 sont d'une importance cruciale. Cependant, les prothèses mammaires. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps de parole de la députée a expiré. La parole est à la députée de Mission—Coquitlam.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, j'attendais avec impatience le moment de prendre la parole et de participer au débat très important et documenté sur les implants mammaires. Je l'attendais avec une grande impatience et je pensais que je pourrais fournir des renseignements qui seraient utiles à la discussion et qui, avec un peu de chance, aideraient en fait le gouvernement.

Cependant, alors que l'opposition soulève cette question à la Chambre des communes depuis deux ou trois ans, la députée de Winnipeg-Sud a pris la parole pour déclarer d'un ton moralisateur que ce projet de loi est approprié et pour nous annoncer que le rôle de celui-ci est de s'occuper de toute société qui offre un produit d'une manière trompeuse et dont le mérite, la concurrence et la sécurité, entre autres, sont mis en question.

Cela fait deux ans que nous prouvons à la Chambre que cet implant présente un danger, que tous les implants ne sont pas sûrs. Nous avons fourni preuve sur preuve. Nous avons rencontré le ministre. Nous lui avons indiqué les faits. Des médecins l'ont confirné, en dehors de Pierre Blais que le gouvernement a licencié. Nous avons donné des preuves au ministre. En fait, que se passe-t-il? Il s'agit d'instruments médicaux dangereux et inefficaces qui, d'après la députée de Winnipeg-Sud, ne seront pas sur le marché, et il y a des dispositions pour l'empêcher, et qui le sont pourtant.

Ne vous y trompez pas. Les implants ne sont pas interdits au Canada. Nous avons établi un moratoire volontaire sur leur utilisation. Des spécialistes en chirurgie esthétique au Québec, la veille du jour où le rapport a été déposé auprès de la Food and Drugs Administration

réclamant l'interdiction des implants de silicone sauf dans le cas de reconstruction, ont tenu une conférence de presse pour dire aux Canadiennes que les implants mammaires ne présentaient aucun danger.

Je me préoccupe vraiment de l'effet que pourrait avoir un retrait volontaire des prothèses mammaires du marché, alors que des plasticiens soutiennent qu'elles sont sans danger. Nous savons que deux sociétés, Surgitek, qui fabrique les prothèses Même, et Dow Corning, qui fabrique la majorité des prothèses en gel de silicone, ont retiré leur produit du marché. Il reste encore beaucoup de prothèses qui, cachées dans les placards, dans les hôpitaux et dans les cabinets de médecin, peuvent être utilisées.

Je trouve inacceptable la réplique moralisatrice et arrogante de la députée de Winnipeg-Sud.

La mesure proposée par la députée de Nepean vise à clarifier la réglementation pour veiller à ce que ce genre de prothèse ne se retrouve plus sur le marché.

On pense que certaines personnes reliées à la société Union Carbide par exemple fournissaient la majeure partie de la matière première. Ce ne sont que des conjectures. Nous n'en avons pas entièrement la preuve, mais nous avons une documentation très intéressante. La société croit que le gel de silicone utilisé pour les prothèses ne peut être purifié. Les femmes qui ont déjà des implants mammaires courent donc le risque que ces prothèses fassent défaut et qu'un gel de silicone non purifié se répande dans leur organisme.

Un étiquetage rigoureux est utile, mais je n'ai encore jamais rencontré une femme à qui on ait montré l'étiquette avant de lui implanter une prothèse mammaire.

Mais voici ce qui m'inquiète vraiment à propos de la mesure à l'étude. D'après les commentaires de la députée de Nepean rapportés ce matin dans le *Ottawa Sun*, le projet de loi oblige les fabricants à assurer les premiers qu'un implant mammaire est absolument sans danger. Il en donne la responsabilité au fabricant.

• (1140)

Or, nous avons constaté que les fabricants sont en fait ceux qui nous ont menti à propos de la sécurité de ces implants. Ils n'ont pas prouvé qu'ils étaient sans danger. J'ose espérer que le gouvernement prendra sa responsabilité au sérieux et ne se cantonnera pas à cette mesure, qu'il ne s'en remettra pas aux fabricants, mais qu'il se fiera à une étude scientifique indépendante et aux études des ministères pour s'assurer que ces implants mammaires sont sans danger.

La lenteur et l'ineptie des autorités canadiennes en la matière ont créé une situation où nous faisons rire de nous aux États-Unis. Le dossier des Américains n'est cependant pas beaucoup plus reluisant.

Nous soulevons cette question régulièrement à la Chambre des communes depuis 1988. J'ai demandé maintes et maintes fois au gouvernement de prendre des mesures à cet égard, mais en vain.

En juillet dernier, après trois tentatives, notre ministre a finalement rencontré Marcella Tardif, Linda Wilson et moi au sujet des prothèses mammaires. C'est à la suite de cette réunion, après que le ministre eut dit à ces femmes qu'elles étaient des cas isolés, que le groupe *I know-Je sais* a été formé.

Nous avons rencontré 250 femmes au Québec. Il y a deux semaines, nous avons rencontré 150 femmes à Vancouver. Toutes ces femmes souffrent, sont inquiètes et ont désespérément besoin de services médicaux adaptés à leur situation.

Par ailleurs, nous savons que le mouvement *I Know-Je sais* a grandi. En plus de Marcella Tardif au Québec et de Linda Wilson en Colombie-Britannique, Janet Fontaine a formé un groupe associé à ce mouvement en Ontario et Laurie Dobson en a formé un en Alberta.

Nous faisons face à une très grave situation. Le problème, c'est que nous attendons un rapport du Dr Baines, la femme qui a dit, en regardant les délibérations du comité de la Food and Drug Administration, que les femmes qui se plaignent de cela ne cherchent qu'à attirer l'attention. Elle a dit que nous nous préoccupons plus des poursuites judiciaires que de la santé des femmes. C'est cette même personne qui doit faire un rapport à la Chambre des communes et au ministre pour nous dire si les prothèses mammaires devraient ou non être disponibles sur le marché canadien. Je dirais que la position du Dr Baines à cet égard est quelque peu douteuse, car elle a clairement montré qu'elle n'a aucun respect pour nous.

En fait, nous, les députés de l'opposition qui avons soulevé cette question inquiétante à la Chambre, avons été accusés de terrorisme médical. Eh bien, je dirais que ceux qui sont prêts à continuer à faire des expériences sur les Canadiennes devraient être considérés comme des partisans du fascisme médical. Nous nous souvenons des femmes qui ont servi de cobayes au cours des années 40.

Comme j'ai très peu de temps et beaucoup de choses à dire, je voudrais simplement signaler quelques préoccupations dont certaines femmes m'ont fait part dans les lettres qu'elles m'ont envoyées. L'une d'elles me dit: «En 1974, j'ai reçu un implant mammaire de silicone. L'intervention a eu lieu à Vancouver, et le chirurgien plasticien ne m'a jamais parlé des risques que cela comportait. Il ne m'est jamais venu à l'esprit que les implants pouvaient laisser échapper du silicone dans mon système. Constamment malade depuis au moins dix ans, j'ai consulté une multitude de médecins, même un psychiatre, mais en vain. Finalement, je me suis résolue à endurer mes souffrances en silence.»

Une autre dame, celle-ci de la Colombie-Britannique, me dit: «Je vous écris au sujet des implants mammaires et des risques qu'ils comportent. J'aurais aimé que le gouvernement canadien réagisse plus rapidement en adoptant une loi pour prouver qu'il se préoccupe vraiment de la santé et du bien-être des femmes, au lieu d'attendre de subir des pressions de la part de certaines femmes ayant observé la façon dont les Américains traitent ce dossier.»

Je ne veux pas prendre le temps de lire toutes les autres lettres que j'ai reçues au sujet des implants mammaires, puisque j'en ai toute une pile. L'une des femmes qui m'a écrit songe à se suicider, parce qu'elle ne peut toucher une pension d'invalidité. En effet, une femme ayant reçu un implant défectueux ou souffrant d'effets secondaires à la suite de l'insertion d'un implant mammaire n'est pas considérée comme une personne souffrant d'une incapacité ou d'une maladie. Nous sommes aux prises avec des problèmes très graves auxquels le gouvernement devrait s'attaquer.

J'ai ici, dans les deux langues officielles, la chronologie d'événements pertinents dont je voudrais vous faire part. J'espère, en terminant, avoir le consentement de tous les partis pour déposer ce document auprès du greffier.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Calgary-Sud-Ouest a la parole pour le débat.

Une voix: Et l'alternance alors?

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas d'alternance de prévue dans le cadre des affaires émanant des députés, mais je respecterai la volonté de ces derniers, quelle qu'elle soit. S'ils sont d'accord, je ne vois pas d'inconvénient.

La parole est à la députée de Hamilton-Est qui, sauf erreur, partagera le temps qui lui est accordé avec la députée de Halifax.

La députée de Hamilton-Est a cinq minutes.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de votre compréhension.

Selon moi, il n'y a pas une femme au Canada, y compris celles de part et d'autre de la Chambre, qui ne craigne de souffrir d'un cancer du sein. Les statistiques existent, et ma collègue, la députée de Nepean, en a parlé maintes et maintes fois, comme d'autres députés, du reste.

Un million de Canadiennes peuvent s'attendre à souffrir d'un cancer du sein cette année. Les statistiques sur le taux de mortalité qui en découle sont tout aussi effarantes. J'irai même jusqu'à dire que, à la Chambre, il n'y a pas une femme qui n'ait eu une parente ou une amie victime de cette terrible maladie.

L'une des raisons pour lesquelles nous devons appuyer ce projet de loi à l'unanimité, indépendamment de ce qu'a dit la députée qui a pris la parole avant moi, c'est qu'il faut faire comprendre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que le corps des femmes ne saurait servir de champ d'expérimentation.

La femme ne devrait pas avoir le fardeau de prouver qu'elle a été mutilée et que l'implant mammaire va lui coûter la vie. Le fardeau de la preuve devrait plutôt incomber au fabricant.

Dans son discours, ma collègue, la députée de Nepean, a fait ressortir des aspects lourds de signification. Elle a dit en passant, et, à mon avis, c'est important de le répéter, qu'elle et d'autres ont reçu des menaces pour avoir soulevé le problème.

J'ai en main une lettre qui mérite d'être relue. Elle vient de. . .

[*Français*]

—Réal Laperrière Inc., qui s'est déjà fait connaître publiquement par ses commentaires, et je cite:

Madame,

Je lis avec stupéfaction vos déclarations stupides concernant les implants mammaires.

Je vous mets au défi de faire cette déclaration «hors» de la Chambre des communes si vous en avez le courage, ce dont je doute.

Avant de faire de telles déclarations aussi riducules, consultez donc le rapport Kerrigan, produit à la demande du ministère de la Santé.

Heureusement. . .

Ceci, monsieur le Président, est le plus important—

. . .que le ridicule ne tue pas, vous seriez enterrée depuis longtemps.

Cette lettre, monsieur le Président, a été envoyée à une députée qui prend ses responsabilités à la Chambre des communes afin de protéger la santé des femmes. Et, dans cette lettre, il cite le rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ce faux rapport qui a été produit malgré toute la preuve, malgré tous les témoignages, même au sein de son propre ministère.

Monsieur le Président, je pense qu'il est évident que, suite à cette lettre, suite à toutes les preuves qui vont être amenées et qui sont amenées à la Chambre des communes, ce n'est pas le temps maintenant de reculer, de fuir ce problème, c'est le temps de reconnaître qu'il est directement de la responsabilité du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de protéger la santé des femmes, surtout quand on sait, monsieur le Président, que ceux qui travaillent à ce produit continuent toujours de le distribuer sur le marché, et que même un «rappel volontaire» de ce produit ne les arrêtera pas.

[*Traduction*]

Ce n'est pas un rappel volontaire qui va arrêter ces fabricants, ces gens qui s'enrichissent au détriment des femmes. Il faut leur lancer un message très clair, un message du ministre de la Santé. Dans ce message, il faudrait dire à Réal Lapierre, qui déshonore carrément l'ensemble des distributeurs du domaine médical, et à ses semblables que la Chambre des communes ne prend pas les menaces à la légère.

[*Français*]

Cette personne, à Montréal, qui a reçu ces menaces ne les prend pas à la légère. C'est très grave, c'est très sérieux. Et la responsabilité repose justement sur les épaules du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui est de faire en sorte, une fois pour toutes qu'il va, d'abord et avant tout, protéger la santé des femmes, au lieu de protéger les manufacturiers. Quel est le plus important? Notre santé ou un système manufacturier qui justement aboutit à un tel désastre?

• (1150)

Monsieur le Président, un million de femmes au Canada auront à confronter le cancer cette année. Peut-être moi-même, peut-être d'autres femmes à la Chambre, on ne le sait pas, mais on veut au moins avoir confiance que notre gouvernement va nous protéger. Ce qui existe actuellement, c'est que le ministre de la Santé nationale ne nous protège pas, il fait tout à fait le contraire. Monsieur le Président, si on parlait plutôt d'un cancer testiculaire, ou si on parlait d'une autre sorte de cancer qui touchait justement les hommes de cette Chambre, je suis convaincue qu'on n'aurait pas à attendre deux, trois ans après la démission du Dr Blais avant de faire au moins quelque chose.

Alors, je demande à vous tous d'appuyer le projet de loi tel que présenté par ma collègue.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi de ma collègue de Nepean. Mais il est aussi profondément regrettable que je sois dans la nécessité de le faire.

Depuis que je m'occupe de cette question, c'est-à-dire plusieurs années, une phrase ne cesse de me revenir en tête: montrez-moi les études qui prouvent que ces implants sont sans danger pour les femmes. Phrase on ne peut plus simple.

J'ai suivi les délibérations du comité. J'ai posé des questions à des experts qui adoptent diverses positions, et je suis revenue inlassablement à la même question: Où se trouvent donc les études qui montrent que ces implants sont sans danger pour les femmes? Est-ce si difficile à comprendre? Est-ce impossible d'accéder à ma requête?

Depuis que cette controverse fait rage, nous avons constaté que les Canadiennes, et les Américaines également, avaient été utilisées dans des affrontements politiques dont les ramifications font frémir. La semaine dernière, certains d'entre nous se sont rendus aux États-Unis et se sont entretenus de la question avec des législateurs et des journalistes à Washington. Nous avons appris que les femmes qui ont reçu des implants mammaires, particulièrement celles qui les ont reçus après une mastectomie, ont été utilisées par des groupements d'intérêts, y compris par leurs propres médecins.

Comme l'a dit ma collègue de Colombie-Britannique, à moins que ce ne soit la députée de Nepean, ou encore les deux, l'implant au gel de silicone est particulièrement populaire auprès des médecins parce qu'il est facile à mettre en place. Aucune objection, certainement. Mais la facilité d'implantation est-elle un motif suffisant, quand on sait que 6 000 Canadiennes éprouvent de graves difficultés à cause de ce genre de prothèse? Est-ce que

6 000 femmes, c'est statistiquement négligeable, aux yeux des députés d'en face?

Je sais que les députés d'en face se préoccupent de la santé des Canadiens. Toutefois, en ce qui a trait aux implants mammaires, on nous a jeté de la poudre aux yeux au fil des années. Ceux qui ont intérêt à ce que ces prothèses donnent de bons résultats nous ont répété à maintes reprises que c'est effectivement le cas. Par contre, d'autres voix comme *I know–Je sais*, lancent en vain des appels de détresse. Je demande encore une fois: «Où sont les études?»

Notre ministère de la Santé nationale et du Bien–être social est censé être l'un des meilleurs au monde. Il a très souvent protégé les Canadiens contre des médicaments et des instruments médicaux inappropriés. Qu'est–ce qui s'est passé cette fois–ci?

Si des études ont été faites, que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, son secrétaire parlementaire ou quelqu'un du gouvernement nous les présentent afin que nous puissions en prendre connaissance. En fait, il n'y a pas d'études qui ont été faites. Non seulement n'y a–t–il pas d'études qui prouvent que les implants sont sûrs, mais il n'y en a pas non plus qui prouvent qu'ils ne sont pas nocifs. Or, il existe une distinction entre ces deux aspects.

Il n'y a pas d'études. Lors de notre visite à Washington la semaine dernière, des membres du Congrès nous ont déclaré que des études commandées aux États–Unis avaient pris fin au bout de quelques mois, notamment parce qu'on a perdu contact avec la moitié des participantes en raison d'un suivi inadéquat et d'un manque de budget.

On nous lance de la poudre aux yeux. Certains nous disent: «Oui, ces prothèses sont sûres», sans disposer de preuves empiriques pour étayer leurs propos.

Nous ne demandons pas beaucoup. Nous demandons simplement que le gouvernement nous confirme que le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social, et plus particulièrement la Direction générale de la protection de la santé, font effectivement ce qu'ils sont censés faire, c'est–à–dire protéger les femmes canadiennes. Tel est l'objet du projet de loi déposé par ma collègue de Nepean. Il est extrêmement dommage qu'il ne s'agisse pas d'un projet de loi faisant l'objet d'un vote.

Nous voulons savoir où sont les études et nous voulons qu'on nous les montre!

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, je tiens à souligner que la santé et la sécurité des Canadiennes sont de la plus haute importance et que la question des prothèses mammaires est cruciale et d'une actualité brûlante.

La sécurité des implants mammaires vendus au Canada préoccupe le ministère de la Santé nationale et du Bien–être social depuis de nombreuses années. Cependant, les dispositions interdisant la vente d'instruments médicaux jugés inefficaces et non sécuritaires ne devraient pas être conçues en fonction d'une seule catégorie d'instruments, comme c'est le cas actuellement dans le projet de loi C–279.

Je signale que tous les appareils médicaux présentent un certain risque. Les Canadiens décident d'utiliser divers types d'instruments médicaux, comme les valves cardiaques, les stimulateurs, les machines de radiographie et les implants mammaires parce que les avantages qui y sont associés compensent les risques qu'ils présentent pour la santé. Les Canadiens tirent grand profit des instruments médicaux parce qu'ils accroissent leur mobilité ainsi que leur longévité et qu'ils améliorent leur qualité de vie.

La santé des femmes qui ont des implants est la préoccupation première du ministre et du Ministère. Le Ministère a d'ailleurs adressé une lettre à tous les médecins du pays pour les informer de la situation des implants mammaires au Canada. Les médecins ont d'ailleurs été tenus au courant de l'évolution des choses. Une ligne ouverte a été établie pour informer les femmes. En novembre dernier, le Ministère a également élaboré des exigences en matière d'étiquetage pour les implants à gel de silicone ou à solution saline. Les fabricants d'implants mammaires ont été avisés qu'ils devaient inscrire des avertissements sur les étiquettes de tous ces produits. Cette information aide les femmes à prendre, en consultation avec leur médecin, des décisions en connaissance de cause quant aux risques liés aux implants mammaires.

Certains risques doivent faire l'objet d'une mention sur l'étiquette. Les données figurant sur l'étiquette sont au nombre des renseignements à fournir pour se conformer à la réglementation relative aux appareils médicaux. On conseille aux fabricants de renseigner les femmes envisageant l'implantation de prothèses mammaires à gel de silicone ou à solution saline sur les risques pouvant découler de ces interventions chirurgicales. En outre, il serait bon de renseigner celles–ci sur les risques liés à la

contraction de la capsule, aux dépôts de calcium, à la rupture de l'implant, aux modifications de la sensibilité du sein et à l'interférence avec la mammographie. Ces renseignements doivent figurer sur l'étiquette de tout implant mammaire vendu actuellement au Canada. Ces renseignements sont nécessaires pour permettre aux femmes et à leur médecin de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'implantation de ces prothèses.

Toutes ces mesures visent à renseigner les femmes, leurs médecins et la population canadienne en général sur les risques pour la santé qui peuvent découler de l'implantation de ces appareils. Ces renseignements permettront aux femmes, à toutes les femmes, de faire des choix éclairés relativement aux implants mammaires. Toutefois, le projet de loi présenté par la députée aurait pour effet d'interdire certains implants mammaires contenant une substance prescrite, qui n'auraient pas fait l'objet d'une évaluation scientifique des risques qui lui sont inhérents et des avantages que présente l'instrument médical. Pourtant, tout dispositif présente un élément de risque. C'est l'évaluation de ce risque par rapport aux avantages qui permet de. . .

• (1200)

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps attribué pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminé.

Mme Gaffney: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Les députés conviendront pour la plupart, je crois, que l'affaire dont nous discutons ici ce matin est extrêmement importante. C'est pourquoi je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre le débat sur ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a pas consentement unanime. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, dont le Comité législatif C a fait rapport avec des amendements.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a 35 motions d'amendement pour l'étape du rapport du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 3, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 24, 25, 27, 28 et 35, inscrites au nom du ministre de l'Environnement, proposent toutes des corrections techniques dans une langue seulement. Elles seront groupées aux fins du débat et le vote sur la motion no 1 vaudra pour les quinze autres motions.

Les motions nos 2, 4, 5, 6, 7, 16, 20 et 26, inscrites au nom du ministre de l'Environnement, proposent des modifications de forme qui visent à rendre le projet de loi conforme aux amendements faits à l'étape de l'étude en comité ou à corriger des incohérences dans le projet de loi. Elles seront groupées aux fins du débat, le vote sur la motion no 2 valant pour les sept autres motions.

[*Français*]

Les motions nos 11 et 18, inscrites au nom de l'honorable député de Davenport, seront groupées pour les fins du débat, mais elles feront l'objet de votes distincts.

Les motions nos 19 et 29, aussi inscrites au nom de l'honorable député de Davenport, seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion no 19 vaudra pour la motion no 29.

Les motions nos 21, 22 et 30, inscrites au nom du ministre de l'Environnement, seront groupées pour les fins du débat. Le vote sur la motion no 30 vaudra pour les motions nos 21 et 22.

[*Traduction*]

La motion nº 31, inscrite au nom du député de The Battlefords—Meadow Lake, fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

La motion nº 32, inscrite au nom du député de The Battlefords—Meadow Lake, la motion nº 33, inscrite au nom du député de Davenport et la motion nº 34, inscrite au nom du ministre de l'Environnement, seront groupées aux fins du débat. Les motions nºs 32 et 33 feront l'objet de votes distincts. Si la motion nº 32 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre la motion nº 34 aux voix, mais si la motion nº 32 est rejetée, il faudra mettre la motion nº 34 aux voix.

[*Français*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (au nom du ministre de l'Environnement) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-13, dans la version française, dans le préambule, en retranchant les lignes 2 à 6, page 1, et en les remplaçant par ce qui suit:

«que le gouvernement fédéral vise au développement durable par des actions de conservation et d'amélioration de la qualité de l'environnement, ainsi que de promotion d'une croissance économique de nature à contribuer à la réalisation de ces fins;».

Motion nº 3.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 5, dans la version française en retranchant la ligne 13, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ses règlements,».

Motion nº 8.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 11, dans la version française en retranchant la ligne 13, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«11. (1) Dans le cas où l'évaluation envi-».

Motion nº 9.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 11, dans la version anglaise, en retranchant la ligne 24, page 10, et en la remplaçant par ce qui suit:

«made, and shall be referred to in this Act as».

Motion nº 10.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 15, dans la version française, en retranchant les lignes 28 à 37, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(3) Est effectuée, dans l'un ou l'autre des cas suivants, l'évaluation environnementale de toute opération—construction, exploitation, modification, désaffection, fermeture ou autre—constituant un projet lié à un ouvrage:

a) l'opération est proposée par le promoteur;

b) L'autorité responsable ou, dans le cadre d'une médiation ou de l'examen par une commission et après consultation de cette autorité, le ministre estime l'opération susceptible d'être réalisée en liaison avec l'ouvrage.»

Motion nº 12.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 20, dans la version française, en retranchant les lignes 16 à 18, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(iii) si les préoccupations du public le justifient.»

Motion nº 13.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 23, dans la version française,

a) en retranchant la ligne 39, page 18, et en la remplaçant par ce qui suit:

«res d'atténuation indiquées, la réalisa-»;

b) en retranchant la ligne 9, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«indiquées, que le projet soit suscepti-»;

c) en retranchant la ligne 14, page 19, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nuation indiquées, est susceptible».

Motion nº 14.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 28, dans la version française, en retranchant la ligne 35, page 20, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mesures d'atténuation indiquées, entraîner».

Motion nº 15.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 29, dans la version française en retranchant la ligne 32, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tivement à cette question et soumettre celle-ci à».

Motion nº 17.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 30, dans la version française, en retranchant la ligne 39, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(i) impartiale, non».

Motion nº 23.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 48, dans la version française, en retranchant la ligne 7, page 32, et en la remplaçant par ce qui suit:

«l'égard duquel aucune attribution visée».

Initiatives ministérielles

Motion nº 24.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 50, dans la version francaise,

a) en retranchant la ligne 17, page 35, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nuation indiquées, la réalisation du projet»;

b) en retranchant la ligne 33, page 35, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion indiquées, la réalisation du projet n'est».

Motion nº 25.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 51, dans la version francaise,

a) en retranchant les lignes 16 et 17, page 36, et en les remplaçant par ce qui suit:

«tion des mesures d'atténuation indiquées, la réalisation du projet n'est pas»;

b) en retranchant la ligne 26, page 36, et en la remplaçant par ce qui suit:

«des mesures d'atténuation indiquées, la»;

c) en retranchant la ligne 30, page 36, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'ils sont justifiables dans les circonstances.»

Motion nº 27.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 55, dans la version française en retranchant les lignes 38 et 39, page 40, et en les remplaçant par ce qui suit:

«*l'accès à l'information* s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute»..

Motion nº 28.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 58, dans la version française,

a) en retranchant la ligne 13, page 42, et en la remplaçant par ce qui suit:

«indiquées, est susceptible d'entraîner des»;

b) en retranchant les lignes 12 à 14, page 43, et en les remplaçant par ce qui suit:

«de codes de pratique, d'accords, de critères ou d'arrêtés établis en application du présent article, ainsi que la possibilité, pour quicon-»..

Motion nº 35.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 72, dans la version française, en retranchant la ligne 7, page 50, et en la remplaçant par ce qui suit:

«lors de cette entrée en vigueur.»

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, permettez-moi d'abord de dire à la Chambre que je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui à titre de secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Je veux aussi transmettre à la Chambre les excuses du ministre qui ne peut pas être présent aux discussions d'aujourd'hui en raison d'un engagement important. Il participe en effet à la conférence Globe 92, ainsi qu'à une réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, qui aura lieu au cours de la semaine.

Les amendements groupés dont nous sommes saisis à cette étape sont des modifications de forme. Ils corrigent des erreurs grammaticales commises au cours d'étapes précédentes. Dans la plupart des cas, ces amendements visent à faire en sorte que le texte français soit complet et exact. Par conséquent, je ne crois pas qu'ils puissent être contestés. Je profite toutefois de l'occasion pour remercier les membres du comité, même si j'aurai peut-être l'occasion de le faire plus tard. Le comité sait que nous travaillons à ce projet de loi depuis plusieurs mois.

Une voix: Des années.

M. Clark (Brandon—Souris): Mon collègue parle d'années. Je tiens à dire cependant avec la plus grande conviction que le projet de loi dont nous sommes saisis est une meilleure mesure grâce à l'énorme débat et à l'étude approfondie dont il a fait l'objet. Comme nous le verrons durant la journée, un certain nombre de modifications présentées par le gouvernement découlent en fait de l'acceptation à l'étape du comité d'amendements propposés par divers membres du comité. En fait, même si ces amendements sont inscrits au nom du ministre de l'Environnement, les membres du comité auront vraiment le sentiment qu'ils ont joué un rôle très important dans tout le processus.

J'y reviendrai tout à l'heure. À ce stade-ci, je voudrais remercier les députés pour leur rôle très actif et leur collaboration. Nous avons aussi fait appel à deux avocats que nous avait envoyés le Réseau canadien de l'environnement dans les dernières étapes du processus; je crois que c'était là une bonne façon de procéder et je m'attends à ce qu'elle soit adoptée non seulement par notre comité, mais également par d'autres comités peut-être à l'avenir.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, après avoir pris connaissance des versions anglaise et française du projet de loi, je crois que ces «amendements de forme» soulèvent de très importantes questions

de principe sur lesquelles je voudrais m'attarder et je tiens également à répondre au secrétaire parlementaire.

[*Français*]

La Loi C-13 aura un impact majeur sur l'avenir écologique du Canada. Le principe des évaluations environnementales est au coeur d'une prise de conscience majeure. L'écosystème global n'est pas une ressource inépuisable.

C'est pourquoi nous appuyons sans réserve le principe d'une loi sur les évaluations environnementales pour le Canada. D'ailleurs, le rapport Brundtland classe la notion d'études d'impact comme un élément vital du concept de développement durable.

S'il y a un enseignement que l'expérience de l'Europe de l'Est peut nous léguer, c'est que le développement aveugle aux dépens de la qualité environnementale n'est tout simplement pas du développement, car il ne représente qu'une action à court terme, qui n'a aucun caractère permanent.

• (1210)

Voilà pourquoi le temps est venu de repenser complètement notre approche face au développement et au progrès qu'on y associe, car l'avancement du genre humain ne peut se passer d'une planète en santé

[*Traduction*]

Ce projet de loi que nous examinons aujourd'hui fait suite à plusieurs années de contestations judiciaires qui ont forcé le gouvernement à agir. C'est également, comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, le fruit de près de deux ans de travail intense au comité législatif, travail qui a permis de transformer ce projet de loi tout à fait inoffensif en une mesure un peu plus efficace.

La procédure d'établissement de ce projet de loi en elle-même était plutôt inhabituelle. Nous, les libéraux, étions vivement opposés au projet de loi initial. À la suite de l'étape de la deuxième lecture, nous avons entendu des dizaines de témoins de l'industrie et des groupes environnementaux qui étaient d'accord avec nous. Je dois dire à son crédit, et je voudrais en féliciter le secrétaire parlementaire, que le gouvernement a décidé de tenir compte d'un grand nombre des préoccupations qui avaient été exprimées avec vigueur et a proposé des amendements considérables.

En effet, par suite du travail de notre comité, dans lequel le secrétaire parlementaire a joué un rôle capital, nous nous retrouvions pour ainsi dire avec un projet de loi complètement neuf.

Le comité a alors sollicité le point de vue d'une douzaine de personnes au sujet des amendements. Là encore, leurs interventions ont grandement influé sur le projet de loi. Quand l'étude finale de chaque article a enfin commencé, comme on l'a dit tout à l'heure, nous avons alors fait venir deux témoins spéciaux qui nous ont fait part de leurs connaissances approfondies du droit environnemental. Le projet de loi que nous présentons aujourd'hui est le fruit de ce travail.

Nous devons nous rappeler du contexte dans lequel ce projet de loi a été élaboré. Il marque l'aboutissement de plusieurs années de vives controverses concernant l'évaluation environnementale de grands projets tels que Rafferty-Alameda, Oldman, ALPAC, Kemano et Point Anconi. Toutes les discussions ayant entouré ces projets ont amené le public à douter de l'intégrité du processus d'évaluation et ont enlevé toute certitude en matière de planification dans les secteurs public et privé.

Ce que nous avons presque toujours eu, au cours des dernières années, c'est une évaluation environnementale par décision des tribunaux. En janvier dernier, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement définitif sur une série de décisions judiciaires concernant l'application des lignes directrices sur le processus d'évaluation environnementale et a affirmé que la Constitution confère suffisamment de pouvoirs au gouvernement fédéral pour effectuer des évaluations environnementales.

La Chambre est maintenant saisie de ce projet de loi qui fournira un cadre prévisible pour l'évaluation des projets. Toutefois, je pense que la mesure législative dont nous sommes saisis est loin de présenter un processus d'évaluation environnementale parfait. Il y a des lacunes dans le principe qui sous-tend ce projet de loi.

Permettez-moi de citer quelques-unes de ces lacunes. Ce projet de loi ne s'applique ni aux programmes ni aux politiques du gouvernement. Il ne prévoit pas de financement obligatoire pour les intervenants. Il n'exige pas la prise en compte de considérations environnementales, telles que la nécessité d'un projet. Il ne nécessite pas non plus qu'on puisse recourir à d'autres possibilités assez tôt dans le processus de planification. Il laisse le pouvoir de donner le coup d'envoi d'un projet au ministre que ce projet intéresse le plus. Il ne prévoit aucun mécanisme permettant l'application efficace des modalités d'approbation du projet.

Pour commencer, nous croyons que le préambule du projet de loi devrait rappeler que la disposition constitutionnelle sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement est à la base du processus. La décision de la Cour suprême concernant le barrage sur la rivière Oldman a établi que les anciennes lignes directrices étaient régies par cette disposition sur la paix, l'ordre et le bon gouvernement, et nous croyons que le projet de loi C-13 devrait en tenir compte.

Nous regrettons également que le gouvernement ait limité l'application du processus d'évaluation aux travaux matériels, sans inclure les programmes et les politiques. Depuis un an, nous constatons que les évaluations environnementales des programmes et des politiques doivent avoir un fondement législatif. En juin 1990, quand ce projet de loi a d'abord été présenté, le ministre à l'époque, l'actuel secrétaire d'État, avait promis que toutes les propositions présentées au Cabinet fédéral feraient l'objet d'une évaluation environnementale interne. Il avait promis une déclaration sur les répercussions environnementales des nouvelles politiques et des nouveaux programmes au moment où l'initiative du Cabinet serait annoncée.

Vingt-et-un mois se sont écoulés, et pas une seule évaluation de politiques n'a encore été annoncée. L'actuel ministre de l'Environnement a répété à maintes reprises que ces examens n'ont pas été effectués parce que l'élaboration de la méthode est très compliquée.

Il n'est pas difficile d'interpréter les choses de la façon suivante: le gouvernement ne s'est pas rendu compte des conséquences de la déclaration du ministre, l'actuel secrétaire d'État, et cherche à gagner du temps.

Il est clair que, tout comme il a fallu passer par tous les paliers du système judiciaire canadien pour que le gouvernement accepte finalement de procéder à des évaluations de projets, il est également clair qu'il convient d'élaborer une méthode légalement applicable pour qu'il tienne sa promesse à l'égard des évaluations de politiques.

Or, ce projet de loi ne renferme pas le principe le plus fondamental, soit un système d'évaluation demandant réellement une participation et un programme de financement obligatoire des intervenants. Bien que le projet de loi confère au ministre le pouvoir d'établir ce programme, ce pouvoir est purement discrétionnaire.

Les libéraux considèrent que le financement des intervenants revêt une importance cruciale pour tout le processus d'évaluation environnementale. Ce financement permet d'améliorer grandement les décisions qui sont prises et constitue une des rares possibilités qu'offre notre société de faire participer le public aux décisions concernant l'élaboration de projets importants.

Les Canadiens sont loin en avance sur leurs gouvernements dans leur préoccupation au sujet de la protection de l'environnement et dans leur désir d'un gouvernement entièrement transparent qui confère à la population le pouvoir de protéger l'environnement et de participer à la prise des décisions. Ces éléments sont indispensables si nous voulons nous diriger vers un développement durable et amener le public à comprendre les changements qui doivent s'opérer.

Le financement des intervenants est essentiel à ce projet de loi. Cependant, ce dernier ne prévoit pas l'examen des solutions de rechange d'un projet dès le début de la phase préliminaire du processus. Pourtant, l'intégration des considérations environnementales et de la planification initiale est essentielle à une évaluation efficace.

En limitant la considération du besoin et des méthodes possibles pour répondre à ce besoin à l'étape de l'étude globale, on impose les considérations environnementales alors que la proposition est déjà bien avancée. Nous regrettons aussi que le ministre responsable ait autant de pouvoirs pour décider si un projet doit continuer ou être arrêté.

Le projet de loi C-13 limite la commission d'évaluation environnementale à faire des recommandations au ministre de l'Environnement et c'est lui qui est ensuite responsable. C'est donc au ministre, et à lui seul, qu'il incombe de décider de ce qu'il y a lieu de faire à la suite du rapport de la commission d'évaluation. Une telle structure est la porte ouverte aux considérations et aux ingérences politiques.

Les libéraux veulent une structure plus indépendante. Nous sommes en faveur d'un organisme indépendant qui serait chargé d'administrer et de faire appliquer le processus d'évaluation environnementale. Il aurait l'autorité d'améliorer une initiative, de la renvoyer à la médiation ou à une commission pour des audiences publiques, ou encore de la refuser. La décision de l'organisme pourrait ensuite faire l'objet d'un appel au Cabinet.

Enfin, je vais conclure là-dessus, nous nous inquiétons du fait que le projet de loi n'ait pas de mécanisme efficace garantissant que les conditions d'approbation d'un projet seront respectées.

Ce projet de loi est un pas en avant, un pas en vue de nous sortir du bourbier de l'évaluation environnementale par tribunaux interposés. Il donnera une plus grande certitude à tous les intervenants.

Cela dit, il est clair qu'un futur gouvernement libéral apporterait de nombreux changements à ce projet de loi, pour qu'il soit vraiment l'instrument qui permettra de promouvoir un développement vraiment durable sur le plan environnemental.

Voilà ce que j'avais à dire sur les modifications de forme apportées.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, il a fallu bien du temps avant que nous puissions débattre du projet de loi C-13 à la Chambre des communes.

Pour ma part, j'ai participé à ce projet de loi depuis le tout début, ayant été nommé au comité chargé de l'étude préalable du projet de loi C-78, prédécesseur du projet C-13; je suis donc très heureux de le voir enfin arrivé à cette étape.

Je suis aussi très heureux de voir les changements qui y ont été apportés depuis la rédaction de la première version. J'ai quelques observations à faire maintenant, mais avant j'aimerais exprimer une inquiétude quant à la façon dont le projet de loi a été présenté en Chambre aujourd'hui.

• (1220)

De toutes les semaines de l'année où le gouvernement aurait pu mettre ce projet de loi en délibération, il a choisi celle-ci pour le faire, alors que le ministre de l'Environnement est pris par d'autres engagements à l'extérieur d'Ottawa. Il participe à une conférence très intéressante et très importante sur l'environnement, «Globe 92». Nous connaissons depuis de nombreux mois la date de cette conférence.

Bien que ce projet de loi soit rendu à l'étape du rapport depuis longtemps, on a choisi de l'appeler cette semaine.

Je suis très déçu que le ministre de l'Environnement ne soit pas avec nous aujourd'hui car il a fait énormément de travail afin que ce projet de loi parvienne à cette étape et il ne pourra pas être témoin de la conclusion de tous les efforts qu'il a consacrés, et que nous avons consacrés, à l'examen ministériel et à l'étude en comité.

Avant de passer aux points précis des amendements et du projet de loi, je voudrais mentionner que je suis très reconnaissant au ministre de l'Environnement d'avoir laissé évoluer le projet de loi dans le sens qu'il a pris.

Son personnel, les fonctionnaires du ministère et tout particulièrement les membres du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et les fonctionnaires du ministère de la Justice l'ont bien conseillé. Son secrétaire parlementaire a fourni un appui particulièrement utile durant l'étude en comité.

J'ai été très heureux de travailler avec le secrétaire parlementaire et les membres du bureau. Quant au président et à la vice-présidente du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, M. Michael Dorais et M^me^ Karen Brown, ils se sont montrés très utiles tout au long des travaux d'élaboration. En outre, je voudrais sincèrement remercier M^me^ Beverly Hobby, du ministère de la Justice, de ce qu'elle a pu faire à l'étape du comité pour nous permettre d'en arriver là.

Comme mon ami le député libéral l'a déjà fait remarquer, le comité a été assisté dans son travail par deux avocats en droit de l'environnement. Pour les travaux en comité, je crois que c'est une première à la Chambre des communes. Le comité a très bien été servi par M. Bill Andrews, de la *West Coast Environmental Law Association* et M. Brian Pannell, de McJannet Rich de Winnipeg, qui nous ont offert leur aide spécialisée pendant la modification du projet de loi.

Évidemment, tout député de cette Chambre qui a pu prendre connaissance du projet de loi C-13 et le comparer avec le projet de loi C-78 s'est aperçu de la grande différence qui existe entre ces deux mesures législatives et de l'excellente contribution que ces deux personnes nous ont apportée. Il faut remercier la présidence du comité de nous avoir permis d'organiser et d'utiliser ce processus.

En outre, je tiens à remercier d'une façon particulière et personnelle M. Louis-Philippe Côté, de la Bibliothèque du Parlement, qui nous a largement aidés en rédigeant des amendements pour mon côté de la table ainsi que les membres de mon personnel et du personnel de recherche de mon parti, M. Bruce Tate et M^me^ Sue Wilms, qui se sont énormément dévoués pour nous aider à réaliser ce que nous avons fait dans ce projet de loi.

À mesure que nous poursuivrons notre étude aujourd'hui et lorsque nous arriverons à la troisième lecture, vous verrez que les amendements proposés ont largement contribué à améliorer le projet de loi.

Il y a un autre point que je voudrais souligner ici. J'espère que le gouvernement en prendra note. Ce processus a commencé il y a un peu plus de deux ans. En fait, il a probablement commencé il y a quatre ans lorsque la nécessité d'une loi sur les évaluations environnementales s'est fait connaître. Cependant, il y a un peu plus de deux ans, le gouvernement a reconnu qu'une telle loi allait exiger toute une somme de travail.

Le gouvernement a formé un comité pour procéder à ce qui s'appelle l'examen préalable du projet de loi C-78. J'ai été nommé membre de ce comité et, avant que nous ayons pu effectuer la majeure partie de notre examen, le

projet de loi a été présenté à la Chambre, et le comité a été transformé en comité législatif.

À mon avis, et j'insiste sur ce point, le gouvernement devrait recourir davantage à l'examen préalable des projets de loi de cette nature qui ont une grande importance et qui sont plutôt de forme.

Compte tenu des modifications apportées au projet de loi, il est évident que nous aurions pu sauver énormément de temps au Ministère et à tous les partis à la Chambre si nous avions pu poursuivre notre examen préalable jusqu'au point où nous en sommes aujourd'hui avant que le projet de loi ait été mis dans sa forme définitive et présenté à la Chambre pour que nous poursuivions le débat.

J'ai appuyé l'examen préalable. J'étais presque déçu lorsqu'on a mis fin à cet examen pour présenter le projet de loi dans la forme où il était, et nous avons pu constater, parce que c'était évident, que le projet de loi n'avait pas été rédigé à la lumière de toutes les connaissances nécessaires étant donné son importance et toute la précision qu'il exige.

En terminant, je tiens à souligner que nous, les députés du Nouveau Parti démocratique qui avons travaillé à l'examen du projet de loi et aux consultations s'y rapportant, sommes prêts à reconnaître que le projet de loi C-13 est peut-être le projet de loi environnemental le plus important jamais présenté par le gouvernement.

La Loi sur la protection de l'environnement que la chambre a adoptée il y a quelque temps était une mesure législative importante qui marquait un grand pas en avant dans ce domaine mais si, aux termes de ce projet de loi sur l'évaluation environnementale, les Canadiens sont exclus des évaluations environnementales, si le public ne peut pas y participer et si le gouvernement ne prend pas l'évaluation environnementale au sérieux, notre pays, le monde, la planète sont condamnés à brève échéance.

Les personnes qui se rendront au Brésil en juin vont reconnaître l'importance de cette mesure législative—je sais qu'en fait c'est déjà le cas car j'ai lu les rapports des tables rondes et autres conférences préparatoires à celle qui se tiendra au Brésil en juin 1992. Nous devons, dès le début de ce débat, reconnaître l'importance de ce projet de loi.

En acceptant un bon nombre des amendements proposés, le gouvernement a laissé entendre combien ce projet de loi était important pour lui; je suis ravi que nous poursuivions nos travaux sur cette mesure législative au cours des deux ou trois prochains jours avec l'intention de les mener à bonne fin et d'adopter une loi sur l'évaluation environnementale qui servira bien notre pays.

Tout comme mon collègue qui vient de parler, j'aimerais souligner au tout début de ce débat que si ce projet de loi avait été rédigé par un gouvernement néo-démocrate, il serait très nettement différent de ce que nous proposons aujourd'hui.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler du projet de loi C-13, en particulier à propos de ce premier groupe d'amendements. Ils semblent certes très axés sur la forme, comme l'a fait remarquer non collègue, le secrétaire parlementaire.

J'estime qu'il vaut la peine d'étudier attentivement les amendements en question. Il est bon de faire savoir au public en quoi consiste ces changements et quelles autres modifications le gouvernement devrait aussi apporter à ce stade et qu'il a négligé de faire.

La plupart des députés à la Chambre et de nombreux Canadiens savent que le processus d'évaluation environnementale a vraiment commencé en 1974 dans notre pays avec les lignes directrices assez vagues à l'intention du Cabinet—cela se passait sous un gouvernement minoritaire, entre 1972 et 1974—et elles ont été suivies par le décret relatif aux lignes directrices sur le CRE, décret qui a été adopté en 1984 et qui a eu, par l'intermédiaire d'une série de décisions judiciaires comme celle de Rafferty-Alameda, l'effet qu'a le droit administratif.

Le gouvernement s'inquiète, je le sais, de l'augmentation du nombre de conseils d'évaluation environnementale que les tribunaux l'ont fondamentalement obligé d'établir. Ceux-ci sont passés d'environ trois, il y a quatre ans, à plus de 20 par an actuellement.

• (1230)

Je viens de jeter un coup d'oeil il y a un instant à un document ministériel, classé secret, qu'il est toujours bon d'avoir pendant un débat parce que cela peut nous donner une bonne idée de quel genre de dépenses et d'années-personnes le gouvernement prévoyait à propos de ce projet de loi, quel genre d'échappatoires il voulait y ménager et quelles sont celles qu'il y a laissées. C'est l'un des problèmes dont on va entendre parler à maintes reprises au cours de ce débat cette semaine, à savoir que le gouvernement a essayé, avec succès apparemment, d'assujettir aux décisions des tribunaux certains articles du projet de loi C-13 pour qu'il soit plus difficile de faire évaluer correctement certains types de projets dans l'intérêt du public. Ce projet de loi contient aussi d'énormes échappatoires dont nous parlerons assurément. On en

trouve certaines dans ces motions, et je vais en parler plus en détail dans un instant.

Bien sûr, il y a toute la question des règlements. Comme me l'a rappelé ce matin mon collègue de Battlefords—Meadow Lake, il existe 15 séries de règlements. Il a fait un travail extraordinaire, mettant de l'ordre dans plus d'une centaine d'amendements pour essayer d'épurer une mesure législative très complexe, peut-être trop complexe. Quand on pense en effet que cette mesure législative comporte 15 séries de règlements représentant des pages et des pages, on ne peut que se rappeler le vieil adage selon lequel plus une loi est longue, plus elle renferme d'échappatoires.

C'est comme l'impôt sur le revenu. Si le gouvernement continue à produire des quantités considérables de règlements fiscaux, c'est pour aménager de nouvelles échappatoires pour leurs amis.

Voyons un peu à combien le ministre de l'Environnement évaluait les coûts à la suite de la promesse contenue dans le discours du Trône. Pour donner suite au décret sur les lignes directrices pris par le Cabinet en 1984, au lendemain de la décision fédérale concernant le barrage Rafferty-Alameda, on pouvait s'attendre, pour l'exercice financier 1989-1990, à des services votés de 53 millions de dollars. Il demandait seulement 500 000$ de plus et voulait que le nombre d'années-personnes soit porté à 351, soit une augmentation de 300 années-personnes par suite des décisions rendues par le tribunal. Il s'attendait à ce que, d'ici 1993-1994, les services votés atteignent 118 millions de dollars par an et le nombre d'années-personnes 351, de façon à disposer en réalité de 537 personnes pour faire appliquer le décret sur les lignes directrices, conformément aux décisons rendues par les tribunaux.

Voilà comment nous en sommes arrivés là. Le Cabinet rend une décison vague en 1974. Et en 1984, on a un décret du Cabinet en conséquence. En 1987, est publié *Notre avenir à tous*, mieux connu sous l'appellation de rapport Brundtland, qui recommande que tous les pays dans le monde se dotent d'un processus d'évaluation environnementale obligatoire, car on a fini par reconnaître en 1987 non seulement qu'un tel processus est rentable, mais qu'on ne peut avoir de développement durable sans un tel processus. Il faut commencer dès le processus d'examen préalable et examiner des solutions de rechange aux projets, chose dont le gouvernement s'est malheureusement dispensé, comme l'a fait remarquer mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake. Le gouvernement refuse d'examiner des solutions de rechange à l'étape la plus importante, celle de la conception d'un projet. L'importance de ces évaluations est maintenant reconnue dans le monde entier, car l'environnement dans bien des régions, sinon dans la plupart des régions du globe, continue de se dégrader à cause de travaux de construction ou de développement abusifs, de mauvaises habitudes relatives aux décharges et ainsi de suite.

Le gouvernement a pris un engagement. À l'automne de 1987, notre propre premier ministre, tout comme les premiers ministres provinciaux, a approuvé le rapport de la commission Brundtland et, depuis quatre ans, nous avons d'abord été saisis du projet de loi C-78, puis par la suite du projet de loi C-13 qui est né de son prédécesseur. Aujourd'hui, nous étudions les amendements qui sont proposés par le gouvernement, par mon collègue de The Battleford—Meadow Lake et par mes collègues du Parti libéral qui reconnaissent une efficacité relative au projet de loi. Je ne suis pas sûr qu'on puisse parler d'efficacité. Il me paraît encore peu efficace. Il nous reste à voir quel impact il aura sur certains grands projets comme ceux de la Baie James, de Rafferty-Alameda, de la rivière Oldman, de Kemano II et de Pointe Aconi, car il y a comme ça des projets pour une valeur de 20 à 60 milliards de dollars qui ont franchi les étapes de la conception et de l'élaboration ou qui sont déjà réalisés comme celui de la rivière Oldman.

On peut souvent juger une mesure législative par la façon dont le gouvernement agit au cours de la période préalable à la présentation du projet de loi. Par exemple, dans le cas du barrage Oldman, on se demande pourquoi le ministre des Transports n'a pas émis d'ordonnance, lui qui en a le pouvoir et l'autorité aux termes de la Loi sur les eaux navigables, afin d'interdire qu'on continue de remplir le réservoir. Les études se poursuivent. Le groupe d'étude est encore sur place. La Cour suprême du Canada a rendu une décision à ce sujet, que le gouvernement refuse pourtant de respecter.

Je le répète, ce projet de loi est inefficace et est administré par une équipe qui ne vaut pas mieux. Il y a le ministre de l'Environnement, le ministre des Transports et tous les autres ministres, qui proposent un projet de loi truffé d'échappatoires, de pouvoirs discrétionnaires, de 15 séries de règlements. Vous avez donc sur le terrain une équipe de bureaucrates que vous dirigez selon votre volonté.

Monsieur le Président, en tant qu'ancien centre au football, vous savez à quel point il est important de faire respecter sa volonté. Vous avez toujours réussi à le faire ici, mais je ne peux en dire autant de certains de vos collègues. Quand j'examine certains grands projets, je me demande s'ils ont imposé leur volonté et exercé leur discrétion dans l'intérêt de l'environnement.

J'ai l'impression qu'ils ont échappé le ballon à plusieurs reprises. Vous, par contre, vous n'avez jamais raté une remise de ballon. J'ai visionné de vieilles séquences. Toutefois, les ministres ont joué à maintes reprises sans casque protecteur, et le public s'inquiète du fait que le gouvernement n'a pas montré qu'il tient vraiment à protéger la qualité de l'air et de l'eau, les forêts ainsi que la faune, ni même à respecter les engagements que nous avons pris à l'échelle internationale en ce qui concerne le réchauffement de la planète, la couche d'ozone et ainsi de suite.

Je dirais que c'est un projet de loi plutôt inefficace. Les libéraux disent qu'il n'est pas assez sévère, mais nous entendrons peut-être le ministre nous dire, plus tard dans la semaine, qu'il donne aux autorités tous les pouvoirs nécessaires.

Regardons un peu, de façon plus approfondie, où pourrait nous mener ce projet de loi à cause des pouvoirs discrétionnaires qu'il prévoit et de la possibilité laissée au gouvernement de recourir à la médiation plutôt qu'à des commissions publiques et à cause du fait que l'aide financière aux intervenants n'y est pas prévue, comme elle aurait dû l'être. S'il y a un examen préalable, le public doit avoir accès à certaines formes d'aide financière. S'il y a un examen par une commission ou s'il y a médiation, on doit prévoir des fonds auxquels le public peut avoir recours par l'intermédiaire des tribunaux, si nécessaire.

Le message que le gouvernement envoie n'est pas clair. Il dit aux provinces et aux territoires de ne pas s'en faire. Quant au secteur privé, il lui chante *Don't worry, be happy*, cette petite chanson que vous connaissez certainement, monsieur le Président. C'est le message que le gouvernement envoie au secteur privé. «Dès que cette mesure législative entrera en vigueur, vous pourrez allez de l'avant avec vos grands projets parce que nous aurons tous ces pouvoirs discrétionnaires que nous donne cette loi.»

Comme l'a signalé mon collègue, le député de LaSalle—Émard, il y aura bientôt des élections, et le gouvernement néo-démocrate devra probablement refondre des parties importantes de cette mesure législative parce qu'elle est trop vague. Je sais, monsieur le Président, que vous n'aimez pas les mesures législatives trop vagues, et moi non plus. Tous les partis auraient dû travailler ensemble pour présenter un meilleur projet de loi à cet égard, mais je suppose que, comme le gouvernement est majoritaire, il a décidé que ce n'était pas la bonne façon de procéder.

Je dois dire que mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a fait de l'excellent travail pour améliorer quelque peu le projet de loi. Les libéraux s'en sont mêlés de temps à autre et ont proposé d'apporter quelques changements qui tiennent du rafistolage, mais il y a du travail à faire dans les prochains jours. J'espère que le gouvernement se montrera coopératif et qu'il étudiera sérieusement la possibilité d'apporter certaines des modifications importantes que nous avons proposées. Je sais qu'il en a accepté bon nombre, mais il devrait en retenir d'autres. À mon avis, la population veut une loi qui sera utile et qu'on pourra vraiment mettre en application.

• (1240)

J'ai examiné brièvement le synopsis de communication. Il porte les mentions «secret» et «réservé au ministre», mais c'est toujours intéressant d'y jeter un coup d'oeil. Le document traite des «répercussions prévues de l'adoption du projet de loi». On y prévoit que 90 p. 100 des Canadiens accueilleront très favorablement cette mesure législative.

Selon le synopsis, les médias pourraient lui accorder une note de 4 sur 5. Cette mesure pourrait aussi faire les manchettes. Voici le genre de grands titres auxquels le ministre s'attend. Je vais vous en donner seulement deux exemples. Dans le cas d'un accueil positif, le titre pourrait être «Réforme gouvernementale favorisant le développement durable». Dans le cas d'un accueil négatif, à supposer que les rapports avec les médias soient difficiles cette semaine, le titre pourrait être «Le gouvernement fédéral se dérobe à ses promesses en matière d'environnement».

Au cours des prochains jours, j'espère pouvoir participer au débat sur les diverses motions qui seront présentées. Je regrette qu'on ait limité les interventions à 10 minutes seulement, mais je suppose que j'aurai de nombreuses autres occasions de continuer de disséquer ce projet de loi, de manière que la population sache exactement ce qu'il pourrait et devrait prévoir, et ce qu'il ne prévoit pas.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur cette importante mesure législative et sur les amendements de forme, prétendument, que le secrétaire parlementaire a présentés ce matin.

Je m'interroge sur le moment choisi pour mettre cette mesure à l'étude. Il y a lieu de se demander si le programme législatif du gouvernement échappe à ce point à toute maîtrise que le projet soit présenté au moment où le ministre de l'Environnement doit assister, comme son secrétaire parlementaire l'a dit, à une très importante

conférence à Vancouver. Le gouvernement choisit précisément cette semaine pour nous saisir du projet de loi C-13.

Le ministre de l'Environnement a admis au comité que c'était là un des projets les plus importants proposés au cours de la présente législature. J'en conviens. Ce projet de loi C-13 est un effort pour aller un peu plus loin que les lignes directrices adoptées par le Cabinet en 1984, lignes directrices qui n'ont jamais été conçues comme un processus d'évaluation environnementale.

Il s'agissait d'un expédient qui devait combler un vide législatif. Ces lignes directrices de 1984 ont donné lieu à une pléthore de recours en justice, justement à cause du vide législatif.

Le comité qui a étudié le projet de loi C-13 a travaillé très longtemps et très fort pour apporter les amendements nécessaires. Je dois signaler les efforts de mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, car je sais qu'il faut beaucoup d'énergie pour présenter 111 amendements. Je m'en voudrais de ne pas saluer aussi les efforts de mon collègue du Parti libéral, témoignage qu'il ne m'a pas demandé, évidemment.

Il y a eu une intense collaboration au comité pour essayer de rendre plus clair et plus sûr le processus d'évaluation environnementale. Nous avons vu la question des procédures judiciaires, le processus suivis dans le cas des barrages Rafferty-Alameda, de Point Aconi, de la rivière Oldman et du projet Kemano, chez moi, en Colombie-Britannique.

Cette mesure législative propose de faire cesser la pratique qui consiste à confier aux tribunaux la responsabilité d'établir les dispositions législatives et de redonner cette responsabilité à la Chambre des communes. En effet, cette responsabilité nous incombe en tant que législateurs. Elle ne doit pas être confiée aux tribunaux. Ce projet de loi vise à assurer la clarté et la certitude, mais ce n'est pas encore tout à fait chose faite.

La mesure législative comporte d'autres lacunes importantes dont nous ferons état au cours des prochains jours; celle-ci n'est pas encore tout à fait assez bonne pour que nous puissions l'appuyer. Il s'agit de la plus importante mesure législative sur l'environnement dont la Chambre ait été saisie depuis de nombreuses années. Nous ne sommes pas prêts à entériner automatiquement ce projet de loi. Nous voulons d'abord être certains que celui-ci va assez loin pour qu'il ne soit plus nécessaire de recourir aux tribunaux en ce qui a trait aux évaluations environnementales. Nous devons nous doter d'un processus transparent afin que le public puisse participer à l'évaluation des projets environnementaux, ou de tout autre projet financé par le fédéral, mais nous voulons aussi que cet exercice soit perçu comme un processus transparent pour que le public y participe.

De nombreux amendements restent à étudier. Comme on l'a mentionné, la réglementation est essentielle à l'exécution de cette mesure législative. En effet, ce sont les règlements qui en assurent l'exécution.

Nous devons avoir certaines garanties que nous allons pouvoir examiner ces règlements. En tant que législateurs, nous devons nous acquitter avec sérieux de notre responsabilité envers les Canadiens et faire en sorte que l'évaluation environnementale soit faite de façon appropriée et responsable. C'est la raison pour laquelle nous sommes élus. Les juges ne sont pas nommés pour assumer cette responsabilité.

Je veux aussi souligner un autre aspect, à savoir le chemin parcouru depuis 1984 avec les lignes directrices du Cabinet. Même si ce projet de loi est adopté, il faut prévoir une période de temps au terme de laquelle celui-ci sera réévalué. C'est là un autre amendement qui a été proposé par mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake.

Les prochains jours seront très intéressants. J'espère que le ministre de l'Environnement et ses collègues du Cabinet jugeront appropriés de participer au débat. Comme l'a lui-même déclaré le ministre, il s'agit de la mesure législative la plus importante à avoir été déposée au Parlement en ce qui a trait à l'environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 1 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion nº 1 adoptée. Il s'ensuit que les motions nºs 3, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 17, 23, 24, 25, 27, 28 et 35, ont toutes été adoptées.

L'hon. Benoît Bouchard (au nom du ministre de l'Environnement) propose:

Motion nº 2.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 5,

a) en retranchant les lignes 2 et 3, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«projet est effectuée avant l'exercice d'une des attributions suivantes:»;

b) en retranchant les lignes 22 et 23 de la version anglaise, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(*c*) has the administration of federal lands and sells, leases or otherwise disposes of»;

c) en retranchant la ligne 38, page 7, et en la remplaçant par ce qui suit:

«tion de la présente loi:

a) l'évaluation environnementale d'un projet est obligatoire, avant que le gouver-»;

d) en retranchant les lignes 44 à 46, page 7, et en les remplaçant par ce qui suit:

«du projet en tout ou en partie;»;

e) en retranchant la ligne 4, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«prise d'une mesure visée à l'alinéa *a*) à l'égard du projet:»;

f) en retranchant la ligne 8, page 8, et en la remplaçant par ce qui suit:

«la planification de celui-ci, avant la prise d'une décision irrévocable,»;

g) en retranchant les lignes 17 à 21, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(iv) le cas échéant, est tenue d'exercer à l'égard du projet les attributions de l'autorité responsable prévues à l'article 38 comme si celle-ci était l'autorité responsable à l'égard du projet pour l'application des alinéas 20(1)*a*) et 37(1)*a*).»

Motion nº 4.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 7, retranchant les lignes 38 à 41, page 8, et en les remplaçant par ce qui suit:

«situation d'urgence et qu'il importe, soit pour la protection de biens ou de l'environnement, soit pour la santé ou la sécurité publique, de mettre en oeuvre sans délai.»

Motion nº 5.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 8, en retranchant la ligne 11, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«celui-ci, avant la prise d'une décision irrévocable, l'évaluation des effets environne-».

Motion nº 6.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 9, en retranchant les lignes 31 et 32, page 9, et en les remplaçant par ce qui suit:

«à ce que soit effectuée, le plus tôt possible au stade de la planification de celui-ci, avant la prise d'une décision irrévocable, une éva-».

Motion nº 7.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 10,

a) en retranchant la ligne 36, page 9, et en la remplaçant par ce qui suit:

«10. (1) Avant la réception par une personne»;

b) en retranchant les lignes 6 à 12, page 10, et en les remplaçant par ce qui suit:

«mentaux du projet soit effectuée le plus tôt possible au stade de la planification de celui-ci, avant la prise d'une décision irrévocable, conformément aux règlements pris aux termes de l'alinéa 59*l*).

(2) Par dérogation à l'alinéa 5(1)*b*), l'évaluation n'est pas rendue nécessaire seulement à cause de l'aide financière visée au paragraphe (1).»

Motion nº 16.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 30, en retranchant la ligne 34, page 21, et en la remplaçant par ce qui suit:

«30. (1) S'il effectue le renvoi au médiateur visé à l'ali-».

Motion nº 20.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 40,

a) en retranchant la ligne 5, page 27, et en la remplaçant par ce qui suit:

«*a*) peut con-»;

b) en retranchant la ligne 24, page 27, et en la remplaçant par ce qui suit:

«peuvent conclure»;

c) en retranchant les lignes 30 à 33, page 27, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Les accords visée au paragraphe (2) ou (3) sont publiés avant le début des audiences de la commission».

Motion nº 26.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 54

a) en retranchant la ligne 5, page 38, et en la remplaçant par ce qui suit:

«néas 5(1)*b*) au titre de projets dont les»;

b) en retranchant la ligne 10, page 38, et en la remplaçant par ce qui suit:

«leur planification, avant la prise d'une déci-»;

c) en retranchant la ligne 12, page 38, et en la remplaçant par ce qui suit:

«loi et aux règlements ou au processus, compatible avec la présente loi d'éva-»;

d) en retranchant la ligne 36, page 38, et en la remplaçant par ce qui suit:

«au stade de leur planification, avant la prise d'une décision irrévocable, conformément»;

e) en retranchant les lignes 38 à 42, page 38, et en les remplaçant par ce qui suit:

«processus, compatible avec la présente loi, d'évaluation des effets environnementaux de projets applicable dans l'État étranger où ceux-ci doivent être mis en oeuvre.»

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je dirai d'abord que certaines des motions dont nous sommes saisis aujourd'hui ne proposent que des modifications de forme. Cela dit, je dois féliciter les députés de pouvoir transformer cette discussion sur ce sujet des plus rébarbatifs en un débat d'une si grande portée et d'un si grand intérêt.

Nous avons devant nous une série de motions dont certaines visent à supprimer des mots redondants ou inutiles pour rendre le libellé de la loi aussi concis que possible et d'autres à en ajouter pour expliciter un passage ou uniformiser le texte.

Je voudrais également souligner qu'au cours de l'étude article par article, le comité a modifié le paragraphe 5(1) pour préciser qu'une évaluation environnementale doit être faite avant que l'autorité compétente puisse prendre quelque mesure que ce soit. Par suite de cette modification, il a fallu modifier le paragraphe 5(2) de même que les alinéas 5(1)*c*) et 5(2)*b*) pour assurer l'uniformité dans toute la loi.

J'espère donc que la Chambre va étudier attentivement, mais rapidement, ces motions dont nous sommes saisis.

• (1250)

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'amendement nº 26, je tiens à souligner que nous sommes très heureux de constater que le gouvernement trouve important de faire en sorte que les décisions soient traitées avant qu'elles ne deviennent irrévocables et qu'elles soient conformes à l'article 4. Je voudrais insister sur l'alinéa *a*) qui se lit comme suit: «de permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux en se fondant sur un jugement éclairé quant à ses effets». L'amendement nº 26 me semble conforme à l'esprit de ce qui précède.

En terminant, je tiens à rappeler qu'en 1984, à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir, les directives prises par décret sur l'évaluation environnementale prévoyaient un processus d'évaluation selon lequel, et je cite: «Les questions environnementales doivent être prises en considération par le biais de la planification et de la mise en oeuvre de tous les projets relevant de la compétence fédérale. Cela doit se faire avant que des engagements ou des décisions irrévocables ne soient pris.»

Avec l'amendement nº 26, le gouvernement s'est bien acquitté de sa tâche. Je félicite le secrétaire parlementaire d'avoir pris cette initiative.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole à la Chambre au sujet de ce projet de loi sur l'environnement.

Il est vrai que ces amendements sont des modifications de forme, mais il n'en reste pas moins qu'ils sont très importants. Par exemple, ils prévoient l'évaluation et l'exclusion de projets, la nomination de médiateurs, ou encore touchent des sociétés d'État, des bandes indiennes, des comités mixtes de révision et des organismes provinciaux.

Je veux en discuter dans un contexte un peu plus large. Je dirai tout d'abord que rien n'est plus important que l'environnement, au Canada et dans le monde entier. Lorsque le ministre de l'Environnement a prétendument déclaré que nos enfants ne devraient pas aller au soleil ou que les parents devraient être très prudents à cet égard, les gens ont été choqués. Je pense qu'ils ne s'en sont pas encore tout à fait remis.

J'ai eu la chance de discuter avec certains de mes amis et collègues de la côte ouest. Toutes ces personnes s'intéressent de près à l'environnement. Certains d'entre eux ont même fondé, il y a quelques années, dans le sous-sol de la maison d'un de mes amis, à Kitsilano, dans le Grand Vancouver, un groupe connu sous le nom de Greenpeace. Ce groupe est maintenant devenu, comme tout le monde le sait, une organisation mondiale de défense de l'environnement, mais il est bel et bien né ici au Canada, à Vancouver, presque dans ma cour.

Mes amis fondateurs de Greenpeace me disent que l'avis émis par le ministre au sujet du soleil et des habitudes de plein air des enfants n'est qu'un début. Ce qu'ils ont à dire peut donner des frissons dans le dos.

M. Taylor: Le réchauffement nous donne des frissons.

M. Ian Waddell: Le réchauffement nous donne des frissons. Je n'ai pas l'intention de faire de l'esprit ou des blagues à ce sujet. C'est une question diablement sérieuse.

C'est peut-être un monde très différent de ce que nous avons connu qui nous attend dans les années à venir. C'est pourquoi je dis que l'environnement est l'enjeu le plus important.

Je prends connaissance de mon courrier, comme tout le monde. Maintenant, nous recevons des messages par télécopieur et des appels téléphoniques. Je trouve cela très intéressant, du moins en ce qui me concerne. Je remarque que ce sont invariablement des jeunes qui soulèvent les questions environnementales. Quand on rencontre les jeunes dans les écoles, ils nous parlent d'environnement. Je me rappelle avoir pris la parole dans les excellentes écoles de Coquitlam et de Port Moody, dans ma circonscription, où les élèves s'intéressent vivement à l'écologie. Leurs questions tournent inévitablement autour de la protection de l'environnement.

Je songeais aujourd'hui au fait que les élections étaient pour bientôt. Quelqu'un a dit qu'elles pourraient se tenir en-dedans d'un an. Je me souviens d'un débat multipartite auquel j'ai participé, au cours de la dernière campagne électorale, à la Centennial High School, en Colombie-Britannique. Les enseignants avaient mené un petit sondage auprès des élèves sur le candidat qu'ils donnaient gagnant. Je dois dire que j'ai été plutôt secoué de me trouver au troisième rang.

Je me rappelle que nous disposions de quelques minutes seulement. J'avais décidé de parler d'environnement. À la fin du débat, j'étais nettement en avance sur mes adversaires dans les intentions de vote. J'avais manifestement choisi un sujet qui intéressait vraiment les écoliers. Ils voulaient voter pour quelqu'un qui se ferait le champion de ces questions.

J'ai participé, en tant que membre du comité législatif, à la mise au point du précédent projet de loi sur l'environnement qui a été présenté au cours de la dernière législature. Fort de cette expérience, je tiens à féliciter les membres de l'actuel comité législatif et notamment le député de The Battlefords—Meadow Lake qui, lorsqu'il prendra la parole dans les écoles secondaires de sa circonscription, en Saskatchewan, dira, je l'espère, qu'il a participé à la mise au point du projet de loi C-13, car c'est vraiment important.

Je signale au député derrière moi que j'ai participé, plus tôt cette année, à la mise au point d'un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Ce projet de loi avait demandé beaucoup de temps et d'efforts. Je me rappelle avoir alors pensé que ce travail n'était pas très reconnu, qu'il ne faisait pas la manchette des journaux. Il se faisait dans l'ombre, mais il était extrêmement important. Je tiens à féliciter le député.

Le monde ignore peut-être ce que vous faites, mais les jeunes sont au courant et ils sont inquiets. En fait, j'ai remarqué que le député de The Battlefords—Meadow Lake est intervenu à ce sujet à un certain nombre de reprises. J'essayais juste de trouver des copies de son discours. Je voulais simplement le citer lorsqu'il a déclaré: «Nos enfants héritent d'un pays qui est malade par rapport à ce qu'il était il y a une génération. La couche d'ozone est détruite au point où le ministre fédéral de l'Environnement nous avertit que nos enfants ne devraient pas s'exposer au soleil. Beaucoup de nos lacs et de nos rivières sont morts ou sont en train de mourir. Des superficies inimaginables de nos forêts sont vendues à des sociétés de pâtes et papiers. On continue de favoriser le réchauffement du globe et on retire à nos enfants la possibilité de partager notre environnement avec de nombreuses espèces d'animaux, de plantes, de poissons et d'oiseaux qui ont maintenant disparu à cause des mauvais choix que nous faisons individuellement ou collectivement par le biais de notre gouvernement. Nous pouvons modifier l'avenir.»

J'espère que ce projet de loi permettra dans une certaine mesure de le faire car l'environnement est notre avenir. Le Canada doit pouvoir compter sur le meilleur environnement du monde et c'est ce à quoi nous devrions viser en tant que politiciens. Je le répète, j'espère que ce projet de loi permettra de faire un pas dans cette direction.

Je vais juste revenir sur quelques dispositions du projet de loi et formuler quelques observations. Tout d'abord, si je ne m'abuse, le projet de loi prévoit la mise en oeuvre d'évaluations environnementales. Dans le cas du projet Rafferty—Alameda, en Saskatchewan, celui de la baie James au Québec, ou encore du projet de barrage sur la rivière Oldman en Alberta et du projet Kemano en Colombie-Britannique, par exemple, on procédera ainsi à ces évaluations environnementales. On précise si ces évaluations doivent prendre la forme d'un simple examen préalable, d'un examen par une commission ou encore d'une médiation. On précise également le type de projets et d'activités ou d'entreprises qui doivent être évalués. On tient compte des facteurs pertinents. On signale qui doit se charger de l'évaluation et précise le rôle du public ainsi que les responsabilités et le pouvoir du ministre.

• (1300)

Il est important que ces évaluations soient claires et qu'on ait une procédure. Le Nouveau Parti démocratique aimerait voir une meilleure procédure d'évaluation environnementale. Nous estimons que cette évaluation devrait être faite par un organisme indépendant, à l'abri des pressions politiques ou du trafic d'influences, et que sa décision devrait être finale et exécutoire.

Je vais conclure là et revenir plus tard dans le débat pour parler du rôle de la communauté environnementale qui a participé à la préparation de ce projet de loi, ce que j'applaudis, et aussi de certaines des lacunes de ce projet de loi qui continue à considérer qu'il y a un moyen terme à trouver entre la protection de l'environnement et le développement économique. Je voudrais parler des changements à apporter pour renforcer le projet de loi, afin d'avoir un processus plus clair, plus fort et comportant une plus grande participation du public.

Je vais conclure où j'ai commencé. Comme le disait le député de The Battlefords—Meadow Lake, j'ai visité sa circonscription, et l'environnement est beau là-bas.

Je voudrais conclure en disant que l'environnement sera la principale question de l'avenir. Les jeunes Canadiens comprennent cela et ils exigent des résultats de leurs députés. Ils souhaitent que nous mettions notre sectarisme de côté, comme nous le faisons souvent au comité, pour renforcer le projet de loi et en faire une mesure comportant de bonnes protections et un processus limpide applicables dès le début des grands projets susceptibles de nuire à notre environnement. Nous commençons seulement notre lutte.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques mots maintenant. C'est mon collègue de la Colombie-Britannique qui m'y invite. Il est venu dans ma circonscription et nous nous sommes rendus notamment dans le parc de la région du lac Meeting à bord d'un véhicule d'époque qui nous avait été fourni pour un après-midi. C'était une belle journée d'été et nous sommes allés sur les bords du lac Meeting, dans le parc régional, qui est situé dans le nord-ouest de la Saskatchewan.

Le député en dit long quand il parle de l'importance que revêt l'environnement pour les hommes. Nous serions tous beaucoup plus pauvres si nous n'avions pas ces lacs propres et cet air sain.

L'an dernier, j'ai assisté à la conférence mondiale organisée par l'Association parlementaire du Commonwealth. J'avoue qu'en visitant un pays ayant une population de 850 millions d'habitants, la recherche d'un lac propre comme ceux que nous avons dans le nord de la Saskatchewan se révèle une mission impossible pour qui que ce soit.

Il y a beaucoup à faire dans le monde et il nous faut commencer chez nous.

Le député a parlé des règlements et du C-17, la Loi sur le contrôle des armes à feu. Je dois lui rappeler que, comme nous l'avions déclaré au cours d'échanges privés que nous avons eus au moment de l'étude de cette mesure, ma principale inquiétude réside dans la difficulté que les députés et d'autres personnes éprouveraient à participer au processus de réglementation et à en discuter.

Le comité a prévu un processus d'établissement des règlements qui a permis aux députés et aux sénateurs d'examiner les projets de règlements avant leur entrée en vigueur et ainsi de prendre part au processus qui découle de cette mesure législative.

Le député de la Colombie-Britannique remarquera qu'un des amendements que nous examinerons plus tard dans la journée reprend textuellement le libellé du C-17.

Dans le cadre de ce projet de loi sur l'environnement, j'ai présenté un amendement qui permettrait aux députés et aux sénateurs d'examiner les piles de règlements dont ils vont être inondés en conséquence de cette mesure législative.

Je m'inquiète vivement du fait que le processus de réglementation sera celui qui exigera le plus de suivi quand le projet de loi C-13 aura finalement été adopté et que nous l'utiliserons pour élaborer le processus d'évaluation environnementale au Canada.

Je voudrais que l'amendement que je propose, qui s'inspire de celui proposé par le député relativement au projet de loi C-17 et qui portait sur le processus de réglementation, soit accepté par les députés d'en face et par les députés du Parti libéral, à ma droite. J'en ferai d'ailleurs la demande ultérieurement aujourd'hui.

Il y a un article dont j'aurais aimé parler plus longuement, monsieur le Président. Je comprends toutefois le Règlement et je suis prêt à m'y conformer. Les amendements proposés portent sur divers sujets mais n'apportent que quelques changements de détail. J'aimerais parler brièvement de l'un d'eux, la motion nº 20, qui porte sur la commission mixte d'examen.

Nous accordons beaucoup d'importance à l'examen par un telle commission. Un ministre provincial, qui parlait au nom du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, a déjà déclaré que le processus provincial était celui qui devait primer.

Je crois fermement que la législation sur l'évaluation environnementale doit être de nature fédérale et relever du gouvernement fédéral. Comme l'a révélé le rapport déposé par le Comité de l'environnement au début de l'année, l'environnement ne connaît pas de frontières.

Il ne tient pas compte des frontières historiques et politiques que l'homme a tracées sur les cartes. Quand des substances toxiques se retrouvent dans l'air ou dans l'eau, elles ne respectent pas les frontières provinciales. Elles les franchissent les unes après les autres, et les dommages peuvent être très importants.

Nous avons entendu les témoignages des habitants des Territoires du Nord-Ouest. Ils ont soutenu avec beaucoup de fermeté que des mesures qui sont prises dans le nord de l'Alberta, par exemple, auront des effets désastreux sur les territoires, en raison de la direction dans laquelle coulent les rivières.

Nous devons être très informés et très à l'écoute de ces faits.

Je dois avouer que ce projet de loi renforce considérablement la crédibilité environnementale et administrative du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Le gouvernement a indiqué clairement dans le projet de loi que les commissions mixtes doivent adhérer à des normes précises et que ces commissions constituent une partie essentielle du processus et un élément important de ce projet de loi.

Ces normes précises comprennent des facteurs à prendre en considération et la participation des commissions mixtes à l'élaboration de rapports ultérieurs. Avec cette mesure législative, le gouvernement a également assuré une présence fédérale claire au sein des commissions mixtes qui seront créées.

J'estime que, dans ce cas-ci, le projet de loi est très clair. Les examens des commissions mixtes doivent répondre aux mêmes exigences que ceux des commissions fédérales, ce qui signifie que, en fait, ce sont les normes fixées par le processus fédéral qui priment le processus d'évaluation global. À mon avis, nous en tirerons tous parti.

En conclusion, je voudrais simplement souligner à ceux qui nous regardent quelques-unes des conditions qui régissent le fonctionnement d'une commission mixte. Comme vous le savez, monsieur le Président, car je sais que vous avez lu ce projet de loi très attentivement, comme vous le faites pour tous les projets de loi, dans ce cas-ci, le ministre nomme le président d'une commission mixte ou en approuve la nomination et nomme au moins un autre membre de cette commission. Cela permet de garantir la présence du gouvernement fédéral.

Selon le projet de loi et grâce aux amendements qui y ont été proposés, les membres de la commission doivent être impartiaux et ne pas avoir de conflits d'intérêts dans le projet. Cela n'est pas toujours facile, mais il est garanti dans le projet de loi que les membres de la commission n'auront pas de parti pris ou de conflits d'intérêts lorsqu'ils examineront le projet.

Bien sûr, le ministre de l'Environnement fixe ou approuve le mandat de cette commission mixte, ce qui, à mon avis, constitue une mesure très positive. Nous pourrions discuter de ces questions pendant des heures.

• (1310)

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je le reconnais et poursuivrai le débat plus tard aujourd'hui.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, cette série d'amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui est vraiment intéressante.

Certains portent sur les dispositions réglementaires du projet de loi C-13 dont on penserait qu'elles n'intéresseraient que des juristes, des spécialistes ou des représentants d'entreprises qui, en raison de certains de leurs projets, s'intéresseraient particulièrement à certaines de ces dispositions.

Pour autant que j'aie pu en juger, cet ensemble de 15 règlements ressemble un peu à une boîte de Cheerios géante: il est plein de trous et ni les membres du comité législatif, qui s'est penché sur cette mesure législative, ni le secrétaire parlementaire n'ont pu les étudier tous. Et je suis certain que le ministre lui-même n'a pas eu le temps de les passer en revue au complet.

Il est important que nous exprimions en public les inquiétudes que nous avons à l'égard de cette partie du processus. Le gouvernement a de plus en plus souvent tendance, ce dont nous nous réjouissons, à inclure des

dispositions réglementaires dans les projets de loi en en proposant l'adoption.

Si le gouvernement ne procède pas de la sorte, comme nous l'avons vu dans le cas des mesures législatives récentes concernant l'agriculture, il y prévoit un mécanisme d'examen de la réglementation. Malheureusement, le gouvernement a empêché que ça se fasse dans le cas présent; toutefois, il peut encore le faire à cette étape de la troisième lecture.

Lorsque les règlements couvrent des domaines aussi divers et lorsque tant de personnes que la question intéressent ont prié le gouvernement de rendre obligatoire l'évaluation environnementale d'une politique avant même qu'elle soit mise en place, il est très important de faire une évaluation de ce genre dans le cas de tout projet, au moment où les politiques sont en cours d'élaboration et d'en soumettre le budget au même type d'examen auquel ne devraient pas non plus échapper les projets de développement à l'étranger qui utilisent des capitaux canadiens ou des ressources canadiennes, qu'elles soient intellectuelles ou reliées directement au développement.

J'aimerais attirer l'attention de la Chambre sur les commentaires qu'ont suscités, à la Section du droit en matière d'environnement de l'Association du Barreau canadien, certaines des dispositions réglementaires en cours d'élaboration. Il existe un ouvrage de référence sur les règlements.

On réalise rapidement qu'on pourrait présumer que l'examen obligatoire portant sur ce qui semblerait une excellente loi aux yeux du public comporte l'étude d'éléments comme les nouveaux sites pour les réacteurs nucléaires, les nouveaux grands barrages hydroélectriques, les nouveaux projets d'envergure en matière de foresterie, lesquels pourraient avoir des répercussions sur toute une ligne de partage des eaux. On pourrait espérer retrouver ces éléments dans une telle étude.

Dans la section portant sur l'évaluation des installations nucléaires et connexes faite par un groupe d'analystes juridiques, on trouve les éléments suivants. J'essaierai de la simplifier et d'arriver directement au noeud du sujet. Il s'agit du genre d'exclusion réglementaire que le public aurait quelque difficulté à digérer je crois.

On y déclare que la limite pour les éléments (a) à (g) du nouvel article portant sur les règlements relatifs aux nouvelles installations nucléaires n'est pas justifiée à la lumière de la définition du mot «projet» qui se trouve au paragraphe (2)(1) du projet de loi C-13.

En outre, le groupe d'étude sur la législation en matière d'énergie nucléaire craint que la presque totalité des limites appliquées à l'inclusion de projets dans la liste soumise à l'étude approfondie sous ce titre n'aient été imposées non en fonction d'un critère environnemental quelconque, mais plutôt pour minimiser les ingérences que le processus d'évaluation environnementale pourrait causer dans le cours normal des affaires de l'industrie nucléaire canadienne.

Par exemple, la limite en (c) visant les réacteurs nucléaires dont la capacité excède 30 mégawatts thermiques soustrairait à l'étude approfondie les réacteurs Slowpoke proposés par Énergie atomique du Canada Limitée pour les endroits vulnérables ou à haute densité de population comme les hôpitaux et les campus universitaires.

Comme je l'ai déjà dit, le processus a commencé en 1974. La première directive du Cabinet nous est parvenue en 1984 et a été intégrée au décret de 1984 sur les lignes directrices.

En 1987, dans son rapport *Notre Avenir à tous*, la commission Brundtland recommandait à tous les pays du monde d'adopter, par voie législative, un processus d'évaluation environnementale laissant une place au public. Ainsi, en 1988, Ottawa s'était engagé dans cette voie.

Le ministère de la Justice et d'autres ministères travaillaient à la rédaction d'un projet de loi. Quatre-vingt ministères et organismes gouvernementaux ont été consultés. J'ai pu prendre connaissance de l'un de ces documents réservés aux seuls ministres et marqués «secret».

C'est alarmant parce qu'il y a trois ans, on pouvait lire en page 4 que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources appuyait le projet de loi, celui que nous étudions aujourd'hui, mais qu'il s'opposait à ce qu'il s'applique à Petro-Canada et à Énergie atomique du Canada Limitée. Il s'inquiétait du financement des intervenants, de l'inclusion des sociétés d'État et de l'incertitude entourant les coûts de la proposition. Le document contenait beaucoup d'autres déclarations du même ordre.

Tout au long du processus de consultation, nous avons constaté que des ministres et des organismes essayaient de se ménager des moyens d'échapper au processus législatif et de se soustraire même à un examen préalable.

Comme beaucoup de gens l'ont constaté, avec les décisions des tribunaux se rapportant aux lignes directrices du Cabinet de 1984, qu'il s'agisse des décisions rendues plus tôt cette année par la Cour Suprême dans les affaires Rafferty-Alameda et Oldman ou des autres décisions se rapportant à Grande-Baleine ou au processus juridique relatif au projet Kemano II ou à l'achèvement

de Kemano en Colombie-Britannique, il commence à y avoir en plus de plus de règlements administratifs.

Il y avait deux autres processus en cours. Des ministres et des agences s'efforçaient de trouver des échappatoires. À l'échelon politique, des ministres tentaient de convaincre le secteur privé, les provinces et les territoires de ne pas s'inquiéter parce que les échappatoires dont ils pourraient à leur tour bénéficier n'étaient pas immédiatement visibles dans le projet de loi C-13, mais seraient incluses dans les différents règlements.

Prenez l'exemple que j'ai présenté. Pourquoi la nouvelle génération de réacteurs nucléaires CANDU, les Slowpoke, devrait être exclue parce qu'ils sont d'une puissance inférieure à 30 watts thermiques? Pourquoi exclure les installations existantes qui peuvent être plus dangereuses que celles qui sont proposées?

Pour avoir une loi sur l'évaluation environnementale qui vaille la peine, il faut déterminer la meilleure façon de maintenir—pour ne pas utiliser un terme trop complexe—un développement vraiment durable du point de vue écologique et au sens qu'a donné la commission Brundtland à cette expression. Autrement dit, il faut transmettre aux générations futures un environnement dans lequel on peut vivre longtemps.

Il ne semble pas que ce soit le cas. Je ne pointe personne du doigt, mais je ne crois pas que ce soit dans cette direction que nous allons. Comme je l'ai déjà dit, je vois la présidente de la Rivers Defence Coalition, M^me^ Pat Moss, à la Chambre aujourd'hui. Elle a travaillé longuement et durement pour essayer de faire appliquer des politiques raisonnables à un grand projet en Colombie-Britannique, le projet de l'Alcan à Kemano qui en est à sa deuxième phase.

Lorsque des gens comme M^me^ Moss examinent le projet de loi C-13, ils se demandent: «Comment cette mesure s'appliquerait-elle à un projet auquel on a déjà consacré un demi-milliard de dollars dans la région où je vis? Vaudrait-il mieux pour moi qu'on applique le décret de 1984 sur les lignes directrices ou le projet de loi C-13?» En ce qui concerne le décret sur les lignes directrices, nous savons qu'au lieu d'appliquer le processus d'évaluation, le gouvernement a utilisé ce qu'on appelle maintenant la méthode constitutionnelle et s'est servi des pouvoirs reconnus par le même décret pour exempter le projet de l'évaluation environnementale.

C'est ainsi que le gouvernement montre sa volonté aux environnementalistes avisés au Canada. Si le gouvernement a l'intention d'éviter de faire une évaluation pour un projet actuel de 1992 dont nous sommes saisis, quelle crédibilité les députés ou le public devraient-ils accorder à un processus de réglementation caché?

C'est pourquoi il est très important d'examiner particulièrement cette série de motions. Nous attendons certes avec impatience d'apprendre des ministériels exactement quels genres de garanties on peut nous donner qu'on ne va pas, par réglementation du gouverneur en conseil, annuler les dispositions au sujet desquelles des députés comme celui de The Battlefords—Meadow Lake et d'autres ont tant lutté pour les faire figurer dans le projet de loi d'une manière claire et compréhensible, par une procédure avec Bill Andrews et M. Pannell, qui était exceptionnelle et instructive et présentait un grand potentiel.

• (1320)

J'attends avec impatience de poursuivre l'étude des questions de réglementation aussi bien que de politique dans la prochaine série d'amendements.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, comme plusieurs députés l'ont fait remarquer aujourd'hui dans leur intervention à la Chambre, il est clair que ce projet de loi est très complexe. D'importantes propositions sont encore faites à l'étape du rapport.

J'aimerais me concentrer en particulier sur la motion n^o^ 26 que nous sommes en train d'examiner et dans laquelle sont utilisés les termes «avant la prise d'une décision irrévocable». À en juger par la nature récente de nos préoccupations environnementales, il est clair que les termes employés dans ce projet de loi visent à assurer qu'une évaluation soit faite avant qu'une décision irrévocable ne soit prise. Ce qui signifie que, oui, les choses devront aller plus lentement. Autrement dit, le développement ne va peut-être pas aller au rythme souhaité par les grandes sociétés.

Les Canadiens ont dit à leurs députés que le développement ne peut se faire sans égard pour l'environnement. Nous savons à présent que la Cour suprême a rendu sa décision en ce qui concerne le barrage de la rivière Oldman. Ce n'est pas seulement une victoire pour les mouvements de défense de l'environnement. C'en est également une pour ceux qui, par les termes employés dans cette motion, ont bien fait comprendre que des décisions irrévocables avaient été prises. Le barrage de la rivière Oldman a maintenant 25 étages. Et qui va payer la facture? Les contribuables de l'Alberta et du Canada. C'est un comportement irresponsable. Ce projet a pu aller de l'avant simplement parce qu'on a supposé que

tout irait bien et que la juridiction de la province l'emporterait.

La Cour suprême a décidé que non, que les questions environnementales relevaient avant tout du gouvernement fédéral. Sa décision concernant le barrage de la rivière Oldman est importante. Elle montre les querelles qu'il y a en matière de juridiction entre les deux paliers de gouvernement.

Le gouvernement fédéral a la suprématie en ce qui concerne les questions environnementales. C'est logique. La logique ne prévaut pas toujours à la Chambre. De même que l'air, les rivières ne tiennent pas compte des frontières, qu'elles soient provinciales ou internationales. Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a fait observer que l'environnement ne se conforme pas aux belles petites cartes que nous avons tracées sur le globe terrestre. Il faut donc trouver de meilleurs moyens de protéger l'environnement. Le Canada, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, doit jouir de l'autorité suprême à l'égard de ces décisions. Il ne parle pas seulement au nom du pays, mais en celui de tous les habitants de tous les territoires et de toutes les provinces.

De plus, la motion nº 26 garantit qu'il soit tenu compte de l'environnement avant que ne soient prises des décisions irrévocables, pour empêcher le gaspillage de deniers publics, comme ceux qui ont été engloutis dans ce barrage de 25 étages sur la rivière Oldman. Il n'y a pas que des écologistes irresponsables qui essaient de s'opposer au progrès qui le demandent, mais aussi des écologistes tout à fait responsables qui veulent être certains qu'on ne donnera le feu vert à un projet qu'après avoir examiné tous les facteurs pertinents. Voilà en quoi réside la complexité de ce projet de loi, et je crois que nous aurons l'occasion d'en reparler au cours des prochains jours. Je prierais les gens qui suivent les débats de bien vouloir faire preuve de patience. L'évaluation environnementale est un sujet complexe, et nous voulons y accorder toute l'attention qu'il mérite justement à cause de son importance.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 2 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La motion nº 2 est adoptée. Par conséquent, les motions nos 4, 5, 6, 7, 16, 20 et 26 sont également adoptées.

Initiatives ministérielles

Les motions nos 11 et 18, inscrites au nom du député de Davenport, sont regroupées aux fins du débat, mais feront l'objet de votes distincts.

L'hon. Charles Caccia (Davenport) propose:

Motion nº 11.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 17, en ajoutant, après la ligne 33, page 14, ce qui suit:

«(3) Le ministre peut mettre fin à toute entente intervenue en application du paragraphe (1), si la personne, l'organisme ou l'instance omet de se conformer à l'une des dispositions de la présente loi ou de ses règlements et renvoyer l'exécution de l'examen, de l'étude approfondie ou l'établissement des rapports à l'autorité responsable.»

Motion nº 18.

Qu'on modifie le projet de loi C-13 à l'article 37:

a) en retranchant la ligne 16, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«37. (1) Le gouverneur en conseil, après avoir»;

b) en retranchant la ligne 23, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mesures d'atténuation qu'il estime indi-»;

c) en retranchant les lignes 29 et 30, page 24, et en les remplaçant par ce qui suit:

«circonstances, autoriser, par décret, l'autorité responsable à exercer ses attributions afin de permettre la mise en oeuvre du projet et à»;

d) en retranchant la ligne 34, page 24, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mesures d'atténuation qu'il estime indi-».

—Monsieur le Président, pour expliquer brièvement la proposition d'amendement, le projet de loi sur l'évaluation environnementale comporte une disposition autorisant le ministre à déléguer à un organisme, à une personne ou à une instance le pouvoir d'exécuter l'examen préalable ou l'étude approfondie d'un projet ou de préparer les rapports correspondants.

Une fois ce pouvoir délégué, le projet de loi ne dit pas si le ministre peut révoquer ou non ce pouvoir s'il le juge bon.

Par cet amendement, nous proposons au gouvernement d'établir bien clairement que le ministre responsable du processus peut révoquer cette délégation de pouvoir s'il juge, pour une raison quelconque, que le processus n'est pas exécuté de façon satisfaisante.

Avec votre permission, monsieur le Président, je parlerai également de la motion nº 18, puisque vous en avez déjà fait l'appel. Nous, du Parti libéral, y proposons de faire passer du ministre qui propose ce projet au Cabinet tout entier la responsabilité de prendre la décision. Cela peut paraître un peu radical, mais néanmoins, comme vous le savez, il se prend au Cabinet des décisions d'une grande portée et d'importance nationale, dont les effets

débordent parfois de beaucoup les frontières d'une région ou d'une province.

La façon dont l'objet de la loi est énoncé à l'article 4 du projet de loi C-13 me paraît justifier le genre d'amendement que je propose. Il existe en l'occurrence une responsabilité collective qui devrait être exercée par le Cabinet tout entier et non pas seulement par le ministre qui propose le projet, le premier ministre y compris. De cette façon, les quatre objets énoncés au début de la loi, qui exposent ce que la loi doit accomplir, ne seraient pas compromis. Ils seraient accomplis, et ils le seraient mieux.

• (1330)

L'amendement permet également de procéder par décret, au lieu de se fier à une décision qui n'a pas été rendue publique. Comme vous le savez, tout décret doit être publié dans la *Gazette du Canada* afin d'être rendu public.

La publication du décret est très importante, parce qu'elle rend officielle toute décision prise par le Cabinet, explicite les conditions d'approbation, y compris celles régissant les mesures d'atténuation prévues, et confie à l'autorité responsable le pouvoir de faire respecter les conditions du décret.

Cet amendement nous permet d'atteindre plusieurs objectifs. Ainsi, nous pouvons faire respecter la loi, rendre le processus d'information publique efficace et valide ainsi que donner à l'autorité responsable le pouvoir, la légitimité et l'appui de la population dont elle a besoin pour appliquer la mesure elle-même.

C'est pour toutes ces raisons, qui découlent de l'article 4 du projet de loi où est décrit l'objet de la mesure législative, que nous proposons ces amendements à la Chambre en espérant qu'ils seront approuvés.

Si ces amendements étaient approuvés, si la motion nº 18 était approuvée, nous parviendrions à atténuer certaines critiques formulées au sujet du projet de loi.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Davenport d'avoir soulevé ce point aujourd'hui.

Il est évident que l'absence d'une disposition relative à la révocation dans cette partie du projet de loi qui prévoit que le ministre peut déléguer certains pouvoirs pour diverses questions, constitue une lacune.

Je veux féliciter le député d'avoir soulevé ce point aujourd'hui et je prie instamment le gouvernement et les autres députés d'appuyer cet amendement, qui est nécessaire.

Je voudrais citer ici, à l'appui de l'amendement proposé par le député, un bref extrait de ce que le ministre de l'Environnement a dit lorsqu'il a témoigné, le 10 octobre 1991, devant le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-13.

Il a dit ceci: «Les propositions d'amendements et le processus de réglementation que j'ai décrits aujourd'hui sont le fruit de plus de quatre années de travail. Le projet de loi que nous étudions affectera toutes les couches de la société et créera, nous l'espérons, une nouvelle dynamique de l'évaluation environnementale. Plus de 80 ministères et agences, les provinces, les territoires, les groupes environnementaux et industriels ainsi que bien d'autres ont participé au processus. N'oublions pas que cette loi est le reflet d'un consensus qui reflète lui-même la compréhension et la préoccupation grandissantes des Canadiens quant au rapport qui existe entre nos activités économiques et notre environnement naturel.»

Je vais poursuivre brièvement la citation. Le ministre de l'Environnement a dit: «La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale constitue, à mon humble avis, un moyen souple de relever les défis à venir. Ce projet de loi est un pas majeur dans le domaine de l'évaluation environnementale. Il encourage les projets et les méthodes qui respectent l'environnement, tout en augmentant l'influence des contribuables dans la prise de décisions. Je tiens à dire que nous n'en sommes pas à la fin du débat, mais plutôt au début d'une nouvelle ère dans l'évaluation environnementale.»

Si l'on se fie aux propos qu'il tient à ce sujet, le ministre de l'Environnement est très déterminé et tient à établir un processus d'évaluation environnementale qui, dans les faits, permettra de protéger l'environnement pendant longtemps.

Le député de Davenport nous a expliqué aujourd'hui qu'une partie du processus de protection de l'environnement est déléguée à d'autres personnes ne relevant pas nécessairement du Ministère et qu'elle pourrait être déléguée à n'importe qui. On nous demande d'accepter de déléguer des pouvoirs à ces gens-là.

Je veux donner lecture de l'article dont il est question en l'occurrence, soit l'article 17, à la page 14:

> L'autorité responsable d'un projet peut déléguer à un organisme, une personne ou une instance, au sens du paragraphe 12(5), l'exécution de l'examen préalable ou de l'étude approfondie, ainsi que les rapports correspondants, et la conception et la mise en oeuvre d'un programme de suivi, à l'exclusion de toute prise de décision aux termes des paragraphes 20(1) ou 37(1).

Le député de Davenport nous dit qu'on ne saurait s'attendre à ce que le ministre fasse tout, mais que nous devons protéger cette partie importante du processus. En privant le ministre du pouvoir de résilier des ententes qui ont été conclues par des autorités responsables, nous risquons de laisser se poursuivre jusqu'au bout un processus parfois inadéquat et qu'aucun d'entre nous ne jugera acceptable.

Il faut prévoir une politique de résiliation dans le cadre de cette délégation de pouvoirs. Seul le ministre devrait avoir le droit de mettre un terme à une entente.

À mon avis, cette mesure législative laisserait à désirer si elle ne prévoyait rien en ce sens. Selon moi, la modification dont nous sommes saisis aujourd'hui permettrait clairement et simplement d'obtenir les résultats que nous recherchons tous.

Lorsque le ministre de l'Environnement dit qu'il s'agit du début d'un processus, d'un débat, nous devons admettre qu'il comprend et qu'il voit d'un oeil très favorable le caractère permanent du processus que nous avons entamé ici.

Un autre amendement qui sera proposé tout à l'heure porte sur une révision de la loi dans cinq ans; cela montre bien que le gouvernement admet volontiers qu'il y a des lacunes que nous sommes pas tout à fait prêts à reconnaître encore parce que nous ne savons pas au juste comment les choses vont tourner.

Nous avons aujourd'hui l'occasion de corriger une ces lacunes sans attendre la révision qui viendra dans cinq ans. Il est très facile d'y parvenir en acceptant l'excellent amendement du député de Davenport maintenant. Je crois que c'est le moins que la Chambre puisse faire.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, les amendements présentés par le député de Davenport font ressortir non seulement la valeur du travail du comité qui a précédé ce débat à la Chambre, mais aussi l'abondance des talents à la Chambre.

Le député de Davenport a été ministre de l'Environnement et il a fait profiter le comité de cette expérience. Il a su déceler les petites échappatoires dans le projet. Comme mon collègue de Skeena l'a fait remarquer, plus un projet de loi est long, plus il risque de comporter des échappatoires.

On comprend mal, à la Chambre, le travail qui se fait en comité. C'est pourtant le travail le plus important qui s'accomplit au Parlement. Je sais que les journalistes s'intéressent surtout à la période des questions et, à la rigueur, aux débats de la Chambre, mais, en coulisse, des gens très compétents abattent de l'excellente besogne dans l'intérêt des Canadiens.

Nous avons ici un exemple. Le député de Davenport a puisé dans son expérience de ministre de l'Environnement pour proposer ces amendements très utiles et importants.

J'espère que le gouvernement jugera bon d'appuyer ces amendements.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, je veux moi aussi appuyer les amendements de mon collègue, le député de Davenport.

Je veux aussi faire miens les propos qui viennent d'être formulés par la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe en ce qui a trait à l'excellent travail accompli par le comité ainsi qu'à la façon dont celui-ci a collaboré afin d'améliorer sensiblement ce projet de loi. Cette amélioration est en grande partie attribuable aux compétences individuelles des membres du comité.

• (1340)

Ces amendements reflètent le fait que le député de Davenport est un ancien membre du Cabinet et qu'il est peut-être l'intervenant qui, au sein du processus politique, a le plus contribué à faire en sorte que les questions environnementales deviennent prioritaires pour les nations.

Lorsque mon collègue explique comment fonctionne le Cabinet, par opposition à un député, je pense que tous ceux qui sont ici auraient intérêt à l'écouter attentivement.

Les amendements qu'il propose sont le fruit d'une longue expérience, et il est réconfortant pour moi, en tant que député à la Chambre, d'entendre les propos formulés.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aimerais soulever deux ou trois points en réponse aux observations qui ont été faites.

Premièrement, je veux remercier le député de Davenport qui a toujours su traiter expressément de la question à l'étude.

Je veux aussi formuler des observations précises relativement aux motions nos 11 et 18. Je voudrais d'abord commencer avec la motion no 11; mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a lu le paragraphe 17(1) qui a trait au pouvoir du ministre en matière de délégation.

Le premier point qu'il convient de souligner afin d'éviter tout malentendu est le fait qu'en fin de compte l'autorité responsable continue d'être celle qui prend la décision. Il s'agit du pouvoir ultime.

Bien que le projet de loi renferme une disposition selon laquelle l'autorité responsable peut confier une partie de l'examen préalable ou de l'étude approfondie, y compris les rapports correspondants, à un organisme provincial, à un organisme établi en vertu d'un accord sur des revendications territoriales, ou à toute autre entente d'autonomie gouvernementale, il est clair qu'en fin de compte la prise de décision incombe à l'autorité responsable. Je pense que nous souhaitons tous qu'il en soit ainsi.

Il importe aussi de noter le paragraphe 17(2). Mon collègue a lu intégralement le paragraphe 17(1), mais le paragraphe 17(2) dit: «Il est entendu que l'autorité responsable qui a délégué l'exécution de l'examen ou de l'étude ainsi que l'établissement des rapports en vertu du paragraphe (1) ne peut prendre une décision aux termes des paragraphes 20(1) ou 37(1) que si elle est convaincue que les attributions déléguées ont été exercées conformément à la présente loi et à ses règlements.»

En d'autres mots, il est très clair que l'autorité responsable, c'est-à-dire le ministre concerné, détient effectivement le pouvoir de faire en sorte que toute partie du processus, dont la responsabilité a été déléguée, soit exécutée conformément aux dispositions de la loi et de ses règlements.

C'est la raison pour laquelle je suis d'avis que la motion no 11 proposée par le député de Davenport n'est pas nécessaire.

En ce qui a trait à la motion no 18, qui porte sur le paragraphe 37(1) du projet de loi, je signale, et vous vous souviendrez peut-être du débat antérieur, qu'une partie de la philosophie qui sous-tend cette mesure législative est le principe de l'auto-évaluation. Il s'agit d'un principe important qui, peut-être, n'est pas parfaitement compris.

Ce principe se fonde en partie sur la reconnaissance du fait que tous ceux qui peuvent avoir une responsabilité en matière d'environnement sont tenus d'assumer cette responsabilité. Ce point a parfois été contesté lors des audiences.

Je pense que le concept d'auto-évaluation est important parce qu'il fait ressortir le fait qu'on ne peut demander à une seule personne, à un seul ministre d'être une sorte de superpuissance.

L'idée, c'est que c'est une responsabilité qui doit être partagée par tous les participants, non seulement par tous les ministres fédéraux, actuels et futurs, mais aussi par les autres paliers de gouvernement et finalement par tous les Canadiens. C'est un principe important, à mon avis, parce qu'il faut faire savoir clairement que le gouvernement n'est pas le seul responsable de la protection de l'environnement et que cette responsabilité échoit non seulement à la Chambre ainsi qu'au pouvoir exécutif des autres paliers de gouvernement, mais encore à tous les Canadiens.

Je signale également que ce processus comporte un sens important de la responsabilisation. Il ne nous faut pas oublier qu'en tant que politiques, nous avons des comptes à rendre pour chacune de nos actions. Les articles 22, 36, 37 et 38 du projet de loi portent sur la publication de rapports et sur les justifications à fournir lorsque les recommandations des rapports ne sont pas suivies.

Ce qui est clair, c'est qu'il y a un lien direct avec la fonction décisionnelle du gouvernement, quelles que soient les autorités qui rendront compte à la population en général. C'est un élément très important, à mon avis, un élément qui doit être conservé.

Je voudrais également mentionner qu'au cours de la discussion, tout à l'heure, le député de Skeena, qui est présent, a fait allusion à la liste approfondie et au fait qu'un réacteur pourrait ne pas figurer sur cette liste. Ce qu'il importe de comprendre, c'est que nous proposons d'énoncer dans une loi la méthodologie par laquelle se fera l'évaluation environnementale. Nous essayons de faire en sorte que cette loi soit le plus précis possible, qu'elle soit le plus possible compréhensible et complète.

Le fait qu'un projet particulier ne figure par sur une liste approfondie n'empêche nullement que ce projet soit soumis à une commission chargée de le réviser entièrement une fois qu'il a franchi l'étape de l'examen préalable. Ce que nous tentons de faire, c'est simplement de définir beaucoup plus clairement, maintenant et pour l'avenir, ce que sera la procédure appliquée, plutôt que de nous contenter des directives plus générales qui sont en vigueur depuis 1984. D'ailleurs, au moment où elles ont été rédigées, ces directives n'étaient pas destinées à avoir force de loi, mais elles sont devenues loi à la suite de la décision d'un tribunal.

Nous voyons une tentative de clarification et de renforcement du processus d'évaluation environnementale. Nous sommes persuadés que le projet de loi représente un progrès important. Je ne prétends pas, et aucun autre député n'oserait le faire, qu'une loi adoptée en 1992 répondra aux besoins de 1994, 1996 ou de toute autre époque. Nous croyons réellement que nous franchissons aujourd'hui une étape très importante qui, comme d'autres députés l'ont dit, est un réel progrès par rapport à ce que nous avons connu sous ce gouvernement.

Je tiens donc à ce qu'on comprenne bien que la décision de soumettre ou non un projet à l'examen d'une commission publique sera le résultat du processus établi. Le processus comporte plusieurs étapes. Je suis convaincu que nous aurons très souvent l'occasion de réclamer la participation du public. Dans mon esprit, du moins, il est clair que la population aura beaucoup plus souvent son mot à dire que par le passé.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'appuie l'amendement proposé par mon collègue de Davenport. Au moment où le secrétaire parlementaire lisait l'article 17, il est clairement apparu que, comme l'a mentionné le député de Davenport, c'est le mot «arrêt» qui s'imposait.

Avant d'entrer dans les détails, monsieur le Président, je voudrais conter une petite histoire. Une petite histoire de temps à autre, ça ne fait pas de mal. Je sais que mon collègue de Crowfoot aime bien en entendre une à l'occasion.

J'ai déjà vécu dans l'un des plus beaux coins de la Colombie-Britannique, au confluent des rivières Parsnip et Finley. On y a construit un barrage du nom de W.A.C. Bennet. Le territoire ainsi innondé a formé le lac Williston. Mon collègue qui est ici, le député de Port Moody, a également oeuvré auprès des gens de Beaver qui vivent dans cette région, ainsi qu'auprès des gens de Sekanni dont la collectivité a été inondée par le lac. Ainsi chassés, ils ont déménagé à Ingenika et à Fort Weir, voire jusqu'à Bear Lake et ailleurs.

En hiver, il se produisait un phénomène—je m'en souviens comme si c'était hier—qui stupéfiait la population. Il faisait si froid que la surface gelée du lac pouvait avoir trois ou quatre pieds d'épaisseur. Les besoins en électricité des grandes villes comme Vancouver étaient alors si grands que les turbines fonctionnaient sans arrêt, d'où l'abaissement du niveau du lac.

• (1350)

Les habitants de Sekanni et de Beaver m'invitaient à sortir. Quel spectacle! La surface du lac était complètement gelée sur une distance de plus de 100 milles. On aurait dit que le lac était très profond. Si quelqu'un était passé à travers la glace, comme c'est arrivé à des opérateurs de grumiers et à d'autres, il serait tombé de plus haut que le plafond de la Chambre. C'était effectivement l'épaisseur de la glace. Or, le niveau du lac avait été abaissé.

J'ai conté cette histoire pour montrer qu'il ne faut pas se fier aux apparences. En hiver, on croirait qu'il n'est gelé qu'en surface, comme n'importe quel autre lac, mais si la glace se brisait sous ses pas et qu'on se retenait à la surface, on ne toucherait même pas l'eau de ses pieds.

Le projet de loi C-13 est un peu comme la glace qui couvre le lac. Ce qui compte vraiment, c'est ce qui se cache en-dessous, dans les pouvoirs réglementaires et autres choses du genre.

Voici ce que voudrait mon collègue, le député de Davenport. Le paragraphe 17(1), qui parle de délégation de pouvoirs, se lit comme ceci: «L'autorité responsable d'un projet peut déléguer à un organisme, une personne ou une instance, au sens du. . . l'exécution de l'examen préalable ou de l'étude approfondie, ainsi que les rapports correspondants» et ainsi de suite. On peut donc déléguer les pouvoirs.

Puis, comme l'a cité mon collègue, le secrétaire parlementaire, il prévoit encore ceci: «Il est entendu que l'autorité responsable qui a délégué l'exécution de l'examen ainsi que l'établissement des rapports en vertu du paragraphe (1) ne peut prendre une décision aux termes de ces autres paragraphes que si elle est convaincue que les attributions déléguées ont été exercées conformément à la présente loi et à ses règlements.»

On ne peut jamais en être sûr. Il faudrait manifestement qu'une autre disposition mette fin à cela. Permettez-moi de citer un autre exemple.

Un ami, qui enseignait le droit à la faculté de droit de l'Université de Victoria, en Colombie-Britannique, a été autorisé par le ministre de l'Environnement à faire une recherche informatique sur les permis dits de catégories I et II qui permettent à la plupart des papetières et des grandes entreprises de polluer l'eau, l'air et la terre. Cet ami a revu toutes les données informatiques et il a découvert que le Parlement fédéral avait délégué au gouvernement de la Colombie-Britannique, conformément à la Loi sur les pêches, le droit d'administrer les structures de permis de catégories I et II, concernant le déversement d'effluents dans les cours d'eau. Évidemment, il y a des poissons dans l'eau.

Par conséquent, il s'agit d'un pouvoir fédéral très nettement défini dans la Constitution de notre pays. Ce qu'il a découvert est tellement renversant que je n'en suis pas encore revenu. Soixante-quinze pour cent des permis délégués à la province par le gouvernement fédéral n'étaient pas respectés depuis plus d'un an. Le gouvernement provincial avait ses inspecteurs sur place, mais, dans les trois quarts des cas, il y avait infraction depuis plus d'un an.

Ce que mon collègue de Davenport cherche à obtenir, c'est une chose à laquelle on devrait normalement s'attendre dans une fédération aussi grosse que la nôtre, qui englobe deux énormes territoires et dix provinces, en l'absence de normes nationales applicables relativement à l'évaluation de politiques, de petits et de grands projets, d'études globales et le reste. En l'absence de cela, il demande simplement la mise en oeuvre d'un mécanisme de sécurité intelligent en vertu duquel un ministre serait mis au courant du fait qu'une personne donnée ou une organisation à laquelle on a délégué les pouvoirs voulus est incapable d'effectuer une étude, une évaluation ou je ne sais quoi d'autre.

Fondamentalement, ce que la Chambre doit reconnaître dans le cadre de ce débat, c'est que l'article 17 laisse tout simplement à désirer. Il ne donne pas au ministre le pouvoir dont il a besoin pour faire en sorte qu'on procède à une évaluation environnementale ou qu'on prenne des mesures d'atténuation.

Là encore, je vais me reporter à l'un des documents portant la mention «Secret-Réservé au ministre», que j'ai en main. C'est souvent des documents de ce genre qui permettent de voir le défaut des hauts fonctionnaires au niveau politique et nous apprennent ce qu'ils pensaient au moment où on préparait les documents en question. Voici ce qu'on lit à la page 3, paragraphe 10 du document portant la mention «Secret-Réservé au ministre»: «La procédure obligatoire, notamment l'évaluation publique prévue dans le projet de loi proposé, ne s'appliquera qu'à certains projets, le cas échéant. Les ministres devront évaluer les nouvelles propositions en matière de politique, mais ils auront le pouvoir discrétionnaire de suivre ou non la procédure établie. Le ministre compétent décidera si on doit soumettre à un examen public les propositions en matière de politique.»

Nous apprenons au fur et à mesure. Prenons le cas du barrage sur la rivière Oldman. Nous savons que, dans ce cas, le ministre des Transports ne respecte même pas encore les directives de la Cour suprême du Canada. Elle a établi qu'il lui incombait de prendre des règlements. Le ministre des Transports respecte-t-il ses obligations? Tous les députés savent à quoi s'en tenir là-dessus. Ils ont tous une copie de la Loi sur la protection des eaux navigables et savent tous que le ministre des Transports ne respecte pas ses obligations pour des motifs politiques.

En fait, on devrait arrêter de remplir ce réservoir. Lorsqu'on examine ce projet de loi, plus particulièrement l'article supplémentaire proposé par le député de Davenport—je vois que vous me faites signe, monsieur le Président. Vous êtes d'accord maintenant, après ce débat vigoureux mais pas trop long, que c'est là le type de mesure qu'on devrait prévoir. Je vois que nous sommes en mesure de persuader le secrétaire parlementaire. Peut-être que si le ministre n'assistait pas à la conférence Globe 92, il interviendrait maintenant avant la période

des questions et reconnaîtrait que c'est là le type d'article qui doit être inclus.

Selon moi, nous avons eu ce matin un excellent débat. Monsieur le Président, je voudrais simplement terminer. Vous avez eu un moment pour réfléchir à mon histoire au sujet de la glace à la hauteur du plafond et du niveau réel du projet de loi C-13, qui est à notre hauteur. Nous avons l'occasion, étant donné que c'est le printemps, de combler l'écart entre ces deux niveaux pour le bien de notre environnement.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, le député de Skeena, notre critique de l'environnement, a parlé éloquemment de cet amendement à l'article 17, présenté par mon collègue de Davenport, qui a été ministre de l'Environnement et dont les amendements et les observations valent toujours la peine d'être considérés et convainquent souvent la Chambre. C'est de cet amendement que je vais parler.

Le député de Skeena mentionnait l'affaire du lac Williston. J'étais avec lui une fois où nous avons visité ce lac. C'est assez impressionnant. Voilà un lac de 100 milles de long qui a été créé par nous, je veux dire par des ingénieurs. Ils ont créé ce lac qui produit des choses étranges.

Le député disait qu'en hiver on dirait un vrai lac, car la couche de glace donne l'illusion qu'il est plein, mais vous devriez voir la réalité, à l'été. Il y avait là autrefois de beaux villages autochtones et de belles vallées.

Un jour, on a décidé que nous avions besoin d'énergie électrique. On n'a fait aucune évaluation environnementale, on a juste construit un barrage, le barrage Bennett. En été, il est impossible de se promener en canoë sur le lac, car on risque de se faire frapper par quelque chose qui remonte du fond. Lorsqu'on a inondé les lieux, on a laissé tous les arbres. Avec le temps, ils se déracinent. Parfois, un tronc se libère et monte à la surface. Des accidents comme cela sont arrivés à des gens en bateau ou en canoë. Il est impossible de naviguer sur le lac.

Il est important que nous ayons un processus moderne qui fonctionne vraiment. C'est pour cela qu'il faut étudier soigneusement la question de la discrétion ministérielle. Comme le disait le député de Skeena, il doit y avoir des normes nationales qu'on puisse faire appliquer. Nous ne devons pas adopter une loi qui permettrait à un ministre faible ou à gouvernement faible comme le gouvernement conservateur de ne tenir aucun compte de l'environnement pour venir en aide à leurs amis, comme cela s'est fait pour le barrage de la rivière Oldman, en Saskatchewan.

Je sais que nous arrivons à la période des questions, je reviendrai donc à cet amendement après. J'espère que la Chambre l'appuiera et que nous pourrons avoir une bonne norme, réellement applicable.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations des députés, selon l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Madame la Présidente, je voudrais soulever la question des taux d'intérêt des cartes de crédit. Étant donné la morosité de l'économie, davantage de cartes de crédit sont en circulation. On estime que 55 millions ont été distribuées, soit plus de deux cartes par Canadien de plus de 18 ans.

Pourquoi les taux des cartes de crédit sont-ils si élevés? Les sociétés émettrices se sont-elles entendues pour les maintenir à un niveau exorbitant, aux dépens des consommateurs? Pourquoi sont-ils deux fois plus élevés que le taux préférentiel? Ce sont les questions auxquelles doivent répondre les institutions financières, les commerces de détail et les sociétés de fiducie.

Tandis qu'on escroque les consommateurs en imposant des taux d'intérêt élevés sur leurs cartes de crédit, les institutions financières réalisent des bénéfices énormes et acquittent peu d'impôts sur leur revenu.

Ce n'est pas là l'équité si chère au Canada. Je demande au ministère de la Consommation et des Affaires commerciales d'intervenir immédiatement.

LA CONVENTION SUR LE DROIT DE LA MER

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Le gouvernement du Canada n'est pas disposé à ratifier la Convention sur le droit de la mer. Pourtant, il l'invoque quand vient le temps de demander à la communauté internationale de limiter la pêche de certaines espèces de poisson, comme la morue du nord.

Le gouvernement ne peut agir comme s'il avait ratifié cette convention quand il ne l'a pas fait. La semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a indiqué son intention d'inscrire la question des stocks de poisson à l'ordre du jour de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu en juin prochain à Rio de Janeiro et qui se penchera sur les conventions sur l'environnement et les ressources naturelles.

Article 31 du Règlement

Pour que le ministre puisse être pris au sérieux à cette conférence et pour que le gouvernement ait de la crédibilité à l'étranger, il faudrait au moins ratifier la Convention sur le droit de la mer. Il reste peu de temps pour ce faire et, malheureusement, le gouvernement du Canada semble bien peu disposé à agir.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, le Conseil consultatif canadien sur les armes à feu du ministère de la Justice du Canada présentera bientôt son premier rapport sur les réglementations qui compléteront le projet de loi C-17. Plusieurs sources ont indiqué que le Conseil consultatif canadien recommandera d'affaiblir les restrictions sur la capacité des chargeurs, relatif à la limite de cinq et dix balles, et que l'entreposage sécuritaire serait aussi considérablement compromis.

Les députés fédéraux et provinciaux, la communauté médicale, les municipalités, la police, les représentants du public et tous les étudiants et étudiantes du Canada doivent se faire entendre maintenant. Madame la Présidente, nous devons tous appuyer la coalition pour le contrôle des armes à feu au Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, dans leur dernier budget, non seulement les conservateurs proposent la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton, mais ils envisagent aussi de fusionner la Société d'expansion du Cap-Breton avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique.

Le gouvernement conservateur porte un autre coup bas à l'île du Cap-Breton. La Société de développement du Cap-Breton est un gros employeur sur l'île, puisqu'elle fournit du travail à quelque 3 000 habitants. Ce sont ces emplois qui sont aujourd'hui menacés.

Cette dévastation sera encore plus grande, car la fusion de la Société d'expansion du Cap-Breton avec l'APECA fera que le contrôle de la société résidera ailleurs que dans l'île. En conséquence, il n'y aura plus de budget distinct pour cette société, et la promotion de la diversification de l'économie de l'île n'aura plus la même priorité.

Ces deux mesures accentueront davantage la situation désespérée dans laquelle se trouve l'économie de cette région.

Le gouvernement Mulroney trouve toujours quelque subterfuge pour se dégager des engagements qu'il a pris envers cette région du Canada. Le gouvernement conservateur abandonne les habitants du Cap-Breton et des collectivités qui luttent pour leur survie. La seule unité que ce gouvernement est parvenu à faire d'un bout à l'autre du Canada, c'est un sentiment de désolation et de désespoir économique.

* * *

LA SEMAINE DES ENFANTS HOSPITALISÉS

M. Doug Fee (Red Deer): Cette semaine, madame la Présidente, nous célébrons la treizième Semaine annuelle des enfants hospitalisés. Cette année, l'accent est mis sur la sollicitude, et l'objectif principal de la semaine est d'améliorer les connaissances des parents, des professionnels de la santé et du public concernant la qualité des soins qui, dans le cas des enfants, doivent être appropriés et adaptés.

Cette semaine comprend des activités spéciales telles que journées d'information sur la santé, visites d'hôpitaux, programmes dans les écoles, cliniques pour oursons ou poupées et diffusion de documentation.

La Semaine des enfants hospitalisés est parrainée par l'Association pour les soins de santé à l'enfance, organisme international pluridisciplinaire qui regroupe des travailleurs de la santé, des organisateurs et des parents qui se dévouent pour améliorer la qualité des soins de santé des enfants et de leurs familles.

Je félicite l'association et ses membres de s'intéresser au bien-être des enfants et j'invite les députés et tous les Canadiens à participer aux manifestations qui auront lieu dans leurs localités.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, en fin de semaine dernière, le député de Prince-Albert—Churchill River et moi avons représenté notre parti à la conférence intitulée les Premières nations et la Constitution et tenue dans les édifices du Parlement.

Cette conférence a réussi à faire connaître aux Canadiens non autochtones les préoccupations constitutionnelles des autochtones. Les représentants des Métis, des Amérindiens et des Inuit, dont des femmes autochtones, ont discuté de leurs buts, de leurs objectifs constitutionnels et de la vision autochtone de notre pays.

Même si la conférence n'a pas permis de régler tous les différends, elle aura permis de parler des problèmes et préoccupations des autochtones sans les éviter.

Tous ceux qui ont planifié cette conférence et ceux qui y ont participé méritent d'être félicités. L'exemple de coopération qu'ils nous ont donné par leurs franches discussions devraient nous inspirer dans les efforts que nous déployons pour régler les problèmes constitutionnels de notre nation.

* * *

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, j'aimerais faire connaître à la Chambre certaines des observations très valables et des conseils que je reçois des électeurs de ma circonscription.

James Fisher, de Burlington, écrit:

> Si vous ne faites qu'une seule chose avant les prochaines élections, maintenez votre politique quant aux coûts, à la TPS, etc. et faites baisser le déficit. Si vous arrivez à faire cela, votre parti gagnera de la crédibilité (et des votes?). Souvenez-vous que vos propres sondages montrent que la dette fédérale est l'une des principales inquiétudes de vos électeurs.

R. A. Law, de Glen Williams, écrit:

> Ne cédez pas devant ceux qui ne peuvent résister aux mesures d'austérité que vous avez mises en place. Nous devons faire baisser le déficit.
>
> Éliminez les doubles niveaux de gouvernement qu'on retrouve partout.

Donna et Mark Bowman, de Bolton, écrivent:

> La question du Québec doit être réglée, et le Québec doit demeurer au sein d'un Canada plus «mince» et plus efficace. Il faut nous serrer la ceinture et diminuer nos attentes si nous voulons survivre dans le contexte du marché mondial. Il faut juguler l'inflation. Dans l'esprit des Canadiens, le déficit fédéral est un souci constant, tout comme le statut de nos chefs politiques.

Enfin, Grahm Duff, de Cheltenham, écrit:

> Il faut diminuer les dépenses publiques, la participation de l'État et la fonction publique.

Mme le vice-président: La période allouée au député est terminée.

* * *

LA TURQUIE

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, les Canadiens ont appris vendredi qu'une grande catastrophe naturelle, un tremblement de terre, avait frappé la Turquie. Une deuxième secousse observée dimanche faisait craindre la possibilité d'une troisième.

C'est certainement au nom de tous ceux qui sont ici dans cette Chambre que je témoigne ma sympathie aux habitants de la Turquie et à leurs familles ici au Canada.

En outre, j'apprécie le fait que la ministre des Relations extérieures responsable du développement international se soit dépêchée d'envoyer, par l'entremise de l'ACDI, 350 000 dollars au fonds de secours d'urgence.

Les Canadiens ont toujours manifesté leur générosité d'esprit à l'endroit des victimes des désastres naturels. Pour le moment, ces gens ont désespérément besoin de médicaments, de soins médicaux, de tentes, de vêtements chauds ainsi que de secouristes pour déterrer les survivants. Plus tard, ils auront besoin de logements, d'hôpitaux, d'aliments et de médicaments.

Que ce soit par l'intermédiaire des divers organismes de secours mis sur pied par le gouvernement turc ou par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, j'exhorte les Canadiens à compléter l'aide du gouvernement qui constitue seulement une fraction de ce que les victimes du tremblement de terre ont besoin pour se relever de cette grande catastrophe.

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE DU CANADA

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Madame la Présidente, il faut qu'on informe les Canadiens des paroles trompeuses du Parti réformiste. Celui-ci a apposé des affiches dans tout le Canada pour annoncer qu'il axera sa campagne électorale sur la façon dont notre pays devrait être gouverné: sans s'endetter.

Maintenant, le Parti réformiste encourage ses membres à prendre une assurance-vie, à le nommer bénéficiaire, puis à lui transférer la propriété du régime. Le membre verse au Parti réformiste les fonds nécessaires, pour payer les primes de la police d'assurance, ce qui assure à ce dernier un reçu déductible des impôts, à titre de don à un parti politique. En outre, le Parti réformiste emprunte ensuite, en donnant ces polices d'assurances comme garantie, pour financer sa campagne électorale fédérale.

Comment ce parti ne va-t-il pas s'endetter en procédant à ce programme d'emprunt massif? Il existe ici des contradictions dont les Canadiens doivent être conscients. Le Parti réformiste a déclaré qu'il mènerait sa campagne électorale sans s'endetter, puis il a mis en place cette politique de manière à pouvoir emprunter de grosses sommes pour mener sa campagne.

Article 31 du Règlement

Preston Manning a déclaré. . .

Mme le vice-président: Je suis désolée. Votre temps de parole est expiré.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, à l'époque victorienne, l'hystérie était considérée comme une maladie propre au sexe dont l'instabilité affective est bien connue, c'est-à-dire la gent féminine.

Le monde médical à prédominance masculine aurait, dit-on, toléré et encouragé l'hystérie comme un exutoire aux frustrations féminines, parce que de telles manifestations de mécontentement ne risquaient pas d'avoir de répercussions socio-économiques ou politiques.

À l'époque, il aurait été plus dangereux que le mécontentement que leur situation leur inspirait ne se manifeste par de l'agitation politique.

Force est de se demander si les temps ont beaucoup changé. Les femmes qui ont manifesté pour réclamer l'interdiction de l'implant Même à cause des dangers qu'il semble présenter se sont vu opposer une fin de non-recevoir et ont été traitées d'hystériques. On les a accusées de terrorisme médical pour avoir osé mettre en doute la viabilité de ces implants du point de vue médical. On les a ensuite fait taire quand elles ont produit leurs propres corps mutilés comme preuve tangible des problèmes causés par les implants. Elles ont été traitées d'hypocondriaques et qualifiées d'hystériques pour avoir associé les souffrances qu'elles ont endurées. . .

• (1410)

Mme le vice-président: Je suis désolée, mais le temps est écoulé.

* * *

LE SALVADOR

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de revoir la politique actuellement en vigueur dans le cas des personnes du Salvador qui revendiquent le statut de réfugié.

Alors que nous applaudissons ce pays d'être parvenu à un règlement de paix, le fait est que le Salvador n'est toujours pas un endroit sûr pour tous ses citoyens.

Les habitants de la Colombie-Britannique se sont ralliés à la cause de la famille Garcia dont la demande en vue d'être autorisée à rester au Canada a été rejetée. Il y a tout lieu de croire que les Garcia seront en danger si on les renvoie au Salvador.

M^me^ Garcia était considérée comme suspecte simplement parce que c'était une syndicaliste. Alors qu'ils étaient au Salvador, la famille a vu sa voiture criblée de balles, sa maison bombardée. Les Garcia ont été gardés en otages pendant 11 jours.

Pas plus tard que la semaine dernière, un syndicaliste a été assassiné au Salvador. Chose incroyable, le ministère de l'Immigration estime que le climat dans ce pays est sûr.

Le ministre de l'Immigration pourrait-il se montrer plus réaliste dans son évaluation de la situation au Salvador et étudier une nouvelle fois la demande des Garcia? Ca pourrait bien être une question de vie ou de mort.

Mme le vice-président: Je suis désolée, votre temps de parole a expiré.

* * *

L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, en temps normal, il n'appartient peut-être pas au gouvernement fédéral de financer l'infrastructure municipale, mais il lui incombe clairement d'établir des politiques qui favorisent la compétitivité et le plein emploi.

Le ministre des Finances a reconnu le lien existant entre l'infrastructure et la compétitivité dans son exposé budgétaire quand il a déclaré lors de la récente réunion des premiers ministres: «Beaucoup de gouvernements ont souligné l'importante contribution qu'une infrastructure adéquate apporte à notre compétitivité; le gouvernement du Canada en reconnaît l'importance.»

En même temps, on ne peut absolument pas douter du lien existant entre la création d'emplois et un programme de travaux publics destinés à bâtir et à réparer les infrastructures nécessaires pour nous rendre compétitifs.

En ces temps anormaux, alors que nous avons désespérément besoin d'améliorer notre compétitivité et de créer des emplois, le gouvernement doit instaurer un programme financièrement responsable pour financer la modernisation de notre infrastructure municipale.

* * *

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, selon ce qu'on pouvait lire dans *The Citizen* ce matin, il en aurait coûté 840 000 $ l'an dernier pour tenir le cabinet du premier ministre au courant de tout ce qui se passe. Une étude menée par la société Brad Mann Communications Consulting Inc. a révélé que, compte tenu du volume et de la diversité des coupures de presse reçues, certaines d'entre elles ne sont même pas utilisées.

Si vous pensez que ça coûte cher de fournir tous ces renseignements au cabinet du premier ministre, regardez un peu l'autre côté de la médaille. Stevie Cameron écrivait dans *The Globe and Mail* ce matin que, l'an dernier, lorsqu'elle a demandé des informations sur le coût des travaux effectués pour décorer la résidence officielle du premier ministre, le gouvernement a exigé 19 000 $ pour fournir ces renseignements.

Le gouvernement dit maintenant que tous les organismes qui publient des rapports annuels n'ont simplement plus les moyens de le faire. Donc, le premier ministre paie tellement cher pour obtenir des renseignements qu'il n'a plus d'argent pour donner, à son tour, des renseignements aux Canadiens. Nous devrions peut-être retenir les services de la société Brad Mann Communications Consulting pour voir comment nous pourrions régler ce problème.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Madame la Présidente, en fin de semaine dernière, la Conférence sur les autochtones est venue couronner une semaine où les peuples autochtones du Canada ont réalisé des progrès remarquables. Le tout a commencé avec le Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada qui a recommandé l'inclusion dans la Constitution du droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Puis, la Chambre a reconnu la contribution de Louis Riel à la Confédération. Ensuite, les chefs des quatre organisations autochtones nationales ont été invités à participer pleinement aux négociations constitutionnelles de la ronde Canada.

Hier, la sixième conférence constitutionnelle, qui portait sur les premières nations et a été habilement dirigée par les co-présidents, le premier ministre Joe Ghiz et la présidente de la CCI, Mary Simon, s'est terminée sur une note très positive.

Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, les secteurs de compétence, les responsabilités, l'application des pouvoirs et la reconnaissance des premières nations sont autant de sujets qui ont été débattus avec enthousiasme.

Les peuples autochtones ont également envoyé un message très positif au Québec en l'invitant à bâtir un Canada fort et uni.

Je demande aujourd'hui aux députés de se joindre à moi pour remercier le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, et le ministre de l'unité nationale, le très honorable Joe Clark, qui ont rendu ces succès possibles.

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps accordé au député est écoulé.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA GUERRE DE CORÉE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Madame la Présidente, le 17 juin 1991, le gouvernement a annoncé son intention de remettre des médailles à ceux qui ont participé aux opérations militaires du Canada en Corée.

Dans un communiqué, le ministre des Anciens combattants, l'honorable Gerald Merrithew, a déclaré que la médaille canadienne décernée aux volontaires de la guerre de Corée reconnaît le travail important de ces volontaires qui ont servi aux côtés des membres des forces des Nations Unies en Corée. Le Canada est le seul pays du Commonwealth à avoir remis cette distinction à ses anciens combattants de la guerre de Corée.

Je comprends qu'une médaille est simplement un objet symbolique que les Canadiens peuvent offrir pour souligner l'ampleur du sacrifice consenti par les volontaires qui ont combattu en Corée. Je veux toutefois signaler à la Chambre que, à Sudbury, des anciens combattants de la guerre de Corée ont reçu une médaille, mais qu'aucune cérémonie n'a été organisée pour souligner l'événement. On leur a plutôt fait parvenir leur médaille par la poste, avec une lettre-type rédigée au nom du gouverneur général.

À mon avis, le gouvernement devrait avoir honte du manque de considération dont il a fait preuve à l'égard des anciens combattants de Sudbury qui se sont distingués en Corée, notamment depuis. . .

Mme le vice-président: Le temps de la députée est écoulé.

* * *

LA RECHERCHE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Madame la Présidente, la science et l'entreprise s'allient de façon exceptionnelle à Winnipeg pour créer un centre de recherche en diagnostic de calibre mondial. Et la contribution de 7 millions de dollars versée par le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest n'y est pas pour peu de choses.

Lorsque le centre sera pleinement opérationnel, en septembre 1993, il aura un personnel de 70 personnes et pourra accueillir jusqu'à 30 chercheurs invités. Étant donné que le marché international des biodiagnostics devrait dépasser les 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, le Manitoba est maintenant bien placé pour profiter des importantes retombées de ce

nouveau secteur d'activité passionnant et en pleine croissance.

Le nouvel établissement de recherche viendra s'ajouter au Centre des sciences de la santé de l'Université du Manitoba et au Centre de lutte contre les maladies, ce qui fera de Winnipeg l'un des hauts lieux de la recherche médicale dans le monde.

Madame la Présidente, je voudrais aussi rappeler à la Chambre que M. Vic Peters et son équipe ont remporté hier le championnat national de curling. C'est donc la deuxième grande victoire pour le Manitoba cette année.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

L'édition d'aujourd'hui du *London Free Press* renferme un compte rendu d'un discours prononcé samedi par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. La ministre, qui s'adressait à l'Association des progressistes-conservateurs du campus de l'Université Western Ontario, a déclaré qu'il serait préférable pour le Canada d'attendre quelques années avant de signer un accord de libre-échange nord-américain.

Je pose la question suivante au premier ministre suppléant: Est-ce la position qu'entend prendre le gouvernement, et le premier ministre dira-t-il, dans le cadre de ses conversations téléphoniques avec les présidents Bush et Salinas, que le Canada n'a pas l'intention de signer maintenant une entente commerciale?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, j'ai lu le même article dans le *London Free Press* ce matin. Je dois admettre que j'ai été surprise de voir mes propos rapportés ainsi dans ce journal, compte tenu de ce que j'ai effectivement déclaré.

En réponse à une question, j'ai dit aux étudiants qu'il serait agréable de toujours pouvoir compartimenter les questions, c'est-à-dire de s'occuper de l'Accord de libre-échange, puis du GATT, puis de l'accord de libre-échange nord-américain. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Je n'ai jamais demandé qu'on retarde l'adoption de ce traité, puisque celui-ci va favoriser la création d'emplois pour les Canadiens, tout en facilitant les échanges commerciaux en Amérique du Nord.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, dans sa déclaration faite aux étudiants, la ministre a dit: «Le gouvernement fédéral est heureux de participer aux négociations, bien que j'aurais souhaité que celles-ci se déroulent un peu plus tard, lorsque le pays se trouvera dans une situation économique plus favorable.»

Le premier ministre suppléant peut-il nous dire si, dans le cadre des conversations que le premier ministre aura avec les présidents Salinas et Bush, il leur demandera de reporter la signature d'une entente jusqu'à ce que le pays soit dans une meilleure situation économique, comme sa collègue l'a laissé entendre, ou est-il en train de poursuivre une autre politique en secret?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je tiens d'abord à préciser que je n'ai pas formulé les propos cités par la députée, qui sont tirés d'un article de journal. Il existe une certaine ressemblance, mais l'auteur de l'article n'a pas saisi le point principal que j'ai voulu souligner. Je voulais faire ressortir le fait que l'établissement de liens commerciaux plus étroits favorisera la création d'emplois au Canada, ainsi que la croissance de notre économie.

Je continue de penser ainsi, de même que le gouvernement.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'ai communiqué avec le journaliste et celui-ci maintient sa version des faits. Il sera intéressant de voir qui dit la vérité.

Une voix: Oh, oh!

Des voix: À l'ordre!

[*Français*]

Mme Copps: Même la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a admis que le moment est mal choisi pour signer cette entente commerciale tripartite. De plus, le premier ministre est au courant du rapport du GATT qui dit que «actuellement les ententes commerciales régionales affaiblissent le système commercial mondial.»

• (1420)

Comment le premier ministre peut-il concilier son obsession à signer une autre entente avec les États-Unis et le Mexique sans tenir compte du rapport du GATT et sans défendre les intérêts des Canadiens et des Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, il est bien connu que le gouvernement du Canada a toujours appuyé le GATT. Toutefois, cela ne nous empêche pas de conclure des ententes comme le nouvel accord nord-américain de libre-échange, parce que nous croyons que les ententes commerciales, en particulier si nous pouvons intégrer l'ALE au GATT, seront profitables non seulement au Canada mais au monde entier.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant, concernant la firme montréalaise Ideal Equipment Co. Ltd. qui produit des pièces de machine à coudre au Mexique. Le résultat de ce transfert des opérations au Mexique est la perte de 110 emplois à Montréal.

À la lumière d'une entente de libre-échange avec le Mexique, le premier ministre suppléant peut-il nous dire comment le gouvernement entend prévenir l'exode de compagnies manufacturières de la région de Montréal vers le Mexique, où le salaire moyen est de 14 $ à Montréal par rapport à 3 $ l'heure payé au Mexique?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, la question est toujours la même. D'une façon ou d'une autre, nous ne devrions pas pouvoir concurrencer un pays où les salaires sont inférieurs à ceux qui ont cours au Canada. On est concurrentiel lorsqu'on a une bonne gestion et une bonne technologie. Et le Canada a les deux.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, au cours de la dernière campagne électorale et des négociations sur la libéralisation des échanges avec les États-Unis, les conservateurs avaient promis de mettre en place de généreux programmes de recyclage. Le gouvernement n'a pas tenu promesse.

Si un accord de libre-échange est conclu avec le Mexique, le gouvernement va-t-il s'engager à établir un généreux programme d'adaptation de la main-d'oeuvre et livrer la marchandise?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, le Canada a l'un des programmes de formation les plus généreux au monde, et nous comptons bien que cela continue.

M. Prud'homme: Allez faire un tour au Mexique.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

J'ai souvent déclaré que les Canadiens avaient droit à un vrai débat à la Chambre des communes sur le projet d'accord commercial avec le Mexique. Les Canadiens s'inquiètent beaucoup des conséquences de l'accord commercial entre le Canada et les États-Unis. Des millions de gens se demandent avec angoisse ce que le gouvernement est prêt à donner en échange cette fois-ci.

Aujourd'hui, nous apprenons que le premier ministre aura une conversation téléphonique avec les présidents Bush et Salinas. Nous ne savons pas de quoi ils parleront. Les Canadiens ne le savent pas. Nous savons aussi que le gouvernement informera secrètement les membres du comité. Quand le gouvernement informera-t-il les Canadiens en tenant un débat réel sur cet accord commercial avec le Mexique? Les Canadiens ont le droit de savoir. Pourquoi le gouvernement veut tant garder le secret à cet égard?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, le chef du Nouveau Parti démocratique sait que nous avons un système de consultations bien établi, par l'intermédiaire du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, et que ce système fonctionne toujours.

Je préférerais qu'elle attende à jeudi pour savoir ce que le ministre aura à déclarer au comité.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, toutes les fois que nous demandons des renseignements à la Chambre, on nous demande d'attendre.

Nous venons maintenant d'apprendre que le président Bush, M. Salinas et le premier ministre auront une conversation téléphonique aujourd'hui pour discuter de libre-échange. Les Canadiens ne veulent pas attendre qu'une entente soit signée pour savoir de quelle manière l'avenir du pays a été hypothéqué. Le premier ministre suppléant peut-il nous dire, au nom du gouvernement, quelle est la teneur de ces discussions pour qu'on puisse en débattre pleinement à la Chambre?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, je suis persuadé que le président du Mexique sait ce qu'il a à faire s'il veut discuter à trois.

M. McCurdy: Ouvrez la porte.

M. Winegard: Il est absolument ridicule de penser que les trois grands chefs de gouvernement négocieront au téléphone.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre.

Évidemment, le gouvernement pense qu'il consulte. Le négociateur en chef pour le Canada a dit en juin que le gouvernement du Canada consulterait les Canadiens. Pourtant, le gouvernement a refusé un débat ici à la Chambre des communes afin de donner plus d'information aux Canadiens.

Le *Financial Post* a de l'information; les Mexicains ont de l'information; les sénateurs des États-Unis ont également de l'information. Où est l'information pour les Canadiens et pour les Canadiennes?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, l'opposition a eu l'occasion d'entendre, en comité, tout ce que le ministre avait à dire au sujet de l'Accord nord-américain de libre-échange. La semaine dernière, nous avons consacré une journée complète à cette question. Une rencontre est prévue pour jeudi. L'opposition a toutes les chances de se renseigner au sujet de cet accord.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, je veux revenir au fameux discours que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a prononcé à Londres. Elle y a déclaré notamment qu'elle préférait que l'accord nord-américain soit reporté à un peu plus tard parce le Canada n'était pas prêt à le signer.

La ministre pourrait-elle expliquer pourquoi un simple coup de fil suffit à convaincre le gouvernement actuel de se lancer dans un autre accord commercial alors qu'elle avoue elle-même que le Canada n'est pas prêt à conclure un tel accord et qu'il est encore beaucoup trop tôt pour en évaluer les répercussions? Pourquoi nous laisserions-nous imposer l'échéancier de quelqu'un d'autre?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, ce sont des questions stupides. J'ai déjà expliqué le contexte dans lequel j'ai fait ces observations. J'ai profité de l'occasion pour insister sur les grands avantages que le Canada retirerait d'un accord nord-américain de libre-échange, et notamment l'industrie des télécommunications, car il y a au Mexique une grande demande dans certains secteurs où le Canada est très fort. Mon discours a été très bien accueilli par les étudiants. J'aurais cru qu'il en aurait été de même à la Chambre.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, c'est qu'en 1988 aussi, on nous avait promis la création de milliers d'emplois au Canada. Dans le même discours, la ministre a admis que l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis avait entraîné de grandes perturbations.

La ministre pourrait-elle expliquer comment le gouvernement peut accepter de conclure un autre accord commercial alors même qu'il ignore à combien se chiffrera la perte d'emplois? Comment les Canadiens pourraient-ils avoir confiance dans un accord négocié par le gouvernement alors qu'ils sont témoins, pour employer les mots mêmes de la ministre, des grandes perturbations qu'a entraînées le premier accord commercial dans lequel le gouvernement les a embarqués?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Ce sont les propos du député, pas les miens.

Ce qui importe pour les années à venir, c'est que le monde s'oriente vers un marché plus ouvert qui fasse également place au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Nous travaillons à cela par le truchement du GATT et de l'Accord nord-américain de libre-échange, car c'est là que se trouve la solution durable pour notre pays sur le chapitre des emplois. On a investi davantage ici à la suite de l'Accord de libre-échange. Cela créera à long terme un plus grand nombre d'emplois. Il en sera ainsi avec l'accord de libre-échange que nous conclurons avec le Mexique et les États-Unis. Dans les années 90, nous ne pouvons plus pratiquer la politique de l'autruche comme les libéraux l'ont fait pendant 20 ans.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

On a discuté ce matin dans cette enceinte du projet de loi d'initiative parlementaire C-279, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues. Ce projet de loi a pour but d'assurer la protection des gens contre les prothèses mammaires dangereuses ou susceptibles de l'être.

Si la protection offerte par la loi actuelle sur les aliments et drogues est suffisante, pourquoi a-t-il fallu dix années au gouvernement pour reconnaître les dangers

pour la santé causés par les implants mammaires Même et les implants de silicone ainsi que pour décider en définitive de les retirer du marché? Je voudrais connaître les raisons et il en va de même de tous les députés dans cette enceinte.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai répondu à cette question à de nombreuses reprises.

Mme Copps: Jamais de la vie.

M. Bouchard (Roberval): Si. Je répète ce que j'ai dit tout d'abord. À l'instar de ma collègue, je crois que la santé des femmes est la question essentielle que nous devons garder à l'esprit. Par contre, toutes ces opérations ont été effectuées au cours de nombreuses années. Les décisions prises par son propre gouvernement avant 1984 et par nous depuis ont été basées sur les renseignements que nous avions sur les implants mammaires. Sitôt que j'ai reçu des renseignements qui m'ont amené à croire que nous devions nous montrer prudents relativement à cette opération, nous avons fait ce qui s'imposait. En effet, l'implant mammaire Même a été retiré du marché en juin et, récemment, en janvier, nous avons décidé d'étendre cette décision à tous les implants mammaires. Même si le rapport préliminaire en provenance des États-Unis, qu'elle connaît très bien, a amené les Américains à envisager de permettre à nouveau la vente d'implants mammaires de silicone, j'ai déclaré à l'époque, et je le répète, que rien ne me prouvait qu'on devait à nouveau en permettre la vente. En ce qui concerne le ministère et moi, nous n'entendons pas pour l'instant laisser les sociétés intéressées remettre ces implants mammaires sur le marché.

• (1430)

Selon moi, c'est ce que ma collègue souhaite, tout comme nous. Je reconnais avec elle qu'on doit prendre toutes les mesures voulues pour protéger la santé des femmes. Or, je crois, en toute honnêteté, que c'est ce que je fais depuis que je suis ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Madame la Présidente, à tour de rôle, tous les ministres répètent à la Chambre que les renseignements obtenus et les études réalisées n'ont pas permis d'établir que les implants mammaires étaient dangereux pour la santé des Canadiennes. C'est le message que nous recevons constamment. S'il y a tant de rapports et tant de renseignements qui ont été présentés au gouvernement, le ministre peut-il les déposer à la Chambre aujourd'hui, pour que j'en prenne connaissance moi aussi?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, l'information qui a toujours été donnée sur la question des implants mammaires, autant au Canada qu'aux États-Unis, a été, en général, accessible à tout le monde. Encore récemment, madame la Présidente, lors des audiences qui ont eu lieu aux États-Unis, par le *Federal Drugs Administration*, où nous avons nous-mêmes nommé un comité de plusieurs personnes qui ont assisté aux présentations des mémoires, tout était accessible. Il n'est pas question pour le ministre de cacher quelque information que ce soit. La seule chose qui est en cause ici, madame la Présidente, c'est l'utilisation d'instruments médicaux qui sont susceptibles, oui ou non, d'être utilisés. Pour le moment, ils ne sont pas accessibles, et je viens de dire en anglais que je n'ai pas l'intention, dans les semaines qui viennent, de les rendre accessibles au marché.

Alors, je pense que je réponds à la première question que ma collègue m'a posée.

[*Traduction*]

Mme Gaffney: Déposez-les à la Chambre.

Mme Clancy: Montrez-les nous.

* * *

LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et concerne le recyclage des travailleurs.

Je lis avec plaisir, dans une lettre du ministre datée du 6 mars, que les prestataires d'assurance-chômage ont désormais droit à un recyclage de deux ou trois années consécutives plutôt que de un an. La loi leur permettait d'opter pour un recyclage de deux ou trois ans, mais, à cause du manque d'uniformité des politiques et de l'absence de lignes directrices données aux conseillers en emploi partout au Canada, ceux qui le demandaient restaient dans l'incertitude.

Le ministre peut-il garantir à tous les Canadiens admissibles qu'un recyclage de deux ou trois ans fait partie d'une politique nationale du gouvernement et que cette politique s'applique d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je peux garantir au député que l'utilisation des fonds d'assurance-chômage à des fins de formation, à laquelle les gens d'en face se sont opposés énergiquement quand nous l'avons rendu possible, sera maintenue et se réalisera. La Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre a recommandé au gouvernement d'accroître les fonds de l'assurance-chômage aux

fins du recyclage de 300 millions de dollars pendant l'année financière en cours. Nous avons accepté cette recommandation. Nous consacrerons donc 300 millions de plus à cette fin.

Quant à la question de savoir si tous les chômeurs canadiens seraient admissibles demain matin à un recyclage de deux ou trois ans et de quelle façon ils le sont, je ne peux répondre, madame la Présidente, parce que ce programme de recyclage est élaboré selon les besoins des régions canadiennes. Dans certaines régions, il est offert pour certains métiers, mais pas pour d'autres. C'est un programme d'utilisation des fonds d'assurance-chômage à des fins de formation qui se poursuivra. Je crois que les chômeurs canadiens en bénéficieront.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Le ministre sait probablement qu'en Colombie-Britannique la réponse est «oui» à deux ou trois ans de recyclage; à Terre-Neuve, c'est «peut-être»; en Ontario, c'est «non». C'est donc une politique incohérente. Elle était incohérente et maintenant elle est injustifiable. La nouvelle politique dit qu'on peut demander deux ou trois années de recyclage dans un collège communautaire, mais pas dans une université.

Le ministre décide du type de formation qu'une personne peut suivre. Est-ce que le ministre reviendra sur sa décision et laissera les prestataires de l'assurance-chômage libres d'aller à un collège communautaire ou à l'université?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la Commission de mise en valeur de la main-d'oeuvre est ouverte à toute suggestion susceptible d'améliorer la façon dont nous formons les Canadiens.

Nous avons l'Initiative sur la prospérité, dirigée par les groupes de M^me^ Marie-Josée Drouin et de M. David McCamus, qui examine l'ensemble du système de formation, tant du côté formation professionnelle que du côté formation universitaire.

Si le député ou son parti a des suggestions, je suis sûr qu'elles seront étudiées, car on essaie de donner aux Canadiens les outils dont ils ont besoin pour que notre pays reste compétitif. Toute suggestion à cet égard est la bienvenue.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

Le gouvernement n'a pas encore annoncé le budget de Défi 92, qui est le programme d'emploi d'été des étudiants. J'estime qu'une décision s'impose, compte tenu du taux élevé d'étudiants sans emploi qui était d'environ 15 p. 100 l'été dernier et qui est censé augmenter cette année. Quand le gouvernement répondra-t-il aux besoins d'emploi réels et urgents des étudiants du Canada?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme le député le sait, ce programme s'appelle effectivement Défi 92. On devrait en annoncer très prochainement tous les chiffres et les détails.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Nous nous trouvons dans une récession qui est parmi les pires dans l'histoire du Canada. Les étudiants ont été assujettis à toutes sortes de coûts supplémentaires pour leur éducation: la TPS, des frais de scolarité, y incluant d'autres frais, qui augmentent de façon alarmante.

Les étudiants se sentent écrasés! Quand ce gouvernement nous donnera-t-il une politique d'emploi compréhensive pour nos étudiants, qui répondra à leurs besoins?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d"État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, il est bien évident que je ne suis pas d'accord avec l'entrée en matière de mon honorable collègue, surtout pour ce qui est de la pire récession, parce que tout le monde se rappelle que la pire récession était en 1981-1982, quand le parti de mon collègue était au pouvoir.

Pour ce qui est du programme d'été, comme mon collègue le sait lui-même puisqu'il l'appelle Défi 92, c'est un excellent programme, qui est en place depuis plusieurs années, qui sera encore là cet été. Les chiffres seront annoncés le plus rapidement possible, probablement cette semaine, madame la Présidente, et je suis persuadé que mon honorable collègue, ainsi que tous les étudiants, seront très heureux.

* * *

LE PROJET DE LOI C-55

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le projet de loi C-55 donnerait au gouvernement conservateur le pouvoir de causer de sérieux dommages aux pensions des fonctionnaires fédéraux. Le gouvernement pourrait se donner un congé de primes, en refusant de verser les contributions de l'employeur équivalentes à celles de l'employé. Il pourra changer le taux d'intérêt sur le fonds de pension, sans

consultation. Il pourra réduire le taux d'indexation de ses pensions, et tout cela par règlement, sans se soumettre au Parlement du Canada, sans se soumettre à l'étude des comités.

Le gouvernement est-il conscient de l'impact dévastateur qu'aura le projet de loi C-55 s'il continue à avancer, à proposer des articles de ce projet de loi. Est-il prêt à retirer ces articles à tout le moins?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je crois que l'honorable député aurait eu intérêt peut-être à me poser quelques questions privément sur ce sujet avant d'accepter, comme si c'était la vérité, un communiqué de presse de *PSAC*, l'Alliance de la fonction publique du Canada, qui a tout intérêt aujourd'hui à attirer notre attention sur de faux problèmes puisque le gouvernement n'a aucunement l'intention de faire ce que dit l'honorable député. Le *PSAC*, l'Alliance de la fonction publique du Canada est en train de comparaître devant la Commission des relations de travail, justement à cause de ses agissements pendant la grève. Ils ont tout intérêt à lancer des ballons comme ceux-là. Le gouvernement n'a aucunement l'intention de faire ce que dit le député.

J'ai d'ailleurs annoncé dans cette Chambre, en déposant le projet de loi C-55, que tout le problème du financement, d'indexation, etc., serait étudié ensemble, avec les syndicats, en temps et lieu. Le projet de loi C-55 vise à ramener les projets de loi sur les pensions en accord avec la Loi sur l'impôt.

[*Traduction*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, le projet de loi C-55 est une pilule empoisonnée qu'on a dorée.

• (1440)

En 1984, le ministre nous a dit de ne pas nous inquiéter, car il n'en ferait rien. Si le gouvernement n'a pas l'intention de recourir à ces articles, pourquoi les inclut-il dans le projet de loi? Il a dit qu'il ne désindexerait jamais la pension de la fonction publique, tandis que c'est exactement ce qu'il se propose de faire aujourd'hui.

Il pourrait se servir conjointement du projet de loi C-55 et de la Loi de l'impôt sur le revenu pour désindexer la pension de la fonction publique du Canada.

Un dirigeant syndical a posé la question ce matin à savoir pourquoi le gouvernement utilise des méthodes aussi sournoises et minables en se donnant le pouvoir de modifier les pensions par règlement au lieu de demander un examen public et l'approbation du Parlement.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, je suppose que le député, qui vient de la région d'Ottawa, porte une grande attention aux déclarations des syndicats. Le fait est que je rencontrerai le comité de la Chambre demain pour discuter du projet de loi C-55. Cette mesure ne fait rien de ce que prétend le député.

* * *

L'EMPLOI CHEZ LES JEUNES

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre d'État à la Jeunesse.

Depuis dix ans, en février de pratiquement chaque année, on a annoncé le programme Défi, qui vise à financer des emplois d'été pour étudiants. Or, le ministre n'a pas encore annoncé ce programme, bien que son communiqué soit à moitié prêt.

Le ministre confirmera-t-il que, en fait, s'il hésite à annoncer le programme Défi, c'est que les fonds seront bloqués une fois de plus, comme ils l'ont été l'année dernière, malgré des taux de chômage croissants parmi les étudiants?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, puisque le député semble bien informé du fait que j'ai un communiqué à moitié prêt, c'est pour moi une bonne raison de ne pas le diffuser.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, je suis certain que les étudiants de partout au Canada trouveront la plaisanterie du ministre très drôle.

Je lui demande encore une fois de laisser savoir aux étudiants du pays, chez qui le taux de chômage atteint 15 p. 100, s'ils ont de sérieuses chances d'obtenir des emplois cet été.

Où se trouve le financement qui, selon le gouvernement, est nécessaire pour doubler le nombre de mathématiciens, de scientifiques et d'ingénieurs s'il n'est pas disposé à mettre l'argent dans la caisse? Combien d'argent va-t-il mettre dans le programme Défi en 1992?

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur), ministre d'État (Jeunesse) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre): Madame la Présidente, comme le député le sait, bien qu'il semble perdre son calme aujourd'hui, le programme a été annoncé, et les montants seront rendus publics aussitôt que possible.

Je suis certain que les étudiants trouveront ces montants plus drôles que la plaisanterie du député.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports. La compagnie des Chemins de fer nationaux a été en appel de la décision de l'Office national du Canada dans le but de maintenir en service la subdivision Franquet-Chapais, en Abitibi. Est-ce que le ministre peut nous dire aujourd'hui quand cette cause sera entendue?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je constate à nouveau que mon collègue de l'Abitibi est très impliqué dans ce dossier auquel il tient beaucoup. Je l'en félicite, mais malheureusement, je n'ai pas le pouvoir de déterminer les dates auxquelles les causes seront entendues en cour.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Le ministre devrait savoir que le programme d'immigration des investisseurs est menacé et que notre réputation est entachée aux yeux des pays côtiers du Pacifique. Les immigrants investisseurs venant de Hong Kong et de Taiwan croyaient qu'ils faisaient l'acquisition d'immeubles dans l'ouest du Canada. Au lieu de cela, leur argent servait à acheter des mines d'or dans des régions rurales de la Saskatchewan. Le prospectus de cette offre a été approuvé par le gouvernement fédéral. Par conséquent, l'ultime responsable est le ministre.

Qu'a-t-il l'intention de faire pour protéger le programme d'immigration des investisseurs dans ce pays afin que ceux qui songent à investir leurs fortunes chez nous puissent le faire en toute confiance et avec une certaine assurance que le gouvernement protégera ces investissements?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, voilà exactement quel était l'objectif du gouvernement lorsqu'il a créé ce programme. Si le député veut nous proposer des améliorations, nous effectuons à l'heure actuelle une révision du programme afin qu'il vise précisément cet objectif et que les régions du Canada puissent vraiment en profiter. Si le député veut faire des suggestions, je serai heureux de les prendre en considération.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, le ministre sait que des entrepreneurs de Hong Kong et de Taiwan ont investi au Canada et en particulier dans l'ouest du pays environ quatre milliards de dollars pour la seule année 1990. Le programme d'immigration des investisseurs est subventionné par le gouvernement du Canada et non par la province de l'Alberta dans le cas qui nous intéresse. La personne en question agissait à titre personnel au moment où ces allégations ont été faites.

Il y a 278 entrepreneurs des pays côtiers du Pacifique qui veulent savoir pourquoi un investissement de 34 millions de dollar a été consacré à une mine d'or de la Saskatchewan plutôt qu'à des centres commerciaux ailleurs dans la province.

Qu'entend faire le ministre aujourd'hui pour voir à ce que le nom du Canada ne soit pas sali davantage auprès des entrepreneurs des pays côtiers du Pacifique dont les investissements sont très importants pour l'Ouest et pour le pays tout entier?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, le député se lance dans une affaire qui se trouve devant les tribunaux. Aussitôt que cette affaire sera tranchée. . .

M. Kilgour: Dans trois ans d'ici.

M. Valcourt: Je sais que les libéraux veulent se lancer dans la mêlée avant que le tribunal ait rendu sa décision. Moi, je ne le ferai pas. Je vais attendre la décision de la cour dans cette affaire. Si cette décision nous demande de changer la façon dont nous administrons le programme d'immigration des investisseurs, nous le ferons parce que nous poursuivons les mêmes objectifs que le député veut certainement réaliser pour le Canada. Nous apporterons à ce programme tout changement susceptible de l'améliorer.

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. John Manley (Ottawa–Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En déposant un document, vendredi dernier, le ministre a laissé entendre que le gouvernement ontarien appuyait son projet de privatisation des aérogares nos 1 et 2 de l'aéroport Pearson.

En fait, le rapport qu'il a déposé suggère que le projet du gouvernement pourrait porter gravement atteinte au financement du futur aéroport.

Étant donné que tous les groupes sensés des secteurs public et privé mettent en question le moment choisi par le ministre pour son annonce et les motifs qui l'ont poussé à la faire, pourquoi le gouvernement est–il si pressé?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, lorsque j'ai répondu en Chambre, vendredi, à l'honorable député, je l'ai informé, avec preuve à l'appui, d'un document qui a été distribué lors d'une réunion avec le ministre des Transports, le ministre de l'Environnement et quatre ou cinq maires de la région de Toronto, lundi soir dernier. À ce moment–là, le gouvernement a mentionné une phrase très importante, et je cite:

[*Traduction*]

«L'analyse présentée dans ce document est le produit du jugement professionnel d'une équipe d'experts–conseils en matière d'aéroports, qui ont étudié des données portant sur plusieurs années. Il ne serait toutefois pas prudent de prendre des décisions sur la foi de cette analyse.»

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Madame la Présidente, il est parfaitement clair pour les Canadiens et pour ceux qui ont des intérêts dans cette affaire que la hâte du ministre à privatiser l'aéroport Pearson n'a que des motifs politiques. C'est une tentative pathétique pour sauver les sièges conservateurs de Toronto.

Est–ce que le ministre des Transports va prendre immédiatement la décision qui s'impose, à savoir retirer son appel d'offres et considérer toutes les autres possibilités qui lui ont été soumises par les parties intéressées?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, à en juger par son préambule, le député nous demande de retirer notre appel d'offres qui risque de nous donner des sièges supplémentaires aux prochaines élections.

Si tel est le cas, ce sera certainement parce que ce projet sera la source de 3 200 emplois pour les Torontois au cours des cinq années à venir.

* * *

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, en 1981, il n'y avait qu'une seule banque d'alimentation au Canada. Aujourd'hui, il y en a près de 300. Deux millions de Canadiens, dont 700 000 enfants, comptent sur les banques d'alimentation. Ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Les nouvelles prestations pour enfants incluent un petit supplément pour les familles des petits salariés, mais pas pour les familles bénéficiant de l'aide sociale, ce qui crée une catégorie de pauvres méritants et une catégorie de pauvres non méritants. Cette situation singularise et pénalise des enfants à cause de la situation de leurs parents.

Pourquoi le gouvernement a–t–il décidé d'annoncer dans tous les journaux canadiens qu'il avait mis en place un système plus juste, plus simple et plus généreux? S'agit–il de prestations pour enfants ou de prestations motivées par le programme de droite des conservateurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Madame la Présidente, de toute évidence, les néo–démocrates et nous n'avons pas le même programme. Il n'y a pas un seul gouvernement au monde qui disposerait de suffisamment de ressources pour financer leur programme. Nous utilisons les ressources dont nous disposons pour servir les Canadiens le mieux possible.

• (1450)

Je reconnais que tant que des enfants devront se nourrir dans les banques d'alimentation, nous devrons nous efforcer de corriger la situation. Les ressources mentionnées dans le budget sont destinées à aider les familles à faible revenu et, apparemment, la députée est contre cela.

J'ai déclaré que nous annoncerions bientôt un programme à l'intention des enfants à risque, programme qui permettra peut–être d'accorder une aide plus généreuse aux enfants dont parle la députée. Mais il reste que nous devons agir à l'intérieur de contraintes budgétaires. La députée peut avoir l'assurance que nous ferons tout ce que nous pouvons.

Questions orales

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Madame la Présidente, le ministre de la Santé national et du Bien-être social a déclaré aujourd'hui à la Chambre que les implants mammaires avaient été retirés du marché et qu'ils n'allaient pas être remis sur le marché.

Il est vrai que certains fabricants ont cessé de produire ces implants, mais les hôpitaux et les bureaux de médecins en ont encore des milliers en stock. Or, il y a trois semaines à peine, des chirurgiens plasticiens du Québec ont annoncé en conférence de presse que les implants ne présentaient pas de danger, selon eux.

Que fait le ministre de la Santé national et du Bien-être social pour s'assurer que ces implants ne seront pas utilisés? Et à quelle sanction s'expose le médecin qui désobéit à la consigne de retrait volontaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je ne peux pas empêcher l'Association des chirurgiens plasticiens du Québec de demander ce qu'elle veut. Par contre, je n'ai pas acquiescé à leur demande. C'est ce que la députée souhaitait que je fasse et ce que j'ai fait.

Pour ce qui est des fabricants, la députée devrait lire le communiqué que j'ai distribué au moment de la création du comité consultatif. On y lit que j'ai demandé formellement au Ministère de retracer les fabricants pour s'assurer que, dorénavant, aucun implant mammaire au gel de silicone ne soit distribué à des chirurgiens au Canada.

Elle sait très bien que nous avons pris les mesures qui s'imposaient. En fait, on ne trouve plus ces implants sur le marché, et il ne s'en vendra plus. C'est précisément ce que la députée voulait que nous fassions.

* * *

[*Français*]

MORDECAI RICHLER

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, depuis une semaine, les Québécois sont victimes de propagande haineuse. Les Québécois ont été traités de «tribu mesquine et raciste» dans des endroits publics. On se moque des symboles des Québécois, tout ça dans le but de faire la publicité d'un livre de monsieur Mordechai Richler.

Madame la Présidente, le gouvernement a-t-il l'intention d'interdire la vente de ce livre comme un livre qui fait de la propagande haineuse? Et le gouvernement a-t-il l'intention d'utiliser le Code criminel afin d'interdire la vente de ce livre, tel que le Code le lui permet?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, il y a deux points à souligner. Premièrement, si le Code criminel est enfreint, bien sûr, il y aura une réponse.

Deuxièmement, je crois que la position du Bloc québécois en ce qui concerne la liberté de publication sera d'informer les citoyens canadiens qui veulent connaître la position du Bloc québécois en ce qui concerne la question des droits fondamentaux au Canada.

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, ce n'est pas une façon de répondre aux Québécois lorsqu'on parle de publicité haineuse. Certainement pas. Le Code criminel dit bien, à l'article. . .

Mme le vice-président: L'honorable députée veut-elle poser sa question, s'il vous plaît?

Mme Venne: Oui. Madame la Présidente, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention d'utiliser l'article 319 du Code criminel qui parle bien d'incitation publique à la haine et de fomentation de la haine.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Madame la Présidente, je crois que je viens de répondre à cette question. La loi est là. S'il y a une raison d'invoquer la loi, le gouvernement est prêt à l'invoquer. J'espère que c'est la réponse recherchée par la députée, sauf que la députée a peut-être d'autres motivations.

* * *

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Il y a trois semaines, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget la réduction des fonds destinés à la publicité. Or, pas plus tard que la semaine dernière, le ministre de la Santé a trouvé 500 000 $ pour faire dans tout le pays de la publicité sur les nouvelles prestations pour enfants.

Où le ministre a-t-il trouver cet argent quand il ne peut obtenir des fonds supplémentaires pour venir en aide aux enfants les plus pauvres parmi les pauvres?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, il n'est pas dit dans le budget que nous n'informerons pas les Canadiens. Il y est seulement dit que nous examinerons la façon dons nous avons recours à la publicité pour tenir les Canadiens au courant de ce qui se passe.

Je suis stupéfait d'apprendre que le député n'est pas d'accord, quand on songe à tous les appels que le Ministère a reçus pour obtenir plus de détails sur les nouvelles prestations.

Le meilleur moyen d'y répondre était de faire paraître une annonce dans les journaux. Nous l'avons fait pour commencer dans les journaux nationaux. Nous le ferons dans les journaux régionaux et même dans les journaux autochtones afin d'être sûrs que les Canadiens sont au courant de ces bonnes nouvelles.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, puisque le ministre sait qu'aux termes du programme actuel, les allocations familiales sont universelles et qu'il indique dans son annonce que tous les chèques d'allocation familiale vont être accompagnés de publicité, je ne vois pas pourquoi il doit dépenser 500 000 $ de plus pour informer les Canadiens.

Statistique Canada, organisme gouvernemental, a admis qu'il y a au Canada 292 banques d'alimentation et que quatre personnes sur dix qui utilisent ces banques sont des enfants. Au lieu de faire passer des annonces, le ministre devrait envisager d'acheter de la nourriture.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai déjà répondu à cette question, mais pour informer mon collègue, je répéterai ce que j'ai dit.

Tout le monde convient que nous ne devrions pas avoir de banques d'alimentation, mais nous savons très bien, et le député aussi, pourquoi elles existent. Il faut remédier à cette situation, et c'est exactement ce que nous faisons avec les prestations pour enfants. Nous essayons de fournir davantage d'argent aux travailleurs à faible revenu pour leur permettre de faire face à cette situation.

Tous les députés devraient essayer de faire de leur mieux pour que nous puissions y remédier dans l'avenir.

Encore une fois, je vais annoncer une série de mesures pour ce qu'on appelle les enfants en péril, et dans ce groupe figurent aussi les enfants dont il parle. Personne au monde n'a les ressources dont disposent les néo-démocrates. Dans les provinces où ces derniers sont au pouvoir, il est étonnant de voir qu'ils n'ont pas résolu non plus ce genre de problèmes.

* * *

LES DÉPLACEMENTS GOUVERNEMENTAUX

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant des Approvisionnements et Services.

L'automne dernier, le gouvernement a accordé le lucratif contrat des voyages du gouvernement à la firme Rider Travel plutôt qu'à la Marlin Travel. Ce faisant, le système de réservation informatisée des billets a été transféré du Canada aux États-Unis, à une filiale de la société American Airlines.

Pourquoi le gouvernement a-t-il transféré aux États-Unis ces emplois du secteur informatique, des emplois de technologie de pointe?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je pourrais peut-être prendre note de la question au nom du ministre des Approvisionnements et Services.

Depuis maintenant quelques années, comme le sait le député, nous avons confié au secteur privé le soin de prendre les dispositions pour les voyages du gouvernement et des fonctionnaires. Ce processus permet aux contribuables canadiens d'économiser des centaines de milliers de dollars chaque année.

On examinera les détails de la question du député, et le ministre lui répondra sûrement.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, selon la revue canadienne *Canadian Travel Press Weekly*, chaque fois qu'un député de cette Chambre ou un fonctionnaire utilise *Rider Travel*, 3 $ s'envolent aux États-Unis pour royautés au système d'ordinateur. Qu'est-ce que le gouvernement va faire pour rapatrier cet argent et les jobs au Canada qu'il a lui-même exportés aux États-Unis?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je le répète, madame la Présidente, j'examinerai les allégations du député.

Le député semble vouloir dire que, dans ce domaine comme dans tant d'autres, la solution pour le Canada consiste à rester à l'écart du monde.

Affaires courantes

• (1500)

L'INSTITUT ALLAN MEMORIAL

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

J'ai en main une lettre d'un électeur de Vancouver, un certain Richard Clements, qu'on a utilisé pour des expériences de lavage de cerveau à l'institut Allan Memorial de Montréal. Ces expériences étaient parrainées par la CIA et le gouvernement canadien.

M. Clements veut savoir, et je pose la question en son nom, si le gouvernement réglera ces affaires, de manière que quelqu'un comme lui puisse enfin obtenir justice après 30 ans?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Ce que je puis dire au député, madame la Présidente, c'est que le ministère de la Justice étudie actuellement cette affaire et d'autres cas semblables. Malheureusement, la ministre de la Justice est absente aujourd'hui. Nous savons toutefois qu'elle devrait, sous peu, pouvoir nous fournir plus d'informations à ce sujet.

* * *

LA SANTÉ

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle fait suite à la question posée par ma collègue de Nepean.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi il refuse de déposer à la Chambre tous les rapports préparés au Canada et tous les rapports que possède le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet de la prothèse mammaire? Le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il refuse de déposer tous ces renseignements?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je voudrais d'abord savoir exactement de quels documents ou de quels renseignements il est question ici. Je suis prêt. . .

Mme Copps: Quels documents?

M. Bouchard (Roberval): La députée de Hamilton-Est est toujours impatiente. Si elle veut bien écouter pour une fois, je vais répondre à son collègue.

Je veux simplement dire que je vais regarder de quels renseignements parle le député, des renseignements auxquels l'opposition n'aurait pas accès, et voir s'ils peuvent être rendus publics. Il sait fort bien que, dans le domaine de la santé et dans d'autres domaines du même genre, nous ne pouvons pas toujours rendre publics tous les renseignements lorsqu'il s'agit de questions particulièrement délicates.

Encore une fois, s'il est possible de mettre ces renseignements à la disposition des députés, je le ferai. Je n'ai rien à cacher. Nous devons cependant être prudents lorsqu'il s'agit de renseignements dans le domaine de la santé.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, si le ministre n'a rien à cacher, ce qu'il a affirmé à la Chambre et ailleurs, pourquoi ne saisit-il pas l'occasion de présenter toute la documentation que possède son ministère, tous les rapports et toutes les études venant du Canada, des États-Unis ou d'ailleurs? Déposera-t-il tous ces documents à la Chambre des communes afin que les Canadiens et, surtout, les Canadiennes aient tous les renseignements nécessaires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, tout le monde admettra que la question du député est absolument ridicule. S'il veut tous ces renseignements et s'il pense qu'on les cache, pourquoi ne demande-t-il pas au comité de faire exactement ce qu'il devrait faire dans le cadre normal des activités de la Chambre de communes?

Pourquoi veut-il faire de la politicaillerie au sujet d'une question qui ne s'y prête pas du tout? Nous faisons de notre mieux pour protéger la santé des Canadiens. Cependant, je ne divulguerai pas des renseignements qui sont secrets si ce n'est pas nécessaire.

Encore une fois, je suis surpris parce que, normalement, la députée de Hamilton-Est utilise ce genre d'approche, mais je ne croyais pas que cela pouvait être aussi contagieux au sein de ce parti.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Barbara McDougall (au nom de la ministre de la Justice) demande à présenter le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Mme le vice-président: En conformité avec le paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M^me^ McDougall, au nom de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre), propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

En conformité avec le paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonné.)

* * *

PÉTITIONS

LES BALEINES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition signée par des étudiants de l'école secondaire de premier cycle Sir Frederick Banting, de Coquitlam, en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires affirment que, en 1982, la Commission baleinière internationale a imposé un moratoire sur la chasse à la baleine à des fins commerciales. Ce moratoire comportait cependant une échappatoire autorisant la chasse à la baleine à des fins de recherche scientifique et, au nom de la recherche, des centaines de baleines ont été massacrées. Certaines recherches sont effectuées, puis la viande de baleine, un mets très dispendieux, est vendue sur le marché. À l'heure actuelle, l'Islande, la Norvège et le Japon menacent de ne pas tenir compte des directives de la CBI, de se retirer de la commission et de s'engager de nouveau dans la chasse à la baleine à des fins commerciales.

Les étudiants réclament l'adoption et l'application de lois internationales afin d'éliminer cette échappatoire concernant la recherche scientifique, ce qui permettra de protéger les baleines du monde entier.

LES RÉNOVATIONS

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, j'ai une pétition signée par environ 38 habitants de la région d'Oshawa.

Essentiellement, les pétitionnaires exhortent le Parlement du Canada à étudier la possibilité d'accorder, pour l'année financière courante, une déduction fiscale aux propriétaires qui font rénover leur maison, comme cela se fait aux États-Unis, de façon à créer des emplois dans le secteur de la construction domiciliaire et à stimuler l'économie.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame la Présidente, en vertu de l'article 36 du Règlement, je voudrais présenter 64 pétitions signées par environ 8 150 citoyens de Burlington, Hamilton, Stoney Creek, Dundas, Mississauga, Oakville, Scarborough, Guelph, Kitchener, Toronto et d'autres villes du sud-ouest de l'Ontario.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de prévoir des sanctions plus rigoureuses pour les crimes avec violence et ils attirent notamment l'attention sur la mort de M^me^ Nina de Villiers, qui a été sauvagement assassinée le 9 août 1991.

Les pétitionnaires demandent à la ministre de la Justice et au solliciteur général de continuer à revoir toutes les mesures législatives qui concernent la sécurité du public et de négocier au besoin avec les autorités provinciales pour faire modifier des lois dans le sens souhaité par les pétitionnaires afin de garantir la sécurité publique.

L'IMMIGRATION

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, le vendredi 13 mars, près d'un millier de personnes ont manifesté devant l'hôtel de ville de Toronto pour protester contre la maladresse du gouvernement dans le traitement des demandes accumulées de statut de réfugié.

Ces pétitions ont été soumises à l'approbation du greffier. Les pétitionnaires affirment que les requérants qui ont réussi à bien s'établir au Canada sont écartés à l'étape de l'enquête préalable fondée sur les considérations d'ordre humanitaire.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de demander au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'accorder, à toutes les personnes dont la demande fait partie de l'arriéré et qui sont établies au Canada, le statut d'immigrant reçu à l'étape de l'enquête préalable fondée sur des considérations d'ordre humanitaire.

Affaires courantes

• (1510)

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter quelque 300 pétitions qui renferment plus de 6 000 signatures.

Les pétitionnaires estiment qu'il existe encore des lacunes très graves dans le système de justice pénale au Canada. Un grand nombre de personnes vulnérables ne sont guère protégées en vertu du système actuel. Les femmes, les enfants et les personnes handicapées sont les groupes les plus vulnérables.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de reconnaître que les crimes avec violence contre des personnes sont graves et répugnants. Ils demandent au gouvernement de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972, ainsi que la Loi sur la libération conditionnelle.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stan J. Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, j'ai reçu un certain nombre de pétitions à titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de développement international.

J'ai huit de ces pétitions ici avec moi. Celles-ci ont été signées par des personnes, surtout du Québec, qui sont préoccupées par la traite d'humains et le contrat conclu entre Haïti et la République dominicaine pour de la main-d'oeuvre engagée à long terme.

Les pétitionnaires demandent au Parlement, compte tenu de la position du Canada en matière de droit de la personne, d'encourager le gouvernement du Canada et les Nations Unies à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que ce commerce cesse entre Haïti et la République dominicaine.

LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE À QUAI

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions signées par les électeurs de Cap-Breton Highlands—Canso que je représente.

La première pétition a trait au programme de surveillance à quai. Mes électeurs, dont un grand nombre sont pêcheurs, exhortent le Parlement et le gouvernement à annuler tout autre système éventuel de tarification des services assurés dans le cadre de ce programme, à en assumer les coûts et à fournir du personnel qualifié.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à supprimer les charges onéreuses qui découlent de la mise en oeuvre du programme de surveillance à quai dans les provinces de l'Atlantique.

LA PROTHÈSE MAMMAIRE MÊME

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): La deuxième pétition vient de femmes de ma circonscription et concerne la prothèse mammaire Même.

Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de commander une enquête judiciaire indépendante du processus d'essai et d'approbation de tous les instruments médicaux en général et de la prothèse mammaire Même en particulier.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 211, 212, 213, 214 et 231.

[*Texte*]

Question no 211—**Mme Phinney:**

Quel pourcentage de personnes handicapées compte actuellement la population canadienne?

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): De l'honorable Michael H. Wilson, ministre responsable de Statistique Canada. Selon Statistique Canada:

En 1986, (données les plus récentes) on estimait à 3,3 millions le nombre de personnes ayant une incapacité qui résidaient dans un ménage ou dans un établissement de santé. Ce chiffre représentait en 1986, 13,2 % de la population canadienne. Les données tirées de l'enquête sur la santé et les limitations d'activités de 1991 seront diffusées en septembre de cette année.

Question no 212—**M. Fulton:**

Le ministère des Pêches et des Océans a-t-il consacré des ressources humaines ou physiques à la réalisation d'une évaluation technique ou d'études d'impact concernant l'exploitation du grand aéroglisseur (vca) de la société Cominco sur la rivière Stikine, entre Wrangell, en Alaska, et Iskut Mines, et, dans l'affirmative, *a*) quels ont été les résultats de ces études, *b*) quand le ministère les rendra-t-il publics?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): *a*) En février 1991, le MPO a terminé l'examen préalable de l'utilisation, par *Cominco Mineral Limited*, d'un hydroglisseur pour transporter des matériaux entre Bronson Creek, sur la rivière Iskut, et Wrangell en Alaska.

Le rapport conclut que certains des effets possiblement négatifs de l'utilisation d'un hydroglisseur étaient inconnus, et que le projet relevait donc du paragraphe 12(d) de Décret sur les lignes directrices visant le *processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement* (PÉEE). Le rapport recommandait que Cominco dresse un plan d'intervention pour empêcher, confiner et nettoyer tout déversement de carburant et de produits dangereux et rassemble de l'information additionnelle pour évaluer les effets de l'utilisation de l'hydroglisseur sur le poisson et la faune. On a ainsi permis que le projet aille de l'avant en appliquant le principe du «thalweg» à la navigation, soit suivre les principaux chenaux pour ainsi éviter les aires de frai et les zones de pêche commerciale dans les rivières Iskut et Stikine.

En juin 1991, le rapport d'examen préalable de PÉEE a été révisé de façon à incorporer des renseignements additionnels sur les effets de l'hydroglisseur sur le poisson et la faune. Rien n'indiquait que le bruit émis par l'appareil nuirait au cycle de vie du saumon et le fait de s'en tenir aux principaux chenaux des rivières minimiserait les perturbations pour le saumon et d'autres espèces fauniques. La décision faisant suite à l'examen a été révisée pour relever du paragraphe 12(c) après que le MPO eût conclu que les mesures techniques connues pouvaient permettre d'atténuer les effets potentiellement néfastes de l'appareil.

En réponse aux préoccupations du public, on a étudié les effets du sillage de l'hydroglisseur sur la rive. L'inspection de l'utilisation de l'appareil a eu lieu le 24 octobre 1991. La vague produite était haute de 0,15 mètre, ce qui est comparable à celles produites par des embarcations beaucoup plus petites utilisées sur les rivières. Les rivières Stikine et Iskut ont des réseaux vastes et dynamiques à débits extrêmement élevés au printemps et en été, et sont couvertes de glace l'hiver. L'érosion est constante en raison d'importantes fluctuations des niveaux de l'eau et des débits d'écoulement; ainsi, comparées à l'amplitude des phénomènes naturels, les perturbations causées par un faible sillage ne sont pas importantes.

b) Lorsque le MPO recevra le plan d'intervention de *Cominco Minerals Limited*, on révisera le rapport de l'examen préalable de PÉEE pour y incorporer l'information additionnelle. Le rapport sera ensuite rendu public lorsque les révisions y seront apportées.

Question nº 213—**M. Stupich:**

À la suite de l'annonce, en novembre 1989, de la limitation de la pêche au casier de la crevette du Pacifique, *a*) combien de permis ont été accordés pour cette pêche au cours des années 1990 et 1991, *b*) combien de demandes ont été reçues, *c*) combien de ces permis ont été accordés lors de la présentation de la demande et combien l'ont été après qu'on en eut appelé de la première décision, *d*) combien de décisions ont fait l'objet d'appels au cours de chacune de ces années, *e*) combien d'appels se sont révélés fondés au cours de chacune de ces années, *f*) quels critères a-t-on utilisés au cours de chacune de ces années pour juger que les appelants étaient admissibles à un permis?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): *a*) En 1990 et 1991, on a délivré respectivement 272 et 275 permis de pêche de la crevette au casier.

b) On a reçu 523 demandes de permis de pêche de la crevette au casier.

c) On a délivré 129 permis de pêche lors de la présentation de la demande, et 146 autres après appel de la première décision.

d) On a entendu 322 appels en 1990 et 12 en 1991.

e) En 1990, 143 appels se sont révélés fondés et 3 l'ont été en 1991.

f) Chaque appel a été étudié individuellement en fonction des circonstances personnelles du requérant. L'Office des appels de permis de la région du Pacifique a tenu compte de tous les documents présentés à l'appui de l'appel de permis, par exemple des bordereaux d'achat, des journaux de bord, des affidavits faisant foi de la participation à la pêche ou de la vente de poisson, des factures de réparation de bateaux de pêche, etc.

L'objectif du processus d'appel de permis de pêche est de déterminer si l'appelant a été traité équitablement suivant les politiques, méthodes et procédures du ministère des Pêches et des Océans en ce qui concerne la délivrance de permis et s'il existait des circonstances atténuantes justifiant la dérogation aux politiques, méthodes et procédures en vigueur.

Question nº 214—**M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso):**

Depuis que le ministère des Pêches et des Océans a mis en place un système de surveillance des prises dans la région Scotia Fundy en 1989, *a*) combien le gouvernement du Canada a-t-il reçu annuellement en paiements des pêcheurs en vertu des dispositions de ce système et *b*) combien d'argent tenant lieu de paiements reste-t-il à recevoir pour 1991 et 1992 respectivement?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): *a*) et *b*) Depuis l'établissement du Programme de contrôle des prises, le gouvernement du Canada n'a reçu aucun paiement annuel des pêcheurs de la région de Scotia-Fundy. Il n'y a pas par

conséquent de sommes impayées en ce qui concerne les pêcheurs de cette région pour 1991.

À l'automne de 1991, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé la création d'un groupe de travail sur le contrôle à quai. Au cours des derniers mois, ce groupe a examiné la façon dont le programme peut s'appliquer uniformément dans l'Est du Canada et la façon dont il devrait être financé. Le groupe de travail devrait communiquer ses recommandations pour fins d'examen ministériel au cours des mois à venir.

Question nº 231—**M. Mifflin:**

Au sujet des projets du ministère de la Pêche et des Océans concernant le revêtement à neuf du quai à Catalina (T.-N.) et l'aménagement d'un quai en eau profonde à Bonavista (T.-N.), *a*) est-ce qu'on y donne suite et, sinon, pour quelles raisons, *b*) a-t-on procédé à des appels d'offres, *c*) a-t-on adjugé les contrats, *d*) quelle est la date prévue du début des travaux?

L'hon. John Carnell Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): *a*) Les deux projets ont été remis en raison des efforts du gouvernement afin de restreindre les dépenses tel qu'annoncé le 27 janvier 1992.

b) Oui.

c) Non.

d) La date du début des travaux est incertaine à ce moment.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, dont le Comité législatif C a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nºs 11 et 18 de M. Caccia (p. 8263)

Mme le vice-président: Le débat reprend. Le député de Skeena a déjà eu la parole.

M. Fulton: Madame la Présidente, je veux seulement m'assurer que j'ai eu l'occasion de prendre la parole à ce sujet.

Mme le vice-président: Le député a pris la parole sur cette motion.

M. Taylor: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Le député de Port Moody—Coquitlam avait la parole lorsque la Chambre a ajourné le débat. Je crois qu'il vient tout juste d'entrer à la Chambre et je me demande si la présidence voudrait bien lui permettre de conclure.

Mme le vice-président: J'accorde la parole au député de Port-Moody—Coquitlam et je lui souhaite la bienvenue.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je tiens à vous remercier de votre générosité à mon endroit, tant maintenant que cet après-midi, au cours de la période des questions.

Je veux seulement terminer. J'ai essayé de poser une brève question à mon tour. Je veux seulement terminer mes observations.

Il s'agit ici d'un projet de loi très important concernant la protection de l'environnement. Vous avez entendu un certain nombre d'allocutions ce matin. La Chambre a entendu un certain nombre d'orateurs. Elle a entendu le député de Skeena le député de The Battlefords—Meadow Lake, qui a tellement travaillé au comité, et la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe, qui a tellement fait pour les questions environnementales.

Vous vous souviendrez que j'ai présenté une pétition tout à l'heure. Je viens tout juste d'ailleurs de la faire photocopier parce qu'elle reflète, en un sens, ce que j'ai

dit dans mon premier discours, soit que les jeunes se préoccupent vraiment de l'environnement. La pétition portait sur une question écologique plus globale. Elle provenait, rappelez-vous, d'étudiants de l'école secondaire de premier cycle Sir Frederick Banting de Coquitlam. Ces élèves craignaient qu'il n'y ait une échappatoire.

C'est une question très technique. Il faut vraiment s'y connaître pour pouvoir en parler. Les étudiants sont entrés dans le vif du sujet. Ils ont décelé une échappatoire dans le moratoire de la Commission baleinière internationale sur la chasse à la baleine. Ils ont découvert qu'on pouvait tuer des baleines à des fins scientifiques et qu'on pouvait massacrer des baleines sous le couvert de la science et de la recherche, pour ensuite aller les vendre sur le marché. Il s'en est suivi que des pays comme l'Islande, la Norvège et le Japon, qui tentaient de respecter le moratoire, se sont dits qu'il valait mieux reprendre la chasse à la baleine à grande échelle puisque d'autres le faisaient de toute façon.

Je cite la pétition des étudiants de l'école secondaire de premier cycle Banting pour deux raisons. D'abord, c'est pour souligner le brio avec lequel ces jeunes gens ont étudié cette grande question écologique. Ensuite, comme le disait le député de Skeena, c'est pour montrer que la réalité n'est pas toujours telle que nous la voyons. Dans le cas qui nous occupe, on prétend tuer des baleines à des fins scientifiques alors qu'en réalité, on cherche à tirer profit de cette activité. C'est pourquoi il faut être si prudent avec ce projet de loi.

Je regardais justement le communiqué émis par mon parti à ce sujet. Le député présente certains points sur lesquels nous avons tenté de faire modifier le projet de loi. Au cours de l'étude en comité, 111 amendements ont été présentés. Certains d'entre eux ont été acceptés. Nous, du Nouveau Parti démocratique, avons réussi à modifier le projet de loi sur certains points et avons donc atteint les objectifs suivants:

Premièrement, forcer le gouvernement à étudier des solutions de rechange aux projets importants de compétence fédérale et exiger qu'on établisse la nécessité d'un projet avant qu'il puisse aller de l'avant.

Deuxièmement, diminuer radicalement la discrétion du gouvernement—c'est pourquoi cet amendement est important—quand vient le temps de décider quels projets seront examinés, comment ils seront examinés, quels facteurs seront pris en compte pendant l'examen et si un projet doit être approuvé.

Troisièmement, exiger une révision de ce projet de loi au bout de cinq ans.

Quatrièmement, accroître la participation de la population, donner plus de poids au développement durable et augmenter la protection des droits des autochtones par l'inscription du patrimoine physique et culturel dans la définition d'environnement.

Il est très important de poursuivre le débat sur ce projet de loi à la Chambre, puisqu'il est question d'un élément destiné à le consolider ce document. Nous devons examiner sérieusement l'amendement qui vient d'être présenté par le député de Davenport. Si je comprends bien, cet amendement nous protégera contre l'attitude d'un ministre qui ne serait pas particulièrement sympathique à la cause ou qui pourrait faiblir, cela dit avec tout le respect que je vous dois, ou subir les pressions d'une grande société ou de tout autre groupe d'intérêts, et qui reculerait finalement pour déléguer ses pouvoirs à un autre groupe. Il faut en effet un mode de contrôle pour éviter ce genre de chose.

Pendant que j'y suis, j'en profite pour revenir sur un point du discours du député de The Battlefords—Meadow Lake. Il a dit que la nature était vraiment très belle dans sa circonscription et a parlé d'un pique-nique au lac Meadow. J'ai eu la chance d'y participer en sa compagnie.

Une voix: Vous étiez le conférencier invité.

M. Waddell: Mon ami dit que j'étais le conférencier invité. Disons que les choses se sont gâtées par la suite. Le député a déclaré qu'il s'était rendu en Inde après cela et il nous a dit à quel point il était difficile de trouver un lac encore pur dans ce pays.

• (1520)

Je tiens à signaler à la Chambre qu'un citoyen remarquable de la Colombie-Britannique, l'ancien juge Tom Berger, se trouve en Inde pour effectuer la première étude d'impact internationale parrainée par la Banque mondiale; elle porte sur le barrage Saravar, sur le fleuve Narbadà. C'est extrêmement intéressant, car il y a 15 ans environ, le juge Berger a effectué la première évaluation environnementale d'un grand méga projet, le gazoduc de la vallée du Mackenzie allant de l'Alaska et du delta du Mackenzie et traversant le sud du Canada et des États-Unis. C'était la première évaluation de ce genre dans le monde entier. C'était la première fois qu'on examinait vraiment un projet avant que les travaux ne commencent. C'est là où nous avons appris beaucoup de choses contenues dans ce projet de loi. Nous avons appris notamment comment bien effectuer une évaluation environnementale; comment procéder à des audiences publiques; comment financer certains intervenants et l'avantage et non l'inconvénient que cela présentait pour les gouvernements que nous puissions compter sur tous les points de vue possibles dans le cadre du processus.

Permettez-moi de dire en terminant que nous réalisons de grandes choses dans le monde entier au sujet de l'environnement. Nous sommes des pionniers. Nous sommes saisis d'un projet de loi au sujet duquel notre parti, qui attache beaucoup d'importance à l'environnement, a proposé 111 amendements. Il y a un autre amendement dont la Chambre est saisie qui renforcera le projet de loi. Nous demandons au gouvernement et à la Chambre de l'appuyer.

Rappelez-vous ce que les élèves de l'école secondaire de premier cycle Sir Frederick Banting ont déclaré, à savoir que l'environnement est la clé du monde moderne.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je ferai une observation très brève. Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et tous les membres du comité pour ce travail.

Je voudrais souligner aux députés qu'il y a une certaine confusion de temps à autre à cause des instances qui se recoupent. Dans ma collectivité de Toronto, trois rivières traversent le centre de la ville, soit les rivières Don, Rouge et Humber, et se jettent dans le lac Ontario qui sépare le Canada des États-Unis. Il s'agit là des trois rivières les plus polluées du Canada.

Pendant des années, on a déversé les déchets toxiques et biologiques de la plus grande ville canadienne dans ces rivières, et donc dans le lac Ontario, de sorte qu'aujourd'hui, ces cours d'eau ne sont que des bassins d'effluves.

Il semble qu'à cause du recoupement des instances, de la municipalité à la province, aux commissions de conservation et finalement, à cause des Grands Lacs, au gouvernement fédéral, il semble que chacun pointe constamment l'autre du doigt. Un aspect particulier relève de la municipalité et, au bout du compte, de la province. Nous rédigeons rapport après rapport, mais nous n'arrivons jamais à dresser un vrai plan d'action définitif ni à rassembler les ressources nécessaires pour nettoyer ces rivières.

J'espère qu'en réalisant les diverses étapes de ce projet de loi, nous trouverons moyen de confier au gouvernement canadien une responsabilité clairement définie, de sorte que, si les instances se recoupent, au moment d'une catastrophe environnementale particulière, et qu'il ne semble pas y avoir une volonté d'agir en ce sens au niveau provincial, par exemple, les organismes responsables pourront prendre les mesures qui s'imposent.

Je vous donne un autre exemple d'une situation qui s'est produite il y a deux ans au lac Barrière, à seulement trois heures au nord d'ici. Il était évident que la coupe à blanc qui se faisait dans cette région allait à l'encontre de la définition de «développement durable». Les Algonquins du lac Barrière ne pouvaient pas obtenir l'appui de la province pour qu'elle fasse cesser la coupe à blanc. C'est un cas évident où elle aurait dû intervenir.

Pourtant, le gouvernement national n'était pas réellement en position de faire quoi que ce soit, sinon d'exercer des pressions morales. La situation est analogue en Alberta, où les déchets des usines de pâtes et papiers sont déversés dans la rivière Athabasca.

À mon avis, on devrait prévoir une définition claire permettant au gouvernement national d'intervenir beaucoup plus énergiquement. Ce serait la position ultime à adopter lorsque les autorités en place n'agissent pas.

J'espère que le comité pourra étudier des exemples précis comme ceux-là car, décidément, il est très frustrant de se faire demander tous les mois par des électeurs de ma circonscription: «Quelle mesure précise prend-on pour nettoyer la rivière Don? Que fait le gouvernement national à cet égard?» Je leur réponds: «C'est la province qui est censée faire quelque chose.» Mais les autorités provinciales disent: «C'est la municipalité qui doit s'en charger.» Le gouvernement national semble avoir renoncé ou manquer de détermination.

J'espère que la responsabilité fédérale aura été clairement définie lorsque nous adopterons ce projet de loi.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, je voudrais simplement souligner au comité l'importance de ce que le député de Broadview—Greenwood vient de dire. Je rencontre le même problème dans ma circonscription de Parkdale—High Park.

Chaque été, quand les températures atteignent 80 et 90 degrés, on ferme les plages du lac Ontario. Tout le long de Mississauga, de Toronto, etc. au moment même où les enfants n'aspirent qu'à sauter dans le lac et à se baigner, on ferme les plages. Quand on essaie de se rendre à la source de ces polluants, on constate que les uns et les autres se renvoient la balle. Les municipalités se tournent vers la province dans l'espoir d'avoir une réponse. La province se tourne vers le gouvernement fédéral, et vice versa.

Il y a quarante ans, quand je suis arrivé en Ontario, nous avions la joie de pouvoir nous baigner dans le lac Ontario. Quarante ans plus tard, nous n'avons plus accès à ce lac. Comme le lac Ontario confine aux Grands Lacs, il y a ici une question de responsabilité internationale à laquelle le gouvernement doit participer. Puisque les polluants arrivent à l'embouchure de la rivière Humber, la province a un rôle à jouer.

Les bernaches canadiennes polluent beaucoup. Personne ne parvient à en réduire le nombre sur les plages, et la pluie emporte leurs excréments dans le lac Ontario.

Je me réjouis devant l'opinion que le député de Broadview—Greenwood a exprimée au comité. Je tiens à préciser que je la partage entièrement, parce qu'il s'agit d'une question des plus importantes. Dans ma région, il y a quatre paliers administratifs: l'administration fédérale, l'administration provinciale, l'administration du Grand Toronto et celle de la ville de Toronto. Il y a ici quatre niveaux de compétences qui ne parviennent pas à régler ce petit problème qui consiste à garder les plages ouvertes pour les enfants quand les températures atteignent 80 à 90 degrés, en juillet et en août. Si nous n'arrivons pas à faire en sorte que quatre paliers administratifs unissent leurs efforts pour nettoyer les plages pour nos enfants, chaque été, il y a quelque chose qui ne va pas ici avec nous, les politiciens.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 11.

• (1530)

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion nº 18.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

Le vote suivant porte sur les motions nos 19 et 29 groupées aux fins du débat. Le vote sur la motion nº 19 s'appliquera à la motion nº 29.

L'hon. Charles Caccia (Davenport) propose:

Motion nº 19

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 37, en ajoutant après le mot «circonstances» à la ligne 29, page 24, ce qui suit: «parce que le projet contribue à atteindre l'objectif qu'est le développement durable».

Motion nº 29

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 58, en retranchant la ligne 16, page 42, et en la remplaçant par ce qui suit:

«les circonstances parce que le projet contribue à atteindre l'objectif qu'est le développement durable».

—Madame la Présidente, avant la période des questions, j'ai écouté attentivement la réfutation du secrétaire parlementaire au sujet de la motion nº 11 et les arguments qu'il a présentés pour dire que mon amendement sur ce point n'était pas nécessaire.

Je dois admettre que ses arguments étaient valables, et il a fait une remarque pertinente que j'accepte entièrement.

Cependant, j'ai eu vraiment du mal à admettre sa réfutation au sujet de la motion nº 18 lorsqu'il parle du principe de l'auto-évaluation et de la démarche qui s'appliquerait dans la mise en oeuvre de l'article à l'étude, l'article 37.

Nous touchons maintenant à un autre aspect de l'article 37. Il s'agit ici d'une question vraiment difficile, et j'ai hâte d'entendre la réplique bien pensée du secrétaire parlementaire.

Je dirais que c'est un mauvais article. C'est un mauvais article, parce qu'il crée une grave échappatoire dans le système, dans la méthode et dans toute l'application de ce projet de loi sur l'évalutation environnementale.

En d'autres termes, d'après la lettre et l'esprit de cet article, on doit conclure qu'il permettrait d'utiliser des moyens détournés pour autoriser des projets qui vont à l'encontre de l'article 4 de ce projet de loi, en particulier des alinéas *a*), *b*) et *d*).

D'après cet article, ce projet de loi a pour effet de permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux en se fondant sur un jugement éclairé quant à ces effets.

Selon le même article, l'objet de ce projet de loi est d'encourager les autorités responsables à favoriser un développement durable. Et en dernier lieu, il doit veiller à ce que le public ait la possibilité de participer au processus d'évaluation environnementale.

Cela étant dit dans le préambule du projet de loi, l'article 37 autorise l'approbation d'un projet susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants si ce dernier se justifie «dans les circonstances».

Ce passage du projet de loi est très troublant car l'expression «dans les circonstances» ouvre la porte à toutes les interprétations possibles et imaginables. C'est une échappatoire de taille.

Lorsque le ministre a comparu devant notre comité, il a été incapable de nous donner un exemple du genre de projets dont il est question dans cet article. Nous voulions savoir quel genre de projet pourrait faire l'objet d'une telle exclusion concernant le développement durable.

Aux termes du projet de loi, le ministre n'a pas à prendre une décision et, lorsqu'il prend une décision, il n'a pas à la justifier auprès du public.

Par conséquent, pour toutes les raisons énoncées à l'article 4 qui décrit l'objet de la loi, et étant donné que le ministre et ses fonctionnaires ont été incapables de nous donner des exemples précis de projets dont il est question à l'article 37 et puisque le ministre qui décide n'est pas tenu de justifier sa décision auprès du grand public, il faut en conclure que cette échappatoire pourrait, et je dis bien pourrait, devenir entre les mains d'un ministre un instrument politique lui permettant d'approuver un projet en dépit des conclusions de l'évaluation environnementale.

Cela n'est pas dans l'intérêt public. Ce n'est pas une disposition acceptable après qu'on s'est donné tout ce mal pour présenter un projet de loi majeur destiné à donner aux Canadiens des générations futures un important processus d'évaluation des répercussions environnementales.

• (1540)

Notre amendement, pour conclure, exigerait qu'un projet susceptible d'avoir beaucoup d'effets négatifs sur l'environnement ne puisse être approuvé qu'à la condition qu'il permette d'atteindre l'objectif qu'est le développement durable tel qu'énoncé à l'article 4 du projet de loi.

J'espère que notre amendement pourra éliminer cette grave échappatoire et empêcher tout futur ministre d'utiliser à mauvais escient cet instrument politique pour aller à l'encontre de l'esprit, de la lettre et de l'objectif du projet de loi C-13. J'espère que le gouvernement retiendra mon amendement. Merci pour votre attention.

Si vous l'avez déjà mise en délibération, je voudrais parler aussi de la motion nº 29.

Mme le vice-président: Les deux motions sont étudiées en même temps. Il y aura un vote distinct sur chacune. Le député a encore deux minutes s'il veut parler aussi de la motion nº 29.

M. Caccia: Madame la Présidente, en bref, cette motion est le complément de la motion dont je viens de parler. Elle harmonise le texte de sorte que lorsque le ministre donnera des directives ou établira des codes de pratique ou de procédure pour préciser ce qui est justifia-

ble «dans les circonstances», il tiendra clairement compte de l'objectif qu'est le développement durable.

Par conséquent, je pense que cette motion sera mise aux voix si la motion nº 19 est adoptée.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Madame la Présidente, mes observations d'aujourd'hui porteront sur les motions nos 19 et 29 présentées par le député de Davenport. Comme le député le disait, cela attire notre attention non seulement sur la nature atténuante de ce projet de loi, mais aussi sur un aspect positif, c'est-à-dire sur le fait qu'il contribuerait à un développement durable.

Comme le sait la Chambre, *Notre avenir à tous*, le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement, présidée par l'ancien premier ministre Gro Brundtland, a été présenté au printemps de 1987. Le développement «viable» ou «durable» fait partie de notre lexique depuis ce temps. Très souvent, j'entends dire que cette expression «développement durable» est contradictoire. Comment peut-on être durable et en développement? Voilà le défi auquel nous devons faire face dans le monde actuel et voilà pourquoi les amendements présentés par le député de Davenport constituent un défi dans le contexte du présent projet de loi. Voilà ce que nous essayons de faire au Canada et à l'échelle mondiale. Nous nous efforçons d'assurer le développement, mais en même temps, nous tentons de veiller à ce que les générations futures n'aient pas à faire les frais de ce que nous aurons réalisé ou de ce que nous aurons fait durant la présente génération.

Il s'agit d'une contribution très valable à l'amélioration de ce projet de loi, et j'espère que les députés sauront expliquer, s'ils s'opposent à cet amendement, pourquoi ils s'y opposent. C'est un ajout très important qui vient corriger une échappatoire considérable.

C'est important parce que cela nous motive en matière de développement durable dont la définition tout entière se propage à la collectivité de l'environnement et du développement. Je sais qu'il faut plus qu'une manoeuvre de relations publiques pour convaincre les gens de la valeur d'un projet. C'est pourquoi il est important de rendre ce processus public et de faire participer les gens, qui vont être touchés par un projet, au processus d'évaluation. Il ne s'agit pas seulement des projets qui vont avoir lieu au Canada, mais de tous ceux auxquels participent des Canadiens.

Ma collègue de Mission—Coquiltam a parlé au début de la journée d'un grand projet qui est prévu pour la rivière Narbadà en Inde, et l'ancien juge Tom Berger, un éminent collègue de notre parti, joue un rôle très important dans ce projet, en décidant s'il va ou non être mis en oeuvre. Il a été engagé par la Banque mondiale pour évaluer son bien-fondé. Et il doit se le demander et demander aux gens concernés s'il s'agit ou non de développement durable. Ou n'est-ce là qu'un autre mégaprojet qui va avantager les riches et nuire à ceux qui le sont moins? Et ils sont nombreux dans ce cas en Inde, comme vous le savez, madame la Présidente.

Il en va de même pour le projet Les Trois Gorges en Chine où la société canadienne Lavalin a un grand rôle à jouer. Ce sont donc des sociétés canadiennes qui jouent un rôle dans ces projets à l'échelle internationale. Nous devons déterminer, parce que nous en avons la responsabilité à la Chambre des communes, si nos sociétés agissent d'une manière conforme au développement durable—pas seulement au Canada, mais à l'étranger.

Pour conclure, les motions présentées par le député de Davenport, soit les motions nos 19 et 29, contribuent utilement au débat. J'attends avec impatience d'entendre les ministériels et je les invite à les appuyer. Parce que le point capital est de savoir si nous pouvons ou non réaliser un processus d'évaluation environnementale qui permettra un développement durable. Je suis certain que les personnes qui travaillent dans les industries de développement le veulent également, parce qu'elles ont aussi des enfants et des petits-enfants à qui ils veulent transmettre une planète plus saine.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole à l'appui des deux amendements proposés par le député de Davenport. Je crois qu'ils sont explicites et parfaitement légitimes.

Le même libellé est employé dans la motion nº 19 et la motion nº 29, à savoir «parce que le projet contribue à atteindre l'objectif qu'est le développement durable», et le député de Davenport a exposé succinctement les motifs justifiant qu'on ajoute ces mots.

Je crois qu'il conviendrait d'examiner de plus près la ligne 26 de la page 24, car le sous-alinéa ii) est actuellement libellé comme suit:

> [. . .] (la réalisation du projet) est susceptible d'entraîner des effets environnementaux qui sont justifiables dans les circonstances [. . .]

Essentiellement, ce qu'on se trouve à dire ici au promoteur—que ce soit le gouvernement, une agence ou un organisme fédéral, le secteur privé, une autorité provinciale ou territoriale, une première nation—, c'est tout simplement que le projet aura vraisemblablement des effets négatifs considérables sur l'environnement, mais qu'ils peuvent être justifiés dans les circonstances.

Qui donc va fournir ces justifications? Cela nous ramène à la question fondamentale qui fait l'objet d'un interminable débat, non seulement au Canada, mais dans bien d'autres pays aussi, depuis que la commission Brundtland a défini la notion de développement durable dans son rapport *Notre avenir à tous* qu'elle a présenté il y a maintenant cinq ans. Nombreux sont les promoteurs du secteur privé ainsi que les députés avec qui je me suis entretenu longuement qui ne savent pas ce qu'est le développement durable. Ils croient franchement que c'est synonyme de croissance soutenue—le statu quo, quoi—et que les décisions se prendront en se fondant sur des motifs politiques de rentabilité.

• (1550)

Ce que mon collègue de Davenport essaie de faire, c'est d'aider les députés à retrouver le sens de la réalité car le monde fait face à des tensions et à des pressions jamais vues auparavant, qu'il s'agisse de la disparition de certaines espèces, de la pollution des océans ou des eaux douces, du réchauffement de la planète ou d'un trou dans la couche d'ozone. Il est très difficile pour un jeune de grandir en songeant que les gouvernements, particulièrement les gouvernements d'un pays comme le Canada, sont incapables, soit par nature, soit pour des raisons politiques, non seulement de comprendre ce que signifie le développement durable sur les plans des possibilités de survie et d'habitat sur la planète, mais en plus de prendre des mesures législatives appropriées.

D'après les documents que j'ai sous les yeux, les Affaires extérieures espèrent envoyer des délégations de par le monde pour vanter les prouesses du Canada sur le plan de l'environnement, et promouvoir son image dans ce domaine. Franchement, avec une série de modifications et un examen minutieux de ses dispositions règlementaires par le Parlement, le projet de loi C-13 pourrait commencer à approcher un niveau satisfaisant pour le Canada et la communauté mondiale. À mon avis, il est approprié et, comme d'autres intervenants, j'espère que la partie gouvernementale nous expliquera pourquoi il lui a fallu tant de temps pour faire enfin entrer dans le préambule cette allusion au développement durable; pourquoi il a mis tant de temps d'une part à introduire la définition du développement durable donnée par la commission Brundtland dans la partie concernant l'objet et d'autre part, à inclure à deux endroits où c'est clairement approprié, utile et judicieux, tant au regard du droit qu'en principe, le développement durable en tant qu'objectif, de façon à ce qu'il ne soit donné suite à un projet ayant de graves conséquences pour l'environnement que si celui-ci devait conduire à l'objectif de développement durable.

Comme nous le savons, tout projet, grand ou petit, a un effet mesurable sur les écosystèmes de la planète. Tout ce que nous faisons, y compris nos interventions à la Chambre, a un effet—aussi petit soit-il—sur les écosystèmes. Ce que le député de Davenport et nous soutenons en l'occurrence, c'est qu'il faut garder l'objectif ultime à l'esprit, il faut commencer à reconnaître qu'il s'agit d'un processus qui s'étale sur plusieurs générations. En quelques générations en effet, qui sont presque toutes contemporaines au XX^{e} siècle, nous avons provoqué, dans bien des régions du monde, des dégâts qu'on mettra des siècles, et même un millénaire dans certains cas, à réparer.

Revenons un instant à ces documents secrets du BFEEE dont je parlais tout à l'heure. Il est instructif d'examiner de temps à autre le chemin que le gouvernement prévoyait suivre à propos de la mesure à l'étude dans les mois et les années qui ont mené à aujourd'hui. Je cite l'article 11, page 8:

> Le besoin d'évaluer les orientations proposées: La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la commission Brundtland) et le Groupe de travail national du Canada sur l'environnement et l'économie ont profondément influencé la réflexion des milieux informés qui préconisent le renforcement du PEEE fédéral. Ces milieux voient clairement et ont fait valoir très énergiquement que l'évaluation des orientations proposées constitue un élément essentiel pour la poursuite du développement durable. Les considérations écologiques doivent entrer en ligne de compte au même titre que les facteurs économiques, techniques, sociaux et politiques dans les décisions que prend le gouvernement en matière d'orientations nouvelles. Une loi sur l'évaluation environnementale ne sera pas acceptable pour le public si l'on n'aborde pas directement la question. Si la loi n'oblige pas à évaluer les orientations proposées, les critiques du processus ne croient pas que cela se fera de façon cohérente ou satisfaisante. De

plus, exempter de ce processus les orientations proposées serait perçu comme un recul, car on peut considérer que l'ordre s'applique aux mesures concrètes en découlant.

Il y a un réel rapport entre les deux. Je vais encore une fois vous donner un exemple. Dans le dernier budget, Énergie atomique du Canada Ltée, qui réclame à cor et à cri l'aide de l'État, vient de recevoir de nouveaux crédits de 178 millions de dollars. Or, on n'a fait aucune évaluation de cette décision malgré les promesses que le gouvernement faisait à cet égard dans son Plan vert. Si nous additionnons tout ce qui est prévu dans le budget d'Énergie, Mines et Ressources ainsi que tout ce qui est tiré du Plan vert et du budget de tous les autres organismes gouvernementaux pour le prochain exercice, nous constatons que, au total, 55 millions de dollars sont prévus pour les énergies de remplacement et pour l'économie d'énergie au niveau fédéral pour l'ensemble du Canada.

Ce que mon collègue de Davenport propose, c'est que, dans une situation où un projet aura des effets négatifs—et c'est certainement le cas de l'industrie nucléaire. Il n'y a plus personne aujourd'hui qui nie que l'extraction et le traitement de l'uranium ainsi que l'exploitation des centrales nucléaires ont de graves effets sur l'environnement, des effets dont souffriront aussi les générations futures.

Prenons l'exemple d'un projet d'enfouissement de déchets nucléaires. Tous les déchets nucléaires du Canada seraient transportés par camion dans la circonscription de Brandon—Souris, la circonscription du secrétaire parlementaire, pour y être enfouis. Nous lisons ensuite que le projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs qui sont justifiables dans les circonstances. Ce projet créera peut-être des emplois dans la circonscription de Brandon—Souris, il mènera peut-être à la réélection du secrétaire parlementaire, et il peut y avoir d'autres choses encore. Ce que dit mon collègue de Davenport ici, c'est que, si le projet devait absolument contribuer à atteindre l'objectif qu'est le développement durable, il ne serait pas autorisé. Il tomberait à l'eau pour ces raisons.

Nous cherchons à supprimer certaines échappatoires très visibles dans le projet de loi. J'ai l'intention tout au cours de l'après-midi de revenir très souvent sur les échappatoires que nous avons relevées dans les règlements. Il existe 15 séries de règlements qui accordent des échappatoires à Énergie atomique du Canada, aux chemins de fer, aux mines, aux pêcheurs et à tout le monde.

Je le répète, les règlements accompagnant ce projet de loi ressemblent à une boîte de Cheerios. Ils sont pleins d'échappatoires reliées les unes aux autres qui exemptent presque tous les projets d'une étude environnementale ou de mesures d'atténuation. Dans ses propres documents, le gouvernement prévoit que, en fin de compte, même si des milliers pour ne pas dire des dizaines de milliers de projets seront évalués, avec le projet de loi C-13, seuls quelques-uns feront l'objet d'une évaluation publique.

Beaucoup d'entre nous croient qu'il serait préférable, dans l'intérêt de la société en général, de l'économie en général, et évidemment de l'écologie au Canada et dans le monde entier, d'avoir des critères reconnus et bien clairs qui préciseraient les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale. Dans ses deux amendements, mon collègue de Davenport propose simplement de ne pas approuver, pour des motifs purement politiques, un projet susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs qui sont justifiables dans certaines circonstances, mais de prendre une telle décision uniquement quand le projet contribue à long terme au développement durable.

Je crois réellement que tous les députés de la Chambre devraient appuyer cet objectif et voter en faveur de l'amendement.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, je vais parler des amendements mais également du projet de loi en général, puisque je pense que pour nous, surtout du Québec, ce débat se situe en même temps dans tout le débat constitutionnel.

Il y a vraiment dans ce projet de loi, et cela m'inquiète, une prise en main totale, globale, de juridictions au niveau fédéral. C'est une mise en tutelle de juridictions qui occasionnellement et généralement relevaient du Québec, surtout, par exemple, lorsqu'on parle d'énergie.

Dans les dernières propositions constitutionnelles, on parlait de donner l'énergie exclusive, par exemple, aux provinces. Or, si on donne l'énergie exclusive aux provinces mais que, par la bande, au niveau environnemental, on contrôle entièrement les débats environnementaux, et nécessairement toutes les exigences de l'environnement, à quoi sert d'avoir le pouvoir?

Et, dans ce sens-là, on retrouve, encore une fois dans ce projet de loi, la longue contradiction que l'on retrouve depuis longtemps dans le débat constitutionnel sur le partage des pouvoirs. On a vu d'ailleurs, au même niveau, le ministre des Communications déposer une intention gouvernementale il y a quelque temps, et qui allait exactement dans le sens contraire des discussions qui ont cours présentement.

• (1600)

Que l'on aille vers la souveraineté ou vers un fédéralisme renouvelé, les priorités qui seront données aux provinces au niveau énergétique, c'est assez clair que cela relève, de par la Constitution, du gouvernement provincial. Il devrait donc avoir juridiction entière sur toutes les études d'impact environnemental.

Donc, le premier problème de ce projet de loi se situe par une confirmation de cette duplication des pouvoirs au niveau environnemental, et cela ne ferait qu'alourdir, d'après moi, toute la machine d'évaluation.

Également, en ce qui concerne les pouvoirs donnés de façon très discrétionnaire au ministre fédéral de l'Environnement, cela est inacceptable pour le Québec et, je le présume, pour les autres provinces qui ont parfois des projets typiquement provinciaux. On veut donner un pouvoir discrétionnaire sur la justification et sur les alternatives au projet, alors ça veut dire une totale juridiction, une totale ingérence au niveau de tout ce que pourrait faire une des provinces canadiennes en matière d'évaluation gouvernementale.

Cependant, le point qui m'apparaît le plus critique c'est que, dans le projet de loi, les délais ne sont jamais concrets, c'est-à-dire qu'on ne donne jamais de limite très précise aux études environnementales. Alors, vous imaginez-vous comment nous pourrions demander à des investisseurs qui auraient un projet qui respecterait l'esprit environnemental et qui respecterait les principes environnementaux, autrement dit, qui ne serait pas un projet dommageable pour les oiseaux migrateurs, qui ne serait pas dommageable parce qu'il ne produirait pas de pollution, de préparer un projet et de préparer un plan d'investissement? Quand ils nous demanderaient quand pouvons-nous commencer, on dirait: Il faut faire une étude environnementale. C'est normal, mais ils diraient: Quelle est la limite pour recevoir une réponse? Il n'y en a pas. Est-ce que c'est deux ans ou trois ans? Cela pourrait devenir un instrument dangereux entre les mains du ministre pour retarder un projet.

Dans ce sens, le rôle que l'on donne au ministre et l'absence de délai au niveau des étapes du processus d'évaluation m'apparaissent extrêmement dommageables, surtout que l'on vient de vivre une expérience extrêmement difficile au Québec avec le projet Grande-Baleine, et cela confirme exactement que l'on continuerait dans le même sens et avec les mêmes problèmes de délai parce qu'il y a un manque d'harmonisation, de la duplication et aussi des délais qui ne sont pas définis dans le temps.

Ce projet m'apparaît aussi instaurer une discrimination quant aux droits et obligations des promoteurs. On aurait comme deux sortes de promoteurs: des promoteurs fédéraux et des promoteurs provinciaux qui n'auraient pas les mêmes droits. Encore là, c'est de la discrimination et ça ne va pas du tout dans le sens de la Constitution actuelle, dans le sens de la définition des juridictions sur l'énergie, et surtout, ça ne va pas du tout dans le sens des débats actuels qui se font pour renouveler cette Constitution ou, dans l'autre option, celle que je préconise, d'aller vers la souveraineté.

Il m'apparaît donc que ce projet de loi est déposé trop rapidement et que les conclusions des discussions constitutionnelles actuelles pourraient conclure à des juridictions différentes de la part du gouvernement fédéral dans son offre qu'il va faire en mai, et que tout ce projet de loi serait donc à remanier, puisqu'il n'irait plus dans le sens du partage des juridictions actuelles et qu'il limiterait, bien sûr, l'ingérence et le pouvoir discrétionnaire du ministre dans le cas de projets, surtout en ce qui regarde la justification, comme je le disais tout à l'heure.

En ce qui concerne ces promoteurs non fédéraux, ils seraient, pendant que tout ce débat-là se fait, discriminés, puisqu'ils n'auraient pas les mêmes privilèges que les promoteurs fédéraux. Le risque est donc grand, au niveau aussi des procédures d'évaluation des examens d'impact, de faire une duplication, comme je le disais tout à l'heure, et de provoquer encore des débats, comme ça s'est fait dans le cas de Grande-Baleine, où on a eu une étude qui débutait pour une partie de l'environnement, par le fédéral, une autre par le provincial, et on aboutissait à des discussions à n'en plus finir et à des combats juridiques qui ne faisaient que retarder le projet. Et pourtant, les conclusions seraient sans doute les mêmes dans deux ou trois ans, si on avait procédé immédiatement. Sans ce combat de juridictions, on saurait aujourd'hui si le projet Grande-Baleine respecte l'environnement et, s'il le respecte, les travaux pourraient débuter et l'économie du Québec ne s'en porterait que mieux.

Je termine, monsieur le Président, en parlant également de pouvoirs qui sont accordés au ministre, mais d'engagements du ministre qui ne sont pas pris en ce qui regarde l'harmonisation pour les traités, par exemple, que l'on a à l'heure actuelle dans le libre-échange et les traités de libre-échange que l'on pourrait passer avec le Mexique. Les engagements, au niveau environnemental, devraient inclure une obligation pour le gouvernement, selon laquelle, lorsqu'il négocie un traité avec un autre pays comme le Mexique ou les États-Unis, les mêmes normes environnementales se retrouveraient dans ces traités et l'obligation d'avoir ces mêmes normes-là.

Alors, ce n'est pas le cas, si bien que des investisseurs qui viendraient au Canada pour investir, sans produire de pollution, sans déranger tout notre système environnemental, à cause des délais d'études environnementales que l'on voudrait faire, cela provoquerait peut-être le

désir de la compagnie d'aller plus rapidement dans un pays où les normes sont moins grandes.

Or, je veux que l'on ait des normes. Je pense que le principe du projet de loi est bon. Je veux que l'on ait des normes très sévères, mais je voudrais, lorsqu'on se décide à signer un traité avec un autre pays, que l'on s'assure que ce pays respecte les mêmes normes aussi sévères, pour faire en sorte que certaines de nos compagnies qui sont ici ne soient pas tentées de faire comme les 16 compagnies canadiennes qui sont installées dans certaines zones, près du Mexique, à l'heure actuelle, à cause du fait que les normes environnementales sont moins sévères. Alors, il ne faudrait pas que cela se perpétue et faire en sorte que, à cause de nos normes, nous vivions dans une tour d'ivoire et que nos compagnies se rendent travailler ailleurs.

Alors, je termine en citant l'Association canadienne de l'électricité qui disait ceci: «De façon générale, cette association est d'avis que l'ensemble des préoccupations mentionnées ci-dessus demeureraient sans remède si le projet de loi était adopté tel quel. En conséquence, elle recommande certains réaménagements, plus particulièrement, l'Association insiste-t-elle sur la nécessité de mettre un terme aux risques et incertitudes qui pèsent sur les promoteurs provinciaux selon l'interprétation des lignes directrices actuelles faites par les tribunaux jusqu'ici».

Il y a donc une inquiétude au niveau des producteurs d'électricité, pourtant très sains, au niveau environnemental, et en même temps une incertitude qui se reflète sur l'ensemble de la population, puisque tant que le débat constitutionnel n'aura pas bien catalogué les juridictions, il ne sert à rien de voter des projets de loi et des intentions qui seront à refaire dans quelques mois. Là-dessus, je répète que je suis en faveur du principe du projet de loi, mais qu'il y aurait énormément de modifications à faire. Je me permettrai donc, dans un prochain discours, de vous les suggérer.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations sur les propos du député du Bloc québécois. À la fin de son intervention, il a dit constater un chevauchement de compétences. Selon lui, cela occasionne des retards qui freinent l'investissement. C'est ce à quoi il a fait allusion. Je crois comprendre que le chevauchement concerne les pouvoirs fédéraux et provinciaux.

Je me demande quelle est la solution. Laisser tomber les normes environnementales? Je ne crois pas. Je ne pense pas que le député préconise cette solution non plus, mais il est venu bien près de le dire: Avoir deux pays séparés. Il n'y aurait certainement plus de chevauchement entre le Québec et le Canada. Un problème subsisterait. C'est que nous devrions toujours avoir des normes, à moins que le Québec indépendant proposé par le Bloc québécois n'envisage de laisser tomber les normes environnementales pour attirer des investissements.

• (1610)

J'espère que je me trompe. Est-ce bien ce que doit être ce nouveau Québec? J'ai entendu un autre député montréalais du Bloc québécois poser une question, pendant la période des questions, et demander au gouvernement de censurer le prochain livre de Mordercai Richler.

Je ne suis pas nécessairement d'accord sur tout ce que M. Richler dit dans son livre, mais l'idée de censure me donne des frissons. Lorsque des opinions ne plaisent pas, on les censure. Est-ce bien ce que doit être le nouveau Québec? J'espère que non, parce que cela ne me semble pas être une position très forte pour soutenir un point de vue.

Nous discutons en ce moment d'environnement. Le problème de l'environnement a une bien plus grande ampleur. Je le demande au député du Bloc québécois: L'environnement est-il une question fédérale? Est-ce une question de ressort provincial? Est-ce une question locale ou encore internationale? Une autre Québécois a dit un jour qu'il faut reconnaître que les poissons nagent. Je crois qu'il a été premier ministre du Canada. Il a dit cela lorsqu'il parlait des autorités qui devraient être titulaires des pouvoirs dans ce domaine. Dans les Maritimes, les poissons passent librement des eaux d'une province à celles de la voisine. Ils se rendent aussi dans les eaux internationales.

Les vents soufflent. Ils soufflent des États-Unis, polluent l'air du Canada et vice versa. On pourrait donc dire que l'environnement est une question internationale.

Pour situer l'environnement dans le dossier constitutionnel, il convient de se demander qui peut le mieux gérer l'environnement. Comment les choses fonctionneraient-elles du point de vue pratique? Certaines questions peuvent être du ressort national, et d'autres peuvent relever des provinces, voire des administrations locales. Il y a parfois chevauchement, mais ce n'est pas nécessairement mauvais. Prenons l'exemple de la culture à l'heure actuelle. On peut établir un parallèle entre celle-ci et l'environnement.

En matière culturelle, des organismes fédéraux comme le Conseil des Arts du Canada font de l'excellent travail pour les artistes québécois. Ils les aident financièrement. Ils sont tout à fait indépendants. Les artistes québécois veulent pouvoir continuer de faire appel à ces organismes. Pour le moment, je pense qu'il y a certains

problèmes dans l'administration des affaires culturelles au Québec. Dans le domaine des arts, ce chevauchement permet à un artiste du Québec d'obtenir des fonds et de l'aide du gouvernement fédéral ou de la province, et le système fonctionne bien. L'artiste peut se tourner vers le gouvernement fédéral et obtenir d'excellents services. Il n'en a pas toujours été ainsi. Parfois, il était mieux servi au niveau provincial.

La même situation pourrait exister en matière d'environnement. Il peut arriver que le gouvernement d'une province administre mal l'environnement, tel l'ancien gouvernement Devine en Saskatchewan dans le cas du barrage Rafferty—Alameda. On a pressé le gouvernement fédéral d'agir. Ce n'est pas mauvais. Ce pourrait même être une bonne chose.

Je veux aussi revenir sur une autre remarque qu'a faite le député du Bloc québécois. Il a dit qu'il faudrait peut-être demeurer prudents lorsque nous discutons des aspects constitutionnels de l'environnement parce que les pourparlers ne sont pas terminés. Les négociations constitutionnelles se déroulent et, au cours des prochains mois, le gouvernement pourrait en venir à céder plus de pouvoirs aux provinces, en particulier au Québec, relativement à l'environnement. Je pense que c'est une bonne chose. Il y aurait lieu que la Chambre se penche sur cette question dans le cadre du débat. Nous sommes peut-être en train d'adopter un projet de loi qui ne sera guère utile si, dans le cadre des discussions constitutionnelles, nous accordons beaucoup de pouvoirs aux provinces en matière d'environnement. C'est là une question à ne pas négliger.

Mon impression, suite aux travaux du comité Beaudoin-Dobbie, est que les Canadiens dans l'ensemble, y compris les Québécois, souhaitent que le gouvernement fédéral assume la responsabilité de l'environnement. Ils souhaitent que le fédéral assume un rôle concret en ce qui a trait à l'environnement. Ils ont vu comment fonctionnait le partage des pouvoirs dans certains secteurs. Je mentionne ce point pendant que j'ai la possibilité de parler de cette question. Un membre important du Parti québécois m'a dit, relativement au développement de la baie James: «Ne vous en faites pas. Après l'indépendance, nous n'aurons plus de problème avec les Indiens du nord du Québec. Nous allons tout simplement acheter ce qu'il nous faut. Nous leur offrirons un milliard de dollars et nous en arriverons à une entente.» Je me suis dit: «Comme vous vous trompez! J'ai l'impression que vous vous bercez d'illusions.»

Le point que je veux faire ressortir est que, même après l'indépendance du Québec, et Dieu nous en préserve, même après que le Québec aurait commencé à exercer son autonomie, il éprouverait encore les mêmes problèmes. Il serait aux prises avec une minorité linguistique, c'est-à-dire les anglophones, de la même façon qu'au Canada nous avons un «problème» avec la minorité linguistique francophone. Le Québec aura un problème avec les autochtones du Nord qui, j'ai bien peur, si le Québec s'opposait à leur volonté en ce qui a trait au développement du projet de la baie James, déclareraient leur propre indépendance et demanderaient l'aide de l'armée canadienne.

Ce sont là mes pires craintes. Nous devons faire preuve d'une grande prudence. Le député rit, mais il est plausible d'imaginer que ce serait le pire scénario possible.

Selon moi, la performance du Québec en matière d'environnement est aussi bonne que celle de n'importe quelle autre province au pays, et sa performance en ce qui a trait aux peuples autochtones, contrairement à ce que d'autres peuvent penser, est aussi bonne sinon meilleure à certains égards que celle d'autres provinces.

Le député a raison de dire que l'environnement est une question constitutionnelle importante. Tous conviennent, hélas, que l'environnement est avant tout une question internationale. Pendant qu'au Canada nous jouons à la roulette russe sur l'indépendance du Québec, les problèmes écologiques ne vont pas disparaître et l'indépendance ou la souveraineté du Québec ne va pas régler les problèmes écologiques du Québec.

Mon idée, c'est que, si on était vraiment intelligent, on considérerait tous ces problèmes comme une seule question internationale où les aspects nationaux, provinciaux et locaux ne seraient que des composantes interreliées et on attribuerait les tâches aux éléments le mieux placés afin de favoriser réellement le développement durable.

C'est ça le secret. Il y aurait parfois des chevauchements. Quand on étudie un projet de loi sur l'environnement, il importe de tenir compte du fait que nous vivons dans un pays composé d'un gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Je vous laisserai sur ces pensées. Le député du Bloc québécois et ses collègues pourraient peut-être y réfléchir. Nous n'avons pas si mal fait au Canada sur le plan de l'environnement, ne croyez-vous pas? N'avons-nous pas un magnifique environnement au Canada? Et c'est grâce à la coopération des Québécois et des habitants des autres provinces comme la Colombie-Britannique. Nous pourrions peut-être travailler tous ensemble à le préserver.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, je veux formuler quelques observations au sujet de l'amendement présenté par le député de Davenport et, par la même occasion, ajouter ma voix au débat qui vient de surgir entre les deux derniers orateurs sur des questions de compétence.

Je recommande à tous les députés de lire le rapport qui leur a été distribué la semaine dernière par le Comité permanent de l'environnement. Les questions de compétence y sont discutées par des députés, notamment le député de Skeena qui, en tant que membre de ce comité, s'est consacré avec ardeur aux questions touchant la Constitution et le partage des pouvoirs en matière d'environnement.

Il ne fait pas de doute que, comme le disait le député de Port Moody—Coquitlam, l'environnement est une question qui revêt un caractère international. Ce n'est pas un domaine dont la responsabilité se partage facilement. C'est justement l'un des sujets au programme de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir au Brésil en juin de cette année: l'environnement en tant que question d'intérêt international exige l'attention de tous les gouvernements. Il est évident que le Canada a encore beaucoup à faire pour vaincre la pollution sur la terre et pour prévenir ou réparer les dommages causés à l'environnement dans d'autres régions du globe.

• (1620)

Cela m'amène à parler du développement durable. Comme le député de Skeena l'a dit plus tôt, j'estime qu'il est très important que tous les députés connaissent le sens de l'expression «développement durable» employée dans le contexte de ce projet de loi et dans d'autres domaines. Et pas seulement le sens, mais également la portée. Il faut savoir que le développement n'est pas considéré comme un concept permanent, vu que nous savons que l'environnement est composé de multiples éléments finis. Il n'y a rien de plus «fini» que les stocks de morue qui se trouvent en ce moment au large des côtes de l'Atlantique. Nous savons qu'il ne peut y avoir de développement continu quand la ressource est épuisée ou sur le point de l'être.

Le ministre des Forêts suit très attentivement ce débat. Il sait que la forêt est un concept «fini» au Canada. On ne peut faire pousser à la fois qu'un nombre limité d'arbres; pire encore aujourd'hui, on coupe plus d'arbres qu'on n'en replante. C'est pourquoi nous n'avons pas une ressource infinie sur laquelle nous puissions compter pour assurer le développement.

Il en va de même de l'atmosphère. Le problème de la couche d'ozone est un très bon exemple, étant donné le nouveau trou qui s'est créé au-dessus de l'Amérique du Nord et du Groenland. Alors que le trou dans la couche d'ozone s'agrandit, nous nous rendons compte qu'il s'agit là d'une ressource limitée qui nous protège et que, si nous n'y prenons garde et si nous permettons la mise en place de systèmes de réfrigération à l'aide de CFC en Chine, en Inde ainsi que dans d'autres régions du monde afin de répondre aux besoins de populations croissantes et en voie de développement, nous ne parviendrons pas à un développement durable. Lorsque les systèmes de réfrigération se détériorent, les CFC se dégagent dans l'atmosphère et viennent grossir les trous d'ozone.

Comme je l'ai dit à une autre occasion dans cette enceinte, il est alarmant d'entendre le ministre de l'Environnement nous inviter à empêcher nos enfants de sortir au soleil à certaines heures de la journée, car du fait du trou dans la couche d'ozone, il est dangereux de vivre et de jouer dehors lorsqu'il fait soleil.

C'est alarmant à un autre égard. Les enfants ne sont pas les seuls êtres vivants exposés au soleil. Les plantes et les animaux font partie de notre environnement naturel, de notre biosphère. On ne peut leur dire de se mettre un chapeau et d'éviter le soleil entre 11 heures et 14 h 30. Ils ne peuvent lire les avertissements sur la couche d'ozone qui seront publiés dans les journaux, mais seront quand même touchés par les rayons ultraviolets qui pénétreront notre atmosphère par le trou dans la couche d'ozone.

Il s'agit de ressources limitées et le développement durable signifie qu'avant de prendre des mesures qui touchent notre environnement, nous devons nous assurer que nous savons avec certitude que nous pouvons continuer à le faire à jamais. Étant donné que nous sommes conscients du fait que nous empruntons ce monde à nos enfants, nous avons l'intention de leur laisser dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avaient laissé nos ancêtres.

Lorsqu'on pense aux générations, on s'aperçoit que notre environnement ne peut que s'améliorer d'une génération à une autre, car toute nouvelle génération essaie de s'assurer qu'elle laisse cette planète dans un meilleur état pour les générations suivantes.

Ainsi, le développement durable est un terme bien particulier à l'environnement. Parfois, les chefs d'entreprise considèrent que cela veut dire qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils veulent pourvu que cela n'ait pas de répercussions négatives sur l'environnement. Eh bien, ce projet de loi essaie justement de s'attaquer aux répercussions négatives possibles sur notre environnement.

Le ministre de l'Environnement est très fier des mesures d'atténuation qui sont prévues dans le projet de loi C-13. Le ministre a parlé de définir plus étroitement l'expression «mesures d'atténuation», de manière à exiger une réduction importante ou la maîtrise efficace des effets environnementaux d'un projet.

Le ministre de l'Environnement déclare fièrement que ces modifications garantissent une atténuation des effets environnementaux des projets, de sorte qu'il ne faut pas en minimiser l'importance.

Le député de Davenport vient de soulever une question qui indique que nous ne pouvons prendre à la légère cet article du projet de loi, si nous décidons vraiment d'adopter son amendement. Le ministre de l'Environnement ne veut pas que nous prenions ces questions à la légère. Nous devons trouver un moyen pour que cela ne se produise pas et nous devons l'appuyer.

En même temps, nous reconnaissons que ces composantes sont visées à la partie du projet de loi qui traite de la décision de l'autorité responsable et de la façon dont une telle décision s'applique.

À cet égard, j'ajoute un dernier point qui a trait au jugement de la Cour suprême sur le barrage de la rivière Oldman et aux politiques du gouvernement. Aujourd'hui à la Chambre, le député de Skeena a plusieurs fois fait allusion aux politiques. Il a notamment rappelé la politique de l'industrie nucléaire du Canada.

À l'heure actuelle, en matière d'agriculture, le gouvernement applique une politique se rapportant au transport des céréales, à la modification de la façon dont les sociétés ferroviaires pourraient être payées pour assurer ce transport, soit le tarif du Nid-de-Corbeau.

Monsieur le Président, vous étiez à la Chambre pendant les débats concernant ce tarif. Le tarif du Nid-de-Corbeau est devenu la subvention du Nid-de-Corbeau, et maintenant celle-ci est menacée parce que le gouvernement veut modifier sa politique.

Si le grain est transporté par camions dans toutes les Prairies, plutôt que par le train, ce sera au détriment de notre environnement.

Voilà une décision de politique qui, en vertu du projet de loi actuel, ne pourrait pas être considérée de façon appropriée. Nous devons trouver un moyen pour permettre l'étude de cas semblables.

J'ajouterais qu'en modifiant la façon dont nous transportons le grain, nous portons atteinte au développement durable. Nous faisons une chose qui est négative.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au député de Saskatoon—Humboldt, je voudrais rappeler aux députés qu'ils doivent parler de l'amendement et de l'article visés par la motion. Nous commençons à parler d'un peu plus que de l'objet des amendements. J'aimerais que les députés se conforment aux règles de la Chambre.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, les mesures législatives sont parfois rédigées d'une façon qui laisse extrêmement de latitude dans l'interprétation.

Le président suppléant (M. Paproski): Oui, j'en suis conscient, mais depuis ce matin, j'ai laissé pas mal de latitude. J'aimerais qu'on reste plus près du sujet et qu'on en finisse.

Le député de The Battlefords—Meadow Lake pour un rappel au Règlement.

M. Taylor: Je voudrais simplement faire une observation, monsieur le Président. J'estime que vous avez fait un travail remarquable aujourd'hui en nous donnant la latitude voulue pour examiner ce projet de loi de façon exhaustive. Je vous félicite de votre excellente direction de nos travaux aujourd'hui.

M. Hovdebo: Le genre de latitude dont nous parlons dans ce projet de loi n'est pas celle que nous désirons parfois. Par exemple, si on ne modifie pas cet amendement, la latitude donnée dans ce cas-ci permettrait de réaliser des projets.

L'article actuel dit «est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être justifiés dans les circonstances». Cet article permet de fonder une décision sur n'importe quelle interprétation.

• (1630)

Je ne suis pas certain que nous voulions laisser une telle latitude dans ce projet de loi ou dans son règlement d'application. Pouvons-nous nous permettre d'aborder l'environnement avec une telle latitude? Nous laissons

bien des choses à la discrétion du ministre dans ce projet de loi.

Encore une fois, pouvons-nous nous permettre de laisser une telle latitude dans ce projet de loi ou devons-nous éliminer les échappatoires qu'il recèle? C'est ce qu'on tente de faire avec ces deux amendements: éliminer les échappatoires.

Cette responsabilité incombe à la Chambre. Si elle est efficace, elle soulignera ces échappatoires, les analysera et tentera de faire en sorte que le projet de loi fonctionne mieux à l'avenir. Ce n'est qu'en analysant le projet de loi et en tentant d'y éliminer les échappatoires qu'il donnera des résultats lorsque nous essayerons de l'invoquer à l'avenir.

Depuis un certain temps, nous avons beaucoup parlé de la définition de l'expression utilisée par le député de Davenport. N'est-ce pas justifié dans les circonstances, puisque le projet contribue aux objectifs de développement durable?

La commission Brundtland a établi ce qu'elle a considéré comme étant une définition bonne et valable du «développement durable». Cette terminologie est utilisée dans le monde entier, et la plupart des pays la jugent acceptable. M^me^ Brundtland se trouve actuellement au Brésil en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se déroulera cette année.

Ce que nous devons faire, dans notre examen de ce projet de loi, c'est tenter de déceler et de corriger toutes les échappatoires qu'il peut contenir. Il y en a sûrement que nous n'avons pas encore trouvées et qui nous échapperont. C'est tout ce que le député de Davenport essaie de faire ici.

Par conséquent, je propose que nous veillions à ce que le Parlement fasse du bon travail à cet égard, en ce qui concerne l'environnement, et qu'il corrige toutes les échappatoires qui auraient pu être décelées.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, merci de nous rappeler à quel point il est important de traiter précisément des amendements en cause, comme l'a fait encore une fois le député de Davenport dans ses observations préliminaires.

Le présent débat est de grande envergure comme on a pu le constater, particulièrement depuis une demi-heure. J'aimerais simplement faire remarquer, pour rassurer le député de Richelieu, que le projet de loi qui se trouve devant nous, tout comme les amendements, ressortit bel et bien à la compétence du gouvernement fédéral. En fait, la Cour suprême, dans son jugement sur le barrage Oldman, a déjà établi ce fait.

Il n'existe aucun doute quant à la compétence du gouvernement fédéral telle qu'elle est proposée dans ce projet de loi, mais j'aimerais aussi faire remarquer que ce projet reconnaît l'importance, pour le gouvernement fédéral, de travailler en collaboration avec les provinces. Je citerai plus précisément l'exemple de l'examen conjoint en coopération avec les provinces en vue de l'évaluation.

En outre, les dates d'échéance seront indiquées dans les règlements et dans les dispositions administratives prises en accord avec les provinces. Certaines des peurs exprimées pourront, je l'espère, être calmées par une meilleure lecture du projet de loi et des amendements proposés.

Les motions n^os^ 19 et 29 qui nous ont été présentées il y a déjà quelque temps, traitent d'un domaine qui a fait l'objet d'une analyse exhaustive de la part du député de Davenport et de notre part au cours des audiences du comité.

En fait, certains des autres amendements ont, selon moi, été incorporés au projet de loi C-13. Ils ont déjà été ratifiés durant nos délibérations et ils répondaient à ce genre d'inquiétude qui avait été exprimé durant les audiences par les témoins et par les membres du comité.

Il est très important d'insister sur le fait que ce projet de loi attribue une responsabilité très claire au ministre afin que ses décisions, c'est-à-dire les décisions de l'autorité responsable et, en fait, l'objectif même du projet de loi global, visent à encourager un développement durable.

Monsieur le Président, peut-être, dans l'intérêt de ceux qui écoutent nos délibérations, devrais-je lire l'alinéa 4*b*), qu'on retrouve sous la rubrique «objet»:

> 4. La présente loi a pour objet: [. . .]*b*) d'inciter les autorités à favoriser un développement durable propice à la salubrité de l'environnement et à la santé de l'économie; [. . .]

C'est là une partie de l'objet du projet de loi. Je crois, même si je n'ai pas de formation juridique, que la suite du projet de loi doit être interprétée à la lumière de cette

disposition. On peut donc dire avec raison que c'est là un des fondements du projet de loi.

En outre, quelqu'un, à la Chambre, a demandé ce que l'on entendait par l'expression «développement durable». J'attire votre attention sur la page 2 du projet de loi où on définit «développement durable» en ces termes: développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.

Je crois que tous les députés présents accepteront cette définition parce qu'on peut dire, à mon sens, qu'elle a été formulée par une autorité plus compétente que les membres du comité.

Nous nous sommes donc tournés vers la commission Brundtland, et il y a un lien direct entre l'objet du projet de loi, la définition de «développement durable» donnée dans le projet de loi et la question dont nous discutons.

Il ressort clairement des discussions du comité que le texte du projet de loi que nous étudions a été rédigé avec plus de circonspection que le texte initial.

Par conséquent, on ne pourra déterminer que des effets environnementaux négatifs importants sont justifiables qu'à la suite du rapport du médiateur ou de la commission d'évaluation environnementale et non à la suite d'un examen préalable ou d'une étude approfondie. Cette disposition est plus stricte que celle qui existait au départ.

De plus, le ministre a maintenant le pouvoir de fixer les critères pour définir l'expression «justifiables dans les circonstances». Ce pouvoir lui est reconnu dans le projet de loi C-13.

En fait, il s'engage à faire en sorte que les décisions prises en vertu de cet article respectent le principe du développement durable. Sur ce point, je me contente de répéter les observations faites précédemment.

La façon dont l'expression «développement durable» doit être interprétée par le Ministère sera prévue dans une ligne directrice sur ce qu'on entend par «justifiable», ce qui doit être établi en vertu de l'article 58, et cette décision est également conforme aux discussions qui se sont déroulées en comité.

Si nous allions plus loin en établissant dès maintenant un lien juridique direct comme le député le souhaiterait, ce serait, à notre avis, accorder aux tribunaux un rôle trop grand dans la définition de l'expression «développement durable».

La raison pour laquelle je m'exprime ainsi, c'est que nous sommes très conscients du fait que, comme d'autres l'ont déjà dit aujourd'hui, le concept de la protection environnementale se trouve encore, en un sens très réel, en évolution tout comme la technologie avec laquelle nous chercherions à protéger cet environnement.

Ainsi, bien que nous ayons adopté pour ce projet de loi la définition la plus claire et la plus communément acceptée que nous ayons pu trouver de l'expression «développement durable», je pense qu'il est parfaitement concevable qu'à un moment donné—et dans le domaine de la protection de l'environnement, il est difficile de prédire l'avenir et de prévoir ce qui se passera dans deux, quatre ou dix ans—, la définition qui sera utilisée et acceptée soit quelque peu différente, ou soit au moins une variante de celle que nous utilisons à l'heure actuelle.

Je préférerais donc que ce soient les législateurs du pays—dans ce cas, le Parlement canadien—qui se voient confier la tâche de définir en quoi consiste le développement durable étant donné que nous devons accepter le fait que c'est une notion en évolution.

Aujourd'hui, nous avons entendu plusieurs prédictions quant au parti qui sera au pouvoir au Canada dans deux, quatre ou six ans. Certains ont fait part de leurs aspirations à prendre cette responsabilité; d'autres ici présents n'en ont dit mot. Il est clair cependant que les politiciens élus sont les plus à même d'accepter cette responsabilité qui ne devrait pas être refilée aux tribunaux.

En agissant de la sorte, nous acceptons un système par lequel nous confions cette responsabilité à ceux qui sont tenus de rendre des comptes.

• (1640)

Une des choses que je trouve très frustrantes et que mes électeurs trouvent tout aussi frustrante est que très souvent des décisions importantes sont prises par des instances qui échappent entièrement à notre contrôle. Les politiciens doivent rendre des comptes, et nous sommes responsables de cette mesure législative. En tant que gouvernement, nous sommes tenus responsables de ce que nous proposons et nous aurons des comptes à rendre une fois qu'elle sera adoptée comme je le souhaite et l'espère.

Cette idée de responsabilité ne m'inquiète pas. Je suis également extrêmement conscient du fait que, comme je l'ai fait remarquer plus tôt, les termes dont nous discutons ici ne sont pas scientifiques. La formulation se modifie, et il se peut très bien que, lorsque nous reverrons ce projet de loi, comme en fait nous croyons comprendre que cela arrivera sans aucun doute à un certain

moment dans l'avenir, nous pourrons réexaminer notre définition de développement durable à ce moment-là.

En attendant, nous estimons que du fait des objectifs déclarés sur lesquels le ministre a accepté de s'engager à agir, la définition de développement durable est fournie dans le projet de loi. L'article 58 indique la manière dont le Ministère définira les circonstances justifiables. Nous estimons que, bien que nous ne reprenons pas la formulation précise du député, nous avons franchi une étape importante dans cette voie. À mon avis, dans les circonstances actuelles, nous avons atteint ce que nous considérons être un point logique et approprié.

Le président suppléant (M. Paproski): Avant de donner la parole au prochain orateur, la députée de South West Nova, conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de Prince-Albert—Churchill River—la santé; le député de Don Valley-Est—l'économie; le député de de Calgary-Nord-Est—l'Ukraine; le député de Saint-Boniface—l'éducation postsecondaire; le député de Dartmouth—les taux d'intérêt.

La parole est à la députée de South West Nova.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je serai brève. Après avoir participé au débat précédent sur ce projet de loi et suivi son examen article par article au comité, remplaçant à l'occasion un collègue membre du comité, je dois dire que j'ai mes doutes à propos de cette disposition justement. Je trouve que c'est une bonne idée de parler de développement durable comme le fait mon collègue dans l'amendement qu'il a proposé.

Je voudrais seulement expliquer ce que je reproche à la tournure «qui sont justifiables dans les circonstances». Si vous vous reportez à la définition de «effets environnementaux», vous voyez que cette expression désigne:

> Tant les changements que la réalisation d'un projet risque de causer à l'environnement que les changements susceptibles d'être apportés au projet du fait de l'environnement, que ce soit au Canada ou à l'étranger; sont comprises parmi les changements à l'environnement les répercussions de ceux-ci soit en matière sanitaire et socio-économique, soit sur l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les autochtones, soit sur une construction, un emplacement ou une chose d'importance en matière historique, archéologique, paléontologique ou architecturale.

Certains termes me sont familiers, puisque je présidais le comité de l'environnement quand il a été question du BFEEE et que nous avons étudié le règlement dont le projet de loi s'inspire, en l'améliorant peut-être, en ce qui concerne le processus proposé. Ces termes se retrouvent dans le passage suivant:

> a) [. . .]établir des critères servant à déterminer si, compte tenu de l'appplication de mesures d'atténuation, appropriées,
> [le projet] est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants [. . .]

Je viens de vous lire la définition d'effets environnementaux. Il peut s'agir de changements en matière sanitaire ou socio-économique. Il suffit de dire que «la réalisation du projet est susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants qui ne peuvent être justifiés dans les circonstances» pour que le ministre puisse donner son approbation. Si je le dis, c'est parce que, à mon avis, la disposition du développement durable conjuguée à l'objet et à la définition des effets environnementaux permet aux Canadiens de mieux pouvoir déterminer si un projet financé par le gouvernement fédéral risque d'avoir une incidence sur les gens de la région.

Je voudrais parler brièvement de deux projets dans ma région. Le premier, subventionné par l'APECA qui avait versé environ un million de dollars, n'aurait—en l'absence du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales—fait l'objet d'aucune étude. Bien que je ne souscrive pas aux résultats de l'étude effectuée et bien que je puisse voir que ce projet avait des répercussions sur les gens vivant aux alentours, il incombait au gouvernement d'effectuer une étude. Quand on permet ce genre de discrétion, «justifiée dans les circonstances», sans définir les circonstances en question, il est extrêmement facile pour un gouvernement ou une autorité responsable quelconque de bafouer les droits des gens sans étudier les causes et les effets d'un projet gouvernemental.

De nos jours, les gens ont besoin d'être assurés localement et de savoir que les gouvernements financent des projets qui influent sur leur environnement sans avoir tenu compte de ce facteur. En laissant la définition si vague avec les termes «justifiée dans les circonstances», il est possible qu'Ottawa puisse avoir de bonnes raisons d'accorder une subvention pour la réalisation d'un projet dans la péninsule de Digby, ou de financer un tel projet. Dans les circonstances, il peut s'agir d'un projet ne coûtant qu'un ou deux millions de dollars à Ottawa, mais qui risque d'avoir de graves conséquences sur les plans social, économique et sanitaire dans une région donnée. À moins que les gens sachent que de tels fonds seront accordés, si rien dans le processus ne rend l'évaluation obligatoire—le projet de loi dit qu'il appartient à l'autorité responsable de déterminer si les effets sont justifiables—, il nous faut une disposition plus rigoureuse. Le

critère de développement durable apporte un élément solide. Quant aux articles relatifs aux définitions et à l'objet, et à la définition de développement durable, nous devrions les renforcer pour protéger les particuliers plutôt que les assouplir pour protéger les autorités responsables dans le vaste domaine de ce qui constitue des circonstances pouvant justifier les effets.

J'ai écouté le secrétaire parlementaire parler de la responsabilité des élus. La responsabilité après coup ne vaut pas grand-chose une fois que le financement est approuvé et que le projet est en voie de réalisation. Je ne peux pas accepter une disposition qui permet une échappatoire sans une certaine justification, et l'expression «justifiables dans les circonstances» renferme des termes très faibles.

Je dois appuyer la motion de mon collègue, le député de Davenport, qui propose de la modifier. Au lieu d'effets «qui sont justifiables dans les circonstances», elle préciserait «qui sont justifiables dans les circonstances parce que le projet contribue à atteindre l'objectif qu'est le développement durable». Pourquoi ne pas fixer un objectif positif à l'autorité responsable, au lieu de mystifier encore une fois le public qui ne se doute de rien et qui découvre un jour dans son voisinage un projet sur lequel il n'avait pas été suffisamment informé.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Les motions nos 19 et 29, inscrites au nom du député de Davenport, ont été regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 19 s'appliquera à la motion nº 29.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

• (1650)

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé. Cela veut dire que le vote sur la motion nº 29 est différé lui aussi.

Les motions nos 21, 22 et 30, inscrites au nom du ministre de l'Environnement, sont regroupés aux fins du débat. Le vote sur la motion nº 30 s'appliquera aux motions nos 21 et 22.

L'hon. Frank Oberle (pour le ministre de l'Environnement) propose:

Motion nº 21.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 46, en ajoutant à la suite de la ligne 43, page 29, ce qui suit:

«*e*) l'évaluation satisfait aux critères établis aux termes de l'alinéa 58(1)*h*).»

Motion nº 22.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 47,

a) en retranchant les lignes 42 et 43, page 30, et les lignes 1 à 8, page 31, et en les remplaçant par ce qui suit:

«taux internationaux.»;

b) en retranchant la ligne 17, page 31, et en la remplaçant par ce qui suit:

«territoire domanial et que si ces modalités de rechange réunissent les conditions suivantes:

a) elles portent sur les éléments dont la prise en compte est exigée en vertu des paragraphes 16(1) et (2);

b) le public a la possiblité de participer au processus d'évaluation:

c) dès son achèvement, un rapport sera présenté au ministre;

d) le rapport sera publié;

e) elles satisfont aux critères fixés aux termes de l'alinéa 58(1)*h*).»

Motion nº 30.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, à l'article 58,

a) en retranchant les lignes 25 et 26, page 42, et en les remplaçant par ce qui suit:

«matière de coordination, de consultation, d'échange d'information et de détermination des facteurs à considérer relativement à»;

b) en ajoutant à la suite de la ligne 40, page 42, ce qui suit:

«*h*) fixer les critères des modalités de rechange de l'évaluation environnementale des effets environnementaux visée au paragraphe 46(2) ou 47(2);».

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais invoquer le Règlement ou poser une question.

La note que j'ai sous les yeux indique que le vote sur la motion no 21 s'appliquera aux motions nos 22 et 30. Je ne suis pas sûr que c'est bien ce que je vous ai entendu lire.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai lu qu'un vote sur la motion no 30 s'appliquera aux motion nos 21 et 22, ce qui correspond à la décision du Président. La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Clark (Brandon—Souris): Dans toute épreuve de force, monsieur le Président, il est évident que vous imposeriez votre volonté à n'importe qui à la Chambre. Je le reconnais.

Je voudrais brièvement faire quelques commentaires au sujet des motions nos 21, 22 et 30, où l'on propose des amendements aux articles 46, 47 et 58 qui précisent les critères délimitant le pouvoir du ministre quand le projet entraîne des effets hors frontières.

Les paragraphes 46(2) et 47(2) décrivent les circonstances dans lesquelles le ministre de l'Environnement peut décider, dans le cas d'un projet susceptible d'entraîner des effets environnementaux importants hors frontières, de ne pas créer de commission et de confier l'évaluation à d'autres secteurs de compétence, si toutes les parties s'entendent sur les modalités de rechange. J'insiste sur cette condition.

Pendant l'examen approfondi du projet de loi article par article, et je rappelle aux députés que le ministre a lui-même assisté à une bonne partie des travaux, ce qui est très généreux de sa part et nous l'en remercions, le comité a modifié les dispositions susmentionnées pour que les conditions régissant actuellement la substitution d'autres processus fédéraux soient respectées avant que le ministre décide de ne pas créer de commission.

Je voudrais rappeler à la Chambre ces conditions. À la page 31 du projet de loi, on précise qu'il faut que l'évaluation réunisse les quatre conditions suivantes, figurant au paragraphe 47(1):

a) elle porte sur les éléments dont la prise en compte est exigée en vertu des paragraphes 16(1) et (2);

b) le public a la possibilité de participer au processus d'évaluation;

c) dès son achèvement, un rapport sera présenté au ministre;

d) le rapport sera publié.

Nous ne cherchons ici qu'à accroître les chances du public de participer au processus d'évaluation.

En outre, au paragraphe 58(1), sous la rubrique des pouvoirs du ministre, nous prévoyons l'élaboration de critères supplémentaires qui peuvent être nécessaires pour guider le ministre dans sa décision. Comme je l'ai dit plus tôt, nous voulons simplement reconnaître qu'il s'agit d'une science en évolution et que d'autres critères non encore identifiés pourront être ajoutés sans difficulté. On a ajouté une disposition de ce genre à chaque article de substitution du fédéral lors de l'étude article par article au comité

Le gouvernement a convenu d'étudier cet amendement pour les dispositions concernant les effets hors frontières; il a donc proposé cette modification. En conséquence, il faudra faire des renvois aux paragraphes 45(2) et 47(2).

Autre question de forme, il faudra modifier les paragraphes 47(1) et 47(2), car les critères avaient été énoncés précédemment par erreur au paragraphe 47(1). Cette motion fera en sorte que les alinéas *a*) à *d*) seront ajoutés au paragraphe 47(2), comme il se doit.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai mentionné les amendements que je considérais comme des amendements de forme et qui étaient, dans certains cas, simplement une clarification de la traduction française. Ils ont entraîné un débat extrêmement long sur toutes sortes de questions, débat qui m'a un peu étonné. Je souligne simplement à la Chambre que c'est un ensemble d'amendements très rigoureux que propose ici le gouvernement. J'espère qu'ils seront adoptés et approuvés rapidement.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles du Golfe): Monsieur le Président, je prends cela comme une admonition de la part du secrétaire parlementaire et je vais en faire fi. Je tiens à lui lancer moi-même une admonition. C'est là le projet de loi environnemental le plus important dont la Chambre ait été saisie depuis de nombreuses années. Même s'il peut juger inutile d'en discuter davantage, je

crois que cela s'impose, et la plupart des Canadiens partagent mon opinion.

Nous souhaitons que ces articles soient débattus. Nous voulons un processus public. C'est pourquoi nous avons le canal parlementaire, afin qu'on puisse expliquer en détail à la population ce projet de loi. Je sais que les représentants de l'Association canadienne du droit de l'environnement nous regardent et se demandent ce qui se passe. Je n'ignore pas que le secrétaire parlementaire souhaite adopter rapidement ce projet de loi. Nous voulons également une législation sur l'environnement beaucoup plus efficace. Nous ne sommes pas disposés à poursuivre et à donner au secrétaire parlementaire carte blanche.

Les motions en question ont d'importantes répercussions sur les relations du Canada avec les autres pays du monde. Les aspects internationaux de l'évaluation environnementale sont essentiels. Il va y avoir un sommet mondial au Brésil. Selon moi, le Canada mérite en partie la réputation internationale qu'il s'est taillé de se préoccuper du sort du reste du monde. Cependant, il faut nous assurer que les relations que nous entretenons avec les autres pays ne sont diminuées par ce projet de loi.

Je voudrais vous citer mon collègue de Skeena qui m'a remis une copie de tous ses documents secrets. Je vais vous en citer des parties. Cette question remonte à décembre 1989. On replace tout ce débat dans son contexte, car c'est là l'état d'esprit que ceux d'entre nous qui souhaitent une loi environnementale sévère doivent combattre. Nous parlons dans le cas présent des sociétés qui appuient les exportations; voici ce qu'on dit dans les documents en question: «Le crédit commercial que le gouvernement fédéral offre pour favoriser le commerce international et aider des entreprises canadiennes par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations et la Corporation commerciale canadienne constitue un cas spécial qui exige de s'écarter pour une fois des procédures normales d'évaluation. Ces sociétés sont rarement saisies d'une demande de prêt au début de l'étape de planification d'un projet et, quoi qu'il en soit, elles ne peuvent absolument pas ou presque pas influencer la conception des projets.» Nous imaginons la suite. Ce qu'elles disent, c'est que ce secteur devrait faire l'objet d'une exemption. Et elles ajoutent: «Le crédit aux entreprises est un secteur où la concurrence est très forte à l'échelle internationale.» On peut voir quelle idée elles ont derrière la tête. Autrement dit, elles prétendent que c'est un secteur où la concurrence est forte, et qu'il faut leur donner une chance en ne les assujettissant pas aux mêmes normes environnementales.

• (1700)

Les sociétés signalent que, si elles exigeaient qu'une évaluation environnementale soit effectuée par l'entreprise canadienne ou par les pays clients avant de consentir un prêt, les entreprises canadiennes seraient fortement désavantagées.

Il n'est pas question de compétitivité ici. Il est question de l'environnement mondial. Les députés d'en face ne cessent de parler de compétitivité, et c'est pour cela qu'il est important de débattre cette mesure législative en long et en large et de colmater les échappatoires qu'elle comporte.

Évidemment, je ne veux pas que le Canada perde des exportations. Je suis canadienne et je veux que le Canada soit fort économiquement, mais je ne veux pas que ce soit au détriment de l'environnement mondial. Ce genre de raisonnement est tout simplement inacceptable.

Je remarque plus loin dans ce document—et c'est pour cette raison que je veux dire qu'il y a un certain équilibre au sein de la bureaucratie et c'est là que nous devrions reconnaître un certain mérite à ces gens—qu'on y dit ceci: «le gouvernement poursuit l'objectif du développement durable à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, cherche à conclure les ententes et à prendre les arrangements qui conviennent avec d'autres pays.»

En appliquant les procédures canadiennes en matière d'évaluation environnementale à l'extérieur du Canada, on devrait éviter de créer de malheureux précédents d'extra-territorialité, tenir compte des conditions et des politiques locales ainsi que se conformer aux institutions et aux procédures internationales.

On ne devrait pas porter atteinte au rôle que le Canada joue à l'échelle internationale, dans le domaine de l'environnement, en collaboration avec d'autres pays. Voilà le but de ces motions. On dit souvent que le mieux est l'ennemi du bien. J'ai appris ce dicton en participant aux travaux du comité chargé d'étudier la Constitution. Il est impossible qu'un projet loi soit parfait, même en matière d'environnement, mais nous devons nous efforcer de colmater de notre mieux toutes les échappatoires qu'il comporte. Nous ne cherchons pas la perfection. Nous ne faisons pas d'obstruction. Nous essayons seulement d'améliorer ce projet de loi au maximum pour pouvoir l'appuyer.

M. Caccia: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon intervention pourrait être utile. Il ne semble pas y avoir de correspondance entre le libellé de l'amendement de la page X dont nous discutons actuellement et celui du projet de loi que l'on propose de modifier.

Aussi, nous devons nous assurer qu'en adoptant la motion nº 21 qui figure à la page X du *Feuilleton* du vendredi 13 mars, nous adoptons une motion qui s'insère dans le texte du projet de loi. Comme c'est impossible de le faire pour l'instant, il serait peut-être souhaitable, monsieur le Président, de suspendre momentanément le débat sur la motion nº 21 et de passer à la motion nº 22 jusqu'à ce que cette question soit clarifiée.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'allais justement rappeler à la Chambre que les motions nos 21, 22 et 30 ont été regroupés. Je remarque que le député de Davenport n'a pas encore eu l'occasion de parler de ces motions. S'il décidait de le faire maintenant, j'en profiterais pour obtenir des éclaircissements sur le recours au Règlement qu'il vient de faire. Si la Chambre y consent, il pourrait continuer de faire ses observations après m'avoir donné cette explication.

Le président suppléant (M. Paproski): Sommes-nous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre m'autorise-t-elle à accorder la parole au député de Davenport pour qu'il parle des motions nos 22 et 30?

M. Caccia: Monsieur le Président, je ne veux pas ennuyer le secrétaire parlementaire, mais je préférerais qu'il présente les motions nos 22 et 30 et nous explique brièvement les motifs de son gouvernement. Il est possible que personne n'ait de commentaire à formuler, mais un petit exposé de sa part nous faciliterait la tâche.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pourrais lui demander de le faire. Je remarque que le député de Skeena veut prendre la parole.

Je vais céder la parole au secrétaire parlementaire pour la suite du débat.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, une mise au point. Vous avez regroupé les trois motions, si vous vous souvenez. Par conséquent, les trois motions sont étroitement imbriquées les unes dans les autres, si bien que j'ai préparé une introduction qui porte sur les trois à la fois.

C'est pourquoi j'ai voulu laisser au député la possibilité d'intervenir au sujet des motions nos 22 et 30, mais nous discutons effectivement des trois motions en même temps.

Je sais que le député de Skeena est tout disposé à parler des motions. Pendant qu'il le fera, je pourrai trouver les éclaircissements que le député de Davenport demande, et alors il voudra peut-être prendre la parole.

Le président suppléant (M. Paproski): D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je vais m'efforcer de limiter mes observations aux questions transfrontalières. On en fait mention à la motion nº 22 ainsi qu'à la motion nº 30.

De toute évidence, les questions transfrontalières liées aux évaluations environnementales sont extrêmement importantes. Nous disposons de quelques modèles historiques pour nous guider. Par exemple, la Commission mixte internationale s'est principalement occupée des eaux transfrontalières et de l'air, en ce qui a trait aux États-Unis.

Lorsqu'on constate le nombre grandissant de questions à régler, notamment celle des déchets toxiques suspendus dans l'air dans l'Arctique canadien, les problèmes liés à la couche d'ozone, le réchauffement de la planète, la pollution des océans et la prolifération de toutes sortes de déchets toxiques dans l'environnement, il est évident qu'il faut non seulement adopter des dispositions législatives très claires sur les effets environnementaux transfrontières, mais aussi adopter des dispositions assez rigoureuses et précises pour nous permettre de nous occuper de projets mis en oeuvre dans d'autres pays et susceptibles de faire appel à des techniques, des compétences ou des fonds canadiens et, de ce fait, d'avoir une incidence ici au Canada.

Le projet de loi, comme nous sommes en train de le constater, comporte certaines lacunes de forme qui pourront peut-être corrigées cet après-midi. Toutefois, comme le mentionne un document que je viens de recevoir de l'Association canadienne du droit de l'environnement, certains problèmes chroniques persistants nécessitent vraiment notre attention, et j'espère que le secrétaire parlementaire ou le ministre pourra s'en occuper. Même en ce qui a trait aux motions nos 30, 22 et 21, qu'il s'agisse

du processus de médiation ou de la commission d'examen, nous en revenons encore à la question de l'application de mesures d'exécution.

Bien que nous ayons traité des lignes directrices du Cabinet de 1984, ou encore, comme je l'ai dit auparavant, du projet Kemano ou du barrage Oldman en Alberta, ou de Rafferty-Alameda, de Point Aconi en Nouvelle-Écosse ou du projet Grande-Baleine au Québec, l'établissement du droit administratif pertinent a nécessité une collecte de fonds intensive par les groupes de défense de l'intérêt public, qui ont été contraints de traîner les protagonistes, parfois le gouvernement lui-même, devant les tribunaux afin d'essayer d'obtenir des décisions en ce qui a trait à l'interprétation des lignes directrices du Cabinet de 1984, qui n'ont pas été rédigées dans un contexte législatif. Ces directives ont été rédigées sous forme d'un décret du Conseil dont le contenu est clair pour quiconque a pris le temps de les lire. Ce dont il faut notamment tenir compte avec le projet de loi C-13, c'est qu'il constitue un progrès immense. Il ne fait aucun doute qu'il clarifie énormément la situation. Malheureusement, cela le rend d'autant plus difficile à appliquer et à mettre en oeuvre. Et il faudra probablement attendre une autre législature pour régler cela, car le gouvernement semble être allé, avec le projet de loi C-13, aussi loin qu'il était disposé à le faire. Il a regimbé devant plus d'une centaine d'amendements qu'avait proposés mon collègue, le député de The Batllefords—Meadow Lake, afin de faciliter l'application et la mise en oeuvre du projet de loi.

• (1710)

Nous parlons ici de l'article sur la médiation, mais, quel que soit l'article, il est parfaitement évident que la définition d'«environnement» aurait dû être au moins aussi étendue que celle établie par tous les juges de la Cour suprême dans le jugement de l'affaire Oldman, il y a à peine plus d'un mois, et qui va bien au-delà de celle que prévoit le projet de loi C-13. La définition devrait renvoyer à l'environnement social, économique, culturel ou architectural.

Car, je le répète, ce que nous savons notamment, c'est que beaucoup d'ouvrages, de structures, d'immeubles, de dépotoirs, d'obstacles et de réseaux hydrographiques existants, par exemple, sont quotidiennement plus nuisibles pour l'environnement que beaucoup de «nouveaux projets», de «nouveaux travaux» ou de «nouveaux ouvrages». Certes, un projet de loi comme celui-ci devrait manifester d'une certaine perspicacité, d'une certaine capacité de reconnaître les ouvrages humains existants qui sont néfastes pour l'environnement.

De la même manière, la définition des «effets environnementaux» devrait être modifiée de façon à comprendre expressément tout effet direct, indirect ou cumulatif, ce que le gouvernement ne semble malheureusement pas avoir encore compris.

La définition de «projet» porte presque entièrement sur les ouvrages matériels à l'exclusion des plans, programmes ou politiques gouvernementaux qui justifient chacun des projets. C'est un débat qui se poursuit depuis toujours. Même si l'article 46 sur les effets hors frontières et les effets environnementaux connexes ne sera peut-être pas invoqué si souvent, je pense qu'à mesure que nous améliorerons notre compréhension des phénomènes transfrontaliers comme les pluies acides, la pollution des cours d'eau, les problèmes des Grands Lacs, la contagion des maladies chez les plantes et les animaux ainsi que la suspension des produits toxiques dans l'air, nous constaterons de plus en plus que nous devons tenir compte de tout l'éventail des répercussions, que le projet relève du secteur public ou du secteur privé.

Il est certain qu'à la Chambre, nous sommes en mesure de nous intéresser particulièrement aux effets et aux conséquences des projets sur l'environnement et de les comprendre plus en profondeur. C'est ce que semblent faire ce projet de loi et son règlement d'application.

Pour pouvoir obtenir une participation intéressante de la population, le ministre de l'Environnement tente actuellement d'obtenir une modification qui aurait dû être prévue avec soin, soit l'aide financière aux participants. Il existe un fond en vertu du Plan vert, mais comme la plupart des gens le savent déjà, cette mesure est assez mal conçue et relativement inaccessible. Même la loi ontarienne sur le financement des participants est plus claire que la mesure fédérale. Le ministre aurait probablement aimé être ici pour nous expliquer la raison de cette division dans le projet de loi plutôt qu'une inclusion dès maintenant, ce qui nous éviterait de devoir attendre à quelque époque après les prochaines élections.

Encore une fois, en ce qui concerne l'évaluation environnementale proprement dite, la mesure législative, dans sa version actuelle, comprend «l'étude de l'objet et de la nécessité du projet; les solutions de rechange; les autres moyens de réaliser le projet; les effets, les avantages et les inconvénients du projet et des solutions de rechange; les mesures de protection nécessaires pour contrer les effets environnementaux négatifs; la surveillance et d'autres programmes de suivi pour contrer les

effets environnementaux négatifs; ainsi que les observations de la population relativement aux facteurs susmentionnés». L'assurance que ces choses seront accomplies n'est pas formulée de façon assez précise dans ce projet de loi. Nous savons maintenant qu'il y aura bien une évaluation des solutions de rechange, mais cette évaluation ne sera pas faite de façon aussi minutieuse que nous l'aurions souhaité à l'étape de l'examen initial.

Je vais traiter d'autres articles du projet de loi un peu plus tard.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que nous avons réglé le problème lorsque le député de Davenport a invoqué le Règlement. Une copie réimprimée n'avait pas été mise à sa disposition. Je crois que la question est réglée.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, la loi suppose toujours que le ministre est tout-puissant et qu'en cas de problème, il saura exactement quoi faire. En conséquence, dans cet article à la rubrique de l'exercice des pouvoirs du ministre, la tendance a été de supposer que le ministre n'a pas besoin de lignes directrices pour régler le mieux possible les problèmes et protéger l'environnement. Aux termes de la motion nº 29 que nous venons d'adopter, nous avons essayé de préciser les pouvoirs du ministre, les lignes directrices données au ministre pour qu'il puisse utiliser ensuite le mieux possible la loi afin de protéger l'environnement.

Les trois amendements dont nous discutons maintenant feront sensiblement la même chose. Je félicite le ministre et le secrétaire parlementaire d'avoir travaillé en ce sens. La méthode utilisée dans ces amendements a eu pour effet d'élargir la responsabilité du ministre sans définir plus précisément les objectifs à atteindre.

Je suppose qu'on pourrait dire que cela a eu pour effet d'accorder encore plus de discrétion au ministre. Conséquemment, il faudrait peut-être juger ces amendements sur ce qu'ils ont laissé de côté plutôt que sur ce qu'ils ont ajouté à l'article en cause.

Je ne vois certes aucune raison pour laquelle nous ne devrions pas adopter ces modifications qui sont proposées, mais je pense qu'elles n'ajoutent rien à la capacité du ministre de protéger l'environnement. Autrement dit, elles ne lui donnent pas plus de lignes directrices quant à ce qu'il faut faire dans un cas donné.

Je pense donc, comme je l'ai déjà dit, que ce projet de loi devra faire l'objet de nombreuses retouches avant d'être adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

• (1720)

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée.

(La motion nº 30 est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Il en va de même pour les motions nos 21 et 22.

La motion nº 31, présentée par le député de The Battlefords—Meadow Lake, sera débattue et mise aux voix séparément.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): propose:

Motion nº 31

Qu'on modifie le projet de loi C-13 en ajoutant après la ligne 18, page 46, le nouvel article suivant:

«59.1(1) Tout projet de règlement pris en vertu de l'application de l'article 59 est déposé devant chaque chambre du Parlement au moins vingt jours de séance avant la date prévue pour son entrée en vigueur.

(2) Dans le cas où une motion signée par au moins quinze sénateurs ou vingt députés, selon le cas, et visant à empêcher l'approbation du projet de règlement est remise dans les quinze jours de séance suivant son dépôt au président de la chambre concernée, celui-ci met aux voix, dans les cinq jours de séance suivants et sans qu'il y ait débat ou modification, toute question nécessaire pour en décider.

(3) Il ne peut être procédé à la prise du règlement ayant fait l'objet d'une motion adoptée par les deux chambres conformément au paragraphe (2).

(4) Il ne peut non plus y avoir prise du règlement lorsque le Parlement est dissous ou prorogé dans les quinze jours de séance suivant le dépôt du projet et que la motion dont celui-ci fait l'objet aux termes du paragraphe (2) n'a pas encore été mise aux voix.

(5) Pour l'application du présent article, «jour de séance» s'entend, à l'égard de chaque chambre du Parlement, de tout jour où elle siège.»

—Monsieur le Président, je crois qu'il est extrêmement important, pour le bon fonctionnement du projet de loi C-13, que nous appuyions cet amendement, car même si le projet de loi donne le cadre des évaluations environnementales, son contenu n'aura de sens que dans le contexte du règlement proposé.

Cette mesure législative, qui porte sur le processus fédéral d'évaluation environnementale, a ceci de particulier qu'elle repose sur un règlement qui n'a encore été ni approuvé ni élaboré. On nous a dit qu'il existe de 12 à 15 règlements qui pourraient donner un fondement et une structure au processus fédéral d'évaluation environnementale.

On retrouvera dans le règlement les listes des exclusions qui indiqueront quels projets et types de projets ne seront pas assujettis à un examen, ainsi que les procédures régissant la participation du public.

On y retrouvera également les listes des études exhaustives, les procédures d'examen des preuves écrites, les registres publics et le fonctionnement des programmes de suivi.

Permettez-moi de donner à la Chambre un exemple du rôle crucial que ce règlement jouera dans la détermination des forces et des faiblesses du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Pendant les longs travaux du comité sur ce projet de loi, le ministre de l'Environnement a dit ce qui suit, et je voudrais citer cinq paragraphes qui figurent au compte rendu des délibérations du comité. Je cite:

«Il y a un an, le comité qui étudiait la première version du projet de loi C-13 avait suspendu ses délibérations. Une des raisons était que le comité voulait obtenir une meilleure compréhension du projet de loi en étudiant certains des règlements qu'on voulait y rattacher. Quelque 15 groupes de règlements découleront de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Ces règlements définiront la portée de l'application de la loi, les procédures d'évaluation et des procédures dinstinctes pour des cas particuliers. Des règlements seront formulés, couvrant des domaines aussi variés que l'aide au développement international et les procédures qui régiront l'évaluation environnementale sur les terres autochtones, ce qui est en soi un sujet important.

Afin de satisfaire à mes obligations envers vous, j'ai décidé de distribuer, aux membres du comité et à tous ceux qui ont participé au processus, des copies des deux principaux projets de règlements. Lorsque je dis «tous ceux qui ont participé au processus», monsieur le Président, je pense que cela comprend également les témoins. C'est un geste inhabituel, le gouvernement se réservant ordinairement le droit d'élaborer des règlements en dehors de l'enceinte du Parlement.

Ce projet de loi est très complexe, et c'est l'un des plus importants à être présentés au Parlement. Les règlements que j'ai distribués, soit la liste des études approfondies et celle des dispositions statutaires et réglementaires, sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement du projet de loi C-13. Ils sont annotés, ce qui en facilitera la compréhension. Comme vous pourrez le voir, ils sont assez complexes.»

Je continue de citer le ministre:

«Ces projets de règlement sont la base d'un processus de consultation qui se tiendra à l'extérieur du comité, et ils nous aideront à mieux comprendre le fonctionnement de la loi. Je tiens à souligner que les consultations que nous entreprenons dépassent les exigences du processus habituel de notification qui sont prévues pour la publication des règlements.» Voici une dernière citation du ministre: «Certains membres du comité ont demandé à voir d'autres règlements découlant du projet de loi C-13. Je m'en voudrais de diminuer l'importance des autres règlements, mais je veux que vous compreniez que, dans bien des cas, il n'est pas possible de les formuler adéquatement qu'après l'examen du projet de loi article par article. Je puis assurer les membres du comité que la formulation de tous les règlements sera assujettie à des consultations. Je suis certain que l'ouverture d'esprit qui a caractérisé les travaux de ce comité trouvera son reflet dans la formulation de tous les règlements.»

Comparaissant devant le comité, M. Bruchet, de l'Association pétrolière du Canada, a ajouté: «C'est le règlement, et non la loi, qui comptera avant tout.»

M. Bill Andrews de la West Coast Environmental Law Association a déclaré au comité: «Le règlement en soi est

un élément important, sinon le plus important du projet de loi.»

M. Morse de l'Association du Barreau canadien a dit au comité: «. . . à savoir la nécessité d'étudier la réglementation avant l'adoption du projet de loi; c'est important, c'est essentiel. . . On s'en remet, pour trop de choses, à la réglementation.»

Selon M^me^ Brown, du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales: «Le règlement définira la liste des études approfondies et la liste des exclusions.»

Le secrétaire parlementaire, député de Bandon—Souris, a déclaré au cours de l'examen article par article: «Il serait peut-être préférable de discuter des délais prévus dans le règlement.»

Pendant tous les travaux du comité sur ce projet de loi, à maintes occasions, les questions importantes ayant trait aux évaluations environnementales ont fait l'objet de renvois à ce règlement. Il n'y a absolument aucun doute que la mesure dans laquelle les évaluations environnementales serviront à la protection de l'environnement et au respect des droits des Canadiens à un environnement sain et sans danger dépendra entièrement des règlements.

Le peuple canadien, par l'intermédiaire de ses députés à la Chambre des communes, mérite qu'on lui permette d'examiner sérieusement ces règlements.

La motion cherche à obtenir l'appui des députés pour demander que tous les règlements soient déposés à la Chambre avant qu'ils n'entrent en vigueur. Il suffit de 20 députés, pas plus, ou de 15 membres de l'autre endroit, pour demander que les règlements soient présentés à la Chambre sous formes de motion.

Une disposition similaire est prévue dans la loi sur le contrôle des armes à feu, l'ancien projet de loi C-17, une disposition tout à fait supportable.

L'adoption de cet amendement est par conséquent essentielle à la sauvegarde de notre environnement. Je demande aux députés, et à vous, monsieur le Président, d'appuyer cet important amendement au projet de loi C-13.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je serai bref. Je félicite le député de The Battlefords—Meadow Lake pour le rôle déterminant qu'il a joué au sein du comité en formulant les motions, en facilitant tous les travaux et en améliorant la qualité du projet de loi définitif.

Nous, du Parti libéral, appuyons, en principe, tout effort visant à élargir le processus de réglementation. C'est un processus très important.

Dans le cas qui nous occupe, le député de The Battlefords—Meadow Lake préconise une méthode que je dirai plutôt lourde. Néanmoins, il s'agit d'une initiative visant à élargir le processus, c'est pourquoi je félicite le député de l'avoir proposée.

Toutefois, il me semble qu'il aurait été préférable de présenter un amendement obligeant à renvoyer les règlements au Comité mixte d'examen de la réglementation. Ce comité a les connaissances et l'expérience nécessaires pour examiner les règlements et pour voir à ce qu'ils correspondent à l'esprit d'une loi et aux pouvoirs qu'elle confère.

Ce comité a joué un rôle extrêmement utile dans l'histoire de notre Parlement. Il pourrait encore jouer un rôle très utile en s'assurant que les règlements produits correspondent à l'objet de la loi. Peut-être, dans quelque temps, au moment d'un réexamen du projet de loi, le gouvernement recommandera-t-il une telle mesure.

• (1730)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer de tout coeur l'amendement proposé par mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake.

Le député de Davenport et le secrétaire parlementaire ont souligné le travail extraordinaire qu'il a accompli. Notre caucus est très certainement satisfait du progrès qu'il a réalisé en collaboration avec les ministériels.

Cet amendement peut résoudre l'une des plus grandes difficultés de ce projet de loi. Dans cette Chambre, les députés de tous les partis ont souvent reconnu le cheval de Troie que constituent les règlements lorsque nous avons adopté des projets de loi que chaque citoyen du pays pouvait facilement comprendre s'il voulait bien se donner la peine de les lire.

Malheureusement, la structure des règlements qui accompagnent le projet de loi C-13 est très lourde. Il y aura au moins 15 articles sur les pouvoirs de réglementation, dont certains seront extrêmement vastes. Je citais, il y a quelques instants, l'Association canadienne du droit de l'environnement et les inquiétudes qu'elle nourrit.

J'aimerais maintenant citer une lettre qui a été transmise au Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales par la Section nationale du droit environnemental de l'Association du Barreau canadien et qui exprimait une inquiétude quant aux structures des règlements telles qu'elles sont élaborées maintenant, et j'aimerais dire pourquoi l'approche proposée par mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake permettrait aux députés de cette Chambre de reprendre leur rôle dans le processus.

Ce processus est d'une importance primordiale pour les projets de nos circonscriptions et pour les projets ou événements qui sont de nature environnementale, mais qui nous créent des inquiétudes à l'égard du pays dans son entier.

On fait remarquer, dans la lettre, qu'en vertu du projet de loi C-13, l'évaluation environnementale sera déclenchée de diverses façons, mais en ce qui concerne l'objet de cet article, on souligne le paragraphe 5(1) qui dit ceci:

> 5.(1) L'évaluation environnementale d'un projet est effectuée avant la prise d'une des décisions suivantes:

On lit plus loin, à l'alinéa *d*):

> *d*) une autorité fédérale, aux termes d'une disposition prévue par règlement pris en vertu de l'alinéa 59*f*), délivre un permis ou une licence, donne toute autorisation ou prend toute mesure en vue de permettre la mise en oeuvre du projet en tout ou en partie.

Je voudrais faire remarquer ici qu'ensemble, ces deux dispositions accordent au gouverneur en conseil des pouvoirs discrétionnaires considérables. Plus loin, la lettre dit:

> Cependant, certaines observations peuvent être faites quant à l'intention du Parlement de définir ces pouvoirs discrétionnaires.

L'une des choses que mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake essaie de faire ici, c'est de nous ramener dans le processus.

C'est le côté du gouvernement qui, il y a à peine quelques semaines, dans le cas de la législation sur le contrôle des armes à feu, a permis aux parlementaires de prendre part à nouveau au processus pour examiner des règlements et trouver une nouvelle façon afin de renvoyer ces règlements à la Chambre lorsque bon nombre d'entre nous, c'est-à-dire 20 députés de la Chambre, estiment qu'il y a lieu de le faire, et c'est quelque chose qui, nous en conviendrons tous, est tout à fait raisonnable.

Autrement dit, il suffit qu'un député sur quinze juge important d'examiner un pouvoir proposé pour que le règlement pertinent soit renvoyé à la Chambre.

Permettez-moi de vous expliquer maintenant, à l'aide de quelques exemples, pourquoi c'est si important. Ce sont des choses dont très peu de députés de cette Chambre sont au courant, et je suis certain que presque personne au pays ne connaît le rôle de cheval de Troie qu'on veut faire jouer au projet de loi C-13 qui cacherait de nombreux règlements. C'est là toute la raison pour laquelle nous devons avoir une divulgation publique et un examen parlementaire.

Je cite encore un extrait: «La Section nationale du droit environnemental apprécie l'ouverture relative du processus de réglementation appliqué jusqu'ici en vertu du projet de loi C-13. Néanmoins, nous nous inquiétons du processus d'élaboration des dispositions légales et réglementaires.»

Plus précisément, il est extrêmement difficile, même pour ceux qui connaissent bien les lois fédérales et l'évaluation environnementale, de faire une analyse intelligente du document de travail qui précédera ce règlement.

Nous pouvons faire des observations sur les dispositions législatives qui y sont mentionnées, mais nous ne pouvons que deviner ce qui a été laissé de côté. La seule manière appropriée d'aborder la question de l'élaboration de ce règlement serait de commencer par faire une récapitulation des pouvoirs, tâches ou fonctions du gouvernement fédéral qui peuvent être pertinents et ensuite de procéder par élimination. Au minimum, le processus de consultations publiques ne peut être efficace et légitime que si on rend public ce qui figure sur la liste proposée par divers représentants fédéraux et ce qui en est exclu.»

Il me semble que ce que mon collègue propose ici demande notre collaboration, ce qui est absolument obligatoire. Examinons ce qu'on propose maintenant de supprimer en douce.

On propose maintenant de rejeter les dispositions aux termes de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs. Actuellement, il faut un permis pour toute personne qui dérange, détruit ou prend un nid, un abri à nid, un abri à eider, une cabane à canard ou un oeuf d'un oiseau migrateur, conformément à l'article 6 du Règlement sur les oiseaux migrateurs.

Cela laissait le champ libre pour évaluer des projets quand tout le pays était soumis à ce règlement. Maintenant, nous voyons qu'aux termes du pouvoir réglementaire, le gouvernement veut s'en débarrasser. On a aussi invoquer, en relation avec l'affaire Sparrow, combien il est important du point de vue constitutionnel de conserver cette disposition pour les Premières Nations, mais cela a été aussi rejeté.

On propose de supprimer le paragraphe 9(1) du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique. C'est une autre cible. On a visé les oiseaux migrateurs et on les a abattus. Aux termes du Règlement sur le contrôle de l'énergie atomique, on supprime l'un des plus importants

paragraphes. On propose aussi de retrancher certains paragraphes de la Loi sur l'Office national de l'énergie. En ce qui concerne l'eau et les poissons, on vise les articles 35, 36 et 37 de la Loi sur les pêches qui sont parmi les plus importants en ce qui a trait au barrage d'Oldman, à Kemano II, à Rafferty-Alameda et à Grande-Baleine.

Encore une fois, voici ce que dit le Barreau canadien: «Nous croyons fermement que devrait figurer dans ce règlement le pouvoir aux termes du paragraphe 35(2) de la Loi sur les pêches mentionné à la page 68 du document de travail sur la réglementation des dispositions législatives et réglementaires. Les discussions sur les articles 35 et 37 de la Loi sur les pêches qui apparaissent à la page 43 des motifs de la majorité de la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la rivière Oldman est typique de la définition globale mais non exhaustive de la proposition figurant dans le décret sur le PEEE.»

Je voudrais citer deux ou trois exemples de plus qui sont d'une importance vitale. Le Barreau d'ajouter: «Toutefois, laissant l'article 37 de côté pour un moment, si l'article 36 de la Loi sur les pêches était carrément omis de la réglementation des dispositions législatives et réglementaires, cela risquerait de limiter indûment l'application de l'étude d'impact à la protection des pêches. On se retrouverait ainsi dans la situation pour le moins inusitée où les ouvrages ou entreprises qui détériorent, détruisent ou perturbent l'habitat du poisson dans les circonstances autorisées en vertu du paragraphe 35(2) seraient assujettis à une étude d'impact, tandis que les ouvrages ou entreprises entraînant l'immersion de substances nocives dans des eaux où vivent des poissons ou en quelque autre lieu, si le risque existe que cette substance pénètre dans ces eaux, ne le serait pas. Le gouvernement fédéral n'aurait alors d'autre recours que l'instrument réglementaire massue que sont les poursuites.»

Ce n'est pas du tout ce que nous recherchons. C'est le genre d'absurdité qu'on trouve dans la réglementation qu'il faudrait pouvoir soumettre à l'examen de la Chambre, comme le propose mon collègue le député de The Battlefords—Meadow Lake.

Il existe d'autres exemples d'une importance capitale pour bien faire comprendre aux gens pourquoi les députés devraient adopter cet amendement à l'unanimité.

Sur la liste d'étude détaillée tel qu'elle est proposée, on trouve des catégories entières de projets qui ont tout simplement été éliminées. C'est tout à fait injustifié, et les députés vont vouloir avoir leur mot à dire sur ce genre de chose.

Prenons l'exemple de la modification des limites d'un parc national. Une évaluation environnementale ne serait, dit-on, nécessaire que si l'on compte en réduire la superficie de plus de 10 p. 100. Autrement, on n'a pas besoin de s'en préoccuper. Comme le fait observer le Barreau canadien, une telle approche encourage la fragmentation des projets et le morcellement des parcs nationaux.

De même, en ce qui concerne la gestion des ressources hydrauliques, si l'on prévoit construire un barrage sur seulement 40 p. 100 d'une rivière ou en détourner seulement 40 p. 100 des eaux, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation environnementale. Du moment qu'il est question de moins de 40 p. 100, aucune évaluation environnementale n'est nécessaire. Va-t-on mesurer ça en aval, à l'estuaire, à la crue ou à l'étiage des eaux? Il s'agit d'échappatoires énormes introduites par en dessous. Et voilà pourquoi les sociétés de notre pays se taisent au sujet de cette mesure législative. C'est pourquoi le secteur privé rappelle ce qu'on lui a dit. Par exemple, le critère de 100 mètres cubes par seconde de débit annuel est une autre échappatoire monumentale. À moins de dépasser ce critère, une évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

• (1740)

Rapidement, deux autres exemples, monsieur le Président. Je sais qu'en tant qu'Albertain né en Alberta, il vous intéressera d'entendre ça. Je veux parler de questions critiques dans l'Ouest.

Une limite de 10 000 tonnes par jour a été imposée aux minéraux et au traitement des minéraux. À moins de dépasser cette limite, nul besoin d'effectuer une évaluation environnementale.

Enfin, quelle sorte de manigance est-ce là? Vous êtes bien au courant des minéraux qui produisent des acides, monsieur le Président? Des mines d'or qui produisent des niveaux élevés d'arsenic. Dans les mines d'uranium, qu'est-ce qui arrive avec 9 999 tonnes par jour? Pas d'évaluation.

J'ai soulevé ce matin la question de l'industrie nucléaire. Si la production est inférieure à 30 mégawatts thermiques, aucune évaluation n'est exigée. Ainsi, si l'hôpital général d'Edmonton fait l'acquisition d'un mini-réacteur, il n'y a pas d'évaluation. À mon avis, les patients aimeraient savoir qu'il y a eu au moins une sorte d'évaluation et d'examen.

Ce ne sont pas des trous de souris mais de véritables trous à rats. Ce que nous suggérons, par la voix de mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, c'est de lâcher dans le processus d'évaluation quelques mangoustes pour faire la chasse aux souris et aux rats et les faire sortir de leurs trous. Cela permettra à la Chambre d'avoir une petite confrontation avec ces rongeurs tout poilus et voir ainsi quel tour ils ont dans leur sac.

Examinons le transport par voie ferrée. Sauf si la voie fait plus d'une centaine de kilomètres de longueur, qu'il s'agisse de sa construction ou de sa démolitiion, aucune évaluation n'est nécessaire.

Qui cherche-t-on à rouler? Qui tire ces chiffres au hasard d'un chapeau? Cent pieds cubes par seconde, cent kilomètres de long.

Je sais ce qui s'est passé, monsieur le Président. Le Cabinet a dit en grand secret aux rédacteurs qu'ils devaient faire en sorte que le projet de loi C-13 ait l'air dur et rigoureux mais, par en dessous, monsieur le Président, quelque chose se trame. Sous le kilt, dit mon collègue. Vous savez, il s'agit de clichés. Sous le manteau. Voilà ce que j'ai toujours voulu dire, monsieur le Président. On ne sait jamais ce qu'on peut comploter.

Je voudrais donner deux derniers exemples concernant d'autres genres de projets qui ont été passés sous silence. La liste concernant l'étude approfondie. Je crois, monsieur le Président, que vous voudrez sûrement voter en faveur de l'amendement de mon collègue rien que pour cette raison. Comment a-t-on pu passer par tout ce processus, déterminer les projets à étudier, les évaluer, et nommer les médiateurs, les intervenants ainsi que les scientifiques. On fait tout cela. J'ai trouvé le secret. Je me suis tout le temps interrogé à ce sujet. Voici la dernière citation à propos de la réglementation dont vous aurez besoin pour tout comprendre; cela vous indiquera comment voter.

À propos de la réglementation, on signale les «exclusions du processus d'évaluation obligatoire». Le gouvernement prévoit faire environ 10 000 examens préalables par année; environ une centaine de projets ou plus feront l'objet d'une étude approfondie, puis je passe après l'expression latine *a priori* et tout ça, et j'arrive à ce passage du petit carnet secret du ministre où l'on peut lire: «Quelques projets par année pourraient justifier un examen public.»

Je conclus là-dessus, monsieur le Président. Le gouvernement tente de tout exclure au moyen de la réglementation au lieu de dire bien franchement quel genre de loi exactement il nous faut. Mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake, a repéré toutes les échappatoires et il a imaginé un moyen de prévenir les abus. Aidons-le dans cette entreprise.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake d'avoir redigé cet amendement, car celui qui a eu l'occasion d'examiner les lois en matière de protection de l'environnement doit savoir que ce sont les règlements qui donnent à ces lois tout leur pouvoir.

Ce n'est pas la première fois qu'on procède de cette façon pour empêcher ce genre d'échappatoires. C'est responsable de la part du député de The Battlefords—Meadow Lake d'avoir repris la formule utilisée dans le cas du projet de loi C-17, celui sur le contrôle des armes à feu, c'est-à-dire que les règlements soient déposés à la Chambre avant leur entrée en vigueur.

Après avoir écouté les Canadiens d'un océan à l'autre au cours de la dernière année au sujet de la question constitutionnelle, je sais que les gens veulent être consultés. Ils veulent que leurs députés jouent un rôle actif dans la rédaction des lois et règlements. La méthode qui consistait à tout faire dans les coulisses n'est plus acceptable.

Nous devons avoir un processus transparent où les gens sentent qu'on les écoute et qu'on tient compte de leurs préoccupations.

Cela nous permettra non seulement d'adopter de meilleures lois en matière environnementale, mais de mieux réagir devant les problèmes écologiques. Nous pourrons aussi accroître la réputation des députés qui feront quelque chose de concret. Nous ne nous contenterons pas de discuter à huis clos, contrairement aux bureaucrates. Nous étudierons des règlements très importants.

Je félicite le député de Skeena pour les exemples qu'il a donnés. Ce ne sont pas des paroles creuses. Nous ne cherchons pas à faire de l'obstruction. Nous ne voulons pas rendre la vie plus difficile au gouvernement, pas dans ce cas-ci. À d'autres occasions oui, mais pas dans ce cas-ci. Nous agissons en toute sincérité pour veiller à ce que le projet de loi C-13, qui est à la fois très complexe et assez volumineux, puisqu'il compte 54 pages, sans être pour autant la fin du monde, s'accompagne de règlements faisant respecter l'esprit même de la mesure législative.

Voilà pourquoi nous jugeons qu'il est important et même crucial que cet amendement soit approuvé pour que nous puissions appuyer le projet de loi.

Ainsi, nous pourrons veiller non seulement à ce que de meilleures lois environnementales soient adoptées, mais aussi à ce que les députés, et par conséquent les Canadiens, puissent participer au processus. Voilà ce que les gens nous réclament. Ils veulent participer, monsieur le Président. Ils veulent être écoutés. Ils veulent protéger l'environnement du Canada et de toute la planète. Ils ne veulent plus d'ententes conclues à huis clos. Ils ne veulent plus voir de petits sourires narquois. Ils veulent que nous examinions de façon réaliste les problèmes environnementaux du Canada et du monde entier. Ils veulent que nous cessions de faire de l'obstruction, tout cela afin de préserver le meilleur environnement possible. Ils veulent que les règlements visent cet objectif.

C'est également ce que nous demandons. Nous voulons tout simplement que les députés aient l'occasion d'examiner les règlements. Ce n'est qu'une requête. Je vous demande votre appui.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je veux très brièvement appuyer ce que vient de dire ma collègue de Saanich—Les Îles-du-Golfe, les propos de mon collègue de Skeena et l'amendement proposé par mon ami et collègue, le député de la Saskatchewan.

J'ai participé aux travaux du comité chargé d'étudier le premier projet de loi sur le contrôle des armes à feu, le C-80, puis à ceux du comité qui a étudié le C-17, celui qui a maintenant force de loi.

Je veux expliquer ce qui nous a amenés à proposer cette disposition particulière, mais avant, il est très important de rappeler ce que la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a dit. Les règlements donnent aux lois tout leur pouvoir.

Les projets de loi sont simplement des propositions de lois. Ceux qui les rédigent ne peuvent tout y inclure. Aussi, ils se contentent d'y inclure les généralités et les grands principes pour laisser ensuite au gouvernement, aux fonctionnaires et au ministère le soin d'appliquer les diverses parties de la loi au moyen de règlements. En réalité, ce sont les règlements qui permettent de tirer le meilleur parti d'une loi.

C'est le problème auquel nous nous sommes heurtés avec le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Comme je l'ai dit, on nous a remis un projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Nous en avons fait une étude préliminaire. En fait, nous avons fait une étude préliminaire du projet de loi C-80. Nous avons tenu des audiences. Le projet de loi a ensuite été révisé et il est devenu le projet de loi C-17.

• (1750)

Nous avons étudié ce projet de loi et, peu à peu, nous avons commencé à envisager d'y apporter des amendements. La situation ressemblait beaucoup à ce qui se passe actuellement. Même si le consensus s'élargissait, nous avions toujours un problème. Comme les sondages le démontraient, on pouvait dire, sans risquer de se tromper, que la grande majorité des Canadiens voulaient un contrôle des armes à feu plus sévère.

Il y avait toutefois une minorité de Canadiens, principalement des propriétaires d'armes, qui craignaient que le contrôle des armes à feu n'aille trop loin et ne les pénalise. Beaucoup de personnes et de groupes cinglés avaient des opinions bien arrêtées. Ils s'opposaient à toute forme de contrôle des armes à feu. Mais il y avait aussi ceux qui faisaient des armes à feu un usage légitime. Je me suis ravisé à ce sujet. Je vois certains de mes collègues qui m'ont aidé à comprendre l'existence d'utilisations légitimes des armes à feu, pour la chasse et la pêche, de même que dans une ferme. Il fallait prévoir des règlements raisonnables.

À l'origine, ces personnes avaient reçu beaucoup d'information erronée au sujet du projet de loi. Une fois qu'elles ont obtenu des renseignements plus justes, et je parle ici du projet de loi sur les armes à feu—j'établis un parallèle—, elles se sont montrées un peu plus réceptives face à cette mesure législative. Ces personnes continuaient d'avoir des réserves. Elles se préoccupaient de la réglementation. Par exemple, elles voulaient savoir combien de cartouches elles allaient pouvoir mettre dans leur chargeur, et ainsi de suite. Ces questions allaient être traitées dans les règlements.

Nous avons aussi mis sur pied un conseil consultatif afin que ceux qui s'opposaient aux armes à feu, ceux qui souhaitaient un contrôle de ces armes, ceux qui avaient des préoccupations, ceux qui faisaient partie de clubs de tir, ceux qui s'intéressent à la faune, ainsi que d'autres groupes soient représentés d'une façon équilibrée. Ces personnes étaient chargées de fournir des avis au ministre et au ministère. Par la suite, le ministère allait rédiger des règlements. À titre de protection supplémentaire, nous avons voulu avoir, comme l'a mentionné le député de Skeena, un processus de divulgation publique et un examen parlementaire. Nous avons voulu que ces règlements soient étudiés dans la transparence. Nous avons voulu que les gens puissent en prendre connaissance avant que ceux-ci n'entrent en vigueur. Nous ne voulions pas d'un processus qui ferait simplement retarder l'adoption du projet de loi. Vous pouvez retarder la rédaction des règlements, de sorte qu'il n'y aura jamais de mesure législative adoptée. Nous avons dû manoeuvrer avec beaucoup de prudence.

En fin de compte, le gouvernement nous a proposé un article exactement comme celui-ci. Cette disposition prévoyait qu'un règlement adopté en vertu du projet de loi—il s'agissait alors du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, tandis que dans ce cas-ci, il s'agit du projet de loi sur l'environnement—devait être présenté à la Chambre 20 jours avant l'entrée en vigueur de règlements. Il n'est pas difficile de procéder de cette façon pour les bureaucrates. Cela pouvait se faire. Quinze jours de séances après le dépôt d'un règlement devant la Chambre ou le Sénat, 20 députés pouvaient se lever et demander la tenue d'un débat sur celui-ci. Normalement, la plupart des règlements seraient adoptés sans problème. Toutefois, dans le cas d'un règlement inadéquat ou inapproprié, 20 députés pouvaient se lever et demander la tenue d'un débat à la Chambre ou au sein d'un comité de la Chambre. Dans les cinq jours de séance suivant la présentation de la motion, la Chambre était tenue de mettre la question aux voix, sans débat ni amendement.

On ne pouvait retarder indéfiniment l'adoption d'un règlement. On ne pouvait se servir de tactiques dilatoires. Nous espérons que cette façon de procéder favorisera l'examen public.

Ma question au secrétaire parlementaire est la suivante: Si cette façon de procéder convenait dans le cas du projet de loi sur le contrôle des armes à feu, convient-elle maintenant dans le cas du projet de loi sur l'environnement? J'attends une réponse.

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Monsieur le Président, la réglementation a toujours prêté à controverse. Les projets de loi les plus anodins peuvent devenir insupportables et choquants si la réglementation qui en découle ne plaît pas à la population. Je suis sûr qu'il est arrivé à tous les députés d'appuyer un projet de loi pour ensuite constater que le règlement d'application en faisait une mesure qu'ils ne pouvaient accepter ou que, s'ils avaient connu la teneur de la réglementation, ils n'auraient jamais appuyé le projet de loi à la Chambre au départ.

Le processus proposé par le député de The Battlefords—Meadow Lake était unique jusqu'à ce que la Chambre soit saisie du projet de loi sur les armes à feu. Ce n'est plus un processus unique, mais il le demeure, aux yeux des Canadiens, car c'est la première fois que la possibilité leur a été donnée de faire connaître leur point de vue au moment de la rédaction du règlement ou aussitôt après.

Par le passé, il est souvent arrivé que les règlements soient soumis à l'examen du comité parlementaire, qui en a débattu un certain temps. Il y a sans doute eu certains changements, à un moment donné, mais il n'existait aucun mécanisme permettant aux Communes d'étudier les règlements et de s'assurer qu'ils étaient acceptables pour le. . .

Une voix: Et quelquefois, les règlements n'étaient même pas légaux

M. Hovdebo: Juste. Comme mon collègue vient de le dire, on a parfois constaté que les règlements n'étaient pas légaux. Ce genre de problème peut être soumis à la Chambre, qui peut en débattre et se prononcer ensuite.

C'est ainsi que la Chambre assume la responsabilité de la réglementation à la place de la bureaucratie. Je pense que la Loi sur le contrôle des armes à feu est sans doute le meilleur exemple du genre de renseignement qui doit être transmis à un comité ou à des fonctionnaires pour l'établissement de règlements qu'acceptera la population.

Si cette motion était adoptée, il en résulterait que nul ne pourrait édicter des règlements contredisant la loi en tant que telle. C'est ce qui arrive lorsque les tribunaux sont saisis de la question: ils jugent souvent que les règlements sont illégaux. Personne ne sait, à l'heure actuelle, quels seront les règlements. Même si on nous dit souvent, au moment de l'étude en comité, en quoi ils consisteront, il arrive fréquemment que leur libellé soit considérablement modifié, voire complètement différent au moment de l'étude en comité ou de leur entrée en vigueur.

Les députés ne devraient-ils pas être responsables des conséquences de leurs actes? Nous adoptons tous les jours ou presque des projets de loi qui deviennent loi. Par la suite, les fonctionnaires ou d'autres établissent une série de règlements. La méthode que nous proposons ici est peut-être un peu lourde, mais c'est la meilleure qui soit. Nous espérons qu'elle portera fruit dans le cas de la Loi sur le contrôle des armes à feu et, si elle est maintenant acceptée par le Parlement, qu'elle en fera autant pour la présente loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer sur la motion nº 31?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais dire qu'il est 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LA SANTÉ

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je parle à nouveau aujourd'hui des questions que j'ai soulevées ici, le 19 novembre 1991, concernant les nombreux cas de tuberculose dans les localités situées sur les lacs Athabaska et Walliston, en Saskatchewan, et notamment dans la localité de Black Lake.

En novembre, lorsque la télévision nationale et les médias nationaux ont attiré l'attention de la population canadienne sur ce qui se passait à Black Lake et sur le taux absolument inacceptable de tuberculose qu'on y trouvait, cela a soulevé un tollé général de protestations au Canada. À la fin de janvier, j'ai eu l'occasion de me rendre dans ces localités et de voir à nouveau par moi-même quel est l'état de santé de leurs habitants.

• (1800)

J'ai pu constater que le programme de lutte contre la maladie fonctionne bien. Il était bien évident que les hauts fonctionnaires de Santé et Bien-être Canada y rendaient des services inestimables. Ils faisaient preuve de beaucoup d'imagination dans l'utilisation des ressources dont ils disposaient.

Les membres de la collectivité à qui Santé et Bien-être Canada a demandé de participer au programme de lutte contre la maladie ont aussi accompli un excellent travail en s'assurant que les malades prennent leurs médicaments et consultent leur médecin et que les gens sont informés au sujet de la maladie.

Pas plus tard que vendredi dernier, j'ai eu l'occasion d'entendre le ministre responsable des Affaires constitutionnelles prendre la parole au banquet du Congrès constitutionnel et je dois dire que, en tant que député, j'étais fier de m'associer aux propos qu'il a alors tenus.

Il a dit ceci: «Regardez où la politique des gouvernements antérieurs a mené ce pays et ses peuples autochtones. La mortalité infantile chez les autochtones est deux fois plus élevée que dans la population en général. Le suicide y est deux fois plus présent et le taux de tuberculose, dix fois plus élevé.» Le ministre et le gouvernement fédéral reconnaissaient là, devant les autochtones, que ce taux de tuberculose est inacceptable, surtout dans le contexte du processus de renouvellement du Canada dans lequel nous sommes engagés à l'heure actuelle.

Je tiens à signaler que le problème ne vient pas du programme de lutte contre la maladie ni des professionnels qui travaillent sur place. Ces localités sont marquées non seulement par la tuberculose, mais aussi par l'hépatite A et la dysenterie, ce qui prouve nettement que le problème ne se limite pas à la tuberculose.

Ce qui manque essentiellement à ces localités, c'est de l'eau propre et des réseaux d'égouts qui fonctionnent. Il leur faut un programme de logement qui leur assure des habitations convenables. Le ministre a mis en doute ce que j'ai dit au sujet de la situation du logement. Il est vrai que, dans les localités situées autour du lac Athabasca, jusqu'à 15 personnes peuvent vivre dans une maison de 900 pieds carrés, ce qui n'est absolument pas sain.

Je demande au gouvernement de faire quelque chose, de construire une route jusqu'au lac Athabasca de telle sorte qu'on puisse y acheminer les matériaux nécessaires à la construction de maisons et à l'aménagement de canalisation d'eau et d'égouts ainsi que des aliments sains. Je demande au gouvernement de ne pas se contenter de belles paroles, mais d'agir.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, nous sommes très conscients de la situation du logement qui existe dans les réserves indiennes au pays. Ces dernières années, le ministère des Affaires indiennes a fourni au-delà de 120 millions par année en subventions d'immobilisation pour venir en aide à la construction et à la rénovation domiciliaires dans les collectivités des Premières nations. L'an dernier, par exemple, le ministère a fourni 130 millions pour la construction de plus de 3 500 nouvelles maisons et pour la rénovation de 4 600 unités. En outre, le taux moyen de construction et de rénovation au cours des huit dernières années s'est établi autour de 3 200 nouvelles maisons et 4 000 rénovations par année.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a également fourni des subventions de fonctionnement additionnelles aux bandes qui ont emprunté auprès de prêteurs approuvés pour construire leur maison. Étant donné que les terres des réserves ne peuvent être hypothéquées, le ministère des Affaires indiennes a fourni des garanties d'emprunts résidentiels. Depuis 1984, les Premières nations participent beaucoup plus aux programmes de financement de la SCHL. Aussi, le ministère des Affaires indiennes approuve-t-il maintenant entre 75 et 100 millions en garanties d'emprunts annuellement.

L'ensemble de ces efforts, déployés en collaboration avec les Premières nations, a eu pour résultat de faire passer le nombre moyen de personnes par maison, à l'échelle nationale, de 5,9 à 4,8.

Monsieur le Président, je vois que mon temps de parole est écoulé. J'aurais eu encore beaucoup de bonnes choses à dire, mais ce sera pour la prochaine fois.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je ne vous apprendrai rien de neuf en vous disant que nous avons un problème au Canada. C'est un problème aux dimensions catastrophiques. Je veux parler, bien sûr, du chômage.

Le mois dernier, le taux de chômage a atteint 10,6 p. 100, soit le plus haut taux jamais vu au Canada depuis presque six ans. Il était de 10,4 p. 100 en janvier. À Toronto, il est passé à 10,8 p. 100, de 8,3 p. 100 qu'il était l'an dernier et d'à peine 4,6 p. 100 il y a deux ans.

Certes, ce taux de 10,6 p. 100 est inférieur à celui de 12,8 p. 100 que nous avons connu lors de la récession de 1982, mais c'est une maigre consolation pour les sans-emploi.

Comment combattre ce fléau? Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que dans ma lettre au premier ministre, j'avais proposé cinq mesures.

Au début de février, le gouvernement a donné suite à l'une de ces propositions. Il a en effet fixé le paiement comptant d'une maison à 5 p. 100. Je suis heureux de constater qu'au moins 6 000 personnes en ont profité en l'espace de moins d'un mois.

Dans le budget du 25 février, le gouvernement a donné suite à deux autres de mes propositions, l'une concernant les REER et l'autre qui consistait à réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. Il s'est agi toutefois d'une réduction très modeste, vous en conviendrez avec moi.

La question qui se pose est la suivante: Cela suffira-t-il à faire redémarrer l'économie? Je crois que nous devons et pouvons faire davantage.

Il s'agirait, par exemple, de baisser la valeur de notre dollar. Cette mesure pourrait faire toute la différence en ce qui concerne le chômage et la création d'emplois.

Une augmentation de 1 p. 100 de la valeur du dollar canadien entraîne une diminution de 14 millions de dollars des ventes réalisées par l'INCO Limitée et fait peser une menace sur quelque 10 000 emplois. C'est aussi le problème de tous les exportateurs canadiens. Ils ont certes des problèmes liés à la productivité et aux coûts de la main-d'oeuvre, mais ce n'est pas le genre de problèmes qu'on peut régler du jour au lendemain.

À court terme, on peut régler le problème de la valeur du dollar canadien en réduisant l'écart entre les taux d'intérêt au Canada et ceux des États-Unis. De cette façon, on aiderait nos manufacturiers ainsi que nos exportateurs et on créerait des emplois.

Vous vous rappelerez sans doute que le ministre des Finances a dit que ce n'était ni la Banque du Canada ni le gouvernement qui fixaient la valeur du dollar canadien. En novembre dernier, le gouverneur de la Banque du Canada a déclaré que les directives concernant les taux de change venaient du ministère des Finances. Qui les Canadiens doivent-ils croire? Le ministre des Finances ou le gouverneur de la Banque du Canada?

Par bonheur, la valeur du dollar canadien a quelque peu baissé. Ce soir, je demande néamoins au ministre de faire de nouveau pression sur le gouverneur de la Banque du Canada et de lui ordonner de baisser la valeur du dollar canadien pour créer des emplois et relancer notre économie.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le taux de change est déterminé par les forces du marché et non par le gouvernement. Les écarts de taux d'intérêt sont un facteur important, mais plusieurs autres facteurs influent sur l'évaluation du dollar canadien sur le marché. Parmi ces facteurs figurent les emprunts sur les marchés étrangers par des entités canadiennes, notre performance relative en matière d'inflation, l'incertitude internationale et la confiance des investisseurs dans les politiques du gouvernement. Cela est illustré par l'appréciation continue du dollar canadien au cours de la seconde moitié de 1990 et des dix premiers mois de 1991, qui a eu lieu en dépit de la diminution notable des taux d'intérêt à court terme et de l'écart avec les taux en vigueur aux États-Unis. Depuis le sommet atteint en novembre dernier, cependant, le dollar cana-

dien a perdu plus de cinq cents, ou 5,5 p. 100, vis-à-vis du dollar américain.

Le gouvernement n'a pas d'objectif en matière de taux de change; il ne peut d'ailleurs pas en avoir si nous désirons maintenir l'indépendance de la politique monétaire. La valeur de notre devise est cependant très importante et est surveillée étroitement. Par exemple, comme il n'est pas souhaitable que le taux de change varie quotidiennement de manière importante, ce qui entraîne de l'incertitude et nuit à notre performance sur les plans économiques et du commerce, le gouvernement a donné comme directive à la Banque du Canada d'intervenir sur les marchés de change étrangers afin d'éviter les glissements appréciables et abrupts de notre devise. De telles interventions officielles visent à exercer une influence stabilisatrice à très court terme sur les marchés de change, aussi bien lorsque le dollar fait l'objet de pressions à la hausse que de pressions à la baisse.

Monsieur le Président, j'en aurais encore long à dire, mais je comprends que mon temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

L'UKRAINE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le 9 février dernier, j'ai posé au vice-premier ministre une question au sujet des avoirs et de dettes de l'ancienne URSS. C'est là une question très importante pour les anciennes républiques qui sont devenues des États indépendants.

On m'a répondu que les pays membres du Groupe des 7 discutaient constamment de cette question.

• (1810)

L'Ukraine a déclaré son indépendance le 24 août 1991. Le 1er décembre 1991, la population de l'Ukraine ratifiait cette déclaration.

Le Canada a très rapidement pris la décision de reconnaître l'indépendance de l'Ukraine. Depuis ce temps, cependant, le gouvernement lambine. Nous n'avons pas encore d'ambassadeur dans cet État, seulement une mission temporaire, et les Ukrainiens qui veulent visiter le Canada se butent encore à des obstacles bureaucratiques.

Ce manque de bonne volonté est encore plus évident quand on se compare aux États-Unis ou à l'Allemagne, qui ont établi des relations diplomatiques complètes avec l'Ukraine.

Le ministère des Affaires extérieures avise toujours les Canadiens désireux de voyager en Ukraine qu'il leur faut un visa du bureau de l'ancienne URSS, alors qu'on sait très bien que l'Ukraine a annoncé qu'elle délivrerait les visas au lieu d'arrivée.

Je demande au secrétaire parlementaire de parler aussi de la position du Canada sur les éléments du passif et de l'actif de l'ancienne URSS.

Le premier ministre de l'Ukraine, M. Fokin, avait invité les pays créanciers de l'ancienne URSS, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à assister à une conférence qui a eu lieu à Kiev, le 18 février, afin de discuter du problème du partage de ces éléments du passif et de l'actif.

Le Canada n'a pas envoyé de délégué à cette conférence. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale avaient décidé de la boycotter.

Cette décision a-t-elle été prise à l'appui du nouvel ordre mondial de M. Bush, ou le Canada n'est-il plus maître de ses décisions étant donné que 30 p. 100 de sa dette est remboursable à ces créanciers internationaux?

Comme vous le savez, le passif de l'ancienne URSS se chiffre à 68 milliards de dollars. L'Ukraine a accepté d'assumer sa part, évaluée à 16,8 p. 100, et elle réclame aussi sa juste part de l'actif, que l'ancienne URSS a placé à l'étranger, notamment au Canada.

D'après ce que j'ai compris, lorsque M. Eltsine est venu rencontrer le premier ministre du Canada, ce dernier lui a remis une lettre affirmant que le Canada considère l'actif de l'ancienne URSS comme une possession russe.

Sur quoi s'est-il fondé pour en venir à cette conclusion? Sur quels principes juridiques s'est-il appuyé? Ou était-ce simplement une décision arbitraire du premier ministre?

Le secrétaire parlementaire accepterait-il de déposer cette lettre à la Chambre ou préfère-t-il en nier l'existence?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord souligner l'importance de l'appui que le gouvernement du Canada a accordé à l'Ukraine depuis son accession à l'indépendance. Parmi les premiers à reconnaître ce nouvel État, le Canada a accru sa représentation en établissant une ambassade à Kiev, et est au premier rang des pays occidentaux à établir des programmes en vue d'aider le passage de l'Ukraine à une économie de marché.

Cette transformation, qui exige des adaptations économiques et des institutions, est une condition indispensable à l'adoption de valeurs démocratiques. Un élément important de cette transformation sera l'élaboration de programmes exhaustifs de réforme économique, de concert avec le Fonds monétaire international.

L'adhésion de l'Ukraine au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale, objectif que le Canada cherche à atteindre le plus tôt possible, améliorera sa capacité de mettre en oeuvre de telles réformes avec la plus grande efficacité et le moins de perturbation possible.

La conférence mentionnée par le député n'a pas eu lieu. Cependant, les dirigeants de l'Ukraine ont rencontré, à plusieurs reprises, des représentants d'autres républiques et de pays de l'Ouest pour discuter du traitement de la dette à l'égard de l'ancienne Union soviétique. Il s'agit d'un dossier d'une certaine importance pour le Canada, qui est l'un des principaux créanciers de l'URSS. Le service des prêts consentis de bonne foi à l'Union soviétique sera assuré, et ce malgré les modifications qu'ont subies les structures politiques. Cette garantie est importante non seulement pour les créanciers concernés mais aussi pour les anciennes républiques, qui ont tout intérêt à ce que soit conservée leur solvabilité afin d'avoir toujours accès au financement provenant du secteur privé et du secteur public de l'Ouest. À la suite de vastes consultations et de discussions menées l'automne dernier auprès des représentants des sept principaux pays industrialisés, la plupart des républiques de l'ancienne Union Soviétique se sont accordées pour reconnaître officiellement, en signant un protocole d'entente, leurs responsabilités à l'égard des dettes contractées par l'Union soviétique. Elles se sont aussi entendues pour nommer un agent qui traitera avec les créanciers occidentaux afin d'assurer le service des dettes. L'Ukraine a récemment consenti elle aussi à signer le protocole, et probablement que ce geste constitue une étape importante en vue de la participation intégrale de l'Ukraine aux marchés provinciaux et financiers sur le plan international.

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le 29 novembre, je suis intervenu dans cette enceinte et j'ai posé, en fait, deux questions à deux ministres distincts.

La première portait sur les données désuètes utilisées par le Secrétariat d'État dans le cadre de son programme de prêts aux étudiants, données qui empêchent, selon moi, un certain nombre d'étudiants de poursuivre leurs études au niveau postsecondaire. Je pense que c'est là une question grave.

En réponse, le ministre a promis qu'il effectuerait une étude approfondie du système de prêts aux étudiants et il a ajouté qu'il était nécessaire d'effectuer une refonte de ce système qui avait été lancé 27 ans auparavant et n'avait jamais été modifié depuis. Il a précisé qu'il était sur le point de déposer une toute nouvelle version du système de prêts aux étudiants qui répondrait au principal objectif du programme, qui est d'aider des étudiants dans le besoin à terminer leurs études et à devenir des citoyens canadiens à part entière.

Que s'est-il passé depuis? Il y a quatre mois environ, le gouvernement a décidé de privatiser les prêts aux étudiants. On va peut-être annuler le droit, la taxe, de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Malheureusement, les étudiants doivent payer six mois de plus d'intérêt.

Ma seconde question portait sur un rapport qui est intitulé *Tradition in Education: Towards a Vision of our Future* et dans lequel l'Assemblée des Premières nations déclarait avoir compétence en matière d'éducation.

Je voulais savoir si le ministre avait pris connaissance de ce rapport et ce qu'il en pensait. Il avait dit qu'il n'en était pas au courant, mais que, lorsque ses collaborateurs et lui auraient l'occasion d'en faire une analyse complète, il serait heureux de l'examiner et de le présenter en temps opportun.

C'était il y a près de quatre mois. Où est ce rapport? Je devrais souligner que ce n'est pas la première fois qu'il y a un problème avec ce ministre. Par exemple, le 13 février, certains chefs de l'Assemblée des chefs du Manitoba l'ont rencontré pour examiner la question des services sociaux destinés aux Indiens inscrits qui vivent en dehors des réserves. Ces gens souffrent à cause des chamailleries entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Ils disent:

> Nous étions en droit de nous attendre à ce que le ministre nous traite avec respect et qu'il adopte à notre égard une attitude responsable et compatissante.

Que s'est-il passé? Ils se sont adressés au ministre. Ils ajoutent:

> Au lieu de cela, nous avons été consternés et offensés de subir de votre part une explosion d'allégations et d'insinuations injustifiées, non fondées et hystériques

Ces chefs demandent:

> Mes collègues chefs et moi avons été profondément offensés de ces allégations irresponsables et généralisées ainsi que de votre conduite non professionnelle à notre égard. Nous estimons que, à tout le moins, des excuses personnelles s'imposent, ainsi que la possibilité, dans les plus brefs délais, d'examiner sérieusement avec vous les graves questions de politique que nous avons soulevées.

Si je soulève cette dernière question, c'est simplement pour souligner que le premier problème que j'ai mentionné n'est pas isolé.

J'aimerais obtenir des réponses à la question de l'aide aux étudiants et aux autres questions que j'ai soulevées à l'égard des autochtones.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, lorsque mon collègue parle du système de prêts aux étudiants, on connaît le système qui garantit des prêts par le biais de banques à charte ou autres prêteurs désignés à tous les étudiants qui sont admissibles au niveau canadien.

Annuellement, monsieur le Président, il y a 630 millions de dollars qui sont garantis en prêts à près de 215 000 étudiants. Depuis le début de ce programme, près de 2 millions d'étudiants canadiens ont bénéficié de 7 milliards de dollars. Ce programme a donc fait ses preuves. Dans le dernier Budget, des modifications ont été annoncées afin de tenir compte des réalités économiques et sociales de 1992. Je pense que mon collègue est un peu vite en affaires lorsqu'il dit qu'il n'y a absolument rien qui se passe, alors que dans le cadre normal de la révision faite des différents programmes aux différents ministères, à ce moment-ci, monsieur le Président, cette révision se fait aussi au niveau des prêts aux étudiants.

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par mon collègue, je dois lui dire que le ministre des Affaires indiennes a des contacts réguliers avec l'Assemblée des Premières nations pour justement tenter d'améliorer et de clarifier les points qui sont en discussion à ce niveau. Et je pense que mon collègue, s'il est patient comme je connais sa patience, aura des résultats positifs dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui à propos d'une question que j'avais posée au ministre des Finances, le 21 novembre 1991, sur l'un des sujets que j'affectionne le moins, mais que j'ai malheureusement dû aborder bien souvent dans cette Chambre. Il s'agit des taux d'intérêt des cartes de crédit que les plus grandes institutions financières imposent impunément depuis des mois.

Cette question n'est pas nouvelle. Il y a plus de 30 millions de cartes bancaires en circulation dans ce pays. Et, de l'aveu même des banques, plus de la moitié des détenteurs de ces 30 millions de cartes ont un solde mensuel de 1 000 dollars ou légèrement plus. Ça ne prend pas un génie mathématique pour calculer qu'il ne s'agit pas seulement de quelques milliers de dollars par mois, mais que 1 000 $ multipliés par 15 millions, ça fait des milliards de dollars au cours d'un exercice financier.

Le problème, c'est qu'alors que le taux préférentiel et le taux de rendement des bons du Trésor dégringolaient l'automne dernier, le taux d'intérêt des cartes de crédit n'a pas suivi. En fait, nous avons vu les grandes banques, qui offrent les cartes Visa et Mastercard, demander les mêmes taux d'intérêt que lorsque le taux préférentiel était supérieur de 4 p. 100.

Nous n'avons cessé de relancer le ministre et le gouvernement pour qu'ils sévissent. Le Comité des consommateurs et des sociétés a longuement débattu cette question dont on a beaucoup parlé. Toutefois, le comité ne peut pas agir; il peut simplement entendre les groupes de consommateurs intéressés et demander aux banques pourquoi des taux d'intérêt qui dépassaient de 12 points le taux des bons du Trésor en novembre, ne constituent pas, selon elles, des taux usuraires.

J'aimerais placer tout cela en perspective. Pour chaque pour cent exigé sur les soldes des cartes de crédit, les grandes banques récoltent près de 150 millions de dollars par année en revenus d'intérêt additionnels soutirés des consommateurs. Si une telle façon de procéder ne constitue pas de l'usure, je me demande bien ce qui en est.

Nous avons prié à maintes reprises le gouvernement de faire en sorte que le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales demande aux banques, et, faute de pouvoir les persuader, exige d'elles qu'elles renoncent à ces taux d'intérêt usuraires et établisse des plafonds par voie législative.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que je n'ai jamais été partisan des plafonds imposés par la loi, mais je suis un partisan de l'équité et du jeu du marché. Cependant, l'équité et le jeu du marché ne signifient pas que les grandes banques peuvent fonctionner avec un écart de 10, 11 ou 12 pour cent entre le taux auquel elles empruntent l'argent et celui auquel elles prêtent aux consommateurs par le système des cartes de crédit, c'est-à-dire le taux d'intérêt sur les comptes en souffrance.

Je veux placer les choses dans leur contexte. Nous sommes au milieu de la pire récession que nous n'avons jamais connue depuis les terribles années 30. Tout le monde sait cela. Nous avons vu des faillites comme nous n'en avons jamais vu auparavant. Les statistiques sur les faillites publiées en janvier montraient que leur nombre croît à un rythme incontrôlable. Il y a plus d'un million et demi de Canadiens sans emploi. Les entreprises disparaissent par dizaines. C'est donc dire que les entreprises ne réalisent pas beaucoup de profits en ce moment. Si le gouvernement comptait obtenir d'importantes recettes fiscales en taxant les profits, écoutez bien ceci. Savez-vous à combien s'élevaient les profits des sociétés autres que les sociétés financières au quatrième trimestre de 1991 selon Statistique Canada? Non seulement elles n'ont pas réalisé de profits, mais elles ont enregistré des pertes de 2,7 milliards de dollards. Donc, les entreprises canadiennes ne font pas d'argent, elles font faillite.

Cependant, au même moment où les entreprises, surtout les petites entreprises, celles qui créent de l'emploi dans notre pays, ne faisaient pas d'argent, les grandes banques réalisaient des profits énormes. L'an dernier, au beau milieu de la pire récession que nous ayons connue, la Banque royale a réalisé des profits de 987 millions de dollars. C'est presque un milliard de dollars.

Nous avons prié le gouvernement de prendre des mesures, soit par l'intermédiaire du Bureau de la politique de concurrence ou par un autre moyen, et, si toutes les autres mesures échouent, de forcer les banques à réduire l'écart entre le taux préférentiel et le taux d'intérêt qu'elles demandent aux consommateurs.

Cela fait déjà des mois, monsieur le Président, et nous n'avons encore entendu aucune solution. J'attends des réponses de la part du secrétaire parlementaire aujourd'hui.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais souligner à mon collègue un point qui m'a frustré dans son commentaire: celui où il dit qu'il n'a jamais connu un taux de faillite aussi élevé qu'en 1991 ou 1992. Je dois mentionner, monsieur le Président, qu'il y a eu plus de faillites en 1981-1982, alors que son parti était au pouvoir.

Cela étant dit, je comprends la position de mon collègue au niveau des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Je dois lui dire, monsieur le Président, que moi non plus je n'aime pas voir de tels taux d'intérêt sur les cartes de crédit. Par contre, je crois aux lois du marché et je crois également à l'intelligence des Canadiens et des Canadiennes. Si les taux d'intérêt sont trop élevés sur les cartes de crédit en comparaison à un prêt auprès d'une institution financière, je pense que les gens ont et auront la sagesse d'aller emprunter auprès d'une institution financière et de rembourser ce qu'ils ont mis sur une carte de crédit sur laquelle ils paient un taux d'intérêt deux fois plus élevé qu'ailleurs. Je pense qu'il faut, dans ce pays-ci, laisser aller les lois du marché. Mon collègue l'a souligné. Il a dit qu'il n'était pas en faveur de taux fixes, d'inciter et d'obliger des entreprises à avoir un taux. Là-dessus, il a raison. Laissons le marché fonctionner et laissons surtout les Canadiens et les Canadiennes s'apercevoir que si les taux d'intérêt sur les cartes de crédit sont trop élevés, ils peuvent se financer d'une autre façon, à un moindre coût. J'encourage les Canadiens et les Canadiennes, et surtout les gens du comté de Trois-Rivières, à regarder leurs possibilités de financement et à prendre la meilleure partie de ce qu'ils ont besoin.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA BANQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEUR ET LE RELEVÉ DES COMPTES

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada et le relevé des comptes pour l'année 1991.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LE NEVROUZ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville) demande à présenter le projet de loi C-338, Loi concernant le nouvel an iranien.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Attewell: Monsieur le Président, plus de 150 000 Canadiens d'origine iranienne forment un morceau de la mosaïque qui donne son caractère particulier au Canada.

Ces Canadiens ont des racines qui les rattachent à l'ancienne culture perse.

Selon le calendrier perse, le Nevrouz, le nouvel an, tombe le premier jour du printemps. Lors de cette journée, on souligne l'arrivée du printemps et le renouvellement de la vie.

Avec l'aide de M. Sy Kazemi, électeur de ma circonscription et personnage de premier plan de la communauté irano-canadienne, j'ai rédigé un projet de loi visant à souligner officiellement le nouvel an iranien le 21 mars de chaque année.

Sy m'a à nouveau téléphoné tout à l'heure pour me demander de terminer en souhaitant un bon jour de l'an, ou Nevrouz à tous les irano-Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Attewell propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LES BONIS DANS LE SECTEUR PUBLIC FÉDÉRAL

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface) demande à présenter le projet de loi C-339, Loi visant à éliminer le paiement de bonis dans le secteur public fédéral.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Duhamel: Monsieur le Président, ce projet de loi est très simple. Son objectif est d'assurer qu'au Canada, les personnes qui reçoivent habituellement de grosses sommes sous forme de primes soient traitées davantage comme celles qui gagnent un salaire.

Nous voulons tenter de prévenir le paiement de grosses primes dépassant parfois le salaire annuel d'une famille. Je crois, tout comme certains de mes collègues, que cette mesure montrerait aux Canadiens que nous sommes prêts à analyser le revenu de ces Canadiens privilégiés qui reçoivent beaucoup plus que les autres.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Duhamel propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et imprimé.

Affaires courantes

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai ici plus de 300 pétitions signées par plusieurs milliers de personnes.

J'aimerais ajouter ces signatures à celles qui ont déjà été présentées à la Chambre, soit celles de 270 000 citoyens qui croient que le système de droit pénal au Canada comporte de graves lacunes. D'autres députés de cette Chambre ont déjà présenté plusieurs autres milliers de signatures à ce sujet.

Permettez-moi d'y ajouter celles d'aujourd'hui. Ces signataires sont d'avis que les crimes violents commis contre les personnes sont des offenses graves et aberrantes pour la société, et ils demandent au gouvernement de modifier plus en profondeur et de manière pertinente le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA CONSTITUTION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui, au nom des électeurs de ma circonscription, une pétition concernant l'unité nationale.

Les pétitionnaires font remarquer notamment que le Canada se distingue comme l'un des plus beaux pays du monde grâce à son niveau de vie, à son respect pour les droits de la personne et à la façon dont il répond aux besoins économiques, culturels et sociaux de ses citoyens. En signalant que le gouvernement a reçu des conseils de toutes parts au sujet du renouveau constitutionnel, ils voudraient qu'il agisse rapidement.

Ils demandent que les leaders de chaque parti politique représenté ici à la Chambre travaillent ensemble pour trouver une solution satisfaisante à nos problèmes constitutionnels.

[*Français*]

Ces gens désirent, comme le veulent la majorité des Canadiens et des Canadiennes, une Constitution qui réponde aux besoins de notre population, qu'elle soit de souche autochtone, francophone, anglophone ou de n'importe quelle autre origine.

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par des électeurs du sud de la Nouvelle-Écosse, en particulier du comté de Lunenburg.

Je remarque que bon nombre de ces gens sont associés à un centre pour femmes très efficace situé au premier étage d'un immeuble de Bridgewater.

Étant donné que la taxe sur les produits et services s'applique aux produits d'hygiène féminine, que les femmes utilisent ces produits pendant la majeure partie de leur vie et que le gouvernement a décidé de ne pas appliquer cette taxe à certains produits de première nécessité tels que les aliments et les services médicaux, les pétitionnaires supplient humblement le Parlement d'envisager d'exonérer les produits d'hygiène féminine de la taxe sur les produits et services.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui à la question nº 225.

[*Texte*]

Question nº 225—**M. Taylor:**

En ce qui concerne le règlement nº 7303 de l'impôt sur le revenu de Revenu Canada concernant les déductions admissibles des résidents du Nord, *a*) l'Annexe IX disposait-il à l'origine que les résidents devaient habiter à plus de 160 kilomètres d'une ville de 10,000 habitants en Saskatchewan, *b*) l'annexe IX a-t-il été publié subséquemment sans qu'il y soit fait mention de la province, *c*) ce règlement comporte-t-il deux versions et, dans l'affirmative, (i) pourquoi l'a-t-on modifié (ii) quand l'a-t-on modifié (iii) comment a-t-on annoncé la modification?

L'hon. Otto John Jelinek (ministre du Revenu national): *a*) L'article 7303 a été ajouté au Règlement de l'impôt sur le revenu en juin 1988. Au numéro 4 de la section I de l'annexe IX (paragraphe 7303(2) du Règlement) figure une liste de neuf endroits en Saskatchewan qui, pour les années d'imposition 1987 à 1992, sont réputés être des régions visées par règlement aux fins de la déduction applicables aux habitants de régions éloignées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'annexe IX n'a jamais posé aucune condition à l'admissibilité des régions qui y sont inscrites, par exemple que les résidents doivent habiter à plus de 160 kilomètres d'une ville de 10 000

habitants en Saskatchewan, comme le sous-entend la question.

Le paragraphe 7303(1) du Règlement énonce à l'intention des autres régions des critères d'admissibilité au titre de région visée par règlement; une région est admise lorsqu'elle cumule au moins 50 points. L'un des critères prévoit une distance de 160 kilomètres d'un centre urbain et celui-ci pourrait s'appliquer aux résidents de la Saskatchewan. Cette exigence n'a jamais été modifiée depuis l'entrée en vigueur du paragraphe 7303(1) du règlement.

b) L'annexe IX n'a jamais été modifiée mais elle viendra à échéance après l'année d'imposition 1992.

c) Une seule version de l'article 7303 du règlement a été promulguée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu à la question annoncée par le secrétaire parlementaire.

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 mars, du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, dont le Comité législatif C a fait rapport avec propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 31 de M. Taylor (p. 8309).

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots au sujet de cette motion et ainsi en profiter pour vous faire part de craintes que j'éprouve depuis longtemps déjà—à vrai dire, elles remontent au temps où j'étais le porte-parole néo-démocrate sur l'environnement, soit de 1984 à 1987—parallèlement à une question qui me préoccupe depuis que j'ai participé aux travaux du comité McGrath sur la réforme parlementaire.

Mes préoccupations ont trait à toute la question de la réglementation ainsi que des rapports entre les règlements et les lois.

Si je comprends bien, la motion proposée par mon collègue prévoit un mécanisme permettant de soumettre de nouveau les règlements en question à la Chambre pour qu'elle en débatte, s'il y a lieu.

Quand on pense à tous les détails dans la législation contemporaine qui sont établis par règlements, j'estime qu'un Parlement qui n'a pas le pouvoir d'examiner la réglementation est au mieux un Parlement qui fait son travail à moitié. Tant d'éléments qui concrétisent ou non l'intention du législateur se retrouvent sous forme de règlements.

C'est la raison pour laquelle le NPD a proposé cette motion. Elle répond à une préoccupation qui date du temps du Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Nous avions alors pensé qu'un des moyens de redonner pleins pouvoirs à la Chambre consisterait à accroître ses pouvoirs en matière de réglementation.

Un certain progrès dans ce sens a été réalisé à l'issue du débat et du processus d'adoption relatif au projet de loi sur le contrôle des armes à feu dont notre collègue le député de Port Moody—Coquitlam s'est chargé pour nous. Ce que nous proposons aujourd'hui va dans le même sens.

Le gouvernement l'avait alors accepté, car ses propres députés de l'arrière-ban ne s'estimaient pas capables de voter en faveur du projet de loi s'ils n'avaient pas l'assurance de pouvoir en examiner une deuxième fois le véritable contenu sous la forme des règlements.

Or, s'il est important d'agir de la sorte dans le cas des armes à feu, il est certes aussi important de le faire dans le cas de l'environnement, à moins que le gouvernement ne compte faire par le biais de la réglementation ce qu'il n'oserait jamais faire sur le plan politique, c'est-à-dire exempter au moyen d'un règlement tout type de projet qui, si nous nous en tenions à l'esprit et à la lettre du projet de loi, ferait normalement l'objet d'une évaluation environnementale quelconque.

• (1020)

Que le gouvernement sache que quand il est question d'environnement, le scepticisme est de mise. Nous voulons voir ces règlements et nous voulons que le Parle-

ment puisse les voir également. Le gouvernement veut que nous adoptions cette mesure législative, et que nous en soyons tous satisfaits rien que parce que c'est un nouveau projet de loi. Il faut reconnaître qu'il est meilleur que celui qui avait été présenté à la Chambre auparavant, et ce en grande partie grâce aux efforts de mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake.

Il n'en reste pas moins que si on ne peut nous garantir que les règlements seront fidèles à la mesure adoptée, nous risquons de regretter à un certain moment d'avoir fait preuve de coopération.

Comme je l'ai déjà dit, selon les documents que nous avons reçus de l'Association du Barreau canadien, les règlements limiteraient les évaluations environnementales aux réacteurs nucléaires d'une capacité supérieure à 30 mégawatts thermiques—ce qui exclurait donc les réacteurs Slowpoke qu'Énergie atomique Canada Limitée a proposé d'installer dans les endroits névralgiques et densément peuplés, comme les hôpitaux et les universités.

Le carburant de ces réacteurs suffirait à porter un très grave préjudice à l'environnement et à la santé s'il devait se produire un accident. Cela va sans dire, je pense—du moins je le pensais—,qu'une telle proposition de construire un réacteur Slowpoke à l'Université d'Ottawa, à proximité des édifices du Parlement, devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale. Mais nous apprenons que le gouvernemnet a l'intention de fournir, comme d'habitude, sa collaboration non critique et servile à l'industrie nucléaire.

Aussi utile que soit ce projet de loi sur l'environnement, le gouvernemnt va pouvoir exempter les réacteurs Slowpoke de toute évaluation chaque fois qu'il le jugera bon. Et je pense que cela va à l'encontre de bien des beaux discours qui ont accompagné jusqu'à présent l'adoption de ce projet de loi du côté du gouvernement.

Il ne s'agit que d'un exemple. Il y en a beaucoup d'autres, mais, à mon avis, cela va sans dire que le règlement devrait être conforme à l'esprit du projet de loi. Manifestement, nous avons des raisons de craindre que ce ne sera pas le cas, et par conséquent, nous tenons à l'adoption de cette motion qui assurerait que le Parlement puisse effectivement s'assurer que ces règlements soient vraiment fidèles au projet de loi.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je voudrais pendant quelques instants seulement parler de la motion nº 31, l'amendement proposé par le député de The Battlefords—Meadow Lake, et pour signaler à la Chambre qu'il existe, comme le savent, je pense, la plupart des députés, de très nombreuses possibilités de consultations dans le processus concernant les règlements. Deux des réglements les plus cruciaux ont déjà été présentés au comité sous forme d'avant-projet, à savoir la liste relative aux dispositions législatives et la liste d'étude approfondie. On prévoit que quatre réglements seront achevés d'ici à ce que le projet de loi soit mis en application.

Les réglements subséquents seront proposés au public, comme cela se fait normalement. Ce processus fait appel à une grande consultation publique et à une grande participation de tous les intéressés. Je puis vous dire, monsieur le Président, que des réunions ont déjà eu lieu dans une quinzaine de villes d'un bout à l'autre du pays dans le cadre de ce processus de consultation des divers intéressés. J'ai eu des conversations avec certains participants à la réunion de Regina. Si je me rappelle bien, ceux-ci m'ont dit qu'ils avaient été très contents du processus, heureux d'avoir pu y participer et très encouragés par ce qu'ils y ont entendu.

Je crois que le comité consultatif sur la réglementation est à l'oeuvre et fournit à tous ceux qui sont intéressés ainsi qu'à tous ceux qui sont concernés une occasion très réelle de participer au processus.

Je voudrais en outre rappeler que les comités parlementaires—et le Comité permanent de l'environnement serait en l'occurrence le comité concerné—ont toute latitude pour établir leur propre programme de travaux et peuvent certes inscrire les projets de règlement à leur programme s'ils le désirent.

Il y a déjà eu beaucoup de consultation. Je connais bien les fonctionnaires qui font partie de ce processus. Je crois que tous les députés les connaissent bien aussi. Les fonctionnaires du BFEEE et d'autres fonctionnaires qui travaillent pour le ministère de l'Environnement sont extrêmement consciencieux dans leur désir de consulter et d'informer le plus de gens possible. Je crois que les députés de la Chambre seront d'accord avec moi sur ce point parce que, à mon avis, le niveau de consultation qui a eu lieu pendant nos études a été exemplaire.

Selon moi, nous avons déjà un bon processus de consultation. J'encourage certainement le comité permanent à inscrire tout projet de règlement à son ordre du jour, s'il a envie de le faire, et je suppose que ce sera le cas. À mon avis, sous sa forme actuelle, cette mesure législative

prévoit un processus de consultation suffisant, et j'encourage donc la Chambre à l'appuyer.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion no 31. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La motion nº 32, inscrite au nom du député de The Battlefords—Meadow Lake, la motion nº 33, inscrite au nom du député de Davenport, et la motion nº 34, inscrite au nom du ministre de l'Environnement, seront regroupées aux fins du débat.

Les motions nºs 32 et 33 seront mises aux voix séparément. Si la motion no 32 est adoptée, la motion nº 34 n'aura pas besoin d'être mise aux voix. Par contre, si la motion nº 32 est rejetée, la motion nº 34 devra être mise aux voix.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake) propose:

Motion nº 32.

Qu'on modifie le projet de loi C-13 en ajoutant après la ligne 34, page 49, le nouvel article suivant:

«71.1 Avant le 1er janvier 1997, puis tous les cinq ans, le ministre procède à l'examen de l'application de la présente loi, ainsi qu'aux éventuelles consultations auprès des organisations de son choix, et fait, dans les meilleurs délais, déposer un rapport devant chaque chambre du Parlement.»

L'hon. Charles Caccia (Davenport) propose:

Motion nº 33.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, en ajoutant, après la ligne 34, page 49, le nouvel article suivant:

«71.1. (1) Dans les cinq ans de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, son application doit faire l'objet d'un examen par le comité de la Chambre des communes ou le comité mixte des deux chambres du Parlement que ce dernier désigne à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de son examen ou le délai supérieur que la Chambre des communes lui accorde, le comité visé au paragraphe (1) remet au Parlement son rapport, dans lequel il énonce les changements qu'il recommande d'apporter à la loi ou à son application.»

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement) propose:

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, en ajoutant à la suite de la ligne 34, page 49, le nouvel article suivant:

«72. (1) Dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent article, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi doit être fait par le comité, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement désigne ou constitue à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'étude visée au paragraphe (1) ou dans le délai supérieur que le Parlement lui accorde, le ministre remet son rapport, accompagné des modifications à la présente loi ou aux modalités d'application de celle-ci qu'il recommande, au Parlement.»

• (1030)

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Bien le bonjour, monsieur le Président.

Aux termes de cet amendement, le ministre veillerait à ce qu'un examen de l'application de la loi soit effectué au moins tous les cinq ans et à ce que le premier examen ait lieu avant le 1er janvier 1997.

Cet amendement prévoit un examen quinquennal similaire à l'examen de l'application de la loi régissant l'agriculture, ce que la Chambre a adopté un peu plus tôt au cours de la présente session. On se rappellera que cette loi, présentée au Parlement sous la forme du projet de loi C-98, portait sur le régime universel et le compte de stabilisation du revenu net.

Le projet de loi à l'étude vise à mettre en oeuvre le processus fédéral d'évaluation environnementale; il ouvre la voie dans ce domaine, comme nous l'avons reconnu à la Chambre au cours de la dernière journée. Il cherche à inscrire dans la loi le rôle que le gouvernement fédéral et ses organismes doivent jouer dans l'évaluation des effets environnementaux que pourraient avoir les grands projets.

Étant donné toutes les nouvelles évaluations environnementales, ou l'absence de telles évaluations, ainsi que le tapage fait autour de la deuxième phase de la baie James, ainsi qu'autour des barrages Oldman, Rafferty–Alameda, Kemano, Point Aconi et autres, il ne fait aucun doute que ce projet de loi constitue la mesure législative la plus importante en matière d'environnement jamais présentée au Parlement.

Je le répète, le projet de loi nous ouvre la voie, mais le chemin est parfois cahoteux. Nous avons déjà relevé bon nombre de failles dans le projet de loi, des failles que le gouvernement a refusé de corriger au cours des délibérations du comité. Nous savons que nous découvrirons d'autres problèmes un peu plus tard, quand les dispositions de la loi et les règlements connexes entreront en vigueur et seront examinés ainsi que mis à l'essai.

Nous savons tous que nous empruntons à nos enfants notre environnement dont l'état ultérieur repose en partie sur la capacité du gouvernement fédéral de bien protéger l'environnement contre tout dommage que pourraient causer les activités, les politiques et les programmes. Un examen approfondi de l'application de la loi au moins tous les cinq ans est l'une des mesures qui lui permettra de mieux protéger notre environnement.

Ce concept n'a rien de nouveau. Les trois partis politiques qui ont collaboré à l'étude de ce projet de loi ont manifesté des inquiétudes similaires. Comme nous pouvons le constater à partir du projet de loi et des amendements dont nous sommes saisis aujourd'hui, les trois partis ont proposé des amendements en ce sens.

En comité, j'ai signalé la nécessité de procéder à un examen de l'application de la loi. Le secrétaire parlementaire, qui est à la Chambre aujourd'hui, a déclaré à un moment donné: «Je rappelle à M. Taylor que, même si le projet de loi innove dans un domaine important, la loi peut évidemment être modifiée n'importe quand.»

Voici ce qu'a déclaré aux membres du comité M^me^ Karen Brown, vice-présidente de la Politique et des Affaires réglementaires du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales: «Le problème, c'est que, pour l'instant, notre expérience est trop limitée pour savoir exactement comment libeller une telle disposition [. . .]En attendant d'avoir plus d'expérience en la matière, nous ne savons pas encore quoi régir et comment le faire.»

Le député de Davenport, qui a fait d'excellentes interventions durant le débat d'hier et qui a représenté le Parti libéral pendant la majeure partie des audiences du comité, a pour sa part fait la déclaration suivante: «Du point de vue de la forme, ce projet de loi présentait des difficultés et, comme M. Taylor l'a dit, nous avons beaucoup appris. Nous sommes en terrain inconnu. Nous découvrirons probablement les faiblesses et les points forts de ce projet de loi lorsqu'il sera mis en application. Dans quelques années, nous y apporterons probablement une série de modifications qui permettront de combler ses lacunes.»

Le secrétaire parlementaire a aussi laissé entendre qu'il faudrait apporter des modifications à cette loi dans l'avenir. Voici, en gros, ce qu'il a dit durant les audiences du comité: «Je pense que nous devrions voir comment cela—la loi—fonctionne. Quand nous réexaminerons la question, après avoir acquis un peu d'expérience, l'amendement proposé par M. Taylor tombera peut-être à point nommé.»

Tous les députés et tous les Canadiens s'entendent pour dire que la protection de l'environnement devrait être l'une des priorités du gouvernement. Ce projet de loi prévoit l'établissement d'un processus d'évaluation environnementale qui devrait constituer un pas en avant dans la protection de l'environnement. Tous ceux d'entre nous qui ont participé activement à l'étude de cette mesure législative savent toutefois qu'elle ne va pas assez loin en matière de protection de l'environnement. De plus, parce que nous naviguons en eaux inconnues, il y aura certainement des aspects importants qui ne seront pas couverts par le projet de loi. Certains ont d'ailleurs déjà été laissés de côté. Pour d'autres raisons que nous ne connaissons peut-être pas aujourd'hui, le projet de loi pourrait ne pas garantir une protection et un processus d'évaluation environnementale aussi rigoureux que ceux dont les Canadiens ont besoin.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui est simple. Il obligerait le gouvernement à examiner la loi cinq ans après son entrée en vigueur et, par la suite, tous les cinq ans. De cette manière, le gouvernement reconnaîtrait la nécessité d'examiner les subtilités du projet de loi pour vérifier que nous faisons bien ce qu'il faut.

La responsabilité à cet égard incombe au ministre responsable. C'est un examen très simple que le ministère devrait faire de toute façon. Cet examen permet aussi à la population de participer davantage au processus d'évaluation.

En conclusion, je me contenterai de dire qu'il n'y a strictement aucune bonne raison de rejeter la motion dont j'ai saisi la Chambre. Il y a toutefois de nombreuses excellentes raisons d'appuyer le mécanisme d'examen. J'invite les députés à appuyer ma motion.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, nous en sommes arrivés à un point intéressant de

nos discussions où trois approches sont envisageables, l'une proposée par le député néo-démocrate de The Battlefords—Meadow Lake, la deuxième par le ministre de l'Environnement et la dernière par le Parti libéral.

Il s'agit de trouver la meilleure solution pour insérer dans la loi le mécanisme le plus transparent possible pour revoir la loi elle-même.

Lorsque nous avons débattu au comité la Loi sur la protection de l'environnement, il y a quelques années, le gouvernement en place, le même qu'aujourd'hui, a cédé aux instances et aux interventions des divers participants. Je crois que le distingué député de York-Est était du nombre. Il était membre du comité et a beaucoup fait à l'époque pour faire insérer dans la Loi sur la protection de l'environnement un processus de révision identique à celui que nous préconisons aujourd'hui pour le projet de loi à l'étude, le C-13.

Nous proposons donc une formule qui se trouve déjà dans une autre loi. Le principe consiste à prévoir un réexamen de la loi au bout de cinq ans, et je crois que les trois partis s'entendent là-dessus. Ce qui distingue l'approche des libéraux, c'est que nous proposons un réexamen ouvert et public. La proposition du ministre de l'Environnement, sur laquelle porte la motion nº 34, est très étroite, je dirais, parce que le ministre qui sera en poste au moment du réexamen consultera qui il jugera bon. Le processus pourrait se résumer à peu de choses et ne pas être très ouvert, et les consultations risquent d'être limitées.

Le réexamen proposé par les néo-démocrates, du moins comme je le perçois, ne serait pas aussi ouvert non plus. J'ai étudié avec soin l'amendement proposé à la motion nº 32.

Ce que je veux dire, en somme, c'est que, des trois options à l'étude, c'est celle proposée aujourd'hui par les libéraux qui permettrait à un comité des Communes ou des deux Chambres de tenir des audiences publiques, dans cinq ans, pour recueillir l'opinion de la base, des secteurs touchés et du grand public au sujet de la loi, afin de savoir si celle-ci est adéquate et s'il est souhaitable de la modifier.

• (1040)

C'est ce que nous disons, au fond. Je n'aurais pas grand-chose à ajouter sinon pour dire que la participation du public à l'étude des questions environnementales est un principe auquel les trois partis souscrivent. J'espère que les députés ministériels se montreront favorables à une proposition prévoyant un examen de loi qui met l'accent sur le rôle du public, lorsque, inévitablement, il faudra réétudier la loi dans cinq ans.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques observations aux propos formulés par mon collègue de Davenport. Celui-ci a raison lorsqu'il propose la création d'un comité mixte des deux Chambres ainsi qu'une participation accrue du public.

Je veux aborder la question en adoptant le point de vue du secteur de notre collectivité sur lequel repose dans une large mesure le succès de cette initiative, c'est-à-dire le milieu des affaires. Comme vous le savez, l'attitude des gens d'affaires au pays est en train d'évoluer face à l'environnement. Il y a trois, quatre ou cinq ans, le milieu des affaires et le mouvement de protection de l'environnement avaient tendance à fonctionner isolément.

De nos jours, les gens d'affaires jouent de plus en plus un rôle proactif dans tous les secteurs de l'environnement. Les députés de la Chambre ne veulent absolument pas que ce processus d'évaluation entraîne un recul de cette attitude nouvelle. Nous allons beaucoup plus favoriser la bonne volonté en créant un cadre qui encourage une participation plus grande du milieu des affaires relativement à l'application de cette loi.

Je reviens constamment au fait que, selon moi, nous n'employons pas pleinement les ressources de cette table ronde nationale sur l'environnement. Des experts participent à cet exercice. Cet organisme regroupe des membres des secteurs public et privé qui donnent des avis au Parlement. Ce groupe a pu rassembler des dirigeants de tous les milieux de la collectivité et du monde des affaires. Les porte-parole du groupe soulignent, dans leurs communications ainsi que dans leurs travaux, que la participation des dirigeants d'affaires au processus a non seulement une incidence à l'échelle nationale, mais que ces intervenants représentent souvent des organismes ayant des liens internationaux. Or, ces liens internationaux sont extrêmement importants afin d'en arriver à établir un processus commun d'évaluation environnementale.

J'appuie mon collègue de Davenport ainsi que sa motion. Un processus plus transparent, caractérisé par une participation plus grande du public aux travaux du comité

ne peut que se traduire par une amélioration encore plus marquée du projet de loi.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion proposée par mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake ainsi que celui mis de l'avant par le député de Davenport.

Il est malheureux que les ministériels aient déclaré ce matin qu'ils ne sont pas prêts à bouger sur la question d'un examen réglementaire. Je serais très surpris si le gouvernement n'appuyait pas d'une manière ou d'une autre une proposition d'examen quinquennal, que ce soit celle du ministre, celle du député de Davenport ou celle du député de The Battlefords—Meadow Lake, car il suffit de voir l'intérêt accru que suscite le processus d'évaluation environnementale et sa nécessité pour se rendre compte que cette loi devra être considérablement modifiée dans moins de cinq ans.

Il a suffi de ces quelques jours de débat pour mettre au jour les lacunes les plus évidentes du projet de loi, qui s'expliquent par des motifs politiques.

Pour en revenir à la question du temps, je voudrais faire ressortir que les premières directives du Cabinet en matière d'évaluation environnementale remontent à 1974, il y a donc 17 ans de cela, et que le fameux décret sur cette question a été pris en 1984, soit il y a seulement huit ans. Nombre de députés et de Canadiens comprennent maintenant que le libellé des lignes directrices laisse à désirer parce qu'il ne s'agit pas de dispositions législatives. Elles laissaient la porte ouverte à toutes sortes de choses, et ce n'est que grâce à un vaste processus judiciaire très long et fort coûteux qu'elles ont fini par avoir les effets administratifs et juridiques que l'on sait.

Nous savons combien de temps il a fallu pour accoucher de ce projet de loi, soit près de quatre ans. Le projet de loi C-13 est très différent du projet de loi C-78, la toute première version de la Loi sur l'évaluation environnementale.

Je voudrais féliciter le ministre. C'est malheureux qu'il ne puisse être des nôtres aujourd'hui, mais je pense que nous comprenons tous pourquoi. C'est le gouvernement lui-même qui a choisi de tenir le débat maintenant. Malheureusement, en raison d'engagements antérieurs, le ministre n'a pas pu y prendre part. Je tiens néanmoins à le féliciter d'avoir arrêté ce genre de processus relativement au comité législatif. J'avais espéré que celui-ci aurait poursuivi le travail au cours de cette étape et que nous nous serions retrouvés avec un plus grand nombre de modifications.

Il est bon, selon moi, que d'autres comités se penchent sur le nouveau processus utilisé, car cela permet de faire appel à des avocats-conseils spécialisés dans le domaine du droit de l'environnement. Bills Andrews, de la West Coast Environmental Law Association, et Brian Pannell, qui connaît bien le Réseau canadien de l'environnement, ont apporté une aide précieuse au comité législatif.

Nous avons tous constaté qu'il y a de grandes chances pour que la série de modifications apportées à l'étape du comité législatif se prolonge. Il serait naïf de croire que tous ces experts, qui non seulement connaissent le droit de l'environnement mais aussi doivent comprendre pourquoi il faut évaluer les diverses solutions de rechange, font le meilleur usage possible de nos ressources. Tel projet de construction d'un barrage ou tel projet d'exploitation forestière, par exemple, est-il la meilleure solution?

Nous allons voir les modifications au projet de loi C-13 intervenir à une vitesse exponentielle. Il serait regrettable que nous n'ayons pas le genre de processus d'examen proposé, et je suis passablement sûr que nous allons obtenir un vote affirmatif un peu plus tard dans la journée.

Le fait que, dans sa version actuelle, la mesure législative ne prévoit pas de processus pertinent d'évaluation des politiques constitue une lacune criante. Des exemples évidents nous viennent spontanément à l'esprit dans le domaine de l'énergie. Dans son plus récent budget, ce gouvernement a en effet affecté 178 millions de dollars pour Énergie atomique du Canada Limitée. Environ le tiers de cette somme seulement est consacré à la conservation et à l'efficacité énergétique.

Ce projet de loi, comme nous l'avons toujours affirmé sans que le gouvernement y prête attention, devrait définir beaucoup plus clairement le processus d'évaluation. D'après moi, quand la population découvrira que le gouvernement n'a pas adopté de politique de développement durable, du moins pas dans ce projet de loi, mais qu'un futur gouvernement pourrait peut-être le faire, elle voudra que cette mesure législative soit modifiée. Un échéancier d'examen permettant d'apporter régulièrement des révisions à la loi pourrait convenir. Ces révisions pourraient avoir lieu tous les deux ans, tous les cinq ans ou à tout autre intervalle, de façon que les exigences de cette loi soient modifiées rapidement.

• (1050)

La raison qui m'amène à dire cela, c'est qu'il y a encore un grand nombre de personnes qui détiennent des postes importants, dans les secteurs tant public que privé, et qui ne savent toujours pas que, par exemple, le niveau de l'océan Pacifique a déjà monté en proportion directe du réchauffement de la planète. Les gens ne semblent pas se tenir au courant de ces phénomènes écologiques à très grande échelle qui sont maintenant scientifiquement connus et compris jusqu'à un certain point. C'est un peu la même chose que le trou dans la couche d'ozone. On a commencé à en parler que tout récemment à la Chambre.

Ne faudrait-il pas que toutes les mesures gouvernementales concernant l'incidence possible des CFC ou d'autres substances nocives pour la couche d'ozone soient examinées de près? Nous sommes au courant de la situation. Le ministre de l'Environnement nous a avertis ici de protéger nos enfants du soleil et de les garder en général à l'abri du soleil parce que la couche d'ozone risque de s'appauvrir davantage au-dessus d'une bonne partie du territoire canadien plus tard, au cours de l'année. Il n'en est pas question dans le projet de loi sur lequel nous sommes sur le point de nous prononcer. Il est déjà relativement facile de cerner des lacunes incroyables dans ce projet de loi.

Que dire des espèces qui disparaissent? Je sais, monsieur le Président, que vous n'ignorez pas qu'une acre de forêt est détruite toutes les cinq secondes au Canada. La plupart des gens ne songent pas au rythme de destruction des forêts canadiennes. C'est le genre de choses qui devraient être clairement définies dans un projet de loi comme celui-ci.

Ce n'est que grâce à des amendements tels que ceux qu'ont proposés le ministre de l'Environnement, le député de Davenport et mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake, que nous pourrons vraiment nous assurer et assurer à la population que l'on sera en mesure de mettre régulièrement à jour les lois dont on aura besoin pour répondre à la seule véritable question qui se pose ici, à savoir comment lier l'économie de notre pays et l'économie mondiale au développement durable dans le vrai sens du mot, soit à l'habitat durable, et assurer une certaine stabilité économique qui n'ait rien de l'entropie galopante et négative à laquelle on assiste à l'heure actuelle non seulement dans les pays en voie de développement, mais encore dans les pays les plus industrialisés, dont les populations doivent subir les conséquences de la détérioration croissante de l'environnement en général.

J'ai dit à quel point les choses évoluaient très rapidement depuis 1974, et il s'agit là d'une très brève période. Dans le cas de nombreuses lois, il n'est pas nécessaire de rédiger une nouvelle version ni d'apporter des modifications aussi souvent. La plupart des modifications relatives à la procédure d'évaluation prévue dans les lignes directrices de 1984 du Cabinet sur le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, découlent de décisions de tribunaux. Je ne pense pas que ce projet de loi en lui-même va réduire le nombre de recours en justice.

Je vois que vous vous préparez à intervenir pour appuyer le brillant amendement de mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, monsieur le Président, et je vais donc profiter de cette occasion plutôt unique pour me rasseoir maintenant.

Le président suppléant (M. Paproski): Je veux simplement porter à l'attention des députés la question de la pertinence relativement à cette motion plus particulièrement. Je comprends que le député termine son intervention en nous donnant un aperçu de tout le projet de loi à nouveau, mais je pense qu'il est important de se pencher sur le fond des motions et j'invite les députés à le faire.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je voudrais également féliciter mon collègue, le député de The Battlefords—Meadow Lake, pour avoir présenté cet amendement. Il s'agit là d'un ajout important au projet de loi C-13.

Il faut se rappeler que nous étudions ce projet de loi C-13 deux mois et demi seulement avant le Sommet de la terre, au Brésil.

Le Canada a l'occasion d'adopter la meilleure loi du monde sur les évaluations environnementales. C'est ce que nous essayons de faire. Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a essayé, au comité, de présenter des amendements extrêmement constructifs, et il faut reconnaître que le gouvernement a modifié le projet de loi à la suite de ses interventions et de celles de son collègue de Davenport.

Cependant, cela dit, je pense que nous devons tous faire preuve d'un peu d'humilité dans le cadre de tout ce processus. Même si ce projet de loi est une amélioration très nette par rapport à l'ancien projet de loi, le C-78, il n'est pas parfait. Comme je l'ai dit hier, la perfection est parfois l'ennemi du bien.

Depuis cinq ans, du fait du vide juridique en matière d'évaluations environnementales, on assiste à une série de contestations judiciaires extrêmement coûteuses non seulement pour les localités touchées, mais également pour les industries qui appuient les projets. Le gouvernement et le contribuable doivent également payer la note à cause de ce vide juridique.

Même si ce projet de loi C-13 a été beaucoup amélioré, examinons-le de façon réaliste. Nous ne pouvons avoir pensé à tout. On peut déjà constater certaines des lacunes qui pourraient fort bien causer toutes sortes de problèmes en fin de compte. C'est pourquoi il est important de prévoir après cinq ans d'application un examen qui permettra aux gens touchés d'être certains qu'après cette période, la Chambre des communes se penchera à nouveau sur la loi. Cela nous donne une certaine certitude.

Cela n'enlève rien à la proposition du député de Davenport selon laquelle un comité parlementaire devrait examiner ce qui se passe régulièrement. Les comités parlementaires sont indépendants. Ils peuvent examiner tout ce qu'ils souhaitent, et c'est bien ainsi.

Le comité parlementaire de l'environnement peut convoquer des témoins au sujet de n'importe quelle question. Le mécanisme d'examen de l'application après cinq ans proposé par le député de The Battlefords—Meadow Lake vient s'ajouter à cela. Je pense que c'est là une proposition extrêmement constructive.

En conclusion, je ne vois aucune raison pour laquelle cet amendement, sous sa forme actuelle, ne pourrait pas recevoir l'appui de tous les partis. Il s'agit là encore d'une autre intervention constructive de la part du député de The Battlefords—Meadow Lake. Il a réussi à faire beaucoup avancer les choses au comité, et ce n'est là qu'un exemple.

Je demande à la Chambre de bien vouloir appuyer cet amendement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je voudrais faire rapidement quelques observations sur les différents amendements dont nous sommes saisis et qui portent essentiellement sur la participation du public à l'examen de l'application du projet de loi C-13.

Si je comprends bien, le gouvernement n'aborde pas expressément la question de la participation du grand public aux consultations et à l'examen de l'application de ce projet de loi.

Mes collègues de gauche ont déclaré qu'effectivement, il faudrait faire participer, dans une certaine mesure, le grand public et que la question, dans un sens, devrait être confiée à un ministre. C'est du moins ainsi que j'interprète leurs déclarations, et je ne dis pas cela méchamment. Cela me tracasse un peu.

Je préférerais de loin que ce soit cette Chambre ou peut-être les deux Chambres qui décident de la consultation et de la participation du grand public. Nous savons tous que l'évaluation environnementale constitue un problème. Nous reconnaissons également que cette mesure législative marque un pas en avant.

Ce que nous voulons, c'est nous assurer qu'un autre pas en avant sera fait au moment de l'examen de son application. À cette fin, la participation du public joue sûrement un rôle très important.

Je crois que le gouvernement aborde une autre question. Nous parlons de faire participer le grand public à une mesure législative qui porte sur l'environnement. En même temps, la participation du grand public est une question sur laquelle tous les gouvernements doivent se pencher à cette époque-ci de notre histoire.

Nous savons tous que nous avons des électeurs, le grand public qui est bien mieux informé, plus instruit et beaucoup plus sensibilisé à diverses questions d'ordre environnemental, économique, social, culturel et autre.

• (1100)

Il faut prévoir un mécanisme lui permettant de participer de façon valable à l'examen de l'application des mesures législatives qui portent sur l'environnement ou sur d'autres questions.

[*Français*]

Monsieur le Président, par ces commentaires, je veux simplement renforcer l'idée principale, soit que le grand public doit être impliqué, non seulement dans la révision de certains projets de loi qui touchent l'environnement, mais je dirais qu'il faut aller beaucoup plus loin, c'est-à-dire entamer la révision d'autres projets de loi qui se rapportent à d'autres secteurs. C'est un phénomène plus ou moins récent, c'est-à-dire que le grand public veut être davantage impliqué.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Bien le bonjour, monsieur le Président, en ce jour de la Saint-Patrick.

Je me suis déjà levé au cours de ce débat pour faire des observations générales sur l'environnement. J'ai dit que ce sujet inquiétait beaucoup les électeurs de ma circonscription de Port Moody—Coquitlam, qui se trouve à quelque 30 kilomètres à l'est de Vancouver. Cette ban-

lieue compte parmi celles qui connaissent l'expansion la plus rapide au Canada. Elle occupe un site merveilleux à l'embouchure du fleuve Fraser, au pied des montagnes de la côte. J'ajoute à l'intention de mon collègue que la floraison y est déjà commencée, alors qu'il neige à Ottawa.

Dans ma circonscription, ce sont surtout les jeunes qui s'inquiètent pour l'environnement, car ils accordent une grande priorité à ce sujet, et ils ont raison. D'ailleurs, nous nous sommes engagés à cet égard, mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi. Ensemble, nous avons décidé de faire de l'environnement une priorité. C'est pourquoi nous avons pris la parole et nous avons proposé des amendements. Je félicite mes collègues pour leur travail.

Cet amendement prévoit un examen de l'application de la loi adoptée, de manière à la tenir à jour, à garantir son efficacité et à nous permettre un examen approfondi. Le domaine de l'environnement évolue très rapidement. Je voudrais montrer comment les questions environnementales évoluent et pourquoi il nous faut effectuer des révisions rapidement.

Prenons le majestueux fleuve Fraser et les problèmes environnementaux. Le fleuve a été baptisé par David Thompson, l'explorateur qui a suivi Simon Fraser de la Compagnie du Nord-Ouest, qui faisait la traite des fourrures et qui a été le premier Européen à remonter ce cours d'eau jusqu'à son embouchure en 1808.

Les peuples autochtones habitaient le long du fleuve Fraser et y vivaient de la pêche depuis des temps immémoriaux. Le fleuve Fraser compte parmi les grands cours d'eau du Canada. Long de 1 368 kilomètres, il prend sa source dans votre province. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Ce que dit le député est certainement très important, et beaucoup d'entre nous apprécient cette leçon d'histoire, mais malheureusement, j'aimerais qu'on s'en tienne au sujet à l'étude. Je sais que le député finira par y arriver, mais je serais heureux que, pendant les 10 minutes dont il dispose, il nous parle des motions à l'étude.

M. Waddell: Le Président a raison, bien sûr. Je voulais seulement prendre le fleuve comme exemple, pour faire ressortir les problèmes que présente le projet de loi et expliquer pour quelles raisons nous devons avoir un examen de son application.

La première, c'est que des industries s'installent au bord du fleuve et que des projets y sont réalisés. Ainsi, le 22 septembre 1990, notre critique de l'environnement, le député de Skeena, a écrit au ministre au sujet d'une usine de désencrage qui venait de s'installer sur les rives du Fraser. Il voulait savoir s'il ne devrait pas y avoir une évaluation environnementale de l'usine.

On s'interroge sur ce que sera la réglementation qu'on adoptera en vertu de ce projet de loi; on se demande par exemple si elle s'appliquera aux petits projets. C'est un sujet dont on se préoccupe. Il semblerait, d'après le débat, que nous avons tort de nous inquiéter. Nous voulons savoir comment cela fonctionnera car, si vous avez toute une série de petits projets, comme cette usine de désencrage et d'autres usines sur les rives du Fraser, cela influe sur la qualité des eaux.

Ce projet de loi exigerait-il une évaluation environnementale? Probablement pas, et c'est pourquoi nous voulons la possibilité de revenir sur ce projet de loi, de le réexaminer, de voir s'il répond aux attentes, de voir si la réglementation est trop large ou, par exemple, s'il faut davantage d'évaluations, notamment pour les petits projets.

Ainsi, un de mes collègues a parlé d'un petit réacteur nucléaire. S'il était installé dans un hôpital au bord du fleuve, est-ce qu'il faudrait procéder à une évaluation environnementale? C'est pour cela qu'il faudrait revoir le projet de loi périodiquement, pour savoir quels résultats il aura donnés.

Voici une autre question que je voudrais soulever et qui est liée à cela: Comment ce projet cadre-t-il avec les autres? Je vous donne un exemple.

Le 16 mai 1991, j'ai écrit au ministre des Pêches et des Océans pour lui parler d'une commission d'élimination des débris dans le fleuve qui a obtenu 180 000 $ du gouvernement fédéral, une subvention de 180 000 $ de l'Association des industries forestières et 180 000 $ supplémentaires du gouvernement provincial. Cette commission a nettoyé les débris dans la vallée inférieure du Fraser.

Cette commission constitue un projet environnemental très important. Or, il semble que le gouvernement fédéral va cesser de la financer, de sorte qu'en autorisant le déversement de débris dans la vallée inférieure du fleuve, il va mettre en danger les pêcheurs, les propriétaires de bateaux de plaisance et le port de Vancouver.

Le gouvernement ne peut pas dire à la Chambre: «Voici un projet de loi qui va réellement protéger l'environnement», puis la semaine suivante, y déposer un Plan vert en annonçant: «Nous allons consacrer 10 millions de dollars à l'environnement, mais oubliez les petits projets efficaces comme les barrages de retenue, qui permettent d'éliminer les débris dans le fleuve Fraser.»

Sandy McDougall, journaliste à *Tri-City News*, de ma région de Coquitlam, a écrit que ce sont les petits projets qui sont réellement efficaces pour protéger l'environnement. Je suis d'accord.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de défendre cette cause à la Chambre. Lorsque le gouvernement dépose un énorme projet de loi sur l'environnement ou un imposant livre vert, ou encore, un énorme projet de 10 ou 20 millions de dollars, je lui dis qu'il ferait mieux de s'occuper des petits projets, car ils ont une incidence sur l'environnement et valent la peine qu'on s'y arrête.

Le 11 février 1992, j'ai écrit une nouvelle fois à l'actuel ministre de l'Environnement pour lui demander de revoir la possibilité de rétablir le financement de ce projet environnemental. Le maire de Port Coquitlam et le conseil de cette municipalité ont écrit à ce sujet, tout comme les autorités du port de Vancouver, le milieu des sports nautiques, etc. J'ai ici, par exemple, une lettre du Centennial Sailing Club où l'on dit que le gouvernement devrait revenir sur sa décision quant au financement des barrages de retenue des débris dans la vallée inférieure du Fraser, car il s'agit d'une question environnementale importante.

Permettez-moi de conclure en disant que nous devons analyser plus amplement ce projet de loi. Nous devons l'observer en permanence pour voir s'il donne les résultats escomptés et nous devons tenir compte non seulement des gros projets, mais aussi des petits. Ce barrage de retenue des débris constitue un excellent exemple. Il coûte 180 000 $. C'est une toute petite somme quand on pense à ce qu'ils ont dépensé, mais c'est un projet environnemental efficace qui vaut la peine d'être analysé.

Je prie le gouvernement de bien vouloir rétablir le financement de ce projet au moment de l'adoption du projet de loi cette semaine. Si j'ai bien compris, le gouvernement serait prêt à ce faire. S'il rétablit effectivement le financement, je serai le premier à l'applaudir. Je déclare qu'il faut rendre ce projet de loi efficace, tenir compte aussi des petits projets et revoir le projet de loi, comme le suggère le présent amendement.

• (1110)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai quelques brèves observations à faire au sujet des trois motions regroupées, c'est-à-dire les motions nos 32, 33 et 34. Dans l'intérêt de ceux qui regardent ce débat à la télévision ou qui en prendront connaissance plus tard dans le hansard, je profite de l'occasion pour signaler que la motion nº 34 présentée par le gouvernement demande l'ajout d'un nouvel article, l'article 72, qui dirait ceci:

> (1) Dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent article, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi doit être fait par le comité, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement désigne ou constitue à cette fin.
>
> (2) Dans l'année qui suit le début de l'étude visée au paragraphe (1) ou dans le délai supérieur que le Parlement lui accorde, le ministre remet son rapport, accompagné des modifications à la présente loi ou aux modalités d'application de celle-ci qu'il recommande, au Parlement.

Très brièvement, j'ajoute qu'en proposant la motion nº 34, le gouvernement s'inspire en effet des propositions des motions nos 32 et 33 pour prévoir le genre d'examen ultérieur que beaucoup de députés, comme ils l'ont déjà indiqué, trouveraient utile. En d'autres termes, la loi ferait tout simplement l'objet d'un examen complet dans les cinq années qui suivent son entrée en vigueur.

Ensuite, le ministre remettra au Parlement un rapport qui, comme vous le savez très bien, constituerait un document public. Comme toujours, le Comité permanent de l'environnement pourrait, s'il le désire, inscrire l'étude de ce rapport à son ordre du jour et inviter le ministre ainsi que d'autres témoins à comparaître, comme il est en droit de le faire.

D'une façon très concrète, je pense que le gouvernement a essayé d'en venir à ce qu'on pourrait appeler un compromis convenable en reconnaissant le bien-fondé des arguments présentés dans les deux cas, en s'assurant que la loi fera l'objet d'un examen dans les cinq années qui suivent son entrée en vigueur, en voyant à ce que le rapport de cet examen soit rendu public et en permettant au Comité permanent de l'environnement, s'il le désire, d'inviter le ministre à lui soumettre ce rapport aux fins d'examen et de demander à d'autres témoins de comparaître également.

En un sens, la motion nº 34 est un compromis raisonnable des motions nos 32 et 33. J'espère donc que la Chambre donnera son appui à cette motion.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Il y aura des votes distincts sur les motions nos 32 et 33 et, si la motion nº 32 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de voter sur la motion nº 34, tandis que, si la motion nº 32 est rejetée, il

faudra voter sur la motion nº 34. Par conséquent, le vote porte sur la motion nº 32, inscrite au nom de M. Taylor.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reportée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 33, inscrite au nom de M. Caccia. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté.

Nous passons maintenant aux votes reportés sur le projet de loi étudié à l'étape du rapport.

M. Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'ai bien suivi, vous n'avez pas encore mentionné la motion ministérielle nº 34.

Le président suppléant (M. Paproski): Après le vote sur la motion nº 32, nous passerons au vote sur la motion nº 34. Nous ne pouvons pas le faire avant d'avoir voté sur les motions nºs 32 et 33. Par conséquent, nous ne pouvons passer au vote sur la motion nº 34. Nous y viendrons plus tard aujourd'hui. Le député a-t-il suivi mon raisonnement?

M. Clark (Brandon—Souris): Comme toujours, monsieur le Président, vos explications sont claires et satisfaisantes.

M. Redway: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que nous sommes tous d'accord pour reporter le vote à 15 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné. Les votes reportés auront lieu à 15 heures aujourd'hui.

* * *

LOI SUR LA PROTECTION D'ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES SAUVAGES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Frank Oberle (pour le ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif C.

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-42, Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages.

Il s'agit d'une mesure législative très importante qui intéresse vivement les Canadiens, comme l'illustre le courrier important que j'ai reçu. Je suis très heureux que la Chambre discute maintenant de ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

En 1987, le gouvernement du Canada a parrainé une importante conférence internationale, tenue ici même à Ottawa, la sixième conférence des parties de la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction.

L'actuelle ministre d'État à l'Environnement a eu l'honneur d'en prononcer le discours de bienvenue et le privilège d'annoncer aux 650 délégués représentant 88 pays et plus d'une centaine d'organisations non gouver-

nementales qu'Environnement Canada était en train d'élaborer un texte réglementant le commerce international et l'acheminement interprovincial d'espèces sauvages canadiennes et étrangères.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages est ce nouveau texte fédéral qui régira le commerce international et interprovincial d'animaux ou de végétaux sauvages, dont leurs parties et leurs dérivés. Cette loi vise à protéger des espèces animales ou végétales sauvages du Canada contre le commerce illégal; à aider à protéger des espèces animales ou végétales sauvages des pays étrangers contre le braconnage et la contrebande; à protéger les écosystèmes du Canada contre l'introduction d'espèces nuisibles désignées, appelées «polluants biologiques».

On ne doit pas sous-estimer l'importance des questions traitées dans le projet de loi C-42. En février 1991, dans une présentation au ministre de l'Environnement, une coalition d'organismes importants voués à la faune et à la nature, connue sous le nom du Groupe des 8 a cerné dix questions prioritaires reliées à la biodiversité et au développement durable au Canada. Une de ces priorités est l'amélioration de la réglementation fédérale sur la faune concernant le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages ainsi que la mise en application efficace de cette réglementation.

Le projet de loi C-42 viendra compléter les actuelles mesures législatives provinciales et territoriales sur la conservation des animaux et des végétaux sauvages. En outre, il permettra au Canada de mieux respecter les ententes internationales auxquelles il a adhéré et de soutenir les efforts d'autres pays pour conserver et protéger certaines espèces, notamment celles qui sont en voie de disparition.

• (1120)

Comme je vais l'expliquer plus loin, si ce texte n'était pas adopté, le gouvernement fédéral aurait une capacité limitée de mettre fin au trafic illégal des espèces sauvages, qu'il s'agisse des faucons au Canada ou des rhinocéros en Afrique.

Aussi est-il particulièrement agréable d'entamer le débat en présentant aujourd'hui le projet de loi C-42 en deuxième lecture.

Avant d'examiner en détail le projet de loi C-42, dont la Chambre est saisie aujourd'hui, j'aimerais parler du contexte dans lequel il a été élaboré. Le 11 décembre 1990, le gouvernement fédéral énonçait une politique globale et un plan d'action visant à mettre en oeuvre le développement durable au Canada. Comme les députés le savent, il s'agissait du Plan vert du Canada pour un environnement sain, dont l'objectif consiste à «assurer aux Canadiens d'aujourd'hui et de demain un environnement sûr et sain de même qu'une économie forte et prospère». Le Plan vert précisait notamment les buts et les calendriers qui permettront d'y parvenir.

Dans le cadre de son programme destiné à conserver et à protéger les espèces et espaces exceptionnels du Canada, le Plan vert proposait que soit adoptée, en 1991, une nouvelle loi tendant à décourager le braconnage et le commerce illégal d'animaux ou de végétaux sauvages. Comme le gouvernement tient à remplir ses engagements en vertu du Plan vert, le projet de Loi C-42 a été approuvé en première lecture à la Chambre des communes le 7 novembre 1991.

Ce texte est une initiative majeure du Plan vert et renferme bon nombre de ses principes. Les braconniers, les contrebandiers et les trafiquants d'espèces sauvages n'ont aucun respect de la nature. Or, le respect de la nature constitue l'un des fondements du Plan vert. Celui-ci fait valoir l'interdépendance de la salubrité de l'environnement et de la prospérité de l'économie. Malheureusement, le commerce illégal d'espèces sauvages porte atteinte à cette interdépendance. Le Plan vert privilégie l'action concertée du gouvernement fédéral. Le projet de loi C-42 intéressera tous les organismes fédéraux qui s'occupent du commerce des animaux et des végétaux sauvages.

En outre, la mise en oeuvre du projet de loi traduira le partage des responsabilités fédérales et provinciales à l'égard des espèces sauvages. Le renforcement de ces partenariats constitue un autre grand principe du Plan vert, et, sous le régime de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages, il assurera par surcroît l'utilisation efficace des ressources publiques. Tout aussi important, ce texte offrira un cadre dans lequel les parties touchées et intéressées pourront toutes collaborer pour établir un programme qui vienne à bout du braconnage et du commerce illégal des espèces sauvages. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages instaurera vraiment un «partenariat en vue du changement».

Toute démarche concertée et globale favorisant la salubrité de l'environnement doit tenir compte de la protection des espèces sauvages. Voilà pourquoi le Plan vert du Canada réclamait la stratégie nationale des espèces sauvages, laquelle a été annoncée le 29 novembre 1991. Le projet de loi C-42 est une pièce maîtresse de cette stratégie.

Sous le titre «une nouvelle loi sur le braconnage et le commerce illégal», le Plan vert énonce avec beaucoup d'à-propos la stratégie nationale des espèces sauvages en décrivant les problèmes qu'implique la protection de la faune et de la flore contre le braconnage et le commerce illégal.

Le commerce illégal de la faune et des produits connexes est florissant tant au Canada que partout ailleurs dans le monde. Dans certains cas, il a un effet dévastateur sur les populations fauniques. Par exemple, l'avenir de la population mondiale de rhinocéros se trouve gravement menacé en raison de la forte demande pour leurs cornes, utilisées à des fins médicinales dans des remèdes asiatiques traditionnels ou en vue de la fabrication de manches de poignards au Moyen-Orient. Au Canada, le marché d'exportation, vers l'Asie, des vésicules biliaires des ours, à des fins médicinales, connaît une croissance inquiétante.

Monsieur le Président, comme vous le savez, j'ai pris la parole en public et à la Chambre relativement à un ours noir très célèbre du parc de Mont Riding, qui s'appelait Duke et qui a été tué. Cet ours était peut-être le plus gros ours noir en Amérique du Nord et il a précisément été tué pour sa vésicule biliaire.

Face à ces problèmes et à d'autres semblables, voici l'engagement que le gouvernement du Canada prenait dans son Plan vert:

> Pour s'acquitter de ses obligations internationales aux termes de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CCIEM), le Canada prendra des mesures pour atténuer les menaces que représentent le commerce illégal et le braconnage pour la conservation de la faune, au pays et à l'étranger, et adoptera à cet effet, en 1991, une loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages.

Par ailleurs, le Plan vert du Canada réclamait non seulement l'application rigoureuse de la législation par l'établissement de lois plus sévères et l'imposition de peines plus lourdes, mais encore l'adoption de mesures propres à réduire le braconnage et la contrebande des animaux et des végétaux sauvages au Canada. Le projet de loi C-42 répond à ces engagements.

Le texte soumis à la Chambre dotera le Canada d'une réglementation intégrée, moderne et progressiste concernant la conservation des espèces sauvages canadiennes et étrangères ainsi que la protection des écosystèmes canadiens. Il empêchera le commerce illégal d'espèces sauvages, notamment celles qui sont en voie de disparition. Il aidera également à protéger les écosystèmes canadiens en réglementant le commerce d'espèces animales ou végétales nuisibles ou indésirables désignées.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages interdira, en fonction de la CCIEM, le trafic d'espèces canadiennes et étrangères menacées d'extinction. Par le renforcement des pouvoirs coercitifs, elle améliorera la mise en oeuvre de la CCIEM. Elle interdira également d'importer au Canada des animaux et des végétaux sauvages qui auront été pris ou traités contrairement aux lois étrangères sur la conservation. De même, elle interdira de faire traverser les frontières provinciales ou territoriales aux animaux ou aux végétaux sauvages qui auront été pris, détenus, distribués ou acheminés contrairement aux législations provinciales ou territoriales.

Ainsi, les braconniers et les contrebandiers ne pourront se soustraire à la justice en quittant le territoire où leurs actes illégaux auront été commis.

À l'évidence, il sera impossible d'accomplir la tâche sans ressources supplémentaires. Le gouvernement croit à cette réglementation et affecte actuellement de nouvelles ressources dans un contexte de restrictions. La loi proposée constitue une initiative du Plan vert dotée de 12,3 millions de dollars, et des ressources obtenues grâce au Plan vert permettront de mettre en place les moyens requis pour la faire respecter de façon efficace, efficiente et équitable.

Les sanctions prévues—amende maximale de 100 000 $ et emprisonnement maximal de cinq ans, ou l'une de ces peines—ne manqueront pas de dissuader les braconniers et les contrebandiers.

Les Canadiens reconnaissent que la Loi sur la protection d'espèces aminales ou végétales sauvages s'impose. En effet, en juillet 1990, un organisme non gouvernemental, Zoocheck Canada, était suffisamment préoccupé pour parrainer un forum spécial intitulé Le commerce et le trafic d'espèces sauvages. Des spécialistes canadiens et américains du commerce international d'espèces sauvages participaient à la réunion tenue au Zoo Metro-Toronto où ils ont discuté de cette question.

Le commerce international des animaux et des végétaux sauvages reste considérable. Le commerce illégal des espèces sauvages repose toujours sur la grande valeur de certaines espèces, de leurs parties et de leurs dérivés.

Actuellement, des espèces sauvages du Canada sont braconnées, des Canadiens font la contrebande de spécimens sauvages et des cargaisons illégales d'animaux et de végétaux sauvages destinés aux États-Unis ou à d'autres pays transitent par le Canada. La législation fédérale

actuelle n'a pas les pouvoirs réglementaires et coercitifs nécessaires.

Cet urgent besoin de mieux protéger nos animaux et nos végétaux sauvages a donné lieu à la première révision de la réglementation fédérale du commerce des espèces sauvages canadiennes depuis un demi-siècle. Cette réforme s'impose depuis longtemps. Les actuels instruments de réglementation du commerce des espèces sauvages sont compliqués et inadéquats.

Par exemple, le texte par lequel la CCIEM est appliquée au Canada relève en ce moment du ministère des Affaires extérieures. Il s'agit d'un règlement de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation adoptée initialement en 1947 après l'application, pendant la Seconde Guerre mondiale, de divers contrôles commerciaux pour approvisionnements et autres raisons.

À l'heure qu'il est, Douanes et Accise Canada et la GRC sont les seuls organismes habilités à faire respecter la législation dans ce domaine. Malgré leur excellence, ces services ont d'autres responsabilités et priorités et ne sont pas forcément complètement formés ou rompus aux questions relatives aux espèces sauvages et à leur conservation. Actuellement, les responsabilités du ministère fédéral le plus concerné par le domaine, Environnement Canada, sont soit inexistantes, soit rigoureusement limitées.

De même, la Loi sur l'exportation du gibier de 1941, qui régit le transport interprovincial et l'exportation des espèces sauvages canadiennes, est faible et dépassée. Elle ne s'applique qu'au gibier mort et à la fourrure. Pourtant, des spécimens vivants et des espèces non considérées comme gibier sont braconnés et passés en contrebande. Or, la Loi sur l'exportation du gibier ne prévoit que de faibles pouvoirs coercitifs. Par exemple, aucun pouvoir ne permet de procéder à la visite des lieux ou à l'examen des animaux et des végétaux. Les peines sont plafonnées à 1 000 $. Par ailleurs, il faut donner à la législation fédérale une souplesse qui n'existe pas dans la Loi sur l'exportation du gibier.

L'insuffisance de la législation en la matière est reconnue depuis longtemps. Dès 1953, les conférences fédérales-provinciales sur les espèces sauvages recommandaient de modifier la Loi sur l'exportation du gibier pour mieux réglementer les exportations, les importations et les cargaisons interprovinciales de gibier vivant.

D'autres recommandations concernant les espèces sauvages ont été faites en 1957, 1960, 1961, 1968 et 1970. Pourtant, peu d'instruments juridiques ont été adoptés. Malgré ces recommandations visant à élargir et à améliorer la protection des espèces sauvages, la législation fédérale en la matière est restée jusqu'ici un fatras de mesures qui laissent beaucoup à désirer.

Les lois actuelles étant faibles et dépassées, la capacité du Canada d'appliquer la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction et la Loi sur l'exportation du gibier a été fortement entravée, et les espèces sauvages en ont subi les conséquences.

• (1130)

De 1982 à 1985, le gouvernement fédéral a présenté aux provinces des livres blancs à ce sujet. Ensuite, en 1987, les consultations qui ont abouti au texte actuel ont commencé pour de bon, chaque nouvelle version de l'avant-projet de loi marquant un progrès sur la version précédente. Quatre ateliers, tenus en 1990, ont aidé à élaborer et à définir les rôles et responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à tracer les grandes lignes de la réglementation nécessaire pour empêcher le braconnage et la contrebande des espèces sauvages.

Le résultat est le projet de loi C-42, qui prévoit des interdictions, des pouvoirs de réglementation et une délégation administrative des responsabilités. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages donnera au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire d'Environnement Canada premièrement le pouvoir de régir l'importation et l'exportation d'animaux ou de végétaux sauvages et de leurs parties ou de leurs dérivés, selon les ententes internationales et les lois des autres pays en matière de conservation.

Deuxièmement, le gouvernement pourra régir l'importation ou l'acheminement interprovincial d'animaux ou de végétaux sauvages vivants désignés afin d'empêcher l'introduction d'espèces pouvant être nuisibles aux écosystèmes du Canada ou d'une province destinataire.

Troisièmement, il aura le pouvoir de régir l'acheminement interprovincial d'animaux ou de végétaux sauvages et de leurs parties ou de leurs dérivés qui auront été obtenus ou prélevés contrairement aux lois d'une province en matière de conservation.

Quatrièmement, le gouvernement pourra interdire la détention d'animaux ou de végétaux sauvages et de leurs parties ou de leurs dérivés qui auront été importés ou acheminés illégalement ou qui seront sur le point d'être exportés ou acheminés illégalement.

Cinquièmement, sous réserve des règlements aux fins de conservation, le gouvernement pourra interdire la détention d'animaux ou de végétaux menacés d'extinction et de leurs parties ou de leurs dérivés aux fins de la vente ou de la distribution.

Il est temps d'adopter cette loi. Le commerce illégal d'espèces sauvages est de plus en plus préoccupant. Par exemple, à l'automne 1991, le thème de la campagne de collecte de fonds du Fonds mondial pour la nature était le commerce illégal de vésicules biliaires d'ours noirs. J'aimerais citer le passage suivant, tiré de la documentation:

> Le Fonds mondial pour la nature veut s'assurer de faire face dès maintenant à cette nouvelle menace pour la faune canadienne avant qu'elle ne devienne incontrôlable. Le Canada a grand besoin d'une loi claire que nous devons faire respecter.

Je devrais mentionner que le Canada a déjà adopté des mesures préventives concernant la situation de l'ours noir en l'inscrivant unilatéralement à l'annexe III de la CCIEM. Ce n'est cependant pas suffisant. Comme le mentionne le Fonds mondial pour la nature, on a aussi besoin d'une loi claire et d'une mise en application rigoureuse.

Le projet de loi C-42 aidera grandement les animaux et les végétaux sauvages menacés d'extinction au Canada et de par le monde. Son objet ne sera pas de mettre fin à tout le commerce des animaux et des végétaux sauvages, mais plutôt de protéger les espèces en péril contre la surexploitation commerciale, d'interdire le traffic illégal d'espèces sauvages et de réglementer le commerce actuel des espèces sauvages non menacées d'extinction afin d'empêcher les espèces sauvages braconnées de se retrouver dans le commerce légal.

J'aimerais entrer dans les détails de la loi proposée. L'un des principaux objectifs du projet de loi C-42 est de conserver les espèces sauvages en voie de disparition dans le monde en éliminant leur commerce international illégal.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages interdira à quiconque d'importer au Canada un animal ou un végétal sauvage qu'il saura avoir été pris, détenu, distribué ou acheminé contrairement aux lois d'un pays étranger. Ainsi, elle empêchera quiconque de se soustraire aux poursuites pour infraction aux lois d'un autre pays en matière de protection des espèces sauvages en venant «se cacher» au Canada. Notre pays ne servira pas de refuge aux braconniers et aux contrebandiers étrangers d'animaux ou de végétaux sauvages.

La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages remplacera la Loi sur l'exportation du gibier et le règlement de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation par lequel la Convention sur le commerce international des espèces sauvages menacées d'extinction est mise en oeuvre au Canada. Chacun de ces textes régit l'acheminement international ou interprovincial des espèces sauvages par un régime de licences. Ces régimes de licences doivent et vont être maintenus dans la nouvelle loi. Pour éviter les tracasseries administratives aux importateurs et aux exportateurs, les licences provinciales, territoriales ou étrangères qui respecteront les objectifs de la loi proposée pourront remplacer les licences fédérales par voie de règlement.

Dans le cadre de la nouvelle loi, il faudra une licence fédérale pour importer et acheminer, à l'intérieur du Canada, des animaux ou des végétaux dans les cas où ce sera nécessaire pour empêcher l'introduction d'espèces sauvages pouvant être nuisibles dans la nature. Une liste des espèces visées sera dressée en consultation avec les provinces, les territoires et les intéressés. Elle sera prévue par voie de règlement. Le gouvernement fédéral est constitutionnellement responsable des matières relatives au commerce international et au transport interprovincial, d'où l'obligation des licences fédérales. Toutefois, après entente, la responsabilité administrative de la délivrance de certaines licences sera transférée aux provinces. Les provinces et les territoires détermineront donc quelles espèces sauvages pourront être acheminées chez eux à partir des autres régions du Canada.

Je cite une lettre de l'honorable Bud Wildman, ministres des Richesses naturelles de l'Ontario, lettre dans laquelle il fait part de son appui à, et je cite:

> . . .la révision de la Loi sur l'exportation du gibier et la réglementation reliée à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Les mesures prises par votre gouvernement indiquent que les préoccupations de l'Ontario relatives à la conservation d'espèces animales et végétales sauvages ont été traitées adéquatement dans le projet de loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages [. . .]La conservation et le bien-être des écosystèmes de l'Ontario sont de grandes priorités pour le gouvernement provincial. De ce fait, je vous offre mon entière collaboration pour la préparation de la réglementation appropriée.

À l'échelle nationale, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages tendra à garder les espèces sauvages canadiennes à l'intérieur de nos propres frontières en réglementant l'acheminement d'une province à l'autre ainsi que l'exportation des animaux et des végétaux sauvages. La nouvelle loi interdira le commerce des espèces sauvages assujetties, à divers titres, aux lois provinciales et territoriales en matière de conservation. Si le prélèvement de l'espèce sauvage exige une licence provinciale ou territoriale, la loi proposée en interdira le transport interprovincial jusqu'à l'obtention de la licence. La nouvelle loi interdit aussi le transport interprovincial si le prélèvement dans une province ou un territoire est carrément interdit ou si une personne sait que l'espèce sauvage a été prise, détenue, distribuée ou acheminée contrairement aux lois provinciales ou territoriales.

L'un des principaux articles de la nouvelle loi portera sur la détention d'animaux ou de végétaux dont il sera ou il aura été fait un commerce illégal. Cet article vise également la détention d'espèces menacées d'extinction aux fins de la vente ou de la distribution. Cette disposition est essentielle pour combattre le commerce illégal

des espèces sauvages en général et la commercialisation des espèces menacées d'extinction en particulier.

En interdisant la détention de spécimens d'animaux ou de végétaux sauvages, la loi proposée contribuera fortement à mettre fin au braconnage et au commerce illégal des espèces sauvages. Elle exposera à des poursuites tous les trafiquants de spécimens sauvages, et non seulement les braconniers, les expéditeurs ou les transporteurs.

Par exemple, les destinataires des animaux ou des végétaux sauvages qui sauront que ceux-ci auront été importés ou acheminés illégalement pourront être poursuivis, même s'ils ne se livrent pas spécifiquement à l'importation ou à l'acheminement. Ainsi, la nouvelle loi s'attaquera au marché des trafiquants. Trop souvent, ce sont les trafiquants qui encouragent les autres à commettre des infractions en matière d'importation ou d'acheminement.

Parrallèlement, le commerce légitime des espèces menacées d'extinction devra être protégé. Un règlement sera adopté pour permettre aux jardins zoologiques et à ceux qui élèvent en captivité ou reproduisent artificiellement des espèces en péril de continuer à le faire. On s'assurera ainsi que les avantages accordés par ces importantes activités de conservation aux espèces menacées ne seront pas compromis.

Cette réglementation sera élaborée en étroite collaboration avec nos nombreux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux et, en particulier, avec ceux qui seront directement touchés par la réglementation. Les objectifs de la législation sont appuyés par des organismes tels que l'Association canadienne des jardins zoologiques et des aquariums, la *Avian Preservation Foundation* et le *Pet Industry Joint Advisory Council of Canada*. Ces organismes ont offert leur aide pour la préparation de la réglementation et, l'association des zoos et aquariums désire participer à la mise en oeuvre de la loi en sensibilisant le public, en identifiant les espèces, en gardant temporairement ou en permanence les spécimens vivants retenus ou saisis, et en élaborant des lignes directrices pour l'élevage privé d'espèces menacées.

Le braconnage et la contrebande des animaux et des végétaux sauvages est un commerce lucratif, important et en croissance. A l'échelle nationale, le commerce illégal d'espèces sauvages comme les ours se poursuit pour satisfaire la demande en spécimens vivants ou en produits qui en proviennent. Ainsi que je l'ai mentionné, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages prévoit de nouvelles peines sévères contre les pilleurs du patrimoine sauvage du Canada et du monde.

Les députés ont sûrement entendu parler du principe «pollueur-payeur» appliqué aux questions environnementales. Eh bien en visant à éliminer le braconnage et la contrebande, la nouvelle loi applique le principe «braconnier-payeur».

En prévoyant la déclaration de culpabilité par procédure sommaire ou par mise en accusation, la loi permet de donner des sanctions adaptées aux infractions. En vertu de la nouvelle loi, la poursuite a le choix entre la procédure sommaire et la mise en accusation. En cas de mise en accusation, une sanction plus lourde est prévue: jusqu'à 100 000 $ et un emprisonnement maximal de cinq ans, ou l'une de ces peines. Les auteurs d'infractions moins graves encourront, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, une amende maximale de 10 000 $ et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines.

Sous le régime de la loi proposée, une infraction sera jugée grave si elle nuit à la survie d'une espèce, en d'autres termes, si elle touche une espèce menacée d'extinction ou une grande quantité de spécimens d'une espèce, qu'elle soit en voie de disparition ou non. Les infractions qui impliqueront ou auront impliqué une atteinte sévère ou un risque d'atteinte sévère aux écosystèmes canadiens seront également considérées comme graves.

• (1140)

À l'instar de la *Loi sur l'exportation du gibier* qu'elle remplace, la nouvelle loi comprend une disposition sur le cumul des peines, c'est-à-dire qu'un tribunal peut multiplier toute amende infligée par le nombre de spécimens présents dans une cargaison. Cette disposition supprime la nécessité de porter une accusation distincte pour chaque spécimen présent dans une cargaison.

En outre, la nouvelle loi comprend une disposition sur les avantages financiers tirés de l'infraction. Des dispositions semblables sont souvent prévues aujourd'hui dans les lois régissant des entreprises où des activités commerciales illégales peuvent procurer d'importants profits. La grande valeur d'un nombre croissant de spécimens d'espèces animales et végétales sauvages pousse certaines personnes à braconner, à en faire la contrebande et à faire ainsi des profits illégaux. En vertu de la disposition concernant les avantages financiers tirés de l'infraction, les tribunaux pourront infliger une amende supplémentaire lorsque des profits de ce genre auront été réalisés.

Par ailleurs, certaines infractions mineures, comme les violations de divers règlements, pourront être traitées plus efficacement et plus équitablement si l'accusé dispose d'autres options que la comparution en justice. La

nouvelle loi permettra donc aux agents d'application de la loi de prendre des mesures efficaces dans les cas où l'infraction sera relativement mineure. Ainsi, elle prévoit des infractions passibles d'une amende que les accusés qui plaideront coupables pourront payer sans avoir à comparaître en justice.

Lorsqu'un suspect sera déclaré coupable d'une infraction passible d'une amende, tout spécimen saisi relativement à l'infraction présumée sera confisqué. Le gouvernement pourra s'adresser aux tribunaux pour percevoir des amendes ou des droits impayés.

Les sanctions viseront un double but: dissuader les éventuels contrevenants et punir les contrevenants. Les peines sévères prévues par la nouvelle loi ne manqueront pas de décourager ceux qui envisageraient de se livrer au commerce illégal d'espèces menacées d'extinction ou d'importer des espèces interdites ou nuisibles. Des peines sévères pourront être infligées aux auteurs d'actes graves, et les tribunaux pourront quand même s'occuper des infractions mineures de façon appropriée.

L'administration de la nouvelle loi est également importante. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages relèvera d'Environnement Canada, par l'entremise de son Service canadien de la faune. Étant donné que la nouvelle loi régit l'importation, l'exportation et l'acheminement interprovincial d'animaux et de végétaux sauvages, Douanes et Accise et la Gendarmerie royale du Canada, qui sont aussi chargés d'appliquer la Loi sur les douanes, la feront respecter dans ces domaines, tout comme par le passé.

Pour rendre la protection plus efficace, les coordonnateurs de l'application au Service canadien de la faune et les gardes des parcs nationaux d'Environnement Canada seront habilités à faire respecter la loi proposée. Par ailleurs, les espèces sauvages du Canada sont également gérées par les provinces et les territoires de même que par le ministère fédéral des Pêches et Océans. Ainsi, une fois qu'une entente aura été conclue avec leurs organismes respectifs, les agents de conservation provinciaux et territoriaux ainsi que les agents des pêches seront désignés aux fins de l'application. De plus, le programme d'application sera coordonné avec Agriculture Canada pour améliorer la protection des espèces animales et végétales sauvages vivantes.

L'effort conjugué de ce nombre accru d'organismes d'application permettra d'améliorer les inspections et les échanges d'information. L'accélération des enquêtes permettra de faire respecter plus rigoureusement la réglementation environnementale.

Les agents désignés en vertu de la loi auront tous les pouvoirs d'un agent de la paix. Ces pouvoirs, décrits dans le Code criminel, permettent notamment d'obtenir un mandat de perquisition, de procéder à une arrestation et de porter une accusation contre un contrevenant présumé. Par le passé, les agents de conservation ont souvent été fortement limités dans l'exécution de leurs fonctions parce que la loi fédérale ne leur conférait pas les pouvoirs voulus. Désormais, ils auront pleins pouvoirs de protéger les espèces sauvages du Canada.

La conservation de la faune et de la flore sauvages est l'affaire de tous les pays. Au Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux se partagent ces obligations. Les questions liées aux espèces sauvages sont si vastes, le Canada est un pays si grand et les Canadiens ont un intérêt si profond et si généralisé pour la faune ainsi que pour la flore que la mise en oeuvre de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages appelle un véritable partenariat.

C'est à un véritable partenariat qu'aboutira la loi. Sa mise en oeuvre concernera plusieurs organismes, dont cinq fédéraux ainsi que les provinces et les territoires. Ce partenariat est essentiel si nous voulons vraiment décourager le braconnage et le commerce illégal des animaux ou des végétaux sauvages.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais souligner que la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages respecte la Constitution, notamment l'article 35 de la Charte des droits et libertés, qui reconnaît et confirme les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada. La loi proposée ne portera pas atteinte à l'échange traditionnel, par les peuples autochtones, d'artefacts et d'autres articles fabriqués à partir d'animaux et de végétaux.

Elle ne vise pas le prélèvement des espèces sauvages et n'empêche pas le commerce des espèces sauvages légalement chassées ou piégées. Par contre, elle s'appliquera à leur acheminement international et interprovincial illégal. Elle tendra à favoriser la conservation des espèces sauvages canadiennes et étrangères en empêchant le commerce de celles qui auront été braconnées.

Les Canadiens prisent la faune et la flore sauvages qu'ils ont reçus en héritage et qu'ils légueront aux générations à venir. La Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages répond aux craintes croissantes

au sujet de la protection des espèces sauvages du Canada et des autres parties du monde.

La nouvelle loi aura tout ce qu'il faut pour aplanir ces craintes. Grâce à elle, le Canada pourra s'acquitter de ses responsabilités en matière de protection et de conservation de la faune et de la flore sauvages, non seulement chez lui, mais aussi au sein de la communauté mondiale.

En guise de conclusion, j'aimerais vous citer un passage de la publication du Fonds mondial pour la nature, intitulée *Wild Hunters—Predators in Peril*:

> Les Canadiens doivent s'ouvrir à une tendance mondiale qui est grandement passée inaperçue ici au pays: la perte insidieuse de nos plus impressionnantes espèces sauvages. Ailleurs, dans plusieurs cas, le sort des espèces est déjà décidé, en dépit des grands efforts des amants de la nature, parce que ces efforts ont été trop tardifs. Le Canada, toutefois, a encore la chance d'agir autrement en ne répétant pas les erreurs commises ailleurs.

Au Canada, plusieurs autres groupes voient les choses exactement comme vous, monsieur le Président, car le braconnage a été un grave problème dans votre province, en Alberta. La Fédération canadienne de la faune appuie l'adoption rapide du projet de loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages. En janvier 1992, un article du bulletin de la Fédération canadienne de la nature intitulé Le Canada marque des points dans la protection de la faune indiquait que «ce projet de loi très attendu est bien accueilli par les Canadiens qui se préoccupent de la préservation de la faune et par leurs homologues de la communauté internationale». Le 24 novembre 1991, le titre de la chronique *Nature Trail* du *Sunday Star* encourageait les Canadiens à appuyer le projet de loi C–42 s'il se préoccupent des espèces menacées.

Cette mesure «permettra au Canada de garder la tête haute au sein de la communauté internationale». Même le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction a félicité le gouvernement du Canada pour ses efforts visant à renforcer son rôle dans la mise en oeuvre de la convention et espère sincèrement que le projet de loi définitif sera adopté et entrera en vigueur dès que possible.

Comme vous le savez, j'ai pris plus de temps que j'aurais dû le faire normalement pour présenter le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. Je l'ai fait parce que je crois fermement qu'il s'agit d'une mesure importante. De nombreux Canadiens l'attendaient depuis longtemps, comme je l'ai déjà dit. J'espère donc que la Chambre lui accordera toute l'attention voulue, car les Canadiens de partout dans le pays sont impatients de le voir adopter.

M. Cooper: Monsieur le Président, un rappel au Règlement. J'aimerais informer la Chambre qu'au cas où nous terminerions la deuxième lecture de ce projet de loi avant 13 heures, au lieu de passer à un autre projet de loi, nous ferons comme s'il était 13 heures.

Deuxièmement, j'aimerais avoir l'approbation de la Chambre pour amorcer la troisième lecture du projet de loi C–13 après le vote différé sur cette mesure comme tout le monde en a convenu.

M. Caccia: Monsieur le Président, de ce côté de la Chambre, nous sommes prêts à donner au secrétaire parlementaire l'assurance qu'il recherche.

M. Taylor: Monsieur le Président, au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je dois dire que je trouve, moi aussi, la proposition du secrétaire parlementaire tout à fait acceptable.

Le président suppléant (M. Paproski): Il y a donc consentement unanime. Il en est ainsi ordonné.

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'espère que le secrétaire parlementaire, lors de son intervention docte sur cette vaste question, ne se laissera pas entraîner par ses propres paroles dans l'évaluation de ce projet de loi. De ce côte de la Chambre, nous nous réjouissons de ce projet et nous sommes prêts à en accélérer l'adoption une fois que nous en aurons fait une étude soignée. Nous aimerions rappeler le gouvernement et le secrétaire parlementaire à la réalité en ce qui concerne la portée de ce projet de loi. Il me semble que ce projet de loi devrait être intitulé «Loi concernant l'interdiction du commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages» et non pas «Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages». C'est une mesure législative d'ordre commercial qui est certainement nécessaire et qui nous met au diapason de la communauté internationale. Elle fait suite aux engagements que nous avons pris en 1975 lors de la signature de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction. Elle placera le Canada sous un bon éclairage sur la scène internationale.

• (1150)

C'est un projet de loi qui nécessitera qu'à l'étape de l'examen en comité comparaissent des témoins, en particulier des gardes-chasse et des employés du Service canadien de la faune, qui pourraient contribuer grandement à son application. Et n'oublions pas, bien sûr, les gens des Parcs nationaux. Il y a ici, sans aucun doute, une foule de gens à consulter.

Il y a à ce sujet un élément qui peut nous réserver des surprises. Il s'agit en effet de savoir si ce projet de loi permettra de contrôler les importations d'espèces de gibier pour l'élevage. Nous avons vu ce qui est arrivé récemment avec les importations d'orignaux tuberculeux.

Tout le monde sait les problèmes que ça a créé. C'est un aspect du projet de loi auquel le gouvernement devrait faire attention en raison des échappatoires qui pourraient résulter de son application.

Le projet de loi en soi contient, quant à son application, des dispositions extrêmement rigoureuses et souhaitables, qui confèrent au ministre le pouvoir de nommer des agents qui feront office de juges de paix chargés de veiller à l'application de la loi. Nous espérons que le gouvernement libérera à cette fin les fonds nécessaires. Les délits décrits dans le projet de loi sont certes à la mesure des dégâts commis par les braconniers de même que par les importateurs et exportateurs illégaux.

J'en reviens néanmoins à la remarque que j'ai faite plus tôt, à savoir que ce projet de loi est grandement axé sur le commerce ainsi que le contrôle des importations et exportations du Canada de certaines espèces de flore et de faune qui doivent être protégées, mais n'a guère d'incidence sur la conservation et la protection au Canada des espèces de flore et de faune menacées d'extinction.

Cet aspect n'étant pas reflété dans le titre du projet de loi, il doit donc être mis en relief à cette étape. Il doit l'être car il est encore temps, au moment de l'examen du projet de loi en comité, d'inclure certains amendements qui permettront de prévoir certains articles afin de veiller à ce que les générations futures puissent jouir de certaines espèces de flore et de faune qui, à moins qu'on ne fasse quelque chose, sont appelées à disparaître. C'est une question nationale extrêmement importante qui dépasse largement l'aspect commercial sur lequel ce projet de loi met l'accent.

Je me permets, à ce propos, d'attirer votre attention sur le projet de loi d'initiative parlementaire, présenté à ce sujet en mai dernier par le député de Davenport et intitulé «Loi concernant la protection et la réhabilitation des espèces en voie de disparition et des espèces menacées». Il s'agit du projet de loi C–209. Il attend d'être débattu à son tour. Dans ce projet de loi, le député de Davenport s'est efforcé d'énoncer de façon très précise les objectifs qu'il nous faut atteindre si nous voulons protéger les espèces tant végétales qu'animales en voie d'extinction au Canada.

Nous devons recenser, protéger et réhabiliter les espèces animales et végétales qui sont menacées ou en voie de disparition par suite de l'activité humaine.

Nous devons également élaborer et mettre en oeuvre des programmes visant à rétablir les espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition à des niveaux leur permettant de se maintenir. Cela n'a rien d'extravagant ou d'insolite. C'est ce que préconise un certain nombre de partisans de la protection de la nature et d'experts dans le domaine.

C'est ce qui manque, à mon avis, dans le projet de loi C–42, lequel est principalement axé sur le commerce et ce, à juste titre. Je n'ai rien contre cela. Au contraire, nous sommes d'accord qu'il faut s'intéresser à la protection de l'intérêt général sous ce rapport. En même temps, il y manque une vision axée sur la préservation des espèces qui exigent une attention particulière.

J'ajouterai brièvement avant de conclure que les Américains se sont dotés en 1964 d'une loi sur les réserves naturelles, en vertu de laquelle certaines zones peuvent être délimitées et protégées, c'est-à-dire les zones et tout espace servant d'habitat à des espèces en voie de disparition. Il est regrettable que le gouvernement canadien n'ait pas trouvé le temps jusqu'ici de présenter de mesure législative complémentaire prévoyant l'application de dispositions semblables au Canada.

Le secrétaire parlementaire a fait allusion à la stratégie canadienne pour la protection des réserves naturelles, qui est un excellent document. Tout ce qu'on y dit est bien beau, mais il y manque un plan d'action. Ce document ne fournit pas le calendrier nécessaire. Il n'indique pas les zones qu'il faut protéger en priorité. C'est une bonne déclaration de principe, mais il n'y est pas question de plan de mise en oeuvre.

Je voudrais porter aussi énergiquement que possible à l'attention du secrétaire parlementaire que ce projet de loi C–42 ne protégera pas les espéces en voie de disparition qui ne sont pas menacées par le commerce international. Autrement dit, il exclut un secteur assez important.

Nous nous réjouissons de cette initiative parce qu'elle est souhaitable et nécessaire, mais sa portée est trop étroite. Elle exclut trop d'espèces, qu'il s'agisse de la flore ou de la faune.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur un fait qui a déjà été mentionné par le secrétaire parlementaire dans ses remarques finales, à savoir qu'un projet de loi de ce genre sera bien plus efficace et atteindra le but désiré s'il est accompagné et complété par un programme très intensif d'information et d'éducation du public.

Nous avons vraiment besoin de sensibiliser le public, nos jeunes en particulier, qui s'intéressent beaucoup à la flore et à la faune sauvages et, spécialement, aux espèces menacées d'extinction. Autrement dit, nous devons jouer un rôle très important que seuls les gouvernements peuvent remplir au nom du public. C'est une campagne massive menée par divers moyens qui assurera, accélère-

ra et rendra peut-être plus facile le succès du projet de loi C-42.

• (1200)

Cela dit, je voudrais vraiment féliciter le secrétaire parlementaire pour avoir présenté ce projet de loi.

Je l'exhorte à convaincre le ministre que nous avons absolument besoin maintenant d'une mesure auxiliaire qui portera sur la protection des espèces en voie de disparition qui ne sont pas menacées par le commerce international.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-42, mesure législative qu'on attend depuis longtemps, comme le disaient le secrétaire parlementaire et mon collègue de Davenport.

Nous avons grandement besoin d'une telle mesure législative, et sûrement des principes essentiels qu'elle comporte, même si sa portée me semble très limitée. Je crois qu'elle mérite d'être appuyée et adoptée rapidement. Nous devrions la renvoyer au comité législatif qui la retransmettra à la Chambre.

Je tiens à signaler au début de mon intervention une chose que je regrette. Le projet de loi n'aborde pas le problème en fonction des écosystèmes. De toute évidence, il s'agit d'une mesure législative élaborée afin de gérer des situations d'urgence, chose qui devient de plus en plus courante à la Chambre et à d'autres assemblées un peu partout dans le monde, au lieu de concevoir une méthode de gestion axée sur les écosystèmes. Cette méthode a fait l'objet de longues discussions au cours des travaux de la commission Brundtland qui a publié le rapport intitulé *Notre avenir à tous*.

Il faut avant tout parler du titre du projet de loi qui me semble mal choisi et trompeur. De nombreux Canadiens pourraient avoir l'impression que le projet de loi porte essentiellement sur la protection des espèces menacées et de leur habitat. Rien n'est plus faux.

Pour bien protéger les espèces menacées et leur habitat au Canada, il faudrait grandement accroître la portée du projet de loi ou élaborer une mesure législative parallèle.

Le projet de loi devrait plutôt s'intituler «Loi concernant le commerce et le transport d'espèces de faune et de flore sauvages», ou encore «Loi concernant le commerce d'espèces de faune et de flore sauvages». À l'heure actuelle, quelqu'un qui entendrait parler du projet de loi ou qui lirait un article à ce sujet pourrait croire qu'il s'agit d'une mesure législative de grande envergure, puisqu'il porte le titre de «Loi concernant la protection d'espèces de faune et de flore sauvages».

En fait, on pourrait penser qu'il s'agit d'une mesure législative comme celle que les États-Unis ont adoptée en 1973 pour protéger certaines espèces aussi différentes que le poisson-escargot et la chouette tachetée. Malheureusement, il n'en est absolument rien, et je déplore le fait que, dans une certaine mesure, on donne de ce projet de loi l'impression qu'il prévoit de vastes mesures de protection.

En réalité, il fait trois choses. Il interdit le commerce illégal de certaines espèces de faune et de flore sauvages du Canada. Il interdit aussi l'introduction d'espèces désignées comme nuisibles dans certains écosystèmes canadiens et il aide à protéger contre les braconniers et les contrebandiers certaines espèces de faune et de flore sauvages de pays étrangers.

Par conséquent, le projet de loi confère la protection prévue dans la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CCIEM), mais il vise aussi d'autres espèces qui sont protégées ou qui ont besoin de protection dans certains pays. Nous pourrons aider d'autres pays aux prises avec des problèmes chroniques de braconnage, de contrebande et de commerce illégal de certaines espèces animales et végétales.

Il est pour le moins curieux—et il importe de le souligner—que nos propres espèces menacées n'aient jamais été ajoutées à la liste des espèces protégées en vertu de la CCIEM. Après toutes ces années, on finit par se demander à quel point les gouvernements du Canada ont vraiment eu à coeur la protection des espèces ou des espaces menacés.

À l'heure actuelle, environ 1 000 espèces végétales et animales figurent à l'annexe I de la CCIEM, celle qui a le plus de poids. Au total, quelque 48 000 espèces et sous-espèces sont énumérées. Évidemment, ce n'est là qu'une infime fraction des espèces menacées dans le monde entier à l'heure actuelle. On a évalué que, entre 1900 et le milieu du siècle, seulement une espèce importante disparaissait chaque année.

Durant la dernière décennie, la fréquence de leur disparition est passée à environ une espèce à l'heure. Des gens comme Edward Osborne Wilson et d'autres spécialistes de la biodiversité croient que nous pourrions perdre jusqu'à dix espèces à l'heure. Dans une large mesure, cela serait attribuable à la disparition de la couverture végétale de la forêt humide tropicale, à raison d'environ un acre la seconde.

Évidemment, nous ne sommes pas à l'abri de la destruction de ce genre d'espace non plus. Nous perdons un acre de forêt toutes les cinq secondes. Au Canada, au moment même où je parle, un nombre incroyable d'acres de forêt, y compris de nos forêts pluviales, sont en train de disparaître à tout jamais.

Sur les 48 000 espèces et sous-espèces énumérées dans la CCIEM, une bonne partie, et notamment les 15 000 espèces d'orchidée, ne doivent leur présence sur la liste qu'à la valeur phénoménale que représente le commerce illégal de certaines espèces de plante.

À l'heure actuelle, la Loi sur l'exportation du gibier, la mesure législative qui nous permet de traiter de quelques-unes de ces questions, ne porte que sur les animaux morts et la fourrure.

Il n'est pas nécessaire d'être un génie pour voir que c'est insuffisant, compte tenu de tout le trafic qui se fait dans ma province et dans la vôtre, monsieur le Président. Ainsi, le député de Brandon—Souris a évoqué le cas des vésicules biliaires, des pattes et des autres parties des ours noirs qui sont vendues très cher en Orient.

La contrebande et le commerce sur une vaste échelle ne font pas l'objet de mesures de contrôle rigoureuses. Je le répète, cette mesure législative devrait être renvoyée le plus vite possible au comité législatif devant lequel pourront comparaître des experts en la matière, dont des représentants du Fonds mondial pour la nature, de la Fédération canadienne de la nature et d'autres. Ces gens sont parfaitement au courant de l'incidence possible de ce projet de loi à l'échelle tant internationale que nationale.

En 1975, le ministère des Affaires extérieures a adopté des mesures dans le cadre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour nous permettre de nous conformer, pour l'essentiel, à la CCIEM, la convention reconnue dans le monde entier en ce qui concerne le commerce international et les espèces en voie d'extinction. Cependant, depuis lors, la plupart des 112 autres pays signataires ont adopté de bien meilleures dispositions que nous pour faire respecter cette convention.

Le Canada promet depuis 1987 de rédiger une nouvelle loi, et les consultations avec les provinces durent depuis 1982. On discute depuis dix ans avec les provinces et les territoires de la nécessité de se doter de ce genre de loi.

Dans le chapitre du Plan vert de 1990 qui porte sur la faune, il est dit que le «gouvernement songe à l'adoption d'une loi sur la protection des plantes et des animaux sauvages pour limiter le trafic international des espèces menacées», ainsi qu'au renforcement des dispositions sur la protection de la faune et à l'établissement de mesures spéciales en ce sens.

Le projet de loi C-42 a enfin été déposé le 7 novembre 1991, pas moins de quatre ans et demi après que le gouvernement eut annoncé son intention de présenter une telle loi.

On ne peut pas dire que ce projet de loi jouit de beaucoup d'appui au sein du Cabinet ou du gouvernement dans son ensemble. Il en a davantage toutefois chez tous les Canadiens qui se préoccupent des risques d'extinction que font peser d'insouciants trafiquants de par le monde sur les espèces menacées.

Le projet de loi comporte de graves lacunes que le comité législatif devra combler.

D'abord, son titre doit être changé parce qu'il nous induit clairement en erreur. Il ne convient absolument pas qu'un projet de loi soit adopté avec un titre si trompeur. Cela dit, son titre devrait plutôt être: Loi concernant le commerce et le transport ou le commerce et le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages.

À la définition du terme «animal», il faudrait ajouter toutes les espèces canadiennes qui se trouvent maintenant dans la Loi sur l'exportation du gibier. C'est peut-être quelque chose qu'on a oublié de faire au moment de la rédaction de la définition. De même, il faudrait que la définition du terme «plante» comprennent les espèces canadiennes.

Le projet de loi prévoit que le gouverneur en conseil peut prendre des règlements. Cependant, ceux-ci devaient être énoncés maintenant pour que le comité législatif puisse les étudier.

On vient de dire aujourd'hui, à l'occasion du débat sur le projet de loi C-13, qu'il était inacceptable qu'on en accélère l'étude sans que les députés aient eu le temps d'examiner les 15 articles de son règlement d'application. Il en va de même du projet de loi C-42. Le gouvernement a eu dix ans pour consulter les provinces et les territoires et quatre ans et demi pour rédiger le projet de loi; il a donc eu amplement le temps de rédiger les règlements et de les communiquer au comité législatif pour que celui-ci puisse au moins en prendre connaissance.

À l'automne 1990, on dénombrait 195 espèces en voie d'extinction au Canada, selon une liste préparée par le CSEAMC, le Comité sur la situation des espèces animales menacées au Canada. Il faut immédiatement présenter un projet de loi en conséquence, afin de protéger les plantes et les animaux menacés de disparition, ainsi que l'espace qu'ils occupent, évidemment. Mieux encore, la définition et toutes les dispositions de ce projet de loi devraient être amendées de façon à donner au gouvernement fédéral, en vertu de la Constitution, un pouvoir réel sur le chapitre de la conservation de la faune.

• (1210)

Or, fait intéressant à souligner, le gouvernement actuel est prêt à transférer ce pouvoir aux provinces selon les dernières propositions constitutionnelles, même si le Comité permanent de l'environnement a clairement laissé savoir qu'un tel geste serait extrêmement imprudent de la part du gouvernement, puisqu'il est établi que ce pouvoir est de compétence fédérale.

Nous savons tous que le poisson nage d'une province ou d'un territoire à l'autre, que les oiseaux migrateurs franchissent les frontières provinciales et territoriales et qu'il est indispensable que le gouvernement fédéral assume le rôle qui lui revient dans ce domaine. Parmi les dispositions de ce projet de loi, on devrait inscrire les trois éléments fondamentaux du pouvoir fédéral, à savoir, assurer la paix, l'ordre et l'efficacité du gouvernement. Ce pouvoir devrait être invoqué plus souvent pour éviter les poursuites en cour. De la même manière, le Code criminel et les règles commerciales devraient être appliqués plus sévèrement. Je reviendrai là-dessus dans un moment.

On devrait profiter de l'occasion pour adopter un projet de loi sur la diversité biologique, qui garantirait qu'on cherchera activement à protéger cette diversité, parallèlement au projet de loi sur les espèces menacées. Ce projet de loi devrait préciser clairement que, lorsque des populations ou des habitats limités sont menacés par une activité quelconque, des mesures seront prises pour protéger cet écosystème.

Comme l'a fait remarquer le député de Davenport hier, au cours du débat sur le projet de loi C-13, si le gouvernement croit vraiment dans le développement durable à l'instar de la majorité des Canadiens, il devrait employer dans le projet de loi C-42 la formulation proposée à l'égard du développement durable.

Pour diverses raisons, le Canada a déjà perdu un certain nombre d'espèces, et beaucoup d'autres sont menacées. Beaucoup de Canadiens ont été induits en erreur par le titre de ce projet de loi et croient à tort qu'il s'agit d'une mesure similaire à la loi américaine qui protège le poisson-escargot ou la chouette tachetée.

La loi américaine, qui est intitulée *Endangered Species Act*—comme tout enfant d'école le sait aux États-Unis—et qui a été adoptée par le Congrès en 1973, soit il y a maintenant 20 ans, s'est révélée très utile quoique que son financement ait été bloqué par des présidents aussi notoirement anti-environnement que Bush et Reagan, mais ce n'est encore là qu'une mesure limitée, car elle vise presque entièrement la gestion de crises plutôt que la protection d'écosystèmes.

Il faut protéger les écosystèmes et non pas seulement les espèces. Voilà pourquoi les campagnes menées par bien des groupes sont fondées sur la notion d'espèce menacée. Autrement, monsieur le Président, on crée des ghettos d'espèces ou des zoos sans clôtures où un petit nombre d'espèces menacées mènent une existence précaire.

La diversité biologique est manifestement préférable, car on doit prévoir et empêcher l'extinction d'espèces, et c'est là l'une des rares choses que les assemblées législatives peuvent faire, en agissant de façon préventive au lieu de se contenter de réagir après coup, ce qui, malheureusement, ne donne pas de très bons résultats.

Il va falloir apporter un amendement corrélatif à l'article 13. Je suis plutôt surpris qu'il n'ait pas déjà été présenté. Cet article prévoit des perquisitions et des saisies sans mandat. Je tiens à dire que c'est l'une des rares mesures législatives pouvant exiger vraiment un pouvoir de ce genre.

Je peux penser à un certain nombre de situations dans lesquelles un agent faisant enquête sur des trafiquants de plantes et d'animaux menacés d'extinction pourrait être forcé d'avoir recours à ce pouvoir. Cependant, ce pouvoir peut facilement donner lieu à des abus.

Dans toute la législation canadienne, on ne le retrouve que dans l'ancienne loi sur les armes à feu de 1978, le fameux C-51.

Je connais personnellement des cas où des agents ont abusé des dispositions sur les perquisitions et les saisies sans mandat.

Une des façons les plus sûres d'éviter que certains n'abusent de ce pouvoir consiste à exiger la présentation annuelle au Parlement d'un rapport donnant tous les détails pertinents sur toute affaire où on a eu recours à ces dispositions. Je sais qu'on doit soumettre un rapport aux tribunaux, mais cela s'est révélé tout à fait inefficace dans le passé. On n'assure pas toujours le suivi voulu; tout dépend du juge et de toutes sortes d'autres facteurs. J'estime qu'il faudrait ajouter un alinéa 13*a*), un paragraphe ou peut-être un tout nouvel article pour exiger l'établissement d'un rapport précis sur des perquisitions et des saisies sans mandat.

Dans l'article portant sur les infractions et les peines, je trouve stupéfiant que les amendes qu'on propose soient si peu différentes de celles qu'imposent d'autres ministères et d'autres pays.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, la peine prévue est une amende de 10 000 $ et un emprisonnement maximal de six mois. Par contre, aux États-Unis, une personne qui commet une infraction identique est passible d'une amende de 100 000 $ et d'un emprisonnement maximal de 12 mois. S'il s'agit d'une société mêlée à des activités illicites dans lesquelles elle utilise des plantes ou des animaux, l'amende s'élève à 200 000 $.

Sur déclaration de culpabilité par mise en accusation, nous constatons la même divergence dans le projet de loi: 100 000 $ et un emprisonnement de cinq ans. Aux États-Unis, l'amende s'élève à 250 000 $ pour une personne ou à 500 000 $ pour une société et la peine d'emprisonnement est de cinq ans.

Le ministère, le ministre ou le gouvernement soutiendra peut-être qu'il y a cumul des peines. Si quelqu'un possède une grande quantité d'animaux ou de parties d'animaux, un grand nombre de furets à pieds noirs ou d'autres espèces, l'amende viserait successivement chacun d'eux. Mais le fait est que, dans la plupart des cas, ce moyen n'est pas efficace, car les tribunaux imposent rarement une amende consécutive de ce genre.

Même dans notre Loi sur les parcs nationaux que la Chambre a récemment modifiée en ce qui a trait au braconnage d'espèces menacées, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, la peine prévue est une amende de 150 000 $ et, sur déclaration de culpabilité par mise en accusation, l'amende est de 150 000 $ et l'emprisonnement, de six mois. C'est très clair. Même dans la Loi sur les pêches, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, la peine prévue est une amende de 100 000 $ et, sur déclaration de culpabilité par mise en accusation, il y a une amende de 500 000 $ et deux ans d'emprisonnement. Même en Alberta, où le braconnage est devenu un grave problème, l'amende est fixée à 100 000 $.

Cet article du projet de loi C-42 doit être modifié. L'amende pour les particuliers devrait être fixée à 100 000 $ et à 250 000 $ ou plus sur mise en accusation, et il faudrait ajouter un nouvel article pour les sociétés, parce que le trafic d'espèces animales et végétales est en augmentation. C'est devenu un problème bien plus grave, et ce sont souvent des sociétés qui sont en cause, car pour faire un trafic efficace d'espèces animales ou végétales de valeur, il faut une bonne structure administrative et c'est pour cela que, à mon avis, nous devrions fixer une amende d'au moins 200 000 $ pour les sociétés, de façon à ne pas devenir un point d'entrée pour ces espèces.

Cela a été dit par le secrétaire parlementaire lui-même. Il disait que le Canada pourrait être utilisé comme plaque tournante pour le trafic. Naturellement, c'est ce qui se produit actuellement, car nous n'avons pratiquement pas de lois dans ce domaine. Il n'y a pratiquement rien en dehors de la mesure des Affaires extérieures de 1975 et de la Loi sur l'exportation du gibier.

La question des amendes est très importante, car les trafiquants regardent vers l'Amérique du Nord où il y a un immense marché, parce que, pour des raisons diverses, les gens aiment avoir ce qui est rare. Il est donc très important que nous n'ayons pas des amendes de 100 000 $ ou 200 000 $ dans la grande république au Sud de notre frontière et des amendes de seulement 10 000 $ au Canada.

Si vous être trafiquant, monsieur le Président—je ne sous-entends pas que vous l'êtes—,dans quel pays allez-vous chercher à amener votre marchandise? Celui avec une amende de 10 000 $ ou celui avec une amende de 200 000 $? Je dis qu'en bon trafiquant, vous choisiriez le Canada comme point d'entrée de vos marchandises. Je ne pense pas que nous devrions permettre cela. Au train où disparaissent les espèces, le temps presse terriblement comme je le disais tout à l'heure. Naguère, nous perdions une espèce par année. Plus tard, ce fut une espèce toutes les heures. Nous en sommes maintenant à dix par heure au bas mot.

Nous avons certainement besoin de lois pour gérer les situations d'urgence, mais veillons au moins à ce qu'elles soient efficaces. Essayons d'élargir ce projet de loi pour qu'il s'applique également au secteur riverain et qu'il réponde aussi de façon efficace aux préoccupations exprimées par les Canadiens en protégeant les espèces en voie d'extinction dans notre pays.

Enfin, il faudrait inclure dans le projet de loi un article se rapportant aux sociétés dans lequel on prévoirait une peine de 200 000 $ au moins d'amende et de six mois d'emprisonnement ou, en cas de déclaration de culpabilité par mise en accusation, de 500 000 $ d'amende et de cinq ans d'emprisonnement. Cette disposition serait en harmonie avec les dispositions contenues dans les autres lois canadiennes et américaines en vigueur. Le problème ressemble à celui du trafic de la drogue. Il y a beaucoup d'argent à faire à capturer des serpents, des insectes, des singes et des perroquets, ainsi qu'à s'emparer d'orchidées et quoi encore, dans le monde entier. Notre pays et les États-Unis comptent parmi les principaux marchés.

• (1220)

Si nous voulons des mesures législatives qui fonctionnent bien, remettons-nous en sans plus tarder au comité législatif. Nous allons avoir besoin d'autres fonds également. Je remarque qu'on a prévu 12,3 millions de dollars dans le Plan vert, mais cela ne vaut que pour 29 nouvelles années-personnes au cours des six prochaines années. Je

ne pense pas que le fait d'ajouter 29 hommes et femmes au cours des six prochaines années suffira pour accomplir tout le travail. Nous allons devoir faire plus dans ce secteur aussi.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, après avoir écouté les observations de mon collègue de Davenport, je voudrais simplement dire quelques mots sur ce projet de loi.

Le projet de loi dont nous sommes saisis concerne la protection d'espèces de faune et de flore sauvages et deviendra, après son adoption, la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages.

C'est très bien. Quand le titre d'une loi traduit tout à fait ce qu'elle contient, on a affaire à une excellente mesure législative, mais ce n'est pas le cas. Cette mesure ne tient pas compte de ce qu'on pourrait penser y être inclus en lisant son titre, comme le député de Davenport l'a fait remarquer.

De quoi y est-il question? Cette mesure traite de toutes les plantes et de tous les animaux figurant à l'annexe de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, signée le 3 mars 1973 à Washington (D.C.).

La mesure législative ne vise pas toutes les espèces menacées d'extinction. Elle protège seulement les espèces menacées d'extinction qui figurent à l'annexe de la convention. En d'autres termes, elle autoriserait un agent à faire des perquisitions sans mandat en vertu de l'article 487 du Code criminel, uniquement s'il soupçonne que la maison, le camion ou l'auto, recèle un individu d'une espèce menacée d'extinction, mais seulement si cette espèce figure à l'annexe de la convention.

Trois espèces de phoques figurent sur la liste fournie à l'annexe III de la convention. Or, la martre des pins n'y figure pas. Pourtant, c'est une espèce menacée d'extinction dans la province de Terre-Neuve. Si des parties de phoques des trois espèces énumérées à l'annexe III de la convention se trouvent sur une propriété privée, alors le projet de loi donne à l'agent le pouvoir d'intervenir, mais si des animaux d'une espèce menacée au Canada se trouvent en possession de quelqu'un, alors le projet de loi ne donne pas ce même pouvoir à l'agent.

Comme le député de Davenport l'a fait remarquer, la mesure législative donne au gouvernement du Canada des moyens supplémentaires. Le gouvernement peut protéger les espèces menacées. Les animaux sont énumérés sous la rubrique «Faune» de la convention. Le gouvernement aura dorénavant la possibilité de faire ce que le Service canadien de la faune réclame depuis des années. Si le gouvernement le juge utile, il lui suffit de soumettre à la Chambre le projet de loi C-209, inscrit au nom du député de Davenport, et de l'intégrer au projet de loi à l'étude maintenant. Il aurait alors une mesure législative complète aux yeux de l'observateur objectif, ce qui répondrait mieux aux désirs exprimés par le Service canadien de la faune que la mesure législative à l'étude qui reste partielle et apparaît plutôt limitée.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Je serai bref, monsieur le Président. J'aimerais moi aussi manifester mon appui à l'égard de ce projet de loi et féliciter le député de Davenport pour l'excellent travail qu'il a fait à ce sujet.

Permettez-moi de citer le numéro de septembre 1989 du magazine *Scientific American* intitulé «Managing the Planet Earth». Ce numéro renferme un article sur les dangers qui menacent la diversité biologique. En lisant cet article il y a quelques mois, j'ai été frappé par un paragraphe qui se rapporte directement au projet de loi que nous étudions aujourd'hui et qui dit ce qui suit:

> Les plantes sauvages et les espèces animales constituent aussi de vastes réservoirs de produits susceptibles d'être utiles, comme des fibres et des substituts du pétrole. Le babassu de la famille des palmiers n'est qu'un exemple.

Plus loin dans l'article, on décrit cet arbre, puis on dit:

> La pervenche de Madagascar est un autre exemple frappant.

Les gens se demandent parfois pourquoi nous sommes si fermes dans notre lutte pour la préservation de ces plantes sauvages. On ajoute:

> . . .la pervenche de Madagascar, aussi nommée *Catharanthus roseus*, est une toute petite plante originaire de Madagascar. Elle produit deux alcaloïdes, la vinblastine et la vincristine, qui sont extrêmement efficaces contre la maladie de Hodgkin et la leucémie lymphocytaire aiguë. Les revenus découlant de ces deux substances s'élèvent à plus de 100 millions de dollars par année.

L'article continue dans la même veine. Il y a aussi Thomas Eisner de l'université Cornell qui a suggéré qu'en plus de compiler des inventaires biologiques, on devrait:

> . . .établir des programmes pour promouvoir la prospection chimique partout au monde afin de trouver de nouveaux produits. Le National Cancer Institute des État-Unis a justement commencé une telle opération. Le Département de produits naturels de cet institut analyse à l'heure actuelle quelque 10 000 substances par année dans l'espoir de trouver des agents qui détruiraient les cellules cancéreuses et le virus du SIDA.

Lorsque nous étudions des projets de loi dans cette Chambre, les gens de l'extérieur se demandent parfois ce que nous faisons ici à passer tout notre temps à parler de conservation de la faune et de la flore sauvage, etc. En fait, lorsque nous parlons de sauvegarder ces éléments, nous parlons aussi de protéger l'espèce humaine. Par conséquent, dans nos observations préalables au renvoi de ce projet de loi au comité, nous devrions indiquer à quel point ce projet concerne aussi notre santé dans la vie quotidienne.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif C.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 30.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

M. NORM GARDNER

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Madame la Présidente, vendredi soir dernier, un homme masqué a fait irruption dans la boulangerie Steeles à North York pour exiger le contenu de la caisse.

Furieux devant le maigre contenu de la caisse, il a empoigné la commis, une femme de 70 ans. Le conseiller municipal Norm Gardner, à qui appartient cette boulangerie de famille, travaillait dans l'arrière-boutique lorsqu'il a entendu les cris.

En tant que vice-président de la Commission des services de police de l'agglomération de Toronto, M. Gardner a un permis spécial à vie de port d'armes octroyé

Article 31 du Règlement

il y a cinq ans par la Sûreté provinciale de l'Ontario. C'est une protection qui lui a été accordée parce que sa vie a été menacée.

M. Gardner a tiré son pistolet et s'est précipité dans le magasin où il a vu la vieille femme de 70 ans tituber, la main sur la poitrine. Le voleur masqué a lancé le tiroir de la caisse vers M. Gardner et s'est mis à courir vers lui en criant: «Allez-y, tirez.»

Pour protéger ses employés et sa propre personne, M. Gardner a dû tirer un coup de feu qui a atteint l'homme à la jambe. L'auteur de cette tentative de vol s'est enfui, mais a été arrêté peu après.

Je connais Norm Gardner qui est un de mes électeurs depuis plus de quinze ans. C'est un Canadien exceptionnel. Il a agi d'une manière très réfléchie vendredi dernier.

* * *

LES RÉFUGIÉS VIETNAMIENS

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, le monde est bien informé sur le sort des réfugiés vietnamiens à Hong Kong.

Ils sont prisonniers dans un camp de réfugiés où les conditions de vie sont horribles. Ils sont prisonniers d'un accord intitulé plan d'action général que de nombreux pays dont le Canada ont signé et qui prévoit le retour des Vietnamiens au Viêt-nam. Pour de nombreuses familles, c'est impensable et pire qu'une condamnation à mort.

La famille de Luong Nguyen, dont le frère Dai Duc vit dans ma circonscription, est de ce nombre.

Luong Nguyen et sa famille sont arrivés à Hong Kong avant la conclusion de cet accord et leur parrainage en vue de leur immigration à Winnipeg avait été approuvé avant la signature de l'accord.

Comme l'a dit David Matas, avocat spécialisé en immigration, c'est de la cruauté gratuite d'appliquer l'accord à ces gens après leur arrivée à Hong Kong. En outre, continue M^{e} Matas, ils ont été induits en erreur par les lois canadiennes qui leur ont laissé croire qu'ils pourraient être parrainés; les parrains ont été également trompés puisqu'on leur a laissé entendre qu'un parrainage serait possible.

Je ne demande qu'une chose au gouvernement, qu'il aide ces gens.

Article 31 du Règlement

LA MÉDAILLE CANADIENNE AUX VOLONTAIRES DE LA GUERRE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Madame la Présidente, hier la députée de Sudbury s'est plainte au sujet de la remise de la médaille canadienne aux volontaires de la guerre de Corée.

Elle s'est plainte que les anciens combattants de Corée qui habitent Sudbury ont reçu cette médaille, mais qu'il n'y a eu aucune cérémonie pour marquer l'occasion. Ma question est la suivante: Pourquoi n'a-t-elle pas organisé elle-même une cérémonie?

Nous savons tous que c'est le conseil donné à tous les députés par le ministre des Anciens combattants. Il nous a exhortés dans une lettre à collaborer avec les associations d'anciens combattants pour organiser des cérémonies de remise des médailles.

C'est ce qui a été fait dans un certain nombre de localités. Il y a eu par exemple une cérémonie merveilleuse à Sainte Catharines où cinq députés, y compris un libéral, ont collaboré pour organiser une cérémonie sensationnelle.

J'ai une proposition à faire à la députée de Sudbury. Si elle est à Ottawa samedi, elle devrait venir à 14 heures, à la pièce 200, à l'édifice de l'Ouest. Le ministre des Anciens combattants y sera pour remettre des médailles à environ 100 membres de l'Association canadienne des vétérans de la Corée. En outre, le ministre a fait savoir qu'il est disposé à assister à des cérémonies de remise de médailles n'importe où et à n'importe quel moment, si son programme le lui permet.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, aujourd'hui, tous les regards dans le monde entier sont fixés sur l'Afrique du Sud où, en dépit de certaines craintes, toutes les personnes ayant le droit de prendre part au référendum sur l'avenir politique du pays vont en changer l'orientation.

C'est en grande partie grâce au président F.W. De Klerk, que les habitants de l'Afrique du Sud en sont aujourd'hui à ce tournant de leur histoire. Son appel en faveur d'un référendum est courageux et montre à quel point il est convaincu que les Sud-Africains sont prêts à s'engager dans la voie de la démocratie et de l'égalité des droits sans distinction de race, de religion ou de couleur —chose que nous tenons pour acquise au Canada.

Le monde ne peut que rester attentif et attendre en espérant que les électeurs, nombreux à cette heure à participer au scrutin, ne se retourneront pas avec nostalgie sur l'époque où l'oppression était permise, et que —comme les peuples des États baltes, de l'Ukraine, de la Pologne et d'autres nations l'ont fait récemment— feront courageusement ce pas en avant pour reprendre leur place au sein de la famille des nations démocratiques.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, plus tard dans le courant de la journée, des femmes de Prince George vont se rassembler devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique pour protester contre la protection insuffisante que l'appareil judiciaire offre aux femmes.

En effet, la Cour suprême de cette province vient de condamner à 18 mois de liberté surveillée un homme de Prince George qui était accusé d'avoir agressé sexuellement son ex-conjointe de fait. C'était sa troisième condamnation pour ce motif.

La semaine dernière, un homme accusé d'avoir attaqué une femme au moyen d'un tuyau de métal, lui infligeant coupures et contusions à la tête ainsi qu'aux épaules et lui faisant perdre un bout de doigt, a plaidé coupable et s'est vu condamner à 90 jours de prison, peine qu'il pourra purger pendant les fins de semaine.

Je soulève cette question aujourd'hui pour prier la ministre de la Justice d'appuyer notre collègue la députée de New Westminster—Burnaby qui réclame que les juges de tous les niveaux soient obligés de suivre un cours de sensibilisation pour qu'ils prennent conscience de ces problèmes.

C'en est assez de la violence faite aux femmes.

* * *

[*Français*]

LE MOUVEMENT DESJARDINS

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Madame la Présidente, j'aimerais rendre hommage au Mouvement Desjardins qui se lancera cette année dans le capital de risque, pour susciter un développement régional et la création d'emplois. Investissement Desjardins mettra sur pied des sociétés régionales d'investissement dans les dix régions du Québec, en collaboration avec la Caisse de dépôt et de placement du Québec, le Fonds de solidarité du Québec, le Fonds de solidarité FTQ et d'autres partenaires. C'est une excellente nouvelle pour les régions du Québec. M. Claude Béland, président, a déclaré que le Québec ne manque pas de capital de risque, mais de bons projets d'investissements.

Au nom de l'Abitibi-Témiscamingue, je tiens à remercier le Mouvement Desjardins.

[*Traduction*]

LA SAINT-PATRICK

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, c'est aujourd'hui la Saint-Patrick. C'est l'anniversaire de la mort de saint Patrick et le jour où les Irlandais, et ceux qui aimeraient l'être, célèbrent le fait irlandais.

Bien que les historiens ne savent pas au juste où est né exactement saint Patrick, un fait est certain, c'est qu'il était Italien. Certains députés diront: «Le voilà lancé encore une fois. Il a dû baiser l'équivalent italien de la pierre du château de Blarney.»

Madame la Présidente, j'ai vérifié les faits, et l'histoire rapporte que saint Patrick était le fils de Calpurnius, un dignitaire romain en Grande-Bretagne. Il est né vers 389 et est mort vers 461 après J.-C. L'histoire nous apprend qu'il a été enlevé par des pirates à l'âge de 16 ans et amené dans l'Irlande païenne. C'est là qu'il a fait la connaissance de son ami de toujours, Shamus O'Nunziata, qui l'a accompagné à Rome en l'an 432 quand saint Patrick est devenu évêque.

Le reste est évidemment bien connu. O'Nunziata est resté à Rome où il a laissé tomber le O de son nom, et saint Patrick est rentré en Irlande. Vous êtes-vous déjà demandé comment il se fait que les drapeaux italien et irlandais sont presque identiques? Ou comment il se fait que les Alfa Romeo arborent un trèfle sur leur emblème? À la Saint-Patrick tout le monde a du sang irlandais.

* * *

LA MARINE MARCHANDE CANADIENNE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Madame la Présidente, j'attire de nouveau l'attention de la Chambre sur la nécessité d'accorder aux membres de la marine marchande canadienne ayant servi en haute mer pendant la Seconde Guerre mondiale tous les avantages auxquels ont droit les anciens combattants.

Mon oncle, le regretté capitaine Ernest Shatford, était l'un de ces hommes. De 1939 à 1945, il a traversé l'océan Atlantique à maintes reprises, pour se rendre de la Nouvelle-Écosse en Europe, ou encore de Terre-Neuve aux Antilles. Pendant six ans, il a risqué sa vie pour le Canada et les Canadiens. Pourtant, au moment de son décès il y a deux ans cette semaine, il n'avait jamais eu accès aux soins à long terme dispensés dans les hôpitaux d'anciens combattants.

Article 31 du Règlement

Les membres de la marine marchande canadienne devraient être admissibles à tous les avantages offerts aux anciens combattants, y compris ceux offerts dans le cadre du Programme d'autonomie des anciens combattants.

Nous devrions également avoir un livre du Souvenir où figureraient tous les noms des membres de la marine marchande canadienne qui ont donné leur vie pour le Canada.

Le ministre des Anciens combattants devrait user de son influence et encourager, au nom du gouvernement du Canada, la construction d'un monument digne de la mémoire des marins marchands du Canada.

Le gouvernement ne devrait pas se contenter d'accepter ces suggestions; il devrait les appliquer.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU REGRETTÉ ROGER LEMELIN

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame la Présidente, Roger Lemelin n'est plus. Il a su peut-être mieux que tout autre peindre une chronique sociale de notre histoire. Il était donc tout naturel que le peuple se soit reconnu dans ses livres et ses téléromans.

• (1410)

Homme de lettres, il a raflé tous les honneurs et fut le premier écrivain de l'extérieur de l'Hexagone à siéger sur le jury du Prix Goncourt.

Homme d'action, il a durant 10 ans dirigé avec compétence le plus grand quotidien français d'Amérique.

Roger Lemelin fut aussi un grand patriote. Dans son dernier éditorial publié dans *La Presse*, en 1981, l'auteur des *Plouffe* écrivait que, dans ses prises de positions, et je cite: «J'ai toujours souhaité un Canada plus fort, plus uni, où un Québec français pouvait, par sa superbe différence, jouir des richesses de l'immense territoire canadien, tout en renforçant son identité culturelle de jeune nation.»

Et devant les membres de la Presse Canadienne, à Toronto, il déclarait le 2 mai 1979, et je cite: «Il ne m'est jamais venu à l'esprit de ne plus être français et, toute ma vie, je me suis battu pour la culture française. Je suis heureux d'être Canadien français.»

En mon nom et au nom de mon parti, et j'en suis certain, de tous les députés de cette Chambre, je voudrais exprimer à madame et à toute sa famille l'expression de notre admiration et de nos condoléances très émues.

[*Traduction*]

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, la société UCO Petroleum a annoncé aujourd'hui son intention d'ouvrir en Ontario 19 points de vente où l'on pourra se procurer du carburol, carburant de substitution à l'essence sans danger pour l'environnement.

Le carburol est un mélange de 10 p. 100 d'éthanol et de 90 p. 100 d'essence. Il a un indice d'octane plus élevé pour les moteurs d'automobiles et produit moins d'émissions à l'origine de phénomènes comme les pluies acides et l'effet de serre.

Je félicite la société UCO Petroleum et le ministre des Finances de cette initiative. L'annonce faite aujourd'hui est une conséquence directe de la suppression de la taxe d'accise fédérale sur l'éthanol et le méthanol contenus dans les carburants mixtes, mesure annoncée dans le dernier budget fédéral.

La société UCO Petroleum et le gouvernement font preuve de leadership sur les plans environnemental, économique et agricole. Je suis certain que tous les députés se réjouiront de cette initiative touchant le carburol, le carburant de l'avenir au Canada, et qu'ils l'appuieront.

* * *

LA BANQUE DE COMMERCE

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Madame la Présidente, 22 femmes de Powell River, en Colombie-Britannique, sont en grève à la Banque de Commerce. Or, la Banque de Commerce continue d'ouvrir sa succursale de Powell River à chaque jour en faisant appel à des briseurs de grève de l'île de Vancouver.

Cette situation est foncièrement injuste. La banque n'est pas tenue de négocier de bonne foi avec ces personnes. En fait, elle veut plutôt les écraser afin que ces femmes servent d'exemple aux autres employés qui seraient tentés de se mettre en grève.

En conséquence, les syndicats de la Colombie-Britannique ont l'intention de décréter un boycottage à l'échelle de la province contre la Banque de Commerce afin de sensibiliser toute la population au sort de ces femmes.

Cette situation ne devrait tout simplement pas exister. Le ministre du Travail devrait se servir de ses bons offices pour essayer de ramener les deux parties à la table des négociations afin de trouver une solution, plutôt que de laisser persister le harcèlement et l'exploitation continus de ces femmes par une institution dont l'actif s'élève à plusieurs dizaines de milliards de dollars, et qui réalise des profits annuels énormes. . .

Mme le vice-président: Le député de Calgary-Sud-Ouest a la parole.

* * *

LES NOMINATIONS À LA MAGISTRATURE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Madame la Présidente, la semaine dernière, trois nominations historiques à la magistrature ont été annoncées, et il s'agissait de femmes dans les trois cas. Le nombre de femmes qui occupent des postes dans l'appareil judiciaire fédéral a augmenté constamment, passant de 37, en 1984, à 100, en 1992.

Le 12 mars, M^me^ Catherine Anne Fraser, juge, a été promue au rang de juge en chef de l'Alberta et de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest, une première pour une femme.

Les juges Karen M. Weiler et Rosalie S. Abella ont toutes deux été nommées à la Cour d'appel de l'Ontario. M^me^ Abella est la centième femme faisant actuellement partie du personnel judiciaire au Canada. Je leur offre mes félicitations à toutes les trois.

Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, il y a eu une augmentation de 100 p. 100 du nombre de femmes nommées à des postes de décision, que ce soit dans des offices, des conseils ou des commissions.

* * *

LES JOURNAUX COMMUNAUTAIRES

M. Rod Murphy (Churchill): Je tiens à prendre ici la défense des journaux communautaires du Canada.

Le gouvernement devait annoncer dans le budget qu'il affecterait des fonds afin de s'assurer que les journaux n'aient pas à absorber toute l'augmentation du tarif postal en une seule année. Au lieu de cela, il a annoncé que cette hausse de tarif serait absorbée sur deux ans. Beaucoup de journaux ont considérablement haussé les frais d'abonnement de leurs abonnés postaux. Beaucoup risquent de disparaître à cause de la politique gouvernementale.

Encore une fois, j'invite le gouvernement à s'assurer que les journaux communautaires seront en mesure de survivre à ces hausses et qu'ils auront les moyens d'atteindre tous les Canadiens.

[*Français*]

LA FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a déclaré hier être fatiguée de jouer les derniers violons et de récolter des miettes dans le dossier constitutionnel et linguistique. Eux qui représentent un million de personnes partout au Canada ont été traités comme des moins que rien, disent ses représentants.

Insatisfaits de la performance du Secrétariat d'État et du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, eux-mêmes minoritaires dans leur province, la Fédération exige maintenant une rencontre avec le premier ministre qui n'a jamais daigné les rencontrer depuis son élection en 1984. Attaqués dans leur survie par les coupures budgétaires, humiliés par le refus de reconnaître leur participation à part entière aux délibérations constitutionnelles, la Fédération est d'avis que la dualité linguistique n'a pas beaucoup de place dans l'agenda du gouvernement actuel.

Madame la Présidente, j'invite le premier ministre à prendre ses responsabilités et à rencontrer, dans les plus brefs délais, les représentants des groupes minoritaires de langues officielles, et ça presse!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES ENFANTS VICTIME DE LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, vu que les Français et les Irlandais ont bien des choses en commun, je suis persuadée que le président ne m'en voudra pas si je souhaite un «top o' the morning» au premier ministre qui est Irlandais de naissance comme moi, M. O'Nunziata, M^me^ O'Clancy et d'autres qui sont Irlandais de naissance ou qui voudraient l'être.

Cela étant dit, je veux poser une question au premier ministre. Elle a trait à la tragédie que vivent les 700 000 enfants qui, chaque année, se nourrissent dans les banques d'alimentation.

Au cours de leurs sept ans et demi de pouvoir, le premier ministre et ses collègues ont poursuivi des politiques économiques et sociales qui ont eu pour résultat d'amener, chaque année, deux millions de Canadiens à faire la queue aux banques d'alimentation. Personne, pas même au sein du Parti conservateur, n'a souhaité pareille tragédie.

Pour notre part, nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi le premier ministre persiste à appliquer les politiques économiques et sociales qui sont la cause de cette tragédie.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi il s'entête à prendre des mesures qui ont eu pour résultat de forcer des enfants à faire la queue aux banques d'alimentation?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai signifié aux députés de la Chambre hier qu'aucun des membres de cette Chambre n'éprouve aucune satisfaction de voir la situation devant laquelle nous sommes aujourd'hui.

Cependant, je pense que nous devons gérer les réalités auxquelles nous faisons face et c'est tellement vrai, que le gouvernement, dans son ensemble, alloue chaque année à peu près 15 milliards de dollars directement ou indirectement à la question des enfants.

Ce qui est encore plus vrai, c'est que dans le Budget, nous avons spécifiquement visé cette clientèle lorsque nous avons décidé d'ajouter un montant de 2 milliards de dollars sur cinq ans pour permettre de donner aux gens à revenu minimum la possibilité de soulager la situation et de leur permettre, éventuellement, d'améliorer cette situation.

J'ai dit également que très bientôt, j'aurais l'occasion d'annoncer un ensemble de mesures qui permettraient également de s'attaquer aux jeunes qui sont dans une situation particulière, dits les enfants vulnérables.

Je pense, madame la Présidente, que c'est un ensemble de mesures—et je suis d'accord avec la députée—qui, demain matin, ne permettront pas de régler tous les problèmes, mais le gouvernement actuel a la préoccupation de s'adresser à ces problèmes en tenant compte de ses capacités de payer, madame la Présidente.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Malheureusement, madame la Présidente, cela vient du même minis-

tre qui, il y a à peine quelques semaines, a coupé tous programmes nationaux pour les garderies, enlevant tout espoir aux enfants et aux parents.

Le nombre de banques alimentaires est passé de 1 à 292 dans la décennie. Il ne s'agit pas d'une statistique, madame la Présidente, mais d'une triste réalité. Maintenant, au Canada, il y a des enfants qui ne mangent que grâce aux banques d'alimentation. Même dans une période de croissance économique, on voit de vifs écarts entre les riches et les pauvres au Canada.

Quand le premier ministre va-t-il changer ses politiques économiques et sociales qui, justement, ont mené à une tragédie pour les enfants canadiens?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je veux résister à la tentation de comparer la situation avec celle de la récession de 1982. Mais cependant je dois dire à la députée de Hamilton-Est que le premier ministre, comme l'ensemble des ministres et le gouvernement ont eu le courage de faire des choix et de définir des politiques. Si son gouvernement, il y a 10 ans, avait eu le courage de faire les choix politiques pour permettre aux Canadiens de pouvoir prendre des décisions aujourd'hui, on n'aurait pas cette dette de 400 milliards de dollars que l'on a héritée de vous et qui fait en sorte que l'on ne peut malheureusement pas allouer toutes les sommes nécessaires à ce que nous voudrions faire. La meilleure gestion pour les enfants de demain, c'est de gérer aujourd'hui.

• (1420)

[*Traduction*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, j'ai lu dans le journal, hier, que le premier ministre dépense presque un million de dollars par année pour des coupures de presse.

Je voudrais demander au premier ministre, lui qui a été au pouvoir pendant sept ans et demi en période de forte croissance économique à l'échelle mondiale, pourquoi il utilise la récession pour prétexte alors qu'on sait que la hausse incroyable du nombre d'enfants ayant recours aux banques d'alimentation ne peut pas être attribuée à la seule récession. À vrai dire, cette augmentation s'observe depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement.

Le premier ministre comprend-il que ses politiques ont créé une couche défavorisée dans la société canadienne, dont le nombre augmente en périodes fastes comme en périodes difficiles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, je me permets d'abord de dire à ma collègue, et je suis sûr qu'elle le sait déjà, que ce qu'elle a dit dans son préambule au sujet de mes dépenses était faux.

Ma collègue dit qu'elle l'a lu dans le journal. Cela ne veut pas dire que c'est vrai. Cette affirmation est fausse.

Pour ce qui est de la vraie question de mon amie, je dirai qu'au moment de notre assermentation, pendant l'exercice 1984-1985, les dépenses fédérales consacrées à des programmes destinés aux enfants représentaient en tout 6,7 milliards de dollars. Nous avons porté cette somme à 9,5 milliards, une hausse annuelle de 5,2 p. 100, malgré une augmentation moyenne des dépenses de programmes de 3,9 p. 100.

Le gouvernement a toujours consacré davantage de fonds aux enfants ou aux programmes pour enfants que le taux moyen d'inflation et que le taux moyen d'augmentation des dépenses globales de programmes. Il a consacré plus d'argent aux enfants qu'à tout autre programme, à l'exception peut-être des dépenses consacrées aux autochtones, qui ont augmenté encore davantage.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social vient de rappeler—à juste titre, je pense—que nous avons dû prendre des décisions de première importance à l'égard des enfants dans le but d'alléger le fardeau qu'ils doivent porter de nos jours. Cela signifie que nous devons faire en sorte de leur laisser une économie qui ne soit pas alourdie davantage par une montagne de dettes, afin qu'ils soient en mesure d'établir leurs priorités et de viser des objectifs qu'ils se seront choisis.

Entre-temps, le gouvernement continuera de consacrer des sommes de plus en plus importantes aux enfants et aux familles dans le besoin. C'est bien sûr une obligation fondamentale de la Chambre et de tous les gouvernements.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Dans le rapport sur les banques d'alimentation paru hier, un fait renversant est passé inaperçu: 450 000 Canadiens vivent dans une pauvreté totale tout en faisant partie de familles traditionnelles de deux parents. La prestation pour enfants ne donne pas plus d'argent à ces familles. Des milliers de ces familles manquent d'argent chaque mois, de sorte que leurs enfants sont forcés de faire la queue devant les banques d'alimentation.

Le premier ministre peut-il expliquer pourquoi ces enfants viendraient au secours du Canada quand le Canada refuse de les secourir?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, c'est une explication que j'ai déjà donnée à ce même député hier. Nous faisons notre possible, compte tenu du fait que nous avons déjà dépensé 15 milliards de dollars pour divers programmes.

Évidemment, quand on parle de ressources, cela n'intéresse pas le Parti libéral; il en a toujours été ainsi. Il ne s'est jamais préoccupé de cette question, et c'est pour-

quoi nous devons aujourd'hui consacrer 35 p. 100 de nos recettes au remboursement de la dette. C'est un fait.

Madame la Présidente, nous avons inclus dans le budget une prestation intégrée pour les travailleurs à faible revenu qui ne bénéficient pas des prestations versées aux assistés sociaux. Le député le sait fort bien.

Il y a des frais de transport, des frais pour études et de nombreux autres frais qui sont payés aux assistés sociaux et non à ceux à qui nous cherchons à venir en aide actuellement.

Voilà la réponse à sa question, et il la connaissait parfaitement.

Je voudrais simplement que, comme moi, il dise aux Canadiens que nous faisons de notre mieux. Nous continuerons de le faire et peut-être qu'avec l'aide de tous les Canadiens, nous parviendrons un jour à faire disparaître ces banques d'alimentation.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre.

Le ministre a joyeusement défendu le fait que le gouvernement agit de son mieux. Entre-temps, chaque mois, des centaines de milliers de Canadiens n'ont pas les moyens de se nourrir. Depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir, le nombre de banques d'alimentation est passé de 1 à 292.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que les gens préfèrent travailler que de faire la queue pour recevoir leur pain quotidien? Quelles mesures civiques le gouvernement est-il disposé à présenter aux Canadiens pour lutter contre le manque de nourriture dont sont victimes des centaines de milliers de familles au Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, dans le train de mesures que nous présenterons sous peu, nous tenterons d'aider plus précisément les enfants qui sont à risque à bien des égards.

Ce que nous demandons aujourd'hui, et je suis sûr que le député sera d'accord, c'est que tous les organismes bénévoles et les ONG, toutes les provinces et les municipalités, de même que le gouvernement fédéral, unissent leurs efforts et leurs ressources pour aider le plus de Canadiens possible à éviter de faire face à la cruelle réalité dont parle le député. Il sait fort bien qu'il nous faut la participation de tous les paliers de gouvernement. Il n'est possible de faire quelque chose que si nous améliorons l'économie du pays pour qu'elle apporte les ressources que nous pourrons accorder aux Canadiens.

C'est la position simple que j'adopte. Encore une fois, je suis prêt à travailler en ce sens avec tous les Canadiens.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur ou à son remplaçant concernant le caractère secret des négociations de l'accord de libre-échange nord-américain et les craintes du gouvernement à l'égard de ces négociations.

Le Sénat mexicain a eu une séance d'information complète sur l'avant-projet d'accord. Le Congrès américain a eu lui aussi une séance d'information au cours de laquelle on lui a remis les documents. Ici, le gouvernement propose qu'avant que nous n'ayions une séance d'information, nous signions une déclaration de confidentialité si contraignante qu'elle aurait même fait garder le silence à Igor Gouzenko.

Je voudrais savoir pourquoi ce gouvernement nous impose une confidentialité et des règles beaucoup plus strictes que celles en vigueur au Mexique ou aux États-Unis. Que nous cache-t-il?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Madame la Présidente, le député demande une séance d'information sur les négociations.

Il ne l'a pas encore obtenue mais il s'y oppose déjà. Si nous en lui donnons une autre, il changera peut-être d'opinion. Le fait est que la chose a reçu beaucoup de publicité, comme le député le sait. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a indiqué qu'il y aurait une séance d'information officielle jeudi.

Je vois que le député passe beaucoup de temps au téléphone, avec des Mexicains et des Américains. Il compte beaucoup d'amis là-bas.

M. Angus: Au moins, il arrive à joindre ses interlocuteurs.

M. Brewin: Et il obtient des réponses.

M. Mulroney: Les trois parties ont encore des questions de fond à régler. Si ces questions se règlent, je suppose qu'il y aura un accord de principe que le député, après y avoir réfléchi, voudra probablement appuyer.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Madame la Présidente, au moins j'arrive à quelque chose par téléphone.

J'ai téléphoné au Sénat mexicain. Il a été informé par le menu. On m'a même envoyé un rapport sur le document. Le Congrès américain a également été informé, tandis que nous, nous n'avons que niaiseries, tergiversations et secret de ce gouvernement. En fait, même la presse mexicaine a eu une séance d'information sur l'avant-projet d'accord.

Je voudrais poser cette question à un Irlandais, de la part d'un autre Irlandais. Comment se fait-il que nous ayons la pierre de Blarney alors qu'ils ont les faits?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): C'est peut-être que les Mexicains avaient le choix entre Barrett et la pierre de Blarney et qu'ils ont choisi la pierre.

• (1430)

Mon collègue dit qu'il a appelé au Sénat mexicain et qu'on a répondu à son appel. Ce serait pareil ici.

Je devrais dire à mon collègue que le président du Mexique m'a appelé à environ 14 heures.

Des voix: Bravo!

Des voix: Qu'est-ce qu'il a dit?

M. Mulroney: Ils demandent ce qu'il a dit. Il m'a dit, entre autres choses, bonne Saint-Patrick et transmettez mes salutations à Barrett.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Aujourd'hui, les cinq principales banques à charte du Canada ont fait savoir officiellement qu'en raison d'une série de hausses du taux d'escompte de la Banque du Canada, elles majoreraient leurs taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires, certaines allant jusqu'à des hausses de trois quarts pour cent. Le secteur de l'immobilier commence à peine sa reprise.

Le ministre des Finances est-il conscient que la nouvelle politique des taux d'intérêt étouffera toute reprise dans le secteur de l'immobilier, voire dans l'ensemble de l'économie? Pourquoi le ministre et la Banque du Canada ne font-ils pas marche arrière en renonçant à cette nouvelle hausse inutile de taux d'intérêt?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je crois que le député sait que ce sont les forces du marché qui exercent des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt.

Je lui rappelle que nous avons encore les taux d'intérêt les plus bas depuis 20 ans. Par exemple, le taux hypothécaire sur un emprunt de cinq ans s'élève, je crois, à 9,5 ou à 9,75 p. 100 tandis qu'il était de 19,5 p. 100 il y a dix ans. Je pense que cette situation reflète la confiance qu'inspire un régime conservateur par opposition à un régime libéral.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Madame la Présidente, le ministre devrait reconnaître, comme les Canadiens, que les taux d'intérêt ont recommencé à grimper depuis quelques semaines.

Le mois dernier, le gouvernement a présenté des mesures pour réduire les mises de fonds exigées et permettre l'utilisation des fonds REER pour acheter une maison. Maintenant, le gouvernement met les avantages de ces mesures en péril à cause de ces taux d'intérêt qui montent. Pourquoi le gouvernement veut-il annuler ces mesures? Pourquoi veut-il saboter ses propres politiques qui sont censées venir en aide à notre économie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, je suis heureux de ce que le député ait reconnu que le gouvernement a proposé des mesures très importantes pour stimuler le secteur de l'habitation et que, grâce à ces mesures, les ventes de maison ont augmenté d'environ 60 p. 100 par rapport au mois dernier et de plus de 17,2 p. 100 par rapport à l'année dernière. Je pense donc que c'est une bonne nouvelle.

Il y a lieu d'ajouter que les pressions économiques et la volatilité qui existe ces jours-ci dans les marchés financiers constituent pour nous tous un sujet d'inquiétude. Dans une certaine mesure, elles sont comme un reflet de l'incertitude politique qui règne à cause du débat constitutionnel.

Je pense que tous les députés souhaiteraient que nous soyons capables de faire des progrès en ce sens, car cela nous aiderait beaucoup à améliorer la confiance dans les marchés financiers et dans l'avenir économique du Canada.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, un nouveau rapport de Statistique Canada donne un visage humain aux queues qui se forment devant les banques d'alimentation; elles sont composées à 40 p. 100 d'enfants, soit 700 000 enfants, à 10 p. 100 de diplômés universitaires et à 22 p. 100 de diplômés du secondaire. Ce sont eux les visages humains de ces queues.

Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il se passe quelque chose de tragique. Les banques alimentaires appartiennent au seul secteur en expansion dans ce pays. Je demande au minis-

tre d'arrêter de parler de mesures pour encourager les gens à travailler. La faim suffit. J'aimerais qu'il le comprenne. Pourrait-il nous dire pourquoi son gouvernement n'est pas prêt à aider ces enfants?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'informer mon amie d'une chose. Elle a affirmé que ce secteur est en pleine expansion. Si expansion il y avait, la situation serait en vérité des plus troublantes; en fait la moindre augmentation est inquiétante. Mais mon amie devrait savoir qu'en fait, depuis 1984, le nombre des Canadiens à faible revenu a baissé de 576 000 et qu'en 1990, il y avait 123 000 enfants de moins dans cette catégorie. Le pays a fait des progrès très sensibles. Les choses évoluent de façon satisfaisante même si la récession nous a fait prendre du retard.

J'aimerais faire remarquer à mon amie que nous avons fait des progrès très sensibles dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les enfants; le gouvernement continue de s'intéresser à leur sort et de consacrer son énergie à la défense de leurs intérêts.

À preuve, la décision du ministre de la Santé de consacrer une partie de plus en plus importante des ressources de l'État aux enfants à risque et aux enfants pauvres, décision annoncée par le ministre des Finances dans le dernier budget. Il s'agit là, je pense, d'une contribution importante à la justice et à l'équité sociales au Canada.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'apprécie la réponse du premier ministre, mais le fait est que son gouvernement classe maintenant les enfants en deux groupes: les pauvres méritants et les pauvres non-méritants. C'est la direction que prend son gouvernement. Le Canada compte maintenant 700 000 enfants affamés qui font la queue aux banques d'alimentation. C'est le bilan de son gouvernement.

Je voudrais demander ceci au premier ministre. Il a lancé une campagne de publicité de 0,5 million de dollars dans les journaux canadiens. . .

Mme le vice-président: La députée voudrait-elle bien poser sa question?

Mme Black: Madame la Présidente, ma question pour le premier ministre est la suivante. Pourquoi le gouvernement fait-il des annonces s'élevant à la coquette somme de 0,5 million de dollars pour dire que leurs nouvelles prestations sont plus simples et plus équitables? On dirait une publicité pour un nouveau détergent. Pourquoi gaspiller un demi-million de dollars pour une campagne publicitaire au lieu de nourrir les affamés dans notre pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous n'avons naturellement rien fait de tel et nous ne nous réjouissons pas du tout des inégalités qui se font jour dans notre société, en particulier dans la mesure où elles concernent les enfants.

J'ai déjà indiqué à ma collègue, et les statistiques le prouvent—elle voudra peut-être les examiner—que le Canada a accompli des progrès considérables.

Je lui signale une analyse faite par l'un de nos journalistes de renom qui peut l'intéresser et lui donner une idée de ce que je veux dire: «Le résultat est une différence sensible entre la définition de la pauvreté en 1961 et en 1991. En 1961, Statistique Canada considérait comme pauvre une famille de trois personnes disposant d'un revenu annuel de moins de 3 000 $. D'après nos calculs, 3 000 $ en 1961 équivalent à 14 969 $ en 1990. Pourtant, le seuil de la pauvreté de Statistique Canada était de 24 255 $ en 1990 pour une famille de trois personnes habitant une grande ville. Le seuil de la pauvreté établi par le Conseil canadien du développement social était de 25 000 $ pour une famille de trois personnes.»

Une voix: L'heure!

Une voix: Règlement!

M. Mulroney: Je dis à ma collègue qu'à la fois en termes relatifs et en termes réels, le nombre des pauvres qui travaillent et le nombre des enfants qui se trouvent au-dessous du seuil de la pauvreté ont diminué même si ce seuil de la pauvreté a été relevé et que le. . .

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Les longues introductions entraînent en quelque sorte de longues réponses.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le premier ministre vient de faire allusion à une séance d'information confidentielle sur l'accord de libre-échange nord-américain à l'intention de deux députés de l'opposition. Le comité multipartite des affaires étrangères et du commerce extérieur a pourtant été formel l'an dernier: il est absolument indispensable de tenir les Canadiens parfaitement au courant du déroulement et de la teneur des négociations commerciales que le Canada mène avec le Mexique et les États-Unis.

Comment les Canadiens peuvent-ils être à même de juger si l'intérêt national est bien servi par le gouvernement quand ce dernier refuse de préciser sa position? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de tenir les Canadiens au courant du déroulement et de la teneur de ces négociations, contrairement à la recommandation du comité multipartite?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, le député sait pertinemment que les comités consultatifs sur le commerce extérieur ont été à l'oeuvre tout au long de ces négociations. Les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ont été à l'oeuvre, et un très grand nombre d'hommes et de femmes d'affaires canadiens ont participé à ces négociations, je dirais même de très près. Leur aide nous a été précieuse pour promouvoir ce nouvel accord de libre-échange.

• (1440)

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, le ministre sait pertinemment que les consultations auxquelles participent des gens d'affaires et même des gouvernements provinciaux, sont loin de tenir les Canadiens parfaitement au courant de ce qui se passe, conformément à la recommandation du comité multipartite.

Quelle est la position du gouvernement fédéral relativement aux négociations commerciales nord-américaines, au mécanisme de règlement des différends, aux exigences en matière de contenu ainsi qu'à une charte sociale et environnementale? Il s'agit de questions concrètes qui exigent des réponses concrètes de la part du gouvernement. Les Canadiens sont en droit de savoir. . .

Mme le vice-président: Je crois que la question est posée maintenant.

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, le député sait pertinemment que le Canada adopte toujours une position générale très claire dans des négociations de ce genre. Elle est exactement la même que celle que nous avons défendue quand nous avons négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ce qui nous intéresse, c'est ce qui avantage les Canadiens. Et c'est précisément ce que nous recherchons actuellement.

Le député sait très bien qu'une entente commerciale ne se négocie pas sur la place publique. La position canadienne serait alors étalée au grand jour, ce qui nous placerait dans une position désavantageuse. Nous croyons faire du bon travail

LES FORÊTS

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, ma question en ce jour de la Saint-Patrick s'adresse au ministre des Forêts.

Avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, un très grand pourcentage des exportations de bois à destination des États-Unis y entrait en franchise en vertu du GATT. Comme le ministre le sait, à présent que l'ALE est en vigueur, les produits du bois d'oeuvre qu'exporte la Colombie-Britannique, par exemple, sont assujettis à des droits de douane d'environ 29,48 p. 100. Cette situation étant une conséquence directe de l'ALE, le ministre peut-il nous dire pourquoi le gouvernement n'a pas l'intention de recourir à la Loi de soutien de l'emploi de 1971 pour venir en aide aux entreprises et travailleurs déplacés dans les circonstances.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, mon honorable collègue est mal informé.

La disposition concernant les droits compensateurs prévue dans le protocole d'entente est antérieure à l'Accord de libre-échange. Il est avantageux pour nous d'avoir un accord de libre-échange qui renforce la protection dont jouissaient nos produits en vertu du GATT. Rien n'a changé. Un appel a été interjeté auprès du GATT.

Le problème découlant des décisions rendues par les groupes spéciaux, c'est qu'elles n'ont pas force exécutoire. Donc, afin de défendre notre position, nous aurons recours, conformément au mécanisme de règlement des différends prévu dans l'Accord de libre-échange, à un groupe spécial d'experts bilatéral et indépendant qui rendra une décision dans cette affaire.

* * *

LA LOI DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je voudrais préciser au ministre qui vient de répondre que cette mesure ne serait que provisoire. En 1971, grâce à la Loi de soutien de l'emploi, 21 944 emplois ont été protégés, moyennant seulement 903,77 $ par emploi.

Mardi dernier, le ministre de l'Industrie a déclaré qu'on étudiait la possibilité d'avoir recours à cette loi. Jeudi dernier, le ministre responsable des Petites entreprises affirmait le contraire. Nous savons que le ministre a déjà reçu de nombreuses demandes à ce sujet.

Ma question s'adresse au solliciteur général. Aurait-il l'obligeance de signifier à ses collègues qu'ils n'ont pas vraiment le choix et qu'ils doivent absolument appliquer la loi en vigueur? Combien de temps faudra-t-il attendre

avant que les demandes soient étudiées et que les 25 000 emplois du secteur du bois d'oeuvre au Canada soient protégés?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): La question est un peu déroutante. En 1971, quand cette loi a été appliquée, le GATT ne nous offrait pas la même protection qu'aujourd'hui et nous n'avions pas conclu d'accord de libre-échange prévoyant un tribunal indépendant formé d'arbitres canadiens et américains chargés de régler ce genre de questions.

Je voudrais également rappeler à mon collègue qu'il ne s'agit ici que d'une constatation préliminaire ou d'une décision provisoire et qu'il reste deux autres étapes au processus permettant d'évaluer la légitimité des décisions relatives aux droits compensateurs. Alors seulement, nous aurons accès aux recours prévus à l'article 19 de l'Accord de libre-échange. Dans les circonstances actuelles, nous jouissons de la meilleure protection possible.

* * *

[*Français*]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, sur le sujet des implants mammaires, le ministre a donné des réponses contradictoires en disant, d'une part, que les documents étaient accessibles mais que, d'autre part, il y en avait qui étaient secrets. Est-ce que le ministre peut assurer les femmes canadiennes que si les documents sont disponibles, qu'il va les rendre publics dès aujourd'hui?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'apprécie fortement la question de la députée d'Halifax, puisque je demande la permission de déposer à la Chambre une lettre que j'ai fait parvenir aujourd'hui à la présidente du Comité de la Chambre sur le statut de la femme, dans laquelle je lui signale que nous allons rendre accessible au comité un ensemble de documents qui sont des études complétées et des études en cours totalisant 10 000 pages d'études faites, ou par le ministère ou par d'autres instances, sur lesquels, madame la Présidente, nous demandons au Comité de se pencher et de pouvoir ainsi utiliser, comme je l'ai dit hier, puisque je n'ai rien à cacher et que le ministère n'a rien à cacher, toute l'information nécessaire, permettant encore une fois de rassurer les femmes sur l'état de la situation concernant les implants mammaires.

[*Traduction*]

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse.

Pourrait-il aussi fournir à la Chambre un résumé de toutes les études sur les implants mammaires que son ministère possède, de manière que celles-ci puissent être consultées et que, comme il l'a dit aujourd'hui, les Canadiennes qui envisagent d'avoir un implant mammaire puissent prendre à ce sujet une décision éclairée?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je puis produire tous les documents que j'ai rendus publics ou dont j'ai signalé l'existence au comité aujourd'hui.

D'autres tombent évidemment sous le sceau de la confidentialité commerciale. Si la députée veut, par l'entremise du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, adresser une demande de ce genre aux sociétés visées et que celles-ci acceptent de rendre publics les documents en question, je me ferai un plaisir d'accéder à sa demande.

* * *

LA CORPORATION CANADA 125

Mme Mary Clancy (Halifax): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Les Canadiens ont appris avec stupéfaction que le gouvernement a trouvé 30 millions de dollars supplémentaires pour la Corporation Canada 125, portant ainsi son budget à 50 millions de dollars, dont pas un cent ne sera versé aux localités pour la célébration du 125e anniversaire du Canada.

Compte tenu des compressions budgétaires promises par le ministre et le gouvernement, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi cette société inefficace ne rend de comptes à personne et pourquoi elle a droit à 30 millions de dollars supplémentaires, soit une hausse de 150 p. 100 de son budget, alors que les mêmes fonds auraient assuré le maintien du Programme de contestation judiciaire pendant 10 ans, ou celui des coopératives de logements pendant 5 ans?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Madame la Présidente, il a toujours été convenu, avec la corporation Canada 125, que la corporation qui est une corporation privée, subventionnée par le gouvernement fédéral, aurait un budget de 50 millions: 12 millions cette année; 18 millions pour l'année fiscale qui suit; et le reste pour la troisième année.

La corporation travaille avec un comité d'administration qui représente bien l'ensemble du Canada. Ils ont déjà une trentaine de projets d'approuvés qui veulent démontrer ce qu'on a fait comme Canadiens au cours des 125 dernières années. Je trouve qu'ils travaillent fort bien, et je travaille, comme le gouvernement, en harmonie avec la corporation.

* * *

[*Traduction*]

LES SALAIRES DES JUGES

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre ou à son collègue irlandais qui est assis à sa droite, le ministre des Finances.

Peut-il confirmer que son gouvernement accordera aux juges canadiens une hausse de salaire basée sur l'augmentation du coût de la vie, ce qui, d'après mes calculs, représentera 10 millions de dollars de plus l'an prochain? Peut-il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement accorde une hausse de salaire aux juges qui gagnent déjà plus de 147 000 $ par année, alors qu'il pourrait, avec la même somme, financer un programme de contestation judiciaire pendant cinq ans? Son gouvernement a-t-il des priorités?

• (1450)

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, en posant cette question, je crois que le député anticipe sur le sujet d'un débat puisque la Loi sur les juges figure actuellement à l'ordre du jour de la Chambre.

* * *

LA STRATÉGIE NATIONALE ANTIDROGUE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. La Stratégie nationale antidrogue se termine fin mars. Le gouvernement la renouvellera-t-il? Quand serons-nous mis au courant?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie la députée de sa question fort intelligente. La réponse sera aussi brève que la question.

Nous travaillons en ce moment au dossier de la stratégie antidrogue, et j'espère pouvoir faire une annonce sous peu.

[*Français*]

L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Les politiques économiques de son gouvernement font que Montréal écope encore avec la perte de 250 postes chez CP Rail. Plus de 1 000 emplois ont été éliminés dans l'industrie ferroviaire depuis le début de l'année, dans une ville où un adulte sur deux ne travaille pas.

Quand le gouvernement va-t-il prendre au sérieux l'indigence qui règne dans la région de Montréal et mettre en oeuvre un véritable plan de relance pour donner de véritables emplois aux Montréalais qui en ont vraiment besoin?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je pense que le député est au courant que récemment, particulièrement pour la région de Montréal, le gouvernement fédéral a annoncé des ententes sur le développement industriel et a annoncé également des ententes sur le tourisme. Nous sommes en négociations avec le gouvernement du Québec pour une annonce spécifique pour la région de Montréal, très substantielle.

Nous avons des résultats étonnants avec les programmes pour l'est et le sud-ouest de Montréal. Bref, le gouvernement fédéral, madame la Présidente, a fait énormément pour la région de Montréal et a l'intention de continuer à le faire de façon à pouvoir satisfaire aux exigences particulières du milieu de Montréal.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, le ministre fait des annonces, mais il ignore que tous les jours, il y a des annonces de pertes de centaines et de centaines d'emplois chaque jour à Montréal.

[*Traduction*]

Sur une période de seulement deux ans, 28 p. 100 des emplois du secteur manufacturier à Montréal ont disparu. La question véritable, c'est de savoir quand vous allez présenter une politique qui favorise véritablement la création d'emplois au lieu de nous jeter de la poudre aux yeux pendant que des emplois disparaissent chaque jour. Quand allez-vous annoncer une véritable stratégie?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, je serais reconnaissant au député s'il parlait franchement de tous les emplois qui ont été créés à Montréal. Il sait fort bien que nous avons créé un grand nombre d'emplois à Montréal, notamment dans les industries de l'aérospatiale, des télécommunications, des produits pharmaceutiques et d'autres secteurs. Évidemment, il n'est pas très intéressant pour l'opposition de reconnaître que le gouvernement apporte une aide efficace à Montréal.

LES LIEUX HISTORIQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre. La région de Preston, en Nouvelle-Écosse, est le plus ancien peuplement permanent de Noirs au Canada. En fait, le secteur de East Lake est le site le plus probable du terminus de chemin de fer clandestin pour les Noirs. Or, voilà qu'on a décidé que cet endroit allait servir de dépotoir régional, décision qui soulève l'ire des Noirs et des autres résidants de la Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre demandera-t-il aux fonctionnaires de Parcs Canada responsables des lieux historiques d'évaluer immédiatement cet endroit et de le faire reconnaître et de le protéger en tant que lieu historique national important?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, comme vous le savez, il existe une commission des lieux et monuments historiques du Canada chargée de conseiller le ministre de l'Environnement et, par l'entremise de celui-ci, Parcs Canada, relativement à la désignation de tous les lieux historiques, indépendamment de l'endroit où ceux-ci se trouvent au Canada. Je serai heureux de signaler la préoccupation du député aux responsables de la commission.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre. Celui-ci, plus que tout autre ministre, peut-être, est parfaitement conscient du fait que la création d'un dépotoir dans un lieu historique important pour la collectivité noire de l'endroit fera reculer d'au moins une décennie la situation des relations raciales en Nouvelle-Écosse.

Quel rôle le premier ministre ou ses ministres sont-ils prêts à assumer afin de faire en sorte que cette question n'aggrave pas davantage la situation déjà délicate des relations raciales en Nouvelle-Écosse?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, sauf erreur, l'endroit en question est situé très près du territoire relevant de l'administration municipale de ce secteur. Par conséquent, il est fort possible que cette question relève de la compétence de ces autorités.

Cela dit, je répète la réponse que j'ai fournie il y a un moment, à savoir que le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, s'intéresse vivement à tous les endroits qui peuvent avoir une importance historique nationale.

J'ai exercé la profession d'historien durant la plus grande partie de ma vie et je suis très sensible à cette question. Comme je l'ai déjà dit, je vais faire en sorte que celle-ci soit portée à l'attention de la commission pertinente.

* * *

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans un article paru aujourd'hui dans *The Ottawa Citizen*, un ancien membre de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié prétend que la «CISR est devenue un monstre épouvantable qui échappe à tout contrôle».

En tant que signataire de la Convention des Nations Unies pour la protection des réfugiés, le Canada a convenu que quiconque peut prouver qu'il a des raisons de croire qu'il sera persécuté doit être autorisé à ne pas rentrer de force dans son pays. Toutefois, le taux d'acceptation des demandeurs du statut de réfugié pour tout le Canada est passé de 76 p. 100, en 1989, à 64 p. 100, en 1991.

Face aux nombreuses critiques formulées récemment contre la CISR, le ministre va-t-il donné suite aux démarches du Conseil canadien pour les réfugiés qui lui demande de mener une enquête indépendante et impartiale sur la façon dont sont traités ceux qui sollicitent l'asile au Canada?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ma réponse est non. Je veux plutôt faire en sorte que la CISR puisse continuer à travailler dans l'intérêt des Canadiens.

Il n'y a pas un seul pays au monde, je dis bien pas un seul, qui puisse afficher un meilleur bilan que le Canada sur le chapitre de la protection des véritables réfugiés. Au député qui s'inquiète du taux d'acceptation, je ferai remarquer que le Canada a assuré l'accueil et la protection de 38 000 personnes l'an dernier, un record mondial. Je crois que les Canadiens peuvent à bon droit en être fiers.

M. Dan Heap (Trinity—Spandina): Je veux savoir si le ministre tente de rompre avec ce bilan.

J'ai une autre question supplémentaire. Le ministre va-t-il proposer les modifications tant attendues à la Loi sur l'immigration pour autoriser la tenue d'une révision des décisions contestées?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): À l'heure actuelle, il est possible de contester les décisions de la commission si l'on obtient l'autorisation d'interjeter appel de la Cour fédérale du Canada. Ce système fonctionne bien. Cependant, divers groupes m'ont fait des recommandations. À l'heure où je vous parle, mon ministère étudie les moyens d'améliorer le processus de détermination du statut de réfugié. Une fois que nous aurons terminé cette étude et consulté les membres de la commission, nous serons en mesure de saisir le gouvernement de propositions et de prendre les décisions qui s'imposent.

* * *

[*Français*]

LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, en l'absence de la ministre de la Justice, je pose ma question au premier ministre. La ministre de la Justice a reçu une lettre récemment de M^me^ Bertha Wilson, juge à la retraite de la Cour suprême du Canada, dans laquelle M^me^ Wilson se dit consternée et désolée de la décision du gouvernement conservateur d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Elle qualifie le programme de méritoire, d'imaginatif et administré avec compétence.

Alors que les Canadiens et les Canadiennes sont à repenser leur avenir constitutionnel, pourquoi le gouvernement abolit-il un programme jugé essentiel, qui a donné accès aux femmes, aux aborigènes, aux minorités raciales, aux groupes linguistiques et ethniques, eux qui savent très bien qu'il est illusoire de leur donner des droits s'ils n'ont pas accès aux tribunaux pour faire valoir ces droits? Comment le premier ministre va-t-il rétablir ce programme?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Je suis d'accord avec tout ce que le député a indiqué, madame la Présidente. Ce programme fut très bénéfique, mais après presque 300 causes, comme on me l'indique, nous avons maintenant établi une certaine base de jurisprudence. C'était donc le principe du programme et pas nécessairement qu'il soit en place pour une autre dizaine années.

• (1500)

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre suppléant de la Justice et concerne aussi le Programme de contestation judiciaire.

Le ministre a laissé entendre que le gouvernement pourrait s'occuper lui-même d'un programme de ce genre. Le gouvernement se trouverait alors à contester et à défendre la loi. Il serait manifestement en situation de conflit d'intérêts.

Comment le ministre propose-t-il au juste de résoudre ce problème?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, je répète que le Programme de contestation judiciaire était un excellent programme, une initiative typiquement canadienne, qui a vraiment permis de déterminer si les lois d'équité en matière linguistique sont justes. Mais, on pourrait supposer que les 300 cas qui ont été examinés jusqu'à maintenant constituent une jurisprudence importante.

Il revient maintenant à un autre niveau de gouvernement compétent ou au secteur privé de déterminer si un programme permanent s'impose et de se charger de son administration, le cas échéant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Le gouvernement fédéral se retire du Programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser au moment même où il se fait l'hôte, à Vancouver, de la Conférence Environnement 92 et où il s'apprête à annoncer un accord fédéral-provincial-municipal pour l'établissement d'un programme de protection du bassin hydrographique du fleuve Fraser.

Ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. Comment le gouvernement peut-il justifier de laisser tomber le très important Programme de gestion de l'estuaire du fleuve Fraser moins de deux semaines avant d'annoncer la création d'un programme de protection du fleuve Fraser?

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, vous n'ignorez pas que le programme que le gouvernement a annoncé, il y a plusieurs mois, fait partie d'une cinquantaine d'initiatives prévues dans le cadre du Plan vert. Il a pour objet de consacrer 100 millions de dollars à l'assainissement des eaux du fleuve Fraser.

Je crois savoir qu'un autre programme sera effectivement annoncé d'ici quelques jours, quoiqu'il ne relève pas de la compétence du ministre de l'Environnement. Vous comprendrez, madame la Présidente, qu'il serait politiquement hasardeux pour un secrétaire parlementaire de faire une telle annonce à la place de quelque ministre que ce soit.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Mme le vice-président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence à la tribune du Comité permanent de la consommation et de l'administration de la Norvège.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, durant la période des questions, j'ai posé une question sur le salaire des juges par rapport à la suppression du Programme de contestation judiciaire, ou plutôt sur la hausse salariale par rapport à la suppression de celui-ci.

Le ministre a dit qu'il ne pouvait pas répondre à la question parce qu'un projet de loi était à l'étude à la Chambre.

Je voudrais tirer cela au clair. J'attire votre attention sur le commentaire nº 12, page 135 de la cinquième édition du *Beauchesne*, qui se lit comme suit:

> (12) Les sujets à l'ordre du jour (de la journée même) ne peuvent faire l'objet de questions pendant la période des questions, mais attendre le débat.

De même, dans la nouvelle édition du *Beauchesne*, la sixième, le commentaire nº 12, page 123, se lit comme suit:

> (12) Lorsqu'un débat doit avoir lieu dans la journée, on ne peut anticiper sur le sujet de ce débat pendant la période des questions.

Nous ne débattons pas le projet de loi sur le salaire des juges aujourd'hui, mais le projet de loi sur l'environnement. Est-ce qu'il faut comprendre qu'on ne peut pas poser de questions sur l'environnement et qu'on ne peut pas poser de questions sur les pensions parce que la Chambre étudie un projet de loi sur les pensions?

Sauf votre respect, madame la Présidente, je voudrais que vous rendiez une décision là-dessus. J'estime que le ministre a eu tort et qu'il aurait dû répondre à ma question. Il s'y est mal pris pour éluder la question.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous pourrions certainement tenir un débat pour déterminer si c'était une bonne question ou non.

Franchement, les commentaires de *Beauchesne* et la tradition de la Chambre montrent que, lorsqu'un projet de loi est soumis à l'étude de la Chambre, il fait l'objet d'un débat et que c'est alors le moment pour les députés de tous les partis de faire valoir leur point de vue et de se prévaloir de leur droit de vote.

Le fait de profiter de la période des questions pour lancer un débat qui doit se tenir plus tard au moment où la Chambre est saisie du projet de loi, crée une situation d'abus.

Finalement, je rappelle au député qu'il n'est jamais obligatoire de répondre aux questions. Donc, le rappel au Règlement. . .

Une voix: C'est honteux!

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre a la parole.

M. Andre: Madame la Présidente, le Règlement interdit aussi d'élever la voix pour empêcher une personne de s'adresser à la présidence.

En fait, il n'est jamais obligatoire de répondre aux questions. Il n'est donc pas réglementaire de faire un rappel au Règlement parce qu'on s'oppose à la réponse qu'on a reçue durant la période des questions. Le député n'a peut-être pas aimé la réponse, mais c'est ainsi. On n'obtient pas toujours les réponses qu'on veut.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, en toute déférence pour le leader du gouvernement à la Chambre des communes, le fait est qu'il a cherché à se cacher derrière la procédure ou, si vous préférez, il a soulevé une question de procédure afin de ne pas répondre à la question du député de Port Moody—Coquitlam.

S'il peut agir ainsi sans que la présidence n'intervienne, on va alors établir à mon avis—et je suis persuadé que c'est là une position partagée par de nombreux autres députés—un tout nouveau précédent, une nouvelle règle relativement à la période des questions. Jusqu'à maintenant, le Règlement est très clair: les questions ne peuvent porter sur des mesures inscrites à l'ordre du jour.

Je vous le demande, madame la Présidente. . .

Mme le vice-président: Permettez-moi d'intervenir. J'ai écouté très attentivement les interventions des députés de Port Moody—Coquitlam et de Winnipeg Transcona, ainsi que celle du ministre.

Au moment où, durant la période des questions, le ministre a répondu que la question serait abordée dans le cadre du débat—et comme vous le savez, le gouvernement peut changer n'importe quand. . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: Le gouvernement peut changer les mesures inscrites à l'ordre du jour. La présidence ne pouvait savoir si la modification en question prendrait effet ou non plus tard dans l'après-midi et elle n'a pu donc juger de la pertinence de la réponse du ministre.

D'un autre côté, comme le ministre l'a déclaré, et je pense que là-dessus nous sommes tous d'accord, il n'est pas obligé de répondre à une question. Cependant, comme les députés de Winnipeg Transcona et de Port Moody—Coquitlam l'ont déclaré, on précise dans *Beauchesne* que cela ne s'applique que s'il s'agit d'une question qui doit être discutée plus tard le même jour, mais je ne pouvais prévoir ce qui allait se produire à ce moment-là.

Je pense qu'il y aura demain une autre période de questions. Je voudrais que nous poursuivions à ce stade-ci les travaux de la Chambre.

M. Murphy: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Est-ce toujours au sujet du même rappel au Règlement?

M. Murphy: Oui.

Mme le vice-président: Je pense qu'on a dit tout ce qui pouvait être dit à ce sujet pour le moment.

Des voix: Règlement!

Mme le vice-président: Je vous demande pardon. Même si c'est la Saint-Patrick, je ne comprends pas la raison pour laquelle les députés s'en prennent ainsi à la présidence. Je ne le permettrai pas. Le respect que je voue à la Chambre et à notre institution est manifestement supérieur à ce que certains députés souhaiteraient.

Je vais donc écouter le député de Churchill, mais j'espère qu'il baissera le ton.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, je vous demande pardon d'avoir crié, mais vous aviez mis fin au débat, et je pense qu'il s'agissait là d'un point extrêmement important au sujet duquel j'étais intervenu calmement à trois reprises auparavant. Dans votre dernière intervention, vous avez déclaré qu'il était impossible de savoir les mesures qui allaient faire l'objet du débat aujourd'hui.

• (1510)

Or, en fait, avant la pause-déjeuner, la Chambre a adopté un ordre disant que nous allions étudier en troisième lecture le projet de loi C-13 portant sur l'environnement. C'était là un ordre adopté par tous les partis.

Nous savions que la question soulevée par le député de la Colombie-Britannique était tout à fait recevable. Nous connaissons les questions que nous allons poser durant la période des questions. Nous n'ignorions pas les mesures qui allaient être débattues. La question du député était tout à fait recevable. Selon nous, il avait raison de demander à la présidence de décider si oui ou non il pouvait soulever une question à la Chambre ou si, juste du fait que le projet de loi pourrait être présenté dans un mois, deux mois, trois mois. . .

M. Althouse: Ou jamais.

M. Murphy: . . .ou jamais, comme mon collègue de Mackenzie l'a déclaré, le ministre était en mesure de refuser de répondre à une question.

Nous devons pouvoir poser des questions. Le simple fait qu'un projet de loi pourrait ou non être présenté à la Chambre ne devrait pas nous en empêcher.

Mme le vice-président: Je suis disposée à entendre les députés tout l'après-midi si vous le voulez. Je ne comprends pas la réaction du député de Churchill, car j'étais d'accord avec lui. J'ai vraiment dit que, selon le *Beauchesne*, nous ne pouvons aborder le sujet devant être débattu aujourd'hui. J'ai admis que j'ignorais le sujet du débat qui doit suivre le vote de cet après-midi. Je m'en excuse. Je n'étais ni devant mon appareil de télévision ni à la Chambre des communes lorsque cette motion a été adoptée plus tôt dans la journée. J'avais un engagement.

J'étais vraiment d'accord avec le député. Je ne vois vraiment ni le but ni les avantages de ce rappel au Règlement. Je préférerais nettement que la Chambre passe maintenant au vote comme prévu et puis au débat en troisième lecture du projet de loi C-13.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'ai écouté votre intervention avec un vif intérêt. Je conviens que vous étiez d'accord avec mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Or, il nous arrive à tous de commettre des erreurs. Je demande cependant à la présidence s'il est possible de vérifier si la question posée par le député de Port Moody—Coquitlam était bien une question supplémentaire. Si je ne m'abuse, madame la Présidente, la question supplémentaire portait sur un sujet totalement différent.

M. Waddell: Non.

M. Dingwall: Le député le nie, mais la présidence pourrait prendre l'affaire en délibéré pour déterminer si c'était vraiment le cas.

Quant aux questions à poser sur les sujets dont est saisie ou non la Chambre, je crois qu'il serait préférable que la présidence accorde toujours le bénéfice du doute dans un cas comme celui-ci.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter de l'humilité dont vous avez fait preuve en reconnaissant que vous vous étiez trompée. Sachez que vous avez tout notre respect.

Ce que nous voulons obtenir, c'est une déclaration de votre part disant que le leader du gouvernement a invoqué à tort cette procédure pour ne pas répondre à la question.

Vous avez dit que le ministre n'est pas tenu de répondre à la question. C'est vrai. Mais de deux choses l'une: il peut soit ne pas répondre à la question, soit, s'il veut expliquer pourquoi il ne répond pas à la question, donner une raison qui respecte le Règlement de la Chambre et non qui le déforme. C'est ce que nous voulons que la présidence nous dise.

D'ici là, on considérera cette phrase du leader du gouvernement comme un mauvais précédent, un précédent qui déforme le Règlement de la Chambre. Nous voulons que la présidence rectifie les choses, madame la Présidente.

Mme le vice-président: Je ne vois pas pourquoi le député s'adresse à moi en haussant le ton.

M. Blaikie: Ne croyez pas qu'il s'agit d'une attaque à votre endroit.

Mme le vice-président: Je ne vois pas quelle erreur j'ai pu commettre, hormis celle d'avoir ignoré qu'une motion avait déjà été adoptée aujourd'hui. Même là, le gouvernement aurait pu changer d'idée.

Une voix: Mais il y a eu une erreur.

Mme le vice-président: Vous pouvez ne pas souscrire à la réponse du ministre. C'est votre droit, j'en conviens. Mais j'ai effectivement donné le bénéfice du doute au député, comme le député le proposait, et je pense que nous devrions maintenant passer à une autre question.

Le moment est venu de mettre fin au rappel au Règlement. La présidence ne peut rien faire de plus pour l'instant.

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je viens tout juste de dire que je considérais qu'on avait suffisamment débattu ce rappel au Règlement et que je ne n'y changerais rien pour le moment.

Une voix: Passons au vote.

Mme le vice-président: Je pense que nous devrions maintenant passer au vote.

Une voix: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je demanderais sincèrement au député de trouver un autre moyen de me demander de changer une décision que j'ai pu prendre, excepté celle de passer au vote.

M. Waddell: J'invoque le Règlement.

Mme le vice-président: Je vous écoute.

M. Waddell: Madame la Présidente, je vous sais gré de vouloir poursuivre les travaux de la Chambre et d'avoir écouté mon rappel au Règlement. Comme vous le savez, nous ne crions pas. Nous comprenons tous deux que la présidence est le serviteur de la Chambre.

Nous sommes préoccupés par une façon de procéder qui est peut-être mauvaise. Nous estimons que le ministre aurait pu simplement dire: «Je ne vais pas répondre à votre question» ou donner une autre réponse. Au lieu de cela, il a soulevé un point de procédure, ce qui, à notre avis, va à l'encontre du Règlement de la Chambre.

Nous demandons à la présidence et aux autres députés de la Chambre de réfléchir là-dessus. Je soulèverai la question de privilège demain, après la période de questions.

Mme le vice-président: Je remercie le député et lui sais gré de se rendre compte que la présidence ne peut être tenue responsable ni des réponses qui sont données ni des questionss qui sont posées à la Chambre.

La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation envrionnementale, dont le Comité législatif C a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Mme le vice-président: Convoquez les députés.

[*Français*]

(*Avant le vote:*)

Mme le vice-président: Le premier vote porte sur la motion nº 11, inscrite au nom de M. Caccia.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 114*)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Arseneault
Assad
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker
Barrett
Bellemare
Benjamin
Bevilacqua
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Blondin
Boudria
Butland
Caccia
Callbeck
Clancy
Copps
de Jong
Dingwall
Duhamel
Finestone
Flis
Fontana
Foster
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harvard
Harvey (Edmonton Est)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Keyes
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Manley
Marleau
McCurdy
McGuire
Mifflin
Milliken
Mills
Mitchell
Murphy
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parent
Parker
Peterson
Phinney
Proud
Prud'homme
Rideout
Rompkey
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Speller
Stupich
Taylor
Vanclief
Waddell
Wappel
Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—83

CONTRE

Députés

Bernier
Bird
Bjornson
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Cooper
Corbeil
Corbett
Couture
Crosbie (St. John's Ouest)
Danis
Darling
DeBlois
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gérin
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Hughes
James
Johnson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Littlechild
Loiselle
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mazankowski
McCreath
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKnight
Merrithew
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
Plamondon
Plourde
Porter
Pronovost
Redway
Reimer
Ricard
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Venne
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

M. Gagliano: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Saint-Léonard sur un rappel au Règlement.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je pense que vous pourrez trouver consentement unanime pour que l'on applique le résultat du vote que l'on vient de prendre sur les motions nos 18, 19, 29, 31, 32 et 33.

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Comuzzi: Madame la Présidente, je prie la présidence de m'excuser d'avoir été en retard pour le vote, mais si j'avais été présent j'aurais voté comme mes collègues de ce côté.

M. Walker: Je désire présenter les mêmes excuses, madame la Présidente. J'aurais également voté avec mon parti.

Mme le vice-président: Ces deux votes peuvent donc être ajoutés.

[*Français*]

M. Berger: Jamais deux sans trois. Alors je me joins à mes collègues, je fais le même constat.

[*Traduction*]

M. Langdon: Madame la Présidente, j'ai manqué le premier vote, et je m'en excuse. Est-ce que mon vote pourrait figurer avec celui des autres membres de mon parti pour les votes auxquels ce premier vote s'appliquait?

[*Français*]

Mme le vice-président: Le prochain vote porte sur la motion no 18, inscrite au nom de M. Caccia.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote No 115)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker	Barrett
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Rideout
Rompkey	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson

Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan
Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 19, inscrite au nom de M. Caccia.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 116)

POUR

Députés

Allmand
Angus
Assad
Baker
Bellemare
Berger
Black
Blaikie
Boudria
Caccia
Clancy
Copps
Dingwall
Finestone
Fontana
Fulton
Gagliano
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Althouse
Arseneault
Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Barrett
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Blondin
Butland
Callbeck
Comuzzi
de Jong
Duhamel
Flis
Foster
Gaffney
Gardiner
Gray (Windsor Ouest)
Guarnieri
Harvey (Edmonton Est)
Hopkins
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Ouellet
Parker
Phinney
Prud'homme
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Taylor
Waddell
Wappel
Young (Beaches—Woodbine)—87
Parent
Peterson
Proud
Rideout
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Bosley
Bourgault
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Cole
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thorkelson

Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan	Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée. Par conséquent, la motion nº 29 est rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 31, inscrite au nom de M. Taylor.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote No 117)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker	Barrett
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Rideout
Rompkey	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Hughes	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan	Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 32, inscrite au nom de M. Taylor.

Initiatives ministérielles

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 118*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker	Barrett
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)
Grey (Beaver River)	Guarnieri
Harvard	Harvey (Edmonton Est)
Heap	Hopkins
Hovdebo	Hunter
Jordan	Keyes
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
Manley	Marleau
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Murphy	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Rideout
Rompkey	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Speller	Stupich
Taylor	Vanclief
Waddell	Walker
Wappel	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—87	

CONTRE

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bernier
Bird	Bjornson
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Cadieux	Chadwick
Champagne (Champlain)	Chartrand
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Cooper	Corbeil
Corbett	Couture
Crosbie (St. John's Ouest)	Danis
Darling	DeBlois
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Epp
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Gérin
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hockin	Hogue
Holtmann	Horner
Hughes	James
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Langlois
Larrivée	Layton
Lewis	Littlechild
Loiselle	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Masse	Mazankowski
McCreath	McDermid
McDougall (St. Paul's)	McKnight
Merrithew	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	Plamondon
Plourde	Porter
Pronovost	Redway
Reimer	Ricard
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)	Shields
Sobeski	Soetens
Sparrow	Stevenson
Tardif	Tétreault
Thacker	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Venne	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Winegard	Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan	Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion nº 33, inscrite au nom de M. Caccia.

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote No 119*)

POUR

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Assad	Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre)
Baker	Barrett
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Black	Blackburn (Brant)
Blaikie	Blondin
Boudria	Butland
Caccia	Callbeck
Clancy	Comuzzi
Copps	de Jong
Dingwall	Duhamel
Finestone	Flis
Fontana	Foster
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gauthier	Gray (Windsor Ouest)

Grey (Beaver River)
Harvard
Heap
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
McCurdy
Mifflin
Mills
Murphy
Nunziata
Ouellet
Parker
Phinney
Prud'homme
Rompkey
Skelly (North Island—Powell River)
Speller
Taylor
Waddell
Wappel
Young (Beaches —Woodbine)—87

Guarnieri
Harvey (Edmonton Est)
Hopkins
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
MacAulay
MacLaren
Marleau
McGuire
Milliken
Mitchell
Nault
Nystrom
Parent
Peterson
Proud
Rideout
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Walker
Young (Acadie—Bathurst)

CONTRE

Députés

Anderson
Atkinson
Belsher
Bird
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Cooper
Corbett
Crosbie (St. John's Ouest)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Gibeau
Guilbault
Halliday
Hawkes
Hockin
Holtmann
Hughes
Johnson
Jourdenais
Koury
Larrivée
Lewis
Loiselle
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McCreath
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Moore
Oberle
Plourde
Pronovost
Reimer
Robitaille

Andre
Beatty
Bernier
Bjornson
Bosley
Bourgault
Brightwell
Chadwick
Chartrand
Cole
Corbeil
Couture
Danis
DeBlois
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gérin
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Hogue
Horner
James
Joncas
Kempling
Langlois
Layton
Littlechild
Lopez
Malone
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McDermid
McKnight
Monteith
Nicholson
Plamondon
Porter
Redway
Ricard
Roy-Arcelin

Saint-Julien
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Venne
Vien
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Têtreault
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
White
Worthy—119

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Nowlan

Siddon

Mme le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de l'Environnement propose:

Motion nº 34.

Qu'on modifie le projet de loi C-13, en ajoutant à la suite de la ligne 34, page 49, le nouvel article suivant:

«72. (1) Dans les cinq années qui suivent l'entrée en vigueur du présent article, un examen complet des dispositions et de l'application de la présente loi doit être fait par le comité, soit de la Chambre des communes, soit mixte, que le Parlement désigne ou constitue à cette fin.

(2) Dans l'année qui suit le début de l'étude visée au paragraphe (1) ou dans le délai supérieur que le Parlement lui accorde, le ministre remet son rapport, accompagné des modifications à la présente loi ou aux modalités d'application de celle-ci qu'il recommande, au Parlement.»

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Mme le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Mme le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Avec dissidence.

Mme le vice-président: Je déclare la motion adoptée, avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé à l'étape du rapport.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Selon l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, maintenant.

M. Andre (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: Débat. L'honorable député de Brandon-Souris.

M. Bouchard (Roberval): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Cet après-midi, pendant la période des questions orales, j'ai référé à une liste de documents que le ministère rend accessible ou disponible sur la question des implants mammaires. Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer, comme je l'ai signalé pendant la période des questions orales, ces documents ici à la Chambre.

Mme le vice-président: Débat. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

• (1550)

[*Traduction*]

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Madame la Présidente, je voudrais une fois de plus m'excuser de mon erreur de la période des questions où j'ai dit «Monsieur le Président», alors que vous étiez au fauteuil. C'est simplement que je n'avais pas regardé.

Mme le vice-président: Je peux vous dire que ce ne fut pas la partie la plus dure de ma journée.

M. Clark: Madame la Présidente, c'est un honneur et un privilège que de pouvoir commencer le débat de troisième lecture du projet de loi C-13. Une fois de plus, je voudrais commencer par exprimer les regrets du ministre de l'Environnement qui, en raison d'engagements antérieurs, ne peut être ici pour cette très importante et, je pense, heureuse occasion. Comme vous le savez, il participe en ce moment à d'importantes réunions, à Vancouver, dans le cadre de Globe 92, une importante conférence internationale sur l'environnement. Il aura également une réunion avec ses collègues du Conseil canadien des ministres de l'Environnement. Tout cela est certainement important mais, comme je l'ai dit, je tiens à exprimer ses regrets de ne pouvoir être présent.

La mesure législative à l'étude est effectivement importante, et je dois dire qu'elle a fait l'objet d'une énorme quantité de coopération de la part de toutes les parties concernées durant les diverses étapes qui nous ont amené là où nous sommes aujourd'hui. Je voudrais commencer par remercier officiellement tous les députés de notre parti qui ont participé aux diverses étapes de l'étude en comité, car il y a eu deux étapes, vu que le projet de loi a précédemment porté le numéro C-78, avant d'être réincarné en C-13. Des députés se sont consacrés à la tâche avec zèle pendant cette période, et leurs noms figurent dans le compte rendu des délibérations.

Je veux aussi remercier les députés des partis d'opposition qui ont travaillé tout autant et tout aussi utilement.

Je souligne également l'orientation constante et l'aide que nous ont apportées les employés du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et ceux du ministère de l'Environnement. Nous n'aurions certainement pas réussi à progresser autant dans notre travail sans leur concours.

Je tiens à faire remarquer que le comité s'est acquitté de sa tâche dans un contexte que je dirais unique à bien des égards. Par exemple, le ministre de l'Environnement a offert d'assister aux travaux du comité lors de l'examen article par article, ce qui est tout à fait inhabituel. Il est allé jusqu'à réorganiser son emploi du temps afin d'être présent aussi souvent que possible.

Malheureusement, notre propre horaire ne lui a pas permis d'assister à nos travaux aussi fréquemment qu'il l'aurait voulu, mais il a été là plus souvent que ce que l'on voit habituellement lors d'un examen article par article. Je crois que tous les membres du comité l'ont apprécié. En outre, à la suggestion du ministre de l'Environnement, le comité a décidé de retenir les services de deux avocats environnementalistes distingués et très compétents, M[es] Bill Andrews, de la West Coast Environmental Law Association, et Brian Pannell, du Canadian Environmental Network.

Personnellement, j'ai trouvé leurs conseils très utiles. Ils étaient là pendant toute la durée de l'examen article par article qui a duré plusieurs jours. Je crois que les autres membres du comité reconnaîtront qu'en plus de nous faire bénéficier de leur grande compétence, ils nous ont aussi permis de profiter de leur excellente compréhension du projet de loi et du droit relatif à la protection de l'environnement. Je profite donc de l'occasion pour les remercier de leur contribution.

Nous avons aujourd'hui devant nous le résultat de quatre années de travail, car le projet de loi a vu le jour sous la forme du projet de loi C–78 et est aussi le produit de consultations qui ont eu lieu dans tous les coins du Canada. Je pense que c'est le fruit d'un travail énorme. Je suis très heureux du résultat que nous avons obtenu et de l'unanimité que nous avons réussi à faire dans cette Chambre autour de cette question. Comme nous venons de le montrer, certains amendements ont fait l'objet d'une divergence d'opinions. Je pense que nous avons fait des progrès très importants dans la rédaction d'un projet de loi qui bénéficiera d'un appui massif non seulement dans cette Chambre, mais aussi dans l'ensemble du pays.

Cependant, je voudrais faire remarquer qu'à ce stade–ci le projet de loi C–13 n'est qu'un commencement et non une fin. Comme vous le savez, nous avons déjà adopté des amendements voulant que, dans les cinq ans qui suivent l'entrée en vigueur de la loi, le ministre en fasse un examen et présente un rapport à la Chambre.

Je suis certain que ce projet de loi sera au centre d'une activité législative permanente. Je sens que nous sommes aujourd'hui au début d'un processus qui devra, bien sûr, être permanent et qui se poursuivra vraisemblablement pendant des générations.

Ce processus que nous avons établi est important et touchera beaucoup de Canadiens. En fait, il influencera pratiquement tous les citoyens dont la vie et l'environnement pourraient être changés pour le meilleur ou pour le pire à cause d'une projet de développement quelconque. Il leur donnera la possibilité de se faire entendre devant une autorité compétente pour dire ce qu'ils pensent d'un tel projet.

À mon avis, le projet de loi rendra plus efficace, plus logique et plus rentable la façon dont nous évaluons les répercussions environnementales du développement économique. Je pense qu'il y a lieu de le souligner: il accordera aux facteurs environnementaux la même importance que les facteurs sociaux et économiques dans ce processus.

Avant d'expliquer les dispositions de cette loi, j'aimerais consacrer quelques instants à faire l'historique de cette mesure législative. L'histoire du processus d'évaluation environnementale au Canada est relativement courte. En fait, c'est en 1973 —il y a tout juste 19 ans —que l'évaluation environnementale des projets fédéraux fut rendue officielle par une décision du Cabinet qu'on pourrait qualifier sans aucune malice de plutôt élastique. Au cours des années 70, plusieurs directives du Cabinet vinrent s'ajouter à cette décision et la renforcer.

Le régime, en vertu duquel nous étudions aujourd'hui les effets sur l'environnement des projets, fut établi en 1984. Le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, ou PEEE, devait servir, comme son nom l'indique, de lignes directrices. Toutefois, plusieurs décisions des tribunaux lui ont donné force de loi administrative. Maintenant, ces lignes directrices sont devenues la loi d'application générale.

Ces décisions ont eu comme autre résultat d'introduire l'incertitude dans le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et, comme chacun sait, l'incertitude peut entraîner l'érosion de la crédibilité; toutefois, pour qu'un processus d'évaluation environnementale soit efficace, il faut non seulement qu'il soit crédible mais surtout qu'il soit perçu comme l'étant.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous avons accueilli la décision de la Cour suprême concernant le projet de la rivière Oldman avec grande satisfaction. Elle a clarifié la question de juridiction en matière d'environnement, ce qui était des plus nécessaires. En reconnaissant que la Constitution confère au gouvernement fédéral le droit et la responsabilité de faire une évaluation environnementale lorsqu'il prend une décision, la Cour suprême a supprimé une grande partie de l'incertitude qui était précédemment associée à ce genre d'examen.

Elle a également reconnu que l'environnement était un domaine de compétence conjointe entre les provinces et le fédéral. Cette décision aidera à clarifier le rôle respectif de chacun de ces paliers de gouvernement. La décision dans l'affaire du barrage Oldman a finalement favorisé une approche coopérative parmi les instances pour ce qui est de l'évaluation environnementale. Cette approche est adoptée sans réserve dans le projet de loi que nous étudions. Madame la Présidente, vous constaterez qu'on peut améliorer la coopération et la participation au processus d'évaluation environnementale. En fait, je crois que c'est là un des principaux points sous–tendant le projet de loi qui se trouve devant nous.

Je dois toutefois dire à la Chambre que bien avant ces décisions juridiques, le gouvernement fédéral avait déjà admis les lacunes du processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement tel que nous le connaissions et il avait pris des mesures en vue de le modifier. Cette réforme a été amorcée en 1987 lorsque le ministre de l'Environnement d'alors a publié le document de travail intitulé «Améliorer l'évaluation environnementale fédérale».

Je ferai remarquer aux députés que la sortie du Livre vert du ministre a coïncidé avec la publication du rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui demandait notamment que les mécanismes d'évaluation environnementale soient renforcés à tous les niveaux de gouvernement.

• (1600)

Au cours de l'année qui a suivi, la population a eu l'occasion d'examiner et de juger les propositions lors d'assises régionales et d'ateliers nationaux de consultation. Le fruit de cette consultation a été incorporé dans la première ébauche du projet de loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui a été déposée à la Chambre des communes au printemps de 1989.

Par la suite, tout au long de 1991, des particuliers et des organismes de partout au Canada ont présenté des mémoires au comité législatif multipartite chargé d'étudier le projet de loi.

Soit dit en passant, le président de ce comité, de même que le président du comité qui lui a succédé, sont ici présents.

L'automne dernier, le ministre de l'Environnement a présenté un projet de loi révisé en fonction des opinions exprimées par la population au comité. C'est ce qui nous amène à la situation présente.

Le projet de loi C–13 que nous étudions aujourd'hui est en somme le fruit de quatre années de travail très important accompli par des Canadiens soucieux de protéger l'environnement. Il a fait l'objet de trois rondes distinctes de consultations publiques, pour son plus grand bien.

Au total, les partis d'opposition ont proposé 135 amendements. Le gouvernement, quant à lui, en a proposé soixante après avoir consulté la population canadienne. Je reviendrai sur certains de ceux–ci dans un moment.

Fait exceptionnel, surtout après trois rondes de consultations, le projet de loi dans sa version définitive a été soumis à des avocats du Réseau canadien de l'environnement pour qu'ils le passent au peigne fin, article par article, avant qu'il ne soit déposé à la Chambre. J'ai parlé tout à l'heure des efforts déployés par MM. Pannell et Andrews.

En conséquence, le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant est une synthèse de la connaissance, de l'expertise et de l'opinion d'un éventail de Canadiens bien informés et sensibilisés en ce qui concerne l'environnement, synthèse qui est aussi large qu'on pourrait le souhaiter.

Cela ne laisse pas entendre, cependant, que le projet de loi C–14 est le meilleur possible aux fins de l'évaluation environnementale. Ce n'est pas le cas et, effectivement, il ne pourrait pas l'être à ce stade. Je dirais, néanmoins, que le projet de loi C–13 est littéralement à des milles d'avance, si je peux encore utiliser le mot milles, de ce que nous considérerions normalement comme le statu quo.

Si les méthodes actuelles d'évaluation environnementale peuvent être considérées comme incertaines et confuses, alors les réformes proposées peuvent être décrites comme définies et précises. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi moderne destiné à un monde moderne.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui fournit une assise solide à des méthodes d'évaluation environnementale destinées aux années 90 et, en fait, à bien au–delà. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale nous donnera des méthodes d'évaluation qui seront plus efficaces, plus logiques et plus rentables que celles que nous avons actuellement.

Elle y parviendra en faisant en sorte que les conséquences néfastes pour l'environnemnt d'un projet à l'étude soient déterminées, évaluées et corrigées au début de l'étude de planification avant que les décisions ne soient prises de façon irrévocable. Nous nous en réjouirons tous. Elle y parviendra aussi en augmentant la participation du public au processus d'évaluation et en donnant la possibilité à ceux qui peuvent être concernés par une proposition d'influer sur les décisisons du gouvernement fédéral à ce sujet.

Lorsqu'il y aura désaccord sur le bien–fondé de modifications environnementales susceptibles d'être apportées par un projet, ces nouvelles méthodes d'évaluation améliorées sont conçues pour obtenir plus facilement l'accord général des parties concernées.

Une fois en vigueur, la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donnera du poids aux principes du développement durable. Elle permettra de veiller à ce qu'il soit autant tenu compte des facteurs environnementaux que des facteurs économiques et sociaux.

Les nouvelles procédures d'évaluation environnementale encourageront le gouvernement fédéral à prendre des décisions fondées sur les facteurs tant environnementaux qu'économiques et nous permettront de nous rapprocher de notre objectif déclaré de parvenir à un développement durable.

Tous les projets qui sont susceptibles d'influer sur l'environnement et qui nécessitent une action de la part du gouvernement fédéral, seront examinés afin de déterminer leurs conséquences pour l'environnement.

Pour conclure, je voudrais dire à la Chambre qu'après des consultations très intensives entre les Canadiens et le gouvernement fédéral, mon collègue, le ministre de l'Environnement, a proposé plusieurs amendements clés au projet de loi dont nous sommes saisis.

À mon avis, ces amendements renforcent le processus d'évaluation. Ils renforcent la clarté et l'efficacité du processus et répondent aux besoins très particuliers exprimés par les Canadiens.

Tout d'abord, je suis ravi de pouvoir vous dire ainsi qu'à la Chambre qu'il n'est plus question dans ce projet de loi d'établir un équilibre entre les objectifs environnementaux et les objectifs économiques. Cette notion dépassée a été remplacée par une autre, plus réaliste, qui consiste à intégrer ces deux objectifs complémentaires.

À notre avis, cette définition plus positive du développement durable donnera lieu à des évaluations fondées sur des principes environnementaux plus modernes.

Nous avons également proposé de remplacer les termes étude obligatoire par étude approfondie de sorte qu'on ne croit pas à tort qu'un projet qui ne figure pas sur la liste d'étude environnementale obligatoire ne sera pas évalué.

Il est important que les Canadiens se rendent compte que certains projets—ceux susceptibles de nuire à l'environnement—seront soumis à des études plus vastes et plus approfondies. Cet amendement et la définition élargie de projet que le gouvernement a proposée permettront au processus d'évaluation de se concentrer sur les activités et les entreprises qui justifient un examen plus attentif tout en évitant les examens inutiles ou superficiels.

Grâce à ces amendements, on pourra mieux répondre également aux préoccupations des autochtones. Nous proposons d'inclure dans la définition des termes «effets environnementaux», pour l'évaluation des projets, les utilisations traditionnelles du territoire par les autochtones et les ressources patrimoniales.

Certains Canadiens ont exprimé une certaine inquiétude à propos de l'utilisation dans la loi de termes laissant des pouvoirs discrétionnaires au ministre, et y voient de la part du gouvernement une tentative de mettre la loi à l'abri des contestations judiciaires. Rien n'est plus faux. Néanmoins, pour apaiser cette inquiétude, nous avons supprimé autant de ces termes que possible.

Nous avons également supprimé les deux poids deux mesures—ou le risque de deux poids deux mesures—qu'on voyait dans les termes «important» et «grave». On parle maintenant partout dans le projet de loi d'effets environnementaux négatifs importants. Le terme «important» est le seul critère retenu dans la Convention des Nations Unies sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontalier, une convention dont le Canada est partie prenante et que nous espérons ratifier dans un avenir rapproché.

Une autre question qui a été soulevée au cours de nos consultations a trait au fait que le projet de loi ne parle pas de la nécessité de solutions de remplacement aux projets. Les amendements que nous avons proposés donnent au ministre de l'Environnement le pouvoir d'inclure dans l'évaluation de telles solutions de remplacement et tout autre facteur pertinent.

Avant de conclure, je voudrais parler également d'un autre amendement si vous me le permettez.

Le gouvernement a proposé de modifier l'article du projet de loi touchant les médiateurs et les commissions d'examen afin d'inclure des lignes directrices régissant leur sélection et leur nomination. Cet amendement répond directement aux groupes et organismes écologistes et industriels qui avaient insisté sur la nécessité d'établir des critères pour assurer des niveaux élevés de médiation et d'examen par ces commissions.

Grâce à ces amendements et à d'autres dont parleront certains de mes collègues au cours du débat de troisième lecture, nous avons devant nous un projet de loi qui donnera au Canada un processus d'évaluation environnementale répondant aux besoins des Canadiens, des particuliers, du monde des affaires, de l'industrie et des pouvoirs publics. C'est un projet de loi dont nous pouvons tous être fiers.

En terminant, car pour moi, c'est bien la conclusion d'un très long processus qui a parfois traîné, je veux dire à quel point j'ai été heureux de pouvoir participer à cet exercice.

Comme l'ont déjà dit bon nombre de mes collègues, lorsque nous parlons de la protection de l'environnement, nous parlons d'une préoccupation qui est plus importante que jamais pour les Canadiens et qui n'a certainement jamais été exprimée plus clairement.

Quand ils ont parlé de divers amendements, certains de mes collègues d'en face ont dit que les jeunes se préoccupent beaucoup et très sincèrement de la protection de l'environnement.

Je suis moi aussi de cet avis, car je pense que, de nos jours, les jeunes Canadiens sont très conscients de l'héritage que notre génération leur laissera. À certains égards, nous pouvons être fiers de ce que nous leur léguerons.

Dans d'autres domaines, nous souhaiterions peut-être avoir fait mieux que ce que nous avons fait jusqu'à maintenant. Je dis cela sans jeter le blâme sur les autres gouvernements précédents, car ce serait une façon simpliste d'expliquer la situation actuelle.

Il incombe à tous les députés et à tous ceux d'entre nous qui sommes ici depuis quelque temps de faire en sorte qu'une mesure législative de ce genre ait force de loi. Nous pouvons peut-être dire que nous sommes enfin sur le point de lui donner force de loi.

Personnellement, j'aurais souhaité que nous puissions le faire plus rapidement.

• (1610)

Nos délibérations se sont parfois révélées très longues et très pénibles, surtout pour les deux présidents qui sont assis près de moi, c'est-à-dire le président du comité chargé d'étudier le projet de loi C-78 et le président du comité chargé d'étudier le projet de loi C-13. Les délibérations ont peut-être duré un peu plus longtemps qu'ils ne l'avaient prévu ou qu'ils ne l'auraient souhaité parfois, mais nos travaux auront servi à améliorer la mesure législative dont nous sommes saisis.

Nous pensons l'avoir améliorée grâce aux témoignages que nous avons entendus et grâce aussi à la collaboration très évidente et très louable des membres du comité. Je voudrais encore une fois remercier tous ceux qui ont participé au processus. Nous avons également réussi à bonifier le projet de loi grâce aux bons conseils que nous ont donnés les agents du ministère.

Je vous présente donc le projet de loi C-13 pour qu'il soit lu pour la troisième fois. Je suis fier du produit que nous avons livré. Je sais qu'il reste du chemin à parcourir et que d'autres députés voudront au fil des ans améliorer la loi.

Je suis convaincu que nous proposons une bonne mesure législative. Je demande à la Chambre de l'étudier sérieusement, mais de le faire toutefois dans des délais raisonnables.

[*Français*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention du secrétaire parlementaire et je voudrais le féliciter de ce discours qu'il a prononcé de façon très équilibrée et très honnête.

[*Traduction*]

Nous avons l'impression d'être maintenant sortis d'un long tunnel où nous étions enfermés depuis près de deux ans. La mesure à l'étude aujourd'hui représente un pas dans la bonne direction, un pas que le secrétaire parlementaire a réussi à décrire comme étant peut-être plus grand qu'il ne l'est en réalité, ce qui est tout à son honneur.

À l'étape de l'étude en comité, il a fait tout ce qu'il pouvait pour qu'on tienne compte des idées et des interventions de mes collègues du NPD et des députés de notre parti, dans la mesure où c'était possible de le faire. Le processus a donc atteint un niveau d'efficacité que j'ai rarement vu dans le cas d'une autre mesure législative.

Si certaines suggestions de l'opposition n'ont pas été acceptées, ce n'est certainement pas parce qu'il n'a pas essayé de nous aider. C'est plutôt à cause d'un manque de volonté politique de la part du gouvernement. On doit reconnaître—et je suis heureux de le faire—les efforts phénoménaux déployés par le secrétaire parlementaire pour faciliter le processus et pour le rendre utile d'une façon encore jamais vue dans l'histoire des comités parlementaires.

Dans ce sens, non seulement je veux reconnaître les efforts du secrétaire parlementaire, mais je veux aussi le remercier et le féliciter de son attention, de sa perspicacité et, aussi, de son humour qui, souvent, a contribué énormément à diminuer la tension.

Cela étant dit, on doit conclure que, malheureusement, le gouvernement n'a pas saisi cette occasion unique d'appliquer le principe du développement durable.

Même si, en théorie, on essaie d'établir, dans le préambule du projet de loi et, particulièrement, dans la partie portant sur l'objet, un cadre qui rappelle le principe du

développement durable, on n'arrive pas vraiment à appliquer ce principe.

C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles l'Association canadienne du droit de l'environnement a fait aujourd'hui la déclaration suivante: «L'Association canadienne du droit de l'environnement ne peut pas appuyer la version modifiée du projet de loi C-13, et nous recommandons que, même à ce stade avancé, le projet de loi soit encore considérablement modifié pour corriger les défauts majeurs qu'il renferme.»

Il faut voir la question dans une perspective internationale plus large. À l'étranger, le Canada prend des engagements très fermes en ce qui concerne le développement durable. Aux Nations Unies, le premier ministre du Canada a pris des engagements en 1987 ou 1988, en son nom personnel et au nom du Canada, pour appliquer le principe du développement durable exposé dans le rapport Brundtland. En 1989, à La Haye, le premier ministre a de nouveau pris clairement des engagements fermes à l'égard du développement durable. Pourtant, quand sonne l'heure de vérité, avec le dépôt d'une mesure aussi importante, nous ne voyons pas se manifester une volonté politique suffisante pour passer de la théorie à la pratique.

Le gouvernement du Canada semble exceller dans la promotion du développement durable et dans les exhortations, mais il semble être tout à fait inefficace lorsqu'il s'agit de passer à l'action, de mettre les idées en pratique et de renforcer le cadre théorique permettant de réaliser le développement durable. Permettez-moi de préciser mon point de vue.

Le rapport Brundtland de 1987, *Notre avenir à tous*, énumère plusieurs secteurs prioritaires où des réformes des institutions et des lois s'imposent. Ainsi, les auteurs ont signalé qu'il fallait remonter des effets aux causes des problèmes environnementaux. Ils ont aussi parlé des effets de la détérioration de l'environnement. Ils ont perçu la nécessité de revoir l'évaluation des risques pour la planète et de modifier les institutions pour faire des choix éclairés dans l'adoption de dispositions législatives. Voilà où nous en sommes dans l'étude du projet de loi C-13. Enfin, il faut des mesures pour investir dans notre avenir.

La commission Brundtland a reconnu que l'évaluation environnementale était l'outil-clé pour amorcer certaines de ces réformes essentielles. En conséquence, l'étude du projet de loi à l'étape de la troisième lecture est extrêmement importante parce qu'elle aura une influence déterminante sur un grand nombre de décisions capitales.

Un processus d'évaluation environnementale existe au Canada depuis 1974. Au début, c'était un processus administratif. Puis, en 1984, sous le gouvernement libéral, le Cabinet a modifié ce processus en établissant certaines lignes directrices qui ont constitué le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Ces directives ont été publiées sous forme d'un décret qui a été largement diffusé. Sous le gouvernement conservateur, ces lignes directrices ont été interprétées comme ayant un caractère discrétionnaire. En avril 1989, la Cour fédérale a jugé, dans une décision relative au barrage Rafferty—Alameda, que ces directives n'avaient pas un caractère discrétionnaire mais obligatoire et qu'elles constituaient des dispositions législatives fédérales. C'est cette décision du juge Cullen qui a évidemment entraîné le dépôt du projet de loi C-78, puis du projet de loi C-13. Le gouvernement se devait de prendre certaines initiatives d'ordre juridique.

• (1620)

Je me reporte à l'année 1987, parce que celle-ci marque une étape importante. À l'époque, le groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, de même que le gouvernement du Canada, ce qui est à son honneur, ont été les premiers à donner suite au rapport Brundtland en analysant de notre façon de procéder, puis en formulant des recommandations dans un rapport publié en septembre 1987. Le groupe de travail écrit ce qui suit au paragraphe 2.4 de son rapport: «Tous les ministres doivent être tenus directement responsable»—je répète «tous les ministres» parce que c'est un élément important de l'analyse du projet de loi global. «Tous les ministres doivent être tenus directement responsables des conséquences environnementales de leurs politiques, lois et programmes.»

Le groupe de travail a aussi reconnu entre autres la rentabilité d'une évaluation du caractère durable des politiques adoptées et a déclaré: «Le développement durable minimiserait les effets sur l'environnement de même que les coûts de restauration futurs grâce à une planification intégrée et basée sur l'anticipation. En deux mots, la méthode de réaction et de redressement serait remplacée par la prévision et la prévention comme concept principal sous-tendant l'intégration de l'environnement et de l'économie.

Les structures politiques et économiques du Canada et du reste du monde commencent à s'ouvrir à la nécessité de rendre durable le développement économique. Les mécanismes de prise de décisions ne sont pas encore adaptés à cette nécessité. Cela doit changer, et rapidement.» Voilà ce qu'écrivait le groupe de travail en 1987,

et voilà où nous en étions à cette époque. J'insiste sur le mot «ministres» au pluriel.

Il y a ensuite eu l'épisode du projet de loi C–78, qui appartient maintenant à l'histoire. C'était une mesure législative peu énergique, comme l'ont souligné à maintes reprises des organismes de protection de l'environnement ainsi que les députés de l'opposition qui ont comparu devant le comité. Le gouvernement a prêté une oreille attentive à ces recommandations puisqu'il a produit le projet de loi C–13.

Lorsqu'il a présenté sa nouvelle version, il est apparu clairement que le projet de loi C–13 posait encore bien des problèmes, d'où les nombreuses modifications qui lui ont été apportées. Le secrétaire parlementaire a tout à fait raison d'insister sur les aspects positifs et sur les améliorations apportées. Cela saute aux yeux.

À l'instar du secrétaire parlementaire, je tiens à souligner la présence à la Chambre de deux présidents qui ont dirigé de façon très compétente les audiences au sujet des projets de loi C–78 et C–13. Nous avons bénéficié de l'aide de Brian Pannell et de Bill Andrews, deux jeunes et très compétents avocats spécialisés dans le domaine de l'environnement qui ont fait fonction d'experts–conseils auprès du comité lors de l'examen du projet de loi article par article. On n'avait encore jamais procédé de la sorte. Cette initiative revient au secrétaire parlementaire qui a permis à chacun des membres du comité, tant du côté du gouvernement que du côté de l'opposition, de solliciter un avis sur–le–champ des deux spécialistes qui ont ainsi été en mesure de nous renseigner sur la façon d'aborder un amendement donné et de le formuler pour améliorer le texte en définitive.

Cela étant dit, je me dois de signaler que ce projet de loi comporte un vice de forme important dans la conception. Je dégagerai ensuite certains points où il y a eu désaccord entre nous.

Le projet de loi C–13 est essentiellement conçu selon le principe que tout ce dont il n'est pas fait expressément mention est exclu. En d'autres termes, la mesure législative prévoit que le processus d'évaluation environnementale ne s'applique qu'aux projets requérant l'approbation du gouvernement fédéral, qui sont énumérés dans les règlements.

Maintenant, nombre de groupes écologiques, d'experts et de témoins ont recommandé au contraire que le processus d'évaluation s'applique à tous les projets, sauf à ceux qui sont énumérés dans les règlements, ce qui entraîne la rédaction de dispositions complètement différentes.

Si on adopte le principe que tous les projets doivent faire l'objet d'une évaluation, à moins de stipulation contraire, il s'ensuit que la loi exigerait que le processus d'évaluation s'applique à tous les projets requérant l'approbation du gouvernement fédéral, à moins qu'ils n'en soient exemptés par règlement. La procédure adoptée par le gouvernement sera, à notre avis, difficile à administrer et pourrait permettre à des projets de se soustraire à la loi si la liste de projets auxquels s'applique le processus n'est pas systématiquement mise à jour. Nous avons eu de bons échanges hier quand il a été question de l'article 37, notamment.

C'est là un vice de forme dans la conception du projet de loi. Cela dit, je voudrais passer à des points de désaccord dont le premier est le dépositaire à qui il faut accorder le pouvoir décisionnel. Il est vrai qu'au contraire du projet de loi C–78, le projet de loi C–13 fait jouer un rôle important au ministre de l'Environnement dans le processus d'évaluation environnementale. Cependant, la décision finale qui déterminera le sort d'un projet reste entre les mains du ministre responsable, c'est–à–dire le ministre des Transports, s'il s'agit d'un aéroport, le ministre des Pêches, s'il s'agit d'un port, ou le ministre des Transports, s'il s'agit du doublement d'une voie en Colombie–Britannique, le long d'une rivière riche en saumons et ainsi de suite.

Cette façon de faire n'est pas souhaitable parce que le ministre responsable du projet est aussi celui qui l'a proposé ou, du moins, qui est un fervent défenseur de ce projet. Il devient dès lors trop facile d'invoquer la disposition de dérogation offerte à l'article 37, dont nous avons longuement discuté hier, en vertu de laquelle un projet «. . . est susceptible d'entraîner des effets environnementaux qui sont justifiables dans les circonstances», selon les termes du projet de loi. J'ai expliqué hier qu'il s'agissait là d'une immense lacune et je le pense toujours.

Hier, en réfutant mon argument, le secrétaire parlementaire a parlé très éloquemment de l'auto–évaluation, mieux que quiconque aurait pu le faire. Mais l'auto–évaluation n'implique pas nécessairement l'auto–réglementation. Il y a évidemment une grande différence entre les deux et il s'en rendait compte. Mais je doute fort que, en pratique, le ministre puisse s'auto–évaluer et s'auto–réglementer en même temps, à cette étape. J'en parlerai davantage plus tard.

Par conséquent, nous avons de notre côté proposé un amendement qui aurait modifié l'article 37, ce mauvais article, afin que la décision finale revienne à l'ensemble du Cabinet. Il serait préférable de confier cette responsabilité à un groupe plutôt qu'au seul ministre qui propose le projet et qui a des intérêts à défendre en plus d'assumer son mandat ministériel. Je parle aussi du premier ministre, bien sûr. Nous avons essayé, bien sûr, mais sans succès, de faire que le Cabinet et le premier ministre soient collectivement responsables, car nous estimons que cela assurerait la réalisation des objectifs définis à l'article 4.

• (1630)

Une autre pomme de discorde réside dans le rôle de l'agence d'évaluation environnementale. Le désaccord est très important à cet égard parce que l'ancien Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales sera remplacé par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, qui fera la promotion de l'uniformisation et de l'harmonisation des processus d'évaluation, mènera des recherches en matière d'évaluation environnementale en conformité avec la loi et veillera à ce que le public ait la possibilité de participer au processus d'évaluation environnementale.

Nous, libéraux, envisageons différemment la vocation de cette agence. Nous sommes déterminés à avoir une agence indépendante dont le mandat législatif serait non seulement d'administrer, mais encore de mettre en oeuvre le processus fédéral d'évaluation environnementale. C'est ce que nous voulons. Cette agence ferait rapport directement au Cabinet de la même manière que le font le Conseil national de recherches ou le CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Les auteurs de la proposition en préparerait l'évaluation environnementale initiale et soumettrait le rapport à l'examen de l'agence qui, une fois satisfaite de la portée et du contenu du rapport, notamment, aurait le pouvoir d'approuver l'initiative et de la renvoyer à un médiateur ou à un groupe spécial pour qu'elle fasse l'objet d'audiences publiques ou de la rejeter.

Faute de temps, madame la Présidente, je vous épargne ici la liste des diverses étapes que nous avons envisagées pour cette agence. Il nous semble que cette agence devrait avoir le même statut et les mêmes pouvoirs que l'Office national de l'énergie et le CRTC pour arriver à bien remplir son mandat. Si une approbation du Cabinet s'avère nécessaire, l'agence devrait pouvoir examiner la proposition et donner son avis au Cabinet, qui a évidemment la responsabilité finale d'approuver ou de rejeter la proposition. Ou, si elle décide de charger un groupe spécial indépendant de tenir des audiences publiques et que le Cabinet approuve finalement la proposition, l'opinion de l'agence ou du groupe spécial serait rendue publique en même temps que l'annonce du Cabinet, de telle sorte que la population soit au courant. Tout le processus serait public, la responsabilité ultime incombant évidemment aux maîtres politiques que sont les représentants élus et qui doivent être responsables jusqu'à la fin.

Telle est la solution de rechange libérale.

Pour terminer, madame la Présidente, en ce qui concerne le point de désaccord, les députés libéraux croient très fermement à la création d'un poste de commissaire de l'environnement, un genre d'ombudsman fédéral, semblable à ce qui existe en Nouvelle-Zélande et qui fonctionne très bien. Ce commissaire aurait le pouvoir d'examiner la mise en oeuvre du processus d'évaluation environnementale ainsi que d'en faire rapport directement au Parlement et, par son entremise, à tous les Canadiens. Il aurait également des pouvoirs d'enquête, comme le vérificateur général. On pourrait élargir le mandat du vérificateur général pour y inclure ce genre de responsabilité. Vous pouvez donc voir qu'il y a ici des responsabilités convergentes qui serviraient bien l'intérêt public, croyez-moi.

Je résumerai ici l'idée de plusieurs des réflexions qui ont été faites en disant que nous savons tous, en théorie du moins, qu'il est extrêmement important d'intégrer l'environnement dans le processus décisionnel économique. Le fait de ne pas avoir fait cela jusqu'à maintenant a créé le gâchis que nous connaissons actuellement. Je ne parlerai pas en détail des différents aspects de ce gâchis, dont les pluies acides, les contaminants toxiques, l'amincissement de la couche d'ozone et les changements climatiques.

Nous voulons éviter aux générations futures les coûts exhorbitants de la dépollution comparativement aux coûts relativement petits de l'examen et de la modification des propositions *a priori* afin d'empêcher les dommages à l'environnement et de faire ce que nous devons pour effectuer une évaluation environnementale complète et efficace. Nous ne pouvons y échapper.

En ce sens, on commence à comprendre, avec le projet de loi C-13, la nécessité de faire un pas dans cette direction. Il faut agir tôt.

Ces divers sondages effectués montrent bien que les Canadiens souhaitent un excellent processus qui prouvera que le bien-être et la santé de la génération actuelle et des générations futures nous tiennent à coeur.

Le chef de notre parti l'a très bien exprimé à Prince Rupert en mai 1990, lorsqu'il a déclaré: «Nous devons établir des normes nationales et appliquer avec vigueur les lois fédérales. On doit également porter attention à l'urgence de tenir compte des questions environnementales dans les décisions économiques. Il s'agit d'examiner les projets de développement avant qu'ils ne soient entrepris». Le chef de l'opposition officielle a ajouté: «Je veux que le ministère de l'Environnement joue en ce qui concerne les répercussions environnementales le même rôle de surveillance que le Conseil du Trésor relativement aux dépenses. Le gouvernement libéral appliquera le processus fédéral d'évaluation environnementale comme il devrait l'être, de la façon dont les Canadiens le souhaitent, en permettant à la population d'y participer pleinement.»

Ce sont-là des conclusions importantes de la part de notre chef. Elles contrastent avec les attentes soulevées par l'ancien ministre de l'Environnement et son incapacité d'y donner suite. En juin 1990, le ministre de l'Environnement d'alors a fait une annonce qui nous a tous surpris agréablement. Il a déclaré alors qu'on allait évaluer l'impact environnemental des propositions soumises au Cabinet en matière de politique et non pas simplement les projets—et c'est là une déclaration d'une très grande portée qui ne touche pas simplement la construction d'un pont interprovincial, l'élargissement de voies ferrées ou la construction d'un aéroport.

Nous avons tous applaudi. Nous étions enthousiastes. Nous avons pensé que c'était là le début d'une nouvelle ère. C'était presque le millénaire de l'environnement que nous avions espéré. Or, manifestement, on ne donne pas suite à cette déclaration dans le projet de loi C-13. Lorsque nous avons insisté auprès du ministre actuel pour qu'il mette cet engagement à exécution, il a dit ne pas posséder la méthode voulue pour évaluer la politique en fonction du développement durable.

Il nous a également assurés que, d'une façon ou d'une autre, on procède ou procédera à l'évaluation environnementale de l'accord de libre-échange nord-américain. Personne ne peut expliquer clairement cet aspect non plus.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes passés d'un engagement général à procéder à une évaluation environnementale des propositions de politique gouvernementale à un engagement beaucoup plus restreint, à savoir l'évaluation de projets que le ministre des Travaux publics, le ministre des Transports ou, qui d'autre encore, peut proposer, mais certainement pas l'évaluation de toutes les décisions du gouvernement. Bien sûr, la différence entre les deux est énorme.

• (1640)

Aujourd'hui, en réponse à une question au *Feuilleton*, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles m'a informé, ainsi que la Chambre, que même si le document constitutionnel était un document de principe approuvé par le Cabinet et que les propositions visant à inscrire le droit à la propriété sont contenues dans ce document, «il est prématuré d'envisager une évaluation environnementale». En quoi est-ce prématuré? Est-il prématuré de faire un énoncé de principe, puis d'en faire une évaluation environnementale une fois qu'il a été approuvé? C'est un raisonnement très étrange.

Il m'amène à conclure que, dans les faits, le gouvernement n'a pas encore compris les conséquences du développement durable. Il est capable d'élaborer des théories là-dessus, de l'encourager et de le promouvoir dans la théorie, mais lorsque vient le temps de le mettre en pratique, il recule.

C'est la raison pour laquelle on peut comprendre les observations très incisives qu'a faites la députée de Western Arctic le 10 mars: «Le fait est que, jusqu'ici, le propre règlement du Canada en matière d'environnement s'est révélé totalement inefficace pour empêcher la réalisation de projets dommageables à l'environnement, en dépit d'ordonnances de tribunaux à l'égard d'un examen fédéral.» Le projet de la rivière Oldman, en Alberta, et le projet Rafferty—Alameda, en Saskatchewan, et l'on pourrait également ajouter le projet Kemano II, ont été récemment mis en oeuvre sans une évaluation environnementale préalable par le gouvernement du Canada.

La députée a poursuivi en disant: «Les Canadiens veulent des lois environnementales solides et indépendantes qui lient le gouvernement. Mon parti s'est engagé sur le principe d'un vérificateur général pour les questions environnementales, ce qui atténuerait les manoeu-

vres stupides et tendancieuses qui s'exercent aujourd'hui dans les processus d'évaluation environnementale qu'on adopte au Canada.» Elle a parfaitement raison et je la félicite d'avoir eu le courage de faire cette déclaration très ferme. Malheureusement, elle a tout à fait raison au sujet de telles évaluations.

Relativement au projet de loi C-13, je propose que le Cabinet au complet, et non le ministre responsable, soit tenu de répondre de la décision, de sorte que les incidents auxquels fait allusion ma collègue de Western Arctic ne se produiront pas ou seront moins susceptibles de se produire au Canada. Sa déclaration se rapportait donc tout à fait au contexte du débat dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'accueille avec joie sa déclaration parce qu'elle va droit au but.

Hier, nous avons parlé de l'énorme échappatoire que présente l'article 37. Je dois dire que nous sommes maintenant aux prises avec la réalité. Il n'est pas bon qu'un projet de loi autorise le ministre à mettre en oeuvre un projet, sachant qu'il peut en résulter des effets environnementaux négatifs importants et, par conséquent, à justifer le projet selon les circonstances. Cela revient évidemment à donner clairement une approbation politique qui n'aurait pas dû être accordée. De ce point de vue, ce n'est pas une bonne mesure législative et c'est regrettable, car cela nuit à la crédibilité du projet de loi.

Je mentionne également l'examen de la mesure après cinq ans. Comme vous le savez, nous en avons parlé plus tôt. Il y avait trois approches distinctes, mais toutes portaient sur la façon, dans cinq ans, d'examiner les bons et les mauvais côtés de cette mesure et de faire des recommandations.

La solution de compromis proposée par le gouvernement ne dit pas si le public pourra y participer. Espérons que le ministre en poste alors choisira de demander la participation du public assez tôt, plutôt que de tout laisser à sa discrétion.

Je voudrais aussi mentionner la responsabilité collective, mais je ne ferais que me répéter, car je pense que j'ai déjà insisté pas mal là-dessus, trop peut-être. En ce qui concerne la délégation de pouvoirs, soit donner à un organisme ou à un particulier le pouvoir de procéder à une évaluation, le projet de loi ne dit pas si le ministre peut révoquer cette délégation de pouvoirs. Je dois dire à ce sujet que le secrétaire parlementaire a donné, hier, une réponse très complète et convaincante.

En conclusion, en essayant de ne pas me répéter, je dirais que nous avons là une mesure qui crée un processus fédéral d'évaluation environnementale. On nous affirme qu'elle se situe dans le cadre intellectuel du développement durable. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que je la vois.

J'espère néanmoins que cette loi, en dépit de ses faiblesses, mettra en oeuvre non seulement la lettre, mais aussi l'esprit, des objectifs de l'article 4. J'espère que les échappatoires ne se révéleront pas aussi grandes qu'elles nous apparaissent pour le moment.

Il serait bon que cette mesure soit proclamée le plus tôt possible pour que, en 1977, nous puissions la réexaminer et tirer de cinq années d'existence les conclusions nécessaires pour avoir vraiment une mesure de développement durable.

[*Français*]

Mme le vice-président: Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Scarborough—Rouge River—Les droits de la personne; l'honorable député de Don Valley-Est—La construction navale; l'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception—Les pêches; l'honorable député de Drummond—Les achats outre-frontières; et l'honorable député de Prince George—Bulkley Valley—L'industrie du bois d'oeuvre.

[*Traduction*]

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, comme il a été dit à l'étape du rapport, le projet de loi sur l'évaluation environnementale dont nous sommes saisis aujourd'hui est la mesure législative la plus importante qui ait jamais été proposée dans ce pays à ce sujet.

Le projet de loi représente un progrès important sur la loi qui s'applique actuellement à l'évaluation environnementale en vertu du Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement (PEEE). Il tient compte d'un grand nombre de changements proposés non seulement par moi et mes collègues du Nouveau Parti démocratique, mais aussi par des membres des groupes environnementaux.

Le projet de loi n'est pas parfait. Nous l'avons dit à l'étape du rapport. Ce n'est pas le genre de projet de loi que nous rédigerions si nous étions de l'autre côté de cette Chambre. Ce n'est pas le genre de projet de loi que je rédigerais si j'étais ministre de l'Environnement. Ce n'est pas le genre de projet de loi auquel je m'attendrais si mon collègue de Skeena était ministre de l'Environnement dans un gouvernement néo-démocrate.

Le projet de loi contient des problèmes qui n'ont pas encore fait jour et que nous ne découvrirons que plusieurs années après son entrée en vigueur.

• (1650)

En acceptant mon idée de faire un examen après cinq ans ou du moins les éléments de la proposition que j'ai présentée à ce sujet, le gouvernement fait en sorte que nous puissions régler quelques-uns des problèmes qui pourraient surgir. Certains de ces problèmes sont évidents même maintenant, et j'espère avoir le temps d'en mentionner quelques-uns aujourd'hui.

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi sommes déterminés à améliorer ce projet de loi et le processus qu'il établit pour l'évaluation environnementale.

Le projet de loi a encore tendance à affirmer la primauté du développement sur l'environnement et à renforcer par le fait même les vieux compromis entre ces deux éléments. Ce sont des compromis auxquels le niveau de destruction de l'environnement nous oblige à renoncer.

Au Canada, les lois protégeant l'environnement devraient avoir une grande portée et garantir que l'environnement reçoit l'importance qu'il mérite. Le projet de loi C-13, même avec toutes ses améliorations, est encore loin de suffire.

Voyons ce qui manque aux lois sur les évaluations environnementales. Que faut-il pour élaborer un processus d'évaluation environnementale qui permet vraiment de préserver et d'améliorer l'environnement que nous laisserons à nos enfants?

Ce processus doit être examiné par un organisme indépendant et aboutir à des décisions finales et exécutoires. Les lois doivent définir l'environnement en termes larges et s'appliquer à tous les projets et programmes, y compris aux politiques gouvernementales.

Il faut réduire au minimum les décisions discrétionnaires au cours du processus d'évaluation, et les décideurs doivent rendre des comptes sur leurs décisions. Les promoteurs doivent démontrer que l'objectif de leur projet est justifiable et que ce projet répond à un besoin acceptable sur le plan environnemental.

Les promoteurs devraient prouver que leur projet est supérieur à tous les projets concurrents en termes de protection de l'environnement. Le public devrait avoir un grand rôle à jouer assez tôt au cours du processus de planification, c'est pourquoi les avis publics, les commentaires du public, l'accès à l'information et le financement des intervenants devraient être des éléments obligatoires de ce processus.

Il faut que la décision finale puisse être mise en oeuvre, qu'elle puisse être appliquée et qu'elle puisse, au besoin, être soumise à certaines conditions. Il faut également prévoir la surveillance des répercussions environnementales des projets, surtout lorsqu'ils sont combinés à d'autres projets et à d'autres activités.

Le gouvernement, en raison de pressions exercées par, je crois, notre côté de la Chambre et beaucoup de représentants des groupes environnementaux, a accepté certains amendements qui nous rapprochent d'une loi sur les évaluations environnementales intégrant beaucoup de ces éléments nécessaires. D'autres amendements ont été rejetés et d'autres encore ont été complètement laissés de côté.

Hier et plus tôt aujourd'hui, à l'étape de l'examen du rapport, le gouvernement a eu la possibilité de se prononcer sur le droit des Canadiens à un environnement sain. Il aurait pu accepter des amendements permettant un examen de la réglementation par la Chambre des communes. Il aurait pu accepter un amendement prévoyant un examen quinquennal approfondi de la future loi sur les évaluations environnementales plutôt qu'un seul examen à effectuer dans cinq ans.

D'ailleurs, lors des discussions en comité, le ministre et d'autres ministériels ont insisté à maintes reprises sur l'importance de la réglementation qui découlera du projet de loi. Pourtant, ils ont décidé qu'il ne pouvait pas y avoir d'examen public.

Le gouvernement mentionne souvent que le présent projet de loi porte sur un procédé très nouveau dont on ne connaîtra pas les faiblesses avant de l'avoir mis en pratique. Le fait que le gouvernement accepte un amendement qui demande un examen après cinq ans sera très favorable à la mise en place d'un mécanisme qui permettra de régler bon nombre des faiblesses qui ressortent.

Bien qu'il soit nécessaire d'inscrire l'évaluation environnementale dans la législation fédérale, le projet de loi comporte une faiblesse dès le début. Le gouvernement a refusé d'inclure dans le préambule du projet de loi une formule qui aurait montré la valeur constitutionnelle de la loi de même qu'une disposition de paix, ordre et bon gouvernement. On aurait ainsi donné au projet de loi l'envergure qu'il mérite et créé une certaine certitude quant au fondement constitutionnel de la loi.

Malheureusement, cette omission peut ouvrir la porte à d'autres contestations devant les tribunaux de la part des provinces qui tenteront d'attirer les industries en sacrifiant l'environnement en cours de route. L'Association canadienne du droit de l'environnement déclare que

toute absence d'une telle mesure fait douter de l'engagement du gouvernement à l'égard d'un programme d'évaluation environnementale nouveau et significatif pour le Canada.

La proposition du Nouveau Parti démocratique d'inclure un vérificateur des questions environnementales dans le projet de loi n'a pas été retenue. Le gouvernement devrait y remédier le plus rapidement possible. La création d'un poste de vérificateur en matière d'environnement pourrait être créé indépendamment de cette mesure législative et faire l'objet d'une loi propre. Cela contribuerait grandement à protéger l'environnement, permettrait de suivre l'évolution des projets du gouvernement fédéral et de surveiller de près ses politiques et placerait le Canada à l'avant-garde du monde en matière d'évaluation environnementale.

Comme l'a dit M. Ian Motherwell, adjoint du conseiller juridique principal d'Hydro-Ontario, lors des audiences du comité, «toute vérification environnementale ne peut qu'avoir des effets bénéfiques».

Le gouvernement aurait également pu protéger l'environnement en s'assurant que les mesures de réparation, lorsque l'environnement est endommagé par un projet, soient efficaces et aient du mordant. Toutefois, ce projet de loi risque encore de permettre que l'environnement soit endommagé et que les dégâts fassent seulement l'objet de dédommagement. En permettant que le dédommagement soit l'une des options possibles pour réparer les dégâts causés à l'environnement, le gouvernement permet la réalisation de mégaprojets comme celui de la baie James tant que des sommes sont versées en dédommagement des dégâts. Malheureusement, l'argent ne peut remplacer l'environnement détruit.

Dans le cadre de cette loi, le gouvernement refuse d'exiger que les autorités responsables prennent des mesures en faveur du développement durable. En se contentant de les y encourager, le gouvernement a une fois de plus cédé aux pressions du monde des affaires et a produit un projet de loi plus faible que ce qu'on était en droit d'attendre. Le préambule aurait dû prendre la qualité de l'environnement comme point focal au lieu de s'amuser à mettre en opposition développement et environnement.

Comme l'a dit au comité M. Gertler, président de la Section nationale du droit de l'environnement de l'Association du Barreau canadien, on devrait lire dans le préambule quelque chose comme «attendu que le gouvernement fédéral veut protéger et améliorer la qualité de l'environnement», car après tout, cela devrait être le but premier et la principale orientation d'un régime d'évaluation environnementale.

Le gouvernement a raté l'occasion de rendre parfaitement clair que ce projet de loi visait à protéger l'environnement. J'avais proposé un amendement qui aurait inclus, dans la description de l'objet de la loi, une disposition permettant qu'aucun projet ne soit autorisé ou ne reçoive l'appui des autorités fédérales à moins qu'il ait été prouvé que ce dernier n'aurait aucune influence néfaste sur l'environnement ou qu'il contribuerait à promouvoir le développement durable.

Le gouvernement avait la possibilité de s'assurer au moment de la sélection qu'il était tenu compte de l'objet et de l'utilité du projet. Le gouvernement a aussi refusé d'assurer que soient prévues des solutions de rechange au projet, à l'étape de sélection du processus.

D'autre part, il a fait un effort pour accepter nos amendements et veiller à ce que des solutions de rechange et l'utilité d'un projet soient examinées à d'autres étapes du processus d'évaluation.

Il reste encore beaucoup de travail à faire. Le gouvernement sait pertinemment que notre planète et les localités où nous vivons ainsi que l'air que nous respirons ont déjà subi un préjudice irréparable dans une certaine mesure. Il sait qu'il ne faudrait donner le feu vert à aucune politique, à aucune entreprise ni à aucun mégaprojet qui soit susceptible d'être néfaste à l'environnement.

Le professeur Robert Gibson de la faculté d'études environnementales de l'University of Waterloo a déclaré: «L'évaluation environnementale doit imposer un test qui aille bien au-delà de l'exigence réglementaire habituelle selon laquelle les entreprises proposées se conforment à des normes déterminées d'acceptabilité environnementale. Les résultats attendus ne devraient pas simplement indiquer qu'une entreprise est acceptable, mais qu'elle constitue le moyen le plus approprié et le plus concret de résoudre un problème reconnu ou de répondre à une possibilité. Parmi tous les choix pratiques, ce devrait être celui le plus en accord avec les principes de durabilité et d'intérêt public général.»

Le gouvernement fédéral a aussi refusé d'accepter la recommandation du Nouveau Parti démocratique selon laquelle la politique du gouvernement en la matière devrait être soumise à une évaluation environnementale. Des entreprises et des projets particuliers sont généralement effectués dans le contexte de la politique arrêtée par le gouvernement fédéral. Si cette politique va à l'encontre des prévisions environnementales, il ne fait aucun doute que seront constamment proposés des pro-

jets et des entreprises à même de nuire à l'environnement à des degrés divers.

Par exemple, le désir aveugle du gouvernement de se précipiter dans des accords internationaux de libre-échange montre bien qu'il est nécessaire que la politique fédérale fasse aussi l'objet d'une évaluation environnementale. Le libre-échange avec le Mexique fait partie des mesures prises actuellement par le monde industriel en vue d'établir une division internationale entre la main d'oeuvre et la production. Cette forme de soi-disant développement traite le tiers-monde non seulement comme une réserve de main-d'oeuvre bon marché et facile à exploiter, mais aussi comme un havre de pollution englobant la plus grande partie du globe.

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente. J'espère que vous me permettrez de poursuivre quand on délibérera à nouveau sur ce projet de loi.

Mme le vice-président: Bien entendu.

[*Français*]

Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

M. John Manley (Ottawa-Sud) propose que le projet de loi C-322, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada (changement d'appartenance politique) soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif G.

—Ce projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-322, soumet à l'examen de la Chambre une proposition très simple, à savoir que les députés affiliés à un parti politique donné qui se font élire à la Chambre, ou qui ont été élus en tant qu'indépendants et qui choisissent une affiliation, devraient être tenus de soumettre cette importante décision à ce qui est essentiellement un vote de ratification de leurs électeurs en se présentant à des élections partielles qui auraient lieu dans un délai de 90 jours à partir de la date à laquelle ils changent d'appartenance politique.

C'est un point que je voulais soulever car nombre de mes électeurs se sont dit grandement inquiets du fait que certains députés semblent, une fois à la Chambre, avoir l'impression qu'en ce qui concerne leur affiliation à un parti, ils ne doivent aucun compte à leurs électeurs et peuvent, à leur gré, décider de siéger d'un côté ou de l'autre de la Chambre, soit comme membres d'autres partis, soit comme députés indépendants, et cela sans consulter les électeurs.

Après avoir fait quelques recherches à ce sujet, j'ai constaté que, ces dernières années, le nombre de députés ayant changé d'appartenance politique n'est pas insignifiant.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par les services de la Bibliothèque du Parlement, 56 députés ont changé d'appartenance politique depuis 1940. Certains sont passés du côté opposé de la Chambre, certains sont devenus indépendants, d'autres ont fait part de leur intention en privé, par téléphone etc.

Beaucoup d'entre eux ont peut-être disparu dans l'histoire sans autre distinction que celle d'avoir changé de parti. D'autres sont très bien connus, j'en suis sûr, par la plupart des Canadiens. Certains se sont distingués au sein de leur nouveau parti, d'autres non. Chez les Britanniques, de tous les parlementaires qui ont changé de parti et qui l'ont fait avec une grande distinction pour des raisons de conscience, nul n'est plus célèbre, je pense, que sir Winston Churchill qui, sauf erreur, a changé d'appartenance politique à deux reprises.

Aussi, en soulevant cette question à la Chambre, je ne veux absolument pas dire qu'il est mal de changer d'appartenance politique, ou qu'on ne devrait jamais admettre pareille chose en aucun cas, ou que les députés devraient être obligés de ne pas tenir compte de leur conscience ni de la volonté de leurs électeurs et de suivre tout simplement la ligne qui leur est dictée par la direction du parti.

Au contraire, en proposant cette mesure législative, je reconnais que la conscience d'un député est chose très importante.

Il peut arriver que le changement d'appartenance politique, sous réserve d'un vote de ratification, comme je l'appelle, des électeurs du député, au lieu de faire le jeu, comme certains l'ont soutenu, de la direction du parti pour décourager les changements d'appartenance politique, puisse en fait fournir à un député d'esprit indépendant un moyen de susciter une meilleure réaction de la part de la direction du parti, si le député croit que ses électeurs approuveront sans aucun doute sa décision de changer d'appartenance politique.

Il est important de comprendre que, dans la politique moderne au Canada, les Canadiens chosissent pour qui voter selon toute une variété de considérations. Quand ils entrent dans un bureau de vote et font leur croix sur leur bulletin de vote, il y a un certain nombre de considérations qui entrent en jeu. Il y a certainement les questions qui ont fait l'objet de débats à l'échelle nationale et à l'échelle locale pendant la campagne électorale.

Les électeurs tiennent évidemment compte des candidats qui se présentent dans leur circonscription. Ils peuvent prendre en considération toute une variété d'autres facteurs qui entrent en jeu, mais l'appartenance politique des candidats figurant sur le bulletin de vote constitue un facteur très important pour chaque électeur canadien.

Les politicologues nous ont dit—et nous, les députés, n'aimons parfois pas qu'on nous le dise—qu'en tant qu'individus, nous pouvons influer sur à peine 10 p. 100 des voix dans une campagne électorale. Certains ont prétendu que c'était plus, d'autres, un peu moins.

Nous aimons croire que nous avons été élus en fonction de nos mérites. Il semble cependant que la plupart des Canadiens accordent beaucoup d'importance à l'appartenance politique, et peut-être même au chef de parti, au moment de se prononcer.

Ce que je propose dans ce projet de loi est fort simple. Si un député, pour une raison ou une autre, par acquit de conscience ou parce qu'il est en désaccord avec son chef ou ne souscrit pas à un principe, décide de changer de parti ou de se dissocier du parti sous l'étiquette duquel il a été élu, sa décision doit être entérinée par les électeurs de sa circonscription.

Ne voulant pas d'un processus non limitatif comme celui prévu dans la Loi électorale, qui nous fait parfois attendre très longtemps entre le moment où un siège devient vacant et le déclenchement de l'élection partielle, je propose dans ce projet de loi que, dans les circonstances que j'ai décrites, l'élection partielle soit tenue dans les 90 jours de la vacance, ce qui devrait également s'appliquer dans d'autres cas, à mon avis.

On règle ainsi certains problèmes. Premièrement, on apaise quelques-unes des craintes qui autrement tiraillerait le député qui prend une décision personnelle très importante, celle de changer de parti. On précise tout au moins que, à l'intérieur d'une période définie et raisonnable, étant donné les difficultés associées à la tenue d'élections partielles, les électeurs seront appelés à se prononcer. On saura à ce moment-là si le député est réélu sous l'étiquette d'un nouveau parti ou à titre d'indépendant. Au moins, l'électorat rendra son verdict.

Deuxièmement, ce projet de loi obligerait les dirigeants d'un parti à prendre très sérieusement en considération les opinions d'un député qui en est arrivé à cette décision très importante dans sa carrière politique, celle de changer d'appartenance politique.

Les dirigeants du parti seraient certainement très embarrassés si ce député était réélu à titre d'indépendant ou sous une bannière différente. Aussi, avant de le laisser partir et de se lancer dans une aventure semblable, ils s'efforceraient de prendre en considération son point de vue et celui des électeurs qu'il est censé représenter.

En fin de compte, nous sommes ici pour remplir un certain nombre de tâches très importantes à titre de députés.

• (1710)

Je ne suis pas de ceux qui pensent que nous avons été simplement chargés de représenter l'opinion de nos électeurs au moment des votes, indépendamment de nos idées, de nos opinions et de notre conscience. Je pense que, au contraire, dans nos activités à la Chambre des communes, au sein des comités et dans nos caucus, nous devons exprimer notre point de vue, mais mettre aussi à profit notre jugement et les connaissances que nous avons acquises en analysant d'importantes mesures d'intérêt public, ainsi que le point de vue de nos électeurs.

À mon avis, notre premier devoir à titre de député, c'est d'essayer d'infléchir les orientations de notre propre caucus.

Cela dit, il peut arriver un moment où, en toute conscience, nous sommes en profond désaccord avec ces orientations. À parler franchement—on a beaucoup écrit sur cette question, qui est étrangère au projet de loi—, je crois que, au Canada, nous sommes allés trop loin dans la rigueur de la discipline de parti. C'est une toute autre question, et je pense qu'on pourrait apporter de nombreuses réformes dans cette ligne de pensée pour qu'il y ait moins de situations où des députés se sentent obligés de quitter leur parti.

Certains seront en désaccord, mais je crois que la mesure que j'ai proposée favorisera une plus grande indépendance des députés, parce qu'elle donne un moyen clairement prévu par la loi de résister à la pression et de demander l'appui des électeurs sur des questions importantes de conscience ou de politique d'intérêt public.

La situation est très simple: nous sommes ici pour représenter nos électeurs; ils nous ont choisis, peut-être parfois pour notre esprit, notre intelligence ou d'autres raisons. Quelqu'un d'en face dit que ce peut être à cause de notre belle apparence. Cela ne s'adressait sans doute pas à moi, mais plutôt à la députée de Western Arctic, d'après ce que j'ai pu comprendre. Peu importe ces raisons, dans la plupart des cas, l'allégeance politique et la position de nos partis sur les différentes questions abordées pendant la campagne électorale sont un facteur déterminant pour les électeurs lorsqu'ils vont exercer leur droit.

Comme ce facteur est très important, je pense très simplement que, si nous voulons que notre démocratie marche très bien, il faut consulter les électeurs de la circonscription sur la question primordiale du changement d'allégeance afin de faire ratifier ce choix.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de mon collègue d'Ottawa-Sud sur son projet de loi C-322. J'apprécie l'opportunité de pouvoir prendre part à ce débat, non pas que l'idée que le député soulève soit négative, loin de là, je pense qu'elle est extrêmement intéressante, mais je me demande jusqu'à quel point l'idée, qui est véhiculée par le projet de loi, est conforme avec les habitudes, d'abord parlementaires, est conforme ensuite avec la Charte canadienne des droits et libertés, et est conforme avec les critères d'éligibilité qui sont déjà prévus par la loi lorsqu'un Canadien décide de se présenter à une élection fédérale. Ce sont les points qu'on doit prendre inévitablement en considération lorsqu'on fait l'analyse de ce projet de loi.

Il est vrai, et je suis d'accord avec mon collègue, que lorsqu'on prend la peine de se présenter pour une formation politique quelconque, que dans une certaine mesure on se doit d'épouser le programme électoral, on se doit de suivre, et notre chef et les politiques, parce que nous sommes en système parlementaire britannique. Et la règle de base du jeu du parlementarisme britannique, c'est que plus on a de députés élus, plus on a de chance de prendre le pouvoir; moins il y en a, moins on a de chance de le prendre ce pouvoir. On n'est pas indépendants, si on veut, de notre façon, de notre vision de la politique lorsqu'on est dans notre système parlementaire.

Mais de là à dire, madame la Présidente, que lorsqu'un député a été élu sous une bannière politique, qu'il ne peut plus penser, qu'il ne peut plus être en désaccord avec son parti, qu'il ne peut plus être en désaccord avec une politique gouvernementale et que la sanction serait une sanction provenant de la Chambre des communes, c'est-à-dire l'expulsion de son siège pour faire une nouvelle élection, je pense que c'est aller un peu trop loin.

On va tout d'abord à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés. Je demanderais à mon honorable collègue qu'est-ce qu'on fait de la liberté d'association, qu'est-ce qu'on fait de la liberté d'expression? Est-ce qu'on veut cerner davantage la liberté d'expression qu'ont les parlementaires? Je pense que c'est un sain débat et si un député veut, pour une raison ou pour une autre, quelles que soient ses convictions, traverser le parquet de la Chambre, la seule sanction qui s'appliquerait dans un tel cas, serait la sanction politique de ses électeurs lorsque viendra le temps, au niveau d'une élection, de lui faire savoir si oui ou non, le parlementaire a fait un bon choix ou s'il n'a pas fait un bon choix.

Je ne crois pas qu'amener une telle mesure à l'intérieur d'une législation permettrait aux députés de pouvoir faire un travail plus efficace. On est élus, dans cette Chambre, madame la Présidente, pour travailler au meilleur de notre connaissance, pour travailler en fonction des intérêts qu'on croit être les plus justes, pour travailler également en fonction des intérêts de nos commettants. Il n'est pas évident, lorsqu'on se fait élire dans une circonscription quelle qu'elle soit, que l'on requiert la majorité des votes, loin de là. Souvent, on va gagner avec 2, 3, 4 ou 5 p. 100. Il y a une large proportion de gens qui ne sont pas de notre avis. Si les gens peuvent être d'avis contraire au député qu'ils ont élu, pourquoi le député ne pourrait-il pas être d'avis contraire aux idées de son parti, aux idées de son gouvernement? Pourquoi, dans un système aussi démocratique que le nôtre, empêcherait-on un député de changer d'idée, à la limite, de changer de siège, parce qu'il désire travailler avec une nouvelle formation politique ou même en créer une nouvelle? Pourquoi l'empêcherait-on, sous prétexte qu'il a été élu sous une bannière politique quelconque, de poser un tel geste

alors que dans la Charte canadienne des droits et libertés, la liberté d'expression est un des fondements de notre Charte?

La liberté d'association est un des fondements de notre Charte; nous ne devons jamais oublier cela, madame la Présidente. Je crois que mon collègue, malgré les bonnes intentions dont il a fait preuve par son projet de loi, devrait se rendre compte que ce n'est pas simplement une modification à la Loi sur le Parlement du Canada ou à la Loi électorale, mais que ce serait une modification constitutionnelle. On ne pourrait pas exclure un groupe de l'application de la Charte sous prétexte qu'ils sont des parlementaires, sous prétexte qu'ils ont été élus sous une bannière politique, parce qu'on ne peut prévoir ce qui se passera dans le temps.

Il n'y a rien qui me dit, madame la Présidente, que dans deux ou trois semaines, il n'y aura pas un nouveau parti politique qui sera créé et que les idées de ce parti politique ne me plairont pas. Je ne peux pas le prévoir, pas plus que mon collègue, d'où la liberté d'expression, d'où ce principe fondamental réservé à chaque Canadien et Canadienne.

On s'est battus, madame la Présidente, pour conserver ce principe et l'inclure dans la Constitution. Doit-on aujourd'hui le compromettre? Je pense que non. On ne doit pas le compromettre, parce que si on commence avec des députés en leur disant qu'ils n'ont pas le droit de changer de parti politique après qu'ils se sont fait élire, donc, on leur enlève la liberté d'expression, la liberté d'association. Nous commencerons avec les députés et nous finirons où, madame la Présidente? C'est le problème qui est soulevé par le débat mis de l'avant par notre collègue et c'est pourquoi je m'objecte à appuyer un projet de loi semblable. Compte tenu que l'implication politique dépasse largement l'affiliation qu'un député donne à un parti, elle va, contrairement à ce qu'on pourrait dire, à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés.

C'est la raison pour laquelle, madame la Présidente, en tant que député du comté de Champlain, en tant que représentant qui croit profondément aux valeurs de la liberté d'expression, je me dois de dire à mon collègue que je suis contre et que s'il y avait un vote, je devrais voter contre également.

[*Traduction*]

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir la possibilité de parler, même si ce n'est que brièvement, du projet de loi C-322. Essentiellement, le député a signalé que, si un député change de parti, son siège devrait être déclaré vacant et il devrait se faire réélire.

• (1720)

J'appuie certainement l'esprit de ce projet de loi et je veux féliciter le député de sa franchise à cet égard. Il est facile de voir que ses remarques s'adressaient particulièrement à un de ses collègues, le député d'Edmonton-Sud-Est. Je ne sais pas exactement ce qui se passe au sein du caucus libéral et s'il y a des dissensions ou quoi que ce soit, mais ce projet de loi fait peut-être partie d'une campagne en vue de forcer un de leurs membres à quitter le caucus. Je ne suis pas certain si c'est là l'intention du député, mais c'est peut-être un signe. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. Il impute des motifs au député, et je ne crois pas que ce soit pertinen,t spécialement pas durant l'étude des initiatives parlementaires. Si ce n'est pas permis durant la période des questions, je ne vois pas comment cela pourrait être permis à ce moment-ci.

Je prierais le député de se rétracter et de continuer dans un autre esprit.

M. Gardiner: Madame la Présidente, je crois que le projet de loi du député est assez clair. Mes remarques sont fondées sur ma propre expérience en Colombie-Britannique. Nous avons eu souvent affaire à ce genre de situation. Je vais me rétracter si le député pense que j'ai dit quelque chose de négatif en disant que ses remarques s'adressaient à son collègue. Toutefois, je peux dire très clairement que nous avons, en Colombie-Britannique, une longue expérience relativement aux députés qui quittent d'autres partis pour se joindre au Parti libéral et qui représentent mal leurs électeurs.

Notre expérience n'a pas été particulièrement bonne, et c'est pourquoi cette question me tient beaucoup à coeur. Je crois que le député a certainement fait un peu de recherches sur le sujet, mais il aurait pu simplement regarder la feuille de route de son propre parti à cet égard.

Lorsque nous sommes élus à la Chambre des communes ou à l'assemblée législative d'une province, il est important que nous soyons aussi honnêtes que possible envers nos électeurs en ce qui concerne nos opinions. Les députés appartiennent à des partis différents pour diverses raisons et ils se font élire pour un programme électoral donné et pour leurs idées. Nous sommes maintenant saisis d'une proposition que j'approuve en principe, mais au sujet de laquelle j'ai des réserves à formuler en raison de notre expérience en ce domaine. Il faut voir en effet ce que cela aurait donné dans l'histoire.

Prenons, par exemple, le cas de la Colombie-Britannique. À un certain moment, trois députés libéraux provinciaux, nommément MM. Garde Gardom, Allan Williams et Pat McGeer, se sont, comme chacun sait, joints au Parti du crédit social; ce faisant, ils ont radicalement changé le cours de l'histoire politique de la provin-

ce. C'est peut-être un exemple extrême de ce qui peut arriver.

Plusieurs députés fédéraux ont changé de parti. Certains ont décidé de siéger à titre indépendant, d'autres de conserver leur affiliation tout en étant considérés comme indépendants. Enfin, d'autres députés ont quitté leur parti pour se consacrer à toute la question de l'indépendance du Québec.

Le député a peut-être pensé que c'était une idée bien inoffensive et merveilleuse, alors qu'il a en réalité touché une corde sensible en raison de l'expérience que nombre d'entre nous ont vécue en ce domaine. Je puis vous dire ce que ressentent les électeurs lorsque leur député, qui s'est fait élire pour certaines valeurs, les envoie au diable et décide de tourner casaque pour se joindre à une autre formation politique.

Le député a raison. Je pense que ce projet de loi devrait être adopté afin que ceux qui ont changé de parti soient forcés de se présenter de nouveau devant leurs électeurs, de s'expliquer et de tenter de se faire réélire sous leur nouvelle bannière. Je pense que le député a raison. Il faut que le député, cet élu du peuple, retourne devant ses électeurs et leur explique pourquoi il a changé de parti. Il faut qu'il leur rende des comptes pour ce changement.

Si je fais le compte, nous aurions eu entre sept et dix élections partielles si ce projet de loi avait été adopté. Les Canadiens auraient pu savoir quel était exactement le but de ce projet de loi et à quel point ces députés tenaient compte de leurs opinions sur divers sujets. Ces députés auraient pu rendre des comptes à leurs électeurs et expliqué pourquoi ils avaient changé de camp. Je pense que c'est un enjeu important que ce député soulève avec ce projet de loi. C'est particulièrement remarquable quand on jette un coup d'oeil critique à l'histoire de la Colombie-Britannique, où les libéraux ont changé la face de la politique de cette province en se joignant au Parti du crédit social. À cette époque, j'aurais voulu que ces libéraux démissionnent et déclarent qu'ils n'étaient plus libéraux, mais qu'ils étaient devenus créditistes—créditistes, libéraux, conservateurs, vous savez, ce sont tous les mêmes de toute façon. Mais ils ont changé la face de l'histoire politique, justement, en continuant à siéger, comme nous pourrions le faire aujourd'hui à la Chambre si les députés libéraux et conservateurs quittaient leur parti et conservaient leur siège.

Je pense que les députés ont le devoir, envers leurs électeurs et le Canada, de démissionner s'ils quittent leur parti, de se présenter à une élection partielle et de permettre ainsi à leurs électeurs de connaître et d'approuver leurs points de vue. S'ils remportent la victoire, qu'il leur soit alors permis de revenir à la Chambre.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je tiens à dire tout d'abord que j'ai le plus grand respect pour mon collègue, le député d'Ottawa-Sud.

L'une des caractéristiques les plus surprenantes du Parti libéral, c'est que nous, libéraux, sommes capables d'élargir le débat et de différer d'opinion entre nous sans pour autant nous sentir forcés de prendre des voies séparées.

J'approuve l'esprit de l'intervention de mon collègue, soit qu'il essaie d'obtenir qu'on rende davantage de comptes à ses électeurs, mais je ne crois pas, pour ma part, que ce projet de loi fera l'affaire à cet égard. Je conviens avec mon collègue, le député d'Ottawa-Sud, que lorsqu'on se présente sous la bannière d'un parti, on peut s'attirer probablement tout au plus 5 p. 100 des votes en menant une campagne électorale vraiment énergique. Je suis d'accord là-dessus avec mon collègue. Par conséquent, lorsqu'on fait campagne sous la banière d'un parti et qu'on est élu, on devrait savoir que c'est probablement à 99 ou 95 p. 100 grâce au parti et à son chef.

Cela étant dit, je crois qu'une fois à la Chambre des communes, il peut arriver, au cours d'un débat sur une orientation particulière comme la réforme de la Constitution ou celle de la fiscalité, qu'il y ait un profond désaccord au sein du caucus de son parti. Dans certains cas, le désaccord survient seulement une fois qu'on est élu parce que la politique évolue sans cesse.

Je crains quelque peu que ce projet de loi ne suscite trop de timidité. Des députés pourraient avoir peur de vraiment s'opposer à leur caucus.

Ce n'est un secret pour personne—au Canada, tous les caucus comptent un whip. S'il vous arrive de ne pas être en accord avec la ligne du parti, on essaie de vous changer de siège ou de ne pas vous permettre de prendre la parole lors de la période des questions. C'est une façon de vous faire comprendre que vous ne suivez pas la droite ligne du parti. Si vous adhérez à 75 p. 100 des autres politiques du parti et que vous n'êtes pas d'accord sur un question donnée, cela ne suffit pas pour vous étiqueter comme indépendant. Si ce projet de loi était adopté, les débats francs et honnêtes au sein d'un parti ne seraient plus possibles parce que vous sauriez que ce qui compte pour ce dernier, ce n'est pas ce que vous croyez sincèrement, mais que vous suiviez la ligne adoptée. Telle est la ligne du parti et si vous ne la suivez pas, vous faites bande à part. Vous êtes un indépendant.

• (1730)

Vous devez alors consulter vos électeurs 90 jours plus tard. Quand certains députés décident de signifier leur désaccord avec leur chef, même en devenant indépendants, il s'écoule parfois un an ou deux avant que les électeurs puissent porter un jugement sur ce geste ou sur leur bilan personnel ultérieur.

On n'arrive pas à comprendre parfaitement les nuances qui existent entre les divers points de vue exprimés ici. Prenons, par exemple, la position du gouvernement au sujet de la TPS. La position du gouvernement était, bien sûr, diamétralement opposée à celle adoptée de ce côté-ci de la Chambre. Nous croyons, en effet, que c'est une mesure on ne peut plus rétrograde, mais je suis persuadé que des députés conservateurs devaient se dire: «Ah, comme j'aimerais être indépendant!» Je voudrais passer de l'autre côté du parquet, car mes électeurs ne sont pas nécessairement d'accord avec le chef de mon parti au sujet de cette razzia fiscale qu'il nous a imposée.»

Ils disent en substance à leurs électeurs: «Attendons un peu, car nous croyons que, dans 18 mois ou deux ans, ce sera une bonne chose pour le Canada.»

Sauf le profond respect que j'éprouve à l'endroit du député d'Ottawa-Sud—de temps à autre, j'ai tendance à diverger d'opinions avec lui—, je serais un excellent candidat, étant peut-être un petit peu indépendant. Tout à coup, je devrais faire face à des élections partielles, mais en 90 jours, je ne crois pas que j'aurais le temps de m'en prendre à tous mes collègues et de faire valoir mes arguments.

Si nous suivons jusqu'à sa conclusion naturelle la logique de l'argument du député selon lequel on n'est responsable que de 5 p. 100 des voix, il me semble que si je devenais indépendant ou si j'étais expulsé de mon parti et que je devais faire campagne dans un délai de 90 jours, conformément à ce projet de loi, je ne reviendrais probablement pas à la Chambre.

Je répète encore une fois que, dans le Parti libéral, nous pouvons tenir ces débats ouverts dans la tribune nationale qu'est la Chambre des communes. Je sais que le député ne se considérera pas personnellement attaqué, mais je ne peux pas l'appuyer à propos de ce projet de loi.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je trouve plutôt curieux qu'un simple député parraine un projet de loi comme celui-ci dans le cadre des initiatives parlementaires.

Si cette mesure venait des whips, je pourrais mieux le comprendre. Lorsque le député d'Ottawa-Sud affirme, comme il l'a fait il y a un quart d'heure environ, que le respect de la ligne de parti est une toute autre question, je suis tout à fait en désaccord avec lui.

Ce projet de loi touche l'un des graves problèmes qui étouffent la Chambre et ce, depuis des décennies. Il s'agit de l'importance accrue que prennent les partis au Parlement. Ce projet de loi, qui porte directement sur les normes de comportement politique à la Chambre des communes, forcerait un député à démissionner s'il décidait de siéger comme indépendant ou de se joindre à un autre parti politique, et il prévoit en outre la tenue d'une élection partielle dans les 90 jours.

Lorsque j'ai pris connaissance de cela et que j'ai entendu le député d'Ottawa-Sud affirmer que les électeurs pourraient alors se prononcer sur la décision de leur député, cela m'a ramené à l'époque de sir John A. Macdonald. Chaque fois qu'un ministre était nommé au Cabinet, il devait se faire réélire, car il était rénuméré par l'État. Il devait s'adresser au peuple pour faire sanctionner sa nomination.

Cela gênait tellement le fonctionnement du Parlement à l'époque, que le gouvernement a trouvé toutes sortes de moyens imaginatifs pour se soustraire à l'obligation en question; il a procédé notamment à un double remaniement qui consistait à nommer tous les ministres à de nouveaux portefeuilles afin d'éviter les élections partielles en question.

À ce propos, cela me rappelle la façon qu'utilisait sir John A. Macdonald pour essayer d'attirer ce qu'il appelait les esprits libres à la Chambre des communes. Il s'agissait des gens qui n'étaient pas nécessairement alignés sur un parti politique donné. Il essayait alors de bâtir un parti national qui rassemblerait tout le monde. C'était tout à fait compréhensible à la fin du XIX^{e} siècle lorsque nous avions besoin de créer des partis politiques nationaux. Par contre, à la fin du XX^{e} siècle, le rôle des partis politiques dans cette enceinte est maintenant tellement

important que ce projet de loi constitue l'expression suprême du refus de reconnaître notre rôle en tant que simples députés. Il s'agit là de la consécration du rôle des partis au Parlement.

À l'heure actuelle, nous essayons d'entamer un débat au Canada sur deux conceptions différentes du rôle d'un député. D'une part, il y a le modèle britannique, selon lequel nous nous présentons à la Chambre pour que nos électeurs bénéficient du meilleur de notre intelligence et de notre conscience. D'autre part, il y a le modèle américain, selon lequel nous venons à la Chambre à titre de représentants de nos électeurs pour faire valoir leurs propositions au Parlement national. Si nous étudions attentivement ce qui distingue ces deux modèles, et il se peut fort bien que nous obtenions une synthèse ou un mélange qui est tout à fait conforme au Canada en cette fin du XX^{e} siècle, qu'obtenons-nous au cours de cette heure réservée aux initiatives parlementaires? Un projet de loi qui prévoit que, dès qu'un député peut décider de siéger comme indépendant ou de changer de parti, il faudrait déclencher une élection complémentaire dont le pays assumerait les frais.

Étant donné ma passion pour les livres, j'ai consulté l'ouvrage de John McMenemy, intitulé *The Language of Canadian Politics*, dans lequel il décrit ce que signifie changer de parti. Il en donne une description plutôt crue, qui est la suivante: «C'est l'action d'un législateur qui abandonne son parti et va s'asseoir en face de ses anciens collègues pour siéger comme indépendant ou membre d'un autre parti. Elle résulte d'une différence de vues inconciliable entre le député et la direction de son ancien parti, et elle est habituellement précédée de signes de désaccord évidents. Il arrive rarement qu'un député devienne indépendant, parce que les élections et la procédure de la Chambre, y compris la reconnaissance par le Président qui permet de s'adresser à la Chambre, sont fondées sur l'appartenance à un parti. Un candidat indépendant ne gagne pas souvent face à des candidats appartenant à un parti. De plus, il est rare qu'un député change de parti parce que, même s'il est bien accueilli par un autre parti, il risque de ne pas être réélu comme candidat de son nouveau parti.»

De toute évidence, la décision du député qui change de parti est une décision très grave.

Le député néo-démocrate a parlé tout à l'heure du député d'Edmonton-Sud-Est. Je voudrais en parler à mon tour, mais d'un point de vue différent. Le député qui parraine ce projet de loi dit avoir effectué quelques recherches sur le sujet. J'ai fait de même, madame la Présidente.

Quand j'ai été élu député, le député d'Edmonton-Sud-Est avait été élu sous la bannière du Parti progressiste-conservateur. Par la suite, il a siégé comme député indépendant. Selon ce projet de loi, cela donnerait lieu une élection complémentaire. Il a ensuite réintégré le Parti progressiste-conservateur, donc un deuxième changement d'appartenance politique et une deuxième élection complémentaire. Sont ensuite venues les élections de 1988 après lesquelles il a quitté son parti pour la troisième fois pour devenir indépendant, donc une troisième élection complémentaire. Il a ensuite cessé d'être député indépendant et est devenu membre du Parti libéral, donc une quatrième élection complémentaire.

Je peux presque voir où il est assis, à deux sièges à ma gauche, deux rangées devant le député d'Ottawa-Sud. Sa campagne électorale de 1988 a coûté à Élections Canada 276 602,67 $. Cela comprend les frais d'impression, la préparation des listes, la location des bureaux de vote, l'impression des bulletins de vote, tous les avis ainsi que les honoraires des présidents d'élection, de leurs secrétaires et du personnel.

J'ai entendu le député d'Ottawa-Sud parler avec éloquence dans cette Chambre des compressions budgétaires et des finances nationales. Ses propos m'ont impressionné. Je suppose que, dans le cas de ce projet de loi, il ne s'est pas donné la peine d'examiner les conséquences financières de ce qu'il propose. Seulement dans le cas du député d'Edmonton-Sud-Est, pour respecter les obligations du projet de loi, les contribuables du Canada auraient dû dépenser plus d'un million de dollars, le député d'Edmonton-Sud-Est se méritant le titre, dans le *Livre des records Guinness,* du député ayant le plus changé d'appartenance politique à la Chambre des communes du Canada. Ce montant de plus de un million qui serait nécessaire pour les quatre élections partielles requises par ce projet de loi ne représente que le coût pour Élections Canada. Il ne tient pas compte du coût de ces quatre élections partielles pour les partis.

• (1740)

Il me semble que ce projet de loi est un moyen de punir un député pour ce qui représente sans doute l'une des décisions les plus difficiles de sa vie politique. Un député ne quitte pas le giron de son parti sans réfléchir et il ne devient pas membre d'un autre parti sans être pleine-

ment conscient des conséquences personnelles et politiques d'un tel geste.

Nous savons tous qu'il arrive parfois, dans la vie d'un politicien, des moments où il doit obéir à sa conscience et prendre une décision difficile. Voilà ce qui s'est passé dans ce cas. Voilà ce que le député de Broadview—Greenwood voulait dire lorsqu'il a parlé de conscience.

À plusieurs reprises, lorsque je n'étais pas d'accord avec le gouvernement, les gens me demandaient comment je pouvais l'appuyer quand même; je répondais que la clé était toute simple: j'accordais la priorité d'abord à mon pays, ensuite à mes électeurs et en dernier lieu à mon parti. Ce projet de loi va à l'encontre de cet ordre de priorités que j'ai établi, que je prône et que je suis prêt à défendre.

En conclusion, pensons simplement à une autre conséquence de ce projet de loi: il exigerait que tout député désireux de siéger à titre d'indépendant soit élu lors d'une élection complémentaire au lieu d'être en Chambre.

En novembre dernier, je me suis trouvé dans une position diamétralement opposée à celle du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, car en mai, le gouvernement que je veux appuyer avait annoncé, dans le discours du Trône, sa décision d'appeler les députés à légiférer pour permettre aux Canadiens et aux Canadiennes de participer davantage à la réforme constitutionnelle. En deux mots, le gouvernement voulait présenter un projet de loi portant sur un référendum ou un plébiscite national sur la Constitution.

J'étais ravi de cette décision parce que, depuis le 21 juillet 1988, j'ai un projet de loi en ce sens à la Chambre des communes et je crois qu'on pourra le faire. Nous devrons le faire pour l'avenir de notre pays. C'est pourquoi je voulais appuyer le gouvernement et le ministre.

Vers novembre, lorsque j'ai vu par ses retards et les modifications apportées à cette politique qu'il essayait de changer complètement la politique du gouvernement, j'en suis venu à me demander pour quelle raison imaginable je restais encore ici à appuyer le gouvernement sur cette question. J'ai sérieusement pensé à siéger comme conservateur indépendant dans cette Chambre. Après y avoir réfléchi et demandé conseil, j'ai compris que l'important, c'était de rester au sein du caucus et de combattre ceux qui s'opposaient à ce que le peuple canadien joue un rôle intégral et nécessaire dans la ratification des changements constitutionnels. C'est pourquoi j'ai décidé de rester dans le caucus pour le moment afin de régler cette question.

En conclusion, si le projet de loi du député d'Ottawa-Sud avait été adopté à ce moment-là et si j'avais choisi de siéger comme député indépendant pour aborder la question de cette façon, je n'aurais pas pu me trouver ici à la Chambre des communes où les électeurs d'Etobicoke—Lakeshore m'ont envoyé pour discuter de cette question qui est d'une importance fondamentale pour notre pays.

Où serais-je? À cause du projet de loi du député d'Ottawa-Sud, j'aurais été en campagne pour une élection partielle dans la circonscription d'Etobicoke—Lakeshore alors qu'on discuterait de cette question ici sans ma présence au caucus ou dans d'autres endroits où je pense que cela devrait se faire.

Je considère que ce projet de loi est un carcan aux députés indépendants du Parlement canadien qui ne peuvent agir selon leur conscience et qu'il doit, par conséquent, être rejeté.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, nous pouvons souscrire ou non au projet de loi, mais c'est l'une des rares fois où nous sommes saisis d'un véritable projet de loi d'initiative parlementaire. Des députés de tous les partis se prononcent avec conviction sur le projet de loi, prenant parfois une position contraire à celle d'autres députés de leur propre caucus, mais tous expriment des sentiments profonds sur la question.

Les Canadiens qui suivent le débat aujourd'hui peuvent, à mon sens, trouver du réconfort dans ce qu'ils voient. C'est ainsi que les initiatives parlementaires devraient se dérouler tous les jours, je veux dire que les députés peuvent examiner la proposition soumise par un collègue et déclarer «j'aime bien» ou «je ne suis pas d'accord et voici pourquoi». Cela nous change des discours que l'on entend parfois pendant l'heure des initiatives parlementaires et qui ont l'air d'avoir été préparés par quelque fonctionnaire subalterne d'un ministère. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons vu des députés se jeter dans le débat armés de quelques notes ou d'ouvrages de référence, de toute évidence après avoir fait leurs propres recherches, et parler avec beaucoup d'éloquence du projet de loi.

Je ne crois pas qu'il y ait de doutes sur le but visé. Il s'agit d'amener les députés à être plus responsables devant les électeurs de leur circonscription, les gens qui les envoient ici. Cela est fort louable.

Cependant, madame la Présidente, j'ai de sérieuses réserves au sujet du projet de loi. Je m'explique.

[*Français*]

Lorsqu'on m'a élu, et lorsqu'on vous a élus, ici à la Chambre des communes, nos électeurs nous ont envoyés ici pour parler en leur nom, pour s'adresser à cette illustre Chambre et faire part de leurs doléances, de leurs besoins, etc. Ils, ou elles, l'ont fait parce qu'on était nous-mêmes, des individus qu'ils désiraient voir siéger à la Chambre des communes. À cause de notre affiliation politique? Oui, d'une part. Jusqu'à quel degré? Impossible de le savoir. À cause de notre expérience personnelle? C'est-à-dire que certains d'entre nous avaient été législateurs ailleurs, comme dans mon cas: j'ai été député provincial, j'ai été en office municipal bon nombre d'années, etc. Dans d'autres cas, enfin pour une autre série d'expériences personnelles. Et, bien sûr, finalement, pour la position que l'on prend sur certains dossiers respectifs. Par exemple: Est-ce qu'un député est pour ou contre un projet majeur à l'intérieur d'une circonscription électorale donnée? Est-ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell, ou candidat libéral dans Glengarry—Prescott—Russell, veut avoir un pont neuf dans la circonscription? Est-ce qu'il préconise telle position sur tel dossier?

Alors, toutes ces composantes-là, mises ensemble, font en sorte que les électeurs choisissent d'appuyer ou de défaire tel candidat ou telle candidate.

[*Traduction*]

Ainsi, cela étant dit, nous les parlementaires qui siégeons à cette Chambre des communes, nous nous trouvons dans une situation où un député passe de l'autre côté de la Chambre—ce qui n'arrive pas très souvent, tout bien considéré, si on songe au nombre de personnes qui siègent dans cet illustre endroit, mais ça arrive quand même de temps en temps. Et si le député en question passe de l'autre côté de la Chambre, aux termes de ce projet de loi, il devra en demander l'autorisation à ses électeurs.

Cette proposition me préoccupe. Tout d'abord, le gouvernement de ce pays est ce qu'on appelle responsable. Cet adjectif ne s'applique pas au premier ministre, mais bien à ce genre de gouvernement qui est le nôtre dans ce régime parlementaire que nous connaissons tous bien. Un gouvernement responsable reste au pouvoir aussi longtemps qu'il jouit de la confiance de la majorité des députés. Je pense qu'il est important que le Parlement soit ainsi fait.

Souvenons-nous de ce qui s'est passé aux États-Unis dans les années 70 lorsqu'un certain président a finalement donné sa démission, mais uniquement parce qu'on lui avait mis le couteau à la gorge. Dans notre système parlementaire, si un premier ministre n'avait plus la faveur des membres de son parti au point où ils seraient touts prêts à risquer leur propre siège, ces derniers peuvent voter contre le gouvernement lors d'un vote de censure.

• (1750)

Cela nous débarrasserait naturellement du gouvernement en question si les députés estimaient qu'il était si mauvais. C'est possible dans le système que nous avons maintenant.

Ce projet de loi fait exactement le contraire. Il renforce encore plus la structure des partis politiques. Quelqu'un a demandé, il y a un instant, dans l'un des discours, ce qui se passerait si un parti politique expulsait un de ses membres. Cela peut certes arriver. On sait que cela s'est déjà produit dans le passé. Il y a d'autres problèmes. Qu'est-ce qui se passe si la position d'un membre est en désaccord avec le parti politique? Alors, certains disent qu'il devrait s'adresser à ses électeurs et demander la permission d'appartenir à un caucus différent.

Poussons le raisonnement encore un peu plus loin. Que se passe-t-il si le parti politique en question a changé de position, mais que le député a conservé celle qu'il avait auparavant? Il peut n'y avoir apporté aucune modification. Pourquoi le député en question devrait-il renoncer à son siège et demander le consentement des électeurs pour poursuivre ce qu'il fait déjà?

C'est une situation difficile qui est absolument passionnante à discuter. Je suis heureux que nous ayons ce débat dénué d'esprit de parti, pas du tout structuré, mais très sain. Nous devrions peut-être prendre modèle sur aujourd'hui pour les futurs débats, de vrais débats d'initiative parlementaire.

Je m'inquiète de tout ce qui modifie ou compromet l'équilibre fragile qui règne au Parlement. Comme je l'ai indiqué il y a un instant, nous pouvons, en tant que députés, pratiquement n'importe quand, par un simple vote majoritaire, mettre un gouvernement en minorité dans notre pays, si nous le désirons. Je ne vais pas vous dire ce que je voudrais faire maintenant. Vous pouvez probablement le deviner, comme la plupart des Canadiens. Ce n'est pas l'objet de ce débat. Nous parlons ici de l'équilibre entre ce qui peut et ce qui ne peut être fait, entre donner ou non son appui au gouvernement.

C'est un équilibre qu'ont produit sept siècles de démocratie parlementaire, pas seulement ici mais aussi en Grande-Bretagne. Cela a commencé avec la Grande Charte pour arriver à ce que c'est aujourd'hui. Je suis d'avis que bien qu'il ne présente qu'une importance mineure pour certains, ce projet de loi risque de rompre cet équilibre et donc il m'inquiète.

Pour terminer, j'aimerais présenter mes hommages à ceux qui portent des projets de loi comme celui-ci à l'attention de la Chambre des communes. Cela permet non seulement aux députés d'avoir de francs échanges comme ceux de cet après midi—trop peu fréquents à la Chambre—, mais aussi aux Canadiens d'en être témoins.

Enfin, cela montre également que les députés comme le député d'Ottawa-Sud méritent d'être félicités. Ils n'ont pas peur de soulever des questions sujettes à controverse devant la Chambre, ce que nous devrions tous faire. Car la raison pour laquelle nous sommes ici, c'est pour faire valoir les points de vue qui nous paraissent justes, pour les soumettre au jugement de nos collègues au Parlement et pour les adopter ou les rejeter une fois dûment débattus.

C'est précisément ce que nous avons fait cet après-midi. Et c'est pourquoi j'adresse mes sincères félicitations au député d'Ottawa-Sud.

Mme le vice-président: C'est la première fois que je vois quelqu'un vouloir parler une deuxième fois d'un projet de loi. Si le député se reporte à l'article 44 qu'il a certainement lu, il verra qu'il ne peut apporter aucun nouvel élément, et sa réplique clôt donc ce débat.

Il reste cinq minutes. La parole est au député d'Ottawa-Sud.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, j'apprécie certes le droit de réplique que m'accorde le Règlement, et je veux en effet m'en prévaloir pour répliquer à certains des arguments qui on été avancés.

Je vais commencer par celui que je considère le moins sérieux, et de tous ceux qui ont été avancée, le moins sérieux est sûrement celui du député d'Étobicoke—Lakeshore qui invoque la responsabilité financière pour rejeter le projet de loi.

S'il pense que nous devrions nous préoccuper de considérations financières dans le cadre de notre système parlementaire, je lui suggère de proposer un projet de loi visant à prolonger la durée d'une législature au-delà de cinq ans. Si nous n'avions des élections qu'une fois tous les dix ans, nous pourrions économiser beaucoup d'argent. Et si nous n'avions pas du tout d'élections, pensez à tout l'argent que nous pourrions économiser.

Suggérer de tenir compte du coût de la démocratie est bien typique de l'attitude conservatrice qui comprend le coût de tout mais la valeur de rien, et cela montre bien à quel point son argument est spécieux.

Quant à la Charte des droits, je me permets certes de ne pas partager l'interprétation voulant que le projet de loi porte d'une certaine façon atteinte à la liberté d'expression ou à la liberté d'association. Il n'en est absolument rien. Il reconnaît simplement le fait que les électeurs votent. En fait, l'appartenance politique figure sur nos bulletins de vote modernes.

Je répondrai au député qui a avancé cet argument que si ceux qui choisissent une appartenance politique et qui se présentent ici sous ces couleurs n'ont pas réfléchi à la gravité de ce qu'ils font en associant leur nom à un parti politique sur le bulletin de vote, ils se trouvent en fait à se présenter sous un faux jour devant l'électorat.

La principale préoccupation qui a été soulevée à l'égard de ce projet de loi, c'est qu'il empêcherait les députés d'exprimer leur point de vue et qu'il diminuerait leur volonté d'exprimer librement les divergences d'opinion qu'ils peuvent avoir avec la direction de leur parti.

Le député d'Etobicoke—Lakeshore a dit que ce projet de loi était la consécration du rôle des partis au Parlement. Il est peut-être allé un peu trop loin, et je serais très inquiet si beaucoup de gens étaient de cet avis.

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a soulevé le même point, quoique de façon beaucoup plus simple, et je serais inquiet si c'était vraiment de cette façon que le projet de loi était interprété.

Voici comment je vois les choses. D'abord, cette mesure ne vise aucunement à empêcher les députés d'être en désaccord avec leur parti. Il peut y avoir des divergences d'opinion, et il y en aura. Dans le contexte d'un relâchement de la discipline de parti pour les votes qui ne portent pas sur des questions de confiance, je suis certain que tout le monde serait d'accord pour dire qu'une mesure comme celle que je propose n'empêcherait pas les députés de voter contre leurs partis.

Dans le contexte actuel, durant la présente législature, on a vu des partis expulser des députés parce qu'ils avaient voté contre leur parti sur certaines questions. Je ne crois pas que les dispositions prévues dans ce projet de loi s'appliqueraient aux députés qui ne sont simplement pas d'accord avec leur parti, même s'il s'agit de questions importantes.

Toutefois, si une telle divergence d'opinion entraînait une rupture entre le député et son parti, alors les électeurs de la circonscription du député auraient le droit de se prononcer. Ils pourraient se prononcer en faveur du député, ou contre lui.

Je crois que cette mesure contribuerait à empêcher les députés d'adopter cette attitude arrogante selon laquelle il n'y a que nous qui savons ce qui est bon pour nos électeurs.

• (1800)

Mme le vice-président: Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé.

[*Français*]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Madame la Présidente, le 21 février dernier, à la suite d'un voyage d'étude en Inde, dans l'État du Pendjab, j'ai posé une question concernant la position du Canada relativement au respect des droits de la personne là-bas.

Le voyage en Inde effectué par trois parlementaires canadiens, dont moi-même, avait trois objectifs. Il devait notamment nous permettre d'étudier la situation des droits de la personne dans le cadre du conflit politique qui déchire le Pendjab. Le rapport complet de cette visite sera rendu public demain, mais ce qui en ressort essentiellement, c'est que le conflit politique là-bas a dégénéré en une violence extrême. Ainsi, l'an dernier, plus de 4 500 personnes ont été tuées, et le nombre de victimes depuis 10 ans dépasse les 15 000. Il a aussi été prouvé que des policiers de cette région ont torturé des détenus.

Dans ce contexte de violence, le gouvernement de l'Inde ne réussit pas à faire respecter les droits de tous ses citoyens qui se trouvent là-bas, droits qui sont énoncés dans les conventions internationales dont le Canada et l'Inde sont tous deux signataires. Je sais que le gouvernement de l'Inde a expressément refusé aux représentants d'Amnistie internationale et d'autres organismes de défense des droits de la personne l'autorisation de se rendre en Inde; par conséquent, nous n'avons pas, à l'échelle internationale, une évaluation objective de la situation très difficile qui existe là-bas.

Je reconnais par ailleurs que, durant notre voyage d'étude, le gouvernement de l'Inde s'est montré très coopératif et obligeant et qu'il ne nous a jamais empêchés de mener notre étude.

La question que j'avais alors posée au premier ministre, c'est la ministre des Relations extérieures qui y avait répondu. À la question de savoir si le Canada devait tenir compte de la question des droits de la personne dans la conduite de ses relations avec l'Inde, la ministre avait répondu que oui, aussi bien sur le plan de l'aide à l'étranger que sur le plan des principes. Elle n'avait pas fait allusion au cas de l'Inde ni donner d'autres précisions.

La politique des droits de la personne et ses violations dans le conflit d'ordre politique qui sévit dans l'État du Pendjab intéressent les Canadiens à trois titres. Premièrement, il y va des décisions du Canada concernant l'aide à l'étranger. Deuxièmement, vu la nature du conflit, le nombre des réfugiés politiques risque de s'accroître. Troisièmement, les Canadiens ont le droit de se lancer à la défense d'intérêts politiques et d'être en désaccord sans crainte d'être l'objet ici d'une surveillance non fondée, conformément à l'article 2 de la Loi sur le SCRS.

J'avais demandé à la ministre si elle était d'accord pour que la question de la violation des droits de la personne dont l'Inde se rendait coupable soit renvoyée au Sous-comité du développement et des droits de la personne du Comité des affaires extérieures. La ministre n'a pas fourni de réponse à ce sujet; elle aurait dû. Je crois que c'est précisément par cet intermédiaire qu'il faut aborder la question. C'est donc ce que je recommande à la Chambre.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Madame la Présidente, mon honorable collègue a soulevé une question qui intéresse tout le monde. Comme nous le savons tous, le premier ministre a fait preuve de leadership à cet égard en inscrivant la délicate question des droits de la personne à l'ordre du jour des rencontres des pays membres du Commonwealth et de la Francophonie. Des progrès ont déjà été accomplis, et nous espérons en voir d'autres dans le futur.

Naturellement, chaque cas est particulier et fait intervenir divers facteurs. Dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, les facteurs en jeu sont la situation des droits de la personne en Inde et la relation qu'entretient le Canada avec ce pays. Nous devons reconnaître que les violations des droits de la personne, aussi sérieuses soient-elles, ne semblent pas découler d'une politique délibérée. Elles sont plutôt le lot d'une société qui n'a ni les moyens financiers ni les compétences nécessaires pour former et contrôler des forces de l'ordre en nombre suffisant pour faire respecter la loi et assurer la paix dans un pays pauvre et vaste comme l'Inde.

Nous devons aussi reconnaître que le gouvernement démocratique de l'Inde se dirige résolument vers la libéralisation de son économie et une vaste réforme de ses politiques.

Depuis son accession au pouvoir, le premier ministre Rao s'est efforcé sans relâche de désamorcer les crises, de dissiper les tensions, de réduire les confrontations et d'établir un consensus. Les perspectives au chapitre des droits de la personne paraissent donc assez bonnes.

Le Canada n'appuie pas des projets réalisés au Pendjab ou dans le Jammu-et-Cachemire. Nous encourageons assidûment le gouvernement de l'Inde à résoudre les problèmes difficiles que connaissent ces États.

La majeure partie de l'aide que nous accordons actuellement à l'Inde sert à lutter contre la pauvreté, à soutenir le secteur de la santé et à promouvoir les droits des femmes.

L'ensemble de notre programme en Inde se dirige d'ailleurs davantage vers un appui à la saine gestion publique par l'entremise de réformes économiques et sociales et une attention plus grande accordée au respect des droits de la personne.

Le gouvernement a pour politique de surveiller assidûment la situation des droits de la personne de chaque pays qui bénéficie de l'aide canadienne, et de prendre des mesures positives lorsque nous le pouvons. Cette politique s'applique à l'Inde, comme à d'autres pays, et nous continuerons certainement d'examiner soigneusement les cas au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Madame la Présidente, vous vous souviendrez comme moi du tollé de protestation qu'a déclenché, en 1985, la décision du capitaine du *Polar Sea* d'emprunter le passage nord-ouest du Canada.

Les Canadiens ont réagi avec indignation à ce qu'ils considéraient comme une attaque contre notre souveraineté. Rappelez-vous aussi que le gouvernement a répliqué à cette décision de trois façons.

D'abord, il a présenté une loi où sont énoncées nos prétentions relatives à l'Arctique, qui visent à repousser notre frontière. Ensuite, il a levé l'interdiction que s'était imposée le gouvernement précédent de recourir à la Cour internationale de justice pour des questions de souveraineté.

Enfin, il a décidé de construire l'un des plus gros, sinon le plus gros brise-glace du monde, le *Polar 8*, un brise-glace de classe 8, afin de renforcer la souveraineté du Canada dans le Nord.

Ce brise-glace, on s'en souvient, devait être construit au prix de quelque 650 millions de dollars. Malheureusement, le projet a dû être abandonné en cours de route à cause des difficultés budgétaires et du déficit. À ce moment-là, nous avions déjà dépensé près de 30 millions de dollars pour la conception du navire.

Presque simultanément, des architectes navals canadiens de Calgary concevaient un brise-glace de classe 7, le *Oden*, et en dirigeaient ensuite la construction en Suède.

Vous vous souviendrez que le 7 septembre de l'année dernière, le *Oden* a atteint le pôle Nord. En fait, c'était le premier brise-glace non soviétique et le premier véhicule non nucléaire de quelque nationalité que ce soit à atteindre le pôle Nord.

Le *Oden*, un brise-glace de classe 7, ce qui n'est qu'un échelon inférieur au brise-glace de classe 8 qui devait coûter quelque 650 millions de dollars aux Canadiens, a été conçu et bâti pour seulement 55 millions de dollars.

De son côté, le Canada a dû annuler la construction de son brise-glace de classe 8 après avoir investi 30 millions de dollars. Nous sommes actuellement en train d'armer, au coût de 140 millions de dollars, un brise-glace de classe 4 âgé de 21 ans, après avoir rejeté le *Oden*, qui est un brise-glace de classe 7 de conception canadienne ayant prouvé qu'il pouvait accomplir ce qu'aucun autre navire canadien n'avait fait auparavant, soit atteindre le pôle Nord.

Je dois admettre que j'ai un petit faible pour les architectes navals canadiens. Mon propre arrière-grand-père a été l'un des premiers architectes navals du Canada, à son arrivée ici, après avoir été formé au Royal Naval College, à Greenwich, en Angleterre. Il est arrivé ici avec sa famille en 1884. Il a conçu et bâti des navires destinés à naviguer sur les Grands Lacs. Il a aussi oeuvré en Colombie-Britannique pendant un certain temps. Mais

là n'est pas la question. Nous parlons en réalité de deux enjeux: la souveraineté canadienne et l'utilisation efficace de l'argent des contribuables canadiens.

• (1810)

Pourquoi diable avons-nous choisi, en tant que pays, de dépenser 140 millions de dollars pour réarmer un brise-glaces de classe 4 âgé de 21 ans, alors que nous aurions pu en construire un neuf de classe 7, plus puissant et conçu par des Canadiens, au coût de seulement 55 millions de dollars, ce qui nous aurait permis d'économiser quelque 85 millions? C'est franchement embarrassant. Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer cela? Moi, je n'y comprends rien.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Don Valley-Est pour sa question et pour son analyse des décisions qui ont été prises.

Il parle de l'*Oden* et il est vrai que les travaux sur ce brise-glace ont été financés par le gouvernement canadien, au profit surtout de l'industrie pétrolière de la mer de Beaufort. C'est grâce aux programmes gouvernementaux que la prospection sous-marine a pu se faire et que la Canmor a pu poursuivre ses travaux à la fin des années 70 et au début des années 80.

En ce qui concerne les questions générales, notre plus grand brise-glace, le *Louis Saint-Laurent*, avait besoin de réfection.

M. Redway: Classe 4 de 21 ans.

M. Belsher: Comme le dit le député, il s'agit d'une classe 4 de 21 ans, mais on peut toujours en tirer beaucoup d'autres années de service en le réarmant.

Le projet de réfection complète du *Louis Saint-Laurent* soumis au gouvernement par la société HDIL était estimé à 71 millions de dollars et devait prendre 28 mois à réaliser. On estimait à l'époque à 240 millions de dollars le remplacement du *Louis Saint-Laurent* par un bâtiment neuf.

Si la société HDIL avait réarmé le *Louis Saint-Laurent* selon l'échéancier et le budget prévus, on ne se poserait pas de question aujourd'hui. Toutefois, les chantiers navals ont eu du mal à enlever complètement l'amiante du navire au cours de la première phase des travaux et ils ont accusé un autre retard important lorsqu'ils se sont rendu compte qu'une partie de la charpente en acier était à remplacer.

Les députés se rappelleront que le gouvernement avait envisagé la possibilité de construire le *Polar 8* pour effectuer des opérations de surveillance à longueur d'année dans les eaux de l'Extrême-Arctique canadien et que, comme le député l'a signalé, il a dû abandonner cette idée pour des raisons de compressions budgétaires.

La Garde côtière a décommandé le *Terry Fox*, conçu et construit par des Canadiens en vue d'activités de surveillance dans la mer de Beaufort, et a décidé d'affréter d'autres navires. Dix navires importants ont été décommandés. Ceux qui restent seront appelés à accomplir beaucoup plus à l'avenir. Et cela, à cause des compressions budgétaires auxquelles sont assujettis tous les ministères.

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, je me lève au sujet d'une question que j'ai posée au ministre des Pêches et des Océans, le 24 février dernier, concernant l'indemnisation.

Je voudrais simplement rappeler la situation à laquelle nous faisons face et la raison pour laquelle je tenais à insister sur ce sujet ce soir. Tous les députés sont maintenant au courant que la réduction des quotas de pêche de la morue du nord, annoncée récemment, entraînera une diminution des emplois, des mises à pied et un ralentissement des activités des usines de transformation du poisson. Pour bien des gens, cela signifie l'absence de revenus. Pour réagir à cette situation, à divers moments, en fait depuis l'an dernier même, quand la pêche a beaucoup souffert en grande partie à cause des glaces, mais pour d'autres raisons aussi, on a fait des promesses et on a pris des engagements que les nombreux fonctionnaires ont interprété d'une façon bien différente de la façon dont les politiciens les avaient envisagés.

La situation a engendré un sentiment de confusion, d'anxiété et parfois, et je le dis sans la moindre exagération ou dramatisation, de crainte pure. Quand on n'a aucun revenu, on a raison d'avoir peur.

Laissez-moi vous donner l'exemple d'un travailleur dans une usine de transformation de poisson. La fin de semaine dernière, j'étais dans ma circonscription, où j'en ai discuté. Il est indiscret de s'informer des salaires que font les gens, mais je devais le faire, pour pouvoir vous présenter mon argument. D'ailleurs, on sait bien que ces gens ne font pas beaucoup d'argent.

Donc, un trancheur de poissons reçoit probablement au maximum 11 $ l'heure et, étant donné le nombre de semaines où il travaille, cela signifie environ 21 500 $. Si l'année est bonne, il pourra toucher des primes et gagner jusqu'à 25 000 $. En soi, ce revenu est pathétique.

Je poursuis mon exemple. Si ce travailleur touche de l'assurance-chômage, son revenu baisse pour s'établir autour de 17 000 ou 18 000 $ par année—ce qui est nettement sous le seuil de pauvreté. C'est même moins qu'une allocation de subsistance. Mais le problème, c'est que des gens ne sont même pas admissibles à des prestations de 18 000 $ par année. Voilà le vrai problème.

Le ministre des Pêches et des Océans et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration—que je crois bien intentionnés—ont déclaré que tous ceux qui éprouvaient un attachement raisonnable envers les pêches seraient bien traités. Or, l'année dernière, madame la Présidente, ces gens étaient au nombre de 10 000-10 300 personnes. On avait prévu un montant de 25 millions de dollars, ou 2 500 $ par personne. Le hic, c'est qu'on a utilisé le même critère qu'au cours des années antérieures, même si le ministre avait promis plus de flexibilité. Bref, le critère d'admissibilité est le suivant: sauf erreur, pour avoir droit à dix semaines de prestations, il faut présenter tous les timbres accumulés seulement dans l'industrie de la pêche pendant dix semaines ou pendant trois semaines plus l'année précédente.

Si on pousse à l'extrême, cela signifie essentiellement qu'il n'y aura plus d'admissibilité du tout.

Je voudrais donc, et c'est là la vraie raison de ma présence ici ce soir, reprendre ce que le ministre a dit et me faire confirmer par le secrétaire parlementaire, qui fait des heures supplémentaires ce soir, que c'est bel et bien ce qu'il a dit. Donc, le ministre a dit que si on avait besoin d'autres programmes d'assurance et d'autres programmes d'aide, on en créerait.

Il a dit également que quand on en connaîtra plus précisément les effets, plus tard dans l'année, on mettra en place d'autres programmes, s'il le faut.

Je considère cela comme un engagement très ferme. Il n'est nullement question de flexibilité ou d'interprétation des fonctionnaires. Si je comprends bien, et j'aimerais obtenir là-dessus la confirmation du député de Fraser Valley-Est, on s'occupera de ceux qui ont besoin d'aide.

Si on peut me confirmer cela, je rentrerai chez moi ce soir très content, et je pense que beaucoup d'habitants de ma circonscription partageront ma joie.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, pour le député de Bonavista—Trinity—Conception, la déclaration du ministre du 24 février, concernant les prises de morue du Nord, était effectivement très importante, et c'est une déclaration qu'aucun ministre ne souhaite faire, car elle touche la vie même des gens.

La réponse du ministre était très complète, et son objectif premier était le maintien de la pérennité de la morue du nord.

Le député veut maintenant savoir si le gouvernement sera là pour aider les gens qui ne sont pas visés directement. Je peux lui dire que le gouvernement a pris ces derniers mois des mesures importantes pour aider la région atlantique. Le gouvernement continuera de répondre aux besoins des populations qui dépendaient de la morue du nord.

Avec la fermeture de la pêche à la morue du nord pour les navires hauturiers jusqu'à l'automne et la limitation des prises des pêcheurs côtiers à la moyenne des dernières années, la pêche côtière traditionnelle aux engins fixes pourra continuer à se faire sans quotas ou autres limites.

Les employés des chalutiers et des usines de transformation qui sont directement touchés par ces mesures sont pratiquement tous admissibles à l'assurance-chômage. De plus, il y a les 584 millions du Programme d'adaptation des pêches de l'Atlantique. Le ministre a également dit clairement que tous ceux qui seront touchés par l'abaissement des prises autorisées recevront de l'aide.

Je peux vous dire, madame la Présidente, que nos mesures de protection ne peuvent pas corriger entièrement le problème et qu'il faudra des mois avant que nous ne réussissions à remettre les pêches dans la situation où elles étaient par le passé.

Je désire remercier le député de ses questions continuelles et persistantes au nom de ses électeurs de Terre-Neuve qui sont dans une grave situation.

[*Français*]

LES ACHATS OUTRE-FRONTIÈRES

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole ce soir afin de poursuivre la question que j'ai récemment formulée au ministre responsable des Consommateurs et des Sociétés, concernant les achats outre-frontières.

Le magasinage outre-frontières augmente sans cesse, et il s'agit là d'un véritable problème. Or, la question que je pose et qu'on peut se poser aujourd'hui en tant que Canadiens: Avons-nous assez enduré de fermetures de commerce, de pertes d'emploi, pour faire quelque chose, afin de corriger la situation?

Selon un article qui a paru dans le journal *La Tribune* de Sherbrooke, et qui a été signé par Daniel Forgues, et je cite:

> Le nombre de voyageurs entrant au pays et déclarant des biens et articles achetés aux États-Unis a augmenté de façon effarante aux postes frontaliers de l'Estrie au cours des 10 derniers mois, soit du 1er

avril 1991 au 31 janvier 1992; cette augmentation est de l'ordre de 151.3 p. 100 pour les postes frontaliers du secteur de Stanhope alors qu'elle est de 103.1 p. 100 pour celui de Rock Island.

À eux seuls, les Québécois consacrent ainsi des centaines de millions de dollars à créer de l'emploi et de la prospérité outre-frontières, freinant ainsi notre relance économique. Les Montréalais, par exemple, fréquentent en grand nombre les magasins des États-Unis. Un Montréalais sur cinq a dépensé 640 $ aux États-Unis à l'automne. Les commerçants de Windsor, en Ontario, sont également de très grandes victimes. Mais qu'allons-nous faire pour freiner cette hémorragie de nos dollars? Avons-nous assez de fierté pour réagir?

Ainsi, le ministre des Finances et le ministre du Revenu national ont annoncé dernièrement des mesures visant à répondre aux préoccupations au sujet des effets des achats outre-frontières et de la contrebande du tabac, et aussi sur de nombreuses collectivités canadiennes. Cette annonce comprend cinq éléments importants, dont la suppression des tarifs sur les biens de consommation non fabriqués au Canada, la perception des taxes provinciales sur le tabac et l'alcool à la frontière et aussi les importations par la poste et par messagerie, ainsi que la contrebande du tabac. Cette initiative du gouvernement est très louable. Toutefois, nous devons faire davantage. Nous devons changer la mentalité et les attitudes des Canadiens. Nous devons faire en sorte de développer un sentiment d'appartenance tel que les Canadiens achètent en premier lieu de leurs propres produits manufacturés au Canada.

Il y a des dizaines d'années, le Canada avait mis de l'avant une telle stratégie, mais c'était seulement à titre promotionnel, et pouvant être comparée à celui d'une campagne ou d'une promotion touristique. Jamais un tel programme n'a été enchâssé dans une législation comme cela a été le cas dans la politique américaine: *Buy American*. Ce sentiment de fierté et d'appartenance existe aux États-Unis. Nous pouvons d'ailleurs facilement le constater par les nombreuses affiches et les slogans visibles sur leurs véhicules automobiles. Il y a des problèmes structurels, cela est vrai. Les commerçants rappellent régulièrement que les taxes de toutes natures les empêchent de réduire leurs prix, pour s'ajuster à ceux des concurrents américains. Et les Américains bénéficient d'avantages comparatifs importants: main-d'oeuvre moins coûteuse, économies d'échelle, horaires plus souples, frais fixes moins lourds.

Notre gouvernement peut-il faire quelque chose pour rendre notre commerce plus attirant? Baisse du dollar, baisse des taxes, modification de nos charges sociales. Mais si nos concitoyens avaient un sentiment d'appartenance à leur pays aussi fort que celui des Américains, ce serait déjà une partie de la solution. Ce manque de sentiment d'appartenance, ce manque de solidarité entre Canadiens nous créent non seulement des problèmes économiques mais aussi des problèmes politiques. Nos problèmes de Constitution seraient peut-être réglés si nous avions développé un sentiment d'appartenance au Canada.

Je demande donc au ministre s'il a l'intention de mettre sur pied une stratégie en vue d'une campagne promotionnelle ou d'une incitation à développer chez nous un sentiment de fierté et d'appartenance afin que les Canadiens achètent chez eux. Est-ce qu'il y aura un campagne de promotion de la qualité comparative de nos produits domestiques? Par exemple, nos produits alimentaires qui représentent. . .

Mme le vice-président: Je regrette, je dois interrompre l'honorable député. Je pense qu'il a posé sa question, et le temps est vraiment écoulé. La parole est à l'honorable secrétaire parlementaire.

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je tiens à remercier le député de Drummond de sa question fort pertinente, question qui concerne également ma circonscription, située le long de la frontière.

Le député a proposé que le gouvernement lance une campagne de promotion afin d'inciter les Canadiens à acheter des produits canadiens. Je l'inviterais à considérer la question sous un angle légèrement différent. Nous savons que des Canadiens vont faire leurs achats aux États-Unis pour une raison très simple: ils croient obtenir plus pour leur argent.

Il me semble donc que, pour amener vraiment ces Canadiens à modifier leur opinion, il faut les convaincre qu'ils peuvent obtenir autant au Canada.

Il faut que le secteur privé, et non le gouvernement, rappelle aux Canadiens que de nombreux produits et

services au Canada coûtent le même prix qu'aux États-Unis ou sont moins coûteux que là-bas et que la qualité des produits et services canadiens est en tout point égale à celle des produits et services américains.

Il faut répéter inlassablement ce message non seulement dans la publicité, mais aussi dans tous les contacts entre vendeur et acheteur.

Dans les dépliants, sur les affiches, dans les étalages et dans la publicité payée de tout genre, le même message doit revenir: prix et qualité concurrentiels. Le message doit aussi être répété dans toutes les transactions au point de vente, entre l'acheteur et le vendeur.

C'est le seul type de campagne qui ait une valeur réelle, pas une campagne de publicité qui reposerait sur une sorte de certificat gouvernemental de contenu canadien dans les produits de consommation et les services. Ce genre de campagne poserait des problèmes difficiles et ferait augmenter les coûts à répercuter sur les prix à la consommation.

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, le 22 novembre 1991, j'ai posé au ministre des Forêts une question à propos d'un problème très important se rapportant aux exportations vers l'Europe de bois en provenance du Canada, en particulier des Maritimes et du Québec, et des conséquences que risque d'avoir l'interdiction dont la Communauté européenne a frappé nos importations de bois.

Je sais que nous avons fait des progrès dans ce domaine. Sans vouloir aller trop loin, je serais curieux de savoir ce que le secrétaire parlementaire nous dira à ce sujet, où en est rendue cette question. Nous espérons tous, je pense, qu'on trouvera un règlement à ce différend commercial, de même qu'à d'autres. Je suis curieux de savoir ce que le secrétaire parlementaire dira.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, permettez-moi d'assurer la Chambre que le gouvernement du Canada a fait toutes les démarches possibles auprès des pays de la Communauté économique européenne sur la question du nématode du pin. Nous connaissons bien les enjeux qui sont en cause, soit presque un milliard de dollars sur le plan du commerce du bois d'oeuvre résineux non séché.

Nous avons obtenu une prolongation d'un an de la directive de la Communauté européenne qui exigeait que notre bois d'oeuvre destiné à l'exportation soit séché afin d'éliminer le nématode du pin. L'industrie canadienne des sciages résineux peut donc continuer jusqu'au 31 décembre 1992 d'expédier des sciages non séchés en Europe.

Nous avons examiné les divers moyens d'éliminer ce parasite dans le cadre d'un programme de recherche réalisé conjointement avec la Communauté européenne. Il nous reste à préparer, avec les Européens, un rapport conjoint où seront présentés les résultats des travaux. Nous prévoyons que cette phase sera complétée à la fin mars 1992. La Communauté européenne va ensuite préparer un nouveau projet de règlement phythosanitaire qui est planifié pour la fin juin 1992. À cause des ajustements à la fabrication qui seront requis, l'industrie aura peut-être besoin de plus de temps pour répondre aux exigences du nouveau régime de contrôle.

Il y a un mois, le ministre du Commerce extérieur a écrit au commissaire MacSharry afin d'inciter la Commission à accélérer son processus de décision, de façon à donner le plus de temps possible à l'industrie.

Mme le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. Par conséquent, la Chambre s'ajourne jusqu'à 14 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mars 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'AFRIQUE DU SUD

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, nous sommes tous très reconnaissants aux électeurs d'Afrique du Sud d'avoir voté «oui» à la question référendaire hier.

Ce vote majoritaire en faveur de la réforme encourage les gens du monde entier à continuer de croire en la nature généreuse et juste de l'être humain, étouffée si souvent par des sentiments négatifs.

Hier, les Sud-Africains de race blanche ont voté en masse pour l'abolition de l'apartheid. En effet, 70 p. 100 de la minorité blanche d'Afrique du Sud, qui compte trois millions de membres, a donné à M. De Klerk le mandat d'entreprendre des réformes de la CODESA au nom de tous les Sud-Africains dont 30 millions sont de race noire.

Nous nous réjouissons à l'idée qu'une nouvelle constitution donnant le droit de vote à tous les habitants du pays sera négociée sans tarder. Nous nous réjouissons aussi à l'idée qu'un gouvernement provisoire sera bientôt formé et qui, pour la première fois dans l'histoire du pays, comptera des Noirs.

Ce qui nous réjouit par-dessus tout, c'est la perspective de voir l'Afrique du Sud reprendre sa place, à titre de membre à part entière, dans la famille des nations et de voir la communauté internationale lever les sanctions ainsi que se fixer comme nouveaux objectifs la liberté et la prospérité pour tous.

LES CHAMPIONS DE L'ALBERTA

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, encore une fois, la province des champions remet ça. Je demande à la Chambre de féliciter trois nouveaux champions.

L'équipe féminine de ringuette de l'ouest canadien, originaire de l'Alberta, a remporté le championnat de ringuette à Helsinki, en Finlande.

Cette même semaine, les Wetaskiwin Relics—après une première victoire remportée dans le cadre de la coupe mondiale à San Diego—sont sortis pour la deuxième fois vainqueurs du tournoi international de hockey de la COHA, qui s'est tenu à Las Vegas.

Bien entendu, dimanche dernier, la nation tout entière a vu les Golden Bears de l'Université de l'Alberta remporter leur huitième victoire lors du championnat canadien de hockey universitaire à Toronto.

Les Golden Bears incarnent la tradition voulant que l'Université de l'Alberta sorte toujours victorieuse. Ces trois équipes sont un modèle d'excellence. Comme le disent les Golden Bears, c'est incroyable ce qu'on peut accomplir quand on se moque à qui revient le mérite.

Félicitations et tous nos voeux à ces trois équipes.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans le monde entier, les hommes et les femmes épris de liberté vont se réjouir des résultats du référendum tenu hier en Afrique du Sud.

Le président de ce pays, F.W. De Klerk, son Parti nationaliste et ses alliés du Parti démocratique ont obtenu un résultat qui lui donne le champ libre pour continuer son oeuvre de construction du pays à laquelle, avec la majorité des autres partis politiques d'Afrique du Sud, il se consacre depuis plusieurs mois.

Le Canada incite l'Afrique du Sud à le faire depuis de nombreuses années, comme d'innombrables autres pays du monde entier. La liberté est le seul moyen d'instaurer une paix durable dans ce pays. Les entretiens de la CODESA représentent une initiative significative pour

Article 31 du Règlement

une paix durable dans ce pays. Les entretiens de la CODESA représentent une initiative significative pour liberer toutes les races de l'Afrique du Sud et une possibilité pour le président du pays et ses collègues politiques de construire un nouveau pays meilleur et plus fort.

Le roi George VI a déclaré ici à Ottawa, il y a plus de cinquante ans: «Sans paix, il ne peut y avoir de liberté durable; sans liberté, il ne peut y avoir de paix durable.» Ces paroles restent vraies aujourd'hui pour l'Afrique du Sud, et le référendum représente une étape décisive sur le chemin de la liberté pour la majorité de ses citoyens.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, les résultats du référendum de mardi en Afrique du Sud représentent une victoire retentissante pour le président De Klerk et les autres leaders modérés ainsi qu'un appui solide pour le processus de réforme entrepris pour mettre fin à l'apartheid.

Je viens de rentrer d'Afrique du Sud où j'ai pu observer personnellement les changements importants qui s'y sont produits depuis un an, et j'estime qu'il faudrait encourager et récompenser l'appui généralisé qu'ont obtenu hier les réformes du président De Klerk.

Si nous voulons que l'Afrique du Sud réussisse à devenir une société non raciale et démocratique, nous devons manifester notre soutien à son gouvernement et à ses leaders représentatifs modérés. Je félicite le premier ministre du Canada d'avoir téléphoné sans tarder au président De Klerk et d'avoir annoncé ce matin qu'il allait accorder une aide publique au développement accrue pour financer des activités favorables au développement démocratique en Afrique du Sud.

Nous espérons que le gouvernement fédéral rétablira aussitôt que possible des relations économiques et culturelles complètes avec l'Afrique du Sud, et qu'il y établira notamment un bureau consulaire commercial, et j'encourage le Canada à exhorter les autres pays à faire de même.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, hier, la très grande majorité des Blancs d'Afrique du Sud ont confié au président F.W. De Klerk le mandat de poursuivre dans la voie menant à l'élimination de cette plaie sociale qu'est l'apartheid.

Nous nous réjouissons du résultat du vote et nous espérons qu'il contribuera à accélérer le mouvement de réforme en Afrique du Sud, l'établissement d'une véritable démocratie irréversible et la reconnaissance du principe de la majorité.

Même si des progrès considérables ont été réalisés, il est essentiel que le Canada, les autres États membres du Commonwealth et tous les pays s'assurent, avant d'abolir les sanctions commerciales et économiques, que les changements seront irréversibles et que la majorité noire sera pleinement représentée à tous les niveaux du processus décisionnel en Afrique du Sud.

Le Canada doit également s'élever contre le niveau effroyable de violence en Afrique du Sud et réclamer des mesures sévères et indépendantes visant à mettre un terme à la violence et à traduire les responsables en justice.

Que le référendum d'hier soit le dernier plébiscite en Afrique du Sud où seuls les Blancs auront eu le droit de se prononcer, qu'il apporte bientôt liberté et démocratie à l'Afrique du Sud et qu'il mette un terme à la pauvreté, à l'injustice ainsi qu'au racisme dans ce pays.

Enfin, rendons hommage à Nelson Mandela et aux dirigeants de la majorité noire de l'Afrique du Sud pour le courage, la dignité et la force dont ils ont fait preuve dans leur lutte contre l'apartheid.

* * *

ISRAËL

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, le monde a appris hier qu'Israël venait d'être victime d'un autre attentat terroriste.

Cette fois, une explosion a détruit l'ambassade d'Israël à Buenos Aires, en Argentine. Cet acte brutal et insensé a coûté la vie à au moins 11 personnes, y compris des enfants, et a causé des blessures à plus de 100 autres.

Le premier ministre israélien, M. Shamir, a dit que cet attentat faisait partie d'une guerre menée contre Israël.

Le premier ministre a fait parvenir le message suivant au premier ministre Shamir hier: «La nouvelle de l'explosion à l'ambassade d'Israël a bouleversé les Canadiens et les a remplis d'indignation. Nous nous joignons à tous les peuples civilisés partout dans le monde pour condamner cet autre acte de violence perpétré contre l'État d'Israël.»

Monsieur le Président, non seulement ce dernier attentat terroriste est un geste brutal et ignoble, mais c'est aussi un geste lâche, ce qui, à mon avis, est pire encore.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Mlle Deborah Grey (Beaver River): Monsieur le Président, la semaine dernière, pour une raison ou une autre et sans qu'il y ait eu provocation, le député néo-démocrate de Churchill et d'autres députés ont cruellement attaqué le Parti réformiste.

Le député a dit que la lettre envoyée dans le cadre d'une collecte de fonds était «une forme subtile de guide très précis et très détaillé sur la façon d'exploiter le système fiscal».

Je veux porter à l'attention de la Chambre le fait que son propre parti, le NPD, a aussi eu recours à cette méthode pour recueillir des fonds. Elle n'a donc rien de nouveau.

J'ai en main copie d'une lettre que le NPD de la C.-B. a envoyée afin de recueillir des fonds; elle est libellée en ces termes: «Voici, pour la campagne de financement populaire 1992, ma contribution donnant droit à un crédit d'impôt. Je veux me renseigner sur la façon de faire un don au NPD de la C.-B. par le biais d'un testament, d'une assurance-vie ou d'une autre forme de legs. Veuillez me faire parvenir votre brochure gratuite.»

Monsieur le Président, cela sent malheureusement l'hypocrisie.

À mon avis, une attitude et une conduite comme celles de Revenu Canada sont loin de trouver grâce aux yeux des Canadiens.

Anne, la donatrice en question, a dit clairement qu'elle avait conclu cette entente avec Revenu Canada en toute connaissance de cause. Il importe de rappeler que le fonctionnaire avec lequel elle s'est entretenue a dit, contrairement à ce qui a été rapporté à la Chambre, que ces ententes n'avaient rien d'illégal ni de malhonnête...

M. le Président: Le temps de la députée est écoulée.

* * *

[*Français*]

HOMMAGE AU REGRETTÉ ROGER LEMELIN

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, en revoyant hier à la télévision de Radio-Canada quelques extraits des *Plouffe*, je me suis souvenue combien les familles canadiennes, littéralement rivées devant le petit écran, s'étaient attachées à cette famille de la basse-ville de Québec. Ce roman de Roger Lemelin marquait la naissance de la télévision du grand public au Canada.

Aussi, l'homme qui nous a quittés lundi matin était un écrivain de grand talent et un communicateur hors pair d'une authenticité remarquable. Tout au long de sa carrière, les écrits de Roger Lemelin lui ont valu de nombreux honneurs, tant au Canada qu'à l'étranger, notamment de l'Académie française, de l'Académie Goncourt. Il était devenu, à 30 ans, le plus jeune membre élu de la Société royale du Canada. En 1989, il recevait l'Ordre national du Québec. Enfin, il y a deux ans, il était fait chevalier de la Légion d'honneur.

De tous ceux qui ont consacré leur talent à dépeindre la vie canadienne, Roger Lemelin demeurera certes un des meilleurs.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, la députée de Beaver River vient de prendre la parole pour lire un passage d'un envoi postal du Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique.

J'ai lu tout le document et parlé au dénommé «Hans», et je puis garantir à la députée et à la Chambre que nous n'avons d'aucune manière demandé à ces gens d'utiliser le crédit d'impôt pour contributions politiques pour payer des primes.

Comme je l'ai dit à la Chambre le 11 mars lorsque j'ai soulevé la question, les Canadiens veulent savoir à quoi s'en tenir. Il est parfaitement légal de faire des dons à des universités, à des partis politiques et à des organismes de charité par testament ou en souscrivant des polices d'assurance. Ce qui est en cause, c'est l'utilisation abusive du crédit d'impôt pour contributions politiques.

Monsieur le Président, j'ai vérifié les faits. Nous ne sommes pas coupables. Si les gens du Parti réformiste, sur leur lit de mort, sont rongés par le remords, nous comprenons pourquoi.

* * *

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, à une époque où les emplois se font rares, l'un des secteurs économiques du pays qui croissent le plus rapidement a reçu un stimulant.

Le ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest a récemment annoncé la création d'un programme visant à élaborer les normes d'emploi et les programmes d'accréditation pour 27 métiers de l'industrie touristique. Ce secteur sera dorénavant mieux préparé pour relever les défis de demain sur le marché du tourisme international.

Article 31 du Règlement

Il convient de féliciter le ministre et tous ceux qui, par leur prévoyance et leur dévouement, améliorent et renforcent notre marché au niveau mondial.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le samedi 21 mars est la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est une occasion de se rappeler que l'élimination du racisme est un long processus auquel nous devons tous participer quotidiennement.

Malheureusement, nous avons encore une fois été témoins hier soir de la manifestation ultime de racisme, à savoir une attaque terroriste à l'ambassade d'Israël à Buenos Aires, en Argentine, attaque qui s'est soldée par 11 morts et 120 blessés, dont un grand nombre d'enfants, sans compter les fenêtres brisées dans un grand secteur et les survivants emprisonnés sous les décombres.

Il est évident que cette attaque visait à faire avorter les pourparlers de paix au Moyen-Orient, ou encore à intimider le gouvernement afin qu'il ferme les dossiers ouverts récemment à l'égard des criminels de guerre nazis qui vivent en Amérique du Sud.

Ne laissons pas cet acte cruel changer le cours de l'histoire. Faisons en sorte que les discussions continuent de nous rapprocher d'une paix mondiale. Cet incident nous rappelle aussi les conséquences ultimes du racisme, ici et dans le monde.

Au Canada, la lutte contre le racisme et la haine s'inscrit dans notre tradition de tolérance et de respect de la liberté d'expression individuelle, qu'il s'agisse du droit de Salman Rushdie ou de celui de Mordecai Richler. Il faut éliminer le racisme.

* * *

L'ACCORD SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, vendredi dernier marquait le premier anniversaire de la signature, par le premier ministre et le président Bush, d'un accord historique entre les deux pays sur la qualité de l'air.

La signature de cet accord constitue un pas de géant dans le processus de réparation des dommages causés par la négligence des deux gouvernements. Nous avons encore bien du chemin à faire pour enrayer le fléau que représentent les pluies acides et nous devons être vigilants si nous voulons être sûrs que les dispositions de l'accord seront rigoureusement respectées des deux côtés de la frontière.

Je crois, cependant, que l'accord est un exemple classique de ce que deux grands peuples peuvent réaliser quand ils agissent dans un esprit de bonne volonté et de coopération.

Les nombreuses personnes qui ont travaillé à la réalisation de cet accord, entre autres le premier ministre et vous, monsieur le Président, méritent des félicitations pour la ténacité et l'assiduité dont elles ont fait preuve dans leur travail en vue d'assurer à tous un environnement plus sain et plus propre.

* * *

LE LOGEMENT COOPÉRATIF

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, tous les Canadiens doivent avoir accès à un logement; c'est un droit fondamental. Pour les démunis, le programme de logement coopératif était une planche de salut car il procurait un abri à des milliers de personnes, dont 5 000 rien qu'à Winnipeg. Grâce au programme de logement coopératif, les gens exclus du marché du logement ont encore la possibilité de vivre décemment.

À Winnipeg-Nord, une circonscription qui a toujours été à l'avant-garde dans le domaine du logement coopératif, on compte trois complexes d'habitations coopératives. Selon toute vraisemblance, il n'y en aura pas d'autres. En effet, le gouvernement fédéral a aboli le programme, alors que 164 000 familles sont encore sur la liste d'attente et que plus de 4 000 emplois sont menacés de disparaître. Quel autre bel exemple de la duplicité des conservateurs!

Il faut fournir un logement à prix abordable aux personnes dans le besoin. On ne saurait imposer aux provinces d'assumer les responsabilités du gouvernement fédéral.

Est-ce que le gouvernement a aboli le programme de logement coopératif parce que c'est un filet de sécurité sociale, qui est un héritage des libéraux, ou bien parce qu'il ne se soucie pas des besoins des pauvres? Le gouvernement conservateur a-t-il pour mandat de les envoyer s'approvisionner dans les banques d'alimentation et se loger dans les taudis?

Que les conservateurs relancent le programme de logement coopératif et qu'ils subviennent aux besoins des démunis!

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, la récente taxe à l'exportation de 8 $ la cartouche de cigarettes a causé beaucoup d'angoisse et de consternation chez les producteurs de tabac de Tillsonburg et des environs ainsi que de la circonscription d'Oxford. C'est ainsi que le député d'Elgin—Norfolk et moi avons reçu une pétition signée par quelque 4 500 électeurs.

Nous reconnaissons que des mesures s'imposent pour mettre fin à la contrebande de cigarettes au Canada, mais il faut trouver quelque chose de plus opportun qu'une taxe à l'exportation. Cette taxe risque d'être désastreuse non seulement pour les producteurs de tabac, mais aussi pour les services de soutien des régions productrices et mêmes les propriétaires de boutiques hors-taxe situées à nos postes-frontières.

Le ministre des Finances a bien précisé qu'il ne visait pas à accroître ses recettes fiscales sur les ventes de tabac. Il reste aux producteurs, aux fabricants, aux politiciens et aux hauts fonctionnaires à trouver un moyen plus acceptable et plus efficace de réduire la contrebande de cigarettes au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je demande à la présidence de se montrer indulgente et de me permettre de dire quelques mots au sujet du scrutin historique qui a eu lieu en Afrique du Sud.

Il marque la victoire de l'égalité de tous les humains, la victoire de la démocratie et une victoire pour l'Afrique du Sud. La Chambre s'est le plus souvent exprimée d'une seule et même voix sur cette question; je suis persuadé que le premier ministre transmettra au président De Klerk et au peuple sud-africain les félicitations et les meilleurs voeux de tous les députés et des Canadiens en général.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Pour en revenir à la scène nationale, monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Dans le budget, le ministre des Finances signale maintes fois que des taux d'intérêt peu élevés constituent le fondement d'une relance économique. Depuis la présentation du budget, les taux d'intérêt n'ont cessé de monter. Hier, le ministre a dit que ce n'était pas sa faute, mais que cela découlait de l'incertitude entourant la question constitutionnelle.

Le premier ministre me dira-t-il s'il faut déduire de la déclaration que le ministre des Finances a faite hier que les projections budgétaires sont déjà inexactes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, monsieur le Président.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Seul le temps nous le dira, car nous avons vu que les prévisions de son prédécesseur se sont révélées fausses dans tous les cas, mais je voulais le préciser de toute façon.

[*Français*]

La politique de la Banque du Canada, monsieur le Président, consiste bêtement à augmenter les taux d'intérêt. Cette politique absurde, en temps de récession, va augmenter le nombre de faillites, va augmenter considérablement le nombre de chômeurs et d'indigents au Canada, et va accélérer la désindustrialisation de notre économie.

Monsieur le Président, pourquoi donc le gouvernement conservateur abdique-t-il toujours devant la Banque du Canada? Qui gère présentement la décadence économique du Canada, est-ce le gouvernement ou la Banque du Canada?

[*Traduction*]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon collègue affirme que l'ancien ministre des Finances s'est trompé dans ses prévisions, mais en réalité, les faits montrent, selon moi, que de temps à autre, il s'est trompé de 100 millions de dollars environ, ce qui est loin d'être aussi grave que les erreurs de mon vis-à-vis dont les prévisions étaient fausses pratiquement à 100 p. 100 régulièrement, lorsque son parti était au pouvoir. Personne ne pourra avoir un bilan aussi pire que le sien, et je ne pense pas que qui que ce soit veuille jamais essayer de le faire.

[*Français*]

Ce qui est intéressant, c'est que le chef de l'opposition déplore ce qu'il dit être «une politique de majoration des taux d'intérêt en pleine période de récession». Le ministre vient de donner les raisons qui ont motivé une majoration quand même modeste. Les taux d'intérêt étant à leur plus bas niveau depuis maintenant à peu près deux décennies, cela représente quand même un acquis important pour le Canada.

• (1420)

Mais en ce qui concerne la majoration des taux d'intérêt en période de récession, est-ce que le chef de l'opposition se souvient d'une récession en 1981-1982, quand son gouvernement a majoré les taux d'intérêt à 22,75 p. 100? Il devrait peut-être y penser à deux fois!

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je voudrais rappeler au premier ministre que la récession n'a pas eu lieu en 1981-1982, mais en 1983.

Des voix: Oh, oh!

M. Chrétien: Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire.

[*Traduction*]

Hier, le ministre des Finances a déclaré de façon très courageuse que ce n'était pas sa faute, mais celle de quelqu'un d'autre si les taux d'intérêt montaient. Il a rejeté le blâme sur la Banque du Canada.

Ce matin, le gouverneur de la Banque du Canada a affirmé qu'il n'y était pour rien et qu'il fallait blâmer le marché.

Le premier ministre pourrait-il nous dire qui dirige l'économie du Canada? Qui va assumer la responsabilité du gâchis dans lequel nous sommes plongés à l'heure actuelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, selon mon collègue, le ministre aurait affirmé que la faible montée des taux d'intérêt était attribuable à la Banque du Canada. Cette déclaration est tout à fait fausse.

Il prétend ensuite que le gouverneur de la Banque du Canada rejette le blâme pour cette montée des taux d'intérêt sur le marché. C'est également faux.

Cela ne nous surprend guère de sa part. Mon collègue affirme que la récession de 1981-1982 n'a pas eu lieu à ce moment-là, mais en 1983.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre.

Avant de commencer, je l'invite à regarder les documents budgétaires de son gouvernement. Ils disent que la reprise de 1983 et 1984 avait été beaucoup plus vigoureuse que la reprise actuelle. Qu'il regarde ses propres documents budgétaires.

Hier, le ministre des Finances a essayé de rejeter le blâme sur l'incertitude constitutionnelle, mais les Canadiens savent que cette récession a commencé bien avant l'incertitude actuelle, et même le premier ministre, en 1990, disait que son gouvernement avait provoqué un ralentissement.

Le ministre des Finances va-t-il cesser de chercher des boucs émissaires pour l'échec de sa politique, se regarder dans le miroir et prendre des mesures pour enrayer la remontée des taux d'intérêt et le chômage inutile qui l'accompagne?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, hier je répondais aux questions du député au sujet des récents taux d'intérêt.

J'ai dit que les marchés financiers étaient instables et que cela venait de divers facteurs, dont la question constitutionnelle. Je le répète. Je suis certain que tous les observateurs éclairés sont de cet avis.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adreese au ministre des Finances.

Le gouverneur de la Banque du Canada a tenu une conférence de presse et, en dépit des requêtes des journalistes, il a refusé de confirmer ce que disait le ministre des Finances, à savoir que l'incertitude constitutionnelle actuelle était responsable de la remontée des taux d'intérêt.

Pourquoi le ministre insiste-t-il pour donner une excuse que même son ami, le gouverneur de la Banque du Canada, refuse d'accepter?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le député parle de la hausse des taux d'intérêt.

Je lui rappelle que nous avons en ce moment les taux les plus bas depuis 19 ans. Ils sont certainement beaucoup plus bas que lorsque le député présidait ici sur les bancs du gouvernement. À cette époque, les taux sur les hypothèques de cinq ans pour les maisons particulières étaient à 19,75 p. 100.

Le gouverneur de la Banque du Canada n'a pas nié que la question constitutionnelle était un facteur. Comme je l'ai dit hier, il y a beaucoup de facteurs qui influent sur les marchés. Chaque fois qu'il y a une source d'incertitude, il y a une certaine volatilité, tant dans le cours des changes que dans les marchés monétaires.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vous demanderais de faire preuve de la même patience et de la même indulgence que vous avez accordées au chef de l'opposition officielle, car je n'ai que quelques observations à faire au nom de notre parti.

Je voudrais dire que nous sommes très heureux de l'issue du vote en Afrique du Sud. Je tiens à féliciter le premier ministre d'avoir constamment été fidèle à une question de principe lors des conférences du Commonwealth au sujet de l'Afrique du Sud.

Des voix: Bravo!

M. Barrett: C'est tout.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous revenons à la normale.

M. Barrett: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au sujet de l'Accord de libre-échange nord-américain. Dans la première partie de mon préambule, je voudrais souligner que chacun des deux vieux partis a blâmé les fonctionnaires de l'autre pour la récession qu'il avait créée et a donné toutes les excuses qu'il pouvait trouver pour se justifier. Ni l'un ni l'autre n'a parlé des torts que l'Accord de libre-échange a causés à l'économie du pays.

Je voudrais demander au ministre du Commerce extérieur: Étant donné notre expérience de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement a-t-il des études à jour, secteur par secteur, des conséquences de l'avant-projet d'accord sur les emplois au Canada, depuis les textiles jusqu'aux pièces d'automobiles et aux automobiles elles-mêmes? Le gouvernement a-t-il effectué des études d'impact, secteur par secteur? Dans l'affirmative, va-t-il communiquer ces études aux députés de la Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question qui, pour ce qui est de la première partie, était une des meilleures qu'il ait posées à la Chambre.

Je devrais dire au député que, au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec le président De Klerk d'Afrique du Sud, je lui ai transmis les félicitations de tous les députés de la Chambre des communes pour l'excellent et courageux leadership dont il a fait preuve sur ce chapitre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Comme le souligne le député, le gouvernement du Canada s'est parfois senti seul dans la bataille qu'il a livrée au sein du Commonwealth. Il a cependant été soutenu dans ses efforts par l'écrasante majorité des députés de la Chambre des communes. Les gouvernements canadiens qui se sont succédé au cours des années ont toujours suivi la même politique. À mon avis, cela en dit long sur quelques-unes des valeurs fondamentales de notre pays, et nous pouvons tous en être fiers.

Dans sa question, qui est moins élégante que son observation, le député s'interroge sur les négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain qui sont en cours. Je crois savoir qu'on a proposé au député et à d'autres de leur donner demain une séance d'information complète à ce sujet.

Mme Copps: Elle est secrète.

M. Mulroney: Non, elle n'est pas secrète. La députée dit qu'elle est secrète. Ce n'est pas vrai. Comment pourrait-elle l'être si nous proposons d'informer le député?

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: C'est un triple idiot, mais j'invite le député à se présenter à cette séance d'information. Il constatera que le gouvernement du Canada sera tout disposé à partager des renseignements. J'ai hâte de pouvoir informer le député et, par la suite, de faire profiter la Chambre de son point de vue.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, si le premier ministre offre aux membres du comité de pouvoir parler de tout ce qu'ils entendent à la séance d'information, j'accepterai son offre. Si, par contre, on nous demande toujours de jurer de garder le secret, je ne participerai pas à une réunion secrète, car je tiens ma parole lorsque j'ai juré de garder le secret.

J'ai posé au ministre du Commerce extérieur une question précise sur les études d'impact. Ma question suivante s'adresse au même ministre. La députée américaine Marcy Kaptur a présenté au Congrès des États-Unis une étude exhaustive de l'impact de l'Accord de libre-échange nord-américain sur l'économie de son pays. À son avis, l'industrie américaine de l'automobile a, à elle seule, perdu plus de 100 000 emplois, en grande partie au profit du Mexique. Dernièrement, General Motors a décidé de déménager l'usine de moteurs de Moraine au Mexique, faisant perdre quelque 1 000 emplois aux États-Unis.

Je demande à ce gouvernement s'il a lui aussi effectué des études spéciales et s'il a aussi eu vent de la stratégie générale de General Motors de déménager en douce toutes ses activités de production au Mexique pendant la tenue des négociations, de sorte que lorsque ces négociations prendront fin, nous serons devant un fait accompli: cette société aura pratiquement quitté le Canada et sera en grande partie sortie des États-Unis, le Mexique bénéficiant des emplois à cause de l'Accord de libre-échange nord-américain.

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi simplement de commenter les propos du député qui nous critique parce que les parlementaires n'auraient pas accès aux renseignements sur l'Accord de libre-échange nord-américain.

Les membres du comité, par l'intermédiaire de leur président, ont demandé au gouvernement de pouvoir consulter le document et de pouvoir bénéficier de séances d'information. À l'instar des États-Unis et du Mexi-

que, nous avons offert des séances d'information confidentielles aux membres du comité. L'offre reposait sur la confidentialité.

Je crois que c'est la première fois que des députés de l'opposition à la Chambre des communes peuvent avoir un tel accès et une telle participation quand des traités sont en voie d'élaboration. Je crois que le Parti libéral et mon collègue préfèrent refuser de participer au processus décisionnel pour pouvoir soulever l'affaire à la période des questions et en faire un jeu politique de la pire espèce. Je trouve peu convenable que des députés agissent de cette façon après avoir reçu cette offre sans précédent.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, on n'a pas demandé au ministre du Commerce extérieur si l'information confidentielle était disponible. On lui a demandé quand le gouvernement fera connaître aux Canadiens les objectifs qu'il poursuit dans les négociations de l'Accord de libre–échange nord–américain. La question est pourtant simple.

Le ministre dit que le comité reçoit de l'information. Ce comité, il y a plusieurs mois, disons il y a un an et demi, a demandé que les consultations avec le Parlement demeurent les plus étroites possibles afin que les Canadiens puissent comprendre ce qui se passe dans les négociations.

Le ministre est–il en train de nous dire qu'on ne tentera plus d'imposer la confidentialité et qu'il sera possible de discuter ouvertement, en comité, de la position du gouvernement dans ces importantes négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai fait connaître nos objectifs au comité à une audience qui s'est déroulée il y a trois semaines environ. J'ai prononcé un certain nombre de discours au cours desquels j'ai présenté très clairement les objectifs poursuivis par le gouvernement du Canada dans les négociations de l'Accord de libre–échange nord–américain.

Ce que nous avons offert aux membres du comité qui font partie de l'opposition, c'est l'accès à des séances d'information plus détaillées, sur une base confidentielle, afin que nous puissions profiter de leurs conseils sur la façon de procéder. Nous fonctionnons de même avec le Comité consultatif sur le commerce extérieur et avec les comités consultatifs de l'industrie. Nous les rencontrons régulièrement, tout comme nous rencontrons les provinces, dans le but d'obtenir le plus de conseils possible sur les différents éléments des négociations.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, on n'a jamais fonctionné ainsi à la Chambre des communes. Franchement, je suis déçu que le député et ses collègues s'opposent à ce que nous procédions de façon aussi transparente.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, quel avantage en retirent les Canadiens? Dois–je passer tout mon temps à parler avec le député néo–démocrate de l'accord intervenu derrière des portes closes?

Que fait le gouvernement pour informer les Canadiens? Que fait–il au sujet de la règle des 50 p. 100 dans l'industrie de l'automobile? Que fait–il pour élaborer un code pour les subventions? Que fait–il pour nous doter d'un mécanisme de règlement des différends rapide et exécutoire?

Ce sont là des questions auxquelles nous attendons les réponses. Quand le gouvernement révélera–t–il aux Canadiens ce qu'il fait dans ces négociations?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait que, lors des précédentes négociations commerciales multilatérales et lors de la négociation du Pacte de l'automobile, son parti, le Parti libéral qui était alors au pouvoir, n'a donné aucune information aux Canadiens qui devaient être touchés par ces négociations.

De notre côté, nous avons élargi le processus lors des négociations du traité de libre–échange et de l'Accord de libre–échange nord–américain ainsi que d'autres ententes multilatérales.

Le député sait très bien que, pendant de telles négociations, les entreprises fournissent au gouvernement des renseignements qui ont une importance commerciale stratégique et qui, pour cette raison, ne peuvent pas être divulgués aux autres pays. C'est à partir de telles considérations que nous avons déterminé ce qui pouvait et ne pouvait pas être révélé, et je crois que le député qui a fait carrière dans le secteur privé avant d'être élu à la Chambre des communes comprend que nous sommes tenus à une certaine discrétion en raison de l'importance de la confidentialité des données de nature commerciale.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. Il sait que les producteurs de fruits et de légumes canadiens pensent déjà qu'on les a trahis en signant l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Ces agriculteurs font un travail admirable en garantissant leur alimentation aux Canadiens et ils ne demandent qu'une seule chose, que le gouvernement leur assure qu'ils pourront continuer d'offrir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire à tous les citoyens du pays.

J'aimerais que le ministre me dise pourquoi le gouvernement refuse de donner cette garantie aux agriculteurs canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je crois que la position du gouvernement canadien est très claire et très ferme pour ce qui concerne les agriculteurs du Canada.

Les positions que nous avons adoptées au cours des négociations multilatérales de Genève et au cours des négociations sur le libre-échange nord-américain ont été élaborées à la suite d'échanges et d'ententes avec les agriculteurs du Canada; ces derniers appuient entièrement nos positions dans les deux cas, autant pour les négociations sur le libre-échange nord-américain que pour celles de l'Uruguay Round.

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le gouvernement sait qu'un régime tarifaire n'assurera pas aux producteurs canadiens de lait, d'oeufs et de volaille le même niveau de protection que le système actuel. Pourtant, des rumeurs en provenance des États-Unis indiquent que les négociateurs de l'Accord de libre-échange nord-américain discutent de la possibilité d'un régime tarifaire.

Comment le gouvernement peut-il à la fois dire qu'il s'oppose à la tarification aux négociations du GATT et négocier la tarification dans le cadre des négociations de l'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la simple vérité, c'est que ce n'est pas vrai.

Mon ami sait, car c'est un secret de Polichinelle, que plusieurs pays qui prennent part aux négociations aimeraient voir appliquer un régime tarifaire sans exception. C'est une position qu'ils ont présentée. Mais est-ce que nous la négocions avec eux? Non, nous ne la négocions pas.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, lundi dernier, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est levé à la Chambre pour affirmer que les implants mammaires n'étaient pas offerts aux Canadiennes à cause du moratoire volontaire. Pourtant, un article paru le 9 mars dans le magazine *Maclean's* sous le titre «Beauty and the Breast» rapporte qu'une Ontarienne, faisant fi de la controverse, s'est fait poser des implants mammaires pendant la première semaine de mars.

Le ministre fera-t-il une enquête pour renseigner la Chambre au sujet de cet incident et nous dire combien d'opérations chirurgicales de ce genre ont été effectuées depuis l'imposition du moratoire?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, dans les interventions que j'ai faites concernant les implants mammaires, j'ai dit, dans le dernier communiqué de presse, que nous avions demandé à tous les intervenants, les chirurgiens autant que les manufacturiers, de s'abstenir non seulement d'utiliser mais de procurer les implants mammaires à base de silicone. Bien évidemment, s'il y a un cas précis auquel ma collègue réfère et qu'il est possible de faire une enquête pour vérifier exactement, bien sûr que nous allons le faire et que nous allons informer ma collègue exactement de ce qui s'est passé.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je présume que c'est une réponse affirmative et que le ministre va faire enquête sur cet incident et voir s'il y en a eu d'autres de ce genre.

Hier, l'Association des chirurgiens plasticiens du Québec a encore donné une conférence de presse au sujet des implants mammaires. S'appuyant sur des études faites à ce sujet, le D[r] Roland Charbonneau a dit que les femmes à qui on avait implanté ce genre de prothèses commençaient à avoir peur et que ce n'était pas justifié. Il a ajouté que les femmes qui désiraient des implants mammaires avaient un handicap psychologique en ce sens qu'elles n'étaient pas satisfaites de leur image qu'elles projetaient.

Je voudrais faire remarquer au ministre que je suis entièrement satisfaite de mon apparence. Je voudrais aussi lui demander s'il partage l'avis de ce plasticien d'après lequel, tout comme les 150 000 Canadiennes qui portent des implants, j'ai un handicap psychologique.

• (1440)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi la députée m'a posé cette question. Elle sait très bien que ces paroles viennent de quelqu'un d'autre. Je n'ai jamais dit une telle chose. Au contraire, j'ai toujours dit que la santé des femmes était ce qui compte le plus quand il s'agit de prendre des décisions à ce sujet.

Je reconnais entièrement que les femmes qui ont besoin d'un implant mammaire doivent pouvoir obtenir cette opération en tenant compte de tous les renseignements connus, de leur propre gré et avec tout le respect que nous leur devons.

À cet égard, elle sait aussi que contrairement au désir de l'Association des plasticiens du Québec, je n'ai pas levé le moratoire et je n'ai pas l'intention de le faire tant que le comité sera d'accord.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le différend qui oppose le Canada et les États-Unis pour ce qui touche le bois d'oeuvre est à l'étude au GATT aujourd'hui, à la demande du gouvernement canadien.

Dans l'intérêt de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre, il faudrait s'assurer que le processus ne traînera pas en longueur. Le ministre du Commerce extérieur croit-il possible d'obtenir un règlement rapide au GATT? Quand une décision sera-t-elle rendue, à son avis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il y a en fait deux démarches en cours. L'une porte sur les droits compensateurs et se déroule aux États-Unis. Au terme de celle-ci, le mécanisme de règlement des différends pourrait très bien amener un groupe spécial à rendre une décision ayant force obligatoire aux États-Unis.

La deuxième démarche est celle du GATT dont ma collègue vient de parler. Il se pourrait que des décisions soient rendues à la suite de cette démarche d'ici la fin de l'été.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur et concerne également l'industrie du bois d'oeuvre.

Le gouvernement nous a parlé récemment, à maintes reprises, des vertus du mécanisme binational de règlement des différends contenu dans l'Accord de libre-échange auquel le ministre vient de faire allusion. Cela peut prendre jusqu'à deux ans avant d'obtenir un règlement avec cette méthode. Entre temps, un tort irréparable aura été causé à un grand nombre de nos usines, en particulier aux petites.

Si le gouvernement croit que notre industrie du bois d'oeuvre n'est pas subventionnée, quels programmes et quelles mesures envisage-t-il? Compte-t-il apporter une aide provisoire à cette industrie pendant que le processus de règlement des différends suit son cours?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue soulève, dans une certaine mesure, les mêmes points que l'orateur précédent.

C'est exact. En ce qui concerne le bois d'oeuvre, nous avons pris des dispositions contre les États-Unis sur trois points différents de la décision qu'ils ont prises. Comme je l'ai indiqué, nous devrions en voir les premiers résultats à un certain moment cet été, et non dans deux ans comme mon collègue l'a dit.

Voyons ce qui se passe avec le processus alors qu'il suit son cours. Il y a certaines options qui s'offrent à nous, comme le député de Winnipeg l'a signalé à la Chambre il y a une semaine. À mon avis, il importe que nous appliquions le processus le plus énergiquement possible et que nous essayons d'obtenir gain de cause aussi rapidement que possible.

* * *

L'AGRICULTURE

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de répondre aujourd'hui aux questions relatives à l'agriculture.

Vers la fin du mois mois dernier, il avait été annoncé que les agriculteurs pourraient dorénavant et sans attendre expédier leur grain aux États-Unis par camion, sans avoir à décharger dans des silos et sans avoir à payer les frais connexes.

Les sociétés céréalières ont été stupéfiées en apprenant cette décision, manifestement prise sans consultation préalable—décision politique qui, de toute évidence, nuit à l'indépendance de la Commission canadienne du blé.

Comment le ministre explique-t-il ça? S'agit-il d'une nouvelle initiative visant le démantèlement de la Commission canadienne du blé?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, en l'absence de mon collègue, le ministre d'État (Céréales), je vais prendre note de la question et je vais vérifier à ce sujet.

Nous avons tous intérêt, monsieur le Président, à ce que nous vendions le plus de blé possible, le plus rapidement possible, et je crois que c'est dans l'intérêt des fermiers canadiens.

[*Traduction*]

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, j'ai une autre question, celle-ci pour le ministre chargé de répondre aujourd'hui aux questions relatives au Revenu national.

Il n'y a pas encore très longtemps, les agriculteurs canadiens qui expédiaient leur grain aux États-Unis par camion étaient tenus de remplir le formulaire B-13 pour le remettre aux autorités douanières à la frontière. Les autorités douanières au Manitoba m'informent à présent que cela ne se fait plus. Le risque, c'est que certains agriculteurs n'aillent pas au silo pour obtenir une licence d'exportation. Ils se contenteront de traverser la frontière, sans qu'aucune question ne leur soit posée.

Pour quelle raison a-t-on supprimé l'inspection douanière du grain transporté par camion?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, encore une fois je vais prendre note de la question, qui est d'ordre technique, et je vais répondre à mon collègue le plus tôt possible.

* * *

[*Traduction*]

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et a trait au programme spécial d'aide aux victimes de la thalidomide.

En novembre 1991, j'ai signalé au ministre trois cas de victimes de la thalidomide dans ma circonscription. Celles-ci ont toutes la preuve médicale que leur mère a pris de la thalidomide pendant la grossesse. Or, le bureaucrate de son ministère donne des réponses évasives, refuse de les entendre et prend des décisions injustifiées.

Étant donné que le programme expire le 31 mars, le ministre va-t-il prendre ses responsabilités ministérielles au sérieux et revoir ces décisions pour veiller à ce que ces victimes de ma circonscription reçoivent toutes les prestations auxquelles elles ont droit?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je prends toujours toutes mes responsabilités.

Je tiens simplement à dire que ces décisions ont été prises, comme le député a raison de le dire, par un fonctionnaire, mais elles l'ont été avec la collaboration de tous les organismes qui s'occupent du problème de la thalidomide.

De plus, cela s'est fait de telle sorte qu'aujourd'hui, tous ceux qui ont répondu aux critères sont satisfaits du règlement que nous avons proposé. Nous sommes sur le point d'annoncer un règlement définitif. Ceux qui n'ont pas été retenus sont ceux qui ne répondaient pas aux critères du programme que nous avons proposé récemment.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je ne suis pas satisfait de la réponse du ministre. Il me dit que la décision a été prise par son bureaucrate. D'après mes renseignements, le bureaucrate n'a eu aucune consultation avec des médecins ou des avocats. Je voudrais donc savoir si le ministre va prendre sa responsabilité au sérieux et revoir ces cas au lieu de les laisser trancher par quelqu'un d'incompétent. Oui ou non?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Non.

* * *

LES CONTAMINANTS ATMOSPHÉRIQUES

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Santé.

Une délégation de députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique vient tout juste de visiter l'usine de bombes nucléaires de Hanford, située à Richland, dans l'État de Washington. Les scientifiques de Hanford ont confirmé que les habitants du sud-est de la Colombie-Britannique ont probablement été exposés au fil des ans à des contaminants radioactifs atmosphériques émis, de façon accidentelle ou délibérée, par l'usine de Hanford. Par contre, nous ne savons pas si cette contamination a eu des effets à long terme sur la santé de ces habitants.

Le ministre reconnaîtra-t-il la nécessité d'envoyer à l'usine de Hanford une équipe de scientifiques canadiens qui collaboreraient avec les spécialistes affectés au projet d'évaluation des doses afin de déterminer les dangers auxquels les Canadiens auraient été exposés?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député n'est pas sans savoir que la Commission du contrôle de l'énergie atomique est chargée d'étudier la radiation ainsi que les niveaux de radiation.

La commission travaille en étroite collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social afin de déterminer les effets des radiations sur la santé. Je communiquerai plus tard aujourd'hui avec le président de la CCEA et lui demanderai des renseignements sur la question que soulève le député.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa réponse.

Ma deuxième question porte sur un autre aspect. Les autorités américaines effectuent actuellement une étude épidémiologique de grande envergure afin de déterminer s'il existe un lien entre l'incidence accrue des maladies de la thyroïde et des cancers et les émissions radioactives d'iode 131 qui pourraient provenir de la centrale de Hanford.

Si les études américaines révèlent que des quantités importantes de contaminants radioactifs ont traversé la frontière entre les États-Unis et le Canada, le ministre commandera-t-il des études épidémiologiques semblables pour déterminer les effets à long terme sur la santé de la population canadienne?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je ne répondrai pas à la question hypothétique du député. Ma réponse à sa première question vaut aussi pour la deuxième. S'il existe des preuves scientifiques et que la CCEA nous recommande de prendre des mesures, nous le ferons.

• (1450)

Il est très important que le député comprenne, et je sais qu'il était de bonne foi en posant sa question, que dans ces domaines, il ne faut pas s'appuyer sur des hypothèses, mais bien sur des données scientifiques. C'est ce que je souhaite, et je sais que c'est ce qu'il souhaite aussi.

* * *

L'AFRIQUE DU SUD

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Notre gouvernement a joué un rôle de chef de file en imposant des sanctions contre l'Afrique du Sud. La victoire écrasante du «oui» au référendum a ouvert la voie à de nouvelles relations économiques entre nos deux peuples. Le premier ministre saisira-t-il cette occasion pour envoyer des représentants commerciaux en Afrique du Sud afin que les entreprises et les investisseurs de London—Middlesex et du Canada tout entier puissent participer, en tant que partenaires, à la renaissance de cette grande nation avant qu'on nous ferme la porte au nez?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'avoir posé cette importante question. Comme la Chambre le sait, le gouvernement, pour montrer qu'il approuve la décision prise par le président De Klerk, s'est engagé aujourd'hui à verser 5 millions de dollars pour aider les Blancs et les Noirs d'Afrique du Sud, particulièrement les Noirs, en participant économiquement au progrès de la démocratie dans cette région.

C'est conjointement avec les autres pays membres du Commonwealth que nous avons appliqué des sanctions depuis le début. Actuellement, c'est la secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui préside le Comité du Commonwealth sur les sanctions. Nous nous sommes rencontrés plut tôt dans la journée et avons décidé que le gouvernement, de concert avec ses partenaires du Commonwealth, chercherait d'autres moyens de manifester sa confiance au président De Klerk, compte tenu de son énorme contribution et du leadership dont il a fait preuve à ce moment critique dans l'évolution de l'Afrique du Sud.

Nous avons toujours travaillé de concert avec nos alliés du Commonwealth et nous ne voudrions pas rompre les rangs maintenant. Cependant, nous communiquerons avec eux pour les prier de prendre sans tarder des mesures qui enverraient un signal positif au président sud-africain ainsi qu'aux partenaires commerciaux partout dans le monde et qui favoriseraient la réalisation de certains des objectifs énoncés par mon collègue de London il y a quelques instants.

* * *

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Les données les plus récentes révèlent que le nombre de voyages quotidiens en auto aux États-Unis par les Canadiens continue d'augmenter. Des comités composés de maires, de conseillers municipaux et de gens d'affaires dans les villes frontière attribuent cette tendance à l'important écart du prix de l'essence entre le Canada et les États-Unis.

Pourquoi le ministre n'annonce-t-il pas immédiatement l'élimination de la taxe fédérale de 8,5c. le litre sur l'essence, afin que le nombre de voyages d'un jour effectués aux États-Unis par des Canadiens diminue?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la question posée par le député touche un certain nombre de ministères. Je veux toutefois lui signaler que la taxe d'accise fédérale sur le carburant diesel est maintenant moins élevée que celle qui est appliquée aux États-Unis. Cette mesure a été prise par notre gouvernement, il ne faut pas l'oublier.

Par ailleurs, nous avons aussi établi une comparaison de la taxe d'accise fédérale sur l'essence entre les deux pays et nous avons constaté que notre taxe est plus élevée. Toutefois, si vous prenez une province, comme par exemple le Manitoba d'où je viens, et son État voisin, le Dakota du Nord, et que vous établissez la même comparaison pour chaque province et chaque État, vous constaterez qu'une collaboration très étroite entre les provinces serait nécessaire pour que des changements puissent être apportés.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Je reconnais le bien-fondé de cette réponse. Toutefois, la plupart des déplacements qui sont effectués dans ma localité ne sont pas faits avec des véhicules à moteur diesel, et je pense qu'une sorte de mythe semble exister.

Quoi qu'il en soit, le ministre est-il prêt à faire une étude afin de comparer, d'une part, le montant des recettes tirées de la taxe fédérale sur l'essence et, d'autre part, les pertes cumulatives causées par les achats aux États-Unis, qui se traduisent par du chômage, des faillites et une assiette fiscale municipale diminuée, ainsi que tous les autres effets négatifs subis par les villes frontière partout au pays?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je me suis servi de l'exemple du diesel parce que, si vous jetez un coup d'oeil à des ventes d'essence diesel, même lorsque notre taxe est moins élevée, certains des arguments du député s'appliquent quand même.

Je dis seulement au député que notre fiscalité nationale et provinciale diffère de celle des Américains. S'il y a lieu de revoir la situation, notre gouvernement s'en occupera.

Je signale au député qu'il existe d'autres facteurs. Si vous jetez un coup d'oeil à la structure fiscale globale des États-Unis et du Canada, vous constaterez, par exemple, que nous avons éliminé certaines ponctions liées aux frais d'université, aux soins de santé ou aux taxes sur les successions. Ce sont là des différences dont il faut aussi tenir compte.

Vous ne pouvez examiner un seul secteur, même si le député fait allusion à une situation très précise. Néanmoins, il faut tenir compte de tous les autres secteurs.

* * *

LE TERRORISME

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ces trois dernières semaines, des ressortissants israéliens ont été la cible de cinq attentats terroristes aux conséquences tragiques. Trois ont eu lieu en Israël et un, en Turquie. De plus, les bombes qui ont explosé en Argentine hier sont le cinquième incident. Ce dernier attentat a fait plus de 15 morts et de 125 blessés, dont un grand nombre d'écoliers, ce qui nous remplit tous d'horreur.

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour protester contre ces attentats terroristes et mobiliser une opposition internationale afin d'y mettre un terme au moment où le processus de paix est engagé?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est un point de vue que tous les députés partagent certainement.

Hier, le premier ministre a transmis un message au premier ministre d'Israël, Yitzhak Shamir, lui faisant part de la consternation et de l'indignation des Canadiens devant l'attentat à la bombe dont l'ambassade israélienne à Buenos Aires a été la cible. Il lui a dit que nous joignons notre voix à celle de tous les peuples civilisés pour condamner cette autre manifestation de violence brutale contre l'État d'Israël.

Nous prenons un certain nombre de mesures. Ainsi, nous participons aux pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient en présidant le groupe de travail sur la très délicate question des réfugiés.

Nous avons incité toutes les parties à adopter des mesures pour bâtir la confiance pendant que ces négociations se déroulent et à s'abstenir de tout acte de violence susceptible de provoquer des incidents comme celui d'hier. Nous souhaitons qu'aucun autre incident ne se reproduira de la sorte.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, nous sommes certainement en faveur de l'envoi d'une lettre de condoléances au premier ministre d'Israël.

Ce que nous voulons savoir, c'est ceci: Le gouvernement du Canada va-t-il prendre des mesures pour amener d'autres pays du Moyen-Orient à condamner eux

aussi les actes de terrorisme en ce moment même où les pourparlers de paix au Moyen-Orient sont si importants?

Le gouvernement du Canada demanderait-il à l'Égypte, à la Syrie et à la Jordanie de se rallier à la communauté internationale pour condamner les actes de terrorisme afin que tous les pays de cette région s'entendent pour dire que le terrorisme n'est pas le moyen qui convient pour parvenir à la paix?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela a toujours fait partie de notre discours à tous les pays du Moyen-Orient.

Pendant les discussions multilatérales qui ont eu lieu à Moscou au sujet du processus de paix, j'ai eu l'occasion de parler aux représentants de nombre de pays des deux côtés et de leur expliquer, notamment, que le Canada rejette catégoriquement tout recours au terrorisme et à la violence. Cela est certainement un élément clé de notre discours. Nous allons d'ailleurs continuer de transmettre ce message non seulement dans ce cas-ci, mais dans tous les autres.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ma question a trait au fait que le gouvernement de M. Romanow semble avoir l'intention de mettre un terme à l'accord portant sur l'énergie conclu entre le Canada et la Saskatchewan ainsi qu'à l'accord portant sur le nucléaire conclu entre Énergie atomique du Canada Limitée et Hydro-Saskatchewan.

Le ministre peut-il expliquer quelles répercussions aura, selon lui, ce geste prématuré du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan? Qu'en sera-t-il de l'avenir de l'énergie et des habitants de cette province, dont les autochtones?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, nous avons participé très activement à l'accord conclu, au nom du Canada, entre EACL et le gouvernement de la Saskatchewan.

Étant donné que cette diversification doit se faire, et je le sais, car je suis moi-même représentant des Prairies, nous estimions que la Saskatchewan devait prendre des mesures en ce sens compte tenu de son industrie de l'uranium qui peut rivaliser au niveau international. C'est même actuellement le plus grand employeur privé de la province.

Nous sommes prêts à examiner la chose. Nous n'avons pas cherché à imposer à la province le programme CANDU III. Nous voulions seulement l'aider à obtenir de l'Université de la Saskatchewan, par exemple, tout ce dont elle avait besoin dans le domaine de l'ingénierie et de la recherche. Tout cela est inclus dans l'accord. En fait, nous étions prêts à muter jusqu'à 170 personnes en Saskatchewan. Tous les préparatifs ont été arrêtés depuis que le premier ministre a fait cette annonce.

* * *

• (1500)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je veux rappeler au ministre des Anciens combattants que les marins de la marine marchande ayant servi au cours de la Seconde Guerre mondiale demandent justice depuis 1945 et qu'ils n'ont toujours pas obtenu gain de cause.

En octobre dernier, le comité permanent a déposé un rapport unanime recommandant que le statut d'ancien combattant soit accordé à ces marins pour leur donner droit à tous les avantages du titre, qu'un monument commémoratif soit érigé en leur honneur et qu'un livre du Souvenir soit placé dans la tour de la Paix.

Le ministre a répondu dans une lettre adressée au président qu'il avait besoin d'un autre mois de réflexion.

Quand le ministre prévoit-il recevoir le rapport du général Smith, son présumé conseiller? Déposera-t-il ses recommandations à la Chambre? Quand prévoit-il donner une réponse à la Chambre? Fera-t-il une déclaration à la Chambre ou a-t-il l'intention de conserver l'attitude d'indifférence et de mépris éhontés que tous les gouvernements ont adoptée depuis 1945 envers les marins de la marine marchande?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, il est évident que tous mes prédécesseurs et moi—et je suis sûr que c'est la même chose pour tous les parlementaires—avons toujours été d'accord pour dire que les marins de la marine marchande ont connu des conditions très difficiles pendant la guerre, que ce soit pour approvisionner nos troupes, par exemple.

C'est pourquoi le gouvernement et d'autres qui l'ont précédé, ont mis tout un éventail de programmes à leur disposition. On s'imagine généralement qu'ils ne reçoivent rien, mais c'est faux. Ils ont droit à la pension d'invalidité et, dans certains cas, au Programme pour l'autonomie des anciens combattants, aux allocations de guerre pour les civils, aux allocations de prisonnier de guerre, à toutes les médailles commémoratives sauf la

Médaille canadienne du volontaire, aux allocations de servant, à l'indemnité d'habillement et à une allocation exceptionnelle d'invalidité.

Je sais que les marins de la marine marchande veulent que les critères qui déterminent leur admissibilité aux programmes soient assouplis pour qu'ils puissent profiter d'autres programmes offerts aux anciens combattants. Je peux répondre dès maintenant que le gouvernement a entrepris, en collaboration avec des groupes d'anciens combattants, l'examen le plus complet qu'on ait fait de cette question depuis la Seconde Guerre mondiale.

J'ai dit, le 28 février, que je donnerais une réponse sous peu. Lorsque la réponse du gouvernement sera prête, nous ferons une déclaration à la Chambre, ou ailleurs.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence le Dr Heinz Fischer, président du conseil national autrichien.

Des voix: Bravo!

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RÉPONSE DONNÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, lors de la période des questions, j'ai posé une question à laquelle a répondu le leader parlementaire du gouvernement. Je lui demandais pourquoi le gouvernement continuait à indexer le salaire des juges, qui gagnent 147 000 dollars par an, alors qu'il a gelé d'autres salaires, en particulier celui de 100 000 fonctionnaires qui gagnent moins de 25 000 dollars par an.

Le ministre a répondu qu'il ne pouvait pas me répondre parce que la Chambre était saisie d'un projet de loi concernant la rémunération des juges.

Ironiquement, après vérification, il se trouve qu'il n'est nullement question d'indexation dans ce projet de loi. Mais là n'est pas le problème. Il s'agit en fait de savoir si le ministre a le droit de répondre en Chambre qu'il n'a pas de réponse et qu'il ne peut pas en donner parce que la Chambre est saisie d'un projet de loi?

D'après Beauchesne, que j'ai consulté, il est très clair que, lorsqu'on parle d'un projet de loi dont la Chambre est saisie, il s'agit d'un projet de loi qui est à l'étude ce jour-là. Monsieur le Président, en votre absence, madame le vice-président a indiqué qu'elle ne savait pas que la Chambre avait décidé ce jour-là, en adoptant un ordre, que le débat de cet après-midi-là porterait sur l'environnement et non sur le projet de loi concernant les juges.

J'ai soulevé cette question parce que je crains qu'on ne prenne une mauvaise habitude à la Chambre. Je pense que ce point doit être éclairci étant donné que cette même situation risque de se reproduire. Si un ministre est autorisé à répondre qu'il ne répondra pas et qu'il n'y est pas obligé parce que la Chambre est saisie d'un projet loi, que ce soit sur les pensions de retraite, l'environnement ou autre, il me semble que le gouvernement pourrait ainsi éviter de répondre à un tas de questions. À mon avis, monsieur le président, il faut tirer cette question au clair.

M. le Président: Je veux en entendre plus, mais je crois que, pour discuter de ce sujet comme il se doit, il est important de comprendre très bien de quoi il s'agit.

D'abord, il faut déterminer si la question présentée par le député hier est recevable ou non, car elle anticipe sur l'ordre du jour. Voilà le premier point.

Si elle n'est pas recevable, notre deuxième point, à savoir si le ministre doit répondre ou non, n'entre même pas en ligne de compte. Il est bien entendu qu'un ministre n'est pas tenu de répondre s'il ne le désire pas.

Toutefois, je crois que le véritable point à éclaircir, comme le député l'a fait valoir, c'est de savoir si la question est recevable ou non.

Le député voudra peut-être s'adresser à la présidence de nouveau à ce sujet, car il s'agit là de la question à trancher.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'avais compris que la question était: «Est-ce que la réponse est recevable?» Évidemment, une question doit être recevable pour que la réponse puisse être recevable.

À mon avis, la question était recevable parce qu'elle n'anticipait pas sur l'ordre du jour puisqu'un débat sur un projet de loi environnemental était inscrit au programme. Sur le bureau du greffier, il y avait un projet de loi sur la rémunération des juges où, bien sûr, il n'était même pas question d'indexation, soit le sujet de ma question. Mais même s'il avait été question d'indexation dans ce projet de loi—et je ne veux pas m'éloigner du sujet—, je reste convaincu que j'aurais pu poser ma question parce que nous n'étions pas en train de discuter du projet de loi.

La Chambre est saisie d'un très large éventail de projets de loi, et nous pouvons encore poser des questions générales sur les sujets dont ils traitent.

Il est clair que la question visait à savoir quelles étaient les priorités du gouvernement au moment où il a accordé l'indexation à un groupe tandis qu'il gelait les salaires d'un autre groupe et lui refusait l'indexation.

Je suis d'accord avec le ministre et avec le Président qui disent que le ministre pouvait refuser de répondre à la question. Il en a parfaitement le droit. Mais, à mon avis, il ne peut pas dire: «Je réponds à cette question en disant que je ne suis pas tenu d'y répondre parce qu'il y a un projet de loi sur le bureau du greffier», peu importe que ce projet de loi traite ou non de la question. Et celui qu'il y avait sur le bureau ne traitait certainement pas du sujet à l'ordre du jour lorsque j'ai posé ma question.

Donc, la question est recevable. Je demande au ministre tout simplement de dire à la Chambre qu'il a eu tort. Je ne crois pas que nous devrions établir un précédent malheureux en lui donnant raison dans cette affaire.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est une tempête dans un verre d'eau. Le député a soulevé une question de privilège. Or, il n'a jamais démontré le bien-bondé de son argument en ce sens. J'espère donc que vous reconnaîtrez que ce n'est pas une question de privilège.

En second lieu, il a dit hier que sa question était une question supplémentaire à celle posée par la députée de Vancouver-Est. Après avoir vérifié les deux questions, je pense que c'était bien une question supplémentaire, pas de doute là-dessus.

M. Waddell: Ce n'est pas là la question.

M. Andre: Il affirme maintenant que là n'est pas la question, qu'il importe peu de savoir si c'était une question supplémentaire ou non, même si c'est comme cela qu'il l'avait présentée. Il reconnaît que le gouvernement n'est pas tenu de répondre à la question de toute façon. Comment donc peut-il laisser entendre qu'une réponse insatisfaisante a porté atteinte de quelque façon à ses privilèges puisque le fait de ne pas répondre constitue une réponse satisfaisante?

M. le Président: Peut-être pourrais-je venir en aide au leader du gouvernement, pour qui il ne s'agit probablement pas d'une question de privilège. Si ce n'est pas une question de privilège, c'est un rappel au Règlement.

Mais maintenant que le sujet a été abordé, je vais certainement l'entendre. La parole est au leader du gouvernement.

M. Andre: Comme je le disais, monsieur le président, je crois que, de toute manière, c'est un rappel au Règlement plutôt spécieux.

Si le député est aussi disposé à retirer sa remarque comme quoi «le gouvernement a accordé une indexation partielle» et à reconnaître que l'indexation du traitement des juges découle d'une loi du Parlement, et pas d'une décision gouvernementale, pas d'une chose qu'il est possible de modifier. . . Voilà une autre raison pour laquelle la question induit en erreur; elle laisse entendre ou supposer qu'une décision fut prise.

Je dois reconnaître que j'avais l'impression que les questions portant sur des mesures législatives dont la Chambre est saisie, ce qui se produit souvent ici, n'étaient pas recevables. Je crois sincèrement qu'elles ne devraient pas l'être et que la période des questions devrait être restreinte à la définition qu'en donne Beauchesne, à savoir l'occasion de chercher à obtenir du gouvernement de l'information qu'il n'est pas possible d'obtenir autrement, notamment lorsqu'on traite d'un projet de loi qui se trouve devant la Chambre. La période des questions ne devrait pas servir à cette fin.

Mais nous aurons d'autres occasions de parler de ces règles.

• (1510)

M. le Président: Un instant. L'honorable député a soulevé un point en en faisant une question de privilège, et j'ai fait observer qu'il s'agissait non pas d'une question de privilège mais d'un rappel au Règlement. Mais ses collègues devraient avoir au moins la courtoisie de laisser le leader du gouvernement répondre. L'honorable leader du gouvernement.

M. Andre: Comme je le disais, j'étais d'avis qu'on ne devrait pas poser une question traitant d'une mesure législative pendant la période des questions. Je pense que c'est justement pour cela que nous avons des débats. La période des questions n'est pas définie dans Beauchesne et ne devrait pas devenir le prolongement des débats que nous avons ici sur les mesures législatives.

Pour ce qui est de ma réponse, je dois reconnaître qu'elle aurait pu être de meilleure qualité. Pour en revenir aux remarques formulées hier que l'honorable député a entendues, aucune réponse n'est requise en réalité. J'ai eu tort de donner à entendre que je n'étais pas tenu de répondre. Veuillez retirer cette réponse et dire que ma réponse c'est «pas de réponse».

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le leader parlementaire du gouvernement a fait ce qu'il fallait faire. Il a admis que l'argument de forme qu'il a utilisé pour ne pas répondre, alors qu'il aurait pu simplement ne pas répondre, est ce à quoi nous nous objectons dans ce cas. Nous avons reconnu hier qu'aucun ministre n'était tenu, en vertu du Règlement de cette Chambre, de répondre à une question qui lui est posée.

Ce qui nous a outrés hier, c'est le fait que le ministre, pour ne pas répondre à la question, se soit servi d'une interprétation du Règlement de la Chambre, que la présidence a rejetée par la suite. Ce que nous voulions, c'est que le Président dise que cela ne doive pas se reproduire à l'avenir, ou que le leader parlementaire du gouvernement reconnaisse que ce n'est pas la façon dont il aurait dû procéder. Sauf erreur, c'est ce que nous venons d'obtenir. Je pense que les choses peuvent en rester là.

Il est certain que ce n'est pas la recevabilité de la question qui était en cause. Hier, la controverse ne portait pas sur le fait de savoir si la question était recevable ou non. Si tel avait été le cas, la Présidente aurait fait une observation à ce sujet. Or, elle n'a rien dit.

La controverse ne portait pas sur le fait de savoir si la réponse était recevable ou non, étant donné que, d'après ce que nous pensions hier et d'après ce que nous pensons toujours, aujourd'hui—et la Présidente semblait du même avis—, la réponse donnait une interprétation du Règlement qui établit un mauvais précédent. Si j'ai bien compris tout ce qui a été dit ici aujourd'hui, nous sommes d'accord là-dessus, et il n'est peut-être pas nécessaire de continuer d'en discuter.

M. Andre: Il y a juste une chose, la question du député n'était pas recevable. Ce n'était pas une question supplémentaire venant s'ajouter à la question précédente. C'était une déformation totale.

À propos, je voudrais féliciter le député de Winnipeg Transcona de n'avoir pas crié à pleins poumons comme il l'a fait hier.

M. le Président: Si le député veut intervenir à nouveau, je lui donnerai la parole.

M. Waddell: Monsieur le Président, je veux conclure. Je constate que le leader parlementaire du gouvernement est parti. Je veux simplement souligner qu'il n'est pas le Président, il est le leader parlementaire du gouvernement. Peut-être devrait-il s'en souvenir.

Je vous remercie d'avoir écouté mon point de vue. J'accepte, comme il l'a dit, que le leader parlementaire du gouvernement ait aujourd'hui un point de vue différent de celui qu'il avait hier.

M. le Président: Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR LA CAMPAGNE AGRICOLE

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, au nom du ministre chargé des Céréales, je suis heureux de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de la Commission canadienne des grains pour la campagne agricole de 1990-1991, conformément à l'article 15 de la Loi sur les grains du Canada.

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, ce document est renvoyé d'office au Comité permanent de l'agriculture.

* * *

LE PROJET DE LOI C-61

RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF C

M. René Soetens (Ontario): Madame la Présidente, au nom du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier commençant le 1er avril 1992, j'ai l'honneur de faire rapport, dans les deux langues officielles, du projet de loi sans propositions d'amendement.

J'aimerais remercier de leur belle coopération les députés des trois partis qui ont participé aux travaux de ce comité.

Affaires courantes

GESTION DE LA CHAMBRE

VINGT-HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter le vingt-huitième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter une série de pétitions signées par plus de 300 résidants du nord-ouest de l'Ontario habitant à Red Rock, Nipigon, Schreiber, Terrace Bay, Marathon, Heron Bay, Sault-Sainte-Marie et Thunder Bay. Toutes ces personnes se sont vues privées de leur service ferroviaire il y a deux ans.

Les pétitions demandent au Parlement d'appuyer le projet du NPD visant à rétablir les services de VIA Rail qui ont été supprimés le 15 janvier 1990, et plus particulièrement ceux de la côte nord du lac Supérieur, ainsi qu'à maintenir et à moderniser les services dont dépendent tant de gens en Ontario. Elles demandent également que la société VIA Rail soit dotée d'un mandat législatif et des ressources nécessaires pour pouvoir mettre en place un réseau ferroviaire moderne pour passagers comparable à ceux du reste du monde occidental.

J'espère que le gouvernement est à l'écoute.

LA JUSTICE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, depuis août 1991, mes collègues ont présenté à la Chambre un grand nombre de pétitions concernant le meurtre de Nina de Villiers en août 1991.

Aujourd'hui j'ai 24 feuilles signées par des pétitionnaires qui déclarent que le droit pénal actuel n'exige pas que les audiences de cautionnement soient présidées par des juges dans le cas de crimes violents et que, par conséquent, le danger que présente pour la société la libération anticipée de l'auteur d'un acte violent semble être d'une importance secondaire par rapport aux droits du délinquant.

Par conséquent, vos pétitionniares demandent que le Parlement reconnaisse que les actes violents commis contre la personne sont graves et odieux aux yeux de la société et qu'il modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus.

Je présente humblement ces pétitions au Parlement.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Phillip Edmonston (Chambly): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, en vertu de l'article 36 du Règlement, une pétition, signée par des électeurs du Québec qui déplorent le fait que depuis plus de 50 ans un trafic illégal de travailleurs haïtiens existe entre Haïti et la République dominicaine, et que ces êtres humains, vendus comme du bétail, sont confinés dans des *bateys* et contraints de couper de la canne à sucre dans des conditions qui bafouent les droits de la personne.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager le gouvernement à imposer des sanctions diplomatiques, politiques et économiques à la République dominicaine, tant et aussi longtemps que les droits de ces *braceros* haïtiens et de leurs familles, tel qu'il est décrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ne seront pas respectés.

• (1520)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter deux pétitions émanant de centaines de personnes de tout le pays. Les pétitionnaires prient le Parlement d'exhorter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à demander au gouvernement brésilien d'expulser Christine Lamont ainsi que David Spencer et de les renvoyer au Canada.

LA FISCALITÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): J'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom de mes électeurs.

Dans la première, les pétitionnaires indiquent que le gouvernement refuse d'accorder aux personnes au foyer qui s'occupent de leurs enfants les mêmes avantages financiers qu'aux personnes qui vont travailler et déduisent les frais de garderie. Ils demandent que des mesures soient prises pour remédier à ce problème.

Ils voulaient également que les couples mariés jouissent des mêmes avantages fiscaux et des mêmes possibilités que les conjoints de fait, mais selon le dernier budget, c'est maintenant l'inverse. Ils déplorent le fait qu'il y ait tant de programmes, estimant que cela ne sert qu'à embrouiller les gens et à nuire aux familles. Ils aimeraient que tout cela change.

LA PROGRAMMATION À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Dans la deuxième, les habitants de ma circonscription veulent que le CRTC interdise l'emploi à la radio et à la télévision de language grossier.

Les pétitionnaires estiment qu'un tel langage nuit à leurs efforts en tant que parents et est inacceptable. Ils demandent que le CRTC impose des règles rigoureuses de conduite à ce propos, à la radio et à la télévision.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions cet après-midi.

Tout d'abord, une pétition venant d'habitants d'Alberta et de Colombie-Britannique qui font remarquer que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, ont été condamnés à 28 années de détention chacun dans une prison brésilienne.

Ils ont été victimes d'une erreur judiciaire, ont subi un traitement cruel et inhabituel dans les prisons brésiliennes et ont souffert de discrimination pour la détermination de la peine ainsi que pour la libération conditionnelle; l'effet cumulatif de ces irrégularités fournit de solides motifs pour que le gouvernement du Canada cherche à obtenir un remède en leur faveur, et ce remède est l'expulsion.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'exhorter la secrétaire d'État au Affaires extérieures à demander au gouvernement brésilien d'expulser Christine Lamont ainsi que David Spencer et de les renvoyer chez eux au Canada.

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de déposer une pétition signée par plusieurs résidants de la ville de Québec qui soulignent le fait que l'image internationale du Canada est celle de chef de file comme défenseur des droits de la personne.

Compte tenu du fait que depuis plus de 50 ans, un trafic illégal de travailleurs haïtiens existe entre Haïti et la République dominicaine et que des humains vendus comme du bétail sont confinés dans des *bateys* et contraints de couper de la canne à sucre dans des conditions qui bafouent les droits de la personne, par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'encourager le gouvernement à imposer des sanctions diplomatiques, politiques et économiques à la République dominicaine et d'agir comme leader en soulevant le problème auprès de l'Organisation des Nations Unies et de s'assurer que ce problème devienne une priorité pour l'ONU.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai également une pétition signée par des centaines d'habitants de North Burnaby qui font remarquer que Postes Canada continue de fermer et de privatiser des bureaux de poste, et qu'on a abandonné le service au comptoir au bureau de poste de North Burnaby, rue MacDonald sud, à Burnaby.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de mettre fin à la fermeture ainsi qu'à la privatisation des services postaux et de rétablir le service au comptoir au bureau de poste de North Burnaby dans le même édifice administré par la Société canadienne des postes.

LES PENSIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique et en particulier par des employés du bureau d'Agriculture Canada de la Royal Avenue, à Westminster, en Colombie-Britannique.

Ces gens, qui sont membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada, signalent que l'indexation des pensions de tous les Canadiens est essentielle. Selon eux, la majoration des prestations en fonction de la hausse du coût de la vie permet au moins aux retraités de maintenir le niveau de leur pension. Les pétitionnaires s'inquiètent de la décision du gouvernement qui veut réduire et même éliminer les mesures de protection contre l'inflation.

Par conséquent, ils exhortent le Parlement à continuer de protéger contre l'inflation les pensions des fonctionnaires fédéraux de façon à prouver que le gouvernement est disposé à garantir des pensions pleinement indexées à tous les Canadiens.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Enfin, madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par des habitants d'Ottawa et de Montréal qui signalent que le studio D de l'Office national du film s'est bâti une réputation internationale en tant que centre de production de films traitant des femmes et défendant leurs intérêts.

Les pétitionnaires précisent que le studio dépend énormément des subventions fédérales, mais tient à son indépendance en ce qui concerne la production des films. De petits groupes ont exercé énormément de pression sur le studio à cause d'un des films qu'il a produit, celui intitulé «The Burning Times».

Par conséquent, les signataires demandent au gouvernement du Canada de continuer de subventionner le studio D de l'Office national du film ainsi que de permettre aux cinéastes de produire des films et de s'exprimer librement sans subir de pression de la part du gouvernement.

LES IMMIGRANTS ET LES RÉFUGIÉS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition signée par plus de 1 000 personnes d'Europe de l'Est, qui sont venues au Canada en tant qu'exilés volontaires conformément à nos lois sur l'immigration et les réfugiés et dont les demandes font partie de l'arriéré depuis trois ans dans certains cas.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement du Canada de collaborer pour accélérer le traitement de leurs demandes, de supprimer les quotas qui ont été imposés sans règlement et sans l'approbation du Parlement, d'appliquer les dispositions de temporarisation au traitement des demandes des exilés volontaires, de permettre à ces personnes de travailler et d'étudier au Canada pendant la période d'attente et d'accorder à toutes les personnes dont la demande fait partie de l'arriéré et qui sont établies au Canada le statut d'immigrant reçu à l'étape de l'enquête préalable pour des considérations d'ordre humanitaire.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente une pétition signée par de nombreux citoyens de toutes les régions du Canada, dont Winnipeg au Manitoba, Dartmouth en Nouvelle-Écosse, Kingston et Kirkland Lake en Ontario, Comox en Colombie-Britannique, et bien d'autres endroits trop nombreux pour que je puisse les mentionner.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre la personne sont une chose grave qui fait horreur à notre société et ils prient la Chambre de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle pour faire reculer le plus possible cette forme de criminalité.

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition de 186 citoyens canadiens de West Lorne en Ontario, de Grand Falls à Terre-Neuve, d'Ottawa, de Chatham, de Québec, ainsi que de Val Thérèse, Nepean, Thornhill, North Bay et Belleville en Ontario. Ces pétitionnaires s'inquiètent des conjoints et des enfants des personnes qui ont été acceptées comme immigrants reçus soit à titre de réfugiés, soit au cours de l'étude de l'arriéré des demandes de statut de réfugié.

Les pétitionnaires prient le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de remettre des permis aux conjoints et enfants à la charge des réfugiés qui peuvent faire leur demande en territoire canadien, y compris ceux dont la demande faisait partie de l'arriéré et ceux qui ont été acceptés en vertu de la nouvelle loi, afin que ces familles soient réunifiées et que leurs demandes puissent être étudiées en territoire canadien.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Stan Hovdebo (Saskatoon—Humboldt): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter de nombreuses pétitions qui traduisent aussi les préoccupations de bon nombre de Canadiens, surtout des Québécois, relativement au commerce d'êtres humains et de la main-d'oeuvre engagée à long terme qui subsiste entre Haïti et la République dominicaine.

L'Institut canadien des droits de la personne et de l'avancement de la démocratie étudie actuellement la question et tiendra une conférence à ce sujet le lundi 23 mars.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à user de son influence pour encourager le gouvernement et les Nations Unies à prendre des mesures afin de mettre un terme au mépris des droits de la personne qui rend possible ce commerce d'êtres humains.

LES TAXES SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de présenter une pétition dûment certifiée, conformément à l'article 36 du Règlement. Les pétitionnaires signalent que la taxe sur les produits et services s'applique aux produits d'hygiène féminine, comme les tampons et les serviettes hygiéniques. Ce sont là des produits de première nécessité pour les femmes, de la puberté à la ménopause.

Le gouvernement a décidé de ne pas appliquer la TPS à certains aliments qui constituent des produits de première nécessité. Par conséquent, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de prendre en considération la possibilité de soustraire à l'application de la TPS les produits d'hygiène féminine.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui à la question nº 217.

[*Texte*]

Question nº 217—**M. Fulton:**

Revenu Canada et le ministère des Pêches et des Océans recrutent-ils des informateurs rémunérés et, dans l'affirmative, combien de personnes ont été rémunérées *a*) combien ont-ils reçu *b*) combien d'entre eux résidaient à l'extérieur du Canada *c*) combien n'étaient pas citoyens canadiens *d*) combien étaient des fonctionnaires (y compris la GRC et le SCRC)?

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Les ministères du Revenu national et des Pêches et des Océans m'informent comme suit:

Revenu Canada, Impôt ne recrute pas d'informateurs rémunérés.

Revenu Canada, Douanes et Accise a un programme permettant de rémunérer les informateurs. Un examen de leurs dossiers pour la période allant d'avril 1984 à novembre 1991 démontre que le ministère a versé aux informateurs la somme de 836 078 $ et que le montant moyen était d'environ 2 900 $.

Dans le cadre de ce programme, les données statistiques sont compilées en fonction du nombre de paiements. Le ministère ne peut être certain du nombre exact d'informateurs pour deux raisons. Premièrement, parce qu'un paiement peut être réparti entre plusieurs informateurs et deuxièmement, parce qu'un informateur peut fournir des renseignements concernant de nombreux cas, chacun de ces cas exigeant un paiement distinct.

Le ministère ne tient pas de registre particulier sur la citoyenneté des informateurs. Il ne connaît pas non plus leur lieu de résidence dans tous les cas; toutefois, dans au moins 30 des cas, les paiements ont été versés à des non-résidants. À leur connaissance, aucun paiement n'a été versé à des employés du gouvernement. De plus, la politique ministérielle interdit de récompenser de quelque façon les employés de Douanes et Accise ou de la GRC (y compris SCRS).

Pêches et Océans n'a pas de programme permanent d'informateurs rémunérés.

[*Traduction*]

Mme le vice-président: On a répondu à la question mentionnée par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, si les questions nºs 193 et 226 pouvaient être transformées en ordres de dépôt, ces documents seraient déposés immédiatement.

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre que les questions no 193 et 226 soient transformées en ordres de dépôt de documents?

[*Texte*]

Question nº 193—**M. Fulton:**

Depuis septembre 1984, le gouvernement a-t-il versé de l'argent à des informateurs et, dans l'affirmative, pour chaque ministère, *a*) quelle a été la somme totale versée, *b*) quel a été le montant moyen des versements, *c*) combien d'accusations ont été portées grâce aux renseignements obtenus, *d*) quelles mesures ont été prises afin d'assurer l'obligation de rendre compte au public de telles dépenses?

(Le document est déposé.)

Question nº 226—**M. Althouse:**

En ce qui concerne les Entretiens sur le transport, tribune publique sur le transport du grain, *a*) quel est le montant des fonds dépensés par le ministère de l'Agriculture et le gouvernement pour leur participation à cette tribune, *b*) combien de fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ont participé au projet global, *c*) combien d'experts-conseils ou d'entrepreneurs ont été embauchés dans le cadre de ce projet, (i) quels sont leurs noms, (ii) combien ont-ils été payés, (iii) quand les contrats ont-ils été signés, (iv) quelles directives le ministère ou le ministre a-t-il donné aux organismes sous contrat, (v) quand le contrat devait-il prendre fin?

(Le document est déposé.)

• (1530)

[*Traduction*]

M. Fulton: Madame la Présidente, je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas nous dire si des réponses seront bientôt données à ces questions, qui sont au *Feuilleton* depuis un bon bout de temps.

M. Cooper: Madame la Présidente, je pense que le député parle de la question nº 193 inscrite à son nom. Cette question exigeait qu'on communique avec plusieurs ministères. Si je ne m'abuse, nous venons tout juste de terminer le travail et nous devrions être en mesure de lui donner une réponse sous peu. Je verrai s'il y a moyen d'accélérer le processus.

Mme le vice-président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

M. Fulton: Madame la Présidente, je me demande si le secrétaire parlementaire ne pourrait pas me dire quand les documents dont j'ai demandé la production pourront être produits.

M. Cooper: Madame la Présidente, si je ne m'abuse, le député a deux motions portant production de documents. Dans le cas de la première, on me dit que le ministère ou les fonctionnaires se mettront en rapport avec lui à ce sujet. Dans le cas de la seconde, on met la dernière main à la réponse à l'heure actuelle. Je m'attends à ce qu'elle puisse être présentée dès mercredi prochain peut-être.

Je le répète, en ce qui concerne la première, quelqu'un se mettra en rapport avec lui pour en discuter et voir si on peut régler la question.

[*Français*]

Mme Venne: Madame la Présidente, j'aimerais également demander au secrétaire parlementaire quand il a l'intention de produire une réponse à ma requête d'avis de production de documents sur des contrats de recherche qui ont été accordés par la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de reproduction.

[*Traduction*]

M. Cooper: Madame la Présidente, je suis désolé, mais je n'ai aucun renseignement sur cette motion. Je suppose que c'est parce qu'il reste encore du temps avant l'expiration du délai de 45 jours et, ainsi, je n'aurai pas ces renseignements à moins d'être proche de cette expiration. Je vais certes vérifier pour voir ce que je peux faire.

Mme le vice-président: Les autres motions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 mars, de la motion de M. Charest: Que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Mme le vice-président: Il reste au député de The Battlefords—Meadow Lake huit minutes dans le cadre du débat.

M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake): Madame la Présidente, lorsque j'ai interrompu mon intervention hier après-midi, faute de temps, je discutais alors d'une question de politique touchant les évaluations environnementales. À ce moment-là, je disais que l'Accord de libre-échange avec le Mexique était une question de politique dont on devrait discuter. Je vais poursuivre sur cette voie aujourd'hui.

Afin d'attirer les investissements étrangers et de répondre aux exigences du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, on brade tout simplement l'avenir de notre planète. Stephen Hasell, du Réseau canadien de l'environnement, a déclaré au comité que l'évaluation des répercussions environnementales de la politique et des programmes gouvernementaux devrait être assujettie au cadre législatif global du projet de loi C-13.

On peut résumer comme suit les arguments présentés par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de rapport Brundtland: les dommages que l'homme cause à l'écosystème planétaire en menacent actuellement l'intégrité. Ce problème, qui devient de plus en plus inquiétant pour l'avenir, tient en grande partie à l'augmentation du nombre de pauvres dans le monde et aux grandes difficultés qu'ils connaissent. Il faut considérablement élever le niveau de vie des pauvres afin d'arrêter l'explosion démographique et d'éliminer les dommages environnementaux qu'entraînent les difficultés économiques.

Même si on apportait immédiatement certaines améliorations à l'économie, la population mondiale, qui est actuellement de 5 milliards de personnes, passera au moins à 8 milliards avant de se stabiliser. Les efforts de développement qu'il faut faire pour assurer la survie et la protection de tous ces gens sont très importants. Il faudrait ainsi augmenter considérablement les niveaux de production d'un grand nombre de biens.

Il faut également tenir compte, dans les efforts de développement, de l'aspect durabilité, sans quoi les gains économiques ne seront que temporaires.

Enfin, on ne peut arriver à un développement durable qu'en faisant des efforts vigoureux pour mieux fonctionner, pour réduire le plus possible les effets néfastes sur l'environnement en remplaçant les technologies dommageables par des technologies moins dommageables, et pour respecter les capacités de tolérance.

Le gouvernement fédéral a refusé de prendre en considération les arguments présentés par la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Comme on ne peut tolérer les pratiques actuelles et répondre aux besoins de tous, il faut que la lutte contre la pauvreté dans les régions et les pays pauvres au moyen du développement durable s'accompagne d'une importante réduction de l'utilisation des ressources et des effets néfastes sur l'environnement, ce qui nécessitera notamment l'aide des régions et des pays riches, comme le Canada. Autrement, la détérioration de la planète se poursuivra.

En même temps, il est important de reconnaître les mérites, quand mérites il y a. Le gouvernement fédéral a accepté de mettre un engagement à l'égard du développement durable dans le préambule du projet de loi à l'étude.

Il a également accepté un amendement visant à élargir notablement la définition des effets environnementaux pour y inclure le patrimoine physique et culturel. Nous nous étions entendu également pour mettre la définition Brundtland du développement durable, qui est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le gouvernement a aussi accepté des amendements qui garantiraient la participation du public à de nombreuses étapes importantes prévues par le projet de loi. Malheureusement, la mesure législative elle-même ne prévoit pas de financement adéquat des intervenants. Cela devra figurer dans le règlement, mais néanmoins, il n'y a pas de doute que nous avons obtenu la participation du public au processus d'évaluation environnementale.

Il n'y a pas de doute non plus que des améliorations importantes ont été apportées au processus d'évaluation lui-même. À l'exception de l'examen préalable, j'ai pu appuyer tous les amendements. Ils garantissent que, si un projet doit être évalué par une étude plus complète, par le biais d'une médiation ou d'un examen par une commission, les éléments suivants devront être pris en considération: les raisons d'être du projet, les solutions de rechange réalisables sur les plans technique et économique et leurs effets environnementaux, la nécessité d'un programme de suivi du projet ainsi que la capacité de régénération, à court et à long terme, des ressources renouvelables qui risquent d'être touchées de façon importante par le projet.

Il faut féliciter le gouvernement et louer le processus d'examen article par article en comité qui a contribué à renforcer cette importante partie du projet de loi.

Au cours des délibérations du comité, le gouvernement a accepté de prendre une autre mesure très importante, soit de tenir compte de l'impact de toute mesure d'atténuation sur le processus décisionnel. De même, il a convenu d'inclure l'examen non seulement du projet en cours d'évaluation, mais aussi des répercussions cumulatives de ce projet et d'autres sur l'environnement.

Par exemple, si on propose de construire une usine de pâte à papier qui déversera une certaine quantité d'effluents dans une rivière et qu'on propose au même moment de réduire le débit de cette rivière afin d'en tirer de l'énergie, on devra mesurer l'impact cumulatif du déversement d'effluents et de la diminution du débit.

Le gouvernement a aussi accepté d'étendre la protection des terres autochtones dans le projet de loi proposé; en apportant plusieurs changements à ce projet, plus particulièrement en ce qui concerne les terres sur lesquelles les Indiens ont des droits et les terres visées par des revendications territoriales, le gouvernement améliore le mode d'application de l'évaluation environnementale à ces territoires.

Au bout du compte, le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, constitue un grand pas en avant. Les lignes directrices du PEEE actuel comportent de nombreux vices de forme et sont terriblement inefficaces. Les affaires du barrage Rafferty-Alameda et du barrage sur la rivière Oldman témoignent de ces lacunes; de plus, l'im-

possibilité d'évaluer adéquatement des projets comme ceux de Kemano et Point Aconi ne fait que souligner davantage les graves insuffisances des dispositions relatives à l'évaluation dans le PEEE.

Ce projet de loi, dans sa forme originale sous le numéro C-78 et dans sa première version comme projet C-13, était pire encore que les lignes directrices existantes. Ce projet de loi était rédigé pour plaire aux gros promoteurs et leur permettre de faire ce qu'ils voulaient sans tenir compte des conséquences pour l'environnement. Le fait que le gouvernement ait accepté les nombreux amendements proposés à l'étape de l'examen en comité, a sans aucun doute grandement contribué à l'élaboration d'une mesure législative mieux adaptée aux besoins de notre pays en matière d'environnement.

En outre, le fait d'avoir accepté l'idée d'un examen quinquennal est un autre progrès dans la voie d'un processus d'évaluation environnementale important et délicat.

• (1540)

Mais qu'il n'y ait surtout pas de malentendu, madame la Présidente. Comme je l'ai déjà dit, ce projet de loi présente de sérieuses lacunes. Ce n'est pas le type de projet de loi que rédigerait le Nouveau Parti démocratique s'il était au pouvoir. Nombre des lacunes que renferme ce projet de loi sont voulues. Les membres du Cabinet les y ont mises consciemment. Le gouvernement a refusé d'accepter les amendements qui ont été proposés pour remédier à ces lacunes afin de mieux protéger l'environnement du Canada.

Je préviens le gouvernement et les députés que mes collègues du Nouveau Parti démocratique et moi ferons tout notre possible pour faire apporter à ce projet de loi, au cours de l'examen quinquennal, les modifications nécessaires afin d'assurer aux Canadiens un meilleur processus d'évaluation environnementale et, espérons-le, un meilleur environnement aux générations futures.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à mon confrère qui vient de faire un éloquent discours. Je sais qu'il a travaillé très fort au sein du Comité menant à l'étude à l'étape du rapport de ce projet de loi que nous étudions maintenant en troisième lecture, et j'aimerais lui demander son point de vue au sujet de l'étude de ce projet de loi. Au moment où l'on parle beaucoup de questions constitutionnelles, au moment où l'on s'interroge, par exemple, sur le degré de juridiction que devraient avoir les provinces, au moment où les trois grands partis fédéralistes se déclarent ouverts à un renouvellement constitutionnel, ne souhaiterait-il pas que ce débat ait lieu seulement dans quelques mois, de façon à ce qu'on fasse abstraction justement de toute cette bataille de juridictions fédérales-provinciales, pour réfléchir en profondeur sur ce que serait un véritable projet de loi environnemental pour ce qui est des juridictions exclusivement fédérales et laisser aux provinces le soin d'avoir leurs propres juridictions provinciales? Comme ce projet de loi-là semble le dire, et l'Association canadienne des producteurs d'électricité le déclare également, ce projet de loi vient mettre ses grands pieds, ses grandes mains partout, mais ne règle pas en profondeur le problème de l'environnement.

Il ne fera que retarder des projets d'installations hydroélectriques ou autres qui n'ont aucun impact sur l'environnement et, à cause de tous les délais, et justement des délais qui ne sont pas dans le temps, des délais qui peuvent être reportés comme on veut, selon l'esprit du projet de loi, cela pourrait nuire à la planification d'investissements et cela pourrait faire en sorte que ces investissements s'en aillent dans d'autres pays parce que justement notre juridiction n'est pas claire. On sait d'avance qu'avec un tel projet de loi, et le ministre Paradis, du Québec, l'a déclaré hier, on s'embarque dans un paquet de procédures juridicaires afin de définir quel gouvernement doit intervenir: le provincial ou le fédéral.

Or, est-ce qu'il souhaiterait, en tant que grand défenseur des intérêts de l'environnement, que ce débat-là se fasse dans quelques mois, c'est-à-dire après que l'on ait bien défini quelle sorte de Constitution on aura au Canada? Est-ce qu'on s'en va vers le souveraineté du Québec, avec deux gouvernements avec des pouvoirs centraux forts et avec des ententes économiques, ensemble? Ou est-ce qu'on s'en va vers une redéfinition du Canada, comme le souhaitent les trois partis fédéralistes, avec une répartition des pouvoirs, bien définie, par exemple, dans le domaine de l'énergie, comme on l'a dit au Comité Beaudoin-Dobbie? Alors, tout ce débat-là n'étant pas terminé, est-ce qu'on ne va pas jeter de l'huile sur le feu avec un tel projet de loi? Est-ce qu'on ne va pas contrecarrer des aspirations légitimes de certaines provinces comme, par exemple, le Québec, qui a toujours souhaité voir une meilleure juridiction en ce qui regarde l'environnement, une juridiction pleine et entière, et sans intrusion continuelle du gouvernement fédéral pour ralentir son développement économique?

Alors, je demande au député s'il a réfléchi là-dessus, et s'il pourrait m'exposer son point de vue.

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame la Présidente, je vais volontiers m'efforcer de répondre à cette question. À maintes reprises, j'ai exprimé mon opinion à la Chambre à savoir que l'environnement est une question qui ne reconnaît pas les frontièrs provinciales, politiques ou historiques créées par l'homme. L'environnement s'étend bien au-delà de ce genre de frontières artificielles, qu'elles soient déterminées, entre autres, par la politique, l'histoire ou le patrimoine.

Par conséquent, j'ai toujours considéré l'élaboration de ce projet de loi premièrement du point de vue de la protection de l'environnement et deuxièmement d'après la manière dont les diverses parties intéressées de notre pays s'y intégreraient.

Je n'ai pas été surpris par les remarques de M. Paradis qui ont été rapportées dans la presse ce matin. Mais j'ai été un peu surpris du temps qu'il a fallu à ces remarques pour être portées à notre attention.

Nous sommes saisis de ce projet de loi depuis plus deux ans. Il a fait sensation à l'intérieur comme à l'extérieur de la Chambre des communes. En fait, si je ne me trompe pas, il a été initialement rédigé quand le député de Lac-Saint-Jean était ministre de l'Environnement. Il représentait l'opinion de nombreuses personnes et tenait compte d'un certain nombre de domaines de compétence.

Le projet de loi, d'après moi, ne va pas plus loin que ce qui avait été recommandé par la Cour suprême du Canada dans la décision sur le barrage Oldman concernant l'environnement. Tous les juges, d'après ce que je me souviens, étaient du même avis quant aux questions de compétence en ce qui concerne l'environnement. Ce projet de loi ne fait que renforcer la décision de la Cour suprême.

J'ai été très attentif pendant les audiences du comité lorsqu'a témoigné le Conseil des ministres de l'Environnement qui était représenté alors par le ministre provincial de la Colombie-Britannique. Maintenant, le Conseil des ministres de l'Environnement est dirigé par le ministre de l'Environnement, M. Charest. À ce moment-là, on mettait pas mal l'accent sur la capacité des diverses juridictions à collaborer.

Je crois, bien qu'elle présente certaines lacunes, que la décision de notre comité à propos des conseils de révision mixtes a très bien traité ce domaine de compétence. Alors que l'autorité fédérale est suprême par nature, les conseils mixtes ont un grand rôle à jouer au sein des bureaux provinciaux. Je pense que ceux-ci, une fois formés, serviront très bien l'environnement et les besoins des provinces.

Par conséquent, du moins pour cette partie du projet de loi C-13, je ne trouve rien à redire à l'orientation qui a été prise et j'estime que le gouvernement ainsi que le comité ont pris de bonnes décisions à cet égard.

[*Français*]

Mme le vice-président: Il reste deux minutes et demie. L'honorable député de Richelieu désire intervenir?

M. Louis Plamondon (Richelieu): Madame la Présidente, l'orateur précédent disait que l'environnement n'est ni fédéral ni provincial, il transcende toutes les frontières. Bien sûr, tout le monde est d'accord avec cela, mais cela ne veut pas dire que parce que l'environnement est géré par une province, qu'elle est moins bien gérée que par le pouvoir central ou fédéral. C'est ce que je voulais dire.

Lorsqu'il y a des juridictions de définies au provincial, très bien définies et surtout très bien administrées par le niveau provincial, pourquoi doubler, pourquoi cette duplication comme en parle l'Association canadienne d'électricité, comme en parle le gouvernement du Québec, puisque cette mainmise dont parle le ministre Paradis aurait des retombées. Le fédéral, à partir de son pouvoir de dépenser, avec cette clause environnementale, va pouvoir, lorsqu'il va octroyer quelques sommes en subventions, évaluer les effets environnementaux causés par les activités de la PME, même s'il s'agit d'un domaine de compétence typiquement québécoise. Voilà pourquoi le ministre Paradis disait s'inquiéter, et pourtant, il est reconnu comme un fédéraliste. C'est la même chose en matière d'énergie, de forêt et de transport, dit-il, et on pourrait prendre les ministères un par un. Il s'agit d'un véritable cheval de Troie, dit-il.

• (1550)

Alors, ce que je voulais faire comprendre à mon collègue, c'est que l'ingérence du fédéral dans le domaine de l'environnement, ce n'est pas le fait d'avoir un meilleur environnement ou pas. Tout le monde veut un meilleur environnement, mais quand la province est capable de donner ce meilleur environnement, pourquoi mettre les grands doigts du fédéral là-dedans et justement faire une duplication des coûts?

[*Traduction*]

M. Taylor: Madame la Présidente, je crois que le député exagère considérablement dans l'exemple qu'il nous donne. Selon lui, quand le gouvernement fédéral veut collaborer avec une province à une évaluation environnementale, il peut tout simplement accorder une subvention à la province et exiger la tenue d'une telle évaluation.

Nous avons critiqué la solution préconisée par le gouvernement, c'est-à-dire le processus de réglementation prévoyant des exemptions et des inclusions ainsi que la possibilité, comme le rappelait le député de Davenport l'autre jour, de participer ou de ne pas participer, de se retirer ou de rester. Ces aspects des règlements nous préoccupent énormément, mais ce sont surtout au sujet des grands projets que nous avons manifesté des inquiétudes.

Le gouvernement fédéral, n'a pas à accorder de subventions simplement parce qu'il veut effectuer une évaluation environnementale. Il a bien d'autres moyens à sa disposition pour participer au processus d'évaluation environnementale s'il pense que l'environnement est menacé.

Essentiellement, ce projet de loi nous garantit l'existence d'un processus d'évaluation environnementale auquel nous pourrons avoir recours si le besoin s'en fait sentir. Peu importe comment nous l'obtenons, l'important dans ce cas-ci, c'est de pouvoir compter sur un tel processus.

M. Ross Stevenson (Durham): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui à la Chambre, et j'éprouve un certain sentiment de satisfaction personnelle en intervenant dans le débat de troisième lecture du projet de loi C-13, Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

J'ai eu l'honneur d'être le président du comité chargé de l'étude préliminaire du projet de loi, et je suis heureux et fier de voir qu'on a apporté tant de modifications positives au projet de loi, lors de son étude en comité.

Nous avons été très impressionnés par la qualité des témoins que nous avons entendus et par la compétence des fonctionnaires du ministère tout au long de notre étude.

Le gouvernement estime que la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui nous aidera à faire un grand progrès dans la campagne de notre pays en vue de prévoir et de prévenir les problèmes écologiques avant qu'ils n'arrivent.

Le projet de loi C-13 occupe une place centrale pour la réalisation de l'objectif global du Plan vert consistant à assurer aux générations actuelle et futures une économie solide et prospère dans un environnement sain et sans danger. En fait, le gouvernement croit que la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donnera un processus d'évaluation environnementale qui aura une incidence plus forte sur la prise de décisions que n'importe quelle autre loi du genre dans le monde.

Lors de diverses interventions à la Chambre depuis deux jours et certes dans certains des commentaires que nous avons entendus au comité, divers particuliers ou organismes ont beaucoup critiqué le projet de loi et certains continuent de le faire. Il me paraît important de voir ce que d'autres responsables de l'environnement dans le monde pensent de la mesure que nous voulons faire adopter au Canada.

Je voudrais parler d'une lettre du dirigeant des services d'évaluation environnementale de la Hollande. Il s'agit d'une lettre non sollicitée qui était adressée à M. Ray Robinson, l'ancien président du BFEEE.

Comme on a déjà fait consigner le contenu de la lettre dans le compte rendu des délibérations du comité, je ne voudrais qu'en souligner deux ou trois phrases. La lettre vient de M. Jan Jaap de Boer, chef du service des évaluations environnementales de la Hollande, qui possède l'une des meilleurs—sinon la meilleure—lois dans le monde actuellement concernant l'environnement. Il dit:

> Le service des évaluations environnementales tient à vous féliciter, ainsi que le BFEEE, de cette importante mesure. Ces nouveaux éléments redonneront au Canada sa place de chef de file en ce qui concerne la réglementation en matière d'évaluation environnementale et seront une source d'inspiration pour nos futures initiatives.

Cela ne ressemble pas aux remarques que nous avons entendues de la part de certains groupes ici, au Canada. Il énumère ensuite certains des nouveaux aspects de la loi canadienne qui revêtent une importance particulière pour l'élaboration des lois en matière d'évaluation environnementale à l'échelle mondiale.

Je crois que nous pouvons dire que, actuellement, c'est l'une des meilleures lois environnementales dans le monde entier, sinon la meilleure.

Pour la première fois, la loi confirmera le désir et l'obligation du gouvernement de prendre en compte les facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision, de façon à promouvoir le développement durable. Elle permettra aux décideurs de faire des choix pratiques, responsables et éclairés.

La loi décrit de façon claire les rôles et les responsabilités de tous les participants à l'élaboration d'un projet. Elle prévoit une participation accrue du public à toutes les phases du processus, particulièrement en ce qui a trait à l'évaluation des projets de grande envergure. Elle exige que l'évaluation soit faite avant que les autorités fédérales ne puissent décider d'aller de l'avant avec le projet.

Le but de cette mesure législative n'est pas d'empêcher le progrès, mais plutôt de voir à ce qu'on soit bien conscient de l'impact d'un projet sur l'environnement, ce qui comprend l'air, l'eau, le sol et les êtres vivants. Grâce à ce processus, on tiendra compte des effets environnementaux dans l'élaboration d'un projet, un peu comme on tient compte du coût, des ressources et de la main-d'oeuvre.

En fait, un des plus grands avantages de cette mesure législative, c'est qu'elle rationalisera considérablement le processus fédéral d'évaluation environnementale et le rendra plus efficace.

Beaucoup de mes collègues en sont bien conscients, l'efficacité compte beaucoup. Si nous voulons que les évaluations environnementales se trouvent au centre du processus de prise de décisions, il va sans dire que les impacts environnementaux doivent être établis le plus rapidement possible. Cela est important aussi bien pour l'entreprise que pour le gouvernement.

J'ajouterais ici qu'une efficience et une efficacité supérieures ne veulent pas nécessairement dire que les projets seront approuvés automatiquement. Ce qui importe, c'est que les facteurs environnementaux soient examinés à une étape précoce. Une décision sera prise, et le processus suivra son cours ou sera interrompu.

Je profite du temps qui m'est accordé aujourd'hui pour souligner certaines des autres caractéristiques de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Pour commencer, la loi fait en sorte que les ressources soient canalisées selon les priorités, en répartissant les projets en diverses catégories selon l'ampleur des risques pour l'environnement. Ainsi, ce sont les projets qui présentent les plus grands risques qui reçoivent le plus d'attention.

La loi exige également l'étude des effets cumulatifs d'un projet donné qui vient s'ajouter à divers autres projets. Elle garantit aussi la prise en considération, dans l'évaluation, des observations et préoccupations du public et des mesures techniquement et économiquement applicables pour atténuer les effets sur l'environnement.

La loi simplifie le processus d'examen public.

• (1600)

Madame la Présidente, c'est la première fois qu'on prévoit dans la loi un processus de médiation afin de rendre plus efficace l'examen public d'importants projets. La médiation nous permettra d'examiner toutes les données environnementales, mais selon un processus moins formel, moins long et moins coûteux qu'une commission d'évaluation.

Nous avons aussi tenu compte des préoccupations des provinces en ce qui concerne l'efficacité. Dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, le gouvernement a prévu des dispositions qui permettent d'effectuer des examens conjoints avec les provinces, et ce, pour réduire au minimum le double emploi sur le plan de l'évaluation.

La loi permettra aussi de rationaliser et de rendre plus efficace le processus fédéral d'évaluation environnementale, puisque les commissions d'évaluation auront un nouveau pouvoir, celui de citer des témoins à comparaître et d'exiger le dépôt d'informations nécessaires à l'évaluation. À l'heure actuelle, les commissions ne peuvent compter que sur la bonne volonté des participants.

De plus, pour garantir l'efficacité du nouveau processus, la loi prévoit des programmes de suivi. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale exige que des programmes de suivi et de contrôle soient arrêtés en tant que partie intégrante du rapport d'évaluation final concernant les projets d'envergure.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale est le résultat d'importantes consultations menées pendant plus de quatre ans auprès d'une vaste gamme de Canadiens. À mon avis, les gouvernements, le secteur privé, les autochtones, les groupes d'écologistes et autres organismes non gouvernementaux, les avocats, les spécialistes de l'évaluation environnementale et les simples citoyens ont joué un rôle fort utile dans l'élaboration de cette mesure législative.

Il est évident qu'un processus d'évaluation environnementale efficace permet, à long terme, d'économiser de l'argent et du temps, car il permet l'intégration des facteurs environnementaux dès l'étape de la planification. Les entreprises et les gouvernements évitent tous deux les programmes de redressement coûteux et parfois sujets à controverse.

La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale montre que ce gouvernement est soucieux d'assurer un avenir sain et concurrentiel. Cette mesure nous aidera à faire en sorte que tous les Canadiens jouissent à l'avenir d'un environnement sain et d'une économie prospère.

Depuis un an et demi que je suis ce projet de loi, il y a eu bien des étapes et bien des changements dans les activités du comité. Son évolution fait ressortir au moins deux choses.

D'abord, la volonté du gouvernement d'accepter le changement et de se montrer progressif dans l'élaboration de sa politique environnementale. Les changements traduisent aussi, je crois, l'évolution rapide de la législation environnementale à l'échelle mondiale. Les changements apportés en comité mettent cette mesure à

l'avant-garde de la législation environnementale dans le monde.

J'espère, en somme, que les honorables députés et ceux de l'autre chambre sauront reconnaître les mérites de cette importante mesure législative et pourront appuyer l'adoption du projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

M. Jim Fulton (Skeena): Madame la Présidente, j'ai une toute petite question à poser à mon collègue. Je sais qu'en sa qualité de président du comité, il connaît extrêmement bien ce projet de loi. J'aimerais qu'il me fasse part de son point de vue sur les pouvoirs de réglementation, puisque, comme il le sait, la majorité des témoins qui ont comparu devant le comité à ce sujet ont dit qu'ils craignaient que les 15 pouvoirs de réglementation ne constituent une véritable boîte de Pandore. Je voudrais que le député nous dise s'il pense qu'il convient de prévoir une sorte de mécanisme d'examen régulier qui permettrait aux députés d'étudier les règlements. Il n'ignore sans doute pas que les propositions d'exemptions pourraient inclure des projets d'envergure comme des routes, des lignes de transmission, des pipelines et des aéroports, qui sont tous exemptés de l'évaluation environnementale. Il pourrait s'agir aussi d'abandon de lignes de chemin de fer et de doublement des voies. Ces projets pourraient faire l'objet d'une évaluation environnementale initiale, mais non d'une étude approfondie.

Voilà que le secrétaire parlementaire cherche à créer des difficultés, madame la Présidente. J'adresse mes questions au député qui vient tout juste de parler.

Les nouvelles lignes de chemin de fer de moins de 100 kilomètres seraient exemptées, tout comme les installations portuaires, certains types d'installations industrielles, y compris leur déclassement, les réacteurs nucléaires de moins de 30 mégawatts thermiques, les mines produisant moins de 10 000 tonnes de minerai par jour, quel que soit le type de minerai, les barrages laissant passer un débit inférieur à 100 mètres cubes par seconde ainsi que la modification de parcs nationaux, à condition qu'ils ne soient pas amputés de plus de 10 p. 100 de leur superficie. Tous ces projets-là seraient exemptés de toute étude environnementale approfondie.

Je ne veux pas en énumérer d'autres, mais je me demande si le député pourrait nous dire s'il pense que c'est une bonne idée d'exempter par règlement ces types de projet et s'il ne croit pas qu'il faudrait prévoir un mécanisme en vertu duquel les règlements seraient soumis à l'étude de la Chambre, si 20 députés, par exemple, estimaient cela nécessaire.

M. Stevenson: Le député a dit, je crois, que ces choses seraient exemptées. Il aurait pu dire, comme à son habitude, qu'elles pourraient être exemptées. En effet, chaque fois qu'un projet suscitera l'inquiétude de la population, le ministre de l'Environnement aura le pouvoir de charger un groupe spécial de l'examiner s'il le juge nécessaire. Certes, je ne doute nullement que le ministre de l'Environnement prendra à l'avenir les mesures qui s'imposent à l'égard de tout projet qui inspirera beaucoup d'inquiétude à la population. Conformément à la loi actuelle, le ministre dispose d'un certain nombre d'options.

En outre, il est tout à fait possible que les projets mentionnés par le député soient évalués par catégorie. En outre, s'il n'y avait pas d'évaluation à l'égard d'un projet qui en nécessitait une de l'avis de la population, le processus d'évaluation quinquennale prévu dans la loi permettra certes d'apporter des modifications dans un avenir pas trop lointain.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, je voudrais m'adresser au député de Durham à savoir si, encore une fois, on a tenu compte des objections du Québec. On sait que le ministre de l'Environnement du Québec, M. Pierre Paradis, a fait parvenir un télégramme lundi au ministre de l'Environnement du gouvernement fédéral. Il y a des objections majeures de la part du gouvernement du Québec, et qui incidemment, madame la Présidente, vient à peine d'adopter une motion pour, encore une fois, dire au gouvernement fédéral qu'il n'est pas question d'avoir des négociations à 11 et encore moins à 17. Mais la motion de l'Assemblée nationale précise qu'il doit y avoir des négociations bilatérales, c'est-à-dire entre le Québec et le gouvernement fédéral ou les provinces seulement.

Alors, ma question, madame la Présidente, est celle-ci: Est-ce qu'on veut encore une fois envenimer la situation au point de briser tous les ponts et toutes les relations qui peuvent exister entre le gouvernement du Québec et entre le gouvernement central? Est-ce que c'est exactement cela que l'on veut faire de façon déguisée?

Tantôt, madame la Présidente, dans un des commentaires qui ont été faits, on mentionnait que c'est le chef du Bloc québécois, député de Lac-Saint-Jean, qui avait déposé, il y a de cela plusieurs mois, ou même années, ce projet de loi à la Chambre des communes. Je dois mentionner que ce projet de loi a été modifié depuis. On sait

que depuis ce temps, l'Accord du lac Meech a été pulvérisé aussi.

• (1610)

Donc, je demande au député, s'il peut me l'indiquer, s'il est conscient du fait qu'une fois de plus, le gouvernement du Québec est brimé dans ses droits et qu'encore une fois, le gouvernement du Québec s'oppose. Ce n'est pas un gouvernement séparatiste qui s'oppose, c'est le gouvernement de M. Robert Bourassa, par l'intermédiaire de son ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis qui n'est pas reconnu comme étant un souverainiste, madame la Présidente.

Or, j'aimerais que le député me dise s'il est conscient des propos qui sont tenus actuellement à Québec et si le gouvernement a l'intention d'attendre avant la passation de ce projet de loi en phase finale.

[*Traduction*]

M. Stevenson: Madame la Présidente, j'ai été quelque peu surpris ce matin d'apprendre ce qu'on disait dans les médias au sujet de la déclaration du gouvernement du Québec. Chose certaine, lorsque j'étais président du comité d'étude préalable, nous avons envoyé à toutes les personnes et à tous les groupes intéressés, y compris les ministres de l'Environnement des provinces et des territoires, un avis pour leur faire savoir que nous tenions des audiences publiques et que, s'ils désiraient comparaître, nous serions heureux de les entendre.

Le ministre de l'Environnement des Territoires du Nord-Ouest a pris part à ces audiences, de même que le ministre de l'Environnement de la Colombie-Britannique, à l'époque président du Comité des ministres des Ressources et de l'Environnement, qui s'est fait le porte-parole de ces derniers.

Ils ont exprimé les préoccupations de leur groupe respectif. C'est ainsi que le président du Comité des ministres de l'Environnement a présenté un grand nombre de propositions de modifications à apporter au projet de loi. Certaines d'entre elles ont été prises en considération, sous une forme ou sous une autre, dans la nouvelle version de la mesure législative. On peut dire en tout cas que, au cours de ces derniers mois, le Québec a eu amplement l'occasion d'exprimer son point de vue. Il y a eu des rencontres bilatérales entre des fonctionnaires provinciaux et des représentants du gouvernement fédéral et, je présume, entre le ministre fédéral de l'Environnement et son homologue québécois pendant toute la durée du processus d'élaboration du projet de loi.

Dans sa version actuelle, le projet de loi tient compte des divergences qui existent entre les provinces dans la réglementation concernant les évaluations environnementales. Par souci de flexibilité et, donc, pour répondre aux situations particulières de chaque province, le projet de loi prévoit la création de commissions mixtes au besoin.

En tant que gouvernement fédéral, il nous appartient d'évaluer les projets que nous finançons par le truchement de nos impôts. Il serait illogique que le gouvernement fédéral finance un peu partout au Canada des projets ayant des incidences environnementales sans qu'il ne puisse les évaluer sous ce rapport.

Il me semble que la version actuelle du projet de loi convient parfaitement dans les circonstances.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, ce projet de loi C-13 est un encadrement, une ossature, une structure, si l'on veut, qui met en place une procédure qui, je l'espère, sera améliorée avec l'examen et avec le fonctionnement de la loi. Elle ne répond pas évidemment à toutes les préoccupations des Canadiens et des Canadiennes, mais elle décrit un processus d'examen environnemental qui, à la fois, est important, mais qui ne spécifie pas,—et je le répète—qui ne spécifie pas quels projets seront examinés et comment cette loi va s'appliquer. On aura cela quand le gouverneur en conseil aura eu l'occasion d'examiner la réglementation et qu'une étude sérieuse et j'imagine complexe des règlements afférents à la loi sera publique.

Ces règlements, madame la Présidente, établiront possiblement quels projets seront évalués, contrairement au projet de loi actuel qui lui ne donne pas ces informations. Ils nous diront aussi quelle décision enclenchera ou déclenchera, si vous préférez, le processus d'examen et ils nous diront aussi comment les autres niveaux de gouvernement seront impliqués, et cela répond peut-être à la question de mes amis du Bloc québécois. Comment, par exemple, les gouvernements aborigènes seront-ils impliqués? Je ne le sais pas, madame la Présidente. Nous ne le savons pas. Nous devons nous fier à une réglementation qui viendra.

[*Traduction*]

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre au sujet de cet important projet de loi qui, à mon avis, établit un processus d'évaluation environnementale plus efficace que les lignes directrices du PEEE en vigueur depuis un certain temps.

Comme je l'ai déjà dit au sujet de ce projet de loi et de son prédécesseur, le projet de loi C-78, il part d'un bon principe. Personne ne peut contester l'importance de déterminer les conséquences d'un projet sur l'environnement avant d'autoriser sa réalisation.

Le gouvernement fédéral et les autres gouvernements doivent être des chefs de file à cet égard. Tous les Canadiens devraient le comprendre, comme nous l'avons appris, parfois à notre grand dam. Il est plus facile d'éviter les catastrophes environnementales et les dommages à l'environnement que d'essayer de réparer les dégâts ensuite. C'est essentiellement l'objet de ce projet de loi.

Trop d'erreurs ont été commises par le passé dans ce domaine, à cause de notre négligence collective. Je n'ai pas pu siéger au comité chargé d'étudier ce projet de loi parce que, comme beaucoup de députés, je siégeais à d'autres comités. Je n'ai pas eu la chance d'y participer, mais le sujet m'intéresse grandement. Pour mes électeurs, c'est une question de première importance.

Quand je leur demande d'énumérer une série d'enjeux et d'y mettre un ordre de priorité, ils citent l'environnement et leur emploi comme étant les deux choses qui, selon eux, devraient nous préoccuper le plus.

Le projet de loi C-13, dont nous sommes saisis en troisième lecture, représente, selon moi, un progrès notable par rapport à son prédécesseur, le projet de loi C-78. Il est très amélioré, même si je trouve qu'il comporte encore des lacunes. Je veux signaler le bon travail accompli par les membres de ce comité et féliciter particulièrement le député de Davenport, qui a brillé dans cette réalisation par son travail, son expertise, ses conseils et l'intérêt qu'il a manifesté. C'est grâce au grand intérêt qu'il porte aux questions environnementales qu'il a pu améliorer largement ce projet de loi. Dans le communiqué qu'il a rendu public hier, le groupe qui se penche sur le processus canadien d'évaluation environnementale a déclaré qu'«il fallait voir ce projet de loi comme un verre à moitié plein et non comme un verre à moitié vide».

• (1620)

Ce groupe, qui réunit des avocats et des membres d'organismes de partout au Canada qui se spécialisent dans les questions environnementales, a souligné que de nombreuses améliorations pouvaient encore être apportées à cette mesure.

Je voudrais indiquer certaines des améliorations que le groupe a mentionnées. Premièrement, le processus d'évaluation environnementale devrait s'appliquer aux programmes et aux politiques du gouvernement et non seulement aux projets, et cela inclut l'accord de libre-échange nord-américain.

Deuxièmement, la définition de l'autorité fédérale devrait inclure les organismes gouvernementaux, notamment la Commission portuaire. Je reviendrai là-dessus dans quelques minutes, parce que je voudrais aussi modifier cette liste.

Troisièmement, le droit de la population de participer au processus devrait être moins discrétionnaire et il devrait être défini en détail.

Quatrièmement, tout processus d'examen préalable et d'étude devrait inclure la définition de l'objectif d'un projet et de la nécessité de l'exécuter, les autres solutions possibles et les moyens qui seront finalement pris pour l'exécuter.

Enfin, le projet de loi devrait prévoir de plus grands pouvoirs pour garantir l'observation du processus d'évaluation.

Le projet de loi laissait encore au ministre responsable d'un projet le pouvoir de décider de sa mise en oeuvre, au lieu de confier ce pouvoir au ministre de l'Environnement. Ainsi, les interventions politiques dans le processus seront encore possibles.

La question environnementale ne doit pas être sacrifiée pour des gains politiques.

[*Français*]

Madame la Présidente, si on peut faire un peu de sentiment, on peut dire que, moralement, l'environnement est une responsabilité sociale. Chacun d'entre nous est plus conscient aujourd'hui qu'il ne l'était de l'importance de préserver notre environnement et de surtout porter attention aux polluants qui, bien souvent, étaient la cause de problèmes pour l'environnement.

Dans mon comté d'Ottawa—Vanier, par exemple, j'ai eu des expériences avec des projets qui ont causé certains problèmes environnementaux et qui n'ont pas été étudiés ou évalués selon l'impact qu'ils auraient sur l'environnement. Mais, grâce à une organisation locale, à qui je rends

hommage, parce que ce sont des gens des communautés de mon comté, on a empêché, par exemple, la construction d'une cheminée, d'une fournaise à déchets, dans Overbrooks, qui avait été planifiée par le gouvernement régional, en plein centre d'une ville. On était pour bâtir une immense cheminée, brûler des déchets et déverser, Dieu sait combien d'agents toxiques parmi la population. Ce projet a été écarté parce que les gens se sont occupés de leur affaire. Ils ont fait des assemblées publiques, ils ont vu à consulter, ils ont vu à faire valoir leur poids.

Madame la Présidente, il est possible d'améliorer la consultation et la coopération dans un processus d'évaluation environnementale. Dans mon comté, j'ai des problèmes avec le transport interprovincial, le transport de camions, camions qui sont habituellement en provenance d'une région industrielle de l'Ontario, et qui veulent aller du côté du Québec, et qui se servent de l'axe Queensway–Dalhousie–Besserer–Cumberland–King Edward, pour prendre le pont Cartier—Macdonald pour aller livrer leur marchandise, soit à un moulin à papier, à une organisation ou une industrie du côté québécois. Il doit être possible de s'entendre entre les différents niveaux de gouvernement pour trouver des solutions au transport des matériaux et des autres produits qui parfois sont dangereux, toxiques, ou autres. Il doit être possible de s'entendre entre les niveaux de gouvernement, qu'il s'agisse du municipal, du régional, du provincial ou du fédéral, pour dire que l'on fait face à un problème sérieux au niveau environnemental. Un accident, et c'en est fait.

Tous les jours, dans ma circonscription, il y a entre 2 200 et 2 500 camions à l'heure qui empruntent l'axe que je viens de décrire entre le Queensway et le pont Cartier–Macdonald, dans mon comté, en plein centre de la Capitale nationale, Ottawa. Entre 2 200 et 2 500 camions par jour, cela représente environ 4 camions lourds qui déversent des polluants, qui font du bruit et qui sont une mesure parfois difficile à contrôler au niveau de la sécurité, et qui ont des accidents. Un incident malheureux et on va crier au meurtre. On dira qu'on n'y a pas pensé.

Ce projet de loi C–13, madame la Présidente, nous donne, du moins si je l'ai bien compris, l'occasion de travailler ensemble, de décider ensemble, de demander aux paliers gouvernementaux de s'entendre sur des solutions, sur des méthodes alternatives, par exemple, afin d'éviter aux générations futures le fardeau financier de dépolluer alors qu'on peut aujourd'hui, nous ici, prendre les mesures nécessaires pour réglementer en vue de bannir des agents susceptibles de polluer.

Certains prétendent que le projet de loi que nous avons devant nous donne trop de pouvoirs discrétionnaires au ministre et qu'il met même le gouvernement à l'abri des contestations judiciaires. Certes, le projet de loi C–13 changera certains comportements de certains gouvernements et de certaines agences. Cela changera même peut–être le comportement du gouvernement fédéral lui–même qui n'est pas à l'abri de toute critique dans cette question.

Je me souviens, en 1987, en cette Chambre, la Banque du Canada avait été reconnue coupable de négligence dans le choix d'un transporteur illégal pour disposer de ses déchets toxiques. On s'en souviendra. La négligence a fait en sorte que le transporteur choisi a déversé 45 gallons de peinture, *varsol* et autres dissolvants dans un égout du chemin Power, à Gloucester. Cet égout est relié, comme on le sait, à l'usine de Green Creek Pollution Control, elle–même reliée à la rivière des Outaouais. Les ministères des Transports et Approvisionnements et Services avaient été accusés, eux aussi, d'avoir enfreint la loi en déversant des déchets toxiques et des produits chimiques dans la rivière des Outaouais.

Écoutez, madame la Présidente, ce qui s'est produit par la suite. Plutôt que d'accepter le verdict des tribunaux à l'effet que le gouvernement fédéral était coupable, le gouvernement fédéral s'est défendu en cour en prétextant que la loi provinciale et les lois provinciales en général ne s'appliquaient pas au gouvernement fédéral. Ceci se passait en 1987; donc, il n'y a pas des siècles que cela s'est produit, cela fait à peine quatre ou cinq ans.

Donc, madame la Présidente, il est important que nous, au gouvernement fédéral, prêchions non seulement par l'exemple, mais que l'on pratique aussi des mesures qui sont amicales à l'environnement. Il faut réglementer, mais également mettre en place des mesures administratives pour faire des choix éclairés dans l'attribution de certains contrats pour éviter, justement, que des ministères fassent des choses comme celle qui s'est produite en 1987.

Dans la même veine, Travaux publics Canada, un ministère important du gouvernement, devrait mettre la population de mon comté dans le jeu afin qu'elle puisse s'exprimer et prendre en considération non seulement les dangers environnementaux, mais également le bien–être des citoyens pour qui elle décide de faire certaines choses, notamment la vente de terrains. Dans mon comté, à Carson Grove, pas loin à l'est d'ici, Travaux publics Canada veut vendre, et la Société canadienne d'hypothèques et de logement vend du terrain pour développement domiciliaire ou autre, sans connaître l'impact de l'utilisation future qui sera faite de ces terrains.

• (1630)

Madame la Présidente, je pense qu'avec le projet de loi C–13, ces agences gouvernementales et ces ministères seront soumis, si le ministre le veut bien, à un examen rigide des objectifs et de l'impact environnemental.

Je pense à l'artère Vanier, dans mon comté, que bien des gens refusent d'accepter comme projet qui ferait le lien entre le Queensway et le pont Cartier–Macdonald pour permettre le transport interprovincial. Madame la Présidente, ça fait des années, ça fait 20 ans, à chaque

élection ça devient une crise cette affaire-là. Quelqu'un soulève la question à savoir si on devrait continuer, terminer l'artère Vanier. C'est une promenade et non pas une artère, madame la Présidente, d'abord. Deuxièmement, cela a été cédé à la Régionale par le gouvernement fédéral, par le truchement de la Commission de la capitale nationale, la CCN ayant cédé ce terrain-là pour la construction d'une promenade où on devait restreindre la circulation de camions, pas de camions au-dessus de cinq tonnes. Bien, allez voir si la police ou les autorités municipales ou régionales s'assurent que cette disposition dans le contrat a été respectée.

Madame la Présidente, si on fait le lien, si on termine l'artère Vanier ou la Promenade Vanier pour accommoder le transport interprovincial, je le dis et je le répète, c'est tout à fait inacceptable que le fédéral soit partie prenante à une entente qui va détruire la qualité de vie dans mon comté. Au bénéfice de quoi? Au bénéfice de transporter des matériaux dangereux ou autres à travers la ville d'Ottawa, quand on sait très bien qu'il y a des alternatives possibles. Le projet de loi C-13 demande justement, suggère et propose que l'on étudie non seulement l'impact, mais les alternatives possibles.

[*Traduction*]

Pour ce qui est du prolongement proposé de la promenade Vanier qui concerne le gouvernement fédéral, je peux vous dire dès maintenant que nous allons nous opposer à ce projet, et je pense que nous avons raison de le faire.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps de parole touche à sa fin et qu'il me reste deux minutes.

À l'article 4 du projet de loi, on précise son objet; on y dit notamment qu'il s'agit de permettre aux autorités responsables de décider de tout projet susceptible d'avoir des effets environnementaux en se fondant sur un jugement éclairé quant à ces effets; d'inciter ces autorités à favoriser un développement durable propice à la salubrité de l'environnement et à la santé de l'économie; de veiller à ce que le public ait la possibilité de participer au processus d'évaluation environnementale. Ce sont certes là des objectifs très valables. J'espère que le gouvernement en tiendra compte dans l'application de la loi à des projets et qu'il s'assurera que les règlements sont suffisamment sévères pour bien montrer que nous nous préoccupons de notre avenir et que nous voulons nous assurer de ne pas polluer.

Je veux être certain que la Commission de la capitale nationale, un organisme fédéral, une société d'État, est bien visée par ce projet de loi. Je sais qu'à l'article 8, on précise que les sociétés d'État, au sens de la Loi sur la gestion des finances publiques, sont visées, et on demande de se reporter à un autre article pour ce qui est des règlements. Ces derniers sont très importants pour nous, car ils nous donneront une idée de la voie dans laquelle le gouvernement veut s'engager.

En terminant cette brève observation, je voudrais dire que le projet de loi C-13 constitue un progrès important pour ce qui est de donner suite à des engagements symboliques en prenant des mesures concrètes destinées à mieux protéger notre environnement. Je le répète, j'espère que les règlements d'application auront suffisamment de poids pour améliorer nettement le processus d'évaluation environnementale et le rendre plus efficace.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Madame la Présidente, je reconnais que le député d'Ottawa—Vanier a fait un excellent discours, particulièrement du fait qu'il a voulu défendre les intérêts de son comté. Il a parlé aussi, à un moment donné, des enjeux politiques de ce projet de loi. Il a dit que cela empêcherait justement les gouvernements provinciaux et fédéral de faire trop de politique sur l'environnement parce que, pour lui, et je le cite: l'environnement, c'est très important, et que tout le monde s'intéressait à l'environnement et qu'il fallait empêcher justement que les politiciens fassent de la politique avec cela. En même temps, il a ajouté: il ne faudrait pas non plus que le gouvernement fédéral vienne se mêler des choses à Ottawa, dans mon comté. Alors, il y a un peu de contradiction de ce côté-là.

Moi, je pense que ce projet de loi est probablement valable pour les petites provinces qui n'ont pas les moyens de régler le problème de l'environnement, mais les grandes provinces, telles le Québec et l'Ontario, par exemple, devraient avoir la liberté d'être les premiers à décider, parce qu'ils ont les moyens de faire leurs propres études d'impact sur l'environnement, pour empêcher justement l'ingérence du gouvernement fédéral et de venir embêter les entreprises qui veulent s'installer, et ainsi retarder des projets économiques, qui veulent s'installer donc dans la province de Québec, par exemple.

C'est le grand problème que nous allons vivre avec ce projet de loi-là parce qu'on vient empiéter dans des juridictions provinciales, et surtout des juridictions provinciales comme le Québec, qui a son propre ministère de l'Environnement, qui a les moyens de faire ses propres études, aussi bien et d'une aussi grande valeur, pour protéger l'environnement. Pourquoi est-ce que le gouvernement fédéral viendrait s'ingérer encore une fois au Québec, prendre encore plus de pouvoirs au Québec pendant que le gouvernement du Québec ne veut pas cela? Et ici, je tiens à vous dire, madame la Présidente, que l'Assemblée nationale du Québec vient tout juste de voter, il y a cinq minutes, sur une motion qui dit: «Que

l'Assemblée nationale désapprouve vivement le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, puisque contraire aux intérêts supérieurs du Québec, et s'oppose à son adoption par le Parlement fédéral.» Le gouvernement du Québec vient de voter unanimement à Québec, il y a quelques minutes, et je viens de recevoir la motion.

Tout ceci pour dire au député d'Ottawa—Vanier que, nous du Bloc québécois, qui sommes actuellement ici en cette Chambre uniquement pour défendre les intérêts du Québec, nous considérons que ce projet de loi est inacceptable pour le Québec. Nous considérions ce projet inacceptable pour le Québec même avant que l'Assemblée nationale ne vote. Et l'Assemblée nationale vient de nous donner raison, et le premier ministre Bourassa, qui n'est pas un souverainiste, dit que cela va nuire au développement économique du Québec et que le Québec est suffisamment capable de régler ses problèmes environnementaux. Alors, la question que je poserais au député d'Ottawa—Vanier. Premièrement, que pense-t-il de cela? Deuxièmement, il disait que c'était un enjeu politique, et que ça empêcherait les politiciens de faire de la politique avec l'environnement, parce que l'environnement, c'est très important, et je considère personnellement que c'est très important également. Mais je pense que c'est le contraire qui va se passer avec ce projet de loi-là. La pagaille va reprendre, la pagaille des pouvoirs encore une fois.

M. Gauthier: Madame la Présidente, un des aspects positifs, et je n'ai pas dit que c'était l'invention du siècle, ce projet de loi-là, mais je n'ai pas non plus prétendu que cela satisfait tout le monde. J'ai simplement dit que c'était un bon pas dans la bonne direction. Et si le député a pensé que je m'en prenais au gouvernement fédéral dans mon comté, il se trompe, parce que ce que je veux c'est que le gouvernement fédéral justement appuie les évaluations environnementales qui pourraient peut-être nous démontrer qu'un projet n'est pas bon, ou qui pourraient peut-être nous démontrer les alternatives à ce projet-là.

• (1640)

Or, si j'ai bien compris le projet de loi—et j'admets que je n'ai pas, comme plusieurs députés, étudié article par article le projet de loi, mais que je l'ai plutôt lu et étudié à ma façon—un des aspects positifs que je lui reconnais et que j'ai trouvé dans ce projet de loi, c'est certes la mise en place d'un processus formel d'examen et la façon conjointe d'examiner les différends entre les niveaux de gouvernement en place.

J'ai parlé de mon comté, parce que ce dernier, situé dans la Capitale nationale, est un endroit clé au transport interurbain, interprovincial. Je pense que le côté québécois ne peut s'isoler en disant: C'est bien dommage, mais les camions qui transportent des matériaux chez nous, on s'en fout, nous, et on n'est pas intéressés à décider s'il est propice ou pas de permettre le trajet de tel endroit à tel autre. Je pense que le projet de loi soumet des suggestions afin de permettre aux différents niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, gouvernements aborigènes et provinciaux, fédéral, gouvernements étrangers, madame la Présidente, et je pense aux États-Unis en particulier. . .

Présentement, les révisions sont faites de façon *ad hoc*. C'est une décision que quelqu'un prend, sans qu'il y ait de structure, sans qu'il y ait d'encadrement formel. Tout ce que ce projet de loi donne, c'est un encadrement au processus, mais on n'a pas encore vu la réglementation et je demande aux députés d'attendre un peu, comme tout le monde, pour voir la réglementation. On aura l'occasion, dans cette Chambre, d'en discuter encore. Il y a une révision qui se fera régulièrement et dans cinq ans, on pourra peut-être regarder le projet de loi et se rendre compte qu'il n'a pas fait l'affaire, qu'il n'a pas réussi à régler le problème. On verra. Mais dire que le projet de loi est mauvais aujourd'hui, parce qu'il présente un encadrement, à mon avis, cela me semble être un aspect positif, car il permet la mise en place d'un processus formel de consultations conjointes entre les différents niveaux de gouvernement.

Si le gouvernement du Québec ou la législature québécoise a voté négativement sur le projet de loi C-13, j'attendrai de voir les résultats. Je n'ai pas compris pourquoi, mais peut-être qu'il y a là quelque chose que j'ai omis, et je l'admets.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Madame la Présidente, je suis d'accord que l'environnement est extrêmement important pour notre société, mais il n'en demeure pas moins que ce sont les provinces qui peuvent juger si elles ont les moyens de procéder avec tel ou tel projet.

J'aimerais vous citer, par exemple, M. Klein qui est le ministre de l'Environnement de l'Alberta et qui a comparu le 19 novembre 1991 devant le Comité législatif sur le projet de loi C-13, la Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Je voudrais le citer, à la page 10, où il dit:

«Très simplement, nous croyons que le gouvernement fédéral devrait reconnaître le processus de mise en place dans les provinces et si le processus est aussi bon ou meilleur que l'équivalent fédéral, il devrait alors être reconnu comme un processus légitime pour décider de la valeur environnementale de divers projets».

Je pense que c'est cela, la clé. Si un gouvernement provincial a un ministère de l'Environnement, il devrait être capable de décider quel projet est bon dans sa province. Sinon, nous allons avoir une chicane, une dispute entre le fédéral et le provincial et je voudrais citer encore le ministre qui conclut en disant ceci: «. . .Nous estimons qu'en se lançant dans des exercices de ce genre, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral commence à se mêler des affaires des provinces, le gouvernement fédéral empiéterait clairement sur le droit constitutionnel qu'ont les provinces de déterminer elles-mêmes l'exploitation de leurs ressources».

Je pense que c'est une clé fondamentale, à savoir que les provinces devraient avoir juridiction sur l'environnement, avec naturellement, la collaboration des experts du fédéral, peut-être, mais le dernier mot devrait revenir à la province.

M. Gauthier: Madame la Présidente, je comprends les interventions de mon ami de Longueuil ainsi que de mon ami de Calgary-Nord-Est. Je n'ai pas à le répéter, cela fait déjà depuis 1984 qu'on en parle de cette législation possible, pour essayer de mettre en place un encadrement plus sérieux. Ce n'est pas d'hier. On est rendu à la dernière étape, troisième lecture d'un projet de loi, et j'entends les députés qui veulent retourner, réexaminer l'ensemble de la législation devant nous. Moi, je ne suis pas du gouvernement, je suis de l'opposition officielle. Je leur dis tout simplement que dans ce projet de loi-là, tout n'est pas mauvais. Je leur dis simplement que là-dedans je perçois une possibilité de collaboration de tous les paliers de gouvernement, qu'ils soient fédéral, provincial, municipal ou régional, afin de concerter les efforts pour assurer un examen plus complet et plus efficace des projets d'environnement. Je n'ai rien dit d'autre aujourd'hui.

Je comprends qu'il y ait des provinces qui disent: L'environnement chez nous, c'est à nous. L'air que l'on respire, c'est à nous. L'eau que je bois, c'est à nous. Je comprends, mais ça s'adonne qu'on a un immense pays et qu'il y a des relations interprovinciales dont il faut tenir compte. Alors, tout ce que je dis, c'est que dans ce projet de loi C-13, je pense que j'ai trouvé là un commencement, un pas dans la bonne direction, pour justement améliorer la collaboration entre les divers paliers de gouvernement. Qu'il y en ait qui ne soient pas d'accord, que voulez-vous que j'y fasse? On va prier pour eux autres.

[*Traduction*]

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, à la lumière des discussions qui se sont déroulées jusqu'à présent sur l'attention que d'autres assemblées législatives et d'autres secteurs ont portée au projet de loi dont la Chambre est saisie, je pense qu'il est important que nous examinions certaines des préoccupations concernant le communiqué que le ministre de l'Environnement vient de publier à Vancouver.

Ce communiqué retrace brièvement l'historique du projet de loi et donne de l'information que je trouve très appropriée au débat. Comme nous, parlementaires, le savons, les controverses sont souvent provoquées par la désinformation ou le manque d'information. Je voudrais donc profiter de l'occasion pour examiner rapidement le communiqué qui a été publié à Vancouver aujourd'hui. Il répondra peut-être à certains des points soulevés à la Chambre.

Le ministre de l'Environnement n'approuve pas la réaction du Québec au projet de loi sur le processus fédéral d'évaluation environnementale qui est actuellement à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes.

Le ministre a rappelé que ce projet de loi a pour but d'évaluer les décisions que le gouvernement fédéral est appelé à prendre et qui relèvent de ses compétences, et que c'est là son seul but.

Dans ses déclarations publiques, le ministre de l'Environnement du Québec a soulevé, à propos de l'historique du projet de loi, un certain nombre de points auxquels nous devons répondre.

En 1987, après avoir reconnu que les lignes directrices régissant l'évaluation environnementale des décisions fédérales étaient très imparfaites, le gouvernement du Canada a entrepris d'élaborer un projet de loi qui régirait cette évaluation environnementale.

Le projet de loi a souvent fait l'objet de discussions lors de rencontres fédérales-provinciales et, en juin 1990, le gouvernement a déposé le projet de loi C-78 concernant un processus d'évaluation environnementale. Les discussions avec les provinces se sont ensuite intensifiées au sein du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

En mai 1991, au cours de la nouvelle session parlementaire, le projet de loi a été déposé à nouveau, sous le numéro C-13. Toutes les provinces, y compris le Québec, et les territoires, ont été mis au fait de l'avancement du projet de loi, et la teneur de ses amendements a fait l'objet de plusieurs rencontres multilatérales et bilatérales.

Le 9 décembre 1991, le comité législatif chargé d'examiner le projet de loi a déposé son rapport à la Chambre, après avoir entendu un certain nombre de témoins, y compris les représentants des provinces.

Le projet de loi a maintenant franchi toutes les étapes du processus législatif fédéral et en est aujourd'hui à sa troisième lecture, avant son renvoi au Sénat.

• (1650)

En ce qui a trait à la compétence fédérale, un gouvernement moderne et responsable a le devoir de se doter des moyens nécessaires pour évaluer les conséquences de ses décisions sur l'environnement. Dans le cas de la rivière Oldman, la Cour suprême du Canada a conclu sans équivoque que la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas confié la question de l'environnement proprement dit aux provinces ou au Parlement. Pris dans son sens générique, l'environnement englobe l'environnement physique, économique et social, et c'est un domaine qui relève de plusieurs des autorités assignées aux paliers respectifs de gouvernement. C'est à la page 62 du jugement. La Cour suprême a également établi fermement que le ministère fédéral chargé du processus d'évaluation environnementale ne pouvait pas utiliser ce processus de façon trompeuse pour s'ingérer dans des sphères de compétence provinciale qui ne sont pas liées aux autorités fédérales pertinentes.

Le ministre a fait remarquer que ce projet de loi a été soigneusement rédigé pour respecter les compétences des provinces et la décision de la Cour suprême du Canada. Il sera appliqué de la même manière.

En ce qui concerne les ententes avec les provinces, contrairement aux lignes directrices actuelles, le nouveau projet de loi reconnaît les processus d'évaluation environnementale de toutes les provinces canadiennes. Pour éviter le double emploi et encourager les efforts conjoints en cas de responsabilité partagée, tout en respectant les pouvoirs décisionnels de chaque palier de gouvernement, il sera possible de négocier des ententes-cadres avec chaque province et chaque territoire.

En ce qui a trait au pouvoir de dépenser, le décret en vigueur sur les lignes directrices et le nouveau projet de loi couvrent toutes les décisions que le gouvernement peut être appelé à prendre concernant un projet ou une activité. Le gouvernement fédéral continue à s'assurer que l'évaluation environnementale a été faite avant de financer un projet. Toutefois, il se peut que des fonds transférés dans le cadre d'accords généraux entre les provinces et le fédéral, et qui peuvent être destinés à des projets, soient soumis au processus provincial. Dans tous les autres cas, il est toujours possible et souhaitable d'adopter une approche encourageant l'évaluation conjointe par les deux paliers de gouvernement.

La Convention de la baie James et du Nord québécois est un exemple d'accord nécessitant une évaluation environnementale. Il en est de même de la Convention des Inuvialuit et des accords en cours de négociation qui s'appliqueront au Yukon, au territoire de la Fédération des Tungavik du Nunavut et au territoire des Gwiichin. Afin d'éviter de répéter le processus fédéral prévu par tous ces accords, le gouvernement s'est doté d'un pouvoir de substitution qu'il peut exercer si besoin est.

Dans le cas de la Convention de la baie James et du Nord québécois, la question n'est pas d'éviter le double emploi entre la province et le fédéral, mais bien au sein du gouvernement fédéral, et ce dernier s'est donné les outils nécessaires pour éviter une telle situation.

Le projet de loi ne couvre pas les territoires revendiqués par les autochtones, contrairement à ce que certains ont dit. Les territoires choisis dont il est question dans le projet de loi sont choisis par les deux paliers de gouvernement à la suite de négociations concernant des territoires revendiqués et ayant abouti à la conclusion d'un accord entre toutes les parties concernées, accord aux termes duquel ces territoires sont transférés au peuple autochtone.

Dans le cas de projets hors frontières, le projet de loi donne au ministre fédéral de l'Environnement le pouvoir d'exercer ses responsabilités si plus d'une province ou plus d'un territoire sont concernés. Cependant, lorsque deux provinces s'entendent sur l'évaluation environnementale d'un projet chevauchant leur frontière commune, le gouvernement fédéral n'intervient plus.

Il intervient dans un domaine de sa compétence uniquement lorsque les deux provinces en cause ne parviennent pas à s'entendre. Cependant, lorsque les citoyens dont les droits de propriété sont touchés par le projet le demandent, le ministre fédéral doit examiner la situation et s'assurer que l'évaluation environnementale respecte les critères de base énoncés dans la loi.

Le ministre est convaincu que le processus décisionnel, qui repose sur les facteurs environnementaux proposés par le gouvernement pour orienter ses propres décisions, complète les mesures d'évaluation adoptées par toutes les provinces et les territoires. Il encourage le Québec et toutes les autres provinces canadiennes à amorcer les discussions pour conclure les ententes administratives nécessaires à la gestion efficace du processus lorsque la responsabilité d'un projet est partagée.

Ainsi se termine le communiqué de presse qui avait été préparé. Tout compte fait, l'objet de ce projet de loi, ce n'est pas d'empiéter sur les pouvoirs des provinces, mais de promouvoir et de faciliter une nouvelle ère de collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. La responsabilité en matière d'environnement ne s'arrête pas à la frontière d'une province.

L'environnement ne tient pas compte des frontières provinciales. En fait, l'environnement ne connaît pas de frontières internationales. Nous savons que, dernièrement, le gouvernement des États-Unis a conclu avec le gouvernement du Canada une entente historique sur les pluies acides.

Il ne s'agit là que d'un exemple qui montre que le gouvernement prend les devants pour former des partenariats afin de trouver une solution aux questions environnementales. C'est un bel exemple d'initiative visant à résoudre des problèmes qui intéressent le monde entier. Dans beaucoup de cas, nos problèmes environnementaux ne sont pas isolés et ne concernent pas uniquement les instances provinciales, municipales ou, d'ailleurs, fédérales.

Ils concernent le monde entier, et il faudra prendre des mesures à l'échelle du monde pour les résoudre. Le premier pas à franchir en ce sens, c'est de former des partenariats. D'après les inquiétudes manifestées par certains députés, il y aurait lieu d'envisager la formation de partenariats entre les provinces, d'une part, et entre les provinces et le gouvernement fédéral, d'autre part.

On revient aux vieilles méthodes de l'affrontement, eux contre nous et vous contre moi. Pourtant, il est prouvé que ces méthodes ne fonctionnent pas. Elles sont dépassées et elles ne répondent plus aux besoins des Canadiens et des citoyens du monde qui se tournent de plus en plus vers le partenariat, le partage des responsabilités et la collaboration.

Je crois qu'il s'agit là d'un projet de loi important. C'est un projet de loi qui tient compte de quelques-unes des préoccupations qui ont été mentionnées par le passé en ce qui a trait à l'évaluation environnementale. Le projet de loi n'empiète pas sur les domaines relevant de la compétence provinciale. Il s'applique uniquement aux domaines dans lesquels le gouvernement fédéral joue un rôle défini.

[*Français*]

M. Gilles Rocheleau (Hull—Aylmer): Madame la Présidente, nous savons tous que l'environnement c'est majeur, c'est important. Personne ne conteste le fait qu'on doit tout faire pour protéger l'environnement. Mais ici avec le projet de loi C-13, et c'est une des raisons fondamentales de la présence du Bloc québécois ici en cette Chambre, c'est de défendre les intérêts supérieurs du Québec.

Dans le cas présent, c'est que l'Assemblée nationale du Québec a cet après-midi accepté une motion à l'unanimité et on dit ici: «Que tel que requis par une motion unanime de la Commission de l'aménagement et des équipements, l'Assemblée nationale désapprouve vivement le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, puisque contraire aux intérêts supérieurs du Québec et s'oppose à son adoption au Parlement fédéral».

Tantôt, notre collègue de l'Alberta nord-est mentionnait que le ministre de l'Environnement de l'Alberta avait fait des commentaires similaires au mois de novembre dernier à l'effet que les provinces qui sont suffisamment puissantes, qui ont des ministères de l'Environnement et qui ont les capacités, les moyens de gérer leur propre ministère, leurs propres affaires, d'éviter et d'arrêter cette duplication, ce chevauchement. Dans le cas du Québec, actuellement, madame la Présidente, c'est que le ministre Pierre Paradis dénonce le totalitarisme d'Ottawa. S'il est adopté par la Chambre des communes, le projet de loi C-13 permettrait notamment au fédéral de réaliser ses propres évaluations environnementales dans plusieurs champs de compétence, jusqu'ici réservés aux provinces. Je pense qu'il est clair, madame la Présidente, que c'est de l'empiètement au niveau des provinces, et dans le cas du Québec, une motion a été approuvée à l'unanimité. Ce n'est pas une question de partisanerie, et notre rôle ici c'est de faire comprendre à cette Chambre que cela est un élément, non pas un élément constitutionnel, qui actuellement se discute avec le gouvernement fédéral et les provinces, c'est une juridiction, celle de l'environnement.

Et nous faisons le constat qu'au niveau environnemental, il n'y en a pas de frontières. On ne peut quand même pas construire un mur pour empêcher les abeilles d'aller chez le voisin, et tout le monde le sait, tout le monde est d'accord avec cela. Mais au niveau d'empiètement, on a simplement à examiner l'an passé, et, monsieur le Président, encore une fois, M. le ministre Paradis a rappelé que ce n'est pas la première fois qu'il clame son opposition à ce projet de loi fédéral. D'ailleurs, sa collègue de l'Énergie, Lise Bacon, avait déjà accusé Ottawa de se cacher derrière le drapeau de l'environnement.

• (1700)

Alors, ce que j'aimerais savoir de mon collègue qui m'a précédé, monsieur le Président, est ceci: Est-ce qu'il est conscient du fait de l'opposition ferme de Québec, et est-ce que le député est d'accord pour demander à ses collègues du gouvernement de reporter l'adoption de ce projet de loi tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu un accord de l'ensemble des provinces canadiennes, mais plus particulièrement de celle que nous défendons, soit celle du Québec?

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations et les questions formulées dans ces observations relativement à mon intervention précédente en Chambre. Le député du Bloc québécois a laissé entendre que son parti n'était ici que pour défendre les intérêts du Québec, que c'était sa seule raison d'être et qu'il n'avait aucune autre responsabilité.

À titre de membre du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-13, je crois que le comité était curieux de savoir pourquoi ni le député, ni aucun autre membre de son parti n'ont assisté aux audiences concernant le projet de loi C-13. Si les intérêts du Québec étaient si importants, pourquoi ont-ils attendu jusqu'à maintenant pour formuler des observations devant le comité?

En outre, le gouvernement du Québec, comme celui de toutes les autres provinces, a été invité à participer aux audiences du comité législatif sur le projet de loi C-13 et nous n'avons définitivement rien reçu de la part d'un représentant du gouvernement du Québec à ce sujet. À cet égard, je ne mets pas en doute la parole du député, je me demande simplement pourquoi, s'il ressent une si vive responsabilité quant à la défense des intérêts du Québec, il a attendu jusqu'à maintenant pour exprimer ses inquiétudes à ce sujet.

Quant à l'ingérence dans une autre compétence, la Cour suprême a confirmé que le gouvernement fédéral pouvait légitimement s'intéresser à tout domaine que lui autorisait la Constitution. J'aimerais réitérer le fait que le projet de loi C-13 est fondé sur le besoin de coopération. Son but fondamental est d'encourager et de faciliter la coopération. Il ne faut donc pas parler en termes de «nous» et «eux». Il ne s'agit pas d'une confrontation, mais d'un travail de collaboration visant à solutionner des problèmes environnementaux qui ne connaissent aucune frontière provinciale ni aucune délimitation des compétences.

À mon avis, il est important que le député, de même que tous ceux qui s'inquiètent au sujet des compétences en cette matière, comprenne que la coopération est essentielle à ce projet de loi, que c'est son objectif premier et que ce sera sans doute son résultat.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le député, tantôt le député disait ou accusait mon collègue de ne pas avoir participé au Comité législatif. Je tiens à lui dire qu'on n'est pas les bienvenus au Comité législatif et on n'est pas reconnus non plus aux comités de la Chambre des communes. Vous savez, on n'a pas à nous blâmer, mais on nous empêche justement de parler, aux comités.

On peut intervenir, mais on n'a pas le droit de vote, on n'a pas le droit de s'exprimer et quelquefois, on nous fait attendre toute la journée pour finalement consentir à nous accorder un peu de temps au dernier moment pour qu'on puisse enfin s'exprimer. C'est pourquoi il n'est pas très intéressant ni très encourageant, pour nous du Bloc québécois, d'aller siéger en comité et c'est pourquoi également on essaie de travailler ici, à la Chambre des communes, et aussi avec le gouvernement du Québec puisque nous sommes ici uniquement pour défendre les intérêts du Québec à Ottawa. C'est dans ce sens-là que je blâme le député de nous accuser de ne pas siéger en comité parce que lorsqu'on y va, on ne nous accorde pas la parole.

[*Traduction*]

M. O'Kurley: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention de douter de la sincérité des députés d'en face. Je demandais pourquoi aucun d'entre eux n'étaient venus au comité.

Ce que le député vient de dire maintenant n'est pas nécessairement exact à 100 p. 100, dans la mesure où les audiences du comité sont ouvertes au public et à toutes les personnes intéressées. Nous disposons d'autres moyens dans le système parlementaire, comme l'article 31 du Règlement aux termes duquel les députés de tous les partis et de toutes les allégeances politiques peuvent prendre la parole et faire des observations au nom de leurs électeurs. Nous pouvons interroger les ministres à la période des questions.

Je n'ai pas entendu une seule fois les membres du Bloc québécois faire, conformément à l'article 31 du Règlement, une déclaration à la Chambre des communes avant la période des questions, pour exprimer leurs inquiétudes à ce sujet. Je n'ai pas vu une seule fois ces députés au comité, bien que celui-ci soit ouvert au public.

Je me demande pour quelle raison ils expriment maintenant cette inquiétude.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, juste quelques observations sur le projet de loi dont la Chambre est saisie, avant qu'il ne soit adopté en dernière lecture.

Je remarque que cette mesure législative vise uniquement les projets pris au sens de la réalisation d'un ouvrage ou de proposition d'exercice d'une activité concrète. Bien entendu, il va sans dire que nombre de choses en sont exclues.

En fait, en ce qui concerne l'évaluation des effets environnementaux des décisions du gouvernement du Canada, elle ne vise pas les grandes décisions qui nuisent à l'environnement. Elle est tellement restrictive qu'elle vise seulement les projets réalisés en un certain lieu et relevant d'une certaine autorité. La définition des expressions territoire domanial et autorité fédérale est extrêmement restrictive. Elle va même jusqu'à définir l'autorité dont relève la réalisation d'un projet qui s'étend jusqu'à l'extrêmité du plateau continental. On dit soit jusqu'à la zone économique de 200 milles ou au-delà jusqu'à l'extrêmité du plateau continental, la plus longue distance des deux étant retenue.

Alors que ce projet de loi franchit l'étape de la troisième lecture, je tiens à dire qu'il est d'une portée très limitée. Il dit bien, je le sais, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale. Et il est bien question—dans le titre et dans le préambule—d'évaluation environnementale ainsi que d'outil efficace pour la prise en compte des facteurs environnementaux dans les processus de planification et de décision. Il y est question de conserver et d'améliorer la qualité de l'environnement et de favoriser la croissance économique qui conserve et améliore cette qualité pour arriver au développement durable.

• (1710)

La raison pour laquelle je dis que ce projet de loi est trop restrictif, c'est que le ministère même qui est à l'origine de ce projet de loi est le ministère fédéral de l'Environnement. Le même ministère qui se prononce tout le temps sur les choses qui menacent ou détruisent notre environnement, nos forêts, nos lacs, nos cours d'eau et nos océans. Le ministère de l'Environnement, le ministère même qui propose ce projet de loi, ne prévoit pas de processus public afin de déterminer si un produit chimique peut ou non être utilisé pour l'éradication d'un insecte dans la forêt—on n'en parle pas. Il n'a aucune compétence en la matière.

Autrement dit, alors qu'il permet au gouvernement de mettre en marche un processus d'évaluation faisant appel à la participation du public et permettant aux intéressés de discuter d'un projet pour décider s'il devrait avoir le feu vert pour des raisons écologiques, le projet de loi n'exige rien de tel pour les grandes et très importantes décisions que le ministère prend lui-même dans ses activités courantes et qui ont une incidence sur notre environnement.

Je vais donner un exemple, un excellent exemple en cette période de l'année.

Des fonctionnaires du ministère de l'Environnement se réunissent de temps à autre avec des représentants de deux autres ministères fédéraux, celui de l'Agriculture et celui de la Santé nationale et du Bien-être social, pour décider s'il faut légaliser ou non certains herbicides et certains pesticides au Canada. Dans le cadre d'un comité chargé d'un processus d'examen, ils déterminent s'il faut autoriser on non ces produits ou les recommander à la Direction des pesticides d'Agriculture Canada, qui est chargée de décider, en se fondant sur une loi du Parlement, s'il faut légaliser ou non une substance qui sera utilisée dans notre environnement.

Par exemple, si l'on demandait aujourd'hui au ministère de l'Environnement quelle est la substance dont il approuve l'utilisation dans toutes nos forêts canadiennes, il répondrait par un seul mot, le fénitrothion. Or, il est prouvé que ce produit chimique tue les oiseaux et ne leur permet pas de se reproduire. Il tue les prédateurs des insectes mêmes qu'on cherche à éliminer.

Qu'on imagine des avions déversant du haut des airs des produits chimiques à pleine caisse, à plein baril, partout sur nos magnifiques forêts en Colombie-Britannique, en Ontario, à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, partout, alors que le gouvernement du Canada nous propose ce projet de loi. Nous parlons ici aujourd'hui d'un processus d'évaluation environnementale. Un processus d'évaluation? À propos des quais, des brise-lames, des barrages?

Nous savons que le ministère de l'Environnement dit qu'on peut déverser des milliers et des milliers de gallons de produits chimiques partout au-dessus de nos forêts, au-dessus de nos rivières, au-dessus du Canada. Peut-on imaginer! Il n'y a qu'une seule autre chose dont il autorise l'utilisation dans nos forêts pour détruire les insectes nuisibles. On peut se promener avec une poire contenant un insecticide et en pulvériser le contenu sur les arbres pour en détruire les parasites. Mais au Canada, on préfère le déverser à partir d'avions au-dessus de superficies de plus en plus vastes. Le Conseil national de recherches du Canada détient un rapport révélant que ce produit chimique tue des insectes inoffensifs, des araignées et des bourdons, ainsi que détruit le cycle de reproduction des

oiseaux. On n'entend même pas un oiseau chanter dans la plupart des forêts canadiennes. Pourquoi? Parce qu'on y déverse des produits chimiques du haut des airs, par avion, ce qui est approuvé par le ministère de l'Environnement, celui-là même qui vient nous dire aujourd'hui que le projet de loi nous donnera un processus d'évaluation environnementale pour les travaux publics. Pour les travaux publics, monsieur le Président.

Il n'y a qu'une seule autre chose de légal qu'autorise ce comité constitué de fonctionnaires d'Environnement Canada et de Santé et Bien-être Canada—il regroupait également auparavant des fonctionnaires de Pêches et Océans, mais ce ministère s'en est retiré l'année dernière. Il ne fait plus partie du groupe de travail. À mon avis, ce ministère ne pouvait justifier les déversements d'huile, agent permettant d'épandre le produit chimique qui détruit tout dans la forêt. Il ne pouvait plus continuer de faire partie de ce groupe, parce que tous ces produits chimiques se retrouvent dans nos rivières ainsi que dans nos cours d'eau et qu'ils détruisent les frayères de nos saumons et de nos truites. Non. Mais y a-t-il eu aussi contravention à la Loi sur les pêches et la Clean Water Act?

Dans un processus d'évaluation qui n'est pas ouvert au public, mais qui se déroule plutôt en vase clos, contrairement à celui-ci, le rôle du ministère de l'Environnement consiste à s'asseoir et à prendre la décision.

Il y a un autre agent, non pas chimique celui-là, mais bactériologique, dont l'utilisation est autorisée. Il a été mis au point au Bureau régional du Québec du Service canadien des forêts, par quelques-uns des meilleurs scientifiques et biologistes qu'on peut trouver au Canada à l'heure actuelle. Ils ont mis au point un produit non chimique qui permet de se débarrasser de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, du puceron lanigère du sapin, de l'arpenteuse de la pruche et de toutes sortes d'insectes qui sont des prédateurs de nos forêts.

Ce produit s'appelle BT, ou Bacillus thuringiensis. Il s'agit d'une bactérie qui détruit ces insectes, mais qui, si j'ai bien compris, coûte plus cher que le produit chimique utilisé dans nos forêts. Les papetières et les gouvernements provinciaux préfèrent donc utiliser le produit chimique. Évidemment, ils peuvent toujours se défendre en disant: «Qui a autorisé l'utilisation de ces produits chimiques dans l'ensemble de nos terres forestières? C'est le ministère de l'Environnement.» L'autorisation est donnée par l'entremise du ministère fédéral de l'Agriculture; le processus d'évaluation n'est pas ouvert au public, mais c'est à l'issue de ce processus qu'on donne le feu vert aux produits qui sont utilisés dans toutes nos forêts.

Voyons maintenant le processus d'évaluation environnementale. Si je ne m'abuse, le gouvernement du Canada étudie actuellement toutes ces lois. Il étudie la Loi sur les produits antiparasitaires et diverses autres lois du Parlement afin de rendre le processus plus ouvert et de permettre au public d'avoir davantage son mot à dire dans ce que nous faisons de notre environnement et dans le processus d'évaluation que différents ministères ont institué. Je crois comprendre que le processus sera plus ouvert pour l'utilisation des herbicides et des produits antiparasitaires et que le gouvernement du Canada élabore actuellement une loi qu'il présentera au Parlement du Canada afin d'instituer un processus d'évaluation. Évidemment, ce processus sera aussi ouvert à ceux qui veulent accroître l'utilisation des produits chimiques dans nos forêts canadiennes et qui veulent multiplier les épandages aériens de produits chimiques pour détruire les insectes de nos forêts. Les législateurs du Parlement canadien devraient examiner de très près ce processus d'évaluation proposé par le gouvernement du Canada.

• (1720)

Je dois admettre que, dans l'ensemble, je ne vois rien qui cloche dans ce projet de loi. Toutefois, il me semble étrange qu'on en ait limité la portée de façon à ce qu'il ne vise qu'un aspect de l'évaluation environnementale et qu'on ait oublié tout le reste.

Nous avons laissé le gouvernement du Canada détruire le milieu marin avec ses politiques. En effet, le milieu marin a été complètement saccagé, à cause des politiques du gouvernement qui a autorisé les grands navires des pays étrangers, ces énormes chalutiers-usines équipés des plus récentes technologies, à détruire toutes nos zones de frai et nos stocks de morue pour des générations à venir. Nous avons toléré les décisions du gouvernement, et voilà ce qui se produit aujourd'hui.

Hier, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé qu'il accordait de nouveaux quotas aux pêcheurs étrangers à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Ainsi, les pêcheurs de sept pays étrangers pourront prendre 55 000 tonnes de poisson de plus, ce qui contribuera encore davantage à la détérioration du milieu marin. Il ne faut pas oublier, non plus, que le ministère de l'Environnement participe lui-même à la destruction de la faune et des terres forestières du Canada, puisqu'il autorise et encourage l'utilisation de produits chimiques.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je dois poser une question à mon collègue.

Je viens de recevoir un groupe de journalistes dans mon bureau et j'ai essayé de leur donner certains renseignements sur nos pratiques forestières, sur notre Plan vert, sur la façon dont nous nous préoccupons de notre environnement et sur nos obligations envers le reste du monde en tant que conservateurs de 10 p. 100 des forêts de la planète.

J'ai demandé à un des journalistes allemands où il avait obtenu les renseignements dont il s'était servi pour rédiger un article publié dans un certain journal. Il a répondu: «Nous sommes ici tous les jours à regarder les débats de la Chambre des communes.» Je sais maintenant où il a obtenu ces renseignements: il les a reçus de mon collègue, le député de Gander—Grand Falls.

Je veux demander au député c'est quand la dernière fois qu'il a vu des centaines d'avions survoler nos forêts pour y épandre l'agent Orange, détruisant tout sur leur passage. C'est pourtant ce qu'on lit dans les journaux européens et c'est pourquoi on encourage les gens à boycotter notre bois en Europe.

Le député ne sait-il pas qu'il ne doit pas s'éloigner autant de la vérité? Ne sait-il pas que notre industrie forestière a recours à 10 p. 100 de tous les produits chimiques qui sont utilisés dans l'agriculture au Canada et que tous ces produits chimiques représentent 10 p. 100 de ce que les Européens utilisent dans leur agriculture, ce qui a détruit toutes leurs terres? Ne croit-il pas qu'il est de son devoir d'être plus fidèle à la vérité dans ce qu'il dit? Ne sait-il pas que le produit chimique dont il parle est le même produit que les mères utilisaient pour épouiller leurs enfants et pour vaporiser leurs plantes d'intérieur? Ne sait-il pas que l'industrie forestière n'utilise plus autant de produits chimiques qu'il y a 10 ou 20 ans?

En réalité, le BT est utilisé dans 80 p. 100 des cas pour éliminer certains des insectes qui, en passant, ont détruit toutes les forêts du Cap-Breton et d'autres forêts dans sa province. Le député est-il au courant de cela et, s'il n'est pas au courant, pourrais-je lui demander de se renseigner à ce sujet? Une fois qu'il se sera renseigner, pourrais-je lui demander d'être un peu plus responsable et de tenir compte du fait que ce que nous disons à la Chambre est répété par des gens dans d'autres parties du monde au détriment de notre industrie, de nos travailleurs et des localités de notre pays?

M. Baker: Monsieur le Président, si les gens répètent effectivement ce qui se dit à la Chambre, j'imagine ce qu'ils diront après avoir entendu le député: que le produit qui sert à combattre les poux est répandu sur toutes nos forêts. C'est ce que le député vient de dire.

Quant à l'Europe et aux moyens qui y ont été pris pour régler le problème des insectes dans les forêts, le député devrait étudier attentivement les exploitations forestières en Europe, où on encourage parfois l'élevage d'oiseaux. Au lieu de tuer les oiseaux qui sont les prédateurs des insectes dont nous essayons de nous défaire dans nos forêts, nous devrions peut-être nous inspirer de l'exemple de certaines exploitations forestières en Europe et faciliter la reproduction des oiseaux au lieu de les détruire.

Le député a dit que seulement 20 p. 100 de nos terres boisées avaient été traitées au fénitrothion. Il a fait mention de l'agent Orange. Cela n'a rien à voir avec le fénitrothion. C'est du 2,4-D. Voilà de quoi il parle. L'agent Orange est un herbicide. Je ne parle pas d'herbicide, mais de fénitrothion. Si le bacille thuringien est aussi utile que le fénitrothion, pourquoi ne pas s'en servir dans tout le pays pour se débarrasser de ces insectes?

Je vais vous l'expliquer, monsieur le Président, mais il faut remonter très loin en arrière. Autrefois, nous nous servions du DDT dans nos forêts. C'est ce que le gouvernement canadien recommandait. Nous l'avons utilisé jusqu'à ce que les chercheurs constatent qu'il détruisait tout. Nous sommes ensuite passés à d'autres produits chimiques. Le Canada est aujourd'hui l'heureux propriétaire du moyen le plus efficace pour éliminer les insectes des forêts, le Bacillus thuringiensis, méthode mise au point dans la région de Québec par un homme brillant, M. Smirnoff. Sa découverte a fait le tour du monde. Le Japon s'est empressé de l'utiliser. Dans tous les pays du monde, on s'est émerveillé de cette découverte merveilleuse. Un homme qui a consacré sa vie à chercher le moyen d'éliminer les produits chimiques dans nos forêts, comme tout gouvernement sensé devrait le faire, a trouvé le moyen d'utiliser ce bacille.

Je proposerais au gouvernement du Canada d'essayer d'utiliser partout cette méthode. S'il y a des difficultés et si des entreprises trouvent que ce moyen coûte trop cher, le gouvernement du Canada devrait peut-être délier les cordons de la bourse pour honorer ses engagements et mettre un terme à cette destruction de notre environnement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat à l'étape de la dernière lecture du projet de loi C-13. Je tiens d'abord à souligner que je trouve regrettable—il faut sans doute déplorer les priorités politiques de certains députés et de certains partis—que nos deux ministres chargés de l'environnement n'aient pas daigné prendre part, cette semaine, au débat sur ce projet de loi qui en est à l'étape de la troisième lecture.

Je sais pourquoi le ministre Charest est à Vancouver. J'aimerais à ce sujet vous faire part d'un fait divers. Le gouvernement fédéral a passé un contrat d'une valeur de 189 524$ avec la société Burson-Marstellar Canada Ltd., pour la mise sur pied du programme des relations avec les médias et des communications. C'est la participation d'Environnement Canada à Globe 92. Je suis persuadé que le ministre veut en avoir pour ses 200 000$ ou presque avec la société Burson-Marstellar, une entreprise mondialement connue depuis la catastrophe survenue à Bhopal.

Je trouve non moins étonnant, à ce stade-ci, que les critiques libéraux en matière d'environnement manquent de volonté et de sensibilité politiques au point de ne pas prendre part à un débat dont le ministre de l'Environnement, lors de sa comparution devant le comité permanent, a parlé en ces termes: «Ici, nous avons une mesure législative éminemment complexe. Selon moi, c'est une des plus importantes mesures que nous ayons jamais présentées à la Chambre.»

Voilà, selon le ministre, quelle était la priorité qu'il fallait accorder à ce projet de loi très important et éminemment complexe. Toutefois, j'ai le regret de dire que ce n'est qu'une demi-mesure. On aurait pu faire encore un petit effort pour que ce projet de loi soit à l'épreuve du temps. On a vu comment il a fallu bien peu de temps pour que les lignes directrices du Cabinet de 1984 volent en éclats ou soient perçues par certains comme une mesure administrative par suite des nombreuses décisions rendues par les tribunaux. Décret à l'origine, ces lignes directrices ne sont plus considérées que comme une mesure administrative.

• (1730)

Je le répète, il est regrettable que les priorités politiques de certains députés des deux partis soient telles que ceux-ci s'absentent fréquemment pour clamer sur tous les toits qu'ils ont la solution aux graves problèmes de l'environnement, alors qu'ils semblent se moquer de cette importante étape de l'étude de ce projet de loi.

C'est vraiment préoccupant. Les députés du Bloc québécois se sont évertués à proposer la nouvelle que, cet après-midi, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion pour marquer son opposition à cette mesure législative. Il importe de noter que la province de Québec—selon ce que rapportent les journaux d'aujourd'hui—ne demande pas le retrait du projet de loi.

Ne perdons pas cela de vue. On veut se servir du projet de loi C-13, dont nous abordons la dernière étape de l'étude, comme d'un paratonnerre politique, comme d'un moyen pour sensibiliser la population du Québec à une question d'ordre constitutionnel. Comme l'ont signalé d'autres députés et notamment le député d'Elk Island, les députés du Bloc et les autres députés québécois ont eu amplement l'occasion de comparaître devant le comité chargé d'examiner le projet de loi C-13.

N'oubliez pas que ce projet de loi est à l'étude depuis quatre ans et demi. Il a été présenté par le chef du Bloc québécois, le député de Lac-Saint-Jean. À la fin de la dernière session, le projet de loi C-78 a été présenté à nouveau, sans modification, en tant que projet de loi C-13. Ce dernier reprend exactement les mêmes mots qu'au dernier jour de la dernière session. C'est exactement la même mesure.

Je crois qu'on applique ici, comme cela se fait un peu trop souvent à l'égard de certaines questions, la politique de la corde raide. C'est impensable de la part de quiconque comprend vraiment et a pris le temps de comprendre ce que la commission Brundtland a dit en 1987 sur le développement durable et sur la façon de le réaliser peut-être—et peut-être seulement—dans l'intérêt de l'espèce humaine et de la plupart des autres espèces. Quiconque a compris cela ne se livre pas à ce genre de jeu politique aux dépens d'un projet de loi que je n'appuie pas pour ma part parce qu'il ne va pas assez loin. Je dirai à mes collègues du Bloc québécois et à tous les députés de l'Assemblée nationale du Québec de ne pas oublier ce qu'a dit la commission Brundtland ni, non plus, ce qui arrive à notre environnement sur cette planète.

Cette question ne se prête pas au jeu de la politique. Les oiseaux volent d'un pays à l'autre et les poissons ne connaissent pas de frontières. Notre atmosphère est gravement touchée par le réchauffement de la planète et par

l'appauvrissement de la couche d'ozone. Nous commençons à peine à nous rendre compte, ces dernières années, que les espèces disparaissent à un rythme exponentiel. Au cours des 50 premières années du siècle, une espèce disparaissait chaque année. Il en disparaît maintenant une dizaine à l'heure, soit dix espèces au complet dans le seul temps que dure le présent débat. Et on essaie, en usant d'un opportunisme extrêmement inhabituel et naïf, de démolir ce projet de loi sous prétexte que le fédéral veut mettre son sale grappin sur le Québec.

Le ministre québécois, M. Paradis, a eu maintes fois l'occasion de comparaître devant le comité chargé d'étudier le projet de loi C-13 et de s'entretenir avec le ministre fédéral ainsi qu'avec n'importe quel député fédéral, et la même chose vaut pour tout député de l'Assemblée nationale. Des groupes du Québec se sont manifestés. La démarche adoptée à l'égard de ce projet de loi très important a reçu des appuis dans tout le pays.

Le 23 janvier de cette année, les juges de la Cour suprême du Canada, y compris les trois juges de la province de Québec, ont été unanimes dans la décision Oldman pour dire qu'une loi de ce genre était tout à fait constitutionnelle, tout à fait appropriée. Ce n'est pas un procédé fautif. Les juges ont signalé qu'il fallait être prudent à cet égard. Le gouvernement fédéral ne devait pas intervenir de façon inappropriée ou irrespectueuse dans les domaines qui sont nettement de compétence provinciale, et ce projet de loi évite ce piège. Que je sache, aucun membre du comité n'a tenté de faire adopter des dispositions qui auraient empiété sur la compétence provinciale. Je préviens les députés de l'Assemblée nationale du Québec et les députés du Bloc que cette question transcende le simple débat partial.

C'est une question qui peut avoir d'énormes conséquences sur la vie future de tous les êtres humains et sur la nature biophysique du pays. Pris en ce sens, le Québec fera toujours partie du Canada. Personne ne peut prétendre que, sur le plan biophysique, le Québec sera un jour situé ailleurs qu'à son emplacement actuel. Les oiseaux volent, les poissons nagent et ce genre de loi continue d'influer sur la vie des gens.

L'inefficacité intentionnelle de ce projet de loi a cependant été clairement établie par le gouvernement. Je pense qu'il n'est que juste de montrer aux Canadiens pourquoi ce projet de loi, qui franchit l'étape de la troisième et dernière lecture, ne répond pas vraiment aux besoins.

On en a des exemples dans toutes les provinces et dans toutes les régions du pays. Je me contente d'en nommer quelques-uns. Pensons à Kemano II, le projet de l'Alcan en Colombie-Britannique, au barrage sur la rivière Oldman, un projet du gouvernement de l'Alberta, au projet Rafferty-Alameda, en Saskatchewan, au projet Grande-Baleine, dans la belle province et au projet Point Aconi, en Nouvelle-Écosse.

Pensons aussi aux 15 règlements que le gouvernement ne veut pas soumettre à la Chambre. En effet, à la suite d'un vote demandé hier par le gouvernement, on nous a refusé le droit d'examiner ces règlements. Les règlements sont pourtant étudiés par la Chambre dans le cas des armes à feu, mais lorsqu'il s'agit de la question la plus importante au Canada, nous ne pouvons pas étudier les règlements à la Chambre des communes.

Quelle sorte de gouvernement est-ce donc, pour qu'il agisse ainsi, et qu'essaie-t-il de cacher? J'en arrive à ce qu'il essaie de cacher.

Permettez-moi d'abord de traiter de l'exécution de la volonté du gouvernement à l'égard des grands projets. C'est une source de grande frustration pour beaucoup de Canadiens. C'est une situation qui a poussé nombre de Canadiens que j'ai rencontrés à recourir ouvertement à la violence afin d'obtenir l'établissement de procédures démocratiques qui nous habiliteraient à faire face à de graves questions environnementales.

Dans le cas de Kemano II, l'exemption accordée par décret a déjà été jugée inconstitutionnelle, voire illégale. Elle a été annulée par le juge Allison Walsh l'an dernier et elle est encore devant les tribunaux. L'entente sur le règlement Kemano a également été annulée par la Cour fédérale à cause de la façon discutable dont elle a été conclue, soit derrière des portes closes.

Dans l'affaire du barrage Oldman, la Cour suprême a statué, le 23 janvier 1992, que le gouvernement avait effectivement l'obligation de réglementation. Le ministre de l'Environnement et le ministre des Transports savent pertinemment qu'ils ont cette obligation. Ils auraient dû prendre un décret pour ordonner que le barrage reste ouvert afin que le réservoir ne se remplisse pas. Je vais citer un extrait d'une lettre de Martha Kostuch, la vice-présidente de l'association Friends of the Oldman River. Elle porte la date du 10 mars et elle est adressée au ministre des Transports. Voici:

> Il est clair, d'après l'arrêt rendu le 23 janvier par la Cour suprême, que le gouvernement de l'Alberta doit demander l'autorisation prévue dans la Loi sur la protection des eaux navigables pour le barrage Oldman. Étant donné que cette autorisation a été refusée le

13 mars 1990 par la Cour d'appel fédérale, le gouvernement de l'Alberta a clairement enfreint la loi.

Au nom des amis de la rivière Oldman, je demande que, conformément à la Loi sur la protection des eaux navigables, vous ordonniez au gouvernement de l'Alberta de laisser les valves et les déversoirs ouverts jusqu'à ce que le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales ait terminé son rapport et que vous ayez pris une décision fondée sur ses recommandations.

Je pourrais continuer et lire le reste de la lettre, mais ce serait inutile puisqu'il est très clair que les juges de la Cour suprême ont rendu une décision unanime sur la question de l'obligation de réglementation. Telle est l'expression de la volonté politique d'un gouvernement. Il a violé la loi et la Constitution canadienne pour passer un marché spécial avec Alcan pour Kemano II, et les autorités fédérales ne procèdent toujours pas à une évaluation en Colombie-Britannique.

En Alberta, le plus haut tribunal de la province a annulé un permis autorisant la construction. Le barrage lui-même est illégal. Il a été construit illégalement. Donner l'autorisation qu'il soit rempli est une violation de l'obligation de réglementation. Le gouvernement, par le truchement du ministre de l'Environnement ou du ministre des Transports, remplit-il son obligation de réglementation? Non. Si je soulève ces questions, c'est que la population a le droit d'examiner un projet de loi sous tous les angles. Il faut se pencher sur la façon dont le gouvernement traite les principales questions environnementales lorsqu'on aborde un nouveau projet de loi, car on peut s'attendre fort probablement au même type de comportement politique une fois la loi en vigueur.

• (1740)

C'est pourquoi j'ai été sidéré de lire la note de service secrète au Cabinet au sujet de ce nouveau projet de loi et de découvrir qu'il y a, à l'heure actuelle, 20 commissions d'examen qui mènent leurs travaux, mais que cette nouvelle loi permettra tellement d'exemptions qu'il n'y aura probablement plus que deux examens par année, selon cette note de service.

Tous les autres projets seront exemptés, iront de l'avant ou feront l'objet de mesures d'atténuation. La plupart des Canadiens considéreront que cette façon d'aborder la question est tout à fait inacceptable.

Dans le cas du projet Rafferty—Alameda, la Cour d'appel fédérale a ordonné au ministre de respecter la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux mais depuis, les quatre ministres qui se sont succédé, soit le ministre MacMillan qui a signé l'entente initiale portant sur les terrains, le ministre Bouchard qui est maintenant au Bloc québécois, le ministre de Cotret et le ministre Charest—tous des conservateurs—n'ont rien fait pour respecter la législation adoptée par le Parlement.

S'ils enfreignent régulièrement dans toutes les provinces de l'Ouest les lois adoptées par notre Parlement, comme si ce dernier était tout à fait impuissant, les ministres violent alors de façon flagrante la Constitution et les lois canadiennes. Tout Canadien rationnel ne pourra que penser que les ministres vont se servir du projet de loi C-13 comme d'une espèce de jeu de l'oie en profitant de toutes les échappatoires possibles.

Permettez-moi de me pencher sur certaines de ces échappatoires, comme dans le cas du projet Grande-Baleine, au Québec. C'était là un autre exemple où on a dû forcer la main au ministre de l'Environnement par l'entremise des tribunaux pour qu'il respecte l'entente trilatérale entre les Cris, le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral; c'est grâce aux tribunaux que les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement ont fini par conclure une entente et que le processus d'évaluation environnementale a enfin été entrepris. Nous devrons attendre pour voir comment il fonctionne.

Dans le cas de Point Aconi, en Nouvelle-Écosse, on n'a pas confié le projet au ministre compétent. Le ministre des Pêches et des Océans et la Cour suprême du Canada ont découvert qu'il n'y avait, dans la Loi sur les pêches, aucun mécanisme forçant le ministre à faire plus qu'une évaluation environnementale initiale.

Le ministre des Pêches a déclaré que ce projet n'allait pas toucher les ressources halieutiques. Eh bien, tous les scientifiques du pays savaient qu'il allait avoir des répercussions sur l'atmosphère et non sur le flot d'eau tempérée.

Le ministre de l'Environnement qui a parrainé le projet de loi en question au comité a-t-il pris des mesures au sujet de ce projet? Non. Pourtant, l'ancien ministre de l'Environnement m'avait dit sans ambages que c'était précisément ce sur quoi on aurait dû se pencher, car cela allait à l'encontre de l'engagement sacré pris par le Canada à Genève il y a un an de stabiliser les émissions d'oxyde de carbone au moins aux niveaux de 1990.

Ce projet, qui va à l'encontre de l'engagement solennel pris à l'égard de plus de 100 pays, empêchera toute mesure d'atténuation et toute médiation.

Qu'en est-il de ce projet de loi? Va-t-il permettre d'intégrer les considérations environnementales au processus de prise de décisions économiques? Je ne le pense pas, surtout lorsqu'on songe aux échappatoires dans la réglementation.

Prenons quelques exemples, car bien des témoins qui ont comparu devant le comité ont signalé ce fait l'un après l'autre. M. Bruchet, de l'Association pétrolière du Canada, a déclaré: «C'est le règlement, et non la loi, qui comptera avant tout.»

Il y a 15 séries de règlements, c'est-à-dire une pile épaisse comme un annuaire de téléphone, qui sont gardées actuellement au bureau du ministre, de sorte que les députés ne puissent les consulter avant de prendre le vote sur ce projet de loi. La population n'a pas encore eu l'occasion d'en prendre connaissance, et je vous dirai pourquoi c'est si important.

Bill Andrews, de la West Coast Environmental Law Association, a soutenu: «Les règlements d'application sont un élément important, sinon le plus important du projet de loi.»

M. Morse, de l'Association du Barreau canadien, a dit devant le comité: «Quant à la nécessité d'étudier la réglementation avant l'adoption du projet de loi, c'est important sinon essentiel. On s'en remet, pour trop de choses, à la réglementation.»

Même M^me^ Brown, du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales, a déclaré: «Le règlement définira la liste des études approfondies et la liste des exclusions.»

Le Canadien rêve en couleur s'il est assez naïf pour croire que cette mesure, une fois adoptée, indiquera ce qu'est une liste des études approfondies et fera la distinction entre les projets qui feront assurément l'objet d'études ou ceux qui seront exclus.

Je vous donne donc des exemples. La qualité se révèle à l'usage. Tout ceci est l'oeuvre de Franklin S. Gertler, président de la Section du droit de l'environnement de l'Association du Barreau Canadien.

Permettez-moi de citer des exemples de projets qui seront exclus par règlement. Cela dit tout. Les aéroports, les grands projets linéaires, routes, lignes de transmission, pipelines, voies ferrées de moins de 100 kilomètres seraient exemptés. L'endroit n'aurait pas d'importance: moins de 100 kilomètres, c'est exempté.

On ne montre pas là qu'on comprend les écosystèmes ou la réalité biophysique. Une section de 100 kilomètres de voie ferrée pourrait être dans un des milieux les plus délicats du Canada. Vous aurez une évaluation pour un tronçon de 500 kilomètres dans une région où cela ne présente aucun risque, mais vous exemptez les tronçons de moins de 100 kilomètres même en zone ultradélicate. Dans ces conditions, toutes les voies ferrées seront construites en tronçons de 99 kilomètres.

On exempte l'abandon des voies ferrées, le doublement des voies ferrées, les nouveaux réacteurs nucléaires et les centrales thermiques de moins de 30 mégawatts. Imaginez cela, vous mettez un réacteur nucléaire dans un hôpital et vous n'avez aucun évaluation du risque que présente l'arrivée et le départ des matières radioactives. Arrêtez de me raconter des histoires.

Les mines sont exemptées, si elles produisent moins de 10 000 tonnes par jour, peu importe que leurs déchets soient à forte teneur en arsenic ou en acide; peu importe que ce soit de l'amiante ou autre chose.

Pour les barrages, la limite est de 100 mètres cubes par seconde. Si on prend moins que cela, il n'y pas d'évaluation.

Enfin, monsieur le Président, il y a une exemption qui va vous inquiéter, c'est celle qui concerne la réduction de la taille des parcs nationaux: pas d'évaluation environnementale si la réduction est faite par fractions de 10 p. 100 ou moins.

Comme les députés s'en doutent, j'attends des questions. Je m'intéresse à ce sujet et je pense qu'il y a de graves problèmes qui ne peuvent être corrigés que par une refonte du projet de loi.

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations du porte-parole, surtout quand il a parlé du barrage Rafferty-Alameda.

J'ai servi la région où sont situés les deux projets. L'un des problèmes qui se sont posés au cours de ce projet—et on a beaucoup parlé du barrage Rafferty-Alameda à la Chambre—, c'est qu'un grand nombre de ceux qui ont porté un jugement sur le projet ne savaient pas de quoi il retournait. Ils n'ont porté un jugement que pour leur intérêt politique. Ils ne connaissaient rien au projet. Ils ont tenté de dire, à un moment donné, que les agriculteurs ou les habitants de cette région étaient moins sensibilisés, sur le plan de l'environnement, à ce qui se passait. Et cela, simplement par opportunisme politique, ce qui ne contribuait aucunement à donner la bonne direction pour l'avenir, en matière d'environnement.

Je me souviens d'avoir fait partie d'un comité où les différents députés de l'opposition, qui venaient de centres qui crachaient toutes sortes de substances polluant l'environnement, se sont prononcés sur un projet qui avait été mis à exécution et qui était aussi sûr que possible pour l'environnement.

Les trois gouvernements participants, dont le NPD, le gouvernement libéral qui était auparavant au pouvoir et le gouvernement conservateur, avaient recommandé, étude après étude, qu'on exécute le projet. Et simplement parce que ce sont les conservateurs qui l'ont exécuté, ils s'y sont opposés.

• (1750)

Maintenant, je voudrais dire ceci: regardez bien le NPD, en Saskatchewan, le mener à terme. Il ne va pas le laisser tomber ou le supprimer.

Il est important que ce genre de mesure législative soit examiné à la Chambre afin que nous suivions une bonne direction en matière d'environnement. Le projet de loi C-15 propose de bonnes mesures législatives.

Je voulais simplement faire ce commentaire après avoir entendu tant d'observations sur un projet qu'un grand nombre de gens ne connaissent pas et ne verront peut-être jamais.

M. Fulton: Monsieur le Président, je suis content que le député aborde cette question. Je tiens à préciser que le projet de loi que nous débattons aujourd'hui est le projet de loi C-13.

Il a parlé du barrage Rafferty-Alameda. À ce sujet, je crois que beaucoup d'habitants de la Saskatchewan, qu'ils soient partisans du projet ou qu'ils s'y opposent, sont préoccupés par le fait que le gouvernement a violé à maintes reprises et au grand jour les lois adoptées par le Parlement. Les tribunaux ont clairement confirmé ces infractions aux lois. C'est la Cour d'appel fédérale, pas la Cour fédérale, mais bien la Cour d'appel fédérale qui a ordonné au ministre de respecter les lois adoptées par le Parlement.

Mais ce que je veux dire à ce sujet, c'est que déjà, au moment où on a commencé à envisager le projet Rafferty-Alameda, l'orientation que les organismes gouvernementaux devaient prendre pour respecter les lignes directrices du Cabinet de 1984 était on ne peut plus claire. On savait qu'il y avait une loi d'application générale à respecter. Beaucoup des lois administratives dont nous pouvons parler aujourd'hui, en mars 1992, ont été adoptées depuis le lancement du projet Rafferty-Alameda.

Ce qui, je crois, inquiète les habitants de la Saskatchewan, c'est que le gouvernement du Canada ait refusé d'invoquer les pouvoirs que lui donne la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour retarder le projet afin d'achever les études et de permettre aux commissions d'évaluation environnementale de terminer les travaux que la loi les oblige à effectuer.

Par conséquent, les lois du Canada ont été violées; le propre code de déontologie du gouvernement, soit les lignes directrices du Cabinet qui remontent à 1984, a été enfreint. Ce texte réglementaire est une révision d'une directive du Cabinet de 1974. Cette directive a été récrite et promulguée sous forme de décret en 1984.

Sur le plan technique, je crois que l'avenir confirmera l'innefficacité du système de retenue des eaux adopté pour le barrage Rafferty-Alameda. Si l'on tient compte du taux de précipitation dans cette région de la Saskatchewan sur une longue période, plusieurs décennies par exemple, du régime hydrographique de la Souris et du déversement dans le système hydrographique de l'eau chaude de centrales thermiques au charbon, on arrive à la conclusion que le système de retenue des eaux adopté nuit à la navigation et à la pêche, qu'il ne convient pas particulièrement à l'irrigation et qu'il n'est pas particulièrement efficace pour contrôler les inondations.

Je crois que, si le député prenait le temps de s'entretenir avec des gens comme les frères Tetslaff et s'il pouvait connaître le nombre de textes législatifs fédéraux enfreints par le gouvernement lui-même, sans parler des incessantes rebuffades infligées à la Cour d'appel fédérale, il comprendrait peut-être pourquoi tant de gens n'ont pas une trop haute opinion du comportement politique des progressistes-conservateurs fédéraux, pas seulement en Saskatchewan, à cause des questions environnementales, mais également dans beaucoup d'autres provinces dont le Québec, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la Colombie-Britannique. Vous ne pouvez pas continuer à jouer un double jeu aussi évident qui consiste d'un côté à dire «regardez-nous, nous adoptons des lois, nous sommes merveilleux, nous avons un Plan vert», puis, de l'autre côté, à continuer de conclure des ententes secrètes avec les entreprises et les provinces.

Je crois honnêtement que c'est pourquoi, au Canada, les assassins inspirent davantage confiance et sont plus populaires que la classe politique.

M. Gustafson: J'aurais une observation à faire, monsieur le Président.

Encore une fois, le député parle de quelque chose qu'il ne comprend pas. Alimenté par les eaux de ruissellement l'automne dernier, le barrage Alameda s'est rempli. De nombreux bateaux pouvaient y naviguer. L'eau était profonde de plusieurs mètres. C'est incroyable la quantité d'eau de ruissellement qui s'est accumulée derrière ce barrage. On naviguait là-dessus et on pourra encore le faire cet été.

M. Fulton: Monsieur le Président, le député aime poser des questions, et c'est fort bien. Il me semble cependant que si l'on avait de la conscience professionnelle, on prendrait le temps de répondre aux points que j'ai soulevés sur la violation flagrante et continue de la loi.

Nous adoptons des lois ici et nous nous attendons que tous les Canadiens les respectent. Toutefois, lorsque ces lois s'appliquent à ce gouvernement conservateur, dans presque toutes les provinces et toutes les instances, en ce qui concerne les questions environnementales—je prévois qu'il en sera de même, sinon pire, lorsque le projet de loi C-13 aura force de loi—, la violation flagrante des droits des Canadiens et de l'intégrité écologique de ce pays se poursuivra sans relâche à cause de comportements et d'attitudes comme ceux manifestés par le député qui vient de poser cette question.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui pour participer à ce très important débat.

J'aimerais commencer mon allocution par une introduction qui me permettra de replacer ce débat dans son contexte.

Comme la Chambre le sait, ce débat intervient alors que mes responsabilités au sein du comité Beaudoin-Dobbie viennent de prendre fin et que je reprends mes responsabilités en tant que porte-parole adjointe de mon parti en matière d'environnement, sur le plan international particulièrement. C'est dans ce contexte que je vais faire mes remarques.

Comme nous venons de l'apprendre, le ministre de l'Environnement ne sera pas là aujourd'hui alors que cette mesure législative est la plus importante qui ait été présentée à la Chambre depuis de très nombreuses années en matière d'environnement. Je trouve très triste qu'il ne puisse pas être des nôtres aujourd'hui. Le prétexte de son absence est la conférence des ministres de l'Environnement qui a lieu à Vancouver cet après-midi et demain.

J'aimerais rappeler aux gens qui nous regardent que ce gouvernement, dont le ministre fait partie, a toute latitude pour saisir la Chambre d'un projet de loi à la date qui lui convient. C'est lui qui contrôle le programme législatif, pas nous. Le rôle du leader parlementaire est de travailler en coulisses, et je pense que la véritable raison pour laquelle le ministre de l'Environnement n'est pas ici aujourd'hui est que ce projet de loi est devenu un enjeu politique au Québec et ce ministre est originaire du Québec.

[*Français*]

M. Pronovost: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. À trois reprises dans les dernières 60 secondes, la députée a fait mention de l'absence d'un député ou d'un ministre à la Chambre, alors qu'on sait très bien que les ministres et les députés ont de nombreuses occupations à l'extérieur. Ce n'est de toute façon pas conforme au Règlement et c'est tout à fait impropre à nos règles que des députés d'expérience répètent ce fait à deux ou trois reprises en l'espace de quelques secondes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Effectivement, je dois reconnaître que le Règlement de la Chambre stipule qu'il n'est pas permis de signaler la présence ou l'absence d'un autre député dans cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Taylor: Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer que nous ne faisons que suivre l'exemple du secrétaire parlementaire qui, au début du débat à l'étape de la troisième lecture, a indiqué que le ministre de l'Environnement était absent et a présenté les excuses de ce dernier à la Chambre.

Nous ne faisons qu'enchaîner suite aux commentaires du. . .

Des voix: Non, non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): J'en appelle à la collaboration des députés des deux côtés de la Chambre. Je pense que de part et d'autre, les messages ont été transmis et qu'on peut maintenant revenir au fond du débat.

Je reconnais à nouveau l'honorable députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, pour reprendre le fil de mes pensées, à cause du caractère prioritaire de ce projet de loi, je trouve extrêmement curieux qu'il n'y ait pas davantage de ministres qui prennent la parole non seulement pour le Canada, mais pour l'environnement mondial. Je trouve bizarre que l'opposition officielle n'accorde pas à cette question la priorité qu'elle mérite. S'il s'agit du plus important projet de loi sur l'environnement dont la Chambre est saisie depuis un grand nombre d'années, où se trouve la soi-disant opposition officielle? Pourquoi ne participe-t-elle pas à ce débat?

• (1800)

Je veux refaire maintenant l'historique de ce projet de loi C-13 qui a été beaucoup amélioré. Le comité tripartite, qui a proposé les amendements sur une période de 20 mois, a travaillé d'arrache-pied, et le projet de loi a été très amélioré. Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a rédigé un grand nombre d'amendements pendant cette periode longue et ardue. Il faut se souvenir qu'il y a eu une étude préliminaire, puis il y a eu le projet C-78, puis le Parlement a été prorogé. Quand le projet de loi C-13 est revenu avec la nouvelle législature, le gouvernement lui a incorporé un grand nombre des amendements qui avaient été proposés pour le projet de loi C-78. Il faut reconnaître tout ce travail parce que, à mon avis, les gens qui suivent ce débat et qui liront le hansard ont besoin de savoir quels progrès ont été accomplis.

Mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake a proposé deux amendements très importants à ce projet de loi. L'un d'eux a été adopté, il s'agit de l'examen quinquennal. L'autre concernant les règlements ne l'a pas été. Le gouvernement a décidé de le rejeter. C'est une partie cruciale du projet de loi. Cela avait été indiqué très clairement au comité. Comme on l'a dit, l'efficacité du processus fédéral d'évaluation environnementale réside beaucoup plus que pour la plupart des projets de loi dans les règlements qui doivent encore être approuvés ou rédigés.

La liste d'exclusion indiquant quels projets et quels types de projets n'auront pas besoin d'être soumis à un examen figurera dans les règlements. Les méthodes déterminant comment sera organisée la participation du public seront aussi indiquées dans les règlements. La liste d'étude approfondie sera laissée aux règlements. La même chose pour ce qui est de la procédure concernant l'examen de la preuve écrite, les greffes publiques et le mécanisme des programmes de suivi. Donc, l'absence de ces règlements qui ne seront pas renvoyés à la Chambre ultérieurement nous prive vraiment de pouvoir. Or, le gouvernement ayant décidé de ne pas appuyer l'amendement proposé par mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, le projet de loi, à mon avis, comporte une sérieuse lacune.

J'aimerais à présent me concentrer sur l'environnement mondial, qui fait partie de mon champ de compétence. Je me servirai de deux grands projets à titre d'exemples. Il s'agit dans le premier, du projet des Trois-Gorges en Chine. Le Canada, par l'entremise de l'ACDI, a engagé 14 millions de dollars pour la réalisation d'une étude de faisabilité. En vertu de la mesure législative proposée, cette étude ne ferait l'objet d'aucun examen. Nous ne parlons pas d'un projet, mais d'une étude de faisabilité. Pourtant, le projet des Trois-Gorges aura d'énormes conséquences pour l'environnement en Chine. Il aura une incidence considérable sur la vie des habitants de ce pays. Quand je dis conséquences, je veux dire la destruction d'écosystèmes entiers. Il changera les propriétés des eaux fluviales. Il mettra en danger un patrimoine culturel. Et pourtant, les contribuables ont versé 14 millions de dollars pour la réalisation de cette étude de faisabilité.

Une décision a maintenant été prise. Le jury du deuxième Tribunal international des eaux estime que l'étude est loin d'être satisfaisante. Elle contient d'importantes lacunes et, malgré ça, la Chine a dit qu'elle accepterait cette étude qui recommande qu'on procède à la réalisation de ce projet. Une fois ce projet réalisé, il faut s'attendre à ce que la Chine demande de nouveaux fonds au Canada pour la construction d'un barrage aux Trois-Gorges.

C'est tout simplement inacceptable aux yeux des Canadiens. Et c'est un grand défaut de ce projet de loi.

Le deuxième exemple, c'est le nouveau projet pour lequel mon ami Tom Berger, de la Colombie-Britannique, effectue actuellement un examen indépendant pour la Banque mondiale. Il s'agit du barrage Sardar Saravor, en Inde. Je voudrais surtout parler de ces liens avec la Banque mondiale.

Ce barrage est un grand projet. La Banque mondiale paie environ 15 p. 100 des 6 milliards de dollars environ qu'il coûtera. Comme vous le savez très bien, monsieur le Président, le ministre des Finances du Canada siège au conseil d'administration de la Banque mondiale. Il n'y a aucune transparence quant à ses décisions et à leurs répercussions pour l'environnement mondial. Nous ne savons pas. Les membres du conseil d'administration se réunissent dans une salle, derrière des portes closes. Ils

prennent des décisions, et ce sont nos deniers publics qui financent leurs activités.

Les Canadiens ont besoin de cette transparence. Quand le ministre des Finances prend des décisions de ce genre, ils veulent savoir qu'il prend de bonnes décisions. Le projet de loi C-13 ne donne pas le pouvoir d'exiger une évaluation environnementale concernant ces projets. Il s'agit pourtant de fonds fédéraux. Il s'agit d'un rôle fédéral. D'après le projet de loi C-13, nous devrions nous occuper de domaines de compétence fédérale, de responsabilités fédérales. Ce sont deux projets importans sur le plan de l'environnement international, et ils ne feront pas l'objet d'examen ni d'évaluation.

Il y a également une autre lacune à cet égard, et nous devrons y consacrer plus d'efforts. C'est comme pour les projets d'immobilisations qui feront l'objet d'examen ou d'évaluation.

Les politiques du gouvernement ne seront pas soumises non plus à un examen ou à une évaluation. Or, nous faisons maintenant face à la possibilité d'un accord nord-américain de libre-échange. Quelles seront les conséquences d'un tel accord pour l'environnement? Le gouvernement sera-t-il en mesure de les évaluer? Ce n'est pas prévu dans ce projet de loi. Et la TPS? Cette importante politique du gouvernement ferait-elle l'objet d'une évaluation? Ce n'est pas prévu dans ce projet de loi.

Vous me demanderez quel genre d'effets ces politiques pourraient avoir sur l'environnement. Lorsqu'on pense au réchauffement de la planète, lorsqu'on pense aux produits pétrochimiques qui sont à l'origine du réchauffement de la planète, on comprend que la TPS puisse s'appliquer aux voitures, ce qui est logique si on est en faveur de la TPS. Mais pourquoi s'applique-t-elle aussi aux bicyclettes? Celles-ci sont un moyen de transport non polluant, mais elles sont assujetties à la TPS au même titre que les voitures.

On ne tient absolument pas compte des effets de ce genre de politique sur l'environnement. La TPS et l'accord nord-américain de libre-échange sont deux exemples de mesures que le gouvernement a mises en oeuvre, ou projette de mettre en oeuvre, et qui auront des conséquences énormes sur l'environnement. Pourtant, nous ne pouvons pas faire un examen de ces mesures. Il n'y a pas d'évaluation environnementale. Il n'y a aucune sorte d'entente qui dit que le développement durable commence ici et que nous devons avoir un processus d'évaluation si nous croyons vraiment que l'environnement mondial vaut la peine d'être protégé, et pas uniquement le nôtre. Nous nous préoccupons évidemment de notre environnement, mais il faut que nous allions plus loin.

Je vais terminer mes remarques en demandant aux députés de voir les choses dans leur contexte. Nous aurons le sommet environnemental au Brésil en juin prochain. Le Canada a l'occasion de créer la meilleure loi environnementale du monde avant ce sommet. J'ai examiné les lois d'autres pays en matière d'évaluation environnementale. J'y ai trouvé beaucoup de similarités, mais aussi beaucoup de différences.

Le projet de loi C-13 n'est pas assez bon. Il a été grandement amélioré, et je veux féliciter encore une fois les membres du comité des amendements importants qu'ils ont apportés à cette mesure, mais ce n'est pas suffisant.

• (1810)

Notre planète est en train de s'éteindre, et nous devons trouver une façon d'empêcher cela. Nous devons adopter les lois et règlements qui empêcheront notre planète de s'éteindre, ou du moins qui ralentiront le processus. Ce projet de loi n'y arrive pas.

Je regrette de dire que je ne peux pas appuyer cette mesure législative.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, j'aimerais avoir l'opinion de la députée qui vient de parler en ce qui a trait à la position du gouvernement du Québec. Au début de l'après-midi, le chef de l'opposition, M. Parizeau, disait: «Il s'agit effectivement d'une des tentatives de centralisation économique la plus sérieuse par le truchement de l'environnement que l'on ait constatée jusqu'à maintenant.»

À l'Assemblée nationale du Québec, on a dit: «Il est entendu que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale constitue un empiètement inacceptable dans les champs de compétence du Québec. Il est entendu que le projet de loi fédéral C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale conduira à un système d'évaluation impratiquable. Il est entendu aussi que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale conduira à des chevauchements administratifs coûteux et à des contestations judiciaires. Il est entendu aussi que le gouvernement fédéral peut procéder de façon unilatérale, sans tenir compte des objectifs du Québec et adopter le projet de loi C-13.»

Je pense que ceci est complètement inacceptable pour nous qui voulons représenter le Québec. Je pensais que certains députés conservateurs, qui représentent ce gouvernement, se lèveraient cet après-midi, mais je n'en ai pas vu. Je ne les ai pas entendu parler.

Même si le gouvernement du Québec, unanimement, a présenté une motion cet après-midi, à savoir que l'Assemblée nationale désapprouve vivement le projet de loi C-13 du gouvernement fédéral, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, puisque contraire aux intérêts supérieurs du Québec et s'oppose à son adoption par le Parlement fédéral. Je n'arrive pas à comprendre comment des députés qui prétendent défendre les intérêts du Québec, particulièrement des députés conservateurs qui représentent le gouvernement fédéral, ne se sont pas levés cet après-midi pour dénoncer ce projet de loi qui va à l'encontre des intérêts du Québec, qui va à l'encontre du développement économique du Québec.

Alors, je demande à la députée qui vient de Vancouver qu'est-ce qu'elle pense de cette arrogance du gouvernement fédéral qui vient s'ingérer dans les affaires du Québec, quand le gouvernement fédéral sait très bien que le gouvernement du Québec peut très bien juger ce qui est bon ou mauvais pour l'environnement?

[*Traduction*]

Mme Hunter: Monsieur le Président, cela m'inquiète vivement de voir un député faire de la petite politique quand l'environnement de la planète est menacé, de voir qu'il cherche à marquer des points à l'Assemblée nationale du Québec quand la planète se meurt.

Les priorités de certaines personnes sont ahurissantes. Le fait que le gouvernement présente ce projet de loi est digne de louanges. Au lieu d'avoir le courage de rencontrer le ministre responsable des Affaires constitutionnelles ou encore les ministres de l'Environnement, les législateurs québécois préfèrent transmettre par communiqué leurs idées sur la restructuration de notre fédéralisme.

Je défie les députés du Québec de venir discuter avec nous. Venez nous expliquer ce que vous voulez. Cela ne me semble pas une requête déraisonnable. Non, ils ne veulent pas. Bien installés chez eux à Québec, ils décrètent ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. La mesure législative dont nous sommes saisis est cruciale. Elle n'est pas parfaite, mais elle est cruciale. Il semblerait, d'après leurs propos, que les députés du Bloc québécois veulent faire de la petite politique et tracer des cartes pour préserver l'environnement. On ne protège pas l'environnement de la planète en traçant des lignes sur un globe terrestre.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, on ne fait pas de politique avec l'environnement. Ce que nous disons, nous du Bloc québécois, c'est que le Québec est capable de juger aussi bien que le gouvernement fédéral sur l'environnement, que le Québec est aussi capable de juger avec ses partenaires sur l'environnement, que ce soit les États-Unis, le reste du Canada, ou les Maritimes, ou l'Europe, ou le Brésil, comme elle le mentionne. Alors, je ne veux pas qu'on nous blâme de dire qu'on est contre l'environnement. Au contraire, on dit qu'on est aussi capable que le gouvernement fédéral, et que ça va aller beaucoup mieux et que ce serait beaucoup plus efficace.

[*Traduction*]

Mme Hunter: Qu'on ne se méprenne pas, je parle en faveur du Canada et je le vois dans le contexte mondial. À mon avis, le gouvernement fédéral a une responsabilité, et je veux qu'il joue un rôle de premier plan dans le domaine environnemental. C'est pour cette raison que, au sein du comité Beaudoin-Dobbie, j'ai travaillé d'arrache-pied pour qu'il conserve son pouvoir résiduel—celui qui concerne la paix, l'ordre et le bon gouvernement.

Nous formons un État, ce qui n'est pas le cas du Québec. Si celui-ci veut modifier l'entente, je verserai des larmes pour le Canada et pour le Québec, car cette décision fera mal au Québec, au Canada et au monde entier. Elle ne sera pas préjudiciable seulement pour l'environnement, mais aussi pour l'économie et pour notre réputation internationale.

Je pense sincèrement que le député fait de la politicaillerie, dans tout ce qu'elle a de plus vil. On lui reprochera l'intérêt qu'il a montré pour la question environnementale, c'est-à-dire aucun.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, il me semble que le débat qui fait rage depuis un petit moment mérite un peu plus d'attention. Je croyais que tous ceux qui pensent correctement avaient pris conscience, depuis la publication du rapport Brundtland, que l'environnement n'est pas une chose qu'il est facile de circonscrire avec exactitude par des frontières nationales ou interprovinciales. Je trouve donc la position adoptée par le Bloc québécois très contestable etrépréhensible parce qu'il demande à tous les autres députés de faire comme si le sort de l'environnement au Québec n'était aucunement de leurs affaires.

J'estime quant à moi que l'environnement du Québec est de nos affaires. Cela regarde le Parlement du Canada, tous ceux qui vivent au Canada et tous les hommes de la planète.

Lorsqu'on songe aux choses qui peuvent se passer au Québec, la première idée qui vient à l'esprit est le projet Grande-Baleine. C'est l'affaire de toute l'humanité si le Québec décide d'inonder Dieu sait combien de centaines et de milliers de milles carrés dans le Nord de la province pour produire de l'électricité. C'est rêver que de penser autrement, que de penser que c'est une question locale dont personne n'a à se mêler. C'est rêver. Et malheureusement, tout le monde en souffrirait. C'est tout le monde qui risque de souffrir de décisions à courte vue en matière d'environnement.

Qu'il soit donc clair que le NPD entend voter contre le projet parce qu'il ne va pas assez loin, parce que nous avons des craintes au sujet de la réglementation et des possibilités d'exemption, par exemple.

• (1820)

Ce projet de loi marque une amélioration par rapport à la situation actuelle et il affirme la compétence fédérale dans ce domaine. Nous sommes d'accord, et il doit être clair que nous ne souscrivons en aucune façon à la position qui a été présentée Le député de Skeena l'a déjà dit, mais il vaut la peine de le répéter.

La position selon laquelle le Parlement du Canada n'a pas à s'occuper de l'environnement québécois doit être rejetée inlassablement, car elle me paraît inacceptable.

Bien plus, il y a lieu de se demander ce qui se passe ici. La députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe a dit que les députés du Bloc québécois exploitaient cette question à des fins politiques. Je ne crois pas qu'on puisse en avoir une meilleure preuve que le fait que ce projet de loi a été rédigé et a déjà été déposé par le chef du Bloc québécois alors qu'il était ministre de l'Environnement. C'était dans les temps anciens, avant qu'il ne prenne son orientation actuelle.

Le fait est que ce projet de loi est demeuré inchangé, notamment les parties qui ont trait aux relations fédérales-provinciales, la compétence, etc., cela même faut-il croire que des députés trouvent répréhensible, à moins que ce soit toute la question de la protection de l'environnement, dans sa façon d'influer sur les relations fédérales-provinciales, qu'ils trouvent répréhensible.

Ces éléments sont fondamentalement identiques à ce que renfermait le projet de loi C-78 déposé en cette Chambre par le ministre de l'Environnement qui dirige maintenant le Bloc québécois. Si ce n'était pas contraire aux règles, je demanderais peut-être pourquoi son absence coïncide avec ce débat.

Mais je n'en ferai rien. Ses collègues du Bloc québécois voudront peut-être nous fournir une explication. Ils voudraient peut-être nous expliquer pourquoi le député de Saguenay n'est pas là pour défendre le projet de loi qu'il a lui même déposé.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à passer aux voix?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef de l'opposition m'a demandé de reporter le vote à plus tard.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à

demain, à 15 heures, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Est-ce que quelqu'un du côté gouvernemental veut bien indiquer à la Présidence s'il veut appeler d'autres projets de loi à l'ordre du jour, ou peut-être suggérer la suspension des travaux jusqu'à l'heure prévue pour les initiatives parlementaires?

[*Traduction*]

M. Hawkes: Je pense qu'il vaudrait mieux que la Chambre suspende le débat jusqu'à 19 heures, l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Les députés qui avaient l'intention d'y participer avaient prévu de commencer à cette heure. Il ne serait pas juste d'avancer le débat trop rapidement. Il se pourrait qu'ils ne soient pas tous là. Si tel est le bon plaisir de la Chambre, je propose qu'on ajourne le débat jusqu'à 19 heures.

Une voix: Non.

* * *

LOI SUR LES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Shirley Martin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours que nous avons une occasion comme cella-là de tenir un débat. Manifestement, les députés ministériels ne souhaitent pas défendre leur mesure législative. Bien sûr, c'est devenu un peu une habitude chez les gens d'en face. Comme vous pouvez le constater, monsieur le Président, cette mesure législative concerne les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. Elle a un pendant, le projet de loi C-52, qui porte sur les ressources en eau du territoire du Yukon. Il importait de débattre pendant un certain temps de cette mesure législative. Quant à moi, je suis d'avis qu'il faut le renvoyer au comité législatif pour que le ministre des Ressources naturelles des Territoires du Nord-Ouest intervienne dans le dossier. De plus, je suis sûr que nous souhaitons entendre d'autres témoins car les Territoires du Nord-Ouest compte quelques-unes des plus grandes étendues d'eau douce au monde, de vastes réseaux hydrographiques qui prennent naissance au sud du 60e parallèle.

• (1830)

J'ai l'habitude de conter quelques histoires avant d'entrer dans le vif du sujet. Vous savez sans doute que de grands cours d'eau s'étendent depuis la Colombie-Britannique ou l'Alberta jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest en traversant le plus grand parc national du Canada.

[*Français*]

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne semble pas y avoir quorum à la Chambre.

Et les députés ayant été comptés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne suis pas sûr si je dois compter le député de Richelieu comme présent ou non... Il y a quorum. Je donne la parole à l'honorable député de Skeena.

[*Traduction*]

M. Fulton: Merci, monsieur le Président. Il est toujours bon de sortir les députés ministériels du pétrin. J'aurais cru qu'ils préféreraient débattre du projet de loi C-51 plutôt que d'aller manger, mais ils auront maintenant la chance d'écouter ce que j'ai à dire.

Je disais donc que j'aime toujours attirer l'attention des députés sur l'importance d'un projet de loi en racontant quelques histoires. Comme vous le savez, le parc national Wood Buffalo est le plus grand du Canada, et vous n'ignorez probablement pas que les Nations Unies n'apprécient pas beaucoup ce qui s'y passe. Vous n'êtes pas sans savoir que ce parc national abrite le plus important troupeau de bisons sauvages au monde et la plus grande aire de nidification de la grue blanche d'Amérique.

Le problème, notamment, c'est qu'un barrage construit en Colombie-Britannique influe directement sur la capacité des Territoires du Nord-Ouest de s'approvisionner en eau. C'est pourquoi le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sera extrêmement intéressé par ce projet de loi, surtout si celui-ci doit être modifié le moindrement.

Permettez-moi d'entrer ici dans le vif du sujet, monsieur le Président. Je veux parler des réseaux hydrographiques des rivières Finlay et Parsnip, qui sont situés dans les Rocheuses, au nord de la Colombie-Britannique, une région que vous n'avez peut-être pas eu beaucoup l'occasion de fréquenter, monsieur le Président, mais que je connais bien moi-même. Lorsque le barrage *W.A.C. Bennett* a été aménagé sur ces deux puissantes rivières, le débit des eaux britanno-colombiennes se jetant dans une autre puissante rivière, la rivière de la Paix—dont vous avez probablement entendu parler, monsieur le Président—s'en est trouvé ralenti. La rivière de la Paix-

coule vers l'Est jusque dans le parc national Wood Buffalo.

Le problème, notamment, c'est que là où l'Athabaska et la rivière de la Paix se rencontrent, l'Athabaska longeant la limite orientale du parc national Wood Buffalo et la rivière de la Paix coulant jusque dans le centre du parc, il s'est créé un gigantesque estuaire, l'un des plus importants estuaires d'eau douce au monde. Cela revêt un intérêt primordial pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et c'est pourquoi les représentants des territoires s'intéressent vivement au résultat du débat et au processus législatif entourant le projet de loi C-51.

Étant donné que l'eau est retenue dans le réservoir Williston, l'écoulement des crues qui se produisent au printemps, dans les mois à venir, va dégager un grand nombre de petites plantes, de buissons et le reste des sables sédimentaires qu'on retrouve dans cet énorme estuaire d'eau douce et créer ainsi un énorme biosystème non seulement pour les oiseaux comme les grues blanches d'Amérique, mais également pour le bison.

Le gouvernement ne s'est pas encore sérieusement penché sur la question. Lorsque je parle du gouvernement, cela inclut le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et, manifestement, des Territoires du Nord-Ouest. Étant donné que les eaux s'écoulent vers le Nord à partir de leur point de rencontre dans le parc national Wood Buffalo, elles vont se jeter dans les Territoires du Nord-Ouest où on retrouve d'importants lacs comme le Grand lac des Esclaves et d'autres nappes d'eau très étendues.

Un des problèmes auxquels fait face l'assemblée législative démocratiquement élue des Territoires du Nord-Ouest, c'est qu'elle est incapable de bien administrer une bonne partie des questions touchant l'eau, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en eau des localités ou des déversements de divers types de contaminants dans les cours d'eau. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, il y a des questions minières comme l'exploitation des placers qui exigent un pouvoir de réglementation et d'application afin de pouvoir contrôler les activités ayant des répercussions sur l'approvisionnement en eau. On doit prévoir des structures et, pour ce faire, il faut pouvoir compter sur une loi comme celle-ci.

Ainsi, les habitants des Territoires du Nord-Ouest souhaitent vivement obtenir certains pouvoirs afin d'effectuer le travail qui revient jusqu'à maintenant au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les députés comprendront qu'il est plutôt difficile au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, à partir d'Ottawa, de régler toutes les questions de permis et de réglementation touchant les Territoires du Nord-Ouest et, comme nous allons nous en apercevoir dans le débat qui va suivre, le Yukon également.

La majorité des cours d'eau des Territoires du Nord-Ouest se jettent soit dans la baie d'Hudson, soit dans la mer de Beaufort. Selon moi, la plupart des députés connaissent les très gros fleuves comme le Mackenzie et d'autres qui s'écoulent vers le nord et traversent les territoires pour aboutir dans l'Arctique ou la baie d'Hudson.

Étant donné que nous en sommes à la deuxième lecture de ce projet de loi, je voudrais profiter de l'occasion pour venir en aide à ceux qui pourraient être intéressés par la lecture du compte rendu du débat ou qui suivent nos travaux, relativement à certaines des définitions qu'on va fournir dans le projet de loi C-51.

Selon les définitions fournies dans le projet de loi, «Office», pour l'application de cette mesure législative, désigne l'Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest constitué par le projet de loi. On constate donc, dans cette partie, que le projet de loi a pour objet d'établir un appareil administratif dans les territoires.

«Usager domestique» désigne une personne qui utilise les eaux notamment pour les besoins du ménage et pour l'abreuvage des animaux domestiques. Bien sûr, cette définition s'applique à tous les habitants des Territoires du Nord-Ouest.

«Usager particulier» désigne une personne qui utilise les eaux à des fins autres que celles qui sont prévues. L'attribution de permis sera elle aussi confiée aux Territoires du Nord-Ouest.

Comme je le disais précédemment, cette tâche est très complexe pour un petit gouvernement, parce que l'appareil administratif actuellement en place dans les Territoires du Nord-Ouest ne se compare nullement à celui des provinces ou du gouvernement fédéral. D'ailleurs, une des principales difficultés auxquelles il faut s'attaquer vient des provinces.

C'est dans l'ouest canadien qu'il faut chercher la cause des problèmes qu'éprouvent les Territoires du Nord-Ouest concernant la qualité de l'eau, car ce sont les grandes usines de pâtes que l'on y construit qui déversent leurs déchets dans les cours d'eau tels que la rivière de la Paix et la rivière Athabaska. Bon nombre de ces contaminants toxiques se retrouvent, non seulement à des centaines, mais bien à des milliers de milles en aval de ces cours d'eau majestueux et superbes.

Non seulement ces substances toxiques viennent d'autres territoires, comme les provinces, pour se retrouver dans des cours d'eau comme les rivières de la Paix et Athabasca, et contaminer les principaux cours d'eau et les lacs des Territoires du Nord-Ouest, mais il y a aussi des espèces de poissons, qui parcourent ces énormes cours d'eau et dont la chair recèle ces matières au

pointd'être contaminée, et qui propagent cette contamination beaucoup plus loin.

Voilà pourquoi le projet de loi fournit la définition suivante de «déchet»:

> Toute substance qui, si elle était ajoutée à l'eau, altérerait ou contribuerait à altérer la qualité de celle-ci au point d'en rendre l'utilisation nocive pour l'être humain ou pour les animaux et les végétaux.

Ce n'est pas peu dire. Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi sur les pêches contient des dispositions très sévères concernant le déversement, dans l'eau, de substances nocives. À première vue, je dirais que cette mesure législative tente de protéger les principaux utilisateurs d'eau, c'est-à-dire les êtres humains, les animaux et les poissons. Quand le comité législatif examinera le projet de loi, il pourrait être nécessaire d'élargir cette définition afin d'inclure les oiseaux et peut-être d'autres utilisateurs.

• (1840)

Si nous continuons notre examen du projet de loi, nous constatons que l'eau est définie comme étant l'ensemble des eaux internes de surface et souterraines des Territoires du Nord-Ouest, qu'elles soient sous forme liquide ou solide. Il s'agit ici d'une mesure législative très complète car elle s'applique tant aux eaux souterraines, sous forme liquide ou solide, qu'aux eaux de surface, sous forme liquide ou solide, pour autant qu'il s'agit d'eaux internes. Cette mesure législative ne s'applique plus quand on dépasse l'estuaire de l'eau qui se jette dans la mer de Beaufort ou dans la baie d'Hudson.

Dans ses dispositions générales, cette mesure législative contient un article traditionnel sur l'obligation de Sa Majesté. Cet article, qui est l'article 4, s'intitule Dévolution et stipule que:

> Sous réserve des droits, pouvoirs ou privilèges accordés sous le régime de la *Loi sur les forces hydrauliques du Canada* — ou sauvegardés par cette loi —, la propriété et le droit d'utilisation des eaux et de leur énergie motrice sont dévolus à Sa Majesté du chef du Canada.

Il a pour but d'énoncer clairement, du point de vue législatif, qu'il est ici question d'une délégation de pouvoirs de l'État à un autre palier de gouvernement. En ce qui concerne l'application d'autres lois, on précise que:

> Sauf dans la mesure autorisée par une autre loi, ses règlements ou un décret ou arrêté pris sous son régime, la présente loi, ses règlements ou un permis n'ont pas pour effet d'autoriser une personne à contrevenir à cette autre loi ou aux règlements, décrets ou arrêtés pris sous son régime, ou à ne pas s'y conformer.

Cette mesure législative a une portée limitée. Je pense tout de même qu'elle sera très utile, sur le plan administratif, aux Territoires du Nord-Ouest.

L'article 6 porte sur la délégation. Il est digne de mention, parce qu'il constitue le moteur de cette mesure législative. Cet article stipule que:

> Le ministre peut, par écrit, déléguer au titulaire du poste officiel de ministre des Territoires du Nord-Ouest chargé des ressources en eau les attributions que lui confèrent l'article 10. . .

Et ainsi de suite. Il énumère divers articles et se termine comme suit:

> . . .la délégation peut être générale ou spécifique, auquel cas sa portée est précisée dans l'acte.

On parle beaucoup, dans cette Chambre, de chevauchements. Je pense que nous faisons notre possible, en tant que Parlement et législateurs, pour éviter les chevauchements ou les réduire parce que nous avons peu d'argent et beaucoup à faire dans le secteur de l'environnement. Il faudrait certainement éviter les chevauchements.

L'objectif de cette délégation de pouvoir, c'est qu'après l'élection de chaque nouveau ministre responsable des ressources en eau dans les T.N.-O., une fonction administrative qui appartient maintenant au ministre des Affaires indiennes et du Nord soit déléguée à ce nouveau ministre grâce à cet article.

Dans l'article suivant, le projet de loi prévoit aussi des ententes avec les provinces et les territoires, lesquelles sont de toute évidence nécessaires. Comme je l'ai fait remarquer au début de ma présentation, les eaux s'écoulent des provinces, et particulièrement de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, vers les Territoires du Nord-Ouest. La possibilité de conclure des accords doit donc exister puisqu'il faut en arriver à des ententes et attribuer l'autorité nécessaire au ministre à qui le pouvoir est délégué.

Cet article dit: «Avec l'agrément du gouverneur en conseil et sous réserve d'un accord conclu en application des articles 5 ou 11 de la Loi sur les ressources en eau du Canada, le ministre peut, au nom du gouvernement fédéral, conclure avec un gouvernement provincial ou territorial un accord prévoyant la gestion des eaux qui sont situées en partie dans les Territoires du Nord-Ouest et en partie dans le territoire du Yukon ou dans une province, ou qui coulent entre les Territoires du Nord-Ouest et le territoire du Yukon ou une province.»

Ces accords sont nécessaires dans plusieurs cas à cause des projets hydroélectriques, et de nombreux projets de cette sorte sont à l'étude. Comme vous le savez, au cours des dernières années, il est devenu de plus en plus nécessaire d'évaluer en profondeur les répercussions des projets hydroélectriques de la baie d'Hudson et généralement de mesurer non seulement leur impact sur les eaux, mais aussi sur les biosystèmes en entier au nord du 60e et parfois, jusqu'à un certain point, au sud du 60e.

J'aimerais m'étendre un peu sur ce point car il est très pertinent dans le contexte de ce projet de loi. Prenons un grand projet tel que celui de la baie James, Phase I, ou de la baie James, Phase II, le projet de Grande-Baleine, comme on l'appelle. Prenons encore quelques-uns des grands barrages hydroélectriques qu'on projette de construire dans tout le bassin de la baie d'Hudson et de la baie James. On s'aperçoit très rapidement que tous ces ouvrages de dérivation, d'endiguement et de retenue des eaux peuvent avoir un effet cumulatif important sur tout l'écosystème. On n'a fait aucune étude globale sur cette question. Je crois sincèrement que le transfert ou la délégation des pouvoirs administratifs permettra non seulement d'éviter le chevauchement, mais aussi d'assurer un contrôle local. De cette façon, on prendra des décisions plus démocratiques sur le drainage ou la contamination éventuelle des eaux. Comme je l'ai déjà dit, on devrait aboutir à un meilleur système en ce qui concerne la dérivation ou l'endiguement des eaux. Toutefois, j'exhorte le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les provinces et le gouvernement du Canada à évaluer sérieusement, aussitôt que possible, l'effet cumulatif de la modification du réseau hydraulique qui existe non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest, mais aussi dans l'ensemble du pays. En effet, nous en savons beaucoup plus grâce notamment aux travaux de M. Rudd sur les émissions de méthane qui pourraient s'échapper de la Phase II du projet de la baie James ou du projet de Grande-Baleine.

Comme il l'a fait remarquer dans ses études préliminaires, la quantité de méthane qui s'échapperait pendant des décennies du projet de Grande-Baleine pourrait se comparer à l'énergie produite par les centrales thermiques au charbon. C'est la quantité de méthane que l'on obtiendrait si on le convertissait en son équivalent de dioxyde de carbone.

Bien souvent, les bureaucrates qui autorisent les gens à drainer les eaux ou à faire de l'exploitation hydraulique telle que celle des placers négligent des questions extrêmement importantes. Ils ne se soucient pas des poissons ni des aires de reproduction des oiseaux ni de toutes ces choses. Ils ont tendance à perdre de vue la vue d'ensemble, l'effet cumulatif de ces grands projets de dérivation et d'endiguement des eaux.

Il est essentiel que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dans les ententes qu'il pourrait envisager de conclure avec ces pouvoirs nouvellement délégués, tienne compte de ces grandes questions. J'ai fait remarquer que la toxicité et la contamination des eaux qui coulent de la Colombie-Britannique et de l'Alberta jusqu'à Wood Buffalo préoccupent beaucoup le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Il a tout à fait raison de s'inquiéter parce que la contamination des poissons, en particulier, pourrait avoir des conséquences tragiques comme ce fut malheureusement le cas à Grassy Narrows et dans d'autres localités. Dans le cas de Grassy Narrows, la contamination provenait du méthylmercure. En ce qui concerne les grands projets de pâtes à papier de l'Alberta, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest s'inquiète de l'augmentation des organochlorés et des dioxines déversés dans le réseau hydrographique.

• (1850)

La chair des poissons emmagasine de très fortes concentrations de ces produits qui, de là, entrent dans la chaîne alimentaire. On appelle cela la bioaccumulation et la bioamplification, deux phénomènes bien connus de ceux qui étudient l'eau et le poisson. Plus le poisson vit vieux, plus le phénomène s'aggrave. Ce n'est pas comme s'ils mangeaient une guimauve contenant un poison qu'ils élimineraient avec leurs selles. Les substances toxiques s'accumulent dans le systèmes des poissons et dans l'écosystème lui-même jusqu'à un point où la consommation d'un seul poisson représente déjà une dose supérieure à la dose admissible en un an. Malheureusement, il faut s'inquiéter de ces phénomènes dans les Territoires du Nord-Ouest.

Je ne doute pas que, lorsque le comité aura amendé le projet de loi, qu'il l'aura renvoyé à la Chambre pour débat et que ce projet de loi aura reçu la sanction royale, l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest pourra, comme elle le doit, tenir le sérieux débat qui s'impose pour déterminer comment, du point de vue de la réglementation et dans une perspective de développement à long terme, elle doit administrer les permis d'exploitation de l'eau, comment gérer les déchets et comment aborder la question des mouvementstransfron-

taliers des substances toxiques, qu'elles proviennent d'un autre territoire ou des provinces.

En ce moment, le problème des substances toxiques aéroportés, c'est-à-dire, des substances toxiques transportées dans la haute atmosphère et qui retombent sous forme de pluie ou de neige toxique, est beaucoup plus grave surtout dans l'Arctique canadien. Ce phénomène est très semblable au phénomène des pluies acides que nous connaissons beaucoup mieux.

Nous commençons à trouver, non seulement dans le corps des phoques au nord du 60e parallèle, des morses et autres mammifères marins qui se trouvent au sommet de la chaîne alimentaire mais aussi chez les ours blancs, des preuves de plus en plus convaincantes qu'ils risquent, dans certaines vastes régions de l'Arctique, de ne plus pouvoir se reproduire à cause de la contamination atmosphérique de leur écosystème. On a déjà trouvé dans les principales parties génitales des ours blancs, mâles et femelles, des niveaux très élevés de contamination qui les empêchent de se reproduire.

Ce sont des questions aussi importantes et difficiles que ça que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest devra résoudre. La peur risque d'envahir les petites communautés de l'Arctique comme celles où on a trouvé, ces deux dernières années, des quantités très élevées de BPC dans le lait maternel. Personne n'arrivait à expliquer comment ces BPC étaient arrivés là. On a découvert que ces BPC arrivaient sous forme d'aérosols et qu'ils ne se trouvaient pas dans l'océan après avoir été déversés au Canada par erreur. Ces graves agents de contamination arrivaient d'Europe, de l'ancienne URSS et de l'Amérique du Nord continentale sous forme d'aérosols dans l'atmosphère. Ces produits toxiques atmosphériques et les précipitations acides commencent à affecter l'ensemble des écosystèmes des Territoires du Nord-Ouest.

Une tâche énorme les attend à cause des problèmes de contamination mondiale de ce genre, qui se retrouve de plus en plus souvent dans notre réseau hydrographique. Le mouvement des eaux consitue le plus grand moteur solaire sur terre. Elles s'évaporent dans le ciel sous l'effet du soleil et retombent sur terre sous forme soit de pluie, soit de neige ou encore de grêle. Elles reviennent sur terre et retournent à l'océan par gravité. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va devoir procéder à des évaluations de ce genre dans le cadre de ses nouvelles responsabilités.

Je prie le ministre, qui va se voir confier ces nouveaux pouvoirs, d'étudier soigneusement, entre autres, l'instrument économique le plus approprié à ce genre d'évaluation, d'importance nationale, qui porte sur la contamination des eaux, le détournement des eaux et le mouvement de ces produits toxiques, par l'intermédiaire d'organismes marins.

Je suis heureux de voir ici mon collègue qui est un expert en microbiologie et dans ce genre de biosystèmes parce qu'il se pourrait bien qu'il puisse aider le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à préparer sa première étude financière quinquennale afin de permettre la réglementation et l'évaluation de ces questions importantes.

J'espère qu'un ministériel va maintenant venir prendre la défense du projet de loi.

M. Edwards: Je suis ici.

M. Fulton: Mon cousin est ici, monsieur le Président. Vous ne le saviez probablement pas.

Je pense que je vous l'ai déjà dit, mais Edwards là-bas m'est vraiment apparenté. Je pense que nous sommes probablement des cousins issus de germains. Nous ne sommes pas vraiment cousins germains. Cela signifie—j'ai fait une digression pendant un moment—que nous sommes apparentés du côté de ma mère et de la science également. C'est un ministériel, et je lui souhaite bonne chance parce qu'il va passer de ce côté-ci de la Chambre prochainement.

M. Edwards: Je ne vais pas m'inscrire à votre parti.

M. Fulton: Non, ce n'ai pas ce que j'ai laissé entendre. Je ne pense pas que mon oncle Bruce aimerait que nous changions de parti. Je pense qu'il est très satisfait de notre situation actuelle respective.

Maintenant, nous en arrivons à certains des articles cruciaux du projet de loi parce que les conditions où les permis sont délivrés—c'est très important—sont énumérées ici. Cela va naturellement dans le même sens que ce que je disais précédemment. Il y a les utilisateurs domestiques. J'ai déja parlé à propos de ce projet de loi des utilisateurs domestiques, comme vous et moi. Nous existons. On pompe un seau d'eau et on l'utilise pour ce qui nous plaît.

Puis il y a les usagers particuliers, pour lesquels un autre type de permis est exigé. Et puis il y a aussi les usagers agréés. Les personnes autorisées à déposer des déchets. Bien sûr, ça s'appliquerait à tous les villages, grands et petits. Cela pourrait également s'appliquer aux personnes qui fabriquent des produits à partir de plâtre ou à d'autres petites industries qui pourraient avoir besoin d'utiliser le réseau de distribution d'eau pour se débarrasser de certains types de matériaux.

Il y a ensuite les propriétaires et les occupants d'un bien-fonds. C'est là un point sur lequel des amendements seraient nécessaires. À mon avis, les définitions ici sont assez claires. Je compte bien que le comité législatif examinera les articles 6 et 7. Dans une région comme les T.N.-O. où les règlements des revendications territoriales ont été substantiels, n'oublions pas le règlement accordé aux Inuvialuit dans la région de la mer de Beaufort.

Ce qui est assez intéressant, c'est que les Inuvialuit ont quitté l'Alaska pour venir s'installer dans cette région il y environ cent cinquante ans. En fait, ce sont maintenant des Canadiens. Il existe également d'autres types de permis, ceux-là pour les titulaires d'une concession de pourvoirie, pour les titulaires de permis de trappeurs et d'autres droits de nature similaire.

J'encourage le comité législatif à tenir d'autres consultations avec les représentants des T.N.-O. et à se montrer peut-être un peu plus précis. L'article suivant n'est pas rédigé de façon aussi claire.

M. Blaikie: Qu'il devrait l'être.

M. Fulton: . . .qu'il devrait l'être comme le fait remarquer mon collègue de Winnipeg Transcona. Il dit:

> . . .ainsi qu'aux personnes, qu'elles soient ou non dans la zone de gestion visée par la demande, à qui nuirait l'utilisation des eaux ou le dépôt de déchets projeté si, au moment de la demande faite conformément aux règlements pris au titre des alinéas 33(1)d) et (e), ces personnes étaient des «titulaires de permis, des usagers, des personnes autorisées à déposer des déchets, des propriétaires, des occupants ou des titulaires d'une concession de pourvoirie.

M. Blaikie: Et voilà.

M. Fulton: On en a plein la bouche! Le libellé devrait être plus clair.

Je vois que mon collègue de Terre-Neuve hoche la tête en signe d'approbation.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 19 heures, conformément au paragraphe 30(6) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. McCurdy: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me demandais si mon collègue avait pu profiter entièrement des 40 minutes qui lui étaient allouées, car s'il n'avait pas terminé son intervention, je pense que beaucoup de députés à la Chambre seraient tout à fait disposés à le laisser terminer.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Skeena disposera, s'il veut reprendre la parole sur le projet de loi, de neuf minutes.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CONSEIL CANADIEN SUR L'ÉDUCATION

L'OPPORTUNITÉ DE SA CONSTITUTION

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire) propose:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de constituer un conseil canadien sur l'éducation qui serait financé en partie par le gouvernement et le secteur privé et qui fournirait aux gouvernements des conseils indépendants en matière de recherche et de programme d'action dans le domaine de l'éducation, afin d'élaborer et de poursuivre des objectifs nationaux à cet égard.

Monsieur le Président, si, comme j'en suis persuadé, vous avez lu attentivement les journaux de partout au Canada et observé ce dont on discute dans les médias, vous aurez vu que l'on parle de plus en plus généralement au Canada de l'éducation à tous les niveaux, de la formation et même des garderies sous leur aspect éducatif, car les gens commencent à comprendre que le développement des aptitudes, l'éducation, la connaissance de l'écrit ainsi que le nombre de scientifiques, d'ingénieurs, de mathématiciens et de techniciens que nous produisons, tout cela est absolument essentiel pour notre avenir économique. C'est essentiel pour notre prospérité.

En fait, on peut bien dire ce qu'on veut de l'initiative de la prospérité lancée par le gouvernement, mais elle s'accompagnait d'un excellent document intitulé *Bien apprendre, bien vivre*. En fait, les deux documents accordent beaucoup d'importance à l'éducation, à l'apprentissage. Il y a à cela une très bonne raison. Notre capacité de créer une valeur ajoutée est tout simplement indispensable à la prospérité de l'économie canadienne. En fait, notre capacité de nous enrichir est directement liée aux connaissances que nous pouvons investir dans nos produits et nos services.

Si l'on examine les éléments fondamentaux qui sous-tendent toute perspective de prospérité économique pour le Canada, on constate, et tous les analystes s'entendent pour le dire, que notre prospérité future dépend des possibilités que nous saurons créer pour les Canadiens. Au lieu de parler de la compétitivité, nous devrions

parler des possibilités. Ce que l'on constate au sujet du Canada—l'OCDE l'a signalé il y a quelque temps, et de nombreux observateurs en ont parlé à maintes occasions—c'est l'absence complète de cadre d'action national qui permettrait de définir l'éducation et la formation en regard de notre développement économique.

C'est l'une de nos principales lacunes. Même si le gouvernement a fait état de la formation et de l'éducation dans son programme devant nous conduire à la prospérité, peu de mesures ont été prises pour remédier à cette situation. Même si, aux États-Unis, les pouvoirs en matière d'éducation sont partagés un peu comme chez nous, il existe là-bas un ministère responsable de l'éducation: le département de la Santé, de l'Éducation et du Bien-être social. Il y a eu une commission présidentielle sur l'éducation. Un groupe d'étude présidentiel sur les objectifs de l'éducation poursuit aussi ses travaux. Il existe par ailleurs la Fondation Carnegie et l'Institut Hudson. De nombreux autres organismes se sont également penchés sur les objectifs, les orientations, les programmes et les techniques en matière d'éducation, de même que sur tous les aspects fondamentaux de l'éducation, qui sont les mêmes là-bas qu'ici.

Lorsqu'on examine la situation au Canada, où diverses instances interviennent, il me semble qu'il faut trouver un moyen de concilier les différences propres aux diverses régions avec la nécessité absolue d'une concertation nationale sur l'éducation afin de régler certains de nos problèmes.

Parmi nos problèmes, notons les résultats d'examens internationaux récents qui révèlent que, même si le Canada dépense plus pour l'enseignement que presque tous les autres pays industrialisés, nos élèves ne se classent que dans la moyenne des pays industrialisés pour les sciences et les mathématiques, matières qui revêtent évidemment une importance cruciale dans les études et le développement intellectuel.

De graves questions se posent sur les résultats que nous obtenons de notre système d'enseignement et sur la façon d'adapter ce système aux besoins de notre économie.

En fait, un certain nombre d'organismes ont proposé une sorte de conseil national de l'éducation. Au départ, l'accent a été mis sur les études supérieures.

L'Association canadienne des professeurs d'université et la Fédération canadienne des étudiants ont proposé un conseil consultatif des études supérieures en s'appuyant sur le principe que le pouvoir fédéral s'occupe déjà d'enseignement supérieur, alors qu'il ne touche pas les études primaires et secondaires, même si, récemment, il a été question d'initiatives fédérales dans le domaine des garderies.

À ce propos, il suffit de faire remarquer que la garderie est de plus en plus considérée comme un élément important de l'éducation des jeunes enfants qui vivent au sein de familles où les deux parents travaillent et qui, autrement, seraient privés dans une large mesure des moyens de développer les facultés d'apprentissage dont ils auront absolument besoin pour réussir dans n'importe quelle discipline où ils se retrouveront par la suite.

Plus récemment, il est apparu évident, comme le laissaient entendre mes propos sur la garderie, que l'éducation est une suite de niveaux d'enseignement et de types d'enseignement. Il n'y a pas une distinction nette entre l'apprentissage, l'éducation et les études postsecondaires; ce sont autant de possibilités qui s'offrent aux jeunes enfants.

Ces dernières années, on a vu un certain nombre d'organismes souhaiter que l'on adopte une position à l'échelle nationale et que l'on confie à une instance nationale le soin d'élaborer une politique globale, d'arrêter des méthodes d'enseignement et de se pencher sur les problèmes liés à notre système d'éducation.

C'est notamment le cas de la Fédération canadienne des enseignants et enseignantes qui a proposé la création d'un ministère de l'éducation ainsi qu'un conseil consultatif qui effectuerait des recherches sur des questions intéressant les diverses compétences de l'éducation.

Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie propose, pour sa part, la formation d'un groupe de travail national composé de représentants des divers pouvoirs publics et des diverses parties intéressées dans le domaine de l'éducation, y compris l'industrie, les universités et les syndicats.

Premièrement, lors d'une conférence réunissant des députés et des représentants de la communauté scientifique, on a fortement insisté sur la nécessité de créer un conseil consultatif national sur l'éducation qui aurait le même mandat que l'organisme que je propose ici. Quant au Conseil des sciences du Canada, il s'est prononcé en

faveur d'un conseil national de l'enseignement des sciences.
• (1910)

Si l'on y regarde de près, toutefois, force est de constater qu'il n'existe pas de réelle différence entre l'enseignement des sciences et l'enseignement de toute autre discipline, du point de vue des problèmes à résoudre, de la politique à suivre, des méthodes à adopter, du programme à respecter, et ainsi de suite.

Dans son rapport intitulé: «Le Canada doit être compétitif», le Comité permanent de l'industrie, de la science et de la technologie propose de créer un conseil national de l'éducation.

Dans sa réponse, le gouvernement fait remarquer que le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada accomplit déjà un travail énorme et se demande si la création d'un autre organisme national, tel ce conseil, s'impose vraiment dans les circonstances. Il faudrait que tous les intéressés examinent la question de près. Le gouvernement a reconnu dans une certaine mesure les mérites de la proposition que j'avance et les a pris en délibéré.

Le problème avec le Conseil des ministres de l'Éducation, c'est qu'il relève d'une entente spéciale entre politiciens et, partant, qu'il est à la merci de toutes sortes de considérations politiques et de questions de compétence. Ce n'est pas l'organisme qui s'impose au Canada si nous voulons jeter sur l'éducation le même regard que tous les autres pays ou presque. Je songe en particulier aux pays qui ne connaissent pas le partage des compétences qui a cours au Canada et aux États-Unis.

Il faut aborder la question d'un conseil national de l'éducation de façon telle qu'on évite de laisser croire que le gouvernement fédéral empiète sur les domaines de compétence provinciale. Il faut envisager plutôt de créer un organisme qui présente des recommandations, notamment après avoir mené ou commandé des études qui aideront les organismes responsables, soit les gouvernements provinciaux ou même les conseils scolaires, à assumer leurs responsabilités.

Les questions à examiner ne manquent pas dans le contexte canadien de l'éducation. Par exemple, le gouvernement s'est penché sur un certain nombre de problèmes, dont ceux que j'ai cités tout à l'heure et qui ont été largement diffusés, à savoir la pénurie de stagiaires industriels au Canada, le niveau élevé d'analphabétisme et le taux élevé de décrocheurs dans nos écoles.

Il a proposé, entre autres, que l'on double le nombre de scientifiques, d'ingénieurs et de mathématiciens formés dans notre pays. Il devait éliminer l'analphabétisme, quadrupler le nombre d'étudiants et augmenter le nombre de diplômés.

Ces objectifs ont été fixés dans le cadre de l'initiative de prospérité de ce gouvernement et sont étudiés au cours de ces colloques plutôt inutiles qui constituent ces mesures de prospérité.

Je dois dire que nous sommes tous extrêmement déçus de ne trouver aucune preuve de la réalisation de ces initiatives, ou de toute autre initiative ayant trait à la formation et à l'éducation, tels les projets conçus pour répondre aux objectifs du gouvernement dans le domaine de l'éducation.

Si le gouvernement décidait de réaliser ces projets, la question qui se pose est de savoir comment il s'y prendrait. Dans quel cadre ces projets pourraient-ils se réaliser? Comment ferons-nous pour évaluer les progrès accomplis après un certain temps?

Il y a beaucoup d'autres choses qu'un organisme pourrait faire, notamment l'examen des méthodes d'éducation. C'est indéniable que nous avons un taux de décrochage très élevé. Nous devrions nous demander pourquoi. Nous devrions aussi nous demander pourquoi les étudiants qui réussissent à s'inscrire aux facultés de mathématiques, de génie et des sciences sont aussi peu nombreux.

Nous devrions nous demander si les anciennes techniques d'enseignement conviennent toujours, malgré toutes les expériences qui ont été faites avec des étudiants handicapés notamment, des nouvelles techniques d'enseignement et des nouvelles technologies. Nous conservons nos vieilles méthodes que nous utilisons depuis des temps immémoriaux.

Il me semble qu'il conviendrait, entre autres choses, d'examiner si nous utilisons efficacement les ressources pour le bénéfice des étudiants. La composition ethnique du pays a beaucoup changé. C'est là une question qui pourrait être examinée.

On pourrait étudier la question des programmes, qui est négligée au Canada par rapport aux nombreuses études qui sont faites aux États-Unis dans ce domaine.

Il existe donc toute une série de questions qui devraient faire l'objet d'une étude globale, ce dont le conseil canadien sur l'éducation que je propose pourrait se charger.

Cependant, il m'est difficile de faire confiance à la capacité du gouvernement de comprendre l'avantage que présente le fait de pouvoir compter sur une source indépendante d'études politiques, de programmes scolaires et d'études méthodologiques dans le domaine de l'éducation, d'autant plus que ce gouvernement a tout récemment annoncé la suppression de deux organismes importants, le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada, qui ont attiré l'attention de tous sur la question de l'éducation et dont le seul crime a sans doute été d'avoir osé critiquer le gouvernement.

Je me lève donc pour proposer l'établissement d'un autre organisme indépendant, qui remplirait, dans le domaine de l'éducation, un rôle analogue à celui dont s'acquittaient le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada dans les domaines de la science et de l'économie respectivement.

Or, ce conseil serait constitué de telle sorte qu'il serait financé par les gouvernements provinciaux et fédéral, par des entreprises privées, par des industries et par des syndicats. Il ne détiendrait aucun pouvoir de réglementation ou autre; il aurait pour fonction d'entreprendre des études comme celles que j'ai décrites précédemment, de fournir des renseignements, de proposer des programmes d'action et d'exécuter lui-même des travaux de recherche ou de les confier à des universités ou à d'autres établissements en mesure de le faire.

Bref, le Canada est le seul pays dans le monde industrialisé qui peut établir des buts dans le domaine de l'éducation et élaborer des moyens de les atteindre. Le Canada a désespérément besoin d'un tel conseil. Nous avons trop tardé. Notre prospérité en dépend.

Il est clair que si nous devons devenir compétitifs, nous y parviendrons grâce à notre capacité d'investir dans notre compétence et nos connaissances, et grâce à la créativité que nous manifesterons pour fabriquer des produits et fournir des services que nous pourrons vendre.

Cela revient à dire que le programme économique devrait être un programme en vue de saisir les occasions. Nous devrions manifester notre engagement à l'égard de ce programme en adoptant un moyen d'améliorer le niveau d'éducation partout au Canada.

Je suis d'avis qu'un conseil canadien sur l'éducation représente un moyen approprié. J'espère que la Chambre adoptera cette motion.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier mon collègue de Laval-Est et secrétaire parlementaire qui a bien voulu me permettre de parler le premier sur cette motion.

J'écoutais mon collègue de Windsor—Sainte-Claire qui parlait d'éducation et étant père de famille, cela m'a fait penser à mes trois filles, Marie-Ève, 10 ans, Pascale, 7 ans et Gabrielle, 6 ans. Je me demande si mes enfants, lorsqu'elles seront plus vieilles, vont se demander si vraiment les adultes d'aujourd'hui auront pris leurs responsabilités en matière d'éducation. Elles se questionneront probablement à savoir si ce fut encore une fois une chicane fédérale-provinciale pour avoir des normes nationales d'éducation ou ne pas en avoir. Est-ce qu'on va avoir, encore une fois, une bataille là-dessus, notamment entre le Québec et le gouvernement fédéral?

• (1920)

Je me suis dit qu'il y a peu d'enfants au Canada et au Québec actuellement qui pensent aux chicanes constitutionnelles, mais ils veulent plutôt qu'on assure leur avenir. Je pense que le rôle de ce Parlement-ci, c'est d'assurer cet avenir en termes de normes nationales d'éducation. Le rôle du gouvernement actuel et de cette Chambre est de se diriger vers cette voie-là.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de répondre à la motion du député de Windsor—Sainte-Claire en l'assurant, de même que toute la Chambre, que la qualité de l'éducation dans notre pays est, aujourd'hui, comme elle l'a toujours été, l'une des grandes préoccupations du gouvernement. Personne dans ce pays ne pourra affirmer qu'un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100 dans nos écoles secondaires est un chiffre acceptable. Personne ne prétendra que notre taux d'alphabétisation et celui relatif aux connaissances de base en calcul sont suffisamment élevés. Et personne, monsieur le Président, ne soutiendra qu'en matière d'éducation, il suffit de maintenir le statu quo pour faire face à une concurrence internationale de plus en plus vive et pour mise davantage sur les industries et les professions fondées sur la connaissance.

Enfin, nos concitoyens canadiens sont de plus en plus nombreux à penser que nous devons sérieusement réévaluer notre attitude actuelle en matière d'éducation.Nous comprenons tous que nous devons, dans ce domaine, réexaminer nos objectifs, nos programmes de formation et nos priorités en matière d'enseignement. Mais il est également clair, monsieur le Président, que les défis auxquels font face les Canadiens en matière d'éducation ne peuvent être relevés que par des initiatives mesurées, coordonnées et solidaires.

La nécessité de fonder notre action sur le partenariat et le consensus n'est que trop évidente, si l'on tient compte de la primauté de l'enseignement parmi les responsabilités provinciales. Ceci dit, nous avons déjà dit au député de Windsor—Sainte-Claire que nous comprenons ses préoccupations quant à l'avenir de l'éducation

au Canada et que nous appuyons son désir d'encourager la réforme de l'éducation à l'échelle nationale.

Je tiens à assurer tous les députés de cette Chambre et la population canadienne que nous avons placé ce problème en tête des questions nationales à l'ordre du jour. Nous avons constitué des partenariats avec des entreprises et des syndicats, avec les milieux de l'éducation et les services sociaux, afin de sensibiliser tous les Canadiens au grand défi de notre époque: l'exploitation de nos ressources humaines au profit d'une économie moderne.

Le gouvernement actuel reconnaît, monsieur le Président, que les Canadiens aimeraient voir établis pour l'an 2000, dans huit ans seulement, avec l'approbation et la collaboration des provinces, des objectifs pour l'ensemble du Canada. J'entends déjà les gens du Bloc québécois dire que l'éducation est une question d'ordre provincial et nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Cependant, je constate qu'au Québec, il y a 30 p. 100 de décrochage scolaire, monsieur le Président; en Ontario, il y en a 30 p. 100; dans l'Ouest canadien, cela se situe à 30 ou 40 p. 100; à Terre-Neuve, il y en a un peu plus, mais globalement, c'est 30 p. 100.

Cela veut dire que l'on enseigne en français ou en anglais, que l'on soit dans la société distincte ou ailleurs au Canada, il y a un problème national qui est le même, soit un taux de décrochage scolaire de 30 p. 100. Alors, il faut arrêter de se fermer les yeux et faire semblant, comme les gens du Bloc québécois, que l'éducation est un problème local, un problème provincial uniquement .C'est un problème provincial, oui, mais c'est également un problème de concurrence et un problème national parce qu'on retrouve le même problème dans chacune des provinces canadiennes.

J'aimerais aussi dire aux Canadiens que les efforts qu'entreprennent actuellement les provinces pour créer un système uniforme d'éducateurs éducationnels sont appuyés par le gouvernement fédéral. Même le gouvernement du Québec est d'accord avec cet objectif.

Lors de leur dernière réunion du mois d'août 1991, les premiers ministres provinciaux ont demandé au Conseil des ministres de l'Éducation du Canada de poursuivre leurs efforts en ce sens. Notre gouvernement applaudit et appuie fortement cette initiative. Il est aussi d'avis que cet organisme est le plus qualifié pour le type d'objectifs éducationnels nationaux. Nous comprenons parfaitement que si nous prenons un retard sérieux en matière de formation, par rapport à d'autres pays—et voilà où sont nos vrais concurrents—ce ne sont pas les anglophones ou les francophones au Canada, ce sont le Canada, les Canadiens et les Québécois contre les autres pays industrialisés. Par rapport à d'autres pays, monsieur le Président, notre main-d'oeuvre et nos industries seront mal équipées pour lutter contre nos concurrents au sein d'une économie mondiale fondée sur l'information.

Telles sont les raisons, monsieur le Président, qui ont incité le gouvernement fédéral à parvenir à ce consensus national auquel nous allons demander la collaboration et au sujet duquel nous allons consulter les provinces avant de prendre les décisions.

Le 29 octobre dernier, mon collègue, M. Bernard Valcourt, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a distribué un document de travail sur l'acquisition du savoir intitulé «Bien apprendre. . . bien vivre». Ce document s'inscrit dans notre stratégie nationale qui consiste à orienter notre discussion vers l'acquisition permanente du savoir et à nous diriger vers l'élaboration d'objectifs nationaux, dont notamment—et cela ne fait mal à personne, mais il est important qu'on l'atteigne au Québec comme dans les autres provinces du Canada—le premier objectif, soit de réduire le taux d'analphabétisme de 50 p. 100; s'assurer que 90 p. 100 de la population obtienne un diplôme d'études secondaires ou une attestation équivalente à l'âge de 25 ans. Quelle différence cela peut-il faire, monsieur le Président, qu'on réclame cela d'un Québécois ou d'un Ontarien? On peut avoir ce genre de normes tout en respectant la juridiction provinciale en matière d'éducation.

Nous voulons également, au Québec comme ailleurs—et je pense que c'est un objectif louable avec lequel nous pourrions travailler—doubler le nombre de diplômés postsecondaires dans les sciences. Nous voulons multiplier par quatre la formation offerte par les employeurs à leurs employés. On pourrait le faire en français au Québec et en anglais ailleurs, mais on va coordonner cela de façon nationale pour pouvoir concurrencer les Américains, les Allemands, les Japonais. . .

M. Della Noce: Les Italiens.

M. Pronovost: . . .et nos concurrents sur le plan mondial, et même les Italiens.

Dans le cadre de notre nouvelle initiative de la prospérité, nous procédons actuellement partout au Canada, incluant au Québec, à des consultations sur l'éducation et la formation qui vont réunir tous les intervenants du système d'acquisition du savoir afin qu'ils discutent des objectifs nationaux à cet égard. Ce plan d'action fera appel à tous les ordres de gouvernement, aux entreprises privées, aux travailleurs, aux éducateurs, ainsi qu'à tous les citoyens canadiens.

Monsieur le Président, nous sommes bien décidés à bâtir une main-d'oeuvre de calibre mondial et nous sommes sur la bonne voie, mais la tâche ne sera pas facile. D'après une enquête récente qui a été menée par l'Institut Hudson, 66 p. 100 des organisations prévoient des difficultés de recrutement dans le secteur technique d'ici 1996. Emploi et Immigration Canada signale que 300 000 emplois sont restés vacants en 1991 à cause d'une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. On a retrouvé ce problème au Québec, comme ailleurs dans les autres provinces du Canada également. Il s'agit donc d'un problème national.

Je vais terminer, monsieur le Président—même si j'aurais encore beaucoup d'autres choses à ajouter—en disant que je tiens à rassurer tous les Québécois et tous les Canadiens que le gouvernement actuel se penche sur tous ces problèmes de façon très sérieuse. En fait, de concert avec les collectivités, les provinces et les principaux intervenants, nous sommes en train d'élaborer un plan d'action qui va permettre à tous d'atteindre les normes d'acquisition du savoir, dont nous avons besoin, pour assurer et accroître le niveau de vie au cours des années à venir. Notre survie économique, en tant que nation, dépend de cette initiative.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, tout d'abord je veux remercier mes deux collègues pour les commentaires qu'ils ont faits sur ce projet. J'appuie la grande majorité de ces arguments. Ce que je vais tenter de faire, c'est apporter certaines précisions, faire part de mon point de vue.

[*Traduction*]

Nous sommes ici pour discuter de la possibilité de constituer un conseil canadien sur l'éducation qui serait financé par le gouvernement et le secteur privé et qui fournirait aux gouvernements des conseils indépendants en matière de recherche et de programme d'action dans le domaine de l'éducation, afin d'élaborer et de poursuivre des objectifs nationaux à cet égard.

[*Français*]

Ce ne sera pas facile à faire si on veut rencontrer un tel objectif. Je fais partie de ceux qui veulent respecter l'autonomie et la responsabilité des provinces dans le domaine de l'éducation. Je n'ai aucune difficulté à le faire, car je l'ai toujours fait, même comme ancien sous-ministre, et je continuerai à le faire. Mais il n'y a rien du tout qui empêche une coopération, et je dirais même que c'est absolument essentiel. Prenons par exemple l'Europe. L'Europe le fait et un grand nombre de pays, utilisant différentes langues, se sont rendu compte qu'ils doivent coopérer, qu'ils doivent travailler ensemble. Pourquoi? Pour renforcer ce qu'ils ont, pour éduquer davantage les gens de leur pays, de leur collectivité, pour s'assurer que les programmes de formation et de recyclage, les projets de recherche et de développement soient parmi les meilleurs au monde.

Donc, vous pouvez sans doute constater, d'après les quelques commentaires que j'ai faits, que j'appuie la direction, l'orientation dans laquelle on se dirige.

[*Traduction*]

Je suis d'accord. Cela va dans le sens des documents d'orientation que j'ai élaborés avec l'aide de certains collègues. C'est également conforme à certaines observations et initiatives de mon collègue, le député d'Ottawa-Centre.

• (1930)

Pourquoi suis-je d'accord avec cela? J'ai déjà signalé que je croyais essentiel de collaborer, et la coopération ne signifie en rien menacer l'autonomie de qui que ce soit. Tout au contraire, je pense qu'elle tend à la respecter.

Il y a un lien entre l'éducation et la prospérité. Lorsqu'on se penche sur les pays où le niveau de vie est élevé, on s'aperçoit qu'on y effectue d'importants investissements dans le domaine de l'éducation dans son sens le plus large, en s'occupant de formation, de recyclage et de recherche et de développement, ainsi qu'en mettant l'accent sur les sciences et la technologie. Il existe donc ce lien, et nous devons en être conscients. Nous ne l'apprécions peut-être pas, mais il est bien réel.

Si nous voulons être des chefs de file et non être à la remorque des autres, nous n'avons pas vraiment le choix. Nous vivons dans un monde en pleine évolution. Je ne vois pas toujours d'un bon oeil tous les changements qui se produisent, mais ils sont là, et je pense qu'il serait irréfléchi de prétendre le contraire. Nous parlons de. . .

[*Français*]

—la mondialisation. Mais cela veut dire quoi exactement? On en parle beaucoup. Mais est-ce qu'on comprend vraiment? On a besoin d'études dans ce domaine.Il faut le comprendre à fond. On sait fort bien qu'en dépit des grands gains qu'on a faits dans certains pays il y a un taux de pauvreté à travers cette planète qui est vraiment beaucoup trop élevé, surtout parmi les jeunes.

Nous savons aussi qu'il y a une détérioration de l'environnement, qui est très grave. Là aussi on a besoin d'études poussées, de coopération. On sait fort bien que si on regarde la scène mondiale, qu'on essaie de résoudre trop souvent des conflits. . . Comment? Avec la guerre, des armements très puissants, des armements qui pourraient détruire cette planète. Je ne parle pas seulement du pays. Donc, on n'a vraiment pas de choix. Et on a une décision à prendre. C'est qu'on va prétendre qu'on peut vivre par soi-même et on va accepter que c'est problablement plus facile de vivre en collaboration avec les autres. Et, coopérer avec les autres, cela ne veut pas dire que je perds mon autonomie, ma souveraineté, mon indépendance. Au contraire, les gens qui la respecteront seront les gens qui auront coopéré davantage.

[*Traduction*]

Le projet proposé, sous sa forme actuelle, soulève un certain nombre de questions importantes sur lesquelles je voudrais m'arrêter. Auparavant, je tiens à souligner que nous parlons souvent d'éducation et de développement économique. Je n'ai rien contre. Je crois que c'est extrêmement important. Nous en parlons en termes d'accroissement de la compétitivité et de la productivité, et c'est essentiel également. Je souscris à cela, mais il ne faudrait également pas oublier le développement de l'être humain, la réalisation du potentiel que nous avons tous en nous. Il ne s'agit pas simplement de créer toujours davantage de richesses, même si cela est intéressant, mais également d'essayer de développer pleinement l'être humain. C'est tout à fait essentiel, car selon moi, les gens les plus heureux du monde sont ceux qui ont eu la chance de réaliser une bonne partie de leur potentiel. En fait, ils ont pu en faire bénéficier leur collectivité immédiate et, parfois, d'autres collectivités.

Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que nous parlions de compétitivité accrue, de mondialisation et de toutes ces autres expressions. Mais n'oublions pas la dimension humaine de l'éducation, qui nous permet de nous enrichir sur le plan intellectuel.

La question que soulève ce projet est celle-ci: quel est le rôle du Conseil canadien des ministres de l'Éducation? Ce n'est pas tout à fait son nom exact. Je crois que le sigle est CMEC. Si j'y réfléchissais quelques instants, je trouverais peut-être son nom exact. Il s'agit en fait d'un organisme qui permet à tous les ministres de l'éducation de se réunir pour parler d'éducation et pour faire un peu de coordination.

Qu'adviendrait-il de cet organisme, le Conseil des ministres de l'Éducation, Canada? Qu'en est-il de la recherche? Dans ce projet, on insiste beaucoup sur la recherche. À mon avis, c'est très bien, mais qu'en est-il de la recherche sur l'éducation qui se fait déjà dans les universités? Comment cadrerait-elle avec une initiative de ce genre?

Lorsque nous parlons du secteur privé, j'estime que nous devons le définir un peu. De quoi se compose-t-il exactement? Parlons-nous de tout le secteur privé, d'éléments importants de ce secteur ou des petites entreprises? Il faudrait en donner une définition.

Nous devons également reconnaître que, dès que nous parlons du secteur privé, nous parlons d'argent, de préoccupations financières. C'est un peu moins drôle. Comme je l'ai dit il y a un moment, c'est très bien de vouloir améliorer l'enseignement pour créer plus de richesses, mais il est très important aussi de résoudre certains problèmes sociaux et de contribuer à l'épanouissement de la personne.

Si vous regardez la situation du Canada aujourd'hui, vous verrez que nous avons de graves problèmes économiques. Il n'y a pas de doutes là-dessus. Nous parlons de chômage généralisé, d'assistance sociale, de 1,5 à 2 millions de personnes qui dépendent des banques alimentaires et de près de 5 millions de personnes qui sont dans la pauvreté. On peut considérer que c'est un problème économique, mais c'est aussi un grave problème social, ce qu'il ne faut jamais oublier.

[*Français*]

Lorsqu'on parle d'abus envers les enfants, d'abus envers les femmes, d'abus envers les aînés, lorsqu'on parle de la pauvreté et des gens qui n'ont pas suffisamment de quoi manger ou qui n'ont pas de logement, ce sont des problèmes économiques. Oui, bien sûr, mais il y a une dimension humaine, un côté social qui est très important.

[*Traduction*]

J'espère que, si un tel programme est accepté, on ne se limitera pas aux projets orientés vers l'économie, mais qu'on visera aussi le développement de la personne et les problèmes sociaux.

Je vais conclure rapidement, car je pense que mon temps de parole est presque terminé. Je dois poser cette question: Que faisons-nous maintenant?

Si l'on faisait un sondage auprès des Canadiens en leur demandant: Êtes-vous en faveur de cette initiative? Je pense que la plupart diraient oui. Un certain nombre de personnes puissantes et haut placées diraient: «Oui, mais jusqu'à un certain point.» Il faut vaincre ce genre d'élitisme. Nous devons faire un pas de plus en avant.

Je pense que la population du Canada de toutes les régions et de toutes les provinces est d'accord. Le gouvernement doit considérer sérieusement cette proposition. Il faudrait la peaufiner si tel est son désir. Il faudrait en discuter avec les divers intervenants, c'est-à-dire les provinces, les territoires, le secteur privé et la population du Canada. Le gouvernement devra alors aller de l'avant avec quelque chose de très concret.

Je dois reconnaître, encore une fois, que je me réjouis qu'un tel projet ait été mis de l'avant. Je l'ai déjà dit et je le répéterai encore. L'éducation, au sens large du terme, est le fondement même d'une société moderne, progressive et dynamique. Si nous pouvons apprendre à travailler ensemble et à réaliser des synergies dans ce que nous faisons, tout le monde en tirera profit tant sur le plan économique que sur le plan social et humain.

[*Français*]

Monsieur le Président, je termine en disant que j'espère que le gouvernement va étudier sérieusement ce projet, le rappeler et peut-être le mettre de l'avant.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je suis heureux également de profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous parler de la proposition du député de Windsor—Sainte-Claire concernant la création d'un conseil canadien sur l'éducation.

Nous savons tous à quel point l'éducation joue un rôle essentiel dans l'édification d'un pays, dans quelle mesure elle influe sur son développement et, en fin de compte, sur sa prospérité. Le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes, particulièrement celui des générations à venir, repose sur notre capacité de mettre à leur disposition des ressources éducationnelles qui soient à la fois efficaces, attrayantes et accessibles. Il ne s'agit pas seulement d'offrir des services, mais encore faut-il pour ce faire, connaître à fond tous les aspects de ce domaine complexe qu'est l'éducation. Dans le monde où nous vivons, un monde lui-même de plus en plus complexe, un monde en constante évolution, les besoins en cette matière sont sans cesse plus variés.

Nous ne pouvons pas, monsieur le Président, fermer les yeux devant cette réalité. Il serait pratiquement suicidaire pour notre société d'agir de la sorte.

Il y a plus d'un siècle et quart, le naturaliste Charles Darwin énonçait une vérité qui n'a rien perdu aujourd'hui de son réalisme lorsqu'il affirmait que survivre, c'est s'adapter.

Pour survivre en tant que nation prospère et en tant que pays dont le niveau de vie est directement relié à sa compétitivité, il est essentiel que nous sachions nous adapter aux nouvelles réalités dans le domaine de l'éducation. Et ces réalités sont aussi nombreuses que variées.

L'une d'elles, et non la moindre, réside dans le degré le plus élevé de spécialisation des métiers et des professions. En moins d'un siècle, notre société est passée d'une économie largement basée sur le secteur primaire à une économie davantage fondée sur l'industrie, c'est-à-dire la transformation des matières premières en produits finis.

• (1940)

Vous n'aviez pas besoin, comme on le disait à l'époque, d'un cours classique pour cultiver la terre. Plus tard, les besoins générés par l'industrialisation ont accru sensiblement la nécessité d'acquérir des connaissances techniques dans les divers secteurs liés à la production de biens. Les progrès fantastiques qui ont été réalisés ces dernières décennies sur le plan technologique ont donné naissance à un monde largement différent. Maintenant, il est évident pour tous que l'économie du XXI^{e} siècle sera davantage basée sur la prestation de services. Et ce n'est pas sans raison que ce fait est évident pour tous: c'est que nous y sommes déjà dans ce monde de l'avenir.

Ce monde, monsieur le Président, c'est celui des ordinateurs, c'est celui de l'aérospatiale, c'est celui de la biotechnologie. Bref, c'est l'univers de la haute technologie. Et c'est ici que l'éducation doit intervenir. Le Canada doit être en mesure de former des gens pour occuper ces emplois, pour repousser la frontière des connaissances dans ce domaine et pour bien comprendre les changements sociaux, économiques et culturels qu'entraînera la haute technologie.

Or, pour réaliser cette ambition, il est essentiel que nos systèmes d'éducation évoluent, qu'ils se développent davantage en fonction des impératifs nouveaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. C'est dans ce contexte que la recherche en éducation trouverait tout son sens.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que le gouvernement fédéral a publié un document intitulé: *Bien apprendre. . . bien vivre*, qui vise à lancer, sur le plan national, une discussion sur les objectifs et les priorités canadiennes en matière d'éducation et de formation qui conduira à un consensus. C'est le ministre d'Emploi et Immigration Canada qui est chargé de tenir cette discussion avec les

organismes nationaux, les collectivités et les différents secteurs intéressés à l'éducation et à la formation. *Bien apprendre. . . bien vivre* reconnaît entre autres que pour demeurer compétitif à l'échelle internationale, le Canada se doit de valoriser le savoir, se doter d'un milieu dans lequel des millions de Canadiens s'engagent personnellement à faire de l'éducation et de la formation continues l'affaire d'une vie.

Monsieur le Président, tantôt, mon collègue de Saint-Maurice a fait une petite mise au point que j'aimerais moi aussi toucher de près, pour faire plaisir à mes collègues du Bloc québécois, de l'autre côté. C'est vrai que l'éducation est une chose provinciale, une bonne responsabilité, mais c'est aussi une compétence pour moi qui va plus loin que la frontière du Québec, la frontière d'une province, car tout ce qui touche le développement d'un si grand pays comme le Canada, ça regarde aussi le fédéral, et pour mieux coordonner, je crois, tout en donnant les droits, et nous sommes dans un moment de l'histoire assez typique, l'unité canadienne est importante. . . Mais ce n'est pas pour cela que je le dis, c'est parce que j'y crois vraiment, que le Canada doit avoir un intérêt spécial pour l'éducation de tous ses Canadiens et toutes ses Canadiennes.

Tantôt, mon collègue parlait de certains pays, et on a pu se comparer à l'Allemagne, la France, et j'ai même fait remarquer qu'il y avait aussi l'Italie qui avait les mêmes problèmes, et ils font beaucoup de progrès, pourquoi se contenter. . . Et moi, en tant qu'immigrant, en tant que Canadien d'origine italienne, l'éducation pour nous revêt un intérêt beaucoup plus haut. On ne se contente pas de parler une langue, on ne se contente pas de parler les deux langues officielles, on voudrait trois, quatre, et trois langues, pour nous, c'est le strict minimum. Pourquoi? Parce que l'éducation pour nous c'est un respect. Dans le cas d'un professeur, par exemple, en Italie, et même certains politiciens, quand ils passent dans la rue, les gens arrêtent pour les saluer. Cela démontre à quel point l'éducation est importante. Dans le cas d'un professeur, peu importe dans quel secteur il se trouve, on lui donne même le titre de docteur. C'est comme dans le cas d'un avocat où on doit l'appeler «maître». Pourquoi? Parce que l'éducation, pour ces gens-là, c'était très important, et ça ne se limite pas dans un coin de pays ou un autre, ou à une province, parce que pour le développement de l'éducation, cela revêt aussi une importance primordiale pour l'avenir de nos entreprises. Le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, également ministre du Commerce extérieur, l'a expressément reconnu dans le document intitulé *La compétitivité mène à la prospérité* qu'il a rendu public, je crois, en même temps que *Bien apprendre, bien vivre*.

D'ailleurs, ce point de vue est maintenant partagé par la plupart des pays du monde. Tous sont désormais conscients que la nécessité absolue pour le secteur de l'éducation de s'adapter aux besoins de l'entreprise en matière de main-d'oeuvre spécialisée est de répondre de façon efficace à ces besoins.

Monsieur le Président, le gouverneur général du Canada nous a communiqué quelques faits préoccupants à l'occasion du discours du Trône prononcé en mai dernier. Trois élèves sur dix quittent l'école avant d'avoir terminé leurs études secondaires; quatre adultes sur dix ne savent pas assez lire ou compter pour fonctionner efficacement dans leur vie de tous les jours; les entreprises canadiennes dépensent deux fois moins que leurs concurrents américains pour former leurs employés, cinq fois moins que les Japonais et huit fois moins que les Allemands.

Il confirmait que le temps est venu, tout en respectant la juridiction provinciale dans ce domaine, comme je l'ai si bien expliqué tantôt, d'établir un consensus national sur les objectifs de rendement, les impératifs de coopération, les buts et les priorités en matière d'éducation et de formation. Nous sommes donc conscients des défis qui nous attendent dans ce domaine.

Le présent gouvernement a reconnu depuis déjà nombre d'années ces problèms aigus qui constituent le décrochage scolaire, les dépenses des entreprises à l'égard de la formation de leurs employés et l'analphabétisme.

Monsieur le Président, en terminant, nous pouvons donc que louer l'initiative du député de Windsor—Sainte-Claire sur la création d'un conseil canadien sur l'éducation. L'idée d'un tel organisme, financé conjointement par le gouvernement et le secteur privé, qui fournirait au gouvernement des conseils indépendants en matière de recherche et de programmes d'action est d'un intérêt évident.

Monsieur le Président, je vous remercie du temps que vous m'avez accordé. Le gouvernement fédéral a l'intention de ne ménager aucun effort pour apporter sa contribution à cette cause essentielle.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, il me fait plaisir de parler sur cette motion, et surtout d'exprimer ma surprise de voir des députés conservateurs du Québec parler avec autant d'empressement pour une motion qui ferait en sorte que le gouvernement fédéral mettrait davantage ses pieds et ses grandes mains dans le domaine de l'éducation.

S'il y a un domaine au Québec qui est sacré, qui historiquement, tous les politiciens se sont prononcés à l'unanimité pour qu'exclusivement l'éducation soit de juridiction provinciale, c'est dans ce domaine-là où il y a eu le plus d'unanimité. Qu'on remonte au temps deDu-

plessis qui s'opposait à ce que le fédéral donne de l'argent aux universités, parce que ce n'était pas de sa juridiction.

Rappelons-nous la bataille de Lesage dans les années 1960, la bataille de Bourassa, la bataille de Bertrand, la bataille de Lévesque, et encore la bataille de Bourassa dernièrement, lorsqu'il disait à ce gouvernement, qui venait de déposer dans son discours du Trône en mai dernier une intention de s'ingérer dans la formation professionnelle par des normes nationales, unanimement à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire composé des membres du Parti québécois et du Parti libéral, condamner cette ingérence-là.

On voit aujourd'hui des députés conservateurs du Québec venir dire oui à une motion venant d'un député d'un parti centralisateur, venir dire oui à une motion qui permettrait au gouvernement fédéral de prendre en charge une juridiction historiquement donnée exclusivement au Québec. C'est incroyable! Ils sont aveuglés depuis quelque temps, ces députés conservateurs du Québec. On les a vu dire oui à une motion, à un discours du Trône où on parlait d'ingérence dans la formation professionnelle. On les a vu applaudir le ministre des Communications qui voulait s'ingérer en matière de télécommunications dans une juridiction encore là exclusivement provinciale et cela a été condamné encore par le Québec.

On voit encore dans le débat qui s'est terminé aujourd'hui sur le projet de loi sur l'environnement, une juridiction que réclame le Québec.

• (1950)

Aujourd'hui, l'Assemblée nationale condamne unanimement l'intervention au niveau du projet de loi C-13 sur l'environnement. Et demain, que verra-t-on, les députés conservateurs du Québec se lever et voter contre le Québec, exactement comme les Libéraux l'ont fait, en 1982, lors du rapatriement de la Constitution? À ce moment-là, rappelons-nous que les Québécois ont dit de ces 73 Libéraux qu'ils étaient un gang de nouilles! Alors, eux, quel nom vont-ils porter? Chose certaine, le même sort les attend que celui qui a été réservé aux députés libéraux fédéraux. Les voir mettre leurs grands pieds et leurs grandes mains dans des juridictions aussi sacrées que celle de l'éducation, jamais, jamais aussi ouvertement des députés conservateurs ont-ils dit de telles choses, pour ne pas dire de telles conneries!

Je suis scandalisé, monsieur le Président, de voir l'appui que viennent de donner ces deux députés conservateurs du Québec à l'ingérence dans le domaine de l'éducation, me rappelant toujours les motions unanimes, quel que soit le parti au pouvoir au Québec, qui stipulaient: Jamais dans l'éducation, c'est un domaine sacré! Quand on parle de formation professionnelle, c'est également un domaine sacré. La preuve, c'est qu'on a une entente dans tous les domaines au niveau de la formation professionnelle pour justement permettre au Québec de conserver ses pouvoirs.

Je suis estomaqué de voir ces deux députés encore une fois approuver cela. Que ce soit dans le domaine de la formation professionnelle ou dans les domaines primaire et secondaire, l'éducation relève du Québec et on ne doit, d'aucune façon, s'ingérer dans ce domaine-là comme gouvernement fédéral, comme on l'a fait et comme on tente de le faire actuellement—et je le disais tout à l'heure—en environnement, dans les communications, et dans combien d'autres domaines encore. Et même, rappelons-nous ceci, les dernières discussions constitutionnelles, celles présentement en cours, dans tous les débats qu'on a eus, jamais on a remis en question le fait que l'éducation soit du domaine provincial.

Mais aujourd'hui, sur une motion d'un député, d'un parti centralisateur, deux députés conservateurs du Québec se lèvent pour dire: Oui, ce serait bien que l'éducation maintenant revienne au fédéral, ce serait bien que le fédéral s'accapare des juridictions sacrées, ce serait bien que le fédéral gère tout, que les provinces deviennent de gros conseils de ville, que les provinces n'aient plus de juridiction dans les communications, plus de juridiction dans l'enseignement, plus de juridiction dans tous les domaines où le Québec a si bien performé.

Et quand vous parlez de formation professionnelle, je le rappelle au député de Laval-Est, les formations professionnelles sont très différentes pour ce qui est des besoins du Québec que des besoins, par exemple, en matière de formation dans l'Est, qui relève plutôt d'une économie basée sur les pêcheries; dans l'Ouest, basée sur l'agriculture; en Ontario, basée sur l'industrie, surtout l'industrie de l'automobile. Nous avons diversifié. Et je rappelle aux deux députés conservateurs qui viennent de parler que, lors du forum sur l'emploi, qui s'est tenu à Montréal, qui regroupait le Conseil du patronat, qui regroupait tous les syndicats du Québec, qui regroupait des membres de l'opposition du Québec et qui regroupait des membres du gouvernement provincial libéral du Québec, ce dossier-là a fait l'unanimité, à savoir que tous les pouvoirs dans les négociations constitutionnelles qui se font doivent être récupérés par le Québec. Tous les pouvoirs en matière d'éducation, y compris la formation professionnelle, doivent revenir au Québec. C'est unanime. Et quand M. Bourassa faisait le tour du Québec il y a un an, il disait: Il y a une priorité, une chose sur laquelle jamais nous ne céderons, c'est sur le fait de récupérer

tous nos pouvoirs en matière de formation professionnelle.

Voilà ce que les Québécois attendent de leurs députés, qu'ils se lèvent comme je le fais pour défendre les intérêts supérieurs du Québec, et qu'ils empêchent le gouvernement fédéral de s'ingérer dans des domaines aussi sacrés que celui de l'éducation, et non pas. . .

[*Traduction*]

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, de toute évidence, le député tient à défendre les intérêts de sa province, même s'il ne tient pas réellement à ce qu'elle reste au sein du Canada.

Dans son discours, il a dit que l'industrie automobile était la seule industrie de l'Ontario, tandis que le Québec avait une économie beaucoup plus diversifiée que le reste du Canada. Puisqu'il demande aux députés de se lever, je lui fais remarquer que l'Ontario a une économie très diversifiée.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je redonne la parole à l'honorable député de Richelieu.

M. Plamondon: J'espère, monsieur le Président, que vous additionnerez le temps que l'honorable député vient de prendre, puisque ce n'était pas un rappel au Règlement, mais une opinion qu'il exprimait. Et s'il parle de diversification, je reconnais que l'Ontario s'est diversifiée, et de façon exceptionnelle historiquement au Canada. Elle le fait en faisant sa propre formation professionnelle. Justement, c'est un exemple peut-être au niveau de l'industrie où une province a développé des secteurs par rapport à ses propres pouvoirs.

Et au Québec, aujourd'hui, la formation professionnelle est très diversifiée parce qu'aucun secteur ne dépasse 10 p. 100 de l'économie au Québec, et justement cette diversification-là fait en sorte que les besoins sont souvent d'ordre régional, très spécifiques, et ne peuvent pas tolérer une ingérence d'un gouvernement central qui penserait en terme de normes nationales. J'étais à dire justement à quel point tous les gouvernements du Québec ont reconnu ceci. Tous les gouvernements qui ont passé au Québec ont reconnu cela et le premier ministre du Québec le dit depuis un an, ses ministres aussi, son Cabinet aussi, l'opposition aussi, le Conseil du patronat aussi, l'ensemble des syndicats aussi le disent. Les intérêts du Québec seront bien défendus à Ottawa si nous récupérons l'ensemble de la formation professionnelle. C'est inadmissible que des députés conservateurs venant du Québec se prostituent au même titre que les députés libéraux en 1982 pour couper des services déjà entre les mains du Québec.

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Avec tout le respect que j'ai pour mon honorable ami et collègue, je voudrais tout d'abord dire que le mot «traître» qu'il a prononcé, je ne me sens pas là-dedans. Je l'invite à relire les deux discours et aussi je l'invite à dire la vérité. En plus de lire les discours, je voudrais tout simplement lui dire que le projet de loi sur l'environnement qu'il a défendu, le père de ce projet de loi-là, c'est son chef, le député de Lac-Saint-Jean.

Le président suppléant (M. DeBlois): Sur un rappel au Règlement? L'honorable député de Longueuil.

M. Leblanc (Longueuil): Débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): Débat. L'honorable député d'Ontario.

M. Plamondon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, il n'y a pas de rappel au Règlement. Je reconnais l'honorable député d'Ontario.

[*Traduction*]

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans cet important débat. Vous avez entendu aujourd'hui les députés parler de la motion du député. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, l'honorable député de Richelieu invoque le Règlement. Mais si c'est pour savoir à qui la Présidence va accorder la parole, je vais interrompre immédiatement le député.

M. Plamondon: Je voudrais connaître, monsieur le Président, la façon avec laquelle vous reconnaissez les députés. Est-ce que ce sont ceux qui se lèvent en premier et qui demandent la parole ou ceux que vous désignez par une liste?

Le président suppléant (M. DeBlois): Le Président cherche à faire en sorte que tous les points de vue soient exprimés à la Chambre. Il est de tradition que le Président, après avoir donné la parole à un côté de la Chambre, regarde de l'autre côté de la Chambre. C'est ce que je fais en reconnaissant l'honorable député d'Ontario.

[*Traduction*]

M. Soetens: Monsieur le Président, je vous remercie.

Pour être bien sûr que le député comprend, je souligne que j'ai pris la peine de vous faire savoir que j'avais hâte d'intervenir dans le débat sur cette motion se rapportant à l'éducation. L'éducation est un domaine très important, non seulement pour le Québec et pour l'Ontario. Il est évident que l'éducation est importante pour tous les Canadiens et elle est très importante pour notre gouvernement, comme le montrent les mesures que nous avons prises dans le passé. L'éducation reste une de nos plus grandes préoccupations.

J'espère que personne, ni dans l'opposition ni du côté ministériel, ne se réjouit qu'il y ait un taux de décrochage de 30 p. 100 dans nos écoles secondaires. Personne ne prétend que notre niveau d'alphabétisation est satisfaisant parce que ce n'est pas le cas.

Personne ne prétend que le statu quo en matière d'éducation sera suffisant, compte tenu de la montée de la concurrence internationale et de notre dépendance croissante vis-à-vis des industries et des professions basées sur la connaissance. En fait, on s'entend de plus en plus pour dire au Canada que nous devons sérieusement réévaluer nos méthodes d'éducation. Nous reconnaissons tous la nécessité de repenser nos objectifs d'éducation, nos programmes de formation et nos priorités d'enseignement.

Toutefois, il est clair que les Canadiens ne pourront relever les défis qui se posent en matière d'éducation que par une politique avisée, coordonnée et coopérative.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

RAPPORT PUBLIC POUR 1991

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, aux termes du paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport public du Service canadien du renseignement de sécurité pour l'année 1991.

Je demande que le rapport soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je voudrais déposer un décret de nomination, dans les deux langues officielles, que le gouvernement a pris récemment. Aux termes du paragraphe 110(2) du Règlement, le décret est renvoyé d'office au Comité permanent des communications et de la culture.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

DÉCLARATION ANNUELLE

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il y a un an, le gouvernement a annoncé que le solliciteur général ferait chaque année au Parlement, à partir de 1992, une déclaration sur la sécurité nationale.

[*Français*]

J'ai le plaisir de faire aujourd'hui cette première déclaration.

[*Traduction*]

Je vais parler des trois aspects suivants de notre sécurité nationale: l'évolution de la situation internationale; les défis en matière de renseignement de sécurité auxquels le Canada doit faire face au cours de la présente période de transition à l'échelle internationale; l'engagement ferme pris par le gouvernement envers la protection des libertés fondamentales et la sécurité des Canadiens.

• (1010)

Aujourd'hui, les Canadiens sont engagés dans un important débat sur l'avenir de leur pays. Nous avons à prendre des décisions sur certaines des questions les plus fondamentales qu'un peuple puisse se poser. Nous formons un peuple privilégié, nous qui pouvons compter sur des institutions et des traditions axées sur la consultation publique, qui nous permettent d'évaluer ces questions de façon éclairée et selon des principes démocratiques.

Nous sommes encore privilégiés sous un autre aspect.

[*Français*]

Pour la première fois en une génération, nous pouvons envisager l'avenir sans nous soucier de la guerre froide.

[*Traduction*]

Nous venons d'entrer dans une nouvelle ère dans les affaires des nations. La guerre froide est terminée. Le rideau de fer est tombé. L'Union soviétique s'est écroulée. Les pays de l'Europe centrale et orientale cherchent leur propre voie. C'est une époque qui fait naître des espoirs et des attentes. Les Canadiens partagent les mêmes espoirs, et nous nous sommes engagés à faire tout notre possible pour qu'ils se réalisent.

Mais l'histoire nous apprend que les périodes de transition sont également des périodes qui peuvent présenter des dangers. Au cours des derniers mois, la longue liste des conflits régionaux s'est allongée—avec l'éclatement des hostilités en Yougoslavie et dans certaines parties de l'ancien empire soviétique. Des dictateurs imposent encore leur volonté dans bien des pays, pratiquant le terro-

risme contre leurs ennemis et complotant pour acquérir des armes toujours plus sophistiquées.

La concurrence internationale pour la technologie avancée, y compris celle des armements, va toujours en progressant.

[*Français*]

En résumé, les Canadiens ont raison de penser que l'avenir sera meilleur.

[*Traduction*]

Toutefois, pour entretenir cet espoir, nous devons prendre des mesures contre les menaces actuelles ou éventuelles.

Notre histoire, la diversité de notre population et nos intérêts nationaux font que nous continuerons d'avoir des liens importants avec l'étranger. À la lumière des changements qui se produisent dans le monde, j'ai demandé au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de préparer à mon intention une évaluation des répercussions possibles de l'évolution de la situation dans le domaine de la sécurité sur le mandat du SCRS au cours des années.

Cet examen consistera à évaluer les futurs besoins en matière de renseignement de sécurité, à examiner comment le SCRS devrait être structuré pour y faire face et à déterminer les répercussions qu'auraient sur les ressources les mesures qui pourraient être recommandées.

J'ai demandé au directeur de tenir compte des réalités budgétaires et de l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer l'efficacité de l'appareil gouvernemental. Les Canadiens peuvent être assurés que, dans le domaine de la sécurité nationale, le gouvernement continuera d'accorder la priorité absolue à la sécurité du public. Nous continuerons d'attacher une très haute importance aux points suivants: protéger les droits, les libertés et les institutions de notre société démocratique; assurer la sécurité économique; promouvoir la paix et la sécurité dans le monde; protéger les ressources humaines, intellectuelles et matérielles que gère le gouvernement au nom des Canadiens.

Ces priorités sont en place depuis longtemps.

[*Français*]

Le mandat principal du SCRS consiste à effectuer des enquêtes sur les présumées menaces envers la sécurité du pays. Ces menaces peuvent prendre différentes formes, notamment l'espionnage, le terrorisme et les tentatives des gouvernements étrangers d'exercer au Canada une influence clandestine contre des intérêts du pays.

[*Traduction*]

Le SCRS a également pour mandat d'effectuer des évaluations de sécurité pour les ministères et de fournir des avis en ce qui concerne les demandes d'immigration et de citoyenneté, sur le plan de la sécurité.

La tentative de coup d'État survenue à Moscou en août dernier nous a durement rappelé que la démocratie en Russie et en Europe de l'Est était encore fragile et que nous devions continuer à faire preuve de vigilance. Tant que la situation ne sera pas éclaircie, nous nous poserons de nombreuses questions.

Les anciens serviteurs de l'empire soviétique se contenteront-ils de disparaître tout simplement? À quelles fins les nouveaux gouvernements de cette région du monde utiliseront-ils les services de renseignements à l'étranger dont ils ont hérité? Se contenteront-ils des sources publiques d'information ou se livreront-ils à l'espionnage? Limiteront-ils leurs activités aux pays voisins, ou les étendront-ils à des pays éloignés comme le Canada? Est-ce que ces gouvernements, qui ont hérité d'économies dévastées par tant d'années de mauvaise gestion, vont utiliser leurs services de renseignements pour chercher à s'emparer de données scientifiques et techniques recueillies par d'autres pays?

À l'heure actuelle, nous savons que des gouvernements étrangers continuent de recueillir des renseignements dans le but de nous nuire. Les industries de haute technologie—particulièrement de technologie nucléaire—semblent constituer une cible fort convoitée. La prolifération des armes de haute technologie et de leurs systèmes perfectionnés de lancement est une source de préoccupation pour tous. Lorsque les arsenaux des dictateurs comprennent des armes chimiques et bactériologiques, et peut-être même des armes nucléaires, il n'y a pas lieu d'être complaisant.

De toute évidence, il faudra être en mesure de se protéger contre les services de renseignements étrangers tant et aussi longtemps que des gens seront prêts à avoir recours à la tromperie pour arriver à leurs fins.

Le mécontentement politique et social constaté dans de nombreuses régions du monde comporte aussi pour nous des conséquences qu'il nous faudra surveiller de près.

[*Français*]

Le terrorisme est une de ces conséquences.

[*Traduction*]

L'an dernier, après une période d'accalmie, les incidents liés au terrorisme international ont connu une recrudescence, en partie à cause des événements survenus dans le golfe Persique. Le Canada n'a jamais été la cible du terrorisme comme certains pays européens l'ont été. Par ailleurs, nous n'avons pas non plus été complètement à l'abri.

[*Français*]

Au fil des ans, nous avons eu nos morts et nos blessés. Pour faire face à ce problème, un plan national de lutte contre le terrorisme a été mis en place.

[*Traduction*]

Il est continuellement mis à jour, selon les événements. Ce plan est le résultat des efforts concertés de tous les ministères et organismes concernés—tant fédéraux que provinciaux. Malgré ces précautions, notre principal moyen de défense demeure les renseignements précis et opportuns que nous recueillons au sujet des activités d'éventuels terroristes.

Une autre conséquence des conflits sur la scène internationale, ce sont les millions de personnes qui partent à la recherche d'un havre de sécurité et d'un meilleur avenir. Bon nombre d'entre eux choisissent le Canada. Quelques-uns de ces nouveaux venus ont tenté de poursuivre leurs conflits ancestraux par des actes de violence, sans égard aux traditions de non-violence et de démocratie du Canada. Les Canadiens peuvent être rassurés, car des mesures sont en place pour découvrir ceux qui n'hésiteraient pas à recourir à la violence pour des fins politiques.

Relever les défis que pose cette nouvelle situation internationale sera le test le plus difficile auquel auront jamais été soumis nos organismes de sécurité nationale. Par l'adoption, en 1984, de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, le Parlement a créé le SCRS pour qu'il fournisse au gouvernement des renseignements sur les menaces envers la sécurité du Canada. Dans une loi complémentaire, la Loi sur les infractions en matière de sécurité, le Parlement affirmait que la GRC continuait d'assumer la responsabilité principale pour l'application des dispositions législatives liées à la sécurité ainsi que la protection de certaines personnes et de certains biens. Les fonctions assignées au SCRS et à la GRC sont distinctes, mais complémentaires. Les deux organismes se sont bien adaptés à l'évolution de leur situation depuis 1984. C'est durant la guerre du Golfe que les mécanismes en place ont montré toute leur efficacité.

[*Français*]

Le SCRS et la GRC ont beaucoup travaillé pour épargner les Canadiens des attentats terroristes.

[*Traduction*]

Je tiens également à parler de ce qui ne changera pas, notre respect des droits et des libertés fondamentales ainsi que notre engagement à assurer la sécurité nationale. Les Canadiens s'attendent à ce que leur appareil de sécurité national soit efficace. Mais ils veulent aussi être sûrs que la sécurité ne sera pas assurée aux dépens des droits fondamentaux et des libertés de la personne.

Par la Loi sur le SCRS, le Parlement a veillé à ce que ces deux objectifs soient satisfaits dans les mécanismes actuels d'ordre législatif et organisationnel qu'il a mis en place. Le Parlement a prévu que le SCRS ne pouvait exercer ses pouvoirs extraordinaires d'enquête que dans la mesure strictement nécessaire. Il a également prévu qu'il ne pourrait exercer ses pouvoirs d'enquête qui comportent le plus d'intrusion qu'après avoir obtenu l'approbation du solliciteur général et de la Cour fédérale du Canada.

L'exercise de ces pouvoirs est soumis à l'examen de l'inspecteur général du SCRS et du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Les mesures de contrôle et d'imputabilité du SCRS comprennent les instructions du ministre portant sur une gamme de questions. Il s'agit notamment des priorités annuelles du SCRS, de ses méthodes opérationnelles, des ententes de collaboration avec des organismes nationaux et étrangers et des exigences en matière de rapports. Il existe une série d'instructions du ministre et de politiques opérationnelles approuvées pour que les droits d'une personne faisant l'objet d'une enquête soient respectés.

• (1020)

Le SCRS et la GRC reconnaissent et comprennent le rôle fondamental de ces mesures dans la sauvegarde des droits de la personne dans la société canadienne. Cela tient à ce qu'ils ont tous deux le sentiment de protéger les valeurs, les principes et les convictions qui sont essentiels à une nation unie dans le respect de la loi, des droits de la personne et du bien-être de tous.

Il y a quelques mois, le premier ministre a fait observer qu'il n'existe pas de carte qui permette vraiment de guider le monde sur la voie de la paix en ces temps troublés.

[*Français*]

Nous ne pouvons nous appuyer que sur nos valeurs et sur les rudes leçons du passé.

[*Traduction*]

Je pense que l'appareil de sécurité nationale du Canada, si récemment conçu et mis au point, reflète et incarne les valeurs et l'expérience de notre pays dans la poursuite des deux buts liés que sont la sécurité et la liberté. Je suis persuadé que les Canadiens peuvent continuer de jouir d'une sécurité et d'une liberté qui font—et qui continueront de faire—l'envie du monde entier.

M. Tom Wappel (Scarborough–Ouest): Monsieur le Président, je réponds, au nom du Parti libéral du Canada, à la déclaration faite par le ministre.

Avant de formuler mes observations proprement dites, je tiens à remercier personnellement le ministre d'avoir eu la courtoisie de nous fournir un exemplaire du rapport et une copie de sa déclaration bien avant 10 h 10 aujourd'hui, ce qui m'a permis de me préparer en conséquence.

C'est un geste que j'apprécie de la part du ministre, d'autant plus que celui–ci s'attend évidemment à ce que je critique les observations qu'il a formulées relativement au rapport. Celui–ci ne sera pas déçu. Cela dit, je répète que j'apprécie le geste du ministre.

Le ministre a d'abord rappelé avoir annoncé en 1991 qu'il allait faire une déclaration annuelle au Parlement en ce qui a trait à la sécurité nationale. Aujourd'hui est une date historique puisque c'est la première fois qu'une déclaration de ce genre est faite à la Chambre des communes.

Nous devons nous poser la question suivante: Est–ce là une initiative personnelle du ministre, ou cette mesure cache–t–elle quelque chose? Évidemment, cette mesure cachait quelque chose, et il importe que les Canadiens sachent exactement ce qui a incité le ministre à présenter son rapport.

Le 27 juin 1990, un comité spécial était chargé par la Chambre des communes de procéder à un examen global des dispositions et de l'application de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, puis de faire rapport à la Chambre. Le comité a publié un rapport très complet intitulé «Une période de transition mais non de crise».

Je tiens à rendre hommage aux membres de ce comité, en particulier à son président, le député de Lethbridge, ainsi qu'aux deux membres de mon parti: le député de Scarborough—Rouge River et le député de Moncton. Ceux–ci ont travaillé très fort pour présenter un bon nombre de recommandations. Mon collègue, le député de Scarborough—Rouge River, est actuellement le vice–président du Sous–comité sur la sécurité nationale, et il s'intéresse particulièrement à ces questions.

Le rapport du comité renfermait 117 recommandations. À toutes fins utiles, une seule de ces 117 recommandations a été acceptée intégralement par le solliciteur général. Il s'agit de la recommandation nº 47 qui dit: «Le Comité recommande que le solliciteur général demande au directeur du SCRS de fournir au ministre un rapport annuel additionnel pouvant être déposé au Parlement».

Le ministre a fait une déclaration dans le document intitulé «Maintenir le cap», qui a servi de réponse aux recommandations. Mes observations sur la présentation d'aujourd'hui sont liées aux propres paroles du ministre qui a dit: «Le gouvernement convient avec le comité spécial que la diffusion annuelle d'un rapport sur les questions de renseignement de sécurité, rapport qui pourrait être déposé devant le Parlement, contribuerait de façon significative à la naissance d'un débat public éclairé.»

«Aussi, à compter de 1992, le solliciteur général présentera, en même temps qu'il déposera le Budget des dépenses principal au Parlement, une déclaration annuelle sur les problèmes de sécurité nationale auxquels le Canada fait face. Cette déclaration contiendra un compte rendu des principales questions de sécurité nationale traitées au cours de l'année précédente ainsi qu'un aperçu des orientations pour l'année suivante. La déclaration du ministre sera accompagnée d'un rapport public qui aura été préparé par le directeur et qui comportera une analyse de la menace.»

C'est dans ce contexte que je me propose d'examiner tant le rapport que la déclaration faite aujourd'hui même par le ministre.

Après avoir entendu les propos du ministre, ma réaction initiale a été de me dire que cela manquait absolument de substance. C'est bien là le problème. Il y a là trop de généralités et pas assez de précisions. Où est la substance dans cette déclaration et même dans ce rapport?

Le ministre a prétendu qu'il faut prendre des précautions pour se protéger des menaces actuelles et latentes. Quelles menaces? Quelles précautions? Elles ne sont pas mentionnées. Il nous rappelle que les Canadiens peuvent avoir l'assurance que la sécurité du public demeure la priorité absolue du gouvernement. La sécurité publique est–elle menacée? Sinon, est–elle susceptible de l'être dans un avenir prévisible? Si oui, pourquoi? Pas de réponses.

Le ministre fait allusion au contre-espionnage. Il pose beaucoup de questions concernant les vestiges du service d'espionnage de l'ancienne Union soviétique. Mais il ne donne pas de réponses.

Il affirme sans donner d'explications que des gouvernements continuent de lancer des campagnes d'espionnage contre nous, mais il ne donne pas plus d'information. Comment cela contribue-t-il au débat public éclairé que, selon la déclaration du ministre, nous devons avoir?

En faisant allusion au contre-terrorisme, il nous a dit qu'un plan anti-terroriste national est en place. C'est rassurant. Il ne mentionne cependant nulle part que le Groupe spécial des interventions d'urgence, le GSIU, un service de la GRC créé spécialement pour répliquer aux attaques terroristes, disparaît pour être remplacé par une unité des forces armées. Il n'indique pas que cela s'est produit ou est en train de se faire en douce, ni que les forces armées sont disposées et prêtes à assumer cette responsabilité. Est-ce sa façon de contribuer à un débat public éclairé?

Il aborde la question des enquêtes de sécurité. Il incombe, selon lui, au SCRS de faire une enquête sur les futurs immigrants afin d'éliminer ceux pour qui la violence est un moyen d'action et ceux qui feraient fi des traditions politiques pacifiques et démocratiques du Canada. Aucun détail n'est donné sur la façon dont cela se fait. Qui plus est, on n'explique absolument pas comment M. Al-Mashat, ambassadeur d'un État ennemi, a réussi à franchir l'étape de l'enquête de sécurité.

À propos de la Loi sur le SCRS, le ministre nous rappelle que ce service a été créé pour renseigner le gouvernement sur les menaces à la sécurité du Canada. Le SCRS s'est-il acquitté de son mandat? Le ministre n'en parle pas. Cela favorise-t-il un débat public éclairé?

Il parle des droits de la personne et des libertés et droits individuels fondamentaux. Heureusement, le ministre rassure les Canadiens en leur disant que le SCRS les respecte.

Voici la question qu'il convient de se poser. Avec sa déclaration d'aujourd'hui, le ministre respecte-t-il les engagements que je viens tout juste de lire? Selon moi et de l'avis du Parti libéral, la réponse est trois fois non.

Premièrement, cet exercice contribue-t-il à un débat public éclairé? Non, car on nous présente peu, voire pas d'informations, si ce n'est une foule de généralités et de platitudes. Traite-t-on des événements importants survenus l'année précédente dans le domaine de la sécurité nationale, comme le ministre s'était engagé à le faire, par écrit? Absolument pas.

Il n'est nulle part question, même de manière très générale, des mesures prises pour protéger les Canadiens avant, pendant et après la guerre du golfe Persique. Même si les attestations de sécurité des immigrants s'inscrivent dans le mandat du SCRS, on garde le silence sur l'affaire Al-Mashat et sur le rôle que le SCRS y a joué ou non. Il n'est nulle part question des allégations selon lesquelles les services secrets de certains pays étrangers auraient des activités clandestines au Canada ni des mesures prises à ce sujet par le SCRS, pour peu qu'il en ait pris. Contrairement à ce que le ministre avait promis, dans le rapport du SCRS, il n'est pas expressément question des menaces qui pèsent sur le Canada.

• (1030)

En conclusion, le Parti libéral reconnaît que ce rapport est le premier du genre au Canada. J'avais d'ailleurs déjà applaudi aux dispositions qui ont rendu cela possible.

Nous savons aussi qu'un enfant doit d'abord apprendre à se traîner avant de marcher. Maintenant qu'ils ont fait leur apprentissage, nous exhortons le SCRS et le ministre à présenter dorénavant des déclarations et des rapports annuels qui seront plus informatifs, comme l'a promis le ministre lui-même, de manière que les Canadiens puissent bénéficier d'un débat public éclairé, être au courant des enjeux touchant notre sécurité nationale et connaître les principaux problèmes de sécurité nationale auxquels se heurte notre pays d'une année à l'autre ainsi que les façons dont on compte les résoudre.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, c'est avec peu d'enthousiasme que je prends la parole ce matin. Le ministre vient de faire une déclaration qui découle d'un rapport présenté par un comité spécial de la Chambre et, comme mon collègue vient de le signaler, c'est la seule recommandation, parmi les 117 qui avaient été faites, à avoir été entièrement acceptée.

Après avoir écouté ce que le ministre avait à dire aujourd'hui, je doute fort que nous ayons fait une utilisation judicieuse de notre temps, sans parler du temps du ministre, parce qu'il n'y a pratiquement rien dans cette déclaration qui puisse éclairer le Parlement ni les Canadiens en général.

Je veux d'abord citer un extrait de la préface d'un document publié il y a environ un an, en février 1991, et intitulé *Maintenir le cap: La sécurité nationale dans les années 90*. La préface est signée par le prédécesseur du ministre, l'honorable Pierre H. Cadieux.

Vers la fin de la préface, l'ancien solliciteur général dit ceci: «Toutefois, on peut faire en sorte que l'appareil inspire davantage confiance en fournissant au Parlement plus d'information sur les questions de sécurité.»

Tout ce que je puis dire ce matin, c'est que cette déclaration du ministre m'a profondément déçu. Elle ne fournit pratiquement pas d'information au Parlement ni au public sur les questions liées au renseignement de sécurité.

Je sais fort bien qu'il y a certaines informations, dans le domaine du renseignement de sécurité, qui ne peuvent pas être divulguées publiquement au Parlement ni à la population en général. Toutefois, la plupart des experts en la matière soutiendront qu'entre 80 et 90 p. 100 des informations que possèdent les services de renseignement dans les pays démocratiques du monde pourraient être communiquées aux assemblées législatives et, par leur entremise, à la population, sans que la sécurité de ces pays démocratiques ne soit menacée.

Voilà en gros ce que je voulais dire au ministre. J'espère que, l'an prochain, si nous sommes encore ici—et j'ai dit si «nous» sommes encore ici—, il présentera un document qui fournira vraiment de l'information sur les questions de sécurité nationale non seulement aux partis de l'opposition, mais aussi aux députés de son propre parti. Cela étant dit, je veux maintenant passer à l'essentiel de mon discours, qui sera bref.

Le Nouveau Parti démocratique accueille favorablement la mise en oeuvre de cette première recommandation parmi les 117 qui ont été faites au gouvernement il y a quelque deux ans par un comité où tous les partis étaient représentés.

Comme mon collègue d'en face l'a dit dans sa déclaration ministérielle sur la sécurité nationale, le monde a vraiment changé depuis deux ans, et le manque de vigilance reste un de nos pires ennemis devant des menaces très réelles, certainement en ce qui a trait au terrorisme et à l'espionnage industriel.

Cette déclaration sur la sécurité nationale et toutes les autres qui suivront au cours des années à venir ne doivent pas être uniquement une question de publicité; elles doivent restées liées à la responsabilité gouvernementale.

Il y a un an, le Sous-comité parlementaire sur la sécurité nationale a été créé, et le premier problème auquel il s'est attaqué, c'est celui des fonctionnaires qui invoquaient la «sécurité nationale» comme argument pour éviter de devoir rendre des comptes.

Il est possible, dans notre démocratie, d'assurer la sécurité du pays tout en préservant les principes fondamentaux de la transparence. Cela se fait ailleurs et peut se faire chez-nous.

Ce qui rend ce document intéressant, ce n'est pas tant ce qu'il contient que ce qu'il omet. Le gouvernement a le devoir et l'obligation de divulguer au comité tous les accords conclus entre le SCRS et les pays étrangers.

Quels protocoles d'entente le SCRS a-t-il conclus avec l'organisme homologue américain, le FBI? Ou encore avec la National Security Agency par l'entremise de la CSCE, ou même avec la CIA, ou tout autre service étranger de renseignements, y compris le Mossad? Des accords ont-ils été conclus avec ces services?

Le gouvernement ne sait-il pas que des services étrangers de renseignements envoient des agents en mission au Canada? L'affaire de Victor Ostrovsky poursuivi par le Mossad le prouve. Des agents de renseignements israéliens sont venus au Canada pour intimider un citoyen canadien. Ils l'ont poursuivi partout dans cette ville, l'ont suivi à Toronto et l'ont harcelé. Malgré la douzaine de demandes présentées par ce citoyen, le SCRS n'a pris aucune mesure directe pour le protéger, du moins selon nos renseignements. Seul un corps policier municipal a bien voulu lui venir en aide. Le gouvernement s'est contenté de sermonner un diplomate israélien à ce sujet. Après avoir fait preuve de négligence dans cette affaire, le gouvernement doit maintenant rendre des comptes.

Nous devons également exiger des précisions sur la façon dont l'application de la Loi sur le SCRS nous touche au pays. Le SCRS partage-t-il des renseignements sur les Canadiens avec le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, les Affaires extérieures, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour n'en nommer que quelques-uns?

Les Canadiens savent bien peu de choses sur le système canadien de renseignements, sans que ce ne soit de leur faute. Que savent-ils du plus secret de ces services, le Centre de la sécurité des télécommunications? Aucune loi ne régit cet organisme. Que fait-il, quels pouvoirs détient-il, qui dessert-il, quelles méthodes utilise-t-il pour recueillir des renseignements, à combien s'élève son budget et qui surveille s'il reste dans les limites de la légalité? Autrement dit, pourquoi existe-t-il? Qui espionne-t-il? Espionne-t-il des Canadiens de façon indirecte, par l'entremise de la NSA, afin de contourner la loi canadienne? La NSA, elle, espionne-t-elle les Américains par l'intermédiaire du CST pour contourner la loi américaine? Nous ne le savons pas. Pourtant, nous vivons

dans une démocratie. Tout cela est caractéristique d'un gouvernement trop fermé et trop secret.

La guerre du Golfe nous a prouvé que les Canadiens respectueux de la loi peuvent encore se laisser intimider par la force que peut déployer le gouvernement. Des agents du SCRS frappent à votre porte, vous interrogent pendant deux heures, sans vous expliquer vos droits, et vous ne savez pas à qui vous adresser pour obtenir de l'aide.

Selon certaines allégations, des agents de renseignements israéliens auraient profité de la confusion et de l'hystérie provoquées par la guerre pour interroger des Canadiens en se faisant passer pour des agents du SCRS. Le gouvernement n'a pas su assurer aux Canadiens que cela ne s'est pas produit ni qu'il peut empêcher que cela se produise de nouveau.

J'évoque cette allégation, car c'est précisément ce que le Mossad a fait en Norvège, où le chef du Service norvégien de renseignements de sécurité a été congédié à la suite de cette affaire.

La Cour suprême du Canada a récemment démontré à quel point les hauts fonctionnaires et les services secrets ont encore le contrôle total sur l'évaluation de sécurité de Canadiens ordinaires. Le SCRS a examiné environ 65 000 demandes du genre l'année dernière seulement.

D'après la loi, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le seul organisme public de surveillance du SCRS que nous ayons, n'a aucun pouvoir pour renverser des décisions négatives en matière d'autorisation de sécurité pour les employés fédéraux. Combien d'honnêtes citoyens le SCRS a-t-il rejetés? Combien se sont-ils alors rendu compte qu'il n'existait aucun processus d'appel auquel recourir? Que deviennent leurs perspectives d'emploi?

Le CSARS a fait dans l'ensemble du bon travail jusqu'ici, mais il est plutôt impuissant, car la loi en limite beaucoup trop les pouvoirs. Le Parlement a recommandé il y a deux ans de changer cela. Le gouvernement a répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer, et rien ne s'est fait à ce propos.

Je me rappelle les réunions que nous avons eues avec les membres du CSARS et les questions que nous leur avons posées. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour informer le comité—c'est du moins mon impression—, et pourtant, nous savons que leurs pouvoirs sont limités et restreints et qu'on les empêche de nous donner l'information que nous voulons en tant que membres d'un sous-comité de la Chambre et en tant qu'élus. Le temps est maintenant venu, monsieur le Président, et je le dis au ministre par votre entremise, de mettre un terme à cela; il est temps que le gouvernement mette le Sous-comité sur la sécurité nationale dans la confidence. Je puis vous assurer que nous agirons de façon responsable.

• (1040)

La Loi sur le SCRS a encore besoin d'être modifiée. Il faut donner plus de poids et plus d'influence au CSARS dans les cas d'appel. Il doit pouvoir enquêter sur les activités non seulement du SCRS, mais de tous les services du renseignement du gouvernement, depuis ceux des Affaires extérieures jusqu'à ceux de la Défense nationale et de l'Immigration ainsi que du CST.

Le Sous-comité sur la sécurité nationale doit être informé de tous les arrangements pris entre le SCRS, la GRC, le CST et tous les pays avec lesquels nous faisons affaires dans le monde du renseignement. Je ne demande pas à connaître tous les menus détails, mais à savoir en général en quoi consistent ces ententes et à quelles fins on les a conclues.

Surtout, les citoyens doivent savoir que quelqu'un quelque part s'occupe de les protéger contre l'appareil du renseignement du gouvernement, de n'importe quel gouvernement, au Canada.

Il y a deux ans, nous avons fait 117 recommandations en vue de modifier nos politiques et nos lois dans le domaine de la sécurité nationale. Le gouvernement n'en a mis en application jusqu'à maintenant qu'une et demie, deux au plus.

Le système est loin d'être parfait. Le gouvernement doit maintenant changer d'attitude sur toute cette question. Il a le devoir d'écouter la critique, de mettre les recommandations en oeuvre et de rendre compte de ses décisions. Sinon, le SCRS n'aura plus de droits ni de privilèges à protéger.

En conclusion, je ne me satisfais pas de vertueuses platitudes. Ce document aurait pu être rendu public il y a une semaine, et personne n'aurait jamais rêvé le communiquer clandestinement à la presse. Il ne contenait rien à divulguer. Il est profondément décevant, comme je l'ai dit au début.

Je sais que le ministre agit sur les conseils de ses hauts fonctionnaires dans le domaine de la sécurité et du renseignement, mais c'est une épée à deux tranchants. Je sais que les ministres doivent écouter les meilleurs conseils qu'ils puissent obtenir, mais j'espérerais que les ministres fassent également preuve d'indépendance de jugement.

J'espérerais également que le gouvernement abandonne cette manie du secret et informe le Sous-comité parlementaire sur la sécurité nationale d'un beaucoup plus grand nombre de faits se rapportant aux activités du SCRS. Ainsi, nous jouirions vraiment du meilleur arrangement dans le monde libre et démocratique.

Affaires courantes

PÉTITIONS

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter aujourd'hui une pétition dûment certifiée, conformément à l'article 36 du Règlement. Elle réunit les signatures de nombreux habitants de Kingston, d'Odessa, de Newburgh et d'autres localités environnantes, en Ontario.

Les pétitionnaires se préoccupent de la violence dans notre société et demandent au Parlement de reconnaître que les crimes violents contre les personnes sont graves et font horreur à la société; ils demandent en outre à la Chambre de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle pour réduire la violence au minimum.

L'ÉTIQUETAGE DES BOISSONS ALCOOLIQUES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter des pétitions signées par 6 983 habitants de la Colombie-Britannique.

Ces pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître que l'alcool est une drogue et que bien des gens ignorent les dangers qu'il présente pour la santé, étant donné que c'est un produit qui jouit d'une si grande popularité dans notre société. C'est particulièrement le cas des femmes enceintes dont beaucoup ne savent pas que le fait de boire peut provoquer des malformations congénitales. En outre, la consommation d'alcool peut amoindrir l'aptitude d'une personne à opérer une machine ou à conduire un véhicule, causer de l'hypertension ainsi qu'entraîner une maladie du foie, le cancer et bien d'autres toxicomanies.

À certains endroits, comme au Yukon et aux États-Unis, on a déjà commencé à apposer des étiquettes sur les bouteilles pour mettre les gens en garde contre l'alcool. C'est ainsi que l'alcool fabriqué au Canada doit porter ce genre d'étiquettes pour pouvoir être exporté aux États-Unis.

Ces pétitionnaires demandent au Parlement de songer à exiger que toutes les boissons alcooliques portent une étiquette prévenant les consommateurs, et notamment les femmes enceintes, des dangers que l'alcool présente pour la santé.

Je profite de l'occasion pour féliciter la dame de la Colombie-Britannique qui a organisé cette pétition. Tous les députés le savent, une de mes électrices, Joy Gilmore, oeuvre très activement dans ce dossier.

LA TAXE SUR LES APPELS INTERURBAINS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Elle est signée presque exclusivement par des habitants de Burns Lake, dans ma circonscription, en Colombie-Britannique. Par contre, elle est vraiment présentée au nom de tous les habitants du Nord de la province.

Les pétitionnaires expriment leur préoccupation face au coût supplémentaire que représente la taxe sur les appels interurbains. Les gens qui vivent dans les localités rurales du Nord sont davantage appelés à faire des interurbains pour obtenir des services de santé ou d'information, par exemple.

Les signataires demandent au Parlement de voir à ce que les habitants du Nord bénéficient d'un régime d'imposition juste.

LE PROJET DE BAIE JAMES II

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition dûment certifiée et conforme à l'article 36 du Règlement. Elle est signée par des centaines de Canadiens qui s'inquiètent parce qu'Hydro-Québec a l'intention de donner le feu vert au projet connu sous le nom de Baie James II.

Les signataires sont mécontents du fait que ce projet n'a pas été soumis au processus fédéral d'évaluation environnementale et pensent qu'il nuirait à la santé, au mode de vie et à la culture des Cris du Nord du Québec s'il était réalisé tel que proposé.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de procéder à une évaluation environnementale complète de toutes les facettes du projet qui relèvent de l'administration fédérale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^{os} 103, 210 et 222.

[*Texte*]

Question nº 103—**M. Holtmann:**

1. En ce qui concerne le consulat canadien à Kiev, en URSS, *a*) quelles sont les lettres de créance du consul général, *b*) combien d'agents y travaillent et quelles sont leurs fonctions, *c*) quelle est la citoyenneté de chaque membre du personnel, *d*) quel est le budget de fonctionnement?

2. Comment les postes à Kiev se comparent-ils avec ceux *a*) d'autres consulats canadiens, *b*) des consulats allemand, français et américain à Kiev?

L'hon. Barbara Jean McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. L'ancien consulat général de Kiev obtenait, le 27 janvier 1992, le statut d'ambassade accréditée auprès de l'Ukraine. L'ambassade compte actuellement trois employées canadiens: un chargé d'affaires responsable de la gestion de l'ambassade et des programmes politiques et commerciaux, un agent d'immigration responsable du programme des visiteurs et un agent administratif. Les 15 employés recrutés sur place sont tous citoyens ukrainiens. Pour l'exercice 1991-1992, le budget de fonctionnement de l'ambassade est évalué à 220 000 $ (excluant les salaires des employés canadiens).

2. Le niveau de dotation du consulat général se comparait à celui d'autres consulats d'importantes villes européennes comme Munich, Dusseldorf ou Milan. Le nombre de postes sera augmenté pour tenir compte de nouveau statut d'ambassade. On prévoit affecter 11 employés canadiens à Kiev. Leur arrivée sera en fonction du progrès des travaux de rénovation de la chancellerie et de la disponibilité de logements. Le nombre d'employés recrutés sur place sera augmenté. Le personnel des missions américaine et française (qui comptaient auparavant chacune deux agents) est lui aussi augmenté. L'an dernier, la mission allemande avait 15 employés.

Question nº 210—**Mme Phinney:**

Combien de personnes handicapées sont à l'emploi du gouvernement?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Le 31 décembre 1991, 6 480 personnes handicapées déclarées étaient considérées en service actif conformément à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. On les retrouve dans toutes les catégories professionnelles: 91 p. 100 d'entre elles occupent un emploi pour une durée indéterminée: un peu plus de 3 p. 100 travaillent à temps partiel, soit moins que la moyenne de 3,5 p. 100 dans l'ensemble de l'administration fédérale. En 1991, les personnes handicapées représentaient 3 p. 100 de l'effectif de la fonction publique, alors qu'en 1987, elles ne comptaient que pour 2,6 p. 100.

Question nº 222—**Mme Callbeck:**

Quelles lignes directrices ou paramètres la Société canadienne des postes utilise-t-elle pour décider de la fermeture des bureaux de poste?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): La Société canadienne des postes examine constamment son réseau de vente au détail afin de s'assurer qu'il répond aux besoins de sa clientèle.

Dans les régions rurales, on procède à cet examen lorsqu'une des occasions suivantes se présente d'elle-même:

—le poste de maître de poste devient vacant (suite par exemple à une démission, une prise de retraite, une mutation ou une promotion);

—les locaux abritant le bureau de poste ne conviennent plus ou ne sont plus disponibles;

—la localité en fait la demande.

Par cet examen, la Société détermine quelle est la meilleure façon de continuer d'assurer la prestation des services postaux dans la localité. Il se peut que l'on convienne:

—de doter le poste vacant du maître de poste;

—de convertir le bureau de poste en un comptoir postal;

—de fusionner les services de vente au détail avec ceux d'une localité avoisinante;

—d'ouvrir un comptoir postal au sein de la localité tout en dotant à nouveau le poste de maître de poste.

Quelle que soit l'option retenue, les services de livraison locale et l'identité de la localité aux fins du service postal sont maintenus.

Parmi les facteurs qui influent sur la décision, on compte:

—la taille de la localité;

—les tendances démographiques qui se manifestent dans la localité même et dans la région;

—le mode actuel de prestation du service et le niveau de ce dernier;

—la distance à laquelle se trouve la localité la plus proche;

—les recettes enregistrées et les coûts assumés à ce jour;

—les assises commerciales de la localité;

—l'installation qui abrite actuellement le bureau de poste;

—les besoins de disposer d'un point de vente à l'égard du réseau de levée et livraison de la Société.

Dans les régions urbaines, on apporte les changements en accordant la priorité au service à la clientèle.

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Skeena a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire a déposé une réponse à la question nº 217 qui est inscrite à mon nom depuis le 3 février 1992 et qui concerne le programme d'informateurs rémunérés de Revenu Canada et du ministère des Pêches et des Océans.

Malheureusement, une partie de cette réponse est absolument inexacte, et je cite:

> Pêches et Océans n'a pas de programme permanent d'informateurs rémunérés.

En fait, le 13 février 1992, le ministre des Pêches et des Océans m'a fait parvenir une lettre dans laquelle il me décrit le programme d'informateurs rémunérés que son ministère exploite depuis 1984, le nombre de paiements qui ont été versés jusque-là et les résultats de l'information obtenue grâce à ces informateurs.

Je demande que le secrétaire parlementaire s'engage envers la Chambre à corriger l'information tout à fait inexacte que renferme la réponse, soit par l'entremise du ministre des Pêches et des Océans soit par le dépôt de la réponse exacte à la question inscrite au *Feuilleton*.

M. Cooper: Monsieur le Président, je vais vérifier l'information dont le député saisit la Chambre, et nous ferons certes de notre mieux pour nous assurer que sa question reçoive une réponse exacte et franche.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI SUR LES EAUX DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 mars, de la motion de M. Siddon: Que le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 33 minutes, à compter de 13 heures aujourd'hui, conformément à l'article 33(2)a) du Règlement.

[*Traduction*]

Le député de Skeena a la parole. Je me suis trompé hier soir. Il vous reste cinq minutes pour poursuivre le débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, vous vous rappellerez qu'hier soir, j'ai eu la chance inouïe d'amorcer le débat sur le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. C'était plutôt inhabituel puisque le gouvernement a présenté un projet de loi, mais n'avait désigné personne pour en parler. En fait, il y eu un moment où ils avaient tous disparu. C'était une bien drôle de situation.

Nul doute que les Canadiens qui vivent au nord du 60e parallèle dans les Territoires du Nord-Ouest s'intéressent de près à ce projet de loi. C'est une loi qui prévoit la délégation des pouvoirs actuellement exercés par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, une loi qui est appliquée à Ottawa par des fonctionnaires. Vous le savez, monsieur le Président, même si l'on vit dans un grand centre comme Yellowknife, il est parfaitement ridicule d'avoir à s'adresser à Ottawa quand on veut obtenir les autorisations et les permis nécessaires pour régler des problèmes d'utilisation des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Étant donné les progrès importants réalisés sur le plan des institutions démocratiques dans les Territoires du Nord-Ouest, maintenant dirigés par le gouvernement de l'honorable Nellie Cournoyea, la délégation des pouvoirs ne pourrait tomber mieux.

• (1050)

Comme je l'ai dit hier, le gouvernement des T.N.-O. et celui du Yukon, lui-même visé par le projet de loi C-52, devraient veiller à obtenir du gouvernement fédéral les fonds qu'il faut pour mettre en oeuvre les importants programmes nationaux essentiels à la gestion des eaux. Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, il existe de grands cours d'eau qui déferlent des provinces jusqu'au Yukon et, dans le cas qui nous occupe, jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Des cours d'eau sur lesquels des barrages ont été construits et qui ont été détournés, contaminés, pollués, remplis de sédiments, et j'en passe. Ces cours d'eau ont des effets qui vont influer sur l'application de cette loi.

C'est une situation comparable à celle de l'émission dans l'atmosphère de substances toxiques par les aérosols. Dans bien des pays européens, dans l'ancienne Union soviétique et sur le continent nord-américain, les substances qui étaient auparavant destinées à des sites d'enfouissement ou à quelque processus de recyclage sont maintenant fréquemment incinérées. Ces substances entrent dans l'atmosphère et s'y déplacent pour ensuite retomber sur le réseau hydrographique des Territoires du Nord-Ouest.

Comme je l'ai dit hier soir, nous avons commencé tout à coup à comprendre l'ampleur des problèmes de pollution touchant les Territoires du Nord-Ouest qui constituent, comme nous le savons tous, le territoire le plus étendu au Canada et qui devraient peut-être devenir, à l'instar du Yukon, une province. Il y aurait donc au nord du 60e parallèle trois provinces aux prises avec ces menaces extrêmement graves pour leurs eaux.

Je voudrais préciser aux membres du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que les députés dans cette enceinte sont généralement d'accord pour dire que la délégation de pouvoirs proposée dans les projets de loi C-51 et C-52 est une bonne idée, qu'on aurait dû le faire depuis longtemps et qu'il faudrait renvoyer cette question à un comité législatif pour qu'il puisse l'évaluer de façon constructive et entendre des témoins des Territoires du Nord-Ouest.

Les députés devraient prendre soin de bien évaluer le montant consacré à l'heure actuelle au niveau fédéral à ce territoire et le type de réponses internationales et nationales dont on aura besoin pour évaluer non seulement les eaux venant d'autres territoires et se jetant dans les Territoires du Nord-Ouest et les répercussions que cela aura sur les régimes de délivrance de permis et d'utilisation, mais également les poissons, les oiseaux et la faune en général. On doit tenir compte des répercussions de toute modification de ces réseaux hydrographiques et des conséquences de phénomènes internationaux comme les produits toxiques transportés par l'air, notamment les oxydes de soufre et d'azote qui retombent sous forme de précipitations acides et l'accumulation de ces produits toxiques dans les cycles de vie qui finit par toucher particulièrement les localités rurales autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest.

On devra évaluer les effets cumulatifs des déversements, notamment de méthane, en provenance des grands réservoirs de barrage, et tenir compte également de l'importance d'évaluer l'impact de la réduction à certaines périodes de l'année des flots d'eau douce provenant des Territoires du Nord-Ouest et des provinces limitrophes, le Manitoba, l'Ontario et le Québec, sur tout le bassin hydrographique de la baie d'Hudson et de la baie James. Déjà, on a de plus en plus la preuve scientifique que cette réduction du flot d'eau douce dans la baie d'Hudson et la baie James pourrait avoir des répercussions négatives et nuisibles sur le secteur de la pêche au Québec, à Terre-Neuve et dans les Maritimes.

Ainsi, le petit gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, qui prend de plus en plus d'importance, a là une occasion rêvée de s'occuper d'une question qui relève vraiment de sa compétence. Il doit s'assurer d'obtenir du Parlement fédéral les ressources financières voulues pour bien s'acquitter de sa tâche.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle aux députés que la durée des discours est maintenant d'au plus 20 minutes, avec une période réservée pour poser des questions et faire des observations.

[*Français*]

Je rappelle le Règlement. Le ministre ayant présenté la motion, même s'il n'a pas pris la parole, son temps de parole, selon le Règlement, est réputé avoir été épuisé. Par conséquent, je dois procéder à entendre un porte-parole des trois partis. C'est pourquoi je reconnais un porte-parole de l'opposition. Après quoi, je donnerai la parole à un député du côté gouvernemental. Mais, encore une fois, c'est une technicalité. Le côté gouvernemental avait l'occasion de s'exprimer hier en proposant le projet de loi, mais personne n'a utilisé ce droit de parole.

Et je termine le tour de table, le premier tour, en reconnaissant un député de l'opposition.

[*Traduction*]

M. Milliken: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne faudrait pas créer un précédent. J'admets qu'on puisse soutenir que le gouvernement, en proposant la motion, est réputé avoir épuisé son temps de parole.

La règle est très claire. Sauf erreur, conformément à l'article 76 du Règlement, les deux premiers orateurs devraient disposer d'un temps de parole de 40 minutes chacun. Je ne sous-entends pas que le député de Labrador devrait parler pendant plus que les 20 minutes prévues. C'est un orateur très concis et érudit qui n'a pas besoin de 40 minutes pour exprimer ses opinions sur ce projet de loi.

Il se peut qu'un autre projet de loi soulève plus de contestation, et la période de 40 minutes se révélera alors plus appropriée.

Je voudrais que l'on revienne sur cette question à un autre moment. En effet, je doute qu'il soit pertinent de le faire aujourd'hui, parce qu'il ne faut pas en faire tout un plat, mais, selon moi, le droit de parole de 40 minutes est important. La règle est très claire en ce qui concerne les deux premiers orateurs.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence a pris la précaution de vérifier, vous le devinez bien, cet aspect technique. Et le premier orateur a été le gouvernement. Il est présumé avoir pris la parole même s'il ne l'a pas fait. Il a présenté une motion pour que ce projet de loi soit déposé. Donc, c'est le premier intervenant, et le temps de parole de 40 minutes est écoulé, même si techniquement cette période de 40 minutes s'est résumée à 15 secondes.

De toute façon, je peux reconsidérer, vérifier à nouveau avec le personnel de la Chambre le point de vue exprimé par l'honorable député de Kingston et les îles, qui est un connaisseur du Règlement de la Chambre. Mais ce sont les informations que j'ai à ce moment-ci. Par conséquent, je suis disposé à reconnaître, mais pas plus de 20 minutes, l'honorable député de Labrador, quitte à vérifier à nouveau.

[*Traduction*]

M. Murphy: Monsieur le Président, c'est au sujet de ce même rappel au Règlement. Comme le député de Skeena vient de le souligner, nous avons suivi une procédure plutôt inhabituelle hier soir, parce que nous étions pressés d'étudier ce projet de loi. Il en a donc résulté certains problèmes à la Chambre.

Au nom de notre caucus, je déclare que nous sommes prêts à donner notre consentement unanime pour que le député puisse utiliser la période de 40 minutes s'il en a besoin.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suis au service de la Chambre. La Chambre consent-elle à l'unanimité à accorder 40 minutes à l'orateur suivant? Je n'y vois aucune objection.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je vous assure, ainsi qu'à mes autres collègues, que je pourrai limiter mes observations à 20 minutes.

Je suis heureux de participer aujourd'hui au débat en deuxième lecture du projet de loi C-51, Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, et du projet de loi C-52, Loi sur les eaux du Yukon.

Au nom de mon parti, je suis heureux de dire que nous appuyons le principe de ces projets de loi. Ils remplacent la Loi sur les eaux internes du Nord, que la Chambre a adoptée en 1970 et qui est entrée en vigueur en 1972. Ils mettent également à jour les régimes de gestion des eaux dans le nord du Canada.

• (1100)

On avait élaboré la Loi sur les eaux internes du Nord pour protéger et préserver les ressources en eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. À l'époque où le projet de loi avait été présenté, on pensait que le Nord allait être le théâtre de grandes activités de mise en valeur des ressources. Le projet de loi visait à éviter que cette mise en valeur ne nuise à l'environnement.

Je cite un extrait du discours qu'a prononcé, lors de la deuxième lecture du projet de loi, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien de l'époque, que la Chambre reconnaîtra certainement. Il a dit:

> Le nord du 60e parallèle est sur le point d'être l'objet d'une expansion industrielle importante. Si nous agissons immédiatement, nous pourrons épargner à cette région les catastrophes causées par une mauvaise gestion de l'environnement qui sont courantes dans d'autres parties du Canada.
>
> En agissant aujourd'hui avec détermination et fermeté, nous pouvons garantir que, dans 20 ou 30 ans, nous ne serons pas contraints de régler une autre dette énorme en contrepartie de l'indifférence et de la mauvaise gestion des ressources en eau du Nord.

Ce ministre est actuellement le chef de l'opposition officielle.

La Loi sur les eaux internes du Nord visait à instaurer un régime exhaustif et coordonné de gestion des eaux dans les territoires du Nord. Aux termes de cette loi, la propriété et le droit d'utilisation des eaux de surface et souterraines étaient dévolus à l'État. Elle prévoyait que le droit à l'utilisation des eaux ou le droit d'y déposer des déchets serait conféré par délivrance de permis ou par règlement d'application de la loi.

Elle établissait des offices quasi judiciaires des eaux, un au Yukon et l'autre dans les Territoires du Nord-Ouest. Ils étaient chargés de délivrer les permis avec l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de modifications à la loi, sauf en 1978 lorsque la Loi sur le pipe-line du Nord a été adoptée. En dépit des objectifs louables de la mesure législative, il y a eu des problèmes dans la pratique. Peu après la proclamation de la loi, les offices des eaux furent inondés de demandes qu'ils ne pouvaient traiter. En conséquence, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a eu recours à une disposition de la loi permettant d'autoriser des utilisations particulières et limitées par voie de règlement.

On prévoyait dans le règlement la création du poste de contrôleur des droits d'utilisation d'eau dans chacun des territoires. Celui-ci devait approuver toutes les utilisations mineures qui répondent à des critères précis sans exiger de permis. Le résultat, c'est que plus de 90 p. 100 des utilisations d'eau ont été approuvées par les contrôleurs.

En 1981, la nation Déné et l'Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest déposaient une plainte devant la cour fédérale. Elles contestaient la légalité de la pratique du ministère, en raison de l'absence de participation du public. En 1984, la Cour fédérale jugeait la pratique *ultra vires*.

Le ministère a alors modifié son règlement pour exempter certains utilisateurs du processus d'autorisation. La situation n'était pas plus satisfaisante pour autant. Le rapport de 1985 de l'enquête sur la politique fédérale relative aux eaux recommandait plusieurs modifications au régime actuel. Le rapport disait que les arrangements pris pour autoriser les petites utilisations d'eau au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest devaient être révisés et clarifiés en consultation avec les offices des eaux des territoires et les autres parties intéressées.

Il fallait de nouvelles procédures pour que tous les utilisateurs puissent recevoir leur autorisation de la même façon. La complexité de la procédure pour les petits utilisateurs serait fonction de l'importance de la consommation. Les utilisations susceptibles d'être exemptées de la procédure complète d'attribution de permis seraient clairement définies dans le règlement. Les offices des eaux auraient le pouvoir de demander une procédure complète d'attribution de permis lorsqu'ils le jugent nécessaire. Enfin, les procédures d'approbation des utilisations limitées ou importantes seraient ouvertes au public et répondraient à ses préoccupations.

En 1986, des problèmes de gestion des eaux au Yukon conduisaient à la création par le ministère d'un groupe de travail sur l'exploitation minière par placer. Dans son rapport final, le groupe de travail recommande de modifier la Loi sur les eaux internes du Nord. Il recommande qu'elle soit divisée en deux, une pour le Yukon et une autre pour les Territoires du Nord-Ouest et que la réglementation soit également dédoublée. Il recommande aussi le principe des deux permis, ceux de catégorie A et ceux de catégorie B. Il a également recommandé qu'on ordonne la fermeture d'un ouvrage quand la dérogation à une condition du permis risque d'entraîner des dangers graves et imminents.

Devant les nombreuses demandes de modification de la loi, le ministère a entrepris un processus de consultation et produit, en mai 1987, un document de travail. En octobre 1990, on créait le Comité consultatif sur les mines du Yukon. Ce comité présentait un rapport au ministre en avril 1991. Il semble que toutes ses recommandations, moins une, ont été incluses dans le projet de loi dont nous sommes saisis et qui a été déposé à la Chambre en décembre dernier.

Je pense qu'il est important et pertinent de faire remarquer que, dans son rapport de 1990, le vérificateur général a beaucoup critiqué la gestion du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, surtout sa gestion des eaux. Il a notamment souligné que, même si le ministère dispose de données sur la quantité des eaux, il en a très peu sur sa qualité.

Il a également indiqué que le ministère ne fait pas de contrôle efficace du respect des conditions liées aux permis d'utilisation des eaux et qu'il se produit encore plusieurs cas importants de contamination des eaux dans le Nord. Il dit avoir constaté ce qui suit:

Premièrement, le ministère, en matière de gestion des eaux, n'avait pas d'objectifs consignés pour l'établissement d'un ordre de priorités en ce qui concerne la conservation et la mise en valeur.

Deuxièmement, le ministère a besoin de plus de données pour gérer les ressources hydrauliques.

Troisièmement, les connaissances concernant la pollution atmosphérique sont insuffisantes.

Quatrièmement, le ministère a besoin de savoir si les offices des eaux atteignent leurs objectifs en matière de réglementation.

Cinquièmement, on ne s'acquitte pas de façon satisfaisante des responsabilités en ce qui concerne la mise en application.

Sixièmement, il faut que le ministère examine avec plus de soin les projets en fonction des dommages qu'ils sont susceptibles de causer à l'environnement.

Septièmement, le ministère n'a pas donné suite de façon satisfaisante aux recommandations formulées à la suite de l'étude du bassin hydrographique du Mackenzie réalisée en 1981.

Les projets de loi que nous débattons aujourd'hui visent à répondre à certaines des préoccupations exprimées par le vérificateur général dans son rapport de 1990. Nous examinerons comment ils peuvent répondre à ces préoccupations.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes contents du processus de consultation qui se déroule relativement à ces projets de loi. De nombreuses discussions ont eu lieu dans les années passées, et cela a contribué à améliorer le système en vigueur.

Cela ne veut pas dire que nous sommes entièrement satisfaits de ces mesures législatives. Nous les appuyons en principe. Cela dit, nous espérons que les préoccupations dont nous avons été informés seront examinées plus en profondeur par le comité. Ces projets de loi se trouvent essentiellement à diviser la Loi sur les eaux intérieures du Nord en deux lois, soit la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest et la Loi sur les eaux du Yukon. Je vais parler brièvement de quelques-unes des dispositions de ces projets de loi. On y trouve un système de permis à deux niveaux qui traite différemment les grands et les petits usagers. L'objet de cette disposition est de créer un système d'attribution de permis plus rapide dans le cas des utilisations mineures et non controversées.

Les critères à appliquer pour distinguer les demandes de permis, selon qu'il s'agit d'une utilisation majeure ou d'une utilisation mineure, seront fixés dans le Règlement. On renonce aux audiences publiques obligatoires dans le cas des permis d'utilisation mineure, mais les offices des eaux peuvent en exiger une si l'intérêt public le justifie.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pourra donner des instructions générales impératives aux offices des eaux, et ceux-ci devront motiver leurs décisions. Ces projets de loi font la distinction entre usagers domestiques et usagers particuliers. Les permis d'utilisation pourront tenir compte de la fermeture et de l'abandon de travaux. La délivrance des permis peut être assortie de conditions qui établissent des normes de qualité légalement applicables à un emplacement précis pour ce qui est des effluents. Les dispositions d'indemnisation et de sécurité sont approuvées.

Ce sont là quelques-unes des dispositions que nous voulons étudier soigneusement en comité. La gestion des eaux du Nord est une question importante et complexe.

C'est dans le Nord que l'on trouve environ 30 p. 100 des eaux douces du Canada. Divers ministères fédéraux, tels que le ministère des Pêches et Océans et le ministère de l'Environnement, assument des responsabilités en ce qui a trait aux eaux du Nord, mais c'est au ministère des Affaires indiennes et du Nord que revient la responsabilité légale de coordonner toutes les activités du gouvernement dans le Nord. Les gouvernements territoriaux assument également de grandes responsabilités, et les autochtones des territoires ont des droits et des intérêts importants en ce qui a trait aux ressources en eau.

• (1110)

Les eaux font partie des ententes sur les revendications territoriales proposées tant au Yukon que dans les Territoires du Nord-Ouest. Notons à cet égard que le ministre a dit que les futures lois globales sur le règlement des revendications territoriales pourraient prévoir les droits des autochtones et leur rôle de gestion des ressources en eau. En cas de contradiction entre les projets de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et une loi ultérieure sur le règlement des revendications territoriales, cette dernière devra l'emporter.

Bref, nous avons hâte de discuter plus à fond de ces questions en comité. Nous voulons faire en sorte que la loi tienne compte des préoccupations et des intérêts des habitants des territoires et qu'elle les rende plus aptes à gérer l'utilisation des eaux de leur région.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur les projets de

loi C-51 et C-52 qui modifient la Loi sur les eaux intérieures du Nord.

Hier soir, j'ai écouté attentivement mon collègue de Skeena et je dois dire qu'il nous a enseigné à tous comment on pouvait faire la synthèse des connaissances accumulées pendant toute une carrière pour réinvestir ces connaissances dans un nouveau projet. J'ai été étonné et impressionné.

J'ai aussi écouté attentivement mon collègue de Labrador qui, comme toujours, avait consciencieusement réfléchi au sujet. Je le félicite pour son discours.

Le Nord est réputé pour ses ressources, et aucune ressource n'est plus importante que l'eau. En 1970, le Parlement a reconnu la valeur des ressources en eau en adoptant la Loi sur les eaux intérieures du Nord. Cette loi autorise l'État à réglementer la planification et l'utilisation des ressources en eau du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Cette loi instituait les offices des eaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui émettent les permis d'utilisation de l'eau sous réserve de l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Il y a maintenant vingt ans que la Loi sur les eaux intérieures du Nord a été promulguée; la situation a changé, mais pas la loi. Au moment de son adoption, la loi répondait aux besoins, mais on a relevé quelques légers défauts et quelques incohérences ces dernières années. Il incombe donc à la Chambre des communes de mettre la loi à jour.

À cette fin, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté deux projets de loi distincts qui remplaceront la Loi sur les eaux intérieures du Nord. Le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du territoire du Yukon, abroge la loi existante et la remplace par un système de gestion des ressources en eau reflétant la réalité et les besoins d'aujourd'hui. Le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest, instaure le même système pour les Territoires du Nord-Ouest.

Plusieurs raisons d'ordre pratique nous ont amenés à diviser la loi existante en deux lois distinctes. On reconnaît ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont deux entités distinctes et que les questions concernant l'eau y sont différentes, que chacun de ces territoires a des caractéristiques géographiques, des besoins, des priorités et des économies qui lui sont propres.

La division de la loi permettra aux systèmes de gestion de l'eau d'évoluer différemment dans chaque territoire. À long terme, et si cela devient un jour souhaitable, il sera plus facile de confier aux gouvernements territoriaux la responsabilité de la gestion de l'eau.

Cela dit, j'aimerais qu'il soit très clair que les deux projets de loi devant la Chambre aujourd'hui ont été élaborés à partir de la Loi sur les eaux internes du Nord; en fait, ils renferment plusieurs dispositions tirées de cette loi. Ils contiennent tous deux essentiellement les mêmes modifications, et nous les traiterons comme s'il s'agissait d'un seul. La seule différence significative entre ces deux projets de loi réside dans le fait que la Loi sur les eaux du Yukon annule la loi existante. Cette étape est nécessaire, si l'on veut que la nouvelle loi soit promulguée.

On a repéré un certain nombre de problèmes relativement à la Loi sur les eaux internes du Nord. Les principaux intéressés sont nombreux à s'interroger, par exemple, au sujet de la valeur juridique du processus d'attribution de permis, de la responsabilité du ministre et des droits des usagers domestiques et traditionnels.

En présentant les nouvelles lois, nous visons à remédier à ces lacunes. Nous ne désirons pas établir un nouveau système de gestion des eaux au nord du 60^{e} parallèle; nous voulons plutôt parfaire les structures et les processus qui existent déjà afin de renforcer et de simplifier le système. Les modifications que nous proposons permettront de rationaliser l'attribution des permis d'utilisation des eaux, ce qui contribuera au développement économique et à la création d'emplois dans le Nord. Les modifications proposées respecteront aussi la priorité fondamentale en ce domaine, soit la protection de l'environnement, des personnes et de la santé.

Il est important de reconnaître qu'en général tous les groupes intervenant dans le Nord, soit les environnementalistes, les autochtones, le gouvernement des territoires et l'industrie, appuient ces propositions. En fait, les projets de loi à l'étude aujourd'hui découlent de consultations exhaustives auprès des nombreux groupes intéressés à la gestion des eaux du Nord.

J'aimerais particulièrement attirer l'attention des députés sur le rôle du Comité consultatif sur les mines du Yukon dont le député de Labrador a parlé. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a créé ce comité en 1990 pour l'étude des modifications proposées à la Loi sur les eaux internes du Nord et aux lois touchant l'exploitation des mines. L'examen détaillé que ce comité

a effectué est un excellent exemple de l'engagement de ce gouvernement à l'égard de la consultation pour toute question d'importance comme celle-ci. Au nom du ministre, j'ai le plaisir de remercier le comité de son excellent travail. Il a étudié en profondeur et en détail les changements proposés et nous a fait part de ses impressions, ce qui nous a permis d'améliorer et de renforcer cette mesure législative.

Des représentants de toutes les parties intéressées, et pas seulement de l'industrie minière du Yukon, siègent au comité consultatif. En dépit de son nom, le comité comprend des écologistes ainsi que des représentants des peuples autochtones, du gouvernement territorial, de l'industrie minière et, bien entendu, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je félicite M. W.A. Dunbar, président du comité, et tous ceux qui ont pris part à ses travaux.

Les projets de loi C-51 et C-52 concilient parfaitement les besoins de l'industrie, des groupes autochtones, du fédéral et des territoires. Cet équilibre est le fruit de consultations avec le Comité consultatif sur les mines du Yukon et d'autres parties intéressées dans les Territoires du Nord-Ouest. Les résultats de ce processus sont un excellent exemple de ce à quoi peuvent mener des consultations.

Nous proposons un certain nombre de changements qui moderniseront et accroîtront le contrôle législatif de la gestion des ressources en eau douce des territoires. Ces modifications ont trois objectifs principaux. Ils visent premièrement à rationaliser la délivrance de permis, deuxièmement à offrir une protection accrue à tous ceux qui risquent d'être affectés par l'utilisation des eaux et troisièmement à s'assurer que les détenteurs de permis se conforment aux modalités de ces derniers grâce au renforcement des mesures coercitives.

Pour rationaliser la délivrance des permis, nous proposons d'établir un système à deux niveaux, un pour les gros consommateurs d'eau et un pour les petits. Pour les gros consommateurs, le système actuel reste en place: l'office des eaux émet les permis après la tenue obligatoire d'audiences publiques et sous réserve de l'approbation du ministre. En outre, les audiences publiques qui sont obligatoires pour le moment ne seront pas nécessaires si les changements proposés ne doivent modifier ni le débit, ni la qualité ni l'utilisation de l'eau pour la durée du permis.

Un processus plus rapide sera mis en place pour la délivrance de permis dans les cas d'utilisation non controversée des eaux par des petits consommateurs. Les offices des eaux des territoires auront le droit de délivrer des permis aux petits consommateurs sans l'approbation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. En général, les audiences publiques ne seront pas nécessaires, mais les offices auront le pouvoir d'en tenir si elles sont dans l'intérêt du public.

Toute demande de permis sera publiée par les offices. En outre, dans le cas de modification, les offices devront justifier leur décision d'accepter ou de rejeter une nouvelle utilisation des eaux. Si cette dernière doit avoir une influence marquée sur le détenteur de permis, les offices ne pourront pas attribuer un second permis sans l'accord des deux parties.

Les mécanismes de rationalisation ont pour but de réduire les formalités administratives et réglementaires pour les petits consommateurs qui demandent un permis. Cela simplifie en même temps le processus d'évaluation tout en permettant un examen complet au besoin.

La nouvelle mesure législative donne également au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le pouvoir exprès d'émettre des instructions générales aux offices des eaux. Cet amendement n'a pas pour but d'attribuer au ministre de nouveaux pouvoirs ou de restreindre l'indépendance des offices des eaux, mais plutôt de préciser la responsabilité du ministre, laquelle est vague dans la loi actuelle.

• (1120)

Les nouvelles mesures donnent en outre au ministre le pouvoir de déléguer au ministre compétent des Territoires ses responsabilités relativement aux offices des eaux. Bien qu'on ne prévoit pas de le faire pour le moment, cette nouvelle disposition permettra cependant de déléguer ce pouvoir par la suite. Ce serait là une étape provisoire qui précédera la délégation de la gestion des eaux aux gouvernements des territoires.

La proposition d'indemniser les usagers domestiques et les usagers particuliers auxquels risquerait de nuire une activité pour laquelle un permis a été délivré est un autre progrès par rapport à la législation actuelle. À titre de précision, on entend par usager particulier toute personne utilisant des eaux pour subvenir à ses besoins ou pour s'assurer un revenu, sans toutefois les prendre ou en modifier le cours. Par exemple, les autochtones qui dépendent de la pêche pour leur revenu ou leur subsistance seraient considérés comme des usagers particuliers.

Bien que les usagers domestiques et les usagers particuliers n'aient pas droit à un permis, aux termes des modifications proposées, les offices des eaux veilleront à leurs intérêts au moment de fixer les conditions assorties à un permis. Cette mesure est importante en ce sens que le rôle d'usager domestique et d'usager particulier n'est pas clair dans la loi actuelle. C'est un moyen à la fois raisonnable et efficace de tenir compte des intérêts de tous les consommateurs d'eau.

Je suis particulièrement heureux de faire remarquer à la Chambre que ces nouvelles dispositions permettront au gouvernement fédéral et aux offices des eaux des Territoires de prendre une position plus énergique qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici sur les questions environnementales. Elles donneront par exemple aux offices des eaux le pouvoir exprès de décréter la fermeture ou l'abandon d'activités pour lesquelles un permis a été délivré. Pareillement, les dispositions en matière d'inspection et d'application de la loi ont été renforcées. Un inspecteur pourra, afin de faire appliquer les conditions dont sont assortis les permis, ordonner l'épuration des eaux et la cessation des activités s'il juge que celles-ci nuisent à des personnes ou à l'environnement. Toutes les conditions dont sont assortis les permis doivent être respectées.

Par suite des modifications proposées, la liste des infractions est plus longue. Ainsi, sera coupable d'une infraction quiconque contrevient aux conditions dont est assorti un permis ou qui ne déclarera pas un dépôt de déchets. De même, les sanctions sont plus lourdes et plus actuelles. Selon les nouvelles dispositions, l'amende maximale passera dans le cas des gros consommateurs de 5 000 à 100 000 $, et dans celui des petits consommateurs de 5 000 à 15 000 $. Des peines d'emprisonnement sont également prévues.

Enfin, en ce qui concerne l'environnement, les projets de loi C-51 et C-52 confirment que les offices des eaux des Territoires du Nord-Ouest peuvent fixer des critères de qualité de l'eau qui sont plus sévères que ceux établis même aux termes de la Loi sur les pêches.

Les députés devraient aussi savoir que le nouveau projet de loi prévoit que des indemnités seront payées à quiconque subit des pertes à la suite d'une utilisation de l'eau. Comme je l'ai indiqué précédemment, cette disposition vise les usagers domestiques et particuliers.

Les dispositions du projet de loi concernant les dépôts de garantie ont aussi été renforcées et clarifiées. Aux termes des modifications proposées, ces dépôts peuvent être utilisés pour garantir l'exécution des conditions du permis, pour remédier aux infractions ou pour verser les indemnités ordonnées par les tribunaux.

Les autres modifications que renferment les projets de loi C-51 et C-52 sont mineures et de nature essentiellement administrative.

Je veux rappeler que ces propositions sont pour la plupart appuyées par tous les principales parties intéressées du Nord. Elles ont été élaborées après de longues consultations. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a pris bien soin de s'assurer que la Loi sur les eaux du Yukon et la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest tiennent compte des intérêts des autochtones du Nord. À cet égard, nous sommes particulièrement satisfaits des éléments contenus dans le projet de loi, en ce qui concerne la gestion de l'environnement. Les modifications qui clarifient les utilisations particulières de l'eau et les indemnités pour les dommages subis sont aussi d'une importance extrême pour les autochtones.

On a proposé de retarder les modifications à apporter au système d'administration de la gestion des eaux jusqu'au règlement des grandes revendications foncières dans le Nord. Nous ne pouvons pas accepter cette proposition. Les modifications à apporter à la Loi sur les eaux intérieures du Nord se font attendre depuis longtemps et sont en chantier depuis un certain nombre d'années. Les modifications que nous proposons amélioreront la loi régissant les systèmes de gestion des eaux qui sont établis dans le cadre du règlement des revendications. Lorsqu'il y aura des contradictions entre les futurs accords de règlement des revendications et cette loi de gestion des eaux, la loi sur le règlement des revendications l'emportera.

Pour conclure, je voudrais rappeler aux députés que ces modifications sont absolument conformes à la politique du gouvernemnt sur l'évolution politique du Nord. Elles prévoient que la prise de décisions soit plus proche des gens et elles faciliteront le transfert ultérieur aux gouvernements territoriaux de la responsabilité législative en matière de gestion des eaux.

De même, les modifications affirment notre engagement aux termes de la Stratégie pour l'environnement arctique, le Plan vert, et augmenteront notre capacité de protéger l'environnement du Nord.

Enfin, en rationalisant les rouages administratifs, nous encouragerons un développement économique durable respectueux de l'environnement. Cela se traduira par une création d'emplois pour les habitants du Nord et par une plus grande prospérité économique pour tout le Canada.

Bref, c'est un excellent exemple d'une situation où tout le monde est gagnant. J'exhorte les députés à se joindre aux nombreux autres Canadiens qui appuient ces modifications à la loi.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, mon intervention au sujet du projet de loi sera brève. Comme vous le savez, nous avons mené dans notre collectivité une campagne très active dans le but de faire mieux comprendre aux gens l'importance de la gestion de nos ressources en eau au Canada. Je voudrais

donc moi aussi appuyer le gouvernement dans ses efforts pour mettre cette loi à jour.

Comme le député de Edmonton-Sud-Ouest l'a dit plus tôt dans son intervention, certains croient que cette loi devrait attendre jusqu'à ce qu'on ait réglé certaines des revendications territoriales et autres questions du genre. Je suis porté à penser comme lui que, sur cette question, il est essentiel d'agir le plus tôt possible.

Je crois que la question dépasse de beaucoup celle des revendications territoriales. S'il est actuellement au Canada une question qui puisse encore nous galvaniser en tant que pays, c'est bien celle de la gestion des ressources en eau du Canada. Il est très important que le gouvernement national prenne l'initiative pour mettre notre loi à jour.

Avec le temps, si la position du gouvernement national en matière de gestion des ressources en eau n'est pas parfaitement claire, nous allons entrer dans toutes sortes de conflits de compétence. La mesure à l'étude est très importante pour faire très bien comprendre que, même si nous respectons la gestion que les autorités territoriales font de leurs ressources en eau, nous ne devrions jamais oublier que le gouvernement national est l'instance responsable en définitive de la gestion de l'environnement dans notre pays.

Nous recevons très souvent des signaux contradictoires, comme cela semble se produire depuis quelques jours, de la part de diverses provinces qui soutiennent par exemple que le projet de loi C-13 constitue un certain empiétement sur la compétence et les pouvoirs des provinces.

Je crois que nous devrions mettre les choses au clair dès maintenant et rappeler que, si nous ne pouvons établir de normes nationales et si, aux termes d'une loi environnementale, le gouvernement national doit respecter des normes provinciales, nous serons la risée du monde entier. De nos jours, s'il y a un sujet qui fait l'unanimité, c'est bien la nécessité de sauver notre planète. La dernière chose dont nous avons besoin au Canada, c'est sept autorités différentes, avec sept normes différentes qu'elles veulent toutes établir, gérer et administrer.

• (1130)

Les Canadiens veulent que nous fassions l'unanimité sur ce sujet en particulier, soit l'environnement. Ces derniers mois, nous avons beaucoup parlé de référendums. Nous réclamons des référendums sur la Constitution et sur divers aspects de l'économie. Si nous songeons à la possibilité de tenir un référendum national, il devrait porter sur l'environnement.

Si nous demandions, dans le cadre d'un référendum national, quel gouvernement devrait en définitive être chargé d'établir les normes nationales, je me hasarderais à prédire que 90 p. 100 des Canadiens choisiraient le gouvernement national comme autorité suprême dans ce domaine.

Je veux féliciter le gouvernement qui a présenté ces projets de loi et qui veille à ce qu'ils soient adoptés rapidement. Nous envoyons ainsi un message très clair à nos concitoyens: les questions environnementales seront réglées dans un proche avenir. Je le répète, je crois que tous les Canadiens nous appuieront si nous décidons en définitive d'établir nous-mêmes des normes nationales dans ce domaine.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Je veux faire une observation et peut-être aussi poser une question au député.

Cette loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest est certainement une mesure acceptable. Cependant, ce qui m'inquiète, c'est que nous ne parlions pas des ressources en eau du Canada par rapport au reste du continent nord-américain.

Comme vous le savez, les Américains s'intéressent à nos ressources en eau depuis fort longtemps. Je me souviens d'avoir vu une émission à la télévision américaine où des Californiens parlaient de leur problème d'eau, et ils disaient, entre autres choses, que leur problème serait réglé dès qu'ils pourraient avoir de l'eau du Canada, notamment des Territoires du Nord-Ouest et d'ailleurs.

Nous avons un accord de libre-échange et, si je ne m'abuse, le gouvernement a toujours dit que l'eau n'était pas visée par cet accord. Maintenant, il est en train de négocier l'accord nord-américain de libre-échange. Les députés n'ont pas été consultés. Certains ont interrogé le gouvernement à la Chambre à cet égard. Ils voulaient de l'information parce qu'ils disaient que les Mexicains étaient au courant du déroulement des négociations, de même que le Congrès américain, mais que les parlementaires canadiens ne savaient rien. Actuellement, on nous tient à l'écart mais, dans une semaine peut-être, le gouvernement viendra nous demander d'appuyer un accord nord-américain de libre-échange qui, peut-être, vendra nos ressources en eau aux Américains.

Je me souviens qu'un ancien député de la Chambre, M. Desmarais, le frère du célèbre M. Desmarais, était à la tête d'une société qui devait vendre de l'eau du Canada aux États-Unis. Alors, en tant que député, je m'interroge au sujet d'une mesure législative qui paraît peut-être inoffensive, mais dont nous ne connaissons pas les répercussions parce que le gouvernement ne veut pas répondre à la question la plus fondamentale, à savoir quelle incidence l'accord nord-américain de libre-échange aura sur nos ressources en eau.

Je demande donc au député s'il peut nous donner plus de détails sur ce point.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie mon collègue. Il a parfaitement raison de rapporter les propos de certains des plus grands avocats de notre pays, qui ont dit catégoriquement que, aux termes de l'Accord de libre-échange, notre eau pourrait effectivement être vendue aux Américains.

À maintes reprises, nous avons demandé au gouvernement de conclure avec les États-Unis un protocole d'entente spécial qui soustrairait l'eau à l'application de l'Accord de libre-échange. J'ai même personnellement écrit à Clayton Yeutter pour lui demander si, oui ou non, il croit que l'eau est assujettie à l'Accord de libre-échange, mais il ne m'a jamais répondu, et je lui ai écrit plusieurs fois.

La question de savoir si l'eau est visée ou non par l'Accord de libre-échange me préoccupe. Personnellement, je pense qu'il s'agit là d'une des visées secrètes que les Américains nourrissaient en concluant cet accord.

Je veux d'abord parler du Grand Canal, ce projet de recyclage et de développement du Nord que le premier ministre Bourassa décrit en détail au chapitre 9 de son livre intitulé *L'énergie du Nord: la force du Québec*.

Dans ma circonscription, j'ai participé à une assemblée municipale avec M. Thomas Kierans, celui qui a eu l'idée de réutiliser l'eau de la partie inférieure de la baie James et d'aménager un canal pour l'acheminer jusqu'aux Grands Lacs, puis dans le lac Michigan, aux États-Unis. Je dois vous dire que le projet est vivement contesté.

Il suscite bien des inquiétudes, les principales étant de nature environnementale.

La Chambre va adopter aujourd'hui le projet de loi C-13. Grâce à lui, tout projet touchant l'environnement au Canada sera assujetti au processus d'évaluation. Mais il ne faut pas se méprendre. J'ai lu dans un journal que le ministre de l'Environnement du Québec voyait dans ce projet de loi une sorte de mesure totalitaire. Ce sont là des propos un peu agressifs. Mais ni vous ni lui ne devez vous méprendre. En matière de protection de l'environnement, les provinces devront se conformer aux dispositions nationales prévues dans le projet de loi C-13 qui sera adopté aujourd'hui.

Je crois que les Canadiens s'en réjouiront.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'apprécie les détails concernant le Grand Canal. J'aimerais que le député réponde à ma question et me donne son opinion puisqu'il a écrit aux négociateurs de l'Accord de libre-échange pour leur demander si celui-ci englobait l'eau ou non. Je crois comprendre qu'il n'a pas obtenu une réponse directe.

Qu'en pense-t-il personnellement? L'Accord de libre-échange englobe-t-il l'eau ou non? L'eau sera-t-elle englobée par l'accord de libre-échange en cours de négociation avec le Mexique et les États-Unis? C'est une question hypothétique, mais il pourrait probablement y répondre quand même.

M. Mills: Monsieur le Président, je ne saurais évidemment répondre à une question hypothétique concernant le Mexique. Nous ne savons pas ce que l'accord englobera.

Pour ce qui est de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, la réponse est un oui catégorique. L'eau est visée par cet accord.

Je ne suis pas expert en droit de l'eau, mais j'ai consulté des avocats qui le sont, et ils ont vérifié pour moi.

• (1140)

Je crois que l'eau fait partie des éléments cachés qui expliquent pourquoi les Américains voulaient vraiment cet accord. J'en suis convaincu. Si vous ne le croyez pas, le gouvernement devrait obtenir du gouvernement des États-Unis une note diplomatique d'une page stipulant que l'eau n'est pas visée par l'Accord de libre-échange. N'oubliez pas que la thèse de doctorat du négociateur en chef de l'accord du côté américain, Clayton Yeutter, portait sur la gestion des eaux nord-américaines.

Le Canada possède suffisamment d'eau pour répondre aux besoins du monde entier. Je ne m'oppose pas à ce que nous la partagions avec les États-Unis, mais à ce que nous la leur donnions tout simplement. Je crois que c'est là matière à un autre débat. Il n'est pas exclu que nous puissions, un jour, au lieu de laisser les gens mourir de soif chez notre bon voisin du Sud, utiliser l'eau comme monnaie d'échange pour ramener des emplois chez nous.

Je ne suis pas paranoïaque au sujet du commerce de l'eau avec les États-Unis, mais je crois que nous devrions obtenir quelque chose en retour, ce qui n'est pas le cas en ce moment.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je veux seulement dire quelques mots au sujet de la mesure législative à l'étude, c'est-à-dire le projet de loi C-51, Loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest.

J'ai deux observations générales à formuler. Je veux tout d'abord dire que je partage les préoccupations du député de Broadview—Greenwood au sujet des exportations d'eau.

Il existe en Colombie-Britannique un certain nombre de projets en vue d'exporter de l'eau, notamment un plan appelé North American Water and Power Alliance. C'est presque de la science-fiction que cette histoire de submerger la faille des Rocheuses. On inonderait une partie de ma circonscription.

Je partage les préoccupations du député parce que je pense que c'est le genre de projet dont rêve quelqu'un aux États-Unis. Si nous ne faisons pas preuve de prudence, je crains que notre gouvernement ne tombe en quelque sorte dans une embuscade ou, du moins, qu'il opte pour la mauvaise solution, ce qui pourrait nous causer un préjudice très grave. Il importe donc de signaler cette question à l'attention du gouvernement et de la population canadienne.

Il y a aussi un autre projet juste au nord de Kamloops dont on entend beaucoup parler et auquel mon collègue, le député de Kamloops, a fait allusion à plusieurs reprises à la Chambre. L'eau semble être une ressource naturelle particulière qui préoccupe beaucoup les gens. Nous nous intéressons à nos forêts et à notre poisson, mais l'eau est une question très émotive, et nous voulons nous assurer que le gouvernement en est conscient.

Mon second point a trait aux Territoires du Nord-Ouest. Le projet de loi dont nous discutons est fondamentalement une mesure positive, du fait qu'il crée une autorité locale et confie au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest des responsabilités plus grandes en ce qui a trait à l'administration de questions locales, notamment l'eau. Nous appuyons cette mesure.

J'aimerais présenter la perspective de la Colombie-Britannique et faire une suggestion au gouvernement. L'eau n'a rien à voir avec les frontières artificielles que nous traçons sur les cartes. Je songe en particulier à la rivière de la Paix qui va de la Colombie-Britannique, au nord de ma circonscription, jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest, en passant par l'Alberta. Des rapports laissent entendre que nous commençons à peine à entrevoir les effets très négatifs de ce qu'on appelle le barrage WAC Bennett, sans parler des conséquences environnementales de la création du vaste plan d'eau du lac Williston.

D'aucuns laissent entendre, notamment dans les régions de Dawson Creek, Fort St. John et Mackenzie, que la création de ce large plan d'eau entraînera des changements climatiques importants. De même, les eaux qui s'écoulent en aval, dans la rivière de la Paix subissent l'influence du barrage WAC Bennett, ce qui a des conséquences à cet endroit et en entraînera plus tard dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'exhorte le gouvernement ainsi que le comité, lorsque celui-ci étudiera cette mesure législative, à entendre des témoins. La comparution de témoins devant les membres du comité constituera une excellente occasion d'entendre des arguments techniques quant à l'importance de cette mesure législative.

Il y aurait lieu non seulement d'inviter des représentants des Territoires du Nord-Ouest mais aussi des gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui sont à même de constater les conséquences de cette initiative. Comme vous le savez, l'ancien gouvernement de la Colombie-Britannique voulait créer un autre barrage au site C sur la rivière de la Paix, mais je pense que celui-ci ne s'est absolument pas préoccupé des répercussions qu'aurait ce projet en aval.

Je prie aussi le comité chargé d'étudier ce projet de loi de convoquer des représentants du gouvernement de la Colombie-Britannique, qui a mené des études et qui a des raisons d'être préoccupé par ce que les autorités peuvent faire dans notre province. Cette mesure aura aussi des conséquences en Alberta et, plus tard, dans les Territoires du Nord-Ouest.

J'espère que le gouvernement jugera pertinent d'inviter ces personnes à comparaître devant le comité. Ce serait là une excellente occasion d'entendre leurs points de vue parce que, comme je l'ai dit au début de mes observations, nous voulons tous que, dans la mesure du possible, l'eau puisse circuler librement et sans restriction. Par conséquent, lorsque des projets semblables sont élaborés, ceux-ci doivent satisfaire à l'évaluation la plus rigoureuse possible.

Le projet Kemano sur la rivière Nechako nous vient immédiatement à l'esprit. On ne peut s'empêcher de penser que le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour contourner les règles dans le cas de ce projet. J'exhorte le comité à inviter des personnes à témoigner concernant cette question. Le témoignage de ces personnes serait vraiment utile relativement à ce projet de loi. Ces personnes pourraient avoir d'excellents conseils à donner à tous les députés de la Chambre.

M. Mills: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les observations du député. Je partage moi aussi nombre de ses préoccupations, et j'appuie les amendements constructifs qu'il a proposés. Je voudrais lui poser une question à caractère un peu philosophique.

J'ai toujours pensé que l'environnement était un domaine où des normes nationales susciteraient une volonté commune d'agir et rallumeraient la flamme dont nous avons tant besoin ces temps-ci, alors que tout est si fragile.

Il me semble que la Chambre étudie beaucoup de projets de loi écologiques en ce moment et que les provinces ont des réactions différentes. Certains gouvernements appuient le projet de loi C-13, d'autres pas. Le public en général reçoit des messages contradictoires dans un domaine où les choses devraient se passer autrement.

La population veut qu'il soit entendu sans l'ombre d'un doute que c'est le gouvernement fédéral qui doit prendre l'initiative d'établir des normes environnementales au Canada.

La question que je voudrais poser au député est la suivante: Que pense-t-il de l'idée de tenir un référendum national sur l'environnement? Je ne suis pas l'autorité en la matière. L'expert, c'est bien sûr le député d'Etobicoke—Lakeshore, dont, à mon avis, nous ne profitons pas assez des compétences. Je ne sais pas comment il énoncerait pareil référendum.

• (1150)

L'idée derrière ce référendum serait de savoir si les Canadiens veulent que leur municipalité et leur province aient leur mot à dire sur l'environnement ou que ce soit uniquement le gouvernement fédéral qui ait tous les pouvoirs en cette matière.

Je me demande si le député pourrait nous donner son point de vue là-dessus.

M. Gardiner: Monsieur le Président, j'apprécie les observations du député de Broadview—Greenwood. J'ai quelques remarques à faire, mais je me ferai un plaisir de répondre à sa question par la suite.

Mon expérience et l'opinion que je me suis formée à la suite des quelques voyages que j'ai faits au Canada me font dire que, d'une certaine façon, le député a raison. Les Canadiens comptent sur Ottawa et sur le gouvernement national pour constituer l'ultime obstacle à la dégradation de notre environnement. Ils ont le sentiment, peu importe leur allégeance politique, qu'Ottawa est peut-être le dernier rampart contre de tels problèmes.

Nos cours de sciences politiques nous ont appris que les Canadiens votent différemment au provincial et au fédéral, de sorte qu'il se crée un équilibre entre les divers niveaux de gouvernement. C'est peut-être la même chose au sujet de l'environnement. J'ai l'impression que c'est ce que pensent nos concitoyens.

J'appuie sans hésiter l'idée des normes nationales. Nous avons été relativement chanceux au Canada jusqu'à maintenant, parce qu'aucune province n'a tenté de concurrencer ses voisines en invitant les gros pollueurs à s'installer sur son territoire en échange d'avantages fiscaux ou de services particuliers. Je n'ai pas l'impression que ça s'est produit chez nous à la même échelle que, disons, dans le sud des États-Unis, où cela semble être courant.

Il y a bien sûr des régions du Canada où cela s'est produit dans le domaine du travail. Je pense au projet de loi visant la société Michelin qui a été adopté en Nouvelle-Écosse. Il existe donc des lois médiocres qui peuvent donner l'impression aux entreprises qu'on leur laisse carte blanche dans certains domaines.

Je ne nie pas qu'il ait pu y avoir aussi des problèmes dans le domaine de l'environnement. Je pense à l'ancien gouvernement de Colombie-Britannique, dont l'un des ministres avait témoigné devant un comité pour faire part de ses préoccupations au sujet de ce projet de loi. Je pense aussi au ministre de l'Environnement de l'Alberta, qui s'opposait particulièrement à ce projet de loi, si je me souviens bien.

Le député demande ce que je pense de l'idée de tenir un référendum national sur l'environnement et mentionne les travaux du député d'Etobicoke—Lakeshore à ce sujet. J'ai pris la parole au cours du débat sur son projet de loi qui portait sur les référendums pour faire savoir à la Chambre que je ne m'opposais pas à l'idée. J'avais cependant exprimé une mise en garde. En effet, nous ne voudrions pas avoir recours à un référendum pour nous débarrasser d'une entité quelconque, que ce soit le Québec, Don Getty ou les Premières nations. Je pense que ce n'est pas là le but d'un référendum.

Je dirai cependant que, si je ne me trompe pas au sujet de ce que pensent les Canadiens du fait que le gouvernement national doit consulter la population et obtenir son appui à l'égard des normes nationales, je crois qu'une question référendaire aurait l'appui de la plus grande partie des Canadiens.

Je repense, en fait, aux observations que le député de Skeena, je crois, a formulées hier soir au sujet du projet de loi C-13. À propos de la position des députés du Québec, il a rappelé que le Québec serait toujours là, que les poissons continueraient à nager et les oiseaux à voler, ce que ni les frontières ni les gouvernements ni les institutions ne pourraient rien changer.

Finalement, il importe surtout d'assurer l'établissement des normes nationales du gouvernement fédéral. Si un référendum pouvait un jour être utile, je ne m'y opposerais pas.

Il ne suffit pas d'agir juste pour la forme. Nous pouvons faire beaucoup plus en collaborant avec les groupes communautaires et en obtenant que les gouvernements fassent vraiment quelque chose pour protéger l'environnement.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur les référendums nationaux concernant les questions d'eau. Vous n'ignorez pas que j'ai déjà présenté deux projets de loi à la Chambre sur les référendums nationaux, soit un au cours de la présente législature et un autre au cours de la précédente.

Je crois fermement qu'il faut consulter la population sur les questions importantes. Une participation de la population est essentielle. Je favorise la tenue d'un référendum dans l'intérêt de l'unité nationale.

Je tiens à signaler en outre que, avant les élections de 1988, le caucus conservateur avait adopté une politique de l'eau, que je voudrais citer ici. Nous savons que l'eau fait partie de l'Accord de libre-échange, mais que savons-nous de la politique de l'eau? On dit dans cette politique que le gouvernement conservateur n'ignorait pas que la politique fédérale de l'eau interdit explicitement l'exportation d'eau canadienne au moyen d'échange d'eau entre bassins ou de détournement de cours d'eau; par ailleurs, la conviction du gouvernement qu'il n'y a aucun risque que l'eau du Canada soit vendue aux États-Unis dans le cadre de l'Accord de libre-échange était partagée par des spécialistes des questions commerciales et juridiques.

Voilà ce qu'on disait avant les élections de 1988. Le texte ajoute qu'en outre, la loi commerciale a été modifiée de façon à exclure explicitement tout échange important d'eau.

M. Edwards: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai écouté avec attention toutes les questions qui ont été posées ici et les réponses qu'on y a données.

Sauf votre respect, je crois que le député d'en face essaie de nous entraîner dans une affaire qui n'a absolument rien à voir avec le présent débat. Il est question ici de modifications que l'on propose d'apporter aux lois concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Cela est sans rapport aucun avec cette vieille rumeur concernant de prétendues exportations d'eau vers les États-Unis. J'aurais cru que le député aurait abandonné ce bobard depuis longtemps et trouvé le moyen de parler d'autre chose.

M. Mills: Monsieur le Président, je veux prendre la parole au sujet de ce recours au Règlement.

Je m'inscris en faux contre ce que le député vient de dire. Il est question ici d'une loi concernant les ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest et cela a tout à voir avec les idées qui ont largement circulé dans toute l'Amérique du Nord au sujet des détournements de cours d'eau et des échanges d'eau entre bassins.

Il importe, je crois, de bien préciser aux Canadiens que la loi dont nous débattons ici empêchera que toute province ou tout accord de libre-échange n'ait quelque rôle à jouer dans une affaire du genre de Grand Canal.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Ceci met fin à la période des questions et commentaires. J'ajouterais simplement qu'il est toujours difficile à la Présidence d'interpréter la pertinence du débat. Et à cet égard-là, je pense, les deux côtés de la Chambre ont fait valoir leurs points de vue et leurs messages.

Avant la reprise du débat, étant donné que le député de Kingston et les Îles a semblé émettre des réserves sur la décision que j'ai rendue plus tôt aujourd'hui, à savoir que l'honorable député de Labrador était le troisième orateur et, de ce fait, avait une période maximale de 20

minutes pour la durée de son intervention, j'aimerais simplement signaler une des sources sur laquelle j'ai fondé ma décision. Il s'agit du *Précis de procédure de la Chambre des communes, Quatrième édition*, et on y lit ceci: «Le Président peut ensuite donner la parole au motionnaire si ce dernier le désire, sinon à tout autre député. Le motionnaire doit parler en premier s'il veut pouvoir le faire puisque, en présentant la motion, il est réputé avoir parlé [notez bien ceci : il est réputé avoir parlé] et la Présidence ne pourra plus par la suite lui donner la parole.» Donc, si le motionnaire hier soir n'a pas pris la parole, le Règlement considère que, en présentant sa motion, il a quand même parlé. Et le député de Labrador devenait techniquement le troisième orateur. Alors, j'aimerais apporter cette précision qui justifie la décision que j'ai rendue ce matin.

[*Traduction*]

M. Kindy: Monsieur le Président, après cette interruption, j'aimerais poursuivre mes observations au sujet de l'eau. Le projet de loi C-51 a trait aux ressources en eau des Territoires du Nord-Ouest. L'eau est l'une des principales ressources du Canada. Si nous voulons survivre collectivement, nous devons nous soucier de l'utilisation que nous faisons de notre eau.

• (1200)

Les députés savent que l'économie du Canada est actuellement axée sur les ressources. Nous avons l'eau et diverses ressources naturelles. Je vais vous citer un extrait d'un document intitulé *Canada West Fact Finder*: «En 1990, en Alberta, nous avons exporté des produits pour une valeur de 15,6 milliards de dollars. Au total, 58 p. 100 provenaient des ressources énergétiques, 4 p. 100 des forêts, 16 p.100 de l'agriculture et seulement 6 p.100 de l'industrie.» C'est aussi le cas de la Colombie-Britannique où les forêts fournissent 56 p.100 des produits exportés et l'industrie, seulement 6 p. 100.

Ainsi, toute notre économie est axée sur les ressources. C'est précisément pour cette raison que les États-Unis et le Mexique sont si désireux de conclure un accord de libre-échange avec le Canada; ils veulent mettre la main sur nos ressources. Nous n'avons pas de base industrielle, ou si peu. Le comble, c'est que le peu que l'on a, en Ontario et au Québec, on est en train de le détruire. L'eau est donc un des autres éléments que convoitent les États-Unis et le Mexique.

La question se pose alors: Faut-il adopter le projet de loi C-51? Autrement dit, cette mesure législative est-elle de nature à préserver la maîtrise de nos ressources en eau? Je crois que le gouvernement a failli à sa mission dans ce domaine, car il a vendu son âme à des intérêts commerciaux nord-américains, surtout aux États-Unis, en signant un accord de libre-échange qui inclut nos ressources en eau. Pourtant, avant la tenue des dernières élections, le gouvernement avait clairement promis que l'eau ne ferait pas partie de l'accord.

En tant que nation, nous sommes devant un dilemme. Que souhaitons-nous? Être de simples fournisseurs de matières premières au monde entier ou former une nation qui se respecte en développant notre base industrielle? Ce gouvernement en a dupé plus d'un, moi le premier, car j'ai appuyé l'Accord de libre-échange, ce que je regrette amèrement aujourd'hui. On nous a fait miroiter des avantages qui ne se sont pas matérialisés.

Quant au projet de loi C-51, j'espère qu'il sera renvoyé au comité législatif où l'on pourra faire comparaître les parties intéressées et apporter les modifications qui s'imposent.

Monsieur le Président, c'est tout ce que j'avais à dire au moment où j'ai été interrompu par un député.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention d'interrompre le député. Ce que je voulais faire, tout à l'heure, comme vous avez pu le constater, c'était ramener le débat sur la bonne voie. Je profite de cette occasion pour le faire.

Le député de Broadview—Greenwood avait entièrement raison de dire que les projets de loi C-51 et C-52 n'ont absolument rien à voir avec toute soi-disant exportation d'eau aux États-Unis et de faire remarquer qu'ils portent sur les eaux des deux territoires.

Je voudrais toutefois signaler au député de Calgary-Nord-Est que le Traité des eaux limitrophes internationales, qui a été conclu entre le Canada et les États-Unis il y a environ 70 ans, interdit la dérivation de cours d'eau vers les États-Unis ou vers quelque autre pays que ce soit. Il existe donc une protection.

Je suis un peu surpris de voir que le député de Calgary, un député de l'Alberta, au lieu de s'indigner et de laisser entendre qu'on nous viole ou qu'on s'apprête à le faire, ne travaille pas à promouvoir l'établissement d'industries à valeur ajoutée dans notre province. Il devrait promouvoir la diversification de notre économie au lieu de crier que le ciel va nous tomber sur la tête.

Ce député, qui a fait campagne en faveur de l'Accord de libre-échange, semble aujourd'hui ne plus en vouloir. Il n'a pas été choisi comme candidat du Parti réformiste; il cherche peut-être maintenant l'investiture du Nouveau Parti démocratique. Monsieur le Président, on n'a pas contribué de façon constructive au débat; on n'a fait que brouiller les pistes. Cela n'a servi à rien sinon qu'à éveiller les bas instincts des Canadiens.

M. Kindy: Monsieur le Président, je voudrais ajouter que l'Alberta traverse une période de crise: elle a perdu 70 000 emplois dans l'industrie pétrolière et gazière depuis 1985. C'est un fait. En Alberta, nous entendons parler quotidiennement de mises à pied. L'industrie pétrolière et gazière connaît de graves difficultés. Et cela s'est produit sous ce gouvernement. Pourtant, quand il a pris le pouvoir en 1984, il avait promis la prospérité à l'Alberta.

Nous avons au moins un gouvernement provincial attentif et responsable qui semble vouloir aider les Albertains. Chose certaine, les députés de l'Alberta ne défendent pas les intérêts de leur province ici, à la Chambre.

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je sais que le député de Calgary-Nord-Est n'avait pas, par ses propos, l'intention d'induire la Chambre en erreur. Il est vrai qu'il y a des suppressions d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier qui évolue maintenant dans un marché mondial à l'heure actuelle. C'est notre gouvernement qui a supprimé le Programme énergétique national. En ce qui concerne l'eau, c'est bien entendu notre gouvernement qui a veillé à ce que l'Accord de libre-échange exclue l'eau sauf celle en bouteille.

Je crois fermement que la diversification de l'économie de l'Alberta et, en fait, de nombreuses provinces, est tout à fait essentielle. Le député pourrait-il nous dire où il était ces derniers temps et pourquoi il ne retourne pas dans sa circonscription pour voir exactement à quel point sa province de l'Alberta se diversifie.

M. Kindy: Monsieur le Président, je me penche sur les statistiques et je m'aperçois qu'en Alberta, le secteur de la fabrication ne représente que 4 p. 100 de l'activité économique. Je ne pense pas que cela ait changé au cours des cinq dernières années.

J'essaie d'attirer de nouvelles industries en Alberta. Cependant, la politique financière du gouvernement ne le permet pas. Sa politique financière et sa politique en matière de transport sont un échec complet. Il a même sabré dans les services ferroviaires offerts par VIA Rail et empêché ainsi les Canadiens d'aller d'une province à une autre afin de constater les beautés de notre pays. C'est là un gouvernement qui a sacrifié nos intérêts dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

• (1210)

Je suis vraiment désolé de ce qui se produit. J'espère que le gouvernement aura le courage de déclencher des élections.

Mme Sparrow: Pourquoi ne retournez-vous pas dans votre circonscription, Kindy?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne voulais tout simplement pas que ce débat se poursuive et qu'on reste sur l'impression laissée par le député qui affirme que la situation est très mauvaise en Alberta. Comme ma collègue de Calgary-Sud-Ouest l'a fait remarquer, si le député avait eu l'occasion de se rendre dans sa propre circonscription, il aurait peut-être eu des raisons d'être encouragé et de se montrer moins pessimiste.

Il ne cesse de nous brosser un tableau très sombre de la situation. Il est vrai qu'une personne ayant habité toute sa vie à Ottawa aurait alors des raisons d'être très pessimiste si elle allait finir sa vie en Europe de l'Est. Cependant, j'invite mon collègue de Calgary-Nord-Est à venir à Calgary de temps à autre; il y trouvera une économie diversifiée, prospère et en pleine expansion. Je prends le cas de ma propre circonscription et du parc industriel de Foothills. On y retrouve un grand savoir-faire, on y met au point une technologie novatrice et de pointe et on y crée de nouveaux emplois pas simplement dans le secteur pétrolier et gazier; il s'agit là d'une nouvelle économie prospère qui peut profiter du libre accès au marché américain. Ainsi, des sociétés de Calgary écoulent aux États-Unis leurs produits et s'implantent sur de nouveaux marchés. Il s'agit là d'une économie optimiste et en pleine expansion grâce à l'Accord de libre-échange.

M. Kindy: Monsieur le Président, je pense que les statistiques sont quelque peu différentes. Je le répète, depuis 1984, il y a eu, en Alberta, 70 000 suppressions d'emplois dans le secteur pétrolier et gazier. C'est là la réalité.

Je suis médecin. J'ai beaucoup d'amis dans ma circonscription qui étaient mes patients. Ils perdent leur emploi et leur maison à cause de la politique du gouvernement. Ce dernier a mis en oeuvre la taxe sur les produits et services qui a entraîné non pas une récession, mais une dépression. D'ailleurs, le gouvernement de l'Alberta conteste devant les tribunaux cette taxe. Et que font les députés d'en face représentant l'Alberta? Ils n'appuient même pas leur gouvernement provincial. Ils soutiennent plutôt le gouvernement centralisateur d'Ottawa.

Je suis vraiment stupéfait de cette attitude de certains députés de l'Alberta qui ne travaillent pas dans l'intérêt de leur province. Une fois ici, ils boivent l'eau et deviennent les laquais du gouvernement fédéral.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député que l'on étudie le projet de loi C-51.

Mme Sparrow: Monsieur le Président, une question de privilège. Je me demande si la Chambre pourrait vous demander d'examiner les «bleus».

Je pense avoir entendu le député de Calgary-Nord-Est suggérer que les députés venaient à Ottawa pour boire, ce qui est absolument faux.

M. Rocheleau: Boire de l'eau.

Mme Sparrow: Je vous demande d'examiner les «bleus». Si c'est vrai, il faudra demander au député de retirer ce qu'il a dit.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'ai dit qu'ils venaient à Ottawa y boire l'eau. Je n'ai mentionné aucune autre substance, juste de l'eau.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif D.)

* * *

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mars 1992, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Churchill pour un rappel au Règlement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais des éclaircissements. Je croyais que nous allions passer à l'étude du projet de loi C-52. Je sais ce que vous avez appelé, je voudrais simplement. . .

Une voix: C'est à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle au député que l'ordre projeté des travaux peut être modifié sans préavis. C'est à l'ordre du jour. Je n'ai pas le choix, je dois appeler ce projet de loi.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est avec un peu de regret que je prends part au débat sur ce projet de loi, car j'ai souvent abordé la question à la Chambre.

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Ces deux domaines soulèvent des difficultés, tout particulièrement dans ma province de la Nouvelle-Écosse. Comme la plupart des députés le savent, je représente la ville de Halifax. Dans Halifax et sa banlieue, c'est-à-dire dans ma circonscription et dans celle de Halifax-Ouest, il y a cinq universités. Ces établissements d'enseignement supérieur sont très anciens et très respectés.

En fait, c'est dans la ville de Halifax que se trouve la plus ancienne université du Commonwealth britannique à l'extérieur des îles Britanniques, soit l'Université de King's College. Nous avons la plus grande université du Canada atlantique, qui comprend des facultés réputées dans le monde entier et qui s'appelle l'Université Dalhousie. Nous avons la seule université pour femmes du Commonwealth, soit l'université Mount Saint Vincent. Nous avons aussi le Nova Scotia College of Art and Design, l'Atlantic School of Theology et, bien sûr, l'Université St. Mary's.

Chacun de ces établissements est indépendant. Toutes les universités au Canada éprouvent des difficultés, mais c'est surtout dans la région atlantique que les frais de scolarité sont les plus élevés au Canada, que les installations universitaires sont les plus vétustes et que les professeurs et le personnel universitaire reçoivent les salaires les plus bas.

L'enseignement supérieur traduit une tradition ancienne et respectée de la Nouvelle-Écosse. En effet, les habitants de la province sont très fiers de pouvoir dire qu'un grand nombre des professeurs des autres universités du Canada ont été formés dans les universités de Nouvelle-Écosse.

Je vois mon collègue de Calgary en face, et cela me rappelle que le président de l'Université de Calgary, Murray Fraser, était doyen de la faculté de droit de l'Université Dalhousie à l'époque où j'y étudiais. La faculté de droit de l'Université de Victoria a été établie par des diplômés de Dalhousie et l'Université de la Colombie-Britannique, par des universitaires de la Nouvelle-Écosse.

• (1220)

Nos diplômés sont aujourd'hui présents dans des écoles, des institutions, des hôpitaux et des assemblées législatives partout au Canada. Nous rendons donc un service précieux à la population canadienne depuis longtemps. Nous sommes très fiers de cette tradition. Nous sommes fiers de nos diplômés et de nos étudiants.

Or, ceux qui étudient en Nouvelle-Écosse éprouvent des difficultés, de sorte qu'ils ne pourront tenir encore longtemps. Cette année, l'Université Dalhousie a dû hausser de 10 p. 100 les frais de scolarité. De nombreux députés ont des enfants qui étudient à l'université ou qui seront bientôt en âge d'y entrer.

Une hausse de 10 p. 100, c'est assez considérable, particulièrement au milieu de la pire récession que ce pays a connue depuis la crise des années 30, surtout que le chômage monte en flèche et atteint des sommets dans le Canada atlantique, surtout qu'il est impossible aux étudiants de gagner assez d'argent pour poursuivre leurs études, soit en occupant des emplois d'été, des emplois à temps partiel ou en combinant de tels emplois, soit en demandant des prêts et des bourses.

Que faisons-nous quand nous présentons des projets de loi comme le C-60, qui impose d'autres coupes dans le domaine de l'enseignement postsecondaire? Nous disons vraiment que l'enseignement postsecondaire au Canada est réservé aux riches. Ce n'est pas conforme à la tradition canadienne. Au contraire, nous jetons ainsi l'anathème sur la tradition canadienne en matière d'enseignement postsecondaire.

Encore une fois en Nouvelle-Écosse, les enfants de pêcheurs, d'agriculteurs, de mineurs et de métallurgistes ont fréquenté l'université parce que les gouvernements qui se sont succédé au Canada ont garanti l'accessibilité de tous à des études universitaires, et non uniquement aux enfants de riches.

En effet, l'alma mater du premier ministre du pays, l'Université Saint-François-Xavier, à Antigonish, offre depuis toujours un enseignement aux habitants du nord de la Nouvelle-Écosse, dont la vaste majorité sont des fils et des filles de mineurs, de métallurgistes, de pêcheurs et d'agriculteurs de l'île du Cap-Breton.

Comment pouvons-nous assister sans broncher au démantèlement de notre système d'enseignement? On parle constamment de compétitivité, de mondialisation de notre économie et de la nécessité pour les Canadiens de livrer concurrence.

Y a-t-il un député à la Chambre qui estime que le Canada ne peut pas produire une main-d'oeuvre concurrentielle et instruite? Non, il n'y en a aucun. Notre pays a le potentiel voulu.

Si nous empêchons les moins nantis de poursuivre des études postsecondaires, nous pouvons tout simplement oublier le rêve de pouvoir exercer une concurrence sur le marché mondial.

Bientôt, les universités fortes d'une si belle tradition et d'une si belle histoire ne pourront plus fonctionner, même au minimum de leur capacité.

Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral a décidé de supprimer dans une grande mesure le financement nécessaire pour que ces universités continuent de fonctionner. Outre leur incapacité de fonctionner en tant qu'établissements d'enseignement, les principales universités canadiennes ont également de la difficulté à effectuer de la recherche et du développement.

Je songe encore une fois à mon alma mater, l'Université de Dalhousie, avec sa belle faculté de médecine qui a fourni des médecins au Canada et ailleurs, comme en conviendrait mon collègue de Winnipeg. Les travaux de recherche qui ont permis à l'Université de Dalhousie d'atteindre la célébrité ont constamment été réduits. Quelles en sont les conséquences? Il y en a deux.

Tout d'abord, notre pays rate l'occasion de réaliser des progrès comme ceux qui lui ont permis de devenir célèbre et, ensuite, nos universités perdent les talents énergiques et créateurs qui y seraient venus pour enseigner et faire de la recherche, Or, comme l'argent se fait rare, où vont-ils? Aux États-Unis.

Je peux comprendre certains députés de l'autre côté de la Chambre qui disent que la raison en est que, aux États-Unis, l'argent vient du secteur privé et des grandes entreprises. Cela fait partie de leur tradition. En outre, ce pays compte une population de plus de 250 millions d'habitants. Au Canada, par contre—je n'ai pas entendu les dernières statistiques sur le recensement—, il y a environ 27 millions d'habitants.

Il est tout simplement irréaliste, pour ne pas dire insensé, de croire que nous pourrions concurrencer les États-Unis avec des dons privés à la recherche et au développement, particulièrement dans le milieu universitaire. Ce n'est pas possible. Nous n'avons pas une population assez nombreuse.

Il incombe donc au gouvernement de faire de son mieux pour faire respecter des normes minimales en éducation, en recherche et en développement ainsi que dans les instalations d'éducation et de R-D.

Je veux parler de ces établissements. L'automne dernier, j'ai été invitée à une réunion par des étudiants de l'Université Dalhousie sur l'augmentation des frais de scolarité rendue nécessaire par le projet de loi C-60.

Je suis entrée dans l'immeuble de l'association étudiante, à deux pâtés de maison de chez-moi, et la salle était remplie d'étudiants inquiets.

Une jeune femme qui a dit être à sa première année d'université, a déclaré que, dans un cours, ils étaient 150 étudiants dans une classe construite pour en recevoir 50. Cela représente un risque en cas d'incendie. En raison des compressions découlant du projet de loi C-60, nos universités sont contraintes de former nos enfants dans des locaux dangereux. Et ce n'est là qu'un seul exemple de ce qui se passe.

Je ne peux pas croire que nous, députés, soyons si aveugles que nous ne voyons pas le tort que nous faisons à notre société en refusant d'accorder aux universités l'argent dont elles ont besoin pour rendre le Canada concurrentiel dans l'économie qui s'internationalise.

Sommes-nous vraiment si aveugles que nous ne comprenons pas que, pour prendre la place qui nous revient sur les marchés mondiaux, nous devons absolument compter sur des jeunes formés et éduqués pour occuper les emplois qui nous permettront de rester concurrentiels?

Le projet de loi touche aussi le financement du système de santé. Dans ce domaine, nous devons faire preuve d'une grande circonspection et d'un grand sérieux.

Notre régime d'assurance-maladie est le joyau de nos programmes sociaux. Ce régime est une caractéristique qui rend notre pays différent, il montre notre compassion et le soin que nous prenons de nos citoyens, et améliore la qualité de vie au Canada, en plus de donner un exemple à la communauté internationale.

Le régime d'assurance-maladie existe depuis 27 ans au Canada. Tous les Canadiens, peu importe leur allégeance politique, estiment que ce régime leur apporte d'énormes avantages. Tout le monde ici pourrait raconter un fait vécu bouleversant survenu avant l'instauration de l'assurance-maladie et mettant en scène un membre de sa famille ou quelqu'un d'autre qu'il connaît.

Je me souviens qu'un soir, peu après mon arrivée à la Chambre, je dînais avec deux collègues qui venaient chacun d'une région différente du pays. Nous avions chacun dans notre famille une histoire à raconter sur les énormes difficultés financières auxquelles nous devions faire face, en cas de maladie ou d'accident, à cause du coût des services médicaux avant que le Canada n'introduise le système de soins de santé sous l'impulsion du grand Allan J. MacEachen qui se trouve à l'autre endroit.

Nous ne pouvons pas permettre la dégradation de nos services médicaux. Je reviens tout juste d'une visite à Washington avec le Sous-comité sur la condition féminine. J'ai entendu les Américains parler de leur système de soins de santé. On dit que 36 millions d'Américains ne sont protégés par aucune forme d'assurance-maladie. Nous avons appris la semaine dernière à Washington que ce chiffre n'était pas exact. En fait, il serait plutôt de 96 millions.

• (1230)

Il y a 96 millions de personnes qui n'ont pas d'assurance-maladie ou qui n'ont pas une protection suffisante à ce titre aux États-Unis, pays de liberté et patrie des braves. Comme je l'ai réalisé la semaine dernière, je suis vraiment heureuse de vivre dans un pays qui ne permettrait pas une telle situation.

C'est un bien très précieux que nous avons là, et nous devons préserver soigneusement et jalousement notre système de soins de santé. Il ne fait pas de doute que les coûts grimpent sans cesse dans ce domaine et que nous devons faire preuve de vigilance dans ce dossier.

J'ai siégé au Comité de la santé et du bien-être social qui, après avoir fait une très longue étude à ce chapitre, a présenté des recommandations à cette Chambre. J'ignore où en sont ces recommandations touchant les politiques du gouvernement. Je vois, de l'autre côté de la Chambre, le ministre qui hausse les épaules. Je suis certaine qu'il a lu ce rapport et qu'il est très bien au courant des recommandations.

Le rapport contenait quelques bonnes recommandations sur la modernisation des communications, un domaine que le ministre connaît très bien, sur la profession médicale et sur la prestation des soins de santé. Il faisait état également de quelques bonnes recommandations en matière de prévention.

La députée de Calgary a siégé avec moi à ce comité pendant quelque temps et je sais qu'elle approuve en grande partie ces recommandations. Nous ne devrions pas envisager cette question d'un point de vue purement financier. Nous savons tous qu'il existe un problème dans les dépenses publiques. Nous avons un déficit dont il faut s'occuper.

En tant que gouvernement, j'entends par là toute la Chambre des communes, nous devons prendre les devants pour que notre système de soins de santé voie la dernière partie du vingtième siècle. Nous devons parler de prévention et de cliniques communautaires. Nous devons promouvoir la santé de notre population afin qu'elle nous coûte moins cher à la longue.

Nous ne devrions pas mettre la charrue devant les boeufs et parler de choses telles que ticket modérateur ou assurance privée pour remplacer le système public. Nous pourrions nous retrouver dans une situation semblable à celle qui existe aux États-Unis où, je le repète, 96 millions de personnes n'ont pas accès au genre de soins médicaux dont nous bénéficions dans ce pays.

Je voudrais ajouter en conclusion que ce projet de loi aura des conséquences désastreuses pour ma province, pour ma région et pour le pays en général. L'une des choses qui assurent notre unité, c'est cette tradition qui nous garantit nos programmes d'éducation et de soins de santé, ce qui est sacro-saint pour la grande majorité des Canadiens.

Si le gouvernement fédéral renonce à ses engagements et commence à réduire d'une façon importante le financement de ces programmes, ce sera trahir la confiance des Canadiens. Ce sera même un pas vers le démantèlement de ce pays.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai l'intention de participer à ce débat, mais j'aimerais d'abord poser une question à la députée de Halifax.

Il est toujours encourageant de voir un député défendre sa province en faisant valoir la contribution de celle-ci au sein du pays. Je crois que nous admettrons tous que la Nouvelle-Écosse a apporté une contribution valable grâce à ses institutions d'enseignement. Il est bien que la députée défende sa province et son droit de poursuivre cette tradition louable.

Il serait utile que la députée analyse les paiements de transfert que sa province a réellement reçus. J'aimerais lui rappeler, ainsi qu'à tous ceux qui nous écoutent aujourd'hui, qu'en fait, si elle examinait les chiffres, elle constaterait que la croissance globale annuelle de 5,6 p. 100 depuis 1984-1985 jusqu'à maintenant n'est pas ce qu'on pourrait appeler une croissance négative. Il s'agit plutôt d'une croissance positive. Sa province a reçu des sommes additionnelles depuis 1984, et ce, à un taux qui aujourd'hui dépasse largement le taux d'inflation. Elle admettra, comme son parti l'a fait, que nous avons jugulé l'inflation; nous en sommes tous très heureux.

Il faut tenir compte des autres réalités. Sa province a profité de la plus forte augmentation des paiements de péréquation pour les exercices 1991-1992 à 1992-1993, soit 11 p. 100. Ma foi, rien n'empêche son gouvernement provincial d'appliquer ces sommes au financement de l'enseignement. Nous devons admettre que tous les niveaux de gouvernement connaissent des problèmes de liquidités. Suggérer que ce gouvernement est responsable de la diminution des sommes consacrées à l'éducation est ridicule et insensé.

Lorsqu'on voit qu'en seuls paiements de péréquation, cette province recevra plus de 1 milliard de dollars cette année seulement, ce qui représente la plus forte augmentation comparativement aux autres provinces, on doit reconnaître que ce gouvernement n'a pas décidé—pas du tout—que cette province devrait recevoir moins. La députée devrait donc s'en prendre plutôt au gouvernement de sa province qui pourrait fort bien affecter différemment une bonne partie de cette somme additionnelle.

Si on examine les données, on constate que l'argent fourni par le gouvernement du Canada représente 43 p. 100 des recettes de la Nouvelle-Écosse, ce qui est tout de même significatif. Ce montant s'établit, cette année, à 2 000 $ par habitant. C'est 55 p. 100 de plus que la moyenne nationale.

Par conséquent, même si nous reconnaissons tous l'excellence des établissements d'enseignement de la province, comment la députée peut-elle suggérer que ce gouvernement est en faute alors que c'est le gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui est à blâmer?

Mme Clancy: Monsieur le Président, c'est avec une certaine mélancolie que je réponds au député de Portage—Interlake. Même le diable peut citer les Saintes Écritures.

C'est en fait un exercice qu'affectionne particulièrement le gouvernement fédéral; il n'arrête pas de nous citer des chiffres en nous disant qu'il nous donne tellement plus que l'an dernier. Peut-être devrais-je m'expliquer plus lentement pour que mon ami puisse comprendre.

Ce qui est arrivé aux universités de la Nouvelle-Écosse et au régime de santé ne tient pas uniquement à l'inflation. On espère, et je suis sûre que c'est le voeu de tout le monde, que les universités ne sont pas des institutions statiques, pas plus que les établissements de soins de santé. Les choses évoluent et changent; on essaie de les améliorer et, bien entendu, les coûts augmentent. En fait, même en l'absence de changements, tels que l'évolution des programmes, l'augmentation du nombre d'étudiants et autres, qui entraînent des coûts supérieurs à l'inflation et à l'augmentation des taux de croissance des paiements de transfert à la Nouvelle-Écosse, il y a quand même des coûts à long terme en capital qui ne figurent pas dans les chiffres cités par mon collègue.

Je peux vous dire, par exemple, que l'édifice sir Charles Tupper à Halifax, où est logé la faculté de médecine de l'Université Dalhousie, a besoin de grosses réparations. Je peux également vous dire que le tout récent édifice, qui abrite la faculté de droit depuis qu'un incendie a entièrement détruit l'ancien et qui a été construit grâce à une magnifique campagne de financement entreprise par l'Université Dalhousie, donne déjà des signes d'usure, ce qui n'est pas étonnant quand on sait que des centaines de personnes en franchissent le seuil quotidiennement. Et si le député veut bien se donner la peine de vérifier ses calculs, il verra qu'il n'a pas tenu compte des réparations et de l'entretien.

En outre, n'oublions pas la question des augmentations dues à l'inflation par rapport aux augmentations des coûts réels. En général, l'augmentation des coûts due à des facteurs autres que ceux que j'ai mentionnés, est également supérieure à l'inflation.

J'aimerais également savoir, étant donné que le député vient d'une province de l'Ouest qui reçoit des paiements de transfert, si le gouvernement du Manitoba est aussi heureux que nous des compressions dans ces domaines. Au dire de mon collègue de Winnipeg, il ne l'est pas.

Maintenant, pour ce qui est de m'en prendre au premier ministre de la Nouvelle-Écosse, mon parti dans cette province fait tout ce qui est en son pouvoir pour changer de gouvernement le plus rapidement possible; il y aurait beaucoup moins de problèmes sous un nouveau gouvernement.

• (1240)

Lorsque cela arrivera, d'autres voix se joindront à la mienne, celles de ma collègue de South West Nova et des quatre autres députés libéraux de la Nouvelle-Écosse qui défendent à grand bruit notre position et qui attaquent celle du gouvernement concernant les coupures du financement des programmes établis. Mon collègue pourra entendre ces voix tonitruer pendant de nombreuses années à venir lorsque la grande tradition libérale sera rétablie de façon impressionnante non seulement en Nouvelle-Écosse mais aussi dans le domaine de l'éducation et des soins de santé et que nous aurons rejoint le concert des provinces maritimes, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.

M. Holtmann: Monsieur le Président, juste avant que je donne mon opinion à propos de ce qui est, à mon avis, un projet de loi très important, je voudrais dire à ma collègue de Halifax, qui a fait davantage un discours politique, que j'essayais de rétablir la vérité sur certains faits.

Le financement n'a pas été réduit. Nous n'avons pas diminué la somme transférée à sa province. En fait, le financement a été augmenté, dans le domaine du FPE, bien que pas autant que l'aurait souhaité la députée. Il est passé de 680 millions de dollars à 684 millions de dollars. Ce n'est pas une réduction. C'est exactement le contraire. C'est une augmentation.

Les députés d'en face ne peuvent pas contester l'exactitude de ces chiffres. On ne devrait pas laisser entendre à quiconque dans notre pays que, quand il y a une augmentation de 4 millions de dollars, c'est une diminution. Aucun beau discours ne changera cette vérité.

Dans ce débat de deuxième lecture du projet de loi C-60, qui modifie les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, je voudrais dire que je trouve ce projet de loi très prometteur. Je sais que certains députés d'en face sont sceptiques, mais je voudrais expliquer ce que ce projet de loi se propose de faire.

M. Milliken: Ce ne sont que des promesses non tenues.

M. Holtmann: Il concerne le renouvellement par le gouvernement du programme de péréquation que, dans des discours précédents, des députés de tous les côtés de la Chambre ont reconu, à juste titre, comme le fondement concret du fédéralisme canadien.

Nous n'avons pas refusé d'assumer nos responsabilités dans un domaine que nous considérons comme très important.

M. Milliken: Vous les avez complètement esquivées.

M. Holtmann: Le député dit que nous les avons esquivées. Je viens juste de parler des milliards de dollars consacrés à ce programme—et il appelle cela esquiver ses responsabilités. Pour les personnes qui regardent l'opposition de temps en temps à la Chambre, ce projet de loi fait exactement le contraire de ce que celle-ci a laissé entendre. Il renouvelle, en fait, ce que nous avions l'intention de faire: à savoir aider les provinces qui sont beaucoup moins riches et beaucoup moins capables que les autres qui sont très productives comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il établit des transferts qui, nous en convenons, sont nécessaires.

Ce renouvellement fait suite à plus de 20 mois de consultations avec les provinces, au palier officiel et ministériel. Nous avons entrepris des consultations approfondies en préparation de ce projet de loi. Il n'a pas été élaboré complètement par le seul ministre des Finances. On a procédé à de nombreuses consultations qui ont pris beaucoup de temps, mais nous sommes arrivés généralement à une entente, bien que les députés de l'opposition vont pousser les hauts cris, comme ils le font tous les jours à la Chambre, prétendant que le gouvernement du Canada n'a pas fourni assez d'argent.

Depuis 1984 que je suis ici, c'est toujours la même rengaine: il n'y a jamais eu assez d'argent. Ils ont toujours demandé que le gouvernement s'endette davantage pour le programme en question. Notre ministre des Finances a pris une décision très raisonnable, sans effectuer de réductions importantes, afin de continuer ce que nous, en tant que Canadiens, estimons être une partie très importante de notre Constitution.

Les députés reconnaîtront, je pense, qu'il était important d'obtenir le droit de renouveler les paiements de péréquation. À présent, il est important que ce soit fait. Étant donné que la date limite est fixée au 31 mars, soit à l'expiration du programme quinquennal actuel, nous savons que ce projet de loi sera effectivement adopté.

Il est proposé dans ce projet de loi de confirmer que le gouvernement a le pouvoir de passer avec les provinces des accords en vue d'améliorer et de simplifier l'administration fiscale. Les députés conviennent tous, je suis sûr, que le système fiscal—qui peut être extrêmement lourd—a besoin d'être remanié. Ce projet de loi facilitera donc la coopération entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour ce qui est de l'administration et du recouvrement mutuels des impôts et des taxes. Il simplifiera la tâche aux contribuables et au gouvernement.

Mais revenons-en aux paiements de péréquation, dont a longuement parlé la députée de Halifax, et à la façon dont ces paiements touchent sa région. Les députés savent qu'en ce qui concerne les paiements de péréquation, certaines obligations figurent au paragraphe 32(2) de la Constitution dans le but de permettre aux gouvernements provinciaux d'assurer au public des services de niveau raisonnable et comparable, moyennant un niveau d'imposition raisonnable et comparable.

Cela est bien sûr d'une importance primordiale dans un pays qui veut rester économiquement stable et assurer des débouchés d'un océan à l'autre du pays et dans les territoires. J'estime que notre volonté de voir à ce que cela continue montre de façon extraordinaire que nous sommes prêts à le faire dans l'intérêt des Canadiens.

Étant donné les avantages que retirent les provinces moins prospères des programmes de péréquation, il s'agit donc pour les provinces des transferts les plus progressifs.

En 1992-1993, le gouvernement versera aux provinces moins prospères environ 8,5 milliards de dollars au chapitre des paiements de péréquation. Les personnes qui suivent aujourd'hui ce débat à la télévision trouveront que c'est une somme énorme vu les difficultés que nous avons en cette période de récession—dont, espérons-le, nous voyons à présent la fin. Elle n'est pas moins élevée, en fait elle est plus élevée que les sommes antérieurement accordées aux provinces dans le cadre de ce programme.

Puisque la députée de Halifax a parlé de sa province, prenons l'exemple de la mienne. Je ne viendrai pas dire que notre province n'aurait pas aimé recevoir un peu plus. Mon collègue de Winnipeg bondira probablement pour m'interroger en disant: «Pourquoi n'aurions-nous pas pu obtenir davantage de vous, les ministériels, pour la province du Manitoba? À titre de Manitobains, vous devriez exiger davantage du gouvernement.» Je suis également un député du Manitoba qui tient à ce qu'on agisse avec bon sens, au lieu de rafler simplement l'argent et de refiler le déficit à d'autres ou à nos enfants. Nous voulons qu'on fasse preuve de bon sens. Le gouvernement du Manitoba, soit dit en passant, ne s'en trouve pas trop mal sous le régime des arrangements actuels visés par le projet de loi.

Notre taux de croissance est de 6 p. 100 depuis 1984-1985. Nous espérons voir passer cette année 1,9 milliard de dollars dans les coffres provinciaux, ce qui représente 40 p. 100 de tout le revenu du Manitoba. Le gouvernement fédéral joue donc un rôle important dans les finances et les activités de la province du Manitoba. Ce montant représente plus de 1 750 $ par habitant cette année.

Notre taux de croissance des paiements de péréquation s'établira à 9,8 p. 100—pas tout à fait aussi élevé que celui de la province de Nouvelle-Écosse, mais quand même très important. Et quand on tient compte des trois paiements de transfert qui seront effectués en vertu du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada, nous arrivons à un taux de 5,1 p. 100, ce qui est bien supérieur au taux d'inflation.

Il ne fait aucun doute que les provinces sont tout aussi responsables d'assurer les services d'enseignement et de soins de santé. Le gouvernement fédéral n'a pas à se charger de cette tâche à lui seul.

• (1250)

Toutes les provinces affichent des déficits à cause des difficultés financières éprouvées d'un bout à l'autre de notre grand pays. D'autres pays connaissent les mêmes difficultés, nous le reconnaissons tous, et nous faisons tout notre possible pour rétablir la situation et créer davantage d'emplois.

Il y a à l'heure actuelle d'autres partis politiques—le Parti réformiste notamment—qui parcourent le pays en préconisant de réduire d'environ 15 p. 100 l'intervention du gouvernement fédéral. Voilà qui devrait faire bondir les députés de l'opposition. Si l'on réduisait de 15 p. 100 les paiements de péréquation aux provinces, je craindrais une guerre civile.

C'est ce que je crains, car le Parti réformiste, ce parti qui se pose en sauveur dans l'ouest du Canada, préconise une réduction importante des dépenses fédérales, et je suis certain que ce secteur n'y échapperait pas.

Sachant ce que signifie une réduction de 15 p. 100, les députés reconnaîtront certainement que nos augmentations de 5 p. 100, et dans certains cas, de 6 ou 8 p. 100, ne réduisent pas les paiements de transfert, et je puis vous assurer que nous n'avons absolument pas l'intention de les suspendre ni de nous dérober à notre engagement concernant cet aspect très important du fédéralisme. D'une manière tout à fait raisonnable et après consultations, nous demandons aux provinces d'examiner elles aussi leur budget et leurs programmes de très près. Leur participation doit être égale à celle du gouvernement fédéral dans des secteurs où l'on manque de ressources.

Il est certain que, durant une récession, les rentrées sont moins élevées. On a toujours besoin d'argent. Comme vous le savez, même la riche province de l'Alberta est aux prises avec des déficits, elle qui a connu une telle croissance à un certain moment, elle qui avait des recettes nettement supérieures à ses dépenses.

Nous devons être réalistes. Ceux qui, en l'occurrence, s'empressent de blâmer le gouvernement ne présentent pas les faits tels qu'ils sont et n'ont pas de comptes à rendre à tous les Canadiens en ce qui concerne l'administration des finances publiques. De plus en plus de Canadiens nous demandent de dépenser moins. En outre, le gouvernement actuel a réduit un peu l'impôt sur le revenu des particuliers. Le ministre des Finances a pris là une excellente initiative, car cette mesure risque d'inciter le contribuable à travailler fort et peut-être même à réaliser quelques économies.

J'invite les députés d'en face à examiner ces chiffres et à reconnaître que nous avons agi d'une manière très responsable. Quand les députés d'en face sont prêts à bondir pour nous accuser d'avoir enlevé aux pauvres toute possibilité de s'instruire et d'avoir réduit les services de santé au point qu'il est impossible d'obtenir un lit dans les hôpitaux, ils ne disent pas tout à fait la vérité.

Le gouvernement a respecté les limites financières qu'il s'était fixées, en reconnaissant que l'activité économique est à la baisse et en espérant que l'économie se redressera. Nous avons maintenu les taux d'intérêt à un niveau raisonnable, même si, quand ils ont grimpé de 1/4 ou 1/2 p. 100 et que les taux hypothécaires ont augmenté de 3/4 p. 100, tous les députés d'en face ont paniqué. Il faut reconnaître que nous avons maintenu à un niveau acceptable un taux d'inflation qui nuit énormément à l'économie. Les taux d'intérêt se maintiennent à un niveau qui me semble raisonnable, par rapport au niveau observé il y a 15 ans. Certains signes laissent croire que le budget a stimulé les mises en chantier bien au-delà de ce que nous espérions, et pourtant, les députés de l'opposition ne sont pas satisfaits. Je crois que nous allons dans la bonne direction avec ce projet de loi.

J'ai entendu le chef de l'opposition dire que nous devrions accroître le déficit pour favoriser à court terme la création d'emplois.

J'ai vu ce que l'opposition a fait quand elle était au pouvoir; elle a augmenté le déficit non seulement de quelques milliards, mais de plusieurs milliards de dollars pour tenter de relancer l'économie. Cela n'a donné que très peu d'avantages à court terme et beaucoup de misère à long terme pour toutes les générations à venir, pour tous nos jeunes. Cette attitude ne serait pas tolérée de nos jours. L'époque où l'on gonflait le déficit pour tenter de relancer l'économie est révolue. Les Canadiens ne toléreront plus ce genre de décision.

Je peux vous garantir que les députés de notre parti n'ont pas l'intention d'accroître le déficit à un taux alarmant, comme cela s'est fait par le passé. Ce n'est pas une façon d'entrevoir l'avenir, de mener une entreprise ou de diriger un pays. Je voudrais que notre pays reste fort et qu'il fasse toujours bon y vivre, comme le rappelaient les Nations Unies. Ce n'est pas en dépensant et en augmentant le déficit qu'on y arrivera.

J'espère avoir éclairci l'objet du projet de loi C-60. Je tiens à dire à mes collègues que nous pouvons accepter la critique de temps à autre, cela fait partie des règles du jeu, mais pour l'amour du Ciel, ne nous dites pas: «Vous devriez dépenser sans compter. Ce que vous faites est inacceptable. C'est trop peu, trop tard.» J'en ai entendu de toutes les sortes à la Chambre, et c'est toujours trop peu, trop tard. L'économie se porte quand même assez bien. Il est vrai que le taux de chômage est élevé et qu'il pose un grave problème, mais nous croyons que le temps arrangera les choses si nous nous en tenons à la ligne de conduite que nous a dictée le ministre des Finances. Il faudra peut-être effectuer des rajustements de temps à autre, mais pas du type que préconiseraient les libéraux, jamais de la vie. Nous pourrions procéder à des rajustements à saveur conservatrice.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux poser quelques questions à mon collègue.

Le député a commencé par dire que l'intention de son gouvernement était d'aider les provinces. Eh bien, depuis quelques années, depuis sept ans au moins, le gouvernement n'a pas aidé les provinces. En fait, si elles avaient reçu l'aide dont elles avaient besoin, elles n'auraient pas de critiques à formuler contre les mesures de ce gouvernement. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Le député a ensuite mentionné qu'il s'agit ici d'un renouvellement et que les paiements de péréquation sont prévus au paragraphe 32(2) de la Constitution. Est-il en train de nous dire que le gouvernement a le droit de refuser de verser les paiements de péréquation? Est-il en train de nous dire que le renouvellement des paiements de péréquation est un cadeau du gouvernement? À mon avis, le gouvernement n'a pas le choix. Il doit verser les paiements de péréquation parce qu'ils sont prévus dans la Constitution canadienne. Ne nous donnez donc pas la fausse impression que c'est un cadeau du gouvernement. Le gouvernement n'en a pas fait assez pour les provinces, et c'est justement ce dont nous parlons aujourd'hui.

Le député a parlé du bon sens. Eh bien, le bon sens nous dit que nous devrions tenir compte des excellentes études faites par les deux Chambres du Parlement, soit la Chambre des communes et le Sénat. En janvier 1991, le Sénat a fait une étude sur la pauvreté dans laquelle il concluait que, si nous dépensions quelque 5 milliards de dollars aujourd'hui pour aider les enfants pauvres de notre pays, nous serions capables de récupérer quelque 33 milliards de dollars dans vingt ans parce que nous empêcherions quelques jeunes de quitter l'école d'un bout à l'autre du pays.

Le député du parti ministériel dira: «C'est une dépense qui entraîne un déficit.» Je ne crois pas qu'il comprenne la différence entre une dépense qui entraîne un déficit et un investissement. Dans les deux cas, il se peut fort bien qu'on doive emprunter de l'argent. Cependant, une dépense qui entraîne un déficit est une dépense qui ne rapporte rien, alors qu'un investissement rapporte quelque chose, notamment un profit et un rendement.

• (1300)

Le Sénat du Canada nous a dit que, si nous dépensions 5 milliards de dollars aujourd'hui, dans 20 ans, nous pourrions récupérer 33 milliards de dollars. Le bon sens nous dit que, par définition, c'est un investissement.

Je veux poser quelques questions au député. Le financement des programmes établis comprend les paiements de transfert au chapitre de la santé et de l'éducation. Le député peut-il dire à la Chambre pourquoi nous ne pouvons pas séparer ces deux secteurs? Deuxièmement, peut-il dire à la Chambre quelles sont les quatre choses essentielles à la reprise économique que le gouvernement n'a pas faites?

M. Holtmann: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais répondre au député de Winnipeg, mais en commençant par sa dernière question.

Le plan à suivre pour assurer la reprise économique, et j'espère que le député écoute, c'est tout simplement de remettre de l'ordre dans nos finances: essayer de tirer le gouvernement des dettes dans lesquelles il s'enlise. Nous avons connu en huit ans quelques années de croissance réelle. Les emplois ont été plus nombreux et l'activité industrielle, plus intense. Nous avons largement dépassé ce qui s'était fait avant.

Désormais, nos dépenses de programmes restent dans les limites de nos recettes. Voilà comment nous tentons d'infléchir le développement de notre pays. Le député, si j'ai bien compris sa déclaration, entend appuyer le projet de loi parce qu'il accorde les paiements de transfert qui, selon lui, sont prévus dans la Constitution. Comment oserait-il voter contre la Constitution, si effectivement son point de vue sur le projet de loi est fondé?

Le projet consacre quelque chose qui se trouve dans la Constitution et qui donne au Manitoba un taux de croissance de 5,1 p. 100. Je suis heureux d'apprendre aujourd'hui que le député va appuyer le projet, parce que

celui-ci va rapporter de l'argent au Manitoba. Toutes les provinces vont recevoir des paiements.

S'il en était autrement, je suppose qu'on irait à l'encontre de la Constitution. Je ne voudrais pas que le député de Winnipeg se mette de pareilles idées en tête.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt.

Je suis préoccupé par l'esprit de parti qui semble caractériser un débat sur une question aussi importante que celle des paiements de transfert et la façon de répondre aux importants besoins de notre société.

Le député se souvient-il que, lors d'une récente conférence des premiers ministres des provinces, le premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick avait mentionné qu'une nouvelle structure des services de santé s'imposait, non seulement dans sa province mais partout au pays?

Le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait ajouté que le moment était venu de reconnaître les limites concrètes de tous les paliers de gouvernement. Dans un article de journal paru récemment, on soulignait que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario avait aussi reconnu la nécessité de limiter les dépenses dans le secteur des soins de santé.

L'esprit de parti qui a traditionnellement caractérisé les débats sur des questions aussi importantes que celle des paiements de transfert n'a certainement pas donné de bons résultats. Je suis convaincu, comme le premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick et le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, que les dépenses et les budgets qui entraînent un déficit compromettront la capacité des générations futures de répondre aux besoins de leur société.

Certains renseignements semblent erronés, et j'aimerais que le député apporte des précisions. Y a-t-il eu augmentation ces dernières années? Continuera-t-il d'y avoir une augmentation? Ou, comme certains députés d'en face le laissent entendre, y a-t-il eu diminution ou compression?

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'aimerais aussi faire une observation, à l'appui de mon collègue, à ce sujet.

Qu'on ne s'y trompe pas. Les transferts de fonds du gouvernement fédéral à ceux qui bénéficient de ces programmes ont augmenté.

Ceux de l'autre côté prétendent qu'ils n'ont pas augmenté autant que nous aurions voulu, ce qui aurait évidemment fait grimper le déficit encore plus. L'argumentation s'arrête là. Les transferts ont augmenté, c'est tout.

Permettez-moi de dire une chose, et je crois que mon collègue de Winnipeg, en face, en conviendra. Il n'est pas agréable d'être d'une province démunie. J'aimerais que le Manitoba soit une province nantie. Je n'aime pas qu'on parle de ma province comme d'une province démunie. Je crois que nous sommes très avantagés. Le Manitoba tire de gros avantages de ces programmes, et il en va de même pour les Maritimes et le Québec.

Ce à quoi je travaille comme député du Manitoba, c'est faire en sorte que des choses soient durables ou procurent le plus grand bien au pays. Il me semble parfois, lorsque nous avons des provinces comme l'Alberta et la Colombie-Britannique dont les contributions fiscales finissent par profiter à d'autres provinces, que Robin des Bois est revenu parmi nous.

Il ne faudrait pas dépendre pour toujours des transferts d'autres provinces, mais plutôt, d'une manière ou d'une autre, retrouver la croissance et la prospérité. S'il reste dans ce pays des politiques visant à promouvoir le développement de certaines régions, c'est ce que je souhaiterais. Nous vivons dans une région qui devrait nous permettre de croître et de faire aussi bien que l'Alberta par exemple.

Nous n'avons peut-être pas autant de richesses naturelles, mais j'aimerais ajouter que l'objectif est de tirer le meilleur parti de ces transferts. Nous aimerions peut-être que le montant en soit plus élevé, mais il faut vivre selon ses moyens. C'est un adage qui n'est pas d'hier. Les gouvernements ont tous vécu au-dessus de leurs moyens. Il nous faut, en tant que pays, vivre selon les moyens que permet la prospérité nationale, et si celle-ci n'est pas à la hauteur de nos espoirs, il faut en prendre conscience et s'adapter.

Bref, nous sommes tous d'accord, je crois, qu'il faut maintenir cet important programme.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat sur le projet de loi C-60.

Je crois qu'il faut d'abord replacer les choses dans leur contexte et voir ce qui s'est passé dans notre pays ces dernières années.

Il faut d'emblée examiner la situation économique déplorable dans laquelle se trouve le Canada et analyser comment le gouvernement fédéral s'est préparé à la récession qu'il a lui-même provoquée.

Avant que nous subissions une récession et que nous assistions à une augmentation spectaculaire des demandes de prestations d'assurance-chômage et d'aide au revenu, le gouvernement fédéral a modifié les règles du jeu dans le domaine de l'assurance-chômage. Il a fait en sorte de ne plus avoir à garnir les coffres.

Comme solution, le gouvernement n'a rien trouvé de mieux à faire que de se dérober à ses responsabilités. Il a reporté sur les autres ses responsabilités.

Dans le domaine de l'assurance-chômage, il a abandonné ses responsabilités en supprimant sa contribution à la caisse de l'assurance-chômage, accroissant d'autant celle des employeurs et des employés.

Cette mesure a eu des effets dévastateurs sur bon nombre de petites entreprises qui étaient déjà mises à rude épreuve par la récession. C'est à se demander si le gouvernement fédéral ne l'a pas fait exprès.

De plus, le gouvernement a restreint l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage, ce qui fait que, dans bien des cas, des gens qui auraient pu toucher un chèque d'assurance-chômage, il y a quelque temps encore, doivent maintenant se tourner vers les provinces pour faire une demande d'aide au revenu. Cela a évidemment eu pour résultat de faire grimper la facture de l'aide au revenu qui, dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, est assumée jusqu'à concurrence de 50 p. 100 par le gouvernement fédéral.

Celui-ci a rapidement résolu le problème. Il a tout simplement expliqué aux trois provinces les plus riches, qui comptent plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide au revenu, qu'il restreignait sa responsabilité à cet égard en plafonnant à 5 p. 100 l'augmentation de sa participation au Régime d'assistance publique du Canada.

• (1310)

Le gouvernement parle constamment de la nécessité d'accroître notre compétitivité sur le plan économique et de promouvoir l'éducation. Or, il a décidé, d'une part, de réduire les paiements de transfert versés aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et, d'autre part, de prélever 200 millions de dollars dans le cadre de la Planification de l'emploi.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de loi C-60 dont la Chambre est saisie. Le gouvernement fédéral reporte systématiquement ses responsabilités sur les provinces, les employeurs et les employés. La pilule est dure à avaler pour les provinces. Il convient donc de se pencher un instant sur les conséquences de cette politique pour chacune des régions touchées.

Prenons le cas de ma province, la Colombie-Britannique. Cette année, pour l'exercice en cours, le gouvernement de la Colombie-Britannique accusera un déficit de 1,7 milliard de dollars, dont 1,1 milliard résulte directement des compressions des paiements de transfert aux provinces.

Le plafonnement du RAPC coûtera, cette année seulement, 156 millions de dollars à la Colombie-Britannique. Je vous rappelle que les fonds versés aux provinces dans le cadre du RAPC servent à aider les plus démunis. Ils servent à aider non seulement ceux qui ont perdu leur emploi, mais aussi ceux qui ne sont plus admissibles à l'assurance-chômage. Ils servent à aider non seulement les enfants pauvres, mais encore ceux qui sont négligés ou maltraités. C'est le même gouvernement qui prétend vouloir remplir ses obligations relativement à la Charte des Nations Unies sur les droits de l'enfant, mais qui réduit les fonds versés aux provinces pour hausser le niveau de vie des enfants et les protéger. C'est là un des programmes.

L'autre, c'est le FPE. Les premières compressions du FPE ont été apportées non pas par le gouvernement actuel, mais par le gouvernement libéral qui l'a précédé. Quand le financement global a été créé, il était assorti d'une formule. Il n'avait rien à voir avec les dépenses. Le gouvernement fédéral devait transférer de l'argent aux provinces en fonction de la croissance, du PNB et de l'augmentation de la population. Il n'était pas fondé sur les dépenses, ni sur un vague montant calculé en fonction de la croissance de l'économie. Le gouvernement fédéral avait les moyens de faire ces transferts.

En 1982, le gouvernement libéral s'est attaqué au FPE en éliminant le transfert de points d'impôt de 2 p. 100. Il y a eu ensuite le programme des six et cinq, lequel a été suivi, on le sait, du plafonnement à 3 p. 100 et du gel.

De 1992 à 1995, la Colombie-Britannique perdra 6,8 milliards de dollars en paiements de transfert qu'elle aurait dû recevoir. De ce chiffre, 2,6 milliards de dollars résultent des compressions libérales, et le reste, 4,2 milliards de dollars, des réductions apportées par les conservateurs.

À quoi sert cet argent? Il sert à soutenir le système des soins de santé au moment où les provinces font face non seulement à une escalade des coûts des soins de santé, mais à une augmentation de la population, particulièrement en Colombie-Britanique en raison des migrations internes et de l'immigration.

Il s'agit également des fonds destinés au financement de l'enseignement postsecondaire alors que tout le monde sait qu'il faut accroître le nombre et la qualité des

diplômés de nos établissements postsecondaires si on veut que le Canada soit économiquement viable.

Le gouvernement fédéral ne semble pas se rendre compte que nous sommes en plein débat sur l'unité nationale et que l'un des facteurs d'unité au Canada, ce sont nos programmes sociaux, tels les soins de santé, le Régime d'assistance publique du Canada et le soutien du revenu, et que ces programmes dépendent de l'autorité du gouvernement fédéral. C'est là un des points qui nous distinguent des Américains.

Les États-Unis constituent principalement un amalgame d'États ayant des programmes variés qui ne reviennent pas de droit aux citoyens américains. C'est ainsi, bien sûr, que, d'un bout à l'autre des États-Unis, beaucoup d'Américains ne bénéficient d'aucune assurance-maladie. Les Américains se penchent de plus en plus sur le modèle canadien en vue de se doter eux-mêmes d'un régime national universel de soins de santé. L'ironie du sort, c'est que pendant ce temps-là, le gouvernement fédéral essaie de se défaire de ses responsabilités en se retirant de plus en plus du financement des soins de santé et de son leadership à cet égard.

Il y a d'autres domaines dans lesquels le gouvernement fédéral réduit ses paiements de péréquation ou de transfert aux provinces. Il ne s'agit pas toujours de programmes imposants, mais cela a toujours des conséquences importantes pour chacune des provinces. La réduction des contributions fédérales coûte cher à la Colombie-Britannique à l'égard du programme de stabilisation du revenu agricole, de l'assurance-récolte, du développement économique, du reboisement, du maintien de l'ordre, du logement social et des établissements correctionnels. Le coût du transfert des responsabilités fédérales aux provinces s'élève cette année à 100 millions de dollars.

Ce que l'actuel gouvernement fédéral essaie systématiquement de faire, c'est de prétendre qu'il n'est pas responsable des programmes sociaux, des services aux Canadiens de tout le pays. Il va simplement se décharger de ses responsabilités sur les provinces.

À n'importe quel moment de notre histoire, cela serait regrettable. Aujourd'hui, au moment même où nous débattons d'unité et où nous nous efforçons d'empêcher l'éclatement de notre pays, c'est non seulement regrettable, mais franchement malveillant et presque criminel. En effet, pourquoi les Canadiens tiendraient-ils à sauver la fédération si le gouvernement fédéral peut se défaire unilatéralement de ses obligations financières et de son leadership?

Évidemment, les députés ministériels prétendent ne pas avoir eu le choix, compte tenu de la dette et du déficit. Je voudrais bien qu'ils réfléchissent à certains faits concernant la dette et le déficit. Les conservateurs sont au pouvoir depuis plus de huit ans et s'ils n'ont pas su régler en huit ans le problème de la dette et du déficit, ils n'auront certes pas le culot de demander aux Canadiens de leur donner quatre ou cinq autres années pour y arriver.

Lorsqu'ils ont pris le pouvoir, la dette tournait autour de 150 à 160 milliards de dollars. Elle dépasse nettement aujourd'hui les 425 milliards de dollars. Le gouvernement veut nous faire accroire que la dette et le déficit sont imputables aux dépenses de programmes. Ce n'est tout simplement pas vrai. Les dépenses de programmes représentent 9 p. 100 environ de la dette. La principale cause de la dette réside dans la politique de taux d'intérêt élevés que le gouvernement s'entête à appliquer.

• (1320)

Même au cours des dernières semaines, le gouvernement a invoqué toutes les excuses possibles pour justifier une nouvelle hausse des taux d'intérêt dans notre pays. Cela nuit à sa capacité de rembourser la dette. Si les taux d'intérêt avaient été en moyenne de 4 p. 100 moins élevés, il en aurait résulté une économie de 16 milliards de dollars sur un montant de 400 milliards, ce qui aurait grandement aidé à réduire le déficit que nous connaissons maintenant.

Le gouvernement semble dire qu'il n'a pas le choix. Évidemment, si les taux d'intérêt chutent, le dollar canadien chute également. C'est vrai. Je suis d'accord.

Je viens cependant d'une province qui serait très heureuse de voir le dollar descendre à 80c. Nous sommes une province exportatrice. Nous serions très heureux d'avoir une industrie du bois d'oeuvre florissante grâce à un dollar affaibli. Nos exportations seraient beaucoup plus compétitives sur les marchés asiatique et américain.

Les concessions fiscales que le gouvernement accorde aux riches et aux sociétés contribuent aussi grandement à l'accumulation de la dette, mais le gouvernement persiste à les maintenir. Il faut savoir que la part des impôts des sociétés a diminué constamment au cours des dernières années. Les sociétés payaient autrefois environ 50 p. 100 des recettes fiscales. La part qu'elles versent ne représente plus maintenant qu'environ 20 p. 100 des recettes totales.

Les riches peuvent se prévaloir de plus en plus d'échappatoires fiscales. L'exonération des gains en capital de 100 000 $ coûte 2,5 milliards de dollars par année au gouvernement fédéral, au détriment des provinces. La plus grande partie de ces recettes fiscales perdues profitent à ceux qui gagnent plus de 100 000 $ par année, soit les contribuables à revenu très élevé.

Nous avons modifié le système des REER. Nous avons fait en sorte qu'une personne qui gagne moins de 20 000 $ voit ses droits de cotiser à un REER réduits tandis qu'une autre, qui gagne 86 000 $ par an, voit ses droits de cotiser à un REER et d'éviter des impôts considérablement augmentés. C'est le genre d'approche que le gouvernement a adoptée face au déficit et à la dette.

J'en conclus qu'il a délibérément fait augmenter le déficit et la dette. Il n'a pris aucune mesure pour les contrôler quand il a été porté au pouvoir, en 1984. Il n'a fait qu'augmenter les montants que les riches et les sociétés peuvent déduire aux fins de l'impôt. Il n'a haussé les taux d'intérêt que pour maintenir le dollar élevé. Cela faisait partie, apparemment, de l'Accord de libre-échange. Il a conclu avec les États-Unis, qui sont concurrentiels comparativement à nous, une entente pour maintenir notre dollar élevé. J'en conclus qu'il a agi ainsi pour nuire à nos programmes sociaux. Du point de vue philosophique, il n'appuie pas le concept canadien d'un filet de sécurité sociale, de programmes sociaux nationaux et d'un leadership national dans ce secteur. Malheureusement, en agissant ainsi, il commence à détruire l'essence même du Canada.

C'est de tout cela dont il faut tenir compte dans l'examen du projet de loi C-60, qui porte sur les paiements de transfert que verse le gouvernement fédéral aux provinces. Il faut prendre en considération le bilan du gouvernement et sa décision de n'assumer aucune responsabilité. En effet, le gouvernement a décidé de se décharger, sur les provinces, de ses responsabilités en matière d'enseignement postsecondaire, de soins de santé et de services correctionnels. Il a décidé de se décharger, sur les employeurs et les employés, de ses responsabilités envers les chômeurs. Il a décidé de se décharger, sur les provinces, par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada, de ses responsabilités envers les assistés sociaux et les enfants.

C'est pour ces raisons que les Canadiens ne lui font plus confiance.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): J'ai écouté certaines des belles paroles de mon collègue néo-démocrate, particulièrement son accusation selon laquelle le gouvernement fédéral accroît délibérément le déficit. Eh bien, cela va dans le sens des autres fausses informations répandues par les députés néo-démocrates. En fait, en 1984, le déficit atteignait presque 40 milliards de dollars et, comme mon collègue le sait ou devrait le savoir du moins, on l'a réduit de près de 10 milliards de dollars. Il est maintenant de l'ordre de 30 milliards de dollars.

Malgré tout, je tiens à reconnaître que mon collègue et d'autres membres de son parti défendent peut-être sincèrement les intérêts de la génération actuelle. Cependant, le Parti progressiste-conservateur considère qu'il doit non seulement répondre aux besoins sociaux de la génération actuelle, mais également se préoccuper du sort des générations futures.

Il y a à la Chambre des Communes aujourd'hui de très jeunes gens. Les députés de notre parti veulent s'assurer que les gouvernements futurs du pays seront en mesure de répondre aux besoins des générations à venir. Je crains simplement que l'attitude des néo-démocrates et d'autres députés de l'opposition, qui consiste à s'occuper simplement de nos besoins actuels, ne tienne pas compte de l'avenir et de la capacité des futurs gouvernements de répondre aux besoins sociaux des Canadiens.

Si nous agissions comme les socialistes nous le recommandent et dépensions sans compter, comme le fait le gouvernement socialiste de l'Ontario, quelles seraient alors les répercussions sur les générations futures et la capacité de répondre à leurs besoins?

M. Karpoff: J'invite le député à se rendre dans les banques d'alimentation aujourd'hui et à demander aux générations futures, dont les deux tiers sont des enfants de la région de l'Atlantique, ce que l'avenir leur réserve. Ces enfants ont faim et ils ne peuvent aller à l'école faute d'être bien nourris. Est-ce là l'avenir dont parle le député?

Il est bien beau de dire à une personne qui ne peut aller à l'université ni se permettre de suivre des études postsecondaires, que son avenir s'annonce brillant. Cependant, où est son avenir en réalité?

Il est vrai que le déficit et la dette constituent un grave problème. Le gouvernement actuel aurait dû s'en occuper en 1984, mais depuis huit ans, il montre bien qu'il est tout à fait incompétent et qu'il ne peut juguler le déficit ni commencer à éponger notre dette. Notre endettement ne fait que croître. La dette totale du pays est passée de 160 milliards de dollars à 420 milliards de dollars. Or, même les conservateurs doivent comprendre qu'ils dépensent plus qu'ils ne perçoivent—même s'ils sont loin d'être aussi prodigues que les libéraux à l'époque. Ils ne font absolument rien pour juguler le déficit si ce n'est de se décharger de leurs responsabilités sur les provinces et faire supporter le fardeau aux pauvres.

Par contre, ils aident leurs amis du secteur privé en leur accordant toutes sortes d'avantages fiscaux.

Le fait est que la famille canadienne moyenne dont le revenu varie entre 25 000 $ et 75 000 $ par année paie, en réalité, 1 800 $ de plus par année en impôts; par contre, ceux qui gagnent plus de 100 000 $ subissent une augmentation d'impôts pratiquement deux fois moindre.

C'est là l'idéologie du gouvernement. Ne me parlez pas de ce que vous faites pour la génération future. En réalité, vous l'endettez et vous l'affamez.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai apprécié le discours du député et j'ai été encouragé de l'entendre dire qu'il fallait réduire les taux d'intérêt et suivre les politiques proposées par mon chef.

Il a également parlé des mérites de l'impôt sur les sociétés. J'ai la certitude qu'il faisait allusion aux mauvaises grandes banques. Je voudrais qu'il nous dise si la politique de son parti vise toujours la nationalisation des banques à charte du Canada.

M. Karpoff: Je suis membre d'une des institutions financières en voie d'expansion au Canada, la Coopérative de crédit de Surrey. Cette coopérative de crédit est la deuxième en importance aujourd'hui au Canada. Elle appartient à la collectivité. Bien sûr, c'est une coopérative, et elle relève du socialisme, tout comme la Coopérative de crédit Vancity, qui compte aussi parmi les institutions financières qui connaissent une croissance des plus fortes et des plus rapides.

Le temps est venu où nous devons adopter un régime fiscal équitable. Une des raisons pour le faire, c'est que les banques canadiennes ne payent pas une part équitable des impôts. Au Nouveau Parti démocratique, nous croyons fermement qu'il faut un régime fiscal équitable, c'est ce que nous recherchons.

Le député peut être certain que, lorsque nous formerons le gouvernement après les prochaines élections, nous présenterons des mesures législatives qui feront en sorte que les banques et les diverses multinationales paieront la part des impôts qui leur revient en toute équité.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 h 33, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 33.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je demande au ministre de rassurer les anciens combattants du Canada qui souhaitent que les services et les programmes que fournit son ministère continuent tant qu'il existera des Canadiens indigents ou invalides qui en auront besoin.

Il y a soixante-quinze ans, le premier ministre du Canada promettait aux anciens combattants de la Première Guerre mondiale qu'une nation reconnaissante s'occuperait d'eux. Aujourd'hui, les anciens combattants craignent que le gouvernement ne soit en train de planifier de les abandonner et de fermer le ministère au nom de l'efficacité financière.

Je crois qu'il y a quelque 250 postes au ministère des Anciens combattants qui seront déclarés excédentaires, l'an prochain, en vertu du programme de réaménagement de l'effectif. Je crois aussi que le ministère étudie avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social une amalgamation possible.

Il est temps que le gouvernement et le ministre prennent des engagements clairs envers les anciens combattants du Canada.

* * *

LES HYDROCARBURES CHLOROFLUORÉS

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, je suis heureuse que le ministre de l'Environnement ait décidé de donner suite à ma suggestion de la semaine dernière, à la Chambre, au sujet de l'interdiction totale des CFC dès 1995.

Je rappelle au ministre que c'est le Canada et non les provinces qui doit publier un règlement sur la récupération des CFC. C'est le Canada qui négociera des modifications au protocole de Montréal en novembre prochain.

De nouvelles observations, inquiétantes, semblent indiquer que la couche d'ozone s'amenuise plus vite qu'on ne le pensait, et que nous soyons vraiment devant une urgence environnementale. Il est temps que le gouvernement fédéral publie des normes sur la récupération des CFC.

Il y a six mois environ, je demandais au gouvernement d'examiner les appareils d'absorption des CFC. Avec un marché de quelque 2 milliards, la récupération des CFC créerait des emplois dans notre économie chancelante, tout en profitant à la couche d'ozone et en protégeant la santé de la population.

Article 31 du Règlement

Le gouvernement n'a pas assez de courage. Au lieu d'affecter des ressources fédérales à de la technologie canadienne qui pourrait être exportée dans le monde entier, il trottine alors qu'il faudrait galoper.

* * *

ST. CATHARINES

M. Ken Atkinson (St. Catharines): Monsieur le Président, l'annonce d'une compression d'emplois que vient de faire la General Motors a terriblement secoué les habitants de Saint Catharines.

Cette nouvelle a immédiatement suscité une réaction de colère, de ressentiment et d'anxiété face à l'avenir de cette ville. Les gens sont également tentés d'attribuer la responsabilité de la situation. Bien que ces émotions soient compréhensibles, elles n'aideront pas notre collectivité.

Seulement quelques jours après cette annonce, des gens d'affaires, des dirigeants syndicaux et des représentants des trois principaux partis politiques à tous les paliers de gouvernement se sont réunis et se sont engagés à collaborer ensemble pour tenter de trouver des solutions à notre situation économique.

Il est déplorable qu'il ait fallu un problème de cette ampleur pour amener tout le monde à collaborer mais, de toute évidence, c'est de cette façon que nous nous en sortirons.

Saint Catharines possède de nombreux atouts importants, mais ses meilleurs sont certainement ses habitants. Je suis convaincu que les habitants de cette ville jardin prospéreront malgré ce revers. Je sais que nous continuerons tous de travailler ensemble à assurer notre avenir.

* * *

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-13

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, le Bloc québécois mène depuis quatre jours une bataille pour modifier le projet de loi C-13 qui va directement à l'encontre des intérêts supérieurs du Québec.

Hier, l'Assemblée nationale adoptait une résolution unanime désapprouvant ce projet de loi. Aujourd'hui, M. Bourassa, l'Association des manufacturiers du Québec et la Chambre de commerce du Québec demandent aux députés fédéraux du Québec de bloquer ce projet de loi.

Les députés conservateurs du Québec ont une belle occasion d'être les défenseurs de leur patrie, plutôt que de leur parti. Ils doivent refuser d'être les fossoyeurs de l'économie québécoise et l'incarnation du fédéralisme dominateur.

* * *

[*Traduction*]

LA COMMISSION D'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS DU FRASER

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre que le ministère fédéral des Transports s'est engagé à continuer de financer le barrage de ramassage des bûches perdues dans le Fraser, au coeur de ma circonscription.

Situé en amont du Fraser, à onze kilomètres d'Agassiz, dans la circonscription de Fraser Valley-Est, ce barrage permet d'enlever les débris charriés par le fleuve, assurant ainsi la sécurité de la circulation en aval.

On craignait que le financement qu'accorde le gouvernement fédéral pour cette opération ne vienne à échéance. Je me suis joint à mes homologues de la Colombie-Britannique et, avec beaucoup de persévérance, nous avons convaincu le ministère des Transports de réexaminer l'engagement qu'il avait pris à l'égard de la Commission d'enlèvement des débris du Fraser. Ainsi, la contribution fédérale annuelle de 180 000 $ accordée à la commission sera maintenue pendant les cinq prochaines années.

Le barrage de ramassage des bûches perdues permet de recueillir chaque année 100 000 mètres cubes de débris et contribue au gros des activités de la commission. Je crois que cela dissipera toute inquiétude face à l'engagement du gouvernement fédéral envers la sécurité de la navigation sur le Fraser.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Comme notre politique d'immigration est devenu insensible et incohérente et comme la Commission du statut de réfugié et le ministère de l'Immigration se montrent déraisonnables dans leurs décisions! Ils traitent les gens comme de simples numéros et minent la réputation du Canada en tant que société bienveillante et humanitaire.

Le triste sort de la famille Rees est un cas concret. Keran et Gale Rees sont les parents rêvés d'une famille canadienne idéale depuis leur arrivée dans ce pays en juin 1988. Keran est devenu un membre important de l'équipe de production de CFM-TV et Gale, une infirmière. Ils sont tous deux des bénévoles soucieux de leur collectivité. Quatre de leurs enfants sont des élèves exemplaires, comme le révèlent ces lettres de soutien.

Pourtant, la demande de statut de réfugié qu'ils ont présentée pour leur famille a été rejetée après quatre ans. Pire encore, le ministère a émis un avis d'expulsion et a fait les préparatifs de voyage pour tous les membres de la famille Rees, à l'exception du plus jeune, âgé de deux ans et né au Canada. Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire pour défendre les intérêts de ce jeune Canadien qui sera privé de ses parents? N'est-il pas temps que le ministre de l'Immigration intervienne dans ce dossier?

* * *

ISRAËL

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, le 18 mars, les ennemis d'Israël ont encore frappé. Cette fois, ils se sont attaqués à l'ambassade d'Israël à Buenos Aires, faisant 11 morts et plus de 130 blessés.

Les attaques terroristes de ce genre n'intimident pas le peuple juif. Elles ne servent qu'à démasquer la poltronnerie inhumaine de leurs auteurs consommés par leur sadisme aveugle.

Une fois de plus, la haine de ces meurtriers renforce la solidarité qui unit la communauté juive et ses amis, en dépit de la douleur aiguë qu'ils ressentent à la suite de ces actes racistes d'un barbarisme révoltant.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, depuis quelque temps, de nombreux Canadiens, dont moi-même et certains députés de cette Chambre, s'inquiètent de la situation difficile de Christine Lamont et de David Spencer.

L'archevêque de Sao Paulo a récemment écrit au gouvernement canadien, à la ministre des Affaires extérieures, en lui demandant de faire ce qu'il faut pour que ces deux jeunes personnes soient tirées de leur impasse, c'est-à-dire de présenter une demande officielle d'expulsion du Brésil.

Le gouvernement n'a pas encore présenté cette demande. Il est étrange de voir qu'au Brésil, et particulièrement au sein de l'Église, on arrive presque unanimement à la conclusion que ces personnes sont innocentes et qu'elles ne méritent pas ce qui leur arrive dans ce pays étranger alors que leur propre gouvernement refuse d'agir.

J'espère que le premier ministre interviendra comme on a laissé entendre qu'il pourrait le faire, et qu'il prendra les mesures nécessaires pour que l'arrêté d'expulsion soit émis très bientôt afin que ces jeunes gens puissent revenir au Canada.

* * *

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, la communauté d'affaires de la région de Québec croit qu'il faut un acte de foi pour que le projet de construction et d'exploitation d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor devienne réalité, et ce geste, de nombreux intervenants l'ont déjà posé.

En effet, la Société de promotion économique du Québec métropolitain s'est vu confier le mandat de suivre de près l'évolution de ce dossier. Pour ce faire, cet organisme a cru bon de joindre les rangs du Bureau des retombées de la très grande vitesse sur rail afin de permettre à ses membres d'obtenir des informations stratégiques. Elle entend ainsi favoriser l'établissement d'alliances essentielles de transferts de technologie, de maillages d'entreprises et même l'implantation de nouvelles firmes qui profiteraient du dynamisme des gens de notre région. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la Communauté urbaine de Québec et la Ville de Québec ont décidé de devenir parrains du Bureau des retombées de la très grande vitesse sur rail. Ce projet de ligne ferroviaire à grande vitesse constituera un des éléments les plus déterminants pour notre développement économique et social, à l'aube du XX^{e} siècle.

* * *

[*Traduction*]

LE PONT DE LA PAIX

M. Girve Fretz (Erie): Monsieur le Président, j'ai reçu deux lettres relativement aux voies réservées sur le pont de la Paix à Fort Erie et à l'impact bénéfique de cette décision. Dans sa lettre, le maire Teal déclare:

• (1410)

> À l'approche du congé du printemps, vous vous souvenez sans doute de l'embouteillage monstre qui s'est produit sur le pont l'année dernière. Les modifications mises en oeuvre par la suite dans le but de résoudre les problèmes de circulation sur le pont ont donné d'excellents résultats.

La deuxième lettre vient des autorités responsables du pont; on peut y lire:

> Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous remercier, de même que le gouvernement fédéral du Canada, pour la mise en place des voies réservées sur le pont de la Paix l'année dernière. Selon nous, la circulation des véhicules qui empruntent notre pont pour se diriger vers le Canada a vraiment été améliorée par la création et l'utilisation continue de ces voies réservées. À notre avis, ces résultats continuent de favoriser l'économie de notre région, la ville de Fort Erie et toute la région du Niagara.

Article 31 du Règlement

LES PROPOS TENUS PAR LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, il y a trois mois, lors d'un dîner organisé pour collecter des fonds à l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre des Pêches et des Océans a fait des commentaires désobligeants et insultants envers les femmes.

Dans le mois qui a suivi, moi, d'autres personnes et des groupes de ma province avons écrit au premier ministre pour l'exhorter à demander des excuses au ministre. Nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

La semaine dernière, nous avons souligné la Journée internationale des femmes et la contribution des femmes à notre société. À mon avis, le moins que le premier ministre puisse faire, c'est de se dissocier des commentaires du ministre et de lui demander des excuses.

À moins de cela, le premier ministre montrera qu'il n'est pas prêt à s'engager à garantir aux femmes qu'elles sont traitées avec dignité, avec respect et en toute égalité.

Nous attendons un exemple. Nous verrons si le gouvernement a compris le message véhiculé par la Journée internationale des femmes.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, le Canada est aux premières lignes de la lutte contre l'amincissement de la couche d'ozone.

En août dernier, le gouvernement a lancé un plan vert de 25 millions de dollars pour accélérer la mise en oeuvre du programme national de réglementation. Depuis 1986, le Canada a réduit sa consommation de CFC de moitié et il s'est engagé à éliminer la production et l'importation sur son territoire de CFC au plus tard en 1997.

Le gouvernement travaille également de concert avec les provinces à l'élaboration d'un plan d'action national complet pour promouvoir la conservation, la récupération et le recyclage des produits chimiques contribuant à l'amincissement de la couche d'ozone. De plus, le gouvernement fournira aux Canadiens des rapports réguliers sur l'état de la couche d'ozone et sur les répercussions de son amincissement sur les rayons ultraviolets d'origine solaire.

LES PENSIONS

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, il y a eu récemment un cas à Winnipeg où une femme âgée de 58 ans s'est vue refuser la prestation de survivant. Son mari avait vécu avec une autre femme pendant un an avant sa mort.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a décidé que l'autre personne avait droit à cette pension. Dans le cas présent, l'épouse de cet homme avait vécu avec lui pendant 18 ans et n'a eu droit à rien. Aucun divorce n'avait été prononcé.

Si cela s'était produit avant 1987 et si on avait contesté la décision, le ministre de la Santé aurait pu se prononcer sur cette situation. Maintenant un particulier n'a qu'à prouver qu'il a vécu en concubinage avec une autre personne, pour avoir avoir droit à cette pension.

Assurément, il doit y avoir une façon plus équitable de procéder. Agir autrement serait faire preuve du manque de compassion que le gouvernement a manifesté à l'égard des familles canadiennes et de la situation en question.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, comme on l'a annoncé au début de la semaine, les Ontariens jouiront bientôt d'un privilège limité jusqu'ici à l'Ouest.

À partir du mois de mai, les Ontariens pourront en effet acheter de l'essence à base d'éthanol. Grâce à l'association visionnaire de Sunoco et des United Cooperatives of Ontario—vous allez les aimer ces coopératives, monsieur le Président—, les Ontariens vont avoir un tout nouveau marché pour écouler certains de leurs produits, et les consommateurs en Ontario pourront mettre dans leur voiture de l'essence à base d'éthanol de la même qualité que celle qualifiée de «choix environnemental», qui est vendue dans les stations d'essence de la société Mohawk dans l'Ouest.

Ça va réduire de centaines de milliers de tonnes la quantité de produits carbones extraite du sous-sol et introduite dans la biosphère chaque année, et diminuer de 30 p. 100 les émissions d'oxydes de carbone. Tels sont les bienfaits de l'essence à base d'éthanol.

Félicitations, Sunoco et United Cooperatives of Ontario. Bienvenue en Ontario aux carburants à base d'éthanol.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, le samedi 21 mars est la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

En 1986, le premier ministre Mulroney a annoncé que le Canada participerait à la deuxième décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. En 1989, le gouvernement fédéral lançait sa première campagne nationale du 21 mars.

Je suis fier, monsieur le Président, de ce que mon gouvernement a fait et du leadership qu'il a démontré.

Grâce à des partenariats avec des services de police, des entreprises et des syndicats, des éducateurs et des universitaires, des organisations municipales ou bénévoles, des diffuseurs et de nombreux autres, nous avons enclenché le processus de changement qui nous permettra de parvenir au jour où, pour reprendre les paroles mêmes du premier ministre, et je cite: «Tous les Canadiens pourront participer pleinement et sur un pied d'égalité, à la vie de notre société.»

Monsieur le Président, je sais que tous les membres de cette Chambre conviendront avec moi que plus tôt ce jour viendra, plus tous les Canadiens seront heureux et prospères.

* * *

[*Traduction*]

LES JUIFS DE SYRIE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, en 1989, le monde a regardé, avec des larmes de joie, le mur de Berlin s'écrouler mettant ainsi fin à 50 ans de peur et d'oppression.

À présent, le monde doit s'intéresser au sort d'autres êtres: d'un peuple torturé, emprisonné, humilié et dépouillé de ses droits et libertés fondamentales, les Juifs de Syrie. Nous devons à présent abattre les murs de la Syrie et libérer les Juifs.

Le président Hafez el–Assad n'est pas à l'abri des pressions. Il doit savoir qu'il ne peut plus garder 4 000 personnes en otage dans leur propre pays. Il ne peut pas non plus faire surveiller leurs moindres mouvements par sa police secrète ni les jeter en prison sans motif d'inculpation.

Faisons clairement savoir à notre gouvernement qu'il doit participer à la lutte contre l'antisémitisme. Il doit unir sa voix à celle de la communauté internationale, comme les gouvernements des États–Unis, du Japon, de la Grande–Bretagne, de la France et du monde entier. Imaginez alors le poids que nous aurons.

Nous obtiendrons la libération des Juifs de Syrie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Aujourd'hui, les Canadiennes sont soulagées, mais ce n'est pas grâce au gouvernement. Depuis deux ans, des ministres du gouvernement déclarent sans équivoque à la Chambre que les implants mammaires de gel de silicone sont des produits sûrs. Pourtant, nous, dans l'opposition, avons souligné à maintes reprises les graves préoccupations des scientifiques et des Canadiennes qui portent de telles prothèses.

Le premier ministre suppléant peut–il enfin expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement n'a jamais pris de mesures afin que ce produit soit interdit d'une manière temporaire ou permanente?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, j'ai ce matin mis en circulation un communiqué de presse qui, je pense, résume la position du gouvernement sur la question depuis le début. Et j'aimerais, si vous me le permettez, lire un paragraphe, qui résume la position du gouvernement, depuis le début également:

[*Traduction*]

«Notre priorité demeure la santé des femmes qui ont de telles prothèses. J'ai toujours dit que ces femmes devraient obtenir les meilleures données médicales et scientifiques possibles sur l'effet de ces implants sur la santé. Le comité consultatif indépendant sur les implants mammaires présidé par le D^{r} Cornelia Baynes. . .»

M. Dingwall: Ne soyez pas condescendant!

M. Bouchard (Roberval): Je vous prie d'écouter lorsque j'ai quelque chose d'important à dire aux Canadiens.

Une voix: Il est grand temps!

M. le Président: S'il vous plaît. Il s'agit de la première question de la journée. Celle-ci est posée par la députée au nom de l'opposition. Le ministre est en train de donner sa réponse. Cette question est importante, autrement ce ne serait pas la première question de la journée. J'invite les députés à laisser le ministre terminer sa réponse.

M. Bouchard (Roberval): Merci, monsieur le Président. «Le comité consultatif indépendant sur les implants mammaires, présidé par le Dr Cornelia Baynes, a été créé le 17 février 1992. Ce comité nous aidera à diffuser l'information pertinente. La décision prise par Dow Corning ne change en rien la nécessité de fournir des renseignements utiles.»

Il y a trois catégories de femmes que nous devons servir. Le premier groupe est celui des femmes qui ont des implants mammaires et qui n'éprouvent aucun problème. En cas de problème, ces femmes devraient s'adresser à leur médecin. Il y a ensuite les femmes qui éprouvent des problèmes avec leurs implants et qui devraient aussi consulter leur médecin afin de prendre une décision à la lumière des renseignements disponibles. Le troisième groupe est celui des femmes qui voudraient avoir des implants mammaires dans l'avenir. Un moratoire est en vigueur. J'ai dit que ce produit ne reviendrait pas sur le marché avant que nous ayons l'assurance qu'il ne pose aucun problème. Mon prédécesseur et moi nous sommes occupés de cette question du mieux que nous pouvions le faire. Nous nous efforçons d'aider les Canadiennes à prendre la meilleure décision possible.

• (1420)

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Je m'adresse au même ministre, monsieur le Président. Après des demandes répétées pendant des années, le ministre vient enfin de déposer des documents à la Chambre il y a deux jours. Je trouve très étrange que quatre études clés ne se retrouvent pas parmi ces documents, études que j'ai déjà obtenues du ministère en invoquant la Loi sur l'accès à l'information. Cela frise la tromperie et nous paraît tout à fait inacceptable, à moi et aux autres députés de ce côté-ci de la Chambre.

Le ministre est-il disposé à réétudier attentivement la situation et à déposer la totalité des documents pertinents avant la fin de la semaine?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai dit il y a deux jours et je répète aujourd'hui que tous les documents qui sont disponibles au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et qui ne sont pas visés par des mesures de protection des renseignements sont et resteront disponibles. Si la députée possède un document qui ne figure pas parmi ceux qui ont été déposés, c'est peut-être que les documents déjà rendus publics n'ont pas été présentés avec les autres.

Je vais répéter. S'il y a au ministère des renseignements non protégés que je peux rendre publics, je le ferai. Je l'ai déjà dit, je n'ai rien à cacher, et je n'ai aucun renseignement à dissimuler aux Canadiens.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je peux comprendre pourquoi le ministre se sent gêné, car nous avons ici l'exemple classique d'un gouvernement qui n'a jamais protégé la santé des femmes et qui continue d'exposer les Canadiennes à des risques.

Aujourd'hui, aux États-Unis, la société Dow Corning a annoncé la création d'un fonds de 10 millions de dollars pour venir en aide aux Américaines. Cependant, elle a bien précisé dans sa déclaration qu'elle ne verserait aucune indemnité aux Canadiennes. Quelles mesures précises le ministre a-t-il l'intention de prendre aujourd'hui pour faire tout son possible afin de poursuivre Dow Corning et de veiller à ce que les Canadiennes soient protégées dans toute cette affaire?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée de Hamilton-Est a tort. La société Dow Corning au Canada a déclaré qu'elle respecterait les engagements qu'elle a pris dans le domaine de la recherche.

Deuxièmement, la députée n'est pas sans savoir que les interventions chirurgicales qui seront effectuées à la demande des médecins seront couvertes par la Loi canadienne sur la santé. Elle le sait, mais elle veut faire de la petite politique.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, pourquoi le régime canadien de soins de santé devrait-il payer pour une erreur qu'a commise Dow Corning et qu'on nous a camouflée pendant 20 ans?

[*Français*]

Monsieur le Président, suite à la réunion que le ministre a eue au mois de février dernier avec le groupe *Je sais*, il a promis qu'il était prêt à aller jusqu'à la poursuite contre Dow Corning. Je pose donc la question suivante au ministre: Est-ce qu'il est prêt à revendiquer pour les femmes du Canada les mêmes droits qui ont été annoncés aujourd'hui pour les femmes des États-Unis? Pourquoi deux poids, deux mesures pour les femmes du Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée de Hamilton-Est n'a rien compris, comme d'habitude. Il n'y a pas encore eu une action de posée et déjà la députée a décidé que le gouvernement et le système de santé allaient payer entièrement. Pour votre information, ce sont les provinces qui ont la responsabilité d'appliquer le régime. Si elles décident de négocier avec la compagnie Dow Corning le remboursement des sommes déterminées, la compagnie aura tout intérêt à prendre entente avec les provinces concernées. Mais, monsieur le Président, encore une fois, toutes les mesures prises aux États-Unis sont exactement prises au Canada, avec la différence que les Américains n'ont pas le régime de santé universel que nous avons ici au Canada. Je suis tout disposé, et nous avons déjà commencé à entrer en contact avec les provinces de façon à s'assurer que ce dossier-là reçoive un traitement égal.

Monsieur le Président, quant à la poursuite, l'information est fausse. Je n'ai jamais pris d'engagement avec M^me^ Marsolais-Tardif—parce que si vous ne donnez pas le nom, je vais le faire—de poursuivre quelque compagnie que ce soit.

J'ai dit que j'allais aider l'organisation *Je sais*, si elle avait besoin d'être aidée. C'est tout, monsieur le Président. C'est cela l'information.

[*Traduction*]

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'est pas prêt à déposer les documents comme le demande la députée de Nepean, monsieur le Président, peut-être qu'elle pourrait les déposer en son nom à l'intention des Canadiennes.

Puisqu'une autre compagnie se retire du marché des implants, je réitère ma demande que la Division des instruments médicaux de Santé et Bien-être social Canada fasse l'objet d'une enquête judiciaire pour la façon dont elle a traité la question des implants mammaires. Devant l'échec total qu'a donné le fait de laisser la mise à l'essai des implants mammaires entre les mains des fabricants, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peut-il assurer aux Canadiennes qu'aucun nouvel implant mammaire ne sera mis sur le marché canadien sans que le gouvernement s'assure qu'il ne présente aucun danger?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que ces implants ne se trouvent pas sur le marché canadien et que, avant qu'ils soient remis sur le marché, il faudra que j'aie l'assurance qu'il n'y a pas le moindre risque pour les Canadiennes. Je crois que c'est ce que les Canadiennes désirent savoir.

Je me réfère encore une fois à ma collègue. Je crois que la députée parle en connaissance de cause. Elle sait très bien, puisque nous en avons parlé, et je le lui ai répété plusieurs fois, que je ne mettrais pas la santé des femmes en danger à l'égard des implants mammaires. Voilà ce que nous avons fait, ce que nous faisons et ce que nous comptons faire.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Le ministre n'écoutait pas, monsieur le Président. J'ai parlé de nouveaux implants. Ensuite, il a évoqué plusieurs fois cet après-midi son souci de la santé des Canadiennes alors qu'en fait il les met constamment en danger par son inaction.

Qu'est-ce que le ministre compte faire pour les 150 000 Canadiennes qui sont sans réponse concernant la sécurité de leurs implants et les risques pour leur santé. Le ministre compte-t-il rencontrer les ministres provinciaux de la Santé et travailler avec eux afin de s'assurer que les femmes qui ont des implants mammaires reçoivent le genre d'information et d'appui dont elles ont besoin pour savoir si elles sont en sécurité ou si elles ont besoin de soins médicaux?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée me demande ce que je compte faire pour les 150 000 femmes qui ont des implants mammaires. J'ai déjà dit que nous cherchons à obtenir des États-Unis et du Canada la meilleure information qui soit grâce au comité du D^r^ Cornelia Baynes. Ce comité me fera rapport en avril et me communiquera toute l'information recueillie concernant le choix que les femmes devraient faire à l'égard des prosthèses mammaires déjà implantées ou d'une implantation éventuelle.

En ce qui concerne les provinces, j'ai déjà eu trois réunions avec mes homologues provinciaux. Je le ferai encore sur demande. Je crois que les Canadiennes savent de plus en plus que je fais le nécessaire pour protéger leur santé.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je ne veux vraiment pas venir insulter ici le ministre en disant que je ne crois pas qu'il ait fait exactement ce qu'il fallait faire pour la santé de ces femmes.

Lorsque le nouveau président de Dow Corning a pris les rênes de la société, cette dernière a non seulement admis que ces prothèses présentaient des problèmes, elle les a retirées du marché et annoncé qu'elle songeait à verser un dédommagement aux États-Unis, dans les cas où les femmes ne bénéficient pas d'un régime d'assurance-maladie, et au Canada pour les femmes qui n'ont pas de protection. Dow Corning accordera un certain dédommagement à ces femmes pour le coût de l'explantation.

Je crois que Dow Corning devrait rembourser au régime canadien d'assurance-maladie les coûts liés à l'explantation ou aux complications résultant des implants. Le ministre examinera-t-il avec les ministres provinciaux la possibilité d'exiger que Dow Corning et Surgitech remboursent au régime canadien d'assurance-maladie les frais engagés à cause de prothèses défectueuses ou de leur explantation?

• (1430)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée sait que, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, nous avons au Canada un régime d'assurance-maladie qui paie tous les coûts liés à une opération exigée par un médecin. C'est ce que nous ferons pour celles qui croient, avec l'accord de leur médecin, que l'implantation d'une prothèse mammaire s'impose.

À l'avenir, il appartiendra aux provinces de négocier avec Dow Corning. Cela ne peut pas se faire au niveau fédéral puisque ce n'est pas nous qui payons.

Mme Copps: Poursuivez-la en justice. C'est elle qui a mis ces prothèses sur le marché.

Mme Langan: Mais vous n'intenterez pas de procès.

M. Bouchard (Roberval): Si les provinces souhaitent la collaboration du gouvernement fédéral pour discuter avec les sociétés, elles pourront évidemment compter sur nous. Mais, si la députée le veut bien, nous attendrons d'en être là. Cela ne s'est pas encore présenté, mais nous suivons l'affaire. Les autorités provinciales m'ont déjà dit dans bien des cas qu'elles voulaient collaborer. C'est exactement ce que nous ferons.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question au ministre du Commerce extérieur.

Il y a plusieurs mois que nous demandons au gouvernement de nous dire ce qui se passe dans les négociations sur le libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, mais on ne reçoit évidemment aucune réponse. On ne connaît pas les objectifs du gouvernement, on ne sait pas si le gouvernement a réalisé des études d'impact et on ne sait pas encore quel est le contenu canadien ou le contenu nord-américain pour les automobiles.

Je voudrais que le ministre me dise ce qu'il a à cacher aux Canadiens. Est-ce que les Canadiens n'ont pas le droit de savoir ce qui se passe dans un dossier qui affectera énormément leur vie économique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que mon collègue ne peut pas assister aux réunions du comité. J'ai parlé des objectifs du gouvernement du Canada à une réunion sur le commerce extérieur il y a deux ou trois semaines.

Cet après-midi, nous avons invité son porte-parole pour le commerce à venir à une séance d'information de deux ou trois heures donnée par le négociateur en chef de l'accord nord-américain de libre-échange, afin qu'il puisse voir le texte et obtenir des renseignements sur les divers éléments du texte.

Mon collègue sait très bien que nous avons donné régulièrement des séances d'information aux membres des comités consultatifs concernés. Ils nous ont donné des conseils sur les négociations commerciales, et les provinces aussi.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous savons que le premier ministre rencontre des journalistes du *Wall Street Journal* cet après-midi.

Je sais que la presse lui posera des questions à ce sujet parce que c'est une question qui revêt actuellement une grande importance aux États-Unis. En quoi consistera ce traité de libre-échange avec le Mexique et le Canada? Je voudrais que le ministre me dise si les Canadiens devront lire le *Wall Street Journal* demain pour savoir ce qui passe au lieu de l'apprendre de leur gouvernement. Nous voulons que les Canadiens soient au courant des faits.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, nous avons été aussi ouverts avec les Canadiens que le gouvernement américain l'a été avec les Américains.

M. Barrett: C'est ridicule et vous le savez. Il suffit de lire le rapport de M. Bosley.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Mon collègue là-bas dit que c'est ridicule. Je vais lui lire ce que M. Gephardt, leader de la majorité à la Chambre des représentants, a dit dans une lettre adressée à M^me^ Hills. «La position des États-Unis dans les négociations et les documents connexes ont été fournis aux négociateurs canadiens et mexicains, mais le public—c'est-à-dire le public américain—n'est pas tenu au courant de ce qui se passe.» Au Congrès, les membres réclament les mêmes renseignements que les députés d'en face.

La raison de tout cela, c'est que nous ne voulons pas compromettre notre position dans ces négociations ni dévoiler au public des renseignements de nature commerciale qui sont confidentiels. Nous continuerons de donner des séances d'information, comme je l'ai proposé au comité. Cette offre tient toujours. C'est malheureux que les députés de l'opposition aient décidé de faire passer la politique avant les intérêts du pays.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, depuis deux jours, le ministre du Commerce extérieur dit qu'il ne dévoilera pas d'informations commerciales confidentielles sur les négociations relatives au libre-échange. Personne ne lui demande de le faire. Personne n'est en quête de renseignements de nature commerciale qui sont confidentiels.

Les Canadiens veulent simplement connaître les exigences minimales du gouvernement dans ces négociations. Ainsi, on s'est rendu compte que l'Accord de libre-échange canado-américain actuellement en vigueur comportait une lacune parce que les subventions n'y sont pas définies. Le gouvernement signerait-il une entente trilatérale dans laquelle les subventions ne sont pas définies et qui ne prévoit pas de mécanisme de règlement des différends qui soit accéléré et qui lie les parties? C'est ce genre de réponse que nous voulons obtenir. Les renseignements confidentiels de nature commerciale ne nous intéressent pas.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu très clairement à cette question. Les participants aux négociations commerciales multilatérales se penchent actuellement sur la question des subventions. Nous avons dit très clairement que la décision prise à l'issue de ces négociations vaudra pour l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et celui que nous pourrions conclure avec le Mexique.

Mon collègue sait pertinemment que le mécanisme de règlement des différends était une condition essentielle pour que nous acceptions de ratifier un accord de libre-échange avec les États-Unis et, comme il vient de le mentionner, le maintien d'un mécanisme liant les parties est aussi une condition essentielle pour que nous souscrivions à une entente de libre-échange nord-américaine.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Le ministre n'ignore pas que des réponses de ce genre. . . que de telles questions devraient faire l'objet d'un débat ouvert au comité et non d'une séance d'information confidentielle, qui semble être ce que le ministre a de mieux à offrir.

Les Canadiens ont beaucoup d'autres questions auxquelles le gouvernement ne répond pas. D'autres pays, le Chili et le Costa Rica, par exemple, veulent participer à un accord de libre-échange entre pays de l'hémisphère occidental. Les Canadiens voudront savoir s'il est de l'intention du gouvernement d'offrir à d'autres pays occidentaux de participer à l'accord. Plus précisément, le gouvernement cherche-t-il à obtenir que l'accord définitif comporte une clause d'adhésion?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les questions de mon collègue sont très précises et, si je puis me permettre, excellentes. Dommage que, au comité, ses collègues se soient contentés de braire comme des ânes au lieu de poser des questions précises sur les objectifs des négociations, des questions comme celles que mon collègue essaie de poser aujourd'hui et dont je le félicite d'ailleurs.

En ce qui concerne la question de l'adhésion, nous avons dit clairement qu'elle devrait faire l'objet de discussions approfondies avec les Américains et les Mexicains de telle sorte que nous puissions déterminer exactement ce que nous ferons à cet égard. Je ne peux pas le dire pour le moment, mais je me ferai un plaisir d'examiner la question en détail au comité, si le député le souhaite.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Il sait sans doute que le chancelier Helmut Kohl se rendra demain à Washington pour exposer la position de l'Allemagne dans le cadre des nouveaux entretiens du GATT.

Il s'est écoulé cinq semaines depuis que la Chambre a demandé, à l'unanimité, au premier ministre de tenir de telles rencontres avec le président Bush et M. Delors pour solliciter leur appui en faveur de la clarification et du renforcement de l'article XI(2)c)(i) du GATT. Le ministre peut-il nous dire quels arrangements notre premier ministre a pris pour satisfaire à cette demande?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): La Chambre et les dirigeants du secteur agricole le savent, le premier ministre a eu des entretiens avec des personnalités internationales dont le chancelier Kohl, le premier ministre Major, le président Mitterand, M. Delors et le président Bush. Au cours de ces entretiens, il a pu présenter la position du Canada.

Le premier ministre a parlé au chancelier Kohl avant que celui-ci ne rencontre le président Bush, pendant le week-end, pour essayer d'obtenir l'appui du chancelier en faveur de la position du Canada. Nous poursuivrons ces échanges. Il s'agit simplement de savoir à quel moment précis il convient le mieux, dans l'intérêt du Canada, que le premier ministre prenne d'autres initiatives. Pour le reste, le premier ministre n'a pas attendu la supplique de la Chambre pour s'occuper activement de ce dossier. Au cours des cinq dernières années, il a défendu les intérêts des agriculteurs canadiens pendant toute la durée des négociations du GATT.

• (1440)

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être déposer à la Chambre les dates des entretiens qui ont eu lieu, selon lui, avec le président Bush et M. Delors.

Mike Gifford, notre principal négociateur aux pourparlers du GATT a dit dans une publication intitulée *Ontario Farmer* que, bien que le Canada n'ait pas arrêté de contrepartie tarifaire pour la gestion de l'offre, la réponse soumise par le Canada est conforme au rapport Dunkel.

Puisque le rapport Dunkel ne fait aucunement allusion à l'article XI(2)c)(i), en quoi la position du gouvernement protège-t-elle la gestion de l'offre?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député intervient un peu tard dans le débat.

Nous avons informé les dirigeants du secteur agricole qui est assujetti à la gestion de l'offre ainsi que le Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur, qui conseille le gouvernement. Ceux-ci connaissent la position que le Canada a défendue devant d'autres pays, à savoir que nous nous conformerions entièrement au rapport Dunkel, sauf en ce qui concerne les secteurs assujettis à la gestion de l'offre.

Nous les avons informés que nous n'offririons aucune contrepartie tarifaire pour la gestion de l'offre et que nous soumettrions la position du Canada qui consiste à obtenir que le principe de la gestion de l'offre soit reconnu et que l'article XI soit lui aussi reconnu et mis en application ou clarifié et renforcé. Nous avons déposé cette position.

Nous nous sommes conformés au rapport Dunkel en tous points à l'exception de celui-là. Voilà ce que nous avons dit au Groupe de consultation sectoriel sur le commerce extérieur, et celui-ci nous a appuyés dans notre démarche.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Étant donné les pertes d'emplois sans précédent qui ont suivi l'Entente de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le ministre peut-il assurer cette Chambre que son gouvernement a complété les études d'impact nécessaires pour démontrer qu'un accord avec le Mexique n'aura pas les mêmes conséquences désastreuses pour le Canada? De plus, monsieur le Président, est-il disposé à rendre ces études publiques?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi seulement d'attirer l'attention de mon ami sur le fait que nos exportations ont augmenté de plus de 5 milliards de dollars depuis la signature de l'Accord de libre-échange.

Avec les États-Unis, notre surplus commercial a augmenté d'environ 10 p. 100. Le flux net d'investissements étrangers directs est passé d'une position déficitaire chiffrée à 2,5 milliards de dollars à un actif d'environ 5 milliards, soit une oscillation de 7,5 milliards. Tout cela est avantageux pour notre économie.

Mon ami se sert des statistiques pour parler de perte d'emplois, mais il ne regarde pas le bilan général des avantages de cet accord. Pour ce qui est des conséquences possibles, j'en ai parlé à quelques reprises.

Notre commerce bilatéral avec le Mexique se chiffre à 2,5 milliards de dollars, tandis qu'avec les États-Unis, il représente quelque 200 milliards. En fait, il s'élève à plus de 200 milliards. L'ensemble des échanges commerciaux avec les États-Unis s'élève à 256 milliards. Il y a donc une différence énorme. Par conséquent, les conséquences pour différentes industries sont beaucoup moins grandes qu'elles ne le seraient dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le ministre ne peut nier que des milliers d'emplois ont été perdus parce que des entreprises canadiennes ont émigré au Sud.

Les Canadiens ont le droit de savoir qu'ils ne seront pas vendus aux étrangers si le Canada signe un accord nord-américain de libre-échange. De nouveau, je demande ceci au ministre: Son ministère a-t-il terminé les études d'impact sectoriel d'un accord nord-américain de libre-échange? Les rendra-t-il publiques? S'engagera-t-il à voir à ce que le gouvernement prenne, cette fois, les dispositions nécessaires pour que les Canadiens s'adaptent à la nouvelle situation?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, encore une fois, permettez-moi de rappeler à mon ami que quelque 70 p. 100 des exportations en provenance du Mexique entrent déjà au Canada en franchise de droits. Les conséquences dont il parle ne se produiront donc pas.

Mon ami parle aussi de pertes d'emplois qui, selon lui, seraient une conséquence directe de l'Accord de libre-échange. Tout économiste sensé vous dirait aujourd'hui qu'il y a une récession, qu'on est en train de s'adapter au libre-échange et qu'on s'habitue aussi aux grands changements internationaux qui atteignent tous les pays.

C'est cette combinaison de facteurs qui nuit à notre économie actuellement. Nous traversons maintenant une période qui n'a pas eu son pareil dans notre histoire. En tirant ces conclusions simplistes, mon collègue induit la population canadienne en erreur.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur et elle sera directe.

Le gouvernement va-t-il s'engager à ne pas signer de traité de libre-échange nord-américain en l'absence d'ententes parallèles liant les trois pays à des normes communes dans le domaine de l'environnement, et la santé et sécurité au travail?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, aujourd'hui même à Vancouver, dans le cadre de la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, nous avons invité le sous-ministre responsable de l'Environnement au Mexique à venir s'entretenir avec les ministres de l'Environnement du Canada et des Territoires sur ce sujet d'une entente potentielle environnementale entre le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Il va leur dire aujourd'hui ce qu'il m'a déjà répété à plusieurs reprises, à l'effet qu'au Mexique il y a des normes environnementales similaires à celles que nous retrouvons au Canada sauf que, dans l'application, ce n'est pas aussi important que chez nous.

D'autre part, monsieur le Président, il les informera du fait que le 25 février dernier, le gouvernement américain et le gouvernement mexicain ont annoncé une initiative spécifique, ciblée pour la frontière mexicaine et américaine. Les Mexicains dépenseront plus de 450 millions de dollars pendant les trois prochaines années; du côté américain, on dépensera également du côté des infrastructures.

Je conclurai sur le thème suivant, monsieur le Président: Un des résultats positifs de cet accord potentiel entre le Canada, le Mexique et les États-Unis sera de faire en sorte que l'environnement pour les trois pays et le continent soit le grand gagnant.

[*Traduction*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre du Commerce extérieur.

Ce que le collègue du ministre nous a dit, c'est que les Mexicains ont fait connaître publiquement leurs intentions et que les Américains en ont fait autant. Ce que nous aimerions savoir, c'est si le gouvernement va faire connaître les siennes à la population canadienne.

D'abord, je veux que le ministre nous fasse part de ses intentions. L'accord nord-américain de libre-échange renfermera-t-il des dispositions sur dispositions sur l'application commune de normes environnementales et de normes de santé et sécurité au travail?

Ensuite, toute violation de ces normes sera-t-elle considérée comme une pratique commerciale déloyale?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que nous avons, ici même, fait connaître nos objectifs écologiques relativement à l'accord nord-américain de libre-échange.

Si le député veut bien prendre le temps qu'il faut, nous lui ferons un petit exposé là-dessus. Ce que mon collègue a dit, c'est que, parallèlement aux négociations sur le libre-échange, nous tenons des discussions sur les moyens à prendre pour aider le Mexique à appliquer, chez lui, ce que bien des gens considèrent comme de très bonnes normes de protection de l'environnement.

Ainsi, comme mon collègue et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures l'ont annoncé, nous avons déjà commencé à négocier à ce sujet et nous allons continuer. C'est une des choses que nous avons faites sur le chapitre de l'environnement.

Je suis prêt, tout comme mon collègue sans doute, à prendre le temps qu'il faut pour que le député soit au courant de tout ce que nous faisons sur le plan de l'environnement.

* * *

L'INDUSTRIE DU TABAC

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

La taxe à l'exportation imposée sur les produits du tabac inquiète vivement les producteurs de tabac de ma circonscription et de celles de mes collègues, les députés d'Oxford et de Haldimand—Norfolk. À une époque de l'année où les agriculteurs devraient songer à ensemencer leurs champs, beaucoup se demandent s'il y aura un marché pour leurs récoltes.

Même si cette mesure a été mise en oeuvre afin de lutter contre la contrebande de produits du tabac, les agriculteurs de ma circonscription craignent que cette taxe entraîne leur perte et non celle des trafiquants.

Cette question soulève les passions. Le ministre pourrait-il me dire les efforts que le gouvernement fait pour s'assurer que les producteurs de tabac canadiens auront un marché pour leur récolte de 1992?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends parfaitement l'inquiétude du député et de certains de ses collègues et je les remercie de me l'avoir signalée.

Comme le député l'a dit, cette taxe à l'exportation vise à combattre la contrebande de cigarettes canadiennes qu'on réintroduit illégalement au Canada. Je peux assurer au député que nous n'avons jamais eu l'intention d'appliquer cette taxe aux exportations légitimes de produits du tabac vers d'autres pays. Je tiens à lui garantir que c'est bien le cas et que c'est là notre intention. Il peut également assurer aux producteurs de tabac que cette taxe vise à lutter contre la contrebande et ne doit pas s'appliquer aux exportations légitimes de produits du tabac.

• (1450)

Je voudrais dire au député que des discussions sont en cours avec les représentants du secteur du tabac et je suis persuadé que nous serons en mesure de régler la question de façon satisfaisante pour les producteurs.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

La récession continue de faire des ravages parmi les Canadiens les plus défavorisés, soit les chômeurs et les assistés sociaux.

Ce matin, un rapport en provenance de la Nouvelle-Écosse indique que des bureaux municipaux d'assistance sociale rejettent fréquemment de façon arbitraire des demandeurs d'aide sociale en violation du Régime d'assistance publique du Canada. Il semble aussi que les taux de prestations pour les célibataires varient, passant de 61 p. 100 à seulement 30 p. 100 du seuil de pauvreté.

Est-ce que le ministre rencontrera sans tarder des représentants de la province de la Nouvelle-Écosse pour s'assurer qu'ils respectent le Régime d'assistance publique du Canada et arrêtent le rejet arbitraire de gens qui ont absolument besoin de l'assistance publique?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai eu vent du problème que soulève mon collègue; je crois même qu'il en a déjà été question, dans d'autres circonstances. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social enquête là-dessus. Bien sûr, toutes les provinces sont tenues d'observer les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada. Si un problème existe en Nouvelle-Écosse, il devra être corrigé.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

On signale actuellement que les deux tiers de ceux qui s'adressent aux banques d'alimentation dans le Canada atlantique sont des adolescents et des enfants. Que compte faire ce gouvernement pour aider les enfants canadiens ainsi que pour éviter qu'ils aient à demander la charité et à recourir aux banques d'alimentation?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, hier et avant-hier, j'ai dit que nous déplorons tous le fait que des enfants en particulier aient à recourir à des banques d'alimentation.

Cela dit, je crois que la prestation intégrée pour enfants que nous venons de présenter, surtout à l'intention des familles à faible revenu qui travaillent, viendra en aide à ces familles. Nous n'arriverons peut-être pas à réaliser tout ce que demande mon collègue, mais nous sommes vraiment déterminés à faire tout notre possible pour aider ces gens.

Comme nous sommes en mesure d'améliorer l'économie, nous pourrons attribuer plus de ressources pour fournir des services à ces gens.

* * *

LA GENERAL MOTORS

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Le président de la section 222 du Syndicat canadien des travailleurs de l'automobile a évidemment été déçu lorsque les employés de la General Motors à Oshawa ont voté hier pour rejeter une demande de la société qui aurait rendu cette usine plus concurrentielle.

Le ministre peut-il dire à la Chambre dans quelle mesure, à son avis, cette action est sérieuse et s'il s'entretiendra avec le dirigeant du syndicat, M. Bob White, pour discuter d'autres moyens de conserver les 4000 emplois qui sont en jeu?

M. le Président: Le ministre peut répondre s'il le désire, mais la question ne porte pas sur l'administration du gouvernement. Elle est irrecevable.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que la situation de la GM à Oshawa et les difficultés qu'elle traverse actuellement dans ses discussions avec Détroit au sujet de l'avenir de l'usine préoccupent le gouvernement au plus haut point.

Je me suis entretenu avec M. Peopples ainsi qu'avec M. Bob White et d'autres dirigeants syndicaux à Oshawa. J'ai également rendu visite à M. Stempel à Détroit.

Le syndicat et la société ont des divergences d'opinions. J'espère qu'ils pourront les régler de façon à ce que les activités de l'usine de la société à Oshawa puissent se poursuivre.

* * *

[*Français*]

LES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Est-ce que le ministre exprimait la position de son gouvernement lorsqu'il a dit, et je cite textuellement la Presse canadienne: «Même s'ils l'ont demandé, les francophones hors Québec ne seront pas à la table des discussions constitutionnelles comme les autochtones. Les Italiens sont un million et ne demandent rien, eux.»

Dans sa déclaration, le ministre a réduit les Acadiens et les Canadiens français au rang d'un groupe parmi tant d'autres. Ce faisant, le ministre fait disparaître une politique nationale historique et il abandonne la dualité linguistique. Je lui pose donc cette question: A-t-il été bien cité?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je n'ai pas l'habitude, et je ne commencerai pas aujourd'hui, à commenter les articles de journaux. Je pense que la tribune de la Chambre est un excellent endroit, et je profite de l'opportunité pour répéter ce que je crois à ce niveau-là.

Ayant été secrétaire d'État pendant un an et m'étant occupé du dossier des francophones hors Québec et des minorités linguistiques au pays, j'ai exactement la même position que j'avais alors, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral a, conserve et va continuer, comme il le doit, à garder la protection de toutes les minorités linguistiques au Canada. Il y a investi des sommes importantes et il devra continuer à le faire.

Concernant la participation à la table constitutionnelle, monsieur le Président, ce que j'ai dit, c'est que le nombre de personnes représenté n'était pas, à mon esprit, un critère qui devait faire en sorte que les groupes soient représentés ou non, mais plutôt que la minorité francophone, étant représentée à travers des gouvernements et le gouvernement du Québec ayant la responsabilité de la majorité des francophones, le gouvernement fédéral ayant la responsabilité de la minorité francopho-

ne, les groupes autochtones sont représentés à partir de leur réalité de groupes fondateurs.

J'ai tout le respect, monsieur le Président, pour les francophones hors Québec et je pense que le gouvernement continue et va continuer à défendre leurs intérêts.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect et d'amitié pour mes concitoyens d'origine italienne, mais tel n'est pas l'objet de ma question. Je ne parle pas des groupes minoritaires linguistiques, je parle de la dualité canadienne.

Je demande donc au ministre s'il exprime la politique du gouvernement, oui ou non, lorsqu'il réduit la collectivité canadienne-française au rang d'une simple minorité comme les autres? Je lui pose la question.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit. La minorité francophone hors Québec appartient à l'un des trois peuples fondateurs de ce pays, qui est la collectivité francophone dont la majorité est représentée par le gouvernement du Québec et la minorité est représentée par le gouvernement du Canada.

C'est ma position et je pense encore une fois refléter la position du gouvernement à ce niveau. La question était posée sur la représentation à la table constitutionnelle et j'ai répondu que ce n'était pas une question de nombre. Mais encore une fois, je n'ai pas l'habitude et je ne commenterai pas, monsieur le Président, des articles de journaux.

M. le Président: L'honorable député de Saint-Denis désire poser une question supplémentaire.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Exceptionnellement, je vous remercie, monsieur le Président, d'accorder une deuxième question supplémentaire.

La question de mon collègue, qui est probablement le plus grand expert dans cette Chambre sur ces questions-là, a pour but de savoir si le ministre, oui ou non, a été mal cité. S'il l'a été, c'est facile, qu'il nous le dise; s'il ne le croit pas, qu'il nous le dise. Mais devant l'émoi créé—et il y a assez d'émoi dans ce pays et dans ma province, qui est également la sienne—est-ce que le ministre considère, oui ou non. . .? Et cela n'a rien à voir avec le respect et l'amitié que l'on porte à nos amis d'origine italienne, voyons!

Mais nous voulons savoir si, dorénavant, on doit penser que la collectivité canadienne-française est une minorité parmi tant d'autres? C'est l'objet de la question de mon collègue, c'est l'émoi qui a été créé par cet article et le ministre doit nous dire si oui, cela représente ses vues ou non, cela ne représente pas ses vues, et ce sera la fin de notre appréhension.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je dois répéter ce que j'ai dit précédemment.

La collectivité francophone, qu'elle soit québécoise ou qu'elle soit de l'extérieur du Québec, représente un des peuples fondateurs de ce pays. Et à ce titre, à quelque endroit que ce soit par rapport à d'autres collectivités qui ne sont pas des collectivités dites fondatrices du Canada, elle a un statut spécial qui est représenté majoritairement au Québec par le gouvernement du Québec et minoritairement dans les autres provinces par le gouvernement du Canada. Donc, c'est la responsabilité et le rôle du gouvernement du Canada de l'assumer à la table constitutionnelle et c'est la position que j'ai défendue.

J'ai beaucoup de respect pour mon collègue qui pose rarement des questions et s'il le fait, c'est parce que je pense qu'il y a une préoccupation. Alors, je répète avec toute l'honnêteté que je peux avoir, que la collectivité francophone, quelle qu'elle soit, représente une collectivité fondatrice de ce pays et à ce titre, dépendant de sa situation, doit être défendue en conséquence. C'est exactement ce que j'ai fait, et je vais continuer à le faire, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

AIR ONTARIO

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Trois ans à peine se sont écoulés depuis l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden, en Ontario. Le gouvernement a en sa possession le rapport de la commission d'enquête depuis la semaine dernière.

Pourquoi ne l'a-t-il pas encore déposé à la Chambre des communes? Que tente-t-il de cacher aux Canadiens?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Nous n'avons rien à cacher, monsieur le Président. Le document sera officiellement présenté au gouvernement dans les prochains jours. Dès que le juge Moshansky l'aura présenté au gouvernement, il sera déposé à la Chambre.

L'AÉROPORT DE LONDON

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

Le ministre devrait savoir qu'on a décidé d'annexer l'aéroport de London, qui se trouve dans la municipalité de canton de West Nissouri, à la ville de London, comme le ministre provincial des Affaires municipales l'a indiqué à l'arbitre. Cet aéroport représente 28 p. 100 des recettes de West Nissouri.

Le ministre fédéral des Transports pourrait-il me dire s'il a participé à cette décision provinciale et s'il garantira aux habitants de London que cet aéroport sera exploité d'une manière sûre et efficace?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends fort bien les inquiétudes du député. Ayant moi-même oeuvré sur la scène municipale, je comprends les problèmes que cela pose pour sa municipalité. Le député reconnaîtra avec moi qu'il s'agit là d'une question qui relève strictement de la municipalité et de la province.

Le gouvernement du Canada est responsable des terrains sur lesquels est sis l'aéroport et de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre. Je conseille au député de s'adresser à la province et à la municipalité, qui sont responsables des limites municipales.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Gyorgy Szabad, président de l'Assemblée nationale de Hongrie.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je voudrais aussi signaler aux députés la présence à notre tribune d'un comité de la planification régionale, de la construction et du développement urbain du Bundestag.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Recours au Règlement

Lors d'une réponse à une question, aujourd'hui, le ministre du Commerce extérieur a mentionné et cité une lettre du sénateur Gephardt. En vertu du Règlement de cette Chambre, un ministre qui cite un document est tenu de le déposer, et c'est ce que je demande, monsieur le Président.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je transmettrai la demande de mon collègue.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pourrais peut-être régler cette question. Je suppose que ce que le leader du gouvernement veut dire, c'est qu'il va s'assurer que le ministre ait connaissance de cette demande. Le député est parfaitement justifié d'invoquer le Règlement pour cette raison-là.

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARIBOO—CHILCOTIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement découle d'une déclaration du député de Cariboo—Chilcotin, qui figure à la page 8181 du hansard, et qui est à fois fausse et malhonnête.

Il dit, et je cite, que j'aurai. . .

M. le Président: Une minute, une minute. Est-il nécessaire de faire un rappel au Règlement pour porter une accusation comme celle-là contre un autre député? Il me semble que non.

Le député de Skeena pourrait peut-être présenter cela d'une autre façon que je pourrais accepter. Là, c'est une simple allégation de malhonnêteté, et je pense qu'elle doit être retirée.

M. Fulton: Je suis prêt à retirer ce que j'ai dit, monsieur le Président, mais j'espère que le député qui a fait cette déclaration à mon égard fera de même. D'autres présidents se sont déjà prononcés sur ces attaques personnelles contre un autre député et les ont jugées inadmissibles. Le député a dit, et je cite, que j'avais «. . .trahi et calomnié systématiquement les groupes d'intérêts de la Colombie-Britannique». Je vous demanderais, monsieur le Président, de vous prononcer sur ce rappel au Règlement.

M. le Président: Tout d'abord, je sais gré au député de Skeena d'avoir retiré son commentaire offensant.

Je demande au député de bien vouloir me montrer la déclaration à laquelle il a fait allusion et j'y réfléchirai. Si nécessaire, je ferai appel à un autre député, mais j'y reviendrai et je prendrai une décision.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, hier à la Chambre, j'ai répondu à une déclaration de la députée du Parti réformiste en citant un document qui porte sur la campagne de financement de ce parti en Colombie-Britannique au moyen de polices d'assurance et de testaments.

J'ai le document complet et, si la Chambre le permet, j'aimerais le déposer. Il prouvera que nous ne demandons pas que les crédits d'impôts pour contribution politique servent à payer des primes d'assurance.

M. le Président: Le député demande l'autorisation de déposer ce document. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question au leader du gouvernement à la Chambre concerne les travaux de la Chambre pour demain, lundi et mardi et ce qu'il prévoit pour le reste de la semaine.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en espérant qu'on en aura fini avec le projet de loi C-60, dont on fait la deuxième lecture aujourd'hui, j'ai l'intention de passer à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du territoire du Yukon, puis au projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, auquel nous ferons franchir les trois étapes.

Lundi, nous passerons à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier commençant le 1er avril 1992, et j'espère désigner mardi comme journée de l'opposition.

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon observation s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Selon certains rapports de presse, le gouvernement songerait à mettre fin à la présentation des rapports annuels à la Chambre des communes.

Le ministre doit bien savoir qu'une telle décision nécessiterait, dans plusieurs cas, une modification de la loi régissant le ministère en cause. Pour les cas où ce n'est pas exigé par une loi mais plutôt par les traditions et les coutumes de cette Chambre, je me demande si le ministre considérerait un tel projet comme une recommandation à présenter en Chambre. Je pourrais peut-être lui communiquer l'article qui en parle afin d'éclaircir tout malentendu possible.

M. Andre: En sa qualité de politicien chevronné, le député sait qu'il ne faut pas considérer comme parole d'évangile tout ce qui est écrit. Je n'ai pas eu vent d'une telle rumeur, mais comme l'a si bien fait remarquer le député, bon nombre des règles relatives à la présentation de rapports annuels au Parlement découlent de lois précises qui créent les mandats des organismes visés par ces rapports annuels, qui doivent nous être présentés.

Il faudrait certainement adopter un projet de loi en Chambre pour entreprendre une telle opération. Il se pourrait que, quelque part au gouvernement, des fonctionnaires évaluent ce qu'il en coûte de présenter ces rapports, mais avant que le gouvernement n'envisage sérieusement de faire une telle chose, il nous faudrait en discuter avec les députés de l'autre côté.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma dernière question est la suivante. Est-ce que le leader parlementaire du gouvernement peut dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention ou non de préparer une réponse globale au rapport du comité Beaudoin-Dobbie et s'il compte la déposer à la Chambre avant la fin de nos travaux en juin?

M. Andre: Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que le gouvernement doit répondre d'une certaine façon. Il va de soi que d'autres événements qui se sont produits, les discussions en cours, les rencontres avec les provinces et ainsi de suite influeront sur la nature du rapport. Mais, nous le ferons si c'est nécessaire. Je crois que ce l'est et que nous devons présenter un rapport quelconque. Nous avons bon espoir que, dans l'intervalle, les travaux constitutionnels avanceront. Ce rapport ne serait donc pas aussi important.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LOI CANADIENNE SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 18 mars, de la motion de M. Charest: Que le projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le Président: La Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé de la motion, à l'étape de la troisième lecture, du projet de loi C-13, Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 120)

POUR

Députés

Anderson
Andre
Arseneault
Atkinson
Baker
Beatty
Bellemare
Belsher
Berger
Bernier
Bertrand
Bevilacqua
Bird
Bjornson
Blenkarn
Blondin
Bosley
Bouchard (Roberval)
Boudria
Boyer
Brightwell
Caccia
Cadieux
Callbeck
Campbell (South West Nova)
Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff
Catterall
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Chrétien
Clancy
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Cooper
Copps
Corbeil
Couture
Crawford
Crosbie (St. John's West)
Danis
DeBlois
Della Noce
Desjardins
Dick
Dingwall
Dionne
Domm
Dorin
Duhamel
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Finestone
Flis
Fontaine
Foster
Fretz
Gaffney
Gagliano
Gauthier
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gray (Windsor West)
Greene
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Guilbault
Gustafson
Halliday
Harb
Harvard
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Hogue
Holtmann
Hopkins
Horner
Hudon
Jacques
James
Johnson
Joncas
Jordan
Jourdenais
Kaplan
Kempling
Koury
Langlois
Larrivée
Layton
LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Lee
Lewis
Lopez
MacAulay
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacLaren
Malone
Manley
Marin
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McCreath
McDermid
McGuire
McKnight
Mifflin
Milliken
Mills
Monteith
Moore
Nault
Nicholson
Nunziata
Oberle
O'Kurley
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Peterson
Plourde
Pronovost
Proud
Redway
Reimer
Ricard
Richardson
Rideout
Robitaille
Rompkey
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Speller
Stevenson
Stewart
Tardif
Tétreault
Thacker
Thorkelson
Tobin
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Volpe
Wappel
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Wood
Worthy—172

CONTRE

Députés

Althouse
Barrett
Black
Blackburn (Brant)
Blaikie
Breaugh
Fulton
Gérin
Harvey (Edmonton East)
Heap
Hovdebo
Hunter
Karpoff
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Leblanc (Longueuil)
MacWilliam
McCurdy
Mitchell
Murphy
Parker
Plamondon
Rocheleau
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Taylor
Waddell—28

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Nowlan
Siddon

[*Traduction*]

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

[*Français*]

M. Blackburn (Jonquière): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me suis abstenu, au moment du vote, mais je tiens à préciser que j'estime que l'environnement, qui est une compétence concurrente, mais avec prépondérance fédérale, doit demeurer et c'était d'ailleurs recommandé dans notre rapport. Mais cependant, à ce stade-ci du processus de négociations constitutionnelles, je trouve que cette loi est un irritant qui n'est pas approprié à ce stade-ci du processus.

M. Gérin: Monsieur le Président, je crois qu'un député qui s'oppose à un projet doit voter contre et non pas s'abstenir.

[*Traduction*]

M. le Président: Peut-être, mais ce n'est pas prévu au Règlement.

[*Français*]

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je me lève en cette Chambre pour vous demander où est Lucien, le papa de cette loi?

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je dois me dire un peu déçu de me retrouver à la Chambre pour dénoncer encore une fois le dernier budget du gouvernement, surtout la partie qui se rapporte aux paiements de transfert aux provinces.

Je dis cela, vous le savez monsieur le Président, parce que si la tendance se maintient, les paiements de transfert fédéraux au chapitre de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé n'existeront plus en 2004.

• (1540)

Monsieur le Président, vous le savez probablement, les Canadiens ont dit que l'assurance-maladie et l'éducation étaient les sujets les plus importants pour eux, ceux qui leur tenaient le plus à coeur. Pourquoi? Parce que l'éducation se répercute directement sur l'avenir des Canadiens tandis que les soins de santé touchent directement leur vie elle-même.

Le Canada est peut-être le pays du monde qui dépense le plus par habitant pour l'éducation. Nous investissons environ 50 milliards de dollars dans l'éducation. Ce nous, ce sont les trois paliers de gouvernement.

Cependant, nous constatons que cet investissement ne nous rapporte malheureusement rien. À aucun moment, un palier de gouvernement n'a-t-il plein contrôle de la question de l'enseignement, et à juste titre, parce que ce domaine a toujours fait l'objet d'une collaboration entre tous les différents paliers de gouvernement. Ils se sont associés pour cette question. Le gouvernement fédéral s'occupe de la question des paiements de transfert pour l'enseignement. Il dépense de l'argent pour l'enseignement par l'intermédiaire des paiements de transfert, et les provinces fournissent les mêmes sommes d'argent. De temps en temps, il dépense plus et quelquefois moins. Les municipalités s'occupent de la question de l'enseignement au niveau primaire et secondaire.

Quand l'un de ces associés, qui est pleinement responsable et sait très bien que notre système d'enseignement ne répond pas aux besoins, se dérobe, cela déçoit vraiment ses partenaires. Comme dans n'importe quelle association, quand un des partenaires ne tient pas ses engagements, l'association commence à se détériorer. C'est exactement ce qui se passe ici dans le domaine de l'enseignement. De plus en plus, le gouvernement fédéral n'assume plus ses responsabilités dans ce domaine.

Il y a deux éléments. Premièrement, quand le gouvernement fédéral investissait de l'argent dans le domaine de l'enseignement sous la forme de paiements de trans-

fert, il donnait cet argent aux provinces qui, dans certains cas, ne le dépensaient pas pour l'enseignement, mais pour d'autres choses. Cela posait un problème. Dans le passé, le gouvernement fédéral aurait dû dire aux provinces qu'il voulait être sûr que tout l'argent qu'il donnait pour l'enseignement était bien dépensé dans ce domaine. Il ne l'a pas fait. En conséquence, nous avons assisté a une diminution des investissements au palier provincial dans le domaine de l'enseignement.

Actuellement, non seulement le gouvernement fédéral ne dit pas aux provinces comment il veut qu'elles dépensent l'argent en ce qui concerne l'enseignement, mais il revient sur ses engagements. Par conséquent, de moins en moins de deniers publics sont investis dans le domaine de l'enseignement.

Cela signifie qu'au cours de la prochaine décennie, environ 65 p. 100 de tous les emplois qui seront créés au Canada exigeront un minimum de scolarité du niveau de la douzième année. Nous allons nous trouver dans une situation où les gens qualifiés seront de moins en moins nombreux à entrer sur le marché du travail et à être productifs dans notre société.

Pourquoi est-ce que je dis cela? Les statistiques sont éloquentes. Actuellement, il y a 30 p. 100 des étudiants qui abandonnent leurs études avant d'atteindre le niveau postsecondaire. Autrement dit, un jeune sur trois ne finit pas ses études secondaires pour une raison ou pour une autre. C'est une cause d'inquiétude.

L'autre sujet de préoccupation est le terrible problème de l'analphabétisme. Le taux d'analphabétisme au Canada est incroyablement élevé. Quelque 38 p. 100 des Canadiens sont des analphabètes fonctionnels. Quand on compare notre situation à celle du Japon, par exemple, où le taux d'analphabétisme est d'à peine 5 p. 100, ou de l'Allemagne, où il est de 12 p. 100 environ, on commence à se rendre compte qu'il y a quelque chose qui cloche dans notre façon de nous y prendre en matière d'éducation et en ce qui concerne l'analphabétisme.

Il est intéressant de noter que l'intérêt et l'inquiétude que suscite le dossier de l'éducation n'est pas mis en lumière seulement par les statistiques, mais aussi par la situation de l'emploi, quand on voit le pourcentage des sans emplois. On a notamment découvert que, dans une population de diplômés universitaires, le taux de chômage a de bonnes chances de se situer autour de 10 p. 100, ce qui concorde avec les statistiques nationales. Chez les détenteurs de diplôme d'études secondaires cependant, ce taux passe à 16 ou à 18 p. 100.

Tout au bas de l'échelle, chez les gens qui n'ont pas fait d'études secondaires, on voit que le taux de chômage est de 24 ou 25 p. 100 environ dans leur cas précis.

Le lien entre une bonne éducation et un bon emploi est tout ce qu'il y a de facile à faire. Plus la main-d'oeuvre ou la population est éduquée, meilleurs sont les emplois et moins il y a de chômage.

Cela dit, la santé de la population est également importante. Il y a tout lieu de croire qu'un étudiant qui va à l'école le ventre vide, peu importe son âge, n'acquerra pas la même éducation que ses compagnons de classe qui apprennent la panse pleine. Je souligne ce fait parce qu'il devient de plus en plus courant, dans les écoles partout au pays, que des enfants vont à l'école le ventre vide.

Cela m'amène au deuxième point que je voulais aborder, à savoir les paiements de transfert relatifs aux soins de santé, aux programmes d'assistance sociale, aux services sociaux et ainsi de suite. Qui croyez-vous qui écope chaque fois que le gouvernement fédéral réduit d'un dollar les paiements de transfert aux provinces? Les gamins de la rue, bien sûr. Et cela, parce que les provinces se déchargent en revanche d'une partie de leurs responsabilités sur les municipalités. Tant et si bien que les municipalités se déchargent maintenant d'une part croissante de leurs responsabilités sur les associations de bienfaisance, les organismes sans but lucratif, les organisations confessionnelles et les groupes d'intérêts spéciaux.

Par conséquent, tous les niveaux de gouvernement se déchargent, semble-t-il, de leurs responsabilités sur quelqu'un d'autre. Ces jours-ci, on met tout sur le dos des écoles, et des enseignants surtout. Outre les fonctions qui leur sont propres, nos enseignants doivent aujourd'hui cumuler celles de travailleur social, d'infirmier, de conseiller en planification familiale, de psychologue et d'exploitant de banque d'alimentation. C'est devenu monnaie courante dans bien des centres urbains au Canada.

Ce que j'en conclus, c'est que non seulement nous ne faisons pas notre travail de la façon la plus efficace quand il s'agit de la question de l'éducation, mais en plus, nous n'équipons pas les gens des outils dont ils ont besoin pour travailler. Nous ne leur donnons pas l'appui dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

• (1550)

Alors que ce budget en soi ne mentionne pas les paiements de transfert comme tels, c'est en quelque sorte un prolongement des budgets qui ont précédé. Si nous nous reportons au budget de l'an dernier ou de l'année précédente, c'est la même chose.

Nous constatons régulièrement au niveau des paiements de transfert aux provinces une diminution qui va toucher les provinces comme l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Cela m'amène à la province de l'Ontario. Tout repose sur l'assiette fiscale. Tout est fonction de l'assiette fiscale. Nous constatons dans cette province non seulement une diminution des paiements de transfert de la part du gouvernement fédéral, mais aussi un rétrécissement de l'assiette fiscale.

C'est dire que cette province a été durement touchée—peut-être plus que les autres—sur le plan industriel. Peut-être cela est aussi en partie imputable aux mesures regrettables adoptées par le gouvernement de cette province, qui ne tiennent pas compte des besoins des entreprises pour s'en sortir de façon à pouvoir assurer des emplois. C'est aussi en partie à cause de la récession qui, malheureusement, ne pouvait tomber à un plus mauvais moment.

Quand on voit ça, on se demande ce qu'on peut faire. Nous avons, en tant que gouvernement, surtout au palier fédéral, le mandat d'intervenir chaque fois que les provinces, les municipalités, le système scolaire, ou autres déçoivent les attentes de la population.

C'est ce qui fait que nous, Canadiens, sommes si différents. Il semble que nous soyons toujours aux aguets, prêts à venir en aide aux personnes qui nécéssitent notre assistance. Si je dis cela, c'est parce que je tiens à ce que vous sachiez que nos collectivités traversent effectivement une crise. Beaucoup d'enfants vont à l'école le ventre vide. Beaucoup de gens font la queue devant les églises et les banques alimentaires. Beaucoup de gens ravalent leur fierté et s'adressent aux organismes de charité pour obtenir des services et ainsi de suite.

Quand je vois ce genre de situation, je ne peux m'empêcher de penser que nous devons faire quelque chose de travers. Il y a quelqu'un, quelque part dans notre société qui doit faire quelque chose de travers. Nous avons, au palier fédéral, le devoir de nous occuper des gens. Nous devons chercher quel palier de gouvernement ne fait pas son travail.

Si l'on dit que le gouvernement actuel fait du bon travail, met en place les politiques fondamentales et s'assure que nous avons toutes les lois et tous les règlements spéciaux dont les entreprises pourraient avoir besoin pour survivre, il y a peut-être autre chose qui cloche. Il incombe au gouvernement d'intervenir pour découvrir ce qui ne va pas.

Quand je vois ce que le gouvernement fait dans le domaine des paiements de transfert pour l'éducation, je dirais que le gouvernement fédéral est peut-être plus coupable que les provinces, que les municipalités et que n'importe qui d'autre. D'une certaine façon, c'est lui qui est le contrôleur principal. C'est lui qui envoie les signaux.

Quand on voit le signal que le gouvernement fédéral envoie aux provinces en réduisant les paiements de transfert, on peut sûrement s'attendre à voir les provinces réduire leurs paiements de transfert aux municipalités dans les domaines de l'éducation, des services sociaux et tout le reste.

Comme vous pouvez voir, c'est un problème qui a déclenché toute une série d'autres problèmes. Si nous voulons vraiment nous engager dans la voie de l'avenir et bâtir pour nos enfants un avenir qui soit prospère et prometteur, nous devons nous préoccuper de ce qui est fondamental.

Il est fondamental par exemple d'investir dans les domaines de l'éducation et des soins de santé. Je n'insisterai jamais assez là-dessus. Nous voyons jour après jour des gens faire la queue devant les banques alimentaires et devant les églises, ainsi que se tourner vers des groupes d'intérêts spéciaux pour obtenir le soutien qu'ils méritent et dont ils ont besoin.

Je voudrais terminer en affirmant que le gouvernement a la responsabilité de rétablir ces paiements de transfert, et non seulement de les rétablir, mais aussi de veiller à ce qu'ils augmentent au même rythme que le coût de la vie et l'inflation.

La question est importante, et je voudrais signaler à la Chambre que la seule solution à nos problèmes est d'investir dans l'enseignement. À moins d'investir et de combattre l'analphabétisme, nous ne pourrons pas résoudre nos autres problèmes.

Qu'importe sous quel angle on voit le problème, que ce soit le manque de productivité, le manque d'activité économique ou le chômage, la solution est toujours l'éducation.

Aucun doute n'est possible. Si nous avons une main-d'oeuvre suffisamment instruite, nous pouvons résoudre presque tous les problèmes. La demande à laquelle doivent satisfaire nos programmes sociaux et nos services de santé diminuera. Les tensions politiques se relâcheront. Toutes ces tensions que nous voyons se manifester quotidiennement s'atténueront.

Pour dire les choses simplement, nous pouvons, avec une population instruite, accomplir de vrais miracles. Le Canada sera ainsi dans la meilleure position possible pour se hisser en tête, dans la communauté internationale, et y rester.

Il y a environ une semaine, j'écoutais une émission de télévision. *The Journal*, je crois. On demandait au président de l'une des républiques asiatiques la différence entre le Canada et Singapour, je pense, pour comparer une population nord-américaine à une population asiatique. Il a dit que les gens de son pays ressemblaient à un moteur à haute compression tandis que la population active, en Amérique du Nord, faisait plutôt penser à un moteur à faible compression.

La comparaison m'a paru intéressante. Ce qu'il nous a dit, je crois, c'est que nous excellons peut-être dans la création et la conception de nouvelles idées, mais que nous devons rationaliser et rendre plus efficace notre système afin d'améliorer la productivité.

J'ai commencé par dire que la seule manière d'améliorer la productivité était d'accroître l'investissement dans l'enseignement. Or, en ce moment, nous manquons d'investissement dans ce domaine.

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Les cinq heures prévues pour le débat sont maintenant terminées. La durée des interventions ne doit pas dépasser 10 minutes.

M. Blaikie: Pouvons-nous encore poser des questions et faire des observations, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. DeBlois): Avez-vous une question à poser?

M. Blaikie: J'allais en poser une au député.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le député de Winnipeg Transcona peut poser une question ou faire une observation. Il a la parole.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, le député a longuement insisté sur la politique sociale en générale, sur la question des paiements de transfert aux provinces, sur les compressions que le gouvernement fédéral leur impose, etc.

Le député a été élu à la Chambre en 1988. Je me demande s'il sait que le premier gouvernement à avoir réduit unilatéralement les paiements de transfert aux provinces était un gouvernement libéral. Cela remonte à 1982.

Ce qui m'a tantôt agacé, tantôt amusé et tantôt irrité, c'est le fait que cette tendance du gouvernement fédéral à réduire unilatéralement sa participation aux programmes cofinancés a commencé sous les libéraux.

À l'époque, le Parti conservateur, qui formait l'opposition officielle, a dénoncé cette atteinte unilatérale à une entente fédérale-provinciale. Les conservateurs ont vu là un geste de mépris à l'égard du fédéralisme coopératif, ce que c'était, du reste. Dès que les conservateurs ont été au pouvoir, un projet de loi visant à réduire unilatéralement le FPE a été l'une des premières mesures présentées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, le député de Provencher.

• (1600)

Je trouve donc curieux que les libéraux et les conservateurs se lancent ainsi la pierre car les deux partis sont coupables. Cependant, d'un point de vue purement mathématique, les conservateurs le sont davantage parce qu'ils ont réduit les paiements plus souvent et que, du simple fait qu'elles aient été plus nombreuses, ces réductions ont aussi été plus importantes.

En réalité, l'idée d'une réduction unilatérale des paiements de transfert aux provinces, nous la devons à un ancien ministre libéral des Finances qui a été nommé depuis à l'autre endroit et dont je tairai le nom.

Mais le Parti libéral s'est peut-être ravisé. Il a peut-être regretté sa ligne de conduite concernant les programmes fédéraux-provinciaux. Le cas échéant, nous aimerions qu'il s'en confesse et qu'il s'en repente, après quoi le député pourra parler librement de la nouvelle approche du Parti libéral ainsi que des accords fiscaux avec les provinces.

M. Harb: Monsieur le Président, je ne veux pas parler du passé, mais bien du présent, de la situation actuelle en Ontario, par exemple. Je ne veux pas remonter jusqu'en 1981 ou 1982 parce que, peu importe jusqu'où je remonte, nous n'avons jamais eu de gouvernement socialiste au niveau fédéral, et je ne pourrai donc pas faire de comparaison entre les divers gouvernements.

Je peux toutefois vous parler du gouvernement néo-démocrate en Ontario parce que, il y a environ un an, nous avons eu des élections, et les néo-démocrates avaient promis une hausse d'environ 60 p. 100, je crois, des fonds affectés à l'éducation. Ce qu'ils ont fait plutôt, c'est augmenter les frais de scolarité à plusieurs reprises. Ils avaient promis de donner aux Ontariens un régime public d'assurance-automobile. Ils n'ont pas tenu parole. Je n'aime pas faire cela, mais le député m'a mis dans une position difficile, et il faut que je trouve des points de comparaison.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi, en Ontario, particulièrement dans cette région-ci, les hôpitaux ferment des lits à un moment où il y a des listes de gens qui attendent pour subir des interventions chirurgicales. Lorsqu'il parle de la situation dans ces deux secteurs, le député impute la faute à des mesures prises par un ancien gouvernement dans les années 80 ou 70 ou 60. Je tiens à lui signaler qu'il y a eu des fermetures de lits dans les hôpitaux de l'Ontario il y a à peine deux mois.

Le député ne sera certainement pas capable de défendre les politiques du gouvernement néo-démocrate de l'Ontario dans le secteur des soins de santé, ni dans celui de l'éducation.

Je voudrais que tout le monde sache que, lorsque le premier ministre a annoncé son initiative qu'on appelle *Bien apprendre, bien vivre* ainsi que les objectifs nationaux en matière d'éducation, mon parti l'a appuyé vigoureusement.

De toutes les provinces canadiennes, il n'y en a qu'une qui s'est opposée catégoriquement à participer à un dialogue national sur la question de l'éducation, savez-vous laquelle? Il s'agit de l'Ontario.

Les faits le prouvent. C'est le seul gouvernement qui a agi de la sorte.

Permettez-moi, en terminant, de donner un autre exemple, celui du déficit. Nous accusons un déficit annuel qui s'élève, disons, à près de 30 milliards de dollars par année. Comparons-le à celui de l'Ontario. En un an, le gouvernement ontarien a porté son déficit à 11,5 milliards de dollars par habitant, déficit probablement supérieur à celui de n'importe quel autre État en Amérique du Nord.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Je veux simplement que le député nous fasse part de sa réaction, parce que la seule chose plus choquante que ce qu'il vient de dire est la performance de l'ancien gouvernement libéral en Ontario. En fait, cette performance constitue un record mondial. En l'espace de six semaines—pas une année—, les libéraux ont transformé le surplus dont avait parlé le trésorier de l'Ontario en un déficit de 225 millions de dollars. Essayez de comprendre cela.

M. Harb: Monsieur le Président, je parle de la différence entre un déficit de 30 milliards de dollars et un déficit de 11 milliards de dollars. On ne peut certainement pas blâmer l'ancien gouvernement libéral de l'Ontario—que je n'essaie pas de défendre ici—d'avoir créé un déficit de 700 millions de dollars, puis d'en créer soi-même un de 11,5 milliards de dollars.

Il ne se passe pas une journée sans que nous entendions parler de fermeture d'entreprises. Que fait l'Ontario face à ce problème? Sans une allocation à la télévision nationale, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario a dit à la population: «Je veux que vous me disiez ce que vous pensez que je dois faire.» Moi, je vous dis que n'importe lequel des résidants de ma circonscription d'Ottawa-Centre peut en faire autant et même faire mieux que de dire à la population: «Dites-moi ce que je devrais faire. Je m'adresse à vous par l'entremise de la télévision nationale afin que vous me disiez ce que l'Ontario devrait faire.»

La population mérite sûrement mieux que cela. Elle mérite mieux qu'un premier ministre qui passe à la télévision nationale pour dire: «Je veux connaître vos vues sur la façon dont je devrais m'acquitter de mes responsabilités.» N'importe qui dans ma circonscription ferait mieux que lui.

On peut parler à titre officieux autant qu'on veut, il n'en demeure pas moins qu'on peut jeter le blâme sur n'importe qui. Nous pouvons toujours dire à la population: «Nous regrettons, mais il s'agit de circonstances indépendantes de notre volonté.»

Le gouvernement de l'Ontario impute tous les problèmes à la situation internationale, à la mondialisation, au fait que nous devons être compétitifs—c'est une bonne chose que d'être compétitifs—mais que fait ce gouvernement pour régler ce problème?

Si nous prenons le secteur des soins de santé et celui de l'éducation, le gouvernement de l'Ontario ne peut se vanter de sa performance depuis deux ans.

M. Bill Blaikie (Winnipeg–Transcona): Monsieur le Président, il est toujours intéressant d'entendre quelqu'un de l'Ontario, surtout mon honorable collègue, se lever pour raconter que le premier ministre de l'Ontario est passé au réseau national de télévision. Je sais que les Ontariens ont la réputation de confondre leur province pour l'ensemble du pays, mais je suis certain que le premier ministre de l'Ontario n'est passé que sur les stations provinciales et n'a pas réservé de temps d'antenne en Colombie–Britannique. J'espère par conséquent que les gens de l'Ontario et en particulier l'honorable député prendront garde de ne pas se tromper, comme ils le font parfois, entre s'adresser aux Ontariens et s'adresser à l'ensemble du Canada.

J'aimerais aussi, monsieur le Président, avant d'aborder la teneur du projet de loi, souligner que dans sa diatribe contre le gouvernement NPD de l'Ontario, mon collègue a dit que ce dernier n'avait cessé de majorer les frais de scolarité, quatre fois pour être précis. Je ne pouvais m'empêcher de voir son nez s'allonger chaque fois; il est certain que personne ne saurait augmenter les frais de scolarité quatre fois en deux ans. Voilà un exemple du genre d'exagération. Le député n'est sûrement pas le produit de l'excellent système d'éducation qu'on trouve en Ontario, sinon il saurait mieux compter.

Les libéraux ne sauraient, enfin, avoir raison sur les deux tableaux; ils ne sauraient prétendre, d'une part, que tout ce qui va mal en Ontario est, d'une manière ou d'une autre, la faute du gouvernement NPD, puis se retourner et parler de l'Accord de libre–échange—ce qu'ils font à l'occasion même s'ils n'aiment guère en parler ces derniers temps—ainsi que de l'incidence qu'auront les réductions des sommes versées aux provinces en vertu du FPE, par exemple, en prétendant que cela ne touche pas en quelque sorte toutes les provinces, y compris l'Ontario. Le député déplore du même coup les réductions imposées au Financement des programmes établis et l'incidence qu'elles auront sur la capacité des provinces à offrir les programmes et, du même souffle, il reproche au gouvernement néo–démocrate ontarien de lésiner sur ces programmes. D'une façon ou d'une autre, l'excuse ne vaut plus. Elle disparaît comme par enchantement, pour ainsi dire partisan.

• (1610)

Le fait est que les réductions imposées au financement des programmes établis nuisent à toutes les provinces et ont causé un tort considérable à l'Ontario, en particulier. Cette province n'est pas protégée au même titre que d'autres qui bénéficient au moins d'une certaine forme de paiements de péréquation. Longtemps, l'Ontario a participé au programme de péréquation en tant que soutien des autres provinces. L'Ontario a été très durement éprouvée par l'Accord Canada—États–Unis de libre–échange et voici qu'on lui demande, dans ce projet de loi, de continuer, pendant deux années encore, à jouer ce rôle qu'elle a toujours joué au sein de la Confédération et cela, même si sa situation économique a changé du tout au tout.

Voilà ce que le député aurait pu dire s'il avait voulu brosser un tableau vraiment fidèle de la situation, s'il avait voulu se montrer moins partial, aider les gens à comprendre ce qui se passe au juste dans sa province et dire combien les choses y sont difficiles.

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis des messages à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants: Le projet de loi C–5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique; et le projet de loi C–15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations de travail.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa

Le jeudi 19 mars 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles D. Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 19 mars 1992, à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende auprès de lui immédiatement dans la salle du Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

Et de retour:

Le président suppléant (M. DeBlois): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la Chambre du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-5, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique—Chapitre 4.

Projet de loi C-15, Loi réglant certaines questions soulevées par les cessions d'aéroports en matière de langues officielles, de régimes de pension ou retraite et de relations du travail—Chapitre 5.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député d'Ottawa—Vanier—Les minorités linguistiques; l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est—Le développement régional; l'honorable député d'Okanagan—Shuswap—L'agriculture; l'honorable députée d'Ottawa-Ouest—L'environnement; et l'honorable député de Renfrew—Nipissing—Pembroke—Le Collège de la protection civile.

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, j'étais en train de répondre aux observations du député d'Ottawa-Centre quand nous avons dû nous rendre au Sénat pour la sanction royale. L'une des dernières choses que je voulais commenter était le fait qu'il juge hors de propos que les libéraux aient été les premiers à réduire unilatéralement les paiements de transfert aux provinces. Il trouve que cela présente un certain intérêt historique, mais que ça n'a rien à voir avec notre propos. Je pense qu'il fait là une grave erreur. Ce n'est peut-être qu'une analyse lui permettant de bien servir sa cause, mais s'il est sincère, il fait une grave erreur.

Ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que, lorsqu'on s'inquiète de certaines tendances et qu'on désire les modifier, il faut d'abord en connaître l'origine. Et c'est un fait que la réduction unilatérale des paiements de transfert fédéraux aux provinces remonte au gouvernement libéral de 1982.

C'est un fait essentiel et qui a aussi son importance dans quelques autres domaines. L'Accord de libre-échange inquiète les gens. Il serait peut-être utile qu'ils sachent que l'idée de cet accord remonte au moment où une commission royale d'enquête mise sur pied par le premier ministre libéral de l'époque et présidée par un ancien ministre libéral des Finances a recommandé pour la première fois un accord de libre-échange avec les États-Unis.

C'est important aussi, si les gens s'inquiètent des effets de la déréglementation des transports. Ils constatent les effets de la déréglementation dans les transports et ses conséquences négatives pour les lignes aériennes, qu'il s'agisse de la controverse actuelle à propos de Nationair ou du fait que nous pourrions bientôt n'avoir plus qu'un seul transporteur national, alors que cette mesure devait favoriser la concurrence plutôt que le monopole. Ils voient aussi ce qui s'est produit sur nos routes à la suite de la déréglementation de l'industrie du camionnage, ainsi de suite.

Si les gens sont contre cette politique, c'est important qu'ils sachent d'où elle vient. D'où tire-t-elle ses origines? D'une déclaration d'un ministre libéral des Transports sous le gouvernement ayant assumé le mandat de 1980 à 1984. Celui-ci siège maintenant dans l'opposition à titre de député de Winnipeg-Sud-Centre.

Je suis d'avis que si les gens s'inquiètent de certaines politiques, nous avons, quant à nous, la responsabilité dans cette enceinte de dire la vérité en ce qui concerne les origines de la déréglementation, du libre-échange, des réductions unilatérales des paiements de transfert aux provinces de même que d'une foule d'autres mauvaises politiques que les conservateurs ont reprises, accentuées, voire empirées dans certains cas. Ce sont les libéraux qui sont à l'origine de ces politiques.

Une politique qui n'a pas les libéraux pour origine est, si je ne m'abuse, la TPS. Ce projet de loi a certainement trait à la TPS. C'est là l'autre élément de ce projet de loi dont il faut parler. Ce que fait ce projet de loi en autorisant le gouvernement fédéral à percevoir la taxe de vente provinciale, c'est lui permettre de faire plus qu'une simple et inoffensive harmonisation fiscale, appelez cela comme vous voulez.

Le fait est que ce projet de loi vise à aider le gouvernement fédéral à faire pression sur les provinces pour qu'elles harmonisent leur taxe de vente avec la TPS. Le gouvernement dit à ces provinces, dont l'économie est en pleine hémorragie à cause du magasinage transfrontalier: «Si vous voulez faire cesser cette hémorragie, si vous voulez que nous percevions la taxe de vente provinciale à la frontière, vous n'avez qu'à vous engager à harmoniser votre taxe de vente avec la TPS.»

Il s'ensuit que plusieurs provinces, dont certaines sont dirigées par des gouvernements nouvellement élus, qui s'opposent à l'harmonisation des deux taxes, font maintenant l'objet d'incroyables pressions. Elles sont victimes du chantage du gouvernement fédéral qui, servant ses propres fins, est prêt à laisser continuer l'hémorragie.

Il est prêt à laisser décliner l'économie des provinces en raison du magasinage transfrontalier plutôt que de faire ce qui s'impose, soit de dire aux provinces, compte tenu de ce que ce projet de loi lui permettra de faire: «Nous voulons bien percevoir votre taxe de vente provinciale sans exiger que vous l'harmonisiez avec la TPS.» Il me semble que le gouvernement fédéral ne devrait pas se servir de son pouvoir de percevoir cette taxe, pouvoir encore renforcé par ce projet de loi, comme d'un levier contre les provinces qui ne font que répondre au voeu exprimé démocratiquement par leur population à la question de savoir si les provinces doivent harmoniser leur régime fiscal avec la TPS ou non. Pourtant, c'est bien ce qui se passe.

• (1630)

Bien sûr, ce n'est pas une solution. La solution consisterait d'abord à abolir la TPS. La solution, ce serait de se rendre compte que la TPS a été une erreur monumentale, une faute grave contre l'équité fiscale, car elle impose un fardeau insupportable aux pauvres et aux travailleurs de la classe moyenne qui paient le plus gros de cette taxe et qui, même avant l'imposition de cette taxe, payaient déjà le plus gros des factures nationales. C'est une erreur monumentale à cause des répercussions de cette taxe sur l'économie, la première étant le magasinage transfrontalier qui a augmenté sensiblement depuis l'introduction de la TPS.

Le ministre du Revenu national préfère se cacher derrière les statistiques qui ne font état que du nombre de déplacements effectués, qui sont néanmoins sensiblement à la hausse. Il y a cependant une statistique qu'il n'aime pas voir de trop près, c'est celle qui révèle le nombre grandissant de gens qui font des achats pendant leur séjour chez nos voisins du Sud. Selon cette statistique, le magasinage transfrontalier connaîtrait une hausse qui avoisinerait les 50 ou 60 p. 100. C'est un problème sérieux qui n'épargne aucune ville frontalière, pas plus d'ailleurs que certaines villes éloignées des frontières. Cela s'inscrit dans le malaise général qui découle, selon moi, de l'Accord de libre-échange.

Contrairement à ce que le premier ministre voudrait bien nous faire croire, l'Accord de libre-échange n'est pas qu'un simple accord. Ce n'est pas un simple accord que l'on peut annuler en l'espace de six mois, bien que j'estime que nous devrions l'annuler. Un gouvernement néo-démocrate l'annulerait. En réalité, par le truchement de cet accord, on cherche à imposer une vision particulière du monde, celle d'un monde sans frontière.

S'il n'existe plus de frontière pour les entreprises et pour les gouvernements—on voit en effet de plus en plus fréquemment les gouvernements provinciaux et même le gouvernement fédéral faire du magasinage transfrontalier—, comment réagira le Canadien moyen? Peut-on s'attendre à ce qu'il se lance à la défense de l'économie canadienne alors que ses gouvernements ne le font pas?

Autrement dit, l'Accord de libre-échange légitime quelque chose qui jusqu'ici était moralement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Votre temps de parole est terminé. Reprise du débat.

M. Breaugh: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je comprends qu'à ce stade-ci, les débats sont limités à dix minutes et je sais que vous venez de rappeler à l'un de nos députés que son temps de parole était écoulé, mais je tiens à vous signaler, monsieur le Président, que dans ce coin-ci de la Chambre, il n'y pas d'horloge permettant aux députés de savoir combien de temps il leur reste exactement. Je pense que c'est tout à fait injuste et j'aimerais vraiment que la présidence en tienne compte lorsqu'elle rappelle à l'ordre des députés qui dépassent leur temps de parole.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, j'ignore combien de fois nous devrons intervenir dans cette enceinte pour parler du système d'éducation au Canada. Nous le faisons, semble-t-il, tous les ans. Encore aujourd'hui, nous devons nous pencher sur ce qui se produit dans le cas des paiements de transfert.

Mon collègue de Winnipeg Transcona a tout à fait raison d'affirmer que les compressions dans les paiements de transfert n'ont pas commencé avec le gouvernement actuel, mais que le processus était déjà engagé avant son arrivée au pouvoir. Cela ne veut pas dire que ce soit acceptable. Cela ne l'est absolument pas. Ce n'était pas le cas à l'époque et c'est toujours vrai.

Je ne suis pas certain qu'il soit utile d'analyser le passé et de voir ce qui s'est produit alors. Le fait que la tendance en question se poursuive me paraît encore plus répréhensible. Les compressions qui, en fait, ont commencé à la fin des années 70 et se poursuivent depuis ont des répercussions catastrophiques non seulement sur le Canada dans son ensemble, mais plus particulièrement sur les régions défavorisées du pays.

Tout d'abord, mon collègue d'Ottawa a parlé tout à l'heure des conséquences pour les écoles secondaires où le taux de décrochage est de l'ordre de 30 p. 100 dans tout le pays.

Justement, les paiements de transfert peuvent servir à lutter contre le problème en question. Lorsqu'on verse des paiements de transfert à une province, on peut lui dire que l'argent doit être affecté directement aux écoles secondaires pour aider les jeunes à obtenir l'éducation dont ils ont besoin.

Le plafonnement équivaut en un sens à une réduction. Lorsqu'on plafonne les crédits, on dit alors aux provinces qu'elles ne vont pas recevoir les augmentations prévues et qu'elles devront trouver l'argent nécessaire dans leurs maigres ressources qui diminuent à vue d'oeil. Un plafond est, en fait, une compression. On ne peut rester au même niveau. On va de l'avant ou on fait marche arrière. Un plafond a le même effet qu'une compression. Les écoles secondaires sont donc victimes de compressions.

En plus de cela, les provinces font également face au plafonnement du financement des programmes établis. Le FPE sert directement à l'enseignement postsecondaire et à la santé. Ces fonds servent à financer les universités, les collèges communautaires et les écoles postsecondaires. Les réductions leur ont fait mal et leur font encore mal.

Troisièmement, dans le budget, le gouvernement a très peu touché au programme de prêts aux étudiants, ne le modifiant que superficiellement. Il a légèrement modifié le remboursement des paiements d'intérêt. Mais essentiellement, il n'a pas enrichi le programme de prêts aux étudiants. Il n'a pas donné d'encouragement ou d'aide aux jeunes qui n'ont pas les moyens de poursuivre des études postsecondaires et qui en ont désespérément besoin.

Nous sommes pourtant à une époque où nous devrions accorder la plus haute priorité à la formation, comme le font tous les pays industrialisés, notamment les États-Unis. George Bush voulait qu'on se souvienne de lui comme d'un président ayant favorisé les études. La Grande-Bretagne accorde une très grande importance à la formation. Avant son départ, Margaret Thatcher avait donné la plus haute priorité à la formation et aux études.

Regardez dans le monde entier, le Japon, l'Allemagne, les pays qui réussissent aujourd'hui sur le marché international si compétitif. Vous verrez: ce sont tous des pays qui accordent une grande priorité à la formation. On ne peut parler de formation sans parler d'abord d'études.

Nous sommes donc à une époque où nous devrions placer la formation en tête de nos priorités. Et que fait ce gouvernement? Il ne fait que parler. Il crée une commission nationale de formation afin de mettre l'accent sur la formation dans le pays.

Qu'est-il arrivé après la présentation du budget? Le coprésident de la commission nationale de formation, M. Gérard Docquier, qui a déjà été un président national des métallurgistes très apprécié et très connu, a critiqué le fait que le gouvernement l'ait désigné pour faire partie de

cette commission. À juste titre, car le gouvernement n'a dit que de belles paroles. C'est tout ce qu'il a fait. Il a créé la commission nationale de formation et proposé le projet de loi C-21 pour enrichir la Loi sur l'assurance-chômage, à laquelle il ne participe plus. Il paie des gens qui reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour suivre des cours. Toutefois, si vous ne recevez pas de prestations d'assurance-chômage, si vous travaillez et avez besoin de parfaire vos compétences pour obtenir un nouvel emploi, si vous êtes sur le point d'être licencié et voulez parfaire vos connaissances pour devenir plus compétent et obtenir un nouvel emploi, il n'a rien à vous offrir. Pourquoi? Parce qu'il a réduit de 100 millions de dollars les fonds destinés à la Planification de l'emploi, dans le budget: cent millions de dollars de moins pour la formation.

Ce montant vient s'ajouter aux 100 millions de dollars qui avaient déjà été supprimés dans le dernier budget. Quant à la Planification de l'emploi, on a réduit de 200 millions de dollars le financement destiné à la formation sur le tas, au perfectionnement des travailleurs, ainsi qu'aux employeurs qui veulent former leurs employés, mais qui ne peuvent se permettre de le faire eux-mêmes.

• (1640)

Le gouvernement parle bien quand il dit vouloir instituer une commission nationale sur la formation et y nommer des personnes distinguées, puis il retient l'argent. Il réduit constamment le financement disponible au Canada pour la formation, alors qu'on traverse une récession et que les entreprises ne peuvent se permettre d'investir dans la formation et le perfectionnement. C'est l'attitude qu'il prend envers nous et c'est la pire forme d'hypocrisie. Les autres pays doivent rire quand ils regardent le genre de stratégie que poursuit le Canada.

Or, qui sont les principales victimes? Ce sont surtout les Canadiens défavorisés et les régions moins nanties du Canada. Prenons les femmes, par exemple. Pour aller au-delà du plafonnement voilé, une femme doit faire des études et de la formation une priorité principale. Au Canada, 70 p. 100 de tous les étudiants à temps partiel sont des femmes. Les mères célibataires qui veulent subvenir à leurs besoins et obtenir une place respectable dans la société pour elles-mêmes et pour leurs enfants doivent d'abord étudier et acquérir une formation afin d'assurer vraiment leur autonomie.

Voilà les Canadiens qui sont touchés par cette série de coupes, ce sont les femmes et surtout les mères célibataires. Qui sont les autres victimes? Ce sont les autochtones. Je me permets de souligner qu'outre la réduction des paiements de transfert et les coupes dans le financement des programmes établis, il y a environ deux ans, le gouvernement a aussi plafonné le financement de l'enseignement postsecondaire destiné aux autochtones.

Maintenant, les autochtones sont exactement dans le même bateau. S'ils veulent l'égalité et notamment l'égalité de possibilités, il faut qu'ils aient des fonds pour l'enseignement et la formation. À moins qu'ils ne puissent aller à l'école secondaire, à moins qu'ils ne puissent aller dans les collèges communautaires et à moins qu'ils ne puissent obtenir des diplômes universitaires, ils ne seront jamais sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens.

Ce budget, donc, comme le précédent, touche les personnes défavorisées et les régions défavorisées, et même une région comme l'Ontario a des difficultés. Nous avons déjà entendu parler de cela dans le débat aujourd'hui, et de ce que le gouvernement de l'Ontario doit faire. Imaginez la difficulté pour le gouvernement de Terre-Neuve! Nous dépendons des paiements de transfert plus que n'importe quelle autre province. La région atlantique, par exemple, est donc doublement touchée par ce budget.

Nous répétons donc, et je ne sais pas combien de fois il faut le dire à la Chambre, que nous ne comprenons pas cette politique. Les députés de la majorité savent sans doute aussi ce que sont les besoins; ils savent sans doute aussi ce qui se passe dans les autres pays; ils savent sans doute aussi que l'enseignement et la formation devraient être la priorité de 1992. Le gouvernement refuse de faire ce que font les autres pays développés du monde avec lesquels nous sommes en concurrence, il refuse de donner la priorité à l'enseignement et à la formation. Non seulement cela, mais il réduit constamment, budget après budget, les fonds consacrés à l'enseignement et à la formation.

Nous allons voter contre ce projet de loi et nous allons continuer de répéter ce que avons dit aujourd'hui jusqu'à ce que nous formions le gouvernement du Canada et, alors, nous pourrons rectifier les erreurs que mentionnait le député de Winnipeg Transcona dans son discours.

[*Français*]

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je viens d'apprendre que j'étais à la Chambre au moment du vote sur le projet C-13. Je me suis levé, mais apparemment, je ne suis pas sur la liste comme ayant voté contre. Alors, j'aimerais en appeler à votre sagesse afin que le problème soit résolu, parce que j'étais en Chambre. Le député de Longueuil en est témoin, je viens juste de lui parler. Il m'a vu me lever et je ne suis pas sur la liste. Alors, je laisse cela à votre discrétion.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que le fait de prendre la parole en Chambre fait que votre demande est publique et bel et bien enregistrée au journal des *Débats*.

M. Kindy: Monsieur le Président, je veux être sur la liste de ceux qui ont voté contre, étant donné que j'étais en Chambre. C'est un mécanisme qui semble désuet.

Le président suppléant (M. DeBlois): Enfin, je pense que votre remarque est bien notée et s'il y a lieu, la Présidence donnera suite à votre préoccupation.

L'honorable député de Bonavista—Trinity—Conception a la parole.

[*Traduction*]

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la question que nous examinons est très sérieuse. Je voudrais en parler, mais tout d'abord, je voudrais dire à quel point j'ai aimé les observations du député de Labrador, qui possède beaucoup de crédibilité dans ce domaine. Il est enseignant de profession et est bien connu à Terre-Neuve pour son travail dans ce secteur. Je peux dire qu'il vient d'une famille d'enseignants. Son frère, que je connais très bien, possède un doctorat en enseignement à l'Université Memorial. On peut dire que toute sa famille se consacre à l'enseignement à Terre-Neuve.

La conviction avec laquelle le député a prononcé son discours me plaît beaucoup. Je souhaiterais posséder les vastes connaissances qu'il a dans ce domaine. J'ai noté dans son discours qu'il se préoccupe avec beaucoup de compassion de ceux qui poursuivent des études. Nous partageons tous cette préoccupation avec lui et ne pourrions pas en témoigner aussi bien que lui. C'est avec conviction que nous parlons d'un manque de compréhension. Or, je comprends bel et bien les difficultés budgétaires, jusqu'à un certain point.

Il s'agit après tout d'une question de priorités. On nous a dit à maintes reprises qu'il y a certaines solutions au problème de la compétitivité, qui est un terme à la mode, mais néanmoins très important ces jours-ci. Pour être concurrentiels, nous devons prendre un certain nombre de mesures. Nous engageons des professeurs de Harvard pour nous le dire et nous faisons des études gouvernementales. La réponse est toujours la même. Nous connaissons le problème: il faut porter plus d'attention ou accorder une plus grande priorité aux scientifiques, aux sciences et à la technologie ainsi qu'à la recherche et au développement. Nous devons insister davantage sur l'enseignement.

Tout ce que j'ai appris sur le sujet au cours des quelques dernières années me porte à croire qu'on ne tient pas compte de la nécessité d'insister sur les priorités.

Nous parlons de cinq millions de jeunes Canadiens qui, chaque année, fréquentent nos écoles primaires et secondaires. Nous parlons de 68 universités. Nous parlons de près de 530 000 étudiants du niveau postsecondaire et, comme le député d'Ottawa-Centre l'a dit, de dépenses de 45 à 50 milliards de dollars. Grosso modo, c'est ce que nous allouons au secteur de la santé. Cela donne un gros montant, si l'on fait le total.

Je considère cette somme comme un investissement, mais quels en sont les résultats? Eh bien, comme le député de Labrador l'a mentionné, un taux de décrochage de 30 p. 100 au niveau secondaire. Sur dix jeunes Canadiens qui entrent en neuvième année, sept auront leur diplôme d'études secondaires. Ce n'est là qu'une partie du problème. Sur ces sept diplômés, seulement 72 p. 100 bénéficieront d'une formation spécialisée, pas seulement d'études postsecondaires à l'université, mais d'une formation en apprentissage ou dans une école de métiers.

On pourrait dire que 72 p. 100, ce n'est pas mal. C'est bien plus que 50 p. 100. À titre de comparaison, ce taux est de 87 p. 100 aux États-Unis, et de 92 p. 100 au Japon. Nous sommes complètement à côté de la plaque sur ce plan.

Quels autres résultats avons-nous? Une réduction des fonds consacrés à la recherche et au développement. Nous avons les plus faibles montants alloués en ce sens, que ce soit per capita ou en proportion de notre PNB. Quelle que soit la façon dont on considère ces chiffres, notre dossier est loin d'être brillant et la situation empire d'année en année.

• (1650)

Que faisons-nous dans le secteur de l'éducation? Nous avons là un taux de décrochage alarmant au niveau secondaire et une piètre performance par rapport à nos concurrents américains et japonais. Je pourrais citer d'autres statistiques pour l'Allemagne, la Suède et d'autres pays du monde, mais je pense avoir prouvé ce que j'avance. Malgré tout, nous réduisons de façon monstrueuse l'aide financière accordée aux provinces qui sont les moins capables d'absorber ces réductions.

Un des deux ou trois derniers intervenants a parlé de l'Ontario. Il ne fait pas le moindre doute que cette province est en difficulté et je les comprends. Toutefois, dans la province d'où je viens, c'est-à-dire Terre-Neuve, les paiements de transfert constituent 50 p. 100 du budget. Si l'on retire des sommes de l'enseignement, il faudra trouver ailleurs les montants nécessaires et si l'on considère en même temps l'argent consacré à l'éducation et à d'autres domaines prioritaires comme les soins de santé, on aura peu d'espoir quant à notre compétitivité future et quant à l'état futur des soins de santé dans ce pays.

Je serais prêt en tout temps à m'engager dans un débat devant cette Chambre pour déterminer quelles devraient être les priorités de notre pays. Il s'agit depuis toujours des soins de santé, domaine où nous occupons la première place au monde, et de l'enseignement, où nous réussissons moins bien, mais malgré tout, nous avons toujours été représentés par des Canadiens dont nous pouvions être fiers dans les domaines de l'enseignement, des sciences et de la technologie.

J'aimerais vous montrer à quel point nous pouvons être fiers. Si je peux parler d'un milieu que je connais beaucoup mieux que celui de l'enseignement, je vous dirai qu'à l'époque où j'étais officier de la marine, les découvertes des scientifiques oeuvrant pour la marine durant la Deuxième Guerre mondiale et la période de l'après-guerre ont donné lieu à l'élaboration de certains dispositifs innovateurs qui sont en usage dans tous les pays; en voici quelques exemples:

Le sonar remorqué à immersion variable, qui permet à un transducteur de descendre sous le niveau de diffusion normale des bruits en mer, peut détecter un sous-marin à 10 ou 20 fois la distance à laquelle on pouvait auparavant le repérer au moyen d'un sonar ordinaire installé dans la coque d'un navire.

Ce sont deux scientifiques canadiens qui travaillaient au Centre de recherches pour la marine durant la Deuxième Guerre mondiale qui ont mis au point cet appareil. Je suis très fier d'avoir connu personnellement la famille de l'un de ces scientifiques. Il a fallu environ 10 ans pour mettre au point ce sonar à immersion variable. C'est le Canada qui l'a élaboré, qui a fait l'essai du prototype et qui en a lancé la production. Pratiquement toutes les marines du monde, même celle des Soviétiques, lorsqu'ils étaient nos pires ennemis, utilisent exactement ces connaissances scientifiques et ce prototype dans leurs opérations navales.

De même, le dispositif d'arrimage rapide utilisé par presque toutes les marines qui transportent des hélicoptères basés sur des navires plus petits que les porte-avions, par exemple des frégates ou des destroyers, a été entièrement pensé, conçu, testé et produit au Canada.

Ce sont là deux exemples de produits où le Canada a pu, non seulement soutenir la concurrence internationale, mais dépasser tout le monde.

Avec ce que nous avons vu depuis cinq ou six ans et avec ce qui s'annonce pour l'avenir, je me demande s'il y aura encore des hommes ou des femmes politiques qui pourront parler avec fierté à la Chambre des communes de telles réalisations. Je crains que non.

Je n'aime pas le projet de loi. Je n'aime pas les compressions budgétaires et je n'aime pas qu'on réduise les paiements aux provinces les plus démunies.

En terminant—et ce sujet tombe à point nommé pour moi parce que, ce matin, j'ai rencontré un enseignant de Terre-Neuve qui était à Ottawa, non pas pour parler de l'éducation à Terre-Neuve, mais pour parler dans une perspective fédérale, en tant que Terre-Neuvien détenteur d'un doctorat en enseignement. Monsieur le Président, si vous pensez que ce que je dis et ce que le député de Labrador a dit me préoccupe, sachez qu'en comparaison des préoccupations exprimées par cet enseignant et par son collègue ce matin, ce ne sont que des vétilles. Ces deux enseignants, qui siègent à des conseils scolaires, rencontrent chaque jour, en raison de leur travail, des situations extrêmement préoccupantes.

Je demande au gouvernement de repenser à ses priorités et d'accorder plus d'importance à l'éducation et à la santé.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, tout comme mes collègues de l'Est qui ont parlé avant moi, je dois dire que ce projet de loi me préoccupe beaucoup, particulièrement en ce qui a trait aux paiements de transfert aux provinces de l'Est et au financement des programmes établis dans le domaine de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Lorsque nous parlons de paiements de péréquation, quiconque vient de l'Est sait combien ils sont importants pour les provinces de cette région; ils représentent une portion importante de leur budget et leur permet de payer les services que chaque gouvernement provincial offre aux habitants de sa province.

Ce projet de loi propose d'abandonner 1987–1988 comme année de référence pour ces paiements, et au lieu de les calculer sur cinq ans, de le faire sur deux ans et de prendre 1992–1993 comme nouvelle année de référence. Le gouvernement prétend que c'est parce que le ministère des Finances veut revoir la législation sur les paiements de transfert et de péréquation et que deux ans devraient suffire, mais il ne dit pas combien de temps prendra cette refonte. Il semble que ce soit les fonctionnaires du ministère des Finances qui en décideront.

Nous savons que les temps sont très durs au Canada en ce moment. Je suis sûre que les recettes que le gouvernement recevra sous forme d'impôts sur le revenu des Canadiens vont beaucoup diminuer cette année et qu'il en aura autant moins à redistribuer.

J'aimerais que ce gouvernement prenne des mesures pour s'attaquer à la racine du problème car si les gens travaillaient, ils paieraient des taxes et des impôts sur le revenu. Nous versons des sommes bien supérieures à ce qui avait été prévu en ce qui concerne l'assurance-chômage et l'assistance publique dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Il y a deux ans, nous avions un ministre des Finances qui n'arrêtait pas de parler de la surchauffe de l'économie en Ontario, surchauffe qu'il fallait absolument ralentir en laissant augmenter les taux d'intérêt.

Et qu'est-ce qui se passe aujourd'hui? L'Ontario en est presque réduite au rang de province pauvre. Peu importe qui est au pouvoir dans cette province, contrairement à ce qu'on disait plus tôt. L'ancien ministre des Finances, qui est maintenant ministre du Commerce extérieur, nous promet monts et merveilles avec l'accord de libre-échange nord-américain, mais refuse de nous montrer le document; c'est lui qui disait, il y a un ou deux ans, qu'il fallait adopter une loi pour ralentir l'économie en Ontario. En raison de la croissance en Ontario, le gouvernement a plafonné les paiements de transfert en ce qui concerne les services sociaux et plus particulièrement l'aide sociale.

Ce projet de loi me préoccupe grandement. Je sais qu'il va être renvoyé à un comité et j'espère qu'il va faire l'objet d'une étude approfondie. Nous, de ce côté-ci, avons fourni au gouvernment une série de mesures pour essayer de remettre les gens au travail, en utilisant le programme d'assurance-chômage à cette fin, afin de se servir des infrastructures existantes. Les municipalités d'un bout à l'autre du Canada demandent qu'on leur fournisse l'argent nécessaire pour payer les gens et elles établiront l'infrastructure. Le gouvernement ne nous a pas écoutés.

Peut-être après la réunion avec les provinces la semaine prochaine, réunion dont parle le premier ministre, on proposera des mesures pour instaurer l'infrastructure et remettre les gens au travail au lieu de verser des primes d'assistance sociale ou d'assurance-chômage ou de mettre la caisse d'assurance-chômage à dure épreuve.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. Le temps de parole de la députée est expiré.

[*Français*]

Avant d'aller plus loin, j'aimerais rassurer l'honorable député de Calgary-Nord-Est qu'après vérification, sa demande a été jugée recevable et son nom apparaîtra dans le hansard, le journal des débats, comme ayant voté contre le projet de loi C-13.

Le député de Nanaimo—Cowichan, M. Stupich, m'a avisé par écrit qu'il était incapable de présenter sa motion pendant l'heure réservée aux affaires émanant des députés le vendredi 20 mars 1992. Comme il n'a pas été possible de procéder à un échange de positions sur la liste de priorité, conformément à l'article 94(2)*a)* du Règlement, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité.

[*Traduction*]

Conformément à l'alinéa 94(2)*b*) du Règlement, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est suspendue, et la Chambre poursuit l'examen des affaires dont elle était saisie avant l'heure consacrée aux affaires émanant des députés.

Comme il est 17 heures, la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement, passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE RÉPERTOIRE

LES LIEUX D'IMPORTANCE HISTORIQUE, NATURELLE ET CULTURELLE

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait établir un répertoire national, international et planétaire des lieux d'importance historique, naturelle et culturelle dont l'existence pourrait être menacée, et entreprendre des négociations en vue de leur protection.

—Madame la Présidente, je suis très heureuse d'entamer cet après-midi le débat sur cette motion, surtout dans le cadre de l'adoption, aujourd'hui, du projet de loi C-13. Il semble que, cette semaine, l'environnement soit à l'ordre du jour.

Il nous reste seulement quelques mois avant le Sommet de la Terre qui doit avoir lieu au Brésil en juin. Au cours de ce sommet, le monde entier devra se pencher sur les défis qui se posent à lui sur les plans de l'environnement et du développement.

Le rôle du Canada au sein de la communauté internationale est très important. Le Canada est à plusieurs égards un modèle de comportement pour le monde. Cette motion a pour but de rehausser cette image de notre pays.

Je voudrais dire quelques mots sur ce qui m'a conduite a proposer cette motion. Elle découle d'événements qui sont survenus dans ma circonscription de Saanich—Les Îles-du-Golfe, plus précisément dans la partie des Îles du Golfe de cette circonscription qui est, à mon avis, le plus beau coin de pays qu'on trouve au Canada. Il s'agit d'un archipel situé au large de l'île de Vancouver, entre l'île et le continent. J'invite les députés qui ne l'auraient pas encore fait à visiter ces îles, parce qu'elles sont vraiment de toute beauté.

Malheureusement, comme rien n'est parfait, nous sommes aux prises avec des problèmes de développement et de surdéveloppement. Les affrontements se multiplient entre les insulaires et les promoteurs locaux et autres. Comme la préservation de ces îles magnifiques me tient à coeur, j'ai bien vu que l'intensité de ces tensions n'allait pas diminuer, mais bien monter. Par conséquent, le 2 juin 1991, au début de la Semaine de l'environnement, j'ai proposé la création d'une réserve de biosphère dans les Îles du Golfe.

J'avais appris un peu de quoi cela retournait du temps où je travaillais au développement international à OXFAM Canada. Le programme de l'UNESCO a grandement contribué, depuis 1971, à la création d'un réseau mondial de réserves de biosphère.

Le moment est tout choisi, alors qu'on prépare le sommet de 1992 qui se déroulera au Brésil, pour proposer des initiatives visionnaires. Le projet comprendrait un inventaire méthodique des terres, des plans d'eau et des ressources, la mise en oeuvre d'un système de surveillance ainsi que l'évaluation de la capacité d'accueil de la région dont il serait tenu compte dans le système de biosphères.

La motion à l'étude cet après-midi s'intègre donc parfaitement à ce contexte. Elle demande que le gouvernement du Canada se charge d'établir un répertoire.

Je voudrais vous expliquer brièvement la notion de réserve de biosphère. Des projets pilotes de recherche sur la biosphère, ainsi que des projets d'éducation et de formation en la matière ont été lancés dans la plupart des pays du globe sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le développement durable, la recherche appliquée, la gestion des ressources, une saine productivité ainsi que la surveillance des écosystèmes et de l'influence de l'homme sur ceux-ci font partie intégrante du mandat des réserves de la biosphère.

Chacun des 111 pays qui participent au Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO doivent élaborer une stratégie qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action international. Ces données datent de 1987. Chaque réserve de la biosphère a pour mandat de protéger les écosystèmes des régions naturelles du monde; de reconnaître les êtres humains et leurs activités comme faisant partie intégrante de l'environnement—on reconnaît donc ici que l'activité humaine fait partie de la biosphère; d'encourager la surveillance, la recherche, la sensibilisation et la formation relativement aux écosystèmes naturels et gérés.

La réserve de la biosphère devrait aussi être un exemple de collaboration volontaire dans le domaine de la gestion des ressources, tant pour la protection de l'environnement que pour l'exploitation par l'homme. Le comité de gestion devrait être formé de gens de l'endroit. Ce sont là les critères qui s'appliquent à une réserve de la biosphère.

L'expérience du Canada dans l'établissement de telles réserves est considérée comme un modèle pour ce qui est du processus de participation locale. Cette expérience acquise depuis 15 ans, c'est-à-dire depuis que des réserves de la biosphère existent au Canada, pourrait être utile au moment d'établir une réserve de ce genre dans les Îles du Golfe.

On compte 276 réserves de la biosphère dans 71 pays, dont 6 au Canada, qui sont les suivantes: le mont Saint-Hilaire, dans les basses-terres du Saint-Laurent, près de Montréal, au Québec; le parc national des lacs de Waterton, dans le sud de l'Alberta; la sablière et les dunes de Long Point, au bord du lac Erie, en Ontario; le parc national du mont Riding, près de Winnipeg, au Manitoba; Charlevoix, dans la vallée du Saint-Laurent, près de Québec; et l'Escarpement de Niagara, sur la rivière Niagara qui se jette dans le lac Huron, dans le sud de l'Ontario.

Voici maintenant les réserves de la biosphère qu'on propose officiellement d'établir au Canada: la baie Isabella, y compris un sanctuaire de baleines, dans les Territoires du Nord-Ouest; le lac Supérieur, en Ontario, projet parrainé conjointement par les programmes canadien et américain sur l'homme et la biosphère; le lac Champlain, une réserve indépendante au Québec; et le modèle d'exploitation forestière durable d'Algonquin-Petawawa, en Ontario.

Je voudrais que les habitants de la région des Îles du Golfe sachent qu'ils seraient en très bonne compagnie s'ils décidaient d'établir une réserve de la biosphère pour protéger leur bel archipel.

Le but ultime du Programme sur l'homme et la biosphère est de créer un réseau mondial de réserves de la biosphère comprenant des exemples de tous les principaux systèmes écologiques de la planète, des diverses utilisations que l'homme en fait et de la façon dont il s'est adapté à ces systèmes.

L'évolution du concept de la réserve de la biosphère est intéressante. Ce concept est issu du Programme biologique international des années 60 et du début des années 70. Ce sont les participants au Sous-programme de la protection des écosystèmes du Programme biologique international qui ont demandé l'établissement d'un réseau mondial de régions écologiques spécialement désignées pour la protection et la recherche.

• (1710)

Le groupe de travail a imaginé une réserve de la biosphère qui inclurait une zone centrale où les écosystèmes naturels seraient rigoureusement protégés et qui serait entourée d'une zone tampon dont les utilisations pourraient être administrées en collaboration et de manière qu'on puisse assurer la protection de la zone centrale.

On a depuis élargi la définition de la zone tampon. Celle-ci comprendrait deux catégories d'aires polyvalentes: la première comprendrait des zones qui seraient désignées dans la loi, et les utilisations que l'homme en ferait seraient soigneusement planifiées et administrées, tandis que, dans l'autre, on encouragerait la coopération bénévole entre les organismes, les localités et la population. Ce serait une zone de transition.

Dans les Îles du Golfe, il pourrait y avoir un regroupement, plutôt qu'une zone centrale à partir de laquelle rayonneraient de nombreuses aires entourées de zones de transition. Cela répondrait aux besoins de la population des Îles du Golfe. On protégerait ainsi les merveilles de la nature tant aquatique que terrestre. De plus, on reconnaîtrait les aspects internationaux de notre localité et ses liens avec le reste du monde.

Le gouvernement canadien s'est aussi engagé à terminer son réseau de parcs nationaux d'ici l'an 2000. Ma motion, qui préconise l'établissement d'un répertoire national, international et planétaire, cadre parfaitement avec cet engagement que le gouvernement a déjà pris. Il cadre aussi parfaitement avec le projet international concernant la biosphère.

En terminant, le Canada a une excellente occasion d'appuyer des initiatives internationales en adoptant des mesures concrètes qui permettront d'assurer la conservation et le développement durable aux niveaux local et mondial. Le Canada renforcerait sa position relativement à la Convention sur la biodiversité qui sera présentée au Sommet de la Terre, au Brésil, en 1992.

Je sais que, lors d'entretiens qu'elle a eus récemment avec des environnementalistes, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit que les attentes par rapport au Sommet de la Terre étaient démesurées en regard de ce qui est réalisable. À mon avis, en acceptant d'appuyer cette motion, le Canada prouverait qu'il a une vision à long terme de toute cette question et qu'il y a au Canada des projets concrets de réserves de la biosphère.

J'aimerais que les Îles du Golfe viennent s'ajouter à la liste des réserves envisagées. Si la population des Îles du Golfe est d'accord, un comité local pourrait être formé, et la réserve de la biosphère des Îles du Golfe pourrait s'ajouter aux 276 autres qui existent actuellement dans le monde.

[*Français*]

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir sur la motion de la députée néo-démocrate. Elle a souligné tout l'intérêt qu'elle porte à la question de la préservation des sites historiques et autres.

Nous voyons presque quotidiennement des exemples de destruction du patrimoine de l'humanité, que ce soit dans le golfe Persique ou que ce soit en Yougouslavie, par la guerre ou par des phénomènes météorologiques extrêmes. Il est bien qu'un membre du Parlement veuille que le gouvernement canadien fasse sa part pour tenter d'y mettre un terme. L'élaboration d'un répertoire international des lieux d'importance historique, naturelle ou culturelle, dont l'existence pourrait être menacée et la tenue de négociations en vue de leur protection sont en soi, monsieur le Président, des initiatives louables. Cela rejoint certainement les préoccupations de nombreux Canadiens et Canadiennes.

Cependant, de tels répertoires existent déjà, grâce aux efforts conjugués d'organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales et des États membres de ces organisations.

L'Union internationale pour la conservation de la nature, dont le siège social se trouve en Suisse, s'est chargée des sites du patrimoine naturel, tandis que le Conseil international des monuments et sites, dont le siège social se trouve à Paris, s'est chargé des sites du patrimoine culturel et historique.

L'UNESCO, à travers son Comité des sites du patrimoine mondial, chargée de mettre en oeuvre la Convention internationale sur les sites du patrimoine, veille, quant à elle, sur les plus précieux des sites du patrimoine, qu'ils soient naturels ou historiques.

De plus, l'UNESCO parraine le Programme des réserves de la biosphère, qui confère aussi une autre forme de protection à des sites jugés représentatifs des principaux écosystèmes du monde.

Je précise, en passant, que le gouvernement canadien participe activement, par un appui logistique et financier, à la bonne marche de ces institutions. Le Plan vert prévoit même une augmentation des contributions canadiennes au Fonds du patrimoine mondial de l'UNESCO et à l'Union internationale pour la conservation de la nature, ce qui a été fait.

Cet organisme, l'Union internationale pour la conservation de la nature, a été créé en 1948 à une conférence internationale tenue à Fontainebleau. C'est une union d'États souverains, d'agences gouvernementales et d'organisations non gouvernementales qui se sont rassemblés pour promouvoir une utilisation saine des ressoures naturelles dans le monde entier. Au nombre des nombreuses tâches accomplies par cette organisation, il en est une, monsieur le Président, qui nous intéresse ici particulièrement. L'UICN, de concert avec la Fédération mondiale de la faune et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a établi un inventaire mondial des sites naturels, les a classés par niveau de protection et maintien au jour l'état de chacun de ces sites, en identifiant particulièrement ceux qui, pour une raison ou une autre, se trouvent en danger. Cette tâche est accomplie par le *World Conservation Monitoring Centre*, dont les bureaux se trouvent à Cambridge, en Angleterre.

Mais il ne s'agit pas seulement de constater l'état déplorable d'un site, il s'agit aussi d'y remédier. Grâce aux contributions gouvernementales et privées, l'UICN est en mesure d'aider les États qui en font la demande à identifier les problèmes et y apporter remède. L'UICN permet même, monsieur le Président, la prévention puisqu'elle est aussi en mesure d'assister dans la préparation de plans et de gestion pour les sites protégés et dans la formation du personnel.

Le Conseil international des monuments et sites, créé en 1964, avec des moyens plus modestes, et des structures différentes, accomplit sensiblement le même travail pour les monuments et les sites historiques et culturels avec son centre de documentation UNESCO/ICOMOS. Le rôle de ce centre est de rassembler et de tenir au jour une documentation sur la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments et des sites.

L'UNESCO, organisme dépositaire de la Convention du patrimoine mondial, répertorie et confère un statut privilégié aux plus significatifs des sites du patrimoine, qu'ils soient naturels ou culturels. On compte à l'heure actuelle quelque 340 de ces sites dans plus de 70 pays. Le Comité dispose également de fonds, modestes il est vrai, pour fournir une assistance technique et des secours d'urgence aux pays qui en font la demande.

L'un des principaux efforts de ce comité, à l'heure actuelle, porte sur les sites du patrimoine qui n'appartiennent pas à la culture occidentale, en Afrique, par exemple.

La réunion du comité de décembre 1990 s'est tenue au Canada, et à deux reprises des fonctionnaires canadiens en ont été les présidents.

Monsieur le Président, le Canada compte 10 de ces sites du patrimoine mondial: le Parc national de Kluane, au Yukon; l'île Anthony, à Moresby–Sud, en Colombie–Britannique; le Parc national Nahanni, dans les Territoires du Nord–Ouest; le Précipice à Bisons Head–Smashed–In, en Alberta; le Parc provincial Dinosaur, en Alberta; ainsi de suite. Nous voyons donc que les sites du patrimoine mondial, qu'ils soient en danger ou pas, sont bien connus et sont bien répertoriés.

• (1720)

Maintenant, y aurait-il lieu d'entreprendre des négociations pour leur protection? Alors, monsieur le Président, le «Registre des traités internationaux et autres accords dans le domaine de l'environnement», publié par le programme des Nations Unies pour l'environnement, répertorie pas moins de 140 accords internationaux.

Dans la publication *Conventions et recommandations de l'UNESCO relatives à la protection du patrimoine culturel*, on relève trois conventions et dix recommandations. La plus ancienne de ces conventions, qui date de 1954, porte sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

Monsieur le Président, ce ne sont pas les inventaires et les protections légales qui manquent aux sites du patrimoine de l'humanité. Trop souvent, ce sont le manque de volonté politique, le manque de ressources, le manque d'intérêt, l'ignorance, l'impuissance devant des phénomènes météorologiques extrêmes comme les typhons, les inondations, les tornades, les guerres. Pour porter remède à tout cela, il faudra beaucoup de temps, d'argent et d'effort.

Mais il existe aussi, monsieur le Président, des menaces qui mettent en péril autant les sites naturels que les sites historiques, qui s'attaquent autant à l'arbre qu'à la pierre, et contre lesquelles les États ont entrepris de lutter. Il s'agit de la pollution atmosphérique, monsieur le Président, que ce soit sous la forme des précipitations acides ou de changements climatiques.

Vous savez certainement que les chercheurs les plus éminents prévoient que le réchauffement de l'atmosphère entraînera, entre autres, une élévation du niveau des mers. Le Comité permanent de la Chambre sur l'environnement nous a d'ailleurs, monsieur le Président, remis un rapport très étoffé à ce sujet. Cette élévation du niveau des mers risque d'engloutir les sites innombrables qui bordent les océans. Certes, on pense à Venise en particulier, qui est un bon exemple. Mais des sites comme l'île de Gorée, au Sénégal, et la cité médiévale de Thèbes risquent aussi d'être engloutis, ou tout au moins, de subir des dommages irréversibles.

Je sais que mon temps de parole achève, monsieur le Président, et j'aurais beaucoup d'autres références à vous apporter qui montrent qu'il y a déjà beaucoup d'actions dans les faits qui se font à ce sujet. J'espère, monsieur le Président, que ces quelques informations permettront aux membres de la Chambre de se faire une juste idée des mesures prises à l'échelle mondiale, mesures auxquelles le Canada participe activement pour protéger les sites naturels, historiques et culturels qui constituent dans les faits, monsieur le Président, un patrimoine irremplaçable pour l'humanité.

Alors, c'est notre position, monsieur le Président, et nous allons poursuivre, en tant que gouvernement, notre action très positive et notre participation très active en ce sens.

[*Traduction*]

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole ce soir sur cette motion qui nous a été présentée par la députée de Saanich—Les Îles-du-Golfe.

Lorsque la députée parle des Îles du Golfe, en Colombie-Britannique, je sais de quoi elle parle et j'admets que c'est certainement un site magnifique. J'encourage les députés d'en face, en particulier mon ami de Terre-Neuve, à venir visiter les Îles du Golfe.

M. Mifflin: J'ai fait de la voile dans cette région. C'est un beau coin de pays.

M. Belsher: Vous y avez fait de la voile. La question dont nous discutons maintenant revêt une grande importance pour notre pays et constitue depuis fort longtemps une priorité du gouvernement. Je suis heureux de pouvoir en parler ce soir. En outre, je voudrais proposer quelques formules que nous pourrions adopter pour l'avenir.

Pendant cette période cruciale de notre histoire où des questions fondamentales se sont posées au sujet de la nature de notre pays ainsi que des relations entre le gouvernement et les citoyens, il est plus que jamais important de veiller à ce que notre précieux patrimoine soit non seulement protégé, mais encore présenté de manière à permettre aux Canadiens de mieux connaître la nature de leur pays. J'ai la conviction qu'il faut comprendre d'où on vient pour savoir où on va.

Je voudrais d'abord aborder les points de la motion qui touchent la scène internationale. Au niveau international, beaucoup de travail a été accompli par le truchement de diverses conventions dont le Canada est signataire.

Les efforts se poursuivent dans le cadre des activités du Comité du patrimoine mondial et d'organismes semblables. Le Canada, il va sans dire, a joué et continue de jouer un rôle non négligeable dans les activités de ce comité. Il a de plus pris une part active aux travaux d'organismes comme le Conseil international des monuments et des sites, l'Alliance mondiale pour la nature et le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. Ce sont là des noms

nouveaux pour moi, et je suis convaincu qu'il en va de même pour vous.

Il importe de mentionner que le Canada a été l'hôte de l'assemblée générale du Comité du patrimoine mondial, qui s'est tenue à Banff en 1990. En juillet 1991 a eu lieu à Québec la toute première réunion des Villes du patrimoine mondial. De plus, le Canada sera l'hôte, plus tard cette année, de l'assemblée annuelle du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. Ce sont là quelques exemples du rôle important que joue le Canada en participant aux activités de ces organismes qui se consacrent à la protection du patrimoine naturel et culturel mondial.

Mais, pour en revenir à la question de savoir si nos programmes de protection du patrimoine naturel et culturel répondent à nos besoins, il importe de comprendre qu'en tant que Canadiens, nous faisons partie de ce qu'on pourrait appeler un «environnement culturel» qui s'inscrit lui-même dans le cadre plus vaste d'un «environnement naturel».

Pour bien faire ressortir les liens importants qui unissent les environnements naturel et culturel, rappelons que, dans la Charte des Nations Unies pour la nature de 1982, il est dit que la civilisation prend ses racines dans la nature, laquelle donne forme à la culture et influence toutes les réalisations artistiques et scientifiques.

Autrement dit, il est logique que l'identité de notre société soit inextricablement liée à notre environnement naturel et à notre milieu culturel. Sa géographie et son histoire ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui. C'est par elles qu'il se définit aux Canadiens et au reste du monde.

Il est essentiel, je le répète, d'expliquer et de préserver notre patrimoine culturel pour arriver à prendre des décisions éclairées. Il faut préserver et présenter notre patrimoine culturel de telle façon que nous comprenions mieux comment nous interagissons avec l'environnement, individuellement autant que collectivement.

Il est fondamental de reconnaître que la réalisation de ces objectifs n'est pas seulement la responsabilité du gouvernement fédéral. Ce n'est que grâce aux efforts concertés des autres niveaux de gouvernement, des organisations militantes privées et des particuliers que nous atteindrons nos buts.

En outre, si nous voulons travailler en harmonie en matière patrimoniale, dont l'importance semble enfin reconnue, il importe que nous puissions continuer à marcher sur la corde raide qui relie le passé, le présent et l'avenir et que nous soyons disposés à courir le risque de remettre en doute notre vision actuelle des choses.

En cette fin de siècle, il importe plus que jamais de s'assurer que les Canadiens ont le sens de leur histoire afin qu'ils puissent relever les défis du XXI^{e} siècle. Cela ne peut manifestement pas se faire du jour au lendemain.

Comme l'a écrit l'écrivain français, Julien Green, «la culture n'apparaît pas comme par magie». Même si elle est modelée par le passé, elle reflète des aspects des tendances actuelles et exprime les valeurs fondamentales qui, consciemment ou non, guident toutes nos actions.

Notre défi à nous, Canadiens, consiste à accepter la diversité culturelle de notre pays, à cerner les aspirations diverses et parfois contradictoires de sa population ainsi qu'à assurer le maintien et le renouvellement des valeurs qui sont considérées comme essentielles. Bref, il faut trouver qui nous sommes et préserver cette identité.

L'existence d'un fort sentiment d'appartenance constitue, à mon avis, l'une des conditions essentielles à la survie du Canada en tant qu'entité politique, économique, sociale et culturelle distincte en Amérique du Nord. Il importe donc de bien connaître notre patrimoine, qui constitue le compte rendu tangible des influences qui nous ont faits tels que nous sommes, si nous voulons savoir qui nous sommes exactement et partager les mêmes rêves d'avenir.

Je crois que, en tant que pays, nous reconnaissons depuis longtemps déjà que c'est là une condition fondamentale.

Ainsi, c'est en 1842 qu'a vu le jour la Commission géologique du Canada qui devait jouer un rôle déterminant dans la création de nos musées nationaux. En 1927, la Commission géologique du Canada est devenue le Musée national du Canada. Le Musée des beaux-arts du Canada remonte à 1880. Les Archives nationales du Canada datent de 1872.

Les débuts du Service canadien des parcs, un organisme chargé de préserver notre patrimoine naturel, remontent à 1885, année où, par le truchement d'un décret, le Canada prenait possession d'une terre situé juste à côté des geysers découverts près de Banff à l'époque où l'on bâtissait le célèbre chemin de fer. Cette terre d'une superficie de 26 kilomètres carrés devait devenir le premier parc national du Canada.

Le Service des parcs, qui relève d'Environnement Canada, assume une responsabilité partagée dans la protection de notre merveilleux patrimoine naturel et culturel. Le service gère quelques-unes des plus vastes étendues de terre et de ressources naturelles au monde, quelques-uns des parcs les plus majestueux au monde, dont beaucoup renferment des écosystèmes absolument uniques en

leur genre et qui sont reconnus par des accords internationaux. Le service est également responsable de la plupart des édifices patrimoniaux du Canada, comme la forteresse de Louisbourg, les fortifications de la vieille ville de Québec, le canal Rideau, le St. Roch, dans la province d'où ma collègue d'en face qui a proposé cette motion et moi venons et d'autres sites semblables dans toutes les régions du pays.

• (1730)

Depuis plus de 100 ans, en tant que nation, nous mettons de côté des aspects fondamentaux comme ceux-là de notre patrimoine. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a commencé à commémorer notre passé en 1919. La Commission Massey-Levesque de 1951 sur le développement national, les arts, les lettres et les sciences a conduit à la formulation du mandat de la commission dans le cadre de la Loi de 1953 sur les lieux et monuments historiques.

En 1972, le ministère fédéral des Transports a transféré plusieurs canaux non commerciaux au service des parcs. Les canaux Rideau, Trent-Severn, Chambly et plusieurs autres jouent maintenant un rôle dans la protection et l'interprétation de notre patrimoine en plus de servir à des fins récréatives, touristiques et de transport.

La Commission du réseau des rivières du patrimoine canadien, qui est le fruit de la collaboration entre le gouvernement fédéral, huit provinces et deux territoires, a été créée en 1984. Il s'agit là d'un mécanisme tendant à préserver les valeurs patrimoniales de certaines de nos grandes rivières. Jusqu'à maintenant, 21 rivières font partie de ce réseau et elles représentent au total 4 342 kilomètres de voies navigables. Ce sont ces rivières qui ont permis la découverte et la colonisation de notre nation, et on ne peut surestimer l'importance de la formation de notre nation.

De même, la politique du Conseil du Trésor sur les édifices fédéraux d'intérêt patrimonial encourage la préservation d'édifices fédéraux qui représentent une partie importante de notre patrimoine national.

Plus récemment, la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales a pris effet et elle offre ainsi un mécanisme important pour protéger un autre aspect de notre patrimoine national. Comme les rivières du patrimoine, le réseau des Chemins de fer nationaux a joué un rôle important dans le développement du Canada. La loi exige des compagnies de chemin de fer qu'elles demandent l'autorisation du gouvernement avant de modifier, de démolir ou d'aliéner autrement les gares ferroviaires désignées comme étant patrimoniales.

Dans le secteur du patrimoine culturel, on a créé, en 1953, la Bibliothèque nationale. Elle a depuis joué un rôle crucial dans la protection de documents sur de nombreux aspects de notre patrimoine.

Dans les années 60, on a beaucoup fait en matière de protection du patrimoine. En 1968, on a créé les Musées nationaux du Canada. Pendant 22 ans, cette société a présidé à la destinée des musées d'Ottawa.

En 1971, on a institué la Commission archéologique du Canada, qui s'est taillée une réputation enviable dans le domaine de la recherche archéologique.

En 1972, on a mis sur pied, en vertu de la politique des musées, plusieurs programmes et établissements d'importance, dont l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine et le Programme d'appui aux musées.

En 1973, le gouvernement a établi la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, organisme privé sans but lucratif voué à l'avancement de la cause de la protection du patrimoine.

Monsieur le Président, il me reste encore environ deux minutes. La Chambre m'autorise-t-elle à terminer mon intervention?

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Belsher: Merci beaucoup.

Pendant les années 80, le gouvernement a continué à accroître cette base solide en augmentant le financement des organismes culturels à but non lucratif, en élaborant des lois telles que la nouvelle Loi sur les archives nationales du Canada approuvée en 1987 et en proposant une loi pour la préservation et le développement de notre patrimoine archéologique.

Le gouvernement a annoncé l'année dernière une grande augmentation des fonds alloués aux musées. Nos musées peuvent être fiers d'occuper le premier rang dans notre patrimoine culturel, car ce sont des lieux où le passé, le présent et l'avenir se rencontrent.

De la même façon, les 34 parcs nationaux et les 110 lieux et canaux historiques de notre réseau représentent un grand investissement dans notre patrimoine.

Le gouvernement y a récemment ajouté le secteur Moresby-Sud, l'Île d'Ellesmere, le parc des Prairies et la péninsule Bruce et a complété les formalités qui étaient longtemps restées en suspens dans le cas de la réserve du parc national Pacific Rim. Nous avons également ajouté à notre réseau national de sites historiques la Grosse-Île, la Maison Laurier et la Conserverie du détroit de Géorgie.

J'en arrive à une initiative de ce gouvernement qui aura une grande influence sur l'élaboration des programmes concernant notre patrimoine. Le Plan vert, notre guide général pour la perfection de l'environnement du Canada, prévoit plusieurs grandes mesures destinées à améliorer l'ensemble des programmes que j'ai mentionnés aujourd'hui.

Il est fondamental pour le Plan vert que notre réseau de parcs nationaux soit complet afin que tout notre écosystème y soit représenté.

Parallèlement, l'inclusion de grands thèmes dans notre réseau national de sites historiques est une initiative complémentaire qui préservera les principaux aspects de notre patrimoine culturel dans l'intérêt des générations futures. Des thèmes tels que l'exploitation de ranchs, les forêts, les pêches, l'immigration, le règlement des revendications territoriales et beaucoup d'autres ne sont pas encore représentés comme il faut dans notre réseau. Nous nous engageons à y ajouter quinze thèmes en vertu du Plan vert national.

Dans l'esprit du Plan vert, Environnement Canada a élaboré, pour le Service canadien des parcs, une nouvelle politique qui vient d'être rendue publique à des fins de consultation. Elle prévoit un système de gestion des ressources culturelles qui fait oeuvre de pionnier dans l'établissement de normes relatives à la protection et à la gestion de notre patrimoine culturel.

En bref, j'ai tenté de faire ressortir que le gouvernement du Canada a fait exactement ce qui est dit dans la motion à l'étude aujourd'hui, mais en s'y prenant sur de nombreuses années. Cependant, nous avons adopté la voie de la coopération, tant avec nos nombreux partenaires canadiens qu'avec les agences internationales compétentes et d'autres nations.

Je suis heureux que mon vis-à-vis ait présenté cette motion qui nous a permis de faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine très important et de nous arrêter aux défis qui restent à relever.

Cependant, j'estime que nous devons garder le cap en maintenant nos programmes actuels, en continuant de chercher les partenaires qui nous permettront d'atteindre des buts communs, en poursuivant l'important travail entrepris par le Canada de concert avec un certain nombre d'agences internationales et en maintenant le niveau de ressources nécessaire pour pouvoir accomplir efficacement notre travail.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés pour prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Je suspends donc la séance jusqu'à 18 heures ce soir pour le débat sur la motion d'ajournement.

(La séance est suspendue à 17 h 37.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 18 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 27 février dernier, le gouvernement conservateur a aboli le Programme de contestation judiciaire. Depuis 1978, ce programme a été essentiel pour aider à faire clarifier les droits constitutionnels des femmes, des aborigènes, des minorités raciales, des groupes linguistiques et ethniques devant les tribunaux canadiens.

À une question que je lui adressais en Chambre le 28 février, le ministre du gouvernement disait que même si on était en période de crise constitutionnelle, il fallait abolir le programme parce que, selon le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, et je le cite: «. . .après des centaines de causes, on peut penser que nous avons maintenant une jurisprudence solide.»

En réponse à d'autres questions qui lui étaient posées à la même date, le ministre a répondu que le programme devrait être supporté par d'autres personnes, peut-être au niveau provincial ou par des organismes non gouvernementaux.

Prenons les trois causes, les trois questions. Premièrement, il a mentionné qu'il y avait assez de jurisprudence. L'aide financière accordée a donné lieu à d'importants jugements de la Cour suprême du Canada. La jurisprudence est loin d'être complète. Les intervenants qui ont comparu devant le Comité sur les droits de la personne et la condition des personnes handicapées, le 10 mars 1992, en font foi. Entre autres, la directrice du Programme de contestation judiciaire fait état, et je la cite: «Les tribunaux se sont jusqu'à maintenant penchés très peu sur l'interprétation des articles 16 à 20 de la Charte en ce qui concerne les prestations de services dans les deux langues officielles par les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick». Elle affirme, en plus, «. . .qu'à cause des lenteurs inhérentes au processus judiciaire et des procédures dilatoires souvent employées par les gouvernements fédéral et provinciaux, les causes types intentées par des groupes représentant les intérêts des femmes et des personnes handicapées, les groupes minoritaires, ainsi que les groupes susceptibles de bénéficier de l'appui du programme sont en grande majorité encore devant les tribunaux de première instance ou devant une cour d'appel». Elle ajoute de plus qu'aucun tribunal ne s'est encore prononcé sur l'application des droits à l'égalité prévus par l'article 15 de la Charte dans le domaine linguistique.

Me Gérard Bertrand, président du comité des droits linguistiques, se référant à la cause Mahé devant la Cour suprême, reconnaît que l'élaboration des modalités d'application propres à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés donnera vraisemblablement lieu à de nombreux litiges au cours des années à venir. Le juge Dixon de la Cour suprême disait alors: «Il est impossible, à ce stade de l'évolution de l'article 23, de prévoir toutes les circonstances entourant son application».

Devant ces faits, monsieur le Président, il m'apparaît donc irréaliste de conclure que la jurisprudence est solide et complète.

Deuxième constatation: le programme devrait être supporté par les provinces. C'est le ministre qui nous dit cela. Le ministre a avancé que le programme devrait être supporté par d'autres, entre autres, les provinces. Il suggère que les provinces se fassent à la fois juge et accusé. Or, ce sont ces mêmes provinces qui agissent comme délinquantes, somme toute, dans toutes les causes devant les tribunaux. Qu'on pense à la cause Mahé portant sur les droits scolaires prévus à l'article 23 de la Charte et mettant en cause le gouvernement albertain; qu'on pense à l'arrêt Ford (Chaussures Brown), portant sur la liberté d'expression et le droit à l'emploi d'autres langues que le français en matière d'affichage public au Québec, qui met en cause la province de Québec. Ou encore, l'affaire Forest qui mettait en cause la province du Manitoba et le bilinguisme judiciaire et législatif, dans tous les cas. En 1978, encore une province était prise à partie par un citoyen.

Alors, donner aux provinces, monsieur le Président, la responsabilité de protéger les minorités, c'est dire aux Canadiens, en quelque sorte, qu'on va mettre le renard en charge du poulailler.

Parlons des coûts maintenant. Le ministre a dit qu'il fallait couper le budget. Eh bien, monsieur le Président, le budget avait été reconduit en mai 1990, au coût de 13,75 millions de dollars répartis sur cinq ans. La somme à dépenser équivaudrait à 2,7 millions, soit 10c. par Canadien par année! Cela ne représente pas une très grande somme.

Monsieur le Président, j'adresse un plaidoyer au gouvernement. Au moment où la Constitution du pays est sous verre, qu'elle est en train d'être examinée attentivement, en cette période où des droits collectifs seront devant nous, il faudrait que les droits collectifs du Québec, des autochtones et de tous les groupes, communautés et autres, aient une chance d'être défendus devant les tribunaux.

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter mon collègue pour son intervention et l'intérêt qu'il porte à la cause des groupes minoritaires de langues officielles.

La Chambre a récemment été saisie d'une question concernant la décision du gouvernement de ne plus financer le Programme de contestation judiciaire. Je dois féliciter le député qui l'a posée pour l'intérêt qu'il porte aux minorités linguistiques du Canada. Toutefois, je tiens à l'assurer que notre engagement à l'endroit de la dualité linguistique de notre pays demeure tout aussi ferme.

Le Programme de contestation judiciaire a vu le jour en 1978. Son objectif était d'assurer l'égalité aux minorités linguistiques de tout le pays. Depuis, nous avons accompli énormément de progrès au chapitre de l'égalité de tous les Canadiens, progrès dont témoigne la Charte canadienne des droits et libertés, proclamée en 1982.

Ainsi que vous avez pu le lire dans le rapport annuel de 1989-1990 sur les langues officielles, la Loi sur les langues officielles, appliquée par le Secrétariat d'État, demeure un texte législatif essentiel pour les minorités linguistiques. Sa protection s'étend aussi bien aux anglo-

phones du Québec qu'aux francophones dans le reste du pays. Elle confère au ministère le mandat d'appuyer et de favoriser l'épanouissement des minorités linguistiques et de promouvoir la pleine reconnaissance de l'utilisation des deux langues officielles. Ce mandat est toujours en vigueur.

Monsieur le Président, les droits de ces citoyens sont énoncés dans la Constitution pour que tous puissent en prendre connaissance. Il n'est absolument pas question que le gouvernement renonce à cet ensemble de déclarations juridiques. Cependant, le recours au système judiciaire ne constitue qu'une façon parmi d'autres d'assurer le respect des droits de la personne au Canada. Nous devons continuer à mettre au point d'autres mécanismes, par la voie de la négociation et de la coopération avec d'autres instances gouvernementales et des groupes de défense, afin de garantir les droits linguistiques et sociaux.

Monsieur le Président, vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé. J'aurais aimé lire la réponse du ministre à mon collègue, laquelle, je pense, a été très claire.

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le 24 novembre 1991, j'ai, ainsi que des milliers d'autres Canadiens de l'est de la Nouvelle-Écosse, participé à une manifestation qui nous a conduits jusqu'au Centre 200 à Sydney.

Le lendemain, je suis rentré à Ottawa où j'ai pris la parole à la Chambre afin de demander au ministre des Finances s'il userait de ses pouvoirs discrétionnaires pour donner instruction—et ce faisant exercer ses responsabilités—au ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et aux hauts fonctionnaires de cet organisme de rencontrer des représentants des municipalités, des entreprises et des syndicats de la région de Cap-Breton pour mettre en place un programme afin d'assurer de toute urgence des emplois aux habitants de cette région qui en ont désespérément besoin.

Malheureusement, le ministre a rejeté ma demande. Le dimanche 24 novembre 1991, les manifestants lançaient le slogan «travail et dignité». Je prends ce soir la parole à la Chambre pour demander au secrétaire parlementaire d'intervenir directement auprès de ses collègues du Cabinet afin qu'ils prennent des mesures en vue d'assurer aux habitants de la Nouvelle-Écosse les emplois dont ils ont tant besoin.

Le chômage à Waterford, Dominion, Glace Bay, Sydney, Louisbourg, dans le comté du Cap-Breton et dans toutes les collectivités avoisinantes est chronique. Et, bien que je sois le premier à reconnaître qu'un gouvernement ne peut à lui seul résoudre les problèmes de chômage chronique, et que ce n'est pas une panacée pour la création d'emplois dans l'est de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement du Canada doit faire preuve de volonté politique.

Il doit réunir les partenaires—provinces, municipalités, syndicats et le monde des affaires—pour mettre en oeuvre un programme afin de redonner du travail aux Canadiens qui veulent prendre une part active à la société. Si l'on examinait l'histoire de cette région du Canada, on s'apercevrait que ces hommes et ces femmes ont fait l'ultime sacrifice au cours de la Première et de la Deuxième guerres mondiales. Leur nombre était sans précédent pour de si petites collectivités.

Je demande aujourd'hui au gouvernement du Canada comme je l'ai fait des tas de fois, de venir en aide aux chômeurs de cette région et, pour commencer, d'entamer des discussions avec les partenaires concernés. Le gouvernement doit convenir d'un programme et affecter les fonds nécessaires à sa mise en oeuvre. Je demande sincèrement au secrétaire parlementaire de réfléchir sérieusement à ma requête car il est essentiel que les Canadiens, leurs familles et la communauté en général aient la possibilité de prendre une part active à la société canadienne. Je le demande au secrétaire parlementaire dont je connais la compétence et la détermination.

• (1810)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a parlé de sa participation à cette manifestation et, plus tard, de sa détermination inébranlable, qui est également la mienne et, je pense, celle de tous les gouvernements de ce pays, à voir que la prospérité économique existe même dans ces régions de notre pays où les obstacles semblent les plus insurmontables en raison de leur structure et de leur économie locale.

Il a dit que la première chose à faire était d'organiser des réunions et d'adopter un plan d'action. En fait, j'ai le plaisir de vous annoncer la bonne nouvelle que c'est en train de se faire. Suite à la manifestation du mois de novembre, la Société d'expansion du Cap-Breton a participé à une réunion, le 5 décembre, à laquelle assistaient également des représentants du gouvernement, du mouvement ouvrier et de la communauté.

Les voeux du député sont en train de se réaliser. Parlons maintenant de la seconde partie de sa question, le plan d'action. Avant même que de tels plans soient mis sur pied, l'APECA et le gouvernement avaient reconnu qu'il fallait prendre des mesures spéciales pour le Cap-Breton. En 1986, la Société d'expansion du Cap-Breton a créé de nouveaux programmes dans cette région. Le ministre a déjà parlé des millions de dollars qui y ont été consacrés et de l'activité économique qui a été ainsi générée.

La solution sur laquelle s'étaient entendus ceux qui se sont occupés de ça, et plus particulièrement M. Brait à qui on a demandé d'étudier le plan réclamé par le député, était de regrouper tous les organismes en un seul, ce qui s'est fait. Le gouvernement l'a fait dans le budget de février dans le cadre de l'application de ce plan.

L'AGRICULTURE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, il y a quelque temps, c'était en novembre 1991, j'ai posé une question au premier ministre. Je signalais à l'époque que les agriculteurs canadiens craignaient que le gouvernement n'abandonne son système de protection de la production de volaille, d'oeufs et de produits laitiers par suite des négociations du GATT.

Je faisais remarquer que la survie même du secteur agricole canadien était en jeu. J'ai demandé au premier ministre de me préciser quelles mesures au juste le gouvernement était disposé à prendre pour régler cette crise qui semblait s'aggraver, et c'est le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales qui m'a répondu.

Après que cette question a été soulevée à la Chambre, nous avons eu un certain nombre de débats sur l'avenir de l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, article qui porte sur la protection du système de gestion de l'offre au Canada, c'est-à-dire les offices de commercialisation. Les producteurs laitiers d'un bout à l'autre du Canada craignent que le gouvernement ne se prépare à abandonner l'article XI, et ils ont exprimé clairement leurs craintes à cet égard.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas réussi à persuader les 107 autres membres du GATT de renforcer et de clarifier les dispositions relatives à la gestion de l'offre qu'on trouve à l'article XI.

Je veux répéter encore une fois ce que le Canada risquerait de perdre si notre système de gestion de l'offre s'écroulait parce que le gouvernement refuse de prendre un engagement ferme à l'égard du maintien de l'article XI. L'enjeu, c'est 100 000 emplois au Canada, soit ceux de 38 000 agriculteurs d'un bout à l'autre du pays, de quelque 22 900 employés qui travaillent pour ces agriculteurs et de quelque 36 000 travailleurs dans le secteur de la transformation. Si l'on regarde les répercussions économiques, on constate qu'il pourrait y avoir des pertes de l'ordre de 4,7 milliards de dollars au niveau de la production agricole au Canada et d'environ 5,5 milliards de dollars au niveau de la transformation. L'économie canadienne pourrait donc subir une perte de plus de 10 milliards de dollars si le système de gestion de l'offre disparaissait dans un avenir rapproché.

Je souligne que la disparition du système de gestion de l'offre, par suite des négociations qui se déroulent relativement à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, aurait les mêmes répercussions sur le milieu rural au Canada que l'Accord de libre-échange n'en a eu sur les centres urbains du pays. Il y a véritablement lieu de se préoccuper de l'avenir du secteur agricole. Si nous perdons nos offices de commercialisation, les producteurs canadiens ne pourront même pas récupérer leur coût de production et devront, à court terme, cesser leur exploitation.

Le gouvernement a prononcé de belles paroles en ce qui a trait à son engagement renouvelé au sujet de l'article XI du GATT et de la gestion de l'offre au Canada. Toutefois, lorsque celui-ci a présenté sa première proposition au GATT en 1987, cette proposition n'appuyait pas le système de gestion de l'offre. Elle ne demandait pas non plus le renforcement de l'article XI. Cette proposition prônait clairement la tarification des produits agricoles. À l'époque, non seulement le gouvernement était-il en faveur de la tarification, mais il a en fait proposé des mesures concrètes afin d'assujettir progressivement les denrées agricoles à des tarifs.

Monsieur le Président, je constate que mon temps de parole est pratiquement écoulé. Je dis simplement que le gouvernement semble faire preuve de duplicité dans. . .

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, la réponse à cette question supplémentaire n'a pas changé. La position du Canada n'a pas changé; elle est toujours restée la même. Je ne sais pas où était mon honorable collègue, mais on a vu dernièrement toutes les revendications, les voyages, les délégations que l'on a envoyées à Genève pour négocier. Il y en a qui pensent que l'on a changé notre position, mais elle

est toujours la même et elle maintient toujours les quatre points que l'on a défendus depuis le début.

Tout d'abord, on cherche une réduction importante des subventions. Ce qui fait mal, ce ne sont pas les offices de commercialisation au niveau international, ce sont plutôt les subventions énormes visant à soutenir l'agriculture ou la production agricole, surtout en Europe et aux États-Unis. Nous cherchons à les faire réduire, et les négociations du GATT portent d'ailleurs là-dessus.

Le deuxième point que l'on cherche, c'est l'accès aux marchés d'exportation. Il est évident que si l'on cherche l'accès à des marchés d'exportation, on va pouvoir importer quelque part. Quant à l'élaboration des règles du GATT, pour ce qui est d'une clarification et d'un renforcement de l'article XI, nous n'avons jamais changé d'opinion là-dessus, de même que pour les objectifs visant à l'établissement d'un cadre de règles pour éviter l'emploi abusif des règlements sanitaires pour empêcher, par exemple, l'importation de produits.

Cela a toujours été recherché. On n'a jamais changé d'idée et on continue, parce que le gouvernement canadien croit honnêtement que les offices de commercialisation, entre autres dans le domaine du lait et de la volaille, ont porté fruit, ont protégé. Cela mérite donc d'être continué et d'être défendu, monsieur le Président.

[*Traduction*]

LE COLLÈGE DE LA PROTECTION CIVILE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je me suis levé en Chambre, le 6 décembre dernier, pour poser quelques questions au sujet du Collège canadien de la protection civile à Arnprior, en Ontario.

Je devrais d'abord mentionner que la mesure portant création de Protection civile Canada a été déposée en Chambre avec beaucoup d'enthousiasme par l'actuel ministre des Communications qui était alors ministre de la Défense nationale. J'étais porte-parole de l'opposition à ce moment-là, et nous avons vivement appuyé la mesure. J'ai félicité le ministre de son initiative qui visait à remplacer la Loi sur les mesures de guerre. Le projet de loi englobait bien des choses, tant nationales qu'internationales.

Au cours de la campagne électorale en septembre 1988, le gouvernement a annoncé la construction d'un nouvel immeuble pour agrandir le centre de formation d'Arnprior, en Ontario, de Protection civile du Canada. On nous avait dit que cet immeuble pourrait être utilisé vers la fin de 1990. Or, il n'est pas encore construit.

Quand j'ai posé la question en décembre, la ministre associée de la Défense nationale s'est montrée très sympathique à cet égard, parce que la question concernait notamment les incendies, les ouragans, la désobéissance civile, les déraillements, les incendies de forêt et les inondations, et qu'elle était importante pour sa province, la Colombie-Britannique. L'argument que je veux faire valoir, c'est qu'Arnprior est un endroit idéal pour ce centre. La capitale nationale se trouve à proximité. Il y a un aéroport à Ottawa. Nous venons d'ouvrir un nouvel aéroport à Arnprior. Cet aéroport appartient à cinq municipalités, notamment Arnprior, Renfrew, Braeside ainsi que McNabb, et les habitants en sont très fiers.

• (1820)

La nouvelle installation serait un apport précieux. Des gens pourront venir de toutes les municipalités au Canada, ainsi que des ministères provinciaux et fédéraux, pour suivre une formation les préparant à faire face aux situations que j'ai mentionnées. C'est simple de se rendre au centre.

Je sais que des ministères ont travaillé à la planification de ce centre. La rénovation d'un centre aussi important en ce moment où des crises se produisent de temps en temps, alors que Protection civile Canada doit faire de son mieux pour s'occuper de toutes ces crises dans notre société avec les meilleures installations dont nous disposons pour la formation, prouve évidemment que nous sommes engagés vis-à-vis de ce programme. Étant donné que ce projet a été adopté avec un consentement raisonnable de la part de tous les partis, j'aimerais que le gouvernement nous dise où il en est actuellement, quand ce nouveau centre sera rénové et quand le nouveau bâtiment sera construit. Le projet devait coûter 5,5 millions en dollars de 1988 ou de 1989. Le coût est probablement passé à environ 7 millions de dollars maintenant. Est-ce que le secrétaire parlementaire pourrait nous dire, à mes électeurs et à moi ce soir, ce qu'il en est actuellement de ce projet?

Je tiens à souligner que des gens de diverses régions du Canada ont trouvé que ce centre était très pratique pour leur formation. Évidemment, la base des Forces canadiennes de Petawawa n'est pas très loin d'Arnprior. On y trouve beaucoup de talents, et nous sommes très satisfaits de voir qu'on augmente de beaucoup les effectifs de la base.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé cette question. Je partage son enthousiasme pour les dispositions de la Loi sur la protection civile et sur toutes leurs retombées positives. Que l'immeuble n'ait pas encore pu être cons-

truit me préocupe parce que celui qu'il doit remplacer ne répond pas aux normes. Il s'agit d'un immmeuble vétuste.

J'imagine que bien des promesses électorales, sans être de fausses promesses, ne peuvent pas être tenues dans les délais attendus. Je suis convaincu que tous les participants au programme ont très hâte que le collège dispose de nouveaux locaux.

La récession et plusieurs autres événements ont obligé le gouvernement fédéral à repousser à plus tard bien des projets que nous aurions voulu réaliser plus vite. Il reste qu'on a élaboré les plans du nouvel immeuble. Tout est prêt, aussi ne s'agit-il que d'une question de temps. Je pense que cela étant entendu, si nous pouvons accepter qu'il faut un peu de patience pour nous sortir du marasme économique dans lequel nous nous trouvons, nous pouvons être rassurés, le gouvernement finira par aller de l'avant.

J'aimerais également dire au député qu'en ma qualité de secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, je serais très heureux de l'accompagner dans sa circonscription et de visiter ces installations. Je m'intéresse personnellement beaucoup à la protection civile ainsi qu'en témoignent mes efforts pour créer un groupe mondial d'intervention écologique qui passerait à l'action en cas de catastrophe environnementale, tout comme la Croix-Rouge internationale le fait lorsque se produisent des désastres affectant l'humanité.

Tout cela est très important. Le Canada a un rôle de leader à jouer. Comme le disait le député lorsque son temps a expiré, ces installations sont importantes. Quelque 2 600 fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux canadiens y suivent chaque année des cours de formation, tout comme certaines personnes du secteur privé et d'organismes bénévoles.

Les Canadiens peuvent tous en être fiers, et j'aimerais accompagner le député dans sa circonscription pour visiter ces installations afin que nous puissions, selon ses voeux, donner suite à ce projet.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): À propos de moyens d'intervention d'urgence, monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de donner suite à la question que j'ai posée au ministre de l'Environnement il y a près de deux mois, concernant la nouvelle alarmante de la rapidité sans précédent et inattendue de l'appauvrissement de la couche d'ozone—qui, nous le savons, protège les habitants de la terre des effets dévastateurs des rayons dangereux du soleil—nouvelle que nombre d'entre nous ont apprise à notre retour au Parlement, au début de février.

C'est peut-être à Vancouver, à l'ouverture lundi matin de la conférence Globe 92, que nous avons eu la meilleure explication de la gravité de la situation et de l'insuffisance des efforts que nous avons faits jusqu'ici pour y remédier. Le porte-parole de la Communauté européenne a signalé que, si la concertation des efforts à l'échelle internationale est si difficile dans ce domaine, c'est notamment parce que, tant que le problème ne frappait que l'hémisphère sud—c'était du moins ce que nous voulions croire—les pays du Nord ne parvenaient pas à intervenir assez rapidement pour éliminer les destructeurs d'ozone. Pourtant, quand on a découvert, en janvier dernier, que le problème touchait également l'hémisphère nord, c'est drôle comme on a trouvé les moyens d'intervenir tout à coup.

J'ai été heureuse d'apprendre hier de la bouche du ministre que l'interdiction totale de produire et d'importer des CFC prendra effet dès 1995. Je me demande comment il se fait qu'il nous a fallu deux mois, quand la réaction des Américains n'a pris que dix jours et celle de la Communauté européenne, n'a nécessité que quelques jours à peine après que la nouvelle leur fut parvenue de Nassau et du PNUE.

Néanmoins, les mesures que le ministre a annoncées hier n'ont pas la rigueur nécessaire, compte tenu de la gravité extrême de cette question. Par exemple, elles autorisent la production, l'importation et l'usage des HCFC jusqu'en l'an 2020. C'est dans 30 ans. Cela ne me semble pas être un plan d'extrême urgence répondant à un problème terriblement urgent, surtout si l'on considère que les HCFC se sont avérés jusqu'à huit fois plus dangereux que les CFC. Ainsi, en permettant qu'on conserve les HCFC et qu'on s'en serve comme substitut des CFC, on risque en fait de ne faire aucun progrès face à ce problème urgent de la destruction de la couche d'ozone.

L'annonce du ministre ne dit rien sur d'autres facteurs comme le méthylchloroforme, le méthane et d'autres destructeurs d'ozone, qui sont beaucoup plus dommageables que les CFC.

La Communauté européenne déclare que les HCFC et les CFC seront graduellement éliminés d'ici à 1996, tandis que le Canada attendra encore 30 ans avant d'en arriver là. Il est évident que ce n'est pas une question de technologie ni le genre d'objectif que la Communauté européenne pourrait fixer. Nous avons le savoir-faire pour cela. Je suis très fier de Northern Telecom, une société qui se trouve dans ma circonscription et dans bien d'autres circonscriptions. Elle a su éliminer complètement les CFC qui, il y a à peine un an, étaient encore considérés comme irremplaçables. Dans ce domaine, Northern Telecom se montre davantage un chef de file que le gouvernement, d'abord parce qu'elle économise

50 millions de dollars par an en éliminant les CFC et, ensuite parce qu'elle met gratuitement sa technologie à la disposition de tous les pays qui en font la demande.

Voilà un exemple que le gouvernement devrait s'empresser de suivre.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Le Canada est parvenu à réduire la consommation de CFC bien avant le délai fixé par le protocole de Montréal. Grâce à la position vigoureuse que le gouvernement a prise à l'égard de la réduction graduelle des CFC, le Canada a diminué sa consommation de 45 p. 100 par rapport à 1986. Il est nettement en avance sur le calendrier des objectifs fixés dans le protocole.

Je me réjouis de pouvoir informer la Chambre du nouveau programme fédéral-provincial de contrôle des CFC et autres substances néfastes pour la couche d'ozone. Il suppose des initiatives et un engagement de la part des gouvernements fédéral et provinciaux. Comme vous l'avez dit tout à l'heure, le nouveau programme a été annoncé hier, à Vancouver, à la réunion du Conseil canadien des ministres de l'Environnement.

L'échéancier du retrait progressif des CFC sera accéléré d'un an. La production et l'importation de CFC seront graduellement supprimées et devront cesser au plus tard en décembre 1985. On étudiera la possibilité d'accorder des exemptions limitées au secteur des soins de santé. La nouvelle date d'échéance devance de cinq ans celle que prévoit le protocole de Montréal.

Les gouvernements provinciaux commenceront à mettre en oeuvre les programmes de recyclage et de récupération des CFC à la fin de 1992. La récupération et le recyclage obligatoires des CFC maintenant en usage doivent devenir la cible principale des efforts déployés par le Canada pour protéger la couche d'ozone. La récupération et le recyclage sont essentiels si on veut respecter l'échéancier du programme de retrait accéléré. La récupération et le recyclage sont également importants si on veut prévenir l'émission de CFC provoquée par les travaux d'entretien d'appareils existants comme les réfrigérateurs et les climatiseurs, de même qu'assurer des services d'entretien lorsque la production de CFC aura cessé.

[*Français*]

Monsieur le Président, en ce qui touche les HCFC, si nous avons été capables, dans l'autre secteur, d'être en avance sur notre programme et avoir même pu l'accélérer, je pense que nous serons également capables, dans ce secteur, de prendre un soin très grand, parce que tel que mon collègue l'a dit, il est vrai qu'il existe des substituts qui peuvent avoir également des effets négatifs sur la couche d'ozone.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée.

[*Traduction*]

La Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LES EAUX DU YUKON

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du Yukon, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, avant de dire un mot au sujet du projet de loi C-52, je tiens à remercier le député de Labrador et celui de Churchill de leur collaboration. Ils ont ainsi accéléré le renvoi de ce projet de loi à un comité législatif où il pourra faire l'objet d'une étude approfondie.

Je vais être bref. Nous sommes à l'étape de la deuxième lecture de la Loi sur les eaux du Yukon, le projet de loi C-52. Cette mesure législative ainsi que le projet de loi C-51 sont importants pour les habitants du nord du Canada et pour tous les Canadiens qui s'intéressent à la gestion des eaux dans le Grand Nord.

Les gens du Nord entretiennent une relation particulière avec l'environnement. Ils le trouvent à la fois productif et fragile. Avant tout, ils sont profondément convaincus qu'il faut protéger l'environnement, et notamment les eaux. Le projet de loi C-52 reconnaît la valeur des ressources en eau du Yukon. De plus, il reconnaît que la mesure législative promulguée en 1970, l'actuelle Loi sur les eaux intérieures du Nord, a besoin d'être adaptée aux besoins des années 90 et à ceux du siècle à venir.

Le nouveau projet de loi corrige les incohérences et les lacunes qui ont été relevées. On aurait tort de ne pas résoudre ces problèmes.

Les modifications apportées illustrent très bien ce que la collaboration et la consultation peuvent accomplir. En rationalisant les dispositions administratives relatives à l'utilisation des eaux dans le Nord et en comblant les lacunes de la législation en vigueur, nous répondons aux préoccupations exprimées par les habitants du Nord et nous travaillons au développement durable et à la protection de l'environnent du Nord. Cela aura pour résultat de créer des emplois et de stimuler la croissance économique.

Je propose que ce projet de loi soit rapidement adopté afin que nous puissions aller de l'avant. J'exhorte donc les députés à appuyer ces modifications qui constitueront le fondement d'une bonne gestion des eaux au Yukon dans les années à venir.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter, pour compléter mes propos d'hier, que nous appuyons ces deux mesures parce qu'elles se font attendre depuis longtemps et qu'elles sont nécessaires si l'on veut conférer aux habitants de ces régions le pouvoir de maîtriser leurs ressources.

• (1010)

Dans mes propos d'hier, j'ai souligné que tous les partis étaient d'avis, je pense, que ces mesures soient adoptées même si les revendications territoriales ne sont pas réglées. Cependant, j'estime qu'il ne faut pas abandonner pour autant les efforts que nous devons faire pour régler les revendications territoriales.

Elles sont importantes partout dans le Nord. Elles figurent même en tête de liste des priorités des autochtones et devraient être considérées de la même façon par le gouvernement et la Chambre. Les revendications territoriales doivent être réglées, et les habitants du Nord doivent avoir une plus grande maîtrise de leurs ressources, de leurs collectivités et de leur destinée.

Le fait que les Canadiens s'intéressent de très près à la question des droits des autochtones et y accordent tant d'importance dans le débat constitutionnel, d'une part, et que les peuples autochtones y participent d'une façon

constructive, d'autre part, montre que nous devons faire des efforts pour accélérer le règlement équitable des revendications territoriales, de telle sorte que les autochtones puissent non seulement décider de leur avenir, mais encore vivre dignement.

Je voulais simplement ajouter cette remarque à mes propos d'hier. D'autre part, nous sommes bien en faveur de ces mesures et avons l'intention de les faire adopter rapidement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, mon intervention ne sera probablement pas très longue non plus.

Ce projet de loi est très semblable au projet de loi C-51 que nous avons examiné hier à la Chambre des communes. Si je comprends bien, il fait suite à des consultations suivies avec le gouvernement du Yukon. Je sais que notre bureau a été informé au fur et à mesure du déroulement des consultations. Je crois que cette mesure législative permettra d'améliorer la situation et d'accroître la suveillance locale exercée sur l'utilisation des ressources en eau du territoire du Yukon.

Nous avons insisté pour que le projet de loi soit soumis à l'étude d'un comité afin de garantir à tout groupe se sentant lésé par cette mesure qu'il pourra témoigner. On s'assure ainsi que, même si le projet de loi paraît avoir suivi la procédure normale d'adoption, aucun groupe ne viendra dire ensuite qu'il n'a pas été consulté et qu'il s'en trouve lésé.

Encore une fois, d'après ce que nous savons de ce projet de loi et des consultations dont il a été l'objet avec le gouvernement du Yukon et avec notre chef, qui est aussi députée de Yukon, nous croyons que c'est une très bonne mesure.

Je me permets d'ajouter quelques remarques à l'intention de mon collègue du Parti libéral. Je reconnais qu'au Yukon, le gouvernement territorial a signé un accord très détaillé avec le Conseil des Indiens du Yukon et les autorités fédérales.

J'ai assisté à la conférence autochtone de la fin de semaine dernière à Ottawa. L'un des négociateurs du conseil, M. Vic Mitander, faisait partie du même groupe que moi. Il était intéressant de voir que les gens de tout le pays, blancs comme autochtones, renvoyaient constamment à l'accord global intervenu au Yukon, qui tenait compte non seulement des grandes revendications foncières, mais aussi de l'incidence régionale de celles-ci sur les différentes régions du Yukon, dont des régions sauvages où l'on a mis sur pied des conseils d'administration mixtes pour s'assurer que le droit traditionnel des autochtones à chasser le gibier soit pris en considération dans la planification environnementale. Il s'agissait donc d'un projet de loi très complet.

Il reconnaissait le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale. Il reconnaissait que la question est très importante et qu'il ne faut pas se contenter d'en parler. On a bel et bien tenté de résoudre le problème.

Un autre aspect intéressant de ce règlement, c'est qu'il permettait la tenue de négociations régionales pendant un certain nombre d'années, compte tenu du fait que les diverses régions du Yukon vivent des situations différentes. Si un groupe concluait quelque chose dans la ou les deux premières années et qu'un autre groupe autochtone obtenait un meilleur marché trois ou quatre ans plus tard, le premier groupe avait le droit de rouvrir l'accord.

C'est là une façon positive et progressive d'aborder les droits. Quelque chose qui semble bon ou opportun en 1992-1993, par exemple, peut ne plus l'être cinq ou six ans plus tard. Je crois que l'accord intervenu au Yukon a de l'avenir et que le projet de loi que nous adoptons ici aujourd'hui ne risque pas de lui nuire.

Bref, c'est avec plaisir que nous renvoyons ce projet de loi au comité. Nous verrons si le comité y trouvera à redire.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion est adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif B.)

* * *

LA LOI SUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Monique Vézina (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

M. Hawkes: Monsieur le Président, à mon avis, vous constaterez que la Chambre est d'accord pour que nous franchissions toutes les étapes consécutives de l'étude de ce projet de loi.

Vous pourriez peut-être le vérifier auprès de la Chambre. Il est possible que des députés voudront faire de brèves interventions à différentes étapes, mais c'est ce que nous souhaitons.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, effectivement, nous consentons à ce que ce projet de loi soit étudié rapidement.

[*Français*]

Je voulais simplement souligner, par ailleurs, que tel que je le comprends, c'est la deuxième fois que l'on demande une extension et je suis informé que s'il était nécessaire d'en demander une troisième, cela pourrait être très difficile. Donc, le message étant passé, allons de l'avant, mais essayons s'il vous plaît de régler cette question aussitôt que possible.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, encore une fois, je suis heureux de prendre la parole au sujet de ce projet de loi.

Je voudrais expliquer les observations du député libéral. En effet, nous reconnaissons que ce projet de loi vise à prolonger le délai accordé aux Territoires du Nord-Ouest, pour qu'ils aient plus de temps pour adopter la loi nécessaire.

Nous avons ici une lettre que M. Dennis Patterson a adressée à notre chef le 13 mars 1992. Elle a été écrite au nom du gouvernement du Yukon et demande l'adoption de ce projet de loi, qui constitue une prolongation du délai (pour une dernière fois). À mon avis, il est très important de respecter les dispositions de la Loi sur les langues officielles, étant donné la diversité des cultures autochtones dans le Nord et les difficultés qui existent dans les Territoires du Nord-Ouest en raison du nombre de collectivités et de l'immensité du territoire.

Par ailleurs, je suis très heureux que le ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest ait dit dans la lettre qu'il nous a adressée qu'il s'agit là d'une prolongation du délai (pour une dernière fois).

• (1020)

J'approuve l'adoption de ce projet de loi. Comme l'a indiqué le whip du gouvernement, nous consentons à franchir maintenant toutes les étapes nécessaires.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre consent-elle à ce que nous franchissions toutes les étapes de l'étude de ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Vézina (au nom de la ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déféré à un comité plénier.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. DeBlois.)

Le vice-président: À l'ordre! La Chambre est constituée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Rapport est fait du projet de loi.

Mme Vézina (au nom de la ministre de la Justice) propose que le projet de loi C-64 soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand ce projet de loi sera-t-il lu pour une troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

Mme Vézina (au nom de la ministre de la Justice) propose que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est à l'honorable député de Churchill.

[*Traduction*]

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je ne vais pas retarder ce projet de loi, mais après avoir examiné les quelques mots que j'avais prononcés en deuxième lecture, je tiens à lire le texte intégral d'une lettre que nous avons reçue du ministre de la Justice des Territoires du Nord-Ouest. Je pense que cela aiderait les gens qui nous regardent et se préoccupent des langues officielles à mieux comprendre ce qui s'est passé, pour que personne s'imagine qu'il y a un retard. Cette lettre de Dennis Patterson, ministre de la Justice des Territoires du

Nord-Ouest, a été envoyée par télécopieur à notre chef. Elle dit:

> Je vous écris pour vous informer que j'ai demandé à l'honorable Kim Campbell de repousser (pour la dernière fois) l'échéance du 31 mars 1992 pour la traduction en français de nos règlements. Mon ministère a travaillé sans relâche et a fait venir de l'aide d'Ottawa, en plus de celle déjà fournie par les correcteurs de la *Gazette du Canada*. Même avec cette aide supplémentaire, le ministère de la Justice ne pense pas que la révision sera terminée avant la fin de l'été. Avec beaucoup de prudence, le projet de loi sanctionné hier à l'Assemblée législative fixe la nouvelle date d'achèvement au 30 septembre 1992.
>
> Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a travaillé dur et dépensé une somme considérable d'argent (fédéral) pour se conformer aux obligations fixées par le Parlement. Toutes les lois sont maintenant publiées sous forme intégralement bilingue, et tous les projets de loi sont adoptés en anglais et en français. Tout nouveau règlement est préparé et publié dans les deux langues. La plus grande partie de l'arriéré de règlements est traduite, et le premier des quatre volumes de règlements a été envoyé à l'imprimeur des Territoires.
>
> L'honorable Kim Campbell s'est engagée à présenter la mesure législative nécessaire, dès que l'Assemblée législative aura adopté le projet de loi approprié. Il serait regrettable que le Parlement ne puisse modifier la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest avant le 31 mars. Je suis sûr qu'avec le consentement de tous les partis, ce serait possible, et c'est pourquoi je demande votre appui afin que les lois sur la santé, la sécurité et l'aide sociale continuent d'être valides et de protéger les habitants des Territoires.
>
> Veuillez agréer. . .
>
> Dennis Patterson

Je pense qu'il est clair d'après la lettre que je viens de vous lire, que les Territoires du Nord-Ouest sont résolus à avoir les règlements traduits en français d'ici le 30 septembre de cette année et, dans ces conditions, cela me paraît une prolongation raisonnable.

[*Français*]

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement remercier le député de Churchill pour son intervention, car à mon avis, elle s'imposait. La lettre dont il nous a fait part est très importante à cette étape-ci de notre étude et il est bon qu'elle fasse partie des comptes rendus du hansard et ce, au nom de tous les Canadiens. C'est un principe important pour ce pays. Nous faisons partie d'un pays vraiment bilingue et il est propice de noter ce fait dans le climat actuel.

Donc, je réitère mes remerciements à l'égard du député de Churchill pour son intervention.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat avec l'honorable député de Carleton—Gloucester.

M. Eugène Bellemare (Carleton—Gloucester): À mon tour, monsieur le Président, j'aimerais féliciter le député de Churchill pour ses bons propos, pour la lecture de cette lettre et l'encouragement qu'il démontre envers la dualité linguistique, c'est-à-dire le français et l'anglais au Canada.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion de M^me^ Campbell (Vancouver-Centre). Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 19 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de me pencher sur ce projet de loi aujourd'hui.

Je tiens à dire au départ que ces ententes fédérales-provinciales, comme les ententes sur le financement des programmes établis ne sont pas vraiment des accords. Ce n'est pas le terme qui convient. En effet, comment peut-on parler d'une entente lorsqu'en fait, le gouvernement fédéral les a violées à un certain nombre de reprises unilatéralement en réduisant ses obligations. Une entente signifie qu'au moins deux parties veulent faire une chose donnée d'un commun accord et qu'il y a des règles établies qu'elles doivent suivre si elles veulent la modifier ou faire quoi que ce soit. En l'occurrence, ce n'est pas le cas, et je pense qu'il faut que je le signale au départ.

• (1030)

Voyons également ce dont il s'agit. Il est question du projet de loi C-60. Comme un certain nombre de personnes l'ont déjà fait remarquer, il s'agit d'une attaque en règle contre le financement de l'enseignement postsecondaire au Canada. C'est également une offensive en règle contre les services de santé.

Que la Chambre sache bien que, contrairement à la promesse faite par le gouvernement de ne pas modifier la formule de transfert, cette dernière a été, en fait, réduite de 2 p. 100 en 1986. On a procédé à une autre réduction de 1 p. 100 en 1990. En 1991, on a imposé un gel qui a été prolongé jusqu'en 1995.

Quelles sont les répercussions de ces modifications? Cela signifie que, de 1986 à 1995, on versera 30 milliards de dollars de moins aux provinces au chapitre de la santé et de l'éducation. On consacrera donc 20 milliards de dollars environ de moins à la santé et près de 10 milliards de moins à l'enseignement. C'est pourquoi je parle d'une attaque en règle contre la santé et l'éducation.

Permettez-moi de vous faire part des données les plus récentes que j'ai en main. Ainsi, en 1990-1991, on réduira de 315 millions de dollars les transferts au chapitre de l'enseignement. En 1991-1992, la réduction sera de 594 milliards de dollars. Il s'agit de transferts pécuniaires. Certains d'entre vous savent peut-être qu'il y a des transferts pécuniaires et des transferts de points d'impôt. Bien entendu, contrairement à ce que les représentants du gouvernement fédéral affirment, les transferts de points d'impôt ne donnent pas directement de l'argent aux provinces. Ils leur permettent fondamentalement de percevoir des impôts et d'en supporter l'odieux.

Or, ce que les provinces veulent, ce dont elles ont besoin et ce dont les étudiants aussi ont besoin, c'est davantage d'argent. Nous savons tous que les étudiants sont frappés très durement à l'heure actuelle. Leurs frais de scolarité ne cessent d'augmenter. Leur endettement grimpe en flèche et il devient de plus en plus difficile de s'instruire au Canada.

Qu'entend-on par des coupes massives? Qu'est-ce qu'elles signifient pour le Canada, pour les Canadiens et pour nos étudiants? Tout d'abord, elles nuisent à notre compétitivité. Nous ne pouvons en douter un seul instant. Nous parlons d'une plus grande productivité, d'une compétitivité accrue et de mondialisation. Ce n'est pas de cette façon que nous allons y arriver.

Or, ce sont les provinces les plus pauvres qui sont touchées le plus gravement. Les provinces de l'Atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan sont les principales victimes. Leurs habitants espèrent que leurs enfants recevront le genre d'éducation propre à faire progresser leur province ainsi qu'à lui permettre de contribuer pleinement et légitimement à la nation. Pourtant, ces provinces seront davantage touchées par des mesures de ce genre.

Voyons dans quel état est l'économie de ces provinces.

[*Français*]

Les provinces de l'Atlantique, et surtout les provinces de l'Ouest, exclusivement dans ce cas-ci le Manitoba et la Saskatchewan, ont eu quand même à subir des coups extrêmement durs. Au Manitoba, on a fermé la base militaire de Portage la Prairie, on a coupé toutes sortes de subventions dans le secteur agricole, et je pourrais en ajouter. Cela, en plus de ce que ces provinces ont déjà subi. Je n'ai pas parlé des provinces de l'Atlantique, des pêches, du taux de chômage, etc., et j'aurais pu en ajouter beaucoup d'autres.

[*Traduction*]

Comme je l'ai déjà mentionné, ces réductions se font sentir dans les provinces les plus petites et les plus pauvres, mais aussi dans le Canada tout entier.

Il ne faut pas oublier qu'une partie de ces paiements au comptant ne seront plus versés après 1996. C'est dire qu'il n'y aura plus rien pour certaines provinces. Et cela alors qu'une enquête sur le marché du travail effectuée au Canada a révélé qu'environ 80 p. 100 des entreprises considéraient que la formation et le recyclage étaient les meilleurs outils pour rehausser la capacité concurrentielle d'un pays. Autrement dit, une main-d'oeuvre plus instruite et mieux instruite, voilà ce qui compte. N'oublions pas que, sur bien des plans, la politique du gouvernement n'a pas favorisé l'éducation, non pas uniquemnt faute d'argent, mais par la convergence des facteurs propres aux périodes de récession: chômage élevé, pauvreté et aide sociale à côté de l'abondance.

En 1985, les dépenses pour l'enseignement et la formation représentaient globalement 7,3 p. 100 de toutes nos dépenses. Or, ce pourcentage est tombé à 6,4 p. 100 en 1991. C'est une baisse catastrophique.

Nous devons penser que cela arrive alors que les effectifs étudiants n'ont jamais été aussi élevés. D'un côté, il y a les ressources qui sont comprimées et réduites et, de l'autre, il y a la hausse du nombre d'étudiants.

Entre 1985 et 1989, l'augmentation des dépenses dans le domaine de l'éducation a été de 2,3 p. 100 et celle de l'inflation, 4,2 p. 100. Cela en dit long sur la façon dont ces dépenses ont été comprimées.

Ces chiffres ont été rendus publics par Statistique Canada. Je ne veux pas donner l'impression que nous les avons concoctés pour frapper l'imagination.

Voici une autre statistique intéressante. La part du PIB que représentent l'éducation et la formation a diminué, passant de 1,3 p. 100 en 1986–1987 à 1,1 p. 100 en 1988–1989. C'est une autre diminution importante. De 1986–1987 à 1988–1989, notre PIB a augmenté de 15,4 p. 100. Au cours de la même période, les subventions de fonctionnement accordées aux universités n'ont augmenté que de 1,1 p. 100. Pourtant, le nombre d'étudiants fréquentant les universités a augmenté de 7,5 p. 100.

La situation est donc la suivante. Le PIB a augmenté de 15 p. 100, les subventions versées aux universités, de 1,1 p. 100, et le nombre d'étudiants, de plus de 7 p. 100.

Je voudrais dire quelque chose qui saura sûrement vous intéresser, monsieur le Président, et intéresser les autres députés et ceux qui nous regardent. Quand il était chef de l'opposition, le premier ministre a dit:

> Nous comptons bien respecter l'engagement financier actuel du gouvernement fédéral selon la formule énoncée dans l'entente de 1977. Nous croyons que le financement de l'enseignement postsecondaire est extrêmement important pour les deux paliers de gouvernement.

C'est ce que le premier ministre a dit, et j'ai résumé ce qui s'est produit depuis.

Il y a presque 10 ans, soit en 1982, alors qu'il était membre de l'opposition, le député d'Etobicoke–Centre avait déclaré à la Chambre que le financement des programmes établis, c'est–à–dire les transferts pécuniaires et les transferts de points d'impôt au chapitre de la santé et de l'enseignement, pourrait avoir des effets catastrophiques parce que les réductions effectuées alors concernaient les universités, les collèges et les hôpitaux. Il a ajouté:

> Il ne faut pas faire des hôpitaux, des universités et des collèges un champ de bataille où s'affrontent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il faut régler ces problèmes ailleurs sans toucher aux hôpitaux et aux universités.

C'est ce que le premier ministre et l'ancien ministre des Finances ont déclaré.

Je constate, à regret, qu'il me reste très peu de temps. J'aurais encore beaucoup de choses à dire, des choses qui intéresseraient sûrement les Canadiens. J'espère avoir l'occasion d'en parler prochainement.

Ce qui nous tracasse ici, c'est que ce projet de loi contient des mesures positives, notamment un certain nombre d'améliorations de détail. Cependant, il dissimule le vrai problème, que nous n'abordons bas.

Pour terminer, je me permettrai une dernière observation. Pourquoi cette prorogation de deux ans? Les gens pensent que c'est parce qu'on veut en rediscuter. C'est possible, mais compte tenu de la transparence du gouvernement jusqu'à maintenant, je ne demande s'il n'y a pas d'autres raisons. Est–ce parce qu'on va manquer d'argent ou pour d'autres raisons?

[*Français*]

Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné, ce projet de loi est très important. Même s'il y a des aspects très positifs auxquels j'applaudis, il y a quand même des questions que l'on doit se poser, parce que vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu une attaque assez brutale qui a été faite envers les transferts de fonds aux universités et aux collègues du Canada.

[*Traduction*]

M. Ross Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, il s'agit d'un étrange petit projet de loi. Il ne contient pas grand–chose et ne change pas grand–chose dans bien des domaines.

Il porte sur le programme de péréquation qu'il reconduit pour la durée de nouvelles négociations. Il apporte une modification mineure au Programme de financement des programmes établis, à toutes fins utiles, pour empêcher une augmentation des paiements de péréquation qui sonnerait le glas des paiements en vertu du financement des programmes établis, concept étrange et assez difficile à concevoir, mais cela pourrait être le cas si la législation n'était pas modifiée. De plus, le projet de loi jette les bases pour l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS.

• (1040)

On peut dire que le gouvernement avance ici avec ses gros sabots.

Le seul fait que le projet de loi vise l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS, interdit à notre caucus de l'approuver parce que nous sommes tout à fait contre cette TPS et nous ne voyons pas pourquoi nous appuierions des mesures visant à en faciliter l'imposition aux Canadiens. Nous avons comme objectif l'élimination de cette taxe et son remplacement par un régime fiscal

plus juste fondé sur un impôt sur le revenu progressif et pas sur des taxes d'accise régressives.

Cependant, cela étant dit, je souligne que ce n'est pas la seule mesure prise par le gouvernement pour contraindre les gouvernements provinciaux à adopter son régime fiscal.

[*Note de l'éditeur: Panne de courant.*]

Lorsque le gouvernement fédéral modifie son régime d'impôt sur le revenu en le rendant moins progressif, c'est-à-dire plus régressif en réduisant le fardeau de l'impôt des plus nantis et en augmentant celui des moins bien nantis, cela se répercute automatiquement sur les régimes fiscaux des provinces, tributaires du régime fédéral.

Qu'est-ce que cela signifie? Au fil des ans, cela signifie que les recettes dont ont besoin les gouvernements provinciaux pour financer leur contribution à l'enseignement, aux soins de santé, à l'éducation, aux transports et à toute la gamme des services qu'ils offrent, ces recettes dont ils ont tant besoin diminuent à l'instar de celles du gouvernement fédéral suite aux modifications du régime fédéral de l'impôt sur le revenu qui, depuis une vingtaine d'années, étranglent petit à petit le système. Les allégements fiscaux accordés aux sociétés font qu'à l'heure actuelle, elles ne paient plus que 15 p. 100 de la masse totale des impôts sur le revenu alors qu'il y a 20 ans, cette proportion était de 30 à 40 p. 100 en moyenne.

Cette diminution a privé les gouvernements provinciaux des fonds dont ils avaient besoin puisqu'ils dépendent du régime fiscal fédéral. Cela veut dire qu'ils ont dû avoir de plus en plus souvent recours à d'autres sources de revenus pour faire face à leurs obligations financières dans le domaine de l'éducation, des soins de santé et de toute la gamme des services sociaux.

Et en plus, simultanément, une autre source de revenus pour ces programmes, les paiements de transfert fédéraux, a sérieusement diminué. Cela signifie qu'au fil des ans, le gouvernement fédéral a rejeté sur le dos des provinces un fardeau financier de plus en plus lourd.

Ces dernières, privées des ressources financières pour y faire face, n'ont que trois solutions. Tout d'abord, elles peuvent augmenter leurs impôts. Le gouvernement fédéral pense que c'est la voie qu'elles choisiront, comme en témoignent ses préparatifs d'harmonisation de leur fiscalité avec la TPS. Les hauts fonctionnaires du gouvernement pensent qu'avec toutes les pressions qu'ils ont exercées auprès des gouvernements provinciaux, ces derniers n'auront d'autre choix que d'adopter eux aussi la TPS, véritable vache à lait.

Les gouvernements provinciaux ont deux autres solutions de rechange. Ils peuvent à leur tour transmettre ce fardeau fiscal à leurs municipalités. C'est précisément ce qui se passe en Alberta, et je crois qu'il en va de même ailleurs.

Troisièmement, ils peuvent simplement réduire leurs services comme cela se fait partout au pays, et c'est pourquoi notre système d'éducation n'est plus ce qu'il était il y a 20 ans. Partout dans ce pays, on fait la queue pour avoir un lit d'hôpital; partout dans ce pays, on voit s'étaler la pauvreté, ce qui aurait été impensable il y a 20 ans.

Une voix: C'est à cause des syndicats.

M. Harvey (Edmonton-Est): Je viens d'entendre un député d'en face dire que c'est à cause des syndicats. Je ne conçois pas qu'un adulte puisse avoir un esprit aussi bizarre et aussi tordu. Il est tout de même consternant de noter que c'est précisément ce genre d'esprit qui anime les projets de loi qui nous viennent constamment de l'autre côté de la Chambre.

Notons qu'après avoir provoqué cette crise financière dans les provinces, le gouvernement fédéral cherche maintenant à utiliser l'harmonisation de leur fiscalité avec la TPS pour forcer les gouvernements provinciaux à monter à bord, ce qui lui permettra de légitimer cette taxe complètement illogique. Chose curieuse, il se peut qu'il y réussisse. Dieu sait qu'il y a des gouvernements provinciaux qui se trouvent dans une terrible situation financière et qui ont besoin de toutes les sources de revenu qu'ils peuvent trouver pour essayer de fournir aux Canadiens de leur province les services auxquels ils ont le droit de s'attendre.

Alors oui, monsieur le Président, il se pourrait que cela fonctionne, mais pas pour longtemps. D'une façon ou de l'autre, il y aura des élections au pays d'ici les 18 prochains mois. Le gouvernement déclenchera lui-même ces élections ou les échéances constitutionnelles le forceront à le faire. Le gouvernement actuel sera alors remplacé. Il ne reste qu'à savoir par qui.

Je peux vous dire par contre que, si le gouvernement actuel est remplacé par un gouvernement néo-démocrate, la TPS disparaîtra, tout comme l'entente sur le libre-échange. Un certain nombre de mesures tout à fait régressives et réactionnaires disparaîtront pour faire place à un système fiscal d'une nature telle qu'il ne sera plus

nécessaire de s'inquiéter des plafonds en matière de financement des programmes établis. Nous n'aurons plus à nous inquiéter de l'harmonisation entre les taxes de vente provinciales et fédérale puisque nous aurons retrouvé un système de d'impôt progressif fondé sur la capacité de payer.

Une voix: Quelle déclaration!

M. Harvey (Edmonton–Est): Monsieur le Président, je n'ai jamais eu l'expérience de faire littéralement tomber le gouvernement, mais il se pourrait bien que cela se produise. Ce serait alors le plus heureux des jours pour tous les Canadiens. Sur ce, je me tais et je vous laisse traiter de ces problèmes.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je désire simplement rassurer les honorables députés qu'il y a actuellement une panne d'électricité et que nous sommes maintenant desservis par une génératrice, en espérant que le tout puisse revenir à la normale dans les meilleurs délais.

L'honorable député de Winnipeg–Nord a la parole.

[*Traduction*]

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis fort heureux de parler du projet de loi C–60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Ce projet de loi comporte plusieurs volets mais je n'en mentionnerai que deux. Le premier propose uniquement de prolonger de deux ans l'application du système des paiements de transfert et de péréquation. J'aimerais dire que, en général, ce genre de loi demande une prolongation de cinq ans. Par conséquent, je me demande pourquoi le gouvernement renouvelle le programme pour deux ans seulement. Est–ce qu'on ne rendrait pas ainsi la planification plus difficile? Je crois qu'il s'agit d'une autre manigance de la part du gouvernement pour garder les provinces prisonnières des relations fédérales–provinciales.

Le deuxième élément de ce projet de loi concerne la création ou la modification de l'année de référence utilisée dans la disposition de plafonnement. À l'heure actuelle, on utilise 1987–1988 comme année de référence. Dans le projet de loi C–60, on propose 1992–1993 comme nouvelle année de référence pour le calcul des plafonds; il n'y aurait donc pas de plafond pour l'année en cours si ce projet de loi est adopté.

Quelle est donc la substance de ce projet de loi sur les paiements de transfert et de péréquation? La péréquation a été instituée au Canada au moment de la Confédération pour que les provinces nanties partagent leur richesse avec les moins nanties.

• (1050)

Quelle est la situation aujourd'hui? Les sans abris errent dans les rues des grandes villes canadiennes en grand nombre. C'est Duncan Cameron qui le dit dans l'éditorial du *Canadian Forum*, et il a parfaitement raison. Alors, que fait le gouvernement conservateur dans son dernier budget, en février? Il sabre dans le programme de logement coopératif, limitant ainsi les choix qui s'offrent aux Canadiens issus de milieux défavorisés et aux petits salariés. Ils n'auront pas le choix. Ils vont se retrouver dans la rue.

Le gouvernement conservateur est–il vraiment sans pitié? N'a–t–il même pas le coeur de jouer un rôle de premier plan alors qu'il s'efforce de répartir équitablement la richesse dans le pays pour garantir un niveau de vie convenable à l'ensemble des Canadiens plutôt qu'à une élite.

Le gouvernement est parti en guerre contre le déficit, mais il a oublié qu'il a une autre bataille à livrer, pour le compte des enfants, celle–là.

Le gouvernement a–t–il proposé un programme de lutte contre la pauvreté enfantine? Non, il ne l'a pas fait. Dans ma province, le Manitoba, 22 p. 100 des enfants sont pauvres. Comment peut–on tolérer, dans un pays qu'on dit prospère, que 22 p. 100 des enfants d'une province soient indigents. Il n'y a aucun programme pour eux.

Il y a, bien sûr, le soi–disant régime des prestations pour enfants qui est censé accroître le bien–être des pauvres. Or, les prestations proprement dites ne sont pas indexées au coût de la vie, de sorte que d'ici six ou sept ans, elles auront perdu leur avantage. Je pense vraiment que ce programme est une astuce électorale. Il doit commencer en 1993, environ trois mois avant la date à laquelle le premier ministre doit déclencher des élections comme il l'a dit, il y a quelques mois. Il n'y a aucune notion de péréquation dans notre pays. Aussi, tout projet de loi proposé à ce sujet par le gouvernement devient suspect quant à ses objectifs.

En fait, depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement, les dépenses fédérales ne représentent plus maintenant que 16 p. 100 du produit intérieur brut et, en 1995–1996, elles seront tombées à 14,5 p. 100. Il n'est donc pas étonnant que nous ayons perdu notre idéal national et que le gouvernement essaye de faire adopter ce projet de loi pour tenter de camoufler ses intentions.

Quant aux paiements de transfert, notre système médical est l'une des grandes institutions qui vont en pâtir. Or, le gouvernement continue de prétendre que le Canada ne peut pas se permettre des services de santé coûteux. C'est ce que croient les conservateurs, mais la vérité est toute autre.

Quant aux dépenses du Canada pour les soins de santé, proportionnellement à l'économie nationale, les dépenses du secteur public de 1978 à 1987 ne sont passées que de 5,5 à 6,5 p. 100 du produit intérieur brut. Depuis 1982, les dépenses sont restées stables entre 6,3 et 6,6 p. 100 du produit intérieur brut. Aussi, il faut oublier la nécessité de faire des économies. En fait, je devrais faire remarquer que les Canadiens dépensent au total pour les soins de santé environ 40 p. 100 de moins par tête d'habitant que les Américains, et nous avons un meilleur système dans notre pays.

Donc, ne laissons pas le gouvernement détruire ce système médical avec ses paiements de transfert. On prévoit que, d'ici 1996, il n'y aura plus d'assurance-maladie au Québec, et que peut-être d'ici les années 2003-2005, il n'y en aura plus dans tout le pays, et nous ne pouvons pas laisser cela se produire.

À cause de ce débat, il y a eu des discussions au sujet du ticket modérateur. La circonscription conservatrice de l'un des députés ministériels à Winnipeg a proposé qu'il y ait un ticket modérateur pour l'assurance-maladie et que les institutions demandent aux patients de payer un supplément. On l'a été également proposé au congrès conservateur de Toronto.

Je voudrais dire que, jusqu'à présent, l'Organisation mondiale de la santé estime que le ticket modérateur n'est pas la solution pour réformer notre régime de soins de santé. En fait, des études canadiennes couvrant 20 ans indiquent sans exception que le ticket modérateur exercerait un effet de dissuasion et que ce serait les pauvres et les personnes âgées à faible revenu qui hésiteraient à avoir recours aux services médicaux, si un ticket modérateur était imposé.

Nous avons un défi, la réforme du système de santé. Jusqu'ici, la santé et l'enseignement postsecondaire faisaient l'objet d'un financement global. À bien y réfléchir, je pense que la loi est mal faite. Il existe aujourd'hui des normes nationales pour la santé, mais non pour l'enseignement.

Vaut-il mieux répartir les fonds entre la santé et l'enseignement postsecondaire, mais réserver les paiements de transfert pour la santé de façon à pouvoir maintenir les normes nationales que sont l'universalité, la transférabilité, l'intégralité des services, l'accessibilité et l'administration publique non lucrative!

Article 31 du Règlement

Pendant qu'il rédige tous ces projets de loi, le gouvernement ne s'occupe pas des véritables problèmes du jour, à savoir les paiements de transfert aux provinces. Pourquoi ne pas accorder aux provinces des paiements de transfert suffisants afin qu'elles ne se lamentent pas, qu'elles n'aient pas à réduire le nombre de lits d'hôpitaux et que la liste d'attente des patients devant subir une intervention chirurgicale ne soit pas aussi longue?

À moins que le gouvernement n'ait suffisamment d'imagination et de volonté pour protéger le régime d'assurance-maladie et pour maintenir les contributions à l'enseignement postsecondaire, je crains fort que les systèmes de santé et d'éducation tels que nous les connaissons ne finissent malheureusement par disparaître.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse moi aussi de prendre part au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-60. Je me rends compte qu'il ne reste que deux minutes avant la période des questions. Je poursuivrai par la suite mon intervention sur cette mesure portant sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces de même que sur les paiements de transfert pour la santé et l'éducation.

Je veux parler plus particulièrement aujourd'hui des contributions fédérales en matière de santé et d'éducation. Ce sont deux domaines auxquels les gens de ma circonscription attachent beaucoup d'importance, comme c'est sûrement le cas dans chacune des circonscriptions du pays.

Depuis 1986, le gouvernement a réduit la croissance des paiements de transfert à cet égard. Le financement des programmes établis devait croître selon le taux de croissance du PNB, selon le taux de croissance de l'économie.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés en vertu de l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'UNITÉ NATIONALE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens se sentent extrêmement encouragés aujourd'hui par la forte déclaration dans laquelle le premier ministre Bourassa exprimait hier à l'Assemblée nationale du Québec son soutien à la cause de l'unité canadienne.

Article 31 du Règlement

Il s'est prononcé clairement et fermement en faveur d'un Canada uni. Par sa déclaration, il a fait montre d'un leadership impressionnant qui donne un regain de confiance à tous ceux qui poursuivent cette vision et cette mission communes d'un Canada uni.

Continuons de progresser en tant que pays vers un règlement de notre désaccord constitutionnel, dans un esprit de compréhension, de compassion et de bon sens. Un nouvel élan anime ceux qui veulent garder le Canada intact. Un nouvel engagement envers cet objectif se fait jour dans notre pays tout entier.

• (1100)

[*Français*]

Bravo, monsieur Bourassa et félicitations à vous et à tous vos concitoyens du Québec!

* * *

[*Traduction*]

LES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, chaque année, au 1er avril, le ministère des Pêches et des Océans rétablit le courant ainsi que d'autres services et entreprend le dragage des installations portuaires pour petits bateaux.

Cette année, à cause du gel des dépenses non essentielles, les pêcheurs craignent que ces services ne soient pas offerts tant que les crédits à cette fin ne parviendront pas au Bureau régional de Charlottetown.

Au printemps, les pêcheurs passent beaucoup de temps sur les quais à se préparer en vue de la pêche au homard qui commence début mai. Tout retard dans ces services pourrait retarder les pêcheurs dans leurs préparatifs et grandement leur nuire dans un secteur très compétitif.

J'exhorte le gouvernement à rétablir tous les services aux quais et à commencer sur-le-champ tous les travaux de dragage nécessaires, afin de permettre aux pêcheurs d'entreprendre la saison de pêche du bon pied.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le ministère des Finances affirme qu'une augmentation de 1 p. 100 des taux d'intérêt à court terme contribue à accroître le déficit fédéral de 4 milliards de dollars. Les taux d'intérêt au Canada sont de 3 p. 100 supérieurs aux taux en vigueur aux États-Unis. Si la différence entre les taux canadiens et les taux américains était ramenée à 0,5 point, comme c'était le cas dans les années 70, nous pourrions réduire notre déficit de 10 milliards par année, ou encore utiliser les économies ainsi réalisées pour créer un programme de travaux publics municipaux visant à améliorer l'infrastructure qui nous est si nécessaire, notamment à construire des routes et des égouts. Nous reconnaîtrions alors, comme le disait le ministre des Finances dans son exposé budgétaire, «l'importante contribution qu'une infrastructure satisfaisante apporte à notre compétitivité» tout en favorisant la création d'emplois de manière responsable sur le plan financier.

* * *

LE RACISME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ce sera demain la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. C'est l'occasion pour nous de reconnaître le travail de beaucoup de Canadiens qui croient en la justice et de renouveler notre engagement à l'égard de l'élimination des inégalités dans notre société.

Malheureusement, le gouvernement a montré clairement que l'élimination du racisme et des autres formes de discrimination n'est pas une question qui lui tient à coeur, en reportant indéfiniment la mise sur pied de la Fondation canadienne des relations raciales, qui devait verser 12 millions de dollars dans le cadre du programme de redressement à l'égard des Canadiens japonais, en ne prenant aucune mesure pour réparer les injustices passées comme la capitation imposée aux Chinois et l'internement des Canadiens d'origine ukrainienne, allemande et italienne, ainsi qu'en annulant le Programme de contestation judiciaire.

L'unité canadienne exige que tous les Canadiens aient des chances égales, et il faut pour cela éliminer le racisme et les autres formes de discrimination.

Pauline Pellie, une aînée autochtone, a dit récemment à la Conférence sur les questions autochtones: «Nous voulons être entendus, nous voulons être respectés et nous voulons être égaux.» C'est ce que veulent toutes les minorités au Canada.

* * *

LE MOIS DU REIN

M. Blaine Thacker (Lethbridge): Monsieur le Président, je tiens à exprimer ma gratitude et à adresser mes meilleurs voeux à la Fondation canadienne du rein à l'occasion du mois du rein.

La Fondation canadienne du rein aide les Canadiens qui souffrent d'affections rénales et de troubles analogues à se renseigner sur la prévention, le diagnostic et le traitement de ces maladies ainsi que sur les services spécialisés. En outre, cet organisme, avec le concours de milliers de donateurs, recueille des montants appréciables pour la recherche, les services aux patients et les programmes de sensibilisation.

La Fondation canadienne du rein incite tous les Canadiens à signer, si ce n'est déjà fait, une carte de donneur d'organes ou la formule de consentement qui figure sur leur permis de conduire. J'invite tous les Canadiens à rendre hommage à la Fondation canadienne du rein et à lui adresser leurs meilleurs voeux de succès dans son important travail, qui consiste à sensibiliser l'opinion aux maladies du rein, à soutenir des travaux de recherche de la plus haute qualité et à encourager les dons.

* * *

LE NOUVEL AN IRANIEN

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, les Iraniens du monde entier célèbrent leur nouvel an, ou Nevrouz, le 21 mars, jour qui marque chez nous l'arrivée du printemps. Le Nevrouz signifie littéralement le «nouveau jour». Cette célébration séculaire marque le début du calendrier persan, l'arrivée du printemps et le renouveau de la vie sur terre.

Les festivités du Nevrouz datent de plus de 2 500 ans et sont l'une des plus anciennes célébrations de la nature par l'homme.

L'Iran, autrefois appelé la Perse, est l'une des plus anciennes civilisations du monde et a beaucoup à offrir à nos sociétés modernes. Ceux dont les ancêtres d'origine iranienne ont choisi de venir s'établir au Canada et d'améliorer, par leur apport, notre façon de vivre ont considérablement enrichi notre mosaïque culturelle.

Je souhaite un joyeux Nevrouz à tous les Canadiens d'origine iranienne et je les remercie d'avoir fait connaître à tous les Canadiens cette fête ainsi que leur riche culture.

* * *

L'ENQUÊTE DANS HALTON-PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai demandé à mes électeurs quelle ligne de conduite je devrais suivre au moment des votes à la Chambre des communes.

Voici ce que m'a répondu Rick Mitchell, de Campbellville: «Au moment de vous prononcer sur les orientations, ne craignez surtout pas de vous éloigner de la ligne du parti et de voter de manière à représenter l'opinion de vos électeurs. Vous ne pouvez plaire à tous, mais vous gagnerez le respect de vos électeurs en les représentant.»

Phil Moddle, d'Acton, ajoute ce qui suit: «Je comprends que vous ayez à coeur de bien représenter un groupe d'électeurs différents, qui divergent aussi d'opinions. Vous ne devez toutefois jamais oublier que la minorité bruyante ne représente qu'une infime partie de vos électeurs. Les autres 90 p. 100 d'électeurs qui constituent la majorité silencieuse veulent que vous agissiez selon votre conscience, car vous êtes probablement le seul à bien connaître les répercussions des décisions qui sont prises. Des questions comme les référendums, le rappel des députés, etc., me préoccupent, car elles montrent bien que la population ne comprend pas ce qu'est une démocratie parlementaire.»

Je remercie mes électeurs de leurs conseils et de leur compréhension.

* * *

DÉFI 92

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, le budget du programme Défi 92 annoncé ce matin par le ministre d'État à la Jeunesse prouve encore une fois que le gouvernement est passé maître dans l'art de jouer aux dés avec l'avenir du Canada. La déclaration de ce matin ne corrige aucunement la tendance irresponsable du gouvernement.

Depuis 1985, les réductions du budget du programme Emploi d'été/Expérience de travail effectuées par ce gouvernement ont fait disparaître 41 000 emplois d'été pour les jeunes. Des 32 000 emplois à plein temps que le Canada a perdu le mois dernier, 22 000 étaient occupés par des jeunes. En 1990, 726 000 étudiants étaient contraints de travailler pour arriver à payer leurs frais de scolarité et de laboratoire ainsi qu'à faire face à la hausse du coût de la vie.

Ces statistiques déprimantes ne sont qu'un échantillon tiré d'une très longue liste. Les étudiants sont les architectes de notre prospérité de demain et le manque de perspicacité du gouvernement les prive et prive notre pays d'un avenir prometteur.

J'exhorte le ministre à repenser son engagement envers les jeunes de ce pays ainsi qu'à rétablir un niveau acceptable et responsable de financement.

* * *

LES ENTREPRISES DE MOISSONNAGE

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, les entreprises de moissonnage américaines et canadiennes participent depuis des décennies à la moisson de part et d'autre de la frontière canado-américaine. Cette pratique est une source importante d'emplois pour les propriétaires de moissonneuses-batteuses et leurs équipages, qui assurent en outre un service vital aux agriculteurs au moment critique de la moisson.

Article 31 du Règlement

Ces entreprises canadiennes et leurs équipages font malheureusement l'objet de réglementations plus restrictives et de plus de tracasseries administratives que leurs homologues américains n'en subissent au Canada. Certaines se considèrent même harcelées injustement depuis plusieurs années, d'où leur frustration et leur colère.

Elle ne cherchent pas à se venger en demandant au gouvernement de rendre l'entrée au Canada plus difficile pour leurs concurrents américains. Elle demandent simplement que les règles régissant leur entrée et leurs activités aux États-Unis soient aussi équitables et justes que celles imposées par le gouvernement du Canada à leurs homologues américains qui viennent travailler dans notre pays.

C'est sûrement une revendication raisonnable et juste.

* * *

REVENU CANADA

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le programme d'informateurs de Revenu Canada échappe à tout contrôle.

Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, les informateurs ont touché 836 078 $ en paiements comptants, soit 2 900 $ chacun en moyenne. Revenu Canada prétend ne pas connaître le nombre exact des informateurs ni leur citoyenneté. Dans une lettre que j'ai reçue du ministère, il est question d'une trentaine de cas au moins où des paiements ont été versés à des personnes ne résidant pas au Canada. Cela crée une situation intéressante où le fisc canadien se trouve à payer, avec l'argent durement gagné des contribuables, des informateurs qui ne versent pas un sou d'impôt au Canada.

Ce programme est tellement populaire que le ministre du Revenu national a plus que doublé ses versements depuis l'an dernier. En dépit du démenti formel déposé à la Chambre mercredi, le ministre des Pêches et des Océans dispose aussi d'une caisse spéciale pour rémunérer les informateurs. Depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir, en 1984, le ministère des Pêches et des Océans a versé à des informateurs des sommes allant de 50 $ à 2 000 $. Ces articles budgétaires sont dissimulés dans les comptes de fonctionnement et d'entretien et, comme les charges non décaissées pour service d'accompagnement, en disent long sur la moralité des conservateurs.

[*Français*]

LE TRAIN À GRANDE VITESSE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis ravi du récent rapport du Comité permanent des transports sur les trains à haute vitesse et de l'étude de faisabilité qui se poursuit actuellement pour le corridor Québec-Windsor, long de 1 215 kilomètres, où environ la moitié de la population du pays est concentrée. Ce couloir serait beaucoup plus long que les lignes à grande vitesse européennes actuelles.

• (1110)

En plus des nombreux bénéfices industriels, des avantages socio-économiques, ainsi que des possibilités d'exportation, la mise sur pied d'une ligne à grande vitesse pourrait faire du Canada un centre d'excellence pour le transport ferroviaire à grande vitesse.

Monsieur le Président, la mise sur pied d'une ligne à grande vitesse, qui est estimée entre 5 et 8 milliards de dollars, serait le plus gros investissement privé que le pays ait connu. Cette révolution du transport pourrait générer la construction de 23 corridors en Amérique du Nord, pour des retombées et des investissements de 200 milliards de dollars.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement a montré une fois de plus qu'il accordait davantage d'importance aux bénéfices et au commerce qu'à la protection de l'environnement et à la santé des enfants. En effet, en refusant d'interdire l'exportation de plomb tétraéthyle, le ministre de l'Environnement a laissé sous-entendre que les Canadiens pouvaient parfaitement fabriquer et exporter des produits de nature à provoquer des troubles permanents de l'intelligence, l'amnésie, des problèmes de comportement ainsi que des dommages au système nerveux chez les enfants des pays du tiers monde.

Ce sont eux les victimes de la décision prise par le Canada de continuer à exporter du plomb tétraéthyle. C'est un peu comme si le ministre disait: «Voyons donc, nous allons expliquer à ces pays que ce produit est interdit au Canada, que nous protégeons nos enfants, mais que nous allons empoisonner les leurs.» C'est absolument aberrant.

Le ministre a le droit d'interdire l'exportation de plomb tétraéthyle. Je lui demande de mettre fin à cette forme de racisme de nature environnementale. Je lui demande de déposer les rapports sur lesquels on s'est fondé pour prendre cette décision absolument déplorable. Enfin, je demande notamment au ministre du Commerce extérieur d'assurer aux Canadiens que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LA TOURNÉE «SOYONS FIERS D'ÊTRE CANADIENS»

M. Barry Moore (Pontiac—Gatineau—Labelle): Monsieur le Président, les clubs des Kinsmen et des Kinette de Shawville, au Québec, organisent une tournée dont le thème sera «Soyons fiers d'être Canadiens». Cette tournée aura lieu le samedi 28 mars et comprendra diverses activités visant à sensibiliser les Canadiens à la chance qu'ils ont de vivre dans un pays prospère et démocratique.

Ces activités coïncideront avec le 125e anniversaire du Canada. En voici quelques-unes: inciter les gens à être fiers de leur patrimoine et de leur drapeau; encourager la formation de liens plus solides entre tous les Canadiens pour que le Canada soit plus présent sur la scène internationale et promouvoir la grande fierté d'être Canadien.

Je voudrais remercier les clubs des Kinsmen et des Kinette de Shawville, au Québec, des efforts des plus louables qu'ils déploient pour nous rapprocher aujourd'hui et dans l'avenir.

* * *

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT AÉRIEN AU CANADA

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le long et ignoble processus qui vise à détruire l'industrie du transport aérien au Canada et à la vendre aux Américains atteint maintenant son sommet.

On a d'abord assisté à la déréglementation orchestrée par les libéraux et les conservateurs. Les conservateurs ont continué le bal en privatisant Air Canada. On élimine maintenant les derniers obstacles à l'américanisation.

Avec une participation de seulement 25 p. 100 dans les Lignes aériennes Canadien International, American Airlines prendra ni plus ni moins le contrôle de cette société. De là, il n'y a qu'un pas pour qu'elle s'approprie aussi le système de réservation et ses vols vers les pays côtiers du Pacifique. Il ne restera plus qu'à rationaliser les vols en Amérique du Nord, y compris les vols intérieurs au Canada.

Des milliers de personnes perdront leur emploi, et Canadien International ne sera plus qu'un nom. Le tour d'Air Canada viendra ensuite, puisqu'elle sera écrasée par sa concurrente. Air Canada devra donc se chercher un acquéreur américain, ce qui marquera la destruction finale de l'industrie canadienne du transport aérien, qui a déjà été l'une des meilleures au monde.

Ce sera un autre éclatant triomphe de l'équipe de démolition que forment ensemble les libéraux et les conservateurs.

* * *

LES ÉMISSIONS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, au cours des dernières semaines, j'ai reçu plus de 1 500 pétitions de la part d'électeurs qui s'inquiètent du langage grossier entendu à la radio et à la télévision.

Comme bien d'autres Canadiens, je crois que le Parlement doit s'assurer que le CRTC, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, réglemente soigneusement l'emploi d'un langage grossier dans les programmes de radio et de télévision.

Bon nombre de mes électeurs sont d'avis que les efforts déployés par les parents pour décourager l'utilisation de langage ordurier ne devraient pas être minés par les réseaux de radio et de télévision, encore moins ceux que finance l'État.

Mes électeurs m'ont demandé d'inviter les parlementaires à s'assurer que le CRTC soit vigilant et applique des règles de conduite strictes quant à l'emploi du langage grossier à la radio et à la télévision.

M. le Président: Pourrais-je avoir l'attention de la Chambre un moment? Nous éprouvons des difficultés avec le système électronique, de sorte que les microphones ne fonctionnent pas dans la série de banquettes qui commence par celle des députés de Cap-Breton—Richmond-Est et de Windsor-Ouest.

Je suis certain que les députés auraient quelques bonnes suggestions à faire à la présidence à ce sujet, mais pour assurer le bon déroulement de la période de questions, si des députés doivent prendre la parole, il peuvent se servir des microphones de chaque côté. Si ce n'est pas commode, ils peuvent changer de siège avec d'autres députés.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement assurer la Chambre et le public que ce ne sont pas mes interventions ni celles du député de Cap-Breton—Richmond-Est, aussi vigoureuses qu'elles aient pu être, qui ont causé cette panne d'électricité.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur.

Hier, le ministre du Commerce extérieur alléguait qu'un nouvel accord du GATT faciliterait les négociations de libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Je demande donc au ministre si ses propos signifient que le gouvernement a changé sa position et qu'il ne signera pas un accord avec les États-Unis et le Mexique, préalablement à ce que nous puissions renouveler les accords du GATT?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que la priorité du gouvernement du Canada dans les négociations commerciales était l'Uruguay Round.

Nous négocions en même temps avec les Mexicains et les Américains un accord de libre-échange nord-américain. Ces deux accords peuvent être négociés en même temps. Il n'est pas indispensable que l'un le soit avant l'autre.

Ce que j'ai dit, cependant, c'est que, comme on s'est déjà entendu sur certains éléments de l'Uruguay Round ou des négociations multilatérales, ces questions n'ont plus besoin d'être débattues dans le cadre des négociations avec le Mexique. Par conséquent, il sera possible de négocier plus rapidement l'accord de libre-échange nord-américain.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a un article dans le *Financial Post* d'aujourd'hui qui dit que le bureau de la représentante commerciale des États-Unis est en train de créer un comité de surveillance du Canada. Cela me paraît un peu comme une *CIA* commerciale. Selon l'article, une des premières choses que le comité prévoit de faire, c'est lancer une campagne de relations publiques pour essayer de convaincre les Canadiens que l'Accord de libre-échange fonctionne à leur avantage.

Je voudrais savoir si le ministre est au courant de ce nouveau comité américain de relations publiques et s'il pense qu'il est normal que les États-Unis prennent cette initiative maintenant.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue devrait accueillir avec plaisir une telle manifestation d'intérêt de la part de la représentante commerciale des États-Unis. Je pense que le député et moi avons, de temps à autre, des critiques à l'égard des Américains et de leur comportement dans les relations commerciales avec le Canada.

Si cela est un signal de la part de la représentante commerciale des États-Unis qu'elle s'inquiète de l'état des relations entre nos deux pays, alors c'est certainement une initiative dont nous sommes heureux.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je me dois d'être en désaccord avec le ministre, car il est très inhabituel de la part d'un gouvernement de faire de la propagande à un autre niveau ou dans d'autres pays. Il ne s'agit pas simplement d'un groupe de petits fonctionnaires subalternes, comme le premier ministre le dirait, mais bien d'un bureau dirigé par Carla Hills qui est membre de l'administration Bush.

Ainsi, étant donné que les grandes sociétés au Canada ne sont plus disposées à payer pour défendre l'Accord de libre-échange, le ministre trouve-t-il normal, à ce stade-ci, que le gouvernement américain paie pour qu'on vienne dire aux Canadiens que ce qui est bon pour les États-Unis l'est également pour le Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne crois pas que mon collègue devrait tirer des conclusions aussi hâtives.

Nous faisons connaître notre point de vue aux États-Unis. Nous passons des annonces publicitaires là-bas. Nous distribuons de la documentation aux gens intéressés par les relations commerciales entre le Canada et les États-unis afin de nous assurer qu'ils sont au courant de notre position. Si les Américains décident que c'est là une chose nécessaire pour mieux faire comprendre nos relations commerciales, eh bien soit.

• (1120)

S'ils défendent un point de vue avec lequel nous sommes fondamentalement en désaccord et si nous avons le sentiment qu'ils brossent un faux tableau de la situation, vous pouvez être absolument certain que nous interviendrons avec vigueur au Canada, ainsi qu'aux États-Unis.

[*Français*]

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. À l'aube d'un accord de libre-échange nord-américain, les efforts du Canada pour préparer sa base industrielle sont tout simplement déficients.

Pour nous préparer à cette entente, quelles actions concrètes le gouvernement va-t-il mettre de l'avant pour adapter notre structure industrielle et moderniser notre base économique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Tout d'abord, monsieur le Président, permettez-moi de placer les choses dans leur contexte.

Les échanges bilatéraux avec le Mexique représentent de 2 milliards à 2,5 milliards de dollars par année, alors que ceux avec les États-Unis s'élèvent à près de 250 milliards de dollars. Ce n'est donc absolument pas le même ordre de grandeur.

Mon collègue nous demande ce que nous faisons pour préparer les entreprises canadiennes. Nous avons notamment lancé l'initiative de la prospérité qui tend à établir un dialogue très large avec les Canadiens en général ainsi que 31 secteurs pour décider avec eux les mesures qui s'imposent afin que ces secteurs puissent être compétitifs sur le marché mondial.

Je peux dire à mon collègue que ces discussions sont très franches et très productives. On devrait présenter dans les prochains mois des rapports qu'il pourra alors examiner.

Au début de l'automne, le comité directeur annoncera un plan d'action qui établira les mesures que les Canadiens dans l'ensemble, le gouvernement fédéral et les autres niveaux de gouvernement, le patronat, les syndicats, les enseignants et les scientifiques pourraient prendre individuellement et collectivement pour relever les défis mondiaux sur le plan économique.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Vit-il dans notre siècle? S'il ignore encore ce que nous devrions faire, nous sommes en droit de nous poser la question. En ce qui concerne les salaires, la sécurité au travail et l'application de normes environnementales, le Mexique vient loin derrière le Canada.

Toutefois, en ce qui concerne la capacité de production, ce pays effectue une remontée incroyable. Mais ne nous méprenons pas. Le Mexique va être une base dont se serviront les Asiatiques et les Européens pour pénétrer massivement par personnes interposées le marché nord-américain. Et il nous faudra plus que du verbiage, des études vides de sens et des taux d'inflation réduits pour soutenir ce genre de concurrence.

Que fait le gouvernement, à part discuter et effectuer des études qui ne veulent rien dire et qui ne font que confirmer ce que tous les Canadiens savent, pour préparer le pays à affronter le monde réel de demain?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député, qui a travaillé dans le secteur privé, sait qu'il n'appartient pas aux gouvernements d'assurer la productivité et la compétitivité des entreprises, mais aux dirigeants et aux employés de ces entreprises.

J'en déduis, d'après son expression, que le député est d'accord avec moi.

J'ajoute que l'un des principaux éléments que nous cherchons à promouvoir dans nos études sur l'industrie, c'est l'adoption, notamment, de la gestion de la qualité totale. Le député connaît fort bien l'importance de la gestion de la qualité totale pour la productivité et l'efficacité d'une entreprise, des études ayant montré que les entreprises qui acceptent la gestion de la qualité totale peuvent accroître leur productivité de 20 p. 100.

C'est l'un des objectifs que nous poursuivons dans l'initiative de la prospérité.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je veux moi aussi poser une question au ministre du Commerce international. Il vient de dire qu'il rejette le rapport de Grandpré que le gouvernement avait lui-même commandé pour tenir la promesse que le premier ministre avait faite de nous doter des meilleurs programmes d'adaptation au monde.

Le gouvernement vient de renier cet engagement.

Ma question a trait au projet d'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada.

En dépit du secret imposé par le gouvernement du Canada, le Sénat mexicain a pu obtenir des informations détaillées sur les négociations et en discuter.

Je cite une lettre sur l'article 402 signée par un sénateur mexicain: «L'article 402 a trait à la portée des obligations. Il y est dit qu'aucun bien ne peut faire l'objet d'une discrimination par les États ou les provinces d'un autre pays qui, pour ce faire invoquerait la souveraineté de leur État ou province, surtout aux États-Unis et au Canada».

Le ministre reconnaît-il que cet article 402 interdirait à un gouvernement provincial d'adopter dans un budget une politique d'achat préférentiel de produits canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député aurait peut-être pu me permettre de prendre connaissance de cette lettre plutôt que de tout simplement nous en lâcher le contenu ici ce matin. Puisqu'il cite cette lettre, il devrait la déposer au bureau du greffier.

Le député a également dit dans son préambule que je venais de rejeter le rapport de Grandpré. C'est ce genre d'affirmations biaisées. . .

M. Barrett: Vous avez dit que c'était la responsabilité des entreprises.

M. le Président: Je prie le ministre de terminer sa réponse, s'il le veut bien.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je voulais dire que nous avons accepté de larges segments du rapport de Grandpré, contrairement aux affirmations biaisées du député.

L'une des principales recommandations du rapport de Grandpré était d'offrir davantage de programmes de recyclage aux Canadiens qui ont perdu leur emploi. C'était exactement là l'objectif du projet de loi C-21 adopté lors de la dernière session. Les fonds consacrés à la formation ont été augmentés de 750 millions de dollars.

J'aimerais que le député retire les affirmations malheureuses qu'il vient de faire.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, comme je ne peux pas débattre de la réponse précédente, je me contenterai de dire que nous avons certainement une divergence d'opinions sur ce plan.

Je voudrais revenir à cette lettre que je déposerai à la Chambre. Soit dit en passant, je crois savoir qu'on a demandé au ministre de déposer la lettre du sénateur Gephardt dont il a fait mention hier et j'espère qu'il la déposera à la Chambre aujourd'hui.

Dans cette lettre que je déposerai donc et que j'ai rendue publique au cours des deux dernière semaines, le sénateur m'a dit que l'ébauche du traité faisait l'objet d'une discussion détaillée secteur par secteur. J'ai mentionné précisément l'article 402. Si le ministre ne connaît pas très bien l'article 402, il peut bien sûr se reporter à ce document.

De façon générale, est-il vrai que l'accord contiendra une disposition disant qu'aucun bien ne pourra faire l'objet d'une discrimination de la part des États ou des provinces d'un autre pays qui invoqueraient la souveraineté de l'État, en particulier aux États-Unis et au Canada? Est-ce que l'accord signé comporte une disposition qui interdit à une province de privilégier les achats chez elle avec son propre budget?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue parle d'un texte que j'ai cité hier à la Chambre.

Je pourrais ajouter que cet extrait provient d'une publication intitulée *U.S.-Mexico Free Trade Reporter*. J'aimerais bien déposer cet extrait à la Chambre, mais je dois vous dire que M^me^ Hills a classé comme «secret» les documents concernant la position de négociation des États-Unis et que les membres du Congrès doivent avoir une autorisation de sécurité pour voir ces documents. Tout cela est contraire à ce que dit mon collègue, et j'aimerais bien déposer ce document.

Le député m'a posé deux questions très précises au sujet des négociations. Hier, j'ai dit à la Chambre qu'il aurait pu poser ces questions en comité, mais le député n'a pas profité de l'occasion.

Comme je l'ai dit hier, il brayait comme un âne et essayait de marquer des points sur le plan politique. Il n'a pas profité de l'occasion pour poser des questions précises sur les implications éventuelles de l'accord de libre-échange. J'inviterais mon collègue à venir à la réunion du comité pour discuter de ce genre de choses ou, s'il peut se

libérer de ses engagements politiques, à assister à une séance d'information donnée par les hauts fonctionnaires responsables comme celle que nous avons eue hier après-midi.

• (1130)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai ici un document d'un sénateur mexicain, et ce que je demande, c'est simplement de profiter des mêmes privilèges que ceux qui sont accordés à ce sénateur mexicain, c'est-à-dire de pouvoir citer précisément des extraits de l'article et de pouvoir écrire des lettres sur le projet d'entente comportant des parties entre parenthèses.

Pourquoi les parlementaires n'ont-ils pas accès aux mêmes documents, pourquoi n'ont-ils pas les mêmes droits que les sénateurs mexicains à l'égard de cette entente?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les sénateurs mexicains ont vu une copie du texte mexicain. Ils n'ont vu ni le texte canadien ni le texte américain. Les séances d'information auxquelles ils ont assisté étaient élaborées à partir du texte mexicain.

Le gouvernement mexicain peut vouloir inclure certains objectifs dans une entente de libre-échange, et nous pouvons aussi viser certains objectifs.

J'invite le député à participer aux séances d'information; il recevra ainsi. . .

M. Barrett: Je veux avoir accès aux documents tout autant que les Mexicains.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'arrive mal à me faire comprendre à travers les braiments du député.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest.

* * *

LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre des Finances suppléant. Nous avons appris cette semaine en lisant le rapport annuel de la Banque du Canada, que le salaire moyen des employés de cette dernière avait augmenté de 6,6 p. 100 en 1991, soit presque le double de l'augmentation moyenne des salaires cette année-là et 1 p. 100 de plus que l'inflation de cette même année.

Pourquoi le gouvernement a-t-il accordé aux employés de la banque une augmentation de salaire tellement plus élevée que celle qu'il a consentie à ses propres fonctionnaires, presque le double de la moyenne nationale, et pourquoi n'a-t-il pas pratiqué ce qu'il prêche dans le cas de la Banque du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, en 1990, le conseil d'administration de la banque, qui gère les affaires de cette dernière en vertu de la Loi sur la Banque du Canada, avait approuvé une augmentation salariale de 4,75 p. 100, à compter du 1er janvier 1991, c'est-à-dire avant la mise en place du programme d'austérité.

Et plus important encore, pour l'exercice débutant le 1er janvier 1992, soit cette année, le conseil d'administration a approuvé un train de mesures qui comporte le gel des salaires de la haute direction et aucune augmentation du salaire de base ou de l'échelle des traitements. Cette année, c'est l'année zéro à la Banque du Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, les chiffres que j'ai cités sont tirés du rapport de 1991, l'année où le gouverneur et le gouvernement canadien faisaient la morale aux Canadiens, leur prêchant l'austérité en matière de salaires. La Banque du Canada appartient au gouvernement. Le sous-ministre des Finances de ce gouvernement fait partie du comité directeur du conseil d'administration de la Banque du Canada.

Comment, dans les circonstances, le gouvernement et la banque veulent-ils que les Canadiens prennent au sérieux les directives en matière d'austérité salariale lorsqu'ils lisent ces chiffres par trop explicites dans le rapport de 1991 de la Banque du Canada?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): On a exagéré les augmentations car on n'a pas tenu compte des compressions de personnel à la Banque du Canada. L'augmentation a été de 4,75 p. 100 en 1991.

Et elle sera de zéro en 1992. C'est leur année zéro. La Banque du Canada se plie à la volonté du gouvernement.

* * *

REVENU CANADA

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant du Revenu national. Comme le ministre le sait, un ancien employé du ministère, à savoir M. Ted Reid, nous a fait savoir que Revenu Canada avait émis en 1986 une directive autorisant les entreprises à garder la taxe fédérale de vente perçue en trop, faisant ainsi encourir une perte d'environ 100 millions de dollars aux contribuables canadiens.

Quand le gouvernement a-t-il eu connaissance de cette affaire? Quelles mesures ont été prises pour que notre régime fiscal n'avantage personne au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, cette question a déjà été soulevée à la Chambre des communes, il y a un an de cela, je crois. Le ministre du Revenu national avait alors fait une déclaration au nom du gouvernement.

La question a de nouveau été soulevée par l'employé de Revenu Canada que le député a mentionné dans sa question. Elle a été examinée sur toutes les coutures depuis, en raison de la nature de la plainte. L'ancien employé de Revenu Canada a ensuite porté plainte, et sa cause se trouve actuellement devant un tribunal manitobain, à sa demande. Je crois par conséquent qu'il vaut mieux que je m'en tienne à ces quelques commentaires dans les circonstances.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): N'est-il pas ironique, monsieur le Président, de penser que des Canadiens se font escroquer avec la TPS, tandis que certaines gens empochent 100 millions de dollars pris aux contribuables canadiens?

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais poser ma question supplémentaire au même ministre. Comment va-t-il justifier aux contribuables canadiens, à M. et M^me^ Tout-le-Monde, qui sont en train de se faire égorger par la TPS, que 100 millions de leur argent ont été donnés de cette façon? Comment le gouvernement peut-il justifier une action semblable?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens le député pour un homme juste. Je m'attendrais par conséquent à ce qu'il s'abstienne de tirer de pareilles conclusions tant que la cause n'aura pas été entendue.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai à ce même propos une question pour le ministre. Cette décision a été rendue en 1986. En 1988, alors qu'il était ministre des Finances, il avait écrit une lettre au sujet d'un de ses électeurs. Dans la lettre, il disait qu'un rajustement à l'époque entraînerait des bénéfices exceptionnels pour l'entreprise à moins de réduire les prix pour en faire profiter le consommateur.

Le gouvernement est au courant de cette échappatoire depuis 1986. Il n'a rien fait pour y remédier. Il n'a rien fait pour informer les petites entreprises et les consommateurs. Pourquoi, au moment où il a été apporté, ce changement qui portait à 150 millions de dollars le remboursement d'impôt que pouvaient réclamer les grosses entreprises, n'a-t-il pas été annoncé dans la *Gazette du Canada*? Pourquoi n'en a-t-on pas informé les petites entreprises et les consommateurs?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai parlé du point que le député vient de soulever dans ma réponse à une question posée par le député de Glengarry—Prescott—Russell. J'ai déjà dit qu'il était inopportun d'en dire davantage à ce stade.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, une action au civil a été intentée à propos de cette affaire au Manitoba. Je n'ai pas posé de question à propos de ce procès. J'ai simplement demandé au gouvernement pourquoi, sachant qu'il avait apporté un changement important—d'anciens fonctionnaires ont en main des formulaires le prouvant—afin de permettre aux grosses entreprises de se faire rembourser cet argent par le gouvernement sans égard pour les petites entreprises ou pour les consommateurs qui avaient trop payé et ne peuvent se faire rembourser. Pourquoi le gouvernement, sachant ce qui se passait—et ça fait cinq ans qu'il le sait—n'a-t-il pas informé le public? Pourquoi cette escroquerie? Pourquoi le consommateur qui a trop payé au départ ne peut-il récupérer son argent?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question.

* * *

L'ÉCRASEMENT D'UN AVION

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, des représentants de la FAA des États-Unis m'ont dit qu'ils continuent d'examiner tout nouvel élément d'information concernant l'écrasement de l'appareil de la société Arrow à Terre-Neuve, la pire catastrophe aérienne à se produire en sol canadien.

Je voudrais demander au ministre des Transports si le gouvernement est au courant que la FAA poursuit son enquête et plus particulièrement une enquête criminelle. Le gouvernement n'a-t-il pas honte d'avoir refusé de rouvrir le dossier même après que le juge Willard Estey,

qui n'a été autorisé à examiner aucun fait nouveau, eut jugé que les conclusions du Bureau canadien de la sécurité aérienne étaient complètement erronées? Le gouvernement n'a-t-il pas honte de laisser maintenant à la FAA des États-Unis le soin de découvrir la véritable cause de la pire catastrophe aérienne à se produire en sol canadien?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous aurions effectivement honte si telle avait été la conclusion du juge Willard Estey. Après que le Bureau canadien de la sécurité aérienne eut terminé son enquête de 1985-1986 sur ce très malheureux accident survenu en décembre 1985, nous avons demandé au juge Estey d'étudier le dossier, étant donné les résultats peu concluants de l'enquête du BCSA. Il en est arrivé à la conclusion qu'aucune autre enquête n'était justifiée.

• (1140)

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, il en est arrivé à la conclusion que la véritable cause n'était pas celle que le Bureau canadien de la sécurité aérienne avait cernée.

Mercredi, j'ai parlé au téléphone à l'un des enquêteurs principaux à la Security Division de la FAA à Washington. Il a dû recourir à un téléphone public pour me parler sans risque. Sachant cela, j'ai alors mentionné la teneur, le nombre de pages et l'auteur d'un rapport qui se trouvait lundi sur le bureau de l'administrateur à Washington concernant ce dossier, et c'est alors seulement qu'il a admis qu'une enquête criminelle était en cours depuis janvier 1991.

Je veux demander au ministre, et je lui donnerai le nom et le numéro de téléphone de l'enquêteur principal s'il le désire, si le gouvernement du Canada rouvrira maintenant ce dossier et demandera à s'associer complètement aux enquêtes en cours à la FAA, et s'il exigera cette fois-ci que les autorités militaires américaines, le FBI et toutes les autorités américaines et canadiennes ayant quelque information sur le sujet soient forcés de dévoiler tous les faits? Les familles des 256 victimes méritent de savoir pourquoi leurs êtres chers sont morts.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis comprendre que cette personne ait demandé à utiliser un téléphone public si le député lui parlait sur le même ton que maintenant.

En vérité, toutes sortes d'allégations circulent depuis la conclusion du rapport que le juge Estey a fait au gouvernement. Les allégations et les insinuations continuent de circuler. Aucun fait nouveau n'a été découvert, mais si on en découvre un jour, nous allons certainement l'examiner et agir en conséquence.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Anciens combattants.

Récemment à propos des résistants, le ministre des Anciens combattants a déclaré qu'il avait l'intention de limiter l'allocation des anciens combattants à son objectif initial.

Je demanderais au gouvernemnt d'assurer aux anciens combattants du Canada qu'il faisait uniquement allusion aux résistants et qu'il n'annonçait pas, par un moyen détourné, que les anciens combattants ne toucheraient plus leur allocation après avoir atteint l'âge de 65 ans.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Anciens combattants, est absent de la Chambre pour affaires. Je peux assurer au député que le but de mon collègue est d'offir la meilleure aide possible à tous les anciens combattants.

Il sera assurément sensible aux inquiétudes exprimées par le député et voudra assurer aux anciens combattants que le gouvernement fera tout en son pouvoir pour leur apporter une aide suffisante et pour reconnaître leur importante contribution au Canada.

M. George Proud (Hillsborough): Monsieur le Président, je remercie le ministre.

Je demanderais, dans ce cas, quand les députés pourront s'attendre à ce que soit présenté ce projet de loi concernant l'allocation d'ancien combattants, lequel sera nécessaire pour mettre en oeuvre les modifications annoncées récemment par le ministre.

L'hon. Perrin Beatty (ministre des Communications): Monsieur le Président, je ne peux pas indiquer aujourd'hui de date à mon collègue. Le ministre est absent aujourd'hui, comme je le répète. Je suis certain qu'il se mettra en rapport avec mon collègue au début de la semaine prochaine quand il sera de retour à Ottawa.

Questions orales

LES PETITES ENTREPRISES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable des Petites entreprises.

Dans le budget déposé en février, le gouvernement annonçait un programme d'aide aux petites entreprises qui connaissent des difficultés en cette période de récession. Le ministre peut-il nous dire quelles mesures au juste ont été prises pour expliquer aux petites entreprises comment elles peuvent profiter de ce programme et quelles directives ou quel encouragement il a donnés aux banques et aux firmes de comptables agréés pour l'aider à mettre en oeuvre ce programme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour la question très responsable qu'il pose.

Dans le dernier budget, il y a une composante importante qui touche les petites entreprises, soit le Programme de financement de la petite entreprise. En fait, le gouvernement recycle pour ainsi dire un programme qui existait avant 1987. Nous avons diffusé un bulletin d'information, il s'agit du Bulletin d'information 507, si je ne m'abuse, que j'invite tous les propriétaires de petites entreprises à apporter avec eux quand ils vont rencontrer leur banquier.

J'ai rencontré les représentants de l'Association des banquiers canadiens à ce sujet. Ils m'ont promis leur collaboration. J'ai également écrit aux directeurs des principales banques et d'autres institutions financières pour les informer de ce programme et les sensibiliser à son importance. Voilà ce que nous avons fait jusqu'à maintenant.

Il est important de rappeler que, même si la loi concernant ce programme est encore à l'état d'ébauche, le programme est en vigueur depuis le dépôt du budget, puisqu'il y était annoncé. J'encourage les petits entrepreneurs aux prises avec des difficultés financières à s'inscrire à ce programme, si cela leur convient, et à s'adresser à leur institution financière pour obtenir les renseignements nécessaires.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, l'imposition, par les États-Unis, de droits compensateurs sur les produits du bois à valeur ajoutée a forcé beaucoup d'entreprises de transformation du bois de la Colombie-Britannique à envisager la possibilité de déménager aux États-Unis et à exporter des billes équarries auxquelles s'appliquent des droits trois fois moins élevés que ceux imposés dans le cas des produits transformés.

Cela réduira considérablement le nombre d'emplois dans le secteur de la transformation du bois, qui devait être la principale source de nouveaux emplois dans l'industrie du bois en Colombie-Britannique. Cela réduira aussi la quantité de matière première à la disposition du secteur de la transformation dans cette province.

Quelles mesures le ministre du Commerce extérieur prévoit-il prendre maintenant pour neutraliser l'impact de ces droits de 14,5 p. 100 sur les produits du bois à valeur ajoutée afin d'empêcher que la Colombie-Britannique ne perde son industrie de la transformation du bois au profit des États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je comprends très bien que mon collègue soit préoccupé par cette question. C'est un point dont j'ai discuté avec les grossistes qui exportent aux États-Unis de même qu'avec les représentants de l'industrie de la transformation, et je comprends l'inquiétude et le mécontentement qu'ils ont exprimés à cet égard.

Nous avons discuté et continuerons de discuter de la question avec le département américain du Commerce et avec le représentant au Commerce des États-Unis afin de voir s'il n'y aurait pas possibilité d'apporter certains rajustements relatifs à la mise sous douane, un peu comme on l'avait fait en 1987.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'espère que le ministre se rend compte du caractère urgent de la situation.

Soder Industries, une entreprise de transformation affiliée à l'International Forest Products, a déjà déménagé aux États-Unis, et d'autres grandes entreprises projettent d'en faire autant.

J'ai ici une lettre de l'Office de développement économique du comté de Skagit, dans l'État de Washington. Dans cette lettre, on offre des avantages fiscaux, des crédits d'impôt et des prêts à des taux d'intérêt peu élevés pour attirer les entreprises de la Colombie-Britannique à aller s'installer dans le comté de Skagit.

D'ici à ce que le ministre ait terminé ses discussions ou soit allé devant le groupe bilatéral prévu aux termes de l'Accord de libre-échange, une grande partie de cette industrie sera déjà rendue aux États-Unis.

Quelles mesures le gouvernement prendra-t-il immédiatement pour contrer les subventions accordées par les États-Unis et pour voir à ce que les emplois dans le secteur de la transformation du bois restent en Colombie-Britannique?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je puis assurer à mon collègue que nous comprenons très bien le caractère urgent de la situation et que nous prenons dès maintenant des mesures pour demander au gouvernement américain de corriger la situation.

Cependant, je tiens à prévenir mon collègue et, par son intermédiaire, ses électeurs de ne rien précipiter et d'attendre que le processus suive son cours. J'espère que nous arriverons à régler ce problème qui ne touche pas seulement la Colombie-Britannique, mais aussi d'autres régions du pays.

* * *

LES TAUX D'INTÉRÊT

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, hier, la Banque du Canada a abaissé son taux d'escompte de 17 points, et les analystes disent aujourd'hui que les taux d'intérêt devraient généralement continuer de baisser.

Ma question s'adresse au ministre qui répond au nom du ministre des Finances. La Banque du Canada a fixé son taux à 7,65 p. 100, et le taux d'inflation est de 1,6 p. 100. Cette semaine, les banques à charte ont néanmoins porté à 10,5 p. 100 leur taux hypothécaire pour cinq ans, et ce, même si leurs propres analystes estiment que les taux devraient baisser dans l'avenir.

Le ministre a-t-il un conseil à donner aux banques, celui de cesser d'escroquer les consommateurs, par exemple?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, comme le député l'a signalé, le taux d'escompte a chuté de 17 points de base hier. C'est très encourageant. Au cours des dernières semaines, nous avons, il est vrai, constaté une certaine volatilité sur les marchés, ce qui a incité les banques et les sociétés de prêt hypothécaire à augmenter légèrement leurs taux.

• (1150)

La baisse du taux d'escompte annoncée hier est toutefois encourageante, tout comme l'augmentation de 4,6 p. 100 de nos exportations pour le mois de janvier et le taux d'inflation qui se maintient actuellement sous la barre des 2 p. 100. Ce sont là d'excellentes nouvelles.

Mais pour répondre plus directement à la question de mon collègue, je dirai que les banques se livrent une vive concurrence quand vient le moment de fixer les taux hypothécaires. La Banque de Montréal a été la première à réduire ses taux, et je suis certain que, par suite de la baisse du taux d'escompte, les taux hypothécaires vont encore fluctuer.

* * *

LE *IRVING WHALE*

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

Le *Irving Whale* est une péniche de transport du pétrole qui a sombré au large de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle contient 3 100 tonnes de mazout qui s'écoule lentement dans la mer. C'est une véritable bombe à retardement pour notre environnement. Cette cargaison de pétrole risque de détruire les pêcheries de la côte nord, de souiller les plages et de compromettre le tourisme.

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises depuis la dernière fois que la question a été posée, en décembre 1990?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je me suis rendu à l'Île-du-Prince-Édouard il y a quelques semaines, et j'ai discuté de la question avec nos fonctionnaires qui surveillent de près ce qui se passe autour de l'épave du *Irving Whale*.

Si ma mémoire est fidèle, une étude a été entreprise pour trouver la meilleure solution. On aurait tort de supposer qu'il y a des moyens faciles pour retirer l'épave et récupérer son contenu. Il faut faire preuve de prudence pour que les mesures prises présentent le moins de danger possible pour l'environnement, compte tenu des circonstances particulières du problème.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, cette étude n'a pas été entreprise. En février 1991, on a annoncé qu'une étude serait faite pour trouver les meilleures solutions à appliquer. C'était il y a 13 mois, et l'étude n'a même pas débuté.

Comment le ministre peut-il nous dire sans broncher que son gouvernement se préoccupe du problème alors que, après 390 jours, les appels d'offres relatifs à cette étude n'ont pas encore été lancés? Qu'est-ce qu'il attend?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président, selon mes informations, le gouvernement, en collaboration avec le ministère des Transports, si ma mémoire est fidèle, surveille constamment et systématiquement l'épave pour suivre l'évolution de la situation.

Je vais me faire un plaisir d'examiner la question pour savoir où nous en sommes et s'il y a lieu d'appliquer des mesures particulières. J'en reparlerai à la députée.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Lundi prochain, 28 réfugiés seront déportés au Liban après avoir passé deux années et demie tranquilles à Montréal avec leurs familles. Comment le gouvernement peut-il déporter des réfugiés au Liban alors que, pour des raisons de sécurité, nous n'avons pas encore rouvert notre ambassade dans ce pays, que la guerre se poursuit dans le sud du Liban et que le terrorisme est partout présent dans ce pays?

Le ministre se servira-t-il de ses pouvoirs discrétionnaires afin d'empêcher immédiatement, pour des raisons humanitaires, ces déportations?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tous les députés à la Chambre doivent savoir qu'on ne déporte pas en masse des personnes au Liban ou à tout autre endroit où il existe des problèmes.

Chaque dossier est étudié individuellement. Un examen est fait dans chaque cas pour des motifs de compassion et d'ordre humanitaire, et cet examen sera fait—il a été fait dans ce cas comme dans tous les autres.

[*Français*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. En effet, j'ai visité ces 28 réfugiés hier à Montréal, et leur déportation a été cédulée pour lundi et mardi de la semaine prochaine. Maintenant, comme je l'ai mentionné, notre ambassade dans ce pays est encore fermée. La guerre continue au sud du Liban. Comment le ministre peut-il considérer ces déportations? Où est l'esprit humanitaire canadien?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député veut essayer de ternir la réputation du Canada envers les réfugiés, mais les personnes en question auxquelles le député réfère ont été assujetties au processus de détermination. Ces personnes ne sont pas des réfugiés, elles n'ont pas été trouvées comme ayant besoin d'être sous la protection du Canada, et dans ce cas-là comme dans tous les autres, la loi va être appliquée.

* * *

[*Traduction*]

LES PETITES ENTREPRISES

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre chargé des Petites entreprises a indiqué, il y a un moment, qu'il avait communiqué avec les banques pour obtenir leur collaboration à l'égard des mesures budgétaires annoncées en faveur de la petite entreprise.

Un mois après le dépôt du budget, les banques prétendent toujours qu'elles ne savent rien de ces programmes et ne sont pas disposées à faire quoi que ce soit à ce sujet. Si cette situation persiste, le ministre est-il prêt à faire appel aux mécanismes de la Banque fédérale de développement pour mettre ces mesures en application car, comme il le sait, bon nombre de ces petites entreprises sont au bord du gouffre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, en fait, nous avons eu un dialogue intense avec l'Association des banquiers canadiens afin de nous assurer que le programme de FPE soit le meilleur possible. L'ABC nous a suggéré des façons de l'améliorer. Cela sera incorporé à une circulaire que nous diffuserons sous peu.

La nouvelle circulaire devrait sortir avant 10 jours. Je signale au député qu'il peut, entre-temps, se servir du Bulletin d'interprétation 507 relatif au programme de 1987, le diffuser aux directeurs de banques et faire démarrer les choses.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

Hier, les ministres de l'Environnement du Canada ont approuvé l'engagement du gouvernement fédéral à maintenir la contribution du Canada au réchauffement du globe aux niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000. Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont les données de base que les ministres ont utilisées hier à propos des émissions de CO^2 produites au Canada en 1990.

S'agit-il des données de l'Office national de l'énergie qui parle de 517 mégatonnes? S'agit-il des données du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui parle de 508 mégatonnes? Ou s'agit-il des données du Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui parle de 467 mégatonnes?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que, grâce au travail accompli de concert avec les ministres provinciaux et territoriaux de l'Environnement et avec mon collègue, le ministre d'État chargé de l'Environnement, la Chambre a souscrit hier à une mesure qui semble aller à l'encontre de l'idée maîtresse de la déclaration faite par le ministre de l'Énergie de l'Ontario. Ce résultat, nous le devons également à la collaboration des ministères de l'Énergie du Canada.

Nous allons maintenant nous concentrer sur trois secteurs. Il s'agira d'abord de définir des mesures concrètes, puis de prévoir les changements climatiques et de trouver des moyens d'y faire face et, enfin, d'améliorer notre savoir dans le domaine scientifique.

Pour ce faire, nous allons perfectionner l'information dont nous disposons déjà et mettre en oeuvre d'autres mesures qui sont de nature à réduire les émissions. De plus, nous allons résoudre le problème soulevé par le député en nous efforçant de mettre tout le monde d'accord quant aux données de l'année de référence.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, quelqu'un doit pouvoir dire aux Canadiens quel a été au juste le niveau des émissions en 1990. Autrement, tout cet exercice ne rime à rien.

Ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre. En septembre 1991, le gouvernement a déposé sa réponse au rapport du comité permanent intitulé *En rupture d'équilibre*. À la page 7, le gouvernement fédéral s'engage, par l'intermédiaire du ministre, à examiner la faisabilité de la recommandation multipartite visant une réduction de 20 p. 100 des niveaux de 1988 avant l'an 2005.

Quand les Canadiens peuvent-ils compter que sera publiée cette étude qui semble bloquée au ministère de l'Environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député conviendra qu'on a fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Il ne faut pas oublier, par exemple, que pour la première fois à notre connaissance, les sous-ministres de l'Énergie et de l'Environnement se sont réunis récemment pour discuter de cette question. Il faudra une grande collaboration entre les ministères et entre les gouvernements pour régler ce problème.

• (1200)

Pour répondre à la question du député, je dirai que notre position consiste d'abord à participer à la convention sur les changements climatiques qui, comme le député ne l'ignore pas, constituera une partie importante de la conférence qui se tiendra dans quelques semaines à Rio de Janeiro.

Nous espérons rallier tous les pays du monde à cette convention. C'est la première priorité de notre gouvernement. Quant à ce que nous ferons ensuite, nous verrons à ce moment-là.

M. le Président: Plusieurs députés veulent invoquer le Règlement, et je vais essayer de leur accorder la parole dans l'ordre où j'ai reçu leur avis.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

PRÉCISION APPORTÉE À UNE RÉPONSE

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais clarifier la réponse que j'ai donnée hier, le 19 mars, dans cette Chambre à mon collègue, le député d'Ottawa-Sud et dans laquelle j'aurais pu, de façon bien involontaire, induire la Chambre en erreur.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement n'a rien à cacher et j'aimerais préciser que le juge Virgil Moshansky a effectivement déposé son rapport auprès du gouvernement et que ce rapport sera rendu public au cours de la semaine prochaine.

[*Traduction*]

LA DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. le Président: L'autre question que je voulais aborder a trait au rappel au Règlement soulevé par le député d'Esquimalt—Juan de Fuca hier au sujet d'un document que lisait le ministre. Le député n'est pas ici. Le ministre a-t-il des observations à faire?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déposé le document auquel j'ai fait allusion ce matin, mais je m'intéresse à celui de mon collègue. À ma connaissance, cette allusion avait trait au texte mexicain. Je voulais simplement le confirmer, puisque c'est ce que j'ai dit dans ma réponse.

Recours au Règlement

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je dirai seulement deux choses. La première, c'est que le député d'Esquimalt—Juan de Fuca a déjà dit qu'il se fera un plaisir de déposer, aujourd'hui sans doute, le document qu'il a cité. Je suppose qu'il le fera dès que les copies seront prêtes.

Ensuite, son rappel au Règlement avait bien sûr trait au fait qu'il existe à la Chambre une coutume, sinon une disposition du Règlement, qui oblige tout député qui lit un extrait d'un document, surtout une lettre ou un document semblable, dans le but d'influer sur le débat, ou quelque chose du genre—et il en va de même pendant la période des questions—à déposer ce document, si on le lui demande. Telle est la pratique que nous observons ici à la Chambre.

C'est pour cette raison que le député a invoqué le Règlement hier et qu'il a demandé à la présidence de rendre une décision dans cette affaire. Si je ne m'abuse, c'est ce que vous faites. Est-ce exact?

M. le Président: J'ai peut-être mal entendu. Le député pourrait peut-être éclairer la présidence. Je croyais que le ministre avait dit qu'il avait déposé le document. J'estime que l'affaire est close.

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je tiens à préciser, dès le départ, que je n'essaie pas de blâmer qui que ce soit, mais plutôt d'empêcher l'établissement de ce qui pourrait plus tard devenir un malheureux précédent.

J'ai ici la copie d'un avis émis hier après-midi à 16 h 30 par un comité. J'ai cru comprendre qu'on avait fait circuler cet avis ce matin en vue d'une réunion du Comité des finances qui doit se tenir le mercredi 25 mars. L'ordre du jour prévoit l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le fédéral et les provinces, etc.

L'avis précise que le comité étudiera le projet de loi article par article.

Nous ne savons pas encore, même si on peut le présumer, si ce projet de loi sera adopté aujourd'hui par la Chambre et renvoyé au comité cet après-midi. En fait, l'ordre de renvoi au comité que prévoit la motion portant deuxième lecture n'a pas été adopté à la Chambre. Donc, le comité présume de la décision de la Chambre.

Ce n'est pas bien grave, tout le monde l'admettra. La seule chose, c'est que cette façon de faire semble écarter la possibilité que le comité entende des témoins dans le cadre de l'étude du projet de loi, puisque l'avis parle déjà d'étude article par article, alors que cette procédure ne peut venir évidemment qu'après l'audition des témoins.

Par conséquent, monsieur le Président, j'aimerais que vous rendiez une décision établissant que le comité n'est pas autoriser à anticiper ainsi un ordre de la Chambre.

M. le Président: Que je sache, il n'est pas nécessaire de rendre une décision.

On m'a dit que l'avis avait été distribué par erreur, et j'espère que cela ne se reproduira pas. Je ne crois pas, dans les circonstances et compte tenu des informations qui m'ont été communiquées par les greffiers au Bureau, que la présidence doive rendre une décision.

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARIBOO—CHILCOTIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me demandais si vous aviez eu la chance de relire la page 8181 du hansard d'hier au sujet du rappel au Règlement que j'ai fait.

M. le Président: Je dois avouer au député que je n'ai pas eu le temps d'examiner vraiment la question.

LE PRINTEMPS

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, sur une note plus réjouissante, je signale que c'est le premier jour du printemps. Conformément à une vieille tradition, j'ai le plaisir, au nom de nos collègues de la Colombie-Britannique, de prouver qu'au moins dans cette partie du pays, le printemps est vraiment arrivé.

Les jonquilles dont se sont parés les députés ce matin sont gracieusement offertes par la station radiophonique CKNW de Vancouver. Cette tradition annuelle vise à célébrer les caractéristiques uniques de notre région, mais, cette année, elle revêt une signification toute particulière.

En effet, le printemps est un signe de renouveau et d'espoir. Comme nous avons le privilège de servir notre pays à la Chambre des communes, nous devrions, au cours de cette saison, pouvoir renouveler nos forces et notre courage afin de relever les défis qui nous attendent, continuer à renforcer les bases d'un pays robuste et uni, et atteindre à la grandeur à laquelle est destiné notre pays.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

DÉCRETS DE NOMINATION

DÉPÔT ET RENVOI

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, des décrets de nomination pris par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1), ces décrets sont renvoyés d'office aux comité permanents compétents qui sont indiqués sur la liste qui y est jointe.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA FRANCOPHONIE

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, permettez-moi de prendre quelques minutes pour informer les députés de cette Chambre que nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale de la Francophonie.

On se souviendra que le 20 mars a été choisi en raison de la date anniversaire de la création officielle, en 1971, de l'Agence de coopération culturelle et technique, qu'on appelle l'ACCT.

En plus de constituer l'opérateur privilégié des sommets francophones, cette organisation intergouvernementale est également devenue le Secrétariat général de la Francophonie. Un Canadien, M. Jean-Louis Roy, le dirige depuis bientôt deux ans.

Pour plus de 430 millions d'hommes et de femmes vivant dans plus de 40 pays, le 20 mars est devenu une date de référence, puisqu'elle marque le début de l'organisation du monde francophone en tant que communauté d'États et de gouvernements ayant en commun l'usage du français.

À l'origine, la Francophonie se définissait par l'ensemble des espaces culturels mondiaux qui ont en commun l'usage du français. Aujourd'hui, la Francophonie désigne davantage cet espace d'échanges et de coopération où les communautés du Sud et du Nord peuvent dialoguer et participer collectivement à la construction de leur avenir.

Au-delà des rapports culturels qui ont servi d'assises, ces communautés ont maintenant étendu leurs domaines d'échanges à différents champs d'intérêts cruciaux, tels l'information scientifique et technique, les communications, l'environnement et l'économie.

La Francophonie, monsieur le Président, s'est véritablement épanouie avec l'apparition des conférences des chefs d'État et de gouvernement, qui ont permis de donner une impulsion nouvelle, de déborder du domaine technique, au profit du dialogue politique, et de consolider l'appareil institutionnel.

Le premier sommet francophone, qui s'est tenu à Paris en 1986, avait attiré quelque 40 chefs d'État et de gouvernement.

• (1210)

Depuis lors, la famille francophone n'a cessé de grandir. L'intérêt que l'on porte à cette Francophonie vient de la vitalité des liens qui se tissent depuis maintenant plus de 20 ans au sein de cette institution.

Le dernier sommet qui s'est tenu dans l'enceinte du Palais de Chaillot, à Paris, en novembre dernier, était le quatrième Sommet francophone. Québec a accueilli celui de 1987 et Dakar celui de 1989.

Trois nouveaux pays avaient demandé de participer aux travaux de la Conférence à Chaillot, soit le Cambodge, la Bulgarie et la Roumanie, qui viennent s'ajouter à la Communauté des États partiellement ou entièrement de langue française.

Monsieur le Président, à cette occasion, le Canada s'est fait l'instigateur d'un texte de Déclaration commune par lequel les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à faire progresser le processus démocratique et le respect des droits de la personne. De plus, le Canada a voulu mettre ses gestes en harmonie avec son discours, en proposant non seulement la création au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, d'une cellule d'appui à la démocratisation et aux droits de la personne, mais en assurant son financement.

Le Canada a également appuyé le lancement d'un réseau de cliniques juridiques à l'intention des femmes.

Dans le cadre des célébrations de cette Journée mondiale de la Francophonie, j'ai eu l'occasion hier, et vous étiez présent, monsieur le Président, de recevoir et de saluer les représentants du corps diplomatique, ainsi que des représentants d'organisations appartenant à la grande famille de la francophonie. J'en ai profité pour les convier, en avant-première, au visionnement d'une émis-

sion spéciale que le réseau TV-5 vient de produire sur la Francophonie. Cette émission, qui sera diffusée aujourd'hui même, sort des sentiers battus des émissions artistiques et culturelles pour mettre l'accent sur les réalisations concrètes de la Francophonie; des réalisations qui découlent des sommets eux-mêmes, mais également des conférences ministérielles spécialisées en matière d'environnement, de culture, de jeunesse et de sport. Nous avons l'intention de voir à ce que cette journée prenne, au cours des années qui viennent, l'expansion qu'elle mérite et qu'elle favorise l'implication de plus en plus de Canadiens et de Canadiennes.

En terminant, monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette journée toute particulière pour rappeler aux députés de cette Chambre que le Canada est actuellement le seul État qui appartienne à la fois au Commonwealth, à la Francophonie, à l'Organisation des États américains, aux Nations Unies et à bon nombre d'autres organisations où notre dualité linguistique et nos diversités culturelles servent nos intérêts.

Cette participation et ce rayonnement uniques qu'exerce le Canada au sein des plus importantes tribunes mondiales méritent d'être soulignés, voire même d'être célébrés. Car, faut-il le rappeler, c'est grâce à ce rayonnement particulier qu'on reconnaît au Canada toute l'importance de son influence dans le monde.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis, comme tant d'autres, une statistique de notre politique sur la Francophonie. Je viens d'une vieille souche acadienne, mais malheureusement mon grand-père ne parlait pas un mot de français. J'essaie maintenant de détourner ce cercle, avec ma fille, mais cela devient de plus en plus difficile et je vais vous dire pourquoi.

Il est évident que nous, anglophones et francophones de cette Chambre, célébrons le dixième anniversaire de la Francophonie. Cela nous donne la chance de dévoiler à tout le monde que nous nous réjouissons du fait que, dans notre pays, nous bénéficions de deux langues officielles et de deux peuples fondateurs. Ce qui est malheureux, monsieur le Président, c'est que depuis l'arrivée de ce gouvernement, et de plus en plus, il semble que la survie de la Francophonie canadienne hors Québec est mise en doute.

Je vais vous citer, par exemple, les commentaires faits par le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, M. Marc Godbout, en faisant allusion au mutisme du gouvernement sur la participation des francophones hors Québec dans le processus de réforme constitutionnelle. Il a déclaré ceci: «Ça bloque du Secrétariat d'État jusqu'au Cabinet du premier ministre.»

M. Godbout a entièrement raison et je vais vous dire pouquoi. Depuis son accession au pouvoir, le premier ministre n'a jamais rencontré les représentants de la FCFA du Canada.

Le 18 mars, donc il y a à peine deux jours, le lieutenant du premier ministre, M. Benoît Bouchard, a fait un cinglant commentaire en Chambre à l'effet que, et je cite: «. . .même s'ils l'ont demandé, les francophones hors Québec ne seront pas à la table de discussions comme les autochtones. Les Italiens sont un million et ils ne nous demandent rien, eux.» Il a répété encore une fois en Chambre hier sa pensée sur le statut de la Francophonie hors Québec et c'est tout à fait malheureux, alors que justement, elle est en train de se faire dévaluer de jour en jour par ce gouvernement.

Le 16 mars, le ministre des Affaires constitutionnelles avouait, à sa sortie de la Chambre, qu'il ne comprenait pas ce que la Fédération des communautés francophones et acadienne cherchait. Le 4 mars dernier, le secrétaire d'État du Canada a véritablement secoué les communautés francophones du Manitoba et de l'Alberta en leur annonçant le retrait du gouvernement fédéral de ses engagements à signer des ententes fédérales-provinciales touchant la consolidation de leur développement institutionnel et communautaire.

Encore le 26 février, monsieur le Président, un autre ministre bien placé dans ce gouvernement, le vice-premier ministre et ministre des Finances, a annoncé l'abolition du Programme de contestation judiciaire, un programme qui a quand même, depuis sa mise en oeuvre, donné la chance aux francophones hors Québec de s'exprimer dans leurs droits d'avoir des procès en français, d'éduquer leurs enfants en français, ce qui n'existe, de façon constitutionnalisée ou régularisée, dans aucune autre province que le Québec et le Nouveau-Brunswick, monsieur le Président.

Afin de justifier la décision du gouvernement d'abolir le Programme de contestation judiciaire, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, un autre ministre du gouvernement Mulroney, déclarait en Chambre, le 28 février, et je le cite: «Une certaine jurisprudence a été établie et ce programme doit maintenant être supporté par d'autres personnes, peut-être au niveau provincial ou par des organismes non gouvernementaux». Une minute plus tard, un autre ministre de haut rang, la ministre de la Justice, déclarait: «Notre palier de gouvernement, le fédéral, est le seul qui se soit montré disposé à subventionner les causes de ce genre».

Connaissant alors les propos tenus par la ministre de la Justice qui avait carrément déclaré qu'il n'y avait pas d'autres paliers de gouvernement qui allaient prendre la relève, pourquoi est-on en train d'étouffer la voix de la francophonie ici, au Canada? Le 26 février, une réunion

du Comité des langues officielles a été convoquée mais fut ajournée, monsieur le Président, faute de quorum. Un seul député conservateur était présent et remplaçait un autre des membres permanents du Comité. En réalité, aucune réunion portant sur l'essence même du mandat du Comité n'a été tenue depuis mai 1991.

Notre porte-parole dans ce dossier, qui lutte fortement et depuis longtemps pour la communauté francophone du Canada, M. Jean-Robert Gauthier, exhorte et continue à exhorter le premier ministre à revenir sur sa décision de supprimer le Programme de contestation judiciaire.

Il y a d'autres exemples. Une enquête publiée dans *Le Droit*, monsieur le Président, dévoile la situation fragile des francophones ici au Canada, les francophones hors Québec; 44 p. 100 des élèves franco-ontariens de 8e année utilisent d'abord l'anglais à la maison.

Il y aurait encore beaucoup d'autres chiffres. Mais tout cela pour vous dire, monsieur le Président, qu'on veut que la Francophonie soit célébrée mondialement, mais on veut que ce gouvernement commence par changer sa politique d'étouffer la Francophonie au Canada. Et on va continuer à lutter pour célébrer la capacité de la Francophonie mondialement, mais surtout chez nous, ici au Canada, où il faut avoir cette protection pour la survie de nos enfants et la survie de la langue de nos arrière-grands-parents.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui pour souligner la Journée internationale de la Francophonie. Le Canada se joint à plus de 40 nations membres de la Francophonie, incluant le Québec et le Nouveau-Brunswick, pour célébrer ce jour qui nous offre un moment de réflexion sur les défis que nous devons relever en cette période très importante de l'histoire.

• (1220)

C'est en 1986 que le projet de communauté francophone a pris forme. Il y a eu depuis quatre sommets, tenus à Québec, Paris et Dakar, regroupant plus de 40 nations et près de 400 millions d'hommes et de femmes, la Francophonie se fondant avant tout sur la langue et un ensemble de valeurs.

La Déclaration de Chaillot, adoptée à l'issue du quatrième Sommet des pays ayant en commun l'usage du français, tenu à Paris au mois de novembre dernier, contient un discours sur l'engagement des pays membres envers le respect des principes régissant les droits fondamentaux de la personne. Cependant, un gouffre énorme sépare la réalité et la rhétorique des pays membres de la Francophonie.

La Francophonie en est encore au stade de la consolidation. Mais il est important que l'organisme s'oriente vers les défis qui se posent en ce qui concerne les droits de la personne, la démocratisation et le développement.

En octobre dernier, le premier ministre a déclaré que le Canada ne subventionnerait pas la répression et les atteintes à la liberté parce que, en matière de relations internationales, rien n'est plus important que le respect des libertés individuelles et des droits de la personne. Mais, dans la Déclaration finale de Chaillot, on ne retrouve pas ce lien contraignant entre l'aide et la démocratisation.

Mes collègues néo-démocrates et moi avons souligné à maintes reprises la nécessité de mettre fin à l'aide bilatérale accordée aux gouvernements de pays qui bafouent les droits de la personne et de réinventer l'aide au développement pour la donner aux organismes non gouvernementaux qui travaillent au sein de ces pays.

Le fait est que, tandis que le Canada souscrit à un engagement clair envers la démocratie tels que le témoignent ses propos au Sommet de Paris, il appuie également des politiques d'ajustement structurel qui creusent davantage le fossé entre les riches et les pauvres et continue de fournir une aide financière aux gouvernements répressifs.

Même si le gouvernement Mulroney a promis de couper les vivres aux régimes répressifs, la ministre des Relations extérieures a annoncé, il y a un an, l'octroi d'une subvention de 5 millions de dollars au gouvernement autoritaire du Rwanda, un pays membre de la Francophonie. Pourtant, un rapport récent du groupe *Africa Watch* dénonce les violations répandues des droits de la personne par le gouvernement du Rwanda, et la situation continue de se détériorer.

Le bilan de plusieurs autres pays de la Francophonie n'est guère plus rassurant. Mais le dernier Sommet de Paris n'offre aucune mesure qui permette de lutter contre les abus flagrants qui sont commis dans les pays de la Francophonie.

La Francophonie doit se pencher sur les questions des droits de la personne en reconnaissant que des soins de santé décents, un logement, un régime alimentaire convenables, tous ces droits sont aussi fondamentaux et importants que les droits civils et politiques traditionnels.

Je dirais, en terminant, que les défis sont énormes : la protection de l'environnement, le soutien des économies de pays africains, l'épanouissement de la langue française, ainsi que l'arrivée de pays de l'Europe de l'Est, telles la Roumanie et la Bulgarie. J'espère que le Canada réalisera que notre participation la plus importante à la Francophonie est la réaffirmation des principes de démocratie, de paix, de règle de droit, de respect véritable des droits de la personne et de l'égalité, et d'environnement sains.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA DEMANDE DE DÉPÔT DE DOCUMENT

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Sauf erreur, le Règlement de la Chambre exige que je demande le consentement unanime pour déposer un document auquel je me suis reporté au cours de la période des questions.

Je demande donc le consentement unanime afin de déposer le document en question.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis tout à fait prêt à ce qu'on donne le consentement unanime aujourd'hui pour permettre le dépôt de ce document qui, j'en suis persuadé, serait utile à tous les députés.

Cependant, je voudrais préciser à la Chambre que des députés de l'opposition ont souvent les documents qu'ils veulent présenter au Parlement et soumettre à tous les députés, mais on leur refuse le consentement voulu alors que les ministres peuvent toujours le faire. . . En fait, ils n'ont pas le choix, ils doivent déposer les documents à la demande de la Chambre.

En dépit de ce que prévoit le Règlement, j'invite la Chambre à envisager à l'avenir de faire preuve de la même courtoisie à l'égard des députés de l'opposition qui veulent transmettre des renseignements utiles à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de déposer ce document?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions qui ont toutes deux été certifiées correctes en ce qui concerne leur forme et leur contenu.

La première porte sur la prolifération des magasins de magazines et de vidéos pornographiques pour adultes à Scarborough. Elle signale que la pornographie a un effet destructeur sur les femmes, les enfants et également les hommes.

Elle est signée par 322 pétitionnaires de Scarborough qui exhortent plus particulièrement le Parlement à faire appliquer de façon très stricte la législation actuelle sur l'obscénité.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Tom Wappel (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition qui traite d'une question qui continue d'ennuyer un certain nombre d'habitants en particulier de Scarborough-Ouest. Il s'agit de l'application de la taxe sur les produits et services sur les produits hygiéniques féminins comme les tampons et les serviettes.

On a signalé cette question plus d'une fois au ministre. Cependant, ces pétitionnaires demandent encore au gouvernement de supprimer la taxe sur les produits et services qu'il applique sur les produits hygiéniques féminins.

LE PORT POUR PETITS BATEAUX

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi de présenter deux pétitions. La première vient d'un certain nombre de pêcheurs et d'autres habitants de Murray River, Montague, Murray Harbour et Sturgeon, qui utilisent des installations portuaires pour petits bateaux.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'exhorter le gouvernement à s'assurer que les réparations nécessaires sont effectuées à la cale de lancement au port pour petits bateaux de Graham's Pond, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

LES PENSIONS

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certains habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. Les pétitionnaires, qui estiment que l'indexation des pensions est essentielle pour tous les Canadiens, demandent humblement qu'il plaise au Parlement de continuer d'offrir aux fonctionnaires fédéraux une protection complète contre l'inflation comme preuve de son engagement à fournir des pensions totalement indexées à tous les Canadiens.

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1230)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée de Malpèque a encore neuf minutes.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir poursuivre mon discours sur le projet de loi C-60.

C'est une mesure législative importante portant sur les arrangements fiscaux ainsi que sur les transferts en matière de santé et d'enseignement postsecondaire, c'est-à-dire sur le financement des programmes établis, l'argent que le gouvernement fédéral donne aux provinces pour l'enseignement et la santé.

Je suis heureuse de parler de ces deux domaines, car ils sont réellement importants pour ma circonscription comme, sans doute, pour toutes les circonscriptions du pays. Ce sont des domaines que le gouvernement devrait traiter comme prioritaires.

Pourtant, c'est tout le contraire qui se produit, car ce que le gouvernement essaie de faire, c'est réduire la croissance des paiements de transfert aux provinces. Pour vous donner quelques chiffres, monsieur le Président, les réductions effectuées représenteront, selon l'Association canadienne des professeurs d'université, 9 milliards de moins d'ici 1995. Et ces chiffres ne concernent que l'enseignement.

Les paiements de transfert dans le domaine de la santé seront aussi réduits de près de 20 milliards de dollars d'ici 1995. Voilà une réalisation du gouvernement—le ralentissement de la croissance du financement dans le domaine de l'enseignement et des soins de santé.

Voyons un peu ce que ce gouvernement conservateur promettait avant de prendre le pouvoir. Alors qu'il était chef de l'opposition, le premier ministre avait déclaré: «Nous nous engageons à respecter les engagements financiers actuels du gouvernement fédéral selon la formule établie dans l'entente de 1977. Nous sommes d'avis que le financement de l'enseignement postsecondaire est prioritaire pour les deux niveaux de gouvernement.»

Voilà ce que le premier ministre disait lorsqu'il était chef de l'opposition. Malheureusement, il n'a pas respecté cet engagement puisque le gouvernement a modifié la formule. En fait, la formule a été modifiée une première fois en 1986, puis de nouveau en 1990, ce qui a donné lieu à une diminution des sommes transférées aux provinces, comparativement à ce qu'elles auraient dû recevoir.

J'aimerais aussi signaler une remarque faite par l'actuel ministre du Commerce extérieur, avant qu'il ne devienne ministre des Finances. En 1982, il avait déclaré ceci devant la Chambre, relativement au financement des programmes établis: «La diminution du financement des programmes établis pourrait avoir des conséquences désastreuses pour les universités et les collèges ainsi que pour le financement et le fonctionnement des hôpitaux. On ne doit pas utiliser ces institutions comme champ de bataille afin de régler les différends entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Trouvons des solutions à ces problèmes sans y mêler les hôpitaux et les universités; solutionnons nos différends à l'extérieur de l'arène.» Ce sont les paroles mêmes du ministre du Commerce extérieur alors qu'il était membre de l'opposition.

De toute évidence, le gouvernement n'a pas tenu parole. Il impose des compressions et, comme je l'ai dit, il a modifié la formule en 1986 et en 1990.

Le gouvernement fait exactement ce que le ministre disait qu'il fallait éviter. Ce qu'il fait, c'est qu'il résout ses problèmes financiers sur le dos des hôpitaux, des université et des collèges en réduisant le financement des programmes établis grâce auquel les provinces reçoivent les fonds dont elles ont besoin pour l'éducation et la santé.

Si on considère les effets de ces réductions sur les provinces, on constate que, par exemple, l'Île-du-Prince-Édouard aura moins d'argent à donner aux universités puisqu'elle en recevra moins du fédéral. Dans notre cas, c'est l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard qui va être affectée. À cette université comme, j'en suis sûre, dans toutes les universités, les frais de scolarité ont terriblement augmenté. En fait, ils ont augmenté de 57 p. 100 entre 1985 et 1991. Ils ont augmenté de 57 p. 100 sur une période de six ans.

Comme je l'ai déjà dit, le gouvernement donne moins d'argent aux provinces, et pourtant, l'enseignement coûte beaucoup plus cher. Il faut également prendre en considération le programme de prêts étudiants et ce qu'en a fait le gouvernement.

Comme je viens juste de le dire, dans ma province, les frais de scolarité ont augmenté de 57 p. 100, et pourtant, le gouvernement n'a pas changé le montant des prêts accordés aux étudiants en vertu de ce programme depuis 1984.

Depuis mon élection en 1988, je ne cesse de réclamer que le gouvernement révise ce programme. J'ai présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre et j'espère que ce projet de loi sera tiré au sort et forcera le gouvernement à examiner toute la question. Le programme de prêts aux étudiants dans sa forme actuelle est tout à fait inacceptable.

Nous verrons aussi que de moins en moins de gens auront les moyens de faire des études universitaires. Nous verrons beaucoup de Canadiens très doués qui ne pourront tout simplement pas se payer des études universitaires.

Je ne suis pas la seule à le dire. Par exemple, on pouvait lire dans *The Globe and Mail* du 7 mars dernier un article sur les universités intitulé «Réservé aux riches», titre qui dit tout. Au sortir de leurs études, certains étudiants ont pour 25 000 à 30 000 dollars de dettes. Les gens doués mais pauvres ne vont pas à l'université.

Le président de l'Université St. Thomas, au Nouveau-Brunswick, déclarait ceci: «Nous en sommes presque au point où seuls les riches et les gens à l'aise financièrement peuvent payer des études universitaires.» Il est évident que la réduction des fonds consacrés à l'éducation par le gouvernement fédéral a comme autre conséquence une perte de compétitivité. Ce gouvernement parle de compétitivité, mais nous en avons assez des paroles. Nous voulons qu'il passe aux actes.

Ce gouvernement dépense de fortes sommes pour faire des études sur la compétitivité comme celle de Porter qui a coûté un million de dollars. D'après les chefs d'entreprises et les dirigeants syndicaux, la chose la plus importante à faire pour accroître la compétitivité du Canada, c'est d'adopter de meilleures politiques en matière d'éducation, de formation et de ressources humaines.

Je me rends compte que mon temps de parole s'achève. J'avais beaucoup de choses à dire au sujet de ce projet de loi. En conclusion, je voudrais faire remarquer que, de toute évidence, le gouvernement fédéral n'a pas tenu ses promesses préélectorales en ce qui concerne les paiements de transfert et que les compressions budgétaires se font sentir partout, depuis les usines jusqu'aux universités en passant par les hôpitaux.

Les Canadiens espèrent et méritent mieux que cela.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais informer la Chambre que, conformément à l'alinéa 33(2)*b*) du Règlement, en raison de la déclaration ministérielle, l'étude des mesures d'initiative gouvernementale sera prolongée de 17 minutes.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de participer à ce débat sur le projet de loi C-60 qui est présentement à l'étude. Comme on le sait, ce projet de loi, qui a été déposé à la Chambre le 20 février dernier, vise le renouvellement des programmes de péréquation.

• (1240)

Inutile de vous dire, monsieur le Président, que la péréquation est la pierre angulaire de notre union économique canadienne. En 1992-1993, le gouvernement versera des contributions de l'ordre de 8,5 milliards de dollars aux provinces et, en général, ce seront les provinces les moins bien nanties qui en profiteront.

Monsieur le Président, il est important que nous nous rappelions que lors de la réunion des ministres des Finances, le 30 janvier, le ministre des Finances fédéral a proposé que le gouvernement renouvelle le programme de péréquation pour une période provisoire de deux ans, soit du 1er avril 1992 au 31 mars 1994. Le renouvellement du programme en question comporterait des améliorations d'une valeur d'à peu près 400 millions de dollars pour les provinces, en 1992-1993, et de ce montant, environ la moitié, soit 200 millions, serait des améliorations permanentes et quelque 200 autres millions seraient des avantages ponctuels.

L'ensemble des mesures touchant le renouvellement comportent trois volets différents, monsieur le Président, comme on le sait tous. Premièrement, il y a des améliorations à l'assiette fiscale, le renouvellement du plafond de la péréquation pour 1992-1993 et la suppression d'une sorte d'irritant technique concernant l'interaction entre les programmes de péréquation et le financement des

programmes établis. Bien sûr, il s'agit d'un autre programme touchant les transferts du fédéral aux provinces. L'ensemble des provinces canadiennes toucheront des bénéfices à cause ou grâce aux mesures que nous sommes en train de débattre aujourd'hui dans cette Chambre.

Il serait peut-être important, monsieur le Président, de parler des composantes du programme en question.

[*Traduction*]

Les paiements de péréquation proposés dans le projet de loi pour 1992-1993 seraient de l'ordre de 31 millions de dollars pour Terre-Neuve, de 5 millions de dollars pour l'Île-du-Prince-Édouard, de quelque 35 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse, de 39 millions de dollars pour le Nouveau-Brunswick, de 198 millions de dollars pour la province de Québec, de quelque 55 millions de dollars pour le Manitoba et de 60 millions de dollars pour la Saskatchewan. Naturellement, les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique n'ont pas droit à ces paiements aux termes des dispositions que je viens d'énumérer.

L'interaction avec le financement des programmes établis a besoin, à mon avis, d'être un peu augmentée également. On reconnaît naturellement que les provinces s'inquiètent de l'interaction entre le financement des programmes établis et les calculs de péréquation, en faisant en sorte que le montant des paiements de péréquation—le transfert d'impôt et la détermination des bénéfices aux termes du programme—s'élève à plus de 200 millions de dollars. C'est un paiement unique à effet rétroactif.

Aussi, je ne veux pas retenir beaucoup plus longtemps la Chambre à propos de ce projet de loi. Mais puisque nous parlons des paiements de transfert aux provinces, c'est peut-être le moment opportun de soulever la question des autres transferts et de se demander quelles répercussions ils ont sur nous en tant que Canadiens. Dans d'autres secteurs, nous avons discuté, il n'y a pas si longtemps à la Chambre des communes, des transferts aux provinces en matière de santé et d'aide sociale. Le gouvernement fédéral a vraiment fait un sale coup à ma province, l'Ontario, et à celle du député qui doit prendre la parole dans un instant, la Colombie-Britannique, en bloquant certains paiements de transfert ou tout du moins en en plafonnant l'augmentation à 3 p. 100.

Je crois que le président du Conseil du Trésor hoche la tête en signe d'approbation quand je dis cela—dans ma province de l'Ontario, par suite de la récession due au gouvernement fédéral et aggravée avec la permission du gouvernement provincial néo-démocrate, qui est très occupé, comme vous le savez, depuis son arrivée au pouvoir, à déplacer les emplois du Canada aux États-Unis. Et il y est arrivé, malheureusement pour nombre de résidants de ma province. Le NPD a réussi en effet à nous faire perdre des emplois au profit des Américains.

À cause de ces deux facteurs, le nombre d'assistés sociaux en Ontario est de plus en plus élevé. Ajoutons à cela les effets du projet de loi C-21—ce fameux projet de loi C-21 examiné lors de la dernière session—qui a réduit le nombre de semaines durant lesquelles une personne a droit aux prestations d'assurance-chômage. Ensemble, tous ces facteurs ont entraîné un accroissement du nombre d'asssistés sociaux dans ma province et dans d'autres parties du Canada. Dans ma province, en fait dans ces deux provinces, les paiements de transfert en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ont été plafonnés.

Si bien qu'il est de plus en plus difficile, surtout en période de récession, de venir en aide aux personnes toujours plus nombreuses qui non seulement ont perdu leur emploi mais qui, de surcroît, n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage et viennent donc grossir le nombre des assistés sociaux.

La conséquence de tout cela est malheureusement que, dans une certaine mesure, les impôts provinciaux et municipaux augmentent, pour compenser la différence provenant du plafonnement, par le gouvernement fédéral, des paiements de transfert à ces provinces en vertu du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Français*]

Alors, monsieur le Président, ce n'est certes pas un portrait rose que l'on voit chez nous, dans notre province, mais en étant ici pour m'adresser au dossier de la péréquation, j'ai pensé saisir l'occasion pour rappeler au gouvernement d'en face son rôle à bien financer, non seulement le programme de péréquation, mais également le Régime d'assistance publique du Canada qui, dans ma province par exemple, souffre de grandes difficultés.

Monsieur le Président, je souhaite donc, moi aussi, que le gouvernement d'en face, à cette onzième heure, retrouve ses sens et, à un moment donné, décide d'offrir des contributions plus généreuses, pour que l'on puisse prendre soin des gens moins bien nantis à l'intérieur de la province que je représente ici à la Chambre des communes, à titre de député de Glengarry—Prescott—Russell.

[*Traduction*]

M. Sid Parker (Kootenay–Est): Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à participer au débat sur le projet de loi C–60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Je suis très content de voir le président du Conseil du Trésor parmi nous aujourd'hui. J'espère qu'il tiendra compte des inquiétudes que manifestent les députés, et surtout celui–ci de la Colombie–Britannique, au sujet de cette mesure législative.

Je comprends qu'il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif concernant les arrangements fiscaux et les paiements de péréquation que le gouvernement verse aux provinces. Cependant, le gouvernement en profite pour transférer aux provinces le fardeau de la dette nationale. C'est évident, surtout à la lumière du plafonnement des programmes en Colombie–Britannique, en Ontario et en Alberta.

• (1250)

Dans le cadre des programmes qu'il a établis, le gouvernement a décidé que ces provinces étaient les plus riches et qu'il pouvait, par conséquent, plafonner les subventions et les laisser se débrouiller seules.

Entre–temps, des changements ont été apportés à la Loi sur l'assurance–chômage. Le gouvernement a décidé de se retirer de ce programme et d'en confier l'entière responsabilité aux travailleurs et aux employeurs. Cette décision touche, elle aussi, les provinces, toutes les provinces, puisqu'elle oblige les localités à accroître leurs contributions. L'argent provient directement des provinces et des municipalités.

Le plafonnement des fonds versés pour l'assurance–maladie et l'enseignement postsecondaire enlève de l'argent aux provinces qui, par conséquent, doivent elles–mêmes trouver les fonds supplémentaires pour exécuter ces programmes. Cela a des répercussions sur les municipalités. Et le contrecoup se fait sentir finalement jusqu'au bas de l'échelle.

Je veux parler un peu des tactiques utilisées par le gouvernement pour forcer les provinces à le suivre. Il a imposé la TPS, une taxe dont 80 p. 100 des Canadiens ne voulaient pas. La TPS a un impact énorme sur les provinces d'un bout à l'autre du Canada.

Le gouvernement fédéral essaie d'harmoniser ce programme, et je veux donner un exemple. Dans ma circonscription, il y a trois postes frontière: un à Roosville, un à Creston et un à Yahk, en Colombie–Britannique. Si les gens traversent la frontière, ce n'est pas à cause des prix moins élevés. La plupart des gens à qui j'ai parlé le font en guise de protestation contre les politiques du gouvernement.

Cela a une incidence non seulement sur les petites entreprises de ma circonscription, mais sur l'ensemble de la région. Encore une fois, pour en revenir aux arrangements fiscaux qui font l'objet de la mesure à l'étude aujourd'hui, le gouvernement cause plus de problèmes en adoptant des politiques comme celle–là.

Le gouvernement parle de compétitivité. Il dit que nous devons être en mesure de supporter la concurrence sur le marché parce que nous avons conclu un accord de libre–échange. La majorité des électeurs de ma circonscription ne voulaient pas de cet accord de libre–échange. Ils éprouvent beaucoup de difficultés à cause de cet accord.

Au lieu de cet accord global, nous aurions préféré avoir un accord par secteur qui aurait été beaucoup plus sensé.

Les étudiants sont encore une fois touchés. Le gouvernement parle de compétitivité. Il veut que nous soyons concurrentiels dans le cadre du libre–échange, mais il pratique systématiquement des compressions, il bloque l'accès de nos étudiants au système et il les empêche d'améliorer leurs compétences, et partant, d'accroître notre compétitivité, ce qui est essentiel, de l'avis du gouvernement, pour répondre aux besoins de demain.

Dans tous les secteurs où le gouvernement est intervenu, il a aggravé les problèmes. Il a dit aux provinces d'harmoniser leurs méthodes avec les siennes et il leur a promis une récompense: «Si, en ce qui concerne la TPS, vous harmonisez votre système avec le nôtre, nous allons percevoir votre taxe de vente provinciale.»

Voilà le genre de discours que le gouvernement tient aux provinces aux prises avec le problème des achats outre–frontière. Ce n'est pas une façon de rallier les gens. Ce n'est pas ainsi qu'on les écoute.

Le gouvernement aurait dû écouter la population, renoncer à l'idée d'imposer la taxe sur les produits et services et envisager une solution plus équitable. Durant le débat sur la TPS, le ministre a dit que la taxe sur les ventes des fabricants serait supprimée, ce qui aurait dû avoir des répercussions au niveau provincial.

Le prix des automobiles a-t-il baissé? Les consommateurs ont-ils constaté une baisse des prix? Personnellement, je n'ai rien remarqué. Les électeurs de ma circonscription non plus, mais ils ont certainement remarqué les 13 p. 100 de taxe à payer, soit la TPS de 7 p. venue s'ajouter à la taxe de 6 p. 100.

Le gouvernement veut maintenant conclure des ententes au sujet des paiements de péréquation et il présente un projet de loi de nature administrative qui établit les modalités de ces ententes avec les provinces pour deux autres années.

Le gouvernement ne s'est pas montré équitable avec les provinces, notamment avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Il leur a réservé un traitement différent et, sans avoir tenu de consultation préalable avec les provinces, il a déposé à la Chambre ce projet de loi et a proposé, pour ces trois provinces, des modifications sans valeur. Nous ne nous sommes d'ailleurs pas gênés pour le dire. Le fardeau des provinces s'est certainement alourdi du fait de cette décision.

Le député libéral qui a pris la parole avant moi a parlé de la situation en Ontario. Il a dit que, à cause du gouvernement ontarien, des emplois sont perdus au profit des États-Unis. Il n'y a rien de plus faux. Tout le monde sait que l'Accord de libre-échange est à l'origine de cette situation. Tout le monde sait que si les libéraux avaient dénoncé l'Accord de libre-échange, s'ils avaient pris la parole à l'époque et s'ils avaient continué de marquer leur opposition, rien de tout cela ne serait arrivé. Les libéraux changent d'avis à tout propos, au gré de ce que leur disent les grandes sociétés. Il ne faut donc pas mettre sur le dos du gouvernement ontarien la fuite des emplois. Mettez donc de l'ordre dans vos propres affaires et interrogez-vous sur tout ce qui s'est passé. Battez-vous donc pour les Ontariens au lieu de vous en prendre au gouvernement de l'Ontario.

Dénoncez l'Accord de libre-échange, et concluons plutôt des accords sectoriels. Ne mettons pas en péril les emplois des travailleurs du secteur laitier ni l'avenir de nos agriculteurs. Ne faisons pas courir des risques aux autres à cause d'un accord global de libre-échange. Nous en revenons encore aux provinces, car toutes sont touchées. Toutes les lois que le gouvernement a remaniées ont causé de vives inquiétudes aux provinces.

Les provinces ont fait leur possible pour combler le vide. L'assurance-chômage est un excellent exemple des répercussions que les provinces doivent subir. Lorsqu'on réduit les dépenses dans des programmes comme ceux-là, on cause du tort aux prestataires. Le gouvernement a déclaré que, par la Loi sur l'assurance-chômage, il essayait de faire la rééducation. S'il tenait vraiment à la compétitivité et s'il voulait vraiment éduquer les gens, il contribuerait encore aujourd'hui dans une proportion du tiers au coût de l'assurance-chômage, pour fournir les programmes de formation et les technologies dont nos travailleurs et nos étudiants auront besoin. Le gouvernement a annulé ses contributions et laissé aux seuls employeurs et travailleurs le soin de financer le programme.

Si le gouvernement veut vraiment améliorer la formation ainsi que les techniques de formation des Canadiens et des travailleurs canadiens, qu'il recommence à participer au programme et à bâtir le genre de pays qu'il nous faudra à l'avenir.

Le gouvernement envisage la possibilité d'un accord de libre-échange avec le Mexique, et il ne nous laisse même pas dire notre mot. Les députés de l'opposition n'ont même pas le droit de savoir quel genre de discussion se déroule. À ce propos, je tiens à dire au gouvernement et à toutes les provinces que tous, nous aurons à nous ressentir des effets de cet accord. S'il conclut cet accord, le gouvernement en souffrira lui aussi.

Puisque nous parlons de paiements de péréquation et que nous parlons d'harmonisation, examinons sérieusement l'ensemble de ce que le gouvernement a fait.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): J'invoque le Règlement, monsieur le Président; vous pourriez peut-être m'éclairer. J'avais cru comprendre que les ministériels allaient proposer une motion. Je profite de ce rappel au Règlement pour permettre au whip du gouvernement de regagner son siège et de proposer cette motion de consentement unanime qu'il allait demander, au cas où il aurait peut-être été retenu au téléphone à l'extérieur de la Chambre.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Je suis étonné par le degré d'exactitude avec laquelle il a deviné. J'étais au téléphone lorsque j'ai vu soudain que le débat avait pris fin.

Je pense que l'on s'entend généralement à la Chambre pour ajourner si cette motion est adoptée.

Je propose donc la motion suivante à la Chambre, et je pense qu'elle a fait l'objet de négociations. Je propose:

Que nonobstant tout article du Règlement, si le débat sur la motion portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, est complété, tout vote par appel nominal demandé soit différé jusqu'au mardi 24 mars 1992, à 18h00.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre qui vient d'être adopté, le vote par appel nominal est reporté à mardi.

Puis-je déclarer qu'il est 16 heures?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Donc, comme il est 16 heures, la Chambre demeure donc ajournée jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 04.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 mars 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LA SEMAINE NATIONALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest) propose: Que le projet de loi C–328, Loi instituant la semaine nationale de la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

• (1110)

—Monsieur le Président, je suis fière de prendre la parole au sujet de ce projet loi, non seulement parce qu'un grand nombre de mes électeurs travaillent pour la fonction publique du Canada, mais également parce que, en tant que porte–parole de l'opposition pour les questions relatives à l'emploi dans la fonction publique, j'en suis venue à apprécier à sa juste mesure l'importance des services que les fonctionnaires de partout au Canada rendent quotidiennement aux Canadiens où qu'ils vivent. Les fonctionnaires nous aident dans l'exercice de nos fonctions de parlementaire.

L'excellence de la fonction publique du Canada est reconnue dans le monde entier, sans doute parce que son rôle dans le développement de la nation a été un élément important du partenariat qui s'est établi entre le secteur public et le secteur privé afin de créer des réseaux de transport et de communication dans tout le Canada.

La fonction publique a toujours été un des piliers du développement au Canada. Plus concrètement, elle offre des services à l'ensemble des Canadiens non pas selon la situation géographique, les conditions atmosphériques et les atouts économiques d'une région donnée, mais bien d'après une vision du Canada où tous les citoyens ont droit aux mêmes avantages.

La fonction publique est l'instrument par lequel le Parlement exécute son mandat. En assurant des services dans tout le Canada, elle agit comme une force unificatrice et une présence visible du gouvernement dans les collectivités, grandes et petites.

Fait tout aussi important, la fonction publique est le témoin du Parlement dans tous les coins et recoins du pays puisqu'il renseigne les décisionnaires et les législateurs sur l'évolution des idées et sur les nouveaux besoins de la population.

Pourtant, la fonction publique est souvent le bouc émissaire de la population qui la rend responsable des dépenses, des politiques et des programmes du gouvernement. On lui reproche fréquemment, à tort, d'être inefficace, lente et coûteuse. Les gouvernements mêmes prennent leurs employés pour des boucs émissaires afin de détourner l'attention du public des politiques, programmes et décisions impopulaires.

La fonction publique est souvent la première à subir les conséquences des compressions imposées au secteur public. On attend de ses membres qu'ils acceptent les réductions et les gels de salaire en souriant, puisque c'est pour le bien du pays. Le moral n'a jamais été aussi bas dans la fonction publique, et les relations employeur–employés n'ont jamais été aussi tendues.

Nous venons de connaître la plus importante grève de la fonction publique que nous ayons vue en 125 ans. Les chances d'avancement sont réduites. Les employés, souvent parmi les meilleurs et les plus brillants, quittent la fonction publique du Canada. Ce ne sont plus les gens les plus intéressants qui choisissent de travailler au service de leur pays.

Les employés se sont fait dire d'en faire plus avec moins. Ils relèvent maintenant ce défi avec l'ardeur et le dévouement envers leur pays qui ont toujours été caractéristiques de la fonction publique du Canada.

Ceux qui travaillent pour les Canadiens et qui n'ont pas l'impression de contribuer à l'essor de leur pays sont très rares. Ils sont fiers des services qu'ils assurent à leurs concitoyens. Ils sont fiers des services qu'ils assurent au gouvernement et au Parlement.

Mais ce dévouement, cette fierté et cet engagement ont été exploités au maximum. L'impression que leur travail n'est pas apprécié, valorisé ou respecté par leur employeur est de plus en plus généralisée chez les employés. Ils ont de plus l'impression que leur employeur tente de convaincre les clients, soit la population du Canada, que leur travail ne vaut rien.

L'atmosphère actuelle a sa raison d'être. On a dit aux employés qu'ils devaient se compter chanceux d'avoir un emploi, quel qu'il soit. Ceux qui sont au plus bas de l'échelle salariale se sont fait dire que leurs gestionnaires, dont le succès dépend du travail des employés, obtiendront des primes et des augmentations, alors qu'eux-mêmes tirent le diable par la queue pour nourrir, habiller et loger leur famille avec un salaire qui ne dépasse souvent pas 18 000 $.

Ils ont vu leur travail confié à des contractuels, souvent à un coût plus élevé pour une qualité inférieure, tandis que leurs collègues se font congédier. On leur a dit que, peu importe la décision du tribunal des droits de la personne sur l'équité salariale dans les domaines de travail traditionnellement féminins, le gouvernement ne respectera pas la décision de la commission.

Le gouvernement dépense plus d'un million de dollars pour encourager la participation et la coopération entre employeurs et employés dans le secteur privé, mais il exclut ses propres employés de l'important processus de revitalisation de la fonction publique et de gestion du régime de pensions.

Le secteur privé est en train d'apprendre les vertus du travail d'équipe afin d'accroître sa compétitivité et sa productivité. Chacun des employés, quel que soit son échelon, doit se considérer comme un rouage travaillant à un but commun.

L'un des principaux moyens de cultiver le travail d'équipe, tant dans le secteur public que le secteur privé, consiste à abandonner l'esprit de confrontation qui anime les relations patronales-syndicales, ce qui aurait pour effet de susciter un climat de respect mutuel fondé sur la reconnaissance du fait que chacun des employés contribue au succès de l'entreprise.

Les entreprises ne font pas que mettre en oeuvre des programmes de reconnaissance des employés, mais elles veillent à ce que leurs clients sachent qu'ils sont les éléments essentiels de la prestation de services.

La reconnaissance des employés est une importante composante de la satisfaction au travail. Elle pousse les gens à se dépasser et à en faire plus que le minimum requis. Si on veut que les employés prennent des risques, qu'ils recherchent des solutions créatrices et qu'ils offrent des services de premier ordre, ce qui favorise l'entreprise, le climat de travail, la clientèle et le pays, il faut que les employés soient motivés. Or, ils seront motivés dans la mesure où ils seront satisfaits de leur poste et où ils se sentiront importants, respectés et appréciés.

Le projet de loi C-328 demande au gouvernement d'en finir avec l'époque moyenâgeuse de la confrontation et d'admettre que ses employés traversent des temps difficiles et travaillent dans un climat de morosité. Ce n'est pas en ayant une mentalité d'assiégé qu'on va être fier de son travail et fidèle à son employeur, ni qu'on va se dépenser sans compter pour offrir le meilleur service possible aux clients.

Le projet de loi C-328 demande qu'on consacre une semaine chaque année à la reconnaissance de la valeur du travail qu'accomplissent les employés pour le compte de la population, du gouvernement et du Parlement.

Certes, ce projet de loi est conçu dans le cadre de la fonction publique fédérale, mais il ne se borne pas à reconnaître le travail des seuls employés du secteur public fédéral. En fait, il s'applique aux employés de tous les paliers de gouvernement du Canada, soit 529 000 fonctionnaires fédéraux, 506 000 fonctionnaires provinciaux, 343 000 fonctionnaires municipaux et une foule d'autres qui travaillent pour le compte de commissions et d'organismes locaux assurant notamment des services de santé et d'éducation, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'institution d'une semaine nationale pour la reconnaissance des fonctionnaires donnerait l'occasion à ceux qui sont au service du public d'informer celui-ci au sujet des services qu'ils lui offrent. Je voudrais citer un extrait d'une des lettres que j'ai reçues: «C'est une excellente idée, non pas seulement pour rendre hommage aux fonctionnaires, mais encore pour informer le public des services offerts par les fonctionnaires et le gouvernement. La population veut savoir ce qu'elle a pour son argent. Cela donnerait aux employés l'occasion de faire valoir tout le bon travail qu'ils accomplissent.»

C'est déjà commencé. L'Institut professionnel de la Fonction publique a mis au point une série de dépliants vantant le précieux travail qu'accomplissent les employés fédéraux. Ainsi, ils assurent l'approvisionnement alimentaire grâce à la recherche agricole, ils offrent des services de santé de première ligne dans les localités éloignées de tout le Canada et ils voient à ce que les médicaments que nous consommons soient sûrs. Les scientifiques du secteur public et tous leurs collaborateurs accomplissent un travail important en protégeant nos stocks de poisson, ce qui est certes un sujet d'actualité, ainsi qu'en offrant des services météorologiques et en surveillant constamment l'environnement afin d'assurer la sécurité du transport aérien. D'un bout à l'autre des ordres de gouvernement, ce sont les employés de l'État qui éduquent nos enfants et qui s'assurent que nos avions volent en toute sécurité, que nos routes sont carrossables, que nos pêcheurs travaillent en toute sécurité et qu'ils disposent d'un bon réseau de sauvetage. Tous les jours, la qualité de vie dont nous bénéficions au Canada dépend non seulement des décisions des assemblées élues mais encore du dévouement d'une fonction publique compétente et capable à tous les paliers de gouvernement.

• (1120)

Une semaine consacrée à faire ressortir l'importance des services publics et des gens qui les assurent ferait que les employés de l'État seraient fiers de leur travail et se rappelleraient que le service à la population en est la raison d'être. Cela aurait aussi pour effet d'encourager la communication entre les fonctionnaires et la population qui constitue leur clientèle, et on pourrait aussi en profiter pour sonder l'opinion publique quant à la prestation des services publics.

Au moment même où la population souhaite que les divers niveaux de gouvernement collaborent entre eux au lieu de se chamailler sur le partage de leurs responsabilités à son égard et sur l'utilisation de l'argent de ses impôts, l'information sur la question de savoir qui fait quoi avec ces deniers publics susciterait un bon débat public.

Les employés et les employeurs ne peuvent s'adapter au changement que dans un climat de collaboration et de respect mutuel. De bonnes relations patronales–syndicales sont essentielles pour que le Canada soit compétitif sur les marchés internationaux. Nos partenaires dans le monde entier doivent pouvoir compter non seulement sur la performance de notre secteur privé mais sur celle de notre secteur public.

Selon moi, le gouvernement, qui est le plus important employeur du pays, doit donner l'exemple et bâtir un climat de coopération avec ses fonctionnaires dans la poursuite d'objectifs nationaux tout comme il demande aux entreprises privées de collaborer étroitement avec leurs employés afin d'accroître la productivité et l'efficacité.

On reconnaît dans le monde entier l'excellence de la fonction publique fédérale, mais certaines plaies ne sont pas encore cicatrisées. Ce projet de loi n'est qu'une petite étape du processus de cicatrisation, une première mesure tendant à redonner leur fierté aux fonctionnaires fédéraux et à faire en sorte que la fonction publique fédérale attire à nouveau les gens les plus compétents au service du pays.

Certains perçoivent peut-être ce projet de loi comme une mesure symbolique. Ce n'est pas là notre intention. Je pense qu'il est tout à fait utile de dire aux fonctionnaires fédéraux que, malgré les compressions et les limitations de salaire qu'on leur impose, leur travail est important pour le pays, car c'est la raison pour laquelle la plupart d'entre eux travaillent dans le secteur public, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou local. Ils contribuent au bien public.

Je voudrais pour terminer vous citer des passages d'une lettre que j'ai reçue de l'Association nationale des retraités fédéraux qui représente les retraités de la fonction publique dont beaucoup ont passé toute leur carrière à contribuer à l'essor de notre pays. Voici ce que l'association avait à dire: «À une époque où on demande aux fonctionnaires fédéraux de supporter le gros du fardeau de la lutte contre l'inflation, il est encore plus nécessaire que jamais de reconnaître les services qu'ils rendent à la nation. L'adoption de ce projet de loi dédommagerait dans une certaine mesure les fonctionnaires qui, surtout en ces temps difficiles, doivent faire plus avec moins, dans la gaieté et en demeurant efficaces.»

Ils y parviennent, monsieur le Président, et je voudrais enfin remercier l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada d'avoir lancé sa propre campagne d'information sur la fonction publique dans tout le pays et d'avoir proposé également ce projet de loi. Même s'il ne s'agit pas là d'une mesure pouvant faire l'objet d'un vote, j'espère néanmoins que ce débat encouragera le gouvernement à envisager de prendre une mesure comme celle-ci afin de donner aux fonctionnaires l'occasion de faire la promotion des services qu'ils offrent au nom du gouvernement et de leur redonner ainsi une certaine fierté de leur travail.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-328, Loi sur la semaine nationale de la fonction publique.

Cela nous donne une autre occasion de reconnaître le travail des fonctionnaires qui offrent tout un éventail de services de haute qualité aux Canadiens. La fonction publique fédérale est sans aucun doute l'une des meilleures du monde, et je ne suis pas le seul à le penser. En 1975, le célèbre écrivain et médecin britannique, C.P. Snow, a déclaré, devant un auditoire canadien, qu'à titre d'ancien fonctionnaire, il tenait notre pays en haute estime. D'après lui, nous possédions la meilleure fonction publique au monde. Comme on le sait, notre fonction publique s'inspire du modèle britannique. Or, M. Snow a dit que nous avions beaucoup amélioré le modèle de départ; pourtant, la plupart des Canadiens ne savent toujours pas que notre fonction publique commande le respect partout dans le monde.

Nos fonctionnaires sont dévoués, responsables et consciencieux. Ils servent la population dans divers domaines et réalisent des programmes gouvernementaux qui sont essentiels. En matière de santé et de sécurité notamment, ils inspectent nos aliments et assurent la qualité de l'eau que nous buvons et de l'air que nous respirons; ils mettent à l'essai nos médicaments; ils contrôlent nos cours d'eau et nos voies aériennes ainsi que nos moyens de transport.

Les fonctionnaires protègent aussi les intérêts des consommateurs canadiens. Qu'il s'agisse du domaine des communications électroniques ou de celui des institutions financières, ils font observer les règlements fédéraux qui sont établis.

Ils assurent l'exécution de programmes sociaux indispensables. La plupart des familles canadiennes reçoivent des chèques du gouvernement fédéral chaque année, de façon souvent régulière, et nous avons tendance à oublier et à tenir pour acquis que ces fonctionnaires travaillent avec diligence pour que ces chèques soient émis sans faute.

Des fonctionnaires nous représentent à l'étranger et y défendent nos intérêts. Ils favorisent l'industrie, le développement régional, le progrès scientifique et technique ainsi que l'aide aux pays étrangers.

La liste est encore longue, monsieur le Président. Tous ces services sont donnés de façon efficace et efficiente, et avec rapidité. Les Canadiens s'y attendent désormais, et le seul fait qu'il leur arrive souvent de le tenir pour acquis en dit long sur la qualité élevée et constante de ces services.

Le gouvernement, en tant qu'employeur, crée les conditions propices pour que tous les Canadiens, quelles que soient leurs origines, puissent faire carrière dans la fonction publique et il donne à ses fonctionnaires la formation nécessaire pour qu'ils puissent assurer les services publics.

Je souscris donc entièrement à l'esprit du projet de loi que propose la députée. Nous devons souligner l'apport de nos fonctionnaires et nous le faisons de diverses façons.

Le gouvernement du Canada manifeste sa reconnaissance envers ses fonctionnaires, notamment au moyen de son Régime des primes d'encouragement. Ce régime prévoit des primes à l'initiative, des primes au mérite et des primes d'excellence. De plus, des gestionnaires et des superviseurs de la fonction publique profitent de toutes les occasions possibles pour souligner la contribution des fonctionnaires de façon moins formelle. Par exemple, ils peuvent les remercier par écrit de s'être bien acquittés d'un travail ou d'avoir participé à une conférence ou encore ils reconnaissent le travail d'un fonctionnaire dans l'avant-propos d'un rapport ou d'une étude.

Le Programme des primes à l'initiative permet aux employés de présenter des idées qui visent à améliorer les activités de l'État, et partant, à offrir un meilleur service au public, à enrichir le milieu de travail et à réaliser des économies ainsi que d'autres avantages. Ainsi, le gouvernement exprime officiellement sa reconnaissance aux employés dont les initiatives donnent lieu à des propositions valables.

En 1990-1991, le gouvernement a économisé 36 millions de dollars grâce à quelques-unes des propositions faites par des fonctionnaires dans le cadre du Programme des primes à l'initiative. Le gouvernement a reçu plus de 165 000 propositions depuis sa mise sur pied il y a 39 ans. Le gouvernement a versé au total 4,6 millions de dollars à des fonctionnaires dont les propositions ont permis aux contribuables d'économiser plus de 153 millions de dollars.

• (1130)

L'année dernière, par exemple, un fonctionnaire du Secrétariat d'État du Canada a proposé que les demandes de remboursement de prêts d'étudiants faites par les banques soient classées en deux catégories: complètes et incomplètes. Les demandes de remboursement complètes peuvent être vérifiées et payées immédiatement, ce qui permet de réduire l'arriéré en frais d'intérêt. Cette seule proposition a permis au gouvernement d'économiser 2,7 millions de dollars.

Le Programme des primes au mérite offre à la direction le moyen d'exprimer officiellement sa reconnaissance aux employés dont le rendement est méritoire. Cette prime est accordée pour diverses raisons, par exemple, un rendement au travail exceptionnellement élevé pendant une longue période, l'achèvement avec succès, au-delà des espérances habituelles, d'une tâche ou d'un projet important, l'exécution de fonctions d'une manière méritoire dans des circonstances anormales ou avec un degré de succès exceptionnellement élevé, ou encore une innovation qui donne lieu à une amélioration importante des activités.

Par exemple, l'année dernière, une prime au mérite a été accordée à une équipe d'employés d'Énergie, Mines et Ressources Canada, qui a fait preuve d'aptitudes d'investigation exceptionnelles dans l'élaboration de techniques de gaz de dépistage. Ces travaux ont permis d'améliorer considérablement la santé et la sécurité de Canadiens qui travaillent dans des mines souterraines et de réduire les frais d'exploitation des gisements de charbon du Cap-Breton.

Enfin, nous avons les primes d'excellence, qui sont présentées chaque année par le président du Conseil du Trésor. Elles rendent hommage aux fonctionnaires qui ont été recommandés par d'autres fonctionnaires comme ayant été les meilleurs et les plus exemplaires de toute la fonction publique. Par exemple, l'an dernier, nous avons remis une prime à cinq fonctionnaires de notre ambassade au Koweït. Bon nombre de députés se souviendront que, lors de l'occupation par les Irakiens, ils étaient sous la menace des armes, avaient enduré des températures de 45 à 50 degrés Celsius pendant trois mois et ils avaient été privés d'électricité, d'air climatisé et d'approvisionnement en vivres et en eau. Comme on peut le constater, le gouvernement fédéral sait rendre hommage au travail de ses fonctionnaires de façon tant informelle que formelle. Il les encourage ainsi à proposer de nouvelles idées, à épargner de l'argent, à améliorer son fonctionnement et à fournir de meilleurs services aux Canadiens.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que j'appuie moi aussi ce projet de loi. Je suis très heureuse de pouvoir prendre la parole au nom de tous mes collègues pour rendre hommage aux infatigables fonctionnaires qui servent si bien les députés et les Canadiens en général. Je suis certaine que tous les députés partagent cet avis.

La fonction publique du Canada regroupe des gens infatigables et très compétents qui ont à coeur le public et le pays qu'ils servent. Ces fonctionnaires assument toutes sortes de fonctions: préposés à l'entretien, commis au classement, chauffeurs de camion, réceptionnistes, administrateurs, planificateurs et scientifiques. Les deux collègues qui ont pris la parole avant moi en ont parlé avec éloquence.

Comme je viens de la côte ouest, je voudrais parler surtout des gardiens de phare, de la Garde côtière, de la GRC et des autres fonctionnaires qui assurent notre protection. Pendant que j'y suis, j'en profite pour exhorter le gouvernement à ne pas supprimer les postes de gardiens de phare. Ceux-ci jouent un rôle très important, qui va bien au-delà du simple fait de garder les phares.

Être fonctionnaire n'est pas toujours facile, et ce l'est sûrement de moins en moins depuis les dernières années. Les pressions au travail ont considérablement augmenté avec les compressions et les nombreuses mises à pied effectuées par le gouvernement dans presque tous les ministères.

La privatisation entreprise par le gouvernement a totalement modifié le domaine de la fonction publique et les possibilités d'emploi. Dans bien des cas, elle est tout à fait injustifiée et nuit à l'efficacité de la prestation des services au public.

Les travailleurs se trouvent devant des pressions et des charges de travail accrues, alors que parallèlement ils sont devenus les boucs émissaires de nombreuses politiques du gouvernement, car ils sont les exécutants de ces politiques que le public peut rejoindre. On entend souvent les gens parler de ces horribles «bureaucrates», alors que c'est vraiment injuste. Ils sont devenus la cible des frustrations du public face aux politiques du gouvernement. Je pense qu'il est important que le public comprenne cela et se rende compte que les politiques sont le fait des ministres et non des fonctionnaires avec lesquels nous traitons quotidiennement dans nos circonscriptions.

En même temps que les fonctionnaires supportent une charge accrue de travail, des pressions plus grandes et l'insécurité d'emploi, un certain nombre font face à des mutations non sollicitées, du fait de changements effectués sans qu'ils soient consultés.

Je suis d'accord avec ma collègue, et je félicite la députée d'Ottawa-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi. Nous l'appuyons. Nous devrions avoir une semaine nationale de la fonction publique pour montrer que nous reconnaissons et apprécions les services des fonctionnaires du Canada. Peut-être que cela aiderait aussi à remonter le moral des fonctionnaires qui, je suis d'accord, est pas mal bas. Nous avons tous la responsabilité de nous assurer que le moral s'améliore.

Cela servirait également à rendre le public beaucoup plus conscient de ce que les fonctionnaires font pour eux, des importants services qu'ils fournissent et du haut degré de compétence qui fait la réputation de la fonction publique du Canada dans le monde et, j'espère, ici aussi.

Une semaine de la fonction publique serait utile mais, comme le disait ma collègue, cela n'aurait pas grande signification si l'on ne faisait pas des efforts sincères pour changer la façon dont on traite les fonctionnaires au Canada.

Vu le traitement arbitraire auquel ce gouvernement soumet ses employés, il est important que nous ayons une semaine de la fonction publique, mais il faut plus. Il faut un changement d'attitude de la part du gouvernement ainsi qu'un changement dans les politiques et les pratiques. Tout d'abord, le gouvernement doit avoir beaucoup plus de respect pour les employés, les emplois qu'ils occupent et leurs droits résultant des négociations collectives. Les députés se souviennent certainement du traitement qu'ils ont reçu lors de la grève organisée par l'Alliance de la fonction publique, où ils ont vu leurs droits à la négociation piétinés par le gouvernement.

Les femmes membres de la fonction publique méritent une reconnaissance spéciale, pas seulement pour leur contribution, mais aussi pour les difficultés qu'elles rencontrent et la discrimination salariale dont elles sont victimes. Il est déplorable que ce gouvernement ait refusé de payer rétroactivement les salaires qu'il doit à ses employées en raison de l'inéquité des salaires au cours des dernières années. Le gouvernement doit être juste et payer rétroactivement ces sommes qu'il doit.

Il est inconcevable que le gouvernement veuille maintenant faire obstacle à la Commission des droits de la personne et menace de ne pas tenir compte des recommandations qu'elle fera à ce sujet.

Nous devons aussi réaliser l'équité d'emploi totale au sein de la fonction publique. Nous voulons que la fonction publique soit vraiment représentative des Canadiens; par conséquent, il faut qu'on y engage en plus grand nombre des gens appartenant aux minorités visibles et de diverses origines ethniques. On doit retrouver des handicapés physiques et intellectuels au sein de notre fonction publique. Il faut respecter leur droit égal à l'emploi. La proportion d'autochtones au sein de la fonction publique doit absolument augmenter car elle est actuellement à un niveau inadmissible. Et, bien entendu, les femmes doivent occuper des postes à tous les niveaux de la fonction publique. Il ne suffit pas que toutes ces personnes puissent devenir fonctionnaires, elles doivent aussi pouvoir grimper les échelons ainsi qu'avoir plus facilement accès aux promotions et aux postes cadres.

Nous devrions aussi offrir un meilleur service de garderies à nos fonctionnaires. Si le gouvernement persiste dans son refus de créer un système national de garderies, ce qu'il avait pourtant promis il y a quelques années, il pourrait au moins offrir des garderies à ses propres employés, les fonctionnaires. Nous pouvons le faire et nous devons le faire. Dès qu'à un endroit le nombre de fonctionnaires est assez important, on devrait créer des garderies, tout comme on l'a fait pour la Chambre des communes. En fait, j'avais proposé une garderie sur la colline justement pour illustrer le genre de service que l'on devrait offrir à tous les employés, d'un bout à l'autre du pays, et non seulement sur la colline du Parlement.

• (1140)

On devrait augmenter le nombre de garderies et, là où il n'y a pas de garderie, on devrait aider les employés, par le biais peut-être des conventions collectives, à payer les frais de garde afin que les enfants ne souffrent pas du fait que leurs parents travaillent.

À titre de députée de Vancouver-Est, j'aimerais remercier tout particulièrement les fonctionnaires qui travaillent à mon bureau, de même que mes électeurs. Je sais qu'il en va de même pour les autres députés.

Lorsque nous avons des problèmes en matière d'immigration, nous pouvons aisément appeler un conseiller en immigration au ministère pour lui demander son avis. Lorsque certains de nos électeurs éprouvent des difficultés concernant l'assurance-chômage ou des programmes de formation, nous nous adressons à Emploi Canada pour les résoudre ensemble. Nous appelons souvent le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour tirer au clair des questions de pensions de retraite ou d'invalidité et nous nous adressons à de nombreux autres services publics locaux qui sont d'un grand secours à nos électeurs. Lorsque je suis à l'étranger, je ne peux m'empêcher d'admirer le professionnalisme des gens des Affaires extérieures et j'aimerais profiter de cette occasion pour les en féliciter publiquement.

Ce ne sont pas les fonctionnaires qui peuvent changer les politiques du gouvernement, et nous ne devrions pas nous en prendre à eux. Ce sont nos employés et ceux du peuple canadien pour qui ils se dévouent sans compter. Ils méritent donc d'être mieux traités et de voir leur travail reconnu à sa juste valeur. Le 125e anniversaire du Canada semble l'occasion rêvée pour le faire. Nous appuyons l'idée de dédier une semaine nationale aux fonctionnaires fédéraux.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est un véritable privilège pour moi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-328. Je pense que cette mesure, qui vise à instituer la semaine nationale de la fonction publique, est très importante.

Je suis sûr que tous les députés de cette Chambre approuveront l'esprit de ce projet de loi. Cette Chambre reconnaît et apprécie certainement l'engagement et le dévouement dont font preuve tous les employés de la fonction publique.

Mon gouvernement sait parfaitement que la fonction publique du Canada a évolué depuis plus de trois quarts de siècle pour devenir l'un des meilleurs organismes de ce genre dans le monde.

On croit souvent que les fonctionnaires sont uniquement au service des gouvernements élus. Certes, il est vrai que le plus grand rôle de la fonction publique consiste à aider les gouvernements à élaborer et à mettre en oeuvre des politiques publiques, mais comme son nom le dit, elle regroupe des hommes et des femmes qui sont quotidiennement au service des citoyens canadiens. On y retrouve, par exemple, le contrôleur de la circulation aérienne qui aide nos avions à atterrir sans danger, le scientifique qui met au point un vaccin préventif, l'agent d'immigration qui accueille les néo-Canadiens sur notre sol, le conseiller du Centre d'emploi du Canada qui aide les chômeurs à se trouver du travail en ces temps difficiles, l'inspecteur de la sécurité et de la santé qui vérifie la qualité des aliments que nous consommons, et le facteur qui nous apporte notre courrier.

Ces hommes et ces femmes appartiennent à un organisme qui compte plus de 500 000 fonctionnaires et dont le travail est apprécié par tous les citoyens de cette grande nation.

Je suis sûr que mes collègues reconnaîtront que la fonction publique a été au premier rang pour promouvoir l'équité en matière d'emploi en faveur des femmes, des personnes handicapées et des groupes minoritaires. La députée de Vancouver-Est a exposé avec beaucoup d'éloquence la situation qui existe dans ce domaine et la nécessité de continuer à y apporter des améliorations.

Les fonctionnaires, qu'il soient francophones ou anglophones, sont les ambassadeurs du Canada tant ici qu'à l'étranger. Ils constituent une force pour notre unité nationale. Notre gouvernement donne tout son appui aux efforts que déploient constamment les services de la fonction publique pour recruter des hommes et des femmes de qualité, capables de refléter la riche diversité culturelle et régionale du Canada. Tout au long de notre histoire, la fonction publique a servi d'infrastructure sur laquelle les gouvernements ont bâti les institutions solides qui ont contribué à donner à notre nation l'un des meilleurs niveaux de vie au monde.

Comme ma collègue l'a déclaré lorsqu'elle a présenté son projet de loi, il existe maintenant un partenariat dynamique et souple entre le secteur public et le secteur privé, un partenariat qui exige une meilleure créativité pour sauvegarder notre prospérité au cours de cette décennie et jusqu'au XXIe siècle.

Lorsque les Canadiens regardent la fonction publique, ils se voient eux-mêmes. Ils voient des maris et des épouses dont les enfants seront la prochaine génération de Canadiens. Ils voient des citoyens qui contribuent activement à l'oeuvre des organismes communautaires. Ils voient des femmes et des hommes qui, après de longues heures de travail au sein de la fonction publique, se rendent aux locaux d'un organisme de bénévoles ou au centre communautaire de leur voisinage pour entraîner de jeunes joueurs de hockey, ou aider un patineur ou une patineuse de fantaisie ou des skieurs talentueux à réaliser leur rêve qui est de se rendre aux jeux olympiques.

Notre fonction publique est une entité purement canadienne. Avec le temps, elle a évolué pour refléter la diversité de notre société multiculturelle et multiraciale. Si nous regardons cette organisation dans une perspective internationale, nous voyons qu'elle a suivi l'évolution du Canada qui en est venu à s'imposer comme un membre influent de la communauté mondiale. Je crois que la plupart des Canadiens reconnaissent qu'une fonction publique efficace est essentielle à la santé de notre nation et au bien-être de chacun de ses citoyens.

Cette organisation qui fait preuve d'un haut niveau de professionnalisme remplit beaucoup plus de fonctions que tout autre organisme canadien. Ceux d'entre nous qui travaillent surtout ici à Ottawa ne doivent pas oublier que plus de deux tiers des fonctionnaires fédéraux travaillent et vivent dans des collectivités de l'extérieur de la région de la capitale nationale.

En présentant son projet de loi, ma collègue a parlé de la qualité des services fournis par nos fonctionnaires. La députée a raison. Ils fournissent des services de haute qualité selon un modèle qui reflète des valeurs qui ont évolué progressivement au cours de plusieurs décennies des valeurs que le gouvernement conservera pour que tous les Canadiens soient fiers de leur fonction publique.

Je crois que les Canadiens qui choisissent de servir leur pays sont inspirés par des motifs qui vont bien au-delà de la seule nécessité de gagner leur vie. Les députés connaissent probablement beaucoup d'hommes et de femmes qui ont renoncé à des carrières prometteuses dans le secteur privé pour travailler au sein de la fonction publique à rendre leur pays meilleur.

Dans son introduction au projet de loi, la députée a indiqué que de nombreux fonctionnaires quittent la fonction publique pour entrer dans l'industrie privée. Je lui rappellerai qu'il y a également de nombreuses personnes du secteur privé qui sont fières d'y entrer.

En dépit de leur bonne volonté, je suis certain que les fonctionnaires sont parfois extrêmement frustrés. Ils ne prennent pas à la légère la responsabilité de dépenser l'argent durement gagné provenant des impôts payés par les citoyens canadiens. À cause de leur responsabilité, les fonctionnaires sont souvent l'objet de critiques de la part des Canadiens, voire des députés.

Les hommes et les femmes de la fonction publique du Canada comprennent et apprécient parfaitement que notre système démocratique nécessite pour sa survie que chacun assume ses responsabilités. Nous pouvons être fiers que nos fonctionnaires maintiennent toujours une norme élevée de conduite personnelle aussi bien que professionnelle. Les valeurs dont j'ai parlé précédemment imprégnent la fonction publique et assurent le maintien de sa haute qualité. Le premier ministre y a fait clairement allusion dans FP 2000 et a déclaré ce qui suit dans son introduction au Livre blanc:

> La fonction publique du Canada est essentielle au bon fonctionnement de nos institutions démocratiques et de notre pays. Elle sert le Canada avec talent et a énormément contribué à la stabilité de notre environnement économique et social, à nos réalisations en tant que nation industrielle moderne, à l'établissement de nos valeurs et à la quête de notre indentité en tant que peuple.

Je pense que les Canadiens apprécient vraiment la contribution des fonctionnaires de notre pays mais, bien que j'appuie pleinement l'objet du projet de loi de ma collègue, je ne peux pas appuyer actuellement l'établissement de la semaine nationale de la fonction publique. La députée d'Ottawa-Ouest estime peut-être que cette mesure serait bien accueillie dans sa circonscription, ce qui est parfaitement compréhensible, mais il est raisonnable de penser qu'elle le serait avec cynisme dans d'autres régions du pays, compte tenu de ce qu'il pourrait en coûter aux contribuables.

Les députés sont bien conscients du fait que le dernier budget a fait ressortir la nécessité de limiter les dépenses discrétionnaires en cette période de restrictions budgétaires. Les coûts dont on parle ne sont peut-être pas élevés, mais il faudra toujours bien payer les frais d'impression et de publicité.

Cela dit, la possibilité de désigner une semaine spéciale n'est pas exclue, si la députée, certains de ses collègues ainsi que des particuliers y tiennent.

• (1150)

Il ne faut pas une recommandation officielle du gouvernement du Canada pour instituer une semaine spéciale pour souligner la contribution des fonctionnaires fédéraux. N'importe quel groupe de particuliers peut s'en charger.

En terminant, je tiens à féliciter encore une fois la députée pour l'esprit qui anime le projet de loi qu'elle a présenté. Peut-être conviendrait-il de relancer l'idée lorsque la conjoncture sera moins difficile. Pour le moment, je regrette, mais il m'est impossible d'appuyer un tel projet de loi.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il me fait bien plaisir d'appuyer la motion, à savoir que le projet de loi C-328 soit lu une deuxième fois et déféré au Comité législatif H.

Ce projet de loi propose de faire en sorte que la troisième semaine du mois de juin de chaque année soit célébrée sous la forme de la Semaine nationale de la fonction publique. C'est une proposition que j'appuie et qui je pense recevra, je l'espère, l'appui de tous les députés en cette Chambre.

Monsieur le Président, je n'ai que quelques minutes. Je sais que le député d'Ottawa-Centre, le député de Glengarry—Prescott—Russell et d'autres de la région immédiate de la capitale nationale veulent intervenir, mais le peu de temps que nous avons, probablement ne leur permettra de faire de très longs discours.

Le présent débat est important parce qu'il propose, à mon avis, de reconnaître l'apport constructif et absolument indispensable des fonctionnaires de l'État.

Je félicite évidemment la députée d'Ottawa-Ouest, qui a eu l'idée de proposer ce projet de loi, et je demanderais aux députés de cette Chambre de lui accorder l'appui qu'elle recherche.

Une telle semaine pourrait permettre de sensibiliser les Canadiens et les Canadiennes sur le travail remarquable effectué par les serviteurs de l'État et ainsi revaloriser une fonction publique qui a durement souffert depuis 1984, lors de l'élection de ce gouvernement conservateur.

On le sait, les dernières années ont été particulièrement très difficiles pour ceux et celles qui oeuvrent pour le gouvernement du Canada. Les nombreuses mises à pied,—près de 13 000 fonctionnaires ont perdu leur emploi—la privatisation de services qui relevaient habituellement de sociétés d'État, le gel des salaires,—nous sommes actuellement sous un gel de zéro pour cette année et de 3 p. 100 l'an prochain—la plus importante grève qu'a connue le pays l'été passé, tous ces événements ont fait remarquer aux Canadiens une situation qui était difficile. Toutes ces mesures ont entraîné, pour certains et certaines, de sérieux problèmes financiers, des problèmes parfois familiaux, la perte de grands talents pour le Canada et bien d'autres problèmes, pour nos jeunes, entres autres, qui cherchaient à faire carrière à même la fonction publique.

Monsieur le Président, la liste est très longue. Disons tout simplement que le moral est au plus bas qu'il ne l'a été depuis très longtemps et que, en dépit du fait que nous étudions actuellement en cette Chambre un projet de renouveler la Fonction publique du Canada, le projet FP 2000, je doute que cette initiative puisse rétablir la confiance des fonctionnaires envers un employeur qui leur en fait voir de toutes les couleurs depuis sept ans.

Notre fonction publique, monsieur le Président, reconnue comme l'une des meilleures au monde, se compose de 529 144 fonctionnaires fédéraux, de 506 600 fonctionnaires provinciaux et de 343 200 fonctionnaires municipaux.

En bout de ligne, ce sont ces fonctionnaires, ces serviteurs de l'État qui rendent les services établis par les parlements provinciaux et fédéral. C'est une institution qui a bien servi le peuple canadien dans le passé et espérons que l'on pourra changer l'attitude du gouvernement pour que ces fonctionnaires puissent non seulement reprendre de l'initiative mais aussi avoir confiance en leur avenir, que leur position soit stable et qu'ils puissent faire carrière à même la fonction publique avec la certitude qu'un jour ils auront droit à une retraite bien méritée.

Monsieur le Président, il y a un partenariat d'établi entre les fonctionnaires et le politique. Nous, les politiciens, sommes au niveau du pourquoi de la question. C'est nous qui décidons pourquoi nous voulons faire un tel programme; ce sont les fonctionnaires, les spécialistes qui eux ont la responsabilité d'aviser comment mieux mettre en oeuvre un tel programme. C'est important, monsieur le Président, et c'est extrêmement difficile, par bout, de comprendre pourquoi ce gouvernement s'acharne à vouloir réduire le moral des troupes.

Monsieur le Président, je recevais cette semaine une lettre de M^me^ Iris Craig, présidente de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, dans laquelle elle disait, et je cite: «Cette semaine visera à sensibiliser les Canadiens aux services et à la sécurité que leur assurent les fonctionnaires.» Plus loin, elle disait, et je cite: «La Semaine nationale de la fonction publique serait donc l'occasion idéale pour le gouvernement et les fonctionnaires de dire aux Canadiens qu'ils sont à leur service.» En plus, M^me^ Craig dit, et je termine avec cette citation: «Nous aimerions souligner le 125^e^ anniversaire du Canada en démontrant aux Canadiens et aux Canadiennes qu'une fonction publique saine et efficace est essentielle à leur bien-être socio-économique».

Monsieur le Président, le gouvernement a le devoir de s'assurer que la fonction publique soit capable de servir l'intérêt du pays avec efficacité, tout en fournissant les services que les Canadiens attendent de leur gouvernement. Pour ce faire, les fonctionnaires doivent pouvoir compter sur le respect et la bonne volonté de leur employeur. La création, donc, d'une Semaine nationale de la fonction publique serait un pas dans la bonne direction.

Monsieur le Président, j'aimerais demander le consentement unanime de cette Chambre afin que le projet de loi C-328 suive son cheminement normal, qu'il soit sérieusement étudié par un comité de cette Chambre, pour donner une chance à tous les députés de s'impliquer, de dire où ils se tiennent dans ce débat. Je vous demanderais donc, monsieur le Président, que le projet de loi C-328 soit déféré au Comité législatif H afin qu'on puisse l'étudier en comité.

• (1200)

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion de M^me^ Catterall. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et déféré au Comité législatif H.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C–61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, dont le Comité législatif E a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois maintenant rendre une décision sur les motions d'amendement qui ont été proposées pour le projet de loi C–61.

Il y a cinq motions d'amendement pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C–61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, au nom du député de Kamloops, M. Riis.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 2, 3, 4 et 5 seront regroupées aux fins du débat. Le vote sur la motion no 1 vaudra également pour les motions nos 2, 3, 4 et 5. Je propose maintenant que la Chambre passe à l'étude des motions nos 1, 2, 3, 4 et 5.

M. McDermid: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je remarque que les motions sont inscrites au nom de M. Riis qui n'est pas ici pour les présenter. Je me demande si la présidence rendrait une décision à cet égard. Étant donné que le député n'est pas ici pour proposer ses amendements, sont-ils en fait recevables?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Le Règlement de la Chambre est très clair à cet égard. Si le motionnaire n'est pas présent à la Chambre, cette dernière ne peut prendre en considération les motions d'amendement du député concerné.

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Non. Passons au débat.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

—Monsieur le Président, je prends la parole à cette étape de la troisième et dernière lecture du projet de loi C–61, Loi sur le pouvoir d'emprunt.

Pour commencer, j'aimerais replacer ce projet de loi dans son contexte, soit le budget présenté il y a quelques semaines par le ministre des Finances. Un budget qui a pour but de réduire les dépenses de l'État, les impôts et le déficit, de stimuler la reprise économique et de renforcer notre compétitivité sur la scène internationale.

Dans tout débat sur le pouvoir d'emprunt, on doit bien sûr tenir compte de la dette publique et du déficit qui sont une lourde charge pour le peuple du Canada et limitent la marge de manoeuvre du gouvernement.

Partout, les gouvernements ont tiré un enseignement important et fondamental des récessions dont a souffert le monde récemment. C'est que le gouvernement ne doit jamais plus se laisser paralyser financièrement par la dette.

Cela fait rire les libéraux. Ils n'en finissent pas de rire de voir notre gouvernement paralysé par la dette. Ils lui ont légué une dette de 200 milliards de dollars. Les Canadiens paient depuis ce temps-là.

Les gouvernements ne peuvent venir en aide à ceux qui éprouvent des difficultés ou stimuler l'économie avec de l'argent qu'ils n'ont pas. Tâcher de le faire en empruntant davantage ne ferait qu'entraîner une augmentation des déficits, une aggravation de la dette, une hausse des taux d'intérets, un ralentissement de la croissance et tout ce qui s'ensuit. Ce n'est pas un beau tableau comme chacun le sait.

Les Canadiens nous ont clairement fait savoir qu'ils attendaient du budget un effort renouvelé en vue de réduire le déficit. À l'occasion de toutes les consultations prébudgétaires que le ministre des Finances, le président du Conseil du Trésor et moi avons eues d'un bout à l'autre du pays, il y a un message que nous avons reçu de tous les groupes, sans égard à leur situation dans notre société: nous devons réduire le déficit. Ils souhaitaient également des solutions réalistes et durables à nos problèmes économiques; une rationalisation des activités de l'État pour répondre aux réalités des années 90; de nouvelles possibilités pour les gens d'améliorer leurs compétences et leurs connaissances.

Le gouvernement a répondu à ces défis avec un budget qui fait quelque chose pour soutenir la reprise économique cette année et améliorer la croissance et la création d'emplois dans les années à venir.

Le budget apporte de l'aide là où c'est nécessaire, mais il finance cette aide non pas en haussant les impôts ou en faisant augmenter le déficit, mais en réduisant les dépenses, non en augmentant les emprunts et les impôts. Il réduit les dépenses afin de réduire les impôts et de soutenir la croissance économique ainsi que la compétitivité. Le budget assure également des baisses importantes du déficit pour l'année financière 1992–1993 et les années subséquentes.

Le déficit sera contenu à 31,4 milliards de dollars pour l'exercice 1991–1992 qui se termine dans une semaine. Il sera réduit de près de 4 milliards pour passer à 27,5 milliards l'année prochaine et à 22,5 milliards en 1993–1994.

M. Milliken: Personne ne le croit.

M. McDermid: Le député de Kingston et les Îles est en train de faire son discours en restant bien assis. Comme c'est lui qui est le prochain à prendre la parole pour le Parti libéral, je crois, je l'invite à réserver ses commentaires pour ce moment-là.

Pour la première fois depuis 1973–1974, la proportion de la dette publique nette par rapport à l'ensemble de l'économie commencera à diminuer en 1993–1994.

Il est essentiel de réduire le déficit si nous voulons retrouver une croissance économique soutenue et créer de nouveaux emplois. C'est un élément essentiel au rétablissement de la confiance, tant au Canada qu'à l'étranger, qui garantira une reprise vigoureuse. Le plus important, c'est que les mesures budgétaires ne compromettent pas nos objectifs en matière de réduction du déficit.

En maintenant le régime d'austérité dans les dépenses, nous pourrons réduire considérablement les emprunts de l'État. En 1995–1996, les besoins financiers du gouvernement seront ramenés à zéro. Nous pourrons alors, pour la première fois depuis 1969–1970, réduire notre dette sur les marchés financiers.

C'est dans le contexte de cette réduction du déficit que nous devons étudier le projet de loi C–61.

M. Boudria: Qui a écrit ça?

• (1210)

M. McDermid: C'est moi, et c'est un excellent discours.

Comme les projets de loi d'emprunt des dernières années, celui-ci se compose de trois grands éléments: le pouvoir de financement pour satisfaire les besoins financiers de 1992–1993, un certain montant pour couvrir les profits du Compte du fonds des changes et enfin une réserve d'urgence. En tout, le gouvernement demande le pouvoir d'emprunter 24,7 milliards de dollars pour l'exercice de 1992–1993.

Il importe de signaler que le comité de la Chambre a étudié les dispositions du projet de loi, dont il a fait rapport sans propositions d'amendement.

De plus, le projet de loi prévoit le pouvoir d'emprunter 3,9 milliards de dollars pour couvrir les emprunts effectués pendant l'exercice en cours en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il y a aussi un certain nombre de modifications de forme qui permettent de faire correspondre le projet de loi plus étroitement avec l'exercice financier.

Avant de terminer mes remarques, je voudrais signaler à la Chambre le fait que le gouvernement se sert de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques depuis le 28 janvier de cette année. Divers facteurs ont contribué à cela, particulièrement l'augmentation des besoins financiers mentionnée dans le budget.

Permettez-moi de rappeler aux députés que, d'ici à ce que cette loi portant pouvoir d'emprunt entre en vigueur, seuls les titres de créance à court terme peuvent être vendus, et le gouvernement n'est donc pas capable de maintenir l'équilibre souhaité entre la dette à court terme et la dette à long terme. Cet équilibre est nécessaire si on veut minimiser les coûts et réduire les risques d'augmentation du service de la dette. Il est donc important que nous procédions sans tarder à l'étude du projet de loi C–61.

Le montant des emprunts que le gouvernement cherche à faire autoriser dans cette mesure législative sont directement liés au budget et aux besoins financiers qui y sont énoncés. Les documents budgétaires renferment tous les renseignements nécessaires relativement aux aspects financiers de ce projet de loi.

Je prie instamment la Chambre de terminer l'étude de cette mesure législative le plus rapidement possible afin que le gouvernement ait le pouvoir d'emprunt dont il a besoin dès le début du nouvel exercice financier et puisse

ainsi mettre en oeuvre son programme d'emprunt régulier.

Les mesures que nous avons prises en ce qui concerne le plafonnement des dépenses et la réduction du déficit prouvent que les finances du pays sont administrées de façon prudente et responsable.

J'exhorte tous les députés à appuyer ce projet de loi.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, dans le temps qui m'est accordé aujourd'hui, je chercherai, bien sûr, à réfuter la déclaration incroyable que le ministre a faite à la fin de sa brève allocution. Je ne l'aurai jamais cru capable de faire une telle allégation sans broncher. Je suis surpris qu'il ait réussi à réprimer un sourire. Je trouve drôle également qu'il nous somme d'adopter ce projet de loi rapidement, parce que le gouvernement n'a plus de pouvoir d'emprunt depuis le 28 janvier et qu'il doit contracter des emprunts à court terme sur les marchés financiers.

Une voix: Cela ne vous semble-t-il pas logique?

M. Milliken: C'est très logique, mais cela ne fait que prouver la mauvaise gestion du gouvernement. Si celui-ci avait demandé l'an dernier tout le pouvoir d'emprunt qui lui était nécessaire, au lieu de sous-estimer ses besoins, comme il l'a fait, je peux garantir au ministre qu'il ne se retrouverait pas dans une position aussi fâcheuse et n'aurait pas à nous exhorter aujourd'hui à adopter rapidement cette mesure législative.

Le gouvernement nous a assurés l'an dernier que le pouvoir d'emprunt qu'il demandait allait suffire. Il affirmait avoir tout prévu et tout planifié. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la planification effectuée par le gouvernement était non seulement incomplète, mais erronée. Fidèle à son habitude, le gouvernement a tout bousillé, et ce sont naturellement les contribuables canadiens qui paient pour les erreurs commises par ce gouvernement incapable et incompétent, qui ne saurait pas gérer un comptoir de limonade, et encore moins l'appareil administratif du Canada.

Comme tout le monde l'a signalé, ce projet de loi a pour objet de permettre au gouvernement de contracter des emprunts pour couvrir le déficit annuel qui ne cesse de s'accroître au pays. Le gouvernement avait promis que le déficit, cette année, serait inférieur à celui de l'an dernier. Seule l'expérience le dira. Si cette prévision se révèle juste, ce sera la première fois en quatre ans environ que le gouvernement aura réussi à résorber le déficit. Tous les ans, les ministres des Finances nous rappellent que le gouvernement gère magnifiquement bien les choses, qu'il a réussi à réduire la dette, que tout va très bien et que l'une de leurs grandes priorités est de contenir le déficit. Pourtant, chaque année, le déficit s'accroît. Depuis quatre ans, le déficit a continuellement augmenté, et l'année 1991-1992 ne fait pas exception.

Nous verrons pour ce qui est du nouvel exercice. Le ministre dit que le déficit va tomber à 27 milliards de dollars; toutefois, celui-ci s'est souvent trompé dans le passé, et seul le temps nous dira s'il a raison cette fois-ci. Quoi qu'il en soit, son déficit est excessivement élevé, et je reviendrai sur cette question un peu plus tard.

Je veux parler des résultats des politiques des conservateurs et faire mention de la situation dans ma circonscription de Kingston et les Îles, qui souffre gravement des mesures désastreuses prises par ce gouvernement. On estime qu'une personne sur vingt-cinq à Kingston touche des prestations d'aide sociale; ce chiffre n'inclut pas ceux qui touchent des prestations familiales ou d'assurance-chômage.

En 1989, les prestations d'aide sociale versées à des résidants de Kingston s'élevaient à 5,2 millions de dollars. En 1990, cette somme était passée à 8,6 millions de dollars, tandis qu'elle sera d'environ 14 millions de dollars pour 1991, ce qui correspond presque au triple du niveau de 1989.

On prévoit que cette tendance à la hausse se poursuivra et que le nombre de cas augmentera encore de 60 p. 100 au cours de la prochaine année. Par conséquent, les prestations d'aide sociale pourraient s'élever à plus de 26 millions de dollars à la fin de 1992, alors qu'elles ne se chiffraient qu'à 5,2 millions de dollars en 1989. Dans la région de Kingston, le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 140 p. 100 en 1991, par rapport à l'année précédente. La moyenne provinciale est encore plus élevée.

Le ministre d'État responsable des sans-abri sera sûrement intéressé d'apprendre que les prestations d'aide sociale versées à Kingston ont été presque deux fois plus élevées en 1991 qu'à n'importe quel moment durant la dernière décennie. Cette situation catastrophique est le résultat d'une série de mesures désastreuses.

Dans l'ensemble, les permis de construction dans la région de Kingston ont accusé une baisse de 14,7 p. 100 par rapport à 1990, et Kingston s'en est relativement bien tirée à ce chapitre. Les permis de construction industrielle, commerciale et résidentielle ont représenté 77 p. 100 de toute l'activité dans le secteur de la construction, alors qu'ils en représentaient 90 p. 100 en 1990. Les mises en chantier dans l'agglomération de Kingston ont chuté de près de la moitié, passant de 1 199 en 1990, à 664, en 1991.

Voilà ce dont le ministre se targue lorsqu'il dit que la gestion de son gouvernement—j'espère me souvenir de ses paroles si mémorables—a été prudente et adéquate. À mon avis, ces chiffres ne témoignent pas d'une gestion prudente ou efficace.

D'autres chiffres sont encore plus bouleversants. Par rapport à 1990, les banques alimentaires de la région de Kingston ont connu une croissance marquée de leurs activités en 1991. Le nombre de sacs qu'elles ont distribués a augmenté de 15,6 p. 100. De toute évidence, elles ne peuvent pas toujours répondre à la demande. Ce sont là les données d'un organisme de Kingston, le *Partners in Mission Food Bank*.

Il y a d'autres tendances économiques inquiétantes au sujet desquelles le gouvernement n'a pris aucune mesure. D'après un sondage récent mené par la Fédération canadienne du travail à l'automne 91, 36 p. 100 des petites entreprises ontariennes envisagent de déménager la totalité ou une partie de leurs activités à l'extérieur de la province.

Le ministre connaît sûrement des cas d'entreprises qui ont déménagé de sa circonscription. D'ailleurs, je parlerai plus tard de certaines entreprises qui ont quitté la circonscription que je représente, celle de Kingston et les Îles.

Elles ont déménagé pour deux raisons. Je l'accorde au ministre. Ce ne sont pas seulement les politiques du gouvernement fédéral, mais aussi celles du gouvernement de l'Ontario qui ont affligé et perturbé des milliers de personnes et les ont amenés à fuir la province en grand nombre.

Le député d'Oshawa rigole. Il a, bien sûr, été l'un des partisans de ce gouvernement dans le passé et peut se permettre de rigoler. Il s'est tiré d'affaires. Il a quitté le navire avant que celui-ci ne coule en entraînant la province. Il continue de rigoler. Je suis étonné qu'il se montre aussi insensible au sort de ses électeurs.

Le nombre de faillites a augmenté de 50 p. 100 par rapport à l'an dernier, les détaillants étant les plus durement touchés, suivis des fabricants, des grossistes, des restaurants et des compagnies de construction. Le Canada est actuellement submergé de mauvaises nouvelles imputables à un gouvernement qui se montre incapable de régler les problèmes économiques de façon rationnelle et efficace.

Le gouvernement attribue le marasme actuel à la récession mondiale, mais chacun de nous sait que la récession a frappé le Canada bien avant n'importe quel autre pays et y est bien plus sévère que presque partout ailleurs. Si elle est pire et a commencé plus tôt au Canada, c'est à cause des politiques de ce gouvernement.

Trois grandes politiques sont à l'origine des difficultés qu'éprouve notre pays, et je vais dire un mot sur chacune d'elles. D'abord, le libre-échange, puis la réforme fiscale à la mode des Conservateurs, et enfin les taux d'intérêt élevés.

L'Accord de libre-échange négocié par le gouvernement en prétendant que cela mettrait le Canada à l'abri de tout se révèle un désastre total pour ce pays. Le ministre rit. Il sait que c'est vrai. Il sait combien d'emplois ont été perdus dans sa propre circonscription. Je sais que la perte d'un nombre considérable d'emplois dans ma circonscription est attribuable directement au libre-échange. Ce n'est pas juste à cause de la récession. Il y a aussi des gens qui déménagent. L'Accord de libre-échange a aggravé la récession au Canada. Il a paralysé l'industrie canadienne comme jamais celle-ci ne l'a été au cours de ce siècle—du moins, pas depuis la crise de 1929.

• (1220)

Le négociateur en chef du Canada, M. Simon Reisman et a bradé le Canada et abandonné la partie face aux Américains lors des négociations de l'Accord de libre-échange, n'a eu de cesse de dissimuler son incompétence. Il se répand maintenant en excuses, déclarant qu'il se peut que les Américains ne fassent pas preuve de loyauté, ne tiennent pas leurs promesses et ne respectent pas leurs engagements. Il n'a rien obtenu par écrit. Il a tout donné. Il s'est fait avoir par les Américains.

Nous avons souligné le fait pendant la campagne électorale. Quelle a été sa réaction? Il a traité le chef de l'opposition de l'époque de traître. Sauf le respect que je lui dois, je crois que nous savons qui a été le traître dans cette affaire.

Selon moi, l'Accord de libre-échange a coûté des emplois aux Canadiens. Il a entraîné la perte d'emplois dans ma circonscription, dans tout le Canada et notamment en Ontario.

Je voudrais vous faire part de quelques cas qui illustrent bien ce qui s'est passé. La K.D. Manufacturing, une grosse entreprise de Kingston, employait un peu plus de 60 personnes au moment de sa fermeture. Je vais vous lire un extrait de l'article qui a paru à ce propos dans *The Whig-Standard*, un journal local, l'automne dernier:

> La K.D. Manufacturing, qui a poursuivi ses activités à Kingston pendant plus de 70 ans, était le plus grand fabricant de cadres en bois au Canada. La soixantaine d'employés travaillaient à l'usine située sur la rue Montréal depuis 20 ans en moyenne. Il y a même déjà eu plus d'une centaine de travailleurs. Les choses ont bien changé.
>
> Aujourd'hui, l'entreprise profite des avantages de l'Accord de libre-échange de l'autre coté de la frontière.
>
> L'usine, qui appartient à une famille, a fermé ses portes à Kingston et a déménagé chez nos voisins du Sud.

Voici les propos du propriétaire de l'entreprise: «Nous sommes heureux du déménagement parce que nous avons maintenu nos ventes sensiblement au même niveau. Nos pertes ont été minimes. Nous réalisons encore 90 p. 100 de notre chiffre d'affaires au Canada. Le libre-échange, facilite la vente des produits dans les deux pays. Vous réalisez 90 p. 100 de votre chiffre d'affaires au Canada, mais vous allez vous installer aux États-Unis. C'est ça l'avantage du libre-échange dont parle tant le gouvernement. Par-dessus tout, il nous permet de mieux soutenir la concurrence et nous assure un meilleur accès au marché américain. Le libre-échange, une main-d'oeuvre non syndiquée et à bon marché, un nouveau marché et un prêt de l'État sont tous des facteurs, mais il n'y a pas d'explications simples.»

Pendant que l'État consentait un prêt pour l'établissement d'une entreprise, que faisait le gouvernement canadien pour aider les travailleurs et où étaient ses programmes d'adaptation? Pas grand-chose.

J'ai une autre série de citations. Le même jour, *The Whig-Standard* a fait paraître un article dans lequel le journaliste se demande si le libre-échange a institué des règles de jeu égales pour tous.

> Malgré le libre-échange, le responsable du développement économique de Kingston s'inquiétait du fait que les entreprises canadiennes étaient forcées d'ouvrir des usines aux États-Unis.
>
> *Wejay Machine Products Company Limited*, une entreprise qui conçoit et fabrique des machines automatisées sur mesure servant à la manutention et à l'empaquetage pour les industries du textile, du papier, de l'acier et de l'aluminium, compte parmi les compagnies du canton de Kingston qui accentuent leur présence sur le marché américain.

Je suis persuadé qu'il s'agissait du canton de Kingston, même si ce n'est pas écrit comme tel dans l'article. Voici donc une compagnie exerçant son activité au Canada et estimant ne pas pouvoir faire affaire aux États-Unis, à moins d'y ouvrir une usine et de produire sur place.

Le très compétent agent de développement économique de Kingston, M. David Cash, a dit, et je cite:

> Il me semble, toutefois, que l'esprit de l'Accord de libre-échange est tel qu'une entreprise américaine ne devrait pas faire de discrimination contre l'entreprise canadienne installée au Canada.

On nous avait dit que c'était exactement là ce qu'assurerait la libéralisation des échanges. C'est ce que Simon a répété dans tout le pays. C'est ce que le premier ministre a répété dans tout le pays. C'est ce que le ministre des Finances de l'époque a répété dans tout le pays. Qui disait vrai? Ce n'est pas ce qui est arrivé.

M. Cash ajoute ensuite, et je cite à nouveau l'article:

> M. Cash déplore encore que l'Accord de libre-échange ne fonctionne pas comme il était censé le faire. «L'idée de l'Accord de libre-échange était et est encore de pouvoir servir le marché américain à partir du Canada sans devoir payer de droits de douane. Je suis donc inquiet chaque fois que des entreprises américaines pressent leurs fournisseurs canadiens de déménager leurs activités aux États-Unis où elles pourront prendre de l'expansion, mais je ne vois pas ce que je peux faire pour empêcher cela.
>
> Cela me semble être un phénomène plutôt nouveau.»

C'est un phénomène inquiétant dont le gouvernement ne se soucie pas le moins du monde. Le gouvernement ne fait absolument rien pour remédier à ce problème.

Le premier ministre s'est emporté l'autre jour au point de dire qu'il y avait peut-être là un problème et que les États-Unis se montraient injustes dans l'application de l'Accord de libre-échange, mais il est évidemment l'ami du président. Nous savons tous à quel point il est en bons termes avec le président. Il avait même l'habitude de chanter des duos avec l'ancien président, mais cela n'a rien donné d'utile. L'industrie canadienne continue à souffrir du libre-échange et de la politique du gouvernement à cet égard.

Je veux de nouveau citer le premier ministre, dont les propos ont été rapportés plus récemment, cette fois le 17 mars, dans *The Whig-Standard*. Il s'agit d'un excellent article signé par Ian Austen de *Southam News*. L'auteur rapporte les paroles du premier ministre. Écoutez bien, c'est incroyable! Il dit:

> Notre objectif premier est de conclure un accord qui mette fin à la menace que représentent les protectionnistes américains pour l'industrie canadienne, car ils pratiquent le harcèlement et invoquent les lois sur les sanctions commerciales pour limiter nos exportations.

C'est ce que le premier ministre aurait déclaré à la Chambre des communes en mars 1987.

Nous savons tous que le gouvernement n'a pas atteint cet objectif dans les négociations pour le libre-échange Le gouvernement a trompé les Canadiens en n'obtenant pas ce qu'il avait présenté comme un objectif de première importance. Le premier ministre l'avait qualifié d'objectif de premier plan du gouvernement. Bien sûr, nous l'avons tous entendu dire des choses semblables auparavant et nous savons bien qu'il parle à tort et à travers.

On ajoute encore dans cet article sur le libre-échange:

> Les problèmes qui subsistent ont deux volets: l'Accord de libre-échange n'a ni changé le mode de fonctionnement des Américains, ni accéléré le règlement des différends.

La suite est indéniablement exacte:

> Pour ce qui est de l'affaire Honda, l'Accord de libre-échange ne permet même pas d'espérer un règlement exécutoire.
>
> Les deux gouvernements en sont actuellement à l'étape initiale de la formation d'un groupe d'experts binational qui examinera le différend, mais dans ce cas comme pour toutes les questions de douane, ni l'un ni l'autre gouvernement ne sera lié par ses conclusions.

On ajoute dans l'article, à propos de M. Ritchie, le négociateur adjoint qui a aidé le pauvre vieux Simon à essayer de vendre notre pays à rabais:

> M. Ritchie reconnaît maintenant qu'il s'agit là d'une lacune importante de l'entente.

Bien entendu, cette entente était censée créer toutes sortes d'emplois, mais il n'en fut rien, et le gouvernement ne semble pas s'inquiéter du chômage. En effet, il n'a rien prévu dans son budget pour aider les chômeurs. On dit ensuite dans le même article:

> En outre, durant la récession d'il y a dix ans, à peine 22 p. 100 des chômeurs de l'Ontario ont perdu leur emploi à cause de fermetures permanentes d'usines. Aujourd'hui, cette proportion est de 65 p. 100.

C'était là la récession de 1981-1982 dont le gouvernement nous parle tant. Ainsi, à l'époque, la proportion était de 22 p. 100 alors qu'elle est de 65 p. 100 maintenant. Soixante-cinq pour cent de chômeurs sont sans emploi à cause de fermetures permanentes d'usines.

Je tiens à dire au ministre—et il le sait probablement mieux que moi, mais il refuse de le reconnaître—que c'est l'Accord de libre-échange qui explique ces fermetures. Cette entente est une catastrophe et elle est une des pierres angulaires de la politique conservatrice.

L'autre pierre angulaire, c'est la réforme fiscale de type conservateur. J'entends par là, bien entendu, la taxe sur les produits et services. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement en 1984, on assiste à un énorme déplacement du fardeau fiscal qui explique, selon moi, pourquoi les Canadiens de tout le pays se plaignent des impôts trop élevés. Le gouvernement ne tient pas compte de toutes les plaintes en question. Il a réduit les impôts très légèrement dans son dernier budget, mais cette réduction est si minuscule que la plupart des Canadiens ne s'en rendent même pas compte.

Les Canadiens ont le sentiment qu'ils paient beaucoup plus d'impôts et ils ont raison. Ce qui s'est passé, c'est qu'on a décidé de percevoir les recettes fiscales grâce à l'impôt des particuliers plutôt que l'impôt sur les sociétés. Les conservateurs s'en prennent aux plus démunis. C'est ce qui se passe, et j'ai certains chiffres qui le montrent bien.

Tout d'abord, le *Maclean's* a publié récemment, il y a une semaine ou deux, si je ne m'abuse, un article accompagné d'un graphique montrant les recettes budgétaires en pourcentage des dépenses fédérales totales. On y expliquait d'où venait l'argent.

En 1984, 41 p. 100 des recettes fiscales venaient de l'impôt sur le revenu des particuliers. À l'heure actuelle, la proportion est de 47,7 p. 100, soit une augmentation très marquée.

En 1984, l'impôt sur les sociétés représentait 13,2 p. 100 de toutes les recettes fiscales du gouvernement. De nos jours, la proportion n'est plus que de 7,2 p. 100, soit une réduction très nette. Ainsi, le gouvernement réduit les impôts des sociétés et fait plutôt porter le fardeau fiscal aux particuliers. C'est exactement ce qu'il fait.

Le ministre secoue la tête. Il sait pourtant que ce que je dis est vrai. Ce sont bien là les chiffres. S'il extrait des données brutes les propres chiffres du gouvernant concernant ses impôts, il constatera qu'il y a eu une réduction de l'impôt sur les sociétés, en pourcentage. C'est très facile à voir. Ce graphique, qui est très exact, le montre clairement.

Dans les faits, les taxes de vente et d'accise ont diminué au cours de cette période. Bien sûr, ce graphique est fondé sur une estimation des recettes provenant de la TPS pour 1992-1993. On suppose que, si on appliquait la TPS dans une année où l'économie se comporte normalement, et non dans une année de récession, les recettes seraient beaucoup plus élevées. Qui vivra verra.

• (1230)

M. McDermid: Sommes-nous rendus à quarante actuellement?

M. Milliken: Oui, mais en pourcentage par rapport à l'ensemble, la TPS serait plus élevée, comme le député le sait sans doute.

Une voix: Qu'en est-il de l'impôt sur le revenu des sociétés?

M. Milliken: Il en serait de même pour l'impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers. Toutefois, le pourcentage des recettes provenant de la TPS serait plus élevé.

M. McDermid: Le programme économique des libéraux.

M. Milliken: Le député parle du programme économique des libéraux. Qu'il sache que d'après les sondages, les Canadiens seraient très contents d'avoir aujourd'hui un tel programme.

Une voix: Oh, oh!

M. Milliken: Si le député est convaincu du contraire, qu'il demande au premier ministre de déclencher des élections. On verra bien.

Les conservateurs aimeraient faire croire aux Canadiens que le dernier budget leur offre des allégements fiscaux importants alors que nous savons tous qu'il n'en est rien. La réduction de la surtaxe sur le revenu des particuliers, taxe qui a été introduite par ce gouvernement en 1986 et qui a été haussée à deux occasions par la suite, l'une des 40 modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers apportées par ce gouvernement pour faire payer de lourds impôts aux Canadiens. . .

M. McDermid: Oh, nous sommes rendus à 40 maintenant.

M. Milliken: Quarante modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers qui ne se sont traduites que par des augmentations d'impôt. Le changement qu'on a apporté à cette taxe n'offre presque pas d'allégement. En fait, la réduction de cette surtaxe avantage surtout ceux qui ont un revenu élevé. Dans le cas d'une famille de quatre. . .

M. McDermid: Oh, oh!

M. Milliken: Le ministre rit. Il devrait écouter ces chiffres, car il changerait peut-être de refrain lorsque ces questions seraient discutées aux réunions du Cabinet.

Dans le cas d'une famille de quatre ayant un revenu combiné de 15 000 $, la réduction permettrait une économie de 2 $ en 1992. Par contre, la famille de quatre ayant un revenu de 75 000 $ économiserait 74 $ en 1992.

M. McDermid: Combien aurait payé la famille dont le revenu est de 15 000 $?

M. Milliken: Le député connaît probablement la réponse mieux que moi. Après tout, il est ministre d'État et il a accès à tous les chiffres qu'il lui faut pour répondre à une question de ce genre.

M. McDermid: Très peu.

M. Milliken: Donc, la taxe sur les produits et services, la taxe la plus détestée de l'histoire canadienne, a contribué à augmenter l'inflation au Canada; tous les chiffres le prouvent. Plus de 1 p. 100 du taux d'inflation de l'an dernier a été directement attribué à la taxe sur les produits et services, et les Canadiens en ont souffert considérablement. Ils se sont révoltés en allant faire des achats aux États-Unis, ce qui a acculé encore plus de commerçants canadiens à la faillite et exacerbé la récession, qui résultait de la politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement.

J'en viens au troisième principe de la mauvaise gestion économique des conservateurs. Ils ont poursuivi une politique de maintien des taux d'intérêt élevés qui s'est révélée désastreuse. C'est cette politique qui a été à l'origine de la récession. Elle a été une des principales causes de la récession. Elle a ralenti l'économie et paralysé l'industrie du Canada à un moment où le reste du monde ne connaissait pas encore un ralentissement de ce genre. Le fait que le gouvernement ait continué d'appliquer des taux d'intérêt élevés pendant toute la durée de cette récession n'a servi qu'à empirer les choses.

On peut peut-être faire croire facilement aux Canadiens que, puisque les taux d'intérêt ont baissé, ils sont bas en quelque sorte. Mais en réalité, si nous acceptons les chiffres du gouvernement, soit un taux d'inflation de 1,6 p. 100 en janvier et de 1,7 p. 100 en février, de toute évidence, avec un taux d'escompte de 7 p. 100, de 7,5 p. 100 ou de 7,75 p. 100, le taux d'intérêt réel que paient les Canadiens dépasse toujours 5 p. 100. C'est inacceptable, car c'est trop élevé. Les frais d'intérêt réels que paient les Canadiens sont beaucoup plus élevés que dans tout autre pays industrialisé.

Ces frais d'intérêt élevés constitue un désastre pour les entreprises canadiennes. Ils signifient que tout Canadien qui désire exploiter une entreprise au Canada, et qui emprunte de l'argent pour ce faire paie davantage qu'un Américain. Tout Canadien qui désire emprunter de l'argent pour quoi que ce soit paiera des taux plus élevés qu'un Américain. Les taux d'intérêt élevés gardent le dollar canadien surévalué, de sorte que les exportations canadiennes coûtent plus cher qu'en temps ordinaire. Si on laissait le dollar tomber à un niveau plus raisonnable, soit plus près du niveau où il devrait se situer, les exportations canadiennes seraient florissantes. De nouveaux emplois seraient créés au Canada, et la prospérité reviendrait. Mais le gouvernement persiste à appliquer cette politique de taux d'intérêt élevés que dirige le gouverneur de la Banque du Canada.

Le fait que le gouverneur veuille éliminer totalement l'inflation est la prétendue justification de cette politique ridicule et, franchement, nous avons toujours vécu avec une certaine inflation pendant ce siècle. Elle était parfois beaucoup trop élevée, mais il y en a pratiquement toujours eu une, et il n'y a pas eu de déflation depuis les années 30. Le gouverneur de la Banque du Canada, avec l'appui du ministre des Finances, défend une politique des taux d'intérêt élevés que j'estime inacceptable. Le résultat, c'est un chômage élevé, la perte d'occasions

commerciales, la perte d'activités au profit des États-Unis et une exportation difficile des produits canadiens.

Je voudrais citer un article paru dans *The Globe and Mail* du 5 décembre, sous la signature de Mario Dalla-Vicenza, de Regina. Il est premier vice-président et directeur financier d'IPSCO. Voici ce qu'il disait au sujet de la désastreuse politique des taux d'intérêt élevés du gouvernement:

> Des prix stables sont peut-être un objectif légitime et nécessaire de la Banque du Canada, mais les tactiques à courte vue et pas trop systématiques qu'elle utilise pour parvenir à cet objectif sont une cause d'inquiétude. En fait, ces tactiques ont pour effet de mettre l'économie du Canada à terre.

Voilà ce qu'il disait. Le ministre et les autres membres du gouvernement ont naturellement fait fi de ces conseils. Il disait encore:

> La politique des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada, qui donne une valeur artificiellement élevée au dollar canadien, a crucifié les secteurs minier, forestier et agricole ainsi que celui de la production de biens au sein de l'économie canadienne.

C'est l'opinion d'un homme d'affaires respecté de l'Ouest, et nous savons que le gouvernement aime bien l'opinion des gens d'affaires. Ils se flattent continuellement de gérer le gouvernement du Canada comme s'il s'agissait d'une entreprise; eh bien, toute personne qui pratiquerait dans son entreprise le genre de gestion que ce groupe applique à l'égard du gouvernement canadien serait déjà en faillite.

Je citerai en deuxième lieu Don McGillivray, journaliste financier respecté qui écrivait le 25 février dans le quotidien *The Ottawa Citizen*:

> Au Canada, jamais une tentative visant à juguler l'inflation quel que soit le taux de chômage n'a reçu d'appui politique. On appuie encore moins une telle politique aujourd'hui, à la fin de la deuxième année d'une récession très pénible pour laquelle il faut blâmer en partie la Banque du Canada.
>
> Cela ne modifie en rien le fait que le gouverneur de la Banque du Canada croit avoir raison. Il a déclaré devant le comité de la Chambre des communes qu'il n'y a aucune raison de croire qu'une politique monétaire puisse viser plusieurs cibles à la fois.
>
> Il semble vivre dans un univers plus ordonné que le nôtre.

Je crois que tous les députés de cette Chambre souscriront à cette déclaration. Voici ce qu'il ajoute:

> Son univers est celui où l'on persiste sans relâche dans l'application de toute mesure à objectif unique si cette mesure peut remédier aux difficultés de l'économie.
>
> Le gouverneur est allé un peu trop loin, et on le lui a reproché. Ses politiques ne suscitaient pas une grande confiance chez les Canadiens auparavant; elles le font encore moins maintenant.
>
> Les Canadiens ont constaté à quel point la poursuite à tout prix d'une inflation nulle pouvait nuire aux choses qui leur tiennent le plus à coeur.

Le journaliste aurait pu ajouter dans son article que les Canadiens veulent voir la banque centrale et le gouvernement s'inquiéter eux aussi, car le gouvernement ne tient pas compte de ce problème et il a permis au gouverneur de maintenir sa politique ridicule qui coûte très cher aux Canadiens.

Il semble que cette politique fasse partie d'un effort sur trois fronts de la part du gouvernement en vue de détruire l'économie canadienne, et le gouvernement n'écoute personne qui veut critiquer ou faire des suggestions raisonnables quant aux méthodes à employer pour remédier à cette situation. Je pourrais dire qu'il n'écoute pas non plus les idées que j'apporte dans ce discours. Toutefois, il se peut que le ministre soit plus attentif qu'il ne le laisse paraître.

Après avoir présenté un budget qui, dit-il, apportait de bonnes nouvelles, le ministre était tellement optimiste qu'il a peint les choses en rose. Tout irait mieux en 1993. En 1992, nous pourrions toujours nous débrouiller et, grâce aux allégements fiscaux qu'il a consentis aux Canadiens, tout le monde se sentirait bien.

Voyons maintenant quel accueil les Canadiens ont réservé au budget, car comme je l'ai laissé entendre, les Canadiens savent que ce budget n'est pas tout ce que prétend le gouvernement. Il ne contient pas toutes les bonnes nouvelles dont parlait le gouvernement.

J'aimerais tout d'abord citer la Chambre de commerce du Canada. Comme il s'agit là d'un groupe de gens d'affaires, on s'attendrait à ce que le gouvernement leur prête l'oreille. Après tout, le gouvernement a dit qu'il dirige le Canada comme une société, et ces personnes sont des gens d'affaires. Je présume qu'ils savent ce qu'ils font. Il est certain qu'ils savent bien plus ce qu'ils font que le gouvernement.

Voici ce que dit la Chambre de commerce:

> La Chambre de commerce, le groupe de gens d'affaires le plus important du Canada, se dit extrêmement déçue de ce que le gouvernement se soit écarté une fois de plus de sa détermination à réduire le déficit pour prendre des mesures rigoureuses pour au moins une autre année.

Nous avons entendu le ministre dire dans son discours comment il a fait des compressions budgétaires et comment il va réduire le déficit. Eh bien, l'avenir nous dira ce qu'il en est. Je le répète, il a augmenté pendant quatre ans, mais il pourrait diminuer cette année.

• (1240)

Je précise que le communiqué cite Tim Reid, président de la Chambre, au cas où le ministre ne le saurait pas.

> Tout d'abord, il fait remarquer que l'on prévoit une augmentation des dépenses de programmes de 4,7 p. 100, soit bien plus que le taux d'inflation de 2,7 p. 100. «Ce n'est pas cela qui va nous convaincre que le gouvernement est déterminé à réduire les dépenses dans les secteurs où cela compte», dit-il.

Il tombe juste et formule, à mon avis, une critique valable. Lorsque le gouvernement dit une chose et fait le contraire, c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas. M. Reid ajoute:

> Deuxièmement, le déficit de 27,5 milliards de dollars prévu pour 1992-1993 est beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu dans les budgets antérieurs.

Si je me souviens bien des prévisions faites par le gouvernement dans son budget de 1985, le déficit devrait avoir été réduit jusqu'à environ 10 milliards de dollars cette année. Peut-être le député d'Oshawa se souvient-il mieux des chiffres que moi. Je crois que le déficit devait être ramené à huit ou dix milliards de dollars. Il s'élève maintenant à 27 milliards de dollars. L'an dernier, le gouvernement nous avait dit qu'il serait de 24 milliards, mais je ne tiens pas à donner tous ces chiffres. Je sais que le ministre trouve cela assez ennuyeux.

Il a déclaré:

> Il est nettement plus élevé que ce qui avait été prévu dans les budgets antérieurs et beaucoup trop élevé si l'on pense qu'il ajoutera à une dette qui atteint déjà les 420 milliards de dollars, soit la pire des pays industrialisés, si l'on excepte l'Italie.

Bien sûr, le ministre et ses collègues aiment bien imputer la responsabilité de ce déficit au gouvernement libéral qui les a précédés. Ils ne savent pas quoi faire d'autre, après tout, ils ont fait doubler cette dette, mais ils continuent tous de soutenir que ce n'est pas leur faute, que c'est la faute de quelqu'un d'autre. Ils trouvent toujours un bouc émissaire.

Pour revenir à ce communiqué, voici ce qu'on dit:

> Troisièmement, il y a le rapport entre la dette et le PIB, entre cette dernière et la mesure dans laquelle nous pouvons la rembourser. Comme l'a fait remarquer Reid, on nous avait promis, dans le dernier budget, qu'il diminuerait l'année suivante et que, pour la première fois sous ce gouvernement, il tomberait à moins de 60 p. 100. Et maintenant, le gouvernement admet qu'il va passer à plus de 62 p. 100, soit l'un des pires du monde industrialisé.

J'ai d'autres citations à vous offrir à ce sujet. Ça fait des années que le gouvernement tente de réduire ce rapport entre la dette et le PIB et il n'arrête pas de se vanter qu'il va y arriver. Chiffres à l'appui, il nous démontre que le déficit annuel diminue par rapport au produit intérieur brut. Bien sûr qu'il diminue si on considère que, d'habitude, le PIB augmente et que le déficit est demeuré à peu près au même niveau. Il a augmenté, mais très lentement.

Écoutons ce qu'a dit le gouvernement dans sa déclaration économique et financière de novembre 1984.

> Une augmentation constante du rapport entre la dette et le revenu menace la croissance de trois façons. D'abord, elle pousse les taux d'intérêt à la hausse en alimentant les attentes inflationnistes futures et la concurrence pour l'épargne privée. Ensuite, elle restreint la capacité du gouvernement de répondre aux besoins économiques et sociaux prioritaires. Enfin, elle symbolise une situation de mauvaise gestion économique qui mine la confiance et compromet les investissements privés créateurs d'emplois dont le Canada a tant besoin.
>
> La politique fiscale doit alléger le fardeau imposé à la politique monétaire et contribuer directement au rétablissement de la confiance et à l'abaissement des taux d'intérêt.

Voilà ce qu'a dit le gouvernement en 1984. Que n'a-t-il suivi ses propres conseils! Il a maintenu le déficit élevé, a poussé les taux d'intérêt à la hausse et alimenté les attentes inflationnistes futures ainsi que la concurrence pour l'épargne privée. Depuis sept ou huit ans, il va à l'encontre de son énoncé de principes.

En 1989, le ministre a dit:

> Les mesures prises dans ce budget sont conçues d'abord pour stabiliser, puis pour diminuer la proportion de la dette par rapport au PIB. Elle s'est stabilisée à un peu plus de 56 p. 100 du PIB en 1991.

Eh bien, naturellement, cela n'a pas été le cas. Elle va passer à 62 p. 100 en 1992-1993. Mais le gouvernement n'en tient pas compte. Pour lui, il s'agit d'une simple modification et non d'une mauvaise gestion. Il ne veut pas l'admettre, mais, à mon avis, tout le monde au Canada le sait.

Dans le plan financier de 1988, le gouvernement a déclaré:

> D'ici 1991-1992, la proportion de la dette par rapport au PIB va diminuer.

Cela ne s'est pas produit. Dans le budget de février de l'année dernière en 1991, il a dit:

> L'augmentation de la dette publique par rapport au PIB a été arrêtée en 1991-1992; c'est la première fois qu'on a mis fin à sa tendance à la hausse depuis 1974-1975.

Eh bien, naturellement, c'était faux. Elle n'était pas arrêtée. Par la suite elle a diminué constamment pendant toute la période du cadre financier.

Autrement dit, le gouvernement s'est constamment trompé en ce qui concerne les problèmes de l'endettement public et du déficit. Il n'a pas pu prendre la situation en main, en dépit de tous ses beaux discours et de toutes ses déclarations selon lesquelles il pouvait maîtriser immédiatement la dette et sa proportion par rapport au PIB.

Je vois que la députée de Winnipeg-Sud a fait son apparition. J'espère qu'elle apprécie mes commentaires parce que, encore une fois, à mon avis, c'est une personne qui jouit de quelque influence auprès du gouvernement et elle pourrait peut-être aller un jour à la réunion du Cabinet pour exhorter les ministres à prendre des mesures en vue de remédier à la pagaille dont ils sont responsables après sept ans de mauvaise gestion.

Maintenant, au cas où quelqu'un s'imagine qu'en citant seulement ce qui se dit à la Chambre, je donne une opinion déformée de ce que les Canadiens pensent du budget, je veux citer un sondage Gallup.

[*Français*]

Moins d'un Canadien sur quatre (23 p. 100) au courant du budget fédéral récent estime qu'il va renforcer l'économie du Canada. La majorité des répondants (59 p. 100) considèrent que les mesures annoncées dans le budget le 25 février par le ministre des Finances Don Mazankowski n'apporteront rien à l'économie, tandis que 18 p. 100 des personnes interrogées n'ont aucune opinion sur la question.

Il s'agit d'un sondage qui a été publié dans le quotidien *La Presse* du 23 mars.

[*Traduction*]

Vingt-trois p. 100 seulement des Canadiens estiment que le budget va peut-être contribuer à renforcer l'économie. Tous les autres, c'est-à-dire la grande majorité des Canadiens, considèrent qu'il ne servira strictement à rien.

Le ministre demande si les résultats pour l'année 1982 sont mentionnés. S'ils le sont, je ne les trouve pas.

Dans un article du chroniqueur Don McGillivray... Le ministre ronchonne. De toute évidence, il ne prise pas ce que M. McGillivray écrit, mais la plupart des Canadiens savent, je crois, que ce dernier fait des commentaires justes, honnêtes et objectifs sur la performance du gouvernement en matière d'économie. Il disait donc dans un article récent—je n'en connais pas la date de parution précise: «Nous avons perdu deux années de croissance normale de l'économie. Nous avons perdu la production d'environ deux millions de travailleurs. Nous avons signifié à cette armée de Canadiens que leur pays n'a que faire d'eux. Ils vont être marqués à vie par cette récession. Si ce n'est pas une raison suffisante pour faire un peu de bruit à propos de la situation économique, qu'est-ce que cela va prendre?»

C'est précisément ce que nous avons essayé de faire: amener le gouvernement à remédier au chômage occasionné par ces trois mesures désastreuses.

Je suis tenté de citer une autre source éminemment compétente, à savoir mon éminent collègue le député d'Ottawa-Sud. Après le discours qu'il a prononcé à la Chambre le 28 février lors de l'étude en deuxième lecture du projet de loi—un excellent discours, en vérité—, je me serais attendu à ce que le gouvernement plie bagage et disparaisse sans demander son reste. Devant une condamnation aussi accablante de ses positions, on aurait cru que le gouvernement aurait décidé de se retirer. De toute évidence, quelque chose ne va pas du tout au sein du gouvernement du Canada.

Il a dit à ce sujet que c'était «un budget fatigué élaboré par un gouvernement usé, désarçonné par les problèmes auxquels il doit faire face et dont il est lui-même en grande partie l'auteur; c'est un gouvernment sans vision, sans imagination qui ne comprend même pas les difficultés que le Canada doit affronter avant la fin du siècle.»

À mon avis, ce commentaire est juste et reflète les vues de centaines de milliers de Canadiens dans ce pays, qui sont épouvantés face à l'insensibilité dont fait preuve le gouvernement.

Enfin, j'aimerais également citer une autre personne, extrêmement compétente en la matière, Bruce Little, reporter du journal *The Globe and Mail* pour les questions financières et économiques. Il a acquis un certain renom en publiant des articles dans des revues financières au Canada. Je crois qu'à un moment donné, il était rédacteur administratif du journal *The Globe and Mail*.

Dans un article publié récemment, il disait que cette récession était différente, que la dernière récession avait été profonde, mais qu'une fois que la reprise avait eu lieu, l'économie au Canada avait connu un rebondissement important, qui avait été suivi d'une longue période d'expansion durant les années 80.

• (1250)

Il a ajouté que la récession que nous connaissons aujourd'hui est moins profonde, mais plus problématique. Près de deux ans après le début de la récession, l'économie patine encore, incapable de retrouver son cours.

Il a aussi dit que les bénéfices des sociétés n'ont jamais été aussi mauvais. Lors de la récession, la dernière fois, les bénéfices avant impôt avaient chuté de 40 p. 100 au cours des douze premiers mois. En moins de deux ans, ils avaient rebondi pour atteindre les niveaux auxquels ils étaient avant la récession. Cette fois-ci, ils ont suivi le même mouvement durant les cinq premiers trimestres, puis ont pris un cours totalement différent. Au dernier trimestre de 1991, ils se situaient à 44 p. 100 au-dessous du niveau qu'ils atteignaient il y a deux ans.

Autrement dit, les profits des sociétés ont atteint leur niveau le plus bas. Avant la récession précédente, les profits représentaient 11,8 p. 100 du PIB et ont baissé jusqu'à 7 p. 100 avant la reprise. Cette fois-ci, les profits ne représentaient que 7,5 p. 100 du PIB avant la récession et ont depuis tombé à 4,1 p. 100, soit leur niveau le plus bas depuis la grande crise économique des années 30.

On aurait cru que ce genre de sombre tableau économique que brossent les chroniqueurs économiques partout au Canada se serait reflété dans les sujets de préoccupation du budget. On aurait cru que le ministre des Finances en serait arrivé à la conclusion qu'il devait vraiment faire quelque chose pour tâcher d'atténuer la crise. Le gouvernement n'a au contraire rien fait.

Le Parti libéral a présenté une série de propositions au gouvernement pour l'inciter à faire quelque chose afin de remettre l'économie en marche. Deux des propositions ont été adoptées, soit le changement concernant le versement initial exigé pour une nouvelle maison et l'autorisation d'utiliser l'épargne accumulée dans un REER pour financer l'achat d'une maison. Ce sont deux suggestions que le chef de l'opposition a faites au cours d'un discours prononcé peu avant le dépôt du budget et dans lequel il exhortait le gouvernement à prendre ces mesures. Le gouvernement a jugé bon de prendre ces deux mesures.

Il n'a cependant pas retenu deux autres éléments principaux du plan, c'est-à-dire l'aide aux municipalités et l'aide aux banques alimentaires.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, ce qui transpire des travaux de ce matin m'intéresse beaucoup. Je voudrais féliciter le ministre qui n'avait essentiellement rien à dire ce matin et qui a réussi à le faire en quatre pages. Nous devrions tous lui être reconnaissants d'avoir au moins été concis.

En ce qui concerne le député de Kingston et les Îles, nous devrions remercier son service de coupures de presse, qui est parvenu à améliorer considérablement le contenu et la forme de son discours. Le problème, évidemment, c'est qu'il y a un grain de vérité dans ce qu'il dit, mais que, en cette période de l'année, nous savons tous que les graines sont couvertes d'une couche de fumier et qu'il leur faudra beaucoup de chaleur et de soleil avant de germer. Il faut espérer que, plus tard cette année, le printemps finira par arriver à Ottawa et que ces graines vont germer et pousser.

Ce que je reproche au député, c'est de présenter les faits sous une forme caricaturale. Il prétend que, en lisant beaucoup les journaux de toutes les régions du pays, on peut se faire une idée des conditions de vie de la plupart des Canadiens. Je n'en suis pas convaincu. Je crois que les chroniqueurs font l'impossible pour exprimer leurs opinions avec précision, rapporter les faits comme ils les voient et décrire les conséquences de la crise sur l'économie canadienne en ce moment, mais que cela leur est tout aussi difficile qu'à nous. Pour la plupart des Canadiens, il n'y aura pas de voyage à Taiwan, ni de périple en Europe. Pas de veine, ni de répit pour la masse. Pour eux, rien ne sera gratuit. Ils ne pourront pas passer l'hiver bien au chaud dans le confort de leur foyer. Pour bon nombre de nos concitoyens canadiens, la crise atteindra son point culminant, et la situation ne s'améliorera pas.

Les gens crient fort leur désespoir. Certains ont parlé des banques d'alimentation et du fait que les Canadiens ont plus recours à ce service aujourd'hui que pendant la crise. Il faut cependant noter que les banques d'alimentation ne viennent pas en aide aux mêmes personnes qu'autrefois. Les pauvres ne sont plus aussi facilement identifiables. C'est facile d'identifier les sans-abri, ceux qui n'ont pas d'endroit où se loger. Par contre, ce n'est pas facile de déterminer pourquoi les gens qui se considéraient auparavant comme des contribuables productifs au Canada et comme des membres normaux de notre société, n'ont plus d'emploi aujourd'hui.

C'est très difficile d'écouter ces gens exprimer leur frustration, ces gens qui, même s'ils ont fait tout ce que leur société leur avait dit de faire pour avoir un bon emploi, se retrouvent en chômage.

Lorsque leur usine ferme ses portes ces temps-ci, c'est difficile de leur expliquer pourquoi il ne s'agit probablement pas seulement d'une mise à pied temporaire attribuable à un ralentissement de notre économie. C'est difficile de leur expliquer pourquoi l'usine a carrément quitter le Canada.

Certains diront que c'est la faute du marché mondial ou de tel ou tel gouvernement. En réalité, la plupart des Canadiens ne veulent pas savoir à qui est la faute. Ils s'en fiche que ce soit la faute de ce gouvernement-ci ou de ce gouvernement-là, de quelqu'un à Genève ou de quelqu'un d'autre à Taiwan. Ce qui les intéresse, c'est leur propre situation, le fait qu'ils ne puissent même plus trouver un emploi rémunérateur bien qu'ils aient fait tout ce que la société leur avait dit de faire.

C'est une tragédie dont nos médias ne parlent pas très souvent, une fois par année peut-être. Ou, si quelqu'un s'intéresse sérieusement à ce problème, on verra une série de sept ou huit articles sur la façon dont les pauvres se tirent d'affaires durant la récession. Comme tous les députés, je suis obsédé par ce que les médias ont à dire et je regarde les nouvelles tous les jours. Une fois de temps en temps, certains journalistes de la télévision dans une grande ville entendront parler de mises à pied ou d'une fermeture d'usine. Ils s'empresseront de se rendre sur les lieux pour faire un reportage d'une ou deux minutes, ou de quatre ou cinq minutes si l'affaire leur tient vraiment à coeur, sur la vie des gens ainsi que sur l'impact de cette fermeture d'usine sur l'économie de Cornwall, de Kingston, d'Oshawa ou d'une autre localité.

Je ne les ai pas encore vus retourner sur les lieux, le lendemain, trois ou quatre jours ou même cinq ou six mois plus tard, afin de s'enquérir de la situation auprès des personnes directement concernées. C'est là la différence de perspective. Les Canadiens n'ont pas la possibilité de voir leur existence s'écrouler par segment de 30 secondes à la fois. Pour eux, la tragédie dure beaucoup plus longtemps et a des répercussions bien plus graves.

Entre autres choses, ce que je déplore dans ce budget, comme dans celui de l'Ontario ou de toute autre province ou dans n'importe quel budget, c'est que les compressions préconisées ont parfois une signification complètement différente à la Chambre et dans la réalité de tous les jours. On conçoit que les ministres puissent dire: «Nous avons trop dépensé et nous allons devoir pratiquer des compressions dans tel et tel secteurs.» On conçoit aussi que, dans le dernier budget qu'il propose, le gouvernement puisse dire: «Nous ne pouvons faire tout ce que nous voulons et, par conséquent, nous n'établirons pas de programme de garderies.» Pour le gouvernement, c'est là une décision économique qu'il prend au moment d'établir son budget; c'est l'expression de ses priorités politiques. Une fois la décision prise, c'est terminé.

Si les journalistes insistent, il suffit aux ministres d'expliquer pendant deux ou trois jours pourquoi des enfants sont victimes de la pauvreté dans ce pays très prospère qu'est le Canada. Ils devront peut-être prendre quelques heures de leur temps pour expliquer à des groupes d'intérêts et à leurs collègues députés pourquoi des enfants sont privés de garderies et pourquoi ils devront en faire leur deuil à jamais.

Pour un ministre, il est embarrassant et difficile de défendre cette politique du gouvernement, mais cet exercice ne dure que brièvement. Pendant qu'il s'y prête, qu'il explique et qu'il justifie les décisions prises, il songe, et c'est ce que nous ferions tous à sa place, que son supplice aura une fin. Les enfants, les mères, les parents et l'ensemble des Canadiens ne peuvent en faire autant.

J'ai appris avec intérêt que le gouvernement envisageait quelques autres modifications. Pardonnez-moi mon cynisme, mais j'ai entendu un ministre dire que l'assurance-maladie était un dépôt sacré. Si seulement j'étais entré en politique il y a quelques jours! Je ne demanderais pas mieux que de le croire. J'aimerais bien que, lorsqu'un ministre dit d'une chose qu'elle est un dépôt sacré, je ne sois pas envahi par l'inquiétude. C'est que je n'ai entendu cette expression que trop souvent.

Chaque fois que quelqu'un dit que telle ou telle chose est un dépôt sacré, il y a d'excellentes chances pour qu'elle soit menacée et pour que quelqu'un, quelque part, songe à le supprimer.

• (1300)

Je déplore, moi qui suis en politique depuis longtemps, que, au bout de 20 ans, j'aie à m'inquiéter chaque fois qu'un ministre dit de tel programme ou de tel régime qu'il est un dépôt sacré. Je me demande alors ce qu'ils ont vraiment derrière la tête. Que se passe-t-il? Que veulent-ils dire au juste? Je connais assez bien la musique pour savoir que, lorsqu'on entend ce refrain-là, il y a quelque chose de très vilain qui se prépare. Cela me fait penser aux campagnes électorales et aux gens assez stupides, et je pèse mes mots, pour tout gober lorsque quelqu'un, peu importe son allégeance politique, dit par exemple: «Nous allons appliquer une politique nationale sur les garderies. Nous allons donner des services de garderie partout au Canada.» Ces gens assez stupides devraient plutôt dire: «Un instant. Qui êtes-vous, pour commencer? Avez-vous jamais fait quelque chose de semblable auparavant? Est-ce vraiment ce que vous voulez faire? Est-ce votre priorité? Avez-vous agi de la même manière avec une autre promesse que vous avez faite et qui n'a pas été remise en question?»

Il y a bien des choses qui vont de travers, en politique. Certains problèmes se trouvent ici même. Il y en a bien plus à l'extérieur. Ce sont les gens qui ont des réactions comme celle-ci: «Il a une belle gueule. J'aime la musique de leur campagne. J'aime la présentation de leurs dépliants. Ils ont une publicité énergique qui dit de voter comme ceci ou comme cela.» Les électeurs doivent apprendre à faire preuve d'une rigueur beaucoup plus grande dans leurs jugements politiques.

Certains se réjouissent en se disant que le gouvernement a atteint le plus bas niveau possible dans les sondages. C'est déjà arrivé par le passé, mais cela ne le dérange pas du tout. Les élections ne sont pas pour tout de suite.

J'ai noté que, dans ses remarques préliminaires, le ministre a dit qu'il ne sera plus nécessaire d'emprunter de l'argent à compter de 1996. Si les Canadiens ont la possibilité d'intervenir d'ici 1996, il ne sera plus nécessaire d'emprunter de l'argent bien avant cette date. J'ose espérer que la population canadienne ne répétera plus jamais ce genre d'erreur.

Je dis sans détour que ce gouvernement politique a clairement établi ses priorités. Il a décidé qui il veut représenter et quelles sont ses priorités politiques. Il a encore une fois récidivé avec ce budget. La nouvelle rengaine semble être le «ciblage» des fonds disponibles. Le ministre des Finances dit: «Nous voulons mieux cibler notre aide.» C'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Je vous donne un exemple.

Dans le secteur du logement, plusieurs intervenants ont laissé entendre que les personnes qui achètent une maison pour la première fois éprouvent des difficultés. On a donc proposé de permettre à ces personnes de se servir de leur REER pour acheter leur première maison. L'application de cette proposition a ensuite été élargi, et le gouvernement a dit que quiconque a un REER peut s'en servir pour acheter une maison et qu'il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse d'une première maison ou d'une maison modeste. Le gouvernement sait que ceux qui possèdent de tels régimes d'épargne ont probablement aussi une maison. Par conséquent, lorsque vous examinez attentivement les propositions énoncées par le gouvernement dans son budget, vous commencez à vous rendre compte que celui-ci se fout éperdument de savoir s'il s'agit d'une première maison. Il sait que ce n'est fort probablement pas le cas.

Il sait que, si un contribuable verse déjà de l'argent dans un tel régime d'épargne, celui-ci a probablement déjà une maison. Sans le secteur immobilier, les premiers indices donnent à penser qu'effectivement ce ne sont pas les personnes qui achètent une maison pour la première fois, mais bien celles qui en achètent une pour la deuxième ou la troisième fois qui profitent de cet allégement fiscal important, en achetant une maison encore plus grande. Nous serions stupides de penser que les Canadiens ne font pas preuve de la plus grande prudence avant de se lancer dans ce genre d'investissement. C'est exactement ce qu'ils font.

À qui profite cette mesure? Elle profite aux personnes à revenu élevé ou moyen en leur permettant d'acheter des maisons plus grandes. Il n'y a absolument rien de mal là-dedans. Toutefois, on aurait tort de voir dans cette mesure autre chose qu'une astuce pour aider le secteur immobilier. J'avais dit à l'époque que cette solution méritait d'être examinée, mais je suis quelque peu contrarié du fait que cette mesure profite à un groupe qui ne demandait rien, sans pour autant aider ceux qui ont réellement besoin d'un coup de pouce.

Voici l'une des mesures auxquelles je m'oppose dans la politique actuelle. Avant le discours du Trône, le gouvernement avait dit qu'il allait permettre aux Canadiens d'acheter une maison moyennant un versement initial de 5 p. 100. Là encore, cette mesure allait stimuler quelque peu les ventes de maisons, et il n'y a rien de mal là-dedans. Toutefois, le gouvernement aurait aussi dû prévenir les consommateurs de faire preuve de la plus grande prudence. En effet, il y a des personnes qui ne devraient pas contracter une hypothèque correspondant à 95 p. 100 du prix d'une maison. Le gouvernement aurait dû leur rappeler que cette possibilité n'existait pas auparavant. Certaines compagnies immobilières et des constructeurs de maisons offraient cependant déjà des conditions semblables au moment où le marché immobilier était en plein essor.

Pour vous montrer ce à quoi cela mène, voyons l'exemple de Cookston (Ontario), juste au nord de Toronto. Après avoir décidé que la limite de 5 p. 100 était appropriée, le gouvernement devait s'en remettre aux bureaucrates de la SCHL, qui sont de bons fonctionnaires, consciencieux, laborieux, honnêtes et intelligents.

Il fallait bien sûr des règlements. Impossible de nos jours d'avoir des lois sans règlements, et pas question de les appliquer uniformément.

Lorsque vous êtes à la croisée des chemins à Cookston, vous vous trouvez à la jonction de trois régions différentes. Dans l'une d'elles, les maisons qui peuvent faire l'objet d'un dépôt de 5 p. 100 sont plafonnées à 125 000 $, soit le montant proposé initialement. De l'autre côté de la rue, ce plafond est de 175 000 $, et de l'autre côté du chemin encore, il est de 250 000 $.

Les trois maisons qui se trouvent à cette intersection font l'objet de trois régimes différents. Lorsque les Canadiens voient des choses de ce genre, ils se disent «Qu'est-ce qui se passe ici? Est-ce que les autorités ne savent pas que ces trois maisons se trouvent dans la même petite ville du centre de l'Ontario?» Bien sûr qu'elles le savent, mais la situation est telle que lorsqu'un programme,

peut-être très sensé en soi, est mis en application, les résultats ne sont peut-être plus aussi sensés.

Les Canadiens commencent à comprendre un peu mieux. Voilà un gouvernement qui, dans son dernier budget, ne s'est pas fixé des cibles seulement pour la façon dont il versera des prestations aux gens, mais aussi pour les réductions d'impôt sur le revenu dont il fera bénéficier ceux qu'il juge utiles à la société, ceux des tranches de revenu supérieures.

Il est intéressant de noter qu'en examinant le secteur canadien de la fabrication, le gouvernement ait cru bon de se montrer plus généreux envers les fabricants et les investisseurs étrangers qu'envers ceux du Canada. C'est étrange pour un gouvernement qui se prétend nationaliste.

J'ai écouté attentivement tous les arguments soulevés pendant les pourparlers qui ont précédé l'Accord de libre-échange, ainsi que ceux d'aujourd'hui en faveur de l'accession du Mexique. Parmi les plus fervents partisans de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis que j'ai entendus à l'époque, il y en a aujourd'hui qui disent: «Pas si vite. Rien ne va plus. Les Américains ne font pas preuve de loyauté. Ils sont malhonnêtes dans l'affaire de l'usine Honda d'Alliston. Ils sont injustes envers l'industrie canadienne du bois d'oeuvre.»

Il y a quelque chose qui m'échappe ici. Si le gouvernement actuel est le grand gestionnaire qu'il prétend être, s'il comprend si bien les secteurs industriel et manufacturier, il devrait savoir que les Américains n'ont jamais rien fait d'autre que de veiller à leurs intérêts en tout et partout. Je ne me rappelle pas un moment de l'histoire où ils aient jamais refusé de le faire ni même déclaré qu'ils agiraient autrement.

Un entrepreneur américain n'est pas nécessairement en affaires pour faire du bien dans le monde. Certes, c'est le cas de beaucoup d'Américains, mais les entrepreneurs du secteur manufacturier n'ont jamais prétendu que, s'ils exploitaient une usine quelque part aux États-Unis, c'était pour le plus grand bien du Canada. Ils n'ont jamais laissé entendre une chose pareille.

Il y a des gens qui disent: «Ils interprètent les dispositions à leur guise.» Pourquoi s'en priveraient-ils? C'est dans leur intérêt d'agir ainsi. Ils ont toujours agi ainsi et ils continueront de le faire.

J'ai lu une analyse très intéressante au sujet de l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis et de l'accord éventuel qui s'étendra au Mexique. Selon cette analyse, le but de l'exercice est simple: il s'agit de permettre aux fabricants américains d'avoir un accès sans entrave au Canada et au Mexique. C'est cela le but de l'exercice. C'est ce qui s'est produit au Canada avec l'Accord de libre-échange, et c'est le sort qui attend le Mexique.

Si on considère les choses sous cet angle, c'est une très bonne affaire pour un fabricant américain. Supprimez toutes les restrictions au Canada. Supprimez toutes les restrictions qui s'appliqueraient au Sud, au Mexique. Assurez-vous l'accès à toutes les matières premières, jouez une partie du continent nord-américain contre l'autre et vendez massivement sur les deux marchés.

C'est trop simplifier les choses, j'en conviens, mais, à bien des égards, c'est ce qui est en train d'arriver sous nos yeux par suite de l'Accord de libre-échange canado-américain, dont l'accord nord-américain de libre-échange n'est qu'un prolongement. Du point de vue des Américains, le libre-échange à trois est une bien bonne idée. Les Américains devraient être aussi enthousiastes vis-à-vis ce genre d'accord.

Par contre, les Canadiens seraient stupides d'accepter cette entente, à mon avis. D'ailleurs, de plus en plus d'entre eux se posent des questions. Ils disent: «La dernière fois que nous avons parlé de libre-échange avec les États-Unis, nous avons reconnu que les Américains étaient de façon générale nos amis, que nous faisions constamment la navette entre nos deux pays et que nombre de nos entreprises étaient des filiales américaines. Nous avons donc accepté de tenter l'expérience pour voir ce que cela donnerait.»

Il ne fait aucun doute, du moins pour la région du pays d'où je viens, soit le sud de l'Ontario, le coeur du secteur manufacturier du pays, que les résultats ont été désastreux.

Je voudrais encore une fois revenir à ce que je disais plus tôt au sujet de l'objectif qui consiste à mieux cibler l'affectation des deniers. Je pense que cela ne convient pas à tous.

• (1310)

Certains entrepreneurs se sont très bien tirés d'affaires dans le cadre du libre-échange avec les États-Unis. Ceux qui en ont payé le prix sont ceux qui génèrent la richesse, les travailleurs d'usine. Ils ont perdu leur emploi. Les gens ont profité de cette possibilité de déménager leurs

usines dans le Sud, aux États-Unis, où tout n'est pas aussi rose qu'il le paraît. Ce n'est pas aussi avantageux qu'on pouvait le croire de prime abord. Cela ne présente pas vraiment d'avantages. Une fois qu'on est établi et qu'on a repris les activités aux États-Unis, on se rend compte que ce n'est pas aussi avantageux que la brochure le laissait croire, mais il est un peu tard pour penser à revenir. C'est la tragédie engendrée par ce processus budgétaire.

M. McDermid: Il y en a qui reviennent.

M. Breaugh: Le ministre me signale qu'il y en a qui reviennent, mais ils auront du mal à se rétablir de ce côté-ci, avec tout le magasinage transfrontalier qui se fait actuellement. Attendons, pour voir. Je suis juste. Je suis prêt à examiner les résultats de l'Accord de libre-échange et à voir quels en sont les bons et les mauvais côtés, mais pour le moment, la région que je représente traverse une période difficile et se fait démolir par un accord de libre-échange qui n'a rien de stupide du point de vue des Américains. D'une perspective américaine, c'est un très bon accord. Il n'est stupide que pour notre côté de la table des négociations.

Je viens d'Oshawa, une ville qui connaît des difficultés depuis le début de l'hiver. Certaines personnes disent en voyant les résultats du secteur manufacturier, surtout dans le domaine de l'automobile, que nous commençons à remonter la pente, à Oshawa, mais ce n'est pas vrai. Nous avons encore beaucoup de chemin à faire pour y parvenir et nous le savons. La société General Motors nous presse, comme beaucoup de localités canadiennes, d'examiner la façon dont nous fonctionnons, ce que prévoient nos conventions collectives, ce que la localité peut faire et ce qu'il faudrait au juste pour que cette société reste chez nous.

Nous sommes en train de faire tout cela, même si ce n'est pas toujours très agréable. Cela nous oblige souvent à séparer les fondements de l'union économique avantageuse qui s'est créée à Oshawa au fil des années: un syndicat qui est libre de négocier pour ses membres; une société qui peut fabriquer un produit de qualité et le vendre sur le marché américain. Or, ce sont là des éléments qui ne sont pas faciles à séparer.

Nous travaillons sans répit à l'heure actuelle en vue d'en arriver avec General Motors à un accord qui fasse que les usines d'Oshawa soient exactement aussi compétitives que les usines américaines. Nous comprenons à quel point c'est important, mais cela ne nous donnera pas grand-chose si nous perdons nos emplois en cours de route.

Bref, je tiens à dire que le gouvernement a bien manifesté ses intentions. Certes, personne au Canada ne doute plus des intentions du gouvernement actuel. Il incombe maintenant aux députés de ce côté-ci et aux Canadiens en général de dire au gouvernement ce qu'ils en pensent.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Je me demande si j'ai bien compris, monsieur le Président. Le député a fait allusion à des promesses qui ont été faites, à des dépliants luxueux qui ont été publiés ainsi qu'à toutes ces choses folles et merveilleuses qui surviennent en campagne électorale et auxquelles les Canadiens ne devraient pas donner foi. Se trouve-t-il à dire en substance que les Ontariens ne devraient pas avoir donné foi aux promesses que les néo-démocrates ontariens ont faites dans les magnifiques dépliants qu'ils ont publiés au cours de la dernière campagne électorale? Remarquez qu'il aurait probablement raison, car les néo-démocrates ontariens n'ont certes pas tenu beaucoup des promesses qu'ils ont alors faites, si encore ils en ont tenu.

M. Breaugh: Monsieur le Président, durant le week-end, j'ai regardé un film intitulé *Blaze*. Il raconte l'histoire d'un dénommé Earl K. Long, gouverneur de la Louisiane à une époque. Un des personnages se fait dire par sa mère, avant de se rendre à la Nouvelle-Orléans, qu'elle ne devrait jamais avoir confiance dans une personne qui lui demande d'avoir confiance en elle. Ainsi, une des premières questions qu'elle pose à Earl K. Long, gouverneur du merveilleux État de la Louisiane, c'est: «Puis-je vous faire confiance, gouverneur?» Ce à quoi il répond: «Dieu non.» J'ai jugé que c'était là un excellent credo pour la politique moderne. S'ils étaient honnêtes, la plupart des politiciens, diraient: «Un instant, il ne s'agit pas de savoir si vous avez confiance en moi, mais d'analyser qui je suis au juste. Il s'agit de se pencher sur ce que j'ai fait et de comprendre que j'ai peut-être les meilleures intentions du monde à l'heure actuelle, mais que faute d'argent à l'avenir, je risque de ne pas être en mesure de faire ce que je souhaiterais.»

Ainsi, il ne s'agit pas simplement de lire des dépliants. Il n'est pas question de se contenter d'écouter certaines annonces publicitaires. Le meilleur candidat n'est pas nécessairement celui qui projette la meilleure image à la télévision grâce à son maquilleur ni celui qui a le meilleur service de coupures de journaux. Il faut plutôt procéder à une analyse serrée et rationnelle afin de déterminer quel candidat défend le mieux nos intérêts à titre personnel.

Je tiens à dire que ceux qui pourraient prétendre le contraire doivent tirer la dure leçon que mes collègues de l'Ontario sont forcés d'apprendre depuis qu'ils ont pris la relève de mes bons amis libéraux. Au début de la campagne électorale, mon bon ami Bob Nixon, trésorier de l'Ontario, un homme extrêmement gentil et un député de longue date à l'Assemblée législative de l'Ontario, a déclaré que les choses allaient très bien en Ontario et que la province pouvait compter sur un surplus de 28 millions

de dollars. Or, imaginez, en six brèves semaines, le surplus s'est transformé en un déficit de 200 millions de dollars environ. M. Nixon a-t-il induit les Ontariens en erreur? Non, pas du tout. Je le connais personnellement. Il a transmis aux Ontariens les meilleurs renseignements qu'il avait à sa disposition. Il était tout à fait dans l'erreur, et nous le déplorons tous, mais il n'avait absolument pas l'intention de tromper qui que ce soit. Il a transmis les renseignements qu'il avait à ce moment-là, mais la situation a évolué.

Nous ferions tous mieux de nous faire à l'idée que nous vivons dans une société extrêmement fluctuante. Je tiens à le rappeler aux libéraux qui jubilent quelque peu dans cette enceinte. Quand on atteint la marque des 54 p. 100, tout comme David Peterson au début de la campagne électorale de sa province, et quand on fait tout en son pouvoir pour exiger que les gens de ce côté-ci de la Chambre déclenchent des élections générales, avant de scander cette exigence à la Chambre, on aurait avantage à penser à David Peterson, qui a été un des premiers ministres les plus populaires de l'Ontario et qui avait 54 p. 100 au début de la campagne, et à regarder ce qui lui est arrivé. Nous pouvons tous en tirer une leçon.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai été très amusé d'entendre le député commencer ses observations en disant que, lorsque nous évaluons des politiques, nous devrions mettre de côté la ligne de parti et examiner plutôt ce que le Canadien moyen veut ou attend de son gouvernement. Il s'agit évidemment d'un excellent objectif.

Comme le faisait le député d'une façon différente, je suppose que, dans mon discours, j'essayais de dire: «Si c'est ce que veulent les Canadiens, voyons de quelle façon on peut le mieux y parvenir.» Dans une campagne électorale, sujet qu'il a abordé en dernier, il faut choisir. En effet, les électeurs doivent choisir, parmi les candidats, ceux qu'ils jugent le mieux en mesure de leur donner le Canada qu'ils recherchent et de leur fournir les politiques, les programmes, les emplois et les occasions qu'ils veulent, du moins quand ils s'apprêtent à voter.

Je crois que le député voulait dire d'une façon différente qu'il appuie les politiques que le Nouveau Parti démocratique propose pour remplacer celles que le gouvernement du Canada poursuit actuellement, et je crois enfin que le député essayait de nous convaincre que c'est une façon impartiale de prendre une décision au gouvernement ou aux urnes et, bien sûr, nous savons tous que ce n'est pas le cas.

Mes observations étaient un peu plus directes. Sans donner dans le roman d'espionnage, comme il le faisait peut-être un peu facétieusement plus tôt, j'ai dit très clairement que le choix de ce gouvernement était mauvais pour le Canada et que les Canadiens de toutes les régions regrettaient d'avoir choisi ces gens pour qu'ils forment le gouvernement.

À son avis, se pourrait-il que les électeurs de l'Ontario se soient trompés deux fois en élisant tout d'abord le gouvernement d'en face, qui a présenté des politiques qui nuisent aux intérêts de l'Ontario, et ensuite le Nouveau Parti démocratique, qui a adopté pour l'Ontario des politiques qui ont fait fuir les investisseurs et qui, du même coup, ont fait du tort aux Ontariens?

M. Breaugh: Monsieur le Président, permettez-moi de rectifier un ou deux points mentionnés par le député. Je ne suis jamais impartial. Je suis même la personne la moins impartiale que vous ayez jamais rencontrée. Je suis l'homme d'un seul parti. Il en a toujours été ainsi, et il en sera toujours ainsi.

Je ne suis pas assez bête pour croire que mon parti est parfait et n'a jamais commis d'erreur. Je suis l'un des rares à le reconnaître publiquement, très souvent. Je suis député depuis 20 ans. Je n'ai encore jamais eu à demander à qui que ce soit de voter pour moi. Je dis à tous ma façon de penser. Ils examinent cela par rapport à leurs intérêts et font leur choix.

Le député m'invite à critiquer mes amis de Queen's Park. Je l'ai déjà fait. Ce ne serait pas la première fois que je critique Bob Rae. Qu'il réfléchisse à cela.

La semaine dernière, j'ai parlé au trésorier de l'Ontario, qui est l'un de mes bons amis. Il a volontiers reconnu que c'est la pire période pour toute personne qui essaie de diriger un gouvernement, où que ce soit dans le monde. Au terme de notre conversation, mon ami Floyd Laughren, qu'on surnomme Pink Floyd, a pris des décisions qui, je le sais, l'étouffent. Je le connais bien et je sais qu'il a présenté certaines propositions à contrecoeur. Il devra prendre certaines décisions qui lui répugnent réellement. À la fin, je lui ai demandé comment il s'en tirait.

Il m'a répondu: «Mike, j'adore mon travail. C'est ce que j'ai toujours voulu faire pendant toute ma carrière politique: tenter de former un gouvernement. Je n'ai aucune maîtrise sur la situation dans laquelle nous nous trouvons, qu'elle soit bonne ou mauvaise. Je suis ici pour faire les choses auxquelles je crois. Quoi que nous fassions et quels que soient nos efforts, les gens nous jugeront et diront que nous avons raison ou tort. C'est cela la politique: quoi que nous disions ou fassions et peu importe la façon dont nous présentons les choses, rien n'y changera. Nous ne pouvons cependant que faire de notre mieux. Ce sont les gens qui décideront.»

• (1320)

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, avant d'aborder la question sérieuse du budget, je me sens obligée de commenter les propos du député d'Oshawa. Il a dit qu'il n'avait jamais demandé à personne de voter pour lui. Or, j'ai remarqué l'étonnement qui se lisait sur le visage de certains de mes collègues d'en face. Pour ma part, je peux seulement dire que je demande certainement aux électeurs de Halifax de voter pour moi. J'estime que la simple politesse l'exige.

Je passe maintenant à la question qui nous occupe, soit le budget de cette année.

Le ministre des Finances a dit qu'il voulait livrer une solide situation financière aux Canadiens. C'est effectivement ce qu'il a fait, notamment aux 1,5 million de chômeurs canadiens, en intégrant le chômage dans la politique économique du gouvernement. Malgré les promesses faites dans le dernier budget du député d'Etobicoke—des promesses de création d'emplois—, rien dans ce budget ne permet d'améliorer les perspectives d'emplois des 1,5 million de chômeurs canadiens. En fait, ce gouvernement admet, vraiment il admet, que le chômage restera à 10 p. 100 pendant encore deux ans, et cela au niveau national.

Je regarde deux de mes collègues d'en face, le député de St. John's-Est et le député de South Shore, et je sais, comme eux, que le chômage dans leur circonscription est bien supérieur à 10 p. 100.

Ce que ce gouvernement demande aux Canadiens, c'est de mettre leur vie en veilleuse. Pire encore, il demande même aux Canadiens de regarder leur vie se détériorer.

Il n'y avait pas mention de formation. . .

M. McCreath: Cela ne marchera pas à Halifax avec ce beau petit contrat.

Mme Clancy: Le contrat qui commence en 1993? Mon collègue parle d'un contrat pour Halifax. Je suppose qu'il veut dire le contrat de construction d'un navire de patrouille côtière. Il doit commencer en 1993, et Dieu sait que tous les bons habitants de la province prient pour que ce contrat voit réellement le jour. En fait, il aurait dû être accordé il y a six ou sept ans, car nous aurions peut-être maintenant un navire de patrouille qui pourrait aller sur les extrémités des Grands bancs, comme le sait mon collègue de St. John's-Est.

Mon collègue, le député de South Shore sait certainement aussi que les problèmes que nous avons aux extrémités des Grands bancs ne sont pas étrangers au fait que nous n'avons pas de navires susceptibles de faire appliquer nos lois sur la pêche.

M. McCreath: Parlez-nous donc des réductions des Forces armées effectuées par les libéraux.

Mme Clancy: Les années Trudeau? Si seulement nous pouvions y revenir. Je suis sûre que cela ne saurait tarder.

M. McCreath: Elles se font encore sentir.

Mme Clancy: Et les vestiges de cette époque sont la seule bonne chose qui reste encore dans ce pays.

Personne n'a mentionné la formation des chômeurs pour leur permettre de revenir sur le marché du travail. Ceux d'entre nous qui représentent les régions de l'Atlantique en savent quelque chose: des usines de transformation du poisson ferment leurs portes; dans ma circonscription de Halifax, habituellement plus solide que d'autres sur le plan économique, 800 emplois sont disparus à la fermeture du comptoir d'achat par catalogue Sears; Imperial Oil menace de cesser ses activités à Dartmouth; les fermetures se multiplient dans toutes les provinces, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve; on aurait pu croire que quelqu'un dans ce gouvernement aurait accordé un peu d'attention aux gens qui non seulement perdent leurs emplois, mais n'ont aucun espoir d'en trouver un autre dans un avenir rapproché, compte tenu de la politique du présent gouvernement.

Vous connaissez son mot d'ordre monsieur le Président. Le mot d'ordre du présent gouvernement à l'égard des chômeurs est le suivant: déménagez ou crevez de faim. Cette façon de voir est celle que le gouvernement veut mettre en application dans la région de l'Atlantique. J'ose croire que mes collègues de l'autre côté de la

Chambre qui représentent des circonscriptions de l'Atlantique ont le même sentiment que moi à ce sujet. J'aimerais savoir ce qu'ils en pensent.

En fait, le gouvernement fédéral, en ne mentionnant pas la formation visant la réinsertion professionnelle des chômeurs dans la Planification de l'emploi, a supprimé 100 millions de dollars de ce programme. Ce programme vise à améliorer la formation de préparation à l'emploi pour les immigrants, les handicapés et les bénéficiaires de l'aide sociale du pays, c'est-à-dire tous ceux qui nourrissent le moins d'espoir face à leur avenir; ce gouvernement leur a retiré toute possibilité d'espérer un emploi pour bientôt, ni même à long terme, du moins jusqu'aux prochaines élections.

Une voix: Balivernes!

Mme Clancy: Je dirais même plus, c'est de la foutaise.

M. McCreath: Qui a rédigé votre discours?

Mme Clancy: Je rédige moi-même mes discours, contrairement au député de South Shore.

Beaucoup de ces gens dépendent maintenant de l'assistance sociale parce qu'ils épuisé leur droit à l'assurance-chômage. Pourquoi ont-ils épuisé leur droit à l'assurance-chômage? Je vais vous le dire. C'est parce que le gouvernement a vidé de sa substance le programme d'assurance-chômage, en particulier dans les provinces de l'Atlantique, à South Shore et à Terre-Neuve, où le revenu annuel dépend en partie d'une économie saisonnière et en partie de ce programme. Oui, le gouvernement a éviscéré ce programme. C'est bel et bien ce qu'il a fait. Le nombre de Canadiens obligés de recourir à l'assurance-chômage, puis à l'assistance sociale ne peut qu'augmenter. C'est la tragédie qui frappe ce pays en 1992. Avec les conservateurs, les temps sont durs.

Qui pis est, le budget ne prévoit rien pour relancer l'économie et améliorer notre compétitivité. Qu'est-ce que ce gouvernement nous raconte tout le temps? Qu'il nous faut être compétitifs. Il veut que les Canadiens soient compétitifs. Je pense qu'il n'y a personne dans cette Chambre qui ne reconnaît pas que les Canadiens, si les règles du jeu sont équitables, peuvent être aussi compétitifs que les citoyens de tout autre pays. Il ne s'agit pas d'être compétitif et d'aller conclure une sorte d'accord de libre-échange continental avec des gens qui travaillent dans des conditions épouvantables pour gagner un dollar par jour ou 30c. l'heure.

M. McDermid: Vous parlez comme une socialiste. Quelle absurdité!

Mme Clancy: Le ministre dit que c'est absurde. J'aimerais qu'il investisse tout l'argent qu'il faudrait pour tenir ses promesses et qu'il me dise ce qu'il prévoit faire pour remettre l'économie sur les rails. Elle est paralysée et il le sait.

M. McDermid: Elle est sur les rails.

Mme Clancy: Sur les rails, mais sans locomotive, c'est là le problème.

Le gouvernement parle d'une économie mondiale en transformation constante et de la nécessité de disposer d'une population active hautement compétente, mais il a choisi d'abandonner les programmes qui nous auraient permis de devenir une nation vraiment concurrentielle. Des milliers d'emplois canadiens sont transférés aux États-Unis, des milliers. En Ontario et au Québec, ces emplois sont disparus pour de bon. Dans les autres provinces, des milliers de gens perdront aussi leur emploi.

La semaine dernière, j'ai parlé à une jeune médecin de Halifax qui sera un atout de taille pour l'équipe médicale à laquelle elle choisira de s'associer. Elle est venue me dire qu'elle partait s'installer aux États-Unis. Pourquoi? Parce qu'elle paie trop de taxes et d'impôts et parce que son mari, hautement qualifié lui aussi, ne réussit pas à trouver du travail. Puisqu'elle travaille 18 heures par jour, elle n'a pas le temps de voir ses enfants. Ce n'est pas une vie. Elle part aux États-Unis où elle pourra vivre une vie plus normale et où son mari trouvera un emploi.

Que fait le gouvernement pour contrer cet exode des cerveaux? Des milliers d'emplois sont déplacés au sud de la frontière et, dans le cas des provinces atlantiques, vers le centre du Canada aussi. Des organismes ferment leurs portes. Le Centre international pour l'exploitation des océans, en Nouvelle-Écosse, disparaîtra, tout comme le Conseil des sciences et le Conseil économique. S'il est si préoccupé de formation, d'éducation et de compétitivité, pourquoi le gouvernement se défait-il de si bons outils?

C'est illogique. C'est irrationnel et cela ne traduit aucune forme de vision de la part du gouvernement. Celui-ci a considérablement nui à l'éducation postsecondaire au Canada en sabrant dans le financement des programmes établis. Les universités de ce pays sont en crise, comme je l'ai déjà dit la semaine dernière. Les universités du Canada atlantique, comme le sait également mon collègue de St. John's, sont particulièrement

touchées. L'Université Dalhousie a dû augmenter les frais de scolarité de 10 p. 100, mettant à rude épreuve les finances déjà mal en point de ses étudiants. Ces derniers ne peuvent plus gagner autant qu'avant pendant l'été. Ils ne sont donc plus en mesure de payer leurs frais de scolarité même s'ils trouvent du travail, ce qui n'est pas garanti. La situation est sans issue pour eux.

• (1330)

J'aimerais aborder la question du logement présentée dans le budget. Le régime d'accession à la propriété calqué sur la proposition du Parti libéral, ce dont je félicite le gouvernement, permet aux personnes qui s'achètent une maison pour la première fois de retirer jusqu'à 20 000 dollars de leur REER pour la mise de fonds initiale. On s'attend à ce que l'achat de maisons ait des répercussions favorables sur la construction et l'industrie manufacturière. Près de 100 000 détenteurs de REER devraient se prévaloir de ces nouvelles dispositions. Toutefois, cette initiative—pour aussi bonne qu'elle soit—ne contribuera nullement à améliorer la situation de ceux qui n'ont pas de REER et qui dépendent de l'aide fédérale.

Les compressions annoncées dans le budget vont faire diminuer de 50 p. 100 en trois ans les fonds destinés à la construction de nouveaux logements sociaux.

Qui dans cette Chambre n'a pas vu errer dans les rues de nos grandes villes des sans-logis? Qui? Qui n'a pas eu à s'occuper, dans son bureau de circonscription, de familles monoparentales à la recherche d'un logement décent pour leurs enfants, qui soit à la mesure de leurs moyens? Qui n'a pas vu ces femmes, fuyant les mauvais traitements et cherchant désespérément un logement provisoire pour se mettre à l'abri et mettre leurs enfants en sécurité?

Que fait le gouvernement? Il diminue de 50 p. 100 l'argent destiné aux nouveaux logements. Où est sa compassion? Quelle est même la logique de cette décision? S'agit-il seulement de jeter tout le monde à la rue et d'espérer que les plus débrouillards se tireront d'affaire?

À mon avis, les ministériels devraient faire attention parce que leur position n'est pas très enviable à cause de ce genre de mesure.

En 1991, il y avait 91 millions de dollars pour les nouveaux logements sociaux. En 1992-1993, cette somme est tombée à 70 millions de dollars. Au cours de la période de 1993 à 1996, il n'y aura que 45 millions de dollars.

Cela semble une somme énorme pour bien des gens. Mais c'est moins de la moitié de ce dont on disposait l'année dernière. Nous voyons encore des sans-abri dans les rues de nos villes, et il y en a même de plus en plus. Nous voyons encore des personnes mal logées; nous entendons les plaintes et les prières des gens qui cherchent un logement décent.

Y a-t-il quelqu'un à la Chambre qui ne pense pas que tous les Canadiens méritent un logement décent? Ou bien la réponse est-elle: «Qu'ils mangent de la brioche»? J'ai peur que nous connnaissions la réponse.

Le budget de cette année a fait une autre victime en matière de logement, il a supprimé le programme de logements coopératifs qui fournissait des logements aux familles à revenu faible et modéré. Ce programme permettait, dans la seule province de Nouvelle-Écosse, à 2 000 familles de se loger.

Ce type de logement a commencé dans cette province, grâce aux efforts de Monseigneur Moses Coady et du Père James Tompkins du célèbre mouvement d'Antigonish. Les logements coopératifs et les coopératives au Canada en général ont commencé ici à Antigonish il y a bien des années, et c'est quelque chose que tous les Canadiens ont compris. C'est un bon programme sérieux qui donne aux gens la possibilité de posséder leur habitation et d'avoir le droit et la fierté d'être propriétaires.

Qu'a fait le gouvernement? Il a détruit ce programme. Il l'a fait disparaître. Il dit: «Bien dommage, mais ce n'est plus notre problème, et vous ne profiterez plus de cet avantage.»

Les ministériels devraient avoir honte. Ils devraient filer tête basse. Remarquez qu'ils portent la tête basse depuis si longtemps, qu'il peut être difficile de voir la différence. C'est une question d'angle.

Le gouvernement prétend que la réduction de la surtaxe des particuliers entraînera une diminution des impôts. Pour les contribuables à revenu élevé, assurément. Par contre, cela ne se traduit que par une réduction de 2 $ par an pour un couple avec deux enfants dont le revenu annuel s'élève à 15 000 $. Pour une famille dont le revenu annuel est supérieur à 40 000 $, ce prétendu allégement fiscal s'élève à 44 $ par an. Quelle générosité!

Le Canada fait face à de graves problèmes—devant pareil budget, force est de se demander si le gouvernement se rend seulement compte de ce qu'il est en train de faire—: chômage, surpêche, faible prix de vente des denrées, fermeture d'usines, crimes avec violence, toxicomanie, sous-alimentation, sans-abri et ainsi de suite. La liste est longue. Il n'y a rien dans ce budget concernant aucun de ces problèmes. On a affaire à un gouvernement qui ferme les yeux sur la réalité, un gouvernement qui nous dit: «Je ne veux pas en entendre parler, encore moins m'en occuper. C'est aux Canadiens à décider.» Laissez-moi vous dire qu'ils sauront leur décision quand viendra le temps d'aller aux urnes.

Un autre aspect de ce budget se rapporte à l'éducation. Il s'agit du fait que le gouvernement tente de leurrer les contribuables canadiens. D'une part, il réduit le revenu imposable des étudiants de 20 $ par mois tandis que, d'autre part, il fait s'accroître l'endettement de ces derniers en continuant d'imposer la TPS sur les livres. Imaginez un peu cela, taxer des livres. Vous êtes-vous seulement arrêtés à y penser? Taxer l'acquisition de connaissances. Taxer la lecture, au Canada. C'est épouvantable! Pas étonnant qu'ils évitent tous mon regard en face. Ils doivent avoir trop honte, et pour cause.

Continuer d'imposer une surtaxe régressive de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, c'est absolument scandaleux! Comme je l'ai dit tout à l'heure, nos étudiants n'arrivent pas à payer leurs frais de scolarité et de subsistance avec l'argent qu'ils gagnent durant l'été ou dans des emplois à temps partiel. Par conséquent, qu'advient-il de l'éducation postsecondaire au Canada? Ça devient un privilège réservé aux riches.

Je viens d'une région où il y a des gens riches, des gens à revenu moyen et des gens pauvres. Mais je viens également d'une région où, pendant des années—pour la plupart sous des gouvernements libéraux—, faire des études postsecondaires était un objectif auxquels pouvaient aspirer les enfants de pêcheurs, d'agriculteurs, de mineurs et de métallurgistes du Canada atlantique ainsi que les enfants d'ouvriers d'usine du nord du Nouveau-Brunswick. Le peuvent-ils aujourd'hui? Non. C'est un objectif auquel peuvent prétendre les enfants de familles aisées de la classe moyenne, et encore, cela leur est difficile.

Imposer une taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants est absolument choquant, surtout de la part d'un gouvernement qui parle de compétitivité et de formation et qui, en fin de compte, ne s'intéresse que superficiellement aux difficultés qu'éprouvent les jeunes en cette décennie à faire des études. À compter de l'année universitaire 1992-1993, la période de six mois sans intérêts accordée après leurs études aux étudiants qui ont fait un emprunt dans le cadre du programme de prêts aux étudiants sera éliminée.

Je parierais que nous sommes nombreux à la Chambre à faire partie de la période dite du «baby boom». Nous avons tous sans doute profité de cette période de répit de six mois qui nous a permis de démarrer dans la vie avant de rembourser les intérêts sur les emprunts que nous avions contractés. Les diplômés sont-ils moins importants aujourd'hui pour n'avoir pas droit comme nous l'avons eu à une petite période de répit, surtout avec la surtaxe de 3 p. 100 qu'ils doivent maintenant payer?

Cette mesure régressive ne va faire qu'accroître le fardeau de la dette des étudiants plus pauvres qui se doivent emprunter dans le cadre du programme de prêts aux étudiants afin de poursuivre leurs études. Il s'ensuivra que les études universitaires seront absolument hors de leur portée. Et vous parlez de compétitivité et vous pensez que les étudiants canadiens pourront avoir des chances égales à ceux du reste du monde?

Par suite des mesures introduites par le gouvernement depuis 1986, l'aide fédérale à l'enseignement postsecondaire va se trouver réduite de 1,6 milliard de dollars en 1992-1993, soit une réduction cumulée de 4,9 milliards de dollars de 1986 à 1993. On apprécie mieux ces chiffres en voyant ce qu'il en coûte vraiment pour faire des études postsecondaires. En Nouvelle-Écosse, les frais de scolarité ont augmenté de 24 p. 100 en 1991 et, comme je l'ai déjà mentionné, ils devraient augmenter de 10 p. 100 encore l'automne prochain.

• (1340)

Les frais de scolarité à l'Université Dalhousie ont augmenté de 49,7 p. 100 depuis 1985-1986. Le coût moyen pour le logement et les repas a augmenté de 1 200 $ .Je pourrais poursuivre indéfiniment. Nous pourrions tous exposer indéfiniment nos doléances, mais en réalité—et le ministre des Finances a parlé d'un budget réaliste—, le budget ne fait rien pour aider les Canadiens qui en ont le plus besoin.

Il ne fait rien pour relancer l'économie. Il ne fait rien pour recycler les chômeurs qui réclament des emplois, et il ne fait rien pour rendre le Canada plus compétitif et le faire profiter de règles du jeu équitables dans une économie qui a souffert de décroissance. Ce budget est une imposture, un scandale et une honte.

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, je voudrais remercier la députée de sa leçon d'économie. C'était très intéressant.

Elle a cependant oublié quelques détails. Il peut être vrai en effet que nous n'avons pas suffisamment d'argent pour payer pour tous les caprices de chacun des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. La députée a dit également qu'elle aimerait nous voir relancer l'économie, mais elle ne nous a pas dit combien elle voudrait

emprunter pour faire certaines des choses dont elle a parlé.

Combien d'argent emprunterait-elle, où le trouverait-elle et à quel coût pour les contribuables canadiens dont 35 p. 100 des impôts qu'ils paient à Ottawa servent déjà à payer les intérêts de la dette accumulée par les gouvernements précédents auxquels la députée a été associée de très près? Je parle des gouvernements antérieurs à 1984.

Bref, je voudrais savoir d'où viendrait l'argent pour payer pour toutes ces mesures dont les Canadiens aimeraient bénéficier et pour toutes celles dont ils ont bénéficié même s'ils n'avaient pas de quoi se les payer dans le passé? Comment la députée réunirait-elle les fonds nécessaires? Hausserait-elle les impôts?

Notre gouvernement a réduit les impôts dans son dernier budget. Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais c'est du moins un pas dans la bonne voie. Cela montre que le gouvernement est engagé à réduire le fardeau fiscal global pour les Canadiens ordinaires. Ces derniers nous le disent, c'est un fardeau qu'ils ne peuvent tout simplement plus supporter.

Il ne s'agit plus pour les gouvernements de se servir de programmes politiquement populaires pour se faire réélire en dépensant l'argent des contribuables. Ces derniers ne le toléreront tout simplement pas.

La députée pourrait peut-être nous dire comment elle financerait tous ces programmes sans hausser les impôts et sans alourdir le fardeau de la dette pour les contribuables? Sans être cynique et acheter les votes, comment s'y prendrait-elle?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je suis ravie que la députée de Winnipeg me pose ces questions.

Permettez-moi tout d'abord de préciser que les Canadiens savent ce qu'ils ne peuvent plus tolérer, et cela n'a rien à voir avec quelques-unes des choses que la députée a mentionnées.

La députée a également déclaré que l'éducation est un caprice. Si elle croit que nos jeunes qui désirent poursuivre leurs études font des caprices, je crains encore plus pour l'avenir du pays, tant que ce gouvernement restera au pouvoir.

Venons-en à l'essentiel de la question. Que ferais-je? Où trouverais-je l'argent? Premièrement, notre régime fiscal est injuste. Le régime est vicié, et les membres du gouvernement, à l'époque où ils siégeaient dans l'opposition, voilà bien huit ans, affirmaient qu'il fallait changer ce système affreux et abominable.

Le gouvernement est au pouvoir depuis huit ans. Qu'a-t-il fait pour corriger l'iniquité du régime fiscal canadien? Rien du tout. Il a même imposé la TPS. Voilà ce qu'il a fait. Il a imposé une taxe aux pauvres et aux enfants. Il a adopté une taxe s'appliquant sur les livres et les biens essentiels, mais qu'a-t-il fait pour rendre le régime fiscal plus équitable au Canada? Absolument rien.

Rendre le régime fiscal plus équitable, voilà ce que la députée doit faire. Si elle a quelque influence sur son gouvernement, qu'elle améliore le régime d'ici les prochaines élections.

La députée a également affirmé que le gouvernement a réduit les impôts. Je croyais avoir abordé la question au cours de mon exposé. Mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso l'a sûrement remarqué. Je suis convaincue d'en avoir parlé.

Je répéterai très lentement afin que la députée puisse bien me comprendre.

Pour une famille de quatre personnes dont le revenu est de 15 000 $ par année, une catégorie à laquelle trop de Canadiens appartiennent, ce pas dans la bonne voie dont a parlé la députée représente 2 $ par année. Je ne sais pas exactement ce qu'une famille de quatre peut acheter avec 2 $, TPS incluse. Peut-être que la députée peut m'éclairer à cet égard. Pour une famille dont le revenu s'élève à 40 000 $, ce qui correspond à la moyenne pour une famille de quatre, cette réduction d'impôt représente 44 $. Je voudrais bien que la députée ou n'importe qui d'autre me dise quels achats on peut faire pour 44 $, TPS incluse.

Cela va encore plus loin que l'incompétence. Je suis scandalisée que la députée puisse poser une question aussi naïve. Je suis scandalisée qu'elle puisse insulter à ce point l'intelligence des Canadiens.

Monsieur le Président, pour une fois, je reste muette.

Mme Dobbie: Monsieur le Président, je veux seulement signaler que la députée n'a pas répondu à la question: elle n'a pas dit où elle prendrait l'argent que nécessiteraient toutes ces dépenses de programmes additionnelles. Elle parle d'un régime fiscal plus juste, mais je m'interroge à cet égard. Elle ne nous dit pas ce que ce régime pourrait être. Elle ne nous dit pas pourquoi son gouvernement, qui a dirigé le pays pendant la plus grande partie du siècle, n'a pas mis sur pied un tel système.

Je tiens aussi à dire à la députée que, en plus de réduire les impôts dans le récent budget, le gouvernement fédéral a amélioré le sort des familles à faible revenu grâce à la nouvelle prestation pour enfants qui donne environ 1 700 $ par année aux familles les plus pauvres, une somme considérable. Ces familles peuvent faire beaucoup plus de choses avec cet argent supplémentaire que ce que prétend la députée. Ces gens sont gagnants sur tous les tableaux: ils paient moins d'impôt et bénéficient d'une prestation pour enfants plus élevée.

La députée pourrait peut-être répondre à ma question, ou serait-ce qu'elle n'a pas de réponse. Si c'est le cas, elle préférera peut-être rester assise. Elle a dit qu'elle était muette et peut-être qu'elle le restera. Je vais quand même répéter ma question. Comment la députée s'y prendrait-elle pour recueillir l'argent dont on aurait besoin pour financer certaines des mesures qu'elle a proposées dans son discours et que les Canadiens voudraient voir se concrétiser? Elle devrait nous dire comment elle s'y prendrait. Tous les députés voudraient bien être capables de fournir toutes sortes de services aux Canadiens, mais il nous faut de l'argrent pour cela.

Mme Clancy: Rendez le régime fiscal plus équitable.

Mme Dobbie: Nous n'allons pas trouver les fonds nécessaires en rendant le régime fiscal plus équitable. Si on enlève une partie du fardeau fiscal à un groupe et qu'on la transfère à un autre, les rentrées fiscales n'augmentent pas. La députée a peut-être une solution magique à proposer. Elle l'a peut-être gardée secrète jusqu'à maintenant, car nous n'avons pas réussi à trouver d'autre solution à ce problème.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je puis dire à ma collègue de Winnipeg-Sud que la première chose à faire, c'est d'émettre un bref d'élection.

La deuxième chose à faire, c'est d'apporter. . .

M. Van De Walle: Vous n'avez aucune solution à proposer.

Mme Clancy: Si, justement. La deuxième chose à faire, c'est de modifier le régime fiscal. Le parti de la députée est au pouvoir depuis huit ans. Je constate que, comme moi, elle a été élue en 1988. Si elle ne sait absolument pas comment procéder à une réforme du régime fiscal et qu'elle souhaite connaître les idées du Parti libéral à ce sujet, elle peut peut-être envisager de traverser le parquet de la Chambre. Nous prendrons sa demande en considération. Je suis certaine que mon collègue, le whip, pourrait l'informer de notre décision. Elle serait alors au courant des excellentes politiques du Parti libéral du Canada.

La députée parle de relancer l'économie. Je vais m'exprimer très lentement de manière que tout le monde me comprenne bien, même le député de St. John's-Est. Comprenez-moi bien. Depuis des mois, nous proposons au gouvernement un projet qui, à lui seul, aurait des répercussions sur l'économie. Il nous permettrait de la relancer et d'y injecter des fonds. Il s'agit du projet concernant les infrastructures. Combien de fois, je le demande à mes collègues de Cap-Breton Highlands—Canso et de Sudbury, avons-nous parlé de ce projet au gouvernement? N'avons-nous pas dit que c'était là une excellente façon de remettre le pays en selle et de relancer l'économie?

Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de plus, étant donné que nous n'avons pas le budget dont le gouvernement dispose pour faire sa publicité dans les journaux. Je le dis et je le répète. Le projet concernant les infrastructures est une excellente idée. Les mesures annoncées au sujet des REER sont elles aussi excellentes, pour autant qu'elles ne soient pas neutralisées dans un deuxième temps.

• (1350)

La députée me demande quelles sont nos idées. Nous les exposons tous les jours. Je viens tout juste d'en donner quelques-unes. J'ai dit ce que le gouvernement pouvait faire. J'ai passé trois ans et demi à dire au gouvernement ce qu'il pouvait faire. Est-ce bien étonnant si je déprime parce qu'on ne m'écoute pas et qu'on ne suit pas mes conseils? Même quelqu'un de bouillant comme moi finit par tomber dans la déprime devant la réaction de ce gouvernement.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, je voudrais prendre part au débat sur la troisième lecture du projet de loi C-61 portant pourvoir d'emprunt.

Lorsque nous nous présentons à la banque pour demander davantage de crédit, le banquier tient à savoir comment nous nous débrouillons financièrement et il veut connaître nos intentions pour savoir si nous pouvons rembourser. Avant d'autoriser le gouvernement à contracter des emprunts, il me semble important que, comme parlementaires, nous examinions ce que fait le gouvernement et dans quel sens vont ses politiques économique et budgétaire.

Le budget et les prévisions budgétaires ont été déposés ces deux dernières semaines. Ce sont les deux principaux moyens à la disposition du gouvernement pour faire connaître ses politiques budgétaire, économique et sociale.

L'exposé budgétaire est la déclaration la plus importante sur l'orientation que le gouvernement entend suivre en matière économique. En février dernier, ici à la Chambre, le gouvernement a manifesté aux Canadiens son intention de poursuivre sa politique de préjudice économique et de chômage élevé.

Il n'est pas nécessaire de procéder à une revue complète de l'exposé budgétaire; il suffit, par exemple, de se reporter aux prédictions sur le chômage. Pour l'année qui vient, le gouvernement prédit le même taux élevé de chômage que celui qui sévit actuellement. Cela signifie donc que le gouvernement a l'intention de suivre l'orientation qui s'est déjà traduite par un nombre record de pertes d'emplois et de faillites.

Juste avant de déposer son budget, le ministre des Finances a dit de celui-ci qu'il était réaliste. En d'autres mots, il s'agissait d'un budget établi en fonction de la réalité économique actuelle. Les Canadiens ne peuvent faire autrement que de conclure que le ministre vivait dans un autre monde lorsqu'il a préparé ce budget.

Un sondage Gallup révèle aujourd'hui que seulement 23 p. 100 des Canadiens estiment que le budget aura une incidence favorable sur l'économie.

Si le ministre veut parler de la réalité, je lui signale qu'il y a 1,5 million de Canadiens en chômage. Plus de 13 000 entreprises et 62 000 consommateurs ont fait faillite en 1990-1991. Les Canadiens sont plus imposés aujourd'hui qu'ils ne l'ont jamais été. En outre, les entreprises et les consommateurs n'ont jamais eu aussi peu confiance en l'économie. Voilà la réalité économique actuelle.

Le problème, c'est qu'encore une fois le gouvernement conservateur n'a pas su faire face à cette réalité et s'occuper des questions les plus pressantes. Comme je l'ai dit, il est irresponsable de la part du ministre de reconnaître que le taux de chômage demeurera au-dessus de 10 p. 100 au cours du prochain exercice.

[*Français*]

Monsieur le Président, il faut comprendre que les Canadiens sont méfiants lorsque le ministre des Finances dit qu'il a l'intention de suivre le même chemin que son prédécesseur. Il s'agit de regarder le chemin suivi depuis la présentation du budget de l'année dernière. Il y a un an, le ministre des Finances de l'époque se leva dans cette Chambre pour présenter à la population son exposé budgétaire, monsieur le Président. J'aimerais vous lire une phrase de son exposé, et je cite le hansard du 26 février 1991. Le ministre d'alors disait, et je cite:

> Ce budget expose un Programme de reprise économique—en vue d'une reprise vigoureuse et confiante qui, non seulement ne fera de la récession qu'un mauvais souvenir, mais nous propulsera dans une période de croissance durable et de prospérité nouvelle.

Monsieur le Président, regardons les programmes exposés dans ce budget, celui qui a été utilisé par le ministre des Finances d'aujourd'hui, et nous verrons qu'il n'a pas réussi à nous propulser dans une période de prospérité nouvelle. Vous verrez que nous sommes loin de la prospérité. Tout ce que le programme économique du gouvernement conservateur a réussi à créer, c'est une longue liste de victimes, monsieur le Président. Les victimes auxquelles j'ai fait référence sont les 62 277 consommateurs canadiens et les 13 495 entreprises canadiennes qui ont fait faillite en 1991. En terme de faillites, ceci représente une augmentation de 39 p. 100 par rapport à l'année précédente. C'est loin d'être le chemin de la prospérité promis par le ministre des Finances!

Je fais aussi référence au 1,5 million de chômeurs canadiens et je ne compte pas ceux qui ne cherchent plus d'emploi à cause de la démoralisation qui existe chez un grand nombre de sans-emploi. Les politiques économiques des Conservateurs n'ont pas réussi à créer la prospérité au Québec non plus. En effet, la province de Québec a perdu 68 000 emplois en 1991, et en janvier 1992, cette province a encore perdu 4 000 emplois additionnels; 18 319 consommateurs québécois et 5 217 entreprises québécoises ont fait faillite en 1991. Officiellement, le Québec compte actuellement 405 000 chômeurs et ceci exclut ceux qui ont abandonné la recherche d'un emploi, monsieur le Président.

À Montréal, le taux de chômage s'est situé à 12,2 p. 100 en moyenne, en 1991, ce qui représente une augmentation de 2 p. 100 par rapport à l'année précédente. Cette tendance négative ne semble pas avoir de fin, car le taux de chômage a Montréal a augmenté à 12,4 p. 100 en février 1992. Monsieur le Président, le gouvernement ignore l'importance du bien-être économique de Montréal, pour le Québec, et pour l'ensemble du Canada.

La région métropolitaine représente près de la moitié du marché du travail de la province. Malheureusement, monsieur le Président, selon un dernier rapport, un adulte sur deux ne travaille pas dans la région de Montréal. C'est inacceptable pour l'une des plus importantes métropoles du Canada.

L'année dernière fut l'une des plus désastreuses pour l'industrie du tourisme dans la région de Montréal. Le tourisme n'est pas le seul secteur à s'écrouler sous le règne des Conservateurs. À Montréal, le secteur manufacturier a aussi été sévèrement affecté.

En tant que député de Saint-Léonard, un comté qui a un important secteur manufacturier, je peux vous assurer que l'est de Montréal agonise. Depuis 10 ans, l'est de Montréal a connu un nombre très élevé de fermetures d'usines et de pertes d'emplois. Nous avons perdu 900 emplois, avec la fermeture des Ateliers Angus; 380 à la Vickers; 900 aux Produits d'acier Welfab; 500 chez Esso; 450 chez Gulf; 591 chez les Aliments Steinberg et la liste ne finit pas là, monsieur le Président.

En effet, Montréal agonise car il y a 10 000 chômeurs de plus qu'en 1986. Voilà ce qu'a produit le chemin suivi par les Conservateurs: la détresse, monsieur le Président!

Ce qui est encore plus malheureux, c'est que ce dernier Budget ne fait rien pour stimuler la création d'emplois au pays. Comment pouvons-nous relancer l'économie quand plus de 10 p. 100 de la population ne travaille pas, selon les statistiques officielles? Nous avons proposé un programme de modernisation des infrastructures. Même dans nos cinq points, il y avait deux points dont nous félicitons le gouvernement pour les avoir acceptés, pour les avoir introduits, mais une semaine plus tard nous voyons encore les taux d'intérêt augmenter. Alors, comment voulez-vous que les gens qui étaient prêts à aller retirer 20 000 $ de leur Régime enregistré d'épargne-retraite pour acheter une maison, le fassent quand tout à coup ils voient encore le taux d'intérêt monter? Leur motivation vient d'être détruite. C'est pour cela qu'on continue toujours à être dans une situation désastreuse économiquement parlant à Montréal.

Monsieur le Président, tout le monde est d'accord sur le fait que pour sortir le pays du marasme, il faut encourager les consommateurs à dépenser. La raison pour laquelle ils ne dépensent pas, c'est soit qu'ils ne travaillent pas ou que ceux qui travaillent perdent de plus en plus leur pouvoir d'achat, monsieur le Président. On voit, à toutes les fins de semaine, les gens qui continuent à aller de l'autre côté de la frontière parce que ça coûte moins cher. Bien sûr, la politique du dollar canadien élevé n'aide pas non plus la situation.

En réalité, ce que le ministre fait, c'est qu'il donne un peu d'une main et le reprend de l'autre, monsieur le Président. Par exemple, un couple avec un revenu combiné de 40 000 $, avec deux enfants, recevra 44 $ par année en terme d'allocation. Mais il ne faut pas oublier que le 1er janvier 1991, la TPS est entrée en vigueur. Le 1er juillet, nous avons vu nos primes d'assurance-chômage augmenter de 24 p. 100, monsieur le Président. Selon Statistique Canada, nous sommes plus taxés aujourd'hui qu'à n'importe quel moment de notre histoire. Je ne me souviens pas exactement du nombre de nouvelles taxes que ce gouvernement a implantées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA DIFFUSION DE CERTAINS DOCUMENTS SECRETS

M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, la diffusion, en fin de semaine, de certains documents tenus secrets depuis 1970, confirme les manigances clandestines du cabinet libéral de M. Pierre Elliott Trudeau contre le Québec et d'innombrables citoyens du Québec alors qualifiés de nationalistes dangereux.

Monsieur le Président, cette attitude indigne de tels dirigeants politiques déshonore, non seulement la bonne foi et l'intelligence des Québécois, mais aussi celles de tous les Canadiens qui croyaient voir dans leurs élus d'alors la dignité, l'intégrité et la justice.

Pas surprenant que ces mêmes dirigeants aient voté arbitrairement la Loi sur les mesures de guerre qui devait brimer des centaines de Québécois et entacher la réputation démocratique du Canada. Il est inconcevable, monsieur le Président, que de tels chefs d'État aient eu une telle attitude sur le dos des Canadiens et à travers une soi-disant démocratie qu'ils chantaient.

Je n'accepte pas cela, monsieur le Président!

* * *

[*Traduction*]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Un grand nombre de résidants de ma circonscription d'Hamilton Mountain me posent des questions au sujet de la TPS, de la dette et du déficit. Ceux-ci veulent l'assurance que les recettes tirées de la TPS ne serviront pas à distribuer des cadeaux avant les prochaines élections.

L'an dernier, le gouvernement déposait le projet de loi C-21, qui vise à faire en sorte que toutes les recettes tirées de la TPS servent à réduire le déficit. Après l'étape de la deuxième lecture, cette mesure a été confiée à un comité il y a déjà un bon moment. Nous attendons de voir si les conservateurs pratiquent ce qu'ils prêchent lorsqu'ils soulignent l'importance de réduire le déficit. Les Canadiens veulent savoir si le gouvernement a toujours l'intention d'adopter ce projet de loi.

Article 31 du Règlement

LE GOUVERNEMENT TRUDEAU

M. Garth Turner (Halton—Peel): Selon des documents rendus publics récemment, des membres du Cabinet de M. Trudeau auraient été mêlés au vol des listes du Parti québécois par la GRC. Il est à la fois choquant et consternant de penser qu'un gouvernement demanderait à une force policière nationale de commettre de tels actes.

En cette nouvelle ère de comités et de conférences constitutionnels, de commissions d'enquête et de démarches de la part du premier ministre Mulroney pour amener les simples Canadiens à participer à l'édification du pays, le recours aux tactiques dignes de la Gestapo utilisées par les inconditionnels du Trudeau serait impensable. La crise d'octobre, l'arrestation de gens sous de faux prétextes, la commande de vols à la GRC, le recours à des méthodes criminelles pour obtenir des informations politiques... Souvenez-vous de ce que Trudeau a répondu au journaliste qui lui demandait jusqu'où il irait. «Regardez-moi faire», a-t-il rétorqué. Nous regardons toujours et on peut encore se demander quels autres incidents honteux se cachent sous les voiles de l'histoire.

Lorsque Trudeau voudra faire des commentaires sur les efforts en cours pour guérir les graves blessures infligées au Canada en 1980, les Canadiens seraient bien en droit de se demander comment un homme qui s'est servi de sa fonction pour commettre des abus envers certains Canadiens et les priver de leur droits pourrait se porter, ne serait-ce que par une seule parole, à la défense des droits ou des libertés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): L'évaluation environnementale est redevenue un sujet brûlant au Québec en fin de semaine. La mise en valeur du territoire, sans égard pour son impact sur l'environnement, est l'apanage du Parti libéral du Québec depuis des décennies. Prenons, par exemple, les 25 824 km^2 de territoire inondés par les travaux d'aménagement hydroélectriques de la baie James. Cela équivaut à une superficie six fois plus grande que celle des parcs nationaux et provinciaux réunis du Québec.

La Commission mondiale sur l'environnement, ou commission Brundtland, a recommandé la protection d'au moins 12 p. 100 du territoire. Seulement 0,3 p. 100 des terres sont protégées au Québec.

En fin de semaine, le Parti libéral du Québec a adopté à l'unanimité une résolution pour «dénoncer et condamner le projet de loi fédéral C-13 sur l'évaluation environnementale». La grande tradition libérale d'être fermement à la fois pour et contre tous les sujets controversés a été maintenue lorsque tous les députés libéraux au Parlement ont voté pour le projet de loi C-13. Les remarques de l'acien premier ministre Trudeau, en fin de semaine, concernant la décision prise par son parti de voler la liste des membres du Parti québécois, en sont une autre preuve. «Les faits sont là. C'est tout ce que je peux dire.» Le député de Vancouver Quadra était ministre de la Justice à l'époque, et le chef de l'opposition faisait partie du Cabinet. Voyons ce qu'ils ont à dire aujourd'hui.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, la semaine dernière, un groupe très important de parlementaires se sont réunis à Vancouver pour discuter du rôle des parlementaires dans le domaine de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'urbanisation accrue et le développement de mégapoles. Il y avait quelque 150 délégués venus de 60 pays, aussi bien industrialisés qu'en développement. Il en est ressorti l'adoption et la publication de la Déclaration de Vancouver sur les établissements humains et le développement durable.

Je félicite le député de Fraser Valley-Ouest qui a été élu président de cet organisme, ainsi que la députée d'Ottawa-Ouest qui a été choisie pour siéger au comité exécutif en raison du travail énorme qu'elle accomplit et du leadership dont elle fait preuve dans les domaines touchant les femmes.

Nous attendons beaucoup de ce merveilleux organisme.

* * *

LES DÉLINQUANTS SEXUELS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, le problème des délinquants sexuels dangereux exige l'intervention du gouvernement. Les délinquants sexuels trouvés coupables sont condamnés à purger une peine dans un pénitencier et sont remis en liberté à la fin de cette sentence. Les psychologues et les spécialistes du comportement déviant savent que la probabilité d'une récidive est très forte. La police sait qu'on ne peut rien faire pour empêcher les délinquants de commettre un autre crime, ce qui suppose une autre victime et une autre peine d'emprisonnement.

Nul doute qu'il existe un moyen de traiter ces contrevenants. Nul doute aussi que le système de justice pénale ne prévoit pas les mécanismes nécessaires pour protéger nos enfants et arrêter ces crimes.

Je presse le gouvernement d'envisager l'établissement d'installations spéciales pour le traitement de ces individus afin de protéger les êtres sans défense de notre société et d'aider ces affreux criminels qui nous causent tant de douleur et d'angoisse.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par quelque 14 700 habitants du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, allant du comté de Shelburne jusqu'au comté de Digby. J'ai l'intention de présenter cette pétition au ministre des Pêches et des Océans plus tard dans la journée.

Les pétitionnaires expriment l'inquiétude des gens de cette région face à la possibilité que le service de recherche et de sauvetage par hélicoptère disparaisse de Yarmouth. C'est grâce à ce service que plus de 40 vies ont été sauvées au cours des trois dernières années.

Hier, environ 300 personnes ont rencontré des représentants municipaux, provinciaux et fédéraux à l'aéroport de Yarmouth pour leur faire part de leurs préoccupations et prier le gouvernement de ne pas mettre fin à un service de recherche et de sauvetage, ainsi que de patrouille des pêches d'une importance aussi grande.

Je me joins à ces personnes pour prier instamment le gouvernement de trouver les moyens de maintenir ce service qui assure la sécurité des pêcheurs et des familles du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse.

* * *

LE *RIVERTON*

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, il faut faire quelque chose pour améliorer le sort terrible du *Riverton*, navire auxiliaire des Forces canadiennes stationné à Halifax, dont l'équipage se compose de civils du MDN.

Dans ses plaintes répétées, que personne ne semble vouloir écouter, l'équipage de ce navire brosse un triste tableau. Des quartiers surpeuplés, de la machinerie vétuste et des conditions de travail inhumaines sont le lot des hommes du *Riverton* tout le temps qu'ils sont en mer. Ils ont consulté la direction, mais rien ne s'est produit. On leur a dit que s'ils continuaient à se plaindre, ils risquaient de perdre leur emploi.

Huit hommes vivent dans un espace prévu pour deux. Il n'y a aucune salle de loisirs. Quatorze hommes doivent prendre leurs repas dans une salle grande comme un placard. Combien de temps encore le gouvernement tolérera-t-il une telle situation?

Le *Riverton* est un élément essentiel du Projet TRUMP et du programme de frégates, mais le gouvernement ne cesse de promettre une réfection qui ne vient jamais.

Le gouvernement doit tenir promesse et procéder à la réfection du *Riverton* ce printemps. En toute première priorité, il doit aménager des quartiers convenables pour l'équipage, de telle sorte que les hommes se sentent traités comme tels et non comme des animaux.

* * *

L'ACHAT D'HÉLICOPTÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral négocie à l'heure actuelle l'achat de 50 hélicoptères EHI 101 de la European Helicopters Industries Ltd., en Angleterre. Dans le cadre des négociations, on exige que la EHI sous-traite à des sociétés canadiennes la fabrication de pièces pour une valeur égale au marché principal. En outre, la région de l'Atlantique doit profiter de 10 p. 100 des retombées de ce marché.

Il est très important qu'on respecte les directives en question et que des sociétés comme IMP Aerospace, à Amherst, en Nouvelle-Écosse, puissent obtenir des marchés de fourniture de pièces pour ces hélicoptères. Le ministère de la Défense nationale a récemment octroyé à cette entreprise un certificat de qualité AQAP-1, ce qui en fait un fabricant remarquable de pièces d'avion reconnu mondialement maintenant. En outre, la société est également admissible au certificat d'approbation de qualité D1900 de Boeing.

Il convient tout à fait qu'elle puisse présenter des soumissions pour ce travail, étant donné qu'elle a été l'une des entreprises les plus durement touchées par l'annulation du programme Tracker.

J'exhorte les ministères à s'assurer que la région de l'Atlantique obtienne sa juste part.

* * *

L'USINE DE PAPIER DE STONE CONSOLIDATED

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, au cours de la dernière semaine, le conseil fédéral des circonscriptions du NPD pour le Nouveau-Brunswick, qui se réunissait à Moncton, a adopté une proposition félicitant les travailleurs de l'usine de papier de Stone Consolidated, à Bathurst. J'ai eu le plaisir d'assister à cette réunion avec notre chef pour le Nouveau-Brunswick, la députée provinciale Elizabeth Weir.

Article 31 du Règlement

Menacés de réductions salariales et d'une fermeture, n'ayant aucune garantie, les travailleurs, dirigés par M. Rick Doucet du Syndicat canadien des travailleurs du papier, ont maintenu leur position. Ils craignaient qu'en cédant à la Stone, ils auraient fourni à cette industrie, qui fait face à bien des difficultés actuellement, une tête de pont pour attaquer les travailleurs.

• (1410)

Le syndicat a déclaré que les travailleurs n'avaient pas causé la situation actuelle. Les travailleurs du Nouveau-Brunswick sont compétents et infatigables. Nous exigeons que les sociétés canadiennes soient aussi responsables que les travailleurs de Bathurst.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le monde reconnaît rapidement qu'il faut mettre fin à la pollution atmosphérique. Il reconnaît également que l'énergie nucléaire y jouera un grand rôle.

Le Canada a une contribution importante à faire, grâce à son leadership mondial dans la conception et l'exploitation de centrales nucléaires, notamment dans la mise au point du réacteur Candu III.

À son tour, ma province, le Nouveau-Brunswick, est en mesure de susciter un développement industriel durable, en saisissant l'occasion de s'inspirer de son expérience en matière d'énergie nucléaire afin de devenir le centre d'excellence du Canada dans la fabrication et la vente du réacteur Candu III. Il s'agit d'un potentiel d'une ampleur mondiale.

Les possibilités qui s'offrent au Nouveau-Brunswick dans le domaine nucléaire risquent d'être éphémères. La concurrence est déjà dans les coulisses. Le Nouveau-Brunswick devrait agir immédiatement.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, le 21 mars, anniversaire du massacre de Sharpeville, a été proclamé la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par les Nations Unies.

Le moment tombe particulièrement bien cette année, compte tenu des résultats encourageants du référendum en Afrique du Sud.

Mais nul besoin d'aller aussi loin qu'en Afrique pour voir comment on peut éliminer la discrimination raciale. Il suffit de regarder ce qu'on fait chez soi. Il suffit de regarder les dossiers que la police a montés contre les Haïtiens, les problèmes que les membres des minorités visibles rencontrent dans la recherche d'emploi, les attaques faites contre les réfugiés et les immigrants, la campagne des écrits haineux et la discrimination envers les autochtones dans notre système judiciaire.

Je voudrais féliciter le Conseil manitobain de la citoyenneté de l'heureuse initiative qu'il a prise cette année en distribuant dans les écoles et à 90 groupes de citoyens 130 000 autocollants disant non au racisme.

C'est une excellente façon de sensibiliser les gens au racisme et de leur permettre d'exprimer leur opposition à cette situation.

Un récent sondage a révélé que le multiculturalisme. .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Votre temps est écoulé.

* * *

L'UNIVERSITÉ DE CALGARY

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Calgary qui a obtenu la première place dans la division canadienne de la *Philip C. Jessup International Law Moot Court Competition* (compétition de droit international). Presque toutes les facultés de droit du Canada participaient à cette compétition, qui s'est tenue à Saskatoon les 1er et 2 février. L'équipe de l'Université de Calgary était constituée de Jonathan Blakey, Leslie Morris, Hilary Stout, Kerri-Anne Thomas et Kevin Zemp.

La compétition Jessup consiste à présenter aux étudiants un problème de droit international dont ils doivent débattre devant la Cour internationale de justice. Pour avoir un bon résultat, il faut faire preuve de beaucoup de finesse et de compétence. C'est un forum où les étudiants peuvent mettre en pratique leurs qualités d'éloquence et d'analyse.

En tant que championne canadienne, l'équipe de l'Université de Calgary se rendra à Washington, du 28 mars au 4 avril, pour la ronde internationale, où quelque 30 pays seront représentés.

Arrivée deuxième, l'équipe de l'Université McGill ira également à Washington.

Au nom de mes électeurs de Calgary-Sud-Est et de mes collègues ici présents, je voudrais souhaiter bonne chance à ces deux équipes.

* * *

DÉFI 92

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, voilà un autre clou pour le cercueil des soi-disant initiatives de prospérité du gouvernement. Vous souvenez-vous de ces initiatives? On devait notamment promouvoir l'enseignement et la formation ainsi que faire doubler le nombre de scientifiques, de mathématiciens, d'ingénieurs, etc.

Vendredi, au lieu de donner l'habituelle conférence de presse, le ministre d'État à la Jeunesse a émis, en catimini, un communiqué dans lequel il annonçait la mauvaise nouvelle au sujet du programme d'emplois d'été appelé Défi 92.

Après des compressions de 9 milliards qui ont fait grimper de près de 150 p. 100 les frais de scolarité des collèges et universités, après des mesures qui ont rendu plus difficile et plus dispendieux le remboursement des prêts-étudiants et après la création d'une récession qui a augmenté d'environ 20 p. 100 le chômage chez les jeunes, le gouvernement annonce maintenant une autre diminution en dollars réels, celle-ci visant les emplois d'été pour étudiants.

Le financement de ce programme n'atteint plus que 40 p. 100 de ce qu'il était en 1985, en dollars réels; le nombre d'étudiants qui pourront en profiter n'est que la moitié de ce qu'il était en 1985.

De nos jours, au lieu de s'entasser dans les salles de cours, les jeunes s'entassent dans les centres d'emploi. Voilà toute une initiative de prospérité!

* * *

L'ACHAT DE PRODUITS FABRIQUÉS AU CANADA

M. Walter Van De Walle (St-Albert): Monsieur le Président, les trois mots «fabriqué au Canada» sont synonymes de qualité. Ils créent des emplois et ils montrent au monde entier que nous sommes sérieux.

J'exhorte le gouvernement fédéral à lancer une campagne nationale pour promouvoir l'achat de produits fabriqués au Canada. Avec l'appui des détaillants, des fabricants et du gouvernement, on pourrait ainsi rappeller aux consommateurs qu'il y a des produits de première qualité qui sont fabriqués ici au Canada. Une campagne visant à promouvoir l'achat de ces produits aiderait à créer et à maintenir des emplois pour les Canadiens et à relancer l'économie. C'est une situation qui profiterait à tout le monde.

J'exhorte tous les Canadiens à appuyer l'achat de produits fabriqués au Canada et à rechercher ces trois mots lorsqu'ils font leurs emplettes.

* * *

VIA RAIL

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, en 1989, lorsque le ministre des Transports a annoncé des réductions radicales des services de VIA Rail, il avait promis que les services seraient maintenus dans neuf régions particulièrement éloignées pour que les Canadiens qui n'ont pas d'autre moyen de transport puissent quand même voyager.

Le gouvernement revient maintenant sur cette promesse. VIA Rail a décidé de ne plus s'arrêter à certains endroits entre Capreol et Armstrong, en Ontario. Ces arrêts étaient très utiles aux exploitants de centres touristiques, aux propriétaires de chalets, aux amateurs de plein-air et aux autochtones qui n'ont pas d'autre moyen d'accès à la région.

Cette décision se répercutera sur les gens qui ont le plus besoin du service. Cela veut dire que le train s'arrêtera maintenant à deux milles d'un centre de villégiature et que les clients de ce centre devront marcher ces deux milles en suivant la voie ferrée, été comme hiver. Ce genre d'inconvénients existera tout le long de la voie ferrée. Ce n'est là qu'un seul exemple de la réduction des possibilités de développement économique à un moment où elles devraient plutôt être exploitées au maximum.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Il y a deux semaines, à Toronto, alors qu'il parlait des différends au niveau du commerce, le premier ministre a accusé les États-Unis de se comporter comme un petit dictateur. Nous avons tous vu le premier ministre à la télévision dire qu'il allait se montrer très ferme. Celui-ci a déclaré aux travailleurs canadiens de l'industrie de l'automobile qu'il allait les défendre. La semaine dernière, alors qu'il se trouvait à New York, le premier ministre a déclaré que ces différends étaient «du harcèlement attribuable à des fonctionnaires subalternes de l'administration».

Pourquoi le premier ministre s'est-il montré ferme à Toronto pour ensuite se dégonfler à New York?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Parlant de froussards, comment se sont passées les choses en mon absence?

Des voix: Oh. oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, ma collègue a encore une fois, sans doute bien involontairement, induit la Chambre en erreur. Mon message à Toronto et à New York était exactement le même. Ma déclaration à New York était en tous points conforme à celle que j'ai faite à Toronto.

J'invite ma collègue à consulter les deux déclarations avant de poser sa prochaine question. Je suis convaincu que la députée s'excusera en nous présentant les transcriptions pertinentes.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est le premier ministre qui devrait présenter des excuses pour ne pas avoir défendu à New York la cause des travailleurs canadiens.

J'aimerais citer textuellement les propos du premier ministre. Celui-ci a dit: «J'ai parlé de fonctionnaires subalternes. Je n'irai pas plus loin. Il ne s'agit pas du président Bush. Il ne s'agit pas de son Cabinet.»

S'il s'agit simplement de quelques fonctionnaires subalternes, pourquoi les différends n'ont-ils pas été réglés, et pourquoi le gouvernement américain n'a-t-il pas laissé tomber les mesures prises relativement au bois d'oeuvre et aux Honda?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je l'ai dit dès le début. Ma collègue vient de confirmer ce que je disais. Cette déclaration est celle que j'ai faite à Toronto et à New York, lorsque j'ai dit que la mesure prise aux États-Unis n'a pas été décidée par le président de ce pays.

Mon collègue de Terre-Neuve trouve cela drôle. Cette attitude confirme son ignorance. Le fait est que cette mesure n'a pas été prise par le président des États-Unis. Elle est le résultat de pressions exercées par des groupes auprès de l'administration américaine. Certains fonctionnaires subalternes ont alors réagi en prenant une mesure qui a causé un préjudice très grave aux intérêts du Canada. C'est à ce moment que j'ai dit qu'on pourrait comprendre à la rigueur que ce genre de mesure soit prise par un pays dirigé par un petit dictateur. Toutefois cette mesure est tout à fait indigne d'une grande nation commerçante comme les États-Unis. C'est ce que j'ai dit à Toronto. C'est ce que j'ai dit ici, et c'est ce que j'ai dit à New York.

• (1420)

Grâce à l'Accord de libre-échange, nous avons. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: N'eût été de l'Accord de libre-échange, qui nous donne. . .

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Nous encaissons le coup.

M. Mulroney: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Sud-Centre s'amuse beaucoup; c'est la première fois qu'il rit depuis longtemps. Je vais poursuivre.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Quelqu'un devrait probablement intervenir. Le premier ministre voudra peut-être terminer sa réponse.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Il est trop embarrassé.

M. Mulroney: Mon collègue de Winnipeg-Sud-Centre dit que je suis trop embarrassé. J'avoue que je serais très embarrassé aujourd'hui si c'était le dernier mot des États-Unis.

Cela aurait été le dernier mot des États-Unis avant 1988 mais, en vertu de l'Accord de libre-échange, nous pouvons faire appel à un mécanisme de règlement des différends. Alors que nous aurions été cuits en vertu de la politique des libéraux, le mécanisme de règlement des différends nous a permis de gagner des causes et nous continuerons d'en gagner au nom du Canada.

Tout récemment, une décision a été rendue relativement au porc. Cette décision était très importante pour les producteurs de l'Ouest. Or, avec la politique des libéraux du député de Winnipeg-Sud-Centre, ils auraient tout perdu.

M. le Président: Nous devrions peut-être poursuivre.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je comprends que le premier ministre soit très embarrassé de sa volte-face entre Toronto et New York.

Je vais lui poser une question très spécifique. Il prétend que ce n'est rien que des bureaucrates, des fonctionnaires. Par contre, on parle ici du Département du Commerce qui est présidé par M^me^ Carla Hills qui siège au cabinet avec George Bush. Donc, je lui pose encore la question: Pourquoi n'a-t-il pas été capable de régler ce problème avec son grand ami George Bush, étant donné que cela vient du Département du Commerce américain et directement de Carla Hills?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, une autre erreur de la députée, le ministère du Commerce aux États-Unis n'est pas présidé par M^me^ Carla Hills. C'est une autre erreur de la députée de Hamilton-Est.

Lorsqu'elle parle de volte-face, c'était une erreur et une menterie lorsqu'elle l'a affirmé en anglais, et c'est la même chose en français.

M. le Président: Un moment, s'il vous plaît!

[*Traduction*]

Le très honorable premier ministre laisse entendre que la question est une menterie. J'ai peut-être mal entendu, mais j'espère que le très honorable représentant rectifiera son affirmation sans tarder.

M. Mulroney: Avec plaisir. J'ai déjà dit que l'affirmation que la députée avait faite au sujet d'une citation de moi était fausse. Elle était fausse dans sa première question. Elle était fausse dans la deuxième et elle était tout aussi fausse en français.

Il ne s'agit pas d'une citation directe. J'ai invité la députée à produire les deux transcriptions. Lorsqu'elle le fera, elle constatera que, contrairement à ce qu'elle prétend, j'ai dit exactement la même chose à New York et à Toronto. Cela doit paraître étonnant pour des libéraux.

M. le Président: Je crois qu'il y a une difficulté au moins dans l'interprétation. Le premier ministre aurait dit, selon l'interprétation, que l'affirmation de la députée était mensongère.

Cela peut être par inadvertance. Il est possible que ce soit une erreur d'interprétation, mais je demanderais au très honorable premier ministre de dire clairement à la Chambre que ce n'est pas ce qu'il entendait dire.

M. Mulroney: Monsieur le Président, en anglais, j'ai dit, en donnant à la députée le bénéfice du doute, que je croyais que l'erreur avait été commise par inadvertance.

Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que l'erreur avait été commise, à mon avis, par inadvertance. Malgré cette très importante réserve que j'ai signalée à la députée, la même affirmation a été reprise en anglais, puis en français. Très clairement, ce n'était pas par inadvertance. Il est évident que la députée a tenté de me faire dire des choses que je n'avais pas dites.

Qui se sent morveux, qu'il se mouche.

M. le Président: Les députés auraient-ils l'obligeance de laisser la question entre les mains de la présidence?

Selon l'interprétation, le très honorable représentant aurait déclaré que la députée, en posant sa question, avait dit quelque chose qui est une menterie. Il y a évidemment une distinction entre une menterie et une erreur ou une méprise. Tout ce que je demande au très honorable premier ministre, c'est d'assurer à la Chambre qu'il n'a pas voulu employer le terme menterie.

M. Mulroney: Monsieur le Président, je vais bien sûr retirer tout propos qui pourrait être antiparlementaire, mais, lorsque le Président étudiera le compte rendu, je sais qu'il voudra tenir compte du fait que le leader suppléant de l'opposition a répété à trois reprises une déclaration que j'avais affirmée être erronée. C'est un outrage au Parlement et c'est pourquoi la députée devrait se rétracter.

* * *

LA SOCIÉTÉ OLYMPIA AND YORK DEVELOPMENT LIMITED

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre des Finances.

La Presse canadienne rapportait aujourd'hui que Tom Van Dusen, un porte-parole du ministre des Finances, a confirmé que la société Olympia and York Development Limited a demandé au gouvernement s'il pouvait l'aider à rééchelonner sa dette.

Étant donné qu'un certain nombre de nos institutions financières ont des intérêts dans les affaires de cette grande multinationale canadienne, le ministre peut-il informer la Chambre et les Canadiens des diverses possibilités envisagées par le gouvernement dans cette importante affaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je peux confirmer au député que nous avons eu des discussions avec les actionnaires de la société Olympia and York, avec le gouvernement de l'Ontario de même qu'avec des institutions financières canadiennes et étrangères.

L'hon. Herb Gray (Windsor–Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Finances.

Je veux lui demander s'il a eu des discussions à ce sujet avec d'autres gouvernements. De plus, compte tenu des répercussions possibles de cette affaire, le ministre s'engagera–t–il aujourd'hui à tenir le Parlement et les Canadiens au courant de toutes les possibilités envisagées au fur et à mesure que la situation progressera?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux que le député porte autant d'intérêt à cette question et je sais que ses préoccupations à cet égard sont légitimes.

Comme je l'ai dit, nous avons eu des discussions avec le gouvernement de l'Ontario ainsi qu'avec des institutions financières canadiennes et étrangères. Évidemment, ces discussions en sont encore à un stade où aucune décision définitive n'a été prise, mais le député et les autres seront certainement tenus au courant de la situation en temps et lieu.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

On rapporte aujourd'hui que le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social aurait déclaré que nous ne devrions pas inclure dans la Constitution une charte des droits sociaux, contrairement à ce qui est proposé, parce que nous ne pouvons nous le permettre. Nous n'avons pas les moyens de fournir des soins de santé ou un logement à tous nos concitoyens, ou encore de tous les nourrir.

Avant de briser l'avenir de milliers d'enfants canadiens, le gouvernement devrait abolir les allégements fiscaux qu'il accorde aux riches.

Nous avons les moyens de nourrir nos enfants. Nous n'avons pas à accorder de traitement préférentiel aux dirigeants d'entreprises. Le gouvernement s'engagera–t–il à nourrir les pauvres, les futures générations de notre pays, et à abolir les allégements fiscaux accordés aux bien nantis qui n'en ont pas besoin?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien–être social): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai répondu à cette question à maintes reprises. Malheureusement, le chef du NPD n'était pas à la Chambre à ce moment–là, pour des raisons valables, j'imagine. Je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit. Le dernier budget et les prestations pour enfants sont un pas dans la bonne direction. Nous nous sommes engagés à verser deux milliards de dollars en cinq ans. J'ai également ajouté que nous devrions annoncer bientôt un autre programme pour les enfants à risque. D'autres politiques ou initiatives concernant les enfants pourraient aussi être annoncées.

• (1430)

Je ne me suis pas prononcé contre l'insertion d'une charte des droits sociaux dans la Constitution. Toutefois, j'ai bien précisé qu'il ne suffit pas de garantir de quoi manger et d'autres services à nos jeunes, mais qu'il faut expliquer aux Canadiens comment nous nous y prendrons pour financer tous ces programmes, parce qu'ils veulent le savoir.

Je sais que le mot «ressources» ne fait pas partie du vocabulaire du NPD, mais il figure dans le mien.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): J'ai une autre question à poser au premier ministre, monsieur le Président.

Au moment même où nous parlons de l'unité canadienne, nous avons certainement la responsabilité d'enrayer la pauvreté au Canada, comme le premier ministre et son gouvernement se sont engagés à le faire en 1989. Le premier ministre et son gouvernement ont toutefois laissé tomber les enfants, les pauvres et les chômeurs.

Le premier ministre se dissociera–t–il aujourd'hui de ceux qui prétendent que le Canada n'a pas besoin d'une charte des droits sociaux qui donnerait à notre pays une vision ainsi que des valeurs sociales communes et qui redonnerait de l'espoir aux Canadiens, celui que nous puissions témoigner du respect et de la compassion à nos citoyens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ma collègue dit que le gouvernement a laissé tomber les enfants. C'est faux. Elle dit qu'il a laissé tomber les pauvres. C'est également faux. Elle dit qu'il a laissé tomber les chômeurs, mais il n'en est rien, et elle le sait pertinemment.

À mon avis, ma collègue pourrait faire valoir ses arguments sans faire de discours qui induisent la population en erreur. On peut faire valoir ses arguments sans dire constamment des faussetés qui ne reflètent absolument pas la réalité.

Ma collègue pose une question au sujet du ministre de la Santé. À ma connaissance, celui-ci a dit à maintes reprises qu'il n'a rien contre l'idée d'inclure une charte des droits sociaux dans la Constitution pour autant qu'on établisse clairement comment elle sera financée. Je sais que cela dépasse l'entendement de ma collègue, mais c'est la seule réserve que le ministre de la Santé a formulée à ce sujet. Selon lui, tous ces objectifs sont souhaitables et légitimes du point de vue social, et le gouvernement pourrait les appuyer si ma collègue expliquait à l'ensemble des Canadiens comment leur réalisation sera financée.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Il y a 700 000 enfants et plus de 2 millions de citoyens qui n'ont pas assez de nourriture dans ce pays. C'est la réalité, ce n'est pas de la rhétorique.

Le premier ministre est-il prêt à faire en sorte que les pauvres aient suffisamment de nourriture, et également voir à ce que le système actuel de taxes soit changé. Il y a un milliard de dollars dans le système fiscal actuellement qui sert à des déjeuners gratuits pour les hommes d'affaires. Le premier ministre est-il prêt à mettre fin à ce système de taxe qui favorise les mieux nantis, et consacrer plutôt ces recettes fiscales pour les personnes moins favorisées? Est-ce que le premier ministre en a la volonté politique?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, entre 1984 et 1989, l'incidence de la pauvreté est tombée de 18,1 à 13,6 au Canada. La dégradation des conditions économiques en 1990 a entraîné une augmentation du nombre de personnes à faible revenu pour la première fois en l'espace de sept ans. Il y avait quand même 576 000 Canadiens à faible revenu de moins en 1990 qu'en 1984, et 123 000 enfants à faible revenu de moins.

Depuis 1984, le revenu familial moyen, ajusté en fonction de l'inflation, a augmenté de 9,7 p. 100 ou de 4 600 $ en 1990. Nous avons bien sûr un problème sérieux au Canada quant à la distribution de la richesse naturelle, mais nous sommes en mesure et en train de faire des progrès importants et les données le confirment.

Il faudrait qu'en posant ses questions, la députée cesse de mettre de côté les faits et de ne consacrer ses efforts qu'à la rhétorique, car ce sont les faits, à la fin du mois, qui gouvernent le comportement des êtres humains.

* * *

[*Traduction*]

CN RAIL

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, une société d'État de ce gouvernement est allée faire pour 40 millions de dollars d'achats au sud de nos frontières. CN Rail a annoncé aujourd'hui qu'il avait signé un accord de plusieurs millions de dollars avec la General Electric pour la construction d'au moins 25 locomotives à son usine d'Erie, en Pennsylvanie.

Cette décision coûtera 1 442 années-personnes à la société General Motors à son usine de moteurs diesel de London, en Ontario, seule soumissionnaire canadienne. Cette décision n'investit pas dans la technologie canadienne ni dans les travailleurs canadiens.

J'aimerais demander au premier ministre pourquoi les sociétés d'État ne sont pas obligées d'acheter canadien? Pourquoi son gouvernement investit-il dans la création d'emplois aux États-Unis au lieu du Canada.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le CN avait fait un appel d'offres pour la construction de 25 locomotives et a dû faire un choix entre ces deux soumissionnaires sur la base de leurs prix. Il est clair que General Electric l'a remporté parce que sa soumission était la plus basse.

Suite à l'intervention d'un certain nombre de députés de ce côté de la Chambre, dont le ministre lui-même, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme ainsi que le député de London—Middlesex, nous sommes parvenus à un accord avec le CN. Cinquante locomotives de plus vont être remises à neuf par le CN pour une compagnie ferroviaire américaine et 36 pour l'exportation, ce qui signifie que le nombre d'emplois offerts aux Canadiens aux termes de cet accord sera le double de ce qu'il aurait été si le contrat avait été accordé à GM.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, j'espère que le ministre déposera les documents faisant foi de ces engagements, spécialement s'il s'agit bien de la création d'emplois au Canada.

Monsieur le Président, les locomotives de la GM de London auraient été faites à 61 p. 100 de pièces canadiennes. Les emplois créés en accordant le contrat à General Electric, en Pennsylvanie, ne seraient même pas comparables et, alors que ce gouvernement offre des emplois aux travailleurs américains, les dispositions protectionnistes américaines empêchent les entreprises canadiennes, de soumissionner dans le cas de certains contrats américains.

Voici ma question: Pourquoi le gouvernement autorise-t-il les sociétés américaines à soumissionner pour l'exécution de certains contrats alors que les Américains ne nous rendent pas la pareille? Pourquoi ce gouvernement n'a-t-il pas soulevé d'objections contre les dispositions protectionnistes américaines, bien connues sous le nom de «Buy American», dans le cadre de l'Accord de libre-échange?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vois que le député n'a pas écouté ma réponse; j'ai pourtant bien dit qu'aux termes de ce contrat, 50 locomotives seraient remises à neuf par GE, au Canada, pour la compagnie ferroviaire Burlington Northern U.S. Railroad, ce qui assurerait des emplois à Winnipeg, Calgary, Hamilton, Welland, Stoney Creek, London, Kingston, Prescott, Belleville, Fort Erie, Sherbrooke, Montréal, Saint-Laurent et Pointe-Claire.

Ce contrat représente un total de 448 années-personnes. Ce chiffre aurait été de 257 si GM s'était vu adjuger l'autre contrat.

* * *

L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Cette année, le gouvernement canadien versera 18 millions de dollars aux universités et aux étudiants étrangers pour leur permettre d'étudier au Canada. Par exemple, les contribuables canadiens financent les étudiants de la Pennsylvania State University pour que ces derniers étudient les services sociaux pour personnes âgées dans l'agglomération torontoise. Comment le premier ministre peut-il justifier le financement des universités étrangères alors que les universités et les collèges canadiens supplient qu'on leur donne davantage d'argent?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Le ministre responsable du programme est absent aujourd'hui parce qu'il s'acquitte d'une fonction officielle, mais je porterai assurément cette question à son attention immédiate dès son retour.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je poserai ma question supplémentaire au ministre des Finances.

• (1440)

C'est son budget qui indique que 18 millions de dollars seront dépensés pour financer des étudiants étrangers dans des universités étrangères.

Comment le ministre des Finances justifie-t-il la suppression du Programme de contestation judiciaire, du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada et de la Commission de réforme du droit, quand il dépense presque la même somme pour créer des emplois aux États-Unis et dans d'autres pays? Pourquoi le gouvernement s'adresse-t-il aux États-Unis pour faire de la recherche? Pourquoi supprime-t-il des emplois au Canada pour en créer à l'étranger?

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): La question ne semble pas concerner le Programme canadien de prêts aux étudiants. Assurément, le ministre a respecté très soigneusement le cadre de ce programme. Comme je l'ai dit au député, nous lui donnerons une réponse dès que possible.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une question pour le premier ministre sur un autre sujet.

Le premier ministre doit savoir qu'au cours de la fin de semaine, la transcription des dépositions faites en secret en 1978 par l'ancien chef de la Division de la sécurité de la GRC, M. John Starnes, devant la Commission royale d'enquête McDonald sur les malversations de la Gendarmerie royale a été rendue publique.

Ces documents risquent d'impliquer le Cabinet de l'ancien premier ministre Trudeau au vol des listes des membres du Parti québécois et d'autres documents confidentiels, commis en 1973 par la GRC.

Ma question est la suivante. Outre ces informations, le premier ministre—ou son gouvernement—est-il au courant d'autres preuves susceptibles d'appuyer ou de confirmer les dires de M. Starnes qui prétend que le gouvernement de l'époque était mêlé au vol commis par la GRC? Si de telles preuves existent, le premier ministre est-il prêt à les rendre publiques?

M. le Président: Un instant. Je doute fort que cette question soit recevable. Tout d'abord, il s'agit d'une affaire qui remonte à plusieurs années et qui intéresse un gouvernement autre que le gouvernement actuel.

Je pense que la question n'est pas recevable. Le député veut-il y réfléchir et voir s'il peut en poser une supplémentaire qui soit recevable?

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Étant donné que les Canadiens se demandent encore ce qui s'est réellement produit entre 1969 et 1973 et compte tenu du fait que le gouvernement est responsable devant la Chambre de répondre à toute question concernant la sécurité, j'aimerais demander au premier ministre si, en ce qui concerne les événements qui se sont produits au cours de cette période, il existe ou non d'autres preuves qu'il pourrait rendre publiques.

M. le Président: Avec tout le respect que je vous dois, il me semble qu'encore une fois, la question n'est pas recevable. C'est peut-être une question que l'on peut soulever à la Chambre, mais à condition qu'elle soit conforme au Règlement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Les États-Unis ont-ils accepté de soumettre à un arbitrage exécutoire le différend concernant les Honda? Oui ou non?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait bien que j'ai déjà répondu à sa question à ce sujet.

Le différend fait l'objet de discussions entre les États-Unis et le Canada. Il peut finir par faire l'objet de consultations prévues au chapitre 18 entre le gouvernement fédéral et le gouvernement américain, comme c'est le cas pour la question des règles d'origine portant sur les intérêts non hypothécaires concernant l'usine CAMI. Si tel est le cas, cela fera l'objet de négociations, mais cela n'aurait pas de caractère exécutoire.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, nous constatons encore une fois à quel point l'accord commercial actuel est inadéquat, car il expose le Canada à un harcèlement commercial incessant de la part des Américains et à la désindustrialisation du Canada.

Étant donné l'imminence d'un nouvel accord commercial, les Canadiens ont le droit de connaître la position du gouvernement. Je le demande donc au ministre, insistera-t-il non seulement sur des règles plus sévères sur le contenu nord-américain, mais aussi sur des règles régissant le contenu canadien qui assureront aux travailleurs canadiens de l'automobile leur juste part des emplois nord-américains?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, d'une part, mon honorable collègue se dit impatient de voir un règlement satisfaisant de la question des règles d'origine concernant Honda et sûrement aussi l'usine CAMI.

D'autre part, il préconise des règles d'origine plus sévères qui causeraient cependant du tort à ces sociétés si on les rendait trop sévères.

Le député hoche la tête. Si mon collègue comprenait les implications des règles d'origine, il saurait que, si nous les rendons plus sévères au Canada, elles pourraient disqualifier certaines des usines transplantées ici à ce moment-ci de leur existence.

Cela pourrait être indiqué plus tard, mais c'est un des équilibres dont nous devons tenir compte dans la négociation de cet accord.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian Tobin (Hunter—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je voudrais lui donner l'occasion de nous éclairer sur le but de son voyage à New York la semaine dernière.

Le premier ministre serait apparemment allé à New York pour exposer aux grands journaux américains la position du Canada sur le harcèlement commercial que les États-Unis infligent à notre pays.

Le premier ministre a précisé aux journalistes les responsables de ce harcèlement commercial, et je le cite: «Ce n'est pas le président Bush, ni son Cabinet.» Le premier ministre a absout le président et le Cabinet des États-Unis de toute responsabilité.

Je voudrais lui demander s'il est, en tant que chef du gouvernement, conscient ou non que le département du Commerce des États-Unis, dont le secrétaire fait partie du Cabinet de George Bush, est à l'origine des mesures prises contre le Canada à l'égard du bois d'oeuvre.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toute évidence le député fait erreur.

M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Bon argument.

M. Mulroney: C'est vrai, Lloyd. Il se trompe complètement. Le président des États-Unis n'est pas à l'origine du harcèlement commercial, que nous déplorons tous et que j'ai dénoncé vigoureusement au nom de tous les Canadiens.

M. Tobin: Personne n'a prétendu qu'il l'était.

M. Mulroney: C'est exactement ce que j'ai dit. Si le député convient avec moi que le président des États-Unis n'est pas à l'origine. . .

M. Tobin: Le secrétaire au Commerce.

M. Mulroney: Si le président des États-Unis n'y est pour rien, le député accepte la prémisse de ma déclaration.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, la dernière fois que le premier ministre est allé à New York, c'était, selon les rumeurs qui ont circulé, à la recherche d'un emploi. Il semble, cette semaine, qu'il en ait trouvé un comme porte-parole du président des États-Unis, non pas comme porte-parole des travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Tobin: Je voudrais reposer ma question au premier ministre. Ce n'est pas ce que le premier ministre a dit qui est en cause ici. Nous savons ce qu'il a dit. Il a absout le président et tous les membres du Cabinet des États-Unis de toute responsabilité pour le harcèlement commercial dont le Canada fait l'objet de la part des États-Unis alors que, en réalité, c'est le secrétaire chargé du département du Commerce qui a dû autoriser les mesures prises par ce dernier à l'égard du bois d'oeuvre canadien.

La réalité est ce qu'elle est et le premier ministre a beau dire et beau faire il n'y peut rien changer.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je n'ai pas entendu la dernière question au complet. Le député a tendance à enlever du poids à un argument tout à fait valable en le faisant précéder de commentaires inutiles. Je le connais bien et je sais qu'il le regrettera et voudra se rétracter dès qu'il aura quitté la Chambre.

Nous sommes parfaitement d'accord avec le député. Nous avons pris position vigoureusement en faveur des producteurs canadiens. La seule différence, c'est que nous sommes en faveur d'un accord de libre-échange qui nous permet d'avoir recours à un mécanisme de règlement des différends, alors que le député fait partie d'une formation politique qui. . .

Une voix: Le déchirera en morceaux.

M. Mulroney: Le déchirer? Déchirer l'Accord de libre-échange en morceaux?

Une voix: Le renégocier peut-être.

M. Mulroney: Le renégocier? Le modifier?

Parlez-nous en, Brian, la prochaine que vous prendrez la parole.

* * *

LE CANADIEN NATIONAL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

J'aimerais que le ministre des Transports explique à la Chambre et par-dessus tout aux Canadiens comment il se fait que la seule façon de créer des emplois au Canada consiste à adjuger un contrat du Canadien national à une société de Erie, en Pennsylvanie?

• (1450)

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais encore tenter de bien me faire comprendre. J'ai dit, il y a un instant, que le contrat que le Canadien national vient tout juste d'adjuger à la General Electric va procurer 518 années-personnes au Canada pour des Canadiens. Si le contrat avait été adjugé à la General Motors, dont l'offre était plus élevée, il n'aurait créé que 257 années-personnes au Canada.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Une question supplémentaire, monsieur le Président.

Si l'Hydro-Ontario peut négocier avec deux compagnies charbonnières, avec deux compagnies de chemin de fer, avec deux exploitants de terminaux et avec au moins une compagnie de transport pour que le charbon de l'ouest du Canada soit acheté pour les besoins d'Hydro-Ontario, le gouvernement actuel, par le truchement de sa société d'État, pourrait à coup sûr trouver un moyen de faire en sorte que la General Electric et la General Motors soient toutes deux parties au contrat.

Expliquez cela à la population canadienne.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je le répète, le Canadien national a lancé un appel d'offres ouvert. Deux sociétés y ont répondu. L'offre de la General Motors était plus élevée que celle de la General Electric. On a donc adjugé le contrat à la General Electric. Par la suite, en collaboration avec la General Electric, on a amélioré le contrat, si bien que cela va donner du travail à des fournisseurs de Winnipeg, de Calgary, de Hamilton, de Welland, de Stoney Creek,

de London, de Kingston, de Prescott, de Belleville, de Fort Erie, de Sherbrooke, de Tracy, de Montréal, de Saint-Laurent et de Pointe-Claire.

* * *

L'UKRAINE

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le monde entier a poussé un soupir de soulagement lorsque la guerre froide a pris fin et que l'Union soviétique a été démantelée. Or, celle-ci a fait place à l'instabilité, à la confusion, à de nouvelles armées et à la possibilité de nouvelles menaces nucléaires.

Le Canada a-t-il exercé une action directe? Jouons-nous un rôle dans la stabilisation de cette situation changeante?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon ami d'avoir vraisemblablement posé la première question substantielle de la journée.

Le président de l'Ukraine, M. Kravtchouk, m'a justement appelé aujourd'hui pour. . .

M. le Président: Je pensais que vous ne poseriez jamais une telle question. Le premier ministre pourrait peut-être terminer sa réponse.

M. Mulroney: J'étais absent quand il a appelé la première fois. J'ai fait dire qu'il pouvait parler à Lloyd, mais il a préféré attendre.

Au nom du gouvernement de l'Ukraine, il a soulevé des questions très importantes, allant de l'aide canadienne à la destruction des missiles nucléaires en territoire ukrainien. À cet égard, d'ailleurs, il remercie tous les députés de la Chambre des communes, et il souhaite le maintien à long terme de la Communauté des États indépendants.

M. Tobin: Il ne nous permettra pas d'utiliser la flotte de la mer Noire pour protéger notre limite de 200 milles.

M. Mulroney: Il s'est dit préoccupé par le déroulement des négociations et a signalé que le gouvernement de l'Ukraine est prêt à faire des compromis pour que la Communauté des États indépendants reste uni. Il considère cependant que les intérêts nationaux de l'Ukraine doivent aussi être respectés.

Le président a donc hâte à la prochaine réunion, qui se tiendra en mai. Je suppose qu'il a voulu communiquer à tous les députés la reconnaissance de son gouvernement envers la population canadienne pour l'aide importante que le Canada a fournie jusqu'à maintenant pour toutes les initiatives mises sur pied sur le territoire de l'ancienne Union soviétique.

* * *

LES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Peu après le dépôt du budget, le président de l'Association professionnelle des agents du Service extérieur, qui représente des agents de carrière du Service extérieur, a fait parvenir à la ministre une lettre dans laquelle il condamnait sévèrement la décision de muter plus de 300 agents des Affaires sociales au ministère de l'Immigration.

Compte tenu de la colère et du sentiment de trahison que cette mesure a déclenchés au sein du ministère, ainsi que du fait que plus du tiers de ces agents sont des femmes, je voudrais poser la question suivante au ministre: Est-il prêt à revenir dès maintenant sur cette décision afin que le secrétariat aux Affaires extérieures soit pleinement en mesure de relever les défis de la présente décennie et que ces employés restent au sein de ce ministère?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est actuellement en mission pour le compte du gouvernement, comme le député le sait.

Nous avons examiné les besoins du ministère pour le reste de la décennie, conformément aux critères mentionnés par le député. Nous estimons que le ministère pourra remplir ses obligations, mais je vais tout de même transmettre la question à ma collègue, dès son retour.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. En plus de la décision en tant que telle, j'ai trouvé révoltant le procédé choisi pour l'annoncer.

Voici ce qu'a déclaré le président: «Dévoiler la nouvelle au beau milieu de la nuit en affichant un communiqué dans les ascenseurs, c'est faire montre d'un souverain mépris pour les employés du ministère.»

Compte tenu du fait que cette décision est censée prendre effet le 1er avril prochain, le ministre peut-il à tout le moins retarder son entrée en vigueur jusqu'à ce que des consultations approfondies aient été tenues avec les employés touchés par ces mutations, de même que toutes les autres mutations au sein du secrétariat aux Affaires extérieures?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que ma réponse à cette question sera la même qu'à la première.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Ces dernières semaines, se sont multipliées les histoires de négligence et de mauvaise conduite au ministère du ministre. Des membres du conseil se sont endormis en pleine réunion et d'autres ont ridiculisé des candidats. Il y a eu des expulsions inhumaines et voici qu'on entend dire que le ministre va modifier considérablement la loi.

Le ministre va-t-il effectivement présenter bientôt des modifications à la loi? Ces modifications seront-elles de nature à corriger les abus dont j'ai parlé ou viseront-elles simplement à donner suite aux recommandations vraiment restrictives présentées récemment par la Commission de réforme du droit?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si des modifications sont apportées à la Loi sur l'immigration, ce sera dans le seul but de l'améliorer.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le ministre devrait proposer des modifications de nature à mettre de l'ordre dans son ministère et à lui donner un visage humain et équitable au lieu d'annoncer, comme il l'a fait cette semaine, qu'il va modifier le règlement de l'immigration de façon à réduire le nombre des enfants à charge qui peuvent être parrainés dans la catégorie familiale. Le ministre a annoncé cela pas plus tard que la semaine dernière.

Comment peut-il justifier d'imposer pareilles restrictions à la catégorie familiale? De combien de personnes à charge sera ainsi réduit le nombre des personnes à charge autorisées?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député aurait dû lire le règlement. Il en a eu amplement le temps puisqu'une première version en a été publiée il y a des mois déjà.

M. Allmand: Je l'ai lu.

M. Valcourt: Le député prétend l'avoir lu. Contrairement à beaucoup de Canadiens, le Parti libéral ne m'a fait part d'aucune objection quant à la définition de la famille. Le député a tort de dire, comme il le fait ici, que nous allons réduire le nombre des enfants à charge.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

On expulse un nombre croissant de demandeurs du statut de réfugié en provenance d'Europe de l'Est, d'Amérique latine et de beaucoup d'autres pays.

Ils auraient probablement obtenu le statut de réfugié si leur cause avait pu être entendue rapidement. Or, on les expulse maintenant car la situation dans leur pays natal a changé durant la longue période d'attente qu'ils ont dû traverser à cause de l'arriéré dans l'examen des demandes.

Ce sont des gens qui se sont établis au Canada, qui occupent un emploi, qui ont eu des enfants ici et qui possèdent, dans certains cas, leur propre maison.

Quelle définition de motifs humanitaires ou de compassion le ministre utilise-t-il pour justifier l'annonce à ces gens qu'ils doivent couper leurs nouvelles racines au Canada et retourner à une vie incertaine dans leur pays d'origine?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député demande ce qu'on entend au juste par motifs humanitaires ou de compassion.

Selon moi, le Canada est réputé dans le monde entier comme un pays qui vient en aide aux gens qui ont besoin de protection. Le député soulève, cependant, une question intéressante que je suis prêt à étudier.

Nous devrions peut-être définir dans la loi ou le règlement ce que nous entendons par motifs humanitaires ou de compassion. Si le député ou certains de ses collègues ont des recommandations à faire pour que nous puissions améliorer la transparence de la Loi sur l'immigration, je suis tout à fait prêt à les étudier.

• (1500)

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le système est si mauvais que j'ai ici plus de 5 000 signatures recueillies en un seul après-midi pour demander au ministre d'examiner et de modifier la politique pertinente.

Des gens se suicident et quittent le Canada, parce que le ministre refuse de se montrer compatissant. On les renvoie au Liban, un coin du monde instable, déchiré par la guerre. Une jeune fille de dix ans née au Canada a été expulsée avec ses parents vers le Bangladesh, un pays qu'elle n'avait jamais vu.

Le ministre pourrait-il nous préciser les compétences que les juges doivent avoir pour entendre des causes de réfugiés, et quelles lignes directrices sont appliquées pour définir les motifs humanitaires et de compassion, puisqu'il ne l'a pas fait en réponse à ma première question?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour être juste envers le Canada et les Canadiens, chaque fois que quelqu'un remet en question notre système d'immigration à la Chambre et dit qu'on expulse, par exemple, des enfants de dix ans, je tiens à préciser qu'on oublie alors de dire aux Canadiens qu'il y a des centaines de milliers d'immigrants qui sont admis au Canada conformément aux lois et règlements pertinents.

Lorsqu'une personne est entrée au Canada illégalement, qu'elle n'est pas passée par les voies juridiques légitimes et qu'elle n'a pas droit à la protection du Canada, ce n'est pas la même situation qu'une personne admissible selon nos lois.

Si les libéraux souhaitent que tout le monde sans exception puisse immigrer au Canada, qu'ils le disent carrément.

* * *

LES PÊCHES

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Pêches et des Océans.

Tous les usagers du saumon de l'Atlantique ont applaudi les mesures de protection de cette ressource que le ministre a prises récemment en mettant fin à la pêche commerciale dans le Canada atlantique. Pour que cet investissement ne soit pas gaspillé, il est très important d'établir une nouvelle éthique ou une nouvelle vision de la protection de cette ressource au Nouveau-Brunswick et dans d'autres rivières de la région de l'Atlantique.

Depuis maintenant plusieurs mois, des recommandations ont été faites au ministre pour qu'il convoque une conférence visant à définir cette nouvelle vision. Je voudrais lui demander quand cette conférence aura lieu.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, de hauts fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans consultent longuement tous les groupes d'usagers du Nouveau-Brunswick et des autres provinces maritimes à ce sujet.

Nous étudions toutes les solutions possibles aux préoccupations actuelles au sujet des conflits entre les usagers et la protection du saumon et des magnifiques rivières de saumon du Nouveau-Brunswick.

Le député qui a posé la question est un défenseur infatigable du système efficace de protection de la pêche au Nouveau-Brunswick et dans le reste du Canada atlantique, ainsi qu'une source d'inspiration qui nous encourage à atteindre ces objectifs.

Nous fixerons la date de cette conférence lorsque nous serons convaincus que des progrès réels pourront découler d'une rencontre de tous ces groupes d'usagers.

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, pour ce qui est de l'ordre du jour de cette conférence, le ministre recommandera-t-il ou ordonnera-t-il qu'on mette fin à la pêche au filet maillant?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, il est certain que ceux qui ont à coeur la protection de la ressource ne désirent pas qu'on continue d'utiliser des filets maillants pour pêcher dans les rivières de saumon du Nouveau-Brunswick.

Par ailleurs, comme le député le sait, nous avons dû étudier la situation en tenant compte du jugement Sparrow au sujet des droits des autochtones de pêcher à des fins alimentaires, sociales et cérémoniales. Nous espérons certes que tous les groupes intéressés par la pêche, y compris les autochtones, accepteront d'employer une meilleure méthode qui permettra de protéger la ressource des rivières du Nouveau-Brunswick.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Mon objection, monsieur le Président, se rapporte à la question que je voulais poser au premier ministre plus tôt aujourd'hui.

Permettez-moi simplement de déclarer qu'après avoir revu ma question, je pense qu'elle était recevable et, en toute équité à l'égard des deux côtés de la Chambre, je vous demande de la revoir. Les gens d'en face voudraient peut-être un peu de temps pour l'étudier eux aussi.

Avec votre permission, je reviendrai sur cette question plus tard.

M. le Président: J'ai effectivement pensé que la question n'était probablement pas recevable. Je l'examinerai certainement et j'entendrai les arguments la concernant—mais non des arguments visant à modifier la décision. Cela nous est impossible. Si le député veut revenir sur la question, il va sans dire que je l'entendrai.

Je le remercie d'avoir proposé de reporter la question à un moment plus propice.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: Monsieur le Président, je voudrais que demain, le 24 mars, soit un jour réservé à l'opposition.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 18 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LES DÉPENSES LIÉES À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

DÉPÔT DES STATISTIQUES SUR LE FINANCEMENT

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Monsieur le Président, tel que promis en février, j'ai le plaisir aujourd'hui de déposer, dans les deux langues officielles, les statistiques sur le financement auxquelles je me suis reporté dans les débats.

Je voudrais aussi faire une mise au point, car j'avais déclaré que les données provenaient de l'Association des universités et des collèges du Canada ou de l'Association canadienne des professeurs d'université. Or, elles ont été fournies par le Consortium national des sociétés scientifiques et pédagogiques et par Statistique Canada.

PÉTITIONS

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des habitants de la région de Thunder Bay.

Les pétitionnaires s'inquiètent de la promesse faite antérieurement par le gouvernement de geler les taux de cotisation d'assurance-chômage pendant trois ans et des augmentations cumulatives récentes des cotisations d'assurance-chômage. Ils disent que ces mesures sont injustes et cruelles pour les petites entreprises qui connaissent ces temps-ci une situation économique difficile, et que l'augmentation des pertes d'emploi attribuable à la fermeture d'entreprises rend encore plus incertain la reprise économique au Canada.

À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de geler les taux de cotisation d'assurance-chômage au niveau de 1991 pour une année.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines d'habitants de Hamilton, en Ontario, de différentes villes de la Colombie-Britannique et de Montréal. Les pétitionnaires soulignent qu'en février 1985, la Chambre des communes a demandé au Comité de la justice de produire un rapport sur les droits à l'égalité au Canada et que ce comité a présenté, en octobre, un rapport dans lequel il recommandait à l'unanimité que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit modifiée afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle dans tous les secteurs de compétence fédérale.

Ils ajoutent que plusieurs années se sont écoulées depuis le moment où cette promesse a été faite, qu'il faut maintenant l'exécuter et que la Commission canadienne des droits de la personne ne cesse de demander qu'on modifie en conséquence la Loi sur les droits de la personne. À ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de demander au gouvernement de proposer immédiatement une modification afin d'ajouter l'orientation sexuelle aux motifs de distinction illicite dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LES PROFITS D'ACTIVITÉS CRIMINELLES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer au gouvernement et à la Chambre des communes une pétition portant des centaines de signatures de personnes de ma circonscription de York-Ouest.

Les signataires demandent au gouvernement du Canada de modifier la Loi sur les stupéfiants pour que les biens saisis en même temps que de la drogue, particuliè-

rement dans l'agglomération de Toronto, plutôt que d'être transférés au Trésor, soient partagés équitablement avec les forces policières et les organisations locales qui sont aux premières lignes dans la lutte contre le cancer de la drogue qui se répand dans tout le Canada, afin qu'elles puissent poursuivre cette lutte avec succès.
• (1510)

LES EXPORTATIONS DE CÉRÉALES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): J'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première vient d'un certain nombre de personnes qui s'inquiètent des exportations par les ports canadiens, et en particulier le port de Vancouver.

Ils déclarent que, bien que le grain canadien ait toujours été exporté par des ports canadiens, ce qui est la voie la plus directe et la moins cher pour les producteurs de grains et ce qui fournit de l'emploi aux travailleurs canadiens, la Commission canadienne du blé a prévu l'exportation de grain canadien par le port de Seattle. C'est pourquoi ils demandent au Parlement d'informer la Commission canadienne du blé que toutes les exportations canadiennes de blé doivent se faire par des ports canadiens. Je suis tout à fait d'accord avec eux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): La deuxième pétition porte sur la taxe sur les produits et services qui s'applique aux produits hygiéniques pour les femmes, comme les tampons et les serviettes.

Étant donné que ce sont des produits essentiels pour les femmes et que le gouvernement a décidé que la taxe sur les produits et services ne s'appliquent pas aux produits essentiels comme certains produits alimentaires, de nombreuses personnes de ma circonscription de Vancouver-Est ont signé cette pétition demandant au Parlement de supprimer la TPS sur les produits hygiéniques pour les femmes.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le devoir et même le plaisir de me lever aujourd'hui, en vertu de l'article 36 du Règlement, pour présenter une pétition au nom des électeurs de Penticton, en Colombie-Britannique. Ces gens travaillent d'arrache-pied depuis qu'ils ont découvert, le 6 janvier, que la Société canadienne des postes comptait remplacer leur bureau de poste par des comptoirs postaux privatisés.

Les pétitionnaires s'adressent au Parlement pour essayer d'éviter la fermeture de leur bureau de poste, d'épargner douze préposés au tri dans leur localité et d'obtenir une réponse de la part de la Société canadienne des postes.

Ils demandent au Parlement de mettre fin à la fermeture et à la privatisation des bureaux de poste en général et de voir à ce que les citoyens et les contribuables de Penticton, en Colombie-Britannique, aient un bureau de poste qui offre tous les services sous la direction même de la Société canadienne des postes.

LA JUSTICE

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs de ma circonscription qui demandent au gouvernement de se pencher sur une lacune évidente de notre système judiciaire.

Cette pétition fait suite à des milliers d'autres qui expriment les inquiétudes soulevées par le meurtre de Nina DeVilliers le 9 août 1991. Il y a beaucoup de gens vulnérables auquel le système actuel offre peu de protection. Les pétitionnaires demandent donc qu'on corrige le problème qui existe dans notre appareil judiciaire.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis obligé encore une fois d'invoquer le Règlement, par suite de l'inaction du gouvernement face à la question nº 110 qui est inscrite au *Feuilleton* depuis septembre dernier.

Le gouvernement dispose seulement de 45 jours pour y répondre. Ce n'est pas du tout une question compliquée. Il n'a aucune excuse valable.

Je rappelle que la question vise simplement à faire état des comptes de dépenses de chacun des sous-ministres du gouvernement. On en compte environ trois douzaines seulement. Ce n'est donc certainement pas une chose difficile à faire.

Je voudrais demander à la présidence de s'occuper de cette question. Après six mois, je ne peux plus faire inscrire de questions au *Feuilleton* parce qu'on n'a toujours pas répondu à celles qui s'y trouvent déjà. C'est toujours la même chose.

Article 52 du Règlement

Monsieur le Président, le gouvernement ne peut pas invoquer que la réponse pourrait être embarrassante. Ce n'est pas prévu dans le Règlement. Mes électeurs veulent connaître la réponse à leurs questions et je tiens à me prévaloir des privilèges de cette Chambre pour leur donner satisfaction.

M. Cooper: Monsieur le Président, je crois que le député a parlé de la question nº 110 à laquelle on a répondu la semaine dernière, je crois.

Peut-être veut-il parler du nº 111? D'après ce que je sais, l'information a été en grande partie regroupée. Le député devrait avoir sa réponse très bientôt.

Je profite de l'occasion pour faire remarquer que le député, et d'autres députés aussi, posent régulièrement des questions qu'il faut faire circuler dans tous les ministères et, souvent, dans tous les autres organismes gouvernementaux également. Il est matériellement impossible pour le gouvernement de répondre à ces questions dans les 45 jours.

Je veux donc faire savoir clairement à la présidence que l'on ne peut pas donner de réponses complètes à ces questions en 45 jours. Si les députés insistent, ils devront se contenter d'une réponse incomplète.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LE GOUVERNEMENT TRUDEAU

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'invoque l'article 52 du Règlement pour demander l'ajournement de la Chambre et la tenue d'un débat sur une question urgente d'importance nationale. Je prends quelques instants pour vous exposer mes motifs.

Les révélations faites il y a quelques jours au sujet de l'autorisation donnée par le Cabinet libéral d'enfreindre les lois du Canada constituent une question urgente d'intérêt national. Les documents révélés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information confirment que le Cabinet Trudeau avait ordonné à la GRC d'obtenir des documents appartenant au Parti québécois, y compris la liste de ses membres, contrairement aux lois adoptées par le Parlement du Canada.

La protection des institutions démocratiques est la responabilité ultime de tout député élu à la Chambre des communes. Si nous permettons qu'aucune suite ne soit donnée à ces révélations de vols commis avec l'approbation du Cabinet, les Canadiens auraient de bonnes raisons de ne plus se fier à la primauté du droit et de remettre en doute notre attachement à un gouvernement respectueux des lois et ouvert.

Hier, l'ancien premier ministre, M. Pierre Trudeau, s'est borné à dire: «Les documents sont là.» L'ancien chef du Parti libéral, le député de Vancouver Quadra, et le chef actuel de ce parti étaient tous deux membres du Cabinet lorsque la décision a été prise. Il est évident que, pendant un débat d'urgence en vertu de l'article 52, les Canadiens pourraient apprendre d'eux pourquoi le Cabinet a choisi d'ordonner à la GRC d'enfreindre la loi et s'il y avait d'autres activités du même ordre.

À moins qu'il y ait un débat complet sur la question, on portera atteinte à la capacité du gouvernement actuel ou de tout gouvernement futur d'élaborer des lois et de les faire appliquer.

Les documents rendus publics mettent également en cause des personnes comme Gordon Robertson, secrétaire du Conseil privé, et jettent des doutes sur la fiabilité des conclusions auxquelles est arrivée la Commission royale d'enquête McDonald sur les agissements de la GRC dans les années 70.

Les institutions démocratiques sont fragiles. Il est urgent que l'on discute publiquement de la question aujourd'hui parce que, nous l'avons appris, la période des questions et d'autres moyens plus courants de discuter d'une question, ne conviennent peut-être pas en l'occurrence. À mon avis, les dispositions de l'article 52 constituent le meilleur moyen de permettre aux Canadiens de savoir ce qui s'est vraiment passé.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Je remercie le député et je lui sais gré de m'avoir avisé à l'avance, ce qui m'a permis d'analyser la situation.

En premier lieu, et ceci s'adresse à tous les députés et au public qui nous écoute ou nous regarde, j'aimerais dire qu'il s'agit d'une question qui s'est trouvée au premier plan des intérêts du pays pendant longtemps. Certains députés de cette Chambre, tout comme moi, se trouvaient ici lorsqu'elle a fait l'objet d'un débat. Elle a ensuite été l'objet de la commission McDonald, comme l'a mentionné le député. Toutefois, il me faut tout de même appliquer le Règlement. Même si la question est d'importance, et je comprends le souci du député que nous sommes nombreux à partager j'en suis certain, il ne serait pas opportun, à mon avis, de procéder à un débat d'urgence.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LA LOI DE 1992–1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C–61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Alfonso Gagliano (Saint–Léonard): Monsieur le Président, comme je le disais avant la période des questions orales, quand le ministre des Finances nous dit qu'il réduit le fardeau fiscal des Canadiens, c'est complètement illusoire. En effet, en 1986, 19,9 cents de chaque dollar de revenu allait en impôt ou en taxes, tandis qu'aujourd'hui, 22,3 cents de chaque dollar de revenu va en impôt ou en taxes, et cela n'inclut pas la TPS. Imaginez–vous si vous ajoutez la TPS, comment ce montant–là sera augmenté!

Donc, il est normal, monsieur le Président, que les Canadiens soient méfiants quand le ministre des Finances nous dit qu'il a l'intention de suivre le même chemin que son prédécesseur, car on connaît les politiques de l'ancien ministre des Finances, qui ont mené à ce marasme économique. Les nombreuses hausses de taxe, la TPS, l'Accord de libre–échange avec les États–Unis, une politique monétaire absurde, monsieur le Président, et les coupures dans les transferts aux provinces sont responsables de la crise économique qui sévit au pays actuellement.

• (1520)

Donc, comme je le disais au début de mon intervention, monsieur le Président, on a un sondage qui dit justement—et je le répète—que seulement 23 p. 100 des Canadiens croient que ce budget va aider la situation économique au pays.

Monsieur le Président, combien de fois avons–nous entendu que la politique monétaire du gouvernement est absurde? Ce n'est pas uniquement nous, de l'opposition, qui le disons, monsieur le Président, mais pratiquement tous les organismes nationaux canadiens et québécois, comme le Conseil du patronat, l'Association des manufacturiers, la Chambre de commerce, tout le monde dit que le dollar élevé n'aide pas la situation. De plus, bien sûr, les taux d'intérêt élevés n'ont définitivement pas aidé l'industrie papetière canadienne.

Alors, monsieur le Président, nous avons demandé à plusieurs reprises au gouvernement, depuis des mois et des mois maintenant, de réviser cette politique monétaire qui est à la base de notre crise économique. Soixante–quinze p. 100 et plus de nos exportations vont aux États–Unis. Alors, quand notre dollar est élevé, il est évident que nous sommes moins compétitifs avec les États–Unis, que nous exportons moins, et que, par le fait même, nous avons moins d'emplois et que nos travailleurs travaillent moins, monsieur le Président.

Donc, l'ignorance du gouvernement en termes de politique monétaire est en train de détruire l'industrie papetière canadienne, alors que l'industrie est affaiblie par la récession et l'Accord pernicieux de libre–échange avec les États–Unis.

Les Canadiens, monsieur le Président, ne veulent pas de ces politiques économiques désastreuses. Le gouvernement propose de maintenir la croissance des dépenses de logement social de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à une moyenne de 3 p. 100 par année. Le gouvernement espère économiser 622 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, mais encore une fois, c'est la classe moyenne qui est pénalisée.

En termes de logements, et j'ai déjà soulevé ce point lors de la période des questions orales dans les semaines qui ont précédé ce débat, on vit une situation dramatique à Montréal, monsieur le Président. Les gens ont besoin de logements à prix modique et voilà qu'avec le budget, on vient les couper. Comment va–t–on leur répondre? Il y a des listes d'attente qui n'en finissent plus. Tous les jours, et chaque fois qu'on est dans nos bureaux de comté, on rencontre des gens qui veulent avoir un logement à prix modique, et voilà que le ministre des Finances fait le contraire. Encore une fois, ce n'est pas uniquement nous qui le disons, car selon la directrice de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal, Mme Monique Blanchet, le retrait du fédéral de ce secteur—et ici, je parle du secteur des coopératives d'habitation—fera en sorte que 500 unités de nouvelles coopératives ne seront pas construites et ce, monsieur le Président, malgré le fait qu'il y a 10 000 demandes! Juste le fait, d'après le budget, de se retirer de l'habitation de coopératives, immédiatement, il y a un arrêt de 500 unités qui devaient être construites cette année, malgré le fait qu'on a une liste d'attente de 10 000. C'est grave, monsieur le Président, et voilà que les ministres et le gouvernement conservateur n'ont rien fait. Au contraire, ils enlèvent le petit peu qui restait dans ce domaine.

Les moins bien nantis ne sont pas la seule cible du gouvernement, car les étudiants aussi n'ont pas réussi à échapper aux effets injustes du budget conservateur. Le gouvernement dit que le sort des étudiants le préoccupe, mais ce n'est pas évident si on se fie à ce budget. Et assez ironiquement, monsieur le Président, je recevais une lettre d'un jeune étudiant qui demeure dans mon comté qui déplorait le fait que nous investissons très peu dans nos établissements d'enseignement, les collèges et les universités. Si nous voulons être compétitifs, c'est là qu'il faut investir, monsieur le Président.

Plus tôt, lors de la période de questions, j'écoutais le ministre des Transports se vanter parce que CN a donné un contrat aux États-Unis alors qu'il aurait pu éviter les effets politiques en octroyant un contrat qui aurait pu donner des jobs au Canada. Mais qu'est-ce qu'on fait en même temps? On coupe chez les étudiants, on coupe dans notre futur. Ce sont les jeunes qui sont l'avenir de ce pays, monsieur le Président.

Et si nous regardons tous les pays du globe qui investissent des sommes intéressantes dans leurs institutions, dans le système éducationnel, tels l'Allemagne, le Japon et tant d'autres pays, monsieur le Président, on voit qu'ils sont compétitifs, qu'ils peuvent faire face à la concurrence dans ce monde qui de plus en plus devient globalisant. Mais nous, monsieur le Président, nous faisons le contraire.

Donc, le gouvernement doit changer de direction. Si nous continuons, j'ai l'impression, pour le temps qu'il reste au gouvernement. . . et là je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps car, si on se fie à la convention, il devrait y avoir des élections cet automne mais, si on se fie à la Constitution, il pourrait continuer à gouverner jusqu'à l'automne 1993. Mais si on continue avec ces politiques jusqu'à l'automne 1993, je pense qu'il va être trop tard et que ça va prendre beaucoup d'années pour redonner confiance à nos consommateurs, aux jeunes, aux investisseurs, pour continuer à donner l'espoir et garder ce pays un grand pays.

Et là, en tant que whip de l'opposition, je ne veux pas donner l'impression que je critique seulement le gouvernement. Quand je vois des articles dans les journaux comme celui du mercredi 15 janvier, dans le journal *La Presse*: «Montréal s'appauvrit sans cesse», ce sont des articles incroyables, monsieur le Président. Et on peut y lire ceci: «. . .l'emploi manufacturier à Montréal a reculé de 28 p. 100 en deux ans, entre l'été 1989 et l'été 1991.» C'est la période où le gouvernement conservateur était là. Or, des 66 000 emplois perdus, les trois quarts sont disparus dans la première année, soit avant même que la récession se fasse réellement sentir.

Un autre article du journal *La Presse*: «Un adulte sur deux ne travaille pas à Montréal.» C'est grave: un adulte sur deux. Comment peut-on continuer? Dans cette grande ville, cette belle ville de Montréal, qui était la fierté de tous les Canadiens et de tous les Québécois, comment se fait-il qu'un adulte sur deux ne travaille pas? C'est tout à fait inacceptable.

Encore un autre article, toujours dans *La Presse* du 7 mars 1992: «Les emplois à temps plein disparaissent par milliers». Si les emplois à temps plein disparaissent par milliers, comment va-t-on réussir à relancer notre économie? Comment va-t-on réussir à remettre les gens au travail? Et ce n'est pas l'opposition officielle qui le dit, ce sont des journalistes, des économistes qui écrivent dans des journaux nationaux.

Dans la page éditoriale de *La Presse* du 7 mars 1992, Alain Dubuc, qui est quand même un journaliste, un économiste assez connu, a titré son article: «L'économie assassinée». Quel titre : L'économie assassinée! Voilà où nous en sommes après sept ans et demi à peine d'un gouvernement conservateur. Comme je le disais, ou le gouvernement change de direction économique qui a mené à une situation désastreuse, ou il convoque des élections afin que les Canadiens puissent se donner un gouvernement, et redonner espoir à tous les Canadiens.

Je constate que je dispose d'une minute à peine, monsieur le Président. Donc, en terminant, j'aimerais dire que cette politique économique est un vrai désastre. Chaque fin de semaine, quand nous nous rendons dans nos comtés, on n'a qu'à se promener dans une rue commerciale pour s'apercevoir qu'il y a des magasins qui sont ou à vendre ou à louer. Les vitrines sont vides. S'il y a des tours à bureaux, c'est complètement vide. C'est vraiment déprimant, monsieur le Président. C'est déprimant pour nous qui n'y allons que les fins de semaine. Imaginez combien tout cela est déprimant pour ceux qui y vivent.

Donc, j'espère que le ministre des Finances, le premier ministre, tout le Cabinet et tous les députés conservateurs, lors du prochain caucus, feront des pressions afin que l'on change ces politiques économiques désastreuses.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous en sommes maintenant à la période des questions et commentaires, pour un maximum de 10 minutes. La parole est à l'honorable député de Broadview—Greenwood.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'aimerais dire à mon collègue de Montréal qu'en écoutant ses observations, j'ai constaté que la situation qui règne à Montréal est identique à celle du centre-ville de Toronto.

Les gens sont en crise économique profonde au Canada. L'insécurité atteint des sommets et les citoyens de toutes les régions espèrent que cette Chambre leur donnera certaines indications, un peu d'espoir.

• (1530)

Lorsqu'on a pris la parole pour critiquer l'orientation que la politique du gouvernement imprégnait au pays, que ce soit aujourd'hui ou par le passé, le gouvernement répétait toujours que, de ce côté de la Chambre, nous n'avions pas d'idées.

Cependant, nous avons maintes fois soumis des idées au gouvernement. J'aimerais rappeler au gouvernement qu'en 1982, il a présenté un rapport multipartite intitulé *Du travail pour demain: les perspectives d'emploi pour les années 80*. On y énumérait 180 façons de redonner du travail aux Canadiens.

Le gouvernement répète souvent dans ce rapport qu'il est important de recycler notre main-d'oeuvre. Il mentionne aussi que l'esprit d'entreprise constitue notre meilleur espoir en matière de création d'emplois. Il y a 1,7 million d'entrepreneurs au pays.

Je suis d'avis que l'esprit d'entreprise est vraiment le meilleur moyen de relancer l'économie, de transformer les chômeurs ainsi que les assistés sociaux en membres de la population active et, par conséquent, de leur faire retrouver leur dignité et de ranimer l'économie.

La question que j'aimerais poser à mon collègue de Montréal est la suivante: N'est-il pas d'avis que le présent gouvernement n'a pas respecté ou appuyé convenablement le recyclage et l'esprit d'entreprise dans la mesure où il n'a pas fait appel à ces moyens pour ramener les gens au travail?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de m'avoir donné la possiblité de continuer mon intervention.

Je conviens avec lui que le gouvernement, en sept ans et demi, n'a soutenu l'entrepreneuriat et la petite entreprise que pour la forme.

Je me souviens que deux, trois ou quatre mois avant les dernières élections je pense, le gouvernement a annoncé en fanfare un grand programme. Où est l'institut de l'entrepreneuriat, trois ans et demi après les élections? Personne ne sait où il est ni ce qu'il fait.

Mon collègue a dit qu'il y a 1,7 million d'entreprises dans notre pays. Si nous les encouragions à créer un emploi chacune, nous n'aurions pas de chômage dans notre pays. C'est la politique dont nous avons besoin.

Dans le budget, nous avons vu par exemple le gouvernement qui essayait de faire passer le plafond des prêts aux petites entreprises de 100 000 $ à 150 000 $ ou à 200 000 $. Quand j'étais critique pour les petites entreprises, j'avais dit que l'économie était prospère et qu'on pouvait avoir un plafond élevé. Le gouvernement n'avait pas donné suite à mes propos.

Maintenant, il n'y a pas de croissance économique. Augmenter le plafond à 200 000 $ sera un échec parce que la banque ne donnera pas un sou. À quoi cela servirait-il?

Le gouvernement veut se donner bonne conscience quand il dit: «Voilà, je porte le plafond de 100 000 $ à 200 000 $ pour qu'on puisse créer des entreprises.» Il n'y a pas d'entreprise.

J'ai dit dans ma conclusion qu'il est très décourageant de se promener dans une rue commerçante. Dans tous les magasins, les vitrines sont vides. Il y a des pancartes et seulement une sorte de pancartes où on peut lire: «À louer» ou «À vendre». Il n'y a pas d'activité. À quoi bon augmenter le plafond des prêts aux petites entreprises quand celles-ci n'existent pas. Il n'y a pas besoin d'emprunter.

Même si quelqu'un avait des idées, les banques ont besoin de tant de garantie qu'elles ne donneraient pas un sou. Je conviens avec mon collègue que le gouvernement ne soutient les petites et les moyennes entreprises que pour la forme. Quand il s'agit de ses amis, les grandes entreprises, alors il se montre généreux. Nous en avons vu un exemple aujourd'hui à la période des questions.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer cet après-midi à ce débat sur le pouvoir d'emprunt.

Le pouvoir d'emprunt est l'outil central, sinon essentiel, dont se sert le gouvernement du Canada pour faire face aux dépenses de l'État. Le pouvoir d'emprunt est au coeur des déclarations budgétaires du gouvernement et il montre la confiance avec laquelle le gouvernement administre les affaires du pays.

Depuis ces derniers mois, un certain nombre d'initiatives financées par le gouvernement du Canada inquiètent beaucoup les Canadiens qui s'interrogent notamment sur l'initiative de prospérité qui—en elle-même—est, pourrait-on dire,—une idée fantastique qui vaut la peine

qu'on la poursuive. Comme on a pu le constater à la Chambre ainsi que dans les échanges avec les représentants du gouvernement et certains députés de l'opposition, le gouvernement ne sait pas très bien où il va quant à ce projet, mais est prêt en plus à dépenser des sommes considérables pour consulter les différents secteurs de l'économie canadienne.

Je ne veux nullement suggérer que ceux-ci ne devraient pas l'être, je veux seulement dire que le gouvernement est au pouvoir depuis huit ans—pas six mois, pas neuf, ni douze. Lorsque le gouvernement décide de se lancer dans pareille initiative à un coût assez élevé pour les contribuables canadiens, on peut s'interroger sur son sérieux et sa sincérité, étant donné que nous allons probablement avoir des élections fédérales d'ici douze mois.

Certains ont dit que ces consultations constituent peut-être pour le gouvernement le prélude aux prochaines élections et servent à consulter ses amis du secteur privé pour vérifier ses idées et tâcher de monter un programme électoral.

Je ne voudrais certes pas soutenir pareille chose. J'espère que le gouvernement et les ministres d'en face feraient preuve d'un sens beaucoup plus élevé des responsabilités plutôt que de se livrer à une manoeuvre politique à court terme pour jeter de la poudre aux yeux des Canadiens. Certains députés d'en face seront certainement d'accord avec moi à cet égard.

Les faits ont été exposés aujourd'hui lors de la période des questions. Le gouvernement du Canada accorde à une université américaine 18 millions de dollars pour effectuer une étude sur les services sociaux à Toronto. Il n'avait qu'à communiquer et à discuter avec le député de Broadview—Greenwood qui aurait pu lui citer d'innombrables exemples des difficultés qui affligent cette ville.

Le gouvernement va payer 18 millions. S'il avait communiqué avec mon collègue de Broadview—Greenwood, ce dernier aurait exigé beaucoup moins pour fournir les réponses nécessaires afin que le gouvernement prenne des initiatives.

Les coûts de publicité du gouvernement du Canada sont complètement exagérés. Nous avons vu que le ministre des Finances a essayé de prendre certaines mesures pour freiner l'escalade des dépenses de publicité.

L'une des choses intéressantes à ce sujet, c'est que, lorsque nous soulevons la question, les ministres de la Couronne se lèvent et disent: «Nous pensions que l'opposition voulait que le gouvernement du Canada renseigne les Canadiens sur les divers programmes qu'il a mis en place.» C'est vrai, mais il y aurait d'autres façons de le faire sans que le gouvernement ne soit obligé de demander à ses amis d'organiser ce genre de campagnes publicitaires pour essayer de vendre ses programmes aux Canadiens.

Évidemment, certains diront que si le programme est bon, les Canadiens en reconnaîtront la valeur et réagiront en conséquence.

• (1540)

Le gouvernement du Canada a également annoncé dans son budget une mesure qui touche directement mes électeurs, une mesure que je trouve quelque peu alarmante étant donné la conjoncture économique actuelle. Le gouvernement a annoncé son intention de privatiser la Société de développement du Cap-Breton.

Je rappellerai à ceux qui sont présents à la Chambre cet après-midi et à ceux qui nous regardent à la télévision que la Société de développement du Cap-Breton a été créée il y a de nombreuses années, en 1967-1968. À cette époque, l'honorable Robert Stanfield, ancien chef du Parti conservateur du Canada, était premier ministre de la Nouvelle-Écosse. J'ajouterai que M. Stanfield est un grand Néo-Écossais qui a servi son pays avec beaucoup de distinction à la Chambre des communes. Ainsi, M. Stanfield et un jeune ministre du gouvernement fédéral, Allan MacEachen, s'étaient rencontrés pour discuter des mesures qui pourraient être prises parce que le secteur privé était en train de fermer de nombreuses mines de charbon au Cap-Breton sans se soucier des effets de ces fermetures sur la population.

Le gouvernement fédéral a donc créé la Société de développement du Cap-Breton pour tenter de diversifier l'économie locale et aussi, plus tard, pour tenter de trouver de nouvelles façons d'utiliser les ressources en charbon du Cap-Breton. Si on examine seulement les états financiers de cette société d'État, on ne peut vraiment pas parler d'un succès phénoménal. On ne peut pas être aussi positif qu'on voudrait l'être.

On est obligé d'admettre que, sans la société d'État qui a été proposée et parrainée par M. A. J. MacEachen, qui siège maintenant au Sénat, les gens seraient de plus en plus enclins à considérer l'île du Cap-Breton comme un pays du Tiers monde.

Si l'on a conçu et créé la Devco, comme nous l'appelons au Cap-Breton, c'est surtout pour permettre à la Nova Scotia Power Corporation d'utiliser le charbon extrait par la Devco pour produire de l'énergie en Nouvelle-Écosse.

Le ministre responsable de la Devco est à la Chambre. Je tiens à rappeler très brièvement l'historique de cette politique élaborée par Robert Stanfield, à l'époque où il était premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et appuyée par son successeur, le regretté G.I. Smith, de Truro, en Nouvelle-Écosse. La politique a été adoptée, encouragée et considérablement améliorée par le premier ministre libéral ultérieur, soit Gerald Regan. Par la suite, la politique a de nouveau été confirmée par le premier ministre suivant, John Buchanan, qui siège lui aussi à l'autre endroit.

Il m'est arrivé parfois de faire, au sujet de ce dernier, des déclarations qui ne faisaient pas l'unanimité à la Chambre. Force m'est de reconnaître toutefois qu'il a appuyé la politique du gouvernement provincial en ce qui concerne l'utilisation du charbon. Par contre, son successeur à la tête de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Donald Cameron, s'en est éloigné. Non seulement il s'est détaché de l'industrie du charbon du Cap-Breton, mais il nous a également empêché de vendre un produit, contrairement à l'entente qui avait été conclue, si vous voulez, ou encore à la raison même qui a présidé à la création de la Société de développement du Cap-Breton.

On ne saurait blâmer pour cela le ministre fédéral, ni le premier ministre. Le seul qui soit à blâmer, c'est Donald Cameron, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Cela dit, le ministre fédéral et le premier ministre ne doivent pas souscrire aux mesures que préconise M. Cameron. Elles ne tiennent pas compte des préoccupations ni des aspirations réelles de la population et des Canadiens vivant dans cette région du pays. Ils ne doivent pas accéder à sa demande visant la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton.

Si l'on a entrepris ces démarches auprès du fédéral, c'est pour venir en aide à un parent en difficulté en Nouvelle-Écosse, soit le premier ministre de cette province.

Pour la gouverne des auditeurs, on se demande sans doute où le député veux en venir. Comprenez-moi bien.

Le premier ministre de cette province souhaite la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton parce qu'il défend très activement les intérêts de la *Westray Coal Mine*, entreprise du comté de Pictou qui connaît actuellement de très graves difficultés économiques. Pour lui, la seule façon de justifier l'octroi de fonds provinciaux et l'obtention d'une aide fédérale, c'est de demander au gouvernement fédéral de privatiser la Devco, de manière que les règles du jeu soient les mêmes pour tous. Le gouvernement fédéral a malheureusement annoncé son intention d'accéder à sa demande.

Monsieur le Président, je déplore que le gouvernement du Canada coopère à ce projet et qu'il soit contraint de prendre ce genre de mesures à l'endroit de l'industrie houillère du Cap-Breton.

Un autre aspect du budget fédéral a trait à la fusion en quelque sorte de la Société d'expansion du Cap-Breton et de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Cela ne va pas. C'est une mauvaise politique. Cela ne servira pas les intérêts des gens qui vivent dans l'est de la Nouvelle-Écosse. En réalité, monsieur le Président, cela va ajouter à l'incertitude déjà causée par la privatisation de la Société de développement du Cap-Breton, ce qui ne manquera pas de nuire à l'économie déjà chancelante de cette région du Canada.

Cela ne va pas pour les raisons suivantes: le gouvernement fédéral nous a fait des promesses; le premier ministre lui-même a dit qu'on n'allait pas privatiser la Société de développement du Cap-Breton; des ministres de la Couronne l'ont répété. Bien sûr, le gouvernement n'a pas dit clairement ce qu'il entendait par «privatisation»; nous ignorons s'il n'y a pas quelque ami du gouvernement qui souhaite reprendre l'affaire, en retirer de l'argent pendant quelques années et abandonner ensuite les mines de charbon, comme cela s'est produit dans le passé.

Pourtant, la Société d'expansion du Cap-Breton devait prendre en charge la Division du développement industriel de la Société de développement du Cap-Breton dans le cadre de la mesure législative instituant l'Agence

de promotion économique du Canada atlantique à la Chambre.

Une fois de plus, le gouvernement a rompu son engagement envers les gens de ma circonscription, ainsi que ceux des trois circonscriptions fédérales du Cap-Breton, à l'égard de la Société d'expansion du Cap-Breton.

Prêtons une oreille attentive, car il semble que le ministre s'apprête à intervenir. Nous pourrons ensuite reprendre ce débat. Mais qu'on me comprenne bien, je n'ai pas appuyé l'adoption de la loi instituant l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, car je ne croyais pas le gouvernement quand, en 1986-1987, il souhaitait longue vie à la Société d'expansion du Cap-Breton. On me donne raison maintenant. L'existence de cet organisme a été de courte durée. Le gouvernement nous a dupés, monsieur le Président, il nous a dupés. Il a trompé les habitants du Cap-Breton quand il leur a dit que la Société d'expansion du Cap-Breton prendrait en charge sa division du développement industriel.

• (1550)

Nous, députés de ce parti, nous nous y opposons car ce serait également la fin des liens particuliers existant entre le gouvernement fédéral et les habitants du Cap-Breton. Or, c'est précisément ce qui se produit avec le budget du ministre des Finances.

Il y a à la Chambre des gens qui ont appuyé cette initiative du gouvernement. Ils s'imaginaient que tout cela allait être merveilleux et que ce serait la panacée qui résoudrait tous les maux économiques des provinces de l'Atlantique.

Mes collègues néo-démocrates, à ma gauche, étaient parmi les premiers à appuyer l'APECA, alors qu'ils savaient pertinemment, monsieur le Président, que la Société d'expansion du Cap-Breton ne serait pas en activité bien longtemps. En fait, ils savaient qu'elle disparaîtrait tôt ou tard.

Ils le savaient, et c'est pourquoi je les mets dans le même bain tous les deux. Les néo-démocrates et les conservateurs sont du même avis quand il s'agit de mesures économiques destinées au coeur industriel du Cap-Breton. Les néo-démocrates disent une chose à Halifax, une autre au Cap-Breton et une autre encore ici à Ottawa. Ils vont se faire prendre au mot, comme nous l'avons vu une autre fois où il a été question de l'APECA et de la Société d'expansion du Cap-Breton.

J'espère que le ministre va se lever et déclarer: «D'accord, nous n'allons pas privatiser la Société de développement du Cap-Breton à ce moment-ci. Nous allons revenir sur notre décision parce que cela n'a aucun sens d'agir ainsi à l'heure actuelle, alors que notre économie est mal en point.»

Le ministre trouve ça drôle. L'économie du Cap-Breton est en difficulté, et le ministre trouve le moyen de rire. Peut-il rire d'une chose pareille?

Une voix: Bien sûr qu'il le peut.

M. Dingwall: Notre économie est mal en point. La société a subi une sévère cure d'amaigrissement. Le ministre l'attestera sûrement, les gestionnaires et les employés font l'impossible tous les jours pour accroître la viabilité de la société.

Je ne pense pas que la privatisation ni l'étude de celle-ci ne vont être, à l'heure actuelle, d'un grand secours aux travailleurs, à la direction ou à la communauté pour trouver une solution qui soit acceptable à tous ceux qui ont un intérêt dans la société. J'ose espérer que le ministre va en profiter pour dire cela à la Chambre.

Je pense que ce ministre n'a rien à voir avec l'inclusion de cette privatisation dans la déclaration du ministre des Finances il y a quelques semaines. Nous aurons peut-être l'occasion d'entendre le point de vue du ministre.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je veux seulement poser quelques questions à mon ami.

J'avais un engagement cet après-midi et j'ai été très heureux d'apprendre qu'on parle aujourd'hui du Cap-Breton, au cours de ce débat sur le budget. Après avoir entendu ses interventions, j'aurais quelques questions à poser à mon collègue.

Je pense que c'est Voltaire qui a dit que toutes les familles heureuses se ressemblent et que toutes les familles malheureuses sont différentes. Je ne peux pas oublier à quel point les libéraux de la Nouvelle-Écosse ont été malheureux ces derniers mois, cela pour une multitude de raisons étranges, et combien ils ont de la difficulté à s'entendre. C'est à peine si les libéraux du comté de Pictou et les libéraux du Cap-Breton sont capables de se parler.

Je suis Ontarien. Je ne suis donc pas une grande autorité en matière de libéralisme en Nouvelle-Écosse, mais je sais que le parti est très malheureux dans cette province. D'après ce que le député vient de dire, je peux

mettre le doigt sur certaines raisons. Je note un sentiment de rivalité et de méfiance qu'il faudrait vraiment chercher à surmonter, à mon avis.

Ce qu'il a dit de la privatisation de Devco m'a semblé plus important encore. J'ai la chance, depuis deux ans et demi, d'être responsable de cette société. Depuis que je m'occupe de ce dossier, j'ai dû visiter cette magnifique région du Canada et je me suis beaucoup attaché au Cap-Breton.

Je suis heureux de vous apprendre que nous serons très bientôt en mesure d'annoncer d'importants projets, dans le cadre de la Stratégie canadienne de développement économique des autochtones, qui seront d'une grande utilité pour le Cap-Breton. Plusieurs mesures entraîneront de nouveaux développements des immobilisations de Devco, qui intéresseront mon ami. En passant, les exportations de la société Devco sont très impressionnantes. J'ai signé l'autre jour un plan d'entreprise que j'ai soumis au Conseil du Trésor. Je constate que les exportations de Devco augmentent en flèche. En fait, cette société est en train de dépasser ses prévisions financières pour 1991-1992.

Tout comme mon collègue l'a fait, je dois aussi, bien sûr, féliciter les employés et la direction de cette société pour sa performance de cette année.

Mon collègue se plaint des opinions du premier ministre de la Nouvelle-Écosse au sujet de Devco, mais je lui rappelle que ce dernier n'en est pas propriétaire. Le propriétaire de Devco, c'est le gouvernement du Canada, le Parlement du Canada. C'est nous qui prenons les décisions quant à sa privatisation ou à la modification de ses activités, et non le premier ministre de la Nouvelle-Écosse.

Permettez-moi de vous dire exactement ce que dit le budget. Il énumère 45 organismes qui pourraient être privatisés ou dont on pourrait envisager la privatisation. La société Devco est au nombre de ces organismes, bien entendu.

Si je n'ai pas pu m'empêcher de ricaner pendant que le député parlait, c'est qu'il refusait catégoriquement et à jamais d'envisager toute privatisation de cette société d'État. Cela me fait rire parce que l'Union soviétique est en train de tout privatiser. L'Allemagne de l'Est est en train de tout privatiser. L'Europe de l'Est est en train de tout privatiser, mais un libéral du Cap-Breton est réfractaire à toute privatisation. Il ne faudra jamais privatiser la société Devco.

Ce qui me fait rire, c'est que ces gens-là sont encore plus à gauche que les partis socialistes ou communistes de l'Europe de l'Est, sans parler de l'ancienne Union soviétique elle-même. En refusant de seulement envisager la privatisation, le député adopte la position de l'autruche, qui est pour le moins embarrassante, à mon avis.

Je me permets de poser la question suivante: Y a-t-il des circonstances dans lesquelles le député accepterait de privatiser une société fédérale et, si oui, quelles sont-elles? Peut-il envisager de jamais privatiser la société Devco?

M. Dingwall: Monsieur le Président, je regrette de devoir le dire, mais le ministre a présenté ses observations après que j'eus présenté les miennes et a fait allusion à des collègues de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse. J'ai été très sincère dans mes observations lorsque j'ai parlé de l'ancien chef du Parti conservateur du Canada, l'honorable Bob Stanfield. Je dois dire que je suis absolument indigné par l'esprit de parti dont fait preuve le ministre en parlant de ce qui se passe au niveau de la politique provinciale en Nouvelle-Écosse.

Une voix: Il n'a pas le calibre d'un Bob Stanfield.

M. Dingwall: Non seulement le ministre s'est montré partial, mais il a prouvé que son gouvernement et lui ne comprennent absolument rien à l'histoire et au sort de l'industrie minière.

Je vais répondre très clairement au ministre. Celui-ci est tellement imbu de lui-même qu'il ne connaît même pas le dossier. Dès 1982, 1983, 1985, 1987 et 1988, j'ai dit que le ministre ne comprenait rien au dossier de la Société de développement du Cap-Breton. Une privatisation qui consiste à céder la société Devco à ses petits copains, aux Joe Shannon ou aux Sinclair Stevens de ce monde, pour que ceux-ci exploitent à eux seuls une mine de charbon, qu'ils en bradent les meilleurs gisements et qu'ils empochent un million de dollars ou plus en cinq ans pour ensuite lever les pieds, est un genre de privatisation que je n'appuierai jamais.

• (1600)

J'ai dit en privé et publiquement qu'il fallait s'adresser aux syndicats. J'ai dit qu'il fallait avoir des représentants syndicaux au conseil d'administration de cette société et que les employés devaient jouer un rôle dans sa gestion ainsi que détenir des actions.

Je ne veux pas entendre ce type de foutaises de la part d'un ministre qui affirme que, pour une raison ou une autre, les députés de ce côté-ci de la Chambre n'y verront jamais clair. Le ministre a ajouté: «La Devco appartient au gouvernement fédéral.» Nous le savons, mais le seul fournisseur des produits de la SDCB à la Nova Scotia Power Corporation est le gouvernement provincial qui est dirigé par Don Cameron.

Si le ministre ne veut pas se réveiller et tenir tête à ce premier ministre provincial afin d'obtenir une meilleure entente pour la Société de développement du Cap-Breton, le gouvernement, les employés et la collectivité y perdront.

Je suis heureux d'entendre le ministre déclarer dans cette enceinte qu'en tant que ministre fédéral responsable, il tient à se dissocier complètement des propos de la ministre de l'époque du Commerce extérieur, l'honorable Pat Carney, qui a déclaré il n'y a pas si longtemps, en tant que ministre responsable du charbon sur le plan international, que la SDCB n'allait pas vendre son charbon sur le marché international.

Je suis heureux que le ministre ait maintenant fait la déclaration en question à la Chambre. Cela vient quelques années trop tard, mais quoi qu'il en soit, le ministre a au moins tenu ses propos.

Enfin, je voudrais dire que le ministre ferait mieux de comprendre.

M. Hockin: Répondez à la question.

M. Dingwall: J'ai répondu oui à votre question. J'ai répondu oui à la question du député et ce n'est pas un problème sur l'île ni partout ailleurs en Nouvelle-Écosse.

Ce qui est en jeu, c'est le mandat relié à la privatisation. Je tiens à dire au ministre qu'il fait un faux pas important et qu'il commet une grave erreur en matière de politique publique. Il a tort à ce stade-ci, en pleine récession, au moment même où on procède à une restructuration en profondeur et où la direction et les syndiqués décident quotidiennent de procéder à d'autres réformes au sein de cette société, de demander à cette société d'État de laisser tomber tout ce travail et de se pencher sur la privatisation.

Le ministre ne peut comprendre que le changement de cap auquel on devra procéder aux fins de la privatisation aura certainement des répercussions négatives à court, à moyen et à long termes. Je suis surpris que le ministre responsable soit si incompétent au sujet d'un dossier aussi important pour une région du pays.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt dont est saisie la Chambre. Ce projet de loi influe sur la façon dont le gouvernement établit ses priorités.

Permettez-moi de formuler quelques observations sur deux ou trois domaines. Je tiens à dire que je m'inquiète de ce qui arrive au Canada dans son ensemble. D'après moi, nous, les Canadiens, avons généralement l'impression que le pays nous échappe et que nous ignorons les priorités que nous poursuivons en tant que population et en tant que parlementaires, puisque aucune orientation ne nous vient des ministériels, en face de nous, quant à l'avenir de notre pays.

Je m'inquiète également de ce qui arrive à l'économie agricole dans les Prairies canadiennes, où un nombre croissant d'agriculteurs doivent abandonner leurs terres dans des circonstances complètement indépendantes de leur vonlonté.

Je parlerai d'abord de l'économie agricole. J'ai parcouru ma circonscription récemment et j'ai eu l'occasion de me rendre dans dix collectivités différentes où j'ai participé à des assemblées publiques. À tour de rôle, les gens ont parlé des difficultés qu'ils éprouvent à obtenir aujourd'hui un prix décent et équitable dans le domaine agricole.

L'essentiel, c'est que ces gens ne reçoivent pas un prix équitable pour leurs produits. Il importe de souligner que, toutes proportions gardées, les agriculteurs reçoivent moins d'argent aujourd'hui qu'ils ne le faisaient dans les années 30 pour un boisseau de céréales ou pour bien d'autres produits qu'ils expédient au marché pour les vendre. Quand cela se produit, les agriculteurs sont évidemment forcés d'abandonner leurs terres. Le nombre de faillites augmente et la misère se répand, entraînant des problèmes sociaux pour les agriculteurs et leur famille, ainsi qu'une situation difficile dans les petites villes et les villages, où la population baisse graduellement, les commerces disparaissent et les écoles ainsi que les bureaux de poste ferment. Bien sûr, les gens fuient, la situation fait boule de neige et de plus en plus de concessionnaires de machines agricoles se retirent. Il en va de même pour les concessionnaires d'automobiles. De plus en plus de commerçants s'en vont, de sorte que l'exode rural prend de l'ampleur d'un bout à l'autre des Prairies.

Voilà, en termes simples, quelle est la situation dans les Prairies aujourd'hui. Nous assistons à une dépopulation rapide dans les régions rurales. Les gens partent des régions rurales de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta pour aller habiter dans les villes de la Colombie-Britannique ou même de l'Ontario.

Qu'adviendra-t-il donc des régions rurales? Quelques mesures s'imposent. La plus importante, c'est que l'agriculteur doit obtenir un prix équitable pour le produit qu'il vend sur le marché. Il doit obtenir un prix qui reflète le coût de production du boisseau de blé ou de la livre de boeuf ou de porc qu'il vend sur le marché. Il doit également obtenir un rendement qui lui permette de toucher un salaire décent. Il doit obtenir un prix qui tienne compte de la parité entre les coûts des intrants et un salaire décent. Or, ce n'est pas le cas actuellement, malgré des programmes comme le régime d'assurance-revenu brut et le compte de stabilisation du revenu net et des autres programmes en vigueur sur les plans fédéral et provincial.

Nous avons donc besoin d'un nouveau programme agricole. Il pourra peut-être s'agir d'un programme ou d'un projet de loi sur des prix équitables, qui garantira à l'agriculteur un rendement fondé sur le coût de production.

La deuxième chose qu'on remarque immédiatement, c'est que les agriculteurs canadiens sont actuellement au milieu d'une guerre des prix ou d'une guerre commerciale entre les Européens et les Américains. En effet, l'Europe et les États-Unis subventionnent leurs céréales destinées à être exportées dans d'autres pays du monde. Or, c'est l'agriculteur canadien qui est au milieu de cette guerre des prix et qui en subit les conséquences.

Notre gouvernement doit se montrer plus ferme dans les arguments qu'il présente en faveur de notre pays dans le monde entier, parce que ce sont nos agriculteurs, les Australiens, les Argentins et les Néo-Zélandais qui sont pris dans la terrible guerre commerciale que se livrent les Américains et les Européens. Si cette situation ne se règle pas bientôt, le nombre d'agriculteurs qui abandonnent leurs terres augmentera encore.

Le troisième problème que nous avons et qui ressort clairement, c'est celui des négociations du GATT qui concernent nos quatre offices nationaux de gestion de l'offre, c'est-à-dire la Commission canadienne du lait, l'Office de commercialisation du dindon, l'Office canadien de commercialisation du poulet et l'Office canadien de commercialisation des oeufs. L'article XI du GATT est censé protéger nos quatre offices nationaux de gestion de l'offre.

La tendance actuelle dans les négociations du GATT veut que l'on retire cette protection au Canada et à nos agriculteurs en supprimant les offices de commercialisation. Si nous perdons nos offices de commercialisation, nous allons perdre du même coup ces industries parce que, sans la protection de notre système de gestion de l'offre, les producteurs de lait ne survivront pas.

Je me souviens, le mois dernier, de la manifestation monstre que les producteurs de lait avaient organisée devant la colline du Parlement et à laquelle participaient de 25 000 à 35 000 producteurs venus de tous les coins du pays. Je me souviens aussi que la famille Stillborn, de ma circonscription, était venue me dire, à mon bureau, que si la Commission canadienne du lait disparaissait, les producteurs de lait ne tarderaient pas à en faire autant parce que les grandes fermes laitières des États-Unis expédieraient bientôt du lait au Canada par camions-citernes géants à des prix plus bas que ce qu'il en coûte pour le produire ici et le vendraient moins cher. Nous avons, au Canada, toutes sortes de coûts additionnels qui n'existent pas aux États-Unis.

Tout d'abord, nous avons un climat beaucoup plus rude que dans certaines parties des États-Unis. Nous avons des programmes sociaux qui coûtent cher à entretenir; notre régime fiscal est donc différent de celui des États-Unis. Sans la gestion de l'offre et les offices de commercialisation, nous allons perdre nos producteurs laitiers, de volaille et d'oeufs.

• (1610)

Je voudrais que notre premier ministre prennent davantage la défense de nos agriculteurs. Je voudrais qu'il aille à Washington, qu'il discute avec le président des États-Unis en compagnie de représentants des agriculteurs canadiens, et qu'il fasse connaître leur point de vue.

Le problème, en ce qui touche la gestion de l'offre, c'est que le président Bush et le gouvernement américain sont ceux qui font le plus pression pour la suppression des offices de commercialisation canadiens afin que les agriculteurs américains aient accès à notre marché.

Nous avons un marché de 26 ou 27 millions d'habitants, et les États-Unis aimeraient bien mettre la main dessus. Ils sont un peu comme le renard qui reluque un poulailler. Ils n'attendent que l'occasion d'y pénétrer pour n'en faire qu'une bouchée.

Hélas, notre premier ministre ne va pas à Washington pour dire à M. Bush: «Écoutez, nous avons le droit démocratique de conserver nos offices de commercialisation. Nous voulons produire pour notre propre marché. Nous sommes compétents et efficaces. Nos offices de commercialisation sont une bonne chose pour nos agriculteurs et pour les consommateurs. En outre, ils procurent des emplois à nombre de Canadiens.»

Je reviens à la famille Stillborn qui habite ma circonscription. Selon ces gens, si on perd les offices de commercialisation, on perd non seulement les fermes, mais également tous les emplois à temps partiel qu'occupent ceux qui travaillent dans ces fermes laitières, chez les aviculteurs et chez les producteurs d'oeufs. Nous perdons ces emplois à temps partiel dont beaucoup sont occupés par des jeunes. Du même coup, nous perdons les emplois connexes à plein temps.

Dans la ville de Yorkton que je représente, il y a, par exemple, l'entreprise Co-op Dairies qui emploie beaucoup d'hommes et de femmes dans la fabrication de produits laitiers qui sont ensuite écoulés un peu partout en Saskatchewan. Si nous perdons les offices de commercialisation, dans combien de temps perdrons-nous les laiteries, car si nous commençons à nous servir de lait cru américain, nous finirons bientôt par utiliser du fromage américain, du yogourt américain, de la crème glacée américaine et bien d'autres produits américains. Cela vaut aussi pour les secteurs de la volaille et des oeufs.

Nous nous trouvons ici devant la perspective de voir disparaître les fermiers et de perdre des dizaines de milliers d'emplois dans nos villes, grandes et petites. Bien sûr, c'en est fini d'un marché stable et fiable pour les consommateurs canadiens.

Ce sont là quelques-uns des problèmes auxquels font face aujourd'hui les agriculteurs canadiens. Il nous faut un prix juste, qui soit fixé en fonction du coût de production. Il nous faut également un premier ministre qui nous appuie dans les négociations du GATT en se rendant à Washington en compagnie des dirigeants du secteur agricole et de députés de l'opposition pour faire valoir auprès du président des États-Unis, du Congrès et du peuple américain les raisons qu'ont les Canadiens d'être en faveur du maintien de leurs offices de commercialisation.

Nous avons besoin d'un gouvernement plus efficace et plus brutalement franc dans sa volonté de mettre un terme à la guerre commerciale, aux guerres des céréales que se livrent les États-Unis et l'Europe. Tels sont les grands problèmes auxquels font actuellement face nos agriculteurs.

Il reste la question de l'endettement des agriculteurs. Cet endettement découle en bonne partie des problèmes liés au revenu agricole. Si l'on examine la question de l'endettement, on constate que nos agriculteurs sont plus endettés qu'ils ne l'ont été depuis des décennies dans notre pays. Un grand nombre d'agriculteurs sont forcés de quitter leurs terres pour cette raison. Les faillites d'entreprises agricoles augmentent sans cesse.

Je connais des familles dans ma circonscription où le stress découlant de ces dettes a causé de graves problèmes. Il y a des gens qui pensent au suicide. Le noyau familial s'en trouve secoué de toutes parts. Les enfants en souffrent, puisque soudainement leur famille ne peut plus se payer le strict nécessaire. Pensons aussi à tout ce que la plupart des enfants veulent et dont ils ont besoin pour se développer harmonieusement et pour se divertir.

Ce sont les problèmes sociaux qui assaillent le Canada rural de nos jours. L'un de ces problèmes tient bien sûr au fait que les gens vivent très éloignés les uns des autres dans les collectivités rurales. Ils vivent dans des fermes distantes de plusieurs milles les unes par rapport aux autres. Ils vivent dans de petits villages et dans de petites fermes, et c'est ce qui fait que nous ne voyons jamais de manifestation concrète de ces problèmes, comme c'est le cas dans les villes canadiennes. Je parle des banques d'alimentation, des soupes populaires, des gens qui vivent dans la rue, des sans-abri, de ceux qui vivent très à l'étroit avec le salaire minimum ou de ceux qui mendient dans la rue. Nous voyons cela dans les agglomérations urbaines. En milieu rural, une grande partie de cette pauvreté, de cette souffrance et de cette misère est invisible du public. Mais je peux vous garantir, monsieur le Président, qu'elle existe.

Je termine cette partie de mes remarques en disant que la plus importante industrie de ce pays, la première et la plus fondamentale des industries, c'est l'agriculture. Si nous avons une bonne base agricole et, bien entendu, un bon secteur de la pêche ou un bon secteur forestier dans d'autres parties du pays, autrement dit des industries primaires renouvelables en bonne santé, nous avons une bonne base sur laquelle construire un pays fort et créer des emplois d'un océan à l'autre.

Je ne vois pas cette vision aujourd'hui. Je ne vois pas de tel plan. Je ne vois pas un tel objectif dans les priorités de dépenses du gouvernement, ni dans le budget ni dans le pouvoir d'emprunt, c'est-à-dire dans les raisons pour lesquelles on emprunte.

L'autre point que je désire faire valoir, c'est que je constate dans mes voyages que les Canadiens sont inquiets pour leur pays. Ils se demandent ce qui va arriver. Il ne s'agit pas seulement de la crise de l'agriculture. Il y a aussi la crise du chômage. Les gens perdent leur emploi en raison d'une récession qui devient pire que celle des années 80, 1981-1983. Cette récession a été provoquée par les taux d'intérêt élevés qui ont conduit à un dollar surévalué, et par un traité de libre-échange qui a été signé avec les États-Unis et qui, je le maintiens, a cédé une trop grande part de notre souveraineté. Un traité de

libre-échange qui devrait être dénoncé. Un traité qui n'aurait jamais dû être signé.

Cette entente commerciale est néfaste pour le pays. Elle nuit plus précisément aux entreprises manufacturières. Nous le constatons en Ontario et dans chacune des provinces du pays. Et pourtant, notre gouvernement ne se contente pas de négocier une entente de libre-échange avec les États-Unis seulement, il tente d'y inclure aussi le Mexique. Cette situation m'inquiète lorsque j'observe les pratiques commerciales du Mexique où l'on paye les travailleurs de un à trois dollars l'heure comparativement au Canada où les salaires sont de 14 $, 15 $ et 16 $ l'heure; où ils ne bénéficient d'aucun avantage social comparativement à ce que l'on reçoit ici; où les normes ou règlements environnementaux sont bien discrets en regard de ceux d'ici.

Lorsque je fais ces comparaisons et que je constate ces différences, je m'inquiète du genre de Canada que nous connaîtrons si ce gouvernement signe l'entente de libre-échange avec le Mexique.

À mon avis, les Canadiens s'inquiètent pour leur pays. Ils craignent de voir leurs institutions nationales disparaître, ils les voient déjà se dégrader comme Radio-Canada, Postes Canada ainsi que les compagnies de chemin de fer et d'aviation. J'entends les Canadiens, d'un océan à l'autre, me dire qu'ils veulent reprendre leur pays en main. Ils veulent retrouver leur Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, il est important que nous ayons un pays plus fort, plus solide que nous avons maintenant. Nous avons beaucoup de problèmes économiques. J'ai mentionné le chômage, les hauts taux de chômage, le problème des fermiers, les problèmes que l'on retrouve partout dans notre pays, les problèmes avec l'Accord de libre-échange entre notre pays et les États-Unis. Nous avons aussi un problème avec l'unité nationale, un problème avec la Constitution du Canada pour qu'il y ait unité entre le Québec et les Canadiens partout dans ce pays.

[*Traduction*]

Il est vital d'avoir une vision nationale, un rêve national; il est important que nous recommencions à bâtir et à consacrer de l'argent à la recherche, au développement ainsi qu'à l'enseignement afin de créer des emplois. La façon de procéder à long terme pour créer de l'emploi au Canada n'est un secret pour personne. Si on observe le Japon, l'Europe de l'Ouest, certaines parties des États-Unis et d'autres régions du globe, on constate que bon nombre d'entre elles disposent de moins de ressources que nous, mais ce qu'elles font pour rendre leur économie plus compétitive et plus efficace se résume à trois choses. Elles investissent dans la formation. Elles investissent dans l'enseignement et elles investissent dans la recherche et développement.

Et que faisons-nous? Nous n'investissons pas dans ces domaines d'une façon comparable à ce qui ce passe dans la plupart des pays du monde. En matière de recherche et développement, notre investissement per capita se rapproche globalement de celui de la République d'Irlande ou de l'Égypte. Comment s'étonner alors que nous soyons de plus en plus à la traîne de nos partenaires d'Europe, des États-Unis et du Japon? Nous n'avons pas le souci collectif ni la vision nationale pour faire ce que d'autres pays ont fait si bien.

• (1620)

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a 50 ans, le Japon était écrasé par des bombes nucléaires lors de la Seconde Guerre mondiale. La France, elle aussi, fut écrasée, tout comme plusieurs autres pays européens. Et maintenant, le niveau de vie dans beaucoup de pays européens est aussi élevé que celui du Canada, même plus élevé, dans certains cas, et le même phénomène se produit au Japon.

Monsieur le Président, s'il existe une vision nationale au Japon, en France, en Allemagne, en Suède, en Suisse et dans beaucoup d'autres pays européens, nous pouvons aussi avoir une vision nationale dans ce pays.

[*Traduction*]

Nous pouvons faire beaucoup de choses dans ce pays. Nous pouvons donner à nos citoyens l'instruction, la formation et les emplois nécessaires pour bâtir un Canada fort et indépendant, capable de soutenir avantageusement la concurrence avec n'importe quel pays du monde. Cependant, nous ne pouvons y arriver que si nous avons un rêve, un objectif et une vision nationale en ce sens. Je me rends compte que le gouvernement d'en face n'a plus ces sentiments, si jamais il les a eus.

Enfin, je voudrais faire remarquer que les citoyens de ce pays ont peur de perdre leurs programmes sociaux. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral s'est mis à réduire les paiements de transfert aux provinces pour l'enseignement postsecondaire et les soins médicaux.

J'ai ici quelques statistiques compilées par les provinces. D'après ces chiffres, si l'on tient compte des cinq ou six dernières années et de celles qui nous mèneront jusqu'à la fin des années 90, les provinces auront perdu des dizaines de milliards de dollars qu'elles auraient pu recevoir si le gouvernement fédéral n'avait pas réduit sa participation au financement des programmes établis ou imposé un plafond au RAPC, c'est-à-dire au Régime d'assistance publique du Canada, dans le cas de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.

À cause de ces compressions, le gouvernement fédéral a transmis un lourd fardeau aux provinces en faisant grimper leur déficit et en les obligeant à restreindre leurs engagements financiers en matière d'assurance-maladie, et a imposé une plus grande responsabilité aux hôpitaux, aux universités, aux conseils scolaires et aux municipalités de ce pays. Il s'ensuit que les Canadiens s'inquiètent du sort de leurs programmes sociaux, des allocations familiales et des pensions de vieillesse ainsi que de l'avenir de l'assurance-hospitalisation et de l'assurance-maladie. Le peuple canadien veut que ces programmes demeurent universels et accessibles à tous.

Alors même que nous parlons ici, dans la Chambre, un mouvement en faveur de l'abolition de l'universalité des soins médicaux gagne du terrain dans notre pays. En fait, le Parti réformiste en a fait sa politique officielle. Il y a quinze jours, le chef de ce parti est allé à Regina, berceau de l'assurance-maladie au Canada, et a mis le gouvernement néo-démocrate au défi de sabrer dans les soins de santé et de mettre fin à l'universalité de ces derniers. Ma réponse à M. Manning et à son Parti réformiste, c'est un non catégorique. Ce pays ne peut pas se passer de son régime d'assurance-maladie; en fait, nous devons réaffirmer l'universalité de nos programmes sociaux.

Pour terminer, si je suis fier d'avoir été membre du comité sur la Constitution, c'est que nous avons inclus dans l'accord signé par tous les trois partis, un engagement en faveur d'une charte sociale qui comprend le régime d'assurance-maladie, l'enseignement primaire et postsecondaire, l'environnement, les programmes sociaux, l'alimentation, le logement et les négociations collectives pour les travailleurs. Nous avons besoin d'une charte sociale. Nous avons besoin de renouveler notre engagement social.

Je dirais pour conclure que le peuple canadien veut que son pays redevienne ce qu'il était, un pays libre et fort, et je pense que la seule façon d'y parvenir est de remplacer le gouvernement d'en face par un gouvernement qui se préoccupe vraiment du sorte des gens ordinaires.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue pour certaines de ses observations. Je ne peux manifestement pas approuver tout ce qu'il dit, mais je voudrais bien qu'il éclaire la Chambre sur ses observations concernant la politique agricole.

À l'instar de tous les autres députés, le député n'ignore pas que le gouvernement appuie fermement les groupes d'agriculteurs qui s'occupent de la gestion de l'offre et qu'il a fait et continue de faire tout son possible pour promouvoir leur cause. Les agriculteurs et les dirigeants agricoles sont venus ici, à Ottawa, manifester leur appui, en fait, pour la politique et les efforts du gouvernement. Comme il est de l'Ouest, mon collègue pourrait peut-être me renseigner sur la politique du Parti réformiste. Je ne vois pas vraiment de différence à cet égard entre les trois grands partis—libéraux, néo-démocrates et conservateurs. Nous appuyons tous la politique de la gestion de l'offre qui a été un gage de stabilité pour les secteurs en place. Nous sommes tous dans le même bateau à cet égard.

Nous avons parcouru le programme du Parti réformiste et nous avons été étonnés de n'y trouver aucune politique agricole. Mais on a fait dire maintes fois à Preston Manning que son parti supprimerait la gestion de l'offre et les offices de commercialisation et détruirait ce qui a été construit, au plan fédéral ou au plan provincial, pour apporter une certaine stabilité aux secteurs agricoles qui en ont besoin et qui le souhaitent. Je ne crois vraiment pas que cela nuise aux consommateurs. Je trouve que c'est plutôt une bonne affaire.

Je me demande si mon collègue pourrait dire à la Chambre pourquoi le Parti réformiste, qui a ses racines dans l'Ouest, voudrait détruire ce qui a assuré une telle stabilité au secteur agricole dans le reste du Canada.

M. Nystrom: Ma foi, il est difficile de répondre pour Preston Manning et pour le Parti réformiste, mais je vais essayer.

D'abord, le ministre a raison de dire que les trois partis nationaux favorisent la gestion de l'offre. C'est vrai de notre parti, du Parti conservateur et du Parti libéral. Il me semble que le premier ministre pourrait arriver à quelque chose en allant à Washington avec des dirigeants agricoles et des députés de l'opposition monter un lobby qui exercerait des pressions non seulement sur M. Bush, mais aussi sur les membres du Congrès et sur la presse américaine. Je crois qu'il vaudrait la peine que le premier ministre fasse cela. J'ai fait cette proposition au vice-premier ministre il y a quelques semaines et j'espère qu'elle recevra une grande attention dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne le Parti réformiste, disons clairement que c'est le seul parti national au Canada qui, dans son programme, déclare: «Nous nous opposons aux offices de commercialisation; nous nous opposons à la gestion de l'offre.»

D'après moi, les réformistes s'y opposent parce qu'ils forment un groupe marginal très conservateur, selon lequel les agriculteurs devraient être laissés totalement libres, libres face aux forces de la compétition internationale. Cette opinion manque totalement de réalisme de nos jours. Nos agriculteurs ont besoin de l'appui des offices de commercialisation. Notre climat est plus froid, le marché de notre pays est plus petit et nous avons comme voisin immédiat le pays le plus grand et le plus puissant au monde, les États-Unis d'Amérique. Ensemble, nous sommes comme la souris et l'éléphant; si nous ne sommes pas protégés, comme nous le sommes par les offices de commercialisation, les Américains nous écraseront.

Les gens devraient se méfier quand ils entendent le Parti réformiste dire «non» à l'existence des offices de commercialisation au Canada. Il s'oppose aussi aux subventions agricoles et soutient que les agriculteurs devraient être en mesure de se défendre seuls. Encore une fois, c'est le seul parti qui dit «non» aux subventions agricoles et qui déclare qu'«il faut se débarrasser des subventions agricoles.» Je vous pose la question suivante: Dans ma circonscription, combien d'agriculteurs survivraient sans le soutien qu'ils reçoivent actuellement du gouvernement fédéral ou des provinces? La réponse à cette question, c'est bien peu en réalité. Pourtant, le Parti réformiste soutient qu'il faut s'en débarrasser.

Enfin, cela ne s'applique pas seulement à l'agriculture, car d'une façon générale, le Parti réformiste dit aux Canadiens qu'il faut imposer des réductions de 10 à 15 p. 100 dans tous les domaines. C'est une question qu'il convient de soulever, car nous sommes saisis d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Les Canadiens devraient être au courant. Le Parti réformiste propose des compressions de 10 à 15 p. 100 dans tous les domaines.

Quelles seront alors les répercussions de tout cela pour un pensionné qui arrive à peine à joindre les deux bouts à Yorkton, en Saskatchewan, ou à Montréal? Quelles seraient les conséquences d'une réduction de 15 p. 100 de la pension de vieillesse? Qu'en est-il dans le domaine de l'éducation? On parle d'une réduction de 15 p. 100 alors que nous n'avons déjà pas suffisamment d'argent pour financer nos universités et nos écoles comme elles le devraient? Quels seraient les effets pour les malades d'une réduction de 15 p. 100 des crédits consacrés aux soins médicaux?

Il est à peu près temps que les Canadiens voient le vrai visage du Parti réformiste et qu'ils disent non à un parti qui veut ramener notre pays à l'âge des ténèbres.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations du député de Yorkton—Melville et en toute franchise, en ce qui concerne la partie de son discours qui portait sur l'effritement des régions rurales du pays, j'adhère tout à fait à ses recommandations et à ses idées. Je voudrais lui poser une question. Nous en avons parlé plus tôt, avant qu'il n'entreprenne son discours. Il y a deux semaines et demie environ, si je ne m'abuse, j'ai soulevé à la Chambre une question; j'ai fait part alors de mon expérience au Moyen-Orient où j'avais obtenu, de concert avec certains de mes électeurs, des commandes de 140 000 tonnes métriques de denrées. Il n'est pas question de 40 ou 400 wagons couverts de denrées, mais bien de 4 000 wagons à grains et wagons couverts remplis de denrées dont on a besoin au Moyen-Orient et qui seront payés.

• (1630)

Étant donné que ces denrées sont destinées aux Irakiens, au peuple irakien, je le souligne, et que leur expédition et leur distribution seront surveillées par les Nations Unies, je crois que nous devrions procéder aux exportations en question en tant que nation, ce qui nous permettrait non seulement d'aider les Irakiens, mais également de stimuler nos exportations et de venir en aide à nos agriculteurs. Selon moi, les ventes en question auraient non seulement des effets positifs à court terme, mais elles pourraient également en avoir à long terme.

Je m'aperçois qu'il est très difficile de répondre à la demande en question, à cause de lourdeurs administratives au Canada et des tracasseries administratives aux Nations Unies, ainsi que des problèmes de dédommagement, de sanction et d'aide humanitaire.

Je voudrais poser au député de Yorkton—Melville une question très précise. Il siège dans cette enceinte depuis près de 20 ans. Selon lui, quelle voie devrions-nous suivre pour que le projet en question aboutisse? Non seulement les gens de sa collectivité, mais également les agriculteurs de tout le pays profiteraient d'une opération de ce genre. Pourrait-il donner à la Chambre certains conseils?

M. Nystrom: Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter le député de Broadview—Greenwood pour ses efforts en vue d'essayer d'accomplir deux choses, à savoir aider le monde en développement à avoir accès aux produits alimentaires de base qui sont extrêmement importants, et assurer aux produits des agriculteurs canadiens un nouveau marché.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, il y a plusieurs années, en 1968, le Nigeria était en proie à une guerre civile. J'étais de ceux qui ont survolé le Biafra et ont passé du temps dans cette région avec des représentants des diverses Églises et la Croix-Rouge. Pendant plusieurs mois après cette expérience, j'ai essayé de faire parvenir des secours humanitaires au Biafra par l'entremise des associations confessionnelles. Par secours humanitaires, je veux dire vivres, médicaments, lait en poudre et autres produits du genre.

Je comprends ce que veut dire le député quand il parle des tracasseries administratives au départ et à l'arrivée, de tous les services administratifs par lesquels il faut passer.

Je suis sûr que, de nos jours, il doit exister des moyens expéditifs, des moyens d'éliminer ces tracasseries et une partie des services par lesquels nous devons passer alors que des gens sont en train de mourir de faim et ont besoin de produits que nous avons en abondance dans notre pays. Il doit exister des moyens de le faire à notre époque avec toute la technologie de pointe. Bonté divine, nous sommes suffisamment intelligents pour mettre au point une méthode qui facilitera grandement la livraison de ces secours.

La deuxième chose est qu'il devrait exister un organisme gouvernemental chargé d'aider le secteur public et le secteur privé à s'acquitter de façon expéditive de ce type de tâche. Les employés se rendraient sur place, en Iraq et en Iran, ainsi que dans tout le Moyen-Orient, pour servir d'intermédiaires afin de faciliter le travail aux Canadiens.

Il y a tant de choses que nous pouvons faire. J'en reviens à la guerre commerciale avec les États-Unis et l'Europe. Je n'ai pas les statistiques sous les yeux, mais si l'on remonte à quelques années en arrière, on s'aperçoit que les Américains et les Européens exportaient déjà à destination de pays comme l'Iraq et l'Iran, des quantités considérables de grain subventionné. Cela fait énormément de tort aux agriculteurs et aux producteurs canadiens parce que notre trésor public ne peut pas se permettre de subventionner en abondance les exportations canadiennes de grain à destination du reste du monde.

Ma réponse au député d'en face est qu'il y a beaucoup de choses que nous pouvons faire—l'une étant d'éliminer les tracasseries administratives. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reprendre le débat, j'ai le devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: le député de London-Est, le logement; la député de Vancouver-Est, la violence faite aux femmes; la députée de South West Nova, la recherche et le sauvetage; le député de Notre-de-Dame-de-Grâce, le contrôle des armes à feu et la députée de Sudbury, l'emploi.

[*Français*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, on discute aujourd'hui du projet de loi C-61 et il a trait aux questions économiques de notre pays, aux grandes questions économiques de l'heure. J'aimerais commencer par dire qu'il est évident maintenant que nous avons, comme Canadiens, beaucoup de problèmes d'ordre économique. Au lieu de devenir meilleure, la situation empire de jour en jour.

Nous savons que le taux de chômage a augmenté, la dernière fois, à 10,6 p. 100, c'est-à-dire que ce n'est pas la fin de la récession, mais que nous sommes encore en pleine récession. Les Canadiens ont une grande peur de l'avenir économique et c'est la raison pour laquelle les achats au détail n'ont pas recommencé. Les Canadiens et les Canadiennes ont peur de perdre leurs emplois.

Mais c'est un résultat direct des politiques de ce gouvernement. C'est un gouvernement qui, il y a deux ans, a commencé un programme de dollar et de taux d'intérêt très, très élevés. C'était leur seul but, le seul moyen de rendre le Canada plus concurrentiel. Le résultat, monsieur le Président, fut une récession canadienne créée au Canada, créée par les politiques de ce gouvernement.

[*Traduction*]

Notre récession a commencé au Canada longtemps avant la récession américaine parce qu'elle était engendrée au Canada. Qu'avons-nous vu aujourd'hui?

Dans ma ville de Toronto, le taux de chômage est d'environ 10,5 p. 100. Il y a 211 000 Torontois qui cherchent du travail et qui ne peuvent pas en trouver. Tous les députés, de quelque parti que ce soit, connaissent le cas d'un électeur âgé, disons, de 40 ou 50 ans, qui vient leur dire dans leur bureau: «Vous êtes mon dernier espoir. J'ai perdu mon travail. Je n'ai plus droit à l'assurance-chômage. J'ai vendu ma voiture et ma maison. Maintenant je perds ma famille.»

N'avons-nous pas une certaine responsabilité à l'égard de ces personnes? Ne comprenons-nous pas que, plus que pour n'importe quel autre groupe dans notre pays, nous sommes responsables du sort tragique de ces chômeurs? Nous ne pouvons pas leur donner d'espoir en leur disant que leurs emplois vont être recréés. Tant d'emplois ne vont pas l'être.

Depuis l'adoption du libre-échange il y a trois ans, le Canada a perdu 345 000 emplois dans le secteur de la fabrication, ce qui représente 16 p. 100 de tous les emplois dans ce domaine. Ce sont les emplois les mieux payés. Il s'agit pour la plupart non de licenciements, mais de disparitions d'emplois permanents. Les sociétés ont fermé leurs portes, et dans bien des cas, les emplois sont partis au sud de la frontière.

Examinons l'industrie automobile. Celle-ci est probablement la clé de ce que nous allons faire dans l'ALENA. Le Canada a perdu environ 21 213 emplois dans le secteur de l'automobile, depuis l'adoption du libre-échange, soit en trois courtes années. Cela représente 21 p. 100 de nos emplois dans ce secteur. Quand j'ai demandé au gouvernement l'autre jour ce qu'il a l'intention de faire à ce sujet. Il a répondu que tout allait bien et que les États-Unis perdent aussi des emplois.

• (1640)

Aux États-Unis, seulement 9 p. 100 des emplois ont été perdus dans ce secteur au cours de la même période. Le taux de perte est deux ou trois fois plus élevé au Canada qu'aux États-Unis. Ce fait est attribuable, dans une large mesure, à une entente de libre-échange mal conçue qui a fait disparaître les garanties qui s'appliquaient autrefois aux emplois dans l'industrie automobile au Canada. C'est pour cela que nos travailleurs de l'automobile voient leurs emplois disparaître deux fois plus vite que leurs homologues américains. Les choses vont mal et nous allons continuer à perdre un nombre croissant de ces emplois si le gouvernement ne se décide pas à faire preuve de leadership et à s'interposer en déclarant: «En voilà assez. Nous allons défendre activement les travailleurs canadiens.»

Le député de London-Est a soulevé la question aujourd'hui de la situation chez General Motors. Elle n'a pas obtenu le contrat de construction de 25 locomotives à son usine de London. Qui, croyez-vous, va les construire ces 25 locomotives et créer de l'emploi? La Générale Électrique, aux États-Unis.

C'est le CN qui achète les locomotives. Or, le CN reçoit des fonds publics en tant que société d'État. On aura tout vu: des sociétés d'État canadiennes qui favorisent des travailleurs américains.

Nous avons entendu le député de York-Sud—Weston nous expliquer qu'on a majoré les fonds consacrés aux études canadiennes à l'étranger, les faisant passer de 0,6 millions de dollars à 17 millions de dollars, tandis qu'on abolit des organismes canadiens tels que le Conseil des sciences et le Conseil économique du Canada. Pendant ce temps, le gouvernement canadien affecte 21,2 millions de dollars à un programme de relance mal conçu, ce programme dans le cadre duquel on pose des questions stupides dont on connaît déjà les réponses, des réponses que le gouvernement a posées il y a près de huit ans, dans son mini-budget de 1984. Que fait donc le gouvernement? Il nous a fait perdre huit années et il n'a même pas réussi à y répondre.

Les Canadiens ont répondu en effet. Nous avons une grande pile d'études disant au gouvernement ce qu'il faudrait faire dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la recherche et du développement, des sciences et de la technologie ainsi que du financement des entrepreneurs. Ces études ont déjà été effectuées aux frais du public. Pourquoi ne les lit-il pas pour avoir les réponses? Non, il lui fallait dépenser 21,2 millions de dollars pour consulter les Canadiens. Ces derniers n'ont pas besoin de consultation. Les réponses existent déjà.

Le gouvernement se livre à une manoeuvre politique. Il dépense plus de 3 millions de dollars simplement pour annoncer ces audiences. Trente ou quarante personnes sont invitées par des consultants rémunérés à venir à ces audiences écouter certaines des choses que le gouvernement a à dire. Les réponses sont déjà connues. Nous savons que le gouvernement n'est pas disposé à consulter et à écouter. Il est plutôt disposé à faire de la publicité et à dire aux Canadiens ce qu'il veut, pas à écouter.

A-t-il écouté les grandes entreprises ou les exportateurs quand ils lui ont parlé de l'impact dévastateur qu'ont le cours élevé du dollar et les taux d'intérêt élevés sur les exportateurs et sur les emplois au Canada ainsi que sur le coût du déficit? Pourquoi les syndicats et le secteur de la petite entreprise ne participent-ils pas à ce processus permanent de consultation en matière de prospérité?

Le gouvernement s'est joué de ses propres fonctionnaires quand il a limité leurs hausses salariales à 0 et 3 p. 100, alors même qu'il accordait de fortes hausses aux hauts fonctionnaires et une hausse de 6 p. 100 au personnel de la Banque du Canada. Les syndicats ont dû se retirer de cette initiative de prospérité.

Au Canada, nous savons tous que, si nous voulons redresser notre économie, il est essentiel que les syndicats, le patronat et les gouvernements à tous les paliers apprennent à travailler ensemble. Cela se fait dans d'autres pays. En ce qui concerne les conflits de travail et les jours perdus, le Canada a le pire bilan de tous les pays de l'OCDE. Comment parviendrons-nous à devenir compétitifs si nous ne pouvons unir nos efforts et tendre vers le même but? Au lieu d'améliorer l'esprit de collaboration, le gouvernement a tenté à maintes reprises de le détruire.

Dans le dernier budget qu'il a déposé il y a environ un mois, qu'a fait le gouvernement pour remédier à la situation? Qu'a-t-il fait pour s'attaquer à la hausse du chômage? Il faut féliciter le gouvernement pour deux mesures qu'il a prises. Il a finalement accepté les conseils que nous lui donnons depuis plusieurs années, en lui faisant remarquer que la construction domiciliaire est l'un des secteurs qui favorisent le plus la création d'emplois au Canada. Nous lui avions recommandé de réduire le montant du premier versement à l'achat d'une maison et d'offrir aux acheteurs la possibilité notamment de prendre leur mise de fonds initiale dans leurs fonds de pension, dans leur REER.

Avec ces deux suggestions, nous savions que, si 50 p. 100 des travailleurs de la construction actuellement en chômage retournaient au boulot, l'activité reprendrait dans le secteur de la construction domiciliaire, et des emplois seraient immédiatement créés.

Ces suggestions n'ont rien coûté. Le gouvernement n'était toutefois pas disposé à aller plus loin, contrairement à ce que nous proposions, pour appuyer les infrastructures municipales. Il faut construire de nouveaux égouts pour protéger notre environnement et freiner la pollution. Nous voulions simplement financer ou relancer quelques projets prévus par les municipalités. Le gouvernement était-il prêt à se lancer dans un programme coopératif avec les provinces et les municipalités? Était-il prêt à devancer les autres et à dépenser un peu d'argent pour créer les infrastructures nécessaires, mais aussi pour permettre aux gens de retourner au travail et de retrouver la dignité que leur procure un emploi? Le meilleur programme social, c'est un emploi, et non des prestations d'aide sociale plus élevées qui doivent être versées par les municipalités au moment même où le gouvernement réduit ses paiements au chapitre de l'éducation.

Entre 1986-1987 et 1992-1993, le gouvernement a réduit ses transferts aux provinces de 4,9 milliards de dollars par rapport à ce qu'il s'était engagé à verser.

Avec ce genre d'approche, il est évident que nous avons affaire à un gouvernement qui n'est pas prêt à créer des emplois pour freiner cette hausse du chômage, un gouvernement qui n'était pas prêt, dans son budget, à accepter notre proposition relativement à une formation de base accrue, un gouvernement qui n'était pas prêt même à verser 25 millions de dollars pour aider les banques d'alimentation.

Aujourd'hui, deux millions de Canadiens font appel régulièrement aux banques d'alimentation, dont 700 000 enfants. C'est absolument insensé. Dans un pays si riche, c'est insensé que des gens en soient réduits à dépendre des banques d'alimentation. Nous devons redonner des emplois à ces Canadiens et leur donner la formation nécessaire. Nous devons faire des progrès dans le secteur des sciences et de la technologie.

Nous savons que l'innovation, l'entrepreneuriat, les sciences et la technologie ainsi que la recherche et le développement sont la clé de l'avenir, mais qu'a fait ce gouvernement? En 1984, le premier ministre avait promis à tous les députés et à tous les Canadiens qu'il ferait doubler l'activité de R-D avant 1988. Non seulement elle n'a pas doublé, mais elle a diminué. Elle est moins élevée qu'en 1984. Nous sommes descendus à un niveau qui n'atteint même pas la moitié de celui de nos principaux concurrents au sein de l'OCDE.

Où nos jeunes scientifiques qui sortent des universités vont-ils trouver des emplois? Le gouvernement dira que c'est la faute du secteur privé. Rejetez le blâme sur le secteur privé, rejetez tous les blâmes sur quelqu'un d'autre, mais le fait est que le gouvernement a admis aux Canadiens que, avec un taux élevé de propriété étrangère et beaucoup de multinationales étrangères présentes au Canada, il ne se ferait pas de R-D dans le secteur privé au pays. Le ministre de l'Industrie a dit, il y a un an ou deux, que les filiales ne faisaient tout simplement pas de R-D. Qu'a fait le gouvernement dans son dernier budget? Il a diminué les impôts de retenue sur les versements aux multinationales étrangères comme si cela allait les inciter à venir faire de la R-D chez nous. A-t-il fait dépendre cet allégement d'un engagement à faire la R-D chez nous et à créer des emplois au Canada? Quelle aubaine que de voir son taux d'impôt de retenue diminué de moitié lorsqu'on a des bénéfices accumulés et qu'on veut les rapatrier dans le pays de la société mère.

Si vous voulez résoudre le problème, ce n'est pas la manière de s'y prendre. C'est la crise dans le maintien et la création d'emplois chez nous. Le gouvernement prend part à des négociations sur un accord de libre-échange nord-américain. Il fonde beaucoup d'espoir sur ces accords-là. Il a déclaré que nous allions être partie à l'Accord de libre-échange nord-américain. Aucune condition, aucune réserve. C'est un dogme: le libre-échange, peu importe avec qui, est forcément bon. Aucune condition.

Nous avons dit au gouvernement de faire exception pour notre secteur de l'automobile. Je crois que ce secteur sera et devra être une pierre d'achoppement.

• (1650)

Comme je l'ai déjà dit, dans le cadre du libre-échange, nous avons perdu 21 p. 100 de nos emplois dans le secteur de l'automobile, à un rythme deux fois et un tiers supérieur à celui enregistré aux États-Unis.

Sommes-nous disposés à agir de manière à répondre aux besoins du Canada ou ne sommes-nous que des idéologues entichés de libre-échange, de lois du marchés et de toutes ces choses qui sont censées être constamment dans notre intérêt? Nous avons l'occasion de dire que nous voulons un accord équitable pour les travailleurs canadiens. Nous voulons que le Canada ait sa juste part des emplois dans le secteur de l'automobile.

C'est grâce au Pacte de l'auto, tous les experts le reconnaissent, que nous avons pu établir une excellente industrie automobile au Canada, une industrie de calibre mondial et concurrentielle. Revenons à 1965. Le Pacte de l'auto disait essentiellement ceci: «Ce sera le libre-échange dans le secteur nord-américain de l'automobile, mais seulement si vous produisez un nombre équivalent de véhicules au Canada. Pour faire entrer un véhicule en franchise de droits au Canada, vous devrez en produire un chez nous.» C'est très bien. Nous avons utilisé l'accès à notre marché pour garantir certains emplois. On peut avoir librement accès à notre marché à condition de créer des emplois chez nous.

Cependant, avec l'Accord de libre-échange, toutes les garanties en matière d'emploi disparaissent, au point que, en 1998, lorsque tous les tarifs seront supprimés, les trois grands de l'automobile pourront cesser toute production au Canada, ils pourront arrêter de fabriquer des pièces chez nous et y exporter, en franchise de droits, des voitures fabriquées aux États-Unis, et ce, sans avoir créé un seul emploi chez nous.

Les conservateurs peuvent défendre la théorie selon laquelle le libre-échange est indispensable du fait de la mondialisation. C'est de la naïveté de bas étage. Quel pourcentage du marché japonais de l'automobile les fabricants étrangers détiennent-ils? Trois pour cent. Les pays membres de la Communauté européenne tentent actuellement de déterminer si, en l'an 2000, le taux de pénétration étrangère devrait passer à 15 ou à 17 p. 100.

À l'heure actuelle, les fabricants d'autos européens, japonais et coréens, les fabricants d'autos étrangers, détiennent 37 p. 100 de notre marché et ne créent que 3 p. 100 des emplois dans le secteur de l'auto au Canada. À mon avis, nous nous montrons d'une extrême naïveté et nous sommes les victimes directes de notre inaction lorsqu'il s'agit de faire valoir nos droits, ceux de nos travailleurs, en utilisant l'accès à notre marché pour garantir une part équitable d'emplois au Canada. Pourquoi ne rien obtenir en échange? Les autres pays n'agissent pas ainsi. Ils ne pratiquent pas le libre-échange. Pourquoi serions-nous les seuls à le faire?

En ce qui concerne les pourparlers sur un accord de libre-échange nord-américain, nous avons posé des questions très précises au gouvernement et nous lui avons demandé d'établir certaines conditions. Nous voulons d'abord des tarifs nord-américains ou des contingents qui ramèneront le taux de pénétration étrangère du marché nord-américain à des niveaux comparables à ceux qui existent ailleurs dans le monde. Pourquoi devrions-nous accepter un taux supérieur à celui qu'autorise notre principal concurrent, la Communauté européenne ou le Japon? Est-ce trop demander? Sommes-nous vraiment trop exigeants?

Nous voulons, deuxièmement, retourner à quelque chose comme le Pacte de l'automobile. Non seulement nous sommes prêts à accorder le libre-échange à l'intérieur de l'Amérique du Nord, mais nous voulons nous assurer que le libre-échange s'exerce d'une manière qui n'entraîne pas de pertes d'emplois pour le Canada. Il faut, pour cela, éliminer les dispositions de l'Accord de libre-échange qui permettent à ces entreprises de se retirer complètement du Canada. Il faudrait que les entreprises acceptent, en échange de l'entrée en franchise au Canada, d'y créer des emplois. C'est tout ce que nous demandons.

Il nous faudra donc non seulement des règles sur le contenu nord-américain, mais aussi des règles sur le contenu canadien pour revenir à ce que nous devrions avoir par rapport aux normes internationales et à une part équitable des emplois nord-américains dans le secteur de l'automobile. Ne soyons pas les seuls naïfs.

Il y a beaucoup de malentendus au sujet de ce gouvernement. Je n'ai qu'une minute, mais un canard, lancé par ce gouvernement, circule comme quoi le mécanisme de règlement des différends est une bénédiction pour les Canadiens.

Prenons le cas de Honda. Les Américains peuvent nous imposer des droits tarifaires, et tout ce que nous pouvons faire, c'est d'avoir des consultations avec eux à ce sujet puis d'aller devant un groupe spécial. La décision de ce groupe ne sera exécutoire pour les États-Unis que si les Américains l'acceptent. Il n'y aura pas d'arbitrage

exécutoire du différend concernant les voitures Honda. Cette décision est celle qui pourrait causer le plus de tort à l'avenir industriel du Canada, car aucun autre pays ni aucune autre entreprise du Canada ou d'ailleurs ne voudra s'installer au Canada pour alimenter le marché nord-américain.

Il y a tant à faire. J'aimerais avoir plus de temps.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à mon collègue de Willowdale. Celui-ci a fait un exposé très concis, et je pense qu'il comprend bien tous les problèmes avec lesquels notre pays est aux prises. Dans ma région, je ne pense pas qu'il y ait une situation qui illustre mieux les politiques malavisées du gouvernement que la question des achats aux États-Unis.

Je vis dans une ville frontière. Je peux voir les États-Unis de l'autre coté du fleuve. Je suis en mesure de constater les effets dévastateurs du magasinage aux États-Unis pour les marchands des petites localités situées le long du Saint-Laurent.

Je veux faire une suggestion qui a fait ses preuves. Dans une localité, on a baissé le prix de l'essence en donnant des coupons. Les marchands donnaient des coupons et baissaient le prix de l'essence. Ceux-ci ont constaté que ce qui attire le plus les Canadiens aux États-Unis, c'est le prix de l'essence. L'essence n'est pas un luxe. La plupart des foyers ainsi que la plupart des travailleurs et des travailleuses ont une automobile et ils doivent s'en servir. Il fut un temps où, peut-être, l'essence était un luxe. Ce n'est plus le cas maintenant.

Je suis convaincu que, si le gouvernement menait une étude afin de déterminer le montant des recettes tirées de la taxe d'accise fédérale de 8,5c. sur l'essence, celui-ci laisserait comlètement tomber cette taxe, ou du moins la réduirait sensiblement, ce qui relancerait l'économie des petites villes frontière.

Les gens se rendent aux États-Unis pour faire le plein d'essence. Ceux qui vont aux États-Unis pour faire le plein en profitent pour magasiner. Il me semble que baisser le prix de l'essence ici constitue une solution simple au problème. Il faut éliminer la raison qui incite les Canadiens à franchir la frontière. Je ne blâme pas la population. Je n'ai jamais blâmé les Canadiens d'aller magasiner aux États-Unis. Ce sont les politiques du gouvernement qui les incitent à aller acheter aux États-Unis pour magasiner.

J'aimerais que mon collègue de Willowdale nous fasse part de son point de vue. Je parle de la réalité. Vous n'avez qu'à vous promener dans ces localités. Vous verrez combien de commerces, qui étaient florissants il y a quelques années, ont maintenant fermé leurs portes. On a presque de la difficulté à trouver une station-service sur la rue principale parce que l'essence ne se vend plus de ce côté-ci de la frontière.

M. Peterson: Monsieur le Président, mon collègue et ami de Leeds—Grenville a soulevé cette question maintes et maintes fois. Ce qu'il dit est parfaitement correct.

Il prétend que la raison principale du magasinage outre-frontière est le prix des carburants, ce qu'a confirmé le groupe de travail libéral sur la désindustrialisation et sur la relance économique, et les maires des municipalités limitrophes. Ces derniers ont demandé au gouvernement de ramener le prix des carburants au niveau américain, ce qui nous débarrassera de cette partie du magasinage outre-frontière qui nous coûte entre 3 et 5 milliards par année en ventes perdues.

Le gouvernement sait que le magasinage de l'autre côté de la frontière est un problème. Mais qu'a-t-il fait? Il y a un mois ou deux, il a présenté une réponse. Parlait-il de ramener le prix des carburants au niveau américain? Il ne le mentionnait même pas. Il fait l'autruche.

Ce qu'il a constaté, par contre, c'est que les cigarettes canadiennes sont exportées aux États-Unis, détaxées, et reviennent au Canada en contrebande. Le gouvernement a décidé qu'il pourrait jouer le rôle de police fiscale et imposer la TPS sur les cigarettes quittant le Canada, de sorte que, même si elles reviennent en contrebande, les recettes auront été perçues. A-t-il fait des recherches sur les acheteurs de cigarettes? Qu'est-il arrivé? Les gens achètent des cigarettes américaines, parce qu'elles sont moins chères. Voilà la stupidité du gouvernement.

Les politiques fiscales du gouvernement ne sont pas fondées sur le bons sens. Quel est le résultat? Nous perdons notre industrie du tabac.

• (1700)

C'est peut-être une industrie qui n'a pas la cote en ce moment, mais je peux vous dire une chose: ne touchez pas au producteur de tabac avant de lui avoir trouvé un autre emploi qui lui assure le même revenu. C'est une obligation.

Le gouvernement se demandait, comme l'a dit le député de Leeds—Grenville à de nombreuses occasions, ce qu'il allait faire. Il a dit aux provinces: «Nous allons vous aider à percevoir les taxes lorsque les gens reviennent au Canada, car lorsqu'ils reviennent, ils échappent aux taxes. Nous n'avons pas le personnel nécessaire pour percevoir toutes les taxes, mais nous allons percevoir la taxe de vente provinciale si vous acceptez de l'harmoniser avec la TPS et si vous taxez plus de produits.» Croyez-moi, les provinces ne vont pas succomber à ce chantage. Et jusqu'à présent, elles n'ont pas cédé, monsieur le Président.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les propos du député de Willowdale qui semble bien connaître la question des achats aux États-Unis, même s'il habite loin de la frontière.

Il a parlé des taxes sur l'essence, sur la cigarette et sur les produits du tabac et souligné qu'on faisait là une grave erreur. Je suppose qu'il ne faisait pas partie de la Chambre à l'époque, mais il devrait en parler avec ses collègues libéraux; pendant des années, ils ont fait la même chose. En imposant ces taxes, on ne fait que poursuivre la philosophie déjà en vigueur.

J'admets que la taxe sur l'essence nous crée des problèmes à la frontière. J'ai passé beaucoup de temps, l'été dernier, à essayer de trouver un moyen utile d'instaurer, dans les localités frontalières, un système qui nous aiderait à réduire les taxes en prévoyant, dans notre impôt sur le revenu, une allocation semblable à celle dont bénéficient les résidents du nord canadien.

J'ai trouvée intéressante l'opinion exprimée par le député de Leeds—Grenville. Je lui ai envoyé cette proposition. Je n'ai jamais entendu un seul mot en sa faveur, ni reçu de signe d'intérêt ou quoi que ce soit, et je trouve cela un peu décourageant. J'ai inclus les députés de l'opposition, tout comme les députés de ce côté-ci de la Chambre.

Cela a suscité très peu d'intérêt, même chez les députés de l'opposition dont les circonscriptions se trouvent près des frontières. Mais si je comprends bien, à l'intérieur de son parti, il y aurait probablement un problème parce que les autres députés s'empresseraient de dire moi aussi. Je parle ici du problème du «moi aussi». Je suis certain qu'il y a brièvement réfléchi et que tous ont dit qu'ils étaient eux aussi du même avis.

Mais je suis d'accord avec les députés d'en face. Nous, qui représentons les collectivités frontalières, avons un problème avec les achats effectués de l'autre côté de la frontière, surtout en ce qui concerne la différence du prix de l'essence. Je ne pense pas que cela touche le député de Willowdale. On ne fait pas tout le chemin depuis Toronto pour acheter de l'essence. Par contre, on vient des localités frontalières et, tant qu'à y être, on achète d'autres produits.

Il s'agit là d'une philosophie différente qui existe depuis de nombreuses années. Je trouve qu'il a tort de blâmer l'actuel gouvernement parce que le gouvernement libéral a été au pouvoir beaucoup plus longtemps que le gouvernement conservateur et que c'est lui qui a parti le bal.

Je partage son avis; il faut mettre fin à la situation et ne pas augmenter les taxes sur l'essence.

M. Peterson: Monsieur le Président, pour faire suite à l'intervention partiellement intelligente du député de Sarnia—Lambton, je dois dire qu'il a raison. Le problème est réel. Notre groupe de travail sur la désindustrialisation s'est rendu dans toute cette région. Nous avons vu des localités complètement dévastées et leur centre-ville anéanti à cause du magasinage outre-frontière. Le député sait ce qui se passe également à Sarnia—Lambton.

Je me souviens qu'une partie du groupe de travail était dirigée par le député de Lambton—Middlesex et l'autre, par le député de la région de Tilbury. Nous avons rencontré des camionneurs qui ont dit: «M. Peterson, nous n'avons pas rempli notre camion au Canada au cours de la dernière année; nous devons aller nous installer aux États-Unis.» L'industrie du camionnage s'installe aux États-Unis en raison de cet écart dont parle le député de Sarnia—Lambton.

Il a dit, et je présume qu'il blaguait à moitié, que nous étions à blâmer, car nous n'avions pas répondu à sa supplication pour que nous mettions en oeuvre une sorte de programme d'avantages au profit des localités frontalières. C'est la première fois que j'en entends parler.

Je me demande pourquoi il n'a pas pu convaincre les collègues de son parti. Il a l'avantage de s'entretenir et de travailler avec eux en caucus. Pourquoi n'a-t-il pas pu les convaincre? Je suis sûr qu'il a tenté avec éloquence de les rallier à sa proposition qui aurait permis de mettre fin au magasinage outre-frontière. Pourquoi ne l'ont-ils pas écouté?

Je ne condamne pas le député. Il ne siégeait pas au Cabinet lorsque ce dernier a adopté ces lois. Il n'a été que légèrement sincère lorsqu'il a dit que c'est un programme que nous avions mis sur pied.

Le magasinage outre-frontière est devenu un problème important lorsque nous avons eu le libre-échange, la TPS, un dollar surévalué et des taux d'intérêt élevés. C'est ce qui a poussé les Canadiens à magasiner aux États-Unis et à anéantir le centre-ville des localités frontalières. Or, tant que nous ne renverserons pas ces politiques, nous ne réglerons pas le problème.

Je regrette que le député n'ait pas réussi à convaincre ses collègues qu'ils auraient peut-être dû l'écouter. Je vais dire à ces députés qu'ils auraient dû l'écouter. J'espère qu'ils le feront à l'avenir lorsqu'il leur dira de dévaluer le dollar, de réduire les taux d'intérêt ainsi que de diminuer et d'harmoniser les impôts. C'est un des problèmes que nous avons actuellement.

J'espère qu'il sera disposé à dire: «Qu'on se débarrasse de cette TPS.»

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Avant de commencer, j'aimerais commenter brièvement les paroles du ministre d'État aux Finances et à la Privatisation qui a ouvert le débat. Dans ses observations, il a déclaré que le gouvernement ne pouvait plus supporter la dette et qu'il devait rationaliser l'économie en réduisant les dépenses et non en augmentant les impôts.

Il me semble qu'il faudrait informer le ministre des actions du présent gouvernement. Permettez-moi de commenter quelques articles de journaux. Par exemple, dans le *Toronto Star* du 21 octobre 1991, on pouvait lire: «Une révolte fermente parmi les députés conservateurs relativement aux impôts». Il s'agissait de ses propres parlementaires, de son propre côté de la Chambre.

«Les députés de l'arrière-plan conservateurs se révoltent contre des impôts qu'ils considèrent excessifs pour la classe moyenne; l'attitude des conservateurs qui ne pensent qu'aux entreprises et négligent les gagne-petit nous détruit, déclare le député de Markham—Whitchurch—Stouffeville.»

Ces remarques proviennent de députés de leur propre côté de la Chambre. Elles révèlent très clairement ce que fait le présent gouvernement et quelles politiques il met en application. Et ce même gouvernement demande maintenant à la Chambre d'approuver une autorisation d'emprunt afin qu'il puisse vaquer à ses affaires.

J'aimerais nommer certaines actions de ce gouvernement. L'impôt prend divers aspects et des formes nombreuses. Examinons ensemble une forme différente d'impôt. Ma circonscription de Kootenay-Est ressemble beaucoup à toute une tranche de circonscriptions du pays et subit les mêmes effets qu'elles.

Ma circonscription compte trois postes de douane sur la frontière américaine. Il y a d'importantes ressources minières de charbon, d'argent, de plomb et de zinc ainsi que de vastes forêts et d'autres ressources naturelles. L'une des choses que le gouvernement a faites, c'est qu'il a modifié la Loi sur l'assurance-chômage au moyen du projet de loi C-21, et qu'il s'est retiré du programme. Il a établi un nouveau programme auquel ne participent que les employeurs et les employés.

Le gouvernement a relevé également le coût de ce programme. Les entreprises et les syndicats sont outrés du fait que le gouvernement fédéral ait proposé d'augmenter les cotisations d'assurance-chômage de 14,3 p. 100 en janvier, seulement six mois après les avoir majorées de 24 p. 100.

Encore une fois, c'est une autre forme de taxation. Ce qu'on est en train de faire dans la circonscription de Kootenay-Est, c'est qu'on perçoit une autre grosse somme d'argent auprès des citoyens de la région pour l'envoyer directement au gouvernement fédéral. Bien sûr, ces citoyens sont perdants. Les travailleurs et les employeurs de ma région perdent cet argent. C'est une autre forme d'imposition; c'est de l'argent qui quitte cette région.

• (1710)

M. Whittaker: Lorsqu'ils ont fermé la mine, est-ce qu'ils ont utilisé une partie de ces cotisations d'assurance-chômage pour le recyclage?

M. Parker: En effet. Mon collègue d'Okanagan—Similkameen—Merritt me demande s'ils ont consacré une partie de cet argent au recyclage. C'est là le problème. Le gouvernement s'est retiré de ce programme sans prévoir une autre sorte de formation ni essayer d'aider les gens. Ces modifications ont coûté cher à ces gens.

La politique des taux d'intérêt élevés constitue un autre problème. Cette politique du gouvernement a créé d'énormes difficultés aux exploitants des mines de charbon, aux divers groupes d'entreprises et aux autres secteurs de Kootenay-Est parce qu'elle les a obligés à emprunter des capitaux. L'argent quitte la région et, bien sûr, la région n'en dispose plus.

Et la TPS, ce n'est pas une autre forme d'imposition? Le 25 octobre 1991, *The Ottawa Citizen* titrait: «La TPS rapporte les 16,3 milliards de dollars prévus, dit Jelinek». Sept pour cent de chaque dollar que les habitants de cette circonscription dépensent à acheter quelque chose sont

prélevés par les marchands et vont directement à Ottawa. C'est une forme d'impôt direct que paient ces gens!

Faut-il s'étonner, monsieur le Président, que les gens de ma circonscription, qui ont le choix de trois points d'accès aux États-Unis, aillent faire leurs courses dans ce pays? Cette nouvelle habitude a une influence des plus néfastes sur les petits commerces de la région de Kootenay-Est. Ces gens se sont aperçus qu'ils pouvaient prendre leur voiture et que, sans aller très loin, ils pouvaient faire le plein d'essence, passer une ou deux nuits de l'autre côté de la frontière, faire leurs courses et revenir chez eux après un week-end distrayant et peu cher. Ça ne peut qu'influencer l'économie de cette région.

La forme la plus nocive de fiscalité qu'ait jamais imposée ce gouvernement est sans doute le maintien du dollar à un niveau très élevé qui, dans un secteur comme les mines qui dépend de la vente à l'étranger de nos ressources telles que le charbon, l'argent, le plomb, le zinc et le bois d'oeuvre, cause de graves ravages. Tout le monde à Kootenay-Est et, j'en suis sûr, dans le reste du Canada, sait que nous devons ce dollar fort aux engagements pris par ce gouvernement.

En fait, l'ancien président du Conseil du Trésor a confirmé que le gouvernement s'était engagé, dans le cadre de l'Accord de libre-échange, à maintenir le dollar à un niveau élevé pendant un certain temps.

C'est une autre forme d'imposition qui paralyse une circonscription comme la mienne si totalement dépendante de la vente de ses produites. Une grande partie de notre charbon est exportée au Japon.

Une autre forme d'imposition, d'imposition très directe, est le plafonnement des paiements de péréquation à la Colombie-Britannique. Une fois encore, les habitants de Kootenay-Est sont les victimes du fisc du fait que, lorsque la province ne reçoit pas ce qui, en toute justice, devrait lui revenir du fédéral, c'est à elle et aux municipalités de prélever le manque à gagner sous forme d'impôts provinciaux et locaux.

Faut-il s'étonner que les Canadiens partent en guerre contre les agissements du gouvernement fédéral et contre sa politique fiscale?

Les compressions au chapitre de l'enseignement se font sentir durement, particulièrement dans une circonscription comme la mienne où l'université la plus proche est à Vancouver, à plus de 400 milles. Les étudiants qui veulent aller à l'université doivent sortir de la circonscription. Nous avons la chance d'avoir un collège où vont un grand nombre d'entre eux, mais pour ceux qui veulent vraiment aller à l'université, ça coûte très cher. Où sont les mesures pour leur venir en aide? Nulle part!

Avec votre permission, monsieur le Président, j'aimerais prendre quelques minutes pour parler de l'article suivant paru dans le *Financial Post* du 21 octobre 1991.

> Au Canada, il faut une nouvelle vision de l'économie, et sa mise en oeuvre nécessitera des changements profonds et douloureux qui affecteront l'ensemble de la société canadienne.
>
> L'étude d'un million de dollars dont les constatations ont été publiées hier par l'économiste Michael Porter de l'Université Harvard condamne en bloc les attitudes et les pratiques des principaux intervenants du domaine économique, soit les entreprises, les syndicats et le gouvernement.

M. Porter propose au gouvernement une solution en sept étapes à nos problèmes économiques. Il n'est pas néo-démocrate, mais je veux vous lire ce qu'il dit parce que c'est très sensé.

> Michael Porter, économiste de Harvard qui a conseillé à d'autres pays des moyens de relancer leur économie, recommande au Canada plusieurs étapes pour devenir plus concurrentiels. Voici certaines de ces recommandations:
>
> Premièrement, orienter l'économie vers les industries exportatrices innovatrices.

Cela est impossible avec un dollar trop élevé.

> Deuxièmement, accroître et améliorer le niveau de perfectionnement et la productivité des entreprises existantes dans le domaine des ressources.
>
> Troisièmement, créer divers stimulants dans la politique de réglementation industrielle du gouvernement afin d'encourager les investissements dans la main-d'oeuvre et la mise à jour des qualifications.

Avez-vous vu l'une ou l'autre de ces propositions dans le programme gouvernemental d'accroissement de la compétitivité?

> Quatrièmement, exploiter les points forts des régions canadiennes plutôt que de tenter de diversifier les bases économiques de chaque région.
>
> Cinquièmement, instaurer rapidement et une fois pour toutes une union économique réelle et un libre-échange efficace à l'intérieur du Canada.

Pouvez-vous vous imaginer qu'on a signé un accord de libre-échange avec les Américains après avoir passé cent ans à construire un chemin de fer est-ouest? Nous avons signé cet accord avec les Américains avant même d'avoir réussi à instaurer à l'intérieur du Canada un système d'échange interprovincial.

J'ai beaucoup travaillé avec les représentants de notre industrie du charbon pour tenter de vendre le charbon de l'Ouest sur les marchés du Canada central. Nous commençons à enregistrer des percées. La seule raison qui explique notre succès, c'est qu'il y a en Ontario un gouvernement qui commence à écouter. Il peut voir les avantages de l'achat du charbon de l'ouest du Canada. Les chemins de fer qui l'acheminent vers les marchés ontariens auront besoin d'acier pour garder les voies en bon état. Nous devrions rechercher ce genre d'échanges. Nous devrions voir davantage de projets stimulants du genre.

Versez les subventions aux entreprises qui servent le marché canadien.

Une autre suggestion sensée. Pourquoi ne le fait-on pas? Ce qui est probablement le plus important, mais nous ne verrons pas le gouvernement actuel faire cela, c'est d'instaurer un meilleur esprit de coopération entre les employeurs et leurs employés. C'est essentiel. C'est capital dans tout pays qui veut se sortir de la récession et être concurrentiel. Le gouvernement ne fait pas les efforts qu'il faut; il n'adopte pas les programmes qu'il faut pour atteindre l'objectif visé.

Faut-il s'étonner, quand je circule dans ma circonscription, d'entendre les gens dire en parlant de notre pays qu'il s'en va à la ruine. Ils veulent qu'on leur rende le Canada d'antan. Ils veulent qu'on abolisse ces mesures qui sèment la discorde et qui nous divisent. Ils veulent un gouvernement qui saura ramener l'harmonie, un gouvernement fédéral qui saura protéger nos réseaux de transport, pas les démanteler comme les conservateurs l'ont fait dans le cas de VIA Rail. Il ne veulent pas d'un gouvernement qui déréglemente les lignes aériennes nationales, ouvrant ainsi la porte aux sociétés américaines qui voudraient venir s'accaparer de nos réseaux de transport. Nous devons sûrement être assez inventifs pour mettre en oeuvre, dans le secteur des transports, des mesures qui serviront les intérêts des Canadiens et qui ne nous forceront pas à dépendre de l'étranger pour parcourir les vastes étendues de notre propre pays.

Faut-il s'étonner qu'aucun ministériel ne prenne la parole à propos de ce projet de loi? Je ne le ferais pas à la place des simples députés d'en face. Dieu m'en garde, en tout cas! J'aurais honte de prendre la défense à la Chambre du genre de programmes que le gouvernement conservateur impose aux Canadiens et de venir ensuite demander à la Chambre le pouvoir d'emprunt nécessaire pour les mener à bien. En vérité, faut-il s'étonner qu'aucun d'entre eux n'ait pris la parole à propos de ce projet de loi? Moi, cela ne me surprend pas le moins du monde.

• (1720)

Beaucoup d'autres mesures adoptées par ce gouvernement nous ont fait un tort énorme. Prenez VIA Rail par exemple. Allez demander à l'industrie du tourisme à quel point nous avons souffert, dans l'Ouest, de la suppression du tronçon de VIA Rail qui traversait la Colombie-Britannique.

M. Hockin: Et le Montagnard des Rocheuses?

M. Parker: Le député d'en face demande ce qu'il en est du Montagnard des Rocheuses. Le Montagnard des Rocheuses entre en service probablement dans un mois pour la durée de l'été. Toutes les places de ce train sont déjà retenues par des Japonais ou des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il est presque impossible d'obtenir une réservation pour ce train.

M. Hockin: Cela vient s'ajouter à ce qui existait auparavant.

M. Parker: Cela ne vient pas s'y ajouter. Nous avions un train canadien de premier ordre, appelé le Canadien, qui traversait notre pays. Vous rappellez-vous le Canadien, ce train argenté à grande vitesse, ce beau train de voyageurs fournissant de bons services qui traversait le Canada et qui a été supprimé par le gouvernement?

Une voix: Quelle honte!

M. Parker: Maintenant il dit: «Et le Montagnard?» Essayez de trouver une place dans ce train et essayez de dire aux gens des agences de tourisme de ma circonscription qu'ils peuvent organiser un voyage. . .

Une voix: Vous vous y opposez parce que c'est une entreprise du secteur privé.

M. Parker: Je n'ai rien contre l'entreprise privée. Je pense que le Montagnard des Rocheuses est une excellente proposition. Mais pourquoi se débarrasser pour autant du train transcontinental et empêcher d'autres gens de voyager?

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Personne ne l'utilise.

M. Parker: La députée de Vancouver dit que personne ne l'utilise. J'ai travaillé pour les chemins de fer. Je me souviens de l'époque où il y avait sept trains de passagers qui faisaient le trajet d'est en ouest. Nous n'avons pas eu le courage ou la décence de maintenir un bon service transcontinental.

La même chose attend notre industrie aérienne, si nous ne faisons pas très attention, je dis bien très attention. Nous voyons à présent des compagnies aériennes en difficulté. Et qui vient ramasser les morceaux? Les Américains. Nous finirons par devoir faire un détour par Seattle pour nous rendre à Vancouver. Est-ce la politique des transports dont nous voulons doter notre pays? Ce n'est pas le genre de vision que ni moi ni bon nombre des habitants de ma circonscription avons pour le Canada.

Je veux revenir à certaines des politiques que le gouvernement a appliquées en rapport avec l'Accord de libre-échange, car c'est vraiment la cause de nos problèmes actuels. C'est la cause du cours élevé du dollar canadien et de la TPS. Cela ne fait aucun doute. Il a voulu éliminer la taxe sur les ventes des fabricants pour se conformer à l'Accord de libre-échange.

M. Hockin: Vous conserveriez la taxe sur les ventes des fabricants?

M. Parker: Je tiens à dire bien clairement que je veux savoir où sont les avantages. La taxe sur les ventes des fabricants est censée avoir été supprimée, mais je ne constate pas de grosse diminution du coût des produits manufacturés. Je ne constate pas de diminution du prix de la voiture que j'ai achetée.

M. Hockin: Lisez la Loi sur l'information des consommateurs.

M. Parker: Je vais vous démontrer quelque chose par l'absurde à propos de l'Accord de libre-échange. Cette question me tient à coeur, car le cas du bois d'oeuvre est un exemple qui vient immédiatement à l'esprit de quelqu'un venant comme moi d'une région productrice de la matière première de cette industrie. Que les Américains puissent imposer ainsi un droit sur notre bois d'oeuvre montre bien que le gouvernement n'a pas protégé nos intérêts dans le secteur du bois de sciage. Beaucoup de scieries risquent de faire faillite avant qu'une décision soit finalement rendue, si le gouvernement réussit à convaincre les Américains qu'ils se trompent. Il devrait savoir qu'ils se trompent et il devrait exiger qu'ils retirent immédiatement ce droit s'il pense que l'Accord de libre-échange est si important.

Je pense que l'Accord de libre-échange nous fait du tort. Nous devrions nous en débarrasser. Nous devrions chercher à conclure des accords commerciaux sectoriels et tâcher d'en arriver à un accord plus raisonnable que celui que nous avons aujourd'hui et qui ruine notre secteur agricole ainsi que nos divers secteurs manufacturiers au Canada.

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Mon collègue néo-démocrate a parlé du magasinage outre-frontière et de ses répercussions sur sa circonscription. Je ne savais pas qu'il était, lui aussi, aux prises avec ce problème.

Comme nous l'avons déjà mentionné cet après-midi, ce qui attire le plus les Canadiens vers les États-Unis et les villes frontalières, c'est le prix de l'essence. Nous avons déjà cerné le problème. Le parti au pouvoir devrait connaître notre position à ce sujet: nous favorisons l'abolition de la taxe fédérale de 8,5c. sur l'essence.

Nous avons entendu un commentaire de la part d'un de nos collègues conservateurs. Il partage mon avis, je crois. C'est ce qu'il a dit il y a quelques instants. J'ai l'impression qu'il parle au nom d'une partie des membres de son parti, mais pas de l'ensemble. J'aimerais connaître la position du NPD sur cette question. Ne croyez-vous pas que nous ferions un pas en avant si nous convainquions les Canadiens de rester chez-eux, de magasiner chez-eux et d'acheter au Canada plutôt qu'aux États-Unis? Je ne blâme pas les Canadiens. On les a poussés à aller magasiner aux États-Unis, mais si nous parvenions à les convaincre d'acheter de l'essence au pays, ils seraient peut-être plus enclins à acheter d'autres biens chez nous, puisque le prix de l'essence chez nos voisins du Sud n'aurait plus d'attrait?

J'aimerais savoir ce qu'en pense mon collègue.

M. Parker: Monsieur le Président, j'ai constaté que, dans ma circonscription, le prix de l'essence est l'une des principales causes des achats outre-frontière. Les gens vont faire le plein aux États-Unis. Dans une localité comme celle de Creston, des ententes ont été conclues avec les sociétés pétrolières. Celles-ci ont baissé leurs prix. Certaines ont en effet constaté qu'il y avait un problème dans ces régions. Pour pouvoir continuer d'exploiter leurs stations-service, elles doivent essayer d'atténuer le problème en vendant leur essence moins cher.

Mais le problème est beaucoup plus profond que cela. J'ai constaté que, pour les électeurs de ma circonscription, c'est une façon de protester contre les mesures fiscales du gouvernement. Voici ce que mes électeurs me disent: «Je traverse la frontière pour montrer au gouvernement ce que je pense de ses mesures. Que je réalise des économies ou non, je proteste contre les mesures fiscales du gouvernement et sa façon de les appliquer.» Le député sait sans doute que les produits laitiers sont un autre facteur très important. Beaucoup de Canadiens vont acheter leurs produits laitiers aux États-Unis parce qu'ils coûtent beaucoup moins cher là-bas.

Je crois que cette situation est attribuable aux taxes élevées imposées par ce gouvernement, mais la situation est cent fois pire depuis l'entrée en vigueur de la TPS. Les Canadiens ont en effet vu là un moyen de protester, le seul dont ils disposent pour montrer au gouvernement qu'ils réprouvent ses mesures.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue des remarques qu'il a faites dans le cadre de ce débat. J'ai pensé à un certain nombre de choses pendant son discours, notamment à l'assurance-chômage et au taux de chômage élevé, car je sais que la fermeture d'une mine et d'une fonderie a causé des problèmes dans sa circonscription au cours des deux dernières années. J'ai pensé aussi aux taux d'intérêt élevés et au dollar fort qui causent des problèmes aux exportateurs de sa région, que ce soit dans le secteur agricole à Creston, dans le secteur forestier à Cranbrook ou dans le secteur minier dans la région de Kimberley-Firnie et dans d'autres régions.

Il y a une autre chose qui m'est venue à l'esprit pendant son discours, et je sais que le ministre d'État chargé des Petites entreprises voudra écouter attentivement ce que répondra le député à cet égard parce que la question porte sur les petites entreprises. Je veux parler ici des produits à valeur ajoutée, un secteur auquel le gouvernement ne semble pas avoir porté beaucoup d'attention mais qui, à mon avis, pourrait aider les petites entreprises et le secteur des ressources. Au cours des trois dernières années, j'ai posé un certain nombre de questions au gouvernement au sujet de sa politique d'achat pour découvrir qu'il fait souvent affaire avec le soumissionnaire le moins disant, certainement dans le domaine de la production alimentaire.

• (1730)

Venant de la région de Creston, une région agricole comme celle d'Okanagan—Similkameen, le député sait comme moi que nous avons essayé d'encourager la fabrication de produits à valeur ajoutée dans le secteur agricole. Nous avons vu des conserveries et des confitureries fermer leurs portes dans nos régions parce qu'elles n'étaient pas concurrentielles, à ce qu'on disait. Pourtant, lorsque je parle aux producteurs, par exemple à Summerland ou à Bevan, ils me disent qu'ils ont toutes sortes de produits à offrir. Il y a aussi d'autres produits à valeur ajoutée qui pourraient être fabriqués aujourd'hui, comme des fruits séchés, des pâtes de fruits, etc., mais le gouvernement fédéral ouvrira-t-il le processus d'appel d'offres à ces producteurs? Il semble qu'il ne puisse pas faire cela.

Le gouvernement pourrait injecter des millions et même des milliards de dollars dans ce secteur, créer des emplois et faire quelque chose pour aider les quelque 1,5 million de chômeurs et les millions d'autres qui ont abandonné. Il pourrait créer des emplois en redonnant de l'argent à ces producteurs, que ce soit dans le secteur du bois d'oeuvre, dans le secteur de la fabrication, dans le secteur des produits miniers ou encore dans le secteur agricole de la circonscription de Kooteney-Est ou de celle d'Okanagan—Similkameen—Merritt.

Je veux demander au député s'il peut faire quelques remarques sur la question des produits à valeur ajoutée et sur la façon dont le gouvernement devrait changer sa politique d'achat afin d'acheter des produits canadiens pour les Canadiens.

M. Parker: Monsieur le Président, je suis heureux que le député d'Okanaga—Similkameen—Merritt ait posé cette question.

Il y a des années, le fabricant de jus de tomates Bulman, les conserveries de l'Okanagan, les producteurs de pois et divers autres groupes s'y étaient installés. Je crois que c'est le genre de choses dont le gouvernement fédéral devrait se mêler afin d'encourager ces gens à faire un pas de plus. Nos produits canadiens valent ceux des autres.

C'est le genre de choses où le gouvernement aurait pu jouer un rôle utile s'il avait, à l'intérieur du programme d'assurance-chômage, voulu augmenter les contributions pour promouvoir la technologie et la formation et s'il avait voulu s'en servir pour pallier les problèmes économiques que crée la fermeture des mines et pour aider les gens à se recycler, surtout les personnes plus âgées. La plupart des gens dans ces secteurs d'exploitation des ressources ont un certain âge et se trouvent en chômage à cause de l'évolution technologique ou d'autres changements. Si le gouvernement avait poursuivi ce programme, je pourrais peut-être le croire lorsqu'il parle d'être plus compétitifs, de vouloir recycler les gens et d'aller sur place pour montrer aux Canadiens comment nous pouvons faire des choses. Mais non, le gouvernement s'est retiré de ce programme et prétend que l'entreprise privée prendra le relais.

Je crains fort que les prochaines générations de Canadiens soient celles qui en feront les frais.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-61, une loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier 1992-1993.

Le gouvernement sollicite, par cette mesure, l'autorisation d'emprunter quelque 24,7 milliards de dollars, plus 3,9 milliards en vertu de l'article 47 de la Loi sur la gestion des finances publiques, ce qui est une somme énorme.

En déposant le projet de loi, le ministre d'État chargé des Finances a rappelé à la Chambre que c'est la quatrième fois qu'il a le privilège de présenter un projet de loi d'emprunt. Il m'a semblé un peu étrange qu'il se sente fier de ce que le gouvernement se soit tant trompé si souvent dans ses prévisions économiques et que, par conséquent, il doive revenir devant le Parlement pour solliciter des sommes qui divergent tant de ce qui avait été annoncé antérieurement dans le budget. Quoi qu'il en soit, ce débat nous donne l'occasion de parler du contexte de cette demande de pouvoir d'emprunt. Le ministre des Finances a décrit ce contexte dans son budget du 25 février. C'est dans cette optique que je voudrais aborder le débat et parler du budget du ministre des Finances.

Comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai écouté avec la plus grande attention la présentation du premier budget du ministre et, comme beaucoup d'autres Canadiens, j'ai été profondément déçu du contenu ou plutôt de l'absence de contenu et du peu de pertinence de ce budget qui ne fait rien pour régler la multitude de problèmes auxquels se heurtent tant de Canadiens, à commencer par ceux que je représente, dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

En fait, le ministre des Finances devait se préoccuper de deux grandes priorités. La première était le niveau très élevé de chômage que nous connaissons, résultat des politiques financière et monétaire erronées du gouvernement, également à l'origine de l'actuelle récession qui n'en finit plus de finir.

La première tâche du ministre était de stimuler l'économie pour la relancer et de prendre des mesures à effet immédiat pour abaisser ce niveau scandaleux de chômage.

La deuxième était de proposer et d'appliquer des mesures de restructuration économique pour stopper le déclin de notre compétitivité et de notre productivité, qui ont beaucoup souffert pendant le mandat du gouvernement actuel.

Il est vrai que la marge de manoeuvre du ministre n'était pas énorme et qu'il ne pouvait pas augmenter les dépenses avec largesse ainsi que multiplier les nouveaux programmes coûteux pour les contribuables canadiens, mais il avait tout de même l'occasion et la responsabilité de s'attaquer à ce double problème de notre économie.

Hélas, son budget est un échec sur les deux plans. Au lieu de s'attaquer aux problèmes fondamentaux du Canada, il a proposé aux Canadiens une série de mesures sans signification qui ne font rien pour aider les Canadiens à tenir le coup et à préparer l'économie pour affronter les problèmes à venir.

Dans son budget, le ministre des Finances a pris des mesures qui visent avant tout à faire échec au Parti réformiste, qui est de toute évidence le parti qu'il craint le plus. Le ministre a proposé certaines petites mesures afin de convaincre les réformistes que le gouvernement les écoutait, eux et les résidants de sa circonscription, qui étaient tentés par les politiques de Preston Manning et de son Parti réformiste.

En ce qui a trait à ma circonscription, le budget n'a rien donné. Celui-ci ne renferme pratiquement rien qui traite directement des problèmes éprouvés dans ma circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso. Ce budget ne s'attaque pas aux problèmes fondamentaux et systémiques qui continueront de miner l'économie du Canada et de l'est de la Nouvelle-Écosse. En fait, ces problèmes iront en s'aggravant, tant que des mesures concrètes n'auront pas été prises.

Un bel exemple des mesures vides renfermées dans le Budget est la décision du gouvernement de vendre ou de liquider quelque 46 organismes tels que le Conseil économique du Canada et le Conseil des sciences du Canada. Il s'agit d'organismes indépendants qui étaient chargés non seulement de cerner les problèmes auxquels notre pays fait face, mais aussi de trouver des solutions possibles. Pourtant, le gouvernement essaie bassement de se faire du capital politique en supprimant ces organismes importants, et il a le culot de laisser entendre, bien subtilement, que ceux-ci étaient devenus une partie du problème.

• (1740)

Peut-être est-ce une coïncidence que le Conseil économique du Canada ait souligné, dans un rapport publié quelques semaines seulement avant le Budget, les graves problèmes de productivité éprouvés dans notre pays. Il s'agit de problèmes de productivité qui se sont beaucoup aggravés au cours des six dernières années, sous le régime de l'actuel gouvernement. Ceux-ci existaient déjà durant son premier mandat, mais le gouvernement n'a pas su prendre les mesures qui auraient permis de corriger la situation. Par conséquent, celle-ci n'a fait que se détériorer depuis.

Cette lacune nous a placés dans une situation financière et fiscale beaucoup plus critique, rendant ainsi encore beaucoup plus difficile maintenant l'application des correctifs nécessaires.

En fait, certains organismes tels que le Conseil économique du Canada et d'autres constituaient nos meilleurs espoirs de trouver une solution aux défis que nous devons relever. Pourtant, ces organismes sont sacrifiés en raison du programme politique caché du gouvernement, lequel ne vise pas à remettre le Canada sur pied, mais bien à assurer au gouvernement un gain politique à court terme tout a fait intéressé.

Voici ce que j'appelle une mesure vide: c'est une mesure qui ne tient pas compte de l'avenir et qui est vide d'espoir. Tout comme une grande partie de la philosophie simpliste du Parti réformiste, les mesures vides renfermées dans ce budget constituent essentiellement un exercice de style. Ces mesures ne font rien pour régler les problèmes graves et profondément enracinés du Canada.

Le gouvernement et le ministre se sont contentés de prendre des mesures pour la forme face aux problèmes fondamentaux et systémiques avec lesquels la population et l'économie du Canada sont aux prises.

Que fait ce budget pour le grand nombre de Canadiens qui ont fait ou qui risquent de faire faillite? Dans son plus récent bulletin, le Conseil économique des provinces de l'Atlantique déclare que, au cours des dix premiers mois de 1991, les faillites d'entreprises ont augmenté de 42 p. 100 dans la région atlantique par rapport aux années précédentes; cette hausse importante vient s'ajouter à celle enregistrée en 1990 par rapport à 1989.

L'an dernier, il y a eu 6 500 faillites de consommateurs et d'entreprises au pays. C'est presque 600 faillites de plus qu'en 1990. Plus inquiétant encore est le fait que 5 350 des faillites enregistrées l'an dernier étaient des faillites de consommateurs ou des faillites personnelles. C'est difficile d'imaginer l'ampleur de la tragédie humaine que représentent ces chiffres qui, en soi, ne donnent même pas une idée du nombre impressionnant de Canadiens qui évitent la faillite de justesse.

Qu'est-ce que le ministre des Finances a fait pour eux? Nous devrions poser la question au million et demi de Canadiens en chômage qui attendent de ce gouvernement et de ce ministre qu'ils prennent des mesures concrètes pour créer des emplois, mais qui n'ont droit qu'à leur indifférence. Le gouvernement n'a contribué qu'à faire augmenter le chômage. Il n'y a qu'à demander aux employés qui se dévouent pour les 46 organismes fédéraux qui se sont trouvés le 25 février sur la liste de ceux dont le gouvernement n'aura plus besoin.

Plus près de chez moi, je note la proposition de vendre la Société de développement du Cap-Breton et de fermer la Société d'expansion du Cap-Breton. Cela peut difficilement redonner confiance aux habitants du Cap-Breton, où le taux de chômage atteint actuellement plus de 20 p. 100. Que fait ce budget pour eux?

En réduisant les dépenses et en éliminant les organismes dont le rôle est justement de stimuler la croissance dans ma région, le nord-est de la Nouvelle-Écosse, ce gouvernement manque à l'engagement de longue date visant à réduire les disparités régionales, engagement que plusieurs gouvernements successifs ont respecté.

Prenons, par exemple, l'offre que ce gouvernement fait aux Canadiens, soit la possibilité d'utiliser jusqu'à 20 000 $ de l'argent qu'ils ont investi dans un régime enregistré d'épargne-retraite pour l'achat d'une maison. Très peu de mes électeurs, dans Cap-Breton Highlands—Canso, ont des REER dont ils peuvent se servir pour acheter une maison. Cela dit, il y a bien eu quelques demandes d'information au sujet de ce programme.

Certains ont demandé s'ils pourraient payer leur hypothèque actuelle au moyen de ce programme. Parmi ceux-là, nombreux étaient ceux qui n'étaient même pas en mesure de mettre de l'argent dans un REER cette année, les conditions économiques étant ce qu'elles sont.

Il y a aussi, dans ma circonscription, des employés des banques qui me disent qu'ils ont plutôt l'impression de faire le métier de prêtre de nos jours, à force d'écouter toutes les histoires bouleversantes auxquelles donnent lieu la conjoncture difficile et le fardeau financier que les familles doivent assumer en conséquence. Ces gens ne savent même pas s'ils auront encore un emploi dans six mois.

La plupart arrivent à peine à joindre les deux bouts et à nourrir leur famille. Combien de mes électeurs pourront profiter des programmes annoncés dans le budget? Bien peu.

De quelle utilité sera ce budget pour l'industrie du logement de ma région, le nord-est de la Nouvelle-Écosse? Presque aucune.

D'une beaucoup plus grande utilité auraient été des mesures destinées à la rénovation, comme celle qui aurait consisté à investir davantage dans le Programme d'aide à la remise en état des logements et dans le Programme rural d'aide. La mesure aurait certes été moins spectaculaire, mais plus efficace; malheureusement, l'efficacité ne semble pas faire partie des préoccupations du gouvernement actuel.

Le gouvernement a insisté à maintes reprises sur l'importance de faire en sorte que l'économie canadienne soit capable de s'adapter aux défis de la mondialisation des marchés au fur et à mesure que nous approchons du vingt-et-unième siècle. Le gouvernement a parlé de recyclage et de l'importance capitale de former une main-d'oeuvre instruite et hautement qualifiée. Il a également proclamé que nos jeunes sont la clé de notre prospérité future.

Néanmoins, le gouvernement semble résolu à empêcher les jeunes d'avoir accès à une bonne éducation ou de poursuivre des études collégiales ou universitaires jusqu'au diplôme. À la fin de ses études, l'étudiant a accumulé une dette qui varie entre 10 000 $ et 17 000 $ tout en se retrouvant souvent sans perspective d'emploi. Il lui faudra attendre parfois dix ans et plus avant de pouvoir acquitter ses dettes. Bien plus, dans son budget, le ministre des Finances a annoncé que le Programme canadien de prêts aux étudiants sera privatisé et que sera supprimé le délai de paiements de six mois sans intérêt suivant l'obtention de diplôme.

Le gouvernement actuel refuse de s'attaquer au problème et se contente de le refiler aux banques.

Comment cela va-t-il se traduire pour les 20 ou 30 p. 100 de bénéficiaires de prêts aux étudiants de ma région qui sont en retard dans leurs paiements? Cela ne va qu'empirer les choses. Ces gens-là ne sont pas des parasites, monsieur le Président, ce sont de jeunes gens qui, à ce point de leur vie, devraient être remplis d'optimisme et d'espoir pour l'avenir. Mais on ne leur donne pas la moindre chance. Ils terminent leurs études seulement pour se rendre compte qu'ils n'ont aucune chance et que le gouvernement ne fait que rendre leur sort encore plus intolérable.

Quel est le message que le gouvernement veut transmettre par ce budget: «C'est leur problème, pas le nôtre.»

Le budget fait également amplement allusion à une nouvelle structure des taux pour les prêts aux étudiants, ce qui, comme les intéressés le savent, doit se traduire par des taux d'intérêt plus élevés. Comment peut-on s'attendre à ce que les étudiants paient davantage pour poursuivre leurs études et qu'ils remboursent ensuite leurs emprunts plus rapidement, s'ils ne trouvent pas d'emploi après leurs études? Ça n'a absolument aucun sens, sauf pour le gouvernement.

Ainsi, les étudiants, qui sont plus de 200 000 par année à compter sur les prêts aux étudiants, feront les frais de l'inaction de leur gouvernement, qui préfère débiter des platitudes plutôt que de prendre des mesures concrètes. Les étudiants de ma circonscription ne veulent pas de paroles vides de sens de la part du gouvernement. Les sans-emploi et les Canadiens qui sont acculés à la faillite non plus. Ils s'attendent, et c'est leur droit légitime, à des mesures concrètes sur deux plans.

D'abord, ils s'attendaient à ce que le budget comporte des mesures de stimulation de l'économie pour faire sortir le pays de la récession. Ils ne s'attendaient pas à des dépenses excessives et extravagantes qui auraient endetté le pays davantage. Par contre, ils avaient le droit de s'attendre à ce que le ministre mette la sourdine à la politique de lutte contre l'inflation et qu'il s'attaque au vrai problème de notre économie, soit les 10,6 p. 100 de Canadiens qui sont sans emploi.

Dans son budget, le ministre des Finances a mis de l'avant un plan visant à réduire les dépenses et les impôts de un milliard de dollars en 1992-1993, comme si cela allait régler tous nos problèmes. Nous savons maintenant que ce n'est pas le cas. Ce n'est guère mieux que la croyance populaire et c'est une version timide de ce que le gouvernement voudrait nous faire prendre pour sa politique financière.

N'oublions pas que, l'année dernière, le gouvernement nous a dit que, grâce à son programme d'austérité financière, le déficit tomberait au-dessous de 25 milliards de dollars en 1992-1993. Rien n'est plus loin de la vérité. Il a maintenant modifié ses estimations, disant que la dette descendra à 27,5 milliards. Nous devons nous poser la question suivante: «Pourquoi devrions-nous le croire maintenant?»

En outre, qu'advient-il des chômeurs? Le gouvernement soutient-il que les mesures annoncées dans le budget régleront tous les problèmes en stimulant la croissance économique? Je suis certain que c'est ce qu'il voudrait nous faire croire. Pourtant, les Canadiens ont tous les droits d'en douter, surtout en ce qui concerne ce gouvernement-ci.

J'ai remarqué dans le Budget des dépenses de cette année qu'un montant supplémentaire de 1,6 milliard de dollars sera nécessaire pour payer les frais d'administration et les déboursements du programme d'assurance-chômage l'année dernière. Comme on le dit carrément dans le Budget des dépenses du gouvernement de 1992-1993, les dépenses totales de 20,3 milliards de dollars affectées au programme d'assurance-chômage tiennent compte des conséquences prévues de la poursuite d'une récession sur les niveaux d'emploi.

• (1750)

Étant donné cette affirmation, qu'a fait le gouvernement pour lutter contre la tragédie du chômage dans notre pays? Rien, et c'est ce qu'il y a de plus tragique dans tout cela.

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue de Cap-Breton Highlands—Canso pour le discours qu'il a prononcé aujourd'hui à la Chambre sur ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Ses paroles montrent clairement que ce gouvernement est incapable de diriger la population canadienne. Je dis qu'il en est incapable et qu'il manque totalement d'imagination. Le projet de loi est étudié à la Chambre en vue d'être adopté. En même temps, nous avons adopté un budget qui ne donne aux Canadiens absolument aucune mesure favorisant la croissance. De même, ce gouvernement n'offre aux Canadiens aucune vision pouvant servir d'incitatif.

Le chef de notre parti était d'avis que ce budget devait apporter un élément qui stimule les Canadiens. Cette idée lui était venue après avoir souvent parcouru tout le Canada et après les nombreuses visites que les parlementaires ont faites dans leurs circonscriptions et ailleurs.

Je ne peux pas croire que nous empruntons. Nous n'avons rien vu qui puisse stimuler les Canadiens à faire avancer l'économie. Nous n'avons vu aucune mesure d'austérité, si ce n'est le gel des salaires des ministres. Pourtant, nous savons qu'au même moment, les salaires dans la fonction publique dépassent nettement ceux des parlementaires, qui doivent apparemment représenter les Canadiens à la Chambre et y formuler des propositions. En effet, les salaires des neuf catégories supérieures de la fonction publique sont tous plus élevés que ceux des parlementaires.

Aux États-Unis, un plafonnement est imposé, de sorte que les fonctionnaires ne peuvent recevoir une rémunération plus élevée que celle des représentants ou des sénateurs au Congrès. Cela n'existe pas au Canada. Nous ne pouvons même pas attendre cette initiative de la part de ce gouvernement obtus qui parle à une fonction publique à court d'idées et à des sociétés d'État dont les salaires sont recommandés au gouvernement par un groupe consultatif.

Aujourd'hui, à la Chambre, deux ou trois questions ont été posées sur les directives données à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada pour qu'elle aille chercher des contrats aux États-Unis.

Ces sociétés d'État, avec leurs hauts salaires, ne donnent pas le bon exemple.

Ainsi, aux Chemins de fer nationaux, le salaire est passé de 317 000 $ à 396 000 $. Il me semble que le gouvernement aurait pu leur parler de compression des dépenses au lieu de supprimer le Conseil économique du Canada ou la Commission de réforme du droit qui aidaient un gouvernement qui a bien peu d'idées neuves.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je tiens à faire remarquer à l'honorable députée que l'on s'adresse normalement à la Présidence.

Cela étant dit, je cède la parole au député de Cap-Breton Highlands—Canso.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais remercier ma collègue de South West Nova pour ses commentaires et ses questions.

[*Traduction*]

Ma collègue est parmi les plus assidus ici lorsqu'il s'agit de représenter les intérêts économiques fondamentaux non seulement de ses électeurs, mais de tout le Canada rural. Elle connaît certainement les points que je vais soulever dans ma réponse à ses questions.

Pour commencer, j'ai dit précédemment que le budget avait un défi.

En fait, il s'agit d'un double défi: d'abord, s'attaquer aux véritables problèmes de l'économie canadienne, à savoir l'absence d'emplois et le besoin de stimulants, et ensuite mettre l'économie dans une situation qui la prépare pour la concurrence de la prochaine décennie et du prochain siècle.

L'un des plus importants secteurs que le gouvernement a reconnu, comme nous, est celui du logement. Il a accepté la suggestion que nous lui avions faite d'utiliser le REER pour l'achat d'un premier logement et de réduire la mise de fonds initiale. Il y a beaucoup d'autres programmes de logement à la SCHL qui pourraient servir à stimuler le secteur de la construction domiciliaire dans ma circonscription ou dans celle de la députée, par exemple le PAREL. Il y a, dans ma circonscription, de nombreuses maisons qui ont besoin de réparations. Cela aiderait les entrepreneurs locaux ainsi que les personnes âgées, les Canadiens handicapés et autres, et cela serait beaucoup plus utile dans les régions rurales, comme dans nos deux circonscriptions.

Le ministre parle de la compétitivité du Canada. Nous savons tous que la formation et le perfectionnement en sont la clé. Pourtant, rien dans ce budget ni dans les budgets précédents ne donne suite à cet engagement. Ce ne sont sûrement pas les éléments du programme d'aide aux étudiants qui vont nous rendre plus compétitifs. Ce n'est pas ce qu'on peut considérer comme un investissement dans l'éducation. En réalité, ce n'est qu'un revirement des politiques antérieures qui nuisaient aux étudiants.

Pour terminer, je voudrais parler des salaires. Je pense qu'on pourrait facilement réduire les salaires des principaux dirigeants des sociétés d'État, comme on l'a fait pour les salaires des ministres. Le fait est que de réduire de 5 p. 100 le salaire des ministres n'engendrera pas beaucoup de recettes. Le fait que cela soit même un problème montre l'échec du gouvernement dans sa gestion de l'économie. Le gouvernement doit baisser les salaires car les Canadiens commencent à penser que les ministres sont trop rémunérés parce qu'ils sont incapables de régler les graves problèmes que rencontre le pays et qu'ils traitent encore de problèmes qui ne les intéressent plus.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, lorsque j'ai parcouru la Nouvelle-Écosse l'année dernière pour me pencher sur la situation économique dans la province, j'ai pu constater certains des problèmes reliés aux diverses politiques du gouvernement en matière de transport ferroviaire, d'assurance-chômage et de recyclage des travailleurs.

Lorsque je me trouvais dans les provinces de l'Atlantique dans le cadre des audiences à l'égard de la taxe sur les produits et services, j'ai entendu la plupart des gens nous dire qu'à la suite de la mise en oeuvre de cette taxe, l'économie souterraine prendrait de plus en plus d'importance. Cela découlerait non seulement de l'application de la taxe sur les produits et services, mais également de certaines politiques monétaires et financières du gouvernement.

Le député pourrait-il nous faire part de son expérience dans sa circonscription de Cap-Breton Highlands—Canso en ce qui concerne les répercussions des compressions à VIA Rail et dans le transport ferroviaire dans sa région en ce qui concerne le transport routier et les autres modes de transport conventionnels? Depuis un an et quelques mois, depuis l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services, constate-t-il les mêmes problèmes que moi dans d'autres régions du pays? S'aperçoit-il que la taxe sur les produits et services favorise la croissance de l'économie souterraine?

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Je voudrais remercier le député de ses nombreuses questions. Il va me falloir quelques minutes pour y répondre.

En ce qui concerne les répercussions de la TPS sur l'économie souterraine, tout cela est relié au problème du magasinage aux États-Unis dans le cas des circonscriptions qui se trouvent à proximité de la frontière.

• (1800)

Ma circonscription n'est pas située si près que cela de la frontière, mais malgré tout, la TPS a certaines répercussions sur la région; outre qu'elle favorise la croissance de l'économie souterraine, comme on pourrait l'appeler, elle décourage aussi certaines des industries sur lesquelles nous comptons, comme le tourisme. Elle ne fait qu'accroître le problème auquel nous faisons face et que de nombreuses petites entreprises de la région doivent surmonter lorsqu'il s'agit d'attirer des touristes.

En outre, elle accroît la paperasserie pour nos petites entreprises. En fait, elle ne profite qu'aux cabinets de comptables.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LE LOGEMENT

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, le premier programme de logements coopératifs a été mis en oeuvre au Canada en 1973, à l'époque du gouvernement libéral.

En 1986, le présent gouvernement a promis que 5 000 unités de logement seraient construites chaque année, et ce but n'a jamais été atteint. Au lieu de cela, depuis que les conservateurs forment le gouvernement, le nombre d'unités construites a baissé, et le financement de ce programme est menacé depuis les deux dernières années.

Le financement du programme de 1992 n'a pas dérogé à cette règle. Après de nombreuses démarches de lobbying, le ministre d'État à l'Habitation a annoncé le 17 décembre 1991 que le financement des logements coopératifs serait renouvelé et que le budget de ce programme serait de 6,1 millions de dollars.

Pas plus tard que le 19 février, moins d'une semaine avant la présentation du budget devant cette Chambre, le même ministre a confirmé par écrit que le budget des logements coopératifs était définitif et, forts de cette assurance, les groupes responsables de coopératives d'habitation un peu partout au pays ont commencé à élaborer des propositions de coopératives.

Pour tenter de justifier le fait qu'il n'a pas tenu sa promesse, le gouvernement prétend que ce programme de logements coopératifs ne cible pas ceux qui ont vraiment besoin d'un logement abordable. Le 11 mars 1992, le ministre des Finances, Don Mazankowski, critiquait le programme de logements coopératifs en ces mots:

> Comment peut-il prétendre que ce programme est bien adapté alors que seulement 50 p. 100 des occupants répondent aux dispositions sur le logement social?

Le ministre révèle son ignorance du Programme des coopératives d'habitation. Il a raison de dire que 50 p. 100 des personnes qui occupent ces logements ne répondent pas aux critères qui leur permettraient d'avoir accès à des logements sociaux.

Ce qu'il a omis de reconnaître, c'est que la moitié des personnes qui occupent les logements coopératifs paient leur loyer calculé selon le cours du marché. Leurs logements ne sont pas subventionnés par l'État. C'est à l'autre moitié que le financement est destiné.

Par cette déclaration, le ministre des Finances contredit également son collègue, le ministre d'État à l'Habitation, qui a précisé dans un communiqué en décembre la clientèle qui vise ce Programme des coopératives d'habitation. Il a dit:

> Le nouveau programme fera un usage plus efficace des rares ressources pour voir à ce que les subventions fédérales soient entièrement canalisées vers les familles à faible et à moyen revenu.

Ces déclarations prouvent qu'après avoir fait l'éloge du Programme des coopératives d'habitation il y a quelques mois, le ministre des Finances se cherche des excuses pour supprimer ce programme efficace et rentable. Il semble que le gouvernement soit prêt à modifier la façon dont il met fin à un programme pour justifier ses décisions irréfléchies.

Dans les observations qu'il a faites le 11 mars, le ministre des Finances a également déclaré que le gouvernement en avait fait assez pour stimuler le logement en permettant d'utiliser les REER comme mise de fonds et en ramenant la mise de fonds minimum à 5 p. 100. Tout en félicitant le gouvernement d'avoir établi ces deux programmes que je préconise personnellement depuis un an, je dois faire remarquer que ces mesures profiteront aux Canadiens qui ont des économies pour acheter une maison.

Les coopératives comblent les besoins de différents groupes de Canadiens. En éliminant le programme de logement coopératif, le gouvermenent élimine un programme de logement très utile aux familles à moyen et à faible revenu. Les ensembles de logements coopératifs créent des collectivités où on retrouve un mélange de revenus, ce qui évite la ghettoïsation. L'élimination du programme fera également disparaître 4 400 emplois dans les domaines de la construction et de la fabrication cette année seulement, ce qui viendra ajouter aux dépenses du régime d'assurance-chômage.

De plus, le gouvernement est en train de réduire progressivement le rôle qu'il occupe dans le domaine du logement en se servant de mesures budgétaires et non pas dans le cadre de négociations constitutionnelles, et l'élimination du programme de logement coopératif, programme très populaire dans beaucoup de provinces canadiennes, l'illustre assez bien. La fin de ce programme révèle que le gouvernement s'est déchargé de sa responsabilité qui consiste à garantir aux Canadiens des logements décents et abordables dans des collectivités saines.

Plus de 164 000 Canadiens sont inscrits sur les listes d'attente des logements coopératifs. Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il ces Canadiens? Le programme est rentable et permet aux personnes âgées, aux familles monoparentales, aux autochtones, aux personnes handicapées et aux personnes à faible revenu de vivre dans des logements abordables au sein de collectivités où on retrouve différentes catégories de revenus.

Le gouvernement tiendra-t-il la promesse qu'il a faite aux groupes s'occupant de logement en dégageant 6,1 millions de dollars pour l'aménagement de nouveaux logements coopératifs?

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour répondre aux préoccupations que suscitent le financement des logements sociaux et l'annulation du programme de prêts hypothécaires indexés pour les coopératives d'habitation.

Les dépenses au chapitre des logements sociaux étaient en hausse et elles devaient augmenter de 5 p. 100 au cours de la période. Le dernier budget a limité ce pourcentage à 3 p. 100 en moyenne pour les cinq années à venir, ce qui est le plafond visé pour tous les programmes fédéraux.

En 1992-1993, on pourra consacrer à de nouveaux projets 70 millions de dollars. Cela signifie que même en ces temps d'austérité, la SCHL pourra, cette année, non seulement faire face à ses obligations à l'égard des 650 000 familles qu'elle aide déjà, mais aussi se porter au secours de quelque 28 000 familles supplémentaires.

Dans le cadre du programme de logements sociaux, le gouvernement fédéral vient en aide aux familles dans le besoin, et plus particulièrement à celles qui ont été reconnues comme ayant des besoins urgents réels. Le gouvernement continuera à consacrer à ce programme près de 2 milliards par an, soit plus de 10 milliards au cours des cinq années à venir.

Pour ce qui est de l'abolition du programme de prêts hypothécaires indexés pour les coopératives d'habitation, les familles à revenus moyens, qui sont parmi les bénéficiaires de ce programme, ont maintenant plus facilement accès, dans le privé, à des logements décents à prix raisonnables.

Je le répète, nos trop maigres ressources doivent être entièrement consacrées aux plus démunis. Les Canadiens à faibles revenus, qui ne peuvent pas payer les loyers du marché privé pour un logement décent et convenable, continueront à bénéficier des programmes de logements sociaux actuels.

Le gouvernement fédéral continuera à financer les 14 800 logements qui ont été construits grâce au programme de prêts hypothécaires indexés pour coopératives d'habitation.

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver–Est): Monsieur le Président, le 6 décembre dernier, j'ai demandé à la ministre suppléante de l'Emploi et de l'Immigration ce qu'on faisait pour répondre aux besoins des immigrantes qui sont victimes de violence.

Elle a répondu qu'il existe déjà des programmes pour intégrer les immigrantes dans la société. Elle ne semblait pas se rendre compte combien ces programmes sont insuffisants pour répondre aux besoins spéciaux des immigrantes, afin de les encourager à affirmer leurs droits, à devenir indépendantes et à échapper à la violence.

Le gouvernement a montré son manque d'intérêt à l'égard des femmes apartenant à des minorités quand le budget récent a réduit l'équité salariale dans la fonction publique, a supprimé le Programme de contestation judiciaire, a repoussé indéfiniment la création de la Fondation des relations raciales, a modifié le Programme concernant les employés de maison étrangers pour exclure de nombreuses femmes de pays en voie de développement et a retiré 100 millions de dollars à la Planification de l'emploi.

Il y a peu d'abris qui soient particulièrement adaptés aux immigrantes qui ont besoin de se protéger contre la violence. Les abris pour les femmes ordinaires ne sont pas suffisamment financés et ne disposent d'aucune ressource pour donner une formation transculturelle efficace à leur personnel.

La violence faite aux femmes, en particulier aux immigrantes, est un problème qui présente de nombreux aspects et qui nécessite une intervention spéciale du gouvernement. Les immigrantes sont doublement désavantagées à cause du racisme et du sexisme. Elles supportent les mauvais traitements en silence parce que la discrimination dans notre société les maintient dans des situations dangereuses et vulnérables.

De nombreuses immigrantes sont parrainées par leur mari dans la catégorie de la famille. Afin de rester au Canada, leur parrainage ne doit pas être remis en question. Par conséquent bien des femmes victimes de violence chez elles ont peur de demander de l'aide par crainte de compromettre leur statut d'immigrante. Elles ne peuvent pas partir et sont enfermées ainsi que leurs enfants dans des situations de violence.

La coprésidente de la Commission canadienne de la violence faite aux femmes, Pat Marshall, a dit: «Les immigrantes et les femmes appartenant à des minorités visibles doivent souvent quitter leur collectivité pour échapper à la violence et sont alors coupées de leur culture.» Ce n'est pas une solution réaliste pour bien des femmes puisque leur collectivité est souvent le seul réseau de soutien qu'elles ont au Canada.

Leur manque de connaissances linguistiques perpétue aussi leur silence dans des situations de violence. Quand elles ne savent parler ni anglais, ni français, elles se sentent mal à l'aise et isolées, et elles ont peur de quitter un partenaire violent. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration a alloué 200 millions de dollars pour faciliter l'accès des immigrantes à la formation linguistique. Cependant, ce programme exclut la plupart des immigrantes puisqu'il n'offre pas d'allocations de formation ni de garderie. Comme bien d'autres Canadiennes qui sont les principales dispensatrices de soins chez elles, les immigrantes ont souvent des possibilités d'emploi fort limitées et elles ne disposent parfois d'aucun revenu personnel. Sans allocation de formation, le gouvernement ne fait que jeter de la poudre aux yeux d'un grand nombre de femmes qui continuent à être isolées dans un milieu violent.

• (1810)

Pour nombre d'immigrantes, la non–reconnaissance des titres de compétence signifie qu'elles ne peuvent pas trouver d'emploi correspondant à leur formation et à leur expérience.

De plus, le gouvernement conservateur n'a pas appliqué le programme d'équité en matière d'emploi de façon efficace, avec les objectifs, calendriers et pénalités qu'il comporte. La Planification de l'emploi était l'un des rares outils mis à la disposition des immigrantes qui veulent entrer sur le marché du travail ou y revenir.

Dans la dernière série de mesures budgétaires, le gouvernement a réduit de 35 p. 100 les possibilités de formation offertes aux immigrantes en vertu de ce programme. Comment espérer que ces femmes parviennent à se soustraire à la violence familiale quand l'indépendance économique et sociale est hors de leur portée?

Pour mettre fin à la violence faite aux femmes, il faut éliminer les disparités dans tous les aspects de notre société. Une intervention gouvernementale immédiate s'impose. La survie de nombreuses immigrantes ainsi que de leur famille en dépend. Les femmes victimes de violence doivent bénéficier d'une protection complète. Elles doivent être mises à l'abri de la violence.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je regrette, mais votre temps de parole est écoulé.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le gouvernement s'est engagé à long terme à mettre fin à la violence contre les femmes. L'objectif est la tolérance zéro. On estime à un quart environ du total des contributions versées aux provinces et territoires en vertu du Régime d'assistance publique du Canada la somme consacrée à l'aide aux victimes de violence familiale.

En 1990–1991, cela représentait une somme substantielle—environ 1,5 milliards de dollars alors que le total des dépenses en vertu du Régime d'assistance publique du Canada dépassait 6 milliards de dollars.

Je sais que la députée de Vancouver–Est serait d'accord pour dire que l'austérité économique est une nécessité pour tous les gouvernements.

En vertu du programme d'austérité du gouvernement fédéral, les contributions fédérales au Régime d'assistance publique du Canada ne sont limitées ou plafonnées que dans les trois provinces les plus solides sur le plan financier, à savoir la Colombie–Britannique, l'Alberta et l'Ontario, et ce à un taux de croissance de 5 p. 100 maximum par an. Ce taux de 5 p. 100 est nettement supérieur au taux prévu de l'inflation.

Je partage les préoccupations de la députée qui s'inquiète de la qualité des services fournis aux femmes et aux enfants victimes de la violence. Dans le cadre de l'initiative de 136 millions de dollars annoncée l'an dernier pour mettre un terme à la violence dans les familles, on se propose d'accroître le nombre de foyers d'accueil d'urgence dans les provinces qui en ont manifesté le besoin. Cela permettrait d'assurer un logement provisoire à environ 4 000 femmes et à leurs enfants, en plus des foyers de transition qui existent déjà.

Le Canada est un pays réputé à juste titre comme l'un des plus progressistes du monde en ce qui concerne l'étendue et le sérieux de la lutte qu'il mène contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. Ce qui est encore plus important, c'est que le gouvernement du Canada prend des mesures, notamment en assurant des abris et d'autres services aux femmes victimes de violence.

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

Mme Coline Campbell (South West Nova): Je vais m'adresser à vous cette fois–ci, monsieur le Président.

Le 13 mars, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question au sujet des installations de recherche et de sauvetage à Yarmouth. Le contrat pour ce service expire le 31 mars prochain. Monsieur le Président, mon collègue de South Shore est intervenu aujourd'hui à la Chambre pour présenter une pétition signée par 14 793 personnes des trois comtés du sud de la Nouvelle–Écosse. Quiconque navigue au large de nos villages sait à quel point il est important de pouvoir compter sur un service de recherche et de sauvetage. Ce le fut l'année dernière, car 22 vies ont été sauvées parce que ce service était en place à Yarmouth, en Nouvelle–Écosse.

Il s'est tenu hier, non pas une manifestation, mais une assemblée de 250 à 300 personnes qui ont bravé le froid humide. Sur l'estrade, outre le député de South Shore et moi, prenaient place des politiciens de tous les paliers de gouvernement, municipal et provincial, dont un ministre du gouvernement provincial.

Le ministre provincial et son collègue, M. Huskilson, de Shelburne, se trouvaient là en compagnie des préfets de Yarmouth, Clare et Argyle. Personne ne dit qu'il ne s'agit pas d'un service essentiel. Personne ne veut le voir disparaître.

Cela peut prendre un peu de temps pour trouver les fonds nécessaires pour fournir un service aussi important. Ce n'est pas seulement pour les touristes qui peuvent faire du bateau ou d'autres qui s'en servent, c'est aussi pour nos pêcheurs qui sortent tous les jours en mer et parfois quand il fait si mauvais qu'il semble incroyable qu'ils soient en mer.

Je tiens simplement à assurer la Chambre qu'il ne s'agit pas d'une demande frivole de la part des habitants de la région. Le jour vient bientôt, le 1er avril, où le contrat aura expiré. Le ministre avait répondu qu'une décision serait annoncée sous peu. Pendant une réunion du comité la semaine dernière, le ministre des Pêches et des Océans a dit qu'une décision était imminente.

Le premier ministre de la province a déjà parlé de cette question au premier ministre du Canada. Il aura encore l'occasion cette semaine de lui dire à quel point il est important de garder ce service, qui existe depuis trois ans. On ne peut pas donner aux gens un service aussi important et le leur enlever ensuite.

Les gens en sont venus à dépendre de ce service, qui a permis de sauver 22 vies au cours de la dernière année. Cela montre à quel point c'est important d'avoir un service de recherche et de sauvetage.

Nous ne pouvons pas jouer avec la vie des gens. Les gouvernements ne peuvent pas supprimer cette année un service mis sur pied il y a trois ans. Il est essentiel d'avoir à Yarmouth un hélicoptère affecté aux opérations de recherche et de sauvetage.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je remercie la députée de South West Nova qui aborde de nouveau la question qu'elle a soulevée le 13 mars dernier.

Je tiens à informer tous les députés de la Nouvelle-Écosse et de la Chambre qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet du service d'hélicoptère à Yarmouth. Le ministère des Pêches et des Océans de même que le ministère des Finances réexaminent actuellement les services de recherche et de sauvetage ainsi que la surveillance des pêches dans la région de Yarmouth.

Comme vous le savez, de nombreux groupes ont fait des démarches pour que nous maintenions ces services, et surtout les opérations de recherche et de sauvetage. La question de ces opérations est très délicate et suscite de vives réactions. Voilà pourquoi nous avons décidé d'analyser en profondeur toutes les possibilités.

J'espère que, dans un avenir rapproché, dans quelques jours mêmes, nous serons en mesure d'annoncer notre décision à ce sujet. Il faut pouvoir compter sur ce genre de services dans cette région du pays.

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, le 5 décembre 1991, la Chambre a adopté, avec une forte majorité, le projet de loi C-17, mesure législative visant à modifier notre législation sur les armes à feu et à la rendre plus efficace.

Le projet de loi a reçu la sanction royale le même jour, soit le 5 décembre 1991. Dans les faits, il n'a toutefois pas encore force de loi parce que le règlement à ce sujet n'a pas encore été déposé à la Chambre et que cette mesure n'a pas encore été proclamée par décret.

Le 6 décembre, j'ai demandé à la ministre quand le règlement serait déposé et quand la mesure serait proclamée. Malheureusement, elle ne m'a pas encore répondu à ce jour.

Trois mois et demi plus tard, cette importante mesure législative n'a toujours pas été proclamée, et le règlement à ce sujet n'a toujours pas été déposé à la Chambre.

Nous avons adopté cette loi pour éliminer les faiblesses de notre législation sur le contrôle des armes à feu. Est-il besoin de rappeler qu'en décembre 1989, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été victimes d'un tireur?

• (1820)

Trois mois et demi plus tard, me voilà encore à demander au gouvernement quand sera proclamée cette importante mesure législative et quand sera déposé le règlement à ce sujet.

Cette mesure législative, le projet de loi C-17, n'est pas parfaite, mais elle contient d'excellentes améliorations. Ainsi, en vertu de celle-ci, il faudra désormais 28 jours pour qu'un demandeur obtienne une autorisation d'acquisition d'armes à feu. Les autorités, c'est-à-dire les policiers, auront ainsi le temps d'enquêter sur le demandeur et de déterminer s'il est digne de confiance. Deux cosignataires devront aussi se porter garants de la demande.

Cette mesure prévoit également d'autres dispositions concernant, par exemple, l'entreposage sécuritaire des armes à feu et la mise en place d'un programme national de formation sur le maniement des armes à feu. Évidemment, l'une des principales lacunes de cette mesure, c'est qu'elle ne prévoit pas de contrôle des munitions, ce que je déplore. Je le répète, les mesures en place sont déjà une amélioration très réelle.

Je crois savoir que les retards sont en partie imputables au conseil consultatif, qui est en train de formuler pour la ministre des recommandations sur la réglementation. Je dirai simplement ceci: j'espère que le règlement que ce conseil est en train de préparer ne va pas faire fi des voeux du Parlement, parce que celui-ci souhaitait une loi efficace. Selon un sondage Gallup sur la question réalisé en 1991, 80 p. 100 des Canadiens souhaitent avoir des lois rigoureuses sur les armes à feu. Le Parlement a légiféré en conséquence en décembre dernier. Passons maintenant à l'action.

Je constate que le secrétaire parlementaire est parmi nous. Il a fait partie du comité qui a reçu les instances sur cette question et j'espère qu'il est ici pour me donner de bonnes nouvelles aujourd'hui, qu'il me donnera une date précise pour la proclamation de la loi et qu'il me dira quand le règlement entrera en vigueur.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, la ministre était elle aussi heureuse que les dispositions du projet de loi C-17 sur le contrôle des armes à feu aient obtenu un tel appui au Sénat lorsque cette mesure législative a reçu la sanction royale en décembre dernier. Je pense bien que la grande majorité des Canadiens partagent le point de vue de la ministre portant que cette nouvelle mesure législative constitue une étape importante vers l'amélioration de la sécurité publique au Canada.

Je tiens à dire à tous les députés que la ministre de la Justice tient à ce que les importantes dispositions réglementaires et législatives de cette loi entrent en vigueur le plus tôt possible.

Cela dit, certaines questions importantes doivent être prises en considération avant de pouvoir mettre en oeuvre ces mesures. Plusieurs millions de Canadiens sont touchés par ces dispositions. Par conséquent, nous tiendrons compte des opinions formulées par le Conseil consultatif canadien des armes à feu ainsi que d'autres groupes qui ont présenté des points de vue sur cette question. Des consultations ont aussi eu lieu avec les procureurs généraux des provinces et des territoires.

Une autre considération très importante est le fait que nous veillons à ce que des documents d'information et des programmes appropriés soient élaborés afin que les responsables de la justice pénale et les propriétaires d'armes à feu soient adéquatement informés des nouvelles exigences avant que celles-ci n'entrent en vigueur.

Le député a dit que les règlements et les dispositions législatives doivent être efficaces. On pourrait résumer la situation de cette façon: ce qui importe, c'est que ces dispositions soient pratiques et applicables.

Le gouvernement prévoit de procéder par étape pour en arriver à la proclamation des dispositions relatives aux armes à feu. La ministre de la Justice annoncera le plus tôt possible la date de proclamation.

L'EMPLOI

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, le nord de l'Ontario, comme bien d'autres régions du pays, souffre de taux de chômages très élevés. Beaucoup de ces régions souffrent de taux de chômage élevés depuis passablement de temps déjà, de sorte que bon nombre de gens ont épuisé les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils avaient droit et doivent compter sur l'assistance sociale.

En réponse à une question que j'ai posée en Chambre le 11 février dernier, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré, et je cite: «Nous avons en place des programmes qui permettent la formation des chômeurs pour la coquette somme de 1,8 milliard de dollars cette année.»

Bien que je connaisse l'existence de programmes de formation pour les chômeurs, ces programmes ne sont pas destinés aux nombreux assistés sociaux; ils ne sont destinés qu'à ceux qui touchent actuellement des prestations d'assurance-chômage. Si un prestataire d'assurance-chômage demande à y participer et est admis à l'un de ces programmes, même si les prestations sont sur le point de cesser, cela ne fait pas de différence. Une fois accepté dans l'un de ces programmes, il continuera de recevoir des prestations pendant la durée du programme de formation.

J'ai eu connaissance récemment, dans ma circonscription, de gens qui ont raté cette date limite d'une semaine environ. Prestataires de l'assurance-chômage, ils ont demandé de participer à un programme, mais furent acceptés une semaine trop tard. Ils se retrouvent donc devant rien. Ils n'ont pas droit aux fonds et sont donc totalement écartés.

Je souhaite vivement faire en sorte que certaines de ces personnes obtiennent la formation dont elles ont aussi besoin, car la personne qui ne participe pas au cours parce qu'elle a été acceptée une semaine trop tard a sûrement autant besoin de recyclage que les autres. Ce à quoi je veux en venir, c'est que tous les chômeurs devraient avoir la même possibilité de se recycler, qu'il s'agisse d'assistés sociaux ou de prestataires d'assurance-chômage.

Le gouvernement peut prétendre qu'il serait trop coûteux de donner à tout le monde l'accès au recyclage en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage, et je conviens qu'il faut tirer le maximum des fonds disponibles, mais beaucoup d'organismes ont cherché et continuent de chercher à combler le vide et à aider les assistés sociaux à obtenir la formation voulue. Malheureusement et ce qui est peu sage vu les réalités de la situation, le gouvernement réduit les fonds consacrés à cette catégorie de chômeurs. Je pense ici aux compressions dont fait l'objet la Planification de l'emploi.

Cela m'amène à mettre en doute l'engagement réel du gouvernement à l'égard de la formation et du recyclage. Je connais un groupe en particulier qui aura de la difficulté à mettre sur pied un programme national de préparation à l'emploi. Il s'agit de l'Armée du Salut qui aide depuis longtemps les pauvres grandement défavorisés.

Les prestations remises directement aux personnes nettement défavorisées en matière d'emploi sont très faibles, et ce pour diverses raisons, notamment à cause du plafonnement des paiements de transfert versés aux provinces. Les provinces n'ont plus les sommes nécessaires pour régler le problème que pose l'augmentation du nombre d'assistés sociaux. Les municipalités font face au même dilemme, puisqu'elles doivent à leur tour aider un nombre croissant d'assistés sociaux. Elles ne peuvent compter que sur les pauvres petits propriétaires fonciers, eux mêmes à court d'argent. Par conséquent, les municipalités sont obligées de verser plus d'argent pour n'offrir que les services de base et ne peuvent songer à créer des programmes de formation.

Ce groupe de défavorisés à un urgent besoin d'un plus grand nombre de programmes de formation.

Je réitère ma demande au gouvernement. Étudiera-t-il la possibilité de financer des programmes de préparation à l'emploi à l'intention des personnes inadmissibles aux prestations d'assurance-chômage? Veillons à inclure dans les stratégies de mise en valeur des ressources humaines le nombre croissant d'assistés sociaux, qui sont les véritables victimes de la récession.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée. Je sais que cette question la préoccupe vraiment et que, à l'instar de beaucoup d'autres députés, elle voudrait que nombre de ces programmes soient mieux financés.

Au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, j'ai le plaisir de donner ici un aperçu des programmes destinés aux chômeurs.

Comme l'a déjà signalé le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, quelque trois milliards de dollars sont réservés en 1991-1992 aux programmes de formation et d'adaptation des travailleurs et des employeurs du Canada. En 1992-1993, les crédits passeront à 3,4 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 300 millions de dollars.

En 1991-1992, l'Ontario recevra 821 millions de dollars environ en crédits de formation et d'adaptation. On s'attend à ce qu'une bonne partie de ces crédits seront dépensés dans le nord de l'Ontario, la région qu'elle représente.

Conformément à la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre, à partir de laquelle le Canada compte former une main-d'oeuvre très compétitive au plan international, de nouveaux programmes sont censés donner suite aux points forts et aux bons résultats de la Planification de l'emploi.

Des programmes comme le Programme de préparation à l'emploi, qui offre des options comme la formation sur le tas ou des possibilités d'emploi, aident les employeurs à recruter des candidats choisis.

L'année dernière, plus de 600 000 Canadiens de tous les milieux et de toutes les régions ont participé à nos programmes de formation et d'adaptation. Nous comptons en aider des dizaines de milliers d'autres dans l'année qui vient.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 12 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LES CRIMES VIOLENTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter aujourd'hui une pétition déplorant l'augmentation de la violence dans notre société.

Cette pétition est signée par de nombreux résidants de Kingston et d'Odessa en Ontario, par un résidant d'Oshawa et aussi par quelqu'un de la très charmante ville de Willowdale si bien représentée en cette Chambre par le député de Willowdale.

Ces signataires demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle afin de veiller à ce que les crimes violents commis contre des personnes soient punis comme il se doit par les tribunaux.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole au nom du député de Vancouver Quadra. Il a reçu cette pétition et m'a demandé de la présenter en bonne et due forme.

C'est une pétition de sept pages signée par des hommes et des femmes de sa région et d'ailleurs qui s'opposent à ce que la TPS s'applique aux serviettes hygiéniques.

LES CRIMES VIOLENTS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre une pétition rédigée et signée par des résidants de l'est du Grand Toronto pour attirer l'attention du Parlement sur la recrudescence des crimes violents.

Les pétitionnaires demandent que le Parlement se penche sur cette question, qu'il modifie le Code criminel, la Loi sur la libération conditionnelle ainsi que la Loi sur le système correctionnel, et qu'il s'attaque directement au grave problème de la violence dans notre société.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conforme à l'article 36 du Règlement au nom des cheminots qui ont été suspendus en raison d'une infraction accidentelle aux règles d'exploitation des chemins de fer du Canada et qui sont injustement pénalisés aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre des mesures immédiates pour préciser que les infractions accidentelles aux règles d'exploitation des chemins de fer du Canada ne constituent pas une inconduite du prestataire ou de l'employé aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

LA DISCRIMINATION RACIALE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition sur un autre sujet. Elle est également signée par des habitants de la Colombie-Britannique qui soutiennent que la vente de macarons où on voit un homme de race blanche présenté comme membre de la minorité, nourrit l'intolérance. Ce macaron perpétue les stéréotypes raciaux, et de telles pratiques ne devraient pas exister dans un pays qui tire fierté de sa société multiculturelle.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à prendre des mesures pour faire cesser immédiatement cette initiative raciste.

Les crédits

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 206, 220 et 230.

[*Texte*]

Question no 206—**M. Gardiner:**

Depuis 1989, combien d'argent le gouvernement a-t-il dépensé ou remboursé pour la conception de logos à l'intention de la Société Canada 125 et, *a*) quels sont les sociétés ou les particuliers qui ont reçu des contrats pour ce travail, *b*) à combien s'élevait le montant de chaque contrat, *c*) combien de logos ont été conçus et payés par la Société Canada 125?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Depuis 1989, 71 845 $ ont été dépensés à la création de logos pour la Société Canada 125.

a) Publi Studio et Vision 4

b) 18 550 $ ont été payés à Publi Studio et 53 295 $ à Vision 4

c) Deux.

Question no 220—**M. Gardiner:**

Des ministères ou des organismes se servent-il à quelque fin que ce soit du symbole Canada 125 et, dans l'affirmative, paients-ils des droits ou quelque autre somme d'argent pour utiliser le symbole et, dans l'affirmative, *a*) quel montant a dépensé chaque ministère ou organisme jusqu'à maintenant et, *b*) quels montants ont été prévus aux fins de son utilisation future?

L'hon. Robert R. de Cotret (secrétaire d'État du Canada): Au 19 février, 1992 un total de 49 ministères et organismes fédéraux ont demandé d'utiliser le logo de CANADA 125, à des fins non commerciales. Ces demandes concernent la reproduction du logo sur des bulletins, des publications, des étalages, des communiqués de presse, des enveloppes, des brochures, des bannières, des affiches, etc.

Il n'y a aucun frais ou droit à payer pour l'utilisation non commerciale du logo de CANADA 125 et quiconque peut en faire la demande. Aucun ministère ou agence du gouvernement fédéral a payé ou ne devra des frais ou droits pour l'utilisation du logo de CANADA 125.

Question no 230—**M. Young (Acadie-Bathurst):**

De 1985-1986 à 1990-1991 inclusivement, combien y-a-t-il eu d'années-personnes éliminées à la suite de privatisations ou d'autres restructurations ministérielles qui ne sont plus comptées dans l'effectif mais continuent d'être payées indirectement par le biais des opérations?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Durant la période allant de 1985-1986 à 1990-1991 inclusivement, le nombre total d'années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor a été réduit de 12 377. Pour effectuer ces réductions, les ministères et les organismes ont eu recours à diverses mesures, notamment la réorganisation, des modifications sur le plan de la prestation de programmes, l'interruption de certaines activités, le recours à des entrepreneurs et la dévolution à d'autres niveaux de gouvernement ou à des bandes indiennes, comme ce fut le cas au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est impossible de savoir le nombre de réductions provenant de chacune des mesures adoptées par les ministères et les organismes.

Il est à noter que, pour déterminer la réduction d'années-personnes durant la période visée (soit 12 377 entre 1985-1986 et 1990-1991), il a fallu rajuster en conséquence les chiffres correspondant aux niveaux autorisés pour chacune des années où les années-personnes ont été simplement décontrôlées, comme ce fut le cas, en 1986-1987, pour les employés en tenue de la GRC. Grâce à de tels rajustements, il est possible d'effectuer une analyse comparative conséquente de l'évolution des changements effectués.

Les privatisations des sociétés d'État représentent une réduction de 41 614 employés durant la période suivant les exercices allant de 1984-1985 à 1990-1991 (sans compter d'autres réductions liées à l'accroissement du rendement). La réduction de 41 614 correspond au nombre d'employés et non aux années-personnes.

[*Traduction*]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange.

—Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain.

Tous ceux qui ont suivi les débats de la Chambre des communes ces dernières semaines et ces derniers mois, sont parfaitement au courant du fait que les Canadiens n'ont pas été tenus convenablement informés des buts et objectifs poursuivis par ce gouvernement dans les négociations en cours en vue d'un accord de libre-échange nord-américain. Et ce, en dépit de l'intervention du comité multipartite de cette Chambre qui a, maintes fois et dans les termes les plus forts, demandé au gouvernement de rendre publics les buts qu'il poursuivait en étant partie aux négociations d'un accord de libre-échange continental.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui doit, bien entendu, être replacée dans le contexte de l'Accord canado-américain de libre-échange. Ce n'est pas souvent qu'on nous donne une deuxième chance dans la vie. Le Canada a la chance d'avoir, grâce à ces négociations canado-mexico-américaines, l'occasion de corriger certaines des lacunes et des imperfections si clairement évidentes dans l'Accord de libre-échange.

Seuls les plus optimistes d'entre nous prétendraient que l'Accord de libre-échange qui existe entre les États-Unis et le Canada a tenu ses promesses, en particulier les folles promesses faites par le gouvernement en 1988. Celui-ci a donné comme principale justification, à l'époque et par la suite, qu'on avait gagné un accès sûr au marché américain en dépit du protectionisme croissant de ce pays. Depuis, on a connu toute une série de différends commerciaux plus précis allant des automobiles Honda au bois d'oeuvre. Tous ces différends et d'autres problèmes ont prouvé combien cet accès au marché américain reste précaire et arbitraire. À vrai dire, ces différends d'ordre commercial ont souligné ce que nous, dans l'opposition, avons dit depuis le début, à savoir que cet accord de dernière minute négocié par le gouvernement était essentiellement incomplet et présentait de graves lacunes.

Le mécanisme de règlement des différends mal affermi qui a été incorporé à cet accord à la dernière minute ne pouvait pas suppléer à un accord ayant force exécutoire entre les deux pays dans des domaines comme les subventions, les droits compensatoires et les conditions requises en matière de contenu. À moins de définir clairement les règles de commerce, le Canada ne pouvait espérer obtenir ce qu'il cherchait dans les entretiens, à savoir des règles du jeu vraiment équitables avec les États-Unis.

De même, seuls les plus obtus prétendraient que cet argument a bien préparé le Canada pour l'Accord de libre-échange, pas seulement pour l'accord entre les États-Unis, le Canada et le Mexique, mais pour l'Accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada.

En dépit des recommandations explicites de la commission royale Macdonald, parmi bien d'autres études, le gouvernement n'a pratiquement pas essayé de lier la libéralisation du commerce à un programme général de réforme interne. Il n'y a pas de programme d'aide à l'adaptation dont ont besoin les entreprises ou la main-d'oeuvre, et il y a encore moins de véritable réforme sociale.

C'étaient les initiatives qui auraient permis aux Canadiens de faciliter les transitions et de réduire les bouleversements qui accompagnent inévitablement une libéralisation du commerce.

De même, le gouvernement a fait peu de progrès pour ce qui est de l'élimination des barrières commerciales interprovinciales, barrières qui, aujourd'hui encore, continuent d'empêcher les entreprises canadiennes de réaliser leur plein potentiel dans le commerce d'exportation. Elles les empêchent également de réaliser leur potentiel d'expansion, d'accroître leur efficacité et de faire un emploi plus judicieux de notre main-d'oeuvre pour que nous puissions nous implanter non seulement sur le marché américain, mais aussi sur les marchés mondiaux qui se dessinent distinctement sur la scène internationale.

Le gouvernement persiste à appliquer un programme national contradictoire, combinant, par pur entêtement à mon avis, une politique financière expansionniste à une politique de l'argent cher. Résultat: l'industrie canadienne a progressivement été mise en état d'infériorité par une devise surévaluée et des taux d'intérêt élevés, au moment même où l'on tentait une percée sur le marché américain. Ces deux politiques sont diamétralement opposées. D'une part, le gouvernement a libéralisé les échanges commerciaux avec les États-Unis et, d'autre part, il a poursuivi une politique monétaire qui a non seulement entraîné la hausse des taux d'intérêt, mais aussi fait grimper la valeur du dollar canadien au point de rendre non concurrentielles une grande partie des exportations canadiennes vers les États-Unis ou ailleurs.

• (1020)

On se serait attendu, après avoir vu ce qui est arrivé au cours des trois dernières années, à ce que le gouvernement tire peut-être une leçon de ses erreurs passées. On aurait pensé que, pour ne pas répéter les mêmes maladresses que dans le cas de l'Accord de libre-échange en vigueur, le gouvernement aurait entamé cette nouvelle

ronde de négociations armé d'un plan d'exécution stratégique, où il aurait au moins défini les objectifs nationaux du Canada, énoncé les moyens par lesquels notre pays entend contester et appliquer un accord de libre-échange nord-américain, ainsi qu'établi un plan qui aurait prévu un programme d'adaptation pour aider les entreprises et les travailleurs canadiens à soutenir la concurrence sur les marchés américains ainsi qu'à l'échelle mondiale.

Enfin, on se serait attendu à ce que le gouvernement canadien explique à la population comment l'accord de libre-échange nord-américain s'inscrit dans le cadre plus vaste d'un programme de commerce international.

Bref, dans tous ces secteurs et dans d'autres encore, la concertation des efforts s'impose au Canada pour réussir la transition entre cette ère de l'après-guerre qui s'achève et celle de la mondialisation des marchés qui débute. Malheureusement, le gouvernement n'a fait aucun effort dans ce sens pour répondre aux problèmes posés par l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou par le projet d'accord de libre-échange nord-américain.

Le gouvernement s'est contenté de servir aux Canadiens de vulgaires platitudes sur la façon dont le libre-échange avec le Mexique va bien entendu entraîner la création d'emplois au Canada, assurer de meilleurs débouchés aux Canadiens et attirer les investissements dans l'industrie canadienne. C'est ce type même de raisonnement qui prétend qu'en abattant les murs et en réduisant le rôle de l'État, cela permettra d'amener—sans autre aide—la croissance et la prospérité. Cette foi aveugle dans la main invisible du marché ne s'est pas révélée suffisante au cours des trois dernières années, et il n'y a sans doute pas lieu de penser qu'elle le sera davantage aujourd'hui avec l'accord de libre-échange nord-américain.

C'est pourquoi le gouvernement doit s'attaquer à quatre points essentiels:

Premièrement, le gouvernement doit énoncer clairement et ouvertement les objectifs précis qu'il poursuit dans le cadre des négociations actuelles. Par exemple, l'accord trilatéral comprendra-t-il un code sur les subventions? Le mécanisme de règlement des différends sera-t-il complet et exécutoire? Cet accord incluera-t-il une clause d'accession permettant à d'autres partenaires éventuels de l'hémisphère occidental d'en faire partie? Enfin, le gouvernement est-il prêt à tenir tête aux Américains dans les domaines comme la culture, les télécommunications et l'investissement?

Il faut une réponse à toutes ces questions auxquelles on n'a pas encore répondu. Pourtant, le gouvernement ne fait aucun effort pour les examiner et les résoudre de concert avec les Canadiens.

Deuxièmement, il faut établir un plan national en vue de tirer parti des débouchés qui seront créés grâce à une plus grande libéralisation des échanges mondiaux. On peut observer dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne les conséquences néfastes de leur évolution à l'abri de la concurrence étrangère. Parmi les facteurs communs aux industries de ces secteurs, on retrouve une réticence à innover et à moderniser; une tendance à se limiter au marché interieur; une gamme de produits de plus en plus restreinte, surtout dans le secteur des exportations; enfin, une aversion marquée pour la rivalité—étrangère comme intérieure.

Tous ces facteurs réunis montrent que nous devons, au Canada, changer d'attitude à l'égard de l'intégration économique mondiale. Il nous faut tout au moins un environnement économique canadien plus propice à la croissance axée sur les exportations. Nous devons déterminer les secteurs dans lesquels le Canada jouit ou devrait jouir d'un avantage concurrentiel et y concentrer nos énergies collectives. Nous devons encourager les entreprises canadiennes à former des consortiums commerciaux, des entreprises conjointes, pour prendre pied de bonne heure sur les marchés étrangers, dont le marché mexicain. Enfin, nous devons informer les entreprises canadiennes au sujet des marchés étrangers —en l'occurrence le Mexique, son climat économique, sa culture et, bien sûr, sa langue —, en bâtissant des liens entre nos institutions d'enseignement et le secteur privé.

Troisièmement, nous devons répondre au défit global de l'adaptation. Le Canada reste malheureusement dépourvu d'un programme global d'aide à l'adaptation pour les entreprises et les travailleurs, malgré que le gouvernement en ait fait en 1988 la pierre angulaire de son programme de libre-échange, une pierre angulaire qu'il a complètement négligé de mettre en place. Le gouvernement soutient pour sa part qu'il existe déjà plus de 200 programmes d'aide à l'adaptation, dispersés entre les diverses compétences provinciales et fédérales. Or, l'existence même de ces programmes spéciaux sans liens entre eux montre qu'il faut consolider le système et le rendre plus fructueux.

Plus précisément encore, les chiffres actuels du chômage, soit plus de 1,4 million de Canadiens sans travail ou 10,2 p. 100 de la population active, montrent que ces programmes ne réussissent pas à aider les Canadiens à s'adapter. Il est peu douteux qu'un accord de libre-

échange nord-américain rendra très vulnérables nos secteurs à forte densité de main-d'oeuvre, comme celui des textiles.

De même, il y a tout lieu de croire que nos secteurs de pointe pourraient souffrir de pénuries de main-d'oeuvre et de capitaux dans un avenir très rapproché. Allons-nous attendre que la main invisible du marché fasse son oeuvre ou y a-t-il quelque chose que le gouvernement puisse faire pour aider l'économie à répondre aux signaux du marché? La solution, bien sûr, réside dans un programme massif et déterminé d'aide à l'adaptation que le gouvernement a singulièrement et complètement négligé de mettre en place.

Quatrièmement, nous avons besoin d'élaborer une stratégie globale de commerce extérieur, avec ou sans l'accord de libre-échange nord-américain. Les liens grandissants du Canada avec le Mexique font partie intégrante de nos liens croissants avec l'ensemble de l'économie mondiale. L'initiative tant vantée à l'endroit des pays côtiers du Pacifique doit encore dépasser le stade des belles promesses. Ni le secteur privé ni le secteur public n'a vraiment cherché à exploiter les grandes possibilités qu'offre la Communauté européenne en 1992. D'ailleurs, le gouvernement n'a pas profité de l'ouverture de l'Europe orientale pour trouver de nouveaux débouchés aux Canadiens et surtout pour avoir accès, par des moyens détournés, à la Communauté européenne.

En ce qui concerne l'Amérique latine, le gouvernement a négligé de formuler, encore moins d'appliquer, une stratégie commerciale, sauf dans le cadre des récentes mesures amorcées par les États-Unis et le Mexique, non pas de ses propres initiatives, mais de celles que lui imposent les Américains et les Mexicains.

L'inertie du gouvernement devant la mondialisation suscite de graves questions sur les objectifs vers lesquels tend la politique commerciale du Canada. Voilà pourquoi nous demandons, dans la motion d'aujourd'hui, plus de renseignements ainsi que plus de discussions franches et transparentes au sujet des buts et objectifs de la politique commerciale canadienne.

Notons que si nous avions un accord de libre-échange strictement continental, l'industrie canadienne serait encore plus axée sur le marché américain et trop vulnérable aux fluctuations de l'économie américaine, à la récession, par exemple, qui sévit actuellement aux États-Unis.

L'augmentation des déficits commerciaux du Canada, déséquilibre que nous devons absolument corriger, tient à nos échanges avec nos partenaires outre-mer, surtout avec l'Asie, et non avec les États-Unis, puisque, dans ce domaine, nous affichons toujours un excédent commercial.

• (1030)

Étant donné la baisse de la compétitivité des Américains, associée à la montée des pays d'Europe et du Pacifique, nous devrions nous demander si l'Amérique du Nord doit continuer de servir de point de référence à l'industrie canadienne.

Les découvertes technologiques et les modes de transport contribuent vraiment à abolir les barrières géographiques, surtout pour les secteurs qui offriront des produits à forte valeur ajoutée, comme les télécommunications et les services financiers. Voilà qui devrait permettre au Canada de s'intégrer à une économie mondiale et non à une économie simplement continentale.

Enfin, le protectionnisme de plus en plus fort aux États-Unis et les signes indiquant que la plus grande priorité de ce pays est le renforcement des liens commerciaux au sein de l'hémisphère—les négociations commerciales actuelles entre les États-Unis, le Mexique et le Canada n'étant que la première étape—nous amènent à nous demander si le Canada ne serait pas en train de se laisser entraîner dans un bloc commercial dominé par les États-Unis, de se diriger peut-être vers une nouvelle forme de protectionnisme continental et, par conséquent, de s'éloigner de l'économie mondiale.

Ce sont toutes là des questions sérieuses que le gouvernement n'a pas encore abordées. En refusant de dire clairement aux Canadiens pourquoi le Canada participe aux négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange et ce que nous recherchons dans ces négociations, le gouvernement ne fait que prouver qu'il n'a pas adapté sa politique à une nouvelle réalité, qui est la mondialisation des échanges commerciaux et des investissements.

La décision du gouvernement d'envoyer un groupe de gens faire le tour du pays pour consulter les Canadiens au sujet de son initiative sur la prospérité, mesure qui coûte assez cher, montre bien ce que je viens de dire.

Tous les Canadiens savent ce qu'il faut faire. Nous n'avons pas besoin d'une autre année de consultation pour savoir que l'aide à l'adaptation est le principal secteur où le gouvernement a échoué. Avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le gouvernement a supprimé les barrières commerciales en

Amérique du Nord. Il envisage maintenant de faire la même chose avec le Mexique et peut-être aussi avec certains autres pays de l'hémisphère ouest, mais il ne veut pas assurer aux entreprises et aux travailleurs canadiens qu'il fera les changements nécessaires pour que nous passions d'une économie axée sur les ressources à une économie axée sur la valeur ajoutée sans que nos emplois et notre richesse ne soient menacés.

L'échec du gouvernement ne provient pas uniquement du fait qu'il n'est pas assez ouvert avec les Canadiens au sujet de ce qu'il recherche dans ces négociations commerciales, mais aussi du fait qu'il ne les aide pas à s'adapter aux défis que présentent non seulement les deux accords commerciaux dont nous parlons aujourd'hui, mais aussi l'Uruguay Round des négociations du GATT qui, à bien des égards, présente les mêmes défis.

Le gouvernement a un rôle essentiel à jouer. Il a un rôle actif à jouer. Il est grand temps qu'il présente un programme global visant à aider les Canadiens à bénéficier au maximum de cette mondialisation des échanges commerciaux et des investissements qui se produit aujourd'hui.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les reproches que mon collègue a formulés à l'endroit de l'Accord de libre-échange actuellement en vigueur et de celui qui est envisagé pour l'Amérique du Nord.

Il reconnaîtra sûrement que l'Accord de libre-échange que nous avons conclu nous a conféré certains privilèges spéciaux par rapport à de nombreux autres pays commerçants. Il sait sans doute aussi que le déficit commercial américain atteignait 175 milliards de dollars il y a trois ou quatre ans. De plus, sauf erreur, le Congrès américain était saisi de quelque 300 ou 400 projets de loi visant à interdire les importations, à les limiter, à hausser les tarifs ou à imposer des contingents.

Les choses n'ont pas tourné aussi bien que nous l'aurions souhaité, mais nous sommes dans une situation nettement privilégiée par rapport à bon nombre de nos partenaires commerciaux et des autres pays commerçants. Si l'accord actuel est si mauvais, pourquoi ces pays réclament-ils le même genre d'accord et pourquoi sont-ils en pâmoison devant cette entente et tentent-ils d'en conclure une semblable?

Je puis aussi donner à mon collègue l'assurance que, dans le cadre des négociations concernant l'accord de libre-échange nord-américain, notre gouvernement ne fera certainement aucun cadeau et qu'il va conclure une entente acceptable et avantageuse pour nous.

J'aimerais que le député m'explique ce que les Américains auraient fait, à son avis, en l'absence d'un accord de libre-échange. À l'heure actuelle, nous avons une chance d'obtenir gain de cause grâce au tribunal spécial chargé du règlement des différends. Le député reconnaîtra sûrement qu'à défaut de ce mécanisme, toute décision du département américain du Commerce ou de quelque autre organisme ne serait qu'un fait accompli contre lequel nous serions impuissants.

M. MacLaren: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ministériel me donne l'assurance que rien de ce que le gouvernement fera dans les négociations trilatérales ne compromettra les intérêts du Canada.

Ce que je voulais dire, en demandant l'assurance que les intérêts du Canada seront protégés dans ces négociations, c'est que le gouvernement devait aussi veiller à ce que la suppression des barrières commerciales ou leur diminution s'accompagnent d'un programme d'aide dynamique et complet au Canada.

Le gouvernement, en s'engageant à se retirer des marchés, pour décrire la situation dans les termes qu'il employerait lui-même, n'a fourni aucune aide aux Canadiens.

Le député a également parlé de l'accès garanti. Je lui demanderais si, à son avis, le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Compte tenu des entretiens qui se prolongent sur la question du porc et, plus récemment, des problèmes qui ont surgi à propos du bois d'oeuvre et des voitures Honda ou autres voitures japonaises fabriquées au Canada, je ne peux pas croire que, du point de vue du député, nous avons l'accès garanti qui nous a été promis avec l'Accord de libre-échange.

Je dirais au député que, d'après ce qu'on peut constater dans le cas du problème de Honda, les États-Unis en sont arrivés à la conclusion que, en harcelant, pour reprendre les termes du premier ministre, une société japonaise qui assemble ou fabrique des voitures au Canada, ils pouvaient espérer que, à l'avenir, les investissements japonais ou autres investissements étrangers se feraient directement chez eux plutôt qu'au Canada ou, dans le cadre d'un accord de libre-échange nord-américain, au Mexique. Les États-Unis montrent ainsi que, si un investissement se fait dans un de ces deux autres pays, notamment au Canada, les tactiques de harcèlement amèneront l'investisseur étranger à conclure qu'il fait aussi bien de placer son argent directement aux États-Unis dès le départ.

À mon avis, ce n'est pas là un moyen d'avoir un accès efficace et sûr au marché américain. Le mécanisme de règlement des différends traîne en longueur. Il est peu pratique. Il ne garantit pas que les décisions seront exécutoires, à moins que les deux parties n'en conviennent au préalable. Cet accord n'a pas permis de régler le problème des droits compensateurs, comme on dit dans l'entreprise, ni de surmonter les difficultés que sont les réactions américaines aux initiatives commerciales des Canadiens. C'est pour cette raison que, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons réclamé de nouveaux entretiens avec les États-Unis pour veiller à ce que les imperfections de l'accord soient bien cernées et à ce qu'on trouve des solutions.

• (1040)

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, à l'occasion, on peut se permettre de faire de la politique à la Chambre. Je pense que. . .

Des voix: Non.

M. Barrett: Tous les quatre ans, nous devons normalement consulter les électeurs et dire honnêtement ainsi qu'ouvertement ce que nous. . .

Une voix: Tous les cinq ans maintenant.

M. Barrett: Vous voulez attendre une cinquième année parce que vous avez peur.

Le présent débat est peut-être le plus important, exception faite de celui sur la Constitution, avant les prochaines élections fédérales. Par conséquent, il importe que chaque parti énonce clairement sa position relativement à ces questions.

Il ne fait aucun doute que le Parti conservateur a toujours maintenu la même position—à laquelle je m'oppose vigoureusement. Lors des dernières élections fédérales, le chef du Parti libéral de l'époque, le très honorable député de Vancouver Quadra, s'était aussi opposé vigoureusement à cette position. Depuis, le Parti libéral, qui est maintenant en tête dans les sondages, devait dire exactement quelle est sa position sur cette question, mais il ne l'a pas fait.

Ma question est très claire: Pourquoi les libéraux ont-ils renoncé à la position du député de Vancouver Quadra? Pourquoi passent-ils tout leur temps à critiquer le gouvernement conservateur par le biais de nuances et d'une approche différente en ce qui a trait aux négociations, mais en poursuivant exactement les mêmes buts?

Il ne fait aucun doute que le Parti libéral a adopté le programme des conservateurs. Les libéraux ont renforcé le programme conservateur au point où l'on doit se demander: Pourquoi les États-Unis nous malmènent-ils maintenant dans ces secteurs? C'est parce que le Parti libéral a adopté la même position que les conservateurs. Les Américains savent que les libéraux sont en tête dans les sondages et qu'aucune proposition n'est faite par l'opposition officielle.

Les libéraux ont renoncé à la position du député de Vancouver Quadra, et il leur incombe de fournir des explications pertinentes aux Canadiens.

M. MacLaren: Monsieur le Président, je suis toujours amusé par les boutades de mon collègue de la Colombie-Britannique. J'aimerais d'abord lui poser quelques questions avant d'essayer de le rassurer.

Si vous voulez discuter de la position des partis, je vous demande quelle est celle du Nouveau Parti démocratique en ce qui a trait au commerce? Si je comprends bien, le député dit que, dans l'éventualité fort improbable que le NPD forme le prochain gouvernement, celui-ci éliminerait immédiatement l'Accord de libre-échange. Il nous dit aussi que les néo-démocrates se retireraient des négociations qui se déroulent actuellement avec le Mexique.

M. Barrett: C'est exact.

M. MacLaren: Pourtant, dans une entrevue accordée au *Financial Post*, son chef dit: «Non, nous ne ferions pas cela; en fait, nous renégocierions l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.»

Par ailleurs, son collègue de Yorkton—Melville dit: «Nous ne sommes plus satisfaits du GATT et si nous formions le gouvernement»—aussi improbable que cela puisse être—«si nous formions le gouvernement, nous nous retirerions du GATT.»

Sur quelle planète et dans quel univers les néo-démocrates vivent-ils?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. La période des questions et observations est maintenant écoulée.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat au nom du gouvernement et de remettre peut-être dans leur contexte certains éléments de cette motion. Je ne veux cependant pas intervenir et servir de médiateur dans la querelle d'amoureux évidente entre les deux partis de l'opposition.

Le député d'Etobicoke-Nord fait valoir deux choses en réalité. L'une est le manque d'information sur les objectifs du gouvernement dans ces pourparlers sur l'accord

nord-américain de libre-échange. L'autre est que nous n'avons pas adopté suffisamment de mesures d'adaptation pour préparer notre économie et notre population à l'impact d'un accord global de libre-échange nord-américain et à l'impact des changements qui se produisent dans le monde entier.

Je vais dissiper le mythe concernant le manque d'information et de consultation, mais je laisserai à mes collègues le soin de dissiper celui concernant le manque de préparation et de mesures d'adaptation.

Le député a raison de dire que la magie d'antan, la main invisible d'Adam Smith et bien des choses sur lesquelles nous comptions dans le passé pour régulariser l'économie du pays, de nos propres entités et du monde entier, ne fonctionnent plus. La magie ne fonctionne plus. De nos jours, les économies subissent en réalité l'influence de forces mondiales très vives qu'aucune nation, ni aucune puissance, si grande soit-elle, ne peut contrôler.

Je voudrais donner une idée du contexte dans lequel ces décisions ont été prises. Après avoir d'abord conclu un accord de libre-échange avec les États-Unis, il nous a fallu réagir rapidement lorsque nous avons constaté que les Américains cherchaient à négocier le même genre d'entente avec leur voisin du Sud, le Mexique, afin de faire en sorte que nos intérêts n'en souffrent pas.

Nous vivons dans une nouvelle ère, celle de la technologie ou de l'information. Il y a de grandes tendances qui balaient la planète en l'espace de quelques microsecondes. Ces tendances, personne ne saurait les orienter ou les influencer de quelque façon que ce soit. C'est là un des premiers éléments dont il faut tenir compte. Personne ne pourra échapper à ces forces dont je viens de parler.

Il y a ensuite le fait que la population du globe a doublé au cours des 150 dernières années. Elle doublera encore au cours des 75 prochaines années. Il faudrait être très naïf pour s'imaginer que ce facteur n'aura pas des répercussions très profondes sur nos relations avec les autres, sur notre mode de vie et sur notre qualité de vie.

Depuis que l'homme voyage dans l'espace, nous avons une conscience plus aiguë de la fragilité de notre planète, du caractère fini de nos ressources. Or, dans à peine 75 ans d'ici, ce n'est plus avec 4,5 milliards d'habitants que nous devrons partager ces ressources, mais bien avec 7 ou 9 milliards.

Il faut aussi tenir compte du fait que nous entrons dans une ère de paix. C'en est fini de cette grande confrontation entre superpuissances. Il faudra donc des rajustements importants dans les économies de certains pays plus puissants, dont les États-Unis et l'Union soviétique. Les économies de ces deux superpuissances reposaient principalement sur la production de défense.

Tous ces facteurs auront un impact très profond sur notre façon de traiter avec les autres. Cet impact, comme je l'ai dit, se fera sentir même chez nous, que nous pratiquions la politique de l'autruche ou non. Ces facteurs, nous devons y faire face et apprendre à les gérer.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, même les pays les plus puissants du monde ne sont pas en mesure d'influer sur ces tendances. Les capitaux circulent sans entrave dans le monde entier en l'espace de quelques secondes.

Les décisions en matière d'investissement sont prises par des sociétés qui sont aujourd'hui plus puissantes dans leur ensemble que la plupart des États. Dans certaines parties du monde, lorsqu'il s'agit de prendre ces décisions, on se préoccupe sans doute moins de l'environnement et des droits de la personne qu'ailleurs.

• (1050)

C'est pourquoi un nouvel ordre mondial est nécessaire. Il y a une dizaine d'années, il aurait été impensable que le président de la plus grande puissance du monde se déclare prêt à céder une bonne partie de la souveraineté des États-Unis pour instaurer un nouvel ordre mondial.

Pourquoi en est-il ainsi? C'est à cause des changements que j'ai évoqués. Même la nation la plus puissante du monde ne peut exercer un véritable contrôle sur cette évolution. Personne n'échappera à ce phénomène; personne ne sera dispensé de prendre les décisions difficiles que nous avons dû prendre dans notre pays pour nous adapter à ces changements.

Ils sont peut-être tellement profonds que même les institutions politiques, y compris les nôtres, ne sont pas en mesure de s'y adapter au moment où nous nous préparons à adopter cette notion de nouvel ordre mondial, de mondialisation des marchés.

L'une des caractéristiques malheureuses de notre système—et je ne parle pas seulement ici du régime parlementaire britannique, mais de la plupart des systèmes politiques traditionnels dans une économie de marché—, c'est que les partis d'opposition considèrent que leur rôle—et je ne critique personne ici, car cela fait partie intégrante de notre système politique—est de freiner le progrès à tout prix et, à la fois, de déplorer le fait qu'il n'y ait pas de progrès. Cela fait partie de notre système, et nous devons nous en accommoder. Mais

j'espère que les gens qui suivent nos débats en sont parfaitement conscients.

Lorsque nous avons voulu mettre au point notre politique et notre stratégie, nous nous sommes naturellement tournés vers l'expérience européenne. Nous avons examiné ce qui s'était fait dans le monde entier et nous avons découvert que, partout où il y avait eu libéralisation des échanges, les choses évoluent rapidement et tous les changements sont plutôt positifs.

En Europe, il y a la Communauté économique européenne, qui constitue un consortium ou une alliance stratégique de pays qui se sont fait la guerre pour toutes sortes de raisons pendant des milliers d'années. Tout à coup, ils se sont mis à parler de libéralisation des échanges, d'intégration économique et industrielle et d'une norme unique pour toute l'Europe. Ils vont plus loin encore en parlant d'intégration politique. Ils parlent de céder une partie de leur souveraineté à un ordre supérieur, à savoir la Communauté économique européenne.

Pourquoi donc? Ma foi, peut-être ont-ils mieux que nous su tirer des leçons de l'histoire, de leur histoire qui est sans doute plus longue que la nôtre. Ils peuvent se souvenir de l'obscurantisme du Moyen Âge. Soit dit en passant, les pays de l'Europe de l'Est sont en train de revivre cet obscurantisme en poursuivant égoïstement leurs intérêts individuels. Les Européens de l'Ouest n'en sont plus là et ce pour d'excellentes raisons. Ils savent que ce n'est qu'en unissant nos forces et en se dégageant de nos intérêts individuels que nous pourrons suivre ces nouvelles tendances un peu inquiétantes et intimidantes. La résistance au changement est un sentiment humain, surtout quand les changements sont aussi profonds, mais le défi à relever est aussi très excitant.

Les Européens savent, par ailleurs, que s'ils n'unissent pas leurs forces, s'ils n'éliminent pas les barrières et si la liberté ne s'installe pas en Europe de l'Est, ils risquent de voir s'installer 30 millions de réfugiés dans la région centrale de l'Europe. Il faut tenir compte de tout cela.

C'est dans ce contexte que notre gouvernement a établi une politique commerciale ainsi qu'un processus de consultation plus étendu et ayant une portée plus grande que jamais on n'avait vu auparavant au Canada, et je n'exagère pas. C'est un processus de consultation qui atteint les Canadiens de toutes les régions du pays et de toutes les couches sociales.

Contrairement à ce que prétend l'opposition, la population a été consultée massivement. Un an avant que nous ayons même envisagé d'englober le Mexique dans l'Accord de libre-échange, nous tenions déjà des discussions avec les provinces, les syndicats et les entreprises. Les groupes de consultations sectorielles ont été mis sur pied, et des discussions ont été tenues ou des études sectorielles ont été réalisées dans les domaines de l'agriculture, des finances ou des investissements. En passant, les rapports de ces études ont été déposés à un comité permanent en octobre 1980 et sont maintenant à la disposition du public depuis un an et demi.

Au début de 1991, le gouvernement a publié un document intitulé *Le libre-échange en Amérique du Nord: Un moyen d'assurer la croissance du Canada par le commerce extérieur*. Le 25 avril 1991, avant que les négociations commencent et que nous nous engagions à participer, le ministre du Commerce extérieur a prononcé un discours à la conférence du *Financial Post*. Nous nous souvenons tous de cette allocution au cours de laquelle il a défini clairement nos intentions et nos objectifs face à la possibilité d'élargir nos perspectives commerciales.

Après tout, il était devenu évident, à ce moment-là, que les États-Unis avaient l'intention de conclure une sorte d'entente avec les Mexicains et il ne fait aucun doute que nous aurions été particulièrement touchés par cette entente.

Je trouve souvent amusantes les sombres prédictions des néo-démocrates, entre autres, qui croient que nous allons devoir abaisser nos normes au niveau de celles du Mexique. Nos travailleurs, qui gagnent 13 $ l'heure, n'en toucheraient plus que 1 $ l'heure, et toutes nos lois de protection de l'environnement seraient supprimées parce qu'il faudrait abaisser nos normes au niveau de celles du Mexique.

J'ai deux remarques à faire à ce sujet. D'abord, si c'était le cas, c'est-à-dire si les États-Unis décidaient de conclure un accord avec le Mexique, dont nous serions exclus, et si les normes américaines étaient ramenées au niveau des normes mexicaines, avec qui ferions-nous du commerce?

Nos travailleurs de l'automobile se tourneraient les pouces si les normes mexicaines étaient appliquées aux États-Unis. La réalité, c'est, au contraire, que tout arrangement de ce genre a pour effet de relever les normes au niveau du dénominateur commun le plus élevé.

M. Barrett: Ça n'a pas de sens.

M. Oberle: Le député dit que ça n'a pas de sens. Je ne sais pas s'il voyage beaucoup. Pour ma part, je ne voyage pas beaucoup, mais je sais que le Portugal, par exemple, a énormément changé depuis dix ans.

M. Barrett: Il a une charte sociale.

M. Oberle: C'est absurde. Les travailleurs portugais touchent un salaire équivalent à celui des autres travailleurs européens. Les normes écologiques ont été relevées, et il en résulte que tous s'en portent mieux. Le tout a été admirablement bien planifié. Les Européens intègrent de nouveaux membres dans la CEE à mesure qu'ils le peuvent.

M. Barrett: Ils ont une charte sociale.

M. Oberle: Ils ont, en effet, une charte sociale, mais mon collègue pense, bien entendu, qu'on pourra guérir tous les maux de notre société en rédigeant simplement une charte sociale et que, le lendemain, tout le monde sera très heureux tout comme cela a été le cas le lendemain de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés. Les choses ne sont pas aussi simples.

Les sombres prévisions en question sont tout simplement des inepties.

Je le répète, nous ne pouvons faire fi des dangers, mais nous devons tenir compte des possibilités qui s'offrent à nous dans le cadre des pourparlers en question et qui nous auraient échappé autrement.

Plaçons le marché nord-américain dans son contexte; il représente 360 millions de personnes et le bloc commercial le plus puissant du monde avec un produit intérieur brut supérieur à 6 billions de dollars. Le Mexique a une population de 85 à 90 millions de personnes qui viendra s'ajouter à ce bloc commercial. Il sera le tremplin qui nous permettra d'étendre nos arrangements commerciaux au-delà de notre hémisphère, vers le Sud.

Notre négociateur en chef a bien défini nos objectifs dans un discours qu'il a prononcé le 3 juin 1981. Il a précisé alors les objectifs qu'on lui avait demandé de poursuivre dans le cadre des pourparlers commerciaux. Ses collègues et lui ont prononcé 26 discours importants dans le pays. Il s'agit de documents publics. Nous voulons, bien entendu, supprimer les droits de douane. C'est là le fondement de tout accord de libre-échange négocié entre deux partenaires. Il s'agit également de protéger la propriété intellectuelle, d'établir des mécanismes de règlement des différends, des règles d'origine et toutes les choses de ce genre, ainsi que de mieux définir les règles touchant les subventions et le reste, dont certaines sont peut-être un peu faibles dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et que nous pourrons peut-être maintenant renforcer.

• (1100)

Je le répète, immédiatement après le début des pourparlers, le 12 juin dernier, on a publié des rapports de situation qu'on a remis à tous les intéressés. En tout, on en a publié 3 000. Ainsi, de quoi parle l'opposition? Je tiens à dire à nouveau qu'on a réorganisé les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. Un large éventail d'intérêts sont représentés dans le cadre des négociations, qu'il s'agisse du patronat, des universitaires, des syndicats ou des groupes écologistes.

Monsieur le Président, si nos vis-à-vis souhaitaient vraiment réaliser les objectifs en question, il leur aurait suffi d'assister aux séances d'information organisées par le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, de lire les nombreux discours du ministre et du négociateur en chef dont j'ai parlé et de passer quelques minutes à étudier l'un des trois rapports de situation qui ont été publiés et déposés.

S'ils avaient pris une des initiatives en question, ils auraient appris alors que, dans le cadre de la négociation d'un accord de libre-échange nord-américain, le Canada avait cinq grands objectifs que je vais vous énumérer afin de dissiper tout doute. Un libre accès au marché mexicain pour les produits et les services canadiens en même temps que l'élimination progressive des droits de douane ainsi que la mise en place de mécanismes de protection pour nos secteurs plus vulnérables. Nous cherchons évidemment à garantir un meilleur accès aux marchés américains notamment dans les domaines des services financiers et des marchés publics. Puis, nous voulons faire en sorte qu'il soit plus facile pour les entreprises canadiennes de conclure des alliances stratégiques en Amérique du Nord, ce qui leur permettra de mieux soutenir la concurrence des pays côtiers du Pacifique, de ceux de la Communauté européenne ainsi que d'autres pays moins importants, monsieur le Président. L'union fait la force et, en devenant compétitifs dans notre propre hémisphère et sur nos propres marchés, nous serons mieux en mesure d'aller sur les marchés étrangers qui suscitent tant d'intérêt et, en même temps, nous garantirons que le Canada continue à attirer les investissements étrangers et intérieurs. Cet aspect aussi est important. Enfin, nous voulons établir un mécanisme pour régler rapidement les différends.

Le gouvernement a agi ouvertement. Nous avons consulté les Canadiens avant d'entamer les négociations en vue de conclure un accord nord-américain de libre-échange. Nous n'avons jamais interrompu ce processus de consultation depuis le début des négociations en juin dernier. Nous continuons à consulter régulièrement les provinces, les représentants du patronat et des syndicats, les universitaires, les groupes écologistes et les nombreux Canadiens qui veulent nous faire part de leurs opinions et avoir leur mot à dire dans ces discussions.

Nous avons consulté nos collègues au comité où ils ont accès et dont ils ont en fait établi le programme.

Les objectifs des négociateurs pour le Canada sont connus depuis près d'un an. Non seulement le processus de consultation générale permet l'échange de renseignements, mais il l'invite.

Bref, la motion dont l'opposition saisit la Chambre ne traduit pas fidèlement les faits et devrait être retirée.

Permettez-moi un dernier mot, monsieur le Président. Au lieu de condamner le gouvernement parce qu'il a le courage d'entreprendre des démarches qui sont peut-être un peu décourageantes et effrayantes, et parce qu'il emprunte une voie encore obcure, l'opposition devrait se réjouir du fait que nous avons un gouvernement décidément tourné vers l'avenir et prêt à s'adapter aux changements radicaux ainsi qu'aux événements excitants qui se produisent partout dans le monde aujourd'hui.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le ministre et je voudrais faire porter mes observations sur un aspect de la proposition, de la politique ou de l'Accord de libre-échange du gouvernement. Il s'agit plus précisément de l'investissement étranger.

Pendant de nombreuses années, nous avons considéré l'investissement étranger d'un oeil favorable, et c'est toujours le cas aujourd'hui, mais lorsque nous, de ce côté-ci de la Chambre, formions le gouvernement, nous possédions un mécanisme d'examen qui visait à encourager cet investissement.

Cependant, nous disions aux investisseurs étrangers: «Lorsque vous venez dans notre pays, nous voudrions que vous ne vous engagiez pas uniquement à ouvrir un entrepôt de distribution et à vendre vos produits. Nous voudrions que vous mettiez sur pied une usine de fabrication pour que les travailleurs canadiens n'aient pas seulement des tâches de subalterne à exécuter. Nous voudrions qu'ils aient des emplois spécialisés.»

Nous demandions aux investisseurs étrangers de consacrer un peu de leur argent à la recherche et au développement, pour que nous puissions élaborer au Canada de nouveaux produits innovateurs. Ce système a fonctionné pendant bien des années. Nous avions établi une assise de fabrication qui pouvait rivaliser avec n'importe quel autre pays.

Lorsque cet accord de libre-échange a été conclu, le gouvernemement y a essentiellement écrit que le Canada accepterait tout investissement étranger et aussi qu'il ne l'entraverait aucunement. Autrement dit, il n'y aurait plus aucune condition liée à l'investissement étranger dans notre pays.

La conséquence, c'est que de nombreuses sociétés étrangères ont essentiellement mis fin à leurs activités de fabrication au Canada. Elles se sont servies de leur bureau au Canada comme d'une maison de distribution, d'un entrepôt et d'un bureau des ventes. Le ministre ne pense-t-il pas que ce chapitre précis de l'Accord de libre-échange ne fonctionne pas comme il le devait au départ? Ne convient-il pas, s'il en juge par les sociétés étrangères qui mettent fin à leurs activités de fabrication—et dans ce cas, elles ne feront certainement pas de la R-D—, qu'il y a lieu d'examiner cet aspect de l'Accord de libre-échange?

M. Oberle: Monsieur le Président, si mon collègue assume qu'il fallait la perfection dès les premiers stades de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, alors je suppose qu'il a raison.

L'accord n'est pas parfait, il y a place pour des améliorations. Comme je l'ai dit dans mon discours, nous avons maintenant la possibilité d'apporter ces améliorations. Je voudrais dire aussi que, dans tous les cas de cette nature—et il n'y a qu'à regarder l'expérience européenne—, il est nécessaire d'adapter et de restructurer l'économie. Il faut bâtir sur nos points forts et avoir le courage de moins insister sur les domaines où nous ne pouvons pas être compétitifs dans le nouveau contexte commercial et sur les marchés.

La tradition, par le passé, avait été de protéger les industries en difficulté, habituellement en leur accordant des subventions ou d'autres formes d'aide. On les gardait artificiellement en vie. Je peux confesser à mon collègue, qui appuie le précédent gouvernement et sa politique, que le secteur dont je suis responsable, le secteur des produits forestiers, traverse une très sérieuse période d'adaptation et de restructuration qui est indispensable. Ce n'est pas seulement en raison de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, mais aussi en raison de la mondialisation.

Au début des années 80, en période de récession, son gouvernement avait opté pour un programme de modernisation des papeteries. On a ainsi dépensé un demi milliard de dollars pour soutenir des sociétés et des usines qui n'étaient plus viables. Il est impossible de rendre une machine de 50 ans compétitive avec les machines modernes. Ce serait comme essayer de transformer un DC-3 en navette spatiale. Si l'industrie avait eu le courage, alors, de faire les changements nécessaires, elle ne serait pas dans la situation où elle se trouve aujourd'hui.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, d'entendre le ministre parler de l'âge des ténèbres et prononcer un discours qui a probablement été écrit pour lui par le bureau du ministre du Commerce extérieur me déçoit un peu.

• (1110)

Nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, avons demandé une journée de l'opposition afin de permettre au gouvernement d'informer les Canadiens des objectifs qu'il poursuit dans les négociations. J'ai la totalité des études et des rapports que le gouvernement a publiés. J'avoue qu'ils ne nous renseignent pas tellement sur ce qui se passe dans les négociations.

Le *Toronto Star* révèle aujourd'hui que, selon un document obtenu par suite d'une fuite, l'entente commerciale tripartite sera de très grande portée. J'ai assisté à toutes les séances d'information que le ministre du Commerce extérieur a données au comité parlementaire. J'ai assisté aux audiences de ce comité. Je dois dire que nous n'avons pas entendu beaucoup de réponses.

On ne nous a pas dit quels seraient les coûts et les avantages pour le Canada. On ne nous a pas dit ce que le gouvernement pensait de la signature d'un accord qui ne comporte pas de mécanisme de règlement de différends. On ne nous a pas parlé d'une disposition sur le retour au droit NPF, ni de la possibilité que le gouvernement supprime cette disposition.

Par contre, on nous a dit que l'horticulture, au Canada, risquait de disparaître avec cet accord. Je pose la question très franchement au ministre du Commerce extérieur, même si j'ignore où il se trouve en ce moment: Pourquoi parle-t-il au nom du gouvernement s'il ne peut répondre à toutes les questions?

M. Oberle: Monsieur le Président, ce n'est pas le ministre du Commerce extérieur qui a choisi d'aborder ce sujet dans la motion et le débat d'opposition d'aujourd'hui.

Le ministre est absent pour une mission très importante. Si l'opposition tenait vraiment à ce qu'il soit présent, il aurait fallu téléphoner à son bureau et vérifier s'il pouvait être disponible aujourd'hui.

Je tiens à préciser que personne n'écrit mes discours, que je les écris moi-même et que j'en suis fier. C'est la raison pour laquelle ils sont sexistes.

Je dois dire au député, honnêtement, que je suis heureux de constater qu'au moins un député de l'opposition a lu certains des rapports et participé à certaines des réunions. Je conseille au député d'Etobicoke-Nord, qui disait qu'il n'avait pas accès aux renseignements, de consulter son collègue et de prendre connaissance des rapports et des discussions qui sont disponibles.

On ne peut prévoir, au départ, l'issue des négociations. Il faut toujours faire des compromis et des concessions. Tout ce que je peux affirmer au député, sans me tromper, c'est qu'aucun accord ne sera conclu à moins d'être avantageux pour le Canada.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue de la Colombie-Britannique exprimer son point de vue sur cette motion de l'opposition en ce jour qui lui est réservé.

Je ne sais pas si le député a parfois l'occasion de lire le *Business Week*, un hebdomadaire américain où l'on traitait récemment de cette question du commerce entre les États-Unis et le Mexique. L'article que j'ai lu parle plus précisément du secteur de l'automobile, et j'encouragerais tous les députés de cette Chambre à le lire.

On y décrit un travailleur de l'automobile du Mexique, pays où les compagnies américaines s'installent de plus en plus. On compare le salaire et la qualité du travail de ce Mexicain à ceux d'un travailleur de Chrysler à Detroit. Le travailleur mexicain reçoit 87 $ par semaine pour souder des automobiles tandis que le travailleur américain est payé 16 $ l'heure.

On ne peut plus invoquer que le Mexique est incapable de produire des autos d'une grande qualité. N'y a-t-il pas un danger inhérent à toute négociation de libre-échange avec ce pays? Ne sommes nous pas en danger de voir toutes les industries manufacturières du pays, y compris l'industrie automobile, se réinstaller au Mexique?

C'est le cas pour Mercedes-Benz qui envisage la possibilité de construire une usine au Mexique car elle croit que les Mexicains sont tout aussi capables que les autres de produire des autos de qualité. Je me demande. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. La période est maintenant terminée, mais le ministre peut disposer d'une minute.

M. Oberle: Monsieur le Président, il est évident que ce doit être là notre principale inquiétude.

Lorsque nous avons entendu parler pour la première fois de la possibilité qu'une entente de libre-échange soit négociée entre les États-Unis et le Mexique, nous nous sommes inquiétés, mais il aurait été extrêmement idiot de ne rien faire. Quel serait l'impact d'une telle entente sur notre industrie automobile, sur notre secteur énergétique, sur notre foresterie et sur les autres secteurs manufacturiers du pays?

Il fallait absolument participer à ces négociations. D'abord, conformément à notre première intention, on devait surveiller ce qui se passe et saisir l'occasion de participer très efficacement; toute entente commerciale qui intervient, où que ce soit au monde, a un impact sur notre pays et cela est encore plus vrai dans le cas d'une entente aussi globale que celle qu'envisagent les États-Unis et le Mexique. Il est vital pour nous de participer aux négociations et d'être partie à tout accord éventuel.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'aimerais répondre à la question que mon collègue du Manitoba, l'expert en matière d'art, a posée au ministre.

Le député du Manitoba voit très bien le grave problème inhérent à la question dont nous discutons aujourd'hui. C'est que nous allons conclure un accord avec un pays à faibles salaires qui n'applique aucun contrat social comme il en existe en Europe pour garantir la sécurité des travailleurs, les soins de santé et la protection de l'environnement. C'est le premier point.

En second lieu, le député a présenté clairement un secteur qui fait problème et où les Américains essaient déjà de jouer aux plus forts. Prenons l'affaire Honda avec laquelle nous nous débattons maintenant. Elle porte sur une question de contenu. Je tiens à faire remarquer que c'est le genre de pressions auxquelles le marché canadien sera soumis si nous signons l'accord de libre-échange nord-américain sans déterminer tout d'abord les règles d'origine, puis le propriétaire des usines existantes une fois que l'entente aura été signée.

En ce qui concerne, par exemple, les Japonais ou les Coréens que nous avons attirés à investir au Canada, en particulier dans l'industrie de l'automobile, ce projet d'entente ne prévoit rien pour les empêcher de fermer leurs usines dans ce pays une fois l'accord signé, d'aller s'installer au Mexique et d'avoir accès à notre marché en vertu de l'entente proposée. Rien n'est prévu pour empêcher cela.

Les États-Unis s'en prennent tous les jours au Pacte de l'automobile. Je n'avais pas interrompu le ministre, mais je suis heureux de voir qu'il cherche à m'interrompre parce que cela montre qu'il commence à comprendre exactement le comportement que les États-Unis adoptent sur cette question. La décision rendue dans l'affaire Honda est un signal destiné à faire comprendre aux investisseurs étrangers que, s'ils viennent au Canada, ils seront contraints par les États-Unis d'aller s'installer chez eux ou au Mexique.

La raison pour laquelle je m'exprime ainsi, c'est qu'il s'agit là du genre de comportement qu'ils ont adopté.

Je voudrais en outre faire remarquer au député que, si cet accord contenait une clause de salaire de base qui obligerait un État partenaire où les salaires sont faibles à atteindre dans un certain délai les mêmes niveaux que le Canada et les États-Unis, il n'y aurait pas de réinvestissement massif des capitaux, comme c'est le cas actuellement.

Là encore, je vais lui citer un exemple précis. En annonçant dernièrement la fermeture de ses usines aux États-Unis et au Canada, la société General Motors a indiqué tacitement son intention de se réinstaller au Mexique. L'usine de fabrication de pièces de moteur de Moraine a fermé ses portes pour aller s'installer au Mexique où les travailleurs sont tout aussi efficaces et compétents que ceux du Canada et des États-Unis.

Je tiens à avertir la Chambre que ce député a touché au noeud du problème et qu'il a parfaitement le droit de demander au ministre pourquoi, en fin de compte, les négociations ne portent pas sur l'environnement, la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que les salaires.

Vous avez une excellente question et vous l'entendrez lorsque vous irez dans votre circonscription. Les Canadiens ne sont pas stupides. Ils doivent prendre une décision politique visant à déterminer qui dirige la nation. Ils sont déçus par le gouvernement. Vous souffrez, monsieur le député, d'être à 11 p. 100 dans les sondages, mais les Canadiens sont encore plus déçus de l'opposition officielle qui est tombée dans le panneau en déclarant qu'elle ferait la même chose que les conservateurs, un peu mieux seulement, et sans exiger une restructuration.

• (1120)

Je me suis libéré en faisant ces commentaires en guise de remerciement au député.

Les crédits

Je tiens à rétablir deux choses avant d'entrer dans le vif de mon intervention. Premièrement, pour le député libéral qui voulait savoir quelle était la position officielle du Nouveau Parti démocratique, je lis une lettre datée du 3 décembre 1991.

Elle est adressée au rédacteur en chef du *Financial Post*, 333, rue King, Toronto, Ontario:

> Monsieur le rédacteur en chef,
>
> Dans votre livraison du 26 octobre dernier, vous publiez des extraits d'une longue entrevue que j'ai accordée à Diane Francis et qui a porté sur de nombreux sujets. En première page de votre journal, M^me^ Francis tire quelques conclusions de l'entrevue, notamment que les néo-démocrates ont adouci leur position sur l'Accord de libre-échange. Cette conclusion n'est pas exacte. Notre parti reste opposé à l'accord et reste convaincu qu'il faut l'abolir.

Elle ajoute «dans six mois». Telle est notre position.

Je ne doute pas que le député corrigera ses impressions, car il sait que les journaux font des erreurs, parfois même lorsqu'il s'agit du Parti libéral.

Je vous ai exposé la position et présenté la lettre. En terminant mon intervention, je déposerai cette lettre pour que le député ne succombe pas à la tentation et répète une fausseté.

Mais je tiens à revenir à la position des libéraux. Le 22 octobre 1991, à l'occasion d'une journée de l'opposition, mon collègue de Burnaby—Kingsway a présenté une motion mentionnant notamment «que la Chambre exhorte le gouvernement à se retirer immédiatement des pourparlers sur la libéralisation des échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique».

Le Parti libéral a présenté un sous-amendement visant à éliminer cette partie de notre motion. Il a aussi voté contre une motion semblable—mais pas exactement pareille—à celle que nous étudions aujourd'hui.

M. Dingwall: C'est un peu tiré par les cheveux.

M. Barrett: Étonné, monsieur le Président? Bon, d'accord, c'est un peu tiré par les cheveux.

D'accord, rétablissons les faits. Nous sommes le seul parti qui affirme officiellement qu'il abolira l'Accord de libre-échange et qu'il est opposé aux discussions en cours entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Que ce soit bien clair.

M. Mills: Et quelle est la position de votre chef là-dessus?

M. MacLaren: Et vous voulez toujours vous retirer du GATT?

M. Barrett: Monsieur le Président, je sais que je n'ai pas le droit d'avoir recours à des artifices, mais si je le pouvais, je me servirais de ceci pour décrire ce que les libéraux ont fait de notre motion. Mais je ne violerai pas le Règlement de la Chambre.

M. Dingwall: Quelle distorsion!

M. Barrett: Je l'ai lue cette lettre, je vous en enverrai une copie et j'en déposerai également une à la Chambre. La voici, sa lettre, et voici notre position. Je vous en enverrai une copie dédicacée. Je sais que vous la conserverez précieusement.

J'aimerais passer en revue un certain nombre de points qui préoccupent grandement le Nouveau Parti démocratique.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'à mon avis, il incombe à l'opposition officielle de s'élever clairement contre le harcèlement auquel nous soumettent les États-Unis. Je suis persuadé qu'en assouplissant leur position, les libéraux ont donné aux Américains un avantage dont ils profitent éhontément. Maintenant que les libéraux sont en tête des sondages, et que les Américains savent que la position de ces derniers est de renégocier l'accord, ils peuvent nous harceler tant qu'ils veulent, peu importe qui est au pouvoir, les libéraux ou les conservateurs.

Je pense que les libéraux ne saisissent pas entièrement la portée de ce qu'ils ont fait en déclarant qu'ils renégocieraient l'accord. Ils n'ont pas pensé à toutes les conséquences. Il faudrait cinq ans pour renégocier tout l'ALE. Cinq ans, monsieur le Président. D'ici là, tous les dégâts auront été faits, et il ne restera plus rien à renégocier.

La position politique des Américains aussi a changé. Il ne s'agit pas seulement de renégocier avec le président et son Cabinet ou avec l'exécutif. Ce n'est qu'une étape, monsieur le Président. Après cela, il faut passer devant le Congrès qui prélèvera sa livre de chair, puis devant le Sénat qui en fera autant. La position des libéraux ne fait que jeter de l'huile sur le feu et nous conduira tout droit au désastre. C'est la raison pour laquelle leur ancien chef, le député de Vancouver Quadra, qui comprend le système américain et la vie politique américaine, avait dit que, si le Parti libéral était élu, il dénoncerait l'accord. Et lors des dernières élections fédérales, les gens ont voté pour le Parti libéral sur la foi de cette position. Qu'on écoute les électeurs la prochaine fois qu'ils se prononceront en faveur de cette position! Cette renégociation par les libéraux revient, en fait, à entériner ce qu'ont fait les

conservateurs. On ne peut pas prendre d'autre position pour traiter cette question.

Nous avons eu une divergence de vue fondamentale au comité. Les libéraux ont présenté un rapport minoritaire, et j'en ai un exemplaire ici, qui commence par dire que, en fait, nous devons être présents à la table des négociations. Puis il poursuit: «Nous voulons ceci et cela.» C'est une position naïve que leur caucus a adoptée pour une raison ou pour une autre. Néanmoins, j'ai été obligé, à mon grand regret, de faire une critique détaillée et approfondie de la position du gouvernement au nom de mon parti et de ne pas l'appuyer.

Deux citations qui figurent dans mon rapport minoritaire ont besoin d'être répétées dans ce débat. Ce sont des citations du chef de l'opposition au Mexique qui, d'après de nombreuses personnes, a gagné les élections, puisque M. Salinas a eu recours à des manoeuvres frauduleuses, comme l'attestent les observateurs internationaux. À propos, il s'agit d'un pays qui viole les droits de la personne et qui n'est pas conforme aux normes du premier ministre. Même les libéraux le reconnaissent. Ils l'ont ajouté à leur amendement à notre motion en octobre dernier.

Le gouvernement mexicain commet des violations des droits de la personne dans son système qui sont sans parallèle en Amérique du Nord. Plus de 80 activistes oeuvrant dans les domaines social, religieux ou syndicaliste ont été assassinés sous le gouvernement Salinas quand ils ont essayé de remédier aux conditions de travail injustes, à l'horrible situation environnementale et au genre de pratiques usuraires qui ont cours pour les prêts consentis aux Mexicains.

Voici ce qu'a déclaré le chef de l'opposition officielle, Cuauhtemoc Cardenas, fils du plus illustre président mexicain de tous les temps, dont le nom est source de fierté partout au Mexique, dans un discours qu'il a prononcé à Vancouver.

À propos des États-Unis, il a dit, et je cite: «Leur programme commercial est simple et se résume à peu de choses. Le Mexique vendra sa main-d'oeuvre à bon marché pour attirer les capitaux étrangers, garantissant ainsi la survie d'un des derniers bastions de l'autoritarisme en Amérique latine.»

Si le gouvernement prenait au sérieux l'engagement pris par le premier ministre du Canada, nous nous retirerions sur-le-champ de ces négociations. L'engagement du premier ministre en matière des droits de la personne n'est-il rien d'autre que des paroles creuses? Je crois bien que oui dans ce cas précis, comme l'illustrent les preuves soumises par Amnistie internationale.

Quelle est la solution alors? Je cite toujours M. Cardenas qui dit: «Nous soutenons que le commerce doit être considéré comme un investissement dans le développement et qu'un modèle de développement entièrement nouveau doit sous-tendre des négociations commerciales touchant l'ensemble du continent.»

Mr. Cardenas d'ajouter: «Nous estimons qu'un accord possible devrait comporter une charte sociale et se fonder sur des normes universelles en matière de droits sociaux, écologiques et du travail.»

Qui d'entre nous, ici présents, trouvera à redire à cela? Pas les libéraux en tout cas. Les simples députés conservateurs non plus. Seule l'intransigeance de la position de négociation du gouvernement canadien, telle qu'elle a été formulée par le premier ministre et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, fait obstacle à l'inclusion de normes relatives aux droits sociaux, écologiques et du travail.

La Chambre connaît-elle l'incidence de malformation des foetus rapportée à Brownsville, au Texas. Celle-ci est directement attribuable à l'absence de normes antipollution juste de l'autre côté de la frontière, en vertu du programme industriel des maquiladoras?

Le gouvernement canadien a dépensé 50 millions de dollars pour les services du comité des affaires extérieures. Ce n'était pas assez. Une tâche énorme a été accomplie, mais on n'a accordé aucun fonds pour permettre à des membres du comité de se rendre au Mexique dans la zone des maquiladoras.

On est allé en Russie pour régler tous les problèmes de ce pays, et on a laissé Boris Yeltsine payer les pots cassés. On est allé en Tchécoslovaquie et on a réglé ses problèmes. D'accord, il en reste quelques-uns. On va vraisemblablement visiter d'autres pays, selon les besoins, mais pas une fois, on ne s'est rendu dans la zone des maquiladoras pour voir le sort horrible que connaissent les enfants et les femmes qui travaillent dans de telles conditions. On demande maintenant aux Canadiens de rivaliser avec eux en vertu de l'ALENA.

Personne dans ce pays n'accepterait les conditions de travail imposées aux ouvriers dans les maquiladoras. Aucun député, de quelque parti que ce soit, ne tolérerait de telles conditions de travail au Canada. Et pourtant, le gouvernement s'entête à vouloir signer un accord avec un

pays qui exploite les enfants au travail et où il n'existe aucune norme de santé et de sécurité. Pour ce qui est des normes environnementales, pas un vote ne serait accordé à quiconque à la Chambre oserait les appuyer dans ce pays. Et pourtant, le gouvernement tient à négocier avec le Mexique.

• (1130)

Envoyez là-bas les membres du comité. Ils n'iront pas. À ma connaissance, je suis le seul député ici à être allé au Mexique pour y rencontrer des sénateurs et discuter avec eux des problèmes auxquels ils font face.

M. Speller: Ce n'est pas vrai.

M. Barrett: J'ai dit «à ma connaissance».

Une voix: Elle est peut-être limitée.

M. Barrett: Elle est peut-être limitée sur ce sujet, mais le comité lui le sait. J'aimerais que les députés qui ont fait la même chose que moi disent à la Chambre ce qu'ils ont vu et ce qu'ils ont entendu. Je voudrais qu'ils expliquent pourquoi ils s'opposeraient vraisemblablement à cet accord.

Le gouvernement est guidé dans ses actions par un programme visant à favoriser les sociétés, un programme colonialiste qui n'a pas sa place dans une société moderne. Le Parti libéral est aussi coupable que le gouvernement dans cette affaire. La seule position acceptable serait de se retirer des négociations, de recommencer à zéro et de faire savoir aux Canadiens quelle est exactement notre position.

M. Dingwall: C'est Bob White qui vous l'a dit?

M. Barrett: Un dernier commentaire à l'intention de mon collègue de la Colombie-Britannique, qui toutes ces années a servi sa province avec ardeur et dévouement. Malgré cette divergence d'opinion entre nous, j'admire ce qu'il fait pour ma province de Colombie-Britannique. Dans son intervention, le député qui est ministre des Forêts a dit qu'il était difficile d'amener les industries canadiennes et le secteur des pâtes et papier à moderniser leur équipement.

Le ministre a parlé précisément de modernisation des machines servant à fabriquer le papier. Je vous affirme, monsieur le Président, et, par votre entremise, au ministre, qu'une des raisons du retard à moderniser l'équipement de fabrication du papier au Canada est liée directement à l'objectif à long terme consistant à acheminer les billes de déroulage et les copeaux le long de la côte jusqu'au Mexique ainsi qu'à fermer nos propres usines de pâtes et papier parce que les normes environnementales de même que les coûts des immobilisations et de la main-d'oeuvre au Mexique sont nuls par rapport à ce qu'ils sont ici au Canada.

S'il faut en croire le document cité aujourd'hui dans le *Toronto Star*, on doit accepter le fait qu'il existe un accord en matière de transport intercontinental qui supprimerait absolument tous les obstacles au transport des copeaux, de la pâte à papier et des billes de déroulage. On peut maintenant acheminer la pâte, mais les copeaux et les billes suivraient.

Les provinces ont le droit de contrôler l'exportation des billes. Pourquoi la question des billes a-t-elle été amalgamée à la décision sur le bois d'oeuvre? Je crois que les États-Unis essaient d'amener le gouvernement à enlever aux provinces le droit de contrôler l'exportation des billes de déroulage et des copeaux contre l'abandon du droit de 14,5 p. 100 sur le bois d'oeuvre. Vous croyez que c'est tiré par les cheveux, monsieur le Président? Pas du tout.

La Louisiana Pacific, une grande entreprise forestière américaine, a fermé au cours des deux dernières années sa scierie dans le nord de la Californie et l'a déménagée en bloc à Ensenata, au Mexique, et elle a acheminé chacune des billes dont l'État lui a concédé l'exploitation dans sa forêt de séquoias pour les faire transformer au Mexique. La Louisiana Pacific est de nouveau à l'avant-garde à cet égard.

Je déteste faire ce genre de prédictions. Il ne s'agit pas de malice de la part du gouvernement. On a le choix entre la stupidité et la cupidité. Comme j'ai bon coeur, je préfère penser qu'il s'agit de stupidité plutôt que de cupidité. C'est la réalité. Les libéraux ont manqué à leurs engagements envers les Canadiens après le départ de John Turner. Le gouvernement a eu le champ libre pour faire tout ce qu'il voulait. Je vous assure qu'au Nouveau-Brunswick, dans les Maritimes, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, tous les emplois à long terme liés à la production de billes de déroulage, de copeaux et de pâte à papier sont menacés par le déménagement des activités au Mexique.

M. Dingwall: Vous ne connaissez pas votre histoire.

M. Barrett: Mon cher collègue dit que je ne connais pas mon histoire. C'est parce que je lis des ouvrages d'histoire que j'ai découvert la capitulation qui se produit dans notre pays.

Une voix: C'est de l'histoire ancienne.

M. Barrett: Oui, monsieur le Président, et je terminerai en conseillant à mes amis libéraux qui soutiennent le gouvernement actuel de lire les ouvrages du professeur Harley Shaiken, de l'Université de la Californie à San Diego.

M. Shaiken, spécialiste des communications et du commerce avec le Mexique et les États-Unis, a publié une étude exhaustive des répercussions qu'ont les usines de la zone des maquiladoras sur la construction de la Ford Escort et de la Volkswagen Jetta, deux voitures importées du Mexique. Il souligne la fabrication soignée, le rendement de haut niveau des automobiles et le fait que les travailleurs du Mexique gagnent un cinquième du salaire de leurs homologues du Québec et de l'Ontario. On sacrifie tout. Le gouvernement est trop stupide pour s'en rendre compte, et les libéraux croient pouvoir remporter les prochaines élections en refusant de nouveau de prendre position.

Voici ce que je propose. Faisons du commerce l'enjeu des prochaines élections. Laissons la population se prononcer, pas ceux qui cherchent à nous berner. Laissons décider la population qui se bat pour les travailleurs du pays, qui se bat pour la souveraineté canadienne. Ce n'est pas le gouvernement, ni malheureusement les libéraux. Nous sommes seuls à nous battre, mais nous avons l'intention de persévérer.

Monsieur le Président, avec votre permission, je présente l'amendement suivant.

> Que la motion soit modifiée en y ajoutant immédiatement après les mots «libre-échange», ce qui suit:
>
> «et, partant, invite le gouvernement à se retirer de ces négociations.»

Le président suppléant (M. DeBlois): Questions et observations. Le ministre des Forêts.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je veux retourner à mon collègue les remarques bienveillantes qu'il a faites au sujet de ma carrière politique. J'ai tout autant de respect et d'admiration à l'égard de la façon exemplaire dont il sert les habitants de ma province et les Canadiens en général.

En fait, dans tout ce débat, mes préoccupations et celles du député diffèrent très peu à une exception près peut-être, soit le fait que le député pense qu'il est le seul à avoir de la compassion pour les Mexicains.

Je veux poser une question à mon collègue. Les Mexicains, les gens de la région des maquiladoras, seraient-ils en meilleure position si l'usine d'automobile n'était pas allée s'installer là-bas, si, au lieu de toucher le tiers du salaire des travailleurs canadiens, ils ne touchaient aucun salaire comme c'était le cas auparavant? Serait-ce une meilleure solution? Faudrait-il ériger un mur autour du Mexique et isoler les Mexicains parce qu'ils sont trop pauvres pour avoir les normes environnementales que nous avons grâce à notre industrie, parce qu'ils sont trop pauvres pour avoir un emploi?

Ou serait-ce préférable peut-être pour les travailleurs mexicains d'ouvrir les frontières et de leur donner accès à la prospérité dont nous jouissons grâce à une économie libérale, grâce à l'entreprise privée? Peut-être que, dans cinq ans, le salaire que touche un travailleur de la région des maquiladoras, qui représente actuellement le tiers du salaire d'un travailleur canadien, représentera la moitié du salaire d'un travailleur canadien, et je prédis que, dans dix ans, il sera égal au salaire du travailleur canadien.

En réalité, mon collègue n'a pas de compassion pour les habitants du Mexique et des autres régions pauvres du monde. Il a plutôt de la compassion pour les syndicats canadiens. C'est eux qui dictent au Nouveau Parti démocratique sa politique. Ils sont les luddites d'une autre époque. Ils érigent une muraille autour de notre pays et disent: «Le monde entier doit acheter tout ce que nous produisons, mais qu'on n'importe rien qui puisse nous obliger à être concurrentiels.» Voilà la philosophie de mon collègue. Malgré tout le respect que j'ai pour lui, c'est une très mauvaise philosophie.

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de donner la parole au député, je veux lui dire que je prends note de l'amendement qu'il a proposé, mais je lui saurais gré de donner à la présidence le nom du député qui appuie cette motion.

M. Barrett: Le député de Kamloops, monsieur le Président.

Je suis toujours heureux de répondre aux questions de mon bon ami de la Colombie-Britannique. Ses questions nous procurent de rares occasions d'échanger des vues ici à la Chambre. Je suis heureux de répondre à sa question, compte tenu de sa sincérité.

Je signale au ministre les propos tenus par le chef de l'opposition au Mexique, qui a dit:

> Le commerce doit être perçu comme un outil de développement, et un nouveau modèle de développement doit être à la base de toute négociation commerciale continentale. Nous croyons qu'une nouvelle entente devrait englober une charte sociale et se fonder sur des normes communes en ce qui a trait aux droits du travail ainsi qu'aux droits sociaux et environnementaux. Une entente continentale de cette nature favoriserait aussi nos efforts internes en vue d'assurer la démocratie, tout en améliorant sensiblement le respect des droits de la personne au Mexique.

• (1140)

C'est un politicien mexicain qui lance cet appel et qui doit le faire pour obtenir des votes. Si les vues simplistes du ministre prévalaient au Mexique, le chef de l'opposition ne serait même pas élu.

Il existe une solution autre que celle dans laquelle le gouvernement s'engage. Vous n'êtes pas tenu d'accepter quoi que ce soit à la table de négociation. Pourtant, j'ai bien peur que ce soit ce que le gouvernement a fait. Il n'a pas bien préparé son affaire. Il n'a jamais fait mention d'études d'impact pour chaque secteur—où sont ces études? J'ai demandé au ministre, ici à la Chambre, de déposer ces études et je ne les ai jamais reçues. Je n'ai même jamais obtenu une réponse.

Qui plus est, lorsque vous allez négocier, vous le faites en position de force. Personne ne contesterait le droit du Mexique ou des États de l'Amérique centrale ou de l'Amérique du Sud de participer à une nouvelle économie mondiale dont la première condition serait le respect de la dignité et de la souveraineté.

Cela vaut aussi pour nous. Vous laissez entendre que je suis en train de dire qu'il faut bâtir un mur autour du Canada; en fait, je défends le droit de la Colombie-Britannique de contrôler l'exportation de billes. Si le ministre estime qu'on doit se passer de ce droit, qu'arrivera-t-il aux immobilisations que la Colombie-Britannique s'efforce d'obtenir, tant dans le secteur public que privé? Il ne faut pas oublier que ces forêts sont un don de Dieu à la population du pays; elles n'ont pas été plantées par les conservateurs, les libéraux ou les néo-démocrates. Aucun d'entre nous ne peut se montrer moralisateur face à l'oeuvre de Dieu, mais il nous incombe d'être prudents lorsque nous prenons des décisions qui touchent les ressources qui nous ont été données par Dieu.

Pourquoi devrions-nous accepter d'exporter des billes entières, des billes de déroulage et des copeaux?

Une voix: Ce n'est pas le cas.

M. Barrett: Mon cher collègue, les pressions s'exercent dans ce sens, et c'est le genre de barrière dont le ministre laisse entendre qu'il faut se débarrasser dans le contexte de la nouvelle économie mondiale. Je peux vous dire une chose: la performance du gouvernement révèle que celui-ci n'a aucune politique nationale en ce qui a trait à l'énergie, au pétrole, au gaz naturel, aux produits forestiers, et ainsi de suite. Ce sont ces richesses naturelles que nous défendons. C'est aussi ce que le Mexique défend. Nous ne devrions pas nous contenter de leurs normes. Nous devrions nous battre afin que le Mexique relève ses normes au niveau des nôtres.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je dois dire au député que la verbosité ne fait pas avancer le débat. Je discute de la question avec le député depuis quelque temps déjà. Je me suis même rendu au Mexique pour m'entretenir avec des sénateurs de ce pays et je saisis bien les dangers que présente un accord comme celui-là.

Le député a consacré presque tout son temps à attaquer mon parti sur cette question, mais je tiens à lui demander très franchement où son parti et lui se trouvaient pendant la dernière campagne électorale. Alors que j'étais sur le terrain à me battre pour le Canada, luttant pour préserver la souveraineté du Canada, son parti était plutôt discret sur la question du libre-échange.

Je dirai au député que, si nous avons un accord de libre-échange aujourd'hui, c'est uniquement parce que son parti a passé tout son temps à attaquer notre chef, le député de Vancouver Quadra, au lieu de combattre la proposition de libre-échange. Voilà les faits.

Je pose ces questions au député en toute honnêteté, car notre parti a étudié la question très sérieusement. Nous sommes conscients de la position qui est la nôtre, comme parti d'opposition. À parler bien franchement, je conviens qu'il y a de graves lacunes et de grands dangers dans des accords comme ceux-là, mais je dois dire, avec mon parti, que nous ne pouvons faire autrement que d'être présents aux négociations.

Cela, parce que, dans le dernier accord, le gouvernement n'a exigé aucune disposition susceptible de prévenir les problèmes avec lesquels nous sommes maintenant aux prises. Il n'a pas demandé de dispositions sur l'élargissement du régime de libre-échange. Par conséquent, tout gouvernement qui veut y adhérer peut le faire. Nous devons être présents pour tout renégocier.

Comment le député, sachant ce qu'il sait à propos de cet accord, peut-il dire que nous ne pouvons pas participer aux négociations? Comment allons-nous protéger les agriculteurs canadiens? les travailleurs canadiens?

M. Barrett: Monsieur le Président, qui est à la table? Ce n'est pas le Parti libéral ni le Nouveau Parti démocratique. C'est le parti ministériel qui est à la table, et rien de ce qui est essentiel, de l'avis des libéraux, ne figure dans les priorités du gouvernement. Comment les libéraux peuvent-ils appuyer la position du parti ministériel dans les négociations et ensuite dire qu'il faudra peut-être renégocier?

Fondamentalement, nous nous dissocions complètement d'un gouvernement qui est assez stupide pour n'avoir tenu compte d'aucune des questions soulevées par les libéraux.

Si les libéraux étaient présents à la table, ce serait une chose. Si les néo-démocrates y étaient, c'en serait une autre. Mais faites-vous confiance à ce gouvernement? Est-ce là ce que vous me demandez de faire?

Le député a par ailleurs laissé entendre que j'avais attaqué le chef libéral. Ce que je vais dire n'est un secret pour personne, mais je vais quand même le répéter. Le député de Vancouver Quadra et moi sommes de très bons amis, et je ne vois rien de mal à cela. Nous avons une entente: je ne voterai jamais pour lui, et il ne votera jamais pour moi. Nous sommes malgré tout de bons amis, et je mets le député au défi de citer des propos désobligeants que j'aurais tenus au sujet du député de Vancouver Quadra.

Pour ce qui est du rôle que j'aurais joué dans le débat sur le libre-échange, je n'ai toujours eu que des éloges à dire sur John Turner, et ce, même durant ma propre campagne électorale, alors que j'appuyais mon chef, Ed Broadbent. Je vais montrer au député des déclarations où j'ai dit publiquement que j'admirais la position adoptée par John Turner. Il n'y a pas beaucoup de politiciens qui peuvent faire cela.

J'en suis arrivé à cette étape de ma carrière politique où je puis agir ainsi. J'ai interrompu ma retraite à cause de cette question. Par conséquent, ne venez pas me dire que j'ai attaqué John Turner ou la position du Parti libéral.

En terminant, je tiens à dire que les libéraux font carrément fausse route en agissant ainsi. Ils servent la cause de tous ceux qui appuient cet accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, je vous prie. La période des questions et observations est maintenant terminée. Reprise du débat. La parole est au député de Lambton—Middlesex.

Je lui saurais gré d'indiquer à la présidence s'il va partager le temps qui lui est imparti avec un autre député.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est alloué avec le député de York-Nord.

Je crois le moment tout à fait opportun de consacrer à ce thème un jour réservé à l'opposition et je félicite mon collègue d'Etobicoke-Nord d'avoir présenté une motion condamnant le manque de franchise du gouvernement envers les Canadiens concernant ses principaux buts et objectifs dans les négociations en cours sur l'accord nord-américain de libre-échange.

J'ai écouté attentivement le député d'Esquimalt—Juan de Fuca et j'espère que les intéressés comprendront maintenant que c'est le gouvernement qui est visé dans ces négociations. Ce sont eux qui négocient, pas le Parti libéral. J'espère aussi qu'ils ne commettront pas la même erreur qu'en 1988, lorsque leur chef s'en est pris au Parti libéral parce que celui-ci avait, d'après les sondages, une meilleure cote de popularité. Ils s'agrippaient à des brindilles, comme tout noyé, afin de rester l'un des partis d'opposition à la Chambre des communes.

Les négociations en cours ressemblent à celles de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Le gouvernement n'informe pas les Canadiens de ce dans quoi il les embarque parce qu'il ne le sait pas lui-même, n'ayant pas pris soin de bien se préparer au préalable.

Je peux vous dire, par exemple, que dans le contexte de l'Accord de libre-échange canado-américain, ce n'est qu'au cours du dernier mois que le ministre de l'Agriculture a enfin compris l'ampleur des subventions et aides dont bénéficient les agriculteurs et l'industrie de transformation alimentaire des États-Unis. Le ministère a publié un document de travail intitulé «Les programmes d'aide destinés à l'agriculture et à l'industrie de la transformation alimentaire aux États-Unis».

Il est bien connu que les agriculteurs des États-Unis, surtout les producteurs de céréales, tirent entre un tiers et la moitié de leur revenu des subventions de l'État. Et pourtant, le gouvernement ne s'est pas donné la peine d'y regarder de plus près. Il n'a pris connaissance des faits qu'après coup. Nous sommes maintenant témoins des difficultés dont les agriculteurs canadiens sont affligés et des millions de dollars en subventions que le gouvernement doit verser pour les garder en exploitation.

L'étude précise que son but principal était de fournir de l'information susceptible d'aider à établir des règles pour le recours aux subventions gouvernementales tel qu'on l'envisagait dans l'accord commercial canado-américain. Et pourtant, elle n'a paru que trois ans après l'entrée en vigueur de l'accord. Elle n'a même été commandée qu'après la signature de l'accord.

• (1150)

Est-ce ainsi qu'il faut négocier avec un puissant adversaire, soit attendre la signature du contrat avant d'en évaluer les points forts et les points faibles?

Je ne crois pas. Je suis estomaqué par les répercussions de l'Accord de libre-échange. Quarante-neuf usines de transformation des aliments ont fermé leurs portes en Ontario, et 83 dans l'ensemble du Canada. Des milliers et des milliers d'emplois ont été perdus. Ce sont des em-

plois qui s'en sont allés au sud de la frontière et qui pourraient déménager encore plus au sud maintenant.

C'est évident que le gouvernement n'a pas été maître de son propre échéancier. Il a dû se plier à l'échéancier accéléré qui a été établi principalement par les Américains et les Mexicains. Il s'en est suivi que le gouvernement n'a pas seulement omis de consulter la population canadienne et l'opposition officielle, mais encore il n'a pas fourni d'analyse claire et approfondie des conditions que le Canada posait à sa participation. Quels objectifs majeurs vise-t-il et comment se propose-t-il de les atteindre?

Quand le gouvernement se met au service des entreprises, il ridiculise le système parlementaire et le processus démocratique en tant que tel.

Plusieurs questions me préoccupent, en ma qualité de porte-parole adjoint de mon parti pour le commerce et l'agriculture. Nous estimons que l'Accord de libre-échange ne tient vraiment aucun compte de la réalité et de la géographie agraire de l'Amérique du Nord. Nous prétendons qu'en ce qui concerne l'agriculture, l'Accord de libre-échange est irrémédiablement vicié. Les conditions réelles de l'agriculture canadienne et de sa contrepartie américaine sont telles que l'imposition des mêmes règles du jeu pour tous est une impossibilité. C'est la nature même qui le veut. De plus, on essaie d'appliquer une solution modèle qui minera ultérieurement la vitalité de notre industrie au Canada.

L'Accord de libre-échange est fondé sur trois contradictions fondamentales. La première a trait à l'accès accru et garanti à un marché d'exportation. L'agriculture canadienne est désavantagée par la nature, ce qui explique pourquoi sa productivité globale n'atteint même pas la moitié de celle des Américains.

La deuxième concerne la protection de notre agriculture au moyen de la gestion de l'offre. Il est vrai que ce système est permis aux termes de l'alinéa XIc) du GATT, mais il n'en reste pas moins qu'il fausse les échanges dans le contexte de l'Accord de libre-échange. C'est cet accord qui met de la pression sur le GATT. Le secteur de la volaille et l'industrie laitière du Canada sont appelés à disparaître si l'alinéa 2c) n'est pas maintenu, renforcé et clairement énoncé.

Ensemble, ces facteurs mènent à la conclusion que l'Accord de libre-échange accentuera les différences entre les deux systèmes et finira par éliminer les systèmes évolués. Ainsi, l'agriculture canadienne pourrait non seulement s'effacer peu à peu, mais elle pourrait même en venir à n'être plus qu'une infime partie d'un système nord-américain.

Au Canada, 2 p. 100 de nos terres agricoles se classent dans la catégorie thermique la plus élevée, contre 81 p. 100 aux États-Unis. Par contre, 24 p. 100 de nos terres agricoles sont dans la catégorie d'humidité idéale, contre 57 p. 100 aux États-Unis. Selon moi, cela signifie que nous sommes dans une situation dramatique où les États-Unis ont à eux seuls 130 fois plus de terres offrant des conditions agroclimatiques idéales que le Canada.

Ajoutons maintenant une nouvelle dimension au tableau. Nous aurons à concurrencer un pays qui n'a pas les mêmes normes que nous. Le DDT est encore en usage, au Mexique, alors qu'il a été aboli il y a très longtemps au Canada. Beaucoup d'autres produits chimiques ne sont pas autorisés au Canada, comme les pesticides, les herbicides et autres. S'ils sont interdits ici, cela signifie que nous ne tolérons aucune exposition à ces produits. Est-ce la même chose pour les aliments importés? Je pense que non. D'après nos règlements, nous avons des normes minimales à respecter pour que puissent entrer au pays des produits obtenus dans des conditions entièrement différentes de celles qui sont en vigueur au Canada.

Le *Toronto Star* nous informait de cet accord ce matin. J'en avais eu un aperçu la semaine dernière dans un petit journal du Michigan. Ce journal titrait à la une: «L'opposition au libre-échange avec le Mexique est de plus en plus forte.» C'est très clair. Bien sûr, nous avons pu lire le *Toronto Star* ce matin. Il explique ce qui se passe exactement aux Canadiens. J'ai déjà mentionné le nombre d'usines de transformation des aliments qui ont fermé au Canada.

Je veux simplement aller un peu plus loin. Le déménagement de ces usines américaines au Mexique est toujours un drame dans la vie des travailleurs américains. Beaucoup d'Américains de l'industrie alimentaire ont perdu leur emploi. Ils n'ont reçu aucune indemnité ni cours de recyclage.

Voici une déclaration du président du Syndicat national des cultivateurs, M. Easter:

> Cependant, les prix à la consommation resteront constamment élevés, même si la qualité des aliments diminue à cause de l'utilisation plus répandue des produits chimiques. Les sociétés déménagent au Mexique parce qu'elles peuvent y faire plus de profits.

Je suis ébahi par l'insuffisance des garanties environnementales de cet accord. On bafoue le Plan vert. Pourquoi nos négociateurs n'exigent-ils pas que les États-Unis et le Mexique respectent nos normes touchant les émissions de gaz d'échappement ainsi que l'emploi des pesticides, des herbicides et d'autres produits chimiques?

Le gouvernement du Canada n'a aucune loyauté envers les Canadiens et se préoccupe davantage des intérêts des sociétés transnationales. Nous avons été consternés d'apprendre que tout récemment encore, au lieu de donner l'exemple en achetant des produits canadiens, le gouvernement actuel s'est tourné vers les États-Unis et a commandé des locomotives américaines pour le compte de notre société d'État, le Canadien national.

Je suis également estomaqué du fait que la moquette d'un des édifices de cette institution ait été achetée par l'intermédiaire d'une entreprise américaine.

Quand le gouvernement parle des normes canadiennes et des avantages qu'il y a à acheter au Canada, il devrait, me semble-t-il, agir en conséquence. Il devrait donner l'exemple. Il devrait respecter nos normes. Si nous devons conclure un accord de libre-échange avec le Mexique, faisons en sorte que ce pays puisse se conformer à nos normes. Faisons en sorte qu'il puisse offrir des salaires aussi élevés que les nôtres et atteindre notre niveau de vie, pour le plus grand bien de toute l'Amérique du Nord.

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté le député dire dans quelle mesure les secteurs agricole et agroalimentaire seront touchés par l'accord de libre-échange nord-américain et à quel point ils l'ont déjà été par l'Accord de libre-échange canado-américain.

Ses observations concernant le secteur de la transformation des aliments m'ont particulièrement intéressé. C'est à ce sujet que je voudrais lui poser une question. La région que je représente, soit Okanagan—Similkameen—Merritt, est bien sûr une région productrice de fruits et de légumes frais. L'industrie vinicole y est à ses tous premiers balbutiements.

Compte tenu de ses observations et de ce qu'il a pu lire au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain, le député peut-il me dire si la survie de notre secteur agricole est menacée pour ce qui concerne les fruits tendres, le raisin et les légumes? Je me demande, en outre, s'il y a encore de l'espoir pour le secteur de la transformation des aliments, qui a déjà absorbé des coups importants et qui risque de ne plus s'en remettre. Le député pourrait-il me dire ce qu'il en pense, compte tenu des négociations tripartites qui ont cours à l'heure actuelle?

M. Ferguson: Monsieur le Président, je comprends parfaitement la question, car j'ai signalé dans mon discours que 83 usines de transformation des aliments avaient fermé leurs portes au Canada depuis janvier 1989 avec le libre-échange.

En Ontario seulement, où l'on cultive beaucoup de fruits tendres, ainsi qu'en Colombie-Britannique, 49 de ces usines ont fermé leurs portes, ce qui a entraîné la suppression de 5 635 emplois. Une bonne partie de ces emplois ont disparu à jamais. Lorsque le gouvernement est arrivé au pouvoir, une des premières mesures qu'il a prises a été de procéder à ce qu'il a appelé l'uniformisation de la réglementation. Dans certains cas, on a ainsi assoupli les règlements en vigueur au Canada dans le secteur alimentaire, qui étaient parmi les plus sévères du monde, afin qu'ils soient davantage comparables à ceux de nos voisins du Sud.

• (1200)

J'ai signalé que de nombreux pesticides, herbicides et produits chimiques utilisés à l'heure actuelle dans d'autres pays sont interdits au Canada. Tout cela va avoir de graves répercussions sur l'ensemble de notre système. Ce sont les normes de qualité et le reste qui s'en vont à vau-l'eau.

On remarque que même les salaires versés aux États-Unis aux travailleurs dans les vergers ainsi que dans le secteur des fruits et des légumes sont très bas par rapport à ceux payés au Canada. On sait ce qui va se passer, à moins que nous, en tant que Canadiens, n'intervenions et n'insistions pour qu'on protège notre industrie et respecte nos normes.

Je voudrais vous signaler qu'au Mexique, le salaire minimum a baissé de près de 60c. l'heure au cours des dix dernières années. Ce salaire s'établit maintenant à 59c. l'heure. Dans la zone des maquiladoras, le taux horaire est passé de 1,36 $ en 1980 à 99c. en 1989. Dans le secteur manufacturier, on a assisté à une énorme baisse. Les salaires diminuent au lieu d'augmenter. Si on décidait d'offrir aux travailleurs mexicains des salaires comparables aux nôtres, nous n'aurions alors aucune crainte. Cependant, étant donné que le Canada a décidé de conclure une entente comme celle-ci qui va remettre en question la viabilité de notre industrie, je crois qu'il est temps que nous, en tant que Canadiens, nous assurions que la production alimentaire et la transformation des aliments constituent une question de sécurité nationale au Canada.

Ainsi, en 1935, les Américains ont adopté la Loi agricole américaine dans ce but justement, afin de protéger leurs travailleurs et leur secteur alimentaire. Nous de-

vons faire de même au Canada. Je pense qu'il est grand temps d'agir à ce sujet.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant la reprise du débat, je suis maintenant en mesure de déclarer recevable l'amendement proposé par l'honorable député de Esquimalt—Juan de Fuca, qui est appuyé par l'honorable député de Kamloops. Reprise du débat sur l'amendement. La parole est à l'honorable député de York-Ouest pour 10 minutes.

[*Traduction*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir, durant les dix minutes qui me sont accordées, de traiter de la motion présentée par mon collègue et voisin, le député d'Etobicoke-Nord. Je le remercie de mentionner que le gouvernement

> manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange.

Je suis reconnaissant envers mon collègue d'Etobicoke-Nord, parce que le débat, qui se déroule à la Chambre des communes ce matin et qui est suivi par les Canadiens partout au pays, ne pouvait avoir lieu à un meilleur moment. Comme on l'a déjà souligné, il nous a fallu, à nous et aux Canadiens, compter sur le *Toronto Star* pour connaître l'objet des discussions que poursuit le gouvernement canadien avec deux autres pays, soit les États-Unis et le Mexique, en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain.

Sauf votre respect, je considère qu'il est honteux de devoir compter sur un de nos journaux pour commencer à informer non seulement les Canadiens, mais bien les Canadiens élus qui sont censés représenter les 26 millions d'actionnaires de cette compagnie qu'on appelle le Canada.

Il faudrait poser les questions suivantes: Comment se fait-il que la Chambre des communes n'est pas saisie de la question? Comment se fait-il que la Chambre des communes ne débat pas des paramètres d'un accord que le Canada devrait rechercher ou éviter? Comment se fait-il que la Chambre des communes, qui représente les Canadiens de partout au pays, n'a pas d'autorisation à donner ou à refuser à ce gouvernement? Quelle est donc cette démocratie qu'on fait tant valoir et que le premier ministre veut exporter aux pays du tiers monde? Quand on est à l'étranger, on fait de beaux discours sur la possibilité d'une population d'exercer ses droits démocratiques. Pourtant, chez nous, sur une question qui est fondamentale pour la vie de tous les Canadiens, c'est le silence et l'ignorance. Or, le silence et l'ignorance, qu'il s'agisse d'une vérité ou non, engendrent sûrement la crainte, ne serait-ce que celle de l'inconnu.

Que se passe-t-il en réalité aujourd'hui au sujet de l'Accord de libre-échange qui existe déjà? Il y a de la crainte et du regret parce que nous perdons des emplois chaque jour. Nous voyons des fermetures d'usine. Nous voyons les produits, les capitaux et les usines qui franchissent la frontière vers le Sud. Il faut aussi noter l'absence de programmes de transition.

Au cours de la campagne de 1988, qui a surtout gravité autour d'une seule question, le premier ministre n'a-t-il pas déclaré qu'au pire, l'Accord de libre-échange aurait pour effet de déplacer des gens et que, nécessairement, on connaîtrait des difficultés temporaires? À ce sujet, il s'est empressé de préciser que le gouvernement possédait les meilleurs programmes de transition de tout l'Occident. Demandez-le donc, monsieur le Président, à un travailleur de 55 ans de votre circonscription ou de la mienne qui fait maintenant partie des chômeurs ou des assistés sociaux parce qu'un accord de libre-échange a bouleversé sa vie ou l'avenir de l'usine pour laquelle il travaillait. A-t-on prévu des programmes de transition pour ce travailleur?

Ces programmes, ce sont les programmes d'assurance-chômage. Une fois que le travailleur n'a plus droit aux prestations d'assurance-chômage, il ne lui reste plus qu'à s'adresser aux services d'aide sociale. Après ça, bonne chance! Ce sont là les programmes de transition que le gouvernement a instaurés depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Les Canadiens se demandent quels avantages ils retirent de l'Accord de libre-échange. Quels sont les avantages que le premier ministre a fait valoir au moyen d'annonces publiées par des tiers au nom des grandes multinationales? Le Conseil canadien des chefs d'entreprises a envoyé aux travailleurs des lettres les invitant à appuyer l'Accord de libre-échange, faute de quoi ils risquaient de perdre leur emploi. Les Canadiens ont le droit de savoir quels sont aujourd'hui les avantages de l'Accord de libre-échange. En fait, s'agit-il d'avantages ou de problèmes?

Voilà donc où nous en sommes actuellement. Ajoutons à cela la création d'Investissement Canada, qui essentiellement ouvre la porte aux investissements étrangers. Notre parti n'a rien contre les investissements étrangers, mais selon la définition des conservateurs, investissement étranger égale prise de contrôle par des étrangers. Nous ne sommes pas d'accord.

Nous avons une politique étrangère qui n'est plus, semble-t-il, canadienne, mais plutôt à la traîne des États-Unis, si aimables voisins soient-ils. Les compagnies aériennes lorgnent le Sud, car le gouvernement décidera peut-être d'augmenter le taux d'investissement étranger.

Les Canadiens craignent non seulement de perdre leur emploi dans l'immédiat, mais à cause de ces décisions, qui sont aggravées par l'Accord de libre-échange, ils craignent également de perdre les leviers ou la capacité de maîtriser leur avenir et leur destinée. Ils craignent de perdre le pouvoir décisionnel, qui semble s'éloigner d'eux chaque fois que le gouvernement prend une décision.

Or, maintenant, nous sommes censés donner aveuglément un chèque en blanc au gouvernement pour qu'il négocie un accord de libre-échange nord-américain. Pouvez-vous imaginer cela? N'ayant aucun renseignement en main, et les conséquences de l'Accord de libre-échange étant claires comme le jour, comment voulez-vous que les Canadiens réagissent, sinon avec une certaine crainte légitime pour eux-mêmes et pour leur pays? Le *Toronto Star* nous dit aujourd'hui qu'il ne s'agit pas ici d'un changement mineur. Le document de travail que prépare le Canada et qui a fait l'objet d'une fuite ne traite d'aucune restriction imposée sur des marchandises importées au Canada et transformées au Mexique.

• (1210)

Qu'on songe à cela. Nous voyons déjà les listes de chômeurs s'allonger, mais qu'en sera-t-il si les Mexicains pourront exporter sans aucune entrave des produits dans notre pays, alors que leurs salaires horaires s'élèvent à 59c.?

Sur le chapitre de l'harmonisation du transport par camions, par chemins de fer et par autocars, nous savons que notre système ferroviaire a déjà été dévasté. Quant à eux, les camionneurs canadiens ont pratiquement été écartés des routes après la déréglementation des transports, car ils ne peuvent pas concurrencer les camionneurs américains. Pourtant, aussi étrange que cela puisse paraître, le transport de marchandises, secteur où nous pouvons le mieux livrer concurrence, n'est pas assujetti à l'Accord de libre-échange. Ce ne sont que les secteurs où le Canada ne peut pas exercer une concurrence qui le sont.

Les télécommunications vont être ouvertes. L'industrie textile va être ouverte. Il y aura peut-être une interdiction totale du système des licences obligatoires qui a permis à l'industrie canadienne des médicaments génériques de survivre et de prospérer, et par suite de maintenir le coût des médicaments d'ordonnance à un niveau raisonnable. Cela sera maintenant impossible.

On parle d'un mécanisme de règlement des différends semblable à celui que nous avons dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, lequel ne fonctionne pas. Le gouvernement s'attend à ce que les Canadiens ne disent rien. Est-ce qu'ils ne sont pas censés demander à leur gouvernement qui lui a donné le feu vert pour agir? Et que dire de la participation du Canadien moyen, qui se préoccupe de son pays et de la place qu'il y occupera?

Notre parti n'est pas aussi dogmatique que celui d'en face. Nous sommes une nation commerçante, nous le reconnaissons, et le Parti libéral a toujours été pour une libéralisation du commerce. Si un parti a autrefois construit des barrières, c'est bien celui d'en face, mais nous nous étions réservé le droit lors des dernières élections, et nous le réserverons encore aux prochaines, de dire qu'un accord à n'importe quel prix n'est pas un accord qui vaut la peine d'être signé. C'est pourquoi nous avons de grands principes au sujet de ce qui doit être dans l'accord et ce qui ne doit pas y être. Nous estimons que nous devons être à la table de négociations, autrement, qui protégera ou fera valoir nos intérêts? Nous estimons qu'il faut corriger les erreurs de l'Accord de libre-échange et que, pour cela, on peut utiliser l'accord de libre-échange nord-américain.

Les Canadiens doivent être un des membres de l'équation. On ne peut se contenter de leur dire, à la fin, que c'est une bonne chose. Les Canadiens doivent décider pour eux-mêmes, en conjonction avec le Parlement, ce qui est bon pour eux, leurs enfants et l'avenir de leur pays.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, je vous remercie de l'occasion que vous me donnez d'intervenir dans ce débat pour faire une observation et poser une question à mon collègue. J'ai prêté une oreille très attentive à son discours, non seulement à cause du fond, mais aussi à cause de la passion avec laquelle il l'a prononcé.

Comme mon collègue le sait déjà, la péninsule du Niagara et plus particulièrement la circonscription de Welland—St. Catharines—Thorold a été devastée par le libre-échange. Tout d'abord, nos producteurs de raisins ont été pratiquement anéantis, comme l'a mentionné plus tôt le député de Lambton—Middlesex. Puis tout récemment, la semaine dernière, 3 000 travailleurs de chez nous ont été touchés par des licenciements directement attribuables, selon moi, à l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis. Ces licenciements se sont produits chez General Motors, à St. Catharines.

Nous essayons maintenant de nous regrouper dans notre région pour venir en aide à ces hommes et à ces femmes licenciés. Toutefois, si le Canada persiste dans cette veine pour aller jusqu'à conclure un accord de libre-échange avec le Mexique, cet accord sera aussi

catastrophique, selon moi, que celui qui nous lie aux États-Unis.

Comme le député l'a mentionné, les citoyens ordinaires du Canada devraient avoir leur mot à dire sur cette question, et je pense qu'on leur a tordu le bras lors des dernières élections. On les a amenés par l'intimidation à voter pour ce gouvernement afin d'obtenir un accord de libre-échange. Après y avoir réfléchi, ils savent maintenant, tout comme nous, que cet accord n'est pas une bonne affaire pour notre pays.

Je voudrais demander ceci à mon collègue. D'après vous, est-ce que l'accord de libre-échange avec le Mexique constituera un avantage ou un obstacle pour l'industrie de l'automobile du Canada? Est-ce que cet accord, comme celui que nous avons conclu avec les Américains, constituera un avantage ou un obstacle pour nos agriculteurs?

Est-ce que mon collègue pourrait me dire ce qui arrivera à ces deux groupes?

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue pour ses observations et sa question.

La réponse la plus courte est la suivante: si l'Accord de libre-échange actuel doit servir de référence au présent gouvernement pour le choix de sa conduite à la table des négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain, on doit craindre pour notre industrie automobile et notre secteur agricole, mais on doit aussi s'inquiéter pour tous les autres secteurs; il est évident, d'après tous les sondages qui ont eu lieu depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, que les Canadiens sont très mécontents de cet accord et que de nombreux secteurs en ont subi des conséquences fâcheuses.

Cela devrait indiquer au gouvernement que si les Canadiens n'ont pas confiance en l'Accord de libre-échange négocié, il lui incombe de corriger cette erreur et de reconquérir la confiance des Canadiens.

Par exemple, pouvez-vous imaginer un pays comme le Canada qui laisse le secteur de l'énergie non seulement faire l'objet de négociations à la table, mais aussi être visé par l'accord alors qu'un pays comme le Mexique a eu la prévoyance et le courage de dire aux Américains, avant même de se présenter à la table, que l'énergie ne ferait pas l'objet des discussions? Au moins, les Mexicains ont établi une limite et ont tracé leur ligne.

Monsieur le Président, je ne connais pas réellement la limite de notre premier ministre, car franchement, il gouverne souvent comme si ce pays lui appartenait et comme s'il s'agissait d'un bien personnel qu'il peut mettre en jeu. Monsieur le Président, il faut faire comprendre au premier ministre que ce pays ne lui appartient pas. Il ne peut pas s'en servir comme d'un enjeu et se livrer à des expériences. Il est seulement temporairement mandaté par les Canadiens pour diriger le pays dans le meilleur intérêt de ces derniers. Il n'est pas propriétaire de ce pays, il est redevable aux Canadiens et il doit, pour l'accord de libre-échange nord-américain, négocier plus efficacement qu'il ne l'a fait dans le cas de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il doit tirer leçon de ses erreurs, tout comme le gouvernement qu'il dirige doit le faire.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): C'est avec plaisir que je prends part au débat d'aujourd'hui.

J'aimerais féliciter le député d'Etobicoke-Nord d'avoir présenté cette motion aujourd'hui, donnant ainsi à la Chambre l'occasion de tenir ce débat. En fait, j'ai une grande estime pour le député dont j'ai lu de nombreux articles et que j'ai souvent entendu parler. Je regrette seulement que son parti ne l'écoute pas de temps en temps.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la question des négociations commerciales avec le Mexique. Nous ne devrions pas pour autant perdre de vue que nous sommes en négociations avec presque tous les pays du monde, de façon soit bilatérale soit multilatérale dans le cadre de l'actuel Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

Ces négociations auront des répercussions énormes sur tous les Canadiens; il est donc bon pour la Chambre d'avoir une journée comme celle-ci qui nous permet d'exprimer nos opinions, de faire en public quelques commentaires et de remettre les choses au point de façon à donner aux Canadiens une meilleure idée de ce que le gouvernement essaie de faire.

J'aimerais citer l'Institut C.D. Howe pour qui le Canada devrait participer aux négociations d'un accord commercial entre le Canada, le Mexique et les États-Unis pour les raisons suivantes: «En participant, le Canada se met dans une meilleure situation pour pénétrer un marché de 85 millions de personnes qui commence à peine à se tourner vers l'extérieur. En restant à l'écart, le Canada risque de perdre le marché mexicain en pleine expansion aux mains des Américains parce que seules les entreprises américaines auront accès aux marchés des trois pays sans avoir à payer de droits de douane. Si le Canada veut jouer un rôle constructif dans les négociations, il est important qu'il y participe dès le début.»

• (1220)

C'est ce que nous avons voulu. Nous participons aux négociations parce que nous ne voulons pas seulement accroître les échanges entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, mais entre le Canada et le reste du monde

également. Le Canada est, après l'Allemagne, le pays dont l'économie est la plus dépendante du commerce.

En tant que nation commerçante, nous devons être constamment à l'affût des nouvelles ouvertures. Nous devons constamment rechercher les nouvelles possibilités d'échange parce que les marchés traditionnels s'érodent constamment, si vous me permettez l'expression, le monde étant en changement perpétuel.

Ce matin, nous avons beaucoup parlé des fermetures d'usines qui accompagnent les mouvements commerciaux et de leurs répercussions sur les gens. Lorsqu'une usine ferme, les travailleurs, du moins pendant un certain temps, restent sans travailler en attendant de trouver un nouvel emploi dans une usine neuve.

Il y a des fermetures d'usines depuis que les usines existent, depuis le début de la révolution industrielle du XVIII^{e} siècle. Des usines ferment parce qu'avec le temps, certains produits deviennent obsolètes et sont remplacés par d'autres produits nouveaux et meilleurs.

Nous n'avons pas de nos jours une grande industrie de fabrication de fiacres ou d'enclumes ou, en général, de tout ce qui concerne les chevaux et les attelages, en grande partie parce que quelque chose de nouveau est apparu, à savoir l'automobile.

Le fait est que les gens qui fabriquaient des voitures tirées par des chevaux ont probablemnt dû trouver une nouvelle orientation et de nouveaux emplois. Nous devons reconnaître, en tant que gouvernement et en tant que pays, que l'environnement doit être propice pour qu'on puisse profiter des nouvelles possibilités. Nous permettons l'implantation de nouvelles usines, de nouveaux produits et de nouvelles technologies et nous en tirons profit au lieu d'essayer de nous cramponner à des usines ainsi qu'à des produits dépassés.

Le monde s'en trouve mieux grâce à ces nouvelles technologies qui souvent fournissent des produits et des services supérieurs et meilleurs. Elles permettent aussi à moins de gens de produire le même volume de produits et de services. Qui voudrait revenir à l'époque de la pelle et de la pioche pour construire les routes? Personne, je pense. Les grosses machines et l'équipement que nous utilisons pour la construction des routes, pour la sylviculture, pour l'exploitation minière et pour toutes nos industries nous permettent d'obtenir une production égale ou supérieure avec un nombre réduit de personnes. Cela signifie que, pendant un certain temps, des gens perdent leur emploi.

Si nous créons de nouveaux débouchés et si nous profitons des nouvelles technologies à notre disposition, nous pourrons trouver de nouveaux emplois à ces personnes qui soient plus productifs et en même temps plus intéressants, des emplois qui leur apportent un salaire plus élevé et un meilleur niveau de vie que par le passé. Cela a été l'histoire du monde depuis près de 300 ans maintenant, et il n'y a aucune raison valable de penser que cela devrait changer.

S'opposer au changement, comme le NPD le propose ici aujourd'hui dans sa motion, va simplement à l'encontre du but recherché.

Je voudrais parler brièvement de certains des débouchés que nous offre le commerce avec le Mexique, si nous pouvons négocier un accord approprié. Le président de la Banque mondiale a qualifié le programme de réformes économiques en cours au Mexique comme «l'un des programmes de réforme économique et institutionnelle les plus ambitieux, courageux et fermement résolus dans lequel se soit lancé récemment un pays».

En 1988, Northern Telecom a vendu pour plus de quatre millions de dollars de matériel téléphonique au Mexique. En 1989, ces ventes s'élevaient à 27 millions de dollars, pour atteindre plus de 60 millions de dollars en 1990. Elles devraient dépasser 100 millions de dollars en 1991, et être encore meilleures en 1992. Au Mexique, il n'y a que six millions de lignes téléphoniques pour desservir 85 millions d'habitants du pays. Le Mexique va dépenser plus de dix milliards de dollars au cours des dix prochaines années pour s'équiper.

Il se trouve que les Canadiens sont les plus grands utilisateurs de matériel téléphonique au monde. Ce doit être à cause des rigueurs du climat. Nous avons donc acquis une certaine compétence dans la mise au point de réseaux téléphoniques que nous pouvons exporter dans le monde entier.

Une société mexicaine a passé avec Spar Aérospatiale un marché de seize millions de dollars prévoyant la fourniture de systèmes de communication pour stations terrestres et antennes paraboliques. Les ventes de moyens de transport aérien croissent rapidement. Nous leur avons déjà vendu des avions à réaction *Challenger*. D'autres marchés sont à prévoir dans l'avenir. La ville de Mexico affectera quelque 100 millions de dollars à l'achat de moyens de transport en commun. Des entreprises canadiennes ont de bonnes chances d'être invitées à soumissionner et d'obtenir des contrats. Le Mexique a plus de 85 millions de bouches à nourrir. Les exportations canadiennes de troupeaux laitiers de reproduction augmentent, et les agriculteurs canadiens s'attendent à d'autres ventes de produits laitiers et céréaliers.

Tous ces débouchés sont nouveaux. Il existe des possibilités de remplacer certaines usines ou certaines activi-

tés économiques qui sont dépassées au Canada, étant donné les débouchés de plus en plus nombreux.

C'est ce qu'essaie de faire le gouvernement en négociant cette entente. Nous reconnaissons qu'avec le temps, certaines usines et certains procédés de fabrication sont dépassés. Les nouvelles techniques de fabrication de pâtes et papiers, par exemple, ont permis au nord de l'Alberta de s'imposer dans ce secteur au Canada.

Ces nouvelles technologies lui permettent à présent d'exploiter une ressource considérée jusqu'ici comme non rentable. Grâce à la nouvelle technologie, nous pouvons établir les usines les moins polluantes au monde, du moins au Canada. Cela signifie, toutefois, que pour respecter les normes environnementales extrêmement rigoureuses que nous essayons d'imposer au Canada, d'autres usines devront s'adapter et investir dans la nouvelle technologie.

Comme nous le savons, tous les Canadiens attachent une grande importance à l'environnement. Ils veulent que des normes soient appliquées. Or, seule la technologie nous permettra de le faire et de protéger l'environnement.

Certains disent que le Mexique est loin d'avoir les mêmes normes environnementales et craignent qu'il ne devienne un havre de pollution. Je voudrais aborder cette question. Je tiens tout d'abord à dire aux députés à la Chambre, s'ils ne le savent pas déjà, que l'environnement constitue une priorité nationale au Mexique. Le gouvernement mexicain consacre huit fois plus d'argent qu'il y a dix ans à l'environnement et voudrait dépenser davantage. Comme nous le savons tous, le Mexique ne peut dépenser davantage que s'il a plus d'argent. Et il n'aura plus d'argent que s'il peut en gagner davantage. Il y parviendra notamment s'il bénéficie de débouchés économiques et commerciaux accrus.

En parlant des pays du tiers monde, nous disons tous que nous aimerions les voir devenir autosuffisants par leurs propres moyens ou du moins dépendre moins de l'aide étrangère et réussir à élever leurs normes en matière de pollution et d'environnement pour qu'elles correspondent davantage aux nôtres. Or, nous les privons en même temps de la possibilité de le faire en maintenant des obstacles au commerce des produits qu'ils peuvent produire et écouler sur nos marchés. Nous cherchons bien sûr à protéger nos emplois, mais nous les privons en même temps de débouchés et de possibilités d'augmenter leurs revenus, ce qui leur permettrait d'augmenter leurs importations de produits dont nous pouvons les approvisionner.

Il n'est pas productif de restreindre les échanges commerciaux. Il est au contraire productif de les libérer, car avec les nouveaux revenus qu'ils gagneront, ils pourront acheter de nous davantage de produits et de services ainsi qu'offrir de nouveaux débouchés pour nos industries technologiquement plus avancées qui sont capables de produire les biens et les services dont ils ont besoin.

Le ministre des Forêts a abordé plus tôt la question des salaires et le fait mentionné par certains que les coûts salariaux au Mexique sont de beaucoup inférieurs à ce qu'ils sont au Canada. C'est vrai. Ce n'est pas une raison pour essayer de restreindre les échanges commerciaux.

En général, les salaires représentent une proportion relativement faible, entre 12 et 15 p. 100, du coût total de production. Moins de 2 p. 100 des importations au Canada proviennent du Mexique malgré le faible coût de la main-d'oeuvre là-bas.

Les salaires ne sont pas la seule composante qui entre dans le coût de la fabrication et le prix final du bien, même si ce facteur peut entrer en ligne de compte. Toutefois, ceux qui comparent les salaires relativement élevés au Canada à ceux en vigueur au Mexique présument que les salaires resteront au même niveau.

J'ai l'impression que le contraire va se produire, et c'est ce que nous souhaitons. Nous voulons que les Mexicains produisent des biens et des services qu'ils pourront exporter au reste du monde. Cela leur permettra de verser un meilleur salaire à leurs travailleurs et d'améliorer leur niveau de vie de façon à pouvoir disposer de l'argent nécessaire pour améliorer leurs réseaux de transport, s'attaquer aux priorités économiques, créer les programmes sociaux dont un pays comme le Mexique a tant besoin et adopter des normes environnementales plus semblables à celles des pays industrialisés.

• (1230)

Grâce aux nouveaux débouchés commerciaux que nous leur offrons, ils pourront accélérer leur propre développement économique et améliorer leur niveau de vie. De plus, comme ils toucheront de meilleurs salaires, ils pourront à leur tour offrir de nouveaux débouchés commerciaux aux Canadiens, parce que nous fournirons toujours les biens et les services dont ils auront besoin.

Il me semble que nous devrions chercher à découvrir ces nouveaux débouchés et à définir comment nous pouvons en bénéficier, ce qui prouvera que nous ne cherchons pas, au Canada, à empêcher d'une façon ou d'une autre nos propres entreprises, notre propre secteur privé, de profiter pleinement des échanges commerciaux avec le Mexique ou même avec le reste du monde.

Certaines des initiatives prises jusqu'à maintenant me semblent utiles à cette fin. Le gouvernement a voulu encourager le secteur privé en organisant des séances d'information. Je ne vous énumérerai pas ici tous les renseignements publiés dans les documents où le gouvernement décrit les nouveaux débouchés commerciaux qu'il a repérés un peu partout dans le monde. Le gouvernement organise aussi des délégations commerciales, comme nous l'avons vu.

Récemment, le ministre du Commerce extérieur a accompagné une de ces délégations au Japon. Ces missions permettent aux gens d'affaires du Canada d'étudier de nouvelles possibilités et d'établir des contacts. Grâce à ce genre d'initiatives, le gouvernement peut jouer un rôle constructif.

Le nombre de délégations commerciales envoyées au Mexique devrait augmenter. Les Canadiens auraient ainsi plus de chances de faire partie de ces délégations, d'établir de nouveaux contacts avec les entreprises mexicaines et de négocier de nouveaux débouchés commerciaux.

L'un des problèmes que nous avons au Canada, étant un pays relativement petit comparativement aux États-Unis, au Japon ou à l'Allemagne, par exemple, c'est qu'il n'est pas toujours possible financièrement pour une petite entreprise d'organiser elle-même sa propre mission commerciale au Japon ou au Mexique pour essayer d'établir des contacts là-bas, même si c'est là que sont les marchés.

L'une des choses que le gouvernement peut faire pour aider les entreprises, c'est leur ouvrir la voie: envoyer des délégations pour établir des contacts dans ces pays. Une fois les contacts établis, la plupart des entreprises canadiennes sont assez débrouillardes pour développer ces contacts de façon à ce qu'ils aboutissent à des échanges commerciaux, que se soit des importations ou des exportations, qui seront profitables pour les Canadiens.

Dans le cas des importations, il peut s'agir de nouveaux produits qui coûtent moins cher pour nos consommateurs. Sur le plan des exportations, ces contacts peuvent nous permettre de trouver de nouveaux débouchés pour nos produits, ce qui nous aiderait à accroître nos recettes et à donner des emplois aux Canadiens.

Depuis 300 ans, soit depuis la révolution industrielle, le commerce est un secteur qui s'est avéré profitable pour les économies, toutes les économies. Ceux qui parlent de maintenir les barrières et de limiter les échanges commerciaux veulent simplement nous ramener 300 ans en arrière. Franchement, il me semble que les députés devraient plutôt essayer de trouver des façons de profiter de ces possibilités et d'utiliser les compétences ainsi que la technologie que nous avons.

Nous savons que nous sommes capables de produire des biens et des services d'aussi bonne qualité que n'importe quel autre pays du monde. Nous pouvons nous servir de cette capacité pour établir des liens commerciaux avec le monde entier, et non chercher des façons de limiter les échanges commerciaux.

Je veux remercier le député d'Etobicoke-Nord d'avoir présenté cette motion aujourd'hui et d'avoir choisi ce sujet, car il est important. Comme tout le monde le sait, c'est une question qui a fait l'objet de nombreuses discussions lors de la dernière campagne électorale. Ce sera probablement le cas aussi lors des prochaines élections. Je crois que c'est bon que la Chambre ait eu l'occasion de débattre cette question aujourd'hui, et je remercie le député de nous avoir donné cette occasion.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, je voudrais bien que tout soit aussi simple que le dit le député d'Edmonton-Nord-Ouest.

Vous ne le savez peut-être pas, mais le député a aussi demandé qu'on réduise les prestations d'assurance-chômage actuellement versées aux 12 p. 100 de chômeurs qui vivent à Edmonton. Je crois savoir qu'il a également demandé publiquement qu'on supprime l'impôt des sociétés.

Bref, je pense qu'il ne saisit pas très bien les difficultés de la plupart des familles de sa circonscription ou de la mienne. De tous les répondants à un questionnaire que j'ai envoyé l'été dernier aux électeurs de ma circonscription, environ 60 p. 100 ont dit s'opposer au libre-échange entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. Quelque 30 p. 100 étaient en faveur, et 10 p. 100 étaient indécis.

Compte tenu de la situation économique actuelle au Canada, situation qui, de l'avis d'un bon nombre, s'est aggravée du fait de l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange très maladroitement négocié avec les États-Unis, le député va-t-il nous dire que, selon lui, le parti actuellement au pouvoir a l'intelligence, la volonté et les connaissances nécessaires pour négocier un bon accord avec le Mexique? Ce parti fait tellement de mystère que c'est le journal de ce matin qui nous a renseignés sur la teneur probable de l'accord.

M. Dorin: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre aux deux questions.

La première porte sur l'assurance-chômage. Ce que le député dit est exact, en gros. De nos jours, l'assurance-chômage est devenue sans doute la dépense la plus importante du gouvernement fédéral. Les coûts sont de l'ordre de 20 milliards de dollars.

Suite à la dernière conférence des premiers ministres sur l'économie, différents participants, dont le premier ministre de l'Ontario, ont réclamé des dépenses sur l'infrastructure et les travaux publics. Un autre a proposé un plus grand effort de formation des travailleurs et certains autres, des diminutions d'impôt.

À mon sens, nous devrions, au lieu de consacrer 20 milliards par an à la non-productivité, à l'oisiveté, utiliser mettons le quart de ce montant pour donner suite à certaines propositions des premiers ministres. J'ai même précisé dans mon intervention comment il faudrait canaliser ces fonds.

J'ai proposé qu'un tiers soit affecté aux travaux publics, aux immobilisations, comme l'a suggéré le premier ministre de l'Ontario; les provinces et les municipalités pourraient verser un montant équivalent pour que certains projets démarrent.

J'ai proposé qu'un autre tiers soit consacré à la formation des travailleurs. Il me semble que former les travailleurs est bien plus sensé que de les laisser attendre des emplois qui n'existent pas. J'ai ajouté que certaines initiatives de création d'emplois et le recyclage constituaient une utilisation plus productive que les prestations de chômage.

Quant à savoir si nous pouvons ou non négocier un accord avec le Mexique, compte tenu de l'expérience de notre accord avec les États-Unis, je pense que cette expérience montre que nous pouvons conclure des accords plutôt bons. Je rappelle au député d'Edmonton-Sud-Est que, avant les dernières élections, il ne savait pas trop quel parti il devait représenter.

En annonçant qu'il allait être candidat conservateur, le député a dit qu'il faisait ce choix parce que, selon lui, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, principal enjeu des élections, était si important pour ses électeurs et pour l'ouest du Canada qu'il se devait d'appuyer le Parti conservateur pour que l'accord soit accepté et mis en oeuvre.

Il semble quelque peu étrange que, aujourd'hui, il doute, en regardant notre bilan, de notre capacité de négocier un accord avec le Mexique alors que, aux dernières élections, il a fait une campagne vigoureuse disant que cet accord était très important pour le Canada.

M. Kilgour: Monsieur le Président, si le député avait l'obligeance de lire mon livre intitulé *Inside Outer Canada*—je regrette qu'il ne l'ait pas lu—, il comprendrait pourquoi j'ai changé d'opinion au sujet de l'accord de libre-échange, tout comme un grand nombre de résidants de sa circonscription et de la mienne. Certains détails ainsi que l'application de l'Accord se sont révélés très différents de ce qu'un bon nombre d'entre nous avaient été amenés à croire de bonne foi avant les élections.

Le député estime-t-il que l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis donne d'aussi bons résultats qu'il l'espérait? Mon collègue a raison de dire que je pensais que cet accord allait favoriser les intérêts du Canada dans son ensemble et d'Edmonton en particulier. Toutefois, comme vous le savez, des milliers d'emplois ont été perdus au Canada depuis.

Je ne dis pas que le libre-échange est la seule cause de ces pertes, mais il ne fait aucun doute qu'un très grand nombre de résidants de la circonscription du député ainsi que de la mienne estiment qu'une application mauvaise et trop molle de l'Accord de libre-échange a causé un préjudice énorme à l'économie de notre pays.

Nous avons tous le droit de changer d'opinion en fonction des nouveaux renseignements ou des nouveaux faits qui sont portés à notre connaissance.

M. Dorin: Monsieur le Président, premièrement, nous avons effectivement tous le droit de changer d'opinion à la lumière de faits et de renseignements nouveaux. Moi-même, je change souvent d'opinion. En fait, c'est la raison pour laquelle nous avons des audiences publiques, des audiences de comités et autres séances semblables. Ces rencontres nous permettent d'obtenir de nouveaux renseignements qui, parfois, diffèrent sensiblement de ce que nous pensions.

Si nous n'étions pas disposés à changer d'opinion à l'occasion, ces audiences et ces discussions deviendraient inutiles, et nous ne servirions pas très bien nos électeurs, le Parlement du Canada et les Canadiens en général.

• (1240)

Pour ce qui est de savoir si l'Accord de libre-échange a donné d'aussi bons résultats que je l'espérais, je pense qu'il faut se rappeler qu'il y a eu une récession au Canada. Des récessions surviennent de temps à autre. Pour autant que je sache, il y en a depuis 500 ans. Le cycle de l'activité commerciale est difficillement prévisible. Par conséquent, un certain nombre de compagnies ont eu de la difficulté à s'adapter en raison de la récession, et la situation a pu, dans certains cas, être aggravée par l'Accord de libre-échange.

Lorsque cet accord a été conclu, nous savions que l'économie subirait des transformations profondes, et que des emplois seraient perdus tandis que d'autres seraient créés. À mon avis, un nombre plus grand d'emplois ont été créés que perdus. Je sais que c'est le cas dans ma province de l'Alberta. Le nombre de nouveaux emplois est plus élevé que le nombre d'emplois perdus.

Dans l'ensemble, je pense effectivement que l'Accord de libre-échange a donné de bons résultats et qu'il en donnera de meilleurs une fois que l'économie des États-Unis, qui est aussi touchée par une récession, redémarrera, offrant ainsi de nouveaux débouchés pour nos exportations. Une fois que ces nouvelles possibilités commenceront à se manifester, l'Accord de libre-échange sera perçu comme une très bonne entente qui aura permis d'améliorer grandement la situation.

Je voudrais ajouter une dernière chose. Le député a dit qu'après les élections, il a constaté que certains détails de l'accord différaient de ce qu'il avait cru à l'origine.

Il me semble que le député reconnaît par là qu'il ne s'est pas donné la peine de lire attentivement le texte de l'accord. Il n'est pas nécessaire que tous lisent les dispositions détaillées d'un tel document, mais ceux qui font campagne sur une question aussi importante devraient s'assurer d'être bien informés. Les détails de l'entente étaient renfermés dans les dispositions de l'accord et tous ont pu en prendre connaissance.

Je ne voudrais pas devoir dire: «Écoutez, je dois changer d'opinion parce que je ne me suis pas donné la peine de lire l'accord.» Sauf erreur, le ministre du Commerce extérieur s'est retrouvé dans le pétrin parce qu'il a tenu des propos semblables et que l'opposition n'a pas raté l'occasion de le lui reprocher.

Je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'une excuse valable. Cela dit, je reconnais qu'on peut parfois vouloir changer d'avis parce que nous sommes ici pour obtenir de l'information et défendre le mieux possible les intérêts du pays.

Selon moi, l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis est une entente que personne ne voudra déchirer dans l'avenir.

M. Gilbert Parent (Welland—St. Catharines—Thorold): Monsieur le Président, un député de la Colombie-Britannique a prétendu il y a un moment que le nouvel accord de libre-change violerait les lois sur le travail infantile. Je suis en faveur de lois qui empêchent nos jeunes de commencer à travailler avant le temps.

Ma question est très précise et directe. Cet accord de libre-échange n'assure-t-il aucune protection aux enfants? Le député qui a fait cette remarque est-il disposé à signer l'entente quand même?

M. Dorin: Monsieur le Président, la question du député est excellente. Je dois avouer que je sais peu de choses sur les lois mexicaines concernant le travail infantile. Je conviens avec lui qu'il faut des lois pour protéger les enfants de toute exploitation et que nous devrions encourager tous les autres pays du monde à faire de même.

Je voudrais cependant faire ressortir une chose. Dans les pays pauvres, l'une des raisons pour lesquelles les enfants sont exploités ou contraints de travailler, c'est que l'économie du pays est trop faible et que la famille n'a pas suffisamment de revenus pour survivre. Il s'ensuit que les gens commencent à travailler très jeunes au lieu d'obtenir l'éducation et la formation qui leur permettraient de s'épanouir.

Le but recherché, par ces ententes, est de stimuler l'emploi ainsi que le développement économique, et d'augmenter les salaires des Mexicains de façon, nous l'espérons, à rehausser leur niveau de vie et à leur permettre de régler certains problèmes sociaux.

L'accord contribuera probablement à améliorer la situation que le député nous a dépeinte et dont je n'ai pas de raison de douter.

Les crédits

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie et qui a été présentée par le député d'Etobicoke-Nord est on ne peut plus opportune et pertinente. En effet, les Canadiens s'inquiètent en ce moment au sujet de bien des questions qui nous touchent tous. Nous vivons à une époque marquée par l'incertitude qui est actuellement l'ennemi public numéro un au Canada.

Cette incertitude se manifeste sur les plans économique et constitutionnel ainsi que dans l'attitude des Canadiens à l'égard de leur gouvernement et de quelques-unes de leurs institutions les plus sacrées. Les Canadiens se demandent si certaines vérités qui étaient jadis considérées comme évidentes ne sont pas aujourd'hui troquées contre de vagues notions comme la globalisation et la rationalisation.

Les Canadiens n'ont pas peur du changement. Il faut néanmoins se demander comment préparer les Canadiens à faire face au changement. Certains prétendent que ce devrait être l'objectif prioritaire du gouvernement. C'est précisément ce qui nous a amenés à présenter cette motion à la Chambre.

Aux yeux de bien des Canadiens, l'accord de libre-échange nord-américain n'augure rien de bon. Ce n'est pas que les Canadiens craignent de se mesurer aux États-Unis, au Mexique ou à n'importe quel autre pays. S'ils sont craintifs, c'est qu'ils savent pertinemment tout le tort que l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis a causé à notre économie et à notre image.

Les Canadiens sont devenus très méfiants à l'égard du gouvernement actuel. La raison en est qu'ils n'ont pas oublié les élections de 1988. Appelés à se prononcer sur le projet d'accord de libre-échange canado-américain, ils avaient dû choisir entre deux positions diamétralement opposées.

Dans bien des cas, le débat qui a suivi n'était pas frappé au coin de l'honnêteté et de la franchise. Bien au contraire, il n'a pas tardé à devenir émotionnel, voire irrationnel, les accusations et les allusions pleuvant de partout à propos des motivations de certains, de leur intégrité ainsi que de l'existence d'une campagne financée par un tiers parti, ce qui a fait peser des doutes sérieux sur les fondements mêmes de notre démocratie.

Depuis ces élections, les promesses du gouvernement quant aux répercussions favorables que l'Accord de libre-échange canado-américain ne manqueraient pas d'avoir sur notre économie ne se sont pas concrétisées au gré des Canadiens.

En lisant les journaux, les Canadiens ont pu constater que, les unes après les autres, les entreprises canadiennes fermaient leurs portes pour déménager aux États-Unis. Même si le gouvernement a, à maintes reprises, soutenu que ces pertes d'emplois ainsi que ces fermetures d'usines n'étaient pas liées à l'Accord de libre-échange et qu'elles étaient causées par d'autres facteurs, il n'a pas réussi à calmer les inquiétudes des Canadiens, ceux en particulier qui se sont retrouvés sans emploi et sans aucune possibilité d'être embauchés de nouveau ailleurs.

Les Canadiens ont, en outre, vu les Américains ne pas respecter les dispositions qu'ils avaient eux-mêmes, semble-t-il, fait inscrire dans l'Accord de libre-échange. On l'a constaté récemment dans l'affaire du bois d'oeuvre ainsi que, tout dernièrement, dans la décision relative aux automobiles Honda.

Les négociations d'un accord de libre-échange nord-américain n'ont donc rien de nouveau pour les Canadiens. Une fois de plus, le gouvernement se refuse à divulguer son programme de négociations avec les États-Unis et le Mexique. Toutes les fois qu'ils cherchent à connaître les priorités du gouvernement au sujet de ces négociations, les Canadiens se heurtent à un mur. On leur répond que les négociations sont trop critiques pour qu'on en parle publiquement.

Il en résulte de sérieux doutes quant aux intérêts que le gouvernement représente vraiment.

Les Canadiens sont ainsi tenus en haleine, car ils ne peuvent voir ce qui se trame qu'au moment où les principaux acteurs le jugent approprié. Ils doivent se contenter de suivre les choses du mieux qu'ils peuvent en décodant les messages du ministre des Finances, du ministre du Commerce extérieur et des premiers ministres. On les laisse complètement dans le noir.

Pire encore, ils apprennent ce qui se passe par le truchement de fuites de la presse ou de rapports remis au Congrès américain ou au Parlement mexicain, et non par la voix du gouvernement qui devrait leur dire honnêtement quels intérêts il entend protéger par ces pourparlers et quels résultats il recherche en leur nom dans ces négociations.

• (1250)

Que peut faire le gouvernement pour régler cette incertitude qui a tellement ébranlé la confiance des Canadiens depuis quelques mois? Je me reporte ici à la motion dont nous sommes saisis. Je considère que ce gouvernement devrait appliquer à l'intention des Canadiens une politique de complète transparence sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les négociations actuelles en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain. C'est le libellé même de la motion, qui exprime l'échec total du gouvernement dans ces négociations.

Le gouvernement devrait être capable de faire au moins cela pour rétablir la confiance des Canadiens dans le régime. Il devrait être honnête avec les députés et faire part à la population, par l'intermédiaire du Parlement du Canada, de ce qu'il négocie au nom des Canadiens. Il devrait tenir les Canadiens au courant à chaque étape qui est franchie. C'est exactement le contraire de ce que le gouvernement a fait depuis qu'il a admis avoir entamé des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain, il y a plus d'un an.

Le gouvernement doit commencer à informer les Canadiens au sujet des questions qui les préoccupent, comme leur avenir, celui de leur famille et les conséquences que cela aura pour eux. Par exemple, le *Toronto Star* de ce matin rapportait que, dans le cadre du nouvel accord de libre-échange nord-américain, «il semble qu'aucune protection précise ne soit prévue dans les principaux domaines: environnement, normes de santé et de sécurité ou droits des travailleurs».

Est-ce que cela signifie que les travailleurs canadiens entreront en compétition avec les travailleurs mexicains de la zone des maquiladoras, qui gagnent moins d'un dollar l'heure et qui vivent pratiquement comme des esclaves? Sont-ce là les gens avec qui nous allons entrer en compétition et que les travailleurs canadiens devront concurrencer? Cela ne semble plus faire aucun doute. Des entreprises canadiennes sont déjà installées au Mexique où elles profitent de conditions de travail qui équivalent presque à de l'esclavage. Est-ce là ce qu'il faut entendre par la rationalisation? Est-ce que c'est cela être compétitif?

Certes, le gouvernement est en mesure de faire savoir aujourd'hui aux Canadiens si ces normes seront tolérées dans le cadre d'un accord de libre-échange nord-américain. La réponse devrait être évidente. Et pourtant, le gouvernement demeure étrangement silencieux. Sur quoi portent au juste ces négociations?

En ce qui concerne l'environnement, notre gouvernement ne peut-il exiger comme condition de son adhésion à l'accord que les Mexicains comme les Américains s'engagent à respecter des normes de protection environnementale? Certes, c'est le moins que puisse faire le gouvernement.

Qu'en est-il de l'agriculture? Si j'en juge par les passages entre parenthèses de l'accord de libre-échange nord-américain, le gouvernement mexicain pourra subventionner l'exportation aux États-Unis et au Canada des produits sortant de ces fermes industrielles qu'ont acquises des investisseurs européens, japonais, américains ou autres en achetant les terres de petits agriculteurs mexicains. Cela signifie dans les faits que les exploitations agricoles familiales de nos trois pays risquent de souffrir considérablement par suite des conditions de l'accord proposé.

Est-ce là ce que prévoit effectivement l'accord que le gouvernement canadien s'apprête à conclure avec les États-Unis et le Mexique? Pendant qu'il se prépare à négocier en protestant sans cesse de son attachement à l'article XI du GATT, ne se prépare-t-il pas aussi à dire que les programmes canadiens de gestion de l'offre sont effectivement sur le point de disparaître dans l'Uruguay Round?

De toute manière, le moins que puisse faire le gouvernement, c'est de faire savoir à la population que les intérêts et le niveau de vie du Canada seront sacrifiés au nom de la compétitivité et de la rationalisation.

La compétition ne nous fait pas peur, mais nous avons besoin de l'appui du gouvernement.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): J'ai écouté avec intérêt et admiration mon distingué collègue qui s'est penché sur diverses opinions que soulève ce débat avec la compétence et la perspicacité qui le caractérisent.

Au risque de déformer légèrement la réalité, un parti, soit celui du gouvernement, a osé prétendre aujourd'hui que tout allait bien: «Faites-nous confiance, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis est parfait et, de la même façon, l'accord de libre-échange nord-américain produira des avantages énormes pour les Canadiens.» À l'autre bout de l'éventail politique, nos collègues du Nouveau Parti démocratique ont adopté leur position protectionniste habituelle, disant que le Canada devrait être une forteresse et éviter de rechercher activement des marchés d'exportation ou de relever les défis de la mondialisation du commerce et des investissements.

Quelque part entre ces deux extrêmes, l'orateur que nous venons d'entendre a fait valoir une position qui mérite qu'on s'y arrête. Je voudrais surtout qu'il nous fasse des observations sur la façon dont ce gouvernement a manqué de prendre des mesures pour aider les Canadiens à relever le défi de la libéralisation des échanges ainsi qu'à bénéficier de la réduction et de l'élimination des barrières commerciales partout dans le monde. Je voudrais savoir si, selon lui, il est nécessaire que le gouvernement participe activement en vue d'aider les Canadiens à établir des conditions propices à la mondialisation des échanges.

Article 31 du Règlement

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon distingué collègue de sa question et le féliciter de sa contribution à la définition d'un moyen terme dans la poursuite d'une politique commerciale canadienne.

La clé de ce moyen terme est une intervention active du gouvernement qui permette aux sociétés canadiennes et aux Canadiens en général d'être compétitifs sur la scène internationale. Nous acceptons le phénomène de la mondialisation de l'activité économique, mais nous disons que le gouvernement fédéral a un rôle clé et actif à jouer en s'assurant, par exemple, que les Canadiens sont bien formés pour répondre au défi que posera cette mondialisation et qu'ils sont protégés non pas de l'adaptation, mais par des mesures d'adaptation qui leur permettent de passer d'un emploi devenu inutile à une autre activité susceptible d'être profitable pour le Canada.

Curieusement, le gouvernement avait promis que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis serait assorti de mesures d'adaptation généreuses. Nous ne les avons pas vues. De ce fait, les Canadiens n'ont pas reçu la formation nécessaire ni l'aide requise à l'adaptation, alors que nous avons payé chèrement l'adaptation massive pendant les trois premières années. Parallèlement, le Canada a connu une récession, et tout cela amène la population à se demander si le gouvernement travaille pour le pays en préparant l'économie de l'avenir, et contribue à entretenir la crainte ainsi que les sentiments protectionnistes qui renaissent un peu partout dans le monde.

Si le gouvernement est prêt à lancer le Canada dans la mondialisation commerciale, il doit prendre ses responsabilités et faire en sorte que les Canadiens soient préparés aux défis qui se profilent à l'horizon. Cela signifie aussi que nous ne sommes pas, comme le Nouveau Parti démocratique, en faveur d'un repli sur nous-mêmes et du refus de tout accord avec d'autres pays. Il est certain que nous pouvons conclure des accords, mais ceux-ci doivent assurer le maintien des normes environnementales, les autres pays doivent adopter des normes minimales de santé et de sécurité au travail, et on doit permettre à notre main-d'oeuvre de s'adapter aux nouvelles réalités.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LES FAUSSES CARTES D'IDENTITÉ INDIENNE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, depuis plusieurs mois, le gouvernement est au courant qu'une association nommée *Amitiés autochtones hors réserve* émet des cartes d'identité indienne sous de fausses représentations. Le détenteur de cette carte qui se vend actuellement partout pour un montant de 30 $ s'attend à des exemptions de taxes et autres bénéfices reliés au statut d'Indien.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait depuis le mois de septembre 1991 pour éviter la prolifération de ces fausses cartes? Quelles poursuites seront intentées contre les dirigeants de ces associations qui ont fourbé les Québécois et le gouvernement? Comment le gouvernement entend-il récupérer les milliers de dollars impayés en taxes, alors que les victimes sont ces centaines de commerçants qui ont fraudé malgré eux, n'étant aucunement informés comme ils auraient dû l'être par le gouvernement dont c'était la responsabilité?

Monsieur le Président, l'incurie des différents ministères ne doit pas être payée par ces commerçants ni par les détenteurs de ces cartes qui croyaient avoir droit aux exemptions fiscales simplement parce qu'un parent éloigné avait du sang indien.

En terminant, j'exhorte le gouvernement à entreprendre dès maintenant une vaste campagne d'information quant aux règles qui s'appliquent lorsqu'un Indien se présente avec sa carte en dehors des réserves. L'intégrité des vrais Indiens et des gouvernements est sérieusement mise en doute et doit être rétablie dans les plus brefs

délais. Il en va de l'honneur des ministères impliqués d'agir rapidement, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

ALICE HOUSING

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, Alice Housing, en Nouvelle-Écosse, offre un logement et des services de soutien aux femmes et aux enfants qui ont fui devant des situations de violence familiale. Alice Housing étant une des plus anciennes maisons de ce genre, il est compréhensible qu'elle ait besoin de réparations.

La coordonnatrice a demandé une subvention à la SCHL, mais on l'a informée que les logements d'hébergement prolongé ne sont pas admissibles. On ne peut pas consacrer des fonds à la réparation de ces logements, même s'ils risquent de s'effondrer.

À l'heure actuelle, avec le prix de la construction d'une seule nouvelle maison d'hébergement prolongé, on peut en réparer 17 existantes.

Je demande que le ministre revoie le règlement de son ministère. La perte d'un service aussi crucial constituerait un recul dans la lutte contre l'élimination de la violence faite aux femmes et aux enfants.

* * *

LA PÊCHE AU HOMARD

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, les pêcheurs de homards du détroit de Northumberland, dans ma circonscription, appuient fortement la politique du ministère des Pêches et des Océans, qui vise à porter la taille réglementaire de la carapace des homards de 2,5 à 2,75 pouces sur une période de quatre ans. Ils désirent transmettre un message très clair au ministère: il ne faudrait déroger en aucun cas à cette mesure de protection de la ressource. En fait, les pêcheurs de Malagash, Pugwash et Wallace ont établi cette norme eux-mêmes il y a plusieurs années, comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite à la Chambre, le 3 avril 1990.

Si les pêcheurs sont prêts à établir cette norme rigoureuse de protection de la ressource, le ministère des Pêches et des Océans devrait appuyer entièrement cette mesure. Je l'exhorte donc à le faire.

Article 31 du Règlement

LA PLANIFICATION FAMILIALE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique a décidé que les femmes et non les politiciens ni les conseils d'administration d'hôpitaux allaient décider du nombre d'enfants qu'elles souhaitaient, et à quels intervalles.

La Colombie-Britannique finance des cliniques et s'assure que les conseils d'administration d'hôpitaux ne peuvent refuser d'offrir des services d'avortement. Le gouvernement provincial a affecté 300 000 $ pour les services d'information et d'éducation sur la planification familiale. Il a créé en outre un groupe de travail sur l'accès à la contraception et à l'avortement.

Malheureusement, certains membres du Parti libéral, du Parti conservateur et du Bloc québécois ne sont pas d'accord. Manifestement, ils ne comprennent pas à quel point il est important de transmettre aux gens tous les renseignements pertinents pour empêcher des grossesses non désirées. Ces députés nient aux femmes et aux hommes l'accès à l'information sur la régulation des naissances et, à cause d'eux, des femmes continueront d'être forcées d'avoir recours à des services d'avortement. Ces députés malavisés ont rejeté la motion nº 44 sur la planification familiale.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, il est désormais reconnu partout dans le monde que l'environnement est l'affaire de tous et que tous les gouvernements devraient assumer leur part de responsabilité en cette matière.

Ici, au Canada, le jugement rendu récemment par la Cour suprême dans l'affaire Oldman reflétait cet état de fait. Ce qui importe encore davantage, monsieur le Président, c'est la sagesse qui nous dit que l'environnement échappe aux frontières géographiques artificielles.

Le projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, adopté jeudi dernier par la Chambre des communes, est à l'heure de cette nouvelle conscience planétaire, monsieur le Président, cette conscience planétaire qui nous dicte le respect de notre milieu physique et la nécessité de vivre en harmonie avec notre environnement.

Cette nouvelle loi nous permettra de tenir compte des conséquences environnementales prévisibles de nos projets et de nos activités. Elle nous permettra de prendre des décisions éclairées dans l'esprit de développement durable, qui est devenu une priorité mondiale.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, à l'occasion du premier anniversaire du déversement pétrolier catastrophique de l'*Exxon Valdez*, il convient de nous rappeler certains points fondamentaux. Tout d'abord, il ne faudrait surtout pas oublier que l'expression «développement durable» n'est pas simplement un slogan.

Si les gouvernements sont vraiment sérieux, il leur incombe donc plus que jamais d'empêcher les accidents, les catastrophes, les déversements, la surpêche, les coupes abusives, l'exploitation agricole à outrance, la désertification et j'en passe—en fait, tous les excès que notre société est portée à commettre.

Le déversement pétrolier de l'*Exxon Valdez* est maintenant, avec le Love Canal, Bhopal et Tchernobyl, un symbole qui nous rappelle que nous sommes capables de détruire la base même de notre société, l'environnement, sans avoir recours à des armes nucléaires.

Ainsi, même si la menace d'une guerre nucléaire diminue, la destruction de notre environnement se poursuit. Le passage à un monde basé sur le développement durable ne sera pas facile, mais c'est là la meilleure solution qui s'offre à nous.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre) : Monsieur le Président, on célèbre, le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Cette journée vise à encourager les relations harmonieuses entre tous les gens du pays, peu importe leur race. Il faudrait mettre l'accent sur le thème «Ensemble, on ira loin» au travail, dans la collectivité, à la maison et à l'école.

Les choses s'améliorent, il y a encore de nombreux cas de discrimination dans la vie de tous les jours. Par exemple, au pays, 90 p. 100 des bureaux de placement se font demander, par leurs clients, de refuser les personnes de couleur. C'est vraiment inacceptable.

Célébrons nos différences et prônons l'égalité pour tous. Si nous n'éliminons pas le racisme, qui le fera?

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, l'association des retraités du Cap-Breton a demandé à la Société de développement du Cap-Breton des renseignements sur les régimes de retraite offerts aux gestionnaires et aux employés.

L'association des retraités veut se servir de ces renseignements pour justifier une majoration des pensions actuellement versées aux employés retraités qui ne sont pas gestionnaires.

Des représentants de la Société de développement du Cap-Breton ont fait savoir à l'association qu'on ne leur donnera pas ces renseignements et que, pour les obtenir, elle devra retenir les services d'un avocat.

Comme la société n'est pas visée par les dispositions sur l'accès à l'information, il semble que l'association des retraités devra entamer de longues procédures judiciaires pour obtenir des renseignements qui devraient être accessibles à tous.

• (1410)

Puisqu'il ne s'agit pas d'une question de sécurité nationale, je presse le ministre responsable de la Société de développement du Cap-Breton d'ordonner aux responsables des régimes de retraite de la société de divulguer ces renseignements. Les employés ont le droit de savoir.

* * *

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, c'est dans une large mesure que la population canadienne elle-même a rédigé le projet de loi C-13, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Les Canadiens et les Canadiennes ont indiqué clairement qu'ils veulent que le gouvernement fédéral change sa façon de faire en matière d'évaluation environnementale et assume ses responsabilités.

Trois séries de consultations publiques ont eu lieu au cours des quatre dernières années. Le projet de loi C-13, adopté en troisième lecture la semaine dernière, monsieur le Président, répond directement aux besoins et souhaits exprimés par ceux et celles qui se sont présentés pour donner leurs opinions.

Monsieur le Président, la nouvelle Loi canadienne sur l'évaluation environnementale donnera à chacun d'entre nous l'occasion d'exprimer ses opinions concernant les décisions du gouvernement fédéral au sujet des développements qui pourraient modifier nos vies et affecter notre environnement, en bien ou en mal, et ce, monsieur

le Président, en accord avec notre engagement en faveur du développement durable.

Monsieur le Président, les questions constitutionnelles doivent être réglées à la table constitutionnelle, et les questions environnementales doivent être réglées par les ministères de l'Environnement.

* * *

LOUIS RIEL

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, le fédéral vient de reconnaître publiquement le rôle de Louis Riel comme fondateur du Manitoba. C'est hypocrite et scandaleux! On se sert de la mémoire de Louis Riel pour promouvoir la réforme constitutionnelle.

Louis Riel a lutté pour donner un pays à son peuple. Or, il a été pourchassé et pendu pour cette raison. Le samedi 15 mars, je suis allé à Saint-Boniface. Je tenais à dénoncer le mépris du gouvernement qui se sert aussi bassement de la mémoire d'un martyr. Je suis fier d'appartenir à la même tradition que Louis Riel. Je n'accepterai jamais que l'on utilise son nom pour manipuler les francophones et les autochtones.

* * *

[*Traduction*]

DESTINÉE 92

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, au début du mois, on a organisé avec succès une foire d'orientation professionnelle à Chilliwack.

Cet événement appelé «Destinée 92» a été parrainé conjointement par la Chambre de commerce de Chilliwack, la Commission scolaire de Chilliwack, l'Université-collège de Fraser Valley, la base des Forces canadiennes de Chilliwack, la Bibliothèque publique de Chilliwack et Emploi et Immigration Canada. C'est la première fois qu'une foire d'orientation professionnelle s'est tenue dans cette localité.

Des gens de tout âge y ont participé en grand nombre. On y a vu beaucoup de jeunes étudiants et aussi des gens d'âge mur curieux de savoir comment changer de carrière ou se perfectionner sur le plan professionnel. En plus des kiosques présentés par les organisateurs, on pouvait y trouver beaucoup de renseignements dans divers domaines, dont les techniques policières, la formation des pompiers, les corps de métier et, en particulier, les techniques de pointe et le secteur des services. Bref, il n'y a pas de profession qui n'ait pas été représentée à cette foire.

J'offre mes encouragements aux participants qui s'y sont rendus pour se renseigner sur les choix de carrière.

Je présente mes félicitations à Roy McLoughlin et à son comité organisateur pour leur excellent travail. Enfin, je remercie le Centre commercial Cottenwood d'avoir mis à leur disposition les locaux nécessaires pour tenir cette grande foire d'orientation professionnelle.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, les producteurs canadiens de gaz naturel se sentent menacés par les énormes réserves de gaz naturel du Mexique.

Selon le *Doig's Digest*, les réserves prouvées du Mexique, situées dans une région stratégique permettant qu'elles soient acheminées par le réseau de gazoducs de la Côte du golfe du Mexique entre le Texas et le reste des États-Unis, sont évaluées à 73 billions de pieds cubes. Par comparaison, les réserves commercialisables établies du Canada sont de 79 billions de pieds cubes, dont 11 se trouvent dans la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie.

Le Mexique peut donc produire, à proximité des marchés, de grosses quantités de gaz naturel à des prix qui rendraient peu concurrentiel le gaz canadien, surtout celui qui provient de régions éloignées ou peu accessibles.

Le gouvernement ne doit rien faire qui mette notre marché à la portée du gaz naturel mexicain à rabais, et surtout ne doit pas cesser d'appliquer la réglementation en matière de gazoducs. Il s'ensuivrait une dévastation de l'industrie pétrolière de l'Ouest et du Nord similaire à celle qui ravage le secteur manufacturier ontarien depuis la signature de l'Accord de libre-échange canado-américain.

* * *

[*Français*]

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, vendredi dernier, l'honorable William Winegard, le ministre des Sciences, annonçait l'octroi d'un financement important aux trois conseils de subventions fédéraux.

Les budgets du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie, du Conseil de recherches en sciences humaines et du Conseil de recherches médicales augmenteront de 4 p. 100 par année pendant les quatre prochaines années. Les fonds consacrés à la recherche et à la formation universitaire augmenteront ainsi de 321,5 millions de dollars entre les années 1992-1993 et 1995-1996. Les nouveaux fonds accorderont aux conseils la marge de manoeuvre dont ils ont besoin pour planifier leurs activités et augmenter l'appui consacré à la recherche et à la formation.

Voilà, monsieur le Président, un élément très positif pour le monde de la recherche scientifique. C'est là un autre exemple des efforts de notre gouvernement pour stimuler les activités dans le monde de la recherche scientifique.

* * *

[*Traduction*]

LES IMPLANTS MAMMAIRES

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, au cours des jours, des mois et des années qui viennent, des femmes ayant des implants mammaires susceptibles de présenter des risques demanderont de l'aide. Elle voudront se faire retirer ces implants.

Dow Corning, fabricant d'implants, ne se soucie pas du tout du sort des Canadiennes et n'a pas offert d'argent pour les aider. Le ministre fédéral de la Santé soutient que les provinces devraient faire payer l'enlèvement de ces implants par le régime d'assurance–maladie, mais certains gouvernements provinciaux ne sont pas prêts à coopérer.

Le ministre de la Santé du Manitoba a déclaré que les femmes qui s'étaient fait implanter les prothèses mammaires pour des raisons d'esthétique devraient demander aux fabricants de payer le coût de l'intervention chirurgicale nécessaire pour les enlever.

Les Canadiennes se fiaient au gouvernement fédéral et supposaient que les implants mammaires avaient subi des tests établissant leur degré de sûreté avant d'être approuvés. Elle se voient maintenant prises au centre d'une guerre entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les fabricants.

J'exhorte le ministre de la Santé qui garantit la sûreté de ces implants à faire ce qu'il doit et à assurer aux femmes qu'elles n'auront pas à débourser les 3 000 $ que coûte l'intervention nécessaire pour enlever ces prothèses. Il ne faut pas faire souffrir les Canadiennes.

* * *

LA GRÈVE DES ENSEIGNANTS

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, vous et moi savons que toute grève des enseignants du secondaire à Ottawa ne concerne que l'Ontario.

Je n'ai pas l'intention de prendre position dans cette bataille entre le Conseil scolaire d'Ottawa et ses 1 000 enseignants. Toutefois, ce qui m'inquiète et ce que craignent les parents devrait aussi inquiéter le gouvernement fédéral. Si ce conflit dure trois ou quatre semaines, qu'arrivera–t–il plus particulièrement aux étudiants de douzième et de treizième années, victimes de cette dispute juste au moment où ils parviennent à la dernière étape de leur préparation à l'université?

Si les deux parties font traîner le conflit pendant trois ou quatre semaines, je veux que le ministre responsable des universités avise ces institutions que ces victimes hautement qualifiées et innocentes doivent avoir droit à des exemptions spéciales afin de poursuivre leurs études.

Il appartient sûrement au gouvernement fédéral d'aider ces jeunes à continuer leurs efforts afin qu'ils puissent participer au développement du Canada que nous aimons tous.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur.

Depuis des mois, nous demandons au gouvernement de nous informer du progrès des négociations entre le Canada, les États–Unis et le Mexique. Nous avons pu obtenir aujourd'hui, grâce au groupe Action Canada, les documents que le gouvernement refusait de présenter aux Canadiens.

Dans ce document qui date de l'an passé, il y a 500 pages dans lesquelles l'avenir économique de tous les Canadiens sera remis en question. On comprend que, contrairement à ce que le gouvernement nous avait dit, ce document aura préséance sur l'accord qu'ils ont signé il y a quelques années avec les États–Unis.

Je voudrais que le ministre me dise s'il est vrai que cet accord va remplacer l'Accord de libre–échange que nous avons signé avec les États–Unis, il y a quelques années.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai écouté attentivement le leader de l'opposition et je suis convaincu que sa question est le fruit d'une mûre réflexion.

Toutefois, la Chambre débat aujourd'hui d'une motion d'opposition qui, je le rappelle, porte:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord nord–américain de libre–échange.

J'ai la tâche difficile de m'assurer, en votre nom à tous, que les questions qui sont posées à la période des questions ne se rapportent pas à l'objet de cette motion.

Je crois que la première question est recevable. Je prierais cependant les députés de ne pas oublier que je suis obligé de respecter le Règlement, comme vous tous d'ailleurs.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, permettez-moi de placer dans le cadre qui couvrent l'une des remarques de mon ami. Il a parlé de pages «dans lesquelles l'avenir économique de tous les Canadiens sera remis en question».

La valeur de nos échanges commerciaux avec le Mexique s'élève à 2 ou 2,5 milliards de dollars, par rapport à des échanges de plus de 256 milliards avec les États-Unis ou à l'ensemble de l'activité économique canadienne qui dépasse les 700 milliards de dollars.

• (1420)

Il faudrait replacer tout cela dans son contexte. Mon ami a demandé précisément si un accord de libre-échange avec le Mexique aura préséance sur l'accord signé avec les États-Unis. La réponse est non.

Nous avons dit et répété à maintes reprises que, si l'Accord de libre-échange canado-américain était modifié un jour, ce serait pour être amélioré. Il faudrait en outre que les modifications reçoivent notre aval ainsi que celui des Américains.

Je peux assurer à mon ami que toute modification de l'Accord de libre-échange signé avec les États-Unis serait étudiée très attentivement et ne sera acceptée que si elle marque une nette amélioration.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une autre question au ministre. Elle a trait à un fait nouveau que nous avons appris aujourd'hui.

C'est un document très détaillé qui traite de tout un tas de sujets déjà abordés auparavant. On précise dans ce document, qu'il y a plusieurs mois que le gouvernement a décidé que cette entente avec le Mexique entrerait en vigueur au 1er janvier 1993. À cette date, le gouvernement dont la légitimité est sérieusement diminuée si l'on tient compte de sa cote de popularité, 12 p. 100 selon les sondages, entamera la cinquième année de son mandat.

Le ministre peut-il garantir que le gouvernement ne signera pas cet accord avant que des élections n'aient eu lieu au Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, puis-je rappeler à mon honorable collègue que son prédécesseur avait misé sur le libre-échange pour gagner les élections et que les résultats qu'il a obtenus n'ont guère été brillants. Si j'étais à la place du député, j'en parlerais à mon collègue avant de conclure ainsi sans réflexion.

M. Peterson: Déclenchez donc des élections, Mike.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Si ça ne tenait qu'à moi, peut-être que je le ferais.

La question de mon collègue concerne la date de l'entrée en vigueur d'un accord de libre-échange auquel seraient aussi parties le Mexique et les États-Unis.

La date serait précisée à titre d'objectif, mais comme nous l'avons toujours dit, ce n'est pas la date qui nous intéresse, mais l'accord. L'accord passe avant la date.

Nous voulons être sûrs d'arriver à un accord satisfaisant. Peut-être y arriverons-nous avant les élections, peut-être que ce sera après. Cela dépend. Qui sait?

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a reconnu qu'en ce qui le concerne, il préférerait avoir des élections avant de signer cet accord.

Dans des élections avant la signature d'un accord, cette fois-ci, le gouvernement sera jugé sur ce qu'il a fait. La dernière fois, il faisait des promesses. Maintenant, nous savons qu'il ne les a pas tenues, et les travailleurs canadiens payent le prix énorme de cet accord.

Le ministre dira-t-il au premier ministre que, si les conservateurs font confiance aux Canadiens, ils vont déclencher des élections d'abord? Cette fois-ci, vous perdrez le pouvoir.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais une fois de plus replacer tout cela dans son contexte.

Des élections fondées sur un accord de libre-échange concernant 75 p. 100 de notre commerce pouvait se justifier comme le chef de l'opposition et son prédécesseur l'ont compris. Déclencher des élections à propos d'un accord qui représente moins de un pour cent de notre commerce est certes une proposition bizarre.

Mon collègue laisse-t-il entendre que les autres questions économiques, la question de l'unité nationale et celles de la politique sociale ne sont pas importantes et que nous devrions déclencher des élections fondées sur 1 p. 100 de notre commerce? C'est ridicule.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Monsieur le Président, la santé du secteur canadien de l'automobile, qui occupe une place centrale dans notre industrie manufacturière, a reposé en grande partie sur le Pacte de l'automobile.

Il est maintenant évident que les États–Unis exigent l'élimination du Pacte de l'automobile dans le cadre des négociations commerciales actuelles avec le Mexique et le Canada. Pourquoi le gouvernement négocie–t–il un accord trilatéral qui ne préserve pas les dispositions du Pacte de l'automobile?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne peux pas comprendre le fondement de la question de mon collègue.

Nous avons toujours dit que nous avions pour objectif dans ces négociations de préserver le Pacte de l'automobile. S'il fallait le modifier, nous avons pour objectif de le remplacer par un accord aussi bon sinon meilleur que l'accord actuel.

Mon collègue devrait savoir que, si le commerce de l'automobile fait l'objet de négociations, c'est parce que la valeur des exportations mexicaines de produits de l'automobile au Canada se chiffre à environ 1,4 milliard de dollars, contre 100 millions de dollars seulement dans l'autre sens. Cela s'explique par les décrets mexicains régissant l'automobile qui ont eu essentiellement pour effet de créer un libre–échange à sens unique. Les produits mexicains ont accès à notre marché en franchise de droits, mais leur marché nous est fermé. L'un de nos principaux objectifs dans le cadre de l'accord de libre–échange avec les Mexicains consiste à obtenir un meilleur accès à leur marché.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke–Nord): Je vois à quel point les dispositions de l'Accord de libre–échange concernant l'automobile sont efficaces dans le cas des voitures Honda. Le ministre sait parfaitement bien que, dans le différend actuel concernant les Honda, les États–Unis exploitent l'Accord de libre–échange canado–américain pour harceler les exportateurs canadiens, selon les termes mêmes du premier ministre. De plus, ce n'est maintenant plus un secret que les Américains cherchent à faire adopter dans le cadre des négociations commerciales actuelles une teneur plus élevée en éléments d'origine nationale.

Le ministre peut–il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement négocie un accord qui apportera des modifications importantes aux règles d'origine et aux prescriptions relatives au contenu national pour les automobiles?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, les problèmes concernant les voitures Honda et l'usine CAMI ont permis de cerner clairement certains problèmes d'interprétation des règles d'origine.

Nous procédons actuellement aux consultations prévues au chapitre 18 de l'Accord de libre–échange pour essayer de résoudre ce problème. Nous nous sommes fixé pour objectif, comme je l'ai dit à plusieurs reprises à la Chambre, de clarifier les règles d'origine en vue d'un accord de libre–échange nord–américain afin d'éviter ce problème. C'est–à–dire établir les règles à l'avance et s'assurer qu'elles soient clairement comprises et transparentes afin d'éviter les problèmes que nous connaissons à l'heure actuelle.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, à la lumière de la réponse que nous a donnée le ministre du Commerce extérieur, si jamais le libre–échange avec le Mexique devenait l'enjeu des prochaines élections, nous espérons que les libéraux adopteront une position tout aussi claire que celle qu'ils ont prise aux dernières élections.

J'aurais une question à poser au ministre du Commerce extérieur au sujet de la version provisoire de l'accord que le chef de l'opposition officielle a mentionnée aujourd'hui. Dans ce document, le Canada semble disposé à adopter un système de tarification s'appliquant à la production des petites exploitations agricoles, notamment à la production des oeufs, de la volaille et aux autres secteurs soumis à la gestion de l'offre. Cela est tout à fait contraire à ce que le gouvernement a déclaré, quand il a affirmé qu'il cherchait à renforcer l'article XI.

Quelle est la position du Canada, celle qui figure dans la version provisoire de l'accord ou celle que le gouvernement a annoncée publiquement? La première est secrète, l'autre officielle. Laquelle des deux est la bonne?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Premièrement, permettez–moi de signaler certains points sur lesquels mon collègue et moi sommes d'accord.

Aux dernières élections, la position du Parti libéral était claire: il s'opposait à l'accord. À l'heure actuelle, sa position n'est pas claire, mon collègue en conviendra. Les libéraux affirment qu'ils renégocieront. Ils ne précisent pas ce qu'ils renégocieront au juste. Ils ne nous disent pas non plus ce qu'ils feront, s'il leur est impossible de rouvrir les négociations. Le chef de l'opposition cherche à nous faire un tour de passe–passe.

Je voudrais répondre de façon précise à la question que me posait mon collègue au sujet des objectifs de l'ALENA en matière d'agriculture et des secteurs soumis à la gestion de l'offre.

• (1430)

Comme je l'ai dit il y a à peine quelques jours à la Chambre, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, nous réclamons la clarification et le renforcement de l'article XI. C'est la position que nous avons adoptée à la table des négociations devant les Mexicains et les Américains.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir répondu à la première partie de ma question et de nous avoir déroutés complètement pour ce qui est de savoir qui répond au nom des libéraux, mais nous allons quand même attendre pour voir.

Ma deuxième question porte sur le projet d'accord de libre-échange nord-américain, qui menace de faire disparaître des emplois au Canada dans les secteurs des médicaments génériques, des textiles, des télécommunications, des pièces d'automobiles et des transports, en plus des nouvelles menaces que nous voyons maintenant dans le secteur de l'énergie.

Je pose au ministre la question suivante, que j'ai déjà posée: Le gouvernement a-t-il étudié l'impact d'un tel accord sur les secteurs que je viens de mentionner et, le cas échéant, est-il prêt à rendre publics les résultats de ces études afin que les Canadiens puissent savoir exactement quelles sont les conséquences possibles de cet accord?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné de façon précise cinq industries. Je crois qu'il sait fort bien que nous ne savons pas encore quelles répercussions l'ALENA aura dans ces cinq secteurs.

Je peux cependant dire à mon collègue quels sont nos objectifs. S'il venait me poser ces questions en comité, je serais heureux de lui énumérer un à un les objectifs que nous visons dans ces négociations. J'étais prêt à répondre à ces questions aux réunions précédentes, mais mon collègue n'était pas prêt à les poser.

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, j'ai posé une question sur l'impact de l'accord, je n'ai pas demandé qu'on me fasse un beau discours.

Des voix: Oh, oh!

M. Barrett: Dans le document qui a été présenté publiquement comme étant le projet d'accord de libre-échange nord-américain et qui est truffé de passages entre crochets, il semble qu'on porte atteinte aux compétences des provinces.

Le ministre accepterait-il de modifier, aux termes de cet accord, les pouvoirs dont disposent les provinces relativement au contrôle de leurs ressources, notamment en ce qui concerne les grumes de déroulage et les copeaux? Le gouvernement du Canada croit-il que, s'il signe un accord avec les États-Unis et le Mexique, les gouvernements provinciaux n'auront plus le pouvoir de contrôler les exportations de billes entières, de copeaux ou de grumes de déroulage qui relèvent de leur compétence?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai deux remarques à faire relativement à la question de mon collègue.

Il parle d'un texte qui comporte des passages entre crochets, et c'est justement cela qu'il faut retenir. Il s'agit d'un avant-projet. Le point de vue de chacun des trois pays y figure. Il comporte des passages entre crochets au sujet desquels les parties ne se sont pas entendues. Le document dont mon collègue parle est donc un document très préliminaire.

La position du gouvernement au sujet des politiques provinciales en matière de ressources ne sera arrêtée qu'après consultation de toutes les provinces. Pour le moment, il n'est absolument pas question de modifier de quelque façon que ce soit les règles concernant l'exportation des billes de bois.

Mon collègue sait pertinemment que, toutes les semaines, nous discutons avec les provinces de tous les aspects de l'accord et que c'est à la lumière de ces consultations que nous arrêtons notre position.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ce rapport n'a pas pour but de se faire bassement du capital politique au détriment du Parti libéral. Le NPD n'a pas compris cela lors des dernières élections, et il ne semble toujours pas comprendre.

C'est l'avenir du Canada qui est en jeu. J'ai été heureuse d'entendre le ministre responsable du commerce dire ici à la Chambre que, personnellement, il souhaiterait la tenue d'élections. Malheureusement, son document révèle que le gouvernement est en train d'essayer d'adopter cette entente avant que nous ayons la chance de nous adresser à la population.

Compte tenu des propos qu'il a formulés à la Chambre aujourd'hui, le ministre recommandera-t-il au premier ministre du Canada de ne pas conclure d'accord avant la tenue d'élections générales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue me rappelle une déclaration faite lors des élections de 1984. Elle récidive encore une fois. Celle-ci déforme constamment des propos que j'ai tenus à peine cinq ou dix minutes plus tôt à la Chambre. Je n'ai jamais dit qu'il devrait y avoir

des élections. J'ai dit que c'était une idée, mais je ne l'ai pas appuyée.

J'ai dit qu'il fallait placer les choses dans leur contexte. Pourquoi déclencherions-nous des élections simplement à cause d'une question qui concerne 1 p. 100 de notre activité commerciale et qui est bien moins importante que l'ensemble de notre économie, alors qu'il y a tellement d'autres questions à régler?

J'aimerais toutefois demander à la députée, qui semble si impatiente de lancer un débat sur le commerce, quand le Parti libéral va préciser ce qu'il renégocierait. Si les libéraux ne pouvaient renégocier ces dispositions, que feraient-ils? Va-t-il falloir encore repartir à zéro?

Mme Sheila Copps (Hamilton Est): C'est à vous qu'il incombe de répondre aux questions ici.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je suis convaincu que la députée peut formuler sa question plus poliment.

[*Français*]

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre continue de dire que ce petit document n'a rien à faire avec le commerce avec les Américains et le Mexique. On sait qu'on parle, dans ce document, d'avoir un libre-échange sur les télécommunications, une position qui n'est certainement pas partagée par ce gouvernement.

Je demande donc ceci au ministre: Sachant que ce document va tuer les agriculteurs du Québec et aussi ceux de tout le Canada; sachant que ce document appuie la tarification de nos produits agricoles à l'encontre de la politique publique dévoilée par ce gouvernement, est-ce que le ministre est prêt à recommander une élection au fédéral avant que ce document ne soit endossé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il est clair que la question que j'ai posée à la députée a touché une corde sensible. Je ne pense pas que ma collègue souhaite parler de la politique commerciale du Parti libéral.

La députée a fait allusion aux télécommunications. Une proposition a été faite par les Américains. Toutefois, le simple fait qu'une proposition ait été formulée ne signifie pas que nous l'ayons acceptée. Non, nous l'avons rejetée.

La députée soulève aussi une question qui touche les agriculteurs. Elle brandit un texte devant nous. Ce texte, je ne l'ai pas vu. Non, je n'ai pas vu ce document. Monsieur le Président, il s'agit peut-être de la politique proposée par les libéraux en 1969, en ce qui a trait aux produits pharmaceutiques.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, dans la partie du document qui traite de l'agriculture, sous la rubrique «Proposition canadienne», on parle de ce qui est prévu pour nous. L'équivalence tarifaire découlant de la conversion des barrières non tarifaires sera réduite conformément au barème établi en vertu de l'accord proposé pour clore l'Uruguay Round.

Comment le ministre a-t-il pu laisser son collègue, le vice-premier ministre, se présenter devant 20 000 agriculteurs et jurer que ce gouvernement luttera jusqu'au bout contre la tarification alors qu'il a déjà tout abandonné dans le projet d'ALENA?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il n'est pas question de tout abandonner comme le prétend le député. Nous n'avons fait aucune proposition en ce sens. Ce n'est pas la position du Canada.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Une question supplémentaire pour le ministre, monsieur le Président. Le ministre est l'homme qui voudrait qu'on lui fasse confiance alors que nous lui devons un accord de libre-échange qui, en les privant de leurs emplois, a trahi la confiance de tous les Canadiens.

Je voudrais lui demander ceci, monsieur le Président: Pourquoi le gouvernement répète la même erreur? Pourquoi acceptons-nous dans cette proposition un mécanisme de règlement des différends qui ne renferme aucun code des subventions, ce qui rend encore une fois les Canadiens vulnérables aux lois commerciales, au harcèlement et à l'intimidation des États-Unis en vertu d'une nouvelle entente qui ne contribuera aucunement à régler les différends?

L'hon Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député et moi sommes en désaccord fondamental au sujet de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Il fait abstraction de la hausse de nos exportations en vertu de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, et ce malgré la récession qui y sévit. Le député ne tient aucun compte du fait que

l'excédent commercial du Canada avec les États-Unis est en hausse de 10 p. 100 malgré la récession qui frappe notre voisin du Sud.

• (1440)

Les bénéfices ne manquent pas. Je pourrais donner au député une liste de compagnies qui en ont bénéficié grandement. Je peux lui indiquer les industries qui ont grandement bénéficié de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

Le député parle de l'absence d'entente sur les subventions. Il existe une entente à ce sujet dans le cadre de l'Uruguay Round, dans le projet d'entente présenté par M. Dunkel le 20 décembre dernier. Nous avons l'intention, si c'est ce que renferme l'entente finale qui mettra fin à l'Uruguay Round, d'intégrer cette entente à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Nous en avons déjà convenu. Et je m'attends à ce que ce soit le cas aussi pour l'accord de libre-échange avec le Mexique.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je tiens à rappeler au ministre du Commerce extérieur que si le commerce entre le Canada et le Mexique n'est que de 1 p. 100, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis sont beaucoup plus importants. C'est cet aspect qui nous préoccupe vraiment.

Ma question s'adresse au ministre des Transports et porte sur l'annexe (Canada) 402.1 traitant des services de transport. Selon cette disposition, les services de transport terrestre, c'est-à-dire par camion, par autobus et par chemin de fer, les aspects terrestres des activités portuaires, les opérations de transit, le courtage en douane ainsi que l'entretien et la réparation du matériel de transport terrestre commercial sont assujettis à l'accord de libre-échange nord-américain. Or, le ministre sait pertinemment que ce sont des secteurs vulnérables. Ils ne sont absolument pas compétitifs à l'heure actuelle.

En tant que ministre chargé de protéger les transports au Canada, comment peut-il permettre qu'un pareil accord soit ainsi formulé?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, à mon tour, je tiens à rappeler à mon collègue que toutes les positions de négociation que nous avons exposées dans le cadre de l'ALENA ont été élaborées avec le concours des provinces et des industries intéressées.

Dans le cas qui nous occupe, nous croyons que si, dans le cadre des échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique, nous voulons recourir à nos services de transport par camion pour assurer le transport des marchandises, il va s'en dire que nous tenons à ce que nos représentants de l'industrie du camionnage aient droit aux mêmes avantages que leurs concurrents. C'est ce que nous essayons d'obtenir. C'est l'objectif que nous poursuivons dans ces négociations. Autrement dit, nous voulons que nos camions soient remplis de marchandises quand ils se rendent au Mexique et quand ils en reviennent.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux rappeler au ministre du Commerce extérieur qu'il y a de cela environ un an, les camionneurs sont venus stationner sur la colline du Parlement. Des camionneurs étaient également stationnés sur les ponts reliant le Canada et les États-Unis, parce qu'ils disaient à l'époque qu'ils ne pouvaient pas soutenir la concurrence et qu'ils voulaient un meilleur accord.

Ma question s'adresse au ministre des Transports, qui assume la responsabilité des transports dans notre pays. Comment ce gouvernement peut-il laisser tomber notre industrie du camionnage, notre industrie ferroviaire et toutes nos autres industries de services, y compris le transport terrestre lié aux activités portuaires? Nous savons que si elles ne sont pas compétitives, à l'heure actuelle, sans accord de libre-échange, elles ne le seront pas davantage s'il y en a un. Elles disparaîtront. Elles traverseront la frontière. Il faut les en empêcher.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon ami oublie une chose dans sa question, et c'est le fait que nous avons répondu aux demandes des camionneurs. Nous avons pris des mesures face à un certain nombre de problèmes qu'ils nous ont soumis lorsqu'ils sont venus sur la colline.

Mon collègue, le ministre des Finances, a présenté un ensemble de propositions relatives à la taxe d'accise sur l'essence, à la déduction pour amortissement et à un certain nombre d'autres facteurs qui ont amélioré la position de l'industrie canadienne du camionnage sur le plan de la concurrence.

Mon ami se trompe quand il dit que cette industrie n'est pas compétitive à l'échelle internationale. Elle l'est. Il y a une chose qui lui pose un problème, c'est la taxe d'accise provinciale élevée sur l'essence, mais elle n'aura pas ce problème lorsqu'elle traversera les États-Unis pour se rendre au Mexique, et c'est pourquoi nous

croyons qu'elle peut y soutenir la concurrence internationale.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention de céder, par l'entremise de cet accord trilatéral, la maîtrise d'un levier économique clé et d'un outil de développement régional. Il s'agit de notre industrie du téléphone.

Pourquoi le gouvernement permet-il à des compagnies de téléphone américaines, comme AT&T, d'accéder au secteur des nouveaux services téléphoniques et de le dominer. La population canadienne voudrait savoir pourquoi le gouvernement abandonne ce secteur canadien stratégique.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la réponse, c'est que nous ne l'abandonnons pas. L'industrie américaine peut bien faire des propositions pour accéder à notre secteur de services téléphoniques de base. Nous lui en avons refusé l'accès.

La députée demande ce qu'il en est des nouveaux services. Le Canada est un chef de file dans ce nouveau secteur de l'industrie des télécommunications, celui qui a la forte valeur ajoutée. Franchement, la députée devrait plutôt me dire: «Nous devons avoir accès au marché américain et au marché mexicain parce que notre industrie est un des chefs de file mondiaux. Nous pouvons soutenir la concurrence. Nous pourrions y faire d'excellentes affaires.»

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je répondrai à cela que les Canadiens veulent prendre les décisions eux-mêmes et être propriétaires de leur industrie.

[*Français*]

Pourquoi ce gouvernement a-t-il déjà déposé un projet de loi qui laisse le champ des télécommunications ouvert aux Américains, leur permettant ainsi de s'emparer d'industries canadiennes? N'est-il pas vrai que le gouvernement est en train de mettre en oeuvre son accord commercial par la porte d'en arrière, avant même qu'il ne soit signé?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre des Communications, a déposé un projet de loi le 27 février, si je ne m'abuse, qui confirme de nouveau que cette industrie restera canadienne à 80 p. 100.

Ce n'est pas négociable.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, je voudrais revenir au ministre des Transports et lui poser une question au sujet de la formulation du projet d'ALENA qui, de l'avis du ministre du Commerce extérieur, ne sera pas modifiée de façon à tenir compte du fait que l'industrie canadienne des transports n'est pas sur un pied d'égalité avec son homologue américaine à l'heure actuelle.

Le ministre n'ignore pas que les risques qui ont été soulevés maintes fois et encore tout récemment par nos camionneurs de même que par notre industrie du transport ferroviaire et autres transports terrestres ont rapport au fait que le Canada et les États-Unis ne sont pas sur un pied d'égalité à cet égard.

Pourquoi le ministre ne cherche-t-il pas à résoudre ce problème avant de faire entrer l'industrie canadienne des transports terrestres dans l'engrenage où le Canada se trouvera à être la dent faible de la roue dentée américaine?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je viens de dire, en réponse à une question du Nouveau Parti démocratique, que nous avons apporté des modifications à la compétitivité ou plutôt au régime fiscal qui influe sur la compétitivité de l'industrie canadienne du camionnage. Je crois que mon collègue devrait inviter les gouvernements provinciaux à en faire autant afin que ces modifications portent fruit et que le Canada soit finalement sur un pied d'égalité avec les États-Unis.

En ce qui concerne les objectifs qui figurent dans le projet d'accord avec les États-Unis et le Mexique, nous nous proposons d'apporter toutes les modifications qui s'imposent pour que le secteur canadien du camionnage et des autres transports terrestres s'en trouve renforcé.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, restons dans le domaine des transports et parlons des transports maritimes.

Le gouvernement n'est pas sans savoir que, aux États-Unis, la *Jones Act* prévoit notamment la protection de segments importants du réseau américain des transports. Nous savons que le gouvernement est disposé à sacrifier, sous la pression continentale, nos transports terrestres.

Comment le gouvernement peut-il se montrer aussi cavalier à l'égard du réseau canadien des transports terrestres, compte tenu du protectionnisme à outrance dont font preuve les États-Unis dans le domaine des transports maritimes?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député voudra bien se reporter à une réponse que j'ai donnée ici, il y a deux ou trois mois, lorsque j'ai dit que nous avions notamment pour objectif de rouvrir la *Jones Act*. C'est là un des objectifs clés de notre politique.

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle porte sur le lien fixe qui aura des répercussions extrêmement importantes sur l'économie de toute la région de l'Atlantique qui sera ainsi fortement stimulée.

Le ministre pourrait-il nous dire où en sont les choses et nous préciser les répercussions économiques. En outre, la région de l'Atlantique pourra-t-elle profiter de ces retombées?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je sais que la Chambre comprend l'intérêt que mon collègue porte à ce projet.

Je ne suis pas prophète, mais je peux lui dire que si nous pouvons peut-être surmonter certains des obstacles actuels et recevoir l'appui enthousiaste des premiers ministres provinciaux de la région de l'Atlantique, ce projet créera un nombre considérable d'emplois durant la phase de construction. En outre, il favorisera manifestement le tourisme et le développement économique régional.

• (1450)

Selon moi, si on peut compter sur la collaboration de notre gouvernement et des provinces, il s'agira là d'un projet tangible extrêmement important qui aidera l'économie de la région de l'Atlantique dans les années à venir.

* * *

[*Français*]

LES FAUSSES CARTES D'IDENTITÉ INDIENNE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national.

Des centaines de commerçants québécois et ontariens ont omis de faire payer des taxes à des détenteurs de fausses cartes d'identité indienne obtenues par la duperie d'une organisation appelée *Amitiés autochtones hors réserve.*

Puisque la faute appartient aux différents ministères fédéraux qui n'ont pas sévi à temps pour contrer cette supercherie qui dure au moins depuis septembre 1991, est-ce que le ministre peut nous garantir que le ministère du Revenu national ne va pas harceler ces commerçants, mais plutôt entreprendre une vaste campagne d'information auprès des entreprises canadiennes quant aux règles qui doivent s'appliquer lorsqu'un vrai Indien se présente à leur établissement en dehors des réserves?

[*Traduction*]

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord garantir à la Chambre que nous ne harcelons personne. En fait, les manchettes d'hier et un rapport de vérification ont confirmé que les percepteurs d'impôt étaient très compréhensifs. Voici notamment ce qu'on disait dans un journal: «Selon une vérification fédérale, les percepteurs d'impôt se montrent très gentils.» En fait, nous sommes devenus un ministère beaucoup plus compréhensif et généreux depuis que nous avons pris la relève des libéraux impitoyables.

En outre, je voudrais dire plus précisément à la députée que la simple présentation d'une carte d'identité prouvant qu'on est un autochtone ne permet à personne de profiter d'une exemption. Ce n'est que si les produits ou les services sont achetés ou livrés sur le territoire de la réserve que la TPS n'est pas appliquée.

Enfin, je tiens à préciser qu'on a lancé un énorme programme d'éducation et de consultation auprès des autochtones sur les réserves, ainsi que dans tout le pays pour la gouverne de tous les commerçants.

* * *

LA SOCIÉTÉ OLYMPIA AND YORK DEVELOPMENT LTD.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, encore une fois, il semble que ce gouvernement réponde au clairon des gens de Bay Street, qui lui demandent de les renflouer par suite de mauvais investissements.

En effet, le marché est très heureux que le gouvernement intervienne lorsque les rares nantis du pays jouent au monopoly avec l'argent des contribuables.

Ma question s'adresse à quiconque répond au nom du ministre des Finances aujourd'hui. Il semble que les magnats du monopoly de la société Olympia and York ont construit trop de Park Place et qu'ils doivent procéder à une restructuration de leur dette qui se chiffre à environ 20 milliards de dollars, dont 2 milliards payables à des banques canadiennes.

Le ministre garantira-t-il aux Canadiens que les banques ne bénéficieront pas d'allégements fiscaux particuliers et qu'on ne les autorisera pas à déduire de leur impôt des spéculations immobilières et ce, au détriment des contribuables canadiens?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement a engagé des pourparlers avec des institutions financières canadiennes et internationales ainsi qu'avec le gouvernement de l'Ontario, afin de s'assurer qu'il y aura peu de répercussions sur les marchés financiers. Je crois que

c'est le rôle du gouvernement fédéral. Aucune décision n'a encore été prise. Les pourparlers se poursuivent.

J'informerai le député et la Chambre si une décision est arrêtée sous peu.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

L'expérience nous a appris que, si les banques canadiennes subissaient une hémorragie de 2 milliards de dollars, elles se tourneraient vers leurs banques de sang ici au Canada.

Le ministre ordonnera-t-il immédiatement à ses fonctionnaires de surveiller étroitement les frais d'administration bancaire, de sorte qu'ils ne servent pas à donner du sang à Olympia and York?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, au niveau des banques, j'aurais préféré que mon collègue nous félicite pour l'intervention que j'ai faite pour amener les banques à diminuer les taux d'intérêt sur les cartes de crédit—une exigence que mon collègue réclamait depuis des mois—et où nous avons vu une réduction significative, monsieur le Président. J'aurais préféré cette question-là.

Il est bien évident, monsieur le Président, concernant la question particulière de mon collègue, que mon ministère va suivre de très près toute la situation. Puisque aucune décision n'a encore été prise, nous allons voir la situation de très près, mais il n'y a absolument rien, au moment où on se parle, aucune décision n'a été prise dans quelque sens que ce soit, monsieur le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre saura que le premier ministre ainsi que des membres du Cabinet ont répété maintes fois que les priorités absolues du gouvernement dans la négociation d'un accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis comprenaient la protection de l'environnement et des normes de santé ainsi que la protection de la sécurité et des droits des travailleurs.

Dans ce document de 408 pages qu'a rendu public aujourd'hui le Réseau canadien d'action, on n'y trouve virtuellement aucune mention de ces priorités dites «absolues». Je demande ceci au ministre du Commerce extérieur: Qu'est-il advenu de la protection de la santé et de la sécurité, de l'engagement envers l'environnement du Canada et du reste du monde, et de la protection des droits des travailleurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que nous avons dit clairement dès le départ que nous ne négocions pas les questions dont il parle dans le cadre de l'accord de libre-échange.

Cependant, nous avons de très longues discussions, parallèlement avec le gouvernement mexicain, au sujet des normes de travail ainsi que de la réglementation et de la protection de l'environnement. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, se trouvait tout récemment au Mexique pour appuyer nos efforts dans ce domaine. Nous avons eu des discussions avec le mouvement syndical au Canada pour déterminer le meilleur moyen de mener les négociations au sujet des normes de travail. Ces discussions se poursuivront.

Je pourrais dire à mon collègue que ces discussions ont donné certains résultats. Le ministre de l'Environnement et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont annoncé tout récemment une mesure pour aider les Mexicains à appliquer les normes environnementales. Le député sait fort bien que la difficulté avec les Mexicains, ce ne sont pas les normes environnementales, mais comment les faire respecter. Nous sommes déterminés à leur accorder toute l'aide possible à cet égard.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, même si le ministre du Commerce extérieur a voulu, par des paroles mielleuses, nous faire croire que cet accord était sans importance, il est clair maintenant qu'il s'agit d'un accord de très grande portée, comme le souligne le document publié aujourd'hui.

Il porte sur les transports, les télécommunications, l'agriculture, les investissements étrangers et beaucoup d'autres secteurs. Compte tenu du caractère global de cet accord qui va englober l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le ministre du Commerce extérieur pourrait-il me dire s'il croit que le gouvernement, à cette étape-ci de son existence et avec la cote de popularité dont il jouit au pays, peut moralement obliger les futurs gouvernements à essayer de se sortir du pétrin

qu'il tente de créer encore une fois en concluant une entente commerciale avec des tiers?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a parlé de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

S'il s'était donné la peine d'examiner les faits et le fonctionnement de certaines industries depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, il ne ferait pas ces accusations générales.

S'il avait examiné les secteurs de l'agriculture, des vins et de la haute technologie, il aurait vu que les entreprises canadiennes ont maintenant des positions beaucoup plus concurrentielles. Il aurait vu que certaines entreprises de mode féminine ont réussi à se tailler une place sur le marché américain et qu'elles connaissent beaucoup de succès grâce à l'accès qu'elles ont à ce marché. C'est ce genre de dénonciation générale. . .

M. le Président: Je pense qu'il faudrait passer à la question suivante.

* * *

LA SOCIÉTÉ OLYMPIA AND YORK DEVELOPMENT LTD.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre suppléant des Finances, en l'absence du ministre en titre.

Hier, le ministre confirmait qu'il y avait des discussions au sujet de la situation d'Olympia and York avec le gouvernement de l'Ontario, les institutions financières nationales et internationales, la Banque du Canada ainsi que la Banque d'Angleterre.

Puisque l'on dit que le projet *Canary Wharf* de Londres, en Angleterre, est la principale cause de la situation d'Olympia and York, je demande ceci au ministre: Est-ce que le gouvernement discute de solutions non seulement avec la Banque d'Angleterre, mais aussi avec le gouvernement britannique lui-même? Si la réponse est non, est-ce que le Canada va le faire?

• (1500)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, les banques essaient de stabiliser la situation de la société, tant au Canada qu'à l'étranger.

Nos discussions se poursuivent, en collaboration avec la province de l'Ontario. Jusqu'à présent, il n'y a eu aucune participation du gouvernement britannique.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, une question supplémentaire.

Le ministre suppléant pourrait-il donner plus de détails à la Chambre sur le rôle du gouvernement NPD de l'Ontario dans les discussions sur Olympia and York.

De plus, est-ce que le ministre pourrait confirmer à la Chambre que la priorité de son gouvernement est de trouver une solution émanant du secteur privé au problème d'Olympia and York?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): La réponse à la première question est que les discussions avec la province de l'Ontario se poursuivent. Elles sont destinées à stabiliser les marchés financiers.

La réponse à la deuxième partie de la question concernant une solution émanant du secteur privé est «oui».

M. le Président: Je vais autoriser deux autres questions. Une seule du député de Bramalea—Gore—Malton et une seule du député de Lac-Saint-Jean.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON

M. Harry Chadwick (Bramalea—Gore—Malton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

En annonçant récemment le projet de privatisation des aérogares 1 et 2 de l'aéroport international Pearson, le gouvernement a trouvé le moyen d'économiser des millions de dollars en financement de leur modernisation et gestion.

Le gouvernement va-t-il soulager un peu l'aéroport Pearson en consacrant cet argent qu'il espère économiser à la création d'autres infrastructures aéroportuaires dans

la région ou va-t-il laisser l'aéroport Pearson et les collectivités environnantes continuer à supporter tout le fardeau, même lorsqu'on aura atteint la capacité limite de 28 millions de passagers vers la fin des années 90?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis très heureux que le député pose cette question car il me donne l'occasion de lui rappeler que nous attendons encore le rapport du conseil d'exament environnemental relativement aux pistes additionnelles proposées à l'aéroport Pearson.

Dès que nous aurons reçu ce rapport, et selon les recommandations de ce document, nous examinerons à nouveau le plan directeur pour tous les aéroports du nord de l'Ontario. Nous pourrons alors déterminer quelles dispositions financières seront possibles.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION MCDONALD

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Nous avons tous lu dans les journaux l'extrait du témoignage d'un haut gradé de la GRC, qui a comparu devant la commission McDonald.

Or, 11 ans après le dépôt du rapport de cette commission, la population attend encore la publication de sept chapitres qui portent sur des sujets aussi intéressants que le vol des listes du PQ, l'incendie d'une grange, et ainsi de suite.

Ma question est la suivante: Qu'attend le gouvernement pour divulguer ces sept chapitres, qui contiennent certainement les réponses aux graves questions qui se posent présentement?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'aimerais signaler à mon collègue que la commission McDonald a vérifié toutes les allégations et examiné toutes les preuves à l'époque.

À l'heure actuelle, à moins de découvrir de nouvelles preuves, le gouvernement n'a aucunement l'intention d'ouvrir d'autres enquêtes.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du Dr Lefteris J. Papinikolaou, membre du Parlement grec.

Des voix: Bravo!

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur les douanes et le Tarif des douanes, et je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARIBOO—CHILCOTIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me demandais si vous avez eu le temps d'analyser l'objection que j'ai formulée jeudi dernier relativement à une déclaration faite à la Chambre par le député de Cariboo—Chilcotin.

M. le Président: Je sais que le député est impatient d'avoir une réponse à ce sujet et je ferai de mon mieux pour présenter une réponse à la Chambre demain.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacLaren (p. 8670), et de l'amendement de M. Barrett (p. 8685).

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui de l'accord de libre-échange nord-américain. Le débat que nous avons permet aux députés et aux Canadiens de mieux comprendre cet accord, aussi difficile cela soit-il en raison du secret entourant les négociations.

Je me demande cependant où est le Cabinet aujourd'hui et pourquoi il n'a pas parlé de la question. À l'exception du ministre des Forêts, aucun autre membre du Cabinet n'est intervenu dans le débat aujourd'hui ou n'est venu y assister. Compte tenu des enjeux, je ne vois pas ce qui pourrait être assez important pour empêcher les ministres de venir expliquer publiquement aux Cana-

diens pourquoi nous devrions appuyer cet accord commercial.

Le gouvernement, qui espère conclure un accord d'ici le mois prochain, s'est jeté dans les négociations avec un tel sens de l'urgence que la majorité des Canadiens ne savent pas de quoi il retourne. Il est évident que nous avons tous le droit de savoir. Même que le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur déclarait, dans le rapport intitulé «Le libre-échange en Amérique du Nord» et présenté au Parlement, qu'il voulait que le gouvernement consulte les Canadiens.

Je ne crois pas que le gouvernement a répondu de façon satisfaisante à cette requête. Je doute que beaucoup de Canadiens se rendent compte qu'un accord entre les trois pays aurait des répercussions majeures sur l'agriculture au Canada. Il est évident que notre gouvernement a consacré beaucoup de temps et d'efforts pour maintenir notre système de gestion de l'offre qui est essentiel dans un pays soucieux d'assurer son approvisionnement en aliments.

Pourtant, nous subissons des pressions internationales, notamment de la part des Américains, visant à nous faire renoncer à nos tarifs douaniers voire à notre système de gestion de l'offre.

L'importance d'une industrie agricole viable au Canada dépend de la capacité du pays de produire ses aliments et d'assurer les approvisionnements dans le présent et dans l'avenir.

La souveraineté et le nationalisme sont intimement liés à la capacité d'un pays de nourrir ses habitants. Sans industrie agricole viable au Canada, les Canadiens ne peuvent pas être assurés de leur alimentation. En ce sens, je crois que cela est compromis dans ces négociations.

Évidemment, l'enjeu est considérable tant dans les négociations du GATT que dans celles de l'ALENA. Dans les deux cas, l'industrie agricole du Canada est visée par les négociations. Franchement, les agriculteurs de ce pays ont de bonnes raisons de s'inquiéter.

Quoique le gouvernement nous ait assuré qu'il tiendra sa promesse de faire renforcer l'article XI à Genève, nous connaissons l'importance qu'il attache au succès des négociations du GATT et de l'ALENA. Une fois de plus, l'agriculture est au centre des négociations et, comme certains le disent, elle constitue un obstacle au succès des négociations.

Pourquoi? Il en est ainsi parce que les Américains tiennent à ce que nous adoptions un système de tarification pour mettre fin à notre système de gestion de l'offre. Compte tenu de l'argument que j'ai présenté en faveur de l'accord, ce système pourrait être dangereux pour notre secteur agroalimentaire et nos fermiers.

Avant de se lancer dans un autre accord, le gouvernement doit se pencher sur certaines réalités de l'Accord de libre-échange qui nous lie actuellement aux États-Unis. D'abord et avant tout, il doit reconnaître que le libre-échange ne nous garantit pas l'accès au marché américain comme il était prévu à l'origine. Le mécanisme de règlement des différends est risible. Il ne constitue certainement pas un véritable bouclier contre le protectionnisme américain. L'affaire du bois d'oeuvre et celle des voitures Honda en sont un bon exemple. Il nous faut des règles commerciales équitables tout de suite. Comment pouvons-nous envisager de signer un nouvel accord alors que celui qui est en vigueur à l'heure actuelle est tellement peu satisfaisant?

• (1510)

Et que fait-on des effets de ce nouvel accord sur les Canadiens et sur l'économie de ce pays? Il faut trouver une réponse à ces questions. Un document du gouvernement fédéral indique que nous avons beaucoup à perdre. En fait, on peut y lire que nous y perdrons des emplois et que certaines de nos industries culturelles risquent gros. En fait, d'après ce que j'ai pu lire, les Canadiens n'y gagneront pas grand-chose si tant est qu'ils aient quelque chose à y gagner.

Ce gouvernement veut absolument parvenir à un accord, et nous sommes en droit de nous demander pourquoi il est prêt à signer un accord, qui risque d'être vicié, pour cette seule raison. Le fait est qu'il refuse au Parlement la possibilité d'étudier le projet d'accord de libre-échange nord-américain. Si nous voulons savoir en quoi consiste cet accord, il faut que nous trouvions de petites enveloppes brunes dans lesquelles se cachent des copies de ce dernier. Et bien que nos homologues américains et mexicains aient déjà été mis au courant de la teneur de l'accord, nous n'avons pas eu ce privilège. De nombreux journaux canadiens, y compris le *Toronto Star*, en ont reçu des copies clandestines, et nous, nous continuons à n'en rien savoir. Le fait que le Cabinet ne participe pas à ce débat prouve bien que le gouvernement veut nous tenir dans l'ignorance.

Nous ne connaissons même pas les objectifs minimums de ce dernier. Nous voulons des réponses à nos questions, des questions aussi simples que les suivantes: Sur le plan économique, quels en seraient les avantages et les inconvénients pour le Canada? Est-ce que ce gouvernement accepterait un accord trilatéral sans mécanisme de règlement des différends prompt et exécutoire et sans code des subventions? Les Canadiens ont le droit de le savoir. Les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement a l'intention de faire du mécanisme de retour au

droit NPF, qui permet l'élimination progressive des tarifs, en cas de dumping.

Toute série de mesures concernant l'agriculture qui ne comprend pas une disposition de retour au droit de la nation la plus favorisée entre le Canada et les deux autres pays contribuera certes à démanteler l'industrie horticole canadienne. Comment nos producteurs de fruits et de légumes frais pourraient-ils être protégés, si les prix d'importation baissent sensiblement?

C'est assurément une menace réelle, étant donné le climat et le coût plus bas de la main-d'oeuvre au Mexique qui permettront à celui-ci d'être concurrentiel sur le marché nord-américain.

Et l'adhésion d'autres pays? Le gouvernement envisage-t-il la formation possible d'une zone de libre-échange nord et sud-américaine? Les Canadiens ont le droit de le savoir. Par exemple, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ne comprenait pas de règles pour un troisième pays, comme le Mexique, qui entre en scène et qui est la raison pour laquelle nous avons ce débat aujourd'hui. Nous ne bénéficions pas de ce soi-disant accès préférentiel dont le gouvernement avait parlé pendant les dernières élections et ces dernières années. Quel en sera le coût pour le Canada? Où est le soi-disant traitement préférentiel dont bénéficie notre pays? Que fait le gouvernement au sujet d'un code de subventions? Que fait-il à propos d'un mécanisme de règlement des différends qui serait rapide et aurait force exécutoire? Quand va-t-il nous révéler d'une manière constructive ce qui se passe dans ces négociations?

Le ministre a répondu au début de la semaine qu'il s'agissait de renseignements confidentiels concernant le commerce. Nous ne voulons pas connaître de tels renseignements, mais ce qui se passe dans les négociations et ce que le gouvernement considère comme essentiel. Les Canadiens veulent que le gouvernement leur garantisse qu'il ne va pas les trahir, une fois de plus, à la table des négociations.

Une chose est certaine, tout semble être remis en question à la table des négociations. Une fois de plus, après avoir fait des concessions ici et là, nous nous retrouverons avec un autre accord insatisfaisant. Autrement dit, nous nous retrouverons avec rien. Aussi rendons-nous ce service. Obtenons d'abord une réponse à ces questions fondamentales avant, une fois de plus, de signer sur la ligne pointillée et de trahir notre pays. Monsieur le Président, pensons à cela.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Je remercie mon collègue pour son intervention. J'ai retenu quelques observations particulièrement perspicaces en ce qui concerne l'agriculture et les pressions exercées ces dernières années sur nos producteurs agricoles, au sens le plus large du terme, tant en raison du GATT que de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a également mentionné que ce nouvel accord de libre-échange est négocié beaucoup trop secrètement et qu'il est dommage de n'avoir, pour toute source de renseignements, que des documents divulgués clandestinement.

Il y a trois points à l'égard desquels j'aimerais connaître son avis. Les programmes d'adaptation à l'intention des travailleurs m'intéressent tout particulièrement. On nous avait promis de tels programmes dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le meilleur en son genre, nous disait-on. Or, on sait ce qui est arrivé; il n'y en a pas eu. Pas un seul.

Deuxièmement, a-t-on la moindre idée—sur la foi de quelque fuite ou de n'importe quel document ou rapport—à quel point cet accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, je veux dire l'accord nord-américain de libre-échange, nuirait aux travailleurs canadiens? Ne disposons-nous pas de la moindre information qui pourrait être utile à la population canadienne?

Enfin, la perspective d'une dégradation sensible des normes environnementales par suite de la signature de cet accord me préoccupe—et elle préoccupe aussi mon collègue, je le sais—, car il est de notoriété publique que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a posé certains problèmes en la matière.

M. Speller: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question.

Nous n'arrêtons pas, depuis la dernière entente, de demander au gouvernement de mettre en place des programmes d'adaptation. Le gouvernement a fait faire à ce sujet une étude dont il ressort que des programmes d'adaptation devraient être mis sur pied dans certains secteurs afin d'aider les travailleurs canadiens. Malheureusement, il n'en a pas tenu compte.

Je n'ai pas l'impression que le gouvernement soit prêt à se pencher de nouveau sur cette question. Pourtant, à en juger d'après les documents du gouvernement que j'ai parcourus, j'ai idée que des programmes de ce type sont en fait nécessaires. Or, bien que le gouvernement lui-même suggère dans ces documents que cette entente nuira sérieusement à de nombreuses régions du pays, je ne pense pas qu'il ait la volonté nécessaire pour mettre en place de tels programmes.

Comme je l'ai dit, à en juger par les documents du gouvernement et d'autres sources, en fait par les excellentes études réalisées par le Congrès du travail du Canada ainsi que par certains groupes aux États-Unis, cette entente fera du tort aux travailleurs canadiens.

Malheureusement, le ministre du Travail, par exemple, dont le rôle est soi-disant d'aider les travailleurs canadiens, ne fait pas grand-chose pour eux. Il n'a rien eu à nous montrer jusqu'ici. En fait, il ne participe même pas au débat d'aujourd'hui qui vise à apaiser les craintes de ces travailleurs. Et donc, encore une fois, je n'ai pas l'impression que le gouvernement soit disposé à aider les travailleurs afin qu'ils n'aient pas à subir les effets préjudiciables de cette entente.

Quant à l'environnement, le député a sûrement entendu les questions posées par notre collègue de Davenport qui se préoccupe beaucoup de l'impact qu'un tel accord aura sur l'environnement et qui se demande si cet accord ne nous obligera pas à baisser nos normes environnementales.

J'ai lu à ce sujet et j'ai interrogé les porte-parole du gouvernement dans certains comités pour connaître la position du gouvernement. Ce dernier pense au contraire que nous allons élever les normes mexicaines au niveau des normes canadiennes. Mais il n'a vraiment aucun plan et ne nous a donné aucun énoncé de politique ni aucun document d'information qui nous apprenne comme il prévoit de le faire dans le contexte de ces négociations. Les craintes subsistent, et je recommanderais à tous les Canadiens qui se préoccupent de la question—et il y en a beaucoup partout au Canada qui se soucient de l'environnement—d'écrire au ministre de l'Environnement pour lui demander ce qu'il compte faire exactement pour protéger les réglementations environnementales canadiennes dans le contexte de cet accord.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je veux participer au débat aujourd'hui en grande partie à cause de ce que j'ai appris au sujet du contenu du projet d'accord de libre-échange nord-américain. La motion dont nous sommes saisis demande à la Chambre de condamner le gouvernement pour son manque de transparence en ne permettant pas aux Canadiens d'avoir accès au projet d'accord de façon à pouvoir prendre des décisions éclairées et réclamer certains changements précis au gouvernement. Ayant lu l'annexe canadienne 402.1, qui porte sur les services de transport, je peux comprendre pourquoi le gouvernement ne voulait pas que les Canadiens aient accès au contenu du projet d'accord par l'intermédiaire de leurs députés. C'est horrible.

• (1520)

Je veux vous lire certaines dispositions qui me rendent furieux et qui rendront encore plus furieux les Canadiens qui travaillent dans le secteur des transports parce que c'est leurs emplois qui sont menacés.

L'annexe 402.1 dans la version canadienne, qui correspond au chapitre 14 dans la version mexicaine et au chapitre 05.1A dans la version américaine, dit ceci: «La présente annexe s'applique aux mesures prises par une partie relativement à la prestation de services de transport terrestre par une entité nationale ou autre. Aux fins de la présente annexe, les services de transport terrestre comprennent: (1) le transport par camion, (2) le transport par autocar, (3) le transport ferroviaire, (4) les aspects terrestres des activités portuaires, (5) les opérations de transit, (6) le courtage en douane, (7) l'entreposage, à l'exception des activités visées par le chapitre sur les services financiers, (8) l'entretien et la réparation de matériel de transport terrestre commercial, (9) les activités liées aux pipelines, à l'exception de celles visées par le chapitre sur l'énergie, et (10) les services de messagerie.»

C'est une liste très complète. La seule chose qui manque, c'est le transport aérien. Au moment même où nous parlons, à quelques pas d'ici, au Château Laurier, les gouvernements canadien et américain travaillent à l'élaboration d'une entente bilatérale sur le transport aérien, entente qui aura pour effet de déréglementer le transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

Je n'exagère pas en disant que, sous sa forme actuelle, cet accord signifiera la fin d'un système canadien de transport routier et ferroviaire, le transport routier comprenant à la fois le transport par camion et le transport par autocar. Que ce soit dans le domaine ferroviaire ou autre, les simples économies d'échelle montreront qu'il est plus efficace d'installer le siège social, les succursales principales, bref le pivot des activités, aux États-Unis et d'en faire le point de départ des principales routes desservant le Canada et le Mexique.

Nous avons été témoins des tensions qui existent entre le Canada et les États-Unis quand, il y a un an, les camionneurs ont stationné leurs véhicules devant la Chambre des communes, bloquant la circulation au centre-ville d'Ottawa pendant plusieurs jours. À Windsor et dans d'autres villes frontalières, ils ont aussi littéralement bloqué les voies d'accès entre le Canada et les États-Unis. Ils ont signalé, à juste titre, que les règles du jeu étaient différentes. Que ce soit à cause des taxes sur l'essence, des déductions fiscales ou des questions relevant du gouvernement fédéral ou des provinces, peu importe, l'essentiel, c'est qu'ils ne pouvaient soutenir la concurrence.

Des camionneurs américains prenaient leur chargement et faisaient le plein juste au sud de la frontière, ils allaient jusqu'à Montréal pour livrer leurs marchandises, faisaient demi-tour et parfois, au beau milieu du pont reliant les deux pays, ils devaient remettre de l'essence dans leur réservoir. C'est de la concurrence déloyale.

Plus tôt aujourd'hui, le ministre a dit à la Chambre: «Nous avons pris des mesures pour les camionneurs; le problème est donc réglé.» Le gouvernement a effectivement pris des mesures. Il leur a accordé certains allégements fiscaux, sous forme d'amortissements. Il leur a aussi consenti un allégement relativement à la taxe d'accise de 4c. sur le litre d'essence. Cependant, toutes ces mesures d'aide ne tiendraient plus et ne seraient plus autorisées si l'ALENA était approuvé.

Pourquoi suis-je si inquiet? Permettez-moi de vous ramener à l'époque où notre pays a vu le jour. Si nous avons établi une infrastructure ferroviaire d'est en ouest, plutôt que du nord au sud, c'est que sir John A. Macdonald savait fort bien que les États-Unis d'Amérique auraient tôt fait de nous absorber en l'absence de ces liaisons d'est en ouest. Il aurait été plus logique de construire un chemin de fer entre Thunder Bay et la région de Chicago, ou encore un chemin de fer longeant la côte de la Colombie-Britannique et du Pacifique, ou un autre à partir de Toronto et se dirigeant vers Buffalo et d'autres villes plus au Sud. Cependant, nous n'aurions jamais eu de pays. Ce qui était valable en 1867 l'est encore aujourd'hui. Sans réseau de transport est-ouest appartenant aux Canadiens, exploité, entretenu et géré par eux, nous n'aurons plus de pays.

Cet accord donne en fait aux entreprises ferroviaires américaines le droit d'utiliser nos chemins de fer. Il donne aux entreprises de camionnage américaines le droit d'emprunter nos routes. Il donne aux entreprises américaines le droit de manutentionner notre marchandise à nos ports. Les Américains ne peuvent pas vraiment toucher aux navires, mais dès que les marchandises atteignent la rive, ils peuvent faire ce qu'ils veulent.

En fait, je voudrais vous lire l'une des propositions faites par les Américains. «Les États-Unis ont proposé certaines activités incluant l'exploitation et l'entretien des installations portuaires, le chargement et le déchargement des navires, la manutention des marchandises transportées par bateau, l'exploitation et l'entretien des quais, le nettoyage des navires, l'aconage, le transfert des marchandises entre les navires et les camions, les wagons, les pipelines et les appontements, l'exploitation des terminus, le nettoyage des bateaux, l'exploitation des canaux—l'exploitation des canaux? Vont-ils se charger de l'exploitation des écluses de la Voie maritime maintenant?—le désarmement des navires, l'exploitation des cales de hâlage, l'inspection des navires,» sauf les cargos, «la démolition des navires, les bateaux destinés au dépeçage et la classification des navires.»

Voilà ce que les Américains veulent inclure dans l'accord de libre-échange nord-américain. Si le gouvernement du Canada y consent, des milliers de travailleurs canadiens dans le secteur maritime perdront leur emploi aux mains des Américains et à la longue aux mains des Mexicains. C'est inacceptable. Comme société et comme pays, nous ne pouvons tolérer ce genre de changement.

Je vous signale, monsieur le Président, que je partage mon temps de parole avec un collègue. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire signe à la fin de mes dix minutes pour que nous puissions avoir une période de cinq minutes pour les questions et les observations. Je céderai ensuite la place à mon collègue.

Je voudrais parler d'un autre aspect. Il s'agit encore une fois d'une proposition des Américains. Je constate qu'il ne me reste que deux minutes.

Nous avons tenu à la Chambre un important débat pour voir s'il y avait lieu de contrôler les transports par voie de réglementation. Le gouvernement en place a donné suite aux initiatives libérales et opté pour la déréglementation. Nous avons abandonné le critère de l'utilité publique et de la nécessité, c'est-à-dire un critère économique, au profit d'un autre critère.

Pourvu que les banquiers vous avancent les fonds, vous pouviez désormais lancer et exploiter un service avec un simple certificat de sécurité.

Les Américains veulent prévoir les restrictions suivantes dans l'accord de libre-échange nord-américain: limitation du nombre de fournisseurs de services de transport terrestre par le biais de contingents et de monopoles, exclusivité pour fournisseurs de services de transport terrestre, par le biais de contingents et de monopoles, ainsi qu'exigence d'un critère des ressources économiques.

Je donne lecture de tout cela pour expliquer que le gouvernement de la Colombie-Britannique ne pourrait pas empêcher une compagnie ferroviaire américaine d'avoir des activités sur le réseau de la province, pas plus que le gouvernement de l'Ontario ne pourrait lui interdire le réseau Ontario Northland. Voilà quelles seraient les conséquences si le Canada acceptait cette disposition.

Monsieur le Président, j'ai assez de matière pour une intervention de 50 minutes, mais je constate que je n'ai pas le temps. Ce que je tiens à vous dire, c'est que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était mauvais. Dieu merci, il ne visait pas les transports. L'accord nord-américain vise à achever ce que le premier accord de libre-échange n'avait pu faire, c'est-à-dire brader le reste de l'infrastructure canadienne, bra-

der nos moyens de transport: services ferroviaires, transport par autocar, camionnage, partie terrestre des opérations portuaires et même nos transformateurs, nos services d'expédition ou de courtage en douane. Toutes ces choses sont menacées par cet accord, et c'est pourquoi il faut barrer la route au gouvernement.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, mon collègue sait que je viens d'une province où le transport est une question particulièrement importante, et je tiens à m'assurer que j'ai bien compris son message. Il a dit que, suite à l'Accord de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis, le transport n'était pas une question importante. Toutefois, dans l'Accord de libre-échange nord-américain, cet élément touchera pratiquement tous les secteurs, qu'il s'agisse des ports, des aéroports, du transport routier ou de tout autre moyen de transport. Je me souviens que, dans ses remarques préliminaires, le député avait même mentionné les systèmes de messagerie.

• (1530)

J'aimerais demander à mon collègue quelles conséquences cette entente aura, selon lui, sur un centre de transport aussi important que le Manitoba? Je suis conscient du fait qu'il existe d'autres centres de transport tout aussi importants au pays. Néanmoins, Winnipeg et le Manitoba constitue une plaque tournante pour le Canada tout entier et pour l'ouest du pays. J'aimerais connaître l'opinion du député.

M. Angus: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Saint-Boniface ait posé cette question. Quelques régions seront touchées. Je prendrai Winnipeg, et mieux encore Transcona, comme exemple. Il y a un atelier d'entretien à Transcona. Ce n'est pas dans la partie mise entre parenthèses comme étant une proposition américaine ou mexicaine. Cela se trouve tel quel dans l'annexe canadienne.

Le transport terrestre est défini de façon à englober l'entretien et la réparation du matériel de transport. Il s'ensuit que, si le texte était adopté tel quel, rien n'empêcherait le CN ou le CP de faire faire tout leurs travaux d'entretien au sud de la frontière ou même encore plus au Sud, au Mexique, d'où une perte de milliers d'emplois à Winnipeg, Thunder Bay, Montréal, Moncton ou ailleurs. Je suis bien conscient toutefois qu'une grande partie de ces emplois ont déjà disparu.

L'accord proposé précise qu'il n'y aurait aucune restriction quant à l'endroit où le travail d'entretien doit se faire. Il serait donc impossible de dire au CN, en tant que société d'État: «Vos travaux de réparation et d'entretien doivent se faire au Canada.»

L'une des inquiétudes que nous inspirait l'annonce faite hier par le CN concernant l'achat de 25 nouvelles locomotives à Erie, en Pennsylvanie, était de savoir si la vente s'accompagnait d'un contrat d'entretien. Nous avons vérifié et la réponse est négative. Le CN n'a à tout le moins pas anticipé l'issue des négociations sur l'ALENA. Mais le risque existe bel et bien.

D'autre aspects de la proposition auraient des répercussions sur le fonctionnement d'un noyau de transport comme Winnipeg et sur l'entretien du matériel. On y traite de façon très précise de l'entretien du matériel, des normes communes qui seront appliquées aux trois pays, ce qui aura une incidence sur la qualité du travail qui se fait à Transcona. Je crains que, plutôt que chacun se hisse au niveau élevé des normes canadiennes, nous assistions à un relâchement des normes canadiennes.

Quel que soit l'angle sous lequel on le regarde, c'est un accord pourri.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir poser une brève question au sujet des dispositions de l'Accord de libre-échange relatives aux transports.

J'ai toujours été préoccupé par le sort fait à l'eau dans l'Accord de libre-échange. J'ai toujours cru que, si nous réclamions du président américain un protocole d'entente exemptant l'eau de l'Accord de libre-échange, il refuserait probablement et nous finirions par être forcés d'abroger immédiatement l'accord, car les Canadiens croient pour la plupart que l'eau ne doit pas faire partie de l'Accord de libre-échange.

Ma question s'adresse au député chevronné du Nouveau Parti démocratique? Celui-ci peut-il me dire quelle est la position de son parti en ce qui concerne le sort fait à l'eau dans l'Accord de libre-échange?

M. Angus: Monsieur le Président, il ne fait aucun doute que l'eau ne doit pas être visée par l'Accord de libre-échange. C'est ce que nous soutenons depuis toujours. Mon collègue, le député de Kamloops, et moi avons conjointement présenté à la Chambre un projet de loi qui aurait pour effet d'empêcher l'exportation de l'eau.

Cette affaire a pris un tour intéressant, toutefois, car, lorsque nous parlons d'exporter l'eau, les gens ont tendance à penser à l'eau embouteillée. À l'heure actuelle, une municipalité située près de Chicago envisage de détourner davantage d'eau du lac Michigan afin de traiter ses eaux usées et de se débarrasser ensuite des effluents, je suppose, dans le Mississippi. Pour le moment, la CIM empêche cela. Un accord international régit l'eau. Conformément à l'Accord de libre-échange, on pourra peut-être soumettre l'affaire au mécanisme de règlement des différends et voir comment la loi américaine serait interprétée.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, nous discutons aujourd'hui du projet d'accord de libre-échange nord-américain, qui serait conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Je suis d'avis que cet accord n'est pas dans l'intérêt du Canada et qu'il peut même faire plus de mal que de bien, compte tenu de la situation politique actuelle, de la position de négociation des trois pays et des différences entre les institutions politiques de chacun.

Nous n'avons qu'à nous reporter quelques années en arrière et à nous rappeler les négociations entre le Canada et les États-Unis pour donner plus de poids à mes motifs d'inquiétude. Le Canada et les États-Unis ont mené leurs négociations. Le Canada représente environ le dixième ou le onzième de la taille des États-Unis. La position de négociation de chacun transpire dans l'accord final. Politiquement, les États-Unis sont une superpuissance, mais le facteur qui influe encore plus dans la négociation d'accords internationaux avec eux, c'est qu'ils ont une Constitution fort différente et une attitude très particulière quant aux pouvoirs du Congrès et du président.

Notre gouvernement s'est engagé dans ces négociations en présumant naïvement que le président des États-Unis parlait au nom de son pays d'une façon semblable à notre premier ministre, quand il parle au nom de son pays. Cette présomption s'est révélée fausse et impossible.

Le Congrès tient comme à la prunelle de ses yeux au droit de modifier les lois commerciales et de rester le seul responsable de tout accord international que le président des États-Unis et son gouvernement pourraient tenter de négocier.

Nos négociateurs et, surtout, notre gouvernement, ne semblaient pas se rendre compte de ce que cela signifiait à long terme. Les gens de l'ouest du Canada qui ont fait des affaires avec les Américains dans le cadre d'un présumé accord de libre-échange savent de quoi il retourne. Nous avons fait le commerce des viandes rouges, du boeuf et du porc pendant 50 ans dans le cadre d'une sorte d'accord de libre-échange. Dès que nous commençons à faire des incursions dans ces marchés qui tournent nettement à l'avantage du Canada, le Congrès trouve un moyen d'empêcher que le commerce se poursuive à ce rythme. On a toujours enregistré des interruptions dans ce commerce.

Nous n'avions pas sitôt signé l'accord commercial qui, au dire du gouvernement et de ses partisans, devait éliminer à jamais ce genre de problème que nous avons été aux prises avec un différend à propos d'un droit compensateur sur le porc. Nous avons trouvé une solution temporaire, mais nous ne sommes pas encore parvenus à un règlement définitif dans toute cette affaire. Les membres du Congrès et les producteurs de porc américains ne sont pas encore convaincus que, étant donné que les deux parties touchées par le droit compensateur ont des doutes au sujet de l'application de la réglementation américaine, le même scénario va se répéter dès que les prix vont être assez élevés pour que les producteurs américains jugent bon d'empêcher les livraisons de porc canadien d'entrer aux États-Unis.

Je crois que nous allons devoir nous faire à l'expression «selon la réglementation américaine» si nous voulons commercer avec les Américains dans le cadre d'un accord de libre-échange, qu'il s'agisse d'un accord à deux, Canada et États-Unis, ou à trois, Mexique, Canada et États-Unis.

En somme, le Congrès ne cédera aucun droit, et la Constitution américaine l'autorise à empêcher tout président, qu'il s'agisse de Bush ou de son successeur, de renoncer à un droit dans le cadre d'un traité international. Quand bien même que l'accord signé par le Canada, le Mexique ou tout autre pays serait on ne peut plus explicite à ce sujet, il reste que le Congrès peut déclarer qu'en cas de différend, c'est la réglementation américaine qui a préséance, et non l'accord.

Tant que nous nous en tiendrons aux règles de base, nous disputerons un bon match. Nous ne devrons cependant pas oublier que, les règles étant ce qu'elles sont, nous risquons de perdre la plupart des manches. Mais, consolons-nous, nous disputerons un bon match tant que nous ne perdrons pas cela de vue.

• (1540)

Malheureusement, le premier ministre actuel et son gouvernement ne semblent pas comprendre quelles sont les règles du jeu. Nous avons maintenant eu connaissance de quelques avant-projets grâce aux lois américaines sur la liberté de la presse et à la facilité avec laquelle les Américains peuvent obtenir de l'information. Nous avons également obtenu des renseignements de sources mexicaines quant à la teneur des négociations.

Nous ne pouvions pas compter sur notre gouvernement pour obtenir de l'information. Il nous a fallu au contraire aller à l'étranger pour connaître la position de notre pays à ces négociations et les concessions qu'il a faites.

Jusqu'au 21 ou 22 février, il semble que la position défendue par le Canada sur le chapitre de l'agriculture, dont je vais maintenant parler pendant quelques minutes, est sensiblement la même que celle qu'il a présentée aux négociations de l'Uruguay Round de 1986 à 1990 ou 1991, soit le remplacement des subventions et de l'intervention de l'État par une politique tarifaire.

Autrement dit, c'est l'imposition de droits de douane. Une fois de plus, comme dans le cas de l'Uruguay Round et de l'ALENA, l'imposition de droits de douane est la position officielle du gouvernement du Canada, et c'est bien malheureux. Au Canada même, sous la pression des producteurs laitiers, des aviculteurs et des producteurs d'oeufs, qui se rendent compte que cette entente va signer l'arrêt de mort de leur industrie au Canada, le Canada soutient au GATT que cela n'était pas vraiment sa position.

Il a changé de position en 1990 ou en 1991, ce que révèle une note d'alors adressée au GATT. Jusqu'à maintenant, il n'existe, semble-t-il, aucun document dans lequel on affirme que la position du Canada sur l'application des droits de douane a varié; il est toujours question d'une proposition très dure dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain.

Une fois de plus, on oublie les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs dans le cadre des négociations, car le gouvernement a décidé d'adopter une position très claire et très dure sur l'application des droits de douane. Elle est conforme à un modèle de développement économique en vertu duquel les grandes sociétés sont chargées de tout le développement, mais elle ne répond pas très bien aux besoins des gens ordinaires.

Des milliers et des millions de Canadiens, de chefs de petite entreprise, d'agriculteurs, de détaillants, de grossistes et même de petits fabricants ne sont pas visés par ce type de politique. Ils sont abandonnés à leur sort. On tient pour acquis qu'ils ne comptent pas et qu'ils ne peuvent être «compétitifs»—le slogan du gouvernement—sur le marché mondial.

Les agriculteurs et les chefs de petite entreprise canadiens se retrouveront placés dans la même situation que les paysans mexicains si le gouvernement mexicain réussit à faire ce qu'il veut, c'est-à-dire vendre ses terres à des sociétés internationales pour qu'elles développent l'agriculture.

Cela ne semble peut-être pas trop menaçant au Canada, à plusieurs milliers de milles du Mexique, mais là-bas, on a connu plusieurs révolutions au sujet de ces terres que le gouvernement exploite au nom de milliers et de millions de paysans mexicains qui n'ont aucun autre moyen d'accès à la terre. C'est là un droit pour ces gens.

Il a été au centre de plusieurs révolutions, et ce sont-là les seules terres que le gouvernement mexicain peut vendre à des sociétés étrangères.

Or, le gouvernement actuel du Mexique semble bien décidé à suivre une politique semblable à celle de notre gouvernement et à vendre toutes ses possessions. Tout porte à croire que cela comprend les terres agricoles. Ainsi, les sociétés multinationales pourront acheter des terres à très bon marché et elles pourront probablement vendre des fruits et des légumes dans les régions plus septentrionales de l'Amérique du Nord.

En tant qu'agriculteurs dans cette région du monde, nous aurons bien de la difficulté à continuer à produire des fruits et des légumes à cause de cette entente qui n'est pas du tout équitable. Elle tend manifestement à se débarrasser des petits producteurs, des chefs de petite entreprise afin de pouvoir appliquer une théorie de contrôle international.

Selon nous, ce n'est ni équitable ni réalisable. Cela n'a aucun sens sur le plan économique. C'est encore plus insensé pour les gens qui croient dans les principes démocratiques. Nous croyons qu'il est temps de jeter au rebut les 500 pages en question et de mettre immédiatement un terme aux négociations.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec intérêt. Les petites entreprises le préoccupent, et je le comprends fort bien.

Avec l'Accord de libre-échange actuel, le droit américain s'applique assurément. Mais ce qu'il a négligé de commenter, c'est que, bien sûr, le droit canadien s'applique également. Si le Canada s'estime lésé, il a toujours le pouvoir, conformément au droit canadien, de prendre exactement les mêmes mesures que le Congrès améri-

cain pourrait vouloir prendre conformément au droit américain.

Avant la conclusion de l'Accord de libre-échange, si le Congrès américain décidait de s'en prendre à un pays étranger, et j'utiliserai le Brésil comme exemple pendant un instant, mais il pourrait s'agir de n'importe quel pays, en raison d'une certaine proposition d'exportation qu'on fait actuellement, il adopterait une loi qui limiterait les importations en provenance du Brésil. Or, cette loi ne viserait pas des pays, mais plutôt des produits. Les entreprises canadiennes seraient donc touchées par l'adoption de cette loi américaine contre des exportations étrangères.

Les petites entreprises du Canada devaient donc tenter de convaincre le Congrès américain que les produits canadiens devaient être exemptés de la loi américaine.

En vertu de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, le Canada doit être expressément nommé dans toute loi américaine pour qu'il soit visé par cette loi. Le député ne convient-il pas qu'il est fort préférable que les petites entreprises canadiennes n'aient pas à s'inquiéter d'être touchées indirectement par un Congrès américain qui s'en prend activement à un pays du tiers monde ou à un autre pays, au lieu d'être assujetties à la loi comme c'était le cas avant la conclusion de l'Accord de libre-échange? Il était horriblement coûteux pour les petites entreprises du Canada de tenter de convaincre le Congrès américain qu'elles n'avaient rien à voir dans les problèmes des États-Unis.

M. Althouse: Monsieur le Président, je pense que le député a soulevé une très bonne question.

S'il avait lu ou analysé les nouvelles récentes ou s'il avait parlé aux petits entrepreneurs que j'ai rencontrés dans ma circonscription où nous essayons encore d'avoir une industrie du bois d'oeuvre, il saurait qu'il importe peu que les Américains soient tenus de nommer le Canada ou non. Ils n'ont aucun scrupule à accoler le mot Canada ou canadien au produit contre lequel ils ont décidé d'agir.

Ce fut facile en ce qui concerne les Honda canadiennes. Ils n'ont eu aucun scrupule à parler du bois d'oeuvre canadien. Ajouter ce mot ne les gêne nullement. Je ne pense que cet article de l'accord ait changé quoi que ce soit à la mentalité des législateurs américains ni à l'accès au marché pour nos petites entreprises.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je participe avec plaisir à ce débat aujourd'hui. Je suis ravie de pouvoir dire comment ce gouvernement a délibérément et consciencieusement cherché à connaître les opinions d'un large échantillon de la population canadienne sur les questions relatives aux politiques commerciales.

Contrairement à ce que soutient l'opposition, les opinions des Canadiens ont servi à déterminer la façon dont le gouvernement négocie l'accord de libre-échange nord-américain, soit entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'opposition voudrait que le Canada retire sa participation aux négociations de l'ALENA.

Les députés d'en face déclarent que le gouvernement a exclu les Canadiens du processus. En faisant cette déclaration, ils ne tiennent franchement et étrangement pas compte de la série de consultations soigneusement planifiées et élaborées que ce gouvernement a tenues auprès des Canadiens pendant plus de six années. Je regrette que les députés de l'opposition constatent en retard l'importance que revêtent les négociations en vue de conclure cet accord.

S'ils avaient examiné l'initiative avant, ils auraient su que des consultations poussées ont déjà eu lieu. Or, le débat d'aujourd'hui me donne l'occasion de souligner le sérieux de ce processus.

• (1550)

Le gouvernement a mis en place un large et solide réseau de conseillers qui a aidé à élaborer notre stratégie nationale. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur est au coeur de ce réseau. Il est formé de représentants du monde des affaires et d'organismes syndicaux, d'universitaires, de chercheurs, de consommateurs ainsi que de membres d'industries culturelles et de groupes environnementaux.

Son rôle est d'assurer l'échange de renseignements et de conseils entre le gouvernement et le secteur privé au Canada. En plus du comité, le réseau comprend 15 groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur.

Ces groupes se composent de gens d'affaires, de syndicats, d'universitaires, de chercheurs, de consommateurs et d'écologistes qui participent à des secteurs précis de l'économie canadienne allant de l'industrie agro-alimentaire aux services de transport. Ils favorisent l'échange d'information et de conseils entre le gouvernement et certains secteurs industriels. Ils ont eux-mêmes de l'influence. Le président de chaque groupe fait également partie du Comité consultatif sur le commerce extérieur, ce qui rehausse encore son rôle.

Ce réseau n'est pas nouveau. Il a été créé en 1985 pour fournir des conseils dans les négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il joue encore un rôle de consultation très important dans l'Uruguay Round du GATT. Il est des plus utiles dans les négociations de l'ALENA.

Le Comité consultatif sur le commerce extérieur a examiné pour la première fois l'ALENA en 1990. Le gouvernement se demandait alors s'il devait participer aux négociations tripartites avec les États-Unis et le Mexique. Comme les députés peuvent le constater, c'est sur ses conseils que le gouvernement a décidé, en février 1991, de participer à l'ALENA.

Le Comité consultatif sur le commerce extérieur se réunit jusqu'à quatre fois par année avec le ministre du Commerce extérieur. Sa dernière réunion remonte au mois de décembre. Cependant, un grand nombre de groupes de consultations sectorielles se réunissent plus souvent. Certains d'entre eux ont discuté de l'ALENA plus d'une demi-douzaine de fois depuis le début des négociations, en juin dernier, à Toronto.

L'aide du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur n'est pas seulement utile; elle est indispensable. Comme 19 groupes examinent des points souvent très techniques, les négociateurs du gouvernement ne peuvent se passer de conseils d'experts. Le gouvernement sait très bien que, pour les membres des groupes de consultations sectorielles, le commerce n'est pas une chose abstraite. C'est leur gagne-pain. Leur avenir en dépend.

Le gouvernement a entrepris ce processus de consultation parce qu'il est bien conscient de son énorme responsabilité. Il doit tenir compte des intérêts de tous les intervenants dans l'économie canadienne.

Permettez-moi de préciser que ces organismes consultatifs ne comprennent pas seulement des représentants du monde des affaires, mais aussi des syndicats, des universitaires, des chercheurs, des groupes de consommateurs, des industries culturelles et des environnementalistes.

Le gouvernement a été particulièrement satisfait de voir le Congrès du travail du Canada se joindre au Comité consultatif sur le commerce extérieur après la signature de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1989. Malheureusement, le gouvernement n'a pu profiter de la vaste expérience et des connaissances du CTC lors des premières négociations sur l'Accord de libre-échange. Nous avons apprécié la participation de la Fédération canadienne du travail qui représente un groupe important de travailleurs canadiens, surtout dans l'industrie de la construction.

Toutefois, un réseau d'organismes consultatifs, pour être vraiment représentatif, exige la participation de l'organisme représentant la majorité de la main-d'oeuvre organisée du pays. Même si le CTC a parfaitement bien fait valoir ses opinions, le gouvernement est d'avis que la participation des travailleurs au CCCE et celle des syndicats affiliés au CTC au sein des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur constituent un grand pas vers la coopération en matière de prise de décisions économiques.

La participation du milieu universitaire a donné une impulsion favorable aux consultations. Les Canadiens sont de plus en plus conscients de la nécessité d'adapter l'enseignement aux exigences d'une économie mondiale en pleine effervescence. Ils reconnaissent aussi que les industries d'aujourd'hui, axées sur le savoir, doivent trouver des moyens de transformer les découvertes scientifiques des laboratoires en produits et services commercialisables.

Au sein du CCCE et des GCSCE, les enseignants peuvent mesurer à quel point il est nécessaire de développer de nouvelles compétences. Au même moment, le gouvernement peut adapter sa politique commerciale afin d'utiliser le plus efficacement possible les compétences et les connaissances transmises et développées par les éducateurs.

À mon avis, la partie la moins remarquée du processus de consultation est la présence des représentants des environnementalistes au CCCE et au sein de plusieurs des GCSCE. Comme le gouvernement s'était engagé à tenir compte des questions environnementales dans tous ses programmes majeurs, il était capital que les groupes environnementaux soient consultés au sujet de l'ALENA.

Depuis le début de ces négociations, beaucoup de gens ont souligné que l'environnement en constituait un élément important. Le gouvernement le reconnaît.

C'est pourquoi il sera prévu dans l'accord que les pays signataires pourront continuer d'exiger que les produits respectent des normes de santé et de sécurité supérieures aux normes internationales.

C'est pourquoi le gouvernement a formé un comité interministériel chargé d'examiner les répercussions environnementales possibles de l'ALENA au Canada. C'est pourquoi aussi le Canada coopère plus étroitement avec le Mexique dans le domaine environnemental, par exemple en annonçant la semaine dernière un accord d'un million de dollar visant à aider le Mexique à mieux faire appliquer ses normes environnementales.

C'est pourquoi des représentants de groupes environnementaux font partie du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur depuis l'automne dernier. Ils font un travail très constructif, et le gouvernement espère que cette nouvelle forme de coopération servira les intérêts de toutes les parties concernées.

Les représentants des groupes environnementaux au sein de ce comité consultatif et de ces groupes de consultation fourniront au gouvernement des conseils objectifs garantissant que l'ALENA et les autres composantes de sa politique commerciale tiennent compte des considérations d'ordre environnemental.

L'économie moderne exige une coopération de plus en plus étroite entre tous les intervenants. Les consultations qui se déroulent en ce moment pour les besoins des négociations de l'ALENA le montrent on ne peut mieux. Les observateurs indépendants qui se sont prononcés sur cette coopération accrue entre différents secteurs de l'économie canadienne l'ont applaudie.

Dans son analyse du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur, Helen Moroz, professeure de sciences politiques à l'Université Queen's, a fait cette observation:

> La consultation systématique entre le gouvernement et le secteur privé semble avoir amélioré les relations globales entre les différents intéressés. Il a été prouvé que les contacts réguliers et le partage de renseignements créent un climat de compréhension et de confiance entre les partenaires. Ce processus a ouvert la voie à la collaboration entre le gouvernement et le secteur privé sur des questions commerciales et autres à l'avenir.

Il se peut que tous les députés de cette Chambre ne soient pas en faveur d'une collaboration plus étroite pour améliorer la situation économique du Canada. Le gouvernement est d'avis cependant qu'une telle collaboration ainsi que l'établissement de partenariats stratégiques entre tous les secteurs de l'économie, sont essentiels à la compétitivité future du Canada.

Tout en encourageant les partenaires à prendre des décisions économiques d'une façon plus innovatrice, le resserrement de ces liens de collaboration permettra en fin de compte d'améliorer la prospérité de tous les Canadiens.

Des députés de l'opposition se plaignent que ces consultations ne se tiennent pas en public. Ils disent qu'une fois encore le gouvernement administre les affaires publiques à huis clos. Toutefois, les membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur et les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ne s'inquiètent pas de ne pas faire de bruit. Je ne peux pas parler pour tous, mais j'aimerais ajouter que la confidentialité à laquelle ils se sont engagés par serment leur permet de s'exprimer franchement sans craindre d'être entendus par d'éventuels concurrents américains, mexicains ou même japonais et européens. La valeur d'un conseil dépend souvent de la franchise avec laquelle on le donne.

Lorsque le gouvernement sait qu'il entend les opinions franches et honnêtes du secteur privé, il est mieux en mesure d'agir dans l'intérêt de toutes les parties en cause.

• (1600)

Je dois faire remarquer que même si les opinions exprimées par les membres du Comité consultatif sur le commerce extérieur et les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ne font pas les manchettes, on en tient compte. L'opposition prétend que le public n'est pas consulté. Jetons un regard sur la liste des secteurs représentés par un groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur. On y trouve l'agriculture, les aliments et les boissons, les vêtements et les chaussures, les arts et la culture, les produits de consommation et d'usage domestique, l'énergie, les produits chimiques et pétrochimiques, les services financiers, les poissons et les produits de poisson, les produits forestiers, les machines industrielles et les techniques de pointe, les minéraux et les métaux, les services commerciaux et professionnels, le textile, la fourrure et le cuir, le matériel de transport ainsi que les services de transport.

Je ne cherche pas à ennuyer les députés. J'essaie seulement de leur faire remarquer que ces consultations portent sur presque tous les secteurs possibles de l'économie canadienne.

Le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ne se contentent pas de mettre en contact différents secteurs industriels. Ils relient les intervenants d'un bout de la chaîne de production à l'autre, de l'extraction des matières premières à la commercialisation et à la vente, en passant par les activités de transformation et de fabrication ainsi que le transport.

Ces organismes consultatifs sont à l'image de la société canadienne. Ils comptent des représentants des grandes et des petites entreprises, qui viennent de grandes et de petites villes. Ils rassemblent des personnes originaires de toutes les régions, des anglophones et des francophones de même que des hommes et des femmes. Il n'y a pas un seul secteur, pas un seul recoin d'activité, pas une seule région de ce pays, pas un seul emploi du secteur privé canadien qui ne soit pas représenté, d'une manière ou d'une autre, au sein de ces groupes de consultations sectorielles et du Comité consultatif sur le commerce extérieur.

Ces organismes reçoivent constamment du sang nouveau. Le gouvernement en renouvelle sans cesse les membres pour être sûr que leur composition évolue parallèlement à l'économie canadienne. Le mandat des membres est de deux ans. En les nommant, le gouvernement se soucie toujours de maintenir l'équilibre entre nouveaux venus et membres chevronnés. Les idées nou-

velles sont vitales au processus de consultation, tout comme la continuité qui assure que les leçons du passé ne sont pas oubliées et qu'elles sont mises en application.

En annonçant, il y a plus de six ans, l'instauration du processus de consultation et la création du CCCE et des GCSCE, le gouvernement lançait une vaste opération de communications entre le secteur public et le secteur privé. Il avait un plan qu'il savait bon, mais il ne pouvait prévoir à quel point le réseau consultatif serait mis à l'épreuve ni comment il réagirait. Ses réactions ont été très positives.

Grâce aux conseils que nous recevons de ces groupes de consultations, nous serons en mesure de négocier un accord de libre-échange nord-américain qui servira les intérêts de tous les Canadiens. Lorsque les négociateurs canadiens s'installent à la table des négociations, ils sont pleinement conscients des préoccupations et des ambitions de tous les secteurs de l'économie canadienne. C'est la meilleure garantie qu'un accord de libre-échange nord-américain—s'il doit y en avoir un—tiendra compte des intérêts et des ambitions de tous les Canadiens.

Ce gouvernement s'est engagé à tenir des consultations, faute de quoi nous ne pourrions tout simplement pas négocier un accord de libre-échange nord-américain ou suivre une politique commerciale quelle qu'elle soit. Un gouvernement ne travaille pas dans le vide. Il doit tenir compte des besoins et des intérêts de l'ensemble de la collectivité. Pour ce faire, rien ne remplace un dialogue sincère et permanent dont les meilleurs outils sont les GCSCE et le CCCE.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, au moment où on a signé l'Entente de libre-échange avec les États-Unis, j'ai toujours été d'accord en principe avec le libre-échange avec les États-Unis. On s'est rendu compte, quelques années plus tard, que le gouvernement fédéral était allé lui-même rencontrer les organisations internationales dans le but d'enlever les subventions à l'agriculture, principalement pour arrêter de subventionner la production de céréales dans l'Ouest canadien. Ce fut la position du gouvernement fédéral, ici à Ottawa, et ils ont été les premiers à faire ces propositions aux Nations Unies et au GATT dans le but d'enlever les subventions, principalement pour la production de blé, allant à l'encontre du système agricole que nous avions établi depuis très longtemps au Québec. Au Québec, il existe actuellement un système de contingentement qui permet de produire à peu près l'équivalent de ce que nous consommons.

Bien sûr, en libéralisant le commerce agricole, on vient par le fait même nuire au système agricole que nous avons établi au Québec depuis plusieurs années. Est-ce que le fait de négocier à la fois avec le Mexique et les États-Unis n'accélérera pas ces négociations qui vont défavoriser le Québec et déstabiliser, si je peux dire, le système établi au Québec depuis plusieurs années? Monsieur le Président, on sait que les États-Unis veulent aussi que les subventions à l'agriculture soient abolies le plus rapidement possible.

On a dit que l'agriculture n'avait pas été touchée par le libre-échange avec les États-Unis, mais on s'est rendu compte, à peine un an après,—alors qu'on avait dit que c'était le GATT qui devait être responsable de l'agriculture et qu'on n'y touchait pas avec le libre-échange— que le fédéral faisait des pressions au GATT pour qu'on touche à l'agriculture.

Alors, la façon que l'on négocie actuellement avec les États-Unis et le Mexique, concernant l'agriculture, me fait un peu peur, puisqu'on n'arrive pas, nous de l'opposition, à comprendre ce que vous êtes en train de faire. Ce n'est pas tellement clair et j'aimerais obtenir des éclaircissements à ce sujet.

[*Traduction*]

Mme Anderson: Monsieur le Président, on n'a pas résolu, naturellement, la question des subventions au moment de l'Accord de libre-échange parce qu'il était très difficile de définir ce qu'était une subvention. Il reste à décider plus tard ce qu'une subvention veut dire.

On y travaille encore, mais il y a la gestion de l'offre qui concerne assurément nos produits laitiers, nos oeufs et notre lait, question dont est saisie actuellement le GATT. Cette organisation a certes été notifiée que le gouvernement canadien appuie très vigoureusement la gestion de l'offre pour ces groupes et qu'il veut aussi renforcer l'article XI.

C'est quelque chose qui est actuellement en train d'être évalué et réglé. Assurément aucun accord commercial avec le Mexique ne sera conclu avant que cette question ne soit réglée. Ce que nous pourrons faire avec la gestion de l'offre se reflétera sur ce que nous ferons effectivement avec l'ALENA.

Les crédits

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la députée qui vient de parler.

Je tiens à lui dire tout d'abord que nous, libéraux, sommes tout à fait en faveur d'une libéralisation des échanges commerciaux. Nous l'avons d'ailleurs toujours été. Quand nous étions au pouvoir, les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis se sont accrus considérablement. C'est pour vous dire que le Parti libéral du Canada croit dans la libéralisation des échanges.

Par contre, nous nous opposons fortement au genre d'accord de libre-échange que son gouvernement a conclu avec les États-Unis. Nous estimons qu'un pareil accord ne servait pas l'intérêt supérieur du Canada. Le genre de mesures que nous avions adoptées quand nous formions le gouvernement se prêtaient certes à une expansion du commerce, mais elles n'engendraient pas une perte d'emplois de la même ampleur que celle engendrée par cette entente commerciale au cours des dernières années. Nous ne faisons tout simplement pas confiance au gouvernement conservateur et à ses ministres dans leurs pourparlers avec le Mexique et les États-Unis parce que nous avons tout lieu de croire qu'ils risquent de ne pas faire mieux que la dernière fois. Voilà pourquoi nous exigeons une transparence complète et demandons qu'on nous tienne au courant de l'évolution de ces négociations-ci au jour le jour, mois après mois.

• (1610)

Quand on regarde l'effet qu'a eu l'entente conclue en 1987-1988, à savoir l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, on se rend compte que, aujourd'hui encore, les entreprises canadiennes font encore l'objet de harcèlement aux États-Unis et qu'elles se heurtent encore à des barrières quand elles essaient de faire des affaires là-bas. Il y a aussi les droits compensateurs qui sont imposés à l'égard des produits canadiens. Beaucoup d'emplois ont été perdus au Canada par suite de l'exode d'usines canadiennes vers les États-Unis. Des usines ferment leurs portes un peu partout au pays. La situation est particulièrement critique chez moi, à Montréal, et elle n'est guère reluisante dans la région de Toronto.

Comment la députée peut-elle déclarer à la Chambre aujourd'hui qu'elle est absolument certaine que les négociations en cours avec le Mexique et les États-Unis ne produiront pas les mêmes résultats que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis? Comment peut-elle nous assurer qu'un tel accord, s'il est similaire à l'accord canado-américain, n'entraînera pas d'autres fermetures d'usines, un nouvel exode des emplois vers les États-Unis, d'où un nombre accru d'hommes et de femmes de métier, de travailleurs et de gens d'affaires canadiens sans emploi, ainsi qu'une augmentation du nombre de faillites et ainsi de suite?

Comment peut-elle en avoir l'absolue certitude et accorder son plein appui au processus en cours quand elle voit ce qui se passe dans sa propre province et dans le Grand Toronto en particulier?

Mme Anderson: Monsieur le Président, aux États-Unis, les gens disent au gouvernement le tort que leur fait l'Accord de libre-échange avec le Canada, à l'origine de tant de pertes d'emplois et de tant de pertes de bénéfices.

Cela vient de l'autre côté. Mais c'est maintenant un problème mondial. Nous sommes aussi en récession. C'est sans doute ce qu'il y a de plus triste, mais nous en voyons doucement la fin.

L'autre chose que je dois dire, c'est que nous espérons que cette entente prévoira un mécanisme de règlement des différends comme celui de l'Accord de libre-échange. C'est très précieux pour le Canada. En fait, nous sommes l'unique pays à avoir un accord de la sorte avec les États-Unis, et il s'est révélé très efficace.

Pour conclure, je pense que, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, et ce bien que la récession batte son plein, nous avons avec les États-Unis une balance commerciale excédentaire de cinq milliards de dollars.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je ferai un commentaire.

Tout d'abord, je dois dire que ma collègue a fait un excellent discours. Je pense qu'il ne faut pas adopter la politique de l'autruche et se garder la tête dans le sable pendant que la globalisation mondiale des marchés se fait. Si le Canada ne participe pas présentement et immédiatement afin d'assurer ses arrières au niveau de la communauté internationale, lorsqu'on sait que le Canada est une nation commerçante qui vit des exportations, on risque de se faire pointer du doigt comme n'ayant pas fait notre travail. C'est exactement ce que notre gouvernement fait.

Lorsque mon collègue de Longueuil nous dit que le libre-échange en matière agricole a été désastreux parce qu'on n'a pas protégé les systèmes de gestion de l'offre, je lui dirais de relire l'article 710 dans lequel nous préservons intégralement l'article XI du GATT. L'article XI du GATT, monsieur le Président, c'est autre chose. C'est vrai qu'il est difficile pour des gens qui sont régionalistes de comprendre la globalisation, mais lorsqu'on regarde ce qui s'est fait et la façon avec laquelle le gouvernement négocie, que ce soit au niveau du renforcement de l'arti-

cle XI du GATT ou que ce soit par des mécanismes de règlement de différends que nous avons mis en place par le biais du libre-échange, je pense, monsieur le Président, que l'économie canadienne en est gagnante.

Comme le soulignait ma collègue, c'est un problème mondial que l'on vit présentement au niveau de la restructuration des marchés et cela, on ne peut y échapper. On peut peut-être mettre la faute sur le libre-échange, on peut peut-être mettre la faute sur le GATT, mais on ne peut certainement pas mettre la faute sur le gouvernement fédéral d'avoir essayé de mettre en place des mécanismes qui ont prouvé qu'il valait la peine qu'on les implante. On n'a qu'à penser, en matière agricole, au règlement qui est intervenu dans le domaine du porc, par le conseil entre les deux pays, soit le Canada et les États-Unis, pour régler ce différend.

Et n'eût été de cela, monsieur le Président, on serait encore en train de faire perdre des millions et des millions de dollars à nos producteurs agricoles du Québec et du Canada.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, je trouve que le temps de parole qui nous est alloué est beaucoup trop court. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue d'Etobicoke-Nord de la perspicacité ou, devrais-je dire, du don de devin dont il a fait preuve en proposant à la Chambre la motion suivante:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les négociations actuelles en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain.

Je dis qu'il a fait preuve d'un don de devin ou d'une grande perspicacité, car qui aurait pu savoir que nous allions trouver toute cette information ce matin dans le *Toronto Star*. Il est bien regrettable pour la vie politique canadienne et pour les Canadiens d'apprendre par un journal ce qui va leur arriver dans leur vie quotidienne et les répercussions que cela aura dans leur monde du travail et dans leur monde des loisirs, plutôt que de l'apprendre sur le parquet de la Chambre des communes où nous avons réclamé qu'on nous dise clairement ce qui se passe et qu'on dépose des documents qui nous permettent de savoir si nous, en tant que parlementaires, et nous, en tant que Canadiens, pouvons juger qu'il s'agit d'une orientation commerciale appropriée.

Heureusement qu'il y a les médias d'information. Nous ne les aimons pas toujours, mais ils nous fournissent certes le genre d'information que le gouvernement ne semble manifestement pas disposé à partager comme nous nous attendrions qu'il le fasse normalement si nous pouvions nous fier à son jugement.

J'ai écouté le ministre du Commerce extérieur répondre à toute une série de questions pendant la période des questions. Il n'a pas cessé de répéter que nous devrions avoir des règles transparentes et que les choses devraient être clairement comprises.

J'ai écouté mon collègue qui vient de se rasseoir parler des CCCE et des GCSCE et autres du genre. Je puis vous assurer que les Canadiens en général qui ont perdu leur emploi, ceux qui, au nombre d'un million et demi, sont sans emploi et ceux qui, au nombre d'un million et demi à 2 millions, sont non seulement chômeurs mais encore assistés sociaux, n'ont jamais entendu parler de CCCE ni de GCSCE. Ils savent que le ministre n'a pas cessé de leur promettre des emplois, mais ils savent aussi qu'ils sont sans travail. Qu'on ne nous parle pas que de la récession. Le gouvernement a très mal planifié. Il a introduit les mauvaises mesures au mauvais moment. Voilà ce que les Canadiens ont obtenu d'un gouvernement qui ne sait pas exactement comment planifier et qui n'a pas de stratégie pour l'avenir qui soit dans les intérêts de la population.

En tant que porte-parole de mon parti pour la culture et les communications, je regarde quel effet cet accord aura sur mon secteur de responsabilité afin de poser des questions au gouvernement à la Chambre. C'est là le rôle de l'opposition. Si on regarde du côté des communications, j'ai trouvé extrêmement intéressant que le *Toronto Star* nous dise ce matin que le gouvernement ouvrirait l'industrie canadienne des télécommunications aux États-Unis et au Mexique et qu'il verrait aussi à ce que la protection des industries culturelles canadiennes obtenue dans l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis soit maintenue dans le nouvel accord de libre-échange nord-américain.

Je voudrais bien pouvoir parler en détail de ces deux points, mais ce ne sera certainement pas possible compte tenu du temps dont je dispose. Cependant, si nous parlons des industries culturelles, comment peut-on présumer qu'elles sont protégées par l'article 2005, qui s'apparente à une clause de dérogation? Nous savons ce qui est arrivé à l'industrie de l'édition lorsque le gouvernement a abandonné la politique de Baie-Comeau pour donner la priorité à de nouvelles considérations. Le projet de loi sur la distribution de films, dans sa version originale, aurait aidé notre industrie cinématographique, mais nous avons vu comment l'ancienne ministre, Flora MacDonald, a été obligée de le diluer. Et, malgré cela, ce projet de loi sur la distribution de films n'a pas été adopté parce que M. Jack Valenti, une personne très influente qui sait à quel point cette industrie culturelle est importante pour les États-Unis sur le plan des recettes, ne se souciait absolument pas de l'impact de cette industrie sur le Canada et sur le

peuple canadien au point de vue du développement d'une identité nationale et du renforcement de l'unité nationale. Les moyens de communications jouent un rôle important dans de nombreux aspects de ces disciplines, y compris toutes les nouvelles formes de télécommunications qui sont directement touchées par cet accord.

Les télécommunications sont un secteur dynamique où s'opèrent d'importants changements à l'échelle mondiale.

• (1620)

C'est dans ce secteur des services que les Américains essaient de s'implanter depuis des années, que ce soit par le biais de l'Accord de libre-échange ou, à l'échelle internationale, par l'entremise du GATT. Voilà ce que veulent les Américains.

Ils n'ont jamais accepté de ne pas obtenir entièrement satisfaction avec l'Accord de libre-échange. Ils font maintenant une nouvelle tentative.

L'une des meilleures façons de parvenir à leurs fins, c'est par le biais des télécommunications. Durant la période des questions, le ministre m'a conseillé de lire l'accord. Il a dit que l'industrie restera canadienne à 80 p. 100.

Le ministre du Commerce extérieur devrait peut-être consulter le ministre des Communications. Ils devraient tous deux savoir que Bell Canada et B.C. Tel sont des entreprises de télécommunications importantes qui fournissent des services locaux et interurbains. Elles sont effectivement censées être à 80 p. 100 canadiennes, mais elles ne constituent pas 80 p. 100 de l'univers de la téléphonie.

C'est l'autre partie de cet univers qui nous inquiète, celui qui ne sera pas protégé et qui sera la proie des intérêts américains.

Le ministre me dit que je vois très loin. Le Canada excelle dans le secteur des télécommunications. Nous voulons un accès au marché mexicain. Il faut protéger ce secteur canadien dynamique et en pleine évolution. Il constituera un outil de développement régional. Les résultats de la R-D dans ce secteur pourront être commercialisés partout dans le monde, mais seulement quand nous aurons la garantie qu'il appartient à des intérêts canadiens.

Je puis vous assurer que les revendeurs préfèrent nettement trouver une stabilité au Canada, s'y sentir protégés et n'appartenir qu'à des intérêts canadiens. Ce ne sont pas eux qui se précipitent au Mexique pour se lancer dans le secteur des télécommunications.

Lorsqu'on ouvrira le secteur canadien des télécommunications aux États-Unis et au Mexique, les conséquences seront très graves, car le gouvernement pourra difficilement utiliser ce secteur comme levier dans l'industrie, comme moyen économique pour assurer le développement du Canada. En effet, nous constatons que des appareils, comme le télécopieur, qui est relativement nouveau dans nos habitudes, le téléphone sans fil et d'autres appareils qui viendront, prennent de plus en plus d'importance.

Si on s'arrête à réfléchir au secteur de la radiodiffusion, comment connaître les effets des technologies de télécommunications les plus récentes sur le contenu des émissions à la télévision ou dans les services de programmation et autres? Comment nous assurer qu'il y aura un certain contenu canadien?

Cette expression bien connue, «contenu canadien», recouvre une réalité bien concrète. Cette réalité bien concrète, ce sont des emplois pour les Canadiens dans la recherche, le développement et la technologie. Parce que nous excellons dans ce domaine, il faudrait tout sacrifier et laisser AT & T, MCI et Sprint venir s'installer chez nous. Vous savez très bien que ces sociétés ne feraient qu'une bouchée de ce qui pourrait être pour elles une excellente industrie très lucrative.

Nous avons besoin du secteur des télécommunications. Nous avons déjà assez de problèmes avec les industries comme celles de la fabrication qui sont en train de disparaître. Dans beaucoup de secteurs, les difficultés sont énormes. Il y a le secteur de l'automobile, celui du magnésium et celui du bois d'oeuvre. Que nous restera-t-il?

Il est temps que le gouvernement fasse connaître plus ouvertement ses objectifs. J'ignore ce qu'ils peuvent être. Tous ces députés cherchent peut-être à devenir américains.

Une de mes principales préoccupations dans le domaine des communications, c'est que nous exercions une forme de contrôle sur la croissance et le développement de ce secteur tout nouveau et en pleine évolution, et que nous ayons l'assurance de pouvoir le contrôler à au moins 80 p. 100. Je ne crois pas que ce soit une chose si épouvantable à demander.

Lorsque nous songeons à l'édition, à la production cinématographique ou à l'industrie de l'enregistrement, par exemple, je crois que j'ai maintes fois fait observer en cette Chambre que nous sommes un pays occupé sur le plan culturel. Nous devons trouver les leviers du développement économique et culturel afin d'être sûr de garder l'accès au matériel culturel étranger.

Pas question de lui fermer la porte. Nous ne voulons pas lui fermer nos portes, mais nous voudrions certainement nous réserver une parcelle de ce domaine. Nous ne voudrions pas que, dans les domaines que je viens de mentionner, trois productions sur quatre soient étrangères.

Le fou rire me prend parfois lorsque j'entends ce gouvernement nous dire à quel point il nous a protégés. Il nous a si bien protégés qu'il a accepté l'article 2005. La personne chargée des négociations, Peter Murphy—nous nous souvenons tous de son nom, merci, monsieur le Président—disait l'autre jour que, tout au long des négociations sur le libre-échange, il considérait que les exigences culturelles canadiennes étaient une véritable farce. Quelle farce. Je ne crois pas que ce soit une farce. Vous ne croyez pas que ce soit une farce, et je suis certaine que les Canadiens n'entendent pas à rire à ce sujet.

Il a ajouté que les Américains se sont servis, dans les négociations, des préoccupations des Canadiens concernant le contrôle d'institutions comme Radio-Canada, de l'édition et de la production cinématographique, comme monnaie d'échange.

Une monnaie d'échange? Est-ce ce que nous sommes aux yeux des États-Unis? Notre culture, notre population, nos chansons, nos poèmes, notre musique, nos livres? Monsieur le Président, l'article 2005 montre que l'Accord de libre-échange ne nous a jamais protégés des Américains. Je me demande ce que nous réserve celui-ci.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, je veux féliciter la députée de son exposé très instructif. Il ne fait aucun doute que ma collègue connaît très bien tout ce secteur.

J'ai une question à lui poser, mais je veux d'abord dire un mot sur la motion à l'étude, qui condamne le gouvernement fédéral parce qu'il n'informe pas complètement les Canadiens relativement aux négociations qui se déroulent en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain.

Je ne peux croire qu'il en soit ainsi. En fait, il est incroyable que les Canadiens doivent s'en remettre à l'article publié aujourd'hui dans *The Toronto Star* pour savoir ce qu'il en est de ces négociations.

Le gouvernement semble dire: «Faites-nous confiance.» Les Canadiens estiment qu'ils ne peuvent faire confiance à ce gouvernement, compte tenu de ce qui s'est passé avec l'Accord de libre-échange, alors qu'on leur a fait toutes sortes de promesses qui ne se sont pas réalisées. Par exemple, on a dit aux Canadiens qu'un programme d'adaptation serait mis en place. Or, il n'y a rien eu de la sorte.

Je pourrais poursuivre longtemps, mais le temps presse. Je veux donc poser une question à ma collègue.

Celle-ci est-elle d'accord pour dire que le gouvernement doit se montrer plus franc envers les Canadiens, relativement aux négociations qui se déroulent en vue de conclure un accord de libre-échange nord-américain?

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Je pense que le député de Halton—Peel nous a donné la réponse. Alors qu'il parlait si éloquemment de la transparence, celui-ci a jugé plutôt déplorable, en fait il a même condamné je pense, la façon dont nous avons appris ce qui se passait. Le député de Halton—Peel a répondu qu'il s'agissait d'un coup monté.

C'est une véritable honte qu'un coup monté soit la seule façon pour les Canadiens ainsi que pour les députés de l'opposition à la Chambre, et en fait pour la plupart des députés ministériels, de découvrir le contenu de l'accord de libre-échange que les ministres sont en train de négocier. La réponse est que nous, ainsi que ceux qui ont des tendances libérales, c'est-à-dire qui prônent l'ouverture d'esprit et la compréhension, nous tenons à ce que le public sache que nous n'agissons pas en secret, derrière des portes closes.

La réponse nous a été fournie par M. Nader des États-Unis, que nous remercions, et par le *Toronto Star*, que nous remercions également. Quant à nous, nous exprimons notre mécontentement envers le gouvernement.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Hogue (Outremont): Monsieur le Président, je tiens à souligner que ma collègue de Mont-Royal et moi-même siégeons sur quelques comités. J'ai écouté avec une attention certaine sa présentation. Je ne la partage pas, il va de soi. Je trouve qu'il y a beaucoup de pessimisme, d'attitude de fermeture pour une personne de son envergure.

Cela dit, il y a trois mots qui m'ont fortement impressionné et presque, par le fait même, choqué. Notre collègue de Mont-Royal me dit: *culturally occupied country*. Je traduirais que nous vivons dans un pays occupé culturellement, ou que notre culture serait partie d'une réalité dans un environnement, dans un pays occupé. Je suis certain que cette expression-là a dépassé la pensée de notre collègue et il n'y a aucun doute que j'aimerais qu'elle prenne quelques instants pour pouvoir reformuler sa position sur le fait que nous vivons dans un pays qui est occupé sur le plan de la culture.

• (1630)

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable députée de Mont-Royal, pour une minute, au maximum.

Mme Finestone: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Outremont. Non, je ne me suis pas trompée. J'ai choisi mes mots avec beaucoup de prudence, et tout en sachant ce que je disais et ce dont il s'agissait.

Quand on est dans une situation où trois livres sur quatre vendus au Canada viennent de l'extérieur du pays; quand 3 $ sur 4 $ provenant des revenus de films qui sont projetés dans nos salles de cinéma s'en vont ailleurs, ne restent pas ici au Canada, et que cela s'en va aux multinationales; quand plus de trois revues sur quatre que l'on vend. . .

[*Traduction*]

—dans des kiosques à journaux canadiens sont d'origine étrangère—

[*Français*]

Lorsque neuf rubans sur dix, neuf disques sur dix, de chansons, viennent de l'extérieur du Canada, je dois vous dire, monsieur le Président, chers collègues: Oui nous sommes occupés culturellement parlant.

[*Traduction*]

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur la motion qu'a présentée mon parti et qui condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs de la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain.

Les questions touchant le commerce sont de la plus haute importance pour les Canadiens, dont les habitants de l'Ouest. L'existence de notre pays repose dans une large mesure sur sa capacité d'exporter. C'est ce qui dynamise l'économie d'une bonne partie du pays et fait vivre plusieurs milliers de nos concitoyens.

Pourtant, le commerce est un domaine de politique publique que les Canadiens auraient intérêt à mieux connaître. Ce n'est pas que nous ignorons ses répercussions sur notre économie ou sur notre tissu social. Ce n'est pas que nous préférons laisser à nos représentants le soin de prendre des décisions dans ce domaine.

Les Canadiens ne connaissent pas suffisamment le commerce parce que c'est la volonté du gouvernement actuel. Il a déjà trompé bien des Canadiens au cours du débat sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et il veut récidiver avec l'accord de libre-échange nord-américain, ou l'ALENA.

Tous les députés savent bien qu'on ne peut pas tromper tout le monde tout le temps. Cette fois-ci, le gouvernement ne réussira pas à tromper les Canadiens.

Il a rejeté les nombreuses demandes que nous lui avons faites pour qu'il informe la Chambre, au nom des 27 millions de Canadiens, des progrès réalisés dans les négociations de l'ALENA. Selon le gouvernement, la diffusion de ces renseignements nuirait au déroulement des pourparlers. C'est comme s'il disait aux Canadiens: «Faites-nous confiance. Nous savons ce qui est bon pour le Canada.»

Mon collègue d'Etobicoke-Nord a interrogé à maintes reprises le ministre du Commerce extérieur sur l'évolution du dossier. Il lui a demandé une copie de la proposition d'accord qui circule à l'heure actuelle, celle dont Ralph Nader a obtenu copie à Washington grâce à une fuite, comme vient de le dire ma collègue de Mont-Royal.

À l'instar de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre, il a demandé au gouvernement de lui fournir des renseignements les plus généraux qui soient sur les progrès réalisés au Mexique sur le plan des droits de la personne, et Dieu sait, monsieur le Président, que le Mexique a des progrès à faire sur ce chapitre, tout comme dans le cas de la démocratie, des normes écologiques, de la santé et de la sécurité, etc.

Nous n'avons pas eu la moindre réponse. Il semble que le gouvernement attende que l'accord soit fin prêt à être adopté à toute vapeur à la Chambre pour tenir seulement un débat symbolique, comme c'est le cas pour une foule d'autres de ses projets de loi.

Mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord, est quelqu'un de raisonnable. Il n'ose pas demander au gouvernement de divulguer des renseignements de peur de nuire au pouvoir de négociation de notre pays. C'est un ancien diplomate de calibre. Le député d'Etobicoke-Nord en connaît probablement davantage que le ministre qu'il a interrogé au sujet des complexités des négociations trilatérales. Il n'empêche que nos vis-à-vis lui disent des choses comme: «Ne vous en faites pas, nous vous informerons en temps et lieu au sujet de l'accord.»

Or, les négociations vont bientôt prendre fin. C'est donc le temps qu'on en connaisse la teneur. Ayant été témoin du désastre économique causé en partie par l'Accord de libre-échange canado-américain, la population canadienne ne tient sûrement pas à ce que le gouvernement signe une autre entente sans prendre quelques précautions concrètes. Ce dont il est question aujourd'hui, ce n'est pas simplement des avantages et des inconvénients de l'accord de libre-échange nord-américain, mais surtout de l'intégrité de ce gouvernement. L'intégrité n'est pas une qualité à laquelle nos vis-à-vis ont habitué les Canadiens. Au contraire, ceux-ci ont plutôt l'habitude des initiatives gardées secrètes jusqu'à ce qu'il soit trop tard pour faire quoi que ce soit.

Si le gouvernement voulait vraiment faire preuve d'un minimum d'intégrité dans ce débat sur le libre-échange, il dévoilerait tout ce que les Canadiens devraient savoir au sujet de ces négociations.

Dans l'état actuel des choses, que peut-on attendre de ce gouvernement? Il est passé maître dans l'art qui consiste à entourer du plus grand secret des questions capitales. Cela ressort nettement d'un article publié, le 13 mars dernier, par Eric Beauchesne, de l'agence Southam News, où l'on montre que les conservateurs ont réduit le financement et l'accessibilité des ministères et des organismes fédéraux et qu'ils ont tendance à publier des renseignements précieux quoique parfois embarrassants.

M. Beauchesne écrit ceci: «La dissimulation de renseignements qui peuvent être dangereux au plan politique est devenue une marque distinctive du gouvernement progressiste-conservateur.»

Il est malheureux que cette caractéristique doive se manifester jusque dans la question du commerce, qui intéresse tous nos électeurs. Nous sommes conscients de ce que notre avenir économique dépend du commerce et nous devons nous demander jusqu'où nous sommes prêts à aller pour seulement avoir accès à des marchés sans être le moindrement protégés contre les droits compensateurs imposés sur des produits comme le bois d'oeuvre.

En 1990, le Canada a importé pour 1,7 milliard de dollars de produits mexicains, ce qui ne représente que 1,3 p. 100 de nos importations. La même année, nous avons exporté au Mexique pour 600 millions de dollars environ de produits, ce qui représente 0,4 p. 100 de nos exportations.

En 1990, les investissements faits au Canada directement par des entreprises et des particuliers du Mexique totalisaient quatre millions de dollars, ce qui n'est finalement pas grand-chose.

Ce ne sont là que quelques chiffres qui en disent long, toutefois, sur nos relations avec le Mexique. Je suis persuadé qu'il est possible d'accroître, si nous le souhaitons, notre commerce avec ce pays sans pour autant conclure un accord trilatéral de libre-échange avec la participation des États-Unis. Pourquoi, en cette période de récession des plus angoissantes, le gouvernement insiste-t-il pour modifier l'Accord de libre-échange que nous avons conclu avec les États-Unis et pour l'étendre au Mexique? Étant donné que les produits mexicains ne constituent que pour 1,3 p. 100 de nos importations, nous ne risquons rien à poser quelques questions fondamentales sur la nature des négociations.

En tant que Canadien de l'Ouest, je trouve que l'importance qu'accorde ce gouvernement aux relations commerciales nord-américaines n'a pas tellement de sens. On a grandement besoin d'améliorer nos relations avec les pays asiatiques du Pacifique, où vivent déjà quatre êtres humains sur dix et où se concentre une grande partie de la consommation et de la croissance économique mondiales.

L'idée que la prospérité économique et le plein emploi au Canada reposent surtout sur le libre-échange avec les États-Unis et, peut-être, avec le Mexique se fonde sur un modèle de commerce international dépassé. À une époque où le monde industrialisé cherche à diversifier et à rationnaliser ses relations économiques, le Canada semble satisfait de sa vision étroite du continentalisme.

Il est aussi important de chercher à améliorer ses relations commerciales avec le plus grand nombre possible de pays stratégiquement importants que de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires dans la perspective de libéraliser les échanges. Le marché accusant la croissance la plus rapide du monde est celui des pays côtiers du Pacifique. Comme la technologie des transports et des communications connaît des progrès rapides depuis quelques années, un océan n'est plus un obstacle géographique important dans les années 90.

Le Canada aurait cependant de meilleures raisons de consacrer plus d'énergie et d'enthousiasme à développer des relations commerciales plus profitables avec ces pays.

Les pays asiatiques du Pacifique compteront environ 600 millions de consommateurs relativement aisés d'ici le siècle prochain. Le marché sera immense et nombre de produits et services canadiens, sans oublier les ressources naturelles, y trouveront une confortable niche.

Les pays industrialisés de cette région sont à la fine pointe des progrès technologiques et de l'amélioration de la productivité. Une relation plus étroite avec ces pays pourrait faire profiter les sociétés canadiennes favorables à de vastes coentreprises des fruits de leurs initiatives de recherche et de développement.

Accepter le principe d'une collaboration plus vaste entre les pays d'Asie du Pacifique et le Canada serait un bon début pour le développement d'une économie diversifiée et d'une prospérité durable pour 8 millions de Canadiens de l'Ouest et du Nord. Les transferts bilatéraux de compétences dans les domaines de la technique, de l'enseignement, de la gestion et autres sont particulièrement prometteurs.

De bonnes relations commerciales avec l'Asie du Pacifique serviraient de contrepoids politique et économique à la dominance des États-Unis, encore amplifiée par l'Accord de libre-échange.

Chaque année, des milliers d'immigrants entrent au Canada en provenance de l'Asie du Pacifique. Beaucoup sont des professionnels compétents ayant de nombreux contacts et une excellente connaissance des entreprises commerciales de leur pays d'origine. Beaucoup d'autres viennent ici avec un visa d'étudiant pour faire leurs études dans nos universités et collèges. Beaucoup de gens en Asie voient l'Amérique du Nord comme un endroit exceptionnel pour investir. Une stratégie du commerce avec l'Asie du Pacifique doit essayer d'inciter plus d'entreprises de toutes importances à accorder plus d'attention à l'investissement direct dans notre pays.

• (1640)

Notre accord de libre-échange, comme tout le monde sauf le gouvernement le sait, s'est révélé très épineux, c'est le moins qu'on puisse dire. Après trois ans, il est maintenant clair que le Canada devra soit adapter ses institutions économiques, sociales et politiques à celles de notre partenaire plus puissant, soit regarder un secteur manufacturier autrefois prospère disparaître. Il est difficile de voir comment le Canada pourrait atteindre une stature réellement mondiale dans le cadre d'un bloc commercial très local.

Une des économistes les plus en vue au Canada, Sylvia Ostry, a parlé de la faible compétitivité canadienne dans les termes suivants: «Le fait de poursuivre une stratégie purement nord-américaine ne peut être un gage de sécurité.»

Aujourd'hui, les Canadiens de l'Ouest, et je crois tous les Canadiens, ne veulent plus que l'on élabore des politiques commerciales axées sur l'Europe et sur les États-Unis. Même si notre voisin du Sud s'est toujours avéré pour le Canada un partenaire précieux et respecté, ce sont les pays situés de l'autre côté de l'océan Pacifique qui ont redéfini l'ordre économique international de l'avenir.

L'année dernière, 80 p. 100 de tout le commerce d'exportation entre le Canada et cette région était attribuable aux quatres provinces de l'Ouest. En comparaison, ces provinces ne comptaient que 22 p. 100 des exportations vers les États-Unis. La proximité de l'Ouest avec les ports du Pacifique favoriserait nettement les intérêts des entreprises de fabrication et des industries de haute technologie qui cherchent à établir des usines pour fabriquer des marchandises à exporter en Asie.

Le Japon est devenu le deuxième partenaire commercial du Canada qui lui a exporté pour plus de 8 milliards de dollars en 1990, immédiatement après les États-Unis. Selon les fonctionnaires du commerce extérieur, le Japon deviendra le principal partenaire commercial de la Colombie-Britannique cette année.

De plus, 54 p. 100 de tous les immigrants qui viennent au Canada en provenance des pays asiatiques du Pacifique s'établissent dans les quatre provinces de l'Ouest. Comme je l'ai déjà mentionné, bon nombre d'entre eux sont des entrepreneurs très énergiques qui peuvent faire beaucoup pour nous aider à accroître notre commerce avec leurs pays d'origine.

Enfin, les grandes entreprises des pays asiatiques du Pacifique considèrent le Canada comme un pays où il est excellent d'investir des capitaux et d'acquérir des titres. Pourtant, les entreprises canadiennes ne semblent généralement pas assez dynamiques pour aller chercher ces capitaux et ces débouchés. Cette situation persiste, même si les investissements directs que le Canada reçoit de Hong Kong seulement ont atteint une valeur de 4,1 milliards de dollars en 1990.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est maintenant écoulé.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue pour son discours. Il a signalé la nécessité pour le Canada de diversifier ses échanges commerciaux et de les étendre, surtout dans la région du Pacifique où les débouchés sont énormes. Il a ajouté qu'il s'agit là d'un marché naturel pour la Colombie-Britannique ainsi que tout l'ouest du pays et que cela profitera, bien entendu, à tout le Canada à long terme.

Durant le dernier débat sur le libre-échange, celui sur l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les députés de notre parti ont exprimé de graves craintes au sujet des négociations à l'époque, car nous étions persuadés que l'entente allait exercer d'énormes pressions sur les programmes sociaux canadiens et allait conduire à l'harmonisation des programmes sociaux canadiens avec les programmes américains. Nous étions conscients alors que, dans de nombreux États américains, il n'existe pratiquement aucun programme d'assurance-chômage, d'assurance-maladie et d'hospitalisation et que, dans l'ensemble, aux États-Unis, les mesures de

protection sociale ne sont pas aussi équitables et aussi importantes que les nôtres.

Depuis l'entrée en vigueur de l'entente, en 1989, on effectue d'importantes compressions dans notre programme d'assurance-chômage et dans les paiements versés à la Colombie-Britannique, à l'Alberta et à l'Ontario en vertu du Régime d'assistance publique du Canada. De plus, nous sommes témoins de mesures de récupération dans le cas de la sécurité de la vieillesse, de l'annulation d'un programme national de garderie et le reste. Les programmes sociaux du Canada ont régressé et, en fait, cela confirme les craintes que nous avons exprimées dans le débat de 1987 et de 1988.

Je voudrais demander au député s'il en sait maintenant assez au sujet des négociations actuelles avec le Mexique et les États-Unis sur ce nouveau projet d'accord de libre-échange.

En sait-il suffisamment pour être assuré que nos programmes sociaux, dont certains font l'envie du reste du monde, ne seront pas encore davantage menacés et assujettis à une harmonisation qui s'étendra bien plus loin que l'harmonisation actuelle? C'est que, pour attirer des entreprises des États-Unis et du Mexique, le gouvernement canadien doit diminuer l'engagement qu'il a pris envers ces programmes, réduire les fonds qu'il y consacre et laisser les gens se débrouiller tout seuls.

Dans cette motion, nous demandons au gouvernement de nous donner plus de renseignements. Le député estime-t-il que, sur cet aspect, nous en avons suffisamment?

M. Kilgour: Monsieur le Président, le député qui a posé cette question n'a probablement pas lu l'article publié aujourd'hui dans le *Toronto Star*.

On se demande quel autre pays que le Canada pourrait, sur cette terre, devoir se reporter à un document qui a été divulgué à Ralph Nader, à Washington, et dont parle l'un de nos journaux, pour savoir ce que contient un accord qui nous concerne tous.

Le député de Montréal parle du fait qu'il semble n'y avoir aucune protection précise des normes dans les secteurs critiques de l'environnement, de la santé et de la sécurité, et des droits des travailleurs. Le député sait sûrement que, pour devenir membre de la Communauté européenne, il faut accepter 7 des 21 éléments d'une charte sociale qui porte notamment sur des programmes sociaux et des filets de sécurité sociale. Il y a plusieurs mois, le président Salinas qui se trouvait près de vous, monsieur le Président, nous a dit que le Mexique n'avait jamais renoncé à la démocratie. En toute honnêteté, quand j'ai entendu ça, j'ai failli tomber à la renverse.

Je sais qu'il travaille fort. Il apporte des améliorations, et je l'en félicite. Mais je ne pense pas que le Mexique puisse prétendre occuper une place privilégiée au temple de la démocratie.

Pour devenir membre de la Communauté européenne, un pays doit posséder un système de gouvernement vraiment démocratique. Je demanderais aux députés d'en face de nous dire s'ils pensent que le Mexique répondrait à ce critère que la Communauté européenne impose aux pays qui veulent en devenir membres.

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Monsieur le Président, je suis heureux de faire aujourd'hui quelques observations au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain.

Les négociations de l'ALENA font partie d'une stratégie économique et commerciale globale par laquelle le gouvernement tente d'améliorer la croissance et la compétitivité du Canada. Ces négociations visent à créer un marché nord-américain libre de barrières tarifaires et non tarifaires. Cet accord permettrait la libre circulation des produits, des services et des capitaux entre les trois pays. Il assurerait la protection des droits de propriété intellectuelle et établirait un mécanisme équitable et rapide pour le règlement des différends. Il ouvrirait un marché de 360 millions de consommateurs, plus grand que les douze pays de la Communauté européenne réunis.

C'est un projet ambitieux. Cet accord arrive à point. Les pays du monde luttent pour tenir des négociations multilatérales afin de rendre les règles du jeu plus équitables pour leurs exportateurs. Comme le Canada est un pays qui dépend du commerce, nous avons intérêt à ce que les marchés mondiaux soient plus ouverts. Même si le Canada vient actuellement au huitième rang des pays du monde pour l'exportation des produits et au douzième rang pour l'exportation des services, notre prospérité dépendra de notre capacité de continuer sur cette lancée.

Cela n'a rien à voir avec les terrains de jeux. Trois millions d'emplois au Canada dépendent des exportations et sont en jeu. Nos exportateurs ont souligné l'importance d'une méthode mieux coordonnée pour aider les entreprises canadiennes à accéder aux marchés mondiaux.

Les négociations de l'ALENA ne constituent qu'un pas dans cette direction. Pour être compétitive dans le monde, notre industrie doit l'être en Amérique du Nord. L'accord nord-américain serait profitable pour un vaste éventail de producteurs et de fournisseurs de biens et de services canadiens qui sont axés sur l'exportation.

• (1650)

J'aimerais insister sur l'aide qu'apportera l'accord nord-américain aux petites et moyennes entreprises canadiennes. Grâce à la croissance de sa population et à diverses réformes économiques qui ont ouvert son économie, le Mexique devient peu à peu le marché dont la croissance est la plus rapide en Amérique du Nord. Sa croissance économique annuelle a dépassé les 4 p. 100 en 1991 et ses importations grimpent de plus de 30 p. 100 annuellement.

Ce pays offre donc des marchés immédiats aux fournisseurs canadiens de produits et de services compétitifs, lesquels sont requis d'urgence si le Mexique veut se moderniser et se diversifier. Son potentiel à titre de grand marché est indéniable, et l'accord de libre-échange nord-américain assurera aux exportateurs canadiens un accès à ce marché en pleine croissance.

La réussite de la récente Expo 92 à Monterrey, au Mexique, a fait ressortir le fait que de nombreuses firmes canadiennes s'intéressent déjà aux occasions créées par l'amorce des négociations nord-américaines.

Plus de 200 entreprises, de toutes les régions du Canada et représentant 11 secteurs industriels, ont participé au plus grand projet de promotion commerciale canadien à jamais avoir eu lieu en Amérique latine et, d'après les résultats, la participation des Canadiens à cette exposition valait la peine puisque nous avons fait des ventes sur place pour près de 3 millions de dollars et que nous prévoyons des retombées de 80 millions au cours des 12 à 18 prochains mois.

À d'autres petites et moyennes entreprises canadiennes, l'accord de libre-échange nord-américain donnera l'occasion d'améliorer leur compétitivité relative à moyen terme. Nous croyons fermement que l'accord nord-américain encouragera les petites et moyennes entreprises à constituer des alliances stratégiques en Amérique du Nord et qu'ainsi elles gagneront l'avance dont elles ont besoin pour égaler et dépasser la rude compétition d'outre-mer.

Les succès commerciaux des Japonais montrent comment une compagnie devrait faire appel aux meilleures ressources dont elle dispose, qu'il s'agisse de ressources nationales ou étrangères. Un accord de libre-échange nord-américain permettra aux sociétés des trois pays de faire exactement cela. Elles pourront mettre en oeuvre les meilleures ressources de chacun des pays.

Il est bien entendu que plusieurs petites entreprises canadiennes n'ont pas encore découvert le marché mexicain. Tout comme l'entente de libre-échange avec les États-Unis a encouragé certaines firmes canadiennes à envisager l'exportation vers les États-Unis, pour la première fois, la possibilité d'un accord nord-américain a déjà suscité, au sein des entreprises canadiennes, un intérêt d'un niveau sans précédent à l'égard des dynamiques marchés de l'Amérique latine.

Pour les plus petites entreprises qui ne s'intéressent qu'au marché américain, l'ALENA ajoutera aux avantages découlant de l'ALE. Nous ne reviendrons pas sur les accords obtenus de haute lutte dans l'ALE et nous n'accepterons pas que les avantages qu'en retire le Canada soient diminués, mais si, au cours des négociations de l'ALENA, nous voyons la possibilité de retirer de nouveaux avantages de l'ALE, nous rouvrirons cet accord.

Nous croyons qu'il est possible d'améliorer certains aspects pratiques de l'ALE notamment en définissant plus clairement les règles d'origine et en accroissant la coopération entre les services douaniers. Ce ne sont pas nécessairement là des aspects qui font les grands titres, mais des mesures qui pourraient faciliter sensiblement l'administration quotidienne des entreprises qui exportent en Amérique du Nord. Ce sont mêmes les petites entreprises canadiennes qui en bénéficieraient le plus.

On perd parfois de vue le but premier de nos efforts dans toute la controverse qui entoure des initiatives comme celle dont il est ici question. Nous visons clairement à réduire les obstacles au commerce, et il n'y a rien de répréhensible à cela, surtout pour un petit pays dynamique qui est tributaire du commerce.

Nos négociateurs insisteront surtout sur l'élimination par le Mexique de ses barrières commerciales qui ont empêché les exportateurs canadiens de pénétrer le marché mexicain qui compte 85 millions de personnes. Ils mettront l'accent sur un accord trilatéral afin d'empêcher la signature d'un accord bilatéral entre les États-Unis et le Mexique qui donnerait aux Américains un accès préférentiel à ce marché et désavantagerait les entreprises canadiennes, ce qui nuirait à notre économie. Ils s'assureront que les fabricants canadiens ont accès à des intrants économiques et que les exportateurs canadiens peuvent conclure des alliances stratégiques nord-américaines afin d'accroître leur compétitivité.

Comme le révèlent nos statistiques sur les exportations, même les petites et les moyennes entreprises canadiennes ont déjà prouvé qu'elles possédaient le savoir-faire et les capacités nécessaires pour s'imposer sur les marchés internationaux. L'ALENA leur ouvrira encore beaucoup de portes.

En résumé, le débat que nous avons ne porte pas sur des vétilles, car il revêt une importance réelle pour les trois millions de Canadiens qui tirent leur subsistance des exportations. Il revêt une importance réelle pour les nombreuses petites et moyennes entreprises canadiennes qui s'efforcent de percer sur de nouveaux marchés internationaux pour le plus grand bien des Canadiens dont le sort est lié à leur réussite.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'ai trouvé l'analogie avec les terrains de jeu excellente. Malheureusement, on nous enlève tous nos jouets.

J'aimerais poser au député une question très simple. Nous savons tous que le négociateur de l'Accord de libre-échange était Simon Riesman. Ma question au député est donc la suivante: Qui est l'actuel négociateur en chef du Canada? Je pense que, si nous posions cette question à n'importe quel passant dans les rues des villes de ce pays—disons Ottawa ou Sault-Ste. Marie ou même dans la circonscription du député, personne n'en connaîtrait la réponse.

Eh bien moi, je vais vous la donner. Il s'appelle John Weekes. Il a fait un discours le 3 juin 1991 et je lui en rends mérite car son discours n'a guère été remarqué. Personne ne le connaît; personne ne sait ce qu'il a à dire de cet accord. J'aimerais citer plusieurs extraits de son discours et j'aimerais que le député nous fasse part de ses observations sur la teneur de ce qu'a dit le négociateur en chef. Selon lui, le gouvernement a mis en place des programmes d'adaptation pour aider les travailleurs à s'adapter aux exigences d'une économie moderne tournée vers l'extérieur. Il est bien entendu que le gouvernement n'en a rien fait et qu'il n'a créé aucun programme d'adaptation.

Il continue en disant que nous ne permettrons certainement pas la réouverture des ententes que nous avons conclues avec tant de mal dans le cadre de l'Accord de libre-échange. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une contradiction. Selon lui, le Canada cherchera à avoir un meilleur accès aux achats du gouvernement américain. Cela n'est pas arrivé et n'arrivera jamais.

Il poursuit qu'il est évident que les sociétés canadiennes pourront bénéficier des facteurs de production meilleur marché au Mexique. Autrement dit, allons exploiter les travailleurs mexicains.

Enfin, comme pièce de résistance de ses commentaires, il précise que le gouvernement canadien est parfaitement conscient de la nécessité de consulter de très près les Canadiens. Il n'a pas dit que ce serait par l'intermédiaire du *Toronto Star*. Cela vaut tant pour l'ALENA que pour l'Uruguay Round du GATT. Est-ce que M. Weekes avait l'intention de se servir du *Toronto Star* pour négocier? C'est tout un discours! Il est en totale contradiction avec la façon dont se déroulent actuellement les négociations de l'ALENA.

J'aimerais demander au député ce qu'il pense du discours de John Weekes, notre négociateur en chef.

M. Monteith: Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour ses commentaires. Il se rend compte, j'en suis certain, que tous les négociateurs ne sont pas semblables. M. Weekes est naturellement un négociateur qui agit très discrètement, une personne qui aime mener les négociations dans les coulisses et qui y réussit très bien.

Je n'ai pas vu les commentaires dont a parlé mon collègue et qui sont censés émaner de notre négociateur. Je suis sûr que M. Weekes est très prudent dans les propos qu'il tient et qu'il a fait jusqu'ici un travail exceptionnel pour le Canada dans les négociations de l'ALENA.

Je pense également qu'il parlait d'une économie dynamique. C'est ce qui va arriver, je pense, au Canada quand nous conclurons l'ALENA et que nous aurons la réponse favorable du GATT.

• (1700)

Nous sommes prêts à aller de l'avant sur une base stable et solide ici au Canada. Nous attendons avec impatience de le faire, tout comme de nombreux Canadiens attendent cette possibilité qui leur permettra de prendre de l'expansion et de continuer à employer leurs concitoyens dans notre grand pays.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de parler de cette motion de l'opposition proposée par mon collègue d'Etobicoke-Nord.

Je voudrais la relire pour ceux qui écoutent cet après-midi:

Les crédits

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange.

La confiance est ce qui est primordial dans la vie publique aujourd'hui. À la suite de l'expérience du dernier Accord de libre-échange—je suis poli quand je parle «d'expérience»—, il s'est produit certains résultats dans notre économie. Il y a eu, notamment, les pertes d'emplois, la rapide détérioration de notre base de fabrication dans le sud de l'Ontario, les conséquences relativement au bois d'oeuvre et le différend au sujet de Honda à Alliston.

On éprouve le sentiment naturel que toute nouvelle négiociation nous laisserait, en tant que pays, plus exposés dans n'importe quelle sorte d'accord de libre-échange. Comment cela pourrait-il être avantageux pour le Canada et pour ceux dont la vie dépend vraiment des exportations, non seulement vers les États-Unis, mais aussi vers le reste du monde?

Nous oublions, à mon avis, certaines choses qui se sont produites dans le domaine de la fabrication à la suite de l'Accord de libre-échange. Il ne s'agit pas seulement de la contraction de notre économie, mais aussi de la manière dont les maisons mères aux États-Unis ont pour ainsi dire fermé leurs usines de fabrication au Canada. Elles ont converti essentiellement leurs opérations canadiennes en des centres de distribution ou de vente.

Il se produit tant d'incidents de ce genre d'un bout à l'autre du pays que nous avons maintenant l'impression naturellement que le danger est encore plus grand alors que nous poursuivons des négociations commerciales similaires avec le Mexique. Il est absolument essentiel, si nous voulons commencer à rétablir la confiance à l'égard des négociations commerciales, que celles-ci se fassent en plein jour. Rien ne devrait laisser penser qu'elles ont lieu en catimini.

La plupart des députés savent que les Canadiens ne prisent pas l'idée de lier notre destinée commerciale à celle des États-Unis.

L'un de nos plus grands atouts au Canada, c'est d'être une nation multiculturelle. Depuis vingt ans, le Canada dépense des millions et des millions de dollars afin d'encourager les gens à protéger leur patrimoine culturel et leur langue. On trouve dans notre pays des gens originaires de toutes les régions du monde.

Lorsque l'idée de mettre en valeur notre multiculturalisme a été lancée en 1971, des tas de gens nous ont reproché de vouloir dépenser des deniers publics à encourager les gens à protéger et à promouvoir leur patrimoine culturel.

En ces années 90, notre plus grand atout, c'est que notre pays compte des gens, des citoyens canadiens, venus de toutes les régions du monde, qui—grâce aux programmes gouvernementaux—ont pu protéger leur patrimoine culturel et conserver leur langue. C'est dire qu'ils peuvent maintenant aller dans n'importe quel pays du monde. Nous n'avons pas besoin de souder notre politique commerciale à celle des États-Unis. Naturellement, nous voulons continuer de jouir des relations commerciales spéciales que nous avons avec les Américains, mais nous devrions nous doter de mécanismes de contrepoids.

Mon collègue d'Etobicoke-Nord a rédigé il y a quelques mois un document. L'un des points saillants de ce document était l'importance de faire contrepoids aux États-Unis.

Je pense, en ce qui concerne le commerce, que l'une des forces qui nous permet de faire contrepoids est justement que, du fait de notre mosaïque multiculturelle, nous pouvons envoyer des gens dans le monde entier.

Il y a environ cinq ans, j'ai eu l'occasion de travailler pour un fabricant de pièces détachées, Magna International. Je me souviens que nous devions nous rendre à Tokyo pour présenter nos produits aux usines Toyota. Nous avons donc emmené avec nous deux jeunes Canadiens japonais qui connaissaient parfaitement la langue et la culture japonaises. Ceux-ci ont pris une part tellement active aux négociations que nous sommes rentrés au Canada avec en poche une commande de près de 50 millions de dollars.

Cette commande à notre usine a permis de créer un tas d'emplois au Canada et ce, je dirais, simplement parce que nous avions emmené des Canadiens d'origine japonaise, qui connaissaient bien la langue et la culture japonaises.

On peut le faire dans tous les coins du monde. C'est faisable. Nombre de nos collègues députés ont voyagé de par le monde ces dernières années, et il a toujours été possible d'établir des rapports privilégiés soit parce qu'un de nos électeurs était originaire de la région que nous visitions soit parce qu'il avait des amis ou des parents là-bas. C'est ce genre de rapprochements si précieux que permet la connaissance de la langue et de la culture que nous avons favorisés, encouragés et réalisés dans ce pays au cours des 20 dernières années, mais que nous n'avons jamais exploités à fond.

Je pense qu'au lieu de n'avoir d'yeux que pour l'Amérique du Nord, le gouvernement devrait commencer à miser davantage sur d'autres régions du globe et mettre à profit nos ressources. Les petites et moyennes entreprises ont besoin de l'aide et de l'appui du gouvernement pour renouer ces liens. Ne serait-ce que par leur connaissance de la langue et de la culture, ils sont à même de nous donner accès à ces marchés en très peu de temps, ce qui nous procurerait le contrepoids nécessaire dans notre politique commerciale, renforçant notre confiance tout en nous plaçant dans une position plus solide dans nos échanges avec les États-Unis.

L'autre contrepoids que nous avons par rapport aux États-Unis est le fait que le Canada est le pays le plus riche en eau douce au monde, et ce n'est un secret pour personne en Amérique du Nord que les Américains vont finir par avoir besoin de notre eau.

Nous devrions nous assurer hors de tout doute que cette ressource ne fera jamais partie d'aucune entente de libre-échange que ce soit.

Je crois que ce serait rendre un très mauvais service aux Canadiens si notre position à ce sujet était vague.

J'appuie la motion de mon collègue, le député d'Etobicoke-Nord. La confiance des Canadiens dans n'importe quelle sorte de négociations commerciales est tombée si bas que le gouvernement aura fort à faire pour raviver cette confiance.

• (1710)

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député de Broadview—Greenwood pour dire qu'il est très important d'avoir des contrepoids, et je voudrais poursuivre la question avec lui.

Le député parlait de son emploi précédent à la société Magna. Je lui dirai qu'il y a une demi-heure à peine, je parlais avec M. Frank Stronach, qui est un chaud partisan des référendums au Canada, et il y a du gros nouveau à ce sujet. Mais je voudrais l'interroger à propos de l'époque où il travaillait au cabinet du premier ministre.

Quand le député nous parle aujourd'hui à la Chambre de contrepoids, il traduit certainement les propos, l'attitude et les idées du premier ministre Trudeau qui a souvent parlé de créer des contrepoids. Je me rappelle avoir entendu le premier ministre Trudeau parler de l'importance de créer des contrepoids aux États-Unis dans nos relations commerciales. Son gouvernement devait négocier une entente spéciale avec la Communauté européenne. Le Canada devait forger de nouveaux dialogues selon un axe nord-sud, et nous devions bâtir ce genre de contrepoids.

En fin de compte, nous l'avons vu descendre sur la rampe et faire des pirouettes derrière Sa Majesté lors de certaines de ces conférences qui étaient censées porter sur les questions économiques et commerciales. Son gouvernement a institué une Commission royale sur les perspectives de développement du Canada qui, comme la plupart des commissions royales d'enquête, a coûté beaucoup d'argent et pris beaucoup de temps pour finir par nous dire ce qu'elle voulait nous faire connaître. Les recommandations venant de la commission royale créée par le premier ministre Trudeau ont été manifestement si convaincantes qu'elles ont amené le Parti conservateur à renverser sa position traditionnelle en matière de commerce avec les États-Unis sans aucun véritable débat interne au sein du parti.

Le député pourrait-il revenir à ses réflexions de l'époque où il travaillait pour son ancien patron et aux politiques du gouvernement Trudeau, avant que notre collègue d'une autre circonsription du Grand Toronto ne lui souffle ce qu'il doit dire, car il a si peu confiance dans le député de Broadview—Greenwood qu'il peut penser avoir à exécuter un numéro à la Charlie McCarthy. Je suis persuadé que le député de Broadview—Greenwood peut répondre sans que le député d'une autre circonscription du Grand Toronto ne lui souffle la réponse.

M. Mills: Je suis heureux que mon collègue de Etobicoke—Lakeshore ait eu une conversation aussi productive sur les référendums avec mon ancien employeur. Peut-être pourra-t-il demander à M. Stronach d'user de son influence auprès du Parti conservateur et du responsable des affaires constitutionnelles pour promouvoir la tenue d'un référendum au pays.

Je le dis sans méchanceté, car ni le député ni ceux d'entre nous à la Chambre qui croient aux référendums ont beaucoup d'influence sur le ministre. Si M. Stronach

exerce son charme, nous pourrons peut-être obtenir des résultats.

Je veux revenir au point que le député a soulevé au sujet de la commission royale d'enquête sur l'économie. Mon collègue de Willowdale me rappelait, et je lui en sais gré, que la commission réclamait des rajustements. Autrement dit, vous avez conclu l'Accord de libre-échange sans laisser de place pour les rajustements économiques. Les membres de la commission royale d'enquête sur l'économie avaient pourtant dit: «D'accord pour le libre-échange, mais vous devez absolument prévoir des rajustements.» Vous avez simplement décidé de négliger cet aspect de la question, et il convient de le souligner.

Je reviens à M. Trudeau. Ce dernier n'était pas anti-américain, contrairement à ce que laissent entendre certaines personnes par leurs propos et leurs écrits. M. Trudeau favorisait constamment le commerce international, car il ne voulait pas que nous dépendions totalement de nos voisins du Sud. Encore de nos jours, si vous vous rendez en Europe, au Moyen-Orient—je ne sais pas ce qui en est en Amérique du Sud—, ainsi que dans certaines régions d'Afrique et si vous discutez avec les gens d'affaires, vous verrez qu'ils se font tous une image de notre pays, une image où apparaît M. Trudeau qu'ils considéraient comme une homme influant dans le domaine commercial. Je crois que nous devrions lui être encore aujourd'hui très redevables du rôle qu'il a joué.

[*Français*]

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, il est très gênant de voir les Conservateurs les uns contre les autres, les uns voulant un référendum et les autres, ne le voulant pas. Je dois dire que le ministre a fait un bon travail et que nous sommes derrière lui. Nous lui souhaitons bonne chance avec la situation constitutionnelle.

[*Traduction*]

Notre unité nationale s'en porterait mieux si nous avions une économie vigoureuse et forte au lieu de perdre des emplois du jour au lendemain au profit des États-Unis.

Je veux parler d'un secteur de notre économie qui, depuis trois ans, a été grandement éprouvé, à cause non seulement de l'Accord de libre-échange, mais aussi d'une foule d'orientations économiques que les conservateurs ont adoptées et qui ont favorisé les Américains, par exemple, la politique des taux d'intérêt élevés, la surévaluation de notre dollar, le fort taux d'imposition et la TPS. En Ontario, les programmes des néo-démocrates risquent de créer des conflits de travail et d'entraîner un exode des emplois. Dans cette province, on ne saurait blâmer un ancien gouvernement d'avoir proposé ou mis en oeuvre les programmes actuels.

Mais revenons au sujet qui nous intéresse, soit l'Accord de libre-échange conclu par le gouvernement et ses répercussions sur le secteur de l'automobile. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord il y a trois ans, le Canada a perdu 127 213 emplois dans le secteur du montage et de la fabrication de pièces d'auto. En d'autres termes, 21 p. 100 de tous les emplois dans cette industrie ont disparu en trois ans.

Les conservateurs vont dire que les États-Unis ont aussi perdu des emplois dans ce secteur. C'est vrai. Ils n'ont toutefois pas perdu 21 p. 100 de leur emplois dans l'industrie automobile, mais bien 9 p. 100 d'entre eux. On ne saurait donc imputer ces pertes d'emploi à la récession. La réalité, c'est que nous perdons des emplois plus rapidement que les Américains.

Le gouvernement a maintenant l'occasion, dans le cadre des négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain, d'apporter certaines modifications à nos échanges dans le secteur de l'automobile. J'espère que le gouvernement le fera.

À mon avis, il devrait se pencher sur la disposition concernant le contenu nord-américain. À l'heure actuelle, l'accord auquel le Canada a souscrit prévoit un libre-échange dans le secteur de l'automobile pour autant que le contenu soit nord-américain à 50 p. 100. Nous avons vu ce qui s'est produit dans le cas des Honda. Les Américains prétendent que ces voitures ne satisfont pas au critère concernant le contenu à 50 p. 100 nord-américain et, de ce fait, ils peuvent imposer des taxes sur les voitures fabriquées en Ontario et exportées aux États-Unis.

Il faut que la Chambre reconsidère l'exigence concernant le contenu à 50 p. 100 nord-américain. Allons-nous être les seuls libres-échangistes dans le domaine de l'automobile? J'aimerais qu'un véritable libre-échange soit instauré dans de nombreux secteurs et que les règles du jeu soient les mêmes de part et d'autre, mais la réalité est tout autre. De leur côté, les pays de la Communauté européenne se demandent actuellement si, d'ici l'an 2000, ils laisseront pénétrer sur leurs marchés 15 ou 17 p. 100 de voitures non européennes. Voilà ce dont on discute là-bas. Au Japon, les fabricants de voitures étrangères détiennent 3 p. 100 du marché. Qu'en est-il au Canada? Ils en détiennent 37 p. 100. Devrions-nous être les seuls à pratiquer le libre-échange dans un monde où nos concurrents ne le pratiquent pas? C'est une des questions auxquelles nous devons répondre. Le libre-échange est peut-être bon pour les consommateurs, c'est peut-être la bonne chose à faire, mais ce n'est pas ce que font nos concurrents. Ne soyons pas naïfs.

• (1720)

Il y a des façons de réduire cette pénétration étrangère de 37 p. 100 sur le marché nord-américain de l'automobi-

le. Je crois vraiment que nous devons envisager certaines de ces mesures si nous voulons protéger nos emplois.

Les gens diront que, si nous limitons la concurrence, nous en souffrirons sur le plan de la compétitivité parce que nous ne serons pas aussi productifs et que nous n'aurons pas la même qualité. Nous pouvons surmonter ces obstacles en travaillant étroitement avec nos fabricants d'automobiles pour nous assurer qu'ils sont de calibre mondial.

Je suis impressionné de voir que, au cours des dernières années, sous la menace de la concurrence japonaise, nous avons augmenté notre productivité et amélioré la qualité de nos produits jusqu'à un point où les voitures nord-américaines sont devenues de bonnes voitures. Commençons à rapatrier les emplois et continuons à faire des progrès sur le plan de la qualité et de la productivité.

Aurons-nous des règles relatives au contenu canadien, et non pas seulement des règles relatives au contenu nord-américain, dans une zone nord-américaine de libre-échange? Si nous n'avons pas de telles règles, nous nous retrouverons exactement dans la même position où nous sommes aujourd'hui. Actuellement, aux termes de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les trois grands fabricants peuvent cesser de produire au Canada. Ils n'ont pas à acheter de pièces canadiennes et, après 1998, lorsque tous les droits de douane auront été supprimés graduellement, ils pourraient expédier des produits en franchise au Canada sans avoir un seul emploi dans notre pays. Voilà comment fonctionne le régime actuel.

Autrement dit, l'Accord de libre-échange a effacé le Pacte de l'automobile. Selon le pacte, étant donné que les Américains avaient accès au marché canadien, ils devaient créer un certain nombre d'emplois ici. Pour chaque véhicule qu'ils faisaient entrer en franchise au Canada, ils devaient en fabriquer un ici au pays. Un certain degré de protectionnisme était offert en contrepartie d'emplois.

C'est aussi ce que nous faisons aujourd'hui dans le contexte d'un accord de libre-échange nord-américain. Il n'a jamais été question d'autoriser un système de libre-échange illimité sur une base globale. Nous voulions instaurer un tarif commun à l'égard des automobiles importées. Nous ne laisserons pas les étrangers avoir accès à nos marchés sans payer des droits. Ce que nous avons dit en tant que groupe nord-américain, c'est que nous ne sommes pas en faveur du libre-échange: nous sommes en faveur d'établir certaines barrières pour contrôler les importations de l'étranger.

Il ne faut pas prétendre que nous sommes emportés dans un mouvement de mondialisation et que nous participons au libre-échange lorsque nous disons que, en tant que groupe, nous allons établir des barrières communes. Nous avons établi les règles du jeu: des mesures protectionnistes en échange d'emplois. Il faut veiller à obtenir notre juste part d'emplois. Voilà pourquoi une barrière nord-américaine commune contre les importations étrangères est une solution possible. De même, le fait de s'assurer qu'une partie du contenu soit canadien permet de faire en sorte que le Canada ait sa juste part d'emplois dans l'industrie de l'automobile.

Je propose que nous rétablissions ce que nous avions en vertu du Pacte de l'auto, c'est-à-dire des garanties qui assuraient des emplois aux Canadiens. En d'autres mots, nous ne voulons pas céder tous les emplois de cette industrie au Canada en permettant à nos partenaires nord-américains d'expédier leurs produits en franchise dans notre pays. Assurons-nous d'abord que nos partenaires créent un certain nombre d'emplois au Canada. Pourquoi est-ce important? Parce qu'à l'heure actuelle, nous n'avons pas des règles du jeu parfaitement équitables.

Les trois grands de l'industrie de l'automobile, GM, Chrysler et Ford, ne sont pas des compagnies canadiennes. Ces entreprises sont situées aux États-Unis. Elles font l'objet de pressions de la part du gouvernement américain. Elles font aussi l'objet de pressions de la part de syndicats beaucoup plus puissants. Lorsque viendra le moment de fermer des usines, il y a tout lieu de penser que nous n'aurons pas le même poids que les États-Unis pour faire en sorte de préserver notre juste part d'emplois.

Regardez ce qui se passe depuis trois ans. Nous avons perdu des emplois dans le secteur de l'automobile a un rythme deux fois et un tiers plus élevé qu'aux États-Unis. Voilà pourquoi, dans le cadre de ces discussions, aucun secteur n'est plus important que celui de l'industrie de l'automobile. Je tiens à ce que le gouvernement se montre réaliste en ce qui a trait aux normes internationales, et qu'il sache défendre les intérêts des Canadiens et des travailleurs de l'automobile au Canada.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député de Willowdale a dit à un moment donné qu'il acceptait les notions de libre-échange, d'égalité des règles pour tous et de compétitivité sur le marché mondial. Ailleurs dans son intervention, il a préconisé un protectionnisme nord-américain pour préserver les emplois dans l'industrie automobile.

J'aurais en fait deux questions à poser au député. Je ne veux aucunement laisser entendre que le député de Willowdale manipule l'information avec malveillance. Je crois qu'il veut obtenir de l'information.

Une voix: Eh bien, allez-y!

M. Boyer: Répondant à un autre député d'Etobicoke, je me félicite de la motion qui est à l'étude cet après-midi. Elle nous donne l'occasion de discuter de certaines de ces questions.

Pour commencer, cette discussion sur l'industrie nord-américaine de l'automobile surgit dans le contexte de la motion à l'étude cet après-midi, alors que tous ceux qui ont lu le document savent, au fond, que l'Accord de libre-échange et le Pacte de l'auto sont deux questions bien distinctes. Il me semble un peu retors de ramener toute cette discussion sur la situation de l'industrie nord-américaine de l'automobile dans ce débat-ci, comme s'il n'y avait pas de dispositions à cet égard dans le traité commercial existant.

La perte d'emplois au Canada et aux États-Unis dans le secteur de l'automobile est clairement liée à des phénomènes plus vastes comme la récession et l'évolution dans les modes de transport, évolution que nous avons franchement encouragée lors d'autres débats à la Chambre au cours desquels nous nous préoccupions d'environnement. Il est temps de faire preuve d'un peu de rigueur dans les débats.

Je voudrais demander au député, lorsqu'il parle de compétitivité mondiale et attribue toutes les difficultés que connaît le Canada à l'ogre du traité commercial, comment il explique certaines choses qui sont arrivées dans ce pays. Je pense, par exemple, à la fermeture d'Anaconda dans ma circonscription. Les machines pour fabriquer des clous ont été expédiées en Pologne où elles servent à produire des clous sous la direction de la filiale américaine de la compagnie. Voilà où les machines sont allées. Ces clous sont écoulés sur le marché mondial. Lorsqu'une usine de bijoux de Toronto, qui comptait 250 employés, a fait faillite, l'équipement a été acheté, au quart du prix, par une entreprise américaine et expédié à Saint-Pétersbourg, l'ancien Leningrad.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il-vous-plaît, le député veut peut-être une réponse.

M. Peterson: Il n'y a pas de doute que nous sommes dans une économie planétaire. N'allons pas croire cependant qu'une économie planétaire signifie que personne n'érige de barrières.

Je voudrais d'abord répliquer à ce que le député d'Etobicoke—Lakeshore a dit. C'est habituellement une personne très intelligente, un érudit et un auteur, mais il a gobé la propagande conservatrice comme quoi l'Accord de libre-échange n'a pas fait disparaître le Pacte de l'automobile.

Le Pacte de l'automobile n'a pas été aboli par l'Accord de libre-échange. On l'a laissé en place, mais on a fait disparaître les moyens de le faire appliquer, à savoir les tarifs selon lesquels, si vous ne produisez pas une voiture au Canada pour chaque voiture que vous y exportez, vous devrez acquitter des droits de douanes. Nous avons fait disparaître ces tarifs, qui seront éliminés complètement d'ici à 1998. Soit, on n'a pas éliminé le Pacte de l'automobile dans l'Accord de libre-échange, mais on a supprimé les moyens que nous avions de le faire respecter, ce qui revient au même. Ne soyons pas naïfs. C'est bel et bien ce qu'a fait le gouvernement actuel.

Quelqu'un a dit que je suis pour le libre-échange. Oui, je suis partisan du libre-échange. La question est de savoir si l'ALENA ne va pas dresser une barrière commune contre l'exportation de véhicules européens, japonais et coréens en Amérique du Nord. Cela est évident. Déjà, la Communauté européenne élève des barrières communes pour empêcher l'entrée de voitures nord-américaines et japonaises.

C'est malheureux, mais le monde est ainsi fait. La tendance n'est pas au libre-échange à l'échelle internationale, mais à la création de blocs commerciaux. Premièrement, faisons en sorte que notre bloc commercial ait sa juste part des emplois dans le secteur de l'automobile, dans la production de véhicules. Deuxièmement, faisons en sorte que, dans notre bloc commercial, le Canada ait sa juste part.

• (1730)

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat. Je tiens à présenter d'abord quelques observations au sujet de l'allure qu'a prise le débat jusqu'à maintenant.

On s'est montré terriblement alarmiste ici aujourd'hui. Les propos tenus par certains députés de l'opposition ont rappelé à nombre d'entre nous un débat qui a eu lieu il y a trois ans et demi environ, lors des négociations sur l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Je suis persuadé que nous nous en souvenons tous.

Je me rappelle comme si c'était hier d'avoir entendu des gens me dire, au cours de la dernière campagne électorale, que le candidat libéral venait de passer en clamant que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis allait marquer la fin des programmes sociaux ou de l'assurance-maladie. Puis, il y a eu la question de l'eau. Nous allions perdre notre droit de regard sur nos ressources naturelles, l'eau y compris. L'eau allait être expédiée en masse du Canada vers les États-Unis si l'Accord de libre-échange était conclu.

On est même allé plus loin que cela encore. On a dit au cours de la campagne électorale que l'Accord de libre-échange ferait perdre son infrastructure au Canada. Toute notre infrastructure sociale allait s'effondrer. De plus, nos normes environnementales seraient minées. C'était là un argument de poids.

Je me souviens des commerciaux télévisés du NPD de Ed Broadbent montrant un vieil homme et un enfant se promenant au bord d'un étang pendant qu'un message clair était transmis soir après soir aux Canadiens, à savoir: si vous concluez l'Accord de libre-échange, ce sera la fin de nos normes environnementales.

Voici que l'opposition ramène tous ces épouvantails à la Chambre dans un effort désespéré de faire croire aux Canadiens ce qu'ils ont rejeté à raison et avec force en 1988. C'est tout ce qui s'est passé ici aujourd'hui. Les Canadiens méritent que le débat vole un peu plus haut que cela ici.

Les Canadiens regardent ce débat, et je suis sûr qu'ils sont nombreux à être désarçonnés et un peu choqués en entendant certains de nos propos à la Chambre. Les gens sont dépassés par la contradiction des arguments présentés. La plupart des Canadiens ne sont pas dupes. Ils savent que tout ne peut pas être noir ou blanc et qu'il y a des nuances. L'ALENA présente des avantages et des inconvénients, et le rôle du gouvernement du Canada est maintenant de négocier fermement ainsi que vigoureusement pour obtenir la meilleure entente possible.

Je suis sûr que bon nombre des Canadiens qui suivent ce débat aujourd'hui sont aussi un peu désemparés devant les politiques de peur que nous brandissons: aucune logique, aucun sens, ni aucun examen neutre de ce qui est bon et de ce qui est mauvais pour le Canada—rien qu'un chapelet de discours émotifs ayant pour objet de faire peur au monde. Les Canadiens ne méritent pas cela.

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour son manque de transparence en n'informant pas complètement les Canadiens sur les principaux buts et objectifs qu'il poursuit dans les courantes négociations en vue de la conclusion d'un accord nord-américain de libre-échange.

Comment cette motion s'est-elle trouvée à l'ordre du jour? C'est typique de ce qui se passe à Ottawa. Beaucoup de personnes se sont levées ce matin et se sont réunies pour préparer une motion à présenter à la Chambre des communes après avoir lu les manchettes des journaux.

Dimanche, le *Ottawa Citizen* publiait le deuxième d'une série d'articles intitulés: «*Le coût humain du libre-échange*». En première page du journal, on pouvait voir la photo d'un paysan mexicain ayant l'air pauvre. L'article ne donnait aucun détail précis quant aux caractéristiques concrètes de cet accord de libre-échange ou aux propositions formulées à cet égard. On disait simplement à quel point les conditions de vie étaient mauvaises au Mexique. Nous sympathisons tous avec les paysans mexicains. Nous voulons tous hausser leur niveau de vie. Un certain courant de pensée propose ceci: «En aidant les Mexicains à améliorer leur économie, on n'aide pas seulement les paysans mexicains, mais aussi les Canadiens.»

Ce matin, nous avons eu droit à la manchette suivante à la une du *Toronto Star*: «Une fuite révèle un plan d'accord trilatéral imposant». Le titre de l'article m'intéressait vivement. C'était comme le second avènement du Messie. J'ai cru que ce serait un article juste et équilibré.

Qui est responsable de la fuite? Que dit le document? Quelle est la réponse du gouvernement? Dans quel contexte tout cela est-il arrivé?

L'article est écrit par Linda Diebel, une excellente journaliste. Je m'attendais donc à un bon article. Qu'ai-je trouvé? Un coup monté par Ralph Nader, en plein *Toronto Star*. Ils ont tout avalé, l'hameçon, l'appât et tout le bazar. Sans aucune vérification.

On trouve dans cet article des citations provenant de Citizen Tradewatch Campaign, qui est un organisme établi par Ralph Nader, et du Sierra Club, un organisme américain.

On trouve une citation de Public Citizen, qui fait partie du réseau de protection des consommateurs de Ralph Nader. Cet article fait allusion à beaucoup de monde. Il n'y a aucun Canadien. Personne au gouvernement n'a eu l'occasion de replacer les choses dans leur contexte. Cette article est totalement invraisemblable et partial.

Par conséquent, je voudrais lire publiquement deux ou trois observations qui ont été faites il y a deux heures et demie, juste à l'extérieur de la Chambre. Elles font d'ailleurs l'objet d'une dépêche que la Presse canadienne a diffusée il y a une heure.

J'en rapporte textuellement les deux paragraphes suivants: «Le document divulgué est une version préliminaire de l'accord tripartite proposé entre la Canada, les États-Unis et le Mexique et rien n'indique que le Canada ait cédé sur un point particulier», selon le ministre du Commerce extérieur Michael Wilson.» Si quelqu'un est au courant, c'est bien lui.

«C'est un texte préliminaire, dit le ministre. Il s'agit d'un tout premier document.» Le ministre ajoute que le simple fait que les deux ou trois propositions signalées dans cet article ont été faites ne signifie pas que le Canada les accepte. Le ministre a même cité comme exemple le fait que le Canada a rejeté la proposition sur les télécommunications que les Américains avaient formulée. Nous ne l'acceptons pas.

Cette version de l'accord qui paraît dans le *Toronto Star* et qui semble être parole d'évangile n'est rien d'autre qu'un texte préliminaire devant servir aux négociations. C'est tout. Il est sans importance. Ce texte ne fait aucune révélation. Les Américains ont fait valoir ce qu'ils voulaient du Canada. Cela ne veut rien dire. Nous sommes en train de négocier un accord. Nous pouvons le rejeter.

Les Canadiens qui suivent ce débat pensent que cette histoire, inventée par un groupe d'activistes gauchistes des États-Unis et acceptée aveuglément par le *Toronto Star*, reflète la réalité. Or, nous retenons les travaux de la Chambre des communes parce que nous débattons une question qui ne repose pas sur les faits. Ce n'est pas du journalisme réfléchi et sérieux. Je pense qu'il est insultant pour beaucoup de personnes de devoir subir cela.

Je voudrais me pencher sur l'affirmation des néo-démocrates dans cette enceinte, affirmation selon laquelle le gouvernement fédéral essaie de museler les députés ou de cacher des faits au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain alors que les parlementaires américains et mexicains sont très bien renseignés. C'est là ce qu'on essaie de faire croire dans cette enceinte.

Penchons-nous sur les faits. Le gouvernement du Canada a offert une séance d'information aux députés pour se pencher non pas sur un texte provisoire ayant fait l'objet d'une fuite, mais sur le texte même des propositions du Canada relativement à l'accord de libre-échange nord-américain.

Les députés ministériels et de l'opposition peuvent être très bien informés; il leur suffit de signer un document dans lequel ils s'engagent à ne pas divulguer les renseignements dont ils prendront connaissance.

Les députés de l'opposition prétendent que c'est diamétralement opposé à ce qu'on a proposé aux parlementaires américains et mexicains. Permettez-moi de m'arrêter là-dessus.

Qu'a-t-on offert au juste aux parlementaires américains en ce qui concerne la divulgation des termes de cette entente? Le gouvernement américain fait fondamentalement l'objet du même genre de critiques que le gouvernement canadien à l'heure actuelle; on lui reproche d'organiser des séances d'information confidentielles à l'intention des législateurs américains. Il s'agit d'informations classifiées.

Or, les seules personnes qui profitent de séances d'information confidentielles sont les membres du Congrès et leur personnel, ainsi que les membres de comités consultatifs du secteur privé et leurs collaborateurs. On procède auparavant à une vérification de sécurité complète sur ces gens. On offre exactement la même chose au Canada. Cependant, les parlementaires canadiens n'ont pas à subir une vérification de sécurité. Ils n'ont qu'à accepter de respecter le caractère confidentiel des renseignements en question.

• (1740)

En ce qui concerne les Mexicains, les néo-démocrates ne cessent d'affirmer dans cette enceinte que les sénateurs mexicains sont mis au courant en gros du contenu des documents de négociation pertinents. Or, on n'offre aucune séance d'information confidentielle aux sénateurs mexicains. Aucun membre de l'opposition au Mexique ne profite de séance de ce genre.

Selon moi, l'offre du gouvernement fédéral est beaucoup plus généreuse que ce que les gouvernements américain et mexicain offrent à leurs parlementaires.

C'est le premier mythe que nous devons démolir.

Le deuxième mythe, c'est que les Canadiens en général, pas seulement les législateurs, n'ont pas été informés adéquatement de ce qui se passe, des buts poursuivis par le gouvernement dans les négociations d'un accord de libre-échange avec les Américains et les Mexicains.

Fait intéressant, le gouvernement a organisé plus de 48 réunions sur le projet d'accord de libre-échange nord-américain depuis le début des négociations.

Le ministre du Commerce extérieur a prononcé plus d'une douzaine de discours de Fredericton à Vancouver. Dans chacun d'eux, et je les ai tous lus, il en dit toujours un peu plus sur l'accord de libre-échange nord-américain. Si on regroupe ces discours, on en apprend beaucoup sur les objectifs poursuivis par le gouvernement du Canada dans les négociations.

Le ministre a personnellement écrit presque 400 lettres de réponse à des Canadiens qui lui avaient demandé des renseignements sur l'accord. Le négociateur principal, M. Weekes, a prononcé 26 discours sur l'accord de libre-échange nord-américain devant des groupes de Canadiens. Plus de 2 800 exemplaires du rapport de l'ALENA ont été distribués aux Canadiens qui s'étaient informés de l'accord. Depuis septembre, on a organisé 10 séances d'information à l'intention de la presse.

Le ministre a comparu sept fois devant le comité permanent de la Chambre des communes pour répondre à des questions concernant l'accord de libre-échange nord-américain.

Il a prononcé un certain nombre de discours d'un bout à l'autre du pays. Il a notamment parlé devant la Conférence sur l'accord de libre-échange nord-américain organisée par le *Financial Post*, le Council of the Americas, l'Association des manufacturiers canadiens à Toronto, le Central Canada Broadcasters' Association de Toronto, le MacDonald-Cartier Club de Calgary et le Canadian-American Committee de Toronto.

Le ministre s'est promené d'un bout à l'autre du pays. Il a comparu devant le comité de la Chambre des communes. Il n'y a eu aucune tentative pour éviter de donner des renseignements au sujet de l'accord de libre-échange nord-américain.

À mon avis, l'idée selon laquelle le gouvernement a un programme caché en ce qui a trait à l'accord de libre-échange nord-américain est de la pure blague politique.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de l'accord proprement dit.

Quels sont les objectifs du Canada dans cet accord? Pourquoi prenons-nous la peine de nous asseoir avec les Américains et les Mexicains pour tenter d'élaborer un accord de libre-échange?

Le plus important pour les entrepreneurs canadiens, c'est qu'il y a 80 millions d'habitants au Mexique et que, à l'heure actuelle, les Mexicains élèvent beaucoup d'obstacles contre les sociétés canadiennes qui cherchent à atteindre ce marché de 80 millions d'habitants. Nous aurions manifestement avantage à réduire quelques-uns de ces obstacles et à accroître notre accessibilité à ce marché.

Ensuite, nous avons besoin d'un meilleur accès au marché américain. On a fait beaucoup de cas, aujourd'hui à la Chambre, de quelques-uns des problèmes qui ont surgi, qu'il s'agisse d'une décision sur le contenu des voitures Honda, du bois d'oeuvre, des différends devant les tribunaux, et cetera.

Certains députés ont dit que ces questions constituaient des exemples de libre-échange qui ne nous aident pas réellement, car nous avons toujours des problèmes. Ils ont en partie raison. Nous avons toujours des problèmes. Les Américains sont très protectionnistes à l'heure actuelle. Ils veulent protéger leur économie, car ils sont dans la même situation désespérée que nous. Ils sont en récession et ils se préparent à se rendre aux urnes. Ils utilisent des lois commerciales pour s'attaquer essentiellement à certains pays, y compris au Canada, qui réussissent à faire entrer leurs produits sur le marché américain.

Tel que nous l'avons négocié, l'Accord de libre-échange nous est utile, mais il n'est pas aussi efficace qu'il pourrait l'être. Si nous pouvons nous asseoir avec les Américains et les Mexicains pour examiner cet accord encore une fois—son fonctionnement, ses éléments de discorde, et cetera—et si nous pouvons l'améliorer, supprimer certains éléments de discorde et renforcer la position du Canada, pourquoi ne le ferions-nous pas?

Donc, ce serait le deuxième objectif que le Canada pourrait avoir au cours de ces négociations.

Troisièmement, nous voulons améliorer le climat des investissements au Canada. Il n'y a rien à reprocher aux investissements étrangers, absolument rien. Nous sommes heureux de les accueillir, car ce sont eux qui ont construit le Canada. D'autres pays sont heureux que des Canadiens entreprenants viennent chez eux et investissent dans leurs infrastructures; nous devrions être tout aussi heureux.

Ce sont les trois choses dont je voudrais que les gens se souviennent au sujet des objectifs: obtenir l'accès à un marché de 80 millions de personnes; essayer d'améliorer l'Accord de libre-échange avec les États-Unis; enfin, faire du Canada un pays d'investissement plus attrayant.

Pourquoi négocier une entente avec le Mexique? Parce que c'est un pays dont l'économie devient très dynamique. Le Mexique ne veut pas être un pays du tiers monde, il veut faire partie des grands et il semble qu'avec l'attitude qu'il a maintenant, il va réussir. Au fur et à mesure que l'économie s'améliore et que la richesse grandit, les Mexicains prospèrent. Ils vont avoir de l'argent à dépenser, et ce sera une bonne chose pour nous si nous avons accès à leur marché.

Il est clair maintenant que le Canada peut réellement jouer un grand rôle dans les négociations commerciales en redéfinissant les voies commerciales de l'ensemble de l'hémisphère occidental.

Enfin, il y a la mondialisation. Elle est ici pour rester. Nous ne pouvons nous y opposer. Quel que soit le désir du Canada de protéger ses industries, avec un marché de 26 millions, ce n'est plus possible. Nous ne pouvons nous opposer à une tendance que suit l'ensemble du monde. C'est pour cela que nous devons nous asseoir avec les Américains et les Mexicains. Il serait ridicule que nous nous retirions. Nous devons être là pour protéger nos intérêts.

Mais beaucoup de gens qui disent comprendre qu'il nous faut être présents à la table des négociations et que ce serait irresponsable de ne pas y être se demandent comment nous pourrions faire concurrence à un pays où les salaires sont si incroyablement bas. J'estime que c'est là une question tout à fait légitime et qu'il nous faut y donner une réponse raisonnable, sinon nous risquons de perdre l'appui de bien des gens au cours des négociations.

Je dirais à ces gens inquiets que les salaires représentent en moyenne entre 12 et 15 p. 100 du prix d'un produit. C'est un pourcentage assez réduit. Moins de 2 p. 100 des produits que le Canada achète à l'étranger proviennent du Mexique. C'est dire que la menace n'est pas vraiment sérieuse. Les salaires représentent une portion raisonnable du coût total de production des produits envoyés au Canada.

Il est également intéressant de souligner que ce n'est pas dans les plus grands pays commerçants que l'on voit les salaires les plus bas. Ces pays sont des pays comme le Canada, les États-Unis, l'Allemagne et le Japon. Ce sont des pays où les salaires sont élevés, pourtant, ils se classent parmi les plus grands pays commerçants du monde. Ce ne sont pas les pays où les salaires sont bas qui ont réussi à dicter au monde leurs modèles commerciaux. Donc, on ne peut pas dire que le Mexique, parce que les salaires y sont bas, deviendra nécessairement un grand pays commerçant. Il n'existe pas d'exemples de pays ayant ainsi changé.

Je conclus en disant qu'à mon avis, les Canadiens n'ont rien à craindre des négociations avec d'autres pays, quels qu'ils soient. Nous avons des travailleurs bien formés, d'excellentes infrastructures ainsi que des institutions financières qui comptent parmi les plus puissantes et les plus grandes du monde. Nous avons beaucoup d'atouts qui nous placent dans une position commerciale privilégiée dans le monde.

On ne peut pas renverser des tendances mondiales. On ne peut pas arrêter l'histoire et soustraire le Canada à la mondialisation du commerce. Cela est impossible. Il faut aller de l'avant, et je crois que le gouvernement fait ce qu'il faut. Si nous ne pouvons pas obtenir un bon accord pour le Canada, nous ne signerons pas d'accord.

• (1750)

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, laissons de côté ce que le député de Halton—Peel qualifiait de propos faisant appel à nos émotions pour passer à des choses précises.

Dans un article paru le 16 mars 1992 au sujet des négociations de l'ALENA, *The Financial Times* disait:

> Des sources proches des pourparlers nous avertissent que les négociateurs américains, qui sentent peser sur eux le regard d'un Congrès partisan d'une ligne dure, avancent des propositions visant à protéger des industries régionales américaines ayant une influence politique importante. M. Stephen Beatty, directeur exécutif de l'Institut canadien des manufacturiers du vêtement, se plaint que les Américains sont décidés à nous écraser.

Une voix: Où ai-je entendu ce nom?

M. Keyes: Beaucoup d'observateurs disent que les maigres gains obtenus par le Canada dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis seront certainement perdus dans les négociations de l'ALENA.

Comme le député de Halton—Peel le sait bien, le Canada subit déjà des pressions de la part des États-Unis en ce qui concerne le bois d'oeuvre et les voitures Honda, et voilà que l'alarme commence à sonner dans l'industrie du textile. Dans ma circonscription de Hamilton-Ouest, un fabricant de textile emploie 700 à 800 personnes, et ces travailleurs sont inquiets.

Permettez-moi de citer un exemple au député. Actuellement, les fabricants canadiens ne peuvent vendre à des magasins de la 5e avenue de New York qu'une quantité limitée de vêtements façonnés de tissus étrangers. Ils ne peuvent pas vendre en quantité aux États-Unis des vêtements qui ont des éléments étrangers. C'est pourquoi les États-Unis ont rendu une décision contre l'importation des Honda Civic, ce qui n'est pas juste, car ces voitures sont fabriquées au Canada.

En vertu de l'ALENA, les États-Unis envisagent d'exiger que la moindre fibre entrant dans la fabrication de vêtements soit d'origine nord-américaine. Ils tiennent à ce que le fil, le tissu, bref tout le vêtement, soient nord-américains et ne contiennent absolument aucun élément étranger.

Évidemment, c'est très logique et très commode pour les États-Unis parce qu'ils entretiennent avec l'industrie du textile du Mexique des relations établies de longue date qui leur permettraient de vendre avec une étiquette américaine des vêtements fabriqués au Mexique à bon marché.

C'est la réponse à cette question que le député cherche parce qu'il dit que tout ce qu'on nous sert, c'est un paquet de fleurs de rhétorique et de discours passionnés et que ce sont ces choses qui inquiètent les entreprises de nos circonscriptions. J'aimerais qu'il me dise quelque chose: Ne reconnaît-il pas que l'ALENA réduirait l'accès des entreprises canadiennes au marché américain ou mexicain en vertu de ce régime qui porte précisément sur l'industrie du textile?

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, c'est une préoccupation valable et un argument raisonnable. Il sera intéressant de voir comment nos négociateurs s'en sortiront.

Je ne vais pas vous dire que les problèmes de tous les secteurs industriels vont être réglés. . .

M. Keyes: Et pourquoi pas, c'est bien leur travail!

M. Turner (Halton—Peel): Il ne m'appartient pas de vous dire que le gouvernement va résoudre tous les problèmes de ce pays. C'est impossible. Il serait irresponsable de la part du gouvernement ou de qui que ce soit de prétendre le contraire.

Comme je l'ai dit il y a un petit moment, nous sommes en pleine mondialisation des échanges commerciaux. Il serait suicidaire pour le Canada d'essayer d'aller à contre-courant.

La meilleure façon de protéger toutes nos industries ainsi que les hommes et les femmes de nos circonscriptions employés dans ces dernières, qui sont parfois menacées, c'est de conclure des accords commerciaux, que ce soit dans le cadre du GATT, de l'ALENA ou de l'ALE, des ententes commerciales précises renfermant des mécanismes précis de règlement des différends.

De toute évidence, les Américains vont essayer d'obtenir le maximum. J'espère que nos négociateurs seront inflexibles et qu'ils essaieront d'obtenir le maximum pour le Canada. Je pense qu'il est raisonnable que ces trois pays, qui essaient de s'arracher le plus de concessions, soient aussi durs et se battent avec autant d'acharnement que nous le faisons ici à la Chambre pour nos circonscriptions. Il n'y a aucun mal à ça. Je pense toutefois que nous devons disposer d'un meilleur mécanisme de règlement des différends, faute de quoi nous serons victimes du protectionnisme américain. Nous faisons face à un pays dont l'économie est dix fois la nôtre et qui est traditionnellement protectionniste.

Aux États-Unis, il y a une longue tradition de protectionnisme. Comme vous l'avez très bien dit, le Congrès est à l'heure actuelle partisan de la ligne dure que craint le président. Ils ont beaucoup de poids aux États-Unis et ce sont eux qui attisent le protectionnisme. Je pense par conséquent qu'il est plus que jamais temps que le Canada s'asseoie à la table des négociations pour faire adopter les règles qui nous permettront de protéger les intérêts de nos électeurs.

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, en 1988 moi aussi j'ai fait beaucoup de discours en faveur du libre-échange. J'étais convaincu que le libre-échange était une bonne chose et je le crois encore aujourd'hui. Je crois aussi que la globalisation des marchés est une bonne chose pour nos industries. Le grand problème que nous avons vécu après 1988, après avoir signé l'Accord de libre-échange, ce fut le manque de compétence du gouvernement. Tout de suite après la signature de l'Accord de libre-échange, nous n'avons pas mis en place les structures nécessaires pour supporter, par exemple, la main-d'oeuvre.

Aussitôt après la signature de l'Accord de libre-échange,—et je ne l'ai jamais compris— on a augmenté les taux d'intérêt. On a aussi laissé augmenter le dollar canadien, ce qui a empêché les petites et moyennes entreprises d'exporter aux États-Unis, elles qui avaient mis en place des structures, qui avaient déjà commencé à chercher des marchés aux États-Unis et à dépenser de l'argent pour ouvrir des marchés.

Alors, on a complètement tué les petites et moyennes entreprises, et plus particulièrement celles du Québec. Je peux en parler, parce que ce sont celles que je connais le plus. Le problème n'est pas le libre-échange avec les États-Unis, mais bien l'incompétence du gouvernement conservateur à garder les taux d'intérêt et le dollar à un bas niveau. Voilà le grand problème du libre-échange. Cela a créé une récession épouvantable au Canada, et

c'est la raison pour laquelle nous allons en souffrir pendant les 10 prochaines années. Le grand problème que nous vivons, c'est que nous avons un gouvernement qui est incompétent au niveau économique.

On se demande aussi comment il se fait que le gouvernement a laissé monter le dollar comme il l'a fait, parce qu'au moment des négociations de libre-échange, le dollar était à environ 76c. Quelques mois, un an à peine après, il était rendu à 85c., même que l'ancien ministre conservateur du Commerce, Sinclair Stevens, avait déclaré qu'il y avait probablement un arrangement secret entre les États-Unis et le Canada pour laisser monter le dollar, parce que cela était complètement inacceptable et incompréhensible.

Alors, est-ce qu'on aura le même problème quand on fera le libre-échange avec le Mexique? Est-ce qu'on aura le même problème parce qu'on aura un gouvernement incompétent pour négocier après l'entente? Pourrons-nous récolter les fruits de ce libre-échange?

[*Traduction*]

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le plus grand danger qui menace l'économie canadienne, la confiance des investisseurs étrangers et ultimement l'avenir même du Canada, c'est le séparatisme. Le député de l'autre côté devrait avoir honte de paraître devant cette Chambre.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, les remarques du député de Halton—Peel m'ont beaucoup intéressé. Il est évident que le libre-échange va créer des défis de taille pour les entreprises et les industries canadiennes, mais par ailleurs, il me semble évident que le Canada ne peut pas se retirer du monde et former une nation isolée derrière des frontières et des barrières protectionnistes ainsi que centrée uniquement sur ses propres besoins et intérêts.

Je voulais poser une question au député de Halton—Peel relativement à une remarque qu'il a faite au début de sa présentation et selon laquelle, si l'économie mexicaine profitait d'un accord de libre-échange nord-américain, l'économie du Canada en bénéficierait tout autant. Autrement dit, si j'ai bien compris, il déclare qu'on peut accroître le lot à partager et qu'un accord nord-américain pourrait rapporter non seulement aux gens pauvres du Mexique, mais aussi aux Canadiens.

Les porte-parole de l'opposition donnent souvent l'impression que nous devons nécessairement perdre si quelqu'un d'autre gagne; en fait, je crois qu'il est plus logique de penser que, grâce au libre-échange, grâce à l'élimination des barrières bureaucratiques inutiles et grâce à la création d'industries plus compétitives, nous serons tous gagnants.

Alors, au lieu de pratiquer une politique gouvernementale selon laquelle on aide le tiers monde et les pays en voie de développement en leur consacrant des sommes d'argent, et notre pays est engagé dans cette voie au rythme d'environ 2,5 milliards de dollars par année, je demande au député de Halton—Peel s'il ne serait pas plus logique d'encourager la croissance et la consolidation de l'économie de ces pays afin qu'ils n'aient plus à compter sur l'aide étrangère venant des bienfaiteurs qui croient pouvoir aider tous les pauvres du monde en leur envoyant de l'argent tandis que ces derniers pourraient devenir véritablement autonomes et prospères sur le plan économique.

• (1800)

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 20 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'ordre adopté le vendredi 20 mars 1992, la Chambre abordera maintenant le vote par appel nominal différé de la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote No 121)

POUR

Députés

Anderson	Andre
Atkinson	Beatty
Belsher	Bertrand
Blais	Blenkarn
Bosley	Bouchard (Roberval)
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Collins
Cooper	Corbeil
Corbett	Côté
Couture	Crosbie (St. John's West)
Crosby (Halifax West)	Danis
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Dobbie
Domm	Dorin
Duplessis	Edwards
Fee	Feltham
Ferland	Fontaine
Fretz	Friesen
Gibeau	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greene	Grey (Beaver River)
Guilbault	Gustafson
Halliday	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hicks
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
James	Jelinek
Johnson	Joncas
Jourdenais	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Littlechild	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	MacKay
Malone	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
McCreath	McDermid
McLean	Merrithew
Monteith	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Plourde	Porter
Redway	Reimer
Ricard	Richardson
Robitaille	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)	Turner (Halton—Peel)
Valcourt	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
White	Wilbee
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—128	

CONTRE

Députés

Allmand	Althouse
Angus	Arseneault
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Barrett
Bélair	Bellemare
Berger	Bevilacqua
Black	Bouchard (Lac-Saint-Jean)
Boudria	Breaugh
Brewin	Butland
Callbeck	Campbell (South West Nova)
Catterall	Chrétien
Clancy	Comuzzi
Crawford	de Jong
Dingwall	Dionne
Duceppe	Duhamel
Ferguson	Finestone
Flis	Fontana
Foster	Fulton
Gaffney	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Gray (Windsor West)	Harb
Harvey (Edmonton East)	Heap
Hopkins	Hovdebo
Jordan	Kaplan
Karpoff	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Kilgour (Edmonton Southeast)
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso)
Leblanc (Longueuil)	Lee
MacAulay	MacDonald (Dartmouth)
MacLaren	MacLellan
MacWilliam	Manley
Marleau	Martin (Lasalle—Émard)
McCurdy	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Mitchell
Nault	Nystrom
Pagtakhan	Parent
Parker	Peterson
Phinney	Proud
Prud'homme	Rideout
Riis	Robinson
Simmons	Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)	Speller
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Venne	Volpe
Wappel	Whittaker
Wood	Young (Acadie—Bathurst)
Young (Beaches—Woodbine)—99	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des finances.)

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Initiatives parlementaires

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LES NORMES NATIONALES

M. Mac Harb (Ottawa–Centre) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer un groupe de travail pour débattre des normes nationales en matière d'éducation.

—Monsieur le Président, la motion dont j'ai saisi la Chambre et que je prie celle–ci d'appuyer demande que le gouvernement fédéral établisse un groupe de travail pour débattre des normes nationales en matière d'enseignement.

Cette motion résulte d'une recherche intense qui m'a convaincu que l'enseignement est directement lié à la compétitivité. Le système d'enseignement canadien a besoin d'être remanié pour nous permettre d'être plus compétitifs dans une économie mondiale en évolution.

La clé de la compétitivité d'un pays est sa productivité, laquelle est étroitement liée au niveau d'instruction de ses citoyens. C'est particulièrement vrai de nos jours.

L'accélération des progrès technologiques dans la mondialisation des marchés modifie le milieu de travail et impose des exigences croissantes à la main–d'oeuvre.

• (1830)

Les compétences actuelles sont dévalorisées et de nouvelles sont créées à une vitesse alarmante, mais le système d'enseignement canadien ne suit pas la demande. Un pourcentage élevé de notre main–d'oeuvre est analphabète dans une certaine mesure et est incapable de faire face aux nouvelles technologies.

Les travailleurs de demain sont diplômés de programmes d'enseignement qui ne les équipent plus des compétences requises pour obtenir un emploi intéressant. Le secret d'une productivité accrue est d'accroître les compétences du Canadien moyen.

Au XXI^{e} siècle, les ressources naturelles, les capitaux et la technologie se déplaceront dans le monde entier. Un atout stratégique pour un pays sera la compétence de sa main–d'oeuvre. Une instruction plus poussée et le développement des ressources humaines sont par conséquent primordiaux pour l'expansion économique du Canada ainsi que pour notre future compétitivité.

Il faut faire en sorte que les Canadiens soient capables de relever les défis d'un milieu de travail en évolution. L'un des principaux moyens dont nous disposons pour ce faire, c'est d'établir des normes nationales d'éducation.

Plusieurs grandes tendances s'emploient à renforcer les liens entre le niveau d'alphabétisation et la productivité. Notons par exemple que, dans une économie avancée où la croissance est constante, les emplois exigent de leurs titulaires qu'ils sachent lire et communiquer. Les structures économiques évoluent, tandis que la technologie de pointe connaît un essor fulgurant et que le secteur des ressources naturelles et de la fabrication par des moyens conventionnels est en perte de vitesse.

Comme vous le savez, le Canada se spécialise dans les produits tirés des ressources naturelles, ce qui l'a d'ailleurs avantagé sur le marché international au cours des années 50 et 60. Aujourd'hui, par contre, on fait une plus large place aux produits de haute technologie. Les matières premières sont en voie d'être remplacées par des produits à forte concentration d'informations et de connaissances.

Dans cette ère nouvelle de la technologie qui fait une si grande place au savoir, la supériorité sur le plan commercial est davantage fonction des connaissances et des compétences que de la richesse en ressources naturelles. Les industriels canadiens perdent du terrain par rapport à leurs concurrents qui leur sont supérieurs pour ce qui est de la fabrication, de l'invention, de la conception et de la commercialisation.

La restructuration économique entraîne la modification de la nature des emplois. Les entreprises se réorganisent de façon à pouvoir soutenir la concurrence internationale qui s'accroît sous l'effet de la diversification des marchés. Tant dans le secteur manufacturier que dans celui des services, ces tendances font que les compétences en information et en communications, ainsi que l'esprit d'analyse sont très en demande. Aussi les entreprises essaient–elles de réorganiser leur production de façon à pouvoir réagir plus rapidement et plus facilement aux fluctuations du marché. On est alors plus exigeant à l'égard des travailleurs en raison de ces changements, car il faut qu'ils puissent s'acquitter de tâches diverses pour répondre à une situation inattendue ainsi que pour communiquer avec leurs collègues de travail ainsi qu'avec la direction, et ils doivent posséder une formation plus poussée dans l'emploi de techniques particulières.

Les emplois demandant un faible niveau d'alphabétisation sont en train de disparaître. Dans un rapport sur l'analphabétisme et la main–d'oeuvre canadienne, l'Institut Hudson estime que la profession pour laquelle la demande croît le plus rapidement exigera des connaissances en mathématiques ainsi que des compétences en communication et en gestion. Les emplois d'ouvriers, dans les chaînes de montage pour la plupart des industries primaires seront de plus en plus rares. En outre, les

Canadiens devront durant leur vie professionnelle être capables d'acquérir de nouvelles compétences s'ils veulent se tenir au fait du progrès.

Selon l'Institut Hudson, d'ici trois à cinq ans, les travailleurs verront leurs compétences et leurs connaissances dépassées. Il y a seulement dix ans, les compétences acquises étaient bonnes pour une période de sept à quatorze ans.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration prédit que nombre d'emplois exigeant peu de qualifications sont purement et simplement appelés à disparaître. En 1986, les élèves qui avaient abandonné leurs études au niveau secondaire pouvaient accaparer 46,7 p. 100 du marché du travail. Depuis 1989, seulement 37 p. 100 des nouveaux emplois sont offerts aux personnes qui ont un niveau d'instruction inférieur à la douzième année et il en sera ainsi jusqu'à l'an 2000.

La mondialisation de l'économie a également des répercussions sur la productivité. Les Canadiens ont toujours vécu dans un milieu relativement isolé, créé par une tradition de production axée sur le marché. La tendance actuelle à la revitalisation des échanges commerciaux exercent des pressions croissantes sur les travailleurs canadiens.

Prenons, par exemple, l'Accord de libre-échange. Cet accord a été conçu afin de renforcer les compétences pour les mettre au service de la productivité. Les emplois à faible productivité seront inévitablement remplacés par des emplois exigeant des compétences solides. Pourtant, alors que l'on recherche de plus en plus de gens sachant lire et écrire et possédant des compétences de base, ces gens sont de moins en moins nombreux.

Nous sommes face à une révolution démographique qui appauvrit le marché de la main-d'oeuvre. Le nombre de travailleurs qualifiés va diminuer au cours des prochaines décennies. Les deux tiers des travailleurs qui feront partie de la population active en l'an 2005 en font déjà partie actuellement. Selon le Centre canadien du marché du travail et de la productivité, si c'est vrai, les entreprises peuvent s'attendre à un resserrement du marché de la main-d'oeuvre. D'après les chiffres publiés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, en 1986, 51 p. 100 de la population était âgée de 15 à 34 ans. D'ici l'an 2001, ce pourcentage devrait tomber à 40 p. 100. Cependant, la proportion des personnes âgées de 35 à 54 ans passera à près de 50 p. 100 d'ici l'an 2001, contre 38 p. 100 en 1986.

Étant donné le taux de natalité à la baisse, les employeurs pourront moins compter sur les nouveaux jeunes diplômés pour répondre à leurs besoins de compétences. Jusqu'à récemment, les employeurs comptaient sur les jeunes gens instruits pour apporter des compétences spécialisées et modernes dans la population active. On prévoit que le réservoir de jeunes hautement qualifiés et hautement spécialisés baissera de près de 25 p. 100 d'ici dix ans.

En plus de la nécessité d'offrir un enseignement de qualité dans les écoles et les universités, il est évidemment aussi nécessaire de continuer à former la population active existante.

À bien des égards, le système d'éducation canadien est supérieur à celui de plusieurs pays économiquement avancés. Proportionnellement parlant, seuls le Danemark et la Norvège dépensent davantage de fonds publics que le Canada pour l'éducation. D'après le World Competitiveness Report, le gouvernement canadien dépense 1 350 $ par habitant pour l'éducation, comparé à des concurrents économiques comme l'Allemagne et le Japon qui en dépensent respectivement 820 $ et 1 080 $ par habitant.

Le Canada a également toujours été attaché à l'accessibilité et à l'équité en matière d'éducation. Seuls les États-Unis comptent un pourcentage plus élevé de jeunes de 20 à 24 ans inscrits dans les collèges et les universités. Il semble cependant y avoir un écart énorme entre les inscrits et les diplômés. Le Canada affiche la plus faible croissance de la productivité parmi les pays du G7, et un résultat lamentable dans les facteurs clés de la compétitivité internationale.

Lors d'une étude effectuée en 1991 auprès de 23 pays par le Forum économique mondial, le Canada a obtenu des résultats médiocres à l'égard de nombreux critères utilisés pour déterminer la compétitivité. Le forum a examiné des facteurs comme la croissance des exportations, les dépenses consacrées à la recherche et au développement ainsi que la proportion de travailleurs spécialisés. Le Canada s'est classé au vingtième rang dans des catégories comme l'exportation de produits manufacturés et la création de nouvelles entreprises, et quinzième quant à la disponibilité de main-d'oeuvre spécialisée.

Les comparaisons entre pays montrent généralement que nous investissons suffisamment pour demeurer compétitifs pourvu que les compétences que nos étudiants acquièrent soient pertinentes et trouvent bien à s'employer. Malgré des taux de participation élevés et des niveaux de financement élevés, certains des résultats de nos systèmes d'enseignement ont été décevants. Les lacunes sont les plus évidentes dans des domaines comme les capacités de lecture, d'écriture et de calcul ainsi que la formation professionnelle.

Près de 40 p. 100 des adultes canadiens ont de la difficulté à lire et à écrire ainsi qu'à effectuer des calculs élémentaires, selon une étude sur les capacités de lecture et d'écriture utilisées dans les activités quotidiennes. L'étude a été effectuée en 1989 par Statistique Canada pour le compte du Secrétariat national à l'alphabétisation. Selon cette étude, le problème de l'analphabétisme ne touche pas simplement de petits segments marginaux de la population. Il mine la compétence de notre main-

d'oeuvre. Les estimations varient considérablement, mais il est concevable qu'environ le tiers des travailleurs donneraient un meilleur rendement s'ils lisaient et écrivaient mieux.

Le problème de l'analphabétisme n'est pas uniquement lié au manque de connaissances de base. C'est un concept dynamique rattaché aux besoins changeants de la population active. À mesure que la demande pour des emplois plus enrichissants s'accentue, la définition de l'analphabétisme fonctionnel s'élargit. L'étude portait sur la capacité des travailleurs d'assimiler l'information. D'après les résultats de l'étude, le problème touche surtout ceux qui peuvent lire des messages très simples, mais sont incapables d'appliquer leurs connaissances pour exécuter des tâches plus complexes. Les entreprises utilisent de plus en plus de matériel de pointe. Au lieu de recevoir des instructions verbales de leur surveillant, les travailleurs doivent désormais lire et suivre des instructions provenant d'un ordinateur. Les entreprises sont constamment aux prises avec de nouveaux besoins très variés, en matière de communication, qui ont tous un lien avec l'alphabétisation. On n'a qu'à penser aux cours offerts sur place aux travailleurs pour leur enseigner à lire des plans ou à rédiger selon le style administratif.

• (1840)

Je crois que l'analphabétisme a eu d'énormes répercussions sur les entreprises canadiennes. En 1990, dans une de ses études, le Conference Board du Canada concluait que 70 p. 100 des entreprises interrogées considéraient l'analphabétisme comme un problème très grave. L'un des grands défis des employeurs consiste à s'adapter aux changements rapides qui surviennent sur le marché. La formation et le recyclage deviennent extrêmement difficiles si les employés n'ont pas les connaissances nécessaires pour assimiler l'information.

L'étude a également montré que l'analphabétisme empêche les entreprises de se doter de nouvelles technologies, notamment d'ordinateurs ou d'équipement de pointe, fait augmenter le taux d'erreur aux étapes de l'entrée des données et de la production, fait diminuer la productivité et réduit la qualité du produit ou du service.

Dans son étude, le Conference Board s'attaque également à un certain nombre de mythes entourant l'analphabétisme. Il conclut, par exemple, que, chez les immigrants, la première génération ne fait grimper le taux d'analphabétisme que de 2 pour cent. En fait, les première et deuxième générations font même fléchir le taux. Selon une étude démographique publiée par Santé nationale et Bien-être social Canada, les membres des nouvelles communautés d'immigrants comme des groupes conventionnels ont en moyenne un niveau d'instruction supérieur aux citoyens originaires du Canada.

L'analphabétisme frappe les gens de tout âge, mais les personnes âgées restent quand même le groupe le plus durement touché. Une conclusion clé du sondage de Statistique Canada, c'est qu'il n'y a pas que les chômeurs et les rares décrocheurs qui ont du mal à lire et à écrire. Une proportion importante de la population active d'un certain âge est dans le même cas.

Par exemple, 6 p. 100 seulement des gens de 16 à 24 ans et 7 p. 100 seulement des personnes de 25 à 34 ans ont du mal à lire et à écrire. Mais la proportion passe à 14 p. 100 chez les gens de 35 à 54 ans et atteint 36 p. 100 dans le groupe des 55 à 64 ans.

L'analphabétisme semble s'aggraver avec le temps, en partie parce qu'on fait de moins en moins appel à ses connaissances en vieillissant. Cette conclusion a de graves conséquences pour une main-d'oeuvre âgée dont les besoins de formation sont considérables.

Les personnes qui font déjà partie de la main-d'oeuvre active devront se recycler ou acquérir de nouvelles aptitudes si elles veulent demeurer compétitives dans le contexte de l'économie mondiale. Si une grande partie de ces gens ne savent pas suffisamment lire et écrire, la situation sera grave.

L'analphabétisme coûte cher. La Canadian Business Task Force on Literacy estime que l'analphabétisme coûte environ 10 milliards de dollars par année à l'ensemble de la société. Elle estime aussi que ce problème coûte environ 4 milliards de dollars par année aux entreprises en raison de la perte de productivité, des accidents et de la formation qu'elles doivent donner.

La formation professionnelle des adultes est essentielle à l'accroissement des connaissances de base et des connaissances techniques. La main-d'oeuvre canadienne a d'énormes possibilités, mais le Canada est loin derrière beaucoup d'autres pays sur le plan de la formation des adultes. Le travailleur canadien moyen a reçu 6,7 heures de formation officielle en 1988. Par contraste, le travailleur australien en a reçu 17 heures, le travailleur suédois, 170 heures, et le travailleur japonais, 200 heures. Le tiers seulement des entreprises canadiennes donnent de la formation à leurs employés.

Selon une enquête du Conference Board, 75 p. 100 des sociétés ont des problèmes de formation de base insuffisante chez leurs employés, mais seulement 24 p. 100 d'entre elles ont des politiques ou des programmes de formation visant à résoudre ces problèmes.

En ce moment, le Canada consacre environ 5 milliards de dollars à la formation des adultes, soit environ le huitième de ce qui se dépense pour l'enseignement ordinaire. Or, nous devons affronter des pays qui accroissent leurs investissements dans la formation de la main-d'oeuvre. L'Allemagne, par exemple, a augmenté ses dépenses dans ce domaine de 45 p. 100 au cours des trois dernières années. Au Japon, les entreprises continuent d'augmenter le temps qu'elles consacrent à la formation.

Cet écart énorme en matière de formation des adultes est tout à fait inacceptable au regard de la compétitivité.

Le nombre de décrocheurs est aussi un autre problème majeur. À l'échelle nationale, 30 p. 100 des jeunes Canadiens ne terminent pas leurs études. Dans certaines régions du Canada, la proportion atteint 70 p. 100 et même plus. D'après une enquête sur l'analphabétisme, il faut avoir terminé des études secondaires pour savoir lire suffisamment et pouvoir se débrouiller dans la vie courante. Ainsi, 60 p. 100 des Canadiens qui n'ont terminé que leurs études primaires ou qui ne les ont pas terminées ont acquis des connaissances très limitées en matière de lecture et ont beaucoup de difficulté à lire.

Je voudrais maintenant comparer les dépenses du Canada et celles d'autres pays au chapitre des programmes sociaux. Nous allons examiner le rendement de nos investissements dans ce secteur.

Ainsi, les États-Unis dépensent 5,3 p. 100 de leur PNB pour l'éducation, le Canada, 7,3 p. 100, l'Allemagne de l'Ouest, 4,4 p. 100, et le Japon, 5 p. 100. Parmi ces quatre pays, c'est donc le Canada qui dépense le plus pour l'éducation.

Voyons maintenant les soins de santé. Les États-Unis y consacrent 4,6 p. 100 de leur PNB, l'Allemagne de l'Ouest, 6,3 p. 100, le Japon, 5 p. 100, et le Canada, 6,6 p. 100.

Malheureusement, même si le Canada est, de ces quatre pays, celui qui investit le plus dans ses programmes sociaux, les résultats ne sont pas très encourageants quand on constate le pourcentage de décrocheurs.

Ainsi, au Canada, seulement 72 p. 100 des jeunes de 17 ans fréquentent encore l'école; aux États-Unis, ce pourcentage est de 87 p. 100, en Allemagne de l'Ouest, il est de 89 p. 100, et au Japon, de 94 p. 100.

Cette information a été compilée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Monsieur le Président, la seule énumération de ces statistiques suffit à montrer qu'il y a place pour de l'amélioration.

La motion dont nous sommes saisis invite le gouvernement à établir un groupe de travail pour discuter de normes nationales en matière d'éducation, ce qui supposerait des consultations avec les gouvernements provinciaux et d'autres secteurs de la société canadienne. On pourrait par exemple prévoir des stimulants pour inciter les élèves à terminer leurs études, relever les normes pour les matières essentielles comme les mathématiques, la grammaire et les sciences, élaborer des stratégies de formation et de maintien en emploi des enseignants, concevoir des méthodes pour évaluer les élèves dans tout le Canada, prévoir des programmes de perfectionnement réguliers pour les enseignants, tisser des liens plus étroits entre les employeurs et le système d'enseignement et aider les jeunes Canadiens défavorisés. Je suis sûr que la liste pourrait être encore bien plus longue.

L'éducation est devenue la clé de la réussite économique dans le nouvel environnement mondial des échanges commerciaux. C'est ainsi que l'alphabétisation est devenue une grande question économique; elle est conçue comme un élément essentiel à la performance économique. Pour être concurrentiels, les divers pays ont besoin d'une population active dont le taux moyen d'alphabétisation fonctionnelle est élevé. Aucune société ne saurait avoir des produits de qualité supérieure si elle ne peut compter sur des facteurs de production de grande qualité.

Monsieur le Président, je voudrais conclure en disant que le seul moyen d'appliquer des normes de qualité exigeantes est de les établir au niveau national. Le problème a déjà été étudié en long et en large. Il est temps que le gouvernement agisse pour appliquer des stratégies à long terme en matière d'éducation, de façon que nous puissions exploiter le plein potentiel de notre ressource la plus précieuse, une population intelligente et compétente.

La Chambre pourrait indiquer au gouvernement la voie à suivre en adoptant la motion proposée aujourd'hui.

[*Français*]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'entretenir la Chambre aujourd'hui sur la proposition du député d'Ottawa-Centre, à l'effet de créer un groupe de travail pour débattre des normes nationales en matière d'éducation.

L'incidence de l'éducation sur la prospérité d'un pays n'est plus à démontrer. Elle se situe à tous les niveaux de la société et, en fin de compte, touche de près tous les individus.

Il est devenu un lieu commun d'affirmer que nous vivons dans un monde en perpétuelle transformation. Ce qui est moins commun, toutefois, si l'on considère l'histoire de l'humanité, c'est le rythme auquel s'effectuent ces transformations depuis quelques décennies.

Le rythme plutôt lent du changement nous avait jusqu'alors enfermés dans une espèce de confort qui nous laissait croire que nous pourrions toujours nous adapter avec une relative aisance aux transformations à venir.

• (1850)

Au Canada, nous en étions venus à penser que la quantité considérable de nos ressources naturelles nous garantirait à tout jamais un niveau enviable de bien-être et de prospérité. Or, nous devons constater aujourd'hui que la réalité est tout autre. La réalité, monsieur le Président, c'est que ce bien-être et cette prospérité reposent de moins en moins sur la possession de richesses naturelles ou la transformation de matières premières, et de plus en plus sur le savoir.

Le Canada, qui compte parmi les plus grands pays exportateurs d'énergie et de matières premières, a perdu progressivement du terrain économique au profit des pays industrialisés qui lui sont supérieurs sur le plan de l'invention, de la conception, de la fabrication et de la commercialisation. La réalité, c'est le fait que la mondialisation croissante des marchés modifie les règles de la compétitivité. Avec la création de grands blocs économiques et politiques, qu'il s'agisse de la Communauté européenne, des pays prospères de l'Asie du sud-est ou de la nouvelle Communauté des États indépendants de l'ex-URSS, le Canada doit faire face à une concurrence qui se révélera encore plus féroce dans les années à venir.

Les sciences et la technologie ont acquis, au fil de ces dernières décennies, une place si prépondérante dans les progrès des nations qu'il est plus que jamais devenu essentiel de les considérer comme des atouts de premier ordre dans le jeu économique.

Comparativement aux entreprises de nombreux pays industrialisés, les entreprises canadiennes investissent peu dans la recherche et le développement et ont recours, moins que bien d'autres, aux technologies de pointe. Ainsi, il n'est pas nécessaire d'être devin pour mesurer les enjeux à venir en cette matière: notre prospérité future repose, pour une très large part, sur la formation.

Mais ce n'est pas d'hier, monsieur le Président, que ce gouvernement se penche sur la question. Dès 1986, il formulait des engagements qui allaient, en se concrétisant au cours des années, contribuer à des avancements considérables en cette matière. De concert avec les provinces, il a participé, en 1987, au Colloque national sur l'enseignement postsecondaire qui a permis de dégager les lignes directrices essentielles quant aux perspectives auxquelles doivent faire face les collèges et les universités du Canada à l'aube du XXI^{e} siècle.

En 1988, ce même gouvernement créait le programme Bourses Canada afin d'aider les meilleurs étudiants de premier cycle en sciences naturelles, en génie et dans les disciplines connexes. L'année suivante, le ministre des Sciences mettait sur pied le Programme des réseaux des centres d'excellence qui engageait la contribution de dizaines d'universités et de centaines de chercheurs d'un bout à l'autre du pays.

Conscient de l'incidence fondamentale d'un environnement sain sur la qualité de vie, le ministre de l'Environnement, l'honorable Jean Charest, annonçait, en 1991, l'octroi de 51 millions de dollars au cours des six années suivantes aux universités canadiennes afin qu'elles créent un programme de financement de la recherche et de la formation en études environnementales. Et ce ne sont là, monsieur le Président, qu'une faible partie de l'apport de notre gouvernement à l'éducation.

Ainsi, que ce soit par le biais du ministère de l'Environnement, du Secrétariat d'État qui s'intéresse de près à l'enseignement des langues officielles ou de Statistique Canada qui recueille de nombreuses statistiques dans le domaine de l'éducation, le gouvernement fédéral n'a négligé aucun effort pour apporter sa contribution.

Toutefois, il reconnaît avant tout que l'éducation relève exclusivement des provinces et a même proposé qu'elles soient désormais responsables de la formation de la main-d'oeuvre. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec toutes les provinces et territoires, tant sur le plan informel que dans le cadre d'interventions concrètes.

Le gouvernement du Canada investit, bon an mal an, près de 11 milliards de dollars dans la formation et l'éducation. Et il s'agit bien, à nos yeux, d'un investissement, puisque les dividendes concrets que ces sommes rapportent sur la forme d'une meilleure éducation auront des répercussions importantes sur le niveau de vie de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Nous portons, monsieur le Président, un intérêt considérable à la question de l'éducation et nous croyons que cet intérêt ne peut que s'accompagner de gestes concrets, de mesures efficaces. C'est dans cette même ligne de pensée que nous avons, l'année dernière, amorcé un dialogue avec la population canadienne, l'*Initiative de la prospérité*, sur les meilleurs moyens de relever le défi de la compétitivité.

Nous savons à quel point l'éducation, la création d'emplois, la compétitivité et la prospérité sont étroitement liées. L'*Initiative de la prospérité* se penche sur ces questions au moyen de consultations nationales menées par un comité directeur représentant les gouvernements, les milieux d'affaires, les syndicats, les milieux scientifiques, l'enseignement, ainsi que les particuliers.

Les documents de travail qui en découlent reconnaissent que nos réalisations dans les domaines technique et scientifique accusent un certain retard par rapport à celles de nos pays concurrents, que l'on n'accorde pas au savoir l'importance qu'il mérite et que les entreprises n'investissent pas suffisamment dans la formation de la main-d'oeuvre. Cette initiative, monsieur le Président, vise à établir des priorités d'action, notamment en ce qui concerne: la mise en oeuvre d'une stratégie nationale d'excellence dans le domaine du savoir afin d'acquérir les compétences nécessaires pour soutenir la concurrence internationale; le fait d'accorder à la question du savoir l'importance qu'elle mérite auprès des Canadiens et des Canadiennes; une meilleure préparation à l'entrée des jeunes sur le marché du travail; et la recherche des moyens d'encourager les jeunes à s'inscrire en mathématiques et en sciences afin de mieux soutenir la concurrence internationale dans un monde sans cesse transformé par la technologie.

Or, nous croyons fermement que le succès d'une telle entreprise repose en grande partie sur le partenariat. Ne nous faisons pas d'illusions, le gouvernement ne peut assumer seul l'*Initiative de la prospérité*.

Le document de travail intitulé *Bien apprendre. . . bien vivre* stipule clairement que «pour réussir vraiment, il faut mener une action stratégique cohérente qui tienne compte des forces, des besoins et des préoccupations de chaque partie intéressée: investisseurs, chefs d'entreprises, main-d'oeuvre, syndicats, personnel enseignant, gouvernements et particuliers» et que «cette stratégie doit reposer sur une action commune: au sein de l'entreprise et du secteur industriel, dans la région et dans l'ensemble du pays.»

Ainsi, nous avons jeté les bases d'une action concertée qui servira de moteur à notre prospérité et à notre bien-être futurs. Et en marge de cette initiative, nous pensons qu'il relève du gouvernement fédéral d'encourager l'excellence et les initiatives provinciales qui visent à accroître le niveau de compétence et de connaissances de la population canadienne.

C'est pourquoi l'adoption des normes nationales en matière d'éducation paraît souhaitable. C'est pourquoi également nous ne pouvons que louer la proposition du député d'Ottawa-Centre. Ces normes pourraient servir à établir des critères qui permettraient d'améliorer la qualité de l'enseignement dans toutes les régions du pays. Elles pourraient permettre de répondre de façon plus adéquate aux exigences du marché du travail, et elles pourraient être adaptées aux normes internationales et favoriser la reconnaissance des diplômes à l'échelle mondiale et, par voie de conséquence donner lieu à des échanges fructueux de compétences entre les pays. Et c'est dans cet état d'esprit que le premier ministre, il y a trois ans, déclarait qu'il souhaiterait «voir des normes nationales en matière d'éducation qui rivalisent avec celles de nos concurrents les plus acharnés».

Toutefois, il reconnaissait du même souffle qu'il fallait respecter la juridiction des provinces en ce domaine.

[*Traduction*]

Un groupe de travail sur les normes nationales en matière d'éducation serait un prétexte pour ne pas agir, précisément au moment où nous devons agir rapidement. À un moment où les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent étroitement. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Votre temps de parole est écoulé.

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis très heureux de constater que le lien entre l'éducation et le développement économique est maintenant une chose généralement admise dans cette Chambre.

Je crois cependant que le débat actuel ne peut que décevoir cruellement ceux qui nous regardent et ceux qui souhaitent vraiment que des mesures soient prises pour améliorer la situation de l'éducation et de la formation dans notre pays.

Il n'est pas rare d'entendre un secrétaire parlementaire faire des affirmations qui n'ont rien à voir dans le seul but de faire bien paraître le gouvernement malgré son inaction. Il est toutefois assez difficile de discuter d'une motion lorsque son auteur n'a guère donné d'indications sur ce qu'il entend exactement.

• (1900)

Je voudrais féliciter le député d'Ottawa-Centre pour son analyse assez détaillée d'un certain nombre de faits concernant la compétitivité, ce qui apporte de l'eau au moulin, déjà abondamment pourvu, de ceux qui estiment que, pour concurrencer efficacement et accroître, sa productivité, le Canada doit donner aux travailleurs davantage l'occasion de se perfectionner et de poursuivre leur éducation. C'est la raison pour laquelle j'ai, il y a quelques jours à peine, présenté une motion visant à créer un conseil national de l'éducation.

L'interprétation que le député a fait de sa propre motion m'intrigue profondément. Je voudrais donner lecture de la motion :

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait créer un groupe de travail pour débattre des normes nationales en matière d'éducation.

Je soupçonne que 90 p. 100 des personnes qui liraient cette motion l'interpréteraient dans le sens qu'il faudrait créer un groupe de travail national pour concevoir des moyens appropriés de vérifier, de façon directe ou indireete, le niveau de connaissances des élèves dans ce pays.

C'est une position qui se défend. C'est une position que l'industrie appuie, de même que les conseils scolaires de tout le pays, et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration préconise. Ce qui importe peut-être le plus, c'est une position que les ministres de l'Éducation des provinces ont examiné de près.

C'est ainsi qu'à été mis au point un programme destiné à évaluer le rendement des étudiants canadiens, ou du moins à mesurer le degré de réussite atteint par les écoles dans la transmission aux étudiants des connaissances de base en mathématiques et en communication, ainsi qu'en ce qui concerne la capacité de lire et d'écrire. L'opération a suscité bien des débats et des controverses, mais les résultats sont là.

Je pourrais en parler encore longtemps, mais je préférerais revenir aux propos du député d'Ottawa-Centre. Il a fait brièvement allusion à la nécessité de créer un conseil national de l'éducation qui aurait pour mandat d'évaluer le rendement des enseignants, et de se pencher sur certains problèmes opérationnels particuliers aux écoles, sur le rendement des étudiants, sur le degré de l'enseignement des sciences, sur les connaissances en mathématiques et sur bien d'autres choses que j'ai oubliées.

J'aurais souhaité qu'il apporte plus de précisions sur sa proposition et passe moins de temps à justifier, documents à l'appui, ce qui était évident.

Le pire, c'est que le député ministériel a dit que toutes ces initiatives du gouvernement s'inscrivent dans son programme de prospérité. Or, tout le monde sait que ce programme, c'est la montagne qui a accouché d'une souris. Rien ne prouve que le gouvernement a vraiment pris au sérieux son programme de prospérité, à tout le moins en ce qui concerne l'éducation et la formation.

À propos de la création d'un conseil national de l'éducation, j'ai mentionné que l'éducation doit tout englober, depuis la garderie jusqu'à l'université. L'éducation, c'est aussi la formation des travailleurs comme de ceux qui ne travaillent pas. Nous avons besoin d'un organisme indépendant qui donne le ton aux provinces et aux diverses compétences dans le domaine de l'éducation, à l'égard des politiques, des méthodes à employer, des normes et de toutes sortes d'éléments qui ont été examinés à fond dans d'autres compétences. On pourrait améliorer l'éducation et l'adapter davantage à nos objectifs économiques nationaux.

Je regrette que le député n'ait pas analysé la question de façon aussi approfondie qu'il l'avait dit. J'ai eu l'impression que ce qu'il proposait, en fait, c'était quelque chose analogue au Conseil national sur l'éducation que j'ai moi-même proposé l'autre jour. Dans ce cas, j'appuie fermement cette motion.

En toute justice, les députés—qui se font plutôt rares ici en ce moment—ont certes le droit de s'attendre à ce qu'une proposition soit présentée à la Chambre dans des termes suffisamment précis pour qu'on sache de quoi il en retourne et ne constitue pas une analyse quelque peu redondante, analogue à celles que nous avons déjà entendues.

Le député conviendra sûrement, toutefois, que ce qui est vraiment en question ici, c'est l'inertie grossière, sinon l'irresponsabilité totale, du gouvernement en ce qui concerne la création d'un climat opportun pour les Canadiens.

En fait, le gouvernement a réduit sa contribution à l'enseignement postsecondaire. En faisant monter les frais de scolarité et en réduisant l'accès aux collèges et aux universités, il a effectivement compliqué les choses pour les étudiants qui veulent poursuivre leurs études. Dans ses deux derniers budgets, il a réduit de 200 millions de dollars le financement de la Planification de l'emploi.

Pas plus tard que l'autre jour, le ministre a eu le culot—ou plutôt non—, le ministre n'a pas eu le courage de faire les choses franchement. Il a subrepticement annoncé ici un programme d'aide à l'emploi d'été pour étudiants et cela, un vendredi, en sachant pertinemment que cela passerait inaperçu. En fait, le gouvernement venait de trahir une fois de plus son programme de prospérité en compliquant grandement les choses pour les jeunes voulant faire des études postsecondaires. Il a le front de venir nous parler ici de ce qu'il a fait pour améliorer la situation dans les domaines de la formation, du perfectionnement professionnel et de l'éducation.

Si le député d'Ottawa-Centre est d'accord avec moi, s'il veut obtenir que ce gouvernement fasse quelque chose, n'importe quoi, et s'il désire un engagement sincère de la part du gouvernement en vue d'améliorer les possibilités d'épanouissement des Canadiens, je suis d'accord avec lui. Je suis sûr que nous continuerons tous deux à nous battre pour obtenir autre chose que des absurdités et des motifs d'inquiétude de la part de ce gouvernement.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de prendre la parole sur cette motion.

La motion présentée par mon vis-à-vis mérite sûrement un examen sérieux. Nul doute que les Canadiens savent que, dans le monde d'aujourd'hui, où la concur-

rence est féroce, plus on est instruit, plus on a de chances de jouir d'une vie confortable.

Si la motion du député vise à susciter la discussion sur les normes nationales en matière d'éducation, je suis heureux de l'informer que le gouvernement a déjà commencé à le faire. Les consultations qui se tiennent à l'heure actuelle font partie de l'initiative de prospérité dont on a parlé plus tôt et qui ont été annoncées au moment du discours du Trône, le 13 mai dernier.

Je voudrais citer un passage de ce discours: «Notre degré de réussite dans l'économie planétaire sera fonction de notre performance en éducation, du perfectionnement de nos compétences de gestion et de notre attitude à l'égard du travail et du changement. À l'aube de l'ère du savoir, notre qualité de vie dépendra de la qualité de nos connaissances.»

L'extrait suivant du discours traite également de la motion du député: «Le temps est venu d'établir un consensus national sur les objectifs de rendement, les impératifs de coopération, les buts et les priorités en matière d'éducation et de formation. La publication d'un document de travail à ce sujet, qui fait partie de la nouvelle stratégie de prospérité de mon gouvernement, permettra d'alimenter le débat et d'en cerner les principaux éléments.»

• (1910)

Le gouvernement a rempli cette promesse le 29 octobre 1991. En effet, ce jour-là, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a rendu public le document de discussion intitulé *Bien apprendre. . . Bien vivre*, qui constitue un élément essentiel de l'initiative de prospérité du gouvernement. Le document dresse une liste des défis que les Canadiens devront relever sur le plan de l'éducation. Nous somme tous d'accord là-dessus, à l'instar de mon collègue d'en face. Il met l'accent sur la valorisation du savoir tant à la maison qu'en milieu de travail. Il propose diverses manières pour établir un système d'apprentissage tout au long de notre vie afin que les Canadiens puissent acquérir les connaissances dont ils ont besoin dans leur vie active essentielle.

Le même jour, on le sait, le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur a rendu public le document de discussion intitulé *La compétitivité mène à la prospérité*. Le document du ministre porte sur les quatre aspects qui, à notre avis, aideront le Canada à exercer une meilleure concurrence.

Il s'agit premièrement des sciences et de la technologie, qui comprennent la recherche, le développement et l'innovation technologique. Le deuxième concerne l'accroissement de l'investissement dans les entreprises canadiennes, qui doivent devenir beaucoup plus innovatrices.

Le troisième aspect porte sur la nécessité de disposer d'un marché intérieur intégré, qui servira de base aux entreprises canadiennes pour qu'elles puissent livrer concurrence à l'échelle mondiale. Le quatrième aspect concerne la nécessité de trouver et d'exploiter de nouveaux marchés internationaux.

Comme le député le sait, ces deux documents font actuellement l'objet d'une consultation menée par le groupe de direction du secteur privé, et non par le gouvernement ou des membres du gouvernement. Les membres du groupe représentent un vaste échantillon de Canadiens. En septembre prochain, le groupe compte présenter un plan d'action des gouvernements, des entreprises, des syndicats, des enseignants, des scientifiques et, bien sûr, des Canadiens ordinaires.

Ces mesures ont été prises, car la santé économique de notre merveilleux pays dépend de notre capacité de livrer concurrence sur le plan international. Cette capacité sera déterminée par notre niveau de compétences et d'éducation. Par conséquent, l'initiative de la prospérité est étroitement liée à la compétitivité internationale et à la connaissance.

Le député sait que l'enseignement relève de la compétence des provinces. C'est vrai et le gouvernement fédéral le reconnaît entièrement. Néanmoins, nous sommes tous Canadiens. Si nous voulons que notre pays soit fort et prospère, nous devons établir un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les municipalités, un partenariat entre les entreprises, les syndicats, les enseignants, les parents et les étudiants. En résumé, il faut la collaboration de tous les Canadiens travaillant de concert pour assurer la prospérité future de notre merveilleux pays. En d'autres termes, nous cherchons tous à atteindre le même objectif, et je sais que la motion de mon collègue va dans ce sens et qu'elle tend à permettre de réaliser cet objectif.

Dans le cas présent, il est question d'objectifs qu'on va chercher à atteindre afin de pouvoir survivre et prospérer au XXI^{e} siècle. C'est pourquoi l'initiative de la prospérité aide à définir le débat en question en proposant plusieurs objectifs en matière d'excellence pour le Canada. Il est question par exemple de réduire de moitié le

taux d'analphabétisme, de s'assurer que 90 p. 100 des Canadiens obtiennent un diplôme de fin d'études secondaires ou l'équivalent avant l'âge de 25 ans, de doubler le nombre de diplômés en mathématiques, en sciences et en génie au niveau postsecondaire et de quadrupler les cours de formation offerts par les employeurs à leurs employés.

Déjà, des consultations ont lieu. Ainsi, on a organisé dans tout le pays plus de 150 réunions dans de petites et grosses localités. Le comité directeur national consulte également les associations nationales, et on essaie de profiter des compétences des gens. Les ministres rencontrent les représentants de leurs groupes clients.

C'est le secteur privé et non le gouvernement qui mène les discussions en question. Mon collègue est au courant d'un autre exemple de la façon dont les consultations conduisent à un nouvel esprit de collaboration tendant à parvenir l'établissement de normes nationales. Je me reporte plus particulièrement à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre dont il a parlé, si je ne m'abuse.

Les députés se rappellent sans aucun doute que la commission est formée de 22 chefs de file représentant les entreprises, les syndicats, les établissements d'enseignement et de formation ainsi que les groupes d'action sociale. Cet organisme indépendant établit ses propres priorités et engage ses propres employés. Il étudie les questions de formation et de normes professionnelles. C'est extrêmement important. C'est la preuve que l'esprit de collaboration donne des résultats. Cela donne le ton à une relation productive entre les secteurs public et privé.

Ce n'est pas simplement au niveau national. Les membres de la commission consultent à l'heure actuelle les groupes qu'ils représentent au niveau local, ainsi que les provinces et les territoires, afin d'établir un réseau de 50 à 75 commissions locales dans tout le pays. La réunion initiale dans ma région, aura lieu le 22 avril et, chose certaine, les gens de ma collectivité l'attendent avec impatience.

En outre, Emploi et Immigration collabore avec les organismes du secteur privé afin d'établir des normes professionnelles.

Je tiens à dire à mon collègue que nous sommes certes d'accord. Je partage ses préoccupations et son intérêt pour l'éducation ainsi que pour les normes d'éducation et je veux moi aussi que les Canadiens aient la possibilité de profiter de programmes d'éducation de l'enfance à l'âge adulte, ou de recyclage. En effet, ce qui importe à l'heure actuelle au Canada, c'est d'accroître les compétences déjà excellentes en matière d'éducation et de s'assurer que davantage de personnes puissent en profiter et recevoir une meilleure éducation et une meilleure formation; c'est essentiel si nous voulons continuer à offrir aux Canadiens le type de revenus qu'ils souhaitent et rendre notre pays le plus compétitif possible.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de me lever à la Chambre ce soir pour discuter de cette motion qui traite, et je tiens à le répéter pour les téléspectateurs, de la possibilité de créer un groupe de travail pour débattre des normes nationales en matière d'éducation.

Je crois qu'il faut féliciter mon collègue d'Ottawa-Centre non seulement parce que, dans son discours, il nous a rappelé certains arguments particulièrement importants pour le Canada et les Canadiens aujourd'hui, mais aussi parce qu'il a proposé cette motion.

Au moment d'entamer ce débat particulier, il importe de souligner que, si nous voulons créer un groupe de travail, c'est que nous voulons inviter certains des principaux intéressés dans diverses collectivités pour qu'ils nous aident à nous attaquer précisément à ce problème; aucune décision n'est donc prise au départ. Nous voulons qu'un groupe se réunisse pour tenter de trouver une solution; l'établissement de normes nationales ne suppose donc pas qu'on va soumettre les enseignants à des tests ou à des évaluations, comme on l'a laissé entendre. L'initiative pourrait avoir comme objet d'énoncer des buts, des objectifs, des habiletés à perfectionner ou une cible qu'on se propose d'atteindre, comme mon collègue vient de le mentionner.

Enfin, et je le dis d'une façon positive, je voudrais débattre de cette question de façon impartiale, car l'intention du gouvernement était vraiment au-dessus de l'esprit de parti, et il y a des initiatives à réaliser. En fait, j'ai déjà dit, peut-être dans un moment d'enthousiasme, qu'il est bien de parler, mais qu'il faut agir, non seulement agir par l'entremise des diverses commissions et des divers groupes qui ont été formés, mais il faut se demander quels sont les résultats concrets qui nous permettront d'observer des normes nationales ou de réaliser des buts ou des objectifs.

Je voulais dire aussi qu'il est important que nous reconnaissions que l'éducation, peu importe la conception qu'on en a, est une responsabilité provinciale, selon la Constitution. Nous sommes prêts à accepter ça. Ce que nous cherchons, et j'insiste là-dessus, c'est la collaboration, pas une situation où l'on nous impose quelque chose, mais où l'on collabore. La collaboration est sûrement possible. J'y reviendrai plus tard.

L'une des questions que nous devons nous poser, c'est celle-ci: Pourquoi? Certains des députés ont donné leur point de vue à ce sujet. Voici le mien. Il n'existe pas vraiment de normes de transférabilité au pays.

[*Français*]

Prenons par exemple les universités. Je pourrais être un étudiant d'université, vouloir me rendre à une autre université pour suivre le même programme, mais on ne m'accorderait pas les crédits que j'ai déjà gagnés ici, dans cette première université.

C'est la même situation pour les collèges communautaires. Par exemple, si j'avais un diplôme universitaire et que je veuille fréquenter un collègue communautaire, ou l'inverse, un diplôme collégial et que je veuille faire des études au niveau universitaire, je n'ai aucune garantie que ce que j'ai déjà accompli sera évalué de la même façon d'une université ou d'un collège à l'autre. La situation est encore pire lorsqu'on sort d'une province. Et cette situation existe même à l'intérieur d'une province, de chaque province, je crois. Et cela empire lorsqu'on quitte une province pour une autre.

Si on regarde, par exemple, le secteur secondaire, c'est très difficile pour un jeune homme ou une jeune fille d'aller d'une province à l'autre pour poursuivre une neuvième année, par exemple, si cette personne a quitté la neuvième année ailleurs. Et c'est la même situation au niveau élémentaire.

[*Traduction*]

On serait porté à croire que cela pourrait être plus simple pour les métiers. Ce l'est effectivement pour un certain nombre de métiers où il faut obtenir un sceau rouge; où des groupes se sont réunis et ont décidé des compétences que doit posséder toute personne qui veut pratiquer ce métier ailleurs au Canada. Mais c'est l'exception.

Même dans les professions, il y a des problèmes. Dans certaines professions, on ne peut aller d'une province à l'autre sans avoir à franchir toutes sortes d'obstacles.

Nous devons nous demander si c'est vraiment nécessaire et si c'est quelque chose qui nous aide en tant que pays. Je crains bien que non. Et je ne parle pas ici de toute la question de l'apprentissage. Il existe des programmes dans certaines provinces, mais pas dans toutes. Il est très difficile et très compliqué de passer d'un programme à un autre.

On dirait un labyrinthe, pour ne pas dire autre chose. Nous devons remettre de l'ordre là-dedans. Ce que nous cherchons vraiment, du moins c'est ce que je cherche personnellement, c'est une plus grande logique.

Nous parlons de productivité, de compétitivité et de mondialisation. Nous voyons d'autres pays réussir sur ces plans. Ils ont des langues différentes, des systèmes d'enseignement différents ainsi que des traditions et des cultures différentes. Les grandes différences que nous observons dans notre propre pays ne sont pas toujours aussi importantes que celles qui existent dans d'autres pays. Nous devrions sûrement être capables d'en faire autant.

Prenons l'Europe. La collaboration y est de plus en plus grande. Nous observons la même chose dans certains pays d'Asie et dans divers autres pays du monde. Nous voulons que les gens puissent pratiquer le droit, l'art dentaire, la menuiserie, la mécanique, l'enseignement, la pharmacie ou tout autre chose. Nous voulons qu'ils puissent passer d'une région à une autre sans avoir à se soumettre à des tas de restrictions particulièrement décourageantes pour ceux qui ont étudié.

Un des problèmes que nous avons, au Canada, c'est le manque de collaboration sur bien des fronts. Je viens de terminer un rapport avec quelques collègues. Il est loin d'être parfait, nous le savons, mais nous voyons maintenant les premiers ministres soumettre leurs propres solutions et nous nous demandons ce qui, en fin de compte, va se produire dans ce pays.

Sur le plan économique, il y a une réunion en ce moment ou du moins il y en aura une très bientôt; des gens viennent des quatre coins du pays avec leurs solutions. Si nous regardons les aspects sociaux, comme la fourniture de soins de qualité, nous avons des solutions différentes selon les provinces. Dans le domaine de l'enseignement c'est la même chose. Il y a bien peu de collaboration, de compréhension mutuelle, de désir de simplification et de volonté de parvenir à quelque chose qui serait reconnu partout.

La question que nous devons nous poser est celle-ci: Qui parle pour l'ensemble du Canada, que ce soit dans le domaine économique, le domaine social, la constitution ou l'enseignement? Je pourrais en citer d'autres, l'environnement, par exemple. Qui parle pour le pays? Qui parle pour les Canadiens et pense à eux d'abord?

Nous parlons aujourd'hui d'une motion qui essaie de faire en sorte que les Canadiens, quel que soit l'endroit où ils étudient et quel que soit le niveau, puissent prendre leur bagage de connaissances, le transporter dans un autre milieu et en tirer tout le crédit qu'ils méritent. Voilà de quoi nous parlons. C'est de cela qu'il s'agit. Je pourrais parler longtemps encore, mais je ne le ferai pas. Je voudrais simplement terminer en disant:

[*Français*]

On a des exemples à travers le monde où il y a de la coopération. Les gens qui ont, parmi les plus grandes, les plus fortes économies, le plus grand niveau de stabilité, ce sont des gens qui ont appris à travailler ensemble, à coopérer. C'est ce que je souhaite pour le Canada; non pas d'imposer une vision du gouvernement fédéral, mais surtout rencontrer les gens et essayer de trouver des solutions souples qui répondront aux besoins de nos Canadiens et de nos Canadiennes.

[*Traduction*]

Vous aurez constaté, monsieur le Président, qu'il s'agit d'une motion simple et directe. Je pense que tous mes collègues, quel que soit leur parti, souscrivent en principe à l'objectif visé, et c'est pourquoi je demande, monsieur le Président, le consentement unanime pour approuver cette motion.

Il n'y a pas de vote, et cela ne lie personne. Il me semble que, si nous sommes sincères dans nos propos, nous devons accepter cette motion à l'unanimité.

[*Français*]

Donc, je recherche ce consentement unanime, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Une voix: Non.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il n'y a plus de députés qui désirent prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[*Traduction*]

Comme il est 19 h 25, la Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 mars 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'INDE

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le Canada a des échanges commerciaux d'une valeur d'un demi-milliard de dollars par année avec l'Inde. Il fournit en outre à ce pays démocratique pour 93 millions de dollars d'aide.

Amnistie internationale signale des violations embarrassantes des droits de la personne chez notre partenaire commercial. Les forces policières et les forces de sécurité de l'Inde sèment la peur et infligent régulièrement des mauvais traitements à des hommes, des femmes et des enfants de tous les âges avec une tyrannie méthodique et brutale.

Au cours des six dernières années, pas moins de 415 détenus sont morts aux mains des agents de la force publique qui agissent apparemment avec impunité et immunité. Le viol, la torture et la mutilation sont devenus des moyens de maintenir l'ordre pour ces agents qui s'en prennent notamment aux minorités ainsi qu'aux groupes sociaux et religieux. Bon nombre de leurs victimes ont cherché refuge au Canada. Cent trente mille Canadiens déclarent l'Inde comme leur pays de naissance.

Amnistie internationale a maintenant exposé au grand jour la situation actuelle en Inde. Le Canada doit faire comprendre à l'Inde qu'elle doit corriger ces abus, sous peine de perdre l'aide qu'elle reçoit ou de subir des sanctions commerciales.

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-13

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'adoption du projet de loi C-13 jeudi dernier par cette Chambre nous a permis de constater, encore une fois, l'incohérence des indépendantistes à Ottawa. Le projet de loi C-13 responsabilise les actions du gouvernement fédéral en mettant sur pied un processus d'évaluation.

Le 9 avril 1990, le chef du Bloc québécois, alors ministre de l'Environnement, affirmait, en cette Chambre, «que le gouvernement fédéral a des juridictions dans le domaine de l'évaluation des impacts environnementaux qui sont très claires. Elles sont ni contestées, ni contestables, particulièrement dans le cas de la Baie James».

Après que le chef du Bloc québécois eut traversé la Chambre, le *Journal de Montréal* du 31 octobre 1990 rapportait une déclaration de celui-ci qui affirmait que: «. . .c'est très évident que le Québec ne fait pas son job dans l'environnement; il n'en veut pas d'évaluation. Alors, il faut que ce soit le gouvernement fédéral qui mène le dossier. Ottawa a des juridictions claires et incontestables. Alors, il n'y a rien de surprenant à ce qu'il vienne s'occuper de leur juridiction».

Monsieur le Président, il est grand temps que le chef du Bloc québécois sorte de l'ombre et fasse savoir aux Canadiens et aux Québécois que sa position est restée inchangée et que le gouvernement fédéral doit avoir une loi pour régir ses évaluations environnementales.

* * *

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE DÉFENSE DU NORD

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les membres du comité de défense du Nord sont à Ottawa aujourd'hui. Le Comité se compose de simples citoyens, d'élus municipaux et de membres d'organisations locales qui veulent tous promouvoir l'exploitation des richesses naturelles du nord de l'Ontario. Le comité est prêt à travailler en étroite collaboration avec tous les niveaux de gouvernement.

Il cherche à sensibiliser la population à la situation critique dans laquelle se trouve le nord de l'Ontario. Les emplois dans le secteur minier ont diminué de 30 p. 100 et le nombre d'arbres qui seront plantés en Ontario cette année baissera de 33 millions. Le travail inlassable du comité nous a valu des propositions qui mèneront au regroupement des entreprises, des localités du Nord et

Article 31 du Règlement

de tous les niveaux de gouvernement dans un nouveau partenariat plus solide.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il y a quelque temps, j'ai pris la parole à la Chambre pour dénoncer l'interprétation confuse que Radio-Canada fait de sa propre politique sur la publicité d'opinion. Je suis heureux de signaler que la société s'est ressaisie et qu'elle voit maintenant les choses de façon plus claire.

Le 18 mars, Radio-Canada a annoncé un changement de politique qui, pour paraphraser le président de la société, Gérard Veilleux, vise à répondre aux besoins changeants des Canadiens en promouvant la liberté d'expression et en donnant à tout le monde la chance de se faire entendre.

Cela veut dire que, si un Canadien veut faire de la publicité pour promouvoir l'unité nationale, cette publicité pourra être diffusée sur les ondes de Radio-Canada, notre télévision nationale.

On ne laisse plus de place à l'interprétation nébuleuse, à la confusion et à l'hypocrisie, et il y a lieu de s'en réjouir. Ce changement représente un pas de géant vers le bon sens que partagent la plupart des Canadiens.

Je félicite le ministre des Communications de la façon dont il gère Radio-Canada. Je félicite aussi Radio-Canada de ce récent changement de politique et lui souhaite la bienvenue à l'occasion de son retour dans le monde des vrais Canadiens.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, les États-Unis font un affront au Canada en s'ingérant dans notre politique forestière par le biais de représentants américains qui épluchent les dossiers du gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au différend sur le bois d'oeuvre.

Un ancien lobbyiste de l'industrie américaine du bois fait d'ailleurs partie de la délégation des États-Unis. Un porte-parole de l'ambassade canadienne à Washington a dit que le gouvernement essaiera à nouveau de renvoyer chez lui cet espion de l'industrie du bois d'oeuvre.

Avec le projet de libre-échange nord-américain, les Américains cherchent actuellement d'autres façons d'empiéter sur notre souveraineté et de se mêler de ce qui ne les regarde pas.

Des députés de mon caucus se rendront à Washington (D.C.) mardi prochain, pour signifier aux autorités américaines que la souveraineté du Canada n'est pas négociable.

* * *

[*Français*]

LE MAGASINAGE OUTRE-FRONTIÈRES

Mme Gabrielle Bertrand (Brome—Missisquoi): Monsieur le Président, je voudrais féliciter et remercier plusieurs groupes et personnes qui font actuellement front commun pour promouvoir l'achat chez nous et endiguer le magasinage outre-frontières. Je veux en premier lieu nommer les Hebdos Montérégiens qui, la semaine dernière, par le biais de 21 hebdomadaires de la région, ont distribué 500 000 exemplaires d'un cahier spécial de 20 pages et dont la manchette était «Les aubaines américaines, une illusion?»

Cette initiative s'ajoute à une dizaine d'autres de mon comté, celles-là organisées par les Chambres de commerce et les marchands locaux de Bedford, Bromont, Sutton, Cowansville, Magog et Farnham. Ces actions portent déjà leurs fruits et j'ose espérer que la population prendra conscience de la gravité de la situation et des désavantages sous-estimés que comporte un magasinage outre-frontières. En traversant ces frontières pour faire nos emplettes, monsieur le Président, on ruine notre économie et on entretient notre propre chômage.

* * *

NATIONAIR

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il y a un conflit de travail important au Québec actuellement. La compagnie Nationair a mis ses employés en *lock-out* le 19 novembre dernier. Depuis, il n'y a presque pas eu de négociations et les parties ne se rencontrent même plus. Cette situation perdure et cela est dû en bonne partie à l'absence d'une loi antiscab dans le Code fédéral du travail. Une telle loi existe au Québec et cela a eu pour effet de civiliser les relations de travail.

Le Bloc québécois a proposé une telle législation l'an dernier, mais le parti gouvernemental s'y est opposé. La double législation en matière de relations de travail illustre encore une fois l'incohérence du régime fédéral. Il importe cependant que ce conflit se règle. C'est pourquoi il faut demander aux deux parties de retourner à la table de négociations en présence du médiateur. Il faut aussi demander au syndicat de suspendre le boycottage de la compagnie dès la reprise des négociations. Finalement, il faut demander à l'employeur d'adopter une attitude de bonne foi afin que ce conflit se règle dans l'intérêt de la

compagnie, des travailleurs syndiqués et de l'économie du Québec.

* * *

LES CADETS DE LA MARINE DE REPENTIGNY

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui saluer une initiative originale et dynamique des cadets de la marine de Repentigny qui ont organisé, avec le concours de la municipalité de Repentigny, le nettoyage des berges du Saint-Laurent dans cette localité. Avec la participation de citoyens et citoyennes et de nombreux commanditaires, Repentigny deviendra la première ville au Québec à nettoyer ses berges à une telle échelle.

L'énergie et le dévouement que le lieutenant-commandant Alain Boissonneault et ses cadets ont dépensés pour mettre en oeuvre ce projet est exemplaire et démontre que les cadets peuvent jouer un rôle positif et constructif pour améliorer notre qualité de vie. Monsieur le Président, la pollution est le nouvel ennemi à abattre et les cadets de la marine de Repentigny sont les pionniers d'une nouvelle génération de Canadiens. Je tiens à les féliciter, à les encourager à poursuivre leurs actions dans ce sens et j'invite tous les Canadiens et Canadiennes à prendre l'exemple sur les cadets de la marine de Repentigny pour que les générations futures puissent profiter d'un environnement de qualité.

* * *

LES RÉFUGIÉS LIBANAIS

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, aujourd'hui à Montréal, à la Maison du Liban se terminait la grève de la faim de réfugiés libanais. En ce faisant, ils répondaient à l'appel pressant de mes collègues, l'honorable Warren Allmand, responsable de l'immigration pour notre parti, de notre président de caucus, le député de Saint-Denis, de notre estimé collègue, M. Mac Harb, député d'Ottawa-Centre et de moi-même.

• (1410)

Nous espérons maintenant que le ministre responsable de l'Immigration et le gouvernement comprendront que la situation au Liban n'est pas ce que l'on semble comprendre ici, au Canada et en conséquence, nous demandons au gouvernement de prendre en considération ces demandes sur le plan humanitaire et politique.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

LES CARBURANTS À L'ÉTHANOL

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'applaudis aux efforts des agriculteurs et autres entrepreneurs du comté de Kent qui ont lancé une étude de faisabilité sur la construction d'une usine d'éthanol. Plus de 350 personnes se sont présentées à l'assemblée lundi soir, dans ma circonscription, celle de Kent, qui est l'endroit tout indiqué pour implanter une industrie de ce type.

Ma circonscription se classe au premier rang au Canada pour la culture du maïs, et l'ensemble des producteurs de maïs de l'Ontario assurent près de 75 p. 100 de la production canadienne. La production d'éthanol semble être un choix logique tant sur le plan économique que du point de vue de l'environnement. C'est le carburant de l'avenir, il constitue un nouveau débouché pour nos grains et sa production stimulera l'économie locale.

Je vais présenter une pétition signée par des centaines de personnes du secteur agroalimentaire, lesquelles demandent aux autorités fédérales de promouvoir et d'appuyer davantage l'utilisation de l'éthanol en légiférant pour exiger dans les carburants pour véhicules automobiles une teneur de 10 p. 100 en éthanol.

À tous les points de vue, cette initiative de la base est logique. J'appuie sans réserve aucune le consortium de l'éthanol de Chatham.

* * *

[*Français*]

L'INFORMATION SUR LE SIDA

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'ai pris l'initiative, dernièrement, d'aller rencontrer des élèves de cinquième et sixième année des écoles de mon comté afin de leur présenter personnellement la brochure gouvernementale «Je me renseigne sur le SIDA».

Ce fut pour moi, monsieur le Président, une occasion magnifique de réaliser à quel point nos jeunes sont à l'affût de l'information positive et que leur réceptivité n'a d'égal que leur curiosité.

Je tiens à souligner l'heureuse démarche de notre ministre responsable de la Santé, à qui je dis merci au nom de ces jeunes, et j'espère que ce document sera suivi de plusieurs autres aussi constructifs.

Article 31 du Règlement

[*Traduction*]

Ô CANADA

M. Garth Turner (Halton—Peel): Lorsque l'animateur Ross Carlin n'a pas réussi à trouver un enregistrement professionnel de l'*Ô Canada* pour diffuser sur les ondes pendant la guerre du Golfe, il a amorcé une odyssée qui a fini par mettre en cause des centaines de Canadiens. Au moment où le Canada fête son 125e anniversaire, nous avons de nouvelles versions de notre hymne national interprétées par les meilleurs musiciens et artistes du pays. Grâce à la fondation sans but lucratif *Ô Canada*, chaque école canadienne en a maintenant un enregistrement.

C'est pour moi un honneur de prendre la parole pour rendre hommage aux responsables de cette fondation, Ross Carlin, Brian Lyon et Hayward Parrott. C'est le front ceint de fleurons glorieux que j'attire l'attention de la Chambre à la présence à la tribune de ces grands Canadiens.

* * *

LE COMITÉ DE DÉFENSE DU NORD

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, des représentants du Comité de défense du Nord sont à Ottawa aujourd'hui pour porter à l'attention des membres de cette Chambre et de tous les Canadiens les préoccupations des collectivités du nord de l'Ontario. Il s'agit d'une vaste coalition de prospecteurs, de travailleurs, de particuliers et de collectivités qui tirent leur gagne-pain du secteur de l'exploitation des ressources.

Je voudrais rappeler à chacun de vous que l'extraction minière, la foresterie et les autres industries d'exploitation des ressources demeurent le fondement même de notre économie.

Les collectivités du nord de l'Ontario savent que le chemin de la survie passe par la diversification économique.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA PHYSIOTHÉRAPIE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, cette semaine est la Semaine nationale de la physiothérapie, qui se veut une occasion de reconnaître la contribution importante des physiothérapeutes dans le secteur des soins de santé.

Les physiothérapeutes travaillent dans de nombreux milieux, notamment dans des hôpitaux pour soins aigus et prolongés, des centres de réadaptation et de santé mentale, des cliniques privées, des organismes communautaires et gouvernementaux, des institutions d'enseignement, des centres de sports et de loisirs, ainsi que des industries.

Le thème retenu par l'Association canadienne de physiothérapie pour célébrer cette semaine est «La physiothérapie, votre clé vers l'indépendance». Les physiothérapeutes jouent un rôle important en aidant des personnes à demeurer autonomes. Ceux-ci aident des personnes, quels que soient leur âge et leur niveau de santé, à développer au maximum leur capacité physique.

J'invite tous les Canadiens à se joindre à moi et à reconnaître l'importante contribution des physiothérapeutes au bien-être des Canadiens.

* * *

L'ENDETTEMENT AGRICOLE

M. Vic Althouse (Mackenzie): La dette totale des agriculteurs canadiens s'élève à environ 23 milliards de dollars, soit à peu près l'équivalent de la dette d'Olympia and York. En guise de garantie, les agriculteurs ont des millions d'acres de terre, tandis qu'Olympia and York n'a que 80 acres bordant Canary Wharf et quelques petites parcelles ici et là.

Quelque 20 p. 100 des agriculteurs du Canada ont déjà dû restructurer leur dette. Dans la plupart des cas, il n'y a eu ni réduction de la dette, ni taux bancaire spécial, ni taux d'intérêt spécial. En outre, la Société de crédit agricole prélève un supplément de 5 $ pour chaque 1 000 $ de la dette restructurée. À cela, il faut ajouter les taux d'intérêt à long terme qui sont supérieurs à 12 p. 100.

Le ministère des Finances, les grandes banques canadiennes, les gouvernements fédéral et ontarien et même la Banque du Canada se sont ralliés à la cause d'Olympia and York. Cette société est mieux traitée que ne l'ont été nos agriculteurs. Le gouvernement et les banques auraient dû accorder au secteur agricole des conditions semblables de financement rétroactif. Après tout, ce qui est juste dans un cas l'est aussi dans l'autre.

* * *

LA DISCRIMINATION RACIALE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, le 21 mars a été décrété Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale en souvenir du massacre de Sharpville.

Nous avons la chance de vivre dans un pays aussi divers aux plans culturel et ethnique que le Canada. Toutefois, des tensions alourdissent encore les relations entre nos divers peuples.

Six Canadiens sur dix croient que le racisme est à la hausse et près de 70 p. 100 estiment que c'est un grave problème. Lorsqu'un Blanc cherche un emploi, il a trois fois plus de chances d'en trouver qu'un membre d'une minorité visible possédant les mêmes qualités et la même expérience.

D'autres statistiques sont plutôt encourageantes. Quatre-vingt-neuf pour cent des Canadiens favorisent la suppression de la discrimination raciale en organisant des campagnes de sensibilisation de la population; 90 p. 100 appuient les activités visant à améliorer l'égalité des chances en matière d'emploi.

Nous ne pourrons vraiment nous réjouir que lorsque de telles mesures seront en place et donneront des résultats. Continuons à travailler pour que règnent la justice et l'intégrité au Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre du Commerce extérieur.

Comme tout le monde le sait, la Communauté européenne a établi des normes minimales dans le domaine des politiques sociales, agricoles et économiques, de même qu'au niveau des politiques environnementales.

Hier, le ministre a déclaré en cette Chambre que les questions de conditions de travail et d'environnement ne sont pas négociées à la même table que l'Accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Je voudrais donc demander au ministre s'il peut donner l'assurance à cette Chambre que si l'on signe l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, on ne le fera que lorsque les normes minimales concernant les conditions de travail et aussi les conditions de préservation de l'environnement comporteront les mêmes critères pour les Canadiens que pour les Mexicains.

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je pense que mon collègue soulève un point intéressant, parce qu'il compare la Communauté européenne et ses objectifs à la zone de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, et éventuellement le Mexique.

En Europe, on cherche à établir un marché commun qui comporte une intégration politique beaucoup plus grande. On veut unifier les politiques monétaires, partager la même devise et adopter toutes ces autres normes dont mon collègue a parlé.

Ce n'est pas ce que nous visons avec les États-Unis, ni avec le Mexique, parce que l'entente que nous désirons conclure avec ces deux pays ne prévoit pas l'intégration politique qui va de pair avec le Marché commun.

Si mon collègue veut poursuivre ce genre d'objectif, il devrait auparavant se demander s'il veut qu'on ait au Canada le même système de soins de santé qu'aux États-Unis. Veut-il que nous ayons les mêmes normes environnementales qu'aux États-Unis, ainsi que les mêmes normes du travail? Je ne crois pas que c'est ce qu'il veut, et c'est pour cette raison que nous écartons ces questions et limitons nos discussions au commerce.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre devrait savoir qu'il n'y a pas d'entente semblable. Par exemple, on lit dans le journal d'aujourd'hui que le président Salinas du Mexique a dû imposer des mesures très strictes à Mexico parce que la pollution est quatre fois plus élevée que le niveau acceptable pour les humains.

Le ministre peut-il garantir à la population canadienne et aux travailleurs canadiens que les emplois des Canadiens et nos entreprises ne vont pas être transférés au Mexique et à Mexico uniquement parce que les entreprises peuvent polluer tant qu'elles veulent là-bas?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député refuse de reconnaître la position du Mexique là-dessus.

• (1420)

Le fait est que les Mexicains ont déployé beaucoup d'efforts pour faire respecter leurs normes environnementales. Ils ont fermé une grande raffinerie de Mexico à cause de la pollution.

Leurs normes sont comparables aux nôtres de même qu'à celles des États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Les députés d'en face trouvent cela drôle. Tout ce que j'ai à leur dire, c'est de vérifier les faits. Ils constateront alors que les normes sont les mêmes, mais que c'est l'application qui diffère.

C'est pourquoi nous tenons des réunions parallèles et négocions des ententes spéciales de manière à renforcer l'application des normes.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les nouvelles usines qui s'établissent au Mexique, les normes sont appliquées. C'est dans le cas des usines déjà en place qu'une application trop rigoureuse des normes risquerait de faire disparaître des emplois.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il est vraiment terrible que le ministre nous dise que les Mexicains acceptent ces normes, mais ne les respectent pas.

Le ministre pourrait-il nous préciser ce que le gouvernement fera si les Mexicains ne respectent pas ces normes au détriment des travailleurs canadiens.

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, chose intéressante, la question du chef de l'opposition est basée sur quelques hypothèses.

Notamment, il part du principe que, pour une raison quelconque, les Mexicains s'inquiètent moins de leur environnement que nous. C'est tout à fait faux. Ils s'en préoccupent tout autant que nous.

En fait, l'autre hypothèse sur laquelle le député base sa question reflète une certaine forme de paternalisme à l'égard des pays en voie de développement, lorsqu'il s'agit de développement.

Selon moi, s'il se penchait sur les faits, il s'apercevrait que, pas plus tard que le 25 février dernier, les gouvernements des États-Unis et du Mexique ont annoncé un plan conjoint de 450 millions de dollars pour régler les problèmes environnementaux frontaliers.

Le gouvernement du Mexique lui-même s'est engagé à accroître de façon marquée les crédits consacrés à l'environnement. Le gouvernement du Canada contribuera à cette initiative dans le cadre d'une entente conjointe signée par le premier ministre Mulroney et le président Salinas en mars 1990 aux termes de laquelle nous allons aider le gouvernement mexicain à appliquer ses lois environnementales.

En fin de compte, je suis tout à fait persuadé que cette entente sur l'environnement et le commerce profitera au Canada, ainsi qu'au Mexique.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Calgary, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé la fin des restrictions imposées à la propriété étrangère ou à l'investissement étranger dans l'industrie pétrolière canadienne.

Pourquoi le ministre a-t-il agi ainsi, alors que le Canada est au milieu de négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain? Pourquoi a-t-il renoncé à cet important atout, alors que les dispositions énergétiques font partie des négociations en vue d'un accord de libre-échange nord-américain?

M. John MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, l'annonce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a faite plus tôt aujourd'hui n'a rien à voir avec la question du libre-échange.

Cette annonce concerne uniquement le Canada, et c'est ce que recherchait l'industrie.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, de toute évidence, le secrétaire parlementaire ne comprend pas la nature de cette annonce.

Le fait est qu'elle survient au moment même où la question énergétique fait activement l'objet de négociations dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain. Pour sa part, le Mexique restreint la propriété étrangère dans son industrie pétrolière.

Je demande au secrétaire parlementaire qui répond au nom du ministre: Pourquoi le gouvernement a-t-il levé uniquement les restrictions imposées à la propriété américaine et exerce-t-il une discrimination contre les autres investisseurs étrangers?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en tant que ministre responsable d'Investissement Canada, je tiens à affirmer clairement que les règles qui concernent le pétrole et le gaz sont les mêmes maintenant que celles qui portent sur l'industrie de la fabrication ou sur d'autres secteurs.

Le député mentionne le Mexique et les restrictions que ce pays impose à la propriété étrangère de ses ressources énergétiques. Cette question est régie par sa constitution et ne fait pas l'objet de négociations dans le cadre de l'accord de libre-échange nord-américain.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Hier, le ministre a minimisé l'importance de l'accord de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il a dit que les échanges commerciaux entre le Canada et le Mexique ne représentaient que 1 p. 100 de nos échanges commerciaux.

Pourtant, le projet d'accord prévoit d'énormes changements, tant avec le Mexique qu'avec les États-Unis, dans différents secteurs dont les télécommunications, les pièces d'automobile, les transports, les pipelines, les services de messagerie, les services financiers, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture, et j'en passe.

Cet accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a plus d'importance que le ministre le dit aux Canadiens.

Comment le ministre peut-il affirmer que cet accord ne concerne que 1 p. 100 de nos échanges commerciaux quand il vise les principaux secteurs commerciaux du Canada?

Il est temps qu'il se montre franc avec les Canadiens.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée a parlé très vite.

J'ai retenu une ou deux des secteurs qu'elle a mentionnés. Ce que nous proposons en matière de télécommunications n'est pas différent des arrangements que nous avons pris avec les États-Unis dans l'Accord de libre-échange.

Je ne comprends pas la position du Nouveau Parti démocratique ou du Parti libéral. Ils veulent qu'on protège et qu'on limite la taille du marché de l'industrie des télécommunications de pointe au Canada. Mais on a l'occasion d'avoir accès à un marché d'environ 10 milliards de dollars au Mexique! J'aurais cru que la députée nous aurait encouragés à faire tout notre possible pour obtenir cet accès.

Maintenant, en ce qui concerne les automobiles, j'ignore d'où la députée tient ses informations, parce qu'il n'y a eu aucune entente. Jusqu'à présent, on n'a rien écrit, dans les négociations, au sujet des automobiles.

On en discute, parce qu'actuellement, les échanges commerciaux avec le Mexique ne vont que dans un sens. Le Mexique a librement accès à notre marché, tandis que nous avons difficilement accès au sien. C'est l'une des raisons pour lesquelles le Canada a un déficit commercial très important au chapitre des produits automobiles avec le Mexique.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Une chose est claire pour les Canadiens: il s'agit d'un accord commercial à sens unique. Les emplois quittent le Canada, et c'est tout ce que les Canadiens constatent.

[*Français*]

Le gouvernement a affirmé très souvent dans cette Chambre qu'il était en faveur des agences de commercialisation dans le secteur agricole.

Pourtant, dans le document rendu public hier, l'avant-projet de l'entente commerciale nord-américaine, ce même gouvernement propose un système de tarification. Pourquoi le gouvernement dit-il une chose aux fermiers, ici au Canada, et dit-il exactement le contraire aux États-Unis et au Mexique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je vais essayer d'être très précis, car ma collègue interprète mal le texte.

Ce que l'on propose, c'est l'imposition de droits de douane au lieu de barrières non tarifaires dans les secteurs de l'agriculture qui ne sont pas—je répète—qui ne sont pas soumis à la gestion de l'offre.

Dans les secteurs soumis à la gestion de l'offre, la position dans l'accord de libre-échange nord-américain est exactement la même que celle que nous défendons dans le cadre de l'*Uruguay Round* et celle qui figure dans notre accord de libre-échange avec les États-Unis. Autrement dit, nous recherchons un renforcement et une clarification de l'article XI pour protéger notre système de gestion de l'offre.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, si le ministre pense qu'il est mal compris, la meilleure solution serait peut-être qu'il soit franc avec les Canadiens et qu'il leur explique l'accord avec le Mexique, de sorte qu'ils puissent en comprendre clairement toutes les conséquences.

Il est clair, d'après le projet d'accord, que le gouvernement canadien propose et appuie le même système de droits de douane.

Il est clair aussi que le résultat du dernier accord de libre-échange que le gouvernement a signé est une augmentation du chômage. Nous avons perdu 400 000 emplois et nous n'avons pas vu les programmes d'adaptation que le gouvernement avait promis au moment de la signature. Cet accord est un échec. C'est une catastrophe.

Le ministre du Commerce extérieur peut-il nous dire pour quelles raisons son gouvernement insiste pour faire adopter rapidement un accord commercial que l'on n'a pas expliqué aux Canadiens et pour lequel le gouvernement n'a fait aucune étude des conséquences pour le Canada?

• (1430)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le préambule de la question de la députée déforme ce que j'ai répondu à la question précédente. C'est ce genre de déformation de la réalité qui fait que les Canadiens comprennent mal les objectifs que le Canada s'est fixés dans ces négociations.

Je demanderais à ma collègue, avant de déformer ce que je dis, de penser sérieusement à ce qu'elle fait. J'ai dit très clairement et très précisément ce qu'était notre objectif en ce qui concerne les secteurs où il y a gestion de l'offre et les autres secteurs agricoles.

Ma collègue dit que je suis pressé de conclure cet accord de libre-échange avec le Mexique. C'est encore une déformation de ce que j'ai dit hier à la Chambre. Ce que j'ai dit, c'est que l'accord passe avant la date. Autrement dit, nous voulons avoir un bon accord avant de fixer une date. À ce stade, nous n'avons pas d'échéance. Ce que j'ai dit hier à la Chambre, c'est que la date du 1er janvier 1993 n'avait rien de magique.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, en fait, c'est le gouvernement du Canada qui insiste sur cette date; le document d'hier l'a établi clairement.

Ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La plupart des travailleurs de l'acier habitent et travaillent dans la région de Hamilton. Or, ce sont eux qui se sont fait lessiver par le dernier accord de libre-échange et ils craignent terriblement que cela se reproduise. Ils s'inquiètent parce que l'acier entre dans la construction d'automobiles et qu'il n'y a pas un seul mot dans ce document de 408 pages pour protéger les règles sur la teneur canadienne des automobiles.

[*Français*]

Il n'y a aucune protection pour l'industrie de l'automobile au Canada.

[*Traduction*]

Nous savons que les Mexicains ne veulent pas participer à cet accord. Nous savons aussi ce que recherchent les Américains. Pourquoi les Canadiens n'ont-ils pas protégé l'industrie automobile de leur pays dans cet accord?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, d'après ma collègue, l'Accord de libre-échange aurait dépouillé l'industrie automobile. Pourtant, on appuie généralement l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Ma collègue s'en rend bien compte, et je sais qu'elle comprend pourquoi. Encore une fois, ses déclarations déforment passablement les faits.

Elle affirme n'avoir pas relevé un seul mot à cet égard dans le document qu'elle a vu hier. C'est exact, il n'y a pas un seul mot puisque aucune position n'a été présentée là-dessus, ni de notre part, ni de la part des Américains ou des Mexicains. Nous en sommes encore à discuter du point de départ que nous pourrions adopter pour nous entendre et pour soutenir un secteur de l'automobile qui soit assez solide au Canada, aux États-Unis et au Mexique afin de livrer concurrence au reste du monde.

Ces discussions se poursuivent avec la pleine participation de l'industrie et des syndicats, qui appuieront la position que nous ferons valoir.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, les députés de l'opposition ne sont pas les seuls à croire que le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait.

J'ai fait parvenir au ministre une copie d'un article que son collègue conservateur, le député de Hamilton—Wentworth, faisait paraître aujourd'hui à Hamilton et dans lequel il dit: «Nous avons perdu près d'un million d'emplois à cause de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.»

«Nous recevons des messages différents de Barbara McDougall, de Michael Wilson et de Dieu sait qui encore.»

«Il se passe quelque chose de louche dans les coulisses relativement à l'accord de libre-échange nord-américain.»

Pourquoi le ministre poursuit-il ces négociations secrètes alors que les députés de son propre parti reconnaissent qu'il se passe quelque chose de louche?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je refuse d'accorder toute crédibilité aux déclarations que la députée vient de faire. Je dirai cependant que les discussions en cours ont été entreprises en toute transparence; les industries visées ont été consultées, de même que les provinces.

Permettez-moi de citer une lettre du premier ministre de l'Ontario, lettre dans laquelle il déclare: «Nous avons beaucoup apprécié le soin que vous avez mis à nous tenir au courant de l'évolution des négociations et les occasions qui nous été offertes de présenter des suggestions quant à l'élaboration de la position canadienne relativement à l'éventail de questions en cause.»

À mon avis, cette lettre indique nettement que le premier ministre de l'Ontario apprécie notre façon de faire participer les provinces au processus d'élaboration de notre position.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Sur les marches de la Colline parlementaire, le vice-premier ministre a déclaré à 40 000 agriculteurs qu'il les appuyait dans les négociations du GATT et qu'il rejetait le système de tarification. Pourtant, le même jour, ses négociateurs commerciaux ont présenté, dans un projet d'entente sur l'ALENA, des propositions qui disent clairement que le Canada est disposé à céder aux pressions des Américains sur la question de la tarification. Ce projet d'entente ne fait aucune distinction entre les produits soumis à la gestion de l'offre et ceux qui ne le sont pas.

Comment expliquer cette contradiction et cette duperie? Pourquoi le ministre dit-il une chose aux agriculteurs canadiens et une autre aux négociateurs américains et mexicains?

[*Français*]

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je pense que le ministre du Commerce extérieur a été très clair tout à l'heure.

La position du Canada concernant les offices de commercialisation, aux négociations trilatérales avec les États-Unis et le Mexique, est exactement la même qu'à Genève. Nous avons déposé des équivalents, monsieur le Président, encore faut-il regarder les chiffres. Les équivalents tarifaires qui ont été déposés la semaine du 1er mars à Genève concernent tous les secteurs agricoles, sauf les offices de commercialisation en ce qui concerne les équivalents tarifaires.

Pour les équivalents tarifaires, monsieur le Président, nous nous en tenons, comme nous l'avons toujours fait depuis deux ans, au maintien et à la clarification de l'article XI. C'est cela, la position canadienne, et elle n'a pas changé. Je pense que nos collègues de l'autre côté devraient regarder avec attention les documents qu'ils manipulent pour voir quelle est la position canadienne.

[*Traduction*]

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire.

Le projet d'entente dit clairement que le Canada a proposé une formule d'équivalents tarifaires, et il n'est dit nulle part qu'on doit faire la distinction entre les produits soumis à la gestion de l'offre et ceux qui ne le sont pas.

Pourquoi le ministre a-t-il demandé à ses négociateurs de soutenir une position à Genève et une autre à Washington? Pourquoi trompe-t-il les agriculteurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je tiens à être très précis sur cette question, car je sais que mon collègue défend les intérêts de ses électeurs.

Le député parle de l'article 502. Il devrait interpréter cet article en tenant compte de l'article 508 qui exprime clairement nos droits en vertu du GATT et de l'Accord de libre-échange.

Dans les négociations du GATT et de l'ALE, nous avons maintenu nos droits en vertu de l'alinéa (2)*c*) de l'article XI qui nous permet d'appuyer le système de gestion de l'offre. Dans ce contexte, notre position dans les négociations de l'ALENA est exactement la même que dans celles de l'Uruguay Round, ce qui veut dire que nous essayons de renforcer et de clarifier l'article XI.

* * *

L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre suppléant.

Ce matin, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé l'élimination des derniers grands obstacles aux investissements étrangers dans l'industrie pétrolière canadienne. Désormais, l'examen par Investissement Canada sera une simple formalité sans conséquences.

Cette décision n'entraînera aucun nouvel investissement dans notre secteur pétrolier perturbé par la faiblesse des prix. Aujourd'hui même, Mobile Oil, qui appartient à des étrangers, a annoncé qu'elle mettait 300 employés à pied en Alberta.

À combien le gouvernement estime-t-il les investissements étrangers qui résulteront de cette nouvelle mesure de bradage de notre secteur énergétique?

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le député d'Edmonton-Est étant de l'Ouest, j'imagine que, au cours des derniers mois, des représentants de l'industrie lui ont fait part de leurs difficultés.

Ce sont les forces du marché qui détermineront où iront les investissements. Je peux cependant dire au député que, jusqu'à maintenant, j'ai constaté que l'industrie réagissait très positivement à la mesure.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Donc, monsieur le Président, le gouvernement ne sait pas. Je reviens donc à la charge. Entre 1980 et 1990, des entreprises contrôlées par des intérets étrangers et faisant affaire chez nous ont retiré plus de 25 milliards de dollars du Canada, dont près de 8 milliards en dividendes seulement.

Je m'adresse encore au premier ministre suppléant que je félicite d'être monté en grade. Est-ce que le gouvernement sait combien les entreprises appartenant à des étrangers soutireront aux Canadiens en raison de cette capitulation, de cet abandon des intérêts nationaux dans le secteur énergétique?

• (1440)

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je remercie le député de m'attribuer de nouvelles fonctions au sein du gouvernement.

Qu'il sache que notre mesure met tout le secteur sur un pied d'égalité. Je peux également lui offrir une séance complète d'information lorsque le ministre reviendra demain. Je suis convaincu que, après avoir été bien informé, il félicitera le gouvernement de sa décision.

[*Français*]

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Le salaire minimum au Mexique, garanti par le gouvernement, est de 5,50 $ par jour pour les travailleurs qualifiés et de 4,65 $ par jour pour les travailleurs non qualifiés. Au Canada, le taux garanti par le gouvernement est d'environ 4 $ l'heure. À la lumière de ces données, le ministre peut-il nous dire si une étude a été faite pour déterminer l'impact d'un tel accord sur l'industrie canadienne du textile et du vêtement? Dans l'affirmative, est-il prêt à rendre cette étude publique?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon ami fait allusion à l'un des aspects de la concurrence entre le Mexique et le Canada. Ce qu'il ne faut pas oublier dans cette équation, c'est que le taux de roulement de la main-d'oeuvre est considérablement plus élevé au Mexique qu'au Canada. La compétitivité entre le Mexique et le Canada ne se réduit pas à la seule différence entre les salaires, il faut également tenir compte des possibilités de formation pour les ouvriers mexicains, de la formation poussée nécessaire à la fabrication de certains de nos produits, de la qualité des opérations, des distances entre le Canada et le Mexique et de toute une gamme d'autres facteurs.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre.

L'Institut canadien du textile prétend que les États-Unis se servent de l'ALENA pour renégocier les règles d'origine de l'accord entre le Canada et les États-Unis, de façon à limiter l'accès de notre industrie au marché américain.

Étant donné le harcèlement exercé par les Américains contre nos échanges, quelle forme de dédommagement officiel le gouvernement canadien est-il prêt à accorder à l'industrie textile qui a déjà perdu plus de 20 000 emplois depuis 1988?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec mon collègue et l'Institut canadien du

textile. Nous sommes en opposition fondamentale avec le Mexique et les États-Unis au sujet de leur position actuelle. Nous leur avons dit très clairement qu'elle était inacceptable. Nous continuons à négocier.

Le député omet de dire que certains fabricants de vêtements ont trouvé des marchés à créneau aux États-Unis où ils vendent en grande quantité des vêtements qui plaisent, et que leurs ventes aux États-Unis ont considérablement augmenté depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. C'est l'un des succès incontestés de l'accord.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Commerce extérieur.

Compte tenu du fait que les États-Unis persistent à recourir à leurs lois sur les recours commerciaux pour contester nos programmes de développement régional en dépit de l'existence d'un accord de libre-échange entre nos deux pays, le ministre va-t-il donner à la Chambre l'assurance qu'on ne laissera pas l'ALENA venir réduire davantage notre capacité d'apporter une aide au développement régional au Canada.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, c'est une question qui fait l'objet de négociations dans le cadre de l'Uruguay Round, à Genève. Si mon ami se reporte au document Dunkel déposé le 20 décembre, où il est fait état des résultats provisoires des négociations, il y verra que l'aide au développement régional bénéficie d'une protection complète. Il est entièrement tenu compte de ce facteur dans le code des subventions qui a été élaboré. D'autres aspects de ce code constituent une nette amélioration, du point de vue du Canada en tout cas, par rapport à la situation actuelle.

Je crois donc que mon ami sera assez satisfait de ce que nous sommes en train d'accomplir.

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

L'aide gouvernementale revêt une importance critique pour la région de l'Atlantique en ce qui concerne son infrastructure de transport, si elle veut pouvoir soutenir la concurrence sur le marché du centre du Canada et sur celui des États-Unis. Or, le gouvernement fédéral, après s'en être pris à nos installations portuaires, supprimé des services de VIA Rail, éliminé les subventions au tarif de l'Est et refusé de contribuer à l'amélioration des routes, autorise maintenant le CN à vendre à des acheteurs américains la ligne de chemin de fer reliant Sydney et Truro, en Nouvelle-Écosse. Et voici que le texte provisoire de l'ALENA remet en question toute la question du transport terrestre. Pourquoi le ministre permet-il une nouvelle dégradation de notre réseau de transport dans le contexte de ces négociations commerciales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, une fois de plus, mon ami interprète mal le document qui a été remis clandestinement au *Toronto Star*. Je lui expliquerai volontiers ce qu'il en est.

Malheureusement, son parti a refusé d'assister à la séance d'information sur ce document que nous voulions organiser à leur intention. Si mon ami change d'idée, je serai heureux d'éclairer sa lanterne.

L'objectif que nous poursuivons dans les négociations relatives à l'ALENA, c'est de faire en sorte que nos camionneurs puissent prendre un chargement au Canada, traverser les États-Unis et y prendre d'autres marchandises au passage pour rentabiliser le voyage et livrer le tout au Mexique. L'efficacité de notre réseau de transport routier s'accroîtra forcément, car celui-ci pourra profiter de l'augmentation du volume des échanges commerciaux à laquelle ces négociations vont donner lieu.

Nous aiderons ainsi l'industrie du transport routier. Nous ne lui nuirons pas, comme le prétend mon ami.

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, je m'adresse par votre intermédiaire au ministre de l'Environnement.

Hier, on pouvait lire dans un article du *Toronto Star* que le projet d'accord de libre-échange nord-américain ne contient aucune disposition visant à protéger l'environnement.

Le ministre pourrait-il dire aux Canadiens pourquoi il est inopportun de faire figurer de telles normes dans un accord commercial et leur faire savoir aussi ce qu'il fait pour s'assurer qu'ils pourront rivaliser avec les Mexicains et les Américains avec des règles du jeu équitables et respectueuses de l'environnement?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, dans le cadre des négociations de l'ALENA, on s'est déjà occupé de l'environnement de quatre manières différentes.

Tout d'abord, dans le cadre des négociations elles-mêmes, on traite des normes dans la partie B des négociations, si je me souviens bien, et c'est là entre autres où nous nous occupons des questions environnementales.

Nous menons aussi des négociations entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue de conclure un accord environnemental.

Nous avons aussi nommé des écologistes aux différents groupes consultatifs pour aider le gouvernement dans la conduite de ces négociations.

Enfin, le gouvernement du Canada effectuera une évaluation environnementale de l'accord commercial éventuel tel qu'il se présentera. C'est pourquoi, comme l'a indiqué la députée, vous ne trouverez rien de précis au sujet de l'environnement parce que c'est une question qui est étudiée parallèlement aux négociations commerciales.

* * *

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Depuis trois ans, la quote-part du gouvernement fédéral à la santé et à l'enseignement postsecondaire dans ce pays est tombée de 37 à 31 p. 100 du coût de ces programmes. Cela représente pour les provinces une perte de quelque 9 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours, et de près de 41 milliards de dollars pour les dix dernières années.

Compte tenu de cette énorme diminution de la quote-part fédérale, le ministre pourrait-il expliquer aujourd'hui à la Chambre comment, lorsqu'elles vont devoir déposer leurs budgets au cours des prochaines semaines, les provinces—notamment celles qui ne sont pas riches, comme les provinces du Canada atlantique, le Manitoba et la Saskatchewan—vont pouvoir protéger le régime d'assurance-maladie et maintenir le principe d'universalité et d'accessibilité aux soins, conformément à ce qui est prévu dans la Loi canadienne sur la santé, sans avoir à instaurer de ticket modérateur?

Comment vont-elles y arriver après de telles réductions inhumaines de la quote-part du gouvernement du Canada? Qu'il nous l'explique? Qu'on nous épargne toutes les inepties qu'on a déjà essayé de nous faire avaler. Ce que nous voulons, ce sont des faits.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme nous l'avons déjà dit, quoique le député se plaigne de ce que les paiements de transfert aient été réduits, nous donnons aujourd'hui aux provinces plus que nous leur donnions hier.

Le député devrait savoir que tous les ministres provinciaux de la Santé s'accordent pour reconnaître que l'argent n'est pas la source du problème du régime des soins de santé. Il devrait savoir que même à la dernière réunion des ministres de la Santé, qui s'est tenue en Saskatchewan, tous ont reconnu que le régime disposait de fonds suffisants.

Le problème provient de la gestion. C'est une question de capacité, de flexibilité. Nous étudions ce problème avec les ministres de la Santé des différentes provinces, y compris celui de la Saskatchewan.

Encore une fois, je répète ce que j'ai dit la semaine dernière. Le régime d'assurance-maladie devrait être maintenu dans sa forme actuelle, et nous ferons ce qu'il faut pour qu'il le soit.

Cela dit, encore une fois nous travaillerons, de concert avec les provinces, à maintenir le régime. Il ne s'agit nullement d'un problème de fonds.

• (1450)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement a été particulièrement dur avec l'Ontario. Il a obligé cette province à augmenter sa dette provinciale de 11 milliards de dollars.

Le gouvernement se rend-il compte qu'il reçoit chaque année de l'Ontario 16 milliards de dollars de plus qu'il n'en dépense dans la province? Comprend-il qu'on ne peut pas exploiter ainsi l'Ontario pour ensuite la traiter injustement en réduisant les paiements de transfert qui lui sont destinés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada? Donnera-t-il de l'argent aux pauvres de l'Ontario afin qu'ils puissent se sortir de la récession?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Les faits démentent les accusations que formule mon honorable collègue. Je tiens à rappeler à la Chambre qu'entre 1984-1985 et 1992-1993, l'année financière que nous sommes sur le point d'entamer, les paiements de transfert à l'Ontario ont augmenté, en moyenne, de 6,2 p. 100 par année, contre 5 p. 100 pour l'ensemble du pays. L'Ontario a donc bénéficié d'une hausse. Voilà le premier point qu'il fallait établir.

Deuxièmement, depuis un certain nombre d'années, le gouvernement ontarien a augmenté ses dépenses de 10 p. 100 par année en moyenne, et le gouvernement néo-démocrate poursuit exactement dans la même voie que les libéraux en dépensant plus de 10 p. 100 de plus par année, alors que les autres provinces et le gouvernement fédéral ont modéré leurs dépenses pendant la période difficile que nous traversons.

Aussi, cette complainte qu'entonne Bob Rae ne sert à mon avis qu'à préparer les gens à un budget draconien qu'il se voit forcé de présenter. Il doit soudain faire face à la réalité.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je voudrais continuer sur cette lancée.

Hier soir, Bob Rae a accusé le gouvernement fédéral d'être un débiteur en fuite. Il a déclaré que le gouvernement ontarien s'était fait rouler de 13 milliards de dollars ces dernières années. Le premier ministre Bob Rae a-t-il raison? Le ministre peut-il nous dire comment il se fait que nous entendions deux versions aussi différentes des choses?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, je le répète, les paiements de transfert versés au gouvernement ontarien ont affiché une hausse moyenne de 6,2 p. 100, par rapport à une moyenne d'environ 5 p. 100.

Je tiens d'abord à signaler que les chiffres avancés par M. Rae sont incorrects, puisqu'il n'a pas tenu compte des transferts de points d'impôt qui correspondent à quelque 12 milliards de dollars. Il a commis une petite erreur dans ses calculs, en oubliant ces transferts de points d'impôt ainsi que 2 milliards en transferts pécuniaires. C'est donc dire qu'il y a un écart considérable entre les chiffres réels et les estimations de M. Rae. Je peux assurer au député que l'Ontario a été traitée de façon équitable.

Les néo-démocrates m'intriguent quand ils disent que la confédération ne devrait être qu'une grande opération comptable. Au fil des ans, l'Ontario a payé plus que sa part pour aider les régions moins peuplées et moins industrialisées du pays, et elle continuera de le faire. C'est, à mon avis, le rôle qu'elle est appelée à jouer.

* * *

[*Français*]

LA COMMISSION MCDONALD

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Le ministre a déclaré hier, après la période des questions, qu'il consulterait ses fonctionnaires pour déterminer s'il allait rendre publics ou non les sept chapitres manquants du Rapport McDonald.

Est-ce que le ministre peut nous dire maintenant, aujourd'hui, si sa décision est prise et s'il va enfin faire toute la lumière sur les actes illégaux qui ont été investigués par la Commission McDonald?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai pu vérifier combien de chapitres n'avaient pas encore été rendus publics. Je crois, après avoir étudié la question, qu'il en reste deux, les chapitres 7 et 10. Nous sommes en train de les examiner pour voir quand il serait acceptable de les rendre publics.

Si je dis cela, monsieur le Président, c'est que la commission a fait la mise en garde suivante en déposant son rapport: «Nous recommandons que, par souci de l'intérêt public et afin de garantir un procès équitable aux membres de la GRC et à d'autres personnes, notre rapport sur ces événements ne soit pas rendu public tant que les autorités compétentes n'auront pas décidé de s'abstenir d'intenter des poursuites ou que, s'il y a des poursuites, les procédures judiciaires n'auront pas été menées à terme.»

[*Français*]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, nous savons que ces accusations qui étaient pendantes à l'époque ont maintenant été réglées par les tribunaux depuis l'automne 1991. Alors, qu'est-ce qui empêche maintenant le ministère de rendre publics ces chapitres? Je ne le comprends pas, et le public pourrait se demander s'il n'y a pas des personnes qui sont protégées par cette protection accordée aux documents. Je crois que ce serait très important pour le gouvernement et je pose la question au ministre: Est-ce qu'il n'y a pas un intérêt public maintenant pour enlever toutes les suspicions sur le processus judiciaire et de justice, et que l'on rende publics ces documents?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Je conviens avec le député qu'il faut servir l'intérêt public, et c'est ce que nous entendons faire.

Nous étudions l'affaire en ce moment et nous consulterons le procureur général du Québec.

Questions orales

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, les fabricants japonais, européens et coréens ont actuellement 37 p. 100 du marché de l'automobile dans notre pays, mais ne représentent que 3 p. 100 des emplois dans ce secteur au Canada.

Je demande donc au ministre du Commerce extérieur sur quelles mesures précises il compte insister pour voir à ce que nos travailleurs de l'automobile aient leur juste part des emplois en Amérique du Nord.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai rencontré les fabricants japonais et coréens qui ont la part du lion du marché canadien de l'automobile, comme le député l'a dit, et j'ai discuté avec eux des façons dont ils pourraient s'y prendre pour accroître leur production ici, au Canada, et leur utilisation de pièces canadiennes.

C'est un des objectifs que nous visons dans les négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain. Nous voulons trouver des façons de favoriser une augmentation des investissements au Canada ou une utilisation accrue des pièces fabriquées chez nous. Nous ne voulons certainement pas qu'il y ait quoi que ce soit dans l'ALENA qui puisse nuire à la réalisation de ces objectifs.

M. Jim Peterson (Willowdale): Le ministre est plein d'espoir, monsieur le Président.

L'Accord de libre-échange conclu par le gouvernement a invalidé les dispositions du Pacte de l'automobile qui protégeaient nos emplois dans ce secteur. Désormais, aux termes de l'Accord de libre-échange, les trois grands fabricants d'automobiles ne seront plus obligés d'avoir un seul emploi chez nous, mais pourront quand même vendre leurs produits en franchise au Canada.

Je demande donc au ministre pourquoi il ne veut pas insister sur les règles relatives au contenu canadien afin de rétablir la protection qu'offrait le Pacte de l'automobile relativement à nos emplois et de réparer le tort causé par son accord de libre-échange.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Je ne veux pas me lancer dans un débat avec mon collègue. Il sait que nous n'avons pas changé les mesures de protection.

Ce que nous avons encore, et c'est extrêmement important. . .

M. Peterson: Vous les avez invalidées.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, nous ne les avons pas invalidées. Ce que nous avons et ce qui est très important pour les membres du Pacte de l'automobile, s'ils gardent leur statut, c'est la possibilité d'importation en franchise. On nous a dit que cela était extrêmement important pour les trois grands fabricants et les autres membres du Pacte de l'automobile. Nous verrons certainement à ce que ce point fasse partie de notre position dans les négociations sur l'accord de libre-échange nord-américain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

Deux Canadiens, David Spencer et Christine Lamont, croupissent toujours dans des prisons brésiliennes pendant que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures tergiverse. Un archevêque catholique du Brésil a adressé une pétition au premier ministre pour le prier d'intervenir et de demander au gouvernement brésilien d'expulser David Spencer et Christine Lamont.

Un avis juridique rédigé par des avocats brésiliens pour le compte du ministère des Affaires extérieures révèle que rien n'empêche le Canada de demander au Brésil d'expulser ces deux personnes.

Pourquoi la secrétaire d'État aux Affaires extérieures refuse-t-elle de présenter au gouvernement du Brésil une demande officielle d'expulsion?

• (1500)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, en l'absence de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, permettez-moi de préciser que le ministère n'a pas demandé un avis juridique comme on l'a mentionné.

Je pense que le député se fonde sur des articles de journaux. L'étude du dossier se poursuit et tient notamment compte des procédures d'expulsion au Brésil. La secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas encore pris de décision.

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Il y a deux mois, le gouvernement du Brésil a dit qu'il serait disposé à faire droit à une demande d'expulsion présentée par le Canada. La ministre avait promis de fournir une réponse en février, et nous sommes maintenant presqu'à la fin du mois de mars. Même le premier ministre a promis de donner suite à la lettre du cardinal et d'examiner le dossier.

Peu importe qui a demandé l'avis juridique—cette question n'étant pas claire—, ce qui est certain, c'est que des avocats brésiliens ont déclaré que rien ne s'opposait à ce qu'on donne suite à une demande d'expulsion. Selon moi, la ministre fait presque preuve de négligence en ne

faisant rien. Celle-ci va-t-elle présenter une demande officielle aujourd'hui?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a terminé une étude préliminaire de la situation.

Elle a examiné les aspects juridiques du cas et attend plus de précisions de son conseiller juridique. Nous sommes bien au courant de la position de l'archevêque concernant cette question. Aucune décision n'a été prise en attendant que la ministre termine son examen du dossier.

* * *

LES EXPORTATIONS D'EAU

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Nous avons appris hier que le ministre n'a pas réussi à obtenir l'appui du Cabinet pour présenter un projet de loi qui interdirait l'exportation d'importantes quantités d'eau en provenance du Canada.

Nous avons aussi appris hier que l'article 1401 du projet d'accord entre le Canada, le Mexique et les États-Unis autoriserait les pipelines servant au transport de ressources non énergétiques et que l'article 1404 limiterait les restrictions transfrontalières s'appliquant à ces pipelines.

Comment le ministre peut-il continuer à faire partie d'un Cabinet pour qui l'eau du Canada n'est rien de plus qu'un produit de consommation, mais peut-être veut-il faire croire aux Canadiens que ces pipelines destinés au transport de ressources non énergétiques serviront à acheminer du vin de la Californie en Colombie-Britannique, ou encore du lait canadien à New York?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais vraiment pas d'où le député tire ses informations en ce qui concerne le projet de loi sur les exportations d'eau.

Il fait allusion à des événements, à des tractations ou à des discussions qui, à ma connaissance, n'ont jamais eu lieu. Pour ce qui est du projet de libre-échange avec le Mexique, le député devrait savoir, comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, que nous procéderons à une évaluation environnementale du projet d'accord, ce qui, en soi, constitue un précédent. Le gouvernement s'est engagé à soumettre ses programmes à des évaluations environnementales. Nous comptons respecter cet engagement, et le député devrait nous en féliciter.

Le député fait fausse route, et je le déplore. Il me rappelle d'autres de ses collègues qui, de temps à autre, n'ont pas des opinions très logiques.

[*Français*]

Je pense, entre autres, au député de Lac-Saint-Jean qu'il me fait plaisir d'accueillir à la Chambre. J'espère qu'il va profiter de l'occasion, monsieur le Président, pour se prononcer sur le projet de loi C-13. Le député de Shefford voudra peut-être lui en parler.

* * *

[*Traduction*]

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai fait référence à la correspondance en Chambre aujourd'hui et j'en ai même lu des extraits. En réponse à la demande du député d'Ottawa—Vanier, je suis heureux de déposer cette correspondance.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARIBOO—CHILCOTIN

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, j'interviens en réponse à un rappel au Règlement du député de Skeena.

Le 13 mars, j'ai fait une déclaration en Chambre concernant les groupes *SHARE* de la Colombie-Britannique. J'ai alors voulu exprimer leur colère, leur indignation et leur sentiment de trahison. Le député de Skeena y a vu une attaque personnelle.

Voici ce que Beauchesne dit au sujet des déclarations des députés, et je cite: «L'orateur a indiqué qu'il ne faudrait pas utiliser ces déclarations pour se livrer à des attaques personnelles.»

Même si le but de ma déclaration était de me porter à la défense de ces groupes, je dois avouer en me relisant que mes paroles peuvent effectivement être interprétées comme une attaque personnelle. Je voudrais par conséquent dire au député de Skeena, à celui de Port Alberni et même à tous les députés, que je n'aurais pas dû faire une déclaration qui puisse être perçue comme une attaque contre d'autres députés.

J'aurais dû, ce que je m'engage à faire à l'avenir, chercher d'autres moyens de régler cette très importante question.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES AVANTAGES FISCAUX

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui deux pétitions des électeurs de Wild Rose qui voudraient que le gouvernement accorde plus d'avantages fiscaux aux familles ayant des enfants. Ces pétitions m'ont été adressées en 1991, et le budget de 1992 a déjà donné suite aux recommandations.

LES RÉFUGIÉS

Mme Barbara Greene (Don Valley—Nord): Monsieur le Président, j'ai ici trois pétitions des résidants de la région métropolitaine de Toronto, du Québec, du Manitoba, et en fait de tout le Canada. Chacune d'elles exhorte le ministre de l'Immigration à délivrer des permis du ministre aux conjoints et enfants à charge des personnes qui réclament le statut de réfugié dès que celles-ci obtiennent le droit d'établissement au Canada.

LA JUSTICE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai ici plus de 150 pétitions contenant plusieurs milliers de noms qui s'ajoutent aux 350 000 autres que j'ai moi-même présentés à la Chambre et aux milliers que mes collègues ont présentés. Les signataires appuient la pétition des parents de Nina de Villiers.

Ils estiment que le système de justice pénale du Canada souffre de graves carences. Ils voudraient que le Parlement reconnaisse que les crimes violents sont graves et font horreur à la société. Ils demandent au gouvernement de modifier le Code criminel du Canada et la Loi de 1972 sur la réforme du cautionnement, puis de modifier plus à fond la Loi sur la libération conditionnelle.

L'UKRAINE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une est signée par des gens qui appuient l'indépendance de l'Ukraine, laquelle a été proclamée il y a quelque temps déjà. Les pétitionnaires tiennent à souligner que, même si cette indépendance a été en partie réalisée dans le cadre de la Communauté des États indépendants, il se pourrait qu'elle cache subtilement une autre forme d'oppression. Ils rappellent aux Canadiens que l'Ukraine a un urgent besoin de notre aide canadienne en ce moment.

[*Français*]

L'ACCÈS À L'ÉDUCATION

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, ma deuxième pétition porte sur l'éducation. Les pétitionnaires indiquent qu'il y a mondialisation de l'économie et que l'économie du Canada est en constante évolution. Ils ont aussi noté qu'ils n'ont pas aimé les frais administratifs qui s'ajoutent aux prêts aux étudiants, et que la TPS est imposée. Ils ont de plus noté que des coupures de 450 millions de dollars ont été effectuées l'an passé et 250 millions cette année. Les pétitionnaires soumettent que l'accès à l'éducation est un droit et qu'une population instruite peut contribuer de façon positive au développement économique et social du Canada.

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Kingston, de Sydenham, d'Elginburg et d'autres localités avoisinant ces trois collectivités. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de reconnaître que les crimes violents sont graves et font horreur à la société. Ils demandent au gouvernement de modifier le Code criminel, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle pour manifester la répulsion de la société et la gravité que ces crimes ont aux yeux de la population.

• (1510)

LA LOI SUR LES STUPÉFIANTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un certain nombre de pétitions signées par des électeurs de ma circonscription, York-Ouest. Ils demandent essentiellement au gouvernement de modifier la Loi sur les stupéfiants pour faire en sorte que l'argent des saisies de drogues soit partagé entre les organisations et les forces policières locales, plutôt que versé au Trésor, c'est-à-dire au gouvernement du Canada.

C'est une question très importante, et j'espère que le solliciteur général s'en occupera très bientôt.

LE PROJET BAIE JAMES II

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureuse de présenter sept pétitions comptant environ 200 signatures. Les pétitionnaires considèrent que le projet Baie James II, s'il est réalisé tel que prévu, causera de graves dommages à l'environnement et nuira au mode de vie des Cris du nord du Québec.

Ils demandent au Parlement de s'assurer que le gouvernement fédéral réalisera une évaluation environnementale complète pour toutes les facettes du projet qui relèvent de sa compétence.

L'UKRAINE

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le plaisir de présenter aujourd'hui, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition signée par de nombreux Ukrainiens de Thunder Bay—Nipigon et d'autres régions du pays.

Les pétitionnaires demandent simplement que, maintenant qu'il a reconnu l'Ukraine, notre gouvernement continue à faire preuve d'empathie, de jugement et de bonté à l'égard du peuple ukrainien en marche vers son indépendance.

LES COMMUNICATIONS

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merritt): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par des électeurs d'Osoyoos, d'Okanagan Falls, d'Oliver, de Penticton, de Summerland et d'autres localités de la circonscription d'Okanagan—Similkameen—Merritt concernant la demande de la société Unitel de participer au développement de la politique canadienne des télécommunications.

Les pétitionnaires exhortent le ministre des Communications à rejeter la demande d'Unitel et à empêcher que cette société ne concurrence les compagnies de téléphone du Canada sur le chapitre du service interurbain. Ils prient le ministre des Communications de consulter les parties intéressées et, en particulier, les Canadiens qui vivent à l'extérieur des grands centres et qui perdraient beaucoup s'il y avait une déréglementation. Ils incitent, en outre, le ministre des Communications à tenir des audiences dans leurs localités avant de décider du sort du réseau canadien des télécommunications.

Affaires courantes

LA DÉRIVATION DES EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir aujourd'hui de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent du détournement de cours d'eau de la Colombie-Britannique vers les États-Unis et le nord du Mexique, surtout à la lumière de la proposition contenue dans l'accord de libre-échange avec le Mexique et les États-Unis et selon laquelle les pipelines feraient partie du système de transport approuvé.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition dans laquelle les pétitionnaires signalent que des cheminots suspendus pour avoir violé de façon accidentelle les règles d'exploitation ferroviaire pertinentes, sont injustement pénalisés aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage. Ils demandent au Parlement de prendre immédiatement des mesures pour simplement préciser que la violation accidentelle de ces règles ne constitue pas un cas d'inconduite aux termes de ces articles.

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition venant d'un certain nombre d'habitants de plusieurs villes de l'Ontario qui s'inquiètent du sort des familles de gens qui ont été acceptés au Canada comme réfugiés, mais qui n'ont pas encore obtenu le droit d'établissement. Ils exhortent la Chambre à demander au ministre de l'Immigration de délivrer des permis ministériels aux conjoints et aux enfants à la charge des demandeurs du statut de réfugié auxquels on a permis de demander le droit d'établissement après leur arrivée au Canada, notamment les personnes victimes de l'arriéré dans le traitement des demandes et celles acceptées en vertu de la nouvelle loi, ainsi que de permettre à ces gens d'être réunis au Canada et de faire examiner leur dossier d'immigration ici.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 96 marquée d'un astérisque? Comme la réponse est très longue, je demande qu'elle soit imprimée dans le hansard comme si elle avait été lue.

Affaires courantes

[*Texte*]

*Question nº 96—**M. Riis:**

Depuis le 1er janvier 1989, le gouvernement a-t-il imprimé des documents quelconques concernant les voyages outre-mer faits par le premier ministre et, dans l'affirmative, *a*) pour quels voyages, *b*) de quels documents s'agit-il, *c*) quelle quantité fut imprimée, *d*) quel en fut le coût?

L'hon. Leonard Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Nous préparons, depuis le 1er janvier 1989, de la documentation pour renseigner les médias sur les voyages du premier ministre à l'étranger. Voici la liste de tous les voyages pour lesquels il y a eu documentation, avec des précisions sur la nature des documents, leur tirage et leur coût.

La documentation est distribuée à un grand nombre de journalistes, d'universitaires et de missions diplomatiques à l'étranger pour les renseigner sur la politique officielle adoptée par le Canada à l'égard des pays visés ainsi que sur la position en politique étrangère qu'il adopte lors de divers sommets.

DOCUMENTATION PRÉPARÉE À L'INTENTION DES MÉDIAS POUR LES VOYAGES DU PREMIER MINISTRE À L'ÉTRANGER

Date	Voyage	Documentation	Tirage	Coût
24–26 mai 1989	Sommet de Dakar, Dakar, Sénégal	Pochette médias (Document de fond, brochures, pochette vinyle, cartes)	1 900	18 743,29
14–16 juillet 1989	Sommet de l'Arche, Paris	Document médias	1 900	19 549,09
18–24 oct. 1989	Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, Kuala Lumpur, Malaysia	Pochette médias (brochure, notes documentaires, pochette carton)	2 800	35 560,23
20–25 nov. 1989	Visite en URSS	Pochette médias (brochure, notes documentaires, pochette carton)	2 000	17 392,75
15–17 mars 1990	Visite au Mexique	Cahier d'information	2 000	4 961,11
18–20 mars 1990	Réunion des chefs de gouvernement du Canada et des Antilles du Commonwealth, Bridgetown, Barbades	Pochette médias (notes documentaires, pochette carton)	2 000	4 529,90
9–11 juillet 1990	Sommet économique de Houston, Houston, Texas	Pochette médias (brochure, notes documentaires, pochette carton)	2 000	30 468,84
18–23 nov. 1990	Visite en France, au Vatican et en Italie	Cahier d'information	1 900	7 921,23
19–21 nov. 1990	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, Sommet de Paris	Pochette médias (notes documentaires, pochette carton)	2 000	7 445,20
22–31 mai 1991	Visite à Hong-Kong et au Japon	Cahier d'information	1 825	6 703,06
13–16 juin 1991	Visite en République fédérale d'Allemagne	Cahier d'information	1 520	3 939,49
10–13 juillet 1991	Visite en Irlande	Cahier d'information	1 500	5 041,41

Date	Voyage	Documentation	Tirage	Coût
15–17 juillet 1991	Sommet économique de Londres	Pochette médias (brochure, notes documentaires, pochette carton)	2 000	32 935,94
16–22 oct. 1991	Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, Hararé, Zimbabwe	Pochette médias (brochure, notes documentaires, pochette carton)	1 600	27 915,00
7–8 nov. 1991	Sommet de l'OTAN, Rome	Pochette médias (notes documentaires, pochette carton)	1 900	7 468,00
18 nov. 1991	Visite en France	Cahier d'information	985	4 140,00
19–21 nov. 1991	Sommet de Chaillot, Paris	Pochette médias (brochure, notes documentaires)	1 200	19 602,00

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question nº 216 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre que la question nº 216 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

Question nº 216—**Mme Phinney:**

Quelles lignes directrices le gouvernement a-t-il adoptées concernant l'emploi de personnes handicapées au sein de la fonction publique et au sein des entreprises faisant affaire avec le gouvernement?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Venne: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si, dans l'avis de motions portant production de documents, mon avis P-13 va recevoir une réponse sous peu de la part du gouvernement. Il s'agit de la demande de production des contracts qui ont été donnés à la firme Burson-Marsteller par la Commission royale d'enquête sur les nouvelles techniques de production.

Quand vais-je pouvoir avoir une réponse de la part du gouvernement?

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je suis sûr que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a une réponse à vous donner.

M. Cooper: Monsieur le Président, je n'en suis pas certain, mais je vais vérifier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 23 mars, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat du projet de loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992. Il s'agit d'un projet de loi qui nous permet en réalité de parler de l'économie du pays. Nous savons que la mesure à l'étude aujourd'hui sera adoptée sans grande difficulté, mais elle nous donne au moins l'occasion d'exprimer certains de nos sujets de préoccupation et certains des commentaires que nous font nos électeurs quand nous rentrons dans

nos circonscriptions ou quand nous nous rendons dans d'autres régions du pays.

Ce qui préoccupe le plus les Canadiens aujourd'hui, c'est bien sûr de savoir comment nous allons arracher un million et demi de Canadiens au chômage pour les remettre au travail et comment nous allons créer des emplois pour les 2 millions d'assistés sociaux qui s'ajoutent à ce million et demi de chômeurs, de sorte qu'ils puissent réintégrer eux aussi les rangs de la population active.

La chose qui me dérange vraiment à propos de l'orientation économique du gouvernement actuel. . .

Une voix: Une seule chose?

M. Mills: Il y en a beaucoup, mais ce qui me dérange particulièrement quant à la création d'emplois, c'est que le gouvernement n'a pas proposé, dans son dernier budget, une seule initiative qui soit un programme d'emploi direct.

• (1520)

Je fais allusion plus particulièrement au budget de 1981–1982, lorsque nous connaissions une récession similaire. Elle n'était certainement pas aussi profonde que la récession actuelle. Nous estimions à l'époque qu'il serait bien préférable d'investir de l'argent dans des projets de travaux d'immobilisations, des travaux d'infrastructure. C'est donc ce que nous avons fait dans toutes les régions du pays.

Même si cela n'a pas résolu tous les problèmes de chômage, cela représentait au moins un effort de la part du gouvernement pour semer de l'espoir. Nous avons accéléré la préparation de projets de nouveaux aéroports. Dans la région de l'Atlantique, nous avons financé la construction de toutes sortes de nouveaux quais et la réalisation d'autres services essentiels. Nous avons profité d'un ralentissement de l'économie pour mettre au point une série d'initiatives visant à remédier à ces problèmes d'infrastructure.

Le gouvernement actuel a refusé d'investir dans des projets de travaux d'immobilisations. Il nous dit constamment que tous ce que les libéraux veulent faire, c'est augmenter le déficit sans tenir aucun compte de la dette de notre pays.

C'est un argument que j'ai beaucoup de difficulté à comprendre. Quand on y pense, l'assurance-chômage coûte aujourd'hui près de 35 milliards de dollars par année au Trésor. Ce sont les municipalités qui s'occupent de toutes les prestations d'aide sociale, mais la majeure partie de cet argent provient des transferts fédéraux aux provinces, qui versent ensuite des fonds aux municipalités.

Voilà une situation où nous ne faisons pas preuve de créativité. En dépensant peut-être 2 ou 3 milliards de dollars de plus, nous pourrions probablement trouver des idées pour redonner des emplois aux Canadiens. J'ai déjà parlé à la Chambre du programme qui avait été mis sur pied en 1980–1981 par le ministre de l'Emploi et l'Immigration de l'époque, l'honorable Lloyd Axworthy, soit le Programme de relance de l'aide à l'emploi. Essentiellement, ce que nous avons fait dans le programme RELAIS, c'est que nous sommes allés vers les entrepreneurs du secteur privé et leur avons dit: «Si vous embauchez une personne qui reçoit des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale et si vous lui donnez la formation nécessaire, même si nous traversons une période difficile sur le plan économique, nous paierons une partie du salaire de cette personne.» Cette subvention représentait près de 80 p. 100 du salaire de l'employé pendant les six premiers mois, environ 50 p. 100 pendant les trois mois suivants et environ 20 p. 100 pendant le reste de l'année.

C'était là une utilisation beaucoup plus productive de l'argent des contribuables. Plutôt que de laisser les gens chez eux à désespérer, on encourageait les entreprises à leur donner un emploi, que ce soit du travail d'usine, de la formation, du travail de bureau ou du marketing. Je suis absolument étonné d'entendre le gouvernement parler sans cesse de la libre entreprise. Il veut que nous laissions agir les forces du marché.

Il y a environ 1 700 000 entrepreneurs au Canada. Beaucoup d'entre eux traversent une période où ils se posent des questions non seulement parce que l'économie est faible dans notre pays, mais bien parce que l'économie est faible dans beaucoup de pays du monde. Il nous incombe à nous qui siègeons à la Chambre d'essayer de faire preuve de leadership et de formuler certaines idées pour stimuler ces 1 700 000 entrepreneurs. Imaginez, si la moitié des entrepreneurs canadiens embauchaient une personne chacun d'ici 30 à 60 jours, nous pourrions réduire de près de 1 million le nombre de prestataires d'assurance-chômage.

On ferait, quant à moi, une bien meilleure utilisation des recettes fiscales en les donnant à un entrepreneur pour l'aider à former quelqu'un ou à remettre quelqu'un au travail. Je l'ai souvent répété en cette Chambre depuis deux mois, surtout depuis la présentation du budget. Je ne comprends vraiment pas pourquoi ce gouvernement conservateur refuse de faire confiance à l'esprit d'entreprise de ce pays. C'est chez les entrepreneurs que réside le meilleur espoir de ce pays pour ce qui est de créer de nouveaux emplois. Le gouvernement entend et ressent bien sûr les expressions de doute qu'inspirent non seulement notre économie mais aussi celles des États-Unis et d'autres régions du monde. Il suffirait cependant d'une petite étincelle pour les faire démarrer.

Ce serait beaucoup plus productif que de simplement dire: «Non, nous ne ferons rien. Nous continuons comme avant. Nous ne créerons aucun nouveau programme spécial.»

Le plus ironique, monsieur le Président, c'est qu'en fin d'année, nous nous retrouvons, une fois les intérêts ajoutés, avec un coût d'environ 35 milliards de dollars.

Au moment où nous discutons du projet de loi d'emprunt, je suis frustré de penser que nous empruntons 35 milliards de dollars—c'est ce que le gouvernement demande par ce projet de loi ou quelque chose de cet ordre—pour financer les prestations d'assurance-chômage et l'assistance sociale, ce qui rapporte presque rien au contribuable canadien.

Je préférerais de loin autoriser le gouvernement à emprunter 2 ou 3 milliards de dollars de plus s'il acceptait de relancer l'esprit d'entreprise de ce pays et de trouver un moyen de remettre les gens au travail. Misons sur l'esprit d'entreprise de notre pays.

Nous en avons eu un autre exemple à la pause-déjeuner, aujourd'hui. Il y avait ici une délégation du Nord, ce matin. Tout le monde portait un macaron qui disait *Sauvons le Nord*. L'une de ces personnes mangeait avec nous et nous racontait que les habitants du Nord seront dans l'impossibilité de planter quelque chose comme 42 millions d'arbres à des fins commerciales parce qu'ils n'ont pas l'argent ou qu'il n'y a pas de programme prévoyant la transplantation de ces 42 millions d'arbres.

Mon petit cerveau est incapable de comprendre cela. Nous avons un million et demi de chômeurs et deux millions de citoyens vivant de l'aide sociale, et le Grand Nord crie au secours. Si nous connaissons subitement une pénurie de bois d'oeuvre dans sept ou huit ans, le coût du logement et des services connexes montera en flèche. Je suis tout simplement incapable de comprendre.

Il me semble que ce serait justement le moment de soutenir une région comme le Nord, surtout dans un secteur comme les forêts. Il me semble que, puisqu'on a un aussi grand nombre de chômeurs, nous devrions mettre toute notre ardeur à planter des arbres, sans compter tous les avantages environnementaux que cela présente. De quoi avons-nous l'air, nous qui sommes fiers d'agir en chefs de file dans le mouvement environnemental, nous dont le gouvernement a publié le Plan vert, il y a trois ans. Je ne peux pas croire que les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ne soient pas capables d'associer, dans le cadre du Plan vert, le fait que nous manquons de main-d'oeuvre pour planter 42 millions d'arbres et que nous versons 35 milliards de dollars à des gens qui ne trouvent pas de travail.

Nous devons revenir aux vertus essentielles dans notre pays. Nous devons recommencer à utiliser notre créativité.

• (1530)

Sincèrement, je pense que si notre capacité industrielle est mise à dure épreuve à cause de la mondialisation des marchés, on va devoir s'orienter vers autre chose.

Je ne vois pas ce qu'il y a de mal à concentrer notre énergie sur d'autres domaines, comme les forêts ou le développement du Nord.

Il est intéressant de noter que les représentants de Sault-Sainte-Marie, de Timmins et d'autres régions du Nord, qui sont venus aujourd'hui nous ont dit, qu'ils ne parvenaient pas à attirer l'attention des médias nationaux sur les problèmes qu'ils ont dans le nord de l'Ontario. Ils envoient de l'information. Ils envoient des mémoires. Ils viennent à Ottawa, et on leur fait bon accueil, mais ils ne réussissent pas à attirer l'attention des médias nationaux.

C'est tout à fait regrettable. Songeons à l'importance des ressources dont regorge le Nord, non seulement en Ontario, mais également dans l'ensemble du Canada. Des années durant, les économies du Nord ont contribué considérablement au relèvement du niveau de vie dont nous jouissons tous. Nos ressources ont été la pierre angulaire du programme économique qui nous a amenés à exploiter de nouveaux horizons, tant dans le secteur manufacturier que dans celui des nouvelles technologies.

Je trouve très curieux que nos amis du Nord, qui sont actuellement aux prises avec de graves difficultés, n'arrivent pas à nous convaincre de leur accorder du temps, de l'énergie et de l'attention, pour les aider à trouver des solutions.

Aujourd'hui, à la pause-déjeuner, je me suis entretenu avec un de mes collègues, le président de notre caucus en Ontario, qui est de London, au sujet de la difficulté que nous éprouvons à attirer l'attention sur le Nord. J'ai exprimé l'avis que nous devrions nous inspirer de l'exemple des députés des provinces de l'Atlantique. Dès qu'il y a un problème dans cette région, un débat d'urgence a lieu. Les meilleurs orateurs de la Chambre prennent alors la parole, et on voit à ce que chacun intervienne. Je félicite les députés des provinces de l'Atlantique. Les députés du centre du Canada devraient en faire autant et hausser un peu le ton pour attirer l'attention sur les problèmes qui assaillent le nord de l'Ontario.

Pour en revenir au pouvoir d'emprunt, monsieur le Président, je tiens à répéter que si le gouvernement demande ce pouvoir aujourd'hui, c'est qu'il se prépare à dépenser beaucoup d'argent. Si j'ai bien compris ce projet de loi, le montant maximal visé au paragraphe (1) est augmenté de 3,9 milliards de dollars. Le montant maxi-

mal avoisine donc les 25 milliards de dollars. Eh bien, 25 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent.

Comme je l'ai dit plus tôt, le gouvernement va sans aucun doute adopter ce projet de loi assez rapidement, mais je pense qu'il devrait réétudier la question et trouver d'autres moyens de dépenser cet argent. Naturellement, nous avons un filet de sécurité dans notre pays pour venir en aide à ceux qui perdent leur emploi ou qui ont besoin d'aide sociale. Cependant, le gouvernement devrait songer à réactiver le programme RELAIS. J'ai dit au moins six fois à la Chambre depuis la mi-janvier que le programme RELAIS créé en 1981-1982 par Lloyd Axworthy était un succès. Personne n'a jamais dit le contraire à la Chambre. Par ailleurs, nous avons besoin des 1,7 million d'entrepreneurs. Ils représentent notre meilleur espoir pour la création d'emplois au Canada.

J'ai un autre défi à lancer au gouvernement. En effet, ce sera bientôt le temps des impôts, et j'estime que le gouvernement doit repartir à zéro pour revoir toute la question de la réforme fiscale. C'est une autre raison qui explique pourquoi les PME ne prennent plus de risques, et pour cause. Elles n'osent plus rien faire tellement leur fardeau fiscal est lourd. Je sais bien qu'il faut payer des impôts. Nous ne disons pas qu'il faut abolir les impôts, mais que le régime fiscal est mal conçu, qu'il est inefficace, qu'il est inéquitable, bref qu'il ne fonctionne pas.

M. Comuzzi: Qui le comprend?

M. Mills: Qui le comprend, dit avec raison mon collègue, le député de Thunder Bay. Même les plus brillants avocats et fiscalistes admettent maintenant—certains d'entre eux, publiquement—que le régime fiscal doit être réformé de fond en comble.

Ce n'est un secret pour personne à la Chambre, et je trouve extraordinaire que le gouverneur Jerry Brown soit encore dans la course à l'investiture du Parti démocrate avec sa proposition d'impôt unique de 13 p. 100. Quelqu'un m'a demandé l'autre jour comment il se faisait que l'impôt unique proposé par Jerry Brown soit de 13 p. 100 et le nôtre, de 20 p. 100? J'ai bien sûr répondu que les États-Unis n'avaient pas de régime d'assurance-maladie universelle et que si Jerry Brown prévoyait un régime de ce genre dans son programme, son impôt unique grimperait du coup à 18 ou 19 p. 100.

L'idée commence à faire son chemin aux États-Unis. Je dirais même que c'est ce qui explique en grande partie pourquoi Brown est toujours dans la course. La population réclame une réforme en profondeur de la fiscalité, pas seulement au Canada, aux États-Unis aussi. Bon sang, Dieu nous garde qu'il remporte l'investiture du Parti démocrate et que les gens finissent par comprendre en quoi consiste cet impôt unique de 13 p. 100.

Si ce système est jamais adopté aux États-Unis, il faudra songer à y harmoniser le nôtre. Et ce serait la première fois de notre histoire que nous voudrions le faire car, si nous n'emboîtions pas le pas à la réforme radicale ou au redressement du régime fiscal américain, je peux vous dire que nous connaîtrions une fuite subite de capitaux.

C'est là un autre domaine dans lequel le gouvernement devrait prendre les devants au lieu d'imiter les autres. Il devrait anticiper, comme le souhaitent les Canadiens.

À entendre le gouvernement réclamer aujourd'hui le pouvoir d'emprunter près de 25 milliards de dollars, on serait tenté de lui demander ce qu'il entend faire avec cet argent. On ne verrait probablement pas d'inconvénient à ce qu'il emprunte 25 ou même 30 milliards de dollars si l'on était certain que cela contribuerait à redresser l'économie.

On serait même prêt à l'autoriser à emprunter davantage si cela devait relancer l'économie et inciter le 1,7 million d'entrepreneurs de notre pays à risquer de redonner du travail aux Canadiens. On n'y verrait aucune objection si seulement on avait l'impression, depuis la présentation du budget, que de nouvelles initiatives sont imminentes.

Nous allons donc malheureusement autoriser un pouvoir d'emprunt de près de 30 milliards de dollars pour voir le statu quo se maintenir.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: Je tiens à désigner la journée de demain dernière journée de cette période de crédits.

* * *

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Broadview—Greenwood pour les observations sérieuses et éloquentes

qu'il vient de faire au sujet du projet de loi dont la Chambre est saisie cet après-midi.

Je voudrais également le remercier vivement, au nom de ceux d'entre nous qui représentent les circonscriptions rurales et les circonscriptions du Nord, pour sa bienveillance, son empathie et sa parfaite compréhension des problèmes auxquels nous faisons face, non seulement dans le nord de l'Ontario, mais également dans les petites régions d'un peu partout.

Ces petites régions semblent souffrir davantage du dilemme dans lequel se trouve notre économie, en raison des actions et du type de gouvernement dont font preuve les députés de l'autre côté de la Chambre. Je voudrais donc remercier le député de Broadview—Greenwood.

• (1540)

J'aimerais également faire une observation. C'est moi qui ai mentionné au député de Broadview—Greenwood, la semaine dernière, que sa proposition relative à un impôt unique était remarquablement analogue à celle que fait actuellement un des candidats à l'investiture du Parti démocrate aux élections présidentielles aux États-Unis, l'ancien gouverneur Jerry Brown. Il semble, c'est plausible, que les deux se soient entretenus à plusieurs occasions, étant donné la similitude remarquable entre l'impôt que M. Brown estime nécessaire pour les États-Unis et l'impôt unique dont le député est un ardent défenseur, non seulement à la Chambre, mais également dans le cadre de l'excellent travail qu'il accomplit un peu partout au Canada et ailleurs.

Je n'ai qu'une seule autre observation à faire avant de poser ma question au député. Il est curieux que, lorsque nous nous rencontrons au cours de différentes séances parlementaires, comme nous le ferons la semaine prochaine avec le groupe interparlementaire Canada-États-Unis, et que nous nous entretenons avec des sénateurs et des représentants des États-Unis, ils semblent s'entendre pour dire qu'un réaménagement complet du régime fiscal s'impose pour le rendre plus équitable.

Lorsqu'un régime fiscal devient si compliqué que personne ne comprend ses textes, comme c'est le cas actuellement au Canada, et qu'une personne moyenne ne s'y retrouve plus et doit s'adresser à un fiscaliste pour faire remplir sa déclaration d'impôt, situation qui ressemble de près à celle qui existe aux États-Unis, il y a lieu de réviser entièrement le régime fiscal pour lui donner un minimum d'équité. Je voulais juste faire ces observations au député de Broadview—Greenwood.

Le député assistait, ce matin, à la même réunion que moi et mes collègues à ma gauche, qui sont censés être partisans de lois environnementales rigoureuses. Or, je viens d'apprendre ce matin que le gouvernement de l'Ontario a réduit le reboisement de 42 p. 100 dans cette province. Il a également fermé une pépinière à Thunder Bay hier.

Les forêts constituent la plus vaste industrie de notre pays, mais le gouvernement fédéral a décidé de ne faire aucune contribution aux provinces pour le reboisement de leurs forêts. Je voudrais que le député commente cette question.

M. Mills: Monsieur le Président, je remercie le député de ses aimables remarques.

Je parlerai plus précisément de l'attitude de l'Ontario en matière de foresterie. Dans la période ayant précédé les dernières élections provinciales, on aurait dit que le premier ministre de l'Ontario, qui faisait alors partie de l'opposition, et je parle de Bob Rae, n'avait qu'une chose en tête: l'environnement. Il se rendait à Temagami presqu'un week-end sur deux. On disait que l'Ontario avait trouvé en lui son protecteur de l'environnement. On l'avait même surnommé Temagami Bob. C'était incroyable. Même qu'une fois, il s'est fait arrêter par la police à cause de sa passion pour l'environnement.

Ce qui me tracasse ici, c'est qu'en Ontario, quand il y a tant de mises à pied, de chômeurs et d'assistés sociaux et qu'il y a un urgent besoin de faire des travaux dans le Nord, par exemple de planter des arbres et reboiser, il préférerait de loin payer des gens à ne rien faire. Il y a quelque chose qui cloche.

Les gens réclament de l'aide, ils veulent retrouver leur dignité et préféreraient aller planter des arbres toute la journée plutôt que de rester assis à la maison à regarder des vidéos. Je ne comprends pas pourquoi Bob Rae ne retourne pas au poste qu'il occupait avant d'être élu premier ministre. Je le mets au défi de respecter certaines des promesses qu'il avait faites avant son élection, quand il avait dit qu'il innoverait dans sa façon de gouverner. Jusqu'à maintenant, il n'a rien fait de neuf.

J'ai toujours aimé Bob Rae. Il était le député fédéral de ma circonscription. Je ne lui en veux pas personnellement, mais je pense qu'il faudrait peut-être qu'on le secoue un peu pour qu'il revienne aux choses fondamentales.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, en ce qui concerne le pouvoir d'emprunt, je voudrais signaler un programme qui montre bien, selon moi, une des graves erreurs commises par le gouvernement.

Il s'agit du programme en vertu duquel le gouvernement a jugé alors qu'il pourrait épargner beaucoup d'argent en supprimant les gardiens de phares de la côte ouest. Hier ou aujourd'hui, le gouvernement a annoncé qu'il ne procéderait pas à cette mesure pour des motifs politiques, plutôt que pour les bonnes raisons.

Je voudrais dire au député qui m'a précédé que les phares sont un élément essentiel du réseau de sécurité sur la côte de la Colombie-Britannique. Maintenant que le gouvernement a annulé la décision de supprimer des postes de gardiens de phares, il devrait, comme il s'y est engagé, apporter les améliorations nécessaires.

On a besoin d'une partie des crédits en question pour améliorer les installations de recherche et de sauvetage, fournir des radios, réinstaller des radiobalises de détresse dans ces phares, obtenir des bulletins météorologiques de chacun d'eux régulièrement ainsi que, fondamentalement, commencer à rénover ces installations afin qu'elles puissent, en fait, jouer le rôle important qui leur revient en matière de sécurité.

Cela fait près d'un an qu'on a soulevé cette question, mais le ministre des Transports refuse absolument de rencontrer les sept députés représentant les gens de la côte de la Colombie-Britannique, de Skeena à Victoria. Il ne veut pas du tout discuter d'une question de sécurité tout à fait essentielle pour les gens de l'endroit. Je pense que la Chambre doit se pencher sur cette question.

L'annulation du programme de suppression d'emplois aux phares est une bonne décision de la part du gouvernement, et je félicite un de nos collègues sénateurs pour le rôle qu'il a joué à cet égard. Il est également temps de prendre cette question au sérieux. On doit immédiatement procéder aux travaux de rénovation nécessaires afin que ces phares puissent offrir aux gens de la côte de la Colombie-Britannique un réseau de sécurité sur lequel ils peuvent compter.

M. Mills: Monsieur le Président, je voudrais faire une observation sur cette question, que le député a d'ailleurs traitée d'une façon assez exhaustive. Pourtant, il a présenté un argument qui me laisse perplexe. En effet, si sept parlementaires de ce côté-ci de la Chambre étaient entièrement d'accord pour faire quelque chose, pourquoi le ministre leur aurait-il fait savoir qu'il ne les recevrait pas? Je trouve cela incroyable.

Supposons que moi ou quelque autre député de ce côté-ci ou ailleurs à la Chambre éprouve des difficultés à communiquer avec le bureau d'un ministre. Il n'y a pas de mur d'acier ici, nous pouvons nous lever et traverser le parquet pour aller nous asseoir à côté du ministre en question et lui dire: «Écoutez. Il y a deux façons de régler ce problème. Ou bien vous consentez à le régler comme il faut, ou bien nous commencerons à vous lancer des roquettes de notre côté de la Chambre.»

D'après moi, nous devons commencer à utiliser la Chambre d'une façon un peu différente désormais. Il est bon que le gouvernement se retrouve dans une situation telle qu'il doit rendre des comptes. Nous devons utiliser la Chambre d'une façon un peu plus efficace, c'est-à-dire simplement traverser le parquet de la Chambre pour obtenir ce que nous voulons.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Mon rappel au Règlement concerne le refus net du ministre de répondre à une demande formelle présentée par sept parlementaires et le personnel de soutien.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis vraiment heureux de prendre part à ce débat, surtout aujourd'hui. Aujourd'hui, le gouvernement nous demande de pouvoir emprunter auprès de la population et à l'étranger, car il lui faut, comme d'habitude, un montant d'argent considérable pour être en mesure de poursuivre ses activités.

• (1550)

Certaines de ces activités sont importantes et on ne voudrait certes pas les empêcher. Or, ce débat concerne l'orientation de la politique économique du gouvernement et, à ce chapitre, nous constatons au Canada depuis dix ans que l'écart s'agrandit entre l'élite, soit le petit nombre de privilégiés qui dominent notre pays, et la grande majorité des Canadiens, soit les gens de la classe moyenne, les travailleurs et les pauvres.

Notre parti ne doit pas cesser de s'opposer à la stratégie économique de ce gouvernement, car elle continue de creuser l'écart entre les riches et le reste des Canadiens.

Si on regarde des choses simples comme le nombre de banques d'aliments, il est vraiment tragique de constater qu'un pays, qui avait le sens de l'égalité, le sens de l'entraide et le sens de la communauté, a vu au cours des

10 dernières années une augmentation massive des banques d'aliments.

Si nous prenons la période qui commence en 1984, avec l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, on constate que le nombre de banques d'aliments a quintuplé. Si nous prenons la période de récession dont le gouvernement est responsable, le nombre de banques d'aliments est passé de 161, en 1990, à 377, aujourd'hui. Plus de deux millions de Canadiens dépendent des banques d'aliments pour satisfaire leurs besoins et ceux de leur famille. Ce n'est pas acceptable. Ce n'est pas ce que ce pays devait être lorsqu'il a été créé, développé, agrandi. Cette augmentation massive du recours obligé à la charité ne fait pas partie de notre système de valeurs.

Il est merveilleux que cette charité existe, et je félicite les bénévoles qui travaillent si dur pour ces banques d'aliments afin que ces deux millions de Canadiens aient au moins quelque nourriture, mais nous ne devrions pas, en 1992, avoir une économie tellement mauvaise et tellement injuste que plus de deux millions de Canadiens doivent fréquenter les banques d'aliments.

Nous savons qu'une grande proportion de ces gens sont des enfants, et que le fait qu'ils doivent dépendre de ces banques signifie qu'ils n'auront probablement pas la qualité de nourriture qu'ils devraient avoir et que leur développement en souffrira.

C'est ce qui se passe aux échelons de revenu les plus bas. Par contre, à l'autre extrémité, nous voyons les riches et les privilégiés s'enrichir toujours davantage et accroître leurs privilèges. Les ventes de Mercedes sont en hausse, tout comme le nombre des banques d'aliments.

Il y a un domaine où le Canada est le premier au monde.

D'après ce que nous avons vu aux derniers Jeux olympiques, je crains que ce ne soit pas le hockey. Le domaine dans lequel nous surpassons le monde entier, c'est le nombre de milliardaires par habitant. En effet, nous en avons plus que les Américains. Nous en comptons plus que certains émirats arabes du Moyen-Orient. Il y a des gens dans ce pays qui sont incroyablement riches. Lorsqu'ils ont des problèmes, comme les Reichmann en ont avec Olympia and York, ils n'ont pas à faire la queue dans les banques d'alimentation. Le ministre fédéral des Finances en personne déclare que nous allons les appuyer.

Notre pays, c'est le monde à l'envers. C'est une situation qui existe au Canada depuis au moins douze ans. Tout n'a pas commencé avec ce gouvernement. Remontons au gouvernement libéral qui l'a précédé. C'est à cette époque que les riches ont bénéficié de la première grande réduction d'impôts dans ce pays. Au sommet de l'échelle, les libéraux ont ramené le taux d'imposition de 42 p. 100 à 34 p. 100. C'est une réduction radicale de 8 p. 100 qui a laissé bien plus d'argent dans les poches des riches et qui a aggravé énormément le déficit national.

Ce même gouvernement libéral a haussé d'une façon extraordinaire les limites de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ces nouvelles limites permettaient aux gens d'augmenter considérablement leurs cotisations à ce régime pour ne pas avoir à payer d'impôt. C'était une échappatoire fiscale extraordinaire, gracieuseté des libéraux.

Les libéraux ont perdu le pouvoir en 1984, et les conservateurs qui les ont remplacés ont vite fait de prouver leur intention d'aider eux aussi les riches et les puissants de ce pays. Ils ont dit que les libéraux n'étaient pas allés assez loin en ramenant le taux d'imposition maximal de 42 p. 100 à 34 p. 100 et qu'ils allaient le réduire davantage. Ils l'ont donc ramené de 34 p. 100 à 29 p. 100.

C'est alors qu'ils ont créé l'une des plus grandes échappatoires fiscales que nous ayons jamais vu établir et défendre constamment par un gouvernement dans l'histoire de ce pays. Il s'agit de l'exonération des gains en capital offerte à ceux qui voulaient investir à l'étranger, jouer à la bourse, ou bien acheter des yachts en Floride ou des îles dans la Méditerranée. Ils pouvaient le faire sans avoir à payer un cent d'impôt sur la première tranche de 100 000 dollars de gains en capital. Ils ne payaient pas un cent.

Les contribuables de ma circonscription travaillent durement pour gagner leur pain. Ils paient impôts sur impôts. Quant à ces gens au sommet de l'échelle qui réalisent des gains en capital allant jusqu'à 100 000 dollars par année et qui n'ont pas atteint le maximum cumulatif, ils n'ont pas un cent d'impôt à payer sur ces gains en capital. À qui cela profite-t-il?

• (1600)

Des chiffres qui viennent d'être publiés pour l'année 1989 nous montrent qui en profite. Plus de 60 p. 100 des exemptions sont réclamées par des contribuables dont le revenu personnel est supérieur à 100 000 $ par année, c'est-à-dire 0,4 p. 100 des contribuables du Canada. Soixante pour cent des exemptions sont réclamées par 0,4 p. 100 des contribuables. Et environ le quart de ces exemptions profitent à des contribuables dont le revenu personnel est supérieur à 250 000 $ par année, croyez-le ou non, monsieur le Président. C'est de la folie furieuse.

Voyons-nous la portion du produit intérieur brut consacrée aux investissements croître en proportion de ces exemptions? Pas du tout. Exprimé en pourcentage du produit intérieur brut, le niveau d'investissement au Canada a diminué ces dernières années.

Je ne crois pas qu'on puisse justifier ces cadeaux en alléguant qu'ils stimulent les investissements. Peut-être encouragent-ils les investissements en Allemagne ou dans les Antilles, mais certainement pas au Canada. Le dernier budget suit exactement la même tendance.

Monsieur le Président, vous avez peut-être entendu les journalistes dire que le budget contient des réductions d'impôt? Nous avons examiné de très près ces réductions et nous avons constaté que le gouvernement a réduit un peu sur certains articles pour aller chercher plus qu'il n'a donné dans les poches de la majorité des Canadiens. C'est ce qu'il a fait en dissociant du taux d'inflation l'augmentation des exemptions personnelles et des exemptions pour conjoints.

En raison de cette désindexation partielle, la famille moyenne paiera entre 300 et 400 $ de plus en impôts sur le revenu cette année. C'est dire qu'à tous les paliers de revenu, sauf un dont je parlerai tout à l'heure, les contribuables paieront plus d'impôts sur le revenu cette année qu'il n'en payaient avec le budget de l'an dernier.

Savez-vous, monsieur le Président, quelle est l'exception? Ce sont les contribuables dont les revenus annuels sont supérieurs à 100 000 $. Cette catégorie de contribuables paiera moins d'impôts sur le revenu cette année. Ils paieront 125 $ de moins. Ce n'est pas beaucoup, mais ils paieront moins pendant que le reste des contribuables, ceux qui ont un revenu moyen, ceux qui travaillent et ceux qui ont un faible revenu, paieront plus d'impôts sur le revenu.

Quelles seront les conséquences de ces importants changements apportés au régime fiscal?

Tout ce système a permis que les riches s'enrichissent, et ce sont les pauvres et les Canadiens à revenus moyens qui trinquent depuis 10 ans. Il s'ensuit que les revenus ne sont pas suffisants pour financer les dépenses de l'État. C'est de là que vient le déficit, déficit qui ne cesse de croître.

Pour régler la question du déficit, le gouvernement s'en prend non pas aux riches qu'il a choyés mais aux provinces. Il a choisi de s'attaquer aux provinces. Il a gelé les paiements de péréquation en les plafonnant. Il a gelé les paiements de transfert aux fins du financement des programmes établis. Il vise surtout certaines provinces, l'Ontario, la Colombie-Britannique et peut-être l'Alberta, bien que cette dernière n'ait pas encore été touchée. L'Ontario et la Colombie-Britannique ont été prévenues que, même si le coût du Régime d'assistance publique du Canada augmentait suite à la récession et aux modifications du régime d'assurance-chômage introduites par ce gouvernement, même si ces dépenses augmentaient, le gouvernement ne leur accorderait pas ce qu'il s'était engagé à leur donner, soit la moitié des fonds nécessaires pour couvrir ces dépenses.

Et quelles sont les conséquences, monsieur le Président? Elles sont catastrophiques, en tout cas pour ma province. Dans ma province, l'Ontario, la dette publique a augmenté de 11 milliards de dollars, et on peut en rejeter la responsabilité directement sur les agissements du gouvernement fédéral. Vingt-huit pour cent de la dette de l'Ontario sont directement imputables à ce dernier.

Pour cette année seulement, l'ensemble des provinces perdront 9,3 milliards de dollars à cause des diverses compressions des paiements de transfert décrétées par ce gouvernement; l'Ontario aura un manque à gagner de 4,5 milliards. Ce n'est vraiment pas juste. C'est même tout à fait injuste. Cela va à l'encontre des valeurs qui ont toujours été chères aux Canadiens. Il faut que cela change, faute de quoi l'avenir et l'unité de notre pays seront de plus en plus menacés et de plus en plus incertains. En outre, les pauvres et les personnes à revenus moyens comme nous vont être progressivement écrasés au fil des ans. Il faut remettre ce pays sur pied et, pour ce faire, nous devons procéder à une véritable réforme fiscale pour que ceux qui ont les moyens de le faire paient leur juste part.

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, la présentation de mon collègue est fort intéressante, mais j'aimerais faire une mise au point à l'égard de certaines de ses déclarations.

Il est toujours intéressant d'entendre parler de ce qui constitue une compression. J'ai toujours eu l'impression que, lorsque la somme d'argent dépensée augmentait, on appelait cela une augmentation et, que lorsque la somme diminuait, on appelait cela une diminution, une coupe, une compression. Mon collègue ne voit pas les choses de la même façon, tout comme son premier ministre que j'ai parfois de la difficulté à comprendre.

Par exemple, lundi de cette semaine, M. Rae a fait parvenir au ministre du Commerce extérieur une lettre le remerciant de sa formidable collaboration et de sa participation entière au dialogue, puis mardi, il a accusé le ministre de ne pas encourager le dialogue. Je ne sais jamais quand il faut croire ou ne pas croire le premier ministre Rae. J'aimerais simplement porter à l'attention de mon cher collègue le fait que le gouvernement fédéral, ce gouvernement, n'a pas diminué les paiements de transfert aux provinces.

• (1610)

En fait, les paiements de transfert ont augmenté d'environ 12 milliards de dollars depuis 1984–1985, soit plus de 5 p. 100 par année. Les transferts aux provinces ont grimpé de 5 p. 100 par année alors que, durant la même période, ce gouvernement maintenait à 4 p. 100 par année la croissance de ses propres dépenses. C'est ainsi que les provinces ont reçu plus d'argent que nous n'en avons consacré à nos propres programmes.

Le budget de 1992 ne renferme aucune mesure qui toucherait les principaux transferts aux provinces, mais d'autre part, il restreint les dépenses de programmes. En fait, un projet de loi présentement devant la Chambre propose qu'une somme additionnelle de 600 millions de dollars soit consacrée aux transferts aux provinces comme la mienne, par le biais de la péréquation, mesure qui est très avantageuse pour les provinces.

Il est important de savoir que l'appui fédéral aux principaux programmes va croissant et non dans le sens inverse. Dans le cadre des trois principaux paiements de transferts—péréquation, FPE et RAPC, les versements à l'Ontario sont passés de 6,1 milliards de dollars en 1984–1985 à 9,9 milliards de dollars pour l'exercice financier que nous sommes sur le point de commencer. Cela représente une augmentation de 62 p. 100.

À mon avis, le problème réside dans le fait que, si on a un programme dont les dépenses ne sont en aucune façon contrôlées par le gouvernement du Canada, mais par les principes des provinces comme l'Ontario, et si ces provinces n'imposent absolument aucune limite à leurs dépenses et si elles estiment que le contribuable peut toujours puiser davantage dans sa poche, il vient peut-être un moment où un gouvernement fédéral responsable devra leur dire de limiter leurs dépenses.

Je voudrais que mon collègue parle de cette question et nous montre comment une augmentation de 12 milliards de dollars ou de 62 p. 100 pour sa province dans les trois catégories principales de paiements de transfert représente une réduction.

M. Langdon: Le député de South Shore a soulevé des questions intéressantes. Il dit qu'il est difficile de se rendre compte quand il y a un dialogue. Je voudrais parler de cela d'abord. Naturellement, après la lettre de lundi dont il a parlé, il y a eu une fuite de l'énorme documentation concernant l'accord de libre-échange nord-américain. Il est devenu assurément clair qu'on n'avait pas dit toute la vérité au gouvernement de l'Ontario. On avait omis bien des choses dans les explications.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est faux.

M. Langdon: On lui a donné le texte? Me dites-vous qu'on lui avait donné le texte?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Oui.

M. Langdon: Le texte avait été remis à la province de l'Ontario?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Elle avait deux textes.

M. Langdon: Si c'est le cas, comme le dit le ministre, je m'incline. Je ne mettrai pas sa parole en doute, mais je vérifierai auprès de mes collègues au gouvernement provincial dans quelle mesure c'est exact.

Je voudrais revenir à la question des paiements de transfert parce que c'est le fond du problème qui pourrait peut-être être le mieux résumé en ces termes. Dans le bail de location de mon bureau de circonscription, il est stipulé que je m'engage à payer un loyer plus élevé chaque année. Il s'agit là d'un accord entre la personne qui me loue le local et moi-même. Et le bail est valable

pour des années. C'est précisément ce même type d'accord qui existait entre le gouvernement du Canada et les provinces en ce qui concerne le FPE, les paiements de péréquation et le Régime d'assistance publique du Canada. Malgré tout, le gouvernement a décidé, de son propre chef, de modifier cet accord.

Je suppose que je peux maintenant aller voir mon propriétaire pour lui annoncer, qu'en dépit de l'engagement que j'avais pris de payer tel montant, je ne vais pas le faire. Ce serait de ma part résilier un contrat, et mon propriétaire pourrait m'intenter un procès pour me forcer à lui payer son dû.

Les gouvernements fédéraux peuvent le faire sans problème. C'est exactement ce qu'il a fait, et cette résiliation de contrat a coûté aux gouvernements des diverses provinces, 41 milliards de dollars depuis 1982–1983.

Encore une fois, les conservateurs ne sont pas seuls à l'avoir fait. Les libéraux l'ont fait aussi. Mais il s'agit de montants importants. Et, cette année, le fait que le gouvernement ne tienne pas ses engagements va coûter 9,3 milliards de dollars aux provinces de notre pays.

Le gouvernement aura beau dire et beau faire, il ne peut affirmer qu'il tient ses engagements, car il ne le fait pas. Il ne peut pas non plus contester les chiffres étant donné qu'ils sont établis avec le plus grand soin, non par des gens tendancieux, mais par les fonctionnaires impartiaux de la province de l'Ontario.

La réponse détaillée se trouve dans cette étude de la province de l'Ontario. Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas d'une étude réalisée par le NPD. Ce document a été préparé par des fonctionnaires impartiaux qui ont analysé les chiffres afin de présenter aux Canadiens un tableau très clair de la situation.

Le député a également suggéré que nous avons en Ontario un gouvernement qui n'a rien fait pour essayer de contrôler ses dépenses. Permettez-moi de dire au député que, après les dernières élections provinciales, l'Ontario s'est retrouvée pour la première fois avec un gouvernement provincial qui a essayé de faire quelque chose au sujet de la croissance des dépenses. Il a créé un conseil de gestion chargé de voir à ce que les dépenses soient limitées au moyen de mesures semblables à celles prises par le Conseil du Trésor au niveau fédéral. Il a limité les dépenses au chapitre des soins de santé à l'extérieur de la province, un point dont le gouvernement libéral précédent ne s'était simplement pas préoccupé.

Nous avons donc un gouvernement qui essaie, dans des conditions extrêmement difficiles, de faire face à la grave récession provoquée par le gouvernement ici, à Ottawa.

M. Blais: Ce n'est pas vrai.

M. Langdon: C'est absolument vrai. Selon le Conference Board du Canada, un organisme indépendant, il s'agit d'une récession d'origine purement canadienne qui découle des politiques du gouvernement. Les députés d'en face ne veulent peut-être pas l'entendre, mais c'est la réalité. Cette récession a fait mal aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Elle a fait augmenter le déficit. Elle a frappé très durement les personnes à revenu faible ou moyen.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir envers les électeurs de Hamilton-Ouest d'intervenir dans le débat en troisième lecture du projet de loi C-61, qui permettrait à ce gouvernement fatigué d'emprunter près de 25 milliards de dollars pour financer ses activités peu judicieuses pendant la prochaine année financière.

Ce qui m'irrite le plus, moi aussi bien que les électeurs que je représente, c'est que le gouvernement demande à emprunter une forte somme d'argent pour continuer à faire du travail mal fait.

• (1620)

Il est regrettable mais bien vrai que le premier budget du nouveau ministre des Finances perpétue la tradition de son prédécesseur. Ce budget maintient cette tradition car il est rempli des mêmes prédictions creuses et du même truquage des comptes, un art dans lequel excellait le ministre précédent. Cela a toutes les caractéristiques d'un cas désespéré, ce à quoi on reconnaît maintenant ce gouvernement, je le répète, très fatigué.

M. McCreath: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je demande certes votre avis. Lorsque mon honorable collègue laisse entendre que le précédent ministre des Finances truquait les comptes, il me semble qu'il lui prête des intentions qui sont absolument dénuées de fondement.

Une voix: Affaire de débat!

Le président suppléant (M. Paproski): Je sais que c'est affaire de débat, mais j'aimerais entendre le rappel au Règlement avant que quelqu'un crie que c'est affaire de débat.

La parole est au député de Hamilton–Ouest.

Une voix: Aux fins du débat?

M. Keyes: Oui, aux fins du débat, monsieur le Président. J'ai crié «affaire de débat» parce que, dès les premières paroles du député, j'ai compris où il voulait en venir. C'était parfaitement évident. Monsieur le Président, je respecte la présidence et ses fonctions en cette enceinte sacrée.

Le taux élevé de chômage fait maintenant partie du plan économique global du gouvernement. Le chômage est devenu un élément important de la planification financière. Au lieu d'essayer de créer de nouveaux emplois ou de recycler les travailleurs canadiens pour leur faire acquérir des compétences plus modernes, le gouvernement a réduit de 100 millions de dollars les fonds destinés à la formation professionnelle. Il a sabré dans le budget de la Planification de l'emploi. Il laisse entendre aux travailleurs canadiens et aux chômeurs canadiens qu'ils doivent se débrouiller eux–mêmes. On dirait qu'il a renoncé dans ce budget à essayer de créer des emplois pour les Canadiens. Il a vu les chiffres du chômage et il en est secrètement si secoué qu'il est incapable d'agir.

Le gouvernement sait que le Centre canadien de recherche en politiques de rechange a affirmé dans un rapport que l'Accord de libre–échange nous avait fait perdre 461 000 emplois. Il sait que ces emplois ne reviendront pas tous seuls. Amputer de 100 millions de dollars le budget consacré au recyclage des travailleurs constitue clairement un bien mauvais départ.

Le gouvernement conservateur manque également de vision dans le domaine de l'éducation. Rien que cette année, il réduira de 240 millions de dollars les paiements de transfert aux provinces aux fins de l'éducation. Entre 1986 et 1995, les paiements de transfert auront subi des réductions de 30 milliards de dollars, soit 10 milliards au chapitre de l'éducation et 20 milliards au chapitre des soins de santé.

Comment le gouvernement peut–il croire que notre pays deviendra compétitif s'il n'investit pas dans notre avenir? C'est par l'éducation qu'il faut commencer, il me semble. Amputer de 240 millions les fonds destinés à l'éducation va nous faire reculer de plusieurs années.

Permettez–moi d'aborder brièvement un autre aspect de la compétitivité. Le débat d'hier à la Chambre portait sur le commerce et le chômage. Je dis bien chômage, et non emploi. À la suite des répercussions désastreuses que l'Accord de libre–échange a eues sur le Canada, les députés discutaient de la possibilité d'un accord de libre–échange nord–américain qui serait ratifié par le Canada, les États–Unis et le Mexique.

Au cours de la dernière campagne électorale, le gouvernement conservateur a promis que l'Accord de libre–échange entre le Canada et les États–Unis créerait des milliers d'emplois et des milliers de débouchés pour le Canada. Ce ne fut pas le cas. Le gouvernement a aussi promis que tous les travailleurs mis à pied à cause de l'Accord de libre–échange auraient accès aux programmes de recyclage les plus généreux qui soient. Ce ne fut pas le cas.

Aujourd'hui, devant la possibilité d'un accord de libre–échange nord–américain, le gouvernement nous promet encore les mêmes choses, des emplois pour les Canadiens. Sa stratégie de création d'emplois se résumerait–elle à cela? Si c'est le cas, le pays est véritablement dans le pétrin.

Écoutez bien les chiffres que je vais vous citer. Selon l'Institute for International Economics, grâce à un accord de libre–échange nord–américain, les Mexicains pourraient compter sur 600 000 nouveaux emplois, et les Américains, sur 130 000. Quant au Canada, bon troisième dans toute cette histoire, il devra se contenter du prix de consolation, soit la perte de 5 000 emplois qui s'ajouteront aux 461 000 emplois que lui a déjà fait perdre la politique commerciale du gouvernement.

L'an dernier, dans le budget qu'il a déposé, l'ex–ministre des Finances prévoyait que le taux de chômage dépasserait la marque de 10 p. 100. C'est probablement la seule prévision exacte qu'a pu faire le gouvernement. À l'échelle nationale, on dénombre 1,5 million de chômeurs canadiens, et le taux de chômage atteint 10,6 p. 100. À Hamilton, ma ville natale, le taux est à peine plus faible, puisqu'il s'élève à 9,8 p. 100.

Il y a de plus en plus de chômeurs, mais le gouvernement a lancé la serviette. La plupart des Canadiens traversent une période difficile. Ce n'est toutefois pas le cas d'un bon ami du gouvernement.

J'attire l'attention de la Chambre sur la situation de Ron Lawless, directeur général de VIA Rail et du CN, deux fonctions qui le placent, de façon flagrante, en conflit d'intérêts. Le gouvernement vient tout juste de prolonger son mandat. Il s'agit peut–être de l'une des dernières faveurs que le gouvernement, en chute libre selon les derniers sondages, pourra faire à l'un de ses amis conservateurs.

Les mesures prises par le CN doivent être approuvées par le gouvernement, puisqu'il s'agit d'une société d'État, dont le directeur général est l'un des grands partisans du gouvernement. Comment le CN remercie–t–il le Canada? Après un long processus d'appel d'offres, il a accordé

le contrat pour la construction de locomotives à moteur diesel à une société américaine de Pittsburgh. Ce contrat vaut des millions et des millions de dollars. Une autre entreprise de Windsor, en Ontario, était dans la course pour l'obtention de ce contrat: la General Motors du Canada. Voilà un exemple pitoyable de gouvernement qui tente de ménager la chèvre et le chou: il a sous sa coupe une société d'État comme le CN et est en mesure de faire quelque chose pour les centaines de Canadiens mis à pied, mais il préfère lever les bras en signe de désespoir ou plus précisément fermer les yeux sur les besoins d'une industrie canadienne.

Le gouvernement a aussi un autre ami. Pendant la guerre à l'inflation que le gouvernement a menée et qui a fait des milliers de victimes, le général dirigeant les manoeuvres était le gouverneur de la Banque du Canada. Ses colonels, ses sergents et lui-même ont obtenu des augmentations salariales moyennes de 6,6 p. 100. Au même moment, le gouverneur de la Banque, John Crow, a eu le culot de demander aux Canadiens de se serrer la ceinture et d'accepter des augmentations salariales plus modestes lors du renouvellement de leur convention collective. Ce sont là les amis des conservateurs.

Les Canadiens ont payé cher ces manigances. Ils en ont assez de payer des impôts à un gouvernement qui les met de plus en plus à contribution, qui offre moins de services en échange et qui dilapide l'argent des contribuables.

Voici une lettre d'un électeur qui témoigne bien du genre de frustrations qu'éprouvent les Canadiens.

• (1630)

«Les Canadiens en ont assez d'être taxés à outrance. Il semble que nous n'ayons aucun autre moyen de retenir l'attention des politiciens et, comme d'habitude, les conservateurs sont aveugles et n'arrivent pas à déchiffrer le message. Ils me rappellent les paroles de Marie-Antoinette: Qu'ils mangent de la brioche. Bon sang, mais qui a les moyens d'acheter du pain? Les Français ont eu la Révolution, les Américains, le *Boston tea party*, et j'imagine que la plupart des Canadiens finiront en prison parce qu'ils auront été trouvés coupables de contrebande transfrontière. Comme le frère d'Otto Jelinek, qui a déménagé son usine chez nos voisins du Sud, j'en ai vraiment ras le bol. Je déménage aux États-Unis.» Voilà une des lettres que nous avons reçues.

Voici celle d'une autre électrice, monsieur le Président: «À mon avis, le ministre des Finances et le Parti conservateur ont malicieusement berné et escroqué la population canadienne relativement aux avantages de la TPS et à la gestion de la dette nationale. Les mesures adoptées pour gérer cette dernière ont semé la discorde et plongé inutilement le pays dans une récession. À titre d'électrice canadienne, je demande au gouvernement de réévaluer immédiatement la TPS, de réduire ses dépenses et d'adopter des mesures de compression. Veuillez transmettre de ma part ce message aux députés de l'autre côté de la Chambre: *Je me souviens*. Je suis certaine qu'ils comprendront.» Cette lettre est également signée.

Ce ne sont là que quelques exemples des lettres que reçoivent, j'en suis certain, les députés de part et d'autre de la Chambre. Les Canadiens en ont assez du taux d'imposition élevé. Ils seraient peut-être plus compréhensifs s'ils avaient l'impression que le gouvernement dépense avec discernement, mais il n'a plus de crédibilité. Les coûts sont constamment transférés aux provinces.

Les Canadiens estiment que les services hospitaliers et les soins de santé sont un domaine qui doit être financé adéquatement, mais les ressources qui y sont affectées diminuent. J'ai ici une autre lettre d'un hôpital de ma circonscription. Le président du conseil d'administration écrit: «Comme vous le savez, les compressions financières frappent durement les hôpitaux ontariens cette année, et le Chedoke McMaster Hospital n'échappe pas à la règle. Nous accuserons un déficit de 10,25 millions en 1992-1993. Il y aura une légère diminution de 10 lits, mais, grâce à une utilisation plus efficace des services, nous prévoyons une augmentation du nombre de patients qui seront traités sur le campus Chedoke. Trois services, à McMaster, seront regroupés pour en former deux. Un total de 55 lits seront fermés à McMaster.»

Le gouvernement a fait augmenter les coûts au Canada et il a fait gonfler le déficit. Parallèlement, il a réduit les paiements de transfert aux provinces qui, sur le plan financier, se sont trouvées dans une situation impossible. Lorsque les provinces n'ont pas l'argent qu'il leur faut pour les programmes, ce sont les municipalités qui doivent suppléer.

Prenons un exemple d'une autre promesse que les conservateurs ont trahie. Cette fois-ci, c'est la ministre de la région qui est en cause, la ministre d'État aux Transports et députée de Lincoln. Les citoyens de Hamilton, lorsqu'ils demandent des prestations d'assurance-chômage, doivent parfois attendre jusqu'à 12 semaines avant de recevoir leur premier chèque. Pour survivre pendant ces trois mois d'attente, ils demandent de l'aide sociale. La difficulté, c'est que, lorsque le chèque d'assurance—chômage arrive enfin, il couvre toute la période pour laquelle le prestataire a touché de l'aide sociale de la municipalité régionale de Hamilton—Wentworth.

La région réclame le montant des prestations de chômage correspondant à l'aide sociale qu'elle a accordée. Mais hélas, moins de 10 p. 100 des personnes en cause font le remboursement demandé. La région, prenant conscience du problème, a demandé à la ministre de Hamilton, notre porte-parole au Cabinet pour la région

de Hamilton, c'est-à-dire la ministre d'État aux Transports et la députée de Lincoln, ainsi qu'à son acolyte, le député de Burlington, de concevoir un système avec le gouvernement fédéral pour que le montant d'assurance-chômage correspondant à l'aide sociale soit automatiquement cédé à la région. À l'heure actuelle, cette aide sociale de transition coûte à la région environ 10 millions de dollars par année.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, monsieur le Président, en pleine réunion avec le comité régional et les représentants des services sociaux, le député de Burlington est allé déclarer: «Si je comprends bien, les prestataires auront ces chèques d'assurance-chômage dans deux ou trois semaines.» Vous pouvez imaginer la réaction des travailleurs sociaux de la région assis autour de la table.

Ils ont tous deux promis au comité de la santé et des services sociaux de la municipalité régionale de Hamilton—Wentworth qu'ils feraient enquête puis communiqueraient avec eux. En fait, la ministre d'État aux Transports a même dit qu'elle communiquerait avec eux avant leur prochaine réunion. L'affaire a été transmise à un autre ministère.

Oui, la ministre a effectivement communiqué avec eux le jour même de la réunion suivante du comité. Vous imaginez la situation des membres du comité qui attendent que le télécopieur livre, à la dernière minute, un message dans lequel la ministre répétait essentiellement ce qu'elle avait dit devant le comité: «C'est une excellent idée. J'aimerais la ramener avec moi et faire quelque chose pour vous à ce sujet.» Ce qu'elle fit, en la transmettant à un autre ministère. Depuis, c'est le silence.

En agissant ainsi, ces deux députés n'ont pas répondu aux attentes de leurs électeurs et de la population de Hamilton qu'ils sont censés représenter. Ils n'ont pas davantage servi le gouvernement puisque les gens de la région voulaient faire de cette procédure une cause type, ce qui aurait économisé des millions de dollars au gouvernement fédéral.

Je manque de temps. Pour conclure, il ne fait à mon avis aucun doute que les Canadiens sont indignés des politiques économiques et fiscales de ce gouvernement. Celui-ci n'a pas la confiance des électeurs de Hamilton-Ouest, ni des simples Canadiens du pays tout entier.

La récession que les Canadiens subissent encore aujourd'hui a commencé bien avant celle qui frappe les États-Unis. Les Canadiens savent que la nôtre résulte des politiques économiques et fiscales de ce gouvernement et n'est aucunement venue de l'extérieur.

Les Canadiens en ont soupé de ce gouvernement et si nous pouvions, demain, lors d'un vote sur cette question, nous lever et défaire le gouvernement, nous serions heureux d'aller en élections afin de connaître les véritables sentiments du public canadien.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député concernant le pouvoir d'emprunter et l'affectation appropriée de fonds.

Le gouvernement se proposait d'éliminer le personnel d'un certain nombre de phares sur la côte ouest du Canada, privant ainsi la navigation d'un service indispensable. Il semble que cette mesure avait pour but de faire réaliser des économies au gouvernement. En fait, celle-ci aurait créé des risques de vandalisme et, par conséquent, de frais de réparations très élevés qui, à la longue, auraient entraîné des débours probablement aussi élevés que les économies réalisées en désaffectant les phares.

• (1640)

En outre, cette mesure aurait provoqué une grave faille dans le système de sécurité de la Colombie-Britannique. Les gardiens de phare assurent des communications par radio avec les bateaux et les aéronefs, avec les touristes qui viennent dans le secteur et qui éprouvent parfois toutes sortes de difficultés, avec les bateaux loués, et avec les pêcheurs. Ces gardiens jouent un rôle extrêmement important en ce qui a trait à la sécurité sur la côte ouest du Canada.

Une autre mesure envisagée par le gouvernement afin d'économiser de l'argent aurait des conséquences catastrophiques. Il s'agit de la fermeture de la station météorologique de Cape St. James, située à mi-point sur la côte de la Colombie-Britannique, le long de l'océan Pacifique. La fermeture de ce centre de météorologie et d'information constituerait une grave perte et pourrait avoir des conséquences désastreuses.

Le gouvernement a décidé de ne pas procéder à la désaffectation des phares. Il doit être possible de trouver des fonds pour améliorer ces services et faire en sorte que la vie et la sécurité des résidants de la côte ouest de la Colombie-Britannique puissent être protégées au moyen d'un système de sécurité adéquat dans le secteur des transports.

Certains de ces phares doivent être dotés d'un bateau afin de pouvoir venir en aide aux navigateurs dans le secteur. Il faut prévoir une façon de mettre ces bateaux à l'eau. Le gouvernement doit aussi veiller à faire installer des radios à très hautes fréquences afin que des communications puissent être établies avec les aéronefs et les bateaux qui sillonnent le secteur. Il faut remplacer le matériel de météorologie par de l'équipement moderne afin de pouvoir diffuser régulièrement des bulletins de météo depuis ces installations, pour que ceux qui volent ou naviguent dans le secteur puissent disposer de rensei-

gnements météorologiques adéquats et essentiels à leur sécurité.

Il y a lieu de féliciter le gouvernement d'être revenu sur sa décision de désaffecter ces phares. Toutefois, celui-ci ne doit pas s'arrêter là. Il doit améliorer les services offerts et montrer aux résidants de la Colombie-Britannique qu'il se préoccupe véritablement de leur sécurité et de leur bien-être.

Je répète encore une fois qu'il faut absolument garder ouvert le bureau de renseignements météorologiques de Cape St. James. C'est une grave erreur que de proposer la fermeture de cette installation en 1992. C'est une mesure dangereuse qu'il faut absolument empêcher.

Le Président suppléant (M. Scott (Victoria—Haliburton)): Avez-vous formulé une question ou une déclaration? Je ne suis pas certain.

M. Skelly (North Island—Power River): Monsieur le Président, les députés fédéraux de la Colombie-Britannique ont demandé à plusieurs reprises au ministre des Transports de les entendre à ce sujet, et il a toujours refusé catégoriquement.

Ces députés ont demandé par écrit à rencontrer le ministre et ses collaborateurs. Le cabinet du ministre a répondu sur un ton méprisant qu'une telle rencontre n'aurait pas lieu et que les habitants de la Colombie-Britannique devraient se faire une raison.

En treize ans de carrière comme député, je n'ai jamais vu un tel mépris à l'égard d'une demande officielle présentée par écrit par un groupe de députés désireux de rencontrer un ministre. Il ne s'agit pas d'une demande verbale faite en passant dans cette enceinte. Non, nous avons, d'une part, un groupe de députés qui se font du souci pour la vie et la sécurité de leurs électeurs et, d'autre part, un ministre qui refuse catégoriquement de les rencontrer pour discuter d'une question de cette importance.

En treize ans, je n'ai jamais vu une chose pareille. D'abord, un ministre refuse de rencontrer des députés et, qui pis est, au sujet d'une affaire aussi grave. C'est phénoménal de voir à quel point on peut avoir peur de faire face à la musique.

Les mêmes députés ont adressé de nouveau au ministre une lettre pour lui demander de le rencontrer afin de discuter de la modernisation de ces phares et du système de sécurité dans les transports. Si le gouvernement et le ministre se soucient vraiment de la vie et de la sécurité des gens de la côte ouest du Canada, ils doivent tenir une telle rencontre et ce, dans les plus brefs délais. Non, mais a-t-on déjà vu pareille situation!

M. Keyes: Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de faire partie du Comité permanent des transports depuis mon arrivée à la Chambre, en 1988. Le comité s'est réuni pour la première fois en 1989. Je dirai à mon collègue du NPD qu'on n'a rien vu tant qu'on n'a pas siégé au Comité des transports et qu'on n'a pas été témoin d'une des rares occasions où le gouvernement a reconnu s'être trompé. Malheureusement, bien sûr, cela n'arrive pas assez souvent.

À toutes les réunions avec le ministre, à toutes les séances d'information du ministère ou à tout événement concernant les transports, il est répété que la principale priorité de Transports Canada, qu'il s'agisse du ministre, du sous-ministre ou d'un autre porte-parole du ministère, c'est la sécurité. La priorité, ce n'est pas l'argent, ce n'est pas le fait de se rendre plus rapidement d'une ville à l'autre par avion, d'occuper une place confortable dans le train ni de construire une route ici ou là. À Transports Canada, la priorité est accordée à la sécurité, comme il se doit.

Maintenant, hélas, je me demande si la sécurité n'est pas parfois sacrifiée à des considérations pécuniaires. C'est jouer avec le feu. Nous avons une décision à prendre très bientôt. À la lumière du rapport de la commission royale sur les transports, qui sera déposé au cours de l'année, nous comptons doter le pays d'un système de transport intermodal, pleinement intégré. Ce système tient compte de l'importance du transport aérien, dont l'aéroport international de Toronto et l'aéroport de Vancouver sont deux éléments essentiels.

Monsieur le Président, quelqu'un quelque part a décidé, à un moment donné, que l'aéroport international Pearson allait être agrandi. C'est ce qu'il faut faire, et nous allons construire trois pistes supplémentaires à cet aéroport. Bien sûr, on est en train de faire une évaluation environnementale, et des experts voyagent pour aller chercher de l'information. Or, je n'ai pas peur de le dire, les trois pistes supplémentaires de l'aéroport international Pearson sont déjà acquises. Les conclusions de l'évaluation environnementale n'auront pas d'autre résultat que de donner le feu vert au gouvernement qui devra, bien entendu, tenir compte de certaines restrictions sur

le plan des horaires et du bruit, mais c'est certain que les pistes seront autorisées.

C'est insensé qu'une décision pareille soit prise avant même que la commission royale sur les transports ait pu déposer son rapport, et malgré l'existence d'aéroports, dans la région de Toronto et aux alentours, comme l'aéroport de Hamilton, qui ont la capacité d'accueillir les vols excédentaires de l'aéroport Pearson.

Le gouvernement restera le gouvernement, et tous les discours sensés et constructifs que nous faisons de notre coté, tous ces débats qui font parfois dire aux simples députés du gouvernement que nous avons raison et que le gouvernement devrait s'en inspirer, tout cela reste lettre morte. Ceux qui occupent les banquettes ministérielles, ceux qui forment le Cabinet et qui dirigent le pays ne s'en préoccupent pas. Je parle des 42 ministres—est-ce bien le chiffre exact? Combien y en a-t-il, 42, 44?

Une voix: Trop.

M. Keyes: Oui, c'est cela, il y en a trop. Ce sont eux qui dirigent le pays. Ils prennent toutes les décisions, et c'est tout simplement honteux.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps alloué aux questions et observations est maintenant écoulé. Je signale à la Chambre que les discours de 20 minutes et les périodes réservées aux questions et observations sont maintenant terminés. Nous commençons les discours de dix minutes sans période de questions ou d'observations. Les prochains députés à qui je céderai la parole sont, dans l'ordre, le député de York-Ouest, le député de Saint-Boniface et le député de New Westminster—Burnaby.

• (1650)

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je devrai donc réduire de moitié environ mon allocution et m'efforcer d'être bref sur une question dont on n'aura jamais terminé de faire le tour, à savoir l'inertie du gouvernement lorsqu'il s'agit d'assurer notre avenir économique.

Mon collègue, le député de Hamilton, qui vient de terminer son allocution, a essentiellement cerné tous les malheurs qui s'abattent sur nous et a rappelé le fait que le gouvernement demande ici aux Canadiens, par l'entremise du Parlement, l'autorisation d'emprunter de 25 à 26 milliards de dollars.

Je suppose que, dans leurs foyers ou à leur travail—pour ceux qui ont encore un emploi—, les Canadiens se demandent ce que cette somme énorme, difficilement imaginable pour un grand nombre d'entre eux, va permettre au gouvernement de faire au plan économique.

Ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt fait évidemment partie du budget qui a été présenté récemment ici pour les Canadiens et en constitue l'élément central. Les Canadiens ont évalué ce budget en fonction de divers critères. L'un de ces critères est la création d'emplois. C'est ainsi que les Canadiens, qui sont sans emploi ou qui craignent de perdre leur emploi, espéraient que ce budget leur redonnerait confiance dans l'avenir du Canada et dans le leur.

Le problème, c'est que le budget ne prévoit aucun programme de création d'emplois. Rien dans ces documents ni dans l'exposé du ministre des Finances ne ressemblait à une stratégie globale visant à vraiment redonner du travail aux Canadiens. Il ne s'y trouvait aucune solution pour le million et demi de Canadiens qui sont en chômage, pour l'autre million qui dépend de l'aide sociale, ni pour les diplômés d'université qui n'arrivent pas à obtenir un emploi dans leur domaine. Il n'offrait aucun espoir non plus aux travailleurs dits âgés qui se retrouvent tout à coup au chômage et qui ont du mal à convaincre des employeurs d'investir dans leurs capacités.

Il est très à la mode, dans certains coins de la Chambre, de se servir aussi des Canadiens, qui entrent malheureusement dans l'une ou l'autre de ces catégories, comme boucs émissaires—surtout lorsque l'économie va très mal. Il est très facile, très simpliste et très courant de dire que, d'une façon ou d'une autre, ces Canadiens constituent un boulet ou un passif pour l'économie canadienne. En réalité, ce sont précisément ces Canadiens qui veulent des réponses.

Il nous en coûte environ 30 milliards de dollars pour garder des gens sur l'assurance-chômage et, une fois qu'ils ont reçu toutes les prestations auxquelles ils ont droit, pour les garder ensuite sur les listes d'aide sociale. Il serait mieux de consacrer une partie de ce montant à la création d'emplois, peu importe ce que ce gouvernement entend par cette expression. Le Parti libéral et son groupe parlementaire ont plusieurs propositions. Nous les avons déposées à la Chambre et présentées au gouvernement—d'ailleurs, deux ou trois de ces propositions ont été adoptées. J'en sais gré au gouvernement.

Or, pour stimuler la création d'emplois, l'investissement d'une partie de ces 30 milliards de dollars, qu'autrement on dépenserait automatiquement sans même s'interroger pour garder les gens chez eux, n'aurait pas augmenté notre dette, mais il aurait servi à investir dans la population, à redonner aux Canadiens leur dignité, à les remettre au travail, à les rendre plus productifs et à accroître leurs revenus. En retour, on espère que ces dollars seront dépensés à nouveau dans l'économie, de manière à permettre ensuite de réduire le fardeau de notre dette.

Autrement, les Canadiens qui ne travaillent pas ne peuvent être des consommateurs productifs. Quand on craint l'avenir, on n'achète pas d'automobile ni un deuxième appareil de télévision. C'est logique. En l'absence de mesures incitatives ou de stimulants pour créer des emplois, l'économie finit par s'en ressentir.

Ce gouvernement semble se cacher derrière le fardeau de la dette. Nous nous inquiétons tous de la dette et nous devons tous nous en sentir responsables, mais cela ne doit pas nous empêcher d'aider les Canadiens à sortir des rangs des chômeurs et des assistés sociaux pour recommencer à être productifs et permettre ainsi d'augmenter les recettes. Nous aurions alors bien dépensé notre argent, cet argent qui sert encore malheureusement à garder les gens chez eux.

Que penser de la question de l'allégement fiscal? Depuis quelques années, ou depuis 1984, notre gouvernement nous a imposé 40 nouvelles taxes ou hausses de taxes et d'impôts. Le Canadien moyen verse donc à l'État quelque 1 500 $ de plus aujourd'hui qu'il ne le faisait en 1984. Pourtant, le gouvernement veut qu'on l'applaudisse parce qu'il a réduit de 2 $ par année les impôts d'une personne qui gagne de 15 000 $ à 20 000 $, ou d'une douzaine de dollars ceux d'une personne qui gagne 30 000 $. Sans parler de la TPS qui, on le sait bien, a aggravé la situation tant pour les particuliers que pour les entreprises.

Les impôts municipaux et fonciers augmentent. Il n'y a qu'un seul contribuable—et nous le connaissons tous, car nous le rencontrons dans notre bureau de circonscription—qui, à la fin du mois, a toutes les peines du monde à joindre les deux bouts. Après sept ou huit années de hausses d'impôt, la TPS et les taxes d'accise, le gouvernement veut qu'on l'applaudisse parce qu'une personne qui gagne 30 000 $ épargnera désormais 12 $.

Peut-on imaginer l'ironie de cet argument? Peut-on imaginer que, ce mois-ci, les personnes âgées recevront un avis d'augmentation de pension de 37c. par mois? A-t-on idée d'accorder 37c. par mois de plus pour une personne retraitée? Cela veut dire que, pour acheter un café, il faut se mettre à deux. Si j'étais une personne âgée, je renverrais probablement ces 37c. au gouvernement, car les Canadiens ne sont pas désespérés ou ne manquent pas de dignité au point d'accepter une augmentation de 37c. sur leurs pensions mensuelles. Quelle insulte et quel embarras pour les personnes âgées!

Qu'advient-il des exploitants d'une petite entreprise? Qu'ont dit les ministres de ce gouvernement conservateur au sujet des petites entreprises dans tous les budgets qui ont été déposés depuis 1984? Ils ont dit qu'elles étaient la pierre angulaire et le moteur de notre économie, les créatrices d'emplois. Pourtant, lorsqu'un exploitant de petite entreprise lit le budget pour savoir ce qu'il offre à ce secteur, il n'y voit rien. La seule chose qu'il y a dans ce budget, c'est l'augmentation du plafond des prêts aux petites entreprises, qui passe de 100 000 $ à 200 000 $.

Le problème, monsieur le Président, et vous le savez bien car vous parlez aux petits entrepreneurs de l'Ouest, c'est que les banques ne veulent même pas leur prêter 100 000 $, alors imaginez 200 000 $. Par conséquent, cela devient une sorte de truc, un exercice de relations publiques. Lorsqu'on enlève cela, on se rend compte que la petite entreprise a plus de difficultés sous ce gouvernement, qui se prétend favorable au monde des affaires, que sous n'importe quel autre avant lui. C'est une des raisons pour lesquelles on voit ce mouvement de biens, de capitaux et d'unités de production vers l'autre côté de la frontière.

Vous me faites signe que mon temps est terminé. J'aurais aimé parler de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et de l'accord tripartite, ainsi que de toute la question de la contraction de notre classe ouvrière moyenne. C'était une des choses qui nous distinguait des autres pays. Tous les pays ont leurs riches et leurs pauvres. Nous nous distinguions par le fait que nous avions une classe ouvrière moyenne. Malheureusement, cette classe moyenne rétrécit. Elle est menacée, et ce budget n'apporte pas de réponses.

• (1700)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui au sujet de ce projet de loi. Son objet est tout à fait simple. En fait, il va permettre au gouvernement conservateur, qui se vante depuis son élection, il y a huit ans, de bien gérer les affaires du pays, d'accummuler un autre déficit. Le projet de loi donnera au gouvernement le pouvoir de fonctionner avec un déficit de l'ordre de 28 à 30 milliards de dollars.

Il y a quelques années à peine, dans le budget de 1988-1989, le premier ministre a prévu un déficit de 19,5 milliards de dollars, ce qui montre bien à quel point nous pouvons croire le gouvernement actuel et dans quelle mesure nous pouvons nous fier à ses prévisions.

Permettez-moi de dire cependant que c'est un budget fort bien maquillé. On a recours à des couleurs vives et à une très belle présentation. On essaie de donner aux Canadiens l'impression qu'il s'agit d'une mesure constructive et qu'on fait quelque chose d'utile pour leur venir en aide. Cependant, il suffit de commencer à l'examiner de plus près et de se pencher sur le fond de ce budget, pour s'apercevoir que de graves problèmes se posent.

Que disent les gens à son sujet? Eh bien, je me suis entretenu avec un certain nombre de personnes, et voici ce qu'elles avaient à dire: Que peut-on reprocher à ce budget? Eh bien, les gens craignent que le gouvernement ait maintenant décidé que le chômage fait partie de son plan économique. Il s'agit dans le cas présent d'un taux de chômage de plus de 10 p. 100. C'est prévu dans le budget. Ce sont là les objectifs du gouvernement.

Les gens s'inquiètent également de la réduction de 1 p. 100 de la surtaxe. Chaque fois qu'on entend parler d'une réduction d'impôt, on s'imagine qu'on va en tirer toutes sortes d'avantages. Eh bien, cette réduction de 1 p. 100 de la surtaxe représentera une économie de 2 $ par année pour une famille de quatre dont le revenu total s'élève à 15 000 $.

Qu'en est-il des modifications touchant les prestations pour enfants. Cela se traduit par une autre économie de 4 $ par mois pour les familles dont le revenu varie entre 30 000 et 40 000 $ par année. Ce n'est même pas suffisant pour s'acheter un hamburger et un verre de lait.

Le budget ne dit également rien du programme national de garderies. Vous vous rappelez des annonces qui ont été faites, des promesses et des engagements. Eh bien, il n'en est absolument pas question, et nous savons ce qui s'est produit depuis. Les conservateurs refusent de mettre en oeuvre ce programme.

En outre, on supprime des institutions importantes, comme le Conseil économique du Canada, la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada, ainsi que le programme de logements coopératifs. C'est ce dont il est question dans le budget.

Qu'a-t-on prévu pour les agriculteurs? Rien. Et les pêcheurs et les femmes de la région de l'Atlantique? Rien. Quel espoir y a-t-il pour les travailleurs? Aucun.

Et les personnes âgées dont mon collègue a déjà parlé? Eh bien, il n'y avait rien dans ce budget, mais par la suite, on leur a accordé 37c. de plus par mois. Peut-on imaginer cela?

Qu'a-t-on prévu pour les jeunes? Le gouvernement a imposé une taxe administrative de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Il avait dit qu'il avait l'intention de l'éliminer. J'avais bien hâte de voir ça. Par ailleurs, il a supprimé les 6 mois d'intérêt que les étudiants ne payaient pas. Ils se trouveront donc à payer six mois d'intérêt de plus. D'après mes calculs, en éliminant la taxe de 3 p. 100, il perdra 20 millions de dollars, mais il percevra d'un autre côté 30 millions de dollars. Quelle générosité de sa part!

Nous savons que la recherche et le développement sont très importants pour une société aussi dynamique et aussi progressiste que la nôtre. Et que fait le gouvernement dans ce domaine? Il investit 240 millions de dollars sur cinq ans. C'est très facile à faire quand il réduit les transferts de 250 millions de dollars et plus cette année seulement.

Du côté des recettes, les gens disent: «N'atteignaient-elles pas environ 70 milliards de dollars il y a plus de sept ans?» C'est vrai. Et elles dépassent aujourd'hui 130 milliards de dollars. Le gouvernement a presque doublé ses recettes. Pourtant, qu'est-il arrivé au déficit et à la dette? Ils ont plus que doublé.

À quoi sert l'argent provenant de la taxe sur les produits et services? Quelles surprises le gouvernement nous réserve-t-il? Est-ce si pire qu'il n'ose pas en parler aux Canadiens de crainte qu'ils ne perçoivent la récession, sa récession, comme pire quelle ne l'est en réalité? Ou est-ce si bon qu'il met cela de côté pour les élections, pour les distribuer généreusement à ce moment-là dans l'espoir de se faire réélire? J'ai parlé du déficit et de la dette. Les chiffres que j'ai donnés proviennent des documents budgétaires et de la *Revue financière*. En 1983-1984, on parlait de 167,985 milliards de dollars. Quel était le pourcentage de cette dette par rapport au PIB? Quarante et un p. 100. À combien va-t-elle s'élever en 1991-1992? À 419,8 milliards de dollars. Quel est aujourd'hui le pourcentage de la dette par rapport au PIB? Il est de 61,5 p. 100.

La dette est passée de 167 milliards de dollars à 419 milliards de dollars, soit de 41,4 p. 100 à 61,5 p. 100 du PIB. C'est ce qui est arrivé, malgré le fait que les recettes ont presque doublé en huit ans. Et qu'en disent les médias? J'ai pris, au hasard, quelques articles. En voici un publié dans *Le Droit* d'aujourd'hui:

[*Français*]

«Cent tonnes de nourriture par jour»; 100 tonnes de nourriture pourquoi? «Le nombre des banques alimentaires a quintuplé au Canada depuis 1984 et elles distribuent maintenant 100 tonnes de nourriture par jour. Le nombre de banques alimentaires, dans l'ensemble du pays, a grimpé de 161 en 1990, à 292 en 1991 et à 377 aujourd'hui. On remarque que parmi les 2 millions de Canadiens et de Canadiennes qui recevront des aliments de ces banques, il y en a 40 p. 100 qui sont des jeunes de moins de 18 ans. Deux millions de Canadiens ont reçu de l'aide alimentaire au moins une fois en 1991, 65 p. 100 sont des bénéficiaires de l'aide sociale». Il y a 2 millions de personnes qui reçoivent de l'aide sociale aussi. «Dix p. 100 des bénéficiaires des banques alimentaires ont un diplôme collégial ou universitaire et 22 p. 100 ont terminé leurs études secondaires».

Ce n'est pas moi qui le dis. Voilà l'article. J'ai une autre citation de ce même article: «Sept cent mille jeunes de moins de 18 ans ont eu besoin d'une forme quelconque de secours alimentaire en 1991». Voilà le genre de budget qu'on a.

Et ici, je peux vous montrer, j'ai une liste de toutes les agences qui ont subi des coupures, dans lesquelles ils ont sabré. Pourquoi?

[*Traduction*]

Ils voulaient dire que c'est un moyen de réduire le déficit et la dette. Nous savons qu'il s'agit d'une infime portion du total des dépenses de l'État. Pourquoi le gouvernement a-t-il éliminé l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, la Commission de réforme du droit, le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada et tous les autres organismes? Ce sont là des organismes qui nous orientaient et qui attiraient notre attention sur les questions dont nous devons nous préoccuper.

J'ai un autre article paru dans *The Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui. Je cite cet article intitulé «La fusion de conseils ne sera pas nécessairement productive»:

> Dans son budget, le gouvernement fédéral a annoncé la réunification du Conseil des Arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines. Cette annonce pourrait être interprétée comme la fin d'une séparation à l'essai.

L'article se poursuit:

> Pour comprendre notre société changeante, le Canada a besoin des travaux du Conseil de recherches en sciences humaines.

Je cite un autre extrait de cet article:

> La perspective de devoir affronter les grands défis que pose notre époque sans un organisme réputé qui effectue toujours plus de travaux de recherche en sciences humaines fait frémir. Le Canada a désespérément besoin d'une politique concertée et solide en recherche et en développement.

Et que dire de l'article paru dans le *Winnipeg Free Press* peu après la présentation du budget. On y lit que le gouvernement a décidé de se débarrasser du Conseil des sciences sociales du Canada et du Conseil économique du Canada parce qu'ils le dérangeaient.

Pourquoi abolir le Programme de contestation judiciaire? Parce qu'il dérangeait. Parce que beaucoup d'éléments de droite à l'intérieur du Parti conservateur estimaient que c'était ce qu'il fallait faire. Beaucoup de Canadiens ne l'oublieront pas.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'en avais tellement à dire, mais je veux conclure en indiquant simplement que le gouvernement a essayé de donner l'impression, avec ce budget, qu'il est en train de faire quelque chose de constructif. Ce qu'il a fait, c'est qu'il a sabré dans des programmes très importants dans l'ensemble du pays, pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Il prétend faire quelque chose, mais en même temps, il enlève beaucoup plus qu'il ne donne. Ce gouvernement est fatigué; ce gouvernement ne sait plus où il s'en va et la preuve, c'est dans le budget qu'on la trouve et dans ce projet de loi.

• (1710)

[*Traduction*]

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de choses à dire aujourd'hui et j'aimerais commencer par ces trois mots: égalité, justice et espoir. Ce n'est pas ce que nous trouvons dans ce budget qui parle plutôt d'inégalités, de compressions et de problèmes.

Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de loi qui permettrait au gouvernement de donner suite aux quelques rares mesures qu'il s'est engagé à prendre cette année. Il ne prévoit pas de programme de garderies ni d'égalité salariale pour les employés de la fonction publique ni d'espoir pour les femmes du Canada. Il ne cesse de réduire les fonds destinés à l'aide sociale, aux abris pour femmes battues, aux foyers pour personnes âgées, aux personnes handicapées, aux centres de désintoxication et aux garderies qui existent actuellement. Tous ces programmes sont financés par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. On continue d'étrangler les secteurs de l'éducation et des soins de santé.

Dans ce budget, le Programme de prestations pour enfants dit «nouveau et amélioré» est une farce. Les Canadiens perdent un programme social universel, le programme des allocations familiales, et le gouvernement leur offre ce qu'il appelle un programme «nouveau et amélioré» de prestations pour enfants.

Ce nouveau programme crée en réalité deux catégories d'enfants et deux catégories de pauvres dans notre société. Il y a ceux que le gouvernement considère comme les pauvres méritants et il y a les autres, des enfants défavorisés, qui passent pour des pauvres non méritants.

Nous avons une société dans laquelle la seule industrie en plein essor est celle des banques d'alimentation. Celles-ci se multiplient tandis qu'il n'existe aucun programme pour aider les pauvres et les défavorisés.

Il est révoltant de voir dans notre pays que 700 000 enfants doivent compter sur les banques d'alimentation pour se nourrir. Il est douloureux d'admettre qu'une telle situation existe dans un pays aussi riche que le Canada.

J'ai d'autres mots pour le gouvernement: Programme de contestation judiciaire. Ce programme permettait aux femmes, aux autochtones, aux minorités ethniques et aux personnes handicapées de s'adresser aux tribunaux pour faire valoir leur droit à l'égalité et faire interpréter les dispositions pertinentes de la Charte canadienne des droits et libertés. Maintenant, les seules personnes qui pourront se prévaloir de ce droit sont celles qui en auront les moyens.

Le programme a été supprimé sans avertissement. En fait, le seul signe avant-coureur était le mépris du gouvernement à l'égard des groupes que j'ai mentionnés. Le gouvernement a laissé entendre que certains ministères fédéraux pourraient peut-être offrir une aide juridique dans ce domaine. Cependant, comme le gouvernement est souvent la cible des plaintes portant sur le droit à l'égalité, il pourrait être juge et partie lorsqu'il s'agit de décider à qui offrir son aide juridique, si jamais il la donne.

Même des personnes aussi myopes que les ministres de ce gouvernement devraient être en mesure de voir clairement qu'il s'agit d'un conflit d'intérêts des plus évidents. Le programme fonctionnait indépendamment du gouvernement; les décisions prises dans le cadre de ce programme l'étaient sans tenir compte de l'embarras politique qu'elles pourraient causer pour le gouvernement.

L'élimination de ce programme rend caduque la Charte des droits et libertés, étant donné que les personnes qui ont besoin de la protection de la charte, les membres les plus démunis de notre société, sont celles-là même qui ne pourront plus avoir recours à la justice pour faire respecter ces droits et libertés que la charte, leur a-t-on dit, leur confère.

J'ai également entendu des conservateurs dire en cette Chambre que les provinces devraient peut-être assumer les frais de justice des causes découlant de la législation fédérale. Pouvez-vous imaginer un tel toupet! Il semble que ce gouvernement aimerait que les provinces paient la note pour tout alors qu'il leur donne de moins en moins d'argent et de moins en moins de ressources pour la payer.

Ce gouvernement gère les affaires de ce pays avec l'étroitesse d'esprit typique de l'idéologie conservatrice et laisse le soin aux provinces et aux autres de réparer les dégâts, dégâts qu'il a lui-même causés. Et comme d'habitude, qui est chargé de cette corvée? Les femmes! Les femmes souffrent plus souvent qu'à leur tour de la mauvaise gestion financière du gouvernement. Les programmes de formation ont été amputés de 100 millions de dollars. J'ai entendu dire beaucoup de choses alarmantes au sujet de ces compressions.

On dit que plusieurs centres d'entraide féminine qui offraient un service d'orientation professionnelle ont dû fermer leurs portes parce que le gouvernement leur a coupé les fonds. Ceux qui restent ont, paraît-il, reçu la consigne de se contenter principalement, si ce n'est uniquement, de s'occuper des prestataires de l'assurance-chômage s'ils voulaient avoir droit aux crédits de l'État. Les clients de ces organismes sont surtout des femmes plus âgées désireuses de retourner sur le marché du travail, des jeunes gens qui n'ont pas encore réussi à percer le marché du travail, des mères de familles monoparentales ou d'autres femmes qui vivent dans la pauvreté et qui tentent désespérément de trouver du travail et d'entrer dans le monde des salariés.

Ces organismes sont au service de femmes battues qui ont le courage de quitter le foyer et de se libérer de relations destructrices. Il ne s'agit pas de personnes qui reçoivent déjà des prestations d'assurance-chômage. Elles se trouvent dans une situation encore plus difficile que celle des prestataires de l'assurance-chômage. Dorénavant, ces femmes sont peut-être condamnées à demeurer bénéficiaires de l'aide sociale à cause des politiques du gouvernement. Nous comprenons bien que l'argent doit venir de quelque part. Il doit venir des gens qui peuvent le fournir et non être soutiré aux défavorisés.

Le gouvernement conservateur a annulé le programme de logements coopératifs. Les sans-abri, les pauvres, ne doivent pas faire les frais de la mauvaise gestion financière de ce gouvernement. De nombreux députés de cette Chambre semblent ne pas comprendre ce qu'est une coopérative d'habitation et quel est l'objectif d'un tel projet.

Un petit nombre de logements coopératifs sont attribués à des familles à revenu moyen ou plus élevé qui paient leurs loyers au prix courant du marché. Ces logements ne sont pas subventionnés. La majorité des unités est toutefois réservée aux personnes qui ne peuvent payer le prix du marché. Celles-ci versent habituellement 25 p. 100 de leur revenu pour leur loyer, puis elles participent à la gestion démocratique de la coopérative.

Ainsi, des gens à revenus faibles, moyens et élevés vivent ensemble et prennent leurs décisions en commun. C'est une expérience enrichissante qui s'éloigne de la tendance à la formation de ghettos de notre société. Il est clair que le gouvernement refuse de donner ce genre de pouvoir aux gens et que les parlementaires semblent incapables d'imaginer la vie en communauté avec des défavorisés. Peut-être que si le premier ministre ou le ministre des Finances habitait dans le même immeuble que des gens qui ont du mal à joindre les deux bouts, des gens pauvres et défavorisés, ils ne pourraient pas nier l'existence de ces personnes. Ils ne pourraient pas dire qu'il n'y a que 750 000 enfants qui utilisent les banques d'alimentation. Ils verraient ces enfants aller tous les jours à l'école le ventre vide et ils pourraient en être assez émus pour prendre des mesures pour y remédier.

Personne ne s'attend à des miracles ni à ce qu'on supprime la pauvreté du jour au lendemain. La dernière intervention de l'ancien chef de mon parti au Parlement, M. Broadbent, a été de présenter avec succès une motion à la Chambre en vue d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Nous comprenons que les enfants sont pauvres parce que leurs parents le sont. Les enfants sont pauvres parce qu'ils vivent dans une famille pauvre.

En empêchant l'accès à la formation, en perpétuant l'inégalité économique des hommes et des femmes par l'abandon de l'équité salariale, et en ne créant pas de garderies de sorte que les femmes ne peuvent pas chercher d'emploi faute d'un endroit où elles peuvent faire garder leurs enfants, de telles décisions créent et renforcent la pauvreté des enfants. Personne ne s'attend à ce que le gouvernement mette fin à la pauvreté demain matin, mais il ne s'engage pas dans une voie qui l'atténuerait et la supprimerait à long terme.

L'excuse pour réduire le financement des programmes sociaux qu'on nous donne sans cesse à la Chambre est le déficit, encore et toujours, et même à cet égard, les conservateurs connaissent un échec. Ils ont manqué leur objectif de réduction du déficit de plusieurs milliards de dollars. Une étude de Statistique Canada a montré que les dépenses sociales n'ont pas causé le déficit. Ce n'est pas en diminuant les dépenses sociales qu'on résorbera le déficit. La seule chose qui est réduite c'est la qualité de vie de la plupart des Canadiens.

Les associations féministes ont prévenu le gouvernement des conséquences de ce budget pour les garderies. Chaque année, de nouvelles mesures sont prises pour enterrer les garderies. Le principe d'universalité est éliminé dans le cas de certains programmes sociaux. Combien de temps faudra-t-il pour l'éliminer dans le cas des autres? Le gouvernement est fondamentalement opposé au principe de l'universalité et est en train de le détruire.

Le programme d'allocations familiales, le seul à être destiné aux femmes, a été aboli. Le premier ministre a tenté de désindexer la pension de vieillesse en même temps qu'il a désindexé les allocations familiales. Les titulaires de la pension de vieillesse vont avoir droit cette année à une augmentation énorme de 37c. Les députés de l'autre côté de la Chambre devraient avoir honte. Trente-sept cents de plus pour les membres de notre société qui ont travaillé à l'édification de notre nation. Trente-sept cents—que peuvent-ils faire avec ça? C'est l'augmentation la plus faible en 18 ans. Peut-être la pension de vieillesse sera-t-elle la prochaine au couperet. Et puis, ce sera ensuite au tour des soins de santé. Le gouvernement a déjà réduit les contributions versées aux provinces pour les services de soins de santé.

• (1720)

Depuis trois ans et demi que je suis à la Chambre, j'ai appris que rien n'est sacré pour le gouvernement, à l'exception de ses propres intérêts. Il est temps que les milieux politiques fassent preuve d'humanité et de responsabilité. Il est temps que cela change. Le moment est venu pour le Canada d'avoir un chef qui sache ce que c'est d'essayer de joindre les deux bouts, de monter une petite affaire et de survivre.

Les chefs des deux autres partis représentés à la Chambre sont des hommes, de riches avocats, ignorant totalement les difficultés d'élever une famille avec un revenu limité, et les conséquences des mesures économiques désastreuses de ce gouvernement et de celui qui l'a précédé. Voilà qui dénote un manque total de jugement et de compréhension de leur part.

Il est temps que cela change. Il est temps que les choses changent au Parlement et à la Chambre.

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée de New Westminster vient de nous énumérer toute une liste de points. Il s'agit pour la plupart de questions qui relèvent de la compétence exclusive des provinces. C'est notamment le cas des services sociaux.

D'ici 24 heures, l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique va prendre connaissance du budget présenté par le ministre des Finances de cette province. Il sera intéressant de voir si, comme le veut la rumeur, il n'aurait pas mieux valu que la députée adresse à ses collègues de la Colombie-Britannique le discours qu'elle vient de prononcer ici.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992.

Au cours des dix minutes qui me sont allouées, je m'emploierai à faire ressortir non pas ce qu'on trouve dans ce Budget, mais plutôt ce qui manque.

Par cette mesure d'emprunt, on demande 24,7 milliards de dollars ainsi qu'une somme supplémentaire de 3,9 milliards pour éponger le déficit de l'exercice en cours. C'est beaucoup d'argent! Tout tourne autour du yen, du Deutsch Mark, de la livre sterling et du dollar dans le monde aujourd'hui. À croire qu'il n'y a pas de place pour les affamés, les désoeuvrés et les coeurs brisés dans les machinations du ministre des Finances.

Depuis mon arrivée à la Chambre en 1988 que je m'efforce par tous les moyens possibles de convaincre mes vis-à-vis d'adopter des vues moins étroites, car un pays où un million d'enfants vivent dans la misère, où plus d'emplois ont été perdus et où plus d'entreprises ont fermé leurs portes que jamais dans son histoire, ne peut pas bien se porter. Et le budget que vient de déposer le gouvernement conservateur ne fera que perpétuer cet état de choses.

La société est faite comme une toile d'araignée; tout y est intimement lié. Pour que l'ensemble de la toile soit solide, il faut que chacun de ses fils soit fort. Les enfants représentent un fil de cette toile. Si l'on veut qu'ils aient des chances optimales de grandir en bonne santé, il faut qu'ils naissent ainsi. Or, 21 000 des enfants qui naissent au Canada chaque année pèsent moins que leur poids normal, ce qui les destine souvent à une vie de maladie et de productivité insuffisante.

Pourquoi ces enfants pèsent-ils moins que leur poids normal à la naissance, je vous le demande? La cause première est la sous-alimentation de la mère. Nourrissez la mère, et vous nourrirez du coup l'enfant. Un enfant en santé deviendra probablement un adulte en santé, un bon citoyen, un bon contribuable et le parent d'autres enfants en bonne santé.

Pour 500 000 $, le montant que le gouvernement dépense pour la promotion de son programme de prestations pour enfants, 1 234 femmes enceintes et nécessiteuses auraient pu bénéficier de consultations prénatales en matière d'alimentation au coût de 45 $ par mois pendant toute la durée de leur grossesse. Résultat, autant de bébés de plus auraient pu naître avec un poids normal. Nous aurions fait cadeau de nourriture aux mères et cadeau de la santé aux enfants. C'est un cadeau justement mérité.

On dit qu'autrefois, quand un navire coulait, le capitaine criait: «Aux canots de sauvetage, les femmes et les enfants d'abord!» Étant donné la gravité de cette question, j'ai pris la peine d'écrire un article spécial qui a été publié dans *The Medical Post* du 3 mars 1992. Je m'y reporterai dans mon intervention.

Il est temps que le gouvernement lance de ces canots de sauvetage. L'un des premiers devrait être une «stratégie de bébés en santé» pour le Canada.

En assurant une alimentation adéquate et des consultations prénatales à toutes les femmes enceintes, particulièrement à celles qui sont pauvres, cette stratégie contribuerait à faire en sorte que nos bébés soient en santé à leur naissance.

D'après l'Organisation mondiale de la santé, un bébé devrait peser au moins 2,5 kilogrammes à sa naissance. Les nouveau-nés d'un poids inférieur risquent d'avoir une mauvaise santé et même des déficiences intellectuelles. Ils souffrent souvent de maladies—mentales et physiques—qui les entraveront tout au long de leur vie. Ces nouveau-nés souffrent souvent de maladies respiratoires et d'hémorragie cérébrale.

Le Parlement a confié au Sous-comité sur la pauvreté la mission de conseiller le gouvernement en matière d'aide aux pauvres. Le sous-comité a recommandé d'offrir un tel programme spécial de suppléments alimentaires aux femmes enceintes durant leur grossesse, surtout aux pauvres.

Chaque ville et village de notre pays a ses victimes de la pauvreté. Chaque hôpital les connaît. On en voit dans tous les centres urbains. On voit dans les centres commerciaux et les grands ensembles d'habitation de Winnipeg des cas d'enfants et d'adolescents maigres et maladifs qui restent gravés dans la mémoire. Je me demande combien de ces enfants sont nés trop maigres et sous-alimentés.

Le coût de ces enfants pour le coeur de notre pays est incalculable. En chiffres réels, on parle de millions de dollars. Pourtant, le ministère fédéral de la Santé n'a pas encore appliqué les recommandations formulées dans le rapport du comité, auquel il devait répondre avant le milieu du mois, ce qu'il n'a pas fait.

Le gouvernement fédéral a décidé de se lancer en croisade non pas contre la pauvreté chez les enfants, mais contre le déficit.

Mais alors pourquoi consacrer inutilement 26 millions de dollars à la commission Spicer? Ou encore 9 millions de dollars à l'étude des propositions constitutionnelles? Pourquoi organiser toutes ces campagnes de relations publiques? À côté de toutes ces dépenses, la stratégie des enfants en santé semble une bonne affaire.

De nos jours, plus d'un million d'enfants vivent dans la pauvreté au Canada. Bon nombre de ces enfants naissent pauvres et malades et le demeureront si nous ne changeons pas notre façon de traiter nos citoyens les plus fragiles, les nouveau-nés. Le temps est venu d'aider ces enfants.

J'en viens à parler des prestations pour enfants que le gouvernement propose dans son livre blanc et qu'il considère comme le joyau de son dernier budget. En réalité, ce n'est que de la pacotille. À en croire le ministre de la Santé et le ministre des Finances, les pauvres toucheront plus d'argent grâce à ce programme, qui devait simplifier le système des prestations. Pourtant, le programme a servi avant tout à diviser les pauvres en deux catégories: les pauvres méritants et les pauvres non méritants, comme si l'on pouvait faire des distinctions entre les pauvres. Les pauvres ont besoin d'aide et sont tous méritants.

Dans une étude qu'il a effectuée, Ken Battle, de la Caledon Institute of Social Policy, montre à quel point les prestations pour enfants sont trompeuses. C'est la carotte qu'on nous tend quelques mois avant les prochaines élections, pourtant les prestations diminueront rapidement puisqu'elles sont indexées à un taux inférieur au taux d'inflation.

Permettez-moi de vous citer un extrait de ce livre blanc sur les prestations pour enfants: «Les versements mensuels seront relevés chaque année en fonction des hausses de l'indice des prix à la consommation. . .» C'est là qu'on ajoute. . . «au-delà de 3 p. 100.» Voilà le hic. Les prestations ne seront pas indexées en fonction du taux d'inflation.

• (1730)

Par ailleurs, ce que les travailleurs pauvres gagneront ainsi, ils le perdront à cause des changements apportés aux allocations familiales. Incidemment, un journal national a évalué les répercussions du dernier budget sur le revenu de trois familles.

Une famille touchant un revenu de 65 000 $ par année économisera 124 $ au moment de faire sa déclaration fiscale, contrairement à seulement 73 $ pour un couple de travailleurs avec trois enfants et un revenu de 22 000 $. Que peut faire une famille de cinq avec 73 $? Peut-être acheter un costume de neige pour un des enfants. Ce que le gouvernement donne d'une main, il le reprend de l'autre en supprimant le crédit pour enfant à charge et en augmentant les cotisations au Régime de pensions du Canada.

Le pire coup que le gouvernement a porté aux familles, c'est lorsqu'il a opposé les gens qui avaient besoin de services de garde à ceux qui réclamaient une augmentation des allocations familiales. Le gouvernement s'est appuyé sur un sondage évasif, truffé de questions alambiquées, pour justifier sa décision d'abandonner son projet de garderies. Voici l'argument que nous ont servi les conservateurs: «Nous avons nourri les enfants affamés. Ils étaient notre première priorité.»

C'est ridicule. À mon avis, les enfants sont la dernière priorité des conservateurs. Une visite à n'importe quelle banque d'alimentation le confirmera. Le gouvernement n'a rien fait avec les allocations pour les enfants et il a enlevé tout espoir aux familles qui l'ont élu en 1984 et en 1988 parce qu'il leur avait promis un programme universel de garderies. Le gouvernement a trahi la population canadienne.

Si vous me laissez encore une minute, monsieur le Président, je conclurai en disant que le gouvernement a tout ramené à une question d'argent. Selon lui, le pays n'a pas les moyens d'avoir des garderies. Je pense, au contraire, qu'il n'a pas les moyens de s'en priver. C'est nécessaire pour les familles et pour rendre nos travailleurs plus productifs. Comment une mère peut-elle travailler à l'extérieur, et c'est le cas de plus de 60 p. 100 des Canadiennes, si elle s'inquiète de savoir qui prend soin de ses enfants? Combien de familles peuvent se permettre de ne pas avoir deux revenus en ces temps difficiles sur le plan économique? Les parents ont besoin de travailler, et les enfants ont besoin de garderies.

Le gouvernement doit concilier les deux et se rendre compte que de bonnes garderies à but non lucratif sont une nécessité, pas un luxe.

Ce n'est pas l'argent qui fait la valeur d'un pays, mais sa population. Si les gens sont sans emploi et malades, s'ils vivent dans la pauvreté et qu'ils sont exploités, un pays ne peut être fort. Le Canada s'affaiblit de jour en jour parce que le gouvernement a adopté des orientations économiques obscures et que, sur le plan social, il laisse le pays à la dérive.

Le gouvernement pourra se servir de sa majorité pour faire adopter ce projet de loi par lequel il demande l'autorisation d'emprunter 24,7 milliards de dollars ainsi que 3,9 milliards de dollars supplémentaires pour couvrir le déficit qu'il a réalisé durant l'exercice en cours, mais les électeurs de Winnipeg-Nord ne s'en réjouiront certainement pas.

M. Dorin: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous passions maintenant à la présentation des rapports des comités.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'il y a consentement unanime. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

FINANCES

NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le neuvième rapport du Comité permanent des finances, qui porte sur le projet de loi C-21 modifié.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi portant pouvoir d'emprunt parce que cela me donne l'occasion de parler du budget présenté le mois dernier.

Le budget de 1992 offrait au gouvernement la chance de changer ses politiques et de mettre le Canada sur une nouvelle voie. Le gouvernement n'a pas saisi cette chance. Je crois qu'on peut dire sans se tromper que le budget

de 1992 représente un espoir qui ne s'est jamais matérialisé.

Nous pourrions dire que le gouvernement du Canada suit les politiques dictées par Washington. C'est George Bush, le président des États-Unis, qui a dit l'autre jour, et je ne citerai pas ses paroles exactes, mais je crois qu'il a dit qu'il ne voulait pas jouer avec l'économie américaine. Il a dit qu'il préférait laisser l'économie reprendre elle-même son élan, autrement dit, attendre qu'elle se sorte elle-même du marasme.

Je crois que le gouvernement du Canada suit la même politique. Il ne veut pas vraiment faire quoi que ce soit au sujet de l'économie; il veut simplement laisser l'économie se remettre elle-même sur la bonne voie.

Ce budget aurait pu servir de toile de fond pour une nouvelle vision du Canada, mais ce n'est pas ce qui est arrivé. À mon avis, c'est un budget totalement incohérent.

Il renfermait, bien sûr, quelques bonnes idées, des idées que les conservateurs nous ont volées. Par exemple, la réduction à 5 p. 100 du paiement initial minimum et l'utilisation du REER pour financer l'achat d'une habitation sont des idées qui viennent de nous. Je félicite le gouvernement d'y avoir donné suite.

Jetons un coup d'oeil sur certains autres aspects du budget. Le ministre des Finances en avait long à dire au sujet des réductions d'impôt dans ce budget. Ces réductions sont risibles. Il en a déjà été question, mais permettez-moi de les mentionner de nouveau.

Parlons d'abord de la réduction de la surtaxe. Pour une famille qui gagne 40 000 $, la réduction est de 27 $. Pour une famille qui gagne 20 000 $, elle est de 6 $. Enfin, pour une famille qui gagne 15 000 $, elle n'est que de 2 $. Qui profitera le plus de cette réduction de la surtaxe? C'est la famille qui gagne 100 000 $. Pour elle, la réduction représente 111 $. N'oublions pas que cette réduction de la surtaxe arrive après que le gouvernement a haussé l'impôt sur le revenu de plus de 1 000 $ depuis son accession au pouvoir en 1984.

Parlons un moment de la prestation intégrée pour enfants que le gouvernement a tant vantée. C'est cette mesure qui, à partir de l'an prochain, éliminera les allocations familiales. Le gouvernement a signalé que, ce qu'il

allait faire, c'est prendre l'argent des allocations familiales pour le donner aux pauvres.

Lorsqu'on examine le budget, que constate-t-on? On constate que les plus pauvres parmi les pauvres n'auront absolument rien de plus. Ils n'auront pas un cent de plus, ce que le gouvernement a lui-même admis.

Il faut avouer que, effectivement, il y a une certaine aide, jusqu'à concurrence de 500 $, pour ceux qu'on appelle les pauvres qui travaillent, mais, lorsque le salaire du ménage atteint environ 40 000 $ par année, l'aide que procurent les prestations pour enfants est minime. Selon les calculs que j'ai pu voir, elles seraient de 44 $ par an lorsque le revenu atteint 40 000 $.

Je lisais l'autre jour un article de Frances Russell dans le *Winnipeg Free Press*. Elle a présenté ces prestations pour enfants dans la bonne optique. Permettez-moi d'en lire un extrait:

> L'effort pour enlever les allocations familiales aux présidents de banque a enfin abouti mardi dernier.

Il s'agit du mardi de la présentation du budget.

• (1740)

Je reprends la citation:

> Le président de banque ne touchera plus 34,88 $ par mois, ou 418,56 $ par année pour un enfant. Mais si cet enfant est en garderie, le président économisera en plus 450 $ en impôts grâce à l'augmentation de 1 000 $ du maximum des déductions pour frais de garderie.
>
> La déduction est actuellement de 5 000 $ par enfant de moins de 7 ans et de 3 000 $ pour les autres enfants admissibles.
>
> Dans la tranche d'impôt supérieure de 29 p. 100, la déduction de 5 000 $ se traduit par une économie d'impôt de 2 250 $ pour le président de banque, s'il a un enfant en garderie, et de 3 600 $ s'il en a deux.
>
> Les allocations familiales sont peu de choses auprès de montants comme ceux-là.
>
> Par contre, dans la tranche d'imposition la plus basse, à 17 p. 100, les économies maximums d'impôt sont de seulement 1 350 $ pour le premier enfant, et la plupart des parents à revenus faibles ou moyens ne peuvent se permettre des services de garderie assez coûteux pour avoir droit à ce maximum.
>
> La décision du gouvernement de réduire la surtaxe est tout aussi retorse.

À mon avis, cet article situe correctement la question des prestations pour enfants.

Voyons d'autres éléments du budget. Y a-t-il de l'aide pour l'agriculture? Vaut mieux avoir l'oeil bien vif pour le voir, car il n'y a presque rien. Y a-t-il de l'aide pour les petites entreprises? Encore là, il faut regarder de près, parce qu'il n'y a pas grand-chose. Il est vrai qu'on relève le plafond des prêts pour le développement, mais, à y regarder de plus près, on constate que ce n'est pas de l'aide, en fait.

Que prévoit le budget pour notre million et demi de chômeurs? Il suffit de leur demander s'il y a un peu d'espoir. Non, bien sûr. Le gouvernement l'avoue dans son budget. Le ministre des Finances l'admet puisqu'il précise dans son budget qu'il s'attend à ce que le taux de chômage reste d'environ 10 à 10,5 p. 100 pendant les deux prochaines années. Il y a très peu d'espoir pour les chômeurs.

Le gouvernement n'a pas fait sienne la suggestion d'établir un «programme d'infrastructure» en vue d'améliorer, par des travaux publics, l'infrastructure—les ponts, les routes et autres choses du genre—de ce pays. L'économie s'en serait trouvée grandement stimulée.

Il est insensé d'abolir les organismes consultatifs du gouvernement fédéral. Il est absurde de faire disparaître le Conseil économique du Canada et pas plus sensé d'éliminer le Conseil des sciences du Canada. Les contribuables vont-ils s'en porter mieux? J'en doute. J'ai une bonne idée de ce que le gouvernement fera de l'argent ainsi économisé. Il va le donner à ses amis, les consultants du secteur privé.

Pour revenir à la TPS, je pense que beaucoup de gens espéraient que le gouvernement profiterait du budget pour modifier certains aspects de cette taxe. Rien du tout encore une fois. Le budget n'offre aucun espoir pour ce qui est de la TPS.

Je voudrais lire une lettre d'un électeur qui est en guerre avec le gouvernement au sujet d'un aspect de la TPS. Cet extrait de sa lettre se passe d'explications:

> J'ai le sentiment personnellement que le régime de la TPS a été conçu de façon à favoriser les grandes et moyennes entreprises. Ce que je demande au gouvernement, c'est-à-dire modifier une décision pour permettre aux travailleurs autonomes et aux employés du domaine de l'assurance de réclamer à l'égard de leurs frais professionnels des «crédits d'impôt pour intrants», n'est pas déraisonnable. Ce qui est bon pour les uns devrait aussi l'être pour les autres. Pourquoi est-ce toujours le simple contribuable qui doit souffrir le plus des réformes fiscales? Nous devrions tous payer également.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est épuisé. Pardon, il lui reste encore deux minutes.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui et de dire quelques mots du budget et surtout du programme économique du gouvernement. Je veux tout particulièrement insister sur la nécessité d'instaurer un régime fiscal plus équitable au Canada.

Nous discutons aujourd'hui d'une mesure législative très intéressante. Le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, ne comporte que deux pages. Il s'agit d'une mesure intéressante parce que, dans ces deux pages, le gouvernement demande à la Chambre de l'autoriser à emprunter des fonds.

Compte tenu de la responsabilité de gouverner, il est évident que n'importe quel parti demanderait à la Chambre d'approuver ses dépenses et ses augmentations de fonds. La question qui nous préoccupe aujourd'hui est de savoir comment le gouvernement obtient ses fonds. Il faut aussi s'interroger sur la mauvaise affectation qui est faite de ces fonds fournis par les sociétés et les contribuables canadiens.

Cette mesure législative vise une somme de 24,7 milliards de dollars, ce qui n'est pas rien. En fait, c'est beaucoup d'argent.

C'est là une raison suffisante pour tenir un débat qui permette aux députés de ce côté-ci de la Chambre d'énoncer clairement leurs préoccupations en ce qui a trait à la politique économique du gouvernement ainsi qu'aux problèmes liés à l'équité fiscale.

Je mentionne ces deux aspects parce que je pense qu'il est clair que le gouvernement a élaboré un programme économique axé sur les soi-disant lois du marché. En fait, je pense que ce programme est beaucoup plus influencé par la présence très concrète de George Bush à Washington, D.C.

Je suis de plus en plus convaincu, à chaque jour, par les constatations de divers organismes indépendants et du gouvernement lui-même, ainsi que par les données que j'ai réunies dans ce que j'appelle ma trousse de renseignements sur l'équité fiscale, trousse dont tous les intéressés peuvent prendre connaissance. Vous serez peut-être intéressé à lire cette documentation, monsieur le Président.

Je suis plus convaincu que jamais, à la lecture des renseignements fournis par le gouvernement et certains organismes indépendants, que la décision la plus importante que nous devons prendre et que, jusqu'à maintenant, seuls les néo-démocrates sont prêts à prendre, c'est qu'il faut éliminer la TPS et instaurer un régime fiscal équitable. Je suis convaincu de cela. Je pense que les données disponibles me donnent raison.

Voyons un peu les effets de la taxe sur les produits et services, à laquelle la chanteuse Connie Colter de la Saskatchewan a fait allusion en changeant une lettre au sigle anglais qui devient GFT au lieu de GST. Si l'on jette un coup d'oeil sur les répercussions de cette taxe sur les collectivités au Canada, et en particulier sur la principale localité de ma circonscription de Prince George, nous constatons qu'environ 42 millions de dollars sont retirés de l'économie pour être acheminés vers les bunkers de la TPS, que le gouvernement a construit un peu partout au pays.

Cette situation a un impact phénoménal sur l'économie canadienne. Je pense que c'est la raison pour laquelle les gouvernements provinciaux sont très réticents à harmoniser leur taxe avec celle du gouvernement fédéral. Les provinces savent le tort causé par la TPS à l'économie canadienne et elles savent que les consommateurs canadiens seront doublement pénalisés si les gouvernements provinciaux décident d'harmoniser leur taxe avec la TPS. Certains estiment, de façon conservatrice, que la TPS représente une ponction de 400 à 700 $, en sus des taxes déjà existantes, auprès de chaque Canadien. Il est clair lorsque vous discutez, non pas avec des fonctionnaires à Ottawa ou des employés de Revenu Canada, mais avec les Canadiens ordinaires, dont nous aimons tellement parler, que ceux-ci continuent d'être très préoccupés par la décision du gouvernement d'adopter la taxe sur les produits et services. Je sais que les Canadiens ordinaires se souviendront de cette mesure lors de la prochaine campagne électorale.

• (1750)

Il va de soi qu'il faut tenir compte de la dette nationale mais, à mon avis, cette dette ne devrait pas nous empêcher d'avoir un régime fiscal équitable. Lorsque nous avons proposé l'adoption d'un tel régime équitable, des députés ministériels et d'autres ont dit: «Très bien, mais que proposez-vous exactement?» Il n'y a rien de mal à ce que ces députés posent une telle question.

En fait, je suis heureux qu'ils posent cette question parce que, avant le débat sur la TPS, notre parti a été le seul parti à la Chambre à proposer des solutions de rechange à la taxe sur les produits et services. Nous avons étudié les propositions et avons présenté des contre-propositions. Je pense que notre geste répondait au souhait du ministre des Finances d'alors, qui nous avait demandé de présenter des solutions de rechange. Nos raisonnements ne peuvent pas être plus confus que les leurs. Selon moi, les faits révèlent, jusqu'à maintenant,

que nous avons beaucoup mieux étayé nos propositions que le gouvernement.

Nous avons parfois constaté une forme d'appui intéressant. Je pense, en particulier, à la proposition de déduction pour frais de représentation que notre caucus a présentée. Je veux vous citer un passage très intéressant d'un article du *Canadian Business*. Il est signé par le rédacteur en chef, M. Alexander Ross. Je cite:

> Dans une controverse, je souffre beaucoup d'être du même avis que la néo-démocrate Audrey McLaughlin, députée de Yukon, qui a déclaré dernièrement que trop, c'est trop. Mais je pense qu'il est temps que vous et moi ainsi que mon ami Patrick et tous ces dodus compères vautrés sur leur banquette de peluche de chez Winston's. . .

Et nous savons qui se tient chez Winston's. . .

> . . .commencent à payer eux-mêmes leurs verres et leurs gros repas, pour faire changement.

Cela montre bien que les solutions de rechange que notre caucus a présentées aux mesures d'imposition proposées par le gouvernement ont du sens. Par conséquent, si nous devons voter sur un projet de loi qui vise l'emprunt de quelque 24 milliards de dollars, nous espérons que les Canadiens puissent avoir l'assurance que cet argent sera dépensé à bon escient.

Je veux commenter brièvement les thèmes que ce budget a dramatiquement omis de traiter, c'est-à-dire certaines questions très importantes pour ma région, le nord de la Colombie-Britannique. Prenons le programme d'infrastructure mentionné dans le budget. Pensons à l'importance d'améliorer l'autoroute de Yellowhead, qui a peut-être fait l'objet d'une annonce aujourd'hui. Il y avait du moins des rumeurs de la sorte à la suite de la réunion des premiers ministres. Qu'on pense aussi à un avantage très important pour notre région, la déduction accordée aux habitants des régions éloignées. Cette déduction a été ni plus ni moins abolie par ce gouvernement, avec l'appui du Parti réformiste qui s'y opposait totalement.

D'après moi, c'est signe que l'orientation de la politique économique du gouvernement fait du tort au Canadien moyen et impose un régime fiscal injuste. C'est pour cette raison qu'un si grand nombre de Canadiens s'inquiètent des agissements du gouvernement et croient qu'une nouvelle équipe devrait prendre en charge l'économie du Canada.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-61 qui porte sur le pouvoir d'emprunt du gouvernement actuel. Je voudrais faire quelques observations à propos du récent budget du ministre des Finances, car il est évident que ce budget détermine la politique financière et la politique monétaire du gouvernement pour la prochaine année.

Je crois qu'il faut reconnaître que le ministre des Finances s'y connaît dans l'art de faire un joli paquet avec des riens. C'est ainsi qu'il promet une petite réduction des impôts, mais pour plus tard dans l'année ou pour l'année prochaine, et qu'il prend quelques mesures sociales qui semblent intéressantes. Certains qualifieraient ce budget d'exercice de camouflage, par lequel le ministre des Finances repeint sa bonne vieille bagnole, la retape tant bien que mal, lui rafistole les ailes, tout cela dans l'espoir de lui redonner un aspect neuf. Mais c'est peine perdue. Il suffit d'ouvrir le capot pour se rendre compte que l'économie canadienne ne se porte pas mieux depuis la présentation du budget.

Il est clair que ce budget va entraîner un taux de chômage très élevé, soit plus de 10 p. 100, ce qui représente 1,5 million de Canadiens qui seront sans emploi cette année et la plus grande partie de l'année prochaine; il est clair que le déficit ne va pas diminuer, même si le gouvernement s'en préoccupe vraiment. Chaque année, les conservateurs ratent la cible. Il n'y a pas vraiment d'amélioration.

Je pense que le document vise à calmer la peur que suscitent chez les conservateurs, ceux de l'Alberta notamment, Preston Manning et son Parti réformiste. C'est ainsi que sont sacrifiés une foule d'organismes d'État, comme le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada, qui donnaient souvent un autre son de cloche au gouvernement et ne craignaient pas de le critiquer. C'est une campagne pour faire disparaître tous ceux qui critiquent le gouvernement.

De par leur nature même, les gouvernements ne voient pas plus loin que trois ou quatre ans, alors que des organismes comme ceux que je viens de mentionner sont là pour analyser les besoins à long terme de l'État. D'ailleurs, la plupart des gouvernements font grand usage de leurs avis.

À y regarder de plus près, ce document du ministre des Finances n'offre guère d'encouragements pour l'avenir. Cependant, le gouvernement a bien adopté quelques-unes des recommandations du chef de l'opposition officielle, notamment celle qui porte sur l'utilisation des fonds des REER pour stimuler le marché de l'habitation. Nous applaudissons à cette décision du gouvernement. Il faut applaudir aussi à la décision de réduire de 75 millions

de dollars les dépenses de propagande du gouvernement, sans oublier la réduction de la taxe d'accise sur l'éthanol.

La plupart de ces décisions sont issues de propositions de l'opposition officielle. Le député de Lambton—Middlesex est présent ce soir. Il a fait inscrire au *Feuilleton*, il y a au moins trois ou quatre ans, un projet de loi sur l'usage de l'éthanol. Le gouvernement a finalement réagi, mais il reste à voir s'il mettra vraiment en place un programme efficace de promotion des carburants renouvelables et s'il ne se contentera pas de réduire la taxe d'accise. La mesure est importante, mais un programme global de promotion, de recherche et de développement s'impose pour vraiment en arriver à mettre au point ces carburants renouvelables.

Si l'on en juge par ce document, les pauvres et les chômeurs vont demeurer pauvres et chômeurs. Par exemple, les réductions d'impôt dont on parle ne représentent, en fait, pratiquement rien. C'est ainsi qu'une famille de quatre personnes ayant un revenu annuel de 15 000 $ réalisera une épargne fiscale de 2 $. La prestation pour enfants, qui a été qualifiée de progrès énorme, signifie qu'une famille de quatre personnes touchant 30 000 $ par année recevra 4 $ de plus par mois.

Le budget prévoit quelques petites mesures apparemment aptes à améliorer la situation, mais il n'apporte absolument aucune solution au problème principal de notre pays, soit l'effondrement total de son économie allié au chômage élevé. Prenons un exemple.

• (1800)

Une semaine à peine avant le dépôt du budget par le ministre des Finances, le conseil de la productivité agricole, qui conseille le gouvernement sur la façon de mieux transformer les produits agricoles, a recommandé que l'on hausse de 25 à 50 p. 100 la déduction pour amortissement des nouveaux investissements afin de stimuler le secteur de la transformation des aliments, qui est après tout le deuxième plus important secteur manufacturier au Canada.

Même à cela, le conseil croit que le secteur ne sera peut-être pas très prospère, mais cela constituerait un stimulant vraiment important pour ce secteur qui a perdu près de 70 usines et plus de 18 000 emplois dans tout le pays depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Nous risquons de perdre l'industrie alimentaire et le marché pour ces milliers de producteurs du pays qui sont menacés par les négociations au GATT ainsi que l'Accord de libre-échange, mais le gouvernement et le ministre des Finances se contentent d'augmenter de 5 p. 100, pour la porter à 30 p. 100, la déduction pour amortissement. C'est là une mesure symbolique; on est loin de ce qu'a recommandé le conseil consultatif sur la productivité.

On constate cela dans tout le secteur de la transformation et de la fabrication qui est en plein marasme à l'heure actuelle. Ce n'est là qu'un exemple de l'absence d'un programme important tendant à ramener notre pays sur la bonne voie.

Le chef de l'opposition a recommandé le lancement de certains projets de travaux publics pour relancer l'économie ainsi que pour essayer de réduire le chômage et de redonner confiance au secteur privé. Or, le budget ne renferme aucune mesure à cet égard.

Je me rappelle que, durant la récession de 1981-1982, on a lancé un grand programme de travaux publics et qu'en 1983, l'économie a réussi à sortir de la récession. Je n'ai pas oublié que nous avions alors des programmes de lutte contre le chômage qui ont favorisé la reprise.

Cette récession est beaucoup plus grave que celle de 1981-1982, car certaines fermetures d'usines risquent bien d'être permanentes. À l'époque, les entreprises licenciaient temporairement leurs employés, puis les réembauchaient. Il nous faut lancer un programme de reconstruction pour stimuler notre économie.

Dans le secteur du conditionnement des aliments, le conseil sur la productivité a recommandé de doubler les déductions pour amortissement, d'offrir de forts encouragements en matière de recherche et de développement et d'appliquer de nouvelles techniques, car après tout, nos concurrents sont non seulement les États-Unis, mais également les pays européens dans ce secteur; or, dans ce budget, on ne prévoit pas assez de mesures concrètes à cet égard pour redresser la situation.

Nous sommes déçus de voir que ce budget est loin d'aller assez loin et, en plus, on constate que le gouvernement a décidé de supprimer des groupes comme le Conseil des sciences et le Conseil économique qui, après tout, sont en quelque sorte des radars à longue portée qui ne se limitent pas à la politique ou à la situation économique du moment ni à certains secteurs de l'économie, mais qui scrutent plutôt une longue période.

Pourtant, le gouvernement supprime ces organismes indépendants qui fonctionnent à l'échelle internationale et sont en mesure de le conseiller sur la voie à suivre en lui transmettant des avis indépendants et parfois critiques.

On ne pourra plus compter sur ces conseils à long terme.

Monsieur le Président, selon moi, ce budget nous inquiète vivement en ce qui concerne les orientations du gouvernement, ainsi que les mesures qu'il entend prendre pour sortir de cette récession et redonner du travail au 1,5 million de chômeurs canadiens.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour débattre de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, mais je voudrais m'arrêter en particulier à trois aspects. Je décrirai d'abord la situation dans le contexte de l'état actuel de l'économie, sujet dont a traité en partie mon collègue d'Algoma. Ensuite, je parlerai de ce qui se passe en fiscalité depuis l'arrivée de ce gouvernement il y a plus de sept ans. Enfin, je dirai ce qui est arrivé au déficit. J'espère que je pourrai traiter de ces trois sujets dans le temps qui m'est alloué.

Pour commencer, après des années de fluctuation, pendant lesquelles l'économie s'est améliorée dans l'ensemble et a permis des temps relativement faciles, que nous reste-t-il aujourd'hui? Le budget dont je parle est le huitième en huit ans et où en sommes-nous?

On nous a promis des emplois, encore des emplois et toujours des emplois. Par contre, nous sommes aux prises actuellement avec un taux de chômage national de 10,3 p. 100. Selon le budget même, ce taux se maintiendra à 10 p. 100 tout au long de l'année 1992. En 1991, nous avons subi une perte nette de 91 000 emplois dans le seul secteur de la fabrication et, pour l'année dernière, on prévoit maintenant que la facture de l'assurance-chômage totalisera près de 18 millions de dollars. Ce chiffre est tout simplement phénoménal.

Le nombre de chômeurs qui arrivent à la fin de leurs prestations sans avoir trouvé du travail augmente sans cesse, de sorte qu'il dépasse aujourd'hui 1,4 million; il y a 2,2 millions d'assistés sociaux et un million d'enfants qui vivent dans la pauvreté.

Dans ma seule province, il y a 31 000 travailleurs dans l'industrie de la pêche—des pêcheurs, des pêcheurs au chalut, des pêcheurs côtiers, des pêcheurs hauturiers et des travailleurs d'usines de transformation du poisson—, et je vous dis ce soir que 8 000 d'entre eux sont chômeurs. Dans ma circonscription, le 14 février, littéralement d'un trait de plume, on mettait à pied 850 employés de l'usine de Port Union-Catalina en une semaine; ce même trait de plume faisait perdre leur travail à 155 pêcheurs au chalut et, ironie du sort, on annonçait ce jour-là une réduction concernant le projet Hibernia, de sorte que 850 personnes perdaient leur emploi.

Si ce n'est pas une double malchance, j'ignore ce que c'est.

Au cours des 11 premiers mois de l'année dernière, plus de 57 000 consommateurs et plus de 12 500 commerçants déclaraient faillite au Canada. Ces chiffres traduisaient une hausse de 42 p. 100 par rapport à la même période l'année précédente. Selon l'Association des manufacturiers canadiens, organisme bien connu, 1 000 fabricants feront faillite au cours de la prochaine année, ce qui entraînera la disparition d'environ 100 000 emplois.

En novembre 1984, alors que je n'étais pas encore député, le gouvernement au pouvoir, c'est-à-dire le gouvernement conservateur, a exposé sa vision de l'économie du Canada et parlé des bases solides qu'il voulait lui donner pour l'avenir. Je me suis senti encouragé, comme bon nombre de Canadiens. Le gouvernement se proposait de construire une économie forte reposant entièrement sur les forces du marché. Il pensait qu'il n'aurait à jouer qu'un rôle minime.

À cette fin, il a réduit les dépenses au chapitre de l'enseignement, de la recherche-développement et de la formation. Et il n'a présenté des programmes d'adaptation qu'après l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. À cette fin toujours, jusqu'à tout récemment, il a favorisé une politique de dollar élevé et des taux d'intérêt élevés. Nous en avons d'ailleurs souvent discuté à la Chambre.

Il n'est pas vrai que le gouvernement a favorisé notre croissance. Il a laissé tomber sa responsabilité de surveiller les forces du marché et a nui à la reprise économique. Mais il ne faut pas seulement parler de ce qu'il a fait à l'économie au cours des sept dernières années; il faut aussi parler de ce qu'il n'a pas fait. Et c'est l'un des problèmes que j'aimerais aborder.

L'une des choses qu'il a faites, c'est d'augmenter radicalement les taxes et impôts. Depuis son arrivée au pouvoir en 1984, il a changé à 40 reprises les taxes et impôts qui touchent directement les Canadiens. Et on ne tient pas compte ici de la taxe sur les produits et services, la taxe la plus détestée qui soit et qui, à elle seule, a complètement miné la confiance des consommateurs. Elle est d'ailleurs responsable, en partie, de la récession que nous connaissons aujourd'hui.

Une étude économique publiée l'an dernier en juin révèle qu'en 1991, le fardeau fiscal de la famille canadienne moyenne était de 1 530 $ plus lourd qu'en 1984. En 1991, les foyers canadiens ont payé au total, après transferts, 17,2 milliards de dollars de plus en impôts qu'ils n'auraient payé si on avait conservé le régime fiscal de 1984. Vous vous rendez compte, 17,2 milliards de dollars de plus. Même les familles gagnant moins de 10 000 $ par année, et ce n'est pas beaucoup d'argent, ont subi une augmentation de 85 $ de leurs impôts fédéraux.

• (1810)

L'impression que le gouvernement voudrait créer, c'est que le dernier budget apportait des dégrèvements aux Canadiens, alors que ce n'est pas le cas. La réduction de la surtaxe des particuliers qui, je dois vous le rappeler, avait été créée en 1986 et a été augmentée deux fois depuis, ne soulage guère les Canadiens. Vous avez entendu les chiffres souvent, je ne les répéterai pas.

Essentiellement, cela profite aux salariés à hauts revenus plutôt qu'à ceux à faibles revenus. Les seuls chiffres que je citerai, c'est que, pour une famille de quatre personnes ayant un revenu de 15 000 $ par année, cette mesure se traduira par une économie de 2 $ en 1992, tandis que, pour une famille semblable dont le revenu serait de 75 000 $, l'économie serait de 74 $ en 1992.

À propos du déficit, je me rappelle du premier budget de ce gouvernement. Je n'étais pas encore député, mais on disait dans ce budget de mai 1985 qu'il représentait un grand pas vers le contrôle de la croissance de la dette fédérale.

On prévoyait que le déficit serait de 33,8 milliards cette année-là, alors qu'il a été de 34,6 milliards. La dette accumulée à ce moment-là était de 224 milliards. Après sept autres budgets, sept années de plus, le déficit est passé de 34,6 milliards à 31,5 milliards, une diminution pratiquement insignifiante comparée aux promesses faites dans chaque budget, à une époque où l'économie était plutôt bonne, à une époque où on a imposé la taxe sur les produits et services et où les impôts réclamés aux Canadiens moyens ont augmenté de 17,2 milliards, alors que parallèlement on réduisait les services sociaux et l'assurance-chômage. Le gouvernement s'est débarrassé de l'assurance-chômage; il a réduit VIA Rail. L'assurance-maladie et les services sociaux qui étaient censés être sacrés commencent à avoir l'air marginaux.

Je ne comprends pas pourquoi le déficit est toujours aussi élevé. Ce que je voudrais citer, pendant le temps qu'il me reste, c'est l'analyse que l'Institut C.D. Howe faisait du budget de février 1987. Elle m'est tombée entre les mains et, si vous le permettez, je terminerai là-dessus. Elle s'intitulait *Une occasion manquée* et disait:

> Étant donné que le gouvernement a de plus en plus de difficulté à faire croire que le déficit diminue, il a recouru à la vente d'éléments d'actif et à des tours financiers pour honorer ses principes. Ce n'est pas ainsi qu'on réduit le déséquilibre sous-jacent entre les dépenses et les recettes. Ce n'est qu'un moyen de le financer. Il semble que le budget déficitaire soit coincé à tout juste un peu plus de 30 milliards de dollars.

C'est ce qu'a dit l'institut, et la situation semble encore la même aujourd'hui. Cinq ans plus tard, le ministre des Finances nous a dit que le déficit budgétaire se situerait à environ 31 milliards de dollars, ce qui est plus que l'année dernière et les deux années précédentes.

Monsieur le Président, nous voulons une amélioration. Or, je regrette de dire que ce budget n'en a pas apporté.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais parler ce soir d'un programme que le gouvernement a essayé d'imposer aux transports sur les côtes de la Colombie-Britannique. Il s'agit de la rationalisation des phares qui consiste essentiellement à remplacer le personnel par des machines.

Les côtes de la Colombie-Britannique s'étendent sur environ 500 milles et c'est le pire endroit pour les transports au pays. Entre les montagnes et l'océan, c'est un brouillard permanent qui règne, sans compter la pluie et les tempêtes du Pacifique. Il n'y a que deux moyens de transport possibles, l'avion et le bateau.

Le programme de rationalisation des phares, que le gouvernement a essayé d'appliquer par deux fois, constitue une grande menace pour la sécurité des transports sur les côtes de la Colombie-Britannique. Les habitants de cette province sont convaincus que ce programme aura des répercussions sur leur vie professionnelle et la sécurité de leurs déplacements.

Ce programme de rationalisation mal fondé et mal conçu a été annulé après un soulèvement populaire sur les côtes de la Colombie-Britannique. Beaucoup de gens en colère, inquiets et déterminés à faire quelque chose à ce sujet se sont réunis à Prince Rupert, à Port Hardy et à Campbell River. Ils avaient prévu de se réunir également à Victoria, à Nanaimo, à Parksville et dans la région

d'Alberni pour former des comités en vue d'amener le gouvernement à revenir sur sa décision.

Des milliers de lettres, d'appels téléphoniques et de pétitions ont fini par faire changer d'idée au gouvernement. Ce n'est certainement pas une victoire que des députés ou un seul parti politique pourraient revendiquer. C'est une victoire gagnée par toutes les couches de la société ainsi que par les députés fédéraux et provinciaux de tous les partis politiques. En s'unissant pour atteindre un but qui leur tenait à coeur, ils ont réussi à apporter des changements.

Mais cela ne suffit pas. Une moitié seulement du travail a été accomplie. Le gouvernement a déjà essayé par deux fois et, encore tout récemment, il a annoncé qu'il abandonnait l'idée. Mais je le répète, une seule moitié du travail a été faite.

Le gouvernement doit maintenant participer au programme d'amélioration des phares. Il y a quelque temps, lorsque la garde côtière a abandonné son projet de retirer le personnel des phares sur la côte ouest, on a entamé une étude sur l'amélioration des phares intitulée «The Future Upgrading of Light Stations». Le premier volume de cette étude, qui devait comporter sept volumes puisqu'elle toucherait sept régions, a été terminé et adopté au niveau régional, puis il a été transmis au bureau national de la Garde côtière où l'on devait l'examiner. Il y est toujours.

Le filet de sécurité dans les transports en Colombie-Britannique doit être efficace et fiable pour ceux qui vivent et travaillent dans cette province. Il faut absolument sortir des classeurs ce rapport sur l'avenir des phares, l'époussetter et le mettre en oeuvre.

La redéfinition du poste de gardien de phare est l'un des éléments-clés de ce rapport; un gardien de phare ne se contente pas d'allumer une lumière et de mettre en marche une corne de brume. Il participe aux secours aux marins. Certains gardiens ont déjà porté secours à des gens, sauvé des vies et des biens, et ils font un travail remarquable puisqu'ils sont littéralement les yeux et les oreilles du système de sécurité sur la côte de la Colombie-Britannique.

Dans certains cas, les gardiens fournissent leur propre matériel radio afin de pouvoir communiquer avec les avions et les navires dans la région, leur transmettre des données météorologiques ou les aviser des dangers locaux pour la navigation aérienne ou maritime, et ces services sont grandement appréciés par les gens qui passent dans leur secteur.

Malheureusement, dans le rapport sur la modernisation des phares, le gouvernement s'engageait à fournir des appareils VHF de pointe afin que les communications de ces gardiens de phares puissent devenir un service régulier. C'est une nécessité. Il est impératif d'assurer la sécurité pour des raisons de sécurité.

Il est ironique que le gouvernement ne fournisse pas de lunettes d'approche aux gardiens de phares. S'ils veulent surveiller tout ce qui se passe dans la région, ils doivent fournir leurs propres jumelles. Ce serait raisonnable de fournir ce simple outil, et le rapport en fait la recommandation; il s'agit d'une petite dépense qui pourrait sauver des vies.

Le rapport recommande aussi une autre amélioration de première importance pour les phares, soit l'installation d'équipement météorologique. Il est absolument essentiel de pouvoir fournir aux navires et aux aéronefs des rapports météorologiques exacts et de pouvoir les fournir au moment opportun. Mais le rapport reste dans le tiroir.

Certains phares sont dotés d'un équipement désuet qui ne permet pas la transmission de rapports à intervalles réguliers; par conséquent, leurs rapports sont presque inutiles. Il ne fait que la moitié du travail. Il ne comprend pas de système de sécurité, indispensable aux stations météorologiques comme celles-là. Il faut équiper ces phares du matériel dont ils ont besoin. Il faut donner aux gardiens la formation nécessaire pour qu'ils fassent rapport à intervalles réguliers et dès que les conditions atmosphériques changent de façon importante, afin que les transporteurs soient prévenus à temps, ce qui sauvera des vies et rendra le transport moins dangereux.

Il est ironique que certaines stations n'ont pas les bateaux voulus pour se porter au secours des marins qu'elles servent. Elles n'ont pas de moyens sûrs de les mettre à l'eau. Dans certains cas, où le bureau du gardien ne se trouve pas dans le même bâtiment que le phare, on ne donne pas de vêtements de survie à ce dernier alors qu'il risque de se retrouver coincé dans un endroit entouré d'eau ou même dans l'eau. Il est important que chaque gardien de phare ait à sa disposition des vêtements de survie pour qu'au moins il ne mette pas sa vie en danger quand il se porte au secours des marins. Ces vêtements sont absolument critiques.

Il y a eu des réunions à Prince Rupert et à Port Hardy. La côte du centre de la Colombie-Britannique est une région particulièrement dangereuse où le travail est difficile. En général, les vols qui viennent de Vancouver, de l'île de Vancouver ainsi que de Prince Rupert et qui suivent le littoral en passant par la côte centrale, dépen-

dent de la station météo du cap St. James. Sans elle, les avions et les bateaux circulent à l'aveuglette dans cette région. Pour les personnes qui se servent de ce réseau d'information météorologique plus que de toute autre source de renseignements disponible, la perte de cette dernière serait probablement la plus importante de leur carrière.

• (1820)

Le gouvernement parle de la fermer en 1992 par souci d'économie. Mais en faisant des économies, il va condamner des gens à mort. Il deviendra extrêmement dangereux de circuler dans cette région.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais les pilotes des hélicoptères de la garde côtière. Ils disent que lorsqu'ils quittent Prince Rupert, ils ne disposent d'aucune information et que, s'ils sortent par mauvais temps, soit pour aller à la recherche de quelqu'un, soit pour se porter au secours de quelqu'un en difficulté, ils mettent leur propre vie en danger, faute d'information météorologique.

La station du cap St. James est leur plus gros atout. Il est d'une importance absolument capitale que le gouvernement change d'avis en ce qui concerne sa fermeture. Le combat n'est pas terminé ici à la Chambre. Les réunions sur la côte vont se multiplier. Il faut que cette décision soit renversée et que ces phares soient modernisés.

Il y a un volume du rapport sur le programme d'amélioration du réseau de phares, qui est prêt à être mis en oeuvre, mais il devait y avoir sept de ces volumes. Il est maintenant temps de procéder à la deuxième et dernière étape de l'amélioration. Reprenons les consultations publiques pour recueillir les idées d'améliorations qui permettront de raffermir le système de sécurité. Annulons le plan de fermeture de la station météorologique de cap St. James.

Et surtout, le ministre doit rencontrer les sept députés des circonscriptions côtières de la Colombie-Britannique. Dans une lettre en route vers le bureau du ministre, on lui dit qu'il n'y a que la moitié du travail de fait. Voilà pour cette partie. Nous ne voulons plus d'automatisation. Faisons la moitié du travail qui reste à faire, la moitié qui permettra vraiment de protéger des vies et d'améliorer la sécurité pour la population de la côte ouest. Et s'il vous plaît, organisez une réunion avec ces députés pour qu'on sache vers où nous nous dirigeons maintenant.

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis heureux moi aussi cet après-midi d'avoir la possibilité d'aborder ce problème d'un point de vue différent, ayant parlé à un grand nombre des personnes que je représente de Nipigon, de Red Rock, de Dorion, de Hurkett, de Pass Lake, de Kakabeka Falls, de Murillo, de Gull Bay, d'Armstrong et enfin de Thunder Bay. Mes propos découlent surtout de cette position avantageuse, et je vais essayer d'expliquer à la Chambre ce que m'ont dit les gens des régions que je viens d'énumérer.

Ce qui m'ennuie vraiment à propos de ce budget et en particulier à propos de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, c'est qu'il semble que nous n'ayons pas atteint notre objectif au Canada. J'entends dire que le Canada n'a pas d'orientation commune à laquelle se rallier, qu'il n'a plus de but commun et que nous n'avons plus d'objectif national autour duquel tous les Canadiens peuvent maintenant se rallier, éprouver le sentiment de fierté que nous avions autrefois dans notre pays ainsi que se sentir confortables et en sécurité au sujet des nombreuses excellentes institutions que notre gouvernement fédéral a pris tant d'années à édifier.

Il s'agit d'institutions comme notre système d'enseignement que nous apprécions dans toutes les provinces et tous les territoires de notre pays qui est libre et ouvert à tous les participants. C'est un système d'enseignement qui est l'un des meilleurs du monde quand nous arrivons au niveau secondaire et postsecondaire. Nous avons un programme d'acquisition de nouvelles compétences au niveau des collèges que nous devrions appuyer de tant d'autres façons.

Nous voulons un système de gouvernement qui fasse preuve d'empathie, de compassion et de sollicitude, car un grand nombre de nos concitoyens ont besoin à différents moments de leur vie d'un peu d'aide de la part des gouvernements.

Une autre institution qui n'est pas sans défauts, notre système national de soins de santé, avec ses embûches, fait l'envie de tous les pays du monde qui essayent de l'imiter, en particulier les États-Unis.

Il nous manque un objectif national à propos duquel tous les Canadiens puissent à nouveau ressentir ce sentiment de fierté nationale, ce sentiment de loyauté à l'égard du pays unifié que nous essayons tous de réaliser. Je pense malheureusement que c'est à cause du projet de loi portant pouvoir d'enprunt dont nous parlons et du budget et de ceux qui l'ont précédé que cela manque

aujourd'hui au Canada. Ce projet de loi échoue à tous égards à rétablir ces valeurs et ces vertus avec lesquelles la plupart des Canadiens ont grandi.

Quand je dis la plupart des Canadiens—je regarde autour de moi et je vois mes collègues d'Essex, de Spadina, vous, monsieur le Président, et le député de Chatham—je ne suis pas sûr que notre collègue, le ministre de la Justice fasse partie de ce groupe d'âge, et je ne l'inclurai pas dans ce groupe. Cependant, je suis persuadé que nous avons tous grandi animés d'un sentiment de loyauté et d'amour envers notre pays qui semble ne plus être aussi évident aujourd'hui.

Nous sommes toujours confiants en l'avenir. Je ne suis pas sûr que, si la tendance actuelle continue, ceux pour lesquels nous peinons et travaillons aujourd'hui—nos enfants et nos petits-enfants, en particulier les miens, Bradley, Joseph et Victoria—ressentiront un jour ce sentiment que nous avons connu quand nous étions enfants et profiteront des institutions que notre pays, le Canada, a mis à notre disposition.

Je vais, durant le peu de temps qui me reste, essayer—si vous le voulez bien—de préciser ma pensée. L'une des erreurs les plus graves commises par le gouvernement du Canada ces dernières années—peut-être en fait la plus grave—est ce qu'il a essayé de faire à notre économie. Il a essayé de changer l'orientation qui était la sienne depuis plus de 115 ans.

Le patrimoine, la richesse et les emplois que notre économie nous a permis de créer, ont toujours—jusqu'à l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement—reposé au Canada sur une industrie primaire. Il n'y a pas à avoir honte quand on nous traite de porteurs d'eau et de coupeurs de bois. En fait, je pense que, quand on nous décrit ainsi, c'est un compliment que l'on fait à ceux qui travaillent hors des grands centres, dans l'industrie agricole, forestière ou minière et qui n'ont pas peur de se mettre à la tâche et de se salir les mains. Il n'y a pas à avoir honte du fait que la puissance et la richesse de notre pays résident dans ses ressources naturelles.

Parlant de ressources, voyons un peu ce que nous avons. L'agriculture, par égard pour mon collègue de Chatham, cette belle région du sud-ouest de l'Ontario qui produit une telle abondance de fruits et de légumes au printemps, à l'été et à l'automne, ce à quoi j'ai eu la chance de participer durant nombre d'années. . .

Quand on parle d'agriculture, sans exclure l'Ontario et d'autres régions du pays, on pense principalement aux provinces de l'Ouest et au blé. Qui dit blé, dit nourriture. Il semble qu'on ne puisse pas parler du blé sans que cela évoque l'idée de nourriture.

Je sais que mon collègue songe à utiliser le blé à d'autres fins, notamment la production d'énergie. Je le félicite pour le travail qu'il a accompli et les efforts formidables qu'il déployés dans ce dossier.

• (1830)

Il reste que, au Canada, le blé est d'abord et avant tout synonyme de nourriture. Quand on pense qu'il y a tant de gens qui souffrent de la faim au Canada comme dans le monde entier, le Canada a un défi de taille à relever pour devenir la corbeille à pain de la planète et arriver à nourrir, outre tous ces Canadiens, les centaines de milliers, voire les millions d'habitants de la planète qui ont besoin de blé et qui ont besoin de nourriture, ne serait-il pas de bon augure que notre pays montre l'exemple en donnant de la nourriture aux millions de Canadiens qui en manquent.

Nos produits agricoles peuvent servir à cette fin. Nos collectivités rurales pourraient produire—qu'il suffise de penser à la richesse que recèlent les provinces de l'Ouest—pour peu qu'on le leur en donne la chance, plus de nourriture qu'il n'en faut pour nourrir le monde entier.

Nous avons donc les ressources et l'énergie. Il y a les ressources que produit l'industrie forestière, la plus grosse industrie au Canada. Elle rapporte 40 milliards de dollars par an, dont 20 milliards en recettes d'exportation. Elle donne en outre de l'emploi à 800 000 Canadiens chaque année. Il y a aussi l'industrie minière.

Voilà les principales industries qui composent le secteur des matières premières au Canada. Nous devrions réévaluer notre avenir économique et le fonder de nouveau sur le secteur primaire qui a fait la force du Canada durant 115 des 124 dernières années. En revenant à nos ressources, nous pourrons édifier l'assise qui nous permettra de relever les défis dans d'autres secteurs de l'activité économique.

Je ne suis pas sûr qu'avec les conservateurs, ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt, le dernier budget et plusieurs des budgets dont la Chambre a été saisie précédemment, nous allions dans ce sens. Nous n'avons pas su reconnaître la valeur des industries basées sur les ressources premières. C'est ce qui explique le dilemme dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je veux emboîter le pas à mon savant collègue, qui a cerné la véritable lacune de ce projet de loi. Comme le dit le député de Thunder Bay—Nipigon, ce projet de

loi prouve que le gouvernement ne nourrit aucun idéal pour notre pays ni ne vise aucun objectif.

Je voudrais examiner un instant le bilan du gouvernement. Il demande l'autorisation d'emprunter 24,7 milliards de dollars, et les Canadiens doivent lui en demander la raison. Pourquoi le gouvernement veut-il emprunter encore 24,7 milliards de dollars?

Car, depuis le budget qu'il a présenté en 1989, ses recettes se sont accrues de 16,5 p. 100. Cela veut dire, à toutes fins utiles, que les impôts ont augmenté de 16,5 p. 100, car cet argent doit venir de quelque part, et cela, en pleine récession.

Mon collègue, le député de Thunder Bay—Nipigon, et d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre sauront confirmer à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui suivent le présent débat que, au cours de la même période, la dette nationale a grossi de 27,3 p. 100.

Or, le gouvernement doit avoir une raison de demander à emprunter cet argent. Pourquoi percevoir des impôts si ce n'est pour offrir des services aux citoyens? Mais, comme l'a fait remarquer mon collègue, on ne sait pas trop ce que le gouvernement compte faire de cet argent.

Avant d'analyser la situation de plus près, je crois important ou du moins intéressant de rappeler que, de la prise du pouvoir par les conservateurs en 1984, jusqu'au récent budget, les impôts ont augmenté de 64 p. 100. Les taxes de vente ont grimpé de 236 p. 100. La taxe sur l'essence, qui est l'une des principales causes du magasinage transfrontalier, s'est accrue de 479 p. 100. Et pourtant, la dette est encore là. Notre dette accuse une croissance vertigineuse. Elle a augmenté de 27,3 p. 100 au cours de la même période.

La plupart des Canadiens seraient peut-être capables d'encaisser toutes ces augmentations de taxe, de payer tout cet argent. Nous dirions volontiers que oui, nous sommes prêts à assumer notre part des besoins plus importants de notre pays. Mais où est allé cet argent? A-t-il servi à corriger les inégalités régionales dans notre pays?

Pensons un instant à la répartition de la population. Les habitants du Canada atlantique, par exemple, représentent 8,6 p. 100 de la population du Canada. Pourtant, cette population ne peut payer que 5,8 p. 100 du total de nos recettes fiscales. Si l'on tient compte des recettes fiscales, tant provinciales que fédérales, ils n'en paient que 5,7 p. 100.

Vous devez y réfléchir et admettre que c'est injuste, qu'ils devraient payer plus. Ils en sont incapables, parce que ce gouvernement, au cours des deux dernières législatures, n'a pas voulu se pencher sur un problème majeur, les disparités régionales.

Je poursuis sur la question du Canada atlantique, car on y trouve un indice du peu d'empressement qu'a montré le gouvernement à répondre aux besoins des Canadiens. Lorsque ces gens, ces 8,6 p. 100 de la population canadienne, remplissent leur déclaration de revenus, l'assurance-chômage, les pensions de vieillesse et les allocations familiales représentent 57,6 p. 100 de leur revenu net. Ces Canadiens de l'Atlantique vivent de la générosité de leurs concitoyens des autres régions —et ce n'est pas très joli à dire.

En comparaison, en Ontario, ma province, ces programmes représentent une part beaucoup plus faible du revenu global. En fait, la population de l'Ontario, qui ne représente que 36,7 p. 100 de la population du Canada, contribue dans une proportion de 45,7 p. 100 aux recettes nationales.

Nous n'avons donc pas supprimé les inégalités dans l'accumulation et la répartition des richesses. Pis encore, avons-nous favorisé la croissance là où c'était possible? Avons-nous supprimé les déséquilibres économiques?

Nul n'ignore, monsieur le Président, que le commerce extérieur représente 30 p. 100 du revenu national. Nous avons une balance commerciale déficitaire dans nos échanges avec le Japon, avec la CEE, avec d'autres pays membres de l'OCDE et avec tous les autres pays. Notre balance commerciale n'est excédentaire que dans nos échanges avec les États-Unis, ce dont il n'y a pas de quoi pavoiser parce que nous réalisons les trois quarts de nos échanges avec les États-Unis. Aucun autre pays du monde ne compte autant sur un seul client, un seul marché.

Le gouvernement se sert-il de l'argent des contribuables pour redresser ces déséquilibres?

Même dans nos échanges commerciaux avec les États-Unis, nous sommes déficitaires dans tous les domaines, sauf les matières premières, comme l'a précisé le député de Thunder Bay—Nipigon. Imaginez, le seul domaine où nous avons un excédent dans nos échanges commerciaux, qui représentent 30 p. 100 du revenu national, c'est celui des ressources naturelles.

Nous sommes donc, en fait, un pays du tiers monde possédant un niveau de vie propre aux pays riches. Mais pour combien de temps? Pendant combien de temps encore va-t-on pouvoir maintenir ce niveau de vie auquel nous sommes habitués? Il suffit de visiter des régions défavorisées du pays.

J'ai donné des exemples dans la région de l'Atlantique. Je pense qu'ils mettent en évidence les inégalités que nous connaissons d'un bout à l'autre du pays.

• (1840)

Le gouvernement se présente devant nous aujourd'hui pour nous demander encore 24,7 milliards de dollars. Nous serions heureux de lui donner cet argent si sa demande s'accompagnait d'un programme ou d'un objectif que le gouvernement et le pays pourraient poursuivre pour assurer notre croissance.

Mes collègues ont également fait allusion aux problèmes que nous avons en matière d'unité. Comment pouvons-nous parler d'unité nationale quand nous semblons dépourvus d'un objectif national? Comment pouvons-nous parler d'harmonie et de productivité dans notre pays alors que le gouvernement a essentiellement abandonné son obligation de remédier aux inégalités économiques régionales et aux inégalités économiques individuelles et alors que sa seule solution à tous les maux du pays consiste à augmenter les impôts et les taxes ainsi qu'à réduire les dépenses.

On vient de publier une étude au sujet des problèmes démographiques du Canada qui explique pourquoi le Canada ne peut pas être compétitif. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes pas capables de produire des diplômés d'un niveau intellectuel leur permettant de soutenir la concurrence des autres habitants de la planète. Là n'est pas le problème. En fait, une fois qu'ils parviennent au niveau universitaire et au-delà, au niveau des études supérieures, les Canadiens peuvent soutenir la comparaison avec les citoyens des autres pays ayant reçu la même formation.

La technologie d'aujourd'hui et celle de demain exigent que le travailleur semi-spécialisé ou spécialisé puisse s'adapter de jour en jour, d'année en année. Il a besoin pour cela d'un niveau élevé de formation.

Le gouvernement lui-même, par la bouche de ses ministres, a déclaré que, d'ici la fin du siècle, il faudra au minimum cinq années d'études ou de formation postsecondaires pour occuper 55 p. 100 de tous les emplois qui seront créés d'ici l'an 2000.

Rien dans la mesure à l'étude ne nous permet de penser que le gouvernement mettra en place des mesures d'adaptation, des mesures de transition qui aideront à progresser ceux qui sont déjà sur le marché du travail. Il n'y a rien non plus qui permette de penser qu'il soit disposé à contribuer à l'éducation des citoyens de demain, c'est-à-dire les jeunes d'aujourd'hui.

C'est pourquoi nous ne pouvons pas appuyer le projet de loi.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Monsieur le Président, je suis content d'avoir l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-61. Il s'agit d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, dans lequel le gouvernement nous demande la permission d'emprunter 24,7 milliards de dollars. Naturellement, il a déjà expliqué dans son budget comment il allait dépenser cet argent.

Le gouvernement nous a dit qu'il chercherait à contenir la dette nationale en réduisant les paiements versés aux provinces, toutes sortes de services offerts à la population, certains programmes de base, comme les programmes de santé et d'éducation, de même que les services juridiques dont les gens ont besoin pour contester devant les tribunaux certaines lois controversables.

Le gouvernement affirme qu'il ne peut agir autrement, parce que le pays a une dette nationale incroyable, un déficit annuel énorme et des frais de service de la dette très élevés. Ce qu'il omet de nous dire, c'est qu'il a permis, année après année, aux riches contribuables et aux grandes entreprises du pays de s'en sortir en ne payant à peu près pas d'impôt. Si ces entreprises et ces contribuables payaient ne serait-ce que l'impôt qu'ils versaient il y a, disons, vingt ans, nous aurions dans les coffres de l'État plus d'argent que nous en dépensons à l'heure actuelle et nous n'aurions plus de dette.

Le gouvernement essaie de nous berner. D'un côté, il affirme qu'il doit emprunter plus d'argent; de l'autre, il réduit les services dont a besoin la grande majorité des Canadiens, notamment les services d'éducation et de santé.

Permettez-vous de vous donner quelques exemples de grandes sociétés qui font de grands profits, mais ne paient pas d'impôt. Premièrement, il y a Air Canada qui vient d'être privatisée. En 1989, cette société a empoché 231 millions de dollars, mais n'a pas payé d'impôt. Puis, il y a la société Bramalea, l'une des grandes sociétés financières de promotion immobilière dans le Grand Toronto.

Les frais de logement ont affiché des hausses vertigineuses à Toronto et dans le secteur avoisinant au cours des deux ou trois dernières décennies. C'est scandaleux de voir que les frais de logement refoulent les gens à l'extérieur de la ville, à cause essentiellement de la quasi-monopolisation des terrains et du contrôle qu'exercent des sociétés comme la Bramalea, notamment sur les bâtiments qui peuvent être construits sur ces terrains. D'ailleurs, non seulement ces sociétés monopolisent les terrains, mais elles vident les poches des contribuables en se prévalant d'exonérations fiscales.

En 1989, Bramalea a réalisé des profits de 123,1 millions de dollars et n'a payé aucun impôt. Les Hôtels Canadien Pacifique —voilà une société riche. On lui a donné des terres pour construire et exploiter un chemin de fer. Aujourd'hui, elle se dit pauvre. Elle a réduit le service voyageurs à bien des endroits. Elle a même supprimé des lignes entières. Elle est trop pauvre parce qu'elle s'est servie de ces terres pour d'autres projets comme les hôtels. Les Hôtels Canadien Pacifique ont réalisé des profits de 46,9 millions de dollars en 1989 et n'ont payé que 2,1 millions de dollars d'impôt. Cela représente environ 4 p. 100, ce qui n'est rien comparativement à ce que tous les travailleurs et à ce que beaucoup de retraités et de chômeurs doivent payer.

La Confederation Life Insurance a fait 103,1 millions de dollars en 1989 et n'a pas payé d'impôt.

La société Hemlo Gold Mines, dont il est souvent question dans les pages financières du *Globe and Mail* va très bien: 54 millions de dollars de profits, aucun impôt. En fait, elle a bénéficié d'un remboursement d'impôt. Elle a reçu 1,9 million de dollars provenant de l'impôt payé par les gens qui gagnent beaucoup moins qu'elle.

La Power Financial Corporation, la grande société québécoise mariée au premier ministre du Québec: 209,2 millions de dollars de profits. Elle a payé très peu d'impôt, soit 3,3 p. 100. C'est ridicule, monsieur le Président.

Tridel Entreprises, une autre société qui fait monter le prix des terrains et qui force les gens à quitter leur foyer ou à faire appel aux banques d'alimentation parce qu'ils n'ont plus d'argent après avoir payé le loyer: 79,4 millions de dollars de profits, aucun impôt.

Je pourrais en nommer des dizaines et des dizaines encore, mais ce n'est pas ce que je veux faire. Je veux faire ressortir le fait que certains impôts n'existent plus. Le plus important est l'impôt sur les gains en capital. N'importe qui peut bénéficier d'une exonération cumulative des gains en capital de 100 000 $. Même après cela, après les 100 000 $, seulement trois quarts des gains sont imposés. Cet avantage profite presque uniquement aux riches. Au moins la moitié des gains en capital vont à 1 p. 100 des Canadiens, ceux qui sont les plus riches.

Le premier ministre a dit il y a des années: «Nous avons besoin de plus de gens riches.» Eh bien, il contribue certainement à les enrichir en prenant l'argent qu'il fait payer aux pauvres et en le donnant aux riches.

Il y a le crédit d'impôt pour frais de représentation, soit encore 1 milliard de dollars de l'argent venant des pauvres qui profite aux riches. Il y avait auparavant une taxe sur les héritages, une taxe sur la richesse. Il n'y en a plus et, là encore, 40 p. 100 des familles canadiennes n'ont pratiquement aucune richesse. En d'autres termes, près de la moitié de la population canadienne n'est pas riche. Par contre, 5 p. 100 des Canadiens possèdent 50 p. 100 de la richesse dans notre pays. Ce sont eux qui dirigent la vie de la plupart des Canadiens. Pourtant, les revenus qu'ils tirent de leur fortune ne sont souvent pas assujettis à l'impôt, et leur fortune proprement dite n'est pas imposable. L'Australie est à peu près le seul autre pays industrialisé qui n'a pas d'impôt sur la fortune.

• (1850)

Le gouvernement dit qu'il est pauvre. Voici ce qu'il dit: «Nous ne pouvons verser autant pour les universités ni les soins de santé. Nous devons réduire ce que nous versons aux provinces pour l'aide sociale.» Les provinces écopent, car des gens se voient privés d'assurance-chômage en raison d'une loi adoptée par le gouvernement.

Le gouvernement dit qu'il n'a pas les moyens de payer la part qu'il avait promis de verser il y a quelques années. C'est absolument faux. Il lui suffit de rétablir le régime fiscal qui existait il y a 20 ans pour pouvoir payer ces programmes et avoir même des surplus.

Les députés de mon parti vont voter contre l'adoption du projet de loi portant pouvoir d'emprunt. Il nous faut dénoncer la façon dont le gouvernement déçoit les Canadiens et les extorque.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de South Shore, pour un rappel au Règlement.

M. McCreath: Monsieur le Président, après consultation, nous nous sommes entendus pour ne pas tenir compte de l'heure jusqu'à ce que la députée d'Ottawa-Ouest ait terminé son intervention. On demandera alors le vote, qui sera reporté à 18 heures demain.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, j'imagine que je ne dispose pas d'un temps illimité et je m'en tiendrai à la limite de temps normale.

Pendant que je me préparais à prendre la parole sur un projet de loi qui autorise l'emprunt de 24 milliards de dollars, je me suis demandée ce que nous allions faire de cet argent. Qu'allons-nous créer? J'ai tendance à penser en fonction de ce que nous créons pour nos enfants.

Je crois que ce pays, notre histoire, tout ce que nous avons réalisé, l'a été en pensant à l'avenir, en ayant constamment à l'esprit une vision de ce vers quoi nous allons, de ce que nous espérons accomplir et de notre place dans le monde. Cela a commencé il y a très longtemps, au moment de la Confédération, où nous caressions ce rêve fou et merveilleux de créer, avec une poignée de gens installés dans la partie orientale de la moitié nord du continent nord-américain, un pays qui s'étendrait un jour de l'Atlantique au Pacifique et jusqu'à l'océan Arctique.

Ce rêve semble peut-être irréalisable, mais des gens y ont cru et ont commencé à y investir. Ils savaient ce que cela pouvait représenter pour l'avenir. Ils voyaient l'étendue du continent qui recelait de vastes ressources, une très grande beauté naturelle et un énorme potentiel.

Nous avons investi dans un système de transport, puis dans un réseau de communication. Plus tard, nous avons commencé à investir dans un régime social afin que les gens qui vivent dans les différentes régions et éprouvent les divers climats de ce pays puissent avoir les mêmes possibilités et aient un même sentiment d'appartenance, car si différents et si éloignés les uns des autres que nous soyons, nous avons tous, comme nation, un but commun. Nous partageons un engagement commun: affronter l'avenir ensemble.

J'ai quitté l'école secondaire à un moment merveilleux. Tous ceux qui terminaient leurs études secondaires, qu'ils poursuivent leurs études à l'université ou décident de se lancer sur le marché du travail, n'avaient pas à se demander s'ils trouveraient un emploi et pourraient gagner leur vie. Le Canada offrait alors plein de possibilités.

Aujourd'hui, qu'est-ce que j'entends lorsque je parle à mes électeurs, lorsque je les écoute au téléphone, lorsque je me rends dans des réunions ou que je bavarde avec eux dans un centre commercial le samedi après-midi? Je constate qu'il y a de l'appréhension, du désespoir, du cynisme et de la colère. C'est la peur qui domine. On craint que notre pays n'ait plus aucun avenir; que nos enfants n'aient aucun débouché; que nous ne puissions plus respirer dans un environnement qui devrait nous protéger; que nous ne puissions plus faire confiance à nos représentants élus et à nos dirigeants politiques; que nous ne puissions pas gérer judicieusement nos ressources pour que, pendant les 125 années à venir, les Canadiens puissent croire en l'avenir et croire à l'égalité, au partage ainsi qu'à l'épanouissement de tous leurs enfants, comme ils ont pu y croire pendant les 125 années qui sont derrière nous.

Ce budget, plus encore peut-être que tout autre, nourrit cette crainte, car il ne tient aucun compte des grandes préoccupations des Canadiens et des grands défis à relever au cours de la prochaine année. Il ne tient aucun compte du million et demi de Canadiens et plus qui sont au chômage, ni des deux millions et demi d'assistés sociaux, ni non plus des conjoints et des enfants de ceux qui ne peuvent trouver espoir et épanouissement dans un emploi dans notre société.

Je me suis entretenue avec des personnes âgées que j'ai rencontrées à mon bureau de circonscription en après-midi, vendredi dernier. Elles craignent, maintenant que le programme des coopératives d'habitation est terminé, que les logements coopératifs qu'elles se sont construits il y a cinq ou six ans soient privés de subventions. Elles ont peur ne pas avoir les moyens de rester dans les logements qu'elles ont construits grâce à ce programme.

Je constate que les dépenses au chapitre des logements sociaux vont être limitées à une augmentation qui sera peut-être inférieure au taux d'inflation. Les appréhensions de ces personnes qui craignent de ne pouvoir continuer à vivre dans les logements qu'elles ont construits sont peut-être fondées.

Je constate aussi qu'on emploie des termes qui ne décrivent pas la situation avec exactitude. Il y a de la duplicité dans ce budget, je ne trouve pas d'autre mot. Les gens s'inquiètent de l'environnement, et le gouvernement sait que c'est une des grandes préoccupations des Canadiens. Il sait, en outre, que, sur le plan économique, c'est un des grands domaines où le Canada pourrait jouer un rôle de chef de file sur la scène internationale. Le Plan vert devait être la grande contribution du gouvernement à l'environnement. Or, voilà que le gouvernement vient de décider de réviser les dépenses dans ce domaine. Il est possible de réviser soit à la hausse soit à la baisse. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas eu l'honnêteté de dire qu'il n'investit pas dans le Plan vert parce qu'il n'y croit pas, que c'était simplement un petit jeu de relations

humaines et qu'il veut bien s'occuper de l'environnement, mais à la condition que ce soit sans bourse délier.

Il y a un autre domaine où nos enfants s'interrogent pour leur avenir. Vont-ils avoir de l'eau potable? Vont-ils avoir des forêts où se promener? Vont-ils avoir de l'air pure pour leurs poumons? Vont-ils avoir des terres où faire pousser de quoi manger?

Que dire de la dissolution de toute une série d'organismes qui jouaient un rôle important aux yeux de la population puisqu'ils scrutaient, non pas les objectifs à court terme du gouvernement, mais bien les objectifs à long terme sur le plan national? Qu'adviendra-t-il maintenant?

Dissoudre le Conseil des sciences du Canada, le Conseil économique du Canada, la Commission de réforme du droit du Canada et le Bureau de recherches sur les traitements, c'est détruire des institutions d'une valeur inestimable. Les députés ministériels ont beau chanter sur tous les toits que la connaissance est la clé de notre avenir et que nos ressources humaines de même que l'investissement dans les personnes sont la clé de notre avenir, ce ne sont que des paroles puisqu'ils suppriment des organismes qui nous informent dans les domaines de la recherche et du développement, qui nous aident à assainir notre économie, qui nous conseillent quant à la formation dont nous avons besoin et qui veillent à ce que nos lois protègent toujours les droits des Canadiens.

Ce sont des organismes comme ceux-là qui nous permettent de préparer l'avenir. Hélas! le gouvernement les dissout. C'est donc ce que j'appelle gouverner en fonction des sondages et des élections. Ce n'est pas cela que les Canadiens nous demandent de faire.

Ce n'est pas cela que la prochaine génération nous demande de faire. Ils veulent que nous investissions dans la formation. Ils veulent que nous investissions dans l'éducation afin que, dans un proche avenir, la proportion des jeunes qui ne terminent même pas leurs études secondaires ne soit pas de 35 p. 100 et que la proportion d'analphabètes incapables de fonctionner dans la vie de tous les jours ne soit pas de 15 p. 100.

Or, le gouvernement continue de réduire les dépenses consacrées à la formation. Il continue de réduire les dépenses consacrées à l'éducation. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, je vais maintenant mettre la question aux voix.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Conformément à l'ordre adopté aujourd'hui, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à 18 heures demain.

Comme il est 19 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'en vertu du paragraphe 30(6) du Règlement, nous passerons maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

L'ENVIRONNEMENT

MOTION VISANT À ÉTABLIR UN PROGRAMME NATIONAL D'ÉPURATION D'EAU

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de mettre sur pied, en collaboration avec les provinces, municipalités régionales et autres municipalités, un programme national d'épuration d'eau, d'épuration des eaux usées et de construction d'égouts pluviaux visant à assurer aux Canadiens un environnement plus sain et plus salubre.

—Monsieur le Président, la motion que je vous présente aujourd'hui, appuyée par la députée de Northumberland que je remercie infiniment, a été déposée le 15 mai 1991. Elle a pour but de mettre sur pied, en collaboration avec les provinces, municipalités régionales et autres municipalités, un programme national d'épuration d'eau, d'épuration des eaux usées et de construction d'égouts pluviaux visant à assurer aux Canadiens et Canadiennes un environnement plus sain et plus salubre.

Cette motion, monsieur le Président, je la redépose chaque session depuis 1987 parce que je crois que le problème est sérieux et qu'il mérite toute notre attention. Je lisais d'ailleurs hier dans le journal *Le Droit* que les premiers ministres provinciaux réunis à Toronto réclament eux aussi la création d'un tel programme qui, selon eux, sortira le pays de la récession.

Je suis donc heureux que le sujet soit également discuté aujourd'hui à la conférence des premiers ministres sur l'économie, et j'ose espérer que le gouvernement canadien, celui de M. Mulroney, cessera de se laver les mains de ce problème national.

Mon parti, le Parti libéral, a déjà depuis longtemps reconnu l'urgence avec laquelle il fallait s'attaquer au problème des infrastructures municipales. Le 22 septembre 1988, M. John Turner, alors chef du Parti libéral du Canada et leader de l'opposition officielle, avait alors promis qu'un gouvernement libéral mettrait en oeuvre un programme national de restauration des infrastructures municipales.

Le 31 janvier 1992, M. Chrétien, le chef actuel, reconfirmait cet engagement. Il promettait alors une subvention fédérale qui atteindrait un milliard de dollars. Près des deux tiers des emplois créés par ces projets seraient dans le secteur de la construction et dans le secteur industriel, et 90 p. 100 des matériaux utilisés dans la construction seraient de fabrication canadienne.

Monsieur le Président, des études ont démontré qu'un investissement fédéral d'un milliard de dollars dans l'infrastructure, compte tenu des revenus additionnels d'impôt et des économies d'échelle en assurance-chômage et en assistance sociale, ne représenterait au Canada qu'un coût net de quelque 300 millions de dollars. M. Chrétien disait alors que la mise de fonds initiale de 1 milliard de dollars proviendrait d'une réduction des paiements affectés au service de la dette, une réduction résultant de la chute des taux d'intérêt.

[*Traduction*]

Tout le monde est d'accord pour dire qu'un tel programme d'infrastructure serait avantageux pour le Canada. Le *Toronto Star* du 18 décembre 1991 rapportait les propos de M. Pat McMahon, directeur de la Fédération canadienne des municipalités et maire de Yellowknife. Voici ce qu'il disait:

> Pour relancer l'économie, il faudrait redonner du travail aux cols bleus et aux cols blancs. Ils paieraient ainsi des impôts et recommenceraient à dépenser. Il faut se rendre à l'évidence: l'infrastructure municipale de notre pays est en train de s'écrouler. Cet argent ne subventionnerait pas seulement la création d'emplois, mais rendrait aussi les municipalités plus attirantes pour les entreprises et les particuliers.

Le *Toronto Star* rapportait aussi, le même jour, l'opinion de M. Doug Peters, vice-président exécutif et économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion, et je cite:

> C'est une sacrée bonne idée. Ce genre de programme a toujours créé beaucoup d'emplois et engendré très peu de gaspillage.

Voici une autre citation, toujours tirée de la même source. M. George Saba, économiste en chef du Montreal Trust, fait valoir l'intérêt que présente la proposition de consacrer les fonds publics aux municipalités, en disant:

> Nous ne dépensons pas pour consommer; nous dépensons pour investir.

Le Congrès du travail du Canada a aussi donné son appui au programme. Je cite la déclaration d'un représentant:

> Tout ce qui peut stimuler l'emploi et assurer une certaine sécurité au marché intérieur, après les ravages du libre-échange, est utile.

[*Français*]

M. Michel Rivard, président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Québec disait, et je le cite:

> On déverse chaque jour 500 millions de litres d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent, 51 tonnes métriques de déchets en suspension. Ce déversement quotidien équivaut à environ trois fois la capacité du colisée de Québec ou au contenu de 15 000 camions de vidange.

Ce témoignage, monsieur le Président, a été fait devant le comité libéral sur l'infrastructure au Canada.

Est-ce logique d'entendre ce genre de propos, alors que nous au Canada dépensons des millions de dollars pour assainir nos eaux? Alors que d'une main on injecte des millions de dollars pour la dépollution de nos rivières, tel que le nettoyage du fleuve Saint-Laurent, de l'autre main, on pollue par des infrastructures désuètes ou tout simplement inexistantes.

Dans ma propre circonscription d'Ottawa—Vanier, M. Claude Laviolette, directeur des travaux publics à la ville de Vanier, disait qu'une somme de 600 000 $ par année, pendant cinq ans, serait nécessaire pour reprendre le dessus sur l'ampleur qu'a pris la détérioration des routes au cours des cinq dernières années. Pourtant, la ville de Vanier, monsieur le Président, a investi 300 000 $ en 1991 et la même somme en 1992. Comme la plupart des municipalités de la région, la ville de Vanier a défoncé son budget d'opération pour l'enlèvement de la neige cette année et elle devra donc réduire les sommes qui auraient normalement été applicables à la réhabilitation d'infrastructures vieillissantes.

Selon une autre personne, M. Léo Goyer, qui agit à titre de commissaire du département des services environnementaux à la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, la MROC devra dépenser 285 millions de dollars au cours des 10 prochaines années pour l'entre-

tien de son infrastructure et la protection de l'environnement pour l'eau. Elle en dépensera presque autant, soit 200 millions de dollars pendant la même période, pour traiter ses eaux usées. Un programme d'infrastructures municipales permettrait à la régionale, la MROC, de décélérer l'augmentation substantielle de taxes que les contribuables ont subie au cours des dernières années. Cette augmentation a en effet doublé les coûts d'eau au cours des dix dernières années et a vu les augmentations pour le compte de la surcharge en eaux usées passer de 5 p. 100 à 106 p. 100 au cours des quatre et cinq dernières années.

Selon M. Goyer, la MROC a perdu du terrain en ce qui concerne le domaine préventif, et un programme tripartite, c'est-à-dire fédéral, provincial et municipal, aiderait à ralentir la détérioration.

La ville d'Ottawa, ma ville, pour sa part doit dépenser 830 millions de dollars pour reconstruire ses infrastructures qui sont tombées en désuétude. À défaut d'aide fédérale, la ville d'Ottawa nécessitera de 20 à 35 ans pour refaire ses routes, ses trottoirs et ses égouts. Elle mettra 20 ans à refaire un projet essentiel de séparation des égouts pluviaux et sanitaires au centre-ville d'Ottawa. Ces coûts n'incluent même pas l'entretien normal du réseau.

• (1910)

Dans une lettre qu'il m'adressait le 25 octobre 1988, le maire sortant d'Ottawa, M. Durrell, écrivait et je le cite:

> Les sempiternelles discussions pour trouver un responsable, comme celles qui ont prévalu avec l'administration fédérale à ce jour, ne font qu'aggraver la situation. L'administration fédérale est déjà venue en aide aux municipalités; elle était alors sensibilisée à l'état de l'infrastructure urbaine. Pourtant, jamais avant la situation n'a été aussi pressante qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Monsieur le Président, le programme d'infrastructures municipales est d'une importance capitale. Si on veut laisser un environnement sain à nos enfants et aux générations qui vont nous suivre, il nous faut agir avec vitesse. Le réseau routier canadien, qui représente un investissement de plus de 100 milliards de dollars, est actuellement menacé parce que le budget qui y est affecté est insuffisant.

En Ontario, 138 des 371 stations d'épuration des eaux usées ne respectent pas les normes provinciales. À Terre-Neuve, plus de 48 000 foyers n'ont pas de services d'eau ou d'égout adéquats et 80 p. 100 de la population boit de l'eau qui n'est pas bien traitée.

En 1986, les Canadiens et Canadiennes ont dépensé plus de 80 millions de dollars en eau potable embouteillée. Il est incroyable qu'au Canada, le pays le plus riche en eau potable, on ait dépensé 80 millions de dollars pour acheter de l'eau embouteillée!

Comme le mentionne le rapport libéral sur l'infrastructure au Canada, comment se surprendre de ce fait lorsqu'on sait que les habitants de bon nombre de régions canadiennes ne peuvent manger le poisson pêché dans les lacs et les rivières d'où provient leur eau potable, parce qu'il constitue une menace pour leur santé.

Que penser également des plages, ici même dans la Capitale, qui sont fermées aux baigneurs pendant la période estivale dû à une trop forte pollution causée par les égouts sanitaires. Pensons à Mooney's Bay, Westboro Beach, Constance Bay, Britannia Beach, et bien d'autres, complètement fermées à cause de la pollution des eaux.

Dans la ville d'Ottawa, nous avons eu de nombreux problèmes de cas de contamination des eaux souterraines, non pas avec des fosses septiques, mais avec des déchets provenant des dépotoirs municipaux où on enfouit les ordures ménagères et industrielles. Lors du processus de dégradation de ces déchets, des liquides s'échappent et ils vont voir à s'infiltrer par gravité et finalement contaminer les nappes aquifères souterraines. Pis encore, dans certains cas, ce sont des déchets industriels extrêmement polluants, ce sont des déchets qu'on appelle des biphénils polychlorés, des laques et des solvants, des métaux lourds, qui se retrouvent dans les eaux potables.

Le gouvernement fédéral doit être au courant, puisqu'il a lui-même, comme je le signalais la semaine passée, contribué à la pollution de ces eaux, en déversant lui-même des produits toxiques dans nos eaux. Le problème de pollution n'est donc pas de la seule juridiction municipale, monsieur le Président. C'est une question nationale et il va falloir agir.

Dans le rapport intitulé «Plan vert pour un Canada vert», un comité formé de représentants d'organismes voués à la protection de l'environnement et d'organisations autochtones, ont déclaré: «Le gouvernement fédéral a exercé une grande influence sur l'évolution des villes canadiennes. Il doit continuer de jouer un rôle en les rendant plus agréables, et ce, en participant à la résolution des problèmes que sont la pollution atmosphérique, la pollution de l'eau et l'élimination des déchets. La seule responsabilité du gouvernement fédéral quant à la protection de la santé des Canadiens suffit pour justifier qu'il joue un rôle de leader et qu'il prenne des mesures vigoureuses».

La contribution du gouvernement fédéral dans le développement des infrastructures, ce n'est pas nouveau. Le principal apport du gouvernement fédéral pour le développement des infrastructures en eau et de traitement des eaux s'est fait par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en 1961 pour se

terminer en 1980 avec le programme de contributions pour les équipements communautaires tels collecteurs principaux d'eaux vannes, approvisionnements en eau, aqueducs, et toutes ces choses-là.

J'étais, à cette époque, monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre aux Affaires urbaines et je peux vous dire que ce programme fut très bien accueilli et qu'il a créé des emplois, ici au Canada. Il a de plus contribué énormément à aider les municipalités à satisfaire leurs besoins en eau potable.

Les allégations du président du Conseil du Trésor et même celles du vice-premier ministre à l'effet que les infrastructures municipales ne sont pas l'affaire du gouvernement fédéral sont fausses, à mon avis. Le fédéral s'est déjà impliqué et il doit assumer ses responsabilités à nouveau.

Les ressources en eau et l'état des routes ne sont pas la seule responsabilité des gouvernements municipaux, mais une responsabilité sociale qui relève de tous les paliers gouvernementaux. Si une municipalité n'a pas les fonds nécessaires pour aménager des usines de traitement d'égouts, elle déversera ses eaux usées dans nos lacs, dans nos rivières, comme c'est le cas dans bien des municipalités à l'heure actuelle. La preuve, seulement deux Canadiens sur trois sont reliés à des installations de traitement des eaux usées. Qui en souffre? Toute la population, les villes et villages avoisinants, les provinces, le gouvernement fédéral qui tente de dépolluer nos rivières. C'est ironique, monsieur le Président, qu'on laisse encore aujourd'hui, dans nos villes et nos villages, des eaux usées se déverser dans nos rivières, sans traitement. Nous en souffrons et les générations futures en souffriront.

Pouvons-nous continuer de négliger un bien aussi précieux que l'eau pure et potable? Que ce soit les provinces, les municipalités, les environnementalistes, les économistes, tous s'accordent à dire qu'un programme d'infrastructures municipales est essentiel. Non seulement viendrait-il améliorer la qualité de vie des Canadiens, assainir l'environnement pour les générations futures, mais il donnera espoir, nous l'espérons, au 1,4 million de Canadiens en chômage, d'après les statistiques de février 1992, et possiblement qu'il donnerait du travail aussi aux 2,3 millions de prestataires d'aide sociale. D'après les chiffres que j'ai obtenus, en mars 1991, il y aurait 2,3 millions de prestataires d'aide sociale.

Or, monsieur le Président, nous devons et il nous est absolument essentiel d'avoir un programme national d'appui aux municipalités afin de mettre en place un système d'épuration des eaux, un système qui préservera la qualité des eaux. Les infrastructures pour égouts sont peut-être souvent invisibles, mais les résultats ne le sont pas. Par contre, dans bien des municipalités, les infrastructures municipales se font vieilles de cent ans et ont besoin d'être restaurées.

Lors de ma participation à un débat qui a eu lieu il n'y a pas longtemps ici en Chambre, je disais qu'à Ottawa même, il y a encore des tuyaux d'égouts en bois, imaginez! Cela ne tiendra pas longtemps, monsieur le Président. Il va falloir agir.

Au moment où l'environnement occupe une place prépondérante dans l'esprit et les gestes quotidiens des Canadiens et Canadiennes, comment pouvons-nous permettre de ne pas avoir des infrastructures plus efficaces pour un environnement plus salubre?

Comme tout autre problème environnemental, la solution est à la base même du problème. Commençons donc à la base en dotant les villes et les villages d'infrastructures municipales adéquates qui faciliteront un environnement plus sain et plus salubre. De nombreuses municipalités sont aux prises avec des infrastructures désuètes qui ne rencontrent même pas les normes gouvernementales. Faute de moyens financiers et faute de programmes gouvernementaux, elles ne peuvent effectuer les améliorations requises.

La Fédération canadienne des municipalités, chef de file reconnu du mouvement voué à la résolution de la crise la plus grave que nous traversons, a signalé, en 1988, qu'il faudrait engager plus de 15 milliards de dollars dans les systèmes d'égouts et le réseau routier du Canada. Trois années plus tard, cette somme s'établit maintenant à 20 milliards de dollars et ne cessera de s'accroître si le problème n'est pas résolu le plus rapidement possible.

C'est pourquoi, monsieur le Président, il est important d'agir maintenant. La motion que je vous présente donne au gouvernement une possibilité d'agir. J'invite donc le gouvernement à donner suite à cette proposition et à doter le Canada d'une infrastructure municipale en eau et en eaux usées qui sera à la hauteur de la situation et qui fera en sorte que nous laisserons à nos enfants un pays qui sera sain, beau et propre.

[*Traduction*]

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, cette motion invite à mettre sur pied un programme national d'épuration des eaux usées et de construction d'égouts pluviaux visant à assurer aux Canadiens un environnement plus sain et plus salubre. Elle traduit l'inquiétude de bien des Canadiens à l'égard de la qualité de l'eau qu'ils boivent, de la santé de nos fleuves, de nos rivières et de nos lacs ainsi que de l'infrastructure en ruines d'un certain nombre de nos villes et villages. En effet, des municipalités canadiennes risquent de devoir débourser de huit à dix milliards de dollars pour consolider leurs systèmes d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées.

Un programme national est-il la solution de ce dilemme? Pas du tout. Un tel programme tiendrait de l'irresponsabilité financière. Il découragerait les municipalités de rendre des comptes à leurs contribuables. Il ne récompenserait pas les municipalités qui ont su administrer prudemment leur infrastructure et ne favoriserait pas la conservation ainsi que le bon traitement de l'une de nos ressources naturelles les plus précieuses.

• (1920)

Il ne fait aucun doute que l'infrastructure municipale relève de la compétence provinciale. Il s'agit là de l'une des responsabilités provinciales les plus fondamentales dont le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler au moment même où tous les niveaux de gouvernement s'efforcent de rationaliser et de dégraisser leurs programmes.

En outre, une telle initiative serait absolument contraire à l'impératif fédéral de réduction du déficit. Toutefois, cela ne veut pas dire que le gouvernement fédéral n'a pas financièrement intérêt à ce qu'on résolve le problème d'infrastructure. En fait, le gouvernement fédéral a proposé une solution réaliste et permanente à ce problème dans sa politique nationale de l'eau, à savoir la fixation d'un prix réaliste pour l'eau.

Si l'on fixait un prix réaliste à l'eau, les consommateurs prendraient conscience de la valeur de cette ressource ainsi que de l'importance des systèmes d'alimentation en eau et réduiraient leur consommation. On encouragerait les économies d'eau en faisant appel à une meilleure technologie. En fait, les provinces devraient exiger des municipalités qu'elles soumettent, avant telle ou telle date, des plans visant à normaliser leurs systèmes de traitement des eaux et de contrôle de la pollution.

Au Canada, l'industrie de l'eau des villes est importante et diversifiée. Pour vous donner un exemple, plus de 5 milliards de mètres cubes d'eau passent par ses systèmes d'adduction d'eau chaque année. Ce qu'on oublie trop souvent, c'est que cette eau est ensuite rejetée dans nos égouts et qu'il est très coûteux de procéder à l'épuration des eaux usées. C'est donc une industrie importante qui représente des revenus annuels de 3 milliards de dollars. Elle sert les municipalités de toutes les tailles et de tous les types dans toutes les régions du pays.

Étant donné que cette eau doit être potable, l'industrie a de lourdes responsabilités dans le domaine de la santé publique. Elle offre ses services 24 heures par jour à des prix très avantageux, soit une moyenne d'environ 60c. par mètre cube en 1991. Du fait que cette industrie est si bien administrée, il n'en est que rarement question dans l'actualité. Cependant, croyez-moi, il n'y a pas d'industrie plus importante au Canada ni aucune qui touche plus la vie quotidienne des Canadiens; pourtant, elle est aux prises à l'heure actuelle avec des problèmes. Le plus grave peut-être, c'est qu'elle n'a pas suffisamment d'argent pour réparer, rénover et agrandir ses installations afin d'assurer leur viabilité à long terme.

Pourquoi ces problèmes se posent-ils? Parce que l'industrie répond à tous nos désirs en nous fournissant toute l'eau que nous exigeons aux prix que nous souhaitons. C'est la raison fondamentale pour laquelle l'industrie éprouve les difficultés financières en question.

Ces questions sont au centre de cette motion d'initiative parlementaire. On doit les examiner attentivement afin d'évaluer les solutions qui s'offrent à nous.

Commençons d'abord par la politique déclarée de ce gouvernement. Le Plan vert et la Politique fédérale relative aux eaux favorisent la formule visant à faire payer les services d'eau en fonction de la consommation. Selon la politique, il faudrait établir les prix avec réalisme pour pouvoir compenser complètement les coûts de la distribution de l'eau et de l'épuration des eaux usées.

Le gouvernement fédéral refuse toujours de coparrainer un programme de financement général aux fins de l'entretien, de l'amélioration et de l'agrandissement des réseaux d'eau. Selon la Politique fédérale relative aux eaux, il faudrait plutôt insister sur les mesures visant à réduire la consommation, ce qui permettrait d'améliorer la gestion municipale à ce chapitre.

Ces mesures visent notamment à établir une méthode de fixation des prix plus efficace pour entretenir les réseaux d'aqueduc, améliorer l'éducation de la population, mettre en place des compteurs d'eau universels et pousser considérablement la recherche et le développement afin de mettre au point du nouveau matériel et de nouvelles méthodes de gestion.

Dans ma municipalité, North York, quand nous avons modifié notre méthode de fixation des prix, abandonnant la remise quantitative au profit d'un taux fixe pour tous, les gros fabricants ont apporté des modifications importantes, de sorte qu'ils ont soudainement installé du matériel de recyclage et adopté des méthodes de conservation. Partout au Canada, de nombreuses municipalités n'ont même pas installé de compteurs dans les maisons et dans les entreprises. On ne peut plus tolérer cela de nos jours. La méthode d'établissement des prix en ce domaine est donc cruciale. Elle explique pourquoi l'industrie canadienne ne peut être rentable à l'heure actuelle et présente une solution au problème.

Les services d'eau municipaux ne sont pas cher du tout au Canada. Dans une habitation moyenne, il en coûte moins de 20 $ par mois pour obtenir de l'eau amenée par le réseau public et pour évacuer les eaux usées. Ce prix ne représente même pas la moitié du coût mensuel de la télévision par câble.

Pouvez-vous me dire ce qui est plus important? En d'autres termes, un mètre cube d'eau, qui représente la consommation quotidienne dans une habitation moyenne, coûte environ 60c. Soit dit en passant, ce montant comprend les frais de l'épuration des eaux usées. En comparaison, une quantité comparable de boisson gazeuse coûte environ 800 $.

Il y a quelques années, les principaux paliers de gouvernement assumaient une grande partie du financement des infrastructures dans ce domaine. À lui seul, le gouvernement fédéral y a consacré environ 2 milliards de dollars entre 1961 et 1978. À cause de son programme de réduction de la dette et de ses efforts pour démêler les impôts, il a abandonné ce programme en 1980. Les provinces font maintenant face aux engagements importants qu'elles ont pris et en arrivent à la même conclusion: si la formule de paiement par l'usager est logique, elle l'est surtout en ce qui concerne l'infrastructure municipale.

Nous en arrivons donc à dire que le financement à cette fin devra désormais venir de sources locales, soit au moyen de politiques d'établissement des prix en fonction de la consommation.

Le rôle du gouvernement fédéral consiste à encourager les gestionnaires de ressources à gérer sagement ces dernières et non à financer l'infrastructure. Examinons de plus près les problèmes économiques qui en découlent et la façon dont le gouvernement local peut les résoudre.

L'arriéré des travaux qui sont nécessaires pour moderniser les réseaux d'eau serait de l'ordre de 10 milliards de dollars. Cet argent doit servir à rénover l'infrastructure du traitement des eaux du Canada afin de répondre aux besoins de demain. Les grandes régions qui nécessitent des travaux sont les bassins des Grands Lacs et du Saint-Laurent, le bassin de la vallée inférieure du Fraser ainsi qu'une grande partie des provinces de l'Atlantique.

Nous savons que, dans l'ensemble, les taxes d'eau rapportent chaque année environ trois milliards de dollars aux municipalités du Canada. En Ontario seulement, les recettes totalisent 1,3 milliard de dollars. Nous savons également qu'en moyenne, l'utilisation de l'eau coûte moins de 20 dollars par mois, c'est-à-dire moins qu'une caisse de bière.

Si les municipalités doublaient leurs taxes d'eau, ce qui n'imposerait pas un lourd fardeau aux usagers, les recettes additionnelles seraient d'environ 2,5 milliards de dollars par année. Même si l'on tenait compte d'une légère baisse de recettes due aux mesures de conservation et à la rationalisation de la demande qui en résulteraient, une telle initiative aurait des retombées extraordinaires.

Le problème du financement des travaux ne fait pas de doute. Si l'on doublait les taxes d'eau, on pourrait dans l'ensemble recueillir suffisamment de fonds pour assurer en cinq ans l'autofinancement des travaux d'infrastructure nécessaires.

Ces chiffres sont des moyennes qui pourraient varier d'une localité à l'autre. Étant donné l'envergure des travaux, il faudrait une décennie et plus pour les mener à bonne fin.

Dans certaines municipalités, on pourrait commencer les travaux rapidement. Dans d'autres, il faudrait mettre des années pour les démarrer. Dans d'autres enfin, les travaux sont déjà en marche. De toute façon, les gouvernements aimeraient y aller progressivement et répartir ces travaux de rénovation sur une longue période au lieu d'entraîner une escalade des coûts.

On aurait grand avantage à imposer des frais d'utilisation pour les services d'eau. Cela ferait automatiquement diminuer la demande et, à long terme, les besoins en immobilisations pour l'augmentation de la capacité des systèmes. En dépensant davantage au niveau local pour le renouvellement des infrastructures, on créerait de l'emploi. En outre, la facturation fondée sur la consommation permettrait de répondre à des besoins locaux précis et accroîtrait substantiellement l'efficacité des systèmes.

Avec des programmes de financement général, certaines municipalités riches peuvent obtenir trop d'argent par rapport à des localités plus pauvres, et les gros consommateurs sont favorisés au détriment des plus petits, souvent des consommateurs à faible revenu.

D'un point de vue plus général, on ne peut pas douter que, lorsque le prix des ressources reflète les coûts réels de leur exploitation, les sociétés gaspillent moins. Par exemple, les pays où l'on a fait payer aux consommateurs toutes les augmentations du prix de l'énergie dans les années 70 sont aujourd'hui ceux qui ont le plus haut PNB et qui ont les meilleurs résultats au regard des autres indicateurs. Les pays qui ont protégé les consommateurs des effets des hausses ont vu leur position économique relative se détériorer sur la scène internationale. Les programmes d'évaluation des ressources ont donc un effet direct sur la croissance économique.

Les mêmes facteurs jouent pour ce qui est de l'approvisionnement en eau. L'établissement des prix en fonction des coûts réels et de la consommation représente un facteur qui peut influer sur la position concurrentielle du Canada.

• (1930)

Par conséquent, il est indéniable que le calcul de la taxe d'eau en fonction de la consommation est la clef de la politique d'approvisionnement en eau des municipali-

tés. Les programmes généraux de financement perpétuent les aberrations économiques du système actuel. Nous devons favoriser une consommation plus efficace des ressources et améliorer les méthodes de gestion. La facturation selon la consommation est un élément qui permettrait d'atteindre un tel but.

À cet égard, le gouvernement fédéral a un rôle à jouer, et c'est pourquoi, par des projets de développement et de démonstration, il encourage les organismes locaux de gestion des ressources en eau à adopter des méthodes d'économie de l'eau et de développement durable.

M. Steve Butland (Sault Ste. Marie): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord féliciter le député d'Ottawa—Vanier pour sa motion qui est très valable. Nous devons continuer à réclamer des travaux d'infrastructure municipale. Il a abordé le problème avec beaucoup de créativité en faisant de l'eau un cas à part, indépendant de la question de l'infrastructure municipale, ce que j'approuve sans me faire trop d'illusions.

Si jamais il obtenait gain de cause et que le gouvernement fédéral se décidait à se rallier à cette idée, et il semble, à en croire la députée qui m'a précédé, que le gouvernement n'a nullement l'intention de trop s'engager. J'ai cru comprendre cependant qu'elle avait fait, un peu plus tôt, une annonce encourageante sur laquelle je n'ai aucun détail. Elle porterait sur le réseau routier, initiative que j'accueillerais avec joie.

Quoi qu'il en soit, faire de l'eau et des routes deux questions différentes est une idée positive. J'espère toutefois que, quelles que soient les mesures qui seront prises, elles le seront dans le cadre d'un accord entre les trois paliers de gouvernement. Je pense qu'aucun d'entre eux ne peut se permettre de décider à lui tout seul ce qui doit être fait dans les collectivités et en matière d'infrastructure nationale.

La participation de chacun est absolument indispensable étant donné que le devis est passé de 12 milliards de dollars à 15, puis à 20 et que tout le monde dit que c'est trop cher. Et moi je dis que si nous n'avons pas pu nous permettre de le faire en période d'expansion et que c'est trop cher en pleine récession, quand pourrons-nous le faire? Il n'y a pas d'autre moment disponible.

Et pendant ce temps, notre infrastructure s'effrite. Je vous en donnerai des exemples un peu plus tard.

J'aimerais citer un certain Don Gamble qui prétend que l'eau est aux Canadiens ce que les Alpes sont aux Suisses, une chose qui transcende la ressource qu'elle représente. Elle fait partie de l'univers des Canadiens. Nous sommes un pays de lacs et de rivières sur lesquels est bâtie notre histoire. La députée qui m'a précédé a dit que c'était notre eau, mais que cela ne nous empêcherait pas de faire payer les consommateurs.

Marjorie Lamb demande si nos arrières petits-enfants pourront boire l'eau qui nous sert à laver nos chiens. Question intéressante quand on sait qu'une centaine de municipalités canadiennes déversent des eaux usées non traitées dans notre réseau hydrographique. Ce chiffre en soi est une condamnation. Je suis bien poétique aujourd'hui. L'expression «que d'eau, que d'eau, que d'eau» me revient à l'esprit, mais elle ne sera peut-être plus potable, et cela, c'est inquiétant.

Il faut cesser de se renvoyer la balle car, comme le gouvernement l'a si bien dit, ce sont toujours les mêmes contribuables qui paient et je suis bien d'accord. C'est le moment pour les trois paliers de gouvernement de coopérer pour régler un problème qui concerne tous les Canadiens.

Le gouvernement parle de compétitivité et de prospérité. Si nous devons devenir compétitifs, et la prospérité est effectivement toute proche, ce que nous souhaitons tous tellement, notre infrastructure pourra-t-elle s'adapter à cette nouvelle prospérité, si nos ponts, nos routes, nos systèmes d'égoûts et nos ressources en eau ne peuvent pas répondre aux besoins de la nouvelle économie qui prospérera, nous l'espérons, mais nous attendons toujours naturellement?

Quelle en est la gravité? Eh bien, je crois comprendre que le Japon, et je ne veux pas suivre tout ce que fait ce pays, mais il s'est lancé dans un renouvellement de l'infrastructure municipale de l'ordre de billions de dollars. Les Japonais reconnaisssent qu'il vont devoir régler ce problème maintenant et ils se gardent bien de dire: «Eh bien, cela ne relève pas de notre responsabilité; cela doit être celle de quelqu'un d'autre.»

La Fédération canadienne des municipalités a fait du lobbying et parle franchement de cette question depuis de nombreuses années.

Des partis de temps en temps se sont ralliés à ce point de vue et ont dit: «Oui, nous y souscrivons.» Les libéraux ont été effectivement en faveur de l'infrastructure municipale jusqu'au début des années 80. Ils l'ont fait d'une manière empirique. Ils participaient à des programmes individuels, mais jamais à un programme national, ce qui est maintenant absolument essentiel. Ils ont eux aussi disparu de cette scène même sur une base empirique, et le gouvernement fédéral actuel y a complètement renoncé.

Un ministre, j'ai oublié lequel, a déclaré, entre autres: «Nous n'avons pas obtenu grand-chose pour notre argent. Si nous participons à l'infrastructure municipale, nous n'en tirons pas le mérite auquel nous avons peut-être droit pour l'argent que nous y investissons.» La FCM s'est montrée extrêmement persévérante. Elle vient de

déposer un rapport il y a un mois, et je peux ajouter, qu'à peu près tout le monde s'y est rallié.

Ils en sont partisans. Mon Dieu, même Matthew Barrett, président de la Banque de Montréal, a déclaré: «Réduisons les taux d'intérêt, prenons ces centaines de millions de dollars et investissons-les dans des travaux d'infrastructure.» Il est inattendu qu'une personne comme lui fasse une telle déclaration. Nous lui rendons hommmage ainsi qu'aux premiers ministres provinciaux, aux gouvernement provinciaux et aux plus de 1 200 municipalités dans tout le pays qui disent qu'il faut s'attaquer à ce problème. Le gouvernement semble être le seul à ne pas s'être rallié à notre point de vue.

La députée qui m'a précédé a parlé du déficit. Nous sommes en faveur de la réduction du déficit. Toutes les études exagèrent parfois, mais on peut réduire les résultats de moitié. On dit ceci: «Les recettes fiscales engendrées par ce projet de travaux publics limiteraient les répercussions sur la dette nationale accumulée à un peu plus de 400 millions de dollars sur cinq ans. En même temps, 63 000 emplois seraient créés chaque année du programme.» Ce serait de l'argent bien dépensé.

La Fédération canadienne des municipalités s'est engagée à appliquer sept principes fondamentaux, dont le premier —le député d'Ottawa —Vanier le sait, j'en suis sûr —est de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à l'eau potable. C'est à cela qu'elle s'est attaquée en premier.

J'ai ici toute une série de coupures de presse et j'aimerais vous en citer quelques-unes. Paradise, en Terre-Neuve, est une ville de 4 000 habitants, située à dix minutes de distance de St. John's. Or, 20 p. 100 seulement des habitants ont l'eau courante et le tout-à-l'égoût. La ville a demandé au gouvernement 8 millions de dollars pour assurer l'eau et le tout-à-l'égout à tous. Elle a obtenu 50 000 $. C'est la même chose dans toute la province de Terre-Neuve, que ce soit à Pouch Cove, Portugal Cove, Bell Island, Paradise, Conception Bay South, Conception Harbour, Collier's et Maryvale. Les gens n'ont pas accès à l'eau potable.

Voyons ce qui ce passe plus au nord, ce qui se passe d'un océan à l'autre. À Yellowknife, la dégradation massive ne se limite pas aux vieilles villes ou aux grandes. À la fin des années 40, le gouvernement fédéral avait aménagé à Yellowknife un système de tout-à-l'égout en métal ondulé, doublé de mousse aux fins d'isolation. Au début des années 80, des équipes d'ouvriers ont creusé jusqu'aux tuyaux. Il ne restait rien qu'un tube de mousse gélatineuse à travers lequel coulaient encore les eaux usées.

C'est un autre point que nous devrions faire remarquer. Notre infrastructure date —du moins en grande partie —des années 40. La longétivité d'une infrastructure est de 20 à 25 ans maximum. Or, ici, 50 ans plus tard, rien n'est remplacé. Les frais d'entretien excèdent de loin les coûts de remplacement. Selon certaines études, si nous n'entretenons pas l'infrastructure, cela risque de nous coûter dix fois plus cher.

À Halifax et à Dartmouth, les eaux brutes sont évacuées dans des égouts d'argile et de brique pour être déversées directement dans le port, et ce depuis un siècle. Winnipeg a besoin de 145 millions de dollars pour améliorer ses services d'entretien afin d'empêcher la dégradation de son système de tout-à-l'égout.

Ma propre ville a besoin de 15 millions par an pour l'entretien de son infrastructure. Elle a investi 5 millions de dollars. Elle ne peut rien faire de plus. Je pense que la plupart des municipalités sont dans la même situation. L'employeur le plus important de la ville ne peut pas payer ses impôts.

Comment un député peut-il avoir le toupet de dire que c'est aux villes de faire payer les usagers. Il faudrait que l'on instaure des frais pour tout, y compris l'eau, notre principale ressource. Peut-être ce gouvernement veut-il la vendre? Je me demande s'il va leur demander de faire payer les usagers, de faire payer aux Canadiens l'eau qui leur appartient. Monsieur le Président, je félicite le député d'Ottawa—Vanier pour cette importante motion. J'espère que le gouvernement en tiendra compte.

• (1940)

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue d'Ottawa—Vanier de sa motion. À mon avis, elle tombe à point nommé, d'autant plus que les Canadiens ont dit considérer comme prioritaires la santé et les questions qui s'y rattachent.

La motion concerne l'eau et sa qualité, mais je veux simplement ouvrir une parenthèse pour parler d'un groupe de travail que j'ai coprésidé avec ma collègue de Nepean. L'an dernier, avec l'aide de mon collègue d'Ottawa—Vanier et de nombreux autres collègues du caucus libéral, nous sommes allés partout au Canada rencontrer des gens qui oeuvrent au niveau municipal et qui suivent ce dossier de très près.

Je tiens à vous le dire. À notre retour, nous avons rédigé un rapport qui justifie clairement une aide fédéra-

le. Nous sommes allés dans certains coins de la Nouvelle-Écosse où les eaux d'égout brutes sont déversées directement dans la mer. À certains endroits au Canada, il n'y a pas du tout d'infrastructure. Dans certains coins et même dans la plus grande partie de Terre-Neuve, il n'y a tout simplement pas d'usine de traitement des eaux usées.

De village en village, de ville en ville, jour après jour, les autorités nous ont répété la même rengaine, à savoir qu'à moins de recevoir de l'aide du fédéral, il est impensable qu'elles puissent compter sur l'assiette fiscale locale pour renouveler l'infrastructure. Je parle de l'infrastructure parce que les systèmes en place ont des faiblesses. En effet, la pluie et les déchets peuvent tomber dans le réseau d'égouts et être entraînés jusqu'à l'usine d'épuration des eaux usées avant de retourner à la rivière. Plus notre réseau d'égouts sera engorgé, plus il sera difficile pour nous d'assurer le traitement des eaux et cela engendre des coûts. Si nous ne faisons pas du bon travail à l'étape de l'épuration, nous en paierons le prix.

Nul n'est besoin de répéter et d'exposer de nouveau toute la situation. Nous avons besoin du financement du gouvernement fédéral pour la réfection de l'infrastructure. Je pense que le chef de l'opposition a très bien prouvé son point quand il a pris l'engagement que notre parti consacrerait des fonds à l'infrastructure. M. Chrétien a pris un engagement que le Parti libéral serait le partenaire des provinces et des municipalités pour l'infrastructure, parce que notre parti reconnaît qu'avec un tel partenariat, on ne fait pas qu'aider les municipalités à s'attaquer au problème. En effet, on favorise du même coup la croissance économique et la création d'emplois, on multiplie les recettes, on stimule les économies et on perçoit plus d'impôts. À mon avis, chaque dollar investi produit probablement un autre dollar de recettes d'une source différente.

Il nous faut examiner toute la question comme s'il s'agissait d'investissement et non de dépenses. Il y a certaines choses qu'il nous faut considérer comme des dépenses et d'autres, comme des investissements. Mettre de l'argent dans l'infrastructure constitue certainement un investissement.

Lorsque le député d'Ottawa—Vanier aborde la question de l'eau, il reconnaît sûrement fort bien que beaucoup d'autres éléments entrent également en jeu.

Je voudrais le féliciter car, comme je l'ai dit plus tôt, cette motion arrive à point nommé. Étant de la région d'Ottawa-Carleton, le député sait reconnaître qu'elle comporte des lacunes. Je voudrais énumérer les différentes installations d'épuration d'eau de notre région et signaler à la Chambre le coût de leur entretien et de leur modernisation.

Par exemple, la région d'Ottawa-Carleton, qui compte environ 600 000 habitants, possède quelques installations, dont l'usine de filtration de l'eau de Britannia. Elle est actuellement en voie de construction, au coût de 33,5 millions de dollars. On a besoin de cette installation pour faire passer la capacité de production de 225 millions de litres par jour à 360 millions de litres et répondre ainsi aux grands besoins de la population.

Nous devons aussi moderniser immédiatement une autre usine, l'usine de filtration d'eau de l'île Lemieux, qui existe depuis 50 ans. Cela coûtera 37 millions de dollars.

À l'heure actuelle, la région d'Ottawa-Carleton songe à modifier le processus de filtration d'eau de son usine afin de continuer d'offrir une eau traitée d'excellente qualité. Ces modifications coûteront à la région quelque 23 millions de dollars et pareront à toute détérioration possible de la qualité de l'eau brute. Elles devraient répondre aussi aux nouvelles normes provinciales qui seront plus sévères.

Par suite des directives données par le gouvernement provincial à l'usine de filtration d'eau de cette région, il faudra évacuer les eaux usées, un projet qui, à lui seul, coûtera 38 millions de dollars à la région.

Si l'on veut continuer le développement des principaux pôles de croissance de la région que sont Orléans, Hazeldean et Barrhaven, il faudra construire des réservoirs et des installations de pompage d'environ 40 millions de dollars au cours des prochaines années. Dans notre région qui compte environ 600 000 habitants, les besoins s'élèvent actuellement à plus de 172 millions de dollars, mais ce n'est pas là le total des coûts.

Monsieur le Président, je vous signale que les installations de traitement des eaux usées pour la région coûteront plus de 400 millions de dollars.

Chaque fois que l'on doit effectuer des travaux dans une usine de traitement des eaux d'égout ou un réseau d'aqueduc, il est nécessaire de remonter à la source du problème, c'est-à-dire au réseau d'égout lui-même. Il faut séparer les égouts pluviaux des égouts domestiques, ce qui facilite beaucoup les travaux d'entretien et de réparation. Le projet entrepris dans la région coûtera plus d'un milliard de dollars aux gouvernements régional et municipaux.

Si j'attire votre attention sur ces points, monsieur le Président, c'est que des pressions énormes s'exercent quotidiennement sur nos municipalités pour qu'elles fournissent des services à la place du gouvernement provincial ou fédéral. Dans ce sens-là, quand il est question d'assainissement des eaux ainsi que du besoin d'usines de filtration subventionnées par le gouvernement fédéral, le député d'Ottawa—Vanier sait très bien que, si l'eau n'est pas traitée comme il faut, cela va se répercuter sur la santé des Canadiens.

Quand on sait pertinemment que la santé est l'affaire de tous, tant à l'échelon fédéral que provincial et même municipal, ce n'est que justice que le gouvernement fédéral reconnaisse son rôle et sa responsabilité: il lui incombe de fournir des services dans ce domaine.

À en juger par les interventions éloquentes de mes collègues, je dirais qu'un net consensus se dégage à ce sujet.

• (1950)

En terminant, je demanderais à la Chambre d'adopter à l'unanimité la motion de notre collègue, le député d'Ottawa—Vanier. Je tiens d'ailleurs à le féliciter pour l'excellent travail qu'il a fait dans ce dossier.

[*Français*]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, l'honorable député d'Ottawa—Vanier a présenté devant cette Chambre une motion qui, à mon point de vue, est remplie de très bonnes intentions. Il veut que les Canadiens et les Canadiennes aient accès à des ressources en eau potable de belle qualité. Je pense que personne ne peut être contre un tel souhait qui est émis par le député d'Ottawa—Vanier.

Toutefois, là où mes réticences vont grandissantes, surtout à la suite du discours qu'il a prononcé, c'est sur la façon avec laquelle il veut atteindre ces moyens. Il voudrait que le gouvernement fédéral, qui est déjà endetté par-dessus la tête,—tout le monde sait que la dette nationale du Canada, du gouvernement fédéral, est maintenant de 400 milliards de dollars—sorte le fouet, qu'il se flagelle encore plus, qu'il dépense encore plus pour une responsabilité qui ne relève pas du gouvernement fédéral.

Je pense que tous les Canadiens savent pertinemment, y compris le député d'Ottawa—Vanier, que la question de l'assainissement des eaux,—parce qu'il s'agit effectivement d'épuration ou d'assainissement des eaux dans la motion qu'il nous a présentée—relève d'abord et avant tout du pouvoir municipal. Et là-dessus, que ce soit au Québec, en Ontario ou dans n'importe quelle province du Canada, sauf sur les réserves indiennes, cette question-là relève totalement, principalement, directement du pouvoir municipal. La responsabilité de l'assainissement des eaux, que ce soit dans la ville de Shawinigan, dans la municipalité de Saint-Georges-de-Champlain, dans mon comté, ou encore dans la ville d'Ottawa ou dans la ville de Vanier, c'est un pouvoir municipal.

Il existe cependant par-dessus cette structure, étant donné que les municipalités sont des créations des pouvoirs provinciaux, des responsabilités également des provinces. Je prends un cas que je connais très bien, monsieur le Président, soit celui du Québec. Au Québec, il existe ce que l'on appelle la Société québécoise pour l'assainissement des eaux. Cette société opère au Québec depuis les années 1970 et elle a la responsabilité, conjointement avec les municipalités, les villes, les villages et les paroisses du Québec, de réaliser un vaste programme d'assainissement des eaux.

En fait, monsieur le Président, lorsqu'on regarde la situation de près, la Société québécoise d'assainissement des eaux arrive presque à la fin de son mandat. Son mandat était de construire, dans la plupart des régions du Québec, de nouveaux systèmes d'épuration des eaux, et ils l'ont fait dans la grande majorité des cas. Par exemple, à Montréal, de vastes systèmes d'épuration des eaux ont été faits par la ville de Montréal, en collaboration avec le gouvernement du Québec.

Dans ma région, dans la circonscription électorale de Saint-Maurice, cela a été fait dans bien des cas. Cela a été fait notamment, il y a une dizaine d'années, entre la ville de Grand'Mère et la Société québécoise d'assainissement des eaux, et les contribuables paient maintenant pour cela. Dans la ville voisine, Shawinigan, cela se fera bientôt. Cela fait une dizaine d'années que l'on attend après cela, mais il y a de l'argent du gouvernement du Québec et des municipalités de Shawinigan et de Shawinigan-Sud qui va être impliqué dans ce projet. Ce qui veut dire que les contribuables de Shawinigan et de Shawinigan-Sud, avec un financement allant jusqu'à 90 p. 100 en provenance de la Société québécoise d'assainis-

sement des eaux, vont régler leurs problèmes locaux d'épuration des eaux.

Ce que le député d'Ottawa—Vanier voudrait faire, c'est qu'en plus d'avoir une responsabilité municipale là-dedans au Canada, en plus d'avoir la Société québécoise d'assainissement des eaux, il voudrait avoir une société pancanadienne d'assainissement des eaux. Moi, monsieur le Président, je trouve que l'on a déjà suffisamment de double et de triple juridictions et que les municipalités au Canada ont le pouvoir, comme le gouvernement fédéral, d'imposer leurs citoyens. Lorsqu'elles veulent faire des travaux, construire une aréna, réparer des tuyaux d'égouts ou d'aqueducs, chaque municipalité au Canada a ce pouvoir-là. Et le gouvernement du Québec peut venir en aide à ces municipalités-là et j'imagine que c'est la même chose dans les autres provinces.

Alors, pourquoi aujourd'hui, encore une fois, de la part des Libéraux, arriver avec une proposition pour faire dépenser encore plus d'argent au gouvernement fédéral qui, soit dit en passant, est beaucoup plus endetté que les provinces et les municipalités? Pourquoi vouloir endetter le gouvernement fédéral, le paralyser encore plus dans ses responsabilités qu'il a, au lieu de laisser cette responsabilité à qui elle revient, c'est-à-dire aux municipalités et également au gouvernement des provinces?

Tout à l'heure, le député d'Ottawa—Vanier nous a fait sourciller en nous disant qu'il fallait presque pleurer car à Ottawa, figurez-vous donc, dans la ville d'Ottawa, notre Capitale nationale, il y a encore des tuyaux d'égouts qui sont faits en bois. Je pense que c'est une constatation qu'on pourrait faire dans plusieurs villes. Mais constater un problème et vouloir en apporter la solution, monsieur le Président, il s'agit là de deux choses complètement différentes.

Ce n'est pas parce qu'à Ottawa il y a des tuyaux d'égouts qui sont en bois qu'il faut que le gouvernement fédéral s'en mêle. Quoique dans le cas de la ville d'Ottawa, c'est peut-être une habitude. La ville d'Ottawa, monsieur le Président, vous le savez, est un peu plus gâtée que la moyenne des villes nationales. Je sais que le député d'Ottawa—Vanier n'aimera pas cela, mais les infrastructures municipales de la ville d'Ottawa sont payées en partie par les contribuables canadiens par le biais de la Commission de la Capitale nationale qui investit des millions et des millions de dollars pour embellir cette ville-là, pour l'améliorer. À Shawinigan, il n'y a pas de commission de la capitale nationale de Shawinigan pour venir aider la ville avec l'argent des contribuables canadiens.

Alors, je pense que le député d'Ottawa—Vanier devrait trouver un autre exemple que de nous faire pleurer sur le sort de la ville d'Ottawa qui est la seule ville au Canada qui bénéficie véritablement de l'argent de tous les contribuables canadiens pour l'aider à s'embellir. Et en fait, je n'ai rien contre cela, parce que c'est notre Capitale nationale et c'est un rôle qui est probablement essentiel au gouvernement fédéral, de venir en aide aux responsabilités qui reviennent à une capitale nationale. Mais il ne faudrait quand même pas en mettre! Il y a des gens qui sont ici à Ottawa, monsieur le Président, et ce sont des contribuables de la ville d'Ottawa et ils doivent prendre leurs responsabilités.

S'il y a des tuyaux d'égouts qui pètent ce soir à Ottawa, c'est la responsabilité de la ville d'Ottawa et elle doit faire en sorte de financer ce genre de travaux-là à même ses taxes municipales. Mais de là à prendre l'argent de tous les contribuables canadiens pour faire cela, je trouve que c'est un peu indécent.

Dans un autre ordre d'idées, le député d'Ottawa—Vanier a parlé d'un problème important, soit celui de la consommation, au Canada, des eaux embouteillées, des eaux minérales et ce qu'on appelle les eaux sèches. Il a parlé d'une somme de 80 millions de dollars et il a tout à fait raison. Mais il faudrait quand même comparer avec nos pays nordiques, comme la Suède, la Finlande et la Norvège où le même phénomène existe, monsieur le Président.

En fait, des études, qui ont été réalisées de façon très précise, disent que les eaux qui sont embouteillées ne sont pas de meilleure qualité au Canada que les eaux qui sortent des aqueducs municipaux. Les citoyens ne pensent pas ainsi, mais toutes les études le prouvent. Sans aucune exception, les études qui ont été faites par les gouvernements provinciaux disent que l'eau du robinet, dans la grande majorité des villes canadiennes, même si elle n'est pas toujours du goût que l'on souhaite, est de même qualité et même souvent de qualité supérieure à celle des eaux embouteillées.

Alors, le fait de venir nous dire aujourd'hui que parce qu'on boit au Canada pour 80 millions de dollars d'eau embouteillée, qu'il faudrait engager des milliards de dollars de l'argent des contribuables canadiens pour régler le problème, je dis que c'est plus psychologique.

En réalité, monsieur le Président, cela va même plus loin. Les lacs sont excellents au Canada. On a des gens qui se spécialisent dans l'eau embouteillée et c'est de l'eau qui est de bonne qualité, mais malgré tout cela, les Canadiens et les Canadiennes que nous sommes préfèrent importer l'eau embouteillée de France, comme l'eau Perrier et l'eau Évian. Ce sont les deux principaux marchés au Canada. Ce n'est pas l'eau Montclair et toute une série d'eau embouteillée au Canada. Les Canadiens,

quand ils veulent boire de l'eau embouteillée, vont l'importer de France, alors que nous avons d'immenses réserves d'eau potable de grande qualité.

Il s'agit là, à mon point de vue, d'un faux problème sur lequel le député d'Ottawa—Vanier veut nous amener et c'est peut-être probablement dans cette grande habitude du Parti libéral du Canada, finalement, de vouloir abolir complètement les municipalités, d'abolir les gouvernements des provinces et de ramener tous les pouvoirs au niveau fédéral, comme M. Clyde Wells aurait voulu le faire à un moment donné, soit d'avoir un État unitaire et qu'Ottawa s'occupe de tout.

Monsieur le Président, je considère qu'on doit continuer d'avoir des pouvoirs municipaux et des pouvoirs, cela veut dire des responsabilités; donc, que les municipalités s'occupent de leurs responsabilités et que les provinces en fassent autant. Je pense que malgré les bonnes intentions de mon bon ami, le député d'Ottawa—Vanier, sa proposition ne peut pas être reçue dans les circonstances puisque, encore une fois, le Parti libéral du Canada voudrait qu'Ottawa s'occupe d'un problème qui n'est pas le sien. Dieu sait, et là-dessus je serais d'accord avec lui, que nous avons suffisamment de nos problèmes ici, à Ottawa, de responsabilité et de compétence fédérales, notamment la question de l'unité nationale. Que l'on s'occupe d'abord et avant tout des problèmes fédéraux et qu'on laisse aux provinces et aux municipalités le soin de régler leurs propres problèmes.

Là-dessus, monsieur le Président, je vous remercie.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste une minute.

M. Ken James (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, je félicite le député d'en face d'avoir exprimé ses inquiétudes. J'ai aussi eu l'occasion d'entendre sa proposition au comité. Je ne vais certes pas avoir la possibilité d'en parler longuement, mais bien sûr, j'admets que l'infrastructure municipale est très importante pour notre pays.

Je félicite aussi la Chambre des communes et le gouvernement. De bien des manières, ils s'occupent de la défense de l'environnement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulé. Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 20 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉCRASEMENT DE L'AVION D'AIR ONTARIO À DRYDEN

RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Shirley Martin (ministre d'État (Transports)): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport final de la Commission d'enquête sur l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden (Ontario) et la réponse préliminaire du ministre des Transports aux recommandations présentées dans ce rapport.

* * *

• (1010)

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

RAPPORT ANNUEL

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureur général du Canada): Conformément à l'article 61 de la Loi canadienne sur les droits de la personne et au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, au nom de la ministre de la Justice, le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne pour l'année 1991.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à plusieurs pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de cheminots de l'Ouest qui font remarquer que leurs collègues, actuellement suspendus pour violation accidentelle des règles d'exploitation des chemins de fer canadiens, sont injustement pénalisés aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Ils pressent le Parlement de prendre des mesures immédiates pour préciser que la violation accidentelle des règles d'exploitation des chemins de fer canadiens ne constitue pas une infraction aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage. Ils nous demandent, je le répète, de prendre des mesures immédiates pour remédier à ce grave problème.

LA DÉRIVATION DES EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, la deuxième pétition que j'ai à présenter provient d'habitants de la Colombie-Britannique qui s'opposent tout simplement à tout détournement de cours d'eau vers les États-Unis et le nord du Mexique—il s'agit évidemment d'eau douce—, comme on prévoit maintenant de le faire avec la rivière Thompson-Nord.

LES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des gens de Québec, de Sillery, de Gatineau, de Saint-Jean-Chrysostome et d'Ottawa qui s'inquiètent pour les familles des personnes qui ont été reconnues comme étant des réfugiés une fois arrivées au Canada, compte tenu du tort que cause aux familles une séparation de plusieurs années.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'exhorter le ministre de l'Immigration à accorder des permis aux conjoints et aux enfants à charge des candidats au statut de réfugié qui sont autorisés à présenter leur demande d'admission à partir du Canada, y compris les personnes qui font partie de l'arriéré et les personnes qui sont admissibles conformément à la nouvelle loi, et à leur permettre d'être réunis au Canada en attendant le traitement de leur demande.

Les crédits

LE PROGRAMME CONCERNANT LES EMPLOYÉS DE MAISON ÉTRANGERS

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): J'ai une autre pétition signée par des habitants de West Lorne, d'Ottawa, de Chatham, de Québec, de Val Thérèse, de Nepean, de Thornhill, de North Bay, de Belleville et de Grand Falls, à Terre-Neuve. Ces pétitionnaires s'inquiètent du sort que le programme du gouvernement réserve aux employés de maison étrangers.

Ils prient le Parlement d'exhorter le ministre de l'Immigration à offrir aux employés de maison étrangers la possibilité de ne pas demeurer chez leur employeur en dehors des heures de travail, à faire passer l'expérience professionnelle avant la formation régulière et, enfin, à faire en sorte que le travail ménager soit reconnu comme une profession indispensable au Canada afin que les points nécessaires à l'obtention du statut de résidant permanent soient accordés à ces travailleurs.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LA SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord) propose:

Que la Chambre exprime son inquiétude face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé du Canada, en raison de l'intention avouée des premiers ministres libéraux des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve de renoncer au principe de l'universalité et d'imposer des droits d'utilisation et des frais modérateurs pour les services de santé.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Conformément à ce qui se fait souvent dans le cadre des journées de l'opposition, je voudrais vous signaler que les députés de Surrey-Nord et de Saskatoon—Clark's Crossing se partageront la première période réservée au Nouveau Parti démocratique.

Ils feront tous deux un discours de dix minutes suivi d'une période de cinq minutes réservée aux questions et observations.

M. Karpoff: Madame la Présidente, j'interviens pour lancer le débat sur cette motion.

Le Canada a la réputation dans le monde entier de pouvoir compter sur un des meilleurs systèmes de santé non seulement parce qu'il permet d'offrir des soins de qualité, mais également parce qu'il protège tous les citoyens quels que soient leurs moyens financiers.

Cependant, notre système de santé est soumis à d'énormes pressions et il est dans une situation très difficile à cause des attaques venant de toutes parts.

Tout d'abord, la montée en flèche des coûts pose un grave problème. Cette augmentation s'explique par un certain nombre de facteurs.

Les nouvelles technologies utilisées particulièrement dans les institutions sont extrêmement coûteuses. Beaucoup d'entre elles n'ont pas encore fait leurs preuves, mais nous les adoptons quand même, car nous voulons nous assurer d'être à la fine pointe de la technologie.

On met beaucoup trop l'accent sur les établissements de soins actifs, et cela s'explique simplement par la façon dont notre système de santé s'est développé. Nous commençons à nous rendre compte que, pour améliorer notre système de santé, il ne s'agit pas d'ouvrir davantage de lits d'hôpitaux et d'hospitaliser un plus grand nombre de personnes.

Le prix des médicaments monte lui aussi en flèche. En fait, au cours des dernières années, il s'agit de l'augmentation la plus rapide et la plus marquée dans tout le système de soins de santé. Cela se poursuit, et la situation est aggravée par la position du gouvernement qui a décidé dans le projet de loi C-22 de prolonger la durée d'application des brevets des sociétés pharmaceutiques multinationales. Cela a eu pour effet d'augmenter le prix des médicaments de 30 p. 100.

Ce n'est pas par hasard que la porte-parole des sociétés pharmaceutiques multinationales est Judy Erola, l'ancienne ministre libérale de la Consommation et des Corporations. Il lui incombait de protéger les consommateurs au Canada, et c'est maintenant elle qui défend les intérêts de ces sociétés. C'est comme un berger qui devient le porte-parole des loups.

Il y a aussi l'augmentation des honoraires des médecins. Nous reconnaissons de plus en plus que nous avons formé trop de médecins et qu'ils sont mal répartis dans le pays.

Donc, d'une part, il y a l'escalade des coûts et, d'autre part, le gouvernement fédéral fuit sa responsabilité de partager avec les provinces les coûts des soins de santé.

Le gouvernement conservateur et le gouvernement libéral précédent ont systématiquement refilé la responsabilité aux provinces. À la fin du siècle, le gouvernement fédéral aura retranché 64 milliards de dollars des paiements de transfert aux provinces en matière de soins de santé.

Ces compressions ont commencé en 1977, lorsque les libéraux ont abandonné la notion de partage à parts égales et ont obligé les provinces à adopter le financement global. Même après la mise en place du financement global, ce sont les libéraux qui ont commencé à refiler la responsabilité, avec leur programme de 6 et 5 p. 100 et la suppression de la garantie des recettes.

• (1020)

Cette année, les provinces de l'Ouest perdront 2,4 milliards de dollars en paiements de transfert du gouvernement fédéral. Sur ce montant, le retranchement de 738 millions de dollars, soit le tiers, découlera directement de l'effet cumulatif des compressions faites par les libéraux au début des années 80.

Cette année, le déficit de fonctionnement de l'Ontario s'élèvera à 5,4 milliards de dollars. Il n'aurait été que de 1,8 milliard si le gouvernement fédéral n'avait pas refilé sa responsabilité à la province. Pour sa part, cette année, la Colombie-Britannique a un déficit d'environ 1,7 milliard de dollars, dont 1,1 milliard directement parce que le gouvernement fédéral a refilé sa responsabilité à cette province. Cette année seulement, toutes les provinces perdront près de 9 milliards de dollars. Encore une fois, la perte financière que subira le gouvernement de la Colombie-Britannique au cours de la période qui vient s'élèvera à 6,8 milliards de dollars, dont 2,6 milliards résultent directement des réductions imposées par les libéraux au début des années 80.

Les libéraux ont parfaitement raison de se lever pour condamner le gouvernement actuel, qui renonce à sa responsabilité et abandonne les programmes à frais partagés avec les provinces, mais on trouve cela hypocrite quand on pense que le tiers de toutes ces réductions sont le fait des gouvernements libéraux précédents. La responsabilité n'incombe pas au gouvernement actuel qui, en bon élève, ne fait que surpasser ses maîtres, les libéraux.

Au Canada, le régime de santé est soumis à une pression double. Dans un sens, il y a les coûts qui grimpent et, dans l'autre, il y a le financement du gouvernement fédéral qui diminue.

Nous devons indiscutablement restructurer notre régime de soins de santé pour que les services soient davantage fournis à partir de la collectivité et qu'il y ait plus de programmes de prévention. Nous devons le faire en respectant les principes reconnus par la population canadienne, c'est-à-dire l'universalité, l'accessibilité, l'administration publique et l'absence de frais d'utilisation ou de frais modérateurs.

Au cours des derniers mois, nous avons vu les gouvernements libéraux—les premiers ministres libéraux—prôner, les uns après les autres, l'applications de frais modérateurs et de droits d'utilisation.

Clyde Wells a déclaré: «Nous devrons peut-être repenser tout le principe de l'universalité de nos programmes sociaux et voir dans quelle mesure nous pourrions restreindre ce principe.» Frank McKenna a encore demandé de pouvoir appliquer des frais d'utilisation et il affirme ne pas comprendre pourquoi nous ne pourrions pas exiger une faible franchise, un euphémisme pour frais d'utilisation.

Au Québec, MM. Côté et Rémillard veulent appliquer un ticket orienteur et demandent au gouvernement fédéral de modifier la Loi canadienne sur la santé pour l'autoriser. Ils présentent des mesures législatives en vue d'autoriser l'entrée en vigueur du ticket orienteur dans les hôpitaux de soins actifs. Les seuls autres politiciens de marque qui sont en faveur de l'application de frais d'utilisation sont Preston Manning et les membres du Parti réformiste. De toute évidence, ils sont sur la même longueur d'ondes que les premiers ministres libéraux. Preston Manning a déclaré sans équivoque qu'il était impossible de payer en entier toutes les factures de toute la population. Nous aboutirons donc à un régime de soins de santé à deux niveaux. Cela signifie que les pauvres ne pourront plus se payer des soins de santé.

En terminant, permettez-moi de comparer les propositions que formulent les premiers ministres libéraux avec la position adoptée par les gouvernements néo-démocrates. Le ministre des Finances Glenn Clark de la Colombie-Britannique, qui parlait au nom de tous les gouvernements néo-démocrates du Canada, a déclaré ce qui suit:

> Les trois gouvernements NPD dirigeront l'attaque contre le gouvernement fédéral, si jamais Ottawa tentait d'affaiblir la Loi canadienne sur la santé afin d'autoriser les autres provinces à imposer des frais d'utilisation. Au moment même où notre régime de soins de santé traverse une crise, il n'est pas question de renier nos principes.

La Chambre doit confirmer à nouveau notre engagement à l'égard des principes de l'assurance-maladie, soit l'universalité, l'accessibilité et l'interdiction d'imposer des frais d'utilisation et des frais modérateurs. Nous devons rejeter clairement les solutions que proposent les premiers ministres libéraux.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame la Présidente, je vais commencer par mettre en garde le public canadien. Ceux qui pensaient que ce débat allait porter sur le système de dispensation des soins au Canada se trompaient. Ce débat porte sur les avantages politiques. Ce sera un autre exemple de cas, à la Chambre des communes, où le Nouveau Parti démocratique va tenter de se montrer supérieur aux autres partis. Il reste en marge et il critique.

Ce ne sont pas les socialistes du Canada qui ont créé notre système de santé, c'est le très honorable John G. Diefenbaker. Ce sont les gouvernements libéraux qui l'ont amélioré, et je reconnais leur contribution. Nous sommes rendus à un stade où nous ne pouvons plus supporter le système d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation tel qu'il est.

Nous en sommes à un point où les abus ont donné naissance à une situation qui ne nous permet plus de faire progresser le système. La raison, c'est qu'il n'y a pas de limites. Il n'y a ni limites internes, ni limites externes; le système de santé est autogéré. En tant que gouvernement responsable et personnes responsables, nous devons prendre des mesures pour être sûrs de pouvoir continuer à financer les soins.

Les députés néo-démocrates vous parleront du niveau de service. Je peux dire qu'il a baissé au cours des cinq dernières années. Tout le monde pourra le confirmer. Il y a des queues dans les services d'urgence des hôpitaux; il est difficile de se faire opérer, etc. Il faut donc faire quelque chose. Pour qu'une personne se lève et déclare qu'il faut conserver les attitudes et les principes qui gouvernent actuellement notre système de soins, il faut qu'elle soit folle.

Je vais parler de l'universalité. Comment maintenir l'universalité? C'est un principe qui visait à éviter des choses comme la détermination de la capacité de payer. Maintenant, cela commence à détruire notre système, car l'universalité, le principe que les néo-démocrates ont mentionné, nuit à l'accessibilité. Il est impossible d'avoir les deux, à moins que nous ne soyons prêts à dépenser des milliards, et il s'agit de l'argent du contribuable. La responsabilité financière nous l'interdit. Que le Nouveau Parti démocratique nous propose de véritables solutions.

M. Karpoff: Il est très évident que le premier ministre a complètement été abandonné par les conservateurs lorsqu'il a déclaré que l'universalité des programmes sociaux était un dépôt sacré.

Le député se lève maintenant pour dire que le Parti conservateur ne croit plus à ce principe. L'universalité doit être protégée parce qu'elle permet aux plus petits d'avoir accès aux services. Nous ne pouvons pas maintenir ce principe d'une part puis appliquer des solutions de rechange dans notre système de soins de santé pour assurer l'avenir de ce système. Le ministre de la Santé, je dois l'avouer, a été ferme sur ce point. Malgré les fortes pressions exercées même par sa propre province, il a eu la prévoyance de dire qu'on n'imposera pas de frais d'utilisation. Nous ne permettrons pas à ces gouvernements libéraux d'imposer des frais d'utilisation. Malheureusement, cependant, le ministre qui défend un bon principe fait partie d'un gouvernement qui réduit les ressources dont les provinces ont besoin pour être en mesure d'appliquer ce principe et de respecter ces normes.

• (1030)

Je voudrais dire un mot du financement des programmes établis. Le gouvernement essaie toujours de prétendre qu'il a imposé des limites dans ce domaine à cause de l'escalade des coûts. Les paiements de transfert destinés aux provinces en vertu des accords sur le financement des programmes établis n'avaient rien à voir avec les coûts. Ils devaient dépendre de la croissance de notre produit national brut. Autrement dit, à mesure que la richesse du pays augmentait, ces paiements de transfert devaient augmenter également. C'est le seul facteur qui devait entrer en ligne de compte, à l'exception de la croissance de la population.

Pourtant, malgré la croissance de notre produit national brut et malgré notre capacité de payer qui s'est accrue avec la croissance de l'économie, le gouvernement a déclaré qu'il va sabrer arbitrairement les paiements de transfert et réduire la formule qui s'applique en ce sens.

Voilà ce qui est arrivé. Le problème ne vient pas tant du ralentissement observé dans l'économie au cours des deux dernières années que du refus catégorique de ce gouvernement d'assumer sa part des coûts du programme. Il va renoncer à sa responsabilité de participer à un programme conjoint avec les provinces.

[*Français*]

Mme le vice-président: La période de questions et commentaires de cinq minutes est déjà expirée. Nous entamons maintenant la deuxième période de dix minutes de débat. Je cède donc la parole à l'honorable député de Saskatoon—Clark's Crossing.

[*Traduction*]

M. Flis: Madame la Présidente, je sais que la période de 20 minutes a été réduite à 10, mais j'avais compris que, après chaque orateur, il y aurait une période de 5 minutes pour les questions et réponses.

Mme le vice-président: Effectivement, et cette période a eu lieu. Le député de Halifax-Ouest a présenté une question à laquelle on a répondu. Étant donné que la question et la réponse étaient toutes deux assez longues, la période de cinq minutes est terminée.

M. Flis: Je m'excuse, madame la Présidente.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, il est important que les Canadiens connaissent la position de chacun des partis politiques du pays relativement aux soins de santé. Les Canadiens considèrent, avec raison, que leur système de soins de santé donne une image de l'organisation de leur société et qu'il reflète bien notre attitude à l'égard des moins bien nantis.

Au Canada, nous pouvons nous enorgueillir du fait que tous les partis politiques du pays ont participé à la création d'un système de soins de santé qui honore le pays et fait l'envie de tous les autres pays du monde. Nous avons réussi à élaborer un système de santé qui permet à chaque citoyen de savoir qu'en cas de maladie, il n'a pas à s'inquiéter de sa maison, de sa sécurité ou de sa famille. C'est un système grâce auquel chaque citoyen reçoit les soins dont il a besoin au moment où il en a besoin.

C'est un indicateur important de l'attitude des Canadiens et du Canada à l'égard des problèmes à régler et à l'égard des personnes en difficulté.

Il est primordial que chaque parti politique fasse connaître très clairement sa position au sujet du système de santé. Au cours des dernières années, le gouvernement conservateur a sabré dans les services de soutien ainsi que dans le soutien financier qui était offert aux provinces et qui leur permettait d'assurer le bon fonctionnement de leurs systèmes de soins de santé. Ce faisant, le présent gouvernement ajoutait simplement aux coupes déjà effectuées par les gouvernements libéraux qui l'ont précédé.

Au niveau fédéral, nous avons vu les gouvernements conservateurs et libéraux réduire l'appui financier accordé au système de santé dans la mesure où ils transféraient aux provinces une part de plus en plus grande des coûts de la santé; à la longue, cette façon de procéder exerce une pression sur les provinces qui devront imposer des frais modérateurs ou des frais d'utilisation aux Canadiens qui seront ainsi forcés d'assumer une partie des coûts.

Il est important de savoir qu'à ce moment-ci de notre histoire, les premiers ministres du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve réclament le droit d'instituer des frais d'utilisation et des tickets modérateurs. Nous sommes aujourd'hui aux prises avec une récession, une flambée du taux de chômage, bref, nous vivons une période extrêmement difficile. Pourtant, ces premiers ministres libéraux veulent imposer un nouveau fardeau aux Canadiens et les accabler d'un nouveau sujet d'inquiétude en leur disant qu'ils devront peut-être payer des frais pour recevoir les soins de santé. Ces premiers ministres veulent imposer des frais modérateurs dans le système de soins de santé.

Nous savons tous que l'instauration de frais d'utilisation dans le système de soins de santé aurait simplement pour effet de dissuader les pauvres de recourir aux services et n'aurait aucun effet sur la demande des personnes qui ont des revenus moyens et élevés. Cela, des études le montrent clairement, et le juge Emmett Hall, spécialiste canadien des soins de santé de grande réputation, l'affirme lui aussi.

En d'autres mots, des frais d'utilisation constitueraient une attaque directe contre les Canadiens les plus démunis et ceux qui sont les moins capables d'obtenir les services dont ils ont besoin.

Préconiser des frais d'utilisation, c'est lancer une attaque directe contre les Canadiens qui sont financièrement les moins en mesure de payer pour les services dont ils ont besoin lorsqu'ils ont des problèmes de santé.

Je crois qu'il y a au Canada une conspiration contre le système de soins de santé. Le Parti réformiste, le Parti conservateur et le Parti libéral se sont ligués pour attaquer le système de soins de santé et le droit des Canadiens d'obtenir gratuitement les soins de santé payés par le régime fiscal. Ils y ont accès gratuitement quand ils en ont le plus besoin et quand ils sont dans une situation désespérée.

Preston Manning et son Parti réformiste réclamaient, au début du mois, l'abolition de l'universalité de l'assurance-maladie. Il a dit que nous devrions faire payer les services hospitaliers aux gens qui y ont recours et que nous devrions imposer des frais modérateurs.

Le Parti réformiste réclame l'imposition de frais modérateurs. Le Parti conservateur a adopté, lors de son

congrès une résolution, qui va dans le même sens. L'ancien ministre de la Santé, le député de Provencher, parle de frais modérateurs au Manitoba. Des membres influents du gouvernement réclament la fin de l'universalité et l'imposition de frais modérateurs. Nous venons d'entendre, il y a tout juste quelques minutes, le député de Halifax-Ouest appuyer cette position. Il a plaidé pour l'abolition de l'universalité.

Comme je l'ai déjà mentionné, au Québec, le premier ministre, le ministre de la Santé et le ministre des Finances ont tous déclaré très clairement qu'il était temps qu'on permette au Québec d'instituer un ticket orienteur. Ce que le gouvernement québécois devrait faire, c'est protéger ses citoyens de la ruine au cas où ils devraient avoir recours aux soins de santé au lieu de les accabler d'un fardeau financier supplémentaire lorsqu'ils tombent malades.

Le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, a déclaré que, si le gouvernement québécois instaurait le ticket orienteur, ce serait la fin du rêve canadien de l'universalité et de la gratuité des soins de santé et que ce ne serait qu'une question de temps avant que n'émerge un système à deux niveaux, l'un pour les riches et l'autre pour les pauvres.

Voilà de quoi il retourne. Il s'agit de savoir si les partis politiques canadiens sont ou non en faveur d'un système de soins de santé qui soit le même pour tous, ou s'ils veulent un système qui est avantageux pour les riches et moins accessible aux pauvres parce que plus cher.

Les premiers ministres libéraux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve penchent manifestement en faveur d'un système à deux niveaux: un pour les riches, un pour les pauvres. Nous, membres du Nouveau Parti démmocratique, et tous les Canadiens rejetons purement et simplement cette idée.

Pour les Canadiens, ce n'est pas une question à débattre. Ils sont fiers de leur système de soins de santé. Il les sert bien et il est déplacé de la part du Parti libéral d'attaquer le régime d'assurance-maladie que nous avons au Canada et qui nous a si bien servi. Il est également déplacé de la part du Parti réformiste de le faire et de prétendre qu'il ne veut pas porter atteinte au principe d'universalité quand, de toute évidence, le chef de ce parti a bien fait comprendre à plusieurs reprises que c'est là son intention et celle de son parti.

• (1040)

Une importante partie du caucus conservateur et nombre de membres du Parti conservateur, que ce soit à leurs congrès ou à leurs réunions—le caucus albertain du Parti conservateur, par exemple—est d'accord pour imposer des droits d'utilisation. Un grand nombre des ministériels sont également en faveur de cette idée. Les partis qui représentent les riches et l'élite au Canada—le Parti conservateur, le Parti libéral et le Parti réformiste—sont en train de se liguer contre notre système de soins de santé, et ce, contre le souhait manifeste de tous les Canadiens.

Comme tous les Canadiens le savent, en 1962, à l'époque de Tommy Douglas et de la CCF, le Nouveau Parti démocratique avait instauré en Saskatchewan un régime d'assurance-maladie qui était administré sans l'aide financière du gouvernement fédéral. Il a ensuite tant fait pour le défendre et le faire adopter par le gouvernement fédéral, que ce régime a finalement été mis en place sous l'administration de Lester Pearson.

Le Nouveau Parti démocratique, anciennement la CCF, a toujours été engagé à l'égard du régime d'assurance-maladie, il l'est encore et il le restera. Il est regrettable que ni le Parti libéral ni le Parti conservateur ne puissent respecter cet engagement.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, j'espère que vous avez vu l'auréole autour de la tête du député de Saskatoon—Clark's Crossing quand il parlait. Malheureusement, les néo-démocrates n'ont jamais su comment on inscrit des motions au *Feuilleton*.

Nous aurions pu avoir aujourd'hui un excellent débat, si les néo-démocrates avaient appris à déposer une motion. Ils transforment une question importante comme notre régime national d'assurance-maladie en une querelle imbue d'esprit de parti. Les voilà qui attaquent les premiers ministres libéraux, et immédiatement cela devient une querelle imbue d'esprit de parti et non plus un débat sur notre régime de santé publique.

Je voudrais demander au député pourquoi la motion du NPD ne mentionnait pas le fait que les premiers ministres provinciaux de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et de l'Ontario, qui sont néo-démocrates, ferment des centres de santé, suppriment des lits d'hôpitaux, licencient du personnel soignant—et les infirmières partent aux États-Unis—et ont déjà violé le principe de l'universalité. Trois premiers ministres provinciaux néo-démocrates ont déjà violé le principe de l'universalité.

Pourquoi est-ce que cela ne figurait pas dans la motion du NDP?

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, le député a soulevé un point important. Il nous demande pourquoi nous voulons en faire une question imbue d'esprit de parti.

Il n'y a qu'un seul parti, c'est bien évident, qui défend l'assurance-maladie dans notre pays et les intérêts des Canadiens dans ce domaine. Dans ma province, en Saskatchewan, c'est vrai que certains hôpitaux vont être fermés. La population évolue, et il est nécessaire de revoir la manière dont nous fournissons ces services. Mais il est inutile de se demander si nous sommes ou non opposés au ticket modérateur ou aux frais d'utilisation. Les Canadiens y sont opposés et le Parti libéral devrait s'y opposer aussi, comme les ministériels, mais ils ne le sont pas. Ils en débattent.

Le député peut être contrarié que cela devienne une question quelque peu imbue d'esprit de parti, mais il est évident que les premiers ministres provinciaux néo-démocrates et le Nouveau Parti démocratique à l'échelle fédérale appuient un régime d'assurance-maladie universellement accessible. Nous n'acceptons pas et nous n'accepterons jamais de ticket modérateur ni de frais d'utilisation, contrairement aux premiers ministre provinciaux du Québec, de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, j'ai l'habitude des surprises du NPD, mais aujourd'hui, c'est une surprise différente. Je comprends qu'ils veuillent toujours défendre les meilleurs intérêts de tout le monde.

Si c'est un débat politique que les néo-démocrates veulent, qu'à cela ne tienne! Les Canadiens se posent beaucoup de questions au sujet de leur régime d'assurance-maladie. J'ai répété à maintes reprises, en ce qui concerne les frais d'utilisation, que nous réaffirmons les grands principes du système. Je l'ai dit la semaine dernière, et je le redis aujourd'hui. J'ai déclaré publiquement que j'étais contre les frais d'utilisation et que, jusqu'ici, je ne pense pas m'être contredit.

Ce qui m'a surpris aujourd'hui, c'est qu'ils se disent préoccupés par les provinces dans leur motion. Je me demande pourquoi ils ne demandent pas plutôt aux assemblées législatives du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve d'adopter une mesure à leur goût au lieu de soulever la question à la Chambre.

Si je ne m'abuse, une grande majorité de parlementaires partagent mon avis. Si c'est un débat politique que les néo-démocrates veulent, soit. C'est le coup classique du NPD: créer des problèmes où il n'y en a pas. Ils veulent être les défenseurs du système; nous le sommes déjà. Ils l'ont créé, et nous le perpétuons.

Je ne comprends pas. Je le répète encore une fois, si c'est un débat politique qu'ils veulent provoquer, d'accord, mais la Chambre n'est pas l'endroit où tenir un tel débat si la question relève des provinces. Je m'en tiens à ce que j'ai dit, mais cela n'empêchera pas les Canadiens de se poser des questions au sujet du système. Ils sont vraiment inquiets.

Nous avons rencontré les premiers ministres provinciaux hier. Je peux vous dire que même les premiers ministres néo-démocrates sont inquiets. Ce n'est peut-être pas leur position officielle, mais c'est néanmoins la réalité. Quand on a un déficit de 13 milliards de dollars, on remet en question bien des aspects du système.

Que les Canadiens se posent des questions à propos du système, je ne vois pas de mal à cela, mais pourquoi soulever la question ici aujourd'hui quand elle n'a aucun rapport avec des propos que j'ai tenus? À mon avis, telle est la position du gouvernement depuis le départ.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Madame la Présidente, je pourrais tout d'abord remercier le ministre qui se prononce constamment contre les frais modérateurs, malgré les pressions qu'exercent, j'en suis persuadé, certains de ses collègues et sa propre province. Il est important, à mon avis, que le ministre de la Santé du Canada appuie vigoureusement la Loi canadienne sur la santé et les dispositions qu'elle contient. Le ministre s'en sera aperçu, la motion ne vise pas à critiquer la position qu'il a adoptée à ce sujet.

Il faut que les Canadiens sachent ce que les partis politiques au pays pensent des soins de santé, puisque c'est l'une des questions sur lesquelles ils auront à se prononcer aux prochaines élections. Ils doivent savoir que les premiers ministres libéraux au pays prétendent que nous devrions imposer des frais modérateurs même si les Canadiens rejettent cette possibilité. Ils doivent savoir que des groupes importants à l'intérieur du Parti conservateur sont en faveur des frais modérateurs même si les Canadiens n'en veulent pas. Ils doivent savoir que le Parti réformiste appuie, lui aussi, les frais modérateurs.

Chacun de ces partis est en train de miner les principes d'universalité et d'accessibilité qui s'appliquent actuellement à notre système de santé. Il est important que les Canadiens comprennent bien la situation. Il est important qu'ils sachent que le Nouveau Parti démocratique réclame un programme accessible à tous et n'acceptera jamais qu'on impose des frais modérateurs.

Les crédits

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat. Certes, je me suis déjà exprimé sur cette question à un certain nombre de reprises. Je voudrais maintenant faire part de mes réflexions à la Chambre.

Le 19 mars 1991, il y a à peine un an et une semaine aujourd'hui, je suis intervenu ici au nom du caucus libéral pour inviter la Chambre à réaffirmer son attachement au régime d'assurance–maladie. Ma motion était très simple: Que la Chambre, c'est–à–dire tous les députés, réaffirme son engagement envers le régime public d'assurance–maladieu. Elle soulignait l'attachement du Parti libéral à l'universalité du régime d'assurance–maladie. Le gouvernement, à la suite du ministre de la Santé de l'époque, a voté contre la motion.

Et les néo–démocrates, madame la Présidente? Mon honorable collègue de Surrey–Nord, qui a présenté la motion d'aujourd'hui, s'est tourné vers le ministre de la Santé de l'époque au cours du débat et a dit: «Je dois dire que, pour une fois, je suis d'accord avec le ministre. Il ne fait aucun doute que cette motion», en parlant de celle que j'avais présentée, «est une vraie farce, car les libéraux espèrent bien que le gouvernement votera contre.» En vérité, je n'ai jamais présenté de motion dans un but douteux. Je me demande si le député de Surrey–Nord ne peut pas affirmer la même chose aujourd'hui.

• (1050)

Je note que la motion dont nous sommes saisis invite:

> La Chambre à exprimer son inquiétude face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé du Canada, en raison de l'intention avouée des premiers ministres libéraux des provinces de Québec, du Nouveau–Brunswick et de Terre–Neuve de renoncer au principe de l'universalité et d'imposer des frais d'utilisation et des frais modérateurs.

C'est une des attaques les plus déplacées, illogiques et sournoises que j'aie vues contre le Parti libéral, mais je ne m'étendrai pas là–dessus ni sur l'éthique du député de Surrey–Nord qui a présenté la motion à l'étude.

Je parlerai des véritables problèmes du système de santé, des réductions budgétaires, du plafonnement des paiements de transfert, surtout des transferts pécuniaires, par le gouvernement conservateur fédéral, et de la nécessité de trouver des solutions.

Chaque province canadienne lutte pour offrir des soins de santé adéquats. Aux actualités nationales, hier soir, on a présenté des reportages sur les efforts que déploient la Colombie–Britannique, la Saskatchewan et le Nouveau–Brunswick pour réformer leur système de santé, mais ces réformes coûtent quelque chose.

Le Nouveau–Brunswick fermera de 300 à 400 lits et transformera trois de ses hôpitaux en centres de consultations externes; 250 professionnels de la santé perdront leur emploi. Les conseils d'administration de ces hôpitaux seront dissous.

Ces réformes sont une pilule difficile à avaler pour une province qui a reçu en héritage de l'ancien gouvernement conservateur des frais modérateurs et un système de soins de santé laissant à désirer. Dans le dernier discours du Trône prononcé le mois dernier, le gouvernement du Nouveau–Brunswick s'est engagé à entreprendre une réforme en profondeur, mais il n'a pas manqué d'exprimer une certaine amertume à l'endroit du gouvernement fédéral. Le ministre de la Santé, Russell King, a dit au ministre fédéral que certaines provinces, dont la sienne, avaient beaucoup de difficulté à continuer de financer seules les soins de santé alors que le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert.

Le Nouveau–Brunswick a néanmoins encaissé le coup. Son premier ministre et son ministre de la Santé ne ménagent aucun effort pour essayer d'administrer le système sans compromettre les normes nationales. Pourquoi ne pas les en féliciter au lieu de dire que le ministre est une menace à l'universalité du régime? Je trouve que le Nouveau Parti démocratique débite de véritables inepties et se montre tout simplement hypocrite, madame la Présidente.

J'ai aussi suivi de près les mesures prises par le gouvernement et le ministère de la Santé de la Colombie–Britannique. Là–bas, une commission royale d'enquête sur les soins de santé a recommandé des façons innovatrices de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité. Hier soir, on a vu dans un reportage un projet spécial de services de santé communautaires qui fonctionnait à merveille à Victoria. Dans le cadre de ce projet, on tente d'aider les personnes âgées à domicile plutôt que de les hospitaliser. J'espère que le projet sera couronné de succès et qu'il sera mis en oeuvre dans toutes les régions du pays.

Je tiens à signaler aux députés que toutes les provinces, même les provinces qu'on dit riches, comme la Colombie–Britannique et l'Ontario, qui sont dirigées par des gouvernements néo–démocrates, ont dû éliminer des emplois et fermer des lits à cause des limites imposées par le gouvernement fédéral relativement aux paiements de transfert. Ainsi, quel que soit le parti politique, je félicite tout gouvernement provincial qui essaie d'apporter des réformes au régime de soins de santé sans réduire les services et les soins. Je crois que des initiatives de ce genre méritent l'approbation et le respect du Parlement.

Actuellement, en Saskatchewan, les hôpitaux se préparent à absorber une réduction de 113 millions de dollars des subventions versées par le gouvernement provincial néo–démocrate. Encore une fois, la pilule est amère, mais la Saskatchewan n'a pas le choix. D'un bout à l'autre du pays, l'Ontario, Terre–Neuve, la Nouvelle–Écosse, le Québec, toutes les provinces ont été forcées de faire des

réductions et encore des réductions, mais aucune d'entre elles n'a compromis la Loi canadienne sur la santé, et je m'en réjouis.

J'admets que la possibilité d'imposer des frais modérateurs de 5 $ dans les salles d'urgence au Québec m'inquiète. J'ai exprimé clairement mon point de vue à ce sujet à plusieurs occasions, à la Chambre et ailleurs. Heureusement, le ministre de la Santé du Québec, Marc-Yvan Côté, semble vouloir revenir sur cette décision controversée. Il a annoncé lundi que les frais modérateurs ne seraient pas imposés.

J'espère que, d'ici 12 mois, la situation au Canada aura changé et qu'il n'y aura pas de frais modérateurs dans notre pays.

La motion présentée par le NPD critique le Québec, entre autres provinces, l'accusant d'avoir l'intention d'imposer des frais modérateurs. Cette critique est-elle juste? Je serais inquiet, moi aussi, si le gouvernement du Québec décidait d'aller de l'avant avec ce projet, mais je n'ai pas passé de jugement. Dans un rapport publié en 1989 et intitulé *Pour améliorer la santé et le bien-être au Québec: Orientations*, le gouvernement du Québec mentionne que certains des avantages généralement associés à l'imposition de frais modérateurs sont surtout théoriques et que cette formule comporte des inconvénients majeurs qui l'emportent sur les avantages.

On concluait dans le rapport en disant que l'imposition de frais modérateurs ne peut constituer une source acceptable de financement et que le ministère préférait compter sur d'autres sources de revenu.

Si seulement le porte-parole en matière de santé du Nouveau Parti démocratique avait fait ce qu'il devait faire, c'est-à-dire lire ce rapport, il ne serait pas aussi empressé de juger le gouvernement du Québec et de lui prêter de mauvaises intentions. Ce genre d'attaque méprisable ne favorise certainement pas l'unité nationale et ne nous aide pas à trouver ensemble une solution au problème des soins de santé au pays.

J'en arrive au deuxième volet de mon intervention, à savoir la nécessité de changer la situation. Compte tenu du fait que les frais médicaux grimpent en flèche, une réforme du système est inévitable. Ce que nous contestons toutefois, c'est le fait que le gouvernement fédéral veut procéder à cette réforme en nous plaçant un fusil sur la tempe. Ce gouvernement s'est servi des projets de loi C-69 et C-20 pour limiter les augmentations de paiements de transfert, pénalisant ainsi les provinces. En fait, les provinces ont subi un très grave préjudice.

Dans ma province du Manitoba, le Centre des sciences de la santé où j'ai déjà travaillé a été contraint d'éliminer plus de 120 lits et de congédier 500 employés. Le ministre de la Santé, Donald Orchard, a dit qu'il n'avait pas le choix. Je signale que le ministre de la Santé au Manitoba est un conservateur. Celui-ci s'est employé depuis un an et demi à restructurer le système de soins de santé.

Pendant ce temps, à Terre-Neuve, le premier ministre Clyde Wells dénonce le caractère tout à fait injuste de la position fédérale. Sa province ne dispose pas de l'assiette fiscale qui lui permettrait de récupérer l'équivalent du montant des paiements de transfert dont cette province est privée. Le secteur des soins de santé à Terre-Neuve a déjà fait l'objet de toutes les compressions possibles. L'an dernier seulement, 438 lits pour soins intensifs ont été supprimés et environ 300 infirmières ont perdu leur emploi.

Les files d'attente s'allongent. Les hôpitaux ont réduit leurs services. Dans un cas, une femme enceinte de Port-aux-Basques, à Terre-Neuve, a dû se rendre jusqu'à un hôpital fournissant des services complets. Elle a passé une semaine dans un hôtel, à ses frais, à attendre que son accouchement ne commence. L'hôpital de la localité où vivait cette femme ne pouvait lui dispenser les soins nécessaires, en raison de compressions budgétaires.

En Ontario, 35 infirmières de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario ont perdu leur emploi parce que cette institution ne pouvait plus leur verser leur salaire. L'Ontario, qui jouit d'une assiette fiscale importante, souffre des compressions fédérales et du contrecoup de la récession. Dans cette province, tout comme à Terre-Neuve, au Manitoba, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans le reste du pays, des changements draconiens sont à l'ordre du jour.

Le spectre des difficultés financières menace chaque lit d'hôpital au Canada, mais notre pays n'est pas le seul à lutter pour pouvoir offrir des services à ses citoyens. Le monde entier éprouve des difficultés. Quiconque suit les campagnes électorales aux États-Unis et en Grande-Bretagne aura remarqué que la santé est un dossier chaud. L'assurance-maladie et les systèmes à deux niveaux sont des sujets qui reviennent dans les discours et les campagnes de publicité. Aux États-Unis, on réclame un régime national d'assurance-maladie. En Grande-Bretagne, les travaillistes reprochent aux conservateurs de s'être par trop éloignés des règles du régime universel d'assurance-maladie.

• (1100)

Il ne fait aucun doute que les services de santé sont très chers non seulement aux Canadiens, mais à tous les peuples de la terre. Depuis des temps immémoriaux, les gérisseurs occupent une place toute spéciale dans les valeurs sociales parce qu'ils aident les autres à conserver la santé. Tout ce qui entrave l'accès à des soins adéquats et aux conseils médicaux fait obstacle au maintien de la santé. La question des frais modérateurs se rattache à ce thème.

Mon parti a semé l'idée de l'assurance-maladie en 1919 et fait adopter la Loi canadienne sur la santé en 1984. Nous ne croyons pas au principe des frais modérateurs. À notre congrès national du mois dernier, nous nous sommes prononcés en faveur de l'universalité, ce que le Nouveau Parti démocratique a complètement oublié, lui dont la mémoire est très sélective.

Ce n'est pas mon parti qui a réclamé des frais modérateurs à son congrès national. Ce n'est pas la direction de mon parti qui a écrit au ministre des Finances pour demander que le gouvernement adopte comme politique l'imposition de frais modérateurs et d'autres frais d'utilisation. En fait, je suis fier de pouvoir dire que, lors d'un voyage récent à Washington, mon chef s'est porté à la défense du régime d'assurance-maladie alors que d'autres gardaient le silence. Même les néo-démocrates n'ont pas ouvert le bec. Ils n'ont rien fait pour nous appuyer. C'est le chef des libéraux qui a osé dire à tous les Américains que le régime canadien était le meilleur.

Quelle hypocrisie de la part du Nouveau Parti démocratique.

Des voix: Où sont-ils donc?

M. Pagtakhan: Ils brillent par leur absence. Si vous ne croyez pas que, en tant que porte-parole du Parti libéral pour la santé, je n'ai ménagé aucun effort pour défendre la Loi canadienne sur la santé, vous devez dormir depuis quatre ans. Je n'ai jamais cessé, en Chambre et ailleurs, de protéger le droit des citoyens aux soins de santé.

J'ai des articles du *Montreal Gazette*, du *North Times* de ma circonscription de Winnipeg-Nord, du *Ottawa Citizen*, du *Winnipeg Free Press*, du *Globe and Mail*, du *Medical Post* et du *St. John's Telegraph-Journal* qui exposent aux Canadiens ce que je pense à ce sujet. N'importe qui, et surtout le député de Surrey-Nord qui a présenté cette motion particulièrement répugnante, peut appeler à mon bureau, et je lui ferai parvenir d'urgence ces coupures de presse.

Je crois sans l'ombre d'un doute, tout comme mes collègues, que l'imposition d'un ticket modérateur privera les pauvres des soins médicaux. Les frais modérateurs n'ont pas leur raison d'être, et leur perception nécessitera une nouvelle structure bureaucratique. En plus d'accaparer les médecins, les infirmières et les administrateurs, ils dissuadent les malades d'aller se faire soigner, retardant ainsi le diagnostic jusqu'à ce que la maladie devienne plus grave et plus difficile à soigner. Il y a lieu de souligner que, au cours des deux dernières décennies, une étude après l'autre l'a démontré tant au Canada qu'au delà de nos frontières.

Je sais que le député de Surrey-Nord enfourchera son dada, mais ce sont les libéraux qui les premiers ont modifié les modalités des transferts pécuniaires aux provinces, imités en cela par les conservateurs qui l'ont fait cinq fois en huit ans. J'aimerais cependant faire remarquer au député que le Parti libéral, très dynamique, est à l'écoute de son temps et propose des initiatives. Il s'engage encore une fois à respecter le principe libéral de l'assurance-médicale universelle.

C'est un parti qui a fait ce qu'il fallait au bon moment et pour les bonnes raisons. Il n'aurait cependant jamais déglingué le système comme les conservateurs se sont employés à le faire. Le député de Surrey-Nord ne peut pas faire ce genre de comparaison impunément.

Un professeur de sciences politiques de l'Université Yale, Ted Marmor, exprimait récemment son étonnement, au cours d'une entrevue qu'il accordait à une journaliste, Frances Russell, de ce que notre gouvernement et le milieu des affaires puissent croire que la réduction et la privatisation du système des soins de santé seraient une façon de lutter contre le déficit, la baisse de la productivité et la stagnation.

Il dit: «C'est tout le contraire. Le Canada a réussi à offrir un programme d'assurance-maladie complet à toute la population, à offrir des soins de qualité et à débourser, pour cela, environ 25 p. 100 de moins de son produit national brut.»

Il précise également que le Canada réussit à maintenir les coûts à un bas niveau sans que le système présente les lacunes et les défauts du système américain.

Le député de Surrey-Nord ne pense-t-il pas qu'il est temps que son parti se rende compte que les libéraux ne présentent pas une menace pour le régime d'assurance-maladie? Nous ne sommes pas l'ennemi, mais le défenseur. Nous voulons que le gouvernement fédéral réaffirme son soutien financier à cet égard. Nous devrions nous unir dans ce but, et non perdre notre temps à débattre de motions aussi absurdes.

Tout le monde à la Chambre sait que les conservateurs fédéraux ne sont pas prêts à reculer sur la question des paiements de transfert. Quelle que soit l'importance des moyens de pression que les provinces ou nous-mêmes exercerons, les conservateurs ne se rendront jamais compte du tort qu'ils causent aux provinces.

Notre objectif est clair. Nous devons faire tomber ce gouvernement dans l'espoir de ressusciter et de préserver notre régime d'assurance-maladie.

En conclusion, madame la Présidente, je propose, appuyé par le député d'Eglinton—Lawrence, qu'on modifie la motion en supprimant le texte après la virgule et en ajoutant ce qui suit:

> [. . .] et des mesures prises par les premiers ministres néo-démocrates de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, pour fermer les centres hospitaliers, congédier du personnel et réduire les services, tout ceci étant le résultat direct et inévitable du retrait, par le gouvernement fédéral, du financement qu'il assurait depuis longtemps au régime d'assurance-maladie du Canada.

Mme le vice-président: Je ne me prononcerai pas immédiatement sur cet amendement et communiquerai ma décision plus tard à la Chambre sur l'amendement proposé par le député de Winnipeg-Nord, appuyé par le député d'Eglinton—Lawrence.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social): Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement l'intervention de mon collègue de Winnipeg-Nord sur le régime de soins de santé. Je partage, bien sûr, certaines de ses inquiétudes et je voudrais lui poser une question.

D'abord, je réitère le fait que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a défendu la Loi canadienne sur la santé, qu'il a appuyé les cinq grands éléments fondamentaux et que son parti souscrit certainement au libellé de la loi.

Fait à remarquer, ces dernières années, sept ou huit—j'en connais sept, madame la Présidente—études nationales ont été faites sur le système de soins de santé du Canada. Toutes ces études ont conclu que le système n'a pas besoin de plus d'argent, mais d'une plus grande efficience et d'une plus grande efficacité.

C'est un hôpital communautaire de Victoria, si je ne m'abuse, qui a ouvert la voie en offrant des services parallèles et en réduisant ainsi les coûts. À mesure que nous vieillissons, pas seulement à la Chambre, mais dans l'ensemble du pays, les coûts vont augmenter. Cela dit, nous devons devenir plus efficients et plus efficaces.

Je me demande si le député a eu des discussions avec le ministre de la Santé de sa province ou d'autres ministres ailleurs au Canada.

À ma connaissance, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a rencontré ses homologues à trois reprises, sinon plus, depuis neuf mois pour discuter de la Loi sur la santé nationale, de ses effets sur les Canadiens et des améliorations à apporter. Il s'est également engagé à rencontrer les ministres de la Santé et des Finances des provinces d'ici deux mois pour discuter de cette question.

• (1110)

Il faut trouver des moyens pour accroître l'efficience du système et améliorer la prestation de services. Il faut faire le ménage et éliminer la mauvaise utilisation—je ne parle pas d'abus—du système de la part du public, des établissements, des médecins et des consommateurs. Il faut s'intéresser de plus près au système, qui est essentiellement bon, et voir comment on peut l'améliorer.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je me ferai un plaisir de répondre à ces observations et à ces questions.

Tout d'abord, je voudrais dire que nous avons effectivement examiné le système de santé du pays. Nous avons consulté les provinces et, en temps utile, nous vous informerons des résultats obtenus.

En ce qui concerne la remarque de la députée sur la mauvaise utilisation du système, je voudrais parler d'une étude publiée en avril 1991 par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, étude dans laquelle on traitait de l'efficacité des frais d'utilisation.

On y lit qu'il est rarement arrivé qu'on abuse du système ou qu'on l'utilise mal. Ce n'est pas là le principal problème. C'est un mythe qu'il faudrait détruire. Rien ne prouve qu'il y a eu une grande utilisation abusive de la part des dispensateurs des soins de santé, c'est-à-dire les médecins, les infirmières et autres, ou de la part des Canadiens, qui en sont les bénéficiaires.

Nous devrions avoir de la considération pour ces gens qui nous offrent un service et pour les Canadiens qui montrent de la responsabilité et du respect envers le système de santé. Quand les Canadiens vont consulter un médecin ou se rendent à l'hôpital, c'est qu'ils ont vraiment besoin d'être rassurés sur leur état de santé.

Le plafonnement ou la compression des paiements de transfert cause sûrement des problèmes. Si vous me permettez une analogie, je dirai qu'on ne tue pas un malade pour ensuite le ranimer et tenter de le guérir.

Si le gouvernement fédéral, dans un effort pour guérir le système de santé, continue de réduire considérablement, comme l'avaient prévu des économistes de la santé, ses contributions et ses obligations concernant le partage des frais du système de santé, il se pourrait qu'à la fin, il ne reste plus du tout de système à réformer.

Je demande donc au gouvernement, pendant qu'on réforme le système, de continuer de fournir aux provinces les ressources financières dont elles ont tant besoin actuellement.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, c'est évidemment avec plaisir que j'ai appuyé l'amendement proposé par mon collègue, le député de Winnipeg–Nord.

Comme vous l'aurez remarqué, c'est grâce à son intervention que la discussion a pris au cours de la dernière heure un tour logique et intelligent. Le caucus libéral prend ce débat au sérieux même si un seul représentant du Nouveau Parti démocratique, qui a proposé la motion originale, a finalement daigné nous honorer de sa présence il y a quelques instants.

La question nous intéresse. Nous nous en sommes toujours préoccupés. Je tiens à féliciter le député pour en avoir exposé tous les principes.

En tant que représentant d'une circonscription de la région de Toronto, je suis préoccupé par l'effritement du système des soins de santé en Ontario, et plus particulièrement à Toronto. Phénomène qu'ont malheureusement pu observer ces deux dernières années nombre de mes électeurs ainsi que beaucoup d'autres Torontois et Ontariens, au fur et à mesure que le gouvernement actuel réduisait son appui, moral et financier, à notre système des soins de santé.

Cela est peut–être dû en partie au fait que nous sommes en pleine récession. Je suis trop bon, en fait, car les statistiques prouvent que nous sommes en pleine dépression.

Avec leurs impôts, les Ontariens contribuent chaque année 45,7 p. 100 environ des recettes du gouvernement fédéral.

Compte tenu de l'incidence terrible de la récession sur l'économie ontarienne, ces deux dernières années, la productivité du secteur manufacturier a chuté de 13 p. 100 et le nombre d'emplois dans ce secteur a diminué de 23 p. 100.

Je ne parlerai pas des autres secteurs pour le moment. Qu'il me suffise de dire que cela a eu pour résultat une baisse des recettes disponibles et un renforcement des pressions exercées sur le système.

Comment le gouvernement de l'Ontario a–t–il réagi? Vous me pardonnerez, j'espère, de faire cette remarque. Je demande l'indulgence de mon collègue qui a présenté cette motion, car je ne veux pas engager un débat qui serait trop teinté d'esprit de parti. Le fait est que le gouvernement de l'Ontario, un gouvernement néo–démocrate, a transformé un budget excédentaire en un budget dont le déficit atteint neuf milliards de dollars.

En tant que citoyen de cette grande province et en tant que personne qui, par le truchement de ses impôts, contribue aux recettes de cette province, on aurait été en droit de penser que ces neuf milliards de dollars auraient pu servir à amélorier le système que nous, à la Chambre, avons mis en place pour l'ensemble des Canadiens.

Le régime d'assurance–maladie est un élément fondamental de stabilité sociale. De 1990 à aujourd'hui, son coût est passé à neuf milliards de dollars. En fait, on prévoit qu'il atteindra les 11 milliards de dollars. En tant que contribuable de cette province, je m'adresse à ce gouvernement, au gouvernement néo–démocrate, à ce protecteur, à ce sauveur des programmes sociaux de soins de santé, pour lui poser une question: «Qu'avez–vous fait de mon argent?»

Mes collègues du Nouveau Parti démocratique à la Chambre font preuve d'une hypocrisie éhontée quand ils n'hésitent pas à me dire, à moi, électeur de la province d'Ontario, que le régime d'assurance–maladie est menacé par les premiers ministres libéraux des autres provinces, alors que nous savons qu'en Ontario, nous fournissons 45,7 p. 100 des recettes du Canada et alors que nous avons, en Ontario, un gouvernement qui se proclame le protecteur de tous ces programmes.

Comment ces députés peuvent–ils oser prendre la parole à la Chambre et faire insulte à l'intelligence de tous les députés en s'absentant quand mon collègue expose l'ensemble du dossier des soins de santé ou, qui pis est, en imposant à la Chambre un débat. . .

Mme le vice-président: Je dois interrompre le député. La période des questions et des observations est maintenant terminée.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat.

Permettez-moi de dire au cas où il y aurait la moindre confusion dans l'esprit des gens, que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur l'assurance-maladie. Cette question devrait faire l'objet d'un autre débat. Il faut prévoir un débat sérieux et constructif sur l'avenir des services de soins de santé au Canada. Le débat d'aujourd'hui, lancé par le Nouveau Parti démocratique pour des raisons soi-disant urgentes, n'a rien à voir avec l'assurance-maladie.

J'ai rarement été témoin d'une chose de ce genre, dans tous les partis. Permettez-moi de préciser ma pensée. Dans tous les partis, il faut bien le reconnaître, il nous arrive parfois de vouloir marquer des points sur le plan politique ainsi que de présenter les idées et les politiques de nos adversaires sous un jour pas très favorable et les nôtres sous le jour le plus flatteur possible. Cela fait partie de la politique. C'est normal et c'est sain. C'est là le fondement même du système parlementaire britannique. Que ce soit sur la scène politique ou chaque fois que nous sommes face à des concurrents, à des adversaires, nous avons tous recours à certaines manoeuvres pour parvenir à nos fins.

• (1120)

Cependant, même sur la scène politique où la confrontation est de mise, il arrive rarement, sinon jamais, qu'on présente une motion aussi fondamentalement malhonnête, hypocrite et intéressée que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui. C'est tout à fait incroyable. Le matin, la première chose que je fais, c'est de parcourir la revue de presse en prenant mon café et mon muffin qui, soit dit en passant, est beaucoup plus nourrissant pour le corps que le document en question ne l'est pour l'esprit.

Je prends donc le document et je lis la manchette suivante: «La Saskatchewan sabre dans les dépenses sociales». Je vais maintenant vous citer le ministre des Finances de la province; voici: «Nous allons devoir effectuer des compressions de plusieurs centaines de millions de dollars. Nous allons être forcés de nous pencher sur toutes les dépenses de l'État. C'est ce que nous faisons. Nous examinons tous les programmes de l'État afin de déterminer ceux qui peuvent être supprimés. Rien ne va être sacré. Il nous reste bien du chemin à parcourir. Nous sommes bien décidés à vivre selon nos moyens».

Permettez-moi de faire une remarque personnelle, madame la Présidente. J'espère que ma femme me pardonnera. Elle est une employée de l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario. Ma famille habite ici, à Ottawa; sinon, comme bien des députés, je n'aurais aucune vie de famille. Ma circonscription est très éloignée. Ma femme travaille à temps partiel à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario. Il y a deux jours, en même temps que beaucoup d'autres employés de l'unité des soins intensifs de l'hôpital, elle a reçu une lettre du gouvernement de l'Ontario l'informant qu'elle avait été mise à pied.

Quel gouvernement a envoyé cette lettre? Quel parti est au pouvoir? Le Nouveau Parti démocratique de l'Ontario. C'est lui qui a envoyé cette lettre à ma femme, lui disant qu'en raison de compressions imposées à l'Hôpital pour enfants de l'est de l'Ontario, elle et bien d'autres ne seraient plus employées à l'hôpital.

Lorsque je vois le Nouveau Parti démocratique se tordre de douleur devant la Chambre des communes, tourmenté par la perte des services de santé au Canada, et présenter une motion aussi stupide, contrariante, juvénile, hypocrite, fausse, flagrante et idiote, en prétendant vouloir sauver les soins de santé au Canada, je me sens obligé de répondre à cette motion. J'ai dit au début qu'elle ne portait pas le moins du monde sur les soins de santé dans notre pays. Elle vise uniquement le motif politique le plus flagrant et le plus méprisable. C'est une motion qui dit que la Chambre condamne des mesures que peuvent prendre des provinces dont le gouvernement est libéral.

Comment peut-on être plus transparent? Comment un parti politique pourrait-il être plus égoïste? De peur de ne pas m'être fait comprendre clairement, je vous demande franchement comment un parti politique peut-il être plus stupide? C'est une insulte à l'intelligence des Canadiens. Est-ce que ce parti croit que les Canadiens sont tous des champignons qu'on garde dans l'obscurité et qui ont besoin de temps en temps d'un peu d'humidité pour grandir? Est-ce qu'il croit que les Canadiens vont avaler ce geste politique transparent et méprisable sans comprendre ce qui se cache derrière ce petit jeu?

C'est la deuxième fois cette semaine que je vois ce parti se livrer aux manoeuvres les plus basses. Au début de la semaine, le critique constitutionnel du Nouveau Parti démocratique, qui dit avoir passé la dernière année de sa vie à défendre avec d'autres les intérêts du Canada afin d'éviter le démantèlement du pays et de sauver l'unité nationale, s'est levé à la Chambre pour lancer un appel. Il a parlé des nouvelles reprises dans les médias et selon lesquelles la GRC était entrée illégalement dans les bureaux du Parti québécois.

Une commission royale d'enquête a déjà publiquement éclairci toute cette affaire en reconnaissant que la GRC était dans l'illégalité et qu'elle avait agi en tenant dans l'ignorance le gouvernement ou le Cabinet d'alors. Et malgré cela, ce député du NPD s'est levé à la Chambre et a déclaré au nom de l'unité nationale qu'il fallait créer une commission royale d'enquête pour revoir ce dossier.

Le NPD voulait se faire décerner un oscar pour le meilleur rôle de soutien du Bloc québécois. En fait, ce que le NPD voulait, c'était marquer des points politiques en déclarant qu'il était prêt à dire aux souverainistes et aux indépendantistes québécois que leur pire cauchemar s'était réalisé et qu'un gouvernement national avait en quelque sorte conspiré contre eux et les avait espionnés et qu'on pouvait supposer, à juste titre, qu'un gouvernement national, qu'il soit libéral, conservateur ou socialiste, pouvait se livrer à des actes illégaux. Le NPD a tenté de prouver la justesse des pires sornettes qui courent sur le fédéralisme dans le seul but d'en tirer un avantage politique. Ce qu'il a fait témoigne d'un esprit partial des plus étroits. Il devrait réfléchir aux répercussions de telles déclarations sur l'ensemble du pays. Il devrait songer à l'effet qu'elles ont sur les liens, liens ténus s'il en est, qui unissent ce pays.

C'est exactement ce qu'il a fait aujourd'hui en présentant cette motion. C'est de la pure hypocrisie. Je viens de Terre-Neuve et du Labrador, l'une des provinces les plus pauvres, si ce n'est la plus pauvre du Canada. À Terre-Neuve et au Labrador, nous avons eu des compressions dans le domaine de la santé tout comme en Saskatchewan, sous les néo-démocrates, tout comme en Ontario, sous les néo-démocrates, et tout comme en Colombie-Britannique, encore sous les néo-démocrates. Ça ne me plaît pas. Ça ne plaît à personne à Terre-Neuve et au Labrador, mais ces compressions ont été rendues obligatoires par la réduction des paiements de transfert que le gouvernement fédéral verse aux provinces au chapitre de la santé.

Madame la Présidente, savez-vous quelle est la cause principale du déclin constant des soins de santé dans notre bonne vieille province de Terre-Neuve et du Labrador? La cause principale des compressions dans le domaine de la santé dans les provinces les plus pauvres du Canada, c'est que le moteur économique de l'Ontario a calé. Et qui a le pied sur l'accélérateur en Ontario? Qui a mis le levier de changement de vitesse au point mort en Ontario? Et qui est en train de perdre ses roues en Ontario? Le premier ministre Bob Rae et son gouvernement néo-démocrate.

J'espère que les députés du NPD qui se sont esquivés et qui sont partis chercher refuge auprès de la distributrice de café, comprennent bien au fond d'eux-mêmes que la motion bassement politique qu'ils ont présentée aujourd'hui est indéfendable, qu'ils comprennent très bien que le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur les soins de santé comme ils le prétendent.

• (1130)

Je suis convaincu que certains députés de l'autre côté de la Chambre étaient embarrassés; ils savent que je dis la vérité, et certains d'entre eux devront nous montrer qu'ils sont les émules de Wayne Gretzky en patinant savamment pour se sortir du guêpier où ils se sont placés en amorçant ce débat aujourd'hui.

J'espère qu'au moins l'un d'entre eux aura la franchise d'admettre qu'un débat sur les soins de santé est essentiel à ce pays, que ceux d'entre nous qui veulent maintenir l'universalité des soins de santé doivent rallier à notre cause les gens qui y croient et que nous devons assurer la survie de notre système de santé car il s'agit de l'un des rares avantages dont jouissent les citoyens Canadiens où qu'ils soient au pays. Il importe peu que vous viviez à Terre-Neuve, au Labrador ou en Ontario; que vous soyez riche ou pauvre; que vous parliez anglais ou français; que vous soyez catholique ou juif; que vous soyez noir ou blanc. Votre citoyenneté canadienne vous donne droit aux meilleurs services que nous pouvons offrir, et cela ne doit pas changer. Nous tenons beaucoup à l'accès universel aux soins de santé.

Mais nous n'allons pas défendre les soins de santé en faisant des paiements de transfert des enjeux politiques. Nous n'allons pas défendre les soins de santé en nous en prenant au messager. Il y a eu des compressions budgétaires à Terre-Neuve parce que le gouvernement fédéral a

décidé de verser moins d'argent pour les soins de santé dans cette province qui est dirigée par un gouvernement libéral. C'est la même chose en Saskatchewan, sauf que le gouvernement est néo-démocrate. C'est encore la même chose en Nouvelle-Écosse, mais le gouvernement y est progressiste-conservateur. Avant les dernières élections en Colombie-Britannique, il y a eu une réduction des paiements de transfert, et le gouvernement était créditiste.

Le parti politique au pouvoir dans les provinces ne fait aucune différence. Si l'argent n'entre pas, vous ne pouvez pas le dépenser. La question qui se pose est de savoir si le Canada, en tant que nation, juge que l'accessibilité à des soins médicaux de qualité est une valeur qu'il chérit et constitue une caractéristique fondamentale de la citoyenneté. C'est cela qui importe.

Cet important débat devrait unir le pays en cette période de déchirement. C'est une question qui devrait nous rapprocher alors que tant de choses nous séparent et qui devrait mettre en valeur les principes dans lesquels nous croyons et non pas les idées qui nous divisent. Essayer de tourner, pour des raisons partiales, cet important débat sur un système qui nous tient unis est une erreur extrêmement grave.

Si le NPD a encore un brin de cette volonté bien connue de surmonter les haines partisanes, de laisser de côté les jeux politiques, de rester à sa place et de ne pas essayer de s'accaparer le pouvoir, enfin de s'en tenir à nouveau aux valeurs—s'il lui reste encore un atome de cette volonté dans son esprit partial et déformé—, il devrait s'excuser d'avoir proposé cette motion. Il devrait la retirer. Il devrait dire qu'il comprend, comme moi, que le régime d'assurance-maladie revêt, dans le contexte du débat actuel sur l'unité de notre pays, trop d'importance pour ne pas être entaché, souillé, faussé, et déformé à ce point et servir à des fins politiques—dire enfin qu'il va retirer cette motion et s'excuser. Il devrait dire qu'il va mettre fin à ces attaques partiales et gratuites.

Je sais que le Nouveau Parti démocratique est amer de voir ces derniers mois sa cote de popularité baisser régulièrement, alors que celle du Parti libéral a monté ces deux derniers mois. Mais qu'il sache qu'il ne devrait pas s'alarmer de ces résultats, pas plus que le Parti libéral ne devrait se réjouir des siens. La seule chose qui compte, ce sont les prochaines élections générales, car c'est à ce moment-là que le public décidera où nous devrons siéger. C'est mal et c'est imprudent, c'est indigne et désavantageux, c'est peu perspicace, indélicat et inutile de renoncer à son comportement, à ses soi-disant convictions et à ses valeurs, à cause du résultat des derniers sondages d'opinion ou de se les faire dicter par celui-ci.

Je supplie mes collègues qui siègent à gauche et avec qui je ne suis pas toujours d'accord de bien vouloir renoncer à un esprit de parti aussi évident, à des beaux discours si intéressés et à des motions si stupides. Retrouvez de grâce un peu de la conscience que vous aviez jusqu'ici. Revenez à la raison et, une fois de plus, contribuez, tant soit peu, à servir le Canada et non à le détruire.

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, le député a exécuté sa performance habituelle à la Wayne Gretzsky, un mélange de bagou et d'insulte, mais il est clair qu'il voulait surtout détourner l'attention publique de l'embarras—qu'il ressent peut-être ou non; je lui donnerai la chance de le dire—causé par l'intention avouée du premier ministre de sa province de changer un des principes fondamentaux de notre système de santé.

M. Tobin: Où est la citation?

M. Heap: Il suggère que l'on songe à imposer des frais d'utilisation. De tels frais constitueraient une véritable atteinte à l'universalité et au financement public qui sont des principes du régime public d'assurance-maladie.

Au lieu d'aborder cette question, le député a préféré s'en prendre à certains gouvernements néo-démocrates provinciaux qui ont annoncé des compressions budgétaires dans les programmes de certains hôpitaux et autres services médicaux. Il prédit, je suppose, que le troisième gouvernement provincial néo-démocrate en fera autant dans son budget.

Personne n'est fier d'ordonner des mises à pied. Aucun parti représenté à la Chambre ne préconise certes de faire des mises à pied pour le plaisir d'en faire. Les mises à pied imposées dans le système de santé, qu'elles soient le fait de gouvernements provinciaux néo-démocrates, libéraux ou conservateurs, sont certainement regrettables. Elles ne constituent pas en elles-mêmes une attaque contre le régime public d'assurance-maladie ni une atteinte au principe d'universalité. S'il y a moins d'argent, il y a moins d'argent.

Le gouvernement ontarien a subi une plus forte réduction des paiements fédéraux au chapitre de l'assistance sociale que huit autres des provinces. Le gouvernement fédéral a maintenu sa part à 50 p. 100 pour huit d'entre elles, mais il l'a réduite à 31 p. 100 pour l'Ontario. La seule autre jusqu'ici dont les paiements ont été réduits à moins de 50 p. 100 est la Colombie-Britannique. Nous n'en avons pas encore entendu parler.

L'Ontario a perdu un très fort montant d'argent sur lequel elle comptait de la part du gouvernement fédéral pour financer certains de ses programmes. C'est ce qui explique les mises à pied.

M. Tobin: La question.

M. Heap: Cela expliquerait des mises à pieds dans n'importe quelle autre province. Puisqu'il m'a déjà interrompu, je demanderais au député de nous expliquer maintenant la décision dont témoigne la déclaration du premier ministre de Terre-Neuve concernant les frais d'utilisation des services. Il a laissé entendre qu'on aurait de meilleurs soins de santé si l'on demandait à ceux qu'on appelle les riches de payer davantage, mais sans déterminer à quel point de l'échelle de revenus ces frais d'utilisation commenceraient à s'appliquer, et sans dire si une contribution autre que publique au financement des soins de santé ne compromettrait pas les soins de santé pour la grande majorité des Terre-Neuviens de même que pour la grande majorité des Ontariens.

Je demanderais au député de nous expliquer la position du premier ministre de sa province.

• (1140)

M. Tobin: Madame la Présidente, le député dit que je l'ai interrompu. Je l'ai effectivement interrompu plusieurs fois pour lui demander de citer ses sources. Il parle de ce qu'aurait apparemment dit le premier ministre Wells, mais j'estime que, dans la mesure où il lui prête des propos, il devrait avoir la délicatesse, la décence et l'honnêteté, en d'autres termes, avoir la conviction de dire la vérité, de rapporter ce qu'a vraiment dit M. Wells et de le citer correctement. Le député ne m'a pas entendu, et cela l'arrangeait bien. Je ne suis pas surpris qu'il ne m'ait pas entendu, car il ne rapporte pas fidèlement ni avec exactitude les propos des premiers ministres de Terre-Neuve et d'autres provinces canadiennes.

Que disent les premiers ministres provinciaux? Ils disent que, si l'on continue à amputer le budget de la santé unilatéralement ou arbitrairement de centaines de millions de dollars et que l'on administre les hôpitaux ainsi que les établissements de santé en tenant pour acquis que tel montant sera transféré alors que les sommes transférées sont nettement inférieures à celles escomptées, il faut emprunter, pour autant qu'on ait la capacité de le faire. Terre-Neuve ne l'a pas. L'Ontario a peut-être cette capacité, mais celle-ci baisse rapidement. L'Alberta et la Colombie-Britannique l'ont peut-être, mais on ne saurait en dire autant de Terre-Neuve.

Que disent les premiers ministres? Voici ce qu'ils disent: «Si je suis incapable d'emprunter, je dois faire des compressions ou envisager des rentrées de fonds supplémentaires.» Voilà ce qu'ils disent. Le premier ministre terre-neuvien n'a pas dit que son gouvernement avait pour politique d'imposer des frais d'utilisation ou un ticket modérateur. Il n'a pas dit qu'il allait annoncer des frais modérateurs. Il a déclaré: «Voilà vers quoi le système de santé se dirige.» En fait, il voulait ainsi sonner l'alarme.

Le député de St. John's-Est, qui siège en face, sait fort bien que les services de santé dispensés dans sa ville ont subi d'énormes réductions. À l'heure actuelle, les infirmières mènent, dans sa province, une campagne de publicité sur la qualité des soins de santé offerts à Terre-Neuve et au Labrador. Il en est de même au Nouveau-Brunswick, car les infirmières, les principales intervenantes dans ce domaine, s'aperçoivent que le système de santé est malade.

Par contre, ce qui m'inquiète tout autant et, je le dis respectueusement, ce qui est aussi malsain, c'est d'entendre mon collègue dire, et je cite: «Le Nouveau Parti démocratique croit que les réductions et les mises à pied qu'il doit effectuer dans le domaine de la santé ne sont pas, en soi, une attaque contre le principe de l'universalité.»

Je tiens à préciser au député que le Parti libéral du Canada, le Parti libéral tel qu'il est représenté à la Chambre des communes, le Parti libéral tel qu'il est représenté par le chef de notre parti qui s'est rendu à Washington pour défendre le système de santé canadien, ce parti croit que les réductions appliquées de façon unilatérale aux paiements de transfert au chapitre de la santé sont une attaque contre le principe de l'universalité. Nous ne voulons pas jouer sur les mots. Nous savons que c'est à cause de la réduction des paiements de transfert que les gouvernements provinciaux, qu'ils soient libéraux, néo-démocrates ou conservateurs, doivent procéder à des compressions, que des travailleurs sont mis à pied et que la qualité des soins de santé diminue.

Je suis consterné et ébahi de voir que mon collègue du Nouveau Parti démocratique, dans le but exprès de défendre Bob Rae, Roy Romanow ou son collègue de la Colombie-Britannique, le nouveau chef qui vient d'être élu, va jusqu'à déclarer: «Vous savez, les compressions appliquées en Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-Britannique, les licenciements d'infirmières et de professionnels de la santé, la fermeture d'un certain nombre d'ailes dans les hôpitaux et l'élimination de lits, tout cela n'est pas une attaque contre l'universalité, car même si nous en venons à ne pouvoir offrir que des services improvisés dans le cadre de notre régime, au moins tout le monde aura accès à ces moyens improvisés.» C'est la philosophie du NPD. Tant que tout le monde a accès au plus petit dénominateur commun, on ne peut pas parler de réduction.

C'est un scandale. Nous ne pouvons pas nous battre uniquement pour maintenir l'universalité du régime, quitte à ce que ce régime soit médiocre. Nous devons nous battre pour maintenir la qualité des services. Il ne faut pas qu'un seul niveau de gouvernement dicte à tous les autres des normes de qualité. Il faut tenir un débat intelligent et informé sur les choix qui s'offrent à nous pour maintenir au Canada des services de santé dont les Canadiens puissent être fiers et qu'ils puissent considérer comme un droit.

J'ai bien des craintes pour mes collègues néo-démocrates. J'ai l'impression qu'ils sont complètement perdus. Ils semblent encore prisonniers des conceptions politiques d'autrefois. La division entre la droite et la gauche, la promotion de la lutte des classes, l'idée de «faire payer les riches» ou de «faire payer les pauvres» et cette façon de dresser un groupe social contre l'autre, tout cela est tellement dépassé que les néo-démocrates risquent de ne pas pouvoir faire face aux bouleversements qui s'annoncent et de ne pas pouvoir gérer le changement comme les partis politiques modernes doivent le faire. Il ne suffit pas de rester là et de se laisser submerger.

Ce que je dois dire à mon collègue, c'est que la révolution a connu de beaux jours de gloire, mais la révolution est chose du passé. Le Canada doit s'adapter aux années 90 et voir plus loin encore.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Madame la Présidente, il n'y a rien de plus divertissant à la Chambre que d'écouter les envolées lyriques du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Je n'ai même pas l'intention d'essayer de faire concurrence au député sur le plan de l'éloquence ou encore du zèle avec lequel il s'en est pris à ses collègues du NPD qui ont présenté cette motion. Sa réponse montre que toute cette question des frais modérateurs touche une corde sensible chez les libéraux.

Je voudrais d'abord répondre à une remarque qui a été faite plus tôt par le député d'Etobicoke. Ce dernier a accusé le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario d'être responsable du déficit dans cette province, après avoir parlé pendant un long moment de la gravité de la récession que traverse le Canada, particulièrement l'Ontario.

S'il est question ici, comme l'a dit le député qui vient de parler, de ne pas chercher un avantage injuste et de ne pas déformer la vérité dans le but de se faire du capital politique, alors je crois que les libéraux ne peuvent pas dire ce qu'ils disent au sujet de l'Ontario.

Ils ne peuvent pas parler de l'impact énorme de la récession sur l'Ontario et, dans la phrase suivante, accuser le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario d'être responsable du déficit dans cette province. Bien sûr, il y a un certain lien entre la récession en Ontario et le déficit que le gouvernement provincial a dû créer à cause de la conjoncture économique dans cette province.

Je crois aussi qu'on étire la vérité en disant que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a hérité d'un budget équilibré. Nous savons que ce n'est pas le cas, mais c'est pourtant l'impression que le gouvernement libéral de l'époque a essayé de donner durant la campagne électorale qui a conduit le NPD au pouvoir.

Le député de Terre-Neuve a soulevé un point qui est peut-être au coeur de ce débat. Il a dit que, si les budgets des provinces continuent d'être comprimés parce que le gouvernement fédéral réduit, de façon unilatérale, les fonds qu'il verse en vertu du financement des programmes établis, du Régime d'assistance publique du Canada, du programme de péréquation ou de quoi que ce soit d'autre, il viendra un moment où, particulièrement dans le secteur des soins de santé, les gouvernements provinciaux se verront obligés de faire un choix entre Charybde et Scylla, si je peux m'exprimer ainsi.

Il faut décider entre réduire les services ou chercher de nouvelles sources de recettes, et c'est là qu'intervient la question des frais d'utilisation.

Le député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte ne voulait pas faire de distinction entre l'imposition de frais d'utilisation et la réduction des services des santé, voyant ces deux mesures comme une attaque contre l'assurance-maladie.

Je suppose que ce que le NPD veut dire dans la motion présentée aujourd'hui, c'est que nous n'acceptons pas cette façon de voir le problème, c'est-à-dire de considérer que la réduction des services et l'imposition de frais d'utilisation sont des mesures équivalentes.

• (1150)

Je vais essayer d'expliquer pourquoi nous nous formalisons de la suggestion faite par des premiers ministres provinciaux libéraux et selon laquelle les frais modérateurs constituent la solution au problème.

Nous parlons ici d'un problème et d'une solution. Le problème, ce sont les compressions décidées unilatéralement par le fédéral en matière de soins de santé. Cette mesure constitue une violation des ententes écrites et politiques des années 60 et 70, portant que le régime d'assurance-maladie était un programme fédéral-provincial de frais partagés.

C'est là que réside la source du problème. Je signale au député que ce problème remonte au gouvernement libéral, dont celui-ci faisait partie et dont il a peut-être même été un ministre à la toute fin.

C'est le gouvernement libéral de 1982 qui a décrété les premières compressions unilatérales à l'égard du financement des programmes établis. Le même gouvernement s'est donné beaucoup de mal, par le biais de la Loi canadienne sur la santé, afin d'empêcher l'imposition de frais modérateurs.

De toute évidence, le gouvernement libéral, indépendamment de ce que pensait le député à l'époque, avait établi une distinction entre les compressions et les frais modérateurs, parce que ce même gouvernement a fait des compressions en matière de soins de santé, tout en adoptant une mesure législative sévère à l'égard des frais modérateurs. Ce gouvernement avait établi une distinction que le député ne veut pas faire aujourd'hui entre l'incidence des frais modérateurs, non seulement sur les considérations pratiques mais aussi philosophiques du régime d'assurance-maladie, et l'incidence des compressions.

Je suis d'accord pour dire que, à un certain point, les compressions posent une menace à l'assurance-maladie. En effet, si votre système de santé financé publiquement se détériore au point où la population en vient à en avoir une opinion négative, vous causez un préjudice au régime d'assurance-maladie, étant donné que les gens commencent alors à chercher ailleurs pour ce qui est des soins de santé.

Les compressions peuvent donc constituer une menace au régime d'assurance-maladie, et je pense que les compressions qui ont commencé en 1982, pour ensuite s'accentuer à compter de 1984, sous le régime du Parti conservateur, constituent effectivement une menace à ce régime.

Toutefois, je pense qu'une menace encore plus grande est celle qui est posée par les premiers ministres provinciaux—libéraux ou autres bien qu'il s'agisse ici de libéraux—qui disent que la solution au problème est le rétablissement de frais modérateurs. J'espère qu'on saura reconnaître qu'il importe de faire une véritable distinction entre le problème, c'est-à-dire les compressions fédérales qui touchent les provinces et qui se traduisent par des compressions provinciales dans les services de santé, et un désaccord légitime quant à la solution qui s'impose. Certains premiers ministres provinciaux libéraux estiment que la solution repose en partie sur le recours à des frais modérateurs.

Nous disons ici que nous rejetons cette mesure en tant que partie de la solution. Nous rejetons cette mesure parce qu'elle va à l'encontre de tout ce que nous avons toujours défendu et de ce qui nous distingue des libéraux. Nous n'avons pas d'antécédents. Le NPD en Saskatchewan ne s'est pas opposé à l'adoption du régime d'assurance-maladie, comme l'ont fait les libéraux à l'époque.

C'est un gouvernement libéral qui a instauré le régime d'assurance-maladie dans les années 60, mais il y a toutes sortes d'opinions du côté des libéraux en ce qui a trait à l'assurance-maladie. Il faut le reconnaître, mais ils ne l'auraient pas fait si la présence d'un régime d'assurance-maladie en Saskatchewan, la situation minoritaire des gouvernements de l'époque et les députés NPD en Chambre n'avaient pas exercé des pressions sur eux.

Cela fait partie des annales, et je ne veux rien enlever aux quelques libéraux qui voulaient réellement respecter, enfin, la promesse faite par leur parti lors du congrès de 1919.

Il y a cependant une distinction à faire entre l'imposition d'un ticket modérateur et les autres façons de résoudre le problème actuel.

La véritable solution est évidemment que le fédéral assume de nouveau sa part réelle des coûts. La solution consiste à rétablir le partenariat, à ne pas laisser le gouvernement fédéral se dérober, lentement mais sûrement, à ses engagements à l'égard des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés.

Il ne semble pas que ce soit envisageable avant les élections. Nous avons un gouvernement qui semble décidé à se débarrasser du déficit en le refilant aux provinces d'une manière qui, en plus d'être moralement répréhensible, a ce genre d'incidence sur les services fondamentaux, comme les soins de santé, que les provinces doivent assurer.

Malgré ce qu'a dit le député, nous n'avons aucune honte à condamner quiconque laisse entendre que la solution, à cette étape, est d'imposer un ticket modérateur. Il y a un problème.

J'ai été le porte-parole du NPD pour la santé pendant quatre ans, de 1980 à 1984, et j'ai consacré le gros de mon temps pendant cette période à encourager le gouvernement libéral de l'époque et la ministre de la Santé, Monique Bégin, à déposer la Loi canadienne sur la santé pour régler la question des frais modérateurs. Ceux-ci étaient alors perçus par pratiquement tous les Canadiens comme contraires aux principes de l'assurance-maladie. Cette Chambre s'est prononcée à l'unanimité contre le ticket modérateur en avril 1984.

Lorsque nous nous levons pour condamner quiconque propose de ramener les frais modérateurs, nous nous appuyons, non seulement sur un consensus national, mais sur l'adoption à l'unanimité, en 1984, de la Loi canadienne sur la santé par le Parlement canadien.

Je dis au député qui s'offusque qu'il faut se méfier de ceux qui proposent d'aller à l'encontre de l'esprit d'une loi qui fait l'unanimité et que, s'il s'offusque, c'est peut-être parce qu'il est gêné du fait que ce sont ses collègues libéraux qui ont proposé cela.

Pour ce qui est des compressions effectuées par les divers gouvernements néo-démocrates dans les services de santé, personne ne s'en réjouit, surtout pas les néo-démocrates. Si j'ai bien compris le député, il a voulu insister sur le fait que c'est la situation qui prévaut dans l'ensemble du pays.

Mais pourquoi en est-il ainsi dans tout le pays? C'est que toutes les provinces sont affectées par la décision du gouvernement fédéral de se retirer de ce programme. Quel que soit le parti qui dirige une province, qu'il s'agisse des conservateurs, des néo-démocrates ou des libéraux, tout le monde est touché par ces retraits unilatéraux. Bien sûr, la tentation est forte de dire qu'une compression est pire qu'une autre ou que, si c'était un certain parti qui était au pouvoir, telle ou telle compression ne serait jamais faite et ainsi de suite.

Il reste qu'il y a des compressions. Il y a des compressions parce que nous sommes arrivés au point où le train de mesures prises d'abord par les libéraux, en 1982, commencent à faire sentir leurs effets dévastateurs. Autrement dit, ce n'est plus dans le gras qu'on coupe, c'est le système même qu'on dépèce, d'où la menace qui pèse sur le régime d'assurance-maladie.

La solution ne réside pas dans l'imposition de frais modérateurs. Les unes après les autres, des études ont montré qu'à moins de représenter une jolie somme, les frais modérateurs rapportent moins qu'il n'en coûte pour les percevoir. De plus, ils ont tendance à décourager d'autres utilisateurs que ceux qu'ils visent.

Voilà pourquoi nous sommes absolument contre les frais modérateurs. J'ose même affirmer que nous serions contre même si, en désespoir de cause, un premier ministre néo-démocrate finissait par proposer cette mesure. Je me querellerais avec lui comme je le ferais avec M. McKenna, avec M. Wells ou avec n'importe qui d'autre qui proposerait une telle mesure.

Nous sommes face à un problème. Ce problème ne date pas d'hier. Le 2 avril 1984, la Loi sur la santé nationale franchissait l'étape de la troisième lecture. Or voici ce qu'on peut lire dans le hansard de ce jour-là, à la page 2605:

> Il faut se poser des questions et prendre des décisions difficiles sur la répartition des fonds limités consacrés à la santé. . . il y a des décisions difficiles à prendre pour ce qui est de l'allocation des ressources destinées aux soins de santé. Les Canadiens vont devoir veiller davantage à la façon dont leurs impôts sont dépensés dans ce domaine. Nous allons devoir trouver un moyen, comme nous l'avons fait avec l'assurance-maladie, de soustraire l'allocation des ressources destinées aux soins de santé aux caprices du marché, un moyen de remplacer le système actuel qui prête de plus en plus le flanc à la critique, à savoir que les bureaucrates allouent les ressources destinées aux soins de santé en fonction d'impératifs politiques et fiscaux plutôt que médicaux.

• (1200)

Nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation, comme je l'avais prédit le 2 avril 1984. En effet, le ministre des Finances pourrait tout aussi bien cumuler les fonctions de ministre de la Santé au niveau tant fédéral que provincial puisque ce ne sont pas les professionnels de la santé qui prennent les décisions en collaboration avec toutes les personnes intéressées, comme ce devrait être le cas, mais bien les fonctionnaires du ministère des Finances.

C'est un problème, mais il y a pire. Il semble que la demande de services médicaux augmente de plus en plus, mais que le financement plafonne.

Il y a également la question—comme il est prédit dans ce discours que d'aucuns pourraient vouloir consulter, si cela les intéresse—du problème démographique qui commençait alors à se faire sentir et qui s'est empiré depuis. J'ai proposé à l'époque de mettre en place l'infrastructure qui nous permettrait de désamorcer cette bombe à retardement que constitue le vieillissement de la population. Le gouvernement libéral du jour n'a rien fait, pas plus que les gouvernements qui l'ont suivi.

Enfin, il y a la question des technologies coûteuses, nommément les technologies thérapeutiques et diagnostiques, qui grèvent de plus en plus le budget de notre système de soins de santé. Il va bien falloir faire des choix. Ce ne sera pas facile. Ce ne sera pas facile parce que certains soins très coûteux sont aussi très personnalisés. Par exemple, quand on parle de quadruple pontage, ou de quelque chose du genre, ce sont là des soins très coûteux et très personnalisés; ces patients-là ne sont pas anonymes. Les patients admissibles à un traitement de ce genre qui meurent avant d'avoir été opérés à cause d'une liste d'attente ou pour une autre raison ne passent pas inaperçus.

Devant ce genre de traitement, nous sommes portés à réagir émotivement et à nous intéresser au sort de cette personne. Je ne dis pas que c'est un tort, je le mentionne simplement comme un fait. Si le même montant d'argent, qui est investi dans cette technologie de pointe, était consacré à la dépollution des eaux dans les réserves ou à d'autres mesures préventives, les noms des gens qui en bénéficieraient ne seraient pas connus. On ne pourrait pas mettre de visages sur ces bénéficiaires. Le journal local ne publierait pas un long article au sujet du bébé qui a été sauvé parce que l'eau de la réserve était de meilleure qualité. On ne sait pas quels sont les bébés qui ont été sauvés grâce à une telle mesure. Tout ce qu'on sait, c'est qu'une eau propre permet de sauver bien des vies.

Nous sommes ainsi tiraillés entre la possibilité de dépenser l'argent pour aider l'individu identifiable et celle de chercher à aider un groupe social sans identité particulière, même si cette dernière solution est peut-être l'investissement le plus logique.

Il faut admettre que l'assurance-maladie a été conçue à une époque où les gens ne pouvaient pas prévoir ces progrès technologiques sans cesse croissants qui expliquent la hausse du coût des soins de santé que nous connaissons. Il est vrai que l'idéal serait qu'un médecin nous accompagne, où que nous allions. Enfin, cela dépendait du médecin.

Une voix: Et, c'est d'un avocat dont on aurait eu besoin alors. . .

M. Blaikie: Quelqu'un dit que c'est d'un avocat dont on aurait eu besoin alors, où qu'on aille. . . ou d'un prêtre.

De toute façon, le fait est qu'il faudra imposer des limites au financement public. Personne ne le conteste. Certains frais ne sont pas remboursables par l'assurance-maladie, et il pourrait y en avoir de plus en plus. Mais nous ne voulons pas être forcés de prendre des décisions en ce sens pour la seule raison que le gouvernement nous a acculés au pied du mur en retirant son financement. Nous voulons prendre ces décisions délicates sur ce que nous pouvons ou non nous permettre en pouvant compter sur le fait que les gouvernements fédéral et provinciaux respecteront leurs engagements à l'égard du régime. Nous saurions alors que les problèmes éventuels seraient de vrais problèmes, et non les conséquences de difficultés politiques dont nous écopons à cause du manque d'engagement d'un certain gouvernement envers l'assurance-maladie.

Une fois ce problème réglé, nous pourrons nous concentrer sur les décisions fort difficiles à prendre. Je pense que ces décisions seront difficiles pour le gouvernement qui les prendra, qu'il soit néo-démocrate, conservateur ou libéral. Elles seront difficiles pour toutes les personnes touchées, mais la solution ne tient pas à un retour irréfléchi aux frais modérateurs dans le but de nous tirer d'un mauvais pas.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Madame la Présidente, le problème avec les journées de l'opposition, c'est qu'on n'en connaît parfois la teneur que le matin même, lorsqu'on reçoit le *Feuilleton*. Or, lorsque j'ai pris connaissance du sujet, ce matin, dans le *Feuilleton*, cela m'a tout de suite mis en colère, bien sûr, car j'ai vu l'excellent débat que nous aurions pu tenir à la Chambre si nous avions abordé la question sans esprit de parti. Comme toujours, les néo-démocrates en ont profité pour essayer de se faire du capital politique.

J'ai contacté les hôpitaux de ma circonscription et je leur ai demandé comment ils absorbent les compressions budgétaires que constituent la réduction des paiements fédéraux de transfert aux provinces et la diminution du financement des hôpitaux par le gouvernement provincial néo-démocrate. J'ai appris de M. Cliff Nordal, directeur général de l'Hôpital Queen Elizabeth, dans ma circonscription—qui devrait se voir accorder l'Ordre du Canada ou quelque chose du genre pour l'excellence de ses services—, que le financement des hôpitaux n'augmentera que de 1 p. 100 cette année et que le financement des soins de santé en général connaîtra une hausse

deux prochaines années, mais que les coûts croissent à un rythme beaucoup plus rapide que cela.

M. Nordal soutient que la modification des prestations fédérales—d'assurance-chômage, du Régime de pensions du Canada et d'indemnisation des accidents du travail—ajoute 15 p. 100 aux dépenses des hôpitaux. Et ce n'est pas parce que les hôpitaux offrent de nouveaux services, mais bien parce qu'ils doivent contribuer, pour leurs employés, à la caisse de l'assurance-chômage, au Régime de pension du Canada et au Programme d'indemnisation des accidents du travail.

En outre, le syndicat des infirmières de l'Ontario vient de négocier une hausse salariale de 8 p. 100. Les autres syndicats ont jusqu'à maintenant eu recours à l'arbitrage et ils vont probablement obtenir la même chose. L'affaire de la parité salariale est parmi les plus néfastes pour cet hôpital et pour d'autres, j'en suis sûr. Elle monopolise une bonne partie de son budget et fait que l'Hôpital Queen Elizabeth accuse un déficit de 2,8 millions de dollars et a dû fermer 82 lits de soins de longue durée. Cela représente des emplois perdus mais, ce qui importe davantage, compte tenu du vieillissement de la population et de la démographie de notre localité, c'est que cela constitue une diminution de notre capacité de soigner les gens.

Je suis pour la parité salariale. Mais si le gouvernement néo-démocrate provincial présente un projet de loi là-dessus, il ne peut certes pas s'attendre à ce que les hôpitaux en paient la note. Le député ne croit-il pas que le gouvernement néo-démocrate devrait fournir aussi les fonds nécessaires à l'application de la loi sur la parité salariale? Je pose la question au député.

Mme le vice-président: Si vous le permettez, avant de redonner la parole au député de Winnipeg Transcona, je voudrais dire à la Chambre que l'amendement présenté par le député de Winnipeg-Nord nous pose de nombreux problèmes. Je propose à ce stade-ci de poursuivre la période des questions et des observations après quoi, avant que nous ne reprenions le débat, je serai disposée à écouter certains arguments. Je veux donner à l'opposition le temps de se préparer, et nous pourrons ensuite décider si cet amendement est recevable ou pas.

• (1210)

M. Blaikie: Madame la Présidente, le député de Parkdale—High Park suit les traces de certains de ses collègues libéraux qui sont intervenus plus tôt. D'une part, ils veulent reprocher au gouvernement fédéral, ce qui est tout à fait juste, de sabrer dans les transferts aux provinces, l'Ontario dans le cas présent, et d'autre part, ils tiennent le gouvernement de l'Ontario responsable des conséquences de ces compressions qu'ils disent être le fait du gouvernement fédéral. Ils ne peuvent gagner sur les deux tableaux.

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Winnipeg Transcona pour son discours extrêmement réfléchi sur cette question qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui ainsi que pour un discours qu'il a prononcé précédemment relativement à certaines des préoccupations de nos provinces au sujet des soins de santé.

La question que je voudrais lui poser porte sur certains des problèmes extrêmement importants auxquels beaucoup d'entre nous qui représentent des régions septentrionales, éloignées et rurales font face à cause de la façon dont notre système de soins de santé évolue On peut prétendre de façon tout à fait légitime que, dans les grandes villes, il y a trop de médecins. Cet état de choses est peut-être bon pour les grands centres, mais cela pose un problème réel pour ceux d'entre nous qui représentent des régions rurales qui ont bien de la difficulté à attirer des médecins et le reste.

Dans le cas de ma circonscription, je vais vous donner l'exemple de deux localités. Ainsi, Valemount, dans la partie est de ma circonscription, a dû passer des annonces dans des magazines au Royaume-Uni et ailleurs. Plus récemment, Fort St. James, à deux heures de voiture de Prince George, éprouve les mêmes problèmes.

Étant donné l'expérience qu'il a de cette question, je voudrais demander au député de nous préciser comment nous pouvons, d'une part régler les problèmes actuels dans le domaine des soins de santé, et, d'autre part, être en mesure de répondre aux besoins des petites localités qui ont toutes les peines du monde à attirer des médecins.

M. Blaikie: Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre le député parler des services de santé offerts dans les régions éloignées. À ce sujet, je voudrais reprendre un discours que j'ai prononcé le 2 avril 1984 où, sans parler de sa circonscription en particulier, j'ai dit:

> Nous aurons à régler beaucoup d'autres questions, que je n'ai pas le temps d'aborder ici. Il y aura entre autres celle du transport dans le nord de l'Ontario, par exemple, et dans d'autres régions éloignées du pays où les gens n'ont pas accès aussi facilement aux soins hospitaliers et doivent dépenser beaucoup plus d'argent que les gens de la ville pour obtenir les soins hospitaliers dont ils ont besoin.

Ce problème m'avait été signalé à l'époque par un habitant de Thunder Bay, aujourd'hui député de Thunder Bay—Atikokan, qui réclamait qu'on améliore les services de santé offerts aux habitants du nord de l'Ontario.

Le problème dont vous parlez a trait à la façon d'amener les médecins à travailler dans ces collectivités. Je prends l'exemple des prêtres. Jadis, on s'attendait à ce que les prêtres, après avoir été ordonnés et dans le cadre de leur formation, aillent oeuvrer dans des régions éloignées. Il en coûte beaucoup moins cher de former un prêtre que de former un médecin. Mais nous avons besoin de toutes sortes de gens. Je ne reproche rien aux médecins, mais je sais que leurs études coûtent très cher. Il me semble qu'on serait en droit de s'attendre à ce qu'ils donnent quelque chose en retour à la collectivité en allant travailler, par exemple, dans des régions éloignées au lieu de se diriger vers le sud continental de la Colombie-Britannique ou le sud de l'Ontario, qui n'est d'ailleurs plus aussi prospère qu'avant pour mériter le surnom de «Golden Horseshoe».

Si on a des problèmes avec le système de santé, c'est notamment parce qu'on n'a aucun moyen de limiter le nombre de médecins qui décident tous de venir gagner leur vie en soignant la même population. Ainsi, il y a une forte concentration de médecins dans quelques régions. C'est normal parce que c'est là que se trouve la demande. Ce qui n'est pas normal, c'est qu'il n'y a pas de limite en ce sens que le gouvernement leur paye la totalité des honoraires qu'ils demandent. C'est là la source des problèmes.

Il faut trouver un moyen de rationaliser la répartition des médecins. Certains ont proposé qu'on accorde un nombre limité de numéros de facturation dans une région donnée. On a même fait l'expérience. Je ne sais pas si c'est la réponse que nous cherchons. Ce que nous devons faire, c'est nous demander comment faire pour amener les médecins à travailler dans les régions éloignées. On s'attend à ce que ces gens donnent quelque chose au pays en retour de l'éducation qu'il leur a donnée.

M. Karpoff: J'invoque le Règlement. C'est la première journée de l'opposition où le gouvernement n'a ni ministre, ni secrétaire parlementaire ni même un député de l'arrière-ban pour défendre l'assurance-maladie. Je me demande si on ne peut pas conclure de ce silence du gouvernement qu'il a déjà accepté tacitement d'en finir avec l'universalité.

M. Reid: Madame la Présidente, me situant dans la troisième catégorie de la liste énumérée par mon collègue, je peux dire que le gouvernement est on ne peut plus prêt à parler de l'assurance-maladie. Jusqu'à présent, nous n'avons fait que parler des intentions politiques d'un parti ou d'un autre, mais je suppose que, lorsque l'on parlera du système de soins, qui est extrêmement important, le gouvernement y participera. Jusqu'à présent, franchement, nous avons eu tout un spectacle où chacun essayait de tirer la couverture à soi.

M. Kristiansen: Madame la Présidente, une autre observation sur le même sujet.

Notre inquiétude vient de ce que, il y a quelques semaines, lors d'une conférence fédérale-provinciale, le premier ministre je pense, à moins que ce ne soit un autre porte-parole du gouvernement, a rapidement dissocié sa position et la politique de son gouvernement de la question d'universalité, soulevée par le premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick.

Le silence dans ce débat et les questions constantes, ces derniers jours, au sujet de l'universalité soulevées par les premiers ministres libéraux nous font craindre que le gouvernement, ayant vu l'idée se propager un peu plus largement, ne soit en train de repenser sa position. Nous serions heureux, et je pense que la population canadienne serait rassurée, si le gouvernement pouvait confirmer son engagement, en dépit des critiques de l'universalité par les premiers ministres libéraux, à l'égard d'une politique fermement favorable au principe d'universalité et à l'assurance-maladie.

M. Blaikie: Madame la Présidente, si le ministre de la Santé n'est pas ici et si l'assurance-maladie n'est pas défendue aussi énergiquement qu'elle le devrait, c'est qu'on se désintéresse de ce régime de l'autre côté de la Chambre.

J'ai siégé pendant quatre ans à la Chambre à titre de porte-parole du NPD en matière de santé et, tout au long de cette prétendue crise de l'assurance-maladie, jamais un député de l'opposition officielle de l'époque, qui était conservatrice, n'a soulevé la question des frais d'utilisation qui faisait problème au début des années 80.

• (1220)

Il a fallu les efforts du NPD, qui a questionné le gouvernement, et l'engagement personnel de la ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de l'époque, Monique Bégin, sans quoi rien ne se serait produit, car ce n'est certes pas les efforts de l'opposition officielle qui auraient donné des résultats.

Le seul engagement que les gens d'en face ont pris consistait à ne pas dire ouvertement qu'ils se désintéressent de l'assurance-maladie. Ils s'y sont même opposés dès le départ.

Mme Marleau: Madame la Présidente, on m'informe que vous vous préparez à rejeter notre amendement parce qu'il apporte de nouveaux éléments.

Permettez-moi de vous rappeler que cette motion se rapporte à une menace contre notre régime de santé et vous reconnaîtrez sûrement que les soins de santé sont une responsabilité conjointe de tous les paliers de gouvernement au Canada et que ces gouvernements sont interdépendants en vertu de notre régime de fédéralisme coopératif.

Cette motion de l'opposition exprime l'inquiétude de la Chambre face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé au Canada par suite des compressions des gouvernements en exercice.

C'est la motion qui introduit cet élément de gouvernements en exercice. L'amendement ne fait qu'étendre la partie descriptive de la motion. La motion même mentionne l'intention avouée de certains premiers ministres de gouvernements en exercice qui menacent le régime de santé.

Notre amendement permet de tenir aussi compte des faits et des réactions des premiers ministres des gouvernements en exercice des autres provinces, et il replace les choses dans leur contexte.

Les premiers ministres provinciaux sont obligés d'agir ainsi à cause du gouvernement fédéral. C'est le gouvernement fédéral qui est le vrai responsable de cette menace.

Autrement dit, l'amendement n'ajoute pas de nouveaux éléments à la motion principale, il ne fait que clarifier la nature de la menace qui y est mentionnée. C'est pourquoi je pense qu'il est recevable.

M. Blaikie: Madame la Présidente, à mon avis, la portée de cette motion de l'opposition est claire. Elle exprime une inquiétude face à l'opinion des chefs de trois gouvernements provinciaux, soit les premiers ministres libéraux du Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

Or, l'amendement proposé par les libéraux vise à ajouter un tout nouveau élément à cette motion. Il traite des actions de trois autres gouvernements, par opposition à l'opinion de trois chefs.

La sixième édition du *Beauchesne* est claire à cet égard. Je suis sûr que vous y avez déjà jeté un coup d'oeil. On dit au commentaire 579(1):

> L'amendement qui aborde une question étrangère à la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

Ce commentaire est fondé sur une décision prise par le Président de la Chambre des communes en 1923. Il a été appliqué systématiquement au cours des dernières décennies. Je suis certain que, lorsque vous aurez eu une occasion d'examiner la question, vous constaterez que le sous-amendement présenté par les libéraux est irrecevable à première vue.

M. Pagtakhan: Madame la Présidente, je soutiens que notre amendement est recevable.

Pourquoi? Je vous lis le commentaire 929 du *Beauchesne*:

> Pendant les travaux des subsides un jour désigné, on ne saurait présenter une proposition d'amendement donnant lieu à un débat tout différent de celui que vise la motion originale.

Heureusement, madame la Présidente, avant que vous ayez eu le temps de vous prononcer sur la recevabilité de l'amendement, le débat à la Chambre a déjà établi qu'il était bel et bien recevable.

Nous avons entendu la position du député de Winnipeg Transcona qui soutient qu'il y a une relation entre les frais d'utilisation et les compressions budgétaires imposées par le gouvernement fédéral. C'est un fait établi.

Vous ne pouvez pas séparer les frais d'utilisation et les compressions. C'est ce que le député de Winnipeg Transcona a dit. Le débat porte aussi sur cela. Qui a imposé ces compressions? Le gouvernement fédéral. Vous ne pouvez pas tenir le gouvernement fédéral à l'écart du débat sans rendre ce débat impossible.

Dans la motion néo-démocrate, il est question de la menace qui pèse sur le système de santé. L'élément central, c'est le système de santé lui-même. Ce n'est pas l'intention avouée des premiers ministres libéraux. On en a parlé uniquement comme d'un facteur.

Le Nouveau Parti démocratique veut-il nous dire que la menace qui pèse sur le système de santé n'est attribuable qu'à un seul facteur? Dans leurs interventions, les députés de ce parti ont dit que ce n'était pas le cas. J'estime que l'on doit permettre un débat sur tous les

aspects de la question et qu'il faut discuter de l'amendement libéral pour avoir un débat sain.

Il faut que les Canadiens puissent entendre tous les points de vue. Que les Canadiens décident, n'étouffons pas un point de vue pour des considérations de procédure, niant ainsi un principe fondamental de la réalité d'aujourd'hui.

M. Martin: Madame la Présidente, le raisonnement des députés néo-démocrates qui s'opposent à notre amendement est difficile à suivre.

Notre amendement vise en essence à condamner le gouvernement fédéral pour avoir mis en péril le système de santé du Canada en n'honorant pas les obligations qui sont les siennes de longue date. Si vous consultez le paragraphe 81(11) du Règlement, il est très clair que les motions de l'opposition peuvent avoir trait à toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada.

C'est on ne peut plus clair. Si notre amendement n'est pas acceptable parce qu'il ne porte pas sur l'essence de la motion alors qu'il concerne le gouvernement fédéral, la motion originale ne devrait pas être autorisée. Une motion de l'opposition doit avoir trait à une question relevant de la compétence du Parlement du Canada.

C'est on ne peut plus clair. Notre amendement doit être accepté, et s'il ne l'est pas, cela ne peut être que pour la seule raison que la motion originale n'est pas recevable.

M. Karpoff: Madame la Présidente, les deux orateurs précédents, qui ont essayé de démontrer que cet amendement devrait être recevable, m'ont en fait convaincu de l'inverse.

C'est un tout autre débat. La motion originale porte sur deux éléments principaux, les opinions de trois premiers ministres provinciaux et l'imposition de frais modérateurs.

Cet amendement fait glisser le débat vers un sujet entièrement différent. D'après ce qu'a dit le député de Winnipeg, il est évident que vous n'avez pas d'autre choix que de le déclarer irrecevable.

Mme le vice-président: Je demanderais à la Chambre d'être indulgente et de m'accorder quelques minutes pour étudier les nouveaux arguments qui viennent de m'être présentés. Si vous voulez bien m'excuser, je reviens dans un instant.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, normalement je serais très heureux de participer à un tel débat. Mais, aujourd'hui, j'ai des sentiments assez mixtes. Pourquoi?

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit, je suis tout à fait emballé lorsqu'il s'agit de participer à un débat de ce genre. Aujourd'hui, ce n'est pas vraiment le cas.

C'est un problème dont j'aimerais parler, mais je suis furieux parce que la motion, avec tout le respect dû à mes collègues, est particulièrement mesquine. Elle tend à banaliser une question extrêmement importante pour les Canadiens, soit le système national des soins de santé.

• (1230)

Cette motion se trouve à rabaisser toute cette question. Elle en fait une affaire strictement politique en essayant d'identifier comme les victimes, si l'on veut, les trois premiers ministres libéraux qui ont perpétué le problème. Je suis très déçu.

Pourquoi le NPD n'a-t-il pas parlé du vrai problème, de ses causes et des solutions concrètes que nous pourrions y apporter afin de répondre aux besoins de tous les Canadiens en matière de santé?

Nous savons tous que les provinces ont été durement touchées par les compressions budgétaires fédérales, mais il existe aussi d'autres raisons que je voudrais mentionner. Pourquoi mes collègues du Nouveau Parti démocratique ont-ils choisi uniquement des premiers ministres libéraux? Pourquoi n'ont-ils pas parlé des mesures prises par le gouvernement de la Saskatchewan, par ce gouvernement néo-démocrate, devrais-je dire? Permettez-moi de citer un article de la Presse canadienne d'aujourd'hui intitulé La Saskatchewan réduit les dépenses sociales: «Le gouvernement de la Saskatchewan réduira de 115 millions de dollars le financement des hôpitaux, des écoles et des municipalités.» L'article se poursuit dans la même veine. On avisait hier que le budget provincial renfermerait encore d'autres compressions. Pourquoi mon collègue ne mentionne-t-il pas le Nouveau Parti démocratique, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan?

Et quelles sont les réalisations du gouvernement NPD de Bob Rae dans une province privilégiée financièrement, même si elle rencontre certaines difficultés? Je cite d'autres articles récents: «À cause des mesures prises par le Nouveau Parti démocratique, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario, l'Association des hôpitaux

de l'Ontario a émis des avertissements sérieux; elle devra mettre à pied jusqu'à 13 000 employés d'hôpitaux et supprimer 3 600 lits.» Qu'est-ce que vous en pensez? Voilà une des mesures du gouvernement NPD.

Voici un autre extrait d'article: «Les hôpitaux devront fermer et mettre du personnel à pied. Le Nouveau Parti démocratique n'a pas réussi à maintenir le système d'assurance-maladie.»

Un autre article intitulé «2 000 emplois en péril dans les hôpitaux ontariens» décrit le comportement du Nouveau Parti démocratique en Ontario: «L'augmentation de 1 p. 100 du financement des hôpitaux de l'Ontario pour cette année pourrait amener la disparition de 2 000 emplois dans le milieu hospitalier de la province, a déclaré le ministre des Finances.»

J'ai lu encore un autre article qui décrit la situation de deux schizophrènes, l'un qui peut se procurer les médicaments dont il a besoin pour pouvoir fonctionner malgré sa maladie et l'autre qui ne le peut pas. Pourquoi? Parce que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario ne fournit pas ce genre d'aide.

J'ai cité ces articles de journaux en particulier car, à mon avis, il faut reconnaître que tous les gouvernements font face à des difficultés. Il est donc inopportun, cruel et carrément opportuniste de blâmer certains individus afin de tirer quelque capital politique de cette situation qui est d'une importance primordiale pour les Canadiens. Comme je l'ai déjà dit, cette façon de faire banalise la question et en fait quelque chose de mesquin. . .

[*Français*]

Franchement, c'est une action qui est dégoûtante et les Canadiens et les Canadiennes la reconnaîtront ainsi.

[*Traduction*]

Quelle devrait être notre attitude à l'égard de cette question? À ce sujet, le 19 mars 1991, il y a à peu près un an, lors d'une journée de l'opposition attribuée à notre parti, le député de Winnipeg-Nord avait fait remarquer que, la veille, il avait écouté tout ébahi un néo-démocrate peindre son parti comme le champion du régime d'assurance-maladie, oubliant dans sa rhétorique pharisienne de mentionner que tous les premiers ministres de toutes les tendances politiques avaient convenu avec le premier ministre de débattre de la question des droits d'utilisation lors de la réunion qu'ils avaient tenue la veille au soir. Ce n'est donc pas la première fois qu'ils essaient de nous faire le coup.

Pourquoi? Manifestement, parce qu'à la vue des sondages, ils s'inquiètent davantage de la popularité du Parti libéral du Canada que de la question du régime d'assurance-maladie, dans l'intérêt des Canadiens.

Le député de Winnipeg-Nord avait dit ce jour là, et je cite: «Le régime d'assurance-maladie appartient à tous les Canadiens. Il est partagé par tous les députés et tous leurs électeurs. Le régime d'assurance-maladie n'a pas plus d'importance à Winnipeg-Nord qu'à Kelowna, en Colombie-Britannique, ou à Port-aux-Basques, à Terre-Neuve. L'assurance-maladie est indéniablement un droit pour tous les citoyens canadiens. Le régime appartient à mes fils et à leurs enfants qui suivront. Il appartient aux enfants du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi qu'à ses collègues et à leurs enfants. C'est peut-être la chose la plus précieuse que tous les Canadiens aient à transmettre à la génération future.

Et de poursuivre: «L'assurance-maladie n'est pas une question de parti et ne devrait pas l'être. Voilà quelle devrait être notre attitude. C'est, à mon avis, le genre d'orientation que nous devons prendre pour nous attaquer à cette question d'une importance vitale pour tous les Canadiens.

C'est faire preuve de la pire mesquinerie politique que de se servir d'une question comme l'assurance-maladie et de s'attaquer à certains premiers ministres provinciaux à cause de leur allégeance politique, alors que leurs collègues appartenant à d'autres partis politiques ont fait la même chose ou pire. Je m'attendais à beaucoup mieux de la part du NPD. Je suis désolé que nous ayons dû nous abaisser à ce niveau-là.

Tout d'abord, j'aurais voulu la vérité. Pourquoi le système connaît-il actuellement des difficultés? Manifestement, on a réduit le financement des soins de santé. Entre 1986 et 1995, 20 milliards de dollars de moins auront été transférés aux provinces. C'est évidemment une grosse somme d'argent et il est difficile de s'adapter à ce genre de changements. Qu'il n'y ait aucun doute à ce sujet, c'est un problème important.

Il y a eu la récession d'origine canadienne qui a causé de grandes difficultés en ce qui concerne la santé, l'enseignement et d'autres programmes sociaux. Il y a des gens qui veulent des soins meilleurs et plus nombreux. C'est un changement d'attitude qui a pris une certaine importance.

J'aurais espéré que le NPD mentionne un des problèmes—et j'en suis ravi et j'espère être l'un de ceux qui en profiteront—, à savoir que les Canadiens vivent

plus vieux et qu'ils ont besoin de soins de santé pendant plus longtemps.

J'aurais espéré que le NPD mentionne que les frais de santé augmentent à un rythme alarmant et qu'on aurait voulu savoir pourquoi. J'aurais espéré qu'il reconnaisse que nous avons besoin aujourd'hui de résoudre différemment les problèmes de santé pour assurer la santé des Canadiens.

Quels pourraient bien être certains de ces problèmes? Je me reporte à des débats antérieurs. Je reconnais à nouveau la contribution et l'exemple fournis par mon collègue de Winnipeg–Nord. Il a fait observer, et je voudrais citer des extraits du discours qu'il a prononcé lors de cette journée de l'opposition du 19 mars 1991, que le Parti libéral du Canada avait consacrée aux soins de santé. Il a dit que «notre régime d'assurance–maladie continue d'être de plus en plus mis à l'épreuve et de plus en plus écrasé sous les dettes et les contraintes financières». Il a souligné le fait que l'achat de nouveau matériel, voire l'entretien du vieux, devient trop difficile à financer. Il a également fait état de la compression des budgets de recherche et il a ajouté ceci: «À mon avis, nous devrions mettre davantage l'accent sur la prévention, car nous ne pouvons pas espérer maintenir des services médicaux alors que les coûts grimpent en flèche.»

Il a énuméré un certain nombre d'autres problèmes. Il a dit qu'à son avis, nous devrions mettre davantage l'accent sur la prévention si nous voulons maintenir les services. Mais il a ajouté que nous devions être plus créatifs dans nos façons de répondre aux besoins exprimés. Il a parlé des infirmières et des médecins qualifiés qui sont de plus en plus rares, surtout dans les petites localités isolées, dont la population a souvent des problèmes exceptionnels qui appellent une intervention dans le secteur de la santé.

Mon collègue a aussi parlé du besoin d'installations pour le traitement des nouvelles maladies et des personnes âgées: «Nous avons un besoin urgent de centres de soins pour ces personnes, a–t–il déclaré, car leur nombre va sans cesse croissant à mesure que les jeunes générations vieillissent.»

Voilà quelques–uns des problèmes que mon collègue a signalés, que d'autres de mes collègues ont également notés et auxquels il faut nous attaquer. Nous faisons face à des paiements de transfert décroissants, tandis que le visage démographique du pays change; en effet, les Canadiens vivent plus longtemps et demandent des soins de santé plus nombreux et meilleurs.

Par conséquent, la situation évolue.

[*Français*]

Puis lorsque cela change, il est souvent extrêmement difficile pour le gouvernement, que ce soit celui–ci ou un autre, de répondre en fonction des changements.

• (1240)

Souvent, ce qu'on essaie de faire, c'est de trouver des cibles, de critiquer plutôt que de soumettre des solutions créatrices. Et c'est bien ce qui me peine aujourd'hui. Cela me trouble énormément que l'on ait utilisé une question d'une aussi grande importance pour chaque Canadien et Canadienne, dans un but politique, lorsqu'on se rend compte que si on avait choisi ensemble de discuter ou de débattre, si vous voulez, essayer d'arriver avec des solutions, l'on aurait peut–être pu tirer quelque chose de profitable pour notre population.

[*Traduction*]

Je crois qu'il aurait mieux valu proposer que nous débattions tous ensemble librement des solutions qui s'offrent à nous afin de préserver et peut–être même d'améliorer notre régime d'assurance–maladie pour le plus grand bien des Canadiens. Je fais le voeu que ce soit dans cet esprit que se déroulera le reste du débat d'aujourd'hui.

[*Français*]

Je veux simplement faire un bref résumé, puisque j'arrive à la fin de mon discours. Il est malheureux, non seulement aujourd'hui, mais à d'autres reprises, que l'on utilise une question d'une aussi grande importance dans un but politique, pour essayer de faire avancer son programme politique.

Je comprends qu'il est tout à fait naturel que l'on veuille se faire voir d'une façon optimale et que l'on veuille évidemment essayer d'avoir l'appui des Canadiens et des Canadiennes. Je crois qu'il est tout à fait acceptable qu'on le fasse dans certains contextes, dans certaines situations, mais faisons la part des choses, essayons de voir lorsqu'il est approprié d'essayer de «jouer» le jeu politique, et lorsqu'il est approprié de prendre les grandes questions de l'heure, les grandes questions courantes, et essayer d'apporter des solutions qui aideront la population, qui aideront notre pays à arriver avec des programmes qui pourront répondre de meilleure façon que ce ne l'est présentement aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

[*Traduction*]

Par conséquent, j'aimerais terminer mon intervention en priant mes collègues de s'engager à consacrer le reste de la journée à la recherche de solutions à ces problèmes. C'est vrai qu'on a moins d'argent. C'est vrai que nous assistons à des changements démographiques. C'est vrai

aussi que l'attitude des gens change et qu'ils veulent des soins meilleurs et plus nombreux. Il y a tous ces facteurs et bien d'autres encore. Nos débats ne seraient-ils pas plus productifs si, au bout du compte, nous arrivions à trouver des solutions? Nous pourrions dire: «Voici deux ou trois idées susceptibles d'aider beaucoup à répondre aux besoins en matière de santé de tous les Canadiens, qu'ils habitent une grande ville ou dans une localité plus petite ou isolée de notre beau et grand pays.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): J'ai une brève observation à faire, madame la Présidente, et deux questions à poser au député de Saint-Boniface.

Nous avons beaucoup entendu parler aujourd'hui, et auparavant, de hauts responsables de partis politiques de partout au Canada qui préconisent l'imposition de frais d'utilisation. Nous l'avons entendu dire, comme la motion le mentionne, de la part de trois premiers ministres libéraux. Nous l'avons entendu dire de la part du chef du Parti réformiste; nous l'avons entendu dire de la part de l'ancien ministre de la Santé, le député de Provencher, et de la part de députés du Parti conservateur.

Nous n'avons pas entendu ni n'entendrons le Nouveau Parti démocratique dire qu'il faudrait introduire des frais d'utilisation dans le système canadien de santé, à cause du danger que cela représente et des dommages que cela pourrait causer. Mais nous l'avons entendu dire de la part des libéraux, des réformistes et des conservateurs.

J'ai deux questions à poser au député. Tout d'abord, ne trouve-t-il pas important que les partis politiques disent publiquement aux Canadiens quelle est leur position concernant l'introduction de frais d'utilisation et de frais modérateurs dans le système de santé? Ne trouve-t-il pas important de demander aux partis politiques quelle est leur position sur cette question?

Deuxièmement, est-il d'accord avec ses collègues, les premiers ministres du Québec, de Terre-Neuve et Labrador et du Nouveau-Brunswick, pour dire qu'il faudrait introduire des frais d'utilisation dans le système canadien de santé?

Ce sont des questions très simples.

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions et je suis heureux de la façon dont il les a posées. Je crois qu'elles sont tout à fait justes. Elles ne sont pas imprégnées de cette mesquinerie politique qui se dégage de la motion à l'étude, comme je l'ai dit plus tôt.

Des voix: Oh, oh!

M. Duhamel: Mon collègue aura l'occasion de prendre la parole et de débattre ce point avec moi s'il le veut. Je serai heureux de relever le défi. Cette motion est imprégnée de mesquinerie politique. Mon collègue vient de poser deux questions importantes auxquelles je vais répondre.

Tout d'abord, il parle de trois premiers ministres provinciaux qui auraient dit être en faveur de l'imposition de frais modérateurs. Je voudrais bien en avoir la preuve. Prouvez-moi que c'est ce qu'ils ont dit de façon non équivoque.

Hier, à l'émission *Canada A.M.*, lorsqu'on a demandé à un premier ministre provincial—un des trois mentionnés dans la motion—s'il était ou non en faveur de l'imposition de frais modérateurs, il a répondu non. Qui a raison dans tout cela? Vos collègues essaient-ils de profiter de vous? Je voudrais que vous répondiez à cette question. Peut-être que vos collègues n'ont pas fait leur travail et que, au bout du compte, ils devront payer le prix parce qu'ils ont été mesquins et parce qu'ils ont avili le processus politique.

Est-ce important de poser la question? Oui. Je vous félicite de l'avoir posée de cette façon et vous remercie.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue qui a encore une fois montré que le Parti libéral est plus intéressé à discuter du fond de la question qu'au contenu de la motion du NPD, laquelle risque de fausser le débat.

Encore une fois, même les questions soulevées par mes deux collègues de la belle ville de Winnipeg n'ont pas fait l'objet de réponses étoffées.

La dernière question que j'ai posée à mon collègue faisait allusion à un examen possible qui aurait été souhaité par les trois premiers ministres provinciaux, dont aucun n'a quoi que ce soit à voir avec cette Chambre, mais une tentative a été faite afin que le Parti libéral du Canada soit perçu comme le défenseur des premiers ministres provinciaux ici à la Chambre. Ces personnes ont été élues par la population de leurs provinces pour régler des questions qui concernent ces provinces. Ces

personnes essaient de faire du Parti libéral du Canada le protecteur des intérêts provinciaux.

En fait, comme mon collègue l'a mentionné, le Parti libéral du Canada est tout à fait disposé à prendre la défense des Canadiens, où qu'ils soient et indépendamment de leur allégeance politique.

Il y a lieu de noter que les auteurs de cette motion ont pris bien soin d'oublier de mentionner ce qui s'est passé lors de la conférence des premiers ministres, qui s'est tenue en février et qui réunissait tous les premiers ministres des provinces ainsi que le premier ministre du Canada. Le chef du Parti libéral du Canada n'était pas présent à cette occasion, mais celui-ci avait déjà clairement dit qu'il était très en faveur de l'accès universel aux soins de santé. Bref, tous les premiers ministres étaient présents et ils ont tous convenu d'examiner le régime d'assurance-maladie du Canada. Ce n'est qu'après cette conférence que les premiers ministres provinciaux néo-démocrates se sont manifestés en disant: «Devinez quoi? Nous n'avons pas aimé le résultat des discussions. Ce résultat n'est pas à notre avantage; par conséquent, nous avons redécouvert que nous étions en faveur de l'universalité des soins de santé. Nous ne croyons pas aux frais d'utilisation. Nous ne croyons à aucune forme de restriction.» Pourtant, ceux-ci y croyaient beaucoup lorsqu'ils sont arrivés à cette conférence et qu'ils ont accepté ce point à l'ordre du jour. Nous n'étions pas là mais vos représentants étaient présents.

• (1250)

Mon collègue de Saint-Boniface a apporté une contribution très importante au débat. Est-ce que mon collègue aurait l'obligeance de répéter, pour la gouverne des auteurs néo-démocrates de la motion, que nous sommes ici pour discuter de questions de fond, et aurait-il l'obligeance de les informer de ce que nous entendons par des questions de fond?

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses commentaires et ses questions.

J'aimerais faire valoir trois points. Si mes collègues néo-démocrates veulent vraiment être justes, comme ils le prétendent, ils reconnaîtront que le chef du Parti libéral du Canada s'est porté publiquement à la défense du principe de l'universalité.

J'aimerais que l'un d'entre eux l'admette.

Deuxièmement, je m'offusque de la façon dont on manipule les données, notamment en ce qui concerne le Québec. Veuillez m'écouter. Vous n'avez qu'un représentant, et je peux vous dire que votre situation ira en empirant.

Je voudrais vous lire un extrait d'un document. Dans sa motion, le NPD critique le Québec, l'accusant d'avoir l'intention d'imposer des frais modérateurs. A-t-il raison de critiquer ainsi le Québec? Je serais, moi-même, très inquiet si le gouvernement québécois décidait de prélever des frais modérateurs, mais mon collègue de Winnipeg-Nord a signalé qu'il s'abstenait de se prononcer sur cette question.

Permettez-moi de citer un extrait du rapport que le gouvernement du Québec a publié en 1989 sur la santé et le bien-être des Québécois. On y dit: «Certains avantages généralement associés au ticket orienteur sont surtout théoriques, et cette formule comporte des désavantages considérables qui l'emportent sur les avantages.»

Le gouvernement du Québec conclut, et je cite: «Par conséquent, on ne peut considérer le recours au ticket orienteur comme une source de financement acceptable, et le ministère préfère chercher d'autres sources de revenu.»

Si le porte-parole du NPD en matière de santé avait pris la peine de lire ce rapport, il n'aurait pas porté de jugement aussi hâtif et prêté de mauvaises intentions au gouvernement du Québec. Nous avons là un autre cas flagrant du cynisme politique dont nous sommes constamment témoins.

Revenons-en à la question qui est fort simple. Un certain nombre de changements sont dans l'air. J'ai déjà dit que, entre 1986 et 1995, les transferts au chapitre de la santé et de l'éducation auront diminué de 30 milliards de dollars. De cette somme, environ 20 milliards de dollars auraient dû être consacrés à la santé. Les provinces doivent surmonter cet important problème et essayer de s'adapter à la situation.

J'ai parlé des changements démographiques. L'espérance de vie de la population est maintenant plus élevée. Il y a davantage de personnes âgées. Quand les gens vivent plus longtemps, ils ont normalement besoin de plus de soins de santé. Comme ils sont de plus en plus renseignés sur les soins disponibles, ils demandent, veulent et exigent de meilleurs soins de santé.

Ces divers facteurs entrent en ligne de compte.

Que faut-il faire? Au lieu de nous montrer mesquins et de nous accuser mutuellement, il faut surmonter les problèmes fondamentaux.

Où allons-nous trouver des infirmières et des médecins pour les petites localités et les régions isolées? Comment allons-nous dispenser les soins de santé dont les Canadiens ont besoin? Voilà ce sur quoi devrait fondamentalement porter ce débat.

Comme je l'ai dit à la fin de mes observations, j'espère que, durant le reste de la journée, les néo-démocrates s'emploieront à trouver des solutions au lieu de faire de la politicaillerie parce qu'il se trouve qu'ils sont moins populaires que les libéraux d'après les sondages. Ils viennent de réaliser que nous sommes leurs principaux rivaux politiques.

C'est faire preuve de stupidité et manquer de délicatesse alors qu'il est question des soins de santé offerts aux Canadiens.

M. Mike Breaugh (Oshawa): Madame la Présidente, le débat d'aujourd'hui me paraît très intéressant parce qu'il porte en fait sur le libéralisme classique.

Ce n'est pas d'hier qu'on parle de faire payer les riches au Canada. En fait, je crois que, dans la politique canadienne, l'idée a été proposée il y a un certain temps par le parti marxiste-léniniste. C'est tout récemment que les libéraux l'ont reprise, du moins en partie.

Chose curieuse, le dernier orateur n'a pas été très clair au sujet des gouvernements libéraux qui ont préconisé expressément l'imposition de frais modérateurs. On aurait pu penser qu'il connaîtrait le projet de loi 120 déposé par le gouvernement libéral du Québec, qui propose entre autres choses une taxe, pour ceux qui peuvent se le permettre, sur les services médicaux reçus chaque année ou des frais de 5 $ pour chaque visite chez le médecin ainsi que plusieurs autres pratiques qui se rapportent aux soins reçus et des frais supplémentaires ou modérateurs.

On aurait été porté à croire, puisque le gouvernement du Québec a déposé un document de travail sur la question et présenté un projet de loi, le projet de loi 120, que les libéraux d'Ottawa seraient au courant de ces propositions bien précises. Celles-ci ont été mises par écrit, elles ont été rendues publiques et elles font l'objet d'un projet de loi. C'est une indication passablement claire, me semble-t-il, même pour eux, que certains libéraux au niveau provincial tiennent à imposer des frais modérateurs.

Les libéraux ne semblent pas avoir pris connaissance des positions que les gens en cause se sont efforcés de rendre publiques. Ils ne semblent pas non plus très au courant des propositions du premier ministre Frank McKenna, dont les propos ont été rapportés le 10 février 1991 dans un quotidien canadien qui, je l'avoue, n'est pas très lu et que certains décrivent comme un torchon, c'est-à-dire le *Globe and Mail* de Toronto.

M. Volpe: C'est un torchon!

M. Breaugh: Le député de Don Mills vient de réaffirmer que les libéraux semblent considérer le *Globe and Mail* comme un torchon, mais je vais néanmoins en citer un passage de ce jour-là. Le premier ministre Frank McKenna a dit:

Les crédits

> Je crois que les Canadiens les plus riches sont disposés à payer une certaine franchise pour leurs services de santé afin que nous puissions continuer à offrir à leurs concitoyens les plus pauvres un régime universel de soins de santé. Je crois qu'aucun autre pays au monde n'a un système de soins de santé aussi peu restrictif qui, quel que soit le montant, donne tout simplement de l'argent à ceux qui fournissent ou reçoivent des soins sans demander en retour un prélèvement modeste pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer.

Les marxistes-léninistes en avaient une version beaucoup moins verbeuse. Ils disaient tout simplement: «Faites payer les riches.»

Je voudrais citer un autre document que les membres du caucus libéral ne lisent peut-être pas assidûment. Il s'agit d'un journal d'Ottawa, l'*Ottawa Citizen* qui faisait paraître, le 30 décembre 1991, un article dans lequel il citait le premier ministre de Terre-Neuve, Clyde Wells:

> «Il faudra peut-être repenser tout le principe de l'universalité de nos programmes sociaux et voir dans quelle mesure il y aurait lieu de le restreindre. Les Canadiens seraient sans doute ouverts à de tels changements si les politiciens présentaient honnêtement la situation financière du pays. Je ne crois pas que les gens seraient hostiles à ce genre de changement s'ils étaient conscients des problèmes économiques auxquels nous faisons face.»

Il me semble que, tout au moins dans ces trois documents, des gouvernements libéraux provinciaux indiquent assez clairement qu'ils s'orientent vers l'imposition de frais modérateurs. Ces députés, et ils ont maintenant quitté la Chambre, ne semblaient pas certains de la position de leurs homologues provinciaux sur cette question. On ne peut évidemment pas leur imposer la lecture du *Globe and Mail*, du *Citizen* ou de la *Montreal Gazette*. Puisqu'ils n'avaient pas l'assurance de pouvoir obtenir ce genre d'information des autres membres de leur caucus, nous avons tenté de la leur fournir. Dans trois provinces au moins, le Parti libéral s'est prononcé publiquement en faveur des frais modérateurs.

J'ai entendu des gens parler en mal de mon bon ami et collègue, le premier ministre de l'Ontario, M. Robert Rae, et je tiens à me porter à sa défense. Je ne le fais pas toujours, mais le moment est venu.

J'ai remarqué qu'à la conférence des premiers ministres tenue à Toronto, le premier ministre de l'Ontario a commencé à remettre la monnaie de sa pièce au gouvernement fédéral qui lui a causé tant d'anxiété. Je pense qu'il est grand temps que les premiers ministres de toutes les provinces décident de secouer un peu le gouvernement fédéral et de faire savoir à la population ce qu'on a fait exactement, au cours des quelque dix dernières années, avec les paiements de transfert directement liés à leurs programmes.

Article 31 du Règlement

Tant pis si les gens ne sont pas contents, et mes félicitations à Bob Rae. Qu'il le secoue encore un peu! C'est bien ce que mérite le gouvernement fédéral du Canada. Il mérite de faire l'objet d'une grande controverse sur la question de savoir s'il a assumé ses responsabilités. Je crois que non et, à mon avis, tous les gouvernements provinciaux partagent cette opinion. Il faut en faire un grand débat public, et si cela ne plaît pas au gouvernement fédéral, tant pis pour lui.

Cela fait assez longtemps que le gouvernement mène la vie dure aux Canadiens dans les hôpitaux, qui assurent des soins médicaux dans toutes sortes de circonstances, d'un bout à l'autre du pays. Cela fait assez longtemps que le gouvernement fédéral met en jeu la survie des gouvernements provinciaux et municipaux, ainsi que des hôpitaux.

La question de savoir qui a le meilleur ministère des Finances n'est pas un mystère. Il faut en faire un débat substantiel; il faut discuter de ce que le gouvernement fédéral a fait aux provinces et aux municipalités, ainsi qu'aux hôpitaux, en manquant à ses responsabilités financières.

Nous poursuivrons ce débat un peu plus tard, mais il ne sera pas moins houleux.

Mme le vice-président: Avant que nous nous interrompions, je veux dire à la Chambre que j'ai décidé de consulter le Président pendant la pause-déjeuner. L'un de nous rendra une décision après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2).

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LE PÈRE ROLLAND BRUNELLE

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour rendre hommage au père Rolland Brunelle.

Le père Brunelle a récemment été fait chevalier de l'Ordre national du Québec. Cette haute distinction lui a été décernée par le premier ministre du Québec en témoignage de la fierté qu'inspire aux Québécois le mérite exceptionnel de son action au sein de sa communauté.

Monsieur le Président, cet honneur est bien mérité. Le père Rolland Brunelle a consacré sa vie à l'enseignement de la musique. Pendant plus de 50 ans, il a transmis sa passion de la musique à des centaines de jeunes dont certains sont devenus des musiciens professionnels de grande renommée.

Tout au long de sa carrière, le père Brunelle a su s'attirer l'admiration et le respect de la communauté joliettaine, et celle-ci lui a montré son appréciation en fêtant ses 50 ans de carrière l'an dernier.

Monsieur le Président, la contribution et le dévouement du père Brunelle à l'endroit des jeunes et de sa communauté est exemplaire.

Au nom de cette Chambre, j'aimerais adresser mes plus sincères félicitations au père Rolland Brunelle pour cet honneur bien mérité.

* * *

[*Traduction*]

LE MYANMAR

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, cela défie l'entendement que le Canada reconnaisse et appuie encore la dictature militaire de Myanmar, qui continue à régner par la force même après avoir été rejetée deux fois par les 40 millions de citoyens du Myanmar au cours de manifestations générales et d'élections.

En vue de retarder le transfert du pouvoir à la Ligue nationale pour la démocratie qui a remporté les élections générales de 1990, la dictature illégitime fait une guerre cruelle aux musulmans et à d'autres minorités ethniques, poussant près de 200 000 personnes à trouver refuge dans les pays voisins. En fait, à Genève, le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a lancé un appel à l'aide en qualifiant la situation de ces réfugiés de crise majeure au plan international. Amnistie internationale a confirmé que l'on porte souvent atteinte là-bas aux droits de la personne, notamment par la torture, le viol et le meurtre.

J'invite le gouvernement à reconnaître le gouvernement de la Coalition nationale du Myanmar en tant que gouvernement légitimement élu par le peuple, à appuyer les sanctions économiques et l'embargo sur les armes que l'ONU impose au Myanmar, à suspendre toutes les activités de Petro-Canada dans ce pays et à réorienter toute

aide de gouvernement à gouvernement ainsi que toute aide multilatérale vers les réfugiés et les personnes qui en ont vraiment besoin.

* * *

[*Français*]

NATIONAIR

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, je me joins à mon collègue, le député de Laurier—Sainte-Marie, qui s'est levé à la Chambre hier pour appuyer la reprise des négociations entre le syndicat et la compagnie Nationair en présence du médiateur, M. Courchesne, nommé par le ministre du Travail.

Il y a urgence à agir même si M. Nolan, le dirigeant syndical torontois du Syndicat des agents de bord, qui est aussi un employé d'Air Canada, a déclaré à plusieurs reprises que la fermeture de Nationair ne le dérange absolument pas.

On comprend mal qu'un syndicat affilié à la FTQ, dont le président, M. Daoust, semble dire, lui, «qu'il tient aux emplois de Nationair comme à la prunelle de ses yeux», puisse faire des affirmations aussi gratuites et dangereuses.

Alors, qu'on cesse cette campagne de boycottage, cette campagne de salissage, cette campagne de destruction envers le plus grand transporteur de Mirabel.

Quoi qu'on en dise, connaissant l'intérêt que porte M. Daoust de la FTQ envers les travailleurs du Québec, j'ai encore confiance en sa bonne foi et que, avec un peu de bonne volonté des deux côtés, on pourra reprendre les négociations.

L'heure d'un règlement vient de sonner, monsieur le Président. Mon collègue de Laurier—Sainte-Marie et moi-même sommes prêts à offrir notre médiation spéciale s'il le faut pour accélérer un règlement du conflit avant qu'il ne soit résolument trop tard.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS DE BARBARA FRUM

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues ce soir pour exprimer, au nom de mon parti et de notre chef, notre tristesse à l'annonce du décès de Barbara Frum. M^me^ Frum a eu une carrière dans le journalisme qui a été à la fois longue, variée et bien remplie. Jusqu'à toute la fin, elle a abordé avec curiosité et perspicacité toutes ses entrevues et tous les sujets auxquels elle s'intéressait.

Elle est l'une des plus grandes journalistes de notre histoire. Elle a réussi parce qu'elle saisissait très bien les problèmes et qu'elle pouvait nous les expliquer. Elle posait les bonnes questions et s'intéressait aux questions qui nous touchaient.

Elle a accompli tout cela dans un monde qui avait été une chasse gardée masculine. Elle a été et restera encore longtemps un modèle et une inspiration pour des générations de jeunes femmes. Si la nature du journalisme a changé au Canada, Barbara Frum était certainement au coeur même de ces changements.

Mon chef a dit aujourd'hui que, par-dessus tout sans doute, Barbara Frum était une invitée que nous aimions accueillir tous les soirs dans nos foyers. Elle va nous manquer. Je suis persuadé que tous les Canadiens partagent notre tristesse.

En mon nom personnel ainsi qu'au nom de mon parti et de mon chef, je voudrais offrir mes plus sincères condoléances aux proches et aux amis de M^me^ Frum.

* * *

LE DÉCÈS DE BARBARA FRUM

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, comme mon collègue de Kamloops et plusieurs millions de Canadiens, je suis profondément attristé par le décès de Barbara Frum.

Journaliste de mon métier, j'ai rencontré Barbara et j'ai travaillé avec elle à de nombreuses occasions. J'ai même eu l'honneur d'être interviewé par cette excellente journaliste à l'émission radiophonique «As It Happens» et à l'émission «The Journal» du réseau anglais de Radio-Canada, il y a de cela bien des années.

Je ne partageais pas toujours les points de vue politiques de Barbara Frum, mais j'admirais grandement son objectivité ainsi que le sang-froid dont elle faisait preuve quand elle interviewait quelqu'un de récalcitrant.

Son sens des valeurs et la franchise avec laquelle elle les exprimait—deux qualités qui se lisaient dans ses yeux—avaient fait d'elle une des grandes figures de la radiodiffusion au Canada.

Barbara Frum manquera à ses nombreux admirateurs canadiens, dont j'étais.

Article 31 du Règlement

LE DÉCÈS DE M^ME BARBARA FRUM

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, nous avons tous été consternés ce matin par la nouvelle de la mort de Barbara Frum à l'âge de 54 ans seulement. Elle luttait depuis quelques années de façon courageuse et héroïque contre la leucémie, en ne laissant jamais deviner sa douleur aux millions de Canadiens qui la regardaient chaque soir.

Elle était l'un des grands journalistes du Canada, un modèle et une pionnière pour les femmes et elle a établi des normes extraordinaires de professionnalisme.

Nous avons pu constater pour la première fois les remarquables qualités d'interviewer de Barbara Frum sur les ondes de la société Radio-Canada dans le cadre de l'émission *As It Happens* qui nous permettait de nous tenir au courant des affaires publiques canadiennes.

En 1982, elle a quitté la radio pour la télévision de la Société Radio-Canada et l'émission *The Journal*. Pendant une décennie, Barbara Frum est entrée dans nos foyers tous les soirs; elle nous a donné des entrevues en profondeur avec des dirigeants mondiaux en se plaçant du point de vue canadien et nous a tenus informés des questions touchant le Canada de façon toujours perspicace. Elle manquera beaucoup à sa famille, à ses amis et au public canadien. Je tiens à leur transmettre mes condoléances les plus sincères.

Bénie soit sa mémoire et que ceux qui la pleurent puissent trouver réconfort auprès de ceux qui prient à Sion et Jérusalem.

Y'hee zichron baruch. Hamakom yinachem etchem betoch shaaré tizion v'Yerushalayim.

* * *

SARNIA, EN ONTARIO

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, le numéro d'avril 1992 de la revue *Châtelaine* est arrivé dernièrement dans les kiosques. Dans un article, on peut y relever la liste des dix premières villes, grandes ou petites, où l'on voudrait vivre au Canada. Les critères retenus pour le choix de ces villes sont la joie de vivre irrépressible, la sécurité, le coût de la vie et le bon voisinage.

J'ai le grand plaisir et la fierté d'informer tous les députés que Sarnia, en Ontario, figure sur cette liste. Avec un taux d'emploi régional satisfaisant, des coûts de logement relativement peu élevés, une base économique bien établie et un esprit communautaire marqué, Sarnia a toujours dominé la liste quant à moi, bien sûr, et il en est de même pour tous les habitants de notre région.

Je suis heureux de constater que la revue reconnaît ce que les habitants de Sarnia savent depuis longtemps. Aujourd'hui, tous les Canadiens sauront que Sarnia est une ville où il fait bon vivre, travailler et élever une famille.

* * *

L'ANGLAIS LANGUE SECONDE

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, l'avenir du seul organisme canadien d'enseignement de l'anglais langue seconde est en péril.

TESL Canada, un organisme à but non lucratif, dépend en grande partie des subventions du gouvernement fédéral pour assurer son financement. Il y a sept mois, il a présenté au Secrétariat d'État une proposition visant à poursuivre un programme, intitulé Programme d'appui aux communautés et de participation communautaire, afin de mettre sur pied un réseau national d'apprentissage de l'anglais langue seconde.

Ce programme existe depuis quatre ans. C'est le ministre qui a le pouvoir discrétionnaire de le financer ou non. Lorsqu'on a demandé à un fonctionnaire du ministère si le programme serait financé, il a répondu qu'il ne le savait pas.

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à financer le programme d'enseignement de l'anglais langue seconde et à assurer l'avenir des néo-Canadiens? Reconnaîtra-t-il que les immigrants pourront apporter un jour une contribution à notre société?

• (1410)

Enfin, le ministre garantira-t-il la survie de ce programme important?

* * *

[*Français*]

LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AUTOCHTONES

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, devant les membres du Cercle canadien de Montréal, dont une dizaine de représentants d'Hydro-Québec, le chef cri de Waskaghanish, Billy Diamond, déclarait, et je cite: «Les autochtones veulent être des partenaires dans le développement des ressources sur leur territoire, afin de pouvoir en profiter financièrement et de limiter les impacts négatifs sur l'environnement naturel et humain.» Il affirmait: «Nous avons besoin d'établir un partenariat avec les entrepreneurs non autochtones et une meilleure

relation avec le gouvernement pour que nos préoccupations soient prises en compte et que le développement à long terme profite non seulement aux consommateurs du Sud, mais aussi du Nord.»

Selon M. Diamond, si les autochtones sont finalement pris au sérieux par les développeurs privés et publics, c'est parce qu'ils y seront forcés par les circonstances.

* * *

[*Traduction*]

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, aujourd'hui, à Halifax, le ministre des Anciens combattants a enfin annoncé que le gouvernement présentera une mesure législative pour reconnaître le service en temps de guerre des membres de la marine marchande.

En mon nom propre, au nom de notre parti et, plus particulièrement, au nom du député de Regina—Lumsden qui travaille à cela depuis des années, je voudrais applaudir cette déclaration.

Il me faut toutefois remarquer que, à mon grand regret, cette reconnaissance ne va pas aussi loin que le recommandait le rapport unanime du Comité de la défense et des anciens combattants, car elle ne donne pas à ces marins le titre d'ancien combattant avec le même statut et les mêmes privilèges que les anciens combattants des forces armées.

Pendant la Seconde Guerre mondiale et les autres conflits, les membres de la marine marchande ont servi leur pays avec courage et esprit de sacrifice. Ils reçoivent enfin une partie de la reconnaissance qu'ils méritent. Je suis sûr que tous les députés honoreront leur contribution à la liberté et s'engageront à tenter d'obtenir une mesure législative qui leur donne la pleine reconnaissance à laquelle ils ont droit.

* * *

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. Peter L. McCreath (South Shore): Monsieur le Président, c'est un grand jour pour les membres de la marine marchande canadienne. Il y a quelques heures, le ministre des Anciens combattants a annoncé à Halifax qu'on accordera à ceux qui ont servi dans la marine marchande canadienne pendant la guerre tous les avantages auxquels ont droit les anciens combattants des forces armées.

Les membres de la marine marchande ont accès, dans une certaine mesure, à la plupart des programmes et des avantages dont bénéficient les autres anciens combattants, mais il y a des différences et des omissions importantes qu'ils digèrent mal.

On présentera une nouvelle mesure législative afin d'uniformiser la situation. Cela signifie, notamment, que les marins marchands auront droit désormais aux soins à long terme. La plupart d'entre eux seront admissibles au Programme d'autonomie des anciens combattants. On a supprimé la limite de six mois et les obstacles aux pensions d'invalidité.

Les marins marchands cherchaient à faire reconnaître leur statut d'anciens combattants depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je suis fier que ce soit mon gouvernement qui leur ait reconnu ce statut, et je tiens à remercier le ministre d'avoir rendu la chose possible.

Le 17 mars, j'ai parlé à la Chambre de mon oncle, le regretté capitaine Ernest Shatford, qui a servi dans la marine marchande. La nouvelle arrive trop tard pour lui, mais je sais qu'il aurait été très heureux de voir ses compagnons remporter la victoire.

* * *

LE PROGRAMME D'INITIATIVES DANS LES VIEUX QUARTIERS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers de Winnipeg disparaîtra dans cinq jours. Les deux sources de financement de ce programme, le gouvernement conservateur fédéral et le gouvernement conservateur provincial, se sont taries. Entre–temps, les résidants de Winnipeg, et plus particulièrement ceux du centre–ville, risquent de souffrir.

Comment ce gouvernement peut–il laisser mourir un projet du gouvernement libéral grâce auquel on a pu assurer la formation de plus de 2 600 citoyens, dont la plupart sont encore actifs dans leurs emplois?

Les initiatives dans les vieux quartiers permettent aussi d'occuper de jeunes Canadiens désoeuvrés et de redonner vie au centre–ville. Le présent gouvernement manque–t–il de capacité d'engagement, de leadership ou des deux? Je tiens à aviser le gouvernement qu'il n'a plus que cinq jours pour montrer aux citoyens de Winnipeg ce qu'il peut faire.

Il faut assurer la survie des initiatives dans les vieux quartiers et ne pas laisser disparaître un projet qui a si bien réussi. Ces initiatives ont été très profitables pour les citoyens de Winnipeg.

Questions orales

LE DÉCÈS DE BARBARA FRUM

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'aimerais ajouter ma voix à celle de mes collègues pour rendre hommage à Barbara Frum.

Elle n'était pas seulement la reine de la télédiffusion au Canada, elle était également un modèle de courage.

Ma première rencontre avec Barbara Frum a eu lieu dans un studio de télévision à Toronto, il y a dix ans. Nous étions arrivés à la salle de maquillage en même temps et j'ai été frappé par son apparence. Après l'avoir vue à la télévision pendant si longtemps, j'ai été surpris de voir sa chevelure éclaircie et ses traits troubles.

Ce n'est que plus tard que j'ai appris qu'elle menait contre la leucémie une bataille à laquelle des natures plus faibles n'auraient pas survécu aussi longtemps. Cette lutte que menait Barbara, non pas pour exceller dans la vie, mais simplement pour survivre, était une source d'inspiration.

Il m'est arrivé par la suite de rencontrer son mari Murray, un homme qui a l'esprit d'entreprise, et son fils David qui est devenu lui aussi un journaliste exceptionnel. Incontestablement, les Frum sont une famille hors pair.

Aujourd'hui, le décès de Barbara Frum nous attriste, mais aussi il nous inspire.

Ceux d'entre nous qui la connaissaient ou qui ont eu l'occasion d'apprécier son énergie et sa verve à la télévison nationale savent que nous avons perdu non seulement une grande journaliste, mais aussi un être qui avait soif de vivre. Nous avons perdu un être qui campait devant la maladie et la mort la même attitude qu'elle affectait devant les politiques et que beaucoup de députés de cette Chambre trouvaient féroce.

* * *

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, je me joins à mes collègues pour dire à quel point nous sommes heureux que le ministre des Anciens combattants ait annoncé récemment que les marins marchands seraient admissibles aux prestations aux anciens combattants.

J'ai participé à l'étude du Comité permanent de la défense et des anciens combattants qui a permis ce déblocage. Nous avons entendu d'excellents témoignages par les membres de la marine marchande qui ont participé aux guerres mondiales, surtout à la Deuxième Guerre mondiale.

Je me souviens d'avoir entendu raconter, lorsque j'étais un jeune garçon à Terre-Neuve, les expériences de ceux qui faisaient du cabotage et des Canadiens qui faisaient la dangereuse traversée de l'Atlantique, allant même jusqu'à Mourmansk.

Je peux dire au nom de mon parti et, bien sûr, du chef du Parti libéral, que nous nous réjouissons que le gouvernement ait pris cette mesure qui reconnaît enfin à sa juste valeur les actes de bravoure des membres de la marine marchande qui ont participé directement à notre effort de guerre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, les Canadiens veulent que ce gouvernement investisse dans leur avenir. Si le gouvernement ne me croit pas, il n'a qu'à lire les résultats de l'enquête menée récemment par le député de Mississauga-Sud.

Plus de 70 p. 100 des participants étaient en faveur de permettre aux chômeurs canadiens de continuer à toucher leurs prestations pendant qu'ils faisaient des études. Plus de 80 p. 100 étaient également en faveur d'un financement fédéral accru des programmes de formation professionnelle.

Il est toutefois essentiel que les fonds destinés à la formation ne soient pas prélevés sur le budget de l'assurance-chômage. Le gouvernement a renié ses obligations financières à l'égard de l'assurance-chômage en adoptant le projet de loi C-21 au début de la récession.

Il est temps que le gouvernement accepte sa part de responsabilité et montre aux travailleurs canadiens que leur avenir lui tient à coeur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et se rapporte au rapport d'enquête déposé ce matin sur l'écrasement d'avion survenu à Dryden.

Je tiens à mentionner dès le début de la période des questions que tous les Canadiens ont dû être soulagés d'entendre le juge Moshansky affirmer ce matin que certains de ses sujets d'inquiétude relativement à la sécurité aérienne ont fait ou font actuellement l'objet de mesures correctives. Il a également mentionné, quoique plus discrètement, que l'écrasement de l'appareil d'Air Ontario à Dryden était un accident, mais un accident qui aurait pu être évité, tenant ni plus ni moins le gouvernement responsable de la mort de 24 personnes.

Il s'agit là d'une conclusion fort sérieuse, à laquelle le gouvernement doit répondre. Face à cette conclusion du juge Moshansky et à la gravité des conséquences d'un vice fondamental de la politique gouvernementale, le gouvernement va-t-il prendre ses responsabilités? Comment entend-il réparer le tort causé?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Tout d'abord, monsieur le Président, le député d'Ottawa-Sud doit savoir, puisqu'il a assisté à ma conférence de presse ce matin, que la sécurité aérienne s'est améliorée considérablement depuis dix ans. En effet, il y a eu 700 accidents d'avion au Canada en 1981, comparativement à 449 en 1991.

Nous ne serons évidemment satisfaits que le jour où nous aurons ramené le taux d'accidents à zéro. Je crois cependant que cette amélioration sensible de la situation, soit une réduction du nombre d'accidents de 35 p. 100 en dix ans, prouve l'importance que nous accordons à la sécurité.

Le rapport qui nous a été présenté ce matin est exhaustif et très circonstancié. Il comporte en outre 191 recommandations. J'ai fait observer que j'avais constitué en août dernier une équipe réunissant 20 représentants du ministère des Transports et de tous les autres secteurs de l'industrie aéronautique. Cette équipe est chargée de mettre en oeuvre ces 191 recommandations.

Jusqu'à maintenant, on a donné suite à 33 d'entre elles. Nous avons fait savoir que nous souscrivions à 61, ou 49 p. 100, des recommandations et que nous étions déjà en train de les mettre en oeuvre. Pour ce qui est des autres, l'équipe responsable va se mettre à la tâche sans délai.

• (1420)

Je me suis engagé à rendre public un rapport provisoire faisant état de l'avancement des travaux de cette équipe d'ici six mois.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, selon l'enquête rendue publique ce matin, il est clair que la sécurité aérienne du public canadien n'est pas une priorité pour ce gouvernement.

Je cite le Rapport Moshansky:

> Les besoins en ressources additionnelles à l'intérieur de la Direction générale de la réglementation aérienne de façon à satisfaire à la croissance et aux exigences inhérentes à la mise en oeuvre de la réforme de la réglementation économique ont été prévus et bien documentés dans plusieurs rapports et études.

Étant donné que ce gouvernement n'a pas agi suite aux nombreux avertissements dont on lui a fait part, est-ce que le ministre serait d'accord pour établir un groupe de travail indépendant sur la sécurité aérienne qui se rapporterait régulièrement au Parlement sur la qualité de la performance du gouvernement dans le domaine de la réglementation de la sécurité aérienne?

[*Traduction*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'aimerais faire remarquer qu'en 1984-1985, il y avait 456 inspecteurs au ministère des Transports. En 1991-1992, il y en avait 569. C'est bien la preuve, je pense, que nous nous préoccupons avant tout de la sécurité.

J'aimerais aussi souligner qu'il y a eu au Canada l'an dernier cinq millions de mouvements d'avions. Le nombre d'accidents a été de 449. Et donc, sans vouloir faire preuve de suffisance, cela prouve bien, à mon avis, que pour ce qui a trait à la sécurité, notre palmarès ne va pas en se détériorant, mais en s'améliorant. Le rapport du Bureau de la sécurité des transports le confirme pour ces dernières années.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le ministre ne comprend pas ma question. Ce qui est arrivé et ce dont rend compte le rapport du juge Moshansky, c'est ce qui s'est produit au milieu des années 80. Il y avait eu une collision en plein air entre deux politiques fédérales contradictoires, celle de la déréglementation des compagnies aériennes et celle de la réduction du déficit.

Il est dit dans le rapport que

> [. . .] compte tenu des preuves fournies à la commission, la déréglementation économique et la réduction du déficit ont à elles deux créé une synergie qui a nui à l'application efficace des normes de sécurité.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas veillé à la sécurité aérienne?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répète que nous avons reçu ce matin

du juge Moshansky un rapport extrêmement complet et détaillé, qui contient 191 recommandations. Quarante-neuf pour cent de ces recommandations sont déjà en voie d'être appliquées.

Des mesures ont été prises immédiatement à la suite du dépôt, par le juge Moshansky, de deux rapports provisoires. Et si nous avons un excellent palmarès en ce qui concerne la sécurité, c'est parce que, depuis dix ans, le nombre d'accidents dans l'espace aérien canadien a diminué.

Selon ce que dit le juge Moshansky, il fait confiance aux normes de sécurité aérienne au Canada. Interrogé ce matin par un membre de la presse, il a répété qu'il n'avait personnellement aucune appréhension de voyager par avion au Canada.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, pour reprendre les propos du juge Moshansky, cet accident n'est pas arrivé par hasard; on lui a permis de se produire. Mais il aurait pu être évité.

Dès 1985, le rapport du groupe de travail Nielsen a conseillé au gouvernement «d'augmenter immédiatement les ressources consacrées à la délivrance des permis, à la certification et aux mesures d'application dans la réglementation de la sécurité aérienne». Faisons-le.

Pourquoi le gouvernement a-t-il choisi de ne tenir aucun compte de ce conseil et a-t-il en fait diminué les ressources et ainsi compromis la sécurité au nom de la politique économique?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais dire que j'ai informé ce matin le public que je ne vois aucun inconvénient aux 191 recommandations contenues dans le rapport du juge Moshansky.

J'ai aussi indiqué que, si ce rapport était une décision du tribunal, j'aurais demandé immédiatement à nos avocats de se pourvoir en appel. Je m'oppose énergiquement aux termes qui ont été utilisés et qui ont tendance à faire porter la responsabilité à des milliers d'hommes et de femmes qui ont travaillé et travaillent toujours à Transports Canada et pour les transporteurs aériens.

Il est absolument absurde de laisser entendre que ces personnes ont peut-être laissé un accident se produire.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, les centaines d'hommes et de femmes qui travaillent à Transports Canada, les fantassins de ce ministère, ne sont pas responsables. Ce sont eux qui sont venus voir le ministre pour le rendre responsable, lui et ses programmes, de ce qui est arrivé. C'est ce qui s'est passé.

Le juge Moshansky a dit très clairement ce matin, que la déréglementation des transports aériens est entrée en jeu avec une politique gouvernementale illogique de compression budgétaire. C'est ce qu'il a dit.

Le vice-premier ministre a été averti par les fantassins de Transports Canada, dont nous avons parlé, que la déréglementation compromettait la sécurité. Il en a été avisé et il n'a rien fait. Le vice-premier ministre doit une explication aux Canadiens.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, dans sa déclaration ce matin, le juge Moshansky a dit, entre autres: «Après plus de deux ans d'enquêtes poussées et d'audiences publiques, j'ai conclu que cet accident n'est pas arrivé par hasard. On l'a laissé se produire.» Plus tard, il a ajouté: «[. . .] encourageant ainsi l'attitude des sociétés propice aux accidents».

Cela ne rend pas justice, je pense, à ces milliers d'hommes et de femmes qui travaillent toujours dans l'aviation canadienne, ou qui ont y travaillé, et qui sont des personnes dévouées déployant tous leurs efforts pour assurer la sécurité des transports aériens canadiens, parce que nous n'avons eu l'année dernière que 449 accidents pour 5 millions de vols. Cela représente une amélioration de 35 p. 100 par rapport à 1981.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, cinq ministres des Transports successifs ont déclaré à la Chambre qu'en matière de déréglementation économique, la sécurité ne sera pas comprise.

Dans le rapport qu'il a rendu public ce matin, le juge Moshansky a montré qu'il s'agissait de paroles creuses. Toute une série de rapports internes remontant aussi loin que 1984 et se poursuivant après le dépôt du Livre blanc intitulé *Aller sans entraves* avaient prévenu le ministre des Transports des dangers de la déréglementation pour la sécurité. Des députés sont intervenus à plusieurs reprises à la Chambre pour faire remarquer la même chose au ministre des Transports.

Sachant tout cela, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas apporté les changements nécessaires afin de prévenir des accidents comme celui de l'écrasement d'avion à Dryden?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je répéterai encore une fois pour mon collègue d'en face que nous avions 456 inspecteurs en 1984-1985, et que leur nombre est passé à 569 en 1991-1992.

Cela montre bien que notre souci de sécurité ne s'est pas relâché, ce qui explique que le nombre des accidents l'année dernière avait diminué de 35 p. 100 par rapport à 1981.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président. Le ministre aime bien citer des chiffres dans ses réponses aujourd'hui. Je lui citerai pour ma part le Budget des dépenses du ministère des Transports pour 1992—1993. Les graphiques portant, page 2—45, sur la clientèle de la Réglementation aérienne et, page 2—46, sur la charge de travail de la Réglementation aérienne ne révèlent presque aucun changement entre 1988—1989 et 1992—1993 quant aux inspections effectuées par son personnel auprès des transporteurs aériens.

• (1430)

Le ministre affirme que son ministère compte plus d'inspecteurs, mais si ses propres prévisions budgétaires ne montrent aucune augmentation du nombre des inspections, à quoi les occupe—t—il donc? Ils ne font certainement pas plus d'inspections sur le terrain qu'ils en faisaient il y a cinq ans.

L'hon. Jean Corbeil (minsitre des Transports): Monsieur le Président, les faits parlent par eux—mêmes. Je le répète, nous déplorions 700 accidents en 1981 quand les mouvements d'aéronef étaient beaucoup moins élevés qu'aujourd'hui. L'an dernier, avec cinq millions de mouvements d'aéronef au Canada, nous avons relevé 449 accidents.

C'est une piètre consolation pour les personnes concernées, mais il s'agit vraiment d'une amélioration de 35 p. 100. Cela montre que nous n'avons pas cessé de nous préoccuper de la sécurité aérienne. La preuve que le ciel canadien est sans danger, c'est que le juge Moshansky a dit aujourd'hui qu'il n'avait aucune inquiétude à voyager à bord des avions canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, comme il l'a fait ce matin, à sa conférence de presse, le ministre vient juste de déclarer: «Je peux assurer aux Canadiens que nos transports aériens sont sûres.» Il reprend essentiellement les déclarations qu'ont faites ses quatre prédécesseurs à la Chambre de 1984 jusqu'à nos jours.

Quelles preuves peut—il fournir à la population canadienne, outre le nombre d'inspecteurs, pour les convaincre que leur sécurité n'est pas menacée et que les voyageurs qui prennent l'avion arriveront sains et saufs à destination?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je le répète encore, il y a eu moins d'accidents en 1991, même s'il y a eu 5 millions de mouvements d'aéronef. En dix ans, le taux d'accident a diminué de 35 p. 100. À elles seules, ces statistiques prouvent que les voyageurs aériens au Canada ne sont pas en danger. Leur sécurité nous tient à coeur, et nous continuerons de nous en préoccuper. Le principal objectif de Transports Canada est de rendre le transport aérien le plus sûr possible au pays.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint—Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice—premier ministre. En décembre 1985, le vice—premier ministre de l'époque avait promis en cette Chambre, d'une façon non équivoque, qu'il renforcerait la sécurité aérienne. Or, aujourd'hui, dans un rapport très accablant, le juge Moshansky, à la page 977, affirme que «la haute direction de Transports Canada a été paralysée par le gouvernement. C'est la crédibilité même du vice—premier ministre qui est en jeu. Peut—il nous dire pourquoi il n'a pas tenu parole?

[*Traduction*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous savons que le parti de l'opposition a toujours été contre la déréglementation, tout comme il a été contre beaucoup d'autres mesures que notre gouvernement a prises pour améliorer la situation au Canada.

Je répète encore une fois que le bilan de l'industrie canadienne de l'aviation pour les dix dernières années montre une amélioration de 35 p. 100 du taux d'accident, malgré une augmentation du nombre de mouvements. Sur 5 millions de mouvements en 1991, il y a eu 449 accidents, comparativement à 700 en 1981. Voilà une preuve indéniable que la déréglementation n'a pas porté atteinte à la sécurité aérienne au Canada.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint—Michel): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Il est évident que le ministre des Transports essaye aujourd'hui de couvrir les erreurs commises par le gouvernement conservateur lorsqu'ils ont fait la déréglementation. Il est facile pour lui de dire que l'opposition s'y opposait à l'époque. Il a raison: les deux partis d'opposition s'y opposaient, ainsi que l'Association canadienne des pilotes, ainsi que l'Association canadienne des contrôleurs aériens. Le seul qui avait le pas, c'était le ministre des Transports de l'époque, et on connaît les conséquences aujourd'hui. Il y a un fait très clair: Un rapport de plusieurs pages condamne directement le gouvernement pour cet incident. Vingt—quatre personnes sont mortes parce que l'on n'a pas pris les mesures nécessaires. Le gouvernement n'a pas assuré au ministère des Transports les fonds nécessaires pour avoir les

contrôles de sécurité aérienne que le ministre de l'époque avait promis, promesse qu'il n'a pas tenue.

Est-ce que le ministre aura au moins la décence en cette Chambre de reconnaître une part de responsabilité dans cet accident qui est arrivé, malheureusement, à Dryden?

[*Traduction*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, le juge Moshansky a dit dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui:

«Il est rare qu'une seule cause soit à l'origine d'un accident d'avion. Le transport aérien moderne est un secteur très complexe, et les causes des accidents d'avion le sont tout autant. C'est certainement vrai dans le cas de l'écrasement de l'appareil F-28 d'Air Ontario à Dryden.»

Le juge a fait 191 recommandations, et nous avons déjà donné suite à 49 p. 100 d'entre elles. J'ai formé une équipe chargée de voir à ce que toutes les recommandations soient mises en application dans les six mois qui viennent.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre.

Les données des ministères et organismes gouvernementaux montrent clairement que la politique de déréglementation du gouvernement a compromis la sécurité aérienne.

Voici ma question au vice-premier ministre: Compte tenu de l'augmentation spectaculaire du trafic aérien à la suite de la déréglementation et du fait que le nombre de quasi-collisions au-dessus des aéroports a plus que triplé depuis 1985, pourquoi le gouvernement a-t-il gelé le nombre de contrôleurs aériens en 1985, avec pour conséquence qu'il y a aujourd'hui 400 contrôleurs de moins que le nombre nécessaire pour assurer une sécurité minimale acceptable? De quel genre de planification et de normes de sécurité s'agit-il là?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, il existe au ministère des Transports un programme qui est maintenant en oeuvre depuis trois ans et qui vise à accroître le nombre de contrôleurs aériens en regard du l'augmentation du trafic que nous avons connue depuis trois ans.

Au début de 1994, nous aurons en place un nombre suffisant de contrôleurs aériens et, de ce fait, les contrôleurs actuels feront moins d'heures supplémentaires.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. La déréglementation a entraîné une augmentation des mouvements aériens et du nombre de voyageurs dans presque tous les aéroports canadiens.

Voici ma question au ministre: Pourquoi le directeur de la Division de la sécurité aérienne et des normes de son ministère m'a-t-il confirmé aujourd'hui qu'il n'y a que 31 inspecteurs d'avions commerciaux en fonction dans l'ensemble du Canada, alors qu'un document secret du ministère des Transports datant de trois ans recommandait à l'époque, et indépendamment des besoins d'aujourd'hui, l'emploi d'au moins 44 inspecteurs?

Quand le ministre et le gouvernement vont-ils faire passer la sécurité de la population avant l'idéologie conservatrice?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux que le député parle de l'augmentation du nombre de passagers et de vols.

Je puis vous dire que, l'an dernier au Canada, il y a eu 3 677 millions d'heures de vol, 5 millions de mouvements d'aéronefs et 66 millions d'embarquements et de débarquements. Cela veut donc dire que la déréglementation a été avantageuse pour la population. C'est d'autant plus réjouissant que le nombre d'accidents a diminué de 35 p. 100 durant la même période.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je veux tout d'abord dire que l'incapacité du ministre à fournir une réponse relativement à ce rapport montre très clairement que celui-ci n'a d'autre choix que de démissionner. Cela dit, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur un autre rapport rendu public aujourd'hui.

• (1440)

L'enquête populaire sur la paix et la sécurité a publié son rapport aujourd'hui. Ce document est le résultat de centaines de mémoires présentés par des citoyens représentant toutes les régions du Canada et tous les secteurs de la société. Les auteurs du rapport prônent une refonte complète de la politique internationale et étrangère de notre pays.

Le gouvernement donnera-t-il suite à ce qui est décrit comme la volonté très forte des Canadiens d'au moins participer à l'élaboration de notre politique dans ce secteur, et d'obtenir une étude publique

approfondie de la politique étrangère ainsi que de la politique de défense du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je transmettrai la question du député à la secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, il est malheureux qu'aucun ministre directement responsable ne soit présent. Je m'adresse encore une fois au vice–premier ministre.

Comme je l'ai mentionné, le rapport recommande une transformation complète de notre notion de la sécurité, afin que celle–ci englobe non seulement la sécurité du point de vue militaire, mais aussi du point de vue environnemental, politique, économique et social.

Le gouvernement acceptera–t–il la recommandation fondamentale du rapport et reconnaîtra–t–il que notre politique étrangère doit être révisée maintenant que la guerre froide est enfin terminée?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, sans répondre directement aux auteurs du rapport qui vient d'être publié, je peux dire à mon collègue, ainsi que je l'ai mentionné à la Chambre la semaine dernière et au comité hier, que j'ai demandé au directeur du Service canadien du renseignement de sécurité de procéder à un examen complet de la sécurité au Canada afin de s'assurer que, suite à tous les changements qui sont survenus, nos priorités sont celles qui conviennent et nos ressources sont employées à bon escient.

Le gouvernement est donc conscient du point soulevé par mon collègue. Je suis d'accord pour dire qu'un volet de cette question relève de l'autorité de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le vice–premier ministre l'a mentionné, celle–ci traitera du rapport lorsqu'elle reviendra à la Chambre.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai suivi avec attention le déroulement de la période des questions. La réaction du gouvernement me renverse.

Voici un rapport qui dit que le ministre des Transports de l'époque a fait passer l'idéologie avant la sécurité, et que des gens sont morts dans un accident d'avion à Dryden. Selon les traditions de la Chambre, lorsqu'une commission d'enquête indépendante reproche à un ministre une erreur de jugement, le ministre reconnaît sa responsabilité à la Chambre.

Le vice–premier ministre, qui était ministre des Transports à l'époque, accepte–t–il le blâme que le juge rejette sur lui aujourd'hui?

Une voix: C'est contraire au Règlement.

M. le Président: Le chef de l'opposition vient de poser une question à un ancien ministre, ce qui est irrecevable. Le chef de l'opposition peut reformuler sa question.

M. Chrétien: Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier porte–parole du gouvernement à la Chambre aujourd'hui, le vice–premier ministre. Lorsque le gouvernement est ainsi blâmé dans un rapport, il nous faut une réponse du gouvernement.

Il se trouve que le vice–premier ministre est l'ancien ministre des Transports, mais il demeure vice–premier ministre et c'est lui qui est le représentant officiel du gouvernement à la Chambre aujourd'hui.

Je veux savoir si le gouvernement va accepter sa responsabilité et, comme ministre qui a été responsable de cette catastrophe de. . .

M. le Président: Je dois dire que le chef de l'opposition enfreint de nouveau le Règlement. Le député de Kenora—Rainy River.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, si le gouvernement veut connaître les répercussions de la déréglementation, je lui propose de s'adresser aux régions du pays. Dans le nord de l'Ontario, on sabre dans les services, on réduit le financement des aéroports et, chose plus importante encore, la sécurité des gens est menacée.

Le ministre des Transports pourrait–il nous dire combien d'autres accidents comme celui de Dryden devront avoir lieu avant que le gouvernement ne comprenne enfin que la sécurité du public a été sacrifiée sur l'autel de la déréglementation?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, selon moi, le député doit avoir écrit sa question au lieu d'écouter les questions qui ont été posées avant qu'il n'intervienne.

J'ai précisé clairement qu'en 1981, il y avait eu 700 accidents malgré un trafic aérien moins important; en 1991, ce chiffre est tombé à 449 même s'il y a eu 5

millions de mouvements d'aéronefs au Canada et plus de trois millions d'heures de vol.

Cela montre bien que nous avons amélioré le bilan en matière de sécurité dans le ciel canadien durant cette période et que la déréglementation n'a pas terni ce bilan qui est le plus enviable du monde.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis persuadé que les familles des 24 victimes de l'écrasement de Dryden seront rassurées par le détachement du ministre à l'égard de la sécurité aérienne.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Un instant. Le problème, c'est que ce type d'introduction ne peut que créer du désordre. Ce n'est pas un sujet facile, et je pense que si nous voulons respecter le décorum dans cette enceinte, les questions ne devraient pas attaquer la réputation du ministre ni lui prêter certaines intentions.

Le député a toute la latitude voulue pour poser des questions, et je lui demande de poser sa question dans les formes.

M. Nault: Monsieur le Président, je peux comprendre. .

M. McCreath: Pourquoi ne lui demandez-vous pas simplement de cesser de se vautrer dans la fange?

M. le Président: L'observation que la présidence vient d'entendre n'aide en rien dans le cas présent.

M. Nault: Monsieur le Président, si mon vis-à-vis s'était rendu sur les lieux de l'accident, il tiendrait, selon moi, des propos quelque peu différents.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député qui, manifestement, s'intéresse très vivement et à juste titre à ce sujet, pourrait-il poser sa question?

M. Nault: Monsieur le Président, je veux poser une question au ministre.

Environ dix-neuf mois après l'écrasement de Dryden, les pompiers de l'aéroport de l'endroit n'assurent plus la permanence de son service de lutte contre les incendies. Dans un rapport publié trois ans avant l'écrasement, on précisait que le nord-ouest de l'Ontario était une zone aérienne dangereuse où le taux d'accidents était supérieur à la moyenne nationale.

Je voudrais poser la question suivante au ministre. Va-t-il nous assurer aujourd'hui qu'on va immédiatement mettre en oeuvre les recommandations du juge Moshansky relativement à l'écrasement à l'aéroport municipal de Dryden et aux services de sauvetage et de lutte contre les incendies?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je le répète, monsieur le Président, en août 1991, j'ai créé une équipe de mise en oeuvre formée de plus de 20 personnes représentant le ministère des Transports, les employeurs, les associations et les syndicats afin de préparer un programme d'application des recommandations.

Nous avons déjà donné suite à 49 p. 100 de ces recommandations. Cette équipe se penchera sur toutes les recommandations, et je me suis engagé à rendre public dans les six mois un rapport sur les mesures que cette équipe aura prises à partir d'aujourd'hui.

* * *

LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le gouvernement a eu l'occasion, hier, de faire preuve de leadership et de remettre les gens au travail dans ce pays en lançant un vaste programme d'amélioration des infrastructures à l'échelle du pays. Au lieu de cela, le ministre des Finances a passé son temps à lancer des insultes.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas fait le nécessaire pour créer les 63 000 nouveaux emplois qu'un programme municipal d'infrastructure entraînerait? Pourquoi n'élimine-t-il pas les échappatoires fiscales pour ensuite se servir des sommes récupérées pour améliorer notre infrastructure et remettre les gens au travail?

• (1450)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la réunion des premiers ministres qui s'est déroulée pendant les deux derniers jours a été très productive.

Plusieurs sujets ont été abordés, notamment l'infrastructure, la formation, le commerce extérieur, le commerce interprovincial, l'agriculture et la pêche. Tous les secteurs éprouvent des difficultés.

Je crois que les décisions rendues publiques dans le communiqué indiquent clairement que l'infrastructure, notamment l'infrastructure routière, est prioritaire. J'invite le député à prendre connaissance de la décision prise à ce sujet. Je crois qu'il trouvera encourageante cette politique nationale des routes.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, en réalité, ce gouvernement n'a pas engagé de nouveaux fonds à l'égard du programme proposé par la Fédération canadiennes des municipalités, un programme qui aurait permis, au coût de 1,5 milliard de dollars, de remettre 63 000 personnes au travail. C'est honteux.

Je voudrais l'interroger pas seulement au sujet du programme d'infrastructure, mais aussi des paiements de transfert. Pourquoi ce gouvernement n'admet-il pas qu'il se montre injuste en n'assumant que 31 p. 100 du coût du Régime d'assistance publique du Canada pour la province de l'Ontario alors qu'il avait promis d'en acquitter la moitié? Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de payer sa part du coût entraîné par la récession dont il est responsable?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, les paiements de transfert à la province de l'Ontario ont augmenté à un rythme annuel de 6,2 p. 100 depuis 1984-1985. Cela représente une hausse de plus de 60 p. 100, soit un total de 10 milliards sur les 39 milliards qui seront versés aux provinces sous forme de transferts d'impôt.

Le premier ministre de l'Ontario voudrait que nous augmentions les impôts ou le déficit. Il est même allé jusqu'à dire qu'il voudrait peut-être détourner une partie de ce qui va aux provinces pauvres sous forme de paiements de péréquation.

* * *

L'ACCIDENT D'AVION SURVENU À DRYDEN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais revenir à l'accident d'avion survenu à Dryden.

Le 30 janvier 1986—il était alors ministre des Transports—, le vice-premier ministre a dit à la Chambre, et je cite: «La sécurité passe avant tout.» Il s'agissait de la sécurité aérienne, il va sans dire. Toujours dans le même contexte, le 27 juin 1986, le vice-premier ministre qui, je le rappelle, était alors ministre des Transports, a dit à la Chambre, et je cite: «Nous n'entendons pas sacrifier la sécurité aérienne et nous ne le ferons pas.»

Ma question s'adresse au gouvernement: Pourquoi le vice-premier ministre a-t-il trompé les Canadiens?

M. le Président: Un instant. Le député a présenté un préambule puis a posé la question: «Pourquoi le vice-premier ministre a-t-il trompé les Canadiens?»

Le député voulait sans doute dire: «Pourquoi a-t-il, par mégarde, trompé les Canadiens?» Mais sa question était ainsi formulée qu'il pourrait s'agir, selon moi, d'une allégation pure et simple, faite intentionnellement.

Je demande donc au député de reconsidérer sa position, qui est inacceptable, et de poser une question qui soit recevable.

M. Nunziata: Monsieur le Président, il est évident que le gouvernement a fait preuve de négligence à l'époque. Le ministre a donné à la Chambre et aux Canadiens l'assurance qu'ils pouvaient en toute tranquillité parcourir le pays en avion. Les travaux d'une commission royale et les déclarations d'un juge de la Cour suprême nous ont appris depuis que cet accident aurait pu être évité. On aurait pu faire en sorte de prévenir cet accident.

Monsieur le Président, c'est évidemment une question de responsabilité. Le gouvernement et le ministre doivent assumer la responsabilité de l'accident d'avion qui a causé la mort de 24 personnes à Dryden, en 1989. Le ministre assumera-t-il la responsabilité au nom. . .

M. le Président: Je suis désolé, mais je crois que la question devient de plus en plus irrecevable. Passons à la question suivante.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, la conférence des premiers ministres sur l'économie a accouché d'une souris au moment même où les États-Unis et le Mexique mobilisent toutes leurs forces afin de profiter du libre-échange nord-américain.

À la place du prétendu programme de prospérité, qu'est-ce le gouvernement est prêt à faire pour aider les Canadiens à relever le défi du libre-échange? Pourquoi faut-il qu'on prenne trois ans encore pour supprimer les barrières commerciales entre les provinces de notre propre pays?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je dois répondre à la fois au préambule et à la question comme telle.

Notre gouvernement a fait plusieurs choses pour aider les entreprises canadiennes à soutenir la concurrence. Cinq mesures proposées dans le dernier budget visent directement à accroître la compétitivité des entreprises canadiennes. Tout juste avant Noël, des mesures ont été annoncées pour aider l'industrie du camionnage à affronter la concurrence. Voilà donc des mesures concrètes qui

ont été prises pour rendre les entreprises canadiennes plus compétitives.

Le député me pose une question au sujet des barrières commerciales entre les provinces. En ce qui me concerne, je les supprimerais sur-le-champ, mais ce sont des barrières qui ont été établies par les provinces. Nous avons pris l'initiative, en tant que gouvernement, d'amorcer le processus. Nous avons fixé un échéancier. Nous avons établi des objectifs et sommes déterminés à les atteindre le plus vite possible, en 1995 au plus tard.

Or, il revient aux provinces d'apporter les modifications qui s'imposent parce que ce sont leurs lois qui établissent ces barrières.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, il ne suffit pas que le gouvernement renonce à assurer sa responsabilité à l'égard des barrières commerciales entre les provinces. Il sait qu'il peut faire bouger les choses, mais il a lamentablement raté l'occasion de le faire, hier.

D'ailleurs, il n'y a pas que dans ce domaine qu'il a raté sa chance d'agir. La conférence d'hier n'a donné lieu à aucun engagement immédiat de sa part sur le chapitre de l'aide à l'adaptation et du recyclage.

Le ministre peut-il nous parler des programmes de recyclage et d'aide à l'adaptation que le gouvernement a l'intention d'offrir, dans le cas où un accord de libre-échange nord-américain serait conclu? Que fera-t-on pour améliorer ces programmes et pour en assurer la coordination entre les provinces? Que fait le gouvernement à cet égard?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que veut dire le député quand il affirme que nous n'avons rien fait pour faire bouger les choses.

Le gouvernement fédéral convoque les assemblées et établit le calendrier. Nous avons fixé un objectif pour 1995. Nous prenons les mesures qui s'imposent. Si mon ami a de meilleures idées pour faire bouger les choses plus rapidement, qu'il nous en fasse part, mais laissons tomber les discours creux.

Pour ce qui est de sa question sur l'adaptation, j'ai cru comprendre qu'on avait justement discuté de la question à l'assemblée d'hier. Les provinces et le gouvernement fédéral se sont entendus pour examiner les programmes d'adaptation fédéraux et provinciaux. On en compte plus de 400.

Pour ce qui est du gouvernement fédéral, il a pris des mesures importantes en augmentant le financement de la formation, grâce à l'adoption du projet de loi C-21 que les députés de son côté ont retardée d'un an complet. Néanmoins, le financement de la formation a augmenté de 750 millions de dollars. C'est un effort considérable en vue d'aider la population à se recycler ou à acquérir la formation nécessaire pour faire face à l'évolution de la conjoncture économique.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie.

La commission de l'énergie atomique négocie depuis des mois déjà la mise au point du prototype du réacteur Candu III et la création d'un centre canadien d'excellence nucléaire qui fabriquera le réacteur et le commercialisera dans le monde entier.

Pendant des années, ces négociations ont eu lieu pour la plupart avec le Nouveau-Brunswick et, tout à coup, l'an dernier, un marché a été conclu avec la Saskatchewan. Cette province s'est désistée, et je lisais plus tôt cette semaine dans la presse canadienne qu'on négociait maintenant un marché avec l'Alberta.

Le ministre peut-il me dire combien de candidats sont en lice pour ce contrat? Où en sont les choses à l'heure actuelle?

• (1500)

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je dois dire tout d'abord que, en ce qui concerne la Saskatchewan, le marché a pris fin le 20 mars. Je vais m'entretenir avec les représentants de cette province le 31 mars. S'ils veulent revenir sur la décision qu'ils ont déjà annoncée, ils me le diront. Il n'y aura donc pas de décision concernant la Saskatchewan tant que cette rencontre n'aura pas eu lieu.

En ce qui concerne le cas de l'Alberta, j'ai été aussi surpris que tout le monde de lire ce que les journaux en ont rapporté. J'ai fait savoir à l'EACL qu'elle devait

cesser les pourparlers qu'elle menait ces derniers jours avec l'Alberta. Je crois que c'est maintenant chose faite.

Enfin, en ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, le député a raison de dire que nous négocions depuis longtemps avec cette province et que nous espérons toujours conclure avec elle un marché concernant le Candu III.

* * *

L'ÉNERGIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Commerce extérieur.

Comme le ministre le sait, hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a ouvert toute l'importante industrie énergétique du Canada aux acquisitions et aux prises de contrôle par les Américains. En même temps, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie déclarait que cela n'avait rien à voir avec l'accord de libre-échange nord-américain.

Ce gouvernement a cédé un des derniers leviers de commande que possédait le Canada sur sa propre industrie énergétique et il n'a rien obtenu en retour pour ce cadeau extraordinaire. Qu'entend-il donner d'autre dans cette incroyable vente au rabais du Canada, le bois d'oeuvre, l'eau, l'assurance-maladie, le Nord?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, pourquoi pas le député d'Edmonton-Est?

Des voix: Bravo!

Une voix: Ils n'en voudraient pas.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question hier, mais je le ferai encore.

La décision annoncée hier par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rapporte à la situation particulière dans laquelle se trouve l'industrie énergétique. Le député est au courant de cette situation ou du moins il devrait l'être. À cause des règles actuellement en place, la propriété étrangère se trouve plus limitée dans le secteur pétrolier que dans les autres secteurs. La nouvelle mesure aura pour effet de placer le secteur du pétrole et du gaz sur le même pied que les autres secteurs, tels que le secteur de la fabrication.

Si le député avait été présent à la Chambre hier, il aurait entendu mes observations sur le lien entre cette mesure et l'ALENA. D'après moi, rien ne permet de penser qu'elle aurait pu représenter quelque atout dans les négociations, comme le laisse entendre mon collègue.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Au sujet des programmes d'adaptation prévus dans le cadre de l'Accord de libre-échange, le premier ministre a déclaré: «Nous allons nous assurer que des programmes novateurs et généreux d'adaptation et de recyclage seront mis en oeuvre au besoin.»

Étant donné que le Canada est maintenant sur le point de signer un important accord commercial avec les États-Unis et le Mexique, le ministre est-il prêt à présenter immédiatement à la Chambre les programmes d'adaptation qui ont été promis durant la dernière campagne électorale au niveau fédéral?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis persuadé que mon collègue sait que, pour donner suite aux observations du premier ministre, on a créé une commission dirigée par Jean de Grandpré qui a été chargé d'examiner les programmes d'adaptation du gouvernement fédéral et de faire des recommandations à ce sujet. Il y avait des représentants du patronat et des syndicats à cette commission. Une de ses principales recommandations a été d'accroître les crédits consacrés aux programmes de formation afin qu'il soit plus facile pour les gens de se réorienter.

Comme je l'ai dit en réponse à son collègue, c'est ce que nous faisons. Nous avons affecté 750 millions de dollars de plus. Ces programmes auraient été offerts plus rapidement si son parti n'avait pas retardé l'adoption de ce projet de loi pendant une année complète.

M. le Président: Je vais donner la parole au député dans un instant. Il y a peut-être plusieurs rappels au Règlement. Je sais que l'honorable leader parlementaire de l'opposition officielle souhaite soulever une question et je vais donc l'écouter puis j'écouterai le député de York-Sud—Weston.

Je voudrais annoncer ce qui suit. Étant donné que c'est aujourd'hui le dernier jour désigné de la période consacrée aux crédits qui se termine le 26 mars 1992, la Chambre va suivre la procédure habituelle qui consiste à examiner les projets de loi de crédits et à se prononcer ensuite.

Étant donné la procédure suivie récemment, les députés sont-ils d'accord pour que ces projets de loi soient distribués maintenant?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, avant de poser ma question concernant les travaux de la Chambre, je voudrais solliciter l'aide de la présidence.

Le chef de l'opposition ainsi que mon collègue de York-Sud—Weston ont posé une question au vice-premier ministre, en sa qualité de chef de gouvernement à la Chambre.

On a fait référence à des observations que le vice-premier ministre avait faites lors d'une incarnation antérieure à la Chambre des communes.

Les questions au vice-premier ministre—et c'est là où j'ai besoin de votre aide, monsieur le Président—lui étaient posées en sa qualité de chef du gouvernement. On lui demandait si le gouvernement assumerait la responsabilité du très sérieux rapport concernant l'accident aérien de Dryden.

Ce que je souhaiterais savoir de la présidence, c'est pourquoi elle a été aussi prompte à juger ces questions irrecevables.

M. le Président: Je vais répondre au député de Cap-Breton—Richmond-Est.

Je ne sais pas si j'ai été aussi rapide que cela. J'écoutais assez attentivement. Il me semble, si je me souviens bien—je n'ai pas les «bleus» devant moi—que ces questions étaient essentiellement dirigées à un ancien ministre, alors qu'elles auraient dû être adressées au ministre actuel, et paraissaient demander à cet ancien ministre qu'il fasse quelque chose, démissionner par exemple.

On peut argumenter et dire que la démarcation est floue, mais c'est la décision que j'ai prise à ce moment-là et c'est tout. Je ne peux pas revenir en arrière.

Je regarderai attentivement l'échange, et je verrai ce que je peux faire pour aider les députés. Le député demande pourquoi. C'est la raison. Après avoir examiné ce qui a été dit, il se peut que je conclue que cette question est justifiée.

Tout ce que je dis, c'est que, sur le moment, ce fut mon interprétation de la situation et la raison de ma décision.

Je crois que le député de Cap-Breton—Richmond-Est veut soulever, avant que l'on passe aux travaux de la Chambre, une autre question qui découle d'un autre argument de ce matin sur une question de procédure.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, vous avez jugé irrecevables les deux questions que j'ai posées pendant la période de questions.

La première a été jugée irrecevable non pas parce qu'elle était adressée au mauvais ministre, mais parce que j'accusais le ministre d'induire délibérément les Canadiens en erreur. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

J'ai demandé au gouvernement pourquoi les Canadiens avaient été induits en erreur lorsque l'ancien ministre des Transports les avait assurés que la sécurité constituait la priorité absolue.

Un juge de la Cour suprême de l'Alberta vient de conclure qu'on avait laissé cet «accident» se produire, mais que le gouvernement était en partie à blâmer. Il me semble que ma question était pertinente.

Je n'ai pas laissé entendre que, en 1985, 1986 ou 1987, le ministre avait délibérément induit en erreur la Chambre des communes, mais les faits corroborent maintenant l'affirmation qu'il l'a bel et bien induite en erreur. Ce n'était pas la sécurité qui constituait la priorité absolue du gouvernement à ce moment-là, mais bien les compressions budgétaires.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, sur le même recours au Règlement, je dois m'opposer à ce que le député continue de répéter ces faux renseignements.

Le député a cité des observations qu'avait faites le vice-premier ministre lorsqu'il était ministre des Transports, puis a demandé pourquoi le ministre avait induit en erreur la Chambre et les Canadiens. Autrement dit, il a laissé entendre que les propos du ministre étaient faux, puis a demandé s'il démissionnerait.

• (1510)

Le commentaire 367 du *Beauchesne* est très clair et très direct: «On ne doit pas interroger un ancien ministre sur des événements qui se seraient produits lorsqu'il l'était encore.»

La question du député était irrecevable, comme en a décidé à juste titre le Président. À mon avis, un député qui respecte les traditions de la Chambre ne devrait pas

profiter d'un rappel au Règlement pour répéter des accusations qui ont été déjà jugés irrecevables.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député, le chef de l'opposition et moi savons que vous avez rendu une décision, et nous l'acceptons. Vous avez dit que vous alliez y réfléchir, vérifier les «bleus», le hansard et peut-être les enregistrements.

Je voudrais simplement préciser que le chef de l'opposition n'a pas demandé la démission d'un ministre participant à ce processus. Il a demandé si le vice-premier ministre assumerait la responsabilité au nom du gouvernement du Canada. Ce que je dis à la présidence, c'est que c'est là une distinction importante en ce qui concerne ce que le leader parlementaire du gouvernement vient de dire à mon collègue de York-Sud—Weston. C'est une distinction importante.

Je trouve qu'il n'est pas déplacé que les députés de ce côté-ci de la Chambre, dont la question a été jugée irrecevable par la présidence, à tort ou à raison, selon le point de vue, aient la chance de poser des questions à la présidence pour dissiper tout malentendu ou clarifier toute interprétation qu'ils pourraient avoir du Règlement afin d'éviter de poser à nouveau une question qui pourrait être jugée irrecevable.

C'est ce que le député cherchait à faire. Il est plutôt déconcertant que le leader parlementaire du gouvernement tente de dicter à la présidence et à la Chambre la conduite qu'elles devraient adopter.

M. le Président: Arrêtons-nous pour un moment. Une bonne partie de cette période des questions a été consacrée à ce qui est pratiquement une tragédie nationale. C'est pourquoi on a posé des questions très dures auxquelles on a répondu. Nous avons rencontré quelques difficultés sur le plan de la procédure car les députés n'étaient pas tous d'accord sur la recevabilité de certaines questions.

Je ne crois pas qu'il soit opportun, étant donné la gravité de la question, d'entrer dans un long débat de procédure au sujet de ce qui pourrait être consigné dans les «bleus».

J'essaie de coopérer avec tous les partis dans cette affaire. J'étudierai la question plus à fond. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est accepte ma décision et réalise qu'elle est finale.

Je n'ai jamais eu d'objection à entendre les députés de temps à autre, si cela pouvait servir à clarifier certaines situations. Je pourrai peut-être le faire. Pour le moment, toutefois, je crois que nous devrions mettre cette question de côté et accepter que je l'examine et que j'en discute plus amplement avec certains députés.

Une autre question me préoccupe particulièrement; plusieurs peut-être. Vers l'heure du midi, il y a eu un échange d'arguments au sujet d'un amendement. Normalement, je n'accepterais pas de revenir sur le sujet, car la discussion était pour ainsi dire considérée comme close, mais si le leader de l'opposition à la Chambre veut m'en parler brièvement, je l'entendrai. Je devrai ensuite prendre une décision. J'ai déjà fait une certaine analyse et une certaine réflexion. Si le député de Cap-Breton—Richmond-Est désire s'adresser à la présidence, je l'entendrai brièvement.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question d'ordre pratique avant de faire une brève intervention sur la recevabilité de l'amendement. Le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous dire quel est l'ordre du jour pour demain, lundi, mardi et le reste de la semaine prochaine?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, demain, le gouvernement mettra à l'étude, à l'étape du rapport, le projet de loi C-21, sur le compte de service et de réduction de la dette. Lundi, nous espérons terminer le débat sur ce projet de loi.

Mardi, j'ai l'intention de demander une journée désignée. Cela sera confirmé lundi. Quant au reste de la semaine, je voudrais discuter du programme par les voies habituelles avec les leaders parlementaires de l'opposition.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA RECEVABILITÉ D'UN AMENDEMENT

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il y a eu des discussions

aujourd'hui au sujet de la recevabilité de l'amendement qui a été présenté par mon collègue et dont voici le texte:

> Qu'on modifie la motion en supprimant le point et en ajoutant ce qui suit:
>
> . . .et des mesures prises par les premiers ministres néo-démocrates de l'Ontario, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, pour fermer les centres hospitaliers, congédier du personnel et réduire les services, tout ceci étant le résultat direct et inévitable du retrait, par le gouvernement fédéral, du financement qu'il assurait depuis longtemps au régime d'assurance-maladie du Canada.

Le paragraphe 81(11) du Règlement est le suivant:

> Les motions de l'opposition ne peuvent être présentées les jours désignés que par les députés de l'opposition, et elles peuvent avoir trait à toute question relevant de la compétence du Parlement du Canada et aussi être utilisées aux fins d'étudier les rapports des comités permanents afférents à l'étude des prévisions budgétaires par ces comités.

À mon sens, ces dispositions sont très larges, mais elles empêcheraient qu'un jour désigné soit consacré à un sujet qui relève clairement et uniquement des provinces comme le drainage en milieu rural, les infrastructures municipales ou quoi que ce soit du genre.

Cependant, dans notre système de relations intergouvernementales complexes, particulièrement dans le domaine de la santé où les gouvernements fédéral et provinciaux ont la compétence partagée, je serais tenté de croire qu'aux fins du paragraphe 81(11), toute motion présentée doit nécessairement viser un domaine de compétence fédérale. Toute question qui ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral ne peut pas, aux termes de ce paragraphe, être soumise à la Chambre.

L'amendement proposé a évidemment trait à un domaine de compétence provinciale. Pour moi, c'est clair. Mais l'amendement fait aussi clairement allusion à la négation, par le gouvernement fédéral, des obligations qu'il a depuis longtemps d'assurer le financement des soins de santé au Canada.

Le seul fait que l'expression «retrait par le gouvernement fédéral» ne soit mentionnée nulle part dans la motion principale alors qu'elle l'est dans l'amendement, ne devrait pas nous empêcher, en tant que parti d'opposition, de présenter cet amendement.

Si l'on trouve que cet amendement outrepasse la portée du paragraphe 81(11) du Règlement parce qu'il ne traite pas d'une question qui relève de la compétence du gouvernement fédéral, il faudrait, en toute logique, conclure que la motion en soi est inadmissible. Par conséquent, la motion principale devrait être jugée irrecevable.

Je crois que, si la présidence voulait bien se pencher sur cet amendement ainsi que sur la motion principale, elle verrait que la question dont nous discutons est parfaitement recevable. Elle est conforme à la motion principale, sauf en ce qui concerne des mots «retrait, par le gouvernement fédéral, du financement».

Je crois qu'un examen étroit du paragraphe 81(11) du Règlement confirmera que, si l'on ajoute les mots «gouvernement fédéral», l'amendement serait recevable et les députés de cette Chambre devraient avoir l'occasion de dire ce qu'ils en pensent, quelle que soit leur position.

M. le Président: J'aimerais rappeler à la Chambre que cette question a fait l'objet d'amples discussions ce matin. Par courtoisie et comme je n'occupais pas le fauteuil ce matin et qu'il va falloir que je rende une décision, j'ai dit que j'étais disposé à entendre d'autres brefs arguments.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, mes commentaires seront très brefs. Je sais bien que nous avons déjà débattu de la recevabilité de l'amendement, mais j'aimerais présenter deux arguments à mon cher ami, le leader parlementaire du gouvernement qui a fait de vaillants efforts pour essayer de démontrer qu'il était recevable.

L'amendement fait strictement allusion à des gouvernements provinciaux néo-démocrates. La motion ne cite que des gouvernements provinciaux libéraux. En vertu de la règle de la pertinence, monsieur le Président, si vous vous déclarez en faveur de l'amendement, il faudra que notre débat porte exclusivement sur l'amendement. Autrement dit, il faudra que la discussion porte sur les activités des gouvernements provinciaux néo-démocrates, ce qui serait en contradiction directe avec le but de la motion.

• (1520)

Monsieur le Président, dans l'exercice de vos fonctions, vous ne pouvez qu'appliquer la règle de la pertinence, et je sais que mon cher ami qui va bientôt vous succéder fait toujours de même. Et ce ne serait pas possible si l'amendement proposé était accepté.

M. le Président: La loyale opposition m'envoie des signaux contradictoires. La parole est au leader parlementaire du gouvernement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, si je puis me permettre de le rappeler à la présidence, il n'y a qu'une opposition officielle à la Chambre. Je suggère à la présidence que le député à ma gauche a fait valoir son argument.

Il a parlé de la règle de pertinence et des critères à respecter. Or, monsieur le Président, lorsqu'on est certain de ce qu'on avance, on doit présenter clairement ses arguments à la Chambre de façon à ce que tous les députés soient en mesure de porter un jugement définitif.

Suggérer, monsieur le Président, qu'un amendement n'est pas recevable parce qu'il traite de gouvernements provinciaux autres que ceux dont il est question dans la motion est un argument irrecevable, et c'est à mon avis une façon d'échapper au débat, comme si on avait peur de présenter ses arguments à la Chambre.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, vous avez mentionné que cette question avait déjà été débattue. J'ai assisté aux débats toute la matinée, sans interruption. Madame la Présidente a soulevé ce point, mais n'a pas permis qu'il soit débattu.

Ce qui est arrivé, c'est que je suis allé, en compagnie de l'auteur de l'amendement, consulter un de vos conseillers, avec lequel nous avons eu un bref entretien. J'ai fait valoir auprès de votre conseiller les mêmes arguments que notre leader à la Chambre et je ne les répèterai donc pas pour ne pas faire perdre son temps à la Chambre.

M. le Président: Juste un instant. Il se peut que j'aie été très mal informé. Je pensais qu'il y avait plusieurs députés qui voulaient discuter de cette affaire. Le député me fait savoir que ce n'est pas le cas. J'avoue que je ne comprends pas.

M. Flis: Je me suis trompé, monsieur le Président. Je crois comprendre qu'il y a eu de brèves interventions, mais le Président s'est réservé le droit de se prononcer.

L'argument que j'invoquais avec votre conseiller était exactement que, si l'amendement est irrecevable, la motion l'est alors aussi parce qu'elle concerne des questions provinciales, et non fédérales.

M. le Président: Je peux peut-être prendre la question pour l'étudier attentivement et je rendrai une décision aussi vite que possible. Je remercie les députés pour leur intervention.

Les crédits

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Karpoff (p. 8826).

M. Mike Breaugh (Oshawa): Monsieur le Président, je pense qu'il me reste environ 13 minutes pour mes commentaires.

Je voudrais commencer par faire un peu l'historique de la question, ce qui est important, à mon avis. L'assurance-maladie a été instaurée dans notre pays dans l'une de nos provinces les plus pauvres, au milieu d'une grave crise économique, par un gouvernement qui ne représentait pas une grande population.

Il importe de remonter aux origines pour clarifier quelque chose qui est vital pour comprendre ce qu'est l'assurance-maladie. Ce n'est pas des soins médicaux gratuits à tout le monde. Elle concerne le mouvement coopératif où les gens s'unissent pour se procurer en tant que groupe ce qu'ils ne pourraient vraiment pas obtenir seuls.

Lorsque j'ai regardé par exemple l'émission *Canada AM* ce matin, j'ai vu un très éminent médecin canadien parler de l'assurance-maladie gratuite. C'est faux. Il n'y a pas, pour autant que je sache, d'assurance-maladie gratuite au Canada. Vous et moi, monsieur le Président, nous tous au Canada, payons notre assurance-maladie par le processus d'imposition. C'est un mouvement coopératif. Il ne s'agit pas de recevoir quelque chose gratuitement, mais de partager toutes nos ressources pour répondre à un besoin commun: l'assurance-maladie.

Jusqu'à 1977, une entente liant toutes les provinces canadiennes ainsi que le gouvernement fédéral prévoyait que ces deux niveaux de gouvernement se partageraient à peu près moitié-moitié les frais du programme en question.

Il se trouve que j'étais le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de santé à l'Assemblée législative de l'Ontario au moment où le financement global a été institué. Le changement de formule en avait préoccupé plus d'un à l'époque.

Le financement global présentait, j'imagine, de nombreux avantages par rapport aux autres formules. C'est devenu très compliqué. La flexibilité s'en est, paraît-il, trouvé accrue, mais ce qui inquiétait beaucoup d'entre nous, c'est qu'on se trouvait à supprimer ce principe fondamental et tout simple du partage en vertu duquel

les provinces et le gouvernement fédéral assumaient une part égale des frais du régime d'assurance-maladie.

Comme de raison, les contributions fédérales ont commencé à diminuer. On peut dire—il s'en trouvera d'ailleurs plusieurs pour le dire—qu'on verse plus d'argent à certaines provinces qu'à d'autres et que le pourcentage est peut-être moindre, mais qu'en chiffres absolus, on donne plus qu'autrefois. La vérité est que nos provinces reçoivent bien moins qu'elles ne touchaient en application de la méthode des frais partagés utilisée en 1977. La plupart d'entre elles ne touchent aujourd'hui qu'un peu plus de 30 p. 100 des dépenses engagées dans la province au chapitre des soins de santé.

En Ontario, au Québec, dans n'importe laquelle de nos provinces industrialisées qui sont durement touchées par la récession, un énorme problème de liquidités existe en ce moment. Cela a donné lieu à des compressions pénibles dans certains secteurs, dont les soins de santé.

En tant que porte-parole de mon parti, j'ai eu l'occasion de parcourir la province au milieu des années 70, de visiter les hôpitaux et d'étudier les services de santé en Ontario, et beaucoup de députés ici ont eu l'occasion d'en faire autant. Quand on parcourt le Canada, on voit en application de magnifiques concepts relatifs à l'art de dispenser des soins médicaux. On voit à l'oeuvre certaines des meilleures technologies au monde. On voit certaines des installations les plus extraordinaires jamais conçues pour fournir des soins médicaux. On observe également certains des problèmes dont les gens parlent, des hôpitaux situés de part et d'autre d'une rue qui ne communiquent même pas l'un avec l'autre, et qui coordonnent encore bien moins les soins qu'ils dispensent à mesure que de nouvelles technologies font leur apparition dans le domaine de la santé.

Il faut maintenant faire d'énormes dépenses qui étaient encore inconcevables il y a 20 ou 30 ans. Il y a du matériel dont le coût en immobilisations atteint à lui seul un ou deux millions de dollars. Et bien sûr, un hôpital voudra avoir exactement le même matériel que celui d'en face, et cela partout au Canada.

Beaucoup ont fait de leur mieux pour coordonner les services de santé, pour créer des conseils régionaux de santé, pour s'occuper de centres de santé communautaires, pour assurer des soins préventifs et pour trouver des moyens de fournir plus économiquement des soins médicaux à nos concitoyens.

Ce n'est pas tâche facile, et il y en a qui travaillent dans le domaine de la santé dans tous les coins du pays et qui en sont conscients depuis bien des années maintenant. Ceux-ci s'efforcent d'utiliser au mieux les fonds publics. Ils savent que c'est difficile. Il y a un certain nombre de personnes directement intéressées qui occupent des postes-clés de décideurs, dans le secteur.

On me rappelle souvent que, dans beaucoup de nos centres urbains dotés d'installations de pointe, dans le centre-ville de Toronto par exemple, on verra certains jours les meilleurs médecins du monde y pratiquer la médecine avec grand soin, avec l'aide de grands moyens technologiques et d'excellentes équipes de soutien.

D'autres jours, on ne verra presque aucun médecin au travail dans ces installations hospitalières où les soins sont dispensés par des infirmières et des techniciens, des gens à qui on a donné une formation spéciale ou un équipement spécial.

La nature des soins médicaux a beaucoup changé depuis dix ou vingt ans, et elle est sur le point de changer encore davantage. Les gouvernements provinciaux partout au Canada cherchent maintenant à abandonner les formes traditionnelles de soins médicaux.

Dans bien des régions du pays, d'autres intervenants ont été les premiers à se lancer dans une lutte contre le système de santé pour faire reconnaître leur profession. L'obstétrique existe depuis longtemps, mais la profession de sage-femme au Canada n'est reconnue que depuis peu. En obstétrique, on offre une vaste gamme de services, allant des soins dispensés par la sage-femme aux unités de haute technologie dans les centres urbains.

On se demande comment on peut diriger les habitants des régions rurales, du Nord par exemple, vers les centres de traitement hautement perfectionnés tout en préservant un réseau de transport utile. Ce n'est pas facile, mais je sais qu'il y a des gens qui se penchent sur la question. Ce qui est malheureux, c'est d'aggraver le problème en parlant de compressions budgétaires, ou de faire dévier la conversation en proposant, comme solution, les frais modérateurs.

• (1530)

Ces concepts n'ont rien de nouveau. Ils existent depuis déjà quelque temps. Ainsi, les habitants de nombreuses régions du pays, après avoir vu ce qui se passait chez nos voisins du Sud, se sont dit: «Nous n'allons pas ouvrir un nouveau centre pour le traitement des maladies du coeur, quand il existe un institut similaire aux États-Unis qui dispose de tout l'équipement et de tout le personnel

nécessaires. Pourquoi ne pas envoyer nos malades là-bas?» Et nous avons tenté l'expérience.

L'une des leçons que nous en avons tirées, c'est que les soins de santé aux États-Unis constituent une véritable entreprise commerciale, ce qui n'est pas le cas chez nous. Aux États-Unis, la rentabilité est le principal objectif du système de santé. Les Américains acceptent cela, mais pas les Canadiens.

Au Canada, si un médecin met en doute la capacité de payer d'un patient qui se présente à l'hôpital—et ce genre d'incident se produit de temps en temps—, on en fait tout un plat parce que le Canada est censé être un pays où on ne peut pas refuser de soigner une personne simplement parce qu'on doute de sa capacité de payer. Ce n'est pas le cas aux États-Unis. Ce genre d'incident se produit quotidiennement dans presque tous les hôpitaux, car presque tous les hôpitaux sont des établissements privés et non publics. Il y a donc une distinction à faire.

Pendant longtemps, au Canada, nous avons tenu le raisonnement suivant: «Comme nous n'avons pas les installations nécessaires dans certains domaines, par exemple pour le traitement des toxicomanies, pourquoi ne pas utiliser toutes ces merveilleuses installations dont nous entendons parler aux États-Unis et envoyer nos gens là-bas?»

Nous avons vite découvert l'aspect financier des soins de santé aux États-Unis. Nous avons vite découvert que le processus n'exigeait aucune justification et que si on offrait de l'argent à un hôpital américain, il acceptait volontiers cet argent, mais que les soins à donner venaient au second rang dans l'ordre de priorité.

Nous avons donc appris à la dure. Aujourd'hui, beaucoup de nos gouvernements provinciaux et beaucoup de nos hôpitaux locaux essaient de donner des soins de santé raisonnables et rationnels à la population, mais ce n'est pas une tâche facile.

S'il y avait une solution simple à cette question, on l'aurait trouvée il y a longtemps. L'une des choses dont les gens comme moi, c'est-à-dire les hommes et femmes politiques du Canada, commencent à peine à se rendre compte, c'est qu'on ne peut pas faire grand-chose dans ce pays sans que cela ait, tôt ou tard, une incidence sur le secteur des soins de santé. Nous ne pensons pas souvent à cela, mais c'est vrai.

Je me souviens des vastes campagnes d'information que nous avons entreprises il y a un certain temps pour renseigner la population sur le SIDA et sur le nombre de victimes que cette maladie fait au Canada, comparativement au nombre de victimes des accidents de la route. La situation est dramatique.

Nous voyons tous un lien direct entre la toxicomanie et le régime de soins de santé. Mais les personnes qui ont été victimes d'accidents de la route sont beaucoup plus conscientes que les autres du lien qui existe entre le nombre d'accidentés de la route et les soins dispensés dans les hôpitaux.

On ne pense pas toujours que les accidentés du travail dépendent du régime des soins de santé. Quand on pense à eux, ce qui vient à l'esprit, ce sont les droits des travailleurs ainsi que la santé et la sécurité au travail. On pense aussi parfois à des considérations environnementales. Mais lorsque quelqu'un tombe malade à cause de son travail, il va à l'hôpital et dépend alors du régime de soins de santé.

Un comité chargé d'étudier la pauvreté chez les enfants a été formé. Selon ce comité, lorsqu'une jeune femme qui a de mauvaises habitudes alimentaires est enceinte, il est raisonnable de ne pas lui garantir une saine alimentation avant la naissance de son enfant. On dit parfois que les enfants occasionnent des dépenses et que, à leur naissance, on trouve les fonds nécessaires. On n'est toutefois pas prêt à engager ces dépenses avant la naissance de l'enfant. Même l'homme d'affaires le plus entêté peut comprendre qu'il est rentable de veiller à ce que la mère et l'enfant s'alimentent sainement plutôt que de ne rien faire et de traiter ensuite l'enfant pour les problèmes de santé qu'il traînera jusqu'à la fin de ses jours. Ceux d'entre nous qui ont été enseignants ont vu des cas semblables dans nos écoles. Ceux qui ont été travailleurs sociaux ont vu de ces cas dans nos rues.

Dans notre société, presque tout ce que nous faisons a des répercussions sur notre régime de soins de santé. C'est un problème catastrophique que nous n'avons pas réglé. Il faut examiner les répercussions économiques. À mon avis, c'est ce que fait le gouvernement actuel, mais il devrait examiner les répercussions à long terme. Il faut examiner ce que coûte au Canada, aux contribuables et aux citoyens l'absence de soins de santé acceptables et l'absence d'un système rationalisé, qui soit néanmoins le

meilleur possible, compte tenu des fonds dont nous disposons. Voilà ce qui manque aujourd'hui.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je me félicite des propos que le député vient de tenir, compte tenu de l'expérience qu'il a acquise à l'assemblée législative d'une province avant de se faire élire aux Communes.

Lorsque j'ai appris le sujet du débat ce matin, j'ai appelé les hôpitaux de ma circonscription, le St. Joseph's Health Centre, le Queen Elizabeth Hospital et le Runnymede Chronic Care Hospital, ce dernier desservant non seulement ma circonscription, mais aussi l'ouest de Toronto et une partie d'Etobicoke. Les responsables des hôpitaux se plaignent que leurs frais de fonctionnement ont monté en flèche sans que les hôpitaux y soient pour quoi que ce soit.

On me signale par exemple l'augmentation des contributions à l'assurance-chômage, des cotisations au régime d'indemnisation des accidents du travail, des contributions au régime d'assurance-maladie de l'Ontario et des frais du programme d'équité salariale. Ce sont là des hausses de coûts qui ont été imposées tantôt par les autorités fédérales, comme celle des contributions à l'assurance-chômage, tantôt par les provinces, comme dans le cas de l'équité salariale. Le total varie d'un établissement à l'autre, mais les augmentations ont pu atteindre et même dépasser les 15 p. 100.

Les dirigeants des hôpitaux me disent que leur gouvernement provincial néo-démocrate leur consent une augmentation de 1 p. 100. Comment peuvent-ils s'en tirer si les deux niveaux supérieurs de gouvernement leur imposent des hausses des frais de fonctionnement de 15 p. 100 et que le gouvernement néo-démocrate augmente royalement de 1 p. 100 leurs ressources financières?

Comme le député a de l'expérience aux niveaux provincial et fédéral, pourrait-il proposer des solutions concrètes, car, à ce rythme-là, les hôpitaux ne pourront jamais survivre? Des hôpitaux qui donnent des soins attentifs à des personnes âgées et préservent leur dignité, notamment dans des hôpitaux pour malades chroniques comme le Runnymede Chronic Hospital, devront fermer leurs portes. Il n'y a pas d'autre solution.

Il s'agit d'une motion des néo-démocrates, et je me demande si nous ne pourrions pas avoir des solutions concrètes pour régler le problème.

M. Breaugh: Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose cette question car je me suis rendu dans la plupart de ces établissements au moment où les conservateurs étaient au pouvoir en Ontario, et plus tard sous l'administration libérale, et les arguments n'ont pas changé énormément.

Voici à quoi se résume la situation. Trois formations politiques sont arrivées à la même conclusion. Il y a lieu de tirer au clair, pas à court terme mais à long terme, la façon dont fonctionnent nos établissements. J'ai vu le premier ministre de l'Ontario, par exemple, aborder le problème d'une façon concrète et valable, et je recommanderais à tous les gouvernements du Canada d'en faire autant.

Les libéraux ont effectivement fermé des hôpitaux en Ontario pendant qu'ils étaient au pouvoir. Cela n'a pas aidé beaucoup. C'est un moyen qui a déjà été essayé, mais ce n'est pas une solution. Les conservateurs et les libéraux ont fait disparaître des lits d'hôpitaux pendant qu'ils étaient au pouvoir en Ontario. Ce n'est pas non plus une solution. Les palliatifs—les frais modérateurs, l'élimination de lits d'hôpitaux, la fermeture d'hôpitaux—ne sont pas des solutions car le problème n'est pas là.

La solution que beaucoup de gens préconisent maintenant d'un bout à l'autre du pays est une solution que nous devrions tous prendre comme modèle et approfondir. Je veux parler de tous ceux qui font partie du système des soins de santé, et pas des gouvernements, des administrateurs, des médecins ou de toute autre personne en situation d'autorité, mais de tous ceux qui mettent la main à la pâte. Il leur faut s'asseoir et rationaliser tout le système des soins médicaux.

Il faudrait procéder de haut en bas, sans exclure personne, à partir du bureau d'administration central de tout hôpital jusqu'aux personnes qui lavent les planchers. Il faut amener chacun à participer activement à l'évaluation du système et aux prises de décision qui s'ensuivent. Cela fait partie de la solution.

• (1540)

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, en tant que résidant de l'Ontario, l'une des provinces soi-disant bien nanties, je m'intéresse aux mesures prises par le gouvernement et le premier ministre néo-démocrates de la province dans le secteur des soins de santé, depuis leur accession au pouvoir.

Je suis attentivement l'érosion progressive de notre droit à l'assurance-maladie. Le député a dit que lorsque vous avez besoin de soins au Canada, vous recevez ces soins. En fait, si ceux-ci ne vous sont pas dispensés, cela fait les manchettes.

Aux États-Unis, lorsque vous vous rendez chez un médecin, il n'est pas rare que celui-ci s'intéresse avant tout à votre carte d'or de l'American Express. Si vous avez la chance d'avoir d'autres cartes semblables, le médecin pourra les accepter, mais ce ne sont pas tous les

Canadiens qui détiennent des cartes American Express ou autres.

Quoi qu'il en soit, les résidants de l'Ontario sont en train d'être les victimes d'une détérioration du régime d'assurance-maladie. Le député ne pense-t-il pas—je sais qu'il sera d'accord avec moi—que l'approche du Nouveau Parti démocratique aujourd'hui n'était peut-être pas la bonne et qu'il faudrait plutôt s'asseoir et discuter des soins de santé. Comme l'a dit le ministre: «Nous devons en discuter.»

L'étude de cette question ne devrait pas se faire à sens unique ni être caractérisée par l'esprit de parti. Je pose la question suivante au député: Ne se rend-il pas compte que si nous signons l'accord de libre-échange nord-américain ou que si nous nous lançons dans le libre-échange de la façon dont nous l'avons fait avec les États-Unis—ce qui pourrait nous obliger à avoir une carte d'or de l'American Express pour pouvoir se faire opérer, et c'est le gouvernement actuel qui est responsable de cette situation—, cela causera incontestablement un préjudice au régime d'assurance-maladie du Canada?

Le député ne voit-il pas qu'une telle mesure nuira à notre régime d'assurance-maladie et compromettra les services de santé offerts à la population?

M. Breaugh: Monsieur le Président, j'ai appuyé les libéraux lorsque ceux-ci formaient le gouvernement en Ontario. L'adoption de ce qu'on appelait une «carte à mémoire», c'est-à-dire d'une carte de la RAMO permettant à la province de savoir qui se servait du système et quel genre de services étaient fournis, a permis d'avoir une meilleure idée de ce qui se passait dans le secteur des soins de santé.

C'était une bonne solution. Ce n'était pas la solution ultime. Cette solution n'a pas réglé beaucoup de problèmes, mais c'est là une inconnue en matière de soins de santé en Ontario et au Canada que nous devrions connaître. L'adoption de cette carte n'a pas été un succès extraordinaire, mais cela ne m'a pas découragé. C'était une bonne idée à l'époque. Je l'ai dit et je le crois toujours.

Le député a fait allusion à un concept intéressant. Comme je l'ai signalé dans mes observations, la prestation de soins de santé est incontestablement une activité commerciale aux États-Unis. C'est purement et simplement une activité commerciale axée sur le profit. Au Canada, notre philosophie est pratiquement aux antipodes de celle des Américains.

Malheureusement, dans des endroits comme le Mexique et de nombreux autres pays, les soins de santé ne s'inscrivent ni dans un régime comme le nôtre, ni dans une activité commerciale comme aux États-Unis. Ce service n'existe sous aucune forme que nous pourrions reconnaître, et certainement pas sous une forme semblable à celle qu'on trouve dans nos deux pays développés.

Je partage certaines préoccupations formulées relativement à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et à l'accord de libre-échange nord-américain. Ces ententes vont miner davantage ce que les Canadiens considèrent comme un élément très important de la nature et de la culture de notre pays. Je partage cette préoccupation.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je sais que le député d'Oshawa a acquis beaucoup d'expérience à l'Assemblée législative dans le domaine des soins de santé. Nos circonscriptions sont voisines, et nous connaissons des problèmes semblables à tous points de vue, je suppose. C'est certainement le cas de la question des soins de santé.

L'Ontario connaît des problèmes dans ce domaine, sans parler du reste du Canada. J'ai entendu le ministre de la Santé de l'Ontario dire que, en réalité, ce n'est pas l'argent qui pose le problème.

Le député faisait allusion à une solution combinée, qui nécessite la participation de tous. C'est en pensant à ce commentaire que je me demande pourquoi le Nouveau Parti démocratique s'est montré aussi critique envers le gouvernement fédéral quand celui-ci a déclaré aux provinces qu'il leur offrait une certaine somme d'argent, et pas un sou de plus. C'est pourtant exactement ce que fait le ministre de la Santé de l'Ontario quand il annonce aux hôpitaux qu'il leur versera tant d'argent, qu'il ne faudra pas en attendre davantage et qu'ils devront composer avec la situation. Est-ce bien différent de ce que dit le gouvernement fédéral aux provinces quand il leur annonce une augmentation de 2 p. 100, ou une somme de tant?

M. Breaugh: Le député et moi avons une chose en commun, soit une partie de l'Ontario, mais cela s'arrête là. Je n'ai rien contre, cela fait partie du jeu.

La question qu'il a posée à la Chambre ne manque pas d'être intéressante. Si nous n'étions pas au beau milieu d'une crise économique provoquée par nos propres politiques, les plaintes liées aux difficultés financières qui viennent de partout au Canada seraient quelque peu différentes. La réalité politique, c'est que l'Ontario, comme on l'a dit, est devenu une province pauvre. Jadis, l'Ontario venait en aide aux autres provinces moins bien nanties sur les plans financier et industriel. Il pouvait sans problème aider les autres. Mais aujourd'hui, en plein coeur d'une récession, l'Ontario se retrouve hélas parmi

celles qui sont à cours d'argent. C'est donc cela la racine du problème.

En deuxième lieu, le problème s'aggrave du fait que le gouvernement fédéral revient sur ses engagements. Si le gouvernement fédéral ne paie pas sa juste part, l'Ontario a le droit, voire l'obligation, de faire comme les autres provinces et de protester.

La population et le gouvernement de l'Ontario sont en droit de s'attendre à ce que le gouvernement fédéral respecte ses engagements à la lettre. C'est pourquoi ils protestent. L'Ontario n'est d'ailleurs par la seule province à dire que le gouvernement fédéral n'assume pas sa juste part des responsabilités. C'est un argument que le gouvernement aurait intérêt à écouter.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je serai bref. Au début de son intervention, le député d'Oshawa a évoqué les remarques du premier ministre du Québec au sujet du projet de loi C—120, lorsqu'il est question de l'éventualité d'imposer des frais modérateurs. Il a cité le premier ministre McKenna et le premier ministre Wells à propos de ce dilemme qui se pose dans le domaine des soins de santé. Il a pesé ses remarques à propos des gouvernements libéraux.

Il ne devrait pas oublier pour autant ce que le trésorier néo—démocrate de l'Ontario a dit, le 13 janvier 1992, au sujet du dilemme des soins de santé et des problèmes qui nous concernent tous. Certes, je ne vais sûrement pas fermer les yeux sur les réductions des paiements de transfert aux provinces décrétées par le gouvernement fédéral, mais il est important que nous connaissions la position des néo—démocrates ontariens. Le trésorier de la province d'Ontario a dit ceci: «Si nous ne parvenons pas à créer un système dont les coûts correspondent sensiblement à notre capacité de payer, ce sera l'instauration de frais modérateurs ou la libre entreprise. Que Dieu nous en préserve!». Tels étaient les propos de M. Floyd Laughren, le trésorier de la province de l'Ontario.

Je ne m'en prends pas au député d'Oshawa ou à M. Laughren, mais cela me met un peu en rogne quand les néo—démocrates se vantent, comme cela leur arrive parfois, d'être les seuls à avoir des solutions et à se préoccuper du système de santé au Canada. C'est un dossier difficile qui nous préoccupe tous.

Le président suppléant (M. Paproski): Je ne sais pas si c'est une observation ou une question. Le député veut—il poser une question? S'il veut faire une brève intervention, je suis tout ouïe.

M. Breaugh: Je serai très bref, monsieur le Président. Je tiens à m'excuser d'avoir cité officiellement ce que *The Ottawa Citizen* fait dire à Clyde Wells et ce que le *Globe and Mail* fait dire à Frank McKenna. Je crois qu'on a cité aussi *The Montreal Gazette*. Je m'excuse d'avoir cité officiellement à la Chambre des communes les propos de divers premiers ministres provinciaux libéraux tels que rapportés par des journaux de tout le Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Avant d'accorder la parole au député d'Eglinton—Lawrence, la présidence tient à rendre un jugement.

• (1550)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Comme les députés le savent, peu après la période des questions, on est revenu sur un rappel au Règlement qui avait été soulevé ce matin relativement à un amendement proposé par l'opposition officielle à la motion présentée en cette journée de l'opposition par le Nouveau Parti démocratique. Je le répète, il y a eu un débat ce matin là—dessus et encore cet après—midi. Je remercie bien entendu tous les députés pour leur contribution. Soit dit en passant, j'ai relu tous les arguments qui ont été présentés ce matin.

La présidence a examiné les arguments soulevés plus tôt aujourd'hui par les députés au sujet de l'amendement proposé par le député de Winnipeg—Nord. Or, voici ce qu'on dit à la page 339 de la vingt et unième édition d'*Erskine May*:

> La présentation d'un amendement a pour effet de restreindre la portée d'un débat qui serait autrement ouvert sur une question donnée.

Je vais répéter:

> La présentation d'un amendement a pour effet de restreindre la portée d'un débat qui serait autrement ouvert sur une question donnée.

La députée de Sudbury a signalé que cet amendement tendait à accroître la portée du débat, et même s'il s'agit là d'un objectif peut—être louable, cet amendement est malheureusement irrecevable, selon moi.

D'autres députés, notamment ceux de Winnipeg Transcona et de Winnipeg—Nord se sont reportés au commentaire 929 de la sixième édition de *Beauchesne*.

La présidence juge que l'amendement ne doit pas donner lieu à un débat tout à fait différent.

En outre, comme le président Lamoureux l'a déclaré dans sa décision du 16 mars 1971, lorsque les partis de l'opposition tombent d'accord sur le choix d'un sujet un jour désigné, la courtoisie veut qu'on ne puisse retirer cette journée par la voie d'un amendement.

Les dispositions du Règlement prévoyant un avis seraient inutiles si, après la présentation de cet avis, la motion était modifiée afin de rendre possible l'étude d'un tout nouvel aspect de la question.

Il est vrai qu'il y a eu d'autres arguments présentés cet après-midi et je les ai certes écoutés, mais je ne crois pas devoir ajouter autre chose à ce sujet. Ainsi, par ces motifs, je vais devoir déclarer l'amendement irrecevable. Cela n'empêche en rien, bien entendu, les députés de présenter un autre amendement.

LE JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES SOINS DE SANTÉ

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Avant que le député d'Eglinton—Lawrence ne prenne la parole, et j'avoue que j'ai hâte d'entendre ce qu'il a à nous dire, je voudrais simplement rappeler à la Chambre que nous discutons aujourd'hui des projets de loi de crédits. L'un porte sur un montant de 1,175 million de dollars et l'autre, sur un montant de 13 milliards de dollars et plus. C'est très sérieux. C'est l'occasion pour les députés d'exprimer leurs préoccupations.

Certains orateurs parlent de leurs préoccupations concernant l'érosion de notre système de santé.

Je me demandais simplement si les ministériels ont l'intention de participer au débat. Ce ne serait pas correct que les députés conservateurs ne participent pas à un débat aussi important.

M. le Président: Le député peut se demander pourquoi tel député prend la parole et tel autre ne la prend pas. La présidence ne peut intervenir. Je vais laisser le fauteuil à mon collègue.

Comme je l'ai dit, les députés peuvent présenter un autre amendement s'ils le désirent, en tenant compte, bien sûr, de ce que la présidence a dit.

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, plusieurs arguments ont été présentés au cours du débat ce matin et ont été repris cet après-midi. Pour montrer que nous participons à ce débat de façon totalement impartiale et que nous prenons au sérieux les intérêts de tous les Canadiens, je voudrais féliciter le député qui vient de terminer son discours, car j'avoue bien franchement qu'il m'a un peu surpris. Avant lui, le parti qui a présenté l'amendement avait livré des discours dénués d'arguments convaincants, superficiels et totalement inexacts en ce qui concerne l'assurance-maladie. En effet, ses membres se sont d'abord contentés de porter des accusations, et le député a lui-même commencé en pointant du doigt les premiers ministres libéraux des provinces.

Son discours n'est plus le même maintenant. Il voudrait parler des principes fondamentaux de l'assurance-maladie. Il a consacré le reste de son discours ou de son intervention à faire l'apologie de ce qui se passe notamment en Ontario, mais aussi dans les autres gouvernements néo-démocrates du Canada. Il est regrettable que nous soyons réduits à ce genre de débat. Il est regrettable que le député d'Oshawa en soit réduit à faire l'apologie des députés de son propre parti, qui ont déclaré qu'ils soutenaient vaillamment tout ce qui est sacro-saint dans ce pays, y compris l'assurance-maladie.

Pendant tout le débat, ils se sont fait plus rares que les députés et les ministres du gouvernement. Je suis heureux qu'il y en ait au moins un pour écouter, de sorte que nous puissions faire quelques mises au point.

Le député d'Oshawa a indiqué précédemment qu'il était disposé à débattre la substance du programme d'assurance-maladie. Il répondait alors au député de Saint-Boniface. Ce dernier n'est pas présent pour relever le défi, mais le député d'Oshawa a laissé entendre que nous avions une occasion de débattre la substance de ce programme et notre position relative à cet égard.

Comme le NPD n'a pas voulu saisir l'occasion de le faire à la Chambre aujourd'hui, le député de Saint-Boniface, ou en fait, n'importe quel député de ce côté-ci de la Chambre est disposé à engager n'importe où un débat avec le député d'Oshawa, s'il peut obtenir suffisamment d'appui de la part d'un autre député du reste de son caucus au sujet du programme

d'assurance–maladie et d'aide sociale. Nous sommes même prêts à nous rendre à Oshawa.

Les excuses que le député voudrait que nous envisagions tous de faire portent entre autres sur le fait que la pauvre province d'Ontario n'a plus d'argent, de sorte qu'elle ne peut plus appliquer le programme d'assurance–maladie comme elle le voudrait. Ce qui n'empêche pas les députés du NPD de jeter le blâme en disant: «Regardez ces méchants premiers ministres libéraux des provinces. Ils parlent réellement d'envisager des façons d'examiner le programme d'assurance–maladie. Ils songent à modifier la façon dont ils gèrent les fonds de ce programme.»

Entre–temps, à mon vif dépit, l'Ontario, qui est ma province, mais dont le gouvernement n'est pas le mien, a déjà donné une indication de ce qu'il fera. En fait, le premier ministre de l'Ontario laisse ses actions et non ses accusations parler pour lui. Il sera jugé sur ses actes. Rappelons–nous que, ce dont nous parlons, c'est du principe de l'universalité et de l'accessibilité à un programme d'assurance–maladie.

Même quelques députés de la majorité ont reconnu que ce sont les gouvernements libéraux qui ont mis sur pied les programmes d'assurance–maladie et d'assurance–hospitalisation dans tout le pays. Même eux reconnaissent que nous sommes du côté de ce qui est juste, car l'histoire témoigne de ce que nous avons fait. Nous serons jugés sur la foi de nos réalisations.

Voici celles du NPD. Je ne vais en lire qu'une partie, monsieur le Président, surtout parce que je ne peux pas tout voir sans mes lunettes. Prenons la partie centrale du pays. Si l'on parle d'universalité et d'accessibilité, il faut qu'il y ait des installations. Il faut qu'il y ait des professionnels pour vous donner les soins dont vous avez besoin. Où sont–ils? On peut très bien maintenir le principe d'universalité et d'accessibilité pour tous, mais si vous fermez la porte et si vous ne fournissez pas de services, à quoi servent les discours?

Dans la région centrale, donc, l'hôpital York County va licencier 90 employés et fermer 90 lits pour maladies aiguës. À Toronto, où l'on retrouve le gouvernement NPD de l'Ontario, et le premier ministre NPD, défenseur de ce qui est juste, l'Hôpital Mount Sinai va licencier 59 employés à plein temps et 31 employés à temps partiel, dont 51 aides–infirmières agréées et employés de laboratoire, le 1er avril ô surprise! dans le but d'économiser 3,6 millions de dollars.

• (1600)

Dans la région de Hamilton–Niagara, l'Hôpital Joseph Brant Memorial prévoit de licencier 80 employés à temps plein et à temps partiel. En plus des réductions de personnel, l'hôpital fermera 34 lits de maladies aiguës, supprimera provisoirement 12 autres lits et réduira les crédits de son centre de services de santé communautaires.

Si c'est ce que le gouvernement de l'Ontario veut présenter comme réalisation, comme norme de ce qu'il considère être l'accès universel aux soins, alors j'espère que l'auteur de la motion va se lever et dire: «Oui, on nous jugera par nos actions pendant que nous tirons la langue à ces diables de premiers ministres libéraux qui envisagent ce qui pourrait se produire.»

Et pourquoi? Parce que le député d'Oshawa déclare que nous devons examiner tous les moyens d'économiser et que nous devons vraiment nous arrêter à cette question, car nous n'avons pas un sou de trop.

Est–ce vraiment vrai? J'ai signalé un peu plus tôt, en posant une question, qu'à l'arrivée du gouvernement NPD, l'Ontario était en situation d'excédent budgétaire et non de déficit.

Une voix: Allons donc!

M. Volpe: Il semble que nous ayons découvert que, pour entendre la vérité, même les sourds ont des oreilles.

Nous sommes passés directement d'un excédent budgétaire au premier budget du gouvernement NPD, c'est–à–dire à un déficit de quelque 9 milliards de dollars.

J'étais excellent en mathématiques, mais je ne peux pas comprendre de tels chiffres. En une année, le gouvernement néo–démocrate de l'Ontario a réussi à accumuler, sous forme de dette, une somme de 9 milliards, et pour faire quoi?

Mme Gaffney: C'est à cause de toutes leurs cartes American Express.

M. Volpe: Bien sûr! Vous avez raison. Les cartes de crédit y sont certainement pour quelque chose.

Si l'universalité n'était pas primordiale, si le principe même de l'universalité n'était pas important, si le programme de soins de santé n'était pas primordial et si le système hospitalier de l'Ontario n'était pas primordial, s'il n'était pas important d'encourager tous les professionnels de la santé à demeurer en Ontario, pourquoi alors ont–ils accumulé cet argent?

Si nous devons être jugés en fonction de nos actions, les députés néo-démocrates qui ont présenté cette motion devraient faire leur mea culpa et leur examen de conscience.

Il ne fait aucun doute que l'Ontario fait face à de grandes difficultés. J'ai déjà indiqué que la récession provoquée par le gouvernement de l'autre côté a créé, en Ontario, un environnement économique très pénible. Son industrie manufacturière a diminué d'environ 25 p. 100. Si l'on ne peut pas imposer l'Ontario, où va-t-on trouver l'argent à distribuer aux Canadiens?

C'est comme si l'on tuait la poule aux oeufs d'or.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'argent pour l'Ontario. En fait, lorsqu'il s'agit de paiements de transfert pour les soins et les services de santé, l'Ontario reçoit du gouvernement fédéral 41 p. 100 du montant global. Il faut dire que cette province, qui est la mienne, représente 36 p. 100 de la population.

Bien sûr qu'il y a eu des réductions. C'est regrettable, mais je ne peux accepter l'argument disant qu'on n'offre rien à l'Ontario. Ce que je suis prêt à admettre, c'est que le gouvernement utilise cet argent d'une manière insensée. Il se comporte d'une façon aussi déraisonnable que le gouvernement dans la gestion de son économie.

Il crie ensuite sur tous les toits qu'il n'a pas d'argent. Il se dit obligé de fermer des hôpitaux, mais il croit encore au principe de l'universalité.

Il s'excuse auprès des patients qui doivent attendre de deux à huit mois pour pouvoir consulter un spécialiste et pour obtenir les soins dont ils ont besoin, parce que la province n'a pas d'argent.

Il croit cependant que tout le monde devrait avoir accès aux soins de santé chaque fois que c'est nécessaire: toutes les fois que vous en avez besoin, mais à condition que ce ne soit pas avant huit mois.

Cette absurdité, cette façon frivole de voir les choses est en train de gagner les néo-démocrates. Ils utilisent une journée réservée à l'opposition pour pointer du doigt des premiers ministres qui essaient de trouver un moyen pour régler le problème. Lorsque l'Ontario décide que la solution, c'était d'emprunter 9 milliards de dollars l'année dernière et un autre 11 milliards cette année pour fournir les services qu'il dit essentiels, je crois que ces services sont essentiels. Cependant, je crois que le gouvernement devrait se montrer sage dans la façon de gérer l'argent qu'il emprunte.

Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'il s'agit là d'une vaste escroquerie. Et voilà que le caucus néo-démocrate fédéral prend maintenant la défense des provinces et risque sa réputation en présentant une motion aussi frivole. C'est une motion stupide qui tente de camoufler le fait que le gouvernement provincial ontarien et les autres gouvernements provinciaux néo-démocrates en Saskatchewan et en Colombie-Britannique vont devoir procéder à d'énormes augmentations d'impôts qui vont les rendre très impopulaires, en en faisant porter la responsabilité au fédéral ou aux premiers ministres provinciaux libéraux.

Les Canadiens en ont soupé de ce genre de tactique et ils en ont soupé des augmentations d'impôts. Ne serait-ce que depuis son budget de 1989, le gouvernement conservateur d'en face a augmenté le fardeau fiscal des Canadiens de 16,5 p. 100 après ce qu'il se plaisait à qualifier de la période la plus prospère et la plus productive de l'histoire du Canada. L'économie aurait pu lui procurer plus d'argent que ce dont il avait besoin, et pourtant, il a augmenté les impôts de 16,5 p. 100.

Pis encore, il a fait ce que le gouvernement néo-démocrate en Ontario et le gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan ont fait, et ce que le gouvernement néo-démocrate menace de faire en Colombie-Britannique: il a augmenté la dette publique et le déficit pour redorer son blason. Depuis 1989, le gouvernement d'en face a augmenté la dette publique de 27,3 p. 100. Je frémis à l'idée de ce que vont faire les gouvernements néo-démocrates de ces trois provinces, dont la mienne, dans leurs prochains budgets.

Je frémis parce que je sais que je vais en payer la note. Je sais que ce sont mes collègues et mes électeurs qui vont en payer la note. Je sais également qu'à chaque fois que le gouvernement d'en face augmente son taux d'imposition, les gouvernements provinciaux en profitent pour en faire autant. Ils reçoivent leur quote-part de cette augmentation fiscale sans même avoir à admettre qu'ils augmentent les impôts.

Mon collègue de Broadview—Greenwood pense sans doute que ce serait le moment idéal pour parler de la taxe uniforme. J'espère qu'il aura l'occasion de s'occuper de cela. Au moins, enlèverait-il à ces premiers ministres provinciaux une occasion de soutirer quelques dollars de plus aux contribuables qui ne se méfient pas.

Ce qui m'irrite, ce n'est pas seulement que les taxes aient tant augmenté, c'est que le gouvernement vienne chercher l'argent dans nos poches puis nous dise qu'il n'a plus d'argent, qu'il lui faut réduire les services, qu'il ne peut pas nous fournir les soins de santé, qu'il ne peut plus subventionner l'éducation, qu'il doit réduire ici, couper là, et le reste. C'est qu'il nous dise tenir à l'universalité des services, qu'il soutienne être pur, mais qu'il nous demande de ne pas exiger de preuves et de nous contenter d'attendre les résultats.

Nous voyons les hausses de taxes se multiplier, les services disparaître et le gouvernement se soustraire à toutes les responsabilités qui lui incombent.

Pour cette raison, je ne peux pas être d'accord avec le député qui parlait tout à l'heure de partenaires égaux dans le régime d'assurance-maladie. En principe, il a raison, mais dans la réalité, le gouvernement fédéral soutient qu'il est temps que les provinces fassent leur part. De leur côté, les gouvernements néo-démocrates provinciaux, surtout celui de l'Ontario, disent qu'ils sont désolés et qu'ils se lavent les mains de toute l'affaire. Ils n'acceptent pas d'être pointés du doigt par leurs frères d'Ottawa. Nous ne pouvons pas l'accepter.

• (1610)

Je propose donc un amendement à la motion. Mon amendement est appuyée par le député de Broadview—Greenwood et par M. Pagtakhan de Winnipeg-Nord qui n'était pas à son fauteuil. Ce dernier tient beaucoup à être associé à la proposition d'amendement.

Tous mes collègues présents sont venus à la Chambre comme la pluie de printemps qui tombe enfin aujourd'hui et qui insuffle une nouvelle vie au Parlement et à notre débat.

Je propose, appuyé par mon collègue de Winnipeg-Nord, M. Pagtakhan, et par mes autres collègues présents:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots qui suivent le mot Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): Pourrait-on me passer un exemplaire de l'amendement? Le député peut poursuivre, s'il a des commentaires à faire ou des questions à poser, pendant que je jette un coup d'oeil à l'amendement?

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avant de se prononcer sur la légitimité de l'amendement, la présidence, je présume va nous donner la chance de le lire et de faire valoir s'il s'agit, à notre avis, d'un projet d'amendement recevable, valable et conforme à la procédure.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois qu'une fois que la présidence l'aura déclaré recevable, cela devrait suffire. La motion est effectivement correcte.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, je désire vous remercier pour votre grande sagesse; et pour vous prouver que les esprits se rencontrent sur cette importante question, immédiatement après que M. le Président, comme vous-même, conseillé par vous et tous les habiles officiers de cette Chambre, ait jugé irrecevable le premier amendement que nous avons soumis à la Chambre, je suis immédiatement allé voir ces mêmes conseillers au Bureau et je leur ai suggéré de mettre un point. Au moment où je discutais avec nos amis et nos conseillers, notre député responsable, le député de Winnipeg-Nord, de même que le député d'Eglinton—Lawrence, avaient déjà entre les mains cet amendement qui est tout à fait recevable. Donc, je vous remercie de l'avoir jugé immédiatement, à sa face même, comme étant recevable.

Maintenant, nous sommes en mesure de discuter «que la Chambre exprime son inquiétude face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé du Canada.» Cela, c'est ce que le NPD aurait dû proposer plutôt que d'essayer d'embarrasser les députés qui ont beaucoup à dire sur notre système de santé. Il y a, dans la population, une grande inquiétude et les propos de mon estimé collègue de Toronto, et des autres, m'ont certainement influencé à faire quelques commentaires.

Dans une société, il faut exercer des choix. Lorsque l'on constate que les deniers publics se font rares, eh bien, il faut décider ce qu'il y a de plus important. Il est évident que la première chose à laquelle les gens de mon quartier pensent lorsque nous sommes de plus en plus âgés, ce sont les soins de santé. C'est vraiment la perle de nos programmes sociaux et c'est intouchable. Il faut aller, comme je le fais aussi régulièrement que possible. . . Je m'excuse auprès des gens qui m'écoutent qui voudraient nous voir plus souvent, mais à Ottawa, on siège cinq jours par semaine, huit, dix mois par année. C'est la même chose pour mes collègues vis-à-vis aussi. Lorsque nous visitons les résidences pour les personnes âgées, leur première préoccupation, ce n'est pas de savoir où ils iront en vacances, ils n'en ont pas les moyens très souvent, mais c'est d'avoir au moins cette assurance de bons soins médicaux.

[*Traduction*]

Je trouve déplorable que le NPD ait choisi une telle façon de procéder à l'égard d'un sujet aussi sérieux. En politisant cette importante question, on est forcé de faire preuve de sectarisme politique. Or, quant à moi, le gouvernement doit assumer la responsabilité qu'il s'apprête

à assumer, c'est-à-dire celle de voter. Je me réjouis de voir que mon collègue de l'opposition. . . L'opposition officielle, ça n'existe pas. Il n'y a qu'une opposition, puis d'autres partis d'opposition. Cette idée que nous avons de toujours parler de l'opposition officielle et de l'autre. Dans le système parlementaire britannique, il n'y a qu'une seule et unique opposition, à savoir la loyale opposition de Sa Majesté. Les autres groupes sont simplement des partis.

Les néo-démocrates ont choisi de s'en prendre seulement aux libéraux. En droit, on parle de «valeur nominale». C'en est—je suis au regret de le dire—presque ridicule. C'est comme si les autres, les trois gouvernements néo-démocrates comme l'a dit mon collègue, étaient sans reproche. Ainsi, MM. McKenna, au Nouveau-Brunswick et Bourassa, au Québec. . . Quant au premier ministre de Terre-Neuve, passons. Sans commentaire.

[*Français*]

Mais ce que je veux vous dire comme dernier commentaire, c'est que le Québec n'a pas de leçon à recevoir dans l'administration de ses soins de santé. Continuellement, le ministre et le Cabinet s'emploient par tous les moyens possibles à avoir le meilleur système de santé au monde.

[*Traduction*]

M. Heap: Si je comprends bien, vous avez estimé que l'amendement proposé par le député d'Eglington était recevable, ce qui signifie que tout ce qui suit le mot «système» est supprimé.

Pouvez-vous me dire s'il faut en conclure qu'il serait réglementaire de débattre les programmes particuliers ainsi que les pratiques et politiques particulières de gouvernements ou de fonctionnaires provinciaux en particulier? Ou bien, serait-ce irrecevable?

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'y vois aucune objection. À mon avis, c'est recevable.

Voulez-vous faire un autre rappel au Règlement?

M. Heap: Je voudrais seulement une autre précision.

L'objection formulée par certains députés du groupe libéral était que nous ne devrions pas parler de certains premiers ministres ou de leurs déclarations, etc. J'avais pensé que l'objet de cet amendement, que vous avez accepté, était de déclarer ce genre de choses irrecevable. J'avais cru par conséquent qu'il serait également irrecevable de critiquer ceux qui ont formulé cette critique.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais suivre attentivement le débat et, si j'estime que certains députés ne s'en tiennent pas aux règles, je les rappelerai à celle de la pertinence.

Le député de Saint-Denis voudrait-il bien conclure?

M. Prud'homme: Je vais conclure, mais j'aime toujours écouter mon cher et estimé collègue de Toronto.

Ce n'était qu'une observation que je faisais pour faire ressortir le sens et la portée véritables de la motion dont nous sommes saisis. Le sens véritable de l'objet de notre débat a maintenant été dégagé grâce à notre amendement. Je vais donc me soumettre et m'en tenir davantage au sujet.

Je puis dire cependant que la Chambre exprime son inquiétude face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé du Canada. Il y en a toujours qui aiment taper sur le Québec et, en bon député du Québec, comme le ferait sans doute un député de l'Ontario dans les mêmes circonstances, je ne faisais que me porter à la défense de mon gouvernement provincial quand il a besoin d'être défendu ici. Voilà donc tout ce que j'essayais de faire.

Cela dit, j'y reviendrai plus tard dans mon intervention, tout probablement. Je tenais cependant à dire que j'ai trouvé extrêmement stimulante l'observation qu'a faite mon collègue d'Eglinton—Lawrence. C'est pourquoi je suis intervenu spontanément tandis que je préparais un amendement que présentait déjà mon collègue, ce dont je le remercie.

J'y reviendrai au cours du débat si j'en ai le temps.

• (1620)

[*Français*]

M. Volpe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Saint-Denis. Je me sens obligé d'accepter ses compliments et j'espère qu'à l'avenir, s'il y a des moments où modestement parlant, mon intervention le stimule au point qu'il apporte encore sa contribution au débat, j'en serais bien heureux.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions à poser à mon collègue. Il veut que nous parlions de bilan. Alors, je ferai quelques commentaires sur le bilan des libéraux et sur les dépenses qu'ils ont réduites en matière de santé, au moment où ils étaient au pouvoir. Le député prend soin de signaler que ce sont les conservateurs qui ont réduit les paiements de transfert.

Permettez-moi de rappeler quelques statistiques que je lui demanderai de commenter par la suite. En 1979-1980, les paiements de transfert versés à l'Ontario couvraient 47 p. 100 des dépenses au chapitre de la santé. Quand les libéraux ont quitté le pouvoir en 1984, cette proportion était tombé à 41 p. 100. Elle a de nouveau diminué, passant à 34 p. 100, pour finalement atteindre de nos jours 31 p. 100. En réalité, l'érosion des paiements de transfert a commencé sous le règne des libéraux en 1980, et ces versements ne couvraient plus que 41 p. 100 des dépenses quand ils ont quitté le pouvoir en 1984.

D'ici 1994-1995, ma province, la Colombie-Britannique, aura perdu 6,8 milliards de dollars en paiements de transfert et en paiements versés dans le cadre du FPE. La perte de 40 p. 100 de cette somme, soit 2,6 milliards de dollars, est directement attribuable aux mesures que le gouvernement libéral a prises en 1982 et en 1983.

Voilà le bilan du gouvernement libéral. C'est lui qui, le premier, a miné le système de santé et la capacité des provinces de payer. J'aimerais que le député commente ces statistiques. Le gouvernement fédéral libéral n'a-t-il pas pris ces mesures? Les libéraux n'ont-ils pas été les premiers à réduire les paiements versés aux provinces au chapitre de la santé?

M. Volpe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'aurais espéré que, pour calculer les répercussions financières des décisions prises au sujet des soins de santé par les gouvernements libéraux de l'époque, il ne choisisse pas les données actuarielles que l'on fait présentement circuler pour expliquer toutes sortes d'hypothèses concernant les régimes de pension.

J'aurais espéré qu'il s'en tienne aux données en dollars de 1983 et 1984. Il a choisi de ne pas le faire. Aussi, je choisis de ne pas répondre à des questions hypothétiques concernant le passé.

En réponse à sa deuxième question, je rappelle à mon collègue que c'est exactement cela que les ententes prévoyaient. Le gouvernement fédéral et les autorités provinciales de l'époque ont négocié des ententes qui établissaient la proportion de la contribution fédérale et celle de la contribution provinciale. Ce n'est pas le cas actuellement.

Selon moi, le fait que trois provinces aient intenté des poursuites devant les tribunaux à cause des décisions prises unilatéralement par le gouvernement fédéral tend à prouver que les réductions effectuées à l'époque respectaient l'esprit des négociations et qu'elles ont été acceptées en regard de la conjoncture qui existait alors.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la motion présentée par le NPD est en fait une fausse motion. Elle ne dit pas la vérité.

Le motionnaire du NPD est en train de rêver, ou a rêvé, que le premier ministre de Terre-Neuve veut renoncer au principe d'universalité et imposer des frais modérateurs ainsi que des frais d'utilisation en matière de soins de santé. Cela n'est pas vrai.

Pourquoi ne peut-on proposer maintenant un amendement portant que le chef du NPD s'oppose au principe d'universalité? Pourquoi pas? Cette motion est une blague. Elle ne correspond pas à la réalité. C'est une déformation pure et simple de la réalité. Je ne peux dire que cette motion est mensongère; je ne peux traiter quelqu'un de menteur. Je sais cela, mais cette motion ne correspond pas à la réalité.

Peut-être le motionnaire ne sait-il pas que sa motion ne reflète pas la réalité. Je n'en sais rien, mais je me permets de dire au député qu'il est tout à fait dans l'erreur. Comment peut-on voter sur une motion qui renferme des renseignements erronés selon lesquels le premier ministre de Terre-Neuve aurait fait une déclaration et pris position, alors que ce n'est pas vrai? Que faites-vous lorsqu'une telle motion est mise aux voix? Faut-il voter pour ou contre alors que vous savez que son contenu est complètement faux? Le premier ministre de Terre-Neuve n'a jamais fait une telle déclaration, ni écrite, ni orale, ni à la radio, ni à la télévision. Tout cela est une pure invention du NPD qui répand de fausses rumeurs à l'égard de propos qu'aurait tenu un premier ministre provincial.

Si le NPD avait fait preuve d'honnêteté, comme il le devrait, il se serait informé, il aurait appris ce que le premier ministre de Terre-Neuve a dit, et il aurait constaté. . .

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'aimerais une clarification de votre décision portant que l'amendement des libéraux était recevable. Selon mon interprétation de vos propos, vous avez décidé que la motion se terminait avec l'expression «régime d'assurance-maladie», et que le reste de la motion proposée par le Nouveau Parti démocratique ne pouvait plus faire l'objet du débat.

Le député qui a la parole ne limite pas ses propos à la première phrase, c'est-à-dire celle qui fait maintenant l'objet du débat. Celui-ci traite. . .

Le président suppléant (M. Paproski): J'écoutais très attentivement le député et j'étais sur le point d'intervenir. Je parlais à un autre député. Je reconnais le bien-fondé de l'intervention du député de Surrey-Nord et je saurais gré au député de Gander—Grand Falls de s'en tenir à l'objet du débat.

M. Baker: Monsieur le Président, j'en venais au point que je voulais soulever, mais je tenais d'abord à dire qu'il y a une rumeur qui court ici, lancée par le NPD. Selon la rumeur le premier ministre de Terre-Neuve aurait fait certaines déclarations qu'il n'a pas faites en réalité et qui ne sont consignées nulle part.

J'en viens maintenant au point que je voulais soulever, monsieur le Président, et je serai très bref. Notre système de soins de santé est la chose la plus importante dans notre pays. Il faut protéger notre système de soins de santé, mais les gouvernements provinciaux n'y arrivent pas, spécialement les gouvernements provinciaux les plus pauvres, ceux qui n'ont pas les fonds nécessaires pour offrir des soins de santé du même niveau que ceux offerts dans d'autres provinces, ceux qui sont obligés de fermer des lits, ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter le matériel nécessaire pour offrir des soins adéquats en 1992 parce que le matériel neuf coûte trop cher.

Les provinces se trouvent dans une situation où elles sont simplement incapables d'assumer les coûts, et ce au moment même où le gouvernement fédéral décide de limiter ses transferts en matière de soins de santé.

• (1630)

Comme le député de Broadview—Greenwood l'a signalé à maintes reprises, le gouvernement fédéral a laissé diminuer les recettes fiscales qui lui viennent des particuliers et sociétés très riches, si bien que les recettes fiscales des gouvernements provinciaux ont diminué elles aussi.

Quand nous remplissons notre déclaration d'impôt sur le revenu, à Terre-Neuve par exemple, nous établissons l'impôt fédéral à payer. Ensuite, il faut en soustraire 62 p.100, et c'est ce qui est versé au gouvernement provincial.

Il y a au Canada des contribuables qui touchent 500 000 $ par année et ne paient pas un sou d'impôt. C'est ce que permet notre régime fiscal, et le nombre de ces contribuables augmente. Dans ces conditions, les recettes provinciales se tarissent.

Le vérificateur général a expliqué le phénomène très simplement en 1987 en disant dans son rapport que les députés et le Parlement s'efforçaient sans cesse de produire un moteur plus efficient pour constater que la quantité de carburant consommée ne diminuait jamais, jusqu'à ce qu'ils repèrent des trous minuscules dans le réservoir d'essence. Ces trous, selon le vérificateur général, ce sont les dépenses fiscales.

Le gouvernement du Canada n'a pas tenté de régler le problème, et des provinces comme Terre-Neuve ont vu diminuer leurs recettes fiscales. Les paiements de transfert ont commencé à diminuer également, et voici que nous essayons d'assurer les services de santé et les services hospitaliers au moyen de ressources réduites.

En guise de conclusion, je m'insurge vigoureusement contre tous ceux qui peuvent faire des affirmations gratuites à la Chambre contre le premier ministre de Terre-Neuve qui fait de son mieux, avec la plus grande honnêteté, pour essayer de diriger sa province avec de maigres ressources. On ne doit pas lui prêter des propos qu'il n'a pas tenus, et j'espère que les néo-démocrates auront l'honnêteté de reconnaître qu'il n'a pas fait cette déclaration et de retirer leurs accusations.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je vais tenter de répondre à cette question, mais elle s'adresse plutôt à mon collègue libéral de Gander—Grand Falls. Le député s'énervait un peu, c'est dans sa nature et cela ne pose pas de problème. C'est l'endroit parfait pour s'énerver quand il y a quelque chose qui nous tient à coeur. Il semblait prétendre que la motion présentée cet après-midi par le Nouveau Parti démocratique reposait en partie sur des faussetés.

Il en avait surtout contre les observations que nous avons faites au sujet des propos du premier ministre de Terre-Neuve, M. Clyde Wells. Le 30 décembre 1991, *The Ottawa Citizen* titrait «Wells conteste l'universalité des programmes sociaux».

Je cite le premier ministre de Terre-Neuve: «Il est possible que nous devrons reconsidérer le principe de l'universalité touchant nos programmes sociaux et voir dans quelle mesure nous pourrions devoir en restreindre la portée.»

Il ajoutait: «Les Canadiens accepteraient peut-être cette évolution si les politiques disaient la vérité sur l'état de nos finances.»

Il concluait par ces mots: «Je ne crois pas que les gens seraient hostiles à cette mesure s'ils étaient parfaitement conscients des problèmes économiques qui sont les nôtres.»

Je crois que ce n'est pas demander un trop gros effort d'imagination que de conclure que ces propos, s'ils sont rapportés assez fidèlement—je suppose que c'est le cas puisque, à ma connaissance, ils n'ont pas été démentis—, justifient amplement les craintes exprimées par le Nouveau Parti démocratique dans la motion qu'il a présentée aujourd'hui.

S'il faut présenter des excuses, j'estime donc que c'est plutôt à mon collègue de Terre-Neuve de le faire, et assurément pas au Nouveau Parti démocratique.

Nous nous en tenons à ce que nous avons dit. Nous pensons que tout le monde a bien saisi la portée de cette motion.

M. Baker: Monsieur le Président, on reconnaît bien là le NPD.

En se fondant sur les propos que *The Ottawa Citizen* fait tenir à un premier ministre provincial, les néo-démocrates laissent entendre ici que le premier ministre de Terre-Neuve veut supprimer l'universalité de l'assurance-maladie et imposer des frais modérateurs ainsi que des frais d'utilisation à l'égard des services de santé.

Je puis vous dire ceci. J'ai suivi très attentivement une discussion qui a été diffusée par le réseau national de télévision et par le réseau national de radio sur ce qu'avait voulu dire le premier ministre terre-neuvien lorsqu'il a dit ce qu'il a dit. Il n'a pas dit ce que ce journal lui a fait dire. J'ai écouté pendant deux jours ce qu'en ont dit la radio et la télévision nationales.

Je crois avoir assez bien compris, à l'instar des autres auditeurs et téléspectateurs du Canada, ce qu'a voulu dire le premier ministre de Terre-Neuve lorsqu'il a fait la déclaration qu'il a faite et qui n'a rien à voir, contrairement à ce que prétend le député, avec ce qu'en a rapporté le journal en question.

Dans sa déclaration, le premier ministre a rappelé que, dans notre société, il arrive trop souvent de nos jours que des gens extrêmement riches, des gens qui possèdent des centaines de millions de dollars, ne contribuent nullement au financement du filet de la sécurité sociale. Voilà ce qu'il a dit lorsqu'il a pris officiellement la parole dans le sud de l'Ontario.

Le premier ministre de Terre-Neuve est le plus ardent défenseur de notre système de santé et de sécurité sociale. Je puis vous le garantir. Je le connais depuis des années et je puis vous l'assurer, mais les choses deviennent de plus en plus difficiles, compte tenu des compressions budgétaires qu'impose le gouvernement fédéral et des gouvernements néo-démocrates qui pratiquent des coupures dans tout.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais reprendre là où le député de Gander—Grand Falls a laissé.

Personne ne conteste que le premier ministre est un ardent défenseur des normes et des programmes nationaux. S'il est une chose pour laquelle on se souviendra de lui, c'est bien de défendre avec acharnement le maintien des normes nationales.

La plupart des Canadiens mettraient sûrement en doute la sincérité des néo-démocrates s'ils s'en prenaient au premier ministre Wells pour avoir cédé sur le plan des normes nationales de santé. C'est une accusation que les Canadiens n'avaleront tout simplement pas.

Il y a une constante ici avec le NPD. Rappelez-vous qu'aux dernières élections, et j'estime qu'il faut rafraîchir la mémoire des Canadiens à ce sujet, monsieur le Président, notre chef de l'époque, le député de Vancouver Quadra, a livré toute une bataille, la plupart des Canadiens en conviendront, contre l'Accord de libre-échange. Si ma mémoire est fidèle, c'est le NPD qui a tenté de convaincre le Parti libéral de se saborder afin qu'il n'y ait plus que deux partis après les dernières élections.

• (1640)

Si le NPD avait été vraiment contre le libre-échange, je ne pense pas qu'il aurait donné ces coups bas à notre chef. Nous allons rappeler les néo-démocrates à l'ordre s'ils recommencent ce petit jeu trop souvent. Ils semblent soudainement voir une certaine remontée dans les sondages—bien que je ne constate rien en ce sens pour

l'instant—et, plutôt que de s'en prendre au gouvernement, ils s'attaquent au Parti libéral.

En voyant la façon dont ils ont politisé la question des soins de santé aujourd'hui, les Canadiens ne seront pas dupes. En tant que député de la région de Toronto, en tant qu'Ontarien, je sais que les Canadiens ne croiront pas que le NPD s'intéresse davantage au régime d'assurance-maladie que le reste de la Chambre.

Je veux vous citer certains ministres néo-démocrates. Je déteste agir de la sorte parce que, au cours d'un débat comme celui d'aujourd'hui, nous ferions mieux de mettre notre créativité à l'oeuvre. Nous devrions trouver des moyens d'améliorer l'efficacité du régime d'assurance-maladie sans réduire les services ni leur accessibilité ni rien de ce qui nous est cher et nous distingue.

Voici ce que le trésorier de l'Ontario, M. Floyd Laughren, a déclaré: «Si nous ne parvenons pas à assurer le fonctionnement du régime dans les limites de ce que nous pouvons payer, nous verrons s'installer les frais modérateurs ou la libre entreprise dans le monde de la médecine.» Que Dieu nous vienne en aide!

Voici maintenant une citation de M^me^ Frances Lankin, un autre représentant important du Nouveau Parti démocratique: «Je ne sais pas s'il existe un moyen de mettre au point un système, un programme de prestations pour l'achat de médicaments, qui soit juste. Il se pourrait qu'on doive établir une structure de partage des paiements.»

J'ai entendu de mes propres oreilles, le 14 novembre dernier, M. Michael Decter, sous-ministre de la Santé, déclarer ce qui suit: «Voulons-nous payer des médicaments servant à réduire le taux de cholestérol pour les gens de plus de 65 ans, alors qu'on sait qu'ils ne font presque rien pour préserver leur santé? Devons-nous continuer à payer des traitements inutiles? Nous examinons très froidement le genre de services qui sont fournis et les résultats qu'ils produisent. Par exemple—et je cite le sous-ministre de la Santé de ce gouvernement néo-démocrate—, nous consacrons des montants faramineux au traitement du cancer du poumon, mais les résultats ne sont franchement pas très encourageants.»

Malheureusement, mon père a succombé au cancer du poumon environ trois mois avant mon élection à la Chambre, et je tiens à dire, que dans les hôpitaux de l'Ontario, notamment à l'Hôpital Princess Margaret, on n'a pas l'impression de perdre son temps et on croit que ces services, qui consistent à essayer de sauver des vies, sont très importants.

Les crédits

La motion que les néo-démocrates présentent aujourd'hui me trouble. Dans ma circonscription de Broadview—Greenwood se trouve l'Hôpital Riverdale. C'est le plus grand hôpital pour soins chroniques au Canada; il compte près de 800 lits. C'est un hôpital centenaire. Dans le plus ancien journal communautaire de Toronto, le *Cabbagetown News* de Riverdale, on a pu lire «L'avenir de l'Hôpital Riverdale demeure incertain, il y aura une assemblée publique pour étudier diverses solutions.»

Je n'arrive pas à croire que, dans ma propore circonscription, qui est une circonscription néo-démocrates depuis 25 ans, on puisse même simplement songer à toucher aux soins de santé. Les néo-démocrates causent tellement d'incertitude au sujet du régime de santé en Ontario qu'ils n'ont pas le droit de présenter cette proposition à la Chambre aujourd'hui et de nuire ainsi à la réputation de tous les autres députés. De tels propos moralisateurs ne convaincront pas l'ensemble des Canadiens, qui savent bien que la question est difficile et complexe. Il n'est absolument pas question de laisser les néo-démocrates arriver à leurs fins.

Dans le centre de l'Ontario, l'hôpital du comté de York a mis à pied 90 employés et fermé 90 lits pour soins actifs, l'année dernière. L'Hôpital Mount Sinaï vient de mettre à pied 59 employés à plein temps et 31 employés à temps partiel, dont 51 infirmières auxiliaires autorisées et des assistants de laboratoire. À l'hôpital Joseph Brant Memorial, dans Hamilton-Niagara, on ferme des lits et on effectue des mises à pied. L'Hôpital général du comté de Bruce dans le sud-ouest de la province, dont le taux d'efficacité est supérieur à celui de tous les autres hôpitaux de la province, va licencier neuf membres à temps partiel du personnel infirmier, geler des salaires et supprimer 20 lits. L'Hôpital Memorial de Sudbury dans le Nord a licencié pour sa part 12 personnes dont la plupart font partie du personnel infirmier. Je pourrais également vous parler de l'hôpital de Kingston dans l'Est et le reste.

Le problème, c'est que les ressources financières dont notre pays a besoin pour maintenir son système de soins de santé sont importantes, et les Canadiens le savent. Il s'agit là d'une question extrêmement complexe.

J'avais espéré que le NPD présenterait aujourd'hui une motion invitant tous les députés à soumettre des idées dénotant une certaine imagination. Je vais vous donner l'exemple de l'Hôpital St. Michael, de Toronto, qui a réussi à épargner 250 000 $ l'année dernière en utilisant de façon plus efficace les serviettes, les draps et le reste. Si on multiplie l'économie en question par le

nombre d'hôpitaux dans la province, voire dans tout le pays, cela représente quand même une certaine somme.

Dans ma circonscription de Broadview—Greenwood, on retrouve deux des meilleurs hôpitaux de la province. Il y a l'Hôpital Riverdale, dont j'ai parlé tout à l'heure, le plus important centre hospitalier de soins chroniques ou actifs au Canada et l'Hôpital East General. Depuis six mois, ces deux hôpitaux sont soumis à d'énormes pressions. Selon moi, si les néo-démocrates s'inquiètent vraiment des soins de santé au Canada, ils devraient alors tous nous demander notre aide dans cette enceinte.

C'est un gouvernement néo-démocrate à l'heure actuelle qui est responsable du plus gros hôpital du pays, et il a besoin de notre aide. Lorsqu'on commence à politiser le débat, on n'avance à rien.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Mais auparavant, je dois dire que je suis déçue du débat aujourd'hui et de la motion dont nous discutons. Je pense que nous avons manqué à notre rôle de parlementaires représentant les Canadiens. Nous y avons gravement manqué.

Quand la motion présentée par un parti ressemble à celle dont nous sommes saisis aujourd'hui, quand la question en jeu est une question de santé qui concerne tout le pays et dont nous devrions tous discuter, comme l'a mentionné le député de Broadview—Greenwood, et quand, pour une raison ou pour une autre, nous devenons aussi partiaux, c'est une honte. C'est scandaleux.

J'aimerais entendre les commentaires du député de Broadview—Greenwood. Il a mentionné qu'au cours des dernières élections, le NPD n'a pas critiqué le gouvernement sur la question du libre-échange. Seul le Parti libéral l'a fait. Je suis convaincue que les conservateurs ne seraient pas au pouvoir aujourd'hui si, aux dernières élections, le NPD avait contesté l'Accord de libre-échange comme nous l'avons fait.

• (1650)

M. Mills: Je l'ai dit tout à l'heure et je le répète, je ne serais pas ici aujourd'hui sans les compétences oratoires du député de Vancouver Quadra. Si le NPD ne lui avait pas décoché tant de flèches, qui sait où nous serions rendus aujourd'hui? Peut-être de l'autre côté de la Chambre.

Vous avez parlé, au début de votre intervention, de la politisation.

J'ai en main un document écrit par le Dr Michael M. Rachlis, auteur du livre *Second Opinion*. Le Dr Rachlis habite dans ma circonscription. Il est membre du Nouveau Parti démocratique. C'est probablement l'une des personnes qui ont les meilleures idées qui soient en matière de réforme du système de santé. Je suis certain que les députés du Nouveau Parti démocratique en conviendront avec moi.

J'ai parlé de ce document et de ce livre à maintes reprises à la Chambre et je continuerai de le faire. Je pense que le NPD devrait voir quels moyens le Dr Rachlis propose pour réformer le système de santé du Canada et le rendre plus efficace. Je pense que si cela avait été là l'idée maîtresse du débat d'aujourd'hui, nous aurions bien mieux servi les Canadiens.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Je me réjouis d'entendre le député parler du point de vue de Michael Rachlis. Si vous connaissez son point de vue, une des choses à laquelle il s'oppose carrément, c'est à toute forme de frais d'utilisation, à un régime de santé à deux paliers ou à des frais modérateurs.

Ce que je trouve très curieux dans toute cette discussion aujourd'hui, c'est que les libéraux disent que nous n'aurions pas dû soulever cette question. Nous devrions avoir honte, car nous n'aurions pas dû le faire. Or, je n'ai entendu aucun d'eux dire: «Nous, du Parti libéral, à tous les paliers—fédéral et provincial—, nous rejetons l'adoption de frais d'utilisation.»

C'est ce qu'il leur reste en travers de la gorge et ce qu'ils ne peuvent pas dire, car plusieurs libéraux importants du pays préconisent vivement cette solution pour le programme d'assurance-maladie.

Nous n'avons pas nié qu'il y a des problèmes et qu'il faut apporter des changements et des innovations. Nous n'avons certainement pas nié que les restrictions financières que les libéraux, et maintenant les conservateurs, ont imposées au régime de santé créent des problèmes. Mais nous avons clairement dit que nous ne dérogerions pas à nos principes.

Le député voudra-t-il se faire le porte-parole de tous les paliers gouvernementaux de son parti et rejeter l'adoption des frais d'utilisation et des frais modérateurs?

M. Mills: La population du Canada. . .

Une voix: Oui ou non?

M. Mills: Oui. Je vais vous dire une chose: pour le Parti libéral du Canada. . .

M. Samson: Vous attaquez le NPD fédéral.

M. Mills: Oui, j'attaque le NPD fédéral.

M. Samson: Le NPD provincial.

M. Mills: Je vous cite directement ce qui vient de l'Ontario. Je ne peux parler que pour le Parti libéral du Canada, et celui-ci a toujours maintenu que nous ne devrions en aucun cas porter atteinte au système de soins que nous avons. En ce qui concerne l'universalité, notre chef l'a dit; notre ancien chef l'a dit, tous nos dirigeants l'ont dit, et Clyde Wells. . .

M. Samson: Appuyez-vous les libéraux provinciaux?

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais beaucoup que vous laissiez le député répondre à la question. Une autre personne voudrait poser une question.

M. Mills: Comme le député de Gander—Grand Falls l'a dit plus tôt, aucun Canadien n'est plus engagé que lui à l'égard des normes nationales et des programmes universels, et non seulement dans le domaine de la santé. Nous le savons tous dans ce pays.

Je crois qu'il a cité le premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je ne peux pas parler au nom du premier ministre du Nouveau-Brunswick. Je ne parle pas au nom de la ville de Toronto, pas plus que le député ne parle au nom du premier ministre Romanow.

Dans ma réponse, j'ai utilisé des citations décrivant la position du NPD de l'Ontario. Je l'ai fait uniquement pour faire remarquer que, même en Ontario, qui est une province relativement prospère, les néo-démocrates constatent qu'il est difficile de résoudre cette question fort complexe.

Au cours des débats, au cours de l'analyse des diverses possibilités et des moyens à prendre pour maintenir le système de soins de santé, certains députés néo-démocrates, et notamment leur trésorier, leur ministre de la Santé et leur sous-ministre de la Santé, ont présenté des idées suggérant qu'ils pourraient peut-être ne pas adopter les normes nationales.

Je ferai maintenant une déclaration très claire. Je ne crois absolument pas que les observations de Frances Lankin ou de Michael Decter sont gravées sur la pierre; je ne peux pas croire qu'ils sont opposés à l'idée de soigner ceux qui souffrent du cancer du poumon. Le député lance des hypothèses, qui ne sont même pas très valables, simplement pour faire avancer le débat.

À mon avis, il ne faut pas, en cours de débat, s'accrocher à une petite idée émise par quelqu'un et la transformer en gros titre national.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Calgary-Nord-Est; une très brève question ou observation s'il vous plaît.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, j'ai prêté une oreille attentive au député. Faute de temps, je vais lui poser une brève question. Il a parlé de l'Hôpital St. Michael's de Toronto.

Comme nous le savons, le budget pour les hôpitaux prévoit une augmentation de 1 p. 100. St. Michael's a été obligé de supprimer 100 lits. Il va de soi que les services ne peuvent pas être aussi bons qu'avant. La direction s'est aperçue que l'hôpital avait une dette de 63 millions de dollars. Il semble que ces chiffres étaient égarés quelque part dans les livres, mais à présent, la direction est au courant.

Naturellement, on parle de dette dans certains hôpitaux, et si le financement n'augmente pas, je me demande comment il peut penser qu'ils pourraient réussir à fournir de bons services.

M. Mills: Monsieur le Président, comme je le dis depuis le début de l'après-midi, c'est une question très complexe. Pour réduire le déficit et la dette nationale, nous devons augmenter nos richesses. Nous devons créer des richesses. Je ne vous cacherai rien. Pour le fisc, je suis partisan de la taxe unique. Je pense que nous devons réformer la fiscalité, ce qui nous permettra d'augmenter la productivité dans ce pays, d'accroître nos richesses et de trouver en fin de compte les ressources dont nous avons besoin pour aider ces hôpitaux à réduire leur déficit.

Telle est la complexité du problème qui nous assaille. Je ne cherche certainement pas à simplifier les choses. Je crois que, pour augmenter nos richesses, il nous faudra commencer à traiter les gens de façon plus équitable dans notre fiscalité. C'est notre seule chance, et le système fiscal que nous avons actuellement n'encourage pas, d'après moi, la création de richesse.

M. Karpoff: Monsieur le Président, c'est une journée de l'opposition. L'idée que le Parlement ne vote pas les crédits tant que l'opposition n'a pas eu la possibilité, sous forme d'un débat pendant une journée de l'opposition, de montrer pourquoi ces deniers devraient être refusés,

constitue un élément fondamental du principe sur lequel repose la procédure financière du Parlement.

Cet après-midi, il n'y a pas eu de débat véritable à la Chambre parce que le gouvernement fédéral. . .

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais prévenir le député que l'orateur suivant est le député de Victoria. Il disposera de 20 minutes plus 10 minutes pour les questions et commentaires.

Il sera suivi de deux députés. Le député de Beauharnois—Salaberry, pour 10 minutes plus 5 minutes pour les questions et commentaires, puis son collègue de Carleton—Charlotte pour également 10 minutes et 5 minutes de questions et commentaires.

S'il nous reste du temps, je vous redonnerai la parole.

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, l'idée m'est venue de commencer mes remarques en me demandant ce qui est arrivé aux ministériels. C'est censé être un débat sur les subsides, mais nous aurons l'occasion, je suppose, d'entendre quelques partisans du gouvernement avant la fin du débat.

La Chambre est saisie de cette motion pour que nous ayons tous l'occasion d'examiner les inquiétudes croissantes dans notre pays au sujet des soins de santé et la position de tous les partis à la Chambre, y compris la loyale opposition de Sa Majesté, qui prétend se présenter comme un gouvernement de rechange pour notre pays. Il est important que les Canadiens aient la possibilité d'entendre la position du Parti libéral sur cette question cruciale parce que tous nos concitoyens s'inquiètent de plus en plus de l'état de notre système de santé et, en particulier, de notre programme d'assurance-maladie.

Cette inquiétude est née des réductions successives du soutien financier qu'accorde le gouvernement fédéral pour couvrir le coût de l'assurance-maladie et des programmes de santé. Elle s'est amplifiée pendant le débat sur le libre-échange quand il est devenu évident que le gouvernement renonçait à une protection vitale pour nos programmes sociaux et commençait à se joindre aux États-Unis pour réduire notre assurance-maladie et nos programmes sociaux et de santé afin d'harmoniser, selon l'expression consacrée, notre économie avec celle de ce pays. Des inquiétudes ont été suscitées pendant la campagne électorale, qui n'ont jamais été vraiment calmées. Nous avons vu, depuis ces élections, que le gouvernement continue à priver les provinces du soutien financier nécessaire pour conserver dans notre pays un programme d'assurance-maladie public et universel. Ce programme est maintenant menacé.

Nous voyons dans les provinces libérales de notre pays les premières atteintes portées au principe de l'universalité et de l'accessibilité du régime public d'assurance-maladie. Il est donc maintenant extrêmement important que le Parti libéral à la Chambre nous fasse connaître sa position—car, fait surprenant, le Parti libéral fédéral ne s'est pas, de façon expresse et sans équivoque, opposé à l'imposition de frais d'utilisation et de frais modérateurs pour les services de soins de santé. Nous attendons toujours qu'il le fasse.

Si je prends la parole, c'est pour rappeler aux Canadiens certains faits concernant le régime d'assurance-maladie.

Mme Gaffney: Ah!

M. Brewin: La députée libérale dit: «Ah!» Eh bien, revenons un peu en arrière. Le Parti libéral avait d'abord promis d'établir au Canada un régime d'assurance-maladie en 1919. Je dis bien en 1919. À chaque élection, le Parti libéral promettait un régime d'assurance-maladie. À chaque élection, en dépit du fait que, presque chaque fois, les libéraux formaient un gouvernement majoritaire, le Parti libéral n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite aux Canadiens.

Ce n'est qu'en 1962, quand le gouvernement de la Saskatchewan a, sans l'aide du gouvernement libéral fédéral de l'époque. . .

M. Harvard: Qui était au gouvernement en 1962?

M. Brewin: C'est un bon point. C'étaient les conservateurs.

M. Harvard: Merci.

M. Brewin: Je retire mon allégation. Sans l'aide des gouvernements libéraux qui pourtant le promettaient depuis cinquante ans. Quand les libéraux ont finalement été battus en 1957, qu'est-il arrivé? C'est seulement alors que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan, tout seul, sans le soutien du gouvernement fédéral, a introduit le régime public d'assurance-maladie au Canada. C'est à ce moment-là, et seulement à ce moment-là, alors que les libéraux fédéraux étaient minoritaires à la Chambre, qu'un régime national d'assurance-maladie a vu le jour.

Je me trouvais en Saskatchewan lors de la grève des médecins de 1962 déclenchée contre le projet de loi néo-démocrate présenté par le gouvernement de Woodrow Lloyd après le gouvernement de Tommy Douglas. Ce sont des libéraux qui étaient en première ligne au comité de soutien aux médecins, comité qui a mené la

lutte contre le projet de loi et qui a retiré les services des médecins, comité contre la décision démocratique des habitants de la Saskatchewan de se doter d'un programme d'assurance-maladie. Ce sont les libéraux qui, une fois devenus candidats aux élections, ont mené campagne contre l'assurance-maladie en Saskatchewan.

Je me rappelle que l'honorable Paul Martin père, ministre de la Santé nationale et du Bien-être social durant de nombreuses années, avait adopté l'attitude libérale typique de l'époque remontant à Mackenzie King et avait dit: «Nous croyons en l'assurance-maladie, mais nous ne pouvons pas nous l'offrir cette année.» Le Parti libéral trouvait toujours des excuses pour expliquer qu'il ne pouvait pas introduire l'assurance-maladie. Ce n'est que lorsqu'il y fut forcé politiquement par la loi novatrice du gouvernement de la Saskatchewan que le Parti libéral finit par céder et adopta un programme national d'assurance-maladie.

Nous voici maintenant dans une situation où les ressources de l'État sont faibles à cause des politiques fiscales des libéraux des années 60 et des années 70, qui ont fait cadeau de milliards de dollars aux grandes sociétés du Canada, endettant irrémédiablement l'État, une situation aggravée par la politique de taux d'intérêt élevés du gouvernement actuel qui nous a plongés dans une récession telle que nos services de santé sont maintenant de nouveau en difficulté.

Il y a une chose que je dois préciser. Notre parti appuie sans équivoque le maintien du programme d'assurance-maladie universel. C'est la position que nous avons toujours adoptée par le passé, que nous maintenons aujourd'hui et que nous défendrons à l'avenir. Nous sommes immuablement opposés au recours à des frais d'utilisation ou à des frais modérateurs pour sauver le système de santé de la ruine vers laquelle les gouvernements conservateurs et libéraux successifs ont précipité le pays.

Toutes les études effectuées prouvent clairement que les frais modérateurs n'atteindront pas les objectifs qui seront fixés. Ils ne réduiront pas les coûts des soins de santé. Ils ne feront que transférer le fardeau de ces coûts sur ceux qui sont le moins en mesure de les absorber. Nous ne pouvons pas nous diriger dans cette voie.

C'est honteux d'avoir à débattre à la Chambre la question des pressions de plus en plus fortes qui sont exercées sur une institution nationale comme l'assurance-maladie. Si l'on demandait aux Canadiens de nommer un élément qui les unit, une caractéristique du Canada, ils choisiraient sûrement l'assurance-maladie. Le régime d'assurance-maladie, ce n'est pas simplement un service qu'offre le gouvernement, mais bien une obligation que nous avons, à l'intérieur de nos localités, envers chacun de nos concitoyens.

Les habitants de notre pays ont décidé de garantir des services médicaux à tous les citoyens, peu importe leur revenu, et de veiller à ce que le faible revenu que touchent certains ne les dissuade pas d'avoir recours aux services médicaux. Cette réforme sociale fondamentale, qui a vu le jour en Saskatchewan et s'est étendue partout au pays, fait désormais partie du patrimoine des Canadiens et en est un élément intouchable. Nous devons préserver notre patrimoine et trouver les fonds nécessaires pour créer un système de santé efficace et accessible. À cette fin, il ne faut pas accabler davantage les pauvres, mais compter plutôt sur ceux à qui les gouvernements libéraux et conservateurs successifs ont accordé tant d'allégements fiscaux.

• (1710)

Nous luttons pour le maintien d'un système qui est déjà en place. En terminant, j'espère que le régime public d'assurance-maladie ne sera pas la dernière grande réforme sociale au Canada. Nous pouvons non seulement faire en sorte que notre système de soins de santé demeure un droit pour tous les Canadiens et tous les humains, mais nous pouvons aussi commencer à envisager d'autres programmes qui s'inspireraient du même principe.

Il suffit de regarder autour de nous pour comprendre quelle autre réforme le Canada devra envisager dès que nous aurons réussi à maintenir notre système de soins de santé. À Victoria, j'ai eu récemment l'occasion de parler à de nombreux parents et travailleurs des milieux des garderies. Il est évident que le chaos le plus complet existe dans ce secteur. Les travailleurs sont sous-payés et, souvent, ils n'ont pas les compétences nécessaires. Les perspectives et les emplois laissent à désirer. Il est clair qu'il faut appliquer aux services de garderie les principes sur lesquels s'appuie notre système de soins de santé, soit l'universalité, l'accessibilité et les services de haute qualité, de manière que les Canadiens, notamment la jeune génération, puissent avoir un accès égal à des services d'excellente qualité. Nous devons cela à nos enfants.

Par leurs déclarations, les premiers ministres libéraux du Canada nous ont montré que le régime public d'assurance-maladie n'était plus une des priorités libérales. À la Chambre, les députés libéraux n'ont pas pris la parole pour le nier. Ils se sont indignés de ce que la question ait même été abordée à la Chambre.

Il est important de clarifier cette question. À mon avis, nous avons eu aujourd'hui la réponse, et j'espère que les autres députés de la Chambre appuieront cette importante motion.

M. Karpoff: Monsieur le Président, je me demande si nous pourrions obtenir le consentement unanime de la Chambre pour renoncer à la période habituelle de dix minutes réservée aux questions et aux observations afin que les ministériels, qui vont enfin prendre la parole, puissent profiter de tout le temps qui leur est alloué.

La Chambre s'ajournera à 17 h 45. Si nous prenons encore dix minutes pour les questions et les observations, les orateurs n'auront pas l'occasion de participer au débat. Le Nouveau Parti démocratique serait certainement prêt à renoncer à la période de dix minutes réservée aux questions et aux observations.

Le président suppléant (M. Brightwell): J'ai entendu la demande du député. Certains députés ont déjà demandé la parole pour des questions ou des observations.

M. Thompson: Monsieur le Président, nous sommes très heureux de participer au débat. Quelle que soit votre décision, nous allons certainement la respecter.

La question que je veux poser au député est simple. Pour revenir à certaines des choses que le député a dites au début de son discours, ses collègues et lui ramènent toujours sur le tapis le vieux débat sur le libre-échange qui remonte aux élections de 1988, débat dans lequel ils disaient que le libre-échange menaçait notre système de soins de santé. Cela touche une corde sensible.

M. Brewin: Monsieur le Président, on vient de porter à mon attention le fait que vous m'avez fait signe que mon temps était écoulé alors qu'il me restait encore dix minutes. Je disposais de vingt minutes pour faire mon discours. Vous m'avez fait signe. . .

Le président suppléant (M. Brightwell): Je ne vous faisais pas signe que votre temps était écoulé. J'essayais de faire signe à la personne qui allait poser une question parce que deux députés demandaient la parole en même temps. Si vous voulez continuer votre discours, vous avez encore huit minutes. Je suis certain que la Chambre consentira à ce que vous poursuiviez.

M. Brewin: Monsieur le Président, je serais tout à fait heureux de laisser les huit minutes qui me sont allouées au député du parti ministériel s'il désire s'en prévaloir et si j'en ai le droit.

Le président suppléant (M. Brightwell): Vous vous étiez effectivement rassis. Je crois que le gouvernement est disposé à présenter des orateurs. Je ne crois que cela fasse problème. En fait, vous avez utilisé une partie du temps qu'ils auraient pris. Alors, si vous le voulez, nous allons laisser le député finir sa question, puis vous pourrez répondre.

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a normalement une période d'observations et de questions.

Je crois que vous ne l'avez pas permis.

Le président suppléant (M. Brightwell): Je remercie le député de ses conseils, mais c'est ce que je tentais de faire lorsqu'une série d'appels au Règlement est survenue.

J'aimerais que nous procédions aux questions et d'observations.

M. Thompson: Monsieur le Président, après avoir regardé ce qui se passe depuis cinq minutes, il n'est pas étonnant que les Canadiens se posent des questions sur ce que nous faisons dans cette Chambre.

Pour essayer de mettre un peu d'ordre dans tout cela et en revenir au commentaire du député, je sais bien qu'il y a eu un peu de confusion sur la longueur de temps dont il disposait. Je lui sais gré de nous permettre d'utiliser le temps qui lui restait pour faire ce commentaire.

En remontant à l'ancien débat sur le libre-échange et à l'argument qui revient toujours, à savoir que nous mettons en péril notre système de soins de santé en nous aventurant à conclure des ententes commerciales, quelles qu'elles soient, avec n'importe quel pays du monde, je voudrais présenter quelques chiffres sur lesquels j'aimerais que le député donne son avis.

Il s'agit du pourcentage du produit intérieur brut, autrement dit des ressources du Canada, que nous consacrons véritablement au système de soins de santé dans ce pays par rapport aux États-Unis.

Je suis d'accord avec le député lorsqu'il dit que nous avons le meilleur système de soins de santé au monde. Mais en réalité, nous consacrons moins de ressources financières à maintenir le meilleur système de santé au monde que ne le font les Américains, qui ont pourtant un des pires systèmes au monde.

Pour donner des chiffres précis, nous consacrons environ 9 p. 100 de notre PIB aux soins de santé, contre 12 p. 100 pour les États-Unis, où 30 p. 100 de la population en est écarté.

L'idée que notre système s'en trouve menacé est curieuse. Pourquoi abandonnerions-nous un système qui coûte moins cher que le système américain?

M. Brewin: Monsieur le Président, le fait est que le système américain est un fouillis total et que beaucoup d'employeurs ne sont pas tenus de contribuer à un régime d'assurance-maladie aux États-Unis.

À cause de l'Accord de libre-échange, nos entreprises et nos travailleurs sont souvent obligés de concurrencer des entreprises américaines qui n'ont pas ce genre de frais. C'est évident que le gouvernement le savait quand il a signé l'accord et, pourtant, il a imposé ce handicap à l'économie canadienne.

C'est l'un des éléments de pression que doit maintenant subir notre régime d'assurance-maladie. La terrible récession que nous traversons actuellement est aussi un produit du libre-échange. Les emplois disparaissent les uns après les autres, et les recettes publiques, surtout dans les provinces centrales, sont pratiquement en chute libre.

L'Accord de libre-échange y est pour quelque chose, mais ce n'est pas le seul facteur. D'autres éléments ont joué également dont, à coup sûr, les plus récentes politiques économiques du gouvernement. Les taux d'intérêt élevés, la TPS et tout cela a mis le pays entier dans une position peu enviable. Nous le savons tous. La population le sait, et je ne crois pas qu'on doive chercher plus loin pour comprendre pourquoi notre régime d'assurance-maladie est dans un tel état de crise.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, lorsqu'il est intervenu pendant la période des questions et observations, le député de Victoria a parlé de M. Paul Martin.

Je voudrais simplement souligner que M. Martin est un illustre député et un Canadien qui proclame son amour véritable pour le pays. Dans ses livres dont je recommande la lecture au député, M. Martin dépeint notre pays comme une terre qui fait la partie belle à la justice sociale.

Je suis heureux aujourd'hui que, pour la première fois—je suis revenu à la charge à maintes reprises, mais sans grand succès jusqu'ici—, par le truchement du député de Victoria, le Nouveau Parti démocrate reconnaisse que c'est le Parti libéral du Canada qui a eu l'idée du régime d'assurance-maladie, en 1919.

Comme un être humain, ce système a d'abord germé sous la forme d'une idée. De là, le Parti libéral du Canada a réalisé le système de soins de santé que nous connaissons tous.

En 1984, nous avons continué de le soutenir et, l'an dernier, le 19 mars 1991, nous avons présenté une motion pour renouveler notre engagement envers le régime d'assurance-maladie. Je suis très heureux que, pour la première fois, le Nouveau Parti démocrate ait reconnu que c'était le Parti libéral du Canada qui avait conçu ce système, l'avait réalisé et avait continué de le soutenir, ce que nous continuerons de faire d'ailleurs.

• (1720)

M. Brewin: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord a la mémoire un peu courte à ce sujet. Le fait est qu'il a fallu forcer la main du Parti libéral et que celui-ci n'a jamais tenu les promesses qu'il répétait à chaque élection à ce propos.

Toutefois, je sais gré à mon collègue de la conviction qu'il voue au régime d'assurance-maladie. Malheureusement, il n'est pas dans le bon parti. Il a su très bien exprimer l'attitude de M. McKenna à propos des frais d'utilisation et des frais modérateurs. Dans un article paru dans *The Globe and Mail*, il a dit qu'on s'était livré à «une petite opération de lavage de cerveau» pour créer un mouvement en faveur des frais modérateurs. Je suis atterré rien qu'à y penser. Il est évident que la tension s'accentue. Je crains que cela ne devienne une tendance. Pourtant, toutes les études menées au Canada laissent entendre que nous ne devrions pas adopter des frais modérateurs pour les soins de santé. Cela toucherait les plus pauvres et les plus démunis. Les coûts d'administration seraient énormes et cela porterait un coup sévère à l'efficacité ainsi qu'à l'équité du système de santé.

Le député le sait. Malheureusement, son parti ne l'entend pas de cette oreille, car ce n'est pas sur lui que l'on peut s'en remettre pour défendre l'universalité du système de soins de santé.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, comme beaucoup l'ont affirmé ici aujourd'hui, les temps sont très durs dans tout le pays. Les hôpitaux mettent du personnel à pied et ferment des lits. Au moment même où le programme des soins de santé traversent une crise financière, le Nouveau Parti démocratique de la Colombie-Britannique court-circuite les conseils d'administration démocratiquement élus des hôpitaux et ordonne à ces derniers de pratiquer des avortements. Voilà ce qu'il fait. La vaste majorité de ces opérations ne sont pas justifiées au plan médical. Le gouvernement ontarien baigne dans la même idéologie.

Comment le député de Victoria peut-il justifier pareille pratique alors qu'il y a des listes d'attente pour des traitements médicaux vitaux?

M. Brewin: Monsieur le Président, je remercie le député de me fournir ici l'occasion de dire à quel point je suis fier de la décision qu'a prise le gouvernement britanno-colombien par l'entremise de sa ministre de la Santé, l'honorable Elizabeth Cull, qui représente, au provincial, la circonscription que je représente ici et qui a eu le courage d'offrir aux femmes de la Colombie-Britannique, et en particulier des régions de l'intérieur, l'accès à des services médicaux à cet égard. Je suis très

fier de ce qu'elle a fait et je suis très content que le député m'ait permis de le dire ici officiellement.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député de Victoria.

Tout le monde dit que nous avons le meilleur système de soins médicaux au monde, mais le problème, c'est qu'à Vancouver, il faut attendre un an avant d'obtenir un pontage coronarien. On a laissé entendre que des gens devraient aller se faire opérer aux États-Unis. Comment le député explique-t-il cela?

M. Brewin: Monsieur le Président, tout d'abord, je crois savoir que ce n'est pas vrai qu'il doit en être ainsi.

Je reconnais que le système canadien des soins médicaux connaît d'énormes difficultés. La question est de savoir comment on va résoudre ces difficultés. L'un des véritables problèmes pratiques découle du fait que, grâce au génie de la science médicale, on a trouvé toutes sortes de moyens de permettre à de vieilles gens comme nous de vivre bien plus longtemps qu'autrefois. On est donc aux prises avec des questions de priorité et des choix qui ne se sont jamais posés jusqu'à maintenant. On essaie au moins de faire valoir que la décision ne doit pas être fonction des moyens financiers des gens.

J'appuie certes le gouvernement britanno-colombien.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Beauharnois—Salaberry, puis au député de Carleton—Charlotte.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, les gens qui nous écoutent à la télévision cet après-midi doivent bien se demander ce qui se passe dans cette Chambre lorsque l'on voit les députés du Nouveau Parti démocratique attaquer continuellement les Libéraux, et les Libéraux attaquer les députés du Nouveau Parti démocratique. Il est temps qu'il y ait des députés de ce côté-ci qui se lèvent, mais je soupçonne que c'est arrangé avec les Libéraux, parce qu'ils s'ennuient tellement d'être au pouvoir qu'ils ont dit au Nouveau Parti démocratique: Attaquez-nous, on va savoir c'était quoi être au pouvoir.

Monsieur le Président, je vous félicite pour votre sagesse d'avoir accepté un amendement à la résolution. On devrait, tout le monde, peut-être prendre un peu l'exemple sur ce qui s'est passé dernièrement, les 24 et 25, hier et avant-hier, à Toronto, même s'il y a eu des attaques partisanes à l'intérieur de la conférence des premiers ministres. Et la pire que j'ai vue là-dedans, c'est un premier ministre qui est allé dire, en s'adressant au premier ministre Mulroney: «Si vous voulez qu'on ait une entente à la table constitutionnelle, il faudrait peut-être que l'on dépose quelque chose à la table économique.» Je trouve cela absolument épouvantable que l'on mette l'avenir de ce pays-là avec strictement des annonces de travaux publics ou des trucs du genre.

Monsieur le Président, je vous félicite donc d'avoir accepté la motion qui enlevait toute la partisanerie là-dedans. Et ça me fait plaisir de mentionner que les 25 et 26 les premiers ministres se sont réunis à Toronto. Ils sont revenus avec l'agenda qu'ils avaient décidé le 10 février dernier, et ils ont décidé de se partager les différents dossiers qu'ils avaient mis de l'avant à cette époque-là. Donc, ils se sont concertés sur les dix sphères d'activité.

M. Romanow et M^me^ Cournoyer ont convenu de prendre la tête du fameux dossier de l'efficacité et de l'efficience dans les programmes sociaux, et surtout dans la question difficile et critique des soins de santé. Ils vont accélérer leurs travaux et je pense qu'on va avoir des résultats, du moins préliminaires, dans deux mois.

Il y a M. Bob Rae et M. McKenna qui vont s'occuper des programmes de formation. Il y a M. Gary Filmon qui a convenu de diriger les travaux sur le commerce interprovincial. Le domaine du commerce extérieur va relever de M. Harcourt; le domaine de l'agriculture, de M. Romanow; et les infrastructures du pays, cela va intéresser de façon plus particulière, du moins ça va être sous la direction de M. Cameron de la Nouvelle-Écosse.

Pour ce qui est des pêches, c'est le premier ministre Wells qui va s'en occuper. Et le gouvernement fédéral a accepté de son côté de mener le dossier de la coordination fiscale et financière, un autre sujet difficile et crucial.

Si on revient aux soins de santé, les gens ont décidé d'accélérer les travaux. Il y aura une rencontre d'ici deux mois des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux justement pour parler des services de santé. Et j'ai dit tout à l'heure justement que c'est M. Romanow et M^me^ Cournoyer qui vont mener ce dossier de façon plus particulière.

La réalité, par contre, monsieur le Président, et les premiers ministres en ont convenu, les premiers ministres provinciaux et le premier ministre du Canada, mais on devrait peut-être en convenir ici également en cette Chambre, c'est que nos programmes sociaux, comme les soins de santé, comme tous les autres programmes sociaux, cela dépend de la capacité de l'économie de générer de l'emploi et de la richesse. On le sait, tout à l'heure, mon collègue parlait de la période difficile. Il est vrai, comme le disait un collègue qui est assis derrière moi, qu'ils sont portés à mettre toujours cela sur le libre-échange. Mais on est en pleine restructuration économique, et il faut vivre avec les difficultés de notre temps, et

on ne se cache pas derrière des pseudo-conjonctures pour dire qu'on a des grands défis à relever.

Monsieur le Président, à la conférence des premiers ministres, justement pour aider à accroître la capacité de l'économie et la croissance de l'emploi et la richesse, on a décidé, et des premiers ministres ont décidé, on s'est entendu sur certains principes. Par exemple, on a parlé des barrières commerciales. Ils ont convenu qu'il était vital d'accélérer la réduction des barrières commerciales. Le ministre du Commerce extérieur en a parlé encore cet après-midi. On est porté à poser la question dans cette Chambre. Mais ce n'est pas juste une question du gouvernement fédéral. Les barrières commerciales sont également entretenues, et surtout entretenues par des lois provinciales.

La concurrence interprovinciale, parce que c'est bien d'ouvrir comme cela le commerce, mais on peut avoir affaire à un moment donné à certaines concurrences déloyales qui peuvent arriver entre différentes provinces. Également c'est un principe qu'ils vont étudier et qu'ils vont regarder de façon plus particulière.

Il y aura un examen conjoint des possibilités des défis commerciaux du Canada à l'étranger durant la prochaine décennie. On parle actuellement du libre-échange entre le Canada et les États-Unis, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, on fait face à une Europe qui est en train de s'organiser. Nous, quelle est notre place dans les 10 prochaines années dans ces défis commerciaux? Quelle est notre relation avec la bloc asiatique également, l'Amérique du Sud, et ces différents blocs qui s'organisent? Et il est important que le Canada se définisse des niches d'intervention importantes.

Un autre point sur lequel ils se sont entendus, c'est que les ministres des Transports devraient examiner les modalités justement sur le réseau routier national. Il y en a qui trouvent que c'est un début modeste, mais c'est un début.

• (1730)

Il y a également, monsieur le Président, une chose très importante, c'est qu'en développant des programmes sociaux et en développant de plus en plus de programmes visant à la formation et au recyclage, on peut peut-être développer, chez certaines personnes, un trop fort lien de dépendance avec lequel il sera très difficile de s'extraire quand, après plusieurs années, on aura réussi à passer à travers tout le système de la formation de la main-d'oeuvre, des programmes sociaux, du service social au niveau des provinces, de l'assurance-chômage, et d'autres points de ce genre.

Donc, il va falloir non seulement en parler, mais trouver des solutions pratiques pour ne pas qu'on s'habitue à cette dépendance aux programmes sociaux. On veut également encourager le secteur privé à investir dans le domaine de la formation. Mon comté, Beauharnois—Salaberry, est situé juste le long de la frontière américaine, et il serait bon qu'on réussisse véritablement à s'entendre, comme on commence à le faire dans certaines provinces, pour justement enrayer le commerce outre-frontières, monsieur le Président. C'est un des points également sur lequel les onze premiers ministres se sont entendus et sur lequel ils vont faire un bout de chemin.

On parle de la croissance économique. Je vais juste, en terminant, monsieur le Président, reprendre ce que M. Matthew Barrett, le président-directeur général de la Banque de Montréal disait—et cela concerne l'économie générale du pays, mais cela concerne surtout l'unité du pays—: «Le message est clair; un Canada divisé sera beaucoup moins en mesure de tenir tête à la concurrence qu'un Canada uni et l'ensemble de ses parties seraient loin de valoir le tout.»

Monsieur le Président, on traverse une période difficile au point de vue économique, mais on traverse une période difficile de notre histoire au point de vue de l'unité nationale. Je pense que ce qu'on a vu cet après-midi dans cette Chambre, des attaques partisanes continuellement, ce n'est pas de nature à édifier les concitoyens qui nous écoutent et on devrait véritablement prendre le temps précieux qui nous est dû et ce pourquoi nos électeurs, dans nos comtés, nous ont élus pour s'occuper véritablement des problèmes, non seulement de ceux qui se rapportent à la richesse générale du pays, mais de ceux qui, à l'intérieur de ce pays riche et prospère et qui fait l'envie de tout le monde, sont les plus démunis.

[*Traduction*]

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat avec grand intérêt et je trouve révélateur que les membres du gouvernement, lorsqu'ils se décident à prendre la parole, évitent soigneusement de parler des paiements de transfert destinés aux soins de santé.

Je voudrais demander au député s'il est au courant que le FPE était fondé sur l'idée que les fonds seraient transférés aux provinces en fonction de l'augmentation du PNB. Autrement dit, si l'économie ne croît pas, les transferts n'augmentent pas.

Or, les libéraux, en 1982 et en 1983, et maintenant les conservateurs, à deux reprises, ont décrété que les transferts pour la santé seraient réduits même si l'économie a progressé. Ils ont unilatéralement décidé de réduire ces paiements de transfert.

Le député est-il au courant du fait que le FPE est fondé sur la croissance du PNB et que les conservateurs ont supprimé cette association?

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, je remercie d'abord mon collègue de nous féliciter d'avoir participé au débat. S'il s'était moins obstiné avec les autres collègues, on aurait peut-être eu l'opportunité de participer auparavant.

Je sais ce que mon collègue a dit. Au début, quand on a pensé à créer ce programme et également—et c'est un des problèmes que l'on rencontre dans notre société—quand nos économistes pensent à un programme, ils y pensent évidemment toujours en termes de croissance qui garderait toujours le même rythme. Et cela se voit beaucoup. Quand le programme de santé a été pensé au début des années 1960, il allait y avoir de plus en plus de personnes qui paieraient pour une pyramide dont il y aurait de moins en moins de personnes au sommet. D'un côté, c'est vrai, mais de l'autre, il faut quand même vivre avec certaines réalités. Le taux de croissance de la population a diminué, mais par contre, quand je regarde les chiffres pour la province de Québec—et on a ceux de toutes les provinces—en 1984-1985, les transferts à la province de Québec dans le domaine de la santé étaient de 8,153 milliards de dollars et il est ironique de dire qu'ils aient diminué, car en 1992-1993, ils en sont à 11 milliards de dollars.

En Ontario, alors qu'ils étaient à 6 milliards de dollars, ils sont maintenant rendus à 9 milliards. Au Manitoba, 1 milliard 100 millions pour 1 milliard 900 millions, presque 2 milliards. Pour mon collègue qui vient de la Colombie-Britannique, 2 milliards 260 millions, et maintenant 3 milliards 292 millions.

Le problème qui arrive dans ces transferts-là, par contre,—puis je l'admets avec mon collègue—entre ce qu'on transfère et la demande, il y en a toujours peut-être un petit peu moins. Mais en chiffres réels, il y a une augmentation.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, pendant votre absence, il y a quelques minutes, j'ai répondu en partie à une question d'un député. J'ai dit que la population canadienne serait plutôt perplexe si elle suivait le débat d'aujourd'hui. Les libéraux ont passé leur temps à s'en prendre aux néo-démocrates, et vice versa. Ils ne nous attaquaient pas, ils s'entre-déchiraient.

Je voudrais lire la motion initiale. Je sais qu'elle a été modifiée depuis. Elle se lit comme suit:

> Que la Chambre exprime son inquiétude face à la menace devant laquelle se trouve le système de santé du Canada, en raison de l'intention avouée des premiers ministres libéraux des provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve de renoncer au principe de l'universalité et d'imposer des droits d'utilisation et des frais modérateurs pour les services de santé.

Si on examine la chose en toute objectivité, on comprend pourquoi elle a causé autant d'émoi chez nos vis-à-vis. Tout député peut, s'il le veut, partir en guerre contre un premier ministre provincial.

Je pourrais, par exemple, m'en prendre à la province du Nouveau-Brunswick. Hier, on a dû faire face à certaines réalités dans ma province d'origine, le Nouveau-Brunswick. C'est ce qu'il faut faire quand on est au pouvoir.

C'est quelque chose que les députés d'en face n'arrivent pas à comprendre. Quand on forme le gouvernement, il faut prendre ses responsabilités. Ce serait facile pour moi d'accuser le premier ministre McKenna de tous les maux. Je vais permettre à l'opposition au Nouveau-Brunswick de le faire, mais je n'en ai pas l'intention pour ma part. Il ne sert à rien pour moi d'intervenir dans cette enceinte et de condamner le premier ministre McKenna pour certaines décisions qu'il a dû prendre.

Pourquoi un premier ministre provincial voudrait-il sabrer dans les services offerts dans sa province, qu'il s'agisse de Clyde Wells, de Frank McKenna ou de qui que ce soit d'autre? C'est même le cas de Bob Rae. Pour quelles raisons voudraient-ils agir ainsi? Simplement parce qu'ils veulent assumer leurs responsabilités, chose que nos vis-à-vis ne comprennent pas, car ils n'ont jamais été dans cette position. Ils n'ont pas à équilibrer le budget à la fin de la journée. Ils n'ont pas de comptes à rendre aux contribuables. Ils peuvent se contenter de critiquer. On ne réalisera rien dans cette enceinte, si nous poursuivons sur cette voie. Il est très facile pour nous de tomber dans le piège en question.

Hier, au Nouveau-Brunswick, le premier ministre de la province a dû faire face aux réalités du pouvoir. Il y a deux choses dont il doit tenir compte, et que le gouvernement doit prendre en considération au niveau financier. Nous devons administrer les finances publiques et gérer les deniers publics.

Nous comprenons enfin au Canada ainsi que dans les provinces, qu'il n'y a qu'un seul contribuable en fait. Il n'y en a qu'un, et cela ne fait aucune différence que les impôts soient perçus au niveau fédéral, provincial ou municipal. C'est toujours la même personne qui paie la note. En fin de compte, c'est elle et sa famille qui paient le prix, si les recettes fiscales en question ne sont pas dépensées judicieusement.

• (1740)

C'est l'erreur que nous commettons au Canada depuis 25 ans. Je pense que c'est l'ancien ministre des Finances qui a le mieux expliqué la situation il y a six mois environ lorsqu'il a déclaré que, durant les 100 premières années d'existence de notre pays, nous avions vécu de nos ressources—et personne ne prétendra le contraire—, mais qu'au cours des 25 dernières années, nous avions vécu à crédit.

La chose incroyable dont nous nous rendons compte en tant que gouvernement, quel que soit notre parti, c'est que nous ne pouvons vivre à crédit. En fin de compte, le prix à payer est énorme lorsqu'on s'endette pour assurer les services. C'est ce que nous avons fait au Canada jusqu'à maintenant, quelle que soit notre allégeance politique.

Si nous avons commis une erreur en tant que parti, monsieur le Président, après notre arrivée au pouvoir en 1984, c'est probablement de nous en être rendu compte trop tard. J'ignore au juste si la population était prête à l'époque à accepter les mesures que nous devons prendre en tant que gouvernement pour assainir les finances publiques, mais elle l'est enfin, car nous avons donné l'exemple dans cette enceinte à partir du premier jour où j'ai été élu ici.

Je pense que nous tous ici présents avons été la première génération de politiciens à avoir été élus en 1988 et à ne pas être retournés dans nos circonscriptions avec un chéquier sur nous pour régler tous les problèmes de la circonscription, comme l'ont fait les politiciens du pays au cours des 25 dernières années. Un problème surgit? On signe un chèque. Cela rapportera au gouvernement. Comment a-t-on réglé les problèmes des circonscriptions au cours des 25 dernières années? En signant des chèques. C'était le gouvernement qui payait.

Nous avons fini par nous rendre compte que toutes ces bonnes intentions avaient un prix. Le gouvernement s'est retrouvé avec une dette énorme. Les gouvernements provinciaux aussi. Ce qui est intéressant, c'est que le NPD de l'Ontario se rend enfin compte de l'effet que cette énorme dette a sur la capacité du premier ministre à régler les choses chez lui.

D'ici une semaine ou deux, quand Bob Rae. . .

Une voix: Qui?

M. Thompson: . . .ou pour être plus exact, Bob Rae et son ministre des Finances présenteront le budget et quand ils devront faire face à la réalité, nous, les fédéraux, aurons l'air tout petits à côté d'eux, à cause des énormes difficultés auxquelles ils ne peuvent plus échapper. Ils ne peuvent éviter la dure réalité.

Bob Rae va devoir faire le même genre de choses que le premier ministre de ma province a dû faire hier. Il ne voulait pas plus le faire que je ne le voudrais le faire ou que Bob Rae ne veut le faire, mais comme on dit, c'est la vie. C'est la réalité. On ne peut plus y échapper.

Ce qui est intéressant, c'est que les gouvernements, dans un sens, sont le reflet de la société. Il y a une drôle de chimie qui s'opère et qui fait en sorte que tout finit par s'arranger. Par exemple, si l'on compare la dette du gouvernement canadien au produit intérieur brut, quel pourcentage obtient-on? Elle en représente environ 80 p. 100. En d'autres termes, quand on compare la dette à la valeur totale de tous les produits et services qui sont achetés et vendus et tout ce que produit le Canada, on arrive bel et bien à la marque de 80 p. 100, ce qui est très élevé.

L'équation au niveau provincial, municipal et fédéral est toujours d'environ 80 p. 100. Il est intéressant de noter que, dans le secteur privé, la proportion est à peu près la même. On retrouve presque toujours le même chiffre. L'autre élément intéressant que présente cette équation, c'est qu'au niveau individuel, quand on considère la dette de chaque consommateur au Canada, la proportion est encore la même.

Les gouvernements en sont arrivés à oublier d'où venait l'argent des impôts, de sorte que, depuis 25 ans, ils continuent de dépenser excessivement. Le premier ministre, les premiers ministres de toutes les provinces canadiennes et leurs gouvernements se sont finalement rendu compte qu'il leur fallait contrôler la situation. Peu importe le parti ou la province, NPD de la Colombie-Britannique ou libéral de Terre-Neuve, les premiers ministres d'un océan à l'autre ont finalement décidé qu'il fallait collaborer pour pouvoir revenir à la réalité. S'il nous faut réduire des services ou augmenter les impôts pour remettre les choses dans l'ordre, nous le ferons. C'est ce que disent les premiers ministres. Cela n'a rien à voir avec la politique, mais cela concerne bien la réalité. Voilà précisément ce que fait ce gouvernement.

Les augmentations que nous consentons aux provinces se poursuivent et elles se poursuivront. En fait, nous entrons dans cette partie de l'équation qui manque depuis de nombreuses années.

Le président suppléant (M. Paproski): Il n'y a ni question ni observation, car nous n'avons pas suffisamment de temps.

Comme il est 17 h 45, j'ai le devoir, conformément au paragraphe 81(15) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute motion nécessaire pour trancher la question des crédits dont la Chambre est saisie.

Le premier vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote nº 122)

POUR

Députés

Assad
Bélair
Bevilacqua
Chrétien
Dingwall
Duhamel
Finestone
Gaffney
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harvard
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Lee
MacDonald (Dartmouth)
Manley
McGuire
Milliken
Baker
Bellemare
Catterall
Copps
Dionne
Ferguson
Flis
Gagliano
Grey (Beaver River)
Harb
Kaplan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Lapierre
MacAulay
MacLaren
Marchi
Mifflin
Mills
Nault
Ouellet
Parent
Prud'homme
Stewart
Volpe
Wappel—49
Nunziata
Pagtakhan
Phinney
Rocheleau
Vanclief
Walker

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benjamin
Blackburn (Brant)
Bosley
Boyer
Brewin
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbett
Danis
Della Noce
Domm
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Friesen
Gardiner
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Heap
Hogue
Horner
Hovdebo
James
Joncas
Karpoff
Kristiansen
Laporte
Layton
Lopez
MacWilliam
Marin
Mazankowski
McDermid
Moore
Nystrom
O'Kurley
Parker
Porter
Ricard
Roy-Arcelin
Samson
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Skelly (Comox—Alberni)
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Van De Walle
Vézina
Vincent
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Worthy—126
Andre
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Breaugh
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Corbeil
Côté
de Cotret
Desjardins
Dorin
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Fulton
Gibeau
Guilbault
Hawkes
Hicks
Holtmann
Horning
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Koury
Langdon (Essex—Windsor)
Larrivée
Littlechild
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Martin (Lincoln)
McCreath
Monteith
Nicholson
Oberle
Paproski
Plourde
Reid
Riis
Saint-Julien
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Skelly (North Island—Powell River)
Sobeski
Sparrow
Stupich
Thacker
Turner (Halton—Peel)
Vankoughnet
Vien
Weiner
Whittaker
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Blondin
Campbell (South West Nova)
Couture
Dick
Hughes
Keyes
Maheu
McKnight
Proud
Rompkey
Tardif
Tremblay (Québec-Est)
Valcourt
Beatty
Caccia
Collins
DeBlois
Hockin
Kempling
Landry
McGuire
Pickard
Richardson
Speller
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Wood

• (1810)

M. le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote suivant porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 123)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Blackburn (Brant)
Brewin
Gardiner
Hovdebo
Kristiansen
Laporte
Nystrom
Riis
Skelly (North Island—Powell River)
Stupich
Angus
Benjamin
Breaugh
Fulton
Heap
Karpoff
Langdon (Essex—Windsor)
MacWilliam
Parker
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Whittaker—24

CONTRE

Députés

Andre
Atkinson
Bélair
Belsher
Bertrand
Assad
Baker
Bellemare
Berger
Bevilacqua

Les crédits

Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Cardiff
Chadwick
Charest
Chrétien
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Copps
Corbett
Danis
Della Noce
Dingwall
Domm
Duhamel
Edwards
Fee
Ferguson
Finestone
Fontaine
Gaffney
Gibeau
Gray (Windsor-Ouest)
Guarnieri
Harb
Harvey (Chicoutimi)
Hicks
Holtmann
Horning
James
Joncas
Kaplan
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Koury
Larrivée
Lee
MacAulay
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marchi
Martin (Lincoln)
McCreath
McGuire
Milliken
Monteith
Nault
Nunziata
O'Kurley
Pagtakhan
Parent
Porter
Reid
Rocheleau
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Siddon
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Vanclief
Vankoughnet
Vien
Volpe
Wappel
White

Wilson (Etobicoke-Centre)
Worthy—149

Bosley
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver-Centre)
Catterall
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clifford
Cooper
Corbeil
Côté
de Cotret
Desjardins
Dionne
Dorin
Duplessis
Epp
Feltham
Ferland
Flis
Fretz
Gagliano
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grey (Beaver River)
Guilbault
Harvard
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jelinek
Jourdenais
Kilger (Stormont—Dundas)
Kindy
Lapierre
Layton
Lopez
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
Manley
Marin
Mazankowski
McDermid
Mifflin
Mills
Moore
Nicholson
Oberle
Ouellet
Paproski
Plourde
Prud'homme
Ricard
Roy-Arcelin
Schneider
Scott (Hamilton—Wentworth)
Sobeski
Sparrow
Stewart
Thacker
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Vincent
Walker
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Blondin
Campbell (South West Nova)
Couture
Beatty
Caccia
Collins
DeBlois

Dick	Hockin
Hughes	Kempling
Keyes	Landry
Maheu	McGuire
McKnight	Pickard
Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

• (1820)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C), 1992-1993

L'hon. Harvie Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (C) pour l'exercice se terminant le 31 mars 1992, déposé à la Chambre le lundi 9 mars 1992, soit adopté.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion avec dissidence?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je pense que vous trouverez une disposition en vigueur à la Chambre, qui permet d'appliquer les résultats du dernier vote aux première et deuxième lectures du projet de loi de crédits, à son adoption à l'étape du rapport et à la troisième lecture de ce même projet de loi.

Mais je veux d'abord poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. J'aimerais qu'il me dise si le projet de loi est conforme à la présentation normale.

M. Andre: Le projet de loi est conforme à la présentation normale.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du député et la réponse du leader du gouvernement à la Chambre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-65, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992, soit lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois, lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport en est fait; le projet de loi est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Harvie Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose:

Que la Chambre adopte des crédits provisoires, à savoir:

Qu'une somme n'excédant pas 13 987 844 162,99 $, soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes (9 905 754 038,00 $) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993 déposé sur le Bureau de la Chambre le jeudi 27 février 1992 et sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants du crédit 10 du Conseil du Trésor, du crédit L15 de l'Énergie, Mines et Ressources et du crédit 15 des Transports (Annexe A) dudit budget, 198 390 500,00 $;

3) dix douzièmes du total du montant du crédit 25 d'Agriculture (Annexe B) dudit budget, 413 341 666,67 $;

4) neuf douzièmes du total des montants du crédit 5 du Conseil du Trésor et du crédit 15 de Travaux publics (Annexe C) dudit budget, 353 018 250,00 $;

5) sept douzièmes du total du montant du crédit 15 du Travail (Annexe D) dudit budget, 1 146 833,33 $;

6) six douzièmes du total des montants des crédits 10 et 45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et du crédit 5 du Solliciteur général, et du crédit L55 des Transports et du crédit 5 du Travail (Annexe E) dudit budget, 174 068 000,00 $;

7) cinq douzièmes du total des montants des crédits 15, L25, 30 et 50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du crédit 15 d'Agriculture, du crédit 50 des Communications, du crédit 1 de l'Environnement, et du crédit 1 des Transports (Annexe F) dudit budget, 1 800 393 708,34 $; et

8) quatre douzièmes du total des montants du crédit 35 des Affaires indiennes et du Nord canadien, et des crédits 10 et 20 d'Agriculture, et des crédits 1 et 5 des Approvisionnements et Services, des crédits 30, 35, 75 et 100 des Communications, du crédit 20 d'Emploi et Immigration, des crédits 20 et 25 de l'Industrie, Sciences et Technologie, du crédit 1 de la Justice, du crédit 15 de la Santé nationale et Bien-être social, et du crédit 25 du Secrétariat d'État (Annexe G) dudit budget, 1 141 731 166,65 $.

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 124)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Belsher	Bertrand
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Danis
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Horning	Hudon
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Koury	Larrivée
Layton	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McDermid	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Reid
Ricard	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Têtreault
Thacker	Thompson
Turner (Halton—Peel)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke-Centre)	Winegard
Worthy—98	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Breaugh
Brewin	Catterall
Chrétien	Copps
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Heap
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Prud'homme	Riis
Rocheleau	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Députés

Anawak	Beatty
Blondin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Collins
Couture	DeBlois
Dick	Hockin
Hughes	Kempling
Keyes	Landry
Maheu	McGuire
McKnight	Pickard
Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

• (1830)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vu l'heure, je me demande si vous ne pourriez pas demander le consentement unanime pour que l'on applique le résultat de ce vote à la présentation du projet de loi de crédits C-66, à la deuxième lecture de ce projet de loi, à tous les articles du projet de loi, à l'adoption à l'étape du rapport, à la troisième lecture du projet de loi de crédits, ainsi qu'au vote reporté sur le projet de loi C-61.

M. Dingwall: Monsieur le Président, nous allons y penser, mais en attendant, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous dire si le projet de loi est sous la forme habituelle? Nous pourrons alors accepter la proposition de mon collègue de gauche.

Les crédits

M. Andre: Monsieur le Président, les fractions demandées dans le projet de loi sont destinées à répondre à tous les besoins du gouvernement du Canada jusqu'au 30 juin 1992. En aucun cas, le projet de loi ne libère la totalité du montant prévu par un crédit. La forme de ce projet de loi est celle que l'on donne habituellement à un projet de loi de crédits provisoires.

L'adoption de ce projet de loi ne portera pas atteinte aux droits et privilèges des députés qui pourront critiquer tout crédit du budget des dépenses lorsqu'il sera étudié par le comité. Nous nous engageons, comme le veut la tradition, à respecter ces droits et privilèges qui ne seront ni aliénés ni restreints par l'adoption de cette mesure.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion; la Chambre a entendu le leader à la Chambre du gouvernement; est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Il en est ainsi ordonné.

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi C-66, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 125)

POUR

Députés

Andre
Atkinson
Belsher
Bertrand
Blenkarn
Bosley
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cole
Cooper
Corbeil
Corbett
Côté
Danis
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Domm
Dorin
Duplessis
Edwards
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Friesen
Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hicks
Hogue
Horning
Hudon
James
Jelinek
Joncas
Jourdenais
Koury
Larrivée
Layton
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Malone
Marin
Martin (Lincoln)
Mazankowski
McCreath
McDermid
Monteith
Moore
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Paproski
Plourde
Porter
Reid
Ricard
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tétreault
Thacker
Thompson
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Vincent
Weiner
White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Worthy—98

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Assad
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker
Bélair
Bellemare
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Breaugh
Brewin
Catterall
Chrétien
Copps
Dingwall
Dionne
Duhamel
Ferguson
Finestone
Flis
Fulton
Gaffney
Gagliano
Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)
Grey (Beaver River)
Guarnieri
Harb
Harvard
Heap
Hovdebo
Kaplan
Karpoff
Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)
Kindy
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre
Laporte
Lee
MacAulay
MacDonald (Dartmouth)
MacLaren
MacWilliam
Manley
Marchi
McGuire
Mifflin
Milliken
Mills
Nault
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Pagtakhan
Parent
Parker
Prud'homme
Riis
Rocheleau
Samson
Skelly (North Island—Powell River)
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Stupich
Vanclief
Volpe
Walker
Wappel
Whittaker—73

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak
Beatty
Blondin
Caccia
Campbell (South West Nova)
Collins
Couture
DeBlois
Dick
Hockin
Hughes
Kempling
Keyes
Landry
Maheu
McGuire
McKnight
Pickard

Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 126)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Belsher	Bertrand
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Danis
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Horning	Hudon
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Koury	Larrivée
Layton	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McDermid	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Reid
Ricard	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tétreault
Thacker	Thompson
Turner (Halton—Peel)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—98	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Breaugh
Brewin	Catterall
Chrétien	Copps
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Heap
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Prud'homme	Riis
Rocheleau	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Beatty
Blondin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Collins
Couture	DeBlois
Dick	Hockin
Hughes	Kempling
Keyes	Landry
Maheu	McGuire
McKnight	Pickard
Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

(La motion est adoptée.)

M. Andre (au nom du président du Conseil du Trésor) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Les crédits

(Vote nº 127)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Belsher	Bertrand
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver-Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Danis
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm
Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Horning	Hudon
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Koury	Larrivée
Layton	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McDermid	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Reid
Ricard	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tétreault
Thacker	Thompson
Turner (Halton—Peel)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—98	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Breaugh
Brewin	Catterall
Chrétien	Copps
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gray (Windsor-Ouest)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Heap
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton-Sud-Est)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Prud'homme	Riis
Rocheleau	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Beatty
Blondin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Collins
Couture	DeBlois
Dick	Hockin
Hughes	Kempling
Keyes	Landry
Maheu	McGuire
McKnight	Pickard
Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI DE 1992-1993 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice commençant le 1er avril 1992, soit lu pour la troisième fois et adopté.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 128)

POUR

Députés

Andre	Atkinson
Belsher	Bertrand
Blenkarn	Bosley
Bourgault	Boyer
Brightwell	Browes
Cadieux	Campbell (Vancouver Centre)
Cardiff	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Clifford
Cole	Cooper
Corbeil	Corbett
Côté	Danis
de Cotret	Della Noce
Desjardins	Domm

Dorin	Duplessis
Edwards	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Friesen	Gibeau
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Guilbault
Harvey (Chicoutimi)	Hawkes
Hicks	Hogue
Horning	Hudon
James	Jelinek
Joncas	Jourdenais
Koury	Larrivée
Layton	Lopez
MacDougall (Timiskaming)	Malone
Marin	Martin (Lincoln)
Mazankowski	McCreath
McDermid	Monteith
Moore	Nicholson
Oberle	O'Kurley
Paproski	Plourde
Porter	Reid
Ricard	Roy-Arcelin
Saint-Julien	Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)	Scott (Hamilton—Wentworth)
Siddon	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tétreault
Thacker	Thompson
Turner (Halton—Peel)	Van De Walle
Vankoughnet	Vézina
Vien	Vincent
Weiner	White
Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia)	
Wilson (Etobicoke Centre)	Winegard
Worthy—98	

CONTRE

Députés

Althouse	Angus
Assad	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Baker	Bélair
Bellemare	Benjamin
Berger	Bevilacqua
Blackburn (Brant)	Breaugh
Brewin	Catterall
Chrétien	Copps
Dingwall	Dionne
Duhamel	Ferguson
Finestone	Flis
Fulton	Gaffney
Gagliano	Gardiner
Gray (Windsor West)	Grey (Beaver River)
Guarnieri	Harb
Harvard	Heap
Hovdebo	Kaplan
Karpoff	Kilger (Stormont—Dundas)
Kilgour (Edmonton Southeast)	Kindy
Kristiansen	Langdon (Essex—Windsor)
Lapierre	Laporte
Lee	MacAulay
MacDonald (Dartmouth)	MacLaren
MacWilliam	Manley
Marchi	McGuire
Mifflin	Milliken
Mills	Nault
Nunziata	Nystrom
Ouellet	Pagtakhan
Parent	Parker
Prud'homme	Riis
Rocheleau	Samson
Skelly (North Island—Powell River)	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Vanclief	Volpe
Walker	Wappel
Whittaker—73	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anawak	Beatty
Blondin	Caccia
Campbell (South West Nova)	Collins
Couture	DeBlois
Dick	Hockin
Hughes	Kempling
Keyes	Landry
Maheu	McGuire
McKnight	Pickard
Proud	Richardson
Rompkey	Speller
Tardif	Tobin
Tremblay (Québec-Est)	Turner (Vancouver Quadra)
Valcourt	Wood

(La motion est adoptée, et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

M. le Président: La Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LOI SUR LE JOUR DU SOUVENIR

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Ron MacDonald (Dartmouth) propose: Que le projet de loi C-289, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

—Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de voir que mon projet de loi a été choisi. Pour ceux qui nous regardent et ne connaissent pas la procédure, les projets de lois émanant des députés sont présentés, puis on procède à un tirage au sort. Parmi les projets de loi chanceux, on en choisit certains qui font l'objet d'une motion à mettre aux voix. J'ai donc été extrêmement chanceux dans ce cas puisque ce projet de loi a été choisi et qu'il sera mis aux voix.

Une voix: Ce fut peut-être une chance pour les 700 000 légionnaires du Canada aussi.

M. MacDonald (Dartmouth): Mon collègue dit que ce fut peut-être une chance pour les 700 000 légionnaires du Canada aussi.

J'aimerais expliquer l'objectif de ce projet de loi. Il est très très court. Il porte le numéro C-289 et ses effets sont très simples.

Conformément à ce projet de loi, chaque convention collective signée en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique produirait certains effets. D'abord, le jour du Souvenir deviendrait un jour férié. Ensuite, aucun employé faisant partie d'une unité de négociation ne serait tenu de travailler ce jour à moins que ce ne soit essentiel pour la sécurité ou dans l'intérêt du public que le travail soit fait ce jour là. Troisièmement, qu'un employé qui est tenu de travailler le jour du Souvenir reçoive en conséquence une rémunération ou des avantages supplémentaires.

J'imagine que beaucoup de gens vont se demander si ce n'était pas déjà le cas. C'est certainement ce que je croyais il y a environ un an.

Faisons un peu d'histoire et parlons un peu du jour du Souvenir et de la raison pour laquelle nous rendons hommage à ceux qui ont combattu dans les Forces armées du Canada, parfois jusqu'au sacrifice de leur vie, pour la cause de la paix.

Le jour du Souvenir se fête le 11 novembre, et les cérémonies ont lieu à la onzième heure du onzième jour du onzième mois. C'est exactement l'heure à laquelle la Première Guerre mondiale s'est terminée en 1918. Pendant un certain temps, cette fête s'appelait le jour de l'Armistice. C'était, je crois, entre 1923 et 1931 ou 1932. On célébrait ou on commémorait, devrais-je dire, cet événement en même temps que l'Action de grâce.

Cette pratique a changé en 1931 par suite d'une loi du Parlement appelée Loi établissant des jours fériés qui a désigné le 11 novembre comme jour férié tout en instaurant deux autres jours fériés. C'est ici que les choses ne vont pas et où il y a une certaine confusion et une grande partie du problème.

Un jour férié n'a pas vraiment de poids dans les conventions collectives conclues par le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. C'est là une partie du problème.

Le jour du Souvenir n'a pas été instauré en 1931 par la Loi établissant des jours fériés uniquement pour donner aux gens un jour de repos qui leur permettrait, en quelque sorte, d'aller à la plage ou de profiter d'un long week-end. Ce n'est pas dans l'esprit du jour du Souvenir. L'esprit de cette fête est clair. C'est une occasion spéciale pour les Canadiens de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie dans les Forces armées du Canada pour la cause de la paix.

Je voudrais citer quelques statistiques pour que tout le monde le comprenne très bien. Pendant la Première Guerre mondiale, le Canada avait beaucoup de militaires en service à l'étranger. Des militaires qui ont servi outre-mer, environ 60 000 sont morts pendant la Première Guerre mondiale. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, plus d'un million de Canadiens, 1,1 million, ont servi outre-mer. Beaucoup d'entre eux ont fait le sacrifice de leur vie,

Même s'il y a eu moins de pertes de vies humaines lors de la Seconde Guerre mondiale, cette guerre reste un événement tragique. De jeunes hommes et de jeunes femmes, qui avaient choisi de servir leur pays lorsqu'il en avait besoin pour stopper l'invasion nazie de l'Europe, pour mettre fin à une horrible guerre ainsi que pour tenter de sauvegarder la paix et de redonner la liberté à des peuples opprimés, ont fait le sacrifice de leur vie.

Des mères, des pères, des frères et des soeurs ont perdu des êtres chers pendant ces conflits.

Ce n'est que l'an dernier que l'on a finalement reconnu que la guerre de Corée avait été une vraie guerre et que ceux et celles qui y ont combattu sont des anciens combattants à part entière. Lors de cette guerre, 312 Canadiens ont fait le sacrifice de leur vie.

Le jour du Souvenir a donc été institué pour que nous nous souvenions de ceux qui ont fait le sacrifice ultime, c'est-à-dire, qui ont donné leur vie. C'est aussi un moment où les Canadiens sont invités à réfléchir aux horreurs de la guerre, une journée où ils doivent se rappeler que, pour avoir la paix, il faut être constamment vigilants.

• (1840)

Je n'ai pas besoin de rappeler à quiconque qu'il n'y a pas si longtemps, nous avons tenu un débat sur une guerre, ici à la Chambre des communes. Ce n'était pas dans les années 50 ou dans les années 60, mais bien dans les années 90 qu'il y a eu la guerre du Golfe.

Je suis le député de Dartmouth où la plupart des hommes et des femmes qui servent dans la marine canadienne sur la côte est sont stationnés et où nous avons l'escadre aérienne d'appui de la marine, la BFC Shearwater et les hélicoptères Sea King.

Je suis allé sur les quais de Halifax voir partir ces hommes et ces femmes avec beaucoup de fierté et aussi avec bien des appréhensions parce qu'ils se rendaient dans une région susceptible d'être un théâtre d'opérations. Nous avons été chanceux parce qu'ils sont tous revenus. Ils sont tous revenus par la grâce de Dieu et en raison de leur grande compétence.

Le jour du Souvenir est une journée spéciale pendant laquelle nous devrions nous rappeler ceux qui sont partis avant nous.

Le problème est survenu il y a environ deux ans lors des négociations collectives entre la Société canadienne des postes et l'un de ses syndicats.

Ces négociations furent difficiles. Chaque partie défendait ses positions avec acharnement sans rien céder. Il fut rapporté dans la presse que la Société canadienne des postes se proposait de faire du jour du Souvenir un jour de congé négociable pour ses employés. Cette annonce choqua presque tout le monde et surtout les employés. Elle choqua les 700 000 anciens combattants à travers le pays, et les membres des légions. Que le jour du Souvenir puisse être l'enjeu de négociations collectives, particulièrement dans le cadre de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, était inacceptable.

J'avais toujours pensé qu'il était acquis que le gouvernement fédéral, lorsqu'il négocie des conventions collectives, devait s'assurer que le jour du Souvenir était un jour férié payé. Mais en fait, il n'y a rien dans la loi qui interdise qu'un gouvernement ou un négociateur agissant en son nom fasse du jour du Souvenir un enjeu des négociations.

Mon père, qui est ancien combattant, a servi outre-mer. Il a été blessé deux fois. Il fut compagnon d'armes de Dan MacDonald, l'ancien ministre des Anciens combattants originaire de l'Île-du-Prince-Édouard; en fait, il était à ses côtés lorsque ce denier a perdu un bras et une jambe en Italie. J'ai appris la nouvelle à mon père, et vous savez, il ne voulait pas le croire. Il m'a dit que c'était ridicule puisque, de toute façon, le jour du Souvenir était un jour férié, surtout dans la fonction publique.

Mais en fait, c'est une convention et ce n'est dans aucune loi. Pour certains d'entre nous, c'est difficile à croire et ce le fut certainement pour moi. Nous avons vérifié auprès du ministère, mais les responsables n'étaient pas sûrs. Nous nous sommes alors adressés à la Bibliothèque du Parlement et, comme de juste, il s'est révélé que le jour du Souvenir, même s'il figure dans la Loi constituant les jours de fête légale, ne fait pas forcément partie des jours fériés accordés dans les conventions collectives négociées en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou de quelque autre loi telle que le Code canadien du travail.

C'est donc dire que le projet de loi ne vise pas à changer le statu quo, car l'usage a heureusement toujours été, jusqu'ici en tout cas, de considérer ce jour comme un jour férié qu'on célèbre le 11 novembre. Le projet de loi ne garantit cependant pas que ce jour férié continuera d'être prévu dans les conventions collectives de la fonction publique fédérale, ni qu'il sera toujours célébré le 11 novembre.

Imaginez un peu. Plus le temps passe, plus ces moments douloureux de notre histoire qu'ont été la Première et la Deuxième Guerres mondiales ainsi que la guerre de Corée tombent dans l'oubli, moins il y a de chances que la population célèbre le jour du Souvenir comme il était prévu qu'il le soit à l'origine. Nous le savons tous.

Je me souviens très bien que, pendant mon enfance sur l'île du Cap-Breton, le jour du Souvenir était certainement l'un des jours les plus importants de l'année et ce n'était pas un jour férié. Toutefois, dans les semaines qui précédaient le grand jour, on avait des dissertations à faire sur ce sujet, il y avait toujours un concours d'affiches, parfois aussi un concours de rédaction, et on invitait des membres de la Légion à venir nous parler de la guerre.

Le jour venu—c'était vraiment toute une fête dans mon petit village de New Waterford—, il y avait un grand défilé que tout le monde venait voir. Tout le monde y était parce que, lors de la Deuxième Guerre mondiale, ce petit village avait le taux de recrutement per capita le plus élevé de tous les villages du Commonwealth britannique, voire de l'empire britannique.

C'était une grande journée pour nombre de familles de ma ville qui avaient perdu des êtres chers. Pour des tas de gens comme mon père, le jour du Souvenir était à la fois le plus beau et le plus triste de l'année.

Le plus beau parce qu'il se sentait fier d'avoir servi son pays et de voir que, bien longtemps après la fin de la guerre, les Canadiens venaient encore l'honorer lui et ses compagnons.

Le plus triste, parce que pour lui, c'était un jour où, après avoir assisté à la messe avec ses copains et après avoir défilé avec eux, ils rentreraient ensemble à la Légion pour verser quelques larmes et se raconter des histoires, triste parce qu'ils avaient perdu certains de leurs meilleurs amis. Ils avaient vu leurs meilleurs amis mourir dans les tranchées, à côté d'eux. Ce sont là des souvenirs qu'on n'oublie pas, que ceux qui ont servi n'oublient jamais.

Ce projet de loi vient à point. Le seul problème, c'est que la plupart des députés ne semblent pas disposés à faire preuve de collaboration et à adopter une mesure législative qui pourtant ne coûte rien au gouvernement fédéral.

Ce n'est pas une question imbue d'esprit de parti, mais cela envoie manifestement à ces hommes et à ces femmes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes ainsi qu'aux familles de ceux qui ont consenti le sacrifice suprême en faisant les guerres mondiales et la guerre de Corée, le message du Parlement du Canada que nous n'avons pas oublié.

Nous n'avons pas oublié et nous sommes prêts à prendre des mesures exceptionnelles, comme ce projet de loi d'une seule page qui dit simplement: «Ne vous inquiétez pas. Alors que le monde évolue et que nous nous éloignons de plus en plus de ces guerres mondiales et de la guerre de Corée, le gouvernement fédéral va faire en sorte qu'il n'y ait pas lieu de s'inquiéter qu'à l'avenir on supprime le jour du Souvenir pour que quelqu'un ait un jour supplémentaire au milieu de l'été parce qu'il est plus agréable d'échanger ce jour-là contre un autre avantage.»

Ce n'est pas la raison pour laquelle le jour du Souvenir faisait partie de la Loi établissant les jours fériés. Ce n'était pas pour que quelqu'un obtienne un avantage. C'était pour que nous nous rappelions tous les horreurs de la guerre et que nous soyons reconnaissants de vivre dans un pays en paix. C'est surtout pour que nous nous rappelions ces jeunes qui ont donné leur vie au nom du Canada pour rétablir la paix. C'est clairement ce que fait le projet de loi. Il ne fait rien de plus ni rien de moins.

Je voudrais seulement faire remarquer deux ou trois points parce que certains des députés me disent encore: «Êtes-vous certain que ce n'est pas déjà fait? Êtes-vous sûr qu'aux termes de la Loi établissant les jours fériés, les négociateurs du gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique, ne sont pas tenus de le donner?» Non, ils n'y sont pas tenus.

La disposition M20-01 stipule que c'est un point négocié. C'est ce qui a été négocié. Elle dit: «Sous réserve de la disposition M20-02, les jours suivants sont des jours fériés payés pour les employés.» Elle énumère la liste et h) est le jour du Souvenir.

Si c'était déjà légiféré, on n'aurait pas à en faire une disposition négociée de la convention collective cadre signée avec l'Alliance de la fonction publique du Canada. Il s'agit d'un jour férié négociable. Personne sans doute à la Chambre pensait qu'il s'agissait d'un jour férié négociable.

Le Conseil du Trésor a des craintes, me dit-on, et je le comprends. Le Conseil du Trésor n'est pas sûr de pouvoir appuyer le projet de loi. Pas parce que cela change le statu quo, mais parce que cela peut leur lier les mains pour plus tard et les empêcher de négocier certaines choses dans le processus de négociation collective. Voilà exactement ce que je tente de faire. On observe de drôles de tendances ces temps-ci.

Rappelons-nous que c'est la Société canadienne des postes, une société d'État, qui a affirmé, lors de négociations il y a un an et demi, qu'il s'agissait d'un élément négociable. Elle a été la première à en faire un objet de négociation. Plus tard, quand le gouvernement actuel ou de futurs gouvernements auront des difficultés avec les syndicats de fonctionnaires, les négociateurs patronaux leur diront peut-être qu'ils ne leur accorderont pas le jour du Souvenir et s'en serviront comme d'un appât pour obtenir une concession en retour.

Cela va complètement à l'encontre de l'objet de la loi initiale. Cela va complètement à l'encontre de la proclamation du jour de l'Armistice dans les années 20. Cela va certainement contre le voeu des Canadiens qui ont préféré au fil des années garder sacré le jour du Souvenir.

Le Conseil du Trésor craint que cela ne crée un précédent. Il craint que quelqu'un d'autre ne vienne un jour proposer de faire d'un autre jour un jour férié obligatoire consacré par la loi et non négociable.

• (1850)

C'est un argument ridicule. Le jour du Souvenir est un jour férié spécial. Il n'y en a pas d'autres comme celui-là au Canada. Nous avons la Fête du Canada le 1er juillet. C'est un jour férié très spécial pour nous au Canada. Nous avons le jour de Noël et quelques autres jours fériés également.

Il s'agit cependant du jour férié qui n'est pas conçu comme un jour de célébration. Il est conçu comme un jour de réflexion. Il nous est donné, il faut nous le rappeler, pour honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour notre pays. C'est pourquoi on l'appelle le jour du Souvenir. Voilà pourquoi on ne l'appelle pas le jour des anciens combattants. Il s'agit clairement d'un jour du Souvenir.

Les craintes du Conseil du Trésor sont un peu plus profondes que cela également. Il y a une question qui préoccupe énormément le Conseil du Trésor, et nous tentons de l'aborder dans ce projet de loi. Je sais que les bureaucrates ont parfois tendance, quand ils voient une mesure provenant des libéraux et qu'ils travaillent pour un gouvernement conservateur, à chercher des raisons pour la rejeter.

Je comprends cela. Ce sont des choses qui arrivent. Nous avons tous nos préjugés. Je tiens toutefois à préciser que ce projet de loi est impartial. Tous les députés ont au moins une section de la Légion dans leur circonscription. Certains en ont même jusqu'à neuf. Toutes les sections de la Légion qui ont été informées de ce projet de loi appuient vigoureusement l'objet de la mesure législative. Dans une lettre que le président de la direc-

tion nationale a envoyée aux trois chefs ainsi qu'au ministre intéressé, le ministre des Anciens combattants, il demandait aux députés d'appuyer ce projet de loi, pas parce qu'il donne aux membres de la Légion quelque chose qu'ils n'ont pas, mais bien parce qu'il les protège contre la perte de ce qu'ils croyaient déjà avoir acquis. C'est tout.

Chaque année, le 11 novembre, quand les membres de la Légion se rendent au monument commémoratif de leur ville ou leur village, ils se rendent compte que de moins en moins de gens assistent à la cérémonie. Dans certaines régions du pays, les centres commerciaux restent même ouverts le 11 novembre. Ce projet de loi ne changera rien à la situation. Il garantit simplement que le gouvernement du Canada veillera à ce que le jour du Souvenir ne serve pas de monnaie d'échange dans le cadre des négociations des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique.

Le Conseil du Trésor craint que cette disposition législative empêchera les parties concernées de structurer les avantages sociaux. Le jour du Souvenir est un jour férié pour presque tous les fonctionnaires. Ce projet de loi ne vise pas à modifier les avantages offerts ou à changer quoi que ce soit. Nous voulons simplement que la loi garantisse le statu quo. Rien de plus.

Le Conseil du Trésor donne aussi comme argument que, même si on adopte ce projet de loi, des milliers de fonctionnaires non syndiqués ne pourront pas en profiter. Cet argument n'est pas valable puisque, sur le plan des congés, le gouvernement du Canada traite les employés non syndiqués de la même façon que les employés syndiqués.

Ce que le gouvernement craint surtout, c'est que l'adoption de ce projet de loi crée un précédent et que des groupes d'intérêt de tous genres se mettent à essayer de lier les mains du Conseil du Trésor en disant: «Voici les jours de congé que vous ne pouvez pas négocier, qui doivent être prévus dans la loi et que vous devez accorder aux fonctionnaires.»

Je prie instamment les députés de prendre la bonne décision. Ce n'est pas parce que c'est mon projet de loi. N'importe qui aurait pu présenter une mesure semblable. Nous avons tous des anciens combattants dans nos circonscriptions. Nous avons eu récemment à la Chambre un débat sur la guerre et il y a même certains députés—et j'en vois un là-bas du Nouveau-Brunswick—dont les enfants ont pris part à la guerre du golfe Persique. C'est un sujet qui est près de nous actuellement.

Il y a quelque chose que nous pouvons faire pour montrer que la Chambre est efficace, qu'elle ne se laisse pas toujours mener par l'esprit de parti et qu'elle reconnaît la contribution de ceux qui ont servi le pays dans les Forces armées canadiennes. Je demande aux députés de tous les partis d'examiner ce projet de loi et de comprendre qu'il nous permettrait de faire quelque chose de positif, de montrer au public, qui a beaucoup de critiques à formuler à l'endroit de la Chambre ces temps-ci, que les députés peuvent travailler ensemble et adopter une mesure législative qui profitera à tous les Canadiens et qui les rendra fiers des hommes et des femmes qui ont servi leur pays dans les guerres auxquelles le Canada a participé.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre part à ce débat. Je voudrais tout d'abord remercier le député de Dartmouth de ses remarques au sujet de mon fils.

C'est un bon point de départ pour ce débat. Je ne sais pas quel âge les gens de chez moi peuvent me donner, mais je ne suis pas si vieux que ça. Je crois être le seul député dont un fils a servi sur le terrain pendant la guerre du golfe Persique. Il n'a que 22 ans. Je me souviens du soir où j'ai dû prendre une grave décision au sujet de l'entrée du Canada dans ce conflit. Ce fut probablement le vote le plus difficile de ma carrière de député. Je me suis rangé du côté du gouvernement, pour la défense de la liberté et de la démocratie, valeurs que notre pays a toujours chéries. Je suis très fier d'avoir voté comme je l'ai fait et je suis très fier aussi de ce que mon fils a fait pendant ce conflit.

Il est maintenant ancien combattant d'une guerre à l'étranger, ce que le ministre des Anciens combattants m'a signalé un jour. Vu de cette façon, c'est plutôt étrange. Se dire que son fils est un ancien combattant d'une guerre livrée à l'étranger, cela fait un certain effet. Pour revenir sur ce que le député de Dartmouth a dit, il n'y a pas, dans notre société, de groupe pour lequel nous avons plus de respect que celui des hommes et des femmes qui nous ont si bien servi outre-mer pendant la Première et la Seconde Guerres mondiales ainsi que pendant la guerre de Corée. Nous leur réservons une place toute spéciale dans notre coeur. Il importe d'en être conscient ce soir, pendant le débat sur ce projet de loi.

Ces hommes et ces femmes ont joué un rôle tout à fait spécial. Nous soulignons de façon aussi très spéciale le rôle qu'ils ont joué dans ces conflits. Aucun groupe au monde n'a reçu de son gouvernement plus d'attention que les anciens combattants du Canada.

À ce moment de notre histoire où nous nous efforçons de préserver l'unité du Canada, à laquelle nous tenons tous, il n'y a pas de groupe qui travaille plus fort que nous pour les Canadiens faisant partie de la Légion canadienne. Dans ma circonscription, il y a de nombreuses sections de la Légion. Comme les députés l'ont dit, il en existe au moins une par circonscription. J'imagine que si on les additionnait, on en compterait des dizaines dans la mienne. Il s'agit d'une circonscription très rurale et très vaste. Presque chaque petit village et localité a sa propre section. Dans ma circonscription, elles ont fait des choses remarquables dans le cadre du débat sur l'unité canadienne. Elles ont formé des petits comités et groupes de travail chargés d'étudier l'unité canadienne et sa signification.

J'ai déposé à la Chambre certains documents et rapports sur l'unité canadienne que notre comité a étudiés et qui ont été envoyés au ministre des Affaires constitutionnelles. Ils constituent des réflexions très sérieuses. Ils ne peuvent avoir été rédigés que par des hommes et des femmes comme eux, des hommes et des femmes qui ont fait preuve de courage et qui sont partis défendre la liberté durant la Première Guerre mondiale et la Seconde. Ces gens ont certainement une part de ce pays qui leur revient. Je le répète, je parle de toutes les circonscriptions de notre pays.

Ce que le député propose dans son projet de loi n'aura pas pour effet d'intensifier la célébration jour du Souvenir. Voilà ce qu'il faut retenir. Cela ne changera rien, car nous célébrons le jour du Souvenir comme pas un autre pays dans le monde ne le fait. Le jour du Souvenir est célébré pour diverses raisons légitimes, parce que nous savons les sacrifices que ces hommes et ces femmes ont consentis pour leur pays. Ils ont souvent donné leur vie. J'ai toutefois des réserves parce que ce projet de loi permettrait simplement de reconnaître dans la loi un avantage social. Or, un avantage social signifie seulement une chose. Il est nécessairement assorti d'un coût. Si vous voulez parler des sacrifices et des coûts, nous pouvons nous engager dans une discussion chargée d'émotivité. Nous reconnaîtrons tous qu'il n'y a pas de coût trop élevé pour ceux qui ont servi notre pays. Personne ne dira le contraire.

Le projet de loi ne nous sensibilisera toutefois pas davantage à ce jour très spécial.

• (1900)

Au sein de l'administration publique fédérale, cette reconnaissance a un prix. Au moment où tous les Canadiens en ont assez des impôts et des dépenses, que devons-nous faire? Voilà la question qu'il convient de se poser.

La meilleure chose serait évidemment d'adopter cette mesure s'il n'y avait aucun autre élément qui entre en ligne de compte. Nous pourrions tout simplement adopter cette mesure, qui nous permettrait probablement de nous sentir mieux à la fin de la journée.

La notion de gouvernement sous-entend celle de responsabilité, et je reviens pratiquement à ce que je disais avant les votes par appel nominal. La notion de gouvernement sous-entend celle de responsabilité, et les gouvernements reconnaissent pour la première fois que chaque mesure financière adoptée ici à la Chambre, indépendamment de son importance, comporte un prix à payer par les contribuables canadiens. Nous payons tous notre part parce qu'il n'y a en fait qu'un contribuable, comme je l'ai dit plus tôt.

C'est à cela qu'il faut songer. Que faisons-nous en adoptant cette mesure? C'est simple, nous imposons un fardeau encore un peu plus lourd aux contribuables canadiens.

Avant d'arriver ici, j'ai été dans le milieu des affaires durant un bon nombre d'années, plus particulièrement dans le secteur des ventes où vous devez vous démener si vous voulez survivre. Je peux vous dire qu'à chaque fois qu'il y a un jour férié et que le pays interrompt en quelque sorte son activité, cela influe sur la productivité. Une journée de travail est perdue, et les contribuables canadiens doivent faire les frais de cette journée. Il y a un nombre limité de jours ouvrables dans une année.

Permettez-moi de vous donner quelques chiffres étonnants en ce qui a trait au nombre de fonctionnaires. L'administration publique fédérale compte plus de 210 000 employés. De ce nombre, 187 000 font partie de syndicats. Les salaires annuels de ces fonctionnaires s'élèvent à 7 milliards de dollars.

Si l'on tient compte d'autres facteurs, on obtient le chiffre total d'environ 8,3 milliards de dollars. De cette somme, 4,2 milliards de dollars sont payés aux membres des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada. Cette constatation est révélatrice.

Telle est la situation. Il n'est pas nécessaire d'être un génie en mathématiques pour évaluer quels seraient les coûts. J'insiste encore une fois sur cet aspect. Nous reconnaissons cette fête. Nous reconnaissons plus que

n'importe quel autre pays au monde la contribution de nos anciens combattants, et j'en suis très fier.

Avant de me rasseoir, après avoir exposé ce que nous avons fait pour nos anciens combattants, je veux mettre en lumière ce que le ministre des Anciens combattants a fait aujourd'hui à Halifax pour les anciens combattants. Il a annoncé que le gouvernement déposera bientôt une mesure concernant les anciens marins de la marine marchande du Canada. Cela réjouira le député d'en face, car il a travaillé très fort à cette fin. Nous sommes nombreux à l'avoir fait.

La reconnaissance du rôle spécial que notre marine marchande a joué dans l'effort de guerre du Canada au cours de la Deuxième Guerre mondiale est une excellente nouvelle pour nous tous.

Je voudrais, en conclusion, profiter de l'annonce faite aujourd'hui par M. Merrithew pour indiquer à quel point nous prenons au sérieux la façon dont sont traités les anciens combattants dans ce pays. Comme je le disais au début, aucun autre groupe n'a autant donné ou autant fait pour le pays.

Je suis très fier de ce que notre gouvernement a fait et je suis tout à fait disposé à poursuivre ce débat.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour participer à ce débat. Je tiens d'abord à féliciter le député de Dartmouth de son initiative. Dans ses observations préliminaires, le député a dit que n'importe quel député aurait pu en faire autant. C'est vrai, mais c'est néanmoins lui qui en a tout le mérite. Tous les partis de la Chambre devraient lui en être reconnaissants.

C'est un projet de loi important car, il faut bien l'avouer, le Canada oublie peu à peu pourquoi l'on se rassemble le 11 novembre: c'est que, à 11 heures, le 11e jour du 11e mois, nous marquons une pause en souvenir de ceux qui ont combattu pour le Canada. Bien des gens y ont trouvé la mort.

Quand j'entends le député d'en face dire que ce projet de loi comporte des coûts du fait que l'on accorde un jour de congé à tous les fonctionnaires fédéraux afin qu'ils aient la possibilité de se joindre aux députés qui vont se recueillir devant le cénotaphe et y déposer des gerbes, je trouve sa comparaison tout à fait déplacée. La perte des vies humaines des deux guerres mondiales, de la guerre de Corée, voire de quelques-unes des missions de paix auxquelles notre pays a participé, n'est pas monnayable.

D'autre part, le projet de loi C-289 fait en sorte que l'aspect pécuniaire du jour du Souvenir ne soit pas négociable et que ce jour ne devienne pas une monnaie d'échange dans les négociations collectives portant sur les conditions salariales, les avantages sociaux, les conditions de travail, et Dieu sait quoi. Tel est l'objectif sous-jacent de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Je demanderais aux ministériels de revoir leur position, s'ils sont tous du même avis que leur collègue qui vient de parler.

Par ailleurs, j'aurais préféré que le député présente, et je répète que c'est ma faute puisque je ne l'ai pas fait, un projet de loi qui aurait fait du jour du Souvenir un congé national, qui nous aurait tous forcés à nous arrêter et à nous souvenir.

Je puis vous dire qu'au jour du Souvenir, au cénotaphe de Thunder Bay, comme à Dartmouth, à Winnipeg, à Victoria et à Iqaluit, j'en suis sûr, les membres de la Légion royale canadienne se demanderont pourquoi les écoles et les centres commerciaux sont ouverts ce jour-là. Ils sont heureux que les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux soient en congé. Ils sont heureux que la partie syndicale et la partie patronale aient décidé, dans leur cas, d'en faire une journée de congé. Ils s'en servent en fait comme monnaie d'échange à la table de négociation. Comme chacun sait, c'est donnant donnant à toute table de négociation.

Ce projet de loi est important. Il est important pour nous tous qui reconnaissons les sacrifices de ceux et celles qui ont servi sous les drapeaux au cours des trois grandes guerres, de la guerre du Golfe et des missions de paix, dont certaines sont actuellement en cours. Nous avons la responsabilité envers eux et leur mémoire de réserver une journée pour nous souvenir d'eux et célébrer la démocratie qui est nôtre aujourd'hui parce qu'ils ont laissé leur vie, leur bras ou leur jambe à la guerre. Nous les connaissons tous, et je soupçonne que nous en avons tous dans nos familles. Les députés m'ont déjà entendu parler de mon père, qui faisait partie des Cameron Highlanders de la Reine, qui a été fait prisonnier au débarquement de Dieppe et qui a passé 32 mois dans un camp nazi.

• (1910)

Les histoires du genre sont légion. On les ressort le jour du Souvenir. Parfois, on les a un peu embellies, tous les bons raconteurs le font, mais ce sont toujours des histoires tristes. C'est un jour important, et nous devrions reconnaître qu'il a plus d'importance qu'un article négociable dans une convention collective.

Regardez les jeunes, les enfants du baby boom, qui viennent avec leurs enseignants au Monument commémoratif de guerre du Canada. On leur a raconté l'histoire de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale, de la guerre de Corée et peut-être celle de la guerre du Golfe. Ils sont intimidés par, oserais-je le dire, ces hommes âgés qui portent l'uniforme de la Légion et qui, au pas, avancent vers le Monument commémoratif de guerre du Canada pour rendre hommage à leurs camarades. Le moins qu'on puisse faire, c'est garantir que ce n'est pas là un point quelconque qu'on amène à la table de négociations.

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, j'ai le plaisir moi aussi d'intervenir ce soir pour appuyer ce projet de loi. Je tiens à féliciter mon collègue de Dartmouth pour l'excellent discours qu'il a prononcé ce soir à la Chambre. Je doute qu'il soit vraiment nécessaire d'ajouter à ce qu'il a dit pour convaincre les députés d'appuyer ce projet de loi.

Pour ma part, j'appuie ce projet de loi surtout parce que je crois à la Légion et je sais que les légionnaires des six sections que compte ma circonscription voudraient que je fasse connaître mon appui. Je suis certain que tous les habitants de ma province, notamment tous les légionnaires de l'Île-du-Prince-Édouard, savent ou se rappellent ce que nos anciens combattants ont vécu et ce qu'ils méritent.

Je voudrais féliciter aussi notre actuel ministre des Anciens combattants qui a annoncé aujourd'hui à Halifax que les anciens marins de la marine marchande seraient désormais assujettis aux lois sur les anciens combattants. Cette décision est attendue depuis très longtemps. Ces gens ont servi dans des eaux dangereuses partout dans le monde, en particulier au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Je remercie le gouvernement et le ministre qui reconnaissent enfin la contribution apportée par ces marins.

L'orateur précédent a déclaré que les gens oublient. C'est exact. Je sais que, dans les sections de la Légion de ma circonscription, les anciens combattants craignent fort qu'un jour, la population oublie complètement le grand sacrifice qu'avec leurs collègues ils ont fait au cours des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée. Chez les anciens combattants, on craint que, dans un avenir pas tellement lointain, les gens aient complètement oublié, de sorte que leur sacrifice ne deviendra qu'un événement que les enfants liront dans leur manuel d'histoire.

Nous devons nous rappeler que les anciens combattants en question sont maintenant des hommes âgés, car certains qui ont fait la Première Guerre mondiale vivent encore et il reste un assez grand nombre d'anciens combattants de la Deuxième Guerre mondiale. Nous devons penser que, lorsqu'ils ont participé à la guerre, ces hommes âgés, ces anciens soldats n'étaient que des enfants. Ils avaient 17, 18, 19 ou 20 ans et ils ont dû aller risquer leur vie; non seulement ils devaient se défendre, ainsi que leurs camarades, mais ils avaient également le sentiment que leur sacrifice n'était pas vain. Ils étaient là pour défendre un grand principe, celui de la démocratie et de la liberté dans le monde. J'ai un fils de 18 ans et je trouve difficile à accepter que, s'il avait eu cet âge au moment de la Première Guerre mondiale ou de la Seconde Guerre mondiale, il aurait dû aller combattre outre-mer et risquer sa vie. Pourtant, beaucoup de ces soldats n'avaient même pas l'âge voulu lorsqu'ils se sont engagés.

Je me rappelle m'être rendu à Vimy il y a eu un an, en novembre dernier. C'était à l'occasion d'une cérémonie à laquelle assistait le plus âgé des anciens combattants canadiens de la Première Guerre mondiale, qui vit maintenant au Maine. Il s'était engagé à l'âge de 15 ans. Il a réussi à participer à la Première Guerre mondiale à cet âge-là. Imaginez, ces soldats étaient très jeunes et la plupart de ceux qui sont morts étaient en fait des enfants. Il ne s'agissait pas d'hommes dans la trentaine ou la quarantaine. Ils étaient ce que nous appelons aujourd'hui des adolescents, de très jeunes hommes qui commençaient à peine à vivre.

Nous, Canadiens, ne devrions jamais croire que, un de ces jours, nous oublierons la contribution qu'ils ont faite.

Ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction. Je ne suis pas d'accord avec le ministériel de Carleton—Charlotte qui a dit que cela représenterait un coût pour le contribuable. Si nous parlons uniquement des fonctionnaires, nous savons qu'ils ont déjà négocié cette journée de congé. La supprimer du processus de négociation n'ajouterait pas un sou au coût de ce jour du Souvenir.

Même si nous l'oublions, aucune grande guerre n'a eu lieu dans notre pays. Nos soldats sont allés en Europe et en Asie. C'est le soixante-quinzième anniversaire de la bataille de la crête de Vimy, sans doute la plus grande bataille du Canada. D'après de nombreux historiens, ce fut un tournant; c'est là que nous avons découvert notre individualité nationale. C'est à Vimy, il y a 75 ans, que nous avons atteint notre majorité.

Comme je l'ai dit, j'ai eu l'occasion de visiter le grand monument que nous avons là-bas. Dans les plaines de Belgique et les champs des Flandres françaises, on voit de nombreux monuments et de nombreux cimetières de la Première et de la Seconde Guerres mondiales. Les Européens ont une longue et sanglante histoire que nos ancêtres pensaient sans doute fuir en venant en Amérique du Nord chercher une nouvelle vie. Ils pensaient sans doute ne plus être pris dans les guerres sanglantes de l'Europe. Ce ne fut pas le cas.

En Flandre, je crois que cinq Français meurent encore à chaque année à cause de munitions qui ressortent du sol et explosent en tuant des fermiers qui hersent et labourent. Il y a donc en moyenne cinq Français par année qui meurent à cause de la Première Guerre mondiale.

Dans cette région, vous pouvez voir des monuments de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne, l'ennemi d'alors. Certains sont de fantastiques témoignages à la mémoire de leurs morts. Les Européens font preuve de respect et d'admiration à l'égard de nos soldats. Ils prennent le temps de participer à nos cérémonies commémoratives. Leur respect à l'égard de nos soldats persiste. Ils ont, tout comme leurs ancêtres, connu des guerres cruelles. Ils ont vu leur pays ravagé par elles. Ils sont très reconnaissants aux Canadiens des efforts qu'ils ont faits pour sauvegarder la liberté, non seulement la nôtre, mais aussi la leur, la liberté des Européens, la liberté de la France ainsi que celle de l'Angleterre et de toute l'Europe. Ils se souviennent encore avec vénération des sacrifices des soldats canadiens.

J'aimerais, en terminant, demander à cette Chambre de prendre très au sérieux ce projet de loi, d'y accorder une attention toute spéciale et de songer, au moment du vote, à nos légionnaires et à nos anciens combattants. Si nous le faisons, nous appuierons ce projet de loi et nous ferons en sorte que les Canadiens gardent toujours en mémoire ce jour du Souvenir.

• (1920)

M. William Scott (secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur le projet de loi que nous pourrions dire des anciens combattants. Nous devons avoir une grande reconnaissance pour les anciens combattants.

Je pense que nous pouvons être très fiers du rôle qu'ils ont joué après les guerres aussi. Ils sont probablement entrés dans un monde nouveau. Ils ont vu beaucoup de ruines et toutes les horreurs de la guerre sur les champs de bataille. Ils ont vécu beaucoup d'expériences en Europe lors des deux guerres mondiales et lors des autres guerres auxquelles ils ont participé.

Ils sont revenus au Canada avec une grande vision. Ils ont été de grands constructeurs et ont beaucoup apporté à notre pays. Or, nous pouvons honorer les morts, mais nous ne pouvons pas les ramener à la vie. Je crois que nous devrions montrer, par l'intermédiaire de la Légion canadienne et des autres organismes d'anciens combattants, ce que ceux-ci ont fait pour nous. Les pages d'histoire que nos anciens combattants ont vécues risquent d'être perdues pour beaucoup si nous ne faisons pas quelque chose. C'est pourquoi j'appuie le projet de loi.

Je crois qu'au fil des ans, les anciens combattants ont apporté au Canada une grande contribution qui, dans une certaine mesure, a fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui.

Nous ne pouvons pas penser à une seule région du Canada. Mes amis, nous avons joué un rôle magnifique lors des guerres mondiales. Des Canadiens d'un océan à l'autre y ont participé. Ce n'était pas une seule personne, pas un seul parti ou un seul groupe, mais c'était une oeuvre collective. De cela, nous pouvons être fiers. Nous sommes fiers devant le monde entier, fiers de la contribution des Canadiens.

Nous sommes fiers de ce que nos légions font pour la promotion de nombreuses choses dans notre société. Nous sommes fiers de ce qu'elles font pour les jeunes, pour les personnes âgées et pour tous les segments de la société.

Où que vous alliez, dans les campagnes ontariennes, dans le Grand Toronto, dans n'importe quelle grande ville du Canada, et j'en ai visité, car je suis allé voir les légions de l'Ouest, les légions du nord-ouest de l'Ontario et celles des Maritimes, partout nous sommes fiers. Je suis fier, très fier de participer à un rassemblement de légionnaires en raison de l'esprit qui les anime. Cet esprit n'est pas concentré dans un seul domaine, c'est un esprit

large, l'esprit du soldat canadien qui a tout donné pour son pays.

C'est de cela dont nous devons parler, mes amis. Nous devons en être fiers. Nous devons expliquer à ce monde qui grandit si vite, qui change si rapidement et qui prend tous les jours de nouvelles dimensions comment nos soldats sont intervenus dans les conflits étrangers pour contribuer à faire du Canada, comme je l'ai déjà dit, ce grand pays qui est le nôtre.

Ils ont contribué à faire du Canada un pays où il fait bon vivre. Ils ont parrainé un groupe ou un enfant que les malheurs de la vie ont empêché de participer aux activités sportives et à bien d'autres activités de notre grande société. Voyez les fauteuils roulants offerts par la légion et le programme de promotion des légionnaires qui vise à aider nos personnes âgées ou handicapées, où qu'elles soient, à trouver des fauteuils roulants.

Par conséquent, je pense que nous devrions tous être fiers de nos légionnaires canadiens. Nous devrions tous être fiers de célébrer avec eux le jour du Souvenir dans lequel ils jouent un grand rôle. Nous devrions tous être fiers des services communautaires qui n'auraient pas existé sans la Légion royale canadienne.

C'est pourquoi je peux appuyer ce projet de loi dans ce débat. Je veux le faire dans l'esprit qui anime le pays remarquable qui est le nôtre. Quand on parle de notre immense pays dont nous sommes si fiers, il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas les seuls artisans de notre mode de vie. Il faut penser à toutes les associations qui contribuent tant à faire du Canada le pays dont nous sommes si fiers et qui fait l'envie de nos voisins du Sud, les Américains. Ils adoreraient bénéficier de certains des avantages dont nous jouissons et qu'ils ne peuvent pas se permettre pour une raison ou pour une autre.

C'est le genre de chose qui fait la fierté d'un petit pays et qui témoigne de l'esprit qui caractérise ses habitants. Il y a de quoi se vanter.

On ne saurait omettre de mentionner la Légion royale canadienne quand on parle de cet esprit remarquable qui anime notre pays. Elle y est pour beaucoup, et nous comptons sur sa contribution dans l'avenir aussi.

J'aurai de nouveau l'occasion de participer au débat à une étape ultérieure de l'examen de ce projet de loi, du moins je l'espère. Je tiens à en féliciter l'auteur et, comme d'autres l'ont mentionné avant moi, je crois que cette mesure se faisait attendre depuis longtemps.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner la possibilité de débattre du projet de loi C-289, Loi désignant le jour du Souvenir comme jour férié à inclure dans les conventions collectives de la fonction publique, et je félicite mon collègue de Darmouth pour avoir présenté ce projet de loi à la Chambre, ainsi que le député d'Egmont qui l'a appuyé.

Ce projet de loi traite des valeurs traditionnelles qui ont valu sa réputation à notre pays. C'est un hommage, comme l'a dit le député qui a pris la parole avant moi, à l'esprit des soldats canadiens, à l'esprit d'intégrité et à tous ceux qui se sont sacrifiés.

Quand le député d'Egmont a fait allusion au fait que certains de nos soldats qui ont servi durant la Deuxième Guerre mondiale avaient 17 ou 18 ans, il avait raison. Mon père était membre de l'Aviation royale du Canada. Il avait 17 ans lorsqu'on l'a envoyé en Angleterre, et je me souviens qu'il m'a raconté plusieurs fois la crainte et la nervosité que nos soldats ressentaient lorsqu'ils survolaient l'Europe dans des avions de modèle Halifax ou Lancaster, des avions qui vibraient et sonnaient la ferraille.

C'est presque impossible pour nous d'imaginer cela aujourd'hui. J'ai un fils de 15 ans. Je ne peux m'imaginer que, dans deux ans, il serait mûr pour aller faire la guerre dans un avion comme un Halifax ou un Lancaster.

C'est très important pour nous tous de voir à ce que ce jour très spécial, le jour du Souvenir, soit bien enraciné dans notre culture. Ce que nous ne voulons pas, c'est créer une situation où l'importance de ce jour risque d'être diminuée de quelque manière que ce soit.

Comme l'orateur qui m'a précédé l'a dit, cette mesure ne coûte vraiment rien aux contribuables. Nous accordons déjà ce congé aux fonctionnaires pour qu'ils puissent rendre hommage à nos soldats. Il n'y a aucun coût additionnel.

En adoptant ce projet de loi, nous consacrerons le jour du Souvenir de façon à ce que son importance ne puisse jamais être diminuée de quelque façon que ce soit.

À mesure que les années passent, il y aura de moins en moins de personnes parmi nous qui ont ce souvenir très spécial des expériences vécues pendant la Première Guerre mondiale, la Seconde Guerre mondiale ou la guerre de Corée.

Nous allons avoir besoin d'un moyen, la fonction publique du Canada, pour perpétuer cette mémoire. En marquant le jour du Souvenir, nous nous rappelons aussi les valeurs qui sont si importantes pour maintenir la vigueur de notre pays.

Ce projet de loi est présenté au nom de tous ceux qui ont servi le Canada pendant ces guerres, qui ont combattu pour la démocratie, la liberté et la paix. Dans ma circonscription, je sais que les membres de la section 10 de Todd Morden, de la Légion royale canadienne et de la section 265 des anciens combattants grecs m'en tiendraient rigueur si je n'appuyais pas ce projet de loi. Je suis très heureux de pouvoir le faire.

[*Français*]

M. Gaby Larrivée (Joliette): Monsieur le Président, j'entends, depuis quelques minutes, des témoignages touchants à l'égard de nos vétérans et de nos légionnaires. Il est évident que je partage les opinions de mes collègues quant à l'importance de se rappeler ce qu'ils ont apporté.

Ce que je comprends mal, monsieur le Président, c'est que cet aspect a vraiment peu à voir avec le projet de loi qui a été déposé. Celui-ci ne vise pas à désigner un jour férié national, c'est déjà fait; ce qu'il vise, c'est de modifier des conventions collectives. On veut s'ingérer et décider pour le syndicat de ce qui doit être inscrit dans la convention collective, et ce, sans l'accord des parties et sans tenir compte de la Loi concernant la rémunération du secteur public fédéral qui a été adoptée par la Chambre des communes le 1er octobre 1991. Cela constitue un affront envers les syndicats qui ont connu des moments difficiles l'été dernier, comme on s'en rappelle tous.

Ce projet de loi constitue, de plus, une menace pour la sauvegarde des droits de la direction, en ce sens que nos gestionnaires ne pourraient plus assurer la prestation des services au public, à moins que la sécurité du public ne soit remise en question. On est sortis, monsieur le Président, de la noblesse de reconnaître nos vétérans et nos légionnaires pour s'engager dans une convention syndicale, et je trouve cela malheureux.

Vous vous souviendrez sans doute, monsieur le Président, de toutes les difficultés entourant l'application de ce principe en temps de grève et du fait que la Cour suprême ait dû se pencher sur cette question dans le cas des contrôleurs aériens, il y a presque dix ans déjà.

Enfin, ce qu'il y a de plus aberrant dans le projet de loi, c'est qu'il est inutile. À notre connaissance, toutes les conventions collectives de la Fonction publique prévoient déjà que le Jour du Souvenir est un jour férié payé et qu'un fonctionnaire tenu de travailler ce jour-là a droit à une rémunération supplémentaire. Cependant, aucune convention collective ne restreint l'exercice des droits de la direction d'une façon aussi draconienne que le projet de loi C-289.

Vous me signalez, monsieur le Président, que mon temps de parole est presque expiré. Donc, je dirai, en terminant, que je regrette, mais comme je l'ai mentionné au départ, ce projet de loi n'a rien à voir avec la reconnaissance qui est due à nos vétérans. S'il faut se reposer sur un tel projet de loi pour reconnaître nos vétérans, je pense qu'il y a un manque quelque part. Le gouvernement, dans ses programmes, reconnaît, récompense et s'assure que la journée du Souvenir, monsieur le Président, sera toujours présente à l'esprit de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Brightwell): L'heure prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

Conformément à l'article 93 du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

Comme il est 19 h 35, la Chambre s'ajourne à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 35.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Mme le vice-président: Il y a six motions d'amendement à l'étape du rapport du projet de loi C-21.

[*Français*]

La motion nº 1, inscrite au nom de l'honorable député d'Essex—Windsor, et la motion nº 2, inscrite au nom de l'honorable député de Kamloops, sont identiques. Après consultation, j'ai choisi la motion nº 2, qui fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

La motion nº 3, inscrite au nom du député d'Essex—Windsor, et la motion nº 4, inscrite au nom du député de Kamloops, sont identiques. La motion nº 5, inscrite au nom de l'honorable député d'Essex—Windsor et la motion nº 6 inscrite au nom de l'honorable député de Kamloops, sont aussi identiques. Après consultation, j'ai choisi de mettre en délibération les motions nºs 4 et 6. Elles seront groupées aux fins du débat; le vote sur la motion nº 4 vaudra pour la motion nº 6.

[*Français*]

Je vais maintenant soumettre à la Chambre la motion nº 2.

[*Traduction*]

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose:

Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 4, en retranchant les lignes 20 à 22, page 1, et les lignes 1 à 12, page 2.

—Madame la Présidente, je tiens à dire au départ qu'à mon avis, votre décision sur la façon indiquée de procéder est vraiment excellente.

Je voudrais expliquer que, même s'il semble y avoir chevauchement entre les motions de mon collègue d'Essex—Windsor et de moi-même, le fait est que le député est retenu ailleurs aujourd'hui et ne pourra donc être présent.

• (1010)

Il espérait pouvoir assister au débat, et c'est la raison pour laquelle il semble y avoir chevauchement. Ce n'est pas du tout le cas. En fait, je le remplace en son absence. Je remercie mes collègues de l'opposition officielle de l'appui qu'ils m'apportent également.

Je voudrais lancer le débat sur la motion nº 2 en précisant tout d'abord très clairement qu'il est devenu manifeste au comité qu'il s'agit fondamentalement d'un projet de loi bidon.

Le gouvernement essaie de justifier la taxe sur les produits et services en laissant entendre que les recettes excédentaires tirées de cette taxe seront utilisées pour réduire le déficit et éponger la dette, ce qui justifie l'établissement de cette procédure comptable spéciale.

Il s'agit simplement d'un miroir aux alouettes; on veut inciter les gens à penser que cette taxe sur les produits et services est bonne pour le Canada, car elle servira à éponger le déficit. Ce sont des inepties. Si le gouvernement souhaitait vraiment réduire le déficit, il pourrait simplement utiliser l'excédent qui reste à la fin de l'année dans divers programmes, et cela se ferait naturellement.

Il n'est pas nécessaire de créer un compte spécial. Il est inutile d'adopter une loi spéciale. C'est simplement une question de bon gouvernement. Étant donné qu'on ne peut parler de bon gouvernement dans le cas présent, manifestement nos vis-à-vis ont dû trouver une façon de

donner l'impression au moins qu'ils essaient de faire quelque chose.

Voilà, en quelque sorte, ma déclaration préliminaire. Tous ceux qui croient que le gouvernement est vraiment sérieux, ne comprennent pas manifestement que cette initiative est de la pure politique. Je trouve vraiment regrettable qu'on mêle la politique à cette question essentielle de la réduction du déficit et de la dette. Une fois de plus, c'est là la décision du gouvernement.

J'arrive au but de l'amendement. Dans le projet de loi, il est prévu que l'excédent des recettes rapportées par la TPS servira à réduire le déficit et à rembourser la dette. Il prévoit également la vente éventuelle de certaines sociétés d'État et l'utilisation de son produit pour réduire le déficit ou rembourser partiellement la dette.

Ce qui ressort des différents témoignages qui ont été entendus, c'est que ce projet de loi permet au gouvernement d'organiser certaines ventes au rabais pour se défaire de certains biens publics.

M. Milliken: Mais il le fait déjà.

M. Riis: Le député de Kingston et les Îles me rappelle que le gouvernement a malheureusement déjà commencé à le faire plus ou moins bêtement.

Cela dit, cette mesure législative aura pour effet d'encourager le gouvernement à organiser des ventes au rabais et à se défaire de biens de valeur, probablement à la veille des élections, pour réduire le déficit ou du moins en donner l'impression.

Dans l'intérêt du pays, les Canadiens estiment que le gouvernement ne devrait pas agir ainsi. Ils ne l'encouragent pas du tout à faire cela et trouvent illogique de laisser cette disposition dans le projet de loi.

Le député d'Essex—Windsor, par l'entremise de la motion que j'ai présentée, estime qu'on devrait supprimer cette disposition du projet de loi. Toute personne qui a fait un examen poussé de la question sera probablement de cet avis.

Je pense que le député d'en face a manifesté de l'intérêt pour cette disposition. Tout ce que nous demandons dans cette motion, c'est qu'on modifie le projet de loi en retranchant certaines lignes au bas de la page 1 et certaines lignes au haut de la page 2, afin d'éviter que les sociétés d'État ne soient visées par cette mesure bidon de réduction du déficit.

C'est aussi simple que cela. Maintenant, j'espère qu'on adoptera cette motion afin de pouvoir nous y mettre ensuite et en finir rapidement avec les autres points.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, on est à l'étape de l'étude du projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada.

Il a été annoncé par ce gouvernement une mesure extraordinaire, c'est-à-dire de créer, par l'entremise d'une législation, un fonds où tous les revenus nets de la TPS, des ventes d'entreprises, privatisation, ainsi que de l'argent que certains Canadiens veulent donner au gouvernement, iraient dans ce fonds qui sert uniquement à la réduction de notre dette nationale et/ou aux paiements de nos intérêts sur celle-ci.

Mon collègue d'en face dit: Enlevons l'argent à être reçu d'éventuelles ventes d'entreprises que le gouvernement détient,—le dossier de la privatisation—pour voir ce qu'on va recevoir de la TPS. Madame la Présidente, je pense que c'est complètement farfelu de souhaiter ce que l'ensemble des Canadiens ne souhaite pas. Pour n'avoir strictement que le montant perçu de la TPS, alors que de toute façon dans les livres comptables de ce fonds-là qui sera créé, celui-ci sera vérifié annuellement par le comptable du gouvernement canadien, on pourra très bien identifier les montants nets reçus de la TPS. On pourra aussi très bien identifier les montants nets reçus de la vente d'entreprises par le biais de la privatisation et on pourra également identifier les montants reçus des Canadiens.

Il est important de souligner à mon collègue, qu'en 10 mois, le gouvernement canadien a déjà reçu d'une variété de contribuables canadiens 375 000 $ qui ont servi à payer les intérêts sur la dette et ainsi minimiser le fardeau fiscal. Il est important de souligner que, à ce jour, 375 000 $ ont été reçus de contribuables canadiens en excédent des impôts qu'ils ont à payer, par ailleurs. Cela démontre, madame la Présidente, l'importance que les Canadiens accordent à ce projet de loi, l'importance que les Canadiens et les Canadiennes accordent au fait de commencer à avoir dans un «pot» l'argent nécessaire pour payer les intérêts sur nos dettes et éventuellement les rembourser.

Madame la Présidente, vous vous souviendrez comme moi, lorsque nous avons été élus en 1984, que l'on parlait des innombrables compagnies de la Couronne qui étaient majoritairement déficitaires, et nous savions tous qu'elles faisaient compétition à l'entreprise privée. En 1984, les Canadiens ont donné un mandat clair de dire «Oui, débarrassez-vous des compagnies qui vous coûtent de

l'argent et qui en plus font compétition aux entreprises privées».

En 1988, madame la Présidente, dans le comté de Trois-Rivières, j'ai énuméré les compagnies qui avaient été vendues, que l'on avait privatisées, en disant: On va continuer à le faire. Le comté de Trois-Rivières a donné un mandat clair à votre humble serviteur et au Parti conservateur de continuer à se débarrasser des canards boîteux que ce gouvernement antérieur avait achetés, mis en place, etc.

Ce qu'on dit aujourd'hui, c'est que l'argent provenant de ces ventes d'entreprises va également servir,—le revenu net, en plus des revenus de la TPS—à réduire les intérêts à payer sur la dette et éventuellement la réduire.

La motion du NPD, madame la Présidente, la seule justification, c'est que l'on dit que c'est pour éviter des «ventes de feu» possibles. Ce gouvernement-ci a fait, au moment où on se parle, les ventes d'entreprises de façon extraordinaire. Il a réussi à remettre sur la bonne voie certaines compagnies de la Couronne et à les vendre à profit. Le but de l'exercice est de s'en débarrasser, mais en faisant de l'argent, et/ou arrêter d'en perdre. Il ne faut pas oublier qu'à toutes les fois que le gouvernement met de l'argent dans une compagnie qui lui appartient, qui compétitionne avec le secteur privé, ce sont les impôts des Canadiens et des Canadiennes qui servent à donner à une compagnie de la Couronne l'argent pour qu'elle vienne compétitionner l'autre de l'autre côté qui n'en a pas. Il y a un illogisme complet, madame la Présidente.

• (1020)

De là l'importance de privatiser les compagnies et, parce qu'on a un déficit, une dette nationale, de là l'importance également de prendre cet argent pour réduire les intérêts sur la dette et/ou la dette. Il n'est pas question de «vente de feu». Et même si on enlevait les revenus de la vente de compagnies de ce fonds-là ici, le gouvernement a de toute façon la possibilité de faire des ventes. Et à chaque fois qu'il fait une vente, c'est une vente publique, annoncée, qui peut être vérifiée par tout ce qui bouge de comptables ou d'avocats au pays. Alors, le principe de mon collègue de dire: Enlevons ça de là parce que ça peut faire des «ventes de feu», ça n'a aucune espèce de bon sens.

J'espère, madame la Présidente, que cette Chambre va rejeter cette motion au plus vite et que l'on pourra, dans les meilleurs délais, adopter ce projet de loi en troisième lecture, tel qu'il a été présenté, et surtout comme les Canadiens et les Canadiennes le veulent.

[*Traduction*]

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, aujourd'hui j'appuie la motion du leader à la Chambre du Nouveau Parti démocratique, car ce gouvernement a pris l'habitude de démanteler à peu près toutes les institutions fédérales qui existaient dans ce pays. Nous avons vu trop souvent des processus de démantèlement qui n'étaient pas réellement dans l'intérêt des contribuables canadiens.

Pensez au cas d'Air Canada. Le gouvernement a déversé sur le marché un premier lot d'actions à un prix que des analystes indépendants jugeaient inférieur d'environ 2 $ à la valeur réelle. Ce n'est pas une bonne façon de procéder.

Ensuite, qu'est-ce que le gouvernement a fait du produit de la vente de ces actions? Non, il ne l'a pas versé au Trésor, il a pris le produit de la vente et il l'a réinvesti dans la partie de la société qu'il venait de privatiser. Pour la personne qui achetait ces actions, cela revenait à un cumul, et cela s'est fait sans que l'on rende des comptes au public et sans le moindre débat.

Avant Noël, nous avons adopté un autre projet de loi qui autorisait la vente de terres domaniales simplement après une évaluation effectuée par trois personnes indépendantes. Une fois que les trois évaluations indépendantes ont été soumises, le gouvernement peut procéder à la transaction par décret. Autrement dit, il n'a pas à en saisir le Parlement.

Le gouvernement du Canada a des milliards et des milliards de biens à son actif. Il peut s'agir de terres, d'immeubles, d'aéroports, de ports ou de sociétés d'État. En vertu de la loi adoptée avant Noël, il n'a pas à rendre des comptes sur l'aliénation de ces terres.

Actuellement, le marché immobilier est déprimé. Je vais prendre comme exemple la région d'où je viens. Nous avons des dizaines de milliers d'acres dans la région de Pickering qui avaient été assemblés pour le super aéroport qui n'a jamais été construit, alors qu'il aurait dû l'être. C'est notre gouvernement qui ne l'a pas construit, et je pense que c'était une erreur. Des milliers d'acres sont à vendre depuis le dernier budget. Or, il suffit de lire les journaux aujourd'hui pour voir ce qui arrive aux Reichmann. Ce que je veux dire, c'est que tout le secteur immobilier de Olympia and York est dans la dèche. Le marché est tellement déprimé et les prix sont tellement

bas. La valeur de ces terres de l'État est actuellement très faible.

En théorie, Travaux publics Canada pourrait obtenir trois évaluations indépendantes de ces terres et faire un appel d'offres auprès de la population. Les offres seraient toutes basses et, même si l'on acceptait l'offre la plus élevée, le marché étant déprimé, on ferait cadeau de ces terres. Par contre, dans deux ou trois ans, il se pourrait que l'on ait besoin de ces terres soit pour construire un aéroport soit pour aider la province à construire des logements ou à réaliser un autre projet. On ne sait pas ce que réserve l'avenir. Nous pourrions alors nous mordre les doigts d'avoir autorisé le gouvernement à s'en débarrasser, à les liquider sous prétexte qu'il fallait réduire la dette.

J'utilise toujours l'exemple du terrain où se trouve la Chambre des communes. En principe, en vertu de la loi que nous avons adoptée avant Noël et de ce projet de loi, ce gouvernement serait autorisé par décret à accepter des offres concernant la colline du Parlement et pourrait la vendre sans même qu'il y ait débat à la Chambre. Tout cela, sous prétexte de réduire la dette.

M. Thompson: Ce n'est pas une mauvaise idée.

M. Mills: Le député trouve que l'idée n'est pas mauvaise. Je suis certain que les Canadiens souscriraient probablement à cette opinion la plupart du temps.

La motion du député néo-démocrate vise vraiment à retenir ce gouvernement de type présidentiel, c'est-à-dire un gouvernement qui fait tout ce qu'il veut par décret sans qu'il y ait de débat ou de discussion à la Chambre des communes.

J'ai déjà donné l'exemple des terres et des édifices de l'État qui traduisent la présence du gouvernement fédéral dans la province de Québec. Imaginons que les prochaines élections portent un gouvernement péquiste au pouvoir. Imaginons que M. Parizeau, ce qui n'est pas impossible, devienne premier ministre et qu'il dise à son ministre des Finances: «Achetons les terres que possède le fédéral dans la province de Québec.» À Ottawa, le Cabinet pourrait dire: «Il faut absolument réduire la dette. Pour cette raison, entendons-nous avec le ministre québécois des Finances.» En théorie, c'est possible.

M. Vincent: Il n'y a pas d'argent.

M. Mills: Que voulez-vous dire par là?

M. Vincent: Le Québec n'aura pas d'argent.

M. Mills: Que voulez-vous dire par: «Le Québec n'aura pas d'argent?» Il n'en a pas besoin. Tout ce dont il a besoin, c'est d'un document confirmant une reconnaissance de dette. Cela ne diffère pas de l'accord que nous avons conclu dans le cas de l'aérogare 3, ou de celui que Bob Rae tente de conclure au sujet du Stade de Toronto. Ce stade a coûté 700 millions de dollars. Que fait maintenant Bob Rae? Il tente de le vendre. Je crois que nous l'avons amené à se raviser depuis que nous en avons parlé à quelques reprises à la Chambre.

Ce que le secteur privé voulait faire, c'est proposer au premier ministre de l'Ontario d'acheter ce Stade de 700 millions de dollars, en lui versant un acompte de 100 millions plus une débenture de 225 millions, sur laquelle les intérêts ne commenceront à être versés que 20 ans plus tard. Chacun des 10 partenaires ont versé un acompte de 10 millions. Ils l'ont emprunté de la banque, de sorte qu'ils n'ont à payer des intérêts que sur ces 10 millions. Il ne leur coûte que 10 millions pour se procurer les 100 millions. Avec 100 millions, ils peuvent conclure un marché de 700 millions. M. Parizeau est tout aussi intelligent que ces gens-là, et je parle de quelques-uns de mes collègues dans le milieu des affaires de Toronto. Je peux vous dire tout de suite que, s'il avait une occasion de choisir et d'acheter les terres fédérales situées au Québec, en vertu du régime prévu dans ce projet de loi, cet achat pourrait avoir lieu par décret, sans aucun débat public à la Chambre. À mon avis, ce n'est pas juste. En fait, si je pouvais agir à ma guise ici, je renforcerais la présence fédérale, non seulement au Québec, mais également partout ailleurs dans le pays.

• (1030)

Madame la Présidente, vous me faites signe de conclure. Il n'arrive pas très souvent que je sois d'accord avec le NPD, mais sur cette motion, j'estime qu'il a parfaitement raison et je lui accorde tout mon appui.

M. Iain Angus (Thunder Bay— Atikokan): Madame la Présidente, je tiens tout simplement à donner mon appui à la motion de mon collègue de Kamloops que j'ai appuyée.

En commençant, je tiens à lire les dispositions que l'on veut supprimer pour que ceux qui regardent le débat et ceux qui liront le hansard sachent de quoi nous parlons. La motion vise à supprimer les alinéas 4*b*) et 4*c*) dont voici le texte:

b) l'excédent éventuel d'une somme reçue en contrepartie de la vente d'actions du capital-actions d'une société d'État ou d'une société qui était une société d'État ou qui la remplace, sur la valeur des actions selon les comptes du Canada immédiatement avant la vente;

c) l'excédent éventuel d'une somme reçue lors de la liquidation d'une société d'État ou qui la remplace, sur la valeur des actions de la société, ou de la participation de l'État dans cette société, selon les comptes du Canada à la fin de son exercice précédant le début de la liquidation.

Une voix: Maintenant, nous comprenons.

M. Angus: Je veux aborder deux aspects précis. Voyons la vente de CN Explorations. Il s'agit d'une société d'État faisant partie de CN Rail. En ce moment, cette société a des revenus annuels qu'elle verse au CN, la société-mère. Comme nous le savons, le CN et le CP ne sont pas dans une excellente santé financière. Ils sont tous deux dans la même situation critique que les sociétés aériennes. Les milliers d'emplois supprimés en témoignent, tout comme les milliers de milles de voies ferrées démontées.

Si le projet de loi est adopté avec les dispositions visées, CN Route sera vendue, et le CN ne disposera pas des profits de la vente pour l'aider à survivre. Cet argent sera englouti dans un programme bidon de réduction de la dette ou du déficit. Il est clair que si le CN ne peut profiter ni des revenus courants de CN Exploration ni des profits de sa vente, nous devrons compenser le CN d'une manière ou d'une autre. Nous pourrions bien avoir à payer en nouvelles pertes d'emplois. Nous savons que CN Rail est en cours de réorganisation. Je suis convaincu que le mandat de Ron Lawless a été prolongé de trois mois pour lui permettre de mener à terme les mesures ignobles de rationalisation dont il a commencé la mise en oeuvre il y a des années. Nous devrons peut-être aussi verser plus de deniers publics pour soutenir les opérations courantes de CN Rail.

Ces dispositions doivent être supprimées. Ce projet de loi constitue déjà une mesure bidon, et ces dispositions ne font qu'empirer les choses.

Une voix: Quelles dispositions?

M. Angus: Je parle des alinéas *b*) et *c*) de l'article 4. Rappelons-nous de la vente d'Air Canada, figure de proue de l'industrie aérienne canadienne, que ce gouvernement a vendue à 100 p. 100. Si ce projet de loi avait été en vigueur à l'époque, à cause de cette disposition, les revenus de la vente auraient servi à réduire le déficit et n'auraient pas servi aux fins appropriées, c'est-à-dire à l'amélioration de la sécurité aérienne. Au sein du gouvernement du Canada, il existe depuis plusieurs années 70 postes vacants pour des inspecteurs d'aéronefs; il manque 70 inspecteurs. À l'avenir, ce genre de vente ne pourrait donner lieu à une réaffectation des ressources, à un réinvestissement, dans la même industrie, du gain en capital réalisé par la vente d'une société d'État.

Selon la formulation que j'ai ici, je ne vois pas clairement si Transports Canada pourra employer à des fins d'amélioration du système les gains ou même une partie des gains—et j'utilise ce terme sous toutes réserves—réalisés grâce à la privatisation des aérogares 1 et 2 de Toronto, l'aéroport le plus rentable de tout notre système.

Nous savons d'ores et déjà que les recettes découlant de cette privatisation, recettes pour le Trésor fédéral, seront considérablement moindres que les recettes qui découlent à l'heure actuelle des profits réalisés par l'aéroport Pearson. Nous savons qu'elles seront inférieures. À mon avis, des notions élémentaires d'économique suffisent pour le constater. Dans le cas d'un centre de profit, une partie des recettes sert à couvrir le coût de ce centre de profit comparativement à l'autre situation où tous les profits sont versés au Trésor fédéral.

J'appuie l'amendement proposé par mon collègue. Selon moi, cet amendement est très logique. Toutefois, comme je l'ai déjà dit, le projet de loi en entier est stupide, faux et trompeur; de toute façon, cela ne pourra pas marcher.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais ajouter aussi quelques mots sur ce débat ce matin qui se rapporte à l'étape du rapport du projet de loi C-21.

J'ai écouté, depuis 10 heures, le débat ici et, madame la Présidente, cela me fait penser que le gouvernement est en train d'agir comme une banque qui aurait laissé ses portes ouvertes, qui se serait fait cambrioler pendant la nuit et qui tout à coup, parce qu'elle s'est fait voler, décide de mettre toutes les mesures de sécurité nécessaires en place afin de ne plus se faire voler.

J'écoutais, plus tôt, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances parler des politiques de privatisation et comment ils ont vendu des sociétés d'État. Il est évident, madame la Présidente, que je ne suis pas d'accord avec le projet de loi dans son entier, car j'en ai déjà parlé en deuxième lecture et je pense que le gouvernement, s'il veut tenter de réduire la dette, devrait implan-

ter un système comptable qui a de l'allure et, d'ailleurs, le reste du pays y tient.

Par notre Loi de l'impôt sur le revenu, madame la Présidente, nous disons à nos gens d'affaires comment faire leur tenue de livres et comment rapporter leurs actifs et leurs passifs, tandis que le gouvernement applique encore un système de comptabilité de caisse. Je pense que c'est là que se trouve le problème. Mais si j'en reviens aux sociétés de la Couronne, madame la Présidente, c'est que depuis sept ans et demi, ce gouvernement a vendu ou privatisé toutes les sociétés d'État cruciales à la survie du pays.

Une voix: *They gave them away.*

M. Gagliano: Oui, ils les ont données, comme mon collègue de Toronto le dit. C'était une «vente de feu» qu'ils faisaient. Il ne s'agissait pas uniquement de sociétés d'État qui perdaient de l'argent, il y en avait aussi qui faisaient des profits, madame la Présidente.

• (1040)

Donc, du fait de leur idéologie qui veut que le secteur privé doive faire tout et que c'est le marché qui décide du sort de ce pays, ils ont tout privatisé, et il ne reste pas grand chose. Maintenant qu'il ne reste plus rien, eh bien là on dit: si on vend quelque chose, il y a des règles à suivre, il faut mettre cela dans un fonds afin de réduire la dette. Cela me fait penser à une banque qui laisserait ses portes ouvertes pendant la nuit, qui se ferait voler et qui, après coup, ferait installer des portes en acier et mettrait en place des mesures de sécurité pour s'assurer qu'elle ne se ferait plus voler. Mais c'est un peu tard. C'est cela qui arrive dans ce projet de loi et c'est pourquoi je suis contre cette motion. Non seulement l'article 4 devrait-il être supprimé mais tout le projet de loi devrait être abandonné.

Il y a déjà un rapport du vérificateur général qui voulait mettre de l'ordre dans les finances du gouvernement du Canada, et qui avait même proposé des états financiers communs qui pourraient être accessibles à tous afin que les Canadiens puissent se rendre compte des activités comptables du gouvernement. Présentement on fonctionne avec une comptabilité de caisse. Et qu'est-ce que le gouvernement essaie de faire avec ce projet de loi? C'est de faire croire aux Canadiens que là il met de l'ordre, et que, avec le surplus de la TPS et avec le surplus des ventes de sociétés de la Couronne, tout cela pourra aller directement dans le compte pour la réduction de la dette. Madame la Présidente, c'est de la poudre aux yeux. En réalité, ça ne veut rien dire. De plus, je pense que lorsque les Canadiens aujourd'hui n'ont plus confiance en leurs dirigeants politiques, c'est bien la preuve qu'on veut vraiment jeter de la poudre aux yeux en disant qu'on veut réduire la dette nationale quand en réalité on fait le contraire.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je vous suis reconnaissant de l'occasion que vous m'avez donnée pour faire quelques brèves observations sur le projet de loi C-21. Je n'avais pas l'intention de prendre la parole. Cependant, après avoir écouté mes collègues et amis de Broadview—Greenwood et de Montréal, je me suis senti obligé de dire quelques mots au sujet de cette mesure législative.

Je dirais avec d'autres députés que c'est un projet de loi frauduleux, si vous me passez l'expression. Il est dépourvu de tout sens, sauf que c'est une tentative de la part du gouvernement pour amener sournoisement les Canadiens à croire qu'il s'occupe réellement de la dette nationale qui se chiffre à quelque 410 milliards de dollars.

Il a présenté en quatre ou cinq pages le projet de loi C-21 qui comprend huit articles. Son objectif, c'est d'utiliser une loi du Parlement pour ouvrir un compte, tout comme un propriétaire de maison qui aurait décidé d'ouvrir un compte de banque spécial. Ce compte spécial doit servir uniquement à régler l'hypothèque sur la maison. Une fois les intérêts payés, nous allons essayer d'utiliser ce compte pour payer la dette. Est-ce à dire qu'on va éteindre l'hypothèque plus rapidement et qu'on va payer moins d'intérêts du fait d'avoir ouvert un compte spécial à cette fin? D'une façon ou d'une autre, il va falloir approvisionner ce compte en vue du service de la dette, c'est-à-dire pour payer les intérêts sur l'hypothèque.

Le gouvernement prétend qu'il va ouvrir ce compte spécial pour aider à payer les intérêts sur la dette. Puis, il va se croiser les doigts pendant très longtemps dans l'espoir de parvenir à éliminer le déficit. C'est alors qu'il compte utiliser l'excédent, car une fois le déficit éliminé, il va commencer à équilibrer son budget ou à accumuler un excédent. Il va donc utiliser cet excédent pour payer cette énorme dette nationale qui nous pèse sur les épaules.

Reprenons l'analogie du propriétaire de maison qui ouvre un compte de banque spécial. Le gouvernement nous laisse entendre ensuite qu'il pourrait vendre la voiture ou les meubles et que, ce faisant, il trouverait l'argent nécessaire pour approvisionner le compte et faire les versements mensuels destinés à réduire l'hypothèque sur la maison.

C'est le miroir aux alouettes. Cela peut paraître bien commode de recevoir à la fin de chaque mois un état de compte séparé. La banque pourrait vous envoyer chaque année un relevé disant que vous avez effectué tant de versements pour régler votre hypothèque. Cependant, vous n'avez en définitive qu'un seul revenu et, quand vous aurez fait toutes les dépenses accessoires, vous ne serez pas plus avancé du fait d'avoir ouvert un compte spécial pour votre hypothèque. Ce compte ne mène nulle part.

À quoi sert-il de perdre notre temps ici ce matin pour essayer d'ouvrir un compte de banque spécial? Je le répète, ce compte ne sert à rien, à moins que quelque chose ne m'échappe. Un député ministériel pourrait peut-être m'éclairer sur ce point. Avons-nous quelque avantage à adopter ce projet de loi? Je parle d'un véritable avantage. Autrement dit, pourrons-nous ainsi accélérer le paiement de notre hypothèque, de la dette nationale? Est-ce que les banques vont nous faire des conditions plus avantageuses et est-ce qu'on va payer moins d'intérêts? À quoi cela sert-il? À rien! Ce projet de loi accroît la bureaucratie et donne un peu plus de travail aux pousse-papiers.

La raison pour laquelle je m'oppose à cette ineptie, c'est que les Canadiens veulent que cet endroit soit pertinent et, lorsqu'ils voient le Parlement du Canada débattre un projet de loi aussi stupide que le C-21, ils se posent des questions. Ils se demandent vraiment où sont les priorités du Parlement.

Il y a au Canada un million et demi de chômeurs et deux millions d'assistés sociaux. Il y a des gens qui souffrent de la crise économique que nous traversons. Au lieu d'essayer de trouver des solutions imaginatives pour donner du travail aux sans-emploi et pour remettre ce pays au travail, au lieu de parler de ce qui est important, vraiment important pour les Canadiens, nous sommes en train de débattre l'ouverture d'un autre compte bancaire.

Le gouvernement prépare le terrain pour les prochaines élections. Il va dire aux Canadiens qu'il a institué la TPS, mais qu'il n'en dépense pas les recettes en frivolités. Tout ce que rapporte la TPS et tout ce que rapporte la vente des biens de l'État, il le met dans un compte spécial pour rembourser la dette publique.

Une dette demeure une dette, peu importe le nombre de comptes que vous avez. Que vous en ayez 50 ou 150, il faudra bien que vous la remboursiez votre dette. Mais le gouvernement aimerait faire accroire aux Canadiens que nous sommes en bien meilleure posture parce que ces fonds vont servir à amortir la dette.

Ça me rappelle le vieux dicton qui dit qu'on vend les biens de famille pour payer le loyer ou les meubles de famille pour payer le loyer ou l'hypothèque. Quoi de plus stupide? Si vous n'arrêtez pas de vendre les meubles pour payer le loyer, un beau jour, ils seront tous partis, mais le loyer sera quand même à payer le premier du mois et l'huissier finira par venir frapper à votre porte.

Cette mesure législative spéciale ne trompe personne et ce n'est pas en vendant les biens de l'État pour contribuer au remboursement des intérêts sur la dette qu'on va régler le problème. Notre pays ne possède pas un nombre illimité de sociétés d'État et de biens publics. Si le gouvernement n'arrête pas de vendre les terres fédérales, un jour ou l'autre, il ne restera plus rien. Et une fois que tout sera parti, il n'aura même pas de comptes à rendre, comme l'a si bien dit mon collègue de Broadview—Greenwood. C'est un aspect qui préoccupe grandement les députés de ce côté de la Chambre. Il faut que le gouvernement soit obligé de rendre des comptes.

Nous ne voulons pas que des ministre du Cabinet décident à huis clos, un ou deux étages au-dessus de nos têtes, de vendre des biens qui appartiennent à tous les Canadiens sans qu'ils en soient tenus responsables devant cette Chambre.

• (1050)

Si le gouvernement veut vendre les meubles pour payer le loyer, alors nous avons au moins le droit comme locataires ou comme propriétaires de voir quels meubles sont vendus et dans quelles conditions ils le sont. Il faut en discuter en famille et non pas dans un petit bureau en haut.

C'est ici que le gouvernement doit rendre des comptes et c'est ici qu'il devrait venir expliquer ses actes et non pas dans un réduit loin de nous.

Pour conclure, je voudrais dire encore une fois combien c'est une perte de temps et combien le gouvernemnt place mal ses priorités en présentant ce projet de loi malhonnête et bidon. Alors que les Canadiens exigent que le Parlement prenne des mesures importantes et pertinentes pour s'attaquer aux véritables problèmes auxquels ils font face, nous perdons notre temps à discuter de l'établissement d'un autre compte bancaire.

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, je suis absolument d'accord avec mes collègues à ce propos, et nous parlons des motions du député de Kamloops.

Le projet de loi lui-même me rappelle une cérémonie qui a eu lieu en l'honneur d'un homme d'affaire local. On a été intarissable sur le fait, entre autres, qu'il avait gagné beaucoup d'argent à vendre des fleurs et qu'il était un type formidable.

Enfin, après que tous les discours eurent été prononcés, il a pris la parole. Il a annoncé qu'en fait il n'était pas dans le commerce des fleurs, mais des engrais, qu'il avait perdu de l'argent et qu'enfin ce n'était pas lui qui faisait ce commerce des engrais, mais son frère. Bref, c'était une plaisanterie.

C'est la même chose ici. Nous parlons du projet de loi. Je pensais que la plaisanterie dont je viens de faire était tout à fait pertinente. J'allais situer cette plaisanterie en Colombie-Britannique, mais j'ai décidé d'y renoncer par égard pour mes amis de cette province. Ils n'ont toujours pas ri.

Nous connaissons un terrible problème financier au Canada, causé en grande mesure par le gouvernement d'en face. Comme on l'a fait remarquer, l'ancien ministre des Finances, le député d'Etobicoke-Centre, n'a fait qu'aggraver l'endettement et a alourdi le fardeau de dettes pour les jeunes ainsi que pour les personnes âgées et d'un certain âge plus que n'importe quel autre ministre des Finances dans l'histoire du Canada.

Les ministériels se déplacent d'un bout à l'autre du pays pour dire à tous ceux qui veulent bien les écouter et dont le nombre diminue constamment, qu'ils sont des parangons de vertu en matière financière. La dette s'élevait à 168 millions de dollars, je crois, quand le gouvernement est arrivé au pouvoir en 1984. Elle dépasse maintenant rapidement 420 millions de dollars, dont une grande partie, à propos, sont dus à des créanciers étrangers.

Quand les Allemands, les Japonais et les Chinois de Taïwan seront fatigués d'acheter des obligations du gouvernement, et pour être juste, des obligations émises par les provinces et le secteur privé, nous allons avoir un énorme problème dans ce pays.

Nos enfants en auront un plus grand encore, et ce à cause de la prodigalité dont ont fait preuve pendant des années ce gouvernement et—j'en conviens—d'autres gouvernements avant lui.

Présenter le projet de loi C-21 et essayer de faire croire aux Canadiens que le gouvernement va effectivement se servir des recettes engendrées par la TPS pour réduire la dette, quand nous savons pertinemment que ce compte va être déficitaire d'au moins 20 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, comment une personne un tant soit peu sensée peut-elle prendre le gouvernement au sérieux?

Comment pouvons-nous demander aux Canadiens de croire à ce genre de mesure?

On raconte que personne n'a jamais fait faillite au Canada. C'est plutôt aux États-Unis, mais disons que c'est en Colombie-Britannique.

On raconte que personne n'a jamais fait faillite aux États-Unis pour avoir sous-estimé l'intelligence des Américains. Que les députés de l'autre côté sachent que ce genre de projet de loi ne fera qu'accroître le cynisme des Canadiens. Quiconque a réussi sa neuvième année et a ouvert un livre d'économie—et je parierai que presqu'aucun député de l'autre côté n'a étudié en économie —saura que c'est une plaisanterie.

Nous étudions le projet de loi sur le compte de service et de réduction de la dette. Y a-t-il un seul député de l'autre côté qui croit vraiment que ce n'est pas un trompe-l'oeil? Qu'il lève la main! Je ne vois pas un seul député lever la main. Les députés eux-mêmes ne le croient pas.

Les députés de l'autre côté ne savent pas s'ils font partie de l'école keynésienne ou de celle de Milton Friedman. Je vous parierais que si l'on demandait à l'un des députés qui se trouvent aujourd'hui de l'autre côté d'expliquer la différence entre les théories économiques de John Maynard Keynes et de Milton Friedman, il serait bien en peine de le faire.

Selon les adeptes de Keynes, le gouvernement doit dépenser généreusement pour relancer l'économie en période de ralentissement. Cependant, les politiciens velléitaires ne suivent pratiquement jamais le deuxième principe de Keynes qui est d'épargner quand l'économie bat son plein comme c'était encore le cas il y a environ un an et demi.

Notre pays a connu six années de prospérité qui ont été pour le gouvernement Mulroney six années de gros déficits dont le total atteint environ 210 milliards de dollars. On nous dit que c'est parce que les intérêts composés n'ont commencé qu'en 1984; ils n'existaient pas avant 1984.

Aujourd'hui, bien sûr, le gouvernement n'a ni politique financière saine ni grande possibilité même d'emprunter de l'argent auprès de ceux qui ont mieux géré leur économie dans d'autres parties du monde.

Les monétaristes disent qu'on peut éviter l'inflation si les banques centrales s'assurent que la masse monétaire dans une économie s'accroît au même rythme que la croissance réelle de cette économie. Plus précisément, les gouverneurs de banque centrale, comme John Crow, doivent contrôler soigneusement la somme de l'argent en circulation, les dépôts dans les banques et autres effets monétaires pour veiller à ce que la masse monétaire n'augmente pas excessivement et ne fasse grimper les prix en conséquence.

Je concède volontiers que M. Crow a beaucoup contribué à réduire l'inflation. Comme nous l'avons entendu dire à maintes reprises, le taux d'inflation a atteint son niveau le plus bas. Mais à quel prix? Combien parmi les habitants de la circonscription de Red Deer sont en chômage aujourd'hui? À Edmonton, le taux de chômage dépasse 12 p. 100. On compte 40 000 ou 50 000 personnes sans emploi à Edmonton. Elle ne veulent pas rester sans travail.

À quel point devons-nous nous écarter de la théorie monétariste, dont M. Crow est certainement le tenant le plus célèbre au Canada, pour dire qu'il faut être moins strict, qu'il faut faire circuler plus d'argent, plus de M-1 et plus de M-2 dans l'économie, et ainsi créer plus de pouvoir d'achat?

La mesure à l'étude constitue simplement de la part des ministériels une manoeuvre visant à convaincre les Canadiens qu'ils font quelque chose, alors que tout ce qu'ils font en fait, c'est essayer de couler l'économie dans le béton. Et s'ils ne s'en rendent pas compte, c'est qu'ils se rendent compte de rien.

Mon parti se prononcera en faveur de ces amendements, et j'exhorte les députés d'en face à reconnaître qu'il y a du vrai monde dans le pays, des hommes et des femmes qui veulent travailler. Margaret Thatcher et Ronald Reagan seraient ravis des politiques que poursuit le gouvernement actuel, mais l'époque de Ronald Reagan et de Margaret Thatcher est heureusement révolue, et il nous faut maintenant passer à autre chose, par exemple créer de la richesse et redonner du travail aux gens.

Faudra-t-il que le taux de chômage grimpe à 15 p. 100, 20 p. 100, pour que le gouvernement réagisse? Je n'ai pas la moindre idée de ce qui motive les députés d'en face, car ce ne sont certainement pas leurs électeurs.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Mme le vice-président: Le vote porte sur la motion nº 2. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion nº 2 est rejetée)

Mme le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour dire qu'il est 11 heures et passer aux déclarations de députés?

Des voix: D'accord.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA DÉRIVATION DES COURS D'EAU

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, depuis des années, le gouvernement fédéral reste inébranlable et refuse de déclarer catégoriquement que les cours d'eau douce du Canada ne sont à vendre ni aux États-Unis ni au Mexique.

Toutefois, nous avons remarqué dans l'accord de libre-échange nord-américain, dont nous avons pris connaissance grâce à Ralph Nader, et non par l'entremise du gouvernement fédéral, que l'article 1401 précise que des pipelines seront désormais utilisés pour le transport de produits autres que les combustibles entre le Canada et les États-Unis et le nord du Mexique. Qu'entend-on exactement par ce genre de pipelines?

Quand un pipeline ne sert pas au transport du gaz naturel ou du pétrole, il est peu probable qu'il serve au transport des eaux usées ou du vin. Cet accord secret et sournois, qui est loin d'être transparent, prévoit donc la possibilité de transférer l'eau d'un bassin à un autre.

Pour être plus précis, l'accord de libre-échange nord-américain permet l'adoption de lois visant à détourner les cours d'eau douce du Canada vers le sud-ouest désertique des États-Unis et vers le nord du Mexique qui a désespérément besoin d'eau douce.

Si le gouvernement fédéral songe à vendre les rivières et les lacs du Canada au Mexique. . .

Mme le vice-président: Votre temps est écoulé.

* * *

[*Français*]

LA JOURNÉE MONDIALE DU THÉÂTRE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, aujourd'hui marque la Journée mondiale du théâtre. L'occasion est belle de rendre hommage à tous ceux et celles qui font du théâtre un mode privilégié d'expression et, comme on l'a dit et redit depuis l'Antiquité, l'antidote par excellence contre l'angoisse.

En ce sens, il convient de souligner le travail salutaire de tous nos artistes et créateurs de la scène, des profes-

sionnels, des amateurs, des bénévoles; autrement, je m'en serais voulu que cette Chambre soit le théâtre d'un pareil oubli.

Parce que la société et l'humanité s'y reflètent, son objet étant la condition humaine, le théâtre a une portée qui se situe bien au-delà de la scène. Dans la mesure où il peut émouvoir et inspirer la réflexion, il contribue à l'épanouissement de la société et de l'humanité.

J'aimerais donc, au nom du ministre des Communications du Canada, ainsi qu'au nom de tous les parlementaires ici, réitérer mes hommages à tous les gens de théâtre qui font de la pensée le pain de la foule, pour reprendre les mots de Victor Hugo.

Mme le vice-président: Le temps est écoulé. L'honorable député de Stormont—Dundas a la parole.

* * *

[*Traduction*]

LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas): Madame la Présidente, j'ai eu l'occasion récemment d'assister aux Jeux d'hiver de l'Arctique de 1992, organisés à Whitehorse, au Yukon. Ces jeux sont un heureux mélange d'activités sportives et d'événements culturels réunissant les habitants du Nord pour une semaine de compétitions et de franche camaraderie.

Les athlètes et les artisans du Groenland, de l'Alaska et de la Russie s'étaient joints, pour cette occasion, aux représentants canadiens provenant du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du nord de l'Alberta.

Les disciplines étaient notamment le hockey, le patinage artistique et le ski de fond ainsi que des sports propres à l'Arctique, comme le coup de pied simple, les courses de traîneaux à chiens et la raquette.

Au nom de tous les députés, je félicite le comité organisateur des Jeux d'hiver de l'Arctique de 1992. Je tiens également à remercier les principaux commanditaires des jeux, la ville de Whitehorse, le gouvernement du Yukon, Sports Canada et la Commission des loteries du Yukon, de même que les nombreux autres commanditaires et bénévoles grâce à qui les participants et les spectateurs ont vécu une expérience des plus agréables.

Je rappelle aux députés et aux Canadiens que les prochains Jeux d'hiver de l'Arctique devraient avoir lieu à Slave Lake, en Alberta, en mars 1994.

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je continue de recevoir de mes électeurs des observations et des conseils judicieux.

Margaret Armstrong, d'Acton, écrit ceci:

> Le régime fiscal actuel fait qu'il est très difficile d'élever deux jeunes enfants et de tenir maison avec un seul revenu.

Brian Holahan, de Caledon, écrit ceci:

> Tout est merveilleux dans ce pays, à part les excès du gouvernement. Après un bon ménage, tout ira mieux. Il faut absolument équilibrer le budget sans plus tarder, sinon vous et moi passerons à l'histoire comme des idiots.

John Ptolemy m'écrit ce qui suit:

> Pas moyen d'échapper à tous ces impôts. Je suis doublement pénalisé par le régime fiscal actuel qui permet à deux conjoints qui travaillent de déclarer leurs revenus séparément aux fins de l'impôt, alors que, en tant que seul soutien de famille, je ne peux pas séparer mon revenu avec ma conjointe.

Enfin, Ena Mellor, de Bolton, écrit ceci:

> C'est très malheureux que les gens aient perdu confiance dans les politiciens. Je crois qu'on peut imputer une grande part du blâme aux médias. La presse semble déterminée à jouer le rôle de l'opposition officielle.

Madame la Présidente, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer les opinions de mes électeurs au Parlement.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Madame la Présidente, nous avons vu le premier ministre du Canada qui est venu au Québec donner un préavis de son échec et de son impuissance à livrer la marchandise qui répondrait aux attentes des Québécois et des Québécoises sur le plan constitutionnel.

La réconciliation nationale, l'honneur et l'enthousiasme, oubliez cela! C'est maintenant du passé et on fait place à la peur, la dénonciation, le chantage et le bavage.

Madame la Présidente, ce faisant, le premier ministre s'isole de plus en plus. Après avoir quémandé les votes des Péquistes aux élections de 1984 et de 1988, il les pourfend. Mais pire encore, hier il s'attaquait à ceux et celles qui, sincèrement, ont voulu renouveler le Canada.

Il dénonce l'échéancier de la Loi 150 adoptée à l'Assemblée nationale par les Libéraux du Québec. Il dénonce le Rapport Allaire du Parti libéral du Québec en le qualifiant de plan de démembrement du pays. Il dénonce le consensus du Rapport Bélanger-Campeau en le présentant comme la fin du Canada.

En pratique, le premier ministre du Canada a dénoncé le premier ministre du Québec, car M. Bourassa a voté pour la Loi 150, M. Bourassa a signé le Rapport Allaire et M. Bourassa a signé le Rapport Bélanger-Campeau. Le premier ministre. . .

Mme le vice-président: Le temps alloué à l'honorable député est maintenant écoulé. La parole est à l'honorable député de Chicoutimi.

* * *

LA ROUTE DU PARC DES LAURENTIDES

M. André Harvey (Chicoutimi): Madame la Présidente, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean est isolée dans la grande région de Québec par cette barrière naturelle que constitue le Parc des Laurentides, ou la route de la mort. Rendre cette route sécuritaire est vital pour la santé de notre région sous tous ses aspects, économique, social, culturel et même familial, pour tous les Saguenéens et Jeannois demeurant maintenant à Québec, Montréal et ailleurs.

Connaissant les problèmes structurels qui frappent notre économie régionale, il nous faut donc réorienter notre développement économique autour des PME exportatrices qui auront à utiliser cette route désuète. Les statistiques le prouvent, les gens de partout craignent de s'aventurer sur ce sentier de chèvres, comme l'a déjà mentionné un ancien premier ministre du Québec. Je pense qu'une entente avec le gouvernement du Québec nous permettrait de répondre à un besoin grandissant dans notre région.

En terminant, madame la Présidente, oserais-je dire que pour notre région de 300 000 personnes, augmenter notre sentiment d'appartenance au Québec et au Canada signifie entre autres choses le prolongement de la transcanadienne jusque dans notre région.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, la Société de développement du Cap-Breton, une société d'État fédérale, a refusé de fournir à l'association des pensionnés de cette société des renseignements sur les conditions de retraite.

L'association des pensionnés de Devco se voit refuser ces renseignements qui sont pourtant déjà accessibles à la direction et à certains employés de grade supérieur. On a dit à l'association que, si elle voulait ces informations, elle devrait passer par les tribunaux.

Je prie instamment le ministre responsable de cette société d'État d'ordonner à ses représentants supérieurs de fournir ces renseignements à l'association. Ce genre de comportement de la part d'une société d'État fédérale est inacceptable.

Les travailleurs ont le droit de savoir ce qui se passe, et cette tentative en vue de cacher des informations ne fait que jeter un doute sur la façon dont cette société est administrée et porte à penser que certains employés jouissent d'un traitement préférentiel.

Encore une fois, je prie instamment le ministre responsable de cette société d'État d'ordonner à Devco de fournir ces renseignements à l'association des pensionnés et de prouver son honnêteté.

* * *

LA TOURNÉE «FIERS D'ÊTRE CANADIENS»

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, comme vous le savez, les clubs philanthropiques de toutes les régions du Canada contribuent considérablement à l'amélioration de la qualité de vie dans chacune de nos localités. Nous leur en sommes tous reconnaissants.

Outre l'excellent travail qu'ils accomplissent tous régulièrement, un groupe en particulier, celui des Kinsmen and Kinettes of Canada, a lancé une campagne sur l'unité nationale qui mérite d'être soulignée.

Depuis le début de janvier, ce groupe a entrepris, d'un océan à l'autre, une campagne dont le thème est «Fiers d'être Canadiens». Dans le cadre de cette campagne qui a été lancée presque simultanément dans l'Est et dans l'Ouest, le groupe permet aux Canadiens de partout, et notamment aux jeunes, de signer des drapeaux canadiens conçus spécialement pour l'occasion, afin d'exprimer l'espoir qui les anime et leur amour pour leur pays.

Je félicite les Kinsmen et les Kinettes de nous rappeler que, à titre de Canadiens, nous avons toutes les raisons d'être fiers de nos réalisations à l'occasion de notre 125e anniversaire.

Article 31 du Règlement

Je les félicite aussi de nous avoir encouragés à nous réunir, ce que nous ferons en mai dans la circonscription de Brandon—Souris, pour montrer à quel point nous apprécions les privilèges que nous confère un Canada uni, privilèges que nous tenons trop souvent pour acquis.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, si un gouvernement a augmenté les impôts, s'il a réduit le financement des soins de santé et s'il n'a pas prévu la création de nouveaux emplois dans son budget, quelle couleur décrirait ce parti politique?

Une voix: Bleu conservateur.

M. Boudria: Non, chers collègues. Je viens tout juste de décrire un gouvernement NPD néo-conservateur de la Colombie-Britannique. Les néo-démocrates provinciaux se comportent comme des libéraux lorsqu'ils forment l'opposition, mais une fois au pouvoir, ce sont des caméléons qui tournent au bleu conservateur.

Nous devons la TPS aux conservateurs fédéraux, mais nous devons la DPS, la politique du Départ pour le Sud, aux néo-démocrates de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Nos camarades néo-démocrates augmentent le fardeau des entreprises et créent un climat économique qui entraîne un exode de nos emplois au Sud.

Ces collègues BCBG de Queen's Park et de Victoria devraient savoir que le Canada perd 1 000 emplois par jour. Mais ils s'en fichent. Ils préfèrent propager une doctrine socialiste qui n'aide pas la population. Au niveau local, leurs jours sont comptés. Bientôt, les premiers ministres provinciaux Wilson et MacLeod et le premier ministre fédéral, Jean Chrétien, conjugueront leurs efforts et formeront d'excellents gouvernements pour les Canadiens.

* * *

• (1110)

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, ce qui me préoccupe aujourd'hui, c'est la divulgation, par le ministre du Commerce extérieur, de la lettre du premier ministre de l'Ontario à propos du libre-échange avec le Mexique. J'estime que c'est là un procédé inadmissible et une atteinte au caractère confidentiel de cette correspondance.

Ce qui m'inquiète vraiment, avec le débat sur l'unité nationale qui approche, c'est que ce genre d'incident risque d'aviver les tensions entre les gouvernements, ce qui ne servira pas particulièrement bien la cause de l'unité nationale.

Surtout en ce moment, il faut que la confiance règne entre les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada. Nous pouvons fort bien nous passer de ce genre d'abus de confiance. Il faut que se nouent des relations positives et qu'il y ait un climat de confiance entre toutes les parties.

Selon moi, le ministre du Commerce extérieur devrait présenter des excuses au premier ministre de l'Ontario. Cela ferait beaucoup pour rétablir la confiance et alléger les tensions qui risquent de nuire au débat sur l'unité nationale.

* * *

LE MOIS DE LA LUTTE CONTRE LES MALADIES DU FOIE

M. Ken Monteith (Elgin—Norfolk): Madame la Présidente, la Fondation canadienne des maladies du foie a fait de mars le mois de la lutte contre les maladies du foie. On connaît plus de 100 maladies hépatiques, certaines d'origine génétique, d'autres liées à l'environnement ou au mode de vie.

À l'heure actuelle, deux millions de Canadiens souffrent d'une maladie quelconque du foie. La fondation, qui a pour mandat de réduire la fréquence et la gravité de toutes les maladies du foie, soutient les efforts de recherche et d'information.

Pendant le mois de mars, des milliers de bénévoles de cette fondation tiendront des kiosques dans les centres commerciaux et autres endroits publics pour donner de l'information sur les maladies du foie et solliciter l'appui du public afin d'offrir des programmes aux patients et à leurs familles.

Au nom des députés, je tiens à féliciter les nombreux bénévoles de la Fondation canadienne des maladies du foie et à encourager les Canadiens à soutenir les programmes et les services de cet organisme.

* * *

[*Français*]

LES BANQUES ALIMENTAIRES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, selon une récente étude de Statistique Canada, le nombre de bénéficiaires des banques alimentaires s'est accru de 69 p. 100 au Québec entre le printemps 1989 et l'automne 1990. L'indigence qui semble exister au Québec est encore plus évidente dans la ville de Montréal.

Dans les banques alimentaires de Montréal seulement, on distribue 12 tonnes de nourriture par jour, de quoi remplir le terrain du Stade olympique sur une hauteur de huit pieds, dix fois par année. C'est absolument honteux! Le gouvernement ne doit épargner aucun effort pour mettre fin à cette atrocité. Le gouvernement reste à ne rien faire pendant que Montréal s'appauvrit sans cesse. Les Conservateurs laissent une des plus importantes villes du pays tomber dans la détresse.

* * *

[*Traduction*]

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Madame la Présidente, ce fut un grand jour hier pour ceux qui étaient dans la marine marchande pendant la guerre. Ils ont appris qu'ils auraient bientôt le statut de vétérans de la marine marchande. Ces trois petits mots veulent beaucoup dire. Ils signifient que ceux qui parcouraient les hautes mers dans la marine marchande pendant la guerre pourront bénéficier des mêmes programmes et prestations que ceux qui faisaient partie des forces armées.

En tant que membre du Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants de la Chambre, je félicite le ministre des Anciens combattants d'avoir réagi de façon aussi positive à nos recommandations. Le comité s'est fait dire à quel point les membres de la marine marchande sentaient que leur contribution à la victoire des alliés n'était pas appréciée à sa juste valeur. Il a pris connaissance de la longue lutte livrée par ces marins en vue d'obtenir le même statut que les membres de l'armée, des forces navales et des forces aériennes.

Dieu merci, nous avons un ministre des Anciens combattants qui a l'esprit assez ouvert pour réexaminer le rôle de la marine marchande, faire abstraction des mythes et des idées préconçues et arriver à la conclusion que nos marins marchands méritent de profiter totalement des meilleurs programmes au monde de prestations aux anciens combattants.

Je me joins au ministre pour accueillir les vétérans de la marine marchande du Canada.

* * *

LA MANIFESTATION DES PÊCHEURS

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, huit chalutiers et des centaines de pêcheurs canadiens appareilleront dimanche pour les Grands bancs en vue de participer à une manifestation pacifique contre la pêche excessive. Ces pêcheurs, de Terre-Neuve pour la plupart, veulent faire comprendre au Canada et au monde entier qu'il faut bien gérer nos ressources halieutiques et que le gouvernement canadien devrait étendre sa compétence à cette zone.

Notre chef, la députée de Yukon, est à Terre-Neuve aujourd'hui pour rencontrer les pêcheurs et entendre de leur bouche même quelles sont leurs doléances.

Ces courageux pêcheurs qui se battent pour défendre leurs emplois et les pêches canadiennes ont tout notre appui. Nous les appuyons et nous souhaitons qu'ils reviennent sains et saufs.

* * *

LE PREMIER MINISTRE BOB RAE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, le *Toronto Star* d'aujourd'hui nous apprend que le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, est allé, devinez où, à Buffalo, dans l'État de New York, pour prononcer un discours. On se demande si ce n'était pas pour recevoir le prix de l'Homme de l'année du conseil municipal de Buffalo. En effet, il a fait plus que quiconque pour favoriser le renouveau de cette ville depuis l'imposition de la TPS par le premier ministre Mulroney.

La taxe sur les produits et services ainsi que les politiques du Nouveau Parti démocratique ont poussé des millions de Canadiens à franchir la frontière pour acheter, travailler et faire des affaires.

Si le premier ministre est maintenant en voyage à Buffalo, c'est sans doute parce qu'il peut rencontrer davantage de Canadiens là-bas que dans le Grand Toronto.

Dans son discours, il s'est excusé pour la maladresse des gestes qu'il a posés récemment en voulant défendre le pays. Il insiste sur le fait que, malgré les injures et les attaques publiques qu'il a lancées contre le gouvernement fédéral, il fait vraiment tout pour renforcer l'unité nationale.

Le ministre des Finances tient exactement le même langage. Or, de deux maux, il faut que les Canadiens choisissent le moindre.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, plusieurs mois avant le dépôt du budget à la Chambre, notre ministre des Finances s'est lancé dans un vaste processus de consultation auprès des gens d'affaires et d'autres Canadiens pour savoir ce qu'ils souhaitaient voir dans le budget.

De toute évidence, le ministre des Finances de Colombie-Britannique n'en a pas fait autant. Notre ministre des Finances a reçu un message du Canada tout entier. Ce message disait, notamment, qu'il n'y a qu'un seul et même contribuable et que le fardeau de celui-ci est trop lourd. Pour venir en aide au contribuable, le gouvernement fédéral a dû réduire les impôts et les

dépenses. Grâce au programme de restrictions mis en oeuvre par le gouvernement, les coûts de fonctionnement ont baissé en moyenne de 2,2 p. 100 depuis 1984.

Le budget déposé hier en Colombie-Britannique a augmenté les coûts de fonctionnement dans cette province de 6,8 p. 100, soit le triple du taux d'inflation.

Le gouvernement fédéral réduit les impôts, tandis que le gouvernement de Colombie-Britannique les augmente de plus de 9,2 p. 100.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice.

Hier, la performance du gouvernement en matière d'égalité a fait l'objet d'une véritable condamnation de la part de la Commission canadienne des droits de la personne. Les femmes, les enfants, les personnes âgées, les autochtones, les handicapés, les minorités visibles, les gais et les lesbiennes ont tous été victimes des pratiques discriminatoires du gouvernement.

Quelles mesures précises la ministre de la Justice compte-t-elle prendre pour s'attaquer au scandaleux problème de discrimination dénoncé par la Commission canadienne des droits de la personne dans son rapport?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, je pense que la députée se trompe quant au ton et au contenu du rapport de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans son rapport annuel, cet organisme mentionne toujours les secteurs d'amélioration possible.

Le Canada a une très bonne réputation en ce qui a trait aux droits de la personne, et sa performance est enviable lorsqu'on la compare à celle d'autres pays. La période des questions n'est pas le moment approprié pour énumérer toutes les initiatives que nous prenons, puisque cela exigerait trop de temps.

En ce qui a trait à l'égalité des sexes, je mentionne toutefois, pour ce qui est des questions qui relèvent de mon autorité, que nous avons fait des efforts importants afin que le système judiciaire, notamment la justice pénale, tienne mieux compte de la réalité des femmes canadiennes. J'ai nommé un nombre record de femmes à des postes de juge. En effet, j'ai nommé plus de femmes juges que tout autre ministre de la Justice dans l'histoire de notre pays. Je suis très heureuse d'avoir pris cette initiative et je vais poursuivre dans ce sens.

Par ailleurs, la première conférence nationale sur les femmes, le droit et l'administration de la justice s'est tenue à Vancouver, en juin 1991. C'était la première fois qu'étaient réunis des décideurs et des législateurs du pays, des membres importants de l'appareil judiciaire, ainsi que des représentants de plus de 60 organismes nationaux revendiquant une participation égale des femmes.

Je pourrais fournir de nombreux autres exemples, mais ce n'est pas le moment de traiter de cette question. Il reste que la performance du gouvernement dans ce secteur est très bonne.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je voudrais traiter d'une question précise dont la ministre est sûrement bien au courant. Il y a six ans et demi, un comité multipartite de la Chambre a recommandé que l'orientation sexuelle soit incluse parmi les motifs de discrimination interdits.

Six ans et demi plus tard, c'est-à-dire hier, la ministre aurait déclaré que son ministère s'occuperait de cette question dès qu'il en aurait le temps. «Ce n'est pas parce qu'on manque de personnes qui travaillent très fort. C'est parce qu'il s'agit d'une question très controversée.» Six années et demie plus tard, et quinze ans après la première inclusion dans une loi sur les droits de la personne au Canada, pourquoi la ministre privilégie-t-elle la politique au détriment du principe dans ce dossier très important?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, l'application de principes exige du temps au sein d'une administration publique. Depuis la publication du rapport «Égalité pour tous», le gouvernement du Canada a adopté comme position que l'orientation sexuelle, par exemple, constituait un motif semblable à ceux qui sont énoncés à l'article 15 de la charte. Telle est la position adoptée par le gouvernement devant les tribunaux du pays.

• (1120)

En fait, les divers groupes qui demandaient que des modifications soient apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne souhaitaient que ces modifications forment un ensemble. C'est donc l'approche qui a été retenue par mes prédécesseurs en réponse au rapport «Égalité pour tous» et aux initiatives pertinentes, en 1986. Malheureusement, cette façon de procéder a ralenti la progression du dossier, tout simplement parce que nous devons nous occuper de plusieurs questions.

J'ai récemment rencontré à Ottawa des représentants de divers groupes qui recherchent l'égalité et qui souhaitent que des modifications soient apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne. Je leur ai dit que j'aurais souhaité que ces changements soient apportés avant la fin de la dernière année civile, mais que cela n'a pu se faire en raison de la charge de travail de mon ministère.

La mesure législative sur le contrôle des armes à feu a exigé plus de temps que prévu et nous n'avions tout simplement pas assez de ressources. Nous concentrons maintenant toutes nos énergies à l'étude de ce dossier, et j'espère pouvoir vous annoncer, d'ici l'ajournement de l'été, des changements qui, je pense, donneront pleine satisfaction à la députée.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, il y a 15 ans passés, le gouvernement du Québec a été le premier à travers le Canada à reconnaître le fait que les gens ne devraient pas souffrir de discrimination à cause de leur orientation sexuelle. Maintenant, la ministre prétend à la Chambre aujourd'hui que 15 ans plus tard, on travaille toujours sur le dossier.

Pourquoi n'a-t-elle pas endossé la politique établie par un comité unanime de la Chambre il y a six ans et demi passés? Madame la Présidente, pourquoi la ministre de la Justice continue-t-elle à discriminer directement les personnes qui ne sont pas de l'orientation sexuelle de la majorité?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, il n'est pas nécessaire aujourd'hui que le gouvernement réponde à ce rapport, parce qu'il y a six ans le gouvernement a répondu au rapport du comité parlementaire dans lequel il a déclaré clairement ses intentions. Ce sont ces intentions sur lesquelles je travaille maintenant afin de les compléter, et j'espère qu'avant l'été je serai en mesure de déposer devant la Chambre la réponse législative du gouvernement à ce rapport.

[*Traduction*]

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Justice, qui a l'énorme responsabilité au plan fédéral de protéger les droits des minorités du pays.

Le commissaire aux droits de la personne a signalé dans son rapport que le gouvernement du Canada n'avait pas réussi à mettre en oeuvre des programmes justes de recrutement et de promotion pour les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

Ma question est la suivante: Qu'est-ce que le gouvernement compte faire pour corriger son bilan lamentable sur le chapitre de la protection des droits de la personne dans notre pays?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, le député parle des pratiques de recrutement du gouvernement du Canada. Il sait très bien que le gouvernement actuel a mieux réussi que son prédécesseur, qui était dirigé par le parti du député, à accroître la présence au sein de la fonction publique de divers groupes qui étaient autrefois victimes de discrimination.

Un comité de la Chambre des communes est en train d'examiner la Loi sur l'équité en matière d'emploi. Il remettra son rapport d'ici le 1er mai prochain, et je pense que nous pourrons lui offrir une réponse plus précise quand nous saurons ce que le rapport recommande en vue de modifier les pratiques du gouvernement.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, ma question supplémentaire s'adresse aussi à la ministre.

La ministre de la Justice devrait s'entretenir avec le ministre des Finances, car le gouvernement fédéral recule sur la question de la parité salariale des femmes dans la fonction publique, alors que le commissaire qu'il a lui-même nommé a déclaré clairement et sans équivoque que cela va retarder l'évolution de la situation des femmes.

Quand la ministre de la Justice, dont la responsabilité est énorme au plan fédéral, va-t-elle prendre la défense des Canadiennes, donner du mordant à la Loi sur les droits de la personne et mettre en oeuvre des programmes d'aide aux femmes?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je défends la cause des femmes depuis que je suis en politique, c'est-à-dire depuis très longtemps, depuis bien avant mon élection à la Chambre.

Les dispositions du Code criminel concernant l'agression sexuelle, par exemple, sont probablement les premières au Canada à tenter de traduire la réalité des femmes canadiennes. Le gouvernement fédéral n'est pas revenu sur son engagement à l'égard de la parité salaria-

le. Au contraire, notre gouvernement est le seul au Canada qui ait non seulement accepté le principe de la parité salariale, mais aussi effectué des versements rétroactifs à cet égard. Le différend qui existe, à l'heure actuelle, entre le gouvernement et le syndicat porte sur le fondement de ces versements.

Dans son budget, le ministre des Finances a fait savoir que, si le gouvernement perdait sa cause en 1993 et devait faire des versements rétroactifs, il ne les ferait que jusqu'à 1990. Le gouvernement fédéral continue de débourser la somme extraordinaire de 80 millions de dollars par année pour satisfaire aux exigences en matière de parité salariale. En pleine période de compressions budgétaires importantes, il a effectué des versements rétroactifs totalisant 317 millions de dollars par année. En dépit des pressions extraordinaires qui s'exerçaient sur lui, il a prouvé ainsi qu'il considère cette affaire comme prioritaire. En faisant ces versements rétroactifs, il a montré son engagement envers la parité salariale.

Telle est la réalité. Notre gouvernement est le seul au Canada a avoir pris cet engagement financier.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Hier, nous avons appris que la Chambre de commerce de Montréal avait rendu public un important rapport économique qui reflétait le point de vue de plus de 100 représentants de grandes entreprises canadiennes et étrangères et qui révélait que le Canada avait perdu 400 000 emplois dans le secteur de la fabrication depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange. Selon la Chambre de commerce, ces pertes d'emplois s'expliquent par la politique de maintien du dollar à un niveau élevé, l'Accord de libre-échange et les politiques contradictoires du gouvernement.

Le premier ministre suppléant va-t-il assumer ses responsabilités pour ce que la Chambre de commerce appelle la désindustrialisation du Canada et prendre des mesures pour déprécier le dollar, annuler l'Accord de libre-échange et abandonner le projet ridicule d'accord de libre-échange nord-américain?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): La réponse, c'est bien sûr que non, madame la Présidente. Nous n'allons pas annuler l'Accord de libre-échange. En fait, nombre d'entreprises sont florissantes grâce au libre-échange, y compris dans ma propre circonscription. Le député pourrait peut-être venir à Brampton et visiter les compagnies qui doivent leur prospérité au libre-échange. Les habitants de ces secteurs me disent même que, sans le libre-échange, ils auraient eu plus de difficultés à traverser la dernière récession.

Tout le monde cherche un bouc émissaire quand on est en période de crise économique. La Chambre de commerce de Montréal ne fait pas exception. J'estime que nous devons maintenant concentrer nos efforts sur la formation, le recyclage et la restructuration afin que le Canada soit prêt à faire face à la concurrence d'ici la fin de la décennie et au XXI^{e} siècle. C'est ce que fait le gouvernement, je dois dire, en collaboration avec les provinces. Cette question a, en effet, été l'un des principaux sujets de discussion à la conférence des premiers ministres.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, le ministre dira bien ce qu'il voudra, mais il n'en reste pas moins que 100 porte-parole de grandes entreprises ont affirmé que l'une des principales causes de la désindustrialisation était l'accord de libre-échange canado-américain. Il est déplorable qu'il faille compter sur Ralph Nader pour que les représentants de la population canadienne comprennent en quoi consistent les 500 pages de l'accord de libre-échange nord-américain.

Je voudrais poser une question au ministre. Le gouvernement sait qu'il n'a reçu absolument aucun mandat de la part de la population canadienne pour signer un accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique. Il n'a pas de mandat. Fera-t-il la seule chose qui s'impose, soit ne signer aucune entente sans avoir d'abord l'autorisation de la population canadienne?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, je pense que le député n'ignore pas qu'il y a eu beaucoup de consultations sur la question de l'accord de libre-échange nord-américain. Le Comité consultatif sur le commerce extérieur et les groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur ont tenu des discussions à ce sujet. Nous avons tenu de vastes consultations auprès des provinces et de leur fonction publique, ce que nous allons continuer à faire.

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Madame la Présidente, l'administration Bush a signé une première décision imposant un droit compensateur sur le bois d'oeuvre canadien. Par la suite, les transporteurs canadiens de bois d'oeuvre se sont rendu compte que ce droit ne s'appliquait pas seulement au bois, mais aussi au transport, à la manutention et à toutes les transformations effectuées au bois avant son exportation.

J'ai discuté de la situation avec la société Barrick Distribution Limited, de Fort Érié, en Ontario, et voici ce que la société m'a notamment écrit: «C'est à regret que notre société envisage maintenant de déménager dans l'État de New York dans les plus brefs délais. Nous devrons licencier nos employés canadiens et embaucher des travailleurs américains.» Cette société est une victime innocente de ce droit compensateur et on s'attend qu'il y ait d'autres fermetures partout au pays.
• (1130)

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que ces activités soient protégées et pour que nous ne soyons pas lessivés encore une fois par l'Accord du libre-échange et par l'ALENA?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit au député à la Chambre, nous avons évidemment protesté contre l'imposition de ce dernier droit compensateur qui frappe encore plus durement les fabricants de produits à valeur ajoutée en incluant le prix du transport dans la valeur taxable des produits importés.

C'est pourquoi nous avons réagi très fortement à cette mesure. Nous bénéficions d'un appui croissant de la part des consommateurs aux États-Unis. Il s'agit d'une première décision. Il y a encore deux autres étapes à franchir dans ce processus, après quoi nous en appellerons en vertu de l'article 19 de l'Accord de libre-échange et il est certain que nous aurons gain de cause.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Hier, le vice-premier ministre a déclaré, à l'extérieur de la Chambre, qu'il était satisfait que tous les aspects légaux concernant la sécurité aérienne étaient en place avant la déréglementation.

Dans son rapport sur l'écrasement à Dryden déposé hier, le juge Moshansky a dit qu'une telle justification était inacceptable. Est-ce que le gouvernement est d'accord avec le juge Moshansky que le devoir du gouvernement envers les passagers canadiens pour assurer leur sécurité dépasse de beaucoup les simples exigences légales?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, avant de répondre à cette question, vous me permettrez sûrement d'exprimer aux survivants et aux familles des victimes de ce terrible accident du 10 mars 1989, mes sympathies et celles de tout le gouvernement au moment où on rediscute toute cette question qui ne peut faire autrement que rappeler à leurs souvenirs ces moments très difficiles.

M. Lapierre: Ça vous en a pris du temps!

M. Rocheleau: C'est un peu tard!

M. Corbeil: Je vois que le Bloc québécois est plus intéressé à projeter des insultes à travers la Chambre en ce moment, mais je pense que ce n'est pas approprié.

Alors, en ce qui concerne cette question, je voudrais rappeler à mon honorable collègue que dans son rapport préliminaire, la Commission royale d'enquête sur le transport des passagers au Canada a déclaré, il y a au-delà d'un an maintenant, ce qui suit et je cite le texte:

[*Traduction*]

«En 1985, le gouvernement fédéral a modifié en profondeur la Loi sur l'aéronautique afin de doter l'aviation canadienne des lois les plus sûres qu'elle ait eues en 60 ans et de mettre en oeuvre les recommandations de l'enquête sur la sécurité aérienne présidée par le juge Charles Dubin.»

M. John Manley (Ottawa-Sud): Madame la Présidente, cette réponse est pour le moins consternante. Ce qui est inacceptable, c'est l'idée que le gouvernement se cacherait derrière cette tragédie et ne répondrait pas aux importantes questions qui lui sont posées concernant la sécurité des voyageurs canadiens.

Dans le rapport sur la tragédie aérienne de Dryden, on a recommandé que, dès l'instant où il constate des lacunes dans les ressources visant à assurer la sécurité, le ministère des Transports prenne les mesures nécessaires pour en informer le ministre. Dans sa réponse, le gouvernement a indiqué qu'on élaborera une politique à ce sujet.

N'est-ce pas admettre que les différents ministres des Transports ont manqué à leur responsabilité d'obtenir l'information dont ils ont besoin pour garantir la sécurité des voyageurs canadiens?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai mentionné hier qu'immédiatement, au moment du dépôt de ce rapport de la Commission Dubin, le gouvernement a déposé sa réponse aux 191 recommandations.

J'ai également mentionné que nous avons mis sur pied une équipe d'implantation des 191 recommandations, qui est composée de 20 personnes qui proviennent autant du ministère des Transports que de l'industrie en général, comprenant les associations, les employeurs et les employés. Et j'ai pris l'engagement que, à l'intérieur d'un délai de six mois, nous déposerions un rapport public des travaux effectués par cette équipe à compter de maintenant.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, en 1989, une note de service qui avait fait l'objet d'une fuite et qui provenait du chef des opérations et de la certification des inspecteurs, à Transports Canada, indiquait que le service d'inspection des transporteurs aériens ne disposait même plus du personnel minimum nécessaire. Transports Canada avait prévenu le ministre en 1989. Le juge Moshansky l'a encore prévenu hier.

Quand le ministre fournira-t-il les inspecteurs d'avions à réaction commerciaux qui sont nécessaires pour assurer la sécurité aérienne?

[*Français*]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai fourni hier toutes les statistiques sur cette question, qui démontrent que nous avons en place le nombre d'inspecteurs requis. Et je voudrais référer à mon honorable collègue le rapport annuel de 1989 du Bureau canadien de la sécurité aérienne qui dit ceci: «Les statistiques ci-dessus indiquent que les années 1980 ont été marquées par une amélioration importante de la sécurité aérienne au Canada.» Et, dans son rapport de 1990, le même Bureau dit: «Les statistiques d'accidents pour les aéronefs immatriculés au Canada montrent clairement que la dernière décennie a été marquée par une amélioration notable de la sécurité aérienne au Canada.

Je pense, madame la Présidente, que le ministère des Transports, à travers toutes ces années, a continué d'accorder à la sécurité aérienne l'importance capitale qu'elle mérite.

[*Traduction*]

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Madame la Présidente, dans ses belles paroles, le ministre nous présente très clairement la position du gouvernement. Le gouvernement continuera de mettre la vie des voyageurs aériens en péril pour économiser quelques dollars. C'est ce que dit le ministre.

Or, tout juste hier, le directeur des opérations et des normes relatives aux transporteurs aériens, à Transports Canada, a confirmé que, selon les chiffres de son ministère, au moins 10 inspecteurs supplémentaires sont nécessaires immédiatement pour inspecter les transporteurs aériens commerciaux. Le ministre recrutera-t-il immédiatement 10 inspecteurs supplémentaires d'avions à réaction commerciaux? Oui ou non?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'estime que les propos qu'a tenus ce matin, dans une entrevue à *Canada AM*, le président de la commission Moshansky, le juge Moshansky lui-même, sont intéressants. Lorsqu'on lui a demandé si l'on pouvait prendre l'avion en toute sécurité au Canada, il a répondu: «Oui, je le crois. Nous avons un des systèmes de transport les plus sûrs au monde. Je ne dis pas pour autant qu'il est parfait. Mon rapport visait à déceler les lacunes qui devraient être corrigées afin qu'il s'approche de la perfection.»

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, hier, le juge Moshansky a présenté un rapport portant sur l'aviation commerciale. Je souligne qu'il s'agit là de l'aviation commerciale. Toujours hier, afin de défendre le bilan du gouvernement en matière de sécurité, le ministre a déclaré ce qui suit: «[. . .]il y a eu 700 accidents d'avion au Canada en 1981, comparativement à 449 en 1991».

Ce que le ministre n'a pas dit à la Chambre et aux Canadiens au sujet de l'aviation commerciale au Canada, c'est que, selon le Bureau canadien de la sécurité aérienne, il y a eu une augmentation de 34 p. 100 du nombre d'accidents entre 1984, année où le gouvernement est arrivé au pouvoir, et 1991.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il a choisi de donner les statistiques portant sur l'industrie aéronautique en général, notamment le secteur de l'aviation générale et le secteur gouvernemental, par opposition à celles qui portent réellement sur l'aviation commerciale qui fait l'objet du rapport Moshansky. Pour quelle raison a-t-il agi ainsi?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Je le répète, madame la Présidente, le rapport du Bureau de la sécurité des transports du Canada pour 1989 montre qu'en fonction des statistiques, il y a eu une amélioration marquée de la sécurité aérienne au Canada dans les années 80. Je pense que tous les types d'avion sont très importants en matière de sécurité aérienne, car les gens prennent toutes sortes d'avions.

• (1140)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, manifestement, le ministre ne comprend toujours pas; peut-être qu'il compte sur certains de ces mêmes hauts fonctionnaires pour lui transmettre des statistiques qui montrent que tout va très bien, plutôt que les chiffres réels.

Je voudrais porter à l'attention du ministre une affiche publiée par la Direction des programmes de la sécurité aérienne du ministère des Transports et qui est accrochée dans tous les hangars d'aéronefs et bureaux du pays. On y dit ce qui suit: «Si vous croyez que la sécurité aérienne coûte cher, essayez un accident!»

Compte tenu de ces nouvelles données, dont il n'avait pas connaissance, semble-t-il, au sujet du nombre d'accidents commerciaux et l'augmentation de 34 p. 100 depuis 1984, va-t-il maintenant sortir de son inertie et nommer d'autres inspecteurs de la sécurité, qu'il s'agisse des dix mentionnés aujourd'hui ou des 70 postes vacants à l'heure actuelle dans tout ce secteur, et entend-il prendre des mesures aujourd'hui pour bien montrer qu'il va s'assurer que les transports aériens sont sûrs au Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, je pense que la personne qui peut donner le meilleur témoignage à ce sujet est celle qui vient de terminer deux années d'enquête et qui a déposé son rapport il y a deux semaines.

Au cours d'une entrevue qu'il a accordée ce matin au canal *Newsworld* de la Société Radio-Canada, le juge Moshansky a déclaré: «Je reconnais que les systèmes d'aviation canadiens sont sûrs.» Il est vrai que nos systèmes comptent parmi les plus sûrs du monde. Cependant, cela ne veut pas dire qu'ils sont parfaits. Il faut également se rappeler que cette enquête portait sur un accident survenu à un moment bien précis. Chose certaine, le ministère prend des mesures constructives pour corriger une bonne partie des lacunes relevées durant l'enquête et il en va de même du transporteur en question.»

Je le répète, nous avons mis en place une équipe de mise en oeuvre formée de 20 personnes qui examinera les 191 recommandations du rapport.

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Le gouvernement étudie actuellement une proposition visant à remplacer les contrôleurs de la circulation aérienne par des spécialistes de l'information de vol dans les petits aéroports comme Charlottetown. Les pilotes et les contrôleurs de la circulation aérienne ont condamné cette proposition pour des raisons de sécurité.

À la lumière du rapport incriminant d'hier sur l'accident aérien de Dryden, est-ce que le ministre pourrait s'engager à maintenir les contrôleurs de la circulation aérienne dans les petits aéroports? Va-t-il mettre un terme aux mesures d'économie qui sont aux dépens de la sécurité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, une de nos premières tâches, en tant que gouvernement de ce pays, est d'être financièrement responsable sans mettre en péril la sécurité des personnes à bord des avions. C'est pour cette raison que nous dépensons plus de 1,5 milliard pour automatiser notre système de sécurité. Parallèlement, nous consultons le secteur aérien au sujet de ce que nous devrions faire avec un certain nombre de SIV et de tours de contrôle. Les consultations ne sont pas terminées, mais lorsqu'elles le seront, nous déciderons.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, le refus du ministre de reconnaître qu'il y a un problème est révoltant, à un moment où le rapport sur l'écrasement de Dryden contient toute une litanie d'avertissements répétés disant qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel pour garantir la sécurité aérienne.

Mon collègue de Hamilton-Ouest avait d'ailleurs fait une mise en garde de ce genre à la Chambre des communes, en 1990, dans un rapport sur le budget du gouvernement qui disait que les compressions dans les domaines de la formation, de l'application des règlements et des inspections augmenteraient les risques pour le public. Le ministre disait à cette époque: «Nous ne négligerons jamais la sécurité.»

Le ministre admettra-t-il enfin que la sécurité a été négligée? Annoncera-t-il à la population canadienne ce qu'il a l'intention de faire pour rétablir un niveau adéquat de sécurité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, tous les ministres des Transports depuis

que ce gouvernement est au pouvoir ont affirmé que la sécurité ne serait jamais négligée, et elle ne l'a jamais été.

Nous avons déjà notre réponse à la commission sur l'accident de Dryden.

J'ai déjà dit hier que nous avions commencé à mettre en oeuvre 49 p. 100 des recommandations. Nous avons mis sur pied une équipe de 20 personnes pour étudier la question. Le juge Moshansky disait lui-même, ce matin: «Je suis d'accord que les cieux canadiens sont sûrs. Nous avons un des systèmes aériens les plus sécuritaires du monde.»

* * *

LES PÊCHES

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Comme le sait le ministre, dimanche prochain dans la soirée, une centaine de pêcheurs se dirigeront, à bord de six chalutiers, vers le nez et la queue des Grands bancs. Rendus à destination, ils revendiqueront, pour le Canada, la gestion de la garde de ces eaux, par mesure de protestation contre le saccage et le pillage des stocks de poissons de fond que font les membres de la Communauté européenne. Ils placeront des balises à cet effet.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quel genre d'appui il prévoit accorder à cette expédition historique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, l'expédition dont parle le député est de nature privée; elle est organisée par l'industrie et le syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador. J'ai déjà fait connaître mon accord à l'égard du concept de cette expédition qui doit être pacifique et non violente.

Je n'ai pas l'intention de m'embarquer avec les pêcheurs, car je ne crois pas qu'ils seraient heureux de voir un politicien s'immiscer dans cette véritable démonstration qui sera entreprise par les gens de Terre-Neuve et du Labrador dimanche.

Ils savent que je les appuie entièrement. Nous avons prévu la présence d'embarcations de patrouille des pêches dans ces secteurs; elles s'adonneront à leurs tâches habituelles, mais seront prêtes à intervenir en cas d'incident qui pourrait justifier leur aide ou assistance. Mon bureau fera tout ce qui sera possible pour appuyer cette cause.

En outre, nous offrirons des séances d'information à tous les journalistes d'Europe et d'ailleurs qui se rassemblent déjà à cet endroit. Voici l'un des documents que nous distribuons: «Les pêches vulnérables, le développement durable des pêches dans l'Atlantique nord-ouest».

Le premier ministre lui-même dirigera une délégation qui se rendra au sommet de Rio de Janeiro en juin pour la CNUED dans le but précis de présenter notre résolution et d'obtenir de l'appui. . .

Une voix: Pourquoi ne l'accompagnez-vous pas?

Mme le vice-président: À l'ordre! Nous devrions poursuivre. Le ministre pourra certainement nous donner des renseignements additionnels en réponse à une question supplémentaire.

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Madame la Présidente, ma question supplémentaire fait suite à la réponse du ministre. Il avait déjà dit qu'il appuyait la mesure, comme l'a rapporté *The Evening Telegram*. En fait, le 20 mars, il y a une semaine, le journal titrait «La manifestation en mer reçoit la bénédiction de Crosbie».

D'après ce que le ministre a dit, il est clair qu'il appuie la mesure, mais il connaît également le risque de la manifestation. Aussi, je voudrais un appui moral et un soutien plus tangible que la seule bénédiction du ministre.

Je demande au ministre s'il verra à ce qu'un destroyer ou un autre navire gouvernemental de surveillance escorte les manifestants pour marquer clairement qu'il appuie cette entreprise très délicate.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, il s'agit là d'une initiative délicate et je peux dire au député qu'il est tout aussi délicat pour moi d'y donner mon soutien.

On ne prévoit pas de faire escorter les manifestants par des navires du gouvernement parce que nous ne croyons pas qu'il y aura des actes de violence. Il s'agit d'une manifestation pacifique décidée par des gens responsables, et pas par certains démagogues qui, après avoir été congédiés du Cabinet provincial il y a quelques mois, se sont mis sur le devant de la scène en espérant que cela les aiderait à se rapprocher du pouvoir.

Une voix: John Efford a beaucoup fait pour les pêches.

M. Crosbie: John Efford est un démagogue qui tente de s'approprier le pouvoir en se servant des pêcheurs terre-neuviens.

J'appuie la manifestation qui est l'initiative de particuliers. Ceux-ci ont le droit de manifester en haute mer, comme tous les citoyens ont le droit de manifester devant les édifices du Parlement. Manifester sur la colline du Parlement comporte des risques. D'ailleurs, manifester n'importe où comporte des risques. Cependant, dans un pays libre et démocratique, ce sont des risques que nous prenons avec joie. Quant aux prises de position démagogiques de M. Efford et à sa tentative de détournement de

la cause à son propre profit, je n'ai pas l'intention de revenir sur mon opinion.

• (1150)

Mme le vice-président: Je crois que nous devrions donner la parole à d'autres députés. Le député d'Okanagan—Shuswap.

* * *

L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, ma question s'adresse à quiconque répond aujourd'hui au nom du ministre de l'Énergie.

Une délégation de députés néo-démocrates de la Colombie-Britannique a visité dernièrement la réserve nucléaire de Hanford, dans l'État de Washington, qui abrite 63 p. 100 des déchets nucléaires fortement radioactifs produits par les États-Unis. On y trouve des millions de litres de déchets radioactifs mortels entreposés dans 177 réservoirs souterrains dont 24 contiennent des composés chimiques instables pouvant causer une explosion.

Le ministre peut-il confirmer que, quoique la probabilité soit mince, une explosion dans un ou plusieurs de ces réservoirs pourrait avoir des conséquences catastrophiques à cause des grandes quantités d'émissions radioactives qui risquent de s'échapper dans l'atmosphère?

Le ministre pourrait-il en outre expliquer les mesures d'urgence que le Canada a prises pour protéger les Canadiens de la région dans l'éventualité d'une telle catastrophe?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je suis certain que tous les députés de cette Chambre souhaitent également que le Canada soit épargné d'une tragédie comme celle qui a frappé l'Union soviétique et des accidents nucléaires comme ceux qui se sont produits dans d'autres pays du monde.

En outre, notre ministre de l'Énergie voit à ce que l'on prenne toutes les précautions qui pourraient assurer le bien-être des Canadiens. Je crois savoir qu'il va diriger une délégation à la centrale nucléaire de Hanford ou qu'il va examiner les risques que présente cette centrale.

Comme le député a lui-même fait remarquer, la probabilité est peut-être mince, mais nous devons prendre toutes les précautions nécessaires, étant donné que le monde se tourne de plus en plus vers l'énergie nucléaire et que, grâce à notre CANDU, le Canada possède l'une des plus grandes capacités de production d'énergie nucléaire dans le monde.

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): En 1957, à la suite d'un explosion dans une centrale similaire à Kyshtym, en Union soviétique, des nuages radioactifs furent transportés à 200 kilomètres de là. La frontière de la Colombie-Britannique n'est qu'à 250 kilomètres à vol d'oiseau de Hanford.

Je me demande si le ministre pourrait confirmer si le gouvernement partage l'avis du chef de la Division des dangers des rayonnements du milieu qui a dit récemment que les fonctionnaires canadiens ne savent pas vraiment ce qui se passe à Hanford.

Pourrait-il également confirmer que le Canada et les États-Unis n'ont pas encore, comme nous l'ont avoué les fonctionnaires américains à qui nous avons parlé, de plan d'urgence commun pour protéger les Canadiens en cas de catastrophe à Hanford?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je ne confirmerais certainement pas le genre de rumeurs et de scénarios alarmistes que le député évoque ici pour essayer de redorer son blason politique en Colombie-Britannique. Il fait preuve d'irresponsabilité.

Lorsque le ministre de l'Énergie reviendra, il répondra aux questions du député. Mais je lui conseillerais encore d'arrêter d'évoquer le spectre d'un accident nucléaire et d'aborder rationnellement les questions de la politique énergétique de ce pays et des besoins énergétiques de ce dernier.

* * *

LE LIBAN

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration.

Hier, le ministère des Affaires extérieures a publié une directive conseillant aux Canadiens de ne pas se rendre au Liban étant donné les risques. Il est dit dans cette directive, je cite: «Les Canadiens qui songent à se rendre au Liban devraient savoir qu'ils s'exposent à de grands dangers car les cas de violence et d'enlèvement persistent toujours dans ce pays.»

Dans les circonstances, pourquoi le ministre continue-t-il de renvoyer au Liban des personnes revendiquant le statut de réfugié? Pourquoi n'impose-t-on pas un moratoire sur le renvoi de ces personnes dans ce pays?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les moratoires encouragent les personnes qui n'ont pas de motifs légitimes à revendiquer le statut de réfugié, étant donné qu'elles savent qu'elles ne pourront être renvoyées si leur demande est rejetée. Le traitement de demandes comme celles-ci est une perte de temps et d'argent et ne fait que retarder celui des réfugiés véritables qui réclament ce statut.

Nous avons décidé de renvoyer les personnes qui n'ont pas besoin de la protection du Canada, mais nous examinons les dossiers cas par cas. Dans chaque cas, tout est pris en considération afin d'éviter tout renvoi qui pourrait mettre la vie d'une personne en danger.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame la Présidente, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et la secrétaire d'État aux Affaires extérieures communiquent-ils entre eux? On est train de renvoyer des gens au Sud-Liban où la guerre fait encore rage. L'ambassade du Canada au Liban est fermée et elle le reste pour des raisons de sécurité.

Hier, la secrétaire d'État a conseillé au Canadiens de ne pas se rendre au Liban en raison des risques de violence et d'enlèvement. Le ministre peut-il nous dire pourquoi il renvoie des réfugiés au Liban alors que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures conseille aux gens de ne pas se rendre dans ce pays à cause des risques?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je comprends qu'il soit difficile pour un libéral de faire la distinction entre un citoyen canadien et un ressortissant d'un autre pays qui vient au Canada et doit être renvoyé. Je sais qu'il ne peut faire la distinction, mais je lui demande d'y réfléchir.

* * *

L'EMPLOI

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

D'après l'étude économique que la Chambre de commerce de Montréal a rendue publique aujourd'hui, le Canada a perdu 1 000 emplois par jour entre juin et décembre 1991, principalement des suites de l'Accord de libre-échange.

Quand le gouvernement conservateur va-t-il se résigner à admettre que sa politique économique actuelle, qui nous a déjà coûté un nombre record d'emplois, est un échec, au lieu de se quereller avec le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario et de se lancer dans une campagne de relations publiques destinée à limiter les dégâts?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Madame la Présidente, je trouve fort intéressant qu'une telle question nous vienne du Parti libéral. En 1981-1982, quand les gens perdaient leur emploi à cause de la récession, ces mêmes députés ne pouvaient en tenir l'Accord de libre-échange responsable; il n'y en avait pas. Aujourd'hui, un tel accord est en vigueur et, parce qu'on vient de connaître une récession, on le tient responsable de tous les maux causés par la récession. C'est tout à fait absurde, et le député le sait très bien. Il devrait s'abstenir de dire des choses aussi bizarres.

Le gouvernement a présenté un budget honnête qui prévoit la réduction des impôts, des dépenses et du déficit. Il est même conçu pour donner de l'emploi aux Canadiens.

Certains gouvernements provinciaux présentent des budgets qui, malheureusement, retirent aux contribuables les avantages que leur avait consentis le gouvernement fédéral en matière d'impôt. C'est vraiment dommage, car je crois que ces réductions d'impôt sont nécessaires, dans la conjoncture actuelle, pour relancer l'économie.

Le député s'en prend quotidiennement à l'Accord de libre-échange quand il intervient à la Chambre. Il sait pourtant qu'il n'a rien à voir avec ce problème.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, il ne s'agit pas d'un rapport du Parti libéral. Il a été publié par la Chambre de commerce de Montréal et se fonde sur des entretiens avec des hommes et des femmes d'affaires canadiens.

On lit également dans ce rapport que, depuis 1989, quelque 400 000 emplois ont été perdus dans le secteur manufacturier au Canada et que 200 000 autres Canadiens et Canadiennes ont été licenciés dans le commerce de gros et de détail.

Comment le gouvernement peut-il même songer à aggraver la situation, qui est déjà pitoyable, en fonçant tête baissée dans les négociations commerciales multilatérales du Mexique, sans réparer d'abord le mal économique que ressentent en ce moment les Canadiens par suite de la première ronde de négociations commerciales qui a conduit à la signature de l'Accord de libre-échange?

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, comme le ministre du Commerce extérieur l'a déclaré à la Chambre l'autre jour, les négociations concernant l'ALENA ne portent que sur 1 p. 100 environ de l'ensemble de nos échanges commerciaux.

Il est bizarre de s'emporter de la sorte à propos d'une entente commerciale avec le Mexique. Pour ce qui est des effets de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, je me demande pourquoi ils ne parlent pas aussi de la Canadian Thermos Company, de Polymer International, de Keeprite à Brantford, ou de Hughes Aircraft, à Midland ou de Freightliner, à London.

J'ai toute une liste de bonnes nouvelles liées directement à l'Accord de libre-échange. Eux, tout ce qu'ils font, c'est colporter les mauvaises nouvelles, jour après jour après jour.

* * *

• (1200)

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Madame la Présidente, Max Yalden a déploré que la Loi canadienne sur les droits de la personne soit impuissante et qu'on en fasse peu de cas.

Le gouvernement refuse systématiquement d'accepter un amendement concernant l'orientation sexuelle; il a supprimé le Programme de contestation judiciaire; il a remis à plus tard la création de la Fondation des relations raciales; il fait lui-même l'objet de plaintes de racisme au CNRC, à Santé et Bien-être social et à l'ACDI; il a congédié plusieurs des auteurs de ces plaintes; il a compromis l'équité salariale; l'ACDI fait l'objet de poursuites pour discrimination; et le gouvernement refuse. . .

Mme le vice-président: À l'ordre. Le député pourrait-il poser maintenant sa question?

M. McCurdy: Madame la Présidente, le gouvernement, de même que le Parti libéral, a refusé. . .

Mme le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de poser tout de suite sa question, sinon je donnerai la parole à quelqu'un d'autre.

M. McCurdy: Ma question à la ministre de la Justice au nom du gouvernement. . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Répondant au nom du gouvernement.

Mme le vice-président: J'écoute la question.

M. McCurdy: Si les députés veulent bien reconnaître qu'ils doivent se taire pour qu'on m'entende, je poserai ma question.

Mme le vice-président: Je puis assurer au député qu'on peut l'entendre. Je donne la parole au député de Saint-Henri—Westmount.

Privilège

[*Français*]

L'INSTITUT CANADIEN DE RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES CULTURELLES

M. David Berger (Saint-Henri—Westmount): Madame la Présidente, je poserai ma question à celui ou celle qui répondra pour le président du Conseil du Trésor. Le président de l'Institut canadien de recherche sur les entreprises culturelles a dit que son institut doit fournir au gouvernement un retour sur son investissement dans les entreprises culturelles. Pour ce faire, l'Institut abuse de son pouvoir pour s'emparer de la technologie d'une petite compagnie qu'il a subventionnée. Il a coupé les vivres à cette compagnie, l'obligeant à licencier son personnel. Il a essayé de saisir les biens de cette compagnie.

Le ministre appuie-t-il les actions de l'Institut ou s'engagera-t-il à mettre fin aux pressions abusives exercées par ce monstre que le gouvernement a créé?

[*Traduction*]

L'hon. William C. Winegard (ministre des Sciences): Madame la Présidente, je ne connais pas le cas dont parle le député, mais je vais certainement prendre note de la question pour lui répondre plus tard.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Madame la Présidente, plus tôt au cours de la période des questions, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, répondant au nom du ministre de l'Environnement à une question que j'avais posée, a laissé entendre que les observations que j'avais faites n'étaient en fait que des réactions exagérées et alarmistes.

Je voudrais simplement faire une mise au point, madame la Présidente, et dire que je ne faisais que répéter des propos que le chef de la Division des dangers des rayonnements du milieu au Canada a tenus publiquement. Ils n'étaient pas de moi. Il s'agissait également de propos émanant de responsables des installations de stockage de déchets nucléaires de Hanford.

Mme le vice-président: Le député devrait savoir que cela n'a rien d'une question de privilège. Cela n'a même rien d'un rappel au Règlement. C'est une affaire d'opinion, et je suis persuadée que le député trouvera d'autres occasions d'exposer son opinion à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, je propose que le vingt-troisième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 14 février 1992, soit agréé.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de présenter ce rapport et d'en discuter. Ce fut pour moi un honneur de participer au débat et aux délibérations au cours desquels le comité devait établir, à titre expérimental, des lignes directrices régissant la diffusion des séances de comité. Nos travaux découlent du paragraphe 119.1 (2) du Règlement.

Je voudrais vous citer quelques extraits du rapport qui me semblent très importants pour tous les députés et certainement pour la population.

> On fait face d'une part, au désir d'ouverture des institutions politiques démocratiques et à la liberté de la presse

. . .c'est une chose que nous comprenons et que nous acceptons tous. . .

> Et, d'autre part, à la question bien réelle du privilège parlementaire et des répercussions de la diffusion sur les institutions parlementaires.

> Beaucoup d'arguments solides militent en faveur de la diffusion des délibérations des comités. Les députés abattent beaucoup de travail en comité, et le public devrait avoir la possibilité de s'en rendre compte. La diffusion des délibérations des comités équilibrerait l'image donnée du processus parlementaire et ferait mieux comprendre et apprécier le travail du Parlement et des parlementaires.

> On risque de voir disparaître le climat de bonne intelligence qui existe, au profit d'une attitude plus partiale et plus chicanière.

Nous aimerions pouvoir éviter cela.

> Le public a le droit de savoir ce qui se passe au Parlement. Il ne faut toutefois pas oublier qu'il s'agit des travaux d'un organisme législatif et non d'une émission de télévision.

Le comité avait le mandat d'établir des principes directeurs afin que la diffusion des séances de comité ne porte pas atteinte au caractère plus modéré et moins formel de ces séances et qu'elle équilibre ainsi l'image donnée du processus parlementaire.

Nous avons étudié quelques rapports qui nous ont beaucoup aidés pour la rédaction de notre rapport final. Le rapport Cook, intitulé *Pleins feux sur les travaux de la Chambre*, nous a beaucoup renseignés et inspirés.

Nous avons aussi étudié le rapport sur le rôle et l'importance des comités, rapport que le comité McGrath a publié en 1985 et qui a certes modifié le rôle des comités. À mon avis, il a modifié leur importance. Nous nous sommes inspirés de ces deux rapports ainsi que des opinions et renseignements recueillis auprès de nombreux témoins.

Les assemblées législatives provinciales de l'Ontario et du Québec nous ont également fourni de l'information particulièrement importante. Elles nous ont expliqué et aidés à comprendre leur façon de procéder. Cela nous a permis de prendre des décisions et, à certains égards, cela a aussi changé nos opinions sur ce processus et notre façon de le concevoir.

Il a fallu distinguer deux aspects de la diffusion. Il y a d'abord l'enregistrement, qui permet la diffusion intégrale des délibérations des comités. Il y a aussi le reportage. Dans ce cas, on admet les médias électroniques aux séances de comité pour qu'ils puissent en couvrir les délibérations.

Dans sa sagesse, le comité a décidé de recommander une diffusion des délibérations par étapes. La première consisterait à autoriser les médias à procéder à l'enregistrement sonore, ou transmission sonore, de toutes les séances publiques des comités. À cette fin, les installations techniques nécessaires sont déjà en place. Les journalistes de la presse écrite et de la radio pourraient s'en servir très facilement, et ceux de la télévision pourraient les utiliser et joindre une photo de la personne qui a la parole.

Nous aimerions aussi que les délibérations de tous les comités soient radiodiffusées, soit par le truchement d'OASIS, soit au moyen d'un système de radio MF en circuit fermé. Les députés et leurs employés, de même que les médias, pourraient alors suivre les délibérations des comités.

La prochaine étape de la diffusion posait toutefois deux problèmes. Nous voulions avoir l'assurance que la Chambre aurait la responsabilité d'enregistrer les délibérations et de distribuer les enregistrements, mais les coûts auraient pu être astronomiques. De plus, il y a beaucoup trop de comités pour qu'on puisse diffuser toutes leurs délibérations sur la chaîne parlementaire.

• (1210)

Le comité recommande qu'une seule salle de comité soit équipée de façon temporaire, à l'aide du matériel existant ou de matériel loué et à un coût minimum. Les délibérations seraient enregistrées intégralement, du début à la fin, et diffusées en direct sur le réseau OASIS et en différé sur la chaîne parlementaire.

L'enregistrement devrait se faire sous le contrôle et la supervision directs du personnel de la Chambre.

Compte tenu du nombre important de séances de comité qui ont lieu chaque jour, un processus doit être mis en place afin de déterminer quel comité se réunira dans cette salle pour que ses délibérations soient diffusées. Nous croyons que la décision devrait être prise par les leaders parlementaires. Si ces derniers n'arrivent pas à s'entendre, la question pourrait être soumise au comité de gestion.

Nous prévoyons qu'un système sera mis au point grâce auquel les comités et leurs présidents indiqueront s'ils veulent que certaines délibérations soient diffusées. Nous nous attendons évidemment à ce que les leaders parlementaires prennent en considération des questions telles que l'intérêt public et l'équité envers les députés des divers partis.

Nous croyons que la question de la diffusion des délibérations des comités devra être réexaminée dans six mois et qu'il faudra aussi mettre sur pied un système d'examen des plaintes.

C'était l'essentiel du rapport. Je veux simplement faire une dernière remarque, si vous me le permettez, au sujet de la collaboration des membres du comité. Je veux féliciter les députés de Saint-Léonard et de Kingston et les Îles, et particulièrement le député de Saint-Denis, qui est présent mais qui ne m'écoute pas pour le moment.

M. Prud'homme: J'écoute très attentivement.

M. Cole: C'était très intéressant de compter parmi les membres du comité un des députés les plus chevronnés de la Chambre, qui défend énergiquement ses opinions. Je crois qu'il a fait preuve de beaucoup d'ouverture d'esprit et de collaboration. Le député de Saint-Denis, moi et beaucoup d'autres membres du comité avons modifié notre façon de voir les choses à mesure que le processus avançait, ce qui nous a permis, je crois, de présenter un rapport dont nous pouvons tous être fiers.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir participer à ce débat aujourd'hui. Je sais que bon nombre de mes collègues voudront aussi y participer au cours de l'après-midi.

Je voudrais, au départ, féliciter un certain nombre de mes collègues, y compris le député qui vient de parler, pour le rapport qui vient d'être déposé à la Chambre. Je pense à mon collègue de Kingston et les Îles, à celui de Saint-Léonard et, bien sûr, à mon distingué collègue de Saint-Denis, un vétéran de cette Chambre ainsi qu'un vétéran de ce comité et de cette question. Je veux rendre hommage à ce collègue et à tous ceux qui ont beaucoup travaillé pour arriver à résoudre ce qui semblait un problème.

Je crois que mon collègue de Kingston et les Îles exposera un peu plus tard au cours du débat quels étaient les buts et objectifs visés ainsi que la façon dont les engagements que nous croyions avoir obtenus ont été dilués.

Pourtant, nous avons réussi à nous entendre. Sans parler pour les autres formations politiques ou leurs membres, j'espère que nous pourrons, dans un esprit de coopération, appuyer à l'unanimité cette initiative, c'est-à-dire que la Chambre des communes permette la prise de son lors de toutes les réunions publiques des comités. Je crois que ce sera, en soi, utile à nos délibérations et à ceux qui s'intéressent aux questions dont nous discutons.

Les députés pourront ainsi suivre les travaux des comités à partir de leur bureau, que ce soit dans l'édifice de la Confédération, l'édifice Wellington, l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest, l'édifice de l'Est, ou de tout endroit où le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement en Chambre voudra bien installer certains de ses collègues. Je sais qu'il aimerait peut-être en voir certains dans des endroits, que d'aucuns appelleraient même des cellules, mais qui sait?

Nous préconisons depuis longtemps que, vu l'importance des comités et l'ampleur qu'ils ont pris au cours des ans, il serait important de diffuser leurs réunions. J'aimerais donner des exemples si je puis.

Il y a un certain temps, au cours d'une autre législature, j'ai eu l'honneur d'être le porte-parole de mon parti pour les affaires des consommateurs et des sociétés pendant que nous débattions avec passablement de passion de la teneur du projet de loi C-21. Mon collègue sait peut-être de quoi il s'agissait: des médicaments génériques et de l'industrie pharmaceutique de notre pays.

Nous avons entendu les témoignages de simples Canadiens, d'universitaires, de syndicalistes et de spécialistes

du domaine. L'occasion aurait été belle de montrer aux Canadiens les magnifiques échanges que constituaient les commentaires et interventions sur cette question.

Pour être très franc, les témoins que j'ai mentionnés n'étaient pas tous du même avis que moi. Le parti ministériel a réussi à trouver un certain nombre d'intervenants qui ont déclaré au comité que le gouvernement était sur la bonne voie. Peu importe les divergences d'opinion entre les parties adverses, il est très important que les Canadiens constatent que leurs députés étudient des problèmes importants.

Deuxième point que je voudrais signaler à la Chambre, les jeunes Canadiens et les autres personnes qui suivent nos travaux n'ont que trop souvent l'impression que tout ce que font les députés, c'est de poser des questions pendant la période des questions dès qu'ils en ont la possibilité.

Une voix: Lorsque le président du caucus ne pose pas de questions.

M. Dingwall: Lorsque l'occasion se présente. Tout comme mon collègue de gauche qui, pendant de longues années, a posé de très nombreuses questions.

Une voix: Pas autant que j'aurais dû.

M. Dingwall: Les spectateurs peuvent penser que les fonctions de mon collègue de gauche se résument à poser des questions. Partout où je vais, et mon collègue de gauche a probablement vécu la même expérience, je me fais demander des choses comme: «Monsieur Nunziata, quand allez-vous poser d'autres questions?»

M. Nunziata: C'est que le leader à la Chambre joue les favoris.

M. Dingwall: Voilà quelles sont les réactions. Selon moi, ce rapport aidera les députés à se faire connaître dans le pays comme des gens qui s'occupent d'autre chose que de la période des questions.

Il faut prendre conscience que les Canadiens pensent que notre travail se résume à la période des questions. S'ils ont l'occasion de nous voir au travail dans les comités, en train d'étudier des questions importantes, il en ira autrement. J'ai fait allusion par exemple au projet de loi C-21 sur les produits pharmaceutiques. Je songe aussi à un projet de loi que les Communes ont adopté et renvoyé au Sénat, le C-13 portant sur les évaluations environnementales.

L'un des comités les plus importants de la Chambre est évidemment celui dont mon collègue fait partie à titre de critique en matière d'emploi. Il s'occupe d'équité en matière d'emploi. Cette question devrait être soulevée non seulement au cours de la période des questions, comme mon collègue l'a fait à de nombreuses reprises, mais elle devrait aussi être examinée en comité, afin que nous puissions entendre différents points de vue pertinents, notamment ceux des Canadiens ordinaires qui s'intéressent à ce sujet.

C'est essentiel à la façon dont nous nous occupons du programme législatif du gouvernement, parce que c'est le droit de celui-ci de s'occuper de ce genre de question.

J'ai rendu hommage plus tôt à mon collègue de Saint-Denis relativement à ce rapport. Je ne sais pas si celui-ci écoutait, mais je tiens à souligner encore une fois son excellente contribution en ce qui a trait à la rédaction de ce rapport.

Nous espérons aussi aménager une salle permanente où siégerait un comité dont les audiences seraient radiodiffusées, afin que les médias et le public bénéficient d'une meilleure couverture et d'un meilleur accès à l'information. Au Canada, il y a beaucoup d'organes d'information autres que les réseaux nationaux qui seraient intéressés par certains sujets. J'ai fait allusion aux préoccupations d'ordre national. Il y a aussi des préoccupations régionales qui ont une incidence particulière sur l'économie et sur les importants programmes sociaux qui touchent diverses régions du pays. Par exemple, on peut mentionner le programme des ports pour petites embarcations, dont l'étude serait confiée au Comité permanent des forêts et des pêches. Cette question revêt une importance particulière pour ceux d'entre nous qui sont de la région de l'Atlantique.

• (1220)

J'ai parlé des questions liées à l'industrie des céréales et oléagineux, qui relèveraient du Comité permanent de l'agriculture. Je suis convaincu que des personnes de l'ouest du Canada et de l'Ontario s'intéresseraient à cette question particulière. Ainsi, elles seraient mieux informées et les députés seraient comptables de leurs actions.

J'ai entendu maintes et maintes fois, à la Chambre et en privé, si vous me permettez, madame la Présidente, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre parler de la question fondamentale de l'obligation de rendre des comptes. C'est important que le gouvernement rende des comptes. Et je pense que les Canadiens devraient pouvoir lire et entendre le compte rendu de nos délibérations qui serait ensuite consigné dans le hansard. Ils devraient recevoir toute cette information pour être à même de juger si leur député assume ou pas ses responsabilités sur les questions importantes.

J'espère que ce rapport aura l'appui unanime de la Chambre. Je sais qu'un certain nombre de mes collègues, qui sont absents aujourd'hui, auraient voulu participer à ce débat. Je pense notamment à mes collègues de Cap-Breton—The Sydneys, de Cap-Breton Highlands—Canso, de Halifax, de Cardigan, de Winnipeg-Sud-Centre et de Winnipeg-Nord.

Pas plus tard qu'hier, mon collègue de Broadview—Greenwood et moi avons eu une conversation sérieuse sur la question de la radiodiffusion des séances des comités. Mon collègue m'a appris des choses très pertinentes que j'ignorais. D'ailleurs, je sais que le député de Broadview—Greenwood aura des données très intéressantes à communiquer à la Chambre quand il prendra la parole au cours de ce débat.

Je veux conclure cette brève intervention, à moins que la Chambre consente à l'unanimité à me laisser continuer. . .

Une voix: Obstruction!

M. Dingwall: Non, ce ne serait pas de l'obstruction. Je n'ai aucunement l'intention de faire de l'obstruction, mais je veux que le secrétaire parlementaire sache que mon collègue de Kingston et les Îles fera clairement savoir qu'il s'agit d'un compromis entre divers points de vue et que ce n'est certainement pas la norme à laquelle nous nous attendions de la part du gouvernement. Mon collègue de Kingston et les Îles nous renseignera là-dessus avec force détails et sources à l'appui.

Madame la Présidente, je vous remercie et je remercie tous les députés, y compris les députés d'en face, qui ont ouvert le débat sur ce rapport. J'espère que cet esprit de collaboration saura se maintenir, même s'il n'a mené qu'à un compromis, et que le rapport sera adopté à l'unanimité. En disant cela, je ne vise personne en particulier à la Chambre, mais je pense qu'il est très important de respecter les règles.

M. Cooper: Madame la Présidente, si j'ai bien compris, le leader à la Chambre de l'opposition officielle a demandé s'il pourrait obtenir le consentement unanime pour poursuivre ses remarques.

Je veux lui dire que, à mon avis, ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée. Voici ce que nous pourrions peut-être faire, puisque nous allons sans doute adopter les 23e, 24e, 27e, 22^{e} et 28^{e} rapports. Nous pourrions peut-être les regrouper aux fins du débat, puis nous nous ferions un plaisir de lui accorder un peu plus de temps pour ses remarques, si c'est ce que souhaite la Chambre.

M. Dingwall: Madame la Présidente, il s'agit ici de deux choses différentes. La première concerne le consentement unanime pour que je poursuive mon discours sur le 23^{e} rapport. Je ne pense pas qu'il y ait consentement.

La deuxième question porte sur le regroupement d'autres rapports sous les auspices du 23^{e} rapport. Je souhaiterais pouvoir coopérer avec le député parce que c'est une proposition raisonnable. Je dois informer la présidence et le député que mes collègues ne veulent pas commenter tous les rapports, et en conséquence, je ne peux pas donner à ce stade le consentement unanime.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, j'apprécie la possibilité qui m'est offerte de poser quelques questions à mon collègue.

Nous n'avons pas souvent l'occasion d'interroger ici notre estimé leader à la Chambre. Aussi, je voudrais en profiter pour lui poser une question ou deux sur le 23^{e} rapport.

Il s'agit d'un rapport du Comité de gestion de la Chambre, lequel est composé de représentants chevronnés des trois partis politiques. Je conviens avec mon collègue que nous devrions avoir plus de transparence en ce qui concerne les comités, et le public devrait avoir la posibilité de suivre les travaux de ce comité et d'autres.

Je voudrais demander au leader à la Chambre de l'opposition officielle si, lui et ses collègues, peut-être le député de Saint-Denis et d'autres, consentiraient à ce que les travaux du Comité de gestion de la Chambre soient télévisés pour que les autres Canadiens et les députés puissent entendre et voir de quoi discutent les députés chevronnés et importants, l'élite de la Chambre des communes, afin d'augmenter la crédibilité de tout le processus.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je n'ai pas l'habitude de répondre à des questions substantielles.

Je tiens à dire à mon collègue que sa proposition est valable, importante et positive. Je veux clarifier la prémisse de sa question. Tous les députés de cette Chambre sont distingués. Tous ont des responsabilités à assumer. La seule chose qui les différencie, toutefois, c'est que certains siègent ici depuis un peu plus longtemps que d'autres.

Je ne vois rien de foncièrement mauvais à ce que les délibérations du Comité de gestion de la Chambre soient diffusées sur le réseau. Les membres rendraient des comptes à la population en général, et les Canadiens comprendraient des points et des questions dont le comité est saisi. On pourrait les leur faire comprendre.

Quant à la proposition très positive du député, je crois que les députés, dont mes collègues, les députés de Saint-Léonard, de Kingston et les Îles et de Saint-Denis, voudront l'examiner de près. Lorsque le Comité de la gestion de la Chambre reprendra ses travaux, il pourra peut-être soulever la question et faire savoir au député s'il peut donner suite à sa proposition positive.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je veux simplement poser une brève question à mon collègue qui, par ailleurs, a fait des observations très pertinentes au sujet de ce rapport.

Ce rapport va recevoir l'appui d'un grand nombre de députés de tous les partis. En ma qualité de président, je tiens à remercier les membres du comité qui ont travaillé d'arrache-pied pour mener à bien la rédaction de ce rapport, dont les députés du Nouveau Parti démocratique et, bien sûr, les députés de mon parti.

Après avoir écouté le dernier échange, j'ai voulu poser une question au député pour qu'il nous donne son avis. Il me semble avoir entendu le député de York-Sud—Weston dire qu'il faudrait peut-être que le Comité de la gestion de la Chambre fasse preuve d'une plus grande ouverture. Je me répète, mais je voudrais demander au chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes s'il a remarqué que, depuis que le comité a été modifié pour devenir le Comité de la gestion de la Chambre, presque toutes ses réunions sont publiques. Nous avons rendu ce processus, y compris notre dernier examen des crédits de la Chambre des communes, accessible au grand public. Notre intention est de faire exactement ce que le député de York-Sud—Weston nous a demandé de faire, c'est-à-dire permettre aux Canadiens de voir comment les députés s'occupent de l'administration des affaires du pays.

• (1230)

M. Dingwall: Madame la Présidente, je voudrais remercier le député de ses aimables remarques et lui rappeler qu'effectivement, je savais très bien que les débats du Comité de la gestion de la Chambre étaient plus publics que jamais.

Ce que le député de York-Sud—Weston tentait d'expliquer, c'est qu'il faudrait effectivement rendre ces débats publics et peut-être les retransmettre sur le réseau SRC, le réseau CTV ou la chaîne parlementaire.

C'était là, si je comprends bien, le but de sa question. Comme nos débats sont publics et transparents, je veux rendre à ceux qui le méritent l'hommage qui leur revient. J'estime que le président de ce comité mérite nos félicitations pour l'excellence de son travail.

Je veux également rendre hommage aux députés de Saint-Denis, de Saint-Léonard et de Kingston et les Îles qui ont été très favorables et qui ont lancé l'idée d'une plus grande transparence. C'est ce qu'on apprendrait en lisant le hansard et le procès-verbal de la réunion. J'espère que le secrétaire parlementaire réussira à imposer cette transparence dans les autres débats que nous avons ici à la Chambre.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention les propos intelligents du député de Cap-Breton—Richmond-Est. Il a parlé de l'importance de la télédiffusion des débats du comité.

À son intention et à celle de tous les députés, je voudrais souligner l'importance du travail du Comité permanent des consommateurs et des sociétés et de l'administration gouvernementale, dont j'ai l'honneur et le privilège de faire partie.

Madame la Présidente, compte tenu de vos vastes connaissances de la chose parlementaire, vous savez sûrement que ce comité traite avec un très grand nombre de ministères et d'organismes du gouvernement, dont la Société canadienne des postes, qui a si mal géré les services postaux du pays, le ministère des Consommateurs et des Sociétés, la Commission de la capitale nationale, le ministère des Approvisionnements et Services et le ministère des Travaux publics.

Le député pourrait-il me dire s'il reconnaît avec moi qu'il serait important que les Canadiens puissent prendre connaissance des travaux de ce comité? Vous pensez sûrement que je vais parler ici de la question du comité spécial qui étudie le projet de loi C-43 sur les conflits d'intérêts. Ce comité est lui aussi très important. Il traite de l'intégrité du gouvernement. Je suis certain que les Canadiens aimeraient bien connaître ce qui s'y dit.

J'invite le député à répondre à ma question, à savoir s'il pense, comme moi, qu'il serait très important que les Canadiens puissent avoir la possibilité de prendre connaissance des travaux de ces deux comités parlementaires et d'autres aussi.

M. Dingwall: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue de sa question.

Il n'y a aucun doute dans mon esprit et dans celui des Canadiens, selon moi, qu'il serait très avantageux que des hauts fonctionnaires de la Société canadienne des postes témoignent devant un comité au sujet non seulement des activités de la société, mais également de la politique publique qu'ils mettent en vigueur depuis quelques années.

Je crois qu'il serait même encore plus intéressant d'inviter le président à se présenter devant le comité pour expliquer la situation afin que les Canadiens puissent voir le genre de salaires et de primes qu'il touche.

Ainsi, il licencie des employés et obtient une énorme prime. Il ferme des bureaux de poste et il est récompensé. Je pense que les Canadiens aimeraient bien voir la réaction de ce président ainsi que des ministériels qui siègent au comité et qui appuient la fermeture de bureaux de poste ruraux ainsi que le versement de primes importantes aux cadres supérieurs de la Société canadienne des postes. Vous savez, certaines de ces primes sont supérieures à ce que toute personne jugerait juste et équitable dans les circonstances, alors qu'il y a des Canadiens qui font la queue aux banques d'alimentation de tout le pays.

Ainsi, je tiens à dire à mon collègue que je suis tout à fait d'accord avec lui pour dire que le comité dont il a parlé est important et qu'il accomplit un travail essentiel. Il est vrai qu'il faut que des représentants de la Société canadienne des postes et d'autres organismes témoignent devant les comités compétents et que leurs témoignages soient diffusés afin qu'on n'ait aucun doute sur la qualité des questions soulevées par les députés de l'opposition et sur l'appui que les ministériels accordent au versement d'énormes primes ainsi qu'à la fermeture de bureaux de poste ruraux et à la suppression d'emplois, avec toutes les perturbations que cela entraîne dans les localités et le reste.

Je pense que les Canadiens voudraient constater cela et je tiens à remercier mon collègue d'avoir soulevé cette importante question.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, je désire participer au débat sur la question de cet après-midi.

Il me semble qu'elle est assez simple, puisqu'il s'agit de diffuser les audiences de certains comités de la Chambre des communes.

Nous appuyons cela avec enthousiasme, madame la Présidente, et je voudrais dire pourquoi. En tant que députés du Nouveau Parti démocratique, nous avons eu l'occasion de participer à ces discussions.

Je pense que ce que les Canadiens ressentent en général, c'est un sentiment d'impuissance, du fait qu'il n'y a pas grand-chose que l'on puisse faire face à un gouvernement relativement arrogant dans presque tous les domaines politiques.

Je dois dire que tous ici connaissent ce sentiment qui nous envahit parfois lorsque, en dépit de tous nos efforts, le gouvernement persiste à refuser les propositions, les suggestions, les recommandations ainsi que les autres possibilités et poursuit son bonhomme de chemin.

Je suppose que, pour la population, tout cela n'est pas toujours clair. Je pense que les Canadiens qui regardent le déroulement des débats à la Chambre des communes, la période des questions et les observations qui sont faites, ont une idée déformée de ce qui se passe réellement au Parlement.

J'estime que les meilleurs moments de collaboration, de travail dans l'intérêt du pays et de rélégation des différences politiques pour tenter de parvenir à des recommandations acceptables, ont lieu en comité.

À mon avis, si les Canadiens avaient l'occasion, de temps à autre, de jeter un coup d'oeil sur les travaux des comités, que ce soit dans le domaine des forêts, de l'agriculture ou de la politique étrangère, commerciale ou fiscale, ils constateraient que, lorsque les députés se réunissent, ils ont réellement à coeur, sauf quelques rares exceptions, de collaborer et d'oeuvrer ensemble avec le souci d'élaborer de bonnes orientations.

Ce n'est pas le travail des parlementaires qui pose un problème, mais le fait que, souvent, le gouvernement ne tient pas réellement compte des recommandations ou des propositions que nous lui faisons. Il les laisse simplement accumuler la poussière sur les rayons, pendant qu'il continue nonchalamment de jouer au plus fin.

À mon avis, si nous réservions une de nos salles de comité pour y faire télédiffuser les délibérations, les gens auraient réellement la possibilité de surveiller les travaux d'un comité, tout en demeurant confortablement dans leur salon, leur salle de jeux, leur chambre à coucher, leur cuisine, ou peu importe l'endroit où ils regardent la télévision.

Cette initiative serait utile à plusieurs égards. Tout d'abord, elle montrerait que les députés peuvent parfois faire preuve de collaboration, comme je l'ai dit plus tôt.

Ensuite, et c'est peut-être ce qui est le plus important, à mon avis, lorsque nous étudions des projets de loi souvent controversés ou que nous élaborons une politique dans un certain domaine, nous convoquons des témoins, habituellement des gens ou des groupes qui possèdent des connaissances au sujet de certains aspects de la mesure législative ou de la politique que nous débattons. Ils apportent fréquemment une excellente contribution au processus décisionnel.

Il serait utile que les Canadiens puissent voir les députés à l'oeuvre de temps à autre, par exemple, lorsque nous étudions des compressions qui sont faites aux soins de santé ou à l'enseignement postsecondaire. Ils pourraient surveiller les membres du comité lorsqu'ils invitent de nombreux témoins à leur dire pourquoi le gouvernement devrait renoncer à son projet de comprimer ou de détruire le régime d'assurance-maladie ou de tourner le dos au système d'enseignement postsecondaire et aux programmes de recyclage des travailleurs. À tour de rôle, des témoins et des experts ont expliqué en détail pourquoi le gouvernement devrait modifier sa façon de procéder. Or, le gouvernement ne tient pas compte de telles recommandations; d'ailleurs, il lui arrive souvent de faire fi d'une recommandation unanime d'un comité. La recommandation dont nous parlons serait utile. En effet, elle rappellerait aux Canadiens à quel point ce gouvernement ne s'intéresse plus à ce qui se passe et s'en moque.

• (1240)

Voilà pourquoi je pense que la recommandation a du bon sens. De plus, il est évident que les délibérations de tous les comités ne peuvent être télédiffusées—la situation serait plutôt chaotique quand on pense au nombre de comités spéciaux ou permanents qui peuvent siéger en même temps. D'après moi, il conviendrait, du moins à titre expérimental, que les leaders à la Chambre tentent de désigner les comités qui étudient les questions les plus susceptibles d'intéresser l'ensemble des téléspectateurs canadiens, notamment de leur faire comprendre le fonctionnement interne du Parlement.

Le fait que l'on recommande aussi d'assurer au moins la transmission sonore des délibérations de tous les comités représente un autre pas dans la bonne direction. Plus nous apportons la transparence aux travaux de la Chambre, plus nous arrivons à faire comprendre le véritable fonctionnement du Parlement du Canada, et pas seulement les délibérations qui ont lieu à la Chambre des communes même, et plus nous réaliserons des progrès utiles.

À mesure que nous nous efforçons de donner plus de pouvoir et plus de responsabilité aux comités qui travaillent au nom du Parlement du Canada, si nous donnons aux Canadiens l'occasion de suivre ces délibérations, je crois que les parlementaires continueront à fournir généralement du bon travail et que le gouvernement sera davantage porté à suivre les conseils et les recommandations que présentent inévitablement les rapports des comités.

Je voudrais simplement dire, au nom du Nouveau Parti démocratique, que je reconnais les efforts fournis par tous les députés, y compris bien sûr les députés néo-démocrates, et que, lorsque viendra le temps de souscrire à ce rapport du comité, nous voterons pour.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours de mon collègue, que j'ai trouvé très intéressant, et je constate d'ailleurs que le Nouveau parti démocratique appuie ce rapport. Cet après-midi, j'aurai l'occasion de prendre la parole, mais je veux simplement, dans cette période de questions et commentaires, dire à mon collègue que souvent, ici à la Chambre, on est tenté, dans le feu du débat, lors de la période des questions orales, de formu-

ler une question de la façon suivante: «En l'absence du ministre des Finances, je pose ma question à tel ou tel ministre». Il arrive souvent que les esprits s'échauffent dans le feu du débat, et on peut dire que tel député n'est pas présent. Par contre, cela ne veut pas nécessairement dire que le député qui n'est pas à la Chambre ne fait pas son travail, car il peut très bien ne pas être présent à la Chambre, tout comme maintenant où nous débattons de cette motion, mais assister à une réunion, à un comité, ou vaquer à d'autres responsabilités parlementaires.

J'aimerais donc connaître son opinion à ce sujet. Est-ce que ce rapport va permettre aux gens, soit par le biais de la télévision ou de la radio, de mieux faire connaître le travail accompli par les comités? Plusieurs comités siègent en même temps que la Chambre pendant la semaine. Donc, un tel rapport permettrait de mieux faire connaître le travail accompli par les députés, de même que le rôle important des comités, qu'il s'agisse de comités parlementaires, permanents, législatifs ou même spéciaux. Est-ce que je pourrais avoir les commentaires de mon collègue là-desus?

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, mon collègue soulève une question intéressante. Je crois qu'à l'heure actuelle, toute personne qui regarde les débats et m'écoute parler pourrait avoir l'impression qu'il y a peu de gens qui travaillent ici en ce moment.

C'est en partie vrai puisqu'ils ne sont pas assis à leur place. Je peux toutefois vous assurer, madame la Présidente, que tous ceux qui devraient normalement être assis autour de moi sont au travail.

Comme mon collègue l'a indiqué, je crois qu'en diffusant une partie du travail des comités et en installant un branchement audio qui permettrait d'entendre tous les travaux des comités, on pourrait mieux faire comprendre aux Canadiens en général que les parlementaires ont bien d'autres occupations que leur seule présence à la Chambre des communes.

En fait, à mon avis, pour la plupart d'entre nous, les interventions à la Chambre occupent la plus petite partie de notre temps; c'est la tâche à laquelle nous consacrons le moins d'heures.

L'année dernière, il s'est tenu plus de 1 000 réunions de comités parlementaires. Cela inclut tous les comités permanents, les comités mixtes spéciaux et autres; en tout, plus de 1 000 réunions représentant plus de 2 000 heures de travail de la part des députés de la Chambre des communes.

À titre de parlementaire qui est là depuis quelques années et qui a eu l'occasion de participer à un certain nombre de comités, j'aimerais dire qu'en général, le travail fait en comités est très productif et très positif, quel que soit le domaine visé —agriculture, foresterie, loisirs ou impôts; le temps consacré au travail des comités n'est pas du temps perdu.

En réponse à la question de mon collègue, je dirai que oui, si l'on diffusait à la télévision une partie des débats des comités et si l'on installait un branchement audio pour chacun des comités, on aiderait le public à mieux comprendre quel travail on exécute en dehors de la Chambre des communes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je sais que le député de Kamloops a joué un rôle actif, en tant que leader parlementaire de son parti, dans les travaux qui ont mené à la préparation du rapport dont nous sommes saisis. Je sais qu'il n'a pas participé au Comité de gestion de la Chambre à qui nous devons ce rapport, mais qu'il a fortement encouragé les députés de son parti qui ont siégé à ce comité.

Je voudrais lui demander s'il approuve le rapport et ce qui y manque. C'est peut-être une façon étrange de poser une question, mais je sais qu'il s'attendait comme moi à une libéralisation considérable du Règlement de cette Chambre en ce qui concerne la télédiffusion des débats des comités.

Ce rapport marque une étape en vue d'atteindre cet objectif, en prévoyant une pièce où les travaux des comités qui s'y réunissent seraient télévisés. Cependant, le rapport ne permet pas que l'on télévise les travaux des comités sans discernement. Il ne permet pas non plus aux comités de décider eux-mêmes de la télédiffusion de leurs réunions sauf s'ils peuvent réserver cette pièce.

Le député sait autant que moi qu'il peut arriver que cinq ou six comités de cette Chambre siègent en même temps. Il est évident que ce sera difficile, compte tenu particulièrement du fait que la plupart des réunions de comité se tiennent le mardi, le mercredi et le jeudi. En ce qui concerne le mercredi, je parle bien sûr de l'après-midi. Dans ce cas, il sera difficile d'accommoder bien des comités dans cette pièce dans le courant de la journée. Il faudra fixer des limites.

Est-ce que le député pense qu'en présentant cette proposition, le gouvernement a vraiment respecté l'engagement qu'il a pris au printemps de l'année dernière lorsqu'il a modifié le Règlement pour permettre la télédiffusion des débats des comités?

M. Riis: Madame la Présidente, je dirai à mon collègue de Kingston et les Îles que oui, j'ai encouragé nos collègues du comité, les députés d'Oshawa, de Thunder Bay—Atikokan et les autres, à appuyer la mesure. Comme le député le sait, les membres du comité ont bien travaillé et ont présenté d'excellentes recommandations dans leur rapport qui a été adopté à l'unanimité.

Le député aborde un aspect intéressant. Les députés se sont montrés enthousiastes à l'idée de rendre le système complètement transparent car nous avons d'excellents comités permanents qui accomplissent un travail qui mérite d'être connu de l'ensemble des Canadiens, surtout lorsque les députés ministériels ne tiennent aucun compte de ce qui, à mon avis, est la réalité et mettent de côté des recommandations formulées par des gens qui comprennent certainement les dossiers mieux que nous.

Il a été recommandé que nous ouvrions au public tout le travail des comités, que nous télévisions leurs délibérations ou que nous permettions aux caméras de filmer leurs travaux pour que les Canadiens sachent ce qui se passe.

Cependant, le gouvernement a décidé de rejeter cette recommandation et a présenté une version assez diluée de la volonté exprimée.

• (1250)

J'imagine que, dans ces domaines, on ne peut progresser que lentement et, si l'on peut démontrer que l'installation de caméras dans une seule des salles des comités et la télédiffusion régulière des délibérations qui se tiennent dans cette salle met les Canadiens en confiance, le gouvernement verra les avantages qu'il y aurait à élargir l'audience des comités.

L'attitude du gouvernement marque un recul par rapport à notre position initiale. Elle montre que, contrairement à nous, il n'est pas prêt à donner plus de transparence aux travaux de la Chambre des communes. Mais nous avons quand même progressé un peu, et peut-être devrions-nous montrer notre reconnaissance.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je voulais seulement qu'il soit parfaitement clair que ce n'est pas parce que la pièce où siègent les comités sera équipée d'une caméra de télévision que le public aura accès à leurs travaux. Il n'y aura accès que si les chaînes de télévision décident d'en retransmettre des passages.

Je pense que certaines personnes risquent d'être induites en erreur et de croire que les travaux de certains comités seront retransmis en direct à la télévision dans tout le pays alors qu'en fait, comme l'a confirmé le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, ces installations seront à la disposition des stations de télévision qui. . .

Une voix: Ce sera en direct.

M. Nunziata: Le député dit que ce sera en direct. Sur quelle chaîne? Si vous le permettez, j'aimerais poser une série de questions au leader parlementaire. Premièrement, peut-il confirmer que les travaux des comités siégeant dans cette salle seront retransmis en direct dans tout le pays?

Une voix: Non.

M. Nunziata: Peut-il également indiquer sur quelle chaîne? Est-ce que ce sera sur la chaîne parlementaire ou sur une autre chaîne? J'aimerais également demander au député quel est le coût de tout cela. Qui va assumer les frais de la mise en application des recommandations du 23e rapport du Comité de la gestion de la Chambre? Le comité a bien dû établir à combien reviendrait l'application de ses recommandations avant même de les faire.

Mme le vice-président: Malheureusement, le député de Kamloops n'a pas le temps de répondre, à moins qu'il ne le fasse en moins d'une minute.

M. Riis: Puis-je suggérer autre chose, madame la Présidente? Je sais que mon temps de parole est écoulé, mais je pense que les questions de mon collègue sont des questions que beaucoup vont se poser, à juste titre.

Je n'étais pas membre de ce comité. Je me demande si on pourrait avoir l'accord unanime de la Chambre pour prier mon collègue qui a présenté ce rapport de répondre à ces questions. Pourrions-nous avoir le consentement unanime pour que ces questions soient posées à mon collègue?

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la suggestion. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Le député peut donc répondre.

M. John E. Cole (York—Simcoe): Madame la Présidente, c'est aussi la manière dont le comité fonctionne: nous prenons parfois des libertés avec les règles.

Je n'ai pas entendu la première partie de la question du député, mais je voudrais parler un peu du coût, des contrôles et de certaines des prévisions faites par le personnel en ce qui concerne les frais. On a le choix entre deux ou trois solutions, et c'est au Comité de gestion de la Chambre de décider comment procéder. On peut le faire d'une manière provisoire pendant six mois avec des frais d'investissement d'environ 35 000 $. Les frais de fonctionnement seraient d'environ 130 $. Je pense que c'est le chiffre qu'on a avancé, et il suffirait de l'extrapoler.

Il existe deux ou trois possibilités, si nous tenons compte de l'utilisation d'une salle déterminée, et un certain nombre de choix s'offrent dans ce domaine. On peut le faire, dans un certain cas, pour environ 125 000 $. Le coût de fonctionnement est plus important parce que le matériel n'est pas aussi perfectioné ou encore on peut choisir un système plus sophistiqué, ce qui réduit les frais d'investissement d'environ le quart. L'achat de matériel plus coûteux présente certains avantages sur le plan des coûts de fonctionnement. Ce sont là des décisions qui devront être prises le moment venu.

Pour ce qui est de la radiodiffusion, on emploierait l'équipement actuel. Donc, il n'y aurait guère de frais, si ce n'est peut-être le coût d'installer des mini-radios ou autres dans les bureaux des députés, à relier à un système de hauts-parleurs ou autres matériels du genre. On pourrait même utiliser à cet égard le système de télévision actuel.

L'autre chose que, je crois, le député voulait savoir —qu'il me reprenne si j'ai mal compris —, c'est à quel moment les réunions seraient télédiffusées. On a dit que les débats du Parlement, de la Chambre des communes, passaient en priorité.

Les jours où la Chambre ne siège pas et où le comité est en réunion, les débats du comité serait retransmis en direct sur la chaîne parlementaire. Autrement, la retransmission des débats du comité serait peut-être différée de trois ou quatre heures et diffusée après ceux de la Chambre, sur la chaîne parlementaire. Il y a beaucoup de temps non utilisé sur la chaîne parlementaire. Et le but est justement d'utiliser ce temps avec un léger retard quand la Chambre siège.

En cas de retransmission ultérieure, la date et l'heure de la réunion apparaîtraient à l'écran de façon que les téléspectateurs sachent qu'il s'agit d'un enregistrement effectué deux ou trois jours auparavant. Encore une fois, il y a beaucoup de temps non utilisé sur cette chaîne. Donc, on pourrait programmer la retransmission en fin de semaine ou durant les temps libres. Les réunions qui ont eu lieu pendant la semaine pourraient être diffusées la fin de semaine suivante. J'espère que ces explications répondent à la question du député, dont je n'ai pas entendu le début.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard): Madame la Présidente, j'aimerais prendre part à ce débat. Je suis encore membre du Comité de gestion de la Chambre et ce comité opère et fonctionne, de façon habituelle, avec des sous-comités. Mais nous voulons démontrer à tous ceux qui nous regardent et nous écoutent l'importance de ce que nous voulons faire avec le mandat que nous avons reçu. Il consiste à s'assurer que tous les travaux qui se font à la Chambre soient radiodiffusés. À tous les comités auxquels j'ai participé, plusieurs témoins ont rendu des témoignages très intéressants. Au cours de mon discours, j'y ferai référence.

Tout d'abord, j'aimerais souligner, madame la Présidente, que ce n'est pas seulement depuis quelques mois que le Comité de gestion de la Chambre a entrepris l'étude de la radiodiffusion, mais cette question a été traitée depuis plusieurs années en comité. Mon collègue de Saint-Denis, d'ailleurs, y a déjà participé et il a accompli un travail extraordinaire.

Avant la venue de la radio et de la télévision, nous avions, bien sûr, et nous avons toujours ce qu'on appelle le *hansard*. Je pense que depuis que les débats de la Chambre sont télévisés, le défi a toujours été d'avoir un *hansard* électronique. Je pense que, comme on l'a mentionné, d'autres rapports allant dans le même sens ont déjà été produits, et nous en avons tenu compte. Nous avons tenu compte des différents témoignages, dont ceux du groupe des médias et de la tribune. Ils sont venus nous demander d'ouvrir complètement, sans limite, toutes nos délibérations, soit en comité permanent, en comité législatif ou en comité spécial. Il fallait en arriver à trouver un équilibre face à la demande de la tribune. Il y a aussi le facteur coûts, madame la Présidente, dont il faut tenir compte et nos auditeurs doivent y penser. Bien sûr, on aimerait ouvrir toutes les délibérations, car on n'a rien à cacher, mais ceci implique un coût pour s'assurer que tout le monde ait la même information.

• (1300)

Donc, on a dû tenir compte de tous ces facteurs pour arriver à un rapport comme celui d'aujourd'hui qui n'est pas, bien sûr, parfait, car ce n'est pas avec cela qu'on va pouvoir répondre à toutes les demandes. Mais en tenant compte de nos moyens, en tenant compte de la situation actuelle du pays, je pense que nous avons atteint, dans ce rapport, un équilibre. Une fois que nous l'aurons mis en application, nous découvrirons certainement des lacunes que nous pourrons corriger et nous pourrons aussi y apporter des améliorations. J'espère qu'avec le temps il sera possible que toutes nos délibérations, soit dans cette Chambre, mais surtout dans les comités, puissent être télévisées et radiodiffusées comme cela se fait ici à la Chambre des communes.

J'aimerais aussi faire comprendre et tenter d'expliquer à tous ceux qui nous écoutent, car on s'adresse à tous nos auditeurs, que l'objectif de ce rapport est d'informer la population, les tenir au courant de tout ce que leurs députés et le gouvernement du Canada font. Il s'agit de bien les informer, et je suis sûr que cela coûte de l'argent. Mais prenons la Chambre des communes; présentement, nous ne sommes pas nombreux à être présents ici en Chambre. Mais cela ne veut pas dire que les autres députés qui sont absents ne font rien ou sont en vacances. Ils travaillent en comité, ils sont en réunion ou dans leur bureau car notre travail n'implique pas uniquement d'être ici, à la Chambre, et de prendre part à des débats. Il y a d'autres endroits où on fait des débats.

Donc, il serait bon à ce moment-ci, je crois, d'informer la population, les Canadiens, du nombre de comités qui existent, madame la Présidente. On parle souvent des comités, mais je pense qu'il serait bon de les nommer et d'expliquer notre système de comités et de la façon que cela fonctionne. On y fait un travail important. Je ne reviendrai pas en arrière et expliquer l'ancien fonctionnement, mais actuellement, nos comités sont divisés en secteurs. Si je prends, par exemple, le secteur des ressources humaines, madame la Présidente, celui-ci comprend notamment le Comité permanent des affaires autochtones, dont huit députés y siègent, soit cinq représentant le gouvernement, deux de l'opposition officielle et un du Nouveau Parti démocratique. Il y a aussi le Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le Comité sur le multiculturalisme et la citoyenneté, le Comité sur la santé et le bien-être social, les affaires sociales, le troisième âge et la condition féminine et le Comité sur le travail, l'emploi et l'immigration.

Ensuite, pour chacun des secteurs, on retrouve aussi deux comités législatifs. Il s'agit de comités permanents qui peuvent convoquer les ministres et où on discute des ministères et des travaux qu'on retrouve à l'intérieur des ministères, mais nous avons établi ces comités législatifs spécifiquement pour étudier les projets de loi, une fois qu'ils ont été adoptés en deuxième lecture, ce qui accélère les travaux de cette Chambre.

L'autre secteur dont je voudrais vous entretenir, c'est le secteur des ressources naturelles. Dans celui-ci, on retrouve le Comité de l'agriculture, le Comité de l'énergie, des mines et des ressources, le Comité de l'environnement, le Comité des forêts et des pêches et également dans ce secteur, il y a deux comités législatifs.

Il y a aussi le secteur économique dans lequel on a le Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur, le Comité des finances—et c'est évident que lorsqu'on parle d'économie, cette enveloppe doit comporter le Comité des finances—le Comité de l'industrie, des sciences et de la technologie, du développement régional et du Nord. Il y a aussi le Comité des transports, un comité très important aussi et encore là, on y voit deux comités législatifs.

On retrouve, enfin, le secteur ministériel. Là, il y a le Comité des communications et de la culture, le Comité des consommateurs et sociétés et de l'administration gouvernementale. . .

M. Boudria: Très bon comité!

M. Gagliano: Mon collègue y fait un travail exceptionnel. Bien sûr, il y a aussi le Comité de la justice et du solliciteur général, le Comité de la défense nationale et des affaires des anciens combattants, le Comité des langues officielles et s'y rattachent également là, deux comités législatifs.

Comme le vous voyez, monsieur le Président, nous avons un grand nombre de comités, et du lundi au vendredi, pendant que cette Chambre siège. Il y a des jours où les comités commencent à siéger même avant la Chambre. La population ne connaît pas le travail important accompli par ces comités. De plus, il faut mentionner que la plupart du temps les comités invitent à comparaître des témoins d'envergure nationale, des groupes nationaux qui viennent témoigner devant ces comités, qui viennent dire aux députés des deux côtés de la Chambre des choses très importantes, comment administrer, comment aller vers l'avenir, comment le Canada pourra devenir un pays prospère et avant-gardiste. Et monsieur le Président, seuls les députés, ou quelques journalistes ont le droit d'assister aux délibérations et de prendre des notes, c'est-à-dire que la presse écrite est permise. Par contre, la presse électronique, telle la télévision et la radio, n'est pas encore permise, sauf peut-être avant que les délibérations du comité ne commencent, pour prendre dans la pièce quelques *clips* que l'on pourra rediffuser aux nouvelles le soir.

Avec le rapport du comité dont nous discutons en ce moment, bien sûr que les députés aimeraient, et tout le monde le souhaite, que toutes les délibérations dans les comités soient télévisées, et ainsi on aurait toute l'information voulue. Mais il y a un problème financier, un problème de coûts, mais également ce problème, à savoir

quel comité aura préséance, à quel moment, etc. C'est pourquoi on en est venu à la conclusion, monsieur le Président, d'avoir une pièce, soit ici à l'édifice du centre ou dans un autre édifice sur la colline parlementaire, qui serait équipée pour téléviser les délibérations d'un comité. À ce moment-là, il reviendrait à la Chambre, comme on le fait maintenant ici, il reviendrait aux trois partis, à nos leaders à la Chambre de se réunir, de négocier, de décider. Ces dernières années, on a vécu des choses très importantes telles la Constitution, l'affaire Al-Mashat, la TPS. Et on peut facilement reconnaître l'importance capitale de tel ou tel sujet ou d'un changement de politique. Donc, on pourrait en arriver à un accord facile, à savoir que tel comité pourrait siéger dans une pièce qui serait équipée pour télédiffuser les délibérations de ce comité. Donc, on s'assure qu'il va y avoir au moins un comité qui va toujours être télévisé.

Un autre pas en avant qui a été fait. Et là, malheureusement, à cause de mes différentes fonctions en tant que whip, je ne peux pas m'éloigner de la Chambre et, de ce fait, je n'ai pas eu la chance de voyager comme les autres membres du Comité qui sont allés visiter l'Assemblée nationale, l'Assemblée législative de l'Ontario, à Toronto, pour en voir le fonctionnement. Et, semble-t-il, qu'il y avait quelque chose à innover, quelque chose à apprendre de cette Assemblée législative. Ils y sont demeurés pendant une journée, et ils ont été bien reçus. On leur a expliqué le fonctionnement du système et on en a discuté avec les députés de l'Assemblée législative de l'Ontario afin de voir s'il y avait des choses qui pourraient s'appliquer ici, monsieur le Président.

De même, un autre groupe de députés sont allés visiter l'Assemblée nationale du Québec afin de voir également ce qu'il y avait comme innovations qui auraient pu s'appliquer ici à la Chambre.

Ces deux visites ont, je crois, été suffisamment importantes pour en arriver à la conclusion, pour en arriver à rédiger ce rapport dont nous discutons aujourd'hui, et avec lequel les trois partis politiques sont d'accord. Donc, on pourra dire que bientôt nous pourrons appliquer ce nouveau système.

• (1310)

Donc, comme je le disais, on a réglé une partie du problème en ayant une pièce toujours équipée pour télédiffuser. Pour les autres comités, on en est arrivé à la conclusion d'appliquer le même système qu'à l'Assemblée nationale du Québec. Je ne sais pas si l'Assemblée législative de Toronto a le même système, mais à l'Assemblée nationale du Québec, il existe un système audio par lequel on peut prendre le son de ce qui est dit à chaque comité, à chaque commission parlementaire. Chaque député, à n'importe quel moment, de son bureau, pourra capter ce qui se passe en comité, et cela s'appliquera aussi à la tribune de la presse.

Donc, on a fait un pas en avant dans le sens que l'on aura, une fois le rapport adopté, une pièce équipée en permanence pour la diffusion de nos comités. La Chambre, par contre, aura le pouvoir de décider si le comité sera diffusé au complet, et tous les autres comités pourront audiodiffuser leurs procédures et leurs débats.

Monsieur le Président, je pense que l'on n'a pas compris que l'objectif principal était de télédiffuser les séances des comités de la Chambre, mais je crois que l'on a fait un pas très important en avant. Je pense qu'une fois ce rapport adopté, cela va permettre que les travaux importants des comités soient diffusés.

À l'heure actuelle, tous les Canadiens peuvent regarder les débats de la Chambre, la période des questions orales, mais très peu de gens, sauf les députés, leurs adjoints et quelques journalistes sont au courant des questions importantes qui sont discutées dans plus de 20 comités permanents, en plus des comités législatifs. Ce système va non seulement permettre d'écouter les échanges qui vont se faire entre les députés, mais aussi les témoignages des experts et des groupes importants au Canada qui vont venir témoigner devant ces comités, qui apporteront de la matière à être discutée pour ainsi nous permettre d'améliorer nos lois, dans le but d'améliorer le bien-être de nos jeunes, de nos enfants et petits-enfants, pour qu'ils puissent croire et avoir espoir en ce pays.

Par conséquent, le comité recommande, premièrement: Que la transmission sonore fournie par la Chambre des communes des séances publiques des comités puisse être enregistrée. La deuxième recommandation est la suivante: Que la transmission sonore de toutes les séances publiques des comités soit mise à la disposition des députés, de leur personnel et de la tribune de la presse qui se trouve sur la Colline parlementaire et puisse être utilisée à des fins de diffusion. Donc, si la presse le juge à propos, elle pourra utiliser la bande sonore pour les bulletins d'information.

Voici d'autres recommandations, car il y en a une série. La troisième est la suivante: Que la Chambre des communes commence par équiper une salle de comité pour la diffusion des délibérations de tous les comités qui se réunissent dans cette salle, soit enregistrer intégralement; que les enregistrements soient mis à la disposition des médias et qu'ils soient diffusés sur la chaîne parlementaire.

Tantôt, je pense que mon collègue de York-Sud—Weston se demandait sur quel canal. Je crois que c'est sur la chaîne parlementaire. Donc, tout cela sera toujours diffusé sur la chaîne parlementaire. Bien sûr, les journalistes pourront l'utiliser pour leur information dans les nouvelles.

La cinquième recommandation se lit ainsi: Que la date de séance du comité apparaisse à l'écran en tout temps, en caractères lisibles.

Voici la sixième: Que la décision, à savoir quels comités se réuniront dans cette chambre, soit prise par les leaders parlementaires ou, en cas de dissension, par le Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Et ici, selon la tradition, on sait que nos leaders en Chambre se réunissent couramment, qu'il y a des discussions, et qu'ils en arrivent souvent à un consentement unanime. Donc, ce sera la Chambre qui prendra la décision. Mais s'il n'y a pas d'entente, ce sera alors le Comité permanent de la gestion de la Chambre qui décidera quel comité pourra siéger dans la pièce équipée pour la télédiffusion.

La septième recommandation est la suivante: Tous les comités de la Chambre, soit les comités permanents, législatifs et spéciaux, seraient autorisés à se réunir dans la pièce spécialement équipée pour y faire télédiffuser leurs séances, à condition que la priorité soit accordée aux comités auxquels la Chambre n'a pas ordonné de faire télédiffuser une séance quelconque ou un groupe de séances.

Et vient ensuite la recommandation numéro 8, qui se lit comme suit: Le Comité recommande que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié afin de prévoir ce qui suit: Le mandat du Comité permanent de la gestion de la Chambre, en plus des fonctions énoncées à l'article 104 du Règlement, et entre autres attributions, comprend notamment: la revue de la radiodiffusion et de la télédiffusion des délibérations de la Chambre et de ses comités et la présentation de rapports à ce sujet.

À mon avis, cela est très important, car c'est quelque chose que l'on ajoute au mandat du Comité permanent de la Chambre, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais le temps alloué au député est expiré.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue. Je suis d'accord avec tout ce qu'il dit quand il parle de faire en sorte que le compte rendu des délibérations de nos comités se fasse dans les mêmes conditions que pour la Chambre des communes. Je ne comprends pas cependant qu'on veuille équiper seulement une salle de comité.

Je partage l'opinion du député quand il dit que c'est probablement au comité que s'accomplit le meilleur travail de la Chambre des communes. Une des raisons pour lesquelles il en est ainsi, c'est que beaucoup de témoins experts venant de partout au Canada, parfois même de partout dans le monde, comparaissent devant les comités. Leurs témoignages forment parfois la base de la politique élaborée dans notre pays.

Si l'on télévise les délibérations d'un seul comité ou si nous avons les moyens d'assurer la couverture des délibérations d'un seul comité, nous allons finir par créer deux ou trois catégories de travail législatif. L'équipement de télévision représentera évidemment un gros investissement au début. Une fois que nous aurons réglé cette difficulté, il ne sera pas si difficile d'obtenir un autre canal réservé uniquement aux comités. Téléviser les délibérations des comités constitue une excellente formation. C'est une précieuse expérience pour le personnel.

Je le demande à mon collègue, qui est entrepreneur: Pourquoi faire les choses à moitié? Pourquoi créer une situation où soudain le seul comité dont les séances seront télévisées sera le Comité des finances, car tout le monde veut siéger à ce comité? On se trouvera à créer tout d'un coup deux catégories de comités. Les gens faisaient la queue lorsque nous étudiions la TPS au Comité des finances. Tout le monde voulait se faire entendre devant le comité et tout le monde voulait y siéger, de sorte qu'on ne pouvait trouver personne pour siéger aux autres comités.

• (1320)

Hier, par exemple, nous avions une séance de comité sur le tourisme, mais nous pouvions à peine réunir le quorum. Nous devions entendre certains des meilleurs témoins en matière de tourisme venus de partout au Canada; c'étaient des experts dans leur domaine. Même si le tourisme est une question importante, on peut parier son dernier dollar que si l'on est en train de téléviser les délibérations du Comité des finances dans la salle voisine, c'est là que tout le monde voudra aller.

Le leader de notre parti à la Chambre a dit de mon collègue qu'il était un des membres éminents du Comité de gestion. Je lui demande donc ceci: Pourquoi ne pas donner un grand coup tout de suite? Si nous voulons réaliser ce projet —et je suis persuadé que nous obtiendrons le consentement unanime pour le faire —, ne le faisons pas à moitié. Télévisons les séances de tous les comités tout le temps, et faisons-nous accorder un autre canal parlementaire à cette fin.

M. Gagliano: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses observations et ses questions.

Je l'ai dit dans mon discours que l'objectif est de créer un hansard électronique pour tous les travaux effectués au Parlement. Malheureusement, nous faisons face à deux obstacles. Premièrement, les choses ne bougent pas, ici, aussi rapidement que mon collègue et moi le souhaiterions. Cependant, avec ce rapport, nous avons fait un pas dans la bonne direction.

Deuxièmement, on parle ici de coûts d'immobilisations considérables. Il ne suffira pas d'installer des caméras et quelques fils. J'ai dressé la liste des comités de la Chambre et je me suis rendu compte qu'il y a plus de 20 comités permanents qui siègent du lundi au vendredi. Les gens croient peut-être que nous disposons de beaucoup de grandes salles. Les spécialistes nous ont toutefois laissé entendre que la plupart des séances de comité se tiennent dans des locaux trop petits et que les travaux, comme les rénovations, entraîneraient des dépenses énormes. Il faut rénover les salles avant d'y installer le matériel nécessaire.

Il faut agir rapidement. Nous songeons à cette question depuis des années. Nous avons assez étudié la question, il est temps maintenant de passer à l'action. On nous a dit que, si nous voulions commencer dès maintenant, on pourrait aménager au moins une salle. Nous avons au moins une salle où il ne serait pas nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation, d'abattre un mur, ou de refaire le plancher, ainsi de suite. Nous pouvons installer quelques caméras. Nous en avons déjà et nous pourrions en acheter d'autres; ce n'est pas tellement coûteux. Nous pourrions commencer dès maintenant, et c'est ce que nous avons décidé de faire.

Nous n'en sommes qu'aux tout débuts. Nous espérons que, graduellement, aujourd'hui ou la semaine prochaine, quand les recommandations contenues dans le rapport seront appliquées, le Comité de la gestion de la Chambre surveillera les travaux, comme l'exige maintenant son mandat. Si l'expérience fonctionne bien et que des améliorations doivent être apportées, nous le ferons. Entre-temps, nous chercherons d'autres moyens, d'autres salles, d'autres pièces d'équipement, autant qu'il en faut.

Nous savons que nous sommes en pleine période de compressions budgétaires. Dès que nous le pourrons, nous aménagerons d'autres salles d'où nous pourrons télédiffuser les séances de comité. J'invite mes collègues à exercer des pressions sur les députés qui, tout comme moi, font partie du Comité de la gestion de la Chambre, afin que d'autres salles, comme celle que nous aménagerons très bientôt, soient munies de caméras.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai écouté les remarques, les questions et les observations des dernières minutes, relativement à la volonté de téléviser les délibérations de la Chambre et de ses comités. Le député peut-il me donner l'assurance que nous pourrons adopter cet après-midi tous ces rapports qui nous permettront simplement de rendre les délibérations plus accessibles aux députés, aux caméras, etc?

M. Gagliano: Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour remercier le secrétaire parlementaire de sa collaboration. Il préside les travaux du Comité de la gestion de la Chambre et il s'est montré très patient durant les séances. Il sait fort bien que la rédaction de ce rapport a nécessité plus d'un an. Il sait, comme moi, que les membres du comité ont eu beaucoup de temps pour entendre des témoins, poser des questions et obtenir des réponses. Aussi, il sera sûrement d'accord pour donner à tous les députés qui souhaitent faire des interventions et poser des questions cet après-midi, l'occasion de le faire. À mon avis, s'il est patient, il se pourrait que le rapport soit adopté d'ici la fin de la séance. C'est tout ce que je puis lui promettre pour l'instant.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler aujourd'hui de cette motion portant adoption du rapport n° 23 sur la diffusion des délibérations des comités.

Tout d'abord, je veux dire à la Chambre que je n'utiliserai pas les 20 minutes auxquelles j'ai droit pour faire mes remarques mais, on ne sait jamais, si certains de mes collègues insistaient. . .

Je crois que je devrais expliquer aux députés d'en face ma position et celle de mes collègues du Parti libéral sur cette question. Comme le député de Saint-Léonard l'a dit, à cause de l'importance des comités, la diffusion de leurs délibérations est cruciale.

Je suis heureux de dire au secrétaire parlementaire que je vais certainement voter en faveur de cette motion le moment venu. Je veux aussi qu'il sache que j'approuve la décision du comité de gestion de réexaminer, après une période d'essai de six mois, les lignes directrices expérimentales contenues dans le rapport.

J'ai eu l'occasion, disons, dans une autre vie, de siéger à l'Assemblée législative de l'Ontario. On permettait. . .

M. Nunziata: Vous étiez un excellent député provincial.

M. Boudria: Je veux remercier sincèrement le très distingué député de York-Sud—Weston de ce compliment.

À l'époque où je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario, on permettait une forme de télédiffusion des délibérations des comités. Toutefois, ce n'était pas particulièrement une bonne façon de le faire. On laissait entrer les cameramen dans la salle, caméra à l'épaule, ainsi que le perchiste. Tous ces gens se promenaient dans la salle, filmant parfois les documents qu'un député pouvait être en train de regarder.

Je ne suis pas ravi outre mesure de ce système, monsieur le Président, comme vous pouvez certainement le comprendre. Vous pouviez être en train de lire une lettre de M^me^ Smith expliquant un problème particulier de la circonscription et vous deviez cacher, littéralement, les documents lorsque la caméra entrait dans la salle.

Je crois comprendre que ce système a maintenant été éliminé. Nous n'allons certainement pas adopter quoi que ce soit de semblable ici. Nous devons préserver le caractère confidentiel non pas des affaires du député, ce qui est secondaire, mais des renseignements qu'il peut avoir entre les mains. Nous avons des dossiers sur notre circonscription ainsi que sur diverses questions, et nous nous y reportons pour faire des discours et prendre part aux travaux des comités, par exemple. À dire le vrai, je ne pense pas qu'il soit acceptable que les notes que nous avons ou même la correspondance ou les documents sur des questions intéressant des particuliers puissent être vus par un reporter.

• (1330)

De plus, on autoriserait évidemment dans les salles de comité du matériel d'enregistrement sonore. D'aucuns demanderont ce qu'il y a de mal à cela. Voici.

Un reporter pourrait entrer dans la salle avec un petit magnétophone à cassette, le flanquer devant vous, entre deux députés, peut-être même deux députés qui n'ont pas la parole à ce moment-là. Il serait impossible de murmurer quoi que ce soit à son voisin ou de lui demander son avis à cause de ce stupide magnétophone. Cela semble, encore une fois, tout à fait inacceptable.

Pour ma part, je ne m'oppose pas à ce que les reporters soient autorisés à brancher leurs appareils sur le réseau de diffusion du comité. Je n'ai aucune objection. Cela ne fait pas de différence. Tout est consigné au compte rendu de toute manière. Je ne vois du moins rien qui s'y oppose, et je ne vois pas que nous puissions, à titre expérimental, à un moment dans l'avenir, désigner une zone dans une salle de comité, sauf peut-être en y installant un podium.

Si une équipe de tournage désire entrer, elle peut filmer tant que le coeur lui en dit, à condition de rester sur ce podium d'où elle doit absolument filmer. Les membres de l'équipe ne doivent pas déranger les témoins, passer entre les gens dans la salle, ni filmer les documents qui se trouvent sur les tables, et ainsi de suite. Vous pouvez voir à quel point la situation peut devenir ridicule, et ce l'était passablement à ce moment-là dans l'Assemblée législative de l'Ontario.

Je crois comprendre qu'on y a mis bon ordre, et vous pouvez comprendre pourquoi cela s'imposait, et pourquoi elle l'a fait. Ce que nous proposons de faire et d'adopter ici, une fois que tous mes collègues auront eu l'occasion de donner leur avis sur la proposition, c'est fondamentalement d'avoir une salle dans laquelle les séances de comité seraient télédiffusées.

Certains disent que cela ne permettra de télédiffuser les travaux que d'un comité. Ce n'est pas le cas, puisque le même comité ne se réunit pas 12 heures par jour. Les séances de comité durent habituellement une heure et demie, deux heures dans certains cas. Le Comité des finances pourrait, par exemple, s'il le désire, se réunir dans cette salle de 9 h 30 à 11 h, puis un autre comité pourrait y siéger de 11 h à 13 h, et, après la période des questions, un troisième comité pourrait s'y réunir de 15 h

30 à 17 h. Il pourrait peut-être même y avoir une autre réunion de comité en soirée.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que le fait qu'il n'y ait qu'une seule salle ne signifie pas qu'une seule réunion de comité serait télédiffusée chaque jour. Il se pourrait même, si la demande existe, que les travaux de quatre ou cinq comités puissent l'être.

C'est assurément un bon départ. Je conviens tout à fait avec le député de York-Sud—Weston qui, toujours astucieux, a fait remarquer un peu plus tôt qu'il ne faut pas oublier ce que tout cela va coûter. C'est un aspect qui mérite d'être abordé maintenant.

En n'ayant qu'une seule salle qui servirait plus souvent, je pense que, tout en répondant au désir de montrer aux Canadiens beaucoup de comités parlementaires à la télévision, si c'est effectivement ce que ceux-ci veulent, ou au désir des média de filmer les travaux des comités, nous devons tenir compte des contribuables et ne pas nous lancer dans quelque chose qui serait trop coûteux et que nous ne pouvons pas nous permettre.

Je félicite le député de York-Sud—Weston qui a soulevé ce point un peu plus tôt. Il avait, comme d'habitude, tout à fait raison.

[*Français*]

Voilà donc qu'on est en train de discuter du 23e rapport de ce comité. Ce serait peut-être une bonne chose, monsieur le Président, de faire la revue ensemble des différentes recommandations du comité en question.

Alors, les voici. La première recommandation, c'est «que la transmission sonore, fournie par la Chambre des communes, des séances publiques de comité, puisse être enregistrée». C'est le dossier dont je parlais tantôt, c'est-à-dire qu'on permet à un journaliste de brancher son enregistreuse, si je peux utiliser le terme, dans le système sonore du comité. Franchement, ce n'est pas un développement majeur et c'est facile à faire. J'ai bien l'impression que de temps à autre, on trichait peut-être un peu, dans les médias, c'est-à-dire qu'on le faisait auparavant, même si ce n'était pas officiellement permis.

J'ai parfois trouvé intéressant d'entendre, à la radio, un témoignage devant un comité parlementaire, un témoignage enregistré lors de la séance du comité. Il était donc évident que ce journaliste ou cette personne avait procédé à l'enregistrement sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable. Il faut dire que la règle était peut-être un peu désuète. Alors, je vois cela comme étant une modernisation de nos règles.

J'en viens maintenant à la deuxième recommandation: «Que la transmission sonore de toutes les séances publiques de comité soit mise à la disposition des députés et de leur personnel et de la tribune de la presse». Je dois dire que ce système existe ou du moins existait à Queen's Park dès 1981, c'est-à-dire qu'on pouvait syntoniser et savoir ce qui se passait dans différentes salles de comité. Il ne s'agissait que d'un appareil, un haut-parleur plus précisément, qui était installé dans les bureaux des parlementaires. On n'avait qu'à tourner le bouton et on pouvait, par exemple, écouter les délibérations dans la salle de comité nº 1, 2, 3, 4 ou 5 et lorsqu'il s'agissait d'un dossier important pour le parlementaire en question, ce dernier pouvait immédiatement s'y rendre et intervenir.

Certains diront que cela fera peut-être diminuer l'assiduité aux comités, mais moi, je dirais que le contraire se produira, car les parlementaires seront portés à se rendre dans la salle des comités lorsqu'on y traitera de dossiers importants, ce qui se produit très souvent.

Le Comité a recommandé également: «Que la Chambre des communes commence par équiper une salle de comité pour la diffusion des délibérations». Inutile de répéter ce que j'ai dit plus tôt, monsieur le Président, parce que je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre et vous importuner, donc je ferai mes commentaires de façon très brève. J'ai déjà fait valoir mon point de vue là-dessus.

Le quatrième point, c'est que «l'enregistrement des délibérations des comités soit fait par ou pour la Chambre des communes, mais sous la responsabilité directe du personnel de la Chambre». Je pense que c'est une bonne idée également, mais selon moi, je serais porté à aller encore un peu loin, c'est-à-dire que je permettrais à des journalistes de faire la télédiffusion de séances de comité dans d'autres salles, pourvu que les caméras soient positionnées dans des endroits prescrits d'avance. J'en ai également parlé tout à l'heure. De toute façon, on ne traite pas de ce dossier dans le rapport, mais on pourra peut-être s'en occuper dans l'avenir.

Cinquièmement, on suggère «que la date de la séance du comité apparaisse à l'écran en tout temps, en caractères lisibles». La raison pour laquelle c'est important, monsieur le Président, c'est parce que, comme on utilisera le canal de la Chambre des communes, il sera peut-être impossible de rendre la télévision publique au moment où les commentaires seraient faits. Alors, le Canadien ou la Canadienne qui sera en train de visionner cela au petit écran voudra savoir s'il s'agit d'une émission qui passe en direct ou s'il s'agit d'une reprise de la veille

ou de l'avant-veille. Je pense donc qu'il est important d'avoir cette information à l'écran.

Ensuite, la sixième recommandation stipule «que la décision à savoir quels comités se réuniront dans cette chambre soit prise par les leaders parlementaires.» Voilà une très bonne recommandation et je pense qu'il y a un point important à soulever ici. Contrairement à ce que certains peuvent penser de temps à autre, les parlementaires ne sont pas toujours en train de s'arracher les cheveux sur la tête. Il y a une bonne coopération entre les différents côté de la Chambre, en général. Par exemple, la majorité des projets de loi sont adoptés par ce Parlement, monsieur le Président, comme vous le savez, sans même recourir à un vote par appel nominal, mais plutôt à une simple mise aux voix. Ce n'est pas toujours contesté, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Lorsque je vais m'adresser à des étudiants dans mon comté, par exemple, je leur demande: Pensez-vous que le gouvernement propose toutes les lois et que l'opposition vote toujours contre? La réponse est toujours: Oui, c'est exactement cela dans tous les cas. Bien, ce n'est certainement pas cela, monsieur le Président. D'ailleurs, la grande proportion des projets de loi sont adoptés par tous les côtés de la Chambre. Il y a des motions demandant le consentement unanime, adoptées presque tous les jours par ce Parlement et des fois même plusieurs fois durant la même journée; chose qui n'est peut-être pas toujours connue, on devrait le laisser savoir.

• (1340)

Alors, on laisse aux trois leaders parlementaires le soin de se réunir et décider quels comités seront retransmis par voie de cette nouvelle salle qui sera équipée pour ce genre d'activités. Incidemment, je ne sais pas si on a déjà choisi quelle pièce sera utilisée. Je vois mon collègue, le député de Saint-Denis, qui est ici, lui qui est un expert dans le dossier et je me permettrai de faire un souhait: Que ce soit la pièce 237C, qui est une très belle pièce ici au Parlement, une salle qui est propice à ce genre de chose et qu'on devrait utiliser davantage.

Je veux également faire part au député de Saint-Denis, compte tenu de sa grande expertise, que moi je pense que cette salle-là, le 237C, pourrait être également utilisée par exemple par les médias pour la transmission des commentaires sur le Budget. J'ai vu la scène devant la Chambre des communes le jour du Budget. Monsieur le Président, c'était abominable de voir qu'on avait installé un «spaghetti» de tuyaux et de fils de toutes sortes. Les gens se pilaient les uns sur les autres. Il y avait des inconnus un peu partout dans l'entrée même de la Chambre des communes. Je vous dis que ça ne faisait pas un beau spectacle. On devrait tout déménager ce qu'on fait à l'extérieur de la Chambre, le jour du Budget, du discours du Trône et d'autres discours importants, dans cette pièce-là, le 237C, qui est une très belle pièce et qui sera maintenant équipée pour les caméras.

Alors, je fais part de cela au député de Saint-Denis. Je sais qu'il prend des notes de façon attentive sur les propos que je fais.

Finalement, monsieur le Président, la septième recommandation du comité de la Chambre est à l'effet que les comités permanents, législatifs et spéciaux soient autorisés à se réunir dans la pièce spécialement équipée pour faire télédiffuser leur séance à condition que la priorité soit accordée au comité auquel la Chambre n'a pas ordonné de faire télédiffuser une séance quelconque ou un groupe de séances. Je pense que cela s'explique soi-même, c'est-à-dire bien sûr qu'on utilise la salle, même en des temps où on n'a pas besoin de faire la télédiffusion des débats.

Alors, c'est une explication très brève, monsieur le Président, du dossier aujourd'hui, mais je pense qu'il est important pour nous tous de connaître l'appui que cette motion a parmi la députation à la Chambre des communes. Plusieurs parlementaires aujourd'hui se sont exprimés en faveur de cette initiative et j'espère que d'autres parlementaires, par exemple, mon très distingué collègue de York-Sud—Weston et d'autres pourront également, d'ici la fin de la journée, s'adresser à la Chambre et faire part eux aussi de leur appui, manifester leur appui pour cette motion.

Je sais que mon collègue de Stormont—Dundas depuis ce matin est en train de se préparer pour faire un discours important au sujet de ce dossier-là, monsieur le Président, toujours en souhaitant qu'on ait le temps aujourd'hui pour accommoder tout le monde. Si on n'a pas le temps d'accommoder tout le monde, on pourra peut-être continuer ce débat lundi, mardi, mercredi ou jeudi de la semaine prochaine. Vous savez, il y a plusieurs jours pour parler d'un dossier aussi important, et on pourra peut-être prendre d'autres journées et continuer le débat qui est si important.

Je suis sûr que plusieurs autres parlementaires voudront également commenter.

Et là-dessus, monsieur le Président, je vais terminer mes brèves remarques sur ce sujet. Et je vais bien sûr réitérer mon appui pour l'initiative et féliciter tous les membres du Comité de la gestion de la Chambre pour leur excellent travail en ce qui a trait au rapport nº 23.

[*Traduction*]

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell.

J'ai trouvé particulièrement intéressants ses propos sur la télédiffusion des délibérations de certains comités. Je suis parfaitement d'accord avec lui. La population canadienne veut certes que le gouvernement soit plus transparent, et une bonne façon de le faire est justement de télédiffuser les délibérations de certains comités. Je dis bien certains, car il faut tenir compte des coûts que cela va entraîner. Après tout, c'est l'argent des contribuables. Ce serait fantastique si nous pouvions télédiffuser les délibérations de tous les comités. Par contre, je ne pense pas que ce soit une bonne idée à cause des coûts que cela comporte.

Nous sommes tous conscients à la Chambre que les comités sont très utiles. Ces dernières années, les comités sont devenus plus importants, et les députés y consacrent beaucoup de temps. Si les Canadiens pouvaient suivre les délibérations des comités, ils comprendraient bien mieux les problèmes et les projets de loi à l'étude à la Chambre des communes.

J'ai l'honneur de siéger au Comité chargé d'étudier le projet de loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires, un comité mixte composé de représentants de tous les partis. Nous nous réunissons tous les mardis et jeudis, le matin, pendant les heures de séance de la Chambre. Nous comptons déposer notre rapport à la fin juin, au plus tard.

Je dois consacrer beaucoup de temps à ce comité, mais le jeu en vaut la chandelle. Toute cette question des conflits d'intérêts revêt une très grande importance pour la population canadienne. Comme vous le savez, nous n'avons pas de loi à ce sujet. Nous n'avons qu'un code établi par le premier ministre actuel.

Une voix: C'est une farce.

Mme Callbeck: Il est clair que le code ne suffit pas. Nous avons besoin d'une loi qui soit rigoureuse, mais aussi raisonnable et flexible. Je le répète, j'estime que le public trouverait très instructives les délibérations de ce comité.

Une voix: Absolument.

Mme Callbeck: Le député de Glengarry—Prescott—Russell fait également partie de ce comité. Je voudrais qu'il nous dise s'il estime lui aussi que le public en tirerait grandement profit s'il pouvait suivre les délibérations du Comité chargé d'étudier le projet de loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires?

M. Boudria: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de poser la question et je tiens à la féliciter pour l'excellent travail qu'elle accomplit au comité. Ses électeurs seraient très impressionnés, j'en suis sûr, s'ils avaient la chance de voir tout le travail que font la députée et d'autres membres du comité.

Ce qui importe le plus, c'est que nous avons entendu des témoins très intéressants. Hier, par exemple, le directeur général des élections a comparu devant le comité. Deux heures durant, il a répondu très franchement à nos questions. Nous l'avions convoqué comme témoin. Nous avons entendu, entre autres témoins, le sous-registraire général adjoint du Canada, l'administrateur ontarien des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts et le jurisconsulte du Québec.

• (1350)

Une voix: Le juge Parker.

M. Boudria: M. le juge Parker. Vous savez, monsieur le Président, le juge Parker de la Commission d'enquête sur les activités de M. Sinclair Stevens? Je suis persuadé que tout le monde s'en souvient. Je pourrais peut-être rafraîchir la mémoire des députés à cet égard. Tout bien considéré, il vaut peut-être mieux pas. Nous avons entendu Mitchell Sharp et beaucoup d'autres témoins de ce calibre. Ils nous ont présenté d'excellentes recommandations, qui ne concordaient pas toujours, mais c'est le travail du comité d'en faire le tri et d'en arriver à mettre au point un projet de loi qui soit à la fois applicable et sévère.

Mon collègue a raison de signaler qu'il doit être applicable. Il ne sert à rien d'établir un ensemble de règles si personne ne les respecte. On pourrait évidemment soutenir qu'il ne faut pas, de toute façon, se limiter à modifier les règles, mais travailler à modifier aussi l'attitude des gens qui semblent avoir du mal à respecter ces règles. Il faudra revenir là-dessus une autre fois. Mon collègue soulève là un excellent point. Les Canadiens pourraient voir ce que nous faisons au comité. C'est un travail important. Ils pourraient voir les témoins, entendre leur opinion et sentir, j'en suis sûr, que nous nous efforçons de réparer en partie, du moins, le tort causé ces dernières années à notre institution et que nous cherchons à corriger la situation. C'est l'un des comités, peut-être le tout premier, dont les délibérations devraient être télévisées conformément au nouveau Règlement que nous débattons aujourd'hui et que nous adopterons très bientôt, soit dès que tous nos collègues auront terminé de présenter

leurs excellentes observations au sujet de la motion à l'étude.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier mon ami et collègue, le député de Glengarry-Prescott—Russell de ses bons mots. Je voudrais lui rendre la pareille et souligner l'excellent travail qu'il a accompli au cours des huit dernières années, tant à la Chambre qu'en comité. Il possède une vaste expérience puisqu'il a représenté excellemment ses électeurs de Glengarry—Prescott—Russel, non seulement dans cette enceinte mais également à Queen's Park. Il sait de quoi il parle. Il a oeuvré très activement dans les coulisse pour nous aider à rehausser la réputation de cette institution. Les députés seront sans doute uninanimes pour reconnaître que ce n'est pas une mince affaire.

Toutefois, je crains que le rapport du comité n'aille pas assez loin. Le député l'a mentionné, et il est évident que c'est la faute du gouvernement si nous n'avons pas pu faire davantage. Il me semble que, même après l'adoption de ce rapport, une bonne partie du travail accompli par les députés siégeant au comité passera inaperçue parce qu'on ne peut téléviser que les travaux d'un seul comité à la fois. Si je comprends bien, les leaders parlementaires devront déterminer lequel des comités doit occuper la salle où se trouvent les caméras de télévision.

Pas plus tard qu'hier, au comité, un de mes collègues a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire. Il s'agissait d'une réunion du sous-comité de l'emploi. Un de mes collègues a donc présenté un projet de loi d'initiative parlementaire pour modifier la Loi sur l'emploi de manière à la rendre plus équitable. J'imagine que les leaders parlementaires ne consentiraient pas à ce que les travaux de ce comité soient télévisés parce qu'ils ne portent pas sur un sujet d'intérêt national. Pourtant, c'est une question qui touchera un grand nombre de Canadiens.

Ce qui me préoccupe —et je voudrais connaître l'avis du député de Glengarry—Prescott—Russel à ce sujet —, c'est que le gouvernement n'a pas pris toutes les mesures qui s'imposaient à l'égard des médias. Certes, dans son intervention, le député a invoqué les raisons pour lesquelles les médias devraient être autorisés à pénétrer dans les salles où siègent des comités, mais il se dit opposé à l'imposition de certaines règles de base concernant les caméras de télévision, au fait qu'il soit interdit aux médias d'aller au-delà d'un certain point dans une salle où siège un comité de façon que, par exemple, leurs caméras ne puissent pas approcher à plus de 10. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Je regrette, mais je dois interrompre le député.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer à ce débat cet après-midi. Comme plusieurs des députés ayant pris la parole avant moi, notamment le député de Glengarry—Prescott—Russell, le député de Cap-Breton—Richmond-Est et le député de Saint-Léonard, j'étais membre du Comité de la gestion de la Chambre qui a présenté ce rapport.

Je tiens à dire qu'à mon avis, le rapport est le résultat d'un compromis important de la part des membres du comité, qui tenaient fortement à ce que le gouvernement respecte les engagements qu'il avait pris et les obligations qu'il avait décidé d'assumer lorsqu'il a modifié le Règlement de la Chambre, il y a maintenant presque un an.

J'ai été mêlé aux négociations qui ont mené à ces modifications. Je suis sûr que vous vous en souvenez très bien, monsieur le Président. Le gouvernement a présenté une résolution visant à apporter des modifications importantes au Règlement de la Chambre. Cette motion a fait l'objet d'un débat, mais son adoption a été accélérée. Je crois qu'on a eu recours à la clôture pour la faire adopter.

Mon ami de Glengarry—Prescott—Russell s'en souvient peut-être, mais je suis passablement sûr qu'on a imposé la clôture. Le gouvernement a presque usé de la force pour faire adopter ces modifications à la Chambre. Il ne voulait pas faire de compromis sur les modifications qu'il proposait.

Une voix: C'est honteux!

M. Milliken: C'est honteux. Je pense qu'on a réellement fait un effort pour arriver à une entente, mais le gouvernement tenait tellement à certaines modifications et était tellement peu disposé à prolonger le débat qu'il a finalement fait adopter sa propre résolution et a imposé une série de modifications de son cru à la Chambre.

Évidemment, bon nombre de ces modifications ne tiennent plus. En fait, une des autres motions que le secrétaire parlementaire voulait débattre cet après-midi, et qu'il devra remettre à plus tard, visait à apporter des modifications aux comités législatifs. Je me rappelle fort bien la discussion que nous avons eue au cours des négociations, lorsque nous lui avons dit que ces modifications ne fonctionneraient pas. Mais il a insisté pour dire que le gouvernement voulait faire en sorte qu'elles fonc-

tionnent. Le secrétaire parlementaire comptait les faire fonctionner. Il allait obliger la Chambre à modifier les dispositions du Règlement et à s'adapter aux nouvelles dispositions qu'il proposait.

Bien sûr, nous savons tous maintenant que cela n'a pas fonctionné. Les membres de son propre parti se sont opposés à ces modifications, de sorte que nous revenons aux dispositions précédentes, qui seront probablement adoptées plus tard.

Entre-temps, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a demandé qu'on adopte la motion présentée dans ce rapport qui traite de la télédiffusion des délibérations des comités. Je voudrais dire que, il y a un an, lorsqu'il a fait adopter précipitamment ces modifications à la Chambre, on avait négocié une modification à l'égard des comités. En fait, une foule de modifications avaient été faites à ce sujet.

Un des aspects sur lesquels j'avais insisté lors des négociations, moyennant une entente sur quelques-unes des modifications apportées aux comités, c'était la télédiffusion des délibérations des comités. Les caméras de télévision devaient être autorisées à la discrétion du comité en question. Cette entente était consacrée dans une modification apportée à l'article 119.1 du Règlement. Je voudrais faire lecture à la Chambre des conditions du Règlement sur lesquelles nous nous étions entendus et que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre avait expressément acceptées dans le cadre de ces négociations, ainsi que de la modification du Règlement qui avait été incorporée dans la motion gouvernementale visant à proposer ces modifications à la Chambre. Le paragraphe 119.1.(2) dit:

> Le Comité permanent de la gestion de la Chambre établit, dans le cadre d'un rapport à la Chambre, à titre expérimental, des principes directeurs régissant la radiodiffusion et la télédiffusion des séances de comité. Une fois que la Chambre a adopté ce rapport, tout comité peut autoriser la présence des médias électroniques à ses séances, sous réserve des principes directeurs susdits.

C'est tout à fait clair. Cette nouvelle dispositon du Règlement tendait à permettre au Comité permanent de la gestion de la Chambre de rédiger un ensemble de lignes directrices qui, après adoption par la Chambre, permettraient à tout comité de décider, conformément aux conditions qui y sont énoncées, de la présence des médias électroniques à ses séances.

• (1400)

Ce rapport ne correspond pas à l'engagement pris par le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes au nom de son patron, car en fait, il s'écarte complètement des dispositions de ce paragraphe qui perdent alors tout leur sens.

Pourtant, dans le cadre des négociations, le gouvernement avait pris un engagement ferme, et en retour, nous avions accepté d'adopter rapidement certaines autres modifications au Règlement, mais maintenant, le gouvernement refuse de tenir ses promesses alors que la Chambre a adopté un ordre pour faire entrer cette entente en vigueur. C'est ce dont il est question. Le gouvernement ne tient pas ses promesses et ne respecte pas ses obligations, et il s'agit là d'un abus de confiance flagrant.

Je tiens à dire que, malgré certains points forts, le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui n'est pas ce que le Règlement prévoyait. Cela n'a rien à voir avec ce que le gouvernement avait promis en retour de l'adoption de certaines des modifications les plus inadmissibles qu'il souhaitait apporter au Règlement.

Bien entendu, nous avons fini par devoir nous opposer à toutes ces modifications dans leur ensemble, car, exception faite de la modification dont nous parlons en ce moment, elles ne respectaient pas l'entente conclue. On a obtenu cet accord à la suite de la demande que j'ai présentée au nom de notre parti et qui a reçu, je crois, l'appui complet du député de Kamloops qui a participé aux négociations en question au nom du Nouveau Parti démocratique.

Je déplore que le gouvernement ne puisse respecter ses engagements. Je pense que c'est une façon tout à fait répréhensible de procéder et je trouve cela tout à fait regrettable.

Cela dit, que propose le gouvernement en échange? J'aurais souhaité que le président du comité soit présent à ces séances de comité à Toronto et à Québec, mais il n'en a rien été. Ainsi, je crois que c'est là la raison pour laquelle ce rapport pose des problèmes.

S'il avait été présent, il aurait pu voir comment le système fonctionne dans les deux autres assemblées législatives en question. À Toronto, le système est semblable à celui décrit dans le rapport. On a prévu une seule salle pour les audiences de comité qui doivent être télévisées. Les comités demandent la permission de siéger dans cette salle lorsque leurs débats doivent être télévi-

sées. Tant qu'il n'y a pas de conflit d'horaire, ils peuvent se servir de cette salle. Si deux comités ou plus veulent cette salle en même temps, on a prévu un mécanisme permettant de décider à quel comité la salle sera accordée. Fondamentalement, c'est ce dont il est question dans le cas présent.

La différence, c'est qu'il y a, selon moi, beaucoup plus de comités permanents à la Chambre qu'à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je pense que les intérêts régionaux sont beaucoup plus variés ici, à la Chambre, qu'ils ne le sont à l'Assemblée législative de l'Ontario. C'est pourquoi cette salle devrait être très en demande.

Par ailleurs, même si on adopte ce rapport, rien ne nous garantit qu'on mettra une salle à notre disposition. Il faut pour cela dépenser des fonds publics, fonds que le Bureau de régie interne devra trouver, mettre de côté et rendre disponibles, faire faire les travaux, préparer la salle, faire assumer par la Chambre les frais de télédiffusion et de la préparation des débats à télédiffuser, et cetera. Cela représente un engagement financier de centaines de milliers de dollars.

Malheureusement, on ne sait pas si cela se fera d'ici la fin de 1992 ou même d'ici la fin de la présente législature.

Autrement dit, il se pourrait que l'adoption de ce rapport n'avance en rien la cause de la télédiffusion des travaux des comités. Il pourrait ne pas y avoir de suites. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais rien ne me permet de croire que le gouvernement, de la façon dont il se plaint des coûts élevés du Parlement, déliera les cordons de sa bourse pour ce rapport.

Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement pourrait prendre un engagement à ce sujet, même si un tel engagement ne vaut pas grand-chose. Il n'a pas parlé jusqu'ici du financement de la proposition, et son secrétaire parlementaire n'est sûrement pas en mesure de prendre un engagement. De toute façon, tout engagement de sa part ne vaudrait probablement pas grand-chose non plus, si l'on se fie aux promesses qu'il nous a faites concernant ces nouvelles règles.

L'autre aspect de ce rapport qui devrait, à mon avis, intéresser les députés est celui qui porte sur la transmission sonore des délibérations des comités.

En effet, on recommande que les délibérations d'un comité, qui sont actuellement enregistrées sur bande, fassent l'objet d'une transmission sonore partout dans cet édifice, voire dans tous les édifices du Parlement.

Autrement dit, le membre d'un comité à qui il est impossible d'assister à une réunion pourrait en suivre les délibérations à la radio. De cette façon, il ne saurait peut-être pas toujours qui est en train de parler exactement, bien qu'on ait déclaré que l'on annoncerait à l'occasion qui a la parole, mais il pourrait suivre relativement bien les délibérations, tout comme les membres de son personnel et, bien sûr, les journalistes qui, grâce aux divers postes d'écoute dans l'édifice, postes d'écoute légitimes, bien entendu, pourraient enregistrer ces délibérations pour les utiliser ensuite aux fins de reportages.

En d'autres termes, tous les comités auront droit à la transmission sonore, mais aucun à la télédiffusion, du moins jusqu'à ce qu'il y ait une salle de comité équipée pour la diffusion.

Je ne comprends pas pourquoi nous privilégierions un média électronique en particulier, monsieur le Président, et le député de York—Simcoe n'a pas expliqué dans son discours pourquoi la radio serait préférée à la télévision. Apparemment, c'est le but de ce rapport, donner des droits différents aux diverses diffusions: le son sera disponible tout le temps, mais nous n'aurons l'image que lorsque les séances auront lieu dans la pièce qui sera éventuellement équipée pour la télévision.

Je suppose que nous devons nous satisfaire de cela. J'imagine que la diffusion du son aura une certaine utilité et qu'elle aidera, en tout cas, la presse radiophonique et les producteurs de bulletins de nouvelles.

On peut supposer qu'une équipe de télévision innovatrice pourrait filmer les membres du comité juste avant le début de la séance, puis ensuite surimposer le son à la photo du député assis à la table, donnant un semblant de sens à sa diffusion. Pourtant, je trouve que cette méthode laisse pas mal à désirer.

Je regrette que nous n'ayons pas pu aller plus loin que cela. Cependant, comme l'indiquait le député de Glengarry—Prescott—Russell, notre parti est prêt à appuyer ces changements, pour ce qu'ils valent. Je pense que le président de notre comité, le député de Prince Albert, connaît très bien mon profond regret que le gouvernement n'ait pas respecté l'engagement qu'il avait pris, comme je le disais plus tôt dans mon discours.

L'arrangement que l'on propose pour les réunions, et qui a été mentionné par mon savant collègue de York-Sud—Weston, voulait que les leaders à la Chambre décident des comités qui se réuniront dans la salle spéciale, et cet arrangement devra, selon moi, être examiné en détail.

Celui que proposait le comité était clair. Si un comité demande à siéger dans la salle spéciale et si aucun autre comité n'y siège à cette heure-là, le comité l'obtient, et ses délibérations sont télévisées.

C'est le comité lui-même qui décide. S'il demande, par exemple, à siéger dans la salle spéciale le mardi suivant à 10 heures du matin et si aucun autre comité n'a auparavant demandé ce créneau, le premier comité y siégera le mardi suivant à 10 heures.

• (1410)

Voilà exactement comment on procédera. On ne prévoit de faire appel aux leaders parlementaires qu'en cas de désaccord entre les comités. Le mécanisme est établi de cette façon; la formulation n'est peut-être pas la meilleure, j'en conviens, et il faudrait y remédier; il vaudrait mieux dire «uniquement dans les cas où les comités n'arrivent pas à s'entendre». Par exemple, si deux comités demandent que leurs travaux soient diffusés à la même heure, disons 10 heures, on espère que les présidents se consulteront et s'entendront à ce sujet.

Ils devraient discuter du problème; l'un pourrait suggérer de changer l'horaire de sa réunion afin de laisser la place à l'autre. Il pourrait, par exemple, opter pour 11 h 30 si cette heure est encore libre. Si les présidents des comités n'arrivent pas à s'entendre, ils devront alors faire appel à leurs leaders parlementaires. S'ils n'arrivent toujours pas à une entente, le Comité de la gestion de la Chambre devra trancher.

Il est évident que le gouvernement, étant majoritaire à ce comité, pourra contrôler les décisions du comité. Toutefois, le Comité permanent de la gestion de la Chambre est le dernier recours; en principe, les différends seront réglés à un autre niveau.

Je conviens que, selon la formulation de la recommandation du comité, la décision semble appartenir aux leaders parlementaires à la Chambre, mais l'intention n'était pas de laisser ces derniers décider quel comité siégerait à quel moment, du moins si j'ai bien compris; le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes pourra peut-être nous donner des précisions à ce sujet. L'objectif était que les leaders n'auraient à intervenir qu'en cas de dispute. Je crois que c'était la procédure envisagée depuis le début.

Il était évident, selon la recommandation, que tous les comités pourraient se réunir dans cette pièce, mais en plus, tout comité pourrait présenter une demande afin que ses travaux soient télédiffusés en tout ou en partie. Il pourrait obtenir le consentement de la Chambre à cette fin.

En tant que membre du Comité de l'emploi et de l'immigration, s'il s'engageait, comme je le souhaite, à étudier avec son comité les conséquences désastreuses du projet de loi C-21 pour le programme d'assurance-chômage du Canada, il pourrait demander à la Chambre d'ordonner la télédiffusion de ses travaux dans le cadre de cette étude.

Tous les comités peuvent discuter des effets néfastes de ce projet de loi C-21 que le gouvernement a présenté il y a quelque temps et qu'il a imposé à cette Chambre. Si le député s'engageait à tenir des audiences à ce sujet, il pourrait bien sûr s'adresser à la Chambre, au nom du comité, pour obtenir que ces audiences soient télédiffusées.

Je pense que ce point est assez clair. C'est toujours permis tant en vertu du Règlement de la Chambre qu'en vertu des recommandations du comité. Cet arrangement ne présente aucun problème.

La pièce spéciale serait réservée uniquement aux comités qui feront téléviser une ou deux de leurs réunions, car il est évident que beaucoup d'entre eux ne veulent pas que leurs travaux soient télévisés.

Je devrais faire remarquer en toute justice que, à l'Assemblée législative de l'Ontario, la salle qu'ils ont réservée à cette fin n'est pas utilisée de façon continue. Après avoir manifesté un vif intérêt au début, beaucoup de comités ont décidé de tenir la plupart de leurs réunions loin des caméras de télévision. C'est pourquoi la pièce n'est pas utilisée vingt-quatre heures sur vingt-quatre, loin de là. On ne l'occupe même pas douze heures par jour. L'usage a diminué. L'intérêt subsiste, mais pas plus qu'il faut. J'ai bien peur que c'est ce qui se produira ici aussi.

Quoique nous regrettions profondément ce qui manque à ce rapport, nous sommes disposés à l'appuyer comme tel. Je suis heureux de pouvoir profiter de cette occasion pour ajouter quelques mots dans ce débat si important.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le député pourrait-il préciser si les travaux des comités qui siègent dans ce qu'il appelle cette salle spéciale seront retransmis en direct dans tout le pays?

On nous a dit un peu plus tôt que ce ne serait pas exactement le cas. Par exemple, si la Chambre siège, les débats auront priorité et les délibérations des comités seront, pour la plupart, retransmises plus tard, une fois que la Chambre se sera ajournée ou quand elle ne siégera pas.

Peut-il nous dire ce qu'il en est? Pourrait-il également indiquer ce qu'il en coûtera aux contribuables canadiens pour suivre les recommandations du rapport du Comité de la gestion de la Chambre? Le ministériel qui siège au comité a été incapable de nous donner un chiffre exact.

Il semble que le comité ne recherche qu'un accord de principe pour le moment. Il n'a pas encore tous les détails de la mise en application des recommandations contenues dans ce rapport, et je me demande si ce dernier n'est pas un peu prématuré, compte tenu du fait que les détails techniques n'ont pas encore été arrêtés.

Pendant qu'il est debout, le député pourrait-il nous dire quelle a été la réaction de la tribune des journalistes? Ont-ils fait des recommandations au Comité de la gestion de la Chambre sur ce point particulier? Si oui, peut-il nous dire lesquelles?

M. Milliken: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa série de questions. J'espère disposer de suffisamment de temps pour répondre à toutes.

Tout d'abord, l'heure de la télédiffusion, qui était l'objet de la première question, je crois. Nous prévoyons en effet que les délibérations d'un comité enregistrées pendant que la Chambre siège ne seront pas télédiffusées pendant la séance de la Chambre.

Nous convenons tous, je crois, que les délibérations de la Chambre doivent demeurer la priorité première du canal parlementaire. Comme la plupart des comités siègent en même temps que la Chambre, leurs délibérations ne pourront pas être télédiffusées en même temps que les séances de la Chambre. Elles seront enregistrées et diffusées en différé. Il reste à déterminer si ces délibérations seront télédiffusées en soirée, la fin de semaine ou lors des congés parlementaires.

Il y a plusieurs possibilités. Bien sûr, la télédiffusion des travaux d'un comité pourrait se faire en plusieurs émissions séparées, et il me semble que, d'un point de vue journalistique, il pourrait être avantageux de présenter le même jour une série de réunions, par exemple, du Comité des finances ou du Comité de l'emploi et de l'immigration plutôt que de présenter à la suite des réunions de comités différents. Le regroupement des séances d'un même comité permettrait aux télespectateurs de saisir les fils conducteurs des délibérations et des travaux d'un comité qui s'échelonnent sur une certaine période.

Les travaux de la Chambre sont rediffusés en différé, après la diffusion en direct, ce qui plaît beaucoup aux téléspectateurs du canal parlementaire qui, fait peut-être étonnant, sont très nombreux. J'entends souvent des commentaires sur les séances rediffusées. Ceux qui écoutent souvent le canal parlementaire l'écoutent surtout en soirée, particulièrement dans les provinces de l'Ouest où la télédiffusion en direct place nos travaux assez tôt en journée, en raison du décalage horaire. Cela permet au public de suivre les délibérations du Parlement qu'il manquerait autrement, à moins de les enregistrer.

L'heure d'émission va être difficile à déterminer. Cela souligne en fait, à mon avis, la nécessité d'effectuer un examen approfondi de la chaîne parlementaire pour voir s'il ne serait pas possible de s'arranger pour avoir une programmation panoramique qui engloberait les audiences de comité qui ont été enregistrées pendant la journée.

À mon avis, la solution sera de trouver une heure d'émission qui convienne à tous les députés, étant donné l'immensité géographique de notre pays et les divers fuseaux horaires qui manifestement influeront sur cette décision.

Je passe maintenant à sa deuxième question. Le comité disposait effectivement d'une analyse des coûts. Vous voudrez bien me pardonner, parce que je ne suis pas très bon avec les chiffres. Je sais que le coût est élevé. Il faudra acheter certaines caméras. Certaines salles sur la colline disposent des branchements nécessaires, donc les frais de branchement seront assez minimes. Toutes les salles sont maintenant équipées pour le son, et les recommandations concernant l'installation de radios dans les bureaux des députés n'entraîneront que des frais négligeables. Il faudra compter au total 100 000 $ pour l'achat et l'installation de ces radios.

M. Nunziata: Alors cela n'est pas télévisé?

M. Milliken: Non, il s'agit seulement de la partie radio. Souvenez-vous que les séances de comité ne sont que radiodiffusées, à moins qu'elles n'aient lieu dans la salle spéciale.

M. Nunziata: Le son n'est-il pas retransmis à la télévision?

M. Milliken: D'après ce qu'on m'a dit, le son viendra de la télévision, mais il faudra acheter un adapteur quelconque, qui sera installé au-dessus du téléviseur de façon à ce que le député puisse passer d'une chaîne à l'autre pour capter le son dans différentes salles.

Il faudra acheter des adapteurs pour tous les bureaux sur la colline. Une fois achetés et installés, c'est fini. C'est du matériel qui ne coûte pas tellement cher. La seule chose est qu'il nous en faut beaucoup.

Je crois que le coût se situe aux alentours de 100 000 $. J'ai du mal à me souvenir des chiffres. S'il a des doutes à ce sujet, le député peut se reporter aux délibérations du comité.

Il en va autrement du coût d'aménagement de la salle. Il faudra acheter des caméras. Certains travaux seront nécessaires de façon à ce que nous puissions profiter de la retransmission. La disposition actuelle des tables en carré devra vraisemblablement être modifiée pour faciliter les prises de vue dans la salle. Les caméras devraient —que je sache —être fixes.

• (1420)

Le président suppléant (M. Paproski): Un autre député veut également lui poser une question.

M. Milliken: Ils sont encore nombreux! Je ferai de mon mieux pour leur répondre. Je pense avoir le temps. J'essaierai de répondre au député dans une minute.

Une voix: On n'aura peut-être pas le temps.

M. Milliken: Peut-être que non. Je fais de mon mieux.

La troisième question portait sur la tribune des journalistes et des vues des journalistes à ce sujet.

M. Nunziata: Ont-ils comparu devant le comité?

M. Milliken: Oui, je peux dire au député de York-Sud—Weston que les membres de la tribune des journalistes ont comparu devant le comité. Ils ont présenté plusieurs mémoires en faveur de la télédiffusion ouverte des débats des comités, conformément à ce qui semble avoir été recommandé et, en fait, exigé en vertu de la modification apportée au Règlement par la Chambre en mai ou juin dernier. Ils s'attendaient à avoir accès aux comités par la télévision. Mais il semble que ce ne sera pas le cas. On pourra télédiffuser les débats de certains comités, mais c'est tout.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voulais poser une question à mon collègue de Kingston et les Îles.

M. Milliken: Peut-être que nous pourrions avoir le consentement unanime de la Chambre à cet égard.

M. Mills: J'ai posé la question plus tôt à mon collègue de Montréal, et elle porte sur cette partie de la recommandation selon laquelle nous ne diffuserions que certaines séances de comité. C'est la continuation du processus que nous avons ici, où on pourrait presque dire qu'il y a un système à deux niveaux. Ceux qui font partie de l'équipe tactique qui prépare la période des questions chaque jour sont presque certains de pouvoir régulièrement poser des questions. Ceux qui ne font pas partie de cette équipe tactique. . .

M. Nunziata: L'élite.

M. Mills: Mon collègue de York-Sud—Weston appelle cette équipe l'élite.

M. Nunziata: Ceux qui sont différents.

M. Mills: Certains parlent des privilégiés et des autres. De toute façon, ceux qui ne font pas partie de cette équipe peuvent attendre jusqu'à un an avant de pouvoir poser une question. Au cours de la dernière année, je n'ai pu poser que deux questions à la Chambre durant la période des questions. Par conséquent, je reçois souvent des appels téléphoniques de mes électeurs qui me disent: «Pourquoi ne posez-vous jamais de questions? Vous n'êtes jamais là. Ne travaillez-vous pas à Ottawa? Que faites-vous?» Je dois alors essayer de leur expliquer.

Je ne leur explique pas qu'il y a les privilégiés et les autres parce qu'ils ne croiraient jamais cela. Je leur explique qu'il y a bien d'autres choses qui se passent à Ottawa, comme le travail des comités et d'autres activités aussi importantes pour l'avancement du débat, en général. Bien sûr il y a les débats de l'après-midi et du soir. Autrement dit, dans notre régime parlementaire, il y a beaucoup d'activités qui n'ont rien à voir avec la période des questions.

Il y a environ deux mois, mon collègue d'Ottawa-Sud et moi étions invités à l'émission animée par Doug Fisher le dimanche après-midi, et il nous a interrogés au sujet des choses que nous voudrions changer. Si je pouvais changer une chose ici, je supprimerais la diffusion de la période des questions. Je crois que la période des ques-

tions donne aux Canadiens une mauvaise impression du genre de travail qui se fait au Parlement du Canada.

J'admets que le débat d'aujourd'hui n'est pas excitant pour les Canadiens. C'est plutôt un débat de procédure. Lorsque je participe à un débat à la Chambre, j'aimerais beaucoup mieux être en train de parler de l'économie et des moyens à prendre pour redonner des emplois aux Canadiens. Nous tenons de temps à autre des débats comme celui-ci où il est question d'apporter des modifications aux structures de la Chambre; nous demandons donc aux Canadiens de nous supporter patiemment aujourd'hui. À un moment où le pays connaît de grandes difficultés économiques, il est évidemment difficile de comprendre que nous passions autant de temps sur cette motion.

Ce que je veux faire comprendre, cependant, c'est que si nous voulons vraiment réformer la Chambre des communes, nous ne pouvons pas nous contenter de téléviser les séances de certains comités seulement, car nous aurions encore une fois deux catégories de comités. Cela fait penser au vedettariat. Mon collègue de York-Sud—Weston et moi parlons tout le temps de ces événements organisés pour les vedettes. Au fond, nous sommes tous égaux à la Chambre, et peu importe qu'on siège au Comité des finances, au Comité de la culture et des communications ou au Comité de l'environnement, tout ce travail est aussi important d'un comité à l'autre. Je ne trouve tout simplement pas logique qu'on télévise les séances d'un seul comité.

J'ai entendu dire tout à l'heure que nous n'avions qu'une salle ici qui pouvait accueillir la télévision et qu'il faudrait faire des travaux de rénovation. Mais chacun des partis dispose d'une salle de caucus assez grande pour la télévision. Nous avons la salle du Comité des chemins de fer. Il y a encore d'autres salles ici qui pourraient accueillir la télévision; il n'est donc pas exact de dire que nous n'avons pas les salles nécessaires.

Si nous acceptons cette motion —et je crois comprendre que la plupart des partis sont d'accord —, je demanderais d'y apporter un amendement afin de ne pas créer deux ou trois catégories de comités et de pouvoir assurer la couverture de tous les comités. Comme je l'ai dit plus tôt aujourd'hui, nous avions hier une séance de comité sur le tourisme, le plus grand créateur d'emplois au Canada, mais nous pouvions à peine avoir le quorum. Nous y avions huit experts du tourisme venus de partout au Canada. C'est une autre chose dont les Canadiens ne se rendent pas compte. Au cours des séances de comité, les députés ne font pas simplement discuter et examiner les projets de loi. Ils entendent également le témoignage des plus grands spécialistes, non seulement du Canada, mais du monde entier.

Je ne sais pas comment la Chambre parviendra à choisir. Va-t-on décider de télédiffuser les travaux du Comité des finances et prétendre que ceux du Comité de l'environnement sont sans importance? Voudriez-vous être le député qui se prononce contre la diffusion des délibérations du Comité de l'environnement? Pas moi. Voudriez-vous être le député qui se prononce contre la diffusion des discussions du Comité de la culture et des communications?

Nous avons les salles nécessaires. Nous avons les compétences, les caméras et le système de son qu'il nous faut. Si nous décidons d'aller de l'avant, agissons dans les règles. Certains prétendront que nous manquerions de temps sur la chaîne parlementaire. La plupart des Canadiens rejetteront cet argument. Premièrement, nous pourrions très facilement obtenir un autre canal. Ce serait très facile.

Il y a aussi un autre facteur à considérer. Pensez à toutes les reprises diffusées sur la chaîne parlementaire. La moitié du temps, on diffuse de la musique et le calendrier des travaux pour la semaine suivante. La fin de semaine, pendant 48 heures, on ne fait que diffuser de la musique de fond.

Un certain nombre de députés ont demandé la permission de diffuser sur la chaîne parlementaire, à l'heure réservée aux reprises, le tournoi de hockey pour jeunes organisé au Maple Leaf Gardens, à Toronto, la semaine du 5 au 12. Nous avons obtenu le consentement de tous les députés et nous espérons que le CRTC pourra accéder à notre demande. Je ne pense pas que les Canadiens s'opposeraient à voir quelque chose de plus instructif sur la chaîne parlementaire, au lieu de simplement entendre de la jolie musique et de voir défiler le générique ainsi que les travaux prévus pour la semaine suivante. En fait, je pense qu'ils apprécieraient probablement que nous mettions notre matière grise à contribution au lieu de nous contenter de laisser présenter un générique et des intermèdes musicaux.

• (1430)

Je suis tout à fait en faveur de ces changements, mais je ne veux pas que nous fassions les choses à moitié. Les gens sont beaucoup plus intelligents que nous semblons parfois le croire. En télédiffusant les délibérations de ces comités, nous allons non seulement être ponctuels, mais nous allons aussi avoir préparé nos questions, et les séances des comités deviendront plus importantes que la période des questions.

À l'heure actuelle, c'est la période des questions qui retient l'attention des journalistes au Canada. Les journalistes de la tribune vont dorénavant faire une analyse sérieuse et honnête. Comme la plupart des gens le savent, à l'heure actuelle, les journalistes de la tribune

assistent à la période des questions et tentent surtout d'obtenir une séquence de 10 ou 20 secondes montrant les petites prises de becs qui ont cours durant cette période et qui n'ont absolument rien à voir avec la teneur et la profondeur des discussions qui ont lieu au sein des divers comités.

La télédiffusion des délibérations de tous les comités augmentera probablement beaucoup la charge de travail des journalistes. La population canadienne sera alors en mesure de vérifier elle-même si l'interprétation des journalistes est juste. Actuellement, les gens ont une confiance aveugle dans les médias nationaux. Pour avoir assisté aux travaux de la Chambre et de ses comités, je puis vous dire qu'il est très rare que les comptes rendus des journaux ou les reportages présentés à la télévision canadienne donnent une idée juste de ce qui s'y passe. Souvent, les journalistes ne présentent pas les choses dans leur contexte.

La qualité des débats s'en trouvera nettement améliorée, et ceux-ci seront beaucoup plus stimulants. Notre travail sera encore plus difficile, car nous devrons être beaucoup mieux préparés.

Je ne souscris pas aux demi-mesures que préconise cette motion. Je suis d'accord pour qu'on autorise l'accès aux séances des comités et qu'on les télédiffuse. Je crois sincèrement que si nous mettons en place un système pour télédiffuser seulement les séances de certains comités, nous n'allons pas aider notre cause, mais lui nuire.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Broadview—Greenwood de sa présentation. Il aura probablement permis des économies de temps à la Chambre parce que je n'aurai pas à répéter tous ses propos. Je suis souvent d'accord avec lui.

J'ai parfois l'impression que, à la Chambre, nous en sommes restés au Moyen Âge. Il est temps de commencer à faire preuve de plus de transparence.

Nous étudierons un peu plus tard un autre rapport du comité selon lequel les caméras de télévision seraient autorisées à montrer tout ce qui se passe à la Chambre. Par exemple, nous pourrions voir, si ce rapport était adopté, des représentants des partis libéral et conservateur en train de négocier une entente au sujet de. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il faut respecter la règle de la pertinence. Si le député veut poser une question au député de Broadview—Greenwood, fort bien, mais autrement, nous reprendrons le débat. Le député de York-Sud—Weston.

M. Nunziata: Monsieur le Président, permettez-moi de poser la question suivante au député de Broadview—Greenwood. Le député ne conviendrait-il pas que, par souci de transparence, il faudrait laisser à la presse parlementaire le soin de décider de ce qu'il y a lieu de transmettre des activités du Parlement, que toutes les délibérations devraient pouvoir être radiodiffusées et télédiffusées et que nous devrions laisser les médias privés choisir les délibérations de comité qu'ils veulent transmettre?

Je crois que, si nous leur laissions la liberté d'agir, ils mettraient leurs ressources en commun et installeraient des caméras de télévision dans toutes les salles de comité et décideraient eux-mêmes des extraits des délibérations à diffuser dans leurs informations de soirée. La chaîne parlementaire peut utiliser la source unique de chaque salle de comité, et quelqu'un devrait évidemment décider d'utiliser cette source chaque fois que la Chambre ne siège pas pour profiter des périodes de non-utilisation afin d'acheminer de l'information par cette chaîne. Le député est-il d'accord pour dire que c'est ce qui devrait se faire?

M. Mills: Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue, le député de York South—Weston, que je suis entièrement d'accord avec lui. C'est une idée brillante. Je n'y avais pas pensé. Il dit, en fait, que nous n'aurions pas besoin d'acheter les caméras. Il préconise de laisser Global, Radio-Canada, CTV, MTV, ou quelque autre entreprise, installer leurs propres caméras et s'échanger les images, comme c'est le cas aux Jeux olympiques.

Ma foi, monsieur le Président, c'est une excellente idée. Il n'y aurait alors aucun coût pour le contribuable, et je ne vois pas pourquoi nous ne le ferions pas. Les locaux existent. Si nous voulions tout à coup téléviser quelque chose qui se passerait dans la Salle des chemins de fer, nous le ferions. Pour ce qui est des salles de réunion des caucus, je sais que les caméras y entrent à l'occasion. Rien ne s'y oppose sur le plan matériel. Je crois que le député de York-Sud—Weston a tout à fait raison. De cette manière, nous n'entraverions d'aucune façon l'entreprise privée. Les compagnies n'auraient qu'à s'entendre entre elles. Tout ce que nous disons, c'est qu'elles peuvent faire des reportages sur les audiences, ce qui est de toute manière permis aux journalistes de la presse écrite.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Vous semblez surpris, monsieur le Président, de constater que certains députés veuillent débattre cette question.

Le président suppléant (M. Paproski): Non, je ne suis pas surpris. Cependant, le député a posé tellement de questions et fait tellement d'observations que j'ai cru qu'il voulait poser une autre question.

M. Nunziata: Comme vous le savez, monsieur le Président, nous sommes fort bien payés à la Chambre. Je ne fais que gagner mon salaire en participant au débat d'aujourd'hui sur cette recommandation.

Je suis persuadé que mes électeurs ne savent pas très bien ce qu'est le Comité de la gestion de la Chambre. Ce dont il est question ici, c'est du 23e rapport du Comité de la gestion de la Chambre. D'aucuns pourraient se demander à quoi sert ce comité.

Le Comité de la gestion de la Chambre est un comité —et les comités sont de plus en plus transparents —formé de députés de chacun des partis politiques. C'est un comité qui, jusqu'à tout récemment, était très secret. Il voyait à la gestion la Chambre. Il s'occupait de tout: le restaurant parlementaire, le cirage de chaussures, les installations, les services d'encadrement, bref toutes les dépenses liées au fonctionnement de la Chambre des communes.

Une voix: Sans oublier les coupes de cheveux.

M. Nunziata: Oui, bien sûr. Comme vous le savez, vous et moi, nous n'allons pas très souvent chez le coiffeur du Parlement. Nous n'en avons pas vraiment besoin. Enfin, le comité décide aussi du prix des coupes de cheveux, d'un rasage et de tous les services offerts en bas.

Ce comité est généralement composé d'éminents députés de chaque parti. Par exemple, le député de Saint-Denis, le doyen de la Chambre, en fait partie. Tout comme le député de Kingston et les Îles, le député de Glengarry—Prescott—Russell et l'adjoint parlementaire, j'oublie son nom, chez nos vis-à-vis. Ils occupent le premier rang à la Chambre des communes. Le député de Broadview—Greenwood a dit qu'ils formaient l'élite. Ils jouissent en effet d'une certaine autorité.

• (1440)

Par ailleurs, il y a d'autres députés, comme le représentant de Broadview—Greenwood et moi, qui ne font pas partie de ce cercle fermé. Nous venons au deuxième rang. Le député de Chambly, du Nouveau Parti démocratique, fait lui aussi partie de notre équipe.

Comme nous en avons l'occasion de temps en temps, nous discutons aujourd'hui d'une décision prise par le Comité de la gestion de la Chambre et qui a été exposée dans le rapport nº 23 de ce comité sur la radiodiffusion des séances des comités.

Depuis le début de la journée, nous n'avons discuté que du rapport nº 23, mais nous sommes aussi saisis des rapports nos 22, 24 et 27. Les membres du Comité de la gestion de la Chambre se sont rencontrés à huis clos, parfois entre députés siégeant de ce côté-ci et parfois, comme cela s'est produit il y a un moment, entre représentants de l'autre côté. Ils ont tenté de trouver une formule sur laquelle on pourrait s'entendre pour que certains rapports soient adoptés et d'autres non. Des négociations se poursuivent donc en coulisse et, bien sûr, les gens qui suivent le débat n'en savent rien.

Ils doivent savoir comment fonctionne le Parlement, parce que ce genre de négociations éveille les soupçons, si vous me permettez, monsieur le Président. Au sein du Comité de la gestion de la Chambre, l'«élite» des trois grands partis. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je cède la parole au secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre pour un rappel au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je suis reconnaissant au député de ses observations. Je croyais lui faire plaisir en parlant de ces négociations à la Chambre afin que tout le monde soit au courant. Quant à nous, nous avons dit que nous approuverions tous les rapports qui font l'unanimité des membres de ce comité, quel que soit leur parti. Le député se joindra-t-il à ses collègues pour l'approuver?

M. Boudria: Ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur le Président. Que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes rende ces négociations publiques n'est pas en soi un rappel au Règlement. Après tout, je pourrais évoquer la position de son leader parlementaire sur quelques-unes de ces motions, mais je ne le ferai pas.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que nous devrions poursuivre le débat. Le député de York-Sud—Weston a la parole.

M. Nunziata: Les membres du Comité de la gestion de la Chambre devraient peut-être aller prendre un café et poursuivre leurs négociations.

Une voix: Nous raterions votre discours.

M. Nunziata: Vous pourrez toujours l'entendre à la télévision derrière les rideaux.

Revenons aux choses sérieuses. Ce que vise essentiellement le rapport no 23, c'est de rendre publics les travaux des comités parlementaires afin de rendre les comités plus accessibles au grand public. Pour cela, il faut, à mon humble avis, utiliser tous les moyens pour permettre la diffusion des délibérations des comités à la radio et à la télévision.

En ce moment, les simples citoyens peuvent se rendre sur la colline du Parlement et participer à n'importe quelle réunion des comités permanents. Ils peuvent assister aux audiences de ces comités, car elles sont publiques.

Malheureusement, la très grande majorité des Canadiens n'ont pas accès à la colline du Parlement parce qu'ils ne vivent tout simplement pas dans la région d'Ottawa. Ils doivent donc compter sur la télévision et sur les médias en général pour les informer de ce qui se passe au Parlement.

Or, si le but est d'ouvrir le Parlement à la population et de montrer aux Canadiens ce qui se passe au juste sur la colline du Parlement, il me semble que nous devrions ouvrir l'accès à tous les comités. Mais le Comité de la gestion de la Chambre préfère que les délibérations de tous les comités soient radiodiffusées. C'est une bonne, une excellente décision. Ainsi, tout le monde pourra entendre ce qui se passe. Mais, pour une raison ou pour une autre, le Comité de la gestion de la Chambre ne veut pas que les Canadiens voient ce qui se passe aux comités.

En ce moment même, une règle de la Chambre des communes interdit au cameraman de me filmer autrement qu'en plan américain, c'est-à-dire de la taille en montant. C'est un plan très rapproché. On ne peut pas voir grand-chose de cette façon. Les téléspectateurs ne voient pas ce qui se passe à la Chambre des communes. Les règles sont très strictes concernant le genre d'image que l'on peut montrer à la télévision.

Le cameraman ne peut pas prendre une vue d'ensemble de la Chambre parce que le Comité de la gestion de la Chambre estime qu'il ne convient pas qu'on voit ce qui se passe à la Chambre. Il tient à ce que les téléspectateurs n'en voient qu'une partie seulement. On se demande bien pourquoi. Je suppose qu'il y a des arguments des deux côtés. Or, je n'accepte pas que l'on cache à la population ce qui se passe aux comités. Je ne comprends pas pourquoi le Comité de la gestion de la Chambre refuse l'accès des médias aux comités. En ce qui concerne les caméras, par exemple, on soutient que cela risquerait d'entraîner une situation chaotique, car, si chaque station de télévision demandait un accès aux salles des comités, il pourrait y avoir entre dix et quinze caméras. C'est ridicule parce que chaque jour, à la fin de la période des questions, il y a deux caméras fixes dans le couloir de la Chambre des communes.

Tous les média mettent leurs ressources en commun, c'est pourquoi il y a un microphone et une caméra fixes du côté de l'opposition et la même chose du côté du gouvernement. Les députés sont interviewés devant ces caméras et ces microphones. L'enregistrement vidéo est disponible pour toutes les stations de télévision parce qu'il n'y a qu'une seule source de transmission. Le député de Broadview—Greenwood a mentionné les jeux olympiques en disant qu'il n'y a pas 50 millions de caméras de télévision qui enregistrent chaque épreuve sportive. Il y a plutôt une mise en commun des ressources auxquelles peuvent recourir les stations de télévision pour obtenir les images de leur choix afin de les diffuser.

À mon avis, il faudrait laisser à la tribune de la presse parlementaire le soin de grouper ses ressources. Ces journalistes appartiennent à des organismes à but lucratif, qui seraient comblés si on leur permettait de téléviser les délibérations des comités. Confions-leur cette question, et ils pourraient installer, dans chacune des salles de comité, deux ou trois caméras fixes et des microphones. Ils pourraient assurer la transmission sonore et, de cette façon, n'importe quelle station de télévision aurait accès à tous les enregistrements des séances des comités pour faciliter la diffusion des délibérations qui se poursuivent sur la colline du Parlement.

Comme le député de Broadview—Greenwood vient de le mentionner dans son intervention, la population se représente mal ce qui se passe sur la colline du Parlement. La seule chose que les gens voient lorsqu'ils changent de chaîne, c'est un seul député debout. Parfois, lorsqu'il s'agit d'un discours important, le siège derrière le député sera occupé afin de donner l'impression que la Chambre est pleine, alors que ce n'est pas le cas.

Par la suite, les gens regardent la période des questions aux nouvelles du soir. Ils voient les députés agir de façon très sectaire. Les échanges entre les députés des deux côtés sont extrêmement sectaires. Ce que les gens ignorent, c'est ce qui se passe aux comités. Ils ne sont pas au courant de l'excellent travail effectué quotidiennement par les comités.

Comme le député de Glengarry—Prescott—Russell et d'autres l'ont signalé, les députés ne sont pas les seuls à participer aux travaux de ces comités; il y a également d'éminents Canadiens qui témoignent devant nous. Le député de Glengarry—Prescott—Russell a précisé que le directeur général des élections, pour ne donner qu'un exemple, était présent aux travaux du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le projet de loi touchant les conflits d'intérêts chez les parlementaires. Le député et moi sommes membres de ce comité. Au cours des derniers mois, nous nous sommes réunis toutes les semaines, le mardi et le jeudi matin pendant deux à trois heures, pour entendre des témoins. Des gens éminents ont témoigné devant nous. Pourtant, les médias n'ont pas eu accès aux travaux de ce comité.

• (1450)

S'ils avaient pu le faire, si les délibérations étaient télévisées et si les Canadiens pouvaient partager les renseignements en question, ils seraient en mesure d'entendre le témoignage de hauts fonctionnaires du Parlement et d'autres Canadiens qui se présentent devant les comités. J'exhorte donc le Comité de la gestion de la Chambre à reconsidérer sa position sur le rapport n° 23. Plutôt que de s'en tenir à une seule salle, qu'il s'agisse de la salle du Comité des chemins de fer ou la Salle de lecture, il s'agit d'ouvrir aux journalistes tous les travaux de comités. C'est à lui qu'il incombe de supporter les coûts de toute cette initiative, car cela fait partie de ses responsabilités. Son mandat consiste à transmettre toute l'information voulue au sujet des travaux du Parlement et de ses comités.

Si on permet la télédiffusion des délibérations des comités, ils combleront le vide. On épargnera ainsi une dépense considérable aux contribuables, car ce seront les médias d'information nationaux qui paieront le coût de l'installation des groupes de caméras dans chacune des salles de comité.

Ensuite, la Chambre des communes pourra utiliser cette source, la vidéo, pour combler les vides du réseau de télévision parlementaire, qu'on peut capter sur chaque téléviseur du pays qui a le câble. Monsieur le Président, lorsque vous retournez dans votre circonscription, à Edmonton, vous regardez peut-être la télévision le week-end et vous passez d'une chaîne à l'autre. Vous savez autant que moi que, lorsque vous captez le réseau de télévision parlementaire, vous entendez de la musique douce et voyez le même texte se répéter continuellement.

Ne préféreriez-vous pas y voir le député de Glengarry—Prescott—Russell interroger un témoin au cours d'une séance importante d'un comité, au lieu d'avoir ce temps mort? Lorsqu'ils ne voient rien sur le réseau de télévision parlementaire, les Canadiens n'en tirent aucun profit. Ils ne peuvent pas être renseignés sur ce qui se passe sur la colline du Parlement.

La Chambre pourrait se servir des délibérations des comités pour alimenter ce réseau de télévision parlementaire, de sorte que 24 heures par jour —les gens ne veulent peut-être pas et n'ont pas à capter ce réseau, mais ils en auraient au moins la possibilité 24 heures par jour —, des renseignements et les activités des comités puissent être diffusés aux Canadiens.

Ce sont les arguments que je voulais faire valoir. J'espère que les distingués membres du Comité de la gestion de la Chambre, les élus, les chanceux, les as, l'élite de la Chambre des communes, réexamineront le rapport, retourneront à la table des négociations et ouvriront le Parlement au public.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, on reproche à certains d'entre nous d'avoir été élus. Soit! Il fallait bien quelqu'un pour faire le travail.

On nous a demandé de faire un travail, et je voudrais remercier le secrétaire parlementaire d'avoir présidé le comité de la gestion et des services aux députés. Je voudrais remercier le député de York—Simcoe de sa grande patience, surtout en ce qui concerne ce 23e rapport.

J'aurais aimé répondre en détail aux propos de mon distingué collègue de Toronto. Il comprendra sûrement que c'est un très grand pas vers ce dont il a parlé avec enthousiasme et vraisemblablement en connaissance de cause. Ce 23e rapport constitue un pas valable dans la bonne direction.

J'ai pris publiquement un engagement. Je voudrais qu'on adopte ce rapport aujourd'hui, ainsi qu'un ou deux autres rapports, si c'est possible. Franchement, j'ai toujours pensé que c'est ce qu'on ferait. Ce rapport, fruit de nombreuses heures de travail, nous avait été commandé par la Chambre des communes et par les députés le 1er avril 1991.

Le député doit savoir qu'il a coûté très cher. Je ne lui en veux pas pour les propos qu'il a exprimés. Je les ai entendus. Je tiens à préciser que certains des témoins qui ont comparu devant le comité ont dit les mêmes choses. Nous présentons donc ce qu'il y a de mieux. Je lui demande de laisser tomber ce projet de loi. Pourquoi? Parce qu'il sera surpris d'apprendre les grands problèmes que nous aurons rien que pour remplir la salle.

Hier, nous parlions du budget de la Chambre des communes. On ne peut tout avoir: dépenser d'un côté —on veut que tout se fasse —et en même temps se faire reprocher par tout le pays de dépenser trop d'argent.

C'est le meilleur rapport qui soit. Le député l'aimerait parce qu'on ne peut demander la priorité pour tous les comités. Comme nous l'indiquons dans le rapport, les coûts seraient astronomiques. Nous nous dirigeons vers ce dont a parlé le député dans ses critiques plutôt dures du rapport.

J'aimerais qu'il me croie quand je dis que c'est le résultat du travail honnête d'un comité qui s'est rendu à Toronto et à Québec pour voir comment les choses se passent là-bas. Cette transmission radio instantanée que vous recevrez dans votre bureau n'aura peut-être pas été bien exprimée ou bien expliquée, mais toute la presse saura instantanément ce qui se passe dans tous les comités. C'est un énorme pas en avant. Une fois que l'on aura ouvert la porte à cela, toutes les autres portes s'ouvriront. Je le sais.

Si nous retardons—et nous avons déjà trop retardé —la télédiffusion des séances des comités, nous ne saurons pas comment cela pourrait fonctionner, mais dès que nous aurons commencé, il n'y aura plus de marche arrière possible. C'est pour cela que j'ai toujours joué un rôle très conservateur à ce comité. Je veux être sûr que ce que nous faisons est correct, car une fois que nous aurons accepté une chose que nous jugeons correcte, je la défendrai.

Donc, la transmission audio dans tous les bureaux du Parlement, dans le cabinet de chaque ministre, dans le bureau de chaque député, au personnel et à la presse est un immense pas en avant à un coût très faible, car il est bon en effet de dire aux Canadiens que nous n'allons pas nous lancer dans des dépenses inconsidérées.

Ainsi, la première étape est la radiodiffusion. Mon collègue de York—Simcoe a travaillé dur à cela. Il a présenté un mémoire, il a fait venir des témoins, et c'est un succès. Je partage son succès, car j'ai participé au travail. Je suis fier de dire que c'est un grand pas.

Nous aurons aussi une salle de comité pour la télévision. Le député aurai bien aimé avoir cela au moment de l'affaire Al-Mashat. Cela aussi c'est un pas en avant, même si seuls les travaux des comités importants seront télévisés. Une fois que nous saurons ce qu'il en coûte, je demanderai son avis—et il est de bon conseil sur le plan financier—pour savoir ce qu'il en coûtera à l'avenir.

Par conséquent, monsieur le Président, nous pouvons ne pas souscrire au deuxième, au troisième, au quatrième et au cinquième rapport, mais au moins, nous avons fait du progrès. Vos collègues ont travaillé un an, pendant des heures, pour cela. Il y a eu des discussions et des auditions de témoins. Nous avons écouté tout ce qui nous a été dit, car c'était notre mandat. Nous avons réussi.

[*Français*]

Nous avons fait un travail honnête, très honnête, et nous pouvons rapporter à la Chambre que, aujourd'hui, le temps est venu d'adopter cette motion. Je vous suggère bien humblement, monsieur le Président, de demander le consentement de la Chambre pour que cette motion soit adoptée.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée.)

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il nous reste encore quelques minutes.

Je me demande si les députés accepteraient de donner leur consentement au 24e rapport qui porte sur les mesures d'initiative parlementaire, au 27e rapport qui porte aussi sur les mesures d'initiative parlementaire et qui prévoit l'augmentation de quelques postes, et au 28e rapport au sujet des comités législatifs.

Autrement, il serait vraiment embarrassant de voir ce qui se passe actuellement à la Chambre, compte tenu du travail effectué par le comité de gestion à ce sujet.

M. Milliken: Monsieur le Président, je pense que nous avons fait de grands progrès aujourd'hui. Nous avons tenu un vif débat sur ce rapport et je propose que l'on déclare qu'il est 15 heures.

• (1500)

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je devrais dire que j'essaie de le faire depuis ce matin. Honte au député. À qui s'adresse cette question? Honte à nous. Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est certainement une question de privilège. Certains députés veulent tout avoir le même jour, tandis que d'autres n'ont rien. Pour moi, c'est la mesure la plus importante qu'on ait présentée.

Je sais ce dont le secrétaire parlementaire est capable. Il peut la renvoyer à nouveau avec un peu plus de négociations. Je sais qu'il a des engagements. Nous ne sommes régis ici par aucun ministre.

Si le député avait tenu ces propos plus tôt, il m'aurait été extrêmement difficile de résister à la tentation d'utiliser mes 20 minutes de parole. Il a remarqué que je n'avais pas utilisé entièrement mon temps de parole.

Maintenant qu'il a ce projet de loi qui, du moins, est le plus important, il essaie de s'en prendre à mes collègues. Je prends la défense de mes collègues. S'il avait dit plus tôt ce qu'il vient de nous dire, il n'aurait marqué aucun point aujourd'hui. Il devrait apprendre à être patient, car avec la patience, on obtient tout ce qu'on veut.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 15 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU TRANSPORT

SON SOI-DISANT ABANDON PAR LE GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir abandonné l'industrie canadienne du transport.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je suis le débat plein de dynamisme et de vie que mènent les députés de ce côté de la Chambre concernant l'abdication totale du gouvernement en matière de politique du transport.

J'ai présenté cette motion à la Chambre alors que j'étais le porte-parole de mon parti en matière de transport; on n'aurait cependant pas pu choisir un meilleur moment pour la débattre étant donné les décisions et les événements de ces dernières semaines et même de ces derniers jours si on pense à l'important rapport de l'enquête sur l'écrasement de cet avion d'Air Ontario à Dryden.

J'ai dit «abdication» parce que le gouvernement a un grand vide en guise de programme pour l'industrie du transport. Nous avons dernièrement été les témoins de la quasi-mise à mort de VIA Rail par le gouvernement.

Du côté du transport routier, depuis la déréglementation de cette industrie le 1er janvier 1988, les camionneurs canadiens ne sont pour ainsi dire plus dans la course; ils ne peuvent pas soutenir la concurrence de leurs homologues américains. Quelque 1 400 sociétés de camionnage ont fait faillite au Canada.

Et là où nous sommes les meilleurs, le transport maritime, les Américains nous opposent leur Jones Act qui protège leur industrie.

Nulle part dans le document secret concernant les négociations de l'accord de libre-échange nord-américain remis au *Toronto Star* est-il question de supprimer les barrières tarifaires dans le domaine des transports maritimes où nous sommes très concurrentiels par rapport aux Américains, alors qu'il y est question d'harmoniser les politiques en matière de transport ferroviaire, de transport routier y compris les compagnies d'autocar.

Ce gouvernement semble déterminé à promouvoir ce qui n'intéresse pas les Canadiens et à négliger leurs intérêts.

J'aimerais consacrer les quelques minutes qui me restent à la politique en matière de transport aérien. Il semble que, n'en déplaise aux autres secteurs de l'industrie du transport, ce sont les transports aériens dont on parle le plus, en raison sans doute des récents événements.

Que se passe-t-il dans ce secteur? Nous avons, depuis plusieurs années, un gouvernement qui, par idéologie, est fidèle à la politique et au régime de la déréglementation. Il a commencé à en parler en 1985. Les sociétés aériennes ont donc commencé à se préparer à la déréglementation qui a été mise en oeuvre en 1988-1989.

Le gouvernement voit la déréglementation comme la panacée à tous les maux de l'industrie aérienne. Pourtant, après bien des promesses et après toutes les attentes suscitées par les engagements pris, nous avons vu tous ces engagements fondre comme neige au soleil.

Avant de mettre la déréglementation en oeuvre, le gouvernement avait dit qu'elle accroîtrait la concurrence entre quelques-unes des petites sociétés aériennes régionales.

Où en sommes-nous, au moment où nous discutons de la motion, en ce vendredi après-midi? Nous sommes à toutes fins utiles en situation de duopole. Quelques transporteurs régionaux, comme City Express, étaient à la veille de la rentabilité. Dans ma propre ville de Toronto, nous avons vu disparaître beaucoup de ces petits transporteurs, avalés par Air Canada et Canadien International.

Pour faire accepter la déréglementation au Parlement et aux Canadiens, on annonçait qu'elle accroîtrait la concurrence, qu'elle rendrait le secteur plus dynamique et qu'elle permettrait aux voyageurs de profiter de meilleurs tarifs, mais dans la pratique, nous avons vu exactement le contraire. Non seulement avons-nous un duopole, mais nous en sommes au point où les deux sociétés aériennes qui, il n'y a pas si longtemps faisaient la loi, sont en sérieuse difficulté. Nous nous demandons maintenant s'il y aura une fusion ou si ces deux sociétés feront appel à des capitaux étrangers pour ne pas disparaître. Si l'on évalue les résultats de la politique de déréglementation en fonction de la concurrence, c'est un échec monstre.

Le gouvernement avait également promis d'accroître le nombre d'emplois pour les Canadiens dans ce secteur essentiel de la vie économique du Canada. Rien que ces deux dernières années, il y a eu près de 5 000 licenciements et pertes d'emplois dans toute l'industrie de l'aviation.

La fusion des lignes aériennes Canadien international et d'Air Canada, peu importe quelle compagnie absorbe l'autre, entraînera entre 10 000 et 15 000 pertes d'emplois, pertes qui sont inévitables quand il y a fusion.

Le gouvernement a également popularisé sa politique de déréglementation en promettant aux gens qui voyagent —de plus en plus nombreux puisque, après tout, les avions et les aéroports font partie du quotidien —qu'ils bénéficieraient de tarifs meilleur marché par suite de la déréglementation. Pourtant, sauf dans le cas des réservations effectuées à l'avance, le taux d'augmentation des prix des billets d'avion ces dernières années a dépassé le taux d'inflation.

Je ne vois pas où sont les dividendes que le gouvernement avait promis et que les Canadiens attendaient à la suite de cette réglementation.

Nous parlons à présent de libérer le ciel: autrement dit, le libre-échange dans l'espace aérien. Comme nous le savons, le Canada et les États-Unis mènent actuellement des négociations sur un accord de commerce bilatéral qui n'a pas été revu depuis un certain temps. Je pense qu'il devrait l'être.

Je ne veux pas dire par là qu'une fois les accords conclus, on ne les regarde plus, on ne les modifie plus ou on ne les met jamais à jour. Il est clair que la révision de ces accords en vue d'accroître le nombre de liaisons directes entre certains centres et noeuds aériens au Canada et aux États-Unis présente de grands avantages pour les gens qui voyagent, car on leur évite ainsi des tas d'ennuis à divers aéroports, que ce soit au Canada ou aux États-Unis. Manifestement, cela aura des conséquences sur les personnes qui viendront dans nos villes, sur quel congrès pourra être organisé et sur la commodité d'accès à un marché. Je ne dis pas qu'il faille adopter la politique de l'autruche et prétendre que nous ne devons pas mettre à jour ni moderniser cet accord aérien bilatéral.

• (1510)

Ce qui nous consterne, moi et mon parti ainsi qu'un grand nombre de Canadiens, c'est l'incapacité du gouvernement de voir ce qui est essentiel dans ces négociations et de savoir dire non catégoriquement et clairement au «cabotage».

C'est un mot déguisé pour dire que cela permettrait aux transporteurs aériens américains de pouvoir librement prendre et déposer des passagers dans les aéroports canadiens où bon leur semblerait.

C'est réglementé actuellement. Les compagnies aériennes américaines ne sont pas libres de transporter des passagers à Toronto, disons, de les prendre, de les déposer à Montréal, de prendre des passagers supplémentaires dans cette ville et de repartir aux États-Unis. C'est strictement réglementé.

C'est, en partie, notamment pour protéger notre industrie canadienne des transports aériens. Les économies d'échelle étant ce qu'elles sont et en tenant compte des transporteurs américains gigantesques, si nous devions simplement libérer la circulation aérienne entre nos deux pays, ce ne serait qu'une question de temps avant que ne disparaisse l'industrie canadienne telle que nous la connaissons.

Je crois que les Canadiens tiennent vraiment à leur industrie des transports aériens et que, assurément, ils s'inquiètent du coût des vols, de toute la question de la sécurité et de la commodité. Je crois qu'ils s'y intéressent. Ils se préoccupent également, je pense, d'avoir un transporteur aérien canadien. Ils font la différence, à mon avis, si l'emblème sur la queue de l'appareil est un drapeau canadien ou un drapeau américain.

Les Canadiens, je pense, se soucient encore suffisamment de se faire transporter d'un point à un autre par des compagnies aériennes canadiennes. À mon avis aussi, les Canadiens pensent que le service fourni par les transporteurs canadiens n'est certainement pas inférieur à celui offert par les transporteurs américains, sinon meilleur que lui.

Ce que nous avons essayé de faire, et je parle du caucus libéral aussi bien que du Comité permanent des transports où j'avais l'honneur de siéger et où maintenant je suis assurément bien remplacé par mon collègue d'Ottawa–Sud. . .

M. Angus: Personne ne peut vous remplacer.

M. Marchi: Je suis difficile à remplacer, j'en conviens, ce qui n'empêche pas que le député d'Ottawa–Sud est extrêmement compétent.

M. Manley: Arrêtez, je vous prie!

M. Marchi: Le fait est qu'il y a eu un rapport unanime de tous les partis au Comité des transports. Les membres conservateurs, les membres libéraux et les membres néo–démocrates ont signé un rapport qui priait clairement le ministre et le gouvernement de ne pas céder le cabotage dans les négociations avec les Américains.

Jusqu'à présent, que ce soit par tactique de négociation ou par idéologie, cette promesse n'a pas été faite ni en privé ni en public. La question a été soulevée à la Chambre des communes au cours des débats et pendant la période des questions, mais le gouvernement n'a pas encore donné aux Canadiens l'assurance formelle que le cabotage ne ferait pas l'objet de négociations, ni directement ni indirectement.

Cela arrive à un moment intéressant également, car parlant de négociations avec les Américains à l'égard de notre accord bilatéral en matière de services aériens, nous ne pouvons pas séparer ces négociations des sentiments que ressentent les Canadiens à l'égard du plus récent accord que les Canadiens ont négocié avec leurs amis américains, à savoir l'Accord de libre–échange.

Nous vivons maintenant sous un régime de libre–échange qui a causé beaucoup de malaise, beaucoup de déceptions et beaucoup de craintes légitimes et justifiées chez les Canadiens qui ont connu davantage plutôt que moins d'irritation à cause de cet accord. Cela arrive également au moment où le gouvernement songe à participer à un accord de libre–échange nord–américain. Nous ne pouvons donc pas séparer ces négociations sur un aspect très important de notre économie des sentiments que les Canadiens ressentent à l'égard de ces accords et de leurs répercussions sur notre vie économique.

La prudence s'impose donc pour le gouvernement. Les Canadiens s'en trouveraient rassurés si le gouvernement était prêt à s'engager à ne pas signer un accord où il serait question de cabotage sous quelque forme que ce soit. Les Canadiens méritent à tout le moins de savoir ce qu'il n'est pas question d'accepter avant de s'engager dans ces négociations.

Dans le transport aérien, il y a quelque chose d'autre qui me consterne, c'est la situation au principal aéroport du pays, celui situé dans ma ville, l'aéroport Pearson. Les habitants de York–Ouest et des localités près de l'aéroport subissent de grands inconvénients. J'aperçois le député de Bramalea—Gore—Malton qui a déjà fait plusieurs démarches auprès de son gouvernement et du ministre des Transports au sujet de la lutte contre le bruit.

Dans ma circonscription, le sud de York–Ouest, c'est–à–dire pratiquement la moitié de la circonscription, est en ligne directe avec les pistes d'atterrissage. À maintes reprises, nous avons demandé au gouvernement d'adopter un système qui ne réglerait pas totalement le problème, car, je le répète, les habitants de ces localités ne sont pas irresponsables au point de réclamer la fermeture des aéroports ou de vivre dans un monde de rêve, en espérant retourner un jour à l'époque des chevaux et des chariots. Les habitants du sud de ma circonscription veulent simplement qu'on modifie le système actuellement en vigueur.

On pourrait, par exemple, mieux planifier l'utilisation des pistes. À l'heure actuelle, les lignes aériennes et les contrôleurs semblent préférer utiliser la piste la plus près de l'aérogare. Cela leur permet d'économiser du temps, du carburant et de l'argent. C'est également plus pratique pour les voyageurs. Malheureusement, les avions qui décollent de cette piste ou qui y atterrissent survolent tous la même localité, ce qui est extrêmement injuste et injustifié.

Ce que cette localité demande depuis un certain nombre d'années, c'est une utilisation plus équilibrée des pistes afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui doivent endurer le bruit. C'est une question très sérieuse. Dans certaines parties de ma circonscription, pendant l'été, pendant la saison où les gens veulent profiter de leur jardin ou inviter les voisins à manger des grillades en plein air, c'est pratiquement impossible de rester dehors aux heures de pointe à cause du va–et–vient des avions. Le bruit est tel que les vitres tremblent et les gens se réveillent au milieu de la nuit. Il n'y a pas vraiment de couvre–feu. Tout cela à cause des atterrissages d'urgence. Je ne veux pas dire —et je crois qu'aucun autre député ne voudrait dire —que les atterrissages

d'urgence devraient être interdits; cependant, lorsque c'est la règle plutôt que l'exception, je crois que nous élargissons la définition du terme «atterrissage d'urgence».

Il y a donc de graves problèmes qui touchent les localités avoisinantes. Il y a aussi un autre problème: lorsque les gens se plaignent, leurs plaintes ne vont nulle part.

Tout comme les gens touchés par le problème, notre parti préconise la nomination d'un genre d'ombudsman du bruit. De cette façon, les gens de ma circonscription et d'autres localités situées près de l'aéroport Pearson auraient la satisfaction d'adresser leurs plaintes à quelqu'un au lieu de parler à un répondeur, ce qui peut être incroyablement frustrant.

J'ai aussi demandé au gouvernement et au ministre d'examiner un programme spécial d'isolation qui s'est avéré très efficace dans les localités entourant l'aéroport de Denver. Il s'agit d'un système moderne d'isolation phonique qui convient parfaitement bien pour les localités situées près des aéroports. J'espère que, le moment venu, le ministre donnera une réponse qui apportera aux personnes touchées un certain degré de soulagement et de satisfaction.

• (1520)

Je voulais parler de l'enquête et du rapport sur l'accident de Dryden, mais je vais laisser mon collègue, le porte-parole pour les transports, s'en charger, parce que je crois qu'il devra aborder divers aspects de ce rapport.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion du député qui condamne le gouvernement pour avoir abandonné l'industrie canadienne du transport.

Je tiens à préciser dès le départ que nous parlons en fait du gouvernement en général, car les problèmes qui sont les nôtres aujourd'hui ont commencé avant que le gouvernement actuel ne prenne le pouvoir. Le député de Winnipeg, qui siège toujours à la Chambre, a dit en 1983-1984, si je ne m'abuse, qu'Air Canada, qui était encore une société d'État, et le CN, qui le demeure, devaient se comporter comme des entreprises privées. Cela a certainement donné le ton en matière de transports.

En outre, avant les élections de 1984, le député de Winnipeg a amorcé le processus de déréglementation. D'après le rapport du juge Moshansky, déposé hier, l'un des premiers avertissements qui ont été lancés à Transports Canada par les troupes de la ligne de front, pour reprendre les termes du juge, remonte au printemps de 1984, bien avant que le gouvernement actuel ne remporte les élections. Ces troupes de la ligne de front ont dit qu'elles n'avaient pas les ressources pour faire face comme il se devait à la déréglementation, sous quelque forme que ce soit.

Ces deux derniers jours, le rapport du juge Moshansky a fait beaucoup de bruit à la Chambre et sans doute dans tout le pays. Ceux d'entre nous qui ont pris part à la bataille de la déréglementation depuis 1984 et, dans le cas de mon collègue de Regina—Lumsden, depuis bien plus longtemps, remarquent dans le rapport bien des éléments dont le gouvernement avait été prévenu.

Par exemple, on a supprimé la stabilité économique dont nos transporteurs bénéficiaient —et par stabilité économique, j'entends qu'il existait un degré de certitude quant aux itinéraires desservis et quant aux recettes; de même, le consommateur avait une certaine garantie que la compagnie aérienne ne pouvait augmenter arbitrairement ses tarifs.

Par ailleurs, les localités desservies savaient qu'elles bénéficiaient aussi d'une protection, en ce sens qu'un transporteur ne pouvait décider unilatéralement du matériel employé pour assurer le service, ou de la fréquence de ce service. Dans les deux cas, les consommateurs et les localités pouvaient, par le biais d'un processus public, tenter de s'opposer à tout changement. Évidemment, il incombait à l'époque à la CCT de trancher les différends.

Ainsi, l'élimination de cette stabilité a eu un certain nombre de conséquences. Nous avons créé un climat propice à une concurrence acharnée, de sorte que le résultat financier est devenu l'élément déterminant des décisions prises par les sociétés de transport aérien, ferroviaire et routier.

Comme nous l'avons dit lors du débat sur le livre blanc intitulé «Allez sans entraves», ainsi que lors du débat sur la Loi sur les transports nationaux et les mesures législatives corrélatives, c'est le banquier qui a pris ces décisions en matière de sécurité. Ce n'est ni l'organisme de réglementation, ni le gouvernement, ni nécessairement le transporteur, mais bien le banquier. C'est lui qui décidait en fin de compte si une nouvelle compagnie pouvait être créée. Vous pouviez obtenir une licence pourvu que votre situation financière soit bonne.

Vous n'aviez pas, comme c'était le cas auparavant, à démontrer que c'était pour répondre à un besoin de la population. Si vous pouviez convaincre votre banquier et prouver, en théorie, votre capacité de voler, rien ne s'opposait à ce que vous exploitiez une compagnie de transport aérien régulier.

Le juge Moshansky nous a dit que cela n'était réellement pas le cas. En ce qui a trait à Air Ontario, la fusion de deux compagnies aériennes venait tout juste de se faire. Ces deux compagnies n'en formaient plus qu'une et elles ont acheté du nouveau matériel, en particulier des appareils Fokker. Elles ne disposaient pas d'un personnel suffisant pour entretenir et faire voler ces aéronefs. Elles n'avaient pas non plus suffisamment de pièces de rechange.

Pendant un certain temps, le personnel volant a reçu une formation sur des simulateurs de U.S. Air et d'un autre transporteur américain, Pegasus. Ce contrat a par la suite été annulé, de sorte que le personnel s'entraînait le soir à Winnipeg, dans le cockpit des appareils au sol.

Le juge Moshansky fait remarquer à quel point cette formation était inadéquate. Il fait observer, et j'utilise mes propres mots, pas les siens, que la compagnie en cause n'avait pas le contrôle de ses propres opérations.

Par ailleurs, nous avions un organisme de réglementation qui ne disposait pas des ressources voulues pour faire son travail. Nous sommes quelques-uns à prétendre qu'il ne les a toujours pas. J'ai ici deux communiqués de l'organisation qui représente les inspecteurs, l'Association du groupe de la navigation aérienne.

Voici ce que dit le communiqué rendu public aujourd'hui:

> Déception des inspecteurs de l'aviation civile devant la réaction du ministre des Transports au rapport Moshansky sur la tragédie d'Air Ontario
>
> Selon le président national de l'Association des inspecteurs de l'aviation civile, Wayne Foy, au lieu d'essayer de rejeter le blâme sur d'autres, le ministre des Transports, Jean Corbeil, devrait prendre le rapport Moshansky au sérieux. Nous nous réjouissons cependant, a précisé M. Foy, de pouvoir travailler avec le ministère pour mettre en oeuvre les recommandations du rapport qui assureront la sécurité de l'aviation civile au Canada.
>
> Le rapport du juge Moshansky constitue, selon lui, le premier examen objectif des effets de la déréglementation et des réductions effectuées à Transports Canada Aviation au cours des dix dernières années. Il a tout à fait raison en ce qui concerne le manque de soutien, de formation et de ressources dont les inspecteurs de l'aviation ont besoin.
>
> M. Foy rappelle que les inspecteurs de l'aviation civile, dont bon nombre sont essentiels à la sécurité aérienne, sont des professionnels qui prennent leur travail à coeur. Nous sommes frustrés de ce que Transports Canada n'ait pas su fournir suffisamment de personnel, former les inspecteurs et appuyer notre travail.
>
> L'un des pires problèmes auxquels nos inspecteurs se heurtent, ajoute-t-il c'est que la direction n'écoute pas. Les cadres n'entendent que ce qu'ils veulent bien entendre. Si les commentaires formulés par le ministre hier sont une indication de son optique fondamentale, il ne faut pas s'attendre que les choses vont changer.

Cette organisation représente quelque 500 inspecteurs de l'aviation civile qui travaillent pour Transports Canada et le Bureau de la sécurité des transports du Canada.

Ce sont les gens au sol, en première ligne pour ainsi dire. Ils savent ce qui se passe, et ils ont tenté de dire à leurs maîtres qu'ils n'avaient pas les ressources voulues, qu'ils n'étaient pas assez nombreux et que le Canada n'était pas en mesure d'exercer un contrôle approprié sur la déréglementation.

Par ailleurs, à la Chambre et au comité, le député de Regina—Lumsden et moi ainsi que d'innombrables témoins, et non pas uniquement des représentants des syndicats, essayons de défendre ce point de vue. Je me souviens du témoignage d'un expert américain que nous avions invité à une séance tenue à Vancouver. Il connaissait très bien la question de la déréglementation aux États-Unis, puisque cette industrie y était déréglementée depuis dix ans. Tous ses appels à la prudence se sont révélés fondés.

J'ai horreur de dire à la Chambre: «Vous voyez, je vous l'avais bien dit!» Je préférerais que les choses fonctionnent bien et qu'on atteigne les objectifs visés —dans ce cas une baisse des prix et un meilleur service. Il est peut-être arrivé que le service s'améliore. Certains prix ont baissé mais, dans l'ensemble, je pense qu'on constatera que le service est moins bon et plus coûteux. Ce sont les Canadiens qui en paient le prix.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais je veux profiter des dernières minutes pour commenter brièvement l'avenir de l'industrie canadienne du transport aérien. Nous savons tous qu'Air Canada est une société qui est maintenant entièrement privatisée et que les Lignes aériennes Canadien international, qui appartiennent à PWA, connaissent actuellement des difficultés financières. Nul n'est besoin d'être comptable ou économiste pour s'en rendre compte. Elles perdent de l'argent quotidiennement, toutes les deux.

• (1530)

La société Canadien a décidé qu'elle réglerait partiellement le problème en s'associant avec American Airlines. Il ne s'agirait pas seulement de signer un accord d'exploitation ou de partager le système de réservations. American Airlines serait invitée à acquérir une participation dans Canadien. Air Canada cherche, pour sa part, à obtenir un accord d'exploitation avec US Air.

Dans un discours prononcé au Canadian Club de Winnipeg, le 11 mars dernier, le vice-président directeur et chef de la direction d'Air Canada a déclaré ceci:

> L'achat d'une part importante des Lignes aériennes Canadien international par American Airlines signerait inévitablement l'arrêt de mort de l'industrie canadienne du transport aérien telle qu'on la connaît maintenant.
>
> En ce qui nous concerne, nous n'aurions pas d'autre choix que d'adopter la même stratégie.

Autrement dit, Air Canada nous prévient que si American Airlines achète une part de Canadien, elle ne pourra pas faire autrement que d'offrir une participation à US Air ou à toute autre société américaine. Quand ce sera fait, nous saurons que nous n'avons plus de ligne aérienne nationale.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, j'estime que c'est un débat très important et qui tombe à point. Je suis heureux de pouvoir y prendre part.

Je sais que les députés d'en face se préoccupent beaucoup des conclusions du rapport déposé hier par la commission chargée d'étudier les causes de la tragédie de Dryden. C'est une question qui nous préoccupe tous énormément.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais dire qu'il s'agit d'une tragédie humaine. Aucun d'entre nous ne le conteste. C'est une tragédie humaine.

Au nom du ministre, je tiens à souligner que l'aviation canadienne est sécuritaire. En fait, je pense qu'il est important que la population canadienne sache que, depuis 1981, le nombre d'accidents aériens a diminué de 35 p. 100. Il faut le mentionner afin que la population sache que l'industrie de l'aviation canadienne est sécuritaire. D'ailleurs, les statistiques montrent que la sécurité répond à des normes très élevées au Canada.

L'autre point à souligner, c'est que le gouvernement n'a pas attendu que la commission soit créée par d'autres. Il l'a lui-même mise sur pied. L'enquête de la commission est des plus indépendantes. Elle constitue une critique très sérieuse de la sécurité et de l'industrie aériennes.

La première série de recommandations date vraiment de 1989. Je pense que la plupart d'entre nous, sachant cela, reconnaîtront d'emblée que le ministère a été réceptif et qu'il a agi avec responsablilité envers l'industrie.

Examinons donc les constatations. Allons-y point par point, monsieur le Président, si vous voulez bien. Il y est dit qu'il existe de nouvelles procédures de vérification et que le ministère inspecte maintenant les transporteurs d'une façon plus rigoureuse et plus fréquente. Il procède à des vérifications presque immédiatement. Il a entrepris des vérifications presque immédiatement après la fusion. Des inspecteurs du ministère des Transports ont déjà été désignés à cette fin. On a également renforcé les règlements dans plusieurs domaines.

Encore une fois, cela s'est fait très rapidement. En effet, en novembre 1990, le ministère des Transports a mis en oeuvre un programme de dégagement des ailes s'inscrivant dans de nouveaux règlements qui interdisent le décollage lorsque les surfaces portantes d'un aéronef sont contaminées par une substance quelconque. Cela est très important quand on songe à ce qui s'est produit à Dryden et à ce qui s'est produit la semaine dernière à l'aéroport La Guardia de New York. C'est à cause de problèmes de givrage qu'il est survenu une autre tragédie aux États-Unis. Le ministère se préoccupe beaucoup de cet aspect et il a pris des mesures correctives dès 1990. Le ministère a travaillé de concert avec l'industrie à l'élaboration d'un grand nombre de règlements qui répondent à la sécurité nouvelle que nous recherchons tous.

Il a été question du nombre des inspecteurs. Il s'agit de savoir si nous en avions assez à l'époque et si nous en avons assez en ce moment. Je crois que c'est une question que nous sommes en droit de nous poser. C'est avant tout une affaire de sécurité. Il existe un net rapport entre le nombre des inspecteurs et la sécurité de l'ensemble de nos compagnies aériennes.

Il est à noter que, depuis 1985-1986, une centaine d'inspecteurs de plus ont été embauchés. Ce qu'il faut se rappeler ici, c'est que ce nombre ira en augmentant. Tout le monde souhaiterait qu'il y en ait plus à l'oeuvre, mais, en définitive, ce qui compte, c'est que nous reconnaissions que nous en avons besoin de bien davantage et qu'ils seront de plus en plus nombreux. Leur nombre s'est accru depuis 1985-1986.

On a uniformisé les procédures pour qu'on procède systématiquement et rapidement à des vérifications de sécurité. Les pratiques internes elles-mêmes du ministère ont considérablement changé ces dernières années. En outre, on est en train de mettre au point un nouveau code

aéronautique qui conférera des pouvoirs accrus aux inspecteurs de l'aviation.

La question est de savoir si l'on en fait assez. En fait-on jamais assez en matière de sécurité aérienne? J'ignore ce que nous pouvons faire ou jusqu'où nous pouvons aller pour assurer un maximum de sécurité. On n'en fait probablement jamais assez. Il faudra toujours investir dans la sécurité des transports aériens. Je ne crois pas que les contribuables canadiens s'y opposeront.

Pour revenir à l'objet du présent débat, il faut renforcer ce point. À un moment donné, le gouvernement fédéral doit admettre qu'on a parfaitement raison. Il devra peut-être consacrer davantage de ressources financières à la solution du problème de la sécurité aérienne et s'assurer que les normes canadiennes à cet égard sont absolument les plus élevées au monde.

Plus que toute autre chose, je tiens à signaler cet après-midi que l'industrie aéronautique canadienne possède une excellente fiche dans le domaine de la sécurité. Je ne veux pas que certaines statistiques nous le fassent oublier. Depuis 1985-1986, les catastrophes aériennes ont diminué de 35 p. 100. C'est beaucoup, je crois. Je ne veux pas que les Canadiens l'oublient. C'est très important. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas faire mieux encore, car je crois que c'est possible. Compte tenu de la façon dont le gouvernement va donner suite au rapport du juge Moshansky, le nombre de catastrophes aériennes va diminuer encore considérablement dans les prochaines années.

• (1540)

Quand nous achetons des billets et quand nous embarquons dans un avion, nous pouvons être tranquilles, car nous savons que nous sommes en sécurité. Les statistiques le montrent clairement. Je ne voudrais pas qu'on leur fasse dire autre chose aujourd'hui.

Le gouvernement a réagi. Il continue d'ailleurs de le faire. Certaines suggestions sont venues de l'autre côté de la Chambre. Des paroles, parfois très dures, ont été prononcées par l'opposition. Il est arrivé que le ministre soit mis sur la sellette. Quand on est ministre, il faut s'attendre à cela. Il faut réagir. C'est ce qu'il a fait.

Tous les Canadiens peuvent être fiers de l'industrie, et nous pouvons être fiers de la façon dont le ministre a répondu à la tragédie aérienne survenue à Dryden, il y a deux ans.

[*Français*]

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier mon collègue de York-Ouest pour avoir présenté cette motion.

[*Traduction*]

Le député de York-Ouest est l'ancien critique de notre parti en matière de transports. Comme successeur, je dois dire humblement que, malgré ma taille, il me sera très difficile d'être à sa hauteur. C'est la première fois que je mentionne ma taille à la Chambre.

Avant d'aborder le véritable sujet de mon intervention, soit le rapport sur l'accident de Dryden, permettez-moi d'abord de répondre brièvement aux observations du député de Thunder Bay—Atikokan qui, au nom du Nouveau Parti démocratique, a tenté de placer le verdict de ce rapport, qui pointe du doigt les politiques conjuguées de déréglementation et de réduction de la dette du gouvernement conservateur, dans la même catégorie que le processus de libéralisation entamé par le ministre des Transports de l'ancien gouvernement libéral.

En passant, on remarque que, lorsque les néo-démocrates parlent de concurrence, ils l'associent uniquement au qualificatif impitoyable. Pour le NPD, la concurrence est toujours impitoyable. Les néo-démocrates s'y connaissent si peu en affaires qu'encore aujourd'hui, mon collègue de Kingston et les Îles a signalé qu'on appelle maintenant le premier ministre de l'Ontario, Buffalo Bob, car il fait davantage pour stimuler l'économie de Buffalo, dans l'État de New York, que qui que ce soit d'autre depuis de nombreuses années. Le fait que le NPD ne comprenne pas la différence entre la libéralisation du transport aérien et le régime de déréglementation mis en oeuvre en 1985, ne devrait pas nous surprendre.

Cela m'amène à parler brièvement de l'enquête sur l'écrasement de Dryden, ainsi que du rapport qui a été déposé hier à la Chambre des communes et que nous a transmis le ministre des Transports. Je voudrais revenir sur certaines des observations du député de Cumberland—Colchester. Il a souligné que le transport aérien au Canada était sûr. Relativement aux questions posées par notre parti, nous nous sommes engagés totalement à nous pencher sur la réponse du gouvernement au rapport et sur son bilan en ce qui concerne toutes ces questions durant la période étudiée par le commissaire.

Je voudrais souligner que nous avons commencé à interroger le ministre au sujet de ce rapport en signalant à la Chambre et aux Canadiens que le juge Moshansky a dit que bon nombre des problèmes qui ont été signalés au cours de son enquête et qui sont mentionnés dans son

rapport ont déjà été réglés ou le seront incessamment. Il a ajouté qu'on pouvait prendre l'avion en toute sécurité au Canada.

En soulevant ces préoccupations, je voudrais qu'il soit bien clair que nous ne laissons aucunement entendre qu'il est dangereux, à l'heure actuelle, de prendre l'avion au Canada. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a rien que nous puissions faire pour améliorer le système et pour éviter que d'autres accidents comme celui de Dryden ne se produisent pas. Cela dit, je voudrais attirer l'attention sur les constatations du juge Moshansky qui servent de base à ses recommandations. Ces constatations, s'il s'agissait d'un tribunal, seraient les faits déterminant les conclusions. Elles sont très importantes à deux égards.

Tout d'abord, il a constaté ceci, en ce qui concerne la période du milieu des années 80 où la déréglementation est entrée en vigueur, et je lis la page 1007 de son rapport: «Si l'on se base sur l'information devant cette commission, la Direction générale de la réglementation aérienne était mal préparée à assumer ses fonctions vers la fin des années 80. Des avertissements ont été donnés au début des années 80 et à plusieurs reprises par la suite, mais en vain semble-t-il. Les prévisions à propos des lacunes des mécanismes de vérification du niveau de sécurité reposaient sur des bases solides et ont été progressivement confirmées. Cependant, la haute direction de Transports Canada n'a jamais réagi comme il aurait fallu et n'a pas élaboré d'urgence des plans ou des mesures pour relever le défi inévitable.»

Voici une autre constatation: «On savait qu'une augmentation importante des effectifs était nécessaire pour répondre à la demande. Or, ces augmentations n'ont jamais été autorisées, et encore moins obtenues.» Enfin: «Si la Direction générale de la réglementation aérienne de Transports Canada avait été en mesure d'assumer efficacement toutes ces responsabilités en temps opportun, certains facteurs ayant contribué à l'accident de Dryden n'auraient peut-être pas existé.»

Dans la conférence de presse qu'il a donnée hier, le juge Moshansky a fait des révélations encore plus bouleversantes. Ce désastre qui a coûté la vie à vingt-quatre personnes était prévisible, a-t-il déclaré. Qui en était responsable? On pourrait citer, entre autres, l'organisme de réglementation, Transports Canada et le gouvernement du Canada.

Pourquoi le gouvernement? Ces deux dernières années, nous avons beaucoup parlé de la responsabilité ministérielle et des cas où le ministre doit répondre de ce qui se passe dans son ministère. Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, nous avons été témoins de l'évolution de ce principe. Il ne cesse de répéter que, si quelque chose arrive à un niveau subalterne, on ne peut pas en tenir le ministre responsable et qu'il suffit qu'il prenne les mesures correctives nécessaires.

Dans le cas présent, il me semble que le juge qui a présidé à l'enquête rejette la responsabilité des problèmes qui ont conduit et contribué à la catastrophe aérienne de Dryden tout en haut, sur le Cabinet.

Je vous lis d'autres constatations tirées du rapport du juge Moshansky, aux pages 1035 et 1036: «Les besoins en ressources additionnelles à l'intérieur de la Direction générale de la réglementation aérienne de façon à satisfaire à la croissance et aux exigences inhérentes à la mise en oeuvre de la réforme de la réglementation économique», c'est-à-dire la déréglementation, «ont été prévus et bien précisés dans plusieurs rapports et études avant 1984 et après. [. . .]En juin 1987, le groupe de vérification interne du sous-ministre a publié un rapport qui précisait clairement que la Direction générale de la réglementation aérienne était incapable à ce moment-là de dire avec certitude à la haute direction de Transports Canada si l'industrie aéronautique respectait la législation, la réglementation et les normes de sécurité existantes.»

Autre constatation: «L'effet combiné de la réforme de la réglementation économique et de la réduction du déficit [. . .]a créé une synergie qui, selon moi et suivant la preuve devant la commission, a nui à l'application efficace des normes de sécurité.»

Finalement, et à mon avis, la plus grave critique: «Je n'ai pas l'intention de critiquer le droit du gouvernement de lancer une politique de déréglementation économique de l'industrie du transport aérien. Je ne prétends pas non plus qu'il est mal de tenter de réduire le déficit national. Ce sont plutôt les effets combinés de ces politiques, sur le plan de la sécurité du public-voyageur, qui me préoccupent. Les politiques ne sont mises en cause d'aucune façon mais, dans l'ensemble, leur mise en oeuvre et leur gestion ont grandement laissé à désirer.»

• (1550)

Ce sont des paroles soupesées et des formulations réfléchies émises par un juge de la Cour suprême de l'Alberta et non de la rhétorique politique. Si l'on regarde la déclaration du juge hors de ce contexte et si l'on veut bien reconnaître sa signification, on constate que, selon le juge, les deux principales politiques du Cabinet, la politique de déréglementation d'une part et la politique de diminution du déficit de l'autre, se sont heurtées de front. La première victime de cet accident fut la sécurité des passagers canadiens, et 24 personnes ont péri à Dryden à cause de la collision de ces deux politiques.

S'il ne s'agit pas d'un exemple flagrant d'incompétence et de négligence de la part de ministres du Cabinet, je me demande bien ce qui en serait.

L'hon. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député qui a pris la parole avant moi. Il a très bien commencé, d'une façon particulièrment équilibrée, comme il le fait toujours. Aussi, sa conclusion m'a-t-elle surpris.

Au fil des ans, j'ai suivi l'évolution de cet argument qui veut que les ministres soient responsables en quelque sorte de chaque trombone, de chaque commutateur de vol, de chaque éclatement de pneu, bref de tout ce qui arrive. À en juger par l'argument du député, si un pneu éclate sur une autoroute nationale, le ministre des Transports ou son frère est personnellement responsable.

Au départ, il a replacé—ce qui, à mon avis, était tout à fait approprié—les commentaires du juge dans leur contexte, puis les a pris hors contexte. Je rappellerai au député que le contexte dans lequel le juge a fait ses remarques, est que personne ne sous-estime cette tragédie qui a coûté la vie à 24 personnes. Il a fondé son rapport, ses remarques et ses propositions —et je le répète au député, la vaste majorité de celles-ci sont soit déjà mises en application, soit examinées pour voir si on peut les adopter aussi rapidement que possible —sur la certitude que nous avons l'un des systèmes aériens les plus sûrs du monde. C'est toujours le cas, et il reconnaît que le nombre des accidents aériens depuis 1981 ou depuis le commencement de la déréglementation n'a pas augmenté sensiblement. C'est discutable, selon que l'on parle des chiffres de 1981 à 1991 qui montrent une diminution, de ceux de 1984 à 1987 qui marquent une légère augmentation ou de ceux de 1988 à nos jours fournis par la Commission canadienne des transports, qui dénotent une diminution depuis 1988.

Dans ce contexte, s'agissait-il d'une véritable tragédie? Oui. Ce qui me dépasse et ce qui dépasse également le principe plus vaste sur lequel porte le débat, et je reviendrai là-dessus, c'est que le député, si je comprends bien sa motion, accuse le gouvernement —comme il en a le droit s'il le désire —non pas d'avoir commis une erreur, à en juger par ce rapport ou cette situation, mais d'avoir abandonné ses responsabilités à l'égard de la politique des transports en général. Je reviendrai là-dessus. Mais on laisse entendre d'une certaine façon, comme le Parti libéral en a pris l'habitude, qu'on devrait aller au-delà de la tragédie qui s'est produite et en rejeter la faute sur le ministre des Transports.

Mais ce n'est pas ce que dit le rapport. Il ne dit pas que le ministre des Transports—la fonction plutôt que le titulaire—est responsable de ces morts, comme le député l'a laissé entendre. Je trouve regrettable la façon de raisonner des députés de l'opposition depuis trop longtemps. Je ne parle pas toujours seulement des libéraux. De nos jours, les députés semblent croire qu'il leur faut, quand ils tentent d'améliorer les politiques, pointer certaines personnes du doigt. J'espère que le député ne le pensait pas vraiment, mais c'est pourtant ce qu'il a dit.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais revenir à la motion du député de York-Ouest, dans laquelle il porte une accusation assez grave. Il affirme que le gouvernement a, d'une façon ou d'une autre, abandonné l'industrie canadienne du transport. Comme vous vous en doutez, à l'instar de mon parti, je considère, après avoir écouté le débat, que le gouvernement s'est vraiment employé à créer un réseau de transport non seulement viable, mais également sécuritaire. Le ministère des Transports a fait de la sécurité sa grande priorité. Il a d'ailleurs pris un certain nombre de mesures précises en ce sens; il veille notamment à la préparation d'une réponse au tout dernier rapport.

Ces dernières années, le gouvernement a entrepris la modernisation de notre système de navigation aérienne et a dépensé à cette fin des centaines de millions de dollars. Nous avons créé le Bureau canadien d'enquêtes sur la sécurité des transports, organisme chargé d'enquêter sur les accidents et de formuler des recommandations afin d'en empêcher de nouveaux de se produire, dans tous les secteurs du transport. Je suis sûr que le député voit d'un bon oeil ces initiatives.

Le gouvernement a adopté la Loi sur la sécurité ferroviaire et a modifié celle sur le transport des produits dangereux. Nous avons aussi pris des mesures afin de présenter un projet de loi sur la consommation de drogues et d'alcool par des titulaires de postes reliés à la sécurité dans le secteur des transports. La liste est encore longue. Voilà seulement quelques exemples des mesures que le gouvernement a prises pour assurer la sécurité des Canadiens qui empruntent les différents modes de transport au Canada.

Mais revenons à l'idée générale de la motion. Le député porte une accusation énorme contre le gouvernement en disant que celui-ci a abandonné l'industrie. Tous les Canadiens reconnaissent l'importance des transports dans une économie comme la nôtre. Ils sont indispensables, quelle que soit la façon dont on gagne sa vie. Dans un pays qui a une aussi grande superficie que le Canada et une aussi petite population, il faut tout transporter sur d'énormes distances.

Chaque jour, 140 000 Canadiens utilisent un des modes de transport public interurbain, soit l'avion, l'autobus ou le train, et près de deux millions de tonnes de marchandises sont transportées par train, par camion ou par bateau. Les producteurs et les expéditeurs canadiens évoluent dans un contexte mondial dont les paramètres sont définis par la concurrence internationale. Pour assurer notre prospérité économique, il est donc essentiel de créer et de maintenir un système de transport efficace, adaptable, sécuritaire ainsi que productif et de réduire au minimum les coûts des services de transport pour les usagers du système.

Très tôt dans son mandat, le gouvernement s'est aperçu qu'il fallait modifier le cadre de la réglementation économique des transports pour que ce secteur puisse croître et disputer aux autres la clientèle des expéditeurs et des voyageurs. Beaucoup de règlements qui étaient en place lorsque nous avons pris le pouvoir étaient en fait devenus des obstacles à la croissance, à l'innovation et à la compétitivité dans le secteur canadien des transports. La suppression de ces obstacles, tout en préservant la sécurité des Canadiens, est devenue une priorité dans nos efforts de renouveau économique.

Le gouvernement, s'efforçant d'améliorer la compétitivité du Canada, a entrepris un vaste processus de consultation sur une période de deux ans, ce qui comprenait un examen parlementaire. Cette démarche a abouti à l'implantation d'un nouveau régime de réglementation économique des transports au Canada le 1er janvier 1988.

La Loi de 1987 sur les transports nationaux et la Loi de 1987 sur les transports routiers constituaient pour le secteur des transports un nouveau cadre législatif. Ce cadre se fondait sur le principe selon lequel la concurrence et les lois du marché sont les meilleurs moyens d'assurer aux Canadiens des moyens de transport efficaces, au plus bas coût possible.

Cette mesure législative n'a pas déréglementé la sécurité ni diminué de quelque façon que ce soit son importance. En fait, elle renforçait l'importance de la sécurité en en faisant pour la première fois le principe fondamental de notre politique nationale en matière de transport.

La réglementation économique de l'industrie du transport a été réduite au minimum, ou modifié dans le cas des chemins de fer, de façon à stimuler le mieux possible la concurrence. La plupart des entraves qui nuisaient à l'efficacité de nos transporteurs ont été éliminées. Dans ce contexte plus compétitif, les transporteurs sont en mesure de fournir le meilleur service possible, au meilleur prix, et de contribuer à la croissance économique dans tous les secteurs de l'économie.

Il s'agit de changements fondamentaux apportés à notre système de réglementation, mais je nie catégoriquement les accusations de l'opposition voulant que ces changements aient été apportés sans tenir compte de leurs répercussions sur nos industries du transport.

Notre gouvernement a demandé des rapports annuels durant une période de quatre ans à l'Office national des transports afin d'évaluer les répercussions de ces changements. Nous avons aussi prévu un examen global, au cours de la cinquième année, soit en 1992, afin d'évaluer l'incidence de ces changements.

L'inclusion d'un tel processus d'examen global dans une loi est une mesure inhabituelle. Toutefois, le gouvernement a reconnu dès le début que la réforme de la réglementation exigeait un suivi attentif. Si des rajustements s'étaient avérés nécessaires pour atteindre les objectifs de la réforme, le gouvernement aurait été prêt à réagir, indépendamment de ce qu'on a pu dire au cours des deux derniers jours de débat. Je dis cela sans diminuer d'aucune façon l'ampleur de la tragédie qui est survenue. Il est important de consigner au compte rendu le genre d'améliorations apportées aux services aériens du Canada depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement. Avant que ces changements ne soient apportés à la réglementation, des contrôles étaient exercés sur l'entrée, la sortie. . .

M. Milliken: Les lignes aériennes faisaient de l'argent.

M. Bosley: Oui, toutes les lignes aériennes de l'Amérique du Nord étaient rentables. Il est typique du député de Kingston et les Iles de vouloir prétendre, parce qu'Air Canada a perdu de l'argent l'an dernier, alors que tous les transporteurs aériens des États-Unis ont perdu, au cours des trois dernières années, plus d'argent en proportion de

leur valeur de consolidation que les deux transporteurs canadiens réunis, que c'est attribuable à la réforme de la réglementation. C'est typique du niveau intellectuel du débat de l'autre côté en ce moment. On réglementait les arrivées, les départs, les itinéraires, le matériel, les tarifs-voyageurs et les frais de transport des marchandises. Cela nuisait au bon fonctionnement des transporteurs existants et des nouveaux arrivants sur le marché et empêchait une véritable concurrence au niveau des prix ainsi qu'une diversification des services offerts aux voyageurs et aux expéditeurs.

Les modifications qui ont été apportées ont effectivement facilité l'entrée sur le marché du sud du Canada, créant ainsi un environnement plus compétitif. Les permis ne restreignent plus la concurrence par l'imposition de limites au genre de services offerts, aux itinéraires et aux endroits desservis, ni au type de matériel utilisé.

Sauf dans des cas très précis, l'approbation de l'organisme de réglementation n'est plus nécessaire pour fixer ou réduire les tarifs. Les transporteurs peuvent maintenant fixer les tarifs et choisir les appareils en fonction des marchés particuliers qu'ils exploitent.

Je vois que vous me regardez, monsieur le Président, et je comprends que mon temps est écoulé.

En guise de conclusion, je dirai ceci: c'est intellectuellement malhonnête, à mon avis, de dire que le fait d'accroître la concurrence sur le marché n'est pas une bonne chose pour les consommateurs. Si on maintient les mêmes normes de sécurité, on n'a rien à craindre d'une plus grande concurrence. Bien au contraire, ce serait une réussite dont on pourrait s'enorgueillir.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 16 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mars 1992

(La séance est ouverte à 11 heures.)

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

MOTION VISANT À CRÉER LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE OKA-KANESATAKE

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer la Société immobilière Oka-Kanesatake (SIOK) afin de lui transférer le budget déjà alloué par le Conseil du Trésor pour la négociation de la réunification des terres à Oka-Kanesatake.

—Monsieur le Président, lorsque j'ai déposé la motion ayant pour but de créer la Société immobilière Oka-Kanesatake, plusieurs problèmes émanaient et émanent toujours de la pénible et difficile négociation concernant la réunification des terres indiennes à Kanesatake et concernant également l'agenda dont on discute présentement avec le négociateur fédéral, Me Bernard Roy. Les choses ont beaucoup évolué, mais encore aujourd'hui, monsieur le Président, le processus mis en place pour trouver une solution globale à ce problème très complexe s'éternise et attise l'incompréhension des deux communautés.

Monsieur le Président, permettez-moi de replacer les choses dans leur perspective et de présenter à la Chambre les nombreux intervenants qui sont actuellement préoccupés par leur dossier. Tout d'abord, il y a la municipalité de la paroisse d'Oka où des non-autochtones, entre 50 et 60 familles, habitent à l'intérieur des terres mohawks de Kanesatake.

Alors, pour les municipalités de la paroisse, cela constitue un problème particulier, puisque ces familles-là ne veulent plus demeurer à l'intérieur des terres fédérales indiennes. Monsieur le Président, ces familles vivent des problèmes quotidiens, en ce sens qu'elles n'ont pas, comme d'autres citoyens, la jouissance paisible de leur propriété, étant constamment sous l'impression et se faisant dire plus souvent qu'autrement, malheureusement, qu'ils ne sont pas chez eux, qu'ils habitent sur des terres indiennes et que ces terres-là, étant revendiquées, sont donc la propriété des autochtones.

Alors, ces Blancs, ces non-autochtones vivent une situation bien particulière et veulent voir la lumière au bout du tunnel dans les plus brefs délais. Pour la municipalité de la paroisse, imaginez, cela veut dire amputer à une autorité locale, municipale, 50 payeurs de taxe. Donc, cela constitue pour l'ensemble de la population non autochtone et autochtone de la paroisse une problématique bien particulière, unique.

Dans la municipalité du village d'Oka, il y a des autochtones qui habitent à l'intérieur des terres non autochtones; il y a entre 50 et 55 familles indiennes qui habitent dans le village. C'est donc, ce qu'on appelle chez nous, un damier. Alors, il y a des autochtones qui habitent à l'intérieur des terres blanches et des non-autochtones qui habitent à l'intérieur des terres autochtones. Alors, voyez-vous le problème?

Qu'est-ce qui arrive en terme de juridiction pour un autochtone qui habite sur une terre fédérale dans la municipalité du village? Est-ce que les lois provinciales et municipales s'appliquent? Les règlements municipaux de constuction s'appliquent-ils? Selon un dernier jugement rendu dans la cause Jean-Roch Simon, qui est en appel, le juge disait que pour la municipalité, les lois provinciales et municipales s'appliquaient et que donc ce n'est pas parce que c'était une terre fédérale que ces individus-là pouvaient se construire des résidences qui n'étaient pas conformes aux règles municipales.

Maintenant, il y a le conseil de bande de Kanesatake qui, pour la première fois, a été élu, choisi par l'ensemble de ses pairs. C'est un conseil élu par intérim qui doit présentement organiser une élection plus permanente avec un code défini par eux, pour l'été qui s'en vient, c'est-à-dire vers le mois de juin 1992. Le conseil de bande doit administrer les affaires courantes de la bande, l'ensemble des négociations territoriales, toute la question de l'agenda qui est actuellement en négociation avec le négociateur fédéral, l'unification de leurs terres, le développement économique. Bref, il y a beaucoup de pain sur la planche.

Il y a le comité de négociation fédéral-provincial auquel siège M. Patry, le maire de la paroisse, et qui a été nommé, si vous vous rappelez, lors des événements de la crise de l'été 1990. Me Bernard Roy avait été impliqué et il a été nommé négociateur fédéral pour prendre en charge tout l'aspect des négociations avec les autochto-

nes. Évidemment, plusieurs problèmes sont survenus par la suite, ce qui a causé des délais assez importants au comité et il y a plusieurs réunions qui ne se sont pas tenues. Donc, évidemment quand on ne se réunit pas, on ne peut pas discuter des choses qui concernent les deux communautés.

Il y a, de plus, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est toujours impliqué par son rôle de fiduciaire des autochtones. Alors, à tous les jours, le ministère, si je peux employer l'expression, est dans le portrait, parce que pour les autochtones, c'est leur vis-à-vis fédéral, et pour les autochtones ce n'est que de gouvernement à gouvernement que l'on négocie. Donc, tout le bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est toujours impliqué dans le dossier.

Il y a de nombreuses associations et regroupements, monsieur le Président, qui se sont formés depuis la fameuse crise amérindienne de l'été 1990. Alors, pour n'en nommer que quelques-unes, les plus importantes, il y a l'Association des propriétaires à l'intérieur de Kanesatake, que l'on appelle l'APIK. Alors, ces personnes représentent les intérêts des quelque 60 familles qui habitent dans le damier autochtone.

• (1120)

Ils ont fait un travail absolument remarquable, et je dois profiter de l'occasion, encore une fois, pour féliciter les dirigeants de cette association qui ont su, par leurs dossiers bien montés, bien articulés, convaincre le gouvernement du bien-fondé de leurs problèmes. Je peux dire aux gens qui habitent dans cette zone que je suis particulièrement concernée par leurs problèmes quotidiens, et ils savent d'ailleurs que je m'occupe de leur problématique régulièrement.

La Chambre de commerce d'Oka, par son président, Michel Bond, est très concernée par le développement économique de la région. Pour lui, l'histoire qu'on achète des maisons pour la réunification des terres autochtones, tout le monde se demande, par exemple: Est-ce que ce territoire est considéré? Est-ce que ma maison va être achetée? Alors, pour les commerçants et pour l'ensemble des gens d'affaires de la grande région, cela constitue des problèmes existentiels, et ces gens-là veulent les régler. Ils ont joué un rôle de leaders continuel. D'ailleurs, la Chambre de commerce a formé récemment une coalition d'organismes locaux, à but non lucratif, le Cercle des fermières d'Oka, les Artisanes unies, l'Association des propriétaires. Bref, tout mouvement qui s'occupe des choses philantropiques ou autres à Oka.

Monsieur le Président, évidemment, les plus importants, je les ai gardés en dernier, mais ce n'est pas parce que j'en parle en dernier qu'ils ne sont pas tout aussi importants. Ce sont les citoyens et les citoyennes de cette grande région, qui habitent un territoire unique, qui n'a pas de comparaison, et qui veulent savoir, et c'est tout à fait légitime: Qu'est-ce qu'il va m'arriver demain matin? Est-ce que ma rue, est-ce que ma maison, est-ce que mon secteur sont considérés dans la réunification des terres? Est-ce que je peux agrandir ma maison? Est-ce que je peux la démolir? Est-ce que je peux me construire une piscine? Est-ce que je peux louer ma maison? Est-ce que je peux jouir paisiblement de ma propriété? Ce sont des questions légitimes, que tout propriétaire doit avoir. Alors, dans cette région-là, c'est un questionnnement continuel. Et là je dis que l'on doit, encore une fois, faire un effort très important de communication auprès de ces personnes-là, parce que les citoyens et les citoyennes d'Oka veulent leur Oka comme avant. Ils veulent vivre paisiblement, dans une magnifique région, monsieur le Président, que vous devriez visiter un jour.

Maintenant, il y a une dernière offre. Les Mohawks de Kanesatake ont toujours dit que la Pinède d'Oka était un terrain sacré et que toute négociation avec le négociateur fédéral ne pourrait aboutir que si les Mohawks récupéraient cette partie de territoire qui aboutissait aux fameux terrains de M. Rousseau qu'on a achetés, et les Jardins d'Oka. C'est un parc municipal actuellement, qui n'est pas utilisé par les non-autochtones, il faut le dire. Je pense que le conseil d'Oka en est bien conscient, et plusieurs personnes à qui j'ai parlé sont bien conscientes que ce parc-là, la Pinède, c'est une région qui est magnifique, encore une fois, mais qui est utilisée par les autochtones pour différentes raisons ancestrales.

Alors, les propriétaires au sud de la route 344, ceux et celles qui, si vous vous rappelez, avaient été les premiers à être délogés de leurs propriétés lorsque les *warriors* armés se sont amenés à Oka le 11 juillet 1990, une date désormais mémorable dans l'esprit de mes électeurs de cette région de mon comté, ces propriétaires vivaient et vivent toujours une situation un peu spéciale. Voyez-vous, la Pinède est située au nord, et ces propriétaires étant au sud, le gouvernement ne peut pas créer par l'arrière une réserve que je pense ni les autochtones d'Oka ni les Blancs ne veulent avoir. Alors voici ce que le gouvernement a fait. Il a dit: Est-ce que la municipalité du Village d'Oka serait intéressée à un transfert de propriétés? Le gouvernement, pour régler le problème des personnes habitant au sud de la route 344, achèterait cette partie de terrain-là, entre 12 et 15 propriétés et, en contrepartie, la municipalité du Village céderait la Pinède au comité de négociation pour permettre au négociateur fédéral de voir la lumière au bout du tunnel et de finalement conclure ce que je pourrais appeler, monsieur le Président, et ce que tout le monde souhaite, un traité de paix.

Maintenant, ce que nous ne savions pas, et ce que nous avons appris depuis, c'est que les résidants de la rue Girouard, les propriétaires qui seraient et qui sont effectivement les voisins à l'arrière des résidences au sud de la

route 344, sont très inquiets. Ils disent ceci: «Si le gouvernement fédéral transfère les propriétés au sud de la route 344 à la municipalité, cette dernière pourrait y créer un parc ou même en faire ce qu'elle veut». Alors, les propriétaires en bas m'ont dit: «Madame Bourgault, nous, on ne veut pas que demain matin, par un concours de circonstances, on se retrouve voisins, par la cour arrière, d'un parc qui pourrait un jour appartenir à la nation autochtone». Donc, pour ces résidants-là, cela constitue un problème particulier que le gouvernement, de même que la municipalité et le négociateur fédéral doivent prendre en considération.

Monsieur le Président, ce ne sont que quelques problèmes que j'ai soulevés ici et évidemment, toutes ces personnes et ces organismes ont mandaté des avocats. Alors, il y a plusieurs avocats de différentes firmes qui sont impliqués dans ce dossier et qui tentent, tant bien que mal, de protéger les intérêts de leurs mandataires. Il y a des spéculations de toutes sortes, il y a des «on-dit», il y a des «j'ai-entendu-dire-que», il y a des «peut-être que», il y a des «possibilités-que», bref, il y a tellement de choses qui sont véhiculées qu'il faut absolument que nous ayons, dans les plus brefs délais, un processus de communication.

Maintenant, la ministre d'État aux Affaires indiennes, l'honorable Monique Landry, qui coiffe deux chapeaux pas très faciles, est donc, par son rôle de ministre d'État aux Affaires indiennes, fiduciaire des droits autochtones et par le fait même, parce qu'elle est ministre d'une région, Laval—Rive-Nord, elle est ministre responsable régionale. Alors, cela la place évidemment dans une situation assez difficile, mais je dois dire ici qu'elle travaille énormément. Elle n'a jamais cessé de travailler dans ce dossier-là, monsieur le Président, et elle était toujours disponible pour les gens qui ont voulu la rencontrer. Elle fait tout son possible et je peux dire qu'elle ne reçoit pas toujours l'appui nécessaire, même de ma part, et de celle des autochtones qui ne l'appuient pas nécessairement dans ses démarches. C'est un dossier tellement unique et tellement complexe, qu'on doit le regarder d'une façon unique. Ce n'est pas facile, pour un gouvernement, de trouver une solution unique à un problème unique.

Monsieur le Président, c'est pour toutes ces raisons que j'ai proposé la création d'une société immobilière Oka-Kanesatake dont je voudrais ici nommer quelques objectifs: transférer le processus de réunification des terres et le budget alloué à cet effet par le Conseil du Trésor à une instance locale; permettre une négociation plus ouverte en constituant un intermédiaire valable entre les deux communautés; réduire l'ensemble des coûts de la réunification des terres; accélérer les négociations à tous les niveaux en réduisant à son strict minimum les délais d'attente actuels; permettre le rapprochement des deux communautés; assurer une stabilité et une continuité au processus de négociations; permettre un climat propice au développement économique et social des communautés, et j'en passe.

Le gouvernement a choisi d'ouvrir un bureau local de Travaux publics pour accélérer le processus, bref, tout ce qui se négocie à la table des négociations. Quand les négociateurs à la table en arrivent à la conclusion que telle partie de terre est nécessaire pour l'unification des terres, plutôt que d'attendre la fin, et pour régler le problème des personnes non autochtones prises en otage à l'intérieur de cette négociation-là, Travaux publics Canada agit immédiatement. Le bureau vient tout juste d'ouvrir, monsieur le Président, et il y a eu des problèmes, parce que les autochtones ont manifesté afin d'empêcher l'ouverture, encore une fois, parce qu'il y avait un manque de communication et qu'on ignorait ce que représentait vraiment ce bureau. Ce bureau a pour but de renseigner les citoyens concernant leurs questions légitimes, à savoir: Est-ce que ma maison est considérée? Est-ce qu'on va m'acheter, oui ou non?

• (1130)

Monsieur le Président, finalement, il y a encore des demandes de rencontres avec la Coalition et la Chambre de commerce, et moi je dis ceci: Ce n'est pas simplement le rôle du gouvernement fédéral, ni du gouvernement provincial de régler les problèmes des deux communautés. Il va falloir que les deux communautés acceptent de faire des compromis pour vivre ensemble. Elles n'ont pas le choix. On ne fera pas de déportation de personnes, et le gouvernement fédéral ne fera pas d'expropriation. On a eu assez d'un Mirabel, on ne veut pas en créer un autre.

Alors, c'est donc une question de gré à gré, mais encore une fois, il faut être conséquent. On ne va pas se mettre à acheter tout Oka. Le gouvernement fédéral ne peut pas devenir propriétaire de l'ensemble de la région et les Mohawks de Kanesatake doivent comprendre qu'il y a des Blancs qui vivent là et qui vont continuer à y vivre. C'est une réalité qu'on ne peut pas changer. Alors, ces deux communautés-là doivent tout de suite essayer de trouver des mécanismes locaux pour s'aider mutuellement à comprendre leurs propres besoins et leurs propres intérêts.

Monsieur le Président, je suis persuadée que la décision du gouvernement d'ouvrir un bureau était une bonne décision, quoique personnellement, je le dis, j'aurais préféré que tout cela se fasse avec une Société immobilière Oka-Kanesatake. Nous avons réglé l'épineux dossier de l'expropriation de Mirabel avec la Société immobilière du Canada à Mirabel, monsieur le Président, et cela

a très bien été. Toutes les personnes au niveau local allaient voir les gens qui avaient été mandatés par le gouvernement de s'occuper du processus d'achat et de revente des terres. Alors, je pense que si on avait transféré dans une unité locale tout le processus, à mon avis, il n'y aurait pas eu de problème. Il n'y aurait pas eu autant de manque de communication, d'interprétation fausse de ce que c'est vraiment un mandat, de l'interprétation que peuvent avoir certaines personnes par rapport à l'achat ou au transfert des terres de la Pinède versus la route 344 sud, bref, toutes ces questions légitimes que se pose une population qui a vécu une situation peu enviable.

Monsieur le Président, il faut se le rappeler, les événements de l'été 1990 ont laissé des cicatrices indélébiles auprès de ces gens-là. Puis évidemment, chaque fois qu'un problème est soulevé à Oka, la population qui n'est pas encore guérie de cette crise est extrêmement insécure et c'est normal que ces gens-là se posent des questions et veulent avoir une réponse à leurs préoccupations.

En terminant, j'aurais souhaité que l'on crée cet organisme, mais le gouvernement a choisi d'en faire autrement et je suis prête à collaborer avec Travaux publics Canada, de même qu'avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et avec le comité de négociations. Mais, monsieur le Président, j'aimerais bien savoir quand les négociations vont aboutir. Quand est-ce que la table de négociations va arriver au bout du tunnel? Pour plusieurs personnes, cela a l'air tellement compliqué, mais il me semble que finalement, avec des personnes de bonne volonté, considérant que le chômage dans Kanesatake est grave, considérant que les problèmes économiques doivent se régler dans les plus brefs délais, il me semble qu'il est temps de mettre de côté toutes ces animosités et que l'on passe à l'action pour créer une bonne relation et pour en finir avec ces négociations-là qui s'éternisent et qui n'aident pas le rapprochement des deux communautés.

[*Traduction*]

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui pour traiter de la motion d'initiative parlementaire de la députée d'Argenteuil—Papineau qui représente la région visée par cette motion.

Elle déclare:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer la Société immobilière Oka-Kanesatake (SIOK) afin de lui transférer le budget déjà alloué par le Conseil du Trésor pour la négociation de la réunification des terres à Oka-Kanesatake.

J'aimerais faire état de trois points très importants que cette Chambre et le public canadien doivent connaître. D'abord, cette motion n'a pas sa raison d'être puisque le propre gouvernement de la députée a déjà indiqué, dans une lettre adressée au chef de Kanesatake, qu'il s'objectait à cette idée.

Deuxièmement, la députée se place en conflit de responsabilités face à l'ensemble de ses électeurs et aux députés de cette Chambre.

Troisièmement, la mise en oeuvre d'un tel processus à Oka créerait un précédent maladroit et coûteux pour toutes les autres régions du Canada où des négociations sont en cours relativement aux revendications territoriales.

Cette motion est un exemple parfait de perte de temps et de gaspillage de l'argent des contribuables. Le gouvernement a déjà fait connaître sa position en stipulant qu'il s'opposait à cette idée dans une lettre que la ministre d'État aux Affaires indiennes faisait parvenir au chef Jerry Peltier le 11 mars 1992. Dans cette lettre, la ministre fédérale déclare très nettement que le bureau spécial proposé par la députée d'en face ne fera aucune acquisition de biens avant que toutes les questions n'aient été traitées à la table des négociations.

La ministre a aussi déclaré qu'elle croyait au processus des négociations en cours. Le Conseil mohawk de Kanesatake a déjà mis en place un processus de négociations avec le gouvernement fédéral en vue du transfert des terres. Le négociateur du gouvernement fédéral, M. Bernard Roy, a élaboré le processus en collaboration avec le Conseil mohawk. Les négociations avancent et, pour qu'elles aboutissent, il est nécessaire de laisser aux négociateurs le temps de faire leur travail.

Cette motion tente de saper et de détruire les négociations qui se déroulent entre le gouvernement fédéral et le Conseil mohawk. On ne peut voir cette situation comme une transaction commerciale; on ne peut faire appel à des agents immobiliers pour résoudre un problème politique hautement complexe qui exige une solution unique, comme elle le dit. Il faut envisager la question dans un esprit politique, car ce n'est pas une transaction commerciale qui va nous permettre de résoudre ce problème.

D'après moi, la députée est en situation de conflit. Non seulement la motion qu'elle propose a-t-elle déjà été rejetée par son gouvernement, mais encore elle va à l'encontre des intérêts des gens, qui l'ont élue pour les représenter dans cette Chambre, pas pour militer contre eux. Je parle des Mohawks de Kanesatake. Qu'elle le veuille ou non, ces gens font aussi partie de sa circons-

cription. Elle ne montre aucun respect pour les dirigeants mohawks de Kanesatake.

La députée et moi avons toutes deux siégé au Comité permanent des affaires autochtones qui s'est réuni pendant plusieurs mois à la suite de la crise d'Oka. Nous n'étions pas toujours d'accord, mais nous y avons travaillé ensemble. Nous avons présenté, au sujet des événements de l'été de 1990, un rapport formulant quelques recommandations très précises et très constructives.

Nous avons présenté au gouvernement une série de recommandations, dont une en particulier que la députée ne devrait pas oublier. En présentant cette motion, la députée se trouve aussi à contredire le rapport qu'elle a elle-même ratifié.

Permettez-moi de lire la recommandation en question que les membres de ce comité ont approuvée. Il s'agit de la recommandation nº 6. Voici: «*Résolution du différend relatif à l'utilisation des terres à Kanesatake*. Le Comité permanent des affaires autochtones recommande au gouvernement de contacter les parties intéressées afin de voir s'il serait souhaitable de mettre en place un mécanisme de résolution des conflits entre les municipalités et les autorités mohawks au sujet de toute question relative à l'utilisation de terres touchant les deux parties, sans porter atteinte aux revendications territoriales. Le comité recommande la nomination d'un médiateur, avec l'approbation des parties intéressées, afin de faciliter les négociations relatives à l'utilisation des terres, comme le zonage et d'autres considérations municipales. Le comité recommande aussi qu'un arbitre soit nommé, avec l'approbation des deux parties, afin de prendre des décisions exécutoires en cas d'échec des négociations et de la médiation.»

J'aimerais faire remarquer aux députés qu'en donnant leur appui à cette motion, ils créeraient un précédent qui permettrait l'établissement d'un bureau de ce genre dans chaque municipalité canadienne où des revendications territoriales complexes et difficiles sont en cours de négociations; de telles négociations prennent du temps, demandent beaucoup de travail ainsi que des études approfondies et exigent le genre d'expertise dont font preuve à l'heure actuelle le Conseil mohawk, le médiateur et également le gouvernement fédéral.

Par exemple, la Chambre est-elle d'avis que le gouvernement fédéral devrait octroyer des fonds à Inuvik pour y créer un bureau qui s'occuperait des négociations concernant les revendications territoriales des Gwichin? Le gouvernement devra-t-il ouvrir un bureau de ce genre à Iqaluit en raison des projets de la TFN et de ce qu'elle se propose de créer au Nunavut? Combien coûteraient de tels bureaux et à quoi serviraient-ils, à part saper le processus de règlement des revendications territoriales dont il a été convenu avec le gouvernement fédéral?

• (1140)

Tous les Canadiens se souviennent des tragiques événements de l'été 90. Je suis d'accord avec la députée d'en face, nous devons travailler ensemble à la recherche d'une solution. Mais une telle motion est une provocation flagrante, étant donné ce qui s'est passé ces deux dernières années. Le conflit qui oppose le gouvernement et les habitants de la pinède a été traumatisant, sur les plans psychologique et émotionnel, pour toutes les parties en cause. Je n'arrive pas à concevoir pourquoi quiconque, et encore moins la députée qui représente cette région, tenterait de nuire au système qui a été mis en place par les personnes concernées depuis cet événement tragique pour procéder au transfert des terres.

Je prie instamment les députés de ne pas placer à nouveau notre pays dans une situation aussi volatile et de ne pas accorder leur appui à cette motion.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots dans le débat sur la motion présentée par ma collègue d'Argenteuil—Papineau.

Les députés de tous les partis savent à quel point le dossier de la réunification des terres de Kanesatake est délicat. En dépit de ce qu'en disent les journaux, les négociations se poursuivent entre les représentants du Québec, du gouvernement fédéral, de la municipalité d'Oka et du conseil de bande. Le grand chef Peltier a déjà fait savoir qu'il était irrévocablement opposé à la proposition. Il préconise plutôt le retour à la table des négociations pour réaliser des progrès.

Les efforts déployés par la députée motionnaire pour trouver une solution à la crise sont bien connus, et elle mérite l'appui de tous les députés. Cependant, certains de ses aspects majeurs rendent la motion inacceptable pour le gouvernement du Canada parce que les principales parties au différend n'ont pas réussi à faire l'unanimité.

Ni le gouvernement fédéral, ni les membres des deux collectivités en cause ne tiennent à revivre les événements de 1990. Nous devons donner à ces deux collectivités le moyen de travailler ensemble à rétablir des rapports harmonieux.

Je présente rapidement quelques faits pour montrer aux députés les progrès accomplis depuis 1990. Pendant l'été 90, le gouvernement a acheté, lors de deux transactions, la totalité des 106 acres nécessaires pour réunifier les terres de Kanesatake. Le gouvernement a acheté ces terrains pour mettre fin à la crise et pour montrer qu'il recherchait, de bonne foi, à répondre aux principales revendications des Mohawks de Kanesatake.

En octobre 1990, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a tenu une ronde de discussions avec des représentants de Kanesatake afin de discuter de solutions aux questions qui restent en suspens.

En novembre 1990, le ministre a annoncé le début des négociations avec le comité de Kanesatake en vue d'établir un territoire unifié pour la collectivité de Kanesatake, de régler les différends de longue date sur la seigneurie du lac des Deux-Montagnes, de construire des logements, de mettre en place les infrastructures communautaires nécessaires, d'assurer le développement économique et de conclure un accord sur l'autonomie administrative.

En février 1991, le gouvernement du Canada et la Coalition des Mohawks de Kanesatake se sont entendus pour fixer la date des négociations territoriales. Le mois d'avril suivant, étant donné le conflit croissant sur la question de savoir si la Coalition des Mohawks de Kanesatake représentait ou non la collectivité, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a annoncé qu'on tiendrait un plébiscite pour déterminer le genre de gouvernement que voulait la collectivité. Après le plébiscite, il y a eu des élections, et Jerry Peltier a été déclaré grand chef. Une fois élu, il a été chargé d'établir un code électoral qui servirait de base pour élire un conseil permanent pour Kanesatake.

Le ministre d'État a alors demandé au négociateur fédéral de rencontrer dès que possible les membres du nouveau conseil pour discuter de la procédure à suivre pour régler les revendications foncières.

En octobre, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a déposé à la Chambre la réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires autochtones intitulé *L'été de 1990*.

En avril 1991, le premier ministre a annoncé l'établissement d'une commission royale sur les peuples autochtones. Il a annoncé en même temps de nouvelles initiatives prises à propos de certaines revendications foncières, peu de temps avant la publication du rapport. En ce qui concerne la politique à propos des revendications foncières, on a apporté des changements importants en vue d'accélérer le règlement des revendications tant particulières que générales.

On a établi la commission des revendications particulières dans le cadre des initiatives annoncées par le premier ministre. Elle fournira un mécanisme indépendant pour résoudre les conflits. On a aussi donné à cette commission le mandat d'organiser un arbitrage à la demande des parties concernées.

On a maintenant approuvé l'examen des revendications foncières particulières qui datent d'avant la confédération et on a établi un processus pour accélérer le règlement des petites revendications. En ce qui concerne les revendications globales, le gouvernement a supprimé la limite de six pour le nombre de revendications qui pouvaient être négociées simultanément.

Ce sont certaines des mesures prises par le gouvernement pour montrer clairement que les questions autochtones sont au premier rang des préoccupations de celui-ci.

Mes collègues se rappelleront aussi que le comité a recommandé que le gouvernement du Canada fasse en sorte que la Confédération des Six Nations participe au processus et soit consultée pour trouver une solution à la question de l'administration à Kanesatake. Le comité a indiqué, à juste titre d'ailleurs, que la responsabilité de régler cette question revenait principalement aux citoyens de Kanesatake.

Le gouvernement du Canada favorise des mécanismes par lesquels les membres de la collectivité peuvent choisir eux-mêmes le genre de représentation politique qu'ils désirent.

Le comité a également recommandé que le gouvernement consulte les parties au sujet de la mise en place d'un processus pour le règlement des différends entre les municipalités et les autorités mohawk concernant l'utilisation des terres. Il a recommandé que l'on nomme un médiateur chargé de faciliter les pourparlers sur l'utilisation des terres, notamment le zonage, et un arbitre dont le rôle serait de rendre des décisions exécutoires en cas d'échec des efforts de médiation et de négociation.

À l'issue du conflit de 1990, le gouvernement fédéral a nommé un négociateur afin de reprendre avec la collectivité les négociations sur les questions foncières. La table des négociations reste pour le gouvernement canadien le forum où étudier et chercher à résoudre avec le conseil de bande les autres problèmes de la collectivité.

Les députés se rappellent sans doute que la revendication mohawk sur un terrain appelé la pinède a été l'une des principales causes à l'origine du différend de l'été de 1990. Ce terrain fait partie d'un parc municipal et est adjacent à un terrain de golf que la municipalité avait l'intention d'agrandir. Il n'était pas à vendre, et jusqu'alors, la municipalité n'avait nullement eu l'intention de s'en défaire. Nous avons essayé de penser à de nouvelles solutions afin de régler ce problème.

Le mois dernier, le ministre d'État a annoncé les détails de la proposition qu'a faite le gouvernement fédéral en vue de résoudre certains problèmes des résidants d'Oka et de Kanesatake concernant les terres. Aux termes de cette proposition, le gouvernement recommande que l'on achète les propriétés situées au sud de la route 344 pour les donner en échange à la municipalité du village d'Oka contre des terres boisées appartenant à la municipalité, qui se trouvent à l'est du terrain de golf existant et qui étaient l'essence même du conflit de 1990.

C'est une solution juste et équitable, qui devrait satisfaire toutes les parties concernées. Les Mohawks obtiendraient ainsi les terres situées dans la pinède auxquelles ils tiennent pour des raisons culturelles. En contrepartie, la municipalité du village d'Oka prendrait possession de terres qu'elle pourrait utiliser dans l'intérêt de la collectivité. Cette initiative devrait permettre de faire progresser la question de l'unification des terres à Kanesatake.

Il est essentiel que le territoire de Kanesatake soit continu et sans enclave. Il n'existe que quelques cas de territoires autochtones qui sont ainsi éparpillés. Ce genre de configuration du territoire rend difficiles la vie communautaire et le développement économique. Joindre la pinède aux terres déjà acquises par le gouvernement fédéral est conforme à l'unification du territoire.

L'un des éléments-clés de la proposition de la députée d'Argenteuil—Papineau prévoit la création d'un organisme qui aurait pour mission d'informer toute la population, autochtone et non autochtone, sur les plans du gouvernement fédéral concernant toutes les questions d'intérêt pour les deux communautés, surtout celle des acquisitions de terrains.

Je veux me joindre à mes collègues des deux côtés de la Chambre pour applaudir à la décision que la députée d'Argenteuil—Papineau a annoncée récemment concernant l'établissement du bureau fédéral d'information à Oka-Kanesatake. La présence d'un bureau comme celui-là dans la localité contribuera beaucoup à améliorer les relations entre les communautés autochtone et non autochtone de la région.

Le bureau remplira deux objectifs du gouvernement fédéral: d'abord, les fonctionnaires de Travaux publics Canada ont besoin d'un local où exercer leurs activités quand ils discutent d'acquisitions avec les propriétaires; et deuxièmement, un agent de liaison sera sur place pour informer toutes les parties concernées sur les progrès réalisés par le gouvernement dans le cadre du projet de réunification des terres.

Cette information sera fournie dès qu'une décision aura été prise à la table de négociations. Certains éléments de la population de Kanesatake ont réclamé la fermeture de ce bureau. À la suite de discussions, le conseil de bande reconnaît que le gouvernement doit agir ouvertement et rapidement avec les habitants des deux communautés sur la question des terres. Nous croyons que ce bureau peut jouer un rôle important à cet égard. Il doit donc demeurer ouvert et s'acquitter de sa mission.

• (1150)

En conclusion, après avoir entendu ce bref aperçu, je suis persuadé que mes collègues conviendront que des progrès importants ont été accomplis sur la question d'Oka-Kanesatake, mais les négociations en cours doivent se poursuivre. Il ne doit pas y avoir de nouveaux délais. La population toute entière demande qu'on agisse. Les habitants de la région sont impatients de voir compléter le projet de réunification des terres, car cela dissipera le climat d'incertitude qui pèse sur la localité.

Le gouvernement s'est engagé à aller de l'avant tout en prenant en considération les intérêts des populations autochtone et non autochtone de la région. Nous devons poursuivre dans la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Il en va de l'avenir de toute une région du Québec et du Canada.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Je suis heureux, monsieur le Président, de prendre la parole aujourd'hui sur la proposition de ma collègue, députée d'Argenteuil—Papineau. Je suis d'autant plus heureux que j'ai été un peu estomaqué d'entendre la députée de Western Arctic tantôt accuser ma collègue d'être en conflit d'intérêt. C'est ce genre de discussion, monsieur le Président, qui a fait depuis 1990, et un peu avant, l'argumentation de chicanes que l'on a dans cette région. J'aurais cru que la députée de Western Arctic aurait utilisé beaucoup plus de diplomatie et qu'elle aurait été beaucoup plus consciente de ce qui se passe dans cette région du Québec.

La proposition de la députée d'Argenteuil—Papineau, monsieur le Président, se lit ainsi:

> [. . .] le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer la Société immobilière Oka-Kanesatake (SIOK) afin de lui transférer le budget déjà alloué par le Conseil du Trésor pour la négociation de la réunification des terres à Oka-Kanesatake.

À titre de député, je me dois de féliciter ma collègue pour les efforts qu'elle déploie depuis 1990 pour trouver une solution à la question de la réunification des terres dans le dossier d'Oka-Kanesatake. Sa proposition contient de nombreux éléments intéressants qui méritent une étude plus approfondie. Par exemple, je ne peux que souscrire à la suggestion visant à la création d'une entité chargée d'informer la population d'Oka-Kanesatake sur les intentions du gouvernement fédéral dans ce dossier.

En effet, depuis le dénouement de la crise, la population des deux collectivités ne dispose pas d'instrument par lequel elle peut se renseigner sur ce qui se passe quant à l'évolution et au progrès des interventions. Il en résulte de nombreuses mésententes et malentendus, qui n'aident pas au rétablissement des bonnes relations entre les collectivités autochtone et non autochtone de la région.

À cet effet, je me réjouis de l'annonce qu'elle a faite il y a quelques semaines, de l'ouverture d'un bureau d'information, dont le personnel est fourni par Travaux Publics Canada. Je suis d'avis que ce bureau contribuera grandement à la diffusion de l'information parmi la population des deux communautés. On pourra ainsi tuer dans l'oeuf toute fausse rumeur qui pourrait entraver le déroulement normal, par négociations, pour l'unification des terres de Kanesatake.

L'ouverture de ce bureau démontre clairement que le gouvernement fédéral s'intéresse au sort de la population autochtone, tout aussi bien que de sa population non autochtone. D'ailleurs, le ministre de la Santé annonçait l'an dernier plusieurs initiatives susceptibles de donner une nouvelle impulsion à l'économie locale. À cet égard, des fonds étaient alloués pour stimuler l'industrie touristique de la région.

Monsieur le Président, la propositon de la députée d'Argenteuil—Papineau visant à la création d'une entité, composée de représentants de toutes les parties en cause, pour gérer le processus d'acquisition des terres, présente de sérieuses difficultés cependant. De plus, elle provoquerait des délais supplémentaires dans le règlement de la question des terres.

Le processus d'unification et d'acquisition des terres commence à donner des résultats intéressants. En effet, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a mandaté Travaux Publics Canada pour débuter des pourparlers avec les propriétaires non autochtones, qui désirent se départir de leurs propriétés. Certaines offres d'achat ont déjà été faites et d'autres sont sur le point de l'être.

Il est important de noter que tout ce processus se fait de gré à gré et qu'aucun propriétaire ne sera exproprié par le gouvernement fédéral.

Mes collègues des deux côtés de la Chambre ont été sensibilisés à l'importance pour les Mohawks d'un territoire que l'on appelle les Pins. C'est un endroit qui revêt pour eux une importance capitale, tant au point de vue culturel que patrimonial.

Pour le village d'Oka, il s'agit d'un parc attenant au Club de golf municipal.

On sait que c'est autour de la possession de ce terrain que les différents événements de la crise de 1990 se sont déroulés. Or, la ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord canadien a fait récemment une annonce très importante et novatrice relative à ces terrains.

En vertu de cette proposition, le village d'Oka fera l'acquisition de certaines propriétés situées au sud de la route 344 dans le but de les échanger contre les Pins. Il s'agit d'une solution juste et raisonnable qui aurait pour effet de permettre à la municipalité d'acquérir le terrain qu'elle pourra utiliser aux fins qu'elle jugera appropriées. Elle permettra en même temps aux Mohawks de Kanesatake d'obtenir les Pins auxquels ils disent tant tenir. Voilà une autre étape importante dans la résolution des griefs relatifs à l'unification des terres de Kanesatake.

Comme je le disais précédemment, d'autres progrès sont en train d'être réalisés à la table de négociations. Il appartient aux parties en cause d'en informer la population. C'est pourquoi je crois que la proposition de ma collègue du comté d'Argenteuil—Papineau ne peut pas être retenue sous sa forme actuelle. De plus, la proposition implique que la municipalité et le village d'Oka auraient leur mot à dire dans la gestion des terres que les Mohawks de Kanesatake considèrent comme les leurs.

Je suis convaincu que cette proposition est tout à fait inacceptable pour les autochtones concernés. Monsieur le Président, toute la population désire ardemment que la question de l'unification des terres soit réglée rapidement. Nous devons nous assurer que ce dossier soit résolu dans les plus brefs délais. Nous ne pouvons nous permettre des délais supplémentaires dans le dossier de l'unification des terres à Kanesatake. Il ne faut pas non plus gêner le processus de négociations qui a été entamé par Travaux publics Canada. Il ne faut pas encourager la spéculation foncière à Oka. Il ne faut pas non plus que le processus traîne en longueur, car les propriétaires actuels verraient la valeur de leurs propriétés baisser davantage.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à proposer des prix d'achat qui tiendraient compte des circonstances auxquelles ces propriétaires ont dû faire face. Ils recevront des offres justes et raisonnables.

Monsieur le Président, nous devons à nos commettants de travailler au retour de l'harmonie dans les deux collectivités. Laissons donc au processus utilisé présentement le temps de suivre son cours.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il n'y a plus de députés qui désirent prendre la parole, la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-63

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai avisé verbalement mes collègues des divers partis que j'invoquerais le Règlement au sujet du projet de loi C-63.

Ce projet de loi a été lu pour la première fois le 10 mars 1992. Il est, à mon avis, irrégulier, et si la Présidence me le permet, je lui exposerai les raisons pour lesquelles je soulève cette objection, raisons qui lui paraîtront évidentes.

Je m'empresse de faire mon intervention avant qu'on ne propose la deuxième lecture du projet de loi. L'un de vos prédécesseurs a déjà affirmé qu'une intervention comme la mienne doit être faite peu de temps après la première lecture ou du moins avant la deuxième lecture et l'examen du contenu du projet de loi.

Selon le paragraphe 68(3) du Règlement:

> Aucun projet de loi ne peut être présenté en blanc ou dans une forme incomplète.

J'estime que le projet de loi C-63 enfreint cette disposition du Règlement.

Dans son dernier budget, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il devait, pour des raisons économiques, fermer un certain nombre d'organismes gouvernementaux. Quelques-uns de ces organismes sont de nature purement administrative et peuvent être intégrés à d'autres organismes possédant un mandat similaire. D'autres, toutefois, sont de nature distincte et offrent des services distincts.

Le C-63 donne force de loi au projet de dissolution de six organismes qui accomplissent, selon moi, des fonctions très distinctes.

• (1200)

Le titre du projet de loi C-63, Loi portant dissolution de sociétés et organismes, cherche à camoufler toute la complexité de cette mesure législative. On veut nous faire croire que le projet de loi n'est qu'une mesure visant à réduire les dépenses grâce à l'élimination d'un groupe d'organismes superflus et archaïques. En réalité, quand on l'examine de près, on se rend compte que la mesure législative, bien qu'elle serve à dissoudre certains organismes, donc à faire économiser de l'argent, apporte également de grands changements aux politiques d'intérêt public et au rôle qu'y joue le gouvernement.

Je rappellerais très brièvement les organismes visés par le projet de loi C-63. Il y a le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, dont le ministre responsable de la liquidation serait, évidemment, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Sa dissolution aurait des répercussions sur la Loi sur l'assurance-chômage qui devra être modifiée en conséquence.

Le deuxième organisme mentionné dans le projet de loi est l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales. Le ministre responsable serait la secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Encore une fois, cet article nécessiterait qu'on modifie en conséquence la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la gestion des finances publiques, la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la pension de la fonction publique.

L'autre organisme est le Conseil économique du Canada. Dans ce cas, le ministre responsable serait le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Là encore, certaines autres lois devraient être modifiées en conséquence: la Loi sur l'accès à l'information, l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'annexe III de la Loi sur les subventions aux municipalités et l'annexe de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Le quatrième organisme est le Centre international d'exploitation des océans. Dans ce cas, le ministre responsable serait la ministre des Relations extérieures.

Le cinquième organisme est la Commission de réforme du droit du Canada. J'ajouterai que, dans le cas du Centre international d'exploitation des océans, des modifications devraient être apportées à la Loi sur la gestion des finances publiques, particulièrement à la partie 1 de l'annexe III, ainsi qu'à la Loi sur le Centre international d'exploitation des océans elle-même.

En ce qui concerne la Commission de réforme du droit du Canada, il y a un certain nombre de lois qui devraient être modifiées en conséquence, dont certaines ont déjà été mentionnées. Dans ce cas, le ministre responsable serait la ministre de la Justice.

Enfin, il y a le Conseil des sciences du Canada, et ce serait le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie qui serait responsable. Encore une fois, un certain nombre d'autres lois devraient être modifiées, notamment l'annexe I de la Loi sur l'accès à l'information, l'annexe II de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'annexe III de la Loi sur les subventions aux municipalités, l'annexe de la Loi sur la protection des reseignements personnels, la partie 2 de l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique et la partie 1 de l'annexe I de la Loi sur la pension de la fonction publique.

Le projet de loi vise à modifier ou à abroger des dispositions législatives touchant six organismes. Normalement, le nom de chacun de ces organismes aurait dû être précisé dans le titre long du projet de loi. Évidemment, cela révélerait le but véritable de cette mesure législative, qui n'est pas de dissoudre un certain nombre d'organismes superflus pour réduire les coûts, mais bien de supprimer un certain nombre d'organismes gouvernementaux qui, en s'acquittant de leurs responsabilités de façon efficace, sont devenus une source d'irritation constante pour le gouvernement.

Monsieur le Président, le 26 janvier 1971, un de vos prédécesseurs, l'honorable Lucien Lamoureux, a dit ceci, comme on peut le lire à la page 2 768 des *Débats de la Chambre des communes*, et il était question à ce moment-là d'un projet de loi d'ensemble, comme c'est manifestement le cas ici, puisque cette mesure touche six organismes différents:

> Cependant, où faut-il nous arrêter? Où est le point de non-retour? Le député de Winnipeg-Nord-Centre et, je crois, celui d'Edmonton-Ouest, ont déclaré que nous pourrions en arriver à n'être saisis que d'un seul bill au début d'une session, visant à améliorer les conditions de vie au Canada et qui comprendrait tous les projets de loi de la session. Ce serait un bill omnibus avec un «B» et un «O» majuscules. Mais une telle procédure serait-elle acceptable? Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, M. Lamoureux a expliqué que le meilleur moment pour soulever un rappel au Règlement de cette nature, c'est après la première lecture, mais certainement avant la deuxième. À mon avis, voici ce qu'il dirait à nouveau en l'occurrence:

> Il est beaucoup plus facile pour le gouvernement de recourir à nouveau au service législatif et aux lumières du ministère de la Justice, lesquels rédigent ces bills à l'intention du Parlement.
>
> Je me permets d'ajouter que même ces messieurs de haut savoir ne devraient pas oublier que cet aspect de la question ici intéresse tous les députés et le gouvernement et la présidence, bien sûr, je veux dire qu'il doit y avoir un point au-delà duquel un bill est plus qu'un bill omnibus et devient irrecevable du point de vue de la procédure.

Monsieur le Président, le gouvernement prétend que le projet de loi vise à réduire ses coûts. Dans la réalité, il remet toutefois en question un principe sur lequel je veux insister, celui de maintenir le Conseil économique à titre d'organisme consultatif indépendant en matière de planification économique, le Conseil des sciences, pour ce qui est de la planification scientifique, la Commission de réforme du droit, en ce qui concerne l'administration de la justice, le Conseil de l'emploi et de l'immigration, l'Institut pour la paix et la sécurité, ainsi que le Centre international pour l'exploitation des océans, dans leur domaine de compétence respectif.

Il nous pousse à nous interroger sur le rôle du gouvernement lorsqu'il s'agit de faire appel à des organismes indépendants qui pourront, par leurs conseils impartiaux, l'aider à élaborer ses politiques à long terme. À mon avis, ces principes diffèrent nettement du simple fonctionnement économique du gouvernement du Canada. De plus, les secteurs dans lesquels ces organismes oeuvrent sont certainement très différents les uns des autres.

Par conséquent, le projet de loi C-63 met en cause six principes différents, et non pas un seul, à mon avis du moins. La notion de compression budgétaire peut fort bien s'appliquer à un certain nombre d'organismes touchés, mais on compte au moins six sociétés qui s'intéressent à des questions tellement indépendantes de la politique gouvernementale qu'elles doivent être étudiées dans des projets de loi distincts.

L'opposition aux projets de loi omnibus se fonde sur le fait que ces mesures législatives sont répugnantes et déroutantes, sans compter qu'il va à l'encontre des règles parlementaires de demander à la Chambre de voter à l'égard d'une motion qui, en fait, englobe de nombreux principes.

Le commentaire 703 dans la cinquième édition de *Beauchesne*, qui est maintenant le commentaire 626 dans la sixième édition, dit ceci:

> Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ces diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.

Je fais valoir qu'il s'agit de six, et j'emploie le mot avec beaucoup de respect, mandats séparés et distincts. Juger qu'il existe un rapport lorsqu'on lit le titre intégral de la loi dépasse ma compréhension en tant que lecteur.

Dans les Journaux du 6 mai 1971, on trouve la déclaration suivante de la présidence, à la page 532: «Il s'ensuit, naturellement, qu'il devrait y avoir un rapport entre les questions abordées dans un bill et qu'elles doivent se rapporter au sujet indiqué dans le libellé du titre non abrégé du bill.» Je souligne le passage qui suit de la présidence: «Il faut, bien entendu, décider dans chaque cas si un bill pèche au point qu'il faille le déclarer inacceptable parce qu'il renferme des éléments disparates.»

Mon distingué collègue de Calgary, le leader du gouvernement à la Chambre, a invoqué le Règlement en mars 1982 relativement à une question semblable. J'aimerais citer un extrait de ses propos, qui se trouvent à la page 15481 du hansard. Celui-ci invoquait le Règlement au sujet du projet de loi omnibus C-94, qui avait été déposé par le gouvernement de l'époque. Voici certains des propos tenus le 1er mars 1982 par mon collègue, lorsqu'il s'est opposé à cette mesure législative:

• (1210)

> Le gouvernement invoquera que le projet de loi découle du Programme énergétique national, ce qui assure le rapport nécessaire. Au départ, cette assertion n'est pas strictement véridique. Certes, le Programme énergétique national a fait état de la plupart des questions traitées dans le bill, mais il demeure que certaines de ses parties ne découlent pas nécessairement du programme. Elles sont distinctes.
>
> En deuxième lieu, et d'autant plus important, si l'on reconnaît un bien-fondé quelconque à l'argument du gouvernement, il faudrait donc naturellement accepter le principe voulant qu'il soit possible de présenter un seul projet de loi englobant toutes les mesures législatives prévues pour une session donnée, prétextant que tous les éléments du projet de loi en question découlent du discours du Trône prononcé au début de la session.

Voilà ce qu'a dit l'actuel leader du gouvernement à la Chambre le 1er mars 1982. Il ajoute:

> Le gouvernement pourra invoquer également que les diverses parties du projet de loi ont trait à l'énergie, question qui permet de faire le lien et d'établir un rapport entre elles. Eh bien, pour commencer, les diverses parties du projet de loi n'ont pas toutes nécessairement trait à l'énergie. Néanmoins, si l'on nous servait cet argument, je dirais seulement qu'en l'acceptant, nous admettrions qu'il suffirait de présenter un seul projet de loi englobant l'impôt sur le revenu, la taxe d'accise, les affectations de crédit, le pouvoir d'emprunt et, quant à cela, l'assurance-chômage, puisque tous ces domaines entraînent des dépenses d'argent. Si c'est là un sujet général, on pourrait regrouper les mesures de cette façon.

Vous constatez donc que le leader du gouvernement à la Chambre, lorsqu'il remplissait des fonctions différentes, a pris la parole à la Chambre pour signaler des critères très importants que les projets de loi d'ensemble doivent respecter pour être acceptables à la Chambre.

Je ne crois pas que le seul fait que certains de ces organismes soient supprimés pour des motifs d'économie, comme le dit le gouvernement, ce sur quoi je ne suis pas nécessairement d'accord, justifie ce regroupement. Il est facile de voir qu'on nuit ainsi considérablement à l'étude de la politique d'intérêt public. On voit aussi quelles sortes de contacts le gouvernement peut avoir avec divers organismes et comment il se procure l'information pour prendre les décisions qui lui paraissent importantes.

Je voudrais aborder un autre aspect. Si on souhaite que le projet de loi C-63 soit adopté à l'étape de la deuxième lecture, il ne faut pas négliger le commentaire 659 de la sixième édition de *Beauchesne*:

> La deuxième lecture constitue l'étape la plus importante qu'un projet de loi ait à franchir. En effet, la Chambre est appelée à voter sur le principe même de la mesure. On ne peut toutefois, à ce stade, aborder en détail les dispositions du projet de loi.

Vous le constatez, nous allons nous prononcer dans un seul projet de loi sur six organismes importants qui sont tous extrêmement différents, différents par leur mandat, différents par le ministre dont ils relèvent. À l'étape de la deuxième lecture, nous allons débattre de six principes différents. À mon avis, il sera très difficile de proposer des amendements qui soient recevables à l'étape du rapport. Je signale donc cet autre aspect à la présidence.

Monsieur le Président, je terminerai en citant de nouveau le leader du gouvernement à la Chambre. Le texte est du 1er mars 1982 et se trouve à la page 15482 du hansard. Voici ce que dit le très distingué député de Calgary, le leader du gouvernement et celui dont bon nombre d'entre nous, surtout ceux du parti ministériel,

recherchons le leadership lorsqu'il s'agit du programme législatif. Voici ce que disait le député à l'époque:

> Le fait que le principe du projet de loi est établi et convenu à la deuxième lecture limite rigoureusement le genre d'amendements dont la Chambre pourrait ultérieurement être saisie. Par conséquent, nous sommes enfermés dans un double dilemme: d'abord, nous ne pouvons adopter en deuxième lecture une mesure qui renferme des principes aussi disparates, et ensuite, la présidence aurait beaucoup de mal à déterminer quels genres d'amendements seraient recevables au cours des étapes suivantes de l'étude du bill.

Je crois que le député d'en face ne pensait pas, lorsqu'il a fait cette intervention, à ce qui se passerait le 30 mars 1992 concernant ce projet de loi.

Pour résumer, et j'espère que d'autres députés feront des interventions, il me semble que le projet de loi C-63 vise six organismes différents, des organismes sérieux qui fournissent tous de l'information au gouvernement par le biais de ministres différents, et qui ont pour rôle et pour mandat de rester en liaison avec le gouvernement du Canada, de lui fournir de l'information et, à l'occasion, de l'information qui ne concorde pas avec l'orientation prise par le gouvernement. Il serait très difficile à mon avis de se lancer dans un débat de fond en vertu du principe de la pertinence à l'étape de la deuxième lecture. Je suis d'avis qu'il serait très difficile, voire quasi impossible, de proposer des amendements que la présidence jugerait recevables.

Il serait temps, je crois, si je puis me permettre une expression personnelle, que la présidence se rende compte de ce qui se passe en l'occurrence. Le gouvernement, sans aller jusqu'à tenir le Parlement en otage, le tient pour quelque chose de méprisable puisqu'il se croit permis, à tout moment, de présenter en première lecture un projet de loi qui vise quatre, cinq ou six organismes différents et de croire que l'opposition ne fera que hocher la tête et faire comme si de rien n'était. Je crois que ce n'est ni juste, ni approprié. J'ose croire que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement en Chambre, qui a tenté, avec succès parfois, de se tailler une réputation de réformateur du Parlement et de la procédure, reconnaîtra qu'il n'est ni juste ni approprié pour le gouvernement d'aller de l'avant avec le projet de loi C-63.

Je tiens à remercier le Président de m'avoir permis cette intervention. J'espère qu'il réfléchira à ce que j'ai dit et donnera, comme d'habitude, toute la considération voulue à mes collègues d'en face ainsi qu'à mon distingué collègue de Kamloops qui présentera sans doute, comme toujours, des arguments réfléchis, éclairés et persuasifs.

Le président suppléant (M. Paproski): J'écoute les arguments persuasifs du député de Kamloops.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, d'abord et avant tout, je crois que la question que mon collègue a soulevée ce matin est de la plus haute importance. Pour plusieurs d'entre nous, cela n'a rien de nouveau puisque, comme mon collègue l'a mentionné, en 1982, notre ami de Calgary, qui était alors dans l'opposition, a mené un débat très serré à propos du Programme énergétique national. C'est à cette époque que la sonnerie s'est fait entendre pendant 16 jours. On peut bien dire qu'il compte parmi les débats spéciaux sur des questions spéciales.

Ici, nous essayons encore une fois de faire valoir auprès de la présidence—ce dont nous avions fini par la convaincre à l'époque—que le projet de loi C-63 est une mesure législative que nous pourrions difficilement traiter comme s'il s'agissait de n'importe quel autre projet de loi à l'étape de la deuxième lecture puisque, comme mon collègue l'a mentionné, c'est à cette étape que l'on étudie le principe de la mesure législative.

À ce propos, je me suis demandé quel était effectivement le principe de ce projet de loi. Porte-t-il sur des questions relatives à l'emploi et à l'immigration? De toute évidence, la dissolution du Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration représente évidemment un important changement d'orientation politique dans ce domaine. Ou bien porte-t-il sur des questions touchant le Conseil des sciences? Encore une fois, l'élimination du Conseil des sciences du Canada constitue une décision importante sur le chapitre des sciences. Ne pourrait-on pas dire, par ailleurs, que le principe du projet de loi a trait à la paix et à la sécurité internationales puisqu'il en est évidemment question? Enfin, le projet de loi ne porte-t-il pas plutôt sur toute une gamme de questions économiques que le Conseil économique du Canada a abordées au fil des années?

Tout cela me laisse perplexe car, en tant que député, je veux examiner le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, c'est-à-dire le principe qui le sous-tend, mais je n'arrive pas à déterminer en quoi consiste ce principe parce qu'il a trait à une si grande diversité de sujets.

• (1220)

Cela pose en dilemme. De toute évidence, c'est un projet de loi omnibus qui porte sur l'emploi et l'immigration, la paix et la sécurité internationales, ainsi que l'économie. Il traite de l'exploitation des océans. Il touche à la Commission de réforme du droit, à ses travaux et au Conseil des sciences du Canada.

Procéder de la sorte à ce stade-ci, c'est-à-dire à l'étape de la deuxième lecture, pose un dilemme sérieux. Je ne vais pas répéter les références de mon collègue, puisque je ne crois pas que cela soit nécessaire. Je tiens cependant à vous rappeler le grand débat de 1982 sur la politique énergétique.

On a alors fait ressortir très clairement que si on ne fractionnait pas ce projet de loi omnibus et si on n'étudiait pas séparément chacun de ses éléments, cela créerait un précédent très important. Si on est d'avis que, dans le même projet de loi, on peut traiter de l'immigration, de l'emploi, des océans, des sciences, de l'économie et du reste, on s'approche dangereusement du jour où on présentera pour la session parlementaire, un seul projet de loi omnibus qui coiffera l'impôt, l'agriculture, les forêts et toute une gamme d'autres questions. Une fois ce projet de loi débattu, tout aura été dit.

Autrement dit, une session entière du Parlement pourrait alors durer quelques heures ou quelques jours, selon l'empressement du gouvernement à imposer la clôture.

Je vois le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre qui, je le sais, est un homme raisonnable, et je voudrais lui demander une chose. Je suis sûr qu'il participera à ce débat. Quand le gouvernement a fait part, dans le budget, de son intention de fermer ces organismes—et il a parfaitement le droit de le faire—, nous avons pensé qu'il avait tort et nous n'avons pas changé d'idée. Le gouvernement a pris certaines mesures, et nous avons continué à penser qu'il avait tort généralement parlant, mais il a le droit d'agir ainsi. Il a précisé qu'il allait dissoudre ces organismes gouvernementaux.

Nous n'avions jamais prévu qu'il serait aussi radical. Il a écourté le débat. C'est sur ce point que j'en appelle à mon ami d'en face, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, qui sait à quel point il importe que nous tenions à la Chambre un débat approfondi sur les questions dont nous sommes saisis, en utilisant tout le temps qui nous est normalement alloué. Nous savons que son collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, a l'intention de nous proposer de régler cette affaire en une journée ou deux.

Nous nous apprêtons à liquider des organismes d'une importance capitale. Je pense donc qu'avant d'en arriver là, le gouvernement doit au moins avoir le courage de parler ouvertement de la sagesse de sa décision de dissoudre le Conseil des sciences du Canada. Des scientifiques et d'autres personnes qui sont au courant de la conjoncture économique et qui savent ce qui nous attend d'ici à l'an 2000 nous disent le rôle extrêmement important que jouent les sciences et la politique scientifique dans le redressement de notre économie.

Est-ce bien le moment de dissoudre le Conseil des sciences du Canada? Est-ce le moment de supprimer le Conseil économique du Canada? Le gouvernement prétend que oui, mais je soupçonne l'opposition d'être unanimement contre cette idée. Cela suffit pour justifier que l'on tienne un débat approfondi, ouvert et complet sur le sujet.

Nous savons tous que cela n'arrivera pas. Si ce projet de loi omnibus est adopté tel quel, ce débat n'aura pas lieu. Il sera étouffé. Les gens n'auront jamais vraiment l'occasion de s'exprimer sur ces questions extrêmement importantes.

À l'instar de mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, je dirai que nous croyons nous aussi qu'il faut scinder le projet de loi C-63 afin de permettre la tenue d'un débat ouvert, approfondi et complet sur la dissolution de ces très importants organismes gouvernementaux, dissolution qui nous semble contraire à la politique que le gouvernement a suivie jusqu'à maintenant. Nous croyons qu'un débat ouvert là-dessus s'impose.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je voudrais simplement faire quelques observations supplémentaires pour appuyer le rappel au Règlement de ceux qui m'ont précédé. Il est proposé, dans le budget, de fusionner le Comité externe d'examen de la GRC et la Commission des plaintes du public contre la GRC. Il ne convient absolument pas de discuter de cette question dans le cadre d'un projet de loi omnibus. La Commission des plaintes du public contre la GRC vient à peine d'être mise sur pied. Dans ma circonscription seulement, un petit groupe de personnes a déposé un grand nombre de plaintes. Et, la commission reçoit des plaintes de partout au Canada. Il y a l'affaire David Marshall, l'affaire Wilson Nepoose, l'affaire David Milgaard. Les exemples où le public doit avoir accès au système de plaintes sont légion. Par ailleurs, il doit y avoir un mécanisme pour qu'on puisse discuter des modifications de la Loi sur la GRC à la Chambre des communes.

La commission a demandé 41 modifications législatives afin de renforcer la loi et d'améliorer notre corps policier national. Ce serait une grave erreur que d'imposer cela sans débat en adoptant un projet de loi omnibus.

Il est à espérer que le gouvernement va revenir sur sa position et permettre que ces questions soient discutées séparément en raison de l'importance qu'elles revêtent pour les Canadiens.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je voudrais répondre brièvement aux interventions de mes collègues d'en face. Ils présentent des arguments qui, sans être particulièrement nouveaux, sont suffisamment intéressants pour que nous nous y arrêtions un moment, selon moi.

Mes vis-à-vis me disent que ces arguments ont été utilisés par le leader du gouvernement à la Chambre des communes à une reprise dans le passé. Je suis persuadé qu'il serait très flatté de voir que ses arguments ont été repris dans cette enceinte et que des gens se sont empressés de citer ses paroles.

M. Dingwall: Mais d'une façon beaucoup plus cohérente cette fois-ci.

M. Cooper: On peut toujours se demander si oui ou non les arguments initiaux ont été mieux présentés que les reprises qu'on a entendues aujourd'hui. Je vous laisse le soin d'en décider, monsieur le Président.

Cependant, ce qui est surprenant, c'est que si bons que soient les arguments présentés il y a plusieurs années par mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre des communes, ils n'ont pas réussi à convaincre la présidence à ce moment-là. Vous vous rappelez sûrement, monsieur le Président, que le Président de l'époque a décidé que, malgré ces arguments inattaquables, mon collègue ne pouvait avoir gain de cause.

Nous sommes placés dans une situation semblable aujourd'hui. Il n'y a rien qui puisse établir un précédent dans le débat d'aujourd'hui. En fait, un des présidents du passé, M^me^ Sauvé, si je ne m'abuse, a déclaré très brièvement dans une décision qu'il était inutile de passer en revue tous les précédents. Elle a ajouté que, dans le cas des projets de loi omnibus, la tradition voulait que la Chambre puisse les étudier.

Ainsi, il n'y a absolument rien de nouveau aujourd'hui. Pour que les choses soient bien claires, je voudrais prendre un moment pour réfuter certains des arguments en question.

Tout d'abord, il est question du projet de loi C-63 dans le cas présent. Mes collègues disent qu'il s'agit là d'un projet de loi omnibus. Il ne s'agit pas d'un énorme document. Il n'a que huit pages.

Une voix: Court mais bon.

M. Cooper: En effet. Il tend à réaliser une chose très simple. Voici ce qu'on dit à la page 198, commentaire 626, de la sixième édition de *Beauchesne*:

> Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.

On a très bien défini le cadre général de ce projet de loi dans le budget. On a précisé que le gouvernement prévoyait de faire disparaître un certain nombre de sociétés d'État et d'autres organismes afin de réduire les dépenses publiques, de réduire du même coup le plus possible le fardeau du contribuable canadien et d'atténuer les tensions de même que les pressions découlant de notre énorme endettement au Canada. C'est là le cadre général.

Or, quel est le titre de ce projet de loi? Il est très simple: Loi portant dissolution de sociétés et organismes. Le commentaire 627 de la 6^e^ édition de *Beauchesne* dit:

• (1230)

> Un projet de loi peut comporter deux titres, l'un intégral, l'autre abrégé. L'un comme l'autre peuvent être amendés, s'il y a lieu, du fait d'amendements apportés au projet de loi.
>
> 1) *Titre intégral* — Le titre intégral expose en termes généraux l'objet du projet de loi. Il résume et annonce son contenu tout entier.

Je pense qu'il est clair que c'est ce que fait le titre de ce projet de loi. Il dit bien: «Loi portant dissolution de sociétés et organismes». Ce titre est conforme aux stipulations de *Beauchesne* et à nos pratiques antérieures, tout comme le projet de loi d'ailleurs.

Je voudrais citer un autre commentaire de la 6e édition de *Beauchesne*, la plus récente édition de notre bible en matière de procédure, il s'agit de la citation 634, à la page 201.

> Bien que contestée, la présentation d'un seul projet de loi dans le but d'obtenir une décision sur un certain nombre de sujets très différents mais connexes. . .

Comme en témoignent les arguments que nous avons entendus aujourd'hui, et ceux qui ont été avancés par le passé. Et voici la partie qui nous intéresse:

> . . . n'amène pas le président à scinder le projet de loi.

Monsieur le Président, il y a en ce domaine une longue tradition. La position de la présidence a toujours été la même: le Président n'intervient pas.

J'estime qu'il ne s'agit pas ici d'un projet de loi omnibus. Il s'agit d'un document de huit pages qui vise la dissolution de sociétés et organismes.

Cependant, monsieur le Président, même si c'était un projet de loi omnibus, ce que je ne suis pas prêt à admettre, je me reporterais aux décisions du Président Lamoureux, à la page 434. La question soumise au Président Lamoureux était la suivante: La Chambre peut-elle étudier un projet de loi omnibus ou le Président devrait-il ordonner qu'il soit scindé? La décision était très claire. Le projet de loi peut être adopté en deuxième lecture dans sa forme originale. Autrement dit, monsieur le Président, même si c'était un projet de loi omnibus, il pourrait être soumis à la Chambre.

Je voudrais citer la décision du Président Lamoureux, car je pense qu'elle est importante. Elle dit:

> Le gouvernement a suivi l'usage qui a été accepté, à tort ou à raison, par le passé.

Cette décision a été rendue le 26 janvier 1971, il y a 21 ans. Elle disait déjà très clairement que le gouvernement a suivi une pratique reconnue dans le passé:

> On permettra que le bill procède, malgré les difficultés que risque de poser un bill omnibus. Bien qu'on soit en droit de soulever un grief concernant des bills omnibus, il n'est pas certain qu'on puisse légitimement invoquer une question de procédure.

La décision poursuit:

> La Chambre ne doit pas oublier l'étape de la troisième lecture. . .

Et cetera. En conclusion, le Président Lamoureux et d'autres présidents qui l'ont précédé ou suivi ont dit très clairement qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient intervenir pour rejeter ou diviser un projet de loi, car la tradition qui existe depuis longtemps à la Chambre veut que ces projets de loi soient acceptés.

Je voudrais lire une décision qu'a rendue le Président Fraser, le 8 juin 1988, au sujet d'un projet de loi omnibus, lorsqu'il a dû examiner une question analogue:

> En conclusion, la pratique canadienne concernant l'autorité de la présidence de diviser des questions s'est limitée aux motions de fond qui contiennent plus d'une proposition, lorsque les députés s'opposent à ce qu'elles soient étudiées conjointement et que la présidence a déterminé qu'il est possible de diviser la motion en plusieurs propositions distinctes.

Il se reporte ensuite à la décision de la Présidente Sauvé:

> Pour ma part, je ne vois pas très bien pourquoi j'adopterais une autre opinion sur un problème auquel mes éminents prédécesseurs se sont beaucoup intéressés. C'est clair. La Chambre devrait peut-être accepter des règles ou des directives sur la forme et la teneur de bills omnibus mais, dans ce cas, c'est la Chambre et non pas le Président qui doit édicter ces règles.

Autrement dit, elle a présenté un bref argument d'un paragraphe contre la division de ce projet de loi. Il y a eu de nombreux précédents au sujet de projets de loi omnibus à la Chambre, et la présidence n'est jamais intervenue pour les diviser.

Il ajoute:

> Je dois par conséquent décider que, bien que le projet de loi C-130 soit un projet de loi omnibus, Il n'a qu'un seul objet, soit de promulguer un accord international modifiant plusieurs lois. En tant que tel, il est conforme à nos usages et on devrait permettre qu'il procède.
>
> Tant que la Chambre n'aura pas adopté de règles précises concernant les projets de lois omnibus, le Président n'a aucun recours, il doit s'abstenir d'intervenir dans le débat et laisser la Chambre régler la question.

Nous avons consacré une assez grande partie de la séance aujourd'hui, non pas pour entendre un nouvel argument, mais pour en réentendre un. Je crois, monsieur le Président, que nous devrions conclure comme nous l'avons toujours fait. Tout d'abord, je ne crois pas qu'il s'agisse d'un projet de loi omnibus, mais qu'il le soit ou non importe peu en réalité parce que ce projet de loi est totalement conforme aux directives de la Chambre des communes et qu'il est tout à fait légitime que la Chambre l'étudie.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je suis surpris de voir que le gouvernement utilise des arguments aussi boiteux pour défendre une proposition, un projet de loi, le projet de loi C-63 ayant pour but d'abolir sociétés et organismes, le Conseil canadien de l'emploi et de l'immigration, le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, le Centre international d'exploitation des océans, une foule d'agences et de commissions qui, d'après nous, monsieur le Président, ont des fonctions très différentes. Il n'y a pas de lien commun entre ce que fait le Comité consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et ce que fait le Conseil économique ou le Conseil des sciences.

Mais voici que le gouvernement nous propose un projet de loi qui a pour but, tout simplement, d'abolir ces institutions, donc, un principe plutôt vaste et pas tellement clair, une initiative qui laisse à désirer, parce que si on se réfère aux règles du jeu parlementaire lorsqu'on tient un débat en deuxième lecture, on ne peut pas se référer aux différentes parties du projet de loi, on ne doit parler que du principe. Or, le principe établi par les intervenants du gouvernement à ce jour est assez boueux, assez confus.

J'aimerais me référer, monsieur le Président, aux décisions de M. Lamoureux, à la page 107.

[*Traduction*]

Je me reporte à la décision de M. Lamoureux concernant la deuxième lecture d'un projet de loi et selon laquelle il est possible de discuter de son principe mais non de ses dispositions particulières.

Selon le Président, à l'étape de la deuxième lecture à la Chambre, il est possible de débattre d'une façon générale du principe d'un projet de loi, mais non de discuter en détail de ses dispositions. Ces dispositions et les annexes doivent faire l'objet d'un débat à une autre étape.

Monsieur le Président, il sera fort difficile de débattre du principe de ce projet de loi qui a pour unique objet la dissolution de sociétés et d'organismes.

Au cours du débat, pourrons-nous présenter nos opinions sur le Conseil économique du Canada et tenter de montrer que son abolition, sa dissolution est une erreur? Monsieur le Président, vous allez devoir innover dans ce débat afin d'empêcher certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, de le faire. Autrement, cela n'aboutira à rien.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il ne s'agissait pas d'un projet de loi omnibus. Pour l'amour du ciel, peut-il me dire ce qu'il considère comme un projet de loi omnibus? Ce projet de loi embrasse divers sujets et s'applique à diverses sociétés et organismes qui n'ont rien en commun. Il se propose de les abolir, de les fermer ou de les dissoudre. C'est là le terme qu'il utilise. Le principe qu'on examine, c'est donc celui de la dissolution. Il n'est pas question d'en examiner d'autres, qu'ils soient importants ou non.

• (1240)

Quand le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre nous a lu la citation 634, à la page 201 du *Beauchesne*, il a omis la première phrase et n'a lu que la dernière. Je voudrais lire cette citation au complet:

> Les présidents voient généralement d'un mauvais oeil le recours aux projets de loi omnibus, comme en témoigne cette mis en garde: «Il doit exister un point où nous outrepassons ce qui est acceptable du strict point de vue parlementaire.» (*Débats*, 26 janvier, 1971, p. 2768)

On ne peut ignorer la Chambre que jusqu'à un certain point dans le débat des projets de loi en deuxième lecture. J'étais ici quand les conservateurs se sont opposés au projet de loi sur l'énergie. J'étais ici quand, pendant deux semaines, en signe de protestation, ils ont actionné la sonnerie. J'étais ici au moment de la campagne de contestation, d'opposition et de protestation contre la décision du gouvernement et du Président d'examiner le projet de loi en 1982. À l'époque, j'ai trouvé que l'argument que les députés de l'opposition faisaient valoir n'était pas tellement convaincant. Aujourd'hui, ils font exactement ce à quoi ils s'étaient alors opposés. Ils ne sont pas très conséquents dans leurs actes.

Je ne veux pas prolonger le débat. Permettez-moi de dire cependant qu'il faudrait examiner certaines de nos règles et de nos procédures. Ce qui importe, ce n'est pas de savoir s'il faut appeler ce projet de loi un projet de loi omnibus. Il s'agit d'un projet de loi qui vise diverses sociétés et divers organismes du Parlement. Il fait suite à l'annonce faite par le gouvernement dans le budget, il y a quelques mois, concernant l'abandon, la fermeture ou la dissolution de ces sociétés et organismes.

Je m'oppose à ce projet de loi. Je le trouve inacceptable dans sa forme actuelle. Je suis convaincu du mérite de tous les organismes comme le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences du Canada, la Commission des relations de travail dans la fonction publique et le Bureau de recherches sur les traitements, qui fait des recherches pour permettre au gouvernement de négocier avec d'autres organismes. À mon avis, nous avons besoin du Bureau de recherches sur les traitement. Comment puis-je défendre le maintien de ce bureau. . .

Une voix: Quels amendements pouvez-vous proposer?

M. Gauthier: Quels amendements puis-je proposer sinon supprimer la mention de ce bureau dans le projet de loi? C'est la seule chose que je peux faire. Je ne peux pas parler du Bureau de recherches sur les traitements sauf pour dire qu'à mon avis, le gouvernement a besoin d'un tel bureau pour disposer de données à jour sur les indemnités accordées par le secteur privé lors de négociations. Ce sera donc très difficile. Comment puis-je amender le projet de loi pour dire, par exemple, que le Conseil économique du Canada faisait du bon travail? Je ne peux pas le faire parce que tout ce que l'on dit ici, c'est que nous sommes en train d'adopter un projet de loi portant dissolution de certaines sociétés d'État et autres organismes.

Monsieur le Président, je soutiens que cela paralyse l'opposition et limite le droit des parlementaires d'aller au fond des choses en tenant un débat rationnel et logique sur les principes du projet de loi.

Monsieur le Président, j'espère que vous réfléchirez à la question et que vous rendrez une décision en notre faveur.

Le président suppléant (M. Paproski): J'aimerais pouvoir rendre une décision tout de suite, mais j'ai bien peur que ce ne soit pas possible. Il y a beaucoup de choses à prendre en considération. Je remercie le chef de l'opposition officielle, le député de Kamloops, le député de North Island—Powell River, le député d'Ottawa—Vanier et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre qui ont présenté leurs arguments.

Comme il y a beaucoup de facteurs à prendre en considération, j'aimerais avoir le temps de les examiner. Si vous me permettez, c'est ce que je ferai. Nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-21, inscrit à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Avant de passer à ce projet de loi, je précise que les motions nos 4 et 6 seront regroupées pour le débat et que le résultat du vote sur la motion no 4 s'appliquera à la motion no 6.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 mars, du projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette au Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport (avec des propositions d'amendement).

M. Nelson A. Riis (Kamloops) propose:

Motion no 4

Qu'on modifie le projet de loi C-21 en ajoutant, à la suite de la ligne 15, page 3, le nouvel article suivant:

«7. Le montant de toute dépense budgétaire qui augmenterait le déficit budgétaire du gouvernement pour un exercice, si le montant en était porté au débit d'un autre compte, peut être porté au débit du compte de service et de réduction de la dette, pour le même exercice, dans la mesure où ce dernier compte présenter un solde créditeur.»

Motion no 6

Qu'on modifie le projet de loi C-21, à l'article 7, en retranchant les lignes 16 et 17, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«8. À l'exception des paiements effectués en vertu de l'article 5, 6 ou 7, aucun paiement».

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui. Je suppose que toute personne à l'écoute se demande de quoi il est question lorsque je dis de rayer la ligne x et de la remplacer par y, ainsi de suite; permettez-moi d'exprimer le tout en langage simple et ordinaire.

Ce projet de loi correspond à ce que nous de l'opposition qualifions de mesure de «poudre aux yeux». Il donne l'illusion que le gouvernement s'intéresse à cette TPS, qu'il s'inquiète de savoir comment elle est employée et qu'il se préoccupe de la vente des sociétés d'État; il montre que le gouvernement tente de se créer une nouvelle image afin de gagner l'appui du public en donnant à croire que ces sommes serviront à diminuer le déficit et à réduire la dette.

Nous savons tous, ici et ailleurs au pays, qu'il n'est pas nécessaire d'adopter un projet de loi spécial ni de créer une loi spéciale pour diminuer le déficit et réduire la

dette. Il suffit d'avoir la volonté politique de le faire et de prendre les mesures en conséquence. Je comprends mes amis les ministériels. Si j'étais la cible de toutes ces attaques contre la TPS et sachant ce qu'en pensent les Canadiens, je crois que, si je faisais partie du gouvernement, j'essaierais aussi de détourner leur attention. Peut-être que non, après tout. Mais je comprends pourquoi les ministériels agiraient de la sorte.

Le gouvernement dit que tout excédent résultant de la TPS, et il y en aura, sera automatiquement affecté à la réduction du déficit et au remboursement de la dette. Il y aura excédent une fois que les fonds auront été recueillis et que tous les frais auront été payés, y compris les remboursements.

Pour réduire la dette, le gouvernement n'a nullement besoin d'une mesure législative, mais arrêtons-nous un moment sur le rôle du gouvernement. La raison d'être d'un gouvernement est de recueillir des fonds d'une variété de sources—impôts, taxes d'accise, etc.,—et de les investir pour améliorer le pays et la vie des citoyens. C'est comme ça que nous avons l'assurance-chômage, des pensions de retraite, des hôpitaux, l'assurance-maladie, un système d'éducation, un réseau routier, etc.

Autrement dit, si des millions de personnes veulent devenir canadiennes, c'est grâce à ce genre de société, à ces programmes et à ces institutions que nous avons édifiés au fil des ans. Et je dois dire qu'il n'y a pas un seul programme social ou économique progressiste qui me vienne à l'esprit qui n'ait été introduit soit par le CCF, soit par le NPD. Soyons justes, certains ont été mis en place par des gouvernements libéraux ou conservateurs, mais l'idée venait des néo-démocrates ou du CCF et ils font la grandeur du Canada.

Depuis plusieurs années, nous en voyons l'érosion, mais le point qui est soulevé dans cet amendement, je l'ai proposé vendredi au nom de mon ami le député d'Essex—Windsor, qui était malheureusement occupé ailleurs. Cependant, je dois faire remarquer à son honneur que c'est grâce à son analyse minutieuse de la question que nous pouvons tenir ce débat aujourd'hui.

• (1250)

La question que nous nous posons est simple. Si la TPS donne lieu à des revenus nets, devrions-nous les utiliser à 100 p. 100 pour réduire le déficit ou la dette?

Nous voulons simplement faire remarquer qu'il faudrait se réserver quelques possibilités. Par exemple, tout comme d'autres l'ont fait, je pourrais recommander fortement l'idée d'utiliser une partie de cet argent pour offrir des programmes de recyclage aux travailleurs de ce pays qui ont perdu leur emploi, non pas de leur faute, mais à cause de l'Accord de libre-échange, de la TPS et d'autres politiques du gouvernement fédéral. Ils ont perdu avec leur emploi la source de revenu qui leur permettait de nourrir leur famille. Ils doivent avoir accès à un programme de recyclage. Nous devons aller beaucoup plus loin dans ce domaine.

Pourquoi donc ne pas utiliser une partie de cet argent pour aider les gens à suivre des cours de recyclage et de formation? Je ne vois rien qui nous en empêche. Par conséquent, ce pourrait être une façon bien particulière d'utiliser les rentrées de fonds de la TPS.

Nous pourrions tenir compte du fait qu'il y a un million et demi de personnes sans travail qui ont besoin d'aide financière pour renouveler ou parfaire leurs compétences, sans parler de l'appui que nous pourrions offrir à diverses entreprises et coopératives en vue de créer des sociétés et des emplois. Nous avons déjà parlé de toutes sortes de programmes, dont les programmes de reboisement, de sylviculture et de stabilisation des berges, pour n'en citer que quelques-uns. Ce sont là encore des programmes importants qui pourraient remettre les gens au travail.

Ou on pourrait peut-être parler de l'initiative la plus évidente, monsieur le Président, qui a été proposée par la Fédération canadienne des municipalités et maintenant par les premiers ministres de la plupart des provinces qui disent que nous avons des routes, des ponts ainsi que des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts en mauvais état qui ont besoin d'être réparés, améliorés ou même créés. Mon collègue du Manitoba vient de rentrer d'une grande tournée dans le nord de cette province où il a visité des réserves indiennes. Il a trouvé une situation consternante où presque tous les autochtones vivant dans cette région du Canada n'ont aucun système d'adduction d'eau ni de traitement des eaux usées. C'est absolument scandaleux dans un pays aussi riche et prospère que le Canada.

Aussi, nous nous demandons pourquoi nous ne pourrions pas utiliser une partie de l'argent provenant de la TPS pour aider les provinces et les municipalités du Canada à établir cette infrastructure municipale qui doit être faite. Ce n'est pas un genre de projet créant artificiellement du travail, quand il faut reconstruire un pont ou une route ou refaire un système d'adduction d'eau. C'est quelque chose qui doit être fait. Peut-on penser à un moment plus propice pour le faire que maintenant?

Cela mettrait les gens au travail, encouragerait l'industrie de fabrication et indiquerait très clairement que le gouvernement se soucie de la question et est prêt à prendre des mesures à une assez grande échelle.

M. McDermid: C'est ce que nous faisons.

M. Riis: Mon collègue dit que le gouvernement le fait. Je n'en vois malheureusemnt guère la preuve. Je dis, comme les premiers ministres provinciaux: «Menons cette guerre contre le chômage et contre la pauvreté en prenant de grandes mesures.»

Monsieur le Président, c'est un moyen d'utiliser ce fonds excédentaire provenant de la TPS.

Nous pourrions parler des garderies, du fait qu'il y a des centaines de milliers d'enfants dans notre pays qui ont vraiment besoin de bonnes garderies. Il y a les cas où les chefs de famille monaparentale doivent travailler, où les deux parents travaillent, où ils doivent travailler tard le soir et faire de longs trajets et dont les enfants sont seuls à la maison. Nous connaissons tous ces problèmes. Nous devons attacher une plus grande importance aux garderies afin de permettre aux familles d'avancer avec assurance.

Je pourrais rester ici toute la journée à énumérer, point par point, tout ce que, d'après les gens, nous devrions faire aujourd'hui, avec une partie des recettes engendrées par la TPS qui devraient être affectées à ces types de programmes. C'est en quelque sorte évident, surtout pour la plupart des Canadiens. Je crois que, tout compte fait, les Canadiens accepteraient les faits si on leur disait que le gouvernement a décidé, dans son obstination, de percevoir la TPS et qu'à ce stade nous, l'opposition, ne pouvons rien faire si ce n'est lui faire remarquer que c'est pure folie de sa part. Mais puisque que le gouvernement, au moins au cours des quelques prochains mois qui lui restent au pouvoir, a bien l'intention de maintenir cette taxe—qui sera complètement abolie dès l'instant où le NPD accèdera au pouvoir—, nous sommes coincés pour le moment.

M. McDermid: La remplacer par quoi?

M. Riis: Mon collègue demande à juste titre par quoi on va la remplacer.

Eh bien, pourquoi ne pas commencer par imposer une taxe minimum sur les sociétés? Les Américains l'ont fait, pourquoi pas nous? Pour commencer, nous pourrions imposer une taxe sur les successions dans le cas des personnes qui héritent, disons, de 20 millions de dollars. Faisons-leur payer un petit quelque chose là-dessus.

Nous pourrions parler indéfiniment de toute une série de mesures dont nous avons à maintes et maintes reprises fait clairement valoir les avantages et que nous pourrions mettre en oeuvre à la place de la TPS, mais si nous devons subir cette taxe, pourquoi ne pas utiliser une partie des recettes de la TPS pour aider les Canadiens, pour aider l'économie à se rétablir, pour apporter un peu de paix et de sécurité aux Canadiens ainsi qu'aux familles canadiennes et pour permettre aux familles de progresser de façon plus positive grâce à un bon système de garderies.

Que dire de ce qui se passe dans nos hôpitaux d'un bout à l'autre du pays parce que le gouvernement fédéral a décidé de se décharger de ses responsabilités sur d'autres paliers de gouvernement, quand on voit des hôpitaux ou bien fermer complètement ou bien fermer des salles entières ou des lits. La situation est grave.

Enfin, que dire de l'éducation? Je crois que nous nous entendons tous pour dire que le meilleur investissement que nous puissions faire, c'est dans le recyclage et l'éducation pour faire en sorte que nos citoyens aient les meilleures qualifications et compétences possibles pour répondre aux exigences de l'économie des années 90 qui est axée sur les connaissances.

Tout ce que signifie cet amendement, c'est qu'au lieu de nous engager ainsi de sorte que toutes ces recettes servent uniquement à réduire la dette et le déficit, nous devrions garder la possibilité de consacrer une partie des recettes de la TPS à des projets valables, et d'investir dans l'avenir du Canada et des Canadiens.

Je pense que les gens appuieraient cette motion et j'encourage mes collègues de la Chambre à accepter cet amendement.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureuse d'aborder ce projet de loi et cet amendement.

Avant de me prononcer sur le but et la nécessité de l'amendement, permettez-moi de rappeler aux députés que tout l'argent que prélève le gouvernement sert à résorber le déficit, puis à réduire la dette. Par ailleurs, tous les programmes font accroître le déficit, car si nous avons un déficit, c'est que nous dépensons plus d'argent que nous en prélevons.

Le compte dans lequel vous placez l'argent ne fait aucune différence. Si vous ne recevez pas assez d'argent, vous vous retrouvez avec un déficit, peu importe les tours de passe-passe que veulent jouer les conservateurs. S'il y a déficit, c'est qu'on ne perçoit pas assez d'argent.

Maintenant, en ce qui concerne l'amendement proposé par mes collègues, je ne crois pas que cela empêcherait le gouvernement de dépenser de l'argent dans d'autres domaines. Aux termes du projet de loi, nous prendrons le produit net de la TPS et de la vente de sociétés d'État, c'est-à-dire de la vente par le gouvernement conservateur des biens de l'État à des prix dérisoires, et le verserons dans ce nouveau compte, que nous appellerons le compte de réduction de la dette.

Pourtant, nous ne réussirons à réduire la dette que lorsque nous cesserons de dépenser plus d'argent que nous en prélevons. Si vous voulez subventionner d'autres projets, comme la formation, voyez comment se comporte le gouvernement qui prétend être un modèle de bonne gestion.

S'il est vraiment aussi fort en gestion, je me demande pourquoi il a dû créer ce genre de compte. Tout bon gestionnaire sait que l'argent est fongible et vite dépensé. Le gouvernement n'arrive pas à maîtriser la situation, voilà pourquoi il a créé ce compte.

Le gouvernement prétend qu'il gère très bien les affaires de l'État et promet d'accomplir de belles et grandes choses avec son compte de réduction du déficit, mais cela ne l'empêche absolument pas d'aller de l'avant avec ses programmes.

Je viens d'entendre parler d'un projet, je crois que c'était la semaine dernière. Le ministre de la Défense nationale a annoncé un projet d'immobilisations de 100 millions de dollars pour la construction d'un nouvel entrepôt de matériel militaire à Montréal. Cela ne veut pas dire que je crois que Montréal n'a pas besoin de ces emplois; en fait, je suis certaine qu'elle en a besoin.

Ce que je me demande, c'est si c'est vraiment le moment de dépenser de l'argent pour des projets d'immobilisations comme celui-là, alors que le gouvernement a clairement dit que son objectif était de réduire la taille des forces armées et d'effectuer des compressions budgétaires dans ce secteur.

Il poursuit son chemin, déterminé à nous faire croire, avec son air moralisateur, qu'il est au-dessus de tout cela.

• (1300)

Il continue de suivre son propre programme. Je suis donc convaincue que ce projet de loi est une perte de temps et que les députés de la Chambre des communes ont des choses beaucoup plus importantes à faire. Autrement dit, nous devons sauver notre pays. Mettons un terme à toutes ces absurdités.

Je ne parlerai pas plus longtemps, car je veux donner au gouvernement la chance de présenter de vraies mesures législatives qui aideront notre économie.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, c'est une occasion intéressante que nous avons cet après-midi de parler de la taxe sur les produits et services encore une fois en débattant cet amendement au projet de loi.

Comme on l'a dit précédemment, cet amendement au projet de loi n'est qu'un écran de fumée. Pour les Canadiens, il n'a absolument aucune importance. Ce qui est important en ce qui concerne la taxe sur les produits et services, c'est que notre chef, la députée du Yukon, Audrey McLaughlin, a dit que, si le Nouveau Parti démocratique était élu au prochaines élections fédérales, il supprimerait la TPS.

C'est l'engagement que notre parti a pris envers les Canadiens. S'il était élu, il supprimerait cette taxe. Il est intéressant de signaler que le Parti conservateur, qui ne formera pas le prochain gouvernement, a dit qu'il gardera la taxe. C'est ce qu'a affirmé aussi le Parti libéral, de même que les autres partis marginaux, soit le Parti réformiste et le Bloc québécois. Lors du prochain scrutin fédéral, les électeurs auront la possibilité de dire adieu à cette taxe odieuse en votant pour le Nouveau Parti démocratique ou de la maintenir en votant pour l'un des autres partis politiques canadiens. Les positions des partis à ce sujet sont claires et sans équivoque, et les électeurs feront un choix clair et sans équivoque.

Il existe une solution politique au problème au lieu du miroir aux alouettes dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Rien ne rendra ce projet de loi plus acceptable aux yeux des électeurs.

Durant l'été, j'ai visité la plupart des localités de la circonscription que je représente. Ce qui m'a le plus surpris, c'est la réaction des propriétaires de petites entreprises et des chambres de commerce. Ne vous y trompez pas. La vaste majorité des propriétaires de petites entreprises de chacune de ces localités n'ont pas voté pour le Nouveau Parti démocratique. Lors des dernières élections, la plupart d'entre eux n'ont pas voté non plus pour le Parti libéral. Ils versent des contributions à leur parti. Ils votent pour lui, assistent aux réunions et sont militants.

Ils ont dit clairement que, cette fois-ci, le Parti conservateur ne devait pas compter sur eux ni attendre leurs chèques. Il n'obtiendra pas leur appui et a perdu toute popularité dans cette circonscription.

J'ai eu un entretien avec le directeur d'un hôtel. C'est un citoyen très puissant et un conservateur bien en vue dans une des localités de ma circonscription. Il m'a dit qu'il n'avait rien contre le fait de payer des taxes, mais que la taxe sur les produits et services a tué son entreprise. Elle a anéanti les perspectives commerciales.

Nous ne devrions pas discuter aujourd'hui de ce qu'il adviendra des recettes provenant de cette taxe odieuse. Nous devrions discuter clairement de la suppression et de l'abolition de la taxe sur les produits et services. Cette taxe étouffe les possibilités commerciales. Aussi, j'ai une solution de rechange à proposer. Rejetons ce projet de loi. Prononçons-nous encore une fois contre cette taxe et débarrassons-en les Canadiens.

Cette taxe compromet des possibilités d'activité économique. Elle prive l'entreprise d'une incitation dont elle a besoin, elle détruit l'esprit d'initiative dans le monde des affaires. Elle a ralenti l'économie des localités que je représente et de toutes les villes et localités du pays. Et, sur le plan politique, ce ralentissement a fait pâlir l'étoile du Parti conservateur du Canada.

Nous ne devrions pas nous attarder à modifier cette mesure qui ne vise qu'à semer des illusions en disant que les excédents serviront à rembourser le déficit. Selon de récents articles parus dans les journaux, si la reprise qu'on annonce depuis si longtemps et qui ne s'est pas encore manifestée finissait par venir, le Parti conservateur du Canada et le gouvernement du Canada auraient des ressources considérables pour tenter d'acheter les élections. Ce canular selon lequel les recettes de la taxe serviront à payer le déficit ne tient absolument pas debout.

La taxe sur les produits et services est en train de tuer la consommation. Il est très net que les consommateurs hésitent énormément à acheter des produits, surtout au Canada. Bien souvent, ils vont s'approvisionner au Sud de la frontière. Voilà la tendance que la taxe encourage. La TPS tue l'optimisme et la confiance des consommateurs dans les petites localités.

J'ai l'impression que la plupart des députés conservateurs se font dire, lorsqu'ils rendent visite à des petites entreprises de leur localité, que leur premier voeu serait l'élimination de la TPS et peut-être aussi l'abolition des accords commerciaux avec le Mexique et avec les États-Unis. Il est certain que la taxe sur les produits et services est l'une des choses qui les préoccupe le plus. C'est pour le Parti conservateur du Canada un boulet au pied qui, aux prochaines élections, lui fera sans doute perdre le pouvoir.

Selon moi, le gouvernement rendrait un grand service aux Canadiens et Canadiennes qui exploitent des petites entreprises en supprimant la taxe. En plus de rehausser les perspectives commerciales et de stimuler la croissance ainsi que la prospérité économiques, cela créerait des emplois dans le secteur de la petite entreprise et y ferait renaître la confiance. L'élimination de la taxe sur les produits et services serait, chose ironique, une bonne chose pour tous les Canadiens.

M. McDermid: Et réduire les prestations aux personnes à faible revenu.

M. Skelly (North Island—Powell River): Il est intéressant de voir comment le Parti conservateur du Canada a tenté, par une manoeuvre très habile, d'amener les Canadiens à accepter et à appuyer la taxe sur les produits et services. Quelle fumisterie! Quelle mystification et quelle duperie!

Pour les consommateurs canadiens, surtout ceux à faible revenu, c'est une des taxes les plus régressives qu'on puisse imaginer. Une taxe à la consommation est une des pires qui soient. Les partisans de la théorie de la percolation peuvent alors prétendre: «Voilà, nous allons alléger le fardeau de la taxe sur les produits et services. Des 100 $ que nous prélèverons, nous vous en rendrons 10 $.» C'est insensé.

Cette taxe fait du tort, non seulement aux petites entreprises, mais aux économies locales; en plus de réduire les possibilités d'emploi, c'est une taxe régressive pour les Canadiens à faible revenu. Il faudrait la remplacer par une taxe salariale.

Pour en revenir à mes observations préliminaires, voici ce qu'a déclaré le directeur d'un important complexe hôtelier de North Island—Powell River: «Si on me laisse faire de l'argent, je paierai de l'impôt avec plaisir. Je préfère payer plus d'impôt sur un revenu gagné que de voir la taxe sur les produits et services m'empêcher de faire de l'argent. Cette taxe ébranle la confiance des consommateurs. Les gens ne viennent plus manger à l'hôtel.» L'ironie, c'est que le directeur d'hôtel ajoute: «Je suis pour le mouvement syndical. Mes employés sont syndiqués. Les employés de mon restaurant sont syndiqués, alors que ceux du casse-croûte d'en face ne le sont pas. Le propriétaire de ce petit restaurant a un avantage sur moi, mais cela m'est égal, car je crois dans le mouvement syndical. Mais la taxe sur les produits et services qui s'applique aux repas est une chose qui me cause vraiment de la difficulté.»

Je ne peux absolument pas réagir de façon positive à l'argument que fait valoir le Parti conservateur à propos du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Les conservateurs proposent d'utiliser une partie de l'excédent pour réduire le déficit. Ce n'est pas une façon réaliste de résoudre le déficit. Les conservateurs tentent ainsi de justifier cette taxe. Mais il est trop tard. Les Canadiens savent qu'elle est injustifiable. Les conserva-

teurs ont commis une grave erreur. Il est grand temps qu'ils retirent cette taxe et répondent aux besoins et aux voeux des Canadiens.

• (1310)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le débat porte sur une mauvaise taxe qui est entrée en vigueur au pire moment possible, nuisant sérieusement à l'économie, aggravant considérablement l'incidence de la récession au Canada, acculant à la faillite les petites entreprises dont mon collègue parlait tout à l'heure et causant la mise à pied de milliers de Canadiens dans tout le pays.

Pendant que l'économie s'embourbait par suite de l'incidence négative de cette taxe, le taux de chômage a augmenté et le gouvernement, qui ne cesse de prédire le retour imminent de la prospérité, se montre incapable de sortir le Canada de la récession. Il s'en prend aux gouvernements provinciaux qu'il essaie de blâmer pour une récession que, selon les résultats d'un sondage publiés ce matin, 70 p. 100 des Canadiens imputent nettement au gouvernement fédéral et à ses mauvaises décisions, notamment d'imposer la taxe sur les produits et services.

Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis constitue, toutefois, un tour de passe-passe, une opération de camouflage. On essaie désespérément de nous dorer la pilule après coup, de faire mieux avaler aux Canadiens cette TPS que le gouvernement leur a imposée de force. Le gouvernement vient dire aux Canadiens que ce projet de loi, que cette terrible taxe qui leur a été si injustement imposée est plus ou moins justifiée du fait qu'elle va servir simplement à payer l'intérêt sur la dette nationale et à rembourser cette dette. Il fait miroiter aux Canadiens de tout le pays la perspective que la dette nationale sera en fait absorbée grâce à la TPS.

Le gouvernement espère se gagner ainsi l'appui des Canadiens qui sont terrifiés par l'ampleur de la dette nationale que le gouvernement actuel et le gouvernement libéral précédent ont accumulée, à savoir une dette de 420 milliards de dollars.

Je serai très clair. Le service de la dette nationale coûte chaque année plus de 40 milliards de dollars. Les paiements d'intérêt à eux seuls vont finir par s'élever à 45 ou 50 milliards de dollars, à mesure que la dette continue d'augmenter. Quelle proportion de cette somme les recettes de la TPS servent-elles à rembourser? Ce sera un peu plus de 16 milliards de dollars pour l'exercice en cours et un peu plus de 20 milliards de dollars pour le suivant.

Autrement dit, la TPS ne contribue absolument pas à réduire la dette nationale. Aux termes de cette loi, elle ne sert qu'à payer les intérêts.

Et les intérêts ne sont qu'une des dépenses que fait le gouvernement. Il dépense de l'argent pour payer les intérêts sur la dette nationale. Il dépense de l'argent pour l'assurance-chômage. Il dépense de l'argent, moins que promis certes, pour les transferts aux provinces. Il dépense de l'argent pour aider les sciences.

Pourquoi donc viser uniquement cette catégorie de dépenses? Pourquoi faire du paiement des intérêts sur la dette, et non du remboursement de la dette, une catégorie spéciale? Où est la logique dans tout cela? Pourquoi dire que payer les intérêts sur la dette nationale importe plus que dépenser de l'argent pour aider les sciences? Il importe plus de dépenser de l'argent pour aider les gens à acquérir une formation et pour aider les provinces à maintenir leur système de soins de santé ainsi que leur système d'éducation.

C'est ce que vise cet amendement. C'est pourquoi je presse les députés ministériels de l'appuyer. Cet amendement ferait en sorte qu'on puisse, avant l'avènement d'un nouveau gouvernement et la suppression de la TPS, affecter les recettes de la TPS non seulement au service de la dette, mais encore à des activités bénéfiques et constructives comme l'amélioration des programmes de formation pour la population du pays.

Les paiements de transfert aux provinces seraient augmentés afin que le système de soins de santé ne soit pas menacé et que nos jeunes puissent recevoir l'instruction dont ils ont besoin.

Cet amendement ne fait que confirmer que cette taxe mal conçue produit quand même beaucoup de recettes. D'ici à ce qu'on se débarrasse de la taxe, on pourrait faire en sorte que les recettes servent à financer des programmes qui consolideront l'avenir de notre pays, comme la formation, l'éducation, les soins de santé et l'amélioration de l'infrastructure municipale.

C'est un amendement très sensé. Cet amendement offre aux gouvernements futurs la garantie qu'ils prendront le pouvoir dans un Canada en meilleure santé économique. Autrement, les conservateurs leur légueront de piètres conditions économiques.

Les conservateurs qui forment le gouvernement actuel font des dégâts incroyables d'un bout à l'autre de notre pays, que ce soit dans le régime d'assurance-maladie, dans les systèmes d'éducation et de formation, dans les programmes de développement régional, dans les stratégies d'exploitation des ressources ou dans les milieux agricoles.

Région après région, le gouvernement est en train de détruire les assises de la croissance économique future. Cet amendement prévoit que, d'ici à ce que ce gouvernement soit remplacé et que—si nous le remplaçons—nous nous débarrassions de la TPS, les recettes tirées de celle-ci devraient servir à d'autre chose de plus créatif que le simple remboursement des intérêts de la dette.

Mettons ces recettes au profit des gens. Faisons en sorte que le gouvernement se concentre sur les difficultés de tous les Canadiens. Pour ma part, je ne parviens pas à comprendre comment le gouvernement peut présenter un tel projet de loi et nous faire ainsi perdre notre temps. S'il acceptait au moins cet amendement pour que les recettes tirées de cette mauvaise taxe servent à des fins constructives, créatives et utiles d'ici à son abolition, il ferait au moins un pas dans la bonne direction, après nous avoir trop souvent fait régresser.

• (1320)

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, voilà tout un moment que nous entendons une série de députés socialistes parler de la taxe sur les produits et services, alors que les Canadiens savent très bien, je pense, que les députés du NPD et leur parti sont opposés à cette taxe.

Lorsqu'on leur demande par quoi ils remplaceraient la taxe sur les produits et services, mon collègue de Kamloops répond qu'il augmenterait les taxes dans d'autres secteurs. Il imposerait sans doute les sociétés jusqu'à ce que mort s'ensuive, vu qu'elles ne pourraient plus soutenir la concurrence des sociétés étrangères. Le NPD imposerait les héritages et beaucoup d'autres choses et, s'ils prenaient le temps d'en faire une évaluation, les Canadiens constateraient rapidement qu'il serait impossible que toutes ces taxes remplacent la taxe sur les produits et services, loin de là; et, deuxièmement, cela reviendrait tout simplement à faire passer le fardeau fiscal sur un secteur très concentré de l'économie, ce qui est ridicule.

Si le Nouveau Parti démocratique est tellement contre les taxes de vente, comment se fait-il que les trois gouvernement provinciaux NPD que nous avons en ce moment n'aient encore rien dans leur budget pour remplacer la taxe de vente provinciale?

Arrêtons-nous juste un moment là-dessus. Au Canada, la taxe sur les ventes des fabricants était une taxe cachée qui était imposée au niveau de la fabrication et tout le monde payait inévitablement, y compris les entreprises. Ces dernières devaient verser la taxe sur leurs intrants. Quatre sociétés d'État et deux études du Parlement avaient recommandé d'éliminer cette taxe à la fabrication et de la remplacer par une taxe à la consommation, c'est-à-dire précisément la taxe sur les produits et services. On la recommandait depuis des années.

Notre gouvernement était parfaitement au courant du risque politique qu'il prenait. Nous savions que cette taxe ne serait pas populaire. Aucune taxe ne l'est d'ailleurs. Or, les gens nous ont dit sans la moindre équivoque: «Nous voulons savoir où va l'argent des taxes. Qu'on nous montre les grands livres, car nous voulons savoir exactement où vont les recettes de la TPS.» Ce message nous est parvenu très clairement d'un bout à l'autre du pays. Dans chaque collectivité que j'ai visitée, on me l'a répété avec vigueur et clarté: «Nous voulons voir l'argent que vous recevez et savoir où il va. C'est bien beau de le déposer dans le Trésor pour mieux le cacher.» Voilà précisément ce que les gens nous ont dit, et c'est pourquoi nous présentons ce projet de loi.

Ce matin, à la Chambre, j'ai écouté en silence les députés du Nouveau Parti démocratique, je ne les ai pas interrompus et j'ai pris des notes sur certaines de leurs observations. Ils ont déclaré que nous devrions peut-être utiliser l'argent des taxes pour le consacrer à telle ou telle fin, notamment au recyclage de la main-d'oeuvre. Eh bien, depuis deux ou trois ans, le gouvernement a affecté 800 millions de dollars de plus dans la formation et le recyclage de la main-d'oeuvre canadienne. C'est exactement ce que nous avons fait. Il a été question des égouts et des services d'eau dans les réserves autochtones du Canada où c'est une vraie honte. Dans certaines de ces réserves, la situation concernant l'eau potable et les réseaux d'égout, que nous tenons pour acquis dans nos municipalités, constitue un vrai scandale. Notre gouvernement a accru les dépenses pour que ces systèmes d'eau et d'égouts atteignent une norme acceptable. Il y consacrera 130 millions de dollars pendant les cinq prochaines

années pour tenter de respecter cette norme. Nous avons donc également accru ces dépenses par l'entremise du Plan vert. Nous nous occupons de ce problème.

J'écoute les députés du Nouveau Parti démocratique dire: «Ne vous préoccupez pas du déficit ou des paiements d'intérêt; mettez l'argent ailleurs.» Or, j'ai des nouvelles pour eux: lorsque nous empruntons de l'argent aux Canadiens, ils s'attendent à ce que nous leur payons les intérêts. Beaucoup de Canadiens dépendent de ces paiements d'intérêt pour vivre. Or, les députés du NPD disent aujourd'hui: «Ne vous préoccupez pas des paiements d'intérêt.» Au contraire, il faut s'en préoccuper. C'est une des responsabilités du gouvernement. Les néo-démocrates n'ont pas été au pouvoir au niveau fédéral et ils ne comprennent peut-être pas ces choses, mais je peux leur dire. . .

Une voix: Déclenchez des élections!

M. McDermid: «Déclenchez des élections!» Ils répètent cela depuis quatre ans, comme un disque rayé. Vous aurez votre chance pendant la campagne électorale, et j'ai très hâte d'y participer. Je vous garantis dès maintenant une chose: le Nouveau Parti démocratique du Canada ne formera pas le prochain gouvernement—je peux vous le garantir. Je suis même prêt à le parier. Je ne suis pas joueur, mais je suis prêt à le parier.

Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il est très important que les gens comprennent pourquoi nous présentons ce projet de loi. C'est parce qu'ils l'ont demandé. Et ils seront en mesure de voir très clairement l'usage que l'on fait de l'argent tiré de la taxe sur les produits et services. On soumettra aux Canadiens chaque année un état vérifié, ce qui est extrêmement important.

Je vais lancer un défi à mes collègues néo-démocrates qui, ce matin, ont déclaré qu'ils annuleraient notre accord commercial, la TPS et toutes les mesures que le gouvernement conservateur a prises durant les sept années et demie qui se sont écoulées depuis son arrivée au pouvoir. Je peux vous dire une chose, ils ne précisent pas aux Canadiens comment ils entendent remplacer cet accord. Imaginez, nous allons annuler l'Accord de libre-échange avec notre plus important partenaire commercial. Eh bien, les libéraux sont revenus à la raison et disent maintenant qu'ils vont peut-être renégocier cette entente, mais qu'il n'est pas question de la déchirer comme le proposait leur ancien chef. Ils ont enfin compris qu'on ne peut supprimer un accord commercial avantageux pour le Canada. Ils ne font jamais les premières pages des journaux, mais c'est pour cela qu'ils n'entendent plus le déchirer. Ils savent que cet accord profite au Canada.

En ce qui concerne les néo-démocrates, ils vont déchirer tous les documents sur lesquels ils pourront mettre la main. Nous pouvons constater ce qui se passe en Ontario depuis un an et demi qu'un gouvernement néo-démocrate est au pouvoir. Nous savons à quoi nous en tenir.

Ce que je voudrais également ajouter ce matin, c'est que les 48 pays que nous concurrençons et dont beaucoup sont dirigés par des gouvernements social-démocrates, appliquent une taxe à la valeur ajoutée. Ils comprennent que c'est là une façon sensée et équitable d'élargir l'assiette fiscale. Ils sont conscients de cela, et le Nouveau Parti démocratique aussi. C'est tout à fait irréfléchi de la part des néo-démocrates d'affirmer qu'ils vont l'annuler. Ils savent pertinemment qu'ils n'en feront jamais rien. La seule raison pour laquelle ils font cette affirmation aujourd'hui, c'est qu'ils n'ignorent pas qu'ils ne seront jamais portés au pouvoir.

Ainsi, nous allons nous opposer à cet amendement. Nous considérons qu'il est insensé et nous avons bien l'intention de le rejeter.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

(La motion est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare donc la motion no 6 rejetée, elle aussi, à la majorité des voix.

• (1330)

L'hon. John McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi amendé soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lirons-nous le projet de loi pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: D'accord.

M. McDermid (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai quelques mots à dire sur le projet de loi C-21. Il est intéressant de souligner que le gouvernement a décidé qu'il n'allait pas tenter de nous vanter les vertus du projet de loi C-21 pour nous le faire accepter. Qu'est-ce que le projet de loi C-21? Ce projet de loi crée. . .

Le président suppléant (M. Paproski): La députée de Sudbury pour un rappel au Règlement.

Mme Marleau: Monsieur le Président, je me demande comment il se fait que le NPD a obtenu la parole avant nous. Et n'y avait-il aucun député ministériel pour défendre le projet de loi? Je suis étonnée.

Le président suppléant (M. Paproski): Je crains que le député de Nickel Belt soit le seul à avoir demandé la parole. C'est donc à lui de parler.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, comment peut-on défendre l'indéfendable? Il est assez difficile de défendre le projet de loi C-21.

Une voix: Je viens juste d'arrêter de parler.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, il n'y a pas eu de défense, mais seulement des excuses pour avoir présenté un projet de loi aussi épouvantable.

Que fait ce projet de loi? Il crée un compte spécial où les revenus de la TPS et les revenus nets du bradage de sociétés d'État seront versés. Pourquoi le gouvernement veut-il créer un tel compte? Il dit que c'est parce qu'il veut réduire le déficit.

J'ai beaucoup de difficulté à comprendre les raisons qui justifient la création d'un tel compte spécial. Les Canadiens comprennent que nous avons le Trésor où sont versés tous les revenus du gouvernement et d'où sort l'argent utilisé pour payer toutes ses dépenses. En fin d'année, les entrées et les sorties du Trésor donnent un chiffre global.

Le fait est que le compte de fonctionnement du gouvernement est excédentaire et qu'il y a une différence de 11 à 13 milliards de dollars entre les fonds qui entrent et ceux qui sortent. Si on applique cet excédent au paiement des intérêts de la dette, non seulement est-il entièrement absorbé, mais en plus, le gouvernement doit emprunter 17, 18 ou 19 milliards de plus pour payer les intérêts.

Il me semble que le vrai problème est qu'il faut que nous arrivions à payer moins d'intérêts, et que jeter de la poudre aux yeux des Canadiens en leur faisant accroire que d'une façon ou d'une autre ce nouveau compte va donner un sens à leur souffrance, car on y versera tous les revenus provenant de la TPS, ne fera rien d'autre que de donner bonne conscience au gouvernement qui a introduit cette mesure fiscale si impopulaire. Voyez, nous nous attaquons au problème. Vous pouvez le constater, nous remboursons la dette et nous faisons diminuer le déficit.

Il me semble que si le gouvernement voulait vraiment s'attaquer au déficit, il commencerait par s'en prendre aux taux d'intérêt en cours dans ce pays.

Le taux d'intérêt réel dans ce pays est encore de 3 à 4 pour cent de plus que celui de notre principal concurrent, les États-Unis, où il est inférieur à 1 p. 100 alors qu'il est de plus de 4 p. 100 au Canada.

En fait, traditionnellement, la différence entre le taux américain et le taux canadien a toujours été de 2 pour cent. Il y a donc place pour une diminution de notre taux d'intérêt.

Il paraît que, chaque baisse d'un point pour cent signifie une économie d'un peu plus de 2 milliards de dollars en paiements d'intérêt au cours de la première année seulement. Ce montant augmenterait au cours des années subséquentes.

Il me semble que si nous voulons vraiment nous attaquer à la réduction du déficit, il nous faut diminuer le taux d'intérêt. Le NPD n'est pas seul à dire au gouvernement que les taux d'intérêt doivent baisser encore. Doug Peters, économiste principal de la banque Toronto-Dominion, a signalé au gouvernement qu'il devait réduire le taux d'intérêt. Le milieu des affaires dit la même chose au gouvernement depuis quelque temps.

Il est ironique de voir les services publics de ce pays, les services publics de nos provinces emprunter aux États-Unis, par l'intermédiaire de banques canadiennes, afin de profiter d'un taux moins élevé, et de payer moins d'intérêts. Cela ne réussit qu'à exacerber le problème de la balance des paiements et à contribuer à la mentalité de joueur de notre pays.

Le problème est grave, et le gouvernement peut faire tous les tours de passe-passe qu'il désire en laissant croire aux Canadiens qu'il est très sérieux dans la mise en place de ce processus. «Regardez combien nous déposons dans ce compte spécial! Voyez comme nous sommes efficaces!»

Je tiens à déclarer que ce gouvernement doit tenir compte des intérêts des citoyens de ce pays. On nous dit, par exemple, et cette remarque ne vient pas uniquement du NPD, que le problème du chômage prend des proportions gigantesques.

Il existe officiellement 1,5 million de chômeurs. Ce phénomène draine notre économie puisque ces gens profitent des systèmes de survie de la nation et qu'ils ne participent plus, bien entendu, à la productivité.

Le gouvernement ne s'inquiète pas de ce phénomène; il me semble que lorsque les premiers ministres se sont réunis afin d'être consultés, avant la présentation du budget, ils ont tous dit la même chose; j'ai vu un schéma résumant leurs suggestions et ils ont tous mentionné la nécessité de relancer l'économie en créant un fonds pour les infrastructures municipales. Au cours de la première année, en consacrant un peu plus d'un milliard de dollars aux infrastructures municipales, on créerait, durant cette même période, 63 000 emplois.

À mon avis, le gouvernement passe son temps au Parlement à jouer avec les sentiments du public. Il encourage les enfants à livrer des journaux pour faire un peu d'argent qu'ils y verseraient pour réduire le déficit dans les délais qu'il a fixés. Pendant ce temps, les Reichman et compagnie s'en tirent presque sans payer d'impôt.

• (1340)

Le ministre a eu l'effronterie et le culot de laisser entendre dans son budget que, depuis 1969, certaines compagnies d'assurance, les plus grandes et les plus rentables, n'ont presque pas payé d'impôt dans ce pays.

En 1990, Confederation Life a réalisé un bénéfice net de 106 millions de dollars et n'a pas payé un cent d'impôt dans ce pays. C'était en 1990, une année difficile, une année de récession, et cette compagnie a complètement échappé à l'impôt.

Or, le ministre a eu à dire dans son budget qu'il fallait éliminer cette échappatoire dès maintenant. Au lieu de s'amuser à deviner sous quel gobelet se cache le petit pois, comme on le fait à la foire, je demanderais qu'on arrête tout simplement ce petit jeu.

Nous voulons que quelque chose de sérieux soit fait pour réduire le déficit. Il faut commencer, d'abord et avant tout, par baisser les taux d'intérêts.

Ensuite, supposons que nous puissions remettre 500 000 Canadiens au travail. Je n'ai pas fait le calcul, mais je suis sûr que ceux qui nous écoutent le feront. Ils paieront des impôts directs et indirects sur leur revenu et sur leurs achats. Ils seront productifs. Imaginez-vous à quel point nous pourrons réduire le déficit. Si l'on pouvait ramener le taux de chômage à 4 p. 100, ne serait-ce pas merveilleux? Le déficit serait nul. Il serait complètement éliminé.

Je crois que ce gouvernement s'adonne à des tours de passe-passe et qu'il n'a absolument rien fait pour s'attaquer aux vrais problèmes. Il pourrait régler ces problèmes sans renoncer à son idéologie conservatrice. Nous pouvons tous reconnaître que toute la question se ramène à remettre les Canadiens au travail.

Les édiles municipaux du Canada ne sont pas des néo-démocrates. Ils représentent la masse de la population et ils ont dit au gouvernement: «Écoutez, nous avons besoin de revitaliser notre infrastructure.» En fait, on pourrait envisager la question du point de vue non seulement de la relance de l'économie puisqu'on remettrait

les gens au travail, mais aussi d'une compétitivité accrue à longue échéance.

Cela devrait plaire aux gens d'en face parce qu'ils ont maintenant un nouvel autel où ils font leurs dévotions: la compétitivité. Ils font même venir des gens d'Harvard. Ils leur donnent un million de dollars pour publier tout ce que disons depuis des années.

Maintenant, tous ces comités de la prospérité ont été établis. Ils les font se déplacer dans tout le pays à un coût de 15 millions de dollars. Ils ont des petites pauses-café pour entendre la même chose. Ils lavent leur linge sale et boivent leur café et ils recommencent indéfiniment. Ne me demandez pas de passer derrière eux après qu'ils l'ont bu.

Au lieu de faire ce genre de choses constructives, nous passons notre temps à débattre du projet de loi C-21 qui dit: «Voyez, nous allons intervenir. Nous allons être récompensés et voyez comme nous sommes des enfants modèles au gouvernement.»

Ce n'est qu'une tromperie. Nous ne devrions pas perdre notre temps à nous occuper de ce genre de sottise.

Quelles sont les autres choses dont notre pays a vraiment besoin pour nous mettre dans la position d'agir, quand la reprise se produira, quand on sonnera le clairon et que la cavalerie dévalera la colline pour sauver l'économie, sauf s'assurer que notre infrastructure est en place au niveau municipal? Nous avons besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée. Tout ce que fait le gouvernement, c'est de parler de formation.

Il a éliminé le Conseil des sciences du Canada. Or, s'il existait un organisme capable d'évaluer où en est la formation scientifique et technique, c'était bien celui-ci. Disparu! Le gouvernement ne veut pas entendre des choses qui ne lui plaisent pas. Il devrait plutôt réfléchir et consacrer des fonds à la formation des Canadiens de façon à mieux les équiper pour leur permettre de faire face à une économie en mutation. Ce n'est pas ce qu'il a fait; il ne veut pas en entendre parler. Or, nous voulons en parler et nous allons le faire, encore et encore.

Il y a aussi la question des programmes sociaux. Je crois, contrairement aux conservateurs qui ont une idée bien fixe sur la question, que les programmes sociaux permettent aux gens de notre pays d'être plus compétitifs. C'est un avantage, certainement sur le plan de la concurrence.

Je vais vous raconter quelque chose. Alors que j'étais membre du comité des consommateurs et des sociétés, nous nous étions rendus à Washington pour examiner les taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit. Là-bas, j'ai parlé à un homme qui servait à déjeuner, un travailleur. «Êtes-vous protégé par une assurance-maladie?», lui ai-je demandé. «Non, m'a-t-il dit, je n'en ai pas les moyens.» Une assurance-maladie aux États-Unis coûte aux alentours de 350 $ par mois. «Je ne peux me permettre de payer 350 $ par mois», a ajouté ce travailleur. Je lui ai demandé, car je veux maintenant prouver l'effet psychologique que crée cet état de choses, si cela l'inquiétait. «Constamment, m'a-t-il dit, quand je suis au travail et quand je n'y suis pas, car si jamais il m'arrivait un accident ou si jamais je tombais malade, je serais complètement ruiné.»

Une voix: Et ses enfants?

M. Rodriguez: Il s'agissait d'un célibataire. Comment quelqu'un dont le travail exige de l'attention peut-il se faire du souci à propos de protection en matière de santé et de soins de santé, et pouvoir rester productif dans l'accomplissement de ses tâches?

Il me semble que l'un des avantages de notre programme, comme de chacun de ces programmes, qu'il s'agisse des pensions de vieillesse, des allocations familiales ou de l'assurance-chômage, c'est qu'ils sont tous conçus pour assurer la protection des citoyens.

Il faut voir ces programmes pour ce qu'ils sont. Ils représentent un avantage en matière de compétitivité et non seulement une protection des Canadiens. Au lieu de les soutenir et de les renforcer, le gouvernement s'acharne à les détruire. J'ai une crainte, une crainte réelle, et les prochaines élections ne viendront jamais assez tôt, car le gouvernement est en voie de détruire le régime public d'assurance-maladie. Je tiens à le dire aux Canadiens.

Il suffit de voir ce que fait Don Getty en Alberta et ce qui arrive au programme d'assurance-maladie dans cette province pour comprendre que les conservateurs vont extrapoler leur politique du palier national et la répandre d'un bout à l'autre du pays.

Nous avons le spectre des libéraux. Nous avons vu un libéral dire au Nouveau-Brunswick que nous n'avions peut-être plus les moyens de nous permettre le principe d'universalité du régime d'assurance-maladie. Le gouvernement libéral du Québec cherche à introduire des frais d'utilisation. Les libéraux ne sont pas plus attachés que les conservateurs au principe d'universalité des programmes sociaux. Ne nous faisons pas d'illusions.

Mes craintes sont bien fondées, car nous les avons vus à l'oeuvre. Nous l'avons constaté dans le cas des allocations familiales. Ils s'y sont essayés dès leur arrivée au pouvoir en voulant désindexer les pensions de vieillesse. Ils ont voulu récupérer les pensions de vieillesse et ils font

constamment des tentatives de ce genre. Ils voudraient effacer tous nos traits caractéristiques pour nous faire ressembler davantage à nos voisins du Sud. Nous devons adopter les goûts, la musique et la culture des Américains. Les films d'Hollywood deviendront nos films d'Hollywood.

• (1350)

Ils ne protégeront même pas notre patrimoine culturel. Essayez de projeter un film canadien dans nos salles de cinéma. Impossible, Hollywood y a vu. Jack Valanti a veillé à ce que le gouvernement subisse des pressions. Flora MacDonald avait promis qu'elle légiférerait afin que les films produits au Canada et portant sur la vie canadienne soient projetés au Canada. En réalité, depuis cette promesse, nous n'avons fait aucun progrès en ce sens.

Le gouvernement sacrifie tout. Pourquoi? Parce qu'il ne vénère pas le même Dieu que nous. Il ne vénère pas le Dieu en qui croient les Canadiens. Il vénère un Dieu inconnu du peuple canadien, le Dieu des conseils d'administration, et non des simples citoyens.

Voilà vers quoi les néo-conservateurs de ce gouvernement dirigent les Canadiens. Ils veulent que nous ressemblions davantage à nos voisins du Sud pour qui seul l'argent compte. Je me fiche de ceux qui vivent à côté de moi ou de ceux qui s'assoient près de moi. Je vais me débrouiller tout seul, et que le diable emporte les autres.

C'est l'attitude égoïste et atavique qui les caractérise. C'est un retour vers le passé. Dans le mouvement dont je fais partie, dans le Nouveau Parti démocratique, nous nous considérons comme les gardiens de nos frères, ce qui nous oblige à veiller à leurs intérêts.

Nous avons bâti le Canada sur ce principe. Nous avons bâti une société. Pensez à tout ce que nous avons créé. Les programmes sociaux, les caisses populaires, le mouvement coopératif, les coopératives d'habitation, les coopératives de pêcheurs, les cultivateurs, voilà autant d'éléments qui font partie du genre de société que nous nous sommes donné.

Chaque jour, le gouvernement y porte atteinte et la détruit progressivement. Avec le projet de loi C-21, il propose d'affecter au service de la dette toutes les recettes provenant de la TPS. Dans un deuxième temps, voici évidemment ce qu'il dira aux Canadiens: «On peut réduire davantage le déficit si vous nous laissez augmenter la TPS.» Ce sera la prochaine étape.

Nous avons dénoncé la TPS. Nous avons toujours dit que ces taxes à la consommation devraient être laissées aux provinces. Le pouvoir d'imposition du gouvernement fédéral s'est accru, tandis que celui des provinces a diminué lorsque celles-ci ont cédé au gouvernement fédéral le pouvoir de percevoir l'impôt sur le revenu. Vous vous souvenez sûrement qu'il s'agissait là d'une mesure purement temporaire prise durant la Seconde Guerre mondiale. Ce qui ne devait être que temporaire est toutefois devenu permanent.

Il a été établi que les provinces pourraient percevoir des recettes grâce aux taxes à la consommation, c'est-à-dire les taxes de vente provinciales. Il a été convenu que ce champ de compétence resterait celui des provinces. Que s'est-il passé? Le gouvernement fédéral s'est immiscé dans ce secteur et perçoit maintenant sa propre taxe de vente. Comment s'est-il comporté avec les provinces? Il leur a fait du chantage. Il les a menacées de ne pas percevoir à la frontière la taxe de vente sur les biens de consommation provenant de l'étranger si elles n'harmonisaient pas leur taxe de vente provinciale avec celle du fédéral.

L'Ontario perd entre 300 et 400 millions de dollars parce que le gouvernement fédéral refuse de percevoir les taxes de vente provinciales à la frontière. Le gouvernement dit à la province: «Si vous voulez que nous percevions votre taxe de vente, vous devez l'intégrer complètement à la nôtre.»

Quelle façon de diriger une fédération. Qu'est-il advenu de l'esprit de collaboration de la Confédération? Est-ce là le genre d'esprit qui engendre l'harmonie lorsqu'on s'assoit autour d'une table pour discuter de la Constitution? Est-ce là le genre d'esprit qui encourage les compromis durant les négociations constitutionnelles? Est-ce ce genre d'esprit?

Une voix: Faites ce que je dis et non ce que je fais.

M. Rodriguez: C'est la vieille méthode de Trudeau. On voit les relations fédérales-provinciales comme un affrontement au lieu de chercher à régler les différends en faisant des compromis. C'était la méthode de Trudeau, et elle est perpétuée par ces néo-conservateurs. C'est très malheureux.

L'Ontario et toutes les autres provinces traversent une période très difficile sur le plan économique. Je ne suis pas d'accord avec tous ceux qui disent aujourd'hui que c'est une récession internationale. C'est de la foutaise. Durant les délibérations du comité auxquelles M. Crow et M. Wilson ont participé en tant que témoins, le Confe-

rence Board du Canada a dit que cette récession était d'origine purement canadienne.

Une voix: C'est la seule chose que les conservateurs ont faite depuis leur accession au pouvoir.

M. Rodriguez: Regardez ce que le gouvernement a fait. Il a taxé, escroqué et saigné à blanc les Canadiens jusqu'à ce que le taux d'inflation soit inférieur à 2 p. 100. L'opération a été très réussie, mais le patient se meurt.

Nous avons lutté à mort contre l'inflation. Aujourd'hui, le taux d'inflation est inférieur à 2 p. 100, ce qui veut dire que la croissance est inexistante. Pourtant, nous jouons ces petits jeux avec le projet de loi C-21 en disant aux Canadiens: «Vous voyez, nous vous avons écoutés. Nous savons que 11 p. 100 d'entre vous nous ont dit que, si nous mettions en place une TPS, elle devrait au moins servir à réduire le déficit.» Ce sont les 11 p. 100 que vous savez.

J'entends la Ayn Rand du Parti conservateur murmurer quelque chose. Elle devrait faire un discours. La Dorothy Rand du Parti conservateur devrait prendre la parole. Je ne savais pas qu'elle pouvait rester bouche bée.

Une voix: Très à droite.

M. Rodriguez: Les conservateurs veulent faire adopter le projet de loi C-21 parce que leurs 11 p. 100 de partisans leur disent: «Nous allons accepter la TPS à condition qu'elle serve à réduire le déficit.» Il ne faut pas oublier que le compte de fonctionnement du gouvernement affiche un excédent. Chaque année, le gouvernement perçoit de 11 à 14 milliards de plus qu'il ne dépense.

Mme Dobbie: C'est excellent.

M. Rodriguez: Ce sont les intérêts

M. Barrett: Les intérêts?

M. Rodriguez: C'est bien cela. En fait, vous avez maintenu les taux d'intérêt élevés. Comme je le disais au début, nous pouvons faire baisser les taux d'intérêt d'encore un ou deux points et ainsi réduire le déficit, mais je ne vois pas comment cela va alléger les problèmes de nos concitoyens.

Le taux d'intérêt doit diminuer. Vous ne pouvez pas vous en laver les mains en disant qu'il est impossible de vous immiscer dans ce que fait John Crow et qu'il faut respecter son indépendance.

Chose curieuse, John Crow est plus populaire que Brian Mulroney dans les milieux économiques européens. Ne le saviez-vous pas? Ils l'adorent. Il peut marcher sur les eaux. Ils le portent aux nues. Vraiment, ils l'adorent. Pourquoi? Parce qu'ils savent qu'il va maintenir le cap et que les taux d'intérêt resteront élevés, tout comme le taux de change, pour que tous les joueurs internationaux qui aiment les casinos puissent exploiter la pauvre économie canadienne. Inutile de légaliser les casinos dans les provinces. Ces gens-là peuvent jouer directement sur les marchés financiers.

M. Barrett: Et payer leurs villas en Suisse.

M. Rodriguez: Exact. C'est le plus drôle dans tout cela. Mais ils aiment bien Crow. Ils trouvent qu'il est ce qu'il y a de plus beau depuis l'invention du fil à couper le beurre.

M. Skelly (Comox—Alberni): Ils chantent ses louanges.

• (1400)

M. Rodriguez: Les ministres des Finances vont et viennent. Les premiers ministres peuvent aller et venir, mais il faut garder le Dr John. D'accord? Gardez-le en poste. Le corbeau doit poursuivre son oeuvre. Tels sont les résultats des mesures de Dr John. Le gouvernement ne fait rien de bon. Il perd son temps et nous lance de la poudre aux yeux.

Le gouvernement ne peut échapper à ses responsabilités. Vous pouvez essayer de tromper certaines personnes à certaines occasions, mais vous ne pouvez tromper les autres 89 p. 100: Celles-ci vont revenir hanter le gouvernement conservateur.

Je fais appel à tous les députés conservateurs de l'arrière-ban qui voudraient être réélus. Vous ne reviendrez pas siéger ici si vous continuez à appuyer les idées farfelues qui sont lancées par vos collègues des banquettes ministérielles. Je m'adresse à tous ceux qui sont ici ainsi qu'aux autres qui ne sont pas en Chambre mais qui me regardent. Je lance un appel à tous les députés conservateurs de l'arrière-ban qui sont de bons amis à moi. Venez ici à la Chambre.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Rodriguez: Je vais m'expliquer.

Une voix: Vous êtes un bon chrétien.

M. Rodriguez: Je suis comme un missionnaire chez les non-convertis.

Une voix: Je sais cela.

M. Rodriguez: J'ai de bons amis parmi les députés conservateurs de l'arrière-ban et je veux leur dire qu'il est temps pour eux de commencer à exercer une certaine influence sur leurs collègues des banquettes ministérielles.

Ce sont des projets de loi comme celui-ci qui vous tiennent à 11 p. 100 dans les sondages. C'est l'absence de toute mesure positive en ce qui a trait à l'économie du pays, comme par exemple faire baisser les taux d'intérêt afin de favoriser une reprise au niveau de l'infrastructure municipale. Voilà le genre de mesures que vous devez prendre.

Article 31 du Règlement

Souvenez-vous des paroles de Michael McCracken qui a dit que ne rien faire ne coûtait pas rien.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député a-t-il terminé son intervention?

M. Rodriguez: Oui, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 14 heures, la Chambre passe maintenant aux Déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES DIÉTÉTISTES

M. Al Johnson (Calgary-Nord): Monsieur le Président, l'Association canadienne des diététistes fait en mars sa campagne nationale de la nutrition dont le thème cette année est «Déjouez les mythes alimentaires».

Le but de la campagne cette année est d'aider les consommateurs à faire la part des choses dans les mythes qui ont cours en matière d'alimentation. Tout au long de la campagne, les consommateurs recevront de l'information fiable pour les aider à faire des choix judicieux pour manger sainement.

Je suis heureux de constater que les conseils diffusés pendant la campagne sont fondés sur un travail de coopération amorcé par Santé et Bien-être social Canada afin de créer et mettre en oeuvre des principes d'alimentation saine.

Je félicite l'Association canadienne des diététistes et ses collaborateurs des provinces et territoires de leur travail à l'égard du mois national de la nutrition.

Monsieur le Président, évitons tous la camelote alimentaire.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Charles Caccia (Davenport): Monsieur le Président, aujourd'hui, les pêcheurs canadiens font une importante déclaration à la pointe des Grands bancs. Ils disent que le Canada devrait gérer la totalité des ressources halieutiques des Grands bancs, où qu'elles soient.

Voilà un acte courageux qu'ils posent en désespoir de cause. Les pêcheurs savent que la promesse du gouvernement du Canada de mettre sur la table, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin, la question du poisson ne favorisera guère la protection de la morue du Nord.

Les ressources halieutiques ne peuvent plus être gérées dans le cadre de limites artificielles déterminées par des facteurs politiques.

Si on veut que les pêcheurs de tous les pays intéressés puissent continuer de venir pêcher dans les Grands bancs, il va falloir qu'Ottawa agisse rapidement pour convaincre la communauté internationale que le poisson doit être protégé.

Nous pouvons le faire unilatéralement ou conjointement. Le temps presse. Des mesures d'urgence doivent être prises. La survie de la morue du Nord et celle du Canada atlantique en dépendent.

Le gouvernement du Canada est-il prêt à agir?

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, dans moins de neuf semaines, le plus important sommet jamais organisé réunira au Brésil plus de 100 dirigeants mondiaux. Ce sommet, qui se tiendra en juin, se penchera sur l'avenir de la planète, sur l'avenir des 5,4 milliards de personnes qui l'habitent déjà et qui atteindront presque les dix milliards quand mon fils de 12 ans aura mon âge.

Vendredi dernier, le premier ministre a annoncé qu'il participerait à ce sommet et qu'il présiderait la délégation canadienne pour discuter de certaines questions, dont celle que le député de Davenport vient de soulever.

Nous ne devons pas oublier que, en tant que Canadiens, nous sommes responsables du plus grand territoire du monde, de la côte la plus longue, de la plus importante source d'eau douce et de 10 p. 100 de l'ensemble des forêts du monde. Nous avons un enjeu important à défendre au Sommet de la Terre, qui doit se tenir bientôt.

Nous en sommes actuellement à l'étape finale des négociations, à New York, d'une nouvelle entente de collaboration mondiale. Pour respecter cette entente, il nous faudra agir avec courage et détermination dans une perspective d'avenir.

Nous espérons que les Canadiens appuieront le premier ministre et les autres membres de la délégation dans la réalisation de ce nouveau pacte mondial.

EXPO 98

M. Jesse Flis (Parkdate—HighPark): Monsieur le Président, le monde entier en est venu à considérer le Canada comme un hôte généreux d'expositions universelles.

Vendredi dernier, je me suis entretenu avec un groupe de personnes qui tiennent à ce que la ville de Toronto soit l'hôtesse d'Expo 98. Le projet a déjà l'appui de quatre niveaux de gouvernement, des syndicats, de l'entreprise privée et de la collectivité torontoise.

La Société pour l'obtention d'Expo 98 propose de tenir l'événement à un endroit spectaculaire de la région de Parkdale, au bord de l'eau, à un jet de pierre du centre-ville de Toronto et de tous ses services.

On trouve, à Toronto, des hôtels pouvant loger 68 000 personnes par jour, un métro et un système de transport public sûrs et confortables ainsi qu'un réseau routier donnant accès à un bassin de population de 140 millions de personnes dans un rayon d'une journée de voiture.

J'invite les membres de la collectivité internationale à songer sérieusement aux beautés et aux avantages de la ville de Toronto ainsi qu'à appuyer la candidature du Canada pour la tenue d'Expo 98.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Brian L. Gardiner (Prince George—Bulkley Valley): Monsieur le Président, je dirigerai aujourd'hui une délégation de députés néo-démocrates qui se rendront à Washington pour dire à l'administration Bush que les droits de douane imposés par les États-Unis sur le bois d'oeuvre canadien constituent une mesure injuste, injustifiée et hypocrite.

Nous allons rencontrer les dirigeants de la campagne en faveur du retrait du bois canadien sur le marché américain pour leur dire que cette campagne n'aide en rien leur industrie, fait du tort au consommateur américain et menace d'accentuer une récession qui affecte l'Amérique du Nord tout entière.

Nous allons rencontrer nos voisins du Sud, qui sont directement touchés par l'imposition de ces droits de douane, afin de les inviter à se joindre à nous pour mettre fin à ce harcèlement éhonté. Nous allons faire passer le message que cette attaque menée contre le Canada est inacceptable, car le gouvernement conservateur n'a pas été capable de s'acquitter de cette tâche.

Quand vous voulez faire progresser un dossier, faites appel aux néo-démocrates!

Article 31 du Règlement

[*Français*]

LE PROJET DE LOI C-13

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans l'article intitulé «Le prétendu coup de force d'Ottawa contre des compétences provinciales», paru dans *La Presse* du 28 mars 1992, on peut lire: «. . .Quant à la Loi C-13 sur l'environnement, le gouvernement fédéral a autant le droit que les provinces de légiférer dans ce domaine où les compétences sont partagées».

Le journaliste ajoute: «Je crois au surplus que cette loi procède moins d'une envie folle d'Ottawa d'intervenir dans ce secteur (à cet égard, il n'est pas plus zélé que les autres gouvernements), que des conséquences du jugement de la Cour suprême établissant son droit d'intervention et des pressions des groupes écologistes. Il faut également dire que le gouvernement fédéral ne pourra faire une évaluation environnementale que dans les cas où un projet mettrait en cause l'une ou l'autre de ses compétences ou qu'il soutiendra financièrement un projet provincial. Pourquoi Ottawa chercherait-il à bloquer un projet qu'il serait prêt à financer, si le gouvernement provincial ne s'est pas montré laxiste au chapitre de l'environnement? Le fait que Québec ne soit pas particulièrement exemplaire à cet égard serait-il pour quelque chose dans son opposition à cette loi?»

* * *

[*Traduction*]

LES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Monsieur le Président, en septembre 1991, j'ai déposé un projet de loi d'initiative parlementaire exhortant le gouvernement à reconnaître la contribution apportée par nos anciens premiers ministres défunts en installant une plaque commémorative à l'endroit où ils ont été inhumés. Depuis lors, j'ai reçu de nombreuses lettres d'appui tant de députés appartenant à tous les partis que de Canadiens ordinaires.

Aujourd'hui, je suis heureuse de signaler à la Chambre que le gouvernement a pris une première mesure pour donner suite à cette proposition. Reconnaissant que ce projet constituait un apport précieux à l'éducation des citoyens, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a en effet recommandé sa mise en oeuvre.

Je tiens à remercier l'honorable Jean Charest, ministre de l'Environnement. C'est grâce à son intervention et à son engagement personnel qu'une décision en ce sens a été prise. L'engagement pris par des députés des trois

Article 31 du Règlement

partis fédéraux s'est traduit par cet appui généreux et exempt de tout sectarisme en faveur de cette proposition.

Selon moi, il est important de reconnaître que ces hommes ont fait du Canada un des pays les plus enviés au monde.

* * *

LES SPORTS

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole encore une fois pour demander aux députés de féliciter certains athlètes canadiens. En fin de semaine dernière, l'équipe masculine de fastball du Canada a remporté le championnat mondial à Manille, aux Philippines. Elle a gagné les dix matchs qui ont été joués. Elle répète l'exploit de 1972, alors que le Canada avait remporté le titre mondial, à Manille également. En patinage artistique, le Canada, représenté par Kurt Browning, Elvis Stojko, Lloyd Eisler et Isabelle Brasseur, a également remporté des médailles aux championnats mondiaux d'Oakland, en Californie. Nous sommes fiers de ces athlètes, de leurs entraîneurs, de leurs gérants et des officiels canadiens. Nous sommes fiers également de l'équipe féminine de hockey de l'Alberta, qui a remporté le championnat canadien à Edmonton. Ce sont tous des Canadiens de grand talent.

* * *

• (1410)

[*Français*]

LES MINORITÉS LINGUISTIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés a pour but d'éliminer les entraves à l'instruction dans la langue minoritaire. Il met toutes les minorités linguistiques du Canada sur un pied d'égalité, à l'abri des actions abusives des législatures provinciales, et permet à toutes les minorités linguistiques d'accéder à une instruction et ainsi résister à l'assimilation. Pourtant, ici même en Ontario, pas loin de la Capitale nationale, certains enfants de cinq à neuf ans doivent effectuer quatre heures d'autobus par jour, monsieur le Président, parce que le Conseil scolaire de Lanark, Leeds, Grenville leur refuse le droit d'aller à l'école en français chez eux. Ce genre de traitement est injuste, inacceptable et scandaleux.

Le gouvernement conservateur fédéral, ce faux bouclier des minorités linguistiques, a aboli le Programme de contestation judiciaire qui aurait permis aux parents de ces enfants de faire valoir leurs droits juridiques et scolaires. Au moment où le Canada s'apprête à renouveler sa Constitution, voici deux exemples minables et douloureux de la place que les provinces et le fédéral réservent aux droits de la minorité linguistique. Un redressement s'impose, monsieur le Président, et c'est immédiat.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le Southern Alberta Institute of Technology donne, à compter d'aujourd'hui, une formation des apprentis grâce à une subvention du gouvernement fédéral. Mais les femmes en sont exclues. Il semble que le premier ministre conservateur, M. Getty, a décidé de la donner aux hommes de 20 à 24 ans, car on retrouve de plus en plus d'assistés sociaux dans ce groupe d'âge. Trente hommes recevront donc une formation de 18 semaines pour devenir ébénistes, soudeurs, réparateurs d'appareils ménagers, cuisiniers, pâtissiers, et garagistes.

Paradoxalement, la Loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi oblige les employeurs à recruter des femmes pour des emplois de ce genre. Certains diront qu'il est hypocrite de la part du gouvernement de ne pas donner l'exemple en formant des femmes pour des emplois non traditionnels.

D'autres diront qu'il est inutile que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration donne de la formation à des assistées sociales pour les préparer à des emplois qu'elles ne pourront jamais occuper. En effet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social leur a garanti qu'il n'y aurait pas de garderies.

Quelqu'un devrait peut-être expliquer au champion du Sénat élu, efficace et égal, qui veut rendre l'Alberta égale à l'Île-du-Prince-Édouard, ce que veut dire le mot «équité».

* * *

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'ai demandé récemment à mes électeurs de me dire comment, à leur avis, on pourrait rendre l'avenir du Canada plus prometteur. Chris et Louise Sharpe, d'Acton, ont écrit:

> Trouvez une méthode pour rendre le système plus accessible à ceux qui sont vraiment indigents, et dépistez les gens qui en profitent. Nous ne voyons pas d'inconvénients à payer beaucoup d'impôts, pourvu que cet argent serve à des fins utiles. Montrez que le gouvernement est disposé à bâtir un Canada fort et à renforcer la loyauté de ses citoyens.

M. S.C. English, de Bolton, a écrit:

Réglez les questions du Québec et des autochtones et recommencez à diriger le pays. Déclarez irrecevable, pendant la période de questions, toute déclaration ridicule ou inopportune, pour laisser le temps aux questions légitimes.

Enfin, Hugh Fraser, de Georgetown, écrit:

En général, j'estime que l'avenir de notre pays est prometteur et enthousiasmant. Toutes sortes de possibilités s'offrent à nous; il suffit à chacun d'en tirer parti. Vous pouvez rendre notre avenir meilleur en vous assurant que le pays demeure uni.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de me faire le porte-parole de mes électeurs devant le Parlement.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour rendre hommage aux employés qui sont les premiers responsables de la sécurité dans l'industrie aéronautique. En effet, les fonctions des agents de bord, ces hommes et ces femmes qui assurent les services à bord des avions, ne consistent pas à servir le thé et le café, mais à faire en sorte que notre sécurité soit assurée constamment lorsque nous sommes à bord.

Le juge Moshansky l'a reconnu dans le rapport qu'il a rendu public la semaine dernière. Il a donc demandé au gouvernement de présenter des mesures législatives ou d'établir des règlements garantissant à ces employés des heures de travail raisonnables, de sorte que tout au long de leurs heures de travail, ils soient alertes et en mesure d'assurer notre sécurité.

Malheureusement, plutôt que d'exercer ses pouvoirs et de mettre en vigueur de tels règlements, le gouvernement a décidé de s'en remettre au Projet de mise en oeuvre de la commission Dryden, ce qui est un bon moyen d'ensevelir le problème dans la bureaucratie.

J'invite le gouvernement à changer d'avis et à former sans tarder un comité de fonctionnaires du ministère et de représentants syndicaux pour rédiger ces règlements, de manière à protéger les agents de bord.

* * *

TÉLÉ-CANADA NEWS INC.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, une jeune entreprise canadienne, Télé-Canada News Inc., vient de lancer un service de bulletins quotidiens d'informations pour les Canadiens. L'entreprise a son siège social à Montréal, d'où elle diffuse par satellite un programme télévisé d'une demi-heure à l'intention de la Floride, sept jours par semaine.

Article 31 du Règlement

Le programme, intitulé *The News from Canada*, commence avec les quatre premières mesures de *Ô Canada* et donne, à ceux qui passent l'hiver en Floride, les nouvelles de la journée concernant les actualités, les sports et la météo au Canada. Il faut saluer le lancement de telles initiatives qui réussissent sur le marché international.

* * *

L'EMPLOI

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le mois dernier, le taux de chômage au Canada s'établissait à 10,6 p. 100, soit une augmentation de 3,1 p. 100 par rapport à il y a deux ans.

Selon le ministère des Finances, une augmentation de 1 p. 100 du taux de chômage accroît le déficit du fédéral d'un montant égal à 0,6 p. 100 de notre produit intérieur brut, car moins de Canadiens paient des impôts et un plus grand nombre touchent des prestations d'assurance-chômage et d'assistance sociale.

Étant donné que notre produit intérieur brut est de 700 milliards de dollars, une augmentation de 3,1 p. 100 du taux de chômage accroît donc le déficit de plus de 13 milliards de dollars.

En lançant un programme de travaux municipaux de 13 milliards de dollars pour apporter les améliorations qui s'imposent à notre infrastructure sur le plan des transports, des routes et des égouts, nous pourrions réduire de 3 p. 100 le chômage sans accroître pour autant le déficit. Comme le ministre des Finances l'a déclaré dans son exposé budgétaire: «Nous pouvons créer des emplois en assumant nos responsabilités financières d'une part et en reconnaissant d'autre part l'importante contribution qu'une infrastructure satisfaisante apporte à notre compétitivité.»

* * *

LA SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé dans son dernier budget que la Société d'expansion du Cap-Breton serait éliminée. Ainsi, les employés de cette société et tous les habitants du Cap-Breton se demandent ce qu'il restera une fois cette société disparue.

La ferme de démonstration appartenant à la Société d'expansion du Cap-Breton et située à Point Edward est extrêmement utile aux agriculteurs de l'endroit et coûte très peu aux contribuables canadiens. Les études effectuées sur place tendent à déterminer si les récoltes, le matériel et les animaux sont adaptés au climat du Cap-Breton. Permettez-moi de vous garantir que l'expérience

acquise sur cette ferme ne peut être obtenue sur une exploitation du même type située sur le continent.

Les habitants du Cap-Breton subissent le gros des compressions et des licenciements décidés par le gouvernement. Manifestement, les conservateurs ne peuvent s'attendre à nous faire croire que la fermeture de cet établissement permettra d'améliorer la situation financière du Canada.

J'exhorte le gouvernement à examiner les avantages socio-économiques du projet en question et à garantir aux agriculteurs du Cap-Breton que cette exploitation agricole demeurera une partie intégrante de l'économie de l'île.

* * *

LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le samedi 28 mars, le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, mentionnait la position de son gouvernement au sujet de la réforme de la Constitution et je voudrais citer ce qu'il disait dans son discours:

«Je n'accepterais pas une chose qui satisferait les intérêts de tout le monde, mais où l'Ouest se ferait avoir. Je ne l'approuverais pas. Je ne la signerais pas. Les gens doivent comprendre que lorsqu'ils menacent l'Alberta et qu'ils nous insultent parce que nous insistons pour avoir un Sénat «trois E», l'Alberta, même si elle a la nation à coeur, défendra ses intérêts.»

M. Getty parlait d'une «élite constitutionnelle» qui veut faire adopter un «ensemble préfabriqué» de réformes. Il disait encore: «J'ai bien peur, parfois, que le débat national n'ait été approprié par des gens qui pensent qu'ils sont les mieux placés pour décider et qui ne font pas confiance à la participation des vrais Canadiens.»

Je suis tout à fait d'accord avec M. Getty en ce qui concerne le principe de l'égalité dans un Sénat réformé et dans la formule de modification de la Constitution.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre.

Aujourd'hui, sept chalutiers avec 150 pêcheurs à bord se dirigent vers les extrémités des Grands bancs pour dire aux pêcheurs européens, ceux des 95 navires qui prennent de la morue dans cette zone, qu'ils ne devraient pas faire de surpêche. Les pêcheurs canadiens vont faire ce que le gouvernement ne pouvait pas faire sur le plan international. Ils vont dire qu'il est dans l'intérêt de tout le monde de protéger les stocks de morue dans cette zone.

Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter rapidement une mesure législative étendant notre responsabilité de gestion aux extrémités des Grands bancs, dans les mêmes conditions que pour les eaux canadiennes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le ministre des Pêches sera à la Chambre un peu plus tard.

Tout ce que je peux dire pour l'instant, c'est que la position du gouvernement n'a pas changé. Si le chef de l'opposition voulait bien reporter sa question un peu, je suis sûr que le ministre des Pêches pourra lui répondre.

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): La secrétaire d'État aux Affaires extérieures est prête à répondre à la question et nous accepterons volontiers sa réponse. Si elle veut dire oui, cela ne causera aucune difficulté. Nous passerons à autre chose. Toutefois, je constate qu'elle craint de répondre à cause de la présence du ministre des Pêches à la Chambre.

Je répète donc ma question pour le ministre. Je désire simplement savoir si le ministre des Pêches n'est pas un peu gêné de voir les pêcheurs devoir se déplacer et faire ce que lui-même n'a pas pu faire, soit de dire aux Européens que nous sommes tous responsables de la protection des stocks de morue de cet endroit. Et j'aimerais qu'il nous dise si le gouvernement a l'intention de créer une loi pour étendre jusqu'au nez et à la queue des Grands bancs la responsabilité du gouvernement canadien à l'égard de la gestion de la garde des biens, afin qu'il reste encore du poisson pour nos pêcheurs à l'avenir.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, mon collègue semble trouver les solutions beaucoup plus simples maintenant qu'il se trouve dans l'opposition. À l'époque où il faisait partie du gouvernement, il leur a fallu 12 ans pour en arriver à la Convention sur le droit de la mer. Durant cette période, le gouvernement canadien n'a jamais décidé unilatéralement d'étendre sa zone économique à 200 milles. Maintenant qu'il se trouve dans l'opposition, toutes les solutions semblent très simples.

Depuis janvier 1989, le gouvernement et moi attirons l'attention des gouvernements de la Communauté européenne, du Portugal et de l'Espagne, et du monde entier sur cette situation. Nous poursuivons nos efforts.

Nous félicitons ceux qui ont entrepris cette manifestation. J'ai écrit aux pêcheurs pour leur faire part de mon appui et je leur ai aussi fait parvenir une preuve tangible de cet appui, une aide qui facilitera la vie des équipages à leur retour aux ports. Je suggère à mon collègue d'en faire autant.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Je voudrais dire au ministre qu'il pourrait faire quelque chose de très simple que le gouvernement refuse de faire, et c'est de signer cet accord international qui reconnaîtrait notre compétence dans cette région.

Mme Copps: Vous n'avez pas encore signé la Convention sur le droit de la mer.

M. Chrétien: Et je dis au ministre que le gouvernement devrait signer ce document. Je lui demande s'il sait qu'en 1971, nous avons été les seuls à reconnaître le danger de la pollution dans l'Arctique et que nous avons adopté unilatéralement une loi du Parlement pour étendre notre compétence sur les eaux de l'Arctique. Depuis, la communauté internationale a reconnu que nous avions eu raison.

Si le gouvernement faisait la même chose aujourd'hui au sujet de la morue aux extrémités des Grands bancs, la communauté internationale reconnaîtrait que nous faisons ce qui doit être fait pour protéger les stocks non seulement pour les pêcheurs canadiens, mais pour ceux du monde entier.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'admets qu'en 1971, le gouvernement a décidé d'étendre notre secteur de compétence pour lutter contre la pollution dans les eaux arctiques. Lorsque cela a été fait, aucun autre pays n'avait de bâtiment dans ces eaux. Le seul pays susceptible d'être touché, c'était les États-Unis. Nous leur avons parlé et nous avons conclu une entente pour qu'ils ne s'opposent pas trop vigoureusement à notre initiative.

Cette situation n'est pas comparable à la situation actuelle où beaucoup de pays ont déjà des navires hauturiers qui pêchent dans la zone visée. Les deux situations ne sont pas comparables. Mais je rappelle au député qu'en 1972, son gouvernement a signé un traité cédant à la France des droits de pêche à l'intérieur des eaux canadiennes sans aucune limite de temps. Nous subissons encore aujourd'hui les conséquences du traité de 1972. En 1977, le gouvernement du député signait avec la Communauté européenne un traité lui donnant le droit de pêcher des milliers de tonnes de morue dans nos eaux, jusqu'à ce que nous lui enlevions ce droit en 1987.

Donc, si j'étais lui, je ne me citerais pas en exemple avant d'avoir bien vérifié les faits.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pense que l'honorable ministre montre son ignorance. La réalité, que cela lui plaise ou non, c'est que les Français possèdent des droits territoriaux dans le golfe, ce qui n'est pas le cas des Portugais, ni des Espagnols. Je demande donc au ministre de prendre ses responsabilités afin de conserver cette ressource qui se trouve à l'intérieur du territoire canadien. Au moment où je parle au ministre, les pêcheurs canadiens ne peuvent même pas pêcher la morue, puisqu'il y a 95 bateaux étrangers qui subtilisent les stocks que les Canadiens ne pourront retrouver cet été?

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, nous devons tenir compte du contexte. Les navires étrangers prennent de la morue et d'autres espèces dans les eaux situées au-delà de la limite des 200 milles et, pour autant que je sache, aucun pays ne reconnaît pour l'instant qu'un État côtier puisse faire valoir ses droits en matière de pêche à l'intérieur de sa zone économique de 200 milles.

Nous avons saisi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement d'une résolution à cette fin qu'appuient quarante autres États et nous exerçons des pressions vigoureuses en ce sens, comme il convient de le faire. Si nos efforts n'aboutissent pas à des résultats concrets, nous envisagerons alors d'autres voies à suivre.

Entre-temps, je rappellerai à mon collègue qu'en 1982, son gouvernement avait alloué à la Communauté européenne 8 000 tonnes de nos stocks de morue non excédentaires dans la zone 2J3KL, 6 500 tonnes de morue dans la zone 2GH et 7 000 tonnes de calmar. Nous avons de la chance qu'il y soit resté quelque chose une fois son gouvernement a été évincé du pouvoir en 1984. Et le

député ose se lever à la Chambre pour remettre en question notre politique.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, pourquoi le ministre est-il si susceptible? Pourquoi ces poissons d'avril? C'est pourtant à cause de lui que tous ces pauvres pêcheurs sont là-bas, ballotés au gré des vagues. Et que fait-il? S'est-il arrangé, par exemple, pour que nos ambassadeurs à Bruxelles, Lisbonne et Madrid rencontrent ses homologues et leur fassent part de l'urgence de la situation? Pourquoi est-ce qu'il ne nous dit pas ce qu'il fait pour ces pêcheurs au lieu de nous raconter des sornettes?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je suis ravi de voir ce regain d'intérêt pour cette question de la part du député. J'ai comparu devant le Comité permanent des pêches il y a eu une semaine jeudi. Je n'y ai pas vu un seul député libéral de Terre-Neuve. Je suis ravi.

M. le Président: Le ministre sait que cela ne se fait pas de l'annoncer à la Chambre.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, le ministre n'est pas correct. Il prétend s'occuper de la question depuis janvier 1989. La surpêche étrangère se pratiquait depuis quatre ans avant même qu'il n'ouvre la bouche à ce sujet. Où avaient-elles lieu toutes ces réunions de comité pendant ces quatre ans?

Maintenant, il nous parle d'une résolution en juin, quelque part à Rio. À quoi servira-t-elle? Puis-je demander au ministre s'il est prêt, au cas où cette résolution ne réussissait pas à faire prendre conscience à la communauté internationale de ce problème et à s'engager au nom de son gouvernement à prendre des mesures unilatérales pour sauvegarder ce qui reste de ces stocks tant qu'il reste encore quelque chose à sauvegarder? N'ayez pas peur, allez gérer le nez et la queue des Grands bancs! Peut-il répondre à cette question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Ce gouvernement a pris mesure unilatérale après mesure unilatérale et continuera à le faire.

À preuve, la résolution dont nous avons saisi les Nations Unies. Elle a été conçue à St. John's, à Terre-Neuve, il y a deux ans, alors que le député ne se préoccupait guère de la question. Elle n'a pas fait les manchettes. Elle énonce les principes qui, à notre avis, devraient s'appliquer aux stocks qui chevauchent les limites, de façon à ce que les États côtiers aient droit de les gérer.

Si cette résolution est acceptée par la communauté internationale, et pour être efficace une mesure doit l'être, le problème sera résolu, monsieur le Président. À ce stade, nous ne pouvons le prédire bien que ce soit le premier ministre lui-même qui dirigera la délégation canadienne à Rio pour s'assurer qu'elle reçoive l'attention voulue.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député a demandé que le premier ministre s'engage personnellement; je puis l'assurer que c'est ce qu'il fait.

* * *

[*Français*]

L'ACCORD NORD-AMÉRICAIN DE LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Pendant les discussions sur l'Entente de libre-échange entre les États-Unis et le Canada, les Canadiens avaient beaucoup d'inquiétude concernant l'intention d'envoyer de l'eau fraîche en grande quantité aux États-Unis.

Maintenant, dans l'entente proposée, il y a l'inclusion de conduites qui pourraient transporter de l'eau du Canada aux États-Unis et au Mexique. Il est évident que les Canadiens ne veulent absolument pas faire transporter l'eau fraîche du Canada en grande quantité.

Est-ce que c'est la politique de ce gouvernement que de faciliter le transport d'eau fraîche en grande quantité du Canada aux États-Unis et au Mexique?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Non, monsieur le Président. La députée sait parfaitement que la politique du gouvernement du Canada relative aux eaux ne permet pas cela. Elle autorise l'exportation d'eau en contenants, en bouteilles ou autres choses du genre, mais non la dérivation des eaux ou la vente d'eau en grandes quantités, pour reprendre ses termes.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre. Si c'est le cas, il va être difficile de faire passer toutes ces petites bouteilles d'eau par les pipelines qui, proposés dans le projet d'accord de libre-échange nord-américain que nous avons vu, ne sont pas destinés au transport de l'énergie.

Le gouvernement a également dit en ce qui concerne la culture qu'elle n'était pas à négocier. S'il ne l'a pas vendue ouvertement, il semble clair d'après certains rapports publiés récemment qu'il l'a cédée en douce.

Le ministre responsable peut-il nous dire si, dans le cas de l'eau, la politique du gouvernement est de faciliter les exportations? Si non, comment le gouvernement explique-t-il la partie du projet d'accord qui propose la mise en place de pipelines à d'autres fins que le transport d'énergie? Ces pipelines sont-ils destinés à l'exportation d'eau en bouteille? Sont-ils destinés à exporter du jus de fruits ou, en fait, s'agit-il encore une fois d'une manoeuvre pour exporter notre eau en grandes quantités vers les États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la députée devrait prendre garde de ne pas tirer des conclusions d'un texte qui date d'il y a deux mois.

Ce que j'ai dit dans ma première réponse décrit la position et la politique du gouvernement du Canada relativement à l'exportation de l'eau. L'exportation d'eau en bouteilles est autorisée. L'exportation d'eau en grandes quantitées—en particulier, la dérivation des eaux—ne l'est pas.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Alors que le gouvernement a dit au cours des entretiens commerciaux précédents qu'il protégerait les travailleurs de l'automobile et de la sylviculture ainsi que la culture du Canada dans les accords commerciaux, il n'en a rien fait.

Par conséquent, je veux dire au vice-premier ministre qu'il est manifeste à tous les points de vue que ces accords ont échoué, et c'est prouvé par le fait que le gouvernement n'a présenté aucune étude des conséquences de ces accords commerciaux.

Le gouvernement va-t-il défendre les Canadiens pour une fois, agir dans leur intérêt et arrêter les entretiens sur l'accord commercial avec le Mexique? Si non, qu'il s'écarte et qu'il déclenche des élections sur cette question.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ma collègue parle des industries qui n'ont pas été protégées. Elle sait que ce qu'elle dit est faux.

Elle a parlé de l'industrie automobile. Le Pacte de l'automobile est toujours en vigueur. Quant à la culture, elle sait très bien qu'elle est protégée aux termes de l'Accord de libre-échange. Dans le domaine de la sylviculture, elle s'inquiète de la question du bois d'oeuvre. Elle sait pertinemment que la question est soumise au protocole d'entente qui ne faisait pas partie de l'Accord de libre-échange.

J'ai écouté mon collègue de Victoria, le critique du Nouveau Parti démocratique en matière de commerce. Il a dit qu'il a demandé à maintes reprises au ministre précédent s'il y avait des sociétés qui avaient investi au Canada à la suite de l'Accord de libre-échange. C'était à la télévision hier soir. Il le sait très bien. Il a entendu mon prédécesseur aussi bien que moi-même énumérer le nom des sociétés qui ont investi au Canada à la suite de l'Accord de libre-échange, des sociétés qui en ont bénéficié. Je voudrais les énumérer. . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Willowdale.

* * *

L'IMPRIMERIE

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le secteur de l'imprimerie est le quatrième employeur en importance au Canada. Depuis l'Accord de libre-échange, le harcèlement des douanes américaines fondé sur les marques d'origine a coûté à nos imprimeurs 160 millions de dollars en pertes d'exportations et 1 700 emplois. Les imprimeurs canadiens ne peuvent attendre la conclusion d'un accord de libre-échange nord-américain, ils ont besoin qu'on agisse dès maintenant.

Je le demande au ministre, le gouvernement va-t-il prendre immédiatement des mesures pour rendre plus sévère le régime d'application contre les imprimeurs américains? Agira-t-il dès maintenant pour assurer des règles du jeu équitables aux imprimeurs canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je serai heureux de transmettre cette question à mon collègue, le ministre du Revenu national.

Le député sait que nous avons examiné le problème, et il est peut-être possible de faire appliquer nos exigences douanières de façon plus agressive. Il ne faut cependant pas oublier que les exigences douanières s'appliquent

dans les deux sens et qu'un certain nombre de nos entreprises d'imprimerie cherchent elles aussi à pénétrer aux États-Unis.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, le ministre dit qu'il a examiné le problème. Le gouvernement a été mis au courant du problème il y a quatre ans. De plus, dans l'étude sectorielle signée par le ministre, le gouvernement a reconnu que l'Accord de libre-échange avait causé des problèmes aux imprimeurs canadiens.

Je le demande donc au ministre, combien de temps encore les imprimeurs canadiens vont-ils devoir encaisser les coups des Américains avant que le gouvernement réagisse?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Comme je l'ai dit, monsieur le Président, je me propose de transmettre la question à mon collègue, le ministre du Revenu national, qui est aujourd'hui retenu à l'extérieur de la Chambre par affaires, comme le député le sait.

Ma première réponse vaut toujours pour répondre à sa question.

* * *

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, comme ce sont manifestement les États-Unis qui établissent le calendrier des négociations commerciales avec le Mexique et le Canada, la ratification d'un accord cette année semble de plus en plus improbable.

Le gouvernement est-il prêt à suspendre les négociations jusqu'à ce qu'un éventuel nouveau gouvernement américain rende une décision à cet égard? Ou encore, compte tenu du travail déjà accompli, le gouvernement participerait-il à un accord distinct entre le Canada et le Mexique, comme l'a dit un haut représentant commercial canadien en mai dernier?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'objectif des trois pays est de poursuivre sans tarder les négociations.

Je rencontrerai mes homologues des deux autres pays lundi, mardi et mercredi prochains. À ce moment-là, nous examinerons la situation relativement aux principales questions non réglées. Cette rencontre ne sera certainement pas la dernière. Elle nous permettra de voir exactement où en sont les négociations et, à partir de là, nous espérons pouvoir donner des instructions aux négociateurs.

Comme mon collègue l'a probablement lu dans l'article du *Globe and Mail* ce matin, il y a beaucoup d'incertitude relativement à la disposition du Congrès américain à étudier cette question. Nous suivons la situation de très près.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le ministre sait fort bien que le dernier point dont il vient de parler nous amène à nous demander ce qui arrivera si les négociations trilatérales sont suspendues.

L'an dernier, l'ambassadeur du Mexique au Canada a soulevé la possibilité d'un accord distinct entre ces deux pays dans l'éventualité où Washington retarderait les négociations trilatérales. Un représentant commercial canadien a appuyé cette proposition qui, selon lui, serait accueillie avec intérêt au Canada.

Est-ce que le ministre considère cette proposition comme une solution possible si jamais l'accord trilatéral était retardé par l'élection présidentielle aux États-Unis?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'élection présidentielle aux États-Unis aura lieu au début de novembre. Selon la procédure d'approbation accélérée que doit suivre le Congrès américain, la date limite est le 28 février 1993. La question de mon collègue est donc quelque peu hypothétique. Je veux seulement lui signaler que, s'il y avait un accord initial, il resterait encore quelques mois pour régler la question avant la fin de cette période.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, les pêcheurs qui sont allés à l'extérieur de la zone de 200 milles pour essayer d'expliquer au monde entier le désastre écologique provoqué par la surpêche étrangère, sont plutôt laissés à eux-mêmes. Libéraux et conservateurs se blâment mutuellement. Les libéraux savent toutefois pertinemment que, comme les conservateurs, ils n'ont rien fait du rapport publié en 1980 par le Conseil économique du Canada ni du rapport Kirby publié en 1982.

Voici ma question: Qu'allons-nous faire à partir de maintenant? Le ministre des Pêches et des Océans a-t-il envisagé la possibilité de convoquer une réunion de l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest et de proposer des mesures qui conféreraient plus de pouvoirs à cette organisation et qui lui donneraient la latitude voulue pour surveiller ses propres membres?

• (1440)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que porte à la question un parti qui, comme le NPD, défend les intérêts des gens qui restent sur la terre ferme.

Une voix: Et la Colombie-Britannique?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je n'aime pas être interrompu. Je sais que ce que je vais dire intéresse la Chambre.

Dans le passé, nous avons déjà proposé à l'OPANO de modifier le mécanisme qui permet à un membre de s'opposer à une décision ne le visant pas.

L'organisation est actuellement saisie d'un grand nombre de nos suggestions. Nous avons notamment proposé d'accroître les mesures de surveillance et d'application des règlements et d'envoyer des observateurs à bord de chaque bateau qui pêche sur le nez et la queue des Grands bancs. Nous avons proposé de former un groupe d'observateurs internationaux. Nous avons aussi proposé d'établir un système en vertu duquel il faudrait déclarer toutes les prises à bord d'un bateau qui quitte une zone à destination d'une autre. Nous avons aussi proposé une surveillance aérienne et beaucoup d'autres mesures.

Nous avons déjà présenté à l'OPANO de nombreuses suggestions visant à mettre en place un système de surveillance et d'application des règlements efficace et grandement nécessaire étant donné que la CE ne sait pas comment se comportent ses pays membres. Comme la CE l'a révélé dans un rapport sur ses eaux intérieures rendu public il y a une ou deux semaines, les pays ne lui présentent pas de comptes rendus exacts de leurs activités. La CE ne sait tout simplement pas comment se comportent ses États membres.

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir finalement répondu à la question après avoir tergiversé.

Je crois comprendre que le premier ministre a l'intention d'assister à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Si la résolution que le ministre a mentionnée plus tôt n'est pas approuvée à cette rencontre, le gouvernement du Canada est-il disposé à solliciter l'appui de pays étrangers pour une campagne unilatérale qu'il organiserait en vue de protéger les stocks au-delà de la zone de 200 milles?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons proposé. À notre avis, le seul moyen efficace d'obtenir des résultats est de convaincre au moins une bonne majorité de pays étrangers que les États côtiers doivent pouvoir gérer les stocks chevauchant la zone de 200 milles. Nous avons décidé d'agir par la persuasion, c'est-à-dire d'intervenir par la voie diplomatique.

Si tous les efforts bilatéraux et multilatéraux que nous déployons depuis deux ou trois ans ne font pas avancer notre cause, nous devrons songer à prendre d'autres mesures.

De toute évidence, aucun État ne peut obliger tous les autres pays du monde à modifier leur position en ce qui concerne le droit de navigation en haute mer. Il nous a fallu des années pour élaborer le régime international actuellement en vigueur. Nous tentons d'agir par la persuasion. Si nous parvenons, d'ici quelques mois, à prouver au reste du monde que nous avons fait l'impossible pour régler le problème selon les pratiques établies, mais en vain, il nous faudra peut-être avoir recours à d'autres méthodes.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre.

Le gouvernement est-il d'avis qu'il faut saisir le ministre des Transports des préoccupations exprimées au sujet de la capacité du ministère des Transports de garantir le respect des lois, règlements et normes en matière de sécurité pour qu'il étudie la question et prenne des mesures, ou le gouvernement est-il disposé à laisser aux échelons inférieurs le soin d'assurer la sécurité?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je comprends bien la question du député et je l'en remercie. Je le félicite de son intérêt pour la sécurité dans les transports au Canada et de son engagement à cet égard.

Je dirai, pour que les choses soient bien claires, que le ministre a publiquement accepté le rapport Moshansky la semaine dernière en répondant à plusieurs questions du député et d'autres représentants à la Chambre. Le rapport comprend 191 recommandations. Le ministre a constitué une équipe de mise en oeuvre et obtenu la participation de l'industrie afin que des mesures promptes et décisives soient prises pour donner suite au rapport.

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, le rapport du juge Moshansky fait état d'une série de rapports, de notes et d'autres documents qui signalent des préoccupations au sujet de la capacité du ministère de garantir la sécurité des voyageurs. Ma question est très

précise. À quelle date ces préoccupations ont-elles été signalées au ministre des Transports?

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je puis vous assurer que le ministre continue de recevoir des rapports et des recommandations visant à améliorer la sécurité des transports au Canada.

De plus, le juge Moshansky a dit que les transports aériens étaient sûrs au Canada et que, à son avis, nous avions l'un des réseaux de transports les plus sûrs du monde.

* * *

LES PROGRAMMES DE FORMATION

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Dans un article paru dans le *Toronto Star* du 28 mars, le ministre admet clairement que son gouvernement n'a pas assez fait dans le domaine de la formation. Je conviens avec le ministre de l'échec de son gouvernement.

Le ministre a déclaré que le Canada devrait former un million de travailleurs par année, mais n'en a formé que 350 000 l'an dernier. Le ministre reconnaît manifestement que c'est au gouvernement qu'il incombe de restructurer le marché du travail. Je félicite le ministre d'en accepter le blâme, mais qu'est-ce qu'il entend faire à ce sujet?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quelle entrée en matière pour le député. Faute de trouver à redire à la stratégie du gouvernement en matière d'adaptation et de restructuration, il peut se consoler en lisant cet article. Mais il devrait peut-être en poursuivre la lecture.

Je sais que le Parti libéral s'y est opposé avec véhémence, ici et au Sénat, lorsque nous avons voulu prendre des fonds inactifs du régime d'assurance-chômage pour permettre à des Canadiens de se perfectionner. Je parle du projet de loi C-21 et de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre.

Nous avons formé 350 000 personnes l'an dernier. Cette année, grâce aux 1,8 milliard de dollars qui seront consacrés à la formation de chômeurs, près de 650 000 Canadiens recevront de la formation.

Cet article parle aussi du partenariat. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en collaboration avec le secteur privé—syndicats et entreprises—et les administrations provinciales afin de maximaliser les ressources consacrées à la formation de la main-d'oeuvre. C'est la clé du succès dans un monde où règne la concurrence.

M. Maurizio Bevilacqua (York-Nord): Monsieur le Président, une question supplémentaire pour le ministre.

Le ministre reconnaît dans sa réponse que le gouvernement dont il fait partie n'a pas répondu aux attentes des Canadiens dans le domaine de la formation. Sa réponse est malheureusement inadéquate.

Le gouvernement va d'abord examiner les 28 secteurs économiques du Canada afin de déceler les lacunes, pour ensuite réunir des experts en vue d'établir un programme national de formation. Mais deux secteurs seulement ont été examinés jusqu'ici.

Je voudrais demander au ministre pourquoi il lui a fallu tant de temps pour constater que la formation est vitale pour la future prospérité de ce pays?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): C'est ridicule, monsieur le Président. Le député devrait regarder autour de lui ce qui passe au Canada.

Lorsqu'il prétend que seulement deux secteurs industriels se sont regroupés, il devrait peut-être parler au ministre du Commerce extérieur.

Arrêtez de lire ce que racontent les journaux et penchez-vous sur les organismes gouvernementaux, notamment le Bureau de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Parlez aux gens du secteur privé. Vous constaterez que pas seulement deux secteurs se sont regroupés pour examiner comment devenir plus compétitifs au Canada, des dizaines de secteurs le font.

Le député a de toute évidence besoin d'une séance d'information. Je suis prêt à l'accueillir et à lui montrer tout ce qui se fait dans le cadre de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Il se lèvera ensuite en Chambre pour remercier et féliciter le gouvernement conservateur.

* * *

LA CONSTITUTION

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Le débat s'intensifie au sujet de la réforme du Sénat et de la création d'un Sénat «trois E», et un bon nombre de mes électeurs, de même qu'un grand nombre de Canadiens, j'en suis sûr, se demandent s'il n'y aurait pas une façon meilleure ou différente de procéder.

La formule des conférences des premiers ministres a donné de bons résultats dans notre pays. Lorsque le premier ministre et ses homologues provinciaux se réunissent, ceux-ci sont véritablement élus, égaux et efficaces.

• (1450)

Si la réforme du Sénat en venait à constituer un obstacle au renouvellement constitutionnel du pays, le ministre et le gouvernement sont-ils prêts à envisager d'abolir le Sénat et de créer le Conseil de la fédération dont ils faisaient mention dans leurs propositions originales?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, il est certain que l'abolition du Sénat constitue une option si les autres solutions ne fonctionnent pas. Toutefois, nous préférons de beaucoup une réforme en profondeur de l'autre Chambre, de façon à ce que le Sénat soit élu, efficace et aussi égal que possible du point de vue de la représentation.

Nous sommes tous conscients qu'il faut faire preuve de souplesse dans le cadre de l'exercice actuel. Le Québec a fait preuve de souplesse, tout comme les chefs autochtones et les tenants d'une charte sociale. Une telle souplesse sera nécessaire à toute les étapes du processus si nous voulons réaliser des progrès.

Si des Canadiens, quels qu'ils soient, s'en tiennent à des positions extrêmes, nous risquons non seulement de perdre la cause qui leur tient à coeur, mais aussi de perdre notre pays. Aucun d'entre nous, aucun chef élu responsable au Canada ne voudrait assumer cette responsabilité.

Comme le député l'a mentionné, nous avons proposé le recours à un mécanisme fédéral-provincial, le Conseil de la fédération. Cette idée a été discutée lors de la conférence de Calgary, au cours de laquelle on a pu constater que l'idée d'un Sénat «trois E» ne bénéficiait pas d'un soutien généralisé. Cette formule a été mise de côté.

Le comité Beaudoin-Dobbie a formulé une autre proposition fondée sur les relations fédérales-provinciales. Nous allons certainement étudier très attentivement cette possibilité.

* * *

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Le Plan vert du gouvernement vante les avantages qu'il y a à ce que la population soit bien informée lorsqu'il s'agit de prendre des décisions concernant l'environnement. Or, contrairement à ce que le gouvernement affirme et malgré la vive opposition manifestée par la population et le milieu scientifique, la Commission mixte internationale a annoncé la fermeture de notre plus grande bibliothèque consacrée aux questions environnementales. Cette décision est censée avoir été prise pour des raisons financières, même si le budget a présenté à maintes reprises des excédents.

Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre face à cette décision tout à fait contraire à l'intérêt public? La Commission mixte internationale agit-elle en conformité avec la politique du gouvernement? Celle-ci vise-t-elle à diminuer le rôle de la Commission mixte internationale et à discréditer l'organisme?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la décision prise par la Commission mixte internationale cadre parfaitement avec son mandat qui consiste à renseigner la population, et non pas nécessairement à lui donner accès à une bibliothèque. Les éléments utiles de la bibliothèque ont été conservés. On continuera de répondre aux demandes de renseignements du grand public, se qui est conforme au mandat de la commission, malgré la disparition de la bibliothèque.

Le fait est que nous voulons une Commission mixte internationale qui soit forte face à la pollution qui menace les Grands Lacs et aux autres dossiers dont elle s'occupe. Je crois que nous y parviendrons. Cela n'a rien à voir avec l'existence d'une bibliothèque.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. En fait, le groupe écologique fort respecté qui s'appelle Great Lakes United et qui lutte avec acharnement contre la pollution des Grands Lacs a déclaré qu'il était capital que la bibliothèque reste ouverte au public et que si la CMI ne revenait pas sur sa décision, cela nuirait considérablement à la recherche scientifique liée à la lutte contre la pollution.

La ministre peut-elle nous dire si elle va écouter ces groupes écologiques et si elle va demander à la CMI de revenir sur cette décision qui menace tellement la sécurité des milliers de Canadiens vivant près des Grands Lacs?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ma réponse est non. Je ne vais pas demander à la CMI de revenir sur sa décision. Les nombreux groupes qui s'intéressent aux renseignements sur l'environnement n'ont qu'à s'adresser au ministère de l'Environnement et à la CMI pour

obtenir l'information que ceux-ci pourront leur fournir dans le cadre de leur mandat.

S'ils ont autant besoin d'une bibliothèque, pourquoi ces groupes n'en fondent-ils pas une?

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Nous savons que l'écart salarial entre les hommes et les femmes se situe maintenant au niveau inacceptable de 32 p.100. En outre, le projet gouvernemental de supprimer le Bureau de recherches sur les traitements, qui recueille l'information en vue de fixer les traitements et les avantages sociaux des fonctionnaires, ne fera qu'élargir cet écart.

Compte tenu de cette statistique, le ministre rétablira-t-il immédiatement le financement du Bureau de recherches sur les traitements, garantissant ainsi le règlement rétroactif de problèmes de parité salariale au sein de la fonction publique?

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à répéter que notre gouvernement appuie le principe de la parité salariale, comme il l'a d'ailleurs prouvé en concluant le règlement le plus important de l'histoire de l'humanité.

M. Valcourt: De combien s'agit-il?

M. Loiselle: D'une somme de 370 millions de dollars, plus 80 millions de dollars par année.

Je conviens qu'il faut suivre la situation de près et s'assurer qu'elle s'améliore, s'il y a lieu, dans les années à venir. Je dois dire que nous sommes très fiers de nos réalisations en matière de parité salariale.

En ce qui concerne la gestion des traitements au sein de la fonction publique, il existe bien des façons de réunir l'information sur les traitements dans tous les secteurs. Nous n'avons pas besoin pour cela d'un bureau de recherches sur les traitements.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): J'ai ici une lettre d'une fonctionnaire qui n'est pas très fière des réalisations du gouvernement en matière de parité salariale. Elle possède une maîtrise en bibliothéconomie. Or, les bibliothécaires sont les employés scientifiques et professionnels les plus mal rémunérés de la fonction publique. Cette femme adore son travail, mais elle est obligée d'étudier en vue de décrocher une maîtrise en administration publique si elle veut sortir du ghetto des emplois féminins.

L'avenir de millions de travailleuses canadiennes dépend du ministre. Étant donné que le principe du salaire égal pour un travail d'égale valeur a été légalisé en 1977, je demande que le ministre et son gouvernement assument leurs obligations en matière de parité salariale.

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Je répète que nous appuyons le principe de la parité salariale et que nous assumons pleinement nos responsabilités à cet égard. Je rejette l'opinion que la députée a exprimée.

J'ajouterai que, dans le cadre de Fonction publique 2000, nous apportons d'heureuses modifications à la structure des emplois. C'est ainsi que nous supprimons la classification, ce qui permettra aux femmes d'accéder à un plus grand nombre d'emplois ainsi qu'à une meilleure formation et de bénéficier d'une parité salariale totale.

Je crois donc que le bilan du gouvernement à cet égard est excellent. Nous allons continuer de suivre la situation de près, mais nous estimons avoir parfaitement respecté la loi.

* * *

LES PENSIONS DE VIEILLESSE

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

La semaine dernière, le gouvernement a annoncé une augmentation des pensions de vieillesse de 37c. En janvier, il avait annoncé une stupéfiante hausse de 75c. Avec 37c., on ne peut même pas acheter un verre de lait ou un timbre.

Quand le gouvernement assurera-t-il aux personnes âgées le revenu qui leur permettra de vivre décemment?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je n'aurais jamais cru que les libéraux voudraient un jour voir augmenter l'inflation, mais cela semble pourtant être le sens de la question. Le député devrait savoir que la formule que nous utilisons vise à protéger le pouvoir d'achat des citoyens âgés en le maintenant au même niveau que l'année précédente. Cette formule est appliquée tous les trois mois.

La question n'est pas de donner 37c. de plus aux personnes âgées, mais plutôt de maintenir leur pouvoir d'achat au niveau de l'an dernier, compte tenu de l'inflation de cette année. Je suis surpris, car je m'attendais à ce que les libéraux me félicitent, pour une fois. Ce sera pour une autre fois, monsieur le Président.

M. Lawrence MacAulay (Cardigan): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, aucun progrès n'a été accompli dans la lutte contre la pauvreté. Actuellement, le nombre de femmes célibataires de plus de 65 ans vivant dans la pauvreté est plus élevé qu'il y a 10 ans. La dernière augmentation des pensions supérieure au taux d'inflation remonte à 1984, à l'époque du gouvernement libéral. Quand ce gouvernement prendra-t-il des mesures sérieuses pour contrer la pauvreté chez les personnes âgées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je vais être franc avec mon collègue. Je défendrai toujours les droits des personnes âgées, mais tant que, dans notre pays, des gens devront se battre pour conserver leur emploi, tant que des travailleurs accepteront des baisses de salaire pour sauver leur emploi et tant que les enfants—dont vous me parlez toutes les semaines—auront besoin d'aide, je garderai la même politique à l'égard des personnes âgées, monsieur le Président.

* * *

• (1500)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale qui a annoncé, la semaine dernière, qu'on allait déménager le dépôt militaire de Toronto à Montréal.

Le Grand Toronto, la vache à lait de la Confédération depuis toujours, souffre déjà d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Le ministre va-t-il, comme dans le cas de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, créer un comité afin de trouver des façons de contrebalancer la fermeture de cette base?

Le ministre pourrait-il également nous dire si ce déménagement n'aura lieu que si le Québec décide de demeurer à l'intérieur de la Confédération?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, lors du dernier exercice budgétaire, le ministre des Finances a annoncé que le ministère de la Défense nationale aurait une diminution de son budget de 2 milliards pour les cinq prochaines années, s'ajoutant à 4 milliards depuis 1989. Devant une telle contribution de la lutte contre le déficit, il est évident que le ministère doit poser des gestes. Par exemple, les Forces canadiennes seront diminuées de 11 p. 100. Il faut regrouper nos dépôts, un à Edmonton et un à Montréal, faisant ainsi une économie de 35 millions par année. Je crois que la décision est logique et qu'elle est fiscalement responsable. Je crois que dans les circonstances, c'est une décision que nous devions prendre, monsieur le Président.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. La vigueur du marché du bois de sciage aux États-Unis est telle que le droit compensateur provisoire de 14,48 p. 100 sur les importations canadiennes a été presque entièrement absorbé par les consommateurs américains. À Colombus, le prix composé du bois de sciage est passé de 290,20 $ US par 1 000 pmp, le 6 mars, à 325,74 $ américains.

Suite à ces derniers développements, le ministre peut-il me confirmer aujourd'hui que la vague de fermetures des scieries canadiennes semble maintenant s'être arrêtée et me dire quelles sont ses prochaines actions dans ce dossier?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon ami a raison de dire que le prix du bois d'oeuvre a augmenté de presque 100 $ suite à la décision du gouvernement américain. Je pense qu'il a raison quand il dit que le consommateur américain a payé la plupart des augmentations des droits compensateurs. Notre position maintenant est de présenter à l'administration américaine une position très forte avec l'appui des provinces, de l'industrie québécoise et ontarienne, ainsi que celle de la Colombie-Britannique. Je pense qu'après que nous aurons fini le processus du droit compensateur, nous aurons une décision favorable pour l'industrie canadienne.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Aujourd'hui, les journaux nous ont appris un autre événement tragique relativement à la pauvreté enfantine et à la mort, en 1987, d'un enfant à God's Lake Narrows, dans le nord du Manitoba. Je viens juste de me rendre dans les localités en question et, sur les 11 localités que j'ai visitées la semaine dernière, aucune n'avait des systè-

mes d'adduction d'eau et d'égouts. Pourtant, elles comptent plus de 10 000 habitants.

Comment le gouvernement fédéral peut-il, d'une part, prévoir d'offrir des systèmes d'adduction d'eau et d'égouts à ces localités, mais refuser, d'autre part, de payer pour le raccordement aux maisons, pour les toilettes, pour les lavabos et insister plutôt pour que les bandes, qui n'ont tout simplement pas l'argent voulu, se servent de leurs fonds d'immobilisation qui sont très limités?

Le ministre ne comprend-il donc pas qu'avec une telle politique, les autochtones ne pourront profiter dans leurs maisons de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais certes qu'il y a un petit nombre de localités autochtones qui n'ont pas encore de systèmes d'adduction d'eau et d'égouts conformes aux normes nationales.

C'est pourquoi le gouvernement a autorisé de nouveaux crédits de 250 millions de dollars qui ont été annoncés il y a un an et qui tendent à moderniser l'infrastructure de ces localités qui ne représentent qu'une infime partie de toutes les collectivités autochtones au Canada.

Dans la question du raccordement, il faut faire la distinction entre le soutien financier des bandes et la planification des immobilisations en vertu de laquelle la plupart des bandes reçoivent plus de 1 million de dollars et jusqu'à 5 millions de dollars ou plus par année, dans bien des cas en fonction d'une formule de financement à long terme et de la prestation des principaux services municipaux dans les localités en question.

Si le député souhaite que je me penche sur un aspect particulier du problème, je serai très heureux de le faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, nous sommes dans la quatrième année de l'Accord de libre-échange et nous n'avons toujours pas de définition de ce qu'est une subvention.

Vu que le ministre, ainsi que son gouvernement, est parfaitement au courant des conséquences d'une telle définition pour l'économie canadienne, est-il prêt à s'engager, au nom du gouvernement, à se retirer des négociations sur un accord de libre-échange nord-américain et à ne rien signer tant qu'une telle définition n'aura pas été adoptée?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon collègue sait sans doute que, dans le cadre des négociations de l'*Uruguay Round*, on est parvenu à une bonne définition des subventions, qui est même sans doute plus complète que ce qui avait jamais été envisagé par le député et ses collègues avant la publication, le 20 décembre, du document Dunkel. Elle vise aussi les subventions des autres pays qui nuisent à nos marchés dans des pays tiers. Je pense que c'est un grand pas en avant.

Cela toucherait aussi les subventions des gouvernements des États aux États-Unis, subventions qui portent atteinte à nos marchés dans ce pays. Ce serait donc un grand pas de franchi, si les négociations de l'*Uruguay Round* pouvaient se terminer.

Je peux dire à mon collègue que, si nous obtenons cela, nous le mènerons aussi loin que nous pouvons dans les négociations d'un ALENA.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Ahmed Hassan Diria, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de Tanzanie.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Andre: Monsieur le Président, je propose que demain, le mardi 31 mars 1992, soit un jour désigné.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 81 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur le Président, je suis heureux de déposer le cinquième rapport du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation.

On y recommande que la Commission de la fonction publique adopte un règlement, conformément aux articles 21 et 31 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, pour protéger les droits de parties à des appels. Le rapport réitère les recommandations faites précédemment par le comité dans son neuvième rapport déposé en 1988.

Le comité estime que le processus d'appel auquel les fonctionnaires peuvent avoir recours ne renferme pas des garanties procédurales qui lui permettent d'être juste et équitable.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est) demande à présenter le projet de loi C-340, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (inhabilité à voter).

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 68(2), la motion est adoptée.

• (1510)

M. Redway: Monsieur le Président, de tout temps, les détenus dans des pénitenciers ont été privés du droit de vote. Toutefois, les tribunaux ont récemment émis des doutes au sujet de cette peine de longue date. Le projet de loi vise à clarifier ce fait et à prévoir que toute personne coupable d'une infraction et condamnée à une peine d'emprisonnement dans un pénitencier n'est pas habilitée à voter à des élections fédérales, à moins qu'on ne lui accorde une libération conditionnelle totale ou une mise en liberté obligatoire ou qu'elle ne soit plus incarcérée en raison d'une réduction de peine.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Don Valley-Est propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

Conformément au paragraphe 69(1), la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LA DÉRIVATION DES EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires font remarquer qu'une entreprise ayant son siège à Vancouver a annoncé son intention de dériver les eaux d'une rivière de la Colombie-Britannique au moyen de canaux, de pipelines et d'autres chenaux vers la région de San Diego, en Californie.

Ils demandent simplement au gouvernement fédéral de déclarer catégoriquement que les eaux canadiennes ne seront jamais dérivées vers les États-Unis.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'aimerais également parler d'un autre point.

Des pétitionnaires venant également de Kamloops, en Colombie-Britannique, demandent au Parlement de prendre des mesures immédiatement pour préciser que les infractions occasionnelles aux règles d'exploitation ferroviaire ne constituent pas un cas d'inconduite en vertu des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

LES CRIMES VIOLENTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de Calgary, de Toronto, de Halifax, d'Edmonton, de Montréal, d'Ottawa, de Bowmanville, de Deep River. . .

M. Boudria: De Hawkesbury?

M. Milliken: Non, je ne vois pas Hawkesbury. . . de Vancouver, de Thornhill, en Ontario, de Kelowna, en Colombie-Britannique, et de Unionville. Cette pétition, comme on peut le constater, a fait le tour du pays.

Les pétitionnaires s'inquiètent des crimes violents contre la personne. Ils demandent au Parlement de reconnaître que ces crimes sont graves et répugnants et voudraient que la Chambre modifie en conséquence le Code

criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

Mme Edna Anderson (Simcoe-Centre): Monsieur le Président, je présente cette pétition au nom de mes électeurs, qui prient le gouvernement de reconnaître la gravité des crimes violents contre la personne et de modifier en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement de 1972 et la Loi sur la libération conditionnelle.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, je me lève avec plaisir aujourd'hui pour présenter à la Chambre une pétition au nom des premières nations qui dénoncent la détestable TPS.

Bon nombre de ces nations ont signé cette pétition pour demander au gouvernement de prendre des mesures pour corriger les lacunes des lignes directrices et d'apporter des modifications, afin de protéger l'immunité fiscale des premières nations, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, y compris celle des habitants de réserves qui ne sont pas encore reconnues.

Les premières nations du Canada ne sont pas assujetties aux impôts en vertu d'un droit prévu dans les traités qu'elles ont conclus, et la TPS va à l'encontre de ce droit.

LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre aujourd'hui concernant la sécurité de la navigation sur la côte de la Colombie-Britannique, notamment en ce qui concerne les phares.

Les pétitionnaires invitent le gouvernement, maintenant qu'il a abandonné le programme d'automatisation des phares qui était injustifié, à entreprendre un programme pour moderniser ces phares.

Cette pétition est signée par de nombreux habitants de Port Hardy, en Colombie-Britannique, et elle a donné lieu à des assemblées à Prince Rupert, à Port Hardy, à Campbell River et dans diverses localités le long de la côte sud de la Colombie-Britannique.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité de citer la question nº 223, marquée d'un astérisque.

Je demande que cette question soit transformée en ordre de dépôt de document. Si vous acceptez, le document sera déposé immédiatement.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

*Question nº 223—**M. Flis:**

En ce qui concerne la participation du Canada à la foire commerciale qui a eu lieu à Monterrey, au Mexique, en janvier 1992, *a*) quels en ont été les participants, *b*) le gouvernement a-t-il payé les billets de certains d'entre eux et, dans l'affirmative, de combien d'entre eux, *c*) le ministère des Affaires extérieures est-il intervenu dans l'achat et la distribution des billets et, dans l'affirmative, pour quelles raisons, *d*) quelles sommes ont été consacrées à l'hébergement, au transport aérien, à la surface utile et aux panonceaux, *e*) le gouvernement a-t-il subventionné les sociétés à but lucratif qui ont participé à la foire et, dans l'affirmative, pour quelles raisons?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, un rappel au Règlement. Vous savez, tout comme le savent tous mes collègues de la Chambre, qu'une question est inscrite au *Feuilleton* en mon nom depuis le mois de septembre. Dans cette question, je demande à voir le compte de frais des sous-ministres.

J'aimerais demander à mon collègue d'en face, étant donné qu'il s'était engagé il y a maintenant quelques semaines à y répondre sous peu, s'il est prêt à le faire aujourd'hui ou demain au plus tard.

M. Cooper: Monsieur le Président, comme vous le savez bien, le député a invoqué le Règlement sur plusieurs questions. Je lui ai promis de vérifier cette réponse et de voir ce que je pourrais faire pour accélérer le processus.

À ce sujet, j'ai demandé à deux ou trois reprises la semaine dernière que la réponse soit préparée et communiquée au député aussi vite que possible. J'espérais pouvoir présenter cette réponse aujourd'hui. Évidemment, je ne suis pas en mesure de le faire et je ne puis m'engager à le faire demain. Je peux lui assurer cependant que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour lui obtenir une réponse aussi vite que possible, car il le mérite.

M. Boudria: Je remercie le député de sa réponse. Le député et la Chambre savent que, tant que cette question sera au *Feuilleton*, je ne peux pas en poser une autre. Autrement dit, le *Feuilleton* est complet, en ce qui me concerne, car nous avons droit uniquement à quatre questions chacun.

Une voix: Changeons cette règle.

M. Boudria: Je ne reproche rien au député d'en face. Je tiens cependant à faire remarquer que, si j'avais posé cette question au sujet de ministres, j'aurais certainement reçu une réponse il y a bien longtemps. Je n'arrive pas à comprendre que la réponse se fasse attendre aussi longtemps lorsqu'on pose une question qui se rapporte à des sous-ministres.

Encore une fois, ce n'est pas un reproche que j'adresse au député d'en face. J'inviterais tout de même ceux qui lisent le hansard à ne pas l'oublier.

M. Cooper: Je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*

Des voix: D'accord

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI SUR LE COMPTE DE SERVICE ET DE RÉDUCTION DE LA DETTE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député de Nickel Belt a terminé son intervention à 14 heures exactement et je me demande s'il était dans votre intention de lui permettre une période de questions ou d'observations.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions ou d'observations, c'est pour les deux premiers intervenants. Excusez-moi.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part au débat à l'étape de la troisième lecture sur le projet de loi C-21, Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service et de la réduction de la dette du Canada.

Ce projet de loi est très important pour notre pays et en même temps très simple. Vous avez entendu, monsieur le Président, la semaine dernière et ce matin, malheureusement, l'opposition, comme à l'accoutumée, critiquer ce projet de loi.

Ce projet de loi veut, en termes pratiques, former un compte spécial dans lequel les revenus nets de la TPS, les revenus nets de la privatisation et les dons faits par les Canadiens seront comptabilisés. Quand on parle de revenus nets de la TPS, on parle des revenus globaux que le gouvernement reçoit par le biais de la TPS, moins les montants d'argent que le gouvernement retourne aux Canadiens à faible revenu annuellement, par le biais des crédits d'impôt que l'on connaît, et que les Canadiens connaissent, et dont les Canadiens à faible revenu bénéficient. C'est donc de cela dont il s'agit lorsqu'on parle de revenus nets de la TPS. Quand on parle des revenus nets de la privatisation—il s'agit de la vente de compagnies appartenant au gouvernement—c'est le prix de vente moins les frais se rapportant à la vente; voilà le montant net.

• (1520)

Monsieur le Président, on entend l'opposition critiquer ce compte spécial. Un des commentaires qu'on fait à l'encontre de cette bonne mesure législative, c'est qu'il n'y a pas plus d'argent dans les coffres de l'État, que les revenus de la TPS soient dans un compte spécifique ou qu'ils soient dans le compte général. Ce que les gens du comté de Trois-Rivières et ceux du pays tout entier ont demandé lorsqu'on a mis la TPS en vigueur, c'est qu'on les assure que ce gouvernement-ci ou un autre dans cinq ou dix ans—peut-être, monsieur le Président, je ne le crois pas, mais peut-être—ne puisse utiliser les revenus de la TPS à des fins autres que le paiement des intérêts sur nos dettes et le paiement de nos dettes; qu'on ne puisse, avec les revenus de la TPS, créer de nouveaux programmes et dépenser encore plus d'argent. C'est le but premier de ce compte spécial.

Je comprends que l'opposition demande toujours plus d'argent, plus de programmes et qu'elle désire qu'on dépense plus, mais c'est qu'ils n'ont aucun sens de la réalité économique du pays, aucune espèce de conscience de la dette nationale que le Parti libéral nous a léguée. Voilà pourquoi ils nous disent de continuer à dépenser. Alors, le but de ce projet de loi est de s'assurer, justement, que les revenus nets provenant de la TPS servent uniquement à payer des intérêts. C'est la même chose pour les revenus de compagnies de la Couronne qui pourraient être vendues.

On a entendu, la semaine dernière, monsieur le Président, l'opposition critiquer les ventes d'entreprises possédées par le gouvernement fédéral. Je vous dirais, monsieur le Président, qu'autant en 1984 qu'en 1988, dans le comté de Trois-Rivières, on approuvait le fait que le gouvernement fédéral cesse, par le biais de la compagnie

XYZ, de compétitionner le secteur privé. Le gouvernement fédéral est là pour gérer un pays et non pas pour faire compétition au secteur privé. Le seul commentaire négatif que j'ai pu entendre de la part de mes concitoyens, au niveau de la privatisation, c'est peut-être qu'on n'a pas vendu suffisamment de compagnies depuis notre élection. J'ai dû leur expliquer, monsieur le Président, que l'ancien gouvernement nous a laissé des compagnies dans le même état que le gouvernement, c'est-à-dire endettées et qu'il n'est pas nécessairement facile de vendre des compagnies qui sont endettées et qui perdent de l'argent. Il faut tenter de les remettre un peu sur pied afin qu'elles aient un bilan positif pour pouvoir réussir à les vendre par la suite.

Alors, le troisième élément, monsieur le Président, de ce projet de loi est celui des dons des Canadiens. Je tiens à souligner ce fait, parce que depuis l'annonce de ce projet de loi, c'est-à-dire depuis environ dix mois, 375 000 $ ont été reçus par le gouvernement fédéral en dons de Canadiens et de Canadiennes qui ont expédié de l'argent strictement dans le but de payer les intérêts sur notre dette et éventuellement, de payer notre dette. C'est important, monsieur le Président, de souligner ce fait; 375 000 $ ont été reçus à ce jour!

Je profite de l'occasion pour inviter les Canadiens et les Canadiennes qui croient au Canada et qui en ont les capacités financières, à faire un petit don pour aider, justement, le pays à payer les intérêts énormes sur la dette énorme que nous avons. J'entends mon collègue parler de la dette que nous avons créée. Je me permettrai de lui rappeler les réalités économiques.

Lors du Budget de 1974-1975, la dette était de 27 milliards de dollars. C'était la dette nationale du pays et c'était le parti de mon collègue qui était au pouvoir, le Parti libéral du Canada.

En 1984-1985, monsieur le Président, l'année fiscale où nous avons été élus, la dette était de 206 milliards. Qu'est-ce qu'on faisait en 1984-1985? Bien, c'était facile, on avait un déficit d'opérations de 16,5 milliards, c'est-à-dire que le gouvernement libéral du temps dépensait 16,5 milliards de plus qu'il n'entrait d'argent dans les coffres de l'État. Par-dessus cela, le gouvernement libéral du temps payait 22 milliards de dollars en intérêts. Cela coûtait donc 1,33 $ pour chaque dollar de taxe reçu. C'était cela l'administration libérale des années 1968, 1974-1975, peu importe, jusqu'à 1984-1985.

Cette année, nous aurons un surplus d'opérations de 10 milliards, c'est-à-dire que pour le bénéfice des gens qui nous écoutent, nous avons pris en 1984-1985 un déficit d'opérations de 16,5 milliards et en huit ans nous l'avons ramené à un surplus de 10 milliards. Nous avons, en l'espace de huit ans, géré les finances de l'État et fait en sorte que d'un déficit de 16 milliards, on tombe à un surplus de 10, ce qui veut dire une différence de 26 milliards. Il y a une bonne raison. L'opposition dira qu'il y a une augmentation de taxes. C'est vrai. Il y a eu depuis 1984 des augmentations de taxes, mais il y a également eu de l'administration de faite dans ce pays-ci.

Monsieur le Président, la moyenne d'augmentation des programmes du gouvernement du Parti progressiste conservateur a été de 3,9 p. 100 par année. La moyenne d'augmentation des programmes, sous l'ancien régime libéral, était de 13,8 p. 100 par année. Autrement dit, le gouvernement libéral du temps dépensait, augmentait les dépenses, augmentait les budgets, mais en même temps ne faisait pas l'autre côté de la feuille, parce qu'il y a deux côtés à une feuille: les sorties de fonds et les entrées de fonds. Les entrées de fonds, on ne s'occupait pas de cela. Alors, on a légué au pays une dette de 206 milliards.

Vous allez les entendre dire, monsieur le Président: Vous, les Conservateurs, vous l'avez doublée. Ce qui est absolument faux. Si on regarde la dette de 1984, à 200 milliards, et que l'on calcule annuellement les intérêts que ce gouvernement-ci a dû payer sur leur dette, et si on additionne annuellement les intérêts payés sur leur dette, on arrive aujourd'hui avec une dette qui a effectivement doublé, mais qui est à 50 p. 100 composée d'intérêts, intérêts que l'on a dû assumer sur une dette dont nous avons héritée.

Monsieur le Président, vous allez entendre souvent les gens qui vont passer des commentaires et dire: Bien, la TPS, ce n'est pas une bonne mesure. La TPS, on devrait la suspendre pour une couple d'années. Ou encore le Parti libéral qui dit: On va abolir la TPS puis on va taxer ailleurs. Où vont-ils taxer, monsieur le Président? Mystère et boule de gomme.

Moi je vous dis, monsieur le Président, que la TPS était une mesure nécessaire, non pas une mesure populaire. Je ne pense pas que ce gouvernement-ci a été élu pour être populaire. Ce gouvernement-ci a été élu pour prendre des décisions économiques et administratives nécessaires pour le pays. Être politicien et être député fédéral, en 1992, ce n'est pas un concours de popularité, mais c'est un concours d'efficacité. Malheureusement, l'opposition semble travailler à en faire un concours de popularité. Elle ne prend pas conscience de la difficulté d'administrer et de mettre en place une économie qui sera saine, une économie où les gens d'affaires seront heureux d'in-

vestir, une économie qui va créer des emplois et faire progresser le pays.

Et cela, monsieur le Président, c'est important. La TPS nous assure annuellement des revenus importants. Elle est bonne également pour le commerce. On sait que autant ceux qui produisent et vendent au Canada que ceux qui produisent et vendent à l'extérieur sont avantagés avec la TPS par rapport à l'ancienne taxe de vente fédérale. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, de l'ancienne taxe de vente fédérale, qui a fêté ses 65 ans, et dont depuis peut-être 10, 15 ou 20 ans, on disait que c'était une taxe qui était mauvaise pour l'économie, une taxe qui aidait aux importations et qui nuisait aux exportations, une taxe que l'on devrait abolir, une taxe qui a 22 000 exemptions, une taxe qui s'applique uniquement à 75 000 commerces à travers le pays. C'était une taxe qui devait être modifiée. Nous étions le seul pays au monde à avoir encore ce type de taxation. On se devait de l'enlever. Et l'idéal aurait été de l'enlever tout simplement, ne pas en parler. Mais, monsieur le Président, dû à l'incompétence du gouvernement libéral du temps, nous avons une dette à payer. Et quand on a une dette à payer, on se doit d'avoir des revenus. De là, la mise en application de la TPS, qui est une source de revenus fiable et nécessaire, nécessaire pour enrayer l'hémorragie dont nous avons héritée en 1984.

• (1530)

J'entends souvent les gens dire, de l'autre côté de la Chambre: Arrêtez donc de parler de 1984, et arrêtez de parler de cela, cela fait sept ans, huit ans. Monsieur le Président, je préférerais ne pas en parler de la dette s'il n'y en avait pas, mais il y en a une. Et on se doit d'expliquer à la population où nous en sommes. Et pour expliquer où nous en sommes, il faut regarder d'où nous sommes partis. Et le point de départ a été notre héritage. Eh bien, notre héritage était une dette énorme en 1984. Et on a dû au fil des ans payer les intérêts sur cette dette. On a dû au fil des ans prendre un déficit d'opérations de 16 milliards et l'amener à un surplus d'opérations de 10 milliards. Et cela, même si l'opposition crie, même si l'opposition fait des chichis, c'est une réalité avec laquelle il faut vivre et avec laquelle ce gouvernement-ci travaille, prend ses responsabilités et réalise des choses.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole s'écoule. Mais j'aimerais souligner le problème de la dette, ce qu'il apporte d'autre. Il apporte que cette année le gouvernement fédéral va débourser 41 milliards de dollars en intérêts. En intérêts seulement, nous allons, cette année, payer 41 milliards de dollars. La plus grosse dépense du budget total du gouvernement fédéral, c'est le coût de l'intérêt sur la dette. Même avec une diminution des taux d'intérêts, cela équivaut à plus du montant total de pensions de sécurité de la vieillesse que l'on paie, d'allocations familiales, d'assurance-chômage, pensions des vétérans. Et mon point est le suivant: Pouvons-nous imaginer la chance et le plaisir que nous aurions à gouverner si nous n'avions pas le fardeau de 41 milliards de dollars d'intérêts à payer? Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, ce qu'on pourrait faire de plus pour les Canadiens et les Canadiennes si nous n'avions pas à supporter et à payer 41 milliards de dollars en intérêts sur une dette que nous n'avons même pas créée, une dette dont nous avons héritée, et je dis bien héritée?

Même si mon collègue d'en face n'est pas heureux, chez nous à Trois-Rivières, on dit tout le temps: La vérité choque. Il est en train de se choquer, donc cela veut dire que c'est vrai.

M. Milliken: Je suis choqué!

M. Vincent: Vous voyez, il est choqué parce que la vérité choque. Mais il faut vivre avec cela, monsieur le Président.

Cela étant dit, nous avons pris des mesures difficiles dans presque tous les secteurs, dans presque tous les ministères, pour faire en sorte justement d'avoir une administration qui soit plus saine, une administration qui corresponde à la réalité économique du Canada. Vous entendrez toujours des gens dire que le gouvernement fédéral dépense inutilement et qu'il y a des choses qui se font qui ne devraient pas se faire. Eh bien moi, je leur dis que c'est vrai, monsieur le Président. Mais en même temps, je mets au défi n'importe quelle famille canadienne ou n'importe quelle entreprise canadienne de me prouver qu'il n'y a pas, dans leur budget, des dépenses, représentant 1 p. 100, qu'ils ont faites mais qui ont été jugées comme une erreur de parcours, une dépense fofolle dont ils n'ont pas vraiment eu conscience. Un p. 100, ce n'est pas beaucoup, monsieur le Président, dans le budget familial ou dans le budget d'une entreprise qu'on aurait peut-être pu gérer différemment.

En prenant pour acquis qu'on accepte ce 1 p. 100, monsieur le Président, je leur suggère de se reporter au budget du gouvernement fédéral que je situe, aux fins de la discussion, à 150 milliards de dollars. Monsieur le Président, 1 p. 100, cela représente 15 milliards de dollars. Donc, je dis aux Canadiens et aux Canadiennes que probablement, malheureusement, il y a 1 p. 100 des dépenses du gouvernement fédéral qui nous échappent pour une raison ou pour une autre, pour un manque de ressources ou parce que le coût de surveillance, à travers les 40 ministères, à travers les agences et à travers le pays, serait plus énorme que le coût de la dépense. C'est quand même 15 milliards, monsieur le Président, et c'est beaucoup d'argent pour le contribuable canadien. On peut facilement écrire 15 milliards en lettres, mais en chiffres,

cela représente combien de zéros, monsieur le Président? C'est trop long. Donc, c'est beaucoup 15 milliards.

Toutefois, je pense que c'est une réalité avec laquelle il faut vivre. Cela fait partie de l'ensemble d'un système qui est quand même énorme, dans un pays qui est immense et qui doit vivre avec les possibilités et les bons et les mauvais côtés que nous avons. En terminant, monsieur le Président, j'espère que mes collègues de l'opposition, qu'il s'agisse du Parti libéral ou du Nouveau Parti démocratique, vont, pour une fois, se montrer positifs et cesser de toujours critiquer sans jamais avoir de remède.

Monsieur le Président, quand vous allez chez le médecin pour une grippe et qu'il vous dit: «Eh bien, tu n'aurais pas dû sortir tête nue; tu aurais dû porter des claques; tu aurais dû mettre un manteau. Je n'ai pas de pilules, pas de médicaments, rien pour toi.» Ce serait un bien drôle de médecin qui agirait ainsi! C'est un peu ce qu'on vit ici avec l'opposition. On n'a jamais la bonne tuque, on n'a jamais les bons souliers, on n'a jamais le bon manteau, mais ils n'ont jamais de pilules à nous conseiller, monsieur le Président, qui représenteraient des suggestions positives, des suggestions qui feraient progresser le pays au lieu de dire—et cela s'applique surtout au Parti libéral—qu'il faut abolir la TPS, qu'il faut taxer ailleurs. Monsieur le Président, ce n'est pas dur à dire, cela, «on va taxer ailleurs». Mais ce n'est pas ce que les Canadiens veulent entendre et ce n'est pas cela qui aide le gouvernement non plus, monsieur le Président. Ce qui aide le gouvernement, ce sont des idées positives.

Ce n'est pas non plus les critiques du NPD qui répètent que beaucoup de gens ne paient pas d'impôt, ce qui est absolument faux, monsieur le Président, et vous et moi, on le sait. Les compagnies paient leur juste part d'impôt. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de vous interrompre.

M. Vincent: Monsieur le Président, je croyais disposer de plus de temps que cela.

Le président suppléant (M. Paproski): La période de questions et de commentaires est de dix minutes et le temps alloué pour le débat est 20 minutes. Y a-t-il consentement unanime pour que le secrétaire parlementaire puisse compléter ses remarques?

Des voix D'accord.

M. Vincent: Monsieur le Président, je remercie mes collègues. Je dois vous avouer que j'avais l'impression, comme deuxième intervenant à prendre parole, que mon temps était illimité.

M. Milliken: Le Règlement a été changé pour 40 minutes, mais vous n'êtes pas le deuxième orateur, ni même le premier.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député ne dispose que de 20 minutes qui seront suivies de 10 minutes de questions et de commentaires. Le ministre d'État a laissé passer son tour, puis l'orateur nº 2 a parlé pendant 40 minutes. Il y a eu deux orateurs qui ont parlé pendant 40 minutes et maintenant vous êtes l'orateur nº 3 qui parle pendant 20 minutes avec 10 minutes pour les questions et les commentaires. Je regrette, mais je pense que nous allons devoir procéder ainsi. Nous vous laisserons parler pendant deux minutes de plus, puis nous passerons aux questions et aux commentaires.

• (1540)

[*Français*]

M. Vincent: Alors merci, monsieur le Président. Je voudrais conclure en remerciant mes collègues de me donner l'opportunité de parler un peu plus longtemps, en les incitant à voter en faveur du projet de loi C-21.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, ce discours m'étonne et si je puis brièvement en tirer une conclusion, c'est que tout ce qui va mal dans le monde est la faute du Parti libéral. Bien que cela ne soit pas complètement faux, je conclus pour le reste qu'il est préférable d'être impopulaire que de suivre tout autre avis qui peut être donné ici.

Je dois dire que le Parti conservateur est vraiment impopulaire et réussit remarquablement sur ce plan. Il préfère imposer la TPS qu'être populaire. Il préfère imposer l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ou l'accord de libre-échange nord-américain qu'être populaire. Il préfère être impopulaire que réduire les taux d'intérêt ou laisser baisser la valeur du dollar. Il préfère être impopulaire que d'investir dans une infrastructure municipale. Il préfère être impopulaire que d'imposer une taxe sur les successions ou une taxe minimum sur les sociétés ou encore d'instaurer une taxe sur le revenu des particuliers et des sociétés qui soit plus équitable. Il n'accepte aucune des idées et suggestions positives avancées à la Chambre.

Il se demande ce que nous, de ce côté de la Chambre pouvons offrir à un parti comme le Parti conservateur qui

a réussi à faire de ce gouvernement le plus impopulaire dans l'histoire du Canada.

Nous pourrions proposer des élections, et cela résoudrait le problème. Je me demande si le premier ministre comprend ce qu'est la démocratie. Il ne peut y avoir de démocratie sans popularité, car être populaire signifie avoir la confiance du peuple. Ce que ce gouvernement n'a pas. Cela fait quatre ans qu'il a entamé son mandat, et il est temps de déclencher des élections avant qu'il ne détruise autre chose.

Le député a eu une belle phrase: «Je suis impatient de mener campagne contre ces gens-là quand ils prendront position, et nous préférons avoir raison et être impopulaires.» Ils sont vraiment impopulaires, mais l'ennui, c'est qu'ils n'ont pas raison non plus. Quand on n'a pas la confiance du peuple, on a tort par définition. La majorité des gens dans notre pays ne veulent pas de l'Accord de libre-échange. Ils ne veulent pas de l'accord de libre-échange nord-américain. Ils ne veulent pas de taux d'intérêt élevés. Ils ne veulent pas d'un cours du dollar aussi élevé. Ils veulent qu'on supprime la TPS. Ils veulent un programme d'amélioration de l'infrastructure municipale et ils veulent un régime fiscal équitable.

Le gouvernement a refusé de mettre en application toutes ces suggestions constructives venant de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement a fait fiasco. Son principe d'action vient du premier ministre qui a un jour déclaré: «Je préfère avoir raison plutôt qu'être populaire.» Eh bien, monsieur le Président, il n'a pas raison et il est impopulaire.

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, il est sûr que je vais répondre à mon collègue. Mon collègue dit que la population ne voulait pas du libre-échange. Je veux juste lui rappeler que nous avons été élus sur le dossier du libre-échange, en 1988. Mon collègue dit qu'il n'y a pas d'impôt minimum pour les compagnies. Je dois lui rappeler que c'est faux, il y a un impôt minimum pour les compagnies. Il dit aussi qu'il n'y a pas d'impôt minimum pour les individus. Je dois aussi lui rappeler qu'il y a un impôt minimum pour tous les individus, ce qui veut dire que toutes les compagnies, tous les contribuables canadiens paient leur juste part d'impôt.

Monsieur le Président, mon collègue dit qu'il n'est pas normal d'être impopulaire et que c'est anti-démocratique. Le mandat d'un politicien, c'est d'être élu pour administrer un pays. Nous avons été démocratiquement élus et nous administrons, et il y a des mesures qui sont prises qui ne sont pas nécessairement populaires. Monsieur le Président, la force d'un politicien, c'est de faire ce qui est bon pour l'intérêt national, et cela fait partie de la démocratie nationale.

En terminant, monsieur le Président, je veux dire à mon collègue, quand il a souligné qu'il avait hâte de faire campagne électorale contre nous, que j'ai hâte de voir le Nouveau Parti démocratique dans le comté de Trois-Rivières. Tout ce que je lui souhaite cette fois-ci, c'est qu'il y ait au moins assez de personnes pour faire une partie de 500.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de participer au débat du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'ai alors dit qu'il s'agissait d'une mesure stupide. Je suis bien sûr convaincu que ce jugement était vrai à ce moment-là et qu'il le reste encore maintenant.

[*Français*]

J'ai été surpris des remarques de l'honorable député qui vient de prendre la parole parce que ce projet de loi est une grande fraude vis-à-vis les Canadiens. À mon avis, ce projet de loi, c'est simplement un document préparé pour la prochaine élection. C'est un document pour le Parti conservateur parce qu'il n'y a pas une once de sensibilité dans ce projet de loi.

[*Traduction*]

C'est un projet de loi ridicule, monsieur le Président, et je vous invite, vous et le solliciteur général, qui écoute très attentivement les interventions à la Chambre, à examiner à quoi pourrait servir le projet de loi. Imaginez, monsieur le Président, que vous avez une dette. Vous avez un compte en banque dont votre banquier déduit vos paiements mensuels. Supposons que vous vous présentez chez le directeur de la banque pour lui dire: «Je peux établir un compte spécial à votre banque, ouvrir un nouveau compte, dans lequel je déposerai tout mon revenu de pension. J'aimerais que vous déduisiez de ce compte tous les paiements d'intérêt sur ma dette et que vous retiriez la dette de ce compte spécial que je vais créer.» Le banquier dira: «Oui, cela semble être une excellente idée. Cela donnera une double série de frais bancaires, mais il n'y a pas de problème, nous établirons le compte pour vous et vous y déposerez vos chèques de pension et nous en déduirons les paiements.»

Supposons, monsieur le Président, que vos paiements s'élèvent à 1 000 $ par mois. Vous ouvrez ce compte et vous savez que le banquier prélèvera 1 000 $ chaque mois. Vous ne dites rien à votre banquier, mais votre chèque de pension mensuel n'est que de 250 $. Il n'y aura évidemment pas assez d'argent dans votre compte pour payer le solde de 750 $ que vous devez à la banque chaque mois. Que fera le banquier? Il prendra l'argent dans votre

premier compte, le compte principal. Il se servira dans les deux comptes. Le fait que vous ayez ouvert un nouveau compte ne changera absolument rien.

C'est exactement ce que fait le gouvernement dans ce projet de loi. Le seul problème, c'est que ce sont les Canadiens qui sont les banquiers. C'est eux qui se font avoir par cette mesure ridicule. Je vois que même le solliciteur général rit. Il sait que ce projet de loi est une véritable escroquerie.

En présentant cette mesure à la Chambre, les conservateurs se servent du Parlement pour faire imprimer des documents de propagande. Le gouvernement fera le tour du pays avec ce projet de loi en disant: «Nous avons mis sur pied un programme spécial pour que toutes les recettes découlant de la TPS que vous payez servent à réduire la dette nationale.» C'est certainement ce qu'il fera.

Regardons les chiffres. Voici les prévisions de dépenses du gouvernement pour cette année. Il s'agit ici des dépenses qu'il a demandé au Parlement d'approuver. Combien veut-il pour le service de la dette? Quarante milliards deux cent millions de dollars. Disons 40 milliards pour arrondir. Combien la TPS, cet argent qui ira dans ce compte spécial pour payer la dette, a-t-elle rapporté au gouvernement cette année? Le projet de loi C-21 s'intitule Loi sur le compte de service et de réduction de la dette.

L'adoption de ce projet de loi n'entraînera absolument aucune réduction. La dette restera la même parce qu'il n'y aura pas assez d'argent dans ce compte pour payer l'intérêt, les 40 milliards de dollars par année que le gouvernement a demandés dans le Budget des dépenses de cette année.

Examinons le dernier état financier diffusé par le gouvernement du Canada, en date du mois de mars, qui couvre les neuf premiers mois de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1992.

Si je comprends bien, et le ministre n'hésitera pas à me corriger si j'ai tort, le produit de la taxe sur les produits et services s'élève à 11 000 000 190 $ et le gouvernement paiera 40 milliards de dollars en intérêts. Comment peut-on concilier les deux? Comment pourra-t-on réduire le déficit avec l'argent versé dans ce compte? D'où viendra le reste, où prendra-t-on la somme de 30 milliards de dollars?

• (1550)

Soyons généreux et supposons, un instant, que la TPS rapportera encore 4 milliards de dollars au cours des trois premiers mois de l'année 1992, en janvier, février et mars, ce qui nous mènera à la fin de l'exercice financier.

À moins d'une entrée de fonds incroyable, j'imagine que le gouvernement ne peut s'attendre à toucher beaucoup plus que 4 milliards au cours de cette période. J'ai peut-être tort. La manne tombera peut-être du ciel, mais supposons quand même que la TPS rapportera 4 milliards. Cela portera le produit à 15 milliards de dollars, moins que le tiers de la somme requise pour payer seulement les intérêts sur la dette publique.

Aux termes du projet de loi C-21, il semble que le produit de la vente des sociétés d'État sera également versé dans ce compte. Cela durera peut-être un an, mais à la vitesse avec laquelle le gouvernement vend nos sociétés d'État à des prix dérisoires et étant donné l'incompétence dont fait preuve le ministre d'État responsable de la Privatisation dans ce dossier, la privatisation des sociétés d'État rapporte moins que jamais. Et il ne reste plus tellement de sociétés à privatiser.

Bon nombre de ces sociétés sont liquidées. Beaucoup d'entre elles sont en faillite, tout comme le gouvernement qui est à court d'idées et d'argent. Depuis sept ans, il dépense trop et aujourd'hui il dit aux Canadiens: «Laissez-nous vous faire croire que nous allons nous attaquer au problème de la dette nationale.»

La dette a gonflé depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir. Ils n'ont jamais réussi à contenir le déficit annuel. Depuis leur élection, ils ont doublé la dette nationale, qui ne cesse de croître.

Le gouvernement demande maintenant au Parlement d'adopter un projet de loi afin de créer un fonds spécial dans lequel seront versées toutes les recettes provenant de la TPS. Durant la campagne électorale, il pourra alors dire aux Canadiens d'un océan à l'autre que toutes les recettes de la TPS serviront à réduire la dette nationale.

C'est toute une promesse quand on sait que les recettes de la TPS ne couvriront même pas les intérêts payés annuellement sur la dette nationale. Ces déclarations ne sont rien de plus qu'une façon de leurrer le contribuable canadien.

Le gouvernement a fait imprimer ce projet de loi avec l'argent des contribuables pour les convaincre de quelque chose qui n'est pas. C'est un miroir aux alouettes. Les gens vont se laisser berner. Ils vont croire que le gouvernement fait un effort. Partout au Canada, le gouvernement va dire qu'il a pris des mesures pour s'assurer que les recettes provenant de la TPS ne servent à rien d'autre.

Mais pourquoi donc empêcher cela? À supposer que, demain, le gouvernement adopte une nouvelle politique sur l'octroi de contrats de publicité concernant les mesures prises par le gouvernement du Canada. Combien va-t-il dépenser pour faire la publicité de ce nouveau fonds? Je me le demande.

Le député de Calgary-Nord-Est connaît bien les façons de faire du gouvernement lorsqu'il est question de publicité. Il a déjà porté sa bannière et il connaît ses habitudes. Il doit comprendre que le gouvernement répandra toutes sortes de faussetés dans le cadre de sa campagne publicitaire. Il dépensera des millions de dollars en contrats de publicité qu'il accordera aux gros bonnets conservateurs.

M. Lewis: Naturellement.

M. Milliken: Le solliciteur général dit: «Naturellement». Bien sûr que le gouvernement le fera. Il doit faire la publicité de ce projet de loi et convaincre les Canadiens que leur argent est dépensé intelligemment, ce qui n'est pas le cas.

Il s'agit simplement d'un exercice de relations publiques dans lequel le gouvernement s'est engagé aux dépens des contribuables canadiens. C'est simplement un miroir aux alouettes. Combien le gouvernement dépense-t-il pour faire adopter ce projet de loi à la Chambre? Combien de temps le Parlement aura-t-il perdu à étudier une mesure aussi inepte?

L'étude en comité a duré des mois.

M. Lewis: Asseyez-vous.

M. Milliken: Le solliciteur général m'invite à me rasseoir. Comme je sais qu'il veut participer à ce débat, lui aussi, je vais attendre jusqu'à ce qu'il ait terminé ses notes.

Les Canadiens sont conscients que ce projet-là ne vaut rien et que c'est du gaspillage de le faire adopter. Il y aura une nouvelle campagne de publicité comme celles qui ont été lancées pour faire accepter le libre-échange, la TPS et toutes sortes de mesures impopulaires proposées par le gouvernement. C'est toujours la même tactique.

Les Canadiens se demanderont pourquoi on dépense de l'argent pour établir un fonds qui ne donnera rien de bon.

Aujourd'hui, j'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* demandant combien d'années-personnes, dans la fonction publique, seront affectées à la gestion de ce fonds qui ne fera absolument rien pour aider à réduire le déficit ou la dette nationale du Canada.

J'obtiendrai sans doute une réponse en temps utile, mais on doit bien avoir prévu que quelqu'un devrait se charger d'arranger les livres chaque année et de voir comment il faut s'y prendre. Un employé du vérificateur général fera chaque année une vérification pour s'assurer que le gouvernement a respecté la loi en veillant à ce que l'argent soit viré dans ce compte bidon et ensuite retiré pour payer l'intérêt sur la dette.

Je suppose que nous allons faire toutes ces opérations comptables pour donner au Parti conservateur l'occasion de publier une brochure pour sa campagne ou un document qu'il pourra utiliser pendant les élections pour montrer qu'il a fait quelque chose pour réduire la dette nationale alors qu'il n'a fait qu'aggraver le problème.

Quand on jette un coup d'oeil sur le bilan du gouvernement qui se résume à une litanie de promesses non tenues et quand on songe surtout au système de services de garde d'enfants ainsi qu'à tout le bruit qu'on a fait autour de cette question, on s'imagine bien à quoi il faut s'attendre des promesses faites encore une fois dans ce projet de loi.

Lors de la dernière campagne électorale, le premier ministre a parcouru le pays en déclarant que nous aurions un système de services de garde d'enfants si ce n'avait été de ce Sénat malveillant. Le responsable, c'était le Sénat, un sénat dominé par les libéraux. Heureusement qu'il était dominé par les libéraux, et il est bien dommage qu'il n'en soit plus ainsi. Le solliciteur général le regrette également. Au dire du premier ministre, le sénat a empêché l'adoption de la mesure législative qui aurait instauré un système de services de garde d'enfants au Canada.

Le Sénat a proposé de siéger toute la fin de semaine pour examiner le projet de loi, mais le premier ministre n'a rien voulu savoir. Au lieu de cela, il a préféré dissoudre le Parlement et se présenter devant le peuple en disant que c'était la faute du Sénat si nous n'avions pas de système de services de garde d'enfants.

Or, nous savons maintenant que le gouvernement n'a jamais eu l'intention d'aller de l'avant avec ce projet. Il n'a jamais rien fait en ce sens et, l'autre jour, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il n'y

aurait pas de système national de services de garde d'enfants.

Ce n'était qu'un autre exemple d'imposture dont les Canadiens ont fait les frais. Ils ont été trompés et dupés par un gouvernement qui n'a jamais eu l'intention d'aller de l'avant avec ce programme. Le gouvernement a tout simplement trouvé bon d'en parler durant la campagne électorale, puis il a complètement abandonné l'idée une fois au pouvoir.

Voilà à quoi se résume ce projet de loi. Il n'a rien de substantiel. Il ne fait absolument rien pour réduire la dette nationale. Il ne fait rien pour garantir que l'argent des contribuables sera utilisé à bon escient, car le gouvernement peut accroître ses dépenses dans n'importe quel domaine et invoquer une augmentation du déficit.

Quelle que soit la part des recettes tirées de la TPS que le gouvernement va verser dans ce fonds spécial, cela ne change rien à l'affaire. Si la dette s'alourdit de plus en plus, le montant versé importe peu. C'est insuffisant. Ce sera insuffisant. Si le gouvernement augmentait du double la TPS, cela n'équivaudrait pas aux versements d'intérêt qu'il faut faire pour amortir cette dette. Ce n'est pas la solution. Il s'agit purement et simplement d'une position adoptée pour les fins d'une campagne électorale que les Canadiens réclament à grands cris.

M. Alex Kindy (Calgary–Nord–Est): Monsieur le Président, je trouve que ce projet de loi est une vraie farce parce que, quand on parle de réduction de la dette, il faut que la dette diminue. La dette s'élève, à l'heure actuelle, à quelque 420 milliards de dollars et le déficit de cette année, à plus de 30 milliards de dollars.

Que fait donc ce projet de loi, comme vient de le dire le député? Il ne sert qu'à ouvrir un autre compte pour faire des paiements. Au lieu d'avoir un seul compte, nous en aurons deux, ce qui va donner du travail à d'autres vérificateurs, à d'autres comptables et à d'autres fonctionnaires.

Le principal problème de ce gouvernement tient au fait qu'il ne s'est jamais attaqué au problème de la dette depuis 1984. Jusqu'en 1980, la dette nette du Canada était minime. Elle s'est mise à augmenter après les élections de 1981. Avant cela, elle était maîtrisable.

Depuis 1984, les créanciers d'un tiers de la dette sont des étrangers. C'est là une autre tragédie. Auparavant, les créanciers étaient des Canadiens, pas des étrangers. Nous devons suivre les diktats du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Nous ne sommes mêmes plus maîtres chez nous.

Ce projet de loi, à mon avis, est un stratagème dont les conservateurs se servent pour gagner les prochaines élections. C'est ce qu'ils espèrent, mais je ne pense pas qu'ils vont les gagner. Les Canadiens ne vont pas se faire prendre une autre fois. Ils ne vont pas être dupes. Au contraire, ils sauront que ce projet de loi ne va qu'entraîner des recettes supplémentaires et d'autres dépenses.

Au moment de l'entrée en vigueur de la TPS, on a estimé qu'il en coûterait environ quatre milliards de dollars aux petites entreprises pour se conformer aux exigences liées à la TPS. C'est à cause de la TPS que nous traversons actuellement une récession.

Je me souviens que le ministre des Finances a dit, il y a quelques mois à peine, qu'il n'y avait pas de récession, que tout allait bien que nous faisions des progrès. La réalité, c'est que, dans certaines régions du pays, le taux de chômage s'élève à 20 ou à 30 p. 100. L'industrie ne progresse pas au Canada, elle se déplace vers les États–Unis.

• (1600)

Selon une étude réalisée à Montréal et rendue publique récemment, le Canada perd un millier d'emplois par semaine. C'est incroyable, nous perdons des industries qui vont s'implanter aux États–Unis et ailleurs dans le monde.

Ainsi, au lieu de s'attaquer au problème de la désindustrialisation, de créer des emplois et d'ouvrir de nouvelles perspectives d'emplois pour les jeunes, le gouvernement propose un projet de loi intitulé

> Loi concernant la comptabilisation de certains paiements en vue du service de la dette et de la réduction de la dette du Canada.

C'est un projet de loi simple de quatre pages seulement qui va créer des emplois de comptables et de vérificateurs, mais qui ne réduira pas d'un sou la dette nationale.

Je crois que, au cours de la prochaine campagne électorale, les conservateurs parcourront le pays pour dire aux Canadiens que la TPS sert à réduire la dette nationale. Mais nous savons que le service de la dette nationale coûte 40 milliards de dollars. Combien rapporte la TPS? Cela dépend de l'activité économique, mais disons qu'elle rapporte en moyenne quelque 15 milliards de dollars, soit un peu plus du tiers de cette somme. Les recettes de la TPS iront simplement au service de la dette nationale. Il importe donc peu qu'elles soient versées dans le compte général ou dans un compte spécial.

Je voudrais revenir à la situation qui régnait en 1984. On recueillait alors 70 milliards de dollars auprès des contribuables et on en dépensait 110, soit 40 milliards de plus. De 1984 à 1991, les impôts des Canadiens moyens ont augmenté de 40 milliards de dollars. On recueille donc maintenant quelque 110 milliards de dollars, mais on en dépense encore de 30 à 40 milliards de plus chaque année.

Donc, ce projet de loi ne permettra pas de réduire la dette nationale. Vous ne l'ignorez pas, monsieur le Président, car si vous administriez votre budget personnel de cette façon, vous feriez faillite. Mais on ne fait pas faillite parce qu'on va emprunter à l'étranger. On emprunte sur le marché international. Je dois dire que, jusqu'en 1984, on avait l'habitude d'emprunter auprès des Canadiens, sur l'argent de leurs épargnes, mais les Canadiens n'ont aujourd'hui plus assez d'argent pour en prêter et il faut donc aller emprunter à l'étranger. Nous ne sommes plus maîtres chez nous. C'est la tragédie du présent gouvernement.

Il n'a pas su régler les problèmes au départ et il essaie maintenant de les résoudre en recourant à un système qui ne peut pas marcher.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et observations est maintenant terminée. Le député de Gatineau—La Lièvre a la parole pour reprendre le débat.

[*Français*]

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, lorsque j'ai pris connaissance du projet de loi C-21 concernant le déficit, mon intérêt a été vivement piqué pour la simple raison qu'il est devenu un fardeau extraordinaire sur le dos de tous les contribuables canadiens.

Mon collègue de l'Alberta a mentionné que le gouvernement du Canada, de 1984 à 1990-1991, avait un surplus de revenus des contribuables canadiens. Il est vrai, d'ailleurs, que dans une période de prospérité, le gouvernement du Canada ait pu avoir des revenus beaucoup plus que ceux espérés. Malgré cela, nous nous sommes ramassés avec une dette accumulée de plus en plus élevée.

Monsieur le Président, je n'essaie pas ici de dire que le gouvernement conservateur a tous les torts, qu'il a entièrement tort en ce qui concerne le déficit. Ce n'est pas du tout ce que j'essaie de dire.

Cela fait depuis un bon 15, 20 ans qu'il y a un manque d'administration financière de ce pays. Je ne blâme pas uniquement les Conservateurs, je veux simplement démontrer que le problème réside principalement dans la façon dont on taxe nos contribuables. Est-ce qu'il y a quelque chose de plus fondamental dans une démocratie que la façon dont on taxe les individus et les compagnies?

Il y a 25 ans, ici au Canada, nous avons eu la chance d'avoir une commission royale, la Commission Carter. À cette époque, M. Kenneth Carter était la personne responsable de cette commission royale qui avait pour mandat de moderniser, si l'on veut, le système de taxation de notre pays. Ce document était révolutionnaire pour le temps, même qu'il avait servi de modèle de taxation pour les pays modernes, à l'Université Harvard, aux États-Unis. Par la suite, dans des pays scandinaves, ils ont utilisé beaucoup d'éléments du rapport de cette Commission Carter pour moderniser leur système de taxation, pour qu'il soit plus juste et équitable.

Nous au Canada, qu'avons-nous fait? On n'a même pas publié le rapport. Pourquoi? C'est évident: l'élite financière ne trouvait pas que la Commission Carter la favorisait. Donc, on n'en a jamais entendu parler. Le rapport n'a jamais été publié, et l'ensemble des Canadiens n'ont jamais pu prendre connaissance de ce document vraiment remarquable. Il faut dire que Kenneth Carter, ce grand Canadien, a rendu un grand service au pays et que, malgré cela, on n'a pas publié son travail.

Où réside le problème? C'est très simple: l'élite financière de ce pays—il faut leur donner cela—protège ses intérêts. Elle ne protège pas vos intérêts, ni les miens, ni ceux de la plupart des mes collègues, mais elle protège ses intérêts, et c'est la classe moyenne qui est obligée de payer la différence dans les impôts dont le gouvernement a besoin pour fonctionner.

Donc, on arrive avec le projet de loi C-21, qui est un genre de maquillage de quelque sorte, et que je ne comprends pas. Dans le fond, on sait très bien que tous les revenus entrent dans le fonds consolidé du gouvernement fédéral, comme cela se fait dans les provinces. Est-ce qu'en créant ce fonds à part on va régler la question de la dette? Absolument pas. Nous avons besoin d'une véritable réforme en profondeur de notre système de taxation pour qu'il soit juste et équitable. Naturellement, les gens auront plus confiance et je suis convaincu que ce sera un des éléments qui nous aidera à sortir de la situation dans laquelle nous sommes.

Comme mon collègue de l'Alberta l'a mentionné, il est très malheureux que depuis les quelques dernières années nous soyons obligés d'aller emprunter sur les marchés internationaux. Cela est très néfaste, parce que dans le passé, comme le député l'a mentionné, depuis la Confédération, donc depuis plus de 120 ans, nous nous étions toujours fiés aux épargnes des Canadiens pour financer les activités du gouvernement. Maintenant, on est obligés, comme mon collègue le disait, d'aller à l'extérieur et on n'est même plus maîtres chez nous. Ce n'est pas acceptable, monsieur le Président! Il devrait même exister une loi qui stipule que si le gouvernement ne peut payer ses frais de fonctionnement, il ne puisse aller sur le marché international. Cela devrait être fait à l'interne.

On n'est pas une république de bananes, nous sommes un pays sophistiqué!

• (1610)

Nous avons des marchés d'argent à l'intérieur du pays. On ne devrait pas être obligés d'aller sur le marché international, sauf évidemment si c'est nécessaire pour des dépenses en capital, ce qui est tout à fait différent, alors que ces dépenses généreraient des revenus. Mais il n'existe aucune autre raison qui nous oblige à aller sur le marché international.

Finalement, monsieur le Président, toute cette question de déficit crée une psychose dans le pays et les gens ont raison d'être inquiets. On a vu les effets du libre-échange sur notre économie, sur notre industrie dans ce pays-ci. Le gouvernement, continuellement, utilise le déficit comme un Bonhomme Sept Heures pour faire peur à tout le monde sur cette question. Au lieu de nous faire peur, on voudrait qu'il nous soumette des mesures concrètes. Et des mesures concrètes, ce serait d'avoir, comme je l'ai mentionné, une véritable réforme de notre système de taxation. On demande cela depuis des années. Je crois que c'est une chose essentielle, et si on ne l'a pas, on ne regagnera pas la confiance des Canadiens dans ce domaine.

De plus, quand on regarde le déficit, on s'aperçoit que les taux d'intérêt contribuent à faire hausser, de façon extraordinaire, notre déficit. C'est une autre question à laquelle on devrait s'adresser comme gouvernement, parce qu'on en fait partie ici. Si on ne fait pas partie des solutions, il est évident qu'on crée des problèmes ici. C'est cela qu'on doit comprendre. Cette question de déficit n'est pas imputable à un seul domaine, comme souvent, notre illustre premier ministre tente de nous le faire croire. S'il y a un déficit, il pointe le doigt dans notre direction et il dit que c'est du temps des Libéraux que cela s'est produit. Mais c'est tellement simpliste, que cela ne mérite même pas une réponse.

Le problème du déficit réside à quelques endroits en particulier. Premièrement, il s'agit d'avoir une véritable réforme, afin que tous les Canadiens, et plus particulièrement la classe moyenne, sachent qu'ils n'en sont pas les victimes, ceux qui paient plus que leur part parce que dans le moment, on sait que c'est ce qui se produit. Il faut régler cette question-là, parce que c'est une question de confiance.

Deuxièmement, il faut protéger, à tout prix, les acquis qu'on a, ici au Canada, surtout en ce qui a trait à notre infrastructure industrielle qui, depuis le libre-échange, est en train de subir des contrecoups extrêmement difficiles. Je prétends que d'ici aux prochaines élections, cette question du libre-échange va revenir sur le tapis, parce qu'il y en a beaucoup qui ont souffert de ce pacte qui a été signé en vitesse. Même dernièrement, j'ai lu que l'Association canadienne des manufacturiers, surtout le secteur québécois, a fait une étude et dit maintenant qu'après-coup, elle réalise qu'avant qu'on ne signe l'Entente de libre-échange, il aurait dû y avoir une période de transition d'au moins cinq ans pour qu'on puisse s'y ajuster.

Donc, monsieur le Président, je conclus mon allocution sur le projet de loi C-21. S'il y a une chose que je voudrais voir, en lieu et place de mécanismes de fonds, sachant que tous les fonds des revenus reviennent au Fonds consolidé, c'est qu'on demande au gouvernement de s'attaquer au problème qui mine la confiance de tous les Canadiens, c'est-à-dire au système de taxation injuste et inéquitable. C'est ce à quoi on devrait s'attaquer en premier lieu. Si on démontre notre bonne foi pour que le système soit équitable pour tous les Canadiens, à ce moment-là, nous allons voir un regain d'espoir et de confiance chez l'ensemble de nos contribuables.

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai été très impressionné, comme tous les députés de cette Chambre, par le discours du député de Gatineau—La Lièvre. Il a si bien informé, il a si bien exprimé ses pensées que vraiment j'ai été touché. J'aimerais lui poser une question. Au sujet du déficit, pense-t-il que le budget du gouvernement, qui a été déposé à la Chambre des communes il y a un mois, va vraiment augmenter ou diminuer le déficit? Et ici j'aimerais faire référence à un petit détail que l'on retrouve dans ce budget et qui consiste à réduire les impôts sur les paiements de dividendes des sociétés canadiennes à leurs sociétés parentales à l'étranger. Ainsi, la taxe a été réduite de 10 à 5 p. 100 pour les paiements de dividendes payés à l'étranger. Le député pense-t-il que c'est responsable du point de vue fiscal? Pense-t-il que cela va augmenter les investissements étrangers au Canada? Si la réponse à cette dernière question est oui, pense-t-il que c'est une bonne chose pour les Canadiens que d'augmenter le niveau des investissements étrangers dans notre pays?

M. Assad: Monsieur le Président, en réponse à la première question de mon collègue, je ne suis pas convaincu, et là je me base sur différents articles que j'ai lus, que le budget présenté par le gouvernement va réduire le déficit, certainement pas. Parce que les dépenses qu'il est obligé de couvrir, ce ne sont pas des dépenses en capital. Et du fait qu'ils vont continuer dans la même veine, il m'apparaît qu'il y aura de plus en plus de gens qui éprouveront des difficultés à rencontrer leurs obligations, et moins de revenus vont rentrer dans le Fonds

consolidé. Donc, je ne crois pas que cela va aider à la réduction du déficit.

Pour ce qui est de sa deuxième question, quand on sait qu'il y a 4 millions de dollars à chaque heure, 24 heures par jour, 7 jours par semaine qui vont à l'extérieur de notre pays en paiements de dividendes et que le gouvernement a le front de réduire les impôts à payer sur ces dividendes, c'est incroyable. Je crois que le Canada est probablement un des seuls pays au monde où il y a tant de dividendes qui sont payés à l'étranger, et ce supposément pour payer des investissements faits ici. C'est sûr qu'il y a des investissements à l'intérieur de notre pays, mais c'est loin d'être aussi considérable que les paiements de dividendes qui vont à l'extérieur de notre pays. Les actions de ce gouvernement au sujet de ces dividendes sont tellement curieuses—et vous me dites que la taxe a été réduite de 10 à 5 p. 100—que cela est inexplicable. Et, dans les circonstances, c'est inacceptable. Et je crois que tous ces facteurs vont simplement aggraver la situation financière de notre pays.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. La parole est à l'honorable député de North Island—Powell River.

[*Traduction*]

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le débat d'aujourd'hui à la Chambre porte sur la légitimité du projet de loi conservateur, dont l'objectif est d'affecter les recettes de la TPS au service de la dette afin d'en arriver à réduire la dette. Je pense que l'opposition a clairement montré que cet objectif n'est pas réaliste.

• (1620)

J'aimerais pousser plus loin la discussion au sujet de la taxe sur les produits et services pour parler de l'effet de cette taxe sur la dette. Évidemment, il n'est pas possible d'examiner la question en détail sans se pencher sur le problème de la dette. À mon avis, les Canadiens estiment que la taxe sur les produits et services nuit aux affaires, détruit l'esprit d'entreprise et sape la confiance des consommateurs. Bref, c'est une taxe profondément régressive pour les Canadiens à faible revenu. Elle fait vraiment du tort aux Canadiens les moins haut placés dans l'échelle des salaires. Il est extrêmement difficile de trouver l'argent nécessaire pour faire ses achats quand il faut y ajouter les 7 p. 100 supplémentaires. Elle fait baisser l'activité commerciale dans l'économie locale, et l'économie locale est partout au Canada. Elle engendre le chômage et nuit aux entreprises. D'une façon générale, on peut dire qu'elle fait beaucoup de tort à l'économie canadienne.

Ce n'est pas la seule cause de notre dette. Mais c'est intéressant de voir grandir cette dette. Les conservateurs nous assurent qu'ils prennent des mesures pour la réduire, mais ce n'est pas vrai.

Selon moi, l'Accord de libre-échange est l'un des principaux facteurs de la dette, au Canada. Cet accord a pour effet d'amener les usines canadiennes à déménager aux États-Unis, puisqu'elles passent ainsi d'une région où les salaires sont élevés à une région où les salaires sont dérisoires. Les travailleurs canadiens se retrouvent ainsi prestataires de l'aide sociale. C'est bien plus difficile qu'autrefois de retirer de l'assurance-chômage, parce que les conservateurs la rendent inaccessible plutôt que d'aider les gens à s'en prévaloir.

L'accord canado-américain ne peut que faire déménager les emplois canadiens aux États-Unis. Il y a maintenant un million et demi de chômeurs canadiens, et ce chiffre continuera à augmenter. Dans la région où je vis, nous allons perdre une usine de papier journal au profit des États-Unis. Nous restons impuissants face au mal qu'on nous inflige dans les secteurs du bois d'oeuvre et des pêches, dont les emplois s'en vont maintenant tous aux États-Unis. C'est un autre facteur qui augmente la dette, qui l'augmente même considérablement. Par suite de cet accord, le Canada deviendra le Porto Rico du Nord.

La dette du Canada augmente, c'est certain. Bien sûr, le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, et qui a pour objet d'affecter les recettes provenant de la TPS au service de la dette, est insensé. Malgré tout, ce gouvernement continue à négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique. En réalité, cet accord ne vise qu'à transférer les emplois du Canada au Mexique, sans même prévoir un arrêt aux États-Unis.

Ces emplois commandent, au Canada un taux horaire de 14, 15 ou 16 $ ainsi qu'une charge sociale entraînant un autre montant de 8 à 10 $ pour l'assurance-vie, l'assurance-maladie et l'assurance pour soins dentaires. C'est le prix à payer pour fabriquer de bons produits. Ces emplois se trouveront désormais au Mexique, où il suffira de verser 80c. l'heure, ou environ 6,40 $ par jour à raison de huit heures par jour si possible. Il n'y aura pas d'avantages sociaux à prévoir, de sorte que la charge sociale sera bien faible. Il n'y aura pas de normes environnementales et autres à observer ni d'assurance-maladie à payer.

Au taux horaire de 80c., nous, les Canadiens, ne pourrons relever la concurrence et la liste de nos assistés sociaux s'allongera puisqu'il sera alors extrêmement difficile de maintenir un régime d'assurance-chômage. Il

nous sera aussi fort difficile, sinon impossible, de maintenir le régime d'assurance-maladie ou d'aide sociale, ainsi que le filet de sécurité et de soutien en cas de perte de revenu, dont nous nous sommes dotés au Canada. Tout cela parce que les conservateurs tenaient à conclure un accord de libre-échange nord-américain même si les règles du jeu seraient extrêmement inégales.

Ce sont ces trois facteurs. Il y a la TPS, cette taxe fort nuisible que le gouvernement a imposée au Canada. Il y a ensuite l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, qui ronge l'économie canadienne et qui continuera à le faire tant qu'il sera en vigueur.

Enfin, il y a cette véritable folie que s'apprête à commettre ce gouvernement, de sorte qu'en vertu de cet accord de libre-échange nord-américain, il fera cadeau des emplois qui nous restent au Mexique, où le salaire horaire n'est que de 80c.

Je crois que nous devons faire un choix. Cela fait presque quatre ans depuis les dernières élections générales, et il faut que la population fasse un choix bientôt. Or, celui que mon prédécesseur à décrit ne saurait être plus clair. C'est le choix que le dernier député conservateur à intervenir a fait lorsqu'il a déclaré que le gouvernement conservateur préférait avoir raison et être impopulaire. On a signalé que le fait d'être impopulaire pour un gouvernement signifiait qu'il n'avait plus la confiance des Canadiens. Ces derniers ne croient pas que nos vis-à-vis ont raison d'adopter une politique qui favorise la suppression d'emplois au Canada au profit des États-Unis. Ils ne pensent pas qu'il soit bon d'inciter les entreprises à déménager de l'autre côté de la frontière. Enfin, ils ne considèrent que les conservateurs ont tort d'imposer une taxe qui détruit les entreprises et nuit à l'activité économique en plus d'être tout à fait rétrograde et dure pour les Canadiens.

Les conservateurs sont vraiment impopulaires. Les Canadiens ne croient pas que le gouvernement a raison de conclure avec le Mexique un accord commercial en vertu duquel des emplois canadiens dans les secteurs forestier, automobile, manufacturier ou textile rémunérés à 10 $ ou 15 $ l'heure se retrouvaient plutôt au Mexique où ces mêmes emplois ne paieraient que 80c. l'heure et où il n'y a aucune protection, notamment en ce qui concerne les droits de la personne. C'est une véritable catastrophe.

Non seulement le gouvernement est extrêmement impopulaire et refuse absolument d'écouter la population, mais il est également tout à fait dans l'erreur.

Selon moi, il y a une lacune fondamentale dans la façon dont on présente les choix à l'heure actuelle aux Canadiens. Ils doivent comprendre que le problème en question continuera à se poser si on élit un gouvernement libéral à l'avenir. En fait, les libéraux croient dans la TPS. Ils signalent clairement chaque fois qu'ils le peuvent qu'ils entendent conserver la TPS, cette taxe rétrograde très dure qui nuit à l'activité économique, détruit les possibilités. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le leader parlementaire de l'opposition officielle souhaite invoquer le Règlement.

M. Dingwall: Monsieur le Président, le député qui vient d'intervenir souffre peut-être d'une maladie et il se peut que le médicament qu'il prend l'affecte. Dans le cadre de ses interventions à la Chambre, il devrait au moins s'assurer qu'il y ait une parcelle de vérité dans ce qu'il dit.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donner la parole au député de North Island—Powell River.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je m'attendais à ce que le Parti libéral proteste contre cette question avec véhémence, partout dans le pays, mais c'est un fait: c'est le Parti libéral qui refuse de rejeter la TPS.

En outre, lorsque le Parti conservateur dit: «Nous appuyons la TPS, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'accord de libre-échange nord-américain», il est clair, dans le compte rendu de la Chambre des communes et dans tous les médias du Canada, que les libéraux choisissent de conserver l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, cet accord préjudiciable et destructeur qui alourdit la dette que ce projet de loi sur la TPS est censé payer.

Ce penchant destructeur et cette exportation des emplois canadiens sont maintenant devenus une politique du Parti libéral.

M. Dingwall: Le député acceptera-t-il de répondre à une question?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous aurez une occasion de poser une question quand viendra la période de questions et d'observations.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, mon collègue du Parti libéral, celui qui. . .

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. Ce n'est pas encore le moment de poser des questions ou de faire des observations. J'espère que le député de Cap-Breton—Richmond-Est donnera la possibilité au député de terminer son débat, après quoi nous passerons aux questions et aux observations.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me plierai certainement aux ordres de la présidence, mais lorsque le député fait ses observations, il pourrait peut-être indiquer à la Chambre s'il l'induit délibérément en erreur avec les propos qu'il vient de tenir.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il est évident que la démonstration de cela serait de voir le chef du Parti libéral se lever et dire: «Nous allons annuler l'Accord de libre-échange, nous allons mettre fin à la TPS et nous ne signerons pas d'accord de libre-échange nord-américain.» Ce n'est pas ce que le Parti libéral dit publiquement.

Dans un débat à la Chambre des communes, le premier ministre a déclaré un jour que le Canada devrait refuser d'aider les pays qui ne respectent pas les droits de la personne et devrait même refuser de commercer avec eux. Les libéraux ont proposé un amendement pour enlever cela, pour que l'accord commercial puisse être adopté.

Notre choix est très clair au Canada, en dépit des protestations de mes collègues du Parti libéral. Leur position n'est pas différente de celle des conservateurs. Les Canadiens attendent avec impatience qu'ils disent: «Oui, nous mettrons un terme à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, car il porte atteinte à notre souveraineté, donne le contrôle de notre énergie aux Américains, permet l'achat complet de nos industries et de nos usines ainsi que transfère les emplois de l'autre côté de la frontière.»

• (1630)

Mais cela ne se produira pas, car il est entendu que le Parti libéral ne peut pas se passer des dons des sociétés. Il est très endetté et passablement amoindri par ses dernières années d'errements. Il n'a pas de politique susceptible de rallier les Canadiens. C'est regrettable, mais leur politique consiste seulement à dire qu'ils feront quelques retouches, qu'ils amélioreront le système, mais qu'ils conserveront la TPS, l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et l'accord nord-américain.

Tous les Canadiens attendent que le Parti libéral se lève et dise qu'effectivement, il abandonnera ces instruments destructeurs qui existaient du temps du gouvernement conservateur. Jusqu'à présent, il n'en a rien fait. Il dit qu'il a l'intention de les conserver et de s'en servir comme le gouvernement conservateur l'a fait.

Par ailleurs, le NPD dit que s'il est élu, il éliminera ces instruments. Il n'y aura plus de TPS, plus d'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et pas d'accord de libre-échange nord-américain.

C'est essentiellement une question de choix pour les Canadiens. Le Parti conservateur dit que le fait qu'il soit le gouvernement le plus impopulaire de l'histoire du Canada ne le fera pas reculer et qu'il préfère avoir raison que de jouir de la confiance de la population.

En 1974, le Parti libéral a promis aux Canadiens qu'il n'imposerait pas de contrôles sur les prix et les salaires. Une fois élu, il l'a pourtant fait. Les Canadiens savent que le Parti libéral ne leur fournit que mensonges et illusions.

Aujourd'hui, les membres de ce parti, qui se plaignent à la Chambre et qui ont été blessés par la vérité, ont l'occasion de se lever et de dire aux Canadiens qu'ils se débarrasseront de la TPS, cette taxe abominable qui a démoli le Canada; qu'ils se débarrasseront de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis à cause de l'effet destructeur qu'il a eu sur le Canada; qu'ils ne concluront pas d'entente avec le Mexique dans le cadre d'un accord de libre-échange nord-américain à cause de l'énorme injustice qu'un tel accord présenterait pour le Canada et aussi pour le Mexique.

Le chef de ce parti court se cacher chaque fois qu'on veut aborder ces questions critiques. Au moins, le chef du parti conservateur, le premier ministre du Canada, n'a pas peur de se lever et de nous dire qu'il se fiche de ce qu'on pense et qu'il est certain d'avoir raison. Mais le chef du Parti libéral bafouille et se dérobe. Quand on les met au pied du mur, les libéraux avouent qu'ils sont en faveur de la TPS, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'accord avec le Mexique.

Le NPD estime que ces instruments du Parti conservateur sont parmi les plus destructeurs qu'on ait jamais utilisés au Canada. Une fois porté au pouvoir, il les fera disparaître à tout jamais.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, qu'il est doux d'entendre un député de ce parti prendre la parole à la Chambre pour citer des passages qu'on dirait tirés de la Bible, son évangile. Il n'a qu'à en parler au premier ministre de la province d'Ontario. J'imagine que ce qu'il souhaite, c'est que nous tous, ceux qui sont de ce côté-ci de la Chambre et ceux qui sont de l'autre, suivions les prescriptions du premier ministre de l'Ontario.

Peut-être serait-il assez aimable pour dire s'il souscrit aux mesures prises par son collègue, le premier ministre de la province de Saskatchewan qui a vu un grand nombre de lits d'hôpital supprimés à la suite des mesures prises par son gouvernement. Pas plus tard qu'il y a 48 heures, heures de la Chambre, le député et son parti ont condamné d'autres gouvernements provinciaux.

Voyons voir s'il a l'honnêteté intellectuelle de se lever et de blâmer les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Ontario.

Mais en ce qui concerne les trois questions qu'il a soulevées, permettez-moi de dire au député que son remède, dont il a manifestement abusé aujourd'hui, a affecté non seulement son cerveau mais également son raisonnement. En effet, il se trompe royalement à l'égard, non pas d'une question, de deux questions, mais bien de trois questions. Que l'on joue pour les Blue Jays ou pour les Expos de Montréal importe peu. À maintes et maintes reprises, nous avons dit clairement au député que nous allions renégocier l'Accord de libre-échange conclu avec les États-Unis.

Maintenant, pour le député néo-démocrate, c'est le moment de chercher à se rattraper. Bob White a appelé le leader du Nouveau Parti démocratique et lui a dit: «Tu as raté le coche la dernière fois. Tu aurais intérêt à être sur tes gardes. Tu dois être contre cet accord. Il faut absolument que tu fasses tout pour en venir à bout.» Voilà la position du Nouveau Parti démocratique.

Pour ce qui est de la TPS, le chef du Parti libéral a dit très clairement ce qu'il en pensait à la Chambre des communes. Je ne veux pas mettre en doute la fiche de présence à la Chambre. Je sais qu'il est presque toujours ici, mais il doit avoir manqué l'intervention du chef du Parti libéral du Canada le jour où il a fait cette déclaration claire et sans équivoque en réponse à une question.

Quant à l'accord de libre-échange nord-américain, le député doit divaguer. Notre parti est celui qui a exigé que le gouvernement produise les documents en cause, qu'il nous tienne au courant et qu'il nous dise ce que sera le contenu de cet accord. Nous avons établi les critères à respecter pour qu'il puisse être conclu. Nous l'avons considéré comme une occasion de rouvrir l'Accord de libre-échange.

Je tiens à prévenir mon honorable collègue, avant qu'il prenne la parole et induise volontairement la Chambre des communes en erreur, qu'il devrait vérifier le texte de ce qui a été fait et dit à la Chambre, de part et d'autre. Nous connaissons la vraie raison qui a poussé le député à faire ces déclarations. C'est à cause des sondages qu'il lit sans cesse. Il sait que, dans sa province, son parti continue à perdre du terrain.

M. Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, je pense que nous avons là la preuve que tout le monde a droit à une bonne défense. Et il n'y a qu'un avocat, même médiocre et inefficace, qui puisse le faire.

Je félicite le député de la grandiloquence dont il a fait preuve en défendant la misérable position de son parti. Il n'y a rien d'équivoque dans la déclaration du député au sujet de l'abolition de la TPS. Il n'a tout simplement pas dit que son parti l'abolirait. Je voudrais faire remarquer qu'il n'a pas dit cela.

Il n'a pas dit que son parti se débarrasserait de la TPS. N'importe qui voudrait négocier une meilleure entente avec les Américains. Mais à moins de mettre un terme à cet accord, cet horrible accord que nous avons signé, la misérable et faible position du Parti libéral, si éloquemment défendue par le député de la Nouvelle-Écosse, tourne court. Il n'a pas prononcé la phrase clé que son parti se débarrasserait de l'Accord de libre-échange.

Ses collègues se sont présentés à la Chambre. Ils ont modifié la motion de manière à éliminer l'accord de libre-échange nord-américain. Ils se sont joints au NPD pour demander au premier ministre de leur fournir des détails sur les arrangements sectoriels qui ont été pris. Nous avons tous demandé ces choses-là. Mais, connaissant la réputation du Mexique et sachant que le Canada en souffrirait, ils n'osent pas déclarer qu'ils ne participe-

ront pas à la signature de cet accord dégoûtant et destructeur.

Malgré sa grandiloquence, le député n'a pas livré la marchandise, comme son parti.

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité avec l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir à l'heure de l'ajournement: le député de Burin—Saint-Georges—Les pêches; le député de Don Valley-Est—La promotion de l'achat de produits canadiens; le député de Calgary-Nord-Est—Les victimes de la thalidomide; le député d'Edmonton-Sud-Est—L'industrie du gaz naturel; la députée de South West Nova—Les pêches.

• (1640)

Les secrétaires qui nous regardent à la télévision voudront bien informer les députés que nous pourrons peut-être entamer le débat d'ajournement beaucoup plus tôt et que ceux-ci feraient bien de se présenter dès que possible de telle sorte que nous puissions procéder sans interruption.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, l'occasion qui m'est offerte ici aujourd'hui est magnifique. Je suis persuadé que le député reviendra à la Chambre, ne serait-ce que pour me poser un certain nombre de questions auxquelles je me ferai un plaisir de répondre n'importe quand et n'importe où au Canada, en autant qu'il s'agit de politique publique.

Le NPD fait preuve d'une hypocrisie consommée, en particulier le député de Saskatoon qui essaie de quitter la Chambre.

M. Skelly (North Island—Powell River): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La tradition à la Chambre est bien établie; j'espère que le député va s'excuser. . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai pas vraiment entendu ce que le député avait à dire, mais quoi qu'il en soit, s'il veut quitter la Chambre, cela le regarde.

M. Dingwall: Monsieur le Président, l'hypocrisie du Nouveau Parti démocratique est évidente une fois de plus dans cette enceinte, comme on peut le constater dans tout le pays et dans les provinces. Les néo-démocrates sont les premiers à intervenir pour critiquer tous ceux qui occupent des postes de responsabilité, que ce soit au niveau fédéral ou provincial.

Cependant, qu'en est-il de leurs activités au niveau provincial, en Saskatchewan ou en Ontario. Voyez les promesses qui ne sont pas tenues en Ontario, sous la direction de Bob Rae.

M. Keyes: C'est une litanie.

M. Dingwall: Mon collègue parle de litanie. C'est en effet une litanie de promesses violées par le NPD. Je suis stupéfait aujourd'hui de voir que le NPD s'intéresse tout à coup à la région de l'Atlantique, et je suis persuadé que le ministre des Anciens combattants, qui est un homme raisonnable, sera d'accord avec moi là-dessus. J'ai été sidéré de constater que le NPD, un parti basé à terre, comme un de nos vis-à-vis l'a si bien dit, se préoccupait tout à coup de la région de l'Atlantique et en particulier de Terre-Neuve et des stocks de poisson au large des côtes terre-neuviennes.

C'est de l'hypocrisie. Il est incroyable de penser que les néo-démocrates ont eu le culot de soulever cette question, alors qu'ils ne font absolument rien depuis quelques années au sujet des pêches.

Le député a parlé de commerce, ainsi que de notre politique relativement aux échanges commerciaux et à l'Accord de libre-échange. Nous avons précisé clairement ce que serait notre politique si nous formions le prochain gouvernement. Nous avons dit publiquement que nous entendions renégocier l'Accord de libre-échange, car c'est dans l'intérêt des Canadiens.

Ce n'est pas une position irréfléchie comme celle du Nouveau Parti démocratique, à la suite de l'entrée en vigueur de cette entente à laquelle beaucoup d'entre nous se sont opposés en fait. Quoi qu'il en soit, deux pays souverains, le Canada et les États-Unis, ont déjà commencé à l'appliquer. Les chefs d'entreprise ont effectué d'importants investissements afin d'adapter leurs opérations et leur secteur à cet accord. Je ne l'apprécie pas, mais c'est là la réalité avec laquelle nous devons composer.

Lorsque les néo-démocrates affirment que nous devons l'abroger, et non le renégocier, ils se font des illusions. Il est question des États-Unis dans le cas présent et non d'une petite république quelconque à laquelle on peut demander sans formalités de renégocier l'accord en question.

C'est là la position tout à fait sensée du Parti libéral du Canada comme le montrent les observations de notre chef dans cette enceinte et dans tout le pays.

C'est là le premier point. En ce qui concerne la TPS, qu'a fait le NPD en Ontario? Qu'a-t-il fait en Ontario? Comment M. Rae s'est-il opposé à la TPS? De quelle façon Roy, de la Saskatchewan, et Mikey, de la Colombie-Britannique, ont-ils manifesté leur désaccord face à la TPS?

Ont-ils fait paraître des annonces ou des messages dans la presse parlée et écrite? Ont-ils tenu des débats dans leurs assemblées législatives provinciales pour dire ce qu'ils pensaient de la TPS?

En fait, Mikey, de la Colombie-Britannique, refuse même de rappeler la Chambre pour que les députés puissent faire connaître leurs opinions sur les questions qui retiennent l'attention.

Monsieur le Président, à mon avis, c'est de l'hypocrisie, même si le député n'est peut-être pas d'accord avec moi. Il a peut-être raison, mais je maintiens mon opinion. C'est de l'hypocrisie pure, et les Canadiens le diront aux prochaines élections.

Nous avons dit que nous éliminerons la TPS pour la remplacer par autre chose. Or, quand on demande aux néo-démocrates ce qu'ils feront pour éliminer la TPS, ils se cachent sous leurs banquettes. Ils restent muets, glissent sur la question et font des pieds et des mains pour éviter de répondre.

Cette réaction est bien compréhensible quand on forme un tiers parti croupion et de moins en moins populaire partout au pays. En entendant ce que je viens de dire, toute personne qui se respecte devrait se lever pour participer au débat et protester.

Quand on ne le fait pas, c'est qu'on manque de courage et qu'on ne mérite guère d'être réélu à la Chambre comme député néo-démocrate.

J'en arrive enfin à l'accord de libre-échange nord-américain. Comme je l'ai mentionné dans mes observations, nos critique et critique associé en matière de commerce, notre critique en matière d'affaires extérieures et notre chef ont clairement défini notre position en ce qui a trait à cet accord.

Le problème, c'est que le député qui se trouve à la gauche, apprécie peu cette opinion, mais il sait que les Canadiens croient en nous et en notre sens des responsabilités, comme l'ont révélé les divers sondages qui ont été rendus publics. Or, tout cela énerve beaucoup les néo-démocrates.

Je peux comprendre cela parce que le chef du NPD, malgré les dissensions au sein de son propre parti et malgré les attaques qu'elle reçoit de syndicats et de représentants syndicaux, ne peut aller rencontrer le président des États-Unis comme le leader du Parti libéral l'a fait et lui dire que les affaires sont une chose et que l'amitié en est une autre.

C'est ce qui effraie le Nouveau Parti démocratique, parce qu'il sait au plus profond de son coeur et de son âme que nous avons choisi les politiques publiques qui conviennent à notre pays.

Nous n'avons pas de réponses à toutes les questions qui peuvent être posées à un moment ou à un autre sur un sujet ou un autre, mais nous ne sommes pas le NPD. Je ne voudrais surtout pas être membre du NPD, ce parti qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, est passé maître dans l'art d'être hypocrite.

Je vais donc m'arrêter ici et laisser au député la chance de me poser une question.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, il est intéressant de noter que, dans cette Chambre, le bruit semble parfois remplacer la vérité et que, si le député se lève et produit autant de décibels, c'est sans doute qu'il n'a pas saisi tous les points.

En ce qui me concerne, je serais très heureux d'entendre le chef de l'opposition officielle dire que, si son parti est élu, il mettra fin à l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. J'ai bien dit mettre fin. Mais il ne l'a pas fait. Il ne l'a pas dit. S'il est irresponsable, comme un des députés libéraux l'a dit, de mettre fin à un accord aussi destructeur pour le Canada, alors je pense que les Canadiens ont le choix. Je pense d'ailleurs que les sondages vont changer si les députés libéraux continuent de dire: «Je pense qu'il serait irresponsable d'annuler l'accord.»

• (1650)

Ce que je propose, c'est un choix: Restez sur vos positions et clarifiez-les. Nous ne sommes pas très inquiets du Parti conservateur, car il maintient ses posi-

tions, aussi stupides soient-elles. À 11 p. 100 dans les sondages, il ne constitue pas une menace pour nous.

Le problème actuellement, dans l'esprit de très nombreux Canadiens, c'est la position du Parti libéral. Une position qui dit que les prochaines élections ne seront pas les dernières, qui dit que le Parti libéral ne laissera pas une union économique avec les États-Unis ou un accord nord-américain remplacer les salaires raisonnables des travailleurs canadiens par des prestations à 80c. l'heure.

Actuellement, tous les députés libéraux qui ont pris la parole ont dit qu'ils poursuivraient les négociations avec le Mexique en vue d'un accord. Une déclaration disant qu'ils renégocieront l'accord ne suffit pas aux Canadiens, il veulent une déclaration disant que cet accord est inacceptable et sera dénoncé. Les négociations pourraient ensuite conduire à une entente raisonnable. Nous pourrions régler la question des déséquilibres commerciaux par voie de négociation, mais nous ne pouvons pas conserver l'accord et conserver le Canada.

La TPS doit disparaître, monsieur le Président. Si le Parti libéral, par la voix de son chef, le déclarait publiquement, nous aurions fait un grand pas en avant.

M. Dingwall: Monsieur le Président, lorsque les députés d'en face nous lancent la balle, ils savent que nous pouvons la frapper très loin. C'est absolument ridicule.

Je l'ai déjà dit dans ce débat, mais pour les spectateurs qui viennent sans doute de se joindre aux débats télévisés, je répète que le médicament qu'a pris le député semble avoir fait effet. Je suis certain qu'il a pénétré dans l'esprit, dans le coeur et jusque dans les entrailles du député, car il vit dans un monde complètement différent de la réalité.

En ce qui concerne l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, notre parti a clairement déclaré que nous allions le renégocier. Le député nous dit maintenant qu'on a tort, terriblement tort. Eh bien, si le député pense de cette façon, je fais confiance à mon chef, à mon parti, à mon caucus ainsi qu'à ces hommes et à ces femmes qui vont faire campagne pour nous en Colombie-Britannique. Je leur fais énormément confiance. Déclenchons les élections. Laissons la parole aux électeurs. Laissons-les décider de la meilleure mesure qu'il convient de prendre en ce moment-ci.

Quand un accord qui a été passé entre deux États souverains, qui a été mis en oeuvre et qui fonctionne en grande partie au détriment de l'industrie canadienne, dire que nous allons, immédiatement après des élections générales, révoquer cet accord sans essayer d'en renégocier quelques-unes des clauses les plus importantes, je laisse au citoyen ordinaire de la Colombie-Britannique, dans la circonscription même du député, le soin de déterminer ce qui serait la meilleure politique à appliquer. Je suis certain du résultat.

Quant à l'accord de libre-échange nord-américain, le député doit se rendre compte que cette question a été débattue maintes et maintes fois dans cette Chambre et que nous n'avons pas cessé de répéter que c'était une occasion pour le Canada d'en profiter pour renégocier son accord avec les États-Unis. Le député aimerait certainement que l'on renégocie certaines dispositions importantes, comme celles qui portent sur l'énergie. Il voudrait que les dispositions soient modifiées. Il voudrait aussi que la politique monétaire soit clarifiée, j'en suis convaincu. Il voudrait également faire préciser certaines choses au sujet des programmes sociaux. Nous avons une bonne occasion de le faire.

Le député ne comprend pas parce qu'il ne veut pas comprendre. Il est comme tous les néo-démocrates, comme ce bon vieux CCF, qui critiquent constamment jusqu'à ce qu'un jour, par un accident de l'histoire, ils se retrouvent à la tête de l'Ontario. Que se passe-t-il alors? Ils rompent toutes les promesses qu'ils avaient faites et reviennent sur toutes les positions qu'ils avaient prises. C'est la même chose en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

Que le député sache, monsieur le Président, que le seul moyen de savoir qui est le meilleur, qui a raison et qui propose les meilleures programmes consiste à s'en remettre aux électeurs. Qu'il arrête de tout faire pour plaire au gouvernement conservateur. C'est cela le problème.

M. Darryl Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement les deux partis d'opposition se disputer cet après-midi dans cette Chambre au sujet de la politique du gouvernement.

Depuis 1984, nous avons été élus pour notre responsabilité financière. Nous avons négocié l'Accord de libre-échange pour protéger les travailleurs. Je respecte l'opinion du chef de l'opposition qui veut le renégocier. Qu'est-ce qu'il va renégocier?

La TPS, qu'on veut supprimer, est indispensable au maintien des programmes sociaux, comme le savent les Canadiens. Et on la remplacerait par quoi?

Dans le peu de temps dont je dispose, je dirais que ces messieurs d'en face, monsieur le Président, ne font que jeter de la poudre aux yeux des Canadiens lorsqu'ils s'adressent à eux ou lorsqu'ils posent des questions à notre gouvernement qui, lui, déclare depuis 1984 qu'il faut être réalistes. Ce n'est pas leur cas. En ce qui concerne la TPS, j'aimerais demander au chef de l'opposition de combien serait la nouvelle taxe et quelle forme elle prendrait.

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, ma question porte sur le projet de loi C-21. J'aimerais demander au député s'il pense que ce dernier va résoudre le problème de la dette et du déficit du Canada, s'il s'attaque à ce problème. C'est une question très simple.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue pour sa question très intelligente, très avisée et très sage. Je ferai preuve des mêmes qualités que lui en lui répondant de cette manière: non, le projet de loi va faire très peu, sinon rien, en ce qui concerne l'endettement.

Je veux remercier le député d'en face, qui a pris la parole à la Chambre, comme moi, pour condamner ces socialistes, ces néo-démocrates de l'ancien CCF qui viennent ici, pleins d'hypocrisie, comme le député en conviendra, j'en suis sûr, pour faire des remarques scandaleuses sur le rôle de l'opposition officielle et, dans une certaine mesure, sur celui du gouvernement.

Je veux dire à mon collègue qu'il devrait savoir que, quand il parle de la TPS, c'était son gouvernement qui avait hérité d'une dette, dit-on, de quelque 187 milliards de dollars et que l'endettement est aujourd'hui bien supérieur à 400 milliards de dollars. Aussi, quelque chose a dû se passer depuis huit ans.

Nous avons une pléthore de nouvelle taxes—en fait, plus de 32 nouvelles taxes—pour accabler les Canadiens. Le gouvernement disait qu'il instituait ces impôts pour obtenir des recettes supplémentaires, mais le déficit a doublé sous les conservateurs. Le ministre du tourisme vient d'arriver à la Chambre. Il voudra peut-être dire également quelques mots, mais c'est le gouvernement qui a promis en 1984 et 1988 d'être un bon gestionnaire des deniers publics.

Nous avons tout vu, sauf une bonne gestion des deniers publics. Nous avons vu toutes sortes d'exemples de gaspillage que nous avons dénoncés à la Chambre des communes. J'espérerais seulement que les députés d'en face changeraient de conduite aussi rapidement que possible, puis qu'ils donneraient aux Canadiens la possibilité qu'ils souhaitent tant, c'est-à-dire de voter de sorte que le gouvernement soit alors en mesure de prouver qu'il a raison et que nous avons tort. J'aimerais beaucoup avoir cette possiblité.

• (1700)

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité avec l'article 38 du Règlement.

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, se peut-il qu'il y ait encore au Canada quelqu'un qui ne sache pas que les pêches de l'Atlantique traversent une crise extrêmement grave, que nos stocks de poisson sont pillés et que des milliers

d'hommes et de femmes à Terre-Neuve ont perdu leur source de revenu indépendamment de leur volonté?

Est-il encore quelqu'un dans notre pays qui ne sait pas que le poisson est pillé par les bateaux étrangers qui pratiquent la surpêche, et que partout des hommes et des femmes ont perdu leur travail sans en être responsables.

Si nous voulons remédier à la situation, il nous faut attaquer sur deux fronts.

Tout d'abord et avant tout, car sinon rien d'autre n'a d'importance, nous devons trouver un moyen de mettre un terme à la surpêche des stocks de poisson au large de la côte de Terre-Neuve. Nous le devons absolument. Nous n'avons plus le temps d'attendre. Il faut le faire immédiatement.

C'est pourquoi, en ce moment même, une armada de sept chalutiers a mis le cap sur le nez et la queue des Grands bancs. Nous devons faire savoir à la communauté internationale que cette surpêche, ce pillage, ce viol impudique des stocks de poisson doit cesser, et ce dès maintenant.

Deuxièmement, le gouvernement doit prêter main forte aux gens qui dépendent de cette ressource pour leur subsistance; aux hommes et femmes du sud et du sud-ouest de la côte de Terre-Neuve, ainsi que des autres parties de cette province; aux hommes et aux femmes de la Nouvelle-Écosse qui dépendent également de cette ressource. Le gouvernement doit trouver un moyen d'aider ces gens à combler ce manque à gagner sans leur faire l'aumône. Si ces gens-là ne travaillent pas aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'ils sont paresseux, c'est parce qu'ils ne trouvent pas de poisson à pêcher.

Aujourd'hui, pendant les quelques minutes dont je dispose, je voudrais parler de ce deuxième élément, la nécessité de venir en aide à ceux qui, sans y être pour rien, sont privés de leur source de revenu: les pêcheurs, les pêcheurs au chalut, les pêcheurs côtiers, les travailleurs en usine ainsi que les hommes et les femmes qui coupent et tranchent le poisson et le préparent pour le marché.

Voilà ce dont je parlais en décembre dernier quand j'ai interrogé mon honorable collègue, le ministre de l'Emploi, au sujet de l'assurance-chômage concernant ces travailleurs.

Je lui ai demandé en particulier de revoir les lignes directrices du Programme relatif à l'échec des pêches de l'Atlantique, et de tenir compte du fait que, aussi bien intentionné qu'il soit, le programme ne répond pas aux besoins auxquels il avait pour objet de répondre; beaucoup de gens en sont en effet exclus pour des questions de détail, et ces questions de détail ne leur permettent pas de payer la note d'épicerie.

Ces gens-là, pour commencer, veulent travailler, et faute de travail, un travail qu'on leur a dérobé, ils devraient pouvoir compter sur une main secourable. Ce secours devrait leur être accordé de façon équitable.

Prenons par exemple le programme relatif aux engins de pêche que le ministre des Pêches a annoncé il y a quelques semaines. Le programme avait un bon objectif. Mais celui qui a concocté le règlement doit s'être donné pour mission de le rendre aussi peu équitable que possible. Monsieur le Président, si vous avez jamais vu quoi que ce soit de plus tordu dans votre vie que ce règlement, je vous mets au défi de me le montrer.

Des candidats sont exclus uniquement en fonction de l'endroit où ils habitent le long de la côte, non en fonction de la mauvaise saison de pêche qu'ils ont connue.

Je demande au gouvernement d'utiliser les ressources dont il dispose pour donner de l'aide à ces gens-là, mais de le faire d'une façon qui soit équitable, de sorte que personne ne soit exclu pour des questions de détail et qu'on puisse les aider à mettre du pain sur la table jusqu'à ce qu'ils puissent recommencer à faire ce qu'ils veulent vraiment faire, aller en mer, prendre du poisson et le préparer pour le marché.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le Programme d'aide relatif à l'échec des pêches de l'Atlantique, annoncé le 4 octobre 1991, était axé sur un ensemble particulier de circonstances. De nombreuses personnes, qui auraient traditionnellement participé à la pêche côtière au cours de l'été de 1991, n'ont pu le faire ou n'ont presque rien capturé au niveau local. La glace abondante et les froides températures conséquentes ont donné lieu à de piètres débarquements de morue et de capelan.

La caractéristique d'intervention immédiate du programme réservait des fonds à la création d'emplois et énonçait les critères d'admissibilité. Ces critères étaient nécessaires pour que le programme s'adresse à ceux pour lesquels il avait été conçu: les pêcheurs et les travailleurs d'usines tributaires depuis longtemps de la pêche qui n'ont pas pêché pendant un nombre suffisant de semaines au cours de l'été 1991 pour être admissibles à l'assurance-chômage.

À l'échelle de l'Atlantique, 249 projets de création d'emplois ont fourni plus de 41 000 semaines d'emploi à 5 864 pêcheurs et travailleurs d'usine. La majeure partie de l'aide a été fournie à Terre-Neuve où 4 092 pêcheurs et travailleurs d'usine ont pris part à plus de 100 projets de création d'emplois. Les projets entrepris dans de nombreuses régions étaient liés aux pêches et ont permis d'améliorer les installations locales.

Les personnes qui percevaient des prestations d'assurance-chômage et dont les réclamations sont maintenant échues cherchent également à participer au programme. Ce groupe n'est pas admissible au Programme d'aide relatif à l'échec des pêches de l'Atlantique car il pouvait déjà toucher des prestations et en fait, de nombreuses personnes le faisaient déjà. La situation de ces personnes qui ont peu de possibilités d'emploi est à l'étude au ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada. Les personnes désireuses de le faire peuvent communiquer avec leur centre local d'emploi pour déterminer si d'autres programmes de ce ministère leur sont offerts.

[*Traduction*]

LA PROMOTION DE L'ACHAT DE PRODUITS CANADIENS

L'hon. Alan Redway (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il en est de même pour vous, mais mes électeurs se plaignent régulièrement des fermetures d'usines, de la perte d'emplois dans le secteur manufacturier et des entreprises canadiennes qui déménagent aux États-Unis.

Que pouvons-nous y faire? Certains affirment que nous pourrions abroger l'Accord de libre-échange; d'autres prétendent que nous pourrions abolir la TPS; d'autres encore, comme le ministre du Revenu national, voudraient que nous frappions d'une taxe les Canadiens qui font des achats chez nos voisins du Sud.

Les États-Unis ont leur part de fermetures d'usines, de pertes d'emplois dans le secteur manufacturier et d'entreprises qui s'exilent. En fait, de juin 1991 à janvier 1992, les Américains ont perdu environ 350 000 emplois dans le secteur tertiaire, les industries et le commerce de détail. General Motors a mis à pied quelque 74 000 employés américains et fermé 12 usines aux États-Unis. IBM réduit ses effectifs d'environ 40 000 employés aux États-Unis. En tout, 22 000 employés de la ligne aérienne Pan American perdront leur emploi.

Les problèmes aux États-Unis ne datent pas d'hier. Entre janvier 1989, date à laquelle l'Accord de libre-échange est entré en vigueur, et décembre 1990, les Américains ont perdu 1 million d'emplois dans le secteur manufacturier seulement.

Les Américains ont-ils perdu ces emplois à cause de l'Accord de libre-échange, de la TPS, du magasinage hors frontière ou d'une récession authentiquement canadienne? Sûrement pas.

Par conséquent, que pouvons-nous faire si la perte d'emplois dans le secteur manufacturier du Canada nous inquiète tant? Il y a, de toute évidence, une solution qui s'impose: achetons au Canada. Si nous achetons au Canada des produits fabriqués au Canada, nous permettons à d'autres Canadiens de toucher un revenu qu'ils dépenseront par la suite. Contrairement aux Américains et aux Japonais, les Canadiens oublient trop souvent que l'emploi au Canada dépend aussi de la situation de l'emploi chez leurs voisins.

• (1710)

Il est vrai que les Canadiens peuvent acheter des produits de chez nous, mais le gouvernement a évidemment un rôle à jouer lui aussi. En 1962, alors que le premier ministre John Robarts était au pouvoir en Ontario, l'honorable Bob Macaulay a lancé une campagne pour encourager l'achat de produits canadiens. Il est temps que le gouvernement lance une campagne semblable. Le moment est aussi venu de publier une liste des entreprises qui fabriquent des produits au Canada.

Il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministre de la Consommation et des Affaires commerciales s'il était interdit, en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, de lancer une campagne encourageant l'achat de produits canadiens. Il ne m'a pas répondu à cette occasion. J'espère qu'il le fera ce soir, car les Canadiens suivent nos travaux et écoutent attentivement.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je crois que la réponse courte à la question de mon collègue est non. Il n'y a rien dans l'Accord de libre-échange qui puisse empêcher la tenue d'une telle campagne, comme il n'y a rien qui puisse empêcher les Américains de lancer une campagne en faveur de l'achat de produits américains.

M. Redway: Allez-vous en annoncer une ce soir, Jim?

M. Edwards: Le député me demande si je vais en annoncer une ce soir. Je considère mon collègue comme un partisan de la libre entreprise, et je crois que l'industrie canadienne et les associations canadiennes de consommateurs ont un rôle à jouer à cet égard, au lieu de laisser le gouvernement intervenir.

Je ne crois pas que les campagnes en faveur de l'achat de produits américains qui sont menées là-bas soient parrainées par le gouvernement des États-Unis. Je crois qu'elles sont organisées par les consommateurs et peut-

être même par les syndicats. En fait, c'est un rôle qui convient parfaitement bien aux syndicats.

M. Redway: N'oubliez pas le gouvernement progressiste-conservateur de John Robarts.

M. Edwards: Mon collègue me rappelle le gouvernement de l'Ontario. C'était à une autre époque, une époque où les gouvernements intervenaient beaucoup. À mon avis, aujourd'hui, moins le gouvernement intervient, mieux c'est.

Je tiens à rappeler à mon collègue que, le 7 février, lorsqu'il a posé sa question, le ministre a répondu en disant ceci: «Lorsque l'on prend en considération le logement et le transport, ainsi que l'alimentation, les frais médicaux et l'enseignement, et que l'on compare à la situation aux États-Unis, on se rend compte que le coût de la vie est moins cher au Canada.»

Comme la Chambre le sait, le Canada doit être capable d'apaiser toutes les inquiétudes exprimées par les gouvernements étrangers au sujet de tout traitement spécial qu'ils estiment que nous donnons aux biens et services canadiens comparativement aux biens et services étrangers offerts sur le marché.

Il y a un autre point dont il faut tenir compte. Par exemple, qu'est-ce qui constitue un vêtement canadien lorsque les diverses composantes viennent de l'extérieur du pays mais sont assemblées par des travailleurs canadiens? Qu'est-ce qui constitue une voiture canadienne? Il y a un débat intense sur ces questions à l'échelle internationale.

Le contenu national des automobiles, par exemple, fait actuellement l'objet de discussions entre le Canada et les États-Unis au moment où les deux pays essaient de maintenir les niveaux de production.

Enfin, les Canadiens, comme les consommateurs de la plupart des pays, se soucient avant tout du prix et de la qualité. C'est très important pour eux d'en avoir pour leur argent. Lorsqu'ils font des achats, les Canadiens qui se préoccupent beaucoup de leur budget fondent sans doute leurs décisions sur la valeur plutôt que sur le pays d'origine. Comme les prix sont considérablement compétitifs, c'est un avantage pour les sociétés canadiennes.

LES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, le 18 mars 1992, j'ai demandé au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de réviser des décisions prises par un fonctionnaire non qualifié de son ministère, M. Greg Smith. Ces décisions touchent, sur le plan médical et légal, trois victimes de la thalidomide de ma circonscription, Darcy Petkau, M^me^ Cheryl Wood et Laurel Webb. La réponse que le ministre m'a donnée en Chambre est irresponsable et arrogante. Il a simplement répondu «non».

Je voudrais rappeler au ministre que le 13 février 1990, lorsque ce programme a été annoncé à la Chambre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre a dit et je cite: «Ce programme repose, non pas sur la responsabilité civile, mais sur la compassion et la compréhension.» Il a poursuivi en ajoutant: «Je tiens à vous assurer que les engagements de fonds annoncés aujourd'hui s'ajoutent aux règlements dont les victimes ont bénéficiés du fabricant de la thalidomide.»

Il a aussi indiqué que, selon les estimations du gouvernement, seulement 75 à 100 personnes vivant au Canada avaient été touchées.

Je mets ses chiffres en doute car je pratiquais la médecine à l'époque et je sais à combien de personnes la thalidomide a été prescrite. Ce que le ministre actuel dit, au fond, c'est que les victimes devaient figurer sur la liste initiale dressée par le ministère en 1963 ou avoir obtenu un règlement de la compagnie pharmaceutique.

Beaucoup d'autres victimes sont en mesure de produire des dossiers médicaux pour démontrer, comme mes trois électeurs, leur admissibilité au programme. Le ministre et le personnel de son ministère donnent toutefois des réponses évasives.

J'aimerais vous lire un extrait d'une lettre reçue d'un de mes électeurs, une lettre écrite par le Dr Boyar le 18 octobre 1991 au directeur du régime d'assistance extraordinaire, M. Greg Smith, d'Ottawa:

> Monsieur,
>
> Je confirme par la présente que, le 7 mai 1962, alors que j'étais encore généraliste, j'ai mis au monde le malade susmentionné qui souffre depuis sa naissance d'une malformation classique de la main gauche due à la thalidomide. Un spécialiste de la chirurgie plastique, le Dr Fowlow, vous a récemment transmis un dossier à ce sujet.

Le médecin reconnaît avoir prescrit de la thalidomide à la mère.

Un autre dossier médical, celui de Cheryl Wood, en date du 16 juin 1965, provient de la *Shriners Hospital for Crippled Children*. On y lit ceci:

> Malformation de l'avant-bras gauche et de la main gauche depuis la naissance. La mère, extrêmement malade pendant les premiers mois de sa grossesse, a pris de la thalidomide.

Il y a là la preuve médicale et légale que la thalidomide a été prescrite à ces personnes.

Je crois que le ministère et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social commettent une grave injustice. Le ministre refuse de prendre ses responsabilités ministérielles au sérieux. Je lui demande d'être juste et honnête; si cela lui est impossible, il devrait démissionner.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, en juin dernier, les dispositions finales sur un régime extraordinaire d'aide aux victimes canadiennes de la thalidomide ont été prises, et c'est avec grand plaisir que je communique à la Chambre de l'information sur la mise en oeuvre de ce régime.

Le régime prévoyait au départ que 4,5 millions de dollars seraient répartis également entre toutes les personnes admissibles et que 4 autres millions seraient versés en fonction des trois catégories d'invalidité.

À ce jour, l'admissibilité de 105 personnes a été confirmée, et le gouvernement a versé à 101 d'entre elles 42 400 $ chacune.

L'évaluation médicale du niveau d'invalidité progresse bien, car les deux tiers des personnes ont été vues et les autres devraient se soumettre à l'évaluation d'ici à la fin d'avril. Cette étape franchie, les paiements seront calculés et versés.

Malheureusement, certains de ceux qui ont demandé à se prévaloir du régime n'ont pu faire confirmer qu'ils étaient des victimes de la thalidomide. Les critères du programme sont clairs. Il doit y avoir preuve que la mère a consommé du Kevadon ou du Talimol, les deux marques de ce médicament qui étaient disponibles au Canada à l'époque, pendant le premier trimestre de sa grossesse. Il n'y a aucun autre moyen d'établir si une personne est une victime de la thalidomide.

Il y a un certain nombre de façons de vérifier si. . . Monsieur le Président, me permettez-vous de conclure ou me dites-vous que je dois m'arrêter?

• (1720)

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous permets de conclure.

M. Reid: Merci, monsieur le Président. Je serai bref.

Quiconque a obtenu une indemnisation du fabricant du médicament a déjà prouvé que sa mère avait consommé de la thalidomide. D'autres personnes ont été identifiées, comme mon collègue l'a dit, au cours d'une grande étude nationale, en 1962-1963.

Le gouvernement a également pris des mesures pour procurer une aide non financière aux victimes de la thalidomide, déboursant jusqu'à un million de dollars pour financer les services qui leur sont nécessaires.

Le régime d'aide extraordinaire est une mesure importante en faveur des victimes canadiennes de ce médicament, et l'application de ce régime va bon train.

L'INDUSTRIE DU GAZ NATUREL

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Monsieur le Président, le gaz naturel constitue un élément essentiel de l'économie de ma province, ainsi que de l'avenir du Canada sur le plan énergétique. Comme vous le savez, ma région peut compter sur un énorme excédent de gaz naturel qui nous permet d'extraire ce combustible fossile très propre à des fins d'exportation. D'autres projets d'exploitation du gaz sont en cours, et il y a une énorme concurrence entre deux consortiums pour l'obtention des droits de construction d'un nouveau gazoduc reliant l'Alberta au sud-ouest des États-Unis.

Les exportateurs de gaz naturel de notre province ont recours à des pratiques tout à fait équitables dans leurs échanges commerciaux avec nos amis du Sud, et ce depuis le début de l'année dernière. Cependant, ils ont été aux prises en Californie avec certains organismes de réglementation qui n'avaient pas l'intention de jouer franc jeu. En fait, la California Public Utilities Commission a choisi de profiter de nos fournisseurs en les forçant à accepter des contrats d'approvisionnement pour des périodes plus brèves.

En novembre dernier, elle a ordonné à la plus grande entreprise de service public du nord de la Californie, la Pacific Gas and Electric, de résilier ses contrats à long terme avec les producteurs de l'ouest du Canada.

Cela contrevient manifestement à l'article 905 de l'Accord de libre-échange. Je suis intervenu dans cette enceinte le 5 décembre 1991 pour demander au ministre de l'Énergie s'il était d'accord. Il a parlé de conférences de presse conjointes ainsi que de consultations avec les ministres de l'Énergie des provinces de l'Ouest et les représentants américains, mais il ne s'est absolument pas engagé à appuyer les revendications de nos producteurs.

J'ai demandé alors simplement au ministre s'il était prêt à soutenir des groupes comme l'Association pétrolière indépendante du Canada. L'Office national de l'énergie a examiné la question. Pour ma part, j'espérais que, dans ce cas-ci, le ministre et moi pourrions mettre de côté nos divergences politiques. J'ai fait erreur car, lorsque le ministre s'est levé pour répondre à ma ques-

tion supplémentaire, il a dit qu'il ne pouvait même pas traiter de cette question.

Il a dit à la Chambre à ce moment-là:

> Je ne sais pas où le député veut en venir, sinon qu'il cherche simplement à faire valoir un argument à la Chambre.

C'est un ancien enseignant qui s'exprimait alors. Ces propos portaient beaucoup à confusion. Pourquoi un député voudrait-il prendre la parole à la Chambre, sinon pour faire valoir un argument? Le ministre croit de toute évidence qu'un député qui prend la parole à la Chambre et qui ne chante pas les louanges du gouvernement est en quelque sorte un casse-pieds qui cherche à faire de l'obstruction.

Les interventions dans ce différend au sujet du gaz naturel partent d'un désir sincère de le voir se régler aussi rapidement que possible. J'espère que ce désir rejoint celui du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Si c'est le cas, j'espère que nos désirs communs auront un effet sur la California Public Utilities Commission, mais il semble que, comme dans beaucoup d'autres questions, le gouvernement préfère que son industrie du gaz naturel perde son marché d'exportation le plus rentable au lieu de présenter un front uni d'opposition devant les mesures prises par la Californie.

J'avais écrit au gouverneur de la Californie à ce sujet à la mi-décembre. Je n'ai reçu aucune réponse, mais depuis l'envoi de cette lettre, 190 producteurs et distributeurs de gaz de l'ouest du Canada ne sont toujours pas à la veille d'être traités équitablement par la California Public Utilities Commission. Les mesures qu'a prises la commission ont eu pour effet d'exercer des pressions à la baisse sur le prix déjà bas du gaz naturel. En outre, dans cette ère de déréglementation, quand elle oblige les entreprises de services publics à ne conclure que des contrats à court terme, cela a eu pour effet de fausser les conditions fondamentales du marché.

L'Office national de l'énergie du Canada a bien tenté de jouer un rôle de médiateur et de régler cette situation. Malheureusement, il n'a pas de pouvoir de réglementation sur la commission de la Californie.

Toute personne raisonnable croira que, pour régler les questions en matière d'énergie, il faudra recourir au mécanisme de consultation prévu à l'article 905 de l'Accord de libre-échange du Canada. Malheureusement, le gouvernement n'a pas encore dit à la Chambre s'il avait décidé d'utiliser cette option pour régler le différend qui met en péril plusieurs milliers d'emplois en Alberta et en Colombie-Britannique. S'il l'a fait, il a refusé d'informer la Chambre de tout progrès qui aurait pu survenir dans les consultations.

Je demanderais donc au secrétaire parlementaire ou à un autre secrétaire parlementaire de prendre la parole et de répondre intelligemment à la question.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, en réponse à la question du député d'Edmonton-Est, j'aimerais passer en revue certains faits.

En décembre 1991, le gouvernement du Canada et les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont convenu, avec l'industrie canadienne du gaz naturel, de mettre en place une stratégie tripartite suite à la décision de la Commission des services publics de la Californie (California Public Utilities Commission) en matière de contrats d'approvisionnement.

Tout d'abord, il a été décidé que des consultations devraient être entamées afin de convaincre la commission de la nécessité de s'en remettre aux négociations commerciales.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réglementation, plusieurs options seraient étudiées afin de ne pas modifier le premier accord en matière d'exportation en attendant la restructuration commerciale par les parties concernées.

Troisièmement, il a été décidé d'examiner attentivement tous nos recours en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Ce processus de consultation a débuté immédiatement, et les représentants des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que le personnel de la commission, ont été invités à prendre part aux consultations sur l'énergie qui ont lieu régulièrement, aux pourparlers sur le commerce du gaz, enfin à une réunion entre les représentants du gouvernement fédéral canadien et de leurs homologues américains.

Les entretiens tenus dans le cadre de ces pourparlers spéciaux sur le gaz se sont poursuivis ces derniers mois et ont donné de bons résultats jusqu'ici. Il est important de noter que ces discussions ont pour but de promouvoir des mécanismes de réglementation qui faciliteront une solution commerciale. Ils n'ont pas pour but de remplacer les négociations commerciales.

Entre-temps, l'Assocation pétrolière du Canada, avec l'appui de l'Association pétrolière indépendante du Canada, a demandé à l'Office national de l'énergie de revoir la décision de 1989 visant à prolonger le permis d'exportation vers le Sud de gaz naturel de l'Alberta. En conséquence, l'office a adopté des mesures provisoires pour empêcher l'érosion possible des exportations à long terme, prévues par contrat, de gaz naturel vers le nord de la

Californie. Ces mesures provisoires dépendent de l'issue des audiences publiques de l'office qui ont lieu à Calgary.

Cette fois-ci, je crois qu'il est préférable de poursuivre un dialogue constructif avec la CUPC pour résoudre ce différend. Il ne faut pas nier la valeur d'un tel processus de non-confrontation. Néanmoins, si ces entretiens n'étaient pas couronnés de succès, nous pourrions toujours avoir un recours en invoquant les termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Je suis prudemment optimiste, pourrais-je ajouter, et je crois que ces entretiens aboutiront à une heureuse conclusion qui sera bénéfique aux relations commerciales en matière d'énergie et qui leur permettra de se poursuivre dans l'avenir.

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, j'ai posé une question sur la pêche au homard le 4 décembre 1991, et ma question supplémentaire portait sur les quotas. Mon propos a trait aux deux questions.

À l'époque, j'ai demandé à la ministre d'État aux Transports si, compte tenu de l'ouverture de la saison et de la crise qui sévit au niveau des prix, elle pouvait garantir qu'il y aurait une capacité de fret suffisante pour le transport du homard vers le marché de New York, qui est un marché lucratif pour les pêcheurs de homard de la Nouvelle-Écosse, et vers les marchés de l'Europe.

Elle avait répondu que oui; depuis, quatre mois se sont écoulés, et je n'ai toujours pas eu de réponse de la ministre. Peut-être que ce soir, le secrétaire parlementaire nous dira ce qu'on fera à l'avenir pour veiller à ce qu'il y ait une capacité suffisante à l'ouverture de la saison en décembre.

Malheureusement, monsieur le Président, à ce moment-là, le prix était de 2,50 $. Aujourd'hui, il est monté à pas moins de 7,95 $ ou de 8 $ et pourrait même, en fin de semaine, monter jusqu'à 10 $. À ce prix-là, il va être difficile à vendre, mais il faut dire aussi que le nombre de homards a diminué.

L'autre question que j'ai posée avait trait aux quotas; j'ai demandé si les quotas de poisson de fond allaient augmenter en 1992.

La question s'adressait aussi au secrétaire parlementaire. Il est à la Chambre aujourd'hui. Il avait répondu alors qu'il allait se renseigner sans tarder.

Il n'y a donc eu aucune augmentation dans le secteur du poisson de fond. La seule chose qui a augmenté à mon sens—et cela me semble préoccupant—, c'est le nombre de permis délivrés pour la pêche au filet maillant. Cette fin de semaine, j'ai entendu dire qu'on comptait actuellement 900 permis de pêche au filet maillant dans une seule région de Scotia-Fundy. C'est une quantité incroyable.

Le 14 avril se tiendra une réunion pour déterminer si ces pêcheurs au filet maillant peuvent aller au banc Georges pour étendre leurs filets dans la zone assujettie à un quota qui, il y a quelques années, avait été accordé en raison d'une surcapacité dans un secteur du poisson de fond. Brusquement, ces 900 permis de pêche au filet maillant sur la côte est ont provoqué une véritable crise.

Faute de poisson, les navires ne peuvent plus pêcher. Pourquoi y a-t-il un nombre aussi élevé de permis? Pourquoi tous ces pêcheurs vont-ils au banc Georges? Les Nations Unies ayant interdit les filets maillants, pourquoi le gouvernement actuel autorise-t-il la pêche au filet maillant, un fait sans précédent dans le cas du poisson de fond?

S'il est impossible de trouver des quotas supplémentaires, on ne devrait pas permettre l'intensification de cette activité comme c'est actuellement le cas. Je songe aux palangriers et je me demande ce qu'ils pensent de tous ces titulaires de permis de pêche au filet maillant qui envahissent leur territoire. Je songe au secteur des chalutiers qui ont vu leur nombre réduit avec l'apparition de tous ces filets maillants. Je songe aux maigres stocks de poisson au banc Georges et dans la baie de Fundy qui vont subir les dommages causés par des filets maillants qui flottent librement au fond et ramassent toute la vie marine qui s'y trouve. Les filets maillants sont terriblement efficaces.

J'attire l'attention du secrétaire parlementaire sur le fait qu'à ma connaissance, on n'a accordé aucun autre quota dans le secteur du poisson de fond, à moins d'une modification de dernière minute. Après l'annonce des quotas en janvier, on n'en a pas accordé d'autres. Le problème, ce sont tous ces permis qui ont été délivrés.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, la députée couvre un large éventail de sujets.

Elle demande combien de fret les sociétés aériennes qui traversent en Europe peuvent transporter. La députée devrait savoir que le gouvernement ne contrôle aucune des sociétés aériennes assurant une liaison avec l'Europe. Elles ne sont pas sous la responsabilité du ministère des Transports qui élabore les règlements régissant le fonctionnement des sociétés aériennes.

Le plan de gestion du poisson de fond pour l'année 1992 a été rendu public le 23 décembre 1991. Le total des prises admissibles pour le poisson de fond de l'Atlantique a été fixé au total prévu dans le plan pluriannuel sur le poisson de fond produit en 1991. Les décisions pour 1992 sont fondées sur les avis du Comité scientifique consultatif des pêches canadiennes dans l'Atlantique. Ces décisions reflètent également les consultations tenues tout au long de l'année auprès des associations de pêcheurs, des représentants de l'industrie et des gouvernements provinciaux.

Les mesures de gestion prises en 1991 pour la saison de pêche d'hiver à la morue dans 4VS continueront de protéger les jeunes morues, d'empêcher les rejets sélectifs et d'améliorer la base de données servant à l'évaluation des stocks. La participation des observateurs qui était de 70 p. 100 l'an dernier sera portée à 100 p. 100 cette année et un programme d'estimation des prises par les observateurs sera mis sur pied pour 1992. De plus, compte tenu de la possibilité que des morues de 4T migrent dans 4VS, les prises dans 4VS entre janvier et avril seront limitées à 12 000 tonnes, ce qui reflète les prises moyennes dans 4VS ces dernières années.

Les pêcheurs ne seront pas tenus de transférer des quotas en 1992. En vertu du régime actuel, on ne donne suite aux transferts que lorsque les détenteurs de permis en ont fait la demande. On ne demande jamais aux pêcheurs de transférer des quotas à des entreprises.

L'avenir de l'industrie de la pêche au poisson de fond dans l'Atlantique repose sur une gestion responsable des pêches, ce qui suppose un examen approfondi et ouvert de tous les facteurs. Il faut également trouver un équilibre entre les besoins économiques actuels des groupes et des collectivités et le devoir impérieux de préserver les ressources pour les prochaines générations.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 mars 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 116(2) du Code criminel édicté par le paragraphe 28(4) d'une Loi modifiant le Code criminel et le tarif des douanes en conséquence, et conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, les projets de règlement suivants: le règlement sur le contrôle des chargeurs, le règlement sur le permis d'acheter des armes à feu, le règlement sur le contrôle des armes prohibées, le règlement sur le contrôle des armes à autorisation restreinte et des armes à feu, le règlement sur l'entreposage, l'exposition, le campement et le transport de certaines armes à feu et le règlement sur les véritables collectionneurs d'armes à feu.

* * *

PÉTITIONS

LES CRIMES VIOLENTS

M. Mifflin: Voilà qui est bien.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je remercie mon érudit et valeureux collègue de Bonavista—Trinity—Conception pour ses propos très aimables — et mes autres collègues aussi naturellement, mais ce sont ceux du député de Bonavista—Trinity—Conception que j'ai entendus.

• (1010)

Je voudrais présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Kingston dans ma circonscription de Kingston et les Îles. Les pétitionnaires s'inquiètent des crimes violents commis contre la personne, crimes qu'ils considèrent comme intolérables et odieux. Ils demandent qu'en conséquence le Parlement modifie le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle des détenus.

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Rex Crawford (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre encore une fois la parole afin de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, une pétition au nom de la réserve indienne des Moraviens, située dans ma circonscription de Kent.

Il est dit dans cette pétition:

Les soussignés, résidants du Canada, souhaitent se prévaloir de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que votre honorable assemblée saura y porter remède.

Ils déclarent humblement:

Attendu que la majorité des Canadiens sont en faveur d'accorder un traitement égal aux délinquants pourvu que la loi protège les très jeunes adolescents de l'application du droit criminel,

Attendu que l'article 15 de la Charte des droits et libertés garantit les droits à l'égalité.

À ces causes, vos pétionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement:

De revoir les lois du Canada et de remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants par une nouvelle loi sur les jeunes délinquants, et d'abaisser à treize ans l'âge auquel les dispositions de cette dernière seraient applicables.

LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de centaines de cheminots canadiens qui s'inquiètent du fait que leurs collègues, qui ont été suspendus pour avoir enfreint accidentellement le règlement d'exploitation des chemins de fer canadiens, sont injustement pénalisés en vertu des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Ils pressent donc le Parlement de prendre des mesures immédiates pour préciser que la violation accidentelle du règlement d'exploitation des chemins de fer canadiens ne constitue pas un cas d'inconduite aux termes des articles 28 et 30 de la Loi sur l'assurance-chômage.

Permettez-moi d'ajouter qu'il s'agit, je crois, de la dixième pétition que je présente sur le sujet.

Les crédits

LA DÉRIVATION DES EAUX

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Dans un tout autre ordre d'idées, quoique le sujet soit tout aussi important, je présente également une pétition signée par des habitants de Little Fort, en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires sont alarmés par le projet de dérivation des eaux de la rivière Thompson-Nord vers la région de San Diego, en Californie. Ils font remarquer que ce projet semble faire partie de la NAWAPA. Ils demandent au gouvernement canadien de tout bonnement déclarer catégoriquement que nos cours d'eau ne sont pas à vendre.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de prendre la parole pour présenter une pétition signée par plusieurs habitants de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui craignent beaucoup eux aussi qu'on finisse par vendre l'eau canadienne, c'est-à-dire qu'on détourne les rivières canadiennes vers les États-Unis à des fins commerciales.

Les pétitionnaires pressent donc le gouvernement de déclarer catégoriquement qu'il ne permettra pas qu'on endigue nos cours d'eau douce pour les dériver vers les États-Unis, et de déclarer que nos rivières canadiennes ne sont pas à vendre.

L'IRAK

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur moi aussi de présenter à la Chambre une pétition venant de plusieurs habitants de la région que je représente.

Les pétitionnaires expriment l'inquiétude que leur inspirent certaines déclarations récentes du président des États-Unis, M. George Bush, qui songerait encore une fois à bombarder l'Irak dans le but, à ce qu'il prétend, de forcer l'Irak à se conformer à la politique des Nations Unies.

En réalité, les menaces de M. Bush ne visent qu'à améliorer ses piètres résultats dans les sondages entourant la campagne présidentielle américaine.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES FEMMES

Mme Mary Clancy (Halifax) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

—Monsieur le Président, je suis très heureuse de proposer cette motion, avec l'appui de mon vénéré collègue, le député de Kingston et les Îles, mais je suis quand même déçue qu'on ait à aborder cette question. Il est absolument nécessaire de parler de la politique du gouvernement à l'égard des Canadiennes, car sa politique, telle que décrite dans son dernier budget, déçoit amèrement les citoyennes de notre pays.

Petit à petit, le gouvernement veille à semer de nouveau sur le chemin des femmes les embûches qu'elles avaient réussi, de peine et de misère, à éliminer. J'admets que, cette année, nous n'avons pas subi d'attaques directes comme par le passé, quand le financement de certaines institutions a été considérablement réduit. Toutefois, les compressions annoncées cette année auront des répercussions tout aussi importantes à long terme.

Dans l'exposé budgétaire, le gouvernement réagit à la bataille qu'il est en train de perdre contre les fonctionnaires canadiennes. En ce qui concerne la parité salariale, il ne procédera à aucun paiement rétroactif pour la période antérieure à novembre 1990. Peu importe les décisions des tribunaux dans ce domaine, il ne versera aucun paiement rétroactif pour la période antérieure à 1990.

À la même page, le gouvernement réagit de la même façon à la contestation judiciaire d'un de ses programmes, contestation dont il risque de sortir perdant. Il indique en effet que, si l'élargissement du programme actuel nécessite des sommes considérables, il remettra sérieusement en question l'existence même du programme. À elle seule, cette déclaration a de quoi aviver le sentiment de désespoir chez les Canadiennes. À l'écouter, on dirait que le gouvernement défend l'égalité, mais ce ne sont que des paroles, car ses actions le prouvent bien: il retire tous les jalons que les femmes avaient posés pour pouvoir accéder à l'égalité des sexes au Canada.

Le lendemain du discours budgétaire, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a annoncé qu'il avait l'honneur de tuer dans l'oeuf le programme national de garderies, expression que je trouve assez frappante.

L'élimination du Programme de contestation judiciaire a porté un autre coup à la cause des femmes qui se battent pour faire reconnaître leur droit à l'égalité. Il s'agit, monsieur le Président, d'une mesure dont tous les Canadiens, mais particulièrement le gouvernement, devraient avoir honte.

Le Programme de contestation judiciaire était l'une des initiatives les plus novatrices et progressives que parrainait le gouvernement. Autrement dit, c'était l'une des rares plantes dans le désert qui portait fruits. Le programme ne coûtait pas tellement cher; il n'a exigé que 8,5 millions de dollars en cinq ans. Ce n'est pas une somme considérable.

Je ferais remarquer au président du Comité de la justice que ce n'est pas une somme considérable à consacrer à la défense des droits à l'égalité. Le député pense que c'est beaucoup d'argent. Je me demande s'il trouverait que c'est beaucoup d'argent s'il était une des personnes défavorisées qui pouvaient se servir de ce programme pour réclamer justice. Cependant, comme il est de race blanche et, je présume, d'origine anglo-saxonne et de religion protestante ou catholique, le député n'est pas victime de discrimination comme le sont les femmes, les minorités visibles, les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés dans notre pays. Il tourne la tête. Cela ne m'étonne pas du tout.

Ce programme était peu coûteux. Son annulation aura une incidence très minime sur la réduction du déficit, mais le message implicite exprimé par mon collègue là-bas, c'est que le gouvernement n'est pas prêt à aider les personnes les plus vulnérables dans leur lutte pour l'égalité. Qu'est-ce que cela révèle au sujet de notre pays? Qu'est-ce que cela révèle au sujet de notre patrimoine et de notre histoire dans le domaine des droits de la personnes? Cela révèle que le gouvernement a accouché d'une souris.

Sans le financement qui était prévu dans le cadre de ce programme, l'égalité pour les femmes est un mot dénudé de sens dans la plupart des cas. La charte est un mécanisme qui permet de contester les lois discriminatoires, mais c'est un mécanisme auquel on n'a pas accès si on n'a pas d'argent. La charte ne garantit pas l'accès aux tribunaux afin que les femmes puissent, individuellement ou collectivement, contester des lois qui sont effectivement discriminatoires.

• (1020)

Dans le même ordre d'idées, les femmes représentent 52 p. 100 de la population. Combien de fois ai-je dit cela à la Chambre? Combien de fois d'autres femmes; ont-elles dit cela à la Chambre? Un nombre incalculable de fois. Nous formons la majorité dans ce pays mais, actuellement, nous ne pouvons même pas nous faire entendre.

Sans l'argent du Programme de contestation judiciaire, la grande majorité des Canadiennes restent sans voix dans leur lutte pour l'égalité. Voilà ce que cela veut dire, monsieur le Président: on a muselé les femmes; on les a réduites au silence dans leur lutte pour l'égalité.

Par conséquent, devons-nous, comme l'a dit le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, nous fier aux provinces pour la défense et la promotion de nos droits constitutionnels? Il a dû oublier que, financièrement, bon nombre de provinces — dont la mienne — sont durement mises à contribution et qu'elles sont incapables de donner à leurs citoyens l'aide financière que le gouvernement fédéral a depuis longtemps la responsabilité de verser. En l'occurrence, le gouvernement fédéral se dérobe à sa responsabilité et il nie le fait que, de tout temps et aux termes de la Constitution, il a été le gardien de ces droits.

C'est une tragédie nationale.

Le Programme de contestation judiciaire a joué un rôle de premier plan dans la promotion et l'issue de nombreuses causes importantes relatives à l'égalité — l'affaire Andrews en étant un exemple. La Cour suprême du Canada a établi que les personnes qui ont, de tout temps, été lésées doivent être les premières à bénéficier de l'article de la Charte concernant les droits à l'égalité. Évidemment, je n'ai à expliquer à personne dans cette Chambre — enfin, à presque personne — les inconvénients subis de tout temps par les femmes. Nous pourrions probablement remonter au moment où, dans le jardin d'Éden, Ève a été tenue responsable du péché originel d'Adam.

Des voix: Oh, oh!

Mme Clancy: Oui, parfaitement. Je suis prête à contester l'interprétation théologique et je suis certaine que ma collègue du Nouveau Parti démocratique et la ministre responsable de la situation de la femme seront d'accord avec moi. Si les autres... j'allais parler des autres «ignorants de la théologie», mais mes collègues seront sans doute d'accord avec moi pour dire que l'expression

est un peu trop dure. Je regarde autour de moi et je ne vois personne qui porte la robe. . .

Une voix: Sauf vous.

Mme Clancy: Non, je n'ai pas cette prétention. Je crois que la présidente du Sous-comité sur la condition féminine, la députée de Don Valley-Nord, partage mon avis. En ce qui concerne cette question, je sais que nous sommes d'accord.

M. Milliken: Il y a peut-être un certain temps qu'elle n'a pas relu le récit.

Mme Clancy: Peut-être, mais la plupart d'entre nous nous souvenons de l'histoire. C'est la première fois qu'on nous a chargées d'une multitide de péchés.

De plus, pour en revenir à l'aspect sérieux de la question, nous avons l'affaire Butler. Dans cette cause, la Cour suprême du Canada a maintenu les dispositions du Code criminel sur l'obscénité, soutenant que, même si elles brimaient la liberté d'expression, elles constituaient une restriction raisonnable, comme il est prévu à l'article 1, qui parle de «limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique». Ce passage peut sembler bien aride, mais il témoigne d'une conception extraordinaire de la liberté.

Il a été reconnu que les actes violents et dégradants représentés dans la pornographie portaient atteinte à l'égalité et à la dignité des femmes. Y aurait-il des gens à la Chambre qui sont en désaccord là-dessus? Je ne le crois pas. Je suis même certaine qu'il n'y en a pas. Je ne crois pas que quiconque à la Chambre se porte à la défense des productions pornographiques abjectes qui, hélas, ont circulé au Canada. Tous les députés, je pense, sont conscients que ce genre d'ordure fait du tort aux femmes, tant pour ce qui est des rapports des hommes avec les femmes en général que du point de vue des attaques directes à la dignité et à l'égalité des femmes.

Sans le Programme de contestation judiciaire, il n'y aurait pas eu d'affaire Butler. Où en serions-nous? Il nous faudrait toujours faire face au même problème d'inégalité.

Il y a aussi l'affaire Albrecht dans laquelle les tribunaux ont décidé qu'une femme a droit à la moitié des prestations du Régime de pensions du Canada de son conjoint en cas de séparation ou de divorce. Combien d'entre nous ont eu à faire face à une situation du genre lorsque des gouvernements d'une ou l'autre formation politique ont, à divers moments, commis des erreurs en modifiant la loi.

Le gouvernement libéral a été le premier à la modifier et a aboli cette disposition à sa deuxième tentative. Le gouvernement conservateur a suivi son exemple.

Dans une affaire portée devant elle grâce au Programme de contestation judiciaire, la Cour suprême du Canada a enfin rendu une décision finale qui assure la protection des femmes. Sans le Programme de contestation judiciaire, le carrousel législatif aurait continué de tourner encore longtemps.

Dans une quatrième affaire, qui a trait aux journaux canadiens, la Cour suprême a maintenu, pour les femmes et enfants canadiens qui se font violer, le droit de refuser que leur nom soit divulgué aux média. C'est encore une fois, au fond, une question de protection de la vie privée, une question de choix.

Je pourrais continuer longtemps ainsi, mais il suffit de dire que, dans ce cas précis, le Programme de contestation judiciaire a joué un rôle crucial et fondamental dans la promotion des droits de la femme. Beaucoup d'affaires sont encore devant les tribunaux. Beaucoup de mesures discriminatoires restent encore à radier.

Dix ans après l'entrée en vigueur de la charte, la situation n'est pas rose d'après le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Les femmes portent peu d'affaires devant les tribunaux, et les hommes invoquent la charte pour s'en prendre aux mesures de protection des femmes et aux avantages arrachés de haute lutte.

Le conseil consultatif ajoute que beaucoup de choses restent à faire: «Il faut éliminer les entraves qui bloquent, pour les femmes, l'accès aux tribunaux.» Il faut faire valoir plus souvent en cour les interprétations de l'égalité qui importent pour les femmes.

Je ne vois pas comment il serait possible d'être plus clair. Je ne vois pas comment il pourrait être plus évident que ce qui s'est passé ici est un simulacre et une attaque contre la majorité des citoyens de ce pays.

C'est une honte. C'est un mot que nous utilisons dans cette Chambre, parfois à la légère, mais pas dans ce cas. C'est le coeur lourd que ceux de ce côté de la Chambre regardent le gouvernement et lui disent qu'il devrait avoir honte!

Le Programme de contestation judiciaire n'est malheureusement pas le seul programme touché par les compressions budgétaires qui auront une incidence négative pour les femmes. Le Programme national de services de garde a aussi été sacrifié au nom de la réduction du déficit.

Nous savons tous que la popularité de certains sujets de discussion connait des hauts et des bas dans ce pays. Nous savons tous qu'en tant que politiques, représentants de la population et députés de cette vénérable institution, il est de notre devoir de ne pas nous laisser guider uniquement par les engouements et les aspirations passagères des gens. Or, un programme national de garderies n'a rien d'un engouement populaire. Ce n'est pas une aspiration passagère. Cela s'inscrit essentiellement dans une démarche en faveur de l'équité en matière d'emploi et, à long terme, dans une démarche en faveur de l'égalité des sexes.

Quand Madame le juge Abella, puisque c'est son titre maintenant, a terminé son rapport historique sur l'équité en matière d'emploi, on y a vu comme un appel de clairon lancé aux femmes et aux hommes du Canada, dont beaucoup sont ici aujourd'hui et qui voient dans les services de garde d'enfants une composante essentielle de l'équité en matière d'emploi.

Nous savons tous que les responsabilités liées à la famille incombent surtout aux femmes. Toutes les femmes qui siègent à la Chambre et qui sont mères en savent quelque chose. Il en est ainsi depuis que le monde est monde. Nous essayons donc de changer le monde pour que les lois et les institutions soient le reflet du quotidien.

Il y a de notre responsabilité et de notre devoir de nous rappeler que nous nous devons d'abord aux plus démunis, à ceux qui ne sont pas en mesure de se défendre et aux défavorisés de notre société. J'hésite à dire que c'est un principe sacré, mais cela me semble si pertinent dans le contexte. Notre responsabilité est moindre à l'égard des gens qui sont aptes à se défendre. Les gouvernements doivent protéger les plus faibles.

• (1030)

De toute évidence, les plus faibles de notre société, ceux qui sont les moins aptes à se défendre, ce sont les défavorisés et les enfants. Et où trouve-t-on le nombre le plus élevé de défavorisés dans notre société? Je vous le donne en mille: chez les femmes.

Les femmes, qui ne peuvent pas travailler à l'extérieur du foyer, doivent souvent s'en remettre à l'aide sociale. Privées de services de garde d'enfants accessibles, à prix abordable et de qualité, elles sont dans l'impossibilité de travailler à l'extérieur. C'est simple comme bonjour, surtout lorsque leurs enfants n'ont pas l'âge d'aller à l'école.

La Chambre et surtout les banquettes ministérielles ont été balayées par l'idée qu'il n'est plus important de mettre au point un programme de garderies. Est-ce que quelque chose m'aurait échappé? Aurait-on cessé d'avoir des enfants? Les Canadiens feraient-il moins d'enfants qu'avant?

Non, monsieur le Président, rien ne m'a échappé. En fait, je n'ai pas encore signalé qu'un million d'enfants canadiens fréquentent les banques d'alimentation. Pourquoi? Parce que leurs parents n'ont pas les moyens de les nourrir correctement tous les jours. Pourquoi donc? Parce que ce million d'enfants qui fréquentent les banques d'alimentation appartiennent pour la plupart à des familles monoparentales dirigées par des femmes qui n'ont pas accès à des garderies ou, du moins, à des garderies de qualité, et qui sont incapables d'obtenir la formation dont elles ont besoin, les emplois qu'il leur faudrait et le revenu qui leur serait nécessaire pour que leurs enfants et elles vivent convenablement.

Je ne prétends pas qu'un programme national de garderies constitue la grande panacée, le remède à tous nos maux, mais il représenterait un pas de géant dans le développement social de notre pays. Ce serait une étape importante dans la libération des femmes qui ont besoin d'être le moindrement tranquilles quant à la garde de leurs enfants pour pouvoir consacrer leurs talents considérables et leur énergie à leur emploi, afin d'être en mesure de les nourrir, de les habiller et de les loger. Peut-on vraiment contester cela? Je ne le crois pas. Mais avons-nous un programme national de garderies? Non nous n'en avons pas.

Les Canadiennes vont continuer à éprouver le même problème et à vivre le même dilemme, à savoir laisser leurs enfants dans des situations moins que satisfaisantes pendant qu'elles vont travailler ou rester à la maison pour prendre soin d'eux.

Je le répète, avec les enfants d'âge préscolaire, il n'y a même pas de dilemme. Sans services de garde, on ne peut tout simplement pas aller travailler. Il est tout aussi troublant qu'un million d'enfants au Canada soient des enfants à clé. Les enfants sont assez grands pour aller à l'école, mais pas assez pour être abandonnés à eux-mêmes. À mon avis, personne ici ne dira le contraire.

Je me rappelle que j'ai déjà eu affaire, dans ma carrière précédente, à la Loi sur les services à l'enfance de la Nouvelle-Écosse et à la définition qu'elle donne des enfants ayant besoin de protection. Un juge de tribunal familial de grande renommée de la Nouvelle-Écosse m'a dit — c'était le juge Louis E. Moir, lequel avait rédigé la loi — que si on examine bien cette définition, on se rend

compte que pas un seul enfant n'y a échappé à un moment ou à un autre. En d'autres termes, il a dit qu'il peut y avoir des manquements dans toutes les familles et que c'est pourquoi les parents se sentent coupables de ce qui arrive à leurs enfants qui sont laissés sans surveillance ou quelque chose du genre.

Pour les parents qui ne sont pas défavorisés et qui ont accès à des services de garde d'enfants de qualité, cela arrive rarement. La situation n'est donc pas inquiétante dans ces cas-là. Mais pour une mère seule qui tente de briser le cercle vicieux de la pauvreté, qui tente de se recycler et de vivre décemment, ces choses-là arrivent très souvent.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps est écoulé. Je n'ai plus qu'une observation à faire.

[*Français*]

Pour conclure cette discussion, j'aimerais dire encore une fois que les femmes du Canada méritent beaucoup plus qu'elles ne reçoivent. Il est temps que nous écoutions ce que les femmes disent. Nous sommes 52 p. 100 de la population canadienne, mais nos besoins et nos priorités se retrouvent toujours relégués aux oubliettes. Nous avons l'argent. Dépensons-le de manière à assurer que les besoins des femmes ne soient pas négligés.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, les femmes méritent mieux que cela Le gouvernement devrait prêter attention. Il y a toujours un écart entre les sexes.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je félicite la députée de Halifax pour son discours très éloquent.

Elle a traité en particulier des compressions dont le Programme de contestation judiciaire a été victime. Ces compressions touchent non seulement les groupes qui défendent les droits des femmes, mais aussi ceux qui s'intéressent aux questions linguistiques et aux minorités. Ils étaient nombreux à compter sur ce programme. Les groupes autochtones sont aussi du nombre.

La députée a-t-elle l'impression que, si le gouvernement a annoncé ces compressions radicales dans le dernier budget, c'est qu'il désirait faire taire les critiques à son endroit?

Outre ces compressions, nous savons qu'il a aboli des organismes comme le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada. Ces deux organismes peuvent formuler des critiques à l'endroit du gouvernement et, de fait, le Conseil économique du Canada ne s'est pas gêné pour le faire dans certains de ses rapports. C'est compréhensible, quand on pense à ce qu'il a fait avec les finances de notre pays depuis sept ans.

Je me demandais donc si le gouvernement ne cherchait pas simplement à atténuer la critique à son endroit, en décidant d'éliminer ces programmes. La députée croit-elle que c'était l'objet visé par les compressions qui touchent le Programme de contestation judiciaire en particulier?

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Kingston et les Îles de sa question. Je tiens à garantir au ministre des Forêts que je n'ai jamais vendu la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Quoi qu'il en soit, je pense que mon éminent collègue a tout à fait raison en ce qui concerne la dissolution du Conseil économique du Canada, du Conseil des sciences du Canada et peut-être aussi du Centre international pour l'exploitation des océans qui a beaucoup d'importance pour ma ville de Halifax ainsi que pour le Canada en ce qui a trait à son rôle international en matière d'exploitation des océans. Le gouvernement essaie dans ce cas-ci non seulement de minimiser, mais également d'étouffer les critiques et de réduire les gens au silence; c'est cette règle du silence que Judith Maxwell a brisée de façon tout à fait éloquente dans le rapport du Conseil économique sur la politique gouvernementale.

En ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire, je pense que c'est un peu différent. En un sens, c'est presque plus grave, car cela révèle un manque de compréhension de l'importance de ce programme.

Étant donné tous les exemples que j'ai donnés, je ne peux croire qu'il y ait un seul de nos vis-à-vis qui, lorsque mis au courant de choses de ce genre, de cas de pornographie comme l'affaire Butler, ne voit pas l'importance de la décision en question qui fera date en ce qui concerne l'égalité des femmes. En fait, non seulement cela touchera l'égalité des femmes, mais cela montrera également que le Canada n'acceptera pas ce type d'ordures sur son territoire.

Monsieur le Président, quelle est la réponse? Quelle peut-elle être? Si je ne m'abuse, c'est ce que mon éminent collègue me demande, et je tiens à lui répondre que trop de gens au Canada, trop de députés ministériels ne comprennent pas encore le problème. On croit encore que les femmes défavorisées forment une sorte de minorité ou de sous-groupe.

La ministre, ma collègue de la Colombie-Britannique et moi connaissons toutes les batailles que nous devons livrer à titre personnel au sujet de la question de la violence faite aux femmes et nous savons qu'il y a encore une opinion très répandue selon laquelle la situation ne touche qu'un sous-groupe et n'est pas généralisée. On détruit ce mythe lentement, mais sûrement.

On ne détruit cependant pas le mythe selon lequel les femmes défavorisées constituent un sous-groupe également, et cela peu importe le nombre de fois qu'on le répète. J'ignore au juste combien de gens croient vraiment que les femmes ne gagnent que 67 p. 100 du salaire des hommes en moyenne.

• (1040)

Je ne suis pas certaine que les gens croient en leur for intérieur qu'un million d'enfants dépendent des banques d'alimentation, qu'un million d'enfants rentrent à la maison avant leurs parents qui travaillent et que, même pour les gens nantis, les services de garde d'enfants ne sont pas faciles à trouver.

Selon moi, c'est là le problème à long terme et cela demeurera tant que la composition de la Chambre et de toutes les assemblées législatives du pays ne reflétera pas celle de la population, tant que les femmes ne représenteront pas 52 p. 100 des législateurs provinciaux et fédéraux. Il n'y a pas plus aveugle que celui qui ne veut pas voir.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Halifax de son discours éloquent et revenir à un sujet qu'elle a abordé, soit le programme de garderies.

Comme elle, je trouve que nous devons nous doter d'un programme national de garderies. Je reconnais, comme elle, qu'un tel programme ne réglera pas le problème dans sa totalité, mais il en réglerait sûrement une bonne partie.

J'aimerais demander à la députée de commenter les programmes en vigueur et, puisque nous sommes à la période de l'année où nous devons remplir nos déclarations d'impôt, les dispositions prévues par Revenu Canada concernant les frais de garde d'enfants. J'aimerais qu'elle me dise si elle pense que ces règlements favorisent les bien nantis et oublient ceux qui ont des revenus faibles, comme c'est le cas de beaucoup de femmes.

Mme Clancy: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Nouveau-Brunswick de sa très pertinente question.

Je lui dirais que nous savons que le gouvernement a retiré du système de prestations pour les enfants plus de 3,5 milliards depuis 1986. La réforme des prestations pour enfants du gouvernement est tout à fait inadéquate en tant que mesure de lutte contre la pauvreté.

Les mères seules qui vivent de l'assistance sociale ne recevront rien de plus en vertu de cette mesure. Je répète, absolument rien de plus. Par contre, les mères seules ayant un revenu entre 30 000 $ et 40 000 $ recevront 44 $ de plus par année. Les prestations pour enfants ne sont pas entièrement indexées. Par conséquent, leur valeur diminuera avec le temps.

C'est de la tromperie de la part de ce gouvernement que de dire aux Canadiens que l'on a fait un choix entre les garderies et les programmes destinés aux enfants à risque. Glenda Simms, la présidente du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, a fort bien vu l'absence de logique là-dedans. Les garderies empêchent les enfants d'être à risque. Alors, pourquoi le gouvernement essaie-t-il d'opposer les enfants affamés et maltraités aux enfants ayant besoin de garderies sûres et abordables? C'est honteux.

La situation actuelle présente déjà un problème. Les provinces ont des programmes différents. Certaines ont de meilleurs programmes que d'autres. Il n'y a pas de normes pour la garde des enfants dans ce pays. Les parents à la recherche de garderies n'ont rien pour s'appuyer afin de juger de la qualité des établissements. Je voudrais illustrer cela par un bref exemple.

J'ai été présidente du conseil d'administration de la plus grande garderie de la région atlantique, le St. Joseph's Children's Centre à Halifax. J'ai été membre du conseil pendant huit ans et présidente pendant trois ans je pense. C'était un excellent établissement. Dans le cadre de nos activités, nous avions des contacts avec d'autres établissements de qualité.

Un de mes collègues, avocat également, s'occupait d'une autre organisation. Il était aussi membre du conseil d'administration. Vers la moitié de son mandat on s'est aperçu que les normes de l'établissement — pas celui où j'étais, mais l'autre — s'étaient dégradées et étaient maintenant inférieures au minimum provincial requis, et qu'il y avait effectivement de sérieux problèmes. Ce qui s'était passé, comme c'est fréquemment le cas, c'est que les personnes responsables avaient peur, peur de perdre leur emploi, etc. Nous connaissons tous le scénario. Je me souviens que mon collègue était absolument abasourdi de se trouver pris dans cette affaire sans en avoir eu vent à temps. Ça n'a pas duré très longtemps, un mois peut-être, mais même pendant un mois, des soins inadéquats ne sont pas une très bonne chose pour un enfant.

C'est le genre de chose qui se produit constamment. Le seul remède à cela, c'est un programme national et des normes applicables à l'ensemble du Canada.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je me lève avec plaisir à la Chambre aujourd'hui pour participer à ce débat sur l'engagement ferme et catégorique de notre gouvernement envers le droit à l'égalité des Canadiennes.

Tout d'abord, je voudrais rappeler certaines idées que je partage avec la députée qui a présenté la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il importe que les Canadiens constatent qu'à la Chambre, nous sommes d'accord sur certains points lorsqu'il est question de sujets de cette nature. Ma collègue a soulevé un de ces sujets quand elle a déclaré que l'inégalité des femmes remontait à l'histoire d'Adam et Ève. Je conviendrais effectivement que c'est une réalité historique qui a été fondamentale dans l'évolution de notre société occidentale.

Ce n'est vraiment que depuis un siècle que nous avons pu nous attaquer à certaines manifestations marquées de cette inégalité pour corriger la situation. Après deux millénaires ou bien davantage, nous avons parfaitement raison d'être fiers de ces modifications ou de ce changement accéléré. De nombreuses Canadiennes ont déployé des efforts considérables pour réaliser ces modifications, et nous tenons à le souligner. Voilà entre autres pourquoi j'ai annoncé que le mois d'octobre serait consacré à célébrer l'histoire des femmes et j'espère qu'il en sera ainsi dans tout le pays.

Je crois vraiment qu'il importe de comprendre ses racines pour pouvoir apprécier la contribution que les femmes font à la société. J'espère que tous les députés se joindront à nous pour promouvoir des activités dans leurs circonscriptions, que ce soit pour rendre hommage aux cinq Canadiennes les plus connues ou à de nombreuses autres femmes de la société canadienne.

Il y a un autre point sur lequel je suis d'accord avec ma collègue, car moi aussi je serais heureuse que 52 p. 100 des députés soient des femmes. C'est un objectif que nous devons sûrement tous accepter.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Collins: Ne pensez-vous pas? Je crois que nous pourrions nous entendre là-dessus. En effet, cela refléterait mieux la réalité de notre société. C'est une possibilité à laquelle nous travaillons toutes en prévision des prochaines élections. J'en ai parlé à la Chambre et avec mes collègues. Cela pourrait peut-être aider à changer un peu la façon dont nous effectuons nos travaux et à tenter de nous entendre au lieu de toujours nous contredire. À mon avis, le public canadien trouverait également cette proportion beaucoup plus acceptable.

Il est également curieux que beaucoup de gens aient toujours de la difficulté à comprendre. Ils disent que nous ressassons des questions concernant l'égalité des sexes. Ils disent: «Vous avez obtenu le droit de vote et toutes sortes de choses merveilleuses. Ne nous en reparlez plus.»

Récemment, la revue *Time* a publié un article disant que le féminisme était mort. Il est important de rappeler aux gens que, bien que nous ayons accompli des progrès importants, il y a toujours des mesures qui doivent suivre, et les hommes de même que les femmes doivent travailler ensemble pour les mettre en oeuvre.

Souvent, des gens disent qu'ils ne veulent pas être associés au féminisme. Depuis 1913, on a donné toutes sortes d'étiquettes et de définitions à ce terme. Les préoccupations à cet égard ne sont pas nouvelles. M^me^ Rebecca West, écrivain et critique britannique bien connue, se plaignait de la perception qu'a le public du féminisme, en tenant ces propos mémorables: «Je sais seulement que les gens me qualifient de féministe chaque fois que j'exprime des sentiments qui me distinguent d'un paillasson.» J'estime que, dans ce cas, toutes mes collègues sont des féministes.

Une des définitions du féminisme les plus intéressantes que j'aie lue récemment provenait d'un très beau rapport publié par le Comité consultatif de la Nouvelle-Écosse sur la situation de la femme. Cette définition a été donnée par une élève de 10^e^ année. Nous devons parfois nous en remettre à la sagesse de nos enfants, qui voient souvent les choses clairement. Elle a écrit: «Une féministe est une femme intelligente des années 90 qui a la conviction qu'elle peut accomplir tout ce qu'un homme peut accomplir. Elle sait que les hommes et les femmes sont égaux.» Je pense que cette jeune femme a bien résumé le féminisme. En outre, cela témoigne, je l'espère, d'une sensibilisation des jeunes aux questions que nous examinons.

• (1050)

Permettez-moi de revenir au sujet que nous débattons aujourd'hui, l'égalité fondamentale des sexes, en y regardant encore une fois le côté positif. Au cours des derniers mois, j'ai eu l'occasion de rencontrer mes homologues de différents pays de passage au Canada et j'ai parfois visité leur pays à l'occasion des réunions internationales. L'une des choses qu'ils me font remarquer presque toujours, c'est que nous sommes chanceux au Canada d'avoir des femmes qui ont réussi, tant dans le domaine de l'économie que dans celui de la politique ou de l'éducation, d'avoir des structures établies depuis la création de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme qui remonte à une vingtaine d'années, et d'avoir des

mécanismes pour appuyer les activités des organisations féminines qui nous ont aidés à avancer. Ces structures sont inexistantes dans beaucoup d'autres pays.

Des délégations étrangères viennent souvent rencontrer mes fonctionnaires à Condition féminine Canada, ainsi que les responsables du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme et d'ONG oeuvrant dans le domaine. Elles retournent ensuite dans leur pays pour essayer d'élaborer leurs propres projets. Je crois que, dans ce domaine, nous avons réellement assumé un rôle de chef de file sur le plan international.

L'autre question que je voudrais aborder aujourd'hui, car c'est pour moi un sujet d'une extrême importance — et mes collègues sont certainement de mon avis sur ce point —, c'est celui de la violence faite aux femmes. Il est fondamental pour l'égalité des femmes que nous nous occupions de cette question et que nous prenions collectivement les mesures nécessaires pour réduire — je dirais pour éliminer si je pouvais me permettre d'être aussi optimiste — les actes de violence physique et mentale qui se produisent dans notre société. Évidemment, c'est le mandat du comité qui parcourt actuellement le pays. J'ai vraiment hâte de recevoir son rapport final qui sera déposé en décembre prochain et un rapport provisoire que j'attends en mai.

Encore une fois, je voudrais féliciter mes collègues qui ont siégé au comité parlementaire, la présidente du comité qui est ici ainsi que les autres membres, pour le rapport qui est intitulé «La guerre contre les femmes» et qui fait date dans ce domaine. Comme vous le savez, dans la réponse du gouvernement de novembre dernier, nous avions fait état de notre accord avec la plupart des recommandations et nous nous efforçons de trouver des moyens de les mettre en oeuvre.

Nous l'avons entendu plus tôt aujourd'hui, ma collègue la ministre de la Justice, a présenté les règlements d'application de la Loi sur le contrôle des armes à feu qui fut adoptée par cette Chambre et qui constitue un des efforts visant à résoudre ce problème.

En décembre dernier, ma collègue de New Westminster—Burnaby a présenté une motion, qui fut adoptée à l'unanimité par cette Chambre, pour désigner le 6 décembre comme Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Nous savons que cette mesure a donné lieu a de nombreuses activités au pays et a contribué à mieux sensibiliser les gens à ces questions; je crois que le comité que nous avons créé à cette fin y est pour quelque chose.

Nous avons aussi assisté en cette Chambre à la présentation d'un projet de loi relatif aux agressions sexuelles qui fera l'objet d'un débat sous peu; plusieurs groupes m'ont parlé de ce projet de loi et, selon eux, il constitue un jalon de notre législation. J'espère que tous les députés appuieront ce projet au moment du débat et du renvoi au comité car il est d'une importance primordiale pour les femmes puisqu'il pourrait faire changer les concepts en ce domaine. Je pense que les hommes ont souvent du mal à comprendre à quel point cette question est importante pour les femmes, tout comme la question des agressions sexuelles. Nous voulons protéger notre être moral et physique contre toute agression; nous voulons préserver notre sentiment d'intégrité.

Comme vous le savez, nous avons aussi été très actifs au sein des groupes internationaux. Au Sommet de la francophonie l'année dernière, le premier ministre a traité de ce sujet; à la réunion du Commonwealth, on s'est aussi penché sur le dossier de la condition féminine. Les chefs de gouvernements ont adopté la déclaration d'Ottawa que les ministres du Statut de la femme avaient adoptée à leur réunion sur les rajustements structurels. Ils avaient alors déclaré que tout changement structurel mis en oeuvre dans un pays ne devrait pas nuire à la condition de la femme et que cela est primordial pour toutes les femmes du monde, celles du Sud comme celles du Nord. Plus récemment, au cours des deux dernières semaines, à la réunion de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies à Vienne, le Canada a de nouveau joué un rôle prépondérant dans les discussions non seulement en recommandant entre autres l'augmentation du nombre de femmes au sein de l'organisation des Nations Unies et dans les postes de direction, ce que nous nous efforçons vraiment de faire, mais, mieux encore, en présentant une résolution relative à la violence faite aux femmes, une résolution canadienne, qui a été acceptée à l'unanimité par tous les pays. Cela n'a pas été facile, comme les députés peuvent se l'imaginer. Mais nous pouvons maintenant aller de l'avant et préciser les détails de cette résolution puis la soumettre à nouveau à l'Assemblée générale des Nations Unies puis à la Conférence mondiale sur les femmes prévue pour 1995.

Toutes ces mesures se conjuguent et commencent à changer la situation des femmes, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Je crois que toutes les femmes sont solidaires. Nous savons qu'il nous incombe d'aider nos soeurs.

Il faut aussi tenir compte d'autres aspects lorsque nous regardons l'amélioration de la condition féminine au Canada. S'assurer que les femmes obtiennent leur juste part de nominations et qu'elles occupent de plus en plus de postes de commande ressortit au mandat du gouvernement fédéral. Parfois, ces postes sont au sein de la fonction publique. Nous avons vu tripler le nombre de fem-

mes sous-ministres. Les femmes veulent également occuper davantage de postes de juges car le système judiciaire est très important pour elles. Il y a tout juste deux semaines, nous avons annoncé la nomination de Catherine Fraser qui est la première femme à occuper un poste de juge en chef d'une cour suprême provinciale, ainsi que de M^me^ Rosalie Abella qui est la centième femme juge dans les tribunaux relevant du gouvernement fédéral.

Pour en arriver là, il a fallu beaucoup de travail car les juges ne prennent pas de retraite. Seules les vacances qui surviennent peuvent nous permettre de faire ce genre de changements. J'ajouterai que le gouvernement fédéral a doublé le pourcentage de femmes parmi les personnes nommées aux fonctions de juges dans les tribunaux dont il a la responsabilité. Nous poursuivons le mouvement amorcé et continuons d'apporter des améliorations au système.

Nous nous efforçons aussi d'accroître les chances d'avancement des femmes dans d'autres domaines jugés prioritaires, par exemple, l'éducation. Nous savons combien il est important que les femmes finissent leurs études secondaires, et tout d'abord qu'elles y aient accès, et qu'elles n'abandonnent pas les matières comme les sciences et les mathématiques qui leur seront si utiles plus tard pour trouver du travail. Grâce à mes collègues, qui se sont succédé ces dernières années à la tête du ministère des Sciences, et au programme Bourses Canada qui encourage vivement les jeunes à étudier les mathématiques et les sciences au postsecondaire et dont 50 p. 100 des bourses sont accordées à des étudiantes, nous avons maintenant un noyau de jeunes filles dans ces domaines et nous en voyons de plus en plus se diriger vers les professions scientifiques et le génie. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos homologues provinciaux et les ministres de l'Éducation des provinces pour qu'ils voient à ce que les jeunes filles reçoivent l'information et les encouragements leur permettant non seulement de ne pas abandonner leurs études mais encore de se spécialiser en sciences et en technologie.

Nous avons tout lieu de nous réjouir des statistiques qui révèlent que l'influence des femmes augmente dans tous les secteurs de la société, que ce soit sur le plan économique, social ou politique. Par exemple, le nombre de femmes occupant des postes de direction et d'administration a augmenté de 82 p. 100 entre 1984 et 1991. Ces postes représentent près du tiers des postes auxquels ont accédé les femmes ces sept dernières années.

Dans les professions libérales, la situation est très encourageante. La médecine et le droit sont des secteurs qui permettent aux femmes de bien gagner leur vie, d'avoir le contrôle de leur destinée et de s'occuper de leur famille sans craindre l'avenir. Elles y sont représentées en nombre grandissant allant parfois jusqu'à 50 p. 100.

En fait, selon Statistique Canada, entre 1981 et 1986, plus des deux tiers de la croissance de l'emploi dans la catégorie des professions libérales était imputable aux femmes. C'est un pourcentage que peu de personnes connaissent, mais qui révèle une tendance très importante dont nous devons assurer la continuité.

Il ne fait aucun doute — et j'espère bien que personne n'aura à redire à ce sujet—que la participation des femmes à la population active est devenue vitale pour notre économie. Il est prévu que d'ici la fin de cette décennie, les femmes représenteront 50 p. 100 de la population active. En raison de sa place dans une économie qui se mondialise et dont les secteurs sont solidaires — et nous savons tous que c'est la voie dans laquelle nous sommes engagés —, le Canada doit faire appel à toutes les ressources dont il dispose, et plus particulièrement à la créativité et à la productivité de tous ses habitants. On s'est rendu compte que la contribution effective de toutes nos ressources humaines est indispensable au maintien de notre développement social et humain.

• (1100)

Je ne suis pas certaine que nous sachions exactement comment nous y prendre pour ce faire, mais nous cherchons en tout cas des façons d'y parvenir grâce aux nombreux programmes, dont les programmes de prospérité et de perfectionnement des ressources humaines, que nous avons mis en place.

J'en reviens plus particulièrement au budget, que ma collègue met en cause dans sa motion. Bien que nous ayons eu dernièrement à la Chambre des débats sur le budget, je tiens à souligner certaines des mesures qui, à mon avis, représentent de grands progrès et à donner les raisons qui me font dire qu'il s'agit d'un bon budget pour le Canada, en ce sens qu'il assainit nos finances publiques, et aussi d'un bon budget pour les Canadiennes.

Les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que nous réduisions le déficit. Ils savent que plus la dette est élevée, plus les impôts sont élevés. Or, ils veulent qu'on cesse d'alourdir leur fardeau fiscal. Le message était clair quand on a consulté des groupes de femmes lors de la préparation du budget, dans le cadre d'un processus de consultation qui s'étendait aussi à bien d'autres groupes.

Les Canadiens veulent réduire la présence de l'État. Ils veulent un gouvernement moins interventionniste et de meilleurs services. Nous devons donc chercher des moyens de répondre à ces attentes. Ils veulent également assurer la mise en valeur des ressources du Canada, notamment nos ressources humaines. Ils veulent que les gens aient de meilleures possibilités d'améliorer leurs compétences et que des mesures soient prises pour que nos régimes sociaux répondent à nos besoins fondamentaux.

Je crois qu'avant tout, les Canadiens veulent — ils l'ont dit — avoir de nouvelles raisons d'être confiants, confiants que des emplois seront créés et qu'ils seront durables.

C'est le genre de propos, recueillis d'un bout à l'autre du pays, qui ont donné lieu à l'élaboration de nombre des mesures qu'on trouve dans le budget en réponse aux préoccupations exprimées. La corrélation me semble simple. Le budget prévoit la réduction des dépenses et la réaffectation des sommes ainsi économisées à la réduction de l'impôt afin d'aider les Canadiens et les Canadiennes, en tant que particuliers, ainsi que les familles canadiennes à soutenir la croissance économique. Voilà ce qui, en fin de compte, ne manquera pas de présenter un avantage pour les femmes.

Par ailleurs, le budget a rendu nécessaire l'adoption d'un plan financier sérieux et prudent qui maintiendra le déficit à 31,4 milliards de dollars l'année prochaine et le réduira sensiblement au moment de la reprise.

Ma collègue a soulevé la question du nouveau programme pour enfants. Ce serait là où je ne serais pas d'accord parce que, à mon avis, c'est une initiative très importante. En regroupant trois programmes, y compris le vieux programme d'allocations familiales et le crédit d'impôt pour les enfants, en leur ajoutant plus de 2 milliards de dollars au cours des prochaines années et en en faisant bénéficier les familles qui en ont le plus besoin, je pense que nous pouvons contribuer à réaliser une différence importante non seulement en remédiant à la pauvreté, mais en aidant les nombreuses familles dont le chef est une femme à devenir plus indépendantes économiquement et à disposer des ressources nécessaires.

À mon avis, les nouvelles prestations pour enfants proposées vont aussi changer les circonstances familiales parce que les programmes qui ont été élaborés à un certain moment ne sont pas forcément appropriés aujourd'hui. Comme vous le savez, monsieur le Président, les nouvelles prestations exemptes d'impôt peuvent atteindre 144 $ par mois, par enfant, ce qui constitue un total de 1 733 $ par an. C'est donner aux femmes une grosse somme d'argent qu'elles seront libres de dépenser pour nourrir, vêtir ou faire garder leurs enfants.

Naturellement, pour les familles à faible revenu ayant des enfants, ces nouveaux avantages fiscaux pour enfants comprennent aussi un nouveau supplément fédéral au revenu gagné pouvant atteindre 500 $ par an, ce qui fournit une aide supplémentaire aux parents à faible revenu qui travaillent, les personnes mêmes dont ma collègue a parlé, et je suis d'accord avec elle sur ce point. C'est le groupe cible, en particulier les femmes de ce groupe dont nous devons nous occuper et que nous devons appuyer et aider à réintégrer la vie active et à ne plus avoir besoin d'aide sociale. C'est en effet la raison pour laquelle ce programme vise ce qu'on appelle — et je n'aime pas cette expression — «les travailleurs économiquement faibles». À mon avis, ce sont des gens qui s'efforcent d'améliorer leur situation et de réunir ces fonds supplémentaires. Tout cela, conjugué bien sûr, aux nombreux programmes auxquels, je sais, j'ai eu l'occasion de participer par l'intermédiaire de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il s'agit du financement non seulement de programmes d'apprentissage des langues à l'intention des femmes immigrées, mais aussi de programmes de formation et de recyclage pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires afin de trouver du travail et, grâce à cela, leur venir en aide.

Ce programme est à mon avis plus simple — plus équitable —, car il est fondé sur le revenu total de la famille et non sur le revenu d'un de ses membres. Il récompense en outre les efforts des familles à faible revenu qui travaillent et qui, comme je l'ai mentionné, sont, dans de nombreux cas, dirigées par des femmes. Il leur permet enfin d'établir un équilibre entre le travail et la famille. Ainsi que mon collègue l'a fait remarquer, c'est également une question importante sur laquelle nous devons nous pencher. Comment veiller à ce que les hommes et les femmes soient capables de mieux équilibrer le temps passé au travail et celui consacré à la vie de famille?

Monsieur le Président, vous m'avez fait savoir que le temps qui m'avait été alloué est expiré. Il est encore de nombreux points dont j'aimerais discuter en ce qui concerne le budget. Je sais que d'autres collègues auront la possibilité de prendre la parole dans le courant de la journée. J'aimerais cependant dire encore une fois que ce budget est un pas important pour l'avenir et la prospérité de notre économie, mais aussi un progrès dans la voie de l'égalité pour toutes les femmes au Canada.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je remercie la ministre pour les commentaires qu'elle a faits aujourd'hui. Comme elle l'a souligné, un certain nombre de questions font l'unanimité à la Chambre, du moins chez les femmes qui y siègent. Par contre, sur d'autres questions, nous avons des vues très divergentes.

Je voudrais que la ministre nous dise ce qu'elle pense de la déclaration que le chef de son parti, le premier ministre, a faite le 28 juillet 1988. Il a alors déclaré que le programme national de garderies serait la mesure sociale la plus innovatrice adoptée au Canada depuis la création du Régime de pensions du Canada il y a un quart de siècle. Voilà ce que le premier ministre affirmait en 1988.

J'aimerais que la ministre nous dise ce qu'elle pense de cette déclaration du premier ministre compte tenu de celle de son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui a annoncé qu'il avait l'honneur de tuer dans l'oeuf le programme de garderies dont son gouvernement parlait depuis 1984.

Je voudrais aussi que la ministre nous donne son opinion sur l'abolition du Programme de contestation judiciaire annoncée dans le dernier budget et qu'elle nous dise comment elle peut concilier cette décision de son gouvernement avec la lutte pour l'égalité des femmes au Canada qu'elle mentionnait dans son discours aujourd'hui. J'aimerais aussi qu'elle nous parle du fait que son gouvernement ne respectera pas son engagement en ce qui concerne l'équité salariale pour les fonctionnaires canadiennes puisqu'il a décidé, de façon arbitraire, que les femmes ne méritent la parité salariale que depuis 1990 et que toutes les autres années où les femmes ont été sous-rémunérées et sous-estimées n'ont aucune valeur.

Mme Collins: Monsieur le Président, il me fera plaisir de répondre à cela, étant donné que je n'ai pas pu aborder certaines de ces questions dans mon intervention.

Je commencerai par l'équité salariale, car cette question me paraît importante. Comme le savent mes collègues, la loi a été initialement adoptée sous un gouvernement précédent, mais ce n'est qu'à notre arrivée au pouvoir que nous avons commencé à mettre véritablement en oeuvre le principe de l'équité salariale dans la fonction publique. Des discussions et des études se sont poursuivies durant un certain nombre d'années, marquées de divergences légitimes d'opinions entre le Conseil du Trésor, l'employeur et les syndicats à ce sujet.

Finalement, plutôt que de poursuivre indéfiniment les discussions, le Conseil du Trésor a annoncé qu'il offrait un règlement de 317 millions de dollars, à l'intention surtout bien sûr de femmes appartenant à un certain nombre de catégories professionnelles, à la suite d'une évaluation qui lui paraissait équitable. Ce règlement prévoyait des débours réguliers d'environ 81 millions de dollars par année. Cela s'est traduit par le paiement de montants forfaitaires de 3 500 $ à 5 900 $ par personne pour les catégories des secrétaires et des commis, par exemple, et par une hausse salariale moyenne d'environ 1 289 $ par année pour les secrétaires et d'environ 994 $ par année pour les commis.

À la suite de ce règlement, le syndicat — comme il en a parfaitement le droit — a dit qu'il n'était pas d'accord, et cela a donné lieu à un différend.

• (1110)

La méthode de règlement de ce genre de différend prévue par la loi consiste à en saisir la Commission canadienne des droits de la personne et le tribunal établi pour entendre ces causes. Le processus est en cours, et on ne prévoit pas que le tribunal en arrive à une décision avant l'an prochain; nous verrons alors s'il donne raison à une partie ou à l'autre ou s'il propose une solution intermédiaire. On ne sait pas.

Mais entre-temps, du point de vue du gouvernement, il aurait coûté horriblement cher d'accorder une rétroactivité illimitée. On aurait pu décréter qu'il n'y aurait aucune rétroactivité, et c'est le cas de beaucoup de lois provinciales en matière d'équité salariale. Elles ne valent que pour le temps à venir. Elles ne comportent pas de clause de rétroactivité. Les gouvernements ont reconnu qu'il est très difficile d'offrir la rétroactivité parce que les coûts que cela pourrait entraîner sont incalculables.

Nous avons accepté un certain compromis et avons convenu que le gouvernement paierait rétroactivement à la date à laquelle la commission a été saisie de l'affaire, en novembre 1990, les montants calculés selon le règlement auquel permettrait d'en arriver la décision de la commission.

Je ferai simplement remarquer à mes collègues que ce ne sont pas toutes les provinces qui ont une loi en matière d'équité salariale. Le gouvernement fédéral a donné l'exemple, mais parmi les provinces qui ont une telle loi, l'Ontario, par exemple, n'a pas de rétroactivité, et les rajustements sont payés selon un taux à valoir pour le temps à venir. Ils ne sont pas nécessairement payés en un seul versement. La Nouvelle-Écosse n'a pas de rétroactivité. Les rajustements sont payés en quatre versements égaux répartis sur quatre ans. De même, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et Terre-Neuve prévoient tous une application graduelle. Quand un jugement est rendu, la mise en application se fait graduellement.

Nous faisons bien mieux. Nous avons dit que, à la lumière du jugement, nous allons verser des paiements rétroactifs. Je sais que nous ne contenterons pas tout le monde, mais j'estime que cette décision est équitable car, dans quelque secteur d'activité que ce soit, il n'y a jamais de rétroactivité illimitée.

À mon avis, ce qui importe, c'est d'avancer, d'adopter une approche juste et équilibrée au regard de l'équité salariale et de progresser.

Ma collègue m'a aussi posé une question au sujet des garderies. Elle sait sûrement que le gouvernement fédéral verse environ 1 milliard de dollars, à l'heure actuelle, pour les services de garde d'un océan à l'autre. Il participe en effet à divers projets, que ce soit par l'entremise des provinces ou en offrant des programmes de formation à l'intention des femmes. Le gouvernement accorde aussi des réductions fiscales pour aider un autre groupe de femmes — un groupe que je considère aussi très important. Nous participons, notamment par l'entremise du Conseil du Trésor, à des programmes visant l'établissement de garderies en milieu de travail.

En étroite collaboration avec mon collègue, le ministre du Travail, nous avons étudié la question du travail et de la famille et tout particulièrement les façons d'encourager les employeurs à y être davantage sensibilisés. De l'avis de nombreuses femmes, les services de garde auxquels participe l'employeur sont, à ce chapitre, une mesure satisfaisante. C'est une autre solution à laquelle nous nous intéressons certainement.

J'espère que nous pourrons faire plus, car les garderies sont, à mon avis, une question très importante pour de nombreuses Canadiennes. Selon moi, et ma collègue abondera certainement dans le même sens, la responsabilité à ce chapitre n'incombe pas seulement au gouvernement fédéral. C'est d'abord une responsabilité provinciale et, comme nous l'avons expliqué dans le budget, notre priorité est de rendre ces services plus accessibles. C'est ce que nous nous efforçons de faire en versant aux femmes une aide financière accrue par l'entremise des nouvelles prestations familiales. En leur accordant une aide financière accrue, par l'entremise de la Loi de l'impôt sur le revenu et des déductions fiscales pour les frais de garde d'enfants, nous réalisons des progrès importants.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, les remarques de la ministre m'ont fait penser à deux choses. Premièrement, elle a parlé de l'équité salariale dans les provinces, et je suis d'accord avec elle à ce sujet. Elle a certainement raison de dire que la rétroactivité n'est pas chose courante, particulièrement dans les provinces défavorisées, et elle en a mentionné un bon nombre, pour des raisons évidentes.

Cela m'a également fait penser dans une certaine mesure à ce que ma mère me répondait lorsque je lui disait: «La petite fille d'à côté a le droit de faire ceci et la petite fille d'en face a le droit de faire cela.» Elle me répondait: «Elles ont peut-être le droit de faire cela chez elle, mais ici, c'est défendu.» La ministre n'est-elle pas d'accord avec moi pour dire que ce que nous avons ici, c'est une série d'inégalités que le gouvernement a l'occasion de réparer, particulièrement en ce qui concerne les femmes dans la fonction publique? Celles-ci ne sont pas encore visées par la Loi sur l'équité en matière d'emploi, et elles se sont faites jouer en quelque sorte sur le plan des mesures relatives à l'équité salariale puisqu'elles ont su plus tard qu'elles n'auraient pas ce qu'on devait leur donner au départ. La ministre n'est-elle pas d'accord avec moi pour dire qu'il y a une certaine justice que nous devrions tous essayer de faire régner le plus tôt possible?

Mme Collins: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine que je sois d'accord avec ma collègue qu'il y a là une injustice. L'adoption d'une loi sur l'équité salariale et les dispositions prises pour la mettre en oeuvre me semblent éminemment justes.

Les points de vue divergent certes sur les critères de comparaison des emplois. Il va de soi que l'optique de l'employeur et du représentant du personnel divergera. C'est pourquoi il existe un mécanisme pour résoudre ces différends. Au palier fédéral, c'est la Commission des droits de la personne; d'autres mécanismes existent à d'autres paliers. Je crois que c'est tout à fait juste.

Si les provinces, l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, qui n'ont pas encore de telles mesures et se proposent d'en adopter, déposaient aujourd'hui des projets de loi sur l'équité salariale, elles devraient partir du principe que ces mesures doivent viser l'avenir. Nous ne saurions retourner en arrière et corriger toutes les iniquités du passé. Qu'il s'agisse de ce domaine ou de toute autre question, l'important est de trouver des mécanismes qui feront en sorte que les femmes soient rémunérées équitablement et, comme ma collègue l'a mentionné, aient le genre de perspectives que nous souhaitons tous par des moyens comme l'équité en matière d'emploi.

C'est un domaine où, en toute honnêteté, le gouvernement fédéral a, en ce qui concerne les femmes, une très bonne fiche. Au cours des dernières années, le nombre de femmes dans des postes de gestion s'est accru de 50 p. 100. Je constate des progrès réels à cet égard.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir prendre part à ce débat consacré au budget et à ses répercussions sur les femmes au Canada.

Malheureusement, ce budget est dans la même lignée que les précédents que le gouvernement a présentés, car il fait porter le fardeau de la réduction du déficit à ceux qui en sont le moins responsables et qui sont le moins en mesure de payer. C'est hélas une tendance qui se maintient.

Le budget fait du tort aux femmes, surtout aux femmes pauvres qui ont des enfants. Il met un terme au régime universel des allocations familiales et le remplace par un régime à deux volets qui tient compte du revenu. Au lieu de donner le maximum aux pauvres, le gouvernement, à bien des égards, revient à cette notion victorienne dépassée qui consiste à classer les gens, y compris les enfants, dans deux catégories, les pauvres qui sont méritants et ceux qui ne le sont pas.

C'est une insulte que de faire deux catégories d'enfants, ceux dont les parents ont un emploi et ceux dont les parents n'ont pas d'emploi. C'est une insulte de récompenser les enfants dont les parents ont un emploi en leur versant ce modeste supplément de 500 $. C'est encore une insulte de qualifier d'incitation au travail ce geste bizarre.

Comment se fait-il que le gouvernement ne comprend pas que la faim et les privations sont en soi des incitations au travail? Par sa mauvaise gestion, le gouvernement a provoqué la récession et l'a aggravée, si bien que 1,5 million de Canadiens se retrouvent sans travail.

Une fois de plus, dans ce budget, le gouvernement a fait des compressions dans les programmes de formation destinés aux assistés sociaux. Le gouvernement a abandonné le million d'enfants qui ont besoin de services de garderie.

Sans garderies, les parents pauvres ne peuvent pas aller sur le marché du travail. Ils ne peuvent pas conserver d'emploi. Les pauvres que je connais et que j'ai rencontrés veulent des emplois, de la formation ainsi que des services d'enseignement et des garderies pour leurs enfants. On les pousse plutôt au désespoir. Parmi ces pauvres, 60 p. 100 sont des femmes

• (1120)

Lorsque le gouvernement prétend que les parents pauvres ne travaillent pas parce qu'ils sont paresseux ou manquent de motivation, il dit en fait que les femmes ayant des enfants sont paresseuses. Il n'a pas idée à quel point il est difficile de s'occuper des enfants et de les élever.

Comme jeune mère, j'ai peiné pour m'occuper d'un enfant de deux ans qui était toujours malade et de jumeaux nouveaux-nés. Je sais à quel point il est difficile de rester à la maison, avec des ressources limitées, et d'essayer de donner le maximum à ses enfants. Le gouvernement a rendu les choses beaucoup plus difficiles pour les femmes qui essaient d'élever des enfants en réduisant les ressources dont elles peuvent se prévaloir.

Comment le gouvernement ose-t-il qualifier la lutte quotidienne de ces femmes de paresse? Beaucoup de députés fédéraux ne comprennent malheureusement pas ce que vivent ces femmes. Ils n'ont aucune idée de ce que c'est que de faire la queue dans une banque d'alimentation avec des enfants qui pleurent pendus à ses jupes; cela suffit pour qu'on veuille travailler. Cela, et le fait de voir ses enfants grandir en étant privés des choses ordinaires dont bénéficient les autres enfants et de les voir se préparer à devenir de futurs décrocheurs.

Au cours de ses observations, la ministre a dit à quel point les femmes réussissent mieux aujourd'hui qu'avant dans nos établissements d'enseignement, et il est vrai que davantage de femmes poursuivent des études postsecondaires de nos jours, mais nous savons tous ici que 30 p. 100 des enfants qui fréquentent l'école au Canada ne finissent pas leurs études. Trente pour cent des jeunes ne terminent pas leurs études secondaires. Cela suffit pour qu'on veuille travailler. Lorsqu'on a l'impression que le monde va s'effondrer si l'on ne change pas soi-même sa situation et celle de sa famille, on veut travailler.

Rien qu'une fois, je voudrais pouvoir enlever aux ministres d'en face leur argent, leur instruction, leur formation et leurs relations pour les voir vivre avec le revenu dont disposent beaucoup de gens au Canada et beaucoup de femmes qui élèvent seules des enfants. Peut-être se décideraient-ils alors à présenter une politique de ce genre. Je pense qu'ils prendraient conscience de la réalité et seraient peut-être plus attentifs aux besoins des femmes, des enfants et des pauvres de la société.

La ministre a également parlé de la nouvelle prestation pour enfants. Eh bien, les plus pauvres n'y ont pas droit. Seuls ceux qui gagnent entre 10 000 $ et 20 000 $ toucheront le supplément de 500 $. Ceux qui ne gagnent que 3 750 $ ne toucheront pas un cent supplémentaire. Comment peut-on élever des enfants à l'aide d'un maigre revenu de 4 000 $ par année? La prestation en tant que telle n'est pas indexée. Chaque année, la prestation va diminuer jusqu'à ce qu'un beau jour, elle disparaisse complètement.

L'universalité est sacrifiée. Il s'ensuit que l'argent versé pour le bien-être des enfants sera considéré comme un don de charité et non comme un droit.

Le gouvernement dépense également 500 000 $ pour annoncer la nouvelle prestation pour enfants dans les journaux du pays. Dans ces annonces, la ministre prétend que c'est nouveau, amélioré, plus simple et plus équitable. Quant à moi, je n'en suis pas convaincue. Je ne pense pas que les familles, qui sont exclues du programme, vont le trouver nouveau, plus simple, plus équitable et plus généreux.

Le gouvernement avait également promis une pension de personne au foyer en 1984. Nous attendons toujours. La prestation pour enfants, qui n'est qu'une aumône faite à quelques familles, est loin de reconnaître la valeur que représente pour notre société le fait d'élever des enfants. Les allocations familiales universelles étaient les seuls montants d'argent que les femmes recevaient en leur nom propre. Nous savons, et les statistiques sont là pour le prouver, qu'une femme sur dix est victime de mauvais traitements de la part de son conjoint. Le plus souvent, ces mauvais traitements ne sont pas seulement physiques ou sexuels, mais aussi d'ordre social ou économique. Les femmes ne participent pas à la gestion des finances familiales.

En plus de couper les fonds du Régime d'assistance publique du Canada, qui finance les refuges pour femmes battues, la suppression des allocations familiales va entraîner une diminution des ressources économiques consacrées aux femmes battues qui veulent mettre un terme à leur relation. Le premier ministre a parlé du sort des enfants lors du sommet des Nations Unies sur les droits de l'enfant, en 1990. Le paragraphe 18(2) de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant exige de la part du Canada qu'il accorde «l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assure la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants».

Le paragraphe 18(3) exige de la part du gouvernement du Canada qu'il assure «aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises».

La nouvelle prestation pour enfants ne crée pas une seule place en garderie. Il n'assure pas des soins de qualité aux enfants du Canada. Il ne facilite absolument pas l'accès aux soins.

Avant la présentation du budget, nous savions qu'un million d'enfants canadiens avaient besoin d'une place en garderie. Rien n'a changé depuis, aucune place n'a été créée.

Ce budget porte un autre coup à l'égalité des femmes sur le plan économique. De 1985 à 1990, le salaire des femmes était notablement moins élevé que celui des hommes dans la fonction publique. Le gouvernement avait promis que cette situation injuste serait corrigée. Au lieu de cela, il a renié sa promesse d'honorer cet engagement qui remonte à 1985. Je me souviens qu'au cours du débat des chefs sur la situation de la femme, le premier ministre a pris la parole pour dire que le gouvernement avait l'argent et que cette somme avait été mise de côté à la banque en prévision de ces lois sur l'équité salariale. Où est passé cet argent? Le compte de banque a-t-il simplement disparu?

Soixante-dix mille femmes ont ainsi perdu un milliard de dollars. C'est de l'argent qu'elles ont vraiment gagné en travaillant, mais qu'elles n'ont jamais reçu.

Le gouvernement a aussi promis de ne pas tenir compte d'une décision du tribunal des droits de la personne sur cette question, si la décision ne lui plaît pas. Je suppose que c'est la seule promesse qu'il tiendra.

Le budget a aussi fait du tort aux femmes en matière d'égalité juridique et sociale. L'annulation du Programme de contestation judiciaire est dramatique pour les femmes. Il l'est tout autant pour les autochtones, les minorités visibles et les handicapés.

Les femmes handicapées courent beaucoup plus de risques que toute autre femme d'être victimes d'agression sexuelle. En moyenne, elles sont encore plus pauvres que les hommes handicapés, qui sont aussi très désavantagés financièrement, par rapport à la population normale. Les femmes handicapées qui sont victimes de violence, ont moins de ressources financières pour changer leur situation. Elles sont aussi limitées sur le plan physique.

Beaucoup de refuges pour femmes battues n'ont pas l'argent pour entreprendre les rénovations importantes qui leur permettraient d'ouvrir leurs portes aux femmes handicapées. Les femmes handicapées ont moins d'options quant au logement lorsqu'elles tentent de sortir d'une situation où elles sont victimes d'abus. Elles sont littéralement bombardées de messages transmis par la société au sujet de leur infériorité. On ne les croit pas, on ne les considère pas comme des adultes et on les traite avec condescendance. Résultat, cette discrimination sur les plans social et économique les amène souvent à avoir peu d'estime de soi.

Ce manque d'estime de soi peut également maintenir les femmes handicapées dans des situations d'abus. En effet, on leur conseille souvent de tolérer les mauvais traitements et les agressions sexuelles pour la simple et bonne raison que, «au moins elles ont un homme».

Or, c'est précisément le groupe que le gouvernement a désigné cette fois-ci comme victime de ses compressions. C'est un des groupes qui sont les plus durement touchés par l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Les femmes autochtones ont assisté à la désintégration de leur communauté. Elles-mêmes et leurs parents ont connu les internats où plusieurs ont été maltraités et victimes d'agressions sexuelles. Elles étaient battues quand elles parlaient leur langue ou pratiquaient leur religion et leurs coutumes. Elles sont retournées dans les collectivités sans avoir les compétences nécessaires pour survivre dans un monde de Blancs, en butte au racisme, aux injures, aux coups et au viol.

Elles sont retournées dans les collectivités sans avoir les compétences nécessaires pour vivre selon leur mode de vie traditionnel. Les internats ont brisé les familles et ont rendu malsaines des relations saines au départ.

Bien des enfants autochtones ont grandi dans ces écoles en étant privés d'affection et en n'ayant pour tout modèle de relation que l'exploitation sexuelle.

Dans l'ensemble, les femmes qui sont violées sont six fois plus portées à se suicider que les autres. Les abus d'alcool et de drogues sont un autre symptôme d'exploitation sexuelle dans l'enfance.

• (1130)

Les localités autochtones de tout le pays commencent à essayer d'apaiser les souffrances en question. Elles tentent de remédier à ce génocide culturel. Elles sont furieuses de la situation économique de leurs membres et elles s'organisent pour que les choses changent. Les autochtones essaient de bâtir une vie pour panser leurs nombreuses plaies.

Les femmes autochtones cherchent à empêcher leurs enfants de devenir des délinquants. Là encore, c'est l'un des groupes de notre société que le gouvernement a choisi de punir. Il s'agit d'un groupe qui n'a pas suffisamment de force pour poursuivre la lutte pour ses droits et pour se donner une place distincte.

Les autochtones d'aujourd'hui et les générations futures sont touchés par la suppression du Programme de contestation judiciaire. Seuls ceux qui en ont les moyens auront des droits. C'est ce que le gouvernement dit. Cette décision d'annuler ce programme enlève toute utilité, en fait, à la Charte canadienne des droits et libertés. Ainsi, si les gens qui ont le plus besoin d'avoir accès à ces droits n'ont pas les moyens voulus, il est inutile d'avoir une charte.

Le gouvernement a décidé également de mettre en oeuvre des règlements racistes et sexistes pour empêcher les employés de maison étrangers, surtout des femmes de couleur, de devenir un jour des citoyens canadiens. Fondamentalement, le gouvernement nous dit que, peu importe le nombre d'années durant lesquelles ces femmes travaillent au Canada et se comportent en bonnes citoyennes, cela ne suffira plus.

Elles devront maintenant respecter les critères des services d'immigration qui défavorisent les femmes. Près de 60 p. 100 des femmes entrant au Canada dans le cadre du programme concernant les employés de maison étrangers en 1990 venaient des Philippines; dorénavant, les employés de maison des Philippines et d'ailleurs devront avoir fait l'équivalent de la classe de douzième année ou de secondaire V pour venir s'établir au Canada. Le problème, c'est qu'aux Philippines, le cours secondaire ne va pas aussi loin que cela. Très peu de femmes ont accès à l'équivalent de la douzième année ou d'un secondaire V au Canada.

Ce gouvernement dit aux femmes de couleur qu'elles sont assez bonnes pour faire le ménage mais pas assez bonnes pour être des citoyennes canadiennes, même si elles travaillent fort et même si elles sont productives ou responsables.

Très souvent, quand on parle d'équité pour tous, on examine les différents moyens auxquels les groupes défavorisés de notre société peuvent recourir pour obtenir cette équité. Avec l'élimination du Programme de contestation judiciaire, il n'y a plus de voies de recours pour obtenir l'équité, sauf pour ceux qui en ont les moyens. Et devinez quoi? Le gouvernement ne s'en doutait pas. Les groupes qui en ont les moyens possèdent déjà ces droits.

J'ai l'impression de répéter aujourd'hui ce que j'ai dit la semaine dernière, le mois dernier et l'an dernier. Il y a sûrement beaucoup de Canadiens qui sont aussi fatigués que moi de ces politiques. Ces politiques ne sont pas que des mots. Elles ont des effets réels sur la vie de toutes les femmes, de tous les enfants et de tous les hommes du Canada.

Au Canada, un million d'enfants ont besoin d'une place en garderie. Si je devais nommer tous ces enfants, je serais encore ici demain matin. Si je commençais à vous raconter leur vie, nous en aurions jusqu'à la semaine prochaine. Certains de ces enfants ont des mères qui vivent des prestations d'aide sociale et qui ne peuvent chercher du travail parce qu'elles ne savent pas où les faire garder. Nous savons que les prestations d'aide sociale ne suffisent pas pour faire vivre une famille.

Les enfants constituent 40 p. 100 de la clientèle des banques d'alimentation. Au Canada, 700 000 enfants comptent sur les banques d'alimentation pour se nourrir chaque jour. Ici, à la Chambre, le premier ministre conteste le nombre d'enfants qui sont pauvres et parle du nombre de personnes qui se sont élevées au-dessus du seuil de la pauvreté et du nombre réel d'enfants qui vivent dans la pauvreté. Le fait est que 700 000 enfants comptent sur les banques d'alimentation pour se nourrir. Le premier ministre ne voit pas leurs visages. Il ne voit pas les enfants décharnés qui tentent de rire tandis que leurs ventres crient famine. Il ne voit pas leur rendement scolaire et n'entend pas leurs professeurs les réprimander parce qu'ils sont distraits.

Ceux d'entre nous qui pensent que nous n'avons pas à nous occuper des enfants qui ont faim sont des égoïstes. Ils ont tort. Car les enfants sont l'avenir de notre pays. Ces enfants ont une mine sinistre. Une mine qui dit qu'ils ne pourront terminer leurs études. Au Canada, 30 p. 100 des enfants qui commencent l'école seront des décrocheurs.

À Montréal, le nombre de nouveau-nés à faible poids de naissance rivalise avec celui de certains pays en voie de développement. Au Manitoba, des enfants sont décédés par suite de malnutrition. Des enfants sont pauvres parce que leurs parents sont pauvres. Or, 60 p. 100 des pauvres au Canada sont des femmes, et ce budget accentue encore la féminisation de la pauvreté.

J'invite ce gouvernement à prendre des mesures pour améliorer la situation des femmes. Il faut rétablir le Programme de contestation judiciaire. Il faut rétablir le financement des programmes de formation de la main-d'oeuvre, pour que les Canadiennes puissent occuper les emplois qui sont disponibles, au lieu de s'enliser parce qu'elles ne possèdent pas les compétences nécessaires ou parce que les leurs sont dépassées. Il faut mettre en place un programme de services de garderies qui réponde vraiment aux besoins.

Ce gouvernement parle toujours de compétitivité. Si ce terme est le seul qu'il comprenne, pourquoi ne regarde-t-il pas le retard que nous sommes en train de prendre sur les pays européens en ce qui concerne les garderies, le congé parental, l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre?

Livrons concurrence aux Européens sur ces questions. Leur compétitivité s'accroît non seulement parce qu'ils acceptent que les travailleuses aient des enfants, que les travailleuses doivent posséder des compétences leur permettant de s'acquitter de leurs tâches et que les gens ne naissent pas simplement pour servir des intérêts commerciaux, mais aussi parce qu'ils croient que les entreprises doivent tenir compte des besoins de la population.

Tout comme ce gouvernement, ce budget laisse tomber les femmes. Pendant des périodes de restrictions, il est particulièrement important de faire valoir le droit à l'égalité. Autrement, on attise la haine et le ressentiment.

Aujourd'hui plus que jamais, les Canadiens ont besoin les uns des autres. Nous ne pourrons venir à bout de ces temps difficiles sans collaborer. Nous devons nous connaître mieux, nous respecter et nous aider mutuellement. Nous devons songer à autrui et non seulement à nos sous ou à nos propres enfants.

Peu importe le lieu qu'ils habitent, leur couleur ou leurs habiletés physiques, tous les enfants du Canada sont nos enfants. Ils sont notre présent et notre avenir. Nous sommes responsables d'eux et nous ne pouvons nous permettre de manquer à cette responsabilité. Nous ne pouvons nous permettre de laisser tomber leurs parents, sans quoi nous compromettrons notre avenir et celui du Canada. Nous serons jugés d'après les choix que nous ferons.

J'insiste pour que ce gouvernement commence à faire les bons choix, c'est-à-dire ceux qui donnent de l'espoir aux femmes, aux enfants et aux hommes de ce pays. Ce budget dit aux Canadiennes: «Il n'est pas question d'équité salariale, ni de programme de contestation judiciaire ou de services de garderie.» En fait, son message aux Canadiennes est le suivant: «Apprenez à tenir votre place.»

Mme Barbara Greene (Don Valley-Nord): Monsieur le Président, j'ai été frappée par les observations de la députée de New Westminster—Burnaby au sujet de la pauvreté et des banques d'aliments, car c'est un des sujets qui m'intéressent particulièrement. Ayant passé deux ans à me battre avec ce problème au Sous-comité sur la pauvreté, je peux dire que l'une des questions que nous avons à résoudre est celle de la responsabilité relative des provinces et du fédéral.

Nous avons recommandé des normes nationales d'aide sociale et aussi un programme élargi de garderies subventionnées, une chose que la députée appuie sans réserve si je ne m'abuse.

Je sais que le ministre est dans une position très délicate car, en premier lieu, certaines provinces sont résolument opposées à toute forme de norme imposée. Deuxièmement, ce serait une initiative très discutable dans le contexte constitutionnel de l'heure.

Actuellement, les provinces ont pleine autorité, en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, pour créer des programmes alimentaires destinés aux enfants dans la pauvreté, que ce soit par zone où il y a une concentration d'enfants pauvres, ou sur une base individuelle après détermination du besoin. Le Régime d'assistance publique du Canada permet de tels programmes.

Elles peuvent aussi adopter des programmes de garderie. Trois provinces sont touchées par le plafonnement à 5 p. 100 des transferts en vertu du RAPC: l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Toutefois, ces deux dernières provinces étaient loin d'une augmentation de 5 p. 100. L'Ontario est la seule province où les dépenses en vertu du Régime d'assistance publique du Canada ont augmenté de façon notable, jusqu'à 14 p. 100 certaines années. Il est certain que le gouvernement de l'Ontario était résolu à accroître les places de garderie subventionnées et les paiements d'aide sociale.

Quelle est donc la réponse? En Colombie-Britannique, nous avons un gouvernement néo-démocrate tout aussi déterminé que la députée de New Westminster—Burnaby.

• (1140)

La députée peut-elle me dire quel rôle, à son avis, devrait jouer le gouvernement de la Colombie-Britannique? Pense-t-elle que les autres provinces devraient créer de tels programmes? De toute évidence, je sais qu'elle désapprouve le plafonnement de 5 p. 100. Il me semble qu'elle dit que le gouvernement fédéral devrait intervenir et financer tous ces programmes. Toutefois, étant donné la crise constitutionnelle actuelle et l'attitude des provinces — je crois savoir qu'elles s'opposent catégoriquement à un programme national de garderies —, la députée estime-t-elle que le gouvernement fédéral devrait le faire contre le gré des provinces? Quel rôle, à son avis, les provinces devraient-elles jouer?

Mme Black: Monsieur le Président, c'est une question longue et assez compliquée. Toutefois, en tant que députée de cette Chambre, je reconnais que nous devons assumer une responsabilité envers tous les enfants de ce pays et non pas seulement envers les enfants de certaines régions ou de certaines provinces.

En parlant du Régime d'assistance publique du Canada, la députée a dit que les gouvernements provinciaux pouvaient y avoir recours pour obtenir des fonds afin de nourrir les enfants. Je voudrais lui rappeler que le conseil scolaire de Vancouver, qui a lancé un programme de repas chauds pour les élèves de la municipalité fréquentant ses écoles, avait demandé de l'aide en vertu de Régime d'assistance publique du Canada et que ce gouvernement avait absolument refusé de financer ce programme.

En Colombie-Britannique, ce programme de repas du midi à l'école a fait l'objet d'une bataille longue et difficile menée par ma collègue, la députée de Vancouver-Est, qui a talonné des ministres de l'autre côté de la Chambre pour essayer d'obtenir des fonds de ce régime afin de nourrir les écoliers qui ont faim. Ce gouvernement a refusé de lui donner accès à ces fonds.

Lorsque la députée dit que le financement du Régime d'assistance publique du Canada ne représente qu'une petite partie du budget de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario, je voudrais lui rappeler que ce régime sert à financer des refuges pour femmes battues, ainsi que des systèmes et programmes d'assistance sociale. Je parle de ces programmes qui s'appliquent aux gens dont elle prétend se soucier.

Ce régime sert à financer tous les programmes de garderies à coûts partagés au pays, et je dirais que la plupart des provinces qui ont les moyens financiers nécessaires seraient, on ne peut plus heureuses, d'en profiter pour créer de nouvelles places en garderie. Je ne pense pas qu'il y ait de doute à ce sujet.

Je n'ai pas entendu une seule province dire qu'elle s'opposait à un programme national de garderies si le gouvernement fédéral offrait d'en partager les coûts.

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je me sens privilégié de pouvoir intervenir dans le débat sur la motion présentée par ma collègue de Halifax.

J'ai lu beaucoup de documents préparés à la Chambre et par des comités de tout le Canada. Je vous recommande le très bon rapport présenté en juin dernier par ma collègue de Don Valley-Nord, intitulé la *Guerre contre les femmes*. Nous avons tous lu différents ouvrages compilés par les recherchistes de la bibliothèque du Parlement. Il y a trois semaines, une femme de ma circonscription m'a remis un court texte sur la question de la violence contre les femmes. Elle s'appelle Christina Benson. Je l'ai lu et je crois qu'elle présente on ne peut mieux le problème.

Je voudrais lire les pensées de Christina parce qu'à mon avis, elles reflètent le sentiment et l'expérience de quelqu'un qui connaît extrêmement bien la question. Le texte s'intitule:

Notes sur un pays de femmes

Il y a un endroit au Canada où vivent les femmes et leurs enfants.

Il s'agit d'un territoire caché qui ne paraît pas sur nos cartes géographiques. Il se trouve nulle part et partout. Pis encore, nous prétendons qu'il n'existe pas et que nous n'y vivons pas. Je l'appelle le pays de l'angoisse.

Parfois on y fait allusion indirectement. On mentionne la violence familiale et les agressions sexuelles à l'égard des enfants. Nous construisons des abris ça et là. Nous intentons un procès à un homme qui a assassiné une femme ou agressé un enfant. Nous organisons une manifestation silencieuse. La plupart du temps, nous laissons passer ce genre d'événement en le qualifiant d'incident ou d'accident.

Il devient parfois impossible de nier l'existence du pays de l'angoisse. La tuerie de la Polytechnique se produit; on se concentre sur les motifs; on trouve des excuses. C'est alors qu'on peut mieux constater avec quelle intensité on cache ce pays de l'angoisse.

Parfois, quelqu'un tente de parler du pays de l'angoisse. En 1988, June Callwood a écrit dans le *Globe and Mail* une série d'articles au sujet de procès de meurtriers de femmes. Bon sang, elle commençait à peine sa série d'articles qu'on faisait des pressions sur elle. Le dernier article différait des autres; au lieu de dévoiler les vérités du pays caché, elle faisait valoir les excuses. Il a sans doute fallu que la pression soit énorme pour que l'invincible June Callwood n'aille pas au bout de sa pensée. Cette pression est encore présente aujourd'hui.

Peu d'histoires circulent au sujet du pays de l'angoisse, même si des femmes y disparaissent souvent. Nous connaissons toutes des femmes qui ont disparu; cela peut arriver à n'importe laquelle d'entre nous. Des mères, des soeurs, des filles, des petites-filles, des amies, des femmes qui vivaient chez nous, qui nous visitaient, des parentes, des amies, des voisines, des collègues de travail, des connaissances rencontrées à l'église, à des réunions, sur la rue, des femmes que nous ne voyons plus; nous entendons parfois une vague rumeur à leur sujet, mais plus souvent qu'autrement, nous n'entendons plus rien à leur sujet; elles ont disparu, elles sont perdues, parties.

Le pays de l'angoisse est une contrée menaçante. C'est un pays fait de conflits. C'est la désolation noire où règnent la douleur, l'humiliation, la peine, les coups, la terreur et la mort. Au pays de l'angoisse, il n'y a ni amour, ni amitié, ni tendresse des mots, il n'y a que la cruauté des injures et des gestes.

Au pays de l'angoisse, il se passe des choses terribles. Les hommes jettent les femmes contre les murs si fort qu'ils leur brisent les os et font des trous dans le plâtre. Au pays de l'angoisse, les hommes jettent des bouilloires en métal, des fers à repasser brûlants, des poêles à frire en fonte à la tête des femmes. Au pays de l'angoisse, les salles d'urgence sont pleines de femmes; les médecins passent des heures à leur recoudre le visage, à leur reconstruire la mâchoire et le nez et d'autres heures encore à enlever des éclats de dents de leurs tendres bouches.

Au pays de l'angoisse, les hommes font irruption dans les salles de bains et s'emparent de petits enfants au corps rose dégoulinant d'eau savonneuse et fourrent leurs doigts, leurs pénis engorgés et des tessons de bouteilles de bière dans tous les orifices possibles et imaginables. Dans les salles d'urgence, les médecins passent des heures à enlever des éclats de verre du vagin de petites filles et à réparer le larynx déchiré de tout petits garçons.

Les crédits

Au pays de l'angoisse, on n'entend que des voix horribles qui profèrent des menaces pleines de rage, des menaces si obscènes qu'on ne peut les imprimer. Mais là-bas, il n'y a pas de censure. Les menaces se gravent à tout jamais, laissant des bleus et des cicatrices éternels.

Au pays de l'angoisse, les salles d'urgence des hôpitaux voient défiler les victimes de la torture. Les médecins et les infirmières pansent les brûlures laissées par les fers à friser et les blessures à l'acide; ils réparent les trous faits avec des perceuses dans les doigts, les orteils, les crânes et les yeux; ils redonnent vie à des poumons affaissés dans des thorax défoncés à coups de bottes à embout d'acier; ils mettent au monde des bébés au coeur transpercé par des balles destinées à l'abdomen gonflé de leur mère; ils fusionnent des vertèbres écrasées à coups de barre de fer.

Dans les salles d'urgence du pays de l'angoisse, les médecins et les infirmières mettent dans des sacs des corps de femmes criblées de balles, des corps de femmes à qui il manque membres, nez, yeux qu'on ne retrouvera jamais dans les égouts où ils ont été jetés; ils mettent dans des sacs des tas de chair sanguinolants qui ont été des femmes.

Leur identification définitive a constitué une prouesse de la médecine légale du XX^{e} siècle.

Dans le pays de l'angoisse, les enfants sont attachés avec des fils électriques pour assister au démembrement de leur mère. Dans le pays de l'angoisse, les enfants voient leur mère abattues d'un coup de feu sur les marches de l'école. Dans le pays de l'angoisse, les enfants voient mourir leur mère, jetée d'une voiture et d'un balcon. Dans le pays de l'angoisse, les enfants ont tout le temps peur pour leur mère. Dans le pays de l'angoisse, il y a de nombreux orphelins.

Dans le pays de l'angoisse, les femmes et les enfants s'enfuient et se cachent souvent. Ils se cachent dans la nuit pour échapper à des hommes furieux et déchaînés qui attaquent verbalement et physiquement, avec des couteaux et des armes à feu. Ils s'enfuient en pyjama et pieds nus, au milieu de tempêtes de neige, dans la pluie et le froid pour se réfugier dans des remises, dans des granges, sous des porches; ils vont se cacher de maison en maison et de ville en ville. Ils se cachent avec des amis dans des hôtels, des motels, des abris et des refuges. S'ils ont beaucoup de chance, ils sont cachés par un maigre réseau de femmes courageuses pour échapper à l'homme qui les poursuit.

Leur vie se réduit à une fuite épuisante, à un paysage de vitres brisées et de portes enfoncées ainsi qu'à une pluie de balles; quelquefois, ils sont en sécurité pendant un certain temps, ils bénéficient d'un répit qui permet aux mains et aux corps d'arrêter de trembler et donne enfin le courage à un enfant d'oser fermer les yeux pour dormir. La sécurité ne dure jamais longtemps, quelqu'un trouve un chat, un lapin ou un chien éventré, quelque chose sur le pas de la porte, on reçoit une lettre de menaces. Les amis déconcertés leur demandent de partir, parce que c'est vraiment trop. Il y a un autre coup de téléphone, une nouvelle destination, un autre vol, une autre prière pleine d'espoir pour être enfin en sécurité. Puis la porte est à nouveau criblée de balles. Une femme couverte de sang essaye de cacher un enfant, n'y parvient pas, tombe alors qu'on enfonce la porte et est mise à mort dans le crépitement sonore des dernières cartouches. L'enfant le dévisage. L'homme décroche le téléphone et appelle la mère, l'amie, la responsable du centre d'accueil, la personne qui sera la plus durement touchée par la nouvelle, jubile et s'enfuit.

On organise une autre manifestation silencieuse. Une autre femme, une autre amie, une autre travailleuse de centre d'accueil devient candidate à la thérapie de survivante à une victime de mort violente. La liste des orphelins s'allonge. Un centre d'accueil prend le nom de la plus récente victime. L'histoire tombe dans l'oubli comme un petit caillou dans une mare tranquille, sans faire une ride à la surface de l'eau. Alors vous vient à l'esprit la stupide question: si un arbre tombe dans la forêt, mais que personne ne l'entend, est-ce qu'il fait du bruit?

Au pays de l'angoisse, la mort des femmes ne donne lieu ni à une enquête criminelle ni à un monument à leur mémoire. Les femmes meurent dans des mares froides, dans des salles de bain froides, où le sang de leurs veines tailladées se déverse en un long filet sanglant dans des canalisations sales. Dans le froid de leur chambre, elles avalent des pilules qui leur enlèveront le mal qui les déchire et la vie avec. Dans le froid de leur chambre, elles se pendent.

Le pays de l'angoisse n'est pas difficile à trouver, pour peu qu'on ouvre les yeux. Les endroits où le chercher ne manquent pas. Allez faire un tour dans un refuge; des clochardes vous indiqueront le chemin. Toutes ces femmes sans abri ont déjà habité dans une maison de votre voisinage.

Allez faire un tour dans les services psychiatriques; les folles connaissent aussi le chemin. Elles ont toutes déjà habité une maison de votre voisinage.

• (1150)

Je me rends compte que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais seulement terminer en disant que l'un des plus grands obstacles auxquels on se heurte quand on veut mettre au jour les problèmes des Canadiennes, surtout la violence faite aux femmes, est le fait que, trop souvent, on ne veut pas vraiment en parler ouvertement. Je pense que si nous faisions un tout petit effort en ce sens, nous parviendrions peut-être à faire adopter les mesures nécessaires pour empêcher bien de ces atrocités de se produire.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, je suis ravie d'appuyer la motion de ma collègue de Halifax, dont voici le libellé:

Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Dans son rapport annuel, la Commission des droits de la personne souligne trois formes de discrimination à l'égard des femmes: les préjugés dont elles font l'objet dans le système judiciaire, leur position désavantagée sur le plan économique, et diverses formes de violence.

Le budget de 1992-1993 ne fait rien pour promouvoir la sécurité des femmes. Au contraire, il comprend des mesures qui en fait encourageront les préjugés dont elles font l'objet dans le système judiciaire. Pire, il facilite, voire autorise la discrimination systématique des femmes sur le plan économique.

Dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances prétend que l'un de ses objectifs est de veiller au bien-être des Canadiens et de leurs familles. Au lieu de cela, les femmes et les enfants sont les principales victimes de ses compressions budgétaires et de la mauvaise gestion financière.

Le gouvernement a fait beaucoup de publicité autour de la nouvelle prestation pour enfants. Peut-être serait-il plus juste de l'appeler le désavantage familial. Cette proposition n'offre guère d'avantages à la famille moyenne. Le fait que les prestations ne sont pas entièrement indexées à l'inflation veut dire que, dans trois ans, leur valeur se trouvera en fait réduite de 10 p. 100 et que, dans dix ans, elles ne seront d'aucune aide significative à la plupart des familles.

Les mères seules qui touchent des prestations d'aide sociale s'en sortent encore plus mal. Elles n'ont droit à aucune prestation supplémentaire. Plus de 60 p. 100 des mères seules au Canada vivent déjà dans la misère. L'an dernier, 700 000 enfants faisaient la queue devant les banques d'alimentation. À moins d'augmenter les prestations accordées aux mères, ces enfants continueront de dépendre de ces banques.

Parallèlement, la garde des enfants a été complètement négligée en dépit des promesses du gouvernement d'améliorer les services de garde d'enfants et de la campagne active qu'il mène depuis plus de huit ans. Faute de garderies, les mères seules ne peuvent trouver un emploi qui leur permette de ne plus avoir recours à l'aide sociale.

En refusant d'accorder aux mères seules ces deux formes d'aide fondamentales, le gouvernement a décidé de perpétuer le cycle de la pauvreté chez l'enfant.

Mais la nourriture sur la table n'est qu'une des nécessités que le gouvernement compromet. En sabrant dans le budget de la SCHL en matière de logement social et en éliminant le programme des coopératives d'habitation, le gouvernement privera beaucoup de mères célibataires et leurs enfants d'un toit au-dessus de leurs têtes. Cette mesure cruelle pourrait faire un million de sans-abri.

Les femmes qui appartiennent à la population active souffriront elles aussi du budget, surtout si elles travaillent dans la fonction publique fédérale. Un salaire égal pour un travail d'égale valeur reste encore un rêve pour la plupart des femmes. Au cours des 20 dernières années, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes n'a diminué que de 8 p. 100. Les salaires des femmes sont encore, en moyenne, inférieures de 32c. à celui des hommes pour un travail comparable.

En vertu de notre loi inefficace en matière d'équité salariale, c'est à l'employée qu'il appartient de prouver qu'il y a discrimination. Le Bureau de recherches sur les traitements, qui recueille et fournit de l'information pour aider à établir la rémunération ainsi que les avantages sociaux et les conditions d'emploi dans la fonction publique, était une des rares ressources à la disposition des femmes qui essayaient de prouver qu'il y avait discrimination. Le gouvernement s'est servi du budget pour supprimer cette ressource essentielle.

Les règlements rétroactifs en matière d'équité salariale antérieurs à 1990 ont également été supprimés, même si les femmes avaient droit à un salaire égal depuis 1977. Cette mesure privera 80 000 fonctionnaires des gains qui leur revenaient de droit. C'est presque du vol.

C'est peut-être la supression du Programme de contestation judiciaire qui révèle le mieux que le gouvernement n'a pas su protéger les droits des Canadiennes.

Ce programme fournissait les fonds nécessaires pour permettre aux groupes défavorisés de recourir aux tribunaux pour défendre les droits que leur reconnaît la Charte des droits et des libertés. Beaucoup de jugements qui ont fait époque n'auraient pas pu être rendus sans le Programme de contestation judiciaire.

Plus récemment, le programme a permis au Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes de soutenir avec succès que les dispositions du Code criminel concernant l'obscénité sont effectivement conformes à la Constitution, car elles cherchent raisonnablement à prévenir ce qui peut constituer une atteinte à la dignité et à l'égalité des femmes.

L'annulation du Programme de contestation judiciaire réduira beaucoup de Canadiennes au silence devant la loi.

Dans son dernier budget, le gouvernement s'en prend directement aux droits fondamentaux des femmes d'un bout à l'autre du pays, ainsi qu'aux minorités, aux personnes âgées et aux enfants. Lorsqu'on s'en prend aux femmes, on s'en prend aussi aux familles et aux enfants. Il est grand temps que le gouvernement cesse de faire des belles promesses aux femmes qui constituent plus de 52 p. 100 de la population du Canada et permette à chaque Canadienne de jouir pleinement de ses droits et libertés. Je veux lire à la Chambre quelques remarques faites par Carol Goar dans le *Toronto Star*. Elle dit ceci:

> Pourquoi, après sept ans et demi de gouvernement conservateur, le nombre de banques d'alimentation au Canada est-il passé de 75 à 292? Est-ce normal que 700 000 enfants canadiens, soit un sur neuf, aient besoin des organismes de charité pour se nourrir?

• (1200)

Elle pose ensuite cette question:

> Pourquoi, durant la grave récession des deux dernières années, le gouvernement fédéral a-t-il réduit de 46 p. 100 les fonds versés au chapitre des logements à loyer modique? Le premier ministre se rend-il compte que des milliers de familles dans les centres urbains se privent de nourriture chaque mois pour pouvoir payer le loyer? Qu'est-ce qui a changé depuis l'été 1988 pour convaincre le premier ministre que les services de garde d'enfants ne sont plus un droit fondamental? Se rend-il compte que la plupart des mères seules ne peuvent pas aller sur le marché du travail pour se bâtir une vie meilleure si elles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants à prix abordable? Se souvient-il d'avoir dit à Toronto il y a dix ans: «En tant que citoyen d'un des pays les plus favorisés sur la terre, il n'y a rien que je trouve plus pénible que de voir ces querelles et ce harcèlement continuels . . .

Ce sont les paroles du premier ministre.

> . . . entre pratiquement tous les groupes importants de notre société.» Le premier ministre peut-il expliquer ce qu'il a fait pour améliorer le climat dans notre pays?

> Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de participer à ce débat sur les femmes ce matin à la Chambre. J'ai l'impression que rien n'a changé. Je suis ici depuis presque trois ans et demi, et il me semble que je ne cesse de répéter les mêmes choses. J'espère que le gouvernement commencera à écouter ceux d'entre nous qui se préoccupent beaucoup des droits des femmes dans notre pays.

> Merci.

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, on a posé à la Chambre de nombreuses questions concernant les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral a renoncé à adopter, comme il l'avait promis, une loi nationale sur les garderies.

Je profite de l'occasion pour faire une mise au point. De la façon dont elles sont formulées, les questions des députés peuvent induire grandement en erreur. Elles pourraient donner à penser que le gouvernement a abandonné le secteur des garderies et qu'il ne considère plus les services de garde comme des services essentiels pour de nombreux Canadiens.

Il n'en est rien. La Chambre se souviendra que le gouvernement fédéral a déjà présenté un projet de loi sur les garderies, le projet de loi C-144, qui prévoyait l'octroi de 4 milliards de dollars sur une période de sept ans. Vous vous souviendrez aussi que les deux partis d'opposition ont alors fait tout ce qu'ils pouvaient pour que le projet de loi soit rejeté. Leurs tactiques dilatoires ont été presque sans précédent.

Le gouvernement fédéral a néanmoins persévéré et, après que les députés de l'opposition eurent épuisé tous les moyens à leur disposition, le projet de loi a finalement été adopté et renvoyé au Sénat. Non satisfaits des efforts qu'ils avaient déjà déployés pour contrecarrer la volonté de la majorité des Canadiens, les députés de l'opposition ont alors prié la majorité libérale au Sénat de retarder davantage et d'empêcher l'adoption du projet de loi.

Le Sénat a décidé d'entendre d'autres témoins. Les sénateurs savaient pertinemment que presque tous les particuliers et associations d'un océan à l'autre avaient déjà eu amplement l'occasion de comparaître devant le comité parlementaire, et ce, après qu'un groupe de travail sur les services de garde eut tenu de longues audiences pour entendre les parties intéressées dans toutes les régions du Canada. Il était évident que le Sénat ferait durer l'exercice aussi longtemps qu'il le pourrait. Comme la majorité libérale au Sénat est passée maître, au fil des ans, dans l'art de retarder les travaux du Parlement, l'exercice risquait de se prolonger très longtemps.

Les événements se sont succédé, et des élections ont ensuite été déclenchées. Il est curieux que ces deux partis de l'opposition qui ont fait tout leur possible pour empêcher l'adoption d'une loi nationale sur les garderies nous reprochent maintenant de ne pas présenter un nouveau projet de loi à ce sujet. La population n'est pas dupe. Examinons maintenant, de façon réaliste, les promesses que le gouvernement a faites. Il est vrai que, pendant la campagne électorale, nous avons déclaré que nous présenterions de nouveau le projet de loi sur les garderies. Toutefois, au cours de la campagne et immédiatement après les élections, de nombreux citoyens que la question des garderies inquiétait nous ont suppliés de ne pas le faire.

Je ne parle pas ici de ceux qui croient que le gouvernement fédéral ne devrait pas offrir son appui de façon à influer sur les décisions que prennent les parents, à savoir s'ils doivent ou non réintégrer la population active. Non, je parle plutôt des groupes qui appuient depuis longtemps les garderies. Ces groupes estiment que nous devrions adopter une autre solution.

Outre les inquiétudes manifestées par les intervenants dans le milieu des garderies, le gouvernement fédéral s'est aperçu que la conjoncture avait changé depuis 1988. Les activités économiques avaient ralenti. La baisse des recettes et la hausse des dépenses, si elles n'étaient pas maîtrisées, nous mèneraient vers une situation dangereuse, susceptible de menacer le bien-être des Canadiens.

Tout citoyen aux prises avec ce genre de problèmes poserait, naturellement, des gestes prudents. C'est exactement ce que le gouvernement fédéral a fait. Il a constaté que notre déficit était trop gros et qu'il augmentait à un taux alarmant. Nous avons donc pris des mesures agressives pour réduire le déficit.

Nous savions fort bien que cette décision en affligerait certains, mais nous savions aussi qu'elle comporterait des avantages à long terme. Par conséquent, le gouvernement fédéral a annoncé qu'un certain nombre de projets, y compris le programme de garderies, seraient quelque peu retardés.

Pendant cette période, nous étions à l'écoute des divers points de vue exprimés au sujet des garderies. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que le gouvernement a maintes fois déclaré qu'il consulterait les Canadiens et leur tendrait l'oreille.

Le ministre responsable des garderies à l'époque a maintes fois rassuré la Chambre et les Canadiens qui lui posaient des questions qu'une stratégie serait mise en place avant l'expiration du mandat de l'actuel gouvernement.

Ce même ministre et d'autres membres du gouvernement ont indiqué clairement qu'ils ne s'engageaient pas à représenter le projet de loi C-144. Nous avions comme position que, tout en ayant la possibilité de représenter le projet de loi C-144, nous pouvions aussi adopter une autre stratégie après de nouvelles consultations et une étude approfondie de l'information reçue.

Notre gouvernement déterminerait la nature exacte de la stratégie qu'il adopterait. Il est aussi très clair que, contrairement à ce que les députés de l'opposition voudraient nous faire croire, aucune promesse précise n'a été formulée au sujet des garderies. Après avoir prêté l'oreille à des Canadiens de tous les milieux, le gouvernement fédéral savait que les problèmes en cause allaient au-delà des garderies.

C'est exactement pour cela que le gouvernement fédéral a toujours parlé, non pas de garderies, mais de services de garde.

Monsieur le Président, je voudrais revenir à cette question un peu plus tard. Je voudrais toutefois d'abord parler de la situation à laquelle les Canadiens font actuellement face. Il est certain que la situation est très différente en 1992 de ce qu'elle était en 1984 lorsque le gouvernement a d'abord annoncé son intention de lancer un programme national de services de garde. Tous les grands pays occidentaux sont en récession. Tous les gouvernements, quelles que soient leurs idéologies ou leurs penchants politiques, ont été contraints de s'attaquer à cette nouvelle réalité.

• (1210)

Tous les membres de cette assemblée reconnaissent que le Canada n'est pas un pays isolationniste. Notre situation sociale et économique se ressent directement de ce qui arrive à nos principaux partenaires commerciaux. Tout gouvernement qui ne reconnaîtrait pas le nouvel esprit de concurrence qui se manifeste ailleurs et se répercute sur tous les pays se retrouvera vite dans l'abîme de la stagnation et de la dégénération économiques.

Le gouvernement fédéral ne déplore pas cette évolution. Nous croyons fermement que les ressources du Canada, tant sur le plan matériel que du point de vue des compétences, ne le cèdent à celles d'aucun autre pays. Cependant, comme tout pays qui fait preuve de sagesse, nous devons accepter une rationalisation et une modernisation pour renforcer notre avantage concurrentiel. Ceux qui seront récompensés seront ceux qui n'ont pas peur de livrer concurrence dans un climat d'excellence de plus en plus exigeant et qui sont prêts à faire les rajustements nécessaires pour progresser.

Cela veut dire qu'il faut mettre de l'ordre dans nos propres affaires et que nous ne devons pas laisser un déficit excessif saper nos énergies. Tous les niveaux de gouvernements au Canada pratiquent le même genre de régime d'austérité. Tous doivent prendre des décisions judicieuses mais difficiles. C'est une question qui transcende l'esprit de parti.

Tous les jours, des manchettes attirent notre attention sur des municipalités qui doivent se demander quel type et quel niveau de services elles peuvent se permettre. Elles doivent elles aussi trouver le juste équilibre entre l'augmentation des impôts, la réduction des dépenses et l'alourdissement de leur dette.

La plupart des municipalités sont conscientes qu'elles ne peuvent guère alourdir les impôts des propriétaires de maisons déjà pressurés. Lorsqu'on en demande trop, on provoque une réaction négative, et les citoyens se dressent les uns contre les autres. À trop tirer d'eau d'un puits, on finit par le tarir. L'augmentation des impôts est donc exclue dès le départ.

Il y a aussi des limites à l'endettement, car la dette finit par étouffer toute initiative et laisser encore moins d'espace pour manoeuvrer. C'est pure folie d'en arriver à ce que les frais d'intérêt soient la plus importante dépense.

Les provinces sont dans le même bain, peu importe le parti au pouvoir, progressistes-conservateurs, libéraux ou néo-démocrates. Une fois au pouvoir, ils s'aperçoivent qu'ils sont aux prises avec la même conjoncture que tout le monde. Il n'y a pas de remède miracle. Il faut s'accrocher ferme et relever le défi ou bien refuser de voir le problème, ce qui ne fera que l'aggraver.

Le gouvernement fédéral ne fait pas exception. Nous faisons face aux mêmes problèmes. Nous ne pouvons pas prétendre que la réalité n'a pas changé ni qu'il n'y a pas de décisions difficiles à prendre. Le plan d'attaque que nous avons adopté ne diffère pas tellement des mesures que prendrait le Canadien moyen.

Par exemple, des sondages récents ont révélé un changement dans l'attitude et les priorités des Canadiens. Ce n'est pas que les Canadiens ne croient plus à l'importance des garderies. Ils y croient toujours, c'est évident. Ce changement d'attitude reflète plutôt une réalité nouvelle, qui exige une approche nouvelle.

Nous savons tous quelles sont ces réalités nouvelles. La récession a provoqué une hausse du chômage et de l'aide sociale. Les Canadiens perçoivent les choses différemment, à l'heure actuelle. Ils se rendent compte que ces problèmes ne sont plus ceux d'une infime minorité.

Le Canadien moyen avait coutume de ne pas s'inquiéter de la sécurité d'emploi. Maintenant, des familles à revenu moyen savent que certains de leurs voisins ont perdu leur emploi. L'adaptation au marché du travail a touché les membres des professions libérales, les cols blancs et les cols bleus.

Le niveau de scolarité et les connaissances techniques ne sont plus une garantie coulée dans le béton. Les professionnels les plus qualifiés risquent de perdre leur emploi au même titre que les simples ouvriers. Les infirmiers et infirmières, les enseignants et autres professionnels s'inquiètent aussi de leur avenir.

Les banques d'alimentation sont monnaie courante et leurs bénéficiaires ne sont pas seulement des pauvres. Ils sont nombreux ceux qui ne croyaient jamais devoir un jour recourir à ce genre de services et qui savent maintenant que personne n'est à l'abri des incertitudes causées par le changement.

Comment ces réalités nouvelles ont-elles modifié nos perspectives et partant, nos priorités? Une chose est sûre: les gens sont beaucoup plus sensibilisés au problème de la pauvreté qu'auparavant. Les Canadiens savent que le nombre de familles qui vivent dans la pauvreté est beaucoup plus élevé qu'ils ne l'auraient cru avant. Ils sont maintenant plus conscients du fait que, dans la majorité des cas, on ne fait pas exprès pour devenir pauvre.

Les forces socio-économiques échappent au contrôle des familles. Le Canadien typique est aux prises avec le fait que beaucoup de ses concitoyens connaissent des difficultés et souhaitent que le gouvernement intervienne.

Par conséquent, si on demande à un Canadien typique de déterminer qui il faut aider en priorité: un enfant de dix ans dont il faut assurer la garde, un enfant maltraité, un enfant victime d'exploitation sexuelle et un enfant affamé, il ne fait aucun doute que les services de garde ne figureront pas en tête de liste. Aucune personne qui a du coeur ne tournerait le dos à un enfant affamé ou maltraité. D'ailleurs, nous ne le pourrions pas.

Nous estimons qu'il y a trop d'enfants qui vivent dans la pauvreté au Canada. Les décisions pénibles qui ont été prises doivent être assumées par tous. On ne saurait en imposer le fardeau aux enfants pauvres. Nous avons donc fait ce qu'auraient fait la plupart des Canadiens. Nous avons choisi de relever les conditions de vie des enfants pauvres.

Que faire, étant donné qu'il n'existe pas de recette magique pour trouver les fonds qui nous permettraient de résoudre ces problèmes? D'abord et avant tout, il importe de rationaliser les dépenses et la gestion des dépenses de façon que l'argent aille à ceux qui en ont le plus besoin.

L'objectif de la prestation pour enfants est de créer le meilleur programme qui soit pour les familles ayant des enfants. Pour ce faire, la nouvelle prestation se trouve à diriger les ressources là où il y a un besoin. Le nouvelle prestation pour enfants est plus généreuse; elle accorde deux milliards de dollars de plus sur cinq ans aux familles à faible revenu et à revenu moyen. Elle est plus juste. Elle tient compte des situations familiales. Elle récompense le travail et soutient les familles à faible revenu.

La nouvelle prestation pour enfants est plus simple que le train de mesures qu'elle remplace. À l'heure actuelle, 600 000 chèques d'allocations familiales sont envoyés chaque mois à des familles à revenu élevé, et cet argent est ensuite récupéré.

• (1220)

Avec le nouveau système, les calculs seront faits automatiquement et les chèques seront livrés chaque mois à plus de trois millions de familles. La nouvelle prestation pour enfants constitue donc une étape importante dans l'amélioration des allocations destinées aux familles avec enfants. Grâce à ce nouveau système, une famille à faible revenu pourra toucher jusqu'à 1 520 $ par année, soit une augmentation de tout près de 50 p. 100.

Les prestations pour enfants seront accrues de 2,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Nous allons consulter nos collègues provinciaux et des associations, pour mettre en oeuvre des mesures destinées à venir en aide aux jeunes à risque.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur la motion présentée par ma collègue de Halifax, qui se lit comme suit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Pourquoi cette condamnation? La présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, M^me^ Judy Rebick, a bien résumé la réponse quand elle a déclaré: «Ce n'est pas une attaque directe comme la dernière fois.» Elle parlait du budget de 1991. «C'est cependant un coup beaucoup plus dur qui a été porté aux femmes. Ses répercussions sont plus générales.»

J'explique tout de suite à la Chambre les raisons de cet état de fait. Premièrement, les conservateurs n'ont pas tenu leur promesse de mettre sur pied un programme national de garderies. Deuxièmement, le gouvernement a aboli le Programme de contestation judiciaire créé en 1985 dans le but d'offrir aux femmes, aux minorités et aux groupes défavorisés le financement leur permettant de contester en cour des dérogations à la Charte des droits et libertés.

La Charte des droits et libertés serait un document vide de sens si les droits qu'il établit n'étaient pas respectés. Le Programme de contestation judiciaire offre la garantie qu'ils le seront. On n'a qu'à penser à la décision rendue récemment par la Cour suprême du Canada sur la constitutionnalité des dispositions sur le matériel pornographique, une cause qui a été financée grâce au Programme de contestation judiciaire. Cette décision est d'une importance capitale pour nous, puisqu'elle favorise la compréhension et la reconnaissance des effets importants de la pornographie chez les femmes et les enfants.

Troisièmement, ce budget fait du tort aux femmes parce qu'il s'attaque à l'allocation de conjoint. Les personnes âgées de 60 à 64 ans, qui sont en majorité des femmes et dont le revenu est peu élevé, bénéficieraient de cette allocation. Quatrièmement, ce budget s'en prend indirectement au principe de la parité salariale en prévoyant la dissolution du Bureau de recherches sur les traitements. Enfin, ce budget réduit le financement du logement social sur lequel comptent beaucoup de femmes qui sont des mères seules.

En février 1991, par un jour glacial du plus dur de l'hiver, j'ai fait partie du groupe de travail libéral sur la récession économique qui s'est réuni dans un hôtel du sud-est de Winnipeg. Nous croyions alors que, à l'instar de l'hiver dans les Prairies, la récession était à son pire. Ma foi, nous nous trompions. Le pire était à venir. Nous avons pu constater toute la tragédie humaine qui découle du manque d'argent. Les témoignages que j'ai entendus ce jour-là dans la chambre d'hôtel, et surtout ceux des femmes, m'ont scandalisé et m'ont attristé.

Je me souviens notamment de trois représentantes de la *Native Women's Coalition*, qui nous ont brossé un tableau vigoureux de l'enfer dans lequel vivent beaucoup d'autochtones. Nous avons appris que, dans la plupart des réserves, les femmes ne sont pas en sécurité dans leur propre maison. C'est pourquoi il n'est pas rare que des adolescentes deviennent enceintes rien que pour toucher suffisamment d'aide sociale pour pouvoir prendre un appartement en ville, loin de leur famille.

J'ai été de plus en plus horrifié, dans les mois qui ont suivi, d'entendre les mêmes histoires de mauvais traitements, de pauvreté, de négligence et de désespoir que

nous racontaient des femmes de tous âges et de toutes races.

Prises séparément, toutes ces affaires ne semblent avoir aucun lien entre elles. Même si les circonstances diffèrent, elles forment quand même un tout dont le gouvernement fédéral devrait avoir honte.

Imaginez le cas d'un jeune garçon de 12 ans de Toronto tout à coup devenu agressif et agité. Ses parents qui travaillent tous deux ont cherché conseil auprès d'un psychologue. On a découvert alors que cet enfant était débordé par les responsabilités d'adulte qu'on lui confiait, car la famille ne pouvait se permettre ni trouver un service de garde d'enfants. Le jeune garçon passait donc quatre heures par jour à s'occuper de son petit frère et de sa petite soeur. Son adolescence disparaissait rapidement à cause du fardeau qu'on lui imposait.

Il n'avait pas le temps de jouer avec ses amis. Il ne pouvait avoir du temps à lui. Même ses parents étaient trop épuisés par leur journée de travail et trop préoccupés par le paiement des factures pour comprendre ses besoins. Cet enfant était devenu le symbole du programme national de garderies promis si souvent par le gouvernement et dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu le culot d'annoncer la suppression quelques heures avant la présentation du budget. C'était vraiment un bien triste jour pour le Canada.

Voici ce qu'on lisait dans l'éditorial du 1er mars du *Winnipeg Free Press* intitulé «Retrait des services de garde d'enfants»; je vais vous citer le premier paragraphe:

> Il est tragique pour les parents de jeunes enfants et les jeunes qui espéraient élever une famille que les sondages montrent que les Canadiens ne considèrent plus un programme national de garderies comme une priorité. Le ministre de la Santé, Benoît Bouchard, prétend que les sondages sont clairs là-dessus.

L'éditorial ajoute:

> Cependant, il est tout à fait cynique d'utiliser cette excuse pour abandonner les promesses que le gouvernement a faites pour obtenir le vote des électeurs en 1984 et 1988; c'est là une politique qui manque de vision et pourrait être dangereuse.

Permettez-moi de citer à nouveau un passage de la chronique de Leonard Shifrin dans le numéro du 13 mars 1992 du *Free Press*; voici:

> La décision de réduire le taux de surtaxe afin de donner 450 $ de plus aux gens gagnant 100 000 $ et 40 $ de plus aux Canadiens gagnant 25 000 $ coûtera au Trésor 1,2 milliard de dollars l'année prochaine, ce qui équivaut à trois fois le coût d'un programme national de garderies.
>
> Un gouvernement qui peut se permettre autant de largesse pour les riches n'a pas à choisir entre l'accroissement des places dans les garderies et la lutte contre les abus dont sont victimes les enfants.

À Winnipeg, une mère seule qui vit de l'assistance sociale a été jugée pour la mort de son jeune fils. Elle a été acquittée. Le juge lui a présenté des excuses pour les souffrances qu'elle a dû endurer. Le garçon, un de ses deux enfants, était mort en montant sur la cuisinière alors que sa mère s'était absentée pour aller faire le lavage. La police a trouvé un appartement très propre où il y avait des jouets, mais très peu de meubles. On a découvert que cette femme avait déjà été prise à voler de la pommade contre les brûlures des couches et qu'elle avait mis en gage ses meubles pour acheter de la nourriture pour ses bébés. Une bien triste affaire, en fait.

Combien d'entre nous veulent vieillir? Vous placez-vous devant votre miroir et souhaitez-vous que votre visage soit davantage ridé et que les saisons passent plus rapidement? Pourtant, il y a des habitants des régions rurales qui attendent impatiemment d'être vieux pour pouvoir se sortir de la pauvreté. Il s'agit principalement de femmes vers la fin de la cinquantaine ou dans la soixantaine. Elles manquent souvent de compétences professionnelles ou ont du mal à se tailler une place sur le marché du travail, où l'on recherche surtout des jeunes. Habituellement, elles sont seules, leur mari est mort et leurs enfants ne veulent pas ou ne peuvent pas les aider. Elles ont vécu pendant la guerre. Elles ont beaucoup contribué à la prospérité du Canada; pourtant, elles n'en partagent pas les avantages. La plupart n'ont pas droit aux prestations du Régime de pensions du Canada. Certaines sont admissibles à l'allocation au conjoint d'un pensionné, ce qui n'est pas beaucoup d'argent, mais c'en est beaucoup pour ces femmes qui n'ont rien. Cela les aide à conserver leur dignité malgré une pauvreté abjecte.

Pour la plupart des gens, 65 ans est synonyme de retraite. Ils peuvent s'adonner aux lectures qu'ils ont toujours voulu faire, se livrer à de nouveaux passe-temps, jouer au golf, visiter leurs petits-enfants et voyager. C'est l'âge d'or. Pour les femmes qui ont hâte de vieillir, 65 ans est synonyme de pension de vieillesse.

La semaine dernière, une association de retraités fédéraux s'est rendue à Ottawa pour rencontrer des députés du caucus libéral et parler de leurs craintes. Une des femmes a dit combien il était difficile pour les personnes âgées de payer les frais d'entretien de leur maison. Auparavant, elles pouvaient demander des subventions d'entretien de maison auprès de la SCHL, mais ce programme de subventions a été annulé. Lorsqu'une personne ne peut pas payer les frais d'entretien de sa maison, elle est habituellement obligée de la vendre. Où peut-elle aller ensuite lorsque le gouvernement renonce aux engagements qu'il a pris envers le logement social, qui constitue souvent la seule solution de rechange pour beaucoup de personnes âgées?

Pour conclure, permettez-moi de dire que l'équité salariale constitue un autre problème. Je soutiens que la Charte des droits et libertés devrait garantir l'égalité tout de suite, et non pas plus tard. Si le gouvernement voulait aider, il le pourrait. Les femmes du Canada ont besoin de l'aide du gouvernement; pourtant, avec ce budget, elles ont eu moins que rien. La prestation intégrée pour enfants est une fraude. Le programme de garderies a été

tué dans l'oeuf. Le Programme de contestation judiciaire a été annulé. L'allocation au conjoint d'un pensionné risque d'être supprimée, et l'équité salariale est laissée pour compte.

En outre, le logement social a été touché directement à la suite d'une réduction de fonds, tandis que le Programme de coopératives d'habitation a été supprimé. En effet, le budget de 1992 laisse tomber les femmes canadiennes, avec leurs rêves et leurs aspirations. Il les oblige à continuer de faire face à une réalité dure et injuste.

Par conséquent, par votre entremise, monsieur le Président, je demande au gouvernement de démissionner.

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, ma question est très simple. Le député libéral d'en face a reproché au gouvernement d'avoir coupé dans les fonds destinés au Programme de contestation judiciaire, au logement social et à certains autres programmes.

Pourrait-il me dire quels sont les impôts et les taxes qu'il augmenterait pour financer ces programmes?

M. Pagtakhan: Monsieur le Président, il est intéressant de voir un ministériel poser une telle question. Le député suppose que le Parti libéral augmenterait les taxes et les impôts. C'est une supposition tellement ridicule que j'hésite à répondre. C'est une insulte pour les Canadiens. Les Nations Unies ont ce beau principe qui veut que lorsque les ressources sont limitées, on réaménage les priorités. Et nos priorités, ce sont les femmes et les enfants du pays.

[*Français*]

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, pendant les années conservatrices, un nombre croissant de femmes et d'enfants ont grossi les rangs des démunis. Le lien entre la pauvreté des parents et celle des enfants est un fait indiscutable, tout comme le nombre disproportionné de femmes qui comptent parmi les classes les plus défavorisées de la société. Si toutes les formes de pauvreté sont inacceptables, le nombre alarmant de familles monoparentales ayant pour chef la mère et n'ayant pas le minimum vital est inadmissible. Le gouvernement du Canada avait dit aux Canadiens de s'attendre à un budget réaliste. La réalité conservatrice est que, au pays, 2,3 millions de personnes touchent de l'aide sociale, 1,5 million n'ont pas de travail, 3,8 millions, dont plus de 1 million d'enfants, n'ont pas le minimum vital et plus de 60 p. 100 des mères isolées, divorcées, séparées ou célibataires sont pauvres.

Le Budget conservateur de 1992 ne contribuerait guère à régler le problème de la pauvreté au pays, ni à améliorer la qualité de vie des femmes. En fait, le Budget comporte plusieurs mesures qui touchent durement les femmes et les enfants, et je veux apporter quelques précisions.

Premièrement, le gouvernement Mulroney a renoncé à sa promesse, vieille de huit ans, de mettre en oeuvre un plan national pour la garde des enfants, supprimant ainsi un moyen pour les femmes et les enfants de se sortir de la pauvreté. Il est trompeur de la part du gouvernement de déclarer à la population qu'il fallait choisir entre les services de garde d'enfants et les programmes visant les enfants en danger.

Le président du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, Glenda Simms, a bien mis en évidence la faille de raisonnement conservateur et elle a dit ce qui suit: Les services de garde d'enfants permettent de prévenir les dangers. Pourquoi le gouvernement oppose-t-il les enfants maltraités et démunis à ceux qui ont besoin de places sûres et abordables dans les garderies? Il est connu que le gouvernement a amputé de plus de 3,5 milliards de dollars l'enveloppe des allocations familiales depuis 1986. Sa mesure de réforme, la prestation aux enfants, ne contribuerait pas à lutter contre la pauvreté. Cette prestation ne profiterait pas aux mères isolées ou célibataires touchant de l'aide sociale. La prestation pour enfants n'étant pas indexée sur l'inflation, sa valeur décroît à terme, et on a le même montant d'argent que l'on avait auparavant, mais dans un paquet un peu différemment emballé.

Un autre point. Le Budget supprime le Programme de contestation judiciaire qui a été mis en oeuvre en 1985 et qui donne aux femmes, aux minorités et aux groupes défavorisés les finances nécessaires pour défendre leurs causes devant les tribunaux, comme le prévoit la Charte des droits et libertés. Depuis la création de ce programme, il y a eu des causes célèbres dans les annales, telles que l'affaire Forest qui a mené au rétablissement des droits linguistiques des Manitobaines francophones, et il y en a d'autres de marque aussi.

La Charte des droits et libertés n'est qu'un mécanisme servant à abolir les lois discriminatoires. Elle ne garantit pas aux particuliers la possibilité de contester devant les tribunaux les lois qui les empêchent d'exercer leurs droits. Sans les crédits consentis par le Programme de contestation judiciaire, les droits inscrits dans la Charte demeurent des principes dénués de sens pour les groupes défavorisés.

[*Traduction*]

M^me^ Bertha Wilson, juge très connue et très célèbre qui siégeait jusqu'à l'an dernier à la Cour suprême, a déclaré que le Programme de contestation judiciaire, qui a été éliminé dans le budget de cette année, était un programme novateur et des plus valables qu'il fallait conserver.

Mme Wilson a écrit récemment à la ministre de la Justice pour lui faire part de sa consternation face à l'élimination de ce programme qui avait un budget annuel de 2,75 millions de dollars. Dans sa lettre, elle écrivait ceci:

> Il est complètement illusoire de conférer des droits à des gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter. J'avais cru qu'on avait étendu le Programme de contestation judiciaire dans le but de régler ce problème. Je comprends très bien que tous les gouvernements traversent une période d'austérité financière. Mais j'ai du mal à comprendre qu'on s'en prenne aux plus démunis d'entre nous.

Mme Wilson a déclaré qu'en tant que juge de la Cour suprême, elle avait été à même de constater la grande valeur de ce programme pour les groupes minoritaires et les personnes défavorisées. Elle a ensuite souligné qu'elle pouvait dire en toute confiance que le public en avait certainement pour son argent avec ce programme particulier.

• (1240)

Ce programme prévoyait un financement jusqu'à concurrence de 35 000 $ pour aider des individus et des organismes sans but lucratif à intenter des causes types qui contestaient la constitutionalité des lois et des politiques fédérales et qui s'appuyaient sur les droits à l'égalité ainsi que sur les droits linguistiques garantis par la Charte.

Le président conservateur du comité multipartite, le député d'Oxford, a écrit au premier ministre Brian Mulroney pour protester lui aussi. Il a dit: «Nous sommes optimistes. Nous pourrions convaincre le gouvernement qu'il faut trouver des solutions pour fournir des services de ce genre.»

Or, le ministre du Multiculturalisme et député de Pierrefonds — Dollars a déclaré que le programme n'était plus utile et que les provinces devaient prendre la relève. Ce programme a été établi en 1978, pour soutenir financièrement les causes concernant les droits des minorités linguistiques; il a pris de l'ampleur en 1985, après la proclamation d'un article important de la Charte sur les droits à l'égalité. Je faisais alors partie du comité chargé d'étudier cet article 15 et j'avais recommandé l'expansion du Programme de contestation judiciaire.

Le troisième argument que je voudrais présenter...

[*Français*]

—c'est le régime d'allocation au conjoint qui avait pour but d'aider les personnes âgées défavorisées de moins de 65 ans jusqu'à ce qu'elles aient droit aux prestations de la sécurité de la vieillesse et au supplément de revenu garanti.

À la page 109 du Budget s'inscrit la volonté du gouvernement de revoir en profondeur le régime d'allocation au conjoint si un jugement élargissant ces allocations aux personnes divorcées et aux célibataires est reconnu. Si le gouvenement passe aux actes, cette mesure toucherait les plus vulnérables, les économiquement faibles, âgés de 60 à 64 ans, dont la majorité sont des femmes.

De plus, j'aimerais attirer l'attention sur le montant d'argent qui a été alloué ce mois-ci dans les allocations pour la sécurité de la vieillesse. Ce montant de 37 cents, c'est vraiment une insulte, et la dernière fois c'était un montant de 75 cents. Ce qui n'est certes pas suffisant. On ne peut pas se payer une tasse de café ou même une tranche de pain avec ce montant.

Une autre chose que j'aimerais souligner, c'est la dégradation de la parité des salaires. Et une dernière chose, ce serait la compression de l'enveloppe pour les logements sociaux.

Sur la question des salaires, non seulement le gouvernement Mulroney a aboli le bureau de recherche sur les traitements, mais il a également annoncé la diminution de rattrapage rétroactif pour les fonctionnaires. En effet, le gouvernement n'a pas l'intention de verser d'autres indemnités de rattrapage pour la période précédant le 1er novembre 1990, et il prendra les mesures parlementaires nécessaires pour faire appliquer cette décision. Ce qui veut dire que si on n'aime pas la chose, on abolit. Pour 80 000 employés de la Fonction publique, ce geste est un rejet du principe de la parité salariale.

Un dernier point, c'est la question des mères isolées ou célibataires qui ont besoin de logements sociaux. Or, le gouvernement Mulroney a annoncé que la croissance des dépenses de logements sociaux serait limitée à 3 p. 100 jusqu'en 1997. Et là j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le gouvernement Mulroney n'a pas seulement diminué de près de 50 p. 100 le nombre de places pour les logements sociaux, mais il a également aboli le programme de coopératives de logements, qui était pourtant rentable et permettait aux personnes âgées, aux chefs de familles monoparentales, aux handicapés et aux économiquement faibles de vivre dans des logements abordables.

Pour terminer, monsieur le Président, j'apporte encore une fois à votre attention que c'est un budget dégueulasse pour les femmes, et certainement pour les personnes en difficulté, financièrement parlant.

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, je suis assise ici et j'écoute la députée de Mont-Royal. Et la première chose qui me vient à l'esprit c'est qu'il faudrait absolument que le gouvernement ait une machine à imprimer des dollars pour répondre aux nombreux problèmes, j'en conviens, auxquels font face plusieurs Canadiens et Canadiennes.

Monsieur le Président, c'est absolument aberrant d'entendre des choses comme: «Si le gouvernement se voit obligé de réviser le programme d'allocations aux veufs et

veuves, cela pourrait s'appliquer aux divorcés et aux autres personnes qui en auraient besoin.» Comme si le gouvernement n'est plus capable d'agir, étant toujours sujet aux décisions de la Cour suprême du Canada, suite à l'adoption de la fameuse Charte des droits et libertés que les Libéraux ont mise en plan.

Je voudrais poser une question à la députée de Mont–Royal. Je suis d'accord avec la Charte des droits et libertés, mais souvent je me demande s'il n'y aurait pas moyen de voir à l'amender cette fameuse Charte pour éviter les recours abusifs devant les tribunaux, ce qui empêche le gouvernement d'agir ponctuellement lorsque le besoin se fait sentir pour une catégorie de la population qui en ressent le besoin. Elle n'est pas sans savoir que maintenant les personnes âgées de 50 ans voudraient avoir accès au Programme PATA comme les personnes de 55 ans. Puis si on y va, on va dire maintenant: Pourquoi pas les personnes de 45 ans? Le gouvernement doit quand même avoir des limites.

Quand les Libéraux étaient au pouvoir, ils ont créé un programme de recherche scientifique, monsieur le Président, qui fut un scandale national. Un milliard de dollars de fraude sur un programme qui avait été décidé par l'ancien ministre des Finances du gouvernement libéral. Imaginez–vous si le gouvernement avait ce milliard–là! Des programmes comme Canada au Travail, et tous les autres, la chantepleure était ouverte! Les Libéraux en avaient de l'argent et ce n'était pas un problème. On est arrivés en 1984, puis on a hérité de cela. Évidemment, les récessions font que l'on hérite des problèmes graves. Mais, monsieur le Président, il est beau de faire de grandes déclarations de principe et de se faire du capital politique sur le dos des enfants et des femmes en difficulté, mais quelle est la capacité que nous avons de payer comme peuple? Jamais ils ne répondent à cela, les Libéraux de l'autre côté de la Chambre.

Mme Finestone: Monsieur le Président, premièrement, ce que je trouve dégueulasse, c'est qu'un député de cette Chambre, de quelque parti que ce soit, puisse dire qu'il n'aime pas la Charte des droits et libertés. La députée n'est pas fière que l'on ait fait des changements, que l'on ait apporté ici au Canada une Charte des droits et libertés pour protéger les plus démunis, les plus défavorisés, par laquelle ils ont eu la chance de présenter leurs causes et d'obtenir justice devant les tribunaux. Je trouve cela vraiment triste, dégueulasse et inacceptable.

Deuxièmement, quand on parle de redresser les besoins des plus démunis, le choix a été fait par le ministre de la Santé nationale et du Bien–être social, qui a dit qu'il était le *killer* de deux grands programmes: un dans le transport et maintenant l'autre qui consistait à procurer aux familles des services de garde.

Monsieur le Président, quand on gouverne, on a la chance, dans une société, de faire des choix politiques. Ce qui est triste, c'est que le choix politique de ce gouvernement a été de favoriser les plus riches, et l'écart entre les riches et les pauvres a été exacerbé à un point dégueulasse. Si leurs politiques n'ont pas été capables de choisir un autre chemin, il est vraiment temps que la société prenne les démarches nécessaires pour changer ce gouvernement. C'est de ça dont on a besoin, un changement de gouvernement.

Le gouvernement, s'il l'avait voulu, aurait était capable de couper dans le personnel de ses bureaux, les personnes *that eat out of the public trough*, puis il aurait vraiment été capable de couper les annonces et toute la publicité qu'il fait autour de tous ses projets pour essayer de tromper le public. C'est un vrai trompe–l'oeil qu'il essaie de mettre devant le public.

Moi je dis, monsieur le Président, que nous avons des choix politiques à faire, comme celui de la Charte des droits et libertés, avec le programme qui m'aide, qui aide les personnes dans le besoin à aller devant les tribunaux et qui va servir les plus démunis, les femmes âgées, les jeunes femmes, les femmes mères de famille et surtout les enfants qui sont dans une situation de pauvreté. Aucune de ces personnes–là a été servie par ce gouvernement, par leur nouveau budget qui est un abus du public.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et les commentaires sont terminés. Débat.

[*Traduction*]

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole sur cette très importante question, l'engagement du gouvernement à l'égard de l'égalité des femmes. Je suis heureux, parce que je suis d'avis que le gouvernement a très souvent démontré sa volonté d'améliorer la situation de la femme dans la société canadienne. Il a fait preuve d'une grande détermination dans le traitement des questions qui touchent les femmes et nuisent à leur avancement. Naturellement, on peut toujours faire plus, et nous essayons.

• (1250)

C'est d'ailleurs particulièrement évident dans le domaine de la violence contre les femmes. Ce n'est pas une préoccupation récente du gouvernement fédéral. Notre gouvernement travaille depuis le début des années 80 à comprendre ce problème ainsi qu'à concevoir et à mettre

en oeuvre des solutions efficaces à ce mal social complexe, destructeur et coûteux.

Aucun gouvernement n'a plus écouté les femmes; aucun gouvernement n'a travaillé plus dur à faire participer les femmes et d'autres secteurs de la société au développement de solutions.

Aucun gouvernement n'a travaillé plus dur pour faire comprendre aux Canadiens que la violence contre les femmes coûte cher à notre société et que nous avons tous la responsabilité de faire quelque chose.

Le gouvernement fédéral a accepté la responsabilité de diffuser le message que la violence contre les femmes, sous toutes ses formes — psychique, sexuelle, physique, refus des droits — n'est jamais tolérable.

Nous sommes résolus à agir dans les domaines qui relèvent clairement du fédéral. Nous nous sommes engagés à soutenir l'action communautaire. Nous sommes convaincus que l'action doit se situer sur plusieurs fronts et que tous les outils dont dispose une société moderne doivent être employés d'une façon coordonnée pour prévenir, réduire et un jour anéantir la violence contre les femmes.

Cette façon de faire et de travailler avec les femmes et d'autres membres de la société réussit à réorienter le courant social et politique en ce domaine. Grâce à cette approche, les femmes arrivent à inciter d'autres groupes et institutions à examiner leur réaction face à ce problème et à agir.

En ce moment même, le comité chargé d'enquêter sur le problème de la violence faite aux femmes parcourt le Canada à l'écoute des femmes; il tente d'aller à la source pour mieux connaître le problème et mieux nous le faire connaître, afin de produire des recommandations valables quant aux mesures préventives à mettre en oeuvre.

On a attribué un budget de 10 millions de dollars à ce comité annoncé dans le discours du Trône en mai 1991 et constitué trois mois plus tard; il témoigne donc de l'engagement du gouvernement non seulement à mettre fin à la violence faite aux femmes, mais aussi à voir à ce que les femmes contribuent pleinement à l'élaboration des solutions.

Le comité a été créé grâce à la vision inébranlable de milliers de femmes canadiennes qui tenaient absolument à ce que leur société en soit une où elles puissent vivre sans peur.

Le gouvernement a reçu des pétitions et des demandes de femmes de tous les coins du Canada qui demandaient une étude à l'échelle nationale sur cette question. J'ai pour ma part été contacté par plusieurs femmes de ma circonscription qui m'ont écrit ou téléphoné à ce sujet.

Les femmes voulaient sensibiliser davantage le public et avoir l'occasion de faire connaître ouvertement leurs propres expériences. Elles voulaient participer au processus de recherche des moyens qu'il fallait prendre, et qu'on pourrait prendre, pour mettre fin à la violence faite aux femmes et en faire disparaître les terribles séquelles.

Les membres du comité ont été choisis après consultation consciencieuse des représentantes de mouvements féminins de toutes les régions du Canada. Grâce à cette consultation, nous avons réuni des hommes et des femmes d'élite sur le plan des connaissances, de l'expérience, de la sensibilité et du leadership.

Ils reflètent collectivement les points de vue des diverses régions urbaines et rurales du Canada, de même qu'une connaissance pratique des besoins et inquiétudes très spécifiques des femmes autochtones, des immigrantes et des femmes appartenant à des minorités visibles. C'est par-dessus tout un comité possédant l'expérience concrète si essentielle à la compréhension de cette question.

Le comité a un mandat national en cinq parties. Premièrement, étudier la violence faite aux femmes dans toutes ses dimensions, qu'elle soit physique, psychologique ou sexuelle, et qu'elle s'exerce à la maison, au travail, dans la rue ou dans les médias. Il étudiera la violence exercée dans le cadre de rapports de confiance, comme dans le cas de médecins ou de membres du clergé, et de rapports intimes comme les rendez-vous amoureux; il étudiera également la violence dans les sectes et les actes de violence en série. Ces problèmes dont la presse parle tous les jours, le comité est en train de les étudier. Il établira également la fréquence, et les liens de causes à effets entre les diverses formes de violence.

Deuxièmement, il posera le problème et qualifiera la violence à partir de l'expérience des femmes.

Troisièmement, il sensibilisera le public au problème de la violence faite aux femmes.

Quatrièmement, il cherchera des solutions, en s'attaquant aux causes de la violence faite aux femmes et en favorisant la prévention.

Cinquièmement et dernièrement, le comité fera des recommandations à l'intention de tous les paliers de

Article 31 du Règlement

gouvernement, du secteur non gouvernemental, du monde des affaires, du mouvement ouvrier, des Églises, des écoles, des collectivités et des simples citoyens.

Il dressera un plan d'action pour le gouvernement fédéral et en établira le calendrier. Le comité fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement et il a beaucoup de travail à abattre dans un temps relativement court. Son rapport final est attendu à la fin de cette année civile.

Pour l'instant, le comité est engagé dans la première phase de son mandat. Au cours de cinq tournées de neuf jours, il va tenir une série de consultations populaires, privées pour la plupart, dans plus d'une centaine de localités du Canada. Jusqu'ici, le comité a visité la Colombie-Britannique, ma province de l'Alberta, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Il tient actuellement des réunions en Ontario.

Il procède de cette façon afin de permettre aux femmes de partout au pays d'avoir accès à ses réunions et de s'y présenter pour parler de la situation qu'elles ont supportée pendant des années en silence et dans la peur, tellement elle est terrible et délicate.

Le comité devrait terminer la première phase de son mandat le mois prochain et publier un rapport provisoire d'ici le 27 mai 1992. Il entamera ensuite la seconde phase qui comportera des consultations publiques.

Du simple fait qu'il se penche sur cette question, ce comité favorise déjà la réalisation de l'ojectif d'information du public et aide à véhiculer le message disant que la violence faite aux femmes doit être un sujet de préoccupation pour tous les hommes, toutes les femmes et tous les enfants de ce pays.

Le comité contribue à faire passer le message aux établissements, aux compagnies, aux associations professionnelles et aux syndicats. Il offre à toutes les couches de la société un milieu et une occasion pour se réunir et discuter du problème.

Le comité reçoit un accueil favorable partout au pays. Des femmes et des experts répondent à son invitation de participer au processus. Nous devons nous rappeler que le comité lui-même se compose en grande partie de ces experts.

Ces gens s'intéressent à cette question depuis bon nombre d'années. Les travaux du comité reçoivent une bonne couverture médiatique, et son passage dans des collectivités de tout le Canada favorise l'avènement de changements.

Le gouvernement croit que c'est grâce à de telles activités de sensibilisation que nous pourrons arriver au degré de tolérance zéro contre la violence faite aux femmes au sein de notre société.

Plus il y aura de gens qui savent que cette violence existe et qui savent comment la reconnaître, moins il y aura de gens qui toléreront les facteurs sociaux, physiques et politiques qui contribuent à l'existence au sein de la société canadienne de pouvoirs par lesquels arrive la violence.

Plus la société sera intolérante envers les mauvais traitements et la violence, plus elle se montrera compréhensive envers les victimes, plus il sera facile pour les femmes de tenir tête aux auteurs de ces mauvais traitements.

Certains soutiennent que nous en savons déjà assez sur la violence faite aux femmes et que nous n'avons plus besoin de nouvelles études. Mais comme les recherches sont fragmentées et éparpillées, les personnes, les groupes et les collectivités doivent dépenser beaucoup d'énergie pour trouver l'information et les solutions. La plupart du temps, ils trouvent des réponses qui soulèvent davantage de questions qu'elles apportent de solutions.

Le travail du comité sera très utile pour remédier à cette situation. Il regroupera ce que nous savons sur la violence contre les femmes et mettra l'information à la disposition de tous ceux qui en ont besoin. Ses travaux ajouteront aux connaissances que nous possédons déjà. Ils permettront de cerner ce que nous ignorons et ce qui nous reste encore à trouver.

Le président suppléant (M. Paproski): Il est maintenant 13 heures. Au moment de la reprise du débat, à 15 heures, le député disposera encore de dix minutes plus une autre période de dix minutes pour les questions et les commentaires.

Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures, conformément au paragraphe 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'IRAN

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, Nathan Abramowitz m'a en-

voyé une photo d'un timbre émis par les postes iraniennes pour commémorer la Journée internationale de l'enfant des Nations Unies.

J'ai été profondément choqué par ce timbre qui montre un jeune garçon lançant à travers une étoile de David une pierre contre un morceau de verre d'un bleu marin. Avec ce timbre, on exploite des enfants innocents à la seule fin d'encourager la violence et la haine contre les juifs.

Les autorités iraniennes doivent rappeler ce timbre et arrêter d'inciter les gens à la violence à l'égard des juifs.

Des représentants des Affaires extérieures ont fait savoir à l'ambassadeur d'Iran que le Canada s'oppose vigoureusement à ces timbres. Nous devons continuer de faire pression sur les autorités iraniennes afin qu'elles mettent fin à cette campagne antisémique intolérable surtout au nom des enfants du monde.

* * *

LE FORUM PARLEMENTAIRE SUR LES HANDICAPÉS

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Monsieur le Président, il s'est produit hier quelque chose d'absolument extraordinaire ici sur la colline.

Une assemblée de chefs d'entreprise, de dirigeants syndicaux et de Canadiens handicapés ont écouté et applaudi Justin Dart, chef de file américain des droits civils, alors qu'il félicitait le Canada pour son bilan en matière d'égalité et de liberté. Il nous a tous mis au défi de protéger l'égalité et la liberté d'action comme étant les principes de base de la démocratie.

L'égalité et la liberté d'action doivent être encouragées par le sentiment collectif de notre identité canadienne. Elles doivent être protégées par le gouvernement.

Il ne faut pas compromettre par ignorance les valeurs de notre société, c'est-à-dire l'égalité ainsi que la liberté d'action, et il ne faut pas les miner en prenant pour excuse l'économie. Supprimer des programmes comme le Programme de contestation judiciaire et Silent News n'est pas la bonne manière de procéder.

Je vous remercie, monsieur le Président, d'avoir réuni des hommes d'affaires et des syndicats dans votre forum parlementaire sur les handicapés. Avec votre aide, l'égalité et la liberté d'action deviendront une réalité pour tous les Canadiens.

* * *

LES ADDITIFS DE L'ESSENCE

Article 31 du Règlement

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, malgré mes avertissements répétés et mes nombreuses démarches depuis deux ans en vue de faire interdire l'additif MMT dans l'essence, le gouvernement continue de ne pas tenir compte des dangers pour la santé, surtout pour celle des jeunes enfants, des risques pour l'environnement et des dégâts causés aux dispositifs antipollution en permettant toujours d'ajouter cette neurotoxine insidieuse dans l'essence sans plomb au Canada. Ce composé est interdit aux États-Unis depuis 1978.

En janvier dernier, après l'interventoin directe et les démarches de cinq grands fabricants d'automobiles, de trois associations de fabricants de pièces d'automobiles, d'organismes intéressés à la protection de l'environnement ainsi que d'universitaires et de médecins spécialistes, l'Agence américaine de protection de l'environnement a de nouveau rejeté une demande en vue de permettre d'ajouter du MMT dans l'essence sans plomb aux États-Unis.

Pourquoi n'accorde-t-on pas aux Canadiens la protection dont jouissent nos voisins du Sud? Pourquoi le gouvernement est-il si enclin à ne pas tenir compte des preuves à cet égard et à continuer de mettre en danger la santé des Canadiens, surtout celle de nos enfants?

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES LANGUES AUTOCHTONES

M. Willie Littlechild (Wetaskiwin): Monsieur le Président, selon nos traditions, c'était nos aînés qui nous enseignaient comment prospérer en harmonie avec la nature.

Je demande donc à la Chambre de reconnaître ce 31 mars 1992 comme étant la Journée nationale des langues autochtones, afin que nous puissions favoriser la renaissance de nos langues autochtones.

J'encourage aussi tous les autochtones à participer à des activités visant à promouvoir cette journée unique et je leur recommande à tous d'apprendre au moins un mot par jour.

[*Note de l'éditeur: Le député parle en cri.*]

Comme l'a dit un de nos aînés: «Si nous sommes capables de comprendre et de parler notre langue, alors les aînés peuvent nous dire qui nous sommes.»

[*Note de l'éditeur: Le député parle en cri.*]

* * *

LA JOURNÉE NATIONALE DES LANGUES AUTOCHTONES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le quatrième anniversaire de la Journée nationale des langues autochtones.

Article 31 du Règlement

Il y a 11 groupes linguistiques, 53 langues et plus de 200 dialectes qui traduisent notre relation unique avec le Créateur et qui témoignent de nos traditions et valeurs.

Nous invitons tous les Canadiens à faire du 31 mars un jour pour célébrer la survie de notre peuple et pour promouvoir et préserver nos langues autochtones, de manière que les générations autochtones à venir puissent fièrement parler de leur culture dans leur langue maternelle.

[*Note à l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

* * *

LA SPONGIEUSE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Monsieur le Président, l'arrivée sur nos côtes de la spongieuse pourrait avoir des conséquences désastreuses au Canada. Ce sont des cargos qui ont transporté jusqu'à nos rives la spongieuse qui vit habituellement dans l'Est de l'Asie. Même si elle n'a été aperçue que dans une région bien délimitée, elle pourrait se répandre rapidement partout en Colombie-Britannique et même atteindre d'autres régions du pays.

Nous collaborons avec les États-Unis pour trouver une solution. Les Américains ont pris des mesures pour régler ce problème, mais nous n'avons encore rien fait. L'objectif est de contenir l'infestation.

Le ministère de l'Agriculture devrait procéder à la pulvérisation aérienne à Vancouver le mois prochain. Nous devons absolument agir. Si elle n'est pas maîtrisée, l'infestation aura des effets dévastateurs sur le Canada, tant sur le plan économique qu'au niveau de l'environnement.

* * *

LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, cela ne devrait pas nous étonner, mais les médecins commencent à dire publiquement que, au Canada, il y a maintenant des enfants qui meurent de malnutrition, qui meurent parce qu'ils sont pauvres.

Les 377 banques d'alimentation qu'on dénombre au Canada sont incapables de répondre aux besoins de tous ceux qui ont faim, et les prestations d'aide sociale ne suffisent pas pour nourrir correctement les pauvres.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit récemment à un auditoire de Vancouver que la pauvreté chez les enfants était à la baisse. C'est une erreur renversante, dans la bouche du ministre qui est responsable des services aux enfants. Le problème de la pauvreté chez les enfants est en train de s'aggraver.

Il y a moins de deux ans, le premier ministre a déclaré aux chefs d'État que le financement était un facteur important, mais non décisif, en fin de compte, dans la lutte contre les souffrances des enfants, ajoutant que la volonté politique était plus déterminante.

Je mets le premier ministre au défi: qu'il fasse preuve de volonté politique pour veiller à ce que tous les enfants canadiens soient correctement nourris. Il est temps d'arrêter d'écouter John Crow et de se préoccuper de nos enfants affamés. Au Canada, ce n'est pas l'inflation qu'il faut réduire à néant, mais la pauvreté enfantine.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, le gouvernement est harcelé par l'opposition au motif que celui-ci se décharge de ses responsabilités. Le fait de réduire l'augmentation du montant des paiements de transfert n'équivaut pas à se délester de ses responsabilités.

Je suis très préoccupé par la situation des contribuables de ma province. La semaine dernière, le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan annonçait une réduction de 15 p. 100 des paiements de transfert aux municipalités, de 5,5 p. 100 aux hôpitaux, et de 4 p. 100 à l'éducation. Ces mesures sont absolument sans précédent et tout à fait inacceptables.

Monsieur le Président, on ne pourrait faire mieux pour ce qui est de se décharger de ses responsabilités.

Les résidants de la Saskatchewan commencent à se demander si le système fiscal harmonisé, dont l'élaboration avait été entreprise par le gouvernement précédent, était une si mauvaise chose après tout.

* * *

M. JOEY SMALLWOOD

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, il y a 43 ans aujourd'hui, Terre-Neuve et le Canada devenaient une seule nation. Permettez-moi de souligner l'occasion en saluant la mémoire de l'homme qui a joué le rôle le plus déterminant dans cette union.

Nous avons tous perdu une partie de nous-mêmes lorsque Joey Smallwood nous a quitté en décembre dernier. Celui-ci personnifiait notre entêtement à préserver notre façon de vivre tout en améliorant notre sort. Le souvenir de Joey reste gravé dans nos mémoires. La croisade qu'il a menée pour combattre le fléau de l'isolement a transformé des centaines de petits îlots de population en une collectivité très unie dont la culture est demeurée intacte.

Il nous importe de mener à bien un bon nombre des combats entrepris par Joey. Les Terre-Neuviens sont encore les parents pauvres de la Confédération, même si des progrès importants ont été accomplis grâce à la vision de cet homme.

Joey Smallwood était un grand Terre-Neuvien de naissance et un grand Canadien par choix. Terre-Neuve est un fier partenaire au sein du Canada.

* * *

LA MARINE MARCHANDE

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, tout en étant de la région enclavée de l'Ouest canadien, je me suis réjoui des bonnes nouvelles reçues la semaine dernière par les marins marchands. Beaucoup de prétextes ont été invoqués au fil des ans pour refuser de les mettre sur un pied d'égalité avec ceux qui ont servi leur pays dans l'armée, les forces navales et les forces aériennes.

Les marins marchands ne sont pas assujettis à la discipline militaire, a-t-on fait valoir. Ils étaient libres d'aller en mer ou de rester au port. Cela ne rend leur contribution que plus admirable. Sans y être contraints, les marins marchands sont montés à bord de leurs navires pour braver torpilles, obus, bombes et tempêtes pendant une traversée après l'autre. Ils auraient pu rester au port, mais ils ont préféré poursuivre la tâche vitale d'assurer l'approvisionnement et la victoire.

Je suis fier que mon gouvernement se soit engagé à déposer un projet de loi qui donnera à nos marins marchands leur juste récompense. Comme le ministre des Anciens combattants, l'honorable G. Merrithew, leur disait la semaine dernière: «Bienvenue à bord.»

* * *

• (1410)

LES PÊCHES

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a supprimé une autre allocation budgétaire. La mesure touche, cette fois-ci, les agents de pêche de la côte ouest.

Ces compressions budgétaires sonnent le glas de la gestion de la pêche au saumon dans cette région. Il n'y aura pas d'agents de pêche pour surveiller les activités commerciales, sportives et alimentaires liées à la pêche. Il n'y aura pas d'agent de pêche pour faire le dénombrement des saumons dans les frayères afin de connaître le nombre d'échappées.

Sans ce dénombrement, il est impossible de prévoir les stocks de saumon. Sans cette donnée, il est impossible de mettre au point un programme de pêche. Sans cette information, toute gestion des pêches est impossible. Le gouvernement doit autoriser les fonds nécessaires au recrutement d'un nombre suffisant d'agents de pêche pour assurer la gestion des pêches et la mise en application de la réglementation pertinente.

Le gouvernement doit comprendre qu'on ne fait pas des économies en détruisant les ressources halieutiques de la côte ouest.

* * *

WELLFUND AUDIO VISUAL LTD.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir quelques bonnes nouvelles à annoncer à la Chambre, aujourd'hui.

La semaine dernière, j'ai assisté à la cérémonie de la première pelletée de terre inaugurant la construction d'une usine de fabrication de téléviseurs dans ma circonscription, Delta, en Colombie-Britannique. Grâce à un prêt de trois millions de dollars accordé par le fédéral dans le cadre du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest, la société Wellfund Audio Visual Ltd., de Hong Kong, construira son usine de 14 millions de dollars sur l'île Annacis.

En vertu de l'Accord de libre-échange, ce nouveau projet consistera en la production de téléviseurs bon marché qui seront concurrentiels sur le marché américain, où dominent actuellement les importations des pays asiatiques. Outre la mise au point d'une nouvelle technologie de fabrication et les retombées qu'elle engendrera pour l'industrie électronique locale, cette nouvelle usine utilisera des pièces venant de l'Ontario et des États-Unis.

Je trouve très encourageant de voir qu'on investit ainsi au Canada et, plus important encore, que cet investissement produira jusqu'à 250 emplois pour mes électeurs. Un nombre important de ces emplois seront dans le domaine de la recherche et du développement.

Cette nouvelle usine représente un véritable succès pour Delta, pour le Canada et pour l'Accord de libre-échange.

* * *

LES PÊCHES

Mme Coline Campbell (South West Nova): Monsieur le Président, le 17 mars 1992, le ministre des Pêches et des Océans a annoncé l'allocation des espèces à développer pour 1992.

Je crois savoir que le ministre a reçu du secteur canadien de la pêche des demandes totalisant 300 000 tonnes. Ces demandes relatives aux espèces à développer devaient être accompagnées d'un plan d'entreprise triennal. Cela a été bénéfique pour le secteur en lui assurant une certaine stabilité et une certaine planification à l'égard des espèces sous-exploitées.

Toutefois, les demandes que le ministre a approuvées ne concernaient pas tous les quotas non encore assignés et n'étaient valables que pour une année. Cela signifie, premièrement, que les étrangers vont continuer à pêcher dans notre zone de 200 milles et que nous avons reçu des demandes en vue d'exploiter tout ce que ces étrangers peuvent prendre. Deuxièmement, nos propres entreprises ne peuvent pas étayer les plans de développement des espèces sous-exploitées, car elles ne sont pas sûres d'obtenir des quotas de ces espèces pour plus d'une année.

Les Néo-Écossais ne comprennent pas pourquoi le ministre a agi ainsi au détriment des localités canadiennes qui dépendent tellement de la mise au point de procédés de transformation de ces espèces sous-exploitées.

* * *

[*Français*]

LES MATÉRIAUX COMPOSITES

M. Jacques Vien (Laurentides): Monsieur le Président, je visitais récemment le Centre des matériaux composites du cégep de Saint-Jérôme. Ce centre rend disponible une expertise technologique de pointe à des industries qui oeuvrent dans différents domaines. Le matériau composite est une combinaison de matériaux comportant un coeur constitué de fibres et une matière de recouvrement composée soit de polymère, soit de matériaux inorganiques, soit de métaux.

Le Centre du cégep de Saint-Jérôme axe son expertise dans le transfert de technologie et le développement de nouveaux produits industriels. Ainsi, le centre a contribué notamment au tunnel sous la Manche reliant la France et l'Angleterre. De plus, le Centre des matériaux composites de Saint-Jérôme collabore avec différentes universités à travers le monde.

Ce qu'il faut souligner, monsieur le Président, c'est qu'il s'agit d'un centre d'innovation à la portée de toutes les entreprises. J'invite donc les entrepreneurs intéressés à se prévaloir de leurs services.

* * *

[*Traduction*]

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, les gens continuent de m'écrire pour me prodiguer de judicieux conseils.

Par exemple, Joanne et Bill Stanzeleit m'écrivent: «Notre avenir est entre les mains des politiques. Nous pensons que le Canada est le meilleur pays sur terre et nous craignons qu'il ne s'effrite. Nous avons vécu en Ontario, au Québec, en Saskatchewan et au Manitoba. À notre avis, il faut faire mieux connaître le Canada à tous les Canadiens afin d'assurer notre avenir.

Eitel Hippler de Campbellville m'a écrit ceci: «Je vis au Canada depuis 41 ans, j'ai fait de mon mieux, j'ai été amplement compensée et j'ai vécu dans les limites de mon budget. Un pays riche comme le Canada, dirigé par de bons chefs, devrait faire aussi bien que moi. Je félicite le gouvernement de son bon travail.»

Enfin, le Dr Dean Axelson, qui n'est pas un de mes électeurs et qui vient de Willowdale, m'a écrit ceci:

> Je pense que nous devrions être un peu moins socialistes et donner moins gratuitement. Nous devons nous préoccuper davantage des besoins des Canadiens et aider un peu moins les autres pays. Nous devons trouver le moyen de réduire la charge fiscale et inciter les employeurs à créer des emplois. Les employeurs perdent sans cesse du terrain.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada a déposé aujourd'hui les règlements sur le contrôle des armes à feu. Ces règlements portent notamment sur la capacité des chargeurs, les collectionneurs d'armes à feu à autorisation restreinte, les autorisations d'acquisition d'armes à feu, de même que sur l'entreposage et le transport des armes à feu.

Ces règlements contribueront à mieux protéger la population en réduisant les vols et les accidents causés par les armes à feu. Les groupes intéressés qui désirent commenter les règlements devront faire connaître leurs points de vue au Parlement avant les dates d'entrée en vigueur de ces règlements. Ces dates seront fixées ultérieurement, et un préavis sera donné.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre. Tout d'abord, je voudrais dire au premier ministre que nous, de ce côté-ci de la Chambre, le félicitons pour les discours qu'il a faits la semaine dernière au Québec où il a défendu avec vigueur le Canada. Nous voudrions ajouter que nous avons également apprécié le travail du ministre responsable des Affaires constitutionnelles, en Alberta, en fin de semaine, où il n'a pas craint

de prendre fait et cause pour son pays, même si on le menaçait de lui faire perdre son comté.

Mais je voudrais savoir ceci du premier ministre: Quand pourra-t-il donner le même courage à ses ministres qui sont dans son Cabinet depuis sept ans? Car une des responsabilités d'un ministre au gouvernement canadien, c'est de défendre le Canada au Québec et de faire comprendre aux Québécois que l'avenir du fait français en Amérique passe par la solution canadienne.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition pour ses commentaires. Il doit être décevant pour ceux qui cherchent à démolir le Canada de réaliser que, malgré les attaques, malgré les injures, malgré les faussetés à l'égard du Canada, on voit clairement d'après les sondages que si vous demandez aux Québécois s'ils veulent un Québec séparé et indépendant, ou le Canada renouvelé, ils vont choisir tout le temps le Canada, et le Canada renouvelé. Je pense qu'il est important de le souligner.

Mais un choix tel que celui que nous offre M. Parizeau, par exemple, l'indépendance, mais attention, je veux garder la monnaie canadienne, je veux garder la citoyenneté canadienne, je veux garder les bienfaits de l'union économique canadienne, je veux garder la reine, je veux garder le drapeau, cela prouve exactement que même M. Parizeau, dans son for intérieur, veut demeurer Canadien.

Alors, en ce qui nous concerne, je n'ai aucune hésitation à livrer un message fédéraliste à travers le Québec, à travers le Canada, et je suis soutenu dans mes efforts par les membres de mon équipe et par d'autres de l'autre côté également, plus récemment par le ministre d'État à l'Agriculture, qui a fait deux discours extraordinaires dans la région de Québec en faveur du Canada, et par plusieurs autres ministres. Ils ne peuvent pas tous le faire le même jour mais je vous assure qu'ils partagent tous mon enthousiasme pour le Canada.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais informer le premier ministre, au cas où il ne le saurait pas, qu'hier à la télévision, encore une fois, le ministre de la Défense nationale a dit qu'il ne voulait pas défendre le rapport Beaudoin-Dobbie, qui est l'oeuvre de cette Chambre et lequel, selon le premier ministre, représente la meilleure offre que le Québec n'a jamais eue depuis 125 ans. De plus, son lieutenant québécois, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'il n'irait pas défendre le Canada tant qu'il n'aurait pas autre chose qu'un petit couteau . . . bien que les valeurs canadiennes, comme l'exprimait le premier ministre il y a un instant, soient encore les meilleures que l'on puisse offrir aux Québécois.

Quand le premier ministre va-t-il enfin demander à ses deux ministres, qui ont été assermentés pour défendre les intérêts du Canada, de prendre leurs responsabilités ou de retourner chez eux?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami est peut-être injuste à l'égard des ministres et sûrement à l'égard du ministre de la Santé. Hier, on peut lire dans le journal *Le Soleil* que «Benoît Bouchard ne cache pas que la séparation du Québec aura des conséquences et un coût pour les Québécois. Quand on dit qu'il y aura un prix à payer, quand les fédéralistes disent qu'il y aura un prix à payer, c'est du chantage; quand on dit l'inverse, que ça va être un roman d'amour, tout le monde s'en surprend.»

Alors, je pense qu'à leur façon, les ministres du Québec et la députation québécoise croient réellement et profondément dans le Canada. D'autres et plusieurs des ministres aimeraient bien sûr être en mesure de défendre un projet particulier. C'est pour cela que nous essayons depuis belle lurette de mettre en place un programme constitutionnel, au nom du gouvernement et du Parlement canadien, que l'on pourrait tous, en période référendaire, défendre au Québec avec fierté.

Moi je peux vous dire ce que j'ai dit à Jean-François Bertrand. Lorsque Jean-François Bertrand m'a dit que la souveraineté était une option claire, je lui ai répondu: Une option claire, à condition que l'on conserve la citoyenneté canadienne, puis le dollar canadien, puis la monnaie canadienne, puis les bienfaits de l'union économique canadienne. Il a dit: Oui, mais qu'est-ce que vous offrez? Je lui ai dit: Monsieur Bertrand, vous l'avez déjà entre les mains. Le Canada, c'est déjà là, c'est déjà quelque chose d'extraordinaire. Le Canada, c'est un des grands pays civilisés au monde, un des pays modernes, dynamiques et prospères. Et moi j'en suis fier et, d'abord et avant tout, je suis Canadien, je vis profondément et fièrement comme Canadien et Québécois, et j'ai l'intention jusqu'à la fin de mes jours de pouvoir proclamer tout haut: Je suis Canadien, fier de l'être. Je suis Québécois, fier de l'être. Et les deux marchent ensemble!

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le premier ministre; c'est ce que je fais depuis bien longtemps et j'entends continuer à le faire.

Ceux qui parlent de souveraineté n'utilisent jamais le terme indépendance ou séparation et l'écart se rétrécit. Quand le premier ministre va-t-il faire ce qui s'impose? Il devrait demander à ses ministres du Québec, le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, d'assumer le rôle qui leur revient en tant que ministres et de se rendre au Québec pour dire aux Québécois ce qu'il vient juste de déclarer dans cette enceinte; il n'est pas question de reculer devant deux ministres qui ont peur d'assumer leurs responsabilités.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable collègue devrait peut-être faire preuve d'un peu plus de discernement dans le choix des gens qu'il cherche à critiquer. Je n'ai pas le texte sur moi, mais je me rappelle qu'autour de Noël l'année dernière, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a fait une déclaration à l'émission *The Journal*; dans le cadre de cette émission, on a brossé un portrait de lui qui constituait en lui-même une déclaration en faveur du Canada aussi touchante qu'on puisse l'imaginer. Mon honorable collègue devrait appuyer cela et féliciter le ministre.

Je voudrais également préciser qu'à deux reprises, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'est présenté à des élections fédérales sous les couleurs d'un parti qui souhaitait améliorer le Canada. En 1980, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social était un de ceux qui ont voté oui. Ce qu'il est en train d'apprendre et de comprendre, c'est la grandeur d'une vision plus large du Canada.

Je tiens à dire à mon collègue qu'au lieu de rejeter ceux qui ont défendu l'autre option en 1980, de refuser d'avoir des rapports avec eux et de remettre en question leur patriotisme, nous devrions plutôt essayer de leur tendre la main, comme nous le faisons.

Je voudrais préciser à mon honorable collègue que dans ses déclarations, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se porte vivement à la défense du Canada. Il croit fermement dans un Québec puissant au sein d'un Canada fort et uni. Je crois que nous devrions encourager tous les Québécois et tous les Canadiens à appuyer ce que nous croyons être dans l'intérêt de tous les Québécois et de tous les Canadiens, à savoir ce qui nous apporte la prospérité, l'unité et la puissance depuis 125 ans—le Canada.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle fait suite aux questions que vient de poser le chef de l'opposition au sujet de cette incertitude qui semble prévaloir chez certains de ses ministres venant du Québec.

Je voudrais demander au premier ministre si le Conseil des ministres a arrêté une position bien claire au sujet des offres constitutionnelles qui seront faites.

À la lecture des journaux de ce matin, il semble que deux ministres du Québec ne savent pas encore ce que le gouvernement canadien a l'intention de proposer pour régler la crise constitutionnelle, et en particulier pour donner au Québec ce que le gouvernement du Québec demande depuis passablement longtemps.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire aujourd'hui si le gouvernement a fait des progrès de ce côté ou s'il est encore complètement dans la brume et ne sait pas quoi offrir aux Québécois pour régler la crise constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami sait fort bien qu'on a hérité d'une situation compliquée. On a hérité d'une situation où le Québec n'avait pas endossé la Constitution canadienne en 1981-1982. On a hérité également d'une formule d'amendement qui exige la présence et l'approbation des premiers ministres.

Alors, ce n'est pas seulement la position du gouvernement canadien ou du Parlement canadien qui compte, c'est maintenant la position du Parlement canadien mais également des premiers ministres provinciaux. Et dans le passé, ils n'ont pas toujours été de nature à appuyer ouvertement les revendications traditionnelles ou historiques du Québec. Il y en a là-dedans qui sont moins *hot*, comme on le dit, en faveur de la position québécoise. Je pense qu'au moins un d'entre eux fait partie de la formation de mon ami; il pourrait lui en parler, peut-être, en temps opportun.

En ce qui concerne le ministère, il n'y a aucune incertitude quant à l'engagement fondamental en faveur d'un Canada uni et d'un Québec fort, moderne et dynamique au sein d'une fédération renouvelée, et tous les ministres sans exception appuient les positions que j'ai énoncées comme premier ministre du Canada, que j'ai défendues en faveur du Canada.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): J'ai une question supplémentaire, monsieur le Président.

Est-ce que le premier ministre peut nous confirmer que le rapport Beaudoin-Dobbie sert de base actuellement dans les discussions que son gouvernement a avec les provinces?

Il est évident que le gouvernement canadien, à ce moment-ci, je dirais pratiquement à la onzième heure, se doit de savoir où il s'en va et se doit d'exercer des convictions afin de convaincre les premiers ministres qui auraient à être convaincus d'une proposition constitutionnelle. Ce qui nous surprend aujourd'hui—et c'est la raison pour laquelle le chef de l'opposition a posé ces questions—c'est qu'il semble y avoir des ministres dans le gouvernement conservateur qui ne sont pas encore certains d'une proposition qui serait acceptable aux Québécois. Or, il est évident que, à ce moment-ci, le gouvernement du Canada doit au moins savoir où il s'en va. Si certains premiers ministres provinciaux, eux, ne savent pas ce qui doit être fait, au moins le gouvernement du Canada doit savoir où il s'en va et doit tenter de convaincre ces premiers ministres provinciaux.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon ami pose une question tout autre, une question différente.

La proposition en question doit émaner d'une entente entre le gouvernement canadien et les provinces. Si ce n'était la position du gouvernement canadien, on saurait immédiatement quelle position mettre de l'avant. Mais le ministre des Affaires constitutionnelles doit composer avec la réalité que nous a imposée la Constitution de 1982, c'est-à-dire les provinces élargies maintenant avec les leaders autochtones. Ce n'est pas facile. C'est un des résultats. Le carcan de 1981-1982 est là. Il faut composer avec cette réalité et c'est ce que le ministre fait.

• (1430)

Je peux dire ceci à mon honorable ami. Si, à un moment donné, on ne peut pas avoir l'entente voulue, et s'il devenait impossible de convaincre les premiers ministres soit du bien-fondé, par exemple, d'un rapport parlementaire ou de l'urgence d'agir, on saura quoi faire. Et je n'hésiterai pas à venir devant la Chambre pour annoncer tout cela à mon honorable ami.

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, de ce côté, au Nouveau Parti démocratique, nous sommes d'accord que la Constitution et l'unité du pays sont une question vitale.

Je voudrais dire au premier ministre qu'il y a un autre ingrédient de l'unité qui est très important et c'est la foi que les Canadiens ont en eux-mêmes, la foi qu'ils peuvent avoir en leur pays.

Dans mes voyages, je constate que les Canadiens ne se sentent pas sûrs. Le chômage élevé, résultat de taux d'intérêt élevés et d'un dollar trop cher, crée de l'insécurité dans la population, et c'est un facteur qui influence l'unité.

Ce que je veux dire au premier ministre, c'est que les Canadiens ont l'impression que l'on vend ou que l'on donne le Canada morceau par morceau. La semaine dernière, c'était les ressources pétrolières et gazières que l'on ouvrait à l'investissement étranger. Ensuite, c'était l'accord commercial que l'on se propose de conclure avec le Mexique, en pensant peut-être à nos ressources en eau. Aujourd'hui, c'est la vente possible des Lignes aériennes Canadien à American Airlines.

Je voudrais demander ceci au premier ministre, qui s'inquiète beaucoup de l'unité nationale: Quand va-t-il démontrer qu'il a foi dans la population canadienne ainsi que dans l'économie canadienne, et qu'il oeuvre pour les travailleurs canadiens, les entreprises canadiennes et les consommateurs canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'est pas étonnant que le Canadien moyen soit perplexe lorsque le chef du NPD persiste à faire des déclarations insultantes comme celle qu'elle vient de faire.

Chaque question est précédée de ce genre de critiques, certaines justifiées, d'autres imaginaires, sans jamais un mot de confiance à l'égard du Canada, du processus et des membres des partis politiques qui travaillent si dur à essayer de maintenir l'unité du pays. Je pense que ma collègue devrait reconnaître que nous faisons face à de graves difficultés. Ce n'est pas facile.

Comme le chef de l'opposition le disait, j'étais au Québec en fin de semaine. Je peux dire à ma collègue que ce n'est pas facile et que nous avons besoin de toute l'aide que l'on peut nous donner. Tous ceux qui, comme ma collègue, croient au Canada, croient au fédéralisme, devraient se rendre au Québec pour y défendre le Canada. Elle a une très bonne réputation, et je suis sûr qu'elle serait accueillie comme la voix de la raison du fédéralisme si elle y allait.

Ce qui est important, c'est que ma collègue commence à parler des aspects positifs du Canada au lieu de toujours se complaire dans les critiques.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, nous avons sûrement une responsabilité, et ce gouvernement a sûrement une responsabilité envers les chômeurs du pays. Le premier ministre reconnaîtra sûrement que l'économie de notre pays repose sur les ressources naturelles, sur le réseau de transport et sur les communications, pas seulement entre le nord et le sud, mais aussi entre l'est et l'ouest. Il admettra que, pour que les Canadiens s'enthousiasment pour ce pays, ils doivent sentir que nous avons foi en nous et en notre capacité de bâtir l'économie.

Le premier ministre pourrait-il me dire comment il entend s'y prendre, parce que c'est son gouvernement qui a ouvert notre secteur des ressources gazières et pétrolières à la propriété étrangère et qui vend des parties du Canada. Va-t-il dire aux Canadiens que son gouvernement a foi en eux et qu'il favorisera l'entreprise.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'est pas facile de répondre à la question de la députée, qui reprend les vieilles lamentations des néo-démocrates. Cela intéressera peut-être la députée de savoir qu'on a annoncé aujourd'hui une croissance modeste de l'économie, du PIB réel, une croissance petite, soit, mais la première tout de même depuis quelques mois.

La production manufacturière a augmenté de presque 1 p. 100 en janvier, après avoir été en baisse pendant trois mois. Les industries exportatrices ont enregistré une hausse de 0,9 p. 100 en janvier. Ce sont l'industrie forestière, l'industrie automobile et l'industrie des produits à base de ressources qui ont montré le plus de vigueur. Les commerces de vente au détail ont connu une augmentation de 0,4 p. 100.

Notre économie n'est pas la seule à connaître des problèmes. Celles de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis, du Japon et de pays du monde entier en connaissent également. La récession nous frappe tous. Si je pouvais, demain, faire disparaître tous les soucis et tous les problèmes, je le ferais avec plaisir. Mais je ne le peux pas. Tout ce que je peux faire, c'est tenter de mon mieux d'établir un milieu propice à la création d'emplois et à une nouvelle prospérité.

La députée peut faire sa part et contribuer à l'unité nationale, à l'occasion — et j'espère qu'elle n'en prendra pas l'habitude — en faisant ressortir certains des points positifs concernant le Canada et la croissance qu'on voit actuellement dans notre économie.

* * *

LES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, tous les Canadiens demandent au premier ministre de faire en sorte que ce gouvernement arrête de soulever des problèmes.

Je voudrais poser une question précise au premier ministre, car il a parlé d'une façon générale. Des Canadiens craignent, surtout nous qui vivons dans des régions peut-être moins populeuses que celles de Whitehorse, Saint John, Brandon ou Trois-Rivières, que les Lignes aériennes Canadien soient en grande partie acquises par American Airlines, de telle sorte que les régions très rentables reviendraient à ces lignes aériennes américaines et qu'il ne resterait plus que celles qui le sont moins, ce qui n'est pas dans l'intérêt des Canadiens.

Le premier ministre garantira-t-il aux Canadiens que l'intérêt des Canadiens, c'est-à-dire le transport au Canada et les liaisons avec les collectivités que j'ai mentionnées, sera bien défendu?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais expliquer au chef du Nouveau Parti démocratique que les Lignes aériennes Canadien engagent actuellement des pourparlers avec American Airlines en vue de conclure une alliance stratégique économique. Il n'y a pas encore d'entente.

La Loi nationale sur les transports est en vigueur depuis des années pour limiter la participation étrangère à 25 p. 100 et garantir le contrôle effectif par des Canadiens.

Si on en arrivait à une entente, elle sera assujettie à cette loi.

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a 43 ans aujourd'hui, les habitants de Terre-Neuve et du Labrador ont choisi librement de devenir des citoyens du Canada qui reste, en dépit des difficultés et des déceptions que l'on connaît en ce moment, l'une des nations les plus privilégiées de la terre.

En se joignant au Canada, les Terre-Neuviens ont apporté des arguments de poids lorsqu'il a fallu justifier ce qui est devenu la zone économique de 200 milles.

Compte tenu des efforts que déploient aujourd'hui les pêcheurs terre-neuviens pour défendre les droits du Canada au-delà de la limite de 200 milles, combien de temps encore la population de Terre-Neuve et du Labrador, voire de tout le Canada, devra-t-elle attendre avant que le gouvernement agisse et étende unilatéralement sa compétence sur les extrémités des Grands bancs et mette fin à l'anéantissement des stocks de morue de l'Atlantique nord par les nations du monde?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le sait le député, le gouvernement a tout mis en oeuvre pour tenter de sauver ces ressources, non pas uniquement pour les pêcheurs canadiens — le plus important pour nous —, mais aussi pour les pêcheurs européens, car la destruction de cette ressource n'est pas non plus dans leur intérêt.

Le meilleur moyen de parvenir à nos fins consiste à utiliser les tribunes multilatérales et à collaborer avec des organismes européens comme l'OPANO, ainsi que les autres tribunes internationales comme la réunion de la CNUED où nous présenterons un important mémoire en juin en présence du premier ministre qui s'y rendra en personne pour bien faire ressortir la gravité de la situation. Nous comptons aussi rallier d'autres nations à notre point de vue sur la compétence par rapport aux ressources en haute mer et sur la protection des ressources halieutiques.

J'ai été encouragée la semaine dernière par ma rencontre avec les Allemands qui m'ont assurée de leur coopération dans nos discussions avec d'autres pays européens.

• (1440)

Je l'ai déjà dit ici à la Chambre, c'est ainsi que nous réglerons la question au nom des pêcheurs de Terre-Neuve et de l'industrie de la pêche. Nous remuerons ciel et terre tant que nous n'aurons pas atteint notre but.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Permettez-moi de poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Le député de St. John's-Ouest, ministre des Pêches et des Océans, a survolé le nez et la queue des Grands bancs ce matin.

J'aimerais dire au premier ministre que les gens de Terre-Neuve et du Labrador, comme tous les Canadiens d'ailleurs, ne veulent pas que le ministre se contente de survoler ce secteur. Ils veulent qu'il descende et qu'il déclare, au nom de tous les citoyens du pays, notre compétence dans le secteur du nez et de la queue des Grands bancs.

J'aimerais poser une question au premier ministre: Pourquoi le gouvernement du Canada encourage-t-il les pêcheurs canadiens à déclarer symboliquement notre droit de propriété à l'égard des extrémités des Grands bancs, car c'est bien là ce qui se passe, alors qu'il n'est pas prêt à revendiquer légalement sa compétence dans ce secteur et à faire cesser dès maintenant, non pas l'année prochaine ou plus tard, le pillage de ces importants stocks de morue, qui représentent un apport important pour le panier à provisions de la planète?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec le député lorsqu'il déclare que ces stocks de morue alimentent le panier à provisions du monde, et c'est pourquoi il faut prendre des mesures multilatérales pour les sauvegarder.

Les mesures prises jusqu'à maintenant par le gouvernement sont non seulement pertinentes, elles sont aussi efficaces. La décision des pêcheurs de Terre-Neuve de créer leur propre symbole ne représente qu'un autre moyen utile, pourvu que cette manifestation respecte l'étendue de notre compétence, comme elle le fait depuis le début de leur périple vers la limite des 200 milles.

Je ne peux imaginer meilleure façon de procéder; le gouvernement oeuvre aux niveaux diplomatique, politique et officiel, les pêcheurs organisent une manifestation prouvant leur intérêt et l'industrie montre aussi à quel point elle s'intéresse à la question. En fin de compte, cette coordination des efforts va sans doute venir à bout de la situation.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait à l'otage canadien retenu au Liban. La ministre a refusé à cinq reprises, dans les derniers six mois, de reconnaître que M^me^ Henriette Haddad avait été enlevée au Liban. Tous les autres gouvernements font du mieux qu'ils peuvent pour libérer

leurs otages. Seul le gouvernement canadien refuse de reconnaître qu'une citoyenne canadienne a été enlevée et refuse d'agir pour sa libération. Pourquoi la ministre a-t-elle refusé, et ce à cinq reprises, de reconnaître qu'une Canadienne, Henriette Haddad, est retenue comme otage au Liban?

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est pas réel de dire que j'ai refusé de reconnaître un problème avec M^me^ Haddad. Je suis très sympathique envers les familles, mais c'est une situation différente des otages d'autres pays.

[*Traduction*]

Madame Haddad a disparu en 1985 à l'époque où le Liban était déchiré par la guerre. La situation instable a entravé les recherches. Contrairement à l'habitude, aucun groupe n'a revendiqué son enlèvement. Dix-sept mille personnes ont disparu au Liban. Nous avons suivi toutes les pistes possibles pour essayer de retrouver M^me^ Haddad ou de savoir ce qui lui était arrivé.

Nous avons étudié chaque indice qui nous avait été donné, aussi menu soit-il, et nous l'avons suivi jusqu'au bout. Malheureusement, la plupart de ces pistes n'ont abouti nulle part.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la déclaration de la ministre aujourd'hui à la Chambre est absolument choquante. Pendant toute la captivité de Terry Waite, il n'y avait aucune preuve et personne n'a revendiqué son enlèvement.

En fait, nous savons aujourd'hui, d'après la presse de Beyrouth, que les Nations Unies reconnaissent que M^me^ Henriette Haddad est un otage. C'est un fait reconnu par les Nations Unies, par Middle East Watch et par l'organisme londonien Hostage Action Worldwide.

Il n'y a qu'un gouvernement qui ne l'a pas encore reconnu, le gouvernement canadien; la ministre doit des excuses au peuple canadien. J'aimerais demander à la ministre si elle est prête à s'exécuter aujourd'hui.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée connaît fort bien les circonstances qui ont entouré la disparition de M. Waite qui d'ailleurs n'avait pas disparu puisqu'il fut enlevé en plein jour devant témoins comme le furent plusieurs autres otages.

Je pense que ce qui est important dans le cas de M^me^ Haddad, et cela semble avoir échappé à la député, ce qui n'est pas inhabituel, c'est que sa disparition est une tragédie pour sa famille. De ça, il n'y a aucun doute et qu'elle soit un otage ou non, il nous faut la retrouver. Il est essentiel que nous suivions le moindre petit indice dont nous disposons.

Si la députée en a un bon, nous lui serions reconnaissants de nous le communiquer.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Justice qui a déposé aujourd'hui une partie de la réglementation concernant le contrôle des armes à feu. Nous n'avons obtenu aucune information au sujet des décrets où figure la liste des armes interdites. Nous ne savons toujours pas quand cette liste sera publiée ni quand cette réglementation va entrer en vigueur.

[*Traduction*]

La ministre sait-elle que alors que son ministère et elle-même s'affairent à propos de la liste et des règlements, les Canadiens recoivent des catalogues comme celui de la International Firearms Company qui offre de vendre comme «armes à autorisation non restreinte» ayant des chargeurs contenant 30 et 75 cartouches, des armes paramilitaires comme celles qui sont utilisées dans les attaques violentes contre les femmes et contre d'autres Canadiens par des personnes telles que Marc Lépine?

[*Français*]

La ministre peut-elle nous dire à quel moment la réglementation va entrer en vigueur et nous dire quand la liste des armes prohibées sera complétée?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est drôle que l'honorable député dise que nous n'avons pas complété notre travail parce que j'ai dit ce matin, au cours d'une conférence de presse, que j'espérais publier la liste des armes à feu interdites au cours du mois de juin prochain. Nous sommes maintenant en consultation avec les procureurs généraux provinciaux afin de déterminer les critères d'identification des armes à feu à prohiber.

Mon conseil consultatif sur les armes à feu m'a donné une liste des caractéristiques et un système de points afin de déterminer quelles armes à feu doivent être prohibées. Lorsque nous aurons terminé notre consultation, comme je l'ai dit ce matin, en juin, j'espère publier la liste des armes à feu interdites.

L'important c'est que les règlements ont besoin d'être déposés devant la Chambre, et les députés de la Chambre des communes ont trente jours pour les étudier, mais les autres qui prohibent les armes à feu n'ont pas besoin de ces trente jours. Donc je peux, en juin, publier les ordres qui seront en vigueur immédiatement.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, la ministre doit certainement se rendre compte qu'elle doit se hâter parce que ces armes paramilitaires envahissent notre pays en attendant que le gouvernement adopte ces décrets.

Je veux poser une question supplémentaire à la ministre. A-t-elle vu le numéro de janvier 1992 de la revue *Canadian Handgun* où l'on proposait aux membres de la Ontario Handgun Association d'éliminer les députés qui appuient le contrôle des armes à feu en assistant en masse à leur assemblée de mise en candidature.

Si je peux me permettre de citer cet article, on y prétend avoir éliminé ainsi l'ancien député de Vancouver-Centre et ses auteurs déclarent qu'il est temps de faire trembler à nouveau les députés. On y lit plus loin: «Pour ceux d'entre vous qui désirent appuyer le Parti réformiste, vous pouvez appartenir à autant de partis politiques que vous voulez. Cela signifie que vous pouvez toujours appuyer le Parti réformiste tout en désorganisant complètement un autre.»

Je veux demander à la ministre ce qu'elle pense de ces tactiques? Étant donné ces tactiques et les armes paramilitaires qui envahissent notre pays, pourquoi tarde-t-elle à présenter ces règlements et ces décrets que réclament les Canadiens?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, premièrement, bien avant que la Chambre n'adopte ce projet de loi visant à renforcer la loi sur le contrôle des armes à feu, j'ai mis en place au printemps 90 un comité consultatif pour me conseiller ainsi que le gouvernement sur les critères à adopter pour interdire des armes. Ces règlements et ces décrets seront prêts en juin, et nous prendrons alors des mesures.

Je peux dire au député que personne de ce côté-ci de la Chambre ne compromettra le bien-être des Canadiens ni ne renoncera à faire son devoir à cause du genre de menaces qu'il lit dans la revue en question. C'est à l'usage que l'on peut juger de la valeur de l'appui que les députés de ce coté-ci de la Chambre et, en fait, de tous les côtés, ont donné à ce projet de loi.

• (1450)

Nous ne craignons pas la polémique ni les décisions difficiles. Nous défendrons l'intérêt public du Canada. Les gens peuvent écrire ce qu'ils veulent.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse, aussi je suppose, à la ministre de la Justice.

Lorsqu'elle a déposé ses règlements aujourd'hui, la ministre a précisé dans son communiqué que leur date d'entrée en vigueur n'avait pas encore été fixée.

Voici deux ans que la ministre travaille à l'élaboration de ces règlements et à cette question. Comme elle le sait, les Canadiens veulent que l'on resserre immédiatement le contrôle des armes à feu.

Quand ces règlements entreront-ils en vigueur? Quand les Canadiens obtiendront-ils satisfaction?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Je vais publier la liste des dates d'entrée en vigueur des divers règlements.

Le député le comprend sans aucun doute que certains règlements exigent la coopération des provinces, notamment en ce qui concerne la mise en place de mécanismes administratifs et la formation de préposés aux armes à feu.

De mémoire, je peux dire au député que le dernier règlement à entrer en vigueur sera celui sur la formation. Nous devons en effet nous entendre avec les provinces notamment sur le type de programme et former 4 000 instructeurs dans tout le pays. Ce sera donc, comme je l'ai dit, le dernier règlement à entrer en vigueur en juillet 1993.

Toutes les autres dispositions prendront effet avant cette date. Je serai ravie de vous faire part des dates prévues dans le courant des deux prochaines semaines. Lorsque j'ai discuté de cette question avec mes collaborateurs et le personnel de mon ministère, j'ai fait pression afin que ces règlements entrent en vigueur dans les meilleurs délais. Nous essayons, avec les provinces, de faire aussi vite que possible.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je voudrais remercier la ministre d'avoir répondu à cette demande. J'espère que la liste sera publiée aussitôt que possible.

Je voudrais lui poser une question au sujet d'un de ces points, c'est-à-dire la formation obligatoire pour les utilisateurs d'armes à feu. Comme la ministre le sait, les Canadiens, aussi bien ceux qui sont en faveur d'un contrôle plus sévère des armes à feu que ceux qui en utilisent eux-mêmes, voulaient une formation obligatoire pour les utilisateurs d'armes à feu, qui soit un moyen non seulement d'informer et d'aider ceux qui vont utiliser ces armes, mais d'éliminer ceux qui ne seraient pas qualifiés pour obtenir un certificat d'acquisition d'armes à feu.

Quand la ministre pense-t-elle que nous pourrons voir en place ce programme de formation obligatoire? Elle a évidemment discuté avec ses homologues provinciaux. Quand pouvons-nous espérer voir établir ce programme de formation? Il est très important et constitue un élément intégral de la loi sur le contrôle des armes à feu.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Je le répète, monsieur le Président, les dispositions relatives à la formation obligatoire devraient entrer en vigueur le 1er juillet 1993.

J'ai d'abord confié au Conseil consultatif canadien des armes à feu la tâche de proposer un plan pour la mise en oeuvre des dispositions qui concernent la formation et qui figurent dans le Code criminel depuis 1978 mais n'ont jamais été mises en vigueur. Le conseil a élaboré un programme de formation que j'ai fait distribuer aux procureurs généraux des provinces.

Tout comme il incombe aux gouvernements provinciaux d'appliquer le Code criminel en s'occupant des procès, il leur incombe également de faire respecter la réglementation des armes à feu avec le soutien financier du gouvernement du Canada. Les provinces ont mis ce programme à l'étude. Nous cherchons à le mettre en oeuvre aussitôt que possible.

Je le répète, ce sont les dernières des dispositions qui entreront en vigueur. Je tiens à faire remarquer au député que, parmi les règlements qui ont été déposés aujourd'hui, il y en a qui concernent cette formation. Lorsque ces règlements entreront en vigueur, tous les députés qui ont appuyé le projet de loi C-17 pourront considérer qu'ils ont rempli intégralement l'engagement qu'ils ont pris à cet égard en votant en faveur de cette loi.

Je le répète, d'ici le 1er juillet 1993, dans un peu plus d'un an, le système devrait être au point et en place...

M. le Président: Je donne la parole au député d'Ottawa-Sud.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports.

Depuis la publication, la semaine dernière, du rapport sur l'écrasement de Dryden, le ministre des Transports donne aux Canadiens les mêmes assurances vagues que ses prédécesseurs au sujet de la sécurité des transports aériens.

Les documents du gouvernement nous apprennent que des fonctionnaires de l'administration américaine de l'aviation ont dit au gouvernement canadien, en 1985:

> Pendant la déréglementation économique, il est vital de faire savoir on ne peut plus clairement à l'industrie que la réglementation en matière de sécurité sera renforcée.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte de ces conseils très clairs? Pourquoi a-t-il fermé les yeux sur la menace que la déréglementation faisait peser sur la sécurité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me demande ce que le député veut faire croire aux Canadiens.

Ce que je peux dire au député, c'est que, dans son rapport intérimaire, la Commission royale sur le transport des voyageurs au Canada fait allusion aux modifications apportées à la Loi sur l'aéronautique en ces termes: «Le gouvernement fédéral a proposé en 1985 d'importantes modifications à la Loi sur l'aéronautique visant à donner à l'aviation canadienne ses mesures législatives sur la sécurité les plus progressistes depuis plus de 60 ans et à mettre en oeuvre les principales recommandations découlant de l'enquête sur la sécurité aérienne, dirigée par le juge Charles Dubin.»

M. John Manley (Ottawa-Sud): Monsieur le Président, ce que nous essayons de faire, c'est d'amener le gouvernement à répondre aux conclusions très sérieuses que contenait le rapport du juge Moshansky publié la semaine dernière. Jusqu'à maintenant, les conclusions du juge sont restées sans réponse.

Dans une note de service adressée au ministre des Transports en décembre 1986, le cabinet du ministre a appris ce qui suit:

> En raison du nombre d'inspecteurs disponibles et des ressources financières limitées, Transports Canada est rarement capable d'atteindre l'objectif visé.

Pourquoi alors les ministres des Transports qui se sont succédé ont-ils dit aux Canadiens que le transport aérien ne présentait aucun danger, alors que leur cabinet savait pertinemment qu'il y avait des problèmes au ministère et que ce dernier était incapable d'assurer la sécurité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je crois avoir répondu à cette question il y a quelques minutes en montrant que le principal souci de tous les ministres des Transports qui se sont succédé depuis notre accession au pouvoir a toujours été la sécurité de tous les moyens de transport au Canada.

Je tiens à signaler au député que, après trois ans d'enquête sur l'accident de Dryden, le juge Moshansky a déclaré, dans plusieurs interviews à la radio, à la télévision et dans les journaux le lendemain du dépôt du rapport, que le système canadien de sécurité aérienne est un des meilleurs dans le monde entier.

* * *

[*Français*]

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Monsieur le Président, depuis ce matin nous avons entre les mains les règlements relatifs aux armes à feu. Il est dommage de constater que les gens qui vivent en milieu urbain et ceux qui vivent en milieu rural ne seront pas traités de la même façon.

Ma question s'adresse à la ministre de la Justice. Pourquoi les règlements font-ils exception pour ce qui est du verrouillage obligatoire et sécuritaire des armes à feu lorsque la personne qui les entrepose vit dans un milieu rural, sous prétexte qu'elle pourrait en avoir besoin contre des prédateurs ou autres animaux?

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les conditions qui permettent aux personnes dans les régions rurales d'entreposer leurs armes à feu sans verrouillage sont des conditions temporaires. Les règlements définissent clairement que ce n'est pas une situation qui permet aux gens en milieu rural de laisser en permanence leurs armes à feu sans verrouillage. C'est simplement une situation qui permet aux gens en milieu rural d'utiliser leurs armes à feu si besoin est et de façon sécuritaire.

* * *

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je comprends que le gouvernement du Québec néglige le réseau routier de la route 117 transcanadienne, en Abitibi—Témiscamingue. Mais, pour faire suite à la réunion des premiers ministres, sur l'économie, les 24 et 25 mars derniers, les gouvernements ont convenu d'examiner en priorité les propositions relatives au réseau routier national.

Est-ce que le ministre peut nous confirmer aujourd'hui que la route 117 transcanadienne, de Louvicourt, Val-d'Or, Malartic, Rivière-Héva, Cadillac, Rouyn-Noranda jusqu'à la frontière Québec-Ontario, sera prise au sérieux dans le but de la refaire complètement afin d'y assurer la sécurité routière et faciliter les déplacements des usagers d'Abitibi—Témiscamingue, ceci dans une région éloignée.

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certain que mon honorable collègue sera heureux de savoir que depuis trois ans maintenant, les ministres des Transports de chacune des provinces et le ministre fédéral des Transports étudient cette question du réseau routier national. Nous avons reçu récemment une dernière étude sur cette question; nous allons nous rencontrer au cours des prochaines semaines et mon honorable collègue, le ministre des Finances, a annoncé que nous étudierons cette question avec beaucoup d'intérêt, en se rappelant toujours que le Canada accorde déjà plusieurs centaines de millions de dollars à certaines provinces pour l'amélioration du réseau autoroutier.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, jeudi dernier, le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que le nombre total d'inspecteurs était passé de 456 en 1985 à 569 en 1991. Toutefois, selon le vice-premier ministre, à l'époque où il était ministre des Transports, soit en 1985, il n'y en avait pas 456, mais au-delà de 600.

Qui dit la vérité?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): C'est moi, monsieur le Président.

M. Stan Keyes (Hamilton-Ouest): Nous pouvons, par conséquent, conclure que le vice-premier ministre ne disait pas la vérité en 1985.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député voudra peut-être reformuler sa question de façon à nous éviter des ennuis.

M. Keyes: Monsieur le Président, la ministre a également omis de mentionner que le nombre total d'accidents a grimpé de 1985 à 1991, le nombre d'accidents mettant en cause des aéronefs commerciaux s'est accru

de 1984 à 1991 et le nombre de collisions évitées de justesse par les aéronefs immatriculés au Canada a augmenté d'environ 400 entre 1985 et 1989.

Le ministre des Transports peut-il nous dire pourquoi il manipule ainsi les chiffres et pourquoi il refuse de divulguer des statistiques cruciales?

M. le Président: Le député fait une allégation carrément inacceptable.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

M. Bill Attewell (Markham—Whitchurch—Stouffville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État responsable des Petites entreprises.

J'ai récemment rencontré un dénommé Alvin Starr, co-propriétaire d'une petite entreprise de Markham qui se spécialise dans l'élaboration de logiciels pour le secteur médical et les industries de défense. Il a bien du mal à faire affaire avec le gouvernement du Canada.

Comme le ministre le sait, les États-Unis ont un programme réservant une certaine proportion des marchés aux petites entreprises. Le ministre d'État responsable des Petites entreprises étudie-t-il sérieusement la possibilité de créer un programme similaire à celui qui s'est avéré si efficace aux États-Unis?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question très judicieuse. Nous n'avons pas un tel programme pour les petites entreprises et, en fait, je ne suis pas en faveur de ces programmes sous leur forme actuelle. Le programme en vigueur aux États-Unis sert plus à fixer un maximum qu'un minimum.

À l'heure actuelle, au Canada, 61 p. 100 de tous les marchés de services négociés par l'entremise du MAS., c'est-à-dire au-delà de 85 000 d'entre eux, sont conclus avec des petites entreprises. De plus, les entrepreneurs principaux font constamment appel à des petites entreprises comme sous-traitants.

Nous avons également un système d'adjudication publique, de même qu'une Commission de révision des marchés publics qui offre des possibilités aux petites entreprises. De plus, à compter de demain, nous aurons une nouvelle politique sur le contenu canadien qui devrait aider les petites entreprises, sans pour autant être similaire au programme appliqué aux États-Unis à l'égard des petites entreprises.

M. le Président: Je m'excuse de la confusion auprès du député d'Esquimalt—Juan de Fuca. Peut-être veut-il poser une question?

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca): Monsieur le Président, je vais, non sans peine, essayer de fondre ma question et ma question supplémentaire en une seule. J'aurai moi-même une réponse à présenter si le ministre ne peut en donner une.

Hier, le gouvernement a publié une brochure sur les négociations relatives à un accord de libre-échange nord-américain. À la fin de la brochure, on pose la question suivante: Mais comment pouvons-nous concurrencer les salaires moins élevés du Mexique? On explique ensuite que les salaires ne représentent souvent qu'un pourcentage relativement faible du coût de production total.

Voici les deux questions fondues en une seule que j'adresse au ministre du Commerce extérieur. A-t-il pris connaissance d'études sectorielles précises sur la production manufacturière dans ce pays, études qui prouveraient que les salaires ne sont pas un facteur entrant en ligne de compte? Par exemple, la seule étude connue sur l'industrie des pièces d'automobiles révèle. . .

Des voix: Règlement.

M. Barrett: Monsieur le Président, je poserai peut-être ma question demain.

M. le Président: C'est sans doute ce qu'il y a de mieux à faire.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable John Penner, ministre de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Clancy (p. 9052).

M. Scott Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Monsieur le Président, lorsque nous avons levé la séance à 13 heures, je parlais du comité sur la violence envers les femmes, de l'importance de son travail, de ce que cela ajoutera aux recherches et des façons dont nous pourrions utiliser le fruit de ces recherches.

On se rend compte de tout ce qu'il nous reste à découvrir et de la complexité du problème lorsqu'on apprend, d'après un sondage réalisé récemment par le Congrès du travail du Canada, que la moitié des Canadiens estiment que les femmes sont responsables, à cause de leur façon de se vêtir et de se comporter, du harcèlement sexuel dont elles font l'objet. C'est épouvantable. Il reste beaucoup de choses à surmonter dans la société canadienne.

Nous comprenons encore mal pourquoi les gens pensent ainsi et comment cela se répercute sur leurs actes. Nous savons, de façon générale, que la violence envers les femmes est liée aux inégalités relatives dans la société et que des liens puissants existent avec les modes de comportement fondés sur la force et enracinés très tôt dans notre socialisation.

Nous savons aussi que bien des facteurs souvent invoqués pour expliquer la violence, comme les difficultés économiques, l'alcool, l'abus des drogues et les stéréotypes sexuels, n'expliquent pas, en soi, que la violence se déclenche au départ.

Tant que nous ne comprendrons pas les causes et leur traitement, l'efficacité de ce que nous faisons pour dissuader, empêcher et faire cesser la violence envers les femmes s'en trouvera réduite. Le travail du comité nous fera progresser vers une meilleure compréhension des causes de ce mal social. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cela ne saurait remplacer la poursuite des efforts pour mettre un terme à la violence envers les femmes.

Lorsque le groupe fera ses recommandations, le gouvernement fédéral sera appelé à prendre de nouvelles mesures. Il n'attend toutefois pas le rapport de ce groupe pour prendre toute une gamme de mesures afin, en plus de prévenir ces actes et de protéger les femmes, de pallier les effets des actes de violence perpétrés contre les femmes.

Je vais me contenter de mentionner quelques-unes des initiatives prises par le gouvernement fédéral à l'égard de la violence faite aux femmes.

L'initiative en matière de violence familiale de 1991 repose sur des programmes antérieurs et multiplie par deux les ressources consacrées aux problèmes de la violence au foyer et de la violence faite aux femmes. L'honorable Mary Collins, ministre responsable de la situation de la femme, a annoncé la tenue d'une campagne de sensibilisation du grand public dont l'objectif est de changer les attitudes favorisant la violence faite aux femmes.

La ministre s'efforce d'obtenir la collaboration des provinces, des territoires, des syndicats, des gens d'affaires et d'autres milieux dans le cadre de cette campagne.

La ministre de la Justice a amorcé une sorte de révolution en ce qui concerne les attitudes de notre système de justice face à ce dossier. Parmi les initiatives législatives prises dans le domaine figurent des mesures plus rigoureuses visant à maintenir les délinquants sexuels et autres auteurs d'actes de violence hors d'état de nuire. Mentionnons le renforcement des mesures législatives relatives au contrôle des armes à feu. Monsieur le Président, la réglementation a été déposée plus tôt aujourd'hui. Elle laisse clairement entendre ce qu'il faut comprendre quand une femme dit non à une proposition. De plus, elle fait en sorte que les femmes ne deviennent pas de surcroît victimes d'un système judiciaire insensible.

• (1510)

Par son attitude face à la violence faite aux femmes, le gouvernement a manifesté son engagement envers les Canadiennes et sa détermination à les aider à obtenir l'égalité complète qu'elles réclament.

Permettez-moi de dire un mot de l'insensibilité du système judiciaire. À Edmonton, des députés et moi travaillons auprès des victimes de Larry Takahashi. Six femmes ont protesté contre le fait qu'on lui avait accordé la permission de quitter sa cellule à la prison de Vancouver pour aller jouer au golf.

Au cours d'une audience du Comité de la justice à Edmonton, il y a deux ans, l'une d'elles a déclaré que deux ans après avoir confisqué des draps, des taies d'oreiller et une robe de nuit comme pièces à conviction, les policiers sont venus à son domicile sans prévenir et lui ont remis ses draps tout déchirés: «Voilà vos draps. Merci beaucoup.» C'était un manque de tact flagrant. C'est justement cela qu'il faut combattre. Il nous faut sensibiliser les policiers, les juges et le personnel judiciaire à la question ainsi qu'au caractère hautement émotif de l'expérience vécue par les femmes qui ont été victimes d'actes violents.

Le gouvernement a amorcé un plan à long terme pour résoudre ce problème une fois pour toutes. Cet objectif ne sera atteint que le jour où les femmes ne seront plus victimes d'actes violents. Comme l'a dit le premier ministre au mois d'août l'an dernier, quand bien même il n'y aurait qu'une seule femme battue à la maison ou ailleurs, ce serait encore trop.

Monsieur le Président, nous pouvons faire beaucoup de choses. Le comité est en passe d'atteindre ses objectifs. J'appuie ses efforts et je pense que la Chambre devrait en faire autant. Nous aimerions en faire plus et nous comptons sur quelques recommandations utiles.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, au début de son discours, le député a parlé de l'engagement du gouvernement envers les femmes. Il a même insisté sur tout ce que le gouvernement avait fait et sur toute l'ardeur qu'il avait mise à défendre la cause des femmes malgré les compressions, ces compressions évidentes dont mes collègues ont parlé au cours de ce débat.

Ne croit-il pas que sa façon d'aborder les choses, sa façon de dire que tout va bien dans ce domaine, même si j'admets qu'il a changé de ton et que ses propos sont devenus plus réalistes dans la suite de son discours, n'améliore pas la situation?

Ce qu'il importe de reconnaître, c'est le fait que, malgré les efforts du gouvernement — et, de toute évidence, il a fait des progrès, je ne le nie pas —, les compressions entravent sérieusement ces progrès. Elles nuisent à la réputation et ralentissent les progrès du gouvernement dans ce domaine. Je répète qu'elles nuisent sur deux plans: réputation et progrès. Le député devrait donc s'opposer aux compressions que le gouvernement a prévues dans le budget.

M. Thorkelson: Monsieur le Président, le député ne s'est pas rendu compte que mon allocution ne portait que sur une seule question, à savoir la violence faite aux femmes. Nous disposons de ressources accrues dans ce domaine. Nous avons un programme de 136 millions de dollars.

C'est ainsi que le gouvernement a lancé, en 1986, dans le domaine de la violence faite aux femmes, un programme de 23 millions de dollars de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants. En 1988, il a enchaîné avec un programme plus général de 40 millions de dollars de lutte contre la violence familiale qui est devenu, en février 1991, une initiative de 136 millions de dollars de lutte contre la violence faite aux femmes.

Avec le projet de loi C-36, nous avons pris des mesures législatives pour que tout condamné de la catégorie des délinquants violents et dangereux expie non plus seulement le tiers, mais la moitié de sa peine.

Au nombre des initiatives concrètes, nous avons participé au comité de la violence faite aux femmes. Nous finançons des groupes de femmes, des groupes communautaires et bien d'autres groupes. Nous avons accru les ressources de lutte contre la violence faite aux femmes.

Nous pouvons certes faire davantage dans certains secteurs. Le dernier budget haussait la déduction fiscale pour la garde d'enfants et prévoyait d'autres mesures du genre. Nous faisons donc pas mal de choses pour venir en aide aux femmes. Je conviens qu'il reste beaucoup à faire, mais dans certains secteurs de notre société, il restera toujours quelque chose à faire. Si nous faisons pour le mieux avec les ressources que nous avons et si nous accroissons ces ressources lorsque nous le pouvons, nous réussirons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, pour traiter du sujet à l'étude aujourd'hui, l'égalité des sexes, je voudrais simplement demander à l'orateur précédent si une partie des initiatives du gouvernement sur ce chapitre comprend également celles du ministre du Travail et de la ministre responsable de la Situation de la femme.

À Powell River, en Colombie-Britannique, la Banque canadienne impériale de commerce a fait perdre leur emploi à 22 femmes. Ses représentants ont décidé tout d'un coup qu'ils ne voulaient plus négocier avec elles le renouvellement de leur convention collective. Ils leur ont dit en substance: «Nous sommes assez importants et assez riches que nous n'avons pas besoin de vous écouter. Vous pouvez rester dans la rue pendant les fêtes ou pendant quelques années. Si nous le décidons, nous allons tout simplement fermer cette succursale et donner l'exemple à notre petit groupe de succursales syndiquées.»

Le gouvernement doit prendre certaines initiatives pour favoriser l'égalité des sexes. Un bon début serait une loi anti-briseurs de grève visant à protéger les femmes qui se trouvent dans une grave situation d'inégalité, notamment lorsque 22 d'entre elles sont aux prises avec une banque à charte.

Lorsque des femmes se trouvent dans une grave situation d'inégalité, le cabinet du ministre du Travail pourrait prendre des mesures d'action positive pour tenter de ramener les deux parties à la table des négociations afin qu'elles s'entendent. Ce qui favorise l'égalité des sexes dans bien des cas, c'est d'avoir un emploi, et la meilleure garantie d'égalité lorsqu'on travaille, c'est d'avoir un emploi syndiqué.

Le député estime-t-il que le ministre du Travail et son gouvernement pourraient intervenir et jouer un rôle utile en ramenant ces personnes à la table des négociations et en adoptant une loi anti-briseurs de grève à l'intention de

toutes les femmes qui se trouvent dans cette situation inégale?

M. Thorkelson: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de sa question sur le conflit à Powell River. Je tiens également à signaler qu'il a déjà posé cette question à la ministre responsable de la situation de la femme durant la période des questions. Elle lui a dit à ce moment-là qu'il s'agissait d'un différend concernant une convention collective et que c'était fondamentalement un conflit de travail. Je suis persuadé que son ministère a examiné attentivement la question et je ne serais pas surpris qu'il y ait eu des consultations entre son ministère et le ministère du Travail.

À l'instar du député, je voudrais déplorer les mesures prises par la direction de l'institution en question. Je ne peux qu'espérer que ce conflit soit réglé afin que ces femmes puissent retourner au travail et vivre dans la dignité.

En ce qui concerne l'action positive, j'espère que notre gouvernement poursuivra ses efforts à cet égard. Nous avons fait beaucoup à ce sujet dans le passé, et je suis persuadé que nous pourrons prendre d'autres mesures à l'avenir.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, je partagerai le temps qui m'est accordé avec le député de Saskatoon—Clark's Crossing.

L'orateur précédent n'a pas tari d'éloges sur les mesures prises par le gouvernement pour contrer la violence faite aux femmes. Le pays s'inquiète de plus en plus du sort des femmes qui, depuis ces dernières années, sont victimes d'actes de violence. Je trouve cette motion des plus appropriées. Quand nous examinons en détail les mesures prises par le gouvernement à ce sujet, nous constatons que, l'an dernier, le gouvernement a annoncé haut et fort le lancement d'un programme de 137 millions de dollars portant sur la violence faite aux femmes. Mais en y regardant de près, on constatait qu'en fin de compte, il n'allait dépenser qu'environ 15 millions de dollars l'an dernier et 20 millions de dollars cette année, soit un total de 35 millions de dollars pour deux ans, les autres dépenses dans le cadre de ce programme ne devant se faire qu'ultérieurement. Or, tous les Canadiens savent que les conservateurs ne seront plus au pouvoir à ce moment-là.

• (1520)

En même temps, le gouvernement a annoncé qu'il modifiait le Régime d'assistance publique du Canada afin de limiter les paiements versés à l'Alberta, à l'Ontario et à la Colombie-Britannique. De combien d'argent parlait-on? De 15 millions, de 20 millions de dollars? Non.

La première année, l'Ontario a perdu 415 millions de dollars et la deuxième, 1,2 milliard de dollars. Quant à la Colombie-Britannique, elle a perdu 200 millions la première année et la deuxième, 900 millions de dollars. Sur deux ans, ces deux provinces ont donc subi une perte totale de 2,7 milliards de dollars.

Cependant, le gouvernement annonce avec beaucoup d'éclat le lancement d'un programme de 35 millions de dollars pour lutter contre la violence faite aux femmes et, en même temps, il enlève 2,7 milliards de dollars de ces deux provinces.

Il faut aussi examiner les programmes qui sont financés en vertu du Régime d'assistance publique du Canada et qui visent aussi la violence faite aux femmes. Tout d'abord, le Régime d'assistance publique du Canada sert à financer les maisons de transition ou les refuges. Ce programme assure donc une première protection aux femmes qui fuient leur foyer pour cause de violence. Le gouvernement donne 35 millions de dollars d'une main et, de l'autre, il retire 2,7 milliards de dollars qui servent notamment à financer les maisons de transition.

Le régime sert à financer des programmes de soutien du revenu, sous la forme d'un soutien du revenu pour les femmes qui, avec leurs enfants, fuient la violence que leur inflige leur mari ou leur partenaire. Que fait le gouvernement? Il met sur pied un formidable programme de relations publiques de 35 millions de dollars tout en réduisant de 2,7 milliards de dollars un régime qui finance notamment les programmes de soutien du revenu, pour aider les femmes qui quittent des foyers où sévit la violence.

Ces programmes de soutien des revenus visent les femmes qui ont été traumatisées et immobilisées par suite d'actes de violence qu'elles ont subis. On leur donne des conseils pour les aider à retrouver leur dignité, à reprendre confiance en elles-mêmes et à retourner sur le marché du travail. Le gouvernement annonce en fanfare l'octroi de 35 millions de dollars au moment même où il retire 2,7 milliards de dollars aux programmes les plus susceptibles d'aider les femmes.

Il réduit les budgets des programmes s'occupant des victimes d'abus sexuels, non seulement des programmes s'adressant aux jeunes, mais aussi des programmes de soutien des victimes adultes. Encore une fois, le gouvernement a donné un peu d'une main pendant qu'il retirait 90 fois plus de l'autre aux programmes qui viennent directement en aide aux femmes victimes de violence.

Il réduit les budgets servant à financer les programmes s'occupant des enfants victimes de mauvais traitements.

Le gouvernement soutient que seules trois provinces sont touchées. Mais 50 p. 100 des enfants canadiens vivent dans ces trois provinces. Les compressions repré-

sentent 2,7 milliards de dollars en deux ans. Des programmes qui fournissent des services de protection aux enfants victimes de violence en milieu familial sont remplacés par un programme de relations publiques visant à annoncer des sommes infimes réparties sur plusieurs années.

Le plus ridicule, c'est que le Régime d'assistance publique du Canada n'est pas épargné. Il aide surtout les familles dont les revenus sont trop bas pour pouvoir se payer des garderies.

Le gouvernement parle beaucoup des différents moyens qu'il met en oeuvre pour aider les femmes. Il va établir ce beau programme pour s'occuper des causes de la violence faite aux femmes et déterminer les solutions qu'il peut y apporter alors qu'il réduit sensiblement l'accès à ces programmes qui pourraient aider les femmes victimes de violence, c'est-à-dire les programmes de garderies, de protection des enfants, de lutte contre l'exploitation sexuelle, d'orientation, de traitement des traumatismes causés par la violence, de soutien du revenu et de maisons de transition ou d'hébergement.

Cette motion tombe à point parce qu'elle montre clairement que le gouvernement n'a pas réussi à protéger ni à promouvoir les droits fondamentaux des femmes au Canada. Le droit le plus important dont une femme devrait jouir dans ce pays, c'est le droit à la sécurité personnelle. Elle ne devrait pas avoir à craindre pour son bien-être personnel, que ce soit dans sa famille ou dans la rue.

Nous devrions aussi jeter un coup d'oeil sur quelques-unes des mesures du budget que ce gouvernement a présenté et qui influent directement sur la capacité des femmes d'assurer leur protection et celle de leur famille. Je voudrais parler de deux de ces mesures. Elles sont nombreuses, mais il y en a deux qui m'inquiètent particulièrement.

Parlons tout d'abord de l'abolition du Programme de contestation judiciaire. C'est un programme qui était destiné à aider financièrement les défavorisés, les handicapés, les groupes minoritaires, les autochtones et les femmes afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits devant les tribunaux en vertu de la Charte des droits et libertés. Le gouvernement a décidé d'annuler ce programme. Il a voulu enlever toute valeur légale aux droits dont ces gens jouissent maintenant, car ils ne seront plus en mesure de se présenter au tribunal pour s'en prévaloir. Telles sont les conséquences de cette mesure pour les femmes.

L'autre programme important qui a été victime des compressions budgétaires, c'est celui des coopératives d'habitation. S'il y a quelque chose à dire au sujet des coopératives d'habitation, c'est qu'elles constituent une façon particulièrement utile et économique d'offrir aux familles non seulement un logement abordable, mais aussi un soutien communautaire. Parmi les gens auxquels ces logements coopératifs ont fourni un cadre de soutien communautaire, il y a les femmes qui avaient dû fuir la violence familiale ou autre. Et quand elles mettent de l'ordre dans leur vie et qu'elles ont besoin de divers services de soutien et de diverses expériences qui puissent les aider à retrouver leur équilibre, les logements coopératifs le leur offrent. Ils leur ont fourni des logements à prix abordable pour qu'elles aient les moyens de vivre avec une certaine dignité. Ils leur ont aussi fourni un entourage de personnes qui les ont aidées et grâce auxquelles elles ont pu retrouver le respect de soi, se remettre à travailler et commencer à apporter une contribution à l'ensemble de la collectivité aussi bien qu'à elles-mêmes.

• (1530)

Je me suis habitué, je pense, à ce que le gouvernement joue le rôle d'agent de relations publiques à l'égard d'un certain nombre de questions cruciales, mais je suis vraiment soucieux quand il le fait pour des choses aussi fondamentales que les droits dont jouissent les femmes, notamment le droit à la sécurité, à être protégées de la violence et à pouvoir réagir de façon constructive à l'égard de la violence.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, le temps de parole du député est terminé. Il reste quatre minutes pour les questions ou les commentaires. La parole est au député de North Island — Powell River pour une question ou un commentaire.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, nous parlons ici de l'égalité des femmes et des antécédents du gouvernement dans ce domaine et j'aimerais rappeler à l'intention du député comment a agi la Société canadienne des postes à ce sujet.

La Société canadienne des postes applique l'un des régimes les plus régressifs et répressifs du Canada — et ce avec la bénédiction du gouvernement. Il n'y a qu'à regarder son programme de privatisation des bureaux de poste et des services postaux, ainsi que les mises à pieds.

Dans la plupart des cas, il s'agit de femmes payées au moins 13 $ l'heure, qui jouissent d'avantages sociaux et de la protection que leur confère une convention collective. Pourtant, quand les bureaux de poste et les services postaux sont privatisés, ces femmes se retrouvent employées au salaire minimum, sans convention collective, sans avantages sociaux, bref sans aucune protection.

Je me demande comment le gouvernement peut dire qu'il se soucie de l'égalité des femmes alors qu'il leur ôte la possibilité de gagner un salaire décent, d'être protégées par une convention collective, alors qu'il les oblige à

travailler pour un salaire minimum, sans convention, sans protection et sans avantages sociaux, pour 4 à 5 $ l'heure.

J'aimerais bien savoir ce qu'en pense mon collègue.

M. Karpoff: Monsieur le Président, la question est très pertinente, surtout pour ceux d'entre nous à Surrey où nous avons vu ce qui arrive avec la privatisation des bureaux de poste.

Nous avions un Shoppers Drug Mart qui comportait un comptoir postal. Certaines des employées y avaient travaillé pendant onze ans. Elles gagnaient 9 $ l'heure, pas beaucoup, mais c'était mieux que 5 $ l'heure. Un nouveau propriétaire prend la direction du magasin et, au mépris de ces femmes qui avaient travaillé là onze ans, décrète qu'elles doivent accepter une baisse générale des salaires, que leurs heures de travail seront limitées de sorte que les employées à long terme n'auront que du travail à temps partiel et que des amis du propriétaire viendront travailler le reste du temps.

Ces femmes se sont organisées et se sont mises en grève. Pour donner une leçon à ces femmes et pour veiller à ce que les employés d'autres comptoirs postaux ne se syndiquent pas, les propriétaires de la chaîne de pharmacies les ont laissées en grève durant neuf ans et ont fini par fermer la succursale entière pour faire en sorte que des femmes n'acquièrent pas le droit fondamental à la libre négociation collective dans le service postal.

Cela se produit de façon répétée d'un bout à l'autre du pays.

Je suis d'accord avec mon collègue. Si nous voulons vraiment protéger les droits des femmes, l'un de ces droits à protéger est le droit fondamental à la libre convention collective et à un salaire raisonnable.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, ce n'est pas difficile de prendre la parole à la Chambre pour appuyer cette motion qui condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Si le gouvernement avait vraiment l'intention de permettre aux femmes de notre pays de jouir pleinement de tous leurs droits, d'avoir toute la protection qui leur est due et de bénéficier de toutes les possibilités d'emploi auxquelles elles ont droit, il élaborerait un plan favorisant la réalisation de ces objectifs.

Ce plan assurerait qu'il y ait un système adéquat de garderies dans tout le pays afin que les femmes qui élèvent des enfants aient accès à des services de garde d'enfants de bonne qualité à prix abordable, à l'égard desquels elles exerceraient un certain contrôle, et afin qu'elles puissent ainsi profiter des possibilités qui s'offrent à elle sur le marché du travail.

En 1988, le premier ministre a reconnu, à la Chambre, l'importance des services de garde d'enfants à cet égard. Il a dit: «L'un des facteurs les plus importants qui contribuent à perpétuer l'inégalité des femmes dans ce pays, c'est le manque de services de garde d'enfants qui soient flexibles, de bonne qualité et à prix abordable.»

Ce même jour du mois d'août 1988, il a dit: En créant 200 000 places de plus dans des garderies de bonne qualité, nous permettrons à beaucoup plus de mères d'être actives sur le marché du travail.» Pourtant, que fait le gouvernement dans ce budget? Fait-il au moins semblant de s'intéresser encore aux garderies? Commence-t-il au moins à mettre en oeuvre au Canada ce programme national de garderies qu'il nous promet depuis 1984 afin de permettre aux femmes de prendre la place qui leur revient sur le marché du travail?

Dans ce budget, le gouvernement admet enfin ce que la plupart d'entre nous savaient depuis longtemps, soit qu'il n'a pas l'intention de mettre en oeuvre un programme national de services de garde d'enfants de bonne qualité à prix abordable. En fait, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, le responsable de ce programme, a reconnu à la Chambre: «J'ai le privilège d'être l'exécuteur du programme de garderies.» Ce n'est pas lui qui va mettre ce programme sur pied.

Le gouvernement s'est engagé il y a longtemps, dès 1984, à mettre en place un programme de garderies que tous reconnaissent comme étant indispensable à l'amélioration des droits des femmes au Canada, y compris le gouvernement, de temps à autre.

En sonnant le glas du programme de garderies, le gouvernement a fait l'objet de critiques dont on ne saurait se surprendre d'un océan à l'autre. À Vancouver, quelqu'un qui travaille dans le milieu des garderies a dit ceci: «Cette annonce ne me surprend pas du tout. Ce qui me déçoit énormément, c'est que les conservateurs ne comprennent tout simplement pas la situation des familles et des enfants au Canada.»

Une mère de Winnipeg qui élève seule un enfant de 4 ans a dit ceci: «Je pense que le gouvernement s'en fiche éperdument. S'il se préoccupait des enfants, il ferait quelque chose pour nous aider.»

La directrice de l'Association manitobaine d'aide à l'enfance a dit ceci: «Maintenant, nous connaissons clairement la position du gouvernement. Il a choisi de ne pas aider les femmes qui travaillent.»

En sonnant le glas du programme de garderies, le gouvernement montre clairement qu'il ne protège pas les droits fondamentaux des Canadiennes et qu'il n'en fait pas la promotion. En décidant de ne pas mettre en place un programme de garderies et de le reléguer définitivement aux oubliettes, les conservateurs ont montré clairement que la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes sont les derniers de leurs soucis, malgré tous leurs beaux discours.

En ce qui concerne l'équité salariale, on se serait attendu d'un gouvernement, d'un parti ou de quelqu'un qui a à coeur la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes qu'il veille à ce que, pour un travail égal, les femmes touchent le même salaire que les hommes d'un océan à l'autre. On aurait pensé qu'un gouvernement soucieux de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes ne ménagerait aucun effort pour faire de l'équité salariale pour les femmes une priorité dans les secteurs relevant de sa compétence, c'est-à-dire la fonction publique.

Encore une fois, malgré tous ses beaux discours, dans son budget, le gouvernement a quand même annoncé qu'il n'honorerait pas son engagement concernant l'équité salariale pour les femmes dans la fonction publique. Pendant des années, les femmes ont été sous-rémunérées par rapport aux hommes, mais le gouvernement semble trouver cela acceptable. Le gouvernement était même disposé à déposer un mesure législative au besoin pour contourner une décision du Tribunal des droits de la personne sur la question si cette décision n'était pas en sa faveur et si elle ne lui permettait pas de continuer à traiter les femmes de manière aussi horrible, aussi injuste.

• (1540)

Aucun gouvernement déterminé à protéger et à promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes n'hésiterait à appliquer le principe de l'équité salariale pour les femmes dans la fonction publique; il chercherait plutôt à tout faire pour accorder une rémunération équitable aux femmes. Ce n'est pas le cas de ce gouvernement, monsieur le Président, vraiment pas. Ce gouvernement-ci est disposé à légiférer pour contourner une décision du Tribunal des droits de la personne si celui-ci décidait, à partir des faits et des preuves, que ce gouvernement manque à ses obligations. Aucun gouvernement déterminé à protéger et à promouvoir les intérêts des femmes n'agirait de la sorte.

Le dernier point que je voudrais aborder au sujet de la promotion et de la protection des droits et des intérêts des femmes, ce sont les conséquences du budget sur le Programme de contestation judiciaire.

Le gouvernement a décidé, dans ce budget, de mettre fin au Programme de contestation judiciaire. Il a pris sa décision sans consultation, sans en discuter à la Chambre ni avec les groupes intéressés. Ce programme, comme nous le savons tous, probablement, a permis aux femmes et à des groupes défavorisés de porter devant les tribunaux des causes reposant sur la Charte des droits et libertés afin que cette charte permette effectivement aux femmes et à des groupes défavorisés de faire reconnaître leurs droits à l'égalité.

Le gouvernement a décidé de faire disparaître un programme qui permettait aux Canadiennes de s'assurer d'être traitées équitablement en vertu de la Charte des droits et libertés.

Tout gouvernement soucieux de l'égalité et des droits fondamentaux des Canadiennes mettrait à leur disposition les moyens pour faire appliquer les dispositions de la charte et accorderait un soutien aux groupes qui n'ont pas les ressources pour défendre leurs intérêts. Ce genre de gouvernement leur offrirait des ressources pour que la charte finisse par dire quelque chose dans le concret et soit utile aux Canadiennes.

Monsieur le Président, l'annulation de ce programme est une autre preuve que le gouvernement ne tient pas à protéger et promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes.

Au lieu de couper et d'éliminer, au lieu de bousiller des programmes en place et au lieu de passer outre aux engagements antérieurs, ce gouvernement n'aurait pas éliminé le programme national de garderies s'il se préoccupait réellement de protéger et de promouvoir les droits des femmes. Il aurait fait en sorte de mettre en oeuvre un programme national efficace de garderies parce que, comme le premier ministre l'a dit, en l'absence d'un programme adéquat et accessible de garderie, des milliers de Canadiennes seront privées de la possibilité de travailler à l'extérieur.

Si le gouvernement se préoccupait de la protection et de la promotion des droits fondamentaux des Canadiennes, il n'aurait pas fait une volte-face en ce qui a trait à l'équité salariale au sein de l'administration publique fédérale: Il se serait plutôt efforcé d'assurer cette équité. Si le gouvernement se préoccupait vraiment de la situa-

tion des femmes, il n'aurait pas annulé le Programme de contestation judiciaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je m'excuse, mais je tiens seulement à signaler que demain, le mercredi 1er avril 1992, sera un jour désigné.

* * *

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme Clancy (p. 9052).

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je suis très heureux de l'intervention du député. Comme c'est son habitude, celui–ci a très clairement discuté de nombreuses questions qui touchent les femmes, comme l'a toujours fait d'ailleurs le caucus libéral.

Je veux formuler une très brève observation concernant le programme sur l'équité salariale et dire aux Canadiens d'écouter et de surveiller ce gouvernement, et aussi de lui demander des comptes.

Il faut faire prendre conscience au gouvernement du fait que la Charte des droits et libertés garantit l'égalité dès aujourd'hui, et non pas seulement demain, et que le gouvernement doit élaborer des programmes innovateurs pour concrétiser l'engagement qu'il a pris à cet égard. En cette période de restrictions budgétaires, une solution possible serait d'envisager la réaffectation de ressources afin de faire en sorte d'assurer dès aujourd'hui l'équité salariale.

J'aimerais que le député nous dise brièvement s'il est d'accord avec cette solution.

M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je suis évidemment d'accord avec cette solution. C'est une question d'affectation de ressources, de choix. Il importe que le gouvernement reconnaisse ses obligations en matière d'équité salariale et qu'il fasse en sorte que les femmes reçoivent un traitement salarial équitable au sein de l'administration publique fédérale.

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi poser une question au député. En fait, il s'agit plutôt d'une observation. Tout politicien responsable au Canada se doit non seulement d'appuyer l'idée de l'égalité des femmes mais y travailler activement.

Le jeudi 12 mars 1992, le chef du Parti libéral de la Colombie–Britannique a déclaré, à la télévision, à Gibsons (C.–B.), qu'il croyait à l'équité salariale pour les femmes, mais pas tout de suite. «Nous ne pouvons pas nous permettre l'équité salariale pour les femmes.»

Il est inacceptable que le chef du Parti libéral de la Colombie–Britannique ou tout autre politicien responsable déclare que notre société n'est pas en mesure d'assurer l'équité salariale. Ce que M. Wilson dit, c'est que mes trois filles et les autres Canadiennes n'ont pas droit à l'égalité avec les hommes parce que nous n'en avons pas les moyens. Selon lui, parce que nous n'avons pas les moyens de leur donner l'égalité d'accès à l'emploi, les femmes doivent rester dans les ghettos du monde du travail afin que les hommes puissent continuer de jouir de privilèges et d'avantages. Pourquoi? Parce que ce sont des femmes.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui et d'appuyer la motion de ma collègue demandant que l'on condamne ce gouvernement pour n'avoir pas su protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes canadiennes, comme en témoigne notamment le budget de 1992.

J'aimerais préciser d'abord que je comprends très bien la situation des femmes au Canada. J'ai moi–même été élevée, avec mes deux frères, par une mère seule à une époque où les femmes étaient, à travail égal, beaucoup moins bien rémunérées.

Je suis heureuse de dire que, dans bien des domaines, la rémunération des femmes et des hommes est sensiblement la même de nos jours, mais l'équité salariale est loin d'être réalisée.

[*Français*]

Je prends la parole aujourd'hui pour dénoncer, monsieur le Président, les conséquences néfastes du récent Budget conservateur qui touchent les femmes canadiennes.

Pendant les années conservatrices, un nombre croissant de femmes et d'enfants ont grossi les rangs des démunis. Le lien entre la pauvreté des parents et celle des enfants est un fait indiscutable, tout comme le nombre disproportionné de femmes qui comptent parmi les classes les plus défavorisées de la société.

Si toutes les formes de pauvreté sont inacceptables, le nombre alarmant de familles monoparentales ayant pour

chef la mère et n'ayant pas le minimum vital est inadmissible.

Avant de présenter son premier budget, le ministre des Finances avait dit aux Canadiens de s'attendre à un budget réaliste.

[*Traduction*]

Le ministre des Finances avait dit avant le dernier budget que nous devions nous attendre à un budget réaliste. La réalité dans ce pays est la suivante: 2,3 millions de personnes vivent sous une forme ou une autre de l'assistance sociale; environ 1,5 million de personnes sont sans emploi; 3,8 millions de personnes, dont plus d'un million d'enfants, manquent du nécessaire, et plus de 60 p. 100 des mères seules, divorcées ou séparées vivent dans la pauvreté.

Ce budget ne contribuera aucunement à remédier au problème. Il n'a pas contribué à rehausser le niveau de vie des femmes. En fait, ce budget renferme plusieurs mesures qui feront du tort aux femmes et aux enfants.

[*Français*]

Monsieur le Président, des millions de femmes canadiennes se retrouvent pénalisées dans plusieurs secteurs.

• (1550)

Le gouvernement conservateur a renoncé à tenir sa promesse de mettre en oeuvre un plan national pour la garde des enfants. Oui, monsieur le Président, vous avez bien entendu, ce gouvernement conservateur n'a pas tenu sa promesse, une promesse de huit ans, supprimant ainsi un moyen pour les femmes et les enfants de se sortir de la pauvreté.

Il est trompeur de la part du gouvernement de faire accroire aux Canadiens et aux Canadiennes qu'il fallait choisir entre les services de garde d'enfants et les programmes visant les enfants en danger. Pourquoi le gouvernement oppose-t-il les enfants maltraités et démunis à ceux qui ont besoin de places sûres et abordables en garderie?

Les Canadiens savent que le gouvernement a réduit de plus de 3,5 milliards de dollars l'enveloppe des allocations familiales depuis 1986. Sa mesure de réforme, la prestation pour enfants, ne contribuera pas à lutter contre la pauvreté. Cette prestation ne profitera pas aux femmes monoparentales qui touchent de l'aide sociale. La prestation pour enfants n'étant pas indexée sur l'inflation, sa valeur décroîtra à terme.

Le budget conservateur supprime également le Programme de contestation judiciaire, qui avait été mis en oeuvre en 1985 et qui donnait aux femmes, aux minorités et aux groupes défavorisés l'aide financière nécessaire pour défendre leurs causes devant les tribunaux, comme le prévoit la Charte des droits et libertés. Sans les crédits consentis par ce programme, les droits inscrits dans la Charte demeureront des principes dénués de sens pour les groupes défavorisés.

Un autre coup porté par ce gouvernement envers les femmes est la remise en question des allocations au conjoint. Le régime d'allocations au conjoint a pour but d'aider les personnes âgées défavorisées de moins de 65 ans jusqu'à ce qu'elles aient droit aux prestations de vieillesse et au supplément de revenu garanti. Le gouvernement aurait l'intention de revoir en profondeur le régime d'allocations au conjoint si un jugement élargissait ces allocations aux divorcés et aux célibataires. Si le gouvernement Mulroney passe à l'acte, cette mesure touchera les plus vulnérables, c'est-à-dire les plus démunis qui sont âgés de 60 à 64 ans, dont la majorité sont des femmes.

Un autre exemple de l'irresponsabilité de ce gouvernement est la dégradation de la parité des salaires. Le gouvernement a annoncé l'abolition du Bureau de recherches sur les traitements, qui recueille et fournit des renseignements permettant de déterminer les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail dans la fonction publique. Il a également annoncé la diminution du rattrapage rétroactif pour les fonctionnaires.

En effet, le gouvernement n'a pas l'intention de verser d'autres indemnités de rattrapage pour la période précédant le 1er novembre 1990 et prendra les mesures parlementaires nécessaires pour faire appliquer cette décision. Pour quelque 80 000 employés de la fonction publique, ce geste est un rejet du principe de la parité des salaires.

Monsieur le Président, ce gouvernement ne s'est non seulement limité à renoncer à sa promesse d'un plan national pour la garde des enfants, à supprimer le Programme de contestation judiciaire, à remettre en question les allocations au conjoint, à dégrader la parité des salaires, mais il a poussé l'audace jusqu'à réduire l'enveloppe des logements sociaux. De nombreuses mères célibataires, séparées ou divorcées ont un besoin urgent de logements sociaux. Or, le gouvernement Mulroney a annoncé que la croissance des dépenses de logements sociaux serait limitée à 3 p. 100 jusqu'en 1997.

[*Traduction*]

En 1990, ce gouvernement a ramené à 91 millions de dollars les fonds consacrés à la construction de logements sociaux. En 1992-1993, il l'a réduit encore, à 70 millions de dollars, et le montant ne sera plus que de 45 millions de dollars en 1996. Lorsqu'on parle de logement social, ce sont encore, pour une très grande part, les femmes et les enfants qui sont touchés.

Le gouvernement Mulroney a aussi réduit les fonds accordés aux coopératives de logement, ce qui aura de fortes répercussions sur les parents seuls, les handicapés

et certains des Canadiens les moins nantis à qui ces logements permettent de vivre dans un certain confort.

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, ce gouvernement devrait tout simplement admettre qu'il a échoué avec ses politiques budgétaires qui continuent d'ériger de plus en plus d'obstacles à l'avancement des femmes au Canada. Laissez-moi vous dire que je partage ce sentiment de déception des Canadiens et Canadiennes face à un gouvernement aussi insensible et immoral envers les plus démunis.

[*Traduction*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre aujourd'hui au sujet de cette motion importante puisqu'elle est l'occasion d'examiner les conséquences néfastes du budget de 1992 pour les Canadiennes.

Je suis particulièrement fier que mon parti ait profité de cette journée d'opposition pour présenter cette motion qui revêt une très grande importance pour l'ensemble des Canadiens. En préparant ce discours, je me suis souvenu d'une réponse que j'ai donnée récemment à une lettre me demandant quelle était, selon moi, la question de l'heure pour les femmes. Je voudrais en citer un extrait:

> La grande question de l'heure, c'est la reconnaissance du traitement injuste qui est réservé aux Canadiennes, en particulier les femmes pauvres de tous âges. Elles sont l'objet de pratiques discriminatoires. Elles n'obtiennent pas l'appui, financier et autre, qui leur permettrait de bénéficier des mêmes avantages que les hommes.

Selon moi, c'est une question fondamentale qu'il nous faut examiner en détail. Pourtant, le budget de cette année est un bon exemple de la discrimination dont les femmes sont victimes.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis 1984 il y a eu, comme l'a indiqué ma collègue, un nombre croissant de femmes et d'enfants parmi les rangs des démunis. Le lien entre la pauvreté de ces parents et celle des enfants est un fait indiscutable, tout comme le nombre disproportionné de femmes qui comptent parmi les classes les plus défavorisées de la société. Je crois qu'il y a—et tout le monde le reconnaîtra—un nombre alarmant de familles monoparentales, ayant pour chef la mère et n'ayant pas le minimum vital, ce qui pour moi est complètement inadmissible et inacceptable dans une société comme la nôtre.

Je veux rappeler aux Canadiens et aux Canadiennes que l'on vit dans une société qui compte environ 5 millions de pauvres, des gens qui vivent au seuil de la pauvreté ou en-dessous de ce seuil. Il y a, parmi ces 5 millions de pauvres, 1 million d'enfants. Il y a au-delà de 1,5 million de personnes qui sont en chômage et au-delà de 2 millions qui reçoivent de l'aide sociale. Donc, c'est une situation qui est extrêmement grave. Si on regarde par exemple les mères divorcées, séparées ou célibataires, nous nous rendons compte que 60 p. 100 d'entre elles sont pauvres. Quelle chance ont-elles pour elles-mêmes et leurs enfants?

Je crois que tout le monde admettra que ce dernier Budget de 1992 ne contribuera guère à régler le problème de la pauvreté au pays, ni à améliorer la vie des femmes. En effet, le Budget, à mon avis, comporte plusieurs mesures qui touchent durement les femmes et les enfants.

J'aimerais citer la présidente du Comité national d'action sur le statut de la femme, qui dit ceci: «Le coup porté n'est pas direct, comme la dernière fois,—le Budget de 1991—mais il touche les femmes beaucoup plus profondément. Il est plus global.»

Maintenant, je veux simplement souligner un nombre de choses qui affectent ce Budget. Je veux rappeler aux gens que les Conservateurs ont renoncé à tenir leur promesse de mettre en oeuvre un plan national pour la garde des enfants. De plus, je veux rappeler aux gens que le gouvernement conservateur a supprimé le Programme de contestation judiciaire qui touche les minorités linguistiques, bien sûr, les gens avec certains handicaps, et bien sûr les femmes.

Je veux aussi rappeler aux gens que je trouve déplorable la remise en question des allocations au conjoint.

• (1600)

Je veux aussi souligner qu'il y a eu une dégradation de la parité des salaires et un rejet de l'équité salariale que je trouve inacceptable, complètement et totalement inacceptable.

Finalement, il y a eu une compression de l'enveloppe des logements sociaux qui va défavoriser davantage les pauvres. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, un grand nombre de ces pauvres sont des femmes au Canada.

[*Traduction*]

De peur de donner l'impression de ne pas être objectif dans mon analyse de ce budget, je vais citer certaines personnes qui l'ont examiné. Voici d'abord le témoignage de M^me^ Yvonne Peters, chef du contentieux au Conseil

canadien des droits des personnes handicapées, qui s'est exprimée en ces termes à propos de l'abolition du Programme de contestation judiciaire:

> Je suis indignée. Cette mesure frappe les femmes qui sont au bas de l'échelle.

Une autre femme, Michelle Salardeau-Ramsay, vice-présidente de la Commission canadienne des droits de la personne a dit ce qui suit au sujet de la décision d'Ottawa de ne pas accorder l'équité salariale avec effet rétroactif à ses fonctionnaires les moins bien rémunérés:

> C'est de la part du gouvernement une attitude cruelle comme nous n'en avions pas vue depuis longtemps. Cela porte un dur coup aux attentes des travailleurs à faible revenu.

Citant toujours le même article, je rappelle à mes collègues et à mes concitoyens que, «lorsque les gouvernements se serrent la ceinture, ce sont toujours les plus pauvres et les plus vulnérables qui en souffrent».

Je vous cite un dernier passage de cet article:

> Le combat contre le déficit est devenu le prétexte pour éliminer bien des progrès faits par les femmes, les enfants, les minorités raciales, les personnes handicapées, les pauvres et d'autres groupes victimes de discrimination, au cours des 20 dernières années et surtout depuis l'adoption de la Charte des droits et libertés, en 1982.

Ce genre de chose est absolument déplorable. C'est peut-être un autre moyen de contrer les progrès faits en vertu de la Charte. À mon avis, c'est exactement cela.

Ma prochaine citation est tirée d'un autre article, et je pense que c'est un commentaire important.

> L'égalité et la justice sont passés de mode.

Il poursuit ainsi:

> Aucune société opprimée ne fonctionne bien. Pourquoi le gouvernement choisirait-il une voie qui l'obligera à consacrer de plus en plus d'argent à des moyens de répression violents comme la police et les prisons, plutôt que de consacrer cet argent à traiter les injustices fondamentales?

Je tiens absolument à vous lire la citation suivante, parce que je pense que ce qu'elle dit est fondamental pour les Canadiens, compte tenu de leur sens de la justice. Cela parle d'égalité.

> La notion d'égalité ne signifie pas qu'il faille traiter tout le monde également, mais plutôt compenser les différences de façon que les personnes défavorisées puissent atteindre un statut vraiment égal. L'égalité d'une personne signifie que tous doivent jouir d'une plus grande égalité.

Je pourrais parler du crédit d'impôt pour enfants. Je suppose que j'aurais dû le faire. Les gens ont vu ce que c'est, même si c'est particulièrement bien présenté. Cette mesure n'aidera pas les plus pauvres. En fait, elle n'aidera pas ceux qui sont au bas de l'échelle socio-économique.

J'aurais pu parler des compressions dans les programmes de logement social. Non seulement ces programmes seront fortement réduits, mais les programmes de logement coopératifs seront éliminés. Je m'inquiète aussi en voyant que d'autres gouvernements conservateurs, comme le gouvernement Filmon, à Winnipeg, réduisent l'aide juridique à ceux qui en ont le plus besoin.

Je n'ai pas encore parlé de...

[*Français*]

Et dans les journaux d'aujourd'hui on peut lire des titres tels «Comment assurer la sécurité aux femmes» et «Les femmes autochtones arrachent des concessions». Pourquoi auraient-elles à arracher des concessions?

Monsieur le Président, j'aurais bien aimé parler de l'éducation.

[*Traduction*]

Je sais que la pauvre mère seule, qui est à la maison et qui voudrait bien améliorer sa qualité de vie, devrait vendre sa maison pour y parvenir. Elle est coincée et est en fait condamnée à la pauvreté.

Je connais une autre mère seule qui travaille et qui a deux enfants. Ceux-ci sont tombés malades dernièrement, chacun leur tour. La mère a eu beaucoup de difficulté à obtenir de l'aide pour continuer à travailler. Il existe bien peu de programmes qui pourraient l'aider, elle et les autres femmes dans la même situation qu'elle.

Pour ce qui est des paiements pour les soins des enfants, nous savons, vous et moi, monsieur le Président, tout comme des millions de Canadiens, qu'on doit aux parents, dont la plupart sont des femmes, une somme évaluée à un milliard de dollars. Les tribunaux sont-ils attentifs aux mères qui se présentent devant eux pour essayer d'obtenir ce qui est juste et ce qui est équitable pour élever leurs enfants? Non, pas souvent, en fait pas assez souvent. Nous savons de plus que les paiements sont minimes et qu'ils ne sont pas toujours faits quand ils sont échus. On sacrifie non seulement la mère, mais aussi ses enfants.

J'aurais pu parler de toute la question des pensions pour les femmes. Nous savons tous qu'elles sont tout à fait insuffisantes.

J'achève. Je n'ai que deux autres points à soulever. Je serai bref. Il s'agit de la violence et des mauvais traitements qui sévissent dans notre société. Il s'agit de la

violence physique, sexuelle et psychologique. L'aide est insuffisante.

Nous avons besoin de plus de centres d'aide pour les victimes de mauvais traitements. Je tiens d'ailleurs à féliciter des organismes comme le Women's Post Treatment Centre de Winnipeg et Plurielles d'offrir ce genre de service.

Enfin, monsieur le Président, nous savons, vous et moi, que les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes et que cela est absolument inacceptable. On leur refuse souvent de l'avancement sous prétexte qu'elles sont des femmes. Elles occupent beaucoup d'emplois sous-payés sans avantages et sans perspectives d'avenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous avons besoin d'une nouvelle initiative, d'un changement d'attitude. Il faut vraiment s'engager à aider les femmes de notre société.

[*Traduction*]

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat très important. Comme vous le savez, monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis ne fera pas l'objet d'un vote, mais je tiens à le signaler de telle sorte que les Canadiens sachent de quoi nous débattons au juste. La motion se lit comme ceci:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Le sujet est tellement vaste qu'il nous permet de parler de la position et de la responsabilité du gouvernement à l'égard des femmes.

Je tiens à mentionner ici une publication qui sera diffusée dans ma circonscription d'ici deux ou trois jours et que j'intitule: «Guide du budget fédéral à l'intention des citoyens». Nous avons présenté ici un budget il y a un mois environ. J'ai pris ce budget et je l'ai ventilé dans ce «Guide du budget fédéral à l'intention des citoyens», de telle sorte que mes électeurs aient une idée de ce que le gouvernement fait pour les Canadiens, en particulier pour les familles et les femmes du Canada.

Dans ce document qui sera distribué bientôt dans les foyers, probablement d'ici deux ou trois jours, je cite deux ou trois exemples. Je trouve important de le dire, car ces exemples rendent probablement compte de ce qui se passe dans les familles de ma circonscription, et de toute autre circonscription quant à cela.

Je tenais à faire bien savoir dans cette publication que la décision du gouvernement à l'égard de la prestation pour enfants constitue une nette amélioration pour 99 p. 100 des familles du Canada, en général, et de ma circonscription, en particulier. Une famille doit toucher plus de 70 000 $ par année pour que ce programme lui soit néfaste, si vous voulez, pour qu'il diminue le soutien qui lui est accordé.

Je dois dire que très peu de gens, dans ma circonscription, gagnent 70 000 $ par année et que ceux avec qui je me suis entretenu ne contestent nullement ce nouveau système que nous avons établi, soit une prestation pour enfants que le gouvernement n'aura pas trop de mal à maîtriser ni à administrer. Au bout du compte, les familles de ma circonscription et de toutes les circonscriptions du pays s'en trouveront mieux.

Il y a un exemple que je tiens à citer. Je le crois important, car des députés des deux côtés de la Chambre ont parlé aujourd'hui des problèmes qu'éprouvent les parents à élever seuls leurs enfants, surtout les mères seules. Dans la brochure que j'envoie à mes électeurs, je compare les prestations de Patricia, une mère fictive qui est seule, qui a un emploi, qui a deux enfants et qui gagne environ 19 000 $ par année.

En examinant les chiffres, je constate que cette famille de trois personnes, une mère et ses deux enfants, obtient un gain net de 615 $.

• (1610)

Le point important qu'il faut se rappeler, c'est que ces nouvelles prestations ne sont pas imposables. Lorsque nous examinons les répercussions fiscales de l'ancien régime par rapport au nouveau, elles ne souffrent aucune comparaison. Par conséquent, ce gain de 615 $ pourrait être considérablement plus élevé à la fin de l'année d'imposition.

Jetons encore une fois un coup d'oeil sur une famille traditionnelle composée d'une mère et d'un père qui travaillent, qui ont deux enfants et qui gagnent ensemble environ 40 000 $ par année. Tout compte fait, par rapport à l'ancien régime complexe, comme je l'appelle, avec le nouveau régime, le gain net de cette famille à la fin de l'année est de 163 $. Il est important que les Canadiens comprennent cela.

Je ne dis pas que les chiffres présentés à la Chambre reflètent toujours la réalité du budget. La réalité du budget, c'est que nous avons reconnu l'importance des familles et des mères qui travaillent et que nous y avons réagi très favorablement.

L'autre point que je pourrais mentionner et que, à mon avis, il est important que les Canadiens comprennent, c'est que, pour la première fois, toutes les sortes de familles sont assujetties aux mêmes impôts. Autrement dit, il n'y aura pas de déséquilibre dans la façon dont un

couple marié traditionnel et un couple de fait seront assujettis à l'impôt.

Avant le budget de 1992, il y avait un déséquilibre à cet égard et les Canadiens nous disaient que nous ne reconnaissions pas l'importance de la famille. Nous l'avons reconnue dans ce budget. C'est une initiative extrêmement importante que j'ai été heureux d'appuyer.

Il y a une question que je voudrais aborder, celle de l'égalité des sexes, mais en 20 minutes, je n'aurais certainement pas le temps de la traiter en entier. Mis à part toutes les considérations budgétaires, je voudrais mentionner quelques-unes des initiatives que nous avons prises.

Nous constatons, et certains le constatent pour la première fois, qu'il y a peut-être un manque d'intérêt de la part de tous les gouvernements du pays, comme le montre la motion d'aujourd'hui, et de la part du gouvernement fédéral devant ces questions qui concernent les femmes, leur égalité et leur droit fondamental à la sécurité.

Je veux parler de la violence et de la peur qui empêchent les femmes du Canada d'accéder à l'égalité. Quand on parle de la violence faite aux femmes, on parle d'une violence qui se manifeste sous différentes formes, toutes aussi horribles les unes que les autres, allant de l'agression physique et sexuelle à la cruauté psychologique et mentale. Cela crée une atmosphère dont les effets sur la cellule familiale et surtout sur les femmes défient presque toute description.

Prenons certaines statistiques sur la violence faite aux femmes dans notre société. Les chiffres sont très révélateurs. D'après les statistiques, une femme sur dix est battue par son époux ou conjoint. Chaque année, en moyenne, 100 femmes sont tuées par leurs conjoints au Canada.

Mme Clancy: Ces chiffres sont bien bas.

M. Thompson: La députée de Halifax trouve ces chiffres bien bas. Je suis d'accord avec elle. Je suis certain qu'ils ne reflètent pas la réalité et que ce ne sont que les statistiques officielles.

Qu'il s'agisse en réalité de 100, de 200, de 300 ou même de 50 femmes, ce sera toujours trop. Je reprendrai ici une analogie faite au cours de l'une des discussions du comité sur la violence faite aux femmes, comité qui sillonne le pays. Si je me souviens bien, quelqu'un avait dit que si on annonçait que 100 soldats avaient été tués au combat, on crierait au scandale et on réclamerait une enquête.

Pourtant, ici, la société ne réagit pas. Cent femmes sont assassinées par leurs conjoints, et ce chiffre est probablement moins élevé qu'en réalité. En 1990, on a enregistré 27 000 agressions sexuelles. C'est le double, et c'est l'un des faits les plus troublants, le double des chiffres de 1984.

On dit qu'une femme handicapée sur deux aurait été victime d'abus sexuels dans son enfance et une sur quatre aurait été victime d'agression sexuelle à l'âge adulte. On nous dit également que, selon une enquête en Ontario, 80 p. 100 des femmes autochtones sont victimes de violence. Imaginez, 80 p. 100. Chez les personnes âgées, les femmes victimes de mauvais traitements sont deux fois plus nombreuses que les hommes.

Les chiffres sont très éloquents. C'est terrible. Ils nous apprennent que d'innocentes victimes souffrent, mais chose très importante à se rappeler, elles souffrent encore de certaines conséquences, même lorsque les mauvais traitements cessent. Ainsi, les sévices en question entraînent d'innombrables abus d'alcool et de drogues, de la délinquance, de la prostitution, des problèmes de santé mentale, des crimes violents et des suicides.

On apprend que 80 p. 100 des femmes emprisonnées dans des pénitenciers fédéraux à l'heure actuelle ont été victimes de mauvais traitements ou d'agressions sexuelles.

L'urgence de mettre un terme à la violence en question constitue certes l'un des plus importants défis de notre pays à l'heure actuelle, car il faut d'abord reconnaître que le problème se pose avant de prendre des mesures pour le résoudre.

Il s'agit de changer les vieilles attitudes et les stéréotypes. Ce que nous découvrons au Canada maintenant, c'est que les mauvais traitements qui sont infligés depuis toujours, combinés à une certaine tolérance de la part de la société face à la violence, ont permis que des choses de ce genre continuent de se produire, et c'est ce qui arrive.

Une des choses sur lesquelles notre gouvernement s'est arrêté, c'est l'inégalité économique qui se perpétue au Canada depuis des années. Elle enlève aux femmes la possibilité de se sortir, lorsqu'elles le devraient, de situations où elles sont victimes de mauvais traitements. La plupart d'entre nous ont, dans leurs circonscriptions respectives, toutes sortes de cas de ce genre où des femmes tolèrent d'être maltraitées, car elles n'ont aucune voie de recours.

Ce que je voudrais signaler notamment, c'est que nous reconnaissons qu'il s'agit là d'un problème bien réel.

Une des choses dont je suis très fier, c'est que, dans ma ville natale de St. Stephen, on est conscient de ce problème depuis de nombreuses années. En fait, il y a dix ans, on a fondé la Fundy Transition House, qui existe encore. Elle a été créée au début des années 1980 pour aider les nombreuses femmes qui ne peuvent échapper à ceux qui les maltraitent, faute de moyens financiers.

Cette maison de transition a été fondée il y a dix ans pour résoudre ce problème bien réel. Je vais vous citer certains chiffres. Rappelez-vous que cette maison s'occupe d'une collectivité de 20 000 personnes environ, si on compte tous les citoyens du comté de Charlotte.

Or, depuis sa création, elle a accueilli 1 600 personnes. Elle constitue un lieu d'hébergement; c'est un environnement sain et sûr pour les femmes et les enfants.

• (1620)

Celles qu'elle aide appartiennent à tous les groupes d'âges, notamment des jeunes filles de 16 ans qui fuient leur foyer par suite d'abus sexuels, des jeunes mères avec leur bébé et des femmes qui ont besoin d'un refuge de toute urgence.

Je tiens à saluer deux ou trois véritables pionniers dans ce domaine. Malheureusement, je ne peux me rappeler tous leurs noms, mais je pense particulièrement à un homme qui s'occupe toujours de la maison de transition de la région de Fundy. Il fut un des premiers, il y a dix ans, à reconnaître l'existence de ce problème. Honnêtement, si je demandais combien de députés admettaient ce problème il y a dix ans, il n'y en aurait pas beaucoup.

Or, Al Corbett s'en occupait déjà et il n'a pas cessé de le faire. Jackie Matthews, qui dirige la maison de transition aujourd'hui, m'a communiqué son nom il y a quelques semaines, car il fait encore partie du conseil d'administration.

Comme d'autres parlementaires, il m'est arrivé de visiter la maison de transition de ma localité, St. Stephen, pour mieux connaître ses activités ainsi que ses moyens matériels. J'ai été très impressionné. On y accomplit de l'excellent travail.

Une expérience du même genre se poursuit dans le nord de ma circonscription. Ces maisons sont prévues dans le cadre des mesures que notre gouvernement a prises pour s'attaquer à ce problème. L'initiative est gérée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui finance le programme Opération refuge. Depuis quelques années, on a établi jusqu'à 450 refuges pour femmes battues d'un bout à l'autre du Canada, et 94 de ces refuges sont destinés aux femmes autochtones qui habitent dans des réserves.

Ces programmes fonctionnent bien. Ce sont en grande partie des bénévoles de la collectivité même qui s'en chargent. Le refuge que nous avons ouvert l'an dernier à Woodstock est un exemple éloquent de la réussite de ce programme.

Bien d'autres programmes sont en place, et je répète qu'ils sont offerts pratiquement partout au Canada. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a ses propres programmes spéciaux, de même que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social par l'intermédiaire de sa direction générale des services médicaux. Le ministère du Solliciteur général a plus de 70 programmes d'un océan à l'autre pour traiter de ce problème. Le ministère de la Justice joue un très grand rôle dans le combat contre la violence faite aux femmes, vu que c'est lui qui propose les modifications au Code criminel ou à la Loi sur la preuve.

Nous avons fait beaucoup pour cerner le problème et essayer de le résoudre, mais avons-nous fait assez? Probablement que non, mais pouvons-nous faire plus? Sans aucun doute.

L'une des choses les plus importantes que nous faisons, c'est reconnaître le problème. Comme je l'ai dit, nous avons mis sur pied un comité qui parcourt le pays pour recevoir des témoignages et sensibiliser le public afin de pouvoir faire plus à l'avenir.

Les histoires que l'on entend lors des audiences que nous tenons sont incroyables. Il est difficile de croire que ces choses arrivent aux femmes dans une société civilisée, et le Canada est sans doute une des plus civilisées du monde. Tout cela arrive, mais souvent, nous n'en avons connaissance que pour la première fois.

Il y a longtemps que l'on aurait dû reconnaître le problème. Maintenant, le gouvernement va pouvoir réagir d'une façon qui était impossible à envisager dans le passé.

J'espère que ce débat se poursuivra et je serais heureux d'avoir des questions de députés de l'autre côté.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, il est étonnant de voir que le député s'étonne de certaines des choses qu'il a mentionnées. Ce sont des phénomènes bien connus des gens du pays et que certainement toutes les femmes connaissent. L'expérience de la pauvreté et de l'abus est due à des

gouvernements qui ne prennent pas ces phénomènes au sérieux.

Il est louable que le député soulève ces questions, mais il est troublant de constater que ces phénomènes le surprennent.

J'aimerais poser quelques questions au député. Il a parlé de faire parvenir à ses électeurs certains détails du budget et des renseignements sur l'effet de ce budget. Je me demande ce qu'il peut dire à ses électeurs qui reçoivent 3 750 $ et qui n'obtiendront pas un seul sou de plus en vertu du programme de prestations pour enfants. Leur dit-il que c'est acceptable de voir que le plus pauvre parmi les pauvres ne reçoit pas un sou de plus grâce à ce programme?

A-t-il fait savoir à ses électeurs que les fonctionnaires de Santé et Bien-être social Canada avaient admis qu'en vertu de ce nouveau système, les enfants et les familles dont le seul revenu provient de l'aide sociale ou de l'assurance-chômage, ne seront pas mieux nantis qu'avant? Les familles qui vivent les pires situations financières sont celles qui ne bénéficieront pas de ces changements.

Le député aura sans doute voté, comme moi, en faveur de la proposition présentée par mon ancien chef et demandant à la Chambre d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Croit-il que ces mesures contribueront un tant soi peu à éliminer la pauvreté des enfants avant l'an 2000? En fait, ce budget renferme-t-il une mesure qui nous oriente dans la bonne direction?

Permettez-moi de poser une dernière question. Le député ne réalise-t-il pas que l'augmentation de la violence faite aux femmes, aux enfants et aux familles et de l'insécurité au sein des familles découle directement de la situation financière pénible que subissent de plus en plus de Canadiens?

Comme nous le savons tous, les enfants canadiens à vivre dans la pauvreté sont plus nombreux maintenant qu'au début du mandat de ce gouvernement. Le député ne comprend-il pas que si nous devons aujourd'hui faire face à une recrudescence de la violence, à l'augmentation du nombre de maisons de transition et à d'autres phénomènes semblables, c'est en partie à cause de la pauvreté que le présent gouvernement a créé au cours des huit dernières années?

M. Thompson: Monsieur le Président, le député a formulé une question et une observation très vastes. Je vais essayer d'y répondre comme il se doit.

La meilleure chose que nous puissions faire dans ce pays, c'est de bâtir une économie saine et solide. C'est ce qui va aider les gens à s'en sortir. Nous avons des programmes et nous pouvons en avoir une grande variété. Ce qui nous permettra cependant de nous en sortir, c'est une économie saine et solide. C'est ce qui m'inquiète en ce moment précis de notre histoire. Beaucoup de gens sont sans emploi dans notre pays. Ils sont un million et demi. Ce chiffre n'a pas encore dépassé celui de la dernière récession que nous avons connue en 1981-1982, mais ce n'est pas une raison pour nous réjouir, n'est-ce pas?

Il demeure que notre taux de chômage est trop élevé, ce qui entraîne des coûts sociaux extraordinaires. Il n'y a pas à en sortir. Il existe un rapport entre la violence familiale et les difficultés quotidiennes que rencontre telle ou telle famille à cause du chômage, du manque de possibilités et de l'incapacité de régler les factures ou de faire face à ses obligations. Ce sont là des coûts sociaux extraordinaires qu'entraîne cette situation au bout du compte.

Revenons au budget. Le budget n'est pas la fin des fins de nos problèmes, mais c'est un bon point de départ. Il reconnaît pour la première fois la cellule familiale. Il accorde aux enfants une place qu'il ne leur reconnaissait pas avant. Il ne s'agit là que de l'un des aspects du budget. Il faut se rappeler que tous les programmes fédéraux sont appariés à d'autres programmes de soutien provinciaux qui visent à aider les familles à faible revenu.

• (1630)

Je ne prétends donc pas que notre budget a réglé le problème ni qu'il le réglera jamais, mais je pense que c'est un bon début. Associés à ceux qui existent dans les provinces, ces programmes fonctionnent mieux que jamais, car nous en avons besoin maintenant.

Là encore, lorsque nous pensons à tous ces gens sans emploi, nous espérons que la situation va s'améliorer et que la croissance de l'économie canadienne sera aussi forte qu'on le prévoit. Tous les spécialistes du Canada et de l'étranger, y compris le FMI, prédisent que le Canada aura cette année une croissance économique supérieure à celle de tout autre pays du monde occcidental. Nous espérons qu'ils ont raison sur ce point. Je ne dis pas cela par esprit de parti, mais plutôt parce que la meilleure chose que nous puissions espérer pour les citoyens du Canada, c'est une économie saine et solide.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le député a parlé avec une telle flamme de la violence faite aux femmes que je m'attendais à ce qu'il termine son discours en annonçant que le gouvernement avait décidé de dégager des fonds pour s'occuper du

problème. Il n'a mentionné aucune nouvelle disposition à cet effet dans le budget, et j'imagine que c'est parce qu'il n'y en a pas.

Mais si le gouvernement dont fait partie le député n'avait pas tant réduit les fonds acccordés aux organisations féminines de défense et de sensibilisation depuis deux ans environ, le député ne serait peut-être pas si étonné par ce qu'il entend ce soir. Tout cela est bien connu des organisations féminines, mais malheureusement, on leur a retiré de force les moyens de porter l'information à l'attention de ceux, comme le député, qui élaborent les programmes publics.

Puisque le débat d'aujourd'hui porte sur le budget et les femmes, j'ai une question à poser au député.

Lui et son gouvernement peuvent-ils me dire et dire aux Canadiennes quelle portion des dépenses prévues dans le budget profiteront directement aux femmes, et je ne parle pas des garderies et de la parité salariale? Des centaines de millions et des milliards de dollars de dépenses prévues au budget, combien profiteront aux femmes et combien profiteront aux hommes?

M. Thompson: Monsieur le Président, j'aimerais citer quelques chiffres, mais j'hésite toujours à en donner trop quand je prends la parole de peur que ce ne soit trop fastidieux pour le spectateur moyen qui essaie de se faire une idée de ce que nous faisons et de décider si nous en faisons assez ou pas. Je vais quand même en citer quelques-uns, si vous me le permettez.

Remontons en 1986; cette année-là, le gouvernement a lancé un programme de 23 millions de dollars pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants, suivi en 1988 d'un programme plus vaste de 40 millions visant la violence familiale. L'an dernier à cette même époque, nous avons porté ce chiffre à 136 millions.

Je ne veux pas jouer avec les pourcentages, mais quand on passe de 23 à 136 millions, il me semble que ça représente une augmentation de près de 700 p. 100. Il fallait que ce soit dit.

L'autre chose que je veux dire publiquement est que le Secrétariat d'État a financé près de 400 projets individuels et communautaires pour les femmes. Il a contribué à de nombreux organismes à but non lucratif et parrainé plusieurs autres initiatives en faveur des femmes.

Les chiffres sont là pour le prouver mais je ne veux pas me lancer dans une énumération fastidieuse, comme je l'ai déjà dit, monsieur le Président. Je pense que nous avons consacré à cette question autant qu'il était raisonnablement possible dans les circonstances actuelles.

J'aimerais bien que l'économie canadienne redémarre comme elle le devrait pour que cette montagne de dettes disparaisse. Sans elle, il se pourrait bien que nous soyons en mesure de résoudre bon nombre de ces problèmes qui ne le seront qu'à coup de dollars. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute, et je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. J'aimerais bien cependant que notre économie soit suffisamment vigoureuse pour que nous puissions consacrer à ces problèmes les ressources financières que je voudrais y voir investir. Étant donné les aptitudes des Canadiens et le potentiel de notre économie, je crois que cette dernière sera à nouveau florissante d'ici un an. Nous pourrons alors continuer à améliorer nos programmes et à y consacrer les ressources que nous aimerions tous pouvoir y consacrer.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, mes collègues et moi du Parti libéral, comme vous l'avez entendu aujourd'hui, nous inquiétons vivement à propos du budget du gouvernement et du fait qu'il n'a pas favoriser et protéger les droits des Canadiennes.

Nous savons que les femmes sont particulièrement vulnérables face aux mesures économiques draconiennes du gouvernement. Nous savons que la plupart des femmes ont des revenus bien inférieurs à ceux des hommes et qu'elles constituent une très grande proportion des pauvres de notre pays. Nous savons, par exemple, que plus de 60 p. 100 des mères célibataires canadiennes vivent dans la misère. Ce sont des chiffres scandaleux et honteux qui font vraiment honte à un pays qui s'enorgueillit de son humanité et de son souci de l'égalité.

Connaissant la situation, quel genre d'appui le gouvernement offre-t-il aux Canadiennes dans son budget de février? Il n'a absolument rien offert pour aider les chômeuses à retrouver du travail. Il est revenu sur ses promesses concernant les garderies et l'équité salariale pour les fonctionnaires fédéraux. Il a supprimé le Programme de contestation judiciaire. Il a abandonné le principe de l'universalité des allocations familiales.

Ce budget a confirmé ce que bien des femmes soupçonnaient, à savoir que l'engagement du gouvernement à l'égard de l'égalité pour les femmes n'est rien de plus qu'un symbole dénué de sens et rien du plus que de beaux

discours creux. Les actes sont plus éloquents que les paroles, et les gens, les Canadiennes jugeront le gouvernement sur les mesures qu'il prendra.

Je voudrais faire porter mes commentaires sur l'une de ces mesures que je trouve particulièrement décevante: la suppression du Programme de contestation judiciaire. C'est un scandale qui montre combien on se soucie peu des droits des Canadiennes. C'était un programme exceptionnel qui contribuait à permettre aux Canadiens défavorisés de jouir de leurs droits constitutionnels aux termes de la Charte des droits et des libertés.

Le programme a aidé à financer des procès intentés par des groupes qui voulaient mettre au banc d'essai l'article de la charte sur les droits à l'égalité. C'est important parce que cela crée un précédent qui permet d'empêcher la discrimination. Le programme établit la différence fondamentale entre ceux qui peuvent se prévaloir des droits inscrits dans la charte et ceux qui ne le peuvent pas. Il a profité à tous les Canadiens, notamment aux groupes défavorisés de notre société, par exemple les femmes. Certains groupes, comme le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, y ont eu recours pour faire valoir les droits des femmes devant les tribunaux.

Par exemple, le jour même où ce programme était annulé, la Cour suprême du Canada était le premier tribunal de grande instance du monde à lier la pornographie éhontée à la violence contre les femmes, décidant que ce devrait être un facteur à prendre en considération dans la loi contre la pornographie.

L'intervention du fonds d'action dans cette affaire a été financée grâce au Programme de contestation judiciaire. C'est essentiellement grâce à cette intervention que la cour a reconnu que la pornographie nuisait aux femmes. Dans beaucoup de cas, les groupes comme celui-ci n'ont pas les moyens de faire face aux frais qu'entraîne une action en justice. Le coût total de ce programme est d'environ deux millions de dollars par an, soit à peu près 7c. par Canadien.

Selon l'Association du Barreau canadien, le programme a pour effet de veiller à ce que les droits à l'égalité soient clairement définis dans la Constitution et appliqués à tous les Canadiens. Les droits constitutionnels, qui ne sont ni définis ni appliqués sont vains et n'ont guère de valeur. D'après l'association, il est malheureusement ironique que ce programme ait été annulé la veille de la publication du rapport du Comité spécial sur le renouvellement du Canada, rapport dans lequel il est question d'inclure les droits à l'égalité dans la Constitution.

À mon avis, l'annulation de ce programme à ce moment précis de l'histoire de notre pays est mauvais signe. Juste au moment où nous approchons de la conclusion de consultations nationales extrêmement difficiles sur nos droits constitutionnels, le gouvernement nous donne raison de douter de son engagement à l'égard de ces droits.

Les groupes féministes se plaignaient et s'inquiétaient de ne pas participer suffisamment au processus de réforme constitutionnelle. Ils sont encore plus inquiets maintenant.

• (1640)

Même l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, la très distinguée Bertha Wilson, a demandé que le programme soit rétabli. Elle a écrit à la ministre de la Justice pour lui faire part de son désarroi suite à l'annulation du programme. Permettez-moi de vous lire quelques lignes de sa lettre. Elle dit:

> Je comprends bien sûr parfaitement que tous les gouvernements traversent actuellement une période d'austérité, mais je dois admettre que j'ai du mal à voir le mérite d'une politique qui consiste à imposer le gros des restrictions aux plus démunis.

Le gouvernement a laissé entendre que le programme a été aboli parce qu'il était devenu inutile, puisqu'un volume suffisant de jurisprudence avait été recueilli. Des spécialistes du droit ont démenti cette affirmation. De nombreuses causes importantes n'ont pas encore été entendues, et nombre d'entre elles ne pourront pas l'être sans l'aide financière offerte dans le cadre du Programme de contestation judiciaire.

L'Association du Barreau canadien, un juge de la Cour suprême à la retraite, la Commission des droits de la personne et je ne sais combien de groupes de défense des droits de la personne ne semblent pas d'accord non plus. Je ne connais pas un spécialiste du droit digne de ce nom qui appuie la position du gouvernement.

Il y a deux ans de cela, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a voté unanimement en faveur du renouvellement de ce programme. Dans une réponse présentée en son nom par le ministre du Multiculturalisme, le gouvernement disait essentiellement ceci:

> Il existe encore d'importants aspects des droits linguistiques et des droits à l'égalité à clarifier.

Le gouvernement avait alors accepté de renouveler le programme pour une période de cinq ans. Qu'est-il arrivé depuis pour lui faire changer d'idée?

La ministre de la Justice a laissé entendre que le gouvernement pourrait s'acquitter lui-même du rôle que jouait le programme en assumant les frais des procès dans des affaires relatives aux droits de la personne. J'ai demandé au gouvernement comment cela fonctionnerait au juste, mais je n'ai pas obtenu de réponse. Qui sait? Le

conflit d'intérêts s'il devait contester et défendre la loi en même temps. C'est une des principales raisons pour lesquelles ce programme avait été établi sous forme d'un organisme autonome.

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, dont je fais partie, a convoqué la ministre de la Justice et le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté à comparaître devant nous pour répondre à des questions concernant la suppression du Programme de contestation judiciaire.

Les ministres ont répondu qu'ils n'étaient pas disponibles. Nous les avons invités à comparaître quand cela leur conviendrait. Ils ont envoyé leurs sous-ministres à la place. Cela témoigne d'un manque de respect pour ce comité parlementaire. Je peux certainement comprendre pourquoi ils sont peu disposés à répondre aux questions à ce sujet, car ils auraient à défendre l'indéfendable. Ils savent sans doute que notre comité appuie énergiquement ce programme, même ses membres qui sont du Parti conservateur.

La ministre de la Justice, qui a la réputation de défendre les droits des femmes, doit trouver sa position extrêmement inconfortable. Mais en tant que ministres, il leur incombe d'expliquer et de défendre cette décision du gouvernement.

Nous, de notre parti, nous demandons pourquoi le gouvernement a pris cette mesure sans coeur contre les droits de la personne pour les femmes et autres groupes défavorisés. Quelle est la véritable raison pour laquelle on a annulé ce programme? Personne ne croit que c'est vraiment pour réduire le déficit ou parce qu'on a accumulé une jurisprudence suffisante. Personne n'accepte ces explications.

Je vois une coïncidence extrêmement inquiétante dans le fait que le chef du Parti réformiste avait réclamé la suppression de ce programme. Il était très évident pour tout le monde à la Chambre que le gouvernement avait conçu soigneusement son budget pour regagner des partisans qu'il avait perdus au profit du Parti réformiste.

Cela témoigne certainement du manque d'attachement du Parti réformiste à la cause des droits de la personne. Ce qui est encore plus troublant, c'est qu'on en arrive à se demander qui mène et qui dirige le gouvernement. Est-ce le premier ministre ou Preston Manning?

Il semble de plus en plus que cela ne fasse aucune différence, car les deux partis se ressemblent étrangement. La principale différence, c'est que le Parti réformiste est une version plus extrémiste du mulroneyisme.

Je parlais plus tôt des disparités économiques entre les Canadiens et les Canadiennes. C'est en prenant connaissance de statistiques bouleversantes que nous nous rendons compte que nous avons beaucoup de chemin à parcourir avant que les femmes accèdent à l'égalité totale. Car, qui dit égalité totale, dit égalité économique, l'égalité observée dans la vie quotidienne, l'égalité dans la pratique, pas seulement en théorie.

Il est très évident que nous avons besoin d'initiatives comme le Programme de contestation judiciaire.

Le gouvernement se vante constamment d'appuyer la cause des femmes. Ce ne sont que des paroles, et les actes sont plus éloquents que les paroles.

Nous, les membres du Parti libéral, condamnons le gouvernement de n'avoir pas su promouvoir l'égalité des femmes au Canada et d'avoir négligé ce dossier dans son dernier budget.

M. Joe Fontana (London-Est): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer aujourd'hui à la Chambre la motion de l'opposition proposée par ma collègue, la députée de Halifax, où l'on dit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Avant d'aborder la question, permettez-moi de faire un commentaire à propos du budget. Comme nous le savons tous, le budget ne sert à rien, il ne fait rien. Il a fait un grand éclat le jour de son dépôt, mais n'a pu retenir l'attention de la population canadienne, ni répondre à ses besoins.

En réalité, il y a encore 1,5 million de Canadiens en chômage, et la plupart sont des femmes. Le budget ne fait rien pour aider les assistés sociaux, dont la plupart sont des femmes. Il ne fait absolument rien pour les petites entreprises qui connaissent, à l'heure actuelle, énormément de difficultés et qui sont dirigées par des femmes. En fait, le budget fait très peu pour régler les problèmes économiques du pays.

Dans le temps qui m'est accordé ce soir, je voudrais insister sur les graves répercussions que le budget et les mesures qu'il contient en matière de logement auront sur les femmes.

Il est rare que les budgets fédéraux s'attaquent directement aux femmes, au segment de la population qu'elles représentent. Le gouvernement s'y prend de façon plus insidieuse en s'attaquant à de nombreux programmes sur lesquels comptent énormément de femmes.

La réduction des programmes de logement prévue dans le dernier budget fédéral nous en donne un exemple parfait. Beaucoup de Canadiens qui dépendent des paiements de transfert fédéraux aux provinces au chapitre du logement social sont des familles monoparentales, dont la grande majorité ont des femmes à leur tête.

Ces réductions touchent aussi les personnes âgées seules, dont beaucoup sont des femmes qui, en vieillissant, ont de la difficulté à rester indépendantes et autosuffisantes.

Dans le dernier budget, le gouvernement a réduit les dépenses au chapitre du logement social. À cause de ces réductions, la construction de nouvelles unités baissera de plus de 51 p. 100 au cours des trois prochaines années.

Actuellement, seulement 6 p. 100 des Canadiens reçoivent de l'aide grâce aux budgets pour le logement social, mais il y a encore 15 p. 100 de Canadiens, soit plus d'un million de personnes, qui ont besoin d'un logement convenable à prix abordable.

Ces réductions signifient que moins de Canadiens recevront de l'aide dans le cadre du Programme de supplément au loyer ou du Programme de logement sans but lucratif, et que moins d'autochtones recevront de l'aide dans le cadre du Programme de logement des autochtones en milieu urbain ou du Programme de logement pour les ruraux et les autochtones. Tous ces programmes aidaient les femmes d'un bout à l'autre du Canada.

Les femmes qui habitent les provinces défavorisées dépendent encore plus des paiements de transfert fédéraux parce que la contribution de ces provinces était minuscule au départ et diminue de plus en plus à mesure que la contribution du fédéral diminue.

Une étude faite par la SCHL dans les années 80 a révélé que la situation des familles monoparentales dirigées par des femmes ne s'est pas beaucoup améliorée pour ce qui est de leur capacité de trouver des logements à prix abordable. L'étude dit, et je cite:

> Un statut économique faible, la discrimination sur le marché du travail et les responsabilités relatives à l'éducation des enfants, problèmes qui touchent principalement les femmes, continuent de nuire à la capacité de ces familles canadiennes de trouver des logements convenables à prix abordable.

Les familles monoparentales dirigées par des femmes continuent d'être victimes de discrimination pour ce qui est de trouver un logement à prix abordable. Ce problème est aggravé par la baisse de revenu que ce groupe subit continuellement.

Selon les chiffres les plus récents publiés par Statistique Canada, le revenu des familles où une femme est le seul parent a baissé à 22 000 $ par année. Six familles monoparentales dirigées par des femmes sur dix vivent dans la pauvreté, comparativement à cinq sur dix il y a un an.

Ces statistiques montrent clairement les besoins de ces femmes et de leurs enfants. Ce sont ces Canadiens dont les noms figurent sur les listes d'attente pour le Programme de logement sans but lucratif, le Programme de supplément au loyer ou encore le Programme de coopératives d'habitation, que le gouvernement a supprimé dans le budget de 1992. Les coopératives d'habitation ne sont plus une solution viable pour les femmes et les autres parce que le gouvernement a supprimé ce Programme.

La SCHL estime que, à cause des réductions prévues dans le dernier budget, il y aura 7 650 nouveaux logements sociaux de moins au Canada, cette année seulement. Ces compressions budgétaires signifient que la grande majorité de ces familles monoparentales continueront de vivre dans la pauvreté.

Dans le cas d'un des programmes de la SCHL, 60 p. 100 de tous les projets visaient les familles monoparentales. Le Programme de coopératives d'habitation offre une stabilité aux locataires et leur garantit un loyer abordable. Il leur permet de vivre dans un milieu où les gens ont des revenus variés, ce qui n'est pas le cas dans les logements sociaux qui deviennent souvent des ghettos.

• (1650)

Grâce au Programme de coopératives d'habitation, les femmes n'ont pas seulement un toit. Elles bénéficient aussi d'un appui important de la collectivité. C'est un programme rentable qui présente de nombreux avantages. Comme je l'ai dit, le gouvernement a annoncé sa suppression dans le dernier budget.

Le premier programme de coopératives d'habitation au Canada a été créé en 1973, sous un gouvernement libéral. En 1986, le gouvernement actuel a été tellement impressionné par le succès de ce programme qu'il a promis de construire annuellement 5 000 nouvelles unités, objectif qui n'a toutefois jamais été atteint. Au contraire, le nombre d'unités de logement construites a diminué sous le gouvernement actuel, et le financement, pour les deux dernières années, avait été menacé.

Le financement du programme pour 1992 était lui aussi menacé. Suite aux énormes pressions exercées par des groupes d'action et des députés libéraux, le ministre des Travaux publics a annoncé, le 15 décembre 1991, que le financement du Programme de coopératives d'habitation serait renouvelé et que le budget prévu à cette fin serait de 6,1 millions de dollars.

Le 19 février, moins d'une semaine avant le dépôt du budget à la Chambre des communes, le ministre a même confirmé par écrit que le budget des coopératives d'habitation ne serait pas touché. Forts de ces assurances, des groupes de partout au Canada ont commencé à élaborer des propositions concernant des coopératives d'habitation. Pour justifier le fait qu'il n'a pas tenu sa promesse, le gouvernement dit que le programme ne vise pas ceux qui ont besoin d'un logement à un coût abordable.

Le 11 mars 1992, le ministre des Finances a en effet critiqué le Programme des coopératives d'habitation durant la période des questions en disant ceci:

> Comment peut-il prétendre que ce programme est bien adapté alors que 50 p. 100 des occupants répondent aux dispositions sur le logement social?

Le ministre montre ainsi qu'il ne connaît pas le Programme des coopératives d'habitation. Il a raison de dire que 50 p. 100 de ceux qui occupent des logements dans des coopératives d'habitation ne satisfont pas aux critères permettant d'avoir accès à des logements sociaux. Ce qu'il omet toutefois de dire, c'est que ces 50 p. 100 de locataires paient un loyer d'une valeur correspondant à celle du marché. Les unités qu'ils occupent ne sont pas subventionnées par le gouvernement. Le financement est destiné à l'autre 50 p. 100.

Par cette déclaration, le ministre des Finances contredit aussi son collègue, le ministre responsable de l'Habitation, qui a expliqué, dans un communiqué publié en décembre, que le Programme de coopératives d'habitation vise une clientèle cible. Je cite de nouveau:

> Le nouveau programme permettra une utilisation plus efficace de recettes fiscales rares en faisant en sorte que toutes les subventions fédérales soient canalisées vers des familles à revenus faibles et moyens.

On constate donc que le gouvernement chantait les louanges du Programme des coopératives d'habitation il y a quelques mois et que, maintenant, le ministre des Finances cherche des prétextes pour justifier l'élimination d'un programme fructueux et rentable.

Le gouvernement semble disposé à modifier les conclusions qu'on peut tirer du programme pour justifier ses décisions.

Dans ses observations du 11 mars, le ministre des Finances a dit également que le gouvernement avait assez fait pour stimuler le secteur du logement en autorisant l'utilisation des REER pour la mise de fond et en ramenant celle-ci à 5 p. 100 de la valeur pour ceux qui acquièrent leur première maison.

Je félicite le gouvernement d'avoir proposé ces deux programmes que j'ai personnellement réclamés pendant un an, avec mon parti, mais ces programmes aident les Canadiens qui ont les économies nécessaires pour acheter une maison.

Les Canadiens qui n'ont pas les moyens d'en acheter une ont accès à un logement stable si celui-ci fait partie d'une coopérative d'habitation. Ce programme répond aux besoins d'un segment différent du marché, celui des personnes qui veulent vivre dans un logement sûr, mais ne peuvent se permettre l'achat d'une maison.

Les économies de 6,1 millions que le gouvernement réalisera en supprimant le Programme des coopératives d'habitation peuvent sembler valables, mais elles auront pour conséquence l'élimination de 4 000 emplois dans la construction et la fabrication en 1992. Dans les temps difficiles que nous traversons, l'accroissement des dépenses au chapitre de l'aide sociale et de l'assurance-chômage ne fera rien pour réduire le déficit.

En éliminant le programme, le gouvernement abdique ses responsabilités, qui sont de fournir des logements de qualité satisfaisante et à de prix abordable aux Canadiens, dans un milieu sain. Le programme est économique et offre des logements à prix abordables dans des localités où l'on trouve des personnes ayant un revenu peu élevé, des personnes âgées, des familles monoparentales, des autochtones et des handicapés. La plupart des personnes faisant partie de ces divers groupes sont des femmes. Un bon nombre de ces groupes ne pourraient se trouver des logements adéquats dans le marché privé.

Il y a 164 000 Canadiens qui ont donné leur nom afin d'obtenir des unités coopératives d'habitation. Le marché privé ne dessert pas toutes ces personnes. Le gouvernement doit tenir les promesses qu'il a faites aux groupes intéressés et fournir 6,1 millions de dollars pour la construction de nouvelles coopératives d'habitation, afin d'aider les femmes et les enfants.

Un logement est un besoin fondamental de tous les êtres humains; or, le secteur privé ne peut répondre aux besoins d'un grand nombre de Canadiens pauvres.

Les logements sociaux et les coopératives d'habitation répondent aux besoins particuliers de divers groupes: familles monoparentales, mères avec leurs enfants, femmes âgées vivant seules, femmes autochtones et femmes handicapées. Tous ces groupes essaient de se sortir du cycle de la pauvreté.

Pour pouvoir y parvenir, il est essentiel que ces personnes puissent vivre de façon stable dans des logements adéquats. Voilà pourquoi les programmes de coopératives d'habitation et de logement social sont essentiels à de nombreux hommes, femmes et enfants au Canada. Les récentes compressions dont ont fait l'objet ces program-

mes nuiront beaucoup aux efforts visant à fournir des logements adéquats aux Canadiens qui en ont le plus besoin.

Voilà pourquoi nous dénonçons les mesures prises par ce gouvernement dans son budget, de même que l'absence de soutien aux programmes d'habitation visant particulièrement à aider les femmes et leurs enfants.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg–Nord): Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de London–Est.

Comme vous le savez peut–être, celui–ci a joué un rôle prépondérant lorsque le groupe de travail national des libéraux s'est penché sur la question de l'habitation, il y a environ deux ans.

Je me souviens que le député avait déclaré à l'époque que les logements sociaux devaient être la pierre angulaire de la politique sociale du Canada. Je suis d'accord avec lui. Mon collègue avait aussi souligné les avantages importants que ce programme allait procurer aux Canadiens, en particulier les femmes et les pauvres. En fait, l'absence de logements à prix abordables peut réellement condamner une famille à vivre dans la pauvreté.

En ce qui a trait à l'excellent programme de coopérative de logement, je veux demander au député pourquoi, selon lui, le gouvernement a–t–il délibérément supprimé ce programme. Est–ce parce qu'il s'agissait d'un legs du Parti libéral, ou est–ce tout simplement parce que ce gouvernement ne se préoccupe pas des femmes et des enfants?

M. Fontana: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question et de ses bons mots.

Je pense que c'est un peu des deux. Le Programme de coopérative d'habitation connaissait beaucoup de succès; le gouvernement actuel l'a d'ailleurs reconnu en y participant au cours des cinq dernières années. Même si l'on n'a jamais construit le nombre d'unités promises, il reste que ce programme jouissait d'un soutien très important auprès des membres du gouvernement.

Il ne fait aucun doute qu'un certain nombre de ministériels de l'arrière–ban ont essayé de décrire ce programme comme un programme mal ciblé qui permettait à des personnes ayant un revenu relativement élevé de vivre dans des coopératives d'habitation et de profiter de certaines subventions. Il n'en demeure pas moins que les coopératives d'habitation ne sont pas simplement des logements sociaux. Elles correspondent aussi à un mode de vie communautaire.

Dire que les pauvres, en particulier les femmes et les enfants, devraient être relégués dans des projets de logements publics où la totalité des locataires sont des personnes auxquelles s'adresse ce programme et qui touchent des subventions équivaut à ne pas reconnaître que le fait de vivre au sein d'une collectivité ayant divers niveaux de revenus offre des aspects sociaux positifs qui sont profitables aux femmes et à leurs enfants.

Je continue de croire que le ministre d'État responsable du Logement est très en faveur des coopératives d'habitation. Nous espérons et nous pensons que tous ceux qui croient aux coopératives d'habitation exerceront des pressions auprès du gouvernement afin que celui–ci rétablisse le financement accordé à ces coopératives.

Celles–ci existent dans le monde depuis bon nombre de décennies. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une forme d'occupation. La notion de coopérative sous–tend un mode de vie qui devrait être favorisé au lieu d'être rejeté par le biais de compressions budgétaires.

Mon collègue a fait allusion à notre groupe de travail. Ce groupe avait manifesté son appui à l'égard du programme de coopérative d'habitation. Nous exhortons le gouvernement à rétablir le financement requis. Je pense que le gouvernement veut aider les personnes qui ont besoin de logements. Toutefois, celui–ci semble malheureusement entretenir une perception selon laquelle ce n'est pas lui, mais le marché privé qui devrait aider ces personnes et que ce sont les gouvernements provinciaux qui devraient s'occuper des logements sociaux.

Les compressions budgétaires faites par ce gouvernement en ce qui a trait au secteur de l'habitation ont des conséquences tragiques.

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole aujourd'hui au sujet de cette motion.

Je crois qu'il serait utile, à cette étape, après en avoir discuté pendant plusieurs heures, de relire la motion.

En voici le texte:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

• (1700)

Je félicite de tout coeur la députée de Halifax d'avoir présenté une motion qui, j'en suis convaincu, lui semble à la fois juste et constructive. Elle a, à n'en pas douter, parlé longuement, avec passion et sincérité, des droits des femmes dans la société canadienne. Je suis persuadé que cette motion a été présentée dans un esprit louable.

La députée m'a entendu faire son éloge et s'en souviendra j'en suis certain. Son intention est tout à fait louable, je pense. Il y a lieu de la féliciter. Il est évident que nous devrions consacrer beaucoup de temps et d'at-

tention à la promotion de la cause des femmes dans la société canadienne.

La députée a cependant fait erreur sur deux plans. Je crois d'abord qu'elle s'est trompée de gouvernement, et ensuite qu'elle s'est trompée de cible en s'en prenant au budget de 1992.

Je voudrais vous entretenir pendant quelques moments de certains éléments du budget, des buts qu'il visait et des façons dont il tente fondamentalement de remédier à certains des problèmes qui ont poussé la députée, en toute sincérité et de façon bien intentionnée, à présenter une motion qui manque malheureusement la cible.

Il est important de se rappeler, pour commencer, que ce budget réduit les impôts. Ceux-ci seront effectivement réduits de 1,2 milliard de dollars en 1992. Je crois qu'une réduction des impôts contribue à alléger le fardeau des familles canadiennes. Cela aura pour résultat net, je crois, de laisser plus d'argent dans le budget familial et d'aider. Mieux vaut une réduction qu'une hausse des impôts, surtout après tant d'années où, pour d'excellentes raisons, les impôts ne cessaient d'augmenter.

Vous voudriez que je termine, monsieur le Président? Je ne fais que commencer. Aurai-je l'occasion de poursuivre plus tard?

M. le Président: Je demande au député de m'excuser de l'interrompre, mais nous venons de recevoir un message du Sénat et nous devons bien sûr y donner suite. J'espère que le député aura l'occasion de poursuivre après. Excusez-moi, encore une fois.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le Président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements les projets de loi suivants: le projet de loi C-65, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992, et le projet de loi C-66, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993.

Sanction royale

Le Sénat a en outre adressé à la Chambre un message pour l'informer qu'il a adopté sans amendements le projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa

Le 31 mars 1992

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Beverley McLachlin, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 31 mars 1992, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith A. LaRocque

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant.

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléante du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les députés se rendent au Sénat.

• (1720)

Et de retour:

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu à la suppléante du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest—Chapitre 6.

Projet de loi C-32, Loi modifiant le Régime d'assistance publique du Canada—Chapitre 9.

Projet de loi C-65, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1992—Chapitre 7.

Projet de loi C-66, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993—Chapitre 8.

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES DROITS DES FEMMES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Clancy (p. 9052)

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, j'aimerais reprendre le cours de mes remarques sur la motion de la députée de Halifax condamnant le gouvernement de n'avoir pas su protéger, ni promouvoir les droits fondamentaux des Canadiennes, comme en témoigne en particulier le budget de 1992.

Je venais de mentionner que la réduction d'impôt personnel de 1,2 milliard de dollars, qui entrera en vigueur l'an prochain, avantagera grandement beaucoup de ménages canadiens et, par conséquent, un certain nombre de Canadiennes.

La deuxième chose à laquelle je voudrais m'arrêter par rapport au budget est le régime des prestations pour enfants. Je sais qu'un certain nombre de députés d'en face se sont élevés contre cette modification parce qu'ils estimaient qu'elle pourrait marquer la fin de l'universalité des programmes sociaux.

Nous sommes quelques-uns à penser que ce ne serait pas une si mauvaise chose. La raison en est que, dans un monde où les ressources se font rares, il est important d'accorder les fonds disponibles à ceux qui en ont le plus besoin. La prestation pour enfants vise précisément cet objectif.

Il est important pour les femmes et les familles de ne pas perdre de vue le fait que cette prestation va être versée pour les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans. Elle sera versée tous les mois en franchise d'impôt. C'est un programme très sensé. Nous allons verser jusqu'à 144 $ par enfant aux familles. Ce sera comme une sorte de revenu mensuel garanti.

Nous allons mettre un terme à cette pratique stupide qui consiste à accorder le même montant à tout le monde, pour ensuite en reprendre une partie ou la totalité par le truchement de l'impôt, mais pas à tous.

Il est plus intelligent de déterminer les gens qui ont besoin de cet argent que de verser de l'argent à tout le monde, quitte à le récupérer plus tard en impôt. C'est plus sensé.

Il ne faut pas oublier non plus que ce budget prévoit une hausse des allégements fiscaux pour les frais de garde. En effet, les familles bénéficieront d'une déduction supplémentaire de 1 000 $ par année pour frais de garde d'enfants. Ainsi, si on ajoute à cela la prestation pour enfants et la simplification des impôts que paient ces familles, on obtient une puissante stratégie à trois volets pour résoudre les problèmes auxquels font face bien des familles canadiennes de nos jours.

Par ailleurs, bien sûr, le budget prévoit un programme d'accès à la propriété. L'autorisation pour les couples d'utiliser jusqu'à 40 000 $ de leur REER comme mise de fonds dans une maison devrait aider une foule de gens à vivre leur première expérience comme propriétaires. Cela accroît évidemment la capacité financière et, pour les personnes qui achètent une maison pour la première fois, c'est un puissant incitatif à s'intéresser au marché.

Ajoutons à cela la réduction à 5 p. 100 du paiement comptant requis que le gouvernement a annoncée dernièrement, ainsi que la possibilité d'hypothéquer 95 p. 100 de sa propriété. Je le répète, c'est une mesure qui favorise les acheteurs d'une première maison. C'est bon pour les jeunes familles qui souhaitent profiter du fait que le marché leur est favorable, acheter une maison, commencer à accumuler de l'avoir pour l'avenir, trouver un moyen de stabiliser les coûts de logement et créer un cadre stable où ils puissent élever leurs enfants. Il est tout à fait logique d'aider les jeunes couples dans le domaine du logement.

Le troisième élément, ce sont les taux hypothécaires en vigueur actuellement. Ils ont connu une légère hausse il y a une semaine et demie, mais ils baissent de nouveau pour atteindre sensiblement les niveaux les plus bas depuis 20 ans.

Ces trois mesures mises ensemble, c'est-à-dire la possibilité d'utiliser les fonds placés dans les REER, la réduction du paiement comptant à 5 p. 100 et les taux hypothécaires peu élevés d'aujourd'hui, prouvent bien que nous mettons tout en oeuvre pour faciliter l'accession à la propriété des jeunes familles.

Le budget vise d'abord à faire en sorte que les familles canadiennes aient plus d'argent à leur disposition, principalement celles qui en ont besoin. Il vise ensuite à aider ces familles à accéder au marché immobilier, à s'acheter une maison pour qu'ils puissent accumuler de l'avoir pour l'avenir.

Le budget a évidemment dépassé cet objectif. Il comportait également des mesures conçues pour répondre aux besoins des familles et des Canadiens de la classe moyenne. Par exemple, le régime fiscal est maintenant plus juste.

Auparavant, les couples vivant en union de fait jouissaient d'importants avantages fiscaux par rapport aux couples mariés. Beaucoup d'entre nous croyaient que

c'était injuste. Le budget met fin à ces avantages, et nous en sommes très heureux.

En passant, il y en a parmi nous qui aimeraient voir le gouvernement aller plus loin. Encore aujourd'hui, dans notre pays, pour deux familles ayant un même revenu, mettons la famille A et la famille B, l'une ayant un seul revenu de 50 000 $ et l'autre touchant 50 000 $ grâce au revenu cumulatif des deux conjoints, la famille B paiera moins d'impôt que la famille A. Certains d'entre nous pensent que ce n'est pas juste et voudraient que le gouvernement modifie cette situation.

Il y a une autre mesure que les canadiennes salueront avec plaisir, la réduction du budget de la défense de 2,2 milliards de dollars. J'ai entendu beaucoup de Canadiennes dire qu'elles préféreraient que le gouvernement consacre ses précieuses ressources à l'amélioration du climat social et des conditions sociales pour les familles vivant au pays, plutôt qu'au maintien de troupes en Europe.

Le gouvernement a maintenant décidé de rapatrier ces troupes et de réduire les dépenses de défense, et beaucoup de Canadiennes l'en féliciteront.

En fait, dans l'ensemble, le gouvernement réduira fortement ses dépenses. Plus exactement, il les réduira de sept milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Pourquoi est-ce important pour les Canadiennes? C'est important parce que nous conservons notre capacité de financer nos programmes sociaux, et c'est ce qui compte le plus. Si le gouvernement dépense trop, il met en danger sa capacité de financer les programmes qui ont le plus de valeur pour nous. Je sais que la députée de Halifax croit en la valeur de ces programmes. C'est d'ailleurs pourquoi elle a présenté cette motion.

Il est urgent de réduire la taille et l'influence de l'administration fédérale. Le budget y voit directement. Quarante-six commissions, organismes et comités du gouvernement fédéral seront dissous ou fusionnés par suite de ce qui constitue une décision vraiment pleine de bon sens.

Ensuite, tous les ministères fédéraux verront leur budget automatiquement réduit de 3 p. 100. Ils devront tout simplement faire mieux avec moins. Il leur faudra réduire les chevauchements de services.

Les subventions et les crédits sont réduits de 370 autres millions de dollars. Même le premier ministre et les membres du Cabinet acceptent une baisse salariale. La taille et l'influence de l'administration fédérale s'en trouvent par conséquent réduites.

Le budget vise en outre à relancer l'économie et à aider les petites entreprises à créer des emplois. Le taux d'imposition des fabricants et des entreprises de transformation passe de 23 à 22 p. 100 cette année et sera réduit de 1 p. 100 encore l'an prochain, et l'amortissement pour le matériel peut être accéléré de 5 p. 100.

En quoi cela intéresse-t-il les Canadiennes? C'est que les petites entreprises créent des emplois dont beaucoup sont occupés par des femmes. Il importe aux Canadiennes que l'économie soit saine et que le secteur des petites entreprises soit vigoureux et prospère.

Pour en revenir à la motion, la députée de Halifax dit vouloir promouvoir, protéger et élargir les droits fondamentaux des femmes. Permettez-moi de seulement passer ici en revue les dispositions du budget qui font valoir les droits fondamentaux des femmes.

Le budget vise à stabiliser l'économie de telle sorte que nous ayons de quoi financer les programmes sociaux. Nous nous trouvons à promouvoir ainsi dans le budget le droit fondamental des femmes au filet de la sécurité sociale.

• (1730)

Le budget tend à créer des emplois et à aider les petites entreprises grâce à une réduction d'impôt. Il aide les Canadiennes en soutenant leur droit fondamental à un travail sûr, à un emploi. Les Canadiennes veulent travailler. Elles souhaitent des emplois tout comme les hommes, et le budget leur est utile à cet égard.

Il réduit le fardeau fiscal des Canadiens. Il améliore et accroît le droit des femmes à recevoir un revenu sûr et à pouvoir conserver dans leurs poches suffisamment d'argent pour leur famille et leurs enfants.

Ce budget aide les gens à acheter des maisons. C'est important. Les femmes tout comme les hommes, veulent être certaines de pouvoir se loger. Elles souhaitent obtenir un accès au marché de l'habitation et pouvoir compter sur un avoir pour l'avenir.

Le budget tend à affecter des ressources publiques à de bons services de garde d'enfants. Il améliore le droit fondamental à de l'aide pour les gens dans le besoin. C'est essentiel.

Ce budget réduit la taille du gouvernement. C'est important pour les Canadiennes. Elles ne veulent pas d'une bureaucratie trop lourde qui vienne nuire à l'exercice de leurs droits, comme le gouvernement le fait.

Ce sont-là les droits fondamentaux des femmes. Le droit à des programmes sociaux garantis par un budget qui renferme des mesures d'austérité, qui dénote un grand sens des responsabilités et qui respecte certains principes financiers essentiels. Ce budget accroît de beaucoup notre capacité de financer les programmes sociaux.

Il améliore le droit des femmes de travailler, de jouir d'un régime fiscal équitable et de logements décents grâce à un meilleur accès au marché de l'habitation, ainsi que d'avoir de l'aide, lorsqu'elles en ont besoin. Il vient soutenir le droit que nous avons tous, hommes et femmes, de ne pas être victimes de la lourdeur administrative.

Dans ce budget, on se rend compte qu'on ne peut régler les problèmes sociaux à coup de dollars. Surtout quand on n'a pas l'argent voulu, qu'on doit l'emprunter et le rembourser ensuite par l'entremise d'une augmentation d'impôts à l'avenir.

Il n'est pas dans l'intérêt des femmes que les gouvernements dépensent beaucoup et augmentent les impôts. Elles ne diffèrent pas des hommes à cet égard. Nous voulons tous profiter d'une baisse d'impôt et avoir davantage d'argent dans nos poches pour élever notre famille.

Permettez-moi de dire ceci en terminant. Je suis persuadé qu'un certain nombre de Canadiennes qui ont suivi ce débat le trouvent offensant.

L'opposition voudrait nous faire croire que toutes les Canadiennes sont pauvres et défavorisées ou victimes de la société, qu'elles n'ont pas d'esprit d'entreprise, qu'elles n'ont aucun intérêt dans l'économie, et qu'il faut les soutenir, les aider ainsi que leur consacrer davantage d'argent et de programmes.

Ce ne sont pas toutes les femmes qui sont des clientes des banques d'alimentation et qui sont prisonnières du cycle de la pauvreté. Beaucoup de femmes réussissent. Elles dirigent leur famille de façon tout à fait réfléchie. Elles occupent des postes de responsabilité dans les secteurs privé ou public. Beaucoup de femmes seraient insultées d'être regroupées avec les minorités visibles et les handicapés. Un grand nombre souhaitent que la Chambre sache qu'elles sont fières et autonomes, qu'elles contribuent à l'essor de notre société et qu'elles appuient le budget de 1992.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, je voudrais simplement que l'orateur précédent explique pourquoi il juge que ce budget est favorable aux femmes. Je voudrais qu'il dise notamment comment ce budget aidera les femmes qui travaille et leur facilitera un meilleur accès à un logement approprié.

Comment ce budget peut-il aider les femmes qui travaillent, alors qu'il propose d'enfoncer un dernier clou dans le cercueil du programme des garderies au Canada? Comment ce budget peut-il aider ces femmes, surtout quand le premier ministre a déclaré, en 1988 et bien souvent depuis, qu'il était essentiel d'avoir des garderies pour que les femmes puissent accéder au marché du travail?

Je suppose, en écoutant les observations qu'il vient de faire, qu'il n'est pas d'accord avec le premier ministre, qui soutient que les garderies sont importantes pour les femmes qui travaillent.

Comment la décision de ne pas avoir un programme de services de garderies peut bien aider les femmes qui sont sur le marché du travail? Comment le fait de ne pas tenir compte de la décision du Tribunal des droits de la personne, si jamais elle blâmait le gouvernement au sujet de l'équité salariale dans la fonction publique, pourrait-il aider les femmes qui travaillent?

Je ne vois pas du tout comment le budget peut favoriser les femmes qui sont sur le marché du travail. On déforme la réalité, quant à moi. C'est une opinion qui me semble très difficile à défendre, compte tenu des observations qui sont formulées par les femmes qui sont de ce côté-ci de la Chambre et par les membres de groupes de femmes de l'extérieur.

Quand on renie un engagement du gouvernement, qui consiste à ajouter chaque année 5 000 unités aux coopératives d'habitation, comment la décision finale qui consiste à éliminer les coopératives d'habitation peut-elle aider les femmes sur le marché du logement?

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le budget tente de s'attaquer à certains problèmes fondamentaux dans notre société, au lieu de gaspiller de l'argent pour régler certains problèmes sociaux en adoptant des solutions temporaires.

Le budget tente de trouver des solutions plus permanentes et plus viables à quelques-uns de nos problèmes sociaux. Pour ce qui est des garderies et de la décision qu'a prise le gouvernement de ne pas les financer, la réponse la plus simple et la plus efficace qu'on puisse

donner à la question de savoir comment les femmes canadiennes en bénéficieront est celle-ci: selon les estimations, pour appliquer le programme de garderies, le gouvernement du Canada devrait trouver environ 3 milliards de dollars par année.

Où trouver cet argent? En augmentant les impôts ou en réduisant les dépenses dans d'autres secteurs. Nous accueillons certainement toutes les suggestions qui permettraient de trouver ces 3 milliards supplémentaires. À mon avis, l'augmentation des impôts constitue une solution inacceptable pour la plupart des Canadiens.

On pourrait probablement trouver cet argent en augmentant le déficit, comme les députés de l'opposition nous encouragent à le faire. Augmenter le déficit veut dire qu'il faut emprunter de l'argent. À l'heure actuelle, nous empruntons de l'argent pour payer l'intérêt sur de l'argent que nous avons déjà emprunté. C'est ridicule. Le Canada ne peut pas continuer ainsi. Par conséquent, augmenter le déficit n'est pas la solution.

Comment cette décision aide-t-elle les femmes canadiennes? De la même façon qu'elle aide les hommes et les enfants canadiens, c'est-à-dire qu'elle permettra de stabiliser l'économie, d'aider à assainir les finances du pays et d'assurer que les générations à venir n'auront pas à payer plus qu'elles ne le devraient pour offrir des services à ce moment-là, comme c'est le cas pour les contribuables actuels, qui paient beaucoup plus qu'ils ne le devraient.

Le gouvernement a un excédent de fonctionnement qui, cette année, s'élève à 12 milliards de dollars. Nous prélevons 12 milliards de plus en impôts que nous dépensons, mais l'intérêt de la dette est de 43 milliards cette année. C'est un legs du passé, un monstre de 43 milliards de dollars.

Il efface l'excédent de 12 milliards de dollars et nous remet dans le trou. Si on continuait ainsi, les contribuables de demain seraient encore plus écrasés. Les femmes et les enfants de demain auraient encore moins de ressources à leur disposition, peu importe le gouvernement au pouvoir. Voilà pour la réponse à la question du député.

Il faut être responsable, sinon les programmes sociaux vont s'effondrer. On le sait. Le député d'en face s'intéresse beaucoup aux programmes sociaux, et c'est bien. Je lui en sais gré. Mais personnellement, je n'ai pas le moindre problème à ce sujet. Si nous laissons l'irresponsabilité financière ou budgétaire ébranler notre capacité de financer ces programmes, qui sera gagnant? Ce n'est plus une question de politique. C'est une question de bon sens.

Je ne crois pas que politiser le fait que nous payons des intérêts sur une dette élevée va aider de quelque manière que ce soit les femmes et les enfants du Canada. Regardons les faits en face et laissons tomber ici les discours qui ne riment à rien. Si nous faisons faillite, nous ne pourrons plus financer les programmes sociaux. Si nous ne pouvons plus financer les programmes sociaux, ce sont les plus démunis de la société qui en prendront un coup. C'est là où le député du Nouveau Parti démocratique veut nous mener. Ça n'a aucun sens.

• (1740)

Le président suppléant (M. Paproski): Il reste encore une ou deux minutes pour des questions et des observations. Le député de Winnipeg-Nord.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le député a dit que c'était une question de bon sens. Eh bien, le bon sens dit qu'il faut trouver la cause du problème et ne pas traiter seulement les symptômes, comme en médecine.

Les agressions contre les femmes et les enfants sont les symptômes du problème. L'une des principales causes, c'est le manque, au pays, de programmes de garderies accessibles à tous. Nous devons nous pencher sur la cause du problème, et non sur ses symptômes.

Je suis content de voir que le député a admis que le déficit d'aujourd'hui est un legs du passé. Il sait, je crois, que les années de 1984 à aujourd'hui font partie du passé. Je suis content qu'il ait admis ça.

M. Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, chaque sou d'augmentation de la dette du Canada depuis 1984 peut être attribué à l'intérêt sur la dette qui existait auparavant. C'est la magie des intérêts composés. Quiconque place 100 $ dans un REER et laisse les intérêts s'accumuler sait que dans sept ans son capital aura doublé.

C'est la magie des intérêts composés, et le député devrait regarder de simples tables de détermination des intérêts composés. Je sais qu'il est médecin et qu'il n'a peut-être pas eu le temps, mais cela enrichirait sa culture générale.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis contente de parler après le député de Halton—Peel, car cela me permettra de répondre à ce qu'il disait au sujet du fait que l'on ne peut combattre le problème de la pauvreté avec de l'argent.

Je ne peux que lui citer une femme que j'ai connue et admirée pendant des années, qui a vécu dans la pauvreté, qui a élevé ses enfants dans la pauvreté et qui disait

souvent: «Lorsque le problème est la pauvreté, je ne vois rien de mieux à faire que l'argent.»

Le député parlait du droit des femmes aux programmes sociaux. Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi nous considérons les programmes sociaux comme un droit des femmes. Je dis que l'on considère les programmes sociaux comme un droit des femmes et des enfants parce que ce sont les pauvres de notre société. Cela commence dans la tendre enfance et se termine dans la vieillesse. Deux tiers des personnes âgées dans la pauvreté sont des femmes. La grande majorité des petits salariés de ce pays sont des femmes. La grande majorité des parents uniques sont des femmes et elles sont pauvres.

Nous sommes ici pour parler du budget. Plus que tout autre document ou projet de loi soumis à cette Chambre, c'est une déclaration des priorités du gouvernement et du pays.

C'est une déclaration de sa volonté de distribuer équitablement les ressources que, en tant que société, nous réunissons pour le bien de tous les Canadiens.

Ce dont je voudrais parler, c'est des résultats atteints par le budget. Nous voulons savoir si une juste part des dépenses est consacrée aux femmes.

Ma collègue de Halifax a présenté une motion qui condamne le gouvernement de n'avoir pas su protéger les droits fondamentaux des femmes, comme en témoigne le budget.

Ce débat a plusieurs dimensions, et je vais commencer par les aspects du budget qui influent directement sur les droits de la personne. Ce budget n'apporte rien de bon pour les droits de la personne ni pour les femmes.

Ce budget constitue un affront direct, comme je n'en ai jamais vu dans cette Chambre, à la détermination même que les Canadiens manifestent vis-à-vis des droits de la personne par l'intermédiaire de leur gouvernement et de tous les organismes voués à la protection de ces droits.

La Loi sur les droits de la personne a maintenant quinze ans, la Charte des droits et libertés en a dix et la Loi sur l'équité en matière d'emploi en a cinq. Pourtant, les femmes et d'autres groupes de notre société ne jouissent toujours pas de tous leurs droits à l'égalité. Ce budget est une attaque concertée pour les empêcher à tout jamais d'atteindre à l'égalité.

En vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, la Commission des droits de la personne a pour tâche de voir à ce que les politiques et les programmes publics soient conformes au droit à l'égalité. Si cette commission jugeait que 70 000 femmes qui travaillent dans la fonction publique du Canada ont droit à l'égalité salariale, le gouvernement n'en assumerait pas les frais. Ce gouvernement passera outre à la décision de la Commission des droits de la personne. Qui plus est, il utilisera le Parlement pour voter une nouvelle loi afin de ne pas avoir à respecter les droits fondamentaux des femmes.

L'absence d'égalité de rémunération est l'un des principaux facteurs qui expliquent la pauvreté chez les femmes.

Le gouvernement a déclaré aussi qu'il ne se plierait pas aux décisions de la Cour suprême du Canada lorsqu'il s'agit de la Charte des droits et libertés. Actuellement, le gouvernement fait une distinction basée principalement sur le fait qu'une femme soit mariée ou non pour lui reconnaître le droit à une allocation de conjoint lorsqu'elle est âgée de 60 à 64 ans. Cette affaire est en instance devant les tribunaux.

Le gouvernement a déclaré que, même si la Cour suprême décidait que cette loi faisait une distinction basée sur l'état civil, il ne respecterait pas cette décision. Il a décidé qu'il modifierait les lois afin de ne pas avoir à tenir compte des décisions de la Cour suprême en matière de droits à l'égalité. Il fera de même sans doute s'il désire ne pas tenir compte de la décision de la Cour suprême advenant le cas où son jugement serait favorable aux conjoints divorcés et séparés qui réclament un droit égal à la pension de la personne à laquelle ils étaient mariés pendant la majeure partie de la période de constitution de la pension en cause.

En troisième lieu, le gouvernement a déclaré qu'il annulait le Programme de contestation judiciaire.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons une Charte des droits et libertés au pays depuis 10 ans; malgré cela, la plupart des causes présentées devant les tribunaux ont été à l'encontre de l'égalité des femmes et d'autres groupes de défavorisés. Le Programme de contestation judiciaire était le seul outil qui permettait aux femmes et aux autres groupes protégés par la charte de faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Comme l'ont reconnu mes collègues de l'autre côté, les femmes sont plus pauvres que les hommes dans notre société. Elles n'ont

pas l'argent nécessaire pour défendre leurs droits devant les tribunaux.

Il y a plusieurs questions qui touchent directement les femmes. Le gouvernement a prétendu que les prestations pour enfants profitaient surtout aux femmes. J'aimerais faire remarquer qu'à la page 107 des documents budgétaires, on dit très clairement que la nouvelle prestation aura pour effet de réduire les dépenses de programmes d'environ 750 millions en 1992–1993 et d'environ 3 milliards de dollars par année ensuite. En d'autres mots, à partir de maintenant, le gouvernement n'améliore pas les prestations aux enfants, il les réduit de 3 milliards de dollars par année.

Ceux qui comptent le plus sur ces prestations vont–ils profiter de ces changements? Je ne le crois pas. J'ai examiné les chiffres. Une famille qui gagne 40 000 $ recevra 44 $ de plus grâce à ce programme. Une famille qui gagne 50 000 $ recevra 120 $ de plus grâce à ce programme. Ceux qui gagnent 60 000 $ perdront 380 $ et ceux qui gagnent plus de 100 000 $ perdront seulement 237 $. Ce programme de prestations pour enfants profite–il vraiment à ceux qui en ont le plus besoin? Les chiffres disent le contraire.

On a suffisamment parlé de l'annulation du programme national de garderies. Je déteste en parler comme d'un programme qui concerne surtout les femmes car, pour autant que je sache, chaque enfant qui vient au monde a deux parents, un père et une mère. Néanmoins, la garde des enfants joue un rôle majeur dans la possibilité pour les femmes de participer à l'économie et d'avoir ou non accès à un emploi.

• (1750)

Le dernier député à prendre la parole a déclaré que le gouvernement prend des mesures concrètes en matière de logement. Le coût de l'habitation est le facteur qui contribue le plus à la pauvreté; malgré cela, ce gouvernement a entièrement aboli le programme de logements coopératifs qui permettait à de nombreuses familles, y compris des mères chefs de familles monoparentales et des gens du troisième âge — surtout des femmes —, de participer à la mise sur pied de leurs propres coopératives d'habitation et qui assurait aux personnes, au moment de leur emménagement, qu'elles n'auraient pas à chercher un endroit où vivre à 70 ou 75 ans.

Je rencontre des personnes âgées de ma circonscription qui vivent dans la coopérative de logements qu'elles ont elles–mêmes construite, et celles–ci craignent qu'en raison des compressions budgétaires qui frappent les programmes de logement social, elles–mêmes et d'autres personnes âgées en viennent dans quelques années à se sentir menacées dans leurs propre foyer et à ne plus avoir les moyens d'habiter les maisons qu'elles ont elles–mêmes construites.

Évidemment, il n'y a pas que le sort des programmes sociaux qui se répercute sur les femmes. Il est vrai que toutes les femmes ne sont pas pauvres. Mais toutes proportions gardées, les femmes sont plus pauvres et, dans une société aussi riche que la nôtre, cela est honteux. Et puisque les femmes sont plus pauvres, les enfants sont pauvres eux aussi. Nous savons quelles sont les conséquences de cette pauvreté: taux d'accident plus élevé, taux de maladie plus élevé, taux de décès plus élevé, taux de suicide plus élevé et taux de décrochage scolaire quatre fois supérieur à la moyenne. Ce sont là des conséquences de la pauvreté que notre société ne peut pas tolérer si nous croyons vraiment que nos ressources humaines sont nos ressources les plus importantes et que toute société civilisée doit tendre au premier chef à tirer le maximum du potentiel de ses ressources humaines.

Je veux aller au–delà des faux problèmes que les gens ont tendance à évoquer lorsque nous parlons des répercussions du budget sur les femmes. J'utiliserai le temps qu'il me reste pour parler des véritables répercussions du budget. Combien des 160 milliards de dollars que le gouvernement dépensera cette année profiteront à la moitié féminine de notre population et combien profiteront à la moitié masculine? En d'autres mots, à quel point ce budget est–il équitable envers les femmes par rapport aux hommes? Ce n'est pas là une question qu'un gouvernement s'est déjà posée.

Je peux vous dire, monsieur le Président, que lorsque j'ai participé à une telle analyse du budget des loisirs d'une municipalité, j'ai constaté que la majeure partie des fonds bénéficiaient aux garçons et aux hommes, pas aux femmes et aux filles. Je soupçonne que, si nous faisions l'analyse de ce budget du point de vue de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous trouverions que la vaste majorité des dépenses ne profitent ni aux femmes et à leurs enfants, ni même aux femmes tout court.

J'aimerais citer quelques exemples. Prenons les dépenses de programmes du gouvernement fédéral qui augmentent de 4,7 p. 100 alors que le gel des salaires fait que les femmes qui travaillent à la fonction publique fédérale, et ce sont de loin les moins payées, n'auront aucune augmentation cette année. Nous nous permettons une augmentation de 5 p. 100 des dépenses, alors que l'inflation ne devrait pas dépasser 3 p. 100, en fait à peine 2 p. 100, mais nous ne pouvons pas nous permettre de payer ces femmes qui gagnent un salaire de misère au service du fédéral.

Parlons de la rationalisation du gouvernement et des effets qu'elle a eus sur la catastrophe aérienne de Dryden selon le rapport d'enquête qui a été publié la semaine dernière. Il y est question à plusieurs reprises de spécialistes de Transport Canada qui, grassement payés pour assurer la sécurité des voyageurs, passent de plus en plus

de temps à faire le travail d'une secrétaire, d'une réceptionniste ou d'un commis.

La raison en est très simple. C'est que lorsqu'on rationalise, les premiers à partir sont les services de soutien, et qui assure les services de soutien dans la fonction publique fédérale? À plus de 80 p. 100, ce sont des femmes, des femmes mal payées.

Nous nous débarrassons des femmes qui assurent les services de soutien et nous payons trois fois plus cher des spécialistes hautement qualifiés qui doivent faire leur travail. Et c'est ça qu'on appelle efficacité, économie et productivité au gouvernement? Bien sûr que non!

Quand la GRC rationalise, qu'est-ce qu'elle fait? Elle se débarrasse des commis et des réceptionnistes dans les petits postes et ce sont des agents hautement qualifiés et grassement payés qui doivent taper eux-mêmes leurs rapports. Ça semble logique, n'est-ce pas? Bien sûr que non, mais c'est plus facile de se débarrasser des femmes. Voilà ce que c'est la rationalisation pour les femmes; voilà ce à quoi a abouti cette politique du gouvernement.

Il va y avoir d'autres compressions, d'autres progrès techniques. Quand la machine à écrire s'en va, la dactylo part avec, mais quand arrivent l'ordinateur et la programmation, le programmeur arrive avec.

Voilà les choses que nous devons prendre en considération lorsque nous voulons savoir si le budget traite les femmes sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous parlons d'augmentations du Régime de pensions du Canada ou des primes d'assurance-chômage, et qui les paie principalement? Étant donné qu'il existe un plafond de revenu pour ces primes, cette augmentation est assumée principalement par les femmes parce que c'est surtout celles-ci qui se trouvent en dessous de la limite de 32 000 $ ou de 34 000 $ imposée à ces programmes. Au-dessus de ces limites, les primes n'augmentent pas. On peut gagner 100 000 $, et les primes sont les mêmes que celles d'une personne qui gagne 30 000 $.

Quant aux REER, on peut investir 20 000 $ de son REER pour acheter son premier logement. Quand on achète son premier logement et qu'on a 20 000 $ dans un REER, je vous le demande, à qui appartient-il celui-ci, à un homme ou à une femme? Très souvent, c'est un homme qui a cet argent et qui peut bénéficier de ce programme.

Nous réduisons la surtaxe de 1 p. 100. Qui en bénéficie le plus? Ce sont ceux qui ont les revenus les plus élevés. Un pour cent représente davantage sur un revenu de 100 000 $ que sur un revenu de 15 000 $. Qui gagne principalement un revenu de 15 000 $? Ce sont les femnmes. Qui gagne principalement un revenu de 100 000 $? Ce sont les hommes. Ce budget avantage bien plus les hommes que les femmes.

Nous avons relevé de 100 000 $ à 200 000 $ le plafond des prêts aux petites entreprises. Ce sont principalement les hommes qui empruntent à cette échelle pour lancer de petites entreprises. Les femmes qui lancent de petites enreprises empruntent des montant bien inférieurs.

La capacité de fournir des prêts de capital-risque a augmenté à un degré qui va avantager les hommes qui lancent des entreprises bien plus que les femmes dans la même situation.

J'estime que les encouragements fiscaux à la recherche et au développement méritent une bonne analyse sur l'égalité des sexes. Qui va bénéficier de la réduction de la taxe sur la fabrication et la transformation? Qui va être avantagé par la diminution des impôts sur les sociétés? Ce ne sont pas les femmes.

Nous avons un programme de prospérité, des expositions commerciales et des groupes de travail qui sont composés d'hommes à 90 p. 100 d'après les bulletins d'information provenant des bureaux des ministres. Ces expositions commerciales de par le monde vont se poursuivre et continueront d'être bien financées, mais ce ne sont pas des femmes qui vont en profiter.

L'examen de la réglementation qui est en cours va coûter très cher. Qui, je vous le demande, les règlements sont-ils censés protéger? En règle générale, ils sont censés protéger les éléments les plus faibles et les plus vulnérables de la société. C'est vrai quand il s'agit de règlements demandés par l'entreprise — ce qui a presque toujours été le cas depuis 125 ans, si l'on remonte jusqu'aux débuts de la Confédération —, pas par les consommateurs, ni par le grand public, mais par l'entreprise pour protéger l'entreprise. Il reste qu'en règle générale, les règlements protègent ceux qui sont le moins en mesure de se protéger eux-mêmes, ce qui est plus souvent le cas des femmes que des hommes.

Je pense que le gouvernement doit aux femmes de s'engager à soumettre chaque dollar qu'il dépense à cette forme d'analyse. Qui bénéficie du montant de 165 milliards de dollars qu'on dépense chaque année au Canada? Qui y contribue le plus? Qui profite le plus des fonds publics? Ce sont les contribuables à faible revenu qui contribuent le plus, collectivement, à garnir les coffres de l'État, et les contribuables à revenu élevé qui bénéficient le plus des dépenses publiques. Si nous voulons vraiment nous attaquer aux problèmes de l'équité salariale pour les femmes et de la pauvreté chez les femmes et les enfants, c'est par là qu'il faut commencer.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 18 heures, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion à l'étude sont terminées.

Conformément à l'article 37 du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

M. John Reimer (Kitchener) propose: Que le projet de loi C-324, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

—Monsieur le Président, le but de ce projet de loi est de dissuader toute personne qui aurait l'intention d'utiliser une arme à feu à des fins criminelles. Il renforcerait l'article 85 du Code criminel, en ce sens que les peines minimums obligatoires seraient portées de un à cinq ans dans le cas d'un premier délit et de trois à huit ans pour les délits subséquents. La peine infligée en vertu de l'article 85 serait purgée à la suite du délit principal, autrement dit viendrait s'ajouter à la peine infligée pour le premier délit.

Deuxièmement, la personne condamnée n'aurait pas droit à la libération conditionnelle durant ces cinq années.

Troisièmement, ce projet de loi empêcherait que la peine obligatoire n'influe sur la peine infligée pour un autre délit.

Quatrièmement, ce projet de loi exige le consentement écrit du procureur général de la province avant que l'accusation ne puisse être retirée ou qu'on ne puisse négocier pour réduire la gravité des charges.

J'ai eu le privilège de présider le Comité chargé d'examiner le projet de loi C-80 sur les armes à feu. Je suis heureux de dire que, des 33 recommandations que nous avons faites, presque toutes ont été adoptées et ont été incorporées à un projet de loi très amélioré concernant les armes à feu, le C-17, qui a maintenant force de loi au Canada.

Je suis particulièrement heureux de constater que le Code criminel et les règlements sur l'utilisation illégale des armes à feu, que la ministre de la Justice a déposés ce matin, comportent de nouvelles mesures sévères visant à réprimer l'utilisation criminelle d'armes à feu. Une peine maximale de dix ans est maintenant prévue pour la possession d'armes interdites; cette peine s'applique également à la possession d'une arme à feu dans le cas de quelqu'un sous le coup d'une ordonnance d'interdiction; et, troisièmement, cela s'applique à l'importation, à l'acquisition ou à la vente d'armes interdites.

De plus, des ordonnances d'interdiction plus sévères ont été mises en oeuvre, c'est-à-dire que les tribunaux sont maintenant tenus d'envisager l'interdiction et la confiscation d'une arme à feu en examinant toutes les demandes de cautionnement ou de mise en liberté relatives à des infractions où il y a eu recours à la violence ou menace de violence.

Enfin, la durée des ordonnances d'interdiction est passée de cinq à dix ans dans le cas d'une personne trouvée coupable d'une première infraction, et de dix ans à la perpétuité dans le cas des récidivistes.

Je suis persuadé que si ces mesures avaient été en vigueur il y a quelques années, certains Canadiens seraient vivants aujourd'hui au lieu d'avoir été les tragiques victimes de l'utilisation criminelle d'armes à feu.

Deux comités, celui que j'ai présidé, et par la suite le comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-17, ont entendu des déclarations portant précisément sur l'objet du projet de loi que je propose aujourd'hui. Je voudrais en lire quelques-unes.

M. Ronald Gladish, le premier vice-président de la Fédération canadienne de la faune, a demandé:

> Qu'est-il advenu des peines minimales de trois à cinq ans pour l'utilisation d'une arme à feu pendant la perpétration d'une infraction, tel que le recommandait le comité spécial chargé d'étudier le projet de loi C-80?

Eh bien, la mesure à l'étude répare cette omission.

L'Ontario Federation of Anglers and Hunters a dit:

> Il faut donner force de loi à la disposition imposant des peines de prison additionnelles obligatoires pour l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'un crime, et en rendre l'application obligatoire.

Questionné sur la sentence minimale de cinq ans, M. Dare de la Service Rifle Association, a déclaré, et je cite:

> Une sentence obligatoire de cinq ans prouverait qu'il est inacceptable de se promener en camouflant une arme à feu ou encore en possession d'une arme illégale ou volée.

M. Beauchesne, conseiller technique auprès du Comité des modifications des lois de l'Association canadienne des chefs de police, a dit, et je cite:

> Tous les agents de police et tous les Canadiens demandent qu'on ne manifeste aucune tolérance envers ceux qui utilisent une arme à feu quand ils commettent des crimes.

M^me^ Wendy Cukier, de la coalition des Canadiens pour le contrôle des armes à feu, a affirmé:

Nous appuyons les corps policiers qui réclament des sentences plus sévères pour les contrevenants utilisant des armes à feu.

Je propose donc ce projet de loi pour répondre aux demandes urgentes de ces gens et de bien d'autres que je n'ai pas cités. En réalité, il y a une question qui faisait l'unanimité parmi tous les groupes, tant ceux qui préconisaient l'utilisation légitime des armes à feu que ceux qui s'y opposaient, c'était la nécessité de renforcer les lois et de prolonger les sentences imposées aux contrevenants utilisant des armes à feu.

Le Comité spécial sur les armes à feu a formulé la recommandation suivante: «Le comité spécial recommande de porter à trois ans les sentences prévues à l'article 85.» Malheureusement, cette recommandation n'a pas été retenue; voilà pourquoi je la propose dans mon projet de loi d'initiative parlementaire. En fait, j'en profite pour porter à cinq ans la durée de la sentence de trois ans que recommandait le comité, car j'estime qu'une sentence de trois ans pour une infraction grave est trop courte.

De plus, lorsque j'ai entendu que le très honorable John Diefenbaker avait essayé, en vain, de modifier le Code criminel en 1971 pour faire exactement ce que fait mon projet de loi, c'est-à-dire prévoir une peine minimum de cinq ans, j'ai décidé que, si j'avais un jour l'occasion de le faire, je réclamerais une peine minimum de cinq ans pour l'utilisation d'une arme à feu à des fins criminelles.

Voilà que cette occasion m'est offerte aujourd'hui. J'espère sincèrement que les députés de la Chambre écouteront sérieusement les arguments que je vais présenter en faveur de ce projet de loi.

Nous savons tous comment fonctionne notre système de détermination de la peine et de libération conditionnelle. Aux termes de la Loi sur la libération conditionnelle et de la Loi sur les pénitenciers, on peut ramener à huit ans une peine de douze ans, soit une diminution du tiers, en réduisant la peine de quinze jours pour chaque période de trente jours que le contrevenant passe en prison. Puis, ces huit ans peuvent être réduits à quatre ans puisque le contrevenant est admissible à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine de douze ans, c'est-à-dire après quatre ans. En fait, les quatre ans peuvent devenir deux ans aux fins de la semi-liberté, car le contrevenant est admissible à la semi-liberté après avoir purgé un sixième de sa peine, c'est-à-dire deux ans, pour poursuivre des études ou travailler.

Par conséquent, une personne qui a menacé des gens avec une arme à feu pendant un vol de banque et qui a reçu une peine de douze ans peut jouir d'une semi-liberté après deux ans et réintégrer la société après seulement quatre ans.

Selon le système actuel, il nous faudrait condamner un criminel à une peine de quinze ans pour être certains qu'il passera au moins cinq ans derrière les barreaux.

C'est ce qui ennuie les gens et qui encourage cette attitude cynique à l'égard de notre système judiciaire. Une peine de quinze ans semble sévère mais, en réalité, elle n'est que de cinq ans. Comme l'a dit devant notre comité un témoin qui exprimait le sentiment d'indignation qu'il ressentait, et je cite:

Le jeune voleur est libéré après trois ans alors que la jeune femme sur qui il a tiré est confinée à un fauteuil roulant pour le reste de sa vie, innocente victime d'un crime terrible.

Dans ce cas, la peine n'est pas adaptée au crime. La loi actuelle qui prévoit une peine minimum d'un an n'est pas suffisante; une peine de trois ans n'est pas suffisante. Actuellement, aux termes de la Loi sur la libération conditionnelle et de la Loi sur les pénitenciers, une peine de quinze ans peut être réduite à cinq ans. Encore une fois, cela encourage les gens à dire, avec cynisme, que nos lois favorisent le criminel et non l'innocente victime. Par conséquent, comme moyen de corriger ce problème, ce projet de loi prévoirait une peine minimum obligatoire de cinq ans sans possibilité de libération conditionnelle pendant cette période.

• (1810)

De nombreux chefs de police appuient ce projet de loi, dont le chef de la police de Toronto, M. Bill McCormack, celui de la police de Vancouver, M. Bill Marshall, et celui de la police de Halifax, M. Vince MacDonald. Voici ce que M. Harold Basse, chef de la police régionale de Waterloo et président de l'Association canadienne des chefs de police, écrit: «J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Association canadienne des chefs de police appuie toutes les propositions contenues dans votre projet de loi.»

Il ajoute ceci:

Le dépôt de ce projet de loi témoigne d'un changement d'attitude fort souhaitable. On a maintenant à coeur la protection du public au lieu de simplement se préoccuper des droits du contrevenant. En prescrivant des peines plus sévères, on devrait décourager l'utilisation d'une arme à feu lors de la perpétration d'un crime.

Il poursuit en ces termes:

Par ailleurs, il est tout à fait légitime d'avoir inclus dans ce projet de loi une disposition visant à limiter l'abandon des poursuites ou le marchandage de plaidoyer.

Le chef de police de Calgary, M. Borbridge, dit ceci:

Le sérieux dont vous faites preuve en présentant ce projet de loi m'encourage. Il y a eu une forte augmentation des crimes violents partout au Canada, et le moment est venu d'envisager des peines plus sévères et plus réalistes pour les auteurs de ces crimes. Les peines proposées témoignent non seulement de la gravité de l'infraction, mais aussi des préoccupations de la population. En faisant en sorte qu'une personne

reconnue coupable ne soit pas admissible à la libération conditionnelle, on fait aussi ressortir la gravité de ces crimes.

M. James M. Kingston, le directeur général de l'Association canadienne des policiers, dit ceci:

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Association canadienne des policiers souscrit vigoureusement aux objectifs de votre projet de loi d'initiative parlementaire. Nous espérons que vous obtiendrez les appuis nécessaires pour qu'il soit adopté.

On m'a informé que je devais modifier le projet de loi en ce qui a trait à la question de la libération conditionnelle. Par conséquent, si le projet de loi est adopté, je le modifierai de façon à prévoir une libération conditionnelle dans le cas de toute peine plus longue que la nouvelle peine minimale obligatoire de cinq ans.

On m'a aussi informé du fait que si cette modification n'était pas apportée, le projet de loi pourrait transgresser la charte des droits, dont l'article 12 dit: «Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.»

Certains vont même jusqu'à dire que si le projet de loi est modifié comme je le propose, celui-ci pourrait encore être contraire à l'article 12 de la charte. Néanmoins, je pense que cette mesure législative est justifiée par l'article 1 de la charte.

Le juge en chef Brian Dickson a dit en substance, dans la décision *La Reine contre Oakes*:

Les droits et libertés garantis par la charte ne sont pas absolus. Il peut être nécessaire de limiter ces droits et libertés lorsque leur exercice nuirait à l'atteinte de buts collectifs d'une importance fondamentale. Pour cette raison, l'article 1 renferme des critères justifiant l'établissement de limites aux droits et libertés garantis par la charte.

Certains disent que la charte interdit l'imposition de toute peine minimale obligatoire, compte tenu de la décision rendue en 1987 par la Cour suprême, qui a rejeté la peine minimale obligatoire de sept ans dans le cas de l'importation de stupéfiants. Au contraire, le juge Lamer, qui s'exprimait au nom de la majorité, a dit ce qui suit:

Une peine minimale obligatoire d'emprisonnement n'est pas cruelle et inusitée en soi. Le législateur peut prescrire une peine obligatoire d'emprisonnement dans le cas d'une déclaration de culpabilité de certaines infractions sans porter atteinte aux droits garantis par l'article 12 de la charte. Par exemple, le fait d'imposer une longue peine d'emprisonnement à une personne qui aurait importé des quantités importantes d'héroïne aux fins de trafic n'irait certainement pas à l'encontre de l'article 12 de la charte, bien au contraire.

Ainsi, deux juges disent clairement que nous pouvons imposer des peines minimales obligatoires. Il n'y a rien de mal là, à condition que la peine soit proportionnelle au crime commis. À mon avis, ce serait le cas ici.

Mon projet de loi prévoit une peine minimale obligatoire relativement à un problème susceptible de causer autant, sinon plus, de torts physiques, sinon la mort, que l'importation de drogues. Il s'agit de l'utilisation des armes à feu à des fins criminelles. Je n'ai rien contre les sanctions sévères pour les infractions concernant les drogues. Je les souhaiterais plus sévères encore. Les sanctions punissant l'utilisation criminelle des armes à feu doivent être plus rigoureuses elles aussi. Tel est l'objet de mon projet de loi.

Nous ne devrions pas prétendre que, automatiquement, les peines minimums obligatoires vont à l'encontre de la Charte. Ma thèse, et il semble que deux juges de la Cour suprême partagent mon point de vue, est que la sanction doit être proportionnelle au crime.

M. W.R. Crampton, de l'agglomération torontoise, m'a communiqué des statistiques vraiment alarmantes au sujet de quatre types de crimes dans le Grand Toronto. Permettez-moi de vous en faire part.

Entre 1989 et 1991, les meurtres commis au moyen d'une arme à feu ont augmenté de 557 p. 100. Pendant cette même période de trois ans, le nombre de vols à main armée dans les petites entreprises a subi une hausse de 234 p. 100. Les vols de banque au cours desquels une arme à feu était clairement visible, ont augmenté de 313 p. 100 entre 1989 et 1991. Les agressions avec arme à feu, entre 1980 et 1989, c'est-à-dire sur dix ans, ont progressé de 537 p. 100. Dans ma région, celle de Waterloo, en Ontario, les vols avec arme à feu ont augmenté de 420 p. 100 en quatre ans, entre 1987 et 1991.

Partout, la hausse est de 300, 400 et 500 p. 100. Et que faisons-nous? Nous nous en tenons à une peine de un an. Je lance un défi à ceux qui prendront la parole plus tard, s'opposeront au projet et essaieront de le faire échouer. Répondez à ces statistiques. Donnez des raisons claires. Répondez à ce que le juge en chef a dit, à ce que le juge Lamer a dit. Donnez-moi de bonnes raisons. Ne vous contentez pas de dix minutes de propos creux. Parlez du problème réel, parlez des faits.

Songeons également à ce dont nous parlons ici. Dans ce projet de loi, il est question de l'acte conscient et délibéré de prendre une arme à feu pour commettre un crime. Il est aussi question d'un autre acte délibéré, celui de charger cette arme, car cette arme ne se charge pas toute seule. Elle ne se trouve pas par hasard dans la poche de quelqu'un. Elle ne passe pas de sa poche à sa main quand il commet une autre effraction. C'est lui qui

l'a tirée de sa poche. C'est cela qu'il faut se rappeler en examinant la teneur de ce projet de loi.

Les motifs pour lesquels on prend une arme à feu sont tout aussi évidents. C'est soit pour menacer, soit pour tirer dans l'intention de causer une blessure grave ou la mort, ou encore pour faire feu sur un policier au moment de fuir les lieux du crime.

Certes, un emprisonnement de cinq ans fermes au moins, c'est une peine sévère. Mais ça l'est tout autant d'être condamné par un criminel à finir ses jours dans un fauteuil roulant ou à mourir, innocente victime, sous les balles d'un braqueur.

Il y a quelques années, un de mes électeurs m'a raconté comment son père avait été tué lors d'un braquage de banque. Retraité, celui-ci faisait la queue devant un guichet quand deux hommes armés sont entrés. Après s'être emparé de l'argent, ils sont partis en ouvrant le feu et c'est alors qu'ils l'ont tué. Le transport d'une arme chargée à des fins criminelles, c'est un acte qui peut avoir des répercussions graves et qui mérite donc un châtiment en conséquence. Nous ne devons pas oublier pourquoi nous sommes ici et quelles sont nos responsabilités à cet égard.

Voici ce qui disait la Commission de la réforme du droit du Canada en 1989:

> Le droit criminel est la déclaration fondamentale de notre pays en matière de politique générale. C'est l'instrument par lequel la collectivité fixe une limite entre ce qui est tolérable et ce qui ne l'est pas. En définitive, le droit criminel est le miroir de ce que nous sommes; il reflète notre engagement, ou notre manque d'engagement; envers la dignité humaine.
>
> Le droit criminel n'a pas pour unique ou principale fin de punir les actes illicites. Il est, au sens large, l'expression de ce que nous sommes profondément. Il ne règle pas seulement notre comportement; il exprime et traduit nos valeurs ainsi que nos croyances.

• (1820)

En guise de conclusion, je vous ai fait part de propos tenus devant le comité au sujet des projets de loi C-80 et C-17. Les gens ont unanimement demandé qu'on fasse preuve d'une plus grande sévérité envers les criminels lorsqu'il est fait usage d'une arme à feu avec des intentions criminelles. J'ai parlé des chefs de police du Canada qui sont en faveur de ce projet de loi. J'ai parlé des associations de policiers qui appuient aussi ce projet de loi. J'ai dit que cela ne va pas à l'encontre de la charte et j'ai cité deux juges à l'appui de mes dires.

Je demande donc aux députés d'étudier avec soin ce projet de loi. Je leur demande aussi de donner leur consentement unanime aujourd'hui pour que le projet de loi soit renvoyé à un comité législatif, l'étape suivante.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-24.

Le député de Kitchener a précisé qu'il n'était pas seulement membre du comité spécial sur le contrôle des armes à feu, mais qu'il en était également le président. Je n'hésite pas à dire qu'il a fait un excellent travail à ce titre et que ce n'était rien de facile. Le sujet était très controversé. Les opinions étaient très diversifiées, non seulement parmi les témoins, mais aussi parmi les membres du comité. Avec du recul, je me rends compte que nous avons publié un rapport assez utile.

Par pure coïncidence, la ministre de la Justice a déposé aujourd'hui le premier règlement d'application du projet de loi C-17. Le rapport du comité spécial a évidemment beaucoup servi dans l'élaboration de ce règlement, comme le député de Kitchener le disait. Je le félicite pour la présentation subtile qu'il a faite du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Je sais que le député est préoccupé par la délinquance et l'augmentation de la criminalité dans nos villes. Nous sommes certainement nombreux à la Chambre, sinon majoritaires, à nourrir la même inquiétude.

L'augmentation du taux de criminalité est alarmante au Canada, surtout dans les secteurs urbains. On ne peut pas permettre que cela continue. On ne peut pas laisser cette tendance suivre son cours sans rien faire. Il faut agir. Nous devons examiner la situation dans notre pays et nous engager sérieusement à faire quelque chose, plutôt que de fermer les yeux. D'ailleurs, je crois que le problème ne se pose pas car la population ne nous permettra pas de fermer les yeux.

Le député veut que tous les Canadiens soient plus conscients du taux de criminalité croissant dans notre pays. C'est pour cette raison qu'il a présenté ce projet de loi très bien pensé. Certains aspects me posent tout de même des difficultés. Comme l'a déclaré le député au comité spécial, on a recommandé que la peine d'emprisonnement minimale pour une première infraction criminelle avec usage d'une arme à feu passe de un an à trois ans, et de trois à cinq ans pour une seconde infraction.

Cela a suscité une vive discussion au comité. Je crois que le député va d'un extrême à l'autre en recommandant que la peine minimale soit de cinq ans dans le premier cas et de huit ans dans le second. Voici pourquoi.

Je tiens à signaler tout d'abord que, comme l'a fait remarquer le député, le programme des libérations conditionnelles permet très facilement de réduire les peines. Cela constitue sans aucun doute un élément à considérer.

Je crois qu'il faut garder aussi à l'esprit que, sans ce programme, on ne pourra pas réformer ni réhabiliter les délinquants. On n'a pas d'autre moyen d'inciter les personnes reconnues coupables de ce délit à se réhabiliter.

Beaucoup disent qu'on ne peut pas réhabiliter ces gens-là, qu'ils sont incorrigibles et qu'ils sont un véritable fléau pour la société. Ce n'est pas vrai. Toutes les personnes reconnues coupables d'un acte criminel ne sont pas incorrigibles, peu s'en faut. En outre, quelle que soit la peine, maximale ou minimale, qu'on impose à ces gens-là et celle qu'ils purgent effectivement, ils finissent tôt ou tard par réintégrer la société.

Il importe donc de ne pas oublier qu'il nous faudra traiter avec ces gens-là au sein de la société. Nous voulons qu'ils tirent une leçon de leur expérience. Ils ne le feront pas tous. On ne peut pas s'attendre à ce qu'ils soient tous parfaits à leur sortie de prison et ne commettent plus aucun délit. Cela ne veut pas dire qu'ils récidiveront et ce n'est pas ainsi que fonctionne le système. Nous nous efforçons d'obtenir le meilleur taux de succès possible. Nous voulons faire tout ce qu'il faut pour que ces gens-là ne deviennent pas des récidivistes.

Il est important de placer les choses dans leur contexte. Au Canada, notre système judiciaire est une des institutions qui unissent notre pays. En tant que Canadiens, nous avons placé beaucoup de confiance dans notre système judiciaire et dans nos juges, ainsi que dans leur capacité de prendre les bonnes décisions en fonction des besoins de notre société et des principes qui la régissent. Nous avons donné à ces juges toute la latitude voulue. Il faut partir du principe qu'ils savent ce qu'ils font.

Si nous commençons à créer trop de délits punis par une peine minimale d'emprisonnement vraiment lourde sans la possibilité de libération conditionnelle, nous lierons en fait les mains des juges et les empêcherons de rendre la justice. En d'autres termes, nous ne les laisserons pas faire leur travail. Je pense que ce serait là une erreur, car dans certains cas, une peine de cinq ans serait beaucoup trop lourde même pour quelqu'un ayant commis un crime à l'aide d'une arme à feu. C'est sans aucun doute un crime grave. Cependant, si un père de famille utilisait une arme à feu chargée ou non pour voler de la nourriture chez un dépanneur parce que sa famille a faim, diriez-vous que cela mérite une peine de cinq ans d'emprisonnement?

Si, en apprenant que son fils a été heurté par un automobiliste en état d'ébriété et qu'il a été tué ou grièvement blessé et estropié pour la vie, un père fou de douleur prenait une arme à feu et allait tirer sur la maison ou à proximité de la maison de l'automobiliste en question, mériterait-il de recevoir une peine de cinq ans?

Ce sont-là des cas qui méritent réflexion. Je ne pense pas que nous puissions, en tant que députés, en tant que citoyens canadiens préoccupés par la question, lier les mains de nos juges comme le député de Kitchener le propose.

Le député considère également qu'on ne devrait accorder aucune libération conditionnelle durant cette période minimale d'emprisonnement. Dans le cas d'une personne qui commet une première infraction en employant une arme à feu et qui est condamnée à une peine de huit ans, la période minimale de cinq ans signifierait que cette personne n'aurait pas accès au bénéfice de la libération conditionnelle avant cinq ans. Il n'y aurait donc aucun incitatif dans ce cas.

Il ne faut pas oublier que ce sont les Canadiens qui assument les frais de cette personne quand elle est incarcérée. Si nous ne retirons aucun avantage de l'incarcération, parce qu'on ne peut espérer que la personne se soit amendée dans une certaine mesure, la période maximale qu'on propose n'a aucune importance. Il n'y aura aucun avantage, et le coût devra être assumé quand même.

Le député propose également qu'il n'y ait pas de marchandage de plaidoyers sans que le procureur général l'autorise. Les procureurs de la Couronne représentent le procureur général. On peut se demander à quel point on peut imposer des responsabilités au procureur général qui est très occupé. Que risque-t-il de se produire? Y aura-t-il un arriéré? Y aura-t-il de longues périodes

d'attente tant pour le procureur général que pour ceux qui attendent sa décision?

• (1830)

Le marchandage des plaidoyers est un autre mécanisme de l'appareil de la justice pénale. J'admets qu'on l'utilise trop souvent. En réalité, il faut se demander si ce mécanisme est à blâmer ou alors s'il n'y a pas un problème plus grave. En effet, le nombre de juges est insuffisant. Il y a des arriérés. Devrons-nous alors nous pencher sur la nécessité de nommer des juges?

Nous devrions aussi examiner le principe des travaux d'utilité collective, qui pourrait être une solution à la congestion de l'appareil judiciaire.

Même si j'apprécie ce que le député tente de faire, je m'interroge sur sa façon de procéder et sur ce qu'il propose. En raison de leur nature extrême, certaines de ses propositions pourraient se révéler nuisibles. Je le félicite de s'intéresser à la question, mais je ne peux dire que j'appuierai son projet de loi.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de ce projet de loi tant en ma qualité de porte-parole du NPD en matière de justice que de personne ayant une formation en droit criminel.

Jeune avocat, je me suis vu confier comme premier emploi le poste de procureur adjoint de la ville de Vancouver. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai eu affaire à des personnes accusées de ce genre de délits, et j'ai eu à traiter de condamnations à des peines d'emprisonnement. Je dois dire que ceux qui ont été condamnés à de telles peines le méritaient.

Après avoir travaillé comme procureur de la Couronne pour la ville de Vancouver, j'ai également été, pendant un certain temps, avocat de la défense. J'ai défendu des personnes accusées de délits de ce genre. Les gens me demandaient comment je pouvais faire ça. Je leur répondais que, dans notre société, les gens ont droit à un procès équitable et à être défendus.

Le député de Kitchener a parlé d'un ancien député qui avait proposé d'imposer une peine minimale de cinq ans de prison pour tout délit à main armée. Le très honorable John Diefenbaker a été lui aussi avocat de la défense. Il connaissait les deux côtés de la barrière et savait qu'il était possible de défendre les gens accusés de tels délits. Il savait également qu'il s'agissait de délits graves qui justifiaient des poursuites en justice.

Je voudrais dire clairement au député de Kitchener que le seuil de tolérance pour ceux qui commettent un crime à main armée est de zéro. Ils devraient aller en prison. Ils devraient aller en prison immédiatement et purger leur peine. Nous avons besoin de règlements plus stricts et plus sévères pour les criminels qui utilisent des armes à feu. Je veux que ça soit clair. Il faut le dire.

Cela étant dit, je sais que le député a présidé le comité sur le projet de loi C-80, le premier projet de loi sur le contrôle des armes à feu, devenu par la suite le projet de loi C-17. Comme le député de Cap-Breton—The Sydneys et porte-parole du Parti libéral en matière de justice l'a déclaré, le député de Kitchener a fait un travail remarquable en tant que président du comité. Je le dis sans hésitation. Sur le plan politique, nous n'avons pas tellement de points communs, mais là-dessus, nous sommes d'accord. Je voudrais dire clairement qu'il a fait de l'excellent travail au sein de ce comité. Je suis tenté de dire que j'aurais souhaité que le comité Beaudoin-Dobbie ressemble davantage à notre autre comité chargé d'étudier le projet de loi C-17.

Que le député me pardonne donc et me permette de citer un extrait de ce que j'ai écrit dans le rapport du comité, car il m'a bien permis, contrairement aux membres du comité Beaudoin-Dobbie, de signer ce rapport et d'y ajouter une annexe. Je voudrais citer un extrait de mon annexe, à la page 74, sous la rubrique «Utilisation d'armes à feu à des fins criminelles».

> Le Comité propose des peines beaucoup plus sévères pour l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles. Il recommande notamment de tripler la durée minimale d'emprisonnement pour l'utilisation d'une arme dans la perpétration d'un crime.

La peine devait être portée de un an à trois ans. Dans le projet de loi d'initiative parlementaire, le député propose une peine de cinq ans.

> Je souscris à cette recommandation. Toutefois, j'estime que le comité spécial fait erreur s'il croit que des peines plus sévères compenseront l'assouplissement des mesures de contrôle des armes à feu qui étaient prévues dans le projet de loi C-80. Il est facile pour les politiciens de se concentrer davantage sur les peines d'emprisonnement infligées aux criminels.

J'ai peut-être été un peu dur, mais je l'ai bien dit. C'est facile pour les politiciens.

> D'une certaine façon, ils élargissent la portée de l'expression qu'on entend souvent: «Ce ne sont pas les armes, mais les gens qui tuent.» Nous avons besoin de mesures de contrôle rigoureuses des armes à feu et de peines sévères pour ceux qui s'en servent à mauvais escient. Ce sont les gens qui ont des armes à feu qui peuvent tuer.

Ce que j'ai dit tout à l'heure et que je répète maintenant est un peu un avertissement. Qu'on ne pense pas qu'en adoptant une loi plus sévère sur l'utilisation d'ar-

mes à feu à des fins criminelles, on réglera le problème du contrôle des armes à feu.

Le règlement qui a été proposé aujourd'hui à la Chambre des communes traite essentiellement de l'utilisation d'armes à feu à des fins non criminelles, et nous devons examiner cette question. J'y reviendrai dans un instant.

Quelqu'un a dit que 1 400 personnes meurent chaque année à la suite d'accidents, de suicides, et cetera. Ce ne sont pas des criminels; alors, nous ne pouvons pas accepter cela en guise de compensation. Nous ne pouvons pas dire, comme bien des gens l'ont fait dans le débat sur le contrôle des armes à feu: «Que le contrôle des armes à feu ne soit pas rigoureux. Qu'on se concentre uniquement sur les criminels qui utilisent des armes à feu.» Je dis qu'il faut tenir compte des deux. Je voudrais que cela soit très clair.

Le projet de loi présenté par le député de Kitchener vise à faire quatre choses si j'ai bien compris.

D'abord, ce projet rendrait l'article 85 du Code criminel plus rigoureux et porterait de un an à trois ans la peine minimum obligatoire dans le cas d'une première infraction.

Deuxièmement, il abolirait toute possibilité de libération conditionnelle.

Permettez-moi de revenir au premier point; je voudrais dire que j'accepterais le renvoi de ce projet de loi à un comité. Nous serions prêts à l'étudier sérieusement. Certains ont proposé que la peine soit portée de un an à cinq ans, mais je crois que le comité devrait plutôt songer à trois ans. C'est ce qu'a dit le député de Cap-Breton—The Sydneys. Je crois que c'est une chose dont nous pourrions discuter au comité.

Je souscris au principe contenu dans ce projet de loi, à savoir qu'il faut augmenter cette période d'un an. Comme mon collège le sait, j'ai changé d'idée. J'ai écouté, comme il se doit et comme je le fais toujours, mes électeurs de Port Moody — Coquitlam. C'est troublant de constater à quel point les gens ordinaires s'inquiètent, sont vraiment bouleversés et ont peur à cause de l'augmentation des crimes avec violence au Canada. À mes yeux, cela ne signifie rien de bon.

Il est déplorable de voir le nombre de crimes violents augmenter. Les gens s'inquiètent, et c'est très important; je déclare pour mes électeurs qui liront ceci ou qui m'écoutent en ce moment que je porte attention à tout ce qu'ils ont à dire et que c'est la raison pour laquelle j'appuie le projet du député aujourd'hui.

En deuxième lieu, ce projet de loi propose d'annuler tout recours à la libération conditionnelle. Ma réaction à ce sujet est plus mitigée; je me pose des questions à cet égard. Aucun précédent ne serait créé car nous procédons déjà ainsi en cas de meurtre je crois; on refuse toute libération conditionnelle pour un certain nombre d'années.

Toutefois, je ne voudrais pas aller à l'encontre du système de libération conditionnelle. J'aimerais en savoir plus long et voir ce que le député a à dire en comité; je sais qu'il a déjà proposé d'apporter quelques amendements à son projet de loi. J'aimerais les voir et les examiner de près. C'est une question qui me préoccupe.

Troisièmement, il dit que le projet de loi fait en sorte que la peine obligatoire n'influe pas sur la peine imposée pour une autre infraction. Je pense que c'est une bonne idée, et je l'appuie.

Quatrièmement, il dit que le projet de loi exige le consentement du procureur général de la province pour porter une accusation en vertu de l'article 85, c'est-à-dire pour accuser quelqu'un d'avoir une arme en sa possession au moment de commettre une infraction. Quant à savoir si l'on peut retirer cette accusation ou plaider à un autre chef d'accusation pour échapper à la peine, je voudrais dire au député que, lorsque j'étais procureur de la Couronne, je n'ai jamais vu quelqu'un accusés de possession d'arme plaider coupable pour échapper à sa peine. Lorsque j'étais avocat de la défense, je disais à mes clients: «Vous êtes accusés de possession d'arme, vous encourez une peine d'emprisonnement.»

• (1840)

Le député m'a dit que les choses avaient changé dans les tribunaux. J'en suis surpris. D'après ce que j'ai vu, quelqu'un qui était accusé d'avoir une arme en sa possession au moment de commettre une infraction écopait toujours d'une peine d'emprisonnement s'il était jugé coupable.

Je peux accepter cette idée. Elle permet des situations pouvant sortir de l'ordinaire. J'ai cité l'exemple d'un autochtone d'une localité du Nord. Il est facile d'accuser de vol qualifié quelqu'un qui boit en ayant un fusil en sa possession. Si vous êtes chasseur ou trappeur, vous avez toujours un fusil en votre possession et vous pourriez facilement vous retrouver dans une situation exceptionnelle où vous seriez en infraction. Je pense que le député en tient compte dans ce projet de loi. Je suis content qu'il l'ait inclus.

Pour résumer, je dirais que je suis en faveur de la tolérance zéro. Nous devrions avoir des lois très strictes pour punir les transgressions. Nous devrions également avoir un bon système de contrôle des armes à feu, et c'est là l'élément non criminel du crime.

On ne devrait pas permettre que des armes d'assaut semi-automatiques modifiées entrent au pays comme elles le font maintenant. Ce gouvernement tarde trop à adopter une réglementation efficace qui mettrait fin à ce trafic.

Cela étant dit, j'aimerais terminer en rappelant que nous devrions revoir notre système judiciaire, et imposer des peines plus sévères en cas de crimes à main armée.

Il faut modifier le régime en ce qui a trait aux jeunes contrevenants. C'est ce que me disent mes électeurs. Il faut travailler à prévenir les crimes. Et enfin, il faut étudier la possibilité d'une véritable rééducation des contrevenants de façon à ce qu'ils ne reprennent pas une vie de crimes dès qu'ils sortent de prison. C'est tout un défi.

Ce projet de loi vaut la peine d'être étudié, cela fait partie du défi, et je suis prêt à voter son renvoi en comité.

L'hon. David MacDonald (Rosedale): Monsieur le Président, je serai bref. Mais je dis cela en sachant très bien qu'il est dangereux de s'engager ainsi au début d'une intervention.

Comme les autres députés qui ont parlé avant moi, je suis conscient de l'intérêt du député de Kitchener pour toute la question et du travail qu'il a consacré et à la préparation de son projet de loi et aux travaux du comité qu'il présidait. Cette question préoccupe beaucoup de Canadiens sinon la majorité d'entre eux.

Je représente une circonscription du centre-ville de Toronto, donc une des régions les plus directement touchées par l'utilisation d'armes lors d'actes criminels. Les électeurs de ma circonscription sont très conscients des dangers.

L'an dernier ou il y a deux ans, la ministre de la Justice a présenté le projet de loi C-80 puis le projet de loi C-17, je crois. Ces projets de loi revêtent une grande importance.

J'ai entendu les représentants de groupes d'intérêt qui disaient craindre que ces mesures législatives imposent de trop grandes restrictions à ceux qui utilisent des armes dans le cadre de loisirs ou d'activités sportives. Je peux dire à la grande majorité des électeurs de ma circonscription que nous voulions faire tout en notre pouvoir pour éviter l'utilisation plus fréquente d'armes lors d'actes criminels.

Je suis heureux de voir le député de Kitchener et les autres députés qui ont pris la parole s'intéresser à la question. Mais je veux me concentrer sur la proposition à l'étude. Elle soulève de très graves questions, dont deux auxquelles je tiens tout particulièrement à m'arrêter.

Tout d'abord, il y a la question de la capacité des tribunaux de faire la distinction entre les différents genres de crimes. Depuis que le débat est commencé, nous avons entendu exposer toute une variété de situations qui peuvent se présenter dans la réalité. Nous avons entendu le député de Kitchener présenter un plaidoyer éloquent en faveur des sentences minimales de cinq et de huit ans. Nous avons entendu une autre opinion lorsque le député de Cape Breton—The Sydneys a décrit avec éloquence des situations où les tribunaux auraient les mains liées face à des cas de personnes qui, ayant agi dans le feu de l'action ou par accident, malgré des circonstances atténuantes, verraient leur vie et celle des personnes à leur charge pratiquement détruites. Il me semble que ce serait porter atteinte à notre respect des tribunaux et à la capacité que nous avons d'y recourir d'une manière qui met véritablement le système judiciaire au service des intérêts des Canadiens que de ne pas donner aux tribunaux la possibilité de se pencher sur toute cette gamme de situations.

J'aurais passablement de mal à l'accepter. Au moment où nous voulons que les tribunaux assument plus de responsabilités dans notre société, ce qui est certainement la tendance qui se dessine depuis bon nombre d'années, je crois que nous ferions passablement de tort à nos tribunaux en leur imposant ce genre d'entraves. Je ne suis pas encore convaincu que ce soit sage.

L'autre point que je voudrais aborder est une chose que je connais passablement bien. Il y a de nombreuses années, avant que je sois député aux Communes, j'ai été aumônier dans plusieurs pénitenciers. J'ai travaillé avec un certain nombre de personnes incarcérées pour toutes sortes de crimes. Mais s'il est une chose que j'ai apprise pendant ces années-là, c'est qu'il fallait absolument, outre l'incarcération de l'individu coupable d'un crime, qu'il y ait assez de flexibilité quant à la peine prévue au départ pour qu'on reconnaisse que le détenu en cause serait finalement remis en liberté.

En établissant une sorte d'exigence de sentence arbitraire — pour la première infraction, ce serait cinq ans, pour la deuxième, huit ans — je crains qu'on ne crée dans

notre système pénal une situation qui, à mon humble avis, pourrait causer beaucoup de dommages.

Je n'ai rien entendu de convaincant aujourd'hui, de la part du député de Kitchener ou d'autres, qui me permette de voir quelque chose de magique dans une peine minimale de cinq ans de prison dans le cas d'une première infraction et de huit ans de prison dans le cas d'une infraction subséquente, quelque chose qui fera que, après avoir purgé cette peine de cinq ans ou de huit ans, la personne pourra être libérée sans risques.

Si je poussais la proposition du député de Kitchener jusqu'à sa conclusion logique, je dirais que l'on pourrait prévoir que la personne ne retourne jamais dans la société. Je ne pense pas que c'est ce qu'il veut.

Donc, je ne vois pas ce qu'il y a d'important dans ces cinq ou huit ans. Ce que je sais, c'est que ces peines empêcheraient dans un certain nombre de cas la réadaptation et la libération sans risques de certaines personnes.

Je dois dire au député de Kitchener que le récidivisme est toujours un grave problème dans nos institutions. Cela ne règle pas la question. Tant qu'elle ne le sera pas, pour ma part, je ne pourrais pas appuyer ce genre de proposition.

La troisième et dernière chose dont je veux parler est la suivante. Il ne s'agit pas, à mon avis, et nous sommes tous d'accord sur ce point, de ce que l'on fait une fois le délit commis, mais d'empêcher ce délit d'être commis. Tout ce que l'on a dit sur la disponibilité des armes à feu, leur acceptabilité et la manière dont elles peuvent traverser la frontière pour entrer dans notre pays est important ainsi que les circonstances dans lesquelles ces armes à feu sont mises à la disposition des jeunes, en particulier.

Je suis prêt à venir ici travailler avec quiconque qui peut faire plus, mais je dois dire que j'ai été impressionné par la ministre de la Justice, par le projet de loi actuel ainsi que par le travail effectué par mes collègues à ce propos, et je voudrais voir dans quelle mesure nous avons pu faire progresser la situation pour revenir ensuite en discuter.

À ce stade, je dois dire, avec un grand respect pour mon collègue de Kitchener, que je ne pourrais simplement pas appuyer, comme une mesure isolée, la simple imposition arbitraire de ces limites. Il en résulterait, à mon avis, de vrais dangers et un grave préjudice.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme aucun député ne veut prendre la parole pour poursuivre le débat, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

La parole est au député de Kitchener pour un rappel au Règlement.

M. Reimer: Un rappel au Règlement, monsieur le Président, je vois qu'il nous reste encore un peu de temps avant la fin de l'heure. Je me demande si je pourrais demander le consentement unanime de la Chambre pour renvoyer ce projet de loi en comité ?

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 50, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 50.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er avril 1992

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour exprimer mon inquiétude relativement à la politique du gouvernement de ne plus assurer une présence canadienne en Europe, par l'entremise de l'OTAN. À mon avis, le Canada fait partie intégrante de l'OTAN. Par sa présence, il joue un rôle très important: il sert de pont entre l'Amérique du Nord et l'Europe.

Je n'irai pas par quatre chemins. Je crains que l'Europe et les États-Unis ne s'érigent en forteresses. J'exhorte le gouvernement à reconsidérer sa décision de retirer de l'Europe les troupes canadiennes au sein des forces de l'OTAN.

* * *

L'ÉDITION

Mme Sheila Finestone (Mont-Royal): Monsieur le Président, le ministre des Communications a déclaré que les éditeurs canadiens accueillent avec enthousiasme sa nouvelle politique. Il devrait retourner aux informations. Dans une motion qu'elle a récemment adoptée, l'Association of Canadian Publishers reproche au gouvernement d'avoir abandonné les politiques visant à concentrer la propriété et le contrôle des maisons d'édition entre les mains de Canadiens et s'oppose vigoureusement à la décision permettant aux investisseurs étrangers de prendre le contrôle des entreprises canadiennes d'édition et de distribution.

Les imprimeurs qui donnent du travail à 78 000 Canadiens ont perdu, depuis la ratification de l'Accord de libre-échange, 160 millions de dollars par année et 1 700 emplois. Résultat: les importations dépassent désormais les exportations de 330 millions de dollars, ce qui signifie que les pertes ont augmenté de 200 p. 100 depuis 1988. Pourquoi? Parce que le gouvernement a refusé d'appliquer sur l'importation des livres et autres imprimés en provenance des États-Unis des règles concernant le pays d'origine, règles similaires à celles qu'appliquent les Américains. Le gouvernement va-t-il défendre les imprimeurs canadiens, adopter les règles nécessaires, renforcer le secteur canadien de l'édition et de l'impression et établir des règles du jeu équitables qui préserveront les emplois et le revenu des Canadiens?

* * *

LA FISCALITÉ

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, en ces temps pénibles de récession économique et de conflit constitutionnel, il est difficile de comprendre pourquoi on ne saisit pas certaines occasions de collaboration entre gouvernements quand elles sont si évidentes. Une de ces occasions se présente avec l'harmonisation des taxes de vente provinciales et de la taxe fédérale sur les produits et les services.

Non seulement cela simplifierait l'administration de la taxe de vente pour tous les citoyens et rendrait le système plus logique, mais, plus important encore, cela fournirait un moyen réaliste d'assurer une application équitable et équilibrée de la taxe de vente à l'égard du magasinage outre-frontières.

Cette mesure présente peut-être, à court terme, un inconvénient politique évident pour les gouvernements provinciaux, mais les avantages à long terme ne sont-ils pas irrésistibles? Pas plus tard qu'hier, par exemple, dans le budget du Nouveau-Brunswick, les autorités provinciales demandaient au fédéral de percevoir les taxes de vente sur l'alcool et les cigarettes. Pourquoi ne pas intégrer le processus de perception de façon complète et globale?

Une autre raison tient aux dollars réels que les provinces perçoivent actuellement deux fois, sur les frais généraux et les autres intrants indirects, du secteur industriel. Ces recettes disparaîtraient sous le régime de la TPS, mais cela réduirait les coûts de fabrication et rendrait nos produits d'exportation plus concurrentiels.

L'harmonisation des régimes de taxes de vente est un objectif qui en vaut la peine.

Article 31 du Règlement

LE PROJET GRANDE-BALEINE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les déclarations emportées de la ministre québécoise Lise Bacon au sujet des Cris du nord du Québec ne sont pas constructives. Ses remarques et celles d'autres personnes tendent à aviver l'hostilité envers les autochtones et le Québec.

Beaucoup d'autochtones et d'autres citoyens du Québec et du reste du Canada ont des préoccupations au sujet du projet Grande-Baleine. Ils ont le droit d'exprimer leur opinion tout comme les partisans de cet aménagement hydro-électrique.

Les Cris, individuellement et collectivement, sont directement touchés par ce projet. Ils ont le droit évident de défendre leur point de vue et de le faire vigoureusement.

Monsieur le Président, je comprends bien le problème en question parce que je viens d'une région du Manitoba où se sont faits de grands aménagements hydro-électriques, dont certains n'avaient pas la faveur des autochtones. J'encourage tous ceux qui participent au débat public sur ces grands projets et d'autres à s'exprimer calmement et à faire porter leurs observations expressément sur les avantages et les inconvénients des projets en cause.

* * *

[*Français*]

LE PARLEMENT JEUNESSE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, encore une fois la Beauce se distingue en établissant le record du plus important parlement jeunesse, en nombre, à se tenir en région au Québec depuis que la formule existe chez nous.

Je suis fort heureux de souligner l'implication massive de la jeunesse beauceronne dans les affaires politiques qui les concernent de près, comme la réforme parlementaire, les privilèges accordés aux autochtones, l'euthanasie, la réduction du budget de la Défense, etc.

Il est réconfortant de constater, monsieur le Président, que nos jeunes sont délurés et à l'affût de connaissances nouvelles qui leur permettent de jeter un regard sur la société, de poser un diagnostic et de tenter d'apporter des correctifs pour le bien-être de la population.

Je voudrais dire bravo à ces jeunes pour l'intérêt qu'ils démontrent envers l'actualité politique. Aux responsables, Sylvie Poulin, Julie Bédard, Marie-Claude Poulin, Hélène Roy et tous les participants et participantes, je dis: l'avenir c'est demain, la relève c'est vous.

[*Traduction*]

LA CULTURE DE LA POMME DE TERRE

M. Joe McGuire (Egmont): Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Agriculture tient l'industrie de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard en otage. Les producteurs de cette province sont désillusionnés et pleins d'amertume parce que le ministre refuse d'appliquer les règlements phytosanitaires fédéraux de façon équitable dans tout le pays.

Depuis la découverte du PVY(n) à l'Île-du-Prince-Édouard, la province a été assujettie au programme de testage le plus rigoureux de toutes les régions productrices de pommes de terre dans le monde entier. Nous avons maintenant prouvé que l'incidence du PVY(n) est plus faible à l'Île-du-Prince-Édouard que dans toute autre province; pourtant, on permet aux autres provinces de refuser arbitrairement l'entrée chez elles de semences de l'île-du-Prince-Édouard.

Il n'y absolument aucune raison scientifique qui puisse amener Agriculture Canada ou les provinces à interdire la vente de semences de l'Île-du-Prince-Édouard au Canada.

C'est de la discrimination pure et simple contre la plus petite province du Canada. Le ministre doit user de son autorité pour mettre un terme à cela. C'est une tâche qui incombe au gouvernement fédéral.

Comment pouvons-nous espérer que les États-Unis ouvriront leur marché à nos produits alors que le ministre permet aux provinces de fermer le leur sans avoir de raison scientifique de le faire?

Cela veut-il dire que, à partir de maintenant, les provinces sont libres d'ériger des barrières phytosanitaires contre d'autres produits aussi? Qui dirige le ministère canadien de l'Agriculture: le ministre, les provinces ou le département américain de l'Agriculture?

* * *

LES PÊCHES

M. Garth Turner (Halton—Peel): Il n'y a pas de morue dans la circonscription de Halton—Peel, monsieur le Président, mais beaucoup de ses habitants appuient les braves efforts des pêcheurs de la côte est qui tentent de sauver leur industrie.

J'étais fier de voir le drapeau canadien flotter au-dessus du Nez et de la Queue des Grands Bancs; j'y ai vu un symbole que les gens de ce pays s'insurgent contre les étrangers qui viennent impunément décimer nos stocks de poisson. La perte des stocks de morue serait, pour

Terre-Neuve, l'équivalent de la disparition de l'industrie de l'automobile pour le sud de l'Ontario.

Je tiens à ce que, outre mes collègues de cette région, les gens des provinces Maritimes sachent qu'ils ne sont pas seuls dans cette lutte; le reste du Canada est avec eux. Ces stocks de poisson sont à nous aussi, tout comme nos forêts et nos usines appartiennent aussi à tous les Canadiens.

N'abandonnez pas la lutte car vous vous battez pour nous tous.

* * *

LE PROGRAMME D'INITIATIVES DANS LES VIEUX QUARTIERS

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exprimer ma tristesse suite à l'élimination du Programme d'initiatives dans les vieux quartiers. Cette entente, qui a duré dix ans, s'est révélée un franc succès en permettant de régler certains des problèmes les plus difficiles au sein de notre société.

• (1410)

Hier, je me suis joint à un groupe de résidants de Winnipeg pour souligner la disparition de ce programme. Au lieu de nous retrouver devant le bureau d'initiatives dans les vieux quartiers, comme cela aurait été le cas ces dix dernières années, nous nous sommes retrouvés devant une pancarte «À louer».

Lorsqu'on songe aux objectifs énoncés par le gouvernement, on ne peut s'empêcher de penser à tous les dossiers qu'il qualifie de prioritaires comme la pauvreté chez les enfants. C'est dans ce quartier de Winnipeg que le taux de pauvreté enfantine est le plus élevé au pays. Le gouvernement a abandonné ces enfants.

Il a aussi abandonné les familles de travailleurs qui ont besoin de garderies et de centres enfants-parents. De même, le gouvernement a laissé à leur sort les familles monoparentales qui ont besoin d'aide, d'emplois et de formation. Il a aussi abandonné les familles qui ont besoin de logements en éliminant le programme de rénovation.

Le gouvernement a renoncé à toutes ses priorités lorsqu'il a laissé tomber le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers. C'est une perte tragique pour Winnipeg. C'est aussi un avertissement pour d'autres villes et une honte nationale.

* * *

GLENGARRY TRANSPORT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, le 10 mai 1991, Glengarry Transport, ou GTL, le fleuron de Glengarry et une des plus grosses sociétés de camionnage au Canada, a fermé ses portes, licenciant du même coup et à jamais 1 800 employés.

Le siège social de GTL se trouvant à Alexandria, en Ontario, beaucoup de ces travailleurs comptent parmi mes électeurs. Le gouvernement a dit aux plus anciens qu'ils auraient droit aux prestations du Programme d'adaptation des travailleurs âgés, ou PATA, une fois que leurs prestations d'assurance-chômage seraient épuisées.

Voilà maintenant onze mois que l'entreprise a fermé ses portes. Les prestations d'assurance-chômage de ces travailleurs sont épuisées et celles du PATA n'ont pas encore été approuvées. La semaine dernière, des fonctionnaires du ministère du Travail m'ont dit qu'il faudra attendre au moins jusqu'en novembre prochain. À ce moment-là, cela fera 18 mois que l'entreprise en question aura cessé ses activités.

J'invite le ministre du Travail et son homologue de l'Ontario à donner suite immédiatement à cette demande pour que mes électeurs puissent toucher leurs prestations.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, l'industrie de l'agriculture a essuyé bien des revers dans le passé à cause des secteurs de soutien. Elle se retrouve encore dans cette situation. En raison d'une grève des employés du bureau de Vancouver du Alberta Wheat Pool, le silo-élévateur de ce dernier est toujours fermé.

Cette grève doit être réglée dès maintenant, et il faut empêcher qu'il y en ait d'autres dans l'avenir. La prospérité de l'agriculture et du pays tout entier en dépend.

* * *

L'HÔPITAL DE YELLOWKNIFE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, la pratique barbare de l'hôpital Stanton de Yellowknife qui consiste à faire des avortements sans anesthésie attire de plus en plus l'attention dans le pays.

Cette pratique est non seulement très douloureuse, mais elle augmente le risque d'erreur de la part des médecins. Quatre-vingt-trois femmes ont déclaré qu'elles avaient subi cette torture aux mains de médecins mal renseignés. Malheureusement, les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de collège des médecins pour sanctionner les médecins qui font souffrir inutilement les femmes et les punir pour des activités sexuelles.

Article 31 du Règlement

Je voudrais que les autorités de l'hôpital et du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sachent que les autres hôpitaux et cliniques du pays ont toujours recours à l'anesthésie locale ou générale pour faire ce genre d'intervention. Ne pas recourir à l'anesthésie pour cette douloureuse intervention tient tout simplement de la mauvaise pratique médicale et cela doit être condamné.

* * *

[*Français*]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Allan Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, la récession se fait sentir chez beaucoup de familles canadiennes et le nombre d'enfants qui vivent dans la pauvreté reste inacceptable pour le gouvernement fédéral.

Le gouvernement fédéral utilise les ressources dont il dispose pour atteindre les personnes les plus défavorisées. En plus de soutenir les services de garde d'enfants dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement a introduit une prestation pour enfants qui leur apporte beaucoup plus de ressources et qui a pour but d'améliorer la situation des familles qui travaillent et qui ne gagnent qu'un faible revenu. Les ressources seront augmentées pour adresser les besoins des enfants vulnérables.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, si des mesures ne sont pas prises très rapidement, la saison de pêche qui vient connaîtra une guerre du saumon qui prendra des proportions dangereuses sur la côte ouest.

Les États-Unis ont avisé notre ambassadeur à Washington qu'ils violeront dorénavant le Traité concernant le saumon. L'année dernière, les Américains ont dépassé de 510 000 spécimens leur quota de saumon sockeye se dirigeant vers le fleuve Fraser et ils ont l'intention de recommencer cette année.

Les pêcheurs de Colombie-Britannique se verront ainsi forcés de se rattraper en pêchant sur la côte ouest de l'île de Vancouver, le saumon coho et chinook à destination des États-Unis, et ce, à une époque où les stocks sont déjà menacés par la surpêche américaine. Comme dans toute autre guerre, la violation qui aura servi d'élément déclencheur sera oubliée dès que la Californie, l'Oregon et l'État de Washington protesteront contre le fait que le Canada pêche le saumon se déplaçant vers les États-Unis.

Il s'agit d'un enjeu essentiellement politique. On a permis aux Américains de voler nos stocks transfrontaliers, malgré le traité. Ils se proposent maintenant de venir piller le Fraser. Il vaudrait mieux faire cesser cette guerre maintenant, pendant qu'on peut encore pêcher ces espèces sur la côte ouest de l'Amérique du Nord et qu'on a un traité qui vaut bien le papier sur lequel il est écrit.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, nous nous unissons tous pour applaudir les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador qui, à bord de leurs bateaux, ont manifesté hier au nom du Canada.

Le ministre des Pêches et des Océans a déclaré qu'il aimerait assumer ses responsabilités et revendiquer notre compétence sur le Nez et la Queue des Grands Bancs. Je lui demande maintenant de le faire. Qu'il assume ses responsabilités et son autorité sur le Nez et la Queue des Grands Bancs!

Ce n'est pas tout de gérer les stocks de poisson. Une fois que ce sera fait, je lui demanderai d'allouer les quotas d'une façon équitable parce qu'on persiste à refuser aux deux coopératives de la côte du Labrador des quotas en haute mer alors que ces pêcheurs vivent à proximité de ces ressources dont ils dépendent depuis toujours.

On doit introduire une certaine justice dans le système pour les pêcheurs du Labrador.

* * *

BOSNIE-HERZÉGOVINE

M. Alex Kindy (Calgary-Nord-Est): Monsieur le Président, la situation en Bosnie-Herzégovine ne cesse de se détériorer. Les Serbes tentent d'intimider les minorités ethniques, particulièrement les Ukrainiens, aux abords de la région de Prnjavor.

Le révérend P. Ovad de l'Église catholique ukrainienne, en Bosnie-Herzégovine, a indiqué que des milliers de personnes faisant partie des groupes minoritaires ont dû quitter leurs propriétés sous la menace des armes et subissent des actes de violence physique tels que viols, coups, mutilations, assassinats et travail forcé.

Ces violations des droits de la personne sont perpétrées avec la bénédiction du gouvernement serbe à Belgrade et de l'armée yougoslave, qui cherchent à donner ces territoires aux Serbes afin de créer une grande Serbie.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Nous sommes ravis d'apprendre que le gouvernement reconnaît enfin ce que nous préconisons depuis longtemps, qu'il est essentiel de consulter la population canadienne en matière de Constitution et de reconnaître le principe que la Constitution n'appartient pas aux politiciens, n'appartient pas aux bureaucrates, mais qu'elle appartient fondamentalement à la population du Canada.

Je voudrais savoir du premier ministre s'il peut confirmer en cette Chambre si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social parlait au nom du gouvernement ce matin lorsqu'il a annoncé que nous aurons bientôt une Loi sur les référendums ici même dans cette Chambre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas entendu la déclaration du ministre ce matin, mais la position du gouvernement, c'est celle que j'ai annoncée lorsque j'ai mentionné ceci:

[*Traduction*]

«C'est ce à quoi le député de Yellowknife et moi-même, entre autres, consacrons tous nos efforts. Nous espérons vivement réussir dans le cadre de cette initiative» qui touche toutes les provinces. «Dans le cas contraire, je chercherais alors à examiner avec les leaders parlementaires d'autres solutions. Au moment voulu, cela pourrait prendre un certain nombre de formes.»

Nous poursuivons nos pourparlers avec les provinces et nous espérons réussir, mais dans la négative, en temps opportun, je consulterai bien entendu les chefs des formations politiques à la Chambre et nous prendrons les mesures qui s'imposent au nom du Canada.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre.

Le gouvernement ne devrait-il pas, à ce stade-ci, adopter pour politique de consulter les Canadiens plutôt que de menacer simplement les premiers ministres provinciaux d'un référendum si les choses ne bougent pas?

Si nous reconnaissons que la Constitution appartient aux Canadiens, pourquoi ne pas être francs envers eux et dire qu'au moins, ils décideront du type de Constitution qu'ils veulent et qu'ils auront tous leur mot à dire à ce sujet?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, depuis la présentation du discours du Trône, le gouvernement dit publiquement vouloir consulter la population. Nous entendons respecter l'engagement en question. Nous préciserons en temps voulu comment nous allons procéder.

Si vous le permettez, je voudrais corriger la fausse impression que le chef de l'opposition a peut-être au sujet de l'entente que j'ai conclue au nom du gouvernement fédéral avec les représentants des provinces et des territoires lorsque nous nous sommes rencontrés le 12 mars. Nous entendons tous faire tout en notre pouvoir pour parvenir à un accord entre les gouvernements au sujet de la position constitutionnelle que nous devrions adopter pour résoudre les problèmes les plus urgents auxquels le Canada est confronté.

• (1420)

Les premiers ministres provinciaux et les représentants des territoires comprennent que si le processus en question ne donne pas les résultats escomptés, le gouvernement fédéral devra alors agir de sa propre initiative. Ils sont conscients qu'aucune menace ne plane au-dessus des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce n'est pas là notre façon d'agir.

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question qui traite du même sujet à l'honorable ministre des Affaires constitutionnelles.

Hier soir, en regardant la télévision, j'ai eu le plaisir de constater—et c'était le deuxième soir que je la voyais—une annonce du gouvernement, payée par le gouvernement, avec l'argent des contribuables, dans lequel message publicitaire on disait que le Rapport Beaudoin-Dobbie était un très bon rapport. J'ai trouvé cela tout à fait intéressant. Mais comment le ministre peut-il expliquer aux Québécois que le gouvernement se serve de l'argent des contribuables pour faire la promotion du Rapport Beaudoin-Dobbie alors que le ministre de la Défense, encore avant-hier, a dit que ce rapport n'était pas acceptable?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'opposition se trompe encore.

Des voix: Oh! oh!

M. Mulroney: Oui. Si je ne m'abuse, l'annonce publicitaire ne dit pas que le Rapport Beaudoin–Dobbie est un bon rapport. C'est un document publicitaire qui explique le contenu, qui s'adresse aux citoyens canadiens, aux citoyens québécois, afin que les Canadiens et les Québécois puissent décider.

Lorsque l'adjoint du leader mentionne que j'ai dit que le Rapport Beaudoin–Dobbie était excellent, oui, cela est vrai, mais ce n'est pas ce que le chef de l'opposition vient de dire. Le fait est que moi je pense. . .

[*Traduction*]

Le chef du Parti libéral laisse entendre que nous dénaturons les faits. Je prétends que c'est plutôt le chef de l'opposition qui le fait par inadvertance, car il n'existe aucune annonce publicitaire de ce genre. L'annonce publicitaire dont il est question vise à expliquer aux Canadiens le rapport Beaudoin–Dobbie afin qu'ils puissent décider en connaissance de cause ce qu'ils en pensent.

Pour ma part, mon opinion est faite. Je pense que le rapport Beaudoin–Dobbie est excellent pour le Canada. Je crois que le Canada n'a pas besoin de ce rapport, car c'est déjà un pays qui fonctionne très bien, mais je suis disposé à apporter certaines améliorations grâce au rapport Beaudoin–Dobbie, entre autres.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint–Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il semble avoir énormément de difficulté à justifier l'attitude tout à fait cavalière de son ministre de la Défense. Il n'y a aucun doute dans l'esprit de tout le monde au Québec qu'il y a une divergence d'opinions profonde entre le premier ministre et son ministre de la Défense sur ce sujet très important qui est une série de propositions constitutionnelles offertes aux Québécois.

La publicité qui est payée par le gouvernement pour annoncer les éléments importants du Rapport Beaudoin–Dobbie est un geste que nous considérons, nous de l'opposition, comme très positif. Mais ce que nous ne comprenons pas,—et c'est la question qui a été posée—pourquoi le premier ministre continue-t–il à tolérer dans son Cabinet un ministre qui se dissocie complètement de la position du gouvernement à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le Rapport Beaudoin–Dobbie n'est pas un rapport gouvernemental. Ce n'est pas une politique gouvernementale, même si moi, comme député, je l'approuve personnellement. C'est un rapport d'une commission parlementaire à être étudié par le gouvernement, par les gouvernements. En temps opportun, le gouvernement présentera un projet qui sera appuyé activement par tous les ministres, en commençant par le ministre de la Défense nationale.

Le député de Papineau—Saint–Michel est complètement étonné de voir qu'il y a des divergences de vues dans le domaine constitutionnel, peut–être entre moi et le ministre de la Défense nationale. Qu'est–ce qu'il a fait de son étonnement lorsqu'il était un grand supporteur de l'Accord du lac Meech et que le chef de l'opposition était un adversaire féroce?

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint–Michel): Monsieur le Président, je pense que le premier ministre fait une grave erreur. Je voudrais qu'il nous dise pour quelle raison il est si anxieux de faire de la politique avec l'avenir de ce pays.

La crédibilité du gouvernement est tellement faible que pour parvenir à un accord constitutionnel, acceptable d'un bout à l'autre du pays, lui et son parti ont besoin de l'appui du Parti libéral du Canada et du Nouveau Parti démocratique du Canada. Il ne devrait pas politicailler comme il le fait.

Je voudrais poser une question très simple au ministre responsable des Affaires constitutionnelles. La Presse canadienne citait le ministre de la Santé qui aurait dit ce matin: «Il est logique qu'un référendum soit une des options du gouvernement et c'est pour cela qu'il faut envisager un projet de loi prévoyant un référendum en juin.»

Je voudrais que le ministre nous dise si une telle mesure législative est déjà prête et, dans l'affirmative, s'il ne pense pas qu'elle devrait être présentée aussi rapidement que possible. Vu que notre parti le propose depuis longtemps, nous serions prêts à collaborer pour que cette mesure soit adoptée immédiatement. Pourquoi le gouvernement ne nous présente–t–il pas sa mesure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit au chef de l'opposition que le ministre responsable des Affaires constitutionnelles essaie de toutes ses forces de parvenir à une solution avec

les premiers ministres, comme le veut son rôle, en vertu des dispositions constitutionnelles de 1982.

J'ai dit hier que c'était là notre position. Nous espérons que ces efforts aboutiront. Je pense qu'avoir la collaboration pleine et entière de tous les gouvernements provinciaux est la meilleure façon, dans une fédération, de parvenir à une solution acceptable.

J'ai ajouté que si cela s'avérait impossible, nous devrions envisager, avec les chefs des partis à la Chambre, d'autres solutions. C'est la voie que nous entendons suivre.

Si les efforts immenses du ministre responsable des Affaires constitutionnelles se révélaient futiles au cours des cinq ou six prochaines semaines, alors, au moment opportun, nous proposerions à la Chambre des façons de soumettre à la population du Canada les options possibles.

Une chose est sûre, si nous nous heurtions à un mur qui paralyse nos efforts, alors que le temps continue à passer, nous ne resterions pas inactifs, nous ne laisserions pas pâtir le Canada sans permettre aux Canadiens de se prononcer sur leur bien-être, sur l'avenir de leur pays et sur la façon de préserver l'unité.

M. Lapierre: Déclenchez des élections.

M. Mulroney: Mon collègue du Bloc québécois, dans le fond, dit: «Déclenchez des élections». Nous en déclencherons, mais pas maintenant. Les députés du Bloc ne veulent pas de référendum, car ils savent qu'ils le perdraient. En effet, si on demande aux Québécois s'ils sont pour l'indépendance ou pour un Canada uni, ils diront un Canada uni 10 fois sur 10, et le Bloc le sait.

[*Français*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Hier, le premier ministre a laissé sous-entendre que le processus mis en place pour résoudre le débat constitutionnel, les négociations entre le fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, pourrait échouer.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi le gouvernement pense maintenant qu'un échec est possible? Y a-t-il une évidence que le premier ministre peut partager avec cette Chambre? Et le premier ministre va-t-il expliquer aux Canadiens ce qui le rend inquiet et peut-être moins optimiste?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, mais on s'attend à ce que les efforts du ministre—on l'espère et on s'y attend—soient couronnés de succès dans ce domaine. Mais nous sommes des êtres réalistes et on se rend compte qu'il y a des problèmes lorsqu'on fait affaires avec une dizaine de gouvernements.

• (1430)

On dit tout simplement que même en espérant réussir, si jamais on ne le pouvait pas, on viendrait devant la Chambre pour consulter avec les leaders des formations politiques qui croient au Canada quant aux méthodes à suivre pour assurer une consultation valable des citoyens et des citoyennes du Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, monsieur le Président.

Plus tôt aujourd'hui, le premier ministre a déclaré que le référendum était une option parmi d'autres. D'après moi, il est clair pour tous les députés, peu importe leur allégeance, que les Canadiens veulent que leurs leaders fassent front commun dans la mesure du possible.

Je voudrais que le premier ministre réponde à la question suivante: serait-il prêt à tenir un référendum sans l'appui des premiers ministres provinciaux, voire même sans l'appui de la Chambre? De quoi aurait l'air la proposition que l'on ferait à la population? De plus, qui formulerait cette proposition?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la proposition aurait l'air aussi stupide que la question de la députée.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je pensais qu'il était assez logique de demander tout simplement au premier ministre qui formulerait l'offre et quel genre de consultation serait menée auprès des Canadiens dans un référendum.

Je voudrais poser une autre question à propos du projet de référendum. Le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a souvent dit qu'on pourra peut-être recourir à un référendum, à un moment donné, pour confirmer le consensus national. Le premier ministre dit, semble-t-il, qu'il ne négocierait pas avec les provinces, car ce processus a échoué, mais qu'il forcerait l'adoption d'une résolution constitutionnelle au moyen d'un référendum.

Que ce soit avant, pendant ou après un référendum, la Constitution du Canada exige la participation des premiers ministres des provinces. Le premier ministre tente-t-il d'imposer un consensus aux premiers ministres ou d'établir un consensus entre les Canadiens et les premiers ministres, qui devront prendre une décision en dernier lieu?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles a été très clair à ce sujet. Il a travaillé sans relâche à ce dossier, et les députés de tous les partis de la Chambre reconnaîtront sûrement l'immense engagement qu'il a pris envers l'unité et le bien-être du Canada et applaudiront ses efforts inlassables pour préserver cette unité.

La députée sait probablement que, pour ce faire, le ministre respecte les prescriptions constitutionnelles de 1982, en rencontrant les gouvernements provinciaux et en cherchant à obtenir leur accord au sujet des modifications à apporter à la Constitution. C'est ainsi que nous devons procéder et nous continuerons de déployer tous les efforts nécessaires en ce sens.

Nous n'avons pas dit que nous nous attendions à un échec. Nous avons dit que nous nous attendions à un succès, non pas parce que nous comptons imposer un consensus aux premiers ministres des provinces, mais parce que nous croyons, avec raison, qu'ils possèdent suffisamment de maturité et d'intelligence pour se rendre compte de l'ampleur du défi que doit relever le Canada et qu'ils voudront couper leur vin et faire des compromis honorables pour garder le Canada uni.

Si chaque chef de gouvernement tient mordicus à son propre point de vue, il y parviendra peut-être, mais aux dépens du Canada. L'objectif du processus est de faire en sorte que le Canada demeure uni. C'est l'engagement qu'ont pris le ministre et le gouvernement, et je suis sûr que c'est également celui que visent tous les députés de la Chambre des communes, à l'exception de quelques-uns, en arrière.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Depuis la signature de l'Accord de libre-échange, les États-Unis n'ont jamais cessé de violer l'esprit de l'entente. Maintenant, un projet de loi du Massachusetts vient encore le bafouer en visant directement le Québec et Hydro-Québec dans la gestion de leurs instruments économiques. Et ce matin, monsieur le Président, on vient d'apprendre que six autres États pourraient faire de même.

Outre une simple lettre, quelles vraies pressions le gouvernement va-t-il entreprendre pour appuyer le Québec dans sa lutte pour sauvegarder l'esprit de l'Accord de libre-échange?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député soulève une question qui nous préoccupe beaucoup. Les mesures envisagées par les assemblées législatives de certains États pourraient conduire au boycott des obligations d'Hydro-Québec. Il se pourrait bien qu'elles soient contraires à l'ALÉ. Nous avons communiqué avec des représentants de l'assemblée législative du Massachusetts à ce sujet. Nous avons l'intention de suivre cette affaire de très près et de prendre toute mesure nécessaire pour faire valoir nos droits en vertu de l'ALÉ de façon à éviter de telles choses.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, tout cela fait partie d'un problème beaucoup plus vaste. Dans une entente internationale, l'esprit du texte est aussi important que la lettre. Cela est encore plus important dans un accord bâclé comme l'Accord de libre-échange canado-américain.

En plus d'être pris à partie par Washington, le Canada est malmené par des États qui adoptent leurs propres lignes de conduite; j'en veux comme exemple la Californie et le gaz naturel albertain. Aujourd'hui, le Massachusetts et six autres États, en recourant de façon abusive à un programme d'achat aux États-Unis, visent les obligations du Québec dans une attaque concertée contre une entreprise canadienne.

De tels problèmes ne peuvent pas être réglés par le mécanisme de règlement des différends ou par un simple envoi de lettres aux législateurs de ces États. Les gestes posés par les Américains sont tout à fait contraires à l'esprit qui, selon le gouvernement du Canada, se retrouvait dans l'Accord de libre-échange.

Quelles mesures précises entend prendre le gouvernement pour protéger les Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député exagère la situation. Nous nous sommes dits préoccupés par les mesures annoncées. Nous n'aimons pas ce qui se passe. Mais le député condamne en bloc toutes les mesures prises en soutenant qu'elles vont toutes à l'encontre de l'esprit et de la lettre de l'Accord de libre-échange. Le député a tort d'agir ainsi.

Nous avons pris les mesures prévues dans l'ALÉ pour protéger nos droits. Nous devons accepter que les Américains veulent aussi protéger les leurs.

Dans le cas qui nous occupe, notre désaccord avec les Américains porte sur des questions fondamentales et nous le ferons savoir. De plus, nous prendrons toutes les mesures voulues pour défendre notre position.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Hier, dans un spectacle pathétique, le ministre a lancé d'une voix désincarnée quelques mots pour rassurer les pêcheurs, tandis que du haut de sa machine volante, il tournait en rond.

M. le Président: Un instant, s'il vous plaît. Je suis sûr que le député aimerait poser sa question.

M. Simmons: Eh bien, ce spectacle a eu un succès plus grand qu'il ne l'avait prévu. On nous fait perdre des emplois, on épuise nos stocks de poisson pendant que le ministre tourne en rond sans rien faire.

Les pêcheurs n'attendent pas de ce ministre que des mots prononcés du bout des lèvres. Ils en attendent des signes et des preuves qu'il n'a pas peur de faire valoir au Cabinet ou ailleurs que la seule solution à ce dilemme, c'est de prendre en main la gestion des stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, hier j'ai parcouru 1 500 milles pour manifester mon appui à nos pêcheurs de Terre-Neuve et à leur flottille.

Il y a une semaine, soit jeudi dernier, le député n'était même pas prêt à faire 500 verges pour témoigner de son appui au Comité permanent des pêches qui avait convoqué une réunion pour traiter justement de cette question. Ni le député ni aucun de ses collègues n'étaient présents. Je suis prêt à faire 1 500 milles et vous, même pas 1 500 verges, pour appuyer cette cause.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: À propos, j'aimerais féliciter Atlantic Airways, la ligne aérienne provinciale qui nous fournit les services nécessaires pour assurer le meilleur système possible de surveillance et de coercition dans le nord-ouest de l'Atlantique. Elle nous offre un excellent service, ce que j'ai eu l'occasion hier de constater moi-même.

Nous avons survolé douze navires espagnols, deux patrouilleurs canadiens, un patrouilleur de la Communauté européenne, un navire de la Garde côtière et sept bateaux de la flotte canadienne. Nous leur avons transmis nos meilleurs voeux en leur promettant de ne pas arrêter de les épauler dans leur lutte pour établir une bonne politique de conservation.

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, il n'a pas mentionné que l'avion lui évitait de devoir prendre le bateau et avaler des Gravol.

• (1440)

Puisque le ministre parle de milles et de verges, quand va-t-il parcourir les quelques centaines de pieds qui le séparent du Cabinet pour y faire accepter l'idée d'une prise en main de la gestion des stocks? Encore aujourd'hui, le ministre ou le commissaire européen des pêcheries a déclaré que la quantité de poisson en cause est minime et qu'il doute beaucoup de la sincérité du Canada.

N'est-ce pas une preuve suffisante que le message du ministre ne parvient pas à M. Marin ou à celui qui s'occupe parfois des affaires constitutionnelles? N'est-il pas vrai que le ministre n'arrive pas à transmettre ses vues? Sa campagne d'information a échoué lamentablement et je lui demande s'il n'est pas grand temps de concentrer tous les efforts sur cette question afin de pouvoir passer ensuite à ses autres désastres, à sa gestion, et de donner. . .

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Il me faut généralement prendre des Gravol pour écouter les questions du député de l'autre côté; voilà à quel moment j'en ai besoin.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il devient difficile de faciliter les choses. Le ministre pourrait-il répondre à la question?

M. Crosbie: Pour ce qui concerne notre travail d'aujourd'hui, nous appuyons les démarches du premier ministre Wells et nous avons pris des mesures pour qu'il soit présent à la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, à New York, afin qu'il fasse valoir notre résolution relativement aux stocks qui che-

vauchent la limite. Nous sommes prêts à travailler avec quiconque veut collaborer avec nous.

Nous ne sommes pas prêts toutefois à faire accroire aux citoyens de Terre-Neuve et du Canada qu'il existe un moyen facile de régler ce problème. Il n'existe aucune solution simple et rapide, mais nous poursuivrons notre travail en empruntant toutes les voies qui s'ouvriront à nous.

Dans sa déclaration d'aujourd'hui, M. Marin, le commissaire aux pêcheries de la Communauté européenne, n'a pas mentionné que nous lui avions troublé la conscience ou que la Communauté européenne avait l'intention de prendre quelque mesure que ce soit. Nous comptons sur la communauté internationale pour faire honte à la Communauté européenne et la forcer à assumer ses responsabilités de citoyen du monde afin qu'elle cesse cette surpêche et nous sommes prêts à collaborer avec n'importe qui, y compris le député d'en face, dans le but d'atteindre cet objectif.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur qui sait que l'article 1401 du texte provisoire du 21 février de l'accord de libre-échange nord-américain ne limite pas l'utilisation transfrontière des pipelines servant au transport d'autres choses que de l'énergie.

Étant donné qu'aucune loi canadienne n'empêche l'exportation d'eau à grande échelle et qu'un certain nombre de sociétés détiennent déjà des droits sur des quantités massives d'eau qu'elles aimeraient exporter vers les États-Unis, ce qu'elles pourraient faire aux termes de l'article 1401, le ministre peut-il assurer la Chambre que le texte final de l'ALÉNA, qui aura prééminence sur la politique et la législation canadienne en matière d'exportation d'eau, contiendra une clause interdisant l'exportation d'eau à grande échelle en utilisant les pipelines qui ne servent pas au transport d'énergie, contrairement à ce qui pourrait être fait en vertu de l'article 1404 actuel?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je peux vous affirmer catégoriquement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de négociations concernant l'exportation d'eau à grande échelle et que mon ami et son chef ont cité, hors contexte, une définition de ce qu'est un pipeline ne servant pas au transport de l'énergie.

Ce genre de pipeline peut être utilisé pour transporter du charbon en suspension ou du gaz naturel non énergétique et ces utilisations particulières doivent être définies dans le cadre de l'accord de libre échange nord-américain.

De là à dire, comme l'ont fait mon ami et le chef du Nouveau Parti démocratique, que cela signifie automatiquement l'exportation d'eau sur une grande échelle est totalement ridicule. Ils le savent parfaitement puisqu'ils savent tous les deux que ce serait contraire à la politique officielle du Canada.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, pour autant que je sache, le charbon est une source d'énergie, mais cela montre bien, une fois de plus, le genre de garantie que nous recevons du ministre du Commerce extérieur, aussi je poserai ma question supplémentaire au ministre de l'Environnement qui prétend faire une évaluation environnementale de l'ALÉNA au fur et à mesure de son élaboration.

Je voudrais poser au ministre une question très simple au sujet de ses responsabilités concernant la politique et la loi sur l'exportation de l'eau, à laquelle il peut donner une réponse très directe. D'après le ministre, le texte actuel de l'accord de libre-échange nord-américain veut-il dire oui ou non que l'eau canadienne pourrait être exportée par des pipelines qui ne servent pas au transport de l'énergie?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le ministre du Commerce extérieur vient de donner une réponse très claire. Le gouvernement du Canada a une politique à ce sujet et nous avons l'intention de la respecter.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Nous portons des fleurs jaunes, aujourd'hui, en signe de solidarité à la famille de la grand-mère montréalaise détenue au Liban depuis près de sept ans, M^me^ Henriette Haddad. La famille de M^me^ Haddad est à Ottawa aujourd'hui et elle veut poser une question directement au premier ministre.

Dû au manque d'action de son ministre des Affaires extérieures, est-ce que le premier ministre serait prêt aujourd'hui à prendre en main le dossier du seul otage canadien toujours détenu ou disparu au Liban?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme la députée le sait, j'ai moi-même examiné ce dossier en détail. Je serais ravie de partager les renseignements qu'il

contient avec le premier ministre. Entre temps, je puis assurer à la députée et à la famille Haddad que nous avons examiné ce dossier qui n'a pas grand-chose, je dirais presque rien de secret étant donné que tout le monde est au courant des mesures qui ont été prises pour le compte de la famille Haddad et de Mme Haddad.

Le gouvernement continuera à manifester sa sympathie à la famille et ne manquera pas de suivre toute piste susceptible de nous fournir d'autres renseignements ou de nous permettre de déterminer exactement ce qui s'est passé.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la famille Haddad n'a que faire de notre sympathie. Elle veut que l'on agisse.

À la Chambre, hier, malgré toutes les preuves du contraire, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures persistait à soutenir que Mme Haddad n'a pas été prise en otage.

Hier soir, sur le réseau national de télévision, on a vu deux ministres du gouvernement libanais affirmer catégoriquement qu'elle est détenue en otage.

Cette grand-mère montréalaise de 66 ans est détenue depuis 2 000 jours, peut-être au Liban. On ne sait pas si elle est toujours en vie.

Vu la gravité de la situation, le premier ministre acceptera-t-il, comme il l'a fait dans d'autres cas, d'intervenir personnellement auprès du président libanais pour lui faire savoir que le gouvernement canadien prend cette affaire à coeur et qu'il reconnaît en Mme Haddad un otage canadien qui mérite notre appui et notre aide?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que mon amie a parfaitement raison. Mme Haddad mérite effectivement tout l'appui et toute l'aide que nous pouvons lui donner, et c'est précisément ce que le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est en train de faire.

Nous avons constamment fait savoir au gouvernement du Liban qu'à notre avis, les efforts que nous déployons devraient recevoir le plein appui de toutes les autorités compétentes de ce pays, dans la mesure où elles existent dans cette contrée en proie à de très graves difficultés.

Nous avons obtenu le genre d'assurances qui ont conduit la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à exprimer l'avis qu'elle a donné dans son intervention.

Mme Copps: La secrétaire d'État a tort.

M. Mulroney: Mon amie dit que la secrétaire d'État se trompe. Je suppose que c'est possible. Tout est possible.

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures a donné des assurances pleines et entières à la députée, à l'ensemble de la Chambre et à la famille Haddad, au sujet de tout ce qu'elle sait, de tout ce que le gouvernement du Canada sait ainsi que de tout ce nous avons fait et que nous serions prêts à faire pour venir en aide à Mme Haddad et à sa famille.

Peut-être mon amie sait-elle quelque chose que nous ignorons. Elle vient de dire que nous faisons fausse route. Elle a peut-être raison. Je suis tout disposé à la rencontrer pour qu'elle me communique ces renseignements. Je puis cependant lui assurer ainsi qu'à la famille Haddad que le gouvernement prend la situation très au sérieux. Nous sommes allés aussi loin dans nos démarches qu'un gouvernement peut le faire à notre avis. Si nous pouvons faire plus, nous le ferons.

Je veux que la Chambre sache que la secrétaire d'État aux Affaires extérieures m'a personnellement tenu au courant, qu'elle a régulièrement informé le Cabinet de l'évolution du dossier et qu'elle a défendu de façon remarquable les intérêts de Mme Haddad et de sa famille.

Je ne dis pas que nous ne pouvons pas faire mieux. S'il y a plus à faire, le gouvernement du Canada n'y manquera pas.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au premier ministre.

Hier, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement avait fait tout en son pouvoir.

• (1450)

Pourtant, hier soir, nous apprenions que les agents du gouvernement fédéral n'ont jamais communiqué avec la famille de l'homme qui a été enlevé avec Mme Haddad. Les agents du gouvernement n'ont jamais parlé aux autres otages qui ont été détenus avec Mme Haddad. Ils n'ont jamais parlé à la dernière personne au Liban à avoir aperçu Mme Haddad. Ils n'ont donc pas fait l'impossible.

Je voudrais que le premier ministre nous promette que les agents du gouvernement et lui-même feront vraiment l'impossible et prendront les mesures que d'autres pays ont prises pour appuyer leurs citoyens pris en otage.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de signaler que le premier ministre a affirmé à la Chambre et à la famille concernée que c'est exactement ce que nous faisons et ce que nous avons l'intention de faire.

Nous avons effectué des recherches, malgré la situation chaotique au Liban et le peu de moyens dont nous disposions à cette époque-là. Pendant assez longtemps, le Canada, comme d'autres pays d'ailleurs, n'a pas eu d'ambassade au Liban.

Je tiens également à préciser au député que nous nous préoccupons énormément du sort des personnes disparues. Qu'elles aient été enlevées ou non, elles méritent l'appui de leur gouvernement.

Leur disparition est, à nos yeux, une grave préoccupation. Nous nous sommes informés auprès de certains groupes au Liban et auprès des autorités libanaises depuis la réforme de leur gouvernement. Nos recherches n'ont rien donné.

Je suis bien disposée à rencontrer de nouveau tous ceux à qui j'ai déjà eu affaires à ce sujet. Si nous avons de nouveaux indices, nous poursuivrons nos recherches. Je ne peux rien faire d'autre.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, les Nations Unies et le représentant spécial de l'ONU, M. Picco, se rendront maintenant au Liban pour intervenir dans le cas de Mme Haddad.

Je voudrais demander à la ministre si elle et ses collaborateurs, donneront à M. Picco, le représentant des Nations Unies pour les affaires de prise d'otages, tout leur appui ainsi que celui du gouvernement canadien à cet égard.

L'hon. Barbara McDougall (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le député le sait, M. Picco a une liste d'un certain nombre de personnes portées disparues au Liban.

Non seulement il a notre entier appui, mais nous lui avons également fourni beaucoup d'information. J'ai moi-même abordé la question directement avec lui. La réponse à la question du député est oui, bien sûr.

L'ÉTIQUETAGE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Dans l'annonce qu'il a faite hier au sujet de la lutte que mène le gouvernement contre l'alcool, le ministre n'a mentionné aucune mesure visant à prévenir le syndrome d'alcoolisme foetal, une des principales causes d'arriération mentale et de problèmes de comportement chez les enfants au Canada.

Comme le gouvernement des États-Unis et le gouvernement du Yukon exigent déjà que des étiquettes très visibles soient apposées sur les contenants de boissons alcoolisées pour mettre la population en garde contre les conséquences néfastes de la consommation d'alcool durant la grossesse, le gouvernement emboîtera-t-il le pas à ces gouvernements et rendra-t-il obligatoires ces étiquettes de mise en garde d'un bout à l'autre du Canada?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je sais que le syndrome d'alcoolisme foetal est un problème, particulièrement en Colombie-Britannique. Cette question a été soulevée quelques fois au cours de mes visites dans cette province.

Évidemment, on sait que la consommation d'alcool représente un danger, surtout pour les femmes enceintes. C'est pourquoi nous travaillons de concert avec les provinces, et particulièrement avec les organismes communautaires dans la province du député, pour sensibiliser la population aux effets néfastes de l'alcool.

Je peux dire que notre programme fonctionne bien grâce à l'appui dont il bénéficie. Cependant, nous ne sommes pas encore prêts à nous engager en ce qui concerne l'étiquetage obligatoire parce que nous croyons que cette mesure doit être étudiée de façon plus approfondie. Nous faisons notre possible au ministère avec les ressources dont nous disposons.

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au même ministre.

Le ministre sait que la seule opposition aux étiquettes de mise en garde vient des brasseries et des distilleries. Comme le gouvernement a déjà dit que les barrières au commerce interprovincial et international de la bière seraient supprimées, reconnaîtra-t-il les conséquences de ses actes, tant du point de vue de la santé que du point de vue commercial, et exigera-t-il que des étiquettes de mise en garde uniformes soient apposées sur tous les contenants de boissons alcoolisées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai dit que nous reconnaissions le problème que pose la consommation d'alcool, particulièrement pour les femmes enceintes.

Cette question devrait normalement être examinée par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social puisque, jusqu'à maintenant, la Colombie-Britannique est la seule province où elle a été soulevée au Canada. Si les ministres provinciaux de la Santé veulent discuter de la question et qu'il se dégage une sorte de consensus sur la ligne de conduite à adopter, nous prendrons certainement en considération leurs recommandations.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Garth Turner (Halton—Peel): Ma question s'adresse au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

En septembre dernier, le gouvernement du Canada s'est dit en faveur de la reconnaissance du droit à la propriété dans la Constitution canadienne. Est-ce encore sa position?

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, le gouvernement avait proposé d'inclure le droit à la propriété dans la Constitution. Cette proposition a été débattue lors des audiences publiques tenues d'un océan à l'autre. Elle n'a pas été chaudement accueillie lors des audiences publiques et n'a pas obtenu l'appui unanime de la Chambre dans le rapport du comité mixte spécial.

Les ministres continueront d'étudier la question au cours des rencontres qui reprendront la semaine prochaine. À un moment donné, nous devrons limiter le menu constitutionnel aux éléments qui peuvent récolter un appui suffisant pour être inclus dans la Constitution.

J'espère que les Canadiens qui s'intéressent à la question du droit à la propriété feront connaître leur opinion à tous les niveaux de gouvernement dès que nous entreprendrons les prochaines étapes des pourparlers constitutionnels.

L'EMBALLAGE ET L'ÉTIQUETAGE

M. David Bjornson (Selkirk—Red River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés.

La Chambre le sait, le ministère des Consommateurs et des Sociétés consacre beaucoup de temps à faire respecter par les fabricants canadiens la réglementation sur l'emballage, mais il néglige d'imposer les mêmes exigences pour les produits importés.

Le ministre aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre s'il envisage de réorienter les efforts de son ministère afin que celui-ci fasse respecter la réglementation canadienne dans le cas des importations?

L'hon. Pierre Blais (ministre de la Consommation et des Affaires commerciales et ministre d'État (Agriculture)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le problème est très important, et nous en sommes conscients.

Avec mon collègue, le ministre du Revenu national, nous avons affecté dès 1989 une équipe commune aux frontières pour s'occuper de la question. Étant donné que nos dispositions sur l'étiquetage sont importantes à nos yeux, nous faisons tout notre possible pour que la réglementation imposée aux Canadiens soit respectée également par les Américains et les autres étrangers.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la personne qui s'exprime au nom du ministre de la Défense nationale.

Il y a trois semaines, le ministre de la Défense nationale annonçait qu'il annulait, pour des raisons budgétaires, la construction promise du dépôt d'approvisionnement de 100 millions de dollars à Moncton. Jeudi, le ministre annonçait un projet d'expansion de 10 millions de dollars à un autre endroit.

Il y a trois semaines nous n'avions pas d'argent, et voilà que nous en avons maintenant. Si l'on ne pouvait mettre ce projet en oeuvre pour des raisons économiques il y a trois semaines, comment se fait-il qu'on puisse maintenant le faire pour des raisons politiques? Y a-t-il deux réserves monétaires, ou y a-t-il deux poids deux mesures?

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, comme le ministre l'a mentionné à la Chambre la semaine dernière, nous avons procédé à une rationalisation de nos installations d'approvisionnement au Canada en prenant les cinq dépôts existants pour les regrouper en deux centres. Cette mesure permettra de réaliser des économies annuelles d'environ 35 millions de dollars, ce qui s'inscrit évidemment

dans la politique selon laquelle notre ministère doit faire sa part pour réduire le déficit.

Je signale que l'installation de Montréal ne sera pas construite par le gouvernement mais par le secteur privé et qu'elle fera l'objet d'un contrat de cession-bail. Cette mesure nous permettra de continuer à économiser 35 millions de dollars par année.

M. George S. Rideout (Moncton): Jeffrey Simpson écrivait ceci, au sujet de la Défense: «En matière de compressions budgétaires, les impératifs politiques ont toujours la priorité.»

M. le Président: Compte tenu de l'heure, je me demande si le député pourrait poser sa question.

M. Rideout: Avec plaisir, monsieur le Président. Il est tout à fait étonnant que le gouvernement déclare que le dépôt d'approvisionnement de Downsview doit être regroupé avec celui de Montréal, alors que tous les rapports internes révèlent que ce centre aurait dû être déménagé à Kingston. Les renseignements sont les mêmes dans le cas de Moncton.

Par conséquent, pourquoi le gouvernement fait-il de la politique avec la défense nationale et la vie des employés du dépôt d'approvisionnement de Moncton?

• (1500)

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, je sais pertinemment que toutes ces décisions sont difficiles à prendre. Un bon nombre d'intervenants nous disent que l'on devrait procéder à une rationalisation plus poussée de notre infrastructure. Nous sommes conscients du fait que des changements doivent être apportés, compte tenu des réalités actuelles.

Cela dit, en regardant la situation pour l'ensemble du Canada, on a constaté qu'il était plus judicieux de procéder à cette rationalisation en se servant des installations d'Edmonton et de Longue-Pointe, à Montréal, plutôt que de créer un nouveau centre à Greenfield. Je pense que le député sera d'accord avec nous sur ce point.

* * *

LE PROGRAMME D'INITIATIVES DANS LES VIEUX QUARTIERS

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers est mort hier, porté en terre par les conservateurs fédéraux et provinciaux. C'est une honte nationale.

Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de renouveler le financement de ce programme qui a aidé 3 000 résidants du centre-ville de Winnipeg à trouver de l'emploi? Pourquoi ce gouvernement a-t-il encore une fois tourné le dos à Winnipeg, l'une des villes les plus démunies du Canada? Pourquoi, monsieur le Président. . .

M. le Président: Le député a formulé sa question.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais informer le député qu'il a été convenu de mettre un terme hier, à la fin de l'exercice financier, à ce programme. Les frais généraux étaient très élevés. Nous voulons conclure, avec la ville de Winnipeg et la province du Manitoba, une entente concernant les fonds que le gouvernement du Canada utilise, par exemple, pour la formation, et notamment celle des autochtones de Winnipeg, afin de leur donner la formation requise pour s'intégrer au marché du travail.

Il vaut mieux consacrer cet argent à la formation de ces personnes, plutôt que de maintenir une chose à laquelle les trois paliers de gouvernement ont convenu de mettre un terme.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune du ministre des Sciences et de la Technologie de la République de Slovénie, M. Peter Tancig.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

MISE AU POINT

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour faire une mise au point au sujet de ma réponse à une question du député de Skeena et d'une question soulevée par le chef du NPD.

Les pipelines non énergétiques peuvent servir au transport de minéraux comme le charbon cokéfiable, les matières premières pour l'industrie chimique et les gaz qui ne sont pas d'origine pétrolière, tout comme ils peuvent servir au transport du pétrole et du gaz naturel.

Je voulais que ce soit parfaitement clair afin qu'il n'y ait pas de malentendu quant au sens de ma réponse.

M. Jim Fulton (Skeena): J'interviens au sujet du même recours au Règlement, monsieur le Président. Le ministre a-t-il dit que les pipelines non énergétiques servent au transport du gaz, du pétrole, du charbon cokéfiable et de produits chimiques? Si oui, à quoi servent les pipelines énergétiques?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, le charbon cokéfiable ne sert pas à la production d'énergie. D'autres minéraux ne servent pas à produire de l'énergie. C'est le cas des gaz qui ne sont pas d'origine pétrolière. Les pipelines non énergétiques peuvent servir au transport de ces produits.

M. Fulton: Monsieur le Président, ma question de privilège porte sur la déclaration du député de Cariboo—Chilcotin; elle est basée sur le commentaire 64 sur les attaques contre un député et sur le commentaire 92 sur les entraves. . .

M. le Président: Une minute, s'il vous plaît. Je me demande si le député est présent. J'aimerais rappeler au député de Skeena qu'il est de coutume, lorsqu'une question de privilège concerne un autre député, de s'assurer que ce dernier est présent lorsqu'elle est soulevée. C'est une question de courtoisie et cela fait des années que nous suivons ce principe.

Le député pourrait-il vérifier rapidement avant que je ne lui redonne la parole si le député de Cariboo—Chilcotin est présent?

LE COMITÉ PERMANENT DES FORÊTS ET DES PÊCHES

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je fais appel au Règlement. Plus tôt cet après-midi, pendant la période des questions, le ministre des Pêches répondant à une question de mon collègue, le député de Burin—Saint-Georges, a insinué que les Libéraux n'avaient pas assisté à la réunion du Comité permanent des forêts et des pêches du 19 mars où on a parlé de la surpêche.

J'aimerais mettre les choses au point. Les députés de Cardigan et de South West Nova et moi-même étions présents à cette réunion pendant la durée du débat sur cette question; le député de Burin—Saint-Georges, qui avait demandé que l'on convoque cette réunion, ne pouvait pas y assister et s'était arrangé pour que nous le représentions, lui et ses collègues, à cette réunion du Comité permanent des pêches.

Décision de la Présidence

Je veux seulement corriger l'impression, laissée par le ministre des Pêches, que cette grave question ne nous préoccupe pas; c'est en fait tout l'inverse.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROJET DE LOI C-63—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le lundi 30 mars 1992 l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est a invoqué le Règlement au sujet du caractère omnibus du projet de loi C-63 intitulé *Loi portant dissolution de sociétés et organismes.* Pendant l'étude de la question, les députés de Kamloops, de North Island—Powell River, d'Ottawa—Vanier et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre sont intervenus dans le débat. La Présidence les remercie de leurs interventions. J'ai examiné la question et je suis maintenant prêt à rendre une décision sur les points de procédure invoqués à l'encontre de ce projet de loi.

L'objet du projet de loi est de dissoudre six sociétés et organismes d'État, soit le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration, l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationale, le Conseil économique du Canada, le Centre international d'exploitation des océans, la Commission de réforme du droit du Canada et le Conseil des sciences du Canada. Le député de Cap-Breton—Richmond-Est s'est opposé à ce projet de loi parce qu'il exige des députés qu'ils se prononcent sur plusieurs sujets importants en un seul débat. Il a soutenu que le projet de loi manque de logique puisque son sujet n'a pas de lien avec son titre intégral et aussi qu'il serait extrêmement difficile de débattre de six principes à l'étape de la deuxième lecture et de proposer des amendements à l'étape du rapport.

Avant de traiter de chacun des points soulevés par le député, il serait utile d'examiner brièvement en quoi consiste un projet de loi omnibus. Comme je l'ai dit dans ma décision du 8 juin 1988, il n'y a pas de définition précise de projet de loi omnibus. La définition la plus exacte que la Présidence ait pu trouver et avec laquelle elle est d'accord est celle citée par le député de Windsor-Ouest qu'on trouve à la page 15 880 du compte rendu officiel du 30 mai 1988:

> La défense essentielle de la procédure omnibus, c'est que le projet de loi en question, bien qu'il cherche à créer ou à modifier beaucoup de lois disparates, a en fait un seul principe de base ou un seul objet fondamental qui justifie toutes les mesures envisagées et qui rend le projet de loi intelligible à des fins parlementaires.

Décision de la Présidence

Manifestement, un des objets d'un projet de loi omnibus consiste à regrouper plusieurs modifications législatives de manière à concentrer le débat à la Chambre. Comme l'expliquait le leader du gouvernement à la Chambre le 1er mars 1982, à la page 15 482 du compte rendu officiel, alors qu'il était le critique pour l'opposition, au sujet du projet de loi sur la Société canadienne des postes:

> . . .le [projet de loi C-42] modifait 14 autres lois de manière à ce qu'ils se conforment à la nouvelle loi sur les postes. Il est indéniable qu'en les groupant ainsi on facilite la discussion parlementaire voulue et la décision subséquente, au lieu d'y nuire.

[*Français*]

Bien que les projets de loi omnibus soient parfois bien vus des deux côtés de la Chambre, leur utilisation a soulevé de nombreuses objections.

[*Traduction*]

Le député de Cap-Breton—Richmond-Est en a signalé un certain nombre. Il a soutenu que le titre intégral du projet de loi C-63 devrait bien indiquer l'objet du projet de loi—soit la dissolution de certains organismes précis—en désignant les lois touchées, ce qui établirait la logique entre les différentes parties du projet de loi. À titre d'exemple de manque de logique entre les différentes parties du projet de loi, il cite le commentaire nº 626 de la sixième édition de Beauchesne:

> Il n'existe aucune prescription rigoureuse en ce qui concerne le contenu d'un projet de loi. Néanmoins, ses diverses dispositions doivent conserver entre elles un rapport à peu près logique, traiter du même sujet et s'inscrire dans le cadre général défini par son titre intégral.

[*Français*]

En réponse, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a soutenu ceci:

> On a très bien défini le cadre général de ce projet de loi dans le budget. On a précisé que le gouvernement prévoyait faire disparaître un certain nombre de sociétés d'État et d'autres organismes afin de réduire les dépenses gouvernementales, de réduire du même coup le plus possible le fardeau du contribuable canadien. . .

[*Traduction*]

Pour ce qui est du titre intégral, je désire signaler aux députés ma décision du 8 juin 1988, à la page 16 257 du compte rendu officiel:

> Un autre point soulevé. . . concerne l'insuffisance de détails dans le titre complet du projet de loi, qui n'indique pas toutes les lois visées.

Les objections relatives au principe que les députés de Cap-Breton—Richmond-Est, de Kamloops et d'Ottawa—Vanier font valoir, consistent à dire que le projet de loi comporte six principes visant des sujets disparates comme l'emploi et l'immigration, l'exploitation des océans, la politique scientifique, les questions économiques et ainsi de suite. Ils soutiennent qu'il sera difficile de traiter de toute la complexité des domaines touchés à l'étape de la deuxième lecture et d'arriver à une décision unique. Pour répondre à cette argumentation, on peut invoquer la réponse faite par le Président Lamoureux, le 23 janvier 1969, selon la page 618 des *Journaux*:

> Le vote à l'étape de la deuxième lecture n'est pas tout à fait un vote sur le principe dont s'inspire le bill, mais plutôt une décision de la Chambre de le déférer en vue de le faire étudier davantage aux étapes subséquentes des délibérations. Si cette interprétation est exacte, les députés, il me semble, éprouveront maintenant encore moins de difficulté à se prononcer en faveur ou contre la motion principale, étant donné qu'un vote de ce genre ne représentera ni l'approbation ni le rejet du principe dont s'inspire les diverses propositions que renferme le bill omnibus.

Dans une décision élaborée, datée du 11 mai 1977, le Président Jerome donnait une explication plus détaillée, aux pages 5 522 et 5 523 du compte rendu officiel:

> . . .c'est bien certain, une motion contenant au moins deux dispositions de fond est tout à fait différente d'une motion de procédure ou d'une motion qui concerne uniquement la progression d'un bill. La pratique relative aux motions de fond n'a jamais été appliquée aux motions concernant la progression d'un bill. Le recours à un bill modificatif omnibus est bien consacré dans nos usages, et je ne vois aucune raison de rejeter cette pratique ou le raisonnement fort clair et judicieux de mon prédécesseur. Je ne trouve non plus aucune autorité à invoquer qui permettrait à la Présidence d'ordonner que le bill soit divisé à cette étape de la deuxième lecture.
>
> Mais, comme chaque fois qu'on a invoqué ce genre d'argument, on continue toujours de se demander avec une vive inquiétude si notre façon de procéder à l'égard des bills offre vraiment un recours au député qui se plaint, à juste titre, que ce genre de bill donne au gouvernement le droit d'exiger une seule décision sur un certain nombre de sujets très différents, même s'ils sont connexes.
>
> À mon avis, un député devrait avoir le droit d'obliger la Chambre à se prononcer sur chaque question distincte.
>
> Donc, tout en veillant bien à réserver les décisions concernant le point précis de savoir si les motions à venir seront contraires aux principes du bill, car, à ce sujet, nous n'en sommes encore qu'aux hypothèses, il me semble que nos règles autorisent à demander par un même bill de modifier plusieurs parties du droit criminel, mais qu'il doive être permis à un député d'avoir recours à des motions d'annulation aux termes de l'article 75(5) du Règlement pour chercher à faire détacher les articles qu'il désire ne pas voir modifier ou sur lesquels il veut demander un vote distinct, sans que cela aille pour autant à l'encontre du principe du bill. Il me semble donc que cette possibilité devrait être ouverte au député et à d'autres également de faire consigner au compte rendu leur point de vue, qui mérite d'être connu, je pense, et aussi de demander aux autres membres de la Chambre de se prononcer sur ce point de vue par un vote.

Dans le même ordre d'idées, le Président Sauvé a aussi exprimé son avis le 20 juin 1983, dans les termes suivants, à la page 26 538 du compte rendu officiel:

[*Français*]

Ainsi, bien que certains titulaires de la présidence aient exprimé des réserves au sujet de la pratique qui consiste à englober plusieurs principes distincts dans un même projet de loi, il a été décidé à chaque fois que de tels projets de loi étaient conformes à la procédure établie et recevables à la Chambre.

[*Traduction*]

Les Présidents de la Chambre des communes au Canada n'ont pas reçu de compétence expresse relativement à la forme ou au contenu des projets de loi omnibus. À l'occasion, la Présidence a fourni des suggestions sur la manière dont les députés pourraient faire connaître leur avis sur les différentes parties d'un projet de loi omnibus. Comme l'indiquait le Président Jerome, par exemple, les motions à l'étape du rapport visant à supprimer certains articles pourraient être une façon de procéder. Comme je l'ai dit le 8 juin 1988, à la page 16 257 du compte rendu officiel:

Tant que la Chambre n'aura pas adopté de règles précises concernant les projets de lois omnibus, le Président n'a aucun recours, il doit s'abstenir d'intervenir dans le débat et laisser la Chambre régler la question.

En conclusion, je ne puis recevoir les objections de l'honorable député de Cap-Breton—Richmond-Est visant à faire diviser le projet de loi C-63 intitulé *Loi portant dissolution de sociétés et organismes* ou à arrêter son déroulement.

Je remercie tous les députés de leur participation.

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je serai très bref. Je tiens à remercier la Présidence et le bureau pour avoir si diligemment communiqué à la Chambre la décision relative au projet de loi C-63.

M. le Président: Je suis très reconnaissant au député de Cap-Breton—Richmond-Est de ses observations. Certaines de ces questions ne sont pas faciles et exigent qu'on s'y attarde. Toutes les personnes qui se sont penchées sur cette affaire sont très touchées, je crois, par les remerciements exprimés par le député.

La parole est au député de Skeena. Nous revenons à la question de privilège soulevée par le député.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS PAR LE DÉPUTÉ DE CARIBOO-CHILCOTIN

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, comme le député de Cariboo—Chilcotin est présent à la Chambre, je voudrais dire que la question de privilège que je soulève découle initialement des observations qu'il a faites le 13 mars et qu'il continue de faire depuis lors.

Je voudrais attirer votre attention sur deux passages de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, sixième édition. Il s'agit du commentaire 64 portant sur les attaques contre un député et du commentaire 92 qui s'intitule «Entrave et ingérence». Ce dernier se lit comme suit:

92. Pour constituer véritablement une atteinte au privilège, l'entrave au travail du député doit toucher ses fonctions parlementaires et non le travail qu'il fait pour sa circonscription électorale.

Je crois que. . .

M. le Président: Je voudrais seulement qu'on précise un détail. Je laisserai le député poursuivre ensuite. Ces observations ont-elles été formulées à l'extérieur de la Chambre?

M. Fulton: Oui. Les observations les plus récentes ont été formulées à l'extérieur de la Chambre. Permettez-moi de vous exposer la situation très rapidement, monsieur le Président.

Tout a commencé le 13 mars, lorsque le député de Cariboo—Chilcotin a fait une déclaration qu'il a retirée le 25 mars, je crois, comme la Chambre s'en souviendra peut-être, ce qui devait mettre un terme à l'affaire. Cela faisait suite à un rappel au Règlement que j'avais fait et sur lequel vous aviez réservé votre décision. Comme je le disais, le député a pris la parole le 25 mars pour présenter ses excuses à la Chambre par la même occasion.

Le 26 mars, j'ai remercié publiquement le député de ses excuses. En fait, le journal de sa circonscription a publié une lettre à cette fin, hier. Cependant, ce même journal, le *Tribune* de Williams Lake, dans son édition d'hier, le 31 mars 1992, cite le député à la une. Il semble que le député s'en prend maintenant à la Bibliothèque du Parlement. Voici ce que dit l'article: «M. Worthy est outré de l'utilisation qu'on a faite des services de la Bibliothèque du Parlement et a fait parvenir une lettre au Président de la Chambre, M. John Fraser, pour lui demander de se pencher sur cette affaire. M. Worthy a déclaré qu'ils avaient utilisé la bibliothèque à des fins

inadmissibles, ajoutant qu'il s'agit d'un combat odieux mené par les députés Skelly et Fulton.»

Le député sait très bien, puisque je l'ai déclaré à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, que je n'ai pas demandé à la Bibliothèque du Parlement de préparer le document. Je l'ai encore déclaré dans une lettre qui a paru hier dans le journal de sa circonscription. Je dis dans cette lettre: «Contrairement à ce que M. Worthy a déclaré, je n'ai pas mandaté la Bibliothèque du Parlement de préparer un document de recherche sur les groupes d'intérêts en Colombie-Britannique. Contrairement à l'observation de M. Worthy, selon laquelle j'aurais critiqué des groupes d'intérêt dans le document, je tiens à préciser que ce document résulte d'une recherche effectuée par un professionnel de la Bibliothèque du Parlement, qu'il a été rédigé sans aucune collaboration de ma part et qu'il ne me cite jamais. Il aurait été normal que M. Worthy vérifie ces faits avant de s'en servir au Parlement pour se livrer à des attaques personnelles contre moi, mais il ne l'a pas fait. Je continue à respecter le député, car il s'est rétracté au Parlement.» Ma lettre a paru dans le journal de sa circonscription.

Je soulève la question, monsieur le Président, parce qu'il s'agissait non seulement d'attaques personnelles contre moi et contre le député de Comox—Alberni, mais aussi d'attaques contre l'institution parlementaire. En effet, on attaquait ainsi mes fonctions de parlementaire, non pas en ce qui concerne mes devoirs à l'égard de ma circonscription de Skeena, mais plutôt ma compétence face à des problèmes touchant tout le domaine de l'environnement dans ma propre province, la Colombie-Britannique, où, d'après le député, j'aurais, avec un autre député, fait un mauvais usage d'un service de la Chambre. Je n'ai pris absolument aucune part à la rédaction ou à quoi que ce soit d'autre en rapport avec ce document, qui est l'oeuvre de la Bibliothèque du Parlement.

J'estime qu'il faut rectifier une déclaration de ce genre, qui laisse entendre que des députés auraient fait un mauvais usage de la bibliothèque ou que la Bibliothèque du Parlement même aurait pu prendre part à une activité douteuse.

Encore une fois, je voudrais que le député et que la Présidence apportent des précisions sur cette question. Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis en mesure de régler cette affaire à l'extérieur de la Chambre, mais j'agis ainsi pour protéger les privilèges de tous les députés.

• (1520)

M. le Président: J'entendrai le député de Cariboo—Chilcotin dans un moment.

Le député de Cariboo—Chilcotin a rétracté à la Chambre une observation qu'il avait faite au sujet du député de Skeena. Or, cette observation avait bien été faite à la Chambre. Le député fait signe que c'est bien le cas.

M. Dave Worthy (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je suis content que le député ait fait de ce sujet l'objet de sa question de privilège. Je n'arrivais pas à aborder ce sujet, et il m'en fournit aujourd'hui l'occasion.

L'autre jour, je me suis excusé d'avoir mal utilisé la période des déclarations pour faire une déclaration qui pouvait être interprétée comme une attaque à l'endroit du député. J'ai reconnu que j'avais mal agi, et je m'en suis excusé.

Je me soucie avant tout des personnes que je veux défendre, de celles qui sont visées par l'attaque. Ces personnes, on les retrouve à la base. Ce sont les travailleurs, les éleveurs de bétail, les maires, les conseillers municipaux, les gens qui appartiennent aux groupes d'intérêt de la Colombie-Britannique qui ont été victimes de ce qu'ils considèrent comme étant une attaque grave et injuste de la part de deux députés.

J'ai écrit une lettre au Président. J'espère qu'on prendra des mesures. Je ne dis pas à la Bibliothèque du Parlement qu'elle a tort. Je m'interroge sur ce que je considère comme étant une mauvaise utilisation, de la part de deux députés, d'un document de la bibliothèque.

La lettre écrite par ces députés, à laquelle était jointe le document en question, laisse entendre que ce document dit des choses qu'il ne dit probablement pas. Les députés utilisent à mauvais escient un document produit par cette Chambre.

Je me demande aussi comment l'attaché de recherche a pu en arriver à ces conclusions. J'ai d'ailleurs demandé au Président d'étudier la chose. Je n'ai pas vu l'article dans le journal. Le député ne nous avait pas informés qu'il avait l'intention de soulever la question de privilège. Je n'ai donc pas eu la chance de m'y préparer.

Le jour où je me suis excusé, à la Chambre, d'avoir utilisé par erreur la période des déclarations, un journaliste m'a téléphoné. Il m'a dit qu'il avait déjà reçu la lettre du député et m'a demandé quelle était au juste la situation. Je lui ai dit ce qu'il en était.

Les documents que j'ai en main indiquent que ces deux députés tentent, d'une manière assez méthodique, d'at-

taquer les membres des groupes d'intérêt de toute la Colombie-Britannique. Je trouve scandaleux que des députés agissent ainsi. Je ferai de mon mieux pour protéger ces citoyens contre ce que je considère comme étant une attaque déloyale et une mauvaise utilisation des services de la Chambre.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

M. le Président: Le député de Skeena a soulevé une affaire qui, il le reconnaît, s'est passée à l'extérieur de la Chambre, et le député de Cariboo—Chilcotin a répondu.

Cette question présente deux aspects. Le premier porte sur le fait de savoir si les commentaires faits en dehors de la Chambre concernent ou non les privilèges du député qui se plaint. Si on fait une analyse approfondie de ce qu'est le privilège, on constatera que l'acte ou le commentaire dont on se plaint doit, en fait, diminuer les droits et la capacité du député de remplir ses fonctions ou risquer de le faire éventuellement.

Le député de Skeena a indiqué à la présidence et à la Chambre qu'il est très capable de mener le débat en dehors de la Chambre, et il en est ainsi. Si j'acceptais la question de privilège dans le cas présent, je devrais dire que ce débat qui a lieu entre lui-même et le député de Cariboo—Chilcotin à l'extérieur de la Chambre empiète d'une manière ou d'une autre sur ses privilèges et sa capacité de remplir ses fonctions de député. Je ne pense pas que nous puissions aller jusque-là et, en conséquence, je devrai rejeter la question de privilège du député.

Il y a une autre question ici à laquelle a fait allusion le député de Cariboo—Chilcotin et qui concerne apparemment le contenu d'un mémoire écrit par un employé de la Bibliothèque du Parlement. Le député a porté ce fait à l'attention de la Présidence par une lettre distincte de la question de privilège soulevée cet après-midi, et je suis en train d'étudier la question.

Je voudrais faire remarquer, tout d'abord, que le bibliothécaire n'est pas un haut fonctionnaire de la Chambre, la bibliothèque est un service administratif de la Chambre des communes. Les documents de recherche sont préparés par la Bibliothèque du Parlement à laquelle nombre de députés ont recours. Je pense que tous ici en conviendront—outre qu'elle nous a toujours fourni des services à la fois très complets et excellents—la Bibliothèque nous a beaucoup aidés au fil des ans à remplir nos responsabilités à l'égard du public.

Néanmoins, je vais examiner cette question et je répondrai au député de Caribou—Chilcotin dès que possible. Dans l'intervalle, je tiens à dire au public qui suit ce débat qu'il s'agit là en réalité d'une discussion qui a eu lieu en dehors de la Chambre. Comme l'a encore une fois déclaré le député de Caribou—Chilcotin, l'autre jour il a rétracté à la Chambre les propos déplacés qu'il avait tenus à l'égard du député de Skeena. Je l'avais alors remercié, bien sûr, d'avoir eu la courtoisie de le faire et, il faut être juste, le député de Skeena l'en avait publiquement félicité. Pour le reste, qu'ils s'arrangent.

Pour ce qui est du document en question, j'essaierai de voir si la Présidence peut trouver une solution ou faire quelque chose.

Je remercie les deux députés pour la courtoisie dont ils ont fait preuve aujourd'hui dans leurs interventions.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA MISE EN OEUVRE DE L'ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS DE LA RÉGION OUEST DE L'ARCTIQUE

RAPPORT DE 1990-1991

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel de 1990-1991 sur la mise en oeuvre de l'entente sur les revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique.

* * *

[*Français*]

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à neuf pétitions.

Affaires courantes

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux de la séance d'aujourd'hui.*]

* * *

GESTION DE LA CHAMBRE

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie: Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le vingt-neuvième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre au sujet des affaires faisant l'objet d'un vote parmi les Affaires émanant des députés.

Conformément à l'article 92(2) du Règlement, ce rapport est maintenant réputé adopté dès son dépôt sur le Bureau.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA CONSTITUTION

M. George S. Rideout (Moncton): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par des habitants de Moncton qui demandent à la Chambre de tenir un référendum sur toutes les questions constitutionnelles.

LES CRIMES AVEC VIOLENCE

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'ai entre les mains plus de 150 pétitions signées par plusieurs milliers d'habitants de ma circonscription, Hamilton Mountain, d'un peu partout en Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres régions du Canada.

Ces pétitions s'ajoutent à celles que j'ai déjà personnellement déposées à la Chambre et qu'ont signées plus de 350 000 citoyens qui s'inquiètent des graves lacunes de notre système de justice pénale.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître que les crimes avec violence sont graves et répugnants et veulent que la Chambre modifie en conséquence le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle.

L'IRAK

M. Ray Skelly (North Island—Powell River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à la Chambre une pétition concernant le conflit entre les États-Unis et l'Irak.

La pétition a trait aux déclarations récentes du président américain qui dit songer à bombarder l'Irak si ce pays ne se conforme pas aux résolutions des Nations Unies.

Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes et au gouvernement de condamner les déclarations du président des États-Unis et exhortent le gouvernement à tâcher de trouver des solutions diplomatiques au problème.

LE LOGEMENT

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par environ 150 habitants de la ville de Hamilton qui se disent consternés de voir que le gouvernement a cédé aux réformistes au sein de son caucus qui réclamaient qu'on mette fin au programme de logement coopératif.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de reconnaître le logement comme une responsabilité partagée entre les paliers provincial et fédéral, d'appuyer le programme fédéral de logement coopératif sans but lucratif et de conserver la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des centaines de citoyens de Burnaby, de Rosewood, de Langley et de nombreuses autres localités de la Colombie-Britannique, ainsi que de Sackville et d'autres localités du Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires soulignent que deux Canadiens—Christine Lamont et David Spencer—qui ont été condamnés à purger chacun une peine de 28 ans dans une prison brésilienne ont été victimes d'une erreur judiciaire, qu'ils ont subi un traitement cruel et inhabituel dans les prisons brésiliennes et qu'ils ont fait l'objet de discrimination relativement à la peine qui leur a été infligée et aux conditions fixées pour leur libération conditionnelle. Les pétitionnaires soulignent, monsieur le Président, que la seule façon de les soustraire à cette peine cruelle, c'est que le Canada demande leur expulsion conformément à la loi brésilienne.

Ils exhortent donc le Parlement à prier instamment la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de demander au gouvernement du Brésil d'expulser Christine Lamont

et David Spencer et de les renvoyer dans leur pays, le Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions portant les numéros suivants: 234, 238 et 264.

[*Texte*]

Question nº 234—**Mme Campbell (South West Nova):**

Nos négociateurs au GATT ont-ils précisé dans quels domaines les Canadiens pourraient subir des effets néfastes une fois que le GATT sera signé et, dans l'affirmative, quels sont ces effets possibles?

M. André Plourde (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Non. Il n'est pas possible d'identifier les domaines ou secteurs de l'économie canadienne qui pourraient être défavorisés par les résultats de l'Uruguay Round parce que le degré de réduction des barrières tarifaires et non tarifaires n'a pas encore été établi au niveau du produit ou du secteur.

Quel que soit le degré de réduction convenu pour des domaines ou secteurs spécifiques (le Canada réclame en fait l'élimination des barrières appliquées à un certain nombre de secteurs de ressources et de technologie de pointe dans lesquels il a des intérêts d'exportation), nos négociateurs prévoient qu'aucun effort ne sera ménagé pour garantir que les changements seront introduits graduellement de façon à permettre aux Canadiens de s'adapter aux nouvelles conditions du marché et d'en tirer avantage.

Question nº 238—**M. Mifflin:**

À combien s'élèvent les dépenses en matière de défense par habitant, par province et par année pour les années 1970 à 1991?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale):

Il est à noter que les chiffres pour l'année 1970–1971 ne sont pas disponibles, la méthodologie de répartition des dépenses par province ayant été modifiée en 1971. Les chiffres ne sont pas disponibles également pour 1991–1992, l'année fiscale courante n'étant pas achevée.

DÉPENSES PROVINCIALES DU MDN PAR HABITANT (EN DOLLARS)

PROVINCE	70/71*	71/72	72/73	73/74	74/75	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	80/81	81/82
Terre-Neuve		24,65	31,14	34,87	39,04	41,86	48,13	53,58	54,30	56,21	64,22	74,01
Île-du-Prince-Édouard		148,54	181,55	213,86	235,11	280,08	308,21	291,06	291,67	301,54	321,80	338,32
Nouvelle-Écosse		299,36	357,29	385,33	413,83	469,21	512,52	539,14	590,60	599,03	705,55	736,32
Nouveau-Brunswick		129,72	152,79	168,61	165,31	200,85	211,91	218,60	237,11	230,25	263,41	262,34
Québec		62,50	55,10	57,96	64,44	78,82	82,69	90,38	100,78	100,81	117,98	146,84
Ontario		79,67	82,80	94,29	102,50	124,92	141,92	140,18	145,17	160,88	177,16	218,35
Manitoba		91,67	96,48	107,96	119,52	139,90	148,32	160,02	167,49	182,26	206,39	255,23
Saskatchewan		30,11	33,76	38,52	44,02	54,67	57,35	60,99	64,51	68,39	75,31	75,51
Alberta		83,52	101,41	114,37	123,59	145,80	151,67	135,22	138,96	149,03	150,99	162,29
Colombie-Britannique		73,56	87,69	96,31	108,11	123,09	128,81	131,39	141,38	142,20	150,99	172,15
Yukon		,76	,65	8,27	7,29	2,50	29,64	17,45	9,94	10,67	15,43	24,10
Territoires du Nord-Ouest		108,71	122,25	183,70	193,50	179,36	379,32	334,84	322,54	336,55	424,47	386,07

* Les données pour les années 1970–1971 et 1991–1992 ne sont pas disponibles.

DÉPENSES PROVINCIALES DU MDN PAR HABITANT (EN DOLLARS)

PROVINCE	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91	91/92*
Terre Neuve	81,88	92,14	113,10	131,17	216,90	182,35	217,00	165,00	260,00	
Île-du-Prince-Édouard	354,17	734,44	549,91	547,18	692,24	484,33	469,00	406,00	356,00	
Nouvelle-Écosse	840,59	898,04	1082,33	1110,05	1423,11	1111,30	1082,00	1082,00	1217,00	
Nouveau-Brunswick	306,02	506,78	532,14	467,48	573,50	1347,68	1270,00	1006,00	1050,00	
Québec	168,88	166,40	179,31	181,59	180,92	285,70	263,00	284,00	316,00	
Ontario	226,24	269,74	297,01	303,01	321,99	374,06	388,00	417,00	420,00	
Manitoba	258,96	282,31	328,55	334,36	397,07	369,51	418,00	462,00	471,00	
Saskatchewan	82,77	119,55	128,73	130,25	151,96	96,32	92,00	107,00	121,00	
Alberta	178,26	235,11	271,19	266,88	318,50	255,78	285,00	273,00	304,00	
Colombie-Britannique	199,73	222,80	254,07	265,91	305,12	260,07	260,00	291,00	287,00	
Yukon	46,26	62,15	69,39	66,80	43,87	92,16	67,46	78,43	114,94	
Territoires du Nord-Ouest	527,97	691,52	697,45	438,53	559,10	132,42	258,62	321,36	464,68	

* Les données pour les années 1970-1971 et 1991-1992 ne sont pas disponibles.

Question nº 264—**M. Mifflin:**

À l'égard des dépenses globales du ministère de la Défense nationale au Canada, à combien s'élèvent les dépenses annuelles par habitant effectuées dans chaque province et territoire de 1980 à 1992?

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Les renseignements demandés sont contenus dans la réponse à la question no 238 répondue aujourd'hui.

L'année fiscale 1991-1992 n'étant pas achevée, les données pour cette période ne sont pas encore disponibles.

[*Français*]

M. Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, je suggère que les autres questions soient réservées.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) propose:

Que la Chambre demande au gouvernement de reconduire le Programme de contestation judiciaire.

—Monsieur le Président, la motion est simple, elle est directe et d'après moi, elle commande que cette Chambre se préoccupe de cette question.

Depuis 1978, le Programme de contestation judiciaire a permis à plusieurs individus et groupes minoritaires de faire clarifier leurs droits constitutionnels devant les tribunaux. Appuyé au fil des ans par tous les partis politiques, ce programme a été essentiel à l'évolution des droits constitutionnels en matière de droits linguistiques, et je pense ici à l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867, l'article 23 de la Loi du Manitoba de 1870, et, depuis 1982, à l'application de la Charte des droits et libertés, aux articles 16 à 23 concernant les questions fondamenta-

les à ce pays, le droit à l'égalité, à l'article 15, le droit au patrimoine culturel, à l'article 27 et, finalement, à l'égalité des deux sexes dont il est question à l'article 28 de cette dite Charte.

Dans son rapport déposé à la Chambre, en 1989, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, composé des trois partis politiques de cette Chambre, reconnaissait unanimement l'importance, l'efficacité et la nécessité de ce programme et recommandait au gouvernement de reconduire ledit programme jusqu'en l'an 2000.

À l'origine, le programme était financé par le secrétariat d'État, en collaboration avec le ministère de la Justice. J'étais ici, en 1977, lorsque le programme a commencé à la suite de la cause Forest, au Manitoba. L'administration du programme a ensuite été transférée, en 1985, en vertu de l'entente conclue avec le gouvernement fédéral. Cette entente a pris fin avec le Conseil canadien de développement social, en juillet 1990.

À cette date, le secrétaire d'État annonçait que le programme serait administré par le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa, pour un mandat de cinq ans, soit jusqu'en 1995. Monsieur le Président, en annonçant l'abolition du programme dans son Budget, le gouvernement a brisé ce contrat et celui qu'il avait passé avec le Centre et avec les employés du programme.

[*Traduction*]

De 1985 au 27 février 1992, le programme a financé 250 affaires, dont 77 portaient sur les droits linguistiques. Ce programme est à l'origine des décisions les plus importantes concernant l'interprétation de la Constitution en matière de droits linguistiques et de droits à l'égalité.

En parlant de droits à l'égalité, j'aimerais rendre un hommage particulier à notre porte-parole, la députée de Saint-Laurent—Cartierville, qui est dans l'impossibilité d'être avec nous aujourd'hui étant hospitalisée. Nous aimerions lui transmettre nos meilleurs voeux.

En examinant les décisions de la Cour suprême du Canada, l'on pourrait mentionner l'appel interjeté par le Manitoba au sujet du bilinguisme législatif dans cette province, la décision Mahé sur l'administration scolaire en Alberta, la décision Swain sur les droits des handicapés mentaux, la décision Tétreault-Gadoury sur les droits des personnes âgées de 65 ans et plus, et celle visant la Canadian Newspaper Company concernant la confidentialité du nom des victimes d'abus sexuels.

Ce programme a aidé les Canadiens à clarifier leurs droits. Je sais que la majorité n'aime pas toujours se faire dire par les tribunaux qu'elle n'est pas aussi généreuse et ouverte, ni aussi bienveillante qu'elle devrait l'être ou que la Constitution l'exige.

[*Français*]

À titre de critique des langues officielles pour le Parti libéral, je pourrais énumérer, monsieur le Président, toutes les causes entendues par les tribunaux qui ont été financées par le programme, et je dois dire que ce programme a servi énormément à clarifier ces questions.

Monsieur le Président, les témoignages, les lettres, les missives et autres de la part de citoyens et d'organismes canadiens en général contestant l'abolition de ce programme sont nombreux. Je peux en citer quelques-uns: Témoignages de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, lettre au premier ministre en date du 4 mars 1992. Je cite:

> L'accès universel aux tribunaux pour faire valoir des droits fondamentaux—l'un des piliers de la démocratie canadienne—vient de disparaître et ce, à notre plus profonde consternation.

• (1540)

Une autre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, au premier ministre, le 16 mars 1992, et je cite:

> Nous avons dû traîner presque tous les gouvernements provinciaux devant les tribunaux afin qu'ils cessent de nous humilier et de nous priver de nos écoles.

Monsieur le Président, une autre, un éditorial du *Droit* en date du 3 février 1992:

> Le Programme de contestation judiciaire constituait le mécanisme par excellence dont disposait les minorités et toute une gamme de groupes défavorisés pour se protéger des abus continuels des gouvernements des divers paliers.

Une autre citation de l'Association française des conseils scolaires de l'Ontario, le 31 mars 1992, hier, et je cite:

> Si le Programme de contestation judiciaire n'est pas rétabli, le gouvernement aura sonné le glas des droits des minorités linguistiques et on pourra impunément les bafouer, sans pour autant que celles-ci puissent se permettre de contester ces gestes devant les tribunaux.

L'Association du Barreau canadien, monsieur le Présient, en date du 9 mars 1992:

> Il apparaît ironique que ce programme se soit terminé la veille de la publication du rapport Beaudoin-Dobbie, lequel traitait de la contestation des droits à l'égalité et des droits linguistiques des minorités.

[*Traduction*]

Un communiqué du Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés en date du 2 mars 1992 indique:

> À cause de l'élimination du Programme de contestation judiciaire et du Programme de logement coopératif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, il sera plus difficile pour les handicapés de se faire traiter comme égaux dans le système actuel.

Un ancien juge de la Cour suprême du Canada, l'honorable Bertha Wilson, déclarait dans une lettre adressée à la ministre de la Justice le 4 mars 1992:

> J'ai répété en public à plusieurs occasions qu'il est illusoire de donner des droits aux gens qui n'ont pas les moyens de les faire respecter et je suppose que l'élargissement du Programme de contestation judiciaire, dans le sillage de la Charte des droits et libertés, visait à remédier au problème.

Le 3 mars 1992, un éditorialiste du *Ottawa Citizen* écrivait:

> Si le programme prend fin, ce sera précisément pour la raison pour laquelle il a été créé, à savoir que les personnes défavorisées qui ont besoin d'aide forment un groupe sans défense.

On ne peut que regretter ouvertement la décision malheureuse prise par le gouvernement, compte tenu du soutien et des déclarations dont je viens de faire état, ainsi que des recommandations formulées par le Comité permanent de la Chambre des communes sur les droits de la personne et la condition des personnes handicapées. Les raisons fournies jusqu'à maintenant par le gouvernement sont tout à fait insatisfaisantes et, à mon avis, tout à fait invraisemblables.

Peut-on vraiment dire que le programme coûtait trop cher aux contribuables lorsqu'on songe qu'entre 1985 et 1992, il en a coûté en moyenne 625 000 $ par exercice pour appuyer ces causes? Cette somme est très raisonnable, compte tenu de l'ampleur des dépenses globales du gouvernement fédéral.

D'autre part, en sommes-nous rendus au point de chiffrer en dollars la protection de la prérogative fondamentale qui consiste à faire en sorte que les droits linguistiques soient précisés? En sommes-nous rendus au stade où, dans notre pays, les groupes socialement ou économiquement défavorisés ne peuvent faire appel aux tribunaux parce qu'ils n'en ont pas les moyens? En sommes-nous rendus là? Si c'est le cas, un sérieux examen de conscience collectif s'impose.

Les faits démontrent clairement que chaque province, sans exception—je pourrais vous citer une série de causes dans chaque province du pays, mais le temps presse—chaque province sans exception a été poursuivie en justice. Il en a été ainsi parce que ces provinces ne voulaient pas respecter les droits de leurs minorités linguistiques, ou parce qu'elles faisaient preuve d'indifférence à cet égard.

Il est inacceptable d'abolir ce programme au motif que nous n'avons pas les moyens de l'appliquer. Ce programme, qui n'est pas coûteux, a permis de clarifier et de confirmer les droits de personnes. Certains de ces droits doivent encore être clarifiés et confirmés par les tribunaux, et peut-être même la Cour suprême du Canada.

Il reste encore beaucoup à faire en ce qui a trait à l'interprétation de nos dispositions législatives, notamment l'article 23. L'honorable juge Brian Dickson, pour qui j'ai beaucoup de respect, a écrit dans la décision Mahé que ce n'était là qu'un début et que les tribunaux avaient beaucoup de pain sur la planche.

De même, les articles pertinents de notre Constitution sont loin d'avoir été éclaircis par les tribunaux. Les Américains ont une expression—dont je ne me souviens pas textuellement, mais qui dit essentiellement qu'une Constitution est un arbre vivant.

À mon sens, l'abolition de ce programme serait préjudiciable aux Canadiens. Même si des particuliers et des groupes peuvent financer leurs propres causes devant les tribunaux, le processus judiciaire est lent et onéreux. En outre, même si la décision de la Cour suprême du Canada s'applique sans problème dans de nombreux cas, les groupes et les particuliers doivent parfois retourner devant les tribunaux et reprendre le processus, ce qui se traduit par un lourd fardeau pour ceux-ci.

Les personnes qui ont besoin de ce programme ne sont pas riches mais ce sont des Canadiens fiers, et ce programme protégeait leurs droits individuels en tant que Canadiens.

[*Français*]

Monsieur le Président, les litiges au Canada, surtout si on doit se rendre jusqu'en Cour suprême du Canada, coûtent fort cher. Que ferons maintenant, sans l'aide du Programme de contestation judiciaire, les parents et groupes de parents, les minorités de langues officielles qui voudront faire reconnaître leurs droits constitutionnels? Devront-ils organiser des bazars, des bingos, des soupers aux fèves pour pouvoir amasser les fonds nécessaires? Combien d'activités devront-ils faire pour amasser les 35 000 $ requis pour commencer une cause, les 5 000 $ pour simplement étudier et faire étudier par les avocats les possibilités d'une cause? Il faut à tout prix, monsieur le Président, que les Canadiens et les Canadiennes puissent en venir à dire qu'au Canada la reconnaissance des droits fondamentaux est l'affaire de tout le monde et non pas l'affaire de seulement les bien nantis. Dans bien des cas, pas d'argent, pas de droits. On la connaît cette devise.

Le gouvernement conservateur avait pourtant promis à plusieurs reprises, aux Canadiens et aux Canadiennes, de conserver ce programme, et on l'avait cru. Et j'aimerais citer le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, l'honorable Gerry Weiner, qui déclarait le 10 mai 1990: «Nous croyons que ce programme a un rôle important à jouer en aidant à clarifier certaines dispositions de la Charte. Aussi, la reconduction du programme vient réaffirmer l'engagement du gouvernement envers l'avancement des droits de la personne au Canada.»

[*Traduction*]

Au mois d'août 1984, le premier ministre Brian Mulroney avait déclaré ce qui suit devant la Coalition des organisations provinciales des handicapés: «Un gouvernement progressiste-conservateur apportera une aide financière à toutes les causes, liées à la Charte des droits qui sont réputées être d'une importance nationale. Il est certain que les causes visant les droits des personnes handicapées et invalides font partie de cette catégorie.»

[*Français*]

Monsieur le Président, je voudrais citer à nouveau le premier ministre. Cette citation sera plus longue, mais je la cite parce que je pense que c'est utile: «Nous conserverons le Programme de contestation judiciaire actuel, qui vient en aide aux particuliers et groupes cherchant à obtenir une décision des tribunaux sur les points litigieux relatifs aux droits linguistiques aux termes de la *Loi constitutionnelle de 1867* et de la *Charte des droits et libertés*. Nous consulterons les membres des groupes minoritaires et autres personnes intéressées pour s'assurer que le Programme de contestation judiciaire est à la fois bien conçu et efficace.» Il s'agit d'une lettre du premier ministre, alors chef de l'opposition, à la Fédération des francophones hors Québec, le 14 août 1984.

Monsieur le Président, j'ai des citations et des lettres tant que vous voudrez. Je sais que le temps presse. Je ne peux pas toutes les lire. Je dis au gouvernement: Vous l'avez répété aux Canadiens et aux Canadiennes que vous maintiendriez ce programme; vous nous l'avez dit et on vous a crus, mais vous nous avez trompés.

• (1550)

Monsieur le Président, pour certains d'entre nous, le gouvernement a emprunté l'agenda du Parti réformiste, le *Reform Party*. On me dit: «Voyons, Jean-Robert!» Je vous le dis et écoutez-moi bien: le *Reform Party* n'a jamais eu de temps pour les minorités, il ne croit pas au multiculturalisme et il ne croit pas au bilinguisme. Donc, ceux qui abolissent les programmes, les outils qui permettent aux groupes multiculturels, tout comme aux groupes linguistiques minoritaires de faire valoir leurs droits devant les tribunaux, se trompent, monsieur le Président. Ce n'est pas ainsi que le Canada s'est construit et ce n'est pas de cette façon que nous voulons qu'il continue.

Je dis que le fait d'adopter une page du programme du Parti réformiste ne colle pas à la réalité sociale et économique de notre pays. On n'acceptera pas, monsieur le Président, que les droits des Canadiens et des Canadiennes soient lésés. C'est pourquoi j'ai demandé au gouvernement de bien vouloir rétablir sans délai le Programme de contestation judiciaire.

Dans le contexte constitutionnel actuel, monsieur le Président, on parle de créer, non seulement des droits individuels, mais des droits collectifs. On est à la veille d'établir un nouveau concept qui n'est pas tellement bien connu ni interprété facilement: le droit collectif. C'est quoi des droits collectifs, monsieur le Président? Quand je vous parle de l'autodétermination des autochtones, c'est un droit collectif, cela. Quand on parle de droits à l'éducation des communautés minoritaires, qu'elles soient anglaises au Québec ou françaises hors Québec, c'est un droit collectif, monsieur le Président. L'article 23 de la Charte des droits est relatif aux droits collectifs. C'est un concept qui n'est pas facile. La société distincte, monsieur le Président, qu'on le veuille ou non, détermine, en quelque sorte, un droit collectif.

Le gouvernement conservateur a manqué de sérieux, à mon avis, en abolissant ce programme qui avait pour but de clarifier ces nouveaux droits individuels et qui pourrait permettrait de clarifier ces droits collectifs. Monsieur le Président, j'entends bien travailler d'arrache-pied avec mon chef, Jean Chrétien, qui est à l'origine du programme. Je vous le dis car il était là, il était le ministre de la Justice quand le programme a été établi.

Un gouvernement libéral respectera le droit des femmes, des autochtones, des personnes handicapées, des minorités linguistiques et autres groupes minoritaires. Je travaillerai d'arrache-pied, comme je vous le disais, monsieur le Président, pour rétablir ce programme qui aura à coeur le respect de la société canadienne, telle qu'elle est définie par de nombreux Canadiens. C'est un engagement personnel que je prends, monsieur le Président, et je pense être appuyé par la totalité de mon caucus. J'ai même une lettre que j'ai envoyée, hier, au premier ministre, signée par la presque totalité des députés que j'ai pu joindre—je n'ai pas pu joindre la députée de Saint-Laurent-Cartierville car elle est hospitalisée et quelques autres collègues sont à l'extérieur du pays—mais de tous ceux que j'ai approchés dans mon caucus, incluant le président d'un comité permanent de la Chambre, le député d'Oxford de même que le porte-parole du Nouveau Parti démocratique, tous ceux-là ont signé cette lettre demandant au gouvernement, tout simplement, de reconduire le programme de contestation judiciaire.

Monsieur le Président, je voudrais terminer mon allocution en ces termes, soit en invitant le gouvernement à prendre ses responsabilités, à donner suite à ses nombreuses promesses et à rétablir, dans les plus brefs délais, un programme qui nous est essentiel ici au Canada et qui fait du Canada un des pays où il fait bon vivre, un des

seuls pays au monde qui permette qu'on puisse contester devant les tribunaux ces droits constitutionnels. On doit continuer de le faire, monsieur le Président.

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, je tiens d'abord à me joindre au député d'Ottawa—Vanier pour souhaiter un prompt rétablissement au porte-parole et députée de Saint-Laurent—Cartierville qui est une bonne amie à moi et une amie de tous ceux qui luttent pour l'égalité et les droits des minorités au Canada.

Je veux remercier le député d'avoir exposé la question avec autant de clarté et une si grande compréhension du sujet. Chose certaine, il a défendu les droits des communautés de langue officielle et la cause de toutes les minorités au Canada avec vigueur et efficacité. Pendant toute la période où j'ai eu le plaisir et le privilège de piloter le dossier des langues officielles et d'avoir le député comme porte-parole, j'ai toujours su que je pouvais compter sur son entière collaboration. Il ne fait aucun doute qu'il y est pour beaucoup dans le fait que le programme repose désormais sur la notion de responsabilité.

Selon moi, si des progrès ont été accomplis, c'est grâce à ce partenariat.

Durant les quelques minutes qui vont suivre, je voudrais faire des observations sur la motion présentée par le député d'Ottawa—Vanier. Je crois qu'il faut dire, tout d'abord, que mon collègue et moi, comme tous les députés à la Chambre, reconnaissons l'apport du Programme de contestation judiciaire.

On a également raison de dire que le Programme de contestation judiciaire a été couronné de succès.

[*Français*]

Enfin, il faut bien admettre aussi que ce programme est absolument incomparable. Nulle part dans le monde, que ce soit au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Europe ou ailleurs, aucun gouvernement ne fournit à ses citoyens les moyens financiers de contester ses propres lois, pratiques et règlements et d'assurer leur application juste et équitable.

[*Traduction*]

C'est une initiative exclusivement canadienne, un programme «purement canadien». C'est le Canada qui a conçu cette politique et mis en oeuvre ce programme, dont les résultats ont contribué au développement de la politique sociale au cours des quinze dernières années et continueront de le faire dans les années à venir.

Là-dessus nous sommes tous d'accord. Il faut toutefois reconnaître que le gouvernement actuel a, plus que tout autre gouvernement, appuyé ce genre de programme. Notre contribution a été extraordinaire. De cela, monsieur le Président, nous pouvons nous enorgueillir plus que tout autre parti à la Chambre.

Il serait peut-être utile à ce moment-ci de faire la genèse du Programme de contestation judiciaire. Établi en 1978, ce programme avait pour but, au départ, d'offrir une aide financière pour la préparation et la défense de causes types visant à clarifier les dispositions sur les droits linguistiques de la Loi constitutionnelle de 1867.

Après l'adoption et la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés en 1982, le gouvernement de l'époque a élargi la portée du programme afin que les plaignants disposent d'assez d'argent pour contester la constitutionnalité des lois fédérales et provinciales sur le chapitre de l'égalité des langues officielles et des droits à l'enseignement dans la langue de la minorité.

Cela s'appliquait essentiellement aux articles 16 à 23 de la charte.

Quelque trois ans plus tard, en avril 1985, l'article 15 de la Charte des droits et libertés est entré en vigueur. Peu de temps après, en septembre de la même année, le gouvernement actuel a encore élargi la portée du programme.

Ces réformes ont ouvert la voie au financement de causes qui visaient à contester la constitutionnalité des lois, des politiques et des pratiques fédérales en invoquant les dispositions de l'article 15 sur l'égalité et celles de l'article 28 sur l'égalité des sexes. Elles ont permis aussi le financement de causes liées aux dispositions de l'article 27 sur le multiculturalisme lorsque celles-ci étaient invoquées de concert avec celles de l'article 15.

Parallèlement, le gouvernement a décidé de confier l'administration du programme, qui avait été jusqu'alors la responsabilité du Secrétariat d'État, à un organisme indépendant, le Conseil canadien de développement social.

[*Français*]

On s'est ainsi assuré que les décisions relatives au financement—quelles causes choisir pour faire jurisprudence, quels groupes ou particulier financer, quelles sommes verser—soient prises comme elles auraient toujours dû l'être: en toute indépendance, sans ingérence du gouvernement. L'évaluation des demandes d'aide financière a été confiée à des comités indépendants constitués par le conseil.

• (1600)

[*Traduction*]

Lorsque le programme a été renouvelé pour une autre période quinquennale en 1990, sa gestion a été confiée au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa. Pendant ces années-là, les fonds ont servi à financer non seulement des contestations judiciaires, mais encore des études d'impact et des recherches, des interventions et le suivi de la préparation de cas.

En fait, depuis 1985, quelque 8,5 millions de dollars ont été versés à des groupes et à des personnes qui voulaient clarifier les dispositions de la Charte sur l'égalité et la langue.

Depuis la création du programme en 1978, quelque 264 causes, 99 pour les droits linguistiques et 165 pour les droits à l'égalité, ont été financées dans le cadre du programme. Bon nombre de ces causes ont été marquantes.

Prenons, par exemple, l'affaire Bilodeau contre le procureur général du Maintoba. La Cour suprême du Canada a décidé que le gouvernement du Manitoba devrait être tenu de traduire en français toutes les lois qu'il avait adoptées en anglais seulement. Nous savons tous quelle a été l'importance de cette cause dans la défense des droits des francophones.

Prenons aussi l'affaire du Conseil canadien des droits des personnes handicapées contre le Canada, qui a amené la division de première instance de la Cour fédérale à déclarer inconstitutionnelle et sans effet, et en violation de l'article 3 de la charte, une disposition de la Loi électorale du Canada qui, pendant des années, a privé de leur droit de vote les Canadiens atteints d'une déficience mentale.

Pensons également à l'affaire de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada contre Tétreault-Gaboury, à la suite de laquelle la Cour suprême a déclaré que l'article 31 de la Loi sur l'assurance-chômage entrait en contradiction avec l'article 15 de la charte.

L'article 31 stipulait que les candidats âgés de 65 ans ou plus n'étaient plus admissibles au régime d'indemnisation normal et qu'ils avaient droit en échange, au moment de la retraite, à une somme forfaitaire équivalant à trois fois la somme hebdomadaire à laquelle ils auraient eu droit par ailleurs.

[*Français*]

Et la liste continue de s'allonger. Je pense par exemple à la cause Ford au Québec, à la cause Mercure en Saskatchewan, à la cause Mahé en Alberta. Toutes ces décisions importantes ont été prises à la suite de contestations financées par le programme.

[*Traduction*]

Ce ne sont bien sûr que quelques-unes des 68 décisions historiques et capitales rendues par les tribunaux entre 1978 et mars 1991 directement grâce au financement offert par le Programme de contestation judiciaire.

Pendant toutes ces années, ce programme a permis au système judiciaire de poser un jugement sur un vaste éventail de questions liées aux droits de la personne, notamment les droits des prisonniers, des Canadiens autochtones et des personnes handicapées, et la discrimination fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la citoyenneté, la race, l'origine ethnique, l'état matrimonial et la situation financière.

En présentant cette motion, mon collègue d'Ottawa—Vanier reconnaît le rôle important qu'a joué le Programme de contestation judiciaire dans la lutte pour l'égalité, l'égalité des races, l'égalité des sexes, l'égalité des langues et l'égalité des chances.

Les valeurs en question sont au coeur du ministère que j'ai le privilège d'administrer.

Cependant, on doit toujours se garder d'être trop content de soi car il faut reconnaître que bien des choses restent à faire. Permettez-moi de dire en toute franchise que je suis fier des progrès que nous réalisons sur un certain nombre de fronts afin de faire participer activement les Canadiens de toutes les origines et de toutes les cultures à l'essor de notre pays. Il s'agit d'ouvrir le pays à leur talent et à leur énergie, à leur ingéniosité et à leur créativité, de faire tomber les barrières qui ont été élevées, d'aider les personnes handicapées à jouer pleinement leur rôle dans notre société, ainisi que de lutter contre nos ennemis les plus implacables, le racisme, le sectarisme, la discrimination et l'analphabétisme.

Ce sont les citoyens, les êtres humains, qui bâtissent les nations et les civilisations et non les gouvernements. Cependant, mon ministère, le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, continuera, dans le cadre de tous ses programmes, d'appuyer cette entreprise humaine essentielle.

Nous devons vivre avec la situation actuelle. Il n'est pas possible d'échapper à la réalité. Le gouvernement ne peut tout simplement pas faire fi de ses responsabilités financières.

La situation économique au Canada est très difficile. Nous sommes confrontés partout à des problèmes sérieux qui exigent des réponses, des décisions, tout aussi sérieuses qui ne pourront pas être toujours populaires ou bienvenues.

Nos ressources ne sont pas illimitées. Nous les utilisons déjà au maximum. Tout le monde le sait. Avec les ressources que nous avons à notre disposition, nous devons établir des priorités et faire des choix difficiles. Dans tout le pays aujourd'hui, tous les Canadiens sont forcés de faire des choix difficiles.

Il est vrai que le Programme de contestation judiciaire n'a jamais eu pour objectif d'offrir un accès perpétuel au système judiciaire, aux minorités et aux groupes défavorisés cherchant à contester la législation fédérale devant les tribunaux ou d'appuyer financièrement leurs efforts.

Il est vrai que les activités de ces groupes sont déjà souvent soutenues par des programmes actuels du gouvernement, notamment le Programme de promotion de la femme, le Programme de participation des personnes handicapées et tout un éventail d'autres initiatives non seulement du Secrétariat d'État, mais également d'autres ministères.

Il s'agit d'initiatives tendant à combattre le racisme et la discrimination et à promouvoir les langues officielles et les droits à l'égalité. Si nous avons créé un ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, c'est avant tout pour nous assurer que l'égalité n'existe pas simplement dans la loi, mais que tous les citoyens ont des chances égales de participer pleinement à l'essor de notre société.

Il est vrai que ces autres programmes continueront d'être financés par le gouvernement et encouragés activement. Certains éléments du Programme de contestation judiciaire, certains travaux de recherche et de vulgarisation, vont encore être financés par le gouvernement fédéral.

On respectera tous les engagements reliés aux actions en justice intentées avant la présentation du Budget principal des dépenses, le 27 février, et on continuera de les financer jusqu'à leur aboutissement au niveau d'instance qui a été approuvé.

Il est vrai également qu'il n'est pas toujours nécessaire de passer par les tribunaux pour redresser certains torts.

[*Français*]

Il est vrai, monsieur le Président, qu'après avoir porté devant les tribunaux près de 300 cas, dont certains continueront d'être entendus pendant la période de retrait progressif du programme, nous disposons maintenant d'une jurisprudence dans le domaine des langues officielles et des droits à l'égalité.

[*Traduction*]

Toutes ces propositions sont sans aucun doute vraies. Alors, que nous reste-t-il exactement? Il nous reste une proposition faite par mon collègue mais, même si elle part de bonnes intentions, elle n'est tout simplement pas réaliste. Je le félicite de son intention, mais je ne peux pas appuyer sa motion.

Il est peut-être maintenant temps que les provinces commencent à jouer un rôle. Il est peut-être temps que l'Association du Barreau canadien ou d'autres organismes juridiques et sociaux non gouvernementaux interviennent.

Compte tenu des lettres d'appui que le député a reçues, je ne doute pas qu'il y ait un groupe qui soit fort bien préparé et disposé à poursuivre ce travail en partenariat ou d'une autre façon.

Quelle merveilleuse occasion nous est offerte aujourd'hui! Je remercie encore une fois le député de soumettre cette importante question à la Chambre. Nous avons aujourd'hui une occasion de demander aux députés de faire un peu de remue-méninges et de tenter de trouver une méthode.

Nous reconnaissons tous les avantages de l'excellent programme qui était en place. Il est clair que nous ne pouvons pas reculer et défaire ce qui a été fait.

• (1610)

Nous avons conclu que ce programme a été utile. Nous ne pouvons pas revenir sur cette conclusion, mais avec notre pouvoir collectif de créativité et d'imagination, nous pouvons sûrement trouver un autre moyen qui ne soit pas nécessairement financé par le gouvernement fédéral.

Dans cet esprit, j'invite les députés à consacrer une partie importante de ce débat à explorer quelques-unes de ces possibilités aujourd'hui.

Je suis très impatient de pouvoir écouter toutes les idées innovatrices et créatrices que les députés ont entendues dans leur circonscription. J'espère que nous pourrons alors commencer à élaborer des propositions qui pourraient servir à régler les questions mêmes que le député désire que nous continuions d'examiner.

Encore une fois, je remercie le député de son vif intérêt et de la détermination avec laquelle il a soulevé cette question aujourd'hui.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au ministre. Il a indiqué que le temps était venu de transmettre ce programme de contestation judiciaire à d'autres niveaux, et il a mentionné les provinces. Dans chaque cause, c'est la province qui est accusée, et prétendre que les provinces pourraient prendre la relève, c'est comme prétendre que le renard va s'occuper des poules dans le poulailler. Cela ne fait aucun sens, monsieur le Président! Ce programme coûte 10c. par année, par Canadien.

[*Traduction*]

Ça coûte 10c. par habitant par année, et le ministre donne comme raison la crise économique! Nous savons que les périodes où les Conservateurs sont au pouvoir sont des périodes difficiles, mais de là à refuser de payer 10c. par habitant par année pour un programme qui leur permet de clarifier leurs droits devant un tribunal!

C'est un argument bien peu convaincant. Je ne pense pas que le ministre parvienne à convaincre les Canadiens que ce sont des raisons économiques qui l'ont poussé à éliminer ce programme.

Ne serait-il pas en train de nous dire qu'il l'a plutôt fait pour des raisons idéologiques? Je voudrais une réponse sincère.

M. Weiner: Au cours des huits dernières années que j'ai passées en tant que député et ministre, j'ai toujours cherché à faire comprendre aux Canadiens les avantages d'une seule catégorie de citoyens, des citoyens de première valeur, et à leur faire comprendre que tous n'ont pas, en pratique, cette égalité qu'on s'attendrait à trouver dans les textes de loi.

J'ai tenté, d'une manière très ouverte et très correcte, de concerter les efforts afin de créer des partenariats avec des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, dans chacune des institutions qu'ils représentent, pour faire comprendre à ces institutions, une fois pour toutes, qu'un grand changement s'impose. Un changement d'attitudes. Tous doivent avoir la chance de faire leur part.

Comment une personne peut-elle se sentir citoyen à part entière si on l'exclut? Si on ne lui donne pas le même accès à l'emploi, au logement et au revenu? Si, malgré sa jeunesse, son dévouement et son intelligence, on lui refuse toute possibilité d'emploi?

En fait, nous avons affecté presque toutes les ressources allouées au nouveau ministère à la lutte contre le racisme, ou contre la discrimination raciale, et nous avons mis au point un programme sur l'intégration et l'égalité.

Aujourd'hui, il y a un consensus dans toute la population canadienne pour reconnaître le bien-fondé de tels programmes. Cette situation résulte peut-être en partie d'une meilleure éducation et d'une plus grande prise de conscience dans la population et elle peut être attribuable aux efforts que les députés ont déployés dans tout le pays, car il y a un consensus à la Chambre pour appuyer ce que nous faisons.

L'an dernier, Angus Reid a réalisé une analyse approfondie qui a révélé que près de 90 p. 100 des Canadiens, soumis à une interrogation des plus poussées sur leurs attitudes, avaient reconnu le bien-fondé de ces programmes et demandé qu'ils soient maintenus sans la moindre modification.

Je rejette donc l'accusation selon laquelle l'idéologie y est pour quelque chose, car je pense que nous avons maintenant l'occasion de réaliser un rêve des Canadiens, de donner à chacun de nos concitoyens l'occasion de participer pleinement, l'occasion d'être humain.

Les programmes que nous gérons portent sur divers sujets, dont l'alphabétisation, le soutien aux organismes volontaires, les droits de la personne, le racisme et l'intégration. Dans ce dernier cas, nous n'avons pas à éprouver la moindre honte, loin de là. Le programme d'intégration a remporté un énorme succès. Il est l'élément fondamental qui a servi à promouvoir le but que nous visons tous. Le programme a atteint ses objectifs.

Cela ne veut pas dire que le programme devrait être maintenu indéfiniment. Cela ne veut pas nécessairement dire que nous devons le maintenir jusqu'en l'an 2000. Répondant aux questions du député, j'ai déclaré à la Chambre que nous avions effectivement un important répertoire de causes types. On peut se demander si nous en avons suffisamment. Il se peut que d'autres veuillent participer à l'élaboration de nouveaux programmes créatifs, ce qui serait une preuve du dynamisme des Canadiens.

D'après moi, partout au pays, les Canadiens veulent jouer ce rôle. Ils ne veulent pas nécessairement attendre que le gouvernement fédéral mette en oeuvre des programmes qu'il ne pourrait peut-être pas se payer en ces temps particulièrement difficiles, où bon nombre d'entre eux éprouvent des difficultés et sont au chômage.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, puis-je dire tout de suite que j'admire le ministre. Je pense qu'il a fait du bon travail dans son ministère. Il est honnête et direct, mais aujourd'hui sa performance était quelque peu douteuse. J'aurais presque eu pitié de lui, de le voir ainsi essayer de défendre ce qui est indéfendable, s'il n'y avait pas d'autres personnes dont il faut avoir pitié, celles qui ne pourront plus bénéficier de ce programme.

Il disait que c'était un bon programme, qui avait bien fonctionné. Alors pourquoi l'abolir?

Je désire lui poser une question, parce qu'il disait que c'était une question d'argent. Le Programme de contestation judiciaire coûtait 2,7 millions par année, n'est-ce pas? Le ministre acquiesce, 2,7 millions. Le gouvernement consacre 870 000 $ au service quotidien de coupures de presse du premier ministre. Pourquoi le gouvernement ne supprime-t-il pas cela pour le mettre dans le Programme de contestation judiciaire?

M. Weiner: Je ne participe pas à l'important travail de préparation du budget. Ce que je fais, c'est administrer de mon mieux un nouveau ministère qui a des ressources accrues, du nouveau personnel d'un bout à l'autre du pays, beaucoup d'idées et d'enthousiasme et une collaboration avec des gens qui espèrent et prient que ce soit leur chance et que, lorsqu'ils mettront sur pied une collaboration avec une institution, celle-ci reconnaîtra une fois pour toutes la diversité de la société canadienne et lui permettra de s'exprimer.

Nous avons tous nos priorités. Nous aimerions tous faire exactement ce que nous voulons. Mais le gouvernement c'est une affaire d'équipe. Faire un budget c'est très difficile.

Je suis ravi que l'ancien ministre des Finances soit à la Chambre aujourd'hui. Il n'a pas eu une tâche facile. Le ministre qui est avec nous aujourd'hui a fait un travail qui aurait dû être fait il y a 65 ans. Pendant 65 ans, le secteur manufacturier a pâti d'une taxe difficile à supporter. On nous a constamment conseillé de faire des améliorations, d'élargir la base, de permettre à tous les Canadiens de participer. C'est ce qu'il a fait.

L'actuel ministre des Finances a présenté un budget à la fin de février qui contenait beaucoup de réductions très efficaces, qui serrait la ceinture d'un cran. Franchement, ce budget laisse mon ministère dans une excellente situation. Je suis très heureux que le mot multiculturalisme n'ait pas été mentionné en bonne place le 27 février.

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, le 27 février, le ministre a déclaré, en réponse à une question: «Il existe maintenant une solide jurisprudence pour les années à venir.» Le lendemain, en réponse à une autre question, il disait: «Il y a une certaine jurisprudence qui est établie» et aujourd'hui il nous dit que c'est discutable et qu'il serait peut-être nécessaire de poursuivre le travail en ce domaine. J'aimerais qu'il clarifie ce point.

Enfin, relativement aux 264 affaires, 165 concernant l'égalité et 99 les langues, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelle proportion de ces affaires contestaient la position du gouvernement et combien de ces affaires le gouvernement a-t-il contestées?

M. Weiner: Je remercie le député pour sa tentative de clarification. J'ai toujours parlé de jurisprudence importante. Si vous lisez ma réponse dans le hansard, vous pourrez le constater.

Je citerai une réponse que j'ai donnée au député de Hamilton Mountain. Je disais: «Madame la Présidente, je répète que le Programme de contestation judiciaire était un excellent programme, une initiative typiquement canadienne, qui a vraiment permis de déterminer si les lois d'équité en matière linguistique sont justes. Mais, on pourrait supposer que les 300 cas qui ont été examinés jusqu'à maintenant constituent une jurisprudence importante.» Voici la question: la jurisprudence est-elle considérable ou non? N'avons-nous pas constitué une jurisprudence d'une grande importance pour cette nation?

• (1620)

Je déclare humblement à cette Chambre que si nous pouvons compter sur l'appui de toute la nation, des provinces, de l'Association du Barreau canadien, des juristes où qu'ils soient et de tous les groupes communautaires, je suppose qu'à la fin de la journée, on pourrait prévoir enrichir ce domaine essentiel d'idées nouvelles, créatrices, voire excitantes.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'interviens dans le débat sur cette importante motion au nom du Nouveau Parti démocratique.

J'aborderai certaines questions soulevées par le ministre. Pourquoi les Conservateurs ont-ils annulé ce programme de 2,7 millions de dollars auquel, pour reprendre les mots du ministre, le gouvernement avait apporté une contribution sans précédent et qui était des plus utiles? Le ministre a dit qu'il avait fait son travail. Voyons cela. Il a dit que le gouvernement n'avait pas les moyens de payer ce programme. Nous verrons cela aussi.

Avant d'aller plus loin, je voudrais lire au ministre un article d'Arthur Drache paru dans le *Financial Post*, qui n'est pas un journal socialiste. J'invite le ministre et l'ancien ministre des Finances, présent à la Chambre, à écouter car il s'agit d'un journal qui appuie habituellement leur parti. Voici:

> À mon avis, le budget présenté par le ministre des Finances, Don Mazankowski, est aussi bon que ce à quoi je pouvais m'attendre, mais il y a certains aspects qui me troublent. Je tiens tout particulièrement à marquer mon désaccord avec la décision d'éliminer le Conseil économique du Canada, la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada et surtout le Programme de contestation judiciaire.
>
> L'élimination de ces institutions du paysage canadien est un moyen visant à réduire les critiques formulées contre les programmes gouvernementaux. Avec cette mesure, on prive ceux qui contestent ces programmes de tribunes quasi-officielles et on les marginalise.

C'est là une grave accusation. Le ministre et le gouvernement ont un sérieux problème sur les bras. Il y a toujours au moins un élément dans un budget qui est franchement déraisonnable.

Comment pouvez-vous dire aux Canadiens que nous avons éliminé un bon programme que beaucoup de gens réputés, dont un ancien juge de la Cour suprême du Canada, estiment absolument nécessaire en alléguant que nous n'avons pas l'argent au moment même où le gouvernement dépense 870 000 $ pour un service quotidien de coupures de journaux pour le premier ministre? Cela est impossible à justifier.

Si vous me le permettez, je voudrais demander au ministre quel pourcentage du budget de son ministère représentent ces 2,7 millions. Je parie que c'est un infime pourcentage.

Comme je suis le porte-parole de mon parti en matière de justice, je connais le budget des dépenses du ministère de la Justice. En 1991-1992, les dépenses pour services professionnels et autres se sont élevées à 74 millions de dollars. Cette somme, qui a servi à retenir des avocats pour défendre le ministère de la Justice lors de poursuites judiciaires intentées par des citoyens, sera de 89 millions l'année prochaine. Le gouvernement a réussi à trouver 15 millions pour de riches avocats mais il n'a pas pu trouver 2,7 millions pour les pauvres, les personnes handicapées et les groupes marginaux qui avaient recours à ce programme. Le ministre devrait avoir honte. Il n'a pas de quoi être fier. Il devrait donner sa démission.

Regardez ce que vont recevoir les juges de ce pays. Comment l'expliquer aux gens? Le gouvernement leur a accordé, en sus de leur salaire annuel de 147 000 $, une augmentation de 5 p. 100 correspondant à celle du coût de la vie, portant ainsi leur rémunération à 155 000 $ environ. Et d'un même souffle, le gouvernement a gelé les salaires des fonctionnaires les moins payés. Prenez par exemple une secrétaire, mère seule, qui travaille. . .

Ne partez pas, monsieur le ministre. Asseyez-vous et écoutez mon discours.

M. Weiner: Monsieur le Président, le député n'a pas le droit de dire que je m'apprêtais à quitter la Chambre. Si j'ai envie de me délier les jambes dans le couloir, rien ne m'en empêche. Je n'ai pas besoin de sa permission pour m'absenter un instant. Qu'il puisse penser que j'ose quitter la Chambre alors qu'il est en train de faire des suggestions très constructives est une insulte.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): On me permettra simplement de rappeler cette ancienne règle parlementaire qui stipule qu'on ne doit pas signaler la présence ou l'absence d'un collègue député dans cette Chambre.

Le député de Port Moody—Coquitlam a de nouveau la parole.

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le Président, je suis désolé. Je pensais que le ministre allait se retirer. Je ne parle pas en mon nom personnel, je parle au nom de tous ceux qui veulent que le ministre entende ce que j'ai à dire.

Parlons de ce programme. Comme le ministre l'a dit, ce programme a été créé en 1978 pour offrir une aide juridique dans les affaires portant sur les langues officielles. Il était sous la direction du Secrétariat d'État. En 1985, il a été élargi pour englober les affaires portant sur le droit à l'égalité dans l'administration fédérale. Il était toujours sous la direction de ce ministère. En 1990, le gouvernement en a confié la direction à un organisme indépendant, le Centre de recherche sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

C'était un bon programme. C'était aussi un bon ministre. C'est lui qui avait proposé le redressement des torts faits aux Canadiens d'origine japonaise. Il passera dans l'histoire du Canada pour cette décision. Mais on se souviendra également qu'il a mis fin au Programme de contestation judiciaire. Je lui demande d'examiner enco-

re ce programme. Dans quelques minutes, je vais lui présenter quelques idées pour expliquer pourquoi.

On a dit que c'était un bon programme. Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées a fait une évaluation de ce programme en 1990 et a recommandé à l'unanimité de le maintenir et même de l'élargir. Personne n'a été aussi surpris le soir du budget que le président conservateur de ce comité.

J'ai ici une lettre de Bertha Wilson, ancien juge de la Cour suprême du Canada. Elle dit: «Lorsque j'étais juge à la Cour suprême, j'ai vu à quel point ce programme était important pour les groupes minoritaires et les défavorisés. Il était administré d'une façon efficace et compétente. Il ne fait pas de doute que le public en avait pour son argent.»

Grands dieux! À propos de combien de programmes gouvernementaux pourrait-on en dire autant? Le service de coupures de presse du premier ministre, l'envoi de sa limousine au Costa Rica? Allons donc, ce programme marche bien. Il a permis de financer 300 affaires. Il a pesé lourd dans la balance dans les procès les plus importants relatifs aux droits à l'égalité et aux droits linguistiques. Une somme de 35 000 $ maximum peut être consacrée pour une affaire à chaque instance.

Permettez-moi de vous dire, moi qui ai été avocat de première instance, que c'est là trois fois rien. Vous devriez voir ce que dépense le gouvernement, par exemple pour payer ses avocats—les avocats du gouvernement—dans les affaires traitant des droits des autochtones en Colombie-Britannique. Ces procès absorberaient la totalité des fonds affectés au programme en un an.

Monsieur le Président, 2,7 millions de dollars, ce n'est pas beaucoup par rapport aux dépenses du gouvernement ou aux frais de justice.

Que ce soit les universitaires, l'Association du Barreau canadien, les médias, tout le monde appuie ce programme. Y a-t-il une autre solution? Nous pourrions avoir des avocats bénévoles, mais ce serait alors un programme à la va comme je te pousse, ce serait faire la charité.

Nous pourrions faire appel à la Commission canadienne des droits de la personne, mais elle est responsable de veiller à l'application de la Loi sur les droits de la personne et non des dispositions de la Charte des droits et libertés.

Nous pourrions établir un fonds spécial comme le ministre semble le suggérer dans divers cas. Mais de nombreuses affaires qui mériteraient d'être portées devant les tribunaux seraient exclues. Il y aurait des chevauchements et à long terme, ça reviendrait plus cher au gouvernement. En outre, le gouvernement déciderait des affaires qu'il accepte de financer. C'est là la clef, à mon avis.

J'aimerais vous parler de certaines affaires que ce programme a permis de financer. Dans Angers contre The Law Society of British Columbia, le Comité d'action et d'éducation juridiques pour les femmes a reçu des fonds afin d'intervenir, ce qui a permis de donner à la cour une autre vue des droits à l'égalité, laquelle a eu une influence considérable sur l'issue de cette affaire.

Dans l'affaire Swain contre la Reine, il était question de la preuve dans les cas d'aliénation mentale. Ce procès a eu pour résultat que nous, au Parlement, avons dû complètement modifier le Code criminel en ce qui concerne l'aliénation mentale. Je siégeais à ce comité, comme le député du Cap-Breton—The Sydneys, et nous y avons participé. Cette affaire a, en fait, obligé le gouvernement à actualiser la loi et nous avons en conséquence une loi moderne, parrainée et appuyée par tous les partis à la Chambre. L'affaire Shacter contre la Couronne est un autre cas de discrimination sexuelle qui concerne l'assurance-chômage de même que l'affaire de la CEIC contre Tetreault-Gaboury. Il y a aussi de la discrimination contre les personnes qui ont plus de 65 ans. Il y a l'affaire Egan et Nesbit contre la Couronne.

• (1630)

Je voudrais citer ce que Mme Côté, la directrice du programme, a dit il y a quelques jours au comité permanent: «Le programme a financé Jim Egan et John Nesbit pour contester la définition d'époux dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse aux termes de laquelle les époux du même sexe n'ont pas droit à l'allocation de conjoint offerte aux hétérosexuels admissibles, aux concubins et aux époux».

Egan et Nesbit vivent ensemble depuis 40 ans et ils ont été déboutés en première instance. Ils veulent maintenant interjeter appel. Le juge a fait fausse route en invoquant le critère de l'«égalité formelle» que la Cour suprême a rejeté.

Pourquoi est-ce important? Parce qu'il arrive souvent qu'on perde son procès en première instance, puis qu'on gagne devant la Cour suprême du Canada et cela change la loi.

Le meilleur exemple est l'affaire des Indiens nishgas où l'avocat, Tom Berger, au début des années 1970, a fait appel jusque devant la Cour suprême du Canada après avoir perdu en première instance. La Cour suprême était partagée et à cause de cette décision nous avons aujourd'hui au Canada la loi moderne sur les droits des autochtones. C'est pourquoi il est si important de financer ces procès et d'interjeter appel.

Je pourrais en citer d'autres, mais le ministre sait que ces procès ont été gagnés. La question qui se pose est la suivante: est-ce fini? À ce propos, je citerai encore Mme Côté, qui a déclaré ceci: «De plus, les tribunaux ont encore à peine effleuré les questions de discrimination fondée sur l'origine ethnique ou la couleur ainsi que celles touchant les contribuables à faible revenu. Très rares sont les causes de discrimination systémique qui ont été entendues par les tribunaux dans le cadre d'une contestation judiciaire. Le programme vient de servir à financer trois projets de définition de cas se rapportant à certains aspects de la discrimination dont font l'objet les Canadiens d'origine africaine dans le système carcéral. Sans soutien financier pour entamer les poursuites, il se peut très bien que l'organisme qui a été subventionné pour mener à bien ces recherches n'aura pas les moyens d'aller ensuite en cour.»

Il reste du travail à faire. Nous venons à peine de commencer à mettre le système à l'épreuve.

En matière de langues, comme le député d'Ottawa—Vanier l'a fait observer, le rapport Beaudoin-Dobbie qui vient d'être déposé comporte une proposition relative aux droits linguistiques des francophones hors Québec, soit le concept de la dualité et de la promotion de ces droits. Qui va s'occuper de ces causes? Les oeuvres de bienfaisance? Est-ce ce qu'on va proposer aux francophones hors Québec?

J'ai sous les yeux une lettre de la Fédération des Franco-Colombiens adressée au premier ministre du Canada dans laquelle on dit ceci: «Sans le Programme de contestation judiciaire, la portée de la charte se trouvera gravement réduite. Dorénavant, il sera à peu près impossible pour des Canadiens ordinaires de forcer les gouvernements à respecter les droits linguistiques des minorités francophones d'un bout à l'autre du pays.» Et elle donne comme preuve—je transmettrai la lettre au ministre et la déposerai officiellement à la Chambre—une cause portant sur l'usage du français par des Canadiens français dans les cours criminelles en Colombie-Britannique.

Que voulez-vous faire? En charger les provinces? Voulez-vous que les Albertains aillent demander à M. Getty de leur donner de l'argent pour financer des mesures de bilinguisme. C'est totalement absurde, sans compter que cela ne rend pas justice au ministre.

Une voix: Ni au pays.

M. Waddell: Ni au pays. Le ministre a demandé s'il y avait un autre moyen. Et les provinces? Je suis prêt à admettre que les provinces auraient un certain rôle à jouer. Nous formons une fédération. Élargissons le programme et donnons un rôle à jouer aux provinces. Le ministre ne peut pas le faire du jour au lendemain. Il ne peut pas mettre tout simplement fin au programme et espérer ensuite que les provinces prennent la relève. Je l'exhorte à trouver des fonds additionnels dans le budget de son gros ministère afin de maintenir temporairement ce programme.

Je vois le ministre en train de parler avec un de ses amis. J'espère qu'il écoute, car beaucoup de gens souhaitent qu'il entende cela. Il a la réputation d'être juste. Je lui demande donc de trouver de l'argent dans son budget pour garder le programme en activité, et de collaborer avec les provinces. Il voulait des suggestions. Je suis prêt à travailler avec mes collègues d'Ontario, de Saskatchewan et de Colombie-Britannique ou avec leurs gouvernements néo-démocrates. Je sais que mes collègues ailleurs à la Chambre feraient de même et se diraient qu'il est peut-être possible de trouver l'argent nécessaire pour contester des lois provinciales aussi bien que des lois fédérales.

Je voudrais conclure sur deux citations. Le gouvernement doit encore une fois donner des explications. Quand on l'a interrogé l'autre jour à propos du programme, M. John Tait, le sous-ministre de la Justice, a dit: «Je dirais à titre de sous-procureur général que ce programme nous a permis de constituer une abondante et excellente jurisprudence, et c'est tout—je n'irais pas jusqu'à dire que la jurisprudence est maintenant suffisamment développée. Ce n'est pas le cas.»

Il reste encore du chemin à faire, selon le sous-ministre de la Justice.

Nous manquons peut-être d'argent. C'est justement le problème. Comme je le soulignais, le gouvernement a trouvé de l'argent pour le service de coupures de presse du premier ministre, les augmentations salariales des juges et plein d'autres choses.

Alors j'aimerais que le ministre m'explique. Pourquoi a-t-il aboli ce programme? Pour se protéger? Serait-ce que le gouvernement ne peut plus faire face à certains obstacles et doit réagir? Ou selon la théorie avancée par Grace, le gouvernement aurait-il peur de se faire critiquer?

C'est une théorie qu'on entend de plus en plus souvent. Dans une de ses chroniques, Stevie Cameron parle de l'accès à l'information, des compressions dans ce domaine, et fait le lien entre la Loi sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information. Elle écrit: «Le gouvernement conservateur fait tout en son pouvoir pour entraver l'accès à l'information.» C'est évident dans la façon dont le ministre du Commerce extérieur limite ou coupe l'accès aux renseignements concernant le libre-échange, et ainsi de suite.

Toute le monde en parle.

Je voudrais dire ceci au ministre. Je sais qu'il peut trouver de l'argent. Ce programme n'est pas mort et certains aspects peuvent se perpétuer. Il y a des choses à faire; les provinces ne peuvent prendre la relève, mais elles peuvent aider, et je suis prêt à leur donner un coup de pouce pour trouver des solutions.

Je voudrais que le ministre se penche sur la question, car il y a un autre aspect qu'il ne faudrait pas oublier. Ce sont les tribunaux. Les tribunaux appartiennent aux Canadiens et devraient être accessibles à tous, pas seulement aux riches. Ils sont subventionnés par nous. Nous payons les juges, le personnel et tout le reste. Ne pouvons-nous pas payer certaines personnes pour défendre des causes difficiles devant les tribunaux?

Le gouvernement l'a fait et cela lui a valu des éloges.

Pourquoi le gouvernement s'en prend-il ainsi aux Canadiens? Je ne sais pas. À mon avis, c'est l'une des mesures les plus cruelles qu'il a prises jusqu'à maintenant. Je n'y comprends rien. Cette mesure touche directement les démunis, les gens des minorités visibles. . .

Une voix: C'est ce que vous avez dit au moment des compressions concernant VIA Rail.

M. Waddell: Le député dit que j'ai tenu les mêmes propos au moment des compressions concernant VIA Rail. J'ai dit alors qu'on amputait les institutions canadiennes et que notre pays allait en souffrir si l'on continuait de réduire les services de VIA, des bureaux de poste, de Radio-Canada, etc.

Comme lui, je sais que nous avons des difficultés financières, mais il me semble que l'on procède à des compressions dans les mauvais secteurs. Ces gens ne peuvent trouver ailleurs l'aide financière nécessaire. Pour une fois, on avait donné une chance aux pauvres et aux marginalisés de notre société. Pourquoi les priver d'aide?

C'est ce qui explique ma colère contre le ministre, que je respecte énormément d'habitude, par ailleurs.

Je lui demande de trouver une façon de maintenir ce programme et de dire à la population que le gouvernement n'a pas renoncé à faire respecter les droits linguistiques d'un océan à l'autre. Vous savez, ce n'est pas facile à dire pour quelqu'un de l'Ouest.

Je demande au ministre de trouver une façon de dire aux francophones de la Colombie-Britannique: «Nous vous appuyons. Continuez.» Je lui demande de trouver une façon de continuer de verser une aide financière pour ces affaires, de manière que tous aient accès à nos tribunaux. Cette mesure a été la plus odieuse de toutes.

Je demande au ministre de trouver une façon de rétablir le programme, avec ou sans l'aide des provinces ou d'autres groupes, de manière à le maintenir, comme il l'a fait dans le passé, en attendant que nous trouvions une solution de rechange.

• (1640)

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je félicite le député de son discours.

Je l'ai écouté très attentivement, et je dois dire que, comme beaucoup d'entre nous, il comprend le caractère sérieux de ce débat. Je veux le remercier de tout mon coeur de son appui.

La journée d'aujourd'hui est réservée aux travaux relatifs aux crédits. Ceux d'entre nous qui connaissent bien le Règlement de la Chambre savent que le débat porte effectivement sur les crédits, c'est-à-dire l'argent mis à la disposition du gouvernement. Aux termes du Règlement, il y a 20 jours par année où c'est l'opposition qui décide du sujet qui sera débattu à la Chambre.

Aujourd'hui, au nom de l'opposition, j'ai présenté, appuyé par mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, une motion demandant au gouvernement de rétablir un programme qui relève du ministre, un programme qui, à mon avis, est essentiel.

Je veux demander au député qui vient de parler s'il a eu l'occasion d'examiner les pouvoirs de dépenser du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. S'il le fait, il verra que les dépenses bureaucratiques ont considérablement augmenté, mais que les subventions et les contributions ont diminué d'environ 24 millions de dollars.

J'ai entendu le ministre dire à la Chambre qu'il essaie fort de créer de meilleures relations raciales, qu'il essaie de lutter contre le racisme et que cette question était sa plus grande priorité cette année, mais il ne nous a pas dit qu'il a remis indéfiniment la création de la Fondation canadienne des relations raciales et que son ministère a réduit de 24 millions de dollars les subventions et les contributions, qui sont passées de 78 722 millions l'an dernier à 50 731 millions cette année.

Je demande simplement au député s'il a eu l'occasion d'examiner ces prévisions budgétaires. S'il ne l'a pas fait, il pourrait peut-être me parler de la crédibilité qu'on doit accorder à un gouvernement qui accroît les dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire les dépenses bureaucratiques, et réduit les subventions et les contributions, et qui vient ensuite nous dire à la Chambre: «Les temps sont durs. Nous devons réduire les dépenses.»

Pour l'amour de Dieu, qu'il réduise les dépenses, mais qu'il le fasse d'une façon que la population pourra comprendre. Le député a-t-il eu l'occasion d'examiner ces prévisions budgétaires? Il me semble que le ministre et son ministère, et le gouvernement en général, n'essaient pas sérieusement de réduire les dépenses de fonctionnement. Ils réduisent les dépenses au titre des subventions et des contributions, dépenses qui servaient à financer ce programme.

M. Waddell: Monsieur le Président, je dois dire, pour répondre au député, que je n'ai pas eu l'occasion d'étudier les dépenses de ce ministère, dont je ne suis pas le critique.

Par contre, j'ai dit dans mon intervention que j'avais étudié les prévisions du ministère de la Justice et que j'y avais relevé des tendances semblables: les dépenses de la bureaucratie et celles des avocats de l'extérieur sont à la hausse.

J'ai signalé ce fait au ministre, qui m'a répondu qu'il n'était pas ministre des Finances. Il n'est pas responsable. Il y a du vrai là-dedans. Il dit qu'il n'est pas responsable des 870 000 $ que coûte le service de coupures de presse du premier ministre, et il a raison.

Comme le député le dit, il est responsable de son propre budget. Fait très intéressant, le député a dit que le budget de la bureaucratie avait augmenté et celui des subventions et dépenses avait diminué. Le ministre semble souffler le chaud et le froid, en présentant des chiffres semblables, n'est-ce pas? Il donnera certainement des explications.

Je suppose que la bureaucratie réclame toujours plus d'argent, plus de dépenses, et elle coûte cher. Quand on compare des chiffres comme ceux-là, tant au ministère de la Justice que dans celui du ministre, avec les 2,7 millions que ce programme coûtait, il faut aussi comparer ce que nous retirions de ce programme et certaines des autres choses que le ministère nous donnait.

Ce programme nous en donnait beaucoup pour notre argent, et c'est une irresponsabilité économique consommée que de gonfler ces autres chiffres tout en abolissant ce programme.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Monsieur le Président, pour que le député comprenne clairement, je lui rappellerais que nous avons créé un nouveau ministère cette année, avec les ressources du Secrétariat d'État et on a donc partagé les ressources existantes. Nous avons aussi obtenu des ressources additionnelles afin de mettre sur pied, d'un bout à l'autre du pays, un nouveau ministère efficace.

Je crois que le député devrait commencer par examiner la situation administrative du Secrétariat d'État et du nouveau ministère afin de se rendre compte que nous avons tiré parti des ressources administratives des deux organismes. Dans la mesure du possible, nous avons cherché à le faire en nous limitant aux ressources existantes pour établir de nouveaux centres d'un bout à l'autre du pays en vue d'assurer le service. Nous avons essayé de le faire aussi soigneusement que possible.

Pour ce qui est des 24 millions de dollars auxquels le député fait allusion, ce montant provient en partie du règlement intervenu avec les Canadiens d'origine japonaise et de la décision de différer la création de la Fondation des relations raciales.

Sa création n'est que différée. Nous nous sommes engagés par une mesure législative à proclamer à une date ultérieure la Fondation des relations raciales, mais il reste, je vous l'avoue franchement, du travail à faire. Entre-temps, le ministère accentue ses efforts et s'emploie, avec des ressources accrues, à faire toujours plus pour lutter contre le racisme.

Je vois que la députée de Halifax est ici. Elle pourrait peut-être se lever pour parler des activités auxquelles j'ai eu le privilège d'être associé, avec des députés et la collectivité de Halifax. J'espère qu'elle les juge utiles. Elle voudra peut-être aussi intervenir dans ce débat un moment donné.

M. Waddell: En une phrase, monsieur le Président, exception faite des dépenses reportées à plus tard pour la Fondation des relations raciales et des fonds versés aux Canadiens d'origine japonaise, il me semble que ce nouveau papier à en-tête et ces nouveaux numéros de téléphone sont les plus coûteux de toute l'histoire du Canada.

Les crédits

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat de cet après-midi. Je veux d'abord signaler que les députés du Parti libéral diviseront leur période de 20 minutes en deux, afin de permettre à deux fois plus de nos députés de s'exprimer. Je vais prendre la parole durant 10 minutes puis je serai suivi du député de Halifax qui en fera autant.

Je tiens à exprimer au secrétaire d'État mon désappointement à l'endroit du gouvernement, suite à la décision prise par celui-ci d'annuler le Programme de contestation judiciaire. C'est une décision tragique pour notre pays, parce que ce programme correspond à ce que le Canada symbolise, et parce qu'au cours des dernières années c'est véritablement notre système judiciaire qui a tenu le pays ensemble. Ce n'est certainement pas le gouvernement fédéral.

Le ministre a dit que le gouvernement actuel avait consacré plus d'argent que tout autre à ce genre de programme, et il a aussi ajouté, à raison, que notre Programme de contestation judiciaire était unique au monde. Ce programme existe depuis 15 ans et le gouvernement actuel a été au pouvoir durant plus de la moitié de cette période.

Il est évident que ce gouvernement a consacré plus d'argent à ce genre de programme, puisque c'est le seul qui existe et que le gouvernement a été au pouvoir durant plus de la moitié de l'existence du programme. Cela ne rend pas pour autant le gouvernement plus sensible aux besoins des personnes défavorisées, des minorités et des femmes qui sont maltraitées par la société et qui n'ont plus la possibilité de se défendre devant nos tribunaux.

Le gouvernement a pris une décision tout à fait condamnable. Le Canada possède une excellente Charte des droits et libertés, et il y a tout lieu d'en être fier. Toutefois, cette charte sera sans effet si nous empêchons une grande partie de la population de pouvoir l'invoquer pour se protéger et pour protéger des droits qu'elle est tout à fait justifiée de prendre pour acquis.

Suite à la décision du gouvernement d'annuler le Programme de contestation judiciaire, nous avons maintenant une charte pour les riches, c'est-à-dire une charte que les défavorisés, les minorités et les femmes au pays ne peuvent invoquer pour faire valoir leurs droits devant les tribunaux; ce recours est réservé aux riches. En 1989, le Comité permanent des droits de la personne a publié un rapport affirmant que «les témoins qui ont comparu devant le comité étaient presque unanimes à penser que les raisons qui militaient en faveur de son maintien étaient non seulement suffisantes, mais également incontournables.»

• (1650)

En apprenant que le Programme de contestation judiciaire allait être aboli, le député d'Oxford, qui est actuellement président de ce comité, a écrit au premier ministre pour lui demander de revenir sur sa décision.

J'estime qu'on ne peut absolument pas prétendre que notre jurisprudence à l'égard de la charte est suffisamment étoffée et que le Programme de contestation judiciaire n'est plus nécessaire. C'est pourtant ce que m'a dit le solliciteur général quand je lui ai posé une question à ce sujet à la période des questions. Selon lui, le programme n'est plus indispensable.

Tout professeur de droit vous dira qu'il faudrait attendre encore au moins dix ans pour avoir suffisamment de décisions relatives à l'actuelle Charte des droits et libertés.

En outre, dans le cadre de son dialogue constitutionnel, le gouvernement propose des modifications à la Charte des droits et libertés qui devront faire l'objet d'une interprétation devant nos tribunaux. Comment le gouvernement peut-il dire que nous avons une jurisprudence suffisante non seulement en ce qui concerne la charte actuelle, mais également à l'égard des modifications qui y seront apportées? Les Américains, après 200 ans, interprètent encore leur charte des droits et libertés.

Quand bien même nous disposerions d'un ensemble considérable de décisions judiciaires sur lesquelles fonder dans l'avenir les droits des Canadiens, il n'en reste pas moins que, collectivement, nous nous devons de protéger les plus démunis de notre société.

Le ministre affirme qu'il s'intéresse à l'élimination du racisme, à la promotion de l'unité. Mais nous avons besoin de décisions judiciaires pour livrer bataille à ces fléaux qui sévissent partout. Il nous faut des décisions judiciaires. Il nous faut connaître le point de vue des tribunaux.

C'est un paradoxe que le gouvernement veuille supprimer ce programme tout juste après la décision Butler sur la pornographie, qui est une décision judicieuse prise à l'unanimité par la Cour suprême et qui a été financée à même le Programme de contestation judiciaire.

Il ne faut pas considérer uniquement les écrits. Il faut porter attention aux déclarations des juges de la Cour suprême. L'ex-juge en chef de la Cour suprême, Brian Dickson, et l'ex-juge de la même instance, Bertha Wilson, ont dénoncé la suppression du programme. Pendant leur mandat, ces juges se sont particulièrement intéressés à la nécessité de la charte et aux besoins des Canadiens défavorisés.

Mon collègue, le député de Port Moody—Coquitlam, et mon collègue qui a présenté cette motion, le député d'Ottawa—Vanier, ont cité Bertha Wilson. Je voudrais citer un autre passage de sa présentation et de sa pétition au gouvernement du Canada. Elle dit: «J'ai de la difficulté à accepter une politique qui impose le fardeau des restrictions à ceux qui peuvent le moins se le permettre.» C'est exactement ce que nous faisons avec le Programme de contestation judiciaire.

C'est un autre moyen détourné. Soyons francs. Disons les choses telles qu'elles sont. Le gouvernement tente par là de faire taire les critiques. C'est ça qu'il tente de faire. Il abuse carrément du système canadien. C'est une entorse aux principes mêmes du pays. Le pire, c'est que c'est une tentative préméditée visant à faire taire ceux qui condamnent le gouvernement, lui qui a supprimé la Commission de réforme du droit, le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada.

Les demandes d'aide dans le cadre du Programme de contestation judiciaire augmentent tous les ans. En 1986, 120 demandes ont été présentées. En 1989, ce chiffre a doublé; il n'a cessé d'augmenter depuis.

C'est évident que toutes les demandes ne sont pas approuvées. C'est un conseil impartial qui approuve ou rejette les demandes.

Dieu sait que ce programme a été tellement profitable pour notre pays! Les causes ainsi portées devant les tribunaux ont enrichi notre jurisprudence.

C'est incroyable. C'est tout simplement incroyable que le gouvernement annule ce programme. Le gouvernement a assez d'argent pour accorder une déduction d'impôt pour services d'accompagnement, mais il ne peut pas trouver l'argent pour financer le Programme de contestation judiciaire.

Ce gouvernement a augmenté de 16 millions de dollars le budget du contentieux de la ministre de la Justice. Je ne parle pas de la somme totale, mais seulement de l'augmentation pour cette année. Mais il annule le Programme de contestation judiciaire, qui représente 2,75 millions. C'est un geste absolument diabolique qu'il pose contre les personnes défavorisées de notre société.

En tant que Canadiens, nous avons le devoir de continuer à insister auprès de notre gouvernement. Nous ne pouvons pas abandonner. Nous devons continuer à réclamer que le gouvernement rétablisse ce programme. Nous ne pouvons pas laisser tomber, parce que ce programme est au coeur de ce qu'il y a de plus fondamental au Canada.

Si nous oublions un instant cette décision du gouvernement et choisissons de ne rien faire, en tant que députés et politiques canadiens, nous perdrons quelque chose et manquerons à notre devoir.

En parlant de ce programme, le ministre a dit que la situation étant ce qu'elle est, il fallait faire des choix difficiles. Il y a de plus en plus de gens qui ont faim au Canada. Il y en a de plus en plus qui dorment dans la rue. Maintenant, il y en aura de plus en plus qui ne pourront pas obtenir justice devant les tribunaux. On ne peut pas réagir à ce genre de statistiques en disant simplement qu'il faut prendre des décisions difficiles parce que la situation est ce qu'elle est.

Je sais que le ministre n'est pas responsable de cette décision. Je sais que c'est un homme bon. Je veux seulement lui dire, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'il est membre d'un gouvernement qui a agi en traître vis-à-vis les défavorisés de notre société. Le Parti libéral ne supportera pas cette attitude et ne permettra pas que cette décision soit maintenue.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je félicite mon collègue et homologue pour son discours.

Le ministre doit se rendre compte que mon collègue, qui est ordinairement un homme pondéré— plus que moi—et moi-même sommes plutôt troublés aujourd'hui. Nos discours le montrent bien.

Nous sommes tous deux des gens de robe. Nous avons été des avocats plaidants et nous savons ce que veut dire aller devant les tribunaux. Or, ce programme aidait les pauvres à aller devant les tribunaux, des gens qu'on ne voyait pas souvent dans les palais de justice.

Je voudrais que le député précise qui va devant les tribunaux quand il n'y a pas d'aide. Il a fait allusion à l'argent que le gouvernement a pu trouver. S'agissait-il des 16 millions de dollars du budget du service du contentieux? Je me demande s'il serait d'accord avec moi qu'il était question de 10 millions de dollars pour les augmentations salariales des juges. Par contre, il était impossible

au gouvernement de trouver les 2,7 millions de dollars pour le programme à l'intention des pauvres.

Je voudrais aussi savoir s'il y avait un autre motif. Était-ce la raison véritable? Je me demande si le député a remarqué que, quelque mois après que la Commission de réforme du droit a présenté un rapport sur la justice pénale et les autochtones, on l'abolit. Après que le Conseil économique du Canada a dévoilé des opinions qui étaient contraires à celles du gouvernement sur l'indépendance du Québec, on l'abolit. Le Programme de contestation judiciaire intentait constamment des actions en justice contre le gouvernement en question et on l'abolit. Est-ce que je suis paranoïaque ou le député discerne-t-il aussi un même comportement derrière ces réductions? Ce gouvernement aurait-il le complexe de persécution?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député de Port Moody—Coquitlam de son intervention. Je suis tout à fait d'accord avec lui.

Le gouvernement a en effet décidé de réduire ses critiques au silence. La Commission de réforme du droit a présenté un excellent rapport sur la justice et les autochtones en plus des autres excellents documents qu'elle a préparés. Il y a aussi, comme l'a dit le député, le Conseil des sciences du Canada et le Conseil économique du Canada.

• (1700)

Tout cela a entraîné manifestement leur propre perte, car plus ces organismes font de l'excellent travail, plus facilement le gouvernement est prêt à les supprimer et à mettre un terme à leurs travaux, car il ne veut pas de critiques.

Prenez le cas des modifications apportées au Règlement de la Chambre des communes. Nous siégeons de moins en moins. Les règles sont plus strictes. On applique la clôture plus souvent que jamais. C'est vraiment incroyable. Toute l'opposition est réduite à néant au Canada.

Comme le député de Port Moody—Coquitlam le dit si bien, le gouvernement trouve de l'argent pour tout ce qu'il veut. Le budget de voyage du ministre de la Défense servirait à financer 25 programmes de contestation judiciaire.

Mme Clancy: En effet!

M. MacLellan: Il est absolument incroyable qu'on ait décidé de sabrer dans ce programme. Il est vrai que le gouvernement doit gérer ses finances d'une manière responsable, mais non pas en s'en prenant aux gens qui ont besoin de son aide et en supprimant un programme tellement important pour tout notre système judiciaire et pour le tissu social du pays.

Sans ce programme, des jugements n'auraient jamais été rendus, et sans eux, on aurait continué de perpétuer les injustices qui existaient manifestement auparavant.

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, c'est la deuxième fois en deux jours que je prends la parole au sujet de l'abolition du Programme de contestation judiciaire.

Je suis heureuse que mon collègue du Québec, là-bas, trouve cela si amusant. À mon avis, un certain nombre de ses électeurs, notamment ceux des groupes linguistiques qui auraient peut-être voulu recourir à ce programme, trouveront cela beaucoup moins amusant.

Quoi qu'il en soit, à l'instar du député de Cap-Breton—The Sydneys, moi aussi je suis déçue d'être obligée, deux fois en autant de jours, de parler de la décision honteuse qu'a prise le gouvernement.

J'ai écouté mon autre collègue, le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, parler de sa lutte contre le racisme. Je sais que ses propos sont sincères. En effet, nous avons tous deux participé à certaines initiatives en ce sens dans ma circonscription. Je sais qu'il parle sincèrement mais, de toute évidence, lui et le gouvernement ne comprennent pas que, si les groupes défavorisés ne peuvent pas avoir accès aux tribunaux, ils ne pourront pas faire respecter leurs droits.

Nous avons une magnifique Charte des droits et libertés, mais elle ne vaut rien si ceux qui doivent l'invoquer ne peuvent pas intenter une action en justice. Les députés de Cap-Breton—The Sydneys, d'Ottawa—Vanier et de Port Moody—Coquitlam l'ont dit. Combien de fois faudra-t-il le répéter? Nous n'avons pas besoin d'être avocats pour comprendre cela. Il suffit d'être un Canadien ordinaire, une femme, une personne handicapée, un noir ou un membre d'un autre groupe minoritaire visible, ou un autochtone, pour savoir ce que c'est que de ne pas pouvoir faire respecter ses droits. Il faut peut-être faire partie d'une minorité linguistique de l'une des 10 provinces pour savoir ce que c'est que d'être incapable de faire valoir ses droits.

À quoi sert donc la charte? Je demande au ministre à quoi sert la charte si les gens qui en ont le plus besoin ne peuvent l'invoquer? C'est une honte pour notre pays. Cela devrait nous faire réfléchir, en tant que parlementaires canadiens.

Je suis d'accord avec le député de Cap-Breton—The Sydneys. Nous n'allons pas laisser les choses comme ça. Nous n'allons pas en rester là. C'est le souvenir que les gens garderont de ce gouvernement, et ils ont de la mémoire.

Ce sera une honte, tout comme la TPS et les autres politiques mises en place par ce gouvernement. Mais celle-ci viendra en tête, parce qu'elle s'en prend aux plus faibles, à ceux qui sont le moins capables de se défendre.

En tant que Canadienne, j'ai honte.

Monsieur le Président, si le ministre veut éliminer le racisme, qu'il rétablisse le Programme de contestation judiciaire. Nous savons ce qu'est le racisme en Nouvelle-Écosse, et nous avons honte de voir une telle situation exister. Nous voulons que ça cesse. Malheureusement, nous ne pouvons pas compter sur les ministères fédéraux; cela se fera par les tribunaux. Les tribunaux sont d'ailleurs là pour ça.

La loi sert à nous défendre et à nous protéger. Quand il est question de racisme et de discrimination en général, on a besoin de défense et de protection. Et les tribunaux sont là pour nous défendre. Mais dans ce cas-ci, le gouvernement nous a retiré et la défense et la protection. J'ai honte.

Qu'était au juste le Programme de contestation judiciaire? Je vais vous le dire: c'était la marque d'un gouvernement résolu à favoriser le progrès et la défense des droits de la personne. En tant que Canadiens nous pouvons nous vanter un peu, par rapport à nos partenaires du monde occidental. Nous pouvons nous dire que nous sommes plus tolérants, plus compatissants que nos voisins du Sud.

Mais supprimez ce programme et vous enlevez une bonne partie de cette compassion et la raison principale pour laquelle les Canadiens sont fiers de pouvoir dire: «Nous sommes superbement respectueux des droits de la personne». Car nous ne pourrons plus le dire, ce ne sera plus possible. Si le ministre n'est pas de cet avis, je peux simplement lui dire une chose: «Prouvez-le, montrez-nous et ne nous parlez pas des ministères, car ce sont des mots vides de sens.» Les ministères peuvent faire beaucoup de choses. Il y a aussi beaucoup de choses qui sont possibles à l'extérieur de ce programme, mais l'application des droits sans le recours aux tribunaux est vide de toute substance. Le ministre le sait aussi bien que n'importe quel député.

On parle de décisions difficiles, dans une période difficile, mais 2,7 millions par année ce n'est pas beaucoup. Ce n'était pas grand-chose pour tout le bien que faisait le programme.

Mes collègues ont parlé des dépenses que l'on continue de faire, de l'argent que le gouvernement continue de jeter à droite et à gauche. D'où vient cet argent? Il vient de ceux qui ne peuvent se faire entendre, de ceux qui sont sans défense... j'espère que le gouvernement en est fier.

Sans cet argent, sans cette petite dépense, l'égalité des femmes et des autres groupes minoritaires—linguistiques, ethnoculturels, etc.—n'est qu'un vain mot. La charte est le seul mécanisme permettant de faire annuler les lois discriminatoires. Elle ne garantit pas, il vaut la peine de le répéter, l'accès absolu aux tribunaux selon les besoins.

L'organisme Alliance Québec a été très éloquent à ce sujet. Il a déclaré que la question est de savoir si les droits et libertés mentionnés dans la Charte des droits et libertés sont réels ou théoriques. Ces droits et libertés reflètent-ils des valeurs fondamentales ou sont-ils simplement des tigres de papier qui ne mordent pas, qui ne signifient rien? Ils deviendront des tigres de papier, ils perdront toute leur signification réelle durant le mandat du présent gouvernement. J'ajouterais même que le texte d'Alliance Québec commence comme une fable en disant: «Il était une fois un idiot qui racontait. . .».

L'objectif du Programme de contestation judiciaire n'était pas d'accorder des privilèges et des droits particuliers aux minorités et aux femmes, mais bien de leur assurer le respect des droits qui leur appartiennent légitimement. Nous ne parlons pas d'accorder un privilège ou quelque chose de plus, mais simplement de permettre aux groupes de défavorisés d'avoir accès aux droits énumérés dans la «charte des riches» comme l'a dit si bien mon collègue du Cap-Breton—The Sydneys. C'est vraiment ce que cette charte deviendra, ce qu'elle est déjà devenue grâce à cette politique.

Certains de mes collègues ont cité ici aujourd'hui des affaires d'une grande importance qui ont été entendues, des décisions qui ont été rendues grâce au Programme de contestation judiciaire. Je me permettrai d'en citer quelques-unes, même si je sais que dans certains cas je répète ce qui a déjà été dit. Devant cette horreur qui nous est présentée, nous sommes justifiés de répéter quels seront les effets de cette annulation décrétée par le gouvernement.

Dans les affaires Keegstra, Andrews et Smith, la Cour suprême a confirmé en appel les dispositions relatives à la propagande haineuse.

Dans l'affaire Vesey on a établi que toute discrimination en raison de l'orientation sexuelle était défendue par l'article 15 de la charte, même si l'orientation sexuelle n'était pas nommée spécifiquement comme motif de discrimination.

• (1710)

C'est avec l'affaire Andrews qu'a commencé le processus de définition de l'égalité. De l'avis de la Cour suprême, le principal objectif de l'article de la charte qui porte sur le droit à l'égalité est de rétablir l'équilibre pour ceux qui ont toujours été défavorisés. Nous savons tous dans cette Chambre de qui il s'agit. Nous savons tous également ce qui arrivera si ceux qui ont toujours été défavorisés et qui continuent de l'être dans ce pays n'ont plus accès à ce programme.

Passons à l'affaire Butler. Cette affaire a été tranchée la veille du jour où le gouvernement a supprimé le Programme de contestation judiciaire. La Cour suprême du Canada a confirmé la pertinence des dispositions du Code criminel concernant l'obscénité en faisant valoir qu'elles constituaient une limite raisonnable même si elles pouvaient aller à l'encontre des dispositions sur la liberté d'expression. Il a été reconnu que les actes violents et dégradants ainsi que la pornographie constituaient une atteinte à l'égalité et à la dignité des femmes.

Permettez-moi de souligner l'importance de cette affaire dans la recherche de l'égalité. J'ai écouté hier le débat sur les femmes au Canada. J'ai écouté des députés de l'autre côté de la Chambre exprimer avec une grande éloquence leur répugnance vis-à-vis de la violence faite aux femmes. Eh bien, l'affaire Butler contribuera largement à enrayer la violence faite aux femmes de ce pays et, sans le Programme de contestation judiciaire, cette affaire n'aurait pas pu être entendue.

[*Français*]

L'abolition du Programme de contestation judiciaire est une perte inestimable pour notre société, car en son absence, les communautés linguistiques vivant en situation minoritaire et les groupes défavorisés seront privés d'un outil indispensable.

Sans le Programme de contestation judiciaire, qui protégera les plus démunis et les plus défavorisés des abus continuels des gouvernements? Son abolition est une honte. Je demande au gouvernement son rétablissement immédiat.

[*Traduction*]

Je l'exige. Nous l'exigeons tous. Rendez-nous ce programme.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je félicite la députée pour son excellent discours. Moi aussi j'ai une question à poser. À quoi cela sert-il d'avoir une Charte des droits et libertés si ceux dont les droits sont bafoués ne peuvent pas faire appel aux tribunaux pour les faire respecter et ne peuvent pas réclamer que leurs droits soient protégés? Cela est d'autant plus grave que la grande majorité des personnes dans cette situation gagnent les revenus les plus bas.

Il peut aussi s'agir de Canadiens à revenu moyen, de personnes handicapées, de membres des minorités visibles et de personnes âgées. Ces gens n'ont pas beaucoup d'argent. Ils n'ont pas les moyens financiers de faire appel aux tribunaux pour faire respecter leurs droits. Dans la plupart des causes où les plaignants sont des femmes, des immigrants, des autochtones et des membres de minorités linguistiques, les défendeurs sont des gouvernements qui paient leurs frais juridiques à même l'argent des contribuables.

Avec tout l'argent dont ils disposent, les gouvernements provinciaux et fédéral peuvent faire traîner les causes indéfiniment. Ils ont recours à des tactiques dilatoires. Ils interjettent appel jusqu'au plus haut tribunal. De leur côté, les pauvres plaignants doivent suivre. Cependant, ils ne le peuvent pas. C'est donc qu'il n'y a pas de justice.

Le critique libéral des questions de justice a souligné qu'au moment même où le gouvernement éliminait le Programme de contestation judiciaire dont le budget était de 2,7 millions de dollars, il augmentait son propre budget de frais juridiques de 16 millions de dollars. En d'autres mots, le gouvernement a pris l'argent des contribuables pour pouvoir mieux se présenter devant les tribunaux et, dans bien des cas, se défendre contre des citoyens canadiens. Pourtant, il a éliminé un programme disposant d'un très petit budget et qui permettait aux citoyens s'estimant lésés dans leurs droits d'affronter le

gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou des entreprises.

Je demande à la députée qui est avocate et qui connaît très bien le système judiciaire si je possède bien toutes les données. J'ai toujours pensé qu'un ministère de la Justice devait faire justice à tous les Canadiens et utiliser les deniers publics pour rendre la justice, non pas pour aider un gouvernement à se soustraire à la justice. En s'appuyant sur son expérience, la députée peut-elle m'expliquer ce qui m'échappe dans tout cela?

Mme Clancy: Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce, champion bien connu des droits de la personne et justement de ces personnes qui viennent d'être privées de leurs droits de représentation par la suppression du Programme de contestation judiciaire. Il a, bien entendu, parfaitement raison.

Quiconque d'entre nous, des deux côtés de cette Chambre, a travaillé comme avocat, connaît le coût exorbitant des actions en justice, même devant les tribunaux provinciaux. Et porter une affaire devant la Cour suprême ne dépasse pas seulement les moyens des pauvres et des Canadiens à faibles revenus mais aussi des membres de la classe moyenne. Même pour ceux qui en ont les ressources financières, cela représente des sommes astronomiques.

Mais par ailleurs, comme l'ont si bien dit mes savants collègues, le gouvernement en a les moyens. Il a ses propres services juridiques comme le ministère de la Justice et il est absolument scandaleux que le gouvernement ait enlevé leur bouclier et leur épée aux groupes défavorisés au moment même où il aiguise sa propre épée et renforce son bouclier pour mieux les écraser. Quel bel excès de zèle! Il a démoli les remparts qui permettaient aux groupes défavorisés de faire respecter leurs droits et s'est armé d'un gourdin plus gros pour les rouer de coups.

C'est un scandale et c'est quelque chose dont nous devrions vraiment, mais vraiment, avoir honte.

[*Français*]

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat. Je suis à la Chambre depuis environ deux heures, j'ai écouté tous les débats et je me pose certaines questions parce que je me suis aperçu que justement, on avait soumis une question à la Chambre, à savoir de ne plus financer le Programme de contestation judiciaire. Là-dessus, je dois féliciter tous les députés qui posent des questions, car celles-ci démontrent l'intérêt qu'ils portent aux minorités linguistiques du Canada. Je tiens à vous assurer, monsieur le Président, que notre engagement à l'endroit de la dualité linguistique dans notre pays demeure tout aussi ferme.

Le Programme de contestation judiciaire a vu le jour en 1978. À cette époque, sa création répondait à une préoccupation du gouvernement fédéral face à l'érosion possible de certains droits garantis aux minorités par la Constitution du Canada.

Monsieur le Président, en mars 1978, le Secrétariat d'État et le ministère de la Justice annonçaient conjointement que le gouvernement canadien viendrait en aide à ceux qui cherchaient à obtenir des tribunaux des décisions susceptibles de clarifier les droits linguistiques fondés sur les articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. L'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba ne fut pas mentionné parce qu'à cette époque, on ignorait encore qu'il s'agissait d'une disposition constitutionnelle.

L'orientation linguistique du Programme de contestation judiciaire a donc été confirmée dès sa création. L'orientation était purement linguistique. Le Programme fut maintenu tel quel, jusqu'en 1982. À l'occasion de l'entrée en vigueur de la fameuse Charte canadienne des droits et libertés, le gouvernement fédéral décida de mettre le programme à jour. En décembre de la même année, celui-ci annonçait l'élargissement du programme. Les causes admissibles à une aide financière pouvaient être fondées, non seulement sur la Loi constitutionnelle de 1867, mais également sur l'article 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba et sur les articles 16 à 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

Jusqu'en 1985, le programme a été administré par le Secrétariat d'État. En septembre 1985, celui-ci signait un accord avec le Conseil canadien de développement social, un accord aux termes duquel ce dernier s'engageait à administrer le programme pour une période de cinq ans. L'administration du programme fut confiée à un organisme indépendant afin que les administrations n'aient aucun lien de dépendance avec le gouvernement. Le Conseil était alors tenu d'établir des comités indépendants, qui auraient pour mission d'étudier les demandes d'aide et répartir les fonds sans aucune intervention du gouvernement fédéral ou du Conseil.

Au mois de juillet 1990, en accord avec les recommandations du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, le programme a été reconduit pour une période de cinq ans. L'administration du programme a alors été transférée au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne à l'Université d'Ottawa.

• (1720)

Monsieur le Président, le programme a été étendu aux causes ayant trait aux droits linguistiques et fondées non seulement sur les dispositions mentionnées précédemment, mais aussi sur les dispositions constitutionnelles parallèles. Cet accord comporte un volet sur les droits à l'égalité. Le programme a également pour objectif la clarification des droits à l'égalité garantis par les articles 15 et 28 de la Charte canadienne des droits et libertés, ou sur l'article 27 présenté à l'appui des arguments invoquant l'article 15.

Monsieur le Président, le programme n'a pas été créé comme un outil de contestation. Historiquement, le programme était perçu, et le demeure, comme un outil de promotion des deux langues officielles du Canada. En ce sens, il vise à aider financièrement l'élaboration des causes types susceptibles de clarifier les dispositions linguistiques constitutionnelles.

Les causes qui ont balisé la piste des droits linguistiques portent, premièrement, sur les droits scolaires, deuxièmement, sur le bilinguisme judiciaire, troisièmement, sur la langue de service et, quatrièmement, sur les droits fondamentaux.

Monsieur le Président, rappelons que l'article 23 de la Charte confère aux parents qualifiés le droit de faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de la minorité linguistique de leur province de résidence. Ce droit a été établi en vue de réparer les injustices passées en matière scolaire et de corriger les défauts des régimes scolaires actuels en appliquant un remède uniforme.

Monsieur le Président, j'aimerais pouvoir vous tracer le développement historique des causes subventionnées par le Programme de contestation judiciaire, mais le temps passe. Permettez-moi, cependant, de souligner le fait que les contestations judiciaires portant sur l'article 23 ont permis la clarification de ces dispositions.

À titre d'exemple, la décision de la Cour suprême dans l'affaire Mahé clarifie la démarche à suivre pour l'application réelle des droits scolaires. Nous sommes heureux de pouvoir souligner le rôle important que le Programme de contestation judiciaire a joué dans la clarification de l'article 23 de la Charte.

La langue est un aspect important d'une procédure judiciaire. Dans ce domaine, on peut dire que les droits linguistiques portent principalement sur le choix de la langue des procédures et sur le droit de s'adresser au tribunal dans la langue de son choix. Encore une fois, monsieur le Président, je ne peux me permettre d'élaborer sur le développement des dispositions constitutionnelles des droits linguistiques en matière judiciaire, mais je vous prie de croire que c'est une période d'histoire qui est intéressante. Elle l'est d'autant plus que le Programme de contestation judiciaire est la source des acquis dans ce domaine. Les arrêts de la Cour suprême dans Blaikie, Mercure ou Bilodeau ont amené les tribunaux et la Cour suprême du Canada à cerner de près les articles de la Charte qui ont trait au bilinguisme judiciaire et à définir les droits linguistiques devant les tribunaux.

L'article 20 de la Charte, monsieur le Président, accorde deux droits distincts. Le premier, de communiquer avec tout bureau des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ou de la législature et du gouvernement du Canada, ou de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dans la langue de son choix. Le deuxième consiste à recevoir les services de ce bureau dans la langue officielle choisie. Le droit de s'adresser dans sa langue, la langue de son choix, suppose le droit d'être entendu et compris dans notre langue et de recevoir les réponses aussi encore dans notre propre langue. C'est ce que laisse entendre le juge Beetz dans l'arrêt S.A.N.B. Ces droits ne sont pas limités lorsqu'il s'agit d'un bureau des institutions de la Législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick ou du siège ou de l'administration centrale fédérale.

Monsieur le Président, on sait que certains droits fondamentaux ou garanties juridiques inscrits dans la Charte canadienne peuvent avoir une connotation linguistique. C'est le cas pour la liberté d'expression dont jouit chaque individu au Canada en vertu de l'article 2 de la Charte. Cet article a fait les frais de discussions devant les tribunaux. Le programme de contestation judiciaire a appuyé certaines causes qui font étape.

Monsieur le Président, le rôle joué par le Programme de contestation judiciaire a donc permis la clarification de plusieurs dispositions linguistiques constitutionnelles. Il faut noter que la clarification d'une disposition linguistique par le pouvoir judiciaire ne se traduit pas toujours par des gains nets pour les minorités de langues officielles. On peut donc s'étonner de la lenteur du développement des droits scolaires ou linguistiques dans plusieurs provinces. On doit alors s'interroger sur les limites du recours judiciaire. Les cours ne sont pas les seules tribunes pour faire valoir nos droits. Les minorités linguistiques

ont à leur disposition d'autres outils qui les aident à revendiquer leurs droits.

C'est ce qui m'amène à parler de la Commission des langues officielles et sa nouvelle loi et des programmes du Secrétariat d'État et du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté dont les objectifs sont la promotion des langues officielles et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes à la vie de notre société canadienne.

Monsieur le Président, la nouvelle Loi sur les langues officielles démontre toutes les interventions dans les domaines des droits scolaires, du bilinguisme judiciaire ou sur la langue de service. Dès les années 1985, nous rêvions de rajeunir la Loi sur les langues officielles. Le principe de base était clair: donner aux citoyens et citoyennes de ce pays un outil qui remplacerait l'approche conflictuelle du Programme de contestation judiciaire.

Le 15 septembre 1988, les dispositions de la nouvelle Loi sur les langues officielles, entérinées par le gouvernement l'été précédent, entraient en vigueur. Et derrière cet encadrement législatif, l'essence même de la philosophie du gouvernement se retrouve dans la déclaration du premier ministre à la Chambre des communes le 15 février 1990.

Monsieur le Président, la dualité linguistique et la protection des droits linguistiques des minorités ne sont pas des concepts abstraits. Ces notions prennent vie dans des textes législatifs, telle la Loi sur les langues officielles, et sont consacrées et protégées par leur enchâssement dans la Constitution. Et elles prennent tout leur sens grâce à la volonté nationale d'un peuple généreux et tolérant.

La Loi sur les langues officielles vise deux grands objectifs. Premièrement, assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et l'égalité des droits et des privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales. Deuxièmement, appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, de façon générale, favoriser au sein de la société canadienne, et en collaboration avec de nombreux intervenants, la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais.

La nouvelle approche législative, monsieur le Président, est beaucoup plus axée sur la notion du partenariat avec les différents intervenants dans le domaine des langues officilles que sur une approche conflictuelle. Elle témoigne d'un nouvel esprit de collaboration en ce qui touche la promotion et l'enseignement des langues officielles et d'une volonté accrue de participer activement à l'épanouissement des communautés linguistiques minoritaires. En fait, les nombreuses réalisations récentes en sont les preuves.

La collaboration fédérale-provinciale en matière d'enseignement des langues officielles s'appuie sur une tradition riche de deux décennies. Monsieur le Président, l'engagement démontré par les deux ordres de gouvernement à l'égard de l'enseignement du français et de l'anglais, langue de la minorité et langue seconde, donne aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de recevoir leur instruction dans leur propre langue, s'ils vivent en milieu minoritaire, et d'aspirer à un enseignement de qualité égale à celui offert au groupe linguistique majoritaire, ainsi que de faire l'apprentissage de l'autre langue officielle et de se familiariser du même coup avec la culture de l'autre groupe linguistique.

Cette collaboration, et je suis heureux de le souligner, se manifeste de plus en plus au-delà du domaine de l'éducation. On peut le voir, par exemple, dans les efforts novateurs déployés par des provinces, avec l'encouragement et l'appui financier du Secrétariat d'État, pour ce qui est d'offrir des services dans différents domaines, tels la justice, les services sociaux et la santé.

Il est vrai qu'en matière de langues officielles et d'unité nationale, notre pays traverse une période difficile. Nous avons été tous témoins d'événements comme l'adoption de résolutions sur l'unilinguisme par certaines municipalités ontariennes au début de 1990 ou encore l'échec de l'Accord du lac Meech. D'ailleurs, nous en ressentons encore les soubresauts. Ce qui demeure souvent difficile à percevoir, c'est que derrière ce tumulte se profilaient des changements beaucoup plus positifs et porteurs d'avenir.

Une dimension cruciale dans le domaine de l'éducation de la langue de la minorité, à savoir le droit qu'ont les minorités de participer activement à la gestion et au contrôle de l'instruction de leurs enfants et des établissements d'enseignement, a été élargie par le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mahé. Les lignes directrices fixées par la Cour quant à la mise en oeuvre de ce droit devraient être à l'avantage des minorités de toutes les provinces et des territoires.

Monsieur le Président, nous allons continuer d'appuyer les communautés dans la création d'instruments qui serviront à leur assurer un épanouissement sain et vigoureux. L'existence de communautés francophones et anglophones d'un bout à l'autre du pays est non seulement une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne, mais aussi un facteur essentiel d'unité nationale. Cette dualité qui nous caractérise profondément a façonné notre identité canadienne, à l'instar du précieux apport des peuples autochtones et des Canadiens et Canadiennes d'autres cultures qui contribuent à notre pluralisme. Ce respect de notre identité, j'en demeure convaincu, est vivement souhaité par une forte majorité

d'entre nous. D'ailleurs, les sondages menés à l'échelle du pays ont plus d'une fois confirmé cette vérité.

• (1730)

Faire de nos institutions, monsieur le Président, le reflet dynamique de cette riche diversité dans un esprit de justice et de respect des différences, c'est là le défi que le gouvernement fédéral continue à relever quotidiennement. Toutefois, il ne peut le faire seul. C'est ce que nous avons compris. Nous devons travailler conjointement avec tous les intervenants. Ensemble, nous allons bâtir les infrastructures nécessaires et continuer jour après jour à appuyer le développement de nos communautés et à assurer la pleine reconnaissance du français et de l'anglais partout au pays. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, mais nous avons quand même parcouru un bon bout de chemin, monsieur le Président.

En même temps que les dispositions de la nouvelle Loi sur les langues officielles entraient en vigueur le 15 septembre 1988, un important renouvellement du programme de promotion des langues officielles et de celui des langues officielles dans l'enseignement du Secrétariat d'État était annoncé. Ces programmes ont pour objectif de transposer, dans la réalité de tous les jours, l'engagement du gouvernement à l'égard des communautés minoritaires de langues officielles et de la promotion de la dualité linguistique.

En plus des programmes du Secrétariat d'État, plusieurs initiatives sont également prises pour favoriser la concertation des autres intervenants dans le dossier des langues officielles et viser une mise en oeuvre aussi large que possible de l'engagement du gouvernement fédéral. Cette collaboration s'est exercée avec les différents ministères et organismes du gouvernement fédéral, les organismes du secteur bénévole et les communautés minoritaires de langues officielles, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il importe de souligner ici que le gouvernement fédéral n'est pas le seul intervenant en matière de langues officielles et que l'apport particulier des gouvernements provinciaux et territoriaux est de plus en plus significatif. Ceux-ci sont des partenaires importants dans la poursuite de nos objectifs en matière de dualité linguistique.

Aux termes de la Loi sur les langues officielles, monsieur le Président, le gouvernement fédéral s'est engagé à collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à promouvoir la dualité linguistique. Par le Programme des langues officielles dans l'enseignement du Secrétariat d'État, le gouvernement appuie les mesures visant à instruire ces minorités dans leur langue et encourage les gouvernements à donner à tous la chance d'apprendre le français et l'anglais.

Le gouvernement fédéral, monsieur le Président, veut également collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue de favoriser la prestation de services dans leur langue aux communautés de langues officielles dans des domaines tels que les services sociaux, les services de santé, les services dans le secteur de la justice, de la culture et des loisirs, et d'encourager les initiatives visant le développement des communautés minoritaires, ainsi que la promotion des deux langues officielles dans l'ensemble de la société canadienne.

Cette collaboration, entreprise au début des années 1980 de façon ponctuelle, s'est considérablement élargie depuis 1987. Des ententes-cadres avec les provinces et les territoires ont permis au gouvernement fédéral de s'associer à plusieurs provinces et territoires pour offrir des services dans la langue de la minorité et promouvoir la dualité linguistique dans des domaines autres que celui de l'éducation.

Monsieur le Président, il suffit de lire le rapport annuel du Secrétariat d'État concernant sa mission en matière de langues officielles pour réaliser la diversité des réalisations du gouvernement dans le domaine de la promotion et de la protection des langues officielles du Canada. Le Secrétariat d'État administre ainsi un programme d'appui aux organismes et aux institutions des communautés de langues officielles. Aux termes de ce programme, une aide financière est fournie aux organismes communautaires de chaque province et territoire pour leur permettre de participer pleinement à tous les aspects de la société.

Le programme vise cinq secteurs particuliers, monsieur le Président. Au niveau de la prestation des services, une aide est fournie pour offrir certains services dans la langue de la minorité lorsque les services en question n'existent pas. Par exemple, le gouvernement a appuyé le développement et le maintien de centres communautaires, la publication des journaux dans la langue de la minorité, l'organisation de journées de célébrations de tout genre, la mise sur pied d'un centre de plein air accessible à la fois pour les jeunes, les adultes, les écoles françaises et d'immersion, les organismes, les entreprises et l'ensemble de la communauté francophone de l'Alberta, la mise sur pied de services de garde.

Deuxièmement, de l'aide est apportée pour préserver les institutions communautaires existantes et favoriser la participation de la communauté à leur fonctionnement. De nouvelles institutions, lorsque c'est nécessaire, seront mises sur pied afin de répondre aux besoins de la communauté et venir en aide à la population. C'est ainsi qu'à Vancouver, grâce à l'aide du gouvernement fédéral, la Maison de la francophonie a été mise sur pied pour regrouper les associations francophones de Vancouver sous un même toit et créer un espace francophone offrant des activités culturelles, artistiques et récréatives,

et favoriser la revitalisation du fait français sur la côte du Pacifique.

Au Manitoba, madame la Présidente, un organisme a reçu une aide du gouvernement pour élaborer un plan stratégique pour la mise sur pied d'un centre de refuge pour femmes francophones victimes de violence.

Troisièmement, le secteur de la représentation porte sur les mesures prises par les organismes pour obtenir la reconnaissance législative, politique ou sociale, des droits de la communauté et pour recevoir des services dans leur langue.

Madame la Présidente, au cours des dernières années, de nombreux groupes ont obtenu l'appui du gouvernement pour faire avancer leur cause. Par exemple, l'Association provinciale des parents fransaskois a obtenu une subvention pour lui permettre de représenter les parents fransaskois auprès du gouvernement provincial dans le dossier de la question de la gestion scolaire pour les Fransaskois. Cette subvention a également permis l'embauche d'un recherchiste en vue de clarifier la situation des ayants droit et de développer un projet de récupération, de refrancisation et de rattrapage dans le cadre du dossier de la gestion scolaire.

Quatrièmement, dans le domaine de l'animation, de l'aide est fournie pour renforcer le sentiment d'identité et d'appartenance.

Cinquièmement, le développement de ressources humaines vise les activités portant sur l'acquisition, par un individu ou un organisme, d'aptitudes propres à favoriser l'adoption de mesures concrètes et le bien-être de la communauté, ainsi que sur l'amélioration de telles aptitudes.

De telles activités d'éducation et de formation, de développement communautaire et de concertation sont appuyées par le gouvernement dans ce secteur d'intervention.

Je constate que le temps file, et je dis à mon collègue d'Ottawa—Vanier, que je respecte depuis que je suis ici depuis 1984: Il est temps d'arrêter. C'est dommage qu'on ait choisi justement ce qui lui tenait à coeur, mais il faut cesser de dépenser. Il faut arrêter. On va me dire: Ce n'est pas assez, c'est trop, tu peux dépenser, tu donnes une augmentation. Je me souviens, en 1984, lorsque j'ai prononcé mon premier discours, le thème était le «gaspillage». Il est grandement temps que l'on arrête parce qu'on ne peut pas donner à tous. Le gouvernement a des ministères, des départements et certaines organisations qui aident à l'intérieur. Je les énumère depuis au moins sept minutes. Je suis donc obligé d'être contre la motion de mon collègue de Vanier.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Cooper: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je suis désolé de couper la parole au député, et j'espère que mon intervention n'empiétera pas sur le temps qui lui est alloué pour poser des questions et faire des observations.

Vous constaterez je crois que la Chambre est prête à donner son consentement unanime à la motion qui suit, vu l'importance que revêt le projet de loi C-60 pour les sept provinces bénéficiaires de paiements de péréquation.

Que, par dérogation au Règlement de la Chambre, lorsque le député de Saint-Jean invoquera le Règlement, la Chambre revienne à la présentation de rapports de comités afin que puisse être déposé le dixième rapport du Comité permanent des finances.

Que, le 2 avril 1992, au moment de prendre en considération les initiatives ministérielles et par dérogation au paragraphe 76(1) du Règlement, la Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Que toutes les motions relatives à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-60 soient mises aux voix au plus tard à 16 heures 45, le 2 avril 1992.

Que tout vote par appel nominal soit reporté au lundi 6 avril 1992, à 18 heures.

[*Français*]

M. Gagliano: Madame la Présidente, dans un esprit de collaboration, nous donnons notre consentement à cette motion.

[*Traduction*]

M. Harvey (Edmonton-Est): Madame la Présidente, je suis au regret d'informer la Chambre que notre groupe parlementaire ne donnera pas son consentement à la motion.

Les crédits

M. Weiner: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. J'aimerais que demain le jeudi 2 avril 1992 soit designé, comme une journée d'opposition.

* * *

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gauthier (p. 9154).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Il faut avoir un peu d'expérience à la Chambre pour voir le jeu gouvernemental ici, madame la Présidente, et de l'apprécier.

De toute façon, le discours du député de La Prairie, jusqu'à la dernière minute, je pense qu'il était intéressant et je pense qu'il était à propos. Mais quand il a terminé en disant qu'il faut arrêter le gaspillage, c'est le mot qu'il a utilisé, quand il insinue que le Programme de contestation judiciaire possiblement portait au gaspillage, je m'inscris en faux et je lui dis: Excusez-vous mon cher ami, je vous respecte beaucoup, mais là vous vous trompez magistralement.

Madame la Présidente, le député de La Prairie a passé presque tout son discours à nous faire l'exposé d'une personne qui connaît très bien la question des minorités et l'accès aux établissements d'enseignement dans la langue de la minorité. Je le remercie parce que c'est un discours qui sera utile et qui aidera les communautés à faire le point, j'imagine.

• (1740)

Je voudrais lui relater un fait qui se produit non loin d'ici, et lui demander, à titre de Québécois, de Canadien, de député de cette Chambre et de personne responsable, ce qu'il ferait.

Il y a des parents francophones ici qui demeurent dans un comté, pas loin d'Ottawa, dont les enfants de cinq à neuf ans doivent voyager quatre heures par jour en autobus pour aller à l'école primaire, en français. Je ne donne pas de nom, il sait lire, il pourra lire *Le Droit* d'hier et les éditoriaux des journaux et il verra qu'à Ottawa, cela fait scandale. Pour faire éduquer ces enfants, on doit les soumettre à un transport par autobus de quatre heures par jour parce que le conseil scolaire refuse de créer un secteur français dans sa juridiction! C'est une cause type, madame la Présidente, dans laquelle nous pensions, nous, les minoritaires, avoir peut-être un outil qui s'appelait le Programme de contestation judiciaire.

Parfois, le programme servait simplement à dire aux responsables, aux autorités provinciales: On va vous poursuivre; avec l'aide du fédéral, on va faire en sorte que vous nous accordiez nos droits. Voici une cause d'injustice! Je ne parle pas de l'année passée, je ne parle pas des choses qui arrivent ailleurs, je parle d'une cause ou d'une situation sérieuse où près de 40 enfants doivent être transportés quatre heures par jour pour obtenir l'éducation dans leur langue, en Ontario.

Le Programme de contestation judiciaire aurait pu servir, madame la Présidente, pour que justice soit rendue, peut-être. Je demande donc au député quelle sorte de réponse donne-t-il à ces parents? Quelle sorte de réponse donne-t-il à mes frères, à mes soeurs, cousins et cousines en Ontario qui sont souvent soumis à des injustices de ce genre? Que dit-il à ces gens-là? Je lui pose la question honnêtement.

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de Vanier. Je comprends son inquiétude à l'égard de ce qu'il vient de mentionner et je lui dirai que j'ai le même problème dans mon comté.

Le mot d'ordre au provincial, au municipal ou au fédéral, c'est qu'il faut couper. Si on établissait les jeunes dans un secteur plus près afin de leur éviter de voyager... Je ne le sais pas, je ne suis pas complètement au courant du problème, mais je vais vous parler de mon cas. On veut justement transférer des gens de groupes minoritaires, lesquels devraient parcourir six ou sept milles. Je voudrais bien que le député m'écoute, madame la Présidente, je veux lui donner une réponse car je vis la même chose.

Il y a des organismes communautaires qui s'en occupent et ils sont justement financés par le Secrétariat d'État dans ce but. Il y a une organisation, actuellement, qui va recevoir des fonds et qui va prendre en main ce groupe—chez nous, il s'agit d'environ 120 personnes—qui devront faire une trentaine de milles aussi. Ce n'est pas dans la même province que la vôtre, c'est dans la mienne. C'est exactement le même cas et je ferais la même chose, soit du côté anglais, soit du côté français. Mais vient le moment où il faut absolument commencer à serrer et à couper parce que, sans cela, ces petits enfants, un jour, ne pourront plus vivre car on leur aura laissé une dette trop lourde. C'est exactement ce qui se passe. Je comprends le problème et il est à résoudre.

Lorsque je me suis présenté comme candidat, en 1984, la publicité que je faisais, c'était de montrer un gros sac duquel sortait les mots «solutions». J'ai trouvé les problèmes, mais je continue à chercher les solutions. Faites de même!

Mme le vice-président: Si l'honorable député de Vanier veut bien attendre, nous allons passer à quelqu'un d'autre et si le temps nous le permet, nous y reviendrons.

L'honorable député de Port Moody—Coquitlam a la parole.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je veux également poser une question au député.

Est-ce que le député comprend qu'en Colombie-Britannique, malgré le libellé de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés et celui de l'article 530 du Code criminel du Canada, malgré la Loi sur les langues officielles, on a refusé aux francophones en Colombie-Britannique le droit de procéder dans leur langue. Cela est laissé à la discrétion du juge, en Colombie-Britannique.

Je dois assister à une réunion avec un groupe de Franco-Colombiens, à Vancouver, dans le même espace, car le député a parlé d'espace. Que devrai-je dire à ce groupe qui a demandé des fonds pour pouvoir prendre des procédures devant la cour contre cette disposition? Ils veulent se servir du programme que vous avez coupé. Qu'est-ce que je dois dire à ce groupe? Que ces procédures coûtent trop cher?

M. Jourdenais: Madame la Présidente, j'ai un peu de difficulté à saisir la question du député, mais j'imagine qu'il va se rendre à un endroit en Colombie-Britannique. Est-ce que vous vous rendez compte comme avocat ou si vous vous rendez comme député? J'ai de la difficulté à comprendre, parce que tout à l'heure dans votre discours et dans vos questions, vous vous référiez toujours comme étant un avocat et que vous aviez eu connaissance qu'il y avait des causes semblables auxquelles vous avez même participé.

Si vous parlez comme avocat, je vais vous dire ceci: Actuellement, soyez généreux. Moi, ce que j'accepte et que j'acceptais très mal de ce programme et de beaucoup d'autres,—car il y a d'autres programmes contre lesquels je me suis élevé—j'ai de la difficulté à accepter que le gouvernement donne de l'argent à des gens pour se faire poursuivre par la suite.

[*Traduction*]

J'ai vraiment du mal. Le député se souviendra peut-être qu'en 1984, quand j'ai pris la parole à la Chambre pour prononcer mon premier discours, le député m'a posé la question la plus difficile que j'aie jamais entendue depuis que je suis ici: «Allez-vous peindre vos murs en bleu et dépenser de l'argent?» J'ai vraiment du mal à répondre à une question pareille. Chaque fois que je le vois, je pense qu'il va me poser cette question. Maintenant, nous ne peignons plus les murs car il faut faire des économies.

J'ai lu l'autre jour dans 32 ou 35 coupures de journaux que le budget que nous venons de proposer il y a environ un mois est le meilleur que nous n'ayons jamais eu depuis plus de 10 ou 15 ans. Je soutiens ce budget et je compte sur lui.

[*Français*]

Mme le vice-président: Il reste une minute. L'honorable député d'Ottawa—Vanier.

M. Gauthier: Madame la Présidente, ça va prendre à peine une minute. Je veux revenir sur la question de l'éducation des groupes minoritaires. Je parle de conseils scolaires qui refusent de donner à leurs étudiants l'enseignement dans la langue de la minorité. C'est de ça dont il est question.

Quand on parle de gaspillage, le ministère de la Justice, cette année, a augmenté son budget de quelque 16 millions de dollars en ce qui touche la question des litiges, selon les estimés des régions que nous avons. Cela veut dire que le gouvernement fédéral s'arme avec 16 millions de plus pour pouvoir aller devant les tribunaux. Je pose cette question au député: De quelle logique se sert-il pour dire que le Programme de contestation judiciaire qui, sur cinq ans, n'a dépensé à peine que 4 935 112 $, comment cela peut-il être du gaspillage, sur cinq ans, quand les accusés étaient les provinces, parfois même le fédéral, et parfois les conseils scolaires? Où est le gaspillage là-dedans? Je regrette, il n'y en a pas.

Mme le vice-président: Trente secondes. L'honorable député de La Prairie.

M. Jourdenais: Faire ça vite, cela sera difficile! Je dois dire à l'honorable député que l'expression «gaspillage» était généralisée tout à l'heure lorsque je l'ai employée. Ce que je veux dire, c'est qu'il y a tellement de dépenses qui se sont faites, qui se font encore, et je suis contre. Lorsque l'on augmente les budgets de certains ministères, de l'ordre de 16 millions de dollars, je tiens les mêmes propos que tout à l'heure, durant mon discours:

Je suis contre. Je comprends la situation car le même problème existe dans ma circonscription. Il faudra trouver une solution quelconque en utilisant d'autres programmes à l'intérieur du ministère.

• (1750)

[*Traduction*]

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Madame la Présidente, hier, au cours du débat sur les femmes et le budget, j'ai choisi de faire porter mes remarques sur la suppression du Programme de contestation judiciaire. On m'a alors demandé d'en reparler aujourd'hui. Il existe de nombreuses bonnes raisons de rétablir ce programme, aussi je suis très heureuse de reparler de cette question, en particulier dans la mesure où cette mesure va nuire aux Canadiens handicapés.

Dans mes remarques hier j'ai dit que personne ne croit à l'explication donnée par le gouvernement pour justifier la suppression de ce programme. Il a dit qu'il y a assez de jurisprudence, mais en fait nous savons qu'il y a de nombreux domaines importants du droit où il n'existe aucune jurisprudence. Il est vraiment scandaleux que des ministres prennent la parole à la Chambre pour faire ces déclarations ridicules. Le gouvernement a dit que le moment est venu pour les provinces, et même le secteur privé, de financer ce genre de programme.

Cette étrange façon de procéder reflète la mentalité bizarre du gouvernement conservateur. Personne n'a expliqué pourquoi le secteur privé devrait avoir la responsabilité de financer un programme constitutionnel sur les droits de la personne. C'est très clairement la responsabilité du gouvernement fédéral.

Je serais assurément heureuse de voir le secteur privé financer ce genre de programme, mais je n'y compte pas vraiment. Le gouvernement n'a donné aucune indication qu'il encourageait activement le secteur privé à s'en occuper. Je suppose qu'on s'attend à ce que dans un grand élan de générosité les entreprises viennent proposer de le financer.

Quant aux provinces, je crois que le gouvernement fédéral sait parfaitement que certaines d'entre elles n'ont jamais vraiment défendu les droits des minorités linguistiques. Si les gouvernements provinciaux montraient soudain l'exemple dans la défense et la promotion des droits de la personne, les Canadiens se réjouiraient de ce nouveau rôle. Je n'accepte pas que le gouvernement fédéral renonce à ses responsabilités dans ce domaine. Néanmoins, je crois que la participation des provinces au Programme de contestation judiciaire serait la bienvenue. Cela permettrait de mettre ce programme au service de nombreux domaines du droit, également très importants, où la jurisprudence est limitée.

Encore une fois, le gouvernement conservateur se décharge de ses responsabilités sur les provinces d'une façon unilatérale et arbitraire. Je serais heureux de me tromper. Cependant, il n'existe à ma connaissance aucune preuve indiquant que le gouvernement fédéral a activement cherché à obtenir le financement des provinces.

C'est devenu une véritable habitude pour le gouvernement d'abandonner ses responsabilités et de déclarer que les provinces devraient boucher les trous, sans vraiment leur demander leur coopération pour s'assurer de leur participation. Nous savons tous que les provinces ne souhaitent pas particulièrement prendre de nouveaux engagements financiers. Ce gouvernement, qui soi-disant défend le nouveau fédéralisme, leur a déjà porté un coup suffisamment dur.

Les Conservateurs ont qualifié la décision de supprimer le Programme de contestation judiciaire de mesure visant à réduire les coûts. Mais personne n'y croit. Selon certains experts, comme l'ancien juge de la Cour suprême, Mme Bertha Wilson, le rapport qualité-coût de ce programme était excellent. On a récemment porté à mon attention le fait que les avocats travaillant pour ce programme gagnaient en moyenne 66 p. 100, soit les deux tiers, de ce que gagne en moyenne un avocat membre de l'Association du Barreau canadien à Ottawa.

À titre de membre du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, j'ai assisté à chacune des séances que le comité a consacrées à cette question. Nous avons entendu le directeur et d'autres responsables du programme. Nous avons entendu un certain nombre de témoins experts de l'Association du Barreau canadien, de la Commission canadienne des droits de la personne, de même que les sous-ministres de la Justice et du Multiculturalisme. Chacun de ces témoins a parlé du programme en termes positifs. Ils ont tous déclaré que c'était un programme efficace et bien administré.

Je crois que l'on s'accorde généralement dans les trois principaux partis pour reconnaître que ce programme devrait être rétabli. La décision de l'abolir est clairement une décision hâtive et irréfléchie que le gouvernement en est arrivé à regretter. Nous avons même entendu dire que le premier ministre ignorait qu'on avait pris cette décision. On sait, et c'est tout à son honneur, que le gouvernement a su annuler des décisions injustes dans le passé.

Je puis dire que nous, du Parti libéral, l'applaudirions sincèrement s'il le faisait. Il faut du courage pour admettre qu'on a fait erreur.

Je tiens à rappeler au gouvernement que l'abolition de ce programme constitue une trahison à l'endroit des membres les plus vulnérables de notre société. Les dispositions relatives aux langues officielles et aux droits à l'égalité ont été inscrits dans la charte précisément pour protéger ces groupes.

Le Programme de contestation judiciaire avait pour objet d'aider ces groupes à défendre leurs droits, car ils sont souvent financièrement incapables de les défendre eux-mêmes. On peut dire sans craindre de se tromper que, sauf chez le Parti réformiste, cette décision insensible a suscité une opposition considérable dans tout le pays. Comme je l'ai dit hier, nous savons que des organismes respectés comme la Commission canadienne des droits de la personne et l'Association du Barreau canadien ont critiqué vigoureusement cette décision.

Je voudrais citer quelques extraits d'articles de journaux qui montrent ce que les Canadiens pensent de cette décision. Voici tout d'abord un extrait tiré d'un article paru le 28 février dans le *Citizen* d'Ottawa: «Une coalition de groupes de défense de l'égalité ont condamné l'abolition du programme en disant que cela revenait à bafouer la Charte des droits. Essentiellement, cela signifie que les femmes et les groupes défavorisés, comme les personnes handicapées, n'ont pas accès aux droits à l'égalité prévus dans la charte», déclare Shelagh Day du Comité canadien d'action sur le statut de la femme.

«Sept ans après l'adoption de la disposition sur les droits à l'égalité, nous n'avons aucun moyen de revendiquer ces droits. Comment une personne défavorisée peut-elle revendiquer ses droits à l'égalité au Canada? C'était le seul programme dont nous disposions.» Mme Day affirme que l'abolition du programme n'a rien à voir avec la récession que nous connaissons. «Par pure caprice idéologique, le gouvernement supprime un programme qu'il n'aime pas. Il laisse entendre ainsi que la loi est l'affaire des privilégiés et certainement pas des défavorisés.»

Dans l'édition du 30 mars du *Toronto Star*, le spécialiste de la politique sociale, Leonard Shifrin, dit espérer que le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées parviendra à convaincre le gouvernement qu'il perdra, en tentant d'obtenir la faveur de quelques rustres, le peu de respect que lui manifestaient encore les simples citoyens canadiens.»

M. Shifrin cite Jérome DiGiovanni, du Conseil canadien des droits des personnes handicapées, qui a déclaré aux membres du Comité permanent des droits de la personne que, en abolissant le Programme de contestation judiciaire, ils avaient rendu la charte inopérante.

Je voudrais vous citer d'autres extraits du témoignage de M. DiGiovanni devant le comité: «Le Conseil canadien des droits des personnes handicapées est l'outil juridique qui, pour une fois, permettra à 3,3 millions de Canadiens d'avoir vraiment accès aux tribunaux et aux droits à l'égalité sans discrimination.

Le conseil existe depuis 1988. Nous commençons à peine à comprendre comment nous sommes exclus à cause de la discrimination systémique. La jurisprudence n'est même pas encore écrite. Regardons par exemple la décision Swain dans laquelle la Cour suprême a dit que les personnes handicapées vivaient la discrimination depuis des siècles, qu'elles étaient exclues et qu'il fallait corriger cela. Ce ne sont pas des prières ou de la bonne volonté qui vont corriger cela, mais bien l'accès aux tribunaux. C'est vraiment l'outil fondamental qui va nous permettre d'avoir accès aux droits à l'égalité.» À cause de l'abolition du Programme de contestation judiciaire, ils perdent donc l'accès à ces droits.

M. DiGiovanni a également énuméré un certain nombre de causes importantes touchant les personnes handicapées qui ne seront pas entendues par les tribunaux, à cause de l'élimination du Programme de contestation judiciaire. Il a mentionné la question du sous-titrage des émissions de télévision pour les personnes ayant une déficience auditive, la question de l'emploi adapté ou des ateliers protégés considérés comme une forme d'exploitation des travailleurs handicapés; l'accès aux immeubles, aux aéroports, aux autobus. Ce sont toutes des questions cruciales pour les Canadiens handicapés. Ils se sentent insultés quand le gouvernement leur dit que la jurisprudence a été écrite. Le gouvernement semble dire que ces causes sont sans importance et que, si on pousse cette logique un peu plus loin, les droits des personnes handicapés en tant que Canadiens égaux sont sans importance.

Le ministre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que Hugh Segal, chef de cabinet du premier ministre, a dit à ce groupe au cours d'une réunion, la semaine dernière, que le gouvernement ne devrait pas financer les groupes qui le traînent devant les tribunaux. C'est donc vrai que l'annulation de ce programme n'a rien à voir avec les sphères de compétence ni avec les coûts. Elle vise simplement à museler les groupes qui critiquent le gouvernement.

Enfin, je veux citer un extrait de l'éditorial qu'on pouvait lire le 3 mars dernier dans l'*Ottawa Citizen*, éditorial intitulé «Les Conservateurs s'en prennent aux plus faibles».

«Une fois de temps en temps, une initiative originale, valable et peu coûteuse émane du Parlement. Le Programme de contestation judiciaire en était une. Il y a sept ans, le gouvernement fédéral a mis sur pied ce programme pour donner à des groupes méritants mais impuissants les fonds nécessaires pour contester les lois et politiques fédérales qui, selon eux, violaient les droits linguistiques et les droits à l'égalité garantis par la Charte des droits et libertés.

• (1800)

Ce programme sensé était avantageux pour tous. Pour les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités ethniques, ces fonds voulaient enfin dire qu'elles auraient accès à un outil fort efficace: des causes types portant sur les droits individuels garantis par la charte.

Pour le gouvernement et pour tous les Canadiens, c'était une occasion de constituer une jurisprudence sur l'application des droits à l'égalité. Malgré l'utilité prouvée de ce programme, la décision du gouvernement fédéral de l'annuler semble irrévocable.»

Je veux assurer au gouvernement que le problème ne disparaîtra pas. En tant qu'opposition officielle, le Parti libéral ne restera pas là à regarder ce programme disparaître, sans rien faire pour le sauver. Les groupes de défense des droits de la personne ne vont pas non plus accepter cette décision sans dire un mot.

Cet après-midi, nous avons entendu le ministre du Multiculturalisme vanter en long et en large l'efficacité du Programme de contestation judiciaire. Il a même laissé entendre qu'on avait encore besoin d'un programme de ce genre. Pourquoi? Si ce programme est si efficace et si on en a encore besoin, pourquoi le gouvernement l'annule-t-il?

Il a dit qu'il cherchait des idées novatrices pour remplacer ce programme. Il veut réinventer la roue aux frais de quelqu'un d'autre. Je tiens à dire au ministre que le Parti libéral n'est pas du tout intéressé à participer aux efforts déployés par le gouvernement pour sauver la face.

Nous n'avons pas besoin de solutions de rechange lorsque nous avons un programme qui fonctionne parfaitement bien, qui ne coûte pas cher et dont on a encore grand besoin. Nous exhortons le gouvernement à faire ce qu'il faut faire et à rétablir ce programme immédiatement.

L'hon. Gerry Weiner (ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté): Madame la Présidente, la députée de Hamilton Mountain a soutenu que quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre avait dit que nous avions une jurisprudence suffisante.

Personne n'a jamais dit que nous avions une jurisprudence suffisante. Ce n'est pas un terme dont nous nous servons. Le député de Cap-Breton—The Sydneys a prétendu que le solliciteur général avait dit que «nous avions une jurisprudence suffisante». Ce sont des mots que nous n'employons jamais.

Ce que nous avons dit, c'est que nous avions une jurisprudence importante. Qu'on me permette une mise au point, car, s'il était ici, le solliciteur général tiendrait à la faire. Voici ce qu'il a dit, en fait. «Nous pensons que le moment est venu que d'autres niveaux de gouvernement, l'Association du Barreau canadien et d'autres organismes privés qui sont concernés par la plupart des contestations judiciaires fassent leur part pour financer ces causes. Le programme, croyons-nous, doit prendre fin, en ce qui concerne la participation fédérale. Il a joué son rôle et nous pensons que d'autres groupes devraient prendre le relais.»

Je suis toujours d'accord avec le solliciteur général. Quelle orientation nous propose-t-on? Il ne suffit pas de dire qu'il faut rétablir le budget de ce programme, car le ministre des Finances, en cette période extrêmement difficile, doit trouver l'argent quelque part pour que nous puissions diminuer les impôts en réduisant les dépenses au lieu d'alourdir la dette et de la léguer aux générations futures.

Si vous étiez sur la même longueur d'onde que vos électeurs, vous constateriez que le budget, cette fois-ci, a été bien accueilli. Nous ne recevons que des félicitations pour le travail magnifique que le ministre des Finances a accompli.

Des voix: Oh, oh!

M. Weiner: Il y a tellement longtemps que vous n'êtes pas allée dans votre circonscription que vous serez surprise quand vous y retournerez.

Faire preuve de leadership, ce n'est pas remettre en place ce qui est supprimé, c'est reconnaître que le programme était excellent. Compte tenu de tous leurs témoignages, pourquoi ne pas laisser l'Association du barreau, les organismes non gouvernementaux et les nouveaux gouvernements provinciaux, qui pourraient fort bien souhaiter participer à un programme semblable, prendre l'initiative et en créer un nouveau? Il ne s'agira pas nécessairement d'un programme qui ne pourra fonctionner sans l'aide du gouvernement. Le leadership, c'est autre chose.

Mme Phinney: Madame la Présidente, il incombe parfois au gouvernement de prendre la relève quand quelqu'un ne peut agir. Le gouvernement doit venir en aide à ceux qui n'ont pas les moyens d'entreprendre des contestations judiciaires. Il doit aider ceux qui n'en ont pas les

moyens. J'ai participé aux séances durant lesquelles le comité a entendu des témoins. Les deux ministres ont été invités à y assister, mais ils ont été dans l'impossibilité de le faire.

M. Weiner: Ah, ça suffit.

Mme Phinney: Je vais poursuivre, madame la Présidente. J'ai dit que les deux ministres n'ont pu assister aux séances. Vous pouvez consulter le hansard. Vous verrez, c'est ce que j'ai dit.

Une voix: Je me demande quelle excuse ils ont trouvée cette fois.

Une voix: Ils sont tout simplement hypersensibles.

Mme Phinney: Aucune des dates que nous leur avons proposées ne leur convenait. Ils ont envoyé leurs sous-ministres. Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit qu'il s'agissait d'un excellent programme. Ils ne voient pas de qui ces gens pourraient obtenir de l'aide. Ils n'avaient pas de solutions à proposer pour aider ces gens démunis.

Nous proposons de rétablir ce programme pour aider les Canadiens qui n'ont pas d'autres recours.

Mme le vice-président: Pour une très brève remarque, la parole est au député de Port Moody—Coquitlam.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je suis tenté de faire une remarque au sujet du complexe de persécution que manifeste le ministre en disant: «Mince alors, qu'est-ce qu'ils sont contents de notre budget.» Il ferait mieux de ne pas sortir la tête de son trou de crainte de recevoir une balle en plein front.

La députée a fait un excellent discours dans lequel elle montre clairement qu'il reste beaucoup à faire, surtout à l'égard des handicapés, comme elle l'a souligné. Il reste aussi beaucoup à faire en matière de jurisprudence.

Le ministre a parlé de, je ne sais si c'est un leurre ou s'il est sérieux en parlant de contribution provinciale. Je vois mal que les provinces financent des contestations judiciaires à l'égard de mesures fédérales. Quoi qu'il en soit, a-t-elle obtenu du ministre, du gouvernement ou d'un membre de son comité qui serait du parti ministériel, des indications comme quoi des discussions ou des négociations auraient eu lieu avec une province qui pourrait prendre le relais? Car il me semble que le budget a créé ici une grosse surprise. Avez-vous entendu parler de négociations avec une province? Pas moi.

Mme Phinney: Merci beaucoup de vos observations et de votre question. Aucune des personnes qui ont comparu devant le comité n'a indiqué ou laissé entendre que le gouvernement avait fait des démarches auprès du secteur privé ou des administrations provinciales pour demander s'ils seraient prêts à aider d'une manière ou d'une autre, à financer ou à remplacer le programme ou à venir en aide d'aucune façon aux collectivités canadiennes qui sont totalement dépourvues.

La plupart des provinces n'ont pas le moindre argent à consacrer à un programme de ce genre et comptent sur l'appui du gouvernement fédéral pour le maintenir. La charte est manifestement conçue pour les nantis, et les démunis, les handicapés et les personnes sans défense sont laissés pour compte.

[*Français*]

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, tout d'abord, c'est avec beaucoup d'accablement et de désolation que j'entends apporter ma contribution à ce débat, puisque l'abrogation du Programme de contestation judiciaire est non seulement une mauvaise plaisanterie mais aussi une absurdité. Je suis entièrement d'accord avec les propos qu'a tenus tout à l'heure le député d'Ottawa—Vanier, à savoir que ce programme était d'une utilité essentielle aux groupes minoritaires linguistiques du pays, pour les femmes, les groupes autochtones, les groupes ethniques qui, lorsqu'ils ou elles se sentaient lésé(e)s dans leurs droits, faisaient appel à ce programme dans le but de se faire aider financièrement.

Aujourd'hui, vers où ces groupes se tourneront-ils pour être capables de faire affirmer leurs droits selon la *Charte des droits et libertés*?

L'opinion de mon collègue est également soutenue par une ancienne députée de la Cour suprême, Mme Wilson qui, dans une lettre adressée à la ministre de la Justice, se disait consternée et désolée de cette décision du gouvernement conservateur d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Il faut croire Mme Wilson puisqu'elle a été juge de la Cour suprême et que, en plusieurs occasions, elle a eu l'occasion de statuer justement sur des causes qui impliquaient des minorités au Canada.

Les crédits

• (1810)

En abrogeant ce programme, le gouvernement se trouve à enlever l'instrument par excellence dont pouvaient se servir les groupes pour faire valoir leurs droits. De plus, c'est un programme qui était relativement peu coûteux, dans ce sens qu'au cours des sept dernières années, le gouvernement s'était engagé à dépenser plus de 8 millions de dollars et n'en a dépensé que 4,9 millions.

Si on compare cette coupure aux augmentations ou aux octrois qui ont été donnés à d'autres endroits, il est extrêmement triste de constater que le gouvernement ait ménagé dans ces valeurs. Qu'il s'agisse de mentionner les 4 millions de dollars qui seront dépensés pour le Musée de l'humour, les 28 millions de dollars qui ont été dépensés pour la Commission Spicer, dont le rapport est un ramasse-poussière sur quelque tablette dans quelque ministère, on n'en a jamais entendu parler; et plus de 20 millions de dollars pour la Commission Beaudoin-Dobbie, dont le gouvernement hésite toujours à endosser les recommandations.

Alors, à mon avis, c'est un programme qui était peu coûteux pour garantir à tous les Canadiens que leurs droits soient respectés et que le processus démocratique soit également maintenu.

Le gouvernement a de plusieurs façons reconnu que c'était un programme qui était extrêmement valable et utile puisque plus de 300 causes ont été entendues à ce jour. Si on prend pour acquis qu'il a servi utilement pendant 14 ans, pourquoi ne le serait-il pas aujourd'hui? Ce qui nous laisse nous de ce côté de la Chambre perplexes pour la bonne raison qu'on pourrait penser que le gouvernement désire réduire au silence les individus ou les groupes qui prônent l'égalité de tous les Canadiens.

Mais revenons-en aux 300 causes qui ont été entendues par les différentes cours au Canada et je m'en remets au hansard du 17 mars dernier, là où le ministre du Multiculturalisme, en réponse à une question à mon collègue d'Ottawa—Vanier, lui disait et je cite:

> Ce programme fut très bénéfique, mais après presque 300 causes, comme on me l'indique, nous avons maintenant établi une certaine base de jurisprudence.

Ce qui nous laisse à penser, madame la Présidente, qu'il y a sûrement d'autres cas qui vont survenir qui seront différents de ceux qui ont déjà été présentés devant les cours et qui mériteraient une attention très particulière dans ce sens que ces cas-là serviraient de nouveau à clarifier les différents articles de la Charte des droits et libertés.

Puisque je parle de la Charte des droits et libertés, permettez-moi de faire un commentaire, très humble d'ailleurs, puisque je ne suis ni avocat, ni expert en constitutionnalité. La Charte déjà perd beaucoup de son sens à mon humble avis à cause de la clause nonobstant. Si on y ajoute aujourd'hui l'abrogation du Programme de contestation judiciaire, moi je me demande très sérieusement à quoi les personnes les moins bien nanties, les plus démunies, les moins talentueuses au Canada, à quoi ces mêmes personnes-là s'en remettront-elles pour venir à bout de faire reconnaître officiellement leurs droits?

Ce qui m'amène à dire que ces mêmes groupes, ces mêmes personnes, ces minorités seraient doublement punis. On leur enlève leur dernier recours dans la quête de l'affirmation de leurs droits et la consécration de ceux-ci également. Quoi de plus du point de vue légal? La Charte ne garantit pas l'accès aux tribunaux pour les personnes qui désirent contester des lois qui les empêchent d'exercer leurs droits. C'est un programme qui avait énormément de valeur, qui avait énormément de poids. C'était un peu le port d'attache de ceux et celles qui croyaient que leurs droits étaient brimés.

Si je fais la distinction entre la Charte des droits et le programme, à mon avis, il y a une nuance qui est lourde de signification, le cas échéant, pour les raisons que je viens de mentionner.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé, madame la Présidente. J'aimerais dire, en conclusion, qu'à cause du coût très peu élevé, à cause de l'impact de ce programme sur la vie de tous les Canadiens, je demande au gouvernement de reconduire le programme pour le bien-être de tous.

Il serait plus que malencontreux, il serait néfaste, voire abominable qu'un seul Canadien doive subir la dénégation de ses droits parce qu'il n'a pas les moyens financiers de se défendre. Ce serait honteux, madame la Présidente.

Il faut toujours se souvenir que ce qui donne un sens à la justice, donne aussi un sens à la liberté et à la dignité de la personne au Canada.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député.

Je veux lui lire un paragraphe extrait d'une lettre que m'a envoyée la Fédération des Franco-Colombiens de Vancouver. En fait, la fédération a son siège social dans Vancouver-Centre, la circonscription de la ministre de la Justice, qui est à la Chambre aujourd'hui.

Le député pourrait-il me dire s'il est d'accord ou non avec ce passage. Au sujet du Programme de contestation judiciaire, la lettre affirme: «La décision n'aurait pas pu survenir à un plus mauvais moment, soit au beau milieu

des négociations constitutionnelles. Si les Canadiens ne peuvent pas faire appel aux tribunaux pour faire respecter leurs droits, les garanties constitutionnelles relatives à la dualité linguistique ne sont qu'une illusion. Cette décision menace le principe même de la dualité linguistique, cette caractéristique fondamentale de l'identité canadienne. Elle pourrait même annuler tous les effets favorables que les propositions constitutionnelles pourraient avoir. Le Programme de contestation judiciaire est indispensable si l'on veut garantir l'évolution linguistique et culturelle des collectivités et l'épanouissement des groupes minoritaires des deux langues officielles.»

Je me demande si le député est d'accord avec cette affirmation et s'il a la même impression que moi, c'est-à-dire que l'annulation de ce programme pour des raisons de financement est en réalité un coup porté aux groupes francophones dispersés en Colombie-Britannique et ailleurs au Canada.

M. Bélair: Madame la Présidente, je suis d'accord avec mon collègue de la Colombie-Britannique pour dire que le moment est bien mal choisi pour supprimer ce programme. Nous sommes en pleine crise constitutionnelle. Cet après-midi, le premier ministre a encore invité tous les députés à faire un effort pour respecter les valeurs et les traditions des autres et à reconnaître qu'il y a des minorités linguistiques dans toutes les provinces, que ce soit la minorité anglophone du Québec ou la minorité francophone des autres provinces.

Il les a invités non seulement à promouvoir ces droits linguistiques, mais encore à les protéger. Je le répète, la raison d'être de la Constitution et de la Charte des droits et libertés est de protéger ces droits. Mais il arrive qu'on les viole. C'est ça le problème. Il est à craindre, une fois que le programme sera supprimé, que les employeurs, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les ministres et les sociétés, ne violent les droits de la personne. C'est en quelque sorte inciter ceux que je viens d'énumérer à faire de la discrimination contre des groupes ou des personnes dans notre société. Le moment est fort mal choisi, et il est à espérer que le gouvernement va revenir sur sa décision et rétablir ce programme.

• (1820)

[*Français*]

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, j'aimerais souligner le fait que la Fédération des Franco-Colombiens, et surtout la présidente, Mme Marie Bourgeois, avec qui j'ai eu une excellente réunion il y a une semaine, et M. Pierre Rivard, le directeur de la Fédération des Franco-Colombiens, sont absolument étonnés de la décision du gouvernement dans la question du Programme de contestation judiciaire. Ils m'ont dit que cela va vraiment nuire à leurs efforts de promotion des droits de la minorité francophone en Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

Je voudrais profiter de l'occasion pour faire une brève observation et demander au député s'il peut nous donner son point de vue sur une autre question, soit l'accès de la communauté gaie et lesbienne aux tribunaux, comme le prévoit l'article 15 de la charte.

Le ministre du Multiculturalisme est à la Chambre et il saura que l'argument invoqué dans cette décision, cette décision brutale de supprimer le Programme de contestation judiciaire, c'est que ceux qui veulent qu'on leur rende justice, les groupes minoritaires notamment, n'ont qu'à s'adresser à la Commission des droits de la personne. Celle-ci peut les représenter.

Le ministre sait que ce n'est pas le cas en ce qui touche la communauté gaie et lesbienne parce que la Loi canadienne sur les droits de la personne ne prévoit rien au sujet de l'orientation sexuelle. Ces gens attendent depuis six ans que le gouvernement tienne sa promesse.

Je tiens à souligner que bon nombre de cas très importants, qu'il s'agisse de l'affaire James M. Egan et Jack Nesbit concernant l'allocation de conjoint, de l'affaire Graham Haig et Joshua Birch relativement à la Loi canadienne des droits de la personne, de l'affaire Brian Mossop au sujet de la prestation de conjoint ou encore d'un cas touchant le fonds de pension du Syndicat canadien de la fonction publique, n'auraient pas pu être portés devant les tribunaux sans l'aide financière apportée par le Programme de contestation judiciaire.

Je voudrais que le député dise ce qu'il pense de cet élément essentiel de justice à l'égard d'un groupe qui a absolument besoin de ce programme pour obtenir auprès des tribunaux l'égalité que les gouvernements leur refusent.

Mme le vice-président: Malheureusement, l'intervention devra être très brève.

[*Français*]

M. Bélair: J'aimerais tout simplement dire, madame la Présidente, qu'en fin de semaine dernière, notre critique aux langues officielles est allé lui-même en Colombie-Britannique rencontrer les Franco-Colombiens, dont Mme Bourgeois qui faisait partie de cette même délégation, pour savoir ce que nous pourrions faire pour leur venir en aide. La première question qu'on a posée, c'est celle-ci: Pourquoi le parti au pouvoir a-t-il annulé le seul et unique instrument qui nous permettait de défier le gouvernement de la Colombie-Britannique qui résiste toujours aux avances des Franco-Colombiens pour la

gestion de leurs écoles? Que leur reste-t-il, madame la Présidente?

[*Traduction*]

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat sur la motion du député. Selon moi, cette motion est de la plus haute importance et mérite donc qu'on s'y attarde.

Les députés sont bien conscients des énormes progrès accomplis en faveur de l'égalité dans le domaine des droits linguistiques depuis la création du Programme de contestation judiciaire en 1978. Le gouvernement actuel a été un chaud partisan du programme. Les nombreuses causes portées devant les tribunaux témoignent du succès remporté par ce programme.

Je crois que mon collègue sera heureux de connaître certains aspects du programme et quelques-unes des causes financées par le truchement de celui-ci et qui auront permis de faire avancer les droits et libertés que la charte garantit aux Canadiens.

Jetons un coup sur les droits à l'égalité. En 1989, la première cause portée devant la Cour suprême du Canada était celle d'un avocat né en Grande-Bretagne et qui s'était vu refuser le droit d'exercer sa profession en Colombie-Britannique parce qu'il n'était pas citoyen canadien.

La Cour suprême a rejeté cette exigence en citant l'article 15 de la Charte. Or, la décision ne faisait pas qu'autoriser ceux qui ne sont pas citoyens du Canada à y exercer le droit, elle allait désormais servir de fondement pour interpréter les droits à l'égalité, et la Cour suprême a continué à rendre des décisions qui ont élargi la portée des lois sur les droits de la personne.

Tous les six juges qui ont entendu la cause étaient d'accord que l'exigence relative à la citoyenneté allait à l'encontre des droits à l'égalité prévus à l'article 15 de la charte. À quatre contre deux, ils ont statué qu'on ne pouvait invoquer pour la loi en question l'article 1 de la charte qui tolérait des restrictions au droit à l'égalité si elles étaient raisonnables. Par suite de cette décision, la Cour suprême nous a donné une explication claire des droits à l'égalité.

Une autre cause type sur les droits à l'égalité qui a été financée par le programme se rapportait au refus du droit de vote. Elle contestait l'article de la Loi électorale du Canada qui refusait le droit de vote aux personnes qui ne pouvaient gérer leurs biens en raison d'incapacité mentale.

Juste avant que la cause soit entendue par la Cour fédérale, ce gouvernement a convenu que l'article contrevenait à la charte et devait être retiré. Une heure plus tard, la Cour fédérale se disait d'accord avec le gouvernement et invalidait l'article en question.

Par suite de cette contestation par le Conseil canadien des droits des personnes handicapées, de nombreux Canadiens atteints d'incapacité mentale ont pu participer aux élections fédérales de 1988. De plus, mon collègue sera heureux d'apprendre que cette cause a aidé à remettre en question des préjugés très répandus qui stigmatisent les personnes atteintes d'incapacité mentale.

Dans une autre cause intéressante qui a été financée grâce au programme, un homme soutenait qu'en sa qualité de père naturel, il avait droit aux mêmes prestations parentales dont bénéficiait un père adoptif aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage. La Cour fédérale s'est prononcée en sa faveur, jugeant que la Loi sur l'assurance-chômage contrevenait à l'article 15 de la charte.

Le Programme de contestation judiciaire a financé un organisme ontarien de défense des droits de l'enfant qui représentait un jeune contrevenant, selon qui le fait que le gouvernement provincial n'avait établi aucun programme de mesures de rechange à l'intention des jeunes contrevenants violait les droits à l'égalité que lui conférait la charte.

Se prononçant en faveur du jeune contrevenant, le juge a déclaré que le procureur général de l'Ontario était chargé d'autoriser les programmes de mesures de rechange. La décision a été confirmée par la Cour d'appel de l'Ontario, mais la Cour suprême du Canada a jugé que ses droits n'avaient pas été violés, invoquant la valeur de la diversité au sein de notre régime fédéral et l'importance de la coopération fédérale-provinciale.

Le Programme de contestation judiciaire a aidé à financer le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, de sorte qu'il a pu défendre une cause concernant l'interprétation des dispositions du Régime de pension du Canada qui portent sur le partage des prestations en cas de séparation d'un couple. Le juge de première instance a décidé que le mari avait droit à la pleine pension au titre du Régime de pensions du Canada. Ainsi, son ex-conjointe en a appelé de la décision devant la Cour divisionnaire de l'Ontario. La cour a décidé qu'on ne pouvait interpréter le Régime de pensions du Canada de façon à retirer à un des deux conjoints le droit au partage des crédits.

Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux exemples où des gens ont eu gain de cause grâce au financement versé par le Programme de contestation judiciaire.

Je rappelle aux députés que durant la durée d'application de ce programme, le gouvernement a apporté une aide financière supérieure à celle consentie par tout autre gouvernement auparavant. Le programme prévoyait jusqu'à 35 000 $ pour chaque niveau d'instance et jusqu'à 5 000 $ pour l'élaboration du dossier.

Les Canadiens ont toutes les raisons d'être fiers de ce programme. Nous investissons plus que tout autre pays du monde dans le Programme de contestation judiciaire. Je tiens à dire à mon collègue que non seulement un grand nombre d'affaires ont pu être réglées grâce à ce programme, mais également que de nombreux autres cas ont permis de sensibiliser davantage les Canadiens à plusieurs questions qui doivent être réglées si nous voulons nous assurer que notre merveilleux pays continue d'être un endroit où on attache beaucoup de valeur à l'égalité de tous les citoyens.

Le Programme de contestation judiciaire donne accès à de nombreux autres groupes qui, pour une raison ou une autre, sont défavorisés face au système judiciaire. Ainsi, le Conseil canadien des Églises a reçu un financement au titre de ce programme pour contester de nombreux articles de la Loi sur l'immigration. Le conseil croit que la loi viole les droits à l'égalité.

Pour bien montrer aux députés que le gouvernement ne se mêlait absolument pas au fonctionnement du Programme de contestation judiciaire, je tiens à signaler qu'il a prétendu que le Conseil canadien des Églises n'avait pas l'autorité voulue pour soumettre cette cause à la cour, mais que la Cour fédérale a rejeté cet argument. Le gouvernement en a appelé de la décision, mais la Cour fédérale d'appel a donné raison au conseil et le programme permet maintenant de financer l'appel du conseil devant la Cour suprême du Canada.

• (1830)

Le gouvernement a jugé bon de mettre un terme à ce programme, mais comme nous l'avons déjà précisé très clairement, il entend respecter tous les engagements pris avant le 27 février dernier comme dans le cas du Conseil canadien des droits des personnes handicapées qui conteste un article de la Loi sur l'immigration utilisé fréquemment pour empêcher des familles d'immigrer au Canada lorsqu'un membre de la famille est handicapé.

Le programme a déjà financé un certain nombre de causes semblables, mais le gouvernement les a toutes réglées à l'amiable. Maintenant, le programme finance le conseil plutôt que des particuliers, pour que l'affaire puisse être entendue au nom de toutes les personnes visées par la Loi sur l'immigration.

Naturellement, beaucoup des cas que j'ai signalés ont un rapport avec le droit à l'égalité, car c'est un élément clé de notre Charte des droits et libertés. Il y a aussi d'autres préoccupations, comme celles exprimées par les victimes de violence. Cette organisation communautaire est troublée par les obstacles que doit surmonter une personne handicapée qui doit témoigner devant un tribunal.

Le programme aide les victimes de violence à monter un cas au sujet des conséquences potentiellement discriminatoires de la loi sur la preuve pour les personnes handicapées. On voudrait que la cour envisage d'autres options, comme les témoignages écrits ou enregistrés sur bande magnétoscopique, pour ceux qui ne peuvent témoigner en personne.

Un autre engagement que respectera le Programme de contestation judiciaire est l'appui au Conseil ethnoculturel canadien qui fait des recherches sur la question de l'accès aux tribunaux pour les personnes qui se plaignent de discrimination en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne.

Les députés savent peut-être que, pour le moment, seule la Commission canadienne des droits de la personne peut s'occuper de ce genre de plaintes. Le conseil craint que les plaintes de discrimination ne soient pas traitées efficacement et promptement par la commission. Il estime que les particuliers devraient avoir accès aux tribunaux.

Dans notre société, les préjugés sont fort répandus et, malheureusement, les juges n'en sont pas exempts, ce qui fait que les membres des groupes défavorisés se plaignent fréquemment de prétendues attitudes ou décisions discriminatoires de la part des juges. À cet égard, le programme a financé l'Association des femmes inuit du Canada et l'a aidée à examiner les pratiques des juges des Territoires du Nord-Ouest en matière de détermination de la peine dans les cas d'agressions sexuelles commises contre des femmes inuit.

Au départ, le programme de contestation judiciaire avait pour but d'aider les citoyens qui voulaient faire valoir leurs droits linguistiques devant les tribunaux. Une aide financière était accordée aux groupes et aux particuliers pour les causes types fondées sur les dispositions de la Constitution en matière de droits linguistiques. Le député reconnaîtra que ce programme se voulait un outil pour promouvoir nos deux langues officielles. C'est ce qu'il a fait, et le gouvernement est fier de ce qu'il a accompli pour la reconnaissance des droits des minorités linguistiques partout au Canada. Ce programme a servi à donner plus de vitalité aux minorités anglophones et francophones.

Dix ans se sont écoulés depuis l'adoption de notre Charte des droits. Au cours des 10 dernières années, le Programme de contestation judiciaire a été très utile pour faire avancer les droits et les libertés des Canadiens. Il a sûrement renforcé les lois canadiennes et influencé nos attitudes en ce qui concerne les droits à l'égalité pour tous les Canadiens.

Mais la situation change constamment. Notre pays, comme tous les pays du monde, est en pleine évolution. Nous n'en délaissons pas pour autant nos droits et nos libertés fondamentales. Nous avons de nombreux programmes qui traitent de ces questions. Le gouvernement respectera l'engagement qu'il a pris de fournir les fonds déjà accordés par le Programme de contestation judiciaire.

Oui, ce gouvernement peut être fier à juste titre de ses réalisations dans le cadre de ce programme. Nous n'avons pas renoncé à permettre au programme de fonctionner de façon indépendante. Mais comme le député et tous les autres députés le savent, nous devons prendre des décisions difficiles afin de remettre de l'ordre dans nos finances. Le temps est venu de demander à nos partenaires provinciaux et aux groupes du secteur privé d'assumer leur part du fardeau et de prendre plus de responsabilités pour ce qui est d'appliquer les droits à l'égalité à tous les Canadiens.

Je dis ceci au député: «Travaillons ensemble pour garantir à tous les Canadiens le droit à l'égalité, et inspirons-nous, pour ce faire, du Programme de contestation judiciaire. Allons de l'avant et faisons de notre pays magnifique un pays où tous les Canadiens, qu'ils soient citoyens de naissance ou citoyens par choix, sont égaux en vertu de la loi et peuvent faire leur part.»

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député au sujet du processus d'appel.

Nous savons tous que les causes sont entendues par les tribunaux de première instance puis passent aux autres paliers du système judiciaire, jusqu'en Cour suprême.

Le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a déclaré aujourd'hui à la Chambre que le gouvernement accorderait les fonds qu'il s'était déjà engagé à verser pour les poursuites devant le tribunal du niveau pour lequel le financement a été approuvé. La plupart des causes pour lesquelles le Programme de contestation judiciaire accorde des fonds sont entendues par des tribunaux de première instance.

Le député a-t-il demandé au gouvernement ou à la ministre de la Justice—puisqu'elle est ici, peut-être voudra-t-elle informer le député—ce que propose le gouvernement pour que les personnes qui ont reçu des fonds du Programme de contestation judiciaire obtiennent encore des fonds si elles doivent aller en appel et cela, sans imposer à des groupes minoritaires, qu'il s'agisse de démunis, de groupes linguistiques, de femmes ou de groupes ethniques, le lourd fardeau financier que représente un pourvoi en appel devant le tribunal du niveau pour lequel, si j'en crois le ministre, le financement a été approuvé?

Ma question est simple. Y a-t-il une solution pour ces groupes qui se retrouvent dans une situation très dificile? On a accepté de leur verser des fonds pour présenter leur cause devant un tribunal d'un certain niveau. Cela leur a été garanti. Que se passe-t-il si un groupe interjette appel?

M. Corbett: Madame la Présidente, je n'ai pas de difficulté à comprendre les inquiétudes du député au sujet d'engagements qui ont déjà été pris envers d'autres groupes. Lorsque son parti était au pouvoir, son gouvernement avait un mépris flagrant pour les choses qu'il s'était engagé à faire plus tard lorsque viendrait le temps de payer les violons.

Le fait est que, comme je l'ai déjà dit, ce gouvernement que je suis fier d'appuyer pour toutes les bonnes raisons que l'on sait, respecte ses engagements. Il s'est engagé à financer les affaires pour lesquelles une aide avait déjà été prévue en vertu du programme. Il a promis de les mener à bonne fin.

Je vois le ministre qui fait oui de la tête. Quoique je ne sois pas dans le secret des décisions du Cabinet, lorsque les ministres de ce gouvernement m'informent que certaines mesures vont être prises, je n'ai pas de peine à les croire sur parole. Je suis sûr que ces groupes seront entendus à mesure qu'ils exprimeront leurs préoccupations. Il a parlé des défavorisés, des femmes, des minorités et de toute une série d'autres groupes.

De ce côté-ci de la Chambre, nous sommes extrêmement fiers du travail qui a été fait. Si je ne me trompe, ce programme exigeait au début très peu de financement parce qu'il y avait très peu d'activités en ce sens. Cette année et par les années précédentes, ce gouvernement a dépensé quelque 2,5 millions de dollars par année pour venir en aide à ces groupes. À condition qu'ils répondent aux critères d'admissibilité, ces groupes ont droit à

35 000 $ par litige. Ils peuvent obtenir jusqu'à 5 000 $ pour la préparation du dossier.

Dans les cas extrêmes qui exigent une aide additionnelle, ils peuvent aussi recevoir jusqu'à 25 000 $ par niveau d'instance. C'est probablement ce qu'a fait à maintes reprises ce gouvernement auquel je suis fier d'appartenir.

• (1840)

Je tiens donc à assurer à tous ces groupes que le ministre a mentionnés que s'il y a un problème au sujet de leur avenir, notre gouvernement les traitera avec justice et équité, à condition qu'ils soient déjà sous la protection du programme.

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Madame la Présidente, je voudrais poser à cet ardent défenseur du gouvernement une question concernant un couple de femmes, Christine Morrissey et sa partenaire, qui contestent les politiques du ministère canadien de l'Immigration qui leur refuse le droit de demeurer ensemble en tant qu'unité familiale. Elles contestent cette politique qui exerce une discrimination contre la communauté des gais et des lesbiennes, et leur cause est financée par le Programme de contestation judiciaire.

La cause de ces deux femmes n'a pas encore été entendue. Quand elle finira par passer au tribunal, je présume qu'on honorera l'engagement qu'on a pris initialement envers elles à l'égard de ce procès; c'est du moins ce que je crois comprendre. Mais qu'arrivera- t-il par la suite, quand le gouvernement interjettera appel, comme il l'a fait dans chaque cas? Le gouvernement prétend se préoccuper des droits des minorités, et pourtant, dans chacun des cas où ces droits ont été bafoués, le gouvernement a interjeté appel, a porté la cause devant un tribunal d'instance supérieure.

Je veux poser une question bien précise au député. Le programme est en voie de dissolution. Il n'y aura plus aucun administrateur du programme, il n'y aura plus de fonds pour les causes en appel. Qu'arrivera-t-il à Christine Morrissey et aux autres femmes et hommes comme elles qui comptent sur ce programme pour faire valoir leurs droits en vertu de la charte? Comment pourront-elles poursuivre cette cause devant un tribunal d'instance supérieure?

M. Corbett: Madame la Présidente, à moins qu'il y ait quelque chose que je n'ai pas saisi dans la question, il me semble que le député me demande exactement la même chose que l'autre député qui m'a posé une question juste avant lui. La réponse est évidemment la même. Tous les engagements qui ont été pris par le gouvernement, que ce soit envers ces deux femmes dont le député a parlé ou envers tout autre groupe, seront respectés jusqu'au bout.

Le député peut bien faire toutes sortes de remarques sur la façon dont nous en appelons des jugements, mais il n'en reste pas moins que je viens d'énumérer à la Chambre une liste de gens qui ont reçu des fonds dans le cadre de ce programme et qui eu gain de cause même si, de temps en temps, le gouvernement décide d'aller en appel, car il doit le faire. Après tout, le gouvernement est élu pour faire des lois et pour faire appliquer ces lois, ainsi que la Constitution et la charte, d'une façon qu'il juge appropriée.

Je crois qu'il faut faire remarquer au crédit du gouvernement que, malgré tout cela, il a fourni plus de 2,5 millions de dollars l'an dernier dans le cadre de ce programme et un montant considérable avant cela. Nous sommes extrêmement fiers de notre bilan dans ce domaine. Nous appuyons des groupes comme ceux que le député et d'autres ont mentionnés à la Chambre.

Je crois qu'il est important pour les provinces et les groupes d'intérêt de relever le défi que le ministre et moi-même leur avons lancé. On doit trouver des façons de faire les choses sans se fier constamment au gouvernement fédéral, car les contribuables canadiens en ont assez de payer; ils veulent limiter la croissance de la dette, mais sans qu'on augmente les impôts.

Mon collègue est un ardent défenseur du gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique, et j'ose croire qu'il y a beaucoup de gens là-bas qu'il aimerait aider et qui appartiennent à la catégorie qu'il a déjà mentionnée. Je lui demande donc d'aller voir ses collègues du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique pour leur faire comprendre que le gouvernement fédéral ne demande pas mieux que de participer avec lui à l'établissement de programmes. Ensemble, nous pourrons peut-être trouver une solution à ce programme qui a fait largement ses preuves jusqu'ici.

Je crois que le moment est venu pour nous de faire les changements qui s'imposent à mesure que le monde évolue.

M. Gauthier: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'ai écouté très attentivement ce que vient de dire le député de Fundy—Royal. Je le tiens pour quelqu'un de sérieux, mais j'invoque le Règlement pour un motif sérieux.

Il a parlé avec autorité et a donné l'assurance aux Canadiens, à la Chambre et à ceux qui suivent nos travaux que le gouvernement financera les appels interjetés relativement à des contestations déjà autorisées. Cela signifie que la politique gouvernementale annoncée hier par le ministre a été soit mal comprise, soit modifiée depuis le commencement de ce débat.

Voici pourquoi j'invoque le Règlement: pouvons-nous obtenir le consentement unanime de la Chambre afin que le ministre clarifie maintenant cette question, pour la gouverne de l'ensemble des Canadiens? Quelle est la position du gouvernement au sujet des appels concernant des contestations déjà autorisées?

Mme le vice-président: Je pense que le député sait pertinemment qu'il ne s'agit pas d'un recours au Règlement, mais d'une question qui s'inscrit dans le débat. Évidemment, si la Chambre donne son consentement unanime, nous pouvons en discuter, mais je ne vois personne qui veuille répondre pour l'instant.

M. Neil Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, lorsque je prends la parole durant les débats à la Chambre, je commence habituellement mon intervention en disant que je suis heureux de pouvoir participer au débat. Je ne peux en dire autant dans le cadre du débat sur cette motion, vu les graves répercussions que la décision aura sur des milliers de Canadiens.

Notre pays vient de traverser une période de renouveau constitutionnel. En fait, le processus n'est pas encore terminé. Dans le cadre de cette démarche, nous avons essayé et nous tentons encore de réintégrer une province toute entière dans la grande famille constitutionnelle canadienne.

La Charte des droits et libertés fait partie intégrante de notre Constitution. Aussi, il est important de comprendre que, concrètement, à cause de la suppression du budget de 2,7 millions de dollars, prévu pour le Programme de contestation judiciaire, la Charte des droits et libertés perd tout son sens pour des milliers de Canadiens qui ne pourront demander aux tribunaux de réparer les torts qu'ils subissent, généralement en raison de lois arbitraires du gouvernement fédéral.

Voici, en gros, les deux arguments que le gouvernement a fait valoir à la Chambre. Il a d'abord dit que, en raison de la jurisprudence établie, le Programme de contestation judiciaire n'avait plus sa raison d'être. Le député de Fundy—Royal a ensuite dit qu'il fallait réduire les dépenses de l'État. Voilà pourquoi le gouvernement a mis un terme au programme.

Je fais partie du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées. Quand nous avons pris connaissance de la décision du gouvernement en étudiant le Budget des dépenses, nous avons décidé d'examiner de près les deux arguments avancés pour déterminer s'ils se tenaient.

Au cours des deux ou trois dernières semaines, notre comité a entendu des témoins que je considère comme des spécialistes du domaine, des gens qui comprennent fort bien le Programme de contestation judiciaire. Nous avons posé deux questions, à presque tous les témoins. Premièrement, toute la jurisprudence a-t-elle été écrite, ce qui rendrait désormais le programme inutile? Dans tous les cas, les témoins ont répondu par la négative.

Pour bien nous situer dans le contexte, l'un des témoins représentant l'Association du barreau canadien, a signalé au comité que les tribunaux américains continuent, encore de nos jours, d'être saisis de causes visant à expliciter la signification de la charte des droits des États-Unis, leur Bill of Rights, même si la constitution américaine existe depuis 200 ans. La même chose se produit dans le cas de la Charte canadienne des droits et libertés.

• (1850)

Nous avons demandé à la sous-ministre de nous expliquer pourquoi le programme avait été aboli. Elle nous a répondu qu'il ne s'agissait que d'une mesure visant à réduire les dépenses, rien de plus. La jurisprudence n'entrait pas en ligne de compte, pas plus que tous les autres arguments que nous avions entendus. Ce n'était que par souci d'économie.

Si c'est la vraie raison, et j'ai bien l'impression que c'est le cas, c'est vraiment honteux. Cela veut dire, en réalité, que si vous êtes riche, si vous avez une certaine fortune ou si vous avez accès à beacoup d'argent, vous serez alors en mesure de vous présenter devant les tribunaux pour définir les droits que vous procure la Charte des droits et libertés.

Une cause récente dont nous avons entendu parler portait sur la pornographie. Si quelqu'un fait beaucoup d'argent dans le commerce de la pornographie et qu'une loi fédérale interdit ce commerce, il a les moyens d'invoquer la Charte des droits et libertés et de s'adresser aux tribunaux pour faire reconnaître son droit.

Par contre, une femme seule—en fait, n'importe quelle femme, mais j'essaie d'imaginer le cas le plus difficile—une personne handicapée, une personne qui est tout au bas de l'échelle, sur le plan économique, n'ont pas les moyens de recourir à cette charte pour faire valoir leurs droits. C'est aussi simple que cela.

Quand on prend conscience de l'importance de ce programme, qui ne coûtait que 2,7 millions, pour la protection des droits des Canadiens, on peut dire que c'était une erreur de le supprimer.

Certains ont dit que, si nous sommes tous convaincus de l'importance du programme, nous devrions demander aux provinces d'en assumer le coût. On nous a dit aussi que les droits pourraient être protégés par les ministères du gouvernement, même si, au départ, ce sont les ministères fédéraux et les lois fédérales qui briment ces droits.

Il a même été avancé que la Commission canadienne des droits de la personne et le commissaire aux langues officielles pourraient protéger ces droits. Nous avons demandé au commissaire des droits de la personne s'il avait les pouvoirs pour le faire et, puisqu'il a occupé autrefois le poste de commissaire aux langues officielles, s'il aurait pu à ce titre, assurer la protection des droits. Sa réponse a été claire: ni lui ni le commissaire aux langues officielles ne peuvent le faire.

On a laissé entendre qu'une personne qui n'aurait pas les ressources nécessaires pourrait demander l'aide juridique dans sa province. On nous a dit qu'une cause, une fois lancée, pouvait coûter jusqu'à 300 000 $. Les régimes provinciaux d'aide juridique ne sont pas conçus pour cela.

Cela veut dire que, si on n'a pas un avocat très prévenant qui est prêt à donner 300 000 $ ou plus pour contester des lois fédérales devant les tribunaux, on ne peut pas y arriver, si on n'a pas d'argent. Seuls les riches peuvent se le permettre. Voilà ce qu'il faut comprendre.

J'implore le ministre, qui écoute attentivement. Je pense vraiment que cette initiative n'a pas été mûrement réfléchie. D'après les réponses des fonctionnaires qui ont comparu au comité, l'initiative n'a été bien pensée.

À ma connaissance, aucune analyse des coûts et des avantages n'a été réalisée au sujet de ce que le gouvernement économiserait s'il maintenait le programme. Aucune analyse de ce genre n'a été faite. Tout se passe comme si quelqu'un, un beau jour, avait eu la brillante idée que ce serait une bonne façon de réduire les dépenses fédérales.

À tout le moins, sachant ce que la disparition de ce programme allait entraîner, le gouvernement aurait dû, avant même de dire qu'il n'avait pas l'intention de continuer à financer le programme, s'adresser à des organismes comme l'Association du barreau canadien ou aux gouvernements provinciaux, entre autres, pour évaluer les possibilités de relève.

Maintenant qu'il a décidé d'abolir le programme, le gouvernement pourrait à tout le moins songer à le prolonger jusqu'à ce que les consultations soient terminées, afin de rendre justice à tous les Canadiens qui vont subir le contrecoup de l'abolition de ce programme.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au député au sujet des obligations inhérentes à la profession juridique au Canada. Je précise cependant que je ne veux pas qu'on interprète mes propos comme si j'appuyais la position ou les mesures du gouvernement.

En tant que membre de cette profession, il me semble qu'il y a des responsabilités à assumer. Ce dont nous parlons en réalité aujourd'hui ce sont des honoraires qui doivent être versés aux avocats afin que puissent être portées devant les tribunaux certaines causes qui sont déterminantes, du point de vue constitutionnel.

Nous savons que les avocats s'en tirent assez bien avec le gouvernement fédéral, si l'on pense à la somme d'argent que ce dernier leur verse en échange de leurs services. Je dirais qu'ils sont payés honorablement.

Je participais l'autre jour à un comité où un avocat privé était payé 600 $ par jour pour nous aider à rédiger le projet de loi, malgré qu'on trouve des avocats au ministère de la Justice.

La question que je pose à mon ami et collègue est la suivante: Quelles sont, selon lui, les obligations inhérentes à la profession juridique? Ne croit-il pas que les membres de la profession ont des responsabilités à assumer dans de tels cas? Je ne parle pas des avocats indépendants ou de ceux qui ne sont probablement pas capables de se le permettre, mais des grands cabinets d'avocats. Sait-il quels programmes offrent ces cabinets pour aider au financement de ce genre de cause? Se tient-il au courant, bénévolement, des efforts qui sont faits dans la profession pour contribuer au règlement de ce genre de cause, afin que les gens qui ont une cause légitime à défendre sur une question touchant la Constitution puissent le faire? Quels efforts font les membres de la profession juridique?

Les crédits

M. Young (Beaches—Woodbine): Madame la Présidente, c'est une question légitime et nous l'avons posée aux membres de l'Association du Barreau canadien et à d'autres témoins qui ont comparu devant notre comité.

Comme le député de Fundy—Royal l'a mentionné dans son discours, une somme d'environ 35 000 $ est accordée à chaque cas par le truchement de ce programme. Il coûte environ 35 000 $ pour porter une cause devant les tribunaux. La seule façon de procéder consiste à faire appel à l'Association du barreau canadien et à ses membres qui offrent leurs services bénévolement ou en contrepartie d'honoraires très réduits.

L'Association du barreau canadien et ses membres ont fait une offre très généreuse à la population canadienne. Quand on compare les 2,7 millions de dollars d'économies qu'on réalise en abolissant ce programme avec les avantages dont bénéficiaient les Canadiens sous peine de services d'avocat gratuits ou à tarifs réduits, c'était une très bonne affaire. C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre les raisons pour lesquelles le gouvernement a voulu abolir ce programme.

• (1900)

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, je veux simplement préciser que le député de Beaches—Woodbine siégeait au comité. Je viens d'entendre le député libéral de Toronto qui semble vouloir que ce programme devienne une oeuvre charitable pour le Barreau. J'ignore si les Libéraux ont arrêté deux positions sur cette question.

De tous les discours qu'ils ont prononcés aujourd'hui, j'ai cru comprendre qu'ils étaient favorables à ce Programme de contestation judiciaire. Maintenant, un libéral prend la parole pour dire que le Barreau devrait charitablement assumer ces responsabilités. On ne peut plaire à tout le monde. Le Parti libéral en est incapable. Les Libéraux ne peuvent agir ainsi indéfiniment tout en restant crédibles au Canada. Je dois en avertir le député de Toronto.

Le député de Beaches—Woodbine pourrait-il dire quelle position les Libéraux ont défendue au comité? Les Libéraux ont-ils paru en accord ou en désaccord avec l'élimination de ce programme? Le député a dit très justement: un, ce programme est nécessaire; deux, c'est une mesure regrettable que de l'abolir et une mauvaise décision; trois, on ne peut pas demander au Barreau de s'en occuper par charité. Il faut un programme en bonne et due forme.

En tant qu'avocat qui s'est occupé de programmes d'intérêt public, il a aussi coordonné ces causes. Or, il n'y a pas de causes aléatoires. C'est bien l'erreur du député de York-Sud—Weston quand il dit que le Barreau devrait s'en charger.

Je suis fâché parce que les Libéraux semblent toujours avoir deux positions sur toutes choses. Le député de Beeches—Woodbine pourrait-il nous préciser la position que le Parti libéral a fait valoir en comité?

M. Nunziata: Madame la Présidente, manifestement, le député de Vancouver interprète mal ma position. S'il veut marquer des points sur le plan politique de façon méprisable, cela le regarde. Je pourrais lui demander ce que le gouvernement néo-démocrate fait en Ontario ou en Colombie-Britannique.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, c'est sans hésitation que j'interviens pour appuyer cette motion qui réclame le rétablissement du Programme de contestation judiciaire. Je voudrais féliciter le député libéral d'Ottawa—Vanier pour avoir présenté cette motion à la Chambre.

Le gouvernement prétend, semble-t-il, que ce programme doit être supprimé afin de réduire les dépenses gouvernementales et de contrôler, du même coup, notre dette publique.

Les Canadiens devraient savoir que ce programme ne coûte que 2,5 millions de dollars par année, ou peut-être un peu plus. On a déjà signalé dans cette enceinte qu'on pourrait épargner le même montant si on sabrait dans les énormes services de coupures de journaux et d'analyse des médias dont profite le cabinet du premier ministre. On pourrait également sabrer dans les sondages effectués chaque fois qu'il donne une entrevue aux médias. La plupart des Canadiens considèrent que c'est là un gaspillage d'argent.

Pourtant, le Programme de contestation judiciaire est une excellente dépense de deniers publics et il devrait être maintenu.

Le problème, c'est que nous avons une Constitution qui renferme une Charte canadienne des droits et libertés.

M. Nunziata: Qu'en est-il de Bob Rae?

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, le député peut intervenir dans cette enceinte et faire un discours s'il le souhaite. Cependant, il devrait être rappelé à l'ordre à l'instant, car ses propos ne sont pas du tout pertinents.

Mme le vice-président: Il arrive qu'il y ait du chahut durant le débat à la Chambre, mais la Présidence n'intervient pas à moins que certaines paroles soient non parlementaires ou que la personne qui a la parole lui demande d'intervenir, car elle a de la difficulté à poursuivre. Le député de Comox—Alberni a la parole.

M. Skelly (Comox—Alberni): Madame la Présidente, nous avons effectivement une Constitution et une Charte des droits et libertés qui créent des problèmes pour les Canadiens.

À première vue, ce ne sont pas toutes les constitutions qui protègent les droits des personnes. Je me rappelle qu'en 1933, Joseph Staline avait donné la meilleure constitution du monde au peuple soviétique. Elle garantissait les droits des minorités, les droits nationaux, les droits individuels, et quoi encore, mais personne ne pouvait recourir aux tribunaux pour faire valoir ces droits. Ainsi, des millions de personnes ont été envoyées dans les goulags et sont mortes lorsqu'elles ont tenté de faire valoir les droits qui étaient garantis dans cette constitution soviétique.

La même chose vaut pour le Canada. À moins qu'il n'y ait des mécanismes et des dispositions pour garantir les droits des Canadiens qui sont prévus dans la Constitution et dans la Charte des droits et libertés, cette charte ne peut pas fonctionner toute seule. Elle doit être assortie d'un mécanisme d'application. Les gens doivent pouvoir faire valoir leurs droits. C'est la raison pour laquelle nous avons cette Constitution.

À défaut d'une aide, la vaste majorité des Canadiens ne pourraient pas avoir accès au système judiciaire pour faire respecter leurs droits. Cela a été démontré à des centaines de reprises. C'est la raison pour laquelle nous avions ce Programme de contestation judiciaire.

Je voudrais citer une partie d'un document qu'a rédigé l'honorable Andrew Petter, actuellement ministre des Affaires autochtones du gouvernement de la Colombie-Britannique. Il l'a écrit lorsqu'il était professeur adjoint de droit à l'Université de Victoria. Il fait remarquer que, dans les causes où l'on invoque la charte, le processus judiciaire exerce une discrimination contre les personnes financièrement défavorisées et en faveur des riches.

Permettez-moi de citer quelques extraits du document de M. Petter. Il dit: «Il y a dans ce système deux caractéristiques qui en font une tribune particulièrement mal conçue pour défendre les intérêts des personnes défavorisées. La première est le coût de l'accès. Ceux qui connaissent la justice ne seront pas surpris d'apprendre que le coût d'une contestation en vertu de la charte est extrêmement élevé. L'action gagnée, de Southam pour obtenir que l'examen de ses archives commerciales par des agents d'enquête sur les coalitions soit interdit en vertu de la charte, a pris plus de deux ans et demi et à coûté à Southam environ 200 000 $.

L'action de Merv Lavigne contre le prélèvement obligatoire des cotisations syndicales, pour des raisons politiques, avait déjà coûté, au moment de la rédaction de cet article, 400 000 $ à la *National Citizen's Coalition*, un groupe de pression de droite, et l'affaire n'en était encore qu'au niveau de la Cour suprême de l'Ontario.

Donc, pour un particulier, il est extrêmement coûteux de lancer une action en vertu de la Charte des droits et de la mener jusqu'au bout, et la plupart des personnes qui ont besoin de l'accès à ce processus ne peuvent pas se le permettre. Sans l'aide de ce programme, elles ne pourront plus recourir à la Charte canadienne des droits pour faire valoir leurs droits.»

La société Southam et la *National Citizen's Coalition*, qui est financée par un grand nombre de sociétés donatrices, n'ont pas de problèmes à obtenir le financement du gouvernement, puisque ces dépenses sont considérées comme des coûts d'entreprise et directement déduites des impôts, ce qui fait que vous et moi, riches et pauvres, nous payons pour leurs actions en vertu de la charte.

Le problème n'existe que pour les pauvres, les défavorisés qui n'auront plus accès aux tribunaux si ce programme est supprimé.

Un certain nombre d'affaires ont été mentionnées par mes collègues, aujourd'hui, et certaines émanent de ma circonscription. La cause de Jim Egan et de John Nesbit, qui habitent Comox Valley, dans ma circonscription, a été l'une d'elles.

Ces hommes vivent une relation de couple depuis environ 40 ans. Leur relation est solidement établie. En fait, ils ont vieilli ensemble. Malheureusement, comme ils n'avaient pas le même âge, l'un a maintenant droit à sa pension de vieillesse tandis que l'autre, s'il avait été d'un autre sexe, aurait eu droit à l'allocation au conjoint.

Comment quelqu'un qui touche une pension de vieillesse et quelqu'un qui a besoin d'une allocation au conjoint, comment ceux qui se trouvent dans ce genre de situation financière peuvent-ils intenter une action en justice pour espérer obtenir une réponse quand ils n'ont pas d'argent?

Ces gens ont porté leur cause devant la section de première instance de la Cour fédérale. Ils se sont retrouvés devant un juge qui a rendu une décision rétrograde qui faisait reculer de plusieurs années les droits des couples de ce genre.

• (1910)

Ils avaient espéré pouvoir aller en appel et s'adresser à une cour d'instance supérieure. En fait, dans le cadre du programme de contestation judiciaire, on leur avait promis une aide financière afin qu'ils puissent aller devant une instance supérieure et obtenir le droit à l'allocation au conjoint.

Malheureusement, ce programme les a laissés tomber, au milieu de leurs démarches, et a laissé la loi, en ce qui concerne les couples homosexuels, dans une situation pire qu'auparavant.

J'ai entendu le député du Nouveau-Brunswick dire qu'on poursuivrait les causes en instance jusqu'à ce qu'elles aient été réglées.

Je me demande si cela s'appliquerait à l'affaire Egan-Nesbit. Est-ce que le Programme de contestation judiciaire va leur permettre de mener cette affaire jusqu'à la fin, jusqu'à ce qu'ils obtiennent une décision finale auprès des instances supérieures ou bien le programme va-t-il les laisser tomber, de sorte que le droit au Canada, en ce qui concerne les droits individuels des personnes en cause, sera pire qu'il n'était avant le début de cette affaire?

Il est très important de noter qu'à cause d'un grand nombre de ces affaires laissées en suspens, la situation est encore pire qu'elle l'était avant.

J'ai eu quelques discussions avec le ministre, au fil des ans, au sujet des programmes qui ont été supprimés par son ministère lorsqu'il était au Secrétariat d'État. Ces mesures ont malheureusement frappé les gens qui étaient les moins responsables du déficit et qui étaient les moins capables de réagir, c'est-à-dire les plus petits, les plus pauvres et les plus défavorisés.

C'est lui le ministre qui a supprimé le Programme de communications sociales des autochtones lorsqu'il était secrétaire d'État.

C'est lui le ministre qui a supprimé le Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives, c'est-à-dire à l'Assemblée des premières nations et à d'autres organismes qui représentent les autochtones dans ce pays lorsqu'il était secrétaire d'État.

C'est lui le ministre qui a supprimé le financement des centres pour femmes lorsqu'il était secrétaire d'État. Maintenant qu'il est responsable du multiculturalisme, il s'en prend directement encore une fois à ceux qui sont les moins capables de se défendre. Il le fait au moyen du Programme de contestation judiciaire.

Est-ce qu'il y a quelque chose qui ne va pas chez ce ministre? Ou est-ce ce gouvernement? Pourquoi s'en prennent-ils constamment à ceux qui sont pauvres, handicapés, défavorisés, incapables de se défendre eux-mêmes? C'est ce qui m'inquiète dans ce projet de loi.

Je voudrais remercier encore une fois le député d'Ottawa—Vanier d'avoir présenté cette motion. J'ose espérer que le gouvernement y répondra d'une façon plus positive. Malheureusement, ce gouvernement est extrêmement cachottier et intransigeant dans la façon dont il garde le pouvoir pour lui-même sans vouloir le céder aux citoyens.

Nous n'avons pas dans cette Chambre un défenseur des droits du citoyen comme il s'en trouve dans pratiquement toutes les provinces de ce pays. Nous n'avons pas d'autres mécanismes dans cette Chambre pour permettre aux citoyens de prendre les moyens pour revendiquer leurs droits.

On trouve que la Commission canadienne des droits de la personne est un organisme sans pouvoirs réels parce qu'elle dispose de très peu de moyens pour aider les citoyens qui estiment être victimes de discrimination ou d'injustice.

Y a-t-il quelque chose qui ne va pas chez ce gouvernement? Chez ce ministre? Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut faire quelque chose. J'espère que ce gouvernement, et ce ministre en particulier, reviendront sur la décision prise au sujet du Programme de contestation judiciaire afin que les défavorisés ne le soient pas encore plus lorsqu'ils revendiquent leurs droits en vertu de la charte.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Madame la Présidente, je serai bref et précis. Je n'appuie pas, et ce parti libéral n'appuie pas, la décision du gouvernement d'abolir le Programme de contestation judiciaire. Ce n'était pas une sage décision.

Je veux protester toutefois contre l'attitude de pharisien des néo-démocrates qui veulent donner l'impression qu'ils sont plus catholiques que le pape. Ils savent bien que l'administration de la justice est de compétence provinciale. Ils savent très bien, et certains députés l'ont répété à maintes reprises, qu'il en coûte de 200 000 $ à 300 000 $ pour plaider une cause. Il est évident que ce n'est pas seulement le Programme de contestation judiciaire qui est en cause; on devrait aussi déterminer ce qu'il faudrait faire pour donner accès aux tribunaux à tous les Canadiens et non seulement à ceux qui contestent une décision en vertu des dispositions de la Charte des droits et libertés ou de la Constitution.

Il existe des gouvernements néo-démocrates en Ontario, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan. Ma question pour le député est la suivante: si le NPD est si pur et parfait, puisque l'administration de la justice est une responsabilité provinciale, que font ces gouvernements, que font ces hypocrites pour assurer. . .

Mme le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je prie le député de retirer ses paroles et de reformuler sa question.

M. Nunziata: Merci, madame la Présidente, je retire toute référence à l'hypocrisie.

Mais je voudrais demander au député ce que fait le premier ministre Bob Rae et ce que font les premiers ministres Romanow et Harcourt pour faciliter l'accès aux tribunaux aux Canadiens ordinaires.

Pourquoi le NPD ne fait-il pas ce qu'il prêche et n'arrête-t-il pas de se poser en parangon de vertu? Que le député me dise ce que font ces premiers ministres pour aider tous les Canadiens à porter leurs causes devant les tribunaux. Il ne peut pas dire une chose et son contraire.

M. Skelly (Comox—Alberni): Si je pouvais dire une chose et son contraire, madame la Présidente, je serais un libéral.

Je suis prêt à comparer ce qu'ont fait tous les gouvernements néo-démocrates de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Yukon et d'ailleurs à ce qu'ont fait tous les gouvernements provinciaux libéraux et même tous les gouvernements nationaux libéraux pour défendre les droits de la personne, pour aider les gens et pour faire valoir leurs droits devant les tribunaux en vertu de programmes semblables au Programme de contestation judiciaire. Aucun autre parti politique ne nous surpasse à cet égard.

Mais je pense que le député aurait dû parler de ce que les gouvernements libéraux ont fait, au Canada. Ils n'ont absolument rien fait, c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui où nous en sommes, madame la Présidente.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Si le député de York-Sud—Weston voulait bien se calmer un peu il verrait que le gouvernement ontarien a pris une orientation différente. Comme l'a dit Kathleen Ruff hier soir dans son discours devant le Parlement, il étudie la façon de rendre plus efficaces les lois sur les droits de la personne. Nous avons des lois qui garantissent les droits de la personne, mais il faudrait qu'on puisse les appliquer et les faire respecter. Le gouvernement ontarien étudie la question sous tous ces aspects et il en a confié le mandat à un groupe de travail auquel collabore Mme Ruff.

Je ne comprends pas le député. Cette motion est présentée par les libéraux, par son propre parti.

M. Nunziata: C'est vrai. Nous l'appuyons.

M. Waddell: Est-ce que lui l'appuie? Il vient juste de proposer que les avocats fassent la charité. Le porte-parole des Libéraux ferait mieux de lui clore le bec. Les Libéraux devraient accorder leurs violons avant de faire trop de fausses notes.

Une voix: Au fond de lui, il est conservateur.

M. Waddell: J'aimerais simplement poser la question suivante au député de Comox—Alberni, qui a fait un discours si éloquent. Il a dit à propos de l'affaire Egan que parfois des affaires très importantes qui font faire de grands pas en avant aux droits de la personne sont perdues en division de première instance mais gagnées devant les tribunaux supérieurs.

Je pense qu'un parfait exemple de ce phénomène, et je me demande s'il est de cet avis, est l'affaire Nishga qui remonte au début des années 1970. Tom Berger, avocat de Vancouver représentant la nation Nishga, avait saisi la cour inférieure d'une affaire qu'il avait perdue, je crois en appel, mon ami pourra me corriger; la Cour suprême en fut saisie et, influencée par les pressions politiques exercées par cette Chambre et par d'autres, rendit un juge-

ment divisé qui poussa le gouvernement à reconnaître pour la première fois les droits des peuples autochtones. Depuis, nous avons fait bien du chemin.

J'aimerais donc demander au député s'il peut confirmer cette notion et répéter à nouveau que ces affaires doivent aller jusqu'à la plus haute instance du pays.

M. Skelly (Comox—Alberni): Oui, madame la Présidente. Je pourrais peut-être revenir à un cas encore plus ancien où la Constitution des États-Unis garantissait des droits égaux à tous ses citoyens quelle que soit leur race, leur croyance, leur couleur ou leur nationalité. Il était entendu que tout le monde avait le droit d'aller dans des écoles de qualité égale, mais ce n'était pas une simple garantie inscrite dans la Constitution ou la Déclaration des droits des États-Unis qui le stipulait qui a permis finalement aux enfants américains noirs de fréquenter des écoles de qualité, ils ont dû gagner ce droit sous la menace du fusil. En effet, l'armée des États-Unis a dû être envoyée dans certains États qui refusaient d'obéir à la Constitution.

• (1920)

Nous avons besoin de mécanismes gouvernementaux pour contester la Constitution, par des moyens judiciaires, au nom des personnes désavantagées, si nous voulons éviter le genre de situation qui s'est produite aux États-Unis dans les années 1950. J'exhorte la ministre et le gouvernement à conserver le Programme de contestation judiciaire. On pourrait peut-être examiner en quoi consistent les autres possibilités. C'est un programme précieux, nous devrions. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est expiré.

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui participer à ce débat sur le Programme de contestation judiciaire. Avant de commencer, j'aimerais rappeler aux députés—car je crois qu'il est bon de le faire—que le gouvernement progressiste-conservateur, a consacré plus de fonds et a fait preuve de plus de volonté politique que tout autre gouvernement dans l'histoire de notre pays afin de veiller à l'application des droits de la personne à tous les Canadiens.

Nul autre gouvernement avant lui n'a mis en place un programme comme celui-ci. Mais le temps est venu d'en partager la responsabilité. Nous savons tous que les temps sont durs et que les fonds sont insuffisants. Ce que nous devrions étudier aujourd'hui, c'est une nouvelle orientation à laquelle participent des partenaires naturels tels que les provinces, les territoires, l'Association du Barreau canadien et les divers ordres des avocats.

Mais tout d'abord, permettez-moi de replacer le Programme de contestation judiciaire dans le contexte de tous les programmes qui visent actuellement à appuyer les droits à l'égalité et les droits linguistiques.

Comme les députés l'auront sans doute lu dans le rapport annuel de 1989 sur les langues officielles, la Loi sur les langues officielles—administrée par le Secrétariat d'État—est l'instrument juridique clé employé pour la défense des minorités linguistiques. Cette loi s'applique tant aux anglophones vivant au Québec qu'aux francophones vivant hors Québec. Elle donne au ministère mandat d'appuyer le développement des minorités linguistiques et de promouvoir la reconnaissance et l'utilisation des deux langues officielles. Ce mandat n'a pas changé.

Les droits des citoyens sont énoncés dans la Constitution. Le gouvernement ne rétracte en aucune façon cette série de déclarations, mais seul le recours au système judiciaire permet d'assurer la protection des droits de la personne au Canada. Nous devons continuer de mettre au point d'autres systèmes, par voie de négociation et en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, des avocats spécialisés dans la défense des droits de l'homme et des groupes de défense des droits linguistiques et sociaux.

Au palier fédéral, nous continuerons de défendre les valeurs qui influent sur nos vies quotidiennes de citoyens: l'égalité et la participation. En outre, le programme des langues officielles, les programmes du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et du Secrétariat d'État seront maintenus.

Nous avons, par exemple, un Programme de participation des personnes handicapées. Depuis 1985, l'aide financière et technique accordée au titre de ce programme a permis à diverses organisations de modifier les attitudes, les systèmes et les pratiques qui jusque-là empêchaient les personnes handicapées de trouver du travail, d'avoir accès à certains bâtiments, biens, services et renseignements. En 1991, ce programme a été élargi de façon à inclure un fonds de partenariat et permettre ainsi à d'autres organisations d'examiner avec les groupes de personnes handicapées ces questions qui sont importantes pour tous les Canadiens.

Les projets financés dans le cadre de ce programme doivent porter sur un de trois objectifs. Le premier, la représentation, c'est-à-dire améliorer les moyens pour les personnes handicapées de défendre leurs droits et leurs responsabilités en tant que citoyens canadiens.

Deuxièmement, l'amélioration de l'accès, c'est-à-dire soutenir le développement de mécanismes axés sur la collectivité visant à supprimer les obstacles sur le plan des attitudes, des institutions et de l'information qui empêchent les personnes handicapées de participer à la société canadienne.

Troisièmement, la création de nouvelles solutions, c'est-à-dire faciliter le développement par les personnes handicapées d'initiatives innovatrices pour participer pleinement à la vie sociale et économique du Canada.

Les personnes handicapées ne réussiront à participer pleinement que si tous les secteurs de la société, le monde des affaires, les syndicats, les gouvernements et autres organismes, prennent leurs problèmes en considération. Pour que cela arrive, les associations de personnes handicapées doivent pouvoir représenter efficacement leurs membres et défendre leurs causes. Il faut pour cela que ces associations soient bien organisées, bien informées et capables de travailler pour le bien de leurs membres. Par exemple, une association pourrait réunir ses membres pour offrir des ateliers de formation d'animateurs ou, en collaboration avec des conseils de bandes indiennes, examiner les besoins des personnes handicapées dans les réserves.

Améliorer l'accès veut dire faciliter l'accès à l'éducation, au logement, à l'information et autres biens et services dans nos collectivités. Par exemple, quels sont les besoins particuliers des étudiants handicapés? Comment pouvons-nous améliorer l'accès aux services pour les personnes vivant dans des localités rurales?

Le projet doit porter sur des problèmes précis, concrets, et avoir le potentiel pour provoquer des changements. Par exemple, on pourrait établir une coalition communautaire pour le transport des personnes âgées et des personnes handicapées afin de définir les problèmes et de les faire connaître aux responsables locaux des services de transport. Ou on pourrait partager de l'information et des idées avec les médias pour montrer à quel point les mots façonnent la façon dont on perçoit les personnes handicapées, et on pourrait identifier les mots couramment acceptés qui les représentent sous un jour positif.

Dans certains cas, il n'existe pas de solutions bien évidentes aux problèmes auxquels font face les personnes handicapées. Dans ces cas-là, des organismes ont proposé des idées innovatrices qui leur permettent de participer à tous les aspects de la vie sociale et économique du Canada.

Ces initiatives pourraient révéler aux entreprises les capacités des personnes handicapées et leur montrer qu'il existe des façons différentes d'exécuter les tâches sur les lieux de travail. Ce genre d'initiatives novatrices comprend, par exemple, l'établissement d'un centre indépendant qui s'occuperait des besoins en matière d'information sur les divers handicaps et de participation communautaire dans une localité en particulier, ou encore l'élaboration d'un programme de formation de transition pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, le gouvernement a aussi le Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle. Le multiculturalisme dans les années 1990 consiste à supprimer les barrières qui pourraient nuire à la pleine participation et à la pleine contribution de tous les Canadiens, quels que soient leurs antécédents ou leur patrimoine culturel, ainsi qu'à la pleine jouissance de leur citoyenneté.

La politique de multiculturalisme du Canada contribue à faciliter l'adaptation à la diversité culturelle de plus en plus grande, à promouvoir l'unité nationale et à voir à ce que tous les Canadiens participent activement à la vie sociale, culturelle, économique et politique du Canada.

L'approche adoptée par le Canada, soit l'intégration grâce à un multiculturalisme efficace, est préférable à l'assimilation et à d'autres moyens de traiter avec une population aux origines ethnoculturelles très diverses.

Malgré certaines préoccupations récentes au sujet du multiculturalisme qui ont fait couler beaucoup d'encre, nous avons maintenant des raisons de croire que la majorité des Canadiens comprennent l'importance d'avoir une politique et des programmes dans ce domaine.

En juillet 1991, un sondage national de la maison Angus Reid a révélé que 76 p. 100 des Canadiens comprennent que le multiculturalisme concerne les Canadiens de toutes les souches. Soixante-dix-sept pour cent des Canadiens estiment que notre politique de multiculturalisme reflète bien la culture canadienne. Une forte majorité de 85 p. 100 des Canadiens appuient l'égalité entre tous les Canadiens en tant qu'objectif de la politique de multiculturalisme.

Le niveau d'appui à l'égard de l'objectif d'intégration de la politique est à 73 p. 100, et le niveau d'appui à l'égard de son rôle pour ce qui est d'aider la société canadienne à s'adapter à la diversité culturelle est à 74 p. 100.

Le racisme et la discrimination touchent tous les Canadiens, peu importe leur âge. Il est évident que nous préférerions tous vivre dans un pays équitable et plus bienveillant et non dans un État déchiré par les tensions raciales. Nous devons nous épauler et bâtir une société multiculturelle dynamique et progressiste dont nous pourrions tous être fiers.

Les crédits

La Loi canadienne sur le multiculturalisme définit la politique du gouvernement du Canada, qui est de promouvoir la participation pleine et équitable des citoyens et des communautés d'origine différente à l'évolution continue de la société canadienne.

Aux termes de la loi, le gouvernement doit collaborer à l'élimination de tout obstacle entravant la participation des citoyens et promouvoir la compréhension et la créativité qui découlent de l'interaction entre les citoyens et les communautés d'origine différente.

La loi encourage également les institutions sociales, culturelles, économiques et politiques du Canada à respecter et admettre le caractère multiculturel de la société canadienne, et leur offre de l'aide en ce sens.

Les objectifs du Programme des relations interraciales et de la compréhension interculturelle sont de favoriser l'élimination du racisme et de la discrimination, d'aider les institutions canadiennes à reconnaître la réalité multiculturelle au Canada et à s'y adapter et de promouvoir la compréhension interculturelle et les principes d'égalité et d'accès. En 1990–1991, le programme a appuyé cinq autres objectifs, les changements institutionnels, la sensibilisation, la défense des intérêts des communautés, l'initiation aux différences culturelles et la recherche, qui, tous ensemble, lui ont permis de favoriser l'égalité ainsi que l'accès des programmes à tous les Canadiens, et de promouvoir les changements sociaux.

• (1930)

Les initiatives en matière de sensibilisation, surtout vers le 21 mars, la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ont reçu beaucoup d'appui, de même que les activités portant sur les relations raciales et les minorités visibles, les jeunes autochtones et les Canadiens autochtones. Ces programmes ont été rendus possibles grâce à l'aide indispensable des communautés et à l'immense collaboration de diverses institutions et organisations.

Nous avons également un programme des droits de la personne, programme dont le but est de promouvoir le développement des droits, leur compréhension, leur respect et leur exercice et d'aider le Canada à honorer ses obligations en matière de droits de la personne, tant à l'intérieur du pays que sur le plan international. Parmi les activités de ce programme, notons la sensibilisation, la promotion des droits, la coordination et la présentation des rapports du Canada aux organisations internationales, la coordination des efforts du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires en vue d'honorer les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne et la coordination interministérielle.

Depuis 1986, le programme a rendu possibles toute une gamme d'activités visant à promouvoir et à protéger les droits de la personne. Il a permis par exemple de travailler avec des groupes privés, des ONG, des éducateurs et d'autres personnes actives dans le domaine des droits de la personne, aussi bien des spécialistes que des personnes qui s'occupent épisodiquement des droits de l'homme. Il a permis aussi des initiatives de sensibilisation. Le programme est le centre névralgique des activités fédérales dans le domaine des droits de l'homme. À ce titre, il a permis des consultations interministérielles, des consultations et une coordination entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires pour appliquer les traités sur les droits de l'homme.

Les pouvoirs, les obligations et les fonctions du Secrétariat d'État ont été confiés au ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, en vertu de l'article 9 de la loi constituant ce ministère. En outre, il y a eu une importante augmentation, depuis 20 ans, du nombre des rapports que la direction rédige en consultation avec les ministères fédéraux, les provinces et les territoires. Grâce à ces rapports, le Canada honore ses obligations aux termes des traités internationaux qu'il a ratifiés et d'autres engagements qui lui incombent à titre de membre de l'ONU et de l'OEA. La direction participe souvent à l'étude de rapports publiés par des organismes internationaux.

Je veux parler du Programme de promotion de la femme. Il vise à promouvoir l'égalité économique. Les femmes sont employées dans tous les secteurs de l'économie canadienne et contribuent beaucoup à la croissance et à la prospérité de notre pays. Malgré cela, de nombreux obstacles les empêchent encore de participer pleinement à l'activité économique et de voir reconnu le rôle qu'elles jouent sur le marché du travail et à la maison.

De nombreux groupes financés par le Programme de promotion de la femme s'emploient à améliorer la situation économique des femmes. Ainsi, un groupe d'avocates de la Saskatchewan travaille en collaboration avec des agricultrices, afin de cerner les préoccupations de ces dernières sur les plans économique et juridique, en ce qui concerne la propriété, la pension et le droit de la famille.

Un autre groupe de bénévoles a étudié la souplesse exigée des femmes qui concilient travail et responsabilités familiales et il a formulé des recommandations à ce sujet. Au Nouveau-Brunswick, un groupe de femmes francophones tente de faire reconnaître l'expérience de femmes au foyer et de bénévoles lorsque celles-ci sont en quête de travail.

Le Programme de promotion de la femme fait aussi la promotion de la justice sociale. De nombreux problèmes concernant le traitement juste et équitable des femmes dans tous les secteurs de notre société relèvent de la justice sociale. Concrètement, la justice sociale pour les femmes suppose la possibilité d'évoluer dans une société sûre, où la violence et la discrimination n'existeraient pas. Dans ce genre de société, les femmes auraient davantage de possibilités de s'épanouir pleinement.

Le Programme de promotion de la femme appuie de nombreux groupes qui oeuvrent dans le domaine de la justice sociale. En Nouvelle-Écosse, un groupe travaille avec les médecins pour s'assurer de mieux répondre aux besoins des femmes battues. Une groupe de femmes autochtones reçoit de l'aide financière pour sensibiliser leur collectivité au problème de la violence au foyer.

Des groupes communautaires financés par le Programme de promotion de la femme travaillent, dans tout le pays, à l'élimination des obstacles qui empêchent les femmes de s'intégrer pleinement, à tous les niveaux, à la société canadienne. Un groupe de la Nouvelle-Écosse, par exemple, aide les chômeuses à profiter de programmes de formation et d'éducation; au Québec, un groupe de bénévoles renseigne les immigrantes haïtiennes et italiennes sur leurs droits et les mesures à prendre en cas de discrimination.

Le Programme de promotion de la femme collabore avec toutes sortes de partenaires différents dans notre société. Le but de ces activités est de faire en sorte que les femmes puissent contribuer pleinement à toutes les dimensions de la vie avec l'aide de ce programme. Bon nombre de groupes bénévoles contribuent à nous rapprocher de cet objectif. Les réalisations de ces groupes se traduisent par des améliorations mesurables dans la vie des femmes, qu'il s'agisse de fournir un logement adéquat à des mères seules, d'améliorer la situation économique et sociale de pensionnées âgées, ou de s'en prendre aux attitudes discriminatoires qui découragent les femmes d'opter pour les domaines scientifiques et technologiques. Le gouvernement du Canada s'est engagé à réaliser la justice sociale et l'égalité économique pour les Canadiennes. Il reconnaît, à cet égard, que les Canadiennes d'aujourd'hui font face à bien des choix, des décisions et des défis.

Pour réaliser l'égalité économique pour les femmes, le gouvernement a établi, en 1986, un plan d'action intitulé «Les dimensions de l'égalité». Le Programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État joue un rôle important dans la réalisation de cet objectif national, qui est de favoriser l'égalité des femmes.

Le gouvernement a renouvelé, en 1988, le mandat du Programme de promotion de la femme. Pour donner suite à ce mandat, le programme appuie les groupes de femmes et d'autres groupes bénévoles qui s'attaquent à bien des aspects de l'égalité.

On appuie le bénévolat. Chaque année, plus de 800 groupes de bénévoles financés par le truchement du Programme de promotion de la femme consacrent leur temps et leurs ressources à bâtir une société plus juste et plus généreuse. Ils cherchent à améliorer la situation de la femme sur les plans économique, social et juridique, à la maison, au travail et dans la société. Certains d'entre eux, par exemple, s'efforcent de sensibiliser davantage la population aux problèmes que pose aux femmes la violence familiale.

Certains groupes aident les immigrantes à avoir davantage accès à des cours de langue, tandis que d'autres travaillent à la suppression des obstacles que les femmes rencontrent dans le milieu de travail. En fait, les activités de ces groupes touchent à tous les domaines de la société où les femmes se butent à des obstacles.

Les objectifs du Programme de promotion de la femme sont multiples: sensibiliser davantage la population au droit à l'égalité des femmes afin de susciter un mouvement en faveur de la suppression des obstacles à l'exercice de ce droit; promouvoir la formation de groupes de femmes afin que ceux-ci puissent défendre plus efficacement la cause des femmes; encourager les institutions à intégrer la notion d'égalité des femmes dans leurs structures décisionnelles, leurs politiques et leurs programmes.

En réalisant ces objectifs, le Programme de la promotion de la femme vient en aide aux groupes de femmes et à d'autres groupes de bénévoles qui cherchent à réaliser l'égalité des femmes en matière d'économie, de justice sociale, d'accès et de participation.

Dans ces domaines d'intervention, le programme répond en outre à des besoins nouveaux comme ceux que connaissent les immigrantes, les handicapées et celles qui vivent en région rurale ou éloignée. Le Programme de promotion de la femme oeuvre de plus en plus auprès de groupes de bénévoles qui s'intéressent aux problèmes particuliers des femmes injustement traitées pour des raisons fondées sur le sexe, la race, la maladie ou autre.

Monsieur le Président, j'aurais voulu parler d'autres programmes dont celui dont s'occupe la Direction des citoyens autochtones et du Programme d'aide aux organisations autochtones représentatives. Mais, comme mon temps de parole tire à sa fin, je vais devoir accélérer la cadence.

Bref, le gouvernement du Canada a à sa disposition plusieurs programmes pour répondre aux besoins juridiques et sociaux des Canadiens. Il est grand temps que nous commencions à faire notre part et à amener d'autres groupes de la société, y compris les gouvernements provinciaux, à reconnaître qu'ils ont aussi un rôle à jouer.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je dois dire que je regrette que le député d'Edmonton-Nord-Ouest n'ait pu finir son discours-fleuve. Je suis convaincu qu'il aurait été des plus intéressants.

Plus tôt dans la journée, le député de Fundy—Royal a fait une évaluation rigoureuse et positive du Programme de contestation judiciaire au terme de laquelle nous nous sommes tous demandé quel argument il pourrait bien invoquer pour expliquer l'abolition d'un programme qui coûte 2,3 millions de dollars, comparativement aux 15 millions de dollars que coûte en moyenne toute campagne d'information du gouvernement.

Nous avons ensuite entendu le député d'Edmonton—Nord-Ouest parler de l'importance de supprimer les barrières entre les divers groupes du pays. Il a parlé éloquemment du multiculturalisme. Il a parlé de la nécessité d'une participation à part entière. Je me demande s'il s'est rendu compte que, pour atteindre cet objectif, il fallait aider les victimes de la discrimination raciale ou ethnique à se défendre.

Comme il n'en a pas parlé, je voudrais savoir quelle est sa réaction à l'abolition du Programme de contestation judiciaire, qui est relativement peu coûteux, compte tenu de ce qu'il a dit à propos de la discrimination raciale et du fait que le directeur de ce programme avait l'intention d'inciter les minorités raciales à recourir davantage au programme que par le passé. Je voudrais savoir aussi comment il réagit au report de l'établissement de la Fondation canadienne des relations raciales. Je voudrais plus particulièrement qu'il nous explique, compte tenu de ce qu'il a dit à propos de la nécessité que tous les Canadiens, quelle que soit leur origine raciale ou ethnique, participent pleinement aux affaires du pays en tant que citoyens égaux, comment il se fait que les membres de son parti siégeant au comité constitutionnel ont refusé, à l'instar des libéraux, d'appuyer une modification de l'article 27 qui aurait eu pour effet d'ajouter les mots suivants: «Et la préservation et la promotion de l'égalité ethnique et raciale.» Je voudrais savoir comment il peut concilier cela avec ce qu'il vient tout juste de dire à la Chambre. Je suis persuadé qu'il est sincère. Je veux savoir si la défense de son gouvernement n'a pas quelque chose à voir là-dedans.

• (1940)

M. Dorin: Monsieur le Président, je ne faisais pas partie du comité constitutionnel: je ne sais donc pas comment se sont déroulées les négociations. Je voulais dire ceci.

Le député a parlé de mon discours de quatre heures; je pense que cette observation se passe de commentaires. J'ai parlé 20 minutes, simplement pour signaler certains des programmes gouvernementaux qui visent à défendre les droits légitimes de tous les Canadiens à une meilleure qualité de vie. J'aurais probablement pu continuer pendant quatre heures, si j'avais voulu les présenter tous. Étant donné que ce gouvernement a défendu les droits de la personne d'une façon sans précédent, comme aucun gouvernement ni parti ne l'avait jamais fait, il a mérité le droit de demander que cette responsabilité capitale soit maintenant partagée.

Je souhaiterais que le député d'Ottawa—Vanier, qui a proposé la motion, cherche à obtenir la collaboration de ses collègues et de tous les membres du NPD afin que l'ensemble des provinces et territoires montrent qu'ils ont la volonté politique de relever dorénavant le défi.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député d'Edmonton-Nord-Ouest au sujet du témoignage qui a été présenté au Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées par le sous-ministre de la Justice, je pense. Selon ce témoignage, il existe des moyens dont les Canadiens peuvent se prévaloir pour s'adresser à la Commission des droits de la personne et à la Commission des langues officielles, à défaut d'avoir recours au Programme de contestation judiciaire.

Il sait, comme bien d'autres à la Chambre, que le Programme de contestation judiciaire a été créé en 1978 par le gouvernement libéral et que le mandat consistait à examiner des questions constitutionnelles en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a été élargi en 1982 pour englober la Charte des droits, toujours sous un gouvernement libéral, puis l'article 15 est venu s'ajouter en 1985. C'est une rétrospective de l'existence de ce programme.

Ma question est la suivante: comment ce gouvernement peut-il prétendre que des commissions ou des organismes officiels existant en vertu des lois adoptées par cette Chambre sont égaux ou capables de traiter au même titre que les tribunaux de questions constitutionnelles, qui relèvent de la première loi du pays et qui sont donc, à mon avis, totalement distinctes du reste? Comment peut-on prétendre qu'on puisse obtenir ailleurs que devant les tribunaux que nos droits constitutionnels soient garantis et définis? Comment peut-on affirmer cela?

Le ministre qui siège près de lui est-il d'accord avec le sous-ministre de la Justice?

M. Dorin: Monsieur le Président, je pense qu'en fait, nous avons une multitude de programmes fédéraux qui visent à aider la population et garantir que les droits de la personne fondamentaux sont respectés. C'est une responsabilité que nous assumons de bien des façons.

Comme on l'a souligné précédemment dans ce débat, l'administration de la justice relève des provinces. Le gouvernement fédéral n'a pas à assumer tout le fardeau en ce domaine. Il est temps que les autres prennent leur part de ce fardeau.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais poser une brève question.

Quand vous parlez des autres, vous faites allusion aux provinces, n'est-ce pas? C'est bien ce que disait le ministre.

Si un francophone en Alberta veut faire respecter les droits que lui confère la Loi sur les langues officielles ou d'autres droits prévus par la Constitution et s'il s'adresse au gouvernement du premier ministre Getty, est-ce qu'il obtiendra le financement nécessaire pour défendre sa cause?

Des voix: Jamais.

M. Waddell: Qui se moque de qui?

M. Dorin: Monsieur le Président, je ne peux vraiment pas parler au nom du gouvernement albertain et je n'en ai pas l'intention. Je déclare à tous les députés qu'il m'est arrivé d'être en désaccord avec le gouvernement de l'Alberta, même si nous partageons les mêmes convictions politiques. Je voudrais bien qu'à l'occasion, un Néo-démocrate fasse connaître son désaccord avec un de ses homologues provinciaux quand il sait que ce dernier se trompe, au lieu de se lever et de redire les mêmes paroles.

Une voix: Contre son évangile.

M. Dorin: Ils devraient dire à leurs homologues provinciaux de prendre leurs responsabilités au sérieux et de ne pas laisser tout le fardeau au gouvernement fédéral, au lieu de venir à la Chambre pour demander que nous le fassions à leur place. Ils devraient vraiment parler à leurs cousins politiques de leur propre province, s'ils croient vraiment que ces derniers les appuient.

M. Jack Iyerak Anawak (Nunatsiaq):

[*Note de l'éditeur: Le député parle en inuktitut.*]

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis très heureux d'être ici et de pouvoir appuyer la motion de mon collègue qui exhorte le gouvernement à reconduire le Programme de contestation judiciaire.

Un grand nombre de citoyens ordinaires sont vivement inquiets de la récente décision du gouvernement de mettre un terme à ce programme. Il profite, en effet, aux femmes, aux minorités, aux groupes défavorisés et aux autochtones. Il leur donne des recours juridiques aux termes de la Charte canadienne des droits et libertés. Il offre de l'aide financière pour la préparation et la défense de causes types.

En l'absence de ce programme, une bonne partie de ces contestations n'auraient tout simplement pas eu lieu et la situation au Canada en matière de droits de la personne serait pire qu'elle ne l'est. Si on ne rétablit pas ce programme, de nombreuses causes qui auraient profité aux Canadiens dans leur ensemble ne seront même pas soumises aux tribunaux.

Les avocats coûtent cher. Il est coûteux de lutter contre le gouvernement devant les tribunaux. En effet, il a toutes sortes de ressources à sa disposition.

Les citoyens ordinaires qui ont des griefs portant sur les droits de la personne ne peuvent compter sur les mêmes ressources.

Ainsi, le Programme de contestation judiciaire permet d'équilibrer les choses.

Il a été créé pour la première fois en 1978. À l'époque, il ne s'adressait qu'aux groupes minoritaires de langue officielle.

En 1982, on a élargi le mandat du programme afin d'inclure les droits linguistiques garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés. En 1985, après l'entrée en vigueur de l'article de la charte sur les droits à l'égalité, on a également inclus ces droits.

Afin d'empêcher toute ingérence du gouvernement, on a décidé de faire administrer le programme par le Conseil canadien de développement social. On lui a confié un mandat de cinq ans.

En 1990, on a renouvelé le programme et on a confié son administration au Centre de recherches et d'éducation sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

Il ne s'agit pas d'un programme coûteux. Il coûte très peu et il est très rentable. Chaque année, dans le cadre du programme, on pouvait consacrer jusqu'à 2 millions de dollars à la défense de causes. Les frais de fonctionnement du programme s'élèvent à 750 000 $ par année. Son budget annuel total est donc de 2,75 millions de dollars. On me dit également que les avocats qui travaillent dans le cadre du programme demandent des honoraires nettement inférieurs à la moyenne.

Les administrateurs du programme ont reçu au total 951 demandes au titre des droits à l'égalité depuis 1985. De ce nombre, on a financé 310 recours. On a reçu des décisions ou des rapports de tribunaux dans le cas de 113 demandes et il y a encore 156 dossiers actifs.

Les autochtones ont reçu, dans le cadre de ce programme, des fonds pour l'examen de 18 cas et la préparation de 22 autres.

Au total, 171 cas ont été présentés relativement aux droits linguistiques, sur lesquels 94 ont été financés. La cour a rendu un jugement dans 56 cas, et il y a actuellement 27 dossiers en cours.

L'Association des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife, a reçu des fonds dans le cadre de ce volet du programme.

Certains des cas financés à l'aide de ce programme ont eu des effets de portée considérable. Par exemple, le cas de ce père de Toronto qui a obtenu le droit de toucher l'allocation pour garde d'enfants, et celui des patients d'un établissement psychiatrique qui ont obtenu le droit de vote aux dernières élections fédérales. Il y a eu certains cas marquants en ce qui concerne les droits des minorités linguistiques.

• (1950)

Autrement dit, le gouvernement et les Canadiens en ont eu pour leur argent. Ce programme a permis de financer des parties ou des interventions dans des affaires dans lesquelles le jugement rendu par la Cour suprême du Canada a entraîné l'adoption de nouvelles mesures législatives. Et pourtant, le gouvernement a supprimé ce programme. Pourquoi?

Nombre de questions restent à résoudre. Qu'arrivera-t-il aux affaires en cours? Apparemment, les demandes qui ont été approuvées aux fins du financement ne se verront attribuer des fonds que pour le niveau d'instance qui a été approuvé. Mais qu'adviendra-t-il des appels? Aucun fonds n'a été prévu pour financer les appels au cas où un groupe perdrait et voudrait interjeter appel ou au cas où il gagnerait et que le gouvernement voudrait interjeter appel.

Je voudrais traiter plus longuement de cette question en mentionnant une cause que prépare actuellement *l'Inuit Women's Association*, Pauktuutit.

L'année dernière, Pauktuutit a demandé une subvention du Programme de contestation judiciaire pour intenter une action en justice, fondée sur l'article 15 de la charte, pour faire déclarer inconstitutionnelle la pratique judiciaire employée dans les Territoires du Nord-Ouest qui consiste à infliger des peines peu sévères à des personnes condamnées pour agressions sexuelles contre des femmes inuit. En novembre, on a informé l'association que sa demande avait été approuvée en principe. Or, l'annulation du programme met sa cause en péril. Elle la portera tout de même devant les tribunaux, mais elle ne dispose pas de fonds pour interjeter appel si cela se révélait nécessaire.

La présidente de Pauktuutit a écrit à la ministre de la Justice pour lui exprimer sa consternation et sa déception devant l'annulation de ce programme. Je voudrais citer brièvement un extrait de cette lettre.

> Depuis sa création, le Programme de contestation judiciaire a permis à des organismes comme le nôtre de porter devant les tribunaux des causes très difficiles concernant nos droits à l'égalité prévus dans la Constitution. Sans l'appui accordé par ce programme, nous sommes certaines que la justice et l'égalité en souffriront.

Dans sa lettre, la présidente de Pauktuutit a également souligné à la ministre de la Justice l'importance de la cause à laquelle travaille cette association. J'en cite encore brièvement un extrait.

> Cette cause est très importante, car elle donne aux victimes d'agression sexuelle et aux femmes inuit en général l'espoir que le crime commis sera considéré comme étant grave.

La lettre se terminait par un appel à la ministre pour qu'elle appuie le rétablissement du programme. Je cite encore une fois:

> La Charte des droits et libertés ne pourra jamais remplir sa promesse d'égalité et de justice si les groupes défavorisés ne sont pas en mesure de porter leur cause devant les tribunaux.

Je suis d'accord avec les opinions et les préoccupations exprimées par Pauktuutit et je joins ma voix à cette association et aux nombreux autres Canadiens qui réclament la poursuite du Programme de contestation judiciaire.

Plusieurs autres groupes et organismes autochtones ont bénéficié de l'aide du programme. Les Chippewas de Nawash ont obtenu des fonds pour préparer leur cause afin de saisir les tribunaux d'une question de délivrance de permis de pêche. La *Native Women's Association* of

Canada a obtenu des fonds pour contester certains aspects de la Loi sur les Indiens.

Des autochtones ont reçu des fonds pour contester des questions liées au droit de vote, à leur exclusion de certains programmes, aux droits culturels et linguistiques et au droit coutumier autochtone. Les Inuit, les Innu et les détenues autochtones ont récemment reçu de l'aide de ce programme.

Je voudrais conclure par certaines observations d'une Canadienne distinguée et respectée.

Voici ce que l'ancienne juge de la Cour suprême, Bertha Wilson, qui dirige maintenant la commission royale sur les peuples autochtones, avait à dire à propos de la suppression du Programme de contestation judiciaire:

> En tant que juge de la Cour suprême j'ai été à même de constater la contribution inestimable de ce programme. C'était vraiment stimulant, mais au moment où l'on pouvait penser que tout n'était pas mauvais au gouvernement. . . bingo! La politique fait payer les frais par ceux qui peuvent le moins les supporter. Il est inutile de donner des droits aux gens s'ils n'ont pas les moyens d'aller devant les tribunaux.
>
> Il est tout à fait illusoire de donner des droits aux gens s'ils ne peuvent les faire appliquer.
>
> J'ai du mal à accepter une politique qui place le fardeau des compressions sur ceux qui peuvent le moins le supporter.

Ce programme est toujours nécessaire. La clarification des droits et des responsabilités des Canadiens est un processus permanent. Un comité de cette Chambre, le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées, appuyait vigoureusement ce programme. Il n'y a rien d'autre de comparable au Canada. Le gouvernement ne doit pas annuler ce programme, il est trop important pour le Canadien moyen. Il est nécessaire de préciser les limites des droits de la personne au Canada et le processus ne peut pas être décapité par la suppression du seul financement accessible à ceux qui en ont le plus besoin.

Je prie les députés de la majorité d'appuyer cette motion. Le Programme de contestation judiciaire doit se poursuivre et les minorités doivent continuer à disposer des outils dont elles ont besoin pour se défendre, se protéger et faire valoir leurs droits.

M. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'aimerais commencer par féliciter mon collègue de Nunatsiaq de l'émouvant discours, si riche en information, qu'il a fait à propos de cet important programme qu'est le Programme de contestation judiciaire.

J'aimerais également dire combien sa présence en cette Chambre est précieuse pour la défense des intérêts et des droits des habitants de ce vaste territoire qu'est le Nord, partie si riche de notre patrimoine. J'ai été particulièrement frappé par l'énumération qu'il a faite des affaires dont ont été saisis les tribunaux grâce au Programme de contestation judiciaire, surtout en ce qui concerne le droit de vote, les droits des minorités et les droits des habitants du Nord canadien qu'il représente, et également des minorités en général.

C'est un témoignage très éloquent de la valeur de ce programme, particulièrement à une époque où la démocratie est de plus en plus souvent redéfinie par les tribunaux et où le système judiciaire est devenu extrêmement compliqué.

L'un des aspects troublants de ce budget et de ce gouvernement est qu'ils enlèvent aux Canadiens ordinaires la possibilité de participer à ce nouveau genre de démocratie qui s'exerce par l'intermédiaire des tribunaux.

Dans ma circonscription, en Nouvelle-Écosse, le ministre de la Justice n'a toujours pas remplacé un juge dont le siège est vacant depuis un an. Il en résulte que de nombreuses affaires n'ont pas encore été jugées, des cas d'agression sexuelle, de violence familiale et autres affaires très importantes qui affectent les Canadiens ordinaires qui se voient refuser l'accès au système judiciaire.

Un autre élément inquiétant est la rationalisation en cours dans ma province, qui rendra l'accès au système judiciaire encore plus difficile. Cette décision du gouvernement de supprimer le financement du Programme de contestation judiciaire est un autre exemple de la détermination de ce gouvernement à empêcher les Canadiens ordinaires de participer pleinement à cette nouvelle forme de démocratie, qui ne s'exerce pas seulement dans cette Chambre mais aussi par l'intermédiaire d'un système juridique et judiciaire très complexe.

J'en viens à ma question que mon ami de Nunatsiaq attend avec patience et qui porte sur la liste qu'il a dressée. Lorsqu'on a annoncé la suppression de ce programme, quelqu'un a dit que c'était comme si le gouvernement fédéral avait décidé que toutes les questions concernant la Charte des droits et libertés avaient déjà été tranchées. Il n'y avait plus besoin de clarifier les dispositions de la Charte concernant les droits à l'égalité. Mon collègue nous a déjà donné une longue liste de préoccupations qui ont toutes trait à la charte.

J'aimerais lui demander s'il est au courant d'autres problèmes juridiques qui risquent de toucher les minorités ou les citoyens de sa région?

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Je vous fais remarquer que nous avons eu une brève panne de courant et qu'il est maintenant 20 heures.

Comme il est 20 heures, j'ai le devoir de faire savoir à la Chambre que conformément au paragraphe 81(17) du Règlement, les délibérations sur la motion sont terminées.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Je dois dire que je regrette qu'on n'ait pas été informés, avec toute l'élégance qu'on vous doit, que nous avions perdu quelques minutes. J'ai siégé toute la journée au comité important du Sénat et de la Chambre de communes et aussi sur la réforme électorale et j'aurais voulu participer au débat. Je regrette que le temps ne nous le permette pas, mais je vais quand même m'inscrire pour dire ce que j'aurais aimé. Nous n'avions pas été avertis que la cloche nous prendrait par surprise, ce qui nous a empêché d'écouter la brillante réplique de notre collègue à la question. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable député de Saint-Denis a beaucoup trop d'expérience pour que. . . De toute façon, il est bel et bien 20 heures, même à l'heure retardée ici que nous avons aux communes.

M. Prud'homme: Voulez-vous avoir l'article 26?

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 30(7) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative établissant des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts pour les députés et les sénateurs; et que ces lignes directrices devraient aussi régir les questions de conflits d'intérêts et les pratiques après la fin de l'emploi en ce qui concerne les hauts fonctionnaires et le personnel politique supérieur.

J'invoque le Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député motionnaire, le député de Nickel Belt, et d'autres députés, sont membres d'un comité parlementaire qui étudie en ce moment toute la question des conflits d'intérêts.

Ce comité a été saisi d'une mesure législative qui a été présentée par le gouvernement. Comme nous rédigerons bientôt notre rapport, il me semble que cette motion est superflue. Je le répète, un comité s'occupe déjà de cette question.

Si la Chambre veut consacrer la prochaine heure à discuter de ce sujet, qu'on en discute, mais les députés doivent savoir qu'un comité parlementaire spécial étudie déjà un projet de loi sur les conflits d'intérêts présenté à la Chambre.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, rien dans le Règlement n'empêche qu'une motion d'initiative parlementaire présentée à la Chambre fasse l'objet d'un débat même si une motion semblable, mais pas identique, est déjà à l'étude.

Le projet de loi dont parle le député n'a jamais fait l'objet d'un débat en deuxième lecture ici à la Chambre des communes. Il a été présenté puis renvoyé à un comité pour examen préalable.

Le comité effectue cet examen, mais cela ne nous empêche pas de tenir un débat sur ma motion. Rien dans le Règlement n'empêche la Chambre de tenir un débat sur une motion d'initiative parlementaire portant sur un sujet étudié par un comité de la Chambre.

[*Français*]

M. Langlois: Monsieur le Président, je suis complètement d'accord avec l'honorable député qui a mentionné que le sujet dont cette motion traite est présentement à l'étude par un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Si j'obtenais le consentement unanime, monsieur le Président, je proposerais que la motion intégrale, telle que présentée, soit déférée à ce comité pour qu'elle soit étudiée par ce comité et qu'elle soit déférée par la suite à la Chambre par le biais du rapport du comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Denis a la parole. La Présidence attend vos judicieux conseils.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je dois dire que mon collègue de Toronto, ayant lu avec brio la résolution de notre excellent ami—je préfère l'appeler le député de Nickel Belt—a soulevé un point qui représente beaucoup d'intérêt pour ceux qui, comme nous, suivons le Règlement de la Chambre de près. Je vois que nos officiers, les conseillers de la Présidence, de même que mon vieux collègue et ami, cet expert, tout le monde est dans les livres de recherche à l'heure actuelle, parce qu'il s'agit d'un point intéressant.

J'étais prêt à venir ici pour en débattre, du moins, à venir écouter mon collègue parce qu'il fait toujours des discours très intéressants, des discours brillants, des discours plein de fougue et j'étais ici pour cela, même à cette heure tardive. Je constate que, effectivement, puisqu'on parle de conflits d'intérêts, je me demande s'il ne réalise pas qu'il est en plein conflit d'intérêts, puisqu'il demande que le gouvernement envisage de présenter une mesure législative.

Non seulement, le gouvernement a-t-il présenté une mesure législative, mais c'est exactement cela! Il ne l'a pas fait voter pour qu'on puisse vraiment être à l'aise au comité—et mon collègue l'est abondamment en comité—pour pouvoir présenter ce projet qui établit des lignes directrices en matière de conflit d'intérêts pour les députés et les sénateurs. Lundi, on a été ensemble toute la journée, lui, mon collègue de Toronto et le député d'Etobicoke—Lakeshore. Nous avons discuté de cela toute la journée, de même que la semaine dernière. Nous continuons à le faire et très activement parce que le Parlement nous a demandé d'étudier cette question.

[*Traduction*]

Étant donné l'ardeur de notre collègue qui présente cette initiative parlementaire, nous avons aussi discuté entre nous de l'idée d'adopter des lignes directrices rigoureuses pour régir les questions de conflits d'intérêts et l'après-mandat des hauts fonctionnaires et du personnel politique supérieur.

Plus nous en parlons entre nous et plus nous découvrons que c'est probablement le personnel politique et les hauts fonctionnaires qui sont le plus susceptibles de vivre des conflits d'intérêts et non les députés d'arrière-ban.

Je me fie entièrement à vous quant à savoir s'il est redondant de tenir un débat sur une question qui fait déjà l'objet d'un débat. J'écouterai attentivement mon respecté collègue afin de découvrir s'il se trouve en conflit d'intérêts parce qu'il débat de sa motion tout en discutant de cette question avec nous.

Il est bien évident que je respecterai votre décision. Si vous décidez qu'il ne peut poursuivre, j'aimerais l'assurer que je resterai ici jusqu'à 21 heures afin d'entendre tout ce qu'il a à dire.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, quant à cette même objection, il est incroyable que l'on pousse le raisonnement jusqu'au point de suggérer que je puisse me trouver en conflit d'intérêts.

Je présente des motions sur les conflits d'intérêts depuis mon arrivée à la Chambre. J'ai présenté une motion à ce sujet pour la dernière fois en avril 1989 et elle est inscrite au *Feuilleton* depuis ce temps.

Le projet de loi du gouvernement, le projet C-43 dont mes collègues parlent, a été présenté en novembre 1991. C'est donc plutôt le gouvernement qui se trouve en conflit d'intérêts et non votre serviteur.

J'aimerais aussi faire remarquer à mes collègues que nous n'avons pas eu la possibilité de discuter de cette question à la deuxième lecture, comme on le fait habituellement à la Chambre. À la deuxième lecture, on traite généralement du principe d'un projet de loi.

Je me demande quel est l'objet de ce petit exercice. Voici une motion. Les députés de tous les côtés de la Chambre ont donc l'occasion d'échanger des idées. Pourquoi hésitent-ils à traiter des conflits d'intérêts? C'est un sujet sur lequel on devrait, au contraire, faire la lumière.

• (2010)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je reconnais dans mon collègue un spécialiste en la matière. Je sais que sa motion est inscrite au *Feuilleton* depuis un certain temps, et il se peut que le gouvernement lui ait volé cette idée.

Je crois certainement qu'il existe quelques différences entre le projet de loi C-43, qui prévoit l'étude préalable par un comité mixte de la Chambre et du Sénat, et le texte de cette motion. Remarquons simplement à titre d'exemple que la motion dont nous sommes saisis ne parle pas de conjoints alors qu'il en est question dans le projet de loi C-43.

Étant donné que vous êtes au fauteuil, monsieur le Président, je me demande si vous ne pourriez pas, comme il est écrit dans la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne*, au commentaire 173:

Initiatives parlementaires

Le président peut:

2) écarter toute question contraire aux usages de la Chambre et traiter de même les irrégularités constatées dans les motions et les amendements.

Je lis plus loin:

3) Il peut apporter des changements à une motion ou prier son auteur de la corriger.

Je me demande donc si vous ne pourriez pas déterminer maintenant si la motion est recevable ou non afin que nous puissions continuer le débat. Si elle est recevable, que l'on poursuive donc le débat.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie les députés qui ont pris la parole. Comme je ne suis pas un expert en procédure, j'ai toujours eu comme politique, dans le doute, de donner le bénéfice du doute au débat. Nous sommes dans un Parlement, donc de donner le bénéfice du doute aux échanges. Et je prends en délibéré le recours au Règlement qui a été fait par l'honorable député de York-Sud—Weston. Et, durant ma réflexion, je préfère laisser, dans la grande tradition parlementaire, le débat se dérouler quitte à revenir, s'il y a lieu, sur l'opportunité de prolonger le débat. Je reconnais donc l'honorable député de Nickel Belt.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Maintenant que les préliminaires sont terminés, nous pouvons entrer dans le fond du débat.

Monsieur le Président, que signifie un conflit d'intérêts pour un simple député? Que signifie un conflit d'intérêts pour le titulaire d'une charge publique? Il me semble que nous devrions commencer par la définition d'un conflit d'intérêts. Pour le bénéfice de nos auditeurs, définissons ce que nous entendons par conflit d'intérêts.

Je voudrais déclarer clairement que si, dans l'exercice d'une charge ou d'une responsabilité publique, un parlementaire défend d'une façon potentielle, apparente ou réelle ses propres intérêts et les avantages financiers de sa famille immédiate, il se trouve en conflit d'intérêts selon une définition qui embrasse toutes ces notions de potentiel, d'apparent et de réel.

Je vois cela comme un spectre. À un bout de ce spectre, nous avons la description que je viens de donner sur l'aspect éthique du problème. Par ailleurs, selon moi, il y a des actes prémédités et délibérés. Ils sont punis par le Code criminel. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette catégorie, mais plutôt de la première qui est d'une nature plus morale.

Ma motion porte, comme je l'ai dit, sur la première catégorie. Aussi je commencerai par poser la question suivante: Pourquoi nous faut-il un projet de loi sur les conflits d'intérêts? Pourquoi faut-il légiférer en la matière?

Je voudrais proposer trois raisons principales. Les députés peuvent en imaginer d'autres, mais j'en vois trois précises et déterminées.

L'une d'elle est, je pense, que le rôle des députés et des hauts fonctionnaires a changé. Il règne un climat différent. En fait, ils ont beaucoup plus d'influence qu'il y a, disons, 20 ou 25 ans, quand je suis arrivé à la Chambre pour la première fois en 1972. Nous revalorisons constamment le rôle du simple député. En fait, les parlementaires exigent que les députés aient plus d'influence dans tout le processus d'élaboration des lois et de prise de décision à la Chambre des communes.

Pensons seulement combien a évolué le rôle du conjoint d'un député. Il y a eu une époque où le député était invariablement un homme et son épouse n'avait pas de biens propres. Ses biens à elle étaient aussi les siens, et cette épouse invariablement, 99 p. 100 du temps, restait à la maison.

Tout cela a changé maintenant, Dieu merci. Nous voyons que les femmes ont pris leur place à la Chambre des communes. Elles ont leurs propres entreprises. Elles ont leur profession, aussi le climat dans lequel les députés et les hauts fonctionnaires fonctionnent aujourd'hui est complètement transformé.

Deuxièmement, je voudrais faire remarquer les changements technologiques, principalement dans le domaine des communications. Il y a davantage de réceptions. Songeons aux milliers de gens que rencontrent les députés tous les ans. Ceux-ci sont la cible des lobbyistes qu'il s'agisse d'un projet de loi contre les armes à feu, de la mise en place de programmes, de mesures contre les banques ou autre.

Les députés rencontrent des milliers de personnes et ils remplissent de nombreuses fonctions dans une année. Il y a de multiples fonctionnaires qui tournent autour de ces députés, et le gouvernement, et le Parlement les influencent tous.

Il existe un troisième aspect et il est important: les attentes du public sont différentes. Quand je suis arrivé ici la première fois, les séances de la Chambre des communes n'étaient pas télévisées. Elles le sont maintenant. Ce qui se dit à la Chambre, ce que je dis maintenant est instantanément retransmis dans tout le pays.

Les médias transmettent les nouvelles bien plus rapidement. Des réputations peuvent être détruites en un instant en appuyant sur quelques touches d'un ordinateur. Des insinuations peuvent faire des ravages, donc cela a changé. Le public a changé. Les médias ont changé et changent, par leur message, la perception qu'ont les gens des politiciens élus.

J'aimerais aussi faire remarquer le nombre et la fréquence des contacts qu'ont eus les gens avec le député auquel j'ai fait allusion. Tout cela augmente le risque que courent les députés de se trouver, aux yeux du public, aux prises avec un conflit d'intérêts réel ou perçu.

Prenons un exemple. Un député membre du conseil d'administration d'une société de fiducie, qui est élu président du Comité des finances. Il y a là, je dirai, un conflit d'intérêts potentiel.

Supposons maintenant que le comité soit chargé d'examiner un projet de loi sur les institutions financières. Il y a apparemment conflit. Si le député est président, reste membre du conseil d'administration de la société de fiducie et participe aux décisions du comité relativement aux institutions financières, il y a réellement conflit d'intérêts, à mon avis.

• (2020)

Ceci par opposition à un député qui accepte des fonds pour essayer de faire passer une mesure législative ou s'y opposer. Dans ce cas, c'est un acte qui relève du Code criminel.

Le dernier cas de ce genre que nous avons eu est celui de Sinclair Stevens, une cause célèbre. Il est intéressant de noter que selon le rapport du juge Parker, Sinclair Stevens n'avait rien fait de répréhensible au regard du Code criminel. Il n'avait pas enfreint la loi mais s'était trouvé 16 fois en situation de conflit d'intérêts—16 fois. Il n'existe pas de loi ou de règlement pour traiter de ce genre de cas. Aucun.

Il me semble que nous avons à l'occasion encouragé la transparence du processus politique. Quand nous avons adopté la Loi sur les dépenses d'élection, nous avons reconnu qu'il était important de savoir d'où provenaient les contributions versées aux politiciens et aux partis politiques, quel en était le montant, la date à laquelle elles avaient été faites et la personne qui les avaient remises. Nous avons rendu cet aspect transparent. Le premier élément de l'équation de la transparence était en place.

Le second élément est venu lorsque nous avons adopté la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Nous avons jeté de la lumière sur une profession très ésotérique, celle de ceux qui exercent leur influence dans la capitale sur les hommes politiques du pays.

Tout ce que j'ai demandé au nom de mes collègues pendant l'étude du projet de loi, c'est qu'on applique la même transparence, en invoquant le principe que le public avait le droit de savoir qui faisait quoi à qui et pour combien. Il s'agissait fondamentalement de créer un environnement transparent de sorte que le public puisse savoir ce qui se passe.

Le troisième projecteur que nous devons allumer afin de créer cet environnement et de relever le niveau moral—et Dieu sait à quel point ce niveau a besoin d'être relevé aux yeux du public—c'est une loi en matière de conflits d'intérêts qui porte sur cette partie de l'éventail éthique dont j'ai déjà parlé: les conflits d'intérêts potentiels, apparents et réels.

Quelle est la pierre angulaire de toutes ces mesures législatives? Quelle est la pierre angulaire?

Une voix: La divulgation.

M. Rodriguez: La divulgation publique. Il est évident que les députés sont en accord avec l'esprit qui règne ici. Après avoir effectué une enquête judiciaire approfondie sur l'affaire Sinclair Stevens, le juge Parker a affirmé: «La divulgation publique est la pierre angulaire de toute loi moderne sur les conflits d'intérêts.» Voilà ce qu'il a dit.

Si les députés pensent que nous pouvons nous en tirer en nous contentant de cacher cette information, en la confiant à notre confesseur–conseiller retranché dans les entrailles de la Chambre des communes et en prenant pour attitude que cette information est notre chasse gardée, nous faisons fausse route.

Un député a opposé un argument contre toute cette question de divulgation en disant: «Il n'y a que les veuves et mère Theresa qui pourront se faire élire au Parlement. Si vous adoptez une telle mesure, vous ferez fuir des tas de bons candidats.» Nous avons ensuite entendu l'argument: «En quoi consistent mes biens, ça ne regarde que moi et personne d'autre.» Certains ont aussi fait valoir l'argument de la charte. Selon eux, si on obligeait les conjoints à divulguer leurs avoirs, on porterait atteinte aux droits que leur confère la charte et il y aurait contestation devant les tribunaux.

Revenons au premier argument de ceux qui s'opposent à la divulgation publique, celui selon lequel seules les veuves et les mère Theresa pourraient poser leur candidature. Voici ce qu'a dit, en gros, le juge Parker, à la page 350 de son rapport: «J'ai été particulièrement intéressé d'apprendre que les exigences concernant la divulgation n'ont pas découragé de bons candidats de se lancer en

politique ou de briguer des charges publiques. Ainsi, d'après une étude effectuée en 1985 auprès des membres de la Chambre des représentants et du Sénat américains par le *Centre for Responsive Politics*, l'obligation de divulguer ses intérêts financiers n'a empêché personne de briguer des charges publiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Rodriguez: Je tiens à faire remarquer à mon collègue, que personne ne lui a tordu le bras pour qu'il se lance en politique, pour qu'il se porte candidat. Il l'a fait de son plein gré. Si nous adoptons des règles, nous saurons tous à quoi nous attendre. Si nous ne pouvons accepter les règles du jeu, il ne faut pas vouloir jouer. C'est assez clair, il me semble.

Je veux également aborder l'autre argument dans le même esprit. Toutes les provinces ont des lois régissant les conflits d'intérêts et renfermant l'obligation d'informer le public.

Une voix: L'Ontario aussi?

M. Rodriguez: Toutes les provinces ont adopté une loi de ce genre, y compris l'Ontario. La loi ontarienne a été adoptée par le gouvernement précédent. D'ailleurs, nous venons d'étudier le rapport de David Peterson l'autre jour. Le député l'a vu. Il est disponible et personne n'a contesté cette mesure en invoquant la charte.

En réalité, personne ne l'a contestée devant la Cour suprême et elle n'a jamais empêché quiconque de se porter candidat aux élections provinciales. En fait, lors des dernières élections provinciales que nous avons eues dans ce pays, il y avait trois fois plus de candidats que de sièges. Cela n'a certainement pas empêché personne de se porter candidat.

À quoi servirait une loi sur les conflits d'intérêts? À mon avis, une loi sur les conflits d'intérêts servirait à empêcher que des situations conflictuelles ne se détériorent au point de devenir des actes criminels. Je crois qu'elle réduirait au minimum le nombre de cas où des conflits potentiels deviennent réels, améliorant ainsi la qualité de la vie publique. Troisièmement, je crois qu'une telle loi contribuerait beaucoup à protéger les élus contre les allégations injustes.

À mon avis, le public aurait une meilleure opinion du Parlement, et je recommande donc à mes collègues d'appuyer l'adoption d'une loi qui établirait des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous acceptons évidemment votre décision et nous ne pouvons pas discuter. Pourrais-je au moins demander à mon collègue de s'abstenir autant que possible de parler publiquement de ce que nous essayons de faire pour en arriver à rédiger un bon projet de loi?

Avec moi et d'autres collègues, il prend part aux travaux d'un comité qui étudie précisément les questions dont il est en train de parler en public. Nous avons évité de donner en public les opinions du comité tout simplement pour assurer le bon fonctionnement du comité, et je n'ai pas d'objection. Je suis convaincu qu'il faut des lois sur les conflits d'intérêts. Nous ne sommes pas loin de reprendre ici des arguments que nous avons utilisés entre nous pour nous convaincre les uns les autres que c'est le meilleur projet de loi possible.

• (2030)

[*Français*]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de redonner la parole au député de Nickel Belt, la Présidence a quand même eu le temps de réfléchir un peu à la question de Règlement posée par l'honorable député de York-Sud—Weston. Je pense qu'il n'est pas bon de laisser la Chambre dans l'incertitude et je pense qu'il est utile de rappeler la chronologie des événements, étant donné le sujet délicat qui nous occupe.

Le 13 mai 1991, le député de Nickel Belt a présenté une motion qui touchait entre autres les conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires et le personnel politique supérieur. Le 22 novembre, toujours de la même année, en 1991, le projet de loi C-43 est déposé à la Chambre des communes en première lecture et ce projet de loi ne fait aucune mention des hauts fonctionnaires et du personnel politique supérieur.

Le même jour, un comité spécial est créé et on lui réfère non pas le projet de loi C-43, mais le sujet, *the subject matter* de C-43. Le 2 décembre 1991, la motion de l'honorable député de Nickel Belt est placée à l'ordre de priorités. Donc, elle est tirée au hasard et placée à l'ordre de priorités, et le 10 décembre 1991, le comité est composé pour étudier le sujet du projet de loi C-43.

Donc, en résumé, nous sommes placés devant certains principes, dont le premier est celui du droit de tout simple député de prendre des initiatives parlementaires qui est un point important. Deuxièmement, les motions ne sont pas identiques, la motion pour le C-43 et celle du député de Nickel Belt, puisque celle du député de Nickel Belt élargit le débat aux hauts fonctionnaires et au personnel politique supérieur. Enfin, la motion ne fera pas l'objet d'un vote. C'est pour cela que dans les circonstances, je pense que la Présidence peut accepter qu'un débat, restreint d'une heure, puisse se faire, puisque,

encore une fois, la balance des avantages et des inconvénients, l'inconvénient de priver un député d'un droit légitime de présenter une initiative parlementaire pourrait être, je dirais, blessé ou affaibli par une interprétation trop stricte de discuter d'un projet de loi qui est déjà à l'étude dans un comité.

Tout ceci pour dire donc que je maintiens la recevabilité de la motion du député de Nickel Belt et que je lui redonne la parole pour les trois minutes qui lui restent. Mais encore une fois, j'invite les députés à être prudents dans leurs propos, puisque, encore une fois, le sujet dont nous faisons mention fait en partie le travail qui se tient actuellement dans un comité parlementaire.

Alors, j'en appelle à la bonne collaboration des deux côtés de cette Chambre.

[*Traduction*]

L'ÉTABLISSEMENT DE LIGNES DIRECTRICES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai délibérément commencé à discuter de la motion. Je me devais de situer le contexte. J'ai commencé par donner une définition du conflit d'intérêts tel que je le perçois.

Ensuite, je me suis posé la question de savoir pourquoi une mesure législative sur les conflits d'intérêts s'imposait.

Enfin, je me suis demandé ce que donnerait une telle mesure si elle devenait un jour la loi du pays.

Je sais que mon collègue de Saint-Denis est un gentilhomme. Il est charmant et agréable, et il se reporte souvent à une époque de notre histoire parlementaire qui était peut-être plus douce, moins tumultueuse, mais la Chambre avait un petit air de coterie. On dit que je ne peux faire mention de ce qui s'est dit en comité—pourtant, nos audiences, les déclarations de nos témoins, bref tout ce qui s'est produit au cours des séances était du domaine public et de nombreux comptes rendus ont d'ailleurs été publiés dans les médias.

Le député de Mississauga-Sud a mené une enquête dans sa circonscription dont les résultats ont été publiés dans le *Hill Times*. Ce sondage révèle que 80 p. 100 des résidents de cette circonscription sont en faveur d'une mesure législative sur les conflits d'intérêts. En outre, 78,2 p. 100 de ces personnes souhaiteraient que les conjoints soient aussi visés par les dispositions d'une telle loi.

Ma motion propose non seulement d'inclure les députés et les titulaires de charge publique, mais aussi les hauts fonctionnaires et le personnel politique supérieur. Dans bien des cas, ces personnes font l'objet du même lobbying et des mêmes pressions que les députés. Par conséquent, je propose que ces personnes soient aussi visées.

J'exhorte les députés à appuyer cette motion. Celle-ci s'inscrit dans une très importante triade de projets de loi qui permettront d'améliorer la crédibilité et l'image de la Chambre des communes aux yeux du public.

[*Français*]

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de pouvoir, ce soir, participer au débat sur la motion de l'honorable député de Nickel Belt, la motion M-22—je vais en faire lecture pour qu'elle paraisse au hansard en français—qui est ainsi formulée:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de présenter une mesure législative établissant des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts pour les députés et les sénateurs; et que ces lignes directrices devraient aussi régir les questions de conflits d'intérêts et les pratiques après la fin de l'emploi en ce qui concerne les hauts fonctionnaires et le personnel politique supérieur.

C'est la formulation de la motion du député de Nickel Belt. Monsieur le Président, les députés de cette Chambre savent que la résolution de la Chambre qu'appelle cette motion est maintenant largement discutée.

En effet, comme nous le savons tous, le gouvernement a présenté le 22 novembre dernier un projet de loi semblable. Un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes a récemment été établi pour examiner le projet de loi C-43, intitulé Loi sur les conflits d'intérêts chez les parlementaires. Mon honorable collègue de Nickel Belt est membre de ce comité et est donc au courant de ses délibérations initiales, auxquelles il a activement participé.

Par ailleurs, monsieur le Président, je pense qu'il importe de rappeler publiquement que le Code régissant la conduite des titulaires de charge publique en ce qui concerne les conflits d'intérêts et l'après-mandat qu'a établi le gouvernement est déjà en place. Ce code a été introduit pour la première fois par le premier ministre en septembre 1985. Ce code régit déjà les conflits d'intérêts et les pratiques d'après-mandat en ce qui concerne les bureaucrates et le personnel politique supérieur ainsi que les ministres et les secrétaires parlementaires. À ce propos également, le Comité mixte spécial a déjà entendu le témoignage au sujet de son application d'un témoin du gouvernement, le sous-registraire général adjoint. C'est à ce fonctionnaire qu'incombe la responsabilité de faire respecter le code.

L'objet plus général de la motion, les conflits d'intérêts, est cependant une importante question pour les parlementaires et mérite qu'on y réfléchisse tous très sérieuse-

ment. Les travaux de ce comité auront un impact direct sur la vie de tous les parlementaires, présents et futurs. De façon plus générale, les Canadiens s'intéressent à la question parce qu'ils veulent avoir la conviction que les parlementaires font passer l'intérêt public national avant tout intérêt personnel.

Monsieur le Président, le travail accompli par ce comité est sans précédent au niveau fédéral. Lorsqu'il aura terminé son étude du projet de loi C-43, le Comité spécial fera donc à la Chambre et au Sénat des recommandations importantes et historiques au sujet des dispositions à prendre concernant les conflits d'intérêts.

Nous devons aujourd'hui envisager l'objet de ce projet de loi dans un contexte plus vaste, plus général. C'est important non seulement pour les parlementaires eux-mêmes, à qui il s'adresse principalement, mais aussi pour l'ensemble des citoyens qui veulent que leur gouvernement fonctionne convenablement et équitablement, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Les Canadiens attachent beaucoup d'importance, comme nous tous qui siégeons au Parlement, à la question de l'éthique et des normes élevées de conduite auxquelles doivent s'astreindre les titulaires de charge publique.

• (2040)

En raison de cette vive préoccupation, l'importance qu'attache le public à l'intégrité des mécanismes de décision du gouvernement a fait naître des exigences toujours plus grandes en ce qui concerne la transparence du gouvernement, sa responsabilité et son obligation de rendre des comptes.

Les députés et les sénateurs doivent chaque jour se soumettre à la surveillance intense et légitime des médias et des citoyens à cet important égard.

Monsieur le Président, le gouvernement et moi pensons que les parlementaires doivent tous se soumettre de bonne grâce à cette surveillance et à ses conséquences.

Il est juste et indiqué qu'en tant que titulaires de charge publique, nous ayons à respecter de hautes normes de conduite et qu'on nous juge en fonction de ces normes, lesquelles, aux yeux des Canadiens, sont garantes de la santé et de la vigueur de notre démocratie parlementaire.

Le principe selon lequel aucun titulaire de charge publique ne devrait se servir des pouvoirs de sa charge pour favoriser ses intérêts personnels est au coeur même de ces normes et de notre régime de gouvernement parlementaire démocratique. C'est par ce principe fondamental que le comité mixte spécial qui étudie présentement le projet de loi sera guidé dans ses importantes et historiques délibérations au cours des prochains mois.

Monsieur le Président, lorsqu'il est question de conflits d'intérêts, nous, les parlementaires, devons aussi être conscients de la nécessité d'établir un équilibre délicat et nécessaire entre l'importance de préserver et respecter la vie privée de tous les parlementaires et celle de maintenir les plus hautes normes de conduite pour les parlementaires dans l'exercice de leur charge publique et de les encourager à les respecter. Le comité a maintenant devant lui la tâche d'étalir un équilibre qui soit convenable et raisonnable dans les circonstances propres à la vie politique canadienne contemporaine.

Ainsi que nous le savons tous, et comme le juge Parker l'a souligné dans son rapport au gouvernement sur la question des conflits d'intérêts, le respect des normes d'éthique est avant tout une question de conscience personnelle et de comportement individuel. Dans ses commentaires à ce sujet, le juge Parker a dit ceci, et je cite:

> . . .la foi du public en l'intégrité du gouvernement dépend de l'intégrité de chacun des titulaires de charge publique et de son sens de l'honneur.

Les Canadiens sont parfaitement en droit d'attendre de leurs députés et sénateurs qu'ils manifestent cette intégrité et ce sens de l'honneur. Toutefois, comme l'a aussi fait remarquer le juge Parker, aucun système de réglementation des conflits d'intérêts ne peut entièrement garantir que de telles situations ne se produiront jamais. En fait, monsieur le Président, l'important n'est pas qu'il doive exister un système garantissant qu'aucun conflit d'intérêts ne pourra jamais se produire. Ce qui importe, c'est de déterminer ce qui doit être fait pour empêcher, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire, que surviennent des conflits d'intérêts et, s'il en survient malgré tout, de les traiter de la façon qui convient.

L'objet fondamental de tout arrangement en matière de conflits d'intérêts est donc d'aider des personnes bien intentionnées à se conformer aux normes de conduite élevées imposées aux titulaires de charge publique tout en respectant, dans la mesure du possible, leur droit à un degré raisonnable de protection de leur vie privée.

Monsieur le Président, ce comité a, de toute évidence, un rôle très important à jouer dans les prochains mois, lui qui devra se prononcer sur un sujet à la fois complexe et délicat. Sa tâche consistera à concilier les intérêts de l'individu et ceux de la société de façon que le gouvernement puisse fonctionner efficacement. Le Parlement et les Canadiens espèrent que le comité considérera attentivement et sérieusement ces questions afin de concevoir

des règles convenables et raisonnables qui aideront les parlementaires à éviter de se retrouver en situation de conflit d'intérêts et qui permettront, si cela se produit, de traiter la situation comme il se doit.

Le travail de ce comité, monsieur le Président, constituera donc une manifestation publique de la volonté unanime des parlementaires canadiens de se conformer aux plus hautes normes de conduite dans l'exercice de leurs fonctions publiques.

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, j'apprécie cette occasion qui m'est donnée de faire quelques brèves observations sur la motion M-22 présentée par le député de Nickel Belt.

J'ai l'honneur, tout comme l'auteur de la motion et le député qui a pris la parole avant moi et d'autres qui prendront la parole plus tard, de siéger à un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat chargé d'étudier le projet de loi C-43. En fait, pas plus tard qu'hier, le comité, composé de députés et de sénateurs des trois grands partis—à l'exception des sénateurs néo-démocrates puisqu'il n'y en a pas étant donné qu'ils ne croient pas dans le Sénat—s'est réuni au lac Meech, qui ne se trouve pas trop loin de la Colline du Parlement, pour examiner cette affaire.

Le comité a siégé au cours des derniers mois, ce qui nous a permis d'entendre un grand nombre d'experts canadiens en matière de conflits d'intérêts.

Comme le député l'a mentionné, nous avons entendu le juge Parker qui a dirigé la commission royale d'enquête chargée d'examiner l'affaire Sinclair Stevens. Nous avons entendu Mitchell Sharp, ancien ministre et coauteur d'un rapport qui a été déposé à la Chambre il y a quelques années. Le député d'Etobicoke—Lakeshore était le directeur administratif de ce comité; j'espère donc qu'il aura l'occasion de prendre la parole également ce soir. Nous avons entendu un certain nombre de témoins, dont des experts d'autres gouvernements.

Le comité va maintenant étudier toutes les données, pour ensuite, espérons-le, déposer à la Chambre un projet de loi qui servira l'intérêt public, qui sera juste envers les députés, les sénateurs, les fonctionnaires et leur conjoint, et qui recevra, je le souhaite, l'approbation unanime de la Chambre.

La position que je mets de l'avant ce soir n'est pas nécessairement celle du Parti libéral, quoiqu'un certain nombre de mes collègues soient du même avis que moi sur diverses questions.

J'ai des réserves à formuler au sujet de la position du député de Nickel Belt. Ce dernier est en faveur de la divulgation complète. Il croit que les députés, les sénateurs et leurs conjoints devraient divulguer publiquement, au vu et au su de tous, leur actif et leur passif.

M. Rodriguez: Sans donner de chiffres.

M. Nunziata: C'est fini le chahut. Il tente d'ajouter quelques mises en garde, monsieur le Président.

Le fait est que, de façon générale, le NPD, par. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nickel Belt a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je n'ai rien contre les critiques légitimes, mais j'espère que mon collègue ne va pas présenter ma position sous un faux jour. Je n'ai jamais proposé ou exigé qu'on calcule la valeur de l'actif ou du passif. C'est là la position que je défends depuis le début comme il le sait. Ainsi, ne faites pas cela, John; ce n'est pas bien de votre part.

M. Nunziata: En toute déférence, monsieur le Président, l'impression que mon collègue néo-démocrate laisse chez tous les députés et tous ceux qui suivent nos délibérations ou qui pourraient lire le hansard plus tard, c'est que le NPD souhaite une divulgation complète.

Cependant, il est vrai qu'on ne donnerait pas de chiffres selon le député. Ainsi, si le député de Nickel Belt détient 1 000 actions de la Banque Royale ou de la Banque de Nouvelle-Écosse, on ne le préciserait pas. On dirait simplement qu'il détient des actions. . .

M. Rodriguez: Comme cela se fait dans les autres provinces.

M. Nunziata: . . .de ces banques. Eh bien, c'est l'une des questions sur lesquelles le comité devra se pencher; il devra déterminer si les députés, les sénateurs et leurs conjoints doivent divulguer tous leurs intérêts.

Le comité devra également décider des sanctions qui doivent être prises en cas d'infractions aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts sachant, bien entendu, qu'il ne s'agit pas là d'actes criminels. Le Code criminel du Canada traite d'affaires criminelles, d'abus de confiance, de corruption, de subornation. Il traite de ce genre de choses.

Ce qui nous intéresse ici, c'est l'activité qui n'est pas considérée comme criminelle mais qui n'en est pas moins répréhensible. C'est le cas, par exemple, des députés et des sénateurs qui se serviraient de leurs bureaux pour obtenir certains avantages, soit personnellement, soit par l'entremise de leurs familles.

• (2050)

Je suis en faveur de la divulgation de renseignements, mais pas de tous les renseignements. Je m'explique. Le député parle de la nécessité de divulguer des renseignements mais n'en explique pas les raisons. Veut-il dire qu'à partir du moment où un député a déclaré publiquement la liste de ses possessions et de ses intérêts, tout lui est permis? Autrement dit, veut-il dire qu'à partir de ce moment, ça lui donne carte blanche? Avec tout le respect que je lui dois, ce n'est pas ce qu'il a dit. Quand un député déclare publiquement la liste de ses possessions et de ses intérêts, il devrait se retirer du débat, déclarer qu'il y a conflit d'intérêts et s'abstenir de voter. Jusqu'ici, le député n'a rien préconisé en ce sens. C'est un point qu'il faudrait éclaircir.

À mon avis, c'est à un avocat-conseil, un commissaire ou une personne fort respectée que les députés devraient divulguer, suivant une forme prescrite, leur actif et leur passif sans devoir les divulguer à la population. Franchement, je ne crois pas que la population veuille connaître exactement les biens que les députés possèdent, les voitures qu'ils conduisent, leurs comptes de banque, les banques avec lesquelles ils font affaires, les actions qu'ils possèdent, les sociétés dont ils sont actionnaires ou les dettes qu'ils ont. Ce qui l'intéresse, c'est la simplicité et l'honnêteté de ceux qui siègent à la Chambre.

Le NPD demande que les conjoints soient tenus par la loi de divulguer leurs biens. Réflexion faite, une telle exigence relève d'une autre époque et ne sied pas du tout au Nouveau Parti démocratique, qui fait souvent appel à l'égalité, l'équité et la Charte des droits. Nos conjoints sont des personnes autonomes, qui mènent leur propre vie. D'après la motion et l'objectif qu'il propose, le député de Nickel Belt semble presque considérer les conjoints comme des possessions, que l'on peut contraindre ou forcer à divulguer leur patrimoine. Ce n'est pas juste. Le conjoint a droit à sa vie privée.

Ce que veut le député, c'est que le public sache exactement quels sont les avoirs et les obligations de sa femme. Je me demande s'il lui a demandé si elle était d'accord avec cela. La réalité, c'est que beaucoup de conjoints refusent de voir leur vie étalée au grand jour par le biais d'une déclaration publique. Je ne pense pas que ce soit normal. Ce serait une discrimination systémique. Cela me paraît une façon de penser machiste et périmée. Il est surprenant que le Nouveau Parti démocratique veuille forcer les conjoints à divulguer publiquement ce qu'ils possèdent.

Je suis en faveur de la divulgation, pourvu qu'elle reste privée. Par ailleurs, il faut également faire une distinction entre les simples députés et les membres du Cabinet. Le régime applicable aux ministres ne peut être le même. Le niveau de divulgation doit être plus élevé, car ils ont accès à des renseignements bien plus privés et ils peuvent influer sur la politique bien plus que les simples députés.

Je regrette que mon temps soit terminé, mais je sais que nous aurons l'occasion assez prochainement de faire valoir notre point de vue à propos d'une mesure législative que le comité va présenter et qui, je pense, sera juste et équitable pour tous: députés, sénateurs et leurs conjoints, ainsi que fonctionnaires.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous discutons ce soir de l'éthique du comportement au sein du gouvernement. Comme certains députés l'ont déjà mentionné, hier, ceux parmi nous qui font partie du comité parlementaire responsable de cette question, et j'en suis, ont travaillé de 8 h 15 à 17 heures sans arrêt. Le débat de ce soir à la Chambre des communes porte sur ce sujet. Demain matin, nous devrons recommencer à 9 h 30 et ces discussions s'ajoutent à d'autres questions.

Nos délibérations portent, bien entendu, sur la substance même du C-43, projet de loi émanant du gouvernement qui traite essentiellement des points contenus dans la motion qui nous est présentée ce soir par le député de Nickel Belt. Je pense que la confiance du public dépend de sa foi et de sa conviction que les titulaires de charges publiques se comporteront d'une façon conforme à la morale.

Ceux d'entre nous qui occupent une charge publique, importante ou modeste, sont responsables en partie du destin du pays, du fonctionnement de l'État et aussi de la confiance dont jouit l'État auprès des Canadiens. La question de l'éthique qui nous occupe ce soir au sujet des parlementaires est donc d'une importance capitale, car en tant que démocratie, notre système de gouvernement est basé finalement sur le consentement des gouvernés et non sur la coercition.

Nous devons toujours veiller à ce que la population soit certaine qu'en tout temps ceux d'entre nous qui la représentent ici et que tous, y compris les fonctionnaires, s'acquittent de leurs obligations dans l'intérêt public.

Ce n'est pas tellement l'éventualité d'un conflit d'intérêts qui m'intéresse. Trouvez-moi une personne qui n'a jamais eu de conflit d'intérêts. Il y a fort à parier qu'il s'agit d'une personne uni-dimensionnelle qui vit en ermite aux confins de Frobisher Bay. La complexité de notre société est telle que les conflits d'intérêts sont inévitables.

Le problème n'est donc pas qu'ils se produisent, mais que, le cas échéant, ils devraient être réglés en faveur de l'intérêt du public. C'est là l'objet central de ce projet de loi: les mécanismes, les règles et les méthodes qui nous permettent de voir, en tant que titulaires d'une charge publique, qu'il y a toujours moyen de régler de tels conflits.

Cela peut se faire de différentes façons. Pour les titulaires de charges publiques, il ne suffit pas de respecter la légalité. À cette obligation s'ajoute celle d'agir de manière qui puisse supporter l'examen public le plus minutieux.

Sur ce point, je conviens avec le député de Nickel Belt qu'il vaut mieux tout déclarer. Je veux que ce soit un principe fondamental dans toute loi que nous adoptons. Ensuite, dans la mesure où c'est nécessaire, nous devons protéger les droits à la vie privée auxquels a fait allusion le député de York-Sud—Weston.

Des exceptions et des limites raisonnables peuvent être établies; exactement comme dans le cas de la Loi sur l'accès à l'information qui énonce comme principe fondamental que les Canadiens ont le droit d'être informés des programmes publics de notre pays, puis dresse une liste d'exceptions dans le cas des questions ayant trait à la sécurité nationale, à des transactions commerciales délicates en cours, à la protection des renseignements personnels, etc.

Exactement aussi comme la Charte des droits et libertés qui énonce les droits des Canadiens puis qui précise qu'ils peuvent être restreints dans des limites raisonnables dont la justification puisse être démontrée dans le cadre d'une société libre et démocratique. C'est cette approche que j'aimerais voir adoptée dans le cas de ce projet de loi.

Le député a parlé du rapport de comité qui avait été préparé par le groupe de travail sur les conflits d'intérêts. J'ai été très heureux d'être le directeur général de ce comité, nommé par l'ancien premier ministre Trudeau, et d'y travailler avec deux Canadiens remarquables, les honorables Mitchell Sharp et Michael Starr, tous deux anciens ministres et députés de longue date. Je crois que ce rapport nous est très utile.

Sur les 10 principes qu'on recommandait de faire figurer dans tout projet de loi, j'en citerai un que voici: «Tout conflit entre les intérêts privés de titulaires d'une charge publique et leurs fonctions officielles doit être résolu en faveur de l'intérêt public.

Dès leur nomination ou leur élection et par la suite, les titulaires de charges publiques doivent normalement organiser leurs affaires personnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts.»

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je me limiterai à deux commentaires. Une mesure législative a été présentée. De plus, un comité, dont je suis membre, étudie la législation sur l'aspect financier des élections et la réforme des lois régissant les élections nationales. En outre, la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes devrait subir un examen approfondi plus tard cette année.

Il est temps que le Parlement du Canada se rende compte que toutes les lois qui régissent l'éthique dans la fonction publique du Canada se rattachent à un tronc commun et qu'elles doivent être fondées sur les mêmes principes.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps prévu pour l'examen des initiatives parlementaires est maintenant expiré.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'article est rayé du *Feuilleton*.

[*Français*]

Comme il est 21 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 avril 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

COMPTES PUBLICS

DÉPÔT DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse complète du gouvernement au troisième rapport du Comité permanent des comptes publics.

* * *

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 28 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA SEMAINE NATIONALE DE LA FAUNE

L'hon. Pauline Browes (ministre d'État (Environnement)): Monsieur le Président, j'aimerais présenter aux députés et aux Canadiens les nombreuses activités qui se dérouleront dans tout le pays pour fêter la Semaine nationale de la faune, du 5 au 11 avril.

Il serait difficile de surestimer l'importance de la faune et de la flore pour le développement économique et culturel du Canada.

D'abord, les autochtones de notre pays ont appris à vivre en étroite harmonie avec la nature. Plus tard, les explorateurs européens se sont émerveillés de la richesse de la vie sauvage dans nos mers et dans nos forêts.

Par ailleurs, la littérature et l'art du Canada abondent en thèmes portant sur la faune, la flore et les paysages, signe de la forte influence de la nature sur nos gestes et nos idées.

Mais, malgré son immensité et la richesse de sa faune et de sa flore, le Canada, comme les autres pays, risque de perdre des espèces sauvages. L'activité humaine laisse de moins en moins de place aux habitats naturels. La liste des espèces sauvages menacées d'extinction au Canada s'allonge d'année en année et compte actuellement plus de 200 espèces. Cette tendance est alarmante, mais elle n'est pas irréversible. Ainsi, pour l'endiguer, plusieurs initiatives concernant les espèces sauvages ont été lancées au cours des derniers mois dans le cadre du Plan vert. Ces initiatives comprennent la Stratégie nationale des espèces sauvages pour le Canada, la nouvelle Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages, la politique fédérale sur la conservation des terres humides, deux ententes avec le Fonds mondial pour la nature (Canada) et l'établissement d'un nouveau refuge d'oiseaux migrateurs.

Toutes ces initiatives aideront le Canada à atteindre son objectif qui consiste à protéger 12 p. 100 de son territoire.

Sur la scène internationale, le Canada s'emploie également à protéger les espèces sauvages. Au cours des actuelles négociations préparatoires au Sommet de la Terre qui se tiendra au Brésil en juin, le Canada joue un rôle de chef de file dans les travaux visant à élaborer une convention-cadre sur la biodiversité.

Le premier ministre Mulroney a déjà annoncé sa décision d'assister à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Sa présence soulignera l'engagement du Canada en faveur de la santé et de la diversité des espèces sauvages à l'échelle nationale et planétaire.

• (1010)

Les efforts de ce genre ainsi que le besoin essentiel de poursuivre cette action seront mis en évidence pendant la Semaine nationale de la faune.

Beaucoup d'organisations privées et d'organismes gouvernementaux soucieux de conserver la faune et la flore conjuguent leurs forces pour marquer la semaine par un large éventail d'activités. Par exemple, dans tout le Canada, des enfants se sensibilisent à la conservation des espèces sauvages dans le cadre du fructueux programme d'éducation, appelé Habitat 2000, que la Fédération canadienne de la faune a élaboré.

Ici dans la région de la capitale nationale, le Festival de la faune 92 comprendra des événements comme des expositions dans des musées et dans des centres commerciaux, un Festival international du film et des visites dans la nature.

L'une de ces excursions dans la nature aura lieu mardi prochain, le 7 avril, ici même sur la colline du Parlement. J'invite tous les députés et leurs collaborateurs à se joindre à moi dans une «équipée sauvage» autour des édifices du Parlement, sous la conduite d'un biologiste du Service canadien de la faune.

Le Président des Communes, j'en suis très heureuse, sera, avec moi, l'hôte de cet événement, qui se déroulera sous la conduite d'un biologiste du Service canadien de la faune. Après la randonnée, nous pourrons faire valoir nos talents d'artistes animaliers dans une peinture spéciale. Notre oeuvre collective sera montrée au Festival de la faune 92.

La faune et la flore du Canada sont des éléments essentiels de notre histoire. C'est à nous tous de nous assurer qu'elles fassent également partie de notre avenir. J'encourage les Canadiens à se joindre à leurs gouvernements, à leurs organisations de conservation locales et à leurs amis pour fêter la Semaine nationale de la faune.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, ce qui nous est absolument indispensable, si nous voulons préserver notre système écologique fragile, c'est la volonté politique d'agir.

La Semaine de la conservation de la faune contribue grandement à susciter cette volonté politique, car on ne saurait rendre les Canadiens trop conscients de la richesse que représente notre faune et du péril qui menace de nombreuses espèces. Sans cette sensibilisation accrue qui finit par convaincre les gouvernements d'intervenir pour protéger ces espèces et assurer l'avenir des Canadiens, nous ne pourrons pas, à l'instar de nos parents, de nos grands-parents, de nos ancêtres, qui les premiers ont foulé notre sol, ou des autochtones, qui habitent le Canada depuis des siècles, profiter des richesses naturelles de notre pays.

Les espèces ne vivent pas coupées du reste. Qui dit faune dit vie sauvage. La disparition des espèces est aussi étroitement liée à la disparition des espaces. Selon moi, nous devons aller plus loin que simplement préserver une belle image, car dans quelques générations, il ne nous restera plus justement que des images. Nous devons considérer la faune dans son milieu naturel.

Tous les députés savent qu'il existe un magnifique livre de la nature ainsi qu'un merveilleux programme concernant les espaces menacés de disparition qui vise précisément à protéger l'habitat pour que les espèces puissent survivre et se multiplier.

S'il existe un fort lien d'unité entre les Canadiens, c'est bien leur amour profond de leur environnement naturel. Une des choses qui nous unit tous, d'un océan à l'autre, c'est le fait de savoir que nous avons en commun un des plus beaux coins de la terre.

J'encourage les députés qui n'ont pas vu ce livre de la nature dernièrement à y jeter un coup d'oeil. Ils constateront la diversité de nos forêts, de nos cours d'eau, de tout ce qui, dans une certaine mesure, est menacé si nous ne trouvons pas la volonté politique d'intervenir. Si nous ne protégeons pas ces espaces, ces habitats naturels, c'est aussi notre faune qui est en péril.

Une semaine, c'est important parce qu'on attire l'attention du public. Les enfants apprennent, comme nous tous, que nous n'en faisons pas assez pour nous assurer que les générations futures profiteront du même environnement que nous.

C'est un engagement qui va au-delà du Canada. C'est un engagement que nous prenons envers le monde entier de protéger un environnement unique qui n'existe nulle part ailleurs. C'est pourquoi le Canada s'est, en principe, engagé devant les autres pays à protéger 12 p. 100 des régions naturelles du Canada.

Cependant, nous devons tous admettre que nous sommes loin d'avoir atteint cet objectif. Comme l'a déjà dit la Fédération canadienne de la nature, qui comparaîtra bientôt devant le Comité de l'environnement, le véritable test réside dans les ressources nécessaires que nous sommes prêts à consacrer pour atteindre l'objectif que nous nous sommes apparemment fixé.

Dans le budget présenté au Parlement il y a un mois à peine et dans le Budget des dépenses déposé plus récemment, prévoit-on les fonds requis pour veiller à la préservation non seulement des trésors naturels nationaux, mais aussi des trésors mondiaux? Nous avons cette responsabilité en échange de la chance que nous avons de vivre au Canada. Nous avons la responsabilité de proté-

ger ce qui nous appartient afin de pouvoir laisser les autres pays en profiter.

Nous devons aussi examiner les initiatives que nous prenons tous les jours par l'entremise du gouvernement pour voir si nous remplissons bien l'engagement que nous avons si éloquemment pris envers le monde entier de protéger la faune. Par exemple, avons-nous adopté des règlements sur les effluents des usines de pâtes et papiers pour mieux protéger la faune? Avons-nous adopté des politiques fiscales pour permettre aux Canadiens de donner des terres à des fins de préservation?

La communauté a pris les devants dans ce dossier. Il nous incombe à tous, au Parlement, de mériter la confiance qu'elle nous témoigne en protégeant la faune de notre pays.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je prends la parole en prévision de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages. Venant d'une circonscription bien connue pour son aspect sauvage, puisqu'elle couvre les trois quarts du Manitoba et compte beaucoup d'espèces sauvages très variées, dont le béluga et l'ours polaire, j'apprécie la tenue d'une telle manifestation. Je connais l'importance de la faune dans l'histoire du Canada et pour la nature de notre pays.

Les deux députés qui ont pris la parole avant moi ont parlé des autochtones et de leurs moyens traditionnels d'exploiter les espèces sauvages. Autrefois, à l'époque où c'était le principal facteur économique de développement durable dans notre pays, les forces en présence étaient équilibrées. Cet équilibre s'est perdu au cours des cent dernières années, et nous devons le rétablir.

J'ai été heureux d'entendre les propos de la ministre. Elle a parlé de la participation du premier ministre à la conférence qui doit se tenir au Brésil, en juin. J'espère qu'il fera remarquer sa présence à cette conférence et qu'il insistera auprès du président des États-Unis pour qu'il y assiste également. Tant qu'à faire, il devrait aussi veiller à ce que le gouvernement des États-Unis ne sabote pas les efforts de cette conférence sur la diversité biologique. Il importe que la population et le gouvernement des États-Unis participent et ne nuisent pas à ce processus.

Chez nous, nous devons aussi nous assurer que notre gouvernement fédéral respecte lui-même les principes qu'il préconise. Au Manitoba, le marais Oak Hammock fait actuellement l'objet d'un débat public. La société Canards Illimités construit son siège social en plein dans ce marais, ce qui modifiera l'écoulement naturel des eaux. Les zones de reproduction de beaucoup d'espèces seront touchées.

• (1020)

Quelle est la position du gouvernement fédéral dans cette affaire? Il contribue au financement de cette construction au beau milieu du marais. Le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, fournit 2,48 millions de dollars pour la construction de ce centre.

Encore une fois, des poursuites sont intentées à ce sujet contre le gouvernement fédéral, et j'aimerais que celui-ci offre un certain soutien financier aux organismes qui s'inquiètent des conséquences possibles de cet aménagement dans le marais Oak Hammock.

Fait intéressant, le gouvernement du Manitoba a constaté que ce projet ne pouvait être réalisé en vertu des lois de 1987. C'est ainsi qu'en juin 1991, il a modifié les lois manitobaines pour que le projet puisse aller de l'avant. Le gouvernement fédéral est resté muet.

Ce n'est que l'un des multiples exemples que je pourrais citer pour illustrer le problème dans notre pays, mais je ne veux pas me lancer dans un long discours politique de cet ordre.

Beaucoup de mesures utiles pourraient être prises. Nous devons continuer à développer notre réseau de parcs nationaux. Si je peux prendre quelques secondes pour parler d'un projet de chez nous, je dirais que nous aimerions que les choses s'accélèrent en ce qui concerne le parc national Churchill. C'est un parc très important pour les gens de la région, sans oublier qu'il renferme des éléments géographiques caractéristiques de notre pays.

Je sais que je n'ai pas beaucoup de temps pour en parler. Je me contenterai de dire que j'espère que tous les Canadiens participeront à la Semaine nationale de la faune, qui se tiendra la semaine prochaine. J'espère aussi que cette semaine donnera des résultats concrets pour l'environnement et qu'elle sera donc très fructueuse pour le Canada.

* * *

FINANCES

DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le dixième rapport du Comité permanent des finances concernant le projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Le comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans proposition d'amendement.

Affaires courantes

ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES

M. Clément Couture (Saint-Jean): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le onzième rapport du Comité permanent des finances concernant le projet de loi C-56, Loi instituant des plafonds pour les dépenses publiques.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE SE DÉPLACER

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que huit membres du Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées et six membres du personnel soient autorisés à se rendre à Vancouver en Colombie-Britannique, du 20 au 27 avril 1992, pour assister au Congrès international sur le handicap indépendance '92 et pour y tenir des audiences dans le cadre de ce congrès.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord à l'unanimité pour permettre à la députée de présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA TÉLÉDIFFUSION ET LA RADIODIFFUSION DE LA SÉANCE DU COMITÉ

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose:

Que le Comité permanent de l'environnement soit autorisé à avoir sa réunion du lundi 6 avril 1992 télévisée et radiodiffusée selon les lignes directrices qui régissent la télédiffusion des délibérations de la Chambre des communes; et

Que, nonobstant le rapport du Comité permanent des élections, des privilèges, de la procédure et des affaires émanant des députés adopté par la Chambre le 20 octobre 1989, une reprise des délibérations soit autorisée le dimanche 12 avril 1992 à 12 h 00 (HNE).

Le président suppléant (M. DeBlois): La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

PÉTITIONS

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre une pétition jugée correcte conformément à l'article 36 du Règlement.

Cette pétition porte les signatures de Canadiens de Halifax à Vancouver qui prient humblement le Parlement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de sorte que les prestations pour enfants et les déductions pour garde d'enfants soient justes et équitables pour toutes les familles.

Permettez-moi d'ajouter que ces signatures ont été recueillies avant le budget de 1992 et que certains des objectifs de cette pétition ont déjà été atteints.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions signées par des habitants de Calgary-Sud-Est, de Calgary-Sud-Ouest ainsi que de Red Deer.

Les pétitionnaires rappellent que deux Canadiens, Christine Lamont et David Spencer, ont chacun été condamnés à 28 ans d'emprisonnement au Brésil, qu'ils ont été victimes d'erreurs judiciaires et qu'ils sont l'objet d'un traitement cruel et inhabituel.

Ils demandent au Parlement d'inviter la secrétaire d'État aux Affaires extérieures à intervenir auprès du gouvernement du Brésil afin qu'il expulse Christine Lamont et David Spencer, et les renvoie au Canada.

LES CRIMES VIOLENTS

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever aujourd'hui pour présenter une pétition signée par de nombreux habitants de la magnifique ville de Kingston, en Ontario.

Les pétionnaires n'acceptent pas que l'on refuse de reconnaître la gravité des crimes violents contre la personne et demandent au Parlement de modifier le Code criminel du Canada, la Loi sur la réforme du cautionnement et la Loi sur la libération conditionnelle pour faire apparaître clairement l'aversion des Canadiens à l'égard de ces crimes.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je voudrais signaler à la Chambre que conformément à l'alinéa 33 (2)*a*) du Règlement, du fait de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 15 minutes à compter de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TRANSPORTS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas admettre que la déréglementation de l'industrie canadienne des transports s'est avérée un échec et a en fait entraîné une diminution du nombre de transporteurs aériens, une diminution des emplois, une hausse des prix, une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

—Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au nom de mon caucus, dans une large mesure, je le suppose, pour vous répéter à nouveau que nous vous avions prévenu de ce qui allait arriver.

La motion dont nous sommes saisis porte sur l'incapacité du gouvernement de reconnaître que la déréglementation n'a pas fonctionné, que ce soit dans le domaine du transport aérien ou ferroviaire, ou du camionnage et qu'elle ne profite certes pas aux consommateurs canadiens.

Permettez-moi de poser au départ une question hypothétique. Dans ma jeunesse, il y avait une chanson intitulée *La Ballade des Belles Dames du temps jadis*, où l'on trouvait le vers suivant: «Mais où sont passées les neiges d'antan?» On pourrait maintenant dire: où sont passés les transporteurs? Qu'est-il arrivé à Wardair, City Express, Nordair et Austin Airways?

Je pourrais vous en nommer bien d'autres au Canada. Et aux États-Unis, qu'en est-il de Braniff, Eastern, National, Western, Frontier, Ozark, Piedmount, Air Cal, PSA, Empire, Horizon, Air Atlanta et Jet America?

Toutes ces entreprises ont disparu. Elles ont été absorbées par d'autres ou ont fait faillite.

• (1030)

La même chose se produit au Canada et cela ne devrait pas surprendre le gouvernement canadien. Lorsqu'on s'est lancé dans le débat officiel sur la déréglementation, sur le Livre blanc intitulé *Aller sans entrave* déposé par le ministre des Transports de l'époque qui est maintenant vice-premier ministre, tout montrait qu'aux États-Unis, après une dizaine d'années de déréglementation, le nombre de transporteurs avait diminué au lieu d'augmenter. Il était manifeste que la concurrence deviendrait moins forte, que les prix seraient plus élevés et que la sécurité serait compromise.

Malheureusement, tout cela a fini par se produire au Canada. Le gouvernement conservateur a décidé de se lancer à fond dans la déréglementation.

Je veux préciser clairement ce que cela signifie. Contrairement à ce que le gouvernement voudrait faire croire, il ne s'agit pas simplement de laisser l'industrie fonctionner sans ingérence gouvernementale. En fait, la déréglementation a changé la façon dont le système de transport était administré. Auparavant, les transports aérien, routier et ferroviaire, et plus particulièrement les transports routier et aérien, étaient régis par le critère de nécessité publique et d'utilité; aujourd'hui, c'est le critère de la survie des plus aptes, des plus entreprenants et des plus capables.

Autrement dit, auparavant, le transporteur qui souhaitait modifier ses tarifs et ses itinéraires, ne plus desservir une ville ou en ajouter une autre à son réseau devait présenter une demande à l'organisme de réglementation. Il devait prouver que la modification proposée était utile et dans l'intérêt public ou que les répercussions négatives seraient minimales et qu'il n'avait pas le choix à cause d'une augmentation des coûts du carburant ou je ne sais quoi d'autre.

Tout cela a disparu. On a abouti avec un système dans lequel c'était le banquier qui prenait la décision. Il suffisait de convaincre un banquier de l'utilité d'un service et s'il accepte de vous avancer l'argent, vous voilà devenu propriétaire d'une entreprise de transport. Oui, il fallait aussi obtenir la certification, mais en fait, comme le démontre le rapport Moshansky, c'était facile et il n'y avait même pas à se soumettre aux exigences concernant l'assurance de la sûreté des opérations.

Voilà le système auquel nous avons abouti. Au Canada, nous sommes passés de trois grandes sociétés aériennes, Air Canada, Canadien et Wardair, à deux. Nous avons vu, au début, la naissance d'un certain nombre de transporteurs régionaux indépendants, dans la région atlantique, dans le centre, dans l'ouest et dans le nord du Canada. Soit dit en passant, je rappelle à la Chambre que le Nord continue à être soumis à la réglementation originale, car le Comité des transports a reconnu à l'unanimité que le Nord était différent. Au nord du 60^{e} il y a donc un régime différent où le gouvernement exerce beaucoup plus de contrôle. Mais ceci est en dehors de la question.

Voilà maintenant que les Lignes aériennes Canadien négocient activement avec American Airlines pour une infusion de capitaux. Jusqu'à 25 p. 100 des actions de Canadien pourraient être vendus à American Airlines. Air Canada a laissé entendre que si cela se faisait, il devrait peut-être suivre la même voie. C'est le commencement de la fin pour le mot Canada dans ces deux sociétés.

Par ailleurs, en grande partie grâce à ce nouveau régime de compétitivité que nous ont donné les conservateurs, tous les transporteurs régionaux qui avaient surgi au moment de la déréglementation dans l'espoir de faire de l'argent, ont été acquis parfois totalement, parfois partiellement, par les deux grands transporteurs. Nous avons donc un duopole au Canada. Un duopole non réglementé.

Les clients n'en ont pas profité et les communautés non plus. En ce qui concerne les clients ils doivent payer toujours plus pour moins de service. Un certain nombre de localités ont perdu leur service par réacté, notamment Sault Ste. Marie, Dryden, London, Windsor, North Bay, Sudbury, en Ontario et Brandon au Manitoba. Elles ne sont plus desservies par des avions à réaction. À la place, elles ont un service qui utilise les petits appareils de navette Dash-8, qui sont d'excellents aéronefs. Mais quand on passe d'un service d'avions à réaction, qui jouit d'un certain prestige, à un service de petits avions, ces localités se considèrent déclassées. Elles ont perdu leur stimulateur économique.

Dryden, par exemple, était auparavant la plaque tournante pour toute la région nord-ouest de l'Ontario. Ce n'était pas Thunder Bay. Parce que Dryden offrait un service d'avions à réaction, il était logique pour les petits transporteurs du Nord d'y installer leur siège ou du moins d'offrir des correspondances à destination du Grand Nord, des réserves du Nord, de Kenora, des autres collectivités du nord-ouest. Par suite de la déréglementation, Dryden a perdu son service d'avions à réaction. Pire encore, il a perdu sa situation de plaque tournante au profit de Thunder Bay.

C'est un avantage pour moi et les habitants de ma circonscription. L'augmentation rapide du trafic à l'aéroport de Thunder Bay a sûrement renforcé notre argumentation en faveur d'une nouvelle aérogare à cet aéroport. Nous sommes donc gagnants. Le perdant, c'est Dryden. Son économie s'est ressentie de la situation, parce qu'en l'absence d'un service d'avions à réaction, de correspondances faciles et d'un service de qualité, les entreprises sont moins susceptibles d'aller s'établir à Dryden. Le maire de cette municipalité pourrait sûrement nous confirmer mes dires.

En même temps, les passagers doivent se tasser dans des sièges plus petits. Dans certains cas, on n'offre plus de services d'agents de bord; dans d'autres, il n'y a même pas de toilettes, mais la situation est en train de changer lentement, parce que les appareils deviennent plus gros. Il y a donc eu une réduction des services offerts. Pourtant, même si on utilise maintenant les Dash-8, le prix des billets de Thunder Bay à Winnipeg n'a pas changé.

Permettez-moi de dire quelques mots sur les tarifs. Il s'agit là, à mon avis, d'un élément important. Le gouvernement et ceux qui prônent la déréglementation soutiennent qu'il en coûte moins cher pour voyager par avion aujourd'hui qu'en 1984. J'ai ici un rapport, un bulletin de service publié par le Centre de statistiques de l'aviation de Statistique Canada, qui montre les variations de tarifs aériens d'un trimestre à l'autre et d'une année à l'autre. Il présente le tarif de classe économique et le tarif réduit pour le nord, ainsi que ces mêmes tarifs pour le sud.

Si on regarde les tarifs pour le sud, car ce sont ceux que la plupart d'entre nous ici présents utilisons, on constate que le tarif de classe économique, depuis 1986, a augmenté de presque 50 p. 100. L'indice des prix à la consommation n'a augmenté que de 27 p. 100 au cours de cette période. Pour ce qui est du plein tarif classe économique, les gens d'affaires, qui n'ont pas le choix et qui doivent se rendre à Toronto ou à Ottawa la journée même ne bénéficient d'aucune réduction lorsqu'ils achètent leur billet. Ce tarif a augmenté de 50 p. 100, si ce n'est plus, depuis 1986.

Une telle augmentation a des répercussions sur le monde des affaires et sur le gouvernement dont les frais augmentent puisque les fonctionnaires doivent se déplacer par avion d'une ville à l'autre pour faire leur travail.

Les tarifs réduits pour le sud n'ont pas augmenté autant, bien que l'augmentation de ces derniers soit légèrement supérieure à celle de l'indice des prix à la consommation. Ils semblent être de 30 p. 100 supérieurs à ce qu'ils étaient en 1986, alors que l'IPC a augmenté de 27 p. 100. Il s'agit donc d'une différence marginale.

Dire que nous avons tous profité de la déréglementation n'est donc pas exact. Les augmentations n'ont peut-être pas été aussi dramatiques qu'elles l'auraient été, je vous l'accorde, mais nous payons quand même des tarifs réduits plus chers aujourd'hui qu'en 1986 et plus chers que s'ils avaient suivi l'indice des prix à la consommation. Et n'oubliez pas que dans le cadre de la réglementation, toutes ces augmentations de tarif auraient été soumises au test de la commodité et de la nécessité publiques. Bien que l'ancienne CCT ait manqué quelque peu de souplesse lors de l'établissement des tarifs, je pense qu'on aurait pu y remédier de façon à laisser une plus grande latitude aux transporteurs en matière de réduction des tarifs sans que cela n'affecte leurs bénéfices nets.

• (1040)

Parlons maintenant de résultats financiers car c'est vraiment le noeud du problème. Lorsque les décisions en matière de sécurité, de destination et de tarif ne reposent plus entre les mains du régulateur, c'est-à-dire de l'État, et que ce sont les banquiers qui décident, la motivation principale devient financière et on cherche à réduire les frais d'exploitation de façon à maximiser les bénéfices. Ce dont nous avons été témoins au cours des six dernières années sinon plus au Canada, et certainement au cours des 15 dernières années aux États-Unis, découle de la compétition féroce qui est pratiquée au niveau des prix dans le but d'attirer la clientèle; c'est ainsi que les compagnies aériennes ont créé leurs propres difficultés financières.

Voilà la cause de la faillite de Wardair. En un sens, elle ne pouvait éviter la vente à Pacific Western. Voilà aussi pourquoi City Express n'a pas réussi à tenir le coup; je me rappelle que le propriétaire de City Express avait déclaré devant le Comité des transports, durant l'étude de la déréglementation, qu'il pourrait faire concurrence aux plus grands et gagner; il n'a pas réussi et il a perdu. Mais franchement, nous avons tous été perdants car cette petite compagnie donnait un excellent service qui témoignait d'un bon esprit d'entreprise et occupait un créneau spécifique du marché.

L'autre résultat d'une réglementation axée sur les profits, c'est que les compagnies commencent à chercher des moyens de réduire les coûts là où elles ne l'auraient pas fait auparavant. Ce n'est pas nécessairement mauvais d'améliorer sa rentabilité, mais, mon collègue de Regina—Lumsden et moi-même avons constaté ce qui s'était passé aux États-Unis et nous avons lancé des avertissements. Je m'intéresse à ce dossier depuis 1984 et mon collègue depuis des dizaines d'années avant moi. Il fut une époque où les compagnies aériennes remplaçaient les pièces bien avant la date prescrite par la limite légale ou les spécifications. Par exemple, il arrivait qu'on remplace après 800 heures une pièce devant théoriquement durer 1 000 heures simplement pour assurer une sécurité accrue. De même, les problèmes d'entretien mineurs étaient réglés immédiatement.

Maintenant, pour arriver à réduire les coûts, on attend les 1 000 heures prescrites pour remplacer cette pièce et on laisse s'accumuler les petites réparations requises pour les faire toutes en même temps, au moment d'un entretien général.

Le juge Moshanski, dans son rapport sur le vol d'Air Ontario qui s'est terminé par un écrasement à Dryden et a causé la mort de 24 personnes, a précisé que plusieurs petits défauts d'entretien avaient été notés à maintes reprises quant à l'avion en cause; bien qu'ils n'aient pas causé l'accident, ces problèmes ont certainement joué dans le contexte global de cet accident.

On peut donc constater que lorsque les banquiers font la loi, on néglige trop de choses. Nous aimerions que la réglementation soit rétablie afin que les transporteurs, du moins ceux qui restent, puissent être assurés d'un rendement raisonnable sur leurs investissements. Après tout, ils sont en affaires pour réaliser des profits. Ce ne sont pas des fonctionnaires, même si on souhaiterait le retour d'Air Canada à titre de compagnie publique, c'est-à-dire appartenant aux contribuables et non pas à des actionnaires. Mais il s'agit là d'une autre question dont l'on pourrait débattre.

Ce qui est primordial, c'est une certaine stabilité; les transporteurs doivent pouvoir compter sur un rendement raisonnable. De cette façon, ils pourraient payer pour le genre d'entretien qu'il nous faut, le genre de sécurité qui est essentiel, le genre de services dont nous avons besoin.

Laissons le transport aérien pour passer maintenant au transport routier. Nous avons voté une loi distincte dans cette Chambre pour déréglementer l'industrie du transport routier et les provinces ont pris des mesures semblables en ce sens. Toute cette histoire me semble absolument ironique parce que lorsque j'étais député à l'Assemblée législative de l'Ontario en 1976, j'ai fait partie d'un comité spécial chargé d'étudier la déréglementation du transport routier dans la province. La déréglementation n'a jamais eu lieu sous le régime des Conservateurs. Cependant, par suite de ce que les Conservateurs fédéraux ont fait ici, les Libéraux provinciaux ont accepté de donner suite à cette idée.

Ce qui s'est passé dans le transport routier constitue, d'une certaine façon, un microcosme de ce qui s'est passé dans le transport aérien. Nous avons vu surgir toute une bande de nouveaux camionneurs. Beaucoup de camionneurs indépendants qui travaillaient illégalement pendant des années se sont mis en règle. Ils avaient les capacités nécessaires pour arriver. Beaucoup de nouveaux arrivés dans l'industrie respectaient le même critère. Il suffisait de convaincre son banquier pour s'acheter une semi-remorque et se mettre à la recherche de travail.

Nous avons donc entretenu l'espoir que beaucoup d'entreprises familiales prendraient leur élan dans cet esprit d'indépendance. Cependant, l'industrie s'est développée trop vite. Il y avait plus de camions que de marchandises. Il a donc fallu tenir compte des coûts. À l'extérieur de cette Chambre, nous avons vu le Parlement presque entouré de semi-remorques. Des camionneurs, mécontents parce ce que les gouvernements étaient incapables de les aider, ont bloqué la circulation sur le pont qui relie Windsor à Détroit. Ils étaient en colère parce qu'il n'y avait pas assez de travail pour eux. Le peu de marchandises auxquelles ils avaient accès étaient raflées par les camionneurs américains qui ont un régime fiscal et un système comptable différents des nôtres.

C'est ainsi que nous nous sommes éloignés d'un système de réglementation qui nous permettait de contrôler d'une certaine façon le nombre des camions afin de garantir la qualité du service et de réduire l'offre afin que le nombre des camions sur la route corresponde à la quantité de marchandises à transporter. C'était une formule qui permettait une bonne rentabilité et ceux qui étaient dans l'industrie réalisaient des bénéfices raisonnables. Bien sûr, c'étaient souvent de grandes compagnies. Toutefois, nous sommes presque revenus à ce point, car beaucoup de camionneurs indépendants sont maintenant liés par contrat à une grande compagnie et ils ne sont pas mieux qu'avant.

Je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps. Je dirai simplement, en conclusion que, la motion que nous avons présentée constitue non seulement une déclaration au sujet de la déréglementation en soi, mais aussi une preuve que ce gouvernement n'a pas su reconnaître que sa politique ne fonctionnait pas et qu'au lieu d'accroître la compétitivité et de créer des emplois, elle a fait le contraire, c'est-à-dire qu'elle a entraîné une diminution des emplois et une réduction du service et de la sécurité.

Je sais qu'il est temps de prendre de nouvelles mesures pour créer une certaine stabilité dans le transport aérien, dans le transport routier et dans le transport ferroviaire que je n'ai même pas pu aborder, faute de temps. Si nous ne le faisons pas, le CN, le CP, Air Canada et nos compagnies de camionnage vont se retrouver dans la même situation que les lignes aériennes Canadien international. Ces entreprises seront achetées et tomberont de plus en plus sous le contrôle de particuliers et de sociétés chez nos voisins du Sud.

Je voudrais vous quitter sur ces quelques mots. La raison pour laquelle ce pays s'est développé d'est en ouest, c'est que notre premier premier ministre a eu la clairvoyance de dire qu'il nous fallait établir ces liaisons. À cause de la déréglementation, nous les avons perdues entièrement.

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans le débat sur la motion de l'opposition.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention un député qui a défendu cette motion portant sur la déréglementation. Je ne suis pas étonné que ce député et ceux de son parti s'opposent à la déréglementation parce qu'ils sont fondamentalement opposés à la privatisation dans la plupart des secteurs. Ils voudraient que le gouvernement soit le seul propriétaire des entreprises de transport et qu'il soit un acteur important dans les domaines du transport par camion et du transport par rail. En d'autres mots, c'est le point de vue socialiste que défend le député et, bien qu'il ne l'ait pas mentionné, son opinion est simple: il ne devrait pas y avoir d'entreprises privées dans le domaine des transports.

• (1050)

Il hoche la tête, mais si j'ai bien compris ce qu'il a dit ce matin, il s'oppose à la déréglementation qui a amené le secteur privé à investir dans le domaine des transports avec l'assurance de ne pas se faire dicter sa conduite par le gouvernement, tandis que le député n'hésiterait pas à multiplier les obligations.

Il n'admet pas que le client est roi et qu'il décide combien d'avions doivent prendre l'air et combien de trains doivent circuler et que si on impose des règles à cet égard, c'est nécessairement aux frais des contribuables et de la santé de l'économie nationale.

Je m'arrête maintenant aux détails de son intervention. Il soutient que la déréglementation a entraîné une réduction des services et a rendu le tranport aérien moins sécuritaire.

Si c'est la position que veut défendre l'opposition aujourd'hui, que le député nous dise quelles règles de sécurité le ministère des Transports a éliminées ou adoucies. Quelles règles de sécurité sont disparues en raison de la déréglementation? Que le député donne des exemples précis. Quelles règles de sécurité existant avant la déréglementation sont aujourd'hui disparues?

M. Angus: Monsieur le Président, je suis content de cette question. Elle montre combien le gouvernement ignore foncièrement les conséquences de la déréglementation.

Je voudrais répondre d'une manière très directe à la dernière question du député. Aucune règle de sécurité n'a été changée à cause de la déréglementation.

Il n'y a aucun doute à ce sujet. C'est ce qu'on n'a pas fait qui est important. Dès le printemps 1984 le personnel du ministère a été averti qu'il n'y avait pas assez d'inspecteurs pour garantir la sécurité dans un environnement déréglementé. C'est le point numéro un.

Quant au point numéro deux, je répéterai ce que j'ai dit dans mon discours: quand on supprime la stabilité économique d'un transporteur et que celui-ci commence à chercher des moyens de faire des économies, alors au lieu de fonctionner avec une marge de sécurité supérieure, par exemple en remplaçant une pièce toutes les 800 heures au lieu de toutes les 1000 heures comme c'est recommandé, il la réduit de plus en plus. On n'a violé aucune loi, que cela soit bien clair, mais cela a créé une situation qui rendait possible l'accident de Dryden, qui hélas s'est effectivement produit.

[*Français*]

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Thunder Bay—Atikokan qui a parlé du camionnage. J'ai un article du mois de mars 1992 qui est écrit par M. Jean-Roch Savard qui dit ce qui suit: «Le 6 décembre 1991, le gouvernement du Canada annonçait une série de mesures concernant le secteur des transports, et surtout le camionnage. Ces dispositions devraient en principe améliorer le régime fiscal des transporteurs et des sous-traitants. En prenant avantage de ces mesures, les entreprises de transport routier devraient, estime-t-on, devenir plus compétitives.» Il termine son article en disant: «À mon avis, seul un effort concerté des gouvernements fédéral et provincial parviendra à redonner à l'industrie du transport routier par camions son erre d'aller. Ottawa a démontré son bon vouloir. Compte tenu du contexte politique actuel, le Québec doit saisir le message et faire sa part.»

Est-ce que l'Ontario actuellement va faire sa part pour aider l'industrie du camionnage dans le secteur du sud de l'Ontario?

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue ait posé cette question. Tout d'abord, je voudrais dire que je me réjouis de l'initiative fédérale. C'était une bonne solution à court terme à un problème à long terme, mais elle n'aurait pas été nécessaire si nous n'avions pas permis que la prolifération des camionneurs dépasse la capacité des fournisseurs de fournir des marchandises à transporter. C'est un fait.

En ce qui concerne l'Ontario, je n'ai pas les détails avec moi, mais cette province a effectivement collaboré avec le gouvernement fédéral pour essayer de trouver des solutions à cette situation dans la mesure où elle concerne cette province. Ils étudient la question et ils ont fait des déclarations. Je ne suis pas sûr si elles vont dans le même sens que celles du Québec.

Assurément, nous reconnaissons tous que les camionneurs connaissent de graves problèmes, pas seulement les indépendants, mais tout le système à cause de la concurrence des États-Unis. Si nous laissons adopter l'ALÉNA, en supposant que l'avant-projet dont j'ai donné lecture à la Chambre est exact et leur donne plein accès au camionnage, alors nous pourrons dire adieu à tous nos exploitants indépendants.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, j'ai bien aimé l'intervention de mon collègue qui a fait ressortir dans une certaine mesure les conséquences inévitables de la déréglementation ainsi que la différence d'idéologie. Il est évident qu'il existe une différence entre l'idéologie de ce camp-ci et celle des gens d'en face.

Je veux l'interroger à propos des décisions que prend le gouvernement conformément à son idéologie, à la lumière de l'expérience acquise par la Chambre dans le débat sur le libre-échange avec les Américains.

Je me souviens très bien que le gouvernement avait été mis en garde contre l'augmentation inévitable du volume de trafic aérien, notamment à l'aéroport Pearson et prévenu qu'il devrait augmenter en conséquence le nombre de contrôleurs de la circulation aérienne.

Mon collègue peut-il me dire quelle a été la réaction du gouvernement et qu'est-ce que cela a donné? En outre, a-t-il constaté une augmentation du nombre d'avions cloués au sol par des ennuis mécaniques ainsi que les effets que l'accroissement du trafic a eus sur les vérificateurs d'avions et la qualité de ces dernières?

M. Angus: Monsieur le Président, je pourrais facilement utiliser toute la période de dix minutes juste pour répondre à mon collègue.

Je vais essayer de procéder systématiquement. À propos des avions qui ne décollent pas à cause d'ennuis mécaniques, il est clair que leur nombre s'accroît. De plus, un nombre croissant de petits transporteurs de banlieue annulent des vols intermédiaires. Je m'explique. Disons qu'il y a un vol de prévu toutes les heures, mais qu'il n'y a pas assez de passagers pour remplir l'avion. En pareil cas le transporteur annule le vol, ce qui lui serait interdit en vertu des règlements.

Pour ce qui est des contrôleurs aériens et des inspecteurs, on lui a dit et répété—je parle ici du gouvernement—que ce qu'il faisait n'était pas conforme à la réalité de la déréglementation: «Si vous prévoyez que le volume de circulation aérienne va augmenter par suite de la mise en oeuvre de votre politique, vous feriez mieux d'embaucher plus de contrôleurs pour diriger la circulation aérienne et plus d'inspecteurs pour garantir la sécurité des opérations aériennes.»

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir apporter quelque réalisme à ce débat et démontrer que la réforme de la réglementation a donné de très bons résultats. Les faits sont là pour le prouver.

Je dois dire que je me réjouis des contributions apportées à ce débat, notamment celle du député de Portage—Interlake qui lui a également redonné un certain réalisme, et le député d'Abitibi, M. Saint-Julien, qui a posé une très bonne question.

Au milieu des années 1980, le gouvernement a constaté que les mesures législatives qui jusque-là avaient bien servi et protégé l'industrie du transport, empêchaient désormais sa croissance. Elles ne servaient ni l'industrie, ni les usagers. En 1987, le gouvernement décidait donc de remanier la réglementation économique dans ce secteur, en mettant en place un cadre de réglementation mieux adapté aux besoins du Canada moderne.

La Loi de 1987 sur les transports nationaux, la Loi sur le transport par véhicule à moteur et la Loi dérogatoire sur les conférences maritimes—toutes les deux la même année—ouvraient, en ce qui concerne l'industrie canadienne du transport, la voie à une nouvelle ère de réglementation économique.

Par ce train de mesures législatives, on reconnaissait l'importance du transport pour renforcer la petite avance du Canada par rapport à ses concurrents dans le monde et pour promouvoir la croissance économique de ses régions.

Et donc, certaines mesures législatives avaient spécialement pour but d'encourager la création d'un nouveau climat propice à la concurrence, ceci au moyen d'un système de transport efficace adapté aux besoins des transporteurs et du public voyageur, dont la réglementation serait plus simple et plus sensible à ces besoins.

Les éléments clés de la nouvelle politique nationale des transports sont la sécurité, la compétition, des règlements moins nombreux et une plus grande accessibilité—la sécurité étant la priorité primordiale. Le système de transport actuellement en place répond aux besoins des transporteurs et des usagers. La concurrence et les forces du marché sont les facteurs indispensables pour assurer des services de transport efficaces et adéquats, à un coût minimal.

• (1100)

La réglementation économique des transporteurs sera minimisée afin d'encourager la concurrence à l'intérieur de chacun des divers modes de transport et entre eux. Les transporteurs devraient, dans la mesure du possible, assumer une juste part des coûts des installations et des services fournis aux frais de l'État et être dédommagés des obligations imposées par l'État.

Le transport est la clé du développement régional. Les transporteurs ne devraient pas entraver inutilement la mobilité de tous, y compris des personnes handicapées.

Lorsqu'il s'est lancé dans ces réformes, le gouvernement n'a pas sous-estimé l'importance stratégique de l'industrie canadienne du transport. En gestionnaire prudent des biens du Canada, il a confié à l'Office national des transports la tâche d'examiner le fonctionnement de la nouvelle réglementation et de faire rapport chaque année au ministre pendant quatre années consécutives.

Trois de ces rapports annuels d'examen ont maintenant été produits et ils révèlent que les réformes de la réglementation économique sont appliquées et que les objectifs sont atteints. Voyons les faits tels que l'office les a constatés.

Tout d'abord, rien ne prouve que la sécurité a diminué. Cette conclusion a été confirmée par les statistiques préliminaires compilées par le Bureau de la sécurité des transports pour 1991 qui révèlent, par rapport aux chiffres de 1990, une légère diminution du taux des accidents ferroviaires, une diminution du nombre des accidents de navigation et aucun changement dans les taux d'accidents d'avion.

Le Canada a généralement conservé une bonne tradition de sécurité en matière de transports dans les années 1980. Les taux d'accidents pour le transport aérien et le transport ferroviaire indiquent une tendance à la baisse. De plus, les données disponibles montrent que l'introduction de la réforme de la réglementation économique en 1988 n'a eu aucun effet négatif sur les taux d'accidents de transport. En fait, les taux ont généralement poursuivi leur tendance à la baisse.

Deuxièmement, la concurrence et les forces du marché ont freiné les hausses réelles de tarif. Je vais vous citer quelques exemples qui le démontrent. Dans le transport aérien, on utilise davantage les tarifs réduits. Environ les deux tiers des voyageurs se prévalent de tarifs réduits pour les vols vers le sud et on les utilise de plus en plus pour les vols vers le nord.

Dans le transport ferroviaire, les hausses du tarif marchandises ont été inférieures au taux d'inflation. La concurrence a exercé une pression à la baisse sur les tarifs de camionnage. Les conditions du marché ont également contenu les hausses du tarif marchandises des services maritimes sur les lignes internationales.

Troisièmement, le nombre des transporteurs aériens et des entreprises de camionnage a augmenté. Même s'il s'est produit une certaine consolidation, la concurrence prédomine toujours. Nous observons en outre dans le transport ferroviaire l'apparition et l'expansion de petites compagnies de chemins de fer.

Quatrièmement, il y a eu de grandes améliorations de service et une concurrence accrue. Dans le transport aérien, par exemple, les vastes réseaux nationaux des deux principaux groupes de transporteurs ont donné lieu à une concurrence généralisée et à davantage de services en termes de vols intérieurs et davantage de services en termes de liaisons directes et indirectes entre les villes canadiennes.

De nombreuses localités canadiennes bénéficient pour la première fois d'un choix de services. Bref, les options de voyage ont grandi grâce à une concurrence accrue en matière de prix, de services et de qualité.

Enfin, les services intermodaux s'améliorent. Les expéditeurs signalent une amélioration des services intermodaux pour le trafic intérieur et transfrontalier. Le trafic portuaire par conteneurs a atteint son plus haut niveau en 1990, tandis que les sociétés ferroviaires et les exploitants de terminaux portuaires ont investi dans un certain nombre d'installations intermodales en 1990.

Les faits démontrent que notre réforme de la réglementation a été fructueuse. Le gouvernement reconnaît cependant que tout n'est pas rose. La demande de services de transport découle de la demande de biens et services dans l'économie en général. La baisse de l'activité économique au niveau mondial, ces derniers temps, a fait faiblir le secteur des transports. De plus, les transports aériens ont été doublement touchés, à cause de la crise du golfe Persique l'an dernier. Tous les modes de transport ont souffert et, à cause du repli de leurs activités, les transporteurs se retrouvent dans une situation financière difficile et les emplois sont menacés. Le secteur des transports n'est pas à l'abri du ralentissement économique.

La situation des transporteurs devrait toutefois s'améliorer à mesure que l'activité économique reprendra. Déjà, nous en apercevons certains signes.

Le 3 février dernier, le ministre des Transports a annoncé que la législation fédérale sur la réglementation des transports ferait l'objet d'une étude exhaustive d'un an. Cette étude s'ajoute aux autres consultations qui seront menées dans le cadre de l'initiative de la prospérité lancée par le gouvernement. L'étude fournira des renseignements précieux sur le secteur des transports, puisque les analystes évalueront les changements survenus depuis la réforme de la réglementation économique en 1988. Elle nous permettra également de déterminer les façons d'améliorer les transports au Canada.

Tout au long des années 1990, les transports deviendront un secteur stratégique, comme ils l'étaient au moment de la Confédération, il y a 125 ans.

Les transports sont un élément clé de la prospérité et de la compétitivité du Canada. Grâce à la réforme de la réglementation économique, le secteur des transports s'est renforcé et s'est revitalisé.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Monsieur le Président, je veux féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Transports d'avoir eu l'audace de dire ce que peu d'autres députés à la Chambre oseraient dire. En fait, ce sont des affirmations que peu de Canadiens seraient portés à croire.

Je veux prendre une des affirmations qu'il a faites dans son bref discours sur le programme de déréglementation mis sur pied par son gouvernement en 1984–1985. Il a dit: «Il n'y a pas eu de réduction du nombre d'accidents d'avion.» C'est ce que le secrétaire parlementaire a dit.

Je veux lui donner juste un exemple des preuves que nous avons, qu'il a, que le ministre a et que Transports Canada a, qui montrent que cette affirmation est fausse. Les chiffres sur la sécurité aérienne au Canada pour la période allant de 1981 à 1984, soit avant la déréglementation, indiquent que le nombre d'accidents est passé de 695 en 1981 à 458 en 1984.

Puis le gouvernement a mis sur pied son programme de déréglementation. De 1985 à 1991, le nombre d'accidents a augmenté. Il est passé de 438 en 1985 à 449 en 1991. Ce sont les faits. Ces chiffres ont été publiés par le Bureau de la sécurité des transports du Canada.

À la lumière de ces informations, comment le député peut-il dire qu'il n'y a pas eu de réduction du nombre d'accidents d'avion?

M. Richardson: Monsieur le Président, je suis heureux que le député me pose cette question parce que je crois que cela montre encore une fois comment les députés de l'opposition, et ce député en particulier, aiment manipuler les chiffres pour induire en erreur les personnes qui lisent le hansard et celles qui regardent ce débat.

Permettez-moi d'abord de dire que je suis enchanté que nous ayons, dans le hansard, un compte rendu écrit de ce qui se dit ici, à la Chambre. Ceux qui liront le hansard d'aujourd'hui verront clairement que je n'ai jamais fait l'affirmation que le député m'a attribuée.

En réalité, ce que j'ai dit, c'est que le taux d'accident n'a pas changé. Il ne faut pas confondre le nombre d'accidents et le taux d'accident. Si on prenait la peine d'examiner les chiffres, on verrait qu'il y a eu une augmentation énorme du trafic aérien au Canada ces dernières années.

Par exemple, si le nombre de vols double au cours d'une année et que le taux d'accident reste le même, on peut donc présumer que le nombre d'accidents sera malheureusement plus élevé. S'il n'y a qu'un seul avion qui vole, les chances d'accident sont considérablement moindres que s'il y a en plus d'un.

Je me demande toujours qu'est-ce qui pousse le député à manipuler les chiffres comme il l'a fait aussi l'autre jour à la Chambre lorsqu'il a interrogé notre ministre au sujet du nombre d'inspecteurs. Il voulait savoir qui avait raison.

En fait, j'ai trouvé sa question assez intéressante pour faire des recherches à cet égard. J'ai découvert que les deux ministres avaient raison, soit le ministre qui avait donné une réponse à la Chambre il y a plusieurs années, réponse que le député a mentionnée dans sa question, et l'actuel ministre des Transports.

Comme d'habitude, le député essayait de comparer des choses qui ne se comparent pas. Il a posé une question au ministre au sujet du nombre d'inspecteurs chargés de la réglementation de sécurité et a comparé sa réponse au chiffre qu'un ancien ministre des Transports avait donné il y a plusieurs années dans une réponse à une question sur les inspecteurs.

J'ai ici ce que ce ministre avait dit en 1985. Le chiffre qu'il avait donné dans sa réponse comprenait les inspecteurs chargés de la navigation aérienne et des aéroports, en plus des inspecteurs chargés de la réglementation de sécurité.

• (1110)

Les chiffres seront évidemment plus élevés, comme c'est le cas en l'occurrence, si l'on inclut les inspecteurs de la navigation aérienne et ceux des aéroports dans le nombre d'inspecteurs chargés de la réglementation touchant la sécurité. Dans sa réponse, l'ancien ministre parlait aussi de ces deux autres catégories d'inspecteurs. Je le répète, le député est astucieux, mais trompe la population en manipulant les données à son avantage.

M. Angus: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la réponse du secrétaire parlementaire. D'entrée de jeu, je signale que la déréglementation n'a visé que l'aviation commerciale. Elle n'a pas visé la catégorie générale des propriétaires exploitants, mais simplement les sociétés commerciales, celles de qui nous achetons nos billets d'avion.

Nous jouons avec les chiffres. J'ai signalé que la déréglementation ne visait que les avions commerciaux parce que les chiffres cités par le secrétaire parlementaire et le ministre, bien qu'ils soient exacts, n'ont pas leur place dans le débat actuel sur la déréglementation et l'enquête sur l'accident de Dryden. Voici les véritables chiffres, ceux du BCSA: de 1984 à 1991, le nombre d'accidents impliquant des avions commerciaux immatriculés au Canada a augmenté de 33,7 p. 100. Mais ce qu'il faut surtout retenir, et cela concerne directement une remarque que vient de faire le secrétaire parlementaire, c'est que le pourcentage total d'accidents par 100 000 heures de vol est passé de 8,3 en 1984, à 9,4 en 1989.

Par conséquent, l'argument du député selon lequel les cieux sont plus sécuritaires parce qu'il y a plus d'avions et plus d'heures de vol ne tient pas debout. Les rapports des organismes révèlent une hausse non seulement du nombre d'accidents, mais aussi de leur pourcentage par 100 000 heures. Il y a eu une augmentation, pas une baisse.

Voici ma question au député. Pourquoi le gouvernement persiste-t-il à tout confondre dans ce débat au lieu d'être honnête avec la population canadienne et de dire: «D'accord, le pourcentage d'accidents a augmenté et voici ce que nous allons faire pour le réduire»?

M. Richardson: Monsieur le Président, ce genre de discussion pourrait durer longtemps. Les faits me semblent clairs. Le député a dit dans sa longue entrée en matière que nos chiffres n'étaient pas satisfaisants. C'est ce qu'il a dit, et il vient de l'admettre. Nos chiffres, les chiffres du ministre des Transports et de son ministère sont exacts. Le taux des accidents n'a pas augmenté au Canada. Je pense que le député fait allusion aux seuls transports aériens.

Je tiens à répéter que nous venons de terminer une enquête de trois ans sur un écrasement d'avion. Le rapport Moshansky a été déposé récemment et je crois que le député est au courant que, la semaine dernière, le juge Moshansky, qui vient de terminer ce rapport très détaillé et cette évaluation très poussée, a dit que le Canada avait l'un des réseaux de transport aérien les plus sûrs du monde. Voilà qui me semble éloquent.

M. Keyes: Monsieur le Président, je répète que c'est pour moi un honneur de prendre part au débat sur cette motion qui porte sur la déréglementation des transports au Canada.

Il n'est pas inutile de rappeler le texte de la motion:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas admettre que la déréglementation de l'industrie canadienne des transports s'est avérée un échec et a en fait entraîné une diminution du nombre de transporteurs aériens, une diminution des emplois, une hausse des prix, une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

Pour l'essentiel, la motion porte juste, mais je voudrais faire une réserve importante au sujet des intentions qu'elle traduit. Ce qu'elle dit sur la hausse des prix et les pertes d'emplois est juste. Ce qui importe le plus, toutefois, c'est l'échec absolu du gouvernement qui ne s'est pas bien préparé à maîtriser la créature qu'il a libérée. En effet, nous croulons sous le poids de documents qui débordent d'exemples montrant que le gouvernement a échoué dans la gestion de la déréglementation.

Je voudrais citer d'autres problèmes à Transports Canada qui, c'est du moins notre point de vue, de ce côté-ci de la Chambre, ont fait obstacle à tout effort réel de réforme dans le réseau des transports.

Les titulaires se succèdent à un rythme effarant à la tête du ministère des Transports. Les ministres sont remplacés au moindre prétexte lorsqu'il y a des remaniements ministériels. Cela complique gravement la mise en oeuvre de tout changement qui peut s'amorcer dans le réseau lorsque le ministre commence à bien connaître le ministère.

Cette difficulté, elle m'a été signalée directement par l'un des cinq ministres qui ont eu la charge des Transports sous le gouvernement actuel. Je ne vous dirai pas de qui il s'agit. Je ne vais pas le nommer, mais il se reconnaîtra. Un soir, alors que nous dînions avec d'autres membres du Comité des transports, il m'a dit: «Merde, je ne faisais que commencer à prendre les choses en main. Je ne faisais que commencer à comprendre l'énorme portefeuille que représente Transports Canada et voici que je dois aller prendre celui d'un autre ministre». C'est effectivement malheureux.

D'un autre côté, les gestionnaires qui s'y sont succédé, et je pense ici aux simples soldats, aux cadres supérieurs et au ministre, venus de l'extérieur, ont laissé leur empreinte sur le ministère et puis sont passés à autre chose. Cela ne fait qu'aggraver le phénomène du taux de roulement élevé dont je viens de parler.

Le problème vient de ce que les ministres et gestionnaires, soucieux de leur avancement, n'ont pas mis en oeuvre des politiques qui auraient sans doute augmenté les dépenses ministérielles. N'oubliez pas que ce gouvernement a adopté dès le départ comme objectif politique global de réduire le déficit.

Lorsque le gouvernement a proposé la déréglementation, il croyait que laissée à elle-même, l'industrie du transport, tant aérien que routier, prendrait son essor. Il croyait, et le secrétaire parlementaire du ministre des Transports nous l'a dit, en la doctrine conservatrice de la survivance des plus aptes et a libéré le jeu du marché afin que l'industrie puisse prendre de l'expansion sans réglementation ou supervision gouvernementale excessive. Mais le gouvernement a négligé les fondements du système. Chacun sait, à part le gouvernement actuel, que pour qu'un système prenne de l'expansion il faut prévoir les

mécanismes de soutien et les ressources qui l'assureront d'une croissance aussi vive que constante.

Je voudrais vous ramener, monsieur le Président, à l'excellent rapport, d'une grande portée, de la commission d'enquête sur l'accident aérien de Dryden. Le président de cette commission, le juge Virgil Moshansky, s'est livré à un examen très approfondi de Transports Canada et de la ligne aérienne dont un des avions s'est écrasé dans le tragique accident survenu le 10 mars 1989. On lit ce qui suit dans le volume 3 du rapport: «Pendant les audiences tenues au cours de cette enquête sur l'accident de Dryden, j'ai souvent entendu les témoins, responsables de la réglementation de Transports Canada se plaindre de leur incapacité à répondre efficacement à la demande croissante de services de certification, d'inspection et de surveillance des transporteurs aériens.» Selon ces témoins, la charge de travail qu'imposent la certification, l'inspection et la surveillance créée par les changements rapides de l'industrie des transporteurs aériens n'a pas été accompagnée d'une augmentation similaire des ressources de l'organisme de réglementation de Transports Canada.

• (1120)

Le resserrement des ressources est la conséquence de l'introduction presque simultanée de deux politiques du gouvernement fédéral en 1984, soit la réforme de la réglementation économique de l'industrie des transporteurs aériens et la réduction du déficit. Cette dernière politique imposait des restrictions budgétaires sur les services offerts par le gouvernement fédéral. L'effet combiné de ces deux politiques a mis le personnel de Transports Canada responsable de réglementer la sécurité du transport aérien dans une situation difficile.

À l'époque de la déréglementation, opérée sous l'ancien ministre des Transports qui est devenu aujourd'hui le vice-premier ministre, la politique s'intitulait «Aller sans entraves». On s'inquiétait de ce que le gouvernement cherchait à réaliser avec la déréglementation. L'opposition officielle a bien déclenché la sonnerie d'alarme, mais le ministre des Transports de l'époque continuait de se faire rassurant en affirmant que tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes. En effet, voici ce qu'il disait, monsieur le Président, en 1984: «Je vous affirme sans équivoque que le gouvernement n'a pas l'intention de proposer ni de promouvoir une réforme de réglementation économique qui irait à l'encontre des normes de sécurité.»

Pourtant, ce n'était pas ce que son sous-ministre disait. Je cite de nouveau le rapport Moshansky. Voici les propos du sous-ministre des Transports, tels qu'ils sont rapportés à la page 874:

> On ne peut pas en parler. . .

C'est-à-dire de la réforme de la réglementation économique.

> . . .sans parler d'une autre politique du gouvernement. Tout à l'heure, j'ai dit que nous allions mettre en oeuvre la politique imposée par le ministre des Transports. En fait, cela signifie que lorsque des politiques aussi importantes sont annoncées, nous devons les mettre en oeuvre car ce sont des politiques du gouvernement, du ministère, des décisions politiques du gouvernement.
>
> Or, la réduction du déficit est une autre grande priorité du gouvernement. Les premières mesures prises en ce sens ont été annoncées par M. Wilson en novembre 1984 dans son discours sur l'économie. Ces mesures ont frappé de plein fouet notre ministère.
>
> Dans le budget de mai 1985, notre ministère a été visé une seconde fois par les objectifs de réduction du déficit. Pour la planification financière, cette réduction a fait mal, surtout après celle de novembre 1984.

Voilà ce que disait, en 1984, le sous-ministre du ministre des Transports d'alors. De toute évidence, le ministère poursuivait deux objectifs diamétralement opposés: promouvoir la sécurité et faire des économies.

Nous le savons tous, nous en sommes tous bien conscients et nous l'avons répété à maintes reprises à la Chambre, on ne transige pas avec la sécurité.

En 1985, constatant le problème, le ministère s'est penché sur le phénomène de la déréglementation aux États-Unis. Il a confié à ses représentants la mission d'aller aux États-Unis pour recueillir le point de vue des responsables de la Federal Aviation Administration, la FAA, qui faisait l'expérience de la déréglementation depuis six ans. C'est grâce à cette mission que Transports Canada a pris conscience du fait que la déréglementation aux États-Unis avait nécessité une augmentation considérable du nombre d'inspecteurs de la sécurité. On s'est rendu compte, à Transports Canada, que si la déréglementation avait pour objectif une expansion du transport aérien, il fallait pour cela accroître le nombre d'inspecteurs. Aux États-Unis, le nombre d'inspecteurs a donc rapidement augmenté.

La délégation canadienne était dirigée par Donald Douglas, qui était alors directeur du service des permis et des certificats.

J'ai ici, à titre d'information, une note rédigée pendant cette rencontre cruciale, et je voudrais la lire aux fins du compte rendu. Cette note renferme des observations faites par des membres de la délégation canadienne à leur retour du siège de la FAA à Washington, le 20 décembre 1985: «La FAA vient tout juste d'annoncer qu'elle allait engager 500 nouveaux inspecteurs sur trois ans pour faire face aux effets de la déréglementation. La FAA prévoit aussi d'engager 1 000 contrôleurs aériens.»

Un autre membre de la délégation canadienne était Ian Umbach. Il a déclaré devant la Commission Moshansky que les inspecteurs aériens arrivaient difficilement à suffire à la tâche. À la page 879 de son rapport, on lit l'échange suivant entre Umbach et le commissaire:

> Q. Aviez-vous demandé à vos supérieurs de vous envoyer du renfort?
>
> R. Oui.
>
> Q. Le nombre que vous demandiez était-il inclus dans les 1 150 années-personnes exigées?
>
> R. Oui.
>
> Q. Quels messages receviez-vous de vos supérieurs?
>
> R. Sauf la perte d'une année-personne, nous n'obtenions aucune réponse.
>
> Q. Quelles en étaient les raisons, à votre avis?
>
> R. Nous devions faire des compressions.
>
> Le commissaire: Vous deviez faire des compressions?
>
> Le témoin: Des compressions.
>
> Le commissaire: Dans le personnel?
>
> Le témoin: C'est ça.
>
> Q. Ainsi, vous demandiez plus d'inspecteurs alors qu'en fait on vous en enlevait?
>
> R. Oui.
>
> Q. Et votre charge de travail? Était-elle attribuée à d'autres ou diminuée?
>
> R. Non.
>
> Q. Que s'est-il passé?
>
> R. Nous nous sommes habitués à en faire plus avec moins.

C'est ça le point crucial, monsieur le Président, faire plus avec moins. À maintes reprises, l'opposition a parlé de la nécessité de ressources suffisantes, mais elle n'a reçu que les assurances du ministre que le gouvernement avait la situation bien en main.

J'ai questionné le ministre des Transports et le porte-parole de notre parti pour les transports; le député d'Ottawa l'a fait aussi, tout comme les députés de notre parti qui viennent du Nord. Si vous voulez avoir un exemple de manipulation des chiffres, je vous prie de vous reporter à la question que j'ai posée mardi dernier et qu'on trouve à la page 9093 du hansard:

> Jeudi dernier, le ministre des Transports a affirmé à la Chambre que le nombre total d'inspecteurs. . .

C'est-à-dire le nombre total d'inspecteurs aériens.

> . . .est passé de 456, en 1985, à 569, en 1991. Selon le ministre des Transports de l'époque, qui est le vice-premier ministre aujourd'hui, il y avait non pas 456 inspecteurs, mais bien un peu plus de 600.

On a demandé combien il y avait d'inspecteurs aériens. La réponse a été 456. Mais quand cette même question a été posée en 1985, on avait dit qu'il y en avait plus de 600.

Le vice-premier ministre actuel, qui était ministre des Transports à l'époque, avait parlé une journée de 600 inspecteurs, puis avait précisé le lendemain qu'il y en avait 614. La question posée visait à savoir combien il y avait d'inspecteurs dans l'ensemble de l'industrie. C'est la réponse qui nous a été donnée. C'est la triste réalité.

Les employés au sol de Transports Canada sont inquiets devant la pénurie d'inspecteurs. Ils ont prévenu à maintes reprises les gestionnaires supérieurs et les hauts fonctionnaires de Transports Canada des manquements aux normes de sécurité, mais ces avertissements sont toujours tombés dans l'oreille de sourds.

Dans des documents publiés ultérieurement, on a même admis que Transports Canada ne respectait pas les exigences, pour ce qui est du nombre d'inspecteurs en poste. En 1987, une étude préliminaire de la réglementation aérienne a été réalisée par le sous-ministre adjoint de l'Aviation. Cet examen interne des conséquences de la déréglementation montrait clairement que Transports Canada ne pouvait pas augmenter le volume de travail des services des certificats et d'inspection. Une partie du sommaire administratif de ce rapport préliminaire reprenait des préoccupations déjà formulées au sujet de l'opposition inéluctable entre les mesures de sécurité et la très importante question d'argent.

• (1130)

Cela est très clair à la page 978 du rapport Moshansky. On y traite de l'examen préliminaire du règlement de l'aviation effectué en juin 1987:

> La réforme de la réglementation de l'industrie des compagnies aériennes exploitées au Canada a été annoncée au moment où le ministère ne possédait pas le nombre suffisant de ressources compétentes, n'avait pas fait la planification nécessaire ni établi les méthodes d'exploitation requises, et ne pouvait pas faire appliquer la réglementation pour surveiller l'industrie aéronautique et l'encourager à respecter la législation, la réglementation et les normes sur la sécurité. À cet égard, le ministère se trouvait à peu près dans la même situation que la FAA au moment de la déréglementation. Plus

précisément, les principales préoccupations suivantes sont mentionnées dans le rapport de l'examen préliminaire de 1987:

a) La pénurie d'inspecteurs qualifiés et expérimentés et de personnel de soutien dans la Direction générale l'a empêchée d'assumer son mandat efficacement; b) L'accroissement des demandes de certification entraînées par la réforme et la nécessité de fournir des services aux transporteurs aériens nouveaux ou en pleine expansion a une incidence sur la possibilité de la Direction générale de suivre efficacement son programme d'inspection continue, et par le fait même de s'assurer que l'industrie respecte la législation, la réglementation et les normes en vigueur.

Nous avons ces constatations. Encore une fois, les préoccupations sont pratiquement passées inaperçues. Le roulement des ministres à Transports Canada s'est poursuivi et, malheureusement, les préoccupations économiques ont continué de l'emporter sur la prestation de ressources financières suffisantes pour remplir le mandat le plus important ou prioritaire de Transports Canada, la sécurité.

Que la Chambre me permette de me reporter une fois de plus au rapport Moshansky, ce rapport très exhaustif en trois volumes. Dans les constatations, à la page 1007, le juge dit:

Si l'on se base sur l'information devant cette Commission, la Direction générale de la réglementation aérienne était mal préparée à assumer ses fonctions vers la fin des années 1980.

Des avertissements ont été donnés au début des années 1980 et à plusieurs reprises par la suite, mais en vain semble-t-il. Les prévisions à propos des lacunes des mécanismes de vérification du niveau de sécurité reposaient sur des bases solides et ont été progressivement confirmées. Cependant, la haute direction de Transports Canada n'a jamais réagi comme il aurait fallu et n'a pas élaboré d'urgence des plans ou des mesures pour relever le défi inévitable.

Je vais passer à la dernière constatation, car je n'ai plus beaucoup de temps. On dit:

Si la Direction générale de la réglementation aérienne de Transports Canada avait été en mesure d'assumer efficacement toutes ses responsabilités en temps opportun, certains facteurs ayant contribué à l'accident de Dryden n'auraient peut-être pas existé.

De ce côté-ci de la Chambre, nous disons au secrétaire parlementaire du ministre des Transports, et ce n'est pas drôle, car tous les signes étaient présents, que nous demandons maintenant depuis des années que le ministère songe sérieusement à fournir les ressources nécessaires pour assurer la sécurité.

Ne vous méprenez pas, monsieur le Président; une conclusion de 30 secondes aujourd'hui pourrait s'appliquer tout autant à 1985 et 1989. Maintenant, en 1992, nous continuons de donner des avertissements. Nous ne voulons pas entendre dans cinq ans résonner les paroles du juge Moshansky. L'accident de Dryden ne s'est pas produit par hasard; on a permis qu'il se produise.

M. Richardson: Monsieur le Président, je pense qu'il est important de souligner à nouveau que ce qu'on a déréglementé dans le cadre de la réforme de la réglementation en question, c'est le fardeau économique que devait supporter l'industrie. Les règlements en matière de sécurité demeurent en vigueur et on les a même renforcés au fil des ans.

Nous ne rendons pas justice aux Canadiens et à l'industrie si nous ne précisons pas très clairement aujourd'hui que le transport aérien au Canada est maintenant plus sûr qu'il y a dix ans. Les statistiques du Bureau de la sécurité des transports le montrent bien.

Le député a beaucoup parlé du rapport Moshansky. Or, dans le cadre d'une récente interview télévisée, on a demandé au juge Moshansky si le transport aérien au Canada était sûr.

Le juge Moshansky, à qui on doit l'enquête en question, a répondu dans le cadre de l'émission *Canada AM*, ce qui suit: «Oui, je pense que les transports aériens sont sûrs au Canada. Nous avons, selon moi, un des systèmes de transport les plus sûrs du monde. Cela ne veut pas dire qu'il est parfait. Mon rapport tendait à relever les lacunes qui devaient être corrigées afin de rendre le système le plus proche possible de la perfection.»

En fait, selon le Bureau de la sécurité des transports, le taux d'accidents depuis 1988 est légèrement inférieur à la moyenne des quelques années précédentes. La chose la plus importante pour les Canadiens aujourd'hui, c'est certainement le fait que nous n'avons pas attendu sans rien faire que ce rapport soit présenté.

Comme le juge Moshansky l'a déclaré, «notre espace aérien est sûr, nos systèmes d'aviation sont parmi les plus sûrs du monde, mais cela ne veut pas dire qu'ils sont parfaits. Il faut également se rappeler que cette enquête portait sur un accident donné. Chose certaine, le ministère prend des mesures constructives afin de corriger beaucoup de lacunes relevées durant l'enquête». C'est notamment ce qu'il a dit.

Le député de Hamilton préfère alarmer inutilement les gens et prétendre que le gouvernement ne se préoccupe pas suffisamment des questions de sécurité. Notre réponse montre clairement que nous abordons la question de façon constructive.

Je voudrais poser la question suivante au député: doit-on comprendre qu'il n'a pas pris le temps de lire notre réponse initiale de 93 pages au rapport Moshansky qui a été déposée à la Chambre et qui montre, comme le ministre l'a déclaré à de nombreuses reprises, que nous avons déjà donné suite à 49 p. 100 des recommandations du juge Moshansky?

Est-il possible que le député ne veuille pas parler de cette réponse précisément parce qu'elle révèle tout ce que nous avons fait jusqu'à maintenant?

M. Keyes: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports a déclaré: «On a déréglementé ce qui représentait le fardeau financier.» Était-ce vraiment un fardeau financier? La sécurité et les ressources financières qu'elle exige représentent-elles vraiment un fardeau pour ce gouvernement?

La sécurité est maintenant sacrifiée sur l'autel de la politique financière de ce gouvernement qui met à nu les entrailles et le coeur du principal service qui s'en charge. Pourquoi? Parce que le régime en place dit: «Nous voulons que la politique financière, les mesures d'austérité et la rationalisation prédominent. Au diable la sécurité!»

À la question du secrétaire parlementaire, je réponds précisément ce qui suit: oui, la sécurité existe au Canada, c'est certain. Je prends moi-même l'avion, de même que la majorité des députés qui, presque toutes les fins de semaine, traversent le pays pour se rendre dans leur circonscription puis revenir à Ottawa.

On note à la page 9522 du hansard du 17 décembre 1985 que ce gouvernement a également déclaré ce qui suit par le biais du ministre des Transports du temps, qui est maintenant vice-premier ministre:

> «J'aimerais indiquer sans équivoque que le gouvernement n'entend ni proposer ni accepter de réformes qui puissent réduire le niveau de sécurité.» Voilà la politique du gouvernement.

Sait-on ce qui s'est produit depuis? Le 10 mars 1989, 24 personnes sont décédées dans l'écrasement d'un avion. Voilà ce qui est arrivé, mais la sécurité aérienne existe. Pourquoi? Je me reporte aux observations du juge Moshansky, qui a mené l'enquête approfondie et exhaustive sur l'accident en question, enquête qui a exigé des ressources incroyables étant donné sa durée et le nombre de fonctionnaires et de gens ordinaires qu'il a fallu interroger, et voici ce qu'il a délaré dans ses constatations à la page 1007. Je cite:

> On savait qu'une augmentation importante des effectifs était nécessaire pour répondre à la demande,

Quelle demande? La demande qu'entraînait la déréglementation. Or, ces augmentations n'ont jamais été autorisées, et encore moins obtenues. Pourquoi donc, monsieur le Président? Parce qu'une politique financière figure au programme du gouvernement—il faut économiser des sous. Voyons, il faut accroître la sécurité. Oui, la sécurité existe, mais il faut augmenter le nombre d'inspecteurs. Malheureusement, on nous dit qu'il faut se contenter du nombre d'inspecteurs actuel, mais je répète que ce nombre ne suffit pas.

• (1140)

M. Angus: Monsieur le Président, ma question à mon collègue porte sur la déréglementation. Il sait, pour avoir lu le rapport Moshansky, que le gouvernement fédéral avait été averti, au printemps 1984, des réalités de la déréglementation. On lui avait dit que le ministère n'était pas prêt pour le genre de déréglementation proposée par le ministre des Transports de l'époque, l'actuel député de Winnipeg-Sud-Centre.

Deuxièmement, la province de l'Ontario, gouvernée alors par David Peterson, a suivi la voie tracée par le fédéral et a déréglementé le camionnage, créant le chaos que nous avons vu à l'extérieur de la Colline et dans la région de Windsor.

J'aimerais que mon collègue m'explique comment sa position d'aujourd'hui se rattache aux positions des gouvernements libéraux du Canada et de l'Ontario.

M. Keyes: Monsieur le Président, je remercie mon collègue néo-démocrate de sa question.

En 1984, le très capable et inspiré ministre des Transports avait un plan qui devait incorporer des éléments que nous attendons toujours. Nous espérons les avoir cet automne, lorsqu'on nous proposera un réseau de transports complet, multimodal et intermodal. C'est ce que nous attendons cet automne de la Commission royale sur les transports.

Oui, en 1984, nous avons entendu les protestations de l'industrie et nous avons compris les demandes du public. Oui, la déréglementation était envisagée. Je peux vous dire toutefois que le principe en était encore à sa prime enfance, nous allions le travailler. Mais, nous savons ce qui s'est passé aux élections.

En 1985, le gouvernement actuel a pris le pouvoir et a commencé à nous donner tout ce que nous avons vécu en sept ans et demi, et le public en a marre. Si nous pouvions avoir des élections demain, tout le monde dirait: «Dieu soit loué, des élections. Allons voter et débarrassons-nous de ce gouvernement de fous.»

En 1985, le gouvernement s'est emparé de la déréglementation: «Voyons cela. Prenons les idées d'Axworthy et étudions-les» s'est-il dit.

Il a alors envoyé un groupe aux États-Unis, voir la FAA. À l'époque, celle-ci en était à sa septième année de déréglementation. Pendant sept ans elle avait observé l'industrie en voie de déréglementation. Et savez-vous ce qui est arrivé pendant ces sept années, l'industrie a prospéré. Il y avait plus de vols, moins de congestion et plus de trafic aux aéroports.

Les membres du groupe se sont dit alors: «S'il en est ainsi, jetons un coup d'oeil aux besoins des sociétés aériennes et aux demandes du public canadien pour que nous puissions garantir le maintien de la sécurité.» Qu'ont-ils appris? Les Canadiens en visite, et je pense particulièrement à Don Douglas, de l'Administration canadienne des transports aériens, ont appris que les Américains avaient dû embaucher 500 nouveaux inspecteurs et 1000 nouveaux contrôleurs de la circulation aérienne.

Qu'a fait le gouvernement? C'est documenté, et ce n'était pas assez.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion présentée par le député de Thunder Bay—Atikokan qui laisse entendre que la réforme de la réglementation économique de l'industrie canadienne des transports n'a pas été une réussite. J'ai écouté très attentivement ses remarques, ainsi que celles du député libéral. On a beaucoup parlé de la réforme de la réglementation et de ses effets sur la sécurité. Je voudrais reparler ici de la question de la sécurité des transports, en particulier celle du transport aérien.

Le député de Calgary-Sud-Est, qui est secrétaire parlementaire du ministre des Transports, a dit qu'on n'a pas touché aux règlements sur la sécurité, que la sécurité demeure toujours la priorité nº 1 et que ce qu'on a déréglementé, c'est le fardeau économique trop lourd, les règlements, tant provinciaux, municipaux que fédéraux, qui pesaient sur l'industrie.

En 1984, vous vous en souviendrez, monsieur le Président, quand ce gouvernement a pris le pouvoir, l'industrie lui avait demandé d'examiner les problèmes que connaissent tous les modes de transport. Des consultations ont eu lieu avec les consommateurs, les représentants de l'industrie, les fonctionnaires fédéraux et provinciaux ainsi que les différents secteurs de l'industrie des transports. Des colloques ont été organisés partout au pays et ici même, à Ottawa. Le Comité des transports, un comité permanent, s'est réuni maintes et maintes fois—j'allais parler d'une centaine de fois, mais je dois vérifier si c'est exact—pour discuter de la façon d'effectuer la déréglementation sans jamais, au grand jamais, toucher à la sécurité.

Comme l'a dit le député de Hamilton-Ouest, on ne peut pas esquiver la question de la sécurité, c'est vrai. Mais on ne l'a pas fait! La sécurité, qu'il s'agisse de la priorité qu'on y porte ou des règlements qu'on prend, n'a pas diminué. Au contraire, on l'a même renforcée entretemps.

Nous discutons aussi des accidents ou blessures que nous déplorons tous, mais je dois dire qu'ils ont diminué par rapport aux heures de transport au cours des cinq ou six dernières années. Le taux diminue. Par exemple, et je sais que ces statistiques intéresseront mon collègue de l'autre côté, le taux des accidents pour les aéronefs enregistrés au Canada révèle une tendance à la baisse. Il est passé de 16,9 accidents pour 100 000 heures de vol en 1981 à 14,2 en 1987 et l'on prévoit 14,0 pour 1990. Il y a certainement moyen d'améliorer les choses encore car la sécurité doit passer en premier lieu; nous n'accepterons jamais que la sécurité soit négligée.

Je dois donc le répéter; ce gouvernement n'a jamais déréglementé la sécurité ou atténué l'importance de la sécurité par sa politique de déréglementation dans les transports. Je serais malhonnête à l'égard des Canadiens et tous les députés de cette Chambre seraient malhonnêtes à l'égard des Canadiens si on laissait une telle fausseté se répandre sans la contester.

Permettez-moi de déclarer que le député de Thunder Bay—Atikokan qui a présenté la motion est soit mal renseigné, mais je ne crois pas que ce soit le cas, soit pas suffisamment au fait des événements.

L'industrie du transport fait partie de l'infrastructure fondamentale du Canada, qu'il s'agisse de chemins de fer ou de transport maritime, aérien ou routier. Elle permet de lier les régions entre elles d'est en ouest et de transporter les biens et les gens d'un océan à l'autre. Le rôle prépondérant de cette industrie au sein de notre économie, en termes d'emplois créés et de revenus produits, témoigne de son importance. Les services de transport représentent environ 6 p. 100 de notre produit intérieur brut, génèrent des revenus de 35 à 40 milliards de dollars et fournissent plus d'un demi-million d'emplois aux Canadiens et aux Canadiennes.

Il est primordial que le secteur des transports soit solide pour les consommateurs et pour les différents secteurs de l'industrie. Il est directement lié à notre compétitivité, à notre performance économique et à notre produit intérieur brut.

• (1150)

Ce secteur, à l'instar de tous les autres, est en pleine évolution comme l'est le monde. Un grand nombre de ces changements, qui sont difficiles à accepter, nous sont imposés de l'extérieur. Il faut que nous devenions plus efficaces, plus compétitifs et que nous fassions face à la concurrence mondiale. La sécurité n'a jamais été un enjeu, jamais.

Notre compétitivité est liée aux transports qui ont une influence sur ce que nous vendons sur notre marché national mais également sur le marché international où c'est un facteur encore plus déterminant en raison de l'importance primordiale du coût du transport. Ce dernier entre dans la composition du prix de vente final de chaque produit et de chaque service que nous vendons. Il influence le prix des produits tirés de nos ressources naturelles, qui se vendent bon marché et en vrac; de tels produits constituent la majorité de nos exportations. Le coût du transport peut représenter jusqu'à 30 p. 100 du prix de vente final. C'est beaucoup, 30 p. 100.

Nous essayons de devenir plus efficaces et plus productifs. Oui, nous devons essayons de rationaliser. Il y a eu des pertes d'emploi, nous le savons. Il y avait trop de camionneurs, ils étaient trop nombreux sur les routes pour répondre aux besoins de notre marché.

Mais revenons au prix de vente final. L'étendue de notre pays et les distances qui séparent un océan de l'autre rendent nos principales exportations extrêmement chères et font que certaines régions ne sont pas concurrentielles. Et c'est pour ça que le gouvernement fédéral a toujours été et sera toujours un ardent défenseur des transports, que ce soit les transports aériens, les transports maritimes, les transports routiers ou les transports ferroviaires.

Mon collègue de Calgary-Sud-Est, qui a parlé un peu plus tôt, a démontré que le gouvernement avait mis en place un cadre réglementaire efficace qui a permis l'amélioration des services de sécurité et des choix et le maintien de services de transport pour les Canadiens à des tarifs raisonnables. Mais le gouvernement ne s'est pas reposé sur ses lauriers. Il est allé plus loin et a appuyé activement l'industrie du transport en prenant certaines initiatives, dans certains domaines, pour régler les problèmes qui s'y posaient.

Voici un exemple de notre détermination à agir quand on nous le demande. L'été dernier, il ne faisait pas de doute que l'industrie du camionnage éprouvait des difficultés financières. Le gouvernement fédéral est intervenu. Il faut bien comprendre que ce domaine ne relève pas uniquement du gouvernement fédéral. Il concerne les gouvernements provinciaux et, bien sûr, les camionneurs eux-mêmes. Le gouvernement fédéral est intervenu juste à ce moment-là pour trouver des solutions à leurs problèmes. C'étaient de vrais problèmes. Le ministre des Transports a formé un groupe de travail pour s'occuper de cette question. C'est ce gouvernement qui a instauré le processus visant à trouver des moyens pour régler les problèmes de l'industrie du camionnage.

Le gouvernement n'a pas abandonné les camionneurs à l'époque et il ne le fera pas dans ces moments difficiles. Il est venu à leur rescousse. Pendant plusieurs mois, le groupe de travail sur le transport routier a rencontré les principaux intervenants, beaucoup d'analystes indépendants et des firmes d'experts-conseils non gouvernementales. Après ce travail acharné, il a présenté des recommandations. Pour les propriétaires-exploitants, le noeud du problème, c'était l'insuffisance et l'instabilité des revenus. Les études qui ont été faites révèlent qu'en temps de récession, comme c'est le cas dans le monde entier, les grandes compagnies de camionnage réduisent le niveau de leurs services. Afin de continuer à utiliser leurs camions et les services de leurs chauffeurs, les propriétaires-exploitants qui ne veulent pas sortir de l'industrie, sont obligés d'accepter tous les contrats qu'ils peuvent trouver. Cela a entraîné des séries successives de réductions de tarifs qui, conjuguées à la récession, se sont traduites par une réduction du volume du trafic venant aggraver le problème. Nous sommes donc intervenus et nous avons fait face au problème. Nous avons aidé le secteur dans toute la mesure du possible.

Le ministre des Transports est arrivé à la conclusion qu'il fallait accorder une remise partielle de la taxe d'accise fédérale sur le gazole et le carburant d'avion. Il s'était rendu compte qu'il y avait un problème. La remise s'applique aux achats de gazole et de carburant d'avion assujettis à la taxe d'accise de 4 p. 100. Les entreprises de transport bénéficient donc de liquidités temporaires représentant environ 120 millions de dollars par année car elles peuvent réclamer une remise de 3c. par litre de carburant. En échange, elles acceptent de réduire le montant de leurs pertes qu'elles peuvent reporter aux fins du calcul de l'impôt sur le revenu. Il s'agit donc d'un programme à deux volets.

Deuxièmement, il y a eu un rajustement des taux des déductions pour amortissement. Ce rajustement rend le coût de l'équipement comparable aux coûts payés par leurs concurrents et par les entreprises américaines. Le ministre des Transports, conseillé par son groupe d'étude, a donc rajusté la déduction pour amortissement de sorte à mieux refléter la dépréciation réelle. Le taux est donc passé de 30 à 40 p. 100 pour les camions de transport et les tracteurs de remorques, de 7 à 10 p. 100 pour les wagons de chemin de fer et de 4 à 10 p. 100 pour les camions et les autres actifs des sociétés ferroviaires de la classe 1.

Cette décision rapportera environ 30 millions de dollars par année à l'industrie canadienne du transport, environ 15 millions aux entreprises de camionnage et 15 millions aux sociétés ferroviaires.

Le ministre est aussi intervenu sur un troisième plan. Il a annoncé la formation d'une coopérative du camionnage et lui a accordé une aide de 2,7 millions de dollars. Cette coopérative permettra à ses membres d'accroître leur viabilité financière et leur compétitivité en réduisant leurs frais grâce à un accroissement de leur pouvoir d'achat de matériel et de fournitures, en facilitant l'exploitation par les propriétaires-exploitants et en leur permettant de faire appel aux conseils d'experts en gestion d'entreprise.

Enfin, quatrièmement, le gouvernement a versé 3 millions de dollars en subvention de démarrage à un institut de recherche sur le camionnage. Je crois que les Canadiens savent qu'il faut accorder plus d'attention à la recherche et au développement et aux sciences et à la technologie dans ce domaine.

L'institut effectuera des travaux de recherche et de développement axés spécifiquement sur l'industrie du transport et permettra de trouver des solutions aux difficultés que connaissent actuellement les camionneurs pour les aider à conserver leur rentabilité et leur compétitivité.

Notre gouvernement a également pris des mesures responsables de surveillance de la réglementation de l'industrie. Au Canada, la réglementation des sociétés de camionnage interprovincial a été confiée aux provinces par la Loi sur les transports routiers. En vertu de la mesure législative édictée en 1987, on devait procéder à un examen complet de cette loi dans les trois ans suivant son entrée en vigueur, et un rapport sur l'inversion du fardeau de la preuve prévue par la loi sera présenté au ministre des Transports très bientôt, je crois. Le principe du fardeau inversé permet aux demandeurs d'obtenir une licence pourvu qu'ils satisfassent aux critères d'aptitude, qu'ils veuillent et puissent s'acquitter de la tâche et qu'aucun autre transporteur ne puisse prouver un préjudice.

Les parties visées ont donc la charge de faire valoir leurs objections. Certains seront d'avis qu'il faut éliminer le fardeau inversé, tout en conservant les exigences relatives à l'aptitude, à la volonté et à la capacité du demandeur à être titulaire d'une licence de transport routier.

À l'heure actuelle, on ne s'attache qu'à la fiche de sécurité du demandeur ainsi qu'aux assurances. Toutefois, on pourrait peut-être aussi inclure la viabilité financière de l'entreprise. Je crois que c'est le genre de chose qu'il faudra envisager. Le gouvernement fédéral fait manifestement sa part, et nous pouvons faire plus.

• (1200)

J'avais très hâte que nous tenions ce débat aujourd'hui parce qu'à mon avis, le transport est l'un de nos secteurs clés et l'un de nos meilleurs atouts pour faire rouler notre pays comme sur des roulettes. Le gouvernement fédéral fait sa part pour rendre l'industrie du transport viable, efficace et rentable. Nous n'avons pas failli à nos engagements, et ce n'est pas demain la veille.

Comme je l'ai signalé au tout début, l'avenir de cette industrie nous tient à coeur et continuera de nous tenir à coeur, mais jamais au grand jamais au détriment de la sécurité. Cela ne saurait être. La sécurité, c'est ce qui compte le plus aux yeux des Canadiens, que ce soit dans le domaine de la santé et du bien-être, dans celui de l'agriculture ou encore dans celui des transports. La sécurité des Canadiens est primordiale, mais l'industrie doit aussi être compétitive.

Examiner les moyens d'aider l'industrie à devenir plus viable économiquement et financièrement, en lui fournissant les méthodes et la recherche qui lui permettront de faire face à la concurrence, c'est de ça qu'il s'agit. Nous devons voir au développement régional; l'industrie du camionnage est là pour nous y aider.

Nous transportons des marchandises d'un océan à l'autre, par camion mais aussi par train. Ce sont probablement les modes de transport les plus efficaces. Nous avons une excellente industrie.

Il est regrettable que nous ayons souffert de la récession ces dernières années. Je crois que nous sommes deux ou trois à l'avoir mentionné. Une rationalisation s'impose de toute évidence. Nous avions trop de camions, trop de chauffeurs sur les routes. D'où la perte d'emplois. Si nous voulons être efficaces, nous devons rationaliser l'industrie.

Pour terminer, j'aimerais seulement dire que je suis heureuse de prendre part à ce débat. Je suis ravie que le député du Parti néo-démocrate, le député de Thunder Bay—Atikokan, ait choisi ce sujet de discussion pour aujourd'hui. Il est beaucoup question d'infrastructure dans les réunions des premiers ministres. Nous nous rendons compte qu'ils souhaiteraient avoir davantage de fonds. Cette question relève bien sûr d'un autre ministère, d'un autre portefeuille, mais cela prouve que l'infrastructure est importante. Qu'il s'agisse des aéroports, des autoroutes, des voies maritimes, de celles pour le transport des marchandises, nous devons faire en sorte que notre pays soit en mesure de fonctionner.

Encore une fois, je vous remercie. Je compte bien que ce débat nous apportera des idées quant à la façon de régler certains problèmes.

M. Angus: Monsieur le Président, je veux remercier ma collègue du côté du gouvernement pour son intervention dans ce débat.

Elle n'est pas sans savoir que les recommandations du juge Moshansky ont fait une certaine sensation à la Chambre en ce qui concerne le moment où elle seront mises en oeuvre par le gouvernement.

L'une des recommandations faites par le juge Moshansky concernait le fait qu'il y avait une anomalie: les pilotes et les mécaniciens navigants font l'objet d'une réglementation et non le personnel de cabine, les agents de bord. Comme mesure de sécurité, il y a un règlement qui spécifie combien d'heures les pilotes peuvent travailler.

La Chambre par l'intermédiaire du Comité permanent des transports en révisant la Loi sur l'aéronautique a donné au gouvernement le pouvoir de réglementer les heures de travail des agents de bord. La motion que j'ai proposée est appuyée par l'opposition officielle et, plus important encore, par le gouvernement.

Le juge Moshansky, ignorant que nous avions pris cette mesure quand il a préparé son rapport, a dit que nous devrions le faire. Très bien, alors nous avons déjà pris une longueur d'avance. Le gouvernement dans sa réponse, déposée par le ministre des Transports, n'a pas dit qu'effectivement il allait le faire, mais qu'il allait renvoyer la question au projet de mise en oeuvre des recommendations de la Commission Dryden. En fait, le gouvernement a répondu: «On prend des mesures dans ce sens, une nouvelle modification de la Loi sur l'aéronautique adoptée le 19 mars 1992 donne l'autorité habilitante de réglementer le temps de vol des agents de bord. La demande d'un nouveau règlement sera renvoyée au projet de mise en oeuvre des recommandations de la Commisison Dryden.»

Je demanderai à la députée par votre intermédiaire pourquoi le gouvernement a choisi cette méthode alors que normalement il réunirait une commission spéciale représentant l'industrie, le syndicat, qui est dans le cas présent le Syndicat canadien de la fonction publique, et le ministère pour rédiger un règlement qui soit réalisable. Au lieu de cela, il a renvoyé la question à ce projet de mise en oeuvre qui a toutes sortes de choses à faire.

Est-ce une manière pour le gouvernement de ne pas faire cette modification très logique de la loi, au lieu de prendre immédiatement des mesures pour que les agents de bord puissent bénéficier du même genre de protection que les pilotes?

Mme Sparrow: Je remercie mon collègue de sa question, qui est très pertinente. Le rapport du juge Moshansky comporte beaucoup de recommandations excellentes, et je crois que notre gouvernement en a déjà mis 49 p. 100 en application par des mesures concrètes.

Nous sommes engagés, absolument et franchement, à répondre aux 191 recommandations et à les mettre en oeuvre.

Le député parlait plus précisément de la réglementation relative aux pilotes et à l'équipage de cabine, aux agents de bord. On s'est occupé du problème des pilotes en ce qui a trait au nombre d'heures de travail. Il faut régler ce problème.

Le ministre des Transports a mis sur pied un groupe d'application des recommandations qui sera chargé de s'occuper de certaines questions. Il n'y a aura pas de double emploi des services. Nous avons exactement le même objectif. Je suis d'accord avec le député pour dire que la sécurité doit primer.

Comme je l'ai dit dans mon intervention, nous n'avons jamais touché aux règles de sécurité. Je me réjouis vraiment des questions du député concernant les heures de travail des membres d'équipage. Il faut les limiter. Vous verrez que le ministre, par l'intermédiaire de son groupe d'application, proposera le même objectif. Je suis tout à fait d'accord avec le député.

Il est intéressant de constater que le gouvernement avait déjà mis beaucoup de recommandations en oeuvre avant même le dépôt du rapport Moshansky. Je puis dire sincèrement, comme on devra le reconnaître, que nous ne sommes pas restés à rien faire en attendant le rapport. Nous savions qu'il y avait des erreurs auxquelles nous pouvions remédier, ou auxquelles le ministère des Transports pouvait remédier, afin d'accroître la sécurité. Le député constatera donc que nous avons exactement le même objectif, que le ministre a mis sur pied un groupe d'application, que nous avons déjà donné suite à 49 p. 100 des recommandations et que nous mettrons les autres en application.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter la députée de Calgary-Sud-Ouest pour son discours. Il a certainement contribué à renforcer sa réputation de personne qui prend son travail à coeur, une réputation qu'elle s'est bâtie avant de devenir députée. Ses remarques montrent qu'elle comprend non seulement l'importance de la sécurité dans l'industrie des transports, mais aussi la nécessité de rechercher cet équilibre très délicat qu'il doit y avoir entre assurer la sécurité en tant que priorité cruciale et essayer de résoudre certains autres problèmes dans l'industrie des transports.

Je tiens à souligner à quel point il est important de citer certains faits, et je remercie la députée de s'en être chargée.

Il y a certains renseignements qui, à mon avis, valent la peine d'être répétés. Selon les données du Bureau de la sécurité des transports au Canada, le taux d'accident pour les avions canadiens est à la baisse. Il est passé de 16,9 p. 100 pour 1 000 heures de vol en 1981 à 14,2 p. 100 en 1987, et à un taux estimatif de 14 p. 100 en 1990. Le taux d'accident pour les chemins de fer canadiens est passé de 17,4 p. 100 par million de milles parcourus en 1981 à 12,5 p. 100 en 1987, et à 12,7 p. 100 en 1990.

• (1210)

Le nombre d'accidents maritimes est passé de 1 075 en 1981 à 1 008 en 1987, à 1 202 en 1990. Les données de la Direction de la sécurité routière de Transports Canada révèlent que le taux d'accidents d'automobile est passé de 133,1 pour 10 000 véhicules immatriculés en 1981 à 124,3 en 1987, et à 107,3 en 1990. Les statistiques préliminaires du Bureau de la sécurité des transports pour 1991 indiquent une amélioration dans tous les secteurs.

Comme il y a déjà une amélioration considérable, la députée peut-elle me dire ce que le gouvernement pourrait faire, selon elle, pour améliorer encore davantage la sécurité dans l'industrie des transports?

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Elk Island. Il dit, à juste titre, que l'amélioration de la sécurité est une nécessité absolue. Il faut surtout continuer la recherche que nous avons déjà entreprise sur la sécurité dans différents secteurs du transport. Nous consulterons constamment l'industrie et les consommateurs. Nous étudierons la réglementation et nous en discuterons, non seulement au sein du Comité permanent des transports, mais aussi avec toutes les assemblées législatives, afin de pouvoir donner suite, de manière très constructive et positive, aux recommandations du Bureau de la sécurité des transports du Canada et à toute autre suggestion visant à améliorer la sécurité.

Si vous me le permettez, je vais faire une rectification. Mon collègue a dit, à très juste titre, que le nombre d'accidents d'avion est en baisse. Il est de 16,9 accidents par 100 000 heures de vol, et non par 1 000 heures de vol, ce qui est un peu différent.

J'ai déjà parlé d'un groupe de travail du ministre des Transports sur l'industrie du camionnage, qui disposait d'un budget initial de 3 millions de dollars pour la création d'un institut de recherche sur le camionnage. La recherche dans le domaine des transports est nécessaire. Il y aura certainement de nouveaux modes de transport, de nouveaux types de moteurs ainsi que de nouveaux horaires de travail pour les membres d'équipage et les pilotes. Nous pouvons toujours faire davantage et nous allons poursuivre la recherche et le développement.

En terminant, je signale que nous allons éplucher le rapport du juge Moshansky sur l'accident aérien. Comme je l'ai dit, nous avons déjà donné suite à 49 p. 100 des recommandations qu'il contient et nous comptons mettre en application les 191 recommandations du rapport.

M. McCurdy: Monsieur le Président, dans ce débat, il y a deux façons de déterminer si le gouvernement avait raison.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vous saurais gré de nous informer si votre parti divisera entre ses représentants le temps qui lui est accordé.

M. McCurdy: C'est ce que nous ferons.

Il y a donc deux façons d'aborder la question. Il faut d'abord déterminer si la déréglementation était nécessaire, et ensuite voir comment la déréglementation au Canada s'est déroulée, à cause de la politique du gouvernement.

Premièrement, j'ai l'impression que les Canadiens situent la déréglementation dans le contexte de la déréglementation, de la privatisation et de l'Accord de libre-échange, de la destruction de nombreux éléments au Canada qui s'étaient avérés constructifs au fil des ans et du refus de reconnaître les caractéristiques uniques à notre pays.

La déréglementation ressemble énormément au libre-échange, en ce sens qu'elle semblait avantageuse, en principe, mais, en l'examinant de près, nous nous sommes aperçus qu'on n'y reconnaissait pas les différences importantes qui existaient et qui existent toujours entre le Canada et les États-Unis. Notre pays a de nombreuses caractéristiques. Nous n'avons qu'à penser à la grande superficie du pays, au maigre bassin de population, à la hausse du coût de l'énergie et à toutes les particularités de ce genre qui gênent le traité de libre-échange et la déréglementation.

Je veux essentiellement décrire les conséquences de la réglementation sur Windsor et signaler que, à bien des égards, le gouvernement semblait ne pas savoir ce qu'il faisait quand il s'est embarqué dans cette galère. Même si le gouvernement s'était engagé à procéder à la déréglementation, il aurait dû prévoir des programmes, des structures et des politiques visant à atténuer quelque peu les répercussions inévitables de la mise en oeuvre de la déréglementation.

Malheureusement, le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Transports nous a donné une idée de la pensée complexe et profonde du gouvernement. J'ai retenu deux affirmations très claires que le secrétaire parlementaire a faites. Selon lui, avec un avion dans les airs, on a un certain nombre d'accidents et, avec deux avions, le nombre d'accidents augmente. Cela illustre bien la profondeur des analyses effectuées en vue de ce débat, mais aussi au moment où le gouvernement a décidé de déréglementer les transports afin d'alléger le fardeau économique des transporteurs.

Une voix: Au nom de la concurrence.

M. McCurdy: Je ne sais trop ce que cela signifie quand on dit que la déréglementation n'a eu aucune incidence sur la sécurité, car, de toute évidence, les mesures de sécurité alourdissent le fardeau économique tant du gouvernement que des transporteurs.

La ville de Windsor est située à un endroit stratégique au Canada. En Ontario, c'est le lieu de convergence des lignes aériennes, des entreprises de camionnage et des chemins de fer assurant le transport entre le Canada et les États-Unis. Vous trouverez dans tous les transports, routiers, aériens ou ferroviaires, des exemples manifestes de l'impact de la déréglementation réalisée par ce gouvernement.

Dans le domaine du camionnage, nous avons constaté que 57 camionneurs ont fait faillite en Ontario en 1989. En 1990, ce chiffre est passé à 140 environ, pour atteindre en 1991 quelque chose comme 157. Depuis la déréglementation, le nombre de camionneurs qui font faillite en Ontario augmente d'année en année. À Windsor, c'est un événement quasi quotidien.

Je vois derrière moi notre ancien porte-parole pour les transports. Il a fait observer, comme bien d'autres, lors du débat, que les coûts plus élevés, les taux d'impôt plus élevés, le taux d'amortissement moins élevé, sans compter la concurrence des Américains qui ont l'habitude de transporter sur de plus longues distances, de faire des journées plus longues et de créer des compagnies plus grandes avec un coût marginal moindre, que sans une forme d'aide tout cela mènerait inévitablement à la destruction de l'industrie du camionnage si l'on permet en outre aux camionneurs américains de venir transporter des cargaisons à l'intérieur du Canada et pas seulement entre le Canada et les États-Unis.

La politique de déréglementation de ce gouvernement a eu pour conséquence de détruire l'industrie du camionnage à Windsor. La ministre nous dit que le gouvernement a pris des mesures pour venir en aide à l'industrie du camionnage. Elle aurait dû plutôt dire qu'il a pris des mesures pour secourir ce qui reste de l'industrie du camionnage.

Windsor comprend la déréglementation. Les camionneurs en colère y ont à deux reprises bloqué le pont Ambassador. Ils ont aussi bloqué l'autoroute 401 près de Toronto. Des centaines de camionneurs sont venus manifester ici même sur la Colline. Le gouvernement n'a commencé qu'à ce moment-là à prendre des mesures pour corriger ce qu'il aurait pu prévoir lorsqu'il s'est lancé dans la déréglementation.

Dans le domaine ferroviaire, et je ne voudrais pas m'y arrêter trop longtemps, nous avons appris que VIA Rail se propose de retirer tous ses wagons du couloir Québec-Windsor à cause d'un problème technique. Les problèmes techniques semblent surgir fréquemment dans tous ces secteurs.

• (1220)

Ce qui importe encore plus que les problèmes techniques fréquents de VIA Rail et des autres transporteurs ferroviaires de notre région, et il ne s'agit pas seulement des transporteurs canadiens, c'est l'indifférence totale que nous constatons, de la part des services canadiens d'inspection, aux problèmes techniques évidents des wagons américains inspectés à leur entrée au Canada.

La déréglementation ne touche pas que la sécurité, mais aussi les aspects économiques. Tant le CN que le CP empruntent un tunnel ferroviaire qui relie Windsor et Detroit.

Dans le nouveau contexte de la déréglementation, CN propose maintenant que le tunnel de Windsor, où l'on enregistre l'achalandage le plus important en Ontario, devienne pratiquement inutile pour cette société, puisqu'elle préfère construire un tunnel plus large qui conviendrait mieux aux importantes charges de fret transportées par chemin de fer. Une telle mesure déplacera complètement l'axe industriel de Windsor–Detroit vers la région de Sarnia–Port Huron. Malgré toutes les conséquences que cela entraîne, le gouvernement ne peut intervenir d'aucune façon.

La déréglementation ne doit pas être uniquement une initiative qui permet aux transporteurs de prendre des mesures qui favorisent leurs intérêts financiers propres, si ces intérêts ne tiennent pas compte de ceux des collectivités et risquent même de faire mourir celles–ci. C'est effectivement ce qui pourrait se produire à Windsor si on laisse le CN froidement passer outre les intérêts de la région de Windsor–Detroit et déplacer cet axe de transport vers la région de Sarnia.

Vous n'avez qu'à passer une semaine à Windsor pour constater les nombreux retards et annulations liés à des problèmes mécaniques pour comprendre les conséquences de la déréglementation du secteur aérien, conséquences auxquelles le rapport du juge Moshansky fait abondamment allusion.

Lorsque le gouvernement a déposé les règlements pertinents, celui–ci savait qu'il fallait d'abord s'occuper d'un grand nombre de questions, qu'il allait y avoir plus d'avions dans l'espace aérien, qu'il fallait plus d'inspecteurs, qu'il fallait procéder à des inspections de sécurité plus rigoureuses en ce qui a trait aux équipages et aux aéronefs, et qu'il faudrait un plus grand nombre de contrôleurs de la circulation aérienne.

Encore aujourd'hui, nous n'avons pas suffisamment de contrôleurs pour s'occuper du nombre accru de vols par suite de la déréglementation.

Les conséquences pour Windsor sont exactement celles qui avaient été prédites: annulations de vols, et incidence économique importante sur notre ville.

Vous n'avez pas besoin d'écouter les résidents de Windsor, qui dénoncent depuis cinq ans la mesure prise par le gouvernement. Si vous lisez le rapport Moshansky, vous constaterez pourquoi deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, vingt différents rapports disent que le gouvernement aurait dû prévoir la situation qui a entraîné l'écrasement à Dryden et qui pourrait entraîner d'autres accidents, si ce gouvernement ne se décide pas à prendre au sérieux les recommandations faites.

La déréglementation a été mal appliquée sur le plan pratique. Du point de vue idéologique, c'était une mesure stupide.

M. Angus: Monsieur le Président, je dois dire que j'ai bien aimé l'allocution de mon collègue et je voudrais continuer dans le même ordre d'idées que sa dernière observation au sujet des 20 rapports.

Je voudrais lui lire la citation suivante: «Par ailleurs, le comité estime que le ministre des Transports devra disposer, à tout moment, de ressources humaines et techniques suffisantes pour pouvoir maintenir et améliorer la sécurité dans le secteur des transports.»

Cette citation ne provient pas d'un rapport d'un comité formé de fonctionnaires, ni d'inspecteurs, ni de syndicalistes. Elle provient du rapport que le Comité permanent des transports a déposé après avoir étudié le Livre blanc, *Aller sans entraves*, qui a amorcé toute cette réflexion.

Ma question est la suivante: est–il étonné d'apprendre que les Conservateurs, qui formaient la majorité au sein de ce comité, ont eux aussi signalé les dangers qui nous guettaient en conseillant au ministre de toujours disposer de ressources suffisantes, c'est–à–dire des inspecteurs, des contrôleurs aériens, des gardiens de sécurité, etc., et qu'ils savaient dans quelle galère nous nous embarquions?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je suis heureux que mon collègue m'ait posé cette question.

Il a raison. Les conclusions du rapport du comité s'appuyaient sur le gros bon sens. Mais il faut bien faire la différence entre le bon sens, l'idéologie et les agissements de ce gouvernement.

Comme je le disais, notre porte–parole actuel dans le domaine des transports ainsi que beaucoup de personnes intuitives, tant chez les ministériels qu'au sein du Parti libéral, avaient prévu l'inévitable: avec la déréglementation, les grandes lignes aériennes allaient se concentrer sur les centres nerveux. Par conséquent, toutes les petites villes allaient devoir accepter d'être desservies par des lignes aériennes plus petites, ayant moins de ressources et faisant des économies de bouts de chandelle.

Même sans cela, le simple fait que le nombre de vols augmente montrait clairement qu'il fallait avoir plus de ressources pour faire appliquer la réglementation. Une grande partie de ces ressources est assurée par Transports Canada.

À l'aéroport Pearson, il y a deux choses que n'importe quel idiot saurait. S'il y a plus de vols, il doit y avoir plus, et non moins, de contrôleurs aériens. Il faut aussi augmenter le nombre de pistes et de services connexes. On doit par ailleurs embaucher plus d'inspecteurs tout en faisant très attention dans le choix des personnes ainsi acceptées dans l'industrie aérienne.

Rien de tout cela n'a été fait. Il n'y a pas que le Comité des transports qui l'ait dit. Le groupe de travail présidé par M. Nielsen est arrivé aux mêmes conclusions. Tout le monde a dit la même chose, parce qu'il suffisait de regarder un peu ce qui s'est produit après la déréglementation aux États-Unis. Tous les problèmes que la déréglementation a causés au Canada étaient prévisibles à voir ce qui se passait chez notre voisin du Sud, dans le secteur du camionnage et dans les transports aériens.

Idéologiquement, nous ne sommes pas d'accord avec ce que le gouvernement a fait, mais même au nom des principes qu'il défend, il n'a surtout pas d'excuses pour ne pas avoir fait le nécessaire. Il n'a pas pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Canadiens, et c'est de cela qu'il est coupable. Il est coupable de tellement de choses, de toute façon.

M. Sid Parker (Kootenay-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion présentée par mon collègue de Thunder Bay. Elle se lit comme suit:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas admettre que la déréglementation de l'industrie canadienne des transports s'est avérée un échec et a en fait entraîné une diminution du nombre de transporteurs aériens, une diminution des emplois, une hausse des prix, une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

Je veux faire des observations au sujet du transport ferroviaire, tout en commentant la réponse du député de Calgary-Sud. Dans ma circonscription, qui est très près de la sienne, il y a entre Field et Golden un tronçon de la Transcanadienne qui ressemble davantage à un chemin à vaches qu'à une autoroute.

Le gouvernement fédéral, qui exerçait jadis un contrôle sur le transport et le camionnage, a permis aux gouvernements provinciaux de conclure des accords qui sont beaucoup moins rigoureux. À la suite d'essais effectués à Golden par la GRC, de nombreux camions ont dû être retirés de la circulation sur l'autoroute parce qu'ils ne satisfaisaient pas aux normes. Les gros camions transportant des maisons mobiles ou des maisons modulaires de 30 à 40 pieds de long sur cette route très profilée et sinueuse ne sont plus tenus d'être précédés d'un véhicule chargé d'assurer la sécurité.

• (1230)

Je signale au député que ce n'est pas sécuritaire et qu'il est à craindre qu'il se produise de plus en plus d'accidents majeurs. Sans cette déréglementation, je suis presque sûr que nous n'aurions jamais eu à déplorer ce terrible accident survenu à Vancouver. Un camion a brusquement dérapé sur le goudron chaud et est allé emboutir une voiture dans laquelle prenait place une famille qui attendait sagement sur le quai l'arrivée du traversier. Peut-on vraiment dire que ces innocentes victimes ont bénéficié d'une sécurité quelconque?

Cela est attribuable directement à la déréglementation du secteur du camionnage et le gouvernement doit en assumer la pleine responsabilité.

Je voudrais consacrer la majeure partie de mes observations au secteur ferroviaire, car j'ai été inspecteur de wagons chez CP Rail pendant 19 ans, du début des années 1940 jusque dans les années 1960. À l'époque, un représentant de la Commission canadienne des transports pouvait à l'improviste arrêter un train dans la gare de triage, l'inspecter et refuser que des wagons quittent cette gare; on devait les décrocher et personne ne pouvait rien y faire.

Ce type de précautions en matière de sécurité étaient importantes. Les inspecteurs se chargeaient de l'inspection des trains dans tout le pays, mais de temps à autre, on procédait à une vérification par sondage qui permettait d'assurer la sécurité des transports et le gouvernement savait exactement à ce moment-là dans quel état ces trains étaient.

À la suite de la déréglementation, tout cela a disparu maintenant. Les chemins de fer peuvent réduire le nombre d'employés à bord des trains. Ces derniers transportent un tonnage deux fois plus important. Pourtant, on a réduit le nombre d'employés et supprimé le wagon de queue. On a décidé plutôt d'installer un signal électrique à la queue du train et on a pris des engagements très fermes à ce sujet. Il est maintenant question d'installer des cataphotes à la queue des trains. Pouvez-vous imaginer à quel point les trains munis de ces cataphotes seraient sûrs? Du fait des courbes sur les voies de chemins de fer, on ne pourrait les voir que lorsque les phares les éclaireraient.

Je sais qu'il y a des signaux et tout le reste dans tout le pays qui montrent où sont les trains, mais quoi qu'il en soit, manifestement, nous n'avons pas atteint le point où un train de 100 wagons arrêté sur la voie à cause de troubles mécaniques ne pourrait compter que sur un cataphote à la queue du train pour signaler au prochain train qu'il est arrêté. On ne peut pas parler de sécurité.

Je tiens à dire à la Chambre que nous ferions mieux de réglementer à nouveau ce type de choses, car dans la négative, de très graves accidents risquent de se produire.

La compagnie de chemin de fer s'était également engagée à maintenir les inspecteurs de wagons aux endroits en question; on nous a dit que Cranbrook, dans ma circonscription, serait un point d'inspection des wagons. L'année dernière, la compagnie a sabré dans les inspections à cet endroit-là. Il y a des wagons venant des États-Unis dans le cadre d'un échange qui entrent dans nos gares de triage et non dans la première gare, le premier endroit où ils arrivaient normalement lorsqu'ils entraient au Canada pour une inspection; ils entrent donc dans la ville de Cranbrook dans certaines gares de triage où on a maintenant réduit le nombre d'inspecteurs et on ne peut même pas savoir à quel point ces wagons sont sûrs.

J'ai en main des rapports qui indiquent que des fuites de produits chimiques ont eu lieu dans cette gare. L'équipe d'intervention qui est censée être mise sur pied à la suite de la déréglementation—le ministère dit qu'une équipe est censée intervenir—ne respecte même pas les dispositions prévues dans le règlement. Si elle doit intervenir dans une tragédie, elle doit rencontrer régulièrement les pompiers et les ambulanciers des localités, l'équipe d'intervention d'urgence et les sociétés ferroviaires. Sinon, elle ne sert à rien.

Ce sont des problèmes de ce genre qui se produisent à cause de la déréglementation. Je ne blâme pas les travailleurs syndiqués des chemins de fer d'engager des négociations car, lorsque la société ferroviaire décide de réduire un équipage ou un système, elle conclut avec eux des ententes importantes ou des mises à la retraite avec primes considérables.

Il n'est ni inhabituel ni immoral, je présume, que le syndicat veuille appuyer ses membres et tenter de conclure la meilleure entente possible. Les syndiqués se rendent compte que les gouvernements ne protégeront pas leur règlement sur la sécurité. Alors, ils font tout aussi bien de conclure les meilleures ententes possibles. Ils négocient donc naturellement des mises à la retraite avec primes et d'autres ententes de ce genre. Or, ce n'est pas ainsi qu'on fait fonctionner des chemins de fer sûrs et efficaces au Canada et cela cause les problèmes que nous avons partout dans le pays.

Dans la circonscription que je représente, Kootenay-Est, on a probablement les pentes les plus raides. Les chemins de fer transportent 10 000 à 14 000 tonnes de marchandises sur chacun d'eux et descendent la colline à partir de Glacier, après être passés par le tunnel Connaught ou le nouveau tunnel MacDonald, pour se rendre à Revelstoke. La pente est forte et le tonnage élevé. Il n'y a pas de fourgon de queue, tout l'équipage est en tête, et lorsque le train arrive à Revelstoke il n'y a là qu'un ou deux inspecteurs de wagons, alors qu'autrefois il y en avait 25 ou 30.

Ce n'est pas cela la sécurité. Le nettoyage des freins pneumatiques se faisait autrefois tous les quatre ans. Les freins défectueux étaient marqués, et les wagons envoyés sur une voie de garage. Là, on démontait les freins et on en posait des neufs. Maintenant, le service est illimité. Les wagons parcourent le pays et sont exposés à la poussière de charbon et celle de la voie qui entre dans les canalisations. Les freins pneumatiques ont besoin d'être propres pour être efficaces, pourtant nous en sommes à un stade où il n'y a même plus de période de nettoyage obligatoire. Pourtant, un train transporte des centaines et même des milliers de tonnes.

La périodicité était autrefois de quatre ans, ce qui est déjà très long, il aurait fallu réduire cette durée. On faisait un essai tous les 90 jours, sur la voie de garage, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de fuite d'air et que les freins fonctionnaient correctement. On ne fait plus rien de tout cela.

Voilà les conséquences de la déréglementation pour les chemins de fer. Les chemins de fer ne sont plus sûrs et les accidents graves vont se multiplier dans tout le pays.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue, parce qu'il vient de présenter une excellente analyse de la situation. Je crois que très peu de députés connaissent ce domaine aussi bien que lui, qui a travaillé directement sur les voies ferrées. Bien sûr, le député de Regina—Lumsden y a aussi travaillé, mais dans des activités différentes, soit en télécommunications.

Je tiens à faire remarquer qu'avec les années, on a accumulé une série de règlements que le gouvernement élimine peu à peu.

Je voudrais simplement que le député m'explique pourquoi on a établi ces règlements en premier lieu.

M. Parker: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé cette question. Il nous ramène précisé-

ment à la situation. Or, nous avons un réseau ferroviaire qui traverse le continent d'est en ouest. Il y avait naguère bien des wagons qui circulaient, soit au travers des Prairies ou en provenance des États-Unis. En effet, beaucoup d'embranchements permettent le transport des expéditions de céréales. Or, le gouvernement, à l'époque, avait décidé qu'il ne pouvait laisser les files de wagons traverser le Canada sans qu'il y ait une inspection efficace.

Par contre, il ne pouvait confier cette responsabilité aux entreprises privées, et il avait bien raison. Après tout, leur raison d'être est le profit.

• (1240)

On a donc formé un groupe d'inspecteurs au sein de Transports Canada. Ces inspecteurs se sont révélés très efficaces et ils ont gagné le respect de tous les employés des compagnies de chemins de fer. Quand un inspecteur arrivait, le conducteur devait appliquer les freins. Les inspecteurs avaient le pouvoir de faire immobiliser le train. Personne ne pouvait y toucher. L'inspection s'effectuait consciencieusement d'un bout à l'autre du train. À la fin de l'inspection, la marque de la CCT était posée sur chaque wagon dont l'état avait été jugé satisfaisant. Grâce à ces inspections, jusqu'à 33 p. 100 des wagons étaient retirés parce que les freins à main ou des mains courantes étaient défectueux. Ces wagons allaient sur les voies de réparation. Ils étaient tous marqués et enregistrés. Une telle inspection par le gouvernement permettait de détecter toutes les failles du réseau. Maintenant que tout cela est fini, a-t-on idée de ce qui se passe dans le réseau ferroviaire aujourd'hui?

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je voudrais simplement demander au député s'il peut me dire s'il est vrai que les compagnies de chemins de fer et la CCT ont tous deux réduit le nombre d'inspecteurs de voitures.

M. Parker: Monsieur le Président, je serai bref. Oui, c'est vrai, et ce qui est malheureux là-dedans, c'est que ces inspecteurs étaient très compétents.

Avant de passer inspecteurs, ils devaient suivre une formation obligatoire de quatre ans. Étant donné le nombre de moins en moins élevé d'inspecteurs, il n'en est plus ainsi. On fait de moins en moins de formation, et l'industrie des chemins de fer risque de se retrouver dans une situation difficile si le gouvernement ne change pas ses vues à l'égard de la déréglementation.

Les crédits

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer, en cette journée d'opposition, au débat sur une motion qui fait essentiellement ressortir la vérité.

La vérité, c'est que les mesures de déréglementation prises par ce gouvernement sont un échec. Elles n'ont pas marché et montrent que le gouvernement n'a pas vraiment de programme ou de cadre pour développer l'infrastructure des transports, une partie intégrante de notre économie. Pour développer, en cette période de débat sur l'unité, la structure qui permettra aux transports de continuer de rapprocher les Canadiens de l'Est, de l'Ouest et du Nord.

Le gouvernement a commencé à parler de déréglementation en 1985. Quelques années plus tard, il a réalisé, par les mesures législatives qui avaient été prises, que c'était un véritable cauchemar et a préféré laisser les forces du marché agir. Il a préféré s'en laver les mains et laisser la politique en matière de transport et le réseau suivre leurs cours. Lorsque nous parlons d'échec, comme aujourd'hui en cette Chambre, nous pouvons en cerner les causes.

La première, c'est ce que le gouvernement avait fait une promesse à mon collègue, l'ancien porte-parole en matière de transports, le député de Humber—Saint-Barbe—Baie Verte; il lui avait promis à lui et à d'autres membres du caucus que la déréglementation conduirait à un accroissement de la concurrence sur le marché. Elle donnerait naissance à des compagnies aériennes régionales dans tout le pays. Et qu'est-ce qui s'est passé? Nous nous retrouvons avec deux acteurs seulement et nous risquons fort qu'il n'en reste plus qu'un, une seule compagnie aérienne qui détiendra le monopole du transport aérien.

Nous sommes passés d'une situation où nous avions des transporteurs régionaux, avant l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, à la domination par deux transporteurs qui assurent à eux seuls près de 95 p. 100 du trafic aérien.

Je vais concentrer mes remarques sur l'industrie aérienne puisque mon ami qui m'a précédé a parlé de l'industrie ferroviaire. Nous sommes passés d'une industrie qui commençait à se diversifier à une industrie qui est dominée et contrôlée à 95 p. 100 par Air Canada et les Lignes aériennes Canadien.

Je n'ai rien contre ces deux compagnies, mais ce gouvernement s'était engagé, entre autres, à poursuivre la diversification de l'industrie et à permettre aux petits transporteurs régionaux de prendre de l'expansion, et il n'en a rien fait. C'est exactement l'inverse qui s'est passé.

City Express, qui opérait à partir de ma circonscription à Toronto et assurait un service de navettes entre différentes villes canadiennes et américaines et qu'avait lancée Vic Popolardo, n'existe plus. L'une des raisons, pas la seule, mais l'une d'entre elles est qu'Air Canada a évincé cette compagnie du marché. Air Ontario, grâce à des économies d'échelle, offrait des rabais que City Express ne pouvait malheureusement pas se permettre à long terme. Cette société s'est endettée progressivement jusqu'au jour où tout s'est écroulé autour d'elle, comme ce fut le cas de City Express et de tant d'autres transporteurs régionaux.

Sur le plan de l'augmentation de la concurrence, l'échec est évident.

Le gouvernement a aussi suggéré que grâce à la concurrence accrue, on réussirait à créer un plus grand nombre d'emplois. Dans la seule industrie aérienne, au cours des derniers 16 à 18 mois, on a vu disparaître plus de 5 000 emplois à la faveur de compressions ou de fermetures à Nationair, à Air Canada, aux Lignes aériennes Canadien et à divers transporteurs régionaux.

Qu'arrive-t-il de la création d'emplois qui devait se produire grâce à cette idéologie de libération de l'entreprise, d'abolition du mécanisme de réglementation gouvernemental, d'amélioration de l'orientation et de l'équité du marché?

Selon sa troisième promesse, le gouvernement devait assurer un service de meilleure qualité dans toutes les régions du pays. Je doute que ce soit le cas. Le gouvernement peut faire valoir quelques rares vols qui ont été ajoutés dans certaines régions.

Or, il devrait aussi mentionner bon nombre d'endroits du nord de l'Ontario comme Sudbury et Sault Ste. Marie où c'est le contraire qui s'est produit. Voyons ce qui se passe dans les régions de l'Atlantique depuis que le gouvernement a démantelé Via Rail alors qu'il ne peut appuyer par une aide fédérale la construction d'autoroutes adéquates. Il a aussi commencé à supprimer des services d'avions à réaction dans ces régions de l'Atlantique, dans le nord de l'Ontario et dans certaines parties de l'ouest du Canada.

Les Canadiens se demandent de plus en plus quelles sont les normes dans ce domaine. Si par hasard vous habitez Toronto, qui profite du plus beau fleuron en matière d'aéroports, ou Vancouver ou Montréal, au coeur des principaux marchés canadiens, vous profitez d'un service fréquent et d'excellente qualité par avions à réaction. Si vous habitez Sudbury ou Sault Ste. Marie, Air Canada a supprimé ce genre de service sans préavis. Pourquoi? Si vous voulez vous rendre à Deer Lake, vous devez emprunter un avion à hélices. Pourquoi?

Comme nous discutons de la question sensible et délicate de l'unité nationale, l'industrie du transport déchire le fragile tissu qui nous unit parce que les Canadiens sont traités différemment selon l'endroit où ils habitent. Ajoutez ensuite à cela le principe du recouvrement des coûts. Les compagnies qui utilisent les aéroports des provinces de l'Atlantique paient proportionnellement plus de droits que celles qui utilisent l'aéroport Pearson, le plus important de notre pays.

Les Canadiens qui habitent dans ces régions se demandent où est le miracle que la déréglementation devait opérer dans la qualité du service. Sur ce point, la qualité a baissé encore une fois.

Nous avons ensuite conclu l'entente «ciel ouvert». Peut-on imaginer ce qui arrivera avec le cabotage dans le cadre de cette entente? On va laisser les transporteurs américains envahir le Canada.

Pensez-vous un instant que les géants américains du transport vont se faire le moindre souci de Deer Lake, Moose Jaw, Sault Ste. Marie, Sarnia ou Sudbury? Ils s'intéressent aux principaux centres du marché du transport aérien au Canada. C'est ce qui est rentable pour eux.

• (1250)

La situation est mauvaise maintenant, mais qu'en sera-t-il si le gouvernement ne pose pas ses conditions et ne fixe pas ses priorités dans un accord de libre-échange sur le transport aérien?

Nous connaissons déjà leurs priorités d'après l'Accord de libre-échange. Inutile de le corriger. Ils veulent conclure maintenant un accord de libre-échange nord-américain avec les États-Unis et le Mexique.

Qu'adviendra-t-il de la qualité du service si nous permettons aux transporteurs américains d'aller où bon leur semble dans ce pays? Nous savons ce qui va arriver. Ils vont tous graviter de la pire manière autour de ces grands centres et creuser encore plus le gouffre économique qui sépare les Canadiens maintenant, selon l'endroit où ils habitent.

Enfin, mes collègues de ce côté-ci ont cité les critiques successifs des questions de transport qui avaient obtenu à maintes reprises des garanties du vice-premier ministre et de toutes les sommités qui se sont occupées du portefeuille des Transports. Ils ont tous défilé les uns après les autres en jurant que la sécurité ne serait pas seulement maintenue, mais qu'elle serait accrue.

Mais comment a évolué la sécurité? Le gouvernement a parlé de déréglementation en 1985 et l'industrie avait commencé à la planifier avant même qu'elle ne devienne réalité. On nous a parlé d'un accroissement du volume du trafic, aérien notamment, et du nombre de passagers, mais on n'a pas planifié de système de sécurité pour faire face à cette nouvelle situation, nous avons plutôt constaté une baisse du niveau de sécurité.

Il y a moins de contrôleurs aériens aujourd'hui qu'avant le début de la déréglementation. À ce moment, il y en avait 1 800 et aujourd'hui, il y en a 1 400.

Au moment où il a commencé à parler de déréglementation en 1985, le gouvernement a gelé le nombre de contrôleurs aériens sortant de l'école de formation de Cornwall. Plutôt que de planifier en prévision des besoins accrus, ils ont gelé le nombre de contrôleurs. Pourquoi? Parce que les conservateurs sont animés par ce que l'on appelle une idéologie et qu'ils ne peuvent pas s'en dégager.

Aujourd'hui, le ministre des Transports est obligé de faire des pieds et des mains pour que l'on forme plus de contrôleurs à Cornwall. Dans son rapport, le juge Moshansky laisse entendre qu'il nous manque 400 contrôleurs aériens pour respecter les normes minimales.

Savez-vous combien d'inspecteurs d'avions des lignes aériennes commerciales nous avons aujourd'hui? Nous en avons 31. En 1988, une fuite nous permettait d'apprendre que selon une note de service confidentielle du ministère, on évaluait le nombre d'inspecteurs requis à 41.

Aujourd'hui, en 1992, il en manque encore 10 pour atteindre le seuil fixé en 1988 et le gouvernement a l'audace et la témérité—un des mots favoris du premier ministre—de dire qu'il a toujours comblé au fur et à mesure les besoins en matière de sécurité, que ce soit en termes de réglementation ou de systèmes de sécurité.

Pour ce qui est de libérer la circulation aérienne, si les Américains doivent faire une plus grande utilisation de notre espace aérien—beaucoup plus sûr à mon avis que celui des États-Unis—qu'est-ce que cela signifiera pour le transport des Canadiens? A-t-on au moins prévu, en ce qui concerne la sécurité, d'harmoniser—un autre terme favori du premier ministre—d'harmoniser leur système avec le nôtre et non l'inverse? Le ministre ne dit pas grand-chose quand vient la question de déréglementation ou celle d'un accord pour libérer la circulation aérienne entre les deux pays.

Le juge Moshansky a dit essentiellement de façon très brutale et en termes francs et précis que la déréglementation du ciel, jointe à des mesures d'austérité financière ont nui à la sécurité du transport aérien. C'est essentiellement ce qu'il a dit. Ainsi que l'a fait remarquer notre porte-parole, ensemble la politique budgétaire et la déréglementation ont provoqué une collision en plein air, faisant une victime—la sécurité.

Nous ne voulons pas être alarmistes. Nous n'avons nullement l'intention d'effrayer les passagers. Je pense en fait que malgré les mesures prises par le gouvernement, notre infrastructure est encore solide.

Ce que je veux dire, c'est que si l'on veut déréglementer, accroître la circulation aérienne, assurer un plus grand nombre de mouvements avec des flottes qui ne sont pas nouvelles, il est logique que la sécurité soit renforcée. Or, elle est réduite pour des raisons financières attribuables à l'idéologie du gouvernement.

C'est la même chose chez nous, à Toronto. Le ministre de la Défense nationale décrète qu'il faut rationaliser les dépôts de Moncton, de Downsview et de Montréal à cause des compressions budgétaires. Très bien! Il fait donc réaliser une étude en 1990, pour le compte du gouvernement, afin de connaître le meilleur endroit où regrouper les dépôts.

Le rapport que le groupe chargé de l'étude de productivité lui présente en 1990 comporte quatre recommandations. Le premier choix du point de vue de la rentabilité était Kingston. En effet, ce choix s'imposait logiquement, compte tenu des considérations militaires et financières ainsi que de l'emplacement de Kingston, entre Montréal et Toronto. Le lieu le moins indiqué d'entre tous, dans tout l'axe Toronto-Kingston-Montréal, du point de vue de la viabilité économique était Montréal. Où le ministre a-t-il décidé de regrouper les dépôts? À Montréal.

Je ne veux pas susciter de rivalité entre les régions ou les villes, ni comparer le coût économique de Toronto à celui de Montréal. Car l'économie montréalaise est en aussi piètre état que celle de Toronto, voire pire.

Par contre, j'estime qu'on ne devrait pas traiter de la sorte les 300 personnes qui travaillent à Toronto. Cela veut dire 300 emplois de moins à Toronto. Une perte très concrète et très réelle. J'ai rencontré les personnes visées ainsi que le syndicat qui les représente, et elles m'ont fait parvenir des lettres. Elles n'arrivent pas à comprendre ce qui pousse le gouvernement à agir de la sorte.

En tant que député de la région de Toronto, j'aimerais que le gouvernement me dise, entre autres choses, si les compressions budgétaires figurent effectivement parmi les principales considérations idéologiques qui guident l'action gouvernementale. S'il avait choisi Kingston, cela semblerait au moins juste. Il épargnerait peut-être ainsi aux employés des dépôts de Montréal et de Toronto les déchirements qu'occasionnent un déménagement dans un nouveau lieu d'affectation.

Je pourrais faire accepter ce raisonnement aux gens de Toronto, et je suis persuadé que mes amis du Québec pourraient faire de même à Montréal. Mais ce que je ne peux pas faire accepter à Toronto, c'est la justification de cette décision.

Les gens en concluent manifestement qu'il ne s'agit pas de rationalisation ni d'économie, mais de la politique du ministre de la Défense nationale qui reste assez longtemps au Canada pour prendre ces décisions insensées, puis s'envole, et nous devons mettre de l'ordre dans la pagaille qu'il a causée.

• (1300)

L'autre aspect négatif de la question est que le ministre qui est originaire du Québec, un concitoyen canadien du Québec qui participe au débat sur l'unité nationale, par cette décision même, suscite des sentiments négatifs à l'égard de Montréal et du Québec. Les travailleurs ont dit des choses sur nos concitoyens dont on ne devrait pas parler. Le ministre doit apprendre que, quand il prend une décision qui devient presque indéfendable, il contribue aux forces que lui-même et des concitoyens du Québec essayent de concilier avec tous les Canadiens.

Il s'agit d'une décision militaire et économique qui se trouve mêlée au contexte de l'unité nationale. C'est extrêmement dangereux. En ce qui concerne le dépôt militaire, j'ai écrit hier au ministre pour lui demander, de concert avec ses collaborateurs, de reconsidérer la question. Je ne leur demande même pas de garder la base de Downsview à Toronto dans son état actuel.

Si c'était sa décision, je l'applaudirais. S'il peut donner au moins aux Canadiens la solution la plus efficace, la plus rentable et celle qui sert le mieux les intérêts de notre sécurité nationale, si ces trois facteurs se trouvent à Kingston, alors je défendrais la solution de Kingston. Autrement, j'aurai du mal à donner la raison de cette décision et à l'expliquer aux travailleurs qui viendront à mon bureau demain et samedi pour me dire: «Bon, il y a une perte nette de 300 emplois. Qu'est-ce que je fais maintenant?»

Nous savons l'effet qu'ont eu la récession et l'Accord de libre-échange sur Toronto. Nous savons qu'il n'y a pas eu de création d'emplois. Espérons au moins que le gouvernement va conserver le niveau actuel d'emploi sans prendre de mesure qui signifie: «Vous allez subir une perte nette de 300 emplois qui ne seront pas remplacés».

Qu'est-ce que je peux faire dans ces conditions pour que ces 300 familles continuent à croire au Canada? C'est la même chose quand il s'agit de sécurité. Le gouvernement veut déréglementer. Il veut augmenter le nombre de vols, c'est lui qui gouverne mais il a aussi la responsabilité de fournir une sécurité qui aille de pair avec la déréglementation et ne soit pas en retard sur elle afin qu'elle ne devienne pas la victime de l'idéologie du gouvernement qui consiste simplement à regarder non pas vers l'avenir, mais vers le passé.

M. Ross Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que mon collègue abordera la dernière partie de l'intervention du député. Je sympathise dans une certaine mesure avec ce que mon collègue d'en face a dit à propos des voyages en avion. Comme vous le savez, un certain nombre d'entre nous passent beaucoup de temps en avion. Cela commence à m'exaspérer.

Autrefois, quand on prenait l'avion à St. John's, il fallait téléphoner pour savoir si l'avion partait ou pas. Depuis six ans que je vais à St. John's et que j'en repars par avion, il m'est arrivé une fois seulement de ne pas pouvoir emprunter cet aéroport à cause du mauvais temps. Maintenant, on s'y rend tout simplement.

Quand on arrive à St. John's à six heures du matin, on ne peut pas dire si les avions partent ou pas, car il y a tellement d'appareils qui volent. On ne sait pas ce qui se passe. Il y a deux 737 de CP Air qui attendent au sol tous les matins. Il y a deux réactés d'Air Canada. Il y a un 727, et il y a maintenant un Airbus qui s'en vient, plus tous les Dash-8 qui sont alignés le long de la piste. Je suis d'accord avec lui. On ne sait pas ce qui se passe, il y a tellement d'avions qui volent.

La région compte 560 000 habitants, soit la population de North York. Quels sont les services dont nous disposons? Il y a tous les jours 13 vols de St. John's à Halifax, dont dix directs. Il y a tous les jours neuf vols de St.

John's à Gander. Il y a chaque jour de la semaine huit vols de St. John's à Deer Lake.

C'est inouï, sans précédent. La situation à Deer Lake est très grave. Il y a sept vols par jour de Deer Lake à Halifax, dont six directs. La situation est grave à Deer Lake. La déréglementation a entraîné une telle augmentation du nombre d'avions que les dépenses du gouvernement s'en sont trouvées gonflées.

Il nous a fallu construire un aéroport tout neuf à Deer Lake, l'aéroport commémoratif Tobin. Fidèle au modèle, il n'a que les murs et pas de toit.

Voilà ce qu'a donné la déréglementation. Avec tous les 737, les 727, les Airbus et les 146 qui vont et viennent, dont le service de réactés de Stephenville à Halifax et Montréal, comment le député de la région de Toronto peut-il expliquer qu'après l'introduction de la déréglementation, nous ayons un nombre sans précédent d'avions, de vols et de places d'avion alors que la déréglementation était censée nous priver de services?

M. Marchi: Monsieur le Président, je suis content que mon collègue se soit levé, parce que je crois qu'il n'écoutait pas le message que je tentais de transmettre à la Chambre et aux Canadiens.

Je ne dis pas que l'Ontario se limite seulement à Toronto et il ne devrait pas prétendre que Terre-Neuve ne dépend que de St. John's. Que pense-t-il alors de Goose Bay? De Deer Lake? De Gander? De Stephenville? Terre-Neuve, ce n'est pas simplement St. John's, et l'Ontario, ce n'est pas simplement Toronto. Voilà pourquoi je cherchais à décrire, en tant que député de Toronto, les besoins de mes concitoyens de Sudbury, Sault Ste. Marie, Hamilton, et de partout au Canada.

Il est aussi intéressant de noter que le député a omis de parler de la philosophie financière du gouvernement que j'ai illustrée avec l'exemple du dépôt des forces armées. Cela s'explique peut-être par le fait que la circonscription du député et celle du ministre des Pêches et des Océans, le député de St. John's-Ouest, reçoivent essentiellement 82 p. 100 du budget réservé aux petites embarcations bien qu'elles affichent la plus faible proportion de travailleurs dans le secteur de la pêche. Voilà peut-être pourquoi le député n'a pas parlé du dépôt des forces armées installé à Montréal plutôt qu'à Kingston, malgré une recommandation tenant compte de facteurs financiers et d'autres variables. Cela cerne bien le malaise dont souffre le gouvernement, malaise que les Canadiens, contrairement aux consultants et aux stratèges du gouvernement, comprennent fort bien et auxquels ils s'attaqueront très bientôt.

M. Angus: Monsieur le Président, je vais être bref en espérant que mon autre collègue aura le temps d'intervenir. En ce qui concerne tous ces vols dont le député d'en face a parlé, je veux demander à mon collègue de York-Nord s'il reconnaît que, dans bien des cas, il s'agit de deux transporteurs aériens qui partent à la même heure pour la même destination. Nous le voyons certainement en Ontario lorsqu'un vol d'Air Canada quitte l'aéroport de Toronto à 9 heures à destination d'Ottawa, de Thunder Bay, de Montréal ou d'ailleurs, et qu'un vol de Canadien quitte le même aéroport à 9 h 05 pour la même destination. Il y a beaucoup de vols inutiles, et je suppose que c'est la même chose dans le Canada atlantique. J'ai fréquenté ces aéroports et c'est vrai qu'il y a beaucoup d'avions au sol tôt le matin mais, à 9 heures, il n'en reste plus un. On ne les revoit pas avant 16 heures.

Je me demande si le député pourrait répondre à cette analyse.

M. Marchi: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir fait allusion à un fait que j'ai omis de signaler. Il s'agit d'une autre promesse de la déréglementation, qui devait faire baisser les prix pour le consommateur. Le vice-premier ministre a été le premier à dire que les consommateurs canadiens, les voyageurs canadiens verraient baisser le prix des transports aériens. À une seule exception près, celle des sièges réservés des mois à l'avance, le coût moyen du billet, pour tous les avions, a non seulement augmenté, mais encore augmenté à un rythme bien supérieur à celui de l'inflation.

Voilà donc un autre échec. J'ai l'impression que le député parle de façon générale d'une initiative que, personnellement, je favoriserais. Nous avons deux excellents porte-parole en matière de transports qui énoncent la politique libérale au nom de notre chef et de notre parti, et ils préconisent une certaine intervention gouvernementale, non pour alourdir la bureaucratie, mais pour combler un vide béant laissé par la déréglementation.

• (1310)

Je crois que les Canadiens, que le Canada, par sa nature même, réclament le rétablissement d'une certaine réglementation. J'estime qu'une certaine forme de réglementation aiderait Air Canada et Canadien à résoudre leurs graves problèmes.

Si les transporteurs aériens et le gouvernement pouvaient se concerter, je crois que nous pourrions trouver une solution permettant à ces deux lignes aériennes de vivre, de bien vivre et de se livrer concurrence. Il faudrait rétablir une certaine réglementation qui serait l'amorce d'une solution logique, sur les plans intérieur et international, pour structurer l'espace aérien au lieu de laisser Air Canada et Canadien se battre férocement à cause de la déréglementation, ce qui rend les deux compagnies vulnérables au grand dam des voyageurs canadiens, et de l'économie canadienne en général.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous reprenons le débat avec l'honorable député d'Abitibi.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat concernant une motion de l'opposition.

Mardi de cette semaine, le ministre des Transports du Canada a rendu public le rapport final de la Commission d'enquête sur l'écrasement d'un avion d'Air Ontario à Dryden et cette enquête a d'abord et avant tout porté sur une tragédie humaine. Je sympathise de tout coeur avec les survivants et les familles des victimes de cet écrasement.

Par la même occasion, le ministre Corbeil a rassuré tous les Canadiens que le système de transport aérien au Canada est sûr. Selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada, les statistiques relatives aux aéronefs immatriculés au Canada démontrent clairement que durant la dernière décennie, il y a eu une amélioration marquée dans la sécurité aérienne au Canada. En fait, de 1981 à 1991, le taux d'accidents des aéronefs immatriculés au Canada a baissé de 35 p. 100. Le ministre a ajouté, à cet égard: «Je m'engage à ce que cette amélioration se poursuive».

Durant toute la durée de cette étude, soit trois ans, il y a eu 17 recommandations, mais au cours de l'enquête, le ministère a mis en oeuvre un certain nombre d'autres mesures pour améliorer la sécurité aérienne.

Monsieur le Président, si je prends la parole aujourd'hui, c'est à titre de député de la Chambre des communes représentant la population de la plus grande circonscription des dix provinces du Canada, après les deux territoires du Nord-Ouest. Si on en compare la superficie, au-dessus d'un demi-million de kilomètres carrés, on pourrait dire que nous avons dans notre région, plus de vingt aéroports, soit des aéroports qui appartiennent au secteur inuit, au secteur cri et des aéroports commerciaux et d'autres qui appartiennent au gouvernement du Canada.

Donc, au sujet de l'accident du 10 mars en Ontario, j'ai un article de journal ici—et on peut s'y fier, car les journalistes nous soumettent d'excellents reportages—du 28 décembre 1989, écrit par M. Sylvain Blanchard. Le titre est: «La déréglementation aérienne au Canada: très peu d'aubaines, mais un service amélioré.» L'article dit ceci: «Les transformations ont été beaucoup moins douloureuses qu'aux États-Unis. En 1985, lors de l'arrivée de la déréglementation du transport aérien au Canada, les transporteurs avaient l'air d'une bande de sauvages devant un buffet. Certains, comme Wardair, qui criaient sur tous les toits qu'ils allaient s'emparer du tiers du marché, ont fait une indigestion».

L'image est percutante, mais Robert Obadia, le président fondateur de Nationair trace un bilan positif de la déréglementation du transport aérien au pays. À ses yeux, l'expérience canadienne a été beaucoup moins douloureuse que chez nos voisins du Sud où le transport aérien est déréglementé depuis 1978. «La déréglementation canadienne n'a guère eu d'impact sur les prix des billets», s'empresse-t-il de préciser. «Ils continuent d'augmenter au rythme de l'inflation et les aubaines que l'on voit ici et là s'expliquent largement par une gestion efficace des sièges. Par contre, la déréglementation a amélioré de façon considérable les services dans les petites communautés».

Et quand on parle de petites communautés, monsieur le Président, on regarde dans le nord de l'Abitibi et Air Creebec alors que le chef Billy Diamond, le président fondateur, se demandait, lors des audiences sur la question du service aérien des régions éloignées et du Nord, s'ils étaient adéquats. Il déclarait: «Les Cris ont fondé Air Creebec pour fournir des transports aériens le long de la côte, c'est-à-dire la côte de la Baie d'Hudson, de la Baie James et vers l'intérieur des terres. La compagnie, qui est dirigée par des autochtones, offre des services fiables, efficaces et en expansion constante.»

Monsieur le Président, je pourrais continuer dans ce même sens. Air Creebec appuie fortement la nouvelle politique aérienne du ministère des Transports. Si on poursuit de l'autre côté, concernant les petites communautés, soit dans le Nord, dans les villages inuit, la compagnie Air Inuit qui transporte beaucoup de passagers dit que les pistes d'atterrissage de la région ont longtemps été très mauvaises. Après bien des pressions, les gouvernements fédéral et provincial ont accepté de financer les travaux qui devraient permettre de réparer et d'améliorer toutes les pistes d'ici 1990.

Monsieur le Président, ce à quoi je veux en venir, c'est que les deux gouvernements, la province de Québec et le gouvernement fédéral, ont investi au-delà de 100 millions de dollars, avec la Convention de la Baie James. . .

Monsieur le Président, je remarque que vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je vais conclure, monsieur le Président, après la période des questions orales.

Le président suppléant (M. DeBlois): Bien sûr. La Présidence se fera un plaisir, si vous êtes présent à la Chambre, de vous redonner votre temps de parole.

Comme il est 13 h 15, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures, conformément à l'article 24(2) du Règlement.

(La séance est suspendue à 13 h 15.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

Mme Catherine Callbeck (Malpèque): Chaque année, les Canadiens d'un océan à l'autre attendent avec impatience le mois d'avril, mois où leurs équipes favorites commenceront à disputer les matchs éliminatoires de la Ligue nationale de hockey.

Pour de nombreux Canadiens, le hockey est plus qu'un simple jeu. Il fait partie de notre culture et de notre identité. Pour nous tous, c'est une source de fierté. Le hockey est notre sport national.

Mais le hockey, c'est aussi une entreprise. Hier soir, l'aspect commercial de ce sport a eu préséance sur les intérêts des amateurs de hockey. Les joueurs et les propriétaires n'ayant pas réussi à négocier une entente, une grève est venue interrompre la saison de hockey.

Les joueurs perdront peut-être de l'argent, tout comme les propriétaires. Mais les grands perdants resteront toutefois les très nombreux amateurs de hockey fidèles qui, chaque année, attendent avec impatience le début des matchs éliminatoires de la Coupe Stanley.

Par égard pour tous les Canadiens, joueurs et propriétaires ne doivent ménager aucun effort pour conclure une entente et permettre le retour des joueurs sur la patinoire.

* * *

L'HIPPODROME MOHAWK

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, une tragédie a frappé ma circonscription hier soir. Un incendie a détruit l'écurie nº 3 de l'hippodrome Mohawk.

Article 31 du Règlement

Ce matin, on a trouvé morts dans leurs stalles 79 des meilleurs chevaux de course du Canada. Seuls 11 chevaux standardbred ont pu être sauvés, grâce aux efforts d'un entraîneur héroïque dont l'identité n'est pas encore révélée et qui a essayé de maîtriser lui-même l'incendie avant de s'avouer vaincu.

Parmi les pertes, mentionnons Scooter's Boy, un poulain de trois ans qui, de l'avis de bon nombre, aurait pu devenir champion canadien.

Je tiens à exprimer ma consternation et ma sympathie à tous ceux qui ont élevé, entraîné et aimé ces bêtes. C'est une énorme perte pour cette industrie, la plus importante de ma circonscription. Évidemment, les pertes ne sont pas seulement économiques. Nous avons perdu 79 bêtes qui étaient d'une qualité, d'une beauté et d'un courage exceptionnels et qui manqueront à tous ceux qui les ont connues et encouragées.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, une délégation de cinq députés néo-démocrates vient tout juste de rentrer de Washington, D.C., où nous avons rencontré certains des principaux intervenants dans le différend sur le bois d'oeuvre.

Lors de nos discussions, il est devenu très clair que la politique qui sous-tend les mesures prises par les États-Unis est réellement axée sur le libre-échange des billes brutes. Les Américains veulent avoir accès aux ressources forestières du Canada et ils se servent des droits compensateurs pour arriver à leurs fins. Le groupe de pression aux États-Unis soutient que si le Canada autorisait les exportations de billes brutes, les droits compensateurs imposés par les Américains disparaîtraient.

Des porte-parole des sénateurs Packwood et Baucus des États-Unis nous ont dit sans ambages que les Américains convoitaient le marché canadien des billes brutes. Ceux-ci perçoivent l'industrie forestière canadienne comme une ressource à exploiter.

C'est une question de souveraineté. Si les Canadiens veulent pouvoir contrôler leur économie, il est essentiel qu'ils contrôlent leurs ressources. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent s'opposer fermement à l'action des Américains.

* * *

LA SPONGIEUSE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, le fléau qui menace les industries de l'agriculture, des forêts et des expéditions dans l'ouest du pays constitue une grave préoccupation. Il ne faut pas laisser la spongieuse asiatique se propager. Il importe d'agir rapidement et d'une manière décisive.

Article 31 du Règlement

La semaine prochaine, Agriculture Canada répandra l'agent Foray 48B afin d'éliminer cette menace. Le produit en question renferme une bactérie qui est mangée par la spongieuse, ce qui fait mourir cette dernière avant qu'elle ne puisse prendre sa forme destructrice.

Cette bactérie est naturelle et sans danger pour les humains. Au nombre des intervenants qui ont participé à l'élaboration du programme d'élimination de la spongieuse asiatique, ainsi qu'à la vérification de son aspect sécuritaire, on remarque Agriculture Canada, le Conseil consultatif de protection des plantes de la Colombie-Britannique, Forêts Canada, le ministère des Forêts et le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique, le ministère fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que le chef du service médical de Vancouver.

Le produit en question a été employé à de nombreuses reprises en Colombie-Britannique et aux États-Unis, sans avoir d'effets nocifs. Rien ne permet de penser qu'il pourrait entraîner de tels effets dans ce cas-ci. Certains ont laissé entendre que ce produit pourrait poser un danger aux résidents de Vancouver ainsi qu'à leur environnement. C'est faux; ceux qui font de telles déclarations essaient tout simplement de faire peur à la population.

* * *

[*Français*]

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, si enfin le gouvernement décide de poursuivre le Programme d'initiatives dans les vieux quartiers de Winnipeg, en partie afin de créer des emplois dont nous avons besoin grandement au Manitoba, avant d'annoncer un tel projet, je demanderais au gouvernement de garantir l'implication des gens de la place, les hommes et les femmes d'affaires, et les autres, y incluant ceux de Saint-Boniface et de Saint-Vital, dans la planification d'un tel projet.

[*Traduction*]

Je veux aussi demander au gouvernement si celui-ci envisage, pour des villes telles que Winnipeg et de nombreuses autres au Canada, de créer des emplois pour les Canadiens qui veulent travailler.

[*Français*]

LA CRÊTE DE VIMY

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, je veux féliciter le ministère des Anciens combattants au sujet de l'annonce publicitaire qui a été produite pour marquer le 75e anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy.

Les anciens combattants de mon comté se sont souvent plaints que l'enseignement de l'histoire du Canada laisse à désirer. Ils disent que les jeunes connaissent davantage les victoires américaines que les nôtres.

C'est pourquoi il fait bon voir le récit de l'une des plus grandes victoires de notre histoire. Il y a 75 ans cette semaine, le Corps canadien a réussi là où d'autres armées avaient échoué et a montré au monde entier ce qu'un jeune pays comme le Canada pouvait accomplir.

Monsieur le Président, je suis aussi enchanté de savoir que les Canadiens auront aussi la chance d'en apprendre davantage au sujet du raid sur Dieppe. Il y a 50 ans cette année, les Canadiens furent choisis pour mettre à l'épreuve la «forteresse européenne» d'Hitler et, comme le Corps canadien à Vimy, nos forces ont répondu avec beaucoup de courage et de discipline. Ces campagnes nous ont légué une leçon durable. Comme on le dit dans l'annonce au sujet de la victoire à Vimy: «C'est le triomphe du courage et de la solidarité».

* * *

[*Traduction*]

LES SONDAGES GALLUP

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, Gallup ruine la réputation des maisons de sondages par son parti pris politique et ses questions stupides.

Prenons la question posée aujourd'hui: «Faudrait-il insérer une charte sociale dans la Constitution pour faire en sorte que les programmes sociaux répondent à des normes nationales, ou laisser à chaque gouvernement provincial le soin de décider comment réaliser les programmes sociaux sur son territoire?»

Quel est le but d'une charte sociale? Établir des normes nationales pour les programmes sociaux que, en général, le gouvernement provincial mettra en place dans une province, comme l'assurance-maladie et l'assistance publique.

Je sais quelle question Gallup posera demain: «Doit-on se nettoyer les dents avec une brosse à dents ou avec du dentifrice?» Réponse prévue: «Selon 80 p. 100 des Canadiens, un grand nettoyage s'impose chez Gallup; 20

p. 100 croient que Gallup est un cheval». En se fondant sur des considérations scientifiques rigoureuses, bien sûr.

* * *

LA CRÊTE DE VIMY

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, comme vous le savez, les Canadiens rendront partout hommage la semaine prochaine à la mémoire des membres du Corps d'armée canadien qui, il y a 75 ans, a réussi là où tant d'autres avaient échoué avant eux en prenant d'assaut la crête de Vimy.

Cette victoire à la crête de Vimy marque, pour bon nombre d'historiens, la naissance réelle du Canada en tant que nation, le moment où notre pays a laissé derrière lui les derniers vestiges du colonialisme. Cette fameuse victoire est attribuable à la bravoure et l'intelligence de ceux qui y ont combattu. Les officiers canadiens, venus de la vie civile pour la plupart, ne s'obstinaient pas à perpétuer les tactiques militaires de batailles antérieures; leur succès est en réalité attribuable pour une bonne part au fait qu'ils étaient prêts à innover et à adopter de nouvelles tactiques. D'autre part, chaque membre du Corps d'armée canadien s'est vu attribuer un rôle; muni d'explications, chacun formait en réalité un élément vital du processus.

Nous savons ce que Vimy signifiait pour les Canadiens il y a 75 ans. Cette victoire pourrait aussi prendre un sens important pour l'avenir si nous suivons l'exemple de cette génération de pionniers qui, devant la crête de Vimy, ont refusé de se laisser abattre par les obstacles à surmonter. Ils y ont vu au contraire une occasion à saisir.

Monsieur le Président, puissions-nous faire preuve de la discipline nécessaire pour marcher dans leurs traces.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Mme Mary Clancy (Halifax): Monsieur le Président, l'APECA a publié récemment l'édition 1991 de l'*État de la petite entreprise et de l'entrepreneurship dans la région de l'Atlantique.* Cette étude révèle que les dépenses de R-D au Canada atlantique sont inférieures de 35 p. 100 à la moyenne canadienne. Elles sont de 78 p. 100 inférieures aux dépenses ontariennes et de 30 p. 100 inférieures aux dépenses québécoises.

• (1410)

Pour combler l'écart, il faudra augmenter considérablement ces dépenses. La plus grande motivation serait d'accorder un avantage fiscal aux entrepreneurs qui engageraient leurs propres fonds.

Le moyen le plus efficace pour stimuler les dépenses de R-D est le crédit d'impôt à l'investissement, qui est entièrement remboursé aux sociétés privées dont le contrôle est canadien. Actuellement, le taux est fixé à 35 p. 100 pour la région de l'Atlantique, mais il devrait être porté à 60 p. 100. Une telle initiative favoriserait un regain très apprécié de l'esprit d'initiative et de la créativité dans cette région. Elle montrerait en outre que le gouvernement veut favoriser le développement régional et la concurrence dans les années 90.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, il importe de reconnaître qu'il faut établir un équilibre entre le développement économique et la protection de l'environnement. On considère, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde, que le concept du développement durable constitue le moyen de réaliser cet équilibre.

Sous les auspices des Nations Unies, la communauté internationale va bientôt se réunir au Brésil pour discuter du lien particulier entre l'environnement et le développement. Il faut faire en sorte que la nouvelle technologie efficace dans le domaine de la protection de l'environnement soit mise à la disposition tant des pays industrialisés que des pays en développement. Ce dont chaque pays a besoin, c'est d'un plan environnemental national pour fixer les objectifs de développement durable et décrire les processus appropriés.

Le gouvernement canadien a ouvert la voie dans ce domaine en présentant son propre Plan vert. Le premier ministre a montré sa détermination et son engagement en confirmant sa participation au Sommet de la Terre en juin. Nous savons tous qu'il faut trouver un équilibre entre le développement et la protection de l'environnement. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble pour assurer à nos enfants une vie meilleure dans un environnement sain.

* * *

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, voilà plusieurs années que j'interroge le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social au sujet des implants mammaires et que je lui demande de fournir des réponses aux femmes qui en portent et qui appellent à l'aide. Le ministre a toujours refusé d'intervenir à fond dans ce dossier, faisant valoir que les femmes qui ont des problèmes avec ces implants sont peu nombreuses. Hier, j'ai reçu quatre appels téléphoniques à ce sujet.

Article 31 du Règlement

Le premier appel venait d'une journaliste qui affirmait ne pas avoir encore trouvé une seule femme entièrement satisfaite de sa prothèse.

Le deuxième appel venait d'une femme à la recherche d'un médecin ayant déjà enlevé plusieurs prothèses, car elle en a assez de servir de cobaye.

Le troisième appel venait d'une dame qui cherchait un avocat parfaitement au courant du dossier.

Le quatrième appel venait d'une femme à qui on a enlevé une prothèse sans lui conseiller de l'envoyer directement de l'hôpital à un laboratoire ou à un avocat, la privant ainsi d'un recours possible devant les tribunaux.

Il est grand temps que le ministre vienne en aide aux femmes qui portent des prothèses mammaires et cesse de jouer le jeu des fabricants par son mutisme.

* * *

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les personnes âgées de tout le Canada se sont réjouies d'apprendre, il y a quelques jours, que dans un élan exceptionnel de générosité, le gouvernement du Canada augmentait leur pension mensuelle d'un montant impressionnant de 37c. Ces personnes âgées sont au comble de la joie devant cette nouvelle largesse du gouvernement.

Avec ces richesses supplémentaires, une personne âgée économe pourra se payer un tiers de pain, voire un quart de litre de lait de plus. En faisant son marché soigneusement, une personne âgée circonspecte pourra peut-être même utiliser ces 37c. pour s'acheter une boîte de fèves.

Si, par ailleurs, les besoins essentiels des personnes âgées le permettent, cette augmentation leur permettra d'améliorer considérablement leur qualité de vie. Une personne âgée qui économise les 37c. supplémentaires chaque mois pourra aller au cinéma une fois tous les 18 mois.

Les personnes âgées auront du mal à oublier la générosité du gouvernement au moment des prochaines élections.

* * *

[*Français*]

VOYAGEURS CANADA 92

M. Vincent Della Noce (Laval-Est): Monsieur le Président, mon collègue, le secrétaire d'État, en compagnie de M. Claude Taylor, président du conseil d'administration d'Air Canada, de représentants du secteur privé, des bénévoles et des collègues députés fédéraux, a officiellement procédé ce matin au lancement officiel de *Voyageurs Canada 92*, une expérience unique dans l'histoire de notre pays en cette année du 125e anniversaire du Canada. *Voyageurs Canada 92* est donc sur la piste d'atterrissage, prêt pour le décollage du plus important projet d'échanges de jeunes Canadiens et Canadiennes au Canada.

Je suis très heureux que ma circonscription de Laval-Est soit jumelée à celle d'Edmonton-Nord, permettant ainsi à près de 37 000 jeunes Canadiens et Canadiennes, de 16 à 21 ans, de découvrir leur pays, ses différentes régions et ses habitants. *Voyageurs Canada 92* est un investissement dans notre avenir collectif. À tous ces jeunes, je leur dis: Voyagez à travers ce beau pays, car vous êtes l'avenir de notre pays et je vous souhaite bon voyage!

* * *

[*Traduction*]

VOYAGEURS CANADA 92

Mme Dorothy Dobbie (Winnipeg-Sud): Monsieur le Président, au printemps et à l'automne, quelque 37 000 jeunes Canadiens célébreront le 125e anniversaire du Canada en apprenant à connaître leur pays, grâce à Air Canada et au secrétariat d'État.

Les 295 députés de cette Chambre vont se jumeler dans le but de procéder à des échanges de jeunes des différentes parties du pays.

Ce programme s'appelle Voyageurs Canada 92. Ce sera le plus grand programme d'échange jamais entrepris pendant une période aussi courte. Les jeunes de 16 à 21 ans intéressés par cet échange devraient s'adresser à leur député.

Autre bonne nouvelle sur le front de l'unité nationale, le Conseil pour l'unité canadienne a publié aujourd'hui le résultat d'un sondage réalisé par Environics Research qui montre que 71 p. 100 des Canadiens, Québécois compris, appuient le rapport Beaudoin-Dobbie.

Félicitations au comité et aux jeunes Canadiens.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, encore une fois, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre.

Le peuple canadien se demande si le gouvernement va cesser de semer la confusion. Hier, le premier ministre, dans cette Chambre, disait que probablement, nous aurons besoin d'un référendum. Et ainsi le disait le ministre des Affaires constitutionnelles. Par contre, immédiatement après la période des questions, la ministre de la Justice disait qu'il ne peut y avoir de référendum national, qu'il faudrait qu'il n'y ait que des référendums provinciaux. Quelques secondes plus tard, la ministre d'État à l'Emploi et à l'Immigration déclarait qu'il ne devait pas y avoir un référendum au Québec avec la participation des fédéraux, ou quelque chose du genre. Et cela continue!

Comme je le disais hier, le premier ministre dépense de l'argent pour dire aux Québécois que le rapport Beaudoin–Dobbie est très bon. Mais quand le ministre de la Défense reviendra de Paris et qu'il arrêtera son avion à Ottawa, il nous dira, encore une fois, que ce rapport n'est pas bon.

Je voudrais demander ceci au premier ministre: quand aurons–nous un premier ministre qui prendra ses responsabilités et qui dira aux Canadiens que la confusion a assez duré et que le temps est venu de donner la parole à tous les Canadiens dans un référendum national?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends pas les envolées oratoires partisanes de mon ami. Je ne les comprends pas du tout.

Il m'a posé la question hier et je lui ai répondu, au nom du gouvernement, sans équivoque. La veille, ce fut la même chose. Dans la mesure du possible, j'essaie de lui fournir des réponses complètes et honnêtes sur une question importante. Il semblait, il y a quelques jours, satisfait de mon intervention. S'il a un problème avec cela, il me fera plaisir de l'aider.

[*Traduction*]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai écouté les déclarations du premier ministre hier. De ce côté–ci de la Chambre, nous avions fait savoir que nous étions prêts à collaborer pour régler le problème. Le premier ministre peut–il dire à ses ministres de se taire s'ils ne connaissent pas la politique du gouvernement?

J'ai participé ce matin à une émission radiophonique de Calgary et des gens m'ont dit: «Est–ce qu'on va arrêter bientôt de parler de la Constitution? Nous en avons assez. Il y a des problèmes économiques au Canada.»

Or, quand la ministre de la Justice parle de la Constitution, elle contredit le premier ministre; il en va de même dans le cas du ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Quand aurons–nous un premier ministre qui parle au nom de son Cabinet et qui communique son programme à la population canadienne? Nous pourrons enfin régler les problèmes constitutionnels et nous attaquer aux problèmes qui préoccupent vraiment les Canadiens, notamment en créant des emplois pour les 1,5 million de Canadiens qui attendent la relance économique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de la loyale opposition de Sa Majesté me pose une question qui paraît bien étrange à la Chambre des communes: est–ce que je vais dire aux ministres de la Couronne de se taire? Je n'en ai pas la moindre intention. Nous faisons partie d'un Parlement libre et démocratique, c'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes ici.

Si mon collègue insinue qu'on n'a pas respecté la politique du gouvernement, il devrait peut–être me le signaler.

Je fais remarquer à mon collègue que, dans le passé, il y a environ 11 ou 12 ans, des ministres d'autres gouvernements n'auraient peut–être pas dû se taire et se plier à la discipline du parti sur un sujet très important. Nous n'aurions peut–être pas connu toutes ces difficultés aujourd'hui, s'ils s'étaient alors levés pour dire: «Telle chose n'est pas assez bonne; je ne l'accepte pas. Le Canada doit être unifié dès le départ.»

• (1420)

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, après sept années au pouvoir, le premier ministre n'est pas sans savoir qu'un gouvernement est un gouvernement et que tous ses membres doivent avoir une position unanime. Lorsqu'un membre du Cabinet ne partage pas l'avis de son premier ministre, il doit alors, pour agir de façon honorable, sortir du Cabinet pour faire connaître son point de vue.

Le premier ministre pourrait–il nous dire quand il va mettre un terme à la confusion et demander à son gouvernement d'adopter une seule politique constitutionnelle afin que nous puissions régler le problème en question qui touche durement les Canadiens? Ils veulent que nous trouvions une solution. Les hésitations et l'ambivalence du gouvernement sont cause de désespoir chez les Canadiens.

Comme il n'a rien à perdre, qu'il fasse simplement son travail et les Canadiens seront alors heureux.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends toujours pas pourquoi le chef de l'opposition juge bon dans le cas d'une question aussi importante d'entourer ses critiques d'observations sectaires tout à fait inutiles.

Des voix: Non.

M. Mulroney: Oui, dans un cas comme celui-ci.

M. Chrétien: Je veux que vous agissiez comme un premier ministre.

M. Mulroney: Oh, je vois.

Je peux vous dire que la dernière fois que cette question a été soulevée dans cette enceinte, en 1987, après avoir négocié un accord constitutionnel que je croyais dans l'intérêt du Canada, j'en ai saisi la Chambre des communes et nous avons alors lancé un débat. Cet accord a reçu un appui très large de la part des députés. Lorsqu'il n'a pas été entériné, conformément aux obligations que prévoyait la Constitution en 1982, je suis retourné à la table des négociations.

Mon honorable collègue n'était peut-être pas d'accord avec certaines de ses dispositions, mais j'ai pris le risque pour le bien du Canada. J'ai cru que l'unité canadienne était tellement importante, qu'il fallait essayer de parvenir à une certaine unanimité. Je l'ai soumis à nouveau à la Chambre des communes pour que les députés puissent en débattre pleinement et y apporter leur appui.

Cet accord a été approuvé par huit provinces représentant 94 p. 100 de la population. Ce fut là un bel exemple du bon fonctionnement de la démocratie canadienne. Il n'était peut-être pas parfait, mais il cherchait à rassembler les gens.

Nous n'avons pas réussi, même si nous sommes parvenus à l'unanimité à deux reprises, en 1987 et 1990. Des députés du parti de mon honorable collègue étaient parmi les plus ardents défenseurs de cet accord; et je tiens à nouveau à les remercier.

Le fait est que nous sommes maintenant confrontés à un autre défi. Je vais faire tout en mon pouvoir et j'invite mon collègue à m'imiter, pour m'assurer qu'en fin de compte, on se préoccupe seulement de l'unité du pays. Il ne s'agit pas de savoir si je vais être élu ou réélu, ou si mon collègue va l'être; cela n'a aucune importance. Tout ce qui importe, c'est le Canada et l'unité du pays.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui, pour la deuxième journée consécutive, essaye de réécrire l'histoire, et tente de se justifier pour une entente qu'il n'a pas pu mener à bien. Quelles que soient les circonstances, il est un fait certain, c'est qu'il a fait des promesses qu'il n'a pas pu tenir. C'est la réalité. Et si nous sommes dans une crise constitutionnelle aujourd'hui, le premier responsable, c'est le premier ministre qui a fait des promesses qu'il n'a pas tenues.

Le ministre de l'Environnement sait très bien que le Parti libéral a fait des efforts, et je dis tous les membres du Parti libéral ont fait des efforts pour faire approuver le Rapport Charest. Et il est évident que ceux qui ont fait la dissension n'étaient pas de ce côté-ci, mais étaient de son côté de la Chambre.

Monsieur le Président, ma question au premier ministre est la suivante: Comment peut-on à ce moment-ci espérer régler le dossier constitutionnel quand des ministres conservateurs à tout bout de champ ont des états d'âme et des piétinements? Nous savons à quel point certains de ses ministres québécois ont de la difficulté à rester dans les rangs et être disciplinés, mais ce qui nous surprend, c'est que le premier ministre n'est même plus capable de contrôler son ministre de la Justice.

Quand le premier ministre mettra-t-il de l'ordre dans son Cabinet et assurera-t-il une position unanime de la part du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne comprends vraiment pas, comme fédéraliste et comme Canadien, les interventions hautement partisanes de mon ami dans un endroit quand même assez névralgique et important de notre vie nationale.

Il dit qu'il ne faut pas réécrire l'histoire. Bien non, l'histoire est là. Les historiens vont porter des jugements de valeur là-dessus. Le fait est que le 9 juin 1990, dans une séance télévisée à Ottawa, le premier ministre du Canada et dix premiers ministres des provinces ont signé de façon unanime un document constitutionnel,—dix sur dix—en vertu duquel on s'est engagés soit à approuver l'Accord du lac Meech ou de le faire approuver avant le 22 juin, soit par voie référendaire ou soit par vote dans une assemblée législative.

Dans une province, les trois leaders, néo-démocrate, conservateur et libéral ont signifié leur approbation de l'Accord. Et dans la dixième assemblée législative, à la toute dernière minute, le vote sur lequel il y avait eu entente,—il y avait eu une signature engageant le pre-

mier ministre de la province à tenir le vote—à la toute dernière minute, le vote n'a pas été tenu, cela a été annulé. Si on l'avait défait par un vote, à l'assemblée législative, j'aurais dit: Bien, c'est malheureux, mais au moins les députés ont pu s'exprimer librement. Mais l'annulation de ce vote-là à la toute dernière minute a changé gravement la situation.

Donc, ce n'est pas moi qui va réécrire l'histoire. J'invite mon ami à relire son histoire avant de faire des commentaires péjoratifs à mon égard.

[*Traduction*]

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au premier ministre parce qu'il est évident que l'avenir du pays est en jeu.

L'unité du Canada est très importante et il nous semble que le gouvernement ne fait pas la distinction entre le processus et des progrès.

Nous avons eu la Commission Spicer. Nous avons eu le Comité Beaudoin-Edwards. Nous avons eu le Comité Beaudoin-Dobbie. Nous avons eu six conférences nationales et, après bien des millions dépensés, nous en sommes encore à nous demander où s'en va le gouvernement.

Tout récemment, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre que l'état lamentable de l'économie était lié à la crise constitutionnelle qui perdure. Par conséquent, nous aimerions avoir l'assurance que le gouvernement présentera bientôt sa solution à cette crise constitutionnelle. Malheureusement, nous ne voyons rien venir.

Je demande au premier ministre quand son Cabinet présentera une proposition unique, une proposition finale sur laquelle tous les Canadiens pourraient se prononcer par vote et qu'ils pourraient accepter.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, s'il ne s'agissait que de présenter la proposition du gouvernement du Canada, cela ne tarderait pas. Peut-être mon collègue a-t-il oublié que sous le régime de la Loi constitutionnelle de 1982, cela n'est plus possible.

La première obligation que la Constitution de 1982 impose au gouvernement du Canada, c'est de rencontrer les provinces et de s'entendre avec elles sur les modifications constitutionnelles. Sans les provinces, nous ne pouvons rien faire.

C'est l'héritage de 1982. Je ne critique pas. Je dis simplement que la situation est telle que nous ne pouvons tout simplement pas annoncer à la Chambre des communes que nous proposerons telle ou telle modification constitutionnelle sans avoir d'abord obtenu l'approbation des provinces.

Cependant, ce que nous voulons faire comprendre, et je crois que c'est raisonnable, c'est que nous avons poussé le processus de consultation des Canadiens plus loin. Ils voulaient des commissions royales d'enquête et des commissions parlementaires et ils voulaient que l'on mène toutes les consultations humainement possibles auprès des citoyens ordinaires. Il y a eu cinq grandes conférences nationales et une autre consacrée exclusivement aux autochtones. Tout cela n'est pas à dédaigner.

• (1430)

Nous rencontrons maintenant les provinces dans le but de voir si nous ne pouvons pas faire l'unanimité sur des propositions de modifications constitutionnelles répondant à toutes les exigences des Canadiens.

Je l'ai dit et répété au député. Je croyais que nous nous entendions à dire que si, en dépit de tous nos efforts, nous ne parvenons pas à nous entendre, nous présenterons à la Chambre des communes un processus permettant aux Canadiens de faire connaître leur avis sur cette question fondamentale.

Je ne crois pas qu'il y ait de désaccord entre mon collègue et moi-même sur l'objectif ultime. Nous voulons agir de la manière la plus démocratique et la plus efficace possible.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, il y a, à l'extérieur des murs de cette Chambre, 1,5 million de Canadiens sans emploi et 1,5 million de Canadiens qui reçoivent des prestations d'aide sociale. Bon nombre d'entre eux ont perdu tout espoir de trouver du travail.

Aujourd'hui, Statistique Canada a déclaré que la reprise économique connaît un ralentissement. Le Conference Board du Canada va plus loin encore et parle de la plus lente reprise économique des temps modernes. Il établit un lien direct entre le taux de chômage élevé et le temps que l'économie met à se relever de la récession. Les chômeurs seraient sûrement d'accord avec ça.

Dans son dernier budget, le gouvernement a refusé d'investir dans un programme tel que le programme d'infrastructures locales qui vise à remettre les gens au travail. De toute évidence, les programmes qu'il a mis en place ne fonctionnent pas, et l'emploi n'augmente pas. Le premier ministre pourrait-il me dire quand le gouvernement présentera un programme visant à remettre les Canadiens au travail?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef du Nouveau Parti démocratique a parlé de l'indice avancé composite qui, je tiens à le souligner, a augmenté pendant neuf mois consécutifs. Il n'a pas bougé au cours du dernier mois, en janvier. Je voudrais rappeler à la députée que le produit intérieur brut réel a augmenté en janvier. Les ventes de maisons ont augmenté d'environ 14,5 p. 100 et les mises en chantier, d'environ 11 p. 100 et les ventes de véhicules automobiles ont augmenté de presque 7 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Il y a des signes de renforcement de l'économie des États-Unis. Je voudrais cependant rappeler à la députée que l'économie n'est pas faible seulement au Canada, qu'elle l'est également aux États-Unis, ainsi qu'au Royaume-Uni, en France et au Japon. La situation est la même partout dans le monde.

Je pense que la députée reconnaîtra avec moi que certaines initiatives ont été annoncées dans le budget pour aider les secteurs de la fabrication et de la transformation, pour encourager les investissements, pour conserver les emplois actuels et en créer de nouveaux.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens comprennent que l'économie ne se porte pas bien, mais ce qu'il leur faut c'est un gouvernement vigoureux qui les défendra et qui mettra en place des programmes pour leur redonner du travail.

Ce gouvernement se conduit comme s'il n'avait aucun choix, comme s'il lui était impossible de faire quoi que ce soit. Les provinces, ce parti et d'autres ont émis un certain nombre d'idées pour remettre les Canadiens au travail.

Aujourd'hui, le Conference Board a confirmé qu'en matière d'emploi, les résultats des derniers mois n'étaient rien moins que désastreux. Peut-on trouver condamnation plus claire des politiques de ce gouvernement?

L'une des causes est certainement l'Accord de libre-échange canado-américain, à preuve les décisions concernant Honda, les exportations de boeuf, la bière, les droits compensateurs sur le bois d'oeuvre, etc. Et maintenant ce sont les ordinateurs et l'industrie textile qui sont menacés par le projet d'ALÉNA.

Je voudrais poser la question suivante au premier ministre: étant donné ce qui se passe au Canada en ce moment, et étant donné la crise actuelle dans le domaine de l'emploi, pourquoi le gouvernement est-il si déterminé à inclure le Mexique dans un accord commercial, l'accord canado-américain qui est déjà un mauvais accord, le rendant pire encore?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suppose d'après ce que dit la députée qu'elle aimerait que nous ne soyons pas à la table des négociations et que nous laissions les Mexicains et les Américains conclure un accord entre eux qui nuirait au Canada, et aux investissements canadiens et aux investissements au Canada.

Cela serait contraire à la politique de ce gouvernement. Nous voyons des possibilités de débouchés au Mexique. Je lui rappellerais qu'il y a eu un salon commercial en janvier. Nous cherchions 75 sociétés pour y participer mais en raison des débouchés possibles dans ce pays, 206 sociétés canadiennes s'y sont rendues.

Les produits de l'automobile, les télécommunications, les produits écologiques, le transport, tout ça sont des domaines, des produits ou des services pour lesquels les gens d'affaires canadiens voient de bons débouchés au Mexique et, par le Mexique, dans le reste de l'Amérique du Sud.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Il est clair que ce gouvernement a trouvé le moyen d'exporter plus d'emplois que de produits Canadiens malgré ce que dit le ministre.

[*Français*]

Je voudrais poser une question au ministre concernant un domaine très spécifique: l'industrie du textile et aussi celle de l'électronique, qui emploient des centaines de milliers de gens au pays. Nous avons appris que des hauts fonctionnaires américains et canadiens disent que ces industries sont encore plus menacées qu'avant à cause de l'entente commerciale entre les États-Unis, le Canada et le Mexique.

Voici donc ma question au ministre. Il est sûrement temps de mettre fin à ces négociations. Encore une fois, des centaines de milliers d'emplois sont en péril. Est-ce que le ministre est maintenant prêt à mettre fin à ces négociations dans l'intérêt des Canadiens et de leurs emplois?

[*Traduction*]

M. Mulroney: Nous les protégerons sur toute la ligne.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne comprends pas comment la députée peut dire que l'Accord de libre-échange nous a fait exporter des emplois, car depuis 1988 nos exportations aux États-Unis ont augmenté tout comme l'excédent de notre balance commerciale avec ce pays. Les faits n'appuient pas son raisonnement.

En ce qui concerne la question qu'elle a posée au sujet des règles d'origine dans le cas des textiles et des produits électroniques, elle sera sans doute surprise d'apprendre que je suis d'accord avec elle. Nous nous opposons à la position prise par les Américains et les Mexicains dans cette entente et nous luttons contre elle. Nous sommes contre parce que les industries canadiennes visées nous ont avertis qu'elle pourrait avoir des effets négatifs non seulement sur leur exploitation au Canada, mais aussi sur leurs possibilités d'accès à ces marchés.

C'est précisément pour cette raison que nous sommes à la table des négociations. Nous voulons conclure une bonne entente pour le Canada et pour ces industries et nous voulons voir à la protection de l'intérêt national.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il sait sans doute que le chef de l'opposition et, en fait, les députés de ce parti ont appuyé publiquement la position qu'il a prise au Québec la semaine dernière, et celle qu'a exprimée le ministre responsable des Affaires constitutionnelles en Alberta la semaine dernière; ils se sont réjouis de voir que le premier ministre et le ministre des Affaires constitutionnelles avaient enfin opté pour la position que mon parti a toujours favorisée relativement à la tenue d'un référendum national et à la nécessité d'un tel référendum national.

Aujourd'hui, dans ses réponses à cinq questions posées par le chef de l'opposition et le député de Papineau concernant la division, les conflits et les contradictions au sein du Cabinet du premier ministre, ce dernier n'a jamais mentionné, ni même reconnu la nécessité d'une cohésion au sein du Cabinet face à cette question de première importance.

Le premier ministre est-il d'accord avec les députés de ce côté de la Chambre relativement à l'importance de l'unanimité du Cabinet sur cette question pour que le peuple canadien réagisse à son tour de façon unanime quant à la nécessité de préserver l'unité du pays?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations, de ses remarques préliminaires. J'ai déjà reconnu hier la valeur constructive de la position adoptée par le chef de l'opposition et le député de Papineau relativement à certains aspects importants de l'unité nationale. Lorsqu'il a parlé de division, de conflits et de contradictions, j'ai cru pendant un moment qu'il parlait de son propre caucus et pas nécessairement d'un autre.

En matière d'unité, comme dans tous les grands dossiers d'ailleurs, aucun parti politique, du moins au cours de notre récente histoire, n'est parvenu à l'harmonie parfaite. Toutefois, durant la période de sept ans et demi pendant laquelle j'ai eu le privilège d'être le premier ministre, lorsque j'ai parlé au nom de mon parti et de mon caucus, j'ai toujours bénéficié de leur solidarité et de leur appui et j'en suis fort reconnaissant. À quelques exceptions près, cet appui a été indéfectible depuis le début et il l'est encore aujourd'hui.

• (1440)

Quant à savoir si le caucus et le parti sont du même avis relativement à l'unité canadienne, il n'existe aucun doute à ce sujet.

S'entendent-ils quant à la présentation de nouvelles propositions constitutionnelles qui répondront aux attentes légitimes des Canadiens de toutes les régions du pays? Cela est absolument certain. Sont-ils d'accord sur le respect d'un échéancier raisonnable pour la présentation de ces propositions? Sans aucun doute.

La façon précise d'en arriver à ce résultat, compte tenu des contraintes de 1982 qui nous obligent à obtenir l'assentiment des premiers ministres provinciaux pour tout ce qui concerne l'accord constitutionnel, la façon de procéder peut donner lieu à des différences d'opinion. Ces différences d'opinion ne sont en rien fondamentales pour ce qui est de l'unité canadienne. Chacun de nous, comme le député, très certainement, veut faire ce qu'il faut pour préserver l'unité du pays.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, des milliers de Canadiens, y compris de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre, sont prêts à participer à une croisade en faveur du Canada. Toutefois, nous devons connaître la stratégie envisagée.

Il est essentiel, même si le premier ministre ne s'en rend pas nécessairement compte, que la ministre de la Justice et procureure générale du Canada, le ministre de la Défense nationale, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre responsable des Affaires constitutionnelles, le ministre des Transports, le premier ministre et le Cabinet fédéral tiennent le même discours afin que les Canadiens sentent un certain leadership en cette période de crise.

Étant donné que les Canadiens nous supplient de faire preuve de leadership, je demande encore une fois au premier ministre s'il peut au moins garantir à la Chambre et à la population que les membres de son Cabinet tiendront le même discours. Peut-il nous garantir qu'il mène une campagne en faveur du Canada et non une campagne de leadership au sein des Conservateurs? Il serait odieux de manifester un esprit partisan à un moment où le Canada a besoin de leadership.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, l'intervention du député n'était pas mal jusqu'à ce qu'il arrive à la toute fin.

Une voix: Il s'est fâché en entendant sa propre voix.

M. Mulroney: Pour une fois dans sa vie, Brian est allé un peu trop loin. J'ai mentionné. . .

M. Tobin: Je serai de votre côté au cours de la campagne.

M. Mulroney: Monsieur le Président, mon ami dit qu'il sera de mon côté. C'est là une des choses les plus terrifiantes qui aient été dites. Puis-je prendre une gorgée d'eau pendant que j'y pense?

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me permets de dire à mon collègue que je pense que nous sommes fondamentalement d'accord. Cela peut le surprendre, mais nous sommes probablement d'accord sur les éléments fondamentaux.

Il s'agit notamment des quatre points que j'ai mentionnés tout récemment, soit à Québec vendredi dernier et à Baie-Comeau jeudi soir dernier. Je parle des avantages d'un Canada uni, et de la résistance féroce qu'il faut opposer à ceux qui veulent détruire et disloquer notre grand pays. Les aspects fondamentaux, c'est-à-dire le fondement de l'argument, sont présents, bien connus et reconnus aussi dans la province de Québec et au Canada.

Il s'agit de savoir comment modifier notre Constitution, compte tenu des contraintes imposées par la Constitution de 1982; de déterminer la façon de présenter les nouvelles propositions constitutionnelles; de décider quand présenter celles-ci et sous quels auspices; et, enfin, de choisir les outils pertinents. Voilà les questions pouvant légitimement faire l'objet d'un débat. Ces aspects sont en train d'être examinés et, au moment opportun, lorsque le gouvernement aura pris une décision, le Cabinet appuiera cette décision sans réserve. Le Cabinet appuiera cette décision sans réserve, et j'espère que le député en fera autant, parce qu'il se rendra alors compte que les événements suivent leurs cours.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, le harcèlement que les États-Unis font subir aux exportations d'automobiles Honda en provenance du Canada menace les emplois, les investissements futurs et l'industrie de fabrication dans notre pays.

Un responsable américain du commerce a admis que ce qu'il a appelé des règles d'origine ambiguës et fâcheuses sont la cause du différend actuel, en ajoutant qu'elles avaient été mal rédigées dans l'Accord de libre-échange actuel.

Que va faire le gouvernement dans les négociations sur le libre-échange nord-américain menées actuellement pour faire en sorte que soient supprimées ces règles d'origine ambiguës, fâcheuses et mal rédigées?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, avant de répondre à la question, je veux simplement faire une mise au point, mes collègues d'en face ont essayé de montrer de fausses divergences de vues au sein de notre Cabinet.

Je dirais que si on comparait la position du député d'Etobicoke-Nord sur le commerce avec celle du député de Winnipeg-Sud-Centre, on verrait actuellement d'importantes divergences de vues sur le commerce au sein de ce parti au sujet de l'une des questions fondamentales de notre époque. Je pense que le député devrait se montrer prudent.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député d'Etobicoke-Nord.

L'hon. Roy MacLaren (Etobicoke-Nord): Je ne sais trop, monsieur le Président, si je dois en conclure que le ministre esquive délibérément la question ou qu'il n'en connaît pas la réponse.

Il n'y a pas que les automobiles qui sont la cible du protectionnisme américain. Le ministre le sait très bien d'ailleurs. Voilà que, dans le cadre des discussions en cours sur le libre-échange nord-américain, les négociateurs américains réclament une plus forte proportion de pièces canadiennes dans les ordinateurs fabriqués au Canada. Tout cela ne manque pas de jeter quelques doutes sur les affirmations du gouvernement qui continue de prétendre que le Canada a obtenu la sécurité d'accès au marché américain.

Je repose donc ma question de tout à l'heure. Que fait le gouvernement pour mieux définir les exigences en matière de contenu en les maintenant à leurs niveaux actuels, dans le cadre des nouvelles négociations commerciales?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, mon ami a souligné dans sa question précédente qu'un responsable américain avait mis en cause l'ambiguïté du libellé original des règles d'origine. Les deux parties à l'entente croyaient avoir négocié une bonne définition des règles d'origine. De toute évidence—on s'en rend compte dans l'affaire Honda et le député a signalé d'autres défauts—il faut resserrer la définition de ces règles.

C'est ce que nous essayons de faire, de concert avec les Mexicains, dans l'accord de libre-échange nord-américain. Le travail accompli en cette matière ne sera pas perdu si les négociations avec le Mexique n'aboutissent pas. Il nous sera utile dans le contexte de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

Rien n'est parfait ici-bas. J'aimerais bien qu'il en soit autrement. En tout cas, nous allons essayer de faire beaucoup mieux et de tirer la leçon de nos erreurs.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que le ministre des Finances se rende compte de la gravité de l'accusation portée par le Conference Board du Canada, selon laquelle la confiance du consommateur reste extrêmement faible malgré les efforts qu'il a faits dans son budget pour améliorer la situation.

Le ministre ne semble pas savoir qui blâmer pour la persistance de cette récession. Un jour, il s'en prend à la Constitution, un autre à M. Rae, un autre encore—aujourd'hui—à l'économie américaine.

N'est-il pas temps que le ministre reconnaisse que c'est sa faute, que c'est à cause des mesures prises par son gouvernement, et qu'il est temps d'adopter des positions nouvelles dans l'intérêt de la population?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je reconnais que l'économie est fragile. Je l'ai dit dans mon exposé budgétaire. Je reconnais également que la croissance a été négative au cours du quatrième trimestre de 1991 et que les perspectives pour le premier trimestre de 1992 ne sont pas du tout prometteuses.

Ceci dit, j'aimerais rappeler au député que le PIB réel a augmenté en janvier 1992. Le secteur du logement a connu une grande activité grâce à la baisse des taux d'intérêt, à une modération des prix et aux initiatives prises par le gouvernement qui a abaissé les mises de fonds et permis aux gens de se servir des fonds qu'ils ont dans leur REÉR pour l'achat d'un logement.

• (1450)

Le déficit du commerce des marchandises diminue. Les exportations ont augmenté de 4,6 p. 100. C'est signe que l'économie américaine repart et que cette reprise se fait sentir au Canada.

Pour ce qui est du problème de la création d'emplois et de leur protection, nous avons pris des mesures qui aideront le secteur de la fabrication et de la transformation à devenir plus compétitifs et à encourager l'investissement.

Le député voudrait-il bien, la prochaine fois qu'il communiquera avec le premier ministre de l'Ontario, s'assurer que celui-ci ne fasse rien qui soit susceptible de nuire aux mesures que nous avons prises, voire de les annihiler.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le Conference Board a fait l'appréciation du budget que le ministre a présenté en concluant qu'il ne ferait augmenter que de 0,1 p. 100 le taux de croissance de l'économie.

Le ministre est-il content de cette augmentation de 0,1 p. 100 du taux de croissance, alors que le budget va garder sans emploi des centaines de milliers de Canadiens partout dans le pays, qui ne contribueront pas à notre économie et qui coûteront beaucoup d'argent aux Canadiens et beaucoup de souffrances humaines aux membres de leur famille?

Est-il prêt à accepter cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la conclusion du député.

Comme il le sait sans doute, le budget prévoit la création d'un million et demi d'emplois au cours des cinq prochaines années, soit environ 300 000 emplois par année. Non seulement nous traversons une récession, nous passons également par une phase de restructuration au cours de laquelle les industries, surtout les industries de fabrication et de transformation, subissent un processus de restructuration et d'adaptation exigé par la mondialisation et une économie plus compétitive.

Nous avons tâché, dans le cadre de cette initiative, de soutenir l'industrie grâce aux mesures très positives que nous avons prises. Nous prévoyons une reprise de la croissance de 2,7 p. 100 cette année et de plus de 4 p. 100 en 1993.

Contrairement à ce qu'affirme le député, le budget a suscité une réaction très positive et a permis de stimuler l'optimisme et l'espoir en l'avenir.

* * *

LES BANQUES

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Consommateurs et des Sociétés ou à quiconque est chargé de répondre en son nom aujourd'hui.

Pendant que les Canadiens supplient le gouvernement à genoux pour avoir de l'aide, les banques à charte canadiennes ont haussé les frais d'administration de plus de 365 p. 100. Pourtant, le ministre, qui est censé être le principal défenseur des intérêts des consommateurs au sein du gouvernement, est resté totalement muet.

Quelles mesures le ministre prendra-t-il aujourd'hui pour affronter les banquiers canadiens, pour protéger les consommateurs canadiens et pour prouver que le chien de garde des consommateurs n'est pas devenu le chien de manchon des grandes institutions financières au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre a pris ses responsabilités très au sérieux. Je rappelle au député que nous avons adopté une mesure législative qui oblige les banques à fournir tous ces renseignements au public et qui favorise aussi une concurrence accrue.

J'ai aussi un autre point à signaler au député. Je crois qu'il sait, comme moi, que ce sont les consommateurs eux-mêmes qui sont le mieux placés pour voir comment ils peuvent réduire leurs frais. Divers services financiers sont offerts pour aider les Canadiens à administrer leurs affaires. On a dit à maintes reprises à la Chambre que, pour le consommateur, le meilleur moyen de se protéger, c'est de faire le tour des institutions financières pour essayer d'obtenir les meilleurs services possibles au meilleur prix.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, c'est une réponse intéressante.

Au moment même où le taux de chômage est dans les deux chiffres, où le nombre de faillites atteint un niveau record dans tout le pays et où près de 1 million de Canadiens ont besoin des banques d'alimentation pour survivre, les banques à charte canadiennes déclarent des profits records de 2,2 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 1 100 p. 100 en dix ans.

Qu'est-ce qu'il faudra pour que le ministre et son gouvernement se rendent compte que les consommateurs canadiens en ont assez de se faire exploiter par les grandes banques? Ils veulent qu'on fasse quelque chose pour régler le problème.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je rappelle encore au député que nous avons adopté une mesure législative à cet égard. Je lui rappelle aussi le travail qu'a fait le comité parlementaire et les témoignages qu'il a entendus.

Je lui signale aussi—et je ne veux pas me limiter à un seul point de vue—que beaucoup d'entre nous cherchent pour trouver ce qui est le plus avantageux. Les frais de service ne sont pas les mêmes dans toutes les banques, ni même dans toutes les succursales. Nous pouvons comparer ce qui est offert sur le marché avant de choisir. Cela fait partie du système, et je soutiens que c'est encore la meilleure façon de procéder. Si le député continue d'en douter, je pourrais toujours lui donner une idée des frais exigés par certaines banques comparativement à d'autres.

* * *

LE PROGRAMME DE LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi.

Je me fais le porte-parole des centaines de milliers de chômeurs canadiens qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage, qui n'ont pas de travail et qui ont désespérément besoin de formation.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement a retranché 100 millions de dollars du budget de formation du Programme de la planification de l'emploi l'an dernier et 110 millions cette année? Le ministre ne s'aperçoit-il pas que ces compressions signent l'arrêt de mort des programmes communautaires de formation d'un bout à l'autre du pays?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le rajustement du budget de la Planification de l'emploi ne nuit en rien à la formation. Bien au contraire. Le député sera peut-être heureux d'apprendre que nous avons augmenté de 400 millions de dollars les fonds consacrés à la formation des chômeurs canadiens pour l'année financière en cours. Nous consacrerons 1,8 milliard de dollars à la formation des chômeurs un peu partout au pays.

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre veut faire croire aux Canadiens que son gouvernement se soucie de la formation professionnelle. Il sait que les fonds consacrés à la formation proviennent de la caisse d'assurance-chômage et que son gouvernement a réduit les crédits accordés au Programme de la planification de l'emploi. Les chômeurs qui ne touchent plus de prestations d'assurance-chômage ont terriblement besoin de formation. Ce sont eux qui souffrent.

Je pose de nouveau la question au ministre. Pourquoi s'applique-t-il à détruire les programmes communautaires de formation au Canada? Ne se rend-il pas compte que les plus défavorisés d'entre les chômeurs, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les minorités visibles, sont ceux qui ont le plus désespérément besoin de formation?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Le député devrait peut-être sortir d'Ottawa et aller rencontrer les gens avec qui nous travaillons.

La stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre que notre gouvernement a établie à l'intention des Canadiens fonctionne bien. Nous collaborons avec les syndicats, les entreprises, les éducateurs et les agents de formation. Hier, j'étais à Toronto et j'ai été chaleureusement applaudi par des Torontois qui avaient besoin de travail et de formation et qui les ont obtenus.

[*Français*]

LA TENUE DU RÉFÉRENDUM AU QUÉBEC

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Suite aux nombreux reportages dont nous avons pris connaissance aujourd'hui, que pense le premier ministre de la déclaration de M. Parizeau, chef du Parti québécois, à l'effet qu'il serait préférable, compte tenu de la situation économique, de reporter de un à deux ans la tenue du référendum au Québec?

Des voix: Oh, oh!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que M. Parizeau vient de *scorer* dans son propre but!

Des voix: Ha, ha!

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: D'abord, il dit qu'il veut un référendum dans les meilleurs délais et il vote contre la Loi 150. Mais au Canada anglais, il dit souhaiter que le référendum soit retardé d'un an ou deux. Je le cite, c'était le 15 mars: «Si vous me demandez s'il serait préférable de prendre une décision aujourd'hui sur la souveraineté du Québec, ou de prendre une décision dans un an d'ici ou dans deux ans d'ici, je préfère dans un an ou deux ans, parce que nous serons en période de reprise à ce moment-là.»

Alors, au Québec, il veut le référendum tout de suite, et au Canada anglais, il le veut dans deux ans.

De plus, monsieur le Président, M. Parizeau veut un Québec souverain, avec la monnaie canadienne, la citoyenneté canadienne, les bienfaits de l'union économique canadienne, le Traité de libre-échange, le passeport, le drapeau, puis la reine. Alors, monsieur le Président, à Baie-Comeau, là, au hockey, ce serait assez original comme parti. On dirait que M. Parizeau veut jouer pour les Québécois séparés, mais en portant fièrement le chandail des Canadiens fédéralistes!

Des voix: Bravo!

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce extérieur.

Le ministre, qui remplace la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sait probablement que, depuis une semaine, nous avons appris qu'il y avait lieu de s'inquiéter du respect des droits de la personne au Guatemala, d'où rentre tout juste une délégation de personnalités reli-

gieuses respectées, et en Inde, où Amnistie internationale a relevé des violations graves des droits de la personne, notamment au Pendjab et au Cachemire.

Quelles mesures sérieuses le gouvernement va-t-il prendre pour donner suite aux recommandations du comité inter-Églises du Guatemala? Quelle mesure envisage-t-il au sujet des recommandations d'Amnistie internationale et notamment au sujet de la détention des dirigeants politiques akalis au Pendjab?

Que va faire le gouvernement au sujet des violations des droits de la personne au Guatemala et en Inde?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je connais l'intérêt très marqué du député en ce qui regarde le respect des droits de la personne. Et bien sûr, il sait à quel point notre gouvernement est également très préoccupé et agit dans ce sens. D'ailleurs, mon collègue se souviendra des propos du premier ministre, autant au Commonwealth qu'à la Francophonie, en fonction de s'assurer que nous supporterions les gouvernements et agirions en conséquence.

En ce qui regarde de façon plus particulière les deux cas qu'il soulève, il sait également qu'en ce qui regarde l'Inde, nous sommes intervenus très souvent autant auprès du gouvernement lui-même qu'en fonction des différentes tribunes, soit à la Commission des droits humains, dernièrement, à Genève, mais également à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'automne dernier, en novembre, à la Commission. Ce qui veut dire que nous prenons tous les moyens possibles à notre disposition pour faire savoir aux autorités en question que nous n'acceptons pas les abus de droits de la personne et que nous voulons qu'ils agissent dans ce sens-là.

Quant au Guatemala, là également nous sommes conscients des difficultés que subit la population. Je voudrais dire à mon collègue que nous agissons également là en fonction d'essayer de changer les mentalités et que les gouvernements puissent agir en conséquence.

Mais, très brièvement, monsieur le Président, quant à nos programmes d'aide, très souvent, et je voudrais que mon collègue le reconnaisse, nos programmes d'aide s'adressent justement aux populations qui sont en besoin. Et c'est dans ce sens-là que nous essayons d'une façon positive d'influencer les gouvernements et les populations.

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Depuis 1987, le gouvernement a montré à la population du nord de l'Ontario l'intérêt qu'il lui portait par le biais du programme FEDNOR, initiative fédérale de développement économique spécialement adaptée aux besoins du nord de l'Ontario et ayant remporté un franc succès.

Comme le ministre le sait, le programme FEDNOR est arrivé à échéance le 31 mars. Il relève directement du ministre d'État responsable des Petites entreprises et du Tourisme, qui est actuellement en visite dans le Nord. Je veux savoir ce qu'entend faire le gouvernement au sujet de ce programme.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je sais que mon collègue sera d'accord pour dire que le programme FEDNOR a remporté un énorme succès.

Comme les appuis concernant ce projet ont été presque unanimes, les fonds que nous avons prévus à cette fin passeront à 60 millions de dollars sur une période de cinq ans. Nous continuerons ainsi à épauler le tourisme, secteur qui intéresse tout particulièrement mon collègue, ainsi que les petites entreprises.

Un autre bureau sera ouvert à Kirkland Lake, ce qui, nous l'espérons, nous permettra de faire encore mieux qu'au cours des cinq dernières années, période durant laquelle nous avons approuvé 487 projets qui ont permis la création de 3 000 emplois au total.

Voilà le genre de succès que cet excellent programme, le FEDNOR, devrait continuer de remporter.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

M. le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de M. Leonard Simms, chef de l'opposition, et de M. Bill Matthews, tous deux députés à l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au leader du gouvernement en Chambre, a trait aux travaux de la Chambre demain et la semaine prochaine puisque la Chambre ajournera vendredi prochain pour le congé de Pâques afin que les députés puissent rentrer dans leurs circonscriptions pour s'occuper de leurs électeurs.

Par la même occasion, j'aimerais aussi qu'il nous éclaire quant à une éventuelle mesure habilitante concernant le référendum auquel le premier ministre a fait allusion. Le ministre se souviendra que je lui ai posé la question il y a quelque temps et je crois que des fonctionnaires y travaillaient à l'époque. Le ministre pourrait peut-être renseigner la Chambre à ce sujet.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jour réservé à l'opposition comme chacun le sait. Demain, le gouvernement aura comme priorité d'obtenir la permission de la Chambre de renoncer au préavis de 48 heures et de passer à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Les provinces démunies attendent ces fonds. Cette mesure devait entrer en vigueur le 1er avril, au début du nouvel exercice financier.

Nous solliciterons la collaboration des députés d'en face à ce sujet. Nous avons tenté de le faire hier, mais le Nouveau Parti démocratique a refusé. Nous essayerons de nouveau cet après-midi. Si la réponse est de nouveau négative, j'ai l'intention de demander que demain soit un jour désigné.

Lundi, le gouvernement proposera de procéder à la deuxième lecture du projet de loi C-46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, suivie de l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition.

Mardi, nous prévoyons terminer l'étude en troisième lecture du projet de loi C-31.

Mercredi, le gouvernement se propose de passer au débat et à la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel concernant l'agression sexuelle.

J'aimerais discuter avec mes collègues des mesures législatives que nous pourrions liquider pendant le reste de la semaine.

Pour ce qui est d'une mesure législative sur le référendum, le premier ministre a indiqué que tous nos efforts, nos espoirs et nos aspirations, comme ceux je crois de l'opposition officielle et même du Nouveau Parti démocratique, sont axés sur la conclusion avec les provinces d'une entente constitutionnelle qui unira ce pays.

Comme le premier ministre l'a indiqué, si nous devons tenir un plébiscite, il y aura des discussions entre les leaders des différents partis pour s'entendre sur la façon de présenter une mesure législative appropriée et ainsi de suite. Entre-temps, au lieu d'entrer dans des détails, il y aurait lieu de se concentrer sur le noeud du problème qui, en l'occurrence, est l'unité constitutionnelle de ce pays. Je ferai un effort pour éviter de me livrer à toute politicaillerie sur cette importante question si le député en fait autant.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je pense que le député d'en face n'a rien à craindre de moi. Pour ce qui est du sectarisme sur la question constitutionnelle, notre caucus cherche à agir dans l'intérêt du pays, en mettant de côté les considérations politiques. On peut le voir dans l'attitude de notre chef et de nos députés.

Pour ce qui est du projet de loi C-60, je veux seulement confirmer, à l'intention du leader du gouvernement à la Chambre, que le député désire que ce projet de loi fasse l'objet d'un débat à la Chambre. Je sais que le député saura reconnaître que nous y avons déjà consenti et que nous maintenons notre consentement.

J'espère que le député ne s'y trompe pas. Que nous ayons consenti à en débattre ne signifie pas que nous soyons d'accord avec l'objet de ce projet de loi, c'est-à-dire avec les dispositions financières prévues par cette mesure. Nous aimerions que ce projet de loi soit soumis à l'étude de la Chambre et fasse l'objet d'un débat en bonne et due forme. Je veux que ce soit bien clair pour le député. Cela ne signifie pas nécessairement que nous sommes d'accord avec tout ce que prévoit ce projet de loi.

J'aimerais que le ministre nous dise ce qui est prévu à l'ordre du jour de jeudi et de vendredi prochains.

• (1510)

Je sais que c'est encore loin, mais je voudrais savoir s'il a l'intention de réserver ces journées à l'étude des crédits ou de projets de loi afin que nous puissions en informer nos porte-parole qui pourront se préparer pour le débat.

Les Travaux de la Chambre

M. Andre: Monsieur le Président, à propos des mesures législatives à venir, j'ignore combien de temps il faudra consacrer au projet de loi modifiant le Code criminel, en ce qui a trait à l'agression sexuelle.

Mentionnons également la réglementation sur le forage en mer; elle revêt une grande importance pour Hibernia. Il faut présenter cette mesure en vue de son éventuelle adoption.

J'aimerais en outre voir adopter le projet de loi concernant le transport de matières dangereuses. Tout cela dépend évidemment de la collaboration manifestée à l'égard des autres mesures législatives.

À propos du projet de loi C-60, je tiens à rappeler au député l'existence de l'autre Chambre qui mettra du temps à étudier la réglementation. Chose certaine, si nous ne nous entendons pas non seulement pour soumettre la question à un débat, mais également pour limiter celui-ci à la semaine prochaine, les chèques destinés aux provinces pauvres n'arriveront pas à temps.

Ils ne seront pas livrés avant le mois de mai, alors qu'ils sont censés l'être entre le 16 et le 22 avril. Il n'y a rien à redire. Le gouvernement fédéral va ainsi économiser un peu en intérêts, au détriment des provinces pauvres qui vont y perdre un peu au change. Je laisse à l'opposition le soin de décider du sort de ces dernières.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, on a fait plusieurs renvois au projet de loi C-60.

Je voudrais clarifier, si vous le permettez, certains points auxquels le leader parlementaire a fait allusion. Il a laissé entendre qu'il y avait eu des discussions et qu'une réponse négative aurait été donnée. En fait, ce n'est pas le cas.

Il y a eu des discussions au cours desquelles nous avons dit qu'à certaines conditions, nous étions tout à fait disposés à adopter rapidement le projet de loi. L'une de ces conditions était que nous ayons la possibilité de proposer un amendement à l'étape de l'étude en comité et d'en débattre.

Nous avons donc été surpris d'apprendre hier qu'au moment même où se tenaient les discussions avec le leader parlementaire adjoint du Parti conservateur, le Comité des finances a en fait adopté le projet de loi sans que nous ayons pu présenter l'amendement en question, ce qui est fort important pour nous tous, qui voulons débattre davantage qu'on ne l'a fait dans le cas présent tout ce qui touche l'examen, le renouvellement et la modification des grands programmes de transfert. C'était important de tenir un pareil débat.

Si j'interprète bien les propos du leader parlementaire cet après-midi, il semble qu'il donne son accord à la tenue de ces discussions. J'attends donc avec impatience ces discussions.

M. Andre: Monsieur le Président, le député se réjouit de ces discussions, et vous m'en voyez ravi. Mais je vois que le président du comité se lève.

Il confirmera probablement que le député d'Essex—Windsor a fait de l'obstruction toute la journée mardi et empêché ainsi le projet de loi de passer à l'étape de l'étude en comité. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être confirmer que, contrairement à ce que le député a dit, les discussions ont bel et bien eu lieu.

On pourrait peut-être signaler également la raison de son opposition, et il l'a dit en comité, c'est que Bob Rae ne veut plus que l'Ontario contribue au programme de péréquation et veut ramener à un an la période de deux ans prévue.

C'est son droit. Le député devrait cependant présenter une motion et la faire mettre aux voix plutôt que de faire de l'obstruction et retarder, par la même occasion, l'envoi des chèques aux provinces moins prospères. Que cela soit clair: tout retard dans l'envoi de ces chèques sera la faute de ce député.

Des voix: C'est honteux!

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Français*]

Je suis bien prêt à laisser le débat se poursuivre, mais vous me permettrez, en toute humilité, de suggérer aux leaders des trois partis, puisque des signaux ont été émis de part et d'autre, de poursuivre à l'extérieur de la Chambre afin d'explorer des pistes de consensus.

Cela étant dit, je suis bien prêt, pour encore quelques minutes, à écouter d'autres interventions. L'honorable député de Edmonton-Nord-Ouest a la parole.

[*Traduction*]

M. Murray W. Dorin (Edmonton-Nord-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais simplement clarifier un point que vient de soulever le député de Essex—Windsor. Mardi, ce député a discuté de ce projet de loi pendant presque toute la séance et nous avons convenu de nous réunir à nouveau—nous avions décidé de présenter ce projet de loi avant celui qui devait être débattu ou étudié en comité mercredi. Nous devions nous réunir à 15 h 30.

J'ai communiqué avec le whip adjoint des Libéraux pour le mettre au courant. Or, à 15 h 30, les représentants de notre parti y étaient ainsi que ceux du Parti libéral, le député de Windsor–Ouest et le député Duhamel. Au bout de dix minutes, aucun député néo–démocrate ne s'étant encore présenté, nous avons commencé la séance. Nous avons adopté le projet de loi. Comme personne n'était là pour proposer des amendements, il n'y en a pas eu. Nous n'avons pas à nous demander où sont les députés qui ne se présentent pas pour proposer leurs propres amendements.

M. Langdon: Permettez–moi de présenter brièvement deux arguments avant de poursuivre le débat.

Tout d'abord, on a complètement déformé la position que j'ai défendue en comité, en disant que, cette année, le versement des paiements de péréquation aux provinces sera retardé parce que nous faisons de l'obstruction en quelque sorte pour le compte de l'Ontario. C'est inexact.

En ce qui concerne les observations du président du comité, je tiens simplement à dire que, si la communication laisse à désirer entre le leader du Parti conservateur à la Chambre et le président conservateur de ce comité, je n'y suis pour rien.

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, quoi qu'on en prévoie d'autre pour la semaine prochaine, j'espère certes qu'on s'entendra pour adopter rapidement le projet de loi C–49, qui protège les victimes de viol. On nous a garanti qu'il franchirait toutes les étapes à la Chambre rapidement.

Va–t–on nous en saisir tôt dans la semaine afin que nous puissions l'adopter?

M. Andre: Je le répète, j'ai l'intention de le mettre à l'ordre du jour assez tôt. Cependant, si nous prenons toute la semaine prochaine pour discuter du projet de loi C–60, il se pourrait alors que nous n'ayons pas la possibilité d'étudier le projet de loi C–49.

Selon moi, la députée devrait en discuter avec son collègue d'Essex—Windsor. C'est ce qui se produit lorsqu'on retarde inutilement les travaux législatifs; je ne peux prendre aucun engagement ferme, mais nous entendons saisir la Chambre de ce projet de loi.

M. Dingwall: Le leader du gouvernement à la Chambre des communes pourrait–il juste nous confirmer que si le projet de loi C–60 n'est pas adopté demain, étant donné le temps nécessaire pour envoyer les chèques en question aux provinces les plus pauvres du pays, il se pourrait, comme il l'a dit, qu'elles ne reçoivent pas ces chèques en avril, mais bien en mai.

Peut–il nous confirmer cela? Ai–je bien compris?

M. Andre: Le fait est que l'autre endroit, tout comme la Chambre, entend s'ajourner à la fin de la semaine prochaine, et nous devons donc adopter ce projet de loi dans cette enceinte et le renvoyer à l'autre endroit qui exige de l'examiner à toutes les étapes; or, il nous a fallu plusieurs semaines ici même pour le faire et les sénateurs réagissent plutôt mal lorsque nous laissons entendre qu'ils pourraient y parvenir en une demi–journée.

Donc, si ce projet de loi n'est pas adopté dans cette enceinte demain et si nous attendons la semaine prochaine pour le renvoyer à l'autre endroit, il est très probable qu'il ne reçoive pas la sanction royale avant l'ajournement. Il ne sera pas étudié par l'autre endroit, auquel cas les chèques qui doivent être envoyés, si je ne m'abuse, les 16 et 22 avril devront attendre que ce projet de loi soit adopté. C'est tout ce que je dis. Je déplore que le temps nous presse ainsi, mais c'est ce qui se produit lorsqu'on retarde l'adoption d'un projet de loi à des fins politiques.

• (1520)

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais comme le ministre a laissé entendre que c'est notre faute si le projet de loi est retardé, je tiens à faire une mise au point.

Ce projet de loi n'a été déposé qu'à la fin de février. Le comité n'a eu que deux jours pour l'étudier. Si le gouvernement avait été si préoccupé par ses priorités, il l'aurait déposé plus tôt. Il n'aurait pas prévu plusieurs journées d'opposition. Il aurait utilisé ce temps pour des mesures d'initiative gouvernementale.

Il est tout simplement stupide de dire que c'est notre faute.

M. Andre: Je voudrais rappeler encore une fois au député ce qui s'est passé. À ce moment–là, les ministres des Finances se sont rencontrés à Québec pour régler les détails des nouveaux arrangements fiscaux. Immédiatement après cette rencontre, le ministre des Finances a

déposé à la Chambre un projet de loi visant à mettre ces arrangements en vigueur.

Or, le député laisse entendre qu'il est tout à fait acceptable que son collègue d'Essex—Windsor garde ce projet de loi à la Chambre pendant un mois ou qu'il soit étudié en comité pendant plusieurs jours, mais que nous devrions pouvoir le renvoyer au Sénat à un moment donné la semaine prochaine, où il devrait être étudié en quelques heures, pour que les provinces ne soient pas privées de leurs chèques.

En réalité, cela risque de ne pas se produire. Qu'on sache à qui revient la faute si ces chèques sont retardés.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, j'invite les deux côtés de la Chambre à continuer leurs efforts pour établir un consensus. Ordre du jour.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Français*]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TRANSPORTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Angus (p. 9219).

Le président suppléant (M. DeBlois): À la suspension de la séance, à 13 h 15, l'honorable député d'Abitibi disposait d'une période maximale de 16 minutes pour compléter son intervention.

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, il me fait plaisir de continuer à parler sur la motion de l'opposition. Comme je le disais, après l'accident de Dryden, en Ontario, on pouvait lire dans les journaux quelques mois plus tard, soit le 19 juin 1989, un article écrit par Frédéric Wagnière, de *La Presse*, qui disait:

> L'aviation a besoin d'une seconde déréglementation.
>
> Une étude récente prévoit une hausse de 30 p. 100 des tarifs aériens au Canada dans les deux prochaines années. Cette hausse viendrait du fait que 98 p. 100 du trafic interne est contrôlé par deux compagnies, Air Canada et Canadien International. Ces deux compagnies partagent le même système de réservation, ce qui leur donne un avantage sur leurs concurrents.
>
> Dans le cas de l'aviation civile au Canada, la déréglementation a fait baisser les tarifs, mais elle a aussi éliminé des compagnies secondaires qui ont été absorbées par les deux grandes.
>
> Si elles avaient pu garder leur indépendance, ces autres compagnies auraient rendu la concurrence plus âpre.

En terminant, le journaliste écrit:

> D'une façon générale, toute l'industrie deviendrait plus rentable et plus solide en utilisant mieux son équipement. Elle fera notamment un meilleur usage des aéroports et des services des contrôleurs aériens, car le prix de ces services au sol est le même qu'un avion soit à moitié vide et à tarif élevé ou presque plein et à tarif modéré. Or, l'engorgement des aéroports est actuellement un problème au Canada et une solution serait d'organiser les vols de façon plus rationnelle.

Ceci se passait en 1989.

On peut prendre connaissance, aussi dans la même année, après l'accident de Dryden, en Ontario, le 10 juin 1991, d'une opinion de M. Pierre Jeanniot, dans le quotidien *La Presse*, qui dit:

> L'industrie canadienne du transport est à la croisée des chemins. Le domaine de l'aviation commerciale n'échappe pas au climat de morosité dans lequel baigne l'industrie canadienne du transport. Là aussi une réorientation s'impose. On a beaucoup trop mis l'accent sur l'infrastructure aéroportuaire dans les années 1970. Pour contenter les électeurs, les autorités ont cessé de construire des aéroports en fonction des besoins réels, préférant multiplier les installations à droite et à gauche, au gré des circonscriptions.

Ceci se passait en 1970.

> Au début des années 1980, un vent de déréglementation s'est élevé. Les autorités voulaient laisser les forces du marché s'exprimer. C'est de bonne guerre. Sauf qu'on a du même coup arrêté d'investir dans l'avenir des installations aéroportuaires.
>
> Heureusement, après sept longues années de gestation, une politique de décentralisation devrait connaître son aboutissement cette année.

Cela se passait en 1991. Et on peut voir un peu plus loin que M. Jeanniot disait, et je cite:

> L'autre remède à apporter, c'est d'instituer une véritable intégration intermodale train-avion. On pourrait alors faire des installations de Dorval et de Mirabel un seul aéroport, justement en établissant une liaison par train rapide entre les deux. Non seulement on pourrait se servir de l'expérience comme d'un projet-pilote visant à relancer l'industrie ferroviaire, mais on permettrait à Montréal de concurrencer Toronto.

Monsieur le Président, j'aimerais continuer dans la même veine, sur la motion du député de Thunder Bay—Atikokan, qui mentionnait aussi le côté réseau routier. On a vu dernièrement, à la suite de la rencontre des premiers ministres canadiens, les 23 et 24 mars, à Toronto, que l'on parlait justement du réseau ferroviaire. J'ai d'ailleurs posé une question à ce sujet en cette Chambre, cette semaine, au ministre des Transports, qui était celle-ci: «Je comprends que le gouvernement du Québec néglige le réseau routier de la route 117 transcanadienne, en Abitibi—Témiscamingue. Mais, pour faire suite à la réunion des premiers ministres, sur l'économie, les 24 et 25 mars derniers, les gouvernements ont convenu d'examiner en priorité les propositions relatives au réseau routier national.»

Monsieur le Président, quand on parle du réseau routier, que ce soit la transcanadienne ou les autres routes transcanadiennes, toutes les provinces disent qu'elles ont leurs propres priorités, et cela est important. Quant à nous, en Abitibi, en ce qui concerne la route 117, il est vraiment important qu'à partir de Louvicourt, en passant par Val-d'Or, Malartic, Rivière-Héva, Cadillac, le secteur de Rouyn-Noranda jusqu'à la frontière Québec-Ontario, que cette route soit refaite au complet, pour la sécurité des usagers, la sécurité du public. Depuis plu-

sieurs années, les intervenants économiques le demandent aux deux gouvernements.

Il est temps aujourd'hui que les deux gouvernements s'impliquent à fond pour qu'une région éloignée telle l'Abitibi—Témiscamingue ait de l'argent pour la réfection de cette route afin d'y assurer une meilleure sécurité routière pour les usagers.

Un autre domaine important, monsieur le Président, c'est celui de l'industrie du camionnage. Ce matin, d'autres intervenants en ont parlé. J'ai un article ici qui a paru dans *L'écho du transport*, en mars 1992, que je cite:

> Le 6 décembre 1991, le gouvernement du Canada annonçait une série de mesures concernant le secteur des transports. Ces dispositions devraient en principe améliorer le régime fiscal des transporteurs et des sous-traitants. En prenant avantage de ces mesures, les entreprises du transport routier devraient, estime-t-on, devenir plus compétitives.
>
> Histoire de se mettre dans le contexte, énonçons les mesures touchant le transport routier. Le gouvernement a fait beaucoup de choses depuis les derniers mois, en collaboration avec les syndicats, les transporteurs indépendants, etc. Ils ont mis en place un programme de compensation des pertes sur deux ans offrant une remise partielle de la taxe fédérale d'accise sur le diesel offerte aux entreprises de transport en échange d'une réduction des pertes qu'elles utiliseraient par ailleurs pour réduire leurs impôts sur le revenu à l'avenir; les camionneurs pourront aussi choisir une remise semblable, mais plus simple sur le plan administratif, qui vise principalement les voituriers-remorqueurs indépendants; l'ajustement des taux d'amortissement afin de mieux refléter la dépréciation réelle, grâce à l'augmentation du taux de la DPA de 30 p. 100 à 40 p. 100 sur les camions, tracteurs et semi-remorques servant au transport de fret; affectation de 2,7 millions de dollars à la création d'une coopérative qui utilisera son pouvoir d'achat pour contribuer à réduire les coûts de l'équipement et de l'approvisionnement des voituriers-remorqueurs qui louent leurs services.
>
> Il y a eu beaucoup de mesures. Si le fédéral a adopté ces mesures dans le but d'aider au redressement de l'économie de l'industrie du camionnage, il faut également retenir de cette initiative que le gouvernement Mulroney se rend finalement compte que le transport des marchandises est une affaire de très gros sous et que la relance de l'économie y est étroitement liée. Conséquemment, il lui faut soutenir le secteur du transport par camion en lui procurant d'intéressants leviers économiques.

Monsieur le Président, dans cette revue, l'article est signé par Jean-Jacques Savard. En terminant, il ajoute ceci, et je cite:

> À mon avis, seul un effort concerté des gouvernements fédéral et provincial parviendra à redonner à l'industrie du transport routier par camion son erre d'aller. Ottawa a démontré son bon vouloir. Compte tenu du contexte politique actuel, le Québec doit saisir le message et faire sa part.

Monsieur le Président, nous savons que c'est important, l'industrie du camionnage. Mais il y a une chose, tous les gouvernements doivent s'impliquer. Ce n'est pas seulement l'affaire du gouvernement fédéral, il faut maintenir cette sécurité au Canada.

Le député de Thunder Bay—Atikokan mentionne dans sa motion le côté ferroviaire. On sait qu'en Abitibi—Témiscamingue, monsieur le Président, une chose est très difficile: connaître les états d'âme de la société d'État, les dirigeants qui sont dans leur tour d'ivoire à Montréal, soit de VIA ou du Canadien National. Les travailleurs essaient depuis des mois d'avoir des réponses. J'essaie d'obtenir des réponses dans cette Chambre en déposant des questions au *Feuilleton et Avis* et, à chaque fois, la réponse qui arrive au Parlement est celle-ci: c'est confidentiel.

• (1530)

On se bat depuis des mois pour maintenir le réseau ferroviaire. On n'a qu'à regarder le dossier Franquet-Chapais, un des seuls dossiers qui a été gagné par les intervenants économiques, par les travailleurs, suite à une décision rendue par l'Office national des transports à l'avantage de l'Abitibi-Témiscamingue. Immédiatement après, on a vu les dirigeants du CN et leur avocat, Me Cantin, revenir avec une batterie d'avocats pour dire qu'ils en appelaient de la décision. Aujourd'hui, cette cause est encore devant le tribunal, mais je peux vous dire qu'un jour, ce dossier-là remportera la victoire pour les régions éloignées.

Le Canadien National, les dirigeants du conseil d'administration et ceux de la section Saint-Laurent au Québec, quand ils ont décidé, il y a quelques années, de faire un détour par le Lac-Saint-Jean et s'en aller directement à Rouyn-Noranda, ils ont pénalisé les travailleurs de Senneterre et les travailleurs d'Abitibi-Témiscamingue. Cela, ce fut toute une perte d'emplois.

Monsieur le Président, en terminant, je dis que le gouvernement en place travaille très fort, mais c'est en collaboration avec les partis politiques, avec les syndicats, avec les intervenants économiques de tout le Canada, avec les provinces surtout qu'on pourra améliorer notre sécurité aérienne, la sécurité routière et la sécurité ferroviaire. On a beaucoup de chemin à faire, mais ensemble, nous pouvons le faire.

[*Traduction*]

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler de ce sujet particulièrement important pour la circonscription de Kenora—Rainy River.

Tout le monde sait que l'écrasement d'avion dont nous avons tant parlé ces dernières semaines, celui de Dryden, s'est produit dans ma circonscription. C'est évidemment un sujet qui inquiète beaucoup les gens de cette localité, mais aussi tous les habitants du nord de l'Ontario qui doivent prendre l'avion régulièrement.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. le juge Moshansky de l'excellent rapport qu'il a rédigé, de l'énorme quantité de travail qu'il a fourni et des excellentes recommandations qu'il a faites.

Il y a 191 recommandations visant à améliorer la sécurité aérienne au Canada et plus spécialement à remédier aux difficultés rencontrées depuis le début de la déréglementation.

Je voudrais dire tout d'abord que je suis quelque peu déçu de la réaction du gouvernement aux recommandations de M. Moshansky. Il nous présente les importants changements nécessaires pour que les habitants du Nord en particulier, mais tous les Canadiens en général, puissent se sentir en sécurité dans les avions, lorsqu'ils se rendent à l'étranger ou simplement lorsqu'ils visitent des parents ou des amis à quelques centaines de milles, au Canada.

Ce que disent le ministre et le gouvernement des recommandations est quelque peu difficile à comprendre et surtout à imaginer si l'on considère les risques qu'il y aurait si l'on ne suivait pas les recommandations de M. Moshansky.

Tout d'abord, pour ceux qui ne le sauraient pas, le gouvernement a dit tout simplement qu'il n'était pas totalement d'accord avec le rapport de M. Moshansky. Il estime que le juge n'a pas été parfaitement juste dans certaines de ses recommandations.

Le gouvernement s'oppose notamment à celles qui disent que Transports Canada et le gouvernement du Canada étaient parfois en faute. Cela renvoie non seulement à l'accident étudié, mais aussi à d'autres questions de sécurité apparues depuis le début de la déréglementation dont parle la motion d'aujourd'hui.

Je dirais au gouvernement que quelque chose ne va vraiment pas et que, en tant que député, je trouve que toute cette affaire est absolument renversante. J'espère que nous pourrons rectifier ces choses cet après-midi. J'aimerais proposer au gouvernement de reconnaître officiellement, comme il se doit, l'héroïsme et la bravoure de l'agent de bord Sonia Hartwick qui a risqué sa vie pour sauver de nombreux passagers dans ce terrible accident.

Nous devrions, au nom du gouvernement et en tant que Canadiens, rendre un hommage officiel aux survivants du vol 1363 dont la vie a changé radicalement à cause de l'accident survenu ce jour-là.

Je pense également que le gouvernement devrait souligner officiellement la contribution de la ville de Dryden et de ses citoyens grâce auxquels les opérations de sauvetage ont pu se dérouler avec autant de diligence et d'efficacité.

Depuis l'accident et l'enquête qui a suivi, le gouvernement n'a pas su reconnaître, malgré l'évidence de la chose, qu'il y a des gens qui ont posé des gestes héroïques dans ces circonstances exceptionnelles, qui ont risqué leur vie et qui sont allés au-delà de ce qu'on peut attendre d'un être humain pour voir à ce que justice soit faite et que des vies soient sauvées. Cela montre le respect que nous éprouvons, nous les parlementaires et tous les Canadiens, pour l'héroïsme manifesté par ces gens ce jour-là.

Comme j'ai attendu que le ministre ou le gouvernement présentent une motion ou fassent une déclaration publique en ce sens, je présenterai à la Chambre, à la fin de mes dix minutes de parole, une motion essentiellement à cet effet. Je crois savoir que tous les partis ont reconnu, par suite de négociations entre leaders parlementaires, qu'il y aurait lieu de présenter une telle motion.

Par un geste aussi simple que celui-là, nous pourrions montrer que nous reconnaissons à quel point ces gens se sont distingués en ce jour chargé d'émotions. Je dis chargé d'émotions parce que d'abord les gens ont eu très peur, puis l'adrénaline a commencé à circuler. Je me suis rendu sur les lieux le lendemain même de l'accident, et c'était comme si je m'était retrouvé dans un autre monde. Je crois que les gens ne se rendent pas compte de ce que ça peut être.

J'ai été quelque peu découragé à la lecture de certains documents officiels publiés en 1986 par le ministère à propos de la déréglementation et de ce qu'il allait faire à ce sujet. Les auteurs de ces documents disaient que certaines mesures devraient être prises.

J'aimerais lire des extraits de l'annexe A concernant les améliorations à apporter à la sécurité en raison de la déréglementation. Je voudrais également expliquer l'im-

portance des inspecteurs et de la surveillance dans le contexte de la déréglementation.

Je vais en lire quelques passages puis je reviendrai aux recommandations du juge Moshansky. Si vous mettez tout ça ensemble vous découvrez exactement ce qui manque dans toute cette affaire. Abordons certains points concernant la sécurité. Au paragraphe 4 de l'annexe de ce document on peut lire:

> 4. Une densité d'inspection annuelle de 100 p. 100 est un idéal, pas une obligation. À la quantité, on préfère pour l'instant la qualité afin de se consacrer à des inspections plus fréquentes et plus poussées des transporteurs et des activités à plus haut risque.
>
> 5. Les mesures suivantes ont été prises en vue de déterminer les besoins réels d'inspection, de prévoir ce qu'ils seront à l'avenir et d'assurer l'efficacité maximum du personnel dans ce domaine.
>
> *a*) Un processus de contrôle du rendement a été mis en oeuvre ce qui fera s'accroître l'efficacité des inspections.
>
> *b*) Des programmes de formation spécialisée ont été élaborés à l'intention des préposés aux inspections réglementaires pour accroître l'efficacité de leur travail.

Ces questions dont je viens de vous parler faisaient déjà partie des sujets de préoccupation soulevés en 1984 dans le rapport du vérificateur général. Si l'on jette un coup d'oeil aux 191 recommandations du juge Moshansky, on se rend compte qu'il revient à la charge—en fait, il est question d'inspection de sécurité et de surveillance dans presque chacune des 191 recommandations—mais il propose, à peu de choses près, les mesures que la direction avait recommandées en 1986.

• (1540)

Dans le chapitre 25, qui parle de la performance de la direction, la recommandation 105, stipule que Transports Canada doit s'assurer que l'Ordonnance sur la navigation aérienne, Série VII, numéro 2, article 5, soit modifiée de façon à énoncer clairement les fonctions, les responsabilités et les qualifications afférentes à tous les postes de direction d'un transporteur aérien qui y sont mentionnés.

La recommandation 106 porte que, une fois que les critères uniformes prévus à la recommandation 105 auront été établis et publiés, Transports Canada s'assurera que toute candidature à un poste de direction d'un transporteur aérien respecte les critères avant d'être approuvée.

À la recommandation 107, ont lit ce qui suit: «Que Transports Canada surveille et contrôle de façon suivie et adéquate les programmes de mise en service de nouveaux avions par les transporteurs aériens canadiens.»

Il est difficile de croire que le gouvernement faisait état en 1986 de l'importance de faire ce genre de chose, c'est-à-dire s'assurer qu'il y ait des mécanismes de protection et de surveillance, alors que le juge Moshansky laisse aujourd'hui entendre dans son rapport que ce qui devait être fait ne l'a pas été.

Je ne peux m'empêcher de me demander ce qui se passe à Transports Canada.

Dans le peu de temps qu'il me reste, je voudrais effleurer une question fort importante. Elle concerne le ministre lui-même—si je peux finir par me retrouver dans mes papiers.

Il est essentiel que les gens se rendent compte de l'importance que cela a. Je me reporte au chapitre 37 du rapport qui traite de gestion de la sécurité et de l'organisation de Transports Canada. On dit: «Que Transports Canada propose un amendement à la Loi sur l'aéronautique pour que soient énoncées clairement les responsabilités du ministre en matière de sécurité aérienne. L'amendement devrait insister sur la responsabilité du Ministre de façon à assurer que l'agencement du ministère permette au ministre d'être toujours informé précisément de la capacité de son ministère à s'acquitter efficacement de son mandat. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps du député est expiré.

M. Nault: Je vous remercie, monsieur le Président. Si vous me le permettiez, je pourrais terminer très rapidement.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Nault: Je vous remercie, monsieur le Président, et je m'excuse d'avoir un peu dépassé la limite de 10 minutes qui m'était accordée. Il faut dire que c'est un peu court pour une question de cette importance.

J'ai demandé aux députés des deux côtés de la Chambre de me permettre de présenter la motion suivante, avec l'appui de mon collègue de Thunder Bay—Nipigon:

> Que la Chambre demande également au gouvernement de reconnaître publiquement le courage de l'hôtesse de l'air, Sonia Hartwick, des survivants du vol 1363, ainsi que des hommes et des femmes de la ville de Dryden qui ont participé aux efforts en vue de secourir les passagers de l'avion d'Air Ontario qui s'est écrasé le 10 mars 1989.

Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie également tous les députés de m'avoir permis de faire figurer au compte rendu cette motion très importante.

Les crédits

Le président suppléant (M. DeBlois): Cinq minutes pour la période des questions et des commentaires. La parole est au député de Thunder Bay—Atikokan.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je veux seulement profiter de l'occasion pour appuyer l'amendement proposé par le député de Kenora—Rainy River.

Sonia Hartwick, les sapeurs-pompiers de Dryden, la municipalité, enfin toutes les personnes qui ont risqué leur vie pour porter secours aux survivants méritent d'être félicitées.

Je suggère que cette motion soit soumise à la Chambre et officiellement adoptée.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Comme mon collègue de Thunder Bay—Atikokan qui m'a précédé, au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je voudrais aussi remercier le député de Kenora—Rainy River pour son geste plein de délicatesse et assurer également de notre reconnaissance les héroïques survivants et les habitants de Dryden.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Après consultation, l'amendement proposé par l'honorable député de Kenora—Rainy River, appuyé par l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon, ne répond pas aux règles de la Chambre, puisqu'il déborde la substance de la motion principale. Mais comme il semble y avoir un consensus et que le Président est le serviteur de cette Chambre, s'il y a consentement unanime pour que cet amendement soit incorporé, je me plierai volontiers à la décision des députés de la Chambre.

Y a-t-il consentement unanime pour que l'amendement soit incorporé à la motion principale?

Des voix: D'accord.

[*Traduction*]

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre aujourd'hui la parole à la Chambre pour ajouter mes commentaires à ceux que nous avons déjà entendus.

Il est grand temps que la Chambre rende l'hommage qui est dû aux personnes qui se sont montrées à la hauteur des circonstances et qui ont aidé les survivants de cette catastrophe aérienne et les familles des victimes à supporter cette terrible épreuve.

Je félicite mon collègue de Kenora—Rainy River et j'ai écouté très attentivement ce qu'il a dit. La motion qui vient d'être adoptée à l'unanimité règle assurément ces questions qui n'avaient pas été étudiées par la Chambre et dont on n'avait pas parlé jusqu'à présent.

Je félicite aussi mon collègue de Thunder Bay—Atikokan pour avoir pris la parole pour appuyer la motion au nom de mon collègue—oui, vous êtes au troisième rang—le secrétaire parlementaire du ministre des Transports qui a apporté son soutien à la motion. Je remercie ces deux personnes ainsi que mon collègue pour avoir saisi la Chambre de cette question, comme je viens de le dire.

L'objet de la motion aujourd'hui est de parler de la déréglementation et de la manière dont elle a nui à tous les modes de transport dans notre pays, et en particulier aux transports aériens. Cette motion arrive au bon moment étant donné que nous étudions le rapport Moshansky.

Quand on parle de déréglementation, il s'agit, je pense, de la déréglementation associée aux compressions budgétaires qui se sont produites en même temps. C'est comme essayer de mélanger de l'huile et de l'eau; ça ne se mélange pas. Qu'il me suffise de dire pour le moment que lorsqu'on essaie de combiner ces ingrédients, il faut un soutien solide et des lignes directrices fermes de la part du ministre pour veiller à ce que ceux qui sont chargés de contrôler la réglementation et d'assurer la sécurité des usagers de l'avion au Canada jouissent de l'appui des décideurs du plus haut niveau, et pour veiller à ce qu'ils ne soient pas surchargés de travail et à ce qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités en matière d'enquête et de formation.

On ne l'a malheureusement pas fait. J'espère que nous avons tous, des deux côtés de la Chambre, tiré une leçon de cette terrible tragédie.

Chaque tragédie révèle des Canadiens qu'il faudrait vraiment honorer, comme mon collègue de Kenora vient de le dire. On devrait non seulement les honorer, mais reconnaître ici à la Chambre leurs mérites, d'une manière tangible qui nous permette de continuer à manifester au nom de tous les Canadiens la reconnaissance qu'ils méritent.

Je sais que je dispose de peu de temps. Je voudrais parler de trois aspects qui me paraissent importants. Tout d'abord, le soutien manifesté par toute la population de la ville de Dryden sous la conduite du maire de l'époque, Tom Jones, qui a fait preuve de leadership au cours des années où il a été maire de cette merveilleuse petite ville. Le soutien de ses habitants et le leadership de son maire étaient manifestes. Dans des conditions météorologiques épouvantables, ils ont su recevoir non pas seulement les

membres des familles des victimes de cette terrible tragédie, mais aussi les survivants de cette tragédie.

• (1550)

J'ai eu l'occasion d'assister aux audiences de Thunder Bay et de Dryden et à certaines des audiences de Toronto. Lorsque j'ai entendu les témoignages apportés aux audiences, je n'ai pu m'empêcher d'admirer tous les citoyens de Dryden qui ont apporté leur contribution. Au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, je tiens certes à remercier du fond du coeur tous ceux qui ont apporté une contribution importante et notamment le maire de Dryden pour le leadership dont il a fait preuve.

Et que dire de Sonia Hartwick, la seule membre d'équipage qui ait survécu. Nous avons pu voir la douleur qu'elle éprouvait lorsqu'elle a revécu cette terrible tragédie non seulement par son témoignage devant le comité, mais aussi par le témoignage des autres survivants qui l'ont vue agir non seulement de façon très professionnelle, mais aussi d'une façon qui témoignait son empathie à l'égard des personnes qui avaient besoin de son aide à ce moment-là.

Comme je ne trouve pas de meilleur mot, je dirai que s'il m'a été donné de voir une héroïne dans ma vie, c'est certainement elle. Elle mérite des remerciements de la part de tous les Canadiens pour ce qu'elle a fait lors de ce terrible accident. Comme mon collègue l'a dit, j'espère qu'on fera quelque chose de plus tangible pour honorer Sonia Hartwick qui, à notre avis, s'est véritablement comportée en héroïne dans cette tragédie.

Il ne faudrait pas oublier non plus le mari et la famille de M^me^ Hartwick, qui étaient là pendant son témoignage et ceux des autres survivants. Nous avons pu voir la douleur qu'ils éprouvaient eux aussi pendant qu'elle revivait cette terrible expérience. Comme vous le savez, monsieur le Président, quand on est père de trois filles, on se met toujours à la place des gens qui vivent des moments comme ceux-là. Je suis certain que son mari et ses parents ont ressenti une grande fierté à son égard durant cette période difficile. On devrait les remercier sincèrement de l'appui qu'ils lui ont donné après la tragédie et qu'ils continuent certainement de lui donner.

Il y a aussi un autre groupe de personnes qui méritent des remerciements de la part des Canadiens. Premièrement, il faut remercier le juge Virgil Moshansky de la façon dont il a dirigé cette enquête approfondie non seulement sur la tragédie de Dryden elle-même, mais aussi sur la sécurité aérienne au Canada et sur les méthodes utilisées pour faire enquête sur les accidents dans notre pays. Son rapport en quatre volumes révèle certainement des défauts dans le processus.

Comme le signalait mon collègue, le juge Moshansky, ainsi que tous les membres de la commission et en particulier le conseiller juridique, M. von Veh, ont sûrement droit, vu le travail qu'ils ont accompli et le dévouement qu'ils ont manifesté tout au long de l'enquête qui aura duré trois ans, à la reconnaissance de tous, non seulement de ceux qui voyagent beaucoup par avion au Canada, mais également des organismes internationaux d'aviation qui utiliseront les grandes lignes de ce rapport comme guide ou modèle quand d'autres catastrophes aériennes se produiront et feront l'objet d'enquête.

Je voudrais ajouter que ce qui m'a vraiment impressionné dans les premières audiences qu'a tenues le juge Moshansky, c'est le genre d'enquête de coroner qu'il a menée afin d'élucider les circonstances entourant le décès des victimes.

Je n'ai pu m'empêcher alors d'établir une comparaison avec l'écrasement survenu à Gander en 1985 qui faisait encore l'objet d'une enquête. Je n'ai pu m'empêcher de comparer la qualité de l'enquête menée par le juge Moshansky et M. von Veh à celle de cette enquête-là. Leur façon de procéder aurait aidé les familles des victimes de Gander. En effet, si les responsables de l'enquête avaient suivi la procédure de base et mené une enquête de coroner pour déterminer les causes du décès de ces soldats, cela aurait permis d'éviter le dilemme dans lequel non seulement le Canada, mais également les États-Unis se trouvent, faute d'une enquête menée dans les règles.

Cela illustre bien l'importance énorme de la contribution du juge Moshansky, de son conseiller juridique, M. Frederick von Veh, et de tous les participants, y compris les avocats représentant les familles, M. Chris Knutsen et M. Sandy Zaitzess.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'exprimer mon point de vue.

M. Ross Belsher (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député d'en face.

J'ai écouté celles qui ont été soulevées à la Chambre depuis que le juge Moshansky a rendu son rapport public. J'ai aussi lu la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui et il me semble y avoir ici une conspiration pour dire que l'accident d'avion est entièrement attribuable à la déréglementation.

Je me souviens d'avoir lu dans le rapport Moshansky que certains employés de la société aérienne ont aussi commis une erreur en ne suivant pas certaines consignes.

Serait-il possible d'expliciter ces deux aspects, de manière que la population canadienne voie la situation dans une juste perspective au lieu de penser que, comme on le prétend ces dernières semaines à la Chambre, la déréglementation est la seule responsable de l'accident? Le député a-t-il quelque chose à répondre?

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Nous avons travaillé en très étroite collaboration lorsqu'il était le secrétaire parlementaire du ministre des Transports et que je faisais partie du Comité des transports.

Il se souvient sans doute que notre comité a été pour quelque chose dans l'exercice qui a consisté à combler les lacunes de ce qui s'appelait alors le Bureau canadien de la sécurité aérienne et qu'il a aussi proposé un nouveau concept d'enquête multimodale visant les accidents de train, de bateau, de pipeline et d'avion.

Il se souviendra sans doute des témoignages du capitaine Norm Vindon, de l'Association canadienne des pilotes de ligne, et de nombreux autres. Ce que nous avons vraiment retenu alors, c'est que, de nos jours, un accident n'est jamais causé par un seul facteur. Tout est beaucoup trop compliqué. Je comprends la question que vient de poser le député, mais je lui demande de se reporter au moment de l'enquête. Il faut plus qu'un simple incident pour causer un accident.

Je veux répondre à sa question sur la déréglementation. La déréglementation était en vigueur au moment de cet accident et de celui de Gander et elle a été l'un des facteurs importants en cause. Elle n'a pas été le seul facteur, la seule cause de ce désastre, mais elle est au nombre des facteurs qui, ensemble, ont été à l'origine de l'accident de Dryden. Il y en a eu d'autres, et je pense que le rapport en fait mention. Mais il mentionne aussi que c'est là un des facteurs à l'origine de ce malheureux accident. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que nous tirerons tous une leçon de cet accident, de manière que cette situation ne se reproduise plus jamais.

• (1600)

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, j'aurais une question à poser à mon collègue de Thunder Bay—Nipigon. Sauf erreur, il a dit que ce n'était pas seulement la déréglementation, mais aussi les restrictions financières, le manque d'appuis des plus hautes autorités ministérielles, tout cela pris ensemble qui avait eu des conséquences extrêmement négatives. Est-ce que j'ai bien compris?

Deuxièmement, alors que nous parlons des accidents de Gander et de Dryden, qui ont effectivement été des drames terribles, les Canadiens veulent également savoir si la déréglementation, les restrictions financières et un soutien gouvernemental insuffisant pouvaient entraîner des problèmes dans d'autres secteurs également.

Le député pourrait peut-être me donner deux réponses brèves.

M. Comuzzi: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Comme je l'ai déjà dit, les compressions financières, conjuguées à d'autres mesures, ont eu des conséquences catastrophiques. D'une part, le ministre des Transports et le gouvernement ont imposé des restrictions financières dans tous les domaines. D'autre part, nous nous sommes engagés dans la déréglementation. Qu'est-ce que tout cela veut dire?

Que, dans un régime de marché ouvert et de libre entreprise, tout le monde pouvait offrir des services de transport. D'autre part, les effectifs d'un organisme de réglementation très important pour la sécurité aérienne au Canada, loin d'être maintenus, ont diminué.

La charge de travail est énorme et il y a de moins en moins de gens compétents pour le faire correctement.

C'est le problème que le juge Moshansky aborde lorsqu'il dit que les deux initiatives ne peuvent aller de pair. C'est pourquoi j'ai dit au départ que ce sont les décisions ministérielles au plus haut niveau qu'il nous faut examiner.

[*Français*]

M. Guy Ricard (Laval-Ouest): Monsieur le Président, il me fait grandement plaisir de participer à ce débat aujourd'hui, car je suis fier des réalisations du gouvernement dans le domaine des transports. La mise en place d'un réseau des transports vigoureux et compétitif est vitale pour le développement de toutes les régions du Canada. Aussi, dois-je applaudir les efforts de notre gouvernement d'entreprendre la réforme législative et réglementaire du réseau des transports. Ce changement vital se fait attendre depuis longtemps. Je suis confiant qu'il permettra au Canada de demeurer compétitif tout

au long des années 1990, tout en assurant aux Canadiens des services de transport sûrs et fiables.

Les objectifs principaux de la réforme de la réglementation économique des transports au Canada sont de stimuler la concurrence, d'améliorer le prix et l'éventail des services de transport et de favoriser l'essor des secteurs économiques clés de notre société. Lorsque la concurrence s'intensifie entre les transporteurs, le secteur des transports gagne en efficience et en efficacité. Nos produits deviennent ainsi plus compétitifs sur les marchés intérieurs aussi bien qu'internationaux.

La réglementation a joué un rôle très important dans le développement socio-économique du Canada. Elle répondait à un besoin de protéger l'intérêt public et d'assurer la prestation de services adéquats à une époque où les marchés étaient simplement trop faibles et pas assez exploités pour compter sur la concurrence.

Aujourd'hui, monsieur le Président, notre réseau des transports, à l'instar d'autres industries, a pris de l'ampleur et de la maturité. La protection jadis assurée par la réglementation n'est plus nécessaire. En outre, la concurrence est beaucoup plus forte aujourd'hui dans tous les secteurs qu'elle ne l'était il y a quelques années à peine.

Ces réformes étaient nécessaires pour que le Canada demeure compétitif dans l'économie mondiale. La superficie du territoire canadien est extrêmement grande, la deuxième en importance après la Russie. Oui, le Canada jouit d'innombrables ressources naturelles diverses et d'un important secteur de fabrication, mais la mise en marché de tous ces produits suppose un transport sur de longues distances. Le transport efficace est donc critique.

Au Canada, monsieur le Président, la part des frais de transport dans les coûts globaux est de 1 ou 2 p. 100 supérieure à ce qu'elle est dans la plupart des autres pays rivaux. En moyenne, les frais de transport représentent environ 5 p. 100 du coût total des produits canadiens. Dans le cas des ressources—par exemple le charbon, la pâte, le papier, la potasse—le transport constitue environ 20 ou 30 p. 100 du prix de livraison et même 45 p. 100 dans le cas de certaines exportations de charbon.

Nous ne pouvons évidemment rien changer aux longues distances que suppose souvent l'expédition de nos produits sur le marché. Il est donc crucial que nous ne laissions aucun facteur sur lequel nous exerçons un contrôle de maintenir nos coûts à des niveaux supérieurs à ce qu'ils pourraient être.

À la fin de 1984, nous avions déterminé que le régime de réglementation des services de transport constituait un obstacle plutôt qu'une incitation à la concurrence, tant au pays qu'à l'étranger. Nos règlements empêchaient l'industrie des transports d'atteindre le degré d'efficience dont elle serait capable.

La principale difficulté a été de concilier les intérêts des expéditeurs et des transporteurs pour améliorer un ensemble de réformes. Les expéditeurs, en particulier les expéditeurs captifs, se sont vu offrir des choix concurrentiels grâce à des initiatives comme des prix de ligne concurrentiels et des limites d'interconnexion supérieures.

Les transporteurs ont obtenu la liberté de gestion qu'ils demandaient et qui leur permet, entre autres, de signer des contrats confidentiels et de se soustraire à l'obligation de rapporter les prix.

Les dispositions législatives reposent sur les principes suivants: premièrement, la sécurité demeure la grande priorité. La sécurité du réseau de transports ne sera subordonnée à aucun autre objectif. Deuxièmement, les transports existent dans le but de répondre aux besoins des expéditeurs et des voyageurs. Nous ne devons pas penser qu'ils sont une fin en soi. Troisièmement, autant que possible, les forces du marché et non le gouvernement doivent dicter quels services seront offerts et à quel prix. Ainsi, nous obtiendrons un réseau plus efficient et économique et serons en mesure d'offrir aux expéditeurs et aux voyageurs une large gamme de services.

La réduction du fardeau de la réglementation et de l'intervention gouvernementale favorisera ainsi l'innovation au sein des entreprises de transport. Quatrièmement, monsieur le Président, la réglementation économique doit continuer de protéger l'intérêt public aussi souvent que cela est nécessaire. Étant donné la fragilité des marchés dans les régions éloignées, comme celles du Grand-Nord, par exemple, certains règlements doivent demeurer pour veiller au développement ordonné de ces marchés et garantir les services essentiels. Les personnes handicapées doivent bénéficier d'un accès juste et respectable au réseau de transports.

Finalement, toute réglementation qui demeure en vigueur devrait être ouverte, accessible et économique en termes de temps et d'argent.

Examinons maintenant, monsieur le Président, si vous le voulez bien, l'évolution. D'abord, les deux lois de base, la Loi de 1987 sur les transports nationaux et la Loi sur le transport routier, sont en place depuis plus de quatre ans. Transports Canada et l'Office national des transports suivent les événements de près.

L'une des préoccupations soulevées durant le débat sur la nouvelle Loi sur les transports nationaux était que les contrôles réglementaires étaient nécessaires pour assurer un service adéquat. Jusqu'ici, tout indique que les marchés sont assez matures et assez forts pour tirer profit d'une compétition accrue.

Dans le mode de transport aérien, par exemple, il existe une compétition forte, non seulement dans les marchés long-courriers intérieurs, mais aussi dans toutes les régions du Canada, avec le résultat que la fréquence du service s'est accrue.

La réforme de la réglementation économique a permis de mieux adapter la taille des aéronefs à la demande des passagers sur les petits parcours et dans les services offerts aux petites collectivités.

• (1610)

La fréquence plus élevée des vols et la commodité que peuvent par conséquent offrir aux voyageurs les exploitants d'aéronefs à turbopropulseurs ont fait oublier les craintes de perte de service par avions à réaction.

Les services prennent de l'expansion dans le Nord, où une certaine mesure de réglementation a été conservée pour protéger les transporteurs aériens déjà en place et les marchés fragiles. Enfin, la législation confère les pouvoirs d'assurer le maintien des services aériens essentiels. Jusqu'ici, il n'a pas été nécessaire de recourir à ce dispositif de sécurité.

Dans le mode ferroviaire, les expéditeurs et les transporteurs oeuvrent de concert. Des services plus novateurs se font jour, selon la visée de la législation.

Les contrats confidentiels se sont révélés un outil de commercialisation très efficace et très populaire.

Comme vous le savez, la réglementation du camionnage interprovincial demeure de compétence provinciale. La réalisation de l'uniformité d'application à l'échelle nationale a posé un défi, comme il fallait s'y attendre. Toutefois, le système fonctionne et les camionneurs bénéficient d'un allégement du fardeau de la réglementation qui se traduit pour eux en économies de temps et de coûts. Cette situation profite aux expéditeurs en leur offrant un plus vaste éventail de choix de transporteurs et de services.

La réforme de la réglementation a également été opérée dans le mode maritime. Les dispositions de la *Loi dérogatoire de 1987 sur les Conférences maritimes* protègent l'intérêt public et encouragent une compétition accrue.

Je tiens à mentionner également une réforme importante dans le domaine du transport des personnes handicapées. Grâce à la collaboration de tous les députés, le projet de loi C-131 a été adopté le 7 juillet 1988, et les modifications apportées ainsi à la Loi nationale sur les transports nous ont permis de fixer et de faire appliquer des normes d'accessibilité dans tous les modes, ce qui n'était pas réalisable auparavant. Notre objectif est que les personnes handicapées puissent profiter avec dignité de moyens de transport répondant à leurs besoins. Il va sans dire que la nouvelle législation économique n'entraînera pas pour autant un relâchement de la vigilance et du contrôle du gouvernement dans le domaine de la sécurité. La nouvelle Loi nationale sur les transports place la sécurité au rang des hautes priorités, et le maintien de la sécurité est la principale raison d'être du ministère des Transports. J'ajoute que de nombreuses initiatives ont été entreprises ces dernières années en vue de préserver et d'améliorer la sécurité dans tous les modes de transport au Canada.

Ces mesures que nous avons prises, les modifications d'ensemble apportées à la Loi, s'inscrivent dans l'évolution graduelle que notre réseau de transport connaît depuis de nombreuses années.

Avant la Confédération, le transport posait un véritable défi dans toutes nos régions. Un immense territoire accidenté était en quête de liens d'unité. Nos premiers besoins d'union ont pu être comblés grâce à la réalisation du chemin de fer transcontinental, ce grand rêve de sir John A. MacDonald. Vinrent ensuite l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent, en 1959, et celle de la Route transcanadienne, en 1962, qui ont favorisé énormément l'expansion économique et les transports dans notre pays. Nos sociétés aériennes et nos réseaux de communications vont en grandissant et en rapprochant les régions, à un tel point que, maintenant, nous sommes tous de vrais voisins au sein d'une grande nation.

Les transports devront conserver leur rôle primordial au seuil de notre décennie et d'un siècle nouveau. Monsieur le Président, le réseau des transports de l'avenir devra se parer de cinq qualités essentielles : 1) il sera sûr; 2) il sera accessible à tous les voyageurs, sans exclure les personnes handicapées; 3) il sera efficient et efficace, en ce sens qu'il incarnera l'usage le plus judicieux de chaque mode de transport: l'avion, le chemin de fer, l'automobile, le camion et l'autocar; 4) il répondra aux besoins des expéditeurs et des voyageurs; 5) il sera novateur, tant dans l'utilisation de la technologie que dans la prestation des services.

Pour conclure, monsieur le Président, je dirai que notre nouvelle politique de réglementation a favorisé un climat de concurrence dont le Canada a bien profité. Dans ce grand village à évolution rapide qu'est le monde d'aujourd'hui, les Canadiens ne peuvent pas se permettre d'agir comme l'autruche, la tête dans le sable, en

espérant que les souvenirs chasseront les réalités d'aujourd'hui. C'est pourquoi, monsieur le Président, notre gouvernement a donné aux Canadiens les moyens de relever les nouvelles possibilités et les nouveaux défis qui se présentent.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, je veux d'abord dire que je n'apprécie pas beaucoup ceux qui disent: «Je vous l'avais dit.» Néanmoins, je ne peux m'empêcher de dire moi aussi: «Je vous l'avais dit.»

Ce n'est pas seulement moi, mais aussi des douzaines d'autres intervenants, notamment des spécialistes des transports aux niveaux national et international, qui ont signalé à maintes reprises au gouvernement conservateur et au gouvernement libéral antérieur les problèmes qu'entraînerait la déréglementation. Pourtant, ni le gouvernement actuel ni son prédécesseur ne nous ont écoutés.

Lorsque le Comité des transports a tenu des audiences durant environ une année et demie relativement au Livre blanc intitulé *Aller sans entraves*, titre qui voulait en réalité dire «déréglementation», j'avais prédit que cette mesure allait entraîner la mort de personnes. C'est ce qui s'est passé.

J'ai siégé durant 21 années consécutives au sein du Comité des transports. Je compte 15 années d'expérience chez Canadien Pacifique Ltée. J'en connais un peu sur le sujet, mais je n'ai sûrement pas la prétention d'être un expert.

Au cours des 21 années que j'ai passées au Comité des transports, j'ai continuellement été entouré d'amateurs qui ne pouvaient faire la distinction entre les deux extrémités d'un wagon de marchandises. Je me dois d'inclure mon collègue le solliciteur général, que j'aime beaucoup, au nombre de ceux qui ne pouvaient faire cette distinction.

Le ministère des Transports était le plus gros ministère fédéral la dernière fois que j'ai vérifié. S'il ne l'est plus, il est certainement l'un des trois principaux. Permettez-moi de vous donner une idée de l'importance et de la priorité accordées à ce ministère par le gouvernement depuis 1984 et par les Libéraux qui l'ont précédé.

Il y a eu 13 ministres des Transports depuis 24 ans, c'est-à-dire six conservateurs au cours des huit dernières années et sept libéraux au cours des 15 années précédentes. Ces ministres ont été en poste pour des périodes allant d'un à 44 mois. Le ministre qui détient le record de 44 mois est le non regretté Otto Lang, celui-là même qui a lancé ce processus. Ces ministres étaient de bonnes personnes. Je m'entends bien avec eux au niveau individuel, et mes critiques n'ont rien de personnel.

Ces ministres étaient des amateurs; ils étaient indifférents et assumaient la responsabilité d'un ministère qui ne les intéressait pas du tout. Le secteur des transports n'était pas leur domaine, et ils n'avaient d'autre choix que de faire ce que les fonctionnaires du ministère des Transports leur disaient de faire, parce qu'ils ne connaissaient rien.

Il y a eu sept ou huit ministres d'État aux Transports. La création de ce poste visait à alléger quelque peu le fardeau énorme du ministre des Transports, mais je dois dire qu'aucun de ces ministres d'État n'a été de quelque utilité que ce soit.

Quand je songe à ce qui s'est passé lorsque le Comité des transports a tenu ses audiences sur le Livre blanc *Aller sans entraves*, et quand je songe aux témoins qui ont comparu, il m'apparaît évident que le nouveau gouvernement conservateur était guidé par une idéologie axée sur la soi-disant «libre entreprise», avec son obsession pour les profits, la déréglementation des transports et la concurrence.

• (1620)

Comme du temps du FCC, on nous accuse, les Néo-démocrates, d'être des idéologues. En tout cas, nous le sommes beaucoup moins que ces beaux parleurs.

Le camionnage est devenu une véritable jungle. On compte treize administrations ayant chacune ses propres règles. Dans notre Constitution, le camionnage relève, tant au niveau interprovincial qu'au niveau international, de la compétence du gouvernement national. Or, celui-ci s'est déchargé de cette responsabilité au profit des provinces et des territoires. Quand il a voulu introduire la déréglementation, on lui a conseillé d'attendre d'avoir obtenu des provinces et des territoires qu'ils conviennent avec lui d'une réglementation commune concernant la sécurité, les limites de charge, les limites de vitesse et ainsi de suite. Des progrès ont été accomplis en ce sens, mais il reste encore beaucoup à faire.

En ce qui concerne les chemins de fer, le moyen de transport le plus efficace et le plus écologique, le gouvernement fait tout pour les réduire à néant. C'était déjà évident dans l'Ouest, mais j'ai remarqué, ces dernières années, que cela devenait de plus en plus le cas en Ontario et au Québec.

Il faut recourir davantage au transport des céréales par camion parce que les voies secondaires ont été abandonnées dans les provinces des Prairies. Il faut donc des camions encore plus gros. Pourtant, cent wagons transporteraient beaucoup plus de céréales que trois ou quatre cents camions. Voici maintenant le comble de l'idéologie. Les compagnies de chemins de fer se déchargent de la responsabilité d'entretenir les voies secondaires et de les moderniser. Le gouvernement ne fait rien pour obliger

les compagnies à donner un bon service et refile la facture aux provinces et aux municipalités.

Prenons maintenant le cas des compagnies aériennes. Je voudrais vous parler de deux témoins qui ont comparu devant le comité, lors de l'étude du Livre blanc et de la mesure législative connexe. Nous avons eu du mal à convaincre le comité d'accepter que l'un d'eux comparaisse seul. Il a dû comparaître en tant que membre d'une autre délégation. Je veux parler d'un certain John Nance. J'invite mes collègues à lire son mémoire. M. Nance était et est toujours pilote d'avion commercial. C'est un expert de renommée nationale et internationale. Il a été interviewé à la télévision l'autre soir à propos de l'incident de New York. Il n'a rien d'un socialiste et, pourtant, il nous a exhortés à ne pas procéder à la déréglementation avant que toutes les mesures aient été prises pour s'assurer que nos lignes aériennes sont sécuritaires et leur personnel, efficace et en nombre suffisant.

Il nous a priés de ne pas répéter l'erreur des États-Unis. Nous devons d'abord embaucher tous les contrôleurs de la circulation aérienne et les substituts nécessaires. Nous devons avoir un nombre suffisant d'inspecteurs d'aéronef. Nous devons intensifier la formation de contrôleurs aériens et d'inspecteurs d'aéronef civils. Il faut plusieurs années pour devenir contrôleur ou inspecteur. Ce sont des emplois très stressants. Certains ne restent pas en poste longtemps. Il faut les remplacer assez fréquemment.

Il nous a dit cela. Ensuite, l'ancien chef, l'ex-président, le chef de la Federal Aviation Administration des États-Unis, l'organisme de réglementation de l'aviation aux États-Unis, l'équivalent de notre ONT, a dit la même chose. Il nous a exhortés à ne pas faire les mêmes erreurs que les États-Unis en déréglementant trop rapidement avant que le gouvernement, les transporteurs, les aéroports et les organismes de réglementation soient prêts. Ils nous ont transmis le même message. Une fois de plus, le gouvernement a choisi de ne pas les écouter, de ne pas les croire.

Les données que le ministre des Transports a citées concernent l'ensemble de la circulation aérienne. Il n'a pas parlé seulement des transporteurs privés, et les chiffres sont effarants. Les chiffres montrent que la déréglementation s'est faite au détriment de la sécurité dans les airs et chez les transporteurs privés au Canada.

La justification de la déréglementation était, et elle l'est toujours pour ceux qui n'ont encore rien compris, que la concurrence augmenterait et que les prix baisseraient, pour le bénéfice des consommateurs. Que s'est-il produit? C'est tellement dérisoire que c'en est drôle.

J'ai ici une liste de 39 transporteurs américains. Sur ce nombre, dix ont fait faillite, et non les moindres. Par exemple, Eastern Airlines, qui était l'un des plus grands, a fermé ses portes. Il y a eu 17 prises de contrôle par les compagnies existantes et une fusion. Sur les 39, il n'en reste plus que dix en activité. Et vlan pour la concurrence accrue!

Le Canada, maintenant. Avant la déréglementation, nous avions quatre transporteurs régionaux, des entreprises de taille moyenne. Deux d'entre eux marchaient assez bien, un autre était à la limite et le dernier était en difficulté. Nous avions Air Canada, Canadian Pacific et Wardair.

Max Ward compte parmi les témoins qui ont comparu plus d'une fois devant le comité. C'est un chic type. Il m'a même fait monter dans sa limousine pour me ramener à mon hôtel après une audience un soir. Nous avons certes eu une discussion orageuse, mais c'est un chic type. Il nous a dit: «Laissez-moi tranquille. Je ne veux pas de subventions. Je n'ai que faire de tous ces règlements. Tout ce que je veux, c'est exploiter ma compagnie de charters. Je ne m'intéresse pas au réseau intérieur.»

Après un an et quelque de déréglementation, qui est venu à Ottawa pour quémander des lignes intérieures? Nul autre que Max Ward, ce grand chef de compagnie de charters internationaux.

Je ne sais pas si Max a été gravement touché personnellement, mais nous savons tous ce qui est arrivé à Wardair. Cette compagnie a été en quelque sorte absorbée. Je doute que Max Ward ait eu le prix qu'il voulait, ni même le prix du marché. Les Lignes aériennes Canadien International Ltée ont fait l'acquisition de Wardair en 1989.

Si on remonte à 1983, Pacific Western a pris le contrôle de Time Air. En 1984, CP Air a acquis Eastern Provincial Airways, Innocan Inc. a acheté Nordair. Environ un an plus tard, Innocan Inc., qui avait acheté Nordair, fait l'objet d'une prise de contrôle. En 1985, Air Canada et Pacific Western achètent chacune 24,5 p. 100 des actions d'Air Ontario. Et vlan pour la concurrence! Canadien Pacifique aide Nordair Metro à s'établir. Vive la concurrence! Nordair Metro achète Québec Air. Quand on parle de banditisme, les voleurs de banque sont des amateurs.

• (1630)

En 1986, Air Canada acquiert 49 p. 100 des actions d'Air Nova. La concurrence a des ailes! En 1987, PWA achète les Lignes aériennes Canadien Pacifique pour 300 millions de dollars, ce qui fut très apprécié des actionnaires de CP. Voilà pour ce qui est de la concurrence accrue grâce à la déréglementation.

Plus on y pense, plus on se demande s'il faut en rire ou en pleurer.

En 1988, Air Canada achète 90 p. 100 de Northwest Territorial Airlines. Ils ont donc acquis le marché des Territoires. En 1990, les médias rapportent qu'Air Canada, grâce à une surenchère sur l'offre de PWA, a acheté Air Toronto, un transporteur d'appoint vers certaines villes américaines. Cette vente n'avait pas encore été conclue à la fin de mai 1990, mais je pense qu'elle l'a été depuis.

Que s'est-il passé? Nous nous retrouvons maintenant avec deux sociétés aériennes qui se sont entourées d'associés offrant des services de broche à foin. On les appelle les partenaires de Canadien et les partenaires d'Air Canada. Et quels partenaires! Tout ce que de tels associés peuvent faire, c'est de se charger des trajets courts et peu achalandés, en suivant aveuglément les ordres de l'une ou l'autre des grandes sociétés aériennes.

Ils assurent les services dans les villes canadiennes de faible ou de moyenne importance. Prenons ma ville en exemple, Regina. Les trajets courts vont de Regina à Saskatoon, Edmonton, Calgary et Winnipeg. On s'y rend à bord d'appareils qui ne fonctionnent pas à l'aide d'élastiques, mais qui sont tout de même à hélices, et qui peuvent voler à des vitesses variant de 80 à 300 milles nautiques à l'heure. Le service est moins bon. Pourtant, la déréglementation devait nous assurer un meilleur service. Le service est moins bon.

Nous avions prédit—et le gouvernement en avait été prévenu pendant la préparation du Livre blanc—que le service serait moins bon et moins régulier dans les villes de faible ou de moyenne importance au Canada. Le gouvernement a fait à sa tête et n'a pas tenu compte du fait que le Canada, c'est plus que Montréal, Toronto, Halifax et Vancouver.

Si le gouvernement est vraiment sérieux quand il dit que la sécurité est prioritaire. . . Nous avons entendu cette affirmation de la bouche de chacun des 13 ministres des Transports qui se sont succédé dans les 24 dernières années. Quand on y pense, cela fait moins de deux ans par ministre. L'un d'eux, le député de Végréville, un bon gars qui a comme moi siégé un certain nombre d'années au comité, n'a occupé le poste que pendant neuf mois, tout juste la période de gestation.

Cependant, si les ministériels sont vraiment sérieux, pourquoi ne comblent-ils pas les 70 postes vacants d'inspecteurs de la sécurité comme l'a signalé le groupe de la navigation aérienne qui représente 500 inspecteurs de l'aviation civile du ministère des Transports et du Bureau de la sécurité des transports? Il y a 70 postes d'inspecteurs vacants. Pourquoi le ministre des Transports n'a-t-il pas annoncé hier qu'il allait les combler?

Rappelez-vous qu'il y a quelques années, on a ramené au Canada une quarantaine de contrôleurs aériens qui avaient été mis à la porte aux États-Unis, on leur a offert un cours de perfectionnement et on leur a donné du travail, car nous avions un besoin désespéré de contrôleurs aériens. Ainsi, si nos vis-à-vis sont vraiment sérieux, ils engageront et formeront des dizaines de contrôleurs aériens supplémentaires dont nous avons un réel besoin.

Monsieur le Président, la déréglementation a été une catastrophe. Cela continuera d'être le cas tant que nous ne nous déciderons pas de réglementer à nouveau ce secteur et d'appliquer les règlements nécessaires pour rendre le transport aérien civil plus sûr qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

M. Angus: Monsieur le Président, je suis toujours surpris de voir à quel point mon collègue, le député de Regina—Lumsden, est versé dans le domaine des transports. Avec quelques notes, il est en mesure de nous rappeler un certain nombre de choses que les gens ont dites ou faites non seulement dans le cadre du débat sur la déréglementation au cours des six ou huit dernières années, mais également sur une période plus longue.

Je dis cela en introduction, car je voudrais lui poser des questions au sujet des déclarations faites par le dirigeant des Lignes aériennes Canadien International, M. Rhys Eyton, qui avait promis, lorsque sa société a absorbé Wardair, que cette entreprise ne disparaîtrait pas. Elle n'était pas censée être absorbée et devenir simplement une partie des Lignes aériennes Canadien International.

Je vais demander à mon collègue s'il croit alors la même personne aujourd'hui lorsqu'elle affirme que la prise de contrôle par American Airlines de 25 p. 100 de la société Canadien permettra à cette dernière de fonctionner de façon indépendante et qu'elle ne sera pas absorbée par American Airlines. Pourrait-il nous dire si, à son avis, on doit croire des déclarations de ce genre?

M. Benjamin: Monsieur le Président, je remercie le député. Si je puis dire une chose au sujet de dirigeants, non seulement de compagnies aériennes, mais également de nombreuses autres sociétés qui ont comparu devant le Comité des transports au cours des années où j'y siégeais, c'est que, pour gagner un dollar, ils seraient prêts à écraser leur propre mère.

Personne n'a cru Rhys Eyton au sujet de Wardair, mais c'est le boniment qu'il a fait au gouvernement et à l'Office national des transports, et il s'en est tiré à bon compte. En peu de temps, toutes les routes pour vols nolisés de Max Ward ont été supprimées.

Les crédits

Selon moi et le Nouveau Parti démocratique, il faudrait qu'Air Canada et les Lignes aériennes Canadien International fusionnent et qu'on laisse l'Office national des transports exercer ses fonctions d'organisme d'application, de réglementation et de défense des droits des consommateurs.

Au lieu de cela, M. Eyton est maintenant à genoux devant la société Americain Airlines qui, parions-le, deviendra propriétaire à 25 p. 100 des Lignes aériennes Canadien International. Je voudrais faire une petite prédiction, en espérant qu'elle se révélera fausse. Au cours de la présente législature, avant les prochaines élections, le gouvernement autorisera une société aérienne étrangère à acquérir jusqu'à 50 p. 100 des actions d'une société canadienne. Êtes-vous prêt à parier, monsieur le Président? Quelqu'un, là-bas, est-il prêt à le faire? Il y a de grandes chances pour que cela se fasse. Alors, je ne crois pas M. Rhys Eyton lorsqu'il dit que cela n'aura aucun effet sur les activités des Lignes aériennes Canadien International.

La société American Airlines finira par diriger toutes les activités d'entretien, l'attribution des avions et les routes internationales du transporteur canadien. Il n'aura d'autre choix que de se plier à ces exigences. C'est la raison pour laquelle Air Canada et Canadien International devraient fusionner.

Des pays comme l'Allemagne, l'Italie, la France, la Grande-Bretagne, la Scandinavie, et j'en passe, ont constaté il y a plusieurs décennies—soit dit en passant, ils ont tous des populations de deux à cinq fois supérieures à la nôtre, ce qui représente un marché de 400 à 500 millions de personnes seulement en Europe—qu'ils ne pouvaient pas s'offrir le luxe d'avoir plus d'une compagnie aérienne nationale. Le Canada va donc imiter les merveilleux États-Unis d'Amérique. Notre pays est vaste, son climat est diversifié et sa population n'est pas trop nombreuse. La seule façon d'exploiter de façon rentable plus d'une compagnie aérienne nationale, c'est d'augmenter encore une fois les tarifs de moitié.

• (1640)

La première fois que j'ai été élu, le voyage aller-retour Regina-Ottawa, au tarif classe économique, coûtait 126 $. Actuellement, il coûte tout près de 1000 $.

L'expérience des huit dernières années devrait suffire à prouver que la déréglementation ne fonctionne pas et que notre pays n'a pas les moyens de disposer d'une multitude de compagnies aériennes à la vie éphémère. Certes, il n'est pas nécessaire qu'un mur de briques s'abatte sur ce gouvernement, mais je crains que cela ne se produise avec les prochaines élections.

M. Pat Sobeski (Cambridge): Je remercie le député de Regina—Lumsden d'avoir présenté ses observations. Comme il siège depuis de nombreuses années au Comité des transports, j'ai apprécié son exposé. Or, il a rappelé qu'on s'inquiétait parce que, au départ, il y avait trois lignes aériennes nationales et quatre régionales, qu'il en reste deux aujourd'hui, et que l'on recommande maintenant qu'il y en ait seulement une. Je devrai revoir les bleus demain pour mieux comprendre le raisonnement de cet argument particulier.

Permettez-moi d'abord de souligner que le dossier sur la sécurité aérienne au Canada compte parmi les meilleurs au monde. Un accident quelle que soit sa gravité, nous rappelle toujours qu'un écrasement est inacceptable tant pour la population que pour un gouvernement. Tous les Canadiens sympathisent avec les survivants et avec les familles des victimes de l'écrasement tragique survenu à Dryden. Nous remercions le juge Virgil Moshansky et les membres de la commission qui ont travaillé inlassablement et avec dévouement pour dresser le rapport rendu public la semaine dernière.

Maintenant que le rapport est paru, Transports Canada a entrepris un examen approfondi de toutes ses recommandations, afin d'établir une liste des priorités. Le rapport présente 191 recommandations, dont 35 ont déjà été mises en oeuvre par Transports Canada. Le ministère a accepté 58 autres recommandations qu'il est en train de mettre en application.

On a renvoyé 73 recommandations à l'équipe de projet du gouvernement et de l'industrie pour options de mise en oeuvre. Enfin, le gouvernement se penche actuellement sur les 25 dernières recommandations, qui traitent d'une façon générale des lois, du Bureau de la sécurité des transports du Canada et de Transports Canada.

La sécurité aérienne est le fruit d'une collaboration entre l'industrie, le gouvernement, les syndicats et les voyageurs. Le travail de la commission d'enquête a fait ressortir le besoin d'entretenir et de consolider cette collaboration, afin de garantir la sécurité aérienne au Canada.

L'enquête du juge Moshansky est remarquable, parce qu'il en résulte non seulement une étude exhaustive, mais aussi une analyse constructive qui alimente nos efforts constants pour maintenir et accroître la sécurité aérienne au Canada. Ce rapport n'est pas qu'un document de référence, il présente des mesures concrètes à appliquer, et c'est précisément ce que fait Transports Canada.

L'engagement du ministère s'est déjà traduit par les mesures qu'il a prises en appliquant les 17 recommandations présentées dans les deux rapports provisoires de la commission. Il y avait notamment des recommandations concernant les dangers de la contamination de la voilure et des règlements régissant l'inspection des aéronefs

visant à les débarrasser de la glace, de la neige ou du givre. Le ministère des Transports révèle continuellement tous les aspects de ses activités relatives à la sécurité aérienne et prend des mesures correctives pour assurer la sécurité de cette industrie. En 1987, on a adopté la nouvelle Loi nationale sur les transports afin de faciliter la réglementation économique de l'industrie des transports. Je tiens à rappeler à la Chambre que la sécurité n'a jamais été visée par la déréglementation et que la sécurité aérienne n'a jamais été mise en péril.

D'après les statistiques recueillies et publiées depuis 1981 par le Bureau de la sécurité des transports du Canada, les accidents d'avion ont diminué de 35 p. 100. Alors que la demande de services de transport plus efficaces et à des prix abordables continue d'augmenter, la sécurité aérienne reste au premier rang des priorités de Transports Canada.

Chaque année, ce ministère consacre beaucoup d'efforts et de ressources au maintien et au renforcement de la sécurité du système national de transport. Cet engagement est particulièrement important dans le secteur de l'aviation. Le ministère fait diligence afin d'assurer la sécurité aérienne qui, comme je l'ai dit, est une responsabilité partagée. C'est une responsabilité qui revient à tous ceux qui travaillent dans le secteur de l'aviation, des concepteurs jusqu'aux membres de la direction ou de l'administration en passant par les fabricants, les techniciens, les ingénieurs, les pilotes, le personnel de bord, les contrôleurs de la circulation aérienne, les responsables de la réglementation. Toutes ces personnes ont à coeur la sécurité aérienne, pour des raisons personnelles ou professionnelles. Ensemble, elles doivent s'efforcer de promouvoir des pratiques sûres dans toutes les activités du secteur de l'aviation.

Transports Canada a pour mandat d'élaborer et d'appliquer des règlements efficaces en matière de sécurité, d'élaborer et d'exploiter des systèmes de navigation aérienne et de contrôle de la circulation aérienne, de promouvoir des pratiques égales ou supérieures aux normes établies, de surveiller, avec d'autres organismes, le fonctionnement du réseau de la circulation aérienne et de déterminer les secteurs où la sécurité doit être améliorée.

Il établit également les règles et les normes de sécurité régissant l'exploitation des aéronefs au Canada. Il certifie les pilotes, les exploitants commerciaux, les écoles de pilotage, les aéroports, les avions, les fabricants d'avions et le personnel d'entretien. Ces normes de sécurité sont imposées par des inspections régulières, des vérifications des avions et des mesures de sécurité effectuées par les sociétés.

La base législative au Canada est la Loi sur l'aéronautique qui a été notablement remaniée en 1985, à la suite de plusieurs années d'analyse et de consultation du public. Les modifications à la loi ont non seulement conduit à une législation des plus progressistes en matière de sécurité, mais elles ont aussi permis à Transports Canada de mieux assurer sa surveillance permanente des activités aéronautiques.

La Loi sur l'aéronautique vient d'être modifiée de nouveau pour renforcer et améliorer la réglementation sur la sécurité. Elle permet en particulier de présenter plus rapidement des dispositions réglementaires d'urgence en matière de sécurité.

Transports Canada surveille la performance du réseau de transport aérien et repère les domaines où des améliorations de la sécurité peuvent être faites. Le ministère surveille aussi constamment le système de contrôle de la circulation aérienne.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la réglementation, il y a cinq ans, Transports Canada a pris de nombreuses initiatives en matière de sécurité. Il y a tout d'abord le projet de 800 millions de dollars de modernisation des installations radar, qui touche maintenant à sa fin, pour l'ensemble du système de surveillance de la circulation aérienne.

Deuxièmement, il y a le projet de 600 millions de système automatisé canadien de circulation aérienne, projet CAATS, qui sera terminé en 1995 et donnera au pilotes et aux contrôleurs des capacités de contrôle accrues.

Troisièmement, la capacité de l'Institut de formation de contrôleurs de la circulation aérienne, au sein de Transports Canada, a été doublée, garantissant ainsi que l'on disposera en 1994 de tous les contrôleurs requis. On dispose actuellement de 90 p. 100 des besoins évalués à 2200 contrôleurs.

Quatrièmement, les nouveaux programmes de gestion de la circulation aérienne garantissent que les volumes de circulation sont maintenus à des niveaux tolérables dans l'espace aérien des grands aéroports de Toronto, Vancouver, Winnipeg et Montréal.

Un nouveau code de l'aéronautique est mis en application. Il décrit les procédures standard pour les transporteurs aériens, les systèmes de sécurité pour les agents de bord et les règles applicables aux bagages à main. Monsieur le Président, je ne sais pas si cela vous irrite autant que moi, mais parfois j'ai l'impression que certains passa-

gers ont huit bras lorsque vient le temps d'amener leurs bagages à bord.

• (1650)

On a aussi mis sur pied un projet pour examiner les règles de l'aviation et pour participer à des discussions avec la Federal Aviation Administration américaine et les autorités européennes afin d'harmoniser ces règles.

En 1991, nous avons restructuré Transports Canada Aviation afin de créer un point central pour la gestion de tous les dossiers concernant l'aviation dans chacune des six régions. En outre, à l'automne de l'an dernier, on a créé un groupe de travail en association avec l'industrie pour l'étude des inspections chez les transporteurs aériens, en lui donnant le mandat d'examiner l'exécution des vérifications, des inspections et de la surveillance générale dans l'industrie de l'aviation et de faire des recommandations quant aux améliorations possibles. Enfin, nous avons aussi amélioré la formation des inspecteurs responsables des vérifications chez les transporteurs aériens.

Voilà quelques-unes des mesures prises par Transports Canada pour assurer la sécurité du transport aérien au Canada.

J'ai parlé plus tôt du partage de responsabilités en matière de sécurité aérienne. Il est évident que les transporteurs sont en tout temps responsables de la sécurité de leurs appareils. En cas de conditions givrantes, les règlements imposent une inspection obligatoire avant le vol. Transports Canada a mis au point un programme de formation obligatoire pour tout ce qui concerne la contamination des surfaces que tous les transporteurs commerciaux sont tenus d'offrir à leur personnel participant aux opérations aériennes. De plus, les transporteurs aériens doivent offrir des programmes de formation approuvés, à leur personnel navigant et à leur personnel au sol, non seulement en matière de dégivrage, mais aussi de prévention de formation de givre.

Pour s'assurer que les pilotes comprennent bien les effets de la glace sur les ailes, Transports Canada a modifié le Règlement de l'air et les Ordonnances sur la navigation aérienne en novembre 1990 afin d'interdire tout décollage d'un aéronef à moins que toutes ses surfaces critiques n'aient été dégagées de tout givre, glace ou neige. Ces modifications obligent aussi les équipages à recevoir une formation annuelle sur les conséquences pour les appareils de la contamination des surfaces.

En 1987, Transports Canada a établi un nouveau système national d'information pour les compagnies. C'est un système informatisé qui permet à Transports Canada de documenter les renseignements transmis aux transporteurs aériens et de déceler les situations critiques afin d'augmenter sa capacité de vérification dans le transport aérien. Afin de rationaliser et de normaliser ses méthodes de vérification, le ministère a fait également, en décembre 1991, une étude approfondie dans ce domaine et a publié un manuel sur les vérifications réglementaires en tenant compte de toutes les lacunes détectées par la commission d'enquête.

Transports Canada et les lignes aériennes se sont entendus en principe pour construire un centre de dégivrage à l'aéroport international Pearson. On étudie les aspects techniques et environnementaux de cette installation. Dans la plupart des cas, les agents de dégivrage et les liquides anti-givrage sont appliqués avant que l'appareil ne s'engage sur la piste. Dans des conditions extrêmes, ces produits peuvent perdre rapidement leur effet si l'appareil reste longtemps au sol avant d'avoir l'autorisation finale de décoller. C'est pourquoi Transports Canada a établi des modalités d'embarquement à l'aéroport Pearson qui s'appliquent lorsque le décollage est retardé indûment à cause du trafic. En vertu de ces modalités, l'appareil est retenu à la porte d'embarquement jusqu'à ce que l'autorisation de décollage soit confirmée et l'appareil doit procéder au décollage immédiatement après le dégivrage. Grâce au centre de dégivrage qui sera construit spécialement à cette fin à l'aéroport Pearson, les appareils pourront décoller pratiquement tout de suite après le dégivrage.

J'aimerais profiter de ces derniers moments pour souligner quelques-unes des caractéristiques importantes du système de vérification et d'inspection de Transports Canada.

Transports Canada applique certaines mesures pour voir à ce que les transporteurs respectent les normes prévues par la réglementation aérienne. Les inspecteurs de la réglementation aérienne assurent une surveillance permanente auprès des transporteurs. Cette surveillance accompagne souvent d'autres activités telles que le contrôle de la compétence des pilotes, les inspections en vol et les vérifications à l'aire de trafic.

En plus des activités courantes de surveillance, les agents effectuent des inspections détaillées de certaines activités des sociétés aériennes et des vérifications financières complètes à des dates régulières.

Je suis convaincu que tous les députés sont conscients du travail essentiel qu'effectuent les inspecteurs. Leur charge de travail s'est accrue depuis la déréglementation. Le nombre d'inspecteurs a augmenté en moyenne de 6 p. 100 par année, et le personnel de la navigabilité aérienne a augmenté de 4 p. 100 par année au cours des cinq dernières années.

J'attire aussi l'attention de la Chambre sur une autre initiative de Transports Canada. Chaque année, le ministère organise le colloque canadien sur la sécurité aérienne qui réunit des représentants de tous les secteurs de l'industrie. Le colloque de cette année a débuté hier et plus de 200 spécialistes de la sécurité aérienne de tous les secteurs de l'industrie y participent. Ce colloque favorise les échanges et la discussion sur les moyens d'améliorer

la sécurité. Justement, le thème de cette année est: maintenir le niveau de sécurité aérienne lorsque les revenus diminuent.

Le nombre d'agents de sécurité a aussi augmenté et des modules supplémentaires ont été produits pour le programme de sécurité aérienne de l'entreprise et le programme de prise de décision des pilotes, deux excellents programmes mis sur pied à la demande des sociétés. En tant qu'organisme de réglementation de la sécurité aérienne, Transports Canada a apporté des changements profonds dans l'industrie et a bien accueilli les recommandations de la commission d'enquête, démontrant ainsi son sens des responsabilités.

Transports Canada a réagi rapidement et de façon positive aux recommandations générales sur le dégivrage et aux recommandations précises sur les mesures de sécurité connexes. Le ministère s'est clairement engagé à garder l'industrie canadienne du transport aérien aussi bien informée que possible et à s'assurer qu'elle fait preuve de minutie.

Je crois que Transports Canada est parfaitement capable de garantir aux voyageurs canadiens un des systèmes de transport aérien les plus sûrs et les plus efficaces du monde.

En terminant, le ministre des Transports a déclaré qu'il s'est engagé à garder la population canadienne bien informée de toutes les mesures qui feront suite aux recommandations contenues dans le rapport final de la commission d'enquête. Le ministre des Transport publiera un rapport d'étape dans six mois.

Notre gouvernement tient fermement à apporter toutes les améliorations et à faire tous les rajustements nécessaires pour que le transport aérien soit aussi sûr qu'il peut l'être au Canada.

Mme Marlene Catterall (Ottawa–Ouest): Monsieur le Président, presque tout ce que vient de dire le député qui m'a précédée semble réfuter l'une des conclusions fondamentales auxquelles est parvenu le juge Moshansky après des années d'enquête et après avoir écouté d'innombrables témoins et rédigé un rapport en trois volumes.

En gros, ce qu'il nie c'est que le problème soit dû en grande partie à un manque de personnel et de ressources qui aurait compromis la sécurité aérienne. Le rapport est bourré d'allusions au manque d'expérience des inspecteurs surchargés de travail, jetés aux lions sans formation, au départ des inspecteurs chevronnés lassés de leurs salaires de misère.

Il existe huit rapports différents qui disent tous la même chose: nous manquons de ressources. Le ministère des Transports n'a pas le personnel nécessaire pour s'acquitter de son mandat. Nous avons besoin de ressources, nous avons besoin de personnel, nous avons besoin d'une formation plus poussée.

Dans certains secteurs reliés à la sécurité, la charge de travail a augmenté de 400 p. 100. Je pense qu'il est important de citer directement des passages de la transcription des audiences. Lorsqu'un fonctionnaire a soulevé la question du manque de personnel pour appliquer les règlements et pour garantir la sécurité du public, ce qui était son mandat, le commissaire lui a demandé: «Quelles ont été les réactions de vos supérieurs?» Et le fonctionnaire de répondre: «À part le fait de perdre une année–personne, nous n'avons obtenu aucune réponse.»

«Comment expliquez–vous cette réaction?» Réponse: «On réduisait les effectifs.» «On faisait quoi? On réduisait les effectifs. . .» «On réduisait les effectifs.» «. . .le personnel?» «Oui, monsieur.» «En fait, vous demandiez plus d'inspecteurs et, en réalité, ils supprimaient des postes d'inspecteurs?» «Oui.»

«Qu'est devenue votre charge de travail? L'ont–ils répartie ou vous ont–ils demandé d'en faire moins?» «Non.» «Que se passait–il?» Nous faisions plus avec moins.» C'est la solution de ce gouvernement, que ce soit au ministère de la Santé nationale et du Bien–être social, pour la sécurité maritime, pour la sécurité au sol dont est responsable le ministère des Transports, pour les douanes, pour l'inspection des nouveaux produits chimiques destinés à l'agriculture, pour les nouveaux médicaments.

• (1700)

J'aimerais demander au député qui a passé ces dernières semaines avec moi à étudier la situation future de la fonction publique, si son gouvernement est prêt à admettre que le noeud du problème est un manque de personnel pour appliquer les lois du Parlement et suivre ses directives. Va–t–il lire ce rapport? Va–t–il l'admettre? Allons–nous l'entendre accepter que le véritable problème, il est là et pas ailleurs?

M. Sobeski: Monsieur le Président, je suppose qu'il convient de répéter ce que j'ai dit au tout début de mon intervention: la tradition de sécurité du Canada est parmi les meilleures au monde.

Je ne crois pas que la députée propose que, lorsqu'une vacance se produit—car j'ai aussi mentionné que le nombre d'inspecteurs ainsi que le personnel de la navigabilité aérienne avaient augmenté d'environ 6 et 4 p. 100 respectivement avec le temps—il faille immédiatement y pourvoir en trouvant un «corps chaud» pour occuper le poste. Je crois que, non seulement les parlementaires, mais les passagers et l'ensemble de la population aussi, s'attendent à des services de calibre professionnel.

Les gens d'en face persistent à dire que le gouvernement n'a pas donné suite de façon exhaustive au travail de la commission d'enquête. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous avons donné suite à quelque 49 p. 100 des recommandations qui figuraient dans le rapport provisoire de la commission.

Ce qu'on est en train de découvrir, pas seulement en ce qui concerne Transports Canada, mais aussi dans le projet de loi auquel la députée et moi consacrons beaucoup de temps en ce moment, c'est qu'on parle de partenariat, de collaboration, et chacun doit assumer sa part de responsabilités. Nous sommes sur la bonne voie.

Qu'on parle de la fonction publique fédérale ou de la sécurité aérienne, la tradition de sécurité du Canada est l'une des meilleures au monde. Nous admettons cependant viser le summum de l'excellence, et je crois bien que nous poursuivrons nos efforts en ce sens.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le discours du député. Bien qu'il dise que nous ne devrions pas combler immédiatement une vacance de poste, est-il au courant de l'énorme augmentation des vols des innombrables petits avions qui demanderaient, à eux seuls, beaucoup plus de personnel pour les inspecter tous?

Le député estime-t-il qu'une très faible augmentation du personnel peut garder ces appareils en excellente condition et faire en sorte que tout fonctionne bien? Je vais vous donner un exemple.

Pour Sudbury, en Ontario, il y a eu une augmentation de 171 p. 100 du nombre des avions à turbopropulseur qui se posent dans cette ville et en décollent. C'est une augmentation très importante du nombre de vols.

Je dis au député, même s'il s'agit d'un petit avion, il y en a davantage en circulation. Nous ne pouvons pas assurer le service de ce grand nombre d'avions avec le même personnel. Je demande au député s'il pense que nous le pouvons.

M. Sobeski: Monsieur le Président, j'apprécie la question de la députée de Sudbury qui porte d'une manière générale sur le nombre d'avions. Si nous étions en 1920, ce serait une question de main-d'oeuvre et je devrais être d'accord avec la députée.

Cependant, il s'agit des années 1990. Je viens de faire un voyage dans l'Ouest où nous avons maintenant des ordinateurs qui permettent aux contrôleurs de la circulation aérienne d'assurer un plus grand volume de travail. Les techniques d'inspection se sont améliorées ainsi que le matériel dont sont équipés les professionnels.

La députée a tout à fait raison et je ne mets pas en doute ses chiffres concernant l'augmentation des vols. Je sais que mon collègue d'Hamilton conviendra aussi que, effectivement, le professionnalisme et la qualité du travail des inspecteurs sont augmentés par le matériel dont ils disposent. Ils le reconnaissent, et à vrai dire c'est pour cette raison que nous avons augmenté le personnel. En embauchant un personnel qualifié, nous n'allons pas simplement employer n'importe qui.

Je voudrais assurer aux députés que le gouvernement n'a pas compromis et ne compromettra pas la sécurité.

Je voudrais aussi rappeler aux députés d'en face que le juge Moshansky a estimé que la sécurité actuelle de notre système d'aviation était l'une des meilleures du monde.

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, j'étais impatient de participer au débat d'aujourd'hui. Pour rafraîchir la mémoire de la Chambre, le débat d'aujourd'hui porte sur une motion présentée à l'occasion d'une journée de l'opposition. Elle s'énonce ainsi:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas admettre que la déréglementation de l'industrie canadienne des transports s'est avérée un échec et a en fait entraîné une diminution du nombre de transporteurs aériens, une diminution des emplois, une hausse des prix, une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

Les Canadiens qui suivent le débat aujourd'hui et qui ont entendu en particulier les interventions des députés ministériels doivent se rendre compte qu'il s'agit d'un débat important. Il est important de noter et effrayant de constater à propos du débat que rien n'a changé depuis sept ou huit ans.

Un grand nombre de députés aujourd'hui à la Chambre siègent ici depuis les élections de 1988; d'autres sont arrivés après les élections de 1984. Certains se rappelleront, pour y avoir participé eux-mêmes, les débats au sujet de la déréglementation au Canada, d'autres pas.

Certains ont étudié la question et se rendent compte que le débat que nous tenons aujourd'hui au sujet de la sécurité dans l'industrie du transport aérien ne découle pas du rapport Moshansky sur l'écrasement d'avion de Dryden, aussi excellent soit-il. Les millions de dollars qu'a coûtés cette enquête, les milliers d'heures de témoignage qui ont abouti au rapport Moshansky, ne sont pas à l'origine du débat au Canada et à la Chambre des communes sur la sécurité dans le transport aérien.

Comme d'autres députés à la Chambre, j'ai eu l'honneur d'être un jour le porte-parole de mon parti en matière de transports. J'ai d'abord été porte-parole associé puis le porte-parole officiel quand a eu lieu la déréglementation de l'industrie du transport aérien.

Je puis vous dire, madame la Présidente, et vous vous en rappelez puisque vous étiez ici à cette époque-là, que la question de la sécurité a suscité tout un débat au Comité permanent des transports, sur le parquet de la Chambre des communes et lors des périodes des questions.

Sauf tout le respect que je dois au juge Moshansky, il n'y a presque absolument aucune question abordée dans son rapport qui n'ait été soulevée par les députés de l'opposition, par les membres de l'Association canadienne des pilotes de ligne, par les membres de l'Association du contrôle du trafic aérien et par les fonctionnaires de Transports Canada et du Bureau de la sécurité des transports qui sont venus supplier les députés de tous les partis de reconnaître les dangers inhérents à la déréglementatin de cette industrie, et de reconnaître la nécessité de se préparer à l'avance pour cette déréglementation.

Pour me rafraîchir la mémoire, mon collègue de Hamilton-Ouest, qui est maintenant porte-parole associé pour les transports, m'a remis une copie d'une question que j'ai posée le 17 décembre 1985 au ministre des Transports de l'époque, qui est vice-premier ministre aujourd'hui. Je dois dire que d'autres députés s'étaient joints à moi, notamment le député de Regina, M. Benjamin, le député de Thunder Bay—Atikokan, le député de Papineau et bien d'autres. Nous demandions tous au ministre des Transports si la sécurité serait compromise. Le ministre avait répondu: «Ne vous en faites pas. Nous ne déréglementons pas la sécurité, nous déréglementons seulement les transports.»

Je me souviens que nous avions demandé au ministre à ce moment-là s'il pouvait envoyer le Comité permanent des transports et les porte-parole des partis de l'opposition pour ce secteur à Washington pour examiner les effets de la déréglementation aux États-Unis. Les Américains étaient déjà passés par là. Après sept ou huit ans de déréglementation à l'époque, ils avaient appris certaines leçons. Nous pensions que nous pouvions peut-être profiter de leur expérience, leur demander ce qui avait été bon et ce qui avait été mauvais dans ce qu'ils avaient fait. Madame la Présidente, le gouvernement a refusé de nous envoyer à Washington pour examiner les effets de la déréglementation aux États-Unis.

• (1710)

Ainsi, quelques-uns d'entre nous sont allés à Washington dans le cadre d'un échange Canada-États-Unis. Nous sommes allés à la FAA. Nous avons vu le secrétaire aux Transports ainsi que les membres du comité de surveillance du Congrès chargé de la déréglementation des transports. Nous avons rencontré les vice-présidents et les présidents de diverses compagnies aériennes qui exerçaient leurs activités aux États-Unis dans le contexte de la déréglementation. Nous sommes ensuite rentrés au Canada—tout cela s'est fait de façon non officielle—et nous avons présenté un compte rendu sur l'expérience américaine.

J'ai ici une copie des *Débats de la Chambre des communes* du 29 janvier 1986. Ce jour-là, nous avons communiqué au gouvernement non pas les opinions du Parti libéral, du NPD, du syndicat, des contrôleurs aériens ni de l'association des pilotes, mais bien les opinions du Congrès, de la Federal Aviation Administration, des cadres supérieurs de l'industrie aérienne américaine. Tous ces gens disaient qu'on avait mis en oeuvre le programme de déréglementation aux États-Unis sans préparation adéquate.

Les Américains nous ont dit, en 1986, que la chose la plus importante que nous devions faire, c'était de former un nombre suffisant de contrôleurs aériens et d'avoir un nombre suffisant d'inspecteurs pour assurer la sécurité dans l'industrie. C'est qu'ils nous ont dit, et c'est ce que nous avons rapporté au gouvernement.

Au moment même où nous transmettions au gouvernement les renseignements que nous avions recueillis auprès de nos voisins du Sud, le gouvernement licenciait des contrôleurs aériens à l'aéroport international Pearson.

Je regrette, mais je ne me sens pas l'âme très généreuse aujourd'hui en participant à ce débat. Je n'accepte pas les plates garanties qu'un bureaucrate a préparées pour le député d'en face, qui nous dit que tout va pour le mieux. «Nous pouvons être assurés que le gouvernement ne compromettrait jamais la sécurité des passagers.» C'est ce que le gouvernement nous a dit en 1985, ce qu'il nous a répété en 1986, ce qu'il a déclaré à notre retour de Washington en 1986. Il nous garantissait qu'il ne compromettrait jamais la sécurité des passagers.

Pourtant, ce même gouvernement, y compris le député d'arrière-ban qui vient d'intervenir, qui nous a dit que le gouvernement ne compromettrait jamais la sécurité des voyageurs, qu'il ne mettrait jamais en danger la vie des Canadiens, ce même gouvernement a été vertement critiqué par le juge Moshansky, dans le rapport d'une commission d'enquête subventionnée par l'argent des

contribuables, donc d'une étude qu'on ne peut pas passer sous silence ou oublier.

Le juge Moshansky, pas Brian Tobin, de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, ni un critique du NPD, ni un syndicaliste, ni un membre de l'Association canadienne des pilotes de ligne, ni un contrôleur aérien, ni un simple citoyen inquiet, mais le juge Moshansky a déclaré que le gouvernement a véritablement compromis la sécurité des passagers.

En réponse à une de mes questions en 1985, le gouvernement avait pourtant affirmé à la Chambre des communes, puis répété en 1986, que la sécurité des voyageurs n'était pas menacée. Cette réponse n'était qu'une façade. Pendant que, d'un côté, il prenait des engagements à la Chambre, de l'autre, le gouvernement mettait à pied des contrôleurs aériens. Voilà la réalité.

Et rien n'a changé. Encore une fois aujourd'hui, le ministre fait une déclaration dans laquelle il rejette non pas les propos d'un député de l'opposition, d'un syndiqué ou d'un journaliste, mais ceux du juge Moshansky. Il les oublie comme la neige qui fond au printemps. Il oublie toutes les heures de travail, tous les efforts et les témoignages de ceux qui s'intéressent à la question, y compris certains survivants à l'écrasement. Il écarte tout cela du revers de la main.

M. Sobeski: Vous l'avez rejeté.

M. Tobin: Nous n'avons pas compromis la sécurité. Le député en face répète machinalement: «Nous n'avons jamais compromis la sécurité.»

Je n'ai jamais rejeté le rapport du juge Moshansky, et le député devrait bien le comprendre. J'ai dit que nous n'avions pas à attendre qu'un avion s'écrase, qu'il y ait des victimes ni qu'une commission royale d'enquête se prononce. En 1986, bien avant la publication du rapport de 1992, ces questions ont été soulevées, et le gouvernement nous a donné de fausses assurances. Il n'a pris aucune mesure.

Je dis aux députés d'en face qu'il s'agit d'un problème grave. Je leur dis que rien de tangible ne nous permet de croire que d'importants changements ont été apportés. C'est aussi ce que dit le juge Moshansky.

Prenons l'exemple de l'industrie aérienne. À l'heure actuelle, deux transporteurs se sont engagés dans ce qu'il convient d'appeler une guerre commerciale à finir. Voyons les choses telles qu'elles sont. Tous les billets à rabais, toutes les promotions, toutes les occasions d'accumuler des points, le service amélioré pour les gens d'affaires, les vacances ou les voyages gratuits, toutes ces promotions s'inscrivent dans cette guerre commerciale à finir. Deux transporteurs canadiens ont décidé que la concurrence devait jouer de telle façon qu'un seul d'entre eux allait survivre. Voilà ce qui se passe en ce moment. Cela fait partie des affrontements entre sociétés. Les deux transporteurs envisagent la possibilité de s'allier avec de nouveaux associés américains, qui ne seraient que des actionnaires minoritaires détenant une participation de 25 p. 100 au plus, comme le prévoit la Loi sur les transports nationaux, mais qui, avec ces 25 p. 100, pourraient exercer le contrôle.

C'est sur cette toile de fond, dans ce contexte des affrontements entre sociétés, des possibilités de fusion avec des transporteurs américains et, à franchement parler, de l'adoption de la culture des sociétés américaines, que se déroule notre débat.

Je n'hésite pas à dire que, à mon avis, l'industrie canadienne du transport aérien et la culture d'entreprise qui l'anime sont bien supérieures à la culture d'entreprise qui inspire l'industrie américaine. Celle-ci est dans les dettes jusqu'au cou depuis si longtemps qu'elle n'est plus dirigée par des gens qui s'y connaissent. Elle est sous la coupe des banquiers depuis un bon bout de temps. Aux États-Unis, les sociétés fonctionnent en respectant tout juste les marges prévues par la FAA en matière de sécurité.

Imaginons une ligne invisible qui correspond à la marge de sécurité. Autrefois, l'industrie américaine se situait bien au-dessus de la ligne. La déréglementation est venue et l'industrie s'est rapprochée le plus possible de cette ligne. Voilà ce qui s'est passé chez nos voisins du Sud.

Au Canada aussi, nous avons commencé à nous rapprocher de plus en plus du minimum, en matière de sécurité. Dans toute industrie, on ne cherche pas normalement à se contenter du minimum. On essaie d'être bien au-dessus. Et plus on est au-dessus, plus on se sent en sécurité. Telle était la culture d'entreprise, dans l'industrie canadienne du transport aérien, mais cette culture a changé. Ce ne sont plus les transporteurs aériens qui décident quand on peut décoller, ce sont les banquiers, parce que ce sont eux, les propriétaires. Les sociétés de transports aériens croulent sous les dettes aussi bien au sud de la frontière que chez nous.

Les pressions de l'entreprise, celles de la concurrence, dans un contexte de déréglementation, qui sont à l'origine du drame de Dryden sur lequel un rapport vient d'être publié n'ont pas diminué. Elles se sont accrues. Il est encore plus nécessaire de veiller à la sécurité dans l'industrie que ce n'était le cas il y a quatre ou cinq ans.

On ne peut pas s'attaquer à un problème tant qu'on n'en a pas reconnu l'existence. Le plus effrayant, aujourd'hui, c'est de constater que le gouvernement continue d'affirmer mollement, sans prouver ce qu'il avance: «Les transports sont sûrs, vous pouvez me faire confiance. Nous ne laisserions jamais les transporteurs prendre des risques.»

Je comprends que, de l'autre côté, parmi les ministériels, personne ne met consciemment en péril la vie d'un autre être humain. Fort bien. Je ne crois pas qu'un seul député de l'autre côté le ferait délibérément. Je reconnais cependant que si les députés d'en face se prosternent devant une idéologie, devant l'autel du «capitalisme effréné», s'ils sont aveuglés par l'idée que l'entreprise privée assure toujours, si elle n'est ni entravée ni réglementée, la meilleure qualité de service à la société, c'est que, béats d'admiration devant cette idole, ils ont perdu de vue la nécessité de servir le peuple.

• (1720)

Si l'on juge ce que la déréglementation a apporté au Canada par rapport aux avantages promis, il est clair que ce fut un échec. Que nous promettait-on? On nous promettait une industrie du transport aérien plus compétitive. Avant la déréglementation, permettez-moi de rappeler aux députés, nous avions un transporteur aérien des provinces maritimes, EPA, un transporteur basé au Québec et Air Ontario un transporteur régional secondaire basé en Ontario. Nous avions toute une série de petites lignes aériennes dont Air B.C. Les Territoires du Nord-Ouest avaient leur propre ligne aérienne, Northwest Air. Il y avait toute une série de transporteurs régionaux d'un bout à l'autre du Canada, dont certains avaient conclu des ententes concernant la commercialisation, le transbordement de passagers, le partage de divers services aux aéroports, mais tous aspiraient à élargir leur champ d'action dans un environnement partiellement réglementé. Il y avait deux grandes lignes aériennes, Air Canada et CP, qui se faisaient concurrence.

Que s'est-il passé après la déréglementation? La concurrence s'est-elle intensifiée comme promis? Il s'est passé que tous les transporteurs régionaux ont été repris par Canadien ou Air Canada, ou se sont affiliés à l'un ou l'autre. Wardair a disparu, de même que EPA et Québécair. Tous les petits transporteurs régionaux ont disparu en tant qu'entités indépendantes et le Canada s'est retrouvé en situation de duopole. Nous avons donc abouti à une concurrence beaucoup moindre.

On nous avait promis une réduction des tarifs aériens. En voilà une bonne pour les gens qui vivent dans les régions reculées. Si vous vivez à un endroit où il existe un marché compétitif comme les gens de Toronto qui veulent aller à Miami, je suppose que la déréglementation a pu vous apporter une réduction des tarifs. Mais si vous vivez là où j'étais la semaine dernière, à Rankin Inlet, loin d'obtenir une baisse des tarifs on vous a pratiquement condamné à la prison par rapport à votre capacité économique d'aller et venir de votre localité par la voie des airs.

Si, comme moi, vous vivez dans la région que je représente dans la partie occidentale de Terre-Neuve, à Deer Lake, si vous vivez à Goose Bay au Labrador, si vous vivez à Prince-Rupert, à Prince-George, à Smithers, à Prince-Albert, si vous vivez à ce qu'on appelait autrefois Chimo dans le nord du Québec, à Iqaluit dans les Territoires du Nord-Ouest, si vous vivez dans le nord de l'Ontario, à Regina ou à Saskatoon, pour mentionner quelques villes plus conséquentes, vérifiez les tarifs aériens. Loin de baisser, ils ont augmenté de façon dramatique.

Il fut un temps où, étant donné que les permis d'exploitation des lignes aériennes étaient accordés en fonction des endroits desservis, et elles y étaient contraintes, le service assuré aux régions éloignées était subventionné en quelque sorte par les routes aériennes plus fréquentées. Nous venions en aide aux populations des petites localités en y subventionnant le service aérien grâce aux routes aériennes sur lesquelles il y avait plus de clientèle.

Que faisons-nous maintenant? Exactement l'inverse. Nous obligeons maintenant les gens qui n'ont pas le choix, étant desservis par un seul transporteur, à payer ce que les lignes aériennes exigent. Un aller-retour en avion d'Ottawa à Rankin Inlet coûte donc 2 000 $.

À Ottawa, on organise des soldes importants pour les déplacements entre la capitale et la Floride grâce aux économies réalisées au détriment des habitants de Rankin Inlet. Ainsi, ceux qui vivent dans les petites localités doivent payer le plein montant pour en aider d'autres à aller en vacances en Floride. C'est qu'une nouvelle culture d'entreprise s'est emparée du Canada. La réduction des tarifs, c'est raté, tout comme la sécurité d'ailleurs.

On ne peut pas comparer le Canada aux États-Unis. Nous avons un territoire beaucoup plus vaste. On n'a qu'à songer au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Notre population n'atteint pas un dixième de celle des États-Unis. Beaucoup de choses ont resserré les liens entre les Canadiens en l'espace de 125 ans. C'est notre 125e anniversaire. Des exemples? Les bureaux de poste ornés de leur petit drapeau étaient devenus un symbole national dans les régions éloignées. Le drapeau. Certains programmes sociaux. Nos grands moyens de télécommunications. D'assez bons moyens de transport. D'abord, les chemins de fer qui traversaient le pays d'un océan à l'autre, puis, plus récemment, les lignes aériennes qui, malgré les différences et les distances qui sont énormes, nous ont permis de communiquer entre nous, de partager et de célébrer toute cette diversité.

Mais voilà qu'on commence à supprimer toutes ces choses. Dans quelques semaines, Air Canada, avec le concours du gouvernement, de l'opposition, de vous-même, monsieur le Président, ainsi que de tous les députés, va permettre à 125 jeunes d'un district de se rendre dans un autre pour dialoguer, car le pays est malade et il faut rapprocher les Canadiens. Par conséquent, nous avons un programme spécial pour réunir les gens. Nous le faisons cette année dans le cadre de la célébration du cent vingt-cinquième anniversaire de la Confédération. Comment un pays peut-il prendre une telle initiative tout en la rendant impossible dans la vie de tous les jours à cause de sa politique de transport?

Madame la Présidente, j'en arrive maintenant à ma conclusion et je remercie la Chambre de m'accorder une minute de plus pour le faire.

Pour terminer, je dirai qu'il faut remettre en question la déréglementation parce qu'à cause d'elle, un des liens qui maintenaient le pays ensemble a été rompu et que le gouvernement reconnaît lui-même, par des initiatives particulières, qu'il faut renouer ces liens. Nous devons renouer les liens qui unissaient les différentes composantes du pays. L'un de ces liens est le transport. Nous devons mettre un terme à cette déréglementation qui a été organisée à la hâte, qui a mis notre industrie en péril sur le plan de la sécurité et qui a nui à notre capacité de communiquer les uns avec les autres.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi que d'écouter le débat d'aujourd'hui. J'estime qu'on a soulevé des points fort essentiels, non seulement au sujet des transports et de la déréglementation, mais aussi de la nature même de notre pays. Je pense qu'il importe que le gouvernement prête grandement attention à ce qui est dit ici.

Dans mon tout premier discours à la Chambre en 1988, j'ai fait remarquer aux députés que si on considérait la représentation à la Chambre d'un point de vue géographique, on constaterait que 83 p. 100 du territoire est représenté par l'opposition, ce qui n'en laisse que 17 au gouvernement. Il va sans dire que des kilomètres carrés, ça ne vote pas, ni les arbres ou autres objets du même genre.

Il m'est alors apparu clairement que la voie choisie par le gouvernement, qu'il s'agisse de la liberté de déplacement, de la liberté des échanges ou autre, était considérée par les régions du pays comme diamétralement opposée à leurs intérêts et à leur avenir. Cette tendance n'a fait que s'accélérer depuis mon arrivée à la Chambre.

Quand on examine les programmes du gouvernement, de quelle manière il finance le développement régional, de quelle manière il élabore sa politique de transport, de quelle manière il traite VIA Rail, les bureaux de poste et tout le reste, on se dit qu'il en veut aux régions. Si les gens se demandent pourquoi il y a autant de mécontentement dans tout le pays et pourquoi les Canadiens se sentent coupés de leur pays, c'est justement à cause de politiques comme celles-là.

Je voudrais demander au député s'il voit les choses sous le même angle que nous.

M. Tobin: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question. Je dois dire qu'il nous a probablement donné à tous matière à réflexion. Je ne savais absolument pas que 83 p. 100 du territoire était représenté par des députés de l'opposition, contre 17 p. 100 par des ministériels.

Cela peut nous aider à comprendre pourquoi les bureaux de poste ont disparu du Canada rural. Cela peut aussi nous aider à comprendre un peu mieux pourquoi VIA Rail ne dessert plus les petites gares de notre pays. Cela peut aussi nous aider à comprendre pourquoi certains aéroports se sont non seulement fait enlever le service par avion à réaction, mais parfois même tout service, dans les très petites villes canadiennes. On comprend mieux aussi pourquoi le service ferroviaire a non seulement perdu du terrain, mais a même totalement disparu de certains coins du pays. Il n'y en a plus du tout à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve, et beaucoup de lignes secondaires ont été éliminées, partout au Canada. Cela peut également nous aider à comprendre pourquoi, en 1992, les gens considèrent leur premier ministre provincial comme leur porte-parole, et ne se fient plus, malheureusement, à leur Parlement national.

• (1730)

Cela peut nous aider à comprendre pourquoi, de nos jours, la population du Canada se définit par rapport à l'adversaire, plutôt que de s'identifier à l'allié. Sur un plan philosophique, elle se définit en fonction de ce qu'elle désapprouve, plutôt qu'en fonction de ce qu'elle défend. C'est parce que nous avons fait appel au caractère négatif, frustré, colérique, colonisé, laissé pour compte et fermé de la population canadienne et que nous avons oublié de stimuler les liens qui nous unissent.

Je suis entièrement d'accord avec le député. Ce n'est pas qu'une question d'argent. On parle de bâtir un pays. Il s'agit de faire en sorte que, tout compte fait, les gens pensent que leur citoyenneté canadienne leur confère quelque chose d'unique, quelle que soit leur origine. Certains vivent dans les montagnes, d'autres dans les prairies, certains ont de l'eau, d'autres la sécheresse. Ils parlent différentes langues. L'économie peut être florissante ou saisonnière, selon les endroits. Un tas de choses nous rendent différents les uns des autres. Mais nous avons certains traits communs, quel que soit le lieu où l'on vive. Ce qui nous unit, c'est notre sens des valeurs.

Le député a tout à fait raison quand il dit que les transports étaient l'une de ces valeurs que nous partagions, l'une des choses qui nous permettaient de nous définir comme Canadiens, quel que soit l'endroit où l'on vivait, quelle que soit notre condition ou notre langue maternelle. C'est le message que j'ai essayé de communiquer aussi souvent que possible à la Chambre. Mais je pense que le gouvernement, à force de ne penser qu'à l'aspect financier et de poursuivre son idéologie de droite, a oublié le sens de ce message. Je ne crois pas qu'il ait agi délibérément. Ce n'était pas prémédité, mais pas tout à fait accidentel, non plus. Comme le faisait remarquer le député, le gouvernement n'a vraiment pas vu, ou peut-être a-t-il oublié, les 83 p. 100 du territoire canadien qui ne sont pas représentés par des députés d'en face.

Mme le vice-président: Si je ne m'abuse, le député de Elk Island va partager son temps de parole avec un autre député.

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je voudrais intervenir pour répondre à la motion du député selon laquelle la déréglementation du secteur des transports par le gouvernement est un échec. Il n'y a rien de vrai là-dedans. Non seulement je m'offusque de cette affirmation, mais je crois également qu'elle s'appuie sur des arguments plutôt faibles, sinon tout à fait ridicules.

Depuis 1985, le gouvernement prend un certain nombre de mesures et de nombreuses décisions difficiles pour s'assurer que le secteur des transports au Canada puisse prospérer sans entrave, dans un climat plus propice à la concurrence. Il s'agissait de libérer nos transporteurs aériens de l'ingérence indue du gouvernement et de leur donner la latitude voulue pour parvenir à de nouveaux sommets limités seulement par leur imagination, leur dynamisme et leur détermination.

L'établissement de ce nouveau climat n'avait pas un but intéressé. Il semble plutôt profiter à tous ceux qui voyagent pour le travail ou pour le plaisir ou se servent des services de transport pour acheminer leurs produits. En outre, étant donné que les affaires et les transports au Canada sont liés inextricablement et qu'ils sont en pleine croissance, le gouvernement aura du mal à se lancer dans une voie pouvant menacer le succès d'un de ces secteurs.

C'est justement de succès dont je voudrais surtout parler aujourd'hui et plus précisément de VIA Rail qui personnifie la devise «Petit train va loin». Les problèmes de VIA Rail à la fin des années 1970 et durant les années 1980 découlaient en partie de la très grande ingérence gouvernementale dans le secteur des transports. On subventionnait en effet directement 75 p. 100 du coût du transport ferroviaire. Cela était quelque peu injuste pour le transport aérien qui était moins subventionné, même s'il l'était indirectement par l'entremise de l'infrastructure. C'était également tout à fait inéquitable pour le transport par autocar qui ne profitait de pratiquement aucune subvention directe. En outre, ce mode de transport était en concurrence directe avec VIA Rail, qui était fortement subventionnée, sur un certain nombre d'itinéraires comparables.

Les énormes subventions gouvernementales et le refus du gouvernement d'appliquer des règles du jeu égales pour tous, n'incitaient absolument pas VIA Rail à se moderniser ou à innover puisque la société savait fort bien que le gouvernement épongerait les déficits dans les services ferroviaires voyageurs.

Avec le recul, on peut dire que les devins, les prophètes de malheur, qui ont prévu en 1989 que le ciel allait inévitablement nous tomber sur la tête à la suite de la rationalisation de VIA Rail, pratiquent sans aucun doute leur art ailleurs aujourd'hui.

Il s'agit maintenant d'une compagnie ferroviaire plus efficace qui offre un excellent service et qui est, en outre, prospère—une notion qui n'inspire à mon collègue que crainte et mépris. C'est tout un exploit quand on pense à la faible marge de manoeuvre dont disposait alors le ministère des Transports. Quand les temps sont durs, il faut prendre des décisions difficiles.

Ce gouvernement n'a pas fui sa responsabilité et n'a pas craint de prendre de telles décisions. À la place, il a choisi de sauver VIA et de lui donner un nouveau souffle, ne tenant pas compte du profond cynisme de la population, mais comptant plutôt sur le regain de popularité que connaît le transport ferroviaire de voyageurs partout dans le monde, car il offre de grands avantages au niveau de la sécurité, de la société et de l'environnement.

Non seulement l'avenir de VIA est prometteur sur le plan des finances et de l'efficacité, mais la société planifie en fonction de demain. Je répète à mon collègue que la façon d'envisager l'avenir a beaucoup changé depuis Mackenzie King et ses pratiques relevant des arts de la magie.

Or, les années 1990 prouveront qu'il est possible d'exploiter la nouvelle société VIA, non seulement en respectant le financement prévu, mais en imposant au gouvernement des coûts inférieurs aux coûts prévus, même si les gens se déplacent moins actuellement tant pour les affaires que pour leur plaisir.

Comme les députés le savent, chaque semaine, environ 396 trains effectuent 19 parcours depuis que VIA a modifié son service en janvier 1990. Même si ces activités sont moins nombreuses, VIA continue à desservir toutes les régions canadiennes, y compris celles qui sont éloignées et où le service ferroviaire de voyageurs est actuellement le seul lien avec le monde extérieur.

De plus, VIA a dû soutenir une vive concurrence de la part de lignes aériennes sur les parcours rentables et achalandés du Canada central, surtout ceux du corridor entre Québec et Windsor. Ainsi, ce qui devait être au début la rationalisation de certains services a en fin de compte donné lieu à la société VIA actuelle, un réseau dernier cri moins coûteux pour le contribuable, qui répond aux besoins d'aujourd'hui et qui est tourné vers l'avenir.

En effet, dans la restructuration de VIA, on a voulu repenser entièrement la façon d'assurer les services ferroviaires voyageurs, non seulement pour tenir compte des niveaux de financement établis par le gouvernement fédéral mais, ce qui est plus important, pour relever les défis d'augmenter le nombre des voyageurs, tout en respectant les principes de rentabilité. Au risque de me répéter, VIA a réussi sur les deux fronts.

La majeure partie de ce succès est surtout attribuable au fait que VIA est consciente de l'image que projette son produit et du service qu'elle doit assurer aux voyageurs. Ainsi, le nouveau credo des consommateurs des années 90, le service avant tout, n'échappe pas aux dirigeants, à l'équipe de mise en marché ou aux employés qui ont reçu une formation. Une fois lancée, la rationalisation devient innovatrice: faire davantage et mieux, avec fierté, et en pensant d'abord au client. Plus d'une année s'est écoulée depuis le prétendu démantèlement effroyable de VIA, qui est toujours plus forte que jamais.

Le 16 décembre 1991, VIA a annoncé d'importantes augmentations de la fréquence du service dans le triangle Montréal–Ottawa–Toronto, compte tenu des tendances et de la demande. Vingt-deux nouveaux trains par semaine ont été ajoutés au service, offrant des itinéraires plus souples, de meilleures correspondances et davantage de possibilités d'un retour le jour même.

Un mois plus tard, le président de VIA, Lawrence Hanigan, a rendu public un rapport de fin d'année et des études confirmant que le nombre des voyageurs avait augmenté de 5 p. 100 et les recettes, de 7 p. 100 par rapport à 1990. Avec moins de subventions directes, VIA a pu exploiter son réseau en dépensant 8,5 millions de dollars de moins que prévu dans le budget de 1991 et 38 millions de dollars de moins que le montant nécessaire l'année précédente. Tout cela grâce à l'utilisation d'un meilleur matériel, à l'accroissement de la productivité et à la qualité des services à bord.

Je suis heureux de dire que, au lieu d'abandonner les industries du transport au Canada, depuis 1984, le gouvernement a accordé à VIA une aide directe de fonctionnement de plus de 4 milliards de dollars, permettant à la société de transporter quelque 46 millions de voyageurs entre cette année-là et aujourd'hui.

Des chiffres comme ceux-là, et la renaissance des services ferroviaires voyageurs qui a suivi la rationalisation du réseau de VIA, ne méritent certainement pas les critiques injustifiées et odieuses selon lesquelles VIA a été abandonnée et négligée. Ces lamentations sont le fait de personnes mal informées et ne sont pas dignes de mon collègue, à moins que je ne me méprenne sur lui et sur son dévouement à la Chambre.

• (1740)

En terminant, je voudrais simplement emprunter deux petits mots qu'on entend souvent dans les gares de VIA, en guise d'invitation au député ou à toute autre personne qui a des idées arrêtées et négatives lorsqu'il s'agit de voir le succès en face: «En voiture!»

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat de cette journée d'opposition qui porte sur la motion suivante:

> Que la Chambre condamne le gouvernement de ne pas admette que la déréglementation de l'industrie canadienne des transports s'est avérée un échec et a en fait entraîné une diminution du nombre de transporteurs aériens, une diminution des emplois, une hausse des prix, une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

Le problème de cette motion, comme c'est souvent le cas, est qu'elle est extrême. Ce n'est pas qu'il n'y a pas quelques problèmes dans le secteur canadien des transports. Ce n'est pas que nous ne devrions pas prendre des mesures pour restaurer certains domaines et en améliorer d'autres. Toutefois, dire dans une motion que la déréglementation a été un échec, c'est absurde.

De toute évidence, la personne qui a rédigé cette motion n'habite pas dans une région où le service s'est amélioré du fait de la déréglementation. La motion dit: «une diminution du nombre de transporteurs». Madame la Présidente, si vous habitiez dans une localité située à 200 milles d'une zone métropolitaine, si vous aviez un service par réacté une fois par jour et vous deviez attendre cet avion, résultat, vous seriez partie toute la journée. Maintenant, il y a probablement deux, trois ou quatre services quotidiens par avion à hélices et vous avez le choix entre plusieurs transporteurs. Quel système préféreriez-vous si vous habitiez à l'écart des grands centres?

Dire que le nombre de transporteurs a diminué est une absurdité. Il vous suffit de regarder le magazine de la société aérienne qui nous amène ici pour vous rendre compte que le réseau aérien dessert beaucoup plus de points qu'il n'en desservait il y a quelques années, ce qui prouve que la déréglementation a amélioré le service des localités. Les déclarations de la motion ne sont donc pas exactes.

La motion ajoute qu'il y a moins d'emplois. Il y a quelques années, des machinistes travaillant pour une compagnie aérienne m'ont supplié de ne pas appuyer la déréglementation, car ils avaient peur de perdre leur emploi. Mais la simple logique le dit, ils ne peuvent avoir raison. Quand le nombre de transporteurs augmente, le nombre d'emplois augmente aussi.

Il y a un peu plus d'un an, en Colombie-Britannique, on a annoncé que les compagnies aériennes manquaient de personnel d'entretien, qu'elles avaient besoin de gens pour travailler le métal en feuille, qu'elles avaient besoin de ce genre de travailleurs.

Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de réduction d'emplois dans d'autres secteurs de l'industrie des transports. On a réduit les emplois dans l'industrie forestière. C'est vrai, cette industrie avait coutume d'embaucher deux à trois fois plus de travailleurs. On a réduit le nombre d'emplois là aussi. Dans l'industrie de la volaille, on avait coutume d'embaucher des gens pour engranger les foins, pour ramasser les oeufs; ce sont des convoyeurs qui le font maintenant. Il y a eu des pertes d'emplois dans toutes les grandes industries qui ont voulu se moderniser.

Rendre la déréglementation responsable de la perte d'emplois, c'est enlever toute crédibilité à la motion. Il est faux de dire que la déréglementation est responsable de l'augmentation des prix. Je pense que tous reconnaîtront qu'en situation de concurrence, on réduit les prix. Deux compagnies aériennes ou deux services de transport routier qui se livrent concurrence n'augmenteront pas leurs prix, au contraire.

Je voudrais ramener le député à l'époque où l'industrie était réglementée. Je voudrais qu'il regarde les pages financières, où on annonce les bénéfices des compagnies, et qu'il compare les bénéfices des compagnies qui sont sur le marché libre et de celles qui sont réglementées. Il verra qui fait de plus gros bénéfices. Il verra que ceux de Quaker Oats sont peut-être de 3 ou 4 p. 100, mais que ceux de la société gazière réglementée par le gouvernement sont de 7, 8 ou 9 p. 100. Invariablement, lorsque des entreprises doivent s'adresser à des commissions de services publics, les commissaires font en sorte que les sociétés monopolistiques réalisent des profits supérieurs aux autres entreprises. Il est peut-être vrai que les prix sont plus élevés, mais ce n'est pas à cause de la déréglementation.

Et la réduction des services? Est-ce à cause de la déréglementation? Pas que je sache. La motion pourrait utilement servir à lancer un débat sur la valeur de la déréglementation, mais la réalité interdit d'affirmer que cette mesure a été un échec. On parle aussi d'une réduction de la sécurité. L'autre jour, le ministre des Transports a déclaré à la Chambre qu'il y avait maintenant moins d'accidents par mille aérien parcouru qu'auparavant.

La concurrence amène de meilleurs services, de meilleurs prix et de meilleurs emplois. Si vous regardez n'importe quelle autre industrie vous verrez que cette affirmation est vraie. En ce moment, il y a des problèmes. Je pense que le domaine du transport au Canada connaît de graves difficultés, mais elles ne découlent pas de la déréglementation.

Nous avons un problème de masse critique de population. Pour que des entreprises de transport réalisent assez de profits qui leur permettent d'améliorer leur matériel et le reste, il faut entre 50 et 60 millions d'habitants. Le Canada n'a pas la masse critique garantissant le niveau d'efficacité idéal.

Deuxièmement, les zones fortement peuplées où les sociétés réalisent leurs profits sont éparpillées et contrairement à la situation en Europe et aux États-Unis, le Canada n'a pas beaucoup de grands centres rapprochés qu'il serait facile de relier par des systèmes de transport rapide. Nous avons des problèmes de géographie qui rendent plus difficile l'exploitation d'entreprises de transport.

Nous avons pris des mesures telles que la réduction du fardeau fiscal. Le député se souviendra que dans le budget présenté il y a un mois, nous avons réduit la déduction pour amortissement afin d'accroître la compétitivité des compagnies de camionnage, des lignes aériennes et des compagnies d'autocar qui achètent du matériel. En accélérant l'amortissement de leurs coûts d'exploitation, elles deviendront plus compétitives.

Nous avons donc fait beaucoup de choses. Pendant la première campagne électorale que j'ai faite pour arriver dans cette Chambre, un homme d'État expérimenté qui faisait campagne avec moi dans le Lower Mainland en Colombie-Britannique m'a dit: «Je ne sais pas pourquoi vous faites cela, car de toute façon ils ne vous écouteront pas à Ottawa.» Le principal problème de la Colombie-Britannique vient des taux de fret, et mon collègue de Nanaïmo s'en souvient. On pouvait expédier des matières premières de l'Ouest vers le centre, mais quand il s'agissait de produits finis, il en coûtait bien plus parce qu'il fallait améliorer le complexe industriel du Canada central.

Une des premières mesures que nous avons prises en tant que gouvernement, c'était d'éliminer ce désavantage afin que l'industrie manufacturière de Colombie-Britannique puisse au moins échapper à ce parti pris implicite dirigé contre l'économie de l'Ouest. Je suis fier de cette mesure. Nous l'avons prise parce que des députés de l'Ouest sont venus à Ottawa et ont dit: «Nous avons besoin de liberté de mouvement. Les entreprises de Colombie-Britannique méritent, au même titre que celles du Canada central, d'avoir une chance de fonctionner d'une façon compétitive.» Nous avons donc rendu les règles du jeu plus équitables pour ce qui est des taux de fret.

Il demeure que nous sommes désavantagés par les distances et par l'étendue de nos agglomérations urbaines et qu'il coûte très cher de faire venir les quantités de produits finis dont nous avons besoin de façon à ce qu'ils soient aussi concurrentiels que nous le voudrions sur les marchés du centre du Canada, mais grâce à la déréglementation nous avons supprimé un obstacle que le gouvernement avait mis en place.

Mon ami du centre du Canada rit. Nous en avons l'habitude. Les habitants du sud de l'Ontario ne savent pas ce que c'est que d'avoir une entreprise dans l'Ouest et d'être défavorisé par les taux de fret. Ils pensent que c'est comme ça que ça devrait être: apportez vos matières premières en Ontario et vos produits finis dans l'Ouest.

Il y a quelques années, nous avons fini par rétablir l'équilibre et rendre les choses plus équitables pour les gens de l'Ouest.

Je dirais que cette motion, qui vise à l'examen des taux de fret et de la déréglementation, serait utile si elle n'était pas si caustique et si elle n'était pas libellée en termes aussi spectaculaires.

• (1750)

Faut-il que nous en fassions l'examen? Bien sûr qu'il y a des secteurs qu'il faut étudier, mais de là à dire que la déréglementation est un échec alors que le trafic voyageur de VIA Rail est en hausse et que ce service fonctionne bien, comme l'a dit il y a tout juste quelques minutes mon ami d'Edmonton. . . Il y a deux ans, alors que nous travaillions à la restructuration de VIA Rail, les prophètes de malheur de l'autre côté prédisaient que ce serait la fin du Canada et voilà que maintenant que le trafic voyageur est en expansion, ils nous disent que la déréglementation est un échec.

À chaque fois que vous permettez la concurrence, vous ouvrez la porte au succès.

M. Andre: J'aimerais désigner demain comme jour réservé à l'opposition.

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LES TRANSPORTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Angus (p. 9219).

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Madame la Présidente, sans faire trop de sectarisme politique, j'aimerais dire au député, par votre intermédiaire madame la Présidente, quels ont été les effets de la déréglementation dans ma circonscription de Restigouche—Chaleur. Nous avons à Charlo, Nouveau-Brunswick, un aéroport qui appartient à Transports Canada et est géré par un conseil d'administration très compétent et efficace qui représente les municipalités de Dalhousie, Charlo et Campbellton.

Voici les faits. Durant les années 80, deux compagnies aériennes desservaient cet aéroport, l'une possédait des avions à réaction et l'autre, des avions à turbopropulseur. Une seule compagnie y vient maintenant et elle possède uniquement des avions à turbopropulseur. Il y avait aussi une station météorologique; elle a été fermée par le gouvernement fédéral. Il existe encore une station d'information de vol, mais elle doit être fermée à moins que le ministre des Transports n'en décide autrement.

Je m'inquiète surtout du recouvrement des coûts et le député n'a pas parlé beaucoup de cet aspect. Il a parlé des régions et de règles équitables pour l'Ouest, et pour l'Est en même temps je suppose, mais qu'en est-il du recouvrement des coûts? De telles mesures vont nuire aux régions. Par exemple, un avion à turbopropulseur paie plus cher pour atterrir à l'aéroport de Charlo au Nouveau-Brunswick qu'il ne paierait pour atterrir à Toronto. Je déclare au député, par votre intermédiaire, que cette façon de régler le problème n'est pas juste.

M. Friesen: J'ai noté soigneusement que le député a dit qu'à un certain moment il y avait un service d'avions à réaction et un service d'avions à turbopropulseur et qu'il ne reste plus maintenant que le second.

Je voudrais lui poser la question suivante: laisse-t-il entendre que dans une industrie réglementée, il faudrait conserver ces deux services par un règlement du gouvernement? Puisque la situation économique de cette région a réduit ce service aux seuls avions à turbopropulseur, on peut supposer que les services supplémentaires qui existaient autrefois étaient inutiles. Cela ne semble assurément pas rentable. Le député proposerait-il que si le service n'est pas nécessaire, le gouvernement devrait par règlement le maintenir aux frais des contribuables?

Je veux citer le rapport du juge Moshansky d'il y a deux semaines où on peut lire:

> Je veux souligner que ce qui a été déréglementé, c'est le fardeau économique qui pesait sur l'industrie.

C'est exactement ce que mon collègue d'en face vient de dire, quand on a deux services alors qu'on a besoin que d'un seul, on crée un fardeau économique. Le député veut conserver ce genre de service, même si les gens ne l'utilisent pas et même s'il crée un fardeau fiscal.

Le juge Moshansky a ajouté:

> Les règlements de sécurité sont restés en place et ont même été renforcés au fil du temps.

Aussi, si la motion dit que la sécurité a été réduite, le rapport le plus récent, le rapport Moshansky, affirme juste le contraire.

M. Funk: Je ne veux pas empiéter sur le temps alloué au député qui doit prendre la parole après moi, mais j'aimerais demander quelque chose au député qui vient de la prendre.

Il nous a parlé des conséquences pour l'ouest du Canada—et vraisemblablement, comme je l'ai déjà fait remarquer, pour les centres métropolitains—de nous expliquer en quoi la déréglementation a profité à son ancienne ville de Rosthern, en Saskatchewan, ainsi que les conséquences qu'elle a eues là-bas. Où sont les nouvelles possibilités qu'entraînent les mesures prônées par le député?

M. Friesen: Je vais dire au député de Prince-Albert ce que je vais faire. Je dois m'y rendre dans trois semaines. Je demanderai aux gens de cette ville où je me rends pour participer à une collecte de fonds destinée à vaincre le député aux prochaines élections. Je leur demanderai.

Mais sachez une chose, ils ont à présent une belle autoroute qui n'existait pas la dernière fois que j'y suis allé. Une autoroute qui va directement de Saskatoon jusqu'à Prince-Albert et qui n'existait pas dans le bon vieux temps, quand j'habitais là-bas. Il peuvent maintenant aller de Saskatoon à Rosthern en trente minutes, ce qui était impossible sur l'ancienne route de gravier.

Mme Catterall: Madame la Présidente, je voudrais consacrer les quelques minutes qui restent à la dernière partie de la motion, à savoir où l'on fait état d'une réduction du service et de la sécurité en matière de transport aérien, routier et ferroviaire.

Les gens qui nous écoutent et qui nous regardent ne sont pas obligés de nous croire sur parole, le député de Hamilton-Ouest, moi ou n'importe quel autre député de l'opposition, quand on parle des causes de l'écrasement de l'avion à Dryden ou des raisons pour lesquelles d'autres facteurs qui influent sur la sécurité du public voyageur ne garantissent toujours pas aux Canadiens les meilleurs services possibles ainsi que l'application rigoureuse des lois et des règlements qui sont censés les protéger.

Tout y est, dans le rapport du juge Moshansky. Les ministériels ont beau répéter sur tous les tons et à tour de rôle que tout va bien, il ressort clairement de ce document que depuis sept, presque huit ans Transports Canada n'a cessé de prévenir le gouvernement que les ressources étaient tout simplement insuffisantes pour garantir la sécurité du public voyageur.

Qu'il suffise de mentionner l'étude de base A réalisée en 1984, la constitution d'une commission de contrôle des programmes, les mises en garde contre les conséquences de la déréglementation sur la sécurité, émises par l'Association canadienne des pilotes de ligne en 1985. De plus, en mars 1985, le vérificateur général exprimait des inquiétudes similaires à l'égard du manque de ressources.

Le groupe de travail Nielsen—l'homme de main, par excellence—recommandait l'augmentation immédiate des effectifs pour permettre au ministère de poursuivre l'application des règlements afin de garantir la sécurité des vols. Vers la fin de 1985, un haut fonctionnaire de Transports Canada a fait un certain nombre de visites aux États-Unis pour mettre à profit l'expérience acquise par les Américains en cette matière.

Presque tout ce qui s'est fait depuis—réduction du nombre d'inspections, affectation d'inspecteurs non qualifiés, qui n'avaient pas reçu la formation appropriée, dans les régions—et qui a réduit l'assurance que confère la réglementation à laquelle les Canadiens ont droit, aurait pu être prédit en lisant la boule de cristal que constitue l'expérience américaine de la déréglementation.

En mai 1986, les mêmes mises en garde étaient formulées dans le rapport intitulé «La sécurité aérienne dans un milieu en évolution».

En 1989, mon collègue et moi avons soulevé à la Chambre la question de la sécurité aérienne et des ressources en personnel. Et encore en 1990.

Le gouvernement s'entête et refuse d'admettre que, quand il adopte des lois et de nouvelles mesures qui accroissent considérablement la charge de travail, il doit être disposé à fournir les ressources nécessaires pour garantir le bon fonctionnement des règlements et des mesures, à moins qu'il ne préfère mettre la sécurité du public en péril.

Nous avions un conflit évident que le gouvernement refuse aveuglément de reconnaître depuis plus de sept ans entre deux de ses politiques: d'une part la déréglementation, qui impose plus de travail à faire, jusqu'à 400 fois plus dans le cas de l'inspection des avions, et d'autre part la réduction des effectifs—c'est-à-dire plus de travail et moins de gens pour le faire.

Nous observons la même chose dans les services de la marine à Transports Canada. Un rapport publié depuis maintenant plus d'un an signale que les services de la marine n'ont pas les ressources suffisantes pour répondre aux situations d'urgence dans les voies navigables. Les mêmes rapports lancent des avertissements similaires dont le gouvernement ne tient pas compte depuis de nombreuses années en signalant que la sécurité du transport terrestre diminue elle aussi.

Dans tous les ministères—et c'est pourquoi je soulève la question de façon aussi urgente, même avec si peu de temps pour le faire—la diminution des ressources, le manque de formation, la perte de fonctionnaires hautement qualifiés mettent en danger la santé et la sécurité des Canadiens.

J'invite le gouvernement à examiner, ministère par ministère, l'impact qu'a eu son programme de réduction des effectifs, à voir combien de règlements et de lois du Parlement ne sont pas appliqués en matière de protection et de sécurité, simplement parce que le gouvernement a refusé de fournir les ressources nécessaires.

Mme le vice-président: Je dois malheureusement interrompre la députée.

[*Français*]

Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(17) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Traduction*]

Conformément au paragraphe 30(7) du Règlement, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LES FONCTIONNAIRES

LEURS DROITS POLITIQUES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait présenter une mesure législative garantissant des droits politiques aux fonctionnaires.

—Madame la Présidente, en présentant cette motion, je veux citer les dispositions actuelles de la loi, particulièrement l'article 33, qui est ainsi libellé:

33. (1) Il est interdit à tout administrateur général et, sauf autorisation par le présent article, à tout fonctionnaire:

a) de travailler pour ou contre un candidat;

b) de travailler pour ou contre un parti politique;

c) d'être candidat.

L'article 32, qui le précède, définit le mot «candidat» de la façon suivante:

. . .«candidat» s'entend d'un candidat à une élection à la Chambre des communes, à l'assemblée législative d'une province ou au Conseil du territoire du Yukon ou des Territoires du Nord-Ouest.

La définition du mot «candidat» ne va pas plus loin que ce que je viens de lire. Cela m'amène à me demander si on devient candidat le jour où l'on se porte soi-même candidat ou le jour où l'on est choisi par un groupe d'électeurs, comme le font les partis politiques, ou encore si on devient candidat le jour où l'on est officiellement nommé devant le président d'élection.

Lorsque la loi dit qu'il est interdit de travailler pour un candidat, je crois que cela veut dire pendant toute la période, c'est-à-dire à partir du moment où l'on manifeste le désir de devenir candidat et où l'on en devient un officiellement par la suite par une procédure ou une autre. On est candidat à partir de ce moment-là.

Donc, aucun fonctionnaire ne peut faire cela, mais il y a des exceptions.

On dit au paragraphe (2) que la contribution financière à la caisse d'un candidat ou d'un parti politique ne constitue pas à elle seule un manquement au paragraphe (1). Encore là, c'est vague. La loi ne précise pas si un fonctionnaire peut devenir membre d'un parti. Je sais que, dans le passé, cette disposition a été interprétée comme voulant dire que, même si un fonctionnaire pouvait verser une contribution financière, il ne pouvait pas devenir membre d'un parti politique.

Il y a une autre exception au paragraphe (3) qui dit que, nonobstant toute autre loi, la Commission de la fonction publique peut accorder un congé non payé à un fonctionnaire désireux de se porter candidat ou d'être choisi comme candidat.

Encore une fois, cela présente des difficultés pour les fonctionnaires. Dans mon cas, j'ai été nommé comme candidat le 1er mai pour les élections qui ont eu lieu six mois et trois semaines plus tard, le 21 novembre 1988. Toutefois, j'avais dû faire campagne pendant 10 mois avant d'être nommé candidat. Si j'avais occupé un poste de fonctionnaire, j'aurais dû me passer de salaire pendant environ 16 mois, si mes calculs sont bons.

Il m'aurait fallu demander un congé. Il m'aurait fallu compter sur la bienveillance de la Commission de la fonction publique pour obtenir ce congé, puis tenter de subvenir à mes besoins, pendant toute cette période, sans toucher de salaire.

Naturellement, si le candidat connaissait la date exacte des prochaines élections, il pourrait s'arranger pour ne pas perdre autant de revenu. Il n'y a toutefois que le chef du gouvernement qui pourrait nous le dire mais là encore, il lui serait difficile de déterminer, un an ou deux d'avance, la date exacte des prochaines élections.

Cela cause un grave préjudice aux fonctionnaires en particulier, préjudice que n'ont pas à subir les autres citoyens qui peuvent se porter candidat. Les autres n'ont pas à se soucier de leur emploi, de l'obtention d'un congé ou de la perte de leur revenu pendant toute la durée de la campagne.

Il me semble que ces arguments suffisent pour réclamer une loi qui corrigerait la situation et accorderait au moins aux fonctionnaires quelques-uns des droits dont jouissent les simples citoyens. Je déteste utiliser l'expression «simple citoyen», je trouve qu'on en abuse.

De toute façon, on conteste ces restrictions depuis des années. C'est en 1986, si ma mémoire est fidèle, que la Division de première instance de la Cour fédérale a établi que l'article 33 enfreignait la Charte canadienne des droits et libertés. Il s'agit de l'article que j'ai cité et qui interdit aux fonctionnaires de se porter candidat ou de présenter leur mise en candidature, à moins d'avoir obtenu la permission de la Commission de la fonction publique.

Certains ont contesté cette loi, alléguant qu'elle allait à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, mais ils ont été déboutés à ce niveau. En 1988, ils ont interjeté appel de la décision auprès de la Cour d'appel fédérale. En juin 1988, celle-ci a déclaré non valides les alinéas 33(1)*a*) et 33(1)*b*), mais pas l'alinéa *c*).

La Commission de la fonction publique a interjeté appel de cette décision auprès de la Cour suprême du Canada et, en juin 1991, cette dernière a confirmé la décision de la Cour fédérale.

Elle a déclaré non valides les alinéas du paragraphe 33(1) interdisant presque toute activité, tout travail pour ou contre un candidat ou un parti. C'est encore une fois une question d'interprétation. Que signifie travailler pour un parti? Je me souviens qu'un de mes amis était fonctionnaire à l'époque. Quelqu'un a dit à son employeur qu'il y avait une pancarte sur la pelouse devant sa maison. Son supérieur l'a convoqué et lui a dit qu'il devait enlever sa pancarte parce qu'il contrevenait à la loi. Mon ami lui a dit que la maison appartenait à sa femme. Le supérieur a répondu ceci: «La maison appartient peut-être à votre femme, mais c'est votre emploi à vous qui est en jeu.» Mon ami a enlevé la pancarte.

À mon avis, si l'on estime qu'en agissant ainsi un fonctionnaire participe à une campagne électorale, on fait une interprétation excessive de la loi.

La Cour suprême a dit qu'en interdisant aux fonctionnaires de travailler pour un candidat ou un parti, on portait atteinte à la liberté garantie à l'alinéa 2*b*) de la charte. La cour a toutefois reconnu l'importance de la neutralité politique de la fonction publique et des fonctionnaires. Je pense que, en cela, nous lui donnons tous raison. C'est un aspect dont il faut tenir compte dans une certaine mesure.

La cour a dit qu'en interdisant systématiquement toute activité politique sans tenir compte de la nature du travail exécuté par le fonctionnaire, on allait actuellement plus loin qu'il n'était nécessaire. Elle a ajouté qu'on pourrait adopter une loi limitant les activités politiques des fonctionnaires. Elle a expliqué comment on pourrait structurer la loi pour réussir à garantir la neutralité de la fonction publique.

• (1810)

Il appartient toujours au fonctionnaire de prendre sa décision en espérant que ce qu'il fait n'est pas répréhensible. Les employés doivent faire preuve de jugement et tenir compte de leur situation particulière, de leur type de travail, du niveau de leur poste et des modalités de leur participation aux activités politiques, en tenant compte de la loyauté qu'ils doivent au gouvernement et de l'obligation qui est la leur d'agir et de paraître agir avec impartialité dans leurs contacts avec le public.

Aucun d'entre nous ne souhaite que les activités politiques des fonctionnaires nuisent à la prestation des services au public. Je crois que tout le monde est d'accord avec moi là-dessus.

Évidemment, compte tenu des décisions des tribunaux, les employés sont toujours liés par le paragraphe 33(3) de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique lorsqu'ils veulent poser leur candidature. Ils doivent toujours obtenir la permission, demander un congé, renoncer à leur traitement pendant toute la campagne à l'investiture et, bien sûr, pendant la campagne électorale, ce qui peut représenter parfois jusqu'à deux ans. Nous ne savons pas quand les élections peuvent avoir lieu. Dans mon propre cas, si j'avais été fonctionnaire, il m'aurait fallu me passer de salaire pendant plus d'un an.

Ce n'est pas la même chose partout au Canada. Je ne sais pas ce qui se passe dans les autres provinces, mais, en Colombie-Britannique, un fonctionnaire provincial peut solliciter une candidature sans sacrifier quoi que ce soit. Il peut demander un congé sans traitement d'un maximum de 90 jours au moment le plus avantageux pour lui, le plus souvent pendant la campagne électorale proprement dite ou un peu avant, s'il est possible de prévoir les élections avec assez de certitude. Ils ont au moins cette possibilité, sans avoir de permission à demander à personne. Il va de soi que s'ils dépassaient les bornes de la bonne conduite, ils seraient pris à partie. Ils ont cependant la liberté de le faire, ce qui, à mon sens, satisfait pour une bonne part aux exigences de la Charte canadienne des droits.

Il est grand temps, je crois, que le gouvernement fédéral envisage une telle mesure législative et traite ses fonctionnaires dans le même esprit. Du moment que leur travail ne s'en ressent pas, il faudrait permettre aux fonctionnaires de participer au processus électoral comme citoyens canadiens et d'appuyer le parti politique de leur choix, de se porter candidat s'ils le désirent ou de chercher à se faire désigner comme candidat. Tant qu'ils n'ont pas besoin de prendre congé pour s'y consacrer à plein temps, on devrait leur permettre de garder leur emploi, puis de demander un congé, sans traitement bien sûr, à partir du moment où ils estiment nécessaire de se consacrer à leur campagne à plein temps.

J'exhorte le gouvernement et tous les députés à appuyer une mesure législative qui mettrait les choses au clair afin que tous les intéressés sachent exactement quelles sont les limites à respecter et quels choix s'offrent à eux. Tout ce que nous demandons c'est que les choses soient claires. Ce n'est pas le cas actuellement.

Nous avons une mesure législative et une décision de la Cour suprême qui laisse entendre qu'une nouvelle loi résoudrait le problème. J'exhorte le gouvernement à présenter une mesure qui, tout en limitant les activités des fonctionnaires dans la mesure jugée nécessaire afin d'être équitable de part et d'autre, précisera les choses afin que les fonctionnaires qui s'engagent dans de telles activités le fassent en sachant qu'ils ne dépassent pas les limites fixées par la loi.

M. Patrick Boyer (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame la Présidente, je dois dire que l'auteur de la motion dont la Chambre est saisie a fait un discours très sensé. Cette motion concerne la ligne de démarcation qu'il faut tirer entre, d'une part, le rôle que les fonctionnaires doivent jouer et qui est nécessaire pour maintenir la neutralité politique de la fonction publique et, d'autre part, la possibilité pour les fonctionnaires, qui sont aussi des citoyens et qui, de ce fait, ont le droit de participer à la vie publique de leur pays, de choisir eux-mêmes leur degré de participation à celle-ci.

Je suis d'accord avec le député qu'il est important de définir clairement dans la mesure législative ce qu'il faut entendre par là, car il y a un hiatus à l'égard de la décision judiciaire rendue à l'issue de l'examen des articles 32 et 33 de la Loi sur la fonction publique qui régissent cet aspect de l'activité politique des fonctionnaires.

Quand le député a dit qu'à son avis, il fallait que chaque fonctionnaire définisse lui-même ses droits en la matière, j'ai pensé que c'était un critère beaucoup trop subjectif aux yeux de la population canadienne, du gouvernement et de la fonction publique. C'est pourquoi j'estime qu'il faut définir ces droits dans la mesure législative.

Dans la motion il est dit que le gouvernement devrait présenter une mesure législative appropriée. Voilà où réside, selon moi, la solution. Or, qu'est-ce qui est une mesure législative appropriée? Si l'on jette un regard sur le passé, on s'aperçoit que ce qui est approprié pendant une décennie ou un siècle ne l'est plus à une autre date.

Le premier ouvrage que j'ai rédigé sur ce sujet, il y a plus de dix ans, s'intitulait: *Political Rights—The Legal Framework of Elections in Canada*. En effectuant ma recherche, je voulais voir si les efforts déployés pour établir la neutralité des fonctionnaires en les dépolitisant avaient été poussés au point de leur refuser le droit de vote.

Par exemple, dans la province du Canada d'avant la Confédération, les agents des douanes et de l'accise ont été privés de ce droit en 1844. La plupart des travailleurs des postes ont perdu leur droit de vote en 1851 et même les agents des terres de la Couronne s'étaient vu refuser ce droit en 1855.

Il n'y avait peut-être aucun lien entre ces faits et les tendances du même genre qui se manifestaient alors en Angleterre, où, entre 1782 et 1866, les employés des postes et les fonctionnaires des douanes et de l'accise ont également été privés du droit de vote.

Chose importante, en 1866, lorsque M. Gladstone, le grand réformateur, a présenté un projet de loi prévoyant en général d'étendre le droit de vote à plus de personnes en Grande-Bretagne à l'époque, la mesure renfermait des dispositions refusant le droit de vote à tous les fonctionnaires.

Lorsqu'on se penche sur ce type de restrictions qu'on a appliquées afin d'assurer la neutralité de la fonction publique, on s'aperçoit que tout le contexte dans lequel le débat actuel a lieu a changé du tout au tout.

Nous nous fions plus particulièrement à la Charte canadienne des droits et libertés qui est maintenant une partie fondamentale de la vie canadienne pour ce qui est d'établir les droits démocratiques dont nous jouissons tous.

Quelles sont les restrictions pouvant être justifiées dans une société libre et démocratique? La plupart du temps, lorsqu'on demande des droits supplémentaires, on parle des avantages qu'en tireront ceux ou celles qui pourront exercer ces droits.

D'un autre côté, selon moi, les restrictions politiques imposées aux fonctionnaires depuis toujours dans la loi peuvent également être perçues comme une protection pour les fonctionnaires, presque comme les dispositions tendant à protéger les consommateurs, car les titulaires de fonctions publiques ou les fonctionnaires qui décident de jouer un rôle politique s'exposent à de graves conséquences.

Selon moi, c'est J.E. Hodges, certes l'un des grands spécialistes canadiens en matière d'administration publique, qui a peut-être le mieux exposé le dilemme qui se pose. Il y a presque deux décennies, en 1973, c'est ce qu'il a dit sur la fonction publique du Canada.

• (1820)

Dans un ouvrage sur la fonction publique, il disait que les activités partiales menées pour le compte du parti au pouvoir pouvaient être interprétées par le fonctionnaire comme une forme de garantie d'emploi ou comme un moyen de se faire bien voir de ses supérieurs politiques. En même temps, ce genre d'activité portait atteinte au principe de la neutralité des fonctionnaires qui les protégeait du risque d'être renvoyés en cas de défaite du parti au pouvoir.

Il est important de reconnaître que les efforts faits pour accorder des droits politiques aux fonctionnaires de notre pays peuvent leur créer précisément des difficultés.

J'aimerais exposer maintenant, d'une façon encore plus générale, les dommages collectifs que l'on peut causer à la fonction publique si l'on ne trace pas à la bonne place la ligne de démarcation entre ce qui est permis et ce qui est défendu.

Nous convenons tous de la nécessité de tracer cette ligne et nous reconnaissons tous que la meilleure façon de le faire, c'est de prendre une loi afin que ce soit clair pour tout le monde. La question qui se pose maintenant, c'est de savoir où il faut tracer cette ligne.

Dans une fonction publique où les critères relatifs à l'embauche et à la promotion sont basés sur le principe du mérite, la situation devient incertaine et même très difficile pour un fonctionnaire si ses convictions politiques sont connues de ses collègues, de ses subordonnés ou de ses supérieurs.

Au début, nous avions dans ce pays une fonction publique fortement politisée. Après chaque élection, le parti qui remportait la victoire avait, entre autres avantages, le pouvoir de dispenser des charges publiques, que ce soit au bureau des douanes ou à n'importe quel autre poste, aux électeurs qui l'avaient appuyé.

C'était effectivement l'usage, il y avait un usage appelé le respect de la masse. Je vois que la masse repose sur le Bureau. Comme le député de Kingston le sait, mais l'a sans doute oublié—lui qui est pourtant pointilleux en matière de procédure parlementaire—il est interdit aux députés de passer entre la masse et le président.

En vertu de cet usage le gouvernement de l'époque prélevait un droit de 5 ou 8 p. 100 sur les salaires des fonctionnaires, en guise de récompense pour leur avoir accordé leur poste.

Cet usage a disparu après pas mal de temps. Il a seulement été appliqué au début du siècle dans le cadre des efforts en vue de créer la Commission de la fonction publique et d'établir le principe du mérite qui devait présider au recrutement et à la promotion des employés.

Nous avons dû lutter longtemps pour en arriver au point où nous en sommes aujourd'hui, à une fonction publique politiquement neutre. Pourquoi est-ce important?

Non seulement pour les fonctionnaires, pour qui il s'agit en quelque sorte d'une mesure législative de protection des consommateurs pour la vaste majorité qui ne souhaitent pas ouvertement se porter candidats ou participer à des élections même s'ils ont des opinions sérieuses et réfléchies au sujet des affaires du pays.

Nous sommes passés d'un fonctionnaire à l'ensemble de la fonction publique, passons maintenant à la troisième dimension, le public canadien.

Je crois que le public canadien a le droit d'exiger des fonctionnaires qu'ils conduisent les affaires de notre pays d'une façon juste, équilibrée et en tenant compte de l'intérêt public.

Les différences idéologiques entre les partis divisent les députés qui ont été élus à la Chambre. Elles ne devraient pas diviser les personnes qui année après année travaillent à l'élaboration de la politique ainsi qu'à la promotion et à l'application des programmes de l'État dans l'ensemble de notre vaste pays.

Je sais que cela peut donner le frisson à bien des gens de penser que le fonctionnaire auquel ils auront affaire est affilié activement à un certain parti politique dont les intérêts sont peut-être opposés aux leurs. Ce ne serait pas un progrès en ce qui concerne l'intérêt public de notre pays, mais une régression.

Grâce à l'historique que j'ai essayé de faire brièvement ce soir au cours du débat, j'espère que quand nous fixerons la limite que le député veut voir dans la loi, et je suis d'accord qu'elle devrait y être, nous pourrons vrai-

ment le faire d'une manière qui soit équitable et responsable à l'égard de toutes les parties concernées.

Cela inclut le fonctionnaire pris individuellement, la fonction publique dans son ensemble, le gouvernement qui dépend des conseils et de la coopération de celle-ci, enfin et surtout, les Canadiens qui comptent sur la fonction publique pour poursuivre cette belle tradition qui consiste à assurer un bon gouvernement et la paix dans tout le pays.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour la motion suivante:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre et nonobstant la désignation d'un jour pour les travaux des subsides le vendredi 3 avril 1992, le gouvernement procède à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport de marchandises dangereuses;

Que, au plus tard à 14 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement;

Que tout vote par appel nominal soit différé à 18 heures, le lundi 6 avril 1992;

Que, le lundi 6 avril 1992, le gouvernement procède à l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, et à l'étape du rapport du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé;

Que, au plus tard à 17 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape du rapport du projet de loi C-31 et de l'étape du rapport du projet de loi C-60 soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement;

Que, le mardi 7 avril 1992, le gouvernement procède à la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, et à la troisième lecture du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé;

Que, au plus tard à 17 h 45, toutes les questions nécessaires pour disposer de l'étape de la troisième lecture desdits projets de loi soient mises aux voix, sans autre débat ni amendement; et

Que, le mercredi 8 avril 1992, au cours des affaires émanant du gouvernement, le gouvernement procède à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-49, Loi modifiant le Code criminel (agression sexuelle).

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je veux simplement confirmer que la motion a fait l'objet de discussions entre les partis. Nous sommes tout à fait disposés à l'appuyer. J'ai cependant deux questions à poser au secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre.

À propos des projets de loi C-31 et C-60, lundi et mardi, nous avons un ordre prévoyant qu'on disposera des deux projets de loi à diverses étapes. Le secrétaire parlementaire peut-il me donner l'assurance qu'on accordera suffisamment de temps à l'étude de chacun des deux projets de loi à la Chambre? Nous craignons évidemment qu'on expédie le second projet de loi dans chaque cas, comme cela s'est déjà produit lorsqu'on n'a réellement accordé aucun débat au second. Je voudrais obtenir cette assurance.

Deuxièmement, au sujet du projet de loi C-49, dont le débat débutera mercredi, le secrétaire parlementaire peut-il dire si le gouvernement a l'intention de le soumettre à un vote avant le congé prévu à la fin de la semaine?

M. Cooper: Madame la Présidente, je tiens à signaler au député que, effectivement, nous voulons veiller à ce que les deux projets de loi, le C-31 et le C-60, puissent être débattus pendant un certain temps. Naturellement, cela dépend du bon vouloir des deux côtés de la Chambre. Le député peut toutefois compter sur notre collaboration afin que nous puissions aborder le projet de loi C-60 les deux jours.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet de loi C-49, il a raison, le gouvernement a l'intention de le faire adopter à l'étape de la deuxième lecture avant que nous ajournions, à la fin de la semaine prochaine.

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je sais que les partis ont tenu de longues discussions afin de s'entendre sur les modalités.

Je suis heureux de signaler que mon parti appuie l'ordre. Étant donné le nombre de projets de loi que la Chambre adopte ces temps-ci, je me demande s'il en restera au *Feuilleton* d'ici la fin de la semaine prochaine.

J'espère que le secrétaire parlementaire reconnaîtra que le gouvernement est plutôt lent à nous présenter ses projets de loi.

• (1830)

M. Cooper: Madame la Présidente, l'inquiétude manifestée par mon collègue me flatte. La plupart du temps, il me reproche de vouloir faire adopter nos projets de loi trop rapidement à la Chambre. Il est bon de voir que, à l'approche du printemps, nous semblons avoir finalement trouvé un certain équilibre.

Mme le vice-président: En vertu du Règlement, le secrétaire parlementaire doit obtenir l'autorisation de la Chambre pour présenter la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FONCTIONNAIRES

LEURS DROITS POLITIQUES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stupich (p. 9219)

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, les observations formulées par le dernier député à avoir traité des droits politiques des fonctionnaires sont très intéressantes. La leçon d'histoire nous a permis d'apprendre qu'au XIX^{e} siècle les fonctionnaires dans de nombreux secteurs n'avaient même pas le droit de voter. À titre de membre d'un groupe qui s'est longtemps vu refuser le droit de voter au XX^{e} siècle, je suis peut-être portée à défendre un peu plus énergiquement ces droits politiques, étant donné que nous vivons dans une société démocratique. Le droit de chaque citoyen canadien de participer à la vie politique de notre démocratie ne devrait être limité ou supprimé que pour des motifs d'intérêt public extrêmement graves.

Je relisais récemment un mémoire que j'avais présenté à la commission sur la réforme électorale, et j'aimerais énoncer ici un principe que je faisais valoir dans ce document. Ce principe porte qu'il ne faut pas priver quelqu'un de son droit électoral. Par conséquent, si la commission doit se tromper, il est préférable que celle-ci facilite un peu trop la tâche à certaines personnes qui veulent voter, plutôt que de risquer de priver injustement des personnes de ce droit.

J'appuie l'intention qui, je pense, sous-tend la motion du député, à savoir que le gouvernement doit déposer une mesure législative pour clarifier les droits politiques des fonctionnaires. Le problème est que les tribunaux ont déjà rendu des décisions très claires relativement à cette question, et que le gouvernement doit d'abord abroger les dispositions législatives qui, selon les tribunaux, vont à l'encontre de la Charte des droits et libertés. Les opinions du député du parti ministériel qui a parlé de la motion sont peut-être très intéressantes, mais elles sont sans grande valeur puisque la cour s'est déjà prononcée sur les dispositions actuelles de la loi. Elle a dit que cette loi restreint indûment les droits démocratiques et que pareilles restrictions ne sont pas justifiées dans une société démocratique.

Les seules dispositions que la cour a laissées intactes, ce sont celles qui prévoient ce que, à mon avis, nous considérons tous comme des restrictions fondamentales et minimales aux droits démocratiques lorsqu'il est question de participation au processus politique. Ainsi, les sous-ministres qui conseillent directement le gouvernement sur les orientations à prendre doivent éviter de participer à des activités politiques, et les fonctionnaires qui souhaitent se porter candidats doivent obtenir l'autorisation de le faire et prendre un congé sans traitement pendant cette période.

Nous avons actuellement une mesure législative que les tribunaux ont déclarée contraire à la Charte des droits et libertés. Neuf mois plus tard, le gouvernement n'a toujours rien fait pour modifier cette loi, pour abroger les articles en cause. Je crois que c'est la première chose à faire. À mon sens, il faudrait ensuite partir des restrictions absolument nécessaires pour protéger les intérêts du public, car c'est ainsi que la charte est conçue. Il faut justifier toute restriction des libertés comme étant dans l'intérêt du public.

Nous discutons en comité depuis un mois déjà du genre de fonction publique que nous souhaitons, de l'importance d'une fonction publique neutre, et de l'importance d'une fonction publique où l'avancement est fondé sur le mérite. J'ai été choquée que le gouvernement présente une mesure législative selon laquelle le mérite ne veut plus dire que nous voulons doter la fonction publique du Canada des personnes les plus compétentes.

Bien des gens qui s'inquiètent que cela signifie qu'il sera de nouveau possible de politiser la fonction publique nous ont fait part de leurs préoccupations. Il faut se rappeler, je crois, qu'une mesure législative visant à établir le principe du mérite dans la fonction publique et de la garder neutre sur le plan politique a été déposée en 1919 dans le contexte d'une situation établie de longue date où les nominations à la fonction publique dépendaient de vos relations, de l'élection au Parlement de gens qui vous avaient à la bonne et du candidat pour lequel vous aviez travaillé pendant la campagne électorale. Les fonctionnaires faisaient l'objet de pressions considérables pour travailler pour des candidats aux élections. Ils risquaient de perdre leur poste s'ils n'avaient pas travaillé pour celui qui avait été élu.

Nous ne voudrions pas en revenir là. Pourtant, il y a bien des solutions. Le projet de loi C-26 qu'un comité législatif est en train d'étudier est probablement plus dangereux pour la neutralité politique de la fonction publique que l'exercice du droit, par un fonctionnaire, de piquer un panonceau sur sa pelouse, verser une contribution à un parti politique ou faire quelques appels pour un candidat.

Aux élections de 1984, le premier ministre a fait des promesses, disant que le problème pourrait probablement se régler très facilement en créant un comité permanent et en proposant une loi qui supprimerait beaucoup des restrictions qui limitent les activités politiques des fonctionnaires. Le gouvernement n'a jamais pris de telles mesures; en fait, lorsque mon prédécesseur à Ottawa-Ouest a présenté un projet de loi pour faire relâcher les restrictions à l'égard des droits politiques des fonctionnaires, il s'est éventuellement senti moralement obligé de le retirer car son propre gouvernement insistait pour renforcer ces restrictions à un point tel que près de 50 p. 100 des fonctionnaires se voyaient à nouveau dépouillés de tous leurs droits politiques.

Il s'agit d'un principe important dans le projet de loi qui se trouve devant nous. Franchement, je ne crois pas que le présent gouvernement y donnera suite, mais je lui demande, puisqu'il est engagé dans une période d'examen de la réglementation, d'examiner sérieusement son engagement à vouloir limiter les droits des fonctionnaires pour voir s'il est logique. Je demande au gouvernement de déterminer s'il veut sincèrement établir une relation de confiance et de partenariat avec ses employés, s'il pense qu'on ne peut pas compter sur le bon jugement de la plupart des fonctionnaires et s'il croit que ceux-ci vont entreprendre des activités politiques contraires à leur responsabilité publique.

Franchement, je crois que la plupart d'entre eux sont des gens sérieux qui apprécient leur travail et accordent une grande importance à l'engagement qu'ils ont pris de servir le public de façon impartiale. Je crois qu'ils accordent une plus grande valeur à cet engagement que le gouvernement ne le fait lui-même. Je ne crois pas qu'ils mettraient en péril leur capacité de servir le public ou l'avenir de leur emploi dans la fonction publique en agissant sottement sur le plan politique. Si nous croyons qu'on ne peut faire confiance aux fonctionnaires, je ne comprends pas comment on pourra poursuivre la réforme de la fonction publique, car la confiance réciproque y est fondamentale.

Il me semble qu'il existe déjà des mécanismes qui permettent d'appliquer les sanctions appropriées lorsqu'un fonctionnaire abuse de la confiance du public et du gouvernement. Les ministères ont des codes de conduite. Le fonctionnaire est obligé d'être de bonne foi avec son employeur; il y a des lignes directrices en matière de conflits d'intérêts pour les employés de la fonction publique afin que les activités de leur vie privée n'entrent pas en conflit avec leurs fonctions officielles.

Avons-nous vraiment besoin d'une mesure législative de plus? J'en doute fort.

Il s'agit du droit le plus fondamental des citoyens dans un démocratie, le droit de participer au processus politique, d'exprimer leur opinion, d'appuyer le candidat de leur choix, d'adhérer à la philosophie politique de leur choix.

Ce n'est que pour des raisons extrêmement graves qu'il serait justifié de priver 500 000 Canadiens de ce droit, et c'est bien 500 000 fonctionnaires qui sont touchés.

Les tribunaux, qui ont déclaré que la loi en vigueur à l'heure actuelle était illégale, ont invalidé ces articles.

Je prie instamment le gouvernement de présenter une mesure visant à abroger cette loi qui n'est plus applicable et de signifier très clairement aux fonctionnaires quels sont leurs droits.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il n'y a plus de députés demandant de prendre la parole, la période prévue pour l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant terminée et l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 18 h 40, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain matin, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 40.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 avril 1992

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1992 SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerald S. Merrithew (au nom du ministre des Transports) propose: Que le projet de loi C–45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis très heureux de présenter en deuxième lecture le projet de loi C–45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Le ministre aurait souhaité être présent pour ce débat. Il a eu l'occasion par le passé de souligner à la Chambre l'importance des transports au Canada et leur rôle comme facteur de compétitivité et de prospérité. Le ministre voulait, dans cette optique, prendre part au débat sur cette importante mesure législative.

Mais, comme la plupart des députés le savent, il se trouve à Vancouver aujourd'hui pour signer un accord cédant l'aéroport international de Vancouver aux autorités aéroportuaires locales. Hier, il s'est rendu à Calgary et à Edmonton pour céder les aéroports de ces deux villes aux autorités locales.

Le ministre m'a demandé de transmettre à la Chambre ses remerciements pour la tenue de ce débat aujourd'hui, car les Canadiens ont tout intérêt à ce que ce projet de loi franchisse rapidement les étapes du processus législatif pour qu'on puisse l'appliquer.

Je vais vous entretenir aujourd'hui de la nécessité de réglementer certaines activités de transport afin de promouvoir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement. Comme nous le savons tous, notre niveau de vie dépend d'une infrastructure de transport solide et de sa capacité d'acheminer toutes les marchandises de façon sûre et efficace.

La production de nombreux biens que nous utilisons et tenons pour acquis comporte parfois le transport de produits dangereux, tels que les explosifs, les acides ou les gaz liquéfiés sous pression.

Le ministère des Transports doit veiller à ce que ces marchandises dangereuses soient transportées de telle façon que la sécurité du public soit assurée sans imposer de fardeau injustifié à l'industrie.

En 1980, le Parlement a adopté la première Loi sur le transport des marchandises dangereuses. L'expérience de 10 années passées à l'administrer nous a incités à entreprendre des consultations avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, les groupes d'intérêts spéciaux et le public sur des modifications possibles à la loi.

En juillet 1990, l'actuel ministre des Transports, alors ministre d'État, a fait distribuer à des organisations de l'industrie, aux gouvernements provinciaux, à des ministères fédéraux, à des groupes d'intérêts et au grand public 19 000 exemplaires d'un document de travail.

Ce document a joué un rôle important dans l'élaboration du projet de loi C–45, qui a pour but de remplacer la Loi de 1980 sur le transport des marchandises dangereuses par la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses.

Transports Canada a entretenu d'excellentes relations avec les provinces dans l'administration d'un programme national unique sur les marchandises dangereuses, qui englobe les législations fédérales et provinciales et diverses activités conjointes.

Le projet de loi C–45 est axé principalement sur la prévention des accidents au cours du transport des marchandises dangereuses. Il s'agit d'un projet de loi réaliste qui tient compte des mesures à prendre lorsque surviennent des accidents malgré tous les efforts déployés.

Dans certaines circonstances, il prévoit la mise en place, par l'industrie, de plans d'intervention d'urgence et la présentation pour approbation de résumés de ces plans auprès de Transports Canada. Une disposition semblable existe depuis plusieurs années déjà, et je suis extrêmement inpressionné par l'excellent travail accompli par les associations de l'industrie canadienne.

Citons par exemple le plan d'organisation des transports d'urgence de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques qui permet à une compagnie membre de faire appel aux services d'une autre compagnie membre partout au Canada lors d'un accident.

Je suis heureux de préciser que cette formule conçue au Canada, qui permet une intervention rapide et très professionnelle, a été adoptée par les États–Unis et commence à se répandre dans de nombreux pays européens.

Le projet de loi C–45 permettra d'assurer une intervention efficace de l'industrie en cas d'accidents de transport. Il prévoit également l'accès des intervenants d'urgence, tels les services de pompiers volontaires, à une information pertinente sur les produits en cause. Cela est rendu possible grâce au système établi d'affichage, d'étiquetage et de documentation.

En outre, Transports Canada continuera d'exploiter, 24 heures sur 24, le Centre canadien d'urgence transport, appelé CANUTEC, qui fournit en tout temps des renseignements et des conseils de divers degrés de complexité aux intervenants d'urgence.

Le projet de loi C–45 permettra d'assurer que les importateurs respectent nos règlements lorsqu'ils font entrer des marchandises qui sont réglementées au Canada.

En vertu du projet de loi C–45, le programme national sur le transport des marchandises dangereuses du Canada s'harmonisera avec des programmes internationaux, notamment ceux des Nations Unies, de l'Organisation maritime internationale, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, ainsi que ceux des États–Unis et d'autres pays.

Cela s'effectuera de telle façon que les Canadiens ne seront pas désavantagés sur le marché international, en ce sens que les exigences nationales en matière de réglementation des transports ne seront ni trop strictes ni trop lâches.

En ce qui concerne son application, le projet de loi C–45 comprend les mêmes amendes et pénalités sévères de la loi de 1980, mais deux éléments y sont ajoutés.

Tout d'abord, il prévoit qu'une infraction peut être comptée comme une infraction distincte pour chacun des jours au cours desquels se commet ou se poursuit l'infraction. Cela signifie qu'une mesure incitative sera maintenue pour amener les compagnies à corriger la situation le plus tôt possible après qu'on la leur a signalée.

Ensuite, le projet de loi prévoit que les tribunaux peuvent prendre des ordonnances à l'égard des personnes déclarées coupables sur acte d'accusation afin d'interdire à la personne de se livrer à une ou à toutes les activités régies par le projet de loi pendant une période d'au plus un an, de payer les dommages à l'équipement utilisé, par exemple à un service de pompiers volontaires, de restaurer l'environnement, ou d'ordonner que le contrevenant mette en oeuvre ou paie le coût de recherches techniques portant sur le transport sécuritaire des marchandises dangereuses.

À l'exception de l'interdiction de se livrer à certaines activités, la pénalité maximale pour les trois autres éléments ne doit pas dépasser un million de dollars par infraction.

Je suis très satisfait de l'excellent travail et des consultations qui ont contribué à ces améliorations au programme canadien du transport des marchandises dangereuses.

Je suis convaincu que le document mérite l'attention de tous les députés, qui reconnaîtront l'importance d'adopter rapidement ce projet de loi.

M. Stan Keyes (Hamilton–Ouest): Madame la Présidente, je suis très heureux d'intervenir dans le cadre du débat en deuxième lecture du projet de loi C–45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Comme son titre le montre bien, ce projet de loi porte sur le transport des marchandises dangereuses, qu'il s'agisse de transport ferroviaire, routier, maritime ou aérien.

De nombreuses personnes attachent une grande importance à la sécurité du transport de tous les types de marchandises dangereuses. Le Canada est un pays immense avec des centaines de milliers d'hectares de terres inhabitées. Cependant, tous les itinéraires partent de nos villes et c'est plus particulièrement dans ces régions

peuplées où il faut prendre toutes les précautions voulues dans la manutention des matières dangereuses.

De nombreux Canadiens, surtout peut-être dans le sud de l'Ontario n'ont pas à remonter bien loin pour se rappeler un événement qui a soulevé d'énormes craintes au sujet de cette question importante du transport des marchandises dangereuses.

En 1979, un train a déraillé à Mississauga. Il transportait du chlore à l'état gazeux. Vingt-quatre wagons sont sortis de la voie à un passage à niveau sur le chemin Mavis lorsqu'une boîte d'essieu qui sert à lubrifier les essieux a surchauffé, ce qui a entraîné une dislocation. Deux wagons remplis de propane ont explosé dans une énorme boule de feu de chlore gazeux. Plus de 225 000 habitants de Mississauga ont été forcés de quitter leur maison pendant plusieurs jours. Cette image est gravée dans ma mémoire, car à l'époque, j'étais reporter pour une station de télévision locale à Hamilton. On m'a chargé alors de me rendre à Mississauga pour couvrir l'accident, découvrir ce qui s'était passé et faire ensuite des reportages sur l'évacuation des centaines de milliers de personnes.

Je ne voudrais pas que mes collègues pensent que les comparaisons que je vais faire ont des motifs partisans. Pas du tout. Je fais cette comparaison, car tout comme on le précise dans la motion sur la déréglementation et la sécurité dont la Chambre a été saisie hier, en matière de transport, il faut d'abord et avant tout se préoccuper de la sécurité. Il est impossible d'esquiver les problèmes de sécurité. On peut faire les parallèles suivants.

Tout d'abord, tout comme dans le cas de l'écrasement de Dryden, le déraillement de Mississauga a entraîné une enquête judiciaire dirigée cette fois-là par Samuel Grange. En outre, là aussi, cet accident a été attribué en partie à des normes de sécurité insuffisantes en matière d'inspection et d'entretien du matériel. Dans les deux cas, il n'y avait pas de voyants d'alerte. Heureusement cependant, dans le cas du déraillement à Mississauga, il n'y a pas eu de blessés graves.

En 1970, l'Ontario a été le théâtre de trois accidents importants qui ont vivement inquiété la population et entraîné des enquêtes publiques. Il y a eu d'abord un déraillement de 25 wagons à Coburg, puis un déraillement de 14 wagons causé par un palier lisse défectueux et enfin, une collision.

Dans le rapport qu'il a présenté en 1979 sur le déraillement à Mississauga, le commissaire a fait une déclaration au sujet de la Commission canadienne des transports, la CCT qui est aujourd'hui l'Office national des transports. Je cite:

> k) La question du financement
>
> Or, il y a une double raison à cet immobilisme, si on peut l'appeler ainsi. D'abord, on note un manque d'argent et de main-d'oeuvre. À cet égard une soumission a été présentée au Conseil du Trésor (d'après ce que j'ai pu apprendre) selon laquelle la CCT demanderait plus de fonds pour les salaires afin d'accroître l'ampleur des programmes d'enquête sur les accidents, les inspections, la planification et l'élaboration de normes y compris l'acquisition de fonctionnaires qualifiés devant se rendre dans les installations des expéditeurs et des fabricants et dans les gares du Canada afin de s'assurer que les compagnies se conforment aux règlements du Livre rouge. Je ne connais pas, toutefois, l'ordre de priorité de ces questions et je ne veux pas, non plus, m'ingérer dans les décisions du Conseil du Trésor. La CCT devrait, tout au moins, recevoir ces fonds afin de trouver des réponses ne dépendant pas des renseignements ou opinions fournis par les chemins de fer. Les chemins de fer doivent rendre des comptes à leurs actionnaires et la CCT au public.
>
> L'autre raison est d'ordre philosophique. Il est très clair, d'après les preuves présentées par l'ancien président, M. David Jones, et le président actuel du CTCF, M. John Gray, qu'il existe une profonde répugnance contre l'idée de prendre des mesures impliquant des dépenses ou des pertes pour les chemins de fer sans avoir d'abord effectué une enquête complète sur le montant de cette dépense ou de cette perte et sans être assuré que les avantages compenseront complètement cette perte [. . .]Je ne comprends pas que le commissaire puisse laisser les compagnies de chemins de fer réglementer la vitesse et la longueur des trains. Un train long et rapide est rentable, mais il n'est pas nécessairement sécuritaire.

Ce sont de sages paroles, madame la Présidente, mais ne semblent-elles pas familières? D'une part, il y a l'argent et, de l'autre, la sécurité. De quel côté ce gouvernement se tourne-t-il depuis quelque temps, madame la Présidente?

• (1020)

N'oublions pas non plus que nous avons de plus en plus affaire à du transport intermodal d'une technologie avancée. Sur les routes, il arrive parfois que des camions qui tirent deux longues remorques dépassent la limite de vitesse. Aux États-Unis, des camions tirent même trois remorques. On empile à une hauteur excessive les boîtes de camion que transportent les trains. Les fourgons de queue ont disparu et sont remplacés par des détecteurs d'une haute technicité. Il est évident que tous ces facteurs augmentent les risques d'accidents. La prudence est de mise.

Permettez-moi de revenir aux observations que j'ai faites sur la question de la sécurité. Selon un rapport publié en 1989 par la Fraternité des wagonniers de chemins de fer du Canada, le nombre réduit d'inspecteurs et la grande tolérance permise dans les inspections pourraient être à l'origine d'autres accidents mettant en cause des marchandises dangereuses. Depuis l'accident survenu à Mississauga en 1979, les compagnies de chemin de fer ont mis à pied 2000 inspecteurs de la sécurité. Deux mille, madame la Présidente. Est-ce là une façon d'assurer la sécurité?

En 1989, la Chambre a examiné la question de l'importation par camion de combustibles contaminés. Il semble qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel aux frontiè-

res pour inspecter le transport des marchandises dangereuses. Il faudrait peut-être redistribuer les ressources de sorte à éviter ce genre d'incident. On pourrait peut-être, en cas de centralisation, déléguer le contrôle. Ce matin, le maire de Mississauga, M^me^ Hazel McAllion, a suggéré qu'on pourrait peut-être décentraliser les inspections en matière de sécurité et la surveillance obligatoire du transport des marchandises dangereuses.

Elle m'a dit au téléphone ce matin que c'est l'occasion ou jamais de faire en sorte qu'il y ait suffisamment d'inspecteurs et qu'ils appliquent strictement les règlements. Ce serait bien sûr au gouvernement de prévoir tous ces inspecteurs et les mesures d'application connexes. Notre pays est très vaste. Nous savons où se trouvent les voies de chemin de fer, nous connaissons les itinéraires des trains. Nous savons où se trouvent les navires, nous pouvons monter à bord et examiner leurs marchandises. Par contre, c'est plus difficile dans le cas des camions. Nous ne savons pas toujours où ils se trouvent. Il ne sont pas tenus de suivre des routes précises. À son avis, il est passablement difficile de vérifier si les règlements en matière de sécurité sont correctement appliqués par les industries et les transporteurs et si les mesures d'inspection sont adéquates.

Elle a même proposé de procéder à une décentralisation et de confier la responsabilité de l'inspection et de l'application des règlements aux services locaux d'incendie et de police. A-t-elle tort? A-t-elle raison? Est-ce une bonne idée ou non? Je ne saurais le dire, mais je reste ouvert à ce genre d'idées.

Elle fait une mise en garde: «Si nous procédons à une décentralisation et que nous confions les mesures d'inspection et d'application des règlements à ces services et à des unités spéciales à l'intérieur de ces services, il faudrait que le gouvernement fédéral leur accorde les fonds nécessaires pour qu'ils puissent faire le travail.» Par contre, on voit tout de suite les complications qui peuvent surgir, en ce qui concerne, par exemple, la façon de vérifier si les différents services d'incendie et de pompiers font bien leur travail. Mais cette idée qu'elle a eue m'a rappelé ce qu'elle avait dit, c'est-à-dire que notre pays est immense, qu'il y a de nombreux modes de transport et que beaucoup de substances dangereuses et nocives sont transportées.

On aura beau avoir le meilleur règlement au monde ou une foule de règlements qui prévoient l'emballage, l'étiquetage et le transport, de telle ou telle manière, de ces substances dangereuses et délétères, on a intérêt à ce qu'elles soient emballées, étiquetées et transportées de la manière prescrite si on doit les transporter.

Pour ce faire, ils faut des inspecteurs qui appliquent la loi en cas d'infractions. Cela exige de la part du gouvernement un engagement; or il refuse de le prendre, comme nous l'avons démontré tout juste hier, à la Chambre, dans le dossier de l'industrie du transport aérien. Pourquoi? Parce que le gouvernement n'a qu'un programme, qu'une idéologie: l'austérité financière.

Par contre, le gouvernement prêche en même temps que la priorité de Transports Canada est la sécurité et que nous ne pouvons pas esquiver la question. Malheureusement, ces deux éléments entrent en conflit. Ce ne sont pas uniquement mes collègues et moi-même qui l'avons dit à la Chambre hier, mais également le juge Moshansky dans son rapport. Des témoins ont révélé au juge Moshansky et aux enquêteurs qu'il y a une différence philosophique entre les deux.

Nous devrions donc débattre certaines opinions. Ainsi, parmi les témoins qui comparaîtront devant le comité législatif de la Chambre chargé d'étudier ce projet de loi, nous devrions compter des dirigeants municipaux comme Hazel McAllion, de Mississauga, qui possède des connaissances approfondies dans ces domaines et qui pourrait expliquer davantage ses propositions.

Par exemple, l'article 6 du projet de loi oblige les transporteurs de marchandises dangereuses à prévoir un plan d'intervention d'urgence. Ainsi, en cas de désastre survenu au cours de leur voyage, ils pourraient mettre ce plan en vigueur de concert avec les autorités locales.

L'article 9 du projet de loi confère des pouvoirs aux inspecteurs. Le ministre peut révoquer le permis d'un inspecteur. Il peut également désigner des personnes pour agréer des plans d'intervention d'urgence ou pour donner des ordres ou délivrer des permis aux inspecteurs.

Les inspecteurs ont beaucoup d'autres obligations, par exemple, obtenir un mandat pour chercher des substances nocives dans un endroit. Le ministre a également bien d'autres pouvoirs aux termes de ce projet de loi. Les inspecteurs doivent se conformer à une foule de règlements dans l'exercice de leurs fonctions, tant pour assurer la sécurité que pour intervenir en cas d'accident.

Ainsi, une nouvelle disposition prévoit que si un inspecteur pense que c'est nécessaire pour prévenir un accident, il peut prendre des mesures pour prévenir des risques pour l'environnement, des personnes ou des biens. Je tiens à répéter, pour que cela soit bien enregistré, que le gouvernement semble avoir tenu de larges consultations sur ce projet de loi et avoir l'appui du secteur.

• (1030)

Aussi impeccable que soit ce projet de loi aujourd'hui, en deuxième lecture, juste avant son renvoi au comité, il ne fera rien pour la sécurité des Canadiens, leurs biens ou leur environnement, si l'on ne prévoit pas les ressources nécessaires pour toutes les inspections et les mesures d'application qui devront suivre.

C'est notre message. Je serai heureux de suivre ce projet de loi au comité législatif. Nous écouterons attentivement tous les témoins qui se présenteront et nous poserons les questions utiles y compris celles qui prouveront, comme le ministre responsable, le ministre des Transports, nous l'assure, que le gouvernement a l'intention de débloquer les fonds nécessaires à l'application de la loi. La sécurité et l'application des mesures doivent être une priorité du ministre, une priorité de Transports Canada et une priorité du gouvernement.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour analyser en deuxième lecture le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Je suis heureux que le gouvernement ait présenté ce projet de loi. À l'époque où le projet de loi initial avait été adopté par cette Chambre, il y a quelques années, mon caucus l'avait appuyé tout en étant d'avis qu'il n'était pas suffisamment rigide et, quelle surprise, je ferai la même observation aujourd'hui.

Nous sommes d'accord avec les modifications proposées et la clarification de la portée de cette loi au moyen d'une nouvelle proclamation qui donnera certainement aux inspecteurs une autorité accrue afin qu'ils puissent mieux prévenir les blessures ou les dommages aux biens et à l'environnement. Nous approuvons aussi l'exigence pour l'industrie d'élaborer des plans d'intervention en cas d'incident, le système de rappel des conteneurs, des emballages de transport, des réservoirs de gaz, des citernes et des autres contenants de ce genre et l'adoption d'un plus grand éventail de peines. En fait, selon certaines des nouvelles peines, toute personne trouvée coupable d'infraction devrait payer les sommes nécessaires pour assurer la prévention des dangers pour le public ou fournir le matériel de nettoyage requis.

J'aimerais énumérer certaines mesures supplémentaires que le gouvernement du Canada devrait prendre selon nous. Bon nombre de ces mesures concernent les femmes et les hommes qui se trouvent aux premières ligne d'intervention en cas d'accident avec déversement de matières dangereuses.

Je parle du personnel responsable des interventions d'urgence, les pompiers, les policiers et les équipes médicales qui se trouvent inévitablement sur les lieux d'accidents avec déversement de matières dangereuses dans les transports routiers, ferroviaires, voire aériens. Ils sont les premiers intervenants. Ce sont eux qui doivent (a) déterminer quelle est la nature des substances dangereuses et (b) tenter de corriger la situation en trouvant un moyen de contenir les substances, en limitant les dégâts, ou en éliminant le problème.

Les pompiers sont très inquiets du manque d'information, même si le projet de loi à l'étude et la loi qu'il remplace exigent une certaine forme d'affichage sur le matériel. Nous avons tous vu des signes rectangulaires sur les côtés des contenants, mais nous ne savons pas ce qu'ils signifient. Les pompiers et les policiers doivent le savoir.

On me dit aussi que le manifeste décrivant les produits chimiques, les marchandises dangereuses et la façon de les contrôler se trouve dans la cabine de tout véhicule ou train; auparavant on aurait dit dans le fourgon de queue, mais ces fourgons n'existent plus. Dans certains cas, la cabine avait été détruite dans l'accident et les intervenants n'avaient pas accès à ce document qui leur aurait indiqué la nature du produit qui s'échappait du véhicule.

Les pompiers proposent la mise sur pied d'un registre national informatisé auquel le personnel de secours appelé sur les lieux d'un accident aurait instantanément accès. Ce registre contiendrait tous les renseignements sur tous les mouvements de produits dangereux au Canada.

Avant même de pouvoir mettre ses marchandises dans un véhicule de transport, l'expéditeur serait tenu d'entrer toutes les données voulues dans la banque informatisée. L'expéditeur serait également tenu d'apposer à plusieurs endroits sur le véhicule de transport—wagon, camion-

citerne ou camion transportant notamment des déchets nucléaires hautement ou faiblement radioactifs ou des carburants—une fiche contenant les renseignements entrés dans la banque de données de sorte que l'équipe d'intervention d'urgence puisse rapidement localiser le code à barres, l'entrer dans son ordinateur pour savoir immédiatement de quel produit il s'agit et obtenir un imprimé précisant les mesures qu'il faut prendre.

L'imprimé donnerait des renseignements comme le genre de produit à utiliser pour éteindre un incendie. J'ignore si beaucoup de gens le savent, mais dans bien des cas, l'eau ne peut pas être utilisée pour éteindre des incendies. Dans le cas de certains produits dangereux, il faut utiliser des mousses spéciales ou d'autres produits chimiques.

La fiche renseignerait également l'équipe d'urgence sur la toxicité du produit, les émanations possibles et la nécessité d'utiliser des masques, sur la possibilité de contamination par simple contact et la nécessité d'utiliser des vêtements protecteurs spéciaux.

En ce moment, nous demandons à notre personnel d'intervention d'urgence de travailler sans connaître les dangers auxquels il s'expose. L'association des pompiers a accumulé des données permettant de relier de nombreux cas de cancer à des incendies précis.

Nous demandons aux hommes et aux femmes des équipes d'urgence de risquer leur vie chaque fois qu'ils quittent la caserne, le poste de police ou l'hôpital pour se rendre sur le lieu d'un accident où il y a des substances dangereuses. Selon les statistiques, 15 p. 100 des décès de pompiers en service sont attribuables à des brûlures et à l'asphyxie, 44 p. 100 à des attaques cardiaques et à des accidents cérébrovasculaires, 12 p. 100 à des malfonctionnements du matériel et environ 12 p. 100 à des chutes.

L'exposition par contact direct à des substances dangereuses, ce qui exclut leur inhalation, cause environ 2 p. 100 des blessures. Cela ne paraît peut-être pas beaucoup, mais pensons que les lésions attribuables aux émanations et au contact avec des agents cancérigènes peuvent prendre un certain nombre d'années avant de se manifester et peuvent entraîner la mort. Nous devons faire quelque chose à ce sujet. Je vous le dis très franchement, s'il nous est possible d'inscrire des codes à barres sur chaque rouleau de papier hygiénique, il devrait être très facile de faire la même chose pour relier à un système informatisé tout véhicule qui transporte des marchandises dangereuses dans ce pays. C'est un procédé très simple.

• (1040)

Nous avons les techniques nécessaires pour le faire. Tout ce qu'il nous faut, c'est la volonté de le faire. Je crois que le projet de loi C-45 nous donne les moyens d'intégrer ce genre de proposition dans le système. C'est une proposition qui porte clairement sur le droit de savoir et qui permettra aux pompiers et aux autres équipes d'intervention d'urgence d'assurer plus facilement la sécurité publique. Le titre le dit clairement, ce projet de loi vise à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses.

Nous pouvons apporter ces changements. Je vais certainement poursuivre cette idée en comité et mes collègues aussi le feront.

L'autre question que je voudrais aborder brièvement, c'est le sort des nos équipes d'intervention d'urgence. Chaque année, des pompiers meurent dans l'exercice de leurs fonctions. D'autres sont frappés d'une invalidité permanente qui les empêche de retourner au travail. L'Association internationale des pompiers a proposé que l'on donne une indemnisation globale aux survivants des pompiers qui meurent ou qui sont frappés d'invalidité permanente dans l'exercice de leurs fonctions. Je cite un de leurs feuillets de renseignements législatifs:

> Les pompiers, comme d'autres préposés à la sécurité publique, risquent leur vie chaque jour pour sauver la vie et les biens de leurs concitoyens. Lorsque ces hommes et femmes courageux meurent dans l'exercice de leurs fonctions, comme cela arrive avec une fréquence alarmante, ils donnent leur vie pour la défense des citoyens de leur pays tout comme des soldats qui tombent sur le champ de bataille.
>
> Actuellement, le Canada ne prévoit rien pour reconnaître le sacrifice suprême de ces héros qui meurent ou qui sont frappés d'invalidité permanente pour la défense de leur pays. Tout ce qu'on offre comme indemnisation à eux et à leur famille, ce sont les prestations normales auxquelles ont droit les accidentés du travail.
>
> Une des façons dont un peuple reconnaissant pourrait rendre hommage à ces braves victimes, c'est de donner une indemnisation globale à leurs survivants lorqu'ils meurent ou sont frappés d'invalidité permanente dans l'exercice de leurs fonctions.

Je sais que nous ne pouvons pas prendre cette mesure dans le contexte du projet de loi C-45, mais je la propose comme une idée sur laquelle le comité législatif devrait se pencher et qui pourrait peut-être servir d'orientation au gouvernement.

Je voudrais ensuite aborder la question de déclaration des maladies infectieuses. Je crois que nous pouvons régler cette question en amendant le projet de loi C-45. L'exposition aux maladies infectieuses est l'une des principales raisons pour lesquelles on dit des pompiers qu'ils exercent l'une des professions les plus dangereuses du monde. Les pompiers et autres secouristes sont régulièrement appelés à pratiquer des procédures médicales

d'urgence dans des conditions moins que sanitaires sur des personnes dont ils ne savent rien. De par leur profession, les pompiers sont donc exposés à une variété de maladies contagieuses dangereuses.

Il faut que les pompiers qui ont été exposés à des maladies infectieuses en soient informés de façon à ce qu'ils se fassent suivre par un médecin et qu'ils modifient leur comportement afin d'éviter de les transmettre à leur tour.

C'est dans ce but que le gouvernement américain a récemment adopté une loi qui oblige le personnel des hôpitaux à informer les secouristes si une personne qu'ils ont traitée est atteinte d'une maladie infectieuse. La loi en interdit le dépistage sans le consentement du malade et oblige seulement l'hôpital à transmettre les renseignements qu'il peut avoir à ce sujet. Le programme est également structuré de façon à protéger le droit à la confidentialité du malade. Il ménage la chèvre et le chou.

Je répète à nouveau que les femmes et les hommes qui sont en première ligne lors d'interventions d'urgence, en premier lieu dans le cadre du transport de marchandises dangereuses mais également dans toutes les situations, ont le droit d'être informés. Ils ont le droit d'être informés que sans le savoir, ils ont traité une personne atteinte d'une maladie contagieuse et qu'ils risquent eux-mêmes d'en être infectés, soit par contact direct, soit par voies respiratoires ou autres.

J'aimerais voir modifier cette mesure législative de façon à tenir compte de ce facteur afin que nous puissions au moins leur offrir ça; ce n'est pas une protection en soi, mais ils sauront à quoi ils ont été exposés, ce qui comprend, en quelque sorte, ce qui se passe dans le cas des produits chimiques auxquels ils ont été exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Un autre point dont je voudrais parler, c'est le rôle de Protection civile Canada. Je ne vois rien dans cette mesure législative qui établisse automatiquement un lien avec cet organisme, antérieurement appelé Organisation des mesures d'urgence.

Dans chaque collectivité, les services de Protection civile Canada sont responsables des plans de mesures d'urgence en cas de catastrophe. Ils sont experts en la matière. Ce sont eux qui ont organisé l'évacuation de la population de Mississauga, ainsi que de certains quartiers de Thunder Bay. C'est leur rôle, et pourtant rien dans ce projet de loi n'exige qu'on les avise de toute expédition de substances ou de produits dangereux qui va traverser leur zone de compétence. Je pense que le projet de loi devrait être modifié de façon à prévoir cela.

Il y a aussi la question de l'expédition d'échantillons de sang. La plupart des collectivités n'ont pas de laboratoires pour l'analyse du sang. Aussi, du sang est-il expédié chaque jour d'une collectivité à une autre afin d'être analysé. Il s'agit en grande partie de sang qui, s'il venait à être en contact avec une personne autre que celle dont il provient, ne causerait pas de problèmes. Mais, on ne sait jamais.

Une importante quantité de sang, en tous cas dans le nord-ouest de l'Ontario, est expédié par les autobus de la compagnie Greyhound dans des contenants non identifiés. En hiver, il n'est pas placé dans le compartiment à bagages, mais dans le porte-bagages à l'intérieur du bus.

Il n'existe aucun contrôle et il faudrait que le projet de loi y remédie. Cela pose un problème particulier pour les employés qui le manipulent ainsi que pour les passagers qui peuvent être en contact avec le sang sans le savoir.

Il faut que les expéditeurs soient totalement responsables. À l'heure actuelle, on rejette la responsabilité sur les transporteurs, ce qui n'est pas juste. On m'a rapporté que dans certains cas, on avait intentionnellement fait passer pour autre chose des substances ou produits dangereux transportés dans les autobus de la compagnie Greyhound.

Les autobus Greyhound transportent régulièrement des pots de peinture en aérosol, qui peuvent exploser. Ce n'est pas la faute de la compagnie. Après tout, elle n'est pas tenue de demander à tous les passagers d'ouvrir leurs bagages. C'est l'expéditeur qui a décidé d'employer le mode de transport le moins cher pour envoyer un produit d'un point A à un point B et qui, ce faisant, a enfreint l'esprit de la loi. Celle-ci doit donc être renforcée.

Ce projet de loi constitue un progrès. Mais, je pense qu'il a encore besoin d'être travaillé et j'espère qu'au comité surtout nous aurons la possibilité de convoquer les personnes auxquelles j'ai fait allusion, qui constituent les unités de choc, celles qui ont à manipuler des substances et produits dangereux à la suite d'accident—et pas seulement les personnes qui viennent là pour nettoyer, munies de plans d'action précis.

Ce sont les gens arrivant sur les lieux quelques minutes après un accident qui doivent savoir à quelle substance ou produit ils ont affaire. Nous devons écouter ce qu'ils ont à nous dire afin de nous faire une idée des changements qui doivent être apportés à ce projet de loi pour avoir enfin une mesure législative qui permette de protéger le public et les employés de l'État de façon aussi efficace que possible.

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur): Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à dire que le discours de notre collègue du Nouveau Parti démocratique était très instructif. Il contenait un certain nombre d'idées. Si je disposais d'autant de temps pour exprimer mon opinion sur le projet de loi, je reprendrais probablement à mon compte plusieurs des observations que nous venons d'entendre.

Les marchandises dangereuses et le transport de ces marchandises est une source de préoccupation pour tous les Canadiens, et plus dans certaines régions que dans d'autres.

• (1050)

En ce qui concerne ma circonscription, je peux dire que nous avons une usine chimique, l'usine ICI, dans ma ville natale, plus précisément à moins d'un quart de mille de chez moi. À cet endroit, on trouve une équipe d'intervention très professionnelle et hautement qualifiée. C'est d'ailleurs elle qui est détachée sur les lieux si un accident se produit dans la région de l'Atlantique ou même dans l'est du Québec. Elle est intervenue, au Québec et au Nouveau-Brunswick, à la suite d'un certain nombre de déraillements de trains qui transportaient des produits chimiques.

C'est un sujet de préoccupation en soi, et le député a décrit certaines des difficultés auxquelles les équipes d'intervention font face sur les lieux d'un accident. Je lui sais gré d'avoir mentionné l'idée des codes à barres, de l'habillement adéquat et autres choses du genre.

La question que je veux lui poser porte sur un aspect précis du projet de loi, à savoir les inspections. . .

[*Français*]

On sait, madame la Présidente, que le projet de loi autorise la nomination des inspecteurs dont le travail consiste à faire respecter les dispositions de la loi.

[*Traduction*]

Je sais que le député se préoccupe vivement de la question du transport. Il a participé intensément hier au débat sur le déréglementation du transport aérien et je sais qu'il est parfaitement au courant que nous envisageons certaines formes de déréglementation de l'industrie des transports tout entière.

Je me demande si le député aurait l'obligeance de m'éclairer et d'éclairer la Chambre sur un point. Perçoit-il chez le gouvernement l'engagement de veiller à ce qu'il y ait un nombre suffisant d'inspecteurs? Ceux-ci recevront-ils une formation adéquate? Et croit-il que le gouvernement est prêt à payer pour tout cela? On l'a entendu à maintes reprises lors du débat d'hier: les gens ont mis en doute l'engagement du gouvernement à veiller à ce qu'on engage vraiment des inspecteurs.

M. Angus: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses commentaires et ses questions.

L'examen du budget du ministère des Transports pour l'exercice financier actuel a fait clairement ressortir que du moins pour les chemins de fer le gouvernement avait décidé délibérément d'augmenter le financement de la sécurité dans ce domaine, et je m'en réjouis. Les gens ne s'attendent pas normalement à ce que je dise ce genre de choses à la Chambre, mais quand le gouvernement prend une bonne initiative, j'estime qu'il devrait en être félicité.

Seul le temps dira si les réductions que ne cessent d'effectuer les chemins de fer eux-mêmes, alors qu'ils réduisent les coûts et trouvent des moyens d'être plus compétitifs par rapport à leurs rivaux américains et au camionnage, causent ou non une recrudescence du nombre des accidents en dépit de l'augmentation du nombre des inspecteurs.

Il faut se souvenir que les chemins de fer eux-mêmes ont leurs équipes d'inspection qui doivent assurer la sécurité des opérations. Ils sont passés d'une situation où une personne parcourait toute la longueur du train puis revenait de l'autre côté pour vérifier tous les éléments importants à une inspection superficielle où quelqu'un regarde si tout est bien suspendu à sa place. Les chemins de fer font cela.

Les inspecteurs du gouvernement surveillent ce que font les autres inspecteurs. Je ne suis pas du tout persuadé que le système est plus sûr aujourd'hui qu'il y a dix ans, en fait je dirais que c'est le contraire.

De même, en ce qui concerne les commentaires du député, un article a paru le 16 mars dans l'*Ottawa Citizen*, il y a deux ou trois semaines, qui parlait de la fermeture d'un tronçon de l'autoroute 401 à l'ouest de Cornwall. Celui-ci a été fermé pendant 13 heures quand un réservoir de produits chimiques est tombé d'un camion à plate-forme.

L'incident qui s'est produit un samedi en fin d'après-midi a mis en état d'alerte la police et les pompiers de la localité voisine d'Ingleside qui redoutaient d'éventuelles explosions et des fuites de gaz toxique. Ils pensaient que le réservoir de 20 000 litres contenait du nitro-oxyacétylène liquide fortement détonant. Selon le chef des pompiers d'Ingleside, Shaw Lalonde, on a appris par la suite que le produit chimique était sous une forme de gel moins dangereux, et qu'une grande confusion régnait quant au contenu de ce réservoir. On en a rendu responsables des documents erronés.

C'est un excellent exemple de la raison pour laquelle nous avons besoin de codes à barres et d'un registre national informatisé pour éviter ce genre de confusion et de chaos et pour ne pas courir un tel risque.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, le député a fait une excellente intervention qui montre qu'il connaît bien ce domaine.

Je voudrais lui poser une autre question à propos de ce problème. Il est sans doute au courant du projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Mission—Coquitlam, le projet de loi C-334, concernant l'identification des marchandises dangereuses et modifiant la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

J'aimerais qu'il parle de la nécessité d'une telle loi au Canada. Je sais d'après ma propre expérience dans ma circonscription du Manitoba qu'il s'est produit de nombreux accidents qui ont effrayé les gens de Winnipeg ou des régions rurales où des villages ont dû être évacués parce que nous n'avons pas de protection suffisante à l'heure actuelle. Si le député de Thunder Bay—Atikokan pouvait expliquer un peu plus pourquoi le projet de loi de la députée de Mission—Coquitlam est important, cela serait bon non seulement pour la Chambre mais aussi pour les autres Canadiens.

M. Angus: Madame la Présidente, je remercie mon collègue de sa question.

Bien que le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par ma collègue soit extrêmement important et pertinent, nous avons décidé après l'avoir consultée que nous tâcherions de faire incorporer ses suggestions dans le projet de loi C-45 afin de pouvoir adopter une loi qui soit avantageuse pour le public et pour le personnel d'intervention d'urgence sur lequel nous devons compter.

M. Richardson: Madame la Présidente, je voulais simplement clarifier une chose que le député a dite dans son intervention. C'est au sujet de la diffusion des guides de premières mesures d'urgence fournis par CANUTEC. J'en avais parlé dans mon intervention.

Le *Guide de premières mesures d'urgence* en est à sa troisième édition. Je tiens à faire remarquer au député que Transports Canada le distribue gratuitement pour en doter tous les véhicules des services d'incendie, y compris ceux des corps de sapeurs-pompiers volontaires, les véhicules de patrouille routière de la police et les forces d'intervention d'urgence. Je suis heureux d'en offrir un également au député avec nos bons compliments.

M. Angus: Madame la Présidente, j'apprécie la réplique du secrétaire parlementaire du ministre des Transports. Je ferai remarquer qu'un guide ne dit pas ce que contient le camion si les panneaux ont été détruits dans l'accident.

Tout ce que je demandais en parlant d'un répertoire central informatisé, c'est qu'on y fasse consigner le contenu des documents d'expédition en ajoutant tous les renseignements mis à jour, par exemple tel changement tel jour.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat sur ce projet de loi. Je voudrais commencer par féliciter le gouvernement de son excellent travail qu'il a accompli en proposant des remèdes à certains des problèmes auxquels la loi précédente, celle de 1980, ne s'était pas attaquée.

Je tiens à remercier également mon collègue de Hamilton-Ouest qui a très bien exposé certains sujets de préoccupation de notre parti à l'égard du projet de loi.

[*Français*]

Ce projet de loi finalement réglemente neuf classes de marchandises dangereuses ainsi que leur transport sécuritaire eu égard aux personnes, aux biens et à l'environnement. Les produits sont répartis dans les neufs classes suivantes: explosifs, gaz comprimés, liquides inflammables, solides inflammables, substances comburantes, substances toxiques, substances radioactives, substances corrosives et marchandises dangereuses diverses, y compris les polluants environnementaux.

[*Traduction*]

Le projet de loi aborde diverses questions liées au transport des marchandises dangereuses. Il vise en réalité à renforcer la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Il servira également à préciser le cadre législatif régissant ce secteur des transports et met plus d'emphase sur les mesures à prendre avant même le transport des biens afin de protéger les gens, les biens et l'environnement.

Dans la loi de 1980, le gouvernement voulait créer un partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour en venir à une entente, de façon à établir des normes sur le transport des marchandises dangereuses.

Mme le vice-président: Je regrette, mais je dois interrompre le député qui pourra poursuivre son allocution après la période des questions.

Article 31 du Règlement

Comme il est 11 heures, conformément au paragraphe 30(5) du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Madame la Présidente, je m'étais promis d'éviter de parler des arts au cours de la présente session, mais voilà que je romps ma promesse.

Aujourd'hui, devant la Chambre des communes, est exposée une partie d'une oeuvre du peintre Ken Kirby intitulée «Isumataq.» Si les gros bonnets du musée des Beaux-Arts se réveillaient, cette magnifique oeuvre d'art pourrait être exposée à la place de la peinture «Stripe of Ire with no Voice.» Notre musée pourrait redevenir une galerie d'art véritablement canadien et présenter des oeuvres de notre beau et grand pays.

À mon avis, Ken Kirby mérite l'Ordre du Canada et le musée des Beaux-Arts devrait s'empresser de faire de son oeuvre, «Isumataq», le nouveau symbole de l'unité nationale, avant que les États-Unis d'Amérique ne l'achètent.

* * *

L'ÉDITION

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Madame la Présidente, je veux attirer l'attention de tous les Canadiens sur les difficultés qu'éprouve l'industrie canadienne de l'impression commerciale.

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange, le harcèlement exercé par les douaniers américains relativement à l'identification du pays d'origine a coûté à nos imprimeurs 1 700 emplois et 160 millions de dollars en exportations perdues. Actuellement, notre balance commerciale avec les États-Unis dans le secteur de l'impression affiche un déficit annuel de 330 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 200 p. 100 depuis 1988, soit depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Voici en gros le problème. D'une part, les règles relatives à l'identification du pays d'origine aux États-Unis sont beaucoup trop sévères et ne sont pas toujours appliquées de façon équitable. D'autre part, les règles canadiennes auraient besoin d'être renforcées pour que nous soyons certains que les produits importés sont bien marqués.

Les imprimeurs commerciaux canadiens veulent être sur un pied d'égalité avec leurs homologues américains, mais ce n'est pas le cas actuellement. Le problème ne se réglera pas tout seul; il faut que le gouvernement agisse dès maintenant.

* * *

L'ENQUÊTE DANS HALTON—PEEL

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, je veux communiquer à la Chambre certains des conseils que je reçois de mes électeurs.

Heather et Dennis Sheehan, de Caledon East, écrivent ce qui suit:

> Nous sommes optimistes. Nous aimons le Canada. Nous savons que nous sommes Canadiens. Le Québec fait partie intégrante du Canada. Nous sommes tous venus d'ailleurs. Plus nous voyageons et plus nous rencontrons d'autres gens, plus nous apprécions ce que nous avons ici.

Paul Lonergan, de Milton, écrit ceci:

> Nous sommes en train d'accumuler, à tous les niveaux de gouvernement, une dette qui étouffera les générations à venir. Les gouvernements doivent commencer à dire non aux programmes sociaux et les Canadiens doivent commencer à assumer une plus grande part de responsabilité à l'égard de leur propre bien-être.

Enfin, Roger Lang, de Burlington, écrit ce qui suit:

> Je veux que le Canada devienne un pays dont je peux être fier personnellement et face au reste du monde. Il se peut que nous ayons des différends, mais nous devons nous orienter vers la solution qui sera la meilleure pour tous au lieu de faire étude après étude pour essayer de satisfaire chacun des groupes. Nous devons changer le régime politique de façon à avoir des élus qui travaillent ensemble pour le Canada au lieu de simplement chercher à se faire réélire.

* * *

LE SOMMET DE LA TERRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, la CNUED ou le Sommet de la Terre qui se tiendra au Brésil en juin est pour le Canada et les autres pays l'occasion de s'engager fermement à protéger notre environnement commun et de prendre à cette fin des mesures concrètes. Pourtant, le Canada ne prend pas parti en faveur de la ratification d'accords internationaux sur des questions importantes comme le réchauffement de la planète.

Au lieu de présenter des propositions rigoureuses pour honorer son engagement à réduire les émissions de C02, le Canada demande une reconnaissance des efforts de reboisement, préférant traiter les symptômes du problème au lieu de s'attaquer à ses causes fondamentales, soit la production et la consommation énergétiques au Canada.

Avec d'autres États, nous avons rejeté une proposition visant à imposer des normes environnementales aux entreprises internationales. C'est bien beau de parler de développement durable, mais où étaient les représentants du Canada lorsque le GATT a décidé que la protec-

tion de l'environnement n'était pas nécessairement une raison légitime d'imposer des restrictions commerciales? Comment pouvons-nous défendre une approche intégrée en matière environnementale. . .

[*Français*]

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable députée est écoulé. L'honorable député de Portneuf.

* * *

LA BATAILLE DE LA CRÊTE DE VIMY

M. Marc Ferland (Portneuf): Madame la Présidente, la semaine prochaine, le premier ministre Mulroney, le président de la France, M. Mitterrand, et une douzaine d'anciens combattants très spéciaux assisteront à une cérémonie à la crête de Vimy, lieu de la victoire inspirante d'il y a 75 ans. Les anciens combattants seront représentés par les quelques camarades qui restent parmi ceux qui ont combattu à la crête de Vimy et qui ont couvert leur pays de gloire.

Madame la Présidente, je me demande s'ils se souviennent de l'engagement que le premier ministre de l'époque, l'honorable Robert Borden, avait pris avant la bataille de la crête de Vimy en 1917. Il avait déclaré: «Le gouvernement et le pays considéreront comme leur premier devoir de veiller à ce que vos compatriotes au pays apprécient à leur juste valeur vos efforts et votre courage et afin qu'aucun soldat, qu'il revienne au Canada ou qu'il reste dans les Flandres, ne puisse reprocher au gouvernement d'avoir trahi ses engagements envers ceux qui sont sortis victorieux comme envers ceux qui sont morts.

Madame la Présidente, j'ose croire que les gouvernements canadiens successifs ont fait de leur mieux pour tenir cet engagement. En retournant 75 ans en arrière, n'oublions pas que même si notre gratitude est inépuisable, de même. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé. L'honorable député de Trinity—Spadina.

* * *

[*Traduction*]

LE MEXIQUE

M. Dan Heap (Trinity—Spadina): Madame la Présidente, pourquoi le gouvernement canadien est-il si pressé de signer une entente en vertu de laquelle le Canada perdra des emplois et sa souveraineté au profit du Mexique, pays dont le gouvernement emprisonne les citoyens qui manifestent pacifiquement au nom des travailleurs et des agriculteurs?

Article 31 du Règlement

M. Luis Aguilar Salazar a été arrêté le 17 mars dernier durant une manifestation pacifique. Il est candidat d'un parti d'opposition, le PRD, dans le cadre des élections au Congrès local. Il est aussi conseiller du *Frente Democratico Campesino*, regroupement de paysans qui a l'appui d'ONG canadiennes. On a porté contre lui des accusations criminelles relativement à une manifestation pacifique de paysans qui avait eu lieu auparavant.

Au Mexique, il est connu comme étant «le premier prisonnier politique de l'accord de libre-échange nord-américain», car le président Salinas craint les manifestations publiques.

Je prie instamment le premier ministre d'exiger du président Salinas qu'il libère M. Aguilar Salazar et qu'il ordonne à la police de cesser de harceler ceux qui dénoncent le gouvernement.

* * *

LES FRAIS DE SERVICE

M. Girve Fretz (Erie): Madame la Présidente, le tout dernier bulletin de Statistique Canada critique la hausse des frais de service qui a permis aux banques à charte de tripler leurs recettes à cet égard depuis 1990.

Un de mes électeurs, Al Deruiter, propriétaire de la Port Colborne Catering and Vending Company, n'en sera pas étonné. M. Deruiter se plaint, à juste titre, de devoir payer 2,15 $ par 100 $ de pièces comptées en rouleaux alors qu'il en coûte 1,40 $ pour 1 000 $ de pièces triées. Il ne peut guère se permettre les frais additionnels de 150 $ par mois qui en résultent.

Les frais de service détériorent les relations entre les entreprises et les banques à un moment où le milieu des affaires doit faire preuve de solidarité. Je prie instamment le ministre de la Consommation et des Affaires commerciales de prendre cette question en sérieuse considération et de prendre des mesures appropriées.

* * *

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings): Madame la Présidente, une autre échéance approche sans qu'une entente n'intervienne, au GATT, dans les négociations de l'Uruguay Round. J'exhorte le gouvernement à exercer le plus de pressions possible sur les participants au GATT pour leur faire comprendre l'importance de renforcer et de clarifier l'article XI.

Le premier ministre s'est engagé à expliquer personnellement la position équilibrée du Canada au président Bush, mais ne l'a pas encore fait. Entre-temps, l'anxiété des agriculteurs canadiens et du secteur agro-alimentaire ne cesse d'augmenter. Il faut mettre un terme à cette

incertitude. Le coût en est trop grand. J'exhorte le gouvernement à s'acquitter de ses responsabilités.

* * *

BORDEN CATELLI LTD.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, l'annonce faite par la compagnie américaine de pâtes Borden Catelli Ltd. portant que celle-ci allait fermer son usine de Winnipeg est une autre mauvaise nouvelle pour l'industrie alimentaire au Manitoba.

Ce qui est le plus frustrant c'est que cette fermeture aurait pu être évitée. D'autres groupes, notamment les employés de la compagnie, sont intéressés à acheter l'usine et à poursuivre son exploitation. Toutefois, Catelli refuse de vendre l'entreprise; elle préfère plutôt retirer sa machinerie, puis vendre l'édifice vide, ce qui se traduira par des pertes d'emplois.

L'attitude de la compagnie est honteuse. Elle illustre le peu de respect qu'ont les entreprises américaines à l'égard des travailleurs et des collectivités au Canada, qui subissent un coup terrible lorsque des décisions aussi arrogantes sont prises.

Le gouvernement conservateur du Manitoba reste sur la touche et n'intervient même pas dans ce dossier. Que faut-il de plus pour que les Conservateurs se portent à la défense des agriculteurs et des travailleurs? Si une compagnie américaine ne veut pas continuer à exploiter une usine canadienne, celle-ci devrait être tenue de vendre les installations aux intéressés. Et si les Conservateurs n'appuient pas les travailleurs du Manitoba, ils devraient confier les rênes du gouvernement à ceux qui le feront.

* * *

• (1110)

L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE-NORD

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Madame la Présidente, je veux porter à l'attention du Parlement une question qui préoccupe beaucoup un grand nombre de Canadiens et de citoyens d'autres pays, à savoir l'intention du gouvernement de revenir sur son engagement en retirant d'autres troupes de maintien de la paix au sein de l'OTAN.

Certains communiqués de presse mentionnent qu'un porte-parole de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait déclaré que les troupes canadiennes de maintien de la paix à Chypre devraient être rappelées parce que—et je cite: «Il ne semble pas y avoir beaucoup de progrès ni d'efforts faits par les parties concernées pour en arriver à un règlement.» J'aimerais demander à la ministre sur quoi se fonde cette déclaration, compte tenu des assurances données antérieurement, selon lesquelles le gouvernement ne prévoyait pas rappeler les troupes canadiennes en poste à Chypre.

Je voudrais savoir ce qui a changé. L'engagement pris par le Canada d'assurer un règlement pacifique du différend à Chypre ne doit pas être affaibli par des mesures d'économie à court terme.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Madame la Présidente, je tiens à féliciter le ministère des Anciens combattants du message télévisé qu'il a réalisé pour commémorer le 75e anniversaire de la bataille de la crête de Vimy. Les anciens combattants de ma circonscription se plaignent souvent que les Canadiens ne connaissent pas assez leur histoire. Selon eux, nos enfants connaissent mieux les victoires américaines que les nôtres.

Voilà pourquoi il est réconfortant de voir raconter l'une de nos plus grandes victoires. Il y a 75 ans cette semaine, le Corps d'armée canadien a réussi là où d'autres armées avaient échoué et a montré à la face du monde ce que pouvait accomplir un jeune pays comme le Canada.

Je me réjouis, en outre, de ce que les Canadiens auront du même coup l'occasion d'en savoir plus au sujet du raid de Dieppe. En effet, il y a 50 ans cette année, les Canadiens décidaient de se mesurer avec la «Forteresse Europe» de Hitler et, à l'instar du Corps d'armée canadien à Vimy, nos forces ont alors fait preuve de courage et de discipline.

Ces campagnes nous ont enseigné une grande vérité que vient nous rappeler le message télévisé à propos de la victoire de Vimy, c'est que, lorsqu'ils sont unis, les Canadiens peuvent accomplir de grandes choses.

* * *

LA SOCIÉTÉ RAILTECH LTD.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, le gouvernement actuel est sur le point d'aller faire une autre tournée d'achats coûteux aux États-Unis. Il y a quelques mois, il a annoncé qu'il ferait un appel d'offres pour la construction de l'agence spatiale à Montréal. La société Railtech, qui se trouve dans ma circonscription, était heureuse d'avoir ainsi l'occasion de soumissionner pour la fabrication des cloisons de séparа-

tion. Or, tout porte à croire que le gouvernement va accorder le contrat d'une valeur de 1,5 million de dollars à un fournisseur américain, et ce, sans contre-partie. En effet, la société Railtech, qui fabrique des produits semblables, se voit empêchée de conclure des contrats pour la fabrication de wagons aux États-Unis à cause de la politique que pratiquent bien des villes et des États américains et qui consiste à acheter chez eux.

Il faut que le gouvernement explique pourquoi il exporte sans cesse des emplois canadiens chez nos voisins du Sud.

* * *

LA COUR CRIMINELLE INTERNATIONALE

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Madame la Présidente, la semaine dernière, j'ai eu l'honneur, en tant que représentant de la Chambre au sein d'Action mondiale des parlementaires, de participer à une rencontre, en Italie, dont l'objet était une proposition en vue de créer une cour criminelle internationale. Des membres de la Commission du droit international des Nations Unies, d'éminents diplomates, des professeurs de droit venant de partout dans le monde, y compris le professeur Sharon Williams du Canada et Cherif Bassiouni des États-Unis, des conseillers juridiques et des juges ont présenté une proposition visant à créer une cour criminelle internationale et un code pénal international modèle y afférent. Voilà une initiative qui s'est fait attendre longtemps.

Prenons le problème actuel des Libyens qui sont accusés d'avoir fait exploser des avions de pays de l'Ouest, comme le jet de la PanAm au-dessus de Lockerbie, en Écosse. Il est évident que les Libyens en cause ne seraient pas jugés en toute impartialité en Libye. De plus, la Libye refuse de les remettre aux autorités judiciaires du Royaume-Uni ou des Nations Unies pour qu'ils subissent leur procès. La solution est donc une cour criminelle internationale.

Prenons également le cas des trafiquants de drogues internationaux, des actes de génocide et des actes criminels contre l'environnement, comme nous l'avons vu dans la guerre du Golfe. Ce sont aussi des cas qui pourraient être confiés à une cour criminelle internationale.

Madame la Présidente, j'invite la Chambre à faire pression sur le gouvernement pour que cet automne, au Sixième comité des Nations Unies, il appuie le projet de cour criminelle internationale, une idée qui arrive à point.

Article 31 du Règlement

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LES MEMBRES DE LA MARINE MARCHANDE

M. Lee Richardson (Calgary-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai des félicitions à faire. La semaine dernière, nous avons appris la bonne nouvelle que les marins de la marine marchande avaient obtenu le statut d'ancien combattant, avec tous les avantages qui s'y rattachent. Je félicite les dirigeants des divers organismes et associations de la marine marchande d'avoir gagné cette longue et éprouvante bataille pour l'égalité de statut.

Je félicite également le ministre des Anciens combattants d'avoir prêté attention aux doléances des marins de la marine marchande et de leur avoir rendu justice. En novembre, d'autres anciens combattants ont eu gain de cause au terme d'une longue lutte. Il s'agit des anciens combattants de la guerre de Corée, qui ont enfin reçu la Médaille canadienne du volontaire. À l'instar des marins de la marine marchande, les anciens combattants de la guerre de Corée ont essuyé refus sur refus de la part de gouvernements successifs. Le gouvernement et le ministre des Anciens combattants actuels, quant à eux, trouvent des solutions et ne cherchent pas d'excuses. Je voudrais les féliciter.

* * *

LES FORCES ARMÉES

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, la semaine dernière, le ministère de la Défense nationale a annoncé qu'il va consolider les activités de ravitaillement des forces armées en déménageant les entrepôts de Toronto et de Moncton à Montréal.

En février 1990, un expert-conseil privé a été chargé par la Défense nationale d'examiner la question de la consolidation des activités de ravitaillement. À la fin de cette étude, qui a porté sur les coûts de fonctionnement, les frais de transport des marchandises, les valeurs immobilières et les coûts de construction, on recommandait de fermer les entrepôts de Montréal et de Toronto et on proposait que, et je cite, «le nouvel entrepôt soit situé à proximité de la ville de Kingston, en Ontario».

À quoi sert-il de payer des experts-conseils privés pour évaluer en détail des activités militaires si l'on ne tient pas compte de leurs recommandations pour des raisons politiques? Pourquoi prétendre que le gouvernement et, notamment, le ministère de la Défense nationale font tout leur possible pour rentabiliser leurs activités si des ministres peuvent renverser des décisions pouvant épargner des millions de dollars aux Canadiens?

Les Canadiens exigent que les activités gouvernementales soient rentables et efficaces. Au lieu de cela, le présent gouvernement les abreuve de belles paroles, de fausses promesses et d'exemples de favoritisme à l'endroit de ses riches copains conservateurs.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Elle porte sur ce que la Communauté européenne a présenté hier comme étant des offres au sujet de la surpêche.

Nous savons que le ministre considère ces offres comme une insulte et une combine politique. En fin de compte, ce ne sont pas des offres, mais une tentative pour tourner en dérision les pêcheurs canadiens. Nous savons que le ministre sait faire de beaux discours.

Voici ce que nous voudrions savoir aujourd'hui: quelles mesures précises entend-il prendre pour dire aux Européens que ces offres sont une blague et que nous voulons des gestes concrets?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, nous n'avons encore reçu aucune offre de la part de la Communauté européenne. Les journaux rapportent que le commissaire aux pêches entend suggérer aux ministres des Pêches de la Communauté européenne, qui sont réunis actuellement, de présenter au Canada une offre quelconque en vertu de laquelle ils réduiraient d'un certain pourcentage leur quota de morue du nord.

Comme les Européens n'ont pas de quota précis pour la pêche à la morue du nord à l'extérieur de la limite de 200 milles et comme, depuis 1986, ils font fi du moratoire imposé par l'OPANO, l'organisation internationale chargée d'étudier les questions relatives aux pêches, l'idée qu'ils réduisent leur quota ne peut guère nous impressionner.

En outre, le 16 mars dernier, la Communauté européenne a publié un rapport sur la surveillance et la mise en application des règles applicables aux zones de pêche européennes et elle admet l'impuissance des autorités à faire respecter leur propres règles dans leurs propres eaux. Si les Européens sont incapables de faire respecter les règles concernant l'Espagne et le Portugal dans les eaux mêmes de la Communauté européenne, que peut-on espérer de la surveillance et de la mise en application de la réglementation à l'extérieur de la zone de 200 milles?

Une telle offre ne peut évidemment pas nous intéresser. D'abord, les Européens n'ont pas de quota qu'ils pourraient réduire et ensuite, ils n'ont aucun moyen de voir au respect de la réglementation par l'Espagne et le Portugal. Il n'y a pas à s'y tromper.

Pour ce qui est des mesures. . .

Une voix: Le temps!

M. Crosbie: Je parlerai des mesures si la députée peut me poser une question sensée.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, le ministre peut très bien rester sans rien faire comme un chabot tout gonflé—c'est à peu près sa réaction jusqu'à maintenant—mais je voudrais lui poser une question précise, étant donné qu'il vient de soutenir très précisément la possibilité pour les Canadiens de gérer les stocks dans nos propres eaux ainsi qu'aux extrémités des Grands Bancs.

Étant donné que le ministre a très vivement critiqué le plan en question hier—et nous étions d'accord là-dessus—et étant donné qu'il s'agit de la part des Européens d'offres insignifiantes, selon lui, va-t-il aujourd'hui annoncer officiellement que le gouvernement canadien entend gérer les stocks aux extrémités des Grands Bancs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je préfère être un chabot qu'un poisson-globe.

Des voix: Oh, oh!

Mme le vice-président: La parole est au ministre.

• (1120)

M. Crosbie: Madame la Présidente, la première chose que je fais le matin, ce n'est pas nécessairement de lire Jeffrey Simpson. Je préfère le faire le soir afin de pouvoir examiner les arguments présentés.

En ce qui concerne les mesures qui sont prises, je vais simplement vous donner quelques exemples. Depuis maintenant deux semaines, nous invitons des journalistes européens à venir à Terre-Neuve pour voir d'eux-mêmes les répercussions des activités des pêcheurs européens sur notre secteur de la pêche.

Nous défendons avec vigueur à New York notre résolution sur le droit des États côtiers d'administrer les stocks qui chevauchent la zone de 200 milles.

Cette semaine, le premier ministre Wells est allé témoigner sur place. Nous sommes tout à fait disposés à nous assurer les services de tous ceux qui s'intéressent à cette question pour défendre notre point de vue, et nous essayons de faire adopter cette résolution par les organisations internationales. Nous poursuivons nos efforts diplomatiques dans diverses capitales.

Le premier ministre lui-même abordera cette question avec le président de la Communauté européenne, M. Delors, le 23 avril, lorsqu'il rencontrera le président Mitterrand et d'autres dirigeants de la Communauté européenne. Nous avons lancé une campagne très vigoureuse relativement à cette question.

Nous devons en premier lieu persuader le reste du monde qu'il serait bon que nous étendions notre juridiction sur les pêches, avant d'agir, car à l'heure actuelle, les autres pays du monde ne reconnaissent pas le droit de qui que ce soit d'administrer les ressources halieutiques au-delà de la zone de 200 milles prévue par la Convention sur le droit de la mer.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Madame la Présidente, je suis sûre que le premier ministre sera heureux de savoir que le ministre préfère être un chabot plutôt qu'un poisson-globe.

Depuis 1986, les Européens font fi d'un moratoire sur la pêche, font fi du droit international, font fi de l'OPANO. Une fois de plus, le ministre nous dit aujourd'hui qu'il veut résoudre cette question par la voie diplomatique.

Ne comprend-il pas, au vu de ces offres insultantes, que le temps des palabres est terminé, le moment d'agir est venu et que, en tant que Canadiens, nous devons étendre notre juridiction au nez et à la queue des Grands Bancs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je suis heureux d'entendre la députée dire que le temps des discours est terminé, elle devrait commencer par appliquer cela à elle-même.

En ce qui concerne cette situation, nous procédons par la voie diplomatique pour essayer de régler la question, car c'est ainsi que se comportent les nations civilisées, en particulier celles qui croient à la démocratie.

Si tous nos efforts diplomatiques bilatéraux et multilatéraux ne nous permettent pas d'atteindre notre objectif, alors nous envisagerons la possibilité de prendre des mesures unilatérales. Pour l'instant, nous aimerions que la majorité des pays du monde appuient ce que nous faisons et reconnaissent que nous avons fait tout notre possible pour régler cette question par des moyens diplomatiques et pacifiques.

Le Canada est un pays qui croit au maintien de la paix, nous ne sommes pas du genre à utiliser la violence et la force. Nous n'essayons pas de régler cette question. . .

Mme Copps: Qui parle de violence?

M. Crosbie: Si nous déclarons que nous sommes responsables de la gestion des ressources au-delà des 200 milles, si nous disons à un pays que ses ressortissants ne peuvent pas pêcher dans une certaine zone ou ne peuvent y prendre qu'une certaine quantité de poisson, et si ce pays ne reconnaît pas cette décision, quelle est la prochaine étape?

Tout ce que dit la députée est fondé sur la menace d'utilisation de la force si d'autres pays n'acceptent pas notre régime de gestion. Soyons raisonnables, laissons tomber les rodomontades. Poursuivons notre campagne et si nous n'obtenons pas de résultats. . .

Mme le vice-président: Je pense que nous devrions passer à une autre question.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au ministre des Pêches et des Océans. Permettez-moi de commencer en disant qu'il doit sûrement se rendre compte maintenant de l'échec de ses méthodes. Qu'entend faire le gouvernement à cet égard?

À grand regret, je voudrais ajouter que l'histoire de la mauvaise gestion des pêches sur la côte est se répète aujourd'hui sur la côte ouest. J'ai des lettres qu'ont échangées des fonctionnaires canadiens avec leurs homologues américains membres de la commission sur le saumon du Fraser, selon lesquelles le Canada aurait averti les États-Unis que leur quota cette année devrait être de 360 000 poissons. Les Américains ont répondu qu'ils comptaient autoriser la capture de 870 000 saumons, ce

qui constitue un net refus d'honorer leurs obligations aux termes du traité concernant le saumon.

Je voudrais poser au ministre la question suivante: compte tenu de la perte considérable qu'une telle prise causera aux pêches de la côte ouest, pourquoi le ministre et le gouvernement tolèrent-ils que les Américains ne respectent pas les engagements qu'ils ont pris en vertu du traité? Pourquoi laissent-ils les Américains pêcher excessivement les stocks de saumon de la côte ouest?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, on entend ces questions avec incrédulité.

On dit que nous autorisons les Américains à faire ci et à faire ça. Les Américains ne demandent certes pas la permission à un autre pays lorsqu'ils décident de respecter un traité ou non. Il ne s'agit donc pas pour nous de les autoriser à faire quoi que ce soit.

En fait, nous sommes franchement en désaccord avec les Américains en ce qui concerne le comportement qu'on leur prête à l'égard du traité concernant le saumon du Pacifique. Ce traité prévoit clairement que les prises de saumon rouge effectuées par les États-Unis dans le fleuve Fraser soient plafonnées à 7 millions de 1989 à 1992. Selon ce traité, ce plafonnement vise le saumon rouge du Fraser, peu importe où il est pêché, y compris les eaux de l'Alaska.

Aujourd'hui, les Américains veulent des modifications. Ils soutiennent que, selon le traité, le saumon rouge du fleuve Fraser qui est pêché dans les eaux de l'Alaska depuis trois ans n'est pas inclus dans cette allocation de 7 millions. Il s'agirait évidemment d'une violation du traité et nous nous y opposons vigoureusement.

Nous prendrons les mesures qui s'imposent pour contrecarrer toute tentative en ce sens. Nous ne laissons pas les Américains agir à leur guise. L'opposition non plus ne les laisse pas. L'opposition ne sait pas ce qu'elle dit.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Madame la Présidente, le ministre a certes raison de dire qu'il n'est pas un poisson-globe.

Il est le maître d'hôtel d'autres pays, les laissant simplement violer les obligations qu'ils ont contractées en vertu de traités et faire valoir unilatéralement leur droit de surpêcher le saumon du Pacifique.

Si le gouvernement tient tellement à faire valoir ses droits, le ministre présentera-t-il directement des instances à son homologue, à Washington? Convoquera-t-il l'ambassadeur des États-Unis au Canada? Prendra-t-il des mesures pour s'assurer que, lorsque la saison de la pêche débutera, dans à peine quelques semaines, les Américains ne feront pas au secteur canadien de la pêche ce que le ministre a fait sur la côte est?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Le député me rappelle davantage un crapaud de mer qu'un poisson-globe.

En ce qui a trait à cette question, nous l'examinons avec les États-Unis de la même manière qu'on examine habituellement des questions avec des pays voisins alliés avec lesquels on a conclu des traités.

Nous disons très clairement aux États-Unis qu'il ne leur reste que 360 000 saumons rouges s'ils respectent les dispositions du traité. C'est notre point de vue, et nous continuons de le faire valoir aux États-Unis.

Il est déplorable que les Américains ne semblent pas vouloir honorer les obligations qu'ils ont contractées solennellement. Cela ne s'est pas produit dans le cas du traité portant sur le saumon, mais cela ne veut pas dire qu'il faille couper tous les liens avec les États-Unis.

Nous devons nous rappeler que 75 p. 100 de nos exportations s'en vont aux États-Unis, et les rodomontades du député de Winnipeg-Sud-Centre n'y changeront rien.

* * *

LE BOIS D'OEUVRE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur.

Cette semaine, une délégation de députés néo-démocrates s'est rendue à Washington, à ses frais, pour s'entretenir avec des représentants de l'industrie et du gouvernement américains de la question du bois d'oeuvre.

Ils l'ont fait parce que des milliers d'emplois sont menacés du fait du harcèlement opéré par les Américains en ce qui concerne le bois d'oeuvre.

Ils ont constaté que ce que veulent vraiment l'industrie et le gouvernement américains, c'est que le Canada leur exporte en masse des billes non traitées. Autrement dit, l'exportation d'emplois canadiens.

Le ministre pourrait-il me dire ce qu'a fait le gouvernement canadien pour faire clairement comprendre aux Américains qu'il ne se pliera pas à cette demande, qu'il n'acceptera pas le libre-échange pour ce qui est des billes?

• (1130)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, nous avons soumis au GATT les trois questions qui nous opposent aux Américains dans ce dossier.

Nous avons vigoureusement protesté contre l'imposition de droits compensateurs et ce, en collaboration avec les provinces et l'industrie en ce qui a trait au contrôle des exportations de billes.

Au sujet de la subvention sur laquelle se fondent les droits compensateurs, nous avons fermement fait remarquer à l'administration américaine, que le contrôle des exportations de billes n'a jamais été mentionné, ni en 1983, ni en 1986 comme une subvention donnant lieu à des droits compensateurs. C'est un argument tout récent. À notre avis, et nous leur avons fait remarquer cela, tout ce qu'ils voulaient, semble-t-il, c'était arriver à leurs fins et cela, par n'importe quel moyen.

Le plus ridicule dans la position des Américains, c'est qu'ils ont eux-mêmes des contrôles à l'exportation des billes. Nous leur avons d'ailleurs signalé la contradiction entre leurs deux positions.

Le chef du Nouveau Parti démocratique peut être tranquille. Nous défendons notre position de toute notre force.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, le ministre a parfaitement raison lorsqu'il déclare que le gouvernement fédéral américain a établi sa propre interdiction à l'égard de l'exportation de billes non transformées, mais il semble clair que par le truchement de l'industrie et par le truchement des mesures prises par le gouvernement Bush à l'égard du bois d'oeuvre, les États-Unis tentent d'utiliser comme argument le fait que certaines provinces aient interdit l'exportation de billes non transformées pour déclarer qu'il s'agit d'une forme de subventions.

Je suis heureuse de constater que le ministre a l'intention de combattre énergiquement ces mesures car la question est grave. Elle concerne des emplois canadiens et la souveraineté canadienne. Les Américains protègent la souveraineté américaine et les emplois américains.

Le ministre dit qu'il défend les Canadiens dans ce domaine, mais qu'est-il prêt à faire pour veiller à ce que la position du Canada soit présentée avec suffisamment de vigueur au nom des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je ne comprends pas la question. Je viens justement d'énoncer les mesures que nous avons prises; si ma collègue veut faire des suggestions à la suite du voyage de ses collègues à Washington, nous serons heureux d'entendre ses propositions.

Nous sommes intervenus aux négociations du GATT contre les droits compensateurs imposés par les États-Unis.

Nous avons entrepris une campagne de promotion aux États-Unis pour nous assurer que les Américains comprennent bien les conséquences de ce droit compensateur, c'est-à-dire une augmentation du prix du bois de construction et une augmentation du prix des maisons à un moment où ils tentent de relancer leur économie.

À Atlanta il y a quelques semaines, j'ai déclaré à ce sujet que les Américains se tiraient dans le pied en appliquant ces mesures.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, le ministre sait très bien que, tant du côté du gouvernement que du côté de l'industrie américaine, on estime que l'objectif final est l'exportation de grandes quantités de billes canadiennes non transformées.

Ces deux groupes ont fait savoir très clairement à notre délégation que même si le Canada sortait gagnant cette fois de ce différend, ils recommenceraient leur harcèlement dans deux ans, parce que c'est cela leur objectif final.

La question qui se pose ici est celle de savoir si nous pouvons être maîtres de notre économie afin de bâtir l'industrie secondaire comme il se doit. Le gouvernement doit absolument assurer à tous les Canadiens que nous n'allons pas exporter nos emplois et que nous allons établir une stratégie économique pour garantir nos emplois et notre industrie secondaire.

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, j'apprécie le soutien que la députée apporte aux positions que nous défendons.

C'est précisément parce que nous voulions exercer notre souveraineté sur la gestion de nos ressources forestières que nous avons décidé de résilier le protocole d'entente et, je le précise, strictement de la façon prévue.

Nous partageons entièrement les sentiments qu'elle exprime. Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces et l'industrie pour faire valoir notre position aussi vigoureusement que possible. J'invite encore une fois ma collègue à nous faire part de toute idée qu'elle aurait à nous proposer pour renforcer notre position.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre des Pêches.

Après que la Communauté européenne eut déclaré que les quotas de pêche à la morue devraient être réduits pour poser un geste politique, le ministre a réagi en utilisant les mots «insulte, provocation et subterfuge». Ce sont là des mots durs. Pourquoi le ministre ne prend-il pas des mesures aussi dures que ses mots?

S'il pense que nous devons être de bons petits Canadiens civilisés qui négocient pendant des années, je lui rappelle que l'Islande, qui est l'une des plus vieilles démocraties du monde et que l'on pourrait difficilement qualifier de pays belliciste, a affirmé énergiquement ses droits lorsque la diplomatie n'a plus suffi.

Pourquoi le ministre n'est-il pas prêt, au nom du gouvernement du Canada, à affirmer énergiquement les mêmes droits que l'Islande au nom des pêcheurs canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Décidément, madame la Présidente, les grands discours ne manquent pas aujourd'hui.

Ma méthode, puisque c'est de cela qu'il est question, c'est celle de la main de fer dans le gant de velours.

Mme Clancy: De fer, dites-vous?

M. Crosbie: Vous verrez le fer lorsque le velours sera usé.

Une voix: Ça ne prend pas, John.

M. Crosbie: Mais pour revenir à la question du député, que propose-t-il que nous n'ayons pas déjà fait?

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement est saisie d'une résolution qui, soit dit en passant, a été présentée lors de la réunion convoquée à St. John's, Terre-Neuve, il y a deux ans pour faire démarrer le processus. Nous avons convaincu 40 autres pays de s'associer à cette résolution qui permettrait de régler le problème.

Depuis plusieurs années, nous échangeons avec la Communauté européenne au niveau diplomatique. Le premier ministre aura des discussions intensives sur la question avec les dirigeants des différents pays de la Communauté européenne. Nous avons invité les médias étrangers à venir à Terre-Neuve se rendre compte par eux-mêmes de la situation pour qu'ils puissent en faire état dans leur pays.

C'est là la teneur des mesures que nous avons prises. Qu'y a-t-il de mal avec la voie que nous avons choisie? Que pourrions-nous faire de plus pour l'instant? Je le demande au député.

L'hon. William Rompkey (Labrador): Madame la Présidente, il est évident que cette démarche n'a pas produit les résultats escomptés. C'est un échec et, de toute évidence, il n'y a plus rien à en attendre.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre dit ces choses, ce n'est pas dans sa nature. Ce n'est pas son genre. Pourquoi n'admet-il pas maintenant, tout comme l'a fait l'Islande, que la diplomatie est un échec, qu'il n'y a plus rien à en attendre et que nous devons prendre tout de suite des mesures unilatérales pour protéger les droits de nos citoyens.

La différence entre lui et nous n'est qu'une question de temps. Il préfère attendre, nous voulons agir immédiatement.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, si nous en référons au passé, au moins que ce soit exact.

La dernière fois que nous nous sommes trouvés dans cette situation et que les stocks de poisson de l'Atlantique Nord ont fait l'objet d'une exploitation intense, dans les années 60 et 70, alors que le parti de l'honorable député était au pouvoir, on y a pris plus de 1 800 000 tonnes de morues.

Les négociations qui ont eu lieu à cette époque et qui ont duré 10, 12 ou 14 ans, ont abouti à la Convention sur le droit de la mer. Le gouvernement du député a alors signé un accord, en 1977, avec la Communauté européenne lui donnant le droit de pêcher à l'intérieur de notre zone de 200 milles. Cet accord à duré jusqu'en 1986.

Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'étaient pas les tigres féroces, les puissants desperados qu'ils nous conseillent d'être maintenant que nous sommes au pouvoir. Quand eux étaient au pouvoir, leur comportement n'était pas aussi violent que celui qu'ils nous recommandent maintenant.

Nous poursuivons nos efforts diplomatiques et aussi longtemps qu'ils ont des chances de réussir, nous continuerons sur cette voie. Les Canadiens répugnent à avoir recours à la force ou à la violence. Nous sommes pacifistes et nous le resterons.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Je voudrais qu'il éclaire ma lanterne à propos de ces guerres commerciales que perd le Canada.

Les ordinateurs de fabrication canadienne constituent la plus récente cible du protectionnisme américain. L'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis était censé protéger ces industries mais en réalité des différends commerciaux les opposent constamment.

Voici ma question. Le ministre a-t-il fait savoir à son homologue américain lors des négociations sur l'ALÉNA qu'il refusait de remettre sur le tapis les exigences en matière de contenu applicables aux ordinateurs canadiens?

• (1140)

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, il s'agit d'une proposition qui a été présentée à la table de négociations dans le cadre des pourparlers sur l'ALÉNA. Cette règle-là est beaucoup plus restrictive que celle prévue dans l'ALE.

Nous l'avons rejetée lorsqu'elle a été présentée à la table et, lors des rencontres prévues pour la semaine prochaine, je me propose de le rappeler à mon homologue américain. Nous ne sommes pas prêts à accepter ce genre de restriction.

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk): Madame la Présidente, le ministre ne semble pas savoir que le Canada est plongé dans une guerre commerciale. À preuve, le homard, le bois d'oeuvre, l'acier, le blé, le saumon, les Honda, la bière et les ordinateurs; la liste est interminable.

Le ministre va-t-il enfin se rendre à l'évidence? Les Canadiens n'ont pas confiance en lui pour défendre leurs intérêts en matière de commerce extérieur. Quand va-t-il prendre des mesures concrètes pour contrer l'action des Américains dans ces domaines?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, ce genre de question n'est guère productive. Nous avons pris des mesures précises, des mesures qui ont permis de protéger les droits de ses électeurs.

Dans le dossier des droits compensateurs imposés à l'égard de la viande de porc, quand les Américains étaient en train d'avoir gain de cause en vertu de leur méthode, nous avons porté notre cause devant un groupe spécial de règlement des différends et nous avons gagné. Les Américains sont revenus à la charge, et nous avons gagné une deuxième fois. En fait, les Américains ont remboursé aux producteurs de porc les droits qu'ils avaient versés.

Ce n'est qu'un exemple que je décris en détail de ce que nous faisons pour défendre les intérêts des Canadiens, et plus particulièrement ceux qui habitent dans la circonscription du député. Nous continuons de lutter, qu'il s'agisse du bois d'oeuvre, des Honda ou du magnésium.

Je signale en passant à mon ami que, dans le contexte de relations commerciales bilatérales comme celles que nous entretenons avec les États-Unis, dont l'envergure est inégalée dans le monde entier, des différends surviennent forcément. La nouveauté par rapport aux dispositions de l'ALE c'est la création du groupe spécial de règlement des différends qui rend des décisions exécutoires, ce qui a été franchement bénéfique pour le Canada.

* * *

LES PÊCHES

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, le vendredi est le jour du poisson aussi je voudrais revenir au ministre des Pêches.

Manuel Marin, le commissaire aux pêches européen, a déclaré que la Communauté européenne a offert de son plein gré de faire étudier par le comité scientifique de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest les faits concernant le tort que celle-ci a causé aux stocks de poisson, mais le Canada a refusé.

Cette déclaration laissée sans explication pourrait être préjudiciable. J'invite le ministre à faire des commentaires à ce sujet.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, en ce qui concerne cette question, quand nous avons commencé à exercer des pressions sur la Communauté européenne en janvier 1989, après le rapport de cette année à ce sujet qui

a été presque rejeté, la première ligne de défense de celle-ci a été de dire que les conclusions des scientifiques canadiens ne seraient pas nécessairement acceptées par les scientifiques de la communauté.

Par conséquent, nous avons dit que dans ce cas, tous ces renseignements sont à la disposition des scientifiques de l'OPANO et que nous les communiquerions aux scientifiques de la Communauté européenne, et c'est ce que nous avons fait.

L'ambassadeur Gherson et le chef de notre direction des sciences viennent de rendre visite à la Communauté européenne, à l'Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni pour examiner avec eux tous ces documents et tous ces faits.

C'est simplement une excuse qu'a ressortie la Communauté européenne pour que le comité scientifique de l'OPANO se réunisse maintenant. Ce comité se réunira de toute façon et nous serons présents.

Tous nos renseignements sont à la disposition de tous ceux qui veulent en prendre connaissance. Les scientifiques de la Communauté européenne ne sont pas en désaccord avec nous au sujet de nos renseignements. Nous n'avons pas été en désaccord depuis plusieurs années. On essaye seulement d'embrouiller les choses.

Les faits sont évidents. L'année dernière, nous avons eu un quota de 190 000 tonnes pour la morue du nord et nous n'avons pu en pêcher que 127 000 tonnes. Qui a besoin de plus de preuves scientifiques ou autres que le fait qu'il n'y avait pas de poisson à pêcher?

M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan): Madame la Présidente, dans son dernier discours, le ministre nous a fait savoir que les stocks de poisson étaient épuisés. Pourtant, il semble que la Communauté européenne excède chaque année ses contingents, ce qui porte à croire que le poisson ne manque pas.

Quoi qu'il en soit, je voulais poser une question au ministre. Il y a eu beaucoup de discussions. Le ministre fait allusion à d'autres moyens le 30 mars, comme en fait foi le hansard, à la page 9017—et aujourd'hui encore. Mais avant d'en parler, le ministre pourrait-il nous dire dans quelle mesure l'OPANO nous appuie?

N'oublions pas que cette organisation compte dix membres, dont la CE. Qu'en pensent les neuf autres membres? Nous appuient-ils ou non? Et la CE? Y a-t-il des pays de la CE qui nous appuient? Il faudrait le savoir avant de recourir à d'autres moyens.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, en ce qui concerne l'OPANO, il y a je crois 12 ou 13 membres. Tous nous appuient et acceptent les contingents fixés par l'organisation.

L'exception est la Communauté européenne qui—depuis que l'Espagne et le Portugal sont devenus membres de la Communauté européenne en 1986—s'oppose aux décisions de l'OPANO concernant la morue du nord et certains stocks de sébastes et de plies—dont la plie américaine. Les autres pays sont en faveur des mesures de conservation et se rangent aux décisions de l'OPANO. Voilà quelle est la position jusqu'ici.

Pour ce qui est des autres membres de la Communauté européenne, je dois avouer qu'aucun ne nous témoigne un appui enthousiaste. Je me suis rendu au Royaume-Uni, en France, en Allemagne. Les ministres nous écoutent d'une oreille sympathique quand nous sommes là-bas, mais ne font rien aux réunions de la Communauté européenne pour discuter de cette question ou exercer des pressions sur l'Espagne et le Portugal afin de les obliger à mettre fin à la surpêche.

C'est pourquoi, nous demandons au premier ministre d'intervenir auprès des dirigeants—quand il va les rencontrer—pour qu'ils fassent pression sur l'Espagne et le Portugal de façon à les obliger à agir comme des pays civilisés et à cesser de nuire à l'environnement et de détruire certaines espèces animales appelées autrement à disparaître.

* * *

LE REVENU NATIONAL

M. Girve Fretz (Erie): Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. La municipalité de Fort Erie et l'administration du Peace Bridge m'ont fait des instances au sujet des voies spéciales destinées à accélérer la circulation.

Étant donné que cette initiative s'est révélée très efficace, le ministre pourrait-il dire aujourd'hui à la Chambre s'il poursuivra le programme des voies spéciales?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, comme le sait le député, ces mesures ont été mises en oeuvre à la suite de consultations approfondies avec les autorités des localités frontalières. L'industrie touristique et les villes frontalières ont trouvé très avantageuse la désignation de ces voies spéciales.

En fait, le maire de Fort Érié, que je citerai brièvement, a déclaré l'autre jour: «La voie spéciale réservée aux touristes pour remédier aux problèmes de circulation a obtenu un très grand succès.»

Avec de pareils commentaires, nous allons bien sûr continuer à réserver des voies aux touristes chaque fois et partout où la chose est indiquée.

* * *

LA SOCIÉTÉ MURATA ERIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, la ville de Trenton, en Ontario, qui est située dans ma circonscription, a été dévastée ces derniers mois par la perte de centaines d'emplois. Les habitants de Trenton en ont assez et, aujourd'hui, au moment même où je parle, des centaines d'entre eux manifestent dans les rues pour demander de l'aide.

La manifestation d'aujourd'hui a été organisée après que la société MuRata Erie eut annoncé, mercredi de cette semaine, qu'elle fermait son usine, faisant ainsi disparaître ses 300 derniers emplois.

Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Depuis 1987, MuRata Erie a reçu plus de 1 million de dollars en subventions du gouvernement dans le cadre du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense. Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à se servir des fonds auxquels MuRata Erie a droit dans le cadre du PPIMD, ainsi que d'une portion des prestations d'assurance-chômage devant être versées aux employés, pour travailler avec la ville de Trenton en vue de la conversion de cette usine et des ressources humaines disponibles à une nouvelle activité productrice en temps de paix?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, personne n'aime voir une entreprise qui est un employeur important dans une localité faire des mises à pied.

La députée a proposé quelque chose que nous faisons déjà. Nous travaillons avec les sociétés qui produisent du matériel militaire pour essayer de les aider à faire la transition vers d'autres produits. Nous nous servons surtout, à cette fin, du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, qui prévoit le financement de projets de recherche devant mener à la création d'emplois dans de nouveaux secteurs d'activité.

• (1150)

Donc, si ma collègue veut encourager la société MuRata Erie à présenter une proposition au gouvernement, nous l'examinerons certainement avec grand intérêt.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Madame la Présidente, la société MuRata a annoncé la fermeture de son usine, et nous espérons que le ministre se servira des fonds du PPIMD pour aider à la conversion de cette usine.

Dans le rapport de l'enquête sur la paix et la sécurité publié la semaine dernière et intitulé *Transformation Moment*, on réclamait un programme national de conversion économique à l'intention de notre industrie de la défense. Notre parti et son leader réclament constamment des programmes de conversion et de contrôle des armements à l'échelle mondiale.

Le gouvernement s'engagera-t-il aujourd'hui à présenter un livre vert sur la sécurité pour montrer ce qu'il compte faire en réponse aux préoccupations des Canadiens à l'égard de ces questions cruciales que sont la conversion de notre industrie de la défense et la promotion du contrôle des armements à l'échelle mondiale?

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je crois que j'ai répondu en partie à la deuxième question de la députée dans ma première réponse.

Le premier ministre a pris activement position en faveur du contrôle et de la réduction des armements, particulièrement dans les points chauds du globe, et nos activités internationales vont dans cette direction.

À l'échelle nationale, on peut dire que notre industrie de haute technologie dépend beaucoup moins du secteur militaire que celle de beaucoup d'autres pays. Nous n'avons donc pas du tout le même défi à relever que d'autres pays pour ce qui est d'aider les entreprises à faire la transition entre des activités militaires et des activités non militaires.

Cependant, pour répéter la réponse que j'ai donnée tout à l'heure, le but du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense est justement d'aider les entreprises à faire cette transition, et j'encourage la députée à travailler avec la société MuRata Erie pour voir s'il y aurait une possibilité qu'elle reçoive une aide financière du gouvernement fédéral.

* * *

L'EMPLOI

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

À Winnipeg et dans pratiquement toutes les grandes villes canadiennes, il y a des listes d'attente qui remontent parfois à deux ans ou plus et qui renferment les noms de Canadiens qui veulent avoir accès à des programmes de formation afin de pouvoir se trouver un emploi.

En dépit de cette situation, le gouvernement a réduit de 100 millions de dollars le budget de sa Planification de l'emploi, après avoir déjà fait une compression de 100 millions de dollars l'an dernier relativement à l'aide accordée aux personnes handicapées, aux immigrants et aux assistés sociaux.

Le coprésident de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre a déclaré que ces décisions vont à l'encontre de la politique gouvernementale visant à améliorer la compétitivité globale. Quelles mesures précises le gouvernement va-t-il prendre pour éliminer ces listes d'attente et fournir des emplois aux Canadiens?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, il est inconcevable que des députés puissent se lever en Chambre et faire croire aux Canadiens et aux chômeurs que le gouvernement consacre moins d'argent qu'auparavant à la formation. Il faut que la population sache que le parti politique d'en face s'est opposé au gouvernement lorsque celui-ci a proposé de consacrer plus de fonds à la formation des Canadiens en chômage.

En fait, nous avons cette année augmenté de 300 millions de dollars le budget global consacré à la formation. Cela signifie que 1,8 milliard de dollars seront affectés à la formation des chômeurs, par l'entremise de fonds d'assurance-chômage.

Par conséquent, si le député essaie d'insinuer que nous faisons moins qu'auparavant, il ne dit pas la vérité.

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Il ne faut pas oublier qu'il y a actuellement 1,5 million de chômeurs au Canada. Ce nombre est plus élevé qu'auparavant et moins d'argent est dépensé par personne.

Dans son dernier discours du Trône, le gouvernement fédéral a déclaré, et je cite: «Les gouvernements seront invités à réfléchir sur la nécessité d'intégrer à notre mentalité la valorisation du savoir pour donner aux Canadiens et aux Canadiennes les moyens de contribuer à la prospérité et d'en profiter pleinement.»

Comment une compression de 200 millions de dollars au chapitre de la formation, qui s'ajoute à une réduction de 250 millions de dollars de l'aide accordée aux collèges et universités, au maintien de la TPS sur les livres et autres outils d'apprentissage, à la décision d'ajouter six mois d'intérêt aux prêts d'étudiants et à la réduction de 66 millions de dollars, depuis 1985, du fonds pour le Programme Emploi d'été/Expérience de travail—comment toutes ces mesures vont-elles améliorer la compétitivité, hausser la productivité et favoriser la valorisation du savoir?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, les libéraux récidivent encore une fois: ils voudraient qu'on augmente le déficit, qu'on hypothèque l'avenir des Canadiens ou alors qu'on augmente les impôts, dans la pure tradition libérale.

Le Canada consacre près de 50 milliards de dollars par année à l'enseignement et à la formation. Un seul pays au monde, le Danemark, dépense un peu plus. Pourtant, lorsque nous examinons la situation, nous constatons que nous perdons du terrain face à nos concurrents sur la scène internationale.

L'initiative en matière de prospérité vise à faire en sorte que les intervenants au sein de l'économie, les enseignants, les particuliers, les syndicats, les milieux d'affaires et les gouvernements collaborent afin d'élaborer un plan d'action qui améliorera le rendement de notre investissement. Nous consacrons suffisamment d'argent. Ce qu'il faut ce n'est pas dépenser plus, comme les Libéraux le souhaitent, mais bien dépenser plus judicieusement.

* * *

LE REVENU NATIONAL

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national.

Ces dernières semaines, j'ai transmis au ministre et à son ministère des documents décrivant l'emploi abusif et dangereux que font le Parti vert et le Parti réformiste du crédit d'impôt pour contributions politiques. Bien que nous défendions le droit des Canadiens de contribuer à la

caisse des partis politiques de leur choix, le précédent que crée cette échappatoire nous inquiète énormément.

Le ministre peut-il confirmer ce qu'il m'a déjà avoué en privé, c'est-à-dire que son ministère ne peut rien faire, aux termes de l'actuelle Loi électorale, pour supprimer cette échappatoire et veiller à ce que l'argent des contribuables ne serve qu'à financer les campagnes électorales ou les activités courantes des partis politiques?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Madame la Présidente, aucune nouvelle échappatoire n'a été créée. Je tiens à préciser que, selon la loi actuellement en vigueur, un crédit d'impôt pour contributions politiques est accordé quand une contribution, en argent ou en valeurs négociables, est versée à un parti politique.

Toutefois, si cette contribution est retransmise à une organisation qui ne s'en sert pas à des fins politiques, on ne devrait pas alors accorder de crédit d'impôt.

Cela étant dit, nous cherchons toujours à améliorer la loi. À la suite des nombreuses allégations entendues dernièrement, j'ai discuté de la situation avec le directeur général des élections pas plus tard qu'hier. Je lui ai demandé de reconsidérer toute la question des crédits d'impôt accordés aux termes de la Loi électorale. Toujours à cause de ces allégations, je serai heureux d'étudier ce dossier avec mon collègue, le ministre des Finances, et de réexaminer également la Loi de l'impôt sur le revenu.

Nous sommes toujours désireux d'améliorer la loi quand l'occasion se présente.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, suite à la réponse du ministre, j'ai aussi parlé à des représentants d'Élections Canada et de Revenu Canada, et ces entretiens me donnent à penser que la loi doit être modifiée.

Ma question supplémentaire s'adresse au président du comité de la Chambre des communes chargé d'étudier la réforme électorale. Le député va-t-il s'assurer que, la semaine prochaine, le comité accordera une attention particulière à cette question, pour veiller à ce que cette échappatoire soit colmatée et que la loi soit modifiée, de manière que l'argent des contribuables soit utilisé uniquement pour les activités courantes des partis politiques et à des fins électorales, c'est-à-dire les fins pour lesquelles la loi a été adoptée en premier lieu?

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame la Présidente, en 13 ans, c'est la première fois que j'ai la chance de répondre à une question pendant la période des questions.

Des voix: Bravo!

M. Hawkes: J'imagine que j'ai environ deux minutes et demie pour le faire. Je veux d'abord remercier le député de sa question.

La Chambre a eu la sagesse de constituer un comité chargé d'examiner la Loi électorale, et toutes les formations politiques ont choisi pour en faire partie des députés ayant une longue expérience en politique et à la Chambre. Je sens une prédisposition des députés de tous les partis à faire plusieurs choses: ils veulent d'abord maintenir le crédit d'impôt, car il permet d'élargir le bassin de gens qui appuient le processus politique. Au lieu de laisser quelques personnes très fortunées le contrôler, ce processus appartient aux simples citoyens. À mon avis, nous nous entendons tous sur ce genre de principe.

La Commission Lortie a d'ailleurs recommandé d'apporter des modifications qui correspondent sensiblement à ce que le député préconise.

• (1200)

J'irais même plus loin en disant qu'il faudrait resserrer les conditions posées aux partis politiques. Si un reçu est émis pour un crédit d'impôt au niveau fédéral, la contribution ne devrait être utilisée qu'au niveau fédéral. Si le reçu est émis au niveau provincial, l'argent ne devrait servir qu'au niveau provincial.

Si vous avez lu le *Quorum* d'aujourd'hui, vous savez que, même si le Parti réformiste du Canada a annoncé qu'il ne présentait aucun candidat au niveau provincial en Alberta, il a été inscrit et a obtenu l'autorisation d'émettre des reçus aux fins de l'impôt provincial. Les provinces devraient peut-être étudier la question elles aussi.

* * *

LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Madame la Présidente, ma dernière question de la journée, s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Selon le budget principal des dépenses déposé à la Chambre des communes, 70 p. 100 du budget des installations portuaires pour petites embarcations accordé à la province de Terre-Neuve et du Labrador pour la période

de mars 1991 à mars 1992 a été dépensé dans une seule circonscription de la province.

Comment le ministre des Pêches et des Océans peut-il prétendre qu'il traite équitablement tous les pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador alors que 70 p. 100 du budget de cette province est allé à une seule circonscription, la sienne?

Des voix: Honte!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Pêches et des Océans et ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique): Madame la Présidente, je n'étais pas au courant. Mon personnel doit faire un travail remarquable.

Je suis tout à fait disposé à faire établir, à ce sujet, une ventilation des dépenses consacrées aux installations portuaires pour petites embarcations dans l'ensemble de Terre-neuve et du Labrador. Un grand projet a été réalisé l'an dernier à Prosser Rock dans St. John's-Ouest. C'était la première fois depuis un siècle qu'un port pour petites embarcations était aménagé dans la ville de St. John's.

Cette installation sert à des embarcations de tous les coins de la province. Le député a fait allusion à Ming's Bight. C'est un endroit que j'aime beaucoup.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE MATCH ANNUEL DE HOCKEY

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Comme une grève des joueurs frappe la LNH, l'attention des amateurs de hockey était rivée hier soir sur le match annuel opposant les pages du Parlement aux députés. Pour une fois, les pages nous ont livré une chaude lutte.

Brett Ballah, Brad Rylder, André Thomas, Geoff Pearcey, Davit Akman, Carlo Spadafora, Wade Aucoin, Serge Melanson, Carol Middleton, Patrick Folz, Pierre Joyal, Jake Irving, Daniel Léger et Matthew Breech nous ont offert la plus forte opposition que nous ayons eue depuis des années.

Pas suffisante, cependant. La condition physique et l'habileté athlétique a fini par l'emporter. Les députés Bill Romkey, David Dingwall, qui a compté deux buts et frappé le poteau cinq fois, Lorne Nystrom très brièvement, Pat Sobeski, Doug Fee, Brian Alexander O'Kurley, Willie Littlechild et moi-même avons compté 3 buts sans réplique dans les dernières minutes de jeu pour l'emporter 7-4.

Les députés n'ont obtenu qu'un appui modeste de la part de l'ancien député et membre de l'équipe nationale, Leo Duguay, du médaillé d'or Alwyn Morris et du gardien Tony Baldinelli, du bureau de Rob Nicholson,

Mike Richardson s'alignait avec les pages, et nos remerciements à Bob Allen du hansard qui a arbitré un match très agréable sans avoir à imposer une seule pénalité.

Des voix: Bravo!

Mme le vice-président: Il va de soi qu'il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement, mais le récit de cet événement nous a réjoui. Tous nos remerciements aux pages.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

ONZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Madame la Présidente, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le onzième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

* * *

LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes) demande à présenter le projet de loi C-67, Loi suspendant l'application de la Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Andre propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

LOI SUR L'INDEMNISATION DES CANADIENS EN VOYAGE OU EN POSTE À L'ÉTRANGER QUI SONT VICTIMES DE CRIMES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. John Brewin (Victoria) demande à présenter le projet de loi C-341, Loi concernant l'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes.

Mme le vice-président: Conformément au paragraphe 68(2) du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brewin: Madame la Présidente, je m'essaie à présenter ici à nouveau exactement le même projet de loi que j'ai présenté au début de la session, mais que la Chambre avait rejeté en deuxième lecture.

Le projet de loi vise à créer une caisse d'indemnisation des Canadiens en voyage ou en poste à l'étranger qui sont victimes de crimes. En ce moment, les Canadiens sont couverts au niveau provincial seulement pour les blessures subies au Canada, mais ils ne sont à peu près pas protégés lorsqu'ils sont en voyage ou en poste à l'étranger, ce qui est de plus en plus fréquent de nos jours. Cela relève de la compétence fédérale.

Je crois qu'il s'agit là d'un projet de loi important qui méritera assurément l'appui de tous les députés.

Mme le vice-président: M. Brewin propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

PÉTITIONS

LES RÉFUGIÉS

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, c'est avec un plaisir mêlé de tristesse que je présente ici une pétition concernant le nombre considérable de réfugiés qui, notamment ces derniers temps, sont expulsés du Canada vers leur pays d'origine.

Ces réfugiés subissent des épreuves personnelles et financières. Leur avenir était et demeure incertain, maintenant qu'on les renvoie dans leur pays.

Les pétitionnaires demandent à la Chambre des communes d'exhorter le gouvernement à faire preuve de compassion à l'égard de ces personnes.

LES EMPLOYÉS DE MAISON

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Madame la Présidente, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui me vient de ma circonscription, le Yukon. Cette pétition est signée par des gens qui emploient des résidents canadiens comme employés de maison.

Elle vise à porter à l'attention de la Chambre que le ministère des Affaires extérieures a décidé, comme nous le savons, de mettre fin à la pratique de traiter les demandes des employés de maison en vertu de règles autorisant ces personnes à obtenir le statut de résident permanent.

Mes électeurs s'opposent fortement à ce changement et demandent que la Chambre modifie immédiatement cette décision, afin que soient appliquées des règles plus justes qui permettent aux domestiques étrangers de rester au Canada, en reconnaissance de la contribution substantielle qu'ils font à notre pays.

LA CONSTITUTION

M. Chuck Cook (North Vancouver): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de présenter une pétition au nom des habitants de North Vancouver.

Les pétitionnaires croient que la Constitution intéresse tous les habitants du pays et demandent au Parlement d'adopter une loi prévoyant la tenue d'un référendum liant le Parlement à la décision de la population d'accepter ou de rejeter les modifications constitutionnelles proposées par le gouvernement.

• (1210)

LA CROATIE

M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 300 habitants d'Edmonton à propos de la Croatie. Cette pétition aurait dû être présentée plus tôt puisqu'elle a été approuvée le 13 mars.

Les pétitionnaires signalent que la Croatie s'est donnée un gouvernement démocratique lors d'élections auxquelles participaient plusieurs partis. C'est dans une proportion de 94 p. 100 que les Croatiens ont voté en faveur de l'indépendance. Les 330 habitants d'Edmonton font valoir que, à l'instar des autres peuples, les Croatiens ont droit à la liberté, à la démocratie et à l'autodétermination. Ils prient donc le Parlement de reconnaître

officiellement la Croatie comme étant un pays démocratique indépendant et souverain.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

M. Albert Cooper (Peace River): Madame la Présidente, je suis heureux de déposer une pétition signée par un grand nombre d'électeurs qui demandaient au gouvernement du Canada de conclure une entente avec le gouvernement du Brésil en vue de l'expulsion de Christine Lamont et David Spencer, ce qui est maintenant chose faite.

L'UKRAINE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. L'une est signée par plusieurs de mes électeurs et a trait au vote des Ukrainiens en faveur de l'indépendance. Ces pétitionnaires appuient fortement l'indépendance de l'Ukraine et la création de liens diplomatiques avec ce pays.

Je suis particulièrement fier de déposer cette pétition parce qu'elle vient de la circonscription qui compte probablement le plus grand nombre de Canadiens d'origine ukrainienne, à l'exception peut-être de la circonscription de Dauphin—Swan River.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, la deuxième pétition a trait à la TPS. Les pétitionnaires, qui encore une fois sont tous des électeurs de la circonscription de Yorton—Melville que je représente, prient humblement le Parlement de supprimer la taxe sur les produits et services en ce qui concerne les produits hygiéniques pour femmes. Je dépose donc cette autre pétition à la Chambre aujourd'hui.

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition provenant de nombreux habitants de localités de la région d'Ottawa, dont, entre autres, Nepean, Gloucester, Ottawa, Aylmer, Kanata et Stittsville.

Ces pétitionnaires se plaignent du fait que le prix de l'essence est beaucoup plus élevé dans la région d'Ottawa qu'il ne l'est dans le sud de l'Ontario. J'ajoute que nombre d'habitants de Kingston ont formulé la même plainte. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de faire pression sur le gouvernement pour qu'il remédie à cette injustice faite aux automobilistes de la région d'Ottawa.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROGRAMME VOYAGEUR

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, j'aurais dû en profiter pour invoquer le Règlement lorsque le secrétaire d'État était à la Chambre. Je me demande si le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement pourrait nous donner des renseignements au sujet du programme Voyageur. Le gouvernement a invité des jeunes de 16 à 21 ans à y participer.

Il semble qu'un grand nombre de formulaires aient été distribués dans tout le pays.

Je me demande si le secrétaire d'État pourrait donner à chacun des députés une liste par circonscription des invitations lancées, qu'il s'agisse de la Légion, du Club Kiwanis, etc.

Je crois savoir qu'un certain nombre de ces groupes ont reçu des invitations. D'autres n'en ont pas reçu et, bien sûr, les bureaux des députés s'en occuperont. Je me demande si cette information peut être obtenue. Elle doit sûrement exister sous forme de liste de distribution qu'on pourrait communiquer aux députés.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je suis heureux de répondre au député, qui a parlé d'un programme très important et très spécial à l'intention des jeunes Canadiens. Nous avons tous hâte d'appuyer ce programme. Étant un de ceux qui n'ont reçu aucune demande, je crois savoir que les demandes seront envoyées aux comités qui sont établis par les députés dans leur circonscription.

Je peux vérifier les renseignements que le député m'a demandés. Nous verrons ce que nous pourrons faire pour les lui transmettre le plus rapidement possible.

M. Dingwall: Je ne veux pas m'étendre sur cette question, mais je voudrais dire au député que, à l'heure actuelle, un certain nombre de groupes, par exemple, les légions royales canadiennes, ont déjà reçu beaucoup plus de demandes que les comités qui ont été établis. Je voudrais simplement le signaler au député. J'estime qu'il conviendrait que les renseignements qui existent actuellement soient transmis à tous les députés. Je remercie le député d'examiner activement cette question. Bien sûr, je sais qu'il fera rapidement rapport à la Chambre, peut-être plus tard aujourd'hui, sinon tôt lundi matin.

M. Cooper: Madame la Présidente, je tiens à répéter que je vérifierai ces renseignements. Selon ce que j'ai très clairement compris au sujet du programme, ce sont les députés qui devaient établir ces comités. Nous chercherons à savoir exactement ce qui se passe et à clarifier la situation, au profit non seulement du député, mais également de tous les autres députés de la Chambre qui, je le sais, s'intéresseront à cette question.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je suggère, madame la Présidente, que toutes les questions soient réservées.

Mme le vice-président: Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LOI DE 1992 SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre des Transports: Que le projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, comme vous vous en souvenez probablement, à 11h55 environ, je me penchais sur cette question et j'ai commencé par féliciter le ministre et ses collaborateurs ainsi que le gouvernement pour leur travail relativement à ce projet de loi qui est, en fait, assez semblable à la loi qui a été présentée en 1980 sauf qu'il y a plusieurs exceptions et plusieurs nouvelles propositions.

Ce qui m'intrigue vraiment dans le projet de loi, c'est le fait qu'on parle de deux partenaires, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Il n'est jamais question du gouvernement municipal ou des gouvernements régionaux.

Toute question touchant l'environnement peut relever à la fois de la compétence de trois niveaux de gouvernement, soit le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial, ainsi que le gouvernement municipal. On ne précise pas, semble-t-il, clairement dans ce projet de loi que ce troisième partenaire est visé.

Il renferme d'excellents aspects surtout en ce qui concerne les règles et les normes de sécurité, les indications de danger, les plans d'intervention d'urgence et les contenants. Ainsi, quiconque se livre à la manutention, à la demande de transport, au transport ou à l'importation de marchandises dangereuses doit respecter les conditions prévues en ce qui concerne les règles de sécurité, les documents nécessaires et les contenants.

Il est également question dans ce projet de loi de contenants normalisés, c'est-à-dire, tout contenant conforme aux normes de sécurité prévues par règlement, utilisé ou destiné à être utilisé pour le transport de marchandises dangereuses.

Le projet de loi prévoit ensuite qu'il est interdit de vendre, d'offrir en vente, de livrer, de distribuer, d'importer ou d'utiliser des contenants normalisés qui ne comportent pas toutes les indications de danger réglementaires.

C'est bien beau, mais on va plus loin en inscrivant une nouvelle disposition selon laquelle les fabricants ou importateurs de contenants normalisés doivent tenir un registre de ceux à qui ils les fournissent. Si, par la suite, on juge que ces contenants normalisés ne sont pas sécuritaires, on peut enjoindre leurs fournisseurs d'adresser un avis de défectuosité ou de rappel.

Le projet de loi comporte d'excellentes dispositions. Or, il n'y est malheureusement pas question du troisième partenaire en matière de transports, c'est-à-dire le gouvernement municipal.

• (1220)

J'ai aussi été frappé que l'on y présente beaucoup de nouvelles dispositions concernant l'inspection, déclarant notamment que, s'il a des motifs raisonnables de croire que des opérations de manutention, de demande de transport ou de transport de marchandises dangereuses s'effectuent dans des conditions qui contreviennent à la présente loi, l'inspecteur peut retenir les marchandises dangereuses jusqu'à ce que les opérations soient conformes à la présente loi. On l'autorise aussi à prendre lui-même ou faire prendre par toute personne qu'il estime qualifiée les correctifs nécessaires. C'est très bien, mais aucune allocation de fonds n'est prévue pour que l'inspecteur puisse appliquer les dispositions du projet de loi.

Pour toute mesure législative ou proposition, que ce soit au niveau fédéral, au niveau provincial ou au niveau municipal, l'important n'est pas seulement la proposition, c'est aussi le mécanisme d'application. Cela nous amène à l'aspect humain. Nous devons faire en sorte, non seulement d'avoir suffisamment d'inspecteurs, mais aussi d'avoir les moyens pour qu'ils puissent faire leur travail correctement.

Ce qui manque dans tout cela, ce sont les fonds nécessaires pour faire appliquer le projet de loi et pour permettre aux inspecteurs de faire leur travail.

Je ne sais pas combien de nouveaux inspecteurs le gouvernement prévoit embaucher. Je ne sais pas si l'on a pensé à cet aspect de la mesure législative. Je ne sais pas non plus si le gouvernement a été jusqu'à essayer de travailler avec les autres niveaux de gouvernement pour voir quelles sont les difficultés d'application qu'ils rencontrent.

Je peux vous dire qu'en ce qui concerne les risques environnementaux du transfert ou du transport de marchandises dangereuses d'un endroit à un autre, la population canadienne en général, et les habitants de ma circonscription d'Ottawa-Centre et de l'Ontario en particulier, considèrent cela comme une priorité. Je dis cela car, malheureusement, il est fréquent que les moyens de transport, trains ou camions, traversent des centres urbains sans que l'on soit sûr que toutes les dispositions de sécurité aient été prises. À ce propos, je pense qu'il est extrêmement important, au moins au niveau municipal, de savoir ce qu'il en est exactement du transport de marchandises dangereuses dans la municipalité.

Pour l'environnement, la présence de normes est indispensable. S'il y a un domaine où il faudrait des normes nationales, c'est bien dans celui de l'environnement. Le gouvernement devrait peut-être profiter de l'occasion et se servir du projet de loi qui est présenté pour entreprendre des négociations avec les différents paliers de gouvernement en vue d'établir des normes environnementales.

Si je dis cela, c'est parce qu'à l'heure actuelle, au Canada, les normes environnementales varient d'une région à l'autre. Par exemple, si on prend l'assainissement de l'environnement ou les mesures de protection contre les marchandises dangereuses, ce qui est une priorité dans une région ne l'est pas nécessairement dans une autre.

Les normes environnementales sont très importantes, surtout de ces temps-ci. Il a beaucoup été question, depuis 1988, d'éliminer les substances dangereuses provenant des grands centres urbains. Pourtant, je n'ai pas vraiment vu de mesure à cet effet. Je n'ai pas vu les résultats. Si un gouvernement quelconque, quel qu'il soit, a pris des mesures à ce sujet, aucune étude d'impact ne le démontre. En fait, nous avons retiré toutes les matières dangereuses et tous les déchets de nos centres urbains lorsqu'il était possible de les placer ailleurs au pays.

Il est donc grand temps que le gouvernement fédéral entame des discussions avec les différents niveaux de gouvernements, provinciaux et municipaux, afin de traiter de la question des matières dangereuses entreposées, particulièrement dans les grands centres urbains, pour en arriver à établir une stratégie en vue du déplacement de ces matières vers des lieux où leur présence menacerait moins la sécurité du public et de l'environnement.

L'aspect de l'application de la loi est important; toutefois, celui de la prévention l'est encore davantage. Comme vous le savez, nos lois au niveau fédéral, provincial ou municipal semblent faites pour régler des problèmes existants. Malheureusement, il existe peu de mesures, à ces différents niveaux, qui traitent de prévention. Lorsque nous parlons de prévention, nous parlons aussi d'information, nous parlons aussi de sensibilisation du public, nous parlons aussi de programmes d'intervention au niveau des écoles secondaires, de la communauté en général, du milieu des affaires ou de différents secteurs de la société. Nous devons prendre des mesures dynamiques et pousser plus loin nos démarches afin que, dorénavant, les

mesures de prévention fassent partie de tout projet de loi présenté, quel qu'il soit.

Ce principe s'appliquerait à tout projet de loi, qu'il s'agisse de l'environnement ou de toute autre question. Il faut tenir compte de cet élément, de la question de l'information et de celle de la prévention.

J'ai parlé un peu de l'absence du troisième élément. Un peu plus tôt dans la journée, mon collègue d'Ottawa—Vanier a attiré mon attention sur une question très importante. Probablement qu'il aimerait bien, pendant la période des questions ou observations, partager ses inquiétudes avec cette Chambre et aussi avec les Canadiens en général pour montrer un exemple de ce qui se passe dans l'une des circonscriptions d'Ottawa-Carleton, c'est-à-dire ici dans notre région.

Ce projet de loi est rempli de bonnes choses. Ce qui fait défaut toutefois, je le répète, c'est la question de son application, des programmes d'intervention dans le milieu, de prévention et d'information. À propos de l'application de la loi, je voulais parler des fonds dont nous aurions besoin pour en appliquer les dispositions.

Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de tenir des audiences publiques après la deuxième lecture. Ce serait une excellente occasion pour tous les parlementaires, tout comme pour la population en général, de faire part au comité de toutes les questions qu'ils pourraient se poser au sujet du transport des marchandises dangereuses et du transfert des déchets d'un point à un autre.

Nous nous trouvons ici en présence d'un projet de loi qui, à mon avis, constitue un bon point de départ. Il va nous amener, je l'espère, à tenir avec les différents ordres de gouvernement des discussions qui pourraient déboucher finalement sur une norme nationale en matière d'environnement. Nous pourrons ainsi protéger les intérêts du public et apporter à la question de la sécurité une solution réelle et efficace.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue d'Ottawa-Centre pour son intervention. En effet, lorsque le projet de loi a été déposé en décembre dernier, j'ai immédiatement communiqué avec des intervenants régionaux et municipaux pour savoir si le projet de loi en question aurait un impact sur mon comté et ma préoccupation première, à ce moment-là, était le transport des matières dangereuses.

• (1230)

J'étais préoccupé à ce moment-là avec le transport des matières dangereuses dans mon comté car, comme on le sait, Ottawa—Vanier est le corridor naturel pour le transport par camions de matériaux qui sont jugés parfois dangereux. J'ai écrit à M. Peter Clark, le président de la Municipalité régionale d'Ottawa—Carleton, le 15 janvier. Il m'a répondu le 4 mars dernier.

[*Traduction*]

Dans la lettre qu'il m'a adressée, M. Clark fait état de certaines réalités très intéressantes concernant le transport de marchandises en général et des produits dangereux en particulier. J'aimerais partager avec la Chambre certains des commentaires qu'il fait dans sa lettre à propos du projet de loi C-45 qui, comme nous le savons, vise à renforcer la réglementation concernant le transport des marchandises dangereuses. Sur une période de 12 heures, soit la moitié d'un jour, dans ma circonscription, le nombre de poids lourds qui passent sur le pont MacDonald-Cartier, qui est un pont interprovincial entre le Québec et l'Ontario, est d'environ 2 200, soit près de 5 p. 100 de tous les véhicules qui empruntent ce pont pendant cette période de 12 heures. Voici un extrait de la lettre:

> Pendant les heures de pointe, le matin et le soir, le nombre de poids lourds est d'environ 200 par heure, soit 3 à 5 p. 100 du volume total.

Dans ma circonscription. M. Clark ajoute:

> Le nombre de camions qui empruntent la rue Nicholas dans les deux sens, au sud de la rue Laurier, entre 7 heures du matin et 7 heures du soir, est légèrement supérieur à 2 500, ce qui représente de 7 à 9 p. 100 de la circulation totale pendant cette période. Pendant les heures de pointe, le matin et le soir, le nombre de camions qui circulent varie entre 180 et 270 par heure, soit approximativement de 7 à 9 p. 100 du volume total.

L'an dernier, 24 p. 100 des accidents qui ont eu lieu dans ce corridor impliquaient des camions. Ce problème préoccupe beaucoup les gens de ma circonscription, comme le sait d'expérience le député d'Ottawa-Centre. Il a été membre du conseil municipal d'Ottawa et membre du conseil régional. Il comprend ce problème et je me suis surtout préoccupé du transport des marchandises dangereuses.

Dans sa lettre, M. Clark déclare que 2,1 p. 100, environ de 45 à 50 camions, transportent tous les jours des marchandises dangereuses. Celles-ci, selon la définition contenue dans la lettre de M. Clark, pourraient être notamment «. . .des solvants, du propane, de l'oxygène, des carburants ou des produits pétroliers.»

Je m'inquiète du paragraphe 3(1) du projet de loi qui stipule:

> La présente loi lie Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province.

Et je souligne, ou d'une province. Puisqu'il s'agit ici essentiellement d'un problème interprovincial entre l'Ontario et le Québec, et qu'il pourrait se produire, j'imagine entre n'importe quelles provinces, le député a-t-il une idée de la façon dont nous pourrions obtenir la collaboration des municipalités, régionales ou non, pour résoudre le problème du transport des marchandises dangereuses? Il faudrait que nous puissions être certains qu'on ne court aucun danger éventuel dont la responsabilité retomberait en partie sur les municipalités et que les provinces devraient résoudre d'une manière ou d'une autre. Le gouvernement fédéral, dont l'autorité ici serait suprême, à mon avis, aurait la responsabilité de s'assurer que les inspecteurs veillent à ce que le transport se fasse sans danger et qu'il soit effectué d'une manière sûre et coordonnée, mais surtout à ce que nous évitions le centre des villes. Les gouvernements régionaux avec les provinces n'utilisent plus les couloirs de circulation du centre des villes pour transporter des marchandises dangereuses à cause du danger potentiel qu'un accident nuise excessivement à notre environnement, à la qualité de vie des gens de la localité et peut-être à notre bien-être général en entraînant, notamment, des pertes de vies humaines.

Je demande au député s'il a eu l'occasion, en tant que membre du conseil municipal et ancien membre du conseil régional, de se pencher sur ce problème et s'il peut me donner une raison ou me convaincre qu'en effet nous pouvons compter sur la coopération des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour régler cette question.

M. Harb: Madame la Présidente, je tiens à remercier mon collègue d'Ottawa—Vanier qui intervient toujours en faveur de ses électeurs sur des questions qui touchent leur vie quotidienne et leur sécurité. En fait, même à l'époque où je siégeais au conseil municipal, le député communiquait régulièrement avec moi, verbalement ou par écrit, pour me faire connaître les préoccupations de ses électeurs, surtout sur des questions de transport et des questions concernant l'environnement.

Je dois dire que la consultation directe est la meilleure méthode pour résoudre n'importe quel genre de problème. Il faut réunir tous les différents intervenants pour examiner ensemble leurs sujets de préoccupation et tâcher d'y remédier.

Mes collègues ont soulevé par exemple la question du transport interprovincial des marchandises. La circonscription d'Ottawa—Vanier est traversée par un axe nord-sud. Je puis dire qu'il y a beaucoup de camions qui empruntent les itinéraires que mon collègue a décrits pour passer de l'Ontario au Québec.

Il n'y a rien dans le projet de loi qui touche vraiment la question de la sécurité urbaine en ce qui a trait au transport des marchandises. Il n'y a rien non plus dans le projet de loi qui concerne le transport de substances dangereuses d'une province à l'autre, qui définisse la responsabilité et qui détermine à quel moment une province assume la responsabilité de veiller à la sécurité des camions ou à celle de la collectivité.

À cet égard, je veux non seulement féliciter mon collègue d'avoir soulevé la question, mais l'assurer également que les municipalités se sont déjà préoccupées de la question. Comme nous l'avons vu dans le mémoire des municipalités de la région, on s'y inquiète du volume énorme du trafic routier et de l'augmentation des accidents de camions.

Je me demande ce que le gouvernement songe à faire pour remédier à ces problèmes, étant donné surtout que le gouvernement fédéral s'est débarrassé de sa responsabilité d'associé à part entière en matière d'infrastructures, de moyens de transport et de voies de communication interprovinciales, et quand il s'agit d'aider les municipalités à se doter d'usines de traitement des eaux usées et de remédier au problème de débordement de leurs systèmes d'égouts et ainsi de suite.

En soulevant cette question, mon collègue a attiré mon attention sur un autre problème, celui du manque de participation du gouvernement fédéral aux dépenses municipales en matière d'infrastructures. Évidemment, on pourrait attribuer la cause d'un accident au fait qu'un camion transportant des déchets ait emprunté des routes en piètre état qui n'étaient pas assez larges et sécuritaires.

L'environnement ne relève pas et ne relèvera jamais d'un seul niveau de gouvernement. Il faut que les trois niveaux de gouvernement en assument la responsabilité. L'une des lacunes de ce projet de loi, comme je l'ai mentionné et comme l'a clairement rappelé mon collègue d'Ottawa-Vanier, c'est l'absence du troisième niveau de gouvernement, des municipalités, de même que la sécurité des centres urbains que traversent des camions transportant des marchandises dangereuses.

Je n'ai pas la solution à ce problème, mais je crois que le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère des Transports et d'autres ministères, se doit d'étudier la question avec les municipalités et les provinces, puisqu'elle est liée aux normes environnementales.

Cela m'amène à parler du deuxième point que soulevait mon collègue un peu plus tôt aujourd'hui, soit les marchandises dangereuses actuellement entreposées dans les grands centres urbains du Canada. Qu'entendons-nous faire à ce sujet? Quand le gouvernement a-t-il l'intention de commencer à déplacer ces marchandises dangereuses afin d'assurer la sécurité non seulement de la population actuelle, mais aussi des générations à venir?

• (1240)

Je remercie le député d'Ottawa—Vanier pour sa question.

M. John Brewin (Victoria): Madame la Présidente, je prends aujourd'hui la parole pour participer au débat en deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses. Comme la Chambre le sait, cette mesure vise à inclure dans la loi un certain nombre d'idées et de recommandations importantes. Ce projet de loi a mon appui et celui de mon parti, comme l'a déjà expliqué notre porte-parole dans ce domaine.

Si vous me le permettez, je voudrais faire quelques observations, cette question suscitant un intérêt particulier sur la côte ouest du Canada. Il y a quelques années, on a porté à l'attention de la population le fait que des marchandises dangereuses étaient souvent transportées à bord des traversiers de la Colombie-Britannique. Leur transport s'effectuait sans que les autorités fassent les inspections nécessaires, assurent une surveillance suffisante et veillent au respect des règlements. Nous avons donc étudié la situation très attentivement et nous avons constaté que c'est très bien d'adopter une excellente mesure législative ou de bons règlements, mais il est encore plus important de s'assurer que le gouvernement du Canada fournit le personnel nécessaire pour en garantir le respect.

Aucun rapport sur la situation des traversiers de la Colombie-Britannique n'a encore été présenté à la Chambre. Nous ne savons pas non plus si, en réponse aux préoccupations alors exprimées par la population, le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer que les règlements sont respectés et que la population est protégée. Nous espérons que le ministre et les représentants de son ministère témoigneront bientôt devant le comité chargé d'étudier le projet de loi. Nous essaierons alors d'obtenir un engagement du gouvernement, celui d'assortir cette mesure des fonds et du personnel nécessaires pour garantir que la population est bel et bien protégée. Le projet de loi C-45 ne doit pas se résumer à de belles paroles et n'être qu'une façade.

La deuxième contribution que je veux faire concerne certains défauts que contient le projet de loi, principalement parce que le gouvernement n'a pas tenu compte des démarches très efficaces faites auprès de tous les députés par l'Association internationale des pompiers. On avait proposé que cette mesure législative fédérale prévoie la création de prestations aux agents de sécurité publique, prestations qui seraient indexées et auxquelles seraient admissibles les survivants des pompiers qui perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions ou la famille d'un agent qui souffre d'une incapacité totale permanente directement liée à l'exercice de ses fonctions.

Deuxièmement, il faudrait que les hôpitaux aient le mandat d'aviser le personnel d'intervention d'urgence de toute exposition possible à des maladies infectieuses. Troisièmement, il faudrait créer un système informatisé qui permettrait aux pompiers d'avoir accès instantanément à des renseignements exacts sur les lieux d'un accident impliquant des matières dangereuses.

Ces dispositions devraient être dans le projet de loi. Le gouvernement devrait dire à la Chambre et au public pourquoi il les a laissées de côté. Ce sont manifestement des idées importantes qui devraient être incluses dans cette mesure législative. Elles sont déjà incluses dans le projet de loi d'initiative parlementaire présenté par le député de Port Moody—Coquitlam, et il est important que la Chambre en fasse un examen approfondi.

Cela étant dit, nous appuieront certainement ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture afin qu'il soit renvoyé au comité en espérant que les améliorations nécessaires y seront apportées à cette étape-là.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest—Revelstoke): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans ce débat pour soulever deux ou trois points qui, selon moi, présenteront un intérêt particulier pour tous les députés, l'industrie et l'ensemble des travailleurs qui doivent s'occuper du transport de mar-

chandises dangereuses. Ces points seront sûrement abordés au cours des travaux du comité.

Je voudrais tout d'abord faire quelques observations générales sur le projet de loi. Le projet à l'étude, intitulé Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses, est une version remaniée de l'actuelle Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Le but explicite du projet de loi est d'accroître la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement pendant le transport des marchandises dangereuses.

Le projet de loi porte aussi sur d'autres questions, notamment les suivantes: manutention, transport et importation de marchandises dangereuses, exigences et normes en matière de sécurité, plans d'intervention d'urgence, réglementation de contenants normalisés, responsabilité financière, mesures à prendre pendant les interventions d'urgence, pouvoirs d'inspection et d'intervention des inspecteurs fédéraux.

Le projet de loi C-45 renforcerait la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Nous admettons volontiers que certaines améliorations nous plaisent.

Le projet nous donnera un cadre législatif clair pour réglementer le transport de ces marchandises, il mettra davantage l'accent sur les mesures à prendre avant le transport proprement dit afin de garantir la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

À propos de ce dernier point, je voudrais commenter brièvement la question soulevée à l'article 6 du guide de l'inspecteur sur l'application de la Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses.

Voici ce que dit cet article:

> En cas d'accident certaines matières dangereuses peuvent encore, après coup, causer des dégâts ou présenter un risque. Une fuite de gaz comprimés ou inflammables transportés par wagon-citerne pourrait, par exemple, causer un accident secondaire. Cet article exige, pour les matières dangereuses énumérées à l'annexe XII du Règlement, que des plans d'intervention d'urgence soient établis avant même de les expédier. Il incomberait donc à l'expéditeur d'être prêt à intervenir en cas d'accident mettant en cause ces produits.
>
> Le fardeau en incomberait donc à l'expéditeur, qui est le plus souvent le fabricant, car c'est lui l'expert concernant les caractéristiques du produit et celui qui est le mieux placé pour savoir quoi faire pour intervenir efficacement en cas d'accident. Si le fabricant n'est pas au Canada, c'est l'importateur qui est considéré comme l'expéditeur. Ce principe vaut pour l'ensemble du projet de loi, de sorte que tout ce qui s'est fait ou aurait dû se faire hors du Canada est la responsabilité de l'importateur. Notez que cela offre une meilleur protection et permet de mieux appliquer la loi que lorsqu'on a affaire à un agent. Les dispositions relatives aux agents ont par conséquent été abrogées.

Les paragraphes suivants répondent à notre principale préoccupation à cet égard.

> Selon les modalités de cet article, quiconque désire expédier une matière mentionnée à l'annexe XII devra présenter un résumé de plan d'intervention d'urgence qui sera «immédiatement» agréé provisoirement. Une fois qu'un spécialiste des mesures correctives aura examiné le plan attentivement, l'agrément sera maintenu s'il le juge acceptable. Si le plan est jugé inacceptable, l'agrément sera retiré et l'expéditeur devra cesser d'expédier cette matière dangereuse.

Ce dernier paragraphe est de nature à nous inquiéter car il semble indiquer que l'on accordera provisoirement sur-le-champ la permission de transporter les marchandises énumérées à l'annexe XII, les matières les plus dangereuses, avant qu'un spécialiste des mesures correctives n'examine le plan attentivement.

Si, comme le texte dit clairement qu'il ne s'agit que d'une approbation préliminaire, l'intention est d'exiger que l'expéditeur attende les résultats de cet examen attentif avant d'expédier les matières en cause, il n'y a pas de problème. Cela ne donnera pas grand-chose aux préposés à la sécurité ni aux localités par où transitent des produits dangereux si l'on attend qu'un accident se produise pour renverser la décision ou supprimer l'expédition de ces marchandises une fois qu'elle sera commencée.

• (1250)

C'est donc manifestement un des points que nous voudrons examiner attentivement au comité afin de nous assurer que l'approbation «immédiate» ne vise que les préliminaires et non l'expédition elle-même tant qu'on n'aura pas procédé, comme on le dit ici, à un examen approfondi de la situation.

Mes collègues ont abordé un certain nombre d'autres questions sur lesquelles je voudrais revenir.

Beaucoup de marchandises très dangereuses transitent par Kootenay-Ouest—Revelstoke, ma propre circonscription. La plupart de ces marchandises sont transportées par camion ou par train. Or, cette région est très accidentée et offre des segments de voie ferrée parmi les plus difficiles au Canada et certes beaucoup des côtes les plus abruptes du réseau routier national.

Par suite en partie de la politique fédérale de réglementation et de législation des transports, les camions lourds, dont beaucoup transportent de grandes quantités de marchandises aussi dangereuses que du chlore à l'état gazeux, sont de plus en plus nombreux sur nos routes pleines de côtes abruptes et dans nos centres urbains.

Le transport ferroviaire est relativement plus sûr et plus maîtrisable puisqu'il n'a pas en général à partager la voie avec les automobilistes, dont le comportement est plutôt imprévisible. En outre, les conditions de la route sont très souvent beaucoup plus dangereuses que celles du transport ferroviaire. Nous avons vu ce changement se produire en faveur de la route à la suite de l'abandon de nombreuses voies ferrées secondaires desservant des zones industrielles.

Nous avons d'ailleurs eu un certain nombre d'incidents. Heureusement, aucun d'entre eux n'a causé de déversement majeur de substances qui auraient posé un danger sérieux et immédiat pour la santé de la population civile. Il reste que nous comptons certains accidents graves impliquant des camions qui transportaient des marchandises industrielles, dont certaines étaient soumises à la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses, en plein dans les villes de Trail et de Castlegar.

Ces incidents ont eu tendance à se multiplier par le passé. Il s'est produit à l'occasion, sur certaines lignes de chemin de fer de notre région, des explosions provoquées qui ont souvent interrompu les services de transport des marchandises industrielles, tant par chemin de fer que par camion. Nous espérons que cela ne se produira plus jamais. Mais ce problème se produit de plus en plus souvent sur nos autoroutes.

Parmi les autres questions que mon collègue de Kootenay–Est a soulevées hier, il y en a une qui est étroitement liée à ce problème. Il s'agit des modifications apportées aux trains. On a d'abord éliminé les fourgons de queue, puis on a cessé d'installer des signaux clignotants à l'arrière des trains, ces signaux de queue de train, pour les remplacer par des réflecteurs. Or, certains de ces trains transportent des produits dangereux.

On se demande peut–être si ces questions sont vraiment pertinentes à l'étude de ce projet de loi, mais si le nombre d'accidents augmente, et il augmentera presque certainement si nous allégeons la réglementation relative au transport, la fréquence des déversements de matières dangereuses dans les cours d'eau à fort débit des montagnes de Colombie–Britannique augmentera nécessairement.

On installe des réflecteurs au lieu de signaux clignotants à l'arrière des trains et l'on ne dote plus les fourgons de queue de personnel chargé de surveiller les différentes unités et de rapporter la situation. Or, en région montagneuse, où les nuages, le brouillard, la boue, la neige et les courbes accentuées s'ajoutent aux fortes pentes, il n'y a tout simplement plus moyen de tenir compte de la longue distance de freinage nécessaire au cours des descentes, s'il n'y a pas de signal clair sur le dernier wagon que le train est arrêté ou qu'il ralentit. Il n'est donc pas possible de freiner à temps pour éviter une collision qui pourrait être grave.

Cela se produit, je le répète, dans des régions où les trains transportent des produits dangereux et émettent des matières dans des cours d'eau à fort débit; le dommage est fait avant qu'une équipe d'intervention d'urgence ait eu le temps d'intervenir.

Ce sont des questions pertinentes même si elles ne sont pas directement liées au projet de loi dont nous sommes saisis.

En dernier lieu, je voudrais soulever de nouveau la question du mémoire que l'Association internationale des pompiers a, en mai dernier, adressé à un certain nombre de mes collègues du NPD et des autres formations sans doute.

Ce mémoire est lié dans une certaine mesure à une étude intitulée *Electronic Waybill for Rail Transport of Dangerous Goods* et soumise par ATG, Automation Technologies Group Inc., en août 1991, au Centre de développement des transports, Politiques et coordination, de Transports Canada.

Ce système assurerait principalement une surveillance électronique des produits dangereux dans un système informatique qui est vital de nos jours où de grandes quantités de produits dangereux sont transportés. Ce système permettrait aux responsables des permis et aux équipes d'intervention d'urgence, y compris les pompiers, de savoir instantanément à quoi ils ont affaire et comment y faire face.

Le mémoire qui a été présenté l'an dernier par l'Association internationale des pompiers et le projet de loi d'initiative parlementaire qu'a présenté mon collègue, la députée de Mission—Coquitlam à ce sujet pourraient tous deux être étudiés plus en détail en comité.

Les pompiers ont intitulé leur mémoire *Right to Know*. Ils font remarquer:

> L'aspect le plus dangereux du métier de pompier est constitué par l'intervention liée aux substances dangereuses. Les pompiers du Canada souffrent particulièrement du manque de renseignements à leur disposition en pareils cas. L'accès à des renseignements précis est crucial si on veut sauver des vies humaines et des biens dans des incendies, car le type d'intervention qui convient dans le cas d'une substance dangereuse pourrait se révéler catastrophique si une autre substance se trouvait sur les lieux.
>
> Il existe divers systèmes techniques perfectionnés qui permettraient aux pompiers de connaître la nature exacte des substances dangereuses présentes dans un lieu et de fournir des conseils sur la façon de procéder dans ce genre d'incident. Ces systèmes peuvent être utilisés tant pour les substances dangereuses présentes dans les structures fixes que pour les substances dangereuses en transit.
>
> Les renseignements que donnent ces systèmes visent à renseigner non seulement sur la nature des substances dangereuses présentes mais également sur les techniques d'intervention d'urgence à employer. De tels systèmes peuvent même fournir des directives sur l'évacuation des localités.
>
> Si pareil système d'identification des substances dangereuses était mis en oeuvre, les pompiers disposeraient des données dont ils ont besoin pour intervenir efficacement lorsqu'un incident arrive et pourraient ainsi sauver des vies et protéger les biens ainsi que l'environnement.
>
> L'Association internationale des pompiers est favorable à la mise sur pied d'un système informatisé à l'échelle nationale qui fournirait rapidement aux pompiers des renseignements précis sur les lieux mêmes d'un incident causé par des substances dangereuses.

Je voudrais faire une analogie—je sais que ce n'est pas aussi simple que cela—puisque le même principe s'applique. Si les supermarchés se servent d'ordinateurs pour identifier les prix et tenir leurs inventaires, il n'est pas exagéré de penser qu'on puisse utiliser le même genre de moyens techniques à l'échelle nationale pour permettre aux pompiers et aux équipes d'intervention d'urgence de travailler efficacement.

C'est, selon moi, un objectif tout à fait réaliste. Nous disposons déjà des techniques nécessaires. Le gouvernement a à sa disposition de bonnes études à ce sujet. Nos voisins du Sud poursuivent leurs recherches dans ce domaine. Nous pouvons profiter de tout ce qui se fait dans le monde pour obtenir la meilleure technologie qui soit.

Il va de soi qu'un tel système est coûteux. Toutefois, si on songe aux dommages causés par une seule catastrophe majeure comme celle qui s'est produite il y a quelques années à Mississauga—et encore là, il n'y a heureusement pas eu beaucoup de victimes—ou comme celle qui pourrait survenir à tout moment dans n'importe quelle grande ville canadienne, force est de conclure que le coût relatif à la mise en oeuvre d'un tel système, qui est maintenant techniquement réalisable, est relativement peu élevé. Il suffit d'un grave incident et nous nous apercevons alors que le coût de la mise en oeuvre de ce type de système serait, en fait, une aubaine pour nous tous.

• (1300)

En conclusion, nous appuyons généralement l'objectif général de ce projet de loi. Nous sommes conscients du fait qu'il permet dans une certaine mesure d'améliorer le régime actuel, mais nous croyons qu'on pourrait y apporter d'autres améliorations pour faire en sorte de sauver des vies, de protéger l'environnement et d'assurer la survie de localités dans tout le pays, et nous entendons bien soumettre des propositions à cet effet au comité.

Mme le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif E.)

M. Angus: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je pense que vous vous apercevrez que la Chambre est disposée à ce qu'on déclare qu'il est 15 heures afin de pouvoir passer aux initiatives parlementaires.

Mme le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme le vice-président: Comme il est 15 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Français*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES FORÊTS

MESURE MODIFICATIVE

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur) propose: Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et déféré au Comité législatif D.

—Madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier de m'avoir donné l'occasion d'ouvrir le débat sur une initiative parlementaire que j'ai eu le plaisir d'introduire. Comme vous le savez, ce projet de loi a pour objet de changer, dans la version anglaise, le nom du ministère des Forêts en remplaçant *Department of Forestry* par *Department of Forests*. Un bref survol des raisons qui ont inspiré cette mesure législative nous aidera à situer le débat.

Premièrement, vous vous souviendrez certainement, madame la Présidente, qu'en 1989, le gouvernement avait accepté d'inclure une définition de l'expression «développement durable» dans le mandat du nouveau ministère des Forêts. Je me permets de souligner, en toute humilité, que cette définition fut incluse dans le mandat du ministère des Forêts, suite à un amendement que j'ai déposé auprès du Comité législatif qui était saisi de cette question.

Par ailleurs, la définition de cette expression dans un projet de loi, à savoir que le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs, a été une étape très significative dans le dossier de l'environnement.

Ainsi, cette définition nous assure que le ministère des Forêts jouera un rôle clé dans la préservation des boisés précieux du Canada. De plus, elle aide à assurer que lorsque les gouvernements fédéraux utiliseront l'expression, ils auront une définition claire et précise.

Deuxièmement, dans son rapport intitulé *Les forêts du Canada: le rôle du fédéral*, le Comité permanent des forêts et des pêches soulignait l'importance du développement durable. En effet, dès sa première recommandation, le comité préconisait que les principes du développement durable et de l'intendance devaient constituer l'assise de la future politique gouvernementale en matière d'aménagement des forêts canadiennes.

Par ailleurs, dans sa deuxième recommandation, le comité préconisait que le nouveau ministère fédéral des Forêts soit chargé de lancer et de mettre au point un processus et une structure permettant de concevoir, de planifier et de mettre en oeuvre le développement durable des forêts canadiennes.

Or, dans sa troisième recommandation, le comité affirmait, et je cite: «. . .dans le contexte de sa mission et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère [devrait être] remplacé, en anglais, par celui de «*Federal Department of Forests (Forests Canada)*».

Ainsi, dans la discussion concernant cette recommandation, le comité soulignait que l'appellation anglaise du nouveau ministère s'éloignait passablement de son nom en français. Vous conviendrez, madame la Présidente, que «*Forestry Canada*» a une toute autre connotation que «Forêts Canada».

Toujours selon le rapport du comité, le terme «foresterie» porte à confusion, puisqu'il ne signifie pas la même chose pour tout le monde. Ainsi, dans le vocabulaire de nombreux environnementalistes, le terme s'applique à l'industrie du bois, tandis que pour la plupart des responsables ministériels et des représentants de l'industrie, il comprend toutes les activités forestières et leur gestion.

À titre d'exemple, un des témoins qui a comparu devant le comité, M. Mathew Wright, le vice-président de l'Association des produits forestiers de la Nouvelle-Écosse, faisait le point, et je cite: «le mot «foresterie» semble beaucoup plus axé sur le développement industriel que le mot «forêts» qui a un sens beaucoup plus général et qui évoque des images beaucoup plus larges.»

Or, comme vous pouvez le constater, madame la Présidente, ce changement de nom s'impose, parce que l'anglais et le français ne correspondent pas; parce que le terme «foresterie» porte à confusion; et parce que le nom du ministère doit être un reflet de son mandat.

[*Traduction*]

Si je présente ce projet de loi, c'est notamment pour faire suite au rapport du Sous-comité des forêts déposé à la Chambre en novembre 1990.

Je voudrais vous lire, ainsi qu'à la Chambre, la recommandation nº 3 que voici:

Le Comité recommande que, dans le contexte de sa mission et pour donner une image plus globale des ressources forestières du Canada, le nom du nouveau ministère soit remplacé, en anglais, par celui de «Federal Department of Forests (Forests Canada)».

On ajoute:

Il faut noter que cette modification ne s'appliquerait qu'en anglais, puisque le nouveau ministère est déjà appelé Forêts Canada en français et le projet de loi C-29 est intitulé, Loi sur le ministère des Forêts. En fait, à la suite de l'application de cette recommandation, il y aura une plus grande similitude entre les noms anglais et français du ministère. Par souci d'homogénéité et pour ne pas préjuger des décisions futures. . .», on dit que pour le moment on continuera à parler de *Forestry Canada*.

Le rapport a été signé par tous les partis, tous les membres du comité. En fait, le président de ce comité, le député de Fredericton—York—Sunbury l'a signé, ainsi que les députés de Cochrane—Supérieur, Prince George—Bulkley Valley, Cariboo—Chilcotin, Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine et Elgin—Norfolk. Tous ces députés l'ont appuyé.

Je voudrais dire que le deuxième rapport du Comité permanent des forêts et des pêches recommandait ce changement dans le contexte de la mission que devrait avoir le ministère et qu'il devrait être renommé en anglais *Department of Forests*.

Comme je l'ai déjà dit, la nouvelle Loi sur le ministère des Forêts contient les mots «développement durable» et, en conséquence, le nom du ministère devrait être conforme à ce principe. Selon le deuxième rapport du Comité permanent des forêts, les gens comprennent en général fort mal ce que l'on entend par *forestry* et les valeurs que ce mot représente. Pour beaucoup, cela ne signifie que l'exploitation commerciale de la forêt, et c'est pour cela que l'on a jugé que le mot *forests* serait mieux approprié et plus juste.

• (1310)

Enfin, les noms anglais et français du ministère ne correspondent pas. Ministère des Forêts, en français, se traduit par *Department of Forests* en anglais. Je suis certain que vous conviendrez que les noms anglais et français d'un ministère doivent désigner la même chose pour éviter toute confusion.

Je me suis intéressé à la question pour une autre raison, à savoir l'orientation du nouveau ministère qui s'inspire du principe du développement durable. J'ai présenté au comité un amendement se rapportant au développement durable et il a été intégré à la loi, ce dont je suis très fier. Je me réjouis également que cet amendement ait reçu l'appui de tous les partis. Cela démontre bien la coopération dont est capable la Chambre des communes, surtout dans des dossiers où l'esprit de parti ne joue pas.

Fondamentalement, j'ai proposé le changement de nom parce que je m'intéresse au développement durable et en raison de la mission du ministère. C'est aussi à cause de la différence entre les noms français et anglais.

En terminant, je tiens à remercier le comotionnaire du projet de loi. . .

[*Français*]

Je désire remercier le député de Champlain pour son appui aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je tiens également à souligner l'appui que nous a donné le ministre au cours de l'examen du projet de loi. Je mentionne aussi la coopération des députés de tous les partis. Je ne peux pas nommer tout le monde, mais j'ai reçu beaucoup d'encouragement et d'appuis. Je crois qu'il convient de mentionner tout spécialement. . .

[*Français*]

—le député de Champlain, pour sa coopération dans la préparation du débat aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je crois que nous constaterons qu'il y a consentement unanime pour renvoyer le projet directement au comité permanent. Nous le ferons probablement plus tard. Le but est de le faire amender par le comité pour refléter les discussions que nous avons eues afin que la mise en application de la proposition se fasse à un coût minimal parce qu'un changement de nom du jour au lendemain nécessite certaines dépenses et que nous en tenons compte.

Je remercie encore tous les députés et mes collègues présents cet après-midi qui, j'en suis certain, ne manqueront pas d'appuyer la mesure.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, je prends la parole pour faire savoir, au nom notamment du député de Prince George—Bulkley Valley—qui a dû aujourd'hui se rendre dans le nord de la Colombie-Britannique pour assister à une conférence sur les forêts—que mon caucus appuie ce projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Boudria: Il est avec nous par la pensée.

M. Angus: Il est avec nous par la pensée, en effet. Je ne vais pas répéter le but de ce projet de loi. Je pense qu'il est très clair à entendre ce que le député a dit. Je veux seulement dire que non seulement nous l'appuierons, mais qu'en plus nous ferons tout afin qu'il soit renvoyé au comité permanent dans les meilleurs délais.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, je suis également très heureux de prendre la parole pour quelques instants sur le projet de loi C-306, lequel a pour but de changer, dans la version anglaise, le titre de *Forestry Canada* à *Forests Canada*. Ce projet de loi est présenté par mon collègue, le député de Restigouche—Chaleur.

Je suis d'autant plus heureux d'appuyer ce projet de loi, madame la Présidente, puisqu'il s'intègre parfaitement aux recommandations du Sous-comité des forêts publiées en 1990 que le député de Restigouche—Chaleur a eu en main. Ce projet de loi, comme vous le savez, propose de changer le terme anglais *Forestry Canada* pour celui de *Forests Canada*. Après en avoir discuté longuement avec les gens de notre caucus, avec le ministre, nous en sommes arrivés à la conclusion que le projet de loi était très approprié et que nous devions y donner suite, bien entendu, avec toutes les réserves que mon collègue de Restigouche—Chaleur a pu soulever.

Même si le changement de nom du ministère, si mineur soit-il, est important, vous savez, madame la Présidente, que des raisons essentielles y sont rattachées. Tout d'abord, cette modification s'inscrit dans l'évolution du rôle du ministère. De plus, il représente l'accent nouveau que le gouvernement fédéral accorde à l'aménagement des forêts en fonction du développement durable. Enfin, il traduit la popularité croissante, au Canada, de l'utilisation de nos forêts à des fins multiples.

Sur le premier point, madame la Présidente, le rôle du ministère a considérablement évolué depuis sa création en 1960.

Au début, le ministère s'employait surtout à soutenir l'industrie forestière et les provinces qui entreprenaient des recherches et qui exécutaient des programmes d'aménagement forestier concertés. Cependant, au cours des dernières années, le gouvernement a élargi le mandat du ministère, de façon à privilégier davantage le dialogue entre les divers milieux forestiers du Canada.

Madame la Présidente, nous n'avons qu'à examiner certains des récents efforts louables du ministère et du ministre pour voir comment Forêts Canada a réussi à jouer ce rôle précieux.

Ainsi, par exemple, l'an dernier, le ministre, par l'entremise du ministère, a organisé avec succès une conférence parlementaire sur les ressources forestières du Canada qui a amené des milieux concurrents à discuter à la même table de l'avenir des ressources forestières du Canada.

Par ailleurs, le gouvernement a collaboré avec les provinces et l'industrie, ainsi qu'avec des écologistes, des amis de la nature et d'autres, à la mise au point de la stratégie nationale sur les forêts.

Le ministère a montré ces derniers temps, qu'en cette période de notre histoire où l'avenir de nos forêts est chaudement débattu, il a de plus en plus facilité le dialogue en vue de trouver des solutions réalistes. Ainsi, le ministère s'est rapproché tantôt de milieux complémentaires, tantôt concurrents, au gouvernement, dans l'industrie et parmi les groupes écologiques, milieux que nous souhaitons ardemment réunir.

Il est donc à propos que le ministère soit renommé en anglais *Forests Canada* pour refléter la perspective élargie dans laquelle nous attribuons désormais le rôle moteur du gouvernement fédéral en foresterie. Par ailleurs, le nouveau nom *Forests Canada* met plus nettement les forêts au centre de notre action et, par là, reflète plus fidèlement les priorités et préoccupations du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Madame la Présidente, je pense que le nouveau titre a du sens. Il fournit au ministère l'occasion de préciser l'approche adoptée par le gouvernement fédéral à l'égard de nos forêts.

Nous reconnaissons tous, je crois, à la Chambre l'importance de nos forêts, l'une de nos plus grandes richesses naturelles, pour le Canada en tant que nation. Une richesse naturelle à laquelle le monde s'intéresse de plus en plus.

Les forêts canadiennes représentent 10 p. 100 de la surface boisée du monde. Étant donné que l'on s'inquiète de plus en plus de la viabilité de l'industrie forestière, des changements climatiques et des menaces posées à la diversité dans la nature, tout le monde—au Canada et à l'étranger—observe avec grand intérêt les méthodes d'aménagement forestier appliquées au Canada.

Le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère, est en train de définir son approche compte tenu de ce nouveau contexte, plus national, je dirais même mondial.

[*Français*]

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral participe plus activement à la mise au point et à la promotion de stratégies de développement durable.

Madame la Présidente, nous savons que le gouvernement a pris des mesures en ce sens et que le ministère, par son apport au Plan vert, montrera la voie au pays en pratiquant des stratégies axées sur le développement durable des forêts canadiennes.

En outre, le ministère s'efforce d'appuyer la participation du Canada à la mise au point de politiques et conventions internationales visant le développement durable, notamment lors de la Conférence sur l'environnement et le développement qui aura lieu à Rio en juin prochain.

Sous le nom *Forests Canada*, le ministère pourra rattacher les politiques de développement durable de nos forêts à un objectif national et, de façon plus générale, jouer le rôle de chef de file national dans la gérance de nos forêts.

Madame la Présidente, à mon avis, le nouveau nom contribuerait à mettre le ministère à la fine pointe des principes de l'aménagement forestier, comme l'utilisation multiple et le développement durable.

Enfin, la nouvelle désignation est logique en ce qu'elle s'inscrit dans un mouvement grandissant, au Canada, en faveur de l'utilisation de nos forêts pour tout un éventail de fins, en faveur de leur aménagement en fonction d'une large gamme de valeurs.

Madame la Présidente, je tiens à appuyer le nouveau nom du ministère. Je le répète, il s'agit d'un changement mineur. Mais pourtant, comme j'ai essayé de le montrer, il ne faut pas négliger les changements mineurs, car ils peuvent parfois dénoter et «impulser» des changements positifs plus grands.

J'espère, madame la Présidente, que mon intervention aura été pertinente et que nous pourrons tous contribuer, peu ou prou, à élever les forêts du Canada au rang de patrimoine vivant.

En terminant, madame la Présidente, je crois que, comme vous le constaterez, il y a consentement unanime de la Chambre pour que la motion suivante soit présentée:

> Que la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence soit modifiée afin que le projet de loi soit renvoyé au Comité permanent des forêts et pêches au lieu du Comité législatif D.

Mme le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire a-t-il la permission de la Chambre pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le vice-président: Alors, pour s'assurer que tout est bien en ordre, je crois que je devrais peut-être mettre la motion bien officiellement aux voix. M. Arseneault, appuyé par M. Champagne (Champlain) propose:

> Que le projet de loi C-306, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Forêts et modifiant d'autres lois en conséquence soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé au Comité permanent des forêts et pêches.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est déféré au Comité permanent des forêts et pêches.)

Mme le vice-président: L'ordre du jour étant épuisé, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi matin, 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 22.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 6 avril 1992

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

M. Ken Hughes (Macleod) propose:

Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié pour indiquer que seuls les votes qui portent sur les dépenses publiques, les subventions ou les sommes portées au débit des recettes de l'État et parrainées par le ministre des Finances sont considérés comme des votes de confiance et qu'aucun député, à l'exception du ministre, ne peut présenter une motion qui aurait pour conséquence d'augmenter les dépenses publiques.

—Monsieur le Président, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de débattre cette question importante qui pourrait avoir de si grandes répercussions sur le fonctionnement de la Chambre.

J'ai proposé cette motion pour plusieurs raisons et je voudrais les exposer en détail.

Tout d'abord, je souhaite vivement qu'on renforce le rôle du simple député, à la Chambre; j'entends les simples députés de tous les partis représentés à la Chambre. En augmentant le rôle de ces députés, on accroît leur capacité de lutter au nom de leurs électeurs et de les représenter, et c'est ce que je fais aujourd'hui, au nom des habitants de Macleod, en proposant cette motion.

Celle-ci aiderait à faire en sorte que le Cabinet continue à prêter une oreille attentive aux simples députés de tous les partis de la Chambre et qu'il réponde à leurs besoins et aux démarches qu'ils font au nom de leurs électeurs.

Je voudrais aussi faire disparaître la fausse notion parfois très courante à mon avis, et selon laquelle les whips des partis disent toujours aux députés comment ils doivent voter pour toutes les motions. Je vote à la Chambre pour représenter mes électeurs, les intérêts des habitants de Macleod et il y a des moments où je suis vraiment contrarié qu'on laisse entendre que d'une manière ou d'une autre on me dit quoi faire, ou que je ne fais pas partie du consensus obtenu pour les motions et les projets de loi que nous proposons à la Chambre en tant que parti. L'autre fausse notion selon laquelle le premier ministre me dit en quelque sorte comment voter au sujet de toutes ces questions est encore moins fondée et encore plus fausse.

En tant que membres du même parti, nous travaillons ensemble. Nous arrivons à un consensus. Nous débattons. Au sein du caucus, nous avons des discussions passionnées sur toutes les questions importantes. Lorsque nous prenons une décision, nous la présentons d'une même voix à la Chambre. Si je ne suis pas d'accord, je suis entièrement libre de m'opposer à une motion. Ce que j'aimerais, c'est faire adopter cette motion par la Chambre pour mettre fin à ces mythes.

Également pour une autre raison qui m'amène celle-ci directement au point suivant. J'aimerais faire en sorte qu'un gouvernement ne risque plus de se voir renverser à la Chambre au sujet d'une question qui n'est pas vraiment une motion de confiance. Autrement dit, qu'on analyse les choses et qu'on se demande si, objectivement, un gouvernement devrait ou non être renversé lorsque cette motion particulière est présentée. Dans de nombreux cas, la Chambre est saisie de questions dont le rejet ne devrait pas entraîner le renversement du gouvernement. Les députés, quels qu'ils soient et de quelque côté qu'ils siègent, peuvent très bien trouver à redire à ces questions.

De façon plus générale, j'espère que cette motion montre combien il est essentiel de réformer les institutions centrales au Canada. Les Canadiens réclament généralement une réforme fondamentale des institutions.

J'ai eu le privilège de faire partie du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada et donc d'entendre les gens exprimer ce point de vue. Partout où nous sommes allés au Canada, nous avons constaté que les gens estiment nécessaire de procéder à une réforme du Sénat. J'en suis absolument convaincu moi-même. Et je crois que nous devons le faire dans les meilleurs délais.

Ils ont parlé de la nécessité d'une réforme de la Chambre des communes. La motion s'inscrit dans cet esprit, et j'espère vraiment que nous pourrons faire des progrès à cet égard aujourd'hui. Ils ont dit qu'il fallait que les

institutions, comme la Chambre des communes, répondent mieux aux besoins des Canadiens. Voici une mesure qui contribuerait à atteindre cet objectif. La motion répond à cet appel, et c'est tout à fait la voie dans laquelle nous devons nous engager.

La motion est importante et porte sur une question qui revêt un grand intérêt pour tous les Canadiens. Elle propose d'apporter des modifications fondamentales au Règlement de la Chambre des communes. Elle vise, tout simplement, à faire de tous les votes à la Chambre des communes des votes libres sauf dans le cas des votes sur les mesures financières parrainées par le ministre des Finances.

Le gouvernement ne risquera pas de tomber s'il perd un vote sur une question sans caractère financier. Voilà l'objet initial de la motion.

Elle opérera un changement fondamental dans le fonctionnement de notre institution. Elle contribuera en effet à ouvrir le processus législatif. Elle permettra de tenir plus souvent ici sur le parquet de la Chambre certains des débats qui se tiennent à l'heure actuelle en caucus.

Nous avons tous vu des gens venir nous dire que nous n'avons pas défendu leur point de vue sur tel ou tel sujet. Les gens croient vraiment que si rien ne leur prouve qu'on a exprimé leur point de vue dans les débats, c'est qu'on n'en a pas tenu compte. On l'a fait dans la plupart des cas, car on a déjà discuté de la question en caucus.

Par exemple, au caucus progressiste conservateur de l'Alberta, nous soulevons la question au caucus national où nous exposons notre point de vue. Nous défendons alors avec acharnement des positions auxquelles nous tenons. Aucun de nous ne fait toujours triompher ses idées. Personne des 295 députés dont se compose la Chambre des communes ne réussira jamais à faire triompher tout le temps son point de vue. Même le premier ministre ne gagne pas tout le temps.

Il est important de débattre davantage de questions au grand jour afin d'exprimer le point de vue des gens et de leur expliquer le processus législatif et l'influence qu'ils peuvent exercer sur notre institution, à l'instar de nous, les députés, et de tous les citoyens canadiens.

Je n'ai pas à rappeler aux députés que les Canadiens de toutes conditions sociales ont une opinion moins favorable de la Chambre qu'il y a 20 ou 30 ans. La même chose vaut pour toutes les institutions. Nous avons ici l'occasion de redonner un peu de crédibilité à notre institution. Dans notre société, il faut que les Canadiens respectent les institutions centrales, les organismes législatifs, et qu'ils considèrent que la Chambre des communes et le Sénat font écho à leurs objectifs et représentent leur coin de pays.

• (1120)

Depuis environ un an, soit depuis que j'ai présenté cette motion à la Chambre, j'ai recueilli beaucoup de commentaires. Permettez-moi de vous en lire un. Il s'agit d'un éditorial paru dans le *Nanton News* et intitulé «Free Vote is Overdue.» Je vous en lis un extrait.

> Sa motion, qui se fait. . .

L'auteur parle du député de Macleod.

> Sa motion, qui se fait attendre depuis longtemps, permettrait aux députés de voter selon leur conscience et de ne pas nécessairement respecter la discipline de leur parti.
>
> À l'heure actuelle, quand les députés sont appelés à se prononcer sur une motion proposée par un ministre, ce qui est considéré comme un vote de confiance, et que la motion est rejetée, des élections sont déclenchées. Rien d'étonnant alors à ce que les ministériels respectent la discipline de parti quand leur poste est en péril.
>
> La motion proposée par Hughes illustre exactement le genre de mesures terre à terre et populaires auxquelles ses électeurs s'attendent. Il a raison lorsqu'il dit que les gens réclament une représentation plus visible et plus efficace à la capitale nationale.
>
> Reste à savoir si les collègues conservateurs de Hughes s'empresseront d'adopter sa motion. Cela faisait pourtant partie des promesses faites dans le dernier discours du Trône.
>
> Reste à savoir également si les députés voteront de façon indépendante quand la loi le leur permettra. On doit excuser les Canadiens s'ils adoptent une attitude attentiste à l'égard du comportement de leurs élus, qui les ont laissés tomber tant de fois ces dernières années.

Cet éditorial appuie, de façon générale, l'idée que j'ai présentée, mais il soulève aussi certaines questions fondamentales que nous devons aborder à la Chambre. Je suis impatient que nous ayons ce débat. Je crois que nous avons l'occasion d'apporter un changement historique.

Nous avons la chance de redonner confiance aux Canadiens, qui sont devenus sceptiques. Je présente une motion qui vise à permettre à chaque député d'être plus efficace dans le travail qu'il accomplit pour ses électeurs, et je ne vois pas de meilleur moyen de faire cela que dans le cadre des initiatives parlementaires. Les Canadiens veulent et méritent ce changement, et nous avons aujourd'hui la chance de répondre à leur demande.

Je suppose, en fait, je suis sûr que certains de nos collègues d'en face voudront prendre la parole pour faire ressortir un aspect quelconque de cette motion qui n'est peut-être pas parfait ou qu'ils n'approuvent pas et qu'ils invoqueront cette raison pour rejeter la motion. Un de nos collègues d'en face dit «jamais», et j'espère que c'est vrai.

De toute façon, avant qu'ils aient l'occasion de prendre la parole, je voudrais présenter un amendement qui clarifierait le but visé par cette motion. J'ai eu des réactions de beaucoup de Canadiens, en plus de celle du rédacteur du journal *Nanton News*, et j'ai eu l'occasion de répondre à certaines de ces critiques très légitimes.

Donc, je demande la permission de présenter l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots après «indiquer que», afin que la motion soit ainsi libellée:

Que le Règlement de la Chambre des communes soit modifié pour indiquer que tous les votes, sauf ceux qui portent explicitement sur une question de confiance, sont considérés comme des votes libres.

Je veux donner quelques éclaircissements à cet égard, monsieur le Président. Je crois que cet amendement devrait être accepté parce qu'il ne fait que préciser quels votes sont des votes libres et quels votes sont des votes de confiance. Dans la première motion, certains cas précis étaient mentionnés. Cet amendement fait exactement la même chose, mais d'une façon plus claire qui répond aux critiques exprimées par les Canadiens.

Je demande l'appui de la Chambre pour présenter cet amendement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois rappeler à l'honorable député que le parrain d'une motion ne peut lui-même présenter un amendement à sa propre motion. Par conséquent, cette motion n'est pas recevable, en principe.

Cela étant dit, si l'honorable député demande le consentement unanime de la Chambre, le Président étant le serviteur de la Chambre, si les honorables députés présents veulent donner leur consentement unanime, bien sûr que la Présidence en prendra acte.

[*Traduction*]

Cela étant dit, y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour intégrer à la motion l'amendement du député de Macleod?

Des voix: D'accord.

Une voix: Pouvons-nous en débattre, monsieur le Président?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Après avoir pris conseil, la Présidence rappelle qu'il faut qu'il y ait d'abord consentement unanime pour recevoir la motion.

Est-ce qu'il y a consentement unanime pour recevoir cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a donc consentement.

M. Gauthier: Débat.

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député d'Ottawa—Vanier.

[*Traduction*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, on peut dire que ces règles font appel à l'imagination. . .

[*Français*]

Ou, si vous voulez, en français, ce sont des règlements qui sont assez flexibles. Pour ma part, je pense qu'il est totalement inacceptable qu'un député propose une motion et que, dans le débat qui s'ensuit, il propose un amendement à sa propre motion.

D'abord, il faudrait que cet amendement-là soit appuyé par quelqu'un et que l'on sache exactement quelle sorte d'amendement on a devant nous. On n'a pas vu ni fait circuler le document. Vous en avez une copie, monsieur le Président, moi je n'en ai pas. J'ai entendu l'amendement, mais je ne l'ai pas lu. Et, avant d'avoir pris connaissance de la motion en question, même si à mon avis elle n'est pas acceptable, actuellement, je ne vois pas de quelle façon vous puissiez demander le consentement d'accepter une motion inacceptable. Elle est acceptable, ou elle ne l'est pas. Et, si vous dites qu'elle est acceptable, alors vous cherchez le consentement unanime pour la mettre aux voix, et c'est donc une question qui est débattable.

Je ne pense pas que la Présidence puisse dire que Noël c'est le 25 juin. On sait tous que c'est impossible. Vous pouvez peut-être faire, du consentement unanime, une proposition de ce genre-là, mais elle ne sera pas reçue par les députés. Alors, dans ce cas-ci, je pense que vous n'aurez pas l'autorité, et je voudrais que vous me citiez de quelle autorité vous vous servez pour invoquer, premièrement, que vous demandez à la Chambre le consentement unanime, pour faire quoi? Pour que le député soit capable de déposer un amendement à sa propre motion? J'ai des doutes que vous puissiez faire cela, monsieur le Président.

[*Traduction*]

Par conséquent, monsieur le Président, vous voulez peut-être demander le consentement unanime, mais je ne crois pas que vous soyez habilité à le faire dans un cas comme celui-ci. C'est là mon opinion, et je voudrais que vous me disiez en vertu de quelle disposition précise vous estimez pouvoir demander le consentement unanime de la Chambre.

Car, à supposer que je sois en faveur de la motion originale, je pourrais vouloir y proposer un amendement. Mais c'est à nous, à la Chambre, qu'il revient d'en décider. Il n'appartient pas au député de dire que comme sa motion principale n'est pas suffisamment claire, il va la modifier et proposer ensuite un amendement. J'estime que c'est tout à fait inacceptable. Même un député inexpérimenté de la Chambre dirait que c'est absolument irrecevable.

Le président suppléant (M. DeBlois): La parole est au secrétaire parlementaire, au sujet du même recours au Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je veux simplement prendre quelques instants pour réfuter les arguments de mon collègue, qui connaît à fond le Règlement et la procédure à la Chambre.

À mon avis, monsieur le Président, vous avez parfaitement raison de demander à la Chambre si elle donne son consentement unanime, car le cas échéant, elle pourrait modifier ses règles et sa procédure. À mon avis, vous offrez, à juste titre, cette possibilité à la Chambre. Si la Chambre refuse, le député ne pourra évidemment pas continuer car il contreviendrait au Règlement. Mais il est toujours de mise de demander le consentement unanime, et la décision appartient toujours aux députés présents.

Contrairement à mon collègue, je pense donc que vous avez raison de demander le consentement unanime et je vous encourage certainement à le faire.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je ne voudrais pas prolonger indûment le débat puisque nous sommes à l'heure réservée aux députés et que le bénéfice du doute, me semble-t-il, doit être donné au débat. Cela dit, la Chambre peut toujours suspendre les règles qu'elle s'est elle-même données. La Chambre peut décréter qu'il est une heure même si on sait fort bien qu'il est 11 h 30 au moment où nous nous parlons. Alors, à partir de là, je prends la remarque de l'honorable député d'Ottawa—Vanier comme un refus de donner son consentement, et je suggère que nous revenions immédiatement à la motion principale du député de Macleod qui dispose encore de cinq minutes.

• (1130)

[*Traduction*]

M. Cooper: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon collègue n'a pas pu obtenir le consentement unanime pour proposer un amendement à la motion, mais je me demande si la Chambre n'accepterait pas au moins qu'il puisse faire renvoyer l'objet de la motion au comité permanent compétent ou au Comité de la gestion de la Chambre qui est saisi de la même question.

Cela permettrait de donner crédit aux simples députés pour leur travail dans ce domaine et leur engagement, et le député aurait l'occasion de faire valoir son point de vue devant un groupe qui étudie cette même question.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire fait une proposition qui me semble intéressante. Il préside le Comité permanent de la gestion de la Chambre. Je ne vois pas d'objection à ce que la motion soit renvoyée à ce comité pour plus ample étude, mais dans sa formulation actuelle et non pas sous sa forme modifiée.

Si le comité souhaite proposer un amendement à la Chambre, cela me paraît tout à fait normal. Je ne m'oppose pas à ce que la motion soit renvoyée au comité pour être étudiée, car elle me semble présenter de l'intérêt. Par contre, je m'oppose à ce que des députés interviennent à la Chambre pour manipuler le Règlement et rendre la motion plus recevable, plus acceptable, c'est-à-dire pour proposer un amendement à leur propre motion.

Je ne pense pas que nous puissions le faire et compter être pris au sérieux par les Canadiens. Selon moi, le comité qui examinera la motion le fera probablement dans un esprit très favorable et en approuvera peut-être même le principe.

M. Angus: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots. Je crois qu'en fait, il est question de deux choses. D'une part, on propose de renvoyer la motion au Comité de la gestion de la Chambre, une idée que j'appuie. D'autre part, nous devons décider s'il convient de la lui renvoyer dans sa forme originale ou s'il vaut mieux l'amender.

À ce dernier égard, il est certain que d'autres députés pourraient profiter du débat en cours pour essayer de l'amender. Il s'agit de savoir si nous devrions autoriser le motionnaire à modifier le libellé de la motion dès le début du débat. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée. Je suggère donc que nous poursuivions le débat et que nous permettions au député de terminer son intervention. S'il voulait nous dire pourquoi il souhaite appor-

ter à la motion l'amendement en question, quelqu'un d'autre pourrait peut-être le proposer, et le débat pourrait ensuite continuer.

M. Hughes: Monsieur le Président, je voudrais simplement apporter une précision. Combien de temps me reste-t-il, s'il vous plaît?

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Alors, pour que les choses soient bien claires, je crois qu'il n'y a pas consentement pour modifier les règles du jeu de cette motion au moment où l'on se parle. Nous débattons toujours de la motion originale du député de Macleod qui dispose de cinq minutes de temps maximum pour son discours.

[*Traduction*]

M. Hughes: Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que mes distingués et expérimentés collègues des deux côtés de la Chambre, pour vos conseils.

D'autres députés voudront peut-être présenter la motion d'amendement, comme j'ai moi-même tenté de le faire. J'espère que quelqu'un le fera, parce que c'est important. Il y a une différence entre tenter simplement de définir ce qui devrait constituer une question de confiance et définir ce qui n'en est pas une.

La motion de confiance n'est pas facile à définir, et la meilleure définition est peut-être la suivante: «Toute motion où il est précisé qu'elle est essentiellement une motion de confiance.» Ainsi, pour présenter une motion de confiance, il suffirait que les députés de l'opposition, quel que soit leur parti, présentent une motion en la définissant comme telle. Ils pourraient ainsi présenter leurs propres motions de confiance. Le gouvernement peut choisir de présenter les siennes, en indiquant quand il s'agit de motions de confiance et quand ce n'est pas le cas.

Cela nous éviterait peut-être d'avoir à établir une longue liste de circonstances dans lesquelles une motion est ou n'est pas une motion de confiance, ou de préciser quels types de motions en sont ou n'en sont pas. Il est certain que l'amendement que je voulais présenter aujourd'hui aurait cet effet, car c'est ce qu'il vise.

Mais maintenant, je vais suivre le conseil de mon honorable collègue de Peace River et demander à la Chambre de consentir unanimement à ce que la motion soit renvoyée au comité qu'il préside, à savoir le Comité de la gestion de la Chambre.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Macleod vient de demander à la Chambre s'il obtiendrait le consentement unanime pour que, après étude ici, cette motion soit déférée au comité *ad hoc*, c'est-à-dire le Comité de gestion de la Chambre des communes. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Puisqu'il n'y a pas de consentement unanime, je cède la parole à l'honorable député de Kingston et les Îles.

[*Traduction*]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat d'aujourd'hui qui porte sur cette motion, quelque imparfaite soit-elle. Je crois savoir que le député a bien tenté de la modifier. Je pense qu'il a pris conscience des réserves que j'ai formulées au sujet de la motion lorsque le sous-comité du Comité de gestion de la Chambre en a été saisi pour décider s'il s'agissait d'une motion pouvant faire l'objet d'un vote.

J'ai dit qu'elle était absolument inacceptable dans son libellé d'alors parce qu'elle donnait en fait au gouvernement le pouvoir de décider si le vote sur un projet de loi donné doit être considéré comme un vote de confiance, pouvoir qu'il possède déjà à certains égards. À l'heure actuelle, nous avons au moins pour pratique de considérer, en vertu de conventions constitutionnelles, certains votes comme des votes de confiance.

Je ne peux certes pas vous donner une liste exhaustive des cas où cela s'applique, mais cela comprend sûrement le vote sur les motions de défiance, que le député a sans doute oublié de mentionner dans sa motion. Il est clair que ce sont là des questions de confiance qui peuvent être soulevées pendant le débat sur le budget et le débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône.

De plus, j'estime qu'une défaite lors d'un vote sur un important projet de loi de crédits, provisoire ou définitif, constituerait un vote de confiance et exigerait la démission du gouvernement, voire la dissolution du Parlement.

En outre, une défaite à l'occasion d'un vote sur tout projet de loi important du gouvernement découlant d'une promesse électorale constituerait aussi un grave manque de confiance envers le gouvernement. Prenons comme exemple l'échec du vote sur le projet de loi sur le libre-échange. De la même façon, si un important projet de loi de crédits est rejeté, cela peut aussi équivaloir à une motion de défiance, selon que le projet de loi a été rejeté d'emblée ou qu'il pose simplement certaines difficultés.

Ce sont des situations où, selon moi, le gouvernement a le devoir de considérer ce vote comme un vote de confiance. Je ne suis pas d'accord pour dire que nous devrions établir des règles de la Chambre en prévision de telles situations.

Une autre facette de la question qui me semble aussi importante, c'est que le gouvernement lui-même devrait considérer certaines motions comme étant des votes de confiance et pourrait choisir de démissionner en cas de rejet de la motion. Je pense que cette possibilité devrait être connue du public, c'est-à-dire que le gouvernement devrait annoncer d'avance que le rejet de telle ou telle motion entraînera automatiquement des élections ou sa démission.

Je pense que le gouvernement devrait toujours pouvoir exercer ce droit. Si le Règlement de la Chambre interdisait de déterminer d'avance que certaines questions mettent la confiance en jeu, je pense que cela irait à l'encontre des intérêts de notre régime. Le régime parlementaire fonctionne par conventions. Tout n'est pas couché par écrit. Certaines règles ne sont pas écrites, et c'est peut-être préférable qu'elles ne soient pas trop précises. Parfois, on fait pencher le Règlement dans un sens, parfois dans un autre.

Je pense que l'avantage de notre régime réside dans sa souplesse qui est attribuable au fait que les détails ne sont pas précisés par écrit. Cela étant dit, le député ne désirait peut-être qu'atténuer l'obligation qu'il a, en tant que simple député, de voter en faveur du gouvernement. Je peux comprendre son inquiétude à l'idée d'être obligé d'appuyer en tout temps ce gouvernement en particulier. Si c'est là son intention, je l'en félicite et je l'invite à se joindre aux députés de ce coté-ci afin de pouvoir voter contre le gouvernement aussi souvent qu'il le désire. Il se sentirait peut-être plus à l'aise ainsi. Mais nous nous écartons du sujet.

• (1140)

Ce qu'il essaie de faire, en réalité, c'est d'obtenir plus de votes libres à la Chambre des communes, et j'apprécie grandememt cet effort valable. La question du vote libre est intéressante, parce que le débat à cet égard se déroule sur deux plans. Certains sont d'avis qu'il devrait y avoir plus de votes libres à la Chambre. Ils exhortent donc les députés à rompre avec la discipline de parti chaque fois que l'occasion se présente et à voter selon leur conscience ou selon les vues de leurs électeurs, et ce, par souci de mieux représenter ceux qui les ont élus. C'est le premier argument.

D'autres soutiennent qu'on devrait permettre aux députés de voter davantage comme bon leur semble en supprimant les votes de confiance à la Chambre ou à tout le moins en en réduisant la fréquence. Les députés—surtout ceux qui appuient le gouvernement—se sentiraient alors plus libres de voter comme bon il leur semble sachant que leur vote n'aurait pas pour conséquence de renverser le gouvernement ou de déclencher des élections. Ils sauraient alors qu'ils peuvent montrer qu'ils sont en désaccord avec la politique du gouvernement en votant dans le même sens que l'opposition. Ils pourraient ainsi faire valoir qu'ils sont opposés au projet de loi présenté par le gouvernement.

Il n'y a pas de doute que c'est ce dernier argument qui devrait être retenu. C'est d'ailleurs ce que sous-entend, selon moi, le libellé de la motion. Pour moi, ce n'est pas avec des votes libres que nous allons améliorer notre régime politique. Ce qu'il faut faire, c'est diminuer la fréquence des votes de confiance à la Chambre. Un vote négatif à propos du projet de loi sur la protection des obtentions végétales, du projet de loi sur le transport des substances dangereuses, dont nous avons débattu vendredi, ou du projet de loi dont nous débattrons plus tard dans la journée ne constituerait pas un vote de défiance. Cela me semble logique. Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de gens pour prétendre qu'un vote négatif à propos de l'un de ces projets de loi constituerait un vote de défiance.

Je suis sûr que si l'un de ces projets de loi faisait l'objet d'un vote négatif, le gouvernement s'empresserait de présenter une motion de confiance pour le faire adopter. C'est au cours de la prochaine campagne électorale qu'il sera temps pour le parti ministériel d'annoncer qu'il ne considérera plus les votes sur des projets de loi mineurs comme des votes de confiance. Cela entraînera davanta-

ge de votes libres à la Chambre, ce qui sera fort louable, à mon avis.

Je ne crois pas qu'on puisse accroître les votes libres à la Chambre simplement en disant que la discipline de parti ne vaut plus. Les députés vont voter la plupart du temps en accord avec leur parti, car les partis représentent des coalitions d'intérêts et les députés se regroupent par partis parce qu'ils croient pouvoir être plus efficaces en groupe que séparément. Si chacun des députés se prononçait comme bon lui semblait sur toutes les questions, nous aurions vraiment du mal à prendre des décisions ici, car il n'y aurait aucun consensus. On ne serait plus disposé à faire des compromis, à prendre une décision dans l'intérêt supérieur de la collectivité.

On oublie souvent que le système de partis offre à l'électorat canadien l'avantage d'obliger les députés à faire des compromis. Ainsi, un député votera en faveur du projet de loi présenté par un autre député si celui-ci accepte de lui rendre la politesse. C'est ce genre de compromis, qui a souvent cours dans les coulisses et au sein des caucus, qui décide de l'issue des scrutins qui ont lieu à la Chambre et qui fait avancer le pays. Cela fonctionne très bien.

Si l'on supprime la discipline de parti et si chacun des députés est libre de voter à sa guise, les députés vont former des coalitions en vue de compromettre ou d'empêcher que certains projets de loi ne soient adoptés au lieu de s'efforcer de faire quelque chose de constructif.

La discipline de parti a sa place. Elle est utile. Cela ne nuirait pas que davantage de votes soient libres, et j'estime que la façon d'y parvenir, c'est de réduire le nombre des votes qui sont considérés comme des votes de confiance dans le gouvernement.

Dans l'intérêt de la Chambre, le Comité permanent de la gestion de la Chambre s'est penché sur cette question, qui a fait l'objet de nombreuses discussions. Un excellent document là-dessus, qui a été rédigé pour le compte du gouvernement par le Pr Franks, de l'Université Queen's, a été distribué aux membres du comité. Le comité poursuit son travail. Le sous-comité de la réforme parlementaire est en train de rédiger son rapport, qui porte notamment sur les votes libres à la Chambre des communes et sur la pratique relative aux votes de confiance à la Chambre. Je suis persuadé que le comité nous soumettra à un moment donné un document à cet égard.

J'approuve la motion du député, mais j'estime que la formulation en est gravement insuffisante. Je me réjouis que la Chambre puisse tenir ici un bref débat sur cette question et je crois que l'occasion se présentera à nouveau à l'avenir. J'encourage le député à persévérer dans ses efforts et à présenter plus tard une autre motion qui suscite un débat similaire et nous permette de revenir sur cette question.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi participer au débat. La motion dont nous sommes saisis porte sur deux points. Le premier, c'est que seuls les votes qui portent sur les dépenses publiques ou les sommes parrainées par le ministre des Finances seraient exclus. Le deuxième, c'est qu'aucun député, à l'exception du ministre, ne peut présenter une motion qui aurait pour conséquence d'augmenter les dépenses publiques.

La première partie de cette motion est redondante, le Règlement ayant été modifié par suite de la présentation du rapport McGrath pour permettre une conception différente des motions de confiance. Nous avons dit à plusieurs occasions dans cette Chambre, surtout en ce qui concerne les journées de l'opposition, appelées plus précisément les journées des crédits, que les gouvernements n'ont pas besoin de considérer les motions comme des questions de confiance. Il y a eu du progrès.

Les députés se souviennent sûrement de la motion que mon parti avait présentée à l'occasion d'une journée d'opposition. Elle avait été amendée, je crois, par l'opposition officielle. Elle portait sur le GATT. Le gouvernement avait décidé que ce n'était pas une motion de défiance. Elle donnait des directives générales au Parlement et des directives précises au premier ministre. On se demande s'il lui a donné suite. Il était censé rencontrer quelqu'un à ce sujet. Donc, la Chambre et le gouvernement ont tous deux déjà le pouvoir de prendre cette décision et s'en sont prévalus.

Par ailleurs, quand l'opposition officielle a présenté, dans le cadre de la journée qui lui est réservée, une motion dans laquelle elle réaffirmait son appui au régime d'assurance-maladie, le gouvernement a décidé que cette motion mettait en cause la question de confiance. On se demande s'il se faisait du souci à cause de ce qu'il avait fait au régime d'assurance-maladie, c'est-à-dire des changements qu'il avait effectués dans le financement dont bénéficient les provinces. Mais nous reparlerons de cela un autre jour, dans un autre débat.

Le gouvernement a pris deux positions sur cette question. Je suis content que le député ait pris l'initiative de chercher à tirer la situation au clair. Comme il le sait, deux jours avant qu'il ne présente sa motion, le gouvernement lui-même s'était engagé à rendre le Parlement plus ouvert et à donner aux simples députés plus d'initiative. Peut-être que s'il n'avait pas été si pressé d'adopter le programme du gouvernement, il aurait pu parvenir à la solution qu'il a essayé de présenter à la Chambre tout à l'heure.

Il y a deux autres points dont il faut tenir compte dans le cas présent. Les gens utilisent les expressions «votes libres» et «votes de confiance» comme s'ils étaient synonymes, ce qui n'est pas du tout le cas. Rien dans le Règlement n'empêche l'opposition officielle, le Nouveau Parti démocratique et le groupe de députés indépendants de tenir un vote collectif. En tout temps, mon caucus peut décider sur n'importe quelle question que les députés sont libres de voter comme bon leur semble, sans recevoir de conseils ou de directives de leur caucus ni être soumis à des pressions. C'est ce que nous avons fait. Lorsque la Chambre a décidé si oui ou non le Canada devait être présent dans le Golfe durant la guerre l'année dernière, nous avons demandé qu'on tienne un vote libre, que les députés puissent voter selon leur conscience. Le gouvernement a refusé. Même si dans le cas de l'avortement, il y a eu un vote libre, c'était une question de conscience. C'est également vrai en ce qui concerne la peine capitale. En outre, pour beaucoup d'entre nous, la guerre est une question de conscience également.

• (1150)

Ainsi, nous avons libéré nos députés de toute contrainte. Notre caucus a décidé après un vote à main levée si on devait ou non tenir un vote libre. Nous nous sommes également demandé s'il fallait ou non expliquer aux députés les enjeux. Il est faux de prétendre qu'un vote de confiance est un vote libre pour tout le monde.

Un vote de confiance est un outil bien précis que les gouvernements utilisent pour se maintenir au pouvoir, car si un gouvernement perd un vote de confiance, il n'a alors plus le droit de gouverner et il doit demander aux Canadiens de lui donner un nouveau mandat.

Il y a des cas que le gouvernement a considérés manifestement comme des questions de confiance alors qu'il n'en est rien.

Prenons le cas de la loi sur le cabotage, sur laquelle on a commencé à se pencher il y a une quinzaine d'années. La Chambre en a été saisie juste avant les élections de 1988. Elle a été adoptée à la Chambre et au Sénat. Il y a eu certains désaccords entre les partis, mais cela ne fait pas partie du programme électoral que le gouvernement a exposé durant les campagnes de 1984 ou 1988. Il s'agit simplement de la mise à jour d'une loi.

On peut considérer qu'il ne s'agit pas là de questions de confiance, qu'elles ne font pas partie du mandat ou du programme du gouvernement et qu'il est donc possible de faire preuve d'une certaine souplesse.

Nous devons reconnaître que, si la population demande la tenue de votes libres, c'est qu'elle croit vraiment que le vote de confiance doit être réformé et qu'elle est mécontente des décisions que prend le gouvernement.

J'ai noté avec intérêt que le libellé initial de la motion du député prévoyait que nous devions appuyer tout ce que fait le ministre des Finances.

La TPS n'est-elle pas l'oeuvre du ministre des Finances? N'est-elle pas la taxe la plus détestée de l'histoire du Canada? Les ministériels aiment bien laisser entendre que, s'ils avaient pu voter selon leur conscience, ils ne l'auraient pas adoptée.

Je voudrais que des ministériels disent à la Chambre comment ils ont voté à leur congrès de Toronto l'an dernier, car je suppose que, comme dans mon parti, les parlementaires sont tenus d'assister à de tels congrès. Je crois que 95 p. 100 d'entre eux ont appuyé la TPS après coup, une fois que ce gouvernement l'avait fait adopter de force.

On ne peut gagner sur deux tableaux. On ne peut demander la tenue de votes libres pour tenter de plaire aux électeurs qui détestent cette taxe. On ne peut soutenir qu'on se serait prononcé différemment s'il y avait eu un vote libre.

Ils n'ont pas voté différemment au congrès. La TPS était conforme à la philosophie et aux méthodes du Parti conservateur, du gouvernement conservateur et des conservateurs mêmes. Ils ne le nient pas. Ils n'hésitent pas à le dire.

C'est autre chose quand on laisse entendre que la situation serait différente s'il y avait des votes libres, monsieur le Président, s'il y avait des votes libres pour tout, sauf pour ce que fait le ministre des Finances, que ce soit la TPS, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés—dans ce cas, je parlerais plutôt de l'absence d'impôt sur les sociétés—, toutes ces choses qui touchent les Canadiens dans leur vie de tous les jours.

Est-ce le ministre des Finances qui décide combien d'argent il faut affecter à la santé, aux transports ou aux affaires extérieures? C'est son budget, et il constitue le cadre de fonctionnement de tout le pays.

Cela dit, le gouvernement de l'heure a le droit de le faire adopter, car son mandat est de gouverner. Il n'y a pas de doute là-dessus. Donc, lorsque nous disons que nous voulons libérer le gouvernement, nous devons reconnaître qu'il a certaines responsabilités.

Sa responsabilité est de gérer convenablement le pays. On peut ne pas s'entendre sur le sens du mot convenablement, surtout que nous venons tous ici avec des philosophies différentes.

Le gouvernement a ce droit, mais il a aussi la responsabilité de faire en sorte que ce qu'il fait aura l'approbation de la population au moment où il devra déclencher des élections. Le vote le plus libre est celui que l'on donne aux élections générales.

Je voudrais vraiment que nous en ayons prochainement.

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, je suis certes d'accord avec l'objet de cette motion et je tiens à féliciter le député de Macleod de l'avoir présentée.

Elle traite de deux questions importantes, dont nous parlons tous et dont nos électeurs nous parlent également depuis de nombreuses années. Je regrette que nous n'ayons pas pu obtenir le consentement unanime pour renvoyer à un comité la motion qu'il avait présentée antérieurement. J'espère sincèrement que nous pourrons la réexaminer.

J'ai écouté le député de Macleod présenter son exposé et je suis d'accord avec l'éditorial dont il a cité un extrait. Les gens réclament un régime de gouvernement plus ouvert et plus transparent. Cette question préoccupe de nombreux Canadiens.

À l'instar du député de Macleod, j'ai été élu à la Chambre pour représenter mes électeurs. Leurs intérêts passent avant tout. Or, beaucoup de ces personnes ont l'impression, en lisant les comptes rendus au sujet de votes de confiance, que les députés ne sont qu'un groupe de singes savants. Nous n'avons pas la possibilité d'exprimer nos vraies opinions et de représenter entièrement nos électeurs.

Tous les week-ends, lorsque je retourne chez moi, des électeurs me disent qu'ils sont mécontents des débats et des votes qu'ils voient à la Chambre. La plupart s'intéressent beaucoup au Canada et aux questions dont nous sommes saisis. Ils veulent s'exprimer et participer. Ils veulent que leurs représentants à la Chambre des communes participent librement aux débats et aux votes.

Le député de Macleod a cerné deux questions qui intéressent vivement les Canadiens et que beaucoup d'entre eux ne comprennent pas parfaitement. Elles suscitent et continueront de susciter des réflexions et des discussions. Pourtant, les Canadiens ont l'impression que nous devons nous borner à ce débat très court. Nous convenons qu'il nous faut une meilleure définition de ce qui constitue un vote de confiance.

Je ne suis pas d'accord avec le député qui a déclaré tout à l'heure que nous devrions attendre les prochaines élections. Nous devrions tenir un débat maintenant. Il faut dès maintenant faire les recherches nécessaires.

J'appuie le principe évoqué tout à l'heure par mon collègue qui disait que, peut-être, le motionnaire ne devrait pas être autorisé à proposer une modification à sa propre motion au moment de son étude pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je ne crois pas que l'on ait accordé toute la valeur qu'il mérite à cet élément.

Par conséquent, je propose, appuyé par le député de York—Simcoe:

> Que la motion soit modifiée en supprimant tous les mots qui suivent les mots «pour indiquer que» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> tous les votes, à l'exception des votes qui constituent explicitement des votes de confiance à l'endroit du gouvernement, soit considérés comme des votes libres.

Si mon amendement est adopté, je demande le consentement unanime des députés pour renvoyer la question au Comité de la gestion de la Chambre afin qu'il l'étudie et qu'il fasse rapport.

M. Gauthier: Monsieur le Président, permettez-moi d'invoquer le Règlement; avant que l'amendement ne soit soumis au débat, j'aimerais vous demander de déterminer si la motion est recevable.

Si l'on compare la motion reçue par tous les députés de cette Chambre dans l'ordre projeté des travaux d'aujourd'hui à l'amendement qui vient tout juste d'être proposé, selon moi, monsieur le Président, force est de constater que l'amendement entre directement en conflit avec le principe énoncé dans la motion qui se trouve au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

Je ne sais pas si vous prendrez une décision à ce sujet ou si vous aurez le temps de le faire, mais j'aimerais vous entendre déclarer immédiatement que cet amendement est antiréglementaire puisqu'il propose le concept de «vote libre» qui n'est pas mentionné dans la motion principale présentée par le député de Macleod.

• (1200)

Si je comprends bien, le député de Macleod voulait faire renvoyer la motion au Comité permanent de la gestion de la Chambre qui étudie déjà toute cette question à l'heure actuelle; il le sait, je le sais et toute la Chambre le sait. Ce que je voulais faire valoir, monsieur le Président, c'est que le Règlement. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je suis désolé, mais le temps alloué aux initiatives parlementaires est maintenant terminé.

Conformément au paragraphe 96(1) du Règlement, l'affaire est rayée du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'EXTRADITION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, dont le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a fait rapport avec des propositions d'amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Une motion d'amendement a été présentée à l'étape du rapport du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition.

[*Français*]

Cette motion, soumise par l'honorable député de Port Moody—Coquitlam, sera débattue et mise aux voix.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam) propose:

Motion nº 1

Qu'on modifie le projet de loi C-31, à l'article 4,

a) en retranchant les lignes 36 à 39, page 5, et en les remplaçant par ce qui suit:

«23. (1) Sous réserve du paragraphe (2), le fugitif ne peut être livré:

a) soit avant l'expiration de trente jours suivant la date de l'arrêté rendu par le ministre de la Justice en vertu de l'article 25;»

b) en retranchant la ligne 3, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«nitive de la cour et l'expiration de tout délai accordé pour interjeter appel ou demander l'autorisation d'interjeter appel à une autre cour.

(2) Le fugitif peut aviser le ministre, par écrit, qu'il n'a pas l'intention d'interjeter appel ou de demander le contrôle judiciaire de quelque décision relative à l'application de la présente loi. Dans le cas où le ministre a reçu cet avis, le fugitif peut être livré sans délai.»

—Que la Chambre me permette de faire le point sur ce projet de loi. Il s'agit de la Loi sur l'extradition.

L'extradition, c'est une procédure qui permet à un État de se faire livrer un individu qui a enfreint la loi sur son territoire et qui a été arrêté au Canada.

Pour citer un bel exemple, prenons l'affaire Charles Ng. Mon collègue me fait remarquer que c'est un mauvais exemple. Eh bien, c'est justement l'une des raisons qui expliquent ce projet de loi. Je disais donc que, dans cette affaire, M. Charles Ng était soupçonné d'avoir commis des meurtres en Californie. Il est entré au Canada. À la faveur d'un incident, plus précisément d'un vol à l'étalage commis à Calgary, il a été heureusement arrêté et emprisonné au Canada où il a attendu d'être extradé.

Je crois que, des deux côtés de la Chambre, nous en conviendrons tous, nos lois sur l'extradition ont besoin d'être revisées. Il est certain que la loi a été étudiée de près dans cette affaire, si l'on tient compte du nombre de fois que M. Ng a interjeté appel. Pour la plupart d'entre nous, cette procédure a été trop longue. Certains auraient préféré qu'on la raccourcisse de beaucoup. D'autres estiment que nous devons viser un certain équilibre, pour rendre cette démarche juste.

Je tiens à faire remarquer aux députés de la Chambre que la raison pour laquelle la démarche a été si longue dans l'affaire Ng, c'est que M. Ng, par la voix de ses avocats, a cherché à établir si nous pouvions extrader un individu accusé de meurtre, c'est-à-dire le remettre à un État où, contrairement au Canada, la peine capitale est prévue pour ce genre de crime. La Cour suprême a décidé, à la majorité de quatre contre trois, ou était-ce cinq contre quatre, en tout cas, la Cour suprême a décidé qu'en fait le Canada, le ministre pouvait renvoyer des gens dans un pays qui appliquait la peine de mort.

Mais le ministre n'est pas forcé de le faire. Très récemment, lors de l'extradition d'une personne vers la Floride, la ministre de la Justice a dit qu'elle ne l'extraderait que si on lui donnait la preuve formelle que la peine de mort ne serait pas requise contre cette dernière. Elle dispose donc d'un certain pouvoir discrétionnaire.

L'un des problèmes, que j'ai déjà exposé lors d'une question d'extradition qui s'est posée ici, est qu'on risque d'avoir un cas comme celui de Charles Ng qui semble être presque un abus du système—pas un abus au sens où il a été privé de son droit d'appel, mais un abus—parce que les appels ont succédé aux appels pour faire traîner les choses. Par ailleurs, il y a une dizaine d'années, nous avons eu le cas de Leonard Pelletier, activiste indien, chef autochtone réclamé par les États-Unis, qui semble-t-il d'après les indices dont nous disposons maintenant, aurait été extradé sur la foi de preuves montées de toutes pièces et de faux témoignages. M. Pelletier est toujours en prison aux États-Unis. Le système judiciaire canadien en est entaché.

Nous ne voulons pas que cela se reproduise. Il faut trouver une méthode juste. Les membres du Comité de la justice, que ce soit mon ami de Peterborough, mon ami de Cap-Breton—The Sydneys ou les autres, nous avons tous essayé de trouver un système qui soit juste et dont les règles de procédure soient équitables sans pour autant permettre qu'on fasse traîner les choses.

Quel est le but de l'amendement que je propose? Il vise à corriger une lacune du projet de loi. Lorsque toutes les possibilités d'appel ont été épuisées, le ministre décide, aux termes de l'article 25, et à partir de ce moment-là il s'agit d'une décision politique, d'une décision de l'État, le ministre décide, dis-je, d'accéder à la demande d'extradition conformément à la décision des tribunaux canadiens; une fois cette décision prise, il n'y a plus aucune possibilité d'appel. La personne peut alors être extradée immédiatement et on risque de se retrouver dans une situation où, comme dans un cas récent, l'avocat n'a même pas eu le temps de revoir son client. Cela me semble un peu extrême et certainement pas conforme aux principes de la justice que nous devrions avoir au Canada.

Mon amendement propose un court laps de temps pendant lequel on peut envisager d'autres appels ou donner à la personne qui va être extradée le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires avant d'être renvoyée dans le pays qui a fait la demande d'extradition. Il me semble que c'est juste et équitable. Ce n'est pas un long délai.

En outre, je me fonde sur ce qu'a dit l'Association du Barreau canadien. J'attire votre attention, monsieur le Président, sur cette association à propos de la date de remise du fugitif. Je cite le mémoire qu'elle a soumis au comité législatif sur ce projet de loi: «On ne devrait pas remettre un fugitif à un pays étranger avant qu'il n'ait eu la possiblité d'épuiser tous ses droits d'interjeter appel prévus dans la Loi sur l'extradition.»

Je vérifie mes notes sur ce qu'a dit cette association: «Pour permettre au fugitif d'épuiser ces droits, il faut qu'il dispose à la suite de toute décision d'un délai raisonnable pour déterminer s'il doit ou non interjeter appel ou demander le contrôle judiciaire. Le paragraphe 23*a*) de la loi, tel que le propose le projet de loi C-31, ne donne pas au fugitif un délai raisonnable à la suite d'une décision prise par le ministre aux termes du paragraphe 25(1). Le paragraphe 23*b*) proposé ne donne pas non plus au fugitif un délai raisonnable à la suite d'une décision rendue par un tribunal d'appel pour demander la permission d'interjeter appel devant la Cour suprême du Canada.»

La recommandation présentée est la recommandation 12 de l'Association du Barreau canadien et je m'en suis inspiré fondamentalement pour rédiger mon amendement qui a été lu à la Chambre.

Nous avons entendu au comité Donald MacLeod qui était l'avocat de Charles Ng. Si je peux me permettre de le dire entre parenthèses, j'ai été très favorablement impressionné par M. MacLeod. John Diefenbaker a dit un jour qu'il est difficile pour un avocat de défendre une cause très impopulaire. C'était le cas pour cette affaire. MacLeod, à mon avis, s'est très bien débrouillé. Il s'est aussi très bien comporté devant notre comité. Je pense que tous les membres du comité ont été de cet avis. M. MacLeod a déclaré devant notre comité, je cite:

• (1210)

> Si la remise du fugitif a lieu avant qu'un avis d'appel ne soit effectivement présenté, la procédure d'appel prévue dans le projet de loi peut complètement rater son but.

J'attire l'attention du député sur ce qu'a écrit M. MacLeod, à la p. 13 de son mémoire. Il dit:

> Le projet de loi, sous sa forme actuelle, ne prévoit pas de sursis automatiques d'exécution pendant toutes les périodes d'appel. Si l'extradition a lieu avant qu'un avis d'appel ne soit effectivement présenté, la procédure d'appel prévue dans le projet de loi peut complètement rater son but.
>
> Je dirais que le sursis automatique, prévu dans les anciennes dispositions de 1975 du Code criminel—article 604 et paragraphe 607(3)—dans les cas de peine de mort, était vu comme un moyen de garantir l'accès à la procédure d'appel.

Il existe un précédent.

Monsieur le Président, j'ai posé la question à des représentants du ministère qui se trouvaient avec le secrétaire parlementaire, le député de Niagara Falls, que je vois à la Chambre et auquel je souhaite la bienvenue. Les représentants du ministère m'ont dit avoir rejeté mon amendement parce qu'on se trouverait alors devant des cas comme celui de M. Obomsawin qui, dit-on, voulait être extradé immédiatement. Selon eux, le ministre aurait les mains liées.

Ce n'est pas vrai. En d'autres termes, une personne qui ne voulait pas interjeter appel n'avait qu'à demander à être extradé. Dans l'amendement que je propose d'apporter à l'article 2, il est dit:

> Un fugitif peut aviser le ministre par écrit qu'il n'a pas l'intention d'interjeter appel ou de demander le contrôle judiciaire de quelque décision relative à l'application de la présente loi. Dans le cas où le ministre a reçu cet avis, le fugitif peut être livré sans délai.

Voilà qui met fin à cet argument.

Le deuxième argument que le ministère a opposé est que cet amendement signifierait un sursis automatique d'exécution de 120 jours maximum au cas où la Cour suprême se trouverait en congé estival. Techniquement, il a raison. Si l'on consulte la Loi sur la Cour suprême et la Loi sur la Cour fédérale, les mois de juillet et août ne sont pas comptés dans le calcul des délais de 30 et 60 jours qui s'appliquent normalement aux appels. Monsieur le Président, combien de cas cela va-t-il affecter? Je ne pense pas que nous parlions ici seulement de la période d'été qui affecte tout dans notre système judiciaire de toute façon. Faut-il renoncer au principe de l'application équitable de la justice, le principe même qui sous-tend le droit d'appel que nous reconnaît la loi, pour la simple raison que les juges sont partis à la pêche pour l'été?

Le fait qu'il puisse y avoir un léger retard, pour la durée de l'été dans certains cas, me semble un piètre argument à invoquer contre la motion que j'ai présentée.

Dans les quelques minutes qui me restent, je veux seulement attirer l'attention de la Chambre sur le témoignage de Me David Givens, un avocat de première instance qui pratique à Vancouver. Il a plaidé un grand nombre de causes d'extradition, dont celle de Reyat Interjit Singh dans l'affaire de l'explosion de l'avion de ligne indien. Me Givens a dit que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Vos dix minutes sont écoulées.

M. Waddell: Permettez-moi simplement de signaler, monsieur le Président, que. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime pour autoriser le député à poursuivre?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: J'en remercie mes collègues.

Je proposerais que vous jetiez un coup d'oeil au témoignage de Me Givens ainsi qu'à d'autres causes. Vous verriez comme il est difficile pour les avocats de se mettre en rapport avec leur client, de prendre les dispositions nécessaires et de discuter des appels, etc. Je n'en demande pas tant, dans cet amendement. Seulement qu'une fois tous les recours épuisés, quand le ministre est sur le point d'autoriser l'extradition, on accorde un court délai, un délai de trente jours tout au plus, comme je le précise dans ma motion, pour donner le temps à l'avocat de rencontrer son client ou sa cliente pour examiner la situation et décider de ce qu'il reste à faire.

Ce n'est pas trop demander. Il me semble que non en tout cas. Comme je l'ai signalé à la Chambre, nous, les néo-démocrates, allons soutenir ce projet de loi sur l'extradition. Le gouvernement pourrait peut-être envisager d'appuyer cet amendement.

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je voudrais parler de cet amendement. Comme le député de Port Moody—Coquitlam, j'ai une préoccupation à cet égard, et j'espère que le secrétaire parlementaire pourra y répondre. C'est une préoccupation fondamentale.

Je ne me préoccupe pas de savoir si l'avocat a eu la chance de parler à son client, après que tous les droits d'appel ont été épuisés, pour lui dire au revoir, pour l'amener devant le tribunal international ou pour quoi que ce soit d'autre. Le processus prévoit un droit d'appel. Ce qui me préoccupe, c'est que, après un contrôle judiciaire de l'arrêté d'extradition, le gouvernement a le pouvoir de faire sortir immédiatement du pays la personne visée par l'arrêté d'extradition sans que celle-ci ait eu la chance d'interjeter appel.

Je n'étais pas là pour entendre l'amendement proposé par l'Association du Barreau canadien mais, d'après ce que je lis ici, il me semble que leur préoccupation porte sur l'audition elle-même. Comme je l'ai signalé au secrétaire parlementaire, il peut bien y avoir une audition, mais dès que celle-ci est terminée, le gouvernement peut faire sortir immédiatement la personne du pays sans que celle-ci ait eu la chance d'interjeter appel.

Il me semble que, en faisant cela, on prive cette personne d'un droit fondamental prévu dans cette loi et même, en fait, de son droit fondamental à la justice. Si le gouvernement cherche simplement à pouvoir faire sortir

la personne du pays immédiatement après que l'appel a été entendu, je suis entièrement d'accord.

S'il y a un droit d'appel, je crois que la personne qui fait l'objet de l'audience devrait avoir le temps de parler à son avocat au sujet de la possibilité d'interjeter appel. Pour moi, cela n'est pas clair. J'espère que le secrétaire parlementaire pourra me donner certains éclaircissements à cet égard.

M. Rob Nicholson (secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice et procureure général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir brièvement à l'étape du rapport du projet de loi C-31 sur l'extradition. J'espère avoir également l'occasion d'intervenir demain à l'étape de la troisième lecture.

La loi actuelle comporte quelques défauts. Quoi que ce soit d'autre qu'on trouve à dire à propos de la Loi canadienne sur l'extradition, il y a trois choses que nous pouvons dire à coup sûr. Nous pouvons dire qu'elle est énormément complexe, qu'elle entraîne de longs délais et qu'elle exige beaucoup du précieux temps des tribunaux. Elle a ces trois défauts, auxquels la plupart des Canadiens reconnaissent sans doute qu'il faut remédier.

Le projet de loi sur l'extradition présentement à l'étude s'attaque à ces trois problèmes que j'ai signalés. Dans son libellé actuel, la loi permet à l'individu qui lutte contre son extradition de faire réviser sa cause jusqu'à trois fois de suite par la Cour suprême.

Quelle autre tribune ou quelle autre loi au Canada fournirait pareille possibilité à quelqu'un? L'un des problèmes, et peut-être le plus important, que présente la loi actuelle, c'est qu'elle donne à l'individu qui est venu se réfugier ici beaucoup plus de recours que n'en possède celui qui est inculpé d'un crime en vertu de la loi canadienne. On a beaucoup plus de recours, beaucoup plus de chances, si l'on vient de l'étranger au Canada pour essayer de défendre ses droits que si l'on est un citoyen canadien inculpé d'un délit au Canada.

Je le répète, vous ne pouvez pas me citer un autre cas où l'on pourrait faire réviser une cause, un problème ou une accusation trois fois de suite par la Cour suprême du Canada. Il est impossible de citer d'autres exemples, car cela n'existe que dans la Loi sur l'extradition.

Voilà pourquoi le gouvernement, et à juste titre, a proposé ces modifications. En ce qui concerne l'amendement proposé par le député de Port Moody—Coquitlam, je dirai que cette proposition aurait pour effet d'empêcher de livrer un fugitif à un État étranger soit avant l'expiration du délai de 30 jours suivant la date de l'arrêté rendu par le ministre de la Justice en vertu de l'article 25, soit avant l'expiration de toute période d'appel ou de toute période qui est laissée pour demander à présenter un appel, la date la plus tardive étant retenue.

• (1220)

Je présume que la raison d'être de l'amendement proposé est d'interdire l'extradition tant que les périodes d'appel pertinentes ne sont pas tout à fait terminées, que le fugitif ait effectivement interjeté appel ou demandé à interjeter appel ou non.

Les modifications prévues au projet de loi C-31 comprennent justement l'interdiction de livrer un fugitif pendant qu'un appel est en instance. En d'autres termes, un fugitif ne pourrait être livré si un avis d'appel a été déposé en son nom en vertu des dispositions du projet de loi C-31. Ces dispositions n'interdisent pas, cependant, de livrer le fugitif pendant les périodes où il est possible d'interjeter appel ou de demander à interjeter appel, si l'appel n'a pas effectivement été interjeté.

Si l'interdiction proposée dans l'amendement du député n'a pas été prévue dans le projet de loi C-31 c'est que, à notre avis, elle rendrait plus probables les atermoiements. Par contre, le projet de loi C-31 encourage la présentation rapide des appels au nom du fugitif, ce qui concorde bien avec le but général du projet de loi, que j'ai expliqué plus tôt, c'est-à-dire réduire les délais dans l'étude des cas d'extradition.

Si la loi interdisait l'extradition pendant la période légale d'appel, même si aucun appel n'est interjeté, comme le propose le député, les fugitifs qui cherchent simplement à retarder une extradition probable risquent d'abuser de cette disposition.

Par exemple, en cas d'appel auprès de la Cour suprême du Canada, cet amendement pourrait occasionner des retards pouvant aller jusqu'à quatre mois avant qu'un appel ne soit déposé, si le congé estival est calculé dans la période accordée pour demander la permission d'interjeter appel. Autrement, la période permise pour faire appel à la Cour suprême, aux termes de la Loi sur la Cour suprême du Canada, est de 60 jours.

Le gouvernement ne peut appuyer les amendements du député de Port Moody—Coquitlam parce qu'ils risquent de rendre possibles des retards déraisonnables. Le gouvernement entend plutôt réexaminer la question des retards à livrer les fugitifs pendant les périodes d'appel.

Comme vous le savez, une étude complète de tous les aspects de la législation canadienne dans ce domaine se fait en ce moment, et le gouvernement espère apporter d'autres modifications plus tard cette année. Entre temps, j'invite les députés à rejeter l'amendement proposé à cause des risques d'atermoiement, à cause des risques d'abus qui vont à l'encontre du but que nous poursuivons par ce projet de loi.

M. MacLellan: Monsieur le Président, un bref commentaire.

Ce qui m'inquiète, c'est le principe fondamental de la justice. Dans l'ensemble, ce projet de loi me paraît bon. Notre parti n'y voit pas d'objection. C'est un pas dans la bonne direction.

Comme le secrétaire parlementaire le mentionnait, il y a eu beaucoup trop d'appels qui n'étaient pas vraiment nécessaires. Grâce à ce projet de loi, un État étranger pourra faire une demande en extradition et la personne visée par cette demande pourra interjeter appel. On réglera ainsi ce problème.

Toutefois, comme je l'ai signalé au secrétaire parlementaire, le projet de loi accorde à la personne que le gouvernement veut extrader le droit d'interjeter appel et précise que cette personne ne peut être extradée, mais il permet au gouvernement de la livrer à un autre État pendant que l'appel est en instance. Le problème, c'est que, dès la fin de l'audition, le gouvernement a le droit de chasser le fugitif du pays avant même qu'il n'ait eu l'occasion de consulter son avocat. Comme il ne peut interjeter appel, l'appel ne peut être en instance. Si l'on prévoit un appel, pourquoi prive-t-on de façon arbitraire le fugitif d'interjeter appel? C'est le seul point qui me préoccupe; d'ailleurs, cette question importante est abordée dans la motion proposée par le député de Port Moody—Coquitlam.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je veux simplement rappeler qu'il n'y a pas, à l'étude à l'étape du rapport, de période de questions et de réponses. J'ai laissé parler l'honorable député de Cape Breton—The Sydneys par «gentilhommerie», par gentillesse. Si l'honorable secrétaire parlementaire veut bien lui donner une réponse, libre à lui, mais je ne voudrais pas que ce soit un précédent.

[*Traduction*]

M. Nicholson: Il me fait toujours plaisir de prendre la parole une deuxième fois, monsieur le Président. Ce projet de loi m'enthousiasme beaucoup.

J'ai écouté les préoccupations du député. Je puis lui dire que, dans notre étude du projet de loi, nous examinerons ce problème afin de nous assurer qu'il y a un juste équilibre entre les préoccupations légitimes du gouvernement et de la population canadienne, qui veulent tous deux que ces questions soient traitées sans délai et équitablement, et les préoccupations exprimées par le député, en ce qui concerne un individu visé par une ordonnance de renvoi dans son pays d'origine.

Nous allons examiner la question, mais je pense que les délais, les attentes et les examens trop longs qui sont prévus dans la loi actuelle constituent un problème. Je pense que c'est notamment pour cette raison que les Canadiens nous ont dit ceci: «Faites quelque chose au sujet de la procédure d'extradition au Canada, car la loi à ce sujet ne fonctionne pas.»

Pour sa part, le député dit ceci: «Nous péchons maintenant par excès contraire en essayant d'expulser précipitamment ces personnes.» D'après ce que les témoins nous ont dit durant l'étude du projet de loi et à mon humble avis, cette mesure permet un certain équilibre. Elle est conforme aux principes de justice que nous espérons trouver dans les lois et le système judiciaire canadiens.

Je ne pense pas que nous allions trop loin dans l'autre sens et que nous essayions d'expulser précipitamment les personnes visées. Ce n'est certainement pas là l'intention du projet de loi. Son objectif est d'assurer un traitement juste, mais rapide de ces cas, tout en reconnaissant le droit collectif des Canadiens de disposer d'un système qui fonctionne et qui n'encourage pas les abus.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je serai bref parce que je constate que les trois partis appuient ce projet de loi.

Je veux simplement insister sur les démarches faites par des résidants de ma circonscription de Parkdale—High Park relativement à ce projet de loi sur l'extradition. Leur plus grande préoccupation est liée au fait que les criminels que nous recelons dans notre pays ont plus de droits que les victimes qui vivent dans le pays où les crimes ont été commis.

Je suis heureux que les trois partis à la Chambre écoutent enfin ce que les Canadiens disent et qu'ils adoptent cette mesure législative équitable. Le message qui m'a été transmis était très clair: nous accordons plus de droits aux criminels qu'aux victimes. Il est à espérer que cette situation prenne fin avec l'adoption de ce projet de loi.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de faire sonner le timbre, je voudrais rappeler aux honorables députés que l'ordre qui est dans le *Feuilleton* stipule que le vote pourrait—je dis bien pourrait—avoir lieu ce soir à 17 h 45.

• (1230)

Mais pour qu'il ait lieu immédiatement, je veux que les gens comprennent bien que, avant de convoquer les députés, que ce vote n'est pas automatiquement reporté à ce soir. Il peut avoir lieu immédiatement, si tel est le désir des députés. Mais, pour le moment, je n'ai d'autre choix que de convoquer les députés.

[*Traduction*]

M. Angus: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations et je pense que le whip de l'opposition officielle informera les greffiers que le vote sera reporté à 17 h 45.

M. Cole: Monsieur le Président, une entente a été conclue entre les partis afin de reporter le vote à 17 h 45.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Pour être bien sûr de bien respecter le Règlement, je vais quand même mettre la question aux voix. Après quoi je reconnaîtrai l'honorable député de York-Simcoe pour la proposition qu'il vient de faire.

Convoquez les députés.

[*Traduction*]

M. Cole: Monsieur le Président, je pense que vous allez constater que les partis se sont entendus afin de reporter à 17 h 45 le vote que vous venez d'appeler.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je m'excuse, je croyais qu'en disant «convoquez les députés», la sonnerie d'appel se ferait entendre. Enfin, c'est une technicalité. Mais je voudrais bien m'assurer qu'on est selon les règles de la Chambre, et j'apprécierais que l'on fasse entendre la sonnerie d'appel. Après quoi, je reconnaîtrai l'honorable député de York—Simcoe.

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip en chef du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur la question dont la Chambre est maintenant saisie est différé à 17 h 45 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

Je m'excuse s'il a pu y avoir une certaine confusion, mais la Présidence a bien voulu s'assurer que les règles étaient bien saisies et bien comprises. On est toujours plus sûr quand les choses sont expliquées avant qu'après. Je vous remercie de votre attention.

Initiatives ministérielles

LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. DeBlois): Il y a quatre motions d'amendement pour ce qui concerne l'étape du rapport du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soumises par le député de Essex—Windsor.

[*Traduction*]

Les motions nos 1, 2 et 4 seront regroupées aux fins du débat, et le résultat du vote sur la motion no 1 s'appliquera aux motions nos 2 et 4.

[*Français*]

La motion no 3 sera débattue et mise aux voix séparément.

[*Traduction*]

Je vais maintenant présenter à la Chambre les motions nos 1, 2 et 4.

MOTION D'AMENDEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):

Motion no 1

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 1.

Motion no 2

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 4.

Motion no 4

Que le projet de loi C-60 soit modifié par la suppression de l'article 7.

—Ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui poursuit deux ou trois objectifs importants.

Le projet de loi vise d'abord à accroître et à prolonger les paiements de péréquation qui sont faits à sept provinces canadiennes. Là-dessus tout le monde est d'accord et aucun amendement n'a été proposé.

Deuxièmement, le projet de loi prévoit pour les provinces une garantie de recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers pour une période de deux ans. Nous estimons qu'il est important de faire ressortir, par le truchement de ce projet de loi, qu'il est urgent de résoudre l'ensemble des problèmes liés aux paiements de transfert que nous connaissons tous, car, dans bien des domaines, le gouvernement fédéral a refilé la facture aux provinces en réduisant le montant des paiements qu'il était censé leur verser.

Par conséquent, nous avons proposé de réduire la durée de cette garantie pour qu'elle passe de deux ans à un an. En l'espace d'un an, on devrait pouvoir résoudre les problèmes les glus graves relativement aux paiements de transfert et aux paiements de péréquation.

Cette série d'amendements vise un troisième objectif qui est de permettre aux provinces de conclure des ententes avec le gouvernement fédéral pour que la taxe sur les produits et services, que nous rejetons catégoriquement, s'harmonise bien avec les taxes de vente provinciales.

Nous avons vu et entendu toutes sortes de choses sur la petite entreprise. Qu'il s'agisse d'une petite entreprise du secteur des services, d'une petite entreprise de fabrication, d'un magasin du coin, d'un service de couches pour bébé, on n'entend que des horreurs à propos du fardeau administratif extrême que la TPS a entraîné pour ces entreprises.

• (1240)

J'ai eu des entretiens avec ces petits entrepreneurs de ma circonscription, et ils m'ont tous dit: «Je dois consacrer autant de temps à l'administration de cette taxe qu'à la promotion de mon entreprise.» Je peux vous citer des cas.

Je peux vous parler de la Great Canadian Trading Company qui fait de bonnes affaires en vendant des articles canadiens à des touristes américains dans la région de Windsor. La propriétaire de cette entreprise est venue me voir pour me dire: «Je dois consacrer la moitié de mon temps, sinon plus, à l'administration de cette taxe.» Ce n'est pas qu'elle manque d'instruction. C'est parce que son entreprise est particulièrement complexe et qu'elle n'est pas assez grande pour embaucher un spécialiste qui s'occuperait des problèmes administratifs liés à la TPS. C'est une entreprise qui achète des produits

canadiens de plus de 800 fournisseurs d'un bout à l'autre du pays.

Une entreprise comme celle-là est tout simplement paralysée par la TPS. Le gouvernement veut nous faire croire qu'on peut régler ce problème en créant une seule taxe provinciale et fédérale, une sorte de super TPS qui faciliterait la tâche aux petites entreprises. Ça ne servirait à rien. Ça ne ferait que rendre les choses plus difficiles pour les petites entreprises. Ça ne ferait qu'aggraver le problème qui se pose déjà aux entreprises dont j'ai parlé dans mon discours.

C'est pourquoi nous avons présenté ces amendements. Nous croyons que ces paramètres devraient être supprimés du projet de loi. Nous croyons que rien dans ce projet de loi ne devrait légitimer la taxe sur les produits et services. En ce qui nous concerne, c'est une taxe qui devrait être éliminée de nos mesures fiscales.

Si nous réussissons à former le prochain gouvernement, nous éliminerons cette taxe, parce que c'est une mauvaise taxe. Elle empêche les petites entreprises canadiennes d'agir sur un pied d'égalité avec les petites entreprises américaines, et c'est une grossière injustice que d'empêcher nos entreprises d'être concurrentielles.

Nous devons donner une chance à ces petites entreprises canadiennes pour qu'elles puissent concurrencer efficacement non pas les pays d'Europe, qui ont la taxe sur la valeur ajoutée, mais les entreprises américaines, qui n'en ont pas et qui n'en auront probablement jamais, comme on nous l'a dit lors de notre voyage à Washington il y a quelques mois. C'est pourquoi nous devons voir à ce que la TPS ne soit pas légitimée dans ce projet de loi. Voilà pourquoi j'exhorte ici les députés à se prononcer en faveur de ces amendements et à mettre ainsi fin aux efforts constants du gouvernement pour légitimer une mauvaise taxe qui a aggravé la récession, provoqué énormément de chômage au Canada et rendu la vie extrêmement difficile aux petits entrepreneurs de tout le pays.

J'invite les occupants des banquettes ministérielles à écouter leurs électeurs et à prendre position contre la TPS en appuyant ces amendements. Quant aux libéraux, qui n'arrivent pas à se brancher en ce qui concerne la TPS, je les encourage à prendre ici une position claire et à empêcher le gouvernement d'obtenir à nouveau l'approbation de la Chambre des communes au sujet de la TPS.

J'espère que la série d'amendements que je propose d'apporter à ce projet de loi sera adoptée pour cette raison.

M. Lee Richardson (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais parler de certains amendements concernant le projet de loi à l'étude.

Certains des amendements proposés ramèneraient la garantie de recettes de deux ans à un an. Les autres supprimeraient les articles visant à améliorer les accords de perception fiscale qui existent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.

J'examinerai tout d'abord les amendements concernant la garantie de recettes.

Les députés savent que ces amendements ne concernent pas directement l'objet. . .

M. Langdon: Je voudrais faire remarquer au député conservateur que les amendements que nous examinons ne portent pas sur la garantie de recettes. Si j'ai bien compris, il n'en sera question que dans le débat du prochain amendement proposé.

M. Richardson: Je remercie le député de cette remarque. Je vais tout de même continuer là où j'en étais.

Les députés savent que les amendements portant sur la garantie de recettes ne concernent pas directement l'objet de la mesure législative dont nous sommes saisis, qui porte sur l'amélioration du programme de péréquation. Même si la Chambre est au courant de cette distinction, cela ne signifie pas que les provinces ou le grand public comprendront cette subtilité. Il est donc important que cette mesure législative demeure symétrique en ce qui concerne l'échéancier et qu'elle s'applique, dans son ensemble, pour une période de deux ans.

On avait sûrement de bonnes raisons de renouveler le programme de péréquation pour deux ans. Normalement, les périodes de renouvellement sont de cinq ans, mais si on avait agi ainsi, le gouvernement fédéral aurait eu l'air de prendre un engagement moins important face au réexamen actuel des trois principaux programmes de transferts. Ce serait contraire à nos intentions, et c'est pourquoi nous ne voulons pas donner cette impression.

L'autre solution extrême qui consistait à renouveler le programme de péréquation pour une seule année aurait pour effet d'accélérer le processus de réexamen des transferts, mais il retirerait aux sept provinces profitant de la péréquation les garanties dont elles ont besoin en matière de recettes afin de pouvoir planifier dans une certaine mesure leurs dépenses.

Après plus de 20 mois de consultations des provinces, nous nous sommes entendus sur une période de renouvellement de deux ans, car il s'agissait, selon nous, du meilleur équilibre possible entre la nécessité de faire preuve d'une certaine souplesse dans le cadre du processus de réexamen d'une part, et l'opportunité de garantir certaines recettes aux provinces, d'autre part.

C'est en fonction de cela que toutes les provinces bénéficiaires ont accepté la proposition en question. Il serait regrettable que la Chambre donne l'impression que le délai sur lequel on s'est entendu pourrait bien être remis en question.

Je voudrais maintenant me reporter à la perception fiscale et me pencher sur la suppression proposée de dispositions touchant les accords de perception fiscale.

L'article en question établit un cadre juridique pour des accords de perception fiscale entre les provinces et le gouvernement fédéral au sujet de la perception d'un impôt fédéral par une province ou la perception d'un impôt provincial par le gouvernement fédéral.

• (1250)

Des accords de ce genre améliorent l'efficacité globale du régime fiscal canadien et permettent ainsi de parvenir à un meilleur régime fiscal. Le projet de loi simplifie également le paiement de l'impôt, dans le cas des particuliers, lorsqu'un accord a été conclu.

Les articles en question tendent à simplifier le paiement des impôts et des remboursements lorsqu'une province perçoit un impôt fédéral. Dans ce cas, le projet de loi permet au contribuable de verser à la province l'impôt fédéral que la province est chargée de percevoir.

Le gouvernement provincial pourra également verser des remboursements d'impôt à un particulier au nom du gouvernement fédéral. De cette façon, il sera plus simple pour un contribuable de payer un impôt fédéral perçu par une province et de recevoir un remboursement. Aux termes des articles en question, la même chose vaut pour les impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral.

Les articles en question prévoient également de simplifier l'envoi au gouvernement fédéral des impôts que les provinces ont perçus pour lui. Ils indiquent que, dans ces cas, les provinces peuvent déduire de ces impôts le montant qu'elles ont versé aux personnes au nom du gouvernement fédéral.

Toujours selon ces articles, l'envoi des impôts provinciaux perçus par le gouvernement fédéral sera également simplifié. Je pourrais continuer, mais je pense que la Chambre comprend où nous voulons en venir lorsque nous disons souhaiter rendre l'administration et la perception fiscales plus efficaces et, partant, moins coûteuses.

Les Canadiens ont dit très clairement qu'ils s'attendent que leurs gouvernements fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer l'efficacité et la rentabilité. À mon avis, nous devrions conserver les articles dont on propose la suppression.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais répondre à cela. J'entends le député dire: «Améliorer l'efficacité.» Ces termes semblent un peu froids et bureaucratiques, comme ceux d'un économiste.

M. McDermid: Qu'avez-vous contre les économistes?

M. Waddell: Je n'ai rien contre, mais ils oublient parfois la réalité. Ils n'écoutent pas, tout comme le gouvernement n'écoute pas.

J'ai reçu quelques appels téléphoniques hier soir. Une personne âgée m'a dit que ses pairs ont reçu une hausse de 37c. sur leur pension, pour tenir compte du coût de la vie. Sauf erreur, ces 37c. représentent le coût de la vie pour trois mois.

M. McDermid: Nous avons donc réduit l'inflation.

M. Waddell: Écoutez cela. Le gouvernement a une TPS qu'il veut maintenant harmoniser avec les impôts des provinces.

Supposons qu'on achète un hamburger. Je ne parle pas de l'acheter au restaurant McDonald, où la plupart des personnes âgées achètent leurs hamburgers. Dans certains restaurants, on vend un hamburger, accompagné d'une salade et peut-être de frites, au prix de 4,98 $ ou 4,99 $.

La personne âgée qui achète un hamburger de 4,99 $ paie pour chaque dollar 7c. de TPS. Sept fois cinq, cela fait 35c. qu'elle verse à cet abominable gouvernement à l'achat d'un simple hamburger. C'est à peu près l'augmentation qu'elle a reçue.

Les prix ont augmenté. Le gouvernement déclare: «Le taux d'inflation diminue.» Regardons la réalité en face. La réalité, c'est que le gouvernement se débarrasse de son déficit pour le confier aux provinces qui, à leur tour, le refilent aux municipalités.

Dans le Grand Vancouver, d'où je viens, quelqu'un doit payer davantage pour les transports et ce sont les personnes âgées. Ce sont aussi les personnes âgées qui doivent payer davantage pour les taxes foncières, pour les taxes d'eau, pour ceci ou cela.

Qu'est-ce que le gouvernement leur donne en retour? Il leur donne 37c. Les personnes âgées reçoivent 37c. C'est le montant de la TPS qu'il faut verser au gouvernement à l'achat d'un hamburger.

Que veut-il faire? Il veut harmoniser la TPS. Savez-vous ce qu'il devrait faire? Il devrait tout simplement éliminer cette sacrée taxe. Il devrait éliminer la TPS et imposer ceux qui peuvent se permettre de payer des impôts. Il ne devrait pas s'en prendre aux personnes âgées à qui il verse la maigre somme de 37c.
C'est une honte, vraiment.

C'est notamment une des raisons de l'agitation au sujet de la masse. En fait, c'est moi qui ai provoqué cette agitation. J'en étais responsable, je me suis excusé à la Chambre et j'ai été blâmé. Je rappelle toutefois que c'était au sujet d'un vote, vote pris en vitesse parce que le gouvernement faisait payer aux personnes âgées des impôts plus élevés qu'aux autres Canadiens. Il leur fait payer leurs impôts tous les trimestres, ce qui fait que beaucoup de personnes âgées se trouvent tout d'un coup devant ces impôts et ces intérêts. Nous avons appris que le gouvernement prenait ainsi 300 millions aux personnes âgées collectivement. Chacune, par contre, a reçu une augmentation de 37 cents.

Je sais, je connais des économistes et je les respecte, et je respecte ceux qui disent: «Waddell, vous êtes fou. Vous comparez 300 millions à 37 cents.»

Je vais vous dire, il y a le vrai monde à l'extérieur, le monde que ce gouvernement de pleutres refuse de rencontrer en déclenchant des élections, parce qu'il a peur. Mulroney a annoncé: «Je vais déclencher des élections», mais il a peur.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas faire votre travail, mais nous ne sommes pas censés appeler les députés par leur nom de famille. Je suis sûr que le député, qui est en pleine envolée, voudra s'excuser auprès de la Chambre.

M. Waddell: Je m'excuserai auprès de la Chambre lorsque Mulroney aura donné un peu d'argent aux personnes âgées et aura aboli la TPS.

Une voix: Vous n'avez pas terminé?

M. Waddell: Non je n'ai pas terminé. Je vais continuer et sans m'excuser auprès de la Chambre.

Le gouvernement Mulroney, si on peut appeler cela un gouvernement, n'a pas le courage de déclencher des élections. Allez, allez, déclenchez des élections. Laissez les personnes âgées vous donner leur avis. Laissez se prononcer tous ceux qui paient la TPS. Nous attendons tous. Déclenchez. Pleutres. Vous savez ce que vous faites—vous donnez 37 cents aux personnes âgées. Trente-sept cents, c'est tout ce à quoi elles ont droit. Les pleutres. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je rappelle au député que le débat porte sur le projet de loi C-60.

M. Waddell: C'est de cela que je parle, si les députés voulaient bien écouter. Je parle du projet de loi. Un projet de loi qui concerne la TPS et l'harmonisation et je dis que le gouvernement demande aux personnes âgées de ce pays de payer la TPS alors qu'il leur donne une misérable augmentation de 37 cents.

Une voix: Pourquoi?

M. Waddell: Pourquoi? Que voulez-vous dire? Pourquoi ne pas leur donner une augmentation décente si l'on doit les taxer. Le gouvernement va percevoir 18 milliards.

Savez-vous ce qu'il veut faire? Il veut harmoniser pour percevoir encore plus. Il veut le produit de la TPS, mais il ne veut pas réduire le déficit. Il veut mettre tout cela dans une grande caisse noire en vue des élections qu'il déclenchera, pas maintenant, mais dans dix-huit mois, à la toute dernière minute.

Dans cette grande caisse noire il y aura l'argent des personnes âgées et des autres Canadiens, qu'il donnera à ses conseillers politiques, ses agents de publicité, tous ceux qui essaient de déformer l'opinion publique. Je peux vous dire qu'il ne s'en tirera pas aussi facilement. Les gens en ont marre.

M. Bouchard (Roberval): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous sommes habitués à la rhétorique du NPD, mais j'aimerais demander au député d'être raisonnable.

C'est difficile, mais nous savons tous très bien que les gens de ce pays sont tellement bien protégés qu'ils le sont même avec 37 cents d'augmentation; nous savons qu'aucun autre groupe ailleurs dans le monde ne peut déclarer que son pouvoir d'achat a été aussi bien protégé, qu'il reçoit son argent même si c'est seulement 37 cents.

Si on pouvait en dire autant des enfants, des chômeurs, etc. Selon la rhétorique NPD, il faut dépenser de l'argent, encore de l'argent et toujours de l'argent. Ils vivent dans un monde merveilleux puisqu'ils n'ont pas à trouver l'argent.

Je le répète, soyez raisonnable et dites la vérité aux Canadiens; c'est pourquoi nous sommes ici, mon ami.

M. Waddell: Je répondrai au ministre. Sortez de votre limousine, monsieur le ministre. Venez voir le vrai monde, allez chez McDonald ou à la banque d'aliments. Quittez ce milieu de riches privilégiés où vivent les conservateurs de Mulroney. Vous manquez tellement de courage que vous ne pouvez pas parler au Québec.

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre s'il vous plaît. Je demande au député de respecter le sujet du débat, soit le projet de loi C-60.

M. Waddell: Je respecte le sujet. Je déclare à la Chambre, à ce groupe de conservateurs gâtés qui n'écoutent pas que je suis tout à fait dans le sujet. Les gens m'ont téléphoné pour dire: «C'est incroyable, ces conservateurs nous ont accordé 37 cents d'augmentation et maintenant ils veulent nous imposer une taxe de 18 milliards que nous devrons porter collectivement.» Voilà pourquoi les électeurs sont en colère contre vous. Vous vivez. . .

[*Français*]

Mon ami, vous habitez dans un monde. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): À l'ordre. Je rappelle une fois de plus que le débat ne porte que sur les motions d'amendement au projet de loi C-60, et par conséquent, c'est très réduit comme champ d'application. J'en appelle à la bonne volonté de l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Waddell: Je traite de cette motion. La motion parle d'harmonisation. Elle parle de TPS. Je dis que pour acheter un hamburger et une salade de 4,99 $, les gens du troisième âge, tout comme les autres citoyens de notre pays, doivent payer 35 cents de TPS et que les conservateurs veulent harmoniser cette taxe avec la taxe provinciale, de sorte que les gens devront débourser encore plus. Ensuite, ils nous disent: «Merci, vous nous avez donné. . .»

Le président suppléant (M. DeBlois): Le temps de parole du député est expiré.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la diatribe de mon collègue que j'ai rencontré hier dans la riche ville de Toronto. Il nous a dit de sortir des villes riches. Pourtant, je l'ai vu hier à Toronto, la ville des riches.

Des voix: Oh, oh!

M. McDermid: Il n'en faut pas beaucoup pour faire démarrer le NPD.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais savoir ce que le ministre a contre Toronto. Il y a des personnes âgées à Toronto qui ont reçu leurs 37 cents et qui paient la taxe de vente.

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une opinion.

M. McDermid: Monsieur le Président, je reviendrai là-dessus. Permettez-moi de vous dire pour l'instant que le gouvernement va s'opposer aux motions présentées par mon collègue de Windsor.

Une voix: Pourquoi?

M. McDermid: Pourquoi? Parce qu'elles ne conviennent pas à ce projet de loi.

L'une des choses que mon collègue a omis de mentionner en parlant de l'augmentation des pensions de vieillesse, c'est que depuis bon nombre d'années, ces pensions sont indexées sur le coût de la vie en vertu de la loi de notre pays. Comme le taux d'inflation est très bas, c'est ce qui explique la faible augmentation des pensions de vieillesse.

Je reconnais avec mon collègue que c'est peu, mais c'est ce que prévoit la loi du pays. C'est une loi qui a été votée à la Chambre des communes et, soit dit en passant, elle a été appuyée par le Nouveau Parti démocratique. Je tiens à le faire savoir très clairement. Ils ont appuyé l'indexation des pensions de vieillesse. D'ailleurs, les conservateurs en ont fait autant. Je crois que cette Chambre y avait alors donné son consentement unanime. Et voilà que mon collègue vient faire des reproches au gouvernement et nous accuse d'être terribles à cet égard.

L'une des choses qu'il ne mentionne pas lorsqu'il parle de la TPS et de l'argent que touchent les personnes âgées est qu'elles reçoivent aussi un chèque du gouvernement fédéral destiné à protéger les personnes à faible revenu des effets de la TPS. Cela fait partie du programme mais il n'en a pas parlé aujourd'hui.

Il n'y avait jamais eu de remboursement de la taxe de vente pour les personnes à faible revenu avant que ce gouvernement ne l'instaure en 1986, je crois. C'est le ministre des Finances de l'époque, le député d'Etobicoke–Centre, qui l'a instauré en 1986 et il a été sensiblement augmenté jusqu'à l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services. Le remboursement a été augmenté.

Je comprends les préoccupations du député. J'ai, moi aussi, reçu des appels de personnes âgées me demandant pourquoi leur pension de vieillesse avait été si peu augmentée. C'est parce que nous avons réduit l'inflation, ce qui vient en aide aux personnes à revenus fixes. Ces augmentations démentes des prix que nous avons connues avaient fait monter le taux d'inflation et causé beaucoup de torts aux personnes âgées. Il est très important de maintenir le taux d'inflation aussi bas que possible.

Ce projet de loi traite du transfert de fonds aux provinces, ce qui est le sujet de vives controverses. J'écoute mon ami lorsqu'il tempête contre le fédéral qui repasse la balle aux provinces qui en font autant aux municipalités. Chaque fois qu'une municipalité a des dépenses, c'est maintenant la faute du gouvernement fédéral. Chaque fois que les dépenses d'une municipalité augmentent, c'est à cause de ce que l'on appelle le délestage.

Je tiens à préciser clairement que depuis 1984, nous avons augmenté les fonds versés à chacune des provinces de 5 p. 100 par année en moyenne. La moyenne pour l'Ontario est même de 6,2 p. 100, y compris pour l'année 1992–1993.

Je tiens à ce qu'il soit bien clair que les fonds versés aux provinces continuent d'augmenter. Ce ne sont plus les grosses augmentations que nous avons déjà connues, mais des augmentations quand même. Le gouvernement de l'Ontario, dans sa grande générosité, a augmenté ses dépenses au titre de l'aide sociale au rythme d'environ 24 p. 100 par année. Nous n'avions aucun contrôle sur ces augmentations. Nous n'avions aucun contrôle sur le système ontarien qui facilitait et simplifiait l'obtention de prestations d'aide sociale.

Ces dépenses augmentaient de 24 p. 100 par année et il fallait que nous mettions un frein à ces hausses, c'est pourquoi nous avons décidé de plafonner l'augmentation de nos paiements à 5 p. 100 par année. Je crois que c'est ce que la population voulait.

On parle constamment de délestage, pourtant, il n'y a qu'une seule source de revenus et c'est le contribuable. C'est lui qui paie la note, que ce soit au niveau municipal, au niveau provincial ou au niveau fédéral, il doit payer pour avoir les services.

Je ne comprends pas que l'on rende le gouvernement fédéral responsable de tous les maux des gouvernements provinciaux et municipaux. Nous entendrons probablement encore de telles allégations dans le budget de l'Ontario et dans le discours du Trône qui doit être lu aujourd'hui.

Je me suis entretenu avec le premier ministre de l'Ontario hier et son gouvernement présente son discours du Trône aujourd'hui. Je suis convaincu que l'on reprochera bien des péchés au gouvernement fédéral. Nous serons aussi accusés dans l'exposé budgétaire.

Le fait est que les recettes augmentent pour les provinces, pas au rythme qu'elles souhaiteraient, mais c'est naturel. Il en va de même pour les municipalités qui ne reçoivent pas des provinces autant d'argent qu'elles le voudraient.

Les contribuables de notre pays ne veulent pas de nouveaux impôts, qu'ils soient fédéraux, provinciaux ou municipaux. Les factures continuent à augmenter ainsi que les dépenses et les gouvernements ne font rien pour limiter leurs dépenses. Dans ma circonscription, le Peel Board of Education, qui est, je pense, le plus grand d'Amérique du Nord, a effectivement réduit les dépenses et fait certaines déclarations. Bien des gens sont opposés aux réductions qu'il opère. Très bien.

Mais en même temps ils disent que nous ne pouvons pas augmenter autant les dépenses parce que nous n'en avons pas les moyens, donc il faut faire des économies.

Aussi c'est ce que nous faisons, et je pense que assurément nous, au gouvernement fédéral, allons être tenus responsables de ce genre de chose. Il est facile d'accuser les autres et nous le faisons tous dans la vie politique. C'est la faute du gouvernement ontarien ou celle du gouvernement municipal ou du gouvernement fédéral. C'est notre faute à tous.

Nous essayons d'aborder la question des dépenses gouvernementales avec bon sens. Voilà de quoi il s'agit. Je dois dire que ce projet de loi vient effectivement en aide aux provinces. Il aide sept provinces sur dix en augmentant les paiements de transfert, et des ententes ont été conclues entre les provinces pour les deux prochaines années en ce qui concerne le programme des paiements de transfert. Les provinces voudraient naturellement davantage d'argent. Je le comprends.

Ce projet de loi apportera des crédits supplémentaires à certaines provinces et c'est indispensable à mon avis, et nous voterons contre les amendements proposés par mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

Mme Diane Marleau (Sudbury): Monsieur le Président, je suis heureuse que vous m'ayez accordé la parole. Avec les cris que se lançaient entre eux les députés à ma gauche et ceux d'en face, je me demandais si j'arriverais à placer un mot, spécialement avec le bruit que faisaient les députés à ma gauche.

Ce projet de loi ne me plaît pas. J'ai beaucoup de réserves sur la façon dont le gouvernement a procédé avec les paiements de transfert. Je sais bien qu'il y a beaucoup de problèmes et qu'il n'existe pas de solution facile. Je sais aussi que nous n'allons pas appuyer ce projet de loi.

• (1310)

D'un autre côté, je suis assez réaliste pour me rendre compte que les gouvernements provinciaux ont grandement besoin des fonds visés dans ce projet de loi en particulier. Il est très bien d'imposer le projet de loi, mais non d'en retarder inutilement l'adoption, parce que chaque jour qui passe oblige les provinces à emprunter les fonds qu'elles ne reçoivent pas, et cela ne fait peut-être qu'accroître la difficulté qu'elles ont à satisfaire aux besoins des gens. N'oublions pas que ces fonds sont destinés à aider les gens.

J'ai écouté les interventions du député de Port Moody—Coquitlam au sujet de cet amendement. Les personnes à ma gauche semblaient particulièrement préoccupées par la TPS et les possibilités de son harmonisation. Elles accusent bien sûr le gouvernement d'avoir dans ce projet de loi introduit un élément qui faciliterait l'harmonisation. Cela n'a pourtant rien d'étonnant, car le gouvernement conservateur a dit depuis le début qu'il souhaite l'harmonisation avec les régimes provinciaux de taxe de vente d'un bout à l'autre du pays.

Je me demande si les néo-démocrates fédéraux n'ont pas reçu de l'information à la source de la part de certains de leurs chefs de parti provinciaux qui seraient enclins à accepter cette harmonisation. Ils ont peut-être perdu le contrôle de leurs ailes provinciales, et il y a lieu de croire que l'Ontario et la Colombie-Britannique, dont le gouvernement est maintenant néo-démocrate, seraient peut-être sur le point d'harmoniser leur régime de taxe de vente avec celui du gouvernement fédéral.

Je ne puis comprendre autrement cette grande crainte et cette harangue des néo-démocrates à ma gauche au sujet de l'harmonisation. Il me semble qu'il leur suffirait tout simplement d'appeler M. Bob Rae, qui, en bon néo-démocrate, leur dirait qu'il n'est absolument pas question d'harmoniser, et de faire la même chose avec le premier ministre de la Colombie-Britannique. Je n'arrive donc pas à comprendre pourquoi ce grand débat sur l'harmonisation. Je penserais qu'ils sont parfaitement en mesure de maintenir leur idéologie au sein de leur parti et de s'assurer que cela ne se produise certainement pas, du moins en Ontario et en Colombie-Britannique.

J'ai l'impression que c'est moins simple que cela en a l'air quand on entend ce débat qui traîne en longueur à ce sujet. J'aimerais bien avoir cette information à la source que le député possède et qu'ils possèdent peut-être tous, car cela nous permettrait certainement de nous préparer pour ce qui s'en vient. Beaucoup d'entre nous n'avons aucune idée de ce qui se prépare et ne sommes certes pas les confidents des gouvernements néo-démocrates de ces provinces. Nous ignorons certes quelles sont leurs intentions en matière d'harmonisation, mais à en juger par les protestations des néo-démocrates fédéraux, j'ai l'impression que c'est dans ce sens que ces gouvernement s'engageront dans un avenir pas très lointain. Voilà pourquoi ils craignent que la mesure à l'étude comporte des dispositions qui pourraient faciliter cette harmonisation.

Je ne continuerai pas de parler plus longtemps, car je ne veux pas retarder l'étude du projet de loi. Je voudrais que les gens, qui sont les véritables bénéficiaires des fonds qui sont transférés, puissent toucher cet argent aussitôt que possible, car il y a beaucoup de pauvreté et de privations sur le terrain.

Le président suppléant (M. Fee): La parole est au député de Timiskaming.

M. Rodriguez: Il n'était pas à sa place quand je me suis levé. J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Je ne veux pas critiquer la présidence, mais quand on accorde la parole à un député, il devrait être à sa place, n'est-ce pas?

M. MacDougall: Monsieur le Président, je ne m'oppose pas à ce que le député de Nickel Belt prenne la parole. Au contraire, il va me donner des idées pour mon discours.

Le président suppléant (M. Fee): Dans ce cas-là, la parole est au député de Nickel Belt.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, le député aura besoin de toutes les idées qu'il peut recueillir s'il veut remporter les prochaines élections à Timiskaming, à n'en pas douter.

Je tiens à appuyer les amendements proposés par le député d'Essex—Windsor. Le député a cerné le problème que pose l'harmonisation, principe que le gouvernement fédéral veut convaincre les provinces d'appliquer en ce qui concerne la TPS.

J'avais cru comprendre que les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces changeraient du tout au tout quand le gouvernement conservateur a été élu. Finis les affrontements, méthode que préconisait Trudeau. Pendant toutes les années où il a été premier ministre, Trudeau a livré bataille aux gouvernements provinciaux. Quand les conservateurs ont pris le pouvoir, ils nous ont dit que l'accent serait désormais mis sur la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les choses se passeraient en douceur. Ils travailleraient plus en harmonie; une meilleure collaboration s'installerait. Puis, le gouvernement a décidé d'imposer la TPS.

Le ministre qui est intervenu juste avant moi a déclaré que la population s'opposait absolument à toutes nouvelles taxes. Les membres de notre parti ont adopté cette position au sujet d'un autre projet de loi, le C-22, visant à imposer aux employeurs un impôt sur la paye, impôt qui serait versé dans un Fonds de protection des salaires créé aux termes de la Loi sur la faillite. Nous nous sommes opposés à cette mesure législative. Le gouvernement l'a quand même présentée et nous nous disputons à ce sujet depuis lors.

C'est toujours au contribuable qu'on s'en prend et, aujourd'hui, il a atteint ses limites. Je voudrais poser la question suivante au gouvernement. Pourquoi préconise-t-il l'harmonisation qui coûtera encore plus cher aux contribuables? Pourquoi a-t-il laissé les Ontariens qui magasinent chez nos voisins du Sud s'en sortir sans payer la taxe de vente provinciale? Pourquoi a-t-il refusé au gouvernement ontarien la possibilité d'aller chercher entre 300 et 400 millions de dollars par année, ce que la province aurait pu faire en prélevant la taxe de vente provinciale à la frontière? Pourquoi a-t-il utilisé cette tactique pour inciter le gouvernement de l'Ontario par le chantage à procéder à l'harmonisation?

Comme bon nombre d'électeurs de ma circonscription qui font leurs achats en Ontario, je trouve injuste que le gouvernement fédéral, qui a tous les dispositifs et les mécanismes en place à la frontière, refuse d'y percevoir la taxe de vente provinciale.

Un citoyen ontarien pourrait revenir de Niagara Falls ou de Fort Erie, il déclarerait les achats qu'il y a faits, et le gouvernement fédéral percevrait la taxe de vente fédérale et les droits de douane, mais pas la taxe de vente provinciale. Est-ce là faire preuve de coopération?

Durant sa campagne électorale, le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario a pris position et a dénoncé la TPS. Les députés de ce côté-ci de la Chambre s'y sont également opposés. Nous l'avons dénoncée sur la scène fédérale. Les néo-démocrates provinciaux l'ont dénoncée au moment des élections. Ils n'étaient pas aussitôt élus que le gouvernement a commencé à leur faire du chantage pour les obliger à intégrer la TPS à leur taxe de vente.

Le gouvernement parle d'équité. Parlons-en, oui. Les détaillants perçoivent actuellement la TPS et ils ne sont absolument pas rétribués pour jouer les percepteurs fédéraux. Au début, le gouvernement leur a versé un certain montant pour les aider à se doter de nouvelles caisses enregistreuses ou de tout autre dispositif nécessaire à la perception de la TPS. Il ne paie toutefois pas les détaillants pour le travail comptable qu'occasionne la perception de la TPS pour le gouvernement fédéral. C'est injuste.

Le gouvernement essaie maintenant d'obliger le gouvernement de l'Ontario et toutes les autres provinces à harmoniser la TPS et leur taxe de vente provinciale. Vous rendez-vous compte que, à l'heure actuelle, nous ne payons pas de taxe de vente provinciale pour une coupe de cheveux en Ontario?

Monsieur le Président, voilà ce qui se produit quand on laisse faire les conservateurs. Ils essaient de bâillonner l'opposition dans ce dossier très important. Il faut que les auditeurs sachent que les conservateurs ont mis le feu aux poudres et que les pompiers sont maintenant sur place, prêts à intervenir. Je savais que les conservateurs s'abaisseraient à bien des choses, mais je ne pensais jamais qu'ils descendraient si bas.

Le président suppléant (M. Fee): Je cède la parole au député, pour un recours au Règlement.

• (1320)

M. Angus: Monsieur le Président, je pense qu'il conviendrait que la Chambre suspende ses travaux jusqu'à ce qu'elle soit convoquée par la présidence.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Fee): Compte tenu de l'alarme, je pense que c'est une bonne idée. Je signale au député de Nickel Belt que j'ai noté la durée de son intervention. Nous reprendrons lorsque l'alarme aura cessé.

La Chambre suspend ses travaux jusqu'à la fin de l'alarme.

(La séance est suspendue à 13 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 13 h 37.

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Le député de Nickel Belt dispose encore d'une minute.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il est très rare que ce genre d'interruption se produise au milieu d'une intervention. Je vous prie de faire preuve de générosité en ce qui a trait au temps dont dispose encore mon collègue. Celui-ci faisait valoir des

points très importants lorsqu'il a été interrompu par l'alerte d'incendie.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je note évidemment que le Règlement n'a pas prévu des suspensions pour des situations comme celles que l'on vient de vivre. C'est la première fois que les travaux sont suspendus à cause de la sonnerie d'alarme, me dit-on. Cela dit, je donne la parole à l'honorable député de Nickel Belt pour au moins une minute.

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, avant d'être interrompu de façon grossière par les conservateurs qui voulaient mettre le feu ici, je signalais que le ministre qui a pris la parole avant moi avait tout à fait raison, en ce sens que les Canadiens ne veulent pas payer plus d'impôts. Ils ne veulent plus d'augmentations d'impôts. En fait, ils veulent une réduction de leurs impôts. À mon avis, les tentatives faites en vue de forcer les gouvernements provinciaux à harmoniser leur système à celui de la TPS auraient pour effet d'entraîner une augmentation des impôts.

• (1340)

Par exemple, en Saskatchewan, on estime que le fait d'harmoniser la TPS au régime de la taxe de vente provinciale coûterait 300 millions de dollars de plus par année aux résidents de cette province. Imaginez ce qu'il en coûterait aux résidents de l'Ontario si la TPS était harmonisée à la taxe de vente provinciale. Je pense que ce serait quelque chose comme un milliard de dollars. Cette mesure n'aura pas pour effet de faire diminuer le taux. En fait, elle étend l'application de la taxe à des articles qui ne sont pas taxés à l'heure actuelle. Ce n'est pas juste pour les résidents de l'Ontario.

Nous ne payons pas de taxe de vente provinciale sur les coupes de cheveux. Je sais que le ministre n'a pas ce problème, mais il n'en demeure pas moins que les coupes de cheveux ne sont pas assujetties à une taxe de vente provinciale en Ontario. Si nous devions harmoniser la taxe de vente provinciale à la TPS, la taxe provinciale s'appliquerait alors à tout ce qui est touché par cette terrible et affreuse TPS.

Si le ministre veut réellement collaborer et limiter les taxes pour les résidents de l'Ontario, pourquoi ne perçoit-il pas la taxe de vente provinciale à la frontière, auprès des Ontariens qui achètent aux États-Unis?

M. McDermid: Sur tous les produits?

M. Rodriguez: Sur les produits qui seraient visés par cette taxe en Ontario. Il me semble qu'une telle mesure serait juste et permettrait de réduire le fardeau fiscal du reste de la population ontarienne, étant donné que ceux qui achètent aux États-Unis paieraient leur juste part de taxes.

M. McDermid: Les marchands ontariens ne veulent pas d'une telle mesure.

M. John A. MacDougall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, avant de prendre la parole, j'ai permis au député de Nickel Belt de nous faire profiter de ses pensées et de sa sagesse. Je dois dire que je m'attendais à autre chose de sa part et du NPD. C'est toujours la même rengaine. Quand on écoute trop une chanson, on finit par s'en lasser.

Je voudrais faire l'observation suivante avant d'entrer dans le vif du sujet. Je sais que le public a eu l'occasion d'entendre le député de Port Moody—Coquitlam. Il ne faut pas s'étonner que le public ne veuille plus rien entendre, qu'il ne veuille plus rien savoir de ses représentants, qu'il en ait assez de toute cette mascarade à laquelle on a pu assister tout à l'heure à la Chambre.

Je voudrais m'excuser au nom du gouvernement. Nous ne sommes certainement pas en faveur de ce genre de pratique et nous nous efforçons de ramener un peu de bon sens à la Chambre.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député devrait retirer ses accusations de pratiques non parlementaires. Je n'ai fait que m'exprimer. C'est à cela que nous sert le Parlement. Je n'ai fait que parler au nom de ceux que je représente et qui s'inquiètent des agissements du gouvernement. Le député n'a pas le droit de m'accuser d'user de pratiques non parlementaires.

Une voix: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

M. Waddell: C'est un rappel au Règlement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je pense que les honorables députés des deux côtés de la Chambre ont fait valoir leurs opinions sur la question en litige. Il n'est donc pas nécessaire d'aller plus loin.

Nous reprenons le débat avec l'honorable député de Timiskaming.

[*Traduction*]

M. MacDougall: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement tout ce que les néo-démocrates ont dit aujourd'hui au sujet du projet de loi C-60. Ces derniers mois, je les ai entendus exprimer leurs préoccupations à l'égard du monde rural, de la petite entreprise et de l'industrie. Toutefois, même après avoir prêté une oreille attentive à leurs observations pendant la période des questions et aux discours qu'ils ont prononcés à la Chambre, je ne suis pas tout à fait convaincu que les néo-démocrates veulent vraiment que les Canadiens travaillent à nouveau et que le pays retrouve sa stabilité. Pis encore, ils ne songent même pas à s'attaquer à l'un de nos grands problèmes que constitue le double emploi.

Nous n'avons rien à redire quand le NPD parle de créer des emplois, mais c'est une autre paire de manches quand il exprime son intention de poursuivre une politique qui ne satisfait personne dans la petite entreprise. C'est comme s'ils soumettaient des rapports différents à deux gouvernements. Cela me semble dénué de toute logique. Et c'est bien là le message que nous transmet la population canadienne. Ce qu'elle veut, ce sont des lignes de conduite, des règles et des façons plus simples de faire des affaires dans un monde où la concurrence est très vive.

Voilà pourquoi cela me frustre d'entendre jour après jour les néo-démocrates dire qu'ils veulent remettre les gens au travail. En effet, quand le gouvernement propose une mesure pour offrir à tous les Canadiens et à toutes les entreprises un régime fiscal qui soit de nature à résoudre une bonne partie de nos problèmes, les néo-démocrates s'empressent d'affirmer que le gouvernement ne prête pas une oreille attentive aux provinces.

Ces vingt derniers mois, nos représentants ont sillonné le pays pour rencontrer leurs homologues provinciaux dans l'espoir d'aboutir à un accord qui satisfasse tout le monde. Je pense que c'est ce que nous devons faire ces jours-ci. Il ne suffit pas de nous carrer dans nos fauteuils et de nous disputer. Le monde est grand, et il faut trouver notre place. Nous devons tenir compte de la concurrence, des possibilités qui nous sont offertes, et c'est justement le but de ce projet de loi. Nous voulons donc éliminer le double emploi qui vise les petites entreprises familiales, dans Timiskaming, par exemple, ou dans d'autres régions du Canada où elles ont déjà de la difficulté à survivre.

Je ne pense pas que nous en demandions trop. Nous voulons que les provinces mettent leurs idées politiques de côté pour un instant et se demandent plutôt ce qui serait le mieux pour notre pays. C'est ce que nous essayons de faire depuis vingt mois.

On dit toujours que nous ne devrions pas plafonner ou limiter les paiements de transfert. Les gens à qui je parle sont fatigués de voir le gouvernement distribuer des chèques à gauche et à droite. Ils veulent que les choses changent. Ils veulent que le gouvernement rende des comptes pour chaque dollar qu'il dépense, parce que tous les contribuables assument leur part du fardeau.

Mes électeurs se plaignent qu'ils doivent payer de l'impôt provincial, de l'impôt fédéral, des taxes scolaires et de l'impôt foncier. D'ailleurs, mes électeurs ont louangé le ministre des Finances pour son dernier budget, parce qu'on avait enfin un budget juste.

Maintenant, ils attendent de voir ce qui va arriver en Ontario d'ici quelques semaines. Nous savons que le discours du Trône doit être prononcé aujourd'hui. Il renfermera des promesses en l'air et blâmera le gouvernement fédéral. Mais pensons aux sept dernières années et à tous les paiements de transfert qui ont été faits à l'Ontario. Que la province commence à faire des chèques à son tour! Mes électeurs croient qu'on investit suffisamment d'argent dans l'enseignement et dans les soins de santé, mais ils craignent que ces fonds ne soient mal administrés. Ils ne veulent plus se contenter de payer, mais insistent pour qu'on leur rende des comptes.

La même chose vaut pour la TPS. À en juger par ce que nous venons d'entendre, on croirait que les Canadiens sont accablés d'impôts, que le gouvernement ne fait que hausser leurs impôts. Au cours de la fin de semaine, je me suis entretenu avec un vendeur de remorques qui m'a dit ceci: «John, c'est la meilleure chose qui soit jamais arrivée à mon entreprise. Vous savez que mes parcs valent un million et demi de dollars. Depuis que la taxe de 13 p. 100 a été supprimée, c'est incroyable comme mes liquidités se sont accrues».

C'est ainsi que nous avons réduit la taxe de 13 à 7 p. 100. À en juger par ce qui s'est dit ici, à la Chambre, on croirait presque que nous avons fait le contraire. Tel est le problème que nous avons au Canada. Nous éprouvons ce problème et les Canadiens veulent connaître la vérité. Ils veulent savoir. Ils ne veulent pas qu'on les abreuve de belles promesses. Ils veulent un gouvernement qui reconnaît le problème et qui s'efforce de le résoudre. C'est ce que nous faisons depuis sept ans.

On lance ici toutes sortes de ballons et on fait toutes sortes de belles promesses. Il n'est pas étonnant que les gens aient envie d'éteindre leur téléviseur et ne veuillent plus savoir ce qui se passe à la Chambre.

Ce que notre gouvernement veut faire grâce à ce projet de loi, c'est s'assurer que les impôts n'augmentent pas au cours des deux prochaines années. Je crois que c'est là ce que souhaitent les Canadiens. Les Canadiens ne veulent plus des propositions irréfléchies et des tactiques alarmistes des députés d'en face. Je suis persuadé que les Canadiens le reconnaissent de plus en plus. En fait, on pouvait lire hier dans le *Toronto Star* que les Canadiens peuvent s'attendre à une nette amélioration des possibilités au Canada. Et cela, grâce à la politique fondamentale que le gouvernement met de l'avant depuis sept ans.

• (1350)

Enfin, j'espère que ce projet de loi sera adopté plus tard, aujourd'hui, car il contribuera à assurer au Canada un avenir prospère.

M. Lyle Kristiansen (Kootenay–Ouest—Revelstoke): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce débat.

Dans le cas présent, nous sommes saisis du projet de loi C–60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé. Il ouvre notamment la voie à une harmonisation possible de la taxe sur les produits et services et des taxes de vente provinciales.

De la façon dont le gouvernement fédéral se conduit depuis quelques années et au cours des derniers mois en particulier, je suis porté à croire qu'on peut pratiquement parler de racket de la protection. Si elles refusent de céder, malgré leurs priorités, les souhaits et les besoins de leurs citoyens et les exigences financières auxquelles elle sont soumises, les provinces sont alors forcées par le gouvernement fédéral, sous la menace de compressions permanentes, de participer à divers programmes à frais partagés et d'harmoniser leur régime fiscal avec la taxe fédérale sur les produits et services.

Il est vrai que dans le cas de ce racket de la protection, il n'y a pas que des menaces et du chantage, mais également une carotte très importante; en effet, si les provinces harmonisent leurs taxes de vente provinciales avec la taxe fédérale sur les produits et services afin qu'elles soient perçues à la frontière par exemple, elles pourraient, dans certains cas, retirer des centaines de millions de dollars de plus, tout cela au moment même où leur situation financière est très difficile.

Nous ne croyons pas qu'il soit bon sur le plan politique, voire économique, que les relations financières entre le gouvernement fédéral et les provinces soient déterminées par le genre d'attitude que le gouvernement fédéral adopte depuis quelque temps. Manifestement, nous sommes confrontés à de graves difficultés économiques dans tout le pays et dans certaines régions, surtout celles qui dépendent du secteur manufacturier, la situation est, sans aucun doute, catastrophique. Dans ces conditions, nous devrions demander alors aux gouvernements fédéral et provinciaux de discuter de façon rationnelle, de décider des priorités à une époque où les recettes sont réduites et de déterminer le mieux possible, de façon coopérative, les recettes fiscales nécessaires et les dépenses essentielles. Nos contribuables veulent qu'on cesse de bluffer et de fanfaronner, que le gouvernement fédéral et les provinces arrêtent de se jeter des insultes et qu'on mette un terme à la confrontation croissante entre les deux niveaux de gouvernement. Étant donné que nous avons déjà bien assez de problèmes dans tout le pays sur le plan constitutionnel notamment, il est inutile que les Canadiens soient encore plus divisés qu'ils ne le sont déjà.

Que se passe–t–il dernièrement relativement à la situation financière de certaines des provinces soi–disant nanties? Je représente une circonscription de la Colombie–Britannique. Dans son récent budget, le gouvernement de la province a dû faire face à des choix très difficiles. Or, sa tâche a été rendue d'autant plus difficile lorsque, ces derniers mois, le gouvernement fédéral a recommencé à faire des compressions, comme il y a quelques années, dans des accords que tous les Canadiens croyaient être permanents au sujet du partage approprié des recettes et du financement entre les différents paliers de gouvernement.

Pourquoi le gouvernement fédéral a–t–il senti le besoin de refiler ses responsabilités aux provinces? Premièrement, il est incapable depuis longtemps d'exercer une saine gestion financière, ce qui a entraîné un grave problème d'endettement.

Nous ne laissons pas entendre que le gouvernement, en face, est entièrement à blâmer, mais son bilan en matière de gestion ces dernières années n'est pas reluisant. Les problèmes auxquels il fait face à cause du manque de retenue du gouvernement précédent n'ont certainement pas aidé.

Le gouvernement fédéral semble maintenant vouloir éviter d'être associé directement et manifestement aux mesures rigoureuses qu'il a prises pour assainir ses finances. En refilant ses responsabilités aux provinces, il impose indirectement des hausses d'impôt et des réductions de services à la population. Pour des raisons politiques évidentes, le gouvernement fédéral tente d'agir de façon à ce que le blâme revienne aux provinces.

J'ai dit au début de mon exposé que ce projet de loi renfermait une menace implicite et constante, semble-t-il, pour que les provinces harmonisent leurs taxes de vente avec la taxe fédérale sur les produits et services.

Une voix: C'est une bonne idée.

M. Kristiansen: Le député d'en face dit que c'est une bonne idée. Veut-il vraiment voir une situation où, pour obtenir les recettes dont elles ont besoin, les provinces sont obligées de percevoir des taxes de vente provinciales sur tout, dont les vêtements d'enfant et bien d'autres choses que, dans leur grande sagesse, elles n'avaient pas taxés pendant de nombreuses années parce qu'elles ne voulaient pas que les gens payent des taxes sur des produits et des services de première nécessité?

La taxe sur les produits et services a été un instrument très brutal. Elle n'a pas eu le même genre de mise au point que les taxes de vente provinciales que les différentes provinces ont perfectionnées, au fil des ans, en tenant compte des besoins et des comportements de leurs habitants.

Nous trouvons que le gouvernement fédéral a tort d'utiliser n'importe quel moyen, mais particulièrement celui-ci, pour tenter d'obliger ces provinces à modifier leur assiette fiscale. Ce n'est pas du fédéralisme coopératif, ni du financement coopératif. Ce ne sont pas des campagnes de levées de fonds coopératives, ni un gouvernement coopératif. Ça n'a aucun sens, et ce n'est pas juste.

Un député a parlé tout à l'heure de l'augmentation de 37 cents des chèques de pension de vieillesse basée sur le coût de la vie. Je sais que ça n'est pas vraiment l'objet du débat d'aujourd'hui, mais je trouve que ça montre le genre de problème que perçoivent un grand nombre d'électeurs selon lequel les retraités du pays qui ont cotisé à leur pension pendant des années et des années ne reçoivent, comme augmentation, que 37 cents de plus par mois, ce qui ne paie même pas, comme un député l'a fait remarquer, la taxe sur un hamburger bon marché.

Monsieur le Président, je ne veux pas en dire plus long sur le sujet. Je vois que nous arrivons à la période des questions. Je veux simplement dire que j'espère que le gouvernement changera d'attitude vis-à-vis de cette mesure législative, qu'il cessera son chantage, qu'il cessera son racket de la protection et qu'il entamera des discussions sérieuses avec les provinces sur les fonds dont elles ont besoin et sur la façon de les dépenser.

M. le Président: Comme il est 14 heures, conformément à l'article 31 du Règlement, la Chambre passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Français*]

LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, les joueurs de la Ligue nationale de hockey ont tort. D'après M. Gilles Bourcier, dans *La Presse* d'aujourd'hui, 62 p. 100 de la population de la région de Montréal condamnent la grève déclenchée par les joueurs de la Ligue nationale de hockey, 40 p. 100 des Montréalais sont derrière les propriétaires d'équipes et c'est davantage le directeur général du Canadien, Serge Savard, un Abitibien, qu'ils préfèrent croire. Les gens n'ont pas apprécié être privés de leur divertissement printanier par excellence, à plus forte raison quand l'empêchement tient son origine d'un groupe d'athlètes que l'on considère grassement payés.

Monsieur le Président, j'ai bien apprécié le geste de la direction du Club Canadiens de Montréal qui a ouvert ses livres à la population, comme je le fais avec mes dépenses de député.

* * *

[*Traduction*]

LA JUSTICE

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, que se passe-t-il au bureau de la ministre de la Justice depuis un an? Les gens ne semblent sûrement pas y faire leur travail. Depuis que le juge MacPherson a pris sa retraite, en mars 1991, il n'y a aucun juge au district 6 de la cour de comté de la Nouvelle-Écosse.

Article 31 du Règlement

La ministre fédérale de la Justice, qui est chargée de nommer un remplaçant, ne l'a pas encore fait. Elle a même refusé d'expliquer pourquoi elle ne l'avait pas encore fait, se contentant de dire que cela ne saurait tarder. Son inaction a déçu les détachements locaux de la GRC et causé des ennuis à une multitude de personnes qui doivent s'adresser à ce tribunal important.

L'été dernier, une cause d'agression sexuelle a dû être abandonnée parce que le procès avait trop tardé. Il n'y avait pas de juge pour l'entendre. Les victimes de séparations et de violence familiale sont lésées parce que les décisions concernant la garde et les pensions alimentaires sont reportées. La liste des causes en retard s'allonge de jour en jour.

Il y a six semaines, la ministre de la Justice a promis que le remplaçant serait nommé incessamment. Nous avons attendu, mais en vain. Il y a deux semaines, elle a dit qu'un juge serait nommé avant la fin de mars. Rien n'a été fait. Pourquoi ne fait-elle pas son travail et ne nomme-t-elle pas un remplaçant tout de suite?

* * *

LA CRÊTE DE VIMY

M. Doug Fee (Red Deer): Monsieur le Président, il y a 75 ans cette semaine, les Forces armées canadiennes ont remporté l'une des victoires les plus déterminantes de la Première Guerre mondiale en prenant la crête de Vimy.

Aux premières lueurs de l'aube, le 9 avril 1917, les divisions canadiennes ont lancé leur attaque. Des habitants de la Colombie-Britannique côtoyaient des habitants de Calgary. Le Royal 22e du Québec combattait à côté des Highlanders de la Nouvelle-Écosse. Ni les Anglais ni les Français n'avaient réussi à prendre la crête de Vimy, mais les Canadiens ont réussi.

La victoire n'a pas été sans lourdes pertes. Trois mille hommes sont morts et le nombre des blessés dépassait les 10 000. Trois des quatre Croix de Victoria accordées pour cette bataille l'ont été à titre posthume.

La valeur des militaires canadiens lors de cette guerre, et particulièrement lors de la batille de Vimy, a été telle que le Canada a pu faire signer son propre représentant au bas du traité de paix mettant fin à cette guerre. On a dit que le Canada était devenu une nation sur la crête de Vimy et, au moment où nous nous interrogeons sur ce que signifie être Canadien, Vimy nous rappelle de façon brutale et glorieuse ceux qui nous ont unis en donnant jusqu'à leur vie pour notre pays. Nous nous souviendrons d'eux.

LE ROTARY CLUB DE ST. JOHN'S, À TERRE-NEUVE

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter le Rotary Club de St. John's, Terre-Neuve, qui a amassé 183 000 $ pour la construction d'un nouveau refuge pour femmes battues.

Cet effort de collecte de fonds montre très nettement que les hommes et les collectivités désirent participer à la solution et faire leur part pour éliminer la violence faite aux femmes. Depuis plus de 20 ans, de petits groupes de femmes oeuvrent isolément, établissent des refuges, fournissent des conseils et des services, amassent des fonds, font des démarches auprès des gouvernements et sensibilisent le public à la violence faite aux femmes. Bien des femmes sont usées d'avoir consacré leur vie à répondre aux besoins des autres.

Je suis très heureuse que ces femmes ne soient plus seules pour poursuivre leur lutte. À moins que dans toutes les régions les gens ne s'unissent comme ils l'ont fait à St. John's, la violence fera toujours partie de nos vies.

* * *

LA SEMAINE DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE

M. Brian O'Kurley (Elk Island): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine de la conservation de la faune, j'aimerais inviter les députés de cette Chambre à se joindre à la ministre d'État à l'Environnement et à d'autres demain pour une marche d'interprétation de la nature sur la colline parlementaire. Vos hôtes à cette marche de 20 minutes seront deux biologistes d'Environnement Canada qui vous feront découvrir la faune qui vit ici, tout près de notre deuxième chez-soi, et son habitat.

Après cette marche, les députés sont invités à s'arrêter à la rotonde où ils pourront prendre part à l'élaboration d'une oeuvre d'art naturaliste en y ajoutant leur propre coup de pinceau. Ils pourront aussi voir des expositions et des publications de divers organismes de protection de la nature et d'organismes gouvernementaux dans le Hall d'honneur. La marche débutera à 10 h 30 aux portes ouest de l'édifice du Centre.

Comme l'a dit la ministre en Chambre la semaine dernière, la Semaine de la conservation de la faune a été créée pour sensibiliser davantage les Canadiens aux questions relatives à la nature et à l'environnement. Nous pouvons, nous aussi, mieux comprendre ces questions en découvrant l'environnement qui se trouve à nos portes. J'espère que vous viendrez en grand nombre.

[*Français*]

LE LOGEMENT SOCIAL

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, la décision du gouvernement de réduire sa participation financière pour le logement social est une décision incompréhensible dans le contexte actuel. Le besoin de logements sociaux accuse un retard important non seulement au Québec mais dans toutes les provinces du Canada.

Le succès du Programme de logement coopératif en particulier est une raison évidente de maintenir les budgets pour le logement au Canada. Un organisme de l'Outaouais, connu sous le nom «Logemen'occupe», a démontré clairement la confusion qui existe au ministère responsable du logement social. Et tous les organismes qui s'occupent du logement pour les moins bien nantis de notre société expriment fortement leur désaccord et leur déception en demandant au gouvernement de rétablir immédiatement le Programme fédéral de logement coopératif et de réaffecter la somme de 6,1 millions de dollars qui avait été prévue pour le programme de 1992–1993.

* * *

[*Traduction*]

KURT BROWNING

M. Garth Turner (Halton—Peel): Monsieur le Président, le patineur olympique Kurt Browning a fait bomber le torse à beaucoup de Canadiens hier soir par sa performance au gala de présentation du Championnat mondial de patinage artistique à Oakland, en Californie.

Kurt ne s'est pas contenté de gagner une médaille d'argent à ce championnat, il a donné un numéro de danse figurative spectaculaire sur ce que ça signifie être Canadien. Aux accents de la nouvelle version symphonique du *Ô Canada*, tous les Canadiens de l'aréna se sont levés pour applaudir le spectacle de Browning.

Jeudi, Kurt Browning commencera une tournée avec les *Stars On Ice* qui le mènera dans tout le Canada, il devrait atteindre Halifax à la fin du mois. À la fin de chaque spectacle, Kurt reprendra sa classe sur cette nouvelle version de l'hymne national.

Merci Kurt de nous avoir rappelé une fois de plus toutes ces choses qui font la grandeur de notre pays. Nous sommes fiers de vous et nous sommes fiers du Canada.

Article 31 du Règlement

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, c'est avec tristesse et inquiétude que nous apprenons que le centre de la Bosnie–Herzégovine est la proie des pires affrontements armés depuis la Seconde Guerre mondiale. Une centaine de personnes au moins auraient été tuées au cours de ce conflit ethnique. Les autorités sont impuissantes à mettre fin à ces événements violents qui prennent des allures de guerre totale entre les Croates et les musulmans sécessionnistes d'une part et les Serbes et l'armée d'autre part.

La violence a éclaté à la veille d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne qui se proposent de reconnaître l'indépendance de la Bosnie–Herzégovine. Les Serbes ont déclaré qu'une telle décision donnerait lieu à une recrudescence de la violence.

Huit cent cinquante militaires canadiens stationnés en Allemagne doivent se joindre sous peu aux forces de maintien de la paix en Yougoslavie; un contingent de 270 ingénieurs canadiens est déjà sur place. Je crains que la reprise des combats ne mette en danger la vie de ces soldats; les Canadiens aimeraient être sûrs que ces 850 militaires seront en relative sécurité.

Je reconnais l'importance du rôle des forces de maintien de la paix et j'espère qu'elles parviendront à stabiliser la situation. La détérioration de la situation met les forces de l'ONU à rude épreuve; il faut les maintenir sur place mais il faut aussi assurer leur protection.

* * *

LES PAIEMENTS DE TRANSFERT

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je tiens à faire inscrire au compte rendu certains chiffres sur les paiements de transfert fédéraux à la province du Nouveau–Brunswick. Ils tiennent en quatre points:

1. L'on s'attend à ce qu'ils frisent les 2 milliards de dollars cette année.

2. Ils représenteront près de 39 p. 100 des recettes totales du Nouveau–Brunswick cette année.

3. Depuis 1984–1985, leur taux moyen d'augmentation annuelle a été de 5,7 p. 100.

4. Cette année, ils représenteront plus de 2 100 $ par habitant, ce qui est de 70 p. 100 supérieur à la moyenne nationale.

Article 31 du Règlement

L'essentiel, c'est que le montant en dollars a augmenté, et non diminué.

* * *

L'IMPÔT DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la semaine dernière, Gordon Gray, président de Royal LePage, a déclaré que si le Canada ne mettait pas fin à l'universalité de ses programmes sociaux, il risquait la faillite nationale. Royal LePage est liée à la société Brascan, laquelle est liée à la société Trizec, laquelle est liée au Trust Royal, et ainsi de suite.

M. Gray n'a pas demandé de mettre fin aux avantages accessoires grâce auxquels les cadres supérieurs du Trust Royal peuvent emprunter à des taux d'intérêt avantageux et acheter à rabais des actions de l'entreprise; il n'a pas demandé de mettre fin aux jeux de passe-passe fiscaux qui ont permis à Brascan de déclarer en 1989 des profits avant impôts de 442 millions de dollars et de n'être quand même imposée qu'au taux de 0,07 p. 100, ou à Trizec, dont les profits s'élevaient à 202 millions de dollars, de ne payer que 0,8 p. 100 d'impôt. Ces deux sociétés ont déjà remporté le titre de société parasite de la semaine.

Il n'a pas demandé que l'on abolisse l'exemption sur les gains en capital, les cocktails déductibles d'impôt et d'autres à-côtés de grand luxe dont seules les entreprises profitent et qui coûtent des milliards à l'ensemble de la population. Je suis d'accord avec M. Gray lorsqu'il dit: «Une fois que l'on connaît les faits, il faut être imbécile pour ne pas comprendre.»

* * *

• (1410)

LA BASE DE CHILLIWACK

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, les Forces canadiennes de la base de Chilliwack célèbrent cette semaine le 50e anniversaire de celle-ci.

Établi à Vedder Crossing en 1942, comme centre de formation des ingénieurs militaires, Sardis Camp a pris de l'extension pour devenir ce qui est maintenant la BFC de Chilliwack.

Celle-ci fournit pratiquement toute la formation de base des officiers au Canada.

Le First Engineer Regiment ou 1 CER y est en garnison. Les efforts de maintien de la paix déployés par l'ONU dans le golfe Persique ont été beaucoup facilités par les ingénieurs du 1 CER. Leurs opérations sont désormais unifiées grâce à la construction d'une installation de 10,5 millions de dollars qui doit être ouverte officiellement vendredi par le ministre associé de la Défense nationale.

Je me réjouis de la présence de Son Excellence, le gouverneur général, qui se joindra à nous pour cette célébration samedi prochain.

La BFC de Chilliwack fait partie de notre collectivité depuis 50 ans. Elle fait partie de la famille et nous sommes fiers de reconnaître le rôle important qu'elle joue.

Je suis persuadé que cette célébration apportera un démenti définitif aux rumeurs de fermeture qui couraient l'année dernière. Nous adressons toutes nos félicitations à la BFC de Chilliwack dont nous sommes fiers.

* * *

LES PÊCHES

L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges): Monsieur le Président, notre inquiétude—bien compréhensible—au sujet de la surpêche étrangère éclipse d'autres complications auxquelles se heurte le ministre des Pêches.

Par exemple le programme d'assurance-pêches, que l'on attend encore, au grand désespoir des intéressés. L'automne dernier, le ministre avait demandé aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de la côte sud-ouest d'attendre que la pêche d'hiver soit terminée. J'ai des nouvelles pour lui. Ils ont attendu. La pêche d'hiver a été désastreuse, comme nous l'en avions prévenu. Demandez aux gens de l'Isle-aux-Morts, de Rose Blanche et de Burnt Islands. Ils vous diront pourquoi le ministre doit repenser le programme d'assurance-pêches.

Je demande au ministre de le faire sans plus attendre afin de veiller à ce que ces pêcheurs et travailleurs, de même que les autres personnes qui en ont besoin, se voient enfin accorder l'aide nécessaire.

* * *

LES CLUBS 4-H DU CANADA

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, comme vous le savez, ce qui fait la richesse d'un pays, c'est son peuple.

De même, l'avenir d'un pays dépend de la génération montante. Je suis donc très heureux de pouvoir rendre hommage aujourd'hui à un groupe de jeunes Canadiens qui, à mon avis, ont vraiment fait beaucoup pour le Canada dans le passé, comme ils vont continuer de le faire dans l'avenir.

Je parle des clubs 4-H. Des délégués des 4-H sont venus à Ottawa de partout au pays afin de participer à un programme de citoyenneté. Le thème de leur semaine d'activités est l'unité.

Au nom de tous les députés, je voudrais leur assurer que nous ferons tout notre possible pour que, lorsqu'ils auront la chance de participer de nouveau à de telles activités dans l'avenir, ils puissent le faire dans un Canada qui sera foncièrement le même que celui que nous connaissons aujourd'hui.

* * *

[*Français*]

LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS DE PETRO-CANADA

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement annonçait une augmentation de 37c. par mois aux prestataires de la sécurité de la vieillesse. Le ministre affirmait dans cette Chambre qu'au Canada, et à Montréal également, tant que les gens devront se battre pour conserver leurs emplois, tant que les travailleurs accepteront des baisses de salaire pour sauver leurs emplois, tant que les enfants auront besoin d'aide, il garderait la même politique à l'égard des personnes âgées.

Aujourd'hui, Michel Girard, dans *La Presse*, nous fait mention de salaires de 2,038 millions de dollars pour cinq dirigeants de Petro-Canada. Cette compagnie a enregistré en 1991 une perte de 598 millions de dollars et les actionnaires voyaient leurs placements réduits de 37 p. 100. Alors, que voyons-nous aujourd'hui? Ces hauts fonctionnaires, ces hauts «gros patrons», comme on dit chez nous, se paient toutes sortes de salaires absolument grotesques, monsieur le Président, et en plus, ils ont 85 000 $ pour appartenir à des clubs privés, des clubs sociaux, pour avoir des conseillers financiers et des frais incroyables à des tarifs qui défient toute concurrence.

Vraiment, il faut, monsieur le Président, que le gouvernement applique la même politique à tous les dirigeants de toutes les institutions. Si nous, les parlementaires, devons nous sacrifier, que les gros qui dirigent les corporations en fassent de même et donnent l'exemple au reste de la population!

* * *

[*Traduction*]

L'IMPRIMERIE

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les douanes américaines harcèlent constamment les imprimeurs canadiens quand leurs produits traversent la frontière, en insistant pour que l'estampille «made in Canada» figure bien en vue.

Pourtant, les imprimés américains ne répondent pas à une telle exigence quand ils entrent au Canada. Le 30 mars, en réponse à une question à ce sujet, le ministre du Commerce extérieur a dit: «Il ne faut pas oublier que les exigences douanières s'appliquent dans les deux sens.»

Il a ajouté: «Un certain nombre de nos entreprises d'imprimerie cherchent elles aussi à pénétrer aux États-Unis.» Le ministre ne comprend manifestement pas que cette industrie, la cinquième en importance au Canada, se fait décimer par l'Accord de libre-échange et fait l'objet de harcèlement à la frontière.

Le ministre doit au moins insister pour qu'on applique les lois en matière d'étiquetage avec une égale sévérité pour tous les imprimés traversant la frontière dans un sens ou dans l'autre.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA PAUVRETÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant.

En sept ans et demi, les mesures prises par les conservateurs ont fait grossir les rangs des pauvres au Canada comme jamais auparavant. Dans le Grand Toronto, le nombre d'assistés sociaux a augmenté de 40 p. 100 en un an. On a observé une hausse de 28 p. 100 à Edmonton; de 53 p. 100 à Winnipeg; de 14 p. 100 à Montréal et de 15 p. 100 à Halifax.

Comment les provinces et les municipalités peuvent-elles faire face à leurs obligations envers les pauvres quand le gouvernement fédéral continue à réduire les paiements de transfert?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la députée a tort de prétendre que nous avons réduit les paiements de transfert. Au contraire, les paiements de transfert ont augmenté. En fait, ils sont passés de 25,6 milliards de dollars en 1984-1985 à 37 milliards l'an dernier et atteindront 39 milliards de dollars au cours du présent exercice financier.

Cela représente une majoration notable, et tous les paiements de transfert, surtout les paiements de péréquation et les paiements versés pour le Régime d'assistance publique du Canada, affichent une hausse considérable, certainement supérieure à l'augmentation annuelle des dépenses au titre des programmes.

[*Français*]

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, la réalité est que 700 000 jeunes enfants canadiens devront trouver à manger par l'entremise des banques alimentaires. Dans un des pays les plus riches au monde, c'est honteux! Il y a 95 000 assistés sociaux à Montréal seulement.

Ma question s'adresse au ministre. Comment les provinces et les municipalités peuvent-elles respecter leurs obligations auprès des personnes pauvres, quand le fédéral continue à couper le montant total des paiements de transfert aux provinces?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, la même réponse s'applique.

J'invite la députée à réexaminer les faits. Elle s'apercevra que, dans l'ensemble, le taux de croissance annuel des paiements de transfert, entre 1984-1985 et 1992-1993, s'élève à 5,4 p. 100. Le taux de croissance de 1991-1992 à 1992-1993 est de 5,1 p. 100.

Évidemment, ce n'est pas le même taux que nous observions en pleine période inflationniste. Cependant, quand le taux d'inflation se maintient à 1,6 ou 1,7 p. 100, une hausse de 5 ou 5,5 p. 100 des paiements de transfert doit être considérée comme une augmentation très importante.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, une exposition de photos commence aujourd'hui à l'hôtel de ville de Toronto. Cette exposition a pour thème «Les enfants qui fréquentent les banques d'alimentation au Canada». Ils sont 700 000 au Canada, dont plusieurs milliers dans cette ville qui ne sauraient survivre sans l'aide des banques d'alimentation.

Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Étant donné que les mesures prises par son gouvernement ont obligé les autorités provinciales et municipales à réduire directement et indirectement les services aux démunis, comment peut-il honorer l'obligation qu'il a contractée devant les Nations Unies en ratifiant cette merveilleuse déclaration sur les droits des enfants, alors que le gouvernement fédéral continue d'enlever le pain de la bouche des petits Canadiens?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame la Présidente, il s'agit d'une conclusion erronée, car les paiements de transfert à l'Ontario ont augmenté au rythme de 6,2 p. 100 par année de 1984-1985 à 1992-1993.

En fait, cette année, quelque 10 milliards de dollars seront transférés à l'Ontario, sous forme de paiements de transfert et de points d'impôt. Nous faisons une utilisation très généreuse de l'argent des contribuables en accordant une augmentation annuelle de 6,2 p. 100, et ce, même si, dans l'ensemble, l'augmentation de nos dépenses de programmes est limitée à 3,5 ou à 3,6 p. 100. La députée devrait réfléchir à cela et considérer que, en ces temps difficiles où nous essayons de réduire le déficit, il s'agit d'une contribution très généreuse du gouvernement fédéral.

• (1420)

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

La ville d'Edmonton compte maintenant quatre députés et 60 programmes d'aide alimentaire.

Le 25 mars, ANAWIM, organisme qui oeuvre dans le centre-ville, a distribué 121 paniers de provisions pour aider 199 personnes à se nourrir en attendant que leur chèque d'aide sociale arrive à la fin du mois. C'est un jour typique pour cet organisme durant la dernière semaine de chaque mois.

Le ministre va-t-il enfin admettre à la Chambre que les politiques économique et sociale du gouvernement sont en train de détruire sa propre province?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, évidemment, tous les gouvernements, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal, sont aux prises avec d'importantes augmentations des coûts. Nous nous efforçons quand même d'être généreux, tout en essayant de réduire le déficit et de limiter la croissance de la dette qui gruge une partie de l'argent dont les pauvres et les enfants du Canada pourraient profiter autrement.

Je rappelle au député que, si nous ne réglons pas ces problèmes fondamentaux que sont la dette et le déficit, nous aurons de moins en moins d'argent à donner aux enfants, aux pauvres et aux gagne-petit. Nous essayons de gérer les finances du pays de manière à pouvoir régler ces problèmes fondamentaux de façon équilibrée, tout en créant un climat propice à l'investissement et à l'emploi. Il ne faut pas seulement protéger les emplois existants, mais en créer de nouveaux.

M. David Walker (Winnipeg–Nord–Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Les politiques du gouvernement causent du tort à la région des Prairies. À une époque, Winnipeg était fière d'être la porte de l'Ouest. Avec les politiques du gouvernement actuel, elle est en train de devenir la porte de l'enfer. Pensez–y, à la fin du mois dernier, il y avait 27 000 chômeurs à Winnipeg, et il y avait trois fois plus de gens qui recevaient de l'aide provinciale ou municipale.

Quand le gouvernement va–t–il enfin présenter un plan qui redonnera des emplois aux habitants d'Edmonton?

L'hon. Don Mazankowski (vice–premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois que le député sera d'accord avec moi pour dire que le budget contient des mesures qui contribueront à réduire le déficit, tout en aidant des secteurs comme celui de la fabrication et de la transformation. Le député devrait savoir que, dans le secteur de l'agriculture, aucun gouvernement n'a été aussi généreux que le nôtre envers les agriculteurs canadiens, particulièrement ceux de l'Ouest, afin de les aider à surmonter les graves problèmes causés par la guerre commerciale.

Le budget contient de nombreuses mesures positives qui contribueront à améliorer le sort des Canadiens et, ce qui est plus important encore, à redonner espoir à ceux qui attendent des emplois. Nous devons régler les problèmes fondamentaux d'abord, et c'est ce que nous faisons. Nous avons actuellement des taux d'intérêt et un taux d'inflation peu élevés et un climat propice à l'investissement. Nous avons donné de l'aide au secteur de la fabrication et de la transformation, secteur très productif sur le plan de la création d'emplois.

Je crois que le député reconnaîtra que les choses sont en train de changer, que les Canadiens sont de plus en plus optimistes et confiants en ce qui concerne l'avenir.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ DIPLOMATIQUE

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, et elle a trait à l'attaque de l'ambassade d'Iran, à Ottawa hier.

Est–ce que le gouvernement a été averti à l'avance de cette attaque? Sinon, pourquoi pas?

[*Traduction*]

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à dire au nom du gouvernement et, selon moi, de tous les Canadiens à quel point nous déplorons l'attaque en question et les blessures subies par l'ambassadeur Lavassani et d'autres membres de l'ambassade.

Je peux dire à ma collègue que selon mes informations, nous avons réagi le plus rapidement possible dans les circonstances et procédé à des arrestations.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre, monsieur le Président.

Plusieurs heures avant l'attaque contre l'ambassade d'Iran au Canada, il y a eu des attaques semblables au Royaume–Uni, en Norvège, en Suède et en Allemagne et manifestement, nous avons des agents du SCRS au Royaume–Uni. Le ministre pourrait–il nous dire pourquoi le SCRS à Ottawa n'a pas été informé de ces attaques, ce qui lui aurait peut–être permis d'agir et d'éviter la situation en question?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je comprends les observations de ma collègue. Comme la Chambre et elle–même peuvent le comprendre, on procédera à une enquête complète sur le déroulement de ces événements afin de savoir à quel moment ils se sont produits exactement à divers endroits du monde. Manifestement, on aura des renseignements exacts à ce sujet une fois l'enquête terminée.

L'hon. Audrey McLaughlin (Yukon): Je tiens à poser une autre question supplémentaire au ministre, monsieur le Président.

Le SCRS a un budget de 217 millions de dollars et il peut compter sur 2 000 employés. Il est très actif lorsqu'il s'agit de filmer des manifestations de membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, de harceler les Inuit qui protestent contre les vols à basse altitude et, en fait, durant la guerre du Golfe, de suivre des Canadiens innocents d'origine irakienne et iranienne.

Le ministre affirme qu'on va procéder à une enquête. Va–t–il rendre publics les résultats de cette enquête et entend–il dire aux Canadiens pourquoi cet organisme ignorait tout de ces attaques alors qu'elles étaient bien connues en Europe?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, ma collègue a porté une accusation et je suis persuadé qu'elle y pensera à deux fois avant de la répéter; elle a affirmé que le SCRS filme les manifestations des membres de l'AFPC et qu'il harcèle les autochtones. À ma connaissance, il n'y a rien de vrai là–dedans. Si ma collègue a des renseignements à ce

sujet, j'espère qu'elle me les transmettra immédiatement pour que je puisse prendre les mesures qui s'imposent.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre et porte sur le même sujet.

Les milieux diplomatiques au Canada sont très ébranlés suite à la violente attaque menée contre l'ambassade de l'Iran dimanche, à Ottawa. L'ambassadeur et deux employés ont été blessés; des dossiers ont été sortis de l'édifice et 26 personnes ont été arrêtées relativement à cet incident révoltant.

Le ministre et le gouvernement sont conscients de l'obligation du Canada de protéger les employés, les biens et les diplomates de la communauté internationale. Le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment au moins 30 personnes ont pu pénétrer de force dans l'ambassade de l'Iran sans en être empêchées par la police ou le personnel de sécurité?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai suivi les comptes rendus des médias, et je suis certain que mon collègue en a fait autant et qu'il est au courant que des dommages considérables ont été causés à plusieurs ambassades dans le monde, où des incidents semblables se sont produits.

S'il établit des comparaisons en ce qui a trait à la réaction des corps policiers, il constatera que la GRC et la police d'Ottawa ont agi aussi rapidement que possible, pour autant que je sache, et ont procédé à des arrestations.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre.

Celui-ci nous dit ce qui s'est passé dans d'autres pays. Il n'est pas nécessaire que ce qui se produit dans d'autres pays se répète ici au Canada. Nous sommes un pays pacifique et nous pouvons servir d'exemple. Je répète qu'il n'est pas nécessaire que ce qui se passe dans d'autres pays se produise ici.

Ma question supplémentaire a trait à la prochaine ronde de discussions sur les réfugiés au Moyen-Orient, qui doit se tenir à Ottawa du 13 au 15 mai. Le ministre peut-il garantir à la communauté internationale que le Canada, à titre de pays hôte, est en mesure de protéger adéquatement les principaux intervenants dans le cadre de ces négociations très importantes?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je donne à la communauté internationale la même garantie que nous lui avons donnée lors de la réunion des membres du Groupe des Sept, lors des réunions du Commonwealth et lors des Jeux olympiques qui se sont tenus ici au Canada.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

L'attaque qu'a essuyée hier l'ambassade d'Iran rappelle la prise d'otages qui a eu lieu, en 1985, à l'ambassade de la Turquie, dans ma circonscription, et qui a entraîné la mort d'un gardien de sécurité et des blessures graves pour l'ambassadeur de la Turquie. Le gouvernement avait alors promis de mener une enquête approfondie sur la sécurité de toutes les ambassades.

• (1430)

Il y a 38 ambassades dans ma circonscription. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises depuis l'incident de 1985 pour rassurer les gens qui travaillent dans ces ambassades ou qui vivent à proximité et leur garantir qu'ils sont en sécurité?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de poser la question. À cette époque, ou à peu près, le gouvernement fédéral a créé le Groupe spécial des interventions d'urgence qu'il a fait relever de la GRC.

Heureusement, on n'a jamais eu besoin de faire appel à ce groupe. Je puis dire à mon collègue que la GRC évalue régulièrement des menaces et qu'elle tient de temps à autre des discussions avec les ambassades.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Le gouvernement du Canada est responsable de la sécurité des diplomates et dignitaires étrangers à Ottawa. Pourquoi le gouvernement ne met-il pas des ressources financières suffisantes à la disposition de la police d'Ottawa, qui assure pourtant ces services sans que cela ne coûte un cent au gouvernement?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, la GRC est responsable de la sécurité des ambassades. Le député se fait le porte-parole de la police municipale d'Ottawa. Il y a peut-être de la correspondance à ce sujet, mais je dois préciser que cette question n'a jamais été soulevée aux réunions que je tiens de temps à autre avec Tom Flanagan et les membres du conseil d'Ottawa.

Si ces derniers veulent soulever la question, je suis certainement prêt à les écouter.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au solliciteur général qui a su si bien éviter de répondre à une question de mon chef, il y a un moment.

Le SCRS a des agents à Londres. L'attaque à Londres s'est produite vers 8 heures, heure d'Ottawa. L'attaque perpétrée à Ottawa n'a pas eu lieu avant environ midi. L'intervalle est de quatre heures. Il ne faut pas quatre heures pour faire un appel outre-mer.

Je voudrais savoir où étaient, ce matin-là, nos agents du SCRS en poste à Londres, pourquoi ils n'étaient pas à leur affaire et pourquoi ils n'ont pas communiqué avec Ottawa dans un délai normal.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je ne réponds jamais à une question si je ne suis pas absolument sûr de la réponse. C'est une question évidente, et je l'ai moi-même posée. J'ai demandé aux hauts fonctionnaires de mon ministère de me remettre un rapport complet sur la chronologie des événements.

Je rejette absolument et catégoriquement toute insinuation selon laquelle nos représentants à Londres ou ailleurs n'étaient pas à leur affaire.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, si le ministre n'a pas reçu ce rapport, comment peut-il rejeter d'office mon affirmation? Comment peut-il être sûr qu'ils étaient à leur affaire alors qu'il admet ne pas être au courant des faits?

Ma question supplémentaire est très simple. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas négocié un nouveau protocole d'entente, surtout en ce qui concerne les ambassades à risque situées à Ottawa, puisque l'on peut raisonnablement s'attendre à des actes de violence, de vandalisme ou même pire, étant donné les tensions qui existent dans le monde, notamment entre l'Iran et l'Irak, avec l'IRA et avec la brigade de l'Armée rouge, en Europe?

Il est temps que le gouvernement conclue, par l'intermédiaire de la GRC, un nouveau protocole pour la défense des visiteurs étrangers et du corps diplomatique à Ottawa.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je rejette toujours les allégations qui ne s'appuient pas sur des faits et je ne discute jamais à la Chambre des ententes confidentielles sur les questions de sécurité.

Questions orales

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux poser une question au vice-premier ministre au sujet des pourparlers qui ont lieu actuellement à Montréal dans le cadre du projet d'accord de libre-échange nord-américain.

Gary Hufbauer et Jeffrey Schott de l'Institute of International Economics, à Washington, viennent de terminer et de publier une étude. Selon eux, d'ici à 1995, cet accord entraînera un gain net de 600 000 emplois au Mexique et de 130 000 emplois aux États-Unis, mais une perte nette de 4 000 emplois au Canada.

Voici ma question au vice-premier ministre: pourquoi le gouvernement actuel poursuit-il des pourparlers en vue d'un accord aussi partial et qui va à ce point à l'encontre des intérêts des travailleurs canadiens?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne connais pas l'étude à laquelle le député fait allusion, mais sa question témoigne d'un manque flagrant de perspicacité.

D'abord et avant tout, le député devrait savoir que les droits de douane que le Mexique impose aux produits canadiens sont très élevés, beaucoup plus élevés dans certains domaines que ceux que nous imposons à ses produits, qui sont presque inexistants. Voilà pourquoi il est si avantageux pour nous de négocier un nouvel accord avec le Mexique et les États-Unis dans le cadre de l'ALÉNA.

Nos objectifs à cet égard sont on ne peut plus clairs. Permettez-moi de les répéter. Nous voulons avoir un meilleur accès au marché mexicain. Nous voulons avoir un meilleur accès aux entrées de produits nord-américains de façon à rendre les Canadiens plus compétitifs à l'échelle internationale. Nous voulons, en outre, trouver un bon endroit où investir en Amérique du Nord. Si on investit en Amérique du Nord, nous voulons que le Canada ait son mot à dire. Tous ces objectifs et bien d'autres font que les négociations dans le cadre de l'ALÉNA constituent à la fois un défi de taille et une occasion à ne pas manquer pour le Canada.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre, qui oublie que l'Accord de libre-échange avec les États-Unis n'a pas fait du Canada un endroit idéal où investir en Amérique du Nord.

Il s'en prend au rapport rédigé par un ancien haut fonctionnaire américain, Garry Hufbauer, qui estime que si un accord de libre-échange nord-américain était conclu, le surplus commercial du Canada par rapport aux États-Unis baisserait de 250 millions de dollars par année jusqu'en 1995.

Pourquoi le gouvernement tient-il à conclure un accord qui aura un effet néfaste sur nos échanges commerciaux avec les États-Unis, jusqu'à maintenant notre meilleur client?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le député, qui s'en prend toujours aux Américains, décide tout d'un coup de citer des chercheurs américains et d'accepter ce qu'ils disent comme une parole d'évangile. Ce rapport est fait par des Américains pour des Américains.

Le député fait remarquer que l'Accord de libre-échange ne constitue pas un bon précédent pour un accord de libre-échange nord-américain. Sait-il que, sur le plan des investissements nets, nous sommes passés d'une position déficitaire à un excédent très substantiel par rapport aux États-Unis depuis la signature de l'Accord de libre-échange? Sait-il que nos exportations aux États-Unis ont également augmenté, passant d'un excédent de 13 milliards de dollars à 17 milliards de dollars? Sait-il que nous avons maintenant un mécanisme de règlement des différends?

C'est un bon accord pour le Canada, et je serai toujours fier de le dire et de le défendre à la Chambre.

* * *

L'INDUSTRIE DU BOIS D'OEUVRE

M. Réginald Bélair (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Il y a quelques semaines, le ministre du Commerce extérieur a déclaré à la Chambre que la Loi de soutien de l'emploi pourrait être d'une certaine utilité pour l'industrie du bois-d'oeuvre, qui traverse une période difficile.

Comme le processus de règlement du différend dans le cadre de l'Accord de libre-échange peut facilement prendre plus d'une année et que l'industrie a besoin d'aide tout de suite, quand le ministre annoncera-t-il, au nom du gouvernement, si on aura recours à la Loi de soutien de l'emploi ou à quelque autre plan afin d'aider l'industrie du bois-d'oeuvre?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, la loi dont parle le député date d'avant l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange et d'autres politiques et programmes d'aide à l'adaptation de la main-d'oeuvre.

Je tiens à souligner au député que l'industrie a très bien réussi à faire prendre conscience aux consommateurs américains des coûts supplémentaires qui se rattachent aux droits compensateurs et aux décisions préliminaires aux États-Unis. Le prix du bois a doublé depuis l'an dernier. Il a augmenté de 35 à 40 p. 100 depuis le début de l'année.

• (1440)

Pour le moment, les choses en restent là. Néanmoins, la situation nous inquiète, et nous espérons que les recours que nous avons engagés aux États-Unis pour contester la décision réussiront.

M. Bob Wood (Nipissing): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Forêts.

On a révélé que le département du Commerce des États-Unis a demandé à un membre de la Coalition for Fair Lumber Imports d'étudier les prétentions de notre industrie du bois d'oeuvre. Or, il s'agit du même organisme qui veut imposer des droits de douane de plus de 30 p. 100 sur nos exportations. Il semble que le menu fretin et les fonctionnaires de bas niveau soient fort capables de faire beaucoup de bruit.

Que fera le ministre pour s'assurer que notre industrie obtienne une audition juste et impartiale à Washington et ne soit pas victime d'opinions préconçues?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, nous avons invité n'importe qui à effectuer cet examen, car nous n'avons rien à cacher et nous n'aurons aucun mal à prouver à tout observateur objectif de n'importe quel pays que notre industrie du bois d'oeuvre et notre secteur des produits du bois ne sont pas subventionnés.

Nous comptons nous défendre de cette manière, non seulement devant le département du Commerce des États-Unis, dont l'enquête actuelle fait état de quelques constatations préliminaires déplorables, mais également devant le GATT. À terme, bien sûr, nous utiliserons la voie de recours prévue par l'article 19 de l'Accord de libre-échange.

* * *

LE CAMP IPPERWASH

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, le 16 avril 1942, le ministère de la Défense nationale a exproprié des terres appartenant aux Chippewas, à Stoney Point, en Ontario en vertu de la Loi sur les mesures de guerre. Le gouvernement a promis de rendre ces terres à leurs propriétaires lorsqu'il n'en aurait plus besoin pour mener à bien la guerre.

Un demi-siècle s'est écoulé et le gouvernement n'a toujours pas tenu sa promesse. Le ministre des Affaires indiennes appuie les revendications des gens de Stoney Point qui veulent récupérer les terres sur lesquelles se trouve le camp Ipperwash.

Le ministre de la Défense nationale pourrait-il nous dire à quel moment les gens de Stoney Point peuvent s'attendre à ce que le gouvernement annonce qu'il entend rendre à leurs propriétaires les terres qu'il leur a prises il y a 50 ans?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le comité parlementaire a siégé à ce sujet pendant quelques semaines. Il a fait son rapport. Dans les délais prévus, le gouvernement apportera sa réponse.

[*Traduction*]

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, en septembre 1991, dans le cadre de son programme d'austérité, le gouvernement a créé un comité chargé d'examiner les fermetures de bases. Ce comité devrait remettre son rapport sous peu.

Dans une lettre adressée au ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires indiennes a déclaré:

> Étant donné que votre ministère se propose de réduire le nombre de bases militaires, je crois que le moment est venu de régler enfin la question du camp Ipperwash.

Le ministre de la Défense nationale va-t-il régler cette question ou les gens de Stoney Point vont-ils être forcés d'aller de l'avant avec l'avis d'expulsion qu'ils entendent remettre aux représentants du ministère de la Défense nationale le 16 avril prochain?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la réponse à cette question fera partie de la réponse du gouvernement en temps et lieu.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les intervenants du secteur minier de l'Abitibi-Témiscamingue et moi-même avons depuis plusieurs mois compris que le gouvernement du Québec avait mis en quatrième priorité la signature de l'entente auxiliaire sur le développement minéral Canada-Québec, ceci après les ententes du développement industriel, de la forêt et du tourisme.

Est-ce que le gouvernement du Québec discute actuellement avec le ministère pour qu'une entente Canada-Québec sur le développement minéral soit signée dans les plus brefs délais pour les secteurs de Chapais, Chibougamau, de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, avant de répondre à la question du député, permettez-moi de signaler que la province de Québec a fait valoir d'autres priorités concernant l'entente Canada-Québec sur le développement régional. En effet, le Québec vient de déclarer qu'il voudrait une nouvelle entente sur l'exploitation minérale.

Mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, doit fixer les montants globaux. Dès que le Canada et le Québec auront convenu de ces montants, à titre de ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je serai très heureux, d'élaborer les détails de l'entente sur l'exploitation minérale et de faire en sorte qu'elle soit signée dans les plus brefs délais.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre des Relations extérieures. Le gouvernement s'apprête à annoncer un grand projet de plusieurs millions de dollars en vue de fournir à l'Égypte des installations de stockage de céréales.

La ministre a-t-elle personnellement examiné ce marché pour s'assurer que toutes les installations, tous les produits et toutes les fournitures seront fabriqués par des sociétés canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je dois dire à mon collègue que je n'ai pas regardé, à ce moment-ci, d'une façon particulière, le projet spécifique dont il fait mention. Mon collègue sait probablement que certaines restrictions ou certains engagements sont pris, à l'égard de l'aide liée, d'une façon générale. Mais d'une façon particulière, je ne peux pas répondre à ce projet-là. Ce que je peux lui indiquer, par contre, c'est que je vais en prendre connaissance et que je lui reviendrai là-dessus le plus rapidement possible.

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg–Sud–Centre): Monsieur le Président, je voudrais dire à la ministre qu'au moment d'examiner ce marché, il faudra absolument donner une attention spéciale à l'exigence concernant la part des éléments canadiens.

Si je comprends bien, une partie importante de ce marché sera accordée à une usine sidérurgique du Nebraska, qui fournira des installations de stockage de céréales.

La ministre peut–elle répondre à la question suivante: au moment où, au Canada, la sidérurgie subit le harcèlement des fabricants américains et où, à cause d'une grave récession, des emplois disparaissent, pourquoi dépensons–nous l'argent de nos contribuables pour des produits américains au lieu de nous en servir pour donner des emplois aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures et ministre d'État (Affaires indiennes et Nord canadien)): Monsieur le Président, je voudrais dire à mon collègue que d'une façon générale—et peut–être en est–il au courant—l'aide est quand même liée aux biens du Canada dans une proportion de 50 p. 100 en ce qui regarde les biens fournis au pays de l'Afrique subsaharienne et de 66 p. 100 aux autres pays.

Tout ceci a pour but, justement, de s'assurer que notre expertise et notre connaissance canadiennes servent à être transmises aux pays du Tiers monde de façon à ce qu'ils soient à même éventuellement d'assurer leur propre développement.

Quant au cas spécifique qu'il me mentionne, je vais en prendre connaissance et je lui reviendrai.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement.

À la suite du jugement de la Cour suprême du Canada concernant la rivière Oldman, on a demandé au ministre de faire arrêter le remplissage du bassin de retenue en attendant que la Commission d'évaluation environnementale ait terminé son rapport.

Le ministre avait dit à l'époque qu'il ne savait pas quoi faire. En fait, il avait dit qu'il avait besoin de temps. Il a maintenant eu deux mois. Le monde a été créé en six jours. Le ministre va–t–il rendre public son rapport, son ordre de suspension?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Je suis heureux d'apprendre que la politique du Parti libéral entend créer le monde en six jours, c'est une chose que nous aimerions voir.

En ce qui concerne le jugement au sujet de la rivière Oldman, c'est un jugement qui fera jurisprudence dans le domaine de l'environnement et de la Constitution, vu que cela concerne les lignes directrices du gouvernement fédéral et leur application au processus d'évaluation environnementale.

Nos fonctionnaires continuent d'étudier les conséquences de ce jugement. Nous restons en relation étroite avec les autres niveaux de gouvernement et dès qu'une décision sera prise je serai heureux d'en informer mon collègue.

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, un grand nombre de Canadiens ont consacré beaucoup de temps, d'énergie et de l'argent à se battre contre ce projet, ils sont allés jusqu'à la Cour suprême et ils ont gagné.

Le fait de ne pas donner d'ordre de suspension avant que des dégâts irréparables n'aient été faits, avant le début du ruissellement de printemps, sera considéré comme un mépris délibéré du droit.

Quelle image les tergiversations du ministre donnent–elles de la crédibilité du processus d'évaluation environnementale? Et même, quelle image cela donne–t–il du respect de ce gouvernement pour le droit?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, mon collègue fait des suppositions au sujet de ce que dit ou ne dit pas la loi, des suppositions que nous ne faisons pas de ce côté.

J'estime qu'avant d'agir il faut savoir ce que l'on fait. Ce n'est pas la première fois que nous sommes devant une situation difficile dans ce domaine. Il y a d'autres grands projets qui ont été examinés par les tribunaux et j'ai déjà eu l'occasion de dire à mon collègue que nous devons prendre l'énergie et le temps qu'il faut pour examiner la situation avant d'agir.

• (1450)

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, j'ai une question très facile pour le ministre de l'Environnement.

Le ministre ne reconnaît-il pas que l'on devrait interdire le remplissage du barrage alors que la commission d'examen poursuit toujours ses travaux?

L'hon. Jean J. Charest (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est tout à fait typique de mon collègue d'avoir introduit sa question en disant que c'était une question facile alors qu'il sait très bien que quand il s'agit des grands problèmes de l'environnement, il n'existe pas de réponse facile.

En ce qui concerne ces problèmes, il saura également que nous devons d'abord déterminer notre fondement juridique avant d'agir, surtout lorsqu'il s'agit de nos rapports avec d'autres gouvernements, et que nous devons bien prendre soin de délimiter notre champ de compétence. Tel est l'esprit dans lequel nous examinons cette question.

* * *

LA FISCALITÉ

M. J. W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, j'ai une question pour le vice-premier ministre et ministre des Finances.

Nous savons depuis longtemps que le gouvernement fédéral négocie avec les provinces afin d'harmoniser la taxe sur les produits et services avec les taxes de vente provinciales.

La semaine dernière, le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick a déclaré dans son budget qu'il n'avait pas l'intention de procéder à une telle harmonisation entre la TPS et sa taxe de vente provinciale. En fait, il a annoncé qu'il passerait une entente avec le gouvernement fédéral pour permettre aux agents de douanes fédéraux de percevoir la taxe de vente provinciale sur l'alcool et les cigarettes à la frontière.

Je voudrais donc savoir quelle est la nature de l'entente qui sera conclue avec le Nouveau-Brunswick et si cette entente signifiera la fin des négociations visant à harmoniser la TPS avec les taxes de vente provinciales.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur le Président, cette entente ne mettra pas fin à nos efforts pour en arriver avec toutes les provinces à une harmonisation de la TPS.

En fin de compte, elle répondra aux meilleurs intérêts des provinces parce qu'elle permettra non seulement de renforcer la compétitivité de leurs industries de fabrication et de transformation, mais aussi de faciliter l'application de la taxe et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois.

Après une longue série de discussions avec le Nouveau-Brunswick, je suis déçu que cette province n'ait pas jugé bon d'opter pour l'harmonisation. Je ne considère pas cette décision comme un refus catégorique.

Nous poursuivrons nos discussions avec les provinces tout en leur offrant de percevoir à la frontière la taxe de vente provinciale, en particulier sur l'alcool et les cigarettes.

Nous continuerons de travailler avec toutes les provinces pour établir un système harmonieux qui sera plus facile à administrer et plus efficace, tant pour les particuliers que pour l'économie en général.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, les ministres du Commerce des trois pays se rencontrent aujourd'hui à Montréal dans le cadre des négociations pour l'accord de libre-échange nord-américain. Selon l'ambassadeur américain Nye, une entente devra intervenir avant la fin du mois à cause des délais imposés par les élections américaines.

Entre-temps, dans le *Financial Times*, comme dans d'autres journaux, on dit que toute entente signée en 1992 serait néfaste pour le Canada, que le Canada en sortirait perdant.

Je demande donc au vice-premier ministre si le gouvernement est d'accord avec l'ambassadeur Ney. Le Canada va-t-il signer une entente élaborée à la hâte, et sans élections, à cause des élections qui doivent avoir lieu aux États-Unis?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je peux assurer le député que nous ne brusquerons rien. Nous négocierons de notre mieux afin d'obtenir la meilleure entente possible pour le Canada.

Nous améliorerons notre accès aux marchés américains et mexicains; nous ferons du Canada un lieu d'investissement recherché et nous ajouterons un mécanisme de règlement des différends dans notre entente avec le Mexique.

Nous réaliserons tous ces objectifs au cours des présentes négociations et nous ne signerons rien à la hâte.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): La semaine dernière, le ministre des Finances a déclaré que nous accordions beaucoup trop d'importance à cet accord de libre-échange nord-américain puisque notre commerce avec le Mexique ne représentait qu'un pour cent environ du commerce canadien.

J'aimerais demander au ministre si les dispositions proposées relativement aux automobiles, au transport, aux télécommunications, aux textiles, à l'agriculture, aux services, à l'investissement, aux droits d'auteur pour les propriétés intellectuelles, à l'énergie, si les dispositions de l'accord de libre-échange nord-américain qui viendront remplacer celles de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis peuvent nous laisser croire que le marché mexicain représentera éventuellement beaucoup plus qu'un pour cent du commerce canadien?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, la question du député est farcie de conjectures non fondées.

Il devrait savoir que nous sommes ici pour négocier le meilleur accord possible pour toutes ces industries, dans un contexte qui nous assurera une meilleure compétitivité face aux États-Unis et au Mexique.

* * *

CHYPRE

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Monsieur le Président, selon certains journaux, un porte-parole des Affaires extérieures aurait déclaré que les troupes canadiennes de maintien de la paix à Chypre devraient être retirées car «il ne semble pas y avoir de progrès réel ni d'efforts de déployés par les parties pour en venir à un règlement».

Je demande au vice-premier ministre sur quoi il s'appuie pour dire qu'il n'y a pas suffisamment d'efforts de déployés. Et puisque le gouvernement nous avait déjà affirmé que le gouvernement ne prévoyait pas retirer ses troupes de Chypre, je voudrais savoir ce qui a changé.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, le député peut avoir l'assurance que nous n'avons pas décidé de retirer nos troupes de Chypre.

Cependant, il est clair que nous sommes préoccupés de constater qu'après 27 ans, nous continuons d'envoyer un contingent non négligeable à Chypre et, comme l'a dit la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, nous pourrions espérer qu'une mission de maintien de la paix soit une mission où nous maintenons la paix et pas une mission de pacification.

Nous faisons tous les efforts possibles pour tenter de trouver le moyen de susciter un véritable dialogue à Chypre afin d'en arriver à la paix et de faire en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de garder en permanence des forces de maintien de la paix dans cette île.

M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt): Il semble que le gouvernement mette la hache partout, même dans les missions de maintien de la paix.

Je demande à la ministre si le gouvernement de Turquie a donné l'assurance qu'en cas de retrait de toutes les forces de maintien de la paix de Chypre, les hostilités ne reprendraient pas.

L'hon. Mary Collins (ministre associée de la Défense nationale et ministre responsable de la situation de la femme): Monsieur le Président, c'est évidemment là que se situe le problème. Nous ne voulons pas retirer les forces de maintien de la paix et voir reprendre les hostilités. Ce n'est pas là le but recherché.

M. Karygiannis: Êtes-vous allée sur place.

Mme Collins: Je me suis rendue sur place.

Nous tentons de travailler avec les deux parties et nous comptons sur les Nations Unies pour faire tous les efforts possibles afin de trouver un règlement pacifique à la situation à Chypre afin que nos forces et celles des autres pays puissent quitter l'île.

* * *

LE CHÔMAGE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre des Finances ne peut nier l'angoisse et la souffrance qui sont le lot quotidien des sans-emploi qui ne reçoivent plus de prestations de chômage et des Canadiens qui doivent s'adresser aux services d'aide sociale provinciaux et municipaux.

J'aimerais demander au ministre quel genre de programmes il pense mettre en place pour venir en aide aux chômeurs, aux Canadiens qui sont obligés de faire appel à l'aide sociale et aux milliers de clients des banques d'alimentation.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député sait déjà que le gouvernement canadien, en collaboration avec le secteur privé—c'est-à-dire avec le monde des affaires et le mouvement ouvrier—essaie, en coopération avec les gouvernements provinciaux, de mettre sur pied une stratégie en matière de développement de la main-d'oeuvre visant justement les sans-emploi.

Quant aux travailleurs qui n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage dont parle le député, le gouvernement a des programmes, dans le cadre de la Planification de l'emploi, pour venir en aide à certaines de ces personnes. Mais il est important que tout le monde, tous les acteurs sur la scène économique, se rendent compte qu'il n'existe pas de solution magique simple et que nous devons tous travailler ensemble. Et c'est bien ce que nous tentons de faire.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, les Canadiens la connaissent la stratégie de leur gouvernement.

Mais le ministre doit se rappeler qu'il y a 78 000 assistés sociaux en Nouvelle-Écosse, qu'il y en a plus de 500 000 au Québec et 675 000 en Ontario. Les Canadiens ne veulent pas entendre parler de stratégie. Ils veulent des mesures concrètes pour aider toutes ces personnes.

Je demande donc au ministre quels programmes lui et son gouvernement sont prêts à mettre en place pour venir en aide à ces milliers de Canadiens qui cherchent un travail enrichissant.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ce que nous devons faire, c'est continuer le travail commencé par les ministres des Finances, le premier ministre et les premiers ministres provinciaux la dernière fois qu'ils se sont rencontrés.

• (1500)

Il s'agit de faire en sorte que les fonds de l'aide sociale et de l'assurance-chômage soient utilisés de façon à mieux répondre aux besoins en formation et en recyclage de ces travailleurs.

Lors de la dernière rencontre des premiers ministres, le fédéral et les provinces se sont entendus pour continuer à travailler dans cette direction et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire.

* * *

LA BIRMANIE

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Déréglementation et de la Privatisation.

Le Conseil d'État pour le rétablissement de la loi et de l'ordre, que forme la junte militaire illégale actuellement au pouvoir en Birmanie, ne se contente plus d'emprisonner des parlementaires, mais assassine maintenant des villages entiers de citoyens innocents.

La semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et tout le Comité permanent de l'énergie ont convenu que Petro-Canada devrait suspendre immédiatement ses opérations en Birmanie.

Le ministre pourrait-il demander au conseil d'administration et au président de Petro-Canada de protester de façon non équivoque en suspendant toutes les activités de la société en Birmanie, et leur faire savoir que si la société ne prend pas cette mesure, le gouvernement du Canada se verra dans l'obligation inhabituelle, mais tout à fait légale, d'exercer le droit de vote que lui donnent les 80 p. 100 des actions de la société qui lui restent pour l'y contraindre?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, Petro-Canada est une société financée par le secteur public. Elle est gérée par un conseil d'administration, et je crois que c'est à lui que le député devrait présenter ses doléances.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de nous dire que le gouvernement ne tentera même pas de convaincre Petro-Canada de se retirer de Birmanie et de cesser de soutenir ce régime sanguinaire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, à ma connaissance, Petro-Canada ne soutient pas ce régime.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture à propos du projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.

Affaires courantes

GESTION DE LA CHAMBRE—TRENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): J'ai l'honneur de présenter conformément à l'article 104 du Règlement le 30e rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption de ce rapport plus tard aujourd'hui.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA CONCURRENCE

MESURE MODIFICATIVE

M. Blais demande la permission de déposer le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur la concurrence (commercialisation à paliers multiples et vente pyramidale).

Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

L'hon. Pierre Blais (ministre des Consommateurs et des Sociétés et ministre d'État (Agriculture)) propose que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonné.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada)) demande la permission de déposer le projet de loi C-69, Loi modifiant le Code criminel (sécurité aérienne et maritime).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Ms. Campbell (Vancouver-Centre) demande que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonné.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureure générale du Canada)) demande la permission de déposer le projet de loi C-70, Loi modifiant le Code criminel (jury).

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 68(2) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

Ms. Campbell (Vancouver-Centre) demande que le projet de loi soit maintenant lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 69(1) du Règlement, la motion est réputée adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonné.)

* * *

[*Traduction*]

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU TRENTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose: Que le trentième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre au début de la journée, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

AFFAIRES AUTOCHTONES

ADOPTION DU TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, je propose la motion no 9 inscrite à mon nom et qui porte que le troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones, présenté à la Chambre le vendredi 13 mars 1992, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Dingwall: J'invoque le Règlement. Je ne voudrais pas retarder les délibérations, ni l'intervention du député, mais peut-être la présidence jugera-t-elle utile de nous donner des précisions.

La présidence peut-elle affirmer que la Chambre a bel et bien donné son consentement unanime à un ordre prévoyant que nous procédions à l'étude à l'étape du rapport des projets de loi C-31 et C-60? Je crois comprendre que nous voterons plus tard, c'est-à-dire vers 17 h 45, s'il y a lieu. Je me demandais si la présidence pourrait faire savoir à la Chambre la raison de cette intervention—qui est d'ailleurs parfaitement légitime en vertu du Règlement, le député peut faire une telle intervention—et nous dire si en fait toutes les questions relatives aux projets de loi C-31 et C-60 seront ou non mises aux voix à 17 h 45 et que le vote par appel nominal aura lieu, le cas échéant, d'ici la fin de la journée.

• (1510)

La présidence pourrait-elle éclairer la Chambre?

M. Skelly (Comox—Alberni): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois qu'il faut bien comprendre qu'aux termes de l'entente conclue entre les whips et les leaders parlementaires relativement à l'ordre du jour de la journée, au lieu de présenter cette motion d'adoption aujourd'hui, je devais poser une question au ministre et obtenir une réponse satisfaisante au lieu du semblant de réponse qu'il m'a servie aujourd'hui sur un ton arrogant.

D'après ce que nous pouvons voir, le gouvernement n'a pas tenu parole sur ce point. Par conséquent, nous ne sommes plus liés par notre promesse.

M. Cooper: Monsieur le Président, c'est quelque peu surpris et choqué que j'ai suivi cette intervention.

Tout d'abord, il y avait une entente entre les partis. C'est très clair. C'était plus qu'une simple entente. C'est d'un accord unanime que la Chambre a adopté l'ordre qui régit nos débats aujourd'hui.

Entendre maintenant le député annoncer soudainement cette nouvelle décision, parce qu'il n'est pas satisfait de la réponse donnée à la Chambre à une question en particulier, est à mon avis quelque peu incohérent.

Ce que je veux dire, monsieur le Président, c'est que nous avions une entente—une entente en fait tellement solide que la Chambre avait en fait adopté un ordre selon lequel nous procéderions aujourd'hui à l'examen des projets de loi C-31 et C-60. Non seulement ça, nous devions, à 17 h 45 mettre aux voix toutes les questions nécessaires afin de disposer de l'étape du rapport de ces projets de loi. Peut-être, monsieur le Président, pourriez-vous examiner la question.

Je vous garantis qu'il y a au *Feuilleton* plusieurs motions d'adoption qui passent avant celles du député—lesquelles j'aimerais également voir adopter mais que la Chambre, étant donné l'ordre qu'elle a adopté, n'a pas examinées aujourd'hui. Je demanderais qu'on réexamine la question compte tenu des remarques totalement hors de propos que vient de faire le député.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Monsieur le Président, je suis désolé d'être en désaccord avec mon collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre. Il a relaté avec une certaine clarté les ententes que les partis avaient conclues concernant les travaux d'aujourd'hui.

Ni le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre ni moi ne pouvons intervenir à la Chambre et remédier à une divergences d'opinions résultant d'une question que le député a posée à bon droit. Il n'aime pas la réponse qu'on lui a donnée. En tant que député, il a parfaitement le droit de proposer la motion qu'il a identifiée comme étant la motion nº 9, et on doit procéder au débat sur cette motion.

Je voudrais demander à la présidence de tirer une chose au clair. Est-ce que, malgré cette motion, l'étude du projet de loi C-31 et du projet de loi C-60 à l'étape du rapport prendra fin à 17 h 45, à la fin de la journée? La présidence aurait-elle l'obligeance de le confirmer à la Chambre?

Mme Langan: À propos du même rappel au Règlement, monsieur le Président, je sais que vous êtes impatient de prendre une décision à ce sujet, mais il est important de faire remarquer une chose que le leader du gouvernement à la Chambre a passée sous silence, c'est que le ministre avait reçu vendredi préavis de la question qu'a posée le député de Comox—Alberni. Le ministre n'a certainement pas donné une réponse satisfaisante en disant qu'il allait examiner le rapport et y répondre un de ces jours, après qu'on ait eu la courtoisie de lui donner préavis vendredi qu'on allait lui poser la question.

De plus, quand nous arriverons à la fin des délibérations, le gouvernement voudra certes proposer autre chose, et le député de Comox—Alberni a donc parfaitement raison de proposer maintenant cette motion. Il est absolument injustifié de dire que le député tient des propos farfelus après que le ministre a refusé de répondre à sa question.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est saisie d'un ordre qui spécifie qu'il y ait débat ou non, le vote doit être demandé au plus tard à 17 h 45 cet après-midi, pour que l'on dispose des deux projets de loi à l'étape du rapport, soit le C-31 et le C-60. Qu'il y ait débat ou pas, il appartient aux députés de cette Chambre d'en décider.

[*Traduction*]

Le secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je me demande s'il me serait permis de proposer l'adoption de la motion nº 6, qui a la priorité sur la motion nº 9.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je dois rappeler à l'honorable secrétaire parlementaire que la Chambre ayant été saisie de la motion de l'honorable député de Comox—Alberni, il aurait mieux valu pour l'honorable secrétaire parlementaire d'intervenir avant que le député de Comox—Alberni propose sa motion. Présentement, la Chambre est saisie de cette motion et je dois prendre acte de cette situation.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La difficulté à laquelle on fait face est assez simple. Nous avons un ordre de la Chambre, adopté à l'unanimité, qui stipule que le projet de loi C-60, le projet de loi à l'étude à l'appel des ordres émanant du gouvernement, doit être débattu dans cette Chambre. Mais à 17 h 45, le débat doit se terminer et le vote doit se prendre.

On a commencé le débat ce matin, à ce que je me souvienne,—j'étais ici—et le débat devait se continuer. Voici qu'un député, qui n'est probablement pas intéressé au projet de loi C-60, il faut croire, présente une motion à la Chambre, motion qui est acceptable au niveau des affaires courantes, mais qui va nous empêcher d'étudier le projet de loi C-60. À moins que le gouvernement ne se décide de proposer une motion à l'effet que nous passions aux ordres du jour, cette motion va probablement prendre l'après-midi de débat, même si celle-ci est justifiée et que le rapport est probablement très en ordre.

Ma difficulté, c'est que certains d'entre nous auraient voulu débattre du projet de loi C-60. Si j'ai bien compris votre décision, le débat sur C-60 ne prendra pas place à moins que le député change d'idée ou à moins que le gouvernement ait le courage de proposer que la Chambre procède aux ordres émanant du gouvernement. Si c'est bien ce que vous avez dit, dans ce cas-là, monsieur le Président, nous serons en difficulté de pouvoir justifier à nos commettants, aux Canadiens et aux Canadiennes la raison pour laquelle le projet de loi C-60, un projet de loi très important, n'a pas été débattu en cette Chambre cet après-midi.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je rappelle simplement à la Chambre que la motion vise à étudier une motion d'amendement d'un député du Nouveau Parti démocratique et qu'il s'agit d'un député de la même formation qui propose la motion qui est en discussion. Mais cela étant dit, le Président n'est que le serviteur de la Chambre, et je n'ai d'autre choix que d'appliquer le Règlement, et celui d'entendre l'honorable député de Comox—Alberni.

[*Traduction*]

M. Skelly (Comox—Alberni): Monsieur le Président, j'ai l'intention d'être très bref, mais je tiens à signaler à la Chambre qu'il s'agit d'une question extrêmement importante et que l'honneur de l'État est en jeu.

Je sais qu'il faut aujourd'hui débattre les projets de loi inscrits au *Feuilleton*, mais j'avais l'impression, tout comme les autres membres de notre caucus et notre whip, que, en acceptant de retirer cette motion, je pouvais m'attendre à obtenir du ministre au moins une réponse convenable, au lieu de la réponse, pour ne pas dire la non-réponse, arrogante qu'il nous a donnée.

Voilà pourquoi je propose cette motion aujourd'hui. C'est une question importante pour les députés, puisqu'elle illustre nos relations avec les peuples autochtones.

Il y a cinquante ans ce mois-ci, le gouvernement du Canada, aux termes de la Loi sur les mesures de guerre, a saisi des terres qui avaient été cédées aux Chippewas de Stoney Point et qui faisaient partie de leur réserve conformément à un traité signé dans les années 1820. Les terres appartenaient aux Chippewas et devaient rester leur propriété jusqu'à la fin des temps.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le ministère de la Défense nationale cherchait un terrain où il pourrait

installer un camp militaire pour poursuivre l'effort de guerre. Il avait l'occasion d'acquérir des terres situées dans d'autres régions du sud de l'Ontario, mais ces terres appartenaient à des non-autochtones, à des Blancs en fait, et l'idée a été rejetée. Le ministère voulait les terres qui appartenaient aux autochtones, plus précisément aux Chippewas de Stoney Point. En fait, il a été encouragé à acheter ces terres par George Down, qui était l'agent des Indiens à l'époque. Pour citer les paroles de M. Down, il disait: «Personnellement, je crois que c'est là une merveilleuse occasion de rassembler quelques Indiens dispersés et de les réinstaller de façon permanente avec le reste de la bande.»

• (1520)

C'était très caractéristique de la façon dont les Canadiens et le gouvernement du Canada percevaient les autochtones à l'époque; ils les considéraient comme étant «quelques Indiens dispersés», pour reprendre les paroles de M. Down.

Le ministère de la Défense nationale a demandé aux Indiens de Stoney Point s'ils voulaient vendre leurs terres, et ils ont répondu non. Ces terres leur appartenaient en vertu d'un traité signé dans les années 1820, un traité qui, selon eux, devait être respecté par eux ainsi que par le gouvernement du Canada.

C'est seulement après qu'ils eurent refusé de vendre leurs terres que le gouvernement canadien les a saisies en vertu de la Loi sur les mesures de guerre pour y établir le Camp Ipperwash des Forces canadiennes.

Le décret de saisie prévoyait que les terres seraient rendues aux Chippewas, à qui on les avait enlevées, lorsqu'on n'en aurait plus besoin pour la poursuite efficace des activités de guerre.

Après la guerre, malgré les promesses qu'ils avaient faites, le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale ont refusé de rendre les terres aux Chippewas. Ils ont refusé de tenir leurs promesses, refusé de respecter l'honneur de la Couronne relativement à ses ententes avec les Chippewas.

Ainsi, 50 ans plus tard, ces terres sont encore entre les mains du ministère de la Défense nationale, qui refuse toujours de tenir ses promesses. Voici ce que le ministre de la Défense nationale déclare à la Chambre, du ton arrogant qu'on lui connaît: «Je ne répondrai à ces questions qu'après le délai de 150 jours, lorsque je devrai traiter du rapport du Comité des affaires autochtones.»

M. Waddell: Il souffre de décalage horaire d'une manière chronique.

M. Skelly (Comox—Alberni): Au moins, il est présent. Il a été saisi de la question et il aurait dû avoir la décence d'y répondre franchement et directement car le problème remonte à 1942.

Il y aura bientôt 50 ans qu'il s'est posé. À cause d'un décret du conseil pris en vertu de la Loi sur les mesures de guerre le 14 avril 1942 et exécuté le 16 avril de la même année, les gens de Stoney Point ont été chassés de leurs maisons. Tous leurs meubles et tous leurs biens ont été retirés de ces terres dans les deux jours qui ont suivi l'adoption du décret du conseil, et ils ont dû s'installer dans une autre communauté autochtone à Kettle Point.

Ils avaient des liens de parenté avec les gens de Kettle Point, mais il n'y avait pas tellement d'espace pour les loger. Par conséquent, bon nombre de ceux qui vivaient à Stoney Point vers les années 40 ont fini par quitter la réserve et ont dû se réinstaller dans des localités du sud de l'Ontario. Cette communauté a été complètement dispersée.

Mais le plus insultant, c'est que de nombreux Chippewas de Stoney Point ont fait partie de l'armée canadienne et sont allés se battre durant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont alors combattu héroïquement sous le drapeau canadien.

Quand ils sont revenus à Stoney Point à la fin de la guerre, après avoir obtenu, dans certains cas, des médailles de bravoure et après avoir combattu pour que les Canadiens conservent leurs foyers et leurs terres, ils ont découvert que l'ennemi qui avait dérobé leurs terres et menacé leurs foyers n'était pas celui qu'ils croyaient, mais le gouvernement canadien lui-même.

On connaît bien l'histoire d'un soldat qui, rentrant de la Seconde Guerre mondiale, est retourné à sa maison de Stoney Point pour constater qu'il ne pouvait pas y accéder parce que la zone était devenue une base militaire. Il a dû dormir dans un fossé, à l'extérieur de ses terres, parce qu'il ne pouvait pas franchir la clôture. Le gouvernement du Canada était propriétaire des terres. Ce même gouvernement avait promis que les terres seraient rendues aux habitants de Stoney Point lorsqu'on n'en aurait plus besoin pour continuer la guerre.

Cinquante ans ont passé. Combien de temps faut-il donc attendre? Que vaut la promesse que le gouvernement du Canada a faite aux autochtones? Quand le gouvernement tiendra-t-il parole? Le ministre de la Défense nationale ne peut même pas, après un week-

end, tenir sa promesse de donner une réponse convenable à une question qui lui a été posée à la Chambre au nom de ces autochtones.

Si tel est le sort réservé aux promesses faites par le gouvernement et ses prédécesseurs, qui, à la Chambre, défendra l'honneur de la Couronne et les accords conclus par le gouvernement avec les autochtones? Sommes-nous en train de dire que le gouvernement n'a aucun sens de l'honneur?

Nous avons maintenant la possibilité, 50 ans après le fait, de rencontrer les habitants de Stoney Point le 16 avril, jour du 50e anniversaire de la saisie des terres, de leur présenter des excuses et de leur rendre les terres ou au moins de leur dire quand elles leur seront rendues.

Le camp est ouvert depuis 1945. Il a servi à l'entraînement des soldats de Corée. Lorsqu'il n'a plus été utilisé pour la guerre, il a servi à l'entraînement de la milice et des cadets. Aujourd'hui, il sert très rarement. En fait, le camp est fermé pendant une bonne partie de l'année. Malgré cela, le gouvernement refuse toujours de rendre les terres aux habitants de Stoney Point.

Je ne sais pas ce qui ne tourne pas rond dans ce gouvernement, mais une promesse ne semble vouloir rien dire à ses yeux, et l'honneur de la Couronne ne semble pas peser lourd dans ses relations avec les autochtones. Tout ce que nous demandons, tout ce que demandent les habitants de Stoney Point depuis de longues années, c'est que le gouvernement honore ses promesses et leur rende les terres qu'il leur a enlevées en vertu de la Loi sur les mesures de guerre.

Ce n'est pas beaucoup demander. Tout ce que le ministre devait dire à la Chambre aujourd'hui c'est que le ministère de la Défense nationale est conscient qu'un tort a été causé aux résidents de Stoney Point et qu'il convient de rectifier la situation. Le fait que le gouvernement soit en train de réduire le nombre de bases qu'il exploite par l'entremise du ministère de la Défense nationale constitue une occasion de corriger cette vieille injustice faite aux résidents de Stoney Point. Monsieur le Président, ce n'est pas beaucoup demander.

Le 16 avril, les résidents de Stoney Point ont l'intention d'organiser une manifestation pacifique devant les portes du Camp Ipperwash, qui est maintenant le camp de la BFC à Stoney Point. À cette occasion, ces personnes espèrent présenter aux représentants du gouvernement canadien à cet endroit, c'est-à-dire le personnel du ministère de la Défense nationale, un avis d'éviction semblable à celui qu'on leur a signifié si brusquement il y a cinquante ans. Ces personnes espèrent que, ce jour-là, le gouvernement sera prêt à corriger cette injustice, à faire amende honorable, et à annoncer que le terrain sera cédé à ses propriétaires autochtones légitimes.

C'est tout ce qu'elles demandent et c'est la raison pour laquelle je soulève cette question importante aujourd'hui, soit une dizaine de jours avant la manifestation qui doit se tenir aux portes du camp Ipperwash.

Je demande au Parlement d'appuyer le rapport dans lequel le Comité permanent des affaires autochtones recommandait au gouvernement de céder aux résidents de Stoney Point le terrain dont ils avaient été dépossédés en 1942, c'est-à-dire de redonner ce terrain aux propriétaires autochtones et à leurs descendants, qui attendent depuis si longtemps que justice soit faite.

Monsieur le Président, j'espère que le Parlement a entendu cet appel. J'ai dit que je serais bref. J'espère que le Parlement sera sensible à une doléance qui date de 50 ans et qu'il appuiera cette motion d'approbation et forcera le ministre de la Défense nationale à agir conformément aux principes de la justice et à annoncer aujourd'hui, ou du moins d'ici environ une semaine, que justice sera faite et que le terrain enlevé il y a 50 ans aux résidents de Stoney Point leur sera rendu, de façon à ainsi rétablir l'honneur de la Couronne.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1530)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans propositions d'amendement, et des motions nos 1, 2 et 4, inscrites au nom de M. Langdon.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément à l'article 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le vote qui sera pris sur la motion nº 1 s'appliquera également aux motions nos 2 et 4, inscrites au nom du député de Essex—Windsor. Nous passons maintenant à l'étude de la motion nº 3.

[*Traduction*]

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor) propose:

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-60, à l'article 5, en retranchant la ligne 32, page 6, et en la remplaçant par ce qui suit:

«mars 1993;».

—Monsieur le Président, c'est certes là le groupe d'amendements qu'il importe le plus que la Chambre adopte.

Lorsque nous avons examiné ce projet de loi du point de vue des paiements de péréquation, des hauts fonctionnaires nous ont dit que ce projet de loi était le résultat d'une remise en question générale de tous les paiements de transfert, soit non seulement les paiements de péréquation mais encore ceux du Financement des programmes établis, qui englobe les fonds versés au titre de la santé et de l'enseignement postsecondaire ainsi que les paiements de transfert concernant le Programme d'assistance publique du Canada. Ces transferts fédéraux absorbent le coût de divers programmes, dont les garderies et l'assistance sociale, les services aux personnes handicapées, aux pauvres et à tous les Canadiens qui sont aux prises avec les problèmes découlant de la récession.

Nous sommes ici saisis d'un projet de loi qui porte sur une partie du programme des paiements de transfert, à savoir la péréquation. Il ne porte pas sur les deux autres éléments clés, à savoir les transferts pour la santé et l'éducation postsecondaire et les transferts liés au Régime d'assistance publique du Canada.

Dans cet amendement, nous proposons d'autoriser le versement des paiements de péréquation pour la période temporaire de deux ans, que prévoit ce projet de loi, mais aussi de faire pression sur le gouvernement pour qu'il trouve le moyen d'améliorer ces transferts, qui ont autant d'importance pour chacune des provinces du pays. Faisons en sorte que les provinces soient traitées équitablement en ce qui concerne ces paiements de transfert.

Nous avons donc proposé que cette disposition, qui porte sur les garanties de recettes fiscales, ne soit pas reportée pour deux ans, mais pour un an seulement, de manière à faire savoir clairement au gouvernement qu'il doit trouver une solution aux injustices qui seront faites au Canada d'ici un an sur le plan des paiements de transfert.

Laissez-moi vous dire pourquoi c'est important. C'est important au nom de l'équité et du franc-jeu dans notre pays. Le projet de loi, qui porte sur les paiements de péréquation, prévoit le transfert d'une somme supplémentaire de 422 millions de dollars à sept provinces cette année. Comprenez-nous bien, nous ne sommes pas contre ce transfert. Nous pensons que c'est un transfert important. Mais il faut savoir exactement à qui va aller cet argent.

Sur ce montant de 422 millions de dollars, que le gouvernement va verser aux provinces, en plus de ce qu'elles ont reçu auparavant, 47 p. 100, soit 198 millions de dollars, vont aller à une seule province, je dis bien 47 p. 100 à une seule province. D'autres provinces reçoivent de l'aide: le Québec, comme je l'ai mentionné, touche 198 millions de dollars, la Saskatchewan, 60 millions de dollars; le Manitoba, 55 millions de dollars; le Nouveau-Brunswick, 39 millions de dollars; Terre-Neuve, 31 millions de dollars; l'Île-du-Prince-Édouard, 5 millions de dollars.

Nous ne trouvons rien à redire à cette augmentation des paiements de transfert. Nous en avons plutôt contre le fait que d'autres provinces, qui sont également aux prises avec de graves problèmes attribuables à la récession et qui ont un cruel besoin d'argent, ne sont pas traitées équitablement par le gouvernement fédéral.

Permettez-moi, monsieur le Président, de toucher un mot sur ma province, l'Ontario. Je ne parle pas de l'Ontario comme s'il s'agissait de la seule province durement touchée. Sur le chapitre des paiements de transfert, ce sont toutes les provinces qui sont perdantes quand on songe aux 41 milliards de dollars que, depuis 1982-1883, elles auraient dû recevoir du gouvernement fédéral. Cette année seulement, au cours de l'exercice 1992-1993, l'ensemble des provinces perdront en tout 9,3 milliards de dollars par suite des réductions et des gels décrétés par le gouvernement fédéral au titre des paiements de transfert.

• (1540)

Le montant des paiements de transfert a toujours été fixé dans le cadre de conférences fédérales-provinciales. Or, depuis 1982-1983, sous les gouvernements libéral et conservateur, ces ententes ont été court-circuitées. Cette année, les provinces perdront ainsi 9,3 milliards de dollars. Au cours de l'année qui vient, l'Ontario va perdre 4,5 milliards sur ces 9,3 milliards de dollars, soit près de la moitié.

C'est dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada que cette perte se fait surtout sentir. À cause des changements apportés à l'assurance-chômage et de la récession, l'Ontario a connu une augmentation marquée du nombre de ses habitants vivant de l'aide sociale. Par exemple, dans le Grand Toronto, nous avons constaté une augmentation de 29 p. 100 du nombre d'assistés sociaux, leur nombre étant passé de 98 000 à 105 000.

Cela signifie que la province de l'Ontario n'obtient qu'un remboursement de 31 p. 100 de ses coûts en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, alors que toutes les autres, à part la Colombie-Britannique, reçoivent 50 p. 100 de leurs coûts. La Colombie-Britannique, pour sa part, est remboursée à 37 ou 38 p. 100.

Ce n'est pas juste et ça ne peut pas continuer. Nous présentons cet amendement pour amener le gouvernement à prendre conscience de l'urgence de modifier le Régime d'assistance publique du Canada et les autres programmes de transferts, afin qu'ils soient justes pour toutes les provinces.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je ne peux que souscrire à ce que mon collègue d'Essex—Windsor vient de dire. On doit signaler aux Canadiens les attaques répétées des gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé au fil des ans contre les notions d'égalité, de justice et de dignité.

Auparavant, les provinces finançaient à parts égales avec le gouvernement fédéral le Régime d'assistance publique du Canada, mais maintenant, le gouvernement a décidé de geler les paiements de transfert accordés à l'Alberta, à la Colombie-Britannique et à l'Ontario sous prétexte qu'il s'agit là de provinces nanties qui n'ont pas autant besoin de l'aide du gouvernement fédéral que les autres provinces. Le Régime d'assistance publique du Canada a été créé afin d'aider les gens et il est intolérable que le gouvernement fédéral évalue lui-même les besoins des diverses provinces.

Le fait est que les pauvres et les défavorisés de la Colombie-Britannique ont perdu en 1991-1992 seulement, 166 millions de dollars et on estime qu'en 1994-1995, la perte totale en Colombie-Britannique s'élèvera à un milliard de dollars.

En Alberta, en 1992-1993, on prévoit qu'il en coûtera à la province 223 millions de dollars. En Ontario, en 1990-1991, on évalue ce coût à 415 millions de dollars et cette année, la province va subir une réduction incroyable de 1,2 milliard de dollars dans les paiements de transfert fédéraux.

Ce qui se passe sans aucun doute, c'est que le gouvernement fédéral n'assume plus ses responsabilités à l'égard des Canadiens et plus particulièrement des habitants de ces trois provinces.

Je pense qu'on pourrait se demander pourquoi. Comme nous l'avons précisé, c'est notamment parce que le gouvernement considère que ces provinces sont nanties et qu'elles peuvent supporter toutes seules les coûts en question.

Le fait est que pour les gens qui ont besoin d'aide, la province où ils vivent importe peu, et la moitié des gens dans cette situation sont établis en Ontario.

Étant donné la situation financière difficile à laquelle nous sommes confrontés depuis un an à un an et demi, la province subit comme le reste du pays, les répercussions très négatives de la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange. Elle est également victime des modifications au régime d'assurance-chômage. Elle est particulièrement frappée par le nombre croissant de chômeurs et je crains fort qu'après avoir toujours versé au gouvernement fédéral plus qu'elle ne recevait, elle devienne une province défavorisée à la suite de ces modifications et de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

Au Canada, 450 000 personnes ont perdu leur emploi et la plupart en Ontario; ces suppressions d'emplois ont d'énormes répercussions sur les programmes offerts dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Je voudrais rappeler aux Canadiens qu'aux termes du projet de loi C-21, les gens ont dû notamment travailler un plus grand nombre de semaines pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. En outre, le projet de loi prévoyait une réduction des prestations d'assurance-chômage en cas de licenciements.

Ces deux mesures mises ensemble ont certes des répercussions catastrophiques sur le Trésor de l'Ontario.

Je ne peux m'empêcher de souligner que nous ne devons jamais oublier que le Régime d'assistance publique du Canada a été établi pour aider la population et que l'évaluation du gouvernement de l'Ontario par le gouvernement fédéral relève de la plus pure ignominie.

Une chose tout à fait semblable s'est produite dans le cas du Financement des programmes établis, qui avait d'abord été mis sur pied en vue d'indemniser les provinces de la perte de recettes que leur causait la réforme fiscale.

Depuis l'établissement de ces programmes, les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédé ont apporté des modifications qui ont miné le montant des paiements de transfert que le gouvernement devrait toujours verser à toutes les provinces. Les libéraux sont indirectement revenus à la charge au moins à deux reprises après avoir présenté ce qui semblait être, au premier abord, un programme généreux et qui l'aurait effectivement été s'il avait été maintenu. Étant donné la philosophie des libéraux au moment où ils formaient le gouvernement, philosophie qui correspond d'ailleurs à celle des conservateurs aujourd'hui au pouvoir, je suppose que. . .

• (1550)

Une voix: Comment savez-vous cela?

M. Fisher: Je me réjouis que vous posiez la question. Il existe des tonnes de statistiques et de preuves à cet effet.

Au départ, des garanties de recettes étaient prévues pour les provinces concernant les paiements de transferts prévus aux termes du Financement des programmes établis, mais, en 1982, je ne me souviens plus qui était ministre des Finances, fort probablement MacEachen, mais peut-être même Turner, peu importe, on a modifié la formule pour éliminer la garantie de recettes.

Puis, nous avons connu ces années formidables où la formule du six et du cinq était appliquée. Nous n'avons pas oublié cette formule ni son effet sur nos chèques de paye. Je la rappellerais certainement aux Canadiens, du moins à ceux qui l'ont oubliée et je doute qu'ils soient très nombreux. Nous commencions alors à perdre notre capacité de compenser l'inflation, perte dont font état nos chèques de paye depuis, et en plus il y a eu les programmes des conservateurs et une taxe imposée aux travailleurs.

La partie enseignement du Financement des programmes établis a été réduite lors du programme des six et cinq pour cent. C'est tout à l'honneur du gouvernement de l'époque, encore que l'on puisse se demander pourquoi il ne l'a pas appliqué à la partie assurance-santé également, mais c'est ainsi. La partie enseignement, elle, a été limitée et en conséquence, la recherche, le développement et l'enseignement postsecondaire ont souffert considérablement.

Les conservateurs, insatisfaits des réductions apportées par les libéraux au Financement des programmes établis, s'y sont attaqué à trois reprises. Ils ont changé la formule liant les transferts à la croissance du PIB, en 1986, pour le lier à cette croissance moins deux points de

pourcentage. En 1990, l'ancien ministre des Finances, toujours insatisfait, a remplacé cela par la croissance du PIB moins trois points. Puis, tout récemment, le gouvernement a imposé un gel, de sorte qu'il ne puisse plus y avoir d'augmentation du Financement des programmes établis.

Ce que cela signifie, en ce qui concerne la santé, c'est une attaque contre les normes. Avec le temps et l'inflation, et vu le coût des soins, cela fera qu'il n'y aura bientôt plus de sommes significatives transférées aux provinces par le gouvernement fédéral, ce qui fait que celui-ci ne pourra plus insister sur le respect des normes.

Nous disons que l'on doit restaurer le financement moitié-moitié et que les changements apportés au programme depuis sa mise en oeuvre ont été dévastateurs pour le pays. C'est d'ailleurs la même chose en ce qui concerne le Régime d'assistance publique du Canada.

Je voudrais vous remercier, monsieur le Président, du temps que vous m'avez accordé. Je vois que je suis arrivé au bout.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de participer à un débat qui porte sur les transferts aux provinces. Je voudrais faire quelques mises au point.

Je voudrais parler entre autres des transferts à ma province, le Nouveau-Brunswick. Lorsque je retourne chez moi, soit presque tous les week-ends, j'entends souvent quelqu'un faire des observations au sujet des transferts aux provinces. J'estime important de signaler que le Nouveau-Brunswick en reçoit plus, et non moins.

La plupart des députés à la Chambre, y compris certains députés d'en face, comprennent cela. Leur province reçoit plus, et non moins. En fait, le Nouveau-Brunswick recevra environ 1,6 milliard de dollars en transferts directs. Selon certains calculs, il s'agit plutôt de près de 2 milliards.

C'est un montant important pour une petite province comme le Nouveau-Brunswick. Deux milliards de dollars représentent beaucoup d'argent. Si l'on veut entrer dans les détails et dire qu'il s'agit plutôt de 1,6 milliard de dollars, soit. Mais qu'il s'agisse de 1,6 milliard ou de 2 milliards, c'est un montant considérable pour une province de seulement 720 000 habitants. En fin de compte, ce montant représente 39 p. 100 de toutes les recettes du Nouveau-Brunswick.

J'essaie de montrer à la population du Canada d'où vient cet argent. Il s'agit d'un transfert de fonds, par les contribuables d'autres provinces, à une province pauvre, dans ce cas-ci, le Nouveau-Brunswick. Trente-neuf pour cent de toutes ses recettes viennent de contribuables d'autres provinces.

Voici la partie fascinante de l'équation. Il faut essayer d'y mettre de l'ordre pour que les Néo-Brunswickois puissent la comprendre. Lorsque nous parlons d'argent que le gouvernement fédéral accorde au Nouveau-Brunswick, il faut dire que cet argent ne tombe pas du ciel.

Nous avons tendance à nous imaginer qu'il y a de l'argent à Ottawa et qu'il suffit de le prendre et de le donner aux provinces pauvres. Ce n'est pas si simple. L'argent doit venir d'un contribuable d'ailleurs. Le problème auquel sont confrontés le gouvernement et le pays, c'est qu'il n'y a pas d'autre endroit pour le moment.

L'économie de l'Ontario se porte mal. Celle de l'Alberta se porte un peu mieux, et celle de la Colombie-Britannique, un peu mieux encore. Ce sont là les trois principales sources des dollars d'impôt qui étaient transférés aux autres provinces.

Ce que nous aimerions faire à Ottawa, c'est augmenter, encore et toujours, les fonds que nous versons, surtout aux provinces moins prospères, mais nous ne pouvons aller aussi vite que les gens le souhaiteraient. L'argent n'est pas gratuit. Il vient des autres contribuables, et c'est de cela que je veux parler aujourd'hui. Il vient des autres contribuables et des autres parties du pays.

Quand le député d'Essex—Windsor parle et donne des chiffres, il fait bien attention à ce qu'il dit. Quand il parle du montant d'argent prévu, qui est inférieur à ce qui avait été prévu, il se sert de pourcentages théoriques. Mais les pourcentages théoriques, ça ne compte pas. Il faut se servir des faits, surtout quand il est question de l'argent des contribuables. Le fait est que si nous voulons envoyer plus d'argent aux provinces, plus que nous leur avons dit que nous leur enverrions et plus que nous ne leur avons jamais envoyé, à ce moment-ci, il faut que ce soit de l'argent emprunté. De l'argent emprunté qu'il faudra rembourser.

Si cet argent venait du ciel, nous n'aurions pas à le rembourser, n'est-ce pas? Malheureusement, cela n'existe que dans la tête du NPD. Il n'a pas à assumer la responsabilité d'équilibrer les livres ou de rendre des comptes aux contribuables du Canada. Ses membres n'ont qu'à se lever et à hurler à la lune.

Ils peuvent bien hurler. Dieu merci, ce n'est pas le NPD qui est au pouvoir. Si c'était le cas, le Canada n'aurait pas une dette de 400 milliards de dollars, il faudrait que le FMI le prenne en charge. Regardez ce qui se passe en Ontario. L'Ontario est en train de devenir exsangue parce qu'un gouvernement socialiste ne peut pas contrôler ses dépenses.

Une voix: Les néo-démocrates sont dans une meilleure situation que vous.

• (1600)

M. Thompson: Les néo-démocrates peuvent bien beugler tant qu'ils le peuvent, monsieur le Président, car au bout du compte, la situation ne changera pas et ils n'auront pas à rendre compte de leurs paroles et de leurs actions. Ils n'ont qu'à parler et, je le répète, à hurler à la lune.

Pour ce qui est de ma province, le Nouveau-Brunswick, je peux dire que les mesures mises de l'avant par le gouvernement provincial m'encouragent. Je le répète, cette année, près de deux milliards de dollars seront versés au Nouveau-Brunswick pour la mise en oeuvre de ses programmes. Cela représente 39 p. 100 des revenus de la province. Cette petite province démunie du Canada reçoit 70 p. 100 de plus que la moyenne nationale en paiements de transfert. C'est beaucoup.

Si l'on fait une répartition par habitant, les transferts représentent 2 100 $ par personne. Et cela n'inclut pas les autres programmes fédéraux dont bénéficient les particuliers. Si l'on en tenait compte, les chiffres seraient beaucoup plus élevés, mais je les garde pour un autre jour. Ces autres programmes sont notamment l'assurance-chômage, bien sûr, et l'aide aux personnes âgées. Ils n'entrent pas dans les chiffres que j'ai donnés. Je ne parlais que des transferts d'un gouvernement à l'autre.

L'argument des néo-démocrates est fallacieux. Il n'a rien à voir avec la réalité parce qu'ils n'ont jamais réussi à former le gouvernement. Admettons-le, le Canada n'est pas un pays facile à gouverner parce que les disparités entre les régions y sont énormes. Il y a toujours eu, en ce pays, un système gouvernemental, un gouvernement fédéral qui comblait les besoins des provinces plus pauvres. Le présent gouvernement a aussi comblé les besoins des provinces plus pauvres.

Je le répète, il faut regarder les chiffres, les vrais. Il ne faut pas lancer des chiffres en l'air. Il ne faut pas spéculer sur ce qui aurait pu avoir lieu. Il faut examiner ce qui s'est réellement produit. Ces provinces, les provinces pauvres, ont bénéficié d'une augmentation annuelle. Prenons à nouveau l'exemple du Nouveau-Brunswick où l'augmentation a été de 5,7 p. 100 annuellement depuis 1984-1985. En passant, 1984-1985, c'est l'année de notre arrivée au pouvoir. Depuis cette date, l'augmentation a été constante à chaque année.

Si le Nouveau-Brunswick connaît des difficultés aujourd'hui, c'est qu'elle a laissé grimper le coût de ses soins de santé de plus de 80 p. 100 pendant que les paiements de transfert augmentaient seulement de 52 p. 100.

Cette province a laissé ses dépenses augmenter beaucoup plus rapidement que ne le faisaient les paiements de transfert qu'elle recevait. Elle doit maintenant trouver un bouc émissaire, mais la vérité c'est qu'elle aurait dû régler ce problème il y a quatre ou cinq ans et qu'elle ne l'a pas fait. Une fois confrontée aux chiffres réels, elle doit faire porter le blâme par quelqu'un d'autre, en l'occurrence, par le groupe de personnes qui forment le gouvernement du Canada.

En fait, ma province d'origine, le Nouveau-Brunswick, a bénéficié d'une augmentation annuelle moyenne de 5,7 p. 100, ce qui est tout de même important. Si l'on compare ce chiffre aux dépenses, on comprend pourquoi cette province a perdu la bataille financière.

Je répète donc que je suis très satisfait de ce que ce gouvernement a accordé sous forme de paiements de transfert. À mesure que notre économie continue d'évoluer et que nous sortons de la récession, je peux vous assurer que nous examinerons de plus près ce que nous pourrons faire au cours des années qui viennent pour ces provinces.

[*Français*]

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole sur les amendements cet après-midi.

Je trouve étonnant et un peu intriguant que mes collègues à ma gauche parlent surtout de mon parti, comme ils l'ont fait tout à l'heure, plutôt que du projet de loi et des amendements. J'ai l'impression que le Parti libéral du Canada est beaucoup plus menaçant que le projet de loi, même si ce dernier a certaines lacunes. Cela m'a paru intéressant, car cela se produit de plus en plus souvent récemment. Je vais essayer de ne pas parler contre les partis, mais plutôt de m'adresser à ce que nous avons devant nous.

[*Traduction*]

Il est intéressant de parler du bilan de ce gouvernement. Lorsqu'on est au pouvoir, il arrive toujours que l'on parle de ce qu'a fait le gouvernement précédent. Ce n'est pas par plaisanterie ni par méchanceté, mais je pense qu'en ce qui concerne les paiements de transfert aux provinces, beaucoup de gens diront que le bilan du gouvernement libéral est assez bon par rapport à celui du gouvernement actuel. Cela va sans dire, mais montrez-moi un parti ou un politicien qui soit sans reproche; je serais surpris d'ailleurs que l'on puisse en trouver un à la Chambre des communes. En fait, il pourrait être très difficile d'en trouver un où que ce soit.

Si l'on compare donc le bilan du gouvernement libéral à celui du gouvernement actuel, en ce qui a trait aux paiements de transfert aux provinces, je pense qu'il fera assez bonne figure. Le gouvernement libéral a aussi un bon dossier quand on pense à ce qui se passe depuis quelque temps dans certaines provinces—je fais allusion aux gouvernements néo-démocrates—quand on pense à ce qui se passe dans les domaines de l'éducation et de la santé où l'on ferme des hôpitaux, où l'on met des travailleurs à pied et où l'on réduit les fonds destinés à l'éducation.

La leçon de l'histoire, c'est que nous devons faire très attention avant de lancer la première pierre, car d'autres pourraient nous faire la même chose et ce ne serait peut-être que juste, d'ailleurs.

Mon collègue vient de dire que les provinces recevaient plus d'argent qu'auparavant. Oui, c'est parfois vrai. Nous devons préciser cependant ce qu'elles reçoivent de plus dans ce projet de loi. Est-ce qu'elles reçoivent plus de points d'impôt ou plus d'argent? Et s'il s'agit d'argent, dans quelles circonstances en reçoivent-elles plus? Est-ce qu'on tient compte de l'inflation, des besoins des programmes et de l'augmentation du nombre d'étudiants visés par ces programmes? Si nous parlons de la santé, l'augmentation des paiements tient-elle compte de celle de la clientèle accrue qu'il faut servir?

C'est très facile de dire qu'un gouvernement obtient plus d'argent; mais si plus de gens requièrent des services accrus, cela lui coûte plus cher, et dans ce cas, l'augmentation n'en est pas nécessairement une.

Nous ne devons pas oublier que nous parlons, si je ne m'abuse, de 39 milliards de dollars—on me corrigera si je me trompe—, dont environ 24 sont destinés au financement des programmes établis, aux paiements de transfert au titre de la santé et de l'éducation. On accorde deux fois plus à la santé qu'à l'éducation. De plus, si ma mémoire ne me fait pas défaut, il s'agit pour la moitié de points d'impôt, le reste étant un transfert pécuniaire. Les 8 milliards qui restent sont destinés à la péréquation, c'est-à-dire qu'ils visent à assurer aux provinces moins biens nanties que les autres—tout étant relatif—un soutien financier adéquat.

Enfin, évidemment, il y a le RAPC, le Régime d'assistance publique du Canada, qui sert à soutenir financièrement les programmes sociaux. D'aucuns savent que le RAPC est maintenant assujetti à un plafond. Autrement dit, l'augmentation des versements est limitée à 5 p. 100 pour la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta, ce qui a causé une profonde inquiétude dans ces provinces. On se souviendra que cette mesure a été contestée devant les tribunaux et que l'on doit composer avec l'animosité, le désaccord et la gêne financière des provinces touchées.

On doit notamment se poser une question. Un certain nombre d'amendements ont été présentés, et les partis de l'opposition hésitent à appuyer le projet de loi, bien qu'il semble assez inoffensif et surtout technique, ce qui m'a été confirmé au comité. Il faut alors se demander pourquoi le gouvernement éprouve toutes ces difficultés. Avec tout le respect que je lui dois, je crois que c'est à cause de sa performance dans presque tous les autres dossiers importants. Le gouvernement a souvent dit ce qu'il fallait et a souvent pris les engagements qui s'imposaient, mais il est loin d'avoir été à la hauteur. Qu'il s'agisse de. . .

[*Français*]

—à la Constitution ou le développement économique de notre parti ou, disons, les programmes sociaux de notre société, on se rend compte que le gouvernement avait sans doute de bonnes intentions. Mais si on regarde ce qui s'est produit, on peut conclure qu'il y a un grand

écart entre les deux: entre ce qu'ils voulaient faire, et ce qu'ils ont fait. Donc, il y a tout cela, cette attitude, si vous voulez, cette crainte, cette méfiance, que l'on retrouve un peu partout. Donc, lorsqu'on arrive avec un projet de loi tel que celui-ci, dont on dit qu'il est surtout technique et qu'il ne causera aucun ennui dans un sens politique, les gens se méfient, les gens ont une crainte, les gens hésitent, les gens essaient de bloquer, les gens essaient de trouver des raisons pourquoi ça pourrait être aussi simple que ça paraît l'être.

[*Traduction*]

Lorsque je dis que le projet de loi est assez simple et plutôt technique, je ne veux pas dire par là qu'il n'est pas important et qu'il ne permettra qu'un progrès négligeable. Nous ne sommes pas sans savoir que l'une des prétendues raisons à la prorogation de deux ans est que l'on procédera à un examen complet des paiements de transfert; en fait, il est déjà en cours.

• (1610)

J'ai suggéré que les résultats de cet examen soient rendus publics. Il faut qu'on sache qui sont les intéressés. Nous avons également besoin d'une déclaration de principes concernant les effets de cette mesure. Le gouvernement devrait nous dire, à nous tous qui sommes touchés par ce programme, qu'il s'agisse des paiements de péréquation, du financement des programmes établis ou du RAPC, ce qui va se passer du point de vue fiscal et monétaire si la tendance actuelle se poursuit, c'est-à-dire la tendance à réduire les paiements de transfert, à faire des coupes sombres dans ces derniers, ce à quoi revient le gel qui vient d'être imposé.

Quelles sont les options? Comment pourrait-on s'y prendre autrement? Quels sont les aspects négatifs et les aspects positifs des différentes options qui s'offrent au gouvernement?

[*Français*]

On n'est pas sans savoir que d'ici peu, j'ai l'impression que l'on se retrouvera en période électorale. On est sans doute en session pré-électorale, en période pré-électorale; éventuellement, on se trouvera en période électorale.

Il y a aussi une autre crainte, à savoir s'il y a des petits jeux qui pourraient se jouer, qui pourraient favoriser le gouvernement, des jeux qui ne seraient pas nécessairement simples pour tous les gens qui sont préoccupés par ce projet de loi et par les amendements qui y sont proposés. Cela est quelque chose de très important, tout à fait à part, comme je l'ai dit tout à l'heure, des difficultés que ce gouvernement a eues dans nombre de domaines, que ce soit constitutionnel, de l'économie ou du développement des programmes sociaux. On se rend compte qu'il y a cette méfiance. On se rend compte que les gens soupçonnent toujours qu'il y a quelque chose autour du coin, qu'il y a quelque chose qui va arriver.

Donc, monsieur le Président, je veux terminer mes commentaires en disant ce qui suit:

[*Traduction*]

Je suis prêt à accepter les témoignages qui ont été faits en comité parce que je crois que les gens qui s'y sont présentés étaient honnêtes et qu'il n'y a pas de programme secret derrière tout ça. Par ailleurs, je suis déçu par le processus d'examen de ces programmes qui ne tient pas suffisamment compte des facteurs clés qui permettront au gouvernement de répondre aux besoins de façon plus efficace et mieux adaptée, à savoir les paiements de péréquation au titre de l'assistance sociale, de la santé et de l'éducation.

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais commencer par quelques observations sur l'avant-dernière intervention, soit celle du député conservateur de Carleton—Charlotte.

Il serait important, quand il parle de tout le bien que les programmes de son gouvernement ont fait au Nouveau-Brunswick, que le député n'oublie pas le plafonnement des paiements de péréquation, la réduction du plafond des recettes prévues pour les provinces économiquement faibles, dont le Nouveau-Brunswick.

En effet, entre l'exercice de 1988-1989 et celui de 1991-1992, les recettes des provinces économiquement faibles ont diminué de 3,1 milliards de dollars par suite du plafonnement des paiements de péréquation. Si c'est ça que vous appelez s'en mieux tirer grâce aux programmes conservateurs, même la personne qui a les connaissances les plus rudimentaires en mathématiques vous dira que quelque chose ne tourne pas rond, qu'il y a eu un tour de passe-passe. Je trouve extrêmement difficile de comprendre que la perte de 3,1 milliards de dollars puisse faire dire que ces provinces s'en tirent mieux. Au cours de la même période, l'écart entre les provinces riches et les provinces pauvres s'est creusé. En fait, les recettes de ces dernières ont même tombé de 8,1 à 7,9 milliards de dollars.

De façon générale, j'ose espérer que la prochaine fois que le député prendra la parole sur de telles questions il se sera renseigné au moins pour ce qui touche sa propre province.

Je voudrais également répliquer à mon collègue libéral de Saint-Boniface qui vient de pointer un doigt accusateur vers les gouvernements néo-démocrates. Il a dit que nous devrions nous garder de lancer la première pierre parce que les gouvernements néo-démocrates n'auraient, semble-t-il, pas fait honneur à leurs engagements.

Je ne saurais laisser passer cette occasion de parler de ma province, la Colombie-Britannique. La majorité des observations que je vais faire pourraient aussi s'appliquer à l'Ontario et à la situation à laquelle fait face le gouvernement néo-démocrate de cette province.

Il est important de réfléchir aux propositions que Glen Clark, le ministre des Finances et des Relations avec les sociétés de la Colombie-Britannique, avait faites avant de présenter le budget de sa province, et à ce qu'il avait dit au sujet du financement des programmes établis, tels que la santé, l'enseignement postsecondaire, le Régime d'assistance publique du Canada et d'autres.

Dans ce document, Glen Clark expose en détail les mesures qui avaient été prises par les gouvernements fédéraux antérieurs—libéraux et conservateurs—et décrit l'impact que ces mesures ont eu sur le budget de la Colombie-Britannique, présenté il y a toute juste une semaine et demie. C'est choquant. L'effet combiné que vont avoir, sur la Colombie-Britannique, les mesures mises en oeuvre depuis 1982 par les gouvernements fédéraux qui se sont succédé pour se décharger de leurs responsabilités, va se chiffrer à 1,1 milliard de dollars en 1991-1992, ceci dans une province où le taux de chômage est maintenant considérable, et aggravé par les droits imposés récemment sur le bois d'oeuvre.

Cette somme de 1,1 milliard de dollars en 1991-1992 est équivalente à 67 p. 100 du déficit budgétaire estimatif de cette province—1,7 milliard de dollars—pour cette même période. Malgré cela, lorsqu'il a présenté son budget, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, Glen Clark, a tenu ses engagements à l'égard des habitants de la province, notamment des personnes moins favorisées, et a maintenu les paiements au titre du bien-être social, de la santé et de l'enseignement, qui demeurent les priorités de sa province.

Vous pouvez vous imaginer qu'avec ce genre de réductions, cela a été extrêmement dur. Or, d'autres ont dû payer parce que le gouvernement s'est déchargé de ses responsabilités sur le gouvernement de la Colombie-Britannique.

S'il continue d'en être ainsi jusqu'à la première année du siècle prochain, il va en coûter à la Colombie-Britannique 32,7 milliards de dollars pour les exercices financiers jusqu'en l'an 2001. Plus précisément, le financement des programmes établis, je veux dire les changements apportés au financement de ces programmes par les libéraux et les conservateurs, vont entraîner une perte de 6,8 milliards de dollars pour la Colombie-Britannique rien que d'ici 1994-1995.

En ce qui concerne le RAPC, M. Clark fait remarquer dans son rapport que les prestations versées au titre de ce régime servent à aider les gens, non les gouvernements. En 1991-1992, les habitants de la Colombie-Britannique auront perdu 166 millions de dollars par suite du plafonnement de l'augmentation à cinq pour cent et plus de 1 milliard de dollars d'ici 1994-1995.

Pourquoi le gouvernement estime-t-il nécessaire de se décharger de ses responsabilités sur les provinces? Il semblerait que le parti au pouvoir n'a pas su gérer ses finances et est à l'origine du grave problème d'endettement que connaît notre pays.

Le gouvernement fédéral désire éviter une association visible et directe avec les mesures draconiennes qu'il a mises en oeuvre pour recouvrer sa santé financière. Il se décharge de ces problèmes sur les provinces. Par cette manoeuvre, il impose au public des augmentations d'impôts et des réductions de service indirectement par l'entremise des provinces. Les ministériels lèvent les bras au ciel et prétendent qu'ils tiennent les promesses faites aux Canadiens. Je dis que le gouvernement ne tient pas ses promesses. Il se décharge de ses problèmes sur tous les habitants de notre pays.

Aux termes du Régime d'assistance publique du Canada, le gouvernement fédéral doit partager à raison de 50 p. 100 les frais des services sociaux et d'assistance sociale avec les provinces et les territoires. Cela comprend, je pourrais ajouter, les garderies. Cependant, en 1990 et à nouveau en 1991, le gouvernement conservateur a modifié unilatéralement le Régime d'assistance publique du Canada en limitant l'augmentation de la contribution fédérale à 5 p. 100 pour les trois provinces riches, l'Alberta, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Que se passerait-il si vous ou moi nous promettions à quelqu'un de faire quelque chose, puis que nous revenions sur notre parole après nous être acquittés seulement de la moitié de nos obligations? Eh bien, si nous avions affaire à notre banque amicale, vous pouvez être certain que nous ne serions pas heureux. Nous aurions de graves ennuis.

• (1620)

Cependant, le gouvernement fédéral revient sans vergogne constamment sur une entente qu'il a conclue avec les provinces. En fait, il viole sa propre loi et à plus forte raison son engagement et retire son appui en imposant un plafond au Régime d'assistance publique du Canada et aux paiements de FPE.

Or, il se trouve des députés comme mon collègue ministériel qui essaye de nous dire que les Canadiens s'en portent mieux, même si le gouvernement a en fait réduit de 3,3 milliards de dollars son engagement initial.

C'est pareil comme si une personne avait une obligation envers une autre et lui devait 3 200 $. Elle se

soustrait à cette dette de 3 200 $ et à l'obligation prévue et dit à l'autre: «J'ai décidé que je n'avais pas les moyens d'honorer ma dette et je vais vous laisser assumer la perte.» Ce n'est pas très difficile à comprendre. La plupart des Canadiens verront que le gouvernement manque à sa parole et est de mauvaise foi compte tenu de la loi. Il met les Canadiens à rançon en se déchargeant de ses responsabilités sur les provinces.

En terminant, quand le gouvernement déclenchera des élections, chacun des députés ministériels voudra pouvoir regarder les Canadiens en face et leur dire: «J'ai tenu mes promesses et j'ai respecté mes engagements envers vous.» Je suggérerais aux députés d'en face de dire au gouvernement ce qu'il doit faire pour qu'ils puissent regarder les Canadiens dans les yeux et leur dire qu'ils ont tenu leurs promesses envers eux.

M. Thompson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je veux simplement que l'on comprenne bien que durant le débat d'aujourd'hui, nous avons entendu des extrapolations ou des projections touchant ce qui aurait pu être. Toute l'intervention de la députée se fondait sur ce qui aurait pu être si nous vivions dans un monde parfait.

Voilà ce que je voulais faire comprendre. Il s'agit uniquement d'extrapolations touchant des chiffres qui auraient pu. . .

Le président suppléant (M. DeBlois): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une question d'opinion.

Le député d'Essex—Windsor demande la parole à propos du même rappel au Règlement.

M. Langdon: Comme ma collègue l'a fait remarquer, les paiements de péréquation à des provinces comme le Nouveau-Brunswick ont réellement diminué en passant de 8,1 à 7,9 milliards de dollars. Il ne s'agit pas d'extrapolations, mais de véritables réductions.

M. Cid Samson (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'interviens dans ce débat afin de présenter le point de vue d'un député ontarien. Je ne veux pas entendre les députés d'en face me siffler simplement parce que je suis néo-démocrate et que les Ontariens ont élu un gouvernement néo-démocrate.

Je tenterai d'offrir une perspective fondée sur la réalité, sur le fait que le gouvernement fédéral est en train de transférer ses responsabilités en réduisant les paiements de transfert. Peu m'importe l'allégeance politique du gouvernement ontarien. Par pure coïncidence, il se trouve que nous sommes tous deux néo-démocrates.

Nous parlons ici des provinces bien nanties, des provinces démunies et des mesures prises par le gouvernement fédéral.

On a souvent dit aujourd'hui que les recettes fiscales provenaient d'un seul endroit, les poches des contribuables. Cela vaut tant pour les recettes du gouvernement fédéral que pour celles des provinces et des municipalités, de même que les commissions scolaires. En réalité, comme le soulignait un député conservateur, c'est toujours le contribuable qui paie, et il a absolument raison. C'est toujours le contribuable.

Le problème, c'est que le gouvernement fédéral continue à augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers. . .

M. Hockin: Nous l'avons baissé.

M. Samson: Allez dire cela au contribuable.

Une voix: Consultez le budget. Nous l'avons baissé.

M. Samson: Les voilà qui s'énervent. Ça ne prend pas grand-chose pour les énerver.

Où va l'argent des contribuables, voilà la question. Quand le gouvernement fédéral décide de transférer ses responsabilités aux provinces sans toutefois leur remettre l'argent nécessaire pour fonctionner, c'est comme si je disais à mon épouse: «C'est moi qui gagne le revenu, mais c'est à toi de payer les factures.» Voilà dans quelle situation nous nous retrouvons aujourd'hui.

Lorsque nous voyons le gouvernement limiter la croissance des paiements au titre du Régime d'assistance publique du Canada, lorsqu'il permet aux immigrants de venir au Canada—je reconnais que le Canada a besoin d'immigrants—et qu'il charge les provinces d'instruire, de loger et de nourrir ces immigrants sans leur transférer les fonds nécessaires, que devons-nous penser?

Que fait le gouvernement fédéral? Je crois qu'il a certaines réponses à donner sur ce qu'il fait avec l'argent des contribuables canadiens. Comment dépense-t-il cet argent?

La TPS a rapporté des millions et des millions de dollars au gouvernement. Il le sait et il l'a admis. Il a fait des économies. Il se vante de la réduction des taux d'intérêt, et cela lui fait économiser des millions de dollars.

Le gouvernement a réduit la Planification de l'emploi de 100 millions de dollars. Il vend ses réserves d'or au rythme d'environ 1 million d'onces par année. Que fait-il avec l'argent? Le déficit ne diminue pas, et la dette nationale non plus. Où va l'argent?

C'est bien beau de dire: «Nous faisons ce que nous pouvons. Nous prenons la situation en main, et nous voulons que les provinces fassent de même, mais nous ne sommes pas prêts à les aider. Nous allons limiter les dépenses pour sauver les apparences et, quand viendront les prochaines élections, nous pourrons dire que nous avons fait notre part, que nous avons maîtrisé la situation.»

Les provinces ne peuvent pas y arriver. Pourquoi pas? Parce que le gouvernement fédéral a réduit ses paiements de transfert. Il refile injustement ses responsabilités aux provinces en leur disant: «C'est comme ça. Nous ne vous donnerons pas de fonds supplémentaires pour faire ce que vous devez faire. Vous allez devoir vous débrouiller toutes seules.»

Je voudrais bien voir les députés qui sont mariés ici dire cela à leur conjoint ou à leur conjointe: «Je vais garder l'argent, mais c'est toi qui vas prendre soin de la maison, acheter la nourriture, payer l'hypothèque et nourrir les enfants.» Allons, c'est pas sérieux!

Quand on parle des provinces nanties, il convient de rappeler que l'Ontario a pris un engagement. En 1988-1989, le gouvernement fédéral a perçu plus de 5 000 $ par personne en Ontario et il a dépensé 3 360 $ par personne dans cette province. Le résultat net, ce sont des sorties de fonds de l'Ontario qui ont totalisé quelque 16 milliards de dollars de recettes fédérales.

Le gouvernement de l'Ontario continue de souscrire au principe du partage à l'intérieur du Canada et d'honorer son engagement à ce chapitre. Ainsi, l'Ontario s'est toujours montrée très favorable au programme de péréquation de 8,2 milliards de dollars.

Soyons réalistes. Nous sommes tous en difficulté. Toutes les provinces ont des problèmes, et le gouvernement fédéral doit le reconnaître. Il doit mettre en oeuvre des programmes qui redonneront du travail aux gens. Les Canadiens ne veulent pas d'aide ou de bien-être social. Ils ne veulent pas vivre au coin d'une rue dans une boîte de carton. Ils veulent travailler. Ils veulent faire leur part. Ils veulent participer à l'activité économique. Ils veulent jouer un rôle dans la croissance de notre pays.

• (1630)

Le gouvernement doit mettre en place des programmes de création d'emplois et rétablir un climat de confiance. Nous avons besoin d'aide pour relancer l'activité dans notre pays. Pour cela, le gouvernement doit faire sa part et commencer à se montrer un peu plus conciliant.

Il doit commencer à réaliser que même les provinces nanties sont en difficulté. Il doit reconnaître qu'elles ont besoin d'aide avant qu'il soit trop tard et qu'elles deviennent des provinces pauvres. Toutes les provinces veulent faire leur part. À mon avis, il incombe au gouvernement fédéral de le reconnaître et d'offrir l'aide nécessaire.

En terminant, j'invite simplement le gouvernement fédéral à reconsidérer ce projet de loi et ses conséquences véritables. Examinons l'augmentation du RAPC. Un député a dit un peu plus tôt que le budget du Régime d'assistance publique du Canada a augmenté de 5 p. 100 par année. De toute évidence, c'est insuffisant. D'ici à ce que le gouvernement se ressaisisse et qu'il commence à remettre les gens sur le marché du travail, il faudra une aide accrue, et ce n'est pas ce que souhaitent les Canadiens. Ils ne veulent pas d'aide. Ils veulent travailler au Canada, pour le Canada, afin que nous puissions demeurer des Canadiens.

J'espère que le gouvernement fédéral reviendra à la raison, qu'il neutralisera ce projet de loi et qu'il se ressaisira.

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je serai bref mais je tiens à participer à ce débat parce qu'il semble y exister beaucoup de malentendus, particulièrement dans ma province de l'Ontario, au sujet des déficits, des dépenses publiques, des politiques fiscales rigides, du chômage et ainsi de suite.

Cette perception découle évidemment de la récession. Au cours des deux dernières années, les résidents de l'Ontario ont été très durement touchés. Non seulement est-on aux prises avec une récession, mais de nombreux secteurs de l'économie dans diverses régions de la province souffrent des ravages causés par l'Accord de libre-échange. Nous nous ressentons encore des effets de la valeur élevée du dollar canadien vis-à-vis du dollar américain, ainsi que des taux d'intérêt élevés du gouvernement d'en face.

Ces politiques, mises en place dans les années 1980, se sont heurtées de plein front au ralentissement économique que nous appelons une récession mais qui, dans de nombreuses collectivités de l'Ontario, est en fait une dépression.

Pour finir le tout, le fédéral a le culot de dire au gouvernement de l'Ontario que celui-ci dépense trop. Au moment même où il dit au gouvernement de l'Ontario que celui-ci dépense trop, le fédéral se décharge de sa responsabilité financière au détriment du provincial.

Le gouvernement fédéral ne peut tout avoir. D'un côté il fait la morale au trésorier de l'Ontario et lui dit: «Vous devez réduire vos dépenses» et, de l'autre côté, il diminue ses paiements de transfert à l'Ontario.

En vertu de la structure politique de notre pays, les provinces ont la responsabilité de dispenser certains programmes fondamentaux, notamment en matière d'enseignement supérieur, de soins de santé et de services sociaux. Si l'Ontario écoutait le gouvernement fédéral conservateur, nous aurions non seulement un nombre beaucoup plus élevé d'assistés sociaux, mais aussi des personnes qui traîneraient dans les rues sans bénéficier d'aucune aide. Des professeurs et des chargés de cours seraient licenciés par les universités. Ce ne serait pas seulement des ailes d'hôpitaux qui fermeraient leurs portes, mais bien les hôpitaux au complet.

Les conservateurs ne peuvent pas jouer sur tous les tableaux. Ils ne peuvent pas dire à l'Ontario qu'elle dépense trop, tout en réduisant ses paiements de transfert à l'égard de ces trois secteurs essentiels, et espérer que les résidants de cette province vont les croire.

Les compressions faites par le fédéral en 1991-1992 ont entraîné une augmentation de 11 milliards de dollars, ou 28 p. 100, de la dette de l'Ontario. Ce chiffre correspond pratiquement au montant du déficit actuel de cette province. Le déficit de l'Ontario a grimpé de la sorte parce que le gouvernement de cette province a pris un engagement envers ceux qui souffrent le plus de la récession.

C'est déjà grave quand le gouvernement fédéral nous annonce qu'il réduit les transferts fiscaux au titre de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, mais c'est vraiment autre chose quand le gouvernement de l'Ontario déclare aux universités de la province qu'elles doivent fermer une partie ou la totalité de facultés, d'écoles de médecine et d'autres établissements d'enseignement. C'est là que le bât blesse. Cela suscite la critique partout: dans la rue, sur les campus, dans les hôpitaux et dans les bureaux de l'aide sociale.

Le ministre fédéral des Finances n'hésite pas à réduire les paiements de transfert au titre de la sécurité sociale. Mais à quand remonte sa dernière visite au comptoir d'un bureau de l'aide sociale pour aller dire aux gens: «Je suis désolé, mais vous n'aurez rien la semaine prochaine et pas davantage dans deux semaines, car nous n'avons plus d'argent»?

Ce sont les autorités provinciales qui sont dans le pétrin. Ce sont elles qui doivent rencontrer les gens dans les bureaux de l'aide sociale et qui, pour cela, ont besoin d'argent. Si le gouvernement fédéral réduit les paiements de transfert, les gouvernements provinciaux n'auront pas le choix, s'ils tiennent à assumer leurs responsabilités d'emprunter la différence.

Par contre, le ministre des Finances reproche à l'Ontario de trop dépenser.

Tout le monde est d'accord là-dessus, l'endettement est un problème majeur au Canada. Mais est-ce bien nécessaire de réduire les paiements de transfert au titre de l'aide sociale et les prestations aux familles monoparentales quand le pays compte 1,5 million de chômeurs, quand le taux de chômage dépasse 10 p. 100 de la population active, quand les entreprises ne sont pas en mesure de payer les impôts exigés par la loi, quand nous sommes dans une économie en transition? Et je pèse mes mots. La base industrielle de l'Ontario est dans un piètre état. Je ne cherche pas à noircir le tableau.

Je suis persuadé que la situation va changer. Je suis persuadé que l'Ontario s'en tirera bien et que, d'ici un an ou deux, le taux de chômage reviendra à un taux acceptable dans cette province. Pour y arriver, nous devrons cependant dépenser beaucoup d'argent en Ontario. Soyons francs. D'autres provinces canadiennes, les provinces pauvres, ont vécu pendant des années aux crochets de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pour ne mentionner que celles-là comme sources de financement des paiements de transfert.

En Ontario, qui fournit 43 p. 100 de l'ensemble des recettes fiscales fédérales et qui ne reçoit que 30 p. 100 des transferts en retour, la perte en recettes fiscales est de quelque 16 p. 100. Cette perte équivalait à environ 16 milliards de dollars l'année dernière, et c'était en plein coeur d'une récession.

Où le gouvernement de l'Ontario doit-il prendre l'argent pour financer les hôpitaux, les universités et les collèges, ainsi que l'argent de l'aide sociale? Où peut-il prendre cet argent? Il doit l'emprunter. C'est alors que le ministre fédéral des Finances frappe, du moins verbalement, en déclarant que les gens de Queen's Park dépensent trop.

C'est évident que, même si le gouvernement fédéral a l'impression qu'il faut réduire les dépenses pour maîtriser le déficit, ce n'est pas le moment de couper quand nous sommes au creux d'une récession qui, comme je l'ai dit au début, est proche de la dépression. Ce serait une dépression si nous n'avions pas ces paiements d'assistance sociale.

Le gouvernement devrait plutôt réduire les dépenses quand l'économie va bon train et quand l'argent s'accumule dans les coffres des provinces, grâce aux contributions des particuliers et de l'industrie. En plein coeur d'une récession, ce n'est sûrement pas le moment.

C'est pour cette raison que l'Ontario est aux prises avec ce terrible déficit pour l'année courante. Je n'ai pas entendu le discours du Trône qui a été présenté aujourd'hui à l'Assemblée législative de l'Ontario, aux environs de 15 heures, je crois. Mais je ne doute nullement que le déficit ontarien excède cette année les 11 milliards de dollars.

• (1640)

Et une grande partie de ce déficit résulte directement de la réduction des paiements de transfert fédéraux dans les trois secteurs que j'ai mentionnés. Près de la moitié de ce déficit est probablement attribuable à la réduction, cette année, des paiements de transfert fédéraux à la province de l'Ontario.

Si l'on reproche au gouvernement ontarien de ne pas avoir mis de l'ordre dans ses finances, il ne faut pas s'étonner de ce que le premier ministre de l'Ontario demande, dans le cadre du programme visant à sauver l'unité du Canada, dans le cadre du débat constitutionnel qui a cours à Ottawa, que l'on modifie la politique financière des gouvernements fédéral et provinciaux. Autrement dit, si le gouvernement fédéral réduit ses paiements de transfert aux provinces, les gouvernements provinciaux vont réclamer le droit légal de percevoir eux-mêmes davantage d'impôts.

Et vous savez ce que cela risque de créer au Canada. Énormément de problèmes. Car si les provinces acquièrent un droit de regard plus important sur le financement direct, les provinces bien nanties seront moins enclines à transférer, par l'entremise du gouvernement fédéral, des fonds aux provinces démunies.

Très franchement, je préfère encore le statu quo, si seulement le gouvernement fédéral payait ses dettes. Et c'est exactement là ce dont il est question ici aujourd'hui, monsieur le Président; le gouvernement fédéral ne paie pas ses dettes à l'égard des provinces et pourtant, il s'attend à ce que les provinces continuent à investir plein d'argent dans les collèges et les universités, les hôpitaux, etc.

Voilà donc où je voulais en venir, monsieur le Président. Le gouvernement fédéral ne peut pas continuer à réduire ses paiements de transfert aux provinces, particulièrement au cours d'une récession aussi dure que celle que nous vivons, à l'heure actuelle, et de nouvelles dispositions financières s'imposent certes.

M. Larry Schneider (Regina—Wascana): Monsieur le Président, je serai bref. À l'instar du député qui vient de parler et qui a commencé son discours en disant qu'il serait bref, je serai bref, peut-être même plus que lui.

Je voudrais soulever quelques points au sujet de cette importante question dont nous sommes saisis aujourd'hui. D'abord, l'une des choses que les Canadiens devraient garder à l'esprit et dont ils ne sont peut-être pas conscients, c'est que le gouvernement a institué un programme qu'il a appelé Programme de revenus garantis et qui protège les provinces signataires d'ententes de perception d'impôts contre de fortes réductions de recettes par suite de modifications soudaines de la politique fédérale d'impôt sur le revenu des particuliers.

Comme des députés l'ont déjà dit, certaines provinces sont actuellement aux prises avec un manque à gagner fiscal. C'est un programme que le gouvernement a créé pour aider les provinces à suppléer à une diminution de leurs recettes fiscales pour des raisons indépendantes de leur volonté.

Je voudrais vous dire que la Saskatchewan souffre de sa trop grande dépendance envers le commerce des céréales, lequel est victime d'une guerre de prix internationale. La Saskatchewan, qui, je le répète, compte, à un degré élevé, sur un seul secteur d'activité pour sa survie, a vu et continue de voir son économie se détériorer et ressentir les effets régressifs de cette guerre des prix. Il y a bien eu des efforts de diversification économique, mais ils ont été quelque peu limités.

Donc, encore une fois, la Saskatchewan a bénéficié du programme et permettez-moi de dire aux députés et aux Canadiens que cette possibilité existe non seulement pour notre province, mais pour toutes les provinces.

On a fait bien des observations et, dans un cas, on a même reconnu que les subventions aux provinces avaient augmenté. Il est possible que ces augmentations aient été insuffisantes. J'ignore si quelqu'un a le pouvoir, la force ou les ressources nécessaires pour décider que la mesure est pleine, surtout quand on doit compter sur une mise en commun de fonds qui en soi impose des limites et le gouvernement n'est pas étranger à ce dilemme.

Aux fins du compte rendu, permettez-moi de rappeler que le gouvernement fédéral s'était engagé à augmenter constamment les paiements de transferts aux provinces.

Le FPE, qui était de 14,5 milliards de dollars en 1984-1985, a atteint 20,5 milliards de dollars en 1991-1992 et doit s'établir à 20,766 milliards de dollars en 1992-1993. Il en va de même des paiements de péréquation qui, de 5,5 milliards de dollars qu'ils étaient en 1984-1985, atteindront 8,5 milliards l'an prochain, du Régime d'assistance publique du Canada, qui passe de 4 milliards en 1984-1985 à 7 milliards en 1992-1993, et d'autres transferts, qui étaient de 2,1 milliards en 1984-1985 et qui s'élèveront à 3,6 milliards de dollars au cours de l'année financière 1992-1993.

Ces chiffres sont peut-être plus éloquents si on les exprime en pourcentages plutôt qu'en dollars réels: de 1984-1985 à 1992-1993, le FPE a augmenté de 4,5 p. 100, les fonds de péréquation, de 5,9 p. 100 et le Régime d'assistance publique du Canada, de 7,3 p. 100.

Il est très clair qu'il y a eu une augmentation constante des paiements de transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Une autre raison qui fait qu'il est encore plus important de noter ce point, c'est que cela s'est produit à une époque où le gouvernement fédéral a maintenu sa position, disant: «Nous allons réduire les dépenses, à un moment où les autres nous demandent de les accroître.» Les Canadiens en général demandent au gouvernement du Canada de réduire ses dépenses et, ce faisant, de limiter le taux de croissance de ce que l'on transfère aux provinces.

J'ai parlé de cela la semaine dernière, dans une déclaration au titre de l'article 31 du Règlement, parce que nous avons été très critiqués pour ce que l'on appelle trivialement du délestage. Je dirais respectueusement, que limiter le taux de croissance, mais en conserver un dans le transfert de fonds aux provinces, ce n'est pas du délestage.

Ce qui est du délestage, c'est ce que fait le gouvernement de ma province de Saskatchewan, laquelle a fait savoir que les subventions aux municipalités seraient réduites de 15 p. 100. Ce n'est pas une réduction du taux de croissance, c'est une réduction de 15 p. 100 du montant d'argent transféré à la ville de Regina, la ville que j'ai eu le plaisir de représenter pendant neuf ans. Ça c'est du délestage. On ne fait pas mieux, c'est du délestage en grand.

On s'attend à ce que le gouvernement fédéral se serre la ceinture et, d'ailleurs, nos dépenses n'ont augmenté que de 3,6 p. 100 je pense. Le gouvernement de Saskatchewan nous a dit, nous les habitants de la province: «Non seulement il n'y aura pas croissance, mais nous allons réduire par rapport à l'année passée.» Ça c'est du délestage.

Voilà les points que je voulais mettre au compte rendu officiel. On entend souvent: «À votre place, voilà ce que je ferais», mais ceux qui disent cela n'ont pas la responsabilité de fournir une réponse à la question de savoir d'où viendront les fonds.

En période difficile, il faut user de méthodes rigoureuses pour traiter de l'économie du pays. Une liste de souhaits n'est pas la façon de procéder. Je dirais que si quelqu'un propose de dépenser des sommes additionnelles, il devrait proposer aussi une source de financement de même importance.

Voilà ce que j'avais à dire, monsieur le Président. Merci de m'avoir donné l'occasion de mettre tout cela au compte rendu.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le député de Regina. Il a dit qu'il serait bref. Il l'a presque été.

À la toute fin, il nous a dit ce que je ferais à la place, sans préciser où je prendrais les fonds. Au nom de tous mes collègues du NPD, je lui dis: allons voir en face. Allons occuper les banquettes ministérielles pendant un petit moment. Nous vous montrerons d'où viennent les fonds. Nous aurons un système fiscal plus juste. Nous nous débarrasserons de la TPS et notre pays redeviendra prospère.

Je viens de la Colombie-Britannique. Je voudrais vous parler brièvement de la façon dont le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités et du tort que ça fait à ma province.

Tout à l'heure, le député de Brant a parlé du tort causé à sa province. Si je me souviens bien, il a attribué une partie du déficit provincial de l'Ontario, du déficit budgétaire, peut-être jusqu'à la moitié, aux réductions des paiements de transferts du gouvernement fédéral.

Je sais que dans ma propre province, comme le ministre provincial des Finances, M. Glen Clark, l'a dit, les compressions et les mesures par lesquelles le gouvernement fédéral se décharge de ses responsabilités ont coûté à la Colombie-Britannique 1,1 milliard de dollars depuis 1982. C'est l'équivalent de 67 p. 100 du déficit budgétaire estimatif de 1,7 milliard de dollars de la Colombie-Britannique.

• (1650)

Si la Colombie-Britannique a un déficit, c'est qu'elle a dû faire un nettoyage après le passage du gouvernement social-créditiste, cette coalition de libéraux et de conservateurs, qui a mal géré les finances provinciales, voire qui ne les a pas gérées du tout. Ceux qui ne vivent pas en Colombie-Britannique ne peuvent pas savoir ce qu'était le crédit social. C'était une coalition de libéraux et de conservateurs. Ils n'ont pas su gouverner, ils n'ont même pas dit la vérité aux gens sur ce qui arrivait aux finances de la province.

Maintenant que nous avons découvert le fin fond de l'histoire, nous commençons à comprendre.

Je ne peux pas parler au nom de l'Ontario, mais j'ai entendu il y a quelques instants les députés néo-démocrates de Brant et du nord de l'Ontario.

J'ai commencé à penser que l'Ontario connaissait actuellement une période extrêmement difficile à cause de l'Accord du libre-échange et des changements qui s'opèrent dans son économie. Alors, nos amis du Parti conservateur disent d'abandonner simplement les travailleurs et les gens qui ont besoin d'un peu d'aide pendant cette période difficile. Or, on ne peut pas agir ainsi, car il y aurait des émeutes dans les rues. La province ne serait pas paisible.

Je pourrais dire au député de Brant que je songeais à la situation dans un contexte plus large. Que se passait-il lorsque l'Ontario était prospère dans les années 80? Vous vous rappellerez qu'après la brève récession du début des années 80, l'Ontario a été fort prospère. Si je me souviens bien, c'était l'époque où les libéraux de M. Peterson étaient au pouvoir.

Un gouvernement a certaines obligations à remplir. Ils n'auraient pas dû dépenser autant. . . les libéraux pratiquaient alors une mauvaise gestion en Ontario. S'ils avaient économisé un peu d'argent, il aurait été plus plausible, en période difficile, que le gouvernement dise: «Nous pouvons dépenser maintenant.»

C'est de l'économie keynésienne pure et simple. On renfloue l'entreprise en période difficile, lorsqu'il n'y a pas d'investissement du secteur privé, de façon à s'assurer que la récession n'est pas trop dure. Puis, lorsque l'économie est prospère et que les impôts rentrent, on met de l'argent de côté. Il s'agit là de la base de l'économie qui nous a sortis de la grande dépression après la Seconde Guerre mondiale.

Une voix: Elle nous a entraînés dans le marasme actuel.

M. Waddell: Le député dit qu'elle nous a entraînés dans le marasme actuel. Ce n'est pas vrai. On doit économiser pendant les bonnes périodes et dépenser pendant les mauvaises. Les libéraux ont oublié d'économiser.

Je voudrais maintenant dire comment cette situation a un effet sur ma province, la Colombie-Britannique. Je viens juste de parler des mesures par lesquelles le fédéral a refilé la note aux provinces—elles sont la cause de près de 65 p. 100 du déficit prévu au budget. Ce déficit est imputable à ces mesures et c'est en partie à cause de ces dernières que nous avons ce déficit.

Non, le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, M. Clark, n'a pas abandonné les sans-emploi ni les personnes en difficulté et je pense que son budget est bon. Les libéraux l'ont critiqué mais il n'en a pas pour autant perdu ses convictions, contrairement aux gouvernements libéraux précédents ou à la coalition libérale-conservatrice connue sous le nom de crédit social.

Quant aux modifications apportées au financement des programmes établis par les libéraux et les conservateurs, elles vont coûter 6,8 milliards de dollars à la province d'ici à la fin de 1994-1995. Ce sont de grosses sommes. Permettez-moi de faire un bref historique.

Dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada, le RAPC, le gouvernement doit verser aux provinces et aux territoires la moitié du coût de l'aide sociale et des services sociaux, dont les services de garde d'enfants et l'assistance publique.

Cependant, en 1990 puis à nouveau en 1991, le gouvernement conservateur a unilatéralement modifié la Loi sur le Régime d'assistance publique du Canada, limitant à 5 p. 100 l'augmentation des contributions fédérales aux provinces nanties que sont la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario. Cette mesure unilatérale n'a rien fait pour renforcer l'unité nationale ou le fédéralisme coopératif, loin de là.

Lors d'une récente conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, la Colombie-Britannique a fait remarquer que les prestations en vertu du Régime d'assistance publique du Canada étaient destinées à venir en aide à des personnes, pas aux gouvernements. Ce sont les citoyens qui en bénéficient, pas les gouvernements.

En 1991-1992, la Colombie-Britannique aura un manque à gagner de 166 millions de dollars à cause du plafonnement à 5 p. 100 de l'augmentation du financement du RAPC et d'ici 1994-1995, cette somme s'élèvera à plus d'un milliard. Ce sont les citoyens qui seront privés de cet argent. Le gouvernement fédéral impose les Canadiens mais ne redistribue pas équitablement les fonds ainsi recueillis.

Les conservateurs ont imposé ce plafonnement de 5 p. 100 bien que les termes du Régime d'assistance publique du Canada prévoient que le gouvernement fédéral doit donner un préavis d'un an avant d'y apporter quelque modification que ce soit; la Colombie-Britannique, l'Ontario, l'Alberta, le Manitoba et deux organismes autochtones ont fait appel de cette décision devant la Cour fédérale. Ils ont été déboutés. Le résultat, comme l'a déclaré le député de Brant, c'est que l'Ontario a été la plus durement frappée par l'imposition du plafond à cause de l'augmentation spectaculaire des dépenses sociales qu'a entraînée la récession. En janvier 1992, plus de 1,1 million d'Ontariens étaient bénéficiaires de l'aide sociale, soit une augmentation de 33 p. 100. L'Accord de libre-échange et la récession ont anéanti l'industrie manufacturière de cette province, ce qui a donné lieu à un taux de chômage très élevé.

J'aimerais faire état de notre position à ce sujet. Je dois bien cela à la Chambre. Les députés du NPD se sont opposés à toute loi qui limiterait les fonds du Régime d'assistance publique du Canada car toute restriction donnait au gouvernement fédéral le moyen de ne pas respecter sa promesse et de ne pas payer sa juste part des coûts de l'aide sociale. Ironiquement, une grande partie de l'augmentation de la demande en ce domaine est due aux agissements du gouvernement fédéral qui, par exemple, a réduit les prestations d'assurance-chômage, a créé de toutes pièces la présente récession et a signé l'Accord de libre-échange, cause de tant de pertes d'emplois.

Le gouvernement fédéral nous avise même qu'il se retire des programmes sociaux que le premier ministre avait déjà qualifiés de «dépôt sacré.» Il est impossible de compter sur le fait que le gouvernement fédéral respecte ses engagements. J'ai déjà entendu quelqu'un dire: «Si vous serrez la main du gouvernement fédéral, n'oubliez pas ensuite de bien vérifier tous vos doigts.»

La réalité, c'est que les conservateurs, tout comme les libéraux avant eux, et j'insiste sur ce facteur important à retenir, ne vont rien changer. La solution n'est pas de faire porter le fardeau de ces dépenses aux provinces. Si quelqu'un comme le député me déclarait que le programme de revenu garanti existe, je lui répondrais qu'en Ontario, tout comme chez nous en Colombie-Britannique, nous n'avons pas encore vu les chèques. Si ce programme existe, si ces chèques sont réels, ils sont sans provision.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, comme mon collègue de mon parti, je prends quelques minutes pour exprimer mon opinion sur la proposition du gouvernement. J'espère que cet après-midi, nous ne verrons pas à nouveau le gouvernement tenter de me faire taire en faisant du chahut.

Le Canada est une fédération. C'est la forme de gouvernement que nous nous sommes donné dans notre partie de l'Amérique du Nord. Les provinces ont accepté de leur propre chef de se joindre à la fédération et nous avons un gouvernement central. À une certaine époque, la taxation était du ressort des provinces. La perception des taxes était l'un des pouvoirs des provinces. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, elles ont cédé ce pouvoir au gouvernement fédéral et ce devait être une mesure temporaire seulement.

Le gouvernement fédéral s'est retrouvé avec le pouvoir de prélever des taxes. Certains de mes collègues voient le Canada comme étant une fédération avec un gouvernement central fort. Je vois un sourire sur le visage de mes collègues qui ont toujours été partisans d'un gouvernement central fort. Nous avons un gouvernement central fort au Canada.

Une voix: Dictature!

M. Rodriguez: C'est le gouvernement central qui décide de la valeur du dollar canadien. C'est ce gouvernement qui exerce un contrôle total sur la Banque du Canada. Par conséquent, c'est ce gouvernement qui contrôle les taux d'intérêt au Canada. Ce sont là des faits. Bob Rae et Allan Blakeney et tous les autres qui ont dirigé une province n'ont jamais eu leur mot à dire dans cela. Nous espérons maintenant élargir le conseil d'administration de la Banque du Canada, mais il reste que c'est le gouvernement fédéral qui décide. La politique monétaire est établie par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas

de si ou de mais qui tiennent. Plaçons les choses dans leur contexte.

• (1700)

Il y a deux ans, lorsque l'inflation était à 5,5 ou à 6 p. 100, M. Crow a décidé que c'était intenable et que lui, le maître de la banque centrale, devait refaire son image aux yeux de tous les amateurs de casinos de la scène internationale, et que pour cela, il combattrait l'inflation jusqu'au bout. Nous avons alors vu les taux d'intérêt augmenter en flèche. Le taux de chômage a suivi les taux d'intérêt. Le Conference Board of Canada a alors déclaré que la récession avait été provoquée ici même, au Canada.

Une voix: C'est exact.

M. Rodriguez: On s'en souvient tous. N'est-ce pas, monsieur le Président.

Une voix: Une récession fabriquée par les conservateurs.

M. Rodriguez: Ce gouvernement national avait en mains les leviers de la politique fiscale et monétaire du pays. Pourtant les gens qui alimentent son trésor sont citoyens des provinces et reçoivent leurs services directement des provinces, ces services de santé, d'éducation et d'aide sociale administrés par les provinces. Or, le gouvernement fédéral est intervenu, ce qui a eu pour conséquence, bien sûr, d'envoyer tous ces gens à l'assurance-chômage.

Ensuite, pour tourner le couteau dans la plaie, ce gouvernememt a apporté des modifications à la Loi sur l'assurance-chômage avec le projet de loi C-21. Je n'ai pas à rappeler ce projet de loi à beaucoup de députés de cette Chambre. Mon collègue de Timmins—Chapleau, qui est assis à ma droite, a lutté avec acharnement contre cette mesure. Ce projet de loi a transféré le financement de l'assurance-chômage aux employeurs et aux employés. Pour tourner encore plus le couteau dans la plaie, ce gouvernememt a soustrait du programme de l'assurance-chômage les fonds destinés à la formation.

Ensuite, le gouvernement se frotte les mains et bombe le torse en disant: «Vous voyez, nos comptes de fonctionnement affichent un excédent.» Au dernier exercice, cet excédent était de 11 milliards de dollars. Ce que beaucoup de gens ignorent, c'est que le gouvernement a encaissé 12 milliards de dollars de plus qu'il n'a dépensé pour son fonctionnement au cours de l'année. Cependant, à cause de la politique des taux d'intérêt élevés que ce gouvernement, ce lutteur sumo, a appliquée délibérément pour envoyer l'inflation au tapis et pour la ramener à 1,7 p. 100, le malade est dans le coma.

Une voix: Ils sont un million et demi de chômeurs.

M. Rodriguez: Quel en a été le prix? Nous l'avons dit à M. Crow. Il se prenait pour le Christ. Il a comparu devant le comité et nous lui avons demandé: «Votre conscience ne vous gêne-t-elle pas? Comment pouvez-vous dormir la nuit en sachant que vous avez terrassé l'inflation, mais que ce faisant, vous avez porté le nombre de chômeurs à 1,5 million?»

Étant donné les coupes faites dans le régime d'assurance-chômage, où croyez-vous que les chômeurs se retrouvent, maintenant? Parmi les prestataires de l'assistance sociale. . .

Des voix: Financée par les provinces.

M. Rodriguez: Parfaitement. Merci de me le rappeler, mon ami. Financée par les provinces. Et que fait le gouvernement? Cette bande de sans-coeur. . .

Une voix: Sans âme.

M. Rodriguez: . . .sans âme. Ce gouvernement cruel, sans coeur et sans âme tourne le dos aux victimes en les rendant responsables des difficultés qu'il éprouve alors qu'il est le seul en cause. Ce désastre est l'oeuvre exclusive des tories. Voilà d'où tout cela nous vient. Et voilà que les conservateurs disent à Bob Rae qu'il dépense trop.

Au Canada, deux millions de personnes vivent des secours de l'État, de l'aide sociale. Deux millions! Il y a deux millions de nécessiteux, et les conservateurs disent que les gouvernements provinciaux dépensent trop. Qu'ils dépensent trop!

Je voudrais mettre les choses dans leur juste perspective. Mon bon ami du nord de l'Ontario est là, à ma droite, mais il faut quand même que je le dise. Si le gouvernement tient vraiment à blâmer le gouvernement de l'Ontario, qu'il me dise donc qui nous a embourbés dans des histoires comme celle du SkyDome? Moi, je m'en souviens. J'étais d'avis que toute cette entreprise devait être financée par le secteur privé, mais Bill Davis, qui siégeait au conseil d'administration, et Howard Starkmen et toute cette fine équipe tenaient à leur Dome.

Et qui allait finalement le construire et le payer, ce Dome? Les contribuables de l'Ontario. L'Ontario se retrouve maintenant avec le SkyDome, cette réalisation coûteuse, et elle est en train de se soustraire à l'accord qu'elle venait de signer pour acheter celui-ci.

Qui nous a fait acheter des actions Suncor qui aujourd'hui ne valent pas un clou? C'est Billy Davis le premier ministre conservateur. Nous ne pouvons même

pas les vendre pour aider à rembourser la dette. Elles ne valent absolument rien.

C'est la situation où nous nous trouvons. En fait, le dernier budget que le gouvernement Peterson a présenté avant d'être battu prévoyait un excédent de 400 millions de dollars. Le temps que ce pauvre Floyd ait la clé de la trésorerie, cet excédent était devenu un déficit de 700 millions de dollars.

Que s'est-il passé? Cette clique—je n'aime pas dire cela à ma gauche, mais ce n'est qu'une image—cette clique cruelle, sans coeur et inhumaine a pris les mesures qui ont créé les problèmes que nous connaissons maintenant particulièrement en Ontario.

En fait, l'Ontario a été pendant des années une poule aux oeufs d'or pour le gouvernement. Celui-ci vivait des revenus de cette province. Je dis qu'on devrait l'accuser de proxénétisme. Maintenant l'Ontario connaît des moments difficiles, ils quittent tous la Chambre en disant: «C'est de votre faute. Vous dépensez trop.»

Je veux vous dire que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario n'est pas disposé à renoncer à sa responsabilité de veiller à ce que les victimes de ce gouvernement cruel et sans coeur ne soient pas jetées à la rue. C'est ce que nous disons.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. DeBlois): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés d'étant levés:

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote sur la motion est reporté.

La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal sur l'étape du rapport du projet de loi dont la Chambre est saisie maintenant.

Convoquez les députés.

Conformément à l'alinéa 45(5)*a*) du Règlement, le whip suppléant du gouvernement m'a demandé de différer le vote.

[*Français*]

En conséquence, conformément à l'article 45(5)*a*) du Règlement, le vote par appel nominal sur les questions dont la Chambre est maintenant saisie est différé jusqu'à 17 h 45 aujourd'hui, alors que la sonnerie d'appel se fera entendre pendant au plus 15 minutes.

* * *

[*Traduction*]

LOI SUR LES CONTRAVENTIONS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Monique Landry (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-46, Loi concernant les contraventions aux textes législatifs fédéraux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au Comité législatif H.

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, c'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la ministre de la Justice qui nous a présenté son projet de méthode de signification de procès-verbaux.

La Loi sur les contraventions n'est qu'un des moyens par lesquels le gouvernement fédéral peut aider les instances provinciales à résoudre le problème des tribunaux surchargés. Cette mesure législative prévoit une méthode de signification de procès-verbaux qui sera simple et qui contribuera à accroître l'efficacité du système judiciaire.

Pour commencer, les douze ministères et agences participants ont relevé quelque 4 000 infractions mineures aux règlements qui seront énumérées dans la liste des infractions jointe en annexe. Celle-ci peut être mise à jour régulièrement et être modifiée en fonction des besoins futurs des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

Quel genre d'infractions vise la Loi sur les contraventions? Nous parlons d'infractions mineures. Par exemple, conduite dangereuse d'un bateau à moteur près de la rive, chasse sans permis valide, camping dans un parc sans permis, stationnement illégal sur des terrains appartenant au gouvernement fédéral.

La personne qui attrape une contravention a trois solutions: ou plaider coupable et payer l'amende indiquée sur la contravention sans avoir à comparaître devant les tribunaux; ou plaider coupable et faire des démarches auprès des tribunaux afin d'obtenir une réduction du montant de la contravention ou de plus amples délais pour acquitter cette dernière; ou encore de contester l'accusation portée à son encontre et demander un procès en faisant parvenir la contravention au greffe compétent.

Dans ce dernier cas, lorsqu'il est demandé de tenir un procès, celui-ci se déroule conformément aux dispositions prévues dans le Code criminel pour les accusations sommaires. Toute personne qui ne paie pas une contravention est jugée coupable par défaut.

À noter que le projet de loi sur les contraventions s'appliquera aux jeunes délinquants et aux adultes. Il est juste que les jeunes qui se prêtent à des activités pouvant faire l'objet d'une contravention—le bateau, le camping, la chasse et la pêche—soient tenus responsables de leurs actes en cas d'infraction à la loi.

Compte tenu du fait que l'amende maximum de 1 000 $ fixée pour les adultes est peut-être élevée, elle sera de 100 $ pour un jeune.

Permettez-moi à présent de vous dire en termes plus concrets ce que signifie ce projet de loi sur les contraventions pour nombre de Canadiens.

Comme vous le savez, monsieur le Président, on trouve dans ma circonscription de Parry Sound—Muskoka des centaines et des centaines de chalets autour des lacs de l'une des plus belles régions à lacs de tout le Canada. La plupart des résidants veulent jouir tranquillement des beautés de la nature de la région, mais il y en a qui abusent de la chance d'y séjourner.

Je suis inondé de plaintes d'amis et de voisins qui sont irrités par le mépris des règlements dont certains font preuve en conduisant leur bateau en casse-cou sur nos cours d'eau. Certains conduisent parfois dangereusement près des rives, ou emballent leur moteur à des niveaux de bruit qui dépassent de beaucoup les limites permises. L'application du règlement sur les petits bâtiments et du règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux a été jusqu'à maintenant une tâche très difficile pour les agents chargés d'exécuter la loi. La procédure beaucoup trop longue inhérente au système actuel nuit à l'application uniforme et cohérente des règlements, au détriment des propriétaires de chalets.

La Loi sur les contraventions permettra aux agents d'établir des procès-verbaux contre ceux qui conduisent leur bateau à des vitesses supérieures aux limites permises près des rives, ou d'imposer un procès-verbal à ceux qui se livrent à des courses de bateaux non autorisées ou qui négligent d'entretenir leur équipement comme l'exige le règlement.

Comme on peut le constater facilement, les activités dont je parle ne sont pas des activités qui devraient être assujetties aux procédures et sanctions prévues par le Code criminel. Il est tout à fait juste que les personnes commettant des infractions un peu moins graves, un peu moins embêtantes, soient punies. Cependant, il est également évident que ces contrevenants ne devraient pas nécessairement tomber sous le coup des procédures pénales.

Par conséquent, la Loi sur les contraventions est la solution idéale, puisqu'elle nous permet d'appliquer les règlements et de veiller à leur respect tout en contournant le Code criminel.

Ceux qui ne contestent pas la contravention pourraient payer l'amende sans avoir à passer par toute la procédure régulière en matière pénale. Cette façon de traiter les manquements mineurs aux lois ou règlements se révélerait plus efficace pour le gouvernement et plus simple pour le contrevenant.

Il nous faut agir dès maintenant. J'invite donc tous les députés à appuyer cette mesure législative afin que nous puissions passer un été paisible et tranquille.

Je réclame cette mesure depuis au-delà de cinq ou six ans. J'en ai parlé à trois ministres de la Justice, premièrement à l'honorable Ray Hnatyshyn, l'actuel gouverneur général, puis au solliciteur général et finalement à l'actuelle ministre de la Justice. J'ai finalement réussi à lui faire comprendre, à elle et à ses fonctionnaires, le message que je tentais de transmettre, et le projet de loi a été rédigé, puis présenté l'automne dernier.

J'espère qu'une partie du projet de loi, et surtout la partie qui porte sur les bateaux, pourra être adoptée plus rapidement que le reste. Comme me l'ont signalé les conseillers juridiques du ministère de la Justice, même si le projet de loi est adopté sans trop d'opposition et assez rapidement, il faudra encore attendre quelques mois, peut-être même jusqu'à l'automne, avant qu'il n'entre en vigueur.

En d'autres termes, il ne serait pas en vigueur durant la prochaine saison de navigation de plaisance, et le traitement de ces infractions resterait compliqué pendant encore une année. Je le répète, beaucoup de contrevenants qui pourraient se voir signifier un procès-verbal et qui paieraient une amende échapperont à la loi pendant encore un an parce que, à l'heure actuelle, des accusations doivent être portées contre eux en vertu du Code

criminel, ce qui constitue une infraction beaucoup plus grave.

En outre, lorsque cette mesure entrera finalement en vigueur, il y aura littéralement des dizaines de milliers de cas dont il faut actuellement saisir les tribunaux et qui pourront dès lors être réglés à l'extérieur de ceux-ci. J'espère donc que la ministre de la Justice trouvera une solution afin que les dispositions concernant les infractions à la navigation de plaisance soient adoptées et en vigueur dès le week-end du 24 mai.

• (1720)

M. Russell MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je veux féliciter le député de Parry Sound—Muskoka du travail qu'il a fait pour que cette mesure législative devienne réalité. Lui et moi avons quelque chose en commun: nous avons tous deux eu de la difficulté à faire valoir notre point de vue auprès des deux ministres de la Justice précédents. Il le sait, et tous les autres députés aussi.

Comme le député l'a dit, ce projet de loi est en gestation depuis 1985. Beaucoup de travail a été fait à cet égard. Je crois que, fondamentalement, l'idée est bonne. On a vraiment besoin d'une mesure comme celle-là. À mon avis, le ministère de la Justice et le gouvernement doivent en faire davantage pour décharger les tribunaux afin que ceux-ci puissent entendre les causes qui leur sont présentées sans accumuler d'arriéré.

Nous avons ici une situation où beaucoup d'infractions à des lois et règlements nécessitent une audition devant les tribunaux. Ce qu'on dit ici, c'est que, dans beaucoup de ces cas, il ne serait pas nécessaire d'aller devant les tribunaux. Lorsqu'une personne accusée d'avoir enfreint un règlement plaide coupable, un procès-verbal de contravention obligeant la personne à payer une amende maximum de 1 000 $ devrait suffire.

Il se peut évidemment que le montant de l'amende soit précisé dans le règlement, mais ce montant ne pourrait pas dépasser 1 000 $ pour les adultes parce que le maximum prévu dans cette Loi sur les contraventions est de 1 000 $. Comme l'a dit le député de Parry Sound—Muskoka, cette loi s'applique aussi aux jeunes contrevenants mais, dans ce cas, le maximum est de 100 $.

Ce projet de loi répond à un besoin réel. Je pense que si l'on s'occupe adéquatement de cette question, ces dispositions législatives peuvent constituer des outils très importants de notre système judiciaire.

Le projet de loi vise deux objectifs. Le premier est de décriminaliser environ 3 500 infractions en accordant à l'agent le pouvoir de signifier un procès-verbal au contrevenant plutôt que de recourir à la déclaration sommaire de culpabilité ou à l'acte d'accusation.

Cette option permettra d'alléger la charge des tribunaux en éliminant la nécessité de comparaître relativement à ces infractions mineures. L'agent pourra encore opter pour la déclaration sommaire de culpabilité ou l'acte d'accusation s'il le désire. Cette décision lui appartiendra.

Je pense que dans la plupart des cas l'agent signifiera un procès-verbal, ce qui allégera la charge des tribunaux. Évidemment, si une personne se voit signifier un procès-verbal, cela ne veut pas dire qu'elle doive plaider coupable. En effet, si cette personne estime qu'il existe des circonstances atténuantes et qu'elle n'est pas coupable de l'infraction pour laquelle elle s'est vue signifier le procès-verbal, elle pourra demander à être entendue devant les tribunaux. Dans certains cas, la personne pourra même faire une déclaration écrite et ne pas avoir à comparaître en cour si le lieu de l'audition est trop éloigné.

Les tribunaux, le système judiciaire et les législateurs s'efforcent de simplifier les formalités liées aux questions qui, selon le gouvernement, peuvent être réglées sans devoir recourir au processus coûteux faisant appel aux tribunaux, avocats, juges et ainsi de suite. Ces intervenants pourront ainsi consacrer leur temps à des questions plus complexes et importantes.

J'ajoute que cette mesure législative bénéficie de l'appui de tous les procureurs généraux des provinces. Il y a une forte demande de la part de nombreux ministères afin que les infractions réglementaires et autres infractions mineures qui relèvent de leur compétence soient visées par le projet de loi C-46. En ce qui a trait aux infractions réglementaires, le projet de loi englobe actuellement les règlements ou les sanctions appliqués par 12 ministères, commissions ou conseils. Ces infractions peuvent entraîner la délivrance d'une contravention.

Comme la loi sera en vigueur pour longtemps, il est à prévoir qu'elle va s'appliquer à d'autres ministères, à d'autres commissions et à d'autres organismes. Les infractions visées vont dépasser les 3 500 prévues dans le projet de loi. En outre, avec l'appui des provinces, leur nombre ne fera qu'augmenter.

Un point nous préoccupe beaucoup—et pour cause. Il s'agit du fait qu'il incombera au gouverneur en conseil de décider de ce qui pourra entraîner l'émission d'une contravention. Si c'est fait consciencieusement, ce ne sera pas un problème. Si toutefois le gouvernement décide de politiser la question ou de pencher dans une certaine direction afin de favoriser les gens en place, je puis vous assurer que ce projet de loi va être un problème.

Si je soulève ce point-là maintenant, c'est que c'est vital. J'estime que notre parti appuie le gouvernement dans ces efforts qui consistent à alléger la charge de travail des tribunaux en simplifiant le système judiciaire, comme le député de Parry Sound—Muskoka l'a dit; les infractions à la réglementation nautique et ce genre de choses sont évidents.

Qu'essayons-nous de faire ici? Nous essayons de créer deux catégories d'infractions; les crimes contre la société, la moralité, la personne, vont continuer d'être assujettis au Code criminel, et leurs auteurs seront toujours punis sur déclaration sommaire de culpabilité ou par mise en accusation. C'est ainsi qu'il faut faire dans ces cas-là.

En soi, certains actes ne sont pas vraiment illégaux. En temps normal, le fait de conduire un bateau très rapidement sur un lac n'est pas une infraction, mais cela peut le devenir s'il y a d'autres plaisanciers sur le lac. C'est la volonté populaire qui fait la différence. C'est une question de communication entre les gens, et il est dans l'intérêt de chacun de respecter les droits des autres. C'est à cause des relations sociales et des droits des personnes qu'il ne faut pas négliger de sévir contre ces infractions.

Le stationnement illégal sur le terrain du ministère des Transports n'est pas une infraction, du moins nous ne voulons pas en faire une infraction criminelle. Nous ne voulons pas marquer quelqu'un à jamais pour cette raison, mais c'est tout de même un acte qui va à l'encontre des intérêts de la société et des personnes, et il faut réagir.

De même, il y a beaucoup de lois et de règlements qui sont fondamentaux et qui deviendront encore plus importants. Il ne s'agit pas de détails sans importance. Quand je parle de tout cela, je pense surtout aux infractions environnementales, comme la décharge d'ordures dans les lieux publics. Beaucoup d'infractions mineures sont prévues dans ce domaine. Il est à craindre que l'avocat du ministère subisse de fortes pressions de la part du ministre pour que des infractions graves entraînant la délivrance d'une contravention figurent sur cette liste, alors qu'elles devraient continuer d'être punissables sur déclaration sommaire de culpabilité ou par voie de mise en accusation.

Le ministère de la Justice dit qu'il ne croit pas que ce sera un problème, que mes craintes ne sont pas fondées et que le système ne permettra pas que ce genre de choses se produise. Mais le système peut permettre que cela se produise puisque les infractions entraînant la délivrance d'une contravention doivent être déterminées par décret, comme je l'ai déjà dit.

Cela signifie que, si le gouvernement le veut, et même si c'est contraire aux intérêts de la société, une atteinte grave à l'environnement peut figurer sur la liste des infractions devant faire l'objet d'une contravention, alors qu'en réalité, c'est une infraction très grave.

Je pense qu'il faut mettre les choses en perspective et surveiller étroitement la situation. Je dirai au député de Parry-Sound—Muskoka, à la ministre de la Justice et au secrétaire parlementaire qui est ici présent que la Chambre des communes devrait pouvoir examiner ces décrets comme elle examine le règlement portant sur le contrôle des armes à feu dans le cadre du débat sur le projet de loi C-17, que la Chambre devrait être saisie de la proposition prévoyant que des délits ne relèvent pas du Code criminel et soient passibles de contraventions au lieu de faire l'objet d'une déclaration sommaire de culpabilité ou d'une mise en accusation, de telle sorte qu'elle puisse l'examiner et juger de sa pertinence.

• (1730)

Si je dis cela, c'est que tous les députés ont intérêt, je crois, à s'assurer que cela est fait correctement. Le gouvernement propose cette idée, quoique sans diligence. Il l'a d'abord avancée en 1985, mais le projet de loi n'a été lu pour la première fois que le 9 décembre dernier, soit il y a quatre ou cinq mois, mais l'esprit est encore vivant. Je crois important de maintenir cet esprit. Il faut l'entretenir.

Le gouvernement prétend, en outre, que cela n'aura pas d'incidence sur les recettes, mais on épargnera de l'argent grâce à une meilleure utilisation du temps et des ressources du tribunal. Je crois qu'il est juste de dire cela. Je ne crois pas que nous voulions aller trop loin. Je crois que nous voulons garder les choses en perspective, comme le veulent sans doute aussi le député de Parry Sound—Muskoka, la ministre, le secrétaire parlementaire, tous les députés ministériels et les députés en général.

La seule chose qui m'inquiète, c'est que sans un examen parlementaire, la possibilité de faire cela rien que par décret peut donner lieu à des dérapages et que le mécanisme d'équilibre que je souhaite n'existe pas.

Je vais être bref dans mes observations sur ce projet de loi. Je serai d'ailleurs le seul orateur de mon parti puisque nous souhaitons qu'il soit renvoyé au comité où nous pourrons l'examiner à fond. Nous voulons que cette idée se développe et soit mise en place le plus tôt possible afin que nous puissions en tirer parti dès cet été si cela est possible. Je souhaite que cette idée soit débattue au sein du comité.

Le gouvernement a dit souhaiter que les jeunes délinquants comparaissent devant le tribunal pour adolescents là où c'est possible. Selon moi, c'est important. Je crois que nous avons appris à recourir au tribunal pour adolescents. Seule la province de Saskatchewan pose problème, car elle n'accepterait cette mesure législative qu'à la condition de pouvoir faire comparaître les jeunes délinquants devant un tribunal ordinaire puisqu'elle ne dispose pas d'un mécanisme pour soumettre ce genre d'infractions à un tribunal pour adolescents.

Je trouve cela malheureux. J'espérais que toutes les provinces allaient mettre fin à ce transfert et cesser de faire comparaître les jeunes délinquants devant des tribunaux réservés aux adultes.

Je veux faire valoir un autre point sans pour autant porter atteinte à cette mesure législative que je trouve excellente dans l'ensemble. L'idée dont il est question aujourd'hui, celle d'attacher un prix aux infractions aux textes réglementaires pour atténuer la charge de travail de nos tribunaux, a été proposée pour la première fois en 1976 par la Commission de réforme du droit que le gouvernement vient d'abolir. Certes, la Commission de réforme du droit ne fait pas partie intégrante de ce projet de loi, mais je tiens à faire observer au gouvernement que c'est là un bon exemple du rôle joué par la Commission de réforme du droit.

Je veux, en outre, insister sur les délais d'application des idées de la Commission de réforme du droit. On a lancé la critique suivante: «La Commission de réforme du droit était irréprochable, mais de combien de projets de loi lui sommes-nous redevables?» Nous voici aujourd'hui saisis d'un projet de loi que la Commission de reforme du droit a proposé il y a 16 ans, soit quatre ans après sa création. Il en a fallu du temps! L'idée est née en 1976 et il aura fallu attendre 1992 pour la voir appliquée. On le doit en grande partie au député de Parry Sound—Muskoka et à la Commission de réforme du droit. Il est tragique que nous perdions ce très important organisme où germent toutes ces idées.

À la suite de la disparition de la Commission de la réforme du droit, nous serons avec le Zimbabwe et le Bangladesh, les trois seuls pays du Commonwealth à ne pas avoir de commission de réforme du droit. Ce n'est certes pas bon pour la réputation du Canada, selon moi.

Dans le cas présent, nous disons simplement que nous ne voulons pas d'idées originales. Si le gouvernement supprime cet organisme, il n'y aura plus d'idées de ce genre. Nous pouvions compter sur ces dernières jusqu'à maintenant et avec son budget de 4,8 millions de dollars, la Commission de réforme du droit apporte une énorme contribution à notre pays.

En ce qui concerne ce projet de loi, je tiens à dire que le Code criminel permettra de traiter les actes répréhensibles contraires aux normes de la société et à la dignité humaine. Il est également question d'infractions punissables par dépôt d'un procès-verbal ou par voie d'acte d'accusation.

J'espère que nous aurons un bon débat là-dessus au comité. J'ai l'intention de faire comparaître des témoins afin d'en discuter au comité le plus rapidement possible. Je pense qu'il est important d'examiner la question plus en profondeur.

Fondamentalement, je le répète, c'est un pas dans la bonne direction. Je pense qu'on va créer ainsi une présence positive. Je tiens à dire que nous devons être en mesure d'examiner les décrets afin qu'on n'abuse pas de la latitude accordée par ce projet de loi.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue du NPD qui me permet de prendre la parole avant lui. Je voulais avoir l'occasion, en tant que ministre responsable du Tourisme, de dire que j'appuie avec enthousiasme le projet de loi présenté par mon collègue de Parry Sound—Muskoka.

J'ai reçu des douzaines d'instances me demandant précisément de faire quelque chose comme cela. Non seulement le projet de loi met en oeuvre tout ce que l'on a mentionné dans le débat, mais il aidera aussi le tourisme de façon importante, car il y a beaucoup d'endroits où le public ne se sent pas en sécurité. Cela changera la nature des plans d'eau et de la campagne, les rendant plus sûrs et plus calmes.

M. Ian Waddell (Port Moody—Coquitlam): Monsieur le Président, je me lève pour prendre part au débat sur ce projet de loi que mon parti appuiera, mais, comme l'a mentionné mon collègue de Cap-Breton—The Sydneys, critique pour le Parti libéral, nous voulons faire comparaître des témoins et poser des questions à l'étape de l'étude en comité.

Je remarque que le député de Cap-Breton—The Sydneys a mentionné que ce projet de loi provenait des idées formulées en 1976 par la Commission de réforme du droit, une institution canadienne. Il a ajouté qu'il donnait aussi suite à une recommandation du député de Parry Sound—Muskoka qui, si je peux dire, est presque une autre institution canadienne.

Je note que le gouvernement a décidé de faire disparaître une de ces deux institutions, soit la Commission de réforme du droit. Pour ma part, j'espère, et il en va de même de certains de mes proches, qu'il ne se débarrassera pas de l'autre institution, c'est-à-dire du député de Parry Sound—Muskoka.

Le député de Parry Sound—Muskoka pourrait peut-être même user de son influence, qu'on dit considérable auprès du premier ministre et du gouvernement, pour que l'autre institution, la Commission de réforme du droit, soit rétablie. Il pourrait envisager la chose.

J'aimerais aborder un ou deux autres points. Comme le gouvernement l'a déclaré, ce projet de loi prend en fait ce qui était presque de véritables infractions criminelles pour lesquelles une personne était traduite en justice, même s'il peut s'agir d'infractions mineures, et les traite un peu comme on traiterait une contravention au code de la route dans les provinces. C'est une bonne idée, qu'on aurait dû avoir il y a longtemps. Au sein du comité, nous voulons faire un examen plus poussé des règlements. Comme nous n'avons pas les règlements ici, nous ne savons pas au juste à quoi nous attendre.

• (1740)

Dans le document intitulé *Le régime des poursuites par contraventions pour les infractions réglementaires mineures* qu'il a présenté aujourd'hui, le gouvernement indique que certains ministères et organismes ont dressé la liste des infractions mineures aux lois ou règlements fédéraux qu'ils sont chargés d'appliquer, infractions qui seront punies conformément à la Loi concernant les contraventions. Ces ministères et organismes sont notamment Agriculture Canada, la Commission de contrôle de l'énergie atomique—nous voudrons peut-être examiner cela de plus près—, la Société canadienne des ports, Communications Canada, la Défense nationale, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada. Nous voulons examiner en particulier les infractions qui concernent Environnement Canada. Dans le droit criminel et dans l'opinion publique, la tendance veut qu'on impose des peines plus rigoureuses et non plus indulgentes à ceux qui ne respectent pas l'environnement. Nous voulons donc examiner cette question et nous assurer que ces peines ne vont pas à l'encontre de cette tendance.

Comme je l'ai dit, ce régime serait analogue, si j'ai bien compris, à celui des contraventions constatées par procès-verbaux qui est en vigueur dans les provinces. Soit dit en passant, cela voudra peut-être dire que nous devrons désormais payer nos billets de contravention que nous recevons dans les aéroports sous peine d'être poursuivis en justice. C'est ce qui se passe dans les provinces. Nous voudrons entendre les témoignages des provinces sur la façon dont ce régime fonctionne et dont les provinces perçoivent les amendes. Nous voulons entendre certains témoignages à ce sujet au cours des audiences du comité chargé d'étudier ce projet de loi.

Je ne sais pas si la ministre parlera de ce projet de loi à la Chambre. Elle ne l'a pas fait jusqu'à maintenant. Il y a environ une heure, la ministre a tenu une conférence de presse à laquelle j'ai assisté. Elle a publié une déclaration et elle a parlé de ce projet de loi dans le contexte de ce qu'elle a elle-même appelé la «semaine de la protection de la société». Elle a présenté ce projet de loi, disait-elle, pour moderniser la loi car elle voulait protéger la société grâce à un certain nombre de projets de loi.

À cette conférence de presse, sans vouloir être trop insolent, j'ai déclaré: «Il y a une grande différence entre la loi et la justice et les bricoles qu'on met sur sa pelouse et ceci, c'est en grande partie des bricoles. Une grande partie de ce projet de loi n'est que poudre aux yeux et publicité.» En fait, la substance de ce projet est plutôt mince. Nous sommes heureux qu'on propose une loi sur les infractions, mais ce projet de loi arrive déjà très tard et ne renferme pas beaucoup d'éléments.

Nous sommes heureux du projet de loi visant le choix des jurés, mais c'est la Cour suprême qui a demandé au gouvernement du Canada de présenter ce projet de loi. Nous sommes heureux que la Loi sur l'extradition soit présentée en cette semaine de la loi et de l'ordre, mais cette loi existe déjà depuis un bon moment.

La dernière nouveauté en matière d'extradition est l'idée d'une cour criminelle internationale qui, par exemple, jugerait les terroristes libyens. Mais le gouvernement n'en fait nulle part état. J'espère pouvoir en parler un peu plus tard cette semaine.

Je voudrais revenir à la question que la ministre a soulevée et qu'a abordée le député de Cap-Breton—The Sydneys, à ce qu'a dit la ministre en conférence de presse de ce projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, à savoir qu'elle moderniserait la loi. Si elle veut vraiment moderniser la législation, elle ne se débarrasse pas de la Commission de réforme du droit qui était l'un des organismes qui engendraient les idées nouvelles permettant de moderniser le droit.

J'aimerais citer à ce sujet un article de Stephen Bindman, reporter pour Southam News, paru dans le *Citizen* d'Ottawa du 11 mars. Le député de Cap-Breton—The Sydneys a dit que le Canada rejoignait les rangs du Zimbabwe et du Bangladesh en étant l'une des rares démocraties à abolir. . .

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Comme il est 17 h 45, conformément à l'ordre adopté le jeudi 2 avril 1992, la Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés des motions à l'étape du rapport du projet de loi C-31 et du projet de loi C-60.

* * *

LA LOI SUR L'EXTRADITION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur l'extradition, dont le Comité permanent de la justice et du solliciteur général a fait rapport avec des amendements.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le vote porte sur la motion nº 1.

Convoquez les députés.

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 129)

POUR

Députés

Angus
Baker
Benjamin
Bevilacqua
Blackburn (Brant)
Catterall
Crawford
Dionne
Finestone
Flis
Fulton
Gardiner
Harb
Harvey (Edmonton East)
Hovdebo
Jordan
Kristiansen
Langdon (Essex—Windsor)
MacAulay
Manley
Martin (LaSalle—Émard)
Milliken
Nault
Ouellet
Prud'homme
Rompkey
Simmons
Stewart
Taylor
Volpe
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bélair
Berger
Black
Boudria
Chrétien
Dingwall
Duhamel
Fisher
Foster
Gagliano
Gauthier
Harvard
Hopkins
Hunter
Keyes
Langan (Mission—Coquitlam)
Lee
MacLellan
Marleau
McLaughlin
Murphy
Nystrom
Peterson
Rodriguez
Samson
Skelly (Comox—Alberni)
Stupich
Vanclief
Waddell
Walker
Young (Acadie—Bathurst)—63
Wood

CONTRE

Députés

Andre
Bernier
Bird
Blackburn (Jonquière)
Blenkarn
Bouchard (Roberval)
Boyer
Browes
Campbell (Vancouver Centre)
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Côté
Crosbie (St. John's West)
de Cotret
Dobbie
Duplessis
Epp
Feltham
Fontaine
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Hockin
Holtmann
Horning
Hughes
James
Johnson
Kempling
Koury
Langlois
Layton
Loiselle
MacDonald (Rosedale)
MacKay
Martin (Lincoln)
Mayer
McLean
Nicholson
O'Kurley
Reimer
Richardson
Roy-Arcelin
Schneider
Shields
Soetens
Stevenson
Tétreault
Thompson
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Halton—Peel)
Van De Walle
Vézina
Weiner
Worthy—111
Belsher
Bertrand
Bjornson
Blais
Bosley
Bourgault
Brightwell
Cadieux
Chadwick
Charest
Clark (Yellowhead)
Cole
Cooper
Couture
Darling
Desjardins
Domm
Edwards
Fee
Ferland
Fretz
Grey (Beaver River)
Hawkes
Hogue
Horner
Hudon
Jacques
Jelinek
Joncas
Kindy
Landry
Larrivée
Lewis
Lopez
MacDougall (Timiskaming)
Marin
Masse
McDermid
Monteith
Oberle
Plourde
Ricard
Robitaille
Saint-Julien
Scott (Victoria—Haliburton)
Sobeski
Sparrow
Tardif
Thacker
Thorkelson
Tremblay (Lotbinière)
Valcourt
Vankoughnet
Vien
Winegard

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson
Cardiff
Gaffney
Hicks
Karygiannis
MacDonald (Dartmouth)
McDougall (St. Paul's)
Merrithew
Beatty
Clancy
Halliday
Kaplan
Kempling
McCreath
McGuire
Pickard

• (1810)

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 1 rejetée.

[*Traduction*]

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi ainsi modifié, soit agréé.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LES ARRANGEMENTS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-60, Loi modifiant la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont le Comité permanent des finances a fait rapport sans amendement.

Le président suppléant (M. DeBlois): Nous passons maintenant au vote sur le projet de loi C-60. Le premier vote porte sur la motion nº 1. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions numéros 2 et 4.

(La motion nº 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 130)

POUR

Députés

Angus
Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker
Bélair
Benjamin
Berger
Bevilacqua
Black
Blackburn (Brant)
Boudria
Catterall
Chrétien
Crawford
Dingwall
Dionne
Duhamel
Finestone
Fisher
Flis
Foster
Fulton
Gagliano
Gardiner
Gauthier
Grey (Beaver River)
Harb
Harvard
Harvey (Edmonton East)
Hopkins
Hovdebo
Hunter
Jordan
Keyes
Kindy
Kristiansen
Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)
Lee
MacAulay
MacLellan
Manley
Marleau
Martin (LaSalle—Émard)
McLaughlin
Milliken
Murphy
Nault
Nystrom
Ouellet
Peterson
Prud'homme
Rodriguez
Rompkey
Samson
Simmons
Skelly (Comox—Alberni)
Stewart
Stupich
Taylor
Vanclief
Volpe
Waddell
Walker
Wood
Young (Acadie—Bathurst)—65

CONTRE

Députés

Andre
Belsher
Bernier
Bertrand
Bird
Bjornson
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bosley
Bouchard (Roberval)
Bourgault
Boyer
Brightwell
Browes
Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)
Chadwick
Champagne (Champlain)
Charest
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cole
Collins
Cooper
Côté
Couture
Crosbie (St. John's West)
Darling
de Cotret
Desjardins
Dobbie
Domm
Duplessis
Edwards
Epp
Fee
Feltham
Ferland
Fontaine
Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Harvey (Chicoutimi)
Hawkes
Hockin
Hogue
Holtmann
Horner
Horning
Hudon
Hughes
Jacques
James
Jelinek
Johnson
Joncas
Kempling
Koury
Landry
Langlois
Larrivée
Layton
Lewis
Loiselle
Lopez
MacDonald (Rosedale)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Marin
Martin (Lincoln)
Masse
Mayer
McDermid
McLean
Monteith
Nicholson
Oberle
O'Kurley
Plourde
Reimer
Ricard
Richardson
Robitaille
Roy-Arcelin
Saint-Julien
Schneider
Scott (Victoria—Haliburton)
Shields
Sobeski
Soetens
Sparrow
Stevenson
Tardif
Tétreault
Thacker
Thompson
Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vien
Weiner
Winegard
Worthy—109

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Beatty
Cardiff	Clancy
Gaffney	Halliday
Hicks	Kaplan
Karygiannis	Kempling
MacDonald (Dartmouth)	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McGuire
Merrithew	Pickard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion no 1 rejetée. Je déclare donc les motions nos 2 et 4 rejetées.

[*Traduction*]

Mme Langan: Votre Honneur, je crois que les députés accepteront à l'unanimité que vous appliquiez le résultat de ce vote à tous les autres votes se rapportant à la motion.

[*Français*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. DeBlois): Le prochain vote porte donc sur la motion nº 3.

(La motion nº 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 131)

POUR

Députés

Angus	Axworthy (Winnipeg South Centre)
Baker	Bélair
Benjamin	Berger
Bevilacqua	Black
Blackburn (Brant)	Boudria
Catterall	Chrétien
Crawford	Dingwall
Dionne	Duhamel
Finestone	Fisher
Flis	Foster
Fulton	Gagliano
Gardiner	Gauthier
Grey (Beaver River)	Harb
Harvard	Harvey (Edmonton East)
Hopkins	Hovdebo
Hunter	Jordan
Keyes	Kindy
Kristiansen	Langan (Mission—Coquitlam)
Langdon (Essex—Windsor)	Lee
MacAulay	MacLellan
Manley	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	McLaughlin
Milliken	Murphy
Nault	Nystrom
Ouellet	Peterson
Prud'homme	Rodriguez
Rompkey	Samson
Simmons	Skelly (Comox—Alberni)
Stewart	Stupich
Taylor	Vanclief
Volpe	Waddell
Walker	Wood
Young (Acadie—Bathurst)—65	

CONTRE

Députés

Andre	Belsher
Bernier	Bertrand
Bird	Bjornson
Blackburn (Jonquière)	Blais
Blenkarn	Bosley
Bouchard (Roberval)	Bourgault
Boyer	Brightwell
Browes	Cadieux
Campbell (Vancouver Centre)	Chadwick
Champagne (Champlain)	Charest
Chartrand	Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)	Cole
Collins	Cooper
Côté	Couture
Crosbie (St. John's West)	Darling
de Cotret	Desjardins
Dobbie	Domm
Duplessis	Edwards
Epp	Fee
Feltham	Ferland
Fontaine	Fretz
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Harvey (Chicoutimi)
Hawkes	Hockin
Hogue	Holtmann
Horner	Horning
Hudon	Hughes
Jacques	James
Jelinek	Johnson
Joncas	Kempling
Koury	Landry
Langlois	Larrivée
Layton	Lewis
Loiselle	Lopez
MacDonald (Rosedale)	MacDougall (Timiskaming)
MacKay	Marin
Martin (Lincoln)	Masse
Mayer	McDermid
McLean	Monteith
Nicholson	Oberle
O'Kurley	Plourde
Reimer	Ricard
Richardson	Robitaille
Roy-Arcelin	Saint-Julien
Schneider	Scott (Victoria—Haliburton)
Shields	Sobeski
Soetens	Sparrow
Stevenson	Tardif
Tétreault	Thacker
Thompson	Thorkelson
Tremblay (Québec-Est)	Tremblay (Lotbinière)
Turner (Halton—Peel)	Valcourt
Van De Walle	Vankoughnet
Vézina	Vien
Weiner	Winegard
Worthy—109	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Anderson	Beatty
Cardiff	Clancy
Gaffney	Halliday
Hicks	Kaplan
Karygiannis	Kempling
MacDonald (Dartmouth)	McCreath
McDougall (St. Paul's)	McGuire
Merrithew	Pickard

Le président suppléant (M. DeBlois): Je déclare la motion nº 3 rejetée.

L'hon. Harvie Andre (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi soit maintenant agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. DeBlois): Conformément au paragraphe 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à demain, 10 heures.

(La séance est levée à 18 h 24.)